

DICTIONNAIRE HISTORIQUE
ET BIOGRAPHIQUE

DE LA

SUISSE



TOME PREMIER

A-Baroche



Administration du D.H.B.S. Neuchâtel





Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

<http://archive.org/details/dictionnairehist01gode>

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE
DE LA SUISSE

IMPRIMERIE ATTINGER, NEUCHÂTEL

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE & BIOGRAPHIQUE
DE LA
SUISSE

PUBLIÉ AVEC LA RECOMMANDATION DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SUISSE D'HISTOIRE

ET SOUS LA DIRECTION DE

MARCEL GODET

DIRECTEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

HENRI TÜRLLER

DIRECTEUR DES ARCHIVES FÉDÉRALES

VICTOR ATTINGER

ÉDITEUR

AVEC DE NOMBREUX COLLABORATEURS DE TOUS LES CANTONS

ILLUSTRÉ DE

CARTES ET DE NOMBREUSES REPRODUCTIONS D'ANCIENS DOCUMENTS

DANS LE TEXTE ET HORS TEXTE

TOME PREMIER

A - BAROQUE

NEUCHÂTEL

ADMINISTRATION DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE
ET BIOGRAPHIQUE DE LA SUISSE

Place Piaget, 7

1921

**



LISTE DES COLLABORATEURS AU TOME PREMIER

(Les initiales entre crochets [] indiquent les abréviations utilisées par nos rédacteurs.)

ZÜRICH : Prof. Dr Friedrich HEGI, Rueschlikon. [F. H.] — Dr phil. Edwin HÄUSER, adjoint aux archives d'Etat, Zurich. [E. Hs.] — Dr phil. Felix BIRCHTOLD, Zurich. [F. B.] — Dr phil. Carl BRUN, Zurich. [C. B.] — A. CORRODI-SCHLZER, Zurich. — Oskar FARNER, past., Stammheim — Prof. Dr Max FEHR, Winterthour. — Dichtelm FRIEZ, Zollikon. [D. F.] — Johannes FRICK, Herrliberg. [J. F.] — † Dr phil. Kaspar Hauser, Winterthour. [K. H.] — Eugen HERMANN, archiviste, Zurich. [E. H.] — Dr phil. Robert HOPPELER, Zurich. [R. H.] — Ernst ISLER, Directeur de musique, Zurich. [E. I.] — Dr phil. Anton LARGIADÉ, Zurich. [A. L.] — Dr Hans MÖTTLE, Zurich. [H. M.] — Arnold MÜLLER, Zurich. [A. M.] — Dr phil. Alfred SCHER, priv. doc., Zurich. [A. Sch.] — Dr phil. Emil STAUBER, Zurich. [E. St.] — Prof. Dr Ernst WALDER, Zurich. [E. W.] — Dr med. G.-A. WEHRLI, priv. doc., Zurich. [G. W.] — Willy-L. WUHRMANN, pasteur, Arbon. [W.-L. W.] — Prof. Dr Alfred ZIEGLER, Winterthour.

BERNE : Dr Rud. WEGELI, directeur du Musée historique, Berne. [R. W.] — Dr Gottfried AEBERSOLD, Berne. — Prof. Dr Ed. BÄHLE, pasteur, Champion. [E. B.] — Alfred BERTSCH, instituteur, Berthoud. — Dr Hans BLEESCH, Berne. [H. B.] — G. BOCHMÜLLER, pasteur. [G. B.] — Dr Heinrich DÜBI, réd. de l'Annuaire du Club alpin suisse, Berne. — Dr Ad. FLURI, prof. à l'Ecole normale, Berne. [A. F.] — J. KELLER-RIS, ancien recteur, Berne. — R. MARTI-WEHREN, instituteur, Berne. [R. M.-W.] — Emil MEYER, archiviste, Berne. [E. M.] — Dr Wilh.-Jos. MEYER, bibliothécaire, Berne. [W.-J. M.] — Joh. MORGENTHAUER, instituteur, Berne. [H. M.] — † Rud. OCHSENHEIN, bibliothécaire, Berthoud. [R. O.] — E. SCHNEEBERGER, Berne. — Dr O. TSCHUMI, privat docent. Berne. [O. T.]

JURA BENOIS : G. ANWEG, Secrétaire de la Société jurassienne d'Emulation, Porrentruy. [G. A.] — Prof. Dr P.-O. BESSIRE, Porrentruy. — W. BOURQUIN, Bienne. [W. B.] — E. KRIEG pasteur, Grandval. [E. K.] — R. ZELLER.

LUCCERNE : P.-X. WEBER, archiviste cantonal, Lucerne. [P.-X. W.] — G. de VIVIS, major, Lucerne. [v. V.] — Prof. Dr Seb. GRÜTER, Lucerne. — Dr HEINEMANN, rédacteur, Lucerne. — H. SEGESSER-DE BRUNEGG, cons. de légation, Berne. — Jos. TRONIER, rect., Münster. [J. Tr.]

URI : Dr Ed. Wymann, archiviste cantonal, Altdorf. [E. W.] — Joseph FÜRBER, ancien landammann, Silenen. — Joseph MÜLLER, cure de l'Hôpital, Altdorf. [J. M., A.]

SCHWYZ : P. HENGGELER, archiviste, Einsiedeln. [R.-F.] — P. Odilo RINGHOLZ, archiviste, Einsiedeln. — M. SYGGER, chancelier, Schwyz.

UNTERWALD : Dr Rob. DURRER, archiviste d'Etat, Stans. [R. D.] — Al. TRUTTMANN, ancien ammann de district, Sarnen. [Al. T.]

GLARIS : Dr Ad. NABHOLZ, recteur, Glaris. [Nz.]

ZOUG : A. WEBER, ancien landammann, Zoug. [A. W.] — Dr Wilh. Jos. MEYER, Berne. [W.-J. M.]

FRIBOURG : Abbé F. DUCREST, directeur de la Bihl. universitaire, Fribourg. [F. D.] — Paul AEBISCHER, Fribourg. [P. A.] — d'AMMAN, Fribourg. — Dr A. BÜCHI, prof., Fribourg. — Dr G. CASTELLA, adjoint aux archives, Fribourg. [G. Ca.] — Georges CORPATAUX, sous-archiviste d'Etat, Fribourg. [G. Cx.] — Th. DUBOIS, bibliothécaire, Réd. des Archives héraldiques, Lausanne. — Dr C. MÜLLER, prof., Neuchâtel. [C. M.] — Mlle J. NIOUILLE, Fribourg. — Tobie de REMY, archiviste d'Etat, Fribourg. — Dr SCHORDERET, Fribourg. [Aug. Sch.] — Hubert de VEVEY, Fribourg. [H. V.] — Pierre de ZÜRICH, Fribourg.

SOLEURE : Dr J. KÄLIN, Soleure. [J. K.] — Ferd. von ARX, ancien professeur, Soleure. — Dr Max von ARX, Olten. — W. von ARX, professeur, Soleure. — Dr Hermann BÄCHI, Soleure. — Dr H. DIETSCH, Stadtammann, Olten. — Mlle Dr H. DÖRFLINGER, Schöffhald. — F. EGGENSCHWILER, instituteur, Zuchwil. [F. E.] — A. FURRER, Soleure. — Dr A. LECHNER, chancelier d'Etat, Soleure. — J. MÜSCHER, cure, Oberdorf. — E. NIGGLI, cure, Granges. [E. N.] — Prof. Dr E. TATARINOFF, Soleure. [E. T.] — de VIVIS, major, Lucerne. [v. V.] — G. WYSS, secrétaire, Soleure.

BALE-VILLE et **BALE-CAMPAGNE** : Dr Carl ROTH, bibliothécaire à la Biblioth. publique, Bâle. [C. R.] — Prof. Dr Friedrich MANGOLD, Bâle. — Karl GAUSS, pasteur, Liestal. — Dr Aug. BURGHARDT, Bâle. [A. B.] — Prof. Dr G. BINZ, vice-directeur de la Biblioth. nationale, Berne. — Dr ERNY, juge, Liestal. — Dr Ludwig FREIVOGEL, Bâle. — Dr Traugott GEBRING, Bâle. — Dr Anton HEFFLIGER, Bâle. [A. H.] — P. HOFER, prof. Ecole d'agriculture, Liestal. — Dr Aug. Huber, archiviste d'Etat, Bâle. — L.-E. ISELIN, pasteur, Riehen. — Dr Ernst JENNY, Bâle. — A. KÜRY, pasteur, Bâle. — Dr Emil MAJOR, Bâle. — MERIAN, Bâle. — Dr Werner NÄF, Saint-Gall. — Dr A. NORDMANN, Bâle. — Dr E. REPARDT, Bâle. — Hans-Franz SARASIN, Bâle. — Lic. théol. Ernst STÄHELIN, past. Thalheim. — P. STEINER, missionnaire, Bâle. — Prof. E. A. STÜCKELBERG, Bâle. — Prof. R. THOMMEN, Bâle. — Dr Karl WEBER, Bâle.

SCHAFFHOUSE : Dr WERNER, archiviste d'Etat, Schaffhouse. [H. W.]

— J.-H. BESCHLIN, Stadtgenalog., Schaffhouse. [J.-H. B.] — H. WANNER-KELLER, instituteur, Schaffhouse. — H. WÜSCHER-BECCHI, Schaffhouse. [Wu-Be.] — Dr Fritz RIPPMANN, archiviste de la ville, Stein s. Rhin.

APPENZEL : Dr A. MARTI, bibliothécaire cantonal, Trogen. [A. M.] — Dr R. SCHEDEL-BENZ, Zurich.

SAINT-GALL : Prof. Dr Pl. BÜTLER, Saint-Gall. [Bl.] — A. BERLOCHER. — † Dr jur. L. CAVELTI, Gossau. — J.-J. MÜLLER, 1^{er} archiviste du chapitre, Saint-Gall. [J. M.]

GRISONS : Dr L. JOSS, prof., Coire. [L. J.] — Ch. BARDOLA, Samaden. [Ch. B.] — Dr C. CAMENISCH, directeur, Fetan. — J. CONRAD, Anderer. [J. C.] — Dr N. CURTI, Disentis. [N. C.] — Dr C. JECKLIN, recteur, Coire. — Dr F. JECKLIN, archiviste, Coire. — Dr Roh. JUST, Arosa. — Anton Mooser, Maienfeld. — Dr P. PIETH, bibliothécaire, Coire. [F. P.] — Dr Robert von PLANTA, Furstenaub. [R. v. P.] — Prof. B. PTOGER, Coire. — P. N. SALIS-SOGLIO, Beuron. — J.-J. SIMONET, chanoine, Coire. [J. S.] — F. SOMADENI, pasteur, Celerina. — J.-R. TRUOG, doyen, Jenaz.

ARGOVIE : Fritz WERNLI, ancien bibliothécaire, Laufenbourg. [F. W.] — E. FROlich, pasteur, Brugg. [E. F.] — G. Th. GREINCHER, architecte, Zolfigen. [Th. Gr.] — Dr A. HELBLING, Aarau. — KUNZ, chapelain, Mellingen. — Dr O. MITTLER, Granichen. — Dr ROSENBERGER, Turgi. — G. WUNDERKIRCH, Wohlen. [G. W.] — Dr O. ZÜRCHER, Baden. [O. Z.]

THURGOVIE : F. SCHALTEGGER, archiviste cantonal, Frauenfeld. [Sch.] — Prof. Dr Th. GREYER. Gr-z.

TESSIN : Dr Celestin TREZZINI, professeur, Lugano. [C. T.]

VAUD : Maxime REYMOND, arch. d'Etat intér., Lausanne. [M. R.] — Fr. AMIGUET, major, Morges. — Arnold BONARD, journaliste, Lausanne. — V.-H. BOURGEOIS, château de Giez. — G.-A. BRIDEL, éditeur, Lausanne. [G.-A. B.] — E. CORNAZ, Lausanne — Ch. GILLIARD, prof., Lausanne. — Marc HENRIOD, Berne. — Andre KOHLER, prof., Lausanne. — MEYLAN-FAURE, prof., Lausanne. — Eug. MOTTAZ, directeur du DHV, Lausanne. — H. VUILLEMIN, prof. de théologie, Lausanne.

VALAIS : Dr Leo MEYER, archiviste cantonal, Sion. [L. M.] — Dionys IMESCH, chanoine, Sion. [D. I.] — E. TAMINI, curé, Bex. [Ta.]

NEUCHÂTEL : L. MONTANDON, archiviste, Neuchâtel. [L. M.] — Louis AUBERT. [L. A.] — Philippe GODET, prof., Neuchâtel. — Emmanuel JENOD, prof., Neuchâtel. [E. J.] — Albert MICHAUD, conservateur du Médaillier, La Chaux-de-Fonds. [Alb. M.] — A. PIAGET, archiviste d'Etat, Neuchâtel. [A. P.] — Arnold ROBERT, ancien conseiller aux Etats, La Chaux-de-Fonds. [A. R.] — Louis THEVENAZ, archiv. Neuchâtel. [L. T.] — Paul VOUGA, professeur, Neuchâtel. [P. V.]

GENÈVE : Charles ROCH, sous-archiviste. [C. R.] — Fernand AUBERT, sous-conservateur des manuscrits à la Bibliothèque publique. [F. A.] — Henry d'ACRIOL. [H. d'A.] — Antony BABEL, Dr en sociologie. [A. B.] — Edmond BARDE. — Frédéric BARBEY, archiviste-paléographe. [F. B.] — Victor van BERCHEM, Dr phil. [V. v. B.] — Alphonse BERNARD, Dr ès sciences. — Rodolphe BIELER. [R. B.] — Louis BLONDET, chef du service municipal du Vieux-Genève. [L. B.] — Charles BORGEAUD, prof. — Maurice BOUBIER, Dr ès sciences. — F. BOUCHARDY, lic. ès lettres, Carouge. — Jean BOUVIER, lic. ès lettres. — E.-L. BURNET. — Paul CHAPONNIERE, Dr ès lettres. — Edouard CHAPUISAT, directeur du Journal de Genève. [Ed. Ch.] — Albert CHOISY. [A. Ch.] — Eug. CHOISY, prof. — André CORBAZ, Jussy. [A. Cz.] — Henri DELARUE, bibliothécaire à la Bibliothèque publique. — Henri DENKINGER, past. [H. D.] — Henri DEONNA, Dr en droit. [H. Da.] — Théoore FOX. [Th. F.] — Francis FOSSE, Perly. — M.-L. de GALLATIN. [M.-L. G.] — Frédéric GARDY, dir. de la Bibliothèque publique. [F. G.] — William GIEUX. — Alexandre GUILLOT, past. — † Otto KARMIN, Chêne. [O. K.] — Ulysse KUNZ-ACBERT. [U. K.] — David LASERRE, lic. ès lettres, Lausanne. [D. L.] — Jacques LE FORT, Dr en droit. [J. L.] — Dr Hector MAILLARD. — Camille MARTIN, architecte, Petit-Lancy. — Dr Paul-E. MARTIN, archiviste d'Etat. [P.-E. M.] — A. MUSSARD, Versoix. — Henri NÆF. — Dr Constant PICOT. [C. P.] — M^{me} Hélène NÆF-REVILLIOD. [Hél. R.] — Dr Frédéric RILLIET, Bellevue. — Eugène RITTER, prof. [E. R.] — Albert ROUSSY. — Emilie TREMBLAY, Dr phil. [E. Tr.] — H. de VRIES, Fribourg. [H. Vr.] — Charles WERNER, prof.

Collaborateurs généraux.

— Prof. Ed. ZÄHLER, pasteur, Champion. [E. B.] — Prof. Dr F. BECKER colonel, Zurich. — Dr Ch. BENZIGER, Berne. — Dr BINDSCHIEDLER, Zurich. — Dr Hans BLEESCH, Berne. [H. B.] — H. BRUNNER, bibliothécaire, Winterthour. [H. Br.] — Prof. Dr A. BÜCHI, Fribourg. [A. B.] — † Prof. William Cart, Lausanne. — Frauk CHOISY, Genève. — L. COERTHOEN, Genève. [L. C.] — Dr H. DÜBI, Berne. [H. D.] — Dr Rob. DURRER, archiviste d'Etat, Stans. [R. D.] — A.-F.-C. d'ETERNOZ, prof., Genève. — R.-W. d'EVERSAT, Berne. — † G. FAVEY, juge fédéral, Lausanne. — L. FORESTIER, Founex (Vaud). — E. FRAGNIERE, rédacteur, Fribourg. — Oskar FRIE, pasteur, Meilcu. — R.-O. FRICK, rédacteur, Neuchâtel. [R.-O. F.] — Dr Frida GALLATI, Glaris. — Marcel GODET, dir. de la Biblioth. nation., Berne. [M. G.] — † Jean GRELLET, Neuchâtel. [J. Gt.] — Dr O. von GREYERZ, Berne. [O. v. G.] — Dr Otto GRÖGER, Kussnacht (Zurich). — Emile HAHN, assistant au Musée national, Zurich. [E. H.] — Dr HERCOLD, Lausanne. — † W. HEBBI, prof., Lausanne. — Prof. Dr HOFFMANN-KRAYER, Bâle. [E. H.-K.] — Dr Jean HURNY, prof., Neuchâtel. [J. H.] — Dr Léon KERN, Berne. [L. K.] — Dr KERN, Zurich. — Dr C. LADAME, Genève. — Dr K. LANDOLT, Baden. — Dr Ch. LARBY, ancien ministre suisse à Paris, Châtillon s/Bevaix. — Prof. Dr LEHMANN, dir. du Musée national, Zurich. — Ch. LUTHI-TSCHANZ, Berne. [L. Tsch.] — Dr MAAG, maître au Gymnase, Bienne. — Camille MARTIN, architecte, Petit-Lancy. [Cam. M.] — MEGEVET, Genève. — J. MOHR, Berne. — J.-J. MONNIER, prof., Genève. — Dr Albert NÆF, prof., Lausanne. — Prof. Dr Karl NÆF, Bâle. — † Prof. Dr Wilh. (ECSLI), Zurich. — W. PIERREHUMBERT, Neuchâtel. — A. PIAGET, archiviste d'Etat, Neuchâtel. [A. P.] — Dr Eug. PITTARD, prof., Genève. — Burkhard REBER, Geneve. [B. R.] — Prof. Dr REICHESBERG, Berne. — Dr H. RENNEFAHRT, Berne. — Ed. ROIT, ancien conseiller de légation, Paris. — Alf. RUFER, Münchenbuchsee [A. R.] — Dr L.-R. de SALIS, prof., Berne. — E.-T. SANTSCHI, Schönenwerd. — Prof. Dr G. SAUSER-HALL, Berne. — Dr Gustav SCHIRMER, prof., Zurich. [G. Sch.] — H. SCHNEEBELI, Zurich. — Prof. Dr E. SCHNEIDER, Riga. [E. Sch.] — Le Secretariat, Neuchâtel. [L. S.] — Prof. Dr S. SINGER, Berne. — H. STUCKI, Bâle. — Dr Karl STUCKI, Berne. [K. St.] — Prof. Dr TATARINOFF, Soleure. [E. T.] — Hans TONDURY, prof., Genève. — Dr H. TRIBOLET, Berne. [H. Tr.] — Prof. Dr H. TÜRNER, Directeur des Archives fédérales, Berne. [H. T.] — Major P. de VALLIÈRE, Berne. — Dr D. VOILLIER, vice-directeur du Musée national, Zurich. [D. V.] — Dr Jakob WACKERNAGEL, Bâle. — Prof. Martin WACKERNAGEL, Münster i. W. — Max WEBER, Londres. — Dr Rodolphe WEBER, prof., Genève. — René de WECK, secrétaire de légation, Paris. — Dr Rudolf WEGELI, dir. du Musée historique, Berne. [R. W.] — Dr jur. Heinrich WEISELOG, Zurich. — Albert WILD, past., Zurich. — Willy WUHRMANN, past., Arbon. [W.-L. W.] — Dr A. ZESIGER, Berne. [Az.]

PRÉFACE

En Suisse comme ailleurs, l'histoire, depuis un siècle, a énormément étendu le champ de son activité et spécialisé ses recherches. Une quantité presque innombrable de travaux, de recueil d'actes et de documents, d'études et de monographies, puis d'œuvres de synthèse plus ou moins vastes ont vu le jour. Ils sont consignés dans des milliers de volumes et de brochures et de nombre plus grand encore d'articles de revues. Si bien que, s'il est devenu difficile à l'historien ou à l'amateur d'histoire de s'orienter dans cette production touffue, il lui est plus impossible encore de réunir et de posséder sous la main toutes les publications qu'il peut avoir à consulter au cours de ses travaux ou de ses lectures.

Le moment a paru venu de rassembler en une monumentale publication les résultats acquis les plus essentiels et les plus certains sur les événements de notre histoire, sur le passé de nos cantons, de nos localités, de nos familles, de nos institutions. Et quelle forme plus pratique, plus commode cette encyclopédie historique suisse pourrait-elle revêtir que celle d'un dictionnaire ? Celui-ci nous a paru valoir le grand effort collectif que nécessite sa réalisation.

L'ouvrage dont nous présentons aujourd'hui le premier volume étant en principe un inventaire sommaire des connaissances historiques actuelles sur notre pays, il est forcément et essentiellement une compilation ; cependant, il contiendra et il apporte déjà nombre d'articles originaux sur des sujets jusqu'ici négligés ou qui n'avaient été que partiellement étudiés. Il est une œuvre de vulgarisation dans ce sens qu'il met les résultats des recherches érudites à la portée du public le plus étendu et des milieux les plus divers. Mais on entend bien qu'il ne doit point l'être dans le sens péjoratif qui s'attache volontiers à un genre d'ouvrages trop souvent entachés d'erreurs, d'affirmations gratuites et d'à peu près. S'inspirant de l'esprit et de la conscience scientifiques, on ambitionne d'en faire un instrument d'information précis et sûr qui ne donne pas pour connu ce qui ne l'est point, ni pour assuré ce qui demeure mal éclairci.

La matière qu'embrasse l'ouvrage est si étendue, les études sur lesquelles il se fonde ont été en certains domaines poussées si loin, qu'il ne peut tout dire et doit strictement se borner. N'étant point un dictionnaire spécial d'archéologie, d'héraldique, d'économie politique, de droit ou d'histoire de l'art, il ne saurait s'attarder dans trop de détails. Il ne peut prétendre à remplacer entièrement les travaux qu'il résume. Le commun des lecteurs, ceux qui n'y chercheront qu'un bref aperçu ou seulement un fait, une date, un nom, une armoirie, y trouveront généralement une réponse suffisante à leurs questions. Pour les historiens ou les curieux, au contraire, qui poursuivent dans quelque direction des recherches spéciales, le Dictionnaire ne prétend être autre chose qu'un guide, qu'un instrument d'orientation, mais infiniment précieux. Celui qui, en effet, veut en savoir davantage, pousser plus loin ses investigations, remonter aux travaux de première main, voire même se reporter aux documents originaux, celui-là trouvera au bas de chaque article des indications bibliographiques qui constituent une partie essentielle de notre programme et augmentent, croyons-nous, considérablement la valeur scientifique et pratique de l'ouvrage. Celle-ci se trouve encore rehaussée par une abondante illustration documentaire.

Une œuvre si vaste dépasserait les forces et la durée de la vie d'un homme. Elle ne saurait être, si l'on veut aboutir, qu'une œuvre de collaboration. C'est dire qu'elle ne peut éviter les défauts inhérents à toute œuvre collective, une certaine inégalité dans les proportions et dans la qualité des diverses parties. On s'est efforcé d'y obvier par une bonne organisation, l'établissement de règles générales, une judicieuse répartition du travail, une révision soigneuse des contributions fournies. On a fait appel à tout ce que notre pays compte d'historiens et cherché à confier la rédaction de chaque notice à la plume la plus compétente, décentralisé le travail dans la mesure compatible avec l'unité nécessaire. Tandis que la Direction se réserve la distribution des articles généraux, elle laisse aux correspondants cantonaux, mieux placés pour cela, le soin de choisir leurs collaborateurs et de répartir entre ceux-ci les articles concernant leur région. Si chaque collaborateur, en signant son article, en assume personnellement la responsabilité, il n'est pas moins vrai que chaque canton porte moralement celle de sa contribution cantonale. Il appartient à chacun de nos 25 États de se faire dans le Dictionnaire une place digne de son passé.

Qu'il nous soit permis d'exprimer en terminant notre vive reconnaissance à tous ceux qui nous ont accordé confiance, qui ne se sont pas laissés rebuter par les difficultés et les tâtonnements inséparables du début et qui nous prêtent le concours de leur érudition, de leur plume, de leur patient dévouement. Les historiens suisses ont compris que pareille entreprise est d'intérêt non seulement scientifique, mais patriotique, et qu'elle n'est réalisable que par l'union de toutes les forces. A l'époque de bouleversements politiques et sociaux et de transformation vertigineuse où nous vivons, il est d'une nécessité plus vitale que jamais de répandre la connaissance du passé national, local et familial, ce terroir moral où le présent plonge ses racines et d'où il peut tirer encore une si saine et si riche sève.

BERNE et NEUCHÂTEL, Août 1921.

LA DIRECTION DU D.H.B.S.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

L'idée de la publication d'un Dictionnaire Historique de la Suisse nous est venue très simplement au cours de la publication du *Dictionnaire Géographique*, et en constatant les nombreux documents demeurés inutilisés. En gestation pendant bien des années, cette idée s'est cristallisée petit à petit et finissait de trouver ses bases normales au moment où éclatait le conflit mondial.

C'est en pleine connaissance des difficultés de réalisation de notre tâche que nous avons entrepris le *Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse* en 1918. Les démarches entreprises, tout en nous encourageant dans l'œuvre entrevue, ne cachaient pas les peines au devant desquelles nous allions courageusement.

Ce qu'il était absolument impossible de prévoir, c'était le bouleversement économique consécutif à l'armistice de 1918. Conçu primitivement sur des bases d'avant-guerre, notre plan avait été remanié sous l'empire des événements pendant les années de la guerre. Mais qui donc, en 1918, pouvait imaginer les catastrophiques circonstances qui nous obligèrent rapidement, dès 1919, à changer complètement nos bases financières, à deux reprises, en peu de mois ?

Si nous avons pu persévérer sans défaillance, c'est grâce à l'appui moral si nettement marqué par nos principaux collaborateurs cantonaux, de Genève à Zurich et Saint-Gall, de Bâle aux Grisons et au Tessin, dans tous les cantons sans exception. Cet appui était si sincèrement efficace, que pas un seul instant nous n'avons pensé à abandonner la tâche entreprise, et notre seul souci a été d'adapter aux conditions nouvelles d'existence notre labeur en faveur d'une publication nationale si largement applaudie partout.

Nous avons à remercier ici, non seulement les Sociétés d'Histoire qui encouragèrent d'emblée notre projet, les divers Départements de l'Instruction Publique des principaux cantons, le Gouvernement fédéral, en particulier ceux de ses dicastères qui y étaient directement intéressés, les collaborateurs de tous nos cantons, à la suite de leurs chefs locaux, mais aussi les nombreux souscripteurs de la première heure qui, en nous montrant leur confiance dans l'entreprise par une souscription libérée entièrement, nous permirent de faire face aux bouleversements économiques que toutes les publications de la même époque eurent à affronter.

Nous tenons à rendre un hommage particulier à M. Henri Brunner, l'ancien secrétaire du Dictionnaire Géographique, bibliothécaire de la Ville de Winterthour, lequel a été le premier ouvrier de l'œuvre et depuis bientôt une décade s'est attaché à fixer la première nomenclature du DHBS, après avoir relevé une copieuse bibliographie des ouvrages généraux sur la Suisse, et sur chacun de ses cantons; au premier secrétaire en titre du Dictionnaire, Jean Grellet, alors Président de la Société suisse d'Héraldique, malheureusement enlevé prématurément à un travail auquel il s'adonnait entièrement, avant même d'avoir vu terminé le premier fascicule.

Nous prions enfin les Directeurs scientifiques du Dictionnaire d'accepter l'expression de notre reconnaissance pour avoir bien voulu assumer leur part dans la direction de notre œuvre commune.

Les lecteurs qui ont suivi de près la publication de nos premiers fascicules ont dû sentir à diverses reprises que la tâche des rédacteurs était malaisée, sans pouvoir se rendre compte du motif, ou des motifs divers qui arrêtaient trop souvent notre marche. La principale cause de ces retards a été la nécessité d'accommoder des mentalités très diverses au même but. Les mêmes circonstances se retrouvent dans toute œuvre qui exige la collaboration d'un grand nombre d'esprits. Pour le DHBS, l'effort s'est trouvé compliqué du fait que les bases notées au début se sont trouvées rapidement élargies par des apports rédactionnels insoupçonnés, au moment même où les difficultés économiques battaient leur plein.

Notre décision de terminer dès maintenant le tome premier, prévu à l'origine à dix fascicules, et qui en comprend huit, a pour premier but de faire voir à tous nos amis et souscripteurs que le travail accompli est de valeur : à tous nos collaborateurs que leurs efforts ont produit une œuvre utile, et que l'avenir doit leur inspirer confiance tout en les mettant mieux en contact avec les réalisations pratiques qui sont réclamées de leur dévouement.

Et c'est là le but principal que nous cherchons à atteindre par la présentation du Tome premier du DHBS.

ERRATA DU TOME I^{ER}

DU

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE DE LA SUISSE

(Pages 1 à 600)

- ACADÉMIE DE SAINT-THOMAS.** Page 56, ligne 2, lire : 7 mars 1881.
- ACHERMANN.** Page 62, ligne 23, lire : *Leuw* ; ligne 45, lire : *Leuw*. — Page 63, col. 1, ligne 3, lire : 1737.
- ADAMINI.** Page 72, 1^{re} col., ligne 3, lire : fils de *Thomas l'ancien et frère de Léon*. — Ajouter après *SKL* : d'après le *SKL* c'est 8, Dominique, et non 3, Antoine qui se serait rendu à Calcutta, Madras et Bengale.
- ADLISWIL.** Page 79, 2^{me} col., ligne 35, lire : 1667.
- ÄMTERBÜCHER.** Page 90, lire : *JUGG* au lieu de *IHG*.
- AÉRONAUTIQUE.** Page 95, ligne 35, lire : parc des *aérostats*. — Ligne 57, lire : le *ballon* Helvétia. — 2^{me} col., ligne 2, lire : *Ballon* St-Gothard. — Ligne 3, lire : *ballon* privé. — Ligne 10, lire : de 7234 m³.
- ÄSCH, ennet dem Albis.** Page 98, ligne 23, lire : en 1462 à la ville de Zurich, qui la fit administrer par *l'avoyer impérial*. Réuni en 1477 à Altstetten.
- ÄSCHLIMANN.** Page 101. 4. Charles-Édouard, * 7 février 1808.
- ÄFFOLTERN PRÈS ZÜRICH.** Page 108, ligne 6, lire : tranché d'*or*.
- AFFRY.** Page 111, 2^{me} col., ligne 2 sous l'illustration, supprimer les mots : seigneur de Givisiez.
- AGRIPPA.** Page 125. Légende de l'illustration, lire : d'après un dessin de la collection Gosse.
- ALBERT VI.** Page 143, ligne 29, lire : ... la paix de *Brissach* avec Bâle.
- ALBERTINI.** Page 144, ligne 37, lire : *Trattato dei cosi*. — Page 145, 2^{me} col., lignes 3 et 4 supprimer la phrase : ... en 1803 il fut député au Grand Conseil pour la Haute Engadine. — Ligne 67, lire : *JHGG*.
- ALBGAU.** Page 148, lignes 12 et 13, lire *ZGO* (supprimer le R).
- ALBI.** Page 148, dernière ligne, lire : *Gremaud* au lieu de *Gfr*.
- ALBICINI.** Page 148. (*Fra Valeriano da Forlì*), * à Forlì.
- ALBINEN.** Page 149, ligne 4, lire *Gremaud* au lieu de *Gfr*.
- ALBIS, d'.** Page 151, lire : Millau.
- ALLIÉS.** Page 201, col. 1, ligne 3, lire : Dessaix.
- ALPES (LES).** Page 210 2^{me} col., ligne 13, lire : 3 sept.
- ALTDORF.** Page 248, col. 1, ligne 22 depuis le bas, lire : de 1657. — Page 249, col. 1, ligne 26, lire : à l'*Ouest*. — Ligne 55, lire : Winterberg (1833) — Lignes 67 et 68, lire *K Jauch, l'Historien F V. Schmid, l'homme d'Etat E. Jauch, le philanthrope K. Muhem*. — Ligne 4 du bas, lire : 1848. — Ligne 3 du bas, lire : les bains de Moos. — Page 249, ligne 21 depuis le bas, lire : *ZSK* et ligne 19 depuis le bas : supprimer *ASGA 1913*.
- ALTHERR.** Page 256, col. 1, ligne 19, lire : 30 mai. — Ligne 27, lire : les *Althören*.
- ALTIKON.** Page 257, ligne 4, depuis le bas, lire : 16000 fr.
- ALTSTÄTTEN.** Page 262, col. 1, ligne 5 depuis le bas, lire : 1460. 2^{me} col., ligne 35 depuis le bas, lire : 25 mars 1906. — Page 263, col. 1, ligne 22, lire : *juin*.
- AMALRIC.** Page 267, supprimer les lignes depuis : Nom d'origine, jusqu'à : Voir.
- AMBASSADEURS.** Page 288, col. 1, ligne 1, lire : Nicolas Dignette. — Ligne 26, lire : Marendet. — 2^{me} col., ligne 8, lire : 1799.
- AMIET.** Page 301, ligne 16 du bas, lire : 1777 à 1783, vicaire.
- AMMANN.** Page 302, ligne 12 du bas, lire *M. Riedweg*. — Ligne 8 du bas, lire : 1798.
- ANHORN.** Pag. 337, col. 1, ligne 22, lire : en 1630 — Ligne 37 lire : de *Daniel*.
- APPENZELL.** Légende pl. 10 B. — *Appenzell R.-E* Vers 1770 les « dormeuses » parisiennes firent leur apparition en Suisse : bonnet blanc attaché sous le cou, bordé de dentelle ou de tulle noir. Elles furent adoptées dans le costume populaire d'Appenzell R.-E. à l'usage des femmes mariées. Les célibataires portaient une coiffure de dentelle noire provenant de Saint-Gall, avec trois festons sur le front et des volants en éventail sur les joues. Le chignon à découvert était percé d'une longue épingle, à laquelle s'ajoutait, le jour de la noce, une petite couronne entremêlée de clinquant d'or.
- Les vêtements étaient la plupart du temps de couleurs ; la jupe de cotonne rayée, le tablier multicolore. Pour faire voir les couleurs vives du jupon la robe était repliée. Le corsage, long, rigide, terminé en pointe, avait à la couture dorsale et sur les deux côtés de la poitrine des anneaux et agrafes d'argent. Un collier de corail entourait le cou ; sur les épaules, un foulard de soie ou un fichu de tulle noir.
- Appenzell R.-I.* Le costume préféré des femmes des petits endroits, jusqu'après 1800, était une robe de drap rouge avec un corsage pour les jours ouvrables et une jaquette pour le dimanche et l'hiver. Le foulard de velours noir à frange d'or fut encore porté quelquefois de nos jours. Les jeunes filles avaient un collier de velours brodé. On rencontrait le bonnet muni de trois festons plats de dentelle sur le front et d'ailes de tulle dirigées en avant ; entre ces deux ailes noires se plaçait le bonnet blanc des femmes mariées et par dessus une petite calotte garnie de dentelle d'or. Les souliers décolletés des hommes et des femmes étaient souvent parés de boucles précieuses.
- Les Conseillers se rendaient en séance en long manteau noir, lequel était aussi porté aux enterrements par les proches parents. L'habit de cérémonie était de drap foncé ; la veste des paysans rouge. Les pantalons atteignaient à peine les hanches et étaient tenus par des bretelles de cuir rouge.
- Les vachers appenzellois avaient adopté des pantalons de toile écruée, enserrant étroitement la jambe jusqu'au pied ; ils ne portent plus que la veste rouge ou une chemise de futaine. Notre planche montre un vacher en tricorne, tandis qu'il vague à ses occupations avec son inséparable calotte de cuir ronde.
- APRELL.** Page 367, ligne 5, lire : 1618. Ligne 11, lire : 1600 En 1607.
- ARBEDO.** Page 371. Légende de l'illustration, lire : D'après une aquarelle de *Cassina*.
- ARCHIVES.** Page 387. Remplacer le § 23 sur le Valais par : « *Valais*. Les archives cantonales possèdent une ancienne série d'actes ainsi qu'une nouvelle commençant avec la période helvétique et l'Acte de médiation ; en outre, diverses archives privées. Les documents du Valais, jusqu'en 1457, publiés par *Gremaud* dans *MDR* 29-33 et 37-39 proviennent d'autres archives : archives de la bourgeoisie de Sion, archives du chapitre de Sion, etc. »
- ARDEZ.** Page 389, ligne 3, lire : *Basse-Engadine*.
- ARLAUD.** Page 405, ligne 24, lire : à Genève en 1743.
- BACHMANN.** Page 493, col. 1, ligne 5 depuis le bas, lire : dès 1897.

TABLE DES PLANCHES DU TOME I^{ER}

[Note pour le relieur : Le Tome I^{er} comprend 37 1/2 feuilles de texte ; xii pages de garde, titres, Préface, Errata, liste des collaborateurs et des abréviations, table de 16 planches hors texte imprimées sur les deux faces, et une planche pliée, imprimée sur une face. Ces planches doivent être placées comme indiqué ci-après.]

	Pages		Pages.
1. A. Vue d'Aarau, prise d'avion, en noir, en face de page	6	9. A. Carte de l'Appenzell au XVI ^e siècle, en couleurs, en face de page	356
B. Vue d'Arbourg.		B. Carte de l'Appenzell, jusqu'à la fin du XV ^e siècle, en couleurs.	
2. A. Vue d'Aarau (ancienne) en couleurs, en face de page	8	10. A. Faïence des drapeaux conquis par Appenzell, en couleurs, en face de page	360
B. Fêtes alpestres.		B. Costumes d'Appenzell.	
3. A. Tapisserie dite de l'Alliance, au Musée National, en couleurs, en face de page	192	11. A. Carte de l'Argovie à travers les âges, en couleurs, en face de page	396
B. Altdorf. Peinture murale de l'ancienne tour détruite en 1895.		B. Carte de l'Argovie à l'époque préhistorique et à l'époque romaine, en couleurs.	
4. A. Alpestre (Vic). Décorations de chalets suisses, en couleurs, en face de page	236	12. A. Carte d'Argovie au moyen âge, en couleurs, suite de page	396
B. Cortège de l'Etat extérieur (Aeusserer Stand), en couleurs.		B. Carte d'Argovie jusqu'en 1798, en couleurs.	
5. A. et B. Deux pages portraits d'Ambassadeurs de France, en noir, en face de page	288	13. A. Costumes du Friektal et du Freienamt. Milices argoviennes, en couleurs, en face de page	400
6. A. Vue de Gross et Klein Andelfingen. Vue d'Appenzell, prises en avion, en noir, en face de page	320	B. Vitrail de Kœnigsfelden.	
B. Vue d'Aubonne, prise en avion, en noir.		14. A. L'entrée des Armourins au Château de Neuchâtel, 1836, en couleurs, en face de page	420
7. A. Vue d'Anet, avant 1848, en couleurs, en face de page	330	B. Vue d'Arth vers 1840, en couleurs.	
B. Uniformes divers de l'Armée suisse à diverses époques, en couleurs.		15. Autriche. Le traité de Paix perpétuelle, en noir, en face de page	470
8. A. 10 août 1792. Le Lion de Lucerne, en couleurs, en face de page	354	16. A. Entrée de Napoléon à Bâle, le 24 nov. 1797, en couleurs, en face de page	545
B. Idem. L'enseigne de Montmollin.		B. Costumes bâlois, en couleurs.	

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ABRÉVIATIONS DANS LE TEXTE

ahd. = althochdeutsch. Vieil haut allemand.	hgg. = herausgegeben.	Pr. = Programm.
Bd. = Band.	Hsr. = Häuser.	rp. = Rappen.
Bez. = Bezirk.	i. G. = im Generalstab.	S. = Siehe.
C. = canton.	Jahrh. = Jahrhundert.	s. = siècle.
Chr. = Chronik.	Kt. = Kanton.	SA. = Separatabzug, Sonderabdruck.
Com. = commune.	lb. = livre (monnaie), Pfund.	Soc. = société.
D. = district.	mais. = maisons.	s. Z. = seiner Zeit.
eidg. = eidgenössisch.	mhd. = mittelhochdeutsch. Moyen haut allemand.	t. = tome.
fl. = florin, Gulden.	Ms. = Manuskript.	u. a. = unter anderem.
Einw. = Einwohner.	mns. = manuscrit.	Ur. = Urbar.
fr. = Franken, francs.	nhd. = neuhochdeutsch. Nouvel haut allemand.	Ver. = Verein.
Gem. = Gemeinde.	n° = numéro.	vergl. = vergleiche.
Ges. = Gesellschaft.	Nr. = Nummer.	Vge = village.
Hab. = habitants.	p. = pagina, page, Seite.	* = date de naissance — Geburtsdatum.
Hg. = Herausgeber.		† = date de la mort — Todesdatum.

ABRÉVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

AB = Archiv des hist. Vereins des Kt. Bern.	AV = Annales Valaisannes.	Covelle LB = Covelle, Livre des Bourgeois.
ACAS = Annuaire du Club Alpin Suisse.	Bächtold. = Gesch. der deutschen Literatur in der Schweiz.	DGS = Dictionnaire géographique de la Suisse.
ADB = Allgemeine deutsche Biographie.	Barth = Bibliographie der Schweiz. Gesch.	DHBS = Dictionnaire historique et géographique de la Suisse.
AF = Annales fribourgeoises.	Barth Rep. = Repertorium 1891-1900.	DHV = Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud.
AGS = Almanach généalog. suisse.	Bas. C = Basler Chroniken.	Dicrauer = Hist. de la Confédération suisse. — Gesch. der schweizer. Eidgenossenschaft.
AHS = Archives héraldiques suisses. — Schweiz. Archiv für Heraldik.	Bas. T = Basler Taschenbuch.	Dok. Waldmann = Dokumente zur Gesch. des Bürgermeisters Hans Waldmann; hgg. von Gagliardi.
AHVB = Abhandlungen (Archiv) des histor. Vereins des Kant. Bern.	BB = Biographische Blätter.	DSC = Dictionnaire suisse des contemporains.
AJ = Appenzellische Jahrbücher.	BBG = Blätter für bernische Geschichte, Kunst u. Altertumskunde.	FA = Fribourg artistique.
ALBK = Allg. Lexikon der bild. Künstler.	BBS = Bibliograph. Bulletin der Schweiz.	FG = Freiburger Geschichtsblätter.
Ann. = Anniversar.	BGN = Beiträge zur Geschichte Nidwaldens.	Förstemann = Altdeutsches Namenbuch Bd. I (2. Aufl.), II (3. Aufl.).
Arch. SG = Archiv für schweiz. Geschichte.	BIG = Bull. de l'Institut national genevois.	FRB = Fontes rerum Bernensium.
Arg. = Argovia; Jahresschrift der histor. Gesellschaft des Kant. Aargau.	BJ = Basler Jahrbuch.	Gal. Not. gén. = Galiffe, Notices généalogiques.
AS I = Amtliche Sammlung der ältern eidg. Abschiede. Série 1245-1798 = EA.	BJN = Biographisches Jahrbuch u. deutscher Nekrolog.	Galiffe mns. = Manuscrits Galiffe aux Arch. d'Etat de Genève.
AS II = Amtliche Sammlung der neuern eidg. Abschiede. Série 1803-1848 = EA.	BM = Bündnerisches Monatsblatt.	Gautier = Histoire de Genève.
ASA = Anzeiger für schweiz. Altertumskunde.	BP = Bibliothèque publique.	Gautier, médecine = La médecine à Genève.
ASG = Anzeiger für schweiz. Geschichte.	Brandstetter = Repertorium 1812-1890.	Gfr. = Der Geschichtsfreund.
ASGA = Anzeiger für schweiz. Geschichte und Altertumskunde.	BSHG = Bulletin de la Soc. d'histoire et d'archéol. de Genève.	GHS = Genealogisches Handbuch zur Schweizergeschichte.
ASHF = Archives de la Soc. d'histoire du cant. de Fribourg.	BSL = Bibliographie der schweiz. Landeskunde.	GL = Gazette de Lausanne.
ASHR = Amtliche Sammlung der Akten aus der Zeit der helvetischen Republik 1798-1803.	BSN = Bulletin de la Soc. suisse de numismatique.	GLS = Geograph. Lexikon der Schweiz.
ASJ = Actes de la Soc. jurassienne d'émulation.	BStor. = Bollettino storico della Svizzera italiana.	Gremaud = Documents relatifs à l'histoire du Vallais.
ASMZ = Allgem. schweiz. Militär-Zeitung.	BT I = Berner Taschenbuch.	GS = Galerie Suisse. Biographies nationales par Secrétan.
A. Socin 1903 = Mhd. Namenbuch von Adolf Socin 1903.	BT II = Neues Berner Taschenbuch.	H = Helvetia; illustr. Monatschrift, hgg. v. R. Weber.
AU = Appenzeller Urkundenbuch.	BU = Bibliothèque universelle et Revue suisse.	Heyer = L'église de Genève.
	BVG Bas. = Beiträge zur vaterländ. Geschichte, Basel.	HBLS = Historisch-biographisches Lexikon der Schweiz.
	BVG Sch. = Beiträge zur vaterländ. Geschichte, Schaffhausen.	Hoppeler, Beiträge = Beiträge zur Gesch. des Wallis.
	BW = Berner Woche.	
	BWG = Blätter aus der Walliser Geschichte.	
	BZ = Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde.	

Hst.	= Helvetia, politisch-lit. Monatshefte der Studentenverbindung Helvetia.	Ms. Hist.	= Arch. d'Etat Genève, Manuscrits historiques.	StMB	= Studien u. Mitteilungen zur Gesch. des Benediktiner-Ordens.
JG	= Journal de Genève.	MVG	= Mitteilungen zur vaterländ. Geschichte; hgg. vom histor. Verein in St. Gallen.	Stumpf.	= Gemeiner lobl. Eidgenossenschaft Statten, Landen und Völkern Chronik. (1548 etc.)
JHGG	= Jahresbericht der historisch-antiquar. Ges. von Graubünden.	Nbl.	= Neujahrsblatt.	STZ	= Schweiz. theologische Zeitschrift.
JHVG	= Jahrbuch des histor. Vereins des Kant. Glarus.	NSW	= Neues Solothurner Wochenblatt.	SV	= Schweiz. Volkskunde; Korrespondenzblatt der schweiz. Ges. für Volkskunde.
JNGG	= Jahresbericht d. naturf. Ges. Graubünden.	NWT	= Neues Winterthurer Tagblatt.	SVB	= Schriften des Vereins für die Geschichte des Bodensees.
JSAC	= Jahrbuch des S. A. C.	NZZ	= Neue Zürcher Zeitung.	SW	= Solothurnisches Wochenblatt.
JSG	= Jahrbuch für schweiz. Geschichte.	Oechsli	= Gesch. der Schweiz im XIX. Jahrhundert.	SZG	= Schweiz. Zeitschrift für Gemeinnützigkeit.
JSGU	= Jahresbericht der schweiz. Ges. für Urgeschichte.	OG	= Obwaldener Geschichtsblätter.	SZGL	= Schweizerisches Zeitgenossen-Lexikon.
JZB	= Jahrbuch.	PC	= Arch. d'Etat Genève, Procès criminels.	TA	= Taschenbuch der histor. Gesch. des Kant. Aargau.
KKZ	= Kathol. Kirchenzeitung der Schweiz	PH	= Arch. d'Etat Genève, Pièces historiques.	TB	= Thurgauische Beiträge zur vaterländ. Geschichte.
KL	= Konversationslexikon.	PIC	= Picard, Répertoire de noms de familles aux Archives cantonales vaudoises.	TD	= Arch. d'Etat Genève, Titres et Droits de la seigneurie.
KSA	= Korrespondenzblatt für schweizer. Aerzte.	PJ	= Politisches Jahrbuch der schweiz. Eidgenossenschaft.	TRG	= Taschenbuch für die reform. Geistlichen der Schweiz.
KSB	= Kath. Schweizer Blätter.	Pup. Th.	= Pnpikofer, Geschichte des Thurgaus.	Trouillat	= Monuments de l'Évêché de Bâle.
LL	= Leu, Schweizer. Lexikon 1477-1765.	QSG	= Quellen zur Schweiz. Geschichte.	TU	= Thurgauisches Urkundenbuch.
LLH	= Holzhalb, Suppl. zu Leu.	QSRG	= Quellen und Abhandlungen zur schweiz. Reformationsgesch.	Tur. I	= Turicensia 1891.
Matile	= Monuments de l'Hist. de Neuchâtel.	RC	= Arch. d'Etat Genève, Registres des Conseils.	Tur. II	= Nova Turicensia 1911.
MAGZ	= Mitteilungen der antiquar. Gesellschaft in Zürich.	RC impr.	= Registres des Conseils imprimés.	UA	= Urkundenbuch der Stadt Aarau.
MDG	= Mémoires et documents de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève.	RFV	= Répertoire des familles vaudoises qualifiées, 1000-1800, Lausanne 1883.	UB	= Urkundenbuch der Stadt Basel.
MDR	= Mémoires et documents de la Soc. d'hist. de la Suisse romande.	RHE	= Revue d'histoire ecclésiastique suisse.	Über.	= Urkundenbuch des Stiftes Beromünster.
MDS	= Mémoires et documents de la Soc. savoisienne d'histoire et d'archéologie.	RHV	= Revue historique vandoise.	UBU	= Urkundenbuch Unterwalden.
Meier Biogr.	= J. H. Meier: Biographien berühmter Schweizer.	Rivoire bibl.	= Bibliographie historique de Genève au XVIII ^e s.	UG	= Urkundensammlung zur Geschichte des Kant. Glarus.
MF	= Memorial de Fribourg.	RMS	= Revue militaire suisse.	ULB	= Urkundenbuch der Landschaft Basel.
MGS	= Manuel généalog. pour servir à l'histoire de la Suisse.	RS	= Le Rameau de Sapin.	US	= Urkundenregister für den Kanton Schaffhausen.
MGAB	= Mitteilungen der Gesellschaft für vaterländ. Altertümer in Basel.	RSN	= Revue suisse de numismatique.	USTG	= Urkundenbuch der Abtei St. Gallen.
MHGB	= Mitteilungen der historischen und antiquar. Gesellschaft in Basel.	SAV	= Schweiz. Archiv für Volkskunde.	UZ	= Urkundenbuch der Stadt u. Landschaft Zürich.
MHK	= Mitteilungen der schweiz. Gesellschaft für Erhaltung histor. Kunstdenkmäler.	SB	= Schweiz. Bauzeitung.	WL	= Wissen u. Leben.
MHN	= Musée Histor. de Neuchâtel et Valangin.	SBB	= Sammlg. bernischer Biographien.	ZGO	= Zeitschrift für die Geschichte des Oberheims.
MHVS	= Mitteilungen des histor. Vereins des Kant. Schwyz.	SGB	= Schweiz. Geschlechterbuch.	ZP	= Zürcher Post.
MHV Sol.	= Mitteilungen des histor. Vereins des Kant. Solothurn.	SGV	= Schriften der schweiz. Gesellschaft für Volkskunde.	ZSA	= Zeitschrift für schweiz. Artillerie.
MIG	= Mémoires de l'Institut national genevois.	SI	= Schweiz. Idiotikon.	ZSK	= Zeitschrift für schw. Kirchengeschichte.
MN	= Musée neuchâtelois.	SKL	= Schweiz. Künstler-Lexikon. — Dictionnaire des artistes suisses.	ZSR	= Zeitschrift für schweizer. Recht.
de Montet	= A. de Montet, Dict. biogr. des Genevois et des Vaudois.	SL	= Schweiz. Lehrerzeitung.	ZSSt.	= Zeitschrift für schweiz. Statistik.
MS. Gal.	= Galiffe, Manuscrits généalogiques et autres aux Archives d'Etat de Genève.	SM	= Schweiz. Musik-Zeitung.	ZStB	= Zürcher Steuerbücher.
		SNG	= Schweiz. Naturf. Gesellschaft.	ZT	= Zürcher Taschenbuch.
		SPZ	= Schweiz. pädagogische Zeitschrift.	Zw.	= Zwingliana; Mitteilungen z. Geschichte Zwinglis und der Reformation.
		SSR	= Sammlung schweiz. Rechtsquellen.	ZWChr.	= Zürcher Wochenchronik.
		SSG	= Schweiz. Studien zur Geschichtswissenschaft.	ZZ	= Zentralblatt des Zofingervereins.
		StGA	= St. Gallische Analekten; hgg. von J. Dierauer.		

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE DE LA SUISSE

A

A

A. 1. En 1850 et 1851, marque de monnaie sur les pièces fédérales de 1 et 2 cent., $\frac{1}{2}$, 1, 2 et 5 francs, placée au revers, sous la guirlande, indiquant qu'elles ont été frappées à l'Hôtel des Monnaies de Paris. — L. Coraggioni : *Münzgeschichte der Schweiz*, 1896, p. 30, 32, Pl. III. — BSN VII, 1888, p. 172 et s.

2. Marque de monnaie sur des pièces frappées par la ville de St-Gall, désigne le maître monnayeur H.-C. Anhorn, 1714-36 (voir ce nom).

3. Désigne, sur des médailles et des sceaux, des travaux du graveur Jean Aberli (1774-1851) de Winterthour (voir ce nom).

A ou **AA**, dans la Suisse orientale **ACH**. C'est le nom d'une quantité de cours d'eau, petits ou grands, dans le nord-est et le centre de la Suisse; il a passé souvent dans l'appellation des localités riveraines et dans plusieurs noms de famille : « von Aa, zu der Aa », etc. Moyen haut allemand *ahe*, vieux haut allemand *aha*, gothique *ahwa*, fleuve, rivière, rapport le plus ancien avec le latin *aqua*. Souvent il n'est pas réellement nom propre, mais employé simplement dans le sens de « rivière du pays », « Landwasser », pour désigner le cours d'eau par excellence. *αα' ἔξοχόν*. Ainsi la rivière sortant du lac de Zurich, jusqu'à son confluent avec la Sihl, s'appelait dans la ville de Zurich, jusqu'au XIX^e siècle, Aa prouve en soit cette citation tirée de la Zürcher Chronik 1336-1446 : « la rivière qui traverse Zurich et qui s'appelle A ; elle sort du lac de Zurich et se jette dans la Lindmag et cette même Lindmag lui enlève le nom d'A où finit la ville ». On trouve A déjà dans les documents en 1272 ; *ennent A*, 1285 et 1289 : *fluvius qui dicitur dū A (Ā)*, 1303 : le cours d'eau qu'on appelle l'A. Par analogie, ainsi que le prouve le nom de la localité glaronnaise Ennenda (= *ennent A*), la Linth a dû être appelée autrefois simplement Aa. En 1309, la Lorze apparaît aussi comme Aa; de même à Aadorf (886 *Abadorf*) le nom généralement adopté pour la Lützelburg était « Aa ». Ces doubles appellations se sont en partie conservées jusqu'à nos jours. Les deux sources de la Glatz s'appellent jusqu'à leur embouchure dans le Greifensee Aa; par contre, la rivière qui sort du lac de Hallwil porte le nom d'Aa, pendant que le cours supérieur est dénommé Ron et le cours moyen Wag (entre les lacs de Baldegg et de Hallwil). A une époque toute récente, et d'abord d'une manière facultative, les cours d'eau portant le nom d'Aa ont été désignés d'une façon plus précise par un complément de lieu : l'Aa de Steinen, de Wägital, d'Engelberg, de Sarnen. Dans les mots composés anciens Aa s'écrit aujourd'hui généralement *-ach* (ce qui prête facilement à confusion avec les noms provenant du latin *-(i)acu*) et se prononce en dialecte *-i* ou *-a* : Wutach, Goldach, Stei-

A

nach, Egnach, Salmsach, Uznach; on rencontre plus rarement la forme en *-a* : Muota. Des confusions postérieures de « *-ach* » avec « *-bach* » ne sont pas rares : le Rotbach appenzellois en 1323 : *Rotach*; en 1061 et dans les Casus Sancti Galli : *Rota*; Weissbach, encore en 1323 : *Wis-sach*. Aa se trouve aussi en combinaison avec *-bach* : Aabach près de Horgen. — *UZ* 4-8. *SI* 1, p. 63. — *USt* G 3.

A, **AA** ou **AH** (C. Nidwald) Emplacement d'un château à Oberdorf près de Stans, sur le Gisiflüeli. On y distingue encore le tracé du mur d'enceinte. Ce nom nous est transmis par le premier rentier du couvent d'Engelberg, de 1184-97 environ, établissant qu'un cheval de l'abbé devait y être entretenu annuellement pendant quinze jours. Ce château a déjà été détruit ou abandonné au commencement des guerres d'émancipation, car un acte de 1347 permet de conclure qu'il n'existait déjà plus à cette époque. Ce château a certainement été le berceau de la famille autrefois très importante des chevaliers von Ah (voir ci-dessous).

A ou **AA**, **von**, aussi **zer A** et **zu der AHE**. Ministériaux du couvent de Murbach, puis des Habsbourg. Ils tirent leur origine, sans aucun doute, du château du même nom, et ont aussi joué un certain rôle à Lucerne. Nous mentionnerons : 1. **ARNOLD** qui, avec Henri de Malters, maire de Stans, tenait en fief en 1209, des pâturages à Elismatt, Fallibach et Wiesenberg qui passèrent en 1213 au couvent d'Engelberg. Arnold était alors déjà mort. — 2. **Arnold**, premier bailli d'empire à Uri; l'empereur Henri VII libéra par un acte émis à Hagenua, en Alsace, 26 mai 1231, les gens de la vallée d'Uri du pouvoir des comtes de Habsbourg comme gaugraves et promettait de ne jamais les détacher de l'Empire. Le bailliage est dès lors exercé au nom de l'empereur, et comme premier bailli figure *fidelis noster Arnoldus de Aquis*. — Voir *UZ* I, 1888, p. 344. — 3. **WALTER**, mentionné 1256-75, à partir de 1257 comme chevalier.

Une branche de la famille se transplanta à Lucerne et y fit partie du Conseil. A mentionner : 1. **RODOLPHE**, depuis 1322 bourgeois de Lucerne, ammann 1325, 1338, 1340-42, tient avec sa femme, Catherine de Bramberg, 1313-30, la Kreuzmatt de Lucerne, en fief du chapitre de St-Léger. — 2. **JOST ZER A**, petit fils de Rodolphe hospitalier de Lucerne 1419-22 — 3. **JEAN**, du Grand Conseil 1431, le dernier porteur du nom connu à Lucerne. Les armoiries de la famille ne sont connues que par des sceaux de la branche de Lucerne; elles portent : d'argent à un écuireuil de gueules, issant de trois montagnes de sinople.



Une branche de cette vieille famille de chevaliers, de-

venue paysanne, était établie dans l'Unterwald. Dans le Nidwald apparaissent déjà en 1315 JACOB ZE DER AUE et son fils HENRI parmi les personnalités dirigeantes. Ce dernier se nomme en 1325 VON AA. L'obituaire de Wolfenschiessen contient de nombreux noms de cette famille des XIV^e et XV^e siècles; encore en 1607-09 un porte-drapeau se nommait KASPAR VON A, huissier. Une branche de cette famille paraît s'être transplantée dans l'Obwald où elle compte, aujourd'hui encore, d'assez nombreux représentants à Sachseln et à Schwändi. En 1656, nous voyons huit membres de la famille von Ah prendre part à la guerre de Vilmergen, dans le contingent d'Obwald. En font partie : 1. HANSLI qui, en 1494, doit 5 fl. au trésor cantonal pour le domaine First am Sachsterberg. — 2. 1505-1506, WALTER est bailli des trois bailliages. Son sceau porte un A entre trois étoiles qui constitue encore aujourd'hui les armoiries de sa famille. — 3. 1525 un *Caspar von Ah* et sa mère, Anna de Balmenchwand, sont redevables de 10 gros pfennings au trésor cantonal pour le domaine de Födi près du Ranft. Vraisemblablement maître d'école, il a joué un rôle important dans l'administration de la région et paraît, de 1532-1556, presque chaque année à la Diète. Il fut, pendant bien des années, secrétaire cantonal et percepteur d'impôts à Mendrisio. Une lettre du 6 janv. 1534 nous le représente comme « un compagnon très instruit, bien versé dans quatre langues, et en même temps un homme de bon appui en toutes circonstances ». Vers la fin de sa vie, il devint percepteur de Locarno et, comme tel, s'éleva avec force, en 1549, contre le préjudice que lui causaient les cortèges de mai et l'usage de faire grâce des amendes à cette occasion. Lors de sa retraite, en 1556, le député d'Unterwald demanda pour lui une pension lui octroyant jusqu'à sa mort la moitié du revenu d'un percepteur de Locarno. — 4. 1533 WÄLTI est juge à Sarnen. — 5. 1547 le capitaine STOFFEL paraît en justice. — 6. *Melchior* est huissier cantonal de 1560-64, et devient secrétaire cantonal en 1564. Il est également du conseil et, le 27 mai 1560, député à la reddition des comptes des 3 cantons protecteurs d'Engelberg; député également le 25 juin 1563 pour une session analogue à Lugano. Sa réputation d'intégrité n'était pas intacte. Dans les années 1550 à 1560, il faisait partie des têtes chaudes qui, en raison de leur politique religieuse agressive, causèrent maint embarras au gouvernement (voir Durrer : *Landamm. Heintzli* dans le *JSG* vol. 23). — 7. 1588 HANS était juge pour Sarnen. 1590 « Teilenvogt » et conseiller pour Schwändi; de 1594 à 1616, il fut à maintes reprises vice-landammann; comme député, il représenta son canton aux diètes de Baden en 1601, 1602, 1603, 1605, 1606, 1609 et à Lugano en 1596 et 1606; de même à Weggis, à la conférence des V cantons, le 26 avril 1600. — 8. ANDRÉ devient paroissien à Giswil en 1596 et représente cette juridiction ecclésiastique au tribunal en 1601. — 9. JOST est, le 28 juin 1599, député à la reddition des comptes à Engelberg et assiste, en juin 1600, à la conférence des VII cantons, à Lucerne. — 10. *Jean*, * le 16 nov. 1627, prêtre 1631, suffragant à Lungern 1652 à 59, chapelain au Stalden. Il prit part comme second aumônier à la guerre de Vilmergen en 1656 et fut curé de Wolfenschiessen de 1659-1693. Dès son entrée en fonctions, il fit agrandir et restaurer l'église et construisit une chapelle de Lorette. Il s'adonna avec zèle au développement de l'instruction et fut le promoteur de la construction d'un nouveau bâtiment d'école. Transféré le 17 oct. 1693 à la cure de Kerns, il y mourut le 28 sept. 1698. Il fut aussi protonotaire apostolique. Son sceau porte comme cimier un écureuil assis qu'il a évidemment repris des armoiries de la vieille famille de Lucerne. — 11. JEAN MELCHIOR † 1755, devint prêtre après la mort de sa femme Eva v. Flüh; ses deux fils l'assistèrent à sa première messe. Fut maître d'école à Sachseln de 1745 jusqu'à sa mort. — 12. JEAN JOS. IGNACE * 1715 à Sarnen, 1742 chapelain à Sion, † 1747. — 13. JOS. IGNACE * à Sachseln en 1739, † 30 août 1803 à Zurich, fit ses études à Milan et à Rome et devint docteur en théologie en 1772 et protonotaire apostolique en 1800. — 14. BEAT JOSEPH, frère du précédent, né à Sachseln 1735. † 19 mai 1806 à Sachseln. Il devint chapelain de Mosnang en 1760, chapelain de Borschach en 1763 et en mai 1777 curé à Berg d'où



il démissionna en 1799. — 15. *Jos. Ignace* * à Sachseln le 15 déc. 1834, prit les ordres le 9 août 1857; d'oct. 1857 à nov. 1859, il fut vicaire à Berne puis à Fribourg. A partir du 19 nov. 1863, il fut chargé d'un poste d'instituteur et de pasteur des enfants à Stans. Dès 1866, il fut encore desservant de la messe du matin. Le 29 sept. 1867, il fut élu curé de la paroisse de Kerns et nommé, en juin 1888, commissaire épiscopal d'Obwald. Prédicateur et orateur populaire très goûté, un des fondateurs du « schweiz. Piusverein » et co-rédacteur des *Kathol. Schweizerblätter*. Du 1^{er} déc. 1866 au 22 août 1896 il rédigea dans le *Nidwaldner Volksblatt* la revue hebdomadaire de la situation mondiale, ce qui lui valut le sobriquet de « Contemploter du monde ». Il rédigea en 1878 le supplément du *Volksblatt*, le *Schweizer Monatsblatt für kathol. Literatur*, de 1879-1880 le *Literar. Blätter für die Kathol. Schweiz* dont presque tous les comptes-rendus sont de sa plume. Il se fit connaître aussi comme poète et historien. De ses œuvres, signées du pseudonyme *Hartmann von Baldegg*, nous mentionnerons : Les drames populaires : *Arnold de Winkelried*, *Le Lion de Lucerne* (Stans 1892), *Hans Waldmann* (Stans 1896). En outre ses travaux historiques : *Gedenkkblatt an die 400 jähr. Feier des Tages zu Stans den 12. Okt. 1881*. (Stans 1881). — *Des hl. Karl Borromäus Lebensgeschichte* (Einsiedeln 1884). — *Des sel. Einsiedlers Nik. von Flüe, gen. Bruder Klaus zu Unterwalden, wunderbares Leben* (Einsiedeln 1887). A la demande du Histor. Verein der V Orte, il publia *Die Bundes-Briefe der alten Eidgenossen 1294-1513* (Einsiedeln 1891). Ses sermons ont été recueillis après sa mort et publiés par le Dr J. Beck chez von Matt à Stans. — 16. ALBERT, * à Sachseln en 1869, neveu du précédent; devint, en 1895, professeur au séminaire d'instituteurs de Schwyz. A la mort de son oncle, en 1896, il fut appelé à lui succéder comme curé de Kerns. Il s'adonna à des travaux poétiques et littéraires.

Bibliographie des articles von AA : Table des matières des *Gfr.* — AS I. — Cysat : *Kollektan. C. 14* (MS de la Bibliothèque bourgeoise de Lucerne). — W. Echsli : *Les origines de la Confédération*. — R. Durrer : *Landamm. Heintzli* (dans *JSG* 23). — R. Durrer : *Die Kunst und Arch.-Denkmäler Unterw.* — A. Küchler : *Chronik von Sachseln*. — A. Küchler : *Chronik von Sarnen*. — Matériaux inédits aux archives cantonales d'Obwald. [AL. TRUTTMANN.]

AA, von, von der ou aus der. Deux familles différentes, de la campagne zuricoise, éteintes toutes les deux, l'une originaire de l'ancienne seigneurie de Greifensee, l'autre de Wald, dans l'ancien district de Grüttingen. De la première, ULI ou ULRIK de Schwerzenbach acquit gratuitement la bourgeoisie de Zurich le 22 nov. 1440; il a été décapité le 28 mai 1444 avec la garnison de Greifensee. — HANS de Hegnau, également député 22 nov. 1440 bourgeois de Zurich paie en 1450 à Hegnau 15 schellings d'impôts (*JZB* Uster). Vers 1467, la famille n'existait plus dans cette région. Le nom est probablement dérivé de l'Aa, cours supérieur de la Glatt.

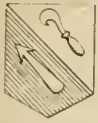
La seconde famille tire son nom du hameau *In der Aa* près Fründsberg (Com. Wald) où un bien, fief des barons de Klingen, est déjà vendu en 1280; la femme d'*Eberhard user der A.* — HEINTZLI et HERMANN, à Wald, paient en 1467 et 1470 chaque fois 1 liv. de cens. — HEINI de Wald, prit part en 1513 à l'expédition dans la Haute-Bourgogne et en 1515 à celle d'Italie (Marignan); puis cette famille disparaît de la région.

Arch. Zurich, Rôle des impôts, Rôles des mercenaires. — *UZ* 10 Nr. 3743. — Edlibach : *Chronik*, p. 51 note. — *Zürich. Bürgerbuch*, 1, p. 160, 361. [J. F.]

AA ALP (C. Obwald, Com. Kerns). Haut pâturage à l'extrémité S. du Melchtal. Aussi haut que remontent les documents, ce pâturage était propriété privée, c'est-à-dire qu'il ne faisait pas partie du domaine seigneurial, mais appartenait à des cultivateurs. En 1437, le Conseil d'église de Kerns en acheta une grande partie à Jacob unter der Flue, pour le prix de 600 L. pfennings. En 1704 une chapelle y fut érigée et consacrée en 1705 à St. Wendelin. Démolie en 1864 elle fut reconstruite sur un nouvel emplacement. C'est la chapelle actuelle. — Küchler : *Chronik von Kerns*. — R. Durrer : *Bruder Klaus*. [AL. T.]

AABERLI. Voir ABERLI.

AADORF (C. Thurgovie, D. Frauenfeld, V. DGS). Commune et grand village, paroisse prot. et cath. — Depuis le XVIII^e siècle la commune porte comme armoiries un écu tranché d'argent à une serpente au naturel et de sinople à un soc de charrue d'argent.



Colonie alémanique datant de la plus ancienne invasion (vers 400-420). *Dorf an der Aa* (ancien nom de la Lützelburg). Les premiers seigneurs furent, dès 780 environ, les comtes de Linzgau (de l'autre côté du Bodan), landgraves de Thurgovie depuis 771. Le comte Ulrich III fonda en 886 la première église d'Aadorf qu'il dédia à saint Alexandre. Un couvent d'hommes y existait déjà en 894; la même année, le comte Ulrich plaça l'église et le couvent ainsi que leurs biens sous l'obédience de l'abbé de Saint-Gall. Plus tard, Saint-Gall y introduisit ses propres moines. Mais aux environs de l'an 1000, le prieuré d'Aadorf fut supprimé. Pendant des siècles le village demeura petit et pauvre. En 1259 eut lieu près d'Aadorf un vif combat entre Eberhard de Bichelsee et Walter d'Elgg, deux vassaux de l'abbé Bertold de Saint-Gall. Après avoir été à plusieurs reprises donné en gage et racheté par l'abbaye de Saint-Gall, Aadorf dut être de nouveau engagé en 1330, cette fois aux seigneurs de Hohenlandenbourg-Greifensee. Hermann de Hohenlandenbourg-Greifensee donna, le 24 juin 1349, le patronage de l'église d'Aadorf avec tous les droits s'y rattachant au couvent de Rüti, fondé en 1206 dans l'Oberland zuricois. En 1362 et 1364, les Landenberg, endettés, durent vendre le village d'Aadorf aux frères Harzer, de Constance. Le 17 août 1394, l'abbé Kuno de Stoffeln racheta Aadorf pour l'abbaye de Saint-Gall. En 1413, la souveraineté passa par vente au couvent de femmes de Tänikon, auquel il appartient jusqu'en 1798. Au commencement de juin 1469, Aadorf reçut un statut communal.

Aadorf manifesta tout d'abord une certaine opposition à la Réforme. Mais dans la nuit de Noël 1524 les crucifix et les tableaux de l'église furent volés, portés sur le « Ried », mis en pièces et jetés dans les fossés. Les coupables, en tant que sujets du comté zuricois de Kibourg, restèrent impunis. En juin 1525, Zurich supprima le couvent de Rüti et s'adjugea ainsi le patronage de l'église d'Aadorf. En 1529, toute la commune embrassa la foi nouvelle. Le premier prédicateur protestant, Gebhard Grönder, y introduisit la nouvelle liturgie. En 1602, Wängi se rattacha comme annexe à la paroisse réformée d'Aadorf et le resta jusqu'en 1858. L'abbesse de Tänikon, qui y possédait 10 fermes en fief, réussit dès 1609 à fonder de



Incendie d'Aadorf, le 23/29 octobre 1827. (D'après une gravure sur bois d'un calendrier contemporain.)

nouveau à Aadorf une petite communauté catholique. La messe y fut derechef célébrée, avec l'autorisation de Zurich, dès le 27 août 1627. En 1843, Zurich céda à l'Etat de Thurgovie ses droits de collation.

Pendant la guerre du Toggenbourg, en 1712, Aadorf eut à subir un long cantonnement des troupes zuricoises. Le 24 mai 1799, des combats d'avant-postes eurent lieu dans la contrée d'Aadorf-Elgg entre les Autrichiens et les Français. Le village fut très éprouvé à cette époque par le pillage et les réquisitions militaires. En 1842, le gouvernement de Zurich rattacha à la commune d'Elgg l'Aadorfer Feld, sur lequel quelques familles s'étaient établies. Cette décision provoqua un long différend (1861-1869) qui fut porté jusque devant l'Assemblée fédérale à Berne et fut tranché en faveur de l'interprétation zuricoise.

Aadorf reconstruisit son église, en 1478 et en 1516; le temple actuel date de 1863-1865. La première école réformée remonte à l'hiver 1598-1599. En 1746 une école catholique fut fondée. En 1870, réunion des deux écoles confessionnelles en une seule. Ecole secondaire depuis 1857. Les registres de la paroisse protestante datent de 1723, de la catholique de 1748.

La plus ancienne poste de Thurgovie allait de Winterthur par Aadorf à Saint-Gall (Zurich-Munich). Au « Lion » à Aadorf se trouvait un bureau de poste et de grandes écuries (pour 18 chevaux); c'est là qu'on relayait et que l'on prenait des chevaux de renfort pour la rampe qui monte au Tuttwilberg. L'entreprise de roulage de la maison Turler avait également son relai au « Lion ». Bureau de poste fédéral depuis 1849, bureau de télégraphe au village depuis 1897, téléphone dès 1894. Station de la ligne Winterthur-Wil dès 1855. Premières industries : grande filature construite de 1825 à 1827 par Ziegler et Goldschmid, de Winterthur. La teinturerie en rouge, fondée en 1833 par Henri Sulzer-Steiner, de Winterthur, et détruite par un incendie en 1847, fut rebâtie en 1857-1858. La caisse d'épargne et de prêt fondée en 1852 avec la garantie de la commune et qui accusait en 1909 un mouvement de 20 millions fit faillite en 1910 ce qui occasionna de grosses pertes à la commune. Dans la nuit du 28 au 29 octobre 1827, Aadorf fut la proie d'un terrible incendie. Habitants : 1860 : 742 ; 1883 : 1076 ; 1910 : village 1524 hab., 218 maisons ; commune 3224 hab., 517 maisons.

Originaires d'Aadorf, voir les articles : Alois Stadler (1823-1879), Jean-Henri Sulzer-Steiner (1805-1876) et son fils Jacques-Henri Sulzer-Rieter (1830-1894).

Voir Joh. Nater : *Geschichte von Aadorf u. Umgebung*, Frauenfeld 1898. — Kasp. Hauser : *Geschichte der Stadt, Herrschaft u. Gemeinde Elgg*, Elgg 1895. [H. BR.]

AAHUSER ou **AHUSER**. Famille qui, jadis, fut une des plus considérées de la commune schwyzoise de Künsnacht et dont le berceau fut un « Stecklihof » nommé AAHAUS ou AAHUS situé en dehors de la juridiction communale. — 1. HEINI et six autres propriétaires prêtent serment à Künsnacht à la Ste-Valburge 1293. — 2. HEINI est bourgeois de Lucerne en 1352. Il demeure dans le district d'Immensee, apparemment à Aahaus, et paie 10 B. de redevances. Peut-être est-ce le même qui, en 1377, fut excommunié par l'évêque de Constance lors de la querelle relative à la collation entre la commune et l'abbé d'Engelberg. Il était sans doute membre du conseil. — 3. En 1420, VERENA reçoit son héritage des enfants de Jenni Ahuser. C'est la dernière mention de la famille Ahuser. — Voir : *Rôle de la chambre domaniale de St-Léger*. — Rôle des impôts de 1382. — Collection de documents du rédacteur.

[AL. TRUTTMANN.]

AAL, *Johannes*, latinisé en *Anguilla*. † 28 mai 1551. Le plus remarquable dramaturge catholique de la Suisse. Prédicateur chassé en 1529 de Bremgarten, sa patrie, pour cause de religion; vécut à Fribourg en Brisgau comme élève de Glarean, fut curé de Baden en Argovie et s'établit en dernier lieu à Soleure où il devint en février 1538 prédicateur et en 1544 prieur à Saint-Ours. Il était en même temps excellent organiste et possédait de solides connaissances en théologie, en mathématiques et en philologie. Il composa la tragédie « Jean-Baptiste » (jouée à Soleure le 21 juillet 1549), grand drame populaire arrangé pour deux jours de représentation. — Voir Jak. Bächtold : *Geschichte der deutschen Literatur in der Schweiz*, Frauenfeld 1887. — ADB 1, 1875. — *Die Briefe Glareans an Joh. Aal...* 1538-1550; éd. par E. Tatarinoff (dans *Urkundio* 2, 3 part. Soleure 1875). [H. BR.]

AAR (All. AARE). Rivière du Plateau suisse. V. DGS. 280 km. depuis ses sources, aux glaciers de l'Aar, jusqu'à son embouchure dans le Rhin entre Koblenz et Waldshut.

A. **Nom.** Il provient sans doute du gallo-celtique, sans qu'on puisse cependant le prouver absolument, et signifie probablement : fleuve; il est identique avec Ahr (un affluent du Rhin, dont l'embouchure est en aval de Sinzig) et parent avec les rivières gauloises *Arar* (aujourd'hui Saône) et *Arion* (l'Arc). La plus ancienne forme dans la langue des Alamans est certainement *Ara* (ce qu'indique entre autre la composition *Argau*, 761-62: *in Argouwe*); 622-38: *flumen Ara*; dans la Passion de Saint-Justin de Bède (vers 700, si authentique): *Ara fluvius*; 1155: *flumen Are*; 1254-55: *agua Hara*. La forme la plus ancienne est *Arara*, ce qui ressort de deux inscriptions romaines (CIL XIII. 2 N° 5096, 5161): *nautae aruranci* (= *Aruranici*) et *reg. arure* (= *regio Arurensis*); dans la *Narratio de martyribus legionis Thebaicae* d'Eucherius (après 400): *Arulam flumen*; 983-1002 et 1002-24: *fluvium Arolam*; vers 1220: *Arolae mons* = Aarberg); 1235-36: *infra Ararim*, encore très fréquent jusqu'au milieu du XIV^e siècle; forme étrange (probablement adjective): *fluminis Aralis* (1271). Composés avec Aare, nous avons Araar, Aarberg, Aarburg, Aarwangen et enfin Argovie. — Holder, *Altcelt. Sprachschatz* (Lpz. 1891). — FRB 1-6. [Dr K. Sr.]

B. **Préhistoire.** Le bassin de l'Aar était déjà habité dans les temps les plus anciens, preuves en soient les nombreuses trouvailles préhistoriques. De l'époque de la pierre (jusqu'en 2500 av. J.-C.) nous connaissons des palafittes dans tous les lacs jurassiens ainsi que dans ceux d'Inkwil et de Moosseedorf, puis des établissements sur terre ferme dans les vallées bernoise, soleuroise et argovienne de l'Aar. Les palafittes persistent pendant l'âge du bronze (2500-900 av. J.-C.) auquel nous devons aussi des fonderies près des bains de Heustrich dans l'Oberland bernois et à Tschugg près du lac de Bienne, puis des tombeaux à Strättligen, à Wangen, à Windisch, etc. Pendant l'âge du fer (900 à 50 av. J.-C.) les palafittes disparaissent. Les trouvailles deviennent toujours plus nombreuses: tombeaux de Thoun et près de Berne même, dans le Seeland, dans la vallée bernoise et soleuroise de l'Aar; les places fortifiées de La Tène, à la sortie de la Thièle du lac de Neuchâtel et à Jolimont près de Chules; trouvailles dans le canal de l'Aar près de Port et de Brügg, près de Belmont sur Nidau, aux environs de Windisch et de Brügg.

Il n'est pas possible actuellement de préciser l'origine ethnique des peuplades qui habitaient le Plateau et la vallée de l'Aar aux âges de la pierre, du bronze et au premier âge du fer. Par contre les habitants du second âge du fer (400-50 av. J.-C.) sont si souvent mentionnés dans les sources romaines qu'on peut presque considérer cette période comme historique. Le Plateau suisse était alors habité par des Celtes, et très vraisemblablement déjà bien avant 110, par les Helvètes qui avaient à la Tiefenau près de Berne une de leurs agglomérations principales.

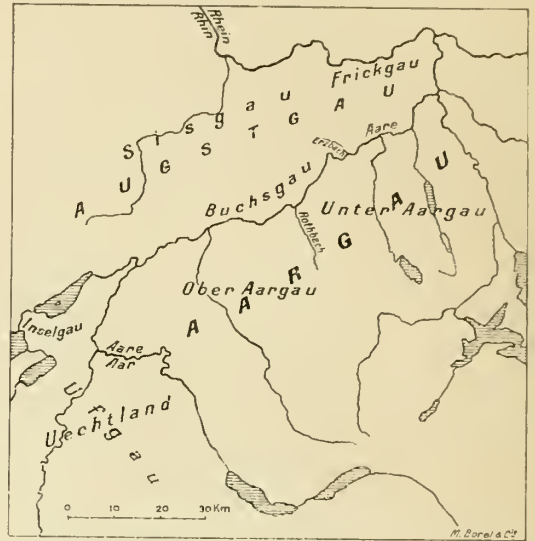
Les communications se sont toujours effectuées le long du fleuve, aussi bien par eau que par terre, depuis les temps les plus reculés et remontant jusque bien avant dans nos vallées. C'est de cette manière que parvenaient aux habitants du bassin de l'Aar leurs matières premières indispensables: le silex de France et d'Angleterre, le verre, d'abord importé du bassin de la Méditerranée, puis plus tard fondu sur place; le cuivre de l'Est et d'Espagne et l'étain d'Angleterre, l'ambre des côtes baltiques, le plomb de l'Est et du Sud, le sel et le fer de l'Est et de la France, etc.

C. **Histoire.** A l'exemple des Helvètes, les Romains s'installèrent dans le bassin de l'Aar qui leur était connu sous le nom de *regio Arurensis* et formait avec ses nombreux promontoires un terrain favorable aux voies de communication et à leur défense. Ils établirent leur quartier général à Vindonissa (Windisch). Au cours du V^e siècle, les Alamans (voir ce nom) s'établissaient sur tout le plateau suisse du Rhin à la Sarine et plus loin, mais les Burgondes qui occupaient la plus grande partie de la Suisse romande actuelle les refoulèrent au delà de l'Aar qui devint ainsi la limite des deux peuples. Avec le

VIII^e siècle s'ouvre l'ère franque qui fit surgir toute une série de Pays historiquement distincts:

L'*Ufgau* (franç. *Ogoz*), s'étend de la rive gauche de l'Aar entre Thoun et Berne, jusque dans l'Oberland; l'*Uechtland* (franç. *Nüthonie*) entre les lacs jurassiens et l'Aar jusque dans la région de Berne; l'*Aargau*, en aval et principalement sur la rive droite, divisé de très bonne heure (855 et 861) en Ober et Unter Aargau (que séparent la Murg et le Rotbach); le *Buchsgau* au N. de l'Ober Aargau, à gauche de l'Aar, le long du Jura; l'*Inselgau* depuis le pont de Thièle et Cerlier jusque près d'Aarberg. Dans l'angle entre l'Aar et le Rhin se trouvait l'*Augstgau* (dit aussi *Baselgau*) qui se divisa plus tard en Siggau et Frickgau.

A la dissolution de l'empire de Charlemagne, le traité de Verdun (843) attribuait les régions alémanes à l'Austrasie de Louis-le-Germanique et les pays burgondes au royaume de Lothaire. Pendant les siècles suivants, certaines maisons féodales profitent des faveurs impériales ou de l'insécurité de l'époque pour étendre leur influence et leurs possessions. Ce sont, en Argovie, les comtes de Lenzbourg († 1173) puis ceux de Kibourg et de Habsbourg. Du côté de Berne ce sont les ducs de Zähringen qui éten-



Divisions politiques des territoires de l'Aar au VIII^e siècle.

dent leur puissance. Comme point d'appui, ils fondèrent les villes de Fribourg, Berthoud et Berne. A leur extinction en 1218, Berne située sur les terres d'empire redevint impériale, tandis que les Kibourg recueillaient une grande partie de leur héritage. Mais ceux-ci s'efforcèrent à leur tour en 1264, et les Habsbourg, dont la puissance grandissait rapidement, surent habilement joindre à leurs possessions celles des Kibourg, devenant ainsi les maîtres de toute la contrée. D'autre part, la maison de Savoie avait mis la main sur les régions burgondes et cherchait à étendre ses conquêtes vers le Nord. Sur l'Aar elle se heurta aux Kibourg puis aux Habsbourg (1264-1273) qui arrêtaient ses progrès. A cette époque de transition, c'est-à-dire du XI^e au XIV^e siècle, remonte la fondation de nombreuses villes: « Elles ont dû sortir de terre comme des champignons ». Dans la contrée de l'Aar, on peut nommer: vers 1280 Interseen et Interlaken (par Walter d'Eschenbuch); 1191 Berne (par Berthold V de Zähringen); 1220 Aarberg (par le comte Ulrich III de Neuchâtel-Aarberg); 1269 Büren; 1264-1270 Cerlier; 1338 Nidau (par le comte Rodolphe de Neuchâtel-Nidau), puis Wiedlisbach et Wangen; 1312 Altreu; au XI^e siècle Aarbourg (par les comtes de Fribourg); 1263 Araar (par les Kibourg), Brügg sous le comte Rodolphe III de Habsbourg. De tout temps les ponts traversant le fleuve ont eu une grande importance; souvent un droit de péage lucratif leur était attaché, que

le seigneur du pays pouvait donner en hypothèque à un de ses partisans particulièrement dévoué (par ex. le péage de Soleure).

La puissance de la ville de Berne conquiert pied à pied la contrée de l'Aar. En 1323, Berne acquit la ville de Thoune et en 1334 elle s'assura la prépondérance dans tout l'Oberland par la soumission des seigneurs de Weissenbourg. Dans l'alliance qui unit en 1350 Berne et Fribourg d'un côté à l'Évêque de Lausanne et au comte de Savoie de l'autre, l'Aar est indiqué comme limite de territoires dans lesquels l'aide mutuelle était obligatoire. D'autre part, le pacte de l'entrée de Zurich dans la Confédération, le 1^{er} mai 1351, étend également la contrée dans laquelle cette aide mutuelle est exigée jusqu'au cours de l'Aar, depuis le Grimsel jusqu'à son embouchure dans le Rhin. Lors de la conquête de l'Argovie par les Confédérés en 1415, Berne reçut pour sa part Aarbourg, Aarau et Brugg et domina ainsi tout le bassin de l'Aar jusqu'à son confluent avec la Reuss (excepté le territoire de Soleure).

Après la première bataille de Zurich (2-4 juin 1799) de grandes masses de troupes ennemies se trouvaient en présence sur territoire suisse. A l'E. du cours inférieur de l'Aar campaient les Autrichiens, à l'O. les Français. Le 17 août, l'archiduc Charles tenta de passer l'Aar à Döttingen sur 2 ponts de bateaux, mais il en fut empêché par les tirailleurs helvétiques qui se trouvaient à Klein Döttingen sur l'autre rive.

Voir Joh. Dierauer : *Hist. Conf. suisse*. — Alb. Jahn : *Chronik 1857*. — [Joh. Rud. Rahn] : *Die Schweizer Städte im Mittelalter*. (Nbl. des Weissenhauses in Zürich. 1889.) — Ivo Pfylfer : *Der Versuch eines Aareüberganges bei Döttingen...* Baden 1899.

D. Navigation. Depuis les temps les plus reculés, les communications en Suisse suivent les deux directions du N. au S. et de l'O. à l'E., celle-ci surtout favorisée par la dépression : La Sarraz-lacs jurassiens-Aar-Rhin, à laquelle aboutissent toutes les vallées du Plateau. L'endant des siècles une grande animation régna sur nos routes fluviales dont l'Aar jusqu'à Koblenz fut une des plus fréquentées. Le tronçon Brienz-lac de Thoune a toujours été assez peu fréquenté saut en été pendant la circulation par le Grimsel. Le « Bellevue » construit par les frères Knechtenhofer en 1835 a été le premier vapeur sur le lac de Thoune ; sur celui de Brienz ce fut le « Giessbach » en 1839. De Thoune partait pour Berne encore en 1857, deux fois par semaine régulièrement, le « bateau ordinaire » qui servait en premier lieu au transport des personnes, mais qui chargeait aussi différents produits de l'Oberland, et spécialement les veaux, d'où son surnom populaire de « bateau des veaux » ou « Ilotte des veaux », et dont l'arrivée à Berne faisait la joie des gamins. La navigation était alors dangereuse et 4-5 bateaux périssaient annuellement.

Du 1^{er} juillet à la fin de l'année 1825, 623 bateaux avec 6162 personnes et 118.400 quintaux de marchandise entrèrent à Berne. La taxe s'élevait, par voie de terre, de 4 à 10 batz par quintal, par eau à 1/2 batz. Un bateau dit « Aarewaidling » de 50 pieds de long sur 12 1/2 de large pouvait contenir 180-230 quintaux de marchandise. En aval de Berne, la corporation des Bateliers avait le droit exclusif de la navigation sur l'Aar jusqu'à Brugg et pendant la foire de Zurzach, jusqu'à Klingnau, port des bateaux bernois qui se rendaient à Zurzach. Avant leur départ de Berne, les bateaux étaient visités et les bateliers devaient prêter serment. A Altenburg près de Brugg, nouvelle visite et contrôle de tous les bateaux. A Zurzach, Laufembourg ou Bâle ces bateaux étaient souvent vendus et ne remontaient plus à Berne. Il fallait donc en construire toujours de nouveaux. Les formalités douanières à Soleure, Wangen et Aarbourg étaient particulièrement compliquées. A Nidau aboutissait à l'Aar la voie très fréquentée Yverdon-lac de Neuchâtel-Thièle-lac de Bienna, dont la corporation des Bateliers de Berne avait également le monopole. Les taxes prélevées pour le trajet étaient en remontant, pour 1 quintal : du débarcadère d'Altenbourg à Aarau 4 batz, d'Aarau à Aarbourg 3 batz, d'Aarbourg à Soleure 5 batz, de Soleure à Nidau 2 batz et de Nidau à Yverdon 2 batz ; en descendant : d'Yverdon à Nidau 2 batz, de là à Soleure 2 batz, de Soleure à Aarbourg 3 batz, de là à Brugg 4 batz et de Brugg à Klingnau

1 batz. En 1836 encore le trafic d'Yverdon à Soleure était de 156.000 quintaux. Le transport par terre coûtait par heure et par quintal 8 cts et le transport par eau 3,7 cts. Pour permettre aux bateaux de passer directement des lacs de Neuchâtel et de Morat dans l'Aar, Berne fit creuser en 1645 à travers le Grand Marais, depuis l'embouchure de la Broye jusqu'à Aarberg, un canal (voir CANAL D'AARBERG). Le sel et le blé étaient, avec le bois de flottage et le vin, les principaux articles de trafic. Le sel de Bourgogne arrivait jusqu'à Brugg et de là, par voie de terre, allait à Lucerne, dans les Waldstätten et à Zurich ; le sel bavaois de Brugg à Berne, Fribourg et Neuchâtel. De mai jusqu'au 20 octobre 1783, par exemple, 208 tonnes de sel furent remontés par eau et 111 par terre. Mais déjà vers la moitié du XIX^e siècle la navigation sur l'Aar avait beaucoup diminué, avant même que Berne fût relié au nouveau réseau des chemins de fer.

Dans la partie inférieure du cours de l'Aar venait aboutir la navigation de la Reuss et de la Limmat. Voir A. Härry : *Bilder aus der Geschichte der schweizer. Flussschiffahrt (Schweizer. Wasserwirtschaft. 3, 1910-1911 ; p. 36-38, 55-59.)* — Herm. Hartmann : *Berner Oberland in Sage u. Gesch.* (vol. 2, 1913).

E. Correction de l'Aar. Le caractère torrentiel très prononcé de l'Aar a de tous temps occasionné de fréquentes inondations et de coûteux travaux d'endiguement tant en amont de Berne que dans le Seeland. Dès les XVI^e-XVIII^e siècles on enregistre de nombreuses plaintes contre l'envasement croissant du sillon d'Entreroche près de La Sarraz jusqu'à Soleure. Au commencement du XVIII^e siècle un projet vit le jour de couper la boucle de l'Aar par un canal de Meienried à Büren, mais il ne fut jamais exécuté. D'autres travaux, en 1749-1758, aux environs de Nidau, n'eurent pas tout le succès voulu. Les différents projets de l'ingénieur valaisan de Rivaz, en 1760, de Mirani 1771 et Hebler 1775 demeurèrent sur le papier. Les travaux dans la Thièle à la fin du XVIII^e siècle et le dragage de cette rivière par le capitaine Schlatter 1811-1813 n'eurent pas de résultats plus pratiques ; les inondations se répétaient régulièrement chaque année (principalement en décembre-janvier 1801, puis de nouveau en 1815, 1816, 1817). A partir de ce moment la correction de l'Aar fit l'objet de sérieuses et nombreuses études (voir DGS), qui aboutirent enfin à l'exécution du projet La Nicca solennellement inaugurée à Aarberg le 17 août 1868. Cette grande œuvre fut achevée avec un plein succès après vingt ans de travaux sous la direction supérieure des inspecteurs fédéraux La Nicca et Fraise. A côté de ces techniciens, il convient de nommer spécialement l'actif promoteur de cette œuvre utile, le Conseiller d'Etat bernois Jean-Rod. Schneider, qui fut le véritable chef du mouvement pour le dessèchement du Seeland et qui publia sur ce sujet l'ouvrage : *Das Seeland der Westschweiz und die Korrektur seiner Gewässer* (Berne 1881). — Voir aussi les *Comptes Rendus annuels de l'entreprise de la Correction des eaux du Jura*, 1869 à 1889. — DGS, article Grand Marais. — *Flusskorrekturen der Schweiz* ; fasc. 5 : *Aare zwischen Thuner u. Bielersee*, Berne 1916. — Alb. v. Morlot : *Die Juragewässer-Korrektion* (dans SB 26, 1895 ; p. 103-107, 116-119, 122-124. [H. Br.]

AARAU. (V. DGS). Depuis 1803 chef-lieu du canton d'Argovie. De tout temps, important nœud de routes.

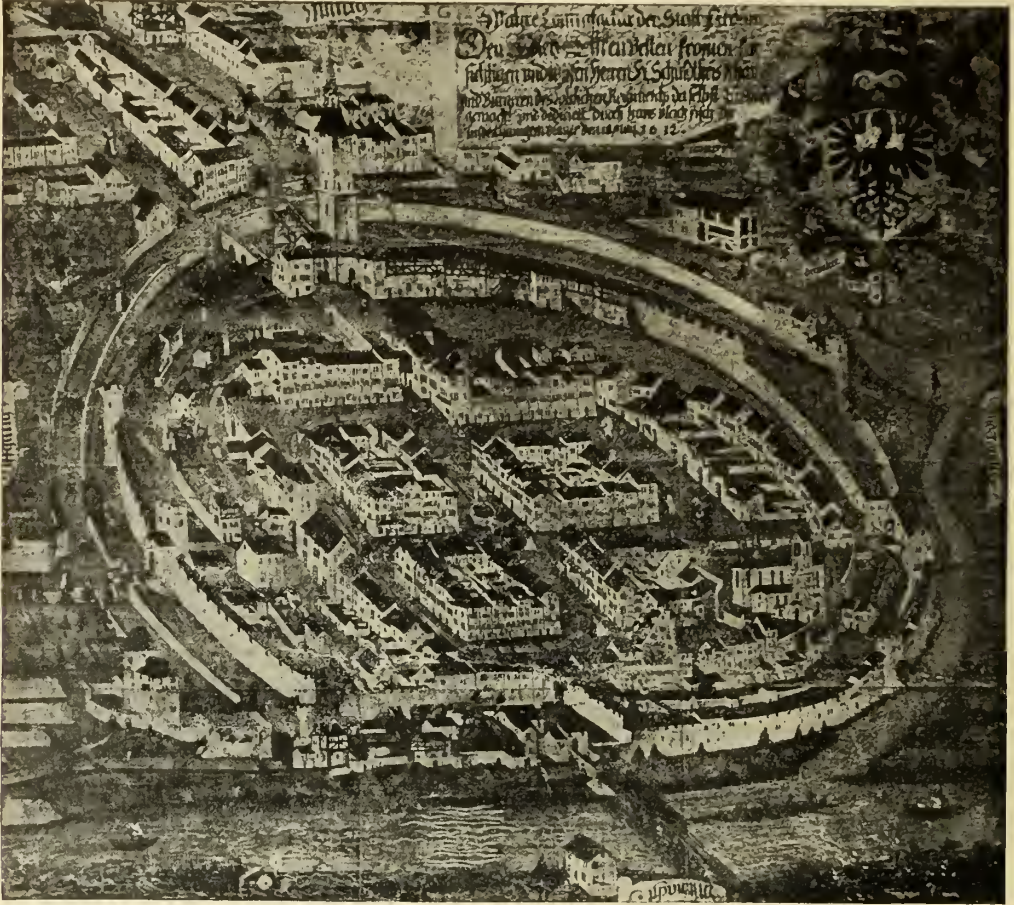


Nom et armoiries. Dans les deux plus anciens sceaux de la ville (26 février 1270 et 1301) et dans le sceau du Conseil (13 juin 1356) Aarau avait des armes parlantes (Aar = Aigle, Au = prairie) ; mais dès le commencement du XVI^e siècle, les armes actuelles étaient déjà employées, soit : d'argent à l'aigle éployée de sable, au chef de gueules. — Voir W. Merz : *Die Gemeindegewappen des Kant. Aargau*. Aarau 1915, p. 3. — Formes anciennes du nom : en 959 et 1256, *Arowo* ; 1263 *apud Arowe* ; en 1267, *apud Arowe*.

Histoire jusqu'en 1415. On n'a pas établi l'existence d'une station romaine sur l'emplacement actuel de la ville. En revanche, la route militaire romaine de Solodurum à Vindonissa passait tout près d'Aarau. L'existence d'un pont ou d'un bac à Aarau à l'époque romaine est une supposition. On a trouvé à différentes reprises des

monnaies le long de la voie romaine. Voir J. Heierli : *Die a. chätolog. Karte des Kant. Aargau*, 1898, p. 15. A l'endroit où l'Aar, divisé en plusieurs bras, était facile à traverser, il s'éleva pour garder le passage deux châteaux-forts, la tour Rore et celui qui, plus tard, fut appelé le Donjon hors de ville « Burg vor der Stadt » (commencement du XI^e siècle). Il se forma en cet endroit, sur le terrain de la communauté de Suhr, un établissement (959 : *apud Aravo*), qui reçut des comtes de Kibourg, successeurs des Lenzbourg, une organisation municipale. A la mort d'Hartmann l'Ancien, en 1264, son neveu Rodolphe de Habsbourg devint l'héritier des Kibourg dans la Suisse

le patronage de l'église. Des bourgeois d'Aarau combattirent avec les Autrichiens, entre autres à Sempach en 1386 et en 1405 au Stoss, contre les Appenzellois. La petite ville prospéra et aux environs de 1337, recula ses murailles à l'Est. Le duc Albert d'Autriche lui accorda le droit de lever un impôt sur les bœufs des boulangers et bouchers ainsi que sur les maisons des nobles. Seule la Tour Rore (qui existe encore aujourd'hui englobée dans l'Hôtel de Ville) demeura exempte de tout impôt. C'était la maison du seigneur, entourée de fossés et de murs et qui servait de lieu d'asile. (Voir la nouvelle de Heinr. Zschokke : *Der Freihof von Aarau*.) Mais le 12 février 1515, la com-



La ville d'Aarau, vue du Nord, en 1612. (D'après le tableau de Hans Ulrich Fisch II, dans la salle du Conseil à Aarau.)

orientale, racheta encore à sa pupille Anne de Kibourg ses propriétés d'Argovie. C'est ainsi qu'Aarau passa à la maison de Habsbourg. Le 4 mars 1283, devenu roi, mais toujours occupé à agrandir la puissance de sa maison, Rodolphe 1^{er} octroya aux bourgeois d'Aarau la première charte de franchises sur le modèle de celle de Winterthour (1264), ce qui leur assura toute une série de libertés et de privilèges. Cette « Rodolfina » fut ratifiée le 22 décembre 1283 par le duc Rodolphe d'Autriche et le 31 octobre 1292 par le duc Albert d'Autriche ; ce dernier accorda également aux bourgeois d'Aarau le droit d'irrigation par la Suhr.

Le 2 février 1301, l'avoyer, le conseil et les bourgeois d'Aarau se donnèrent leurs premières institutions autonomes (dites : second statut municipal d'Aarau). Comme à plupart des villes argoviennes, construits sur terres domaniales, Aarau appartenait en propre au seigneur. Celui-ci avait le droit de haute et de basse justice ainsi que

mune l'acheta et elle fut immédiatement dépouillée de son immunité. Le faubourg qui se développait au S. au delà de la Tour supérieure resta sans fortifications, de sorte qu'en 1388 p. ex. des troupes bernoises purent l'incendier au passage. Aux XIV^e et XV^e siècles, la « Halde » avec le couvent des Sœurs de Schännis fut également comprise dans l'enceinte de la ville. Par contre, le « Schlossli », c'est-à-dire le château fort près de l'Aar, hors des murs, ne fit jamais partie intégrante de la cité. L'existence du pont sur l'Aar au XIV^e siècle est prouvée. Mais il causa aux habitants de grands ennuis, car le fleuve l'emporta à plusieurs reprises, pour la dernière fois en 1843. Depuis 1850, le pont est suspendu, hors d'atteinte des hautes eaux.

Epoque bernoise. Lorsqu'après l'excommunication du duc Frédéric d'Autriche, l'empereur Sigismond somma les Confédérés de mettre la main sur les territoires autrichiens, Berne entra la première en campagne et con-

AARAU



Aarau à 400 m. Photographie prise d'avion par Aéro-Zürich (Comte, Mittelholzer & Cie).

AARBOURG



Aarbourg à 500 m. Photographie prise d'avion par Aéro-Zürich (Comte Mittelholzer & C^{ie}).

jointement avec Soleure s'empara d'Aarau (20 avril 1415). La ville ayant prêté aux deux états le serment de fidélité, les Bernois confirmèrent ses franchises et ses droits. L'empereur prétendit considérer ces conquêtes comme ayant été faites au nom de l'empire, mais les Confédérés ne voulurent pas les céder. On entama des négociations à la suite desquelles Aarau fut hypothéquée à Berne (1^{er} mai 1418). Entre temps, le 20 mars 1417, l'empereur, pour mieux affirmer ses droits, avait de son côté reconnu les franchises d'Aarau; il lui accordait même, le 29 janvier 1418, le droit de glaive. L'empire ne dégagea plus ses hypothèques et ses derniers rapports avec Aarau furent la ratification des franchises de cette ville par les rois Sigismond (1434) et Frédéric III (1442).

Le 13 mai 1464, Berne se fit renouveler, à elle seule, le serment de fidélité, de sorte qu'Aarau se trouvait ainsi libérée de la co-suzzeraineté de Soleure. Mais Berne se mêla beaucoup plus que ne l'avait fait la maison de Habsbourg des affaires intérieures de la ville, au point d'en restreindre l'autonomie: les bourgeois d'Aarau devinrent des « sujets » de Berne et essentiellement taillables. Aarau devint ville municipale. Thomas de Falkenstein, seigneur de Gösgen, attira, le 6 mai 1449, vingt bourgeois d'Aarau dans un guet-apens où ils périrent tous, sauf un.



Aarau. Le « Burg vor der Stadt » (Schlossli).
(D'après une gravure de la 1^{re} moitié du XIX^e siècle.)

En 1468, la noblesse autrichienne, et parmi elle, de nouveau le comte de Falkenstein ainsi que Jean de Rechberg, marcha sur Aarau et y enleva 400 têtes de bétail; les bourgeois

poursuivirent les voleurs, les rattrapèrent, en tuèrent 28 et en firent 9 prisonniers; ces derniers furent décapités



Aarau à la fin du XVIII^e siècle. (D'après une gravure contemporaine en couleur; dessinée par G. Lory, gravée par Marquard Woche.)

à Aarau. Parmi la garnison de Grandson, pendue par Charles le Téméraire, se trouvaient 5 bourgeois d'Aarau; 120 hommes de cette ville prirent part à la bataille de Morat (1476). Un contingent d'Aarau prit également part à la bataille de Dornach le 22 juillet 1499.

En se rendant au Colloque de Berne (1528), Ulrich Zwingli passa par Aarau la nuit du mardi après Nouvel-An. Lorsque, à la suite de cet entretien religieux, Berne donna l'ordre d'embrasser la Réforme, deux députés vinrent à Aarau faire voter les bourgeois, le 1^{er} mars; 125 se prononcèrent pour l'ancienne foi, 146 en faveur de la nouvelle. Les premiers prédicateurs protestants furent Jean Zelinder et Jacques Otter. Comme Aarau avait déjà auparavant acquis le droit de nommer ses curés, tous les droits du patron de l'église — le couvent de Beromünster — prirent fin avec la Réformation. A partir de 1531, les délégués des cantons protestants s'assemblèrent fréquemment à Aarau. En 1549, on autorisa le duc Georges de Wurtemberg à séjourner un certain temps à Aarau à la condition « pour son Altesse et ses gens de ne point faire de dettes, de vivre suivant la religion réformée et de ne donner lieu à aucune plainte ». En 1551, la ville organisa une solennelle fête de jeunesse. Le second jour fut représentée une pièce de théâtre, écrite par le greffier de Lenzbourg, Hermann Haberer. De 1557 à 1559, 93 réfugiés d'Angleterre, exilés pour cause de religion, s'établirent à Aarau. En 1589, toute l'élite avec le drapeau de la ville d'Aarau rejoignit l'armée bernoise en marche contre la Savoie dans le Faucigny. Lorsque en 1632 l'Argovie fut troublée par l'entrée dans le Frickthal de 8000 soldats allemands et espagnols, l'élite entière fut de nouveau levée. Dans la Guerre des paysans de 1653, les insurgés obligèrent une troupe de 500 hommes de Bâle et Mulhouse à quitter Aarau. Au commencement et au milieu de mai les paysans manifestèrent par deux fois encore devant la ville, mais sans rien obtenir. Dans la première guerre de Villmergen, le 14 janvier 1656, les bourgeois d'Aarau perdirent 14 des leurs et laissèrent 6 prisonniers aux Lucernois. En 1667, la peste sévit. La paix d'Aarau de 1712 mit fin à la guerre du Toggenbourg. La pâture des chèvres et les dégâts qui en résultaient, donnèrent lieu à une querelle, dite « querelle des chèvres » (Geissenstreit) (1777-1779), entre le Conseil et quelques bourgeois, qui fut portée jusque devant les autorités bernoises. En 1789 se forma le corps de cadets qui existe encore aujourd'hui.

Sous l'Helvétique et l'Acte de Médiation. A l'époque de la Révolution helvétique, Aarau joua un rôle en vue. Une Diète extraordinaire de la dernière de l'ancienne Confédération, s'y rassembla le 27 décembre 1797 pour délibérer sur les dangers qui menaçaient alors la Suisse;

elle n'aboutit à aucune résolution ; on se borna à renouveler, le 25 janvier 1798, au Schachen, les anciennes alian-

Temps modernes. Le 6 janvier 1802, inauguration de l'École cantonale ; nouveau bâtiment 1896. L'Acte de Médiation fit d'Aarau le chef-lieu du canton d'Argovie nouvellement constitué. Réunion du premier Grand Conseil le 25 avril 1803 à l'Hôtel-de-Ville. En 1804, fête de la jeunesse (Maienzug) célébrée avec un éclat particulier, la jeunesse des autres villes argoviennes ayant été conviée, 1811, fondation de la Société argovienne de culture patriotique, qui créa aussitôt une Société de secours pour Aarau et ses environs. La même année fut fondée par Henri Zschokke une loge maçonnique. A la fin de 1813, jusqu'au 22 décembre, quartier général de l'armée fédérale sous de Wattenwil ; puis les Alliés, autorisés par la Diète, traversent la Suisse Du 7 au 12 juin 1824, la Société de tir d'Aarau organisa le premier tir fédéral au



Aarau: Auberges du Sauvage et du Lion d'Or à l'arrière-plan (Siège du Directoire helvétique en avril-septembre 1798). (D'après une gravure de la 1^{re} moitié du XIX^e siècle.)

ces par un serment solennel. Depuis le 9 janvier se trouvait à Aarau l'ambassadeur français Joseph Mengaud : il réussit à gagner à la France la majorité des bourgeois. A peine la Diète s'était-elle dissoute, que la révolte contre Berne éclata ouvertement (1^{er} février 1798) et Aarau planta un arbre de la liberté préparé depuis longtemps. La ville refusa la levée de l'élite ordonnée par Berne pour défendre la frontière contre l'invasion française. Mais, dans les premiers jours de mars, la chute de Berne décida du sort de l'ancienne Confédération. Les troupes du général Brune occupèrent Aarau, où arriva également le général Schauenbourg. Le 22 mars s'y réunit l'Assemblée nationale provisoire, qui accepta à l'unanimité, le 26 mars, la constitution helvétique. Aarau fut la première capitale de la République helvétique. L'inauguration solennelle des séances des conseils eut lieu le 12 avril à l'hôtel de ville. Le siège du président était occupé par le doyen d'âge : le héros de la liberté, le trésorier Henri Bodmer, de Stäfa. Furent ensuite nommés présidents : au Sénat, le Bâlois Peter Ochs ; au Grand Conseil, le Bernois Bern.-Fréd. Kuhn. Dès lors, l'assemblée législative siégea à l'hôtel de ville et le Directoire tint ses séances à l'auberge du Lion d'Or (le bâtiment du gouvernement actuel). Le 20 septembre, le gouvernement s'établit à Lucerne.

Administration jusqu'en 1798. La constitution municipale d'Aarau était primitivement purement démocratique. L'ensemble des bourgeois composait la commune. Mais de bonne heure les ministériaux et quelques familles de la bourgeoisie, parvenues à la richesse ou aux honneurs, formèrent une classe à part de « nobles » ou « gentilshommes » distincts du commun. Toutefois les deux classes furent de tout temps éligibles au Conseil. Il n'y eut donc à Aarau jusqu'à la fin du régime bernois aucun patriciat. A côté des bourgeois, on voit dès l'origine l'habitant et l'hôte ; le premier n'était pas admis au gouvernement, et le second ne faisait dans la ville qu'un séjour temporaire. De plus en plus les attributions de la commune, c'est-à-dire de l'ensemble des bourgeois, passèrent aux conseils : le petit, le moyen et le grand Conseil. A la tête de cette administration figura de tout temps un avoyer. A ses côtés se trouvait le petit Conseil de 8 membres. Au commencement du XV^e siècle apparaît le Conseil moyen (les Trente), composé de 18 membres. La plus récente des autorités municipales étaient les « Burgere » ou Grand Conseil qui comptait également 18 membres. Les conseils réunis exerçaient la haute justice. Le secrétaire de ville était celui de toutes les autorités jusqu'en 1777, où le tribunal eut son propre greffier. Les corporations n'exercèrent à Aarau aucune influence sur la vie publique. La petite ville d'Aarau fit tout ce qui était en son pouvoir pour l'instruction publi-

que. Schachen (place d'exercices), qui amena la fondation de la Société fédérale de tir. 1830, troubles provoqués par la révision de la constitution, et du 6 au 8 décembre, 6000-8000 insurgés, sous Henri Fischer, grand conseiller et hôtelier du « Cygne » à Merenschwand, occupent la ville, en conservant toutefois une discipline complète. 1832, première fête fédérale de gymnastique et du 1^{er} au 8 juillet 1849, tir fédéral. 1880, exposition cantonale pour l'industrie, le commerce et l'agriculture. Musée cantonal des



Aarau. L'ancien Pulverturm (magasin à poudre). (D'après une gravure de la 1^{re} moitié du XIX^e siècle.)

Arts et Métiers fondé en 1896. Station de chemin de fer dès 1856 (C^{ie} du Central) et 1858 (du Brugg-Aarau) ; télégraphe depuis 1852, téléphone 1886. Nouvelle caserne



Vue de la
ville d'Aarau
Raspé par le Mayor de Département
de la Ville. J. Aarau.

Dessiné à Monsieur Jean Henri
et Membre du petit Conseil

Vue d'Aarau.

Dessin de G. Lori, gravé par M. Woëcker, 1780. (Bibliothèque cantonale d'Argovie.)



La Fête des Bergers suisses célébrée à Unspunnen le 17 août 1805,

Dédiée à M. Thormaann, bailli d'Interlaken, par son très humble et très obéissant serviteur Jean Stähli, de Brienz. (D'après une lithographie en couleurs.)

d'infanterie inaugurée en 1849, de cavalerie 1879. De 1822 à 1836, Ecole normale cantonale des instituteurs; 1872, adjonction à l'Institut des jeunes filles, existant depuis 1804, d'une école normale d'institutrices. Hôpital cantonal décidé 1882, ouvert 1887. Société de Musique (Collegium Musicum) datant de 1704, réorganisée en 1768. Depuis 1850 existe la Société Sainte-Cécile et une musique municipale depuis 1853. Point de théâtre à demeure, mais troupes de passage. L'organisation municipale d'Aarau repose sur la loi cantonale d'organisation des communes. Pavoise catholique érigée par décret du 21 juin 1803, attribuée depuis la réorganisation de l'évêché de Bâle en 1828 au chapitre rural de Mellingen.

Histoire ecclésiastique. La chapelle d'Aarau, fille de l'église de Suhr, est mentionnée pour la première fois en 1275 et le desservant en aurait été Pierre Gurtler (1277). Le 7 juillet 1403, le curé de Suhr, après des luttes violentes, abandonna l'élection du chapelain au Conseil d'Aarau. L'Autriche, suzeraine des deux églises, les céda, le 22 janvier 1400, au chapitre des chanoines de Münster, et, en 1857, elles passèrent à la ville d'Aarau. Déjà en 1350, la chapelle d'Aarau reçut un don pour la construction du chœur, en 1442, un autre pour l'érection d'une nouvelle tour, en 1453, Hans Meier, d'Aarau, la gratifia d'un orgue que les Bernois remplacèrent en 1755 par un autre tiré de l'église du St-Esprit, lequel fit place à son tour à celui de 1891. En 1471, la chapelle comptait douze autels avec neuf chapelains. Reconstituée cette année-là au moyen des pierres tirées des ruines du château d'Obergösgen, elle fut inaugurée en 1479. Les 2 et 10 mars 1528, par suite de l'adoption de la Réforme, les images furent enlevées; et, détachée de Suhr en 1568, l'église d'Aarau fut érigée en paroisse indépendante. De 1803-1886, l'édifice servit aux deux cultes; alors, la paroisse catholique ayant été constituée, l'église des Saints Pierre et Paul fut construite; les vieux-catholiques cependant célèbrent leur culte dans le vieil édifice réformé. La tour contenait cinq cloches datant de 1453, 1526, 1548, 1663, 1728; à l'exception de la plus grosse, elles furent fondues pour permettre la nouvelle sonnerie harmonique de 1862. Le cimetière autour de l'église fut fermé en 1541; un autre établi devant la porte Laurent; transporté lui-même en 1806 dans le quartier Zelgli, il porte le nom de Rosengarten et renferme aujourd'hui le crématoire. Les registres de paroisse protestants datent pour les baptêmes de 1534, les mariages 1544, les décès 1673; les catholiques de 1801.

COUVENTS. La maison des religieuses de Schännis, de l'ordre de St-François, puis de St-Augustin, dans le quartier de la Halde, fut exonérée en 1270 par la ville du paiement des redevances et prise aussi sous sa protection par Rodolphe de Habsbourg en 1271. Depuis 1315, le couvent célébrait ses offices dans sa propre chapelle et avait son cimetière depuis 1396. Après sa suppression en 1528, le monastère fut successivement collège latin, 1693 hôpital, 1783 fabrique de rubans de soie, 1815-1850 propriété privée et depuis 1850 maison des pauvres de la ville. En 1350 est mentionné un couvent d'Augustins; et de 1350-1528 celui des frères mineurs; la maison des frères prêcheurs, citée en 1350, semble n'avoir été qu'un pied à terre pour les moines quêteurs, car il n'a pas d'histoire; ces deux établissements occupaient l'emplacement de l'hôtel du Bœuf. Les trois maisons de religieuses, situées au Graben (fossé), au cimetière et au faubourg servaient d'asile permanent pour les femmes isolées ou pauvres. En 1434, il est encore question de Béguines et en 1406 d'une ermite Marguerite. L'année 1344 paraît un hôpital dans le faubourg avec une chapelle dédiée à St-Nicolas. La maison des lépreux, Ste-Anne, nommée en 1350, disparut à la fin du XVII^e siècle. L'ossuaire au vieux cimetière fut supprimé en 1748. — Voir A. Nüscheler: *Die arg. Gottehäuser in den Dekanaten Hochdorf* etc., dans *Argovia*, 28.

Commerce et Industrie. Dès 1600, Aarau possédait une teinturerie et une blanchisserie. et en 1680, les Illeguonots apportèrent l'industrie de la soie et la sériciculture; en 1703 fut construite une fabrique de drap. A la fin du XVIII^e siècle, le « père » Jean Rod. Meyer introduisit la fabrication des rubans de soie, en 1810, Jean Herzog, d'Effingen, plus tard bourgmestre argovien, établit une filature de coton mécanique. Les coutelleries

d'Aarau des XVII^e et XIX^e siècles sont célèbres. Les fabriques de poteries, les fonderies de cloches et de canons et les armureries sont également connues d'an-



Aarau. L'Hôtel de Ville avec la tour Rore.
(D'après une gravure de la 1^{re} moitié du XIX^e siècle.)

cienne date. La célèbre fabrication d'instruments de mathématiques date du commencement du XIX^e siècle. Depuis environ 1750, Aarau posséda une imprimerie; en 1802 J.-J. Christen et en 1804 H.-R. Sauerländer s'établirent comme imprimeurs et éditeurs. Sur l'Aar se trouvait un important dépôt de flottage. En 1854, la banque d'Argovie fut fondée (depuis 1913, Banque cantonale), en 1872, le Crédit argovien et en 1868 la Caisse d'épargne, de prêt et d'escompte.

Personnages marquants. Voir les articles: Franç. Xavier Bronner (1758-1850). Dr Seb. Fahrlander (1768-1841). Charles Feer-Herzog (1820-1880). Jean Ulr. Fisch (1583-1647). Colonel Fréd. Frey-Hérosé (1801-1873). Abr. Eman. Fröhlich (1796-1865). Ferd.-Rod. Hassler (1770-1843). Hans Herzog (1817-1894). Jean Herzog (1773-1840). Augustin Keller (1805-1883). Henri Kurz (1805-1873). Jean Rod. Meyer (1739-1813). Rod. Rauchenstein (1798-1879). Ernest Louis Rochholz (1808-1892). Colonel Ed. Rothpletz (1800-1849). Emile Rothpletz (1824-1897). Charles Rod. Tanner (1794-1849). Henri Wirri (nommé de 1544-1571). Henri Zschokke (1771-1848).

Bibliographie. Walther Merz: *Die Stadt Aarau als Beispiel einer landesherrl. Stadtgründung...* Aarau 1909. 4°. — *Das Stadtrecht von Aarau; bearb. u. hg. von Walter Merz. (Sammlung schweizer. Rechtsquellen; Argau, 1^{re} partie, vol. 1)* Aarau, 1898. — Ernst Zschokke: *Die Geschichte des Aargaus; dem aarg. Volke erzählt. (Histor. Festschrift.)* Aarau 1903. — Chrn. Oelhafen: *Chronik der Stadt Aarau... bis 1798.* Aarau 1840. — *Chronik der Stadt Aarau (bis zum Jahre 1820).* Aarau 1881. — Joh. Müller: *Die Stadt Aarau; ein Beitrag zur Heimatkunde.* Aarau 1865. — *Urkundenbuch der Stadt Aarau; mit einer histor. Einleitung...* hg. von H. Boos. (Argovia II.) Aarau 1880. — Gabr. Meyer: *Berichte über die Einführung der Reformation in Aarau,* édité par W. Merz, Lenzbourg 1894. — Ernst Zschokke: *Geschichte*

des Kadettenkorps der aarg. Kantonschule. Aarau 1909. — Marta Reimann: *Die Geschichte der Aarauer Stadtschulen bis zum Ende der bernischen Herrschaft (1270-1798)*. Aarau 1914. — W. Merz: *Die mittelalterl. Burganlagen und Wehrbauten des Kant. Argau*. Vol. 1, Aarau 1905. — Dr Arthur Schmid: *Die Aarg. Bank (1854-1912)*. Aarau 1913. — Dr Alb. Tschopp-Brewer: *Geschichte der Loge zur Brudertreue in Aarau 1811-1911*. Aarau 1911. — Alb. Brugger: *Gesch. der Aarauer Zeitung (1814-1821)*. Diss. Zür. 1914. — K. Ramseyer: *Die Stadt Aarau (Heimatschutz 9, 1914, p. 37-45)*. — W. Merz: *Wappenbuch der Stadt Aarau*. Aarau 1918. — *Argovia; Jahresschrift der histor. Gesellschaft des Kant. Argau*. Vol. 1 et s. Aarau 1860 et s. — *Aarauer Neujahrsblätter* 1910. — *Taschenbuch der histor. Ges. des Kant. Aargau*. 1896 et s. — *Programme der aarg. Kantonschule*. [H. Br.]

AARAU (CHAPITRE D'). Au temps de la domination bernoise (jusqu'en 1798) une des 8 divisions scolaires et ecclésiastiques des pays allemands dépendant de la ville de Berne. 20 paroisses en faisaient partie: Aarau, avec tous les ecclésiastiques en fonctions: Birwil, Entfelden, Erlinsbach, Gondiswil, Gränichen, Kilchberg, Kölliken, Kulm, Leerau, Leutwil, Reinach, Reitnan, Rued, Rupperswil, Schöffland, Seengen, Seon, Suhr et Uerikon. Le chapitre était présidé par un doyen. — *Leu 1*, p. 315 et s. [H. Br.]

AARAU (PAIX D'), conclue le 11 août 1712. Elle mit fin à la guerre du Toggenbourg (ou 2^{me} guerre de Vilmergen) déclenchée par des conflits confessionnels et la lutte de suprématie entre Zurich et Berne, d'un côté, le Prince-Abbé de Saint-Gall, les cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald et Zoug de l'autre.

Les troupes réunies de Berne et de Zurich, ayant défait leurs adversaires et pris le 3 juin la ville de Baden après un court siège, des préliminaires de paix furent entamés au cours du même mois par les ambassadeurs des cantons, à Olten et Aarau. Les cantons et villes neutres: Glaris, Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse, Appenzell, Saint-Gall et Bienne jouèrent surtout le rôle de médiateurs. Le 8 juillet, un projet de paix fut élaboré; le 18 juillet, Lucerne et Uri l'acceptaient, tandis que Schwyz, Zoug et Unterwald le rejetaient. Le 21 juillet, un détachement de troupes bernoises qui campaient près de Sins fut attaqué par les paysans et anéanti. Le jour suivant, les troupes des petits cantons se joignirent aux Lucernois qui arrivaient et le 25 juillet, eut lieu la grande et sanglante bataille de Vilmergen, où les troupes bernoises remportèrent une brillante victoire. Les Zurichois s'étant encore emparés de Rapperswil, le gouvernement de Lucerne envoya le 31 juillet des ambassadeurs à Aarau pour conclure la paix. Les envoyés des petits cantons se joignirent à eux et le 6 août, les représentants des XIII cantons et de leurs alliés se réunirent à l'hôtel de ville. Leurs délibérations aboutirent à la Paix publique (Landfrieden), conclue et scellée le 11 août. Elle stipulait entre autres que: 1. Zurich et Berne conservaient le comté de Baden, ainsi que Bremgarten et les bailliages libres inférieurs (limités par une ligne droite de Lunckhofen à Fahrwangen), le tout sous réserve des droits de Glaris; 2. Rapperswil et Hurden revenaient à Zurich et à Berne; 3. Berne était investie de la corégence sur tous les bailliages où elle n'avait point en de part jusqu'alors c'est-à-dire sur la Thurgovie, le Rheintal, Sargans et le Freiamt supérieur; 4. partout la pleine liberté de croyance était accordée aux réformés comme aux catholiques; 5. si l'abbé de Saint-Gall ne voulait pas conclure la paix avec Zurich et Berne, les Etats confédérés ne s'occuperaient plus de lui. Les gens du Toggenbourg restaient sujets de l'Abbaye de Saint-Gall, avec cette réserve qu'ils auraient la liberté religieuse et une part dans l'administration.

Le 1^{er} septembre, à Berne, on fêta la paix avec solennité. A cette occasion, on représenta à la cathédrale un drame de circonstance glorifiant les exploits guerriers de Berne: *Das verwirte, aber wiederhergestellte Griechenland*. L'auteur était un étudiant en théologie Jean-Rod. Nüsperli, d'Aarau, qui fut en 1713 pasteur dans sa ville natale et y mourut en 1722. Le gouvernement de Berne exprima à la ville d'Aarau toute sa satisfaction et sa reconnaissance pour son dévouement, pour son bon accueil

et pour les soins prodigués aux nombreux blessés de la campagne. — Pour la Bibliographie voir AARAU et ARGOVIE. [H. Br.]

AARAU, von, aussi **AROUW**, **AROW** ou **AROWA**. 1. Famille éteinte de Zurich, du XIV^e siècle. Le 21 juin 1319, l'avoué des Frères mineurs, de Zurich, vend leur maison sous la Niedere Zäune aux enfants de la défunte MATHILDE d'Aarau, dont tous les enfants vivent encore en 1348: FRANÇOIS, carine; les trois sœurs, nonnes. DIETLIN mentionné comme caution dans le pacte d'alliance de 1348, est probablement un membre de la famille Dietel. Le 27 mai 1349, « son » JUDENTA vend sa maison sur le fossé à la Brunnngasse. Pour d'autres « sœurs » et d'autres membres de la famille, voir dans les *Rôles d'impôts de Zurich I* sous *Arau* et *Ari*. — *UZ X* 3610. — Arch. cant. Zch.: *Ville et campagne* 1457; *Oetenbach* 381; *Hinteramt* 103. — W. Merz: *Wappenbuch der Stadt Aarau*. p. 18. [F. H.]

2. Famille éteinte ou personnes du XIV^e siècle à Winterthur (Arow, Arowe). — 1. CONRAD, magister. — 2. HENR. chanoine au Heiligenberg, 1364. — K. Hauser: *Heiligenberg. Nbl. de la Bibl. de la Ville de Wint.* 1908.

3. Famille bourgeoise éteinte (AROW, etc.) à Aarau des XIV^e et XV^e siècles. Le sceau de JEAN de 1381 et 1399 porte parti à 3 têtes d'aigle, 2, 1. — W. Merz: *Wappenbuch der Stadt Aarau*, p. 18 et 25 et la planche des sceaux 1, n^o 2. [F. H.]

AARAU-MENZIKEN ou la LIGNE DU WINENTAL. Chemin de fer électrique à voie étroite de 22,5 km. de longueur. Un mémoire de l'ingénieur et conseiller national Dr Konradin Zschokke sur les chemins de fer secondaires dans le canton d'Argovie (1898) poussa à établir des chemins de fer régionaux en Argovie. Grâce à la coopération du canton et des communes, on construisit, à côté de la ligne Aarau-Schöffland (ligne de la vallée de la Suhr) celle d'Aarau-Reinach-Menziken (ligne de la vallée de la Wina) qui fut ouverte à l'exploitation le 5 mars 1904. — Placid Weissenbach: *Das Eisenbahnenwesen der Schweiz* 1, 1913; p. 251. [H. Br.]

AARAU-OLTEN. Tronçon primitif du réseau des chemins de fer suisses du Centre (voir ce nom), ouvert à la circulation: Olten-Aarau (Schachen) le 9 juin 1856 et Aarau (Schachen)-Aarau gare le 1^{er} mai 1858. [H. Br.]

AARAU-SCHÖFFLAND ou LIGNE DU SUHRENTHAL. Chemin de fer régional électrique; 10,7 km. Relie la vallée de la Suhr à Aarau; ouvert à l'exploitation le 19 novembre 1901. Un projet de loi pour la subvention cantonale du chemin de fer des vallées de la Suhr et de la Wina fut rejeté par le peuple le 3 décembre 1899. [H. Br.]

AARAU-ZURICH. Tronçon primitif du réseau de l'ancien chemin de fer suisse du Nord-Est (voir ce nom), ouvert à la circulation: Zurich-Baden, le 9 août 1847; Baden-Brougg le 30 septembre 1856, et Brougg-Aarau le 15 mai 1858. [H. Br.]

AARAUER aussi **AROWER**, **AROWER**. 1. Famille de la 2^e moitié du XIV^e siècle à Zurich: EBERLI, JACQUES, RUDI et dame *Arouwer*. — Zurich, *Rôle des impôts I* sous *Arauer*. [F. H.]

2. Famille bourgeoise de Winterthur (Arower): ROLDOLPHE avec sa femme Bela et leur fils HENRI 1374, 1381. — Acte Arch. com^{les} Wthur. [K. HUSER.]

AARAUER ZEITUNG 1814-1821. Journal libéral paraissant à Aarau, continuation des *Miscellen für die neueste Weltkunde* (Miscellanées d'histoire moderne universelle), qui avaient été publiées par le même éditeur jusqu'en 1813. A côté du *Schweizerbote* (Messager suisse) qui paraissait aussi à Aarau et qui était rédigé par Henri Zschokke, c'était à cette époque le principal journal suisse. A cause de sa franchise et de son intrépidité, il fut en butte à de nombreuses persécutions politiques, auxquelles il succomba finalement en juin 1821. L'éditeur et rédacteur en chef était le libraire Heinr. Remigius Sauerländer (1776-1847); le savant et politicien zuricois Dr Paul Usteri (1768-1831) rédigeait les articles concernant la Suisse, qui faisaient la valeur de ce journal. Comme rédacteurs étrangers, on ne connaît que le professeur Friedr. Heldmann (1776-1838) et Jean-Bapt. Pfeilschifter, 1816. L'*Aaraauer Z.* paraissait trois fois par semaine (les lundi, mercredi et samedi) sur 4 pages avec supplément. Il coûtait 8 fl.,

plus tard 8 ll. 15 kreuzer ou 12 fr. de Suisse. Il tirait à quelques milliers d'exemplaires. De la fusion de l'*Aarauer Z.* et de la *Gazette de Zurich (Zürcher Zeitung)* sortit en juillet 1821 la *Nouvelle Gazette de Zurich (Neue Zürcher Zeitung)* pour laquelle Usteri se chargea également des articles concernant la Suisse. — Alb. Brugger: *Gesch. der A. Z.* (dans le *Taschenbuch der histor. Ges. des Kant. Aargau*, 1914). [H. BR.]

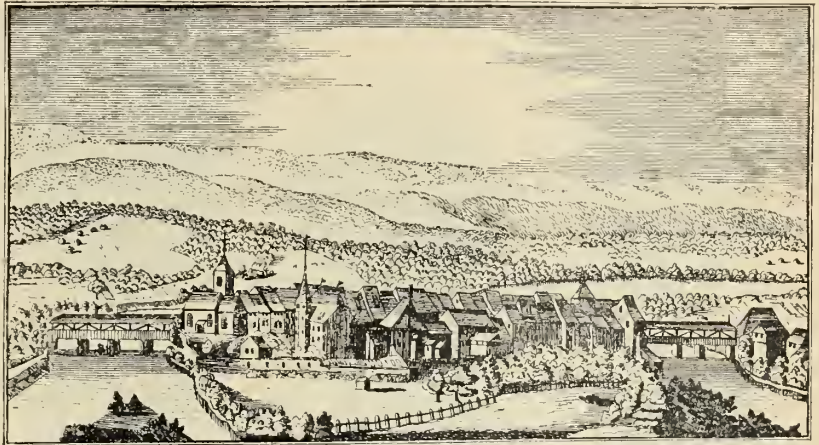
AARBERG (C. Berne, D. Aarberg, V. DGS). Ancienne petite ville, chef-lieu de district, jadis entourée par l'Aar. *Armoiries*: d'argent à l'aigle essorante de sable sur trois monts de gueules. District: mêmes armes en champ d'or, l'aigle armée de gueules. — L'emplacement d'Aarberg était déjà habité au temps des Romains et, point stratégique important (passage de l'Aar), probablement fortifié. Le comte Ulrich III de Neuchâtel (1182-1225) fonda en 1220 la ville d'Aarberg (*Avotæ Mons*) avec les mêmes droits et franchises qu'à Fribourg. Son fils cadet Ulrich († 1276), qui avait reçu Aarberg en héritage, donna à la ville le 1^{er} mai 1271 une charte dont les dispositions relatives aux péages nous indiquent qu'Aarberg avait, comme centre du pays avoisinant l'Aar et le lac, une grande importance comme marché. Avec le commerce florissaient les métiers. Guillaume, fils d'Ulrich († 1323), confirma en 1285 les franchises d'Aarberg. Pierre, fils de Guillaume († environ 1372), confirma en 1338 les franchises de la ville. Irrémédiablement endetté, Pierre se vit obligé d'hypothéquer à Berne, en 1358, le château et la ville d'Aarberg. Le 24 mars, Berne confirma les franchises d'Aarberg. Les premiers baillis bernois furent Pierre de Seedorf (1358-1360), Pierre de Balm (1360-1362), Pierre de Krauchthal (1362-1365), Ulrich de Bubenberg (1365-1367). Le comte Pierre vendit à son cousin Rodolphe de Nidau, le 23 avril 1367, pour 10 000 florins, le château et la ville d'Aarberg, ainsi que le droit de patronage d'Aarberg et d'Oberliss et les villages de Liss, Busswil, Kappelen et Barga entre autres. Mais comme le comte Rodolphe était également fort endetté envers la ville de Berne, il fut obligé, dès la fin de mai, de céder à cette dernière la seigneurie à peine acquise. A la mi-juin, Berne confirma de nouveau aux bourgeois d'Aarberg leur charte. Berne se fit confirmer, le 2 octobre 1376, par l'empereur Charles IV, son droit à la seigneurie d'Aarberg et depuis 1379 s'en vit assurer la propriété. Le statut municipal d'Aarberg date de 1541.

Sur chacun des bras de l'ancienne Aar se trouve un pont de bois, couvert, datant tous deux de 1557. Avant les chemins de fer, Aarberg avait une grande importance pour la circulation des marchandises et des voyageurs entre Schaffhouse, Zurich, Berne et Nidau, Bienne, Neuchâtel, Morat, Yverdon, Lausanne, ou de Bâle et Soleure à Morat et Lausanne, et, avant la construction de la route qui longe le lac de Bienne, vers Neuchâtel même. En 1768, il y passait en moyenne 20 camions par semaine. Les auberges étaient nombreuses et prospères. Depuis 1876, station de la ligne Liss-Lausanne. En 1414, les bourgeois cédèrent à Berne les droits et les péages sur les deux ponts. La ville et le château furent complètement incendiés en 1419, de même en 1477 (sauf l'église). En 1656, la ville fut en partie détruite par le feu. En 1507, le gouvernement autorisa 2 foires annuelles. En 1566, le grand pont fut emporté par les hautes eaux de l'Aar. Pendant la guerre des Paysans de 1653, une forte armée de campagnards se massa devant la petite ville demeurée fidèle au gouvernement de Berne. En 1686, deux

bateaux chargés de réfugiés français coulèrent sur l'Aar à Aarberg et 113 personnes se noyèrent. Dans les derniers jours de l'ancienne Berne, Aarberg fut, du 24 février au 2 mars 1798 le quartier général du général d'Erlach. Caisse d'épargne de district fondée en 1843. C'est à Aarberg que commencèrent le 17 août 1868 les travaux de la dérivation de l'Aar par le canal de Hagneck.

Le patronage de l'église passa en 1418 à la collégiale de Saint-Vincent de Berne; l'église paroissiale d'Aarberg était la plus occidentale de l'Évêché de Constance. Détruite dans l'incendie de 1419, elle fut reconstruite seulement à la fin du siècle sur l'emplacement du château des comtes qui avait été également détruit. La cure date de 1721. Il y avait déjà en 1262 une école à Aarberg. Sur la rive droite de l'Aar se trouvait le prieuré de clunistes de Bargaenbrugg fondé en 1138 dont l'église ne disparut qu'en 1526; les matériaux furent employés pour la tour de l'église d'Aarberg. La tour de l'église porte la date de 1526.

La raffinerie de sucre de betteraves d'Aarberg, fondée en 1899, détruite en 1909 par un incendie, et relevée avec l'aide de l'Etat de Berne, procure du travail à toute la con-



La ville d'Aarberg en 1744. (D'après une gravure de H. Nohtiger à Berne.)

trée. Les foires aux chevaux d'Aarberg, principalement celles des mois de février, mars et avril, sont connues dans toute la Suisse du Centre, du Nord et de l'Ouest. On y amène chaque fois quelques centaines et jusqu'à un millier de chevaux, principalement de lourds chevaux de trait.

En 1700: 50 foyers; 1800: 60 foyers et 431 hab.; 1827: 73 mais, et 737 hab.; 1835: 75 mais, et 800 hab.; 1900: 1372 hab.; 1910: 175 mais., 1526 hab. Les registres de paroisse datent pour les baptêmes de 1549, les mariages de 1558, les décès de 1680.

Plusieurs familles nobles vivaient autrefois à Aarberg: les Spins, Lobsigen, Schupfen, Spiegelberg, Diesbach, Rütols, etc. Parmi les hommes remarquables d'Aarberg, il faut citer entre autres: l'avoyer bernois Pierre Kistler († 1480) connu par la querelle des Seigneurs justiciers (Twingherrenstreit), le banneret Pierre Aebischer (1543 et 1550), le philosophe Jean-Rod. Salchli (1688-1746), et le médecin Ed. Salchli (1833-1886); les deux médecins Fred.-Emile Gohl († 1863) et Dr Léopold Gohl († 1882), le conseiller d'Etat bernois Frédéric Kilian (1821-1882), le maître de gymnastique bernois Phocion Cliax (de son vrai nom Käshl) (1782-1854), ainsi que le chancelier d'Etat et ancien pasteur Herm. Kistler (1853-1916).

Voir J. Sterchi: *Aarberg bis zum Uebergang an Bern*. Berne 1877. — Alb. Jahn: *Chronik*, 1857. — Egbert, Friedr. u. Wolfg. Friedr. von Müllinen: *Beiträge zur Heimatkunde des Kant. Bern*. Livr. 6: *Das Seeland*, Berne 1893. — H. Mühleman: *Die Landwirtschaft im Amt A. Berne* 1905. — H. Turler, *Das alte Biel u. s. Umgebung*, Bienne 1902, p. 36. [H. BR.]

AARBERG (BAILLIAGE D'). Jusqu'en 1798 bailliage bernois de 3^e classe, comprenant les communes

d'Aarberg, Bargen, Kappelen, Alfoltern, Kallnach, Radelingen et Liss et s'étendait en aval de la ville de Berne et à l'E. du lac de Biemme, des deux côtés de l'ancien cours de l'Aar. Cette contrée faisait partie au XI^e siècle du vaste comté de Bargen ; en 1226 passa aux comtes d'Aarberg et, en 1358, à Berne. Le bailli percevait 6000 à 10.000 francs. Il y eut 89 baillis d'Aarberg de 1358 à 1794. Sous l'helvétique réuni à la juridiction de Zollikofen, il devint haut bailliage bernois de 1803 à 1831. Dès 1831, district du canton de Berne. — Voir E. F. et W. F. v. Müllinen : *Beitr.* 6 : 1893.

AARBERG (CANAL D'). 1645-1663. Ancien canal, depuis longtemps comblé, qui reliait les lacs de Neuchâtel et de Morat à l'Aar. Il s'embranchait sur la Broye, à la Monnaie, passait, dans la direction du N.-E., près de Monsmier et de Treiteron, à travers le Grand Marais entre Siselen et Kallnach, pour se jeter dans l'Aar près d'Aarberg. Le 17 avril 1645 le Conseil de Berne avait décidé la construction d'un canal depuis le lac de Neuchâtel jusqu'à l'Aar, à Aarberg, et cela pour éviter les grands frais de transport du vin depuis Morat. On nomma directeur de l'entreprise MM. de la Primée (ou de la Primaye) et le trésorier de Werdt. Tandis que les communes d'Aarberg, de Bargen et de Cerlier approuvèrent aussitôt le projet, Anet, Treiteron, Monsmier, Siselen, Walperswil,

l'entretien du canal. A partir de 1657 il eut besoin d'importantes réparations. Du 19 octobre 1657 jusqu'à la Saint-Jean 1658, les gracieux seigneurs de Berne semblent avoir géré eux-mêmes l'entreprise ; un certain Jacques Morel la reprit le premier pour un mois, puis Hans Marti, bourgeois de Thoune, mais ce dernier laissa tout tomber en décadence, de telle sorte qu'en 1661 ses biens furent saisis. Entre temps on s'était déjà demandé plusieurs fois s'il ne valait pas mieux combler le canal plutôt que de multiplier les frais et les réparations. Le 13 mars 1663 il fut affirmé une nouvelle et dernière fois aux frères Jean Georges et Jean Baptiste Riedkessler, de Morges, à charge pour eux de rétablir à leur frais « le canal devenu impraticable depuis quelques années ». En 1679 le canal n'est plus ouvert. Les autorités de Berne n'avaient pas reculé devant de gros sacrifices pour réaliser une œuvre que les temps modernes devaient reprendre avec des moyens perfectionnés : la création d'une voie par eau entre le lac de Neuchâtel et le Rhin (voir AAR, correction). — J. Keller-Bis : *Der Aarberger-Kanal* (dans la *Schweiz. Wasserwirtschaft* 7, 1914-1915 ; p. 70-72, 80-83, 127-133).

H. BR. J.

AARBERG (COMTES D')

Branche de la maison comtale de Neuchâtel. Armes : de gueules au pal d'or chargé de trois chevrons de sable. Le comte Ulrich III de Neuchâtel (cité entre

1182 et 1225) procéda vers 1215 avec son neveu Berthold à un partage de leurs états et vassaux. Tandis que les terres romandes échurent à Berthold qui devint la souche de la ligne de Neuchâtel, Ulrich eut les contrées allemandes avec Valangin et les prérogatives comtales. Il fonda vers 1220 le château et la ville d'Aarberg. De ses cinq fils, deux entrèrent dans les ordres : Othon (1225-1245) fut prévôt de Soleure, Henri (né vers 1210 ÷ 1274) devint évêque de Bâle en 1262 et les trois autres se partagèrent l'héritage paternel : Rodolphe (1225-1263) reçut la seigneurie de Nidau, Berthold (1225-1270) celle de Strassberg et Ulrich (1226-1276) celles d'Aarberg et de Valangin. Nous ne nous occuperons ici que de ces deux rameaux, renvoyant pour les branches de Nidau et de Strassberg à ces noms.

Ulrich libéra le couvent de Frienisberg de toute redevance pour sa maison à Aarberg et renonça aux droits d'avouerie qu'il possédait sur les biens du couvent d'Hauterive à Nugerol. Il dut, ainsi que son fils, prêter hommage à Pierre de Savoie pour les seigneuries d'Arconciel, d'Illens et de Roche et 51 vassaux qui en dépendaient. Il en résulta des hostilités avec Fribourg avec qui cependant la paix fut conclue le 25 février 1255. Ulrich mourut le 26 octobre 1276. En 1251, il avait pour femme Agnès de Montfaucon, fille du comte Thierry de Montbéliard. A la suite du partage fait entre leurs quatre fils Guillaume, Jean, Thierry et Ulrich, cette branche se subdivisa en deux rameaux : Aarberg-Aarberg et Aarberg-Valangin, l'aîné GUILLAUME gardant Aarberg, JEAN avec lequel Thierry et Ulrich, ce dernier prévôt de Bâle, apparaissent comme co-seigneurs, devenant la souche des seigneurs de Valangin.

A. Aarberg-Aarberg. 1. Guillaume se nomme dans des actes de 1272, 1273, 1275, donc du vivant de son père, seigneur d'Aarberg. En 1275, il possédait Arconciel encore en commun avec son frère Thierry, mais paraît



1. Hauteur : 46 mm.



2. Diamètre : 4 cm.



3. Hauteur : 62 mm.



4. Diamètre : 3 cm.



5. Diamètre : 30 mm.



6. Hauteur : 32 mm.

Sceaux des Comtes d'Aarberg.

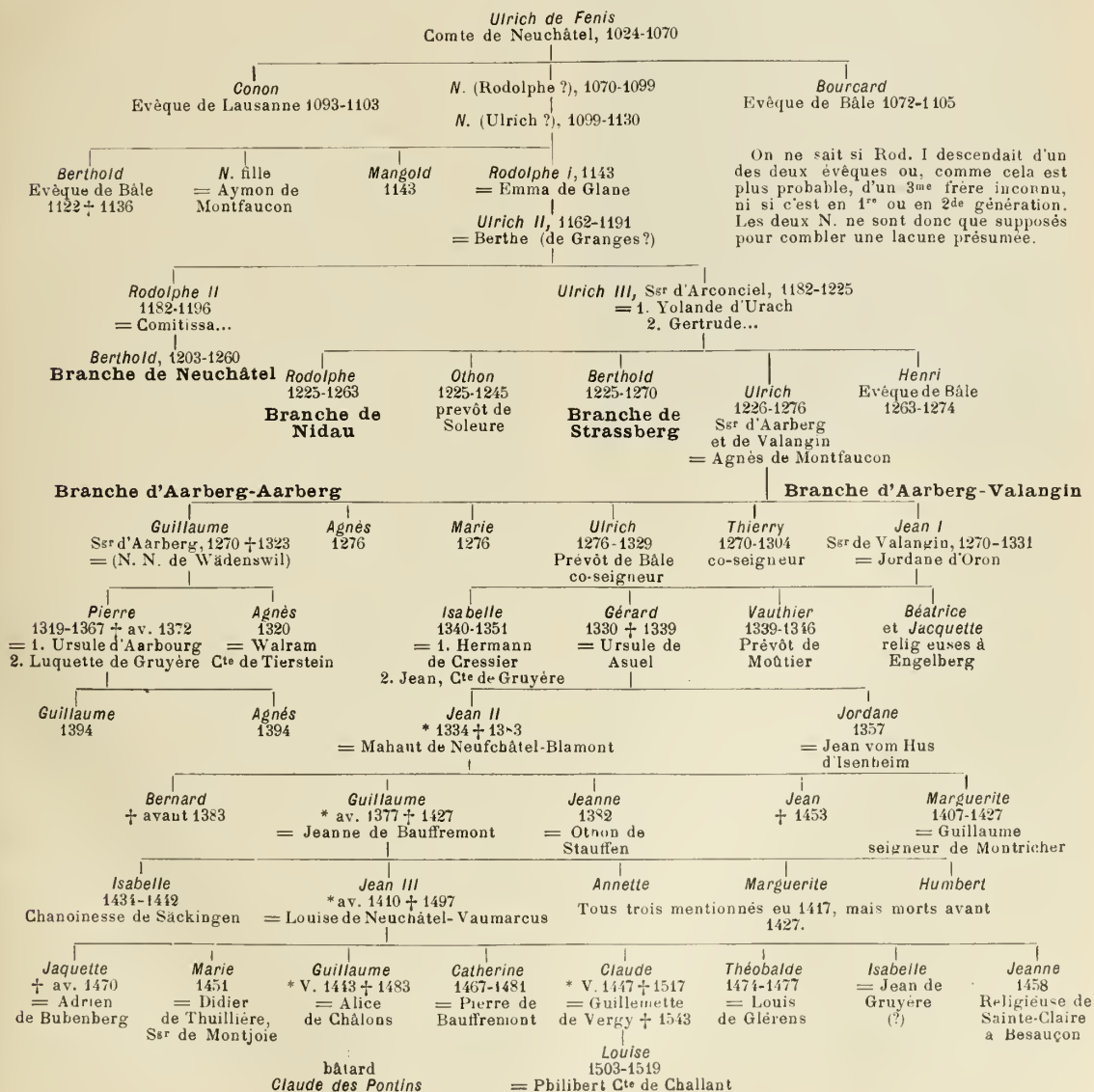
1. Ulrich d'Aarberg 1257. (Ulrich brise les armes d'Aarberg des poissons de Montfaucon provenant de l'écusson de sa mère.) — 2. Guillaume d'Aarberg 1275. — 3. Ulrich de Valangin 1327. — 4. Pierre d'Aarberg 1343. — 5. Pierre d'Aarberg 1367. — 6. Jean III de Valangin 1434.

et Bühl n'en furent pas autrement ravis. On alla même, par malveillance, jusqu'à combler le « fossé » déjà commencé. L'ouvrage paraît avoir été terminé en 1647. Un tableau spécial de toutes les taxes de voiturage pour les gens et les marchandises, surtout le vin, fut placé à Aarberg. Le canal fut affirmé tout d'abord pour trois ans, le 15 septembre 1647, à Henry de Treytorrens et C^{ie}. Mais déjà en octobre 1648, Jacques Tribolet le reprenait pour six ans. Un nouveau contrat, en date de la Saint-Michel 1652 et pour une durée de vingt ans, fut conclu avec David Muller, Georges Tormann et Daniel Morlot, ancien bailli de Morges. On devine le mauvais état des choses à cette stipulation du contrat qu'« il faut aussi imposer par la formule de serment au tenancier de la maison de la Saugé (à l'entrée de la Broye dans le lac de Neuchâtel) qu'il ne doit pas entraver les transports sur le canal, mais dans la mesure du possible les faciliter et les encourager ». La rapide succession des fermiers s'explique sans doute par les grands frais que nécessitait

en être seul possesseur en 1286. La même année, il renouvelle pour cinq ans l'hommage rendu par son père pour Arconciel et Illens à Louis de Savoie, baron de Vaud, et reçut de lui l'avouerie d'Hauterive. Guillaume n'était pas en bons rapports avec ses voisins et en 1290 Fribourg ainsi que le seigneur et la ville de Neuchâtel conclurent une alliance de cinq ans contre lui et ses frères. La paix fut cependant rétablie en 1293 et Guillaume vendit en 1296 Arconciel à Nicolas d'Endlisberg. Pendant la guerre de Berne contre Fribourg, Guillaume était à la bataille du Dornbühl aux côtés des Bernois qui le remercièrent de ce bon procédé en le délivrant en 1319 de la captivité de son fils dans laquelle il était tombé. Dans un acte de 1285 Guillaume est intitulé COMTE D'AARBERG. Il mourut en 1323. Sa femme paraît avoir été de la maison de Wädenswil. Outre une fille Agnès, épouse du comte Walram de Tierstein, ils eurent un fils Pierre. — 2. **Pierre** né probablement vers 1300. En 1319, il se révolta contre son père, lui prit la forteresse d'Aarberg et le fit prisonnier, mais dut, à la demande de Berne, se réconcilier avec lui. Dès lors, le comte Pierre semble être demeuré en bonnes

relations avec Berne; il était l'un de ses alliés dans la guerre de Gümmenen (1331-1333). Mais on le voit dans la guerre de Laupen (1337-1347), se joindre à la conjuration de la noblesse, qui lui était presque toute apparentée, contre la puissance grandissante de Berne. Bien qu'il fût bourgeois de cette ville, il acquit le 10 janvier 1338, le droit de bourgeoisie de Fribourg, l'ennemi de Berne. Lorsque Gérard de Valangin, chef de l'armée de la noblesse coalisée, entra en campagne contre Berne, vers Pâques 1339, le comte Pierre l'accueillit dans les murs d'Aarberg au retour de ses expéditions fructueuses. C'est pourquoi les Bernois vinrent assiéger Aarberg le dimanche de Pentecôte, mais ils n'entamèrent pas cette forteresse puissamment défendue et durent se contenter de saccager le pays d'alentour. Cinq semaines plus tard eut lieu la bataille de Laupen. Après la bataille, Pierre entreprit avec les gens de Nidau et de Cerlier des expéditions de brigandage contre le territoire de Morat, favorable aux Bernois, et incendia le village et l'église de Chiètres. Le 26 juillet 1339, il entra au service de la ville de Fribourg, comme capitaine, mais il ne pu

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE D'AARBERG.



empêcher la grande défaite au faubourg du Gotteron, fin avril 1340, et se vit congédié par les Fribourgeois. Le 9 août de cette même année il fit à son tour la paix avec Berne. En 1326, il épousa Ursule de Aarbourg et en 1350, en secondes nocces Luquette de Grnyères, la veuve de Guillaume d'Oron qui lui apporta les seigneuries d'Illens et d'Arconciel. En 1358, l'empereur Charles VI l'investit de la dignité et des fonctions d'avoyer impérial de la ville de Soleure. Mais Pierre s'endetta de plus en plus, jusqu'à devoir, au printemps de 1358, hypothéquer à Berne sa seigneurie d'Aarberg pour 4000 florins. Pendant l'été 1366, il se laissa entraîner à dévaliser un convoi de marchands près du village de Chénens, de la juridiction de Romont, sur quoi le bailli savoyard du pays de Vaud le condamna à une indemnité et à la peine de mort. Le jugement ne put être exécuté, car le comte Pierre ne se laissa pas prendre dans la juridiction de Vaud. N'ayant pas les moyens de se libérer de l'antichrèse de Berne sur Aarberg, il vendit, dans le but



Écusson de Jean d'Aarberg-Valangin, à Berne,
(rue des Gentilshommes).

de s'acquitter, en 1367, ce domaine avec toutes ses dépendances à son cousin Rodolphe de Nidau. Comme ce dernier était également endetté à Berne, il dut laisser à cette ville sa nouvelle acquisition. Pierre d'Aarberg mourut peu après, probablement vers 1372. Il laissait un fils Guillaume et une fille Agnès dont on ne sait rien. Avec eux s'éteint cette branche de la maison d'Aarberg.

B. Aarberg-Valangin. A la suite du partage fait entre les fils d'Ulrich d'Aarberg († 1276), Valangin échet à **Jean I** sous la suzeraineté des seigneurs de Neuchâtel, dépendance que lui et ses descendants supportaient avec impatience, et toute leur politique a tendu de génération en génération à s'en affranchir. Ils s'appuyaient dans ce but sur l'évêque de Bâle et le comte de Montbéliard auxquels, pour se les rendre favorables, ils avaient accordé des droits féodaux empiétant sur ceux du suzerain, ce que celui-ci devait considérer comme des actes de félonie. Il en résulta de fréquents conflits à main armée. Ainsi dès 1295, le comte Rollin de Neuchâtel dut-il, pour défendre ses droits, se porter à la rencontre de Jean et de son frère **Thierry**, co-seigneurs, appuyés de troupes de l'évêque de Bâle. Il les défit dans les plaines de Colfrane, et les deux frères, faits prisonniers, ne furent relâchés que six mois plus tard après avoir entre autres fourni pour rançon deux têtes d'argent du poids de 20 marcs chacune en signe du rachat de leurs propres têtes qu'ils avaient mérité de perdre pour leur rébellion. Ces têtes placées à la collégiale de Neuchâtel ne disparurent qu'à la réformation. Mais Jean et Thierry n'ayant pas observé les conditions de la paix, Rollin vint en 1301

assiéger et prendre la Bonneville qu'il fit raser. Après plusieurs nouveaux conflits, Jean semble s'être réconcilié avec son suzerain et nous le trouvons plus tard à ses côtés, entre autres en 1325, lui prêtant bonne aide pour faire lever le siège du Landeron, investi par les troupes de Bâle, des Kibourg et de Berne. Jean I mourut vers 1331. — Son fils et successeur **GÉRARD**, en grande faveur auprès de l'empereur Louis de Bavière, fut son lieutenant-général dans la Haute Allemagne, ce qui l'entraîna à former la ligue des seigneurs contre Berne, qui aboutit à la bataille de Laupen en 1339, où lui-même perdit la vie avec tant d'autres preux chevaliers. Par son mariage avec Ursule d'Asnel, il acquit à sa famille la seigneurie de ce nom et le comté de Willisau. — **Jean II** * 1334 † 1383 accorda des franchises générales très étendues à ses sujets et des chartes particulières au Locle, à la Sagne, aux Brenets. Il vit s'éteindre successivement les derniers rejetons des quatre autres branches de la maison de Neuchâtel; il restait ainsi le seul représentant mâle de toute la dynastie et reprit dès lors le titre de comte, espérant sans doute recueillir des avantages à l'extinction de ses cousins de Neuchâtel, cela d'autant plus que le comte Louis lui avait fait don de Boudevilliers et l'avait par son testament entièrement affranchi de sa vassalité, mais la comtesse Isabelle n'entendait pas renoncer à ses droits et Jean dut en fin de compte lui rendre hommage, le 26 septembre 1373. De nouvelles difficultés qui surgirent entre suzeraine et vassal en 1376 furent réglées par sentence arbitrale, mais malgré ces fréquents conflits, Isabelle reconnaissant ainsi la loyauté de Jean, le prit comme arbitre dans le procès qu'elle soutint contre sa belle-mère Marguerite de Vuflens. Jean prit part à plusieurs expéditions qui ne l'enrichirent pas, aussi fut-il contraint pendant tout son règne à contracter des emprunts et à payer jusqu'à 25% d'intérêts annuels à ses créanciers. Il épousa en 1355 Mahaut de Neuchâtel-Blamont († 1410) qui prit la tutelle de ses enfants dont l'aîné **Guillaume**, * vers 1377 † 1427, avait six ans lors de la mort de son père. Même après avoir atteint sa majorité, il continua à associer sa mère aux actes de son gouvernement. Mahaut, comme tutrice, vexée de voir les Bernois s'emparer du comté d'Aarberg auquel elle prétendait, rompit le traité de combourgeoisie que son mari avait conclu avec Berne, sans vouloir payer la dette de 1200 fl. prévue et prenant fait et cause pour le duc Léopold d'Autriche, elle envoya sa bannière à l'armée du duc qui fut battue à Sempach. Les Bernois tirèrent vengeance de Mahaut en pillant et ravageant le Val-de-Ruz, ainsi qu'Asuel et Willisau, ce qui lui fit trouver plus prudent de renouveler la combourgeoisie avec Berne en 1401. En 1403, une alliance était pareillement conclue avec Bienne. En 1406, Guillaume et Mahaut octroyèrent à Valangin la *grande franchise*, mettant leurs bourgeois sur le même pied que ceux de Neuchâtel quant à leurs personnes, leurs biens et leurs successions. Après d'âcres démêlés avec leurs sujets, ils se montrèrent très larges en étendant les libertés déjà accordées par leurs prédécesseurs à toutes les classes de leurs sujets. Guillaume ne put jamais prendre son parti de voir la succession du comté de Neuchâtel passer à des étrangers, aussi ses rapports avec Conrad et Jean de Fribourg furent ils très tendus. Ses démêlés avec le suzerain, avec les Bernois, sa participation au Concile de Constance et aux guerres d'Italie l'avaient fort endetté, malgré son mariage avec une riche héritière, Jeanne de Bauffremont, qui lui apporta la baronnie de ce nom, en Lorraine. Pour rétablir les finances de la famille, il ordonna par testament que son fils fût placé pendant quatre ou cinq ans au service de quelque prince ou seigneur; en outre, il lui légua expressément sa rancune contre les comtes Conrad et Jean de Fribourg et le soin de redresser, quand temps et lieu serait, les grands outrages dont il dit avoir eu à se plaindre de leur part. Il avait entre autres dû renoncer à Boudevilliers et réduire le nombre des piliers de son gibet de quatre à trois. Cette pénurie d'argent explique en partie les nombreuses charges qu'il permit à ses sujets de racheter et la vente qu'il fit aux Lucernois de Willisau. Son fils **Jean III**, * vers 1410 † 1497, lui succéda, étant encore mineur pour peu d'années, sous la tutelle de Jean et de Thiébaud de Neuchâtel-Blamont. Son très long règne s'étend sur une période agitée et fut dur pour ses sujets. Les chartes de fran-

chises qui leur avaient été accordées, déposées au chapitre de Neuchâtel, furent anéanties dans un incendie. Il s'agit de les reconstituer, ce qui n'est pas chose facile, car il y a onze classes de sujets avec des droits et des devoirs différents et dans une longue lutte donnant lieu à d'innombrables contestations, auditions de témoins, sentences arbitrales, chaque partie cherche à profiter de l'occasion pour améliorer sa situation, en prétendant d'une part à des immunités qui n'avaient jamais été accordées, d'autre part, en contestant des concessions faites. Les conflits sont généralement portés devant le forum de Berne qui, presque sur tous les points essentiels, donne raison au seigneur, aussi Jean lui en garde reconnaissance et fut un fidèle combattant de Berne. Il avait fourni un contingent aux confédérés contre les Armagnacs et s'employa après la bataille de Saint-Jacques comme médiateur de la paix entre le Dauphin et les Suisses. Il assista, en 1445, ces derniers contre les Autrichiens aux sièges de Rheinfelden et Säckingen et marcha avec eux en 1468 contre le duc d'Autriche au secours de Mulhouse et prit ensuite part au siège de Waldshut. Pendant les guerres de Bourgogne, Jean d'Aarberg est encore de leur côté bien que sa position soit difficile. Il a des relations de parenté avec nombre de grandes familles de la Bourgogne, ses deux fils sont à la cour de Charles-le-Téméraire, ses frontières, qui joutent celles de l'ennemi, sont fréquemment envahies par des bandes bourguignonnes. Ses troupes n'en figurent pas moins à la Tour Bayard, à Grandson, à Morat, où son petit-fils le bâtard Claude des Pontins est blessé. Jean III d'Aarberg figure avec magnificence en maint tournois, entre autres à celui de Dijon en 1443; grand chasseur, les faucons du pays que ses sujets sont tenus de lui garder, ne suffisant pas, il en faisait venir à grands frais de l'évêché de Bâle, du reste de la Suisse, de la Savoie et de l'Allemagne. Il fit aussi un pèlerinage à Jérusalem avec Guillaume de Châlons qu'il arma chevalier sur le Saint-Sépulchre. Il fut plus heureux que ses prédécesseurs dans ses tentatives d'affranchissement de la suzeraineté. Il prêta bien hommage à Jean de Fribourg, mais sous les deux règnes suivants, il se borna à le promettre, et de guerre lasse, Rodolphe de Hochberg, généralement absent du pays, ne l'inquiéta pas, préférant ne pas laisser derrière lui un vassal mécontent; et plus tard, Philippe de Hochberg, malgré ses menaces qu'il n'osa exécuter, dut se contenter de la promesse que lui fit Claude d'Aarberg de prêter hommage lorsqu'il succéderait à son père, mais le moment venu, lui aussi trouva moyen de se dérober. De son mariage avec Louise de Neuchâtel-Vaumarcus, Jean III eut deux fils. GUILLAUME * vers 1443 † 1483 avant son père, était seigneur de Givry du chef de sa femme, Alice de Châlons, dont il n'eut pas d'enfants. Il laissait cependant un bâtard, CLAUDE DES PONTINS dont descend une branche établie en Franche-Comté (voir ci-dessous). Le successeur de Jean III à la seigneurie de Valangin fut son second fils **Claude** * 1447 † 1517, qui avait déjà été mis en possession de la baronnie de Bauffremont lors de son mariage en 1474 avec Guillemette de Vergy, la bonne dame de Valangin, chantée par Gust. Schwab dans son poème *Die alle Edelfrau* et dont le nom est resté en bon souvenir dans toute la région. Pendant son mariage et les longues années de son veuvage et de la tutelle exercée sur son petit-fils, René de Challant, elle offre l'image de la châtelaine avisée, administrant ses biens avec ordre, insistant sur ses droits, mais cherchant à atténuer avec bonhomie ce qu'ils pouvaient avoir de trop rigoureux, soucieuse du bien moral et matériel de ses sujets. Claude et sa femme confirmèrent et augmentèrent leurs franchises, agrandirent l'église du Locle, en construisirent une à la Sagne et aux Brenets ainsi qu'une chapelle à la Chaux-de-Fonds; enfin ils fondèrent à Valangin même, une collégiale dotée d'un chapitre comprenant un prieur et six chanoines. L'église, érigée dit-on à la suite d'un vœu fait par Claude lors d'une tempête sur mer à son retour d'un pèlerinage à Rome, fut consacrée en 1506 à Saint-Pierre, et c'est là que se trouvent les tombeaux de Claude d'Aarberg, mort le dernier de sa race le 31 mars 1517, et de Guillemette de Vergy qui lui survécut jusqu'au 13 juillet 1543. Les troupes de Claude d'Aarberg prirent part à la bataille de Dornach 1499 ainsi qu'aux guerres d'Italie de 1512. L'introduction

de la réforme à Valangin, avec laquelle Guillemette ne put se réconcilier, assombrît ses derniers jours. Avec Claude s'éteignit la maison d'Aarberg. Il n'avait



Tombeau de Claude d'Aarberg et de Guillemette de Vergy dans l'église de Valangin.

qu'une fille LOUISE qui épousa en 1503 le comte Philibert de Challant († juin 1517) et qui, le suivant dans la tombe en 1519, laissait comme héritier un fils unique, RENÉ (voir CHALLANT).

Voir Jean Grellet : *Les comtes de Neuchâtel (Manuel généalogique pour servir à l'histoire suisse. 1, 1900-1908, p. 101-126)*. — R. v. Diesbach : *Peter von Aarberg. (Sammlung bern. Biographien. 3, 1898, p. 90-105)*. — J. Sterchi : *Aarberg bis zum Uebergang an Bern. Berne 1877*. — G.-A. Matile, *Hist. de la Seigneurie de Valangin. Neuch. 1852*. [JEAN GRELLET]

AARBERG-VALANGIN, d' (bâtards). CLAUDE DES PONTINS (1473-1524), bâtard de Guillaume d'Aarberg-Valangin (voir ci-dessus), eut un bâtard, MELCHIOR DES PONTINS, qui, après avoir pris part à la conquête du Pays de Vaud, 1536, devint commandant de la garnison de l'Ecluse, et fut traitreusement assassiné dans les Côtes du Doubs par un compagnon de chasse 21 mai 1537 (*MN.* 1916, p. 47). En outre, de sa femme Perrenette Blayer de Bariscourt, Claude eut un fils, également appelé CLAUDE marié à Anne d'Ardenet. Il fut la tige de la maison d'Aarberg qui s'établit en Franche-Comté, puis en Flandre. Plusieurs de ses membres parvinrent à de hautes positions : FRANÇOIS † 1624 fut gouverneur de Charlemont; ANTOINE-ULRICH † 1724 devient brigadier en Espagne; PHILIPPE-CHARLES est tué au siège de Bude en 1708; CHARLES-ANTOINE † 1768, général autrichien, se distingue aux batailles de Dettingen et de Nieupoort, puis pendant la guerre de sept ans. NICOLAS-MAXIMILIEN devient maréchal héréditaire du Limbourg; NICOLAS-ANTOINE (1736-1813) parvient au grade de feld-maréchal d'Autriche; il fut gouverneur du Mans et grand-bailli du Hainaut. CLAUDE-NICOLAS fit en 1636 des démarches à Berne pour tenter de recouvrer la Seigneurie de Valangin, prétendant que Claude des Pontins n'était pas bâtard, mais fils légitime de Guillaume d'Aarberg et d'Alice de Châlons. Il fut éconduit, le testament de cette dernière (1473) prouvant clairement qu'elle n'avait pas d'enfants, tandis que de nombreux documents désignent Claude comme « fils bâtard de feu noble mémoire Guillaume d'Aarberg seigneur de Givry ». — Cette branche qui contracta des alliances avec les maisons princières de Gonzague, Fugger, Stollberg, s'éteignit avec CHARLES-PHILIPPE (1776-1814), chambellan de Napoléon I^{er}. Il laissait cependant deux fils illégitimes tous deux établis en Belgique. Ils furent nobilisés en 1843 par Léopold I^{er}, roi des Belges, l'aîné sous le nom de chevalier de Saint-Charles, le cadet sous celui de chevalier de Neuchâtel. Ce dernier a seul fait souche. Ils reçurent des armes à enquerre: de sable au pal de gueules chargé de 3 chevrons d'or.

Voir *MN* 1889, p. 193 : *La maison d'Aarberg en Flandre*. — J. Grellet : *Tableau généal. de la descendance de la maison de Neuchâtel*, 1889.

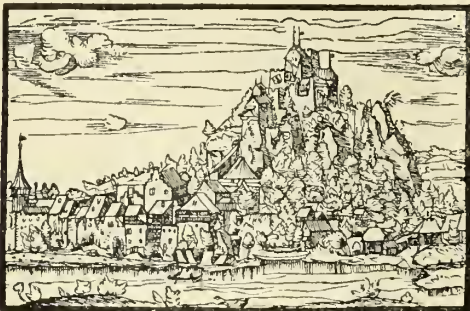
— G.-A. Matile : *Histoire de la seigneurie de Valangin*, 1852, p. 232. [J. GRELLET]

AARBERG (SIEURS D').

Famille de ministériaux inscrite à la Bourgeoisie de Berne et tirant son nom de la ville d'Aarberg. On lui connaît deux armoiries : 1° de sable à une fasce vivrée d'argent ; 2° d'or à un lion de gueules issant d'une fasce échiquetée d'argent et de gueules. On connaît authentiquement de cette famille : U. 1239, Henri 1270, Kuno 1282, Humbert 1290, Nicolas et H. 1295, Pierre 1300, Henri 1298 et 1308, Nicolas 1301, Jacques 1302, Conrad 1303. Nicolas donne le 19 juin 1313 un champ et un pré au couvent de Frienisberg. Jean était en 1343 curé de Bürglen et chanoine de Gottstatt. — Voir : E. F. et W. F. v. Mülinen, *Beitr.* 6, 1893, p. 49 et s. — *AHS* 1900, p. 64 et 65. [H. BR.]

AARBOURG (C. Argovie, D. Zofingue, V. DGS). —

En 1910, 2487 habitants. Située sur la rive droite de l'Aar à son entrée dans la vallée Aarbourg-Olten entre les hauteurs du Born et du Sälischlössli. — *Armoiries* : château fort et aigle de sable sur champ d'or. (Voir W. Merz : *Die Gemeindevappen des Kant. Aargau*, Aarau 1915, p. 69). — Aarbourg doit son origine au château fort qui le domine (voir cet article). Sur la rive du fleuve, sous la protection du château, s'établirent des artisans, des ministériaux des comtes de Frobourg et des bateliers, car pendant longtemps le transport des marchandises par eau (spécialement le vin du pays de Vaud) et le flottage des bois de construction furent importants. En 1415 Aarbourg passa à Berne. Les Bernois confirmèrent en 1465 le droit que le duc Léopold d'Autriche avait octroyé en 1385 aux bourgeois et gens d'Aarbourg de prélever une taxe sur le vin. En 1519, Berne accorda trois foires par année et un marché hebdomadaire. En 1573, on mentionne la maison de ville et en 1609, la construction d'une halle aux grains est autorisée. Les fortifications datent du commencement du XIV^e siècle et furent étendues et complétées par les Bernois. Aujourd'hui, ces vastes ouvrages sont démolis,



Vue d'Aarbourg. Chronique de Stumpf 1548.

car après l'incendie qui dévasta la ville en mai 1840, et atteignit également l'église, la construction d'Aarbourg fut reprise sur un plan régulier. En 1484 la chapelle de

Saint-Georges, située sur un haut rocher, devint église paroissiale. Les hautes eaux de l'Aar ont occasionné à



La ville et la forteresse d'Aarbourg en 1756. (D'après l'ouvrage de Herliberger; dessiné par Eman. Büchel.)

plusieurs reprises de grands dommages, ainsi en 1740 et 1758. Le pont suspendu sur l'Aar, datant de 1837, fut remplacé en 1912 par un pont moderne en béton dont l'arche hardie franchit le fleuve d'un jet de 68 m. Les registres de paroisse datent, pour les baptêmes, de 1556, les mariages 1573, les décès 1576. — W. Merz : *Die mittelalterlichen Burganlagen und Wehrbauten des Kantons Aargau*, 1, 1905, p. 69-73. — *Führer durch Aarburg und Umgebq.* Zofingen 1915. [H. BR.]

AARBOURG (BAILLIAGE). Jusqu'en 1798 bailliage bernois dans la Haute-Argovie. C'était un des plus petits baillages ; il ne comprenait que la ville d'Aarbourg et les paroisses de Brittnau et de Niederwil. Englobé en 1798 dans le district argovien de Zofingue. Le tribunal d'Aarbourg se composait du grand-bailli, du sous-bailli, de cinq assesseurs de la ville et de six du bailliage ; pour la juridiction criminelle, on faisait encore appel aux douze juges de Bottenwil. [H. BR.]

AARBOURG (CHATEAU D'). Château et forteresse, fièrement assis sur un puissant rocher qui tombe à pic dans l'Aar, au dessus de la petite ville d'Aarbourg, avec vue splendide sur tout le pays jusqu'aux Alpes. Le château fut construit au XI^e siècle par les comtes de Frobourg, pour assurer la communication ininterrompue entre leurs possessions du Sisgau, d'Argovie et celles du Buchgau ainsi que pour dominer le passage de l'Aar et la route du Jura au Gothard. Document de 1123 : *Areburch*. Bientôt le château passa en fief aux nobles de Büren qui prirent dès lors le titre de seigneurs d'Aarbourg. Mais en 1251 et 1255 il avait déjà fait retour aux Frobourg. Le 28 juillet 1263, le comte Louis fit don de son château d'Aarbourg et de sa ferme de Niederbipp à l'ordre de Saint-Jean. Peut-être cette donation n'eut-elle lieu que pour la forme, car peu après les Frobourg disposent de nouveau librement de la forteresse d'Aarbourg. En effet, le 17 septembre 1299, le comte Volmar de Frobourg, fils du comte Louis, la vendit pour 1550 marcs d'argent aux ducs Rodolphe et Frédéric d'Autriche. Mais les ducs se virent bientôt obligés d'hypothéquer ce nouveau domaine aux chevaliers Kriech auxquels, à plusieurs reprises, eux ou leurs baillis avaient emprunté de l'argent. Le duc Frédéric confirma l'hypothèque à Hans Kriech, pour la dernière fois le 23 mai 1412. Trois ans plus tard la forteresse tomba aux mains des Bernois lors de leur conquête de l'Argovie et Hans Kriech dut s'engager à la recevoir en fief de Berne et à la tenir ouverte pour Berne et Soleure. La même année, Berne dégagait l'hypothèque et installa un bailli à Aarbourg, dont elle avait immédiatement

reconnu la grande importance pour la domination du pays environnant. Le premier bailli bernois fut le gentilhomme Rodolphe Ricder. Ainsi l'ancien château comtal devint une résidence baillivale. Les Bernois transformèrent le château à plusieurs reprises. Le chemin d'accès fut amélioré, et en 1574-1575 le maître-tailleur de pierre, Hans Hundertpfund, construisit l'escalier qui descend du château à l'église. La Guerre des Paysans en 1653 et la première guerre de Villmergen en 1656 démontrèrent la nécessité pour Berne d'entretenir la forteresse en bon état, d'une part pour assurer les communications entre la Haute et la Basse Argovie et de l'autre pour empêcher les cantons catholiques de Lucerne et de Soleure de se tendre la main par-dessus l'Aar. En 1654 Jean Willading reçut du

et la forteresse se trouva vide. En 1871, de nombreux internés de l'armée de Bourbaki y furent provisoirement logés. Le 23 février 1891, le Grand Conseil d'Argovie décida d'installer dans les locaux de la citadelle une maison de correction pour les criminels et vagabonds de 14 à 20 ans. Jusqu'à fin 1911, 764 jeunes gens y furent détenus.

Voir Walther Merz : *Die mittelalterlichen Burganlagen und Wehrbauten des Kantons Argau*, Vol. 1. Aarau,



Aarbourg. Plan de la forteresse (W. Merz, *Zur Gesch. der Festung A.*).

A. Boulangerie. — C. Habitation du commandant. — E. Chapelle. — H. Haute batterie. — K. Église; l'ancien édifice construit en 1184 a été incendié en 1840 et remplacé par le bâtiment actuel. — L. Habitations. — M. Casernes. — P. Place d'exercices. — R. Fer à cheval, bastion ainsi dénommé en raison de sa forme. — S. Puits. — W. Cellier. — X. Cellule de Micheli du Crest.

Conseil de guerre de Berne l'ordre de faire un plan de fortification de la ville et du château d'Aarbourg, et en 1657 le banneret Wagner, le général Jean-Louis d'Erlach et M.-B. d'Erlach furent chargés d'aller examiner les lieux, de concert avec le général d'artillerie Jean-Georges Werdmüller, de Zurich, et de présenter un rapport qui fut rédigé par Werdmüller sous le titre de « *Considerationes über die Fortification des Schlosses und Pass Arburg* » avec un plan et qui fut présenté le 4/14 septembre 1657. Mais ce ne fut qu'en 1661 que le Conseil de Guerre reçut des Conseillers et bourgeois de Berne le mandat précis de faire avancer rapidement les travaux d'après un plan général. Ce dernier prévoyait sur toute la croupe de la montagne une série d'ouvrages dont chacun, de l'est à l'ouest, dominerait le précédent tout en formant un ensemble complet avec fossés et portes, mais pouvant être défendus indépendamment les uns des autres. En 1664, une garnison de 16 hommes y fut installée. En 1666, elle comptait 45 soldats et le grand bailli reçut le titre de commandant. A la fin du XVIII^e siècle, la garnison comprenait le grand-bailli comme commandant, 1 lieutenant, 3 sergents, 3 caporaux, 1 tambour, 1 fifre et 54 soldats. L'aumônier était le maître de latin de Zolingue.

Au XVIII^e siècle le Gouvernement bernois enfermait à Aarbourg les gens suspects et gênants. Le plus connu d'entre eux est le Genevois Jacques-Barthélemy Micheli du Crest. Il fut prisonnier à Aarbourg en 1747-1748 et de nouveau de 1749 au 30 décembre 1765; puis il s'établit à Zolingue où il mourut le 29 mars 1766 à l'âge de 76 ans. A Aarbourg, il dessina le premier panorama des Alpes (de l'Uri Rotstock jusqu'au Rinderhorn) et le fit paraître à Augsbourg en 1755 sous le titre : *Prospect géométrique des montagnes neigeées... depuis le château d'Aarbourg*, en même temps qu'un *Mémoire pour l'explication du Prospect des Montagnes neigeées que l'on voit du château d'Aarbourg*.

Le 10 mars 1798, le chef de brigade français Pinot entra à Aarbourg et en chassa la garnison bernoise. La forteresse d'Aarbourg servit dès lors de prison à de nombreuses personnes suspectes pour des raisons politiques. Le 6 novembre 1802 commencèrent les arrestations des chefs de l'opposition fédéraliste. Leur garde fut confiée à la garnison helvétique sous le commandant Aerni, renforcée d'une compagnie française.

Le gouvernement du nouveau canton d'Argovie fit du château d'Aarbourg, en 1804, l'arsenal cantonal et par la suite on y enferma aussi des criminels. Lorsqu'en 1864 le nouveau pénitencier de Lenzburg fut terminé, les détenus qui se trouvaient à Aarbourg y furent transférés

1905. — Walther Merz : *Zur Geschichte der Festung Arburg*; *Deuschrift...* Avec 14 planches. Aarau 1893. — Herm. Escher : *Die Staatsgefangenen auf Aarburg im Winter 1802-1803...* [264. *Neujahrsblatt der Stadtbibliothek Zürich auf 1908*]. — Herm. Escher : *Aus den Unterhaltungen der Staatsgefangenen auf Aarburg...* [265. *Neujahrsblatt der Stadtbibliothek Zür. auf 1909*]. — C. Knabenhaus : *Die Erziehungs- und Besserungsanstalten für verwahrloste Kinder und jugendliche Rechtsbrecher in der deutschen Schweiz*. (*Annuaire de la Société suisse pour l'hygiène scolaire*, 13, 1912, p. 204-212.) [H. Br.]

AARBOURG (CONVENTION D'). Voir l'article AARBOURG (THÜRING D') et BEROMÜNSTER.

AARBOURG (BARONS D'). Ancienne famille de haute noblesse dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Leurs armes portaient de gueules à la bande d'argent. Les premiers membres connus de cette famille sont Kuno de Büren et son fils Lütold (*Chuono de Büron et filius eius Lütold*) qui figurent comme témoins dans l'acte de fondation du couvent de Fahr le 22 janvier 1130; ils tiraient leur nom de leur domaine héréditaire, la forteresse de Büren, en aval de Sursee. Peu après, ces barons se nommèrent d'Aarbourg, du château-fort haut perché au-dessus de l'Aar qu'ils doivent avoir habité quelque temps comme vassaux des comtes de Frobourg. Cette famille jouissait alors d'une grande considération, car Lütold I d'Aarbourg fils de Lütold de Büren, est évêque de Bâle en 1191 et compte comme partisan important de la maison de Hohenstaufen. Son frère puîné fut le chevalier Cuno I d'Aarbourg (1200-1207); leur sœur, probablement Adelleidis d'Aarbourg, morte avant 1224, épouse d'Eberhart de Grünenberg. Kuno I eut trois fils : le chevalier Kuno II (1234-1257) qui demeura avec son épouse Hemma, au château de Büren, Lütold II (1241-1256) et Walter, seigneur de la forteresse de Spitzenberg au N. de Langnau en Emmenthal, détruite pendant la guerre de Sempach en 1386, fief de l'abbaye des Bénédictins de Trub. La seigneurie de Büren, avec Winikon et Triengen, passa au fils de Kuno, Ulrich I, un prélat mentionné en 1260 comme *rector ecclesiae* de Büren et chanoine de Beromünster, et mort le 23 juillet 1272. Son héritier fut le chevalier Lütold III, fils de Walter, qui reprend en 1274 le nom d'Aarbourg, et qui ent de son mariage avec Hemma, une sœur de Thüring de Trachselwald, deux fils et une fille Elisabeth; celle-ci épousa en premières noces le chevalier



alsacien Jean de Laubgassen († avant 1302), puis en seconds nocces Walter d'Asuel († avant 1312). Des deux fils, l'un Ulrich II, époux de la comtesse Elisabeth de Buchegg, mourut avant 1305 sans postérité; le second Rodolphe I († 4 juillet 1339), pour ne pas laisser s'éteindre la famille, se vit obligé de quitter l'état ecclésiastique et de se marier. Sa fille aînée, Ursule, épousa en 1326 le comte Pierre d'Argovie (voir cet article) et la plus jeune, Benedicta (1347-1364), le chevalier Ulrich Theobald d'Asuel dont le fils, Hans-Ulrich d'Asuel, tomba à la bataille de Sempach. Les fils de Rodolphe I, Rodolphe II et le donzel Lütold IV (1346 † 6 mai 1395) se partagèrent en 1357 leurs biens, Lütold recevant la seigneurie de Büren. De son mariage avec Judith de Wolhusen, il ne semble pas avoir eu d'enfants, mais il avait un fils illégitime, Walter, qui reçut en 1411, de l'évêque Othon de Constance, sur la proposition de l'abbesse Benedicta de Zurich, le bénéfice du *perpetuus vicarius parochialis ecclesie in Silinon vallis Uronie*. Beaucoup plus important que Lütold fut son frère Rodolphe II d'Aarbourg qui fut jusqu'à sa mort (21 sept. 1392) juge impérial à Zurich. De son second mariage descendent probablement Verena, que l'on trouve en 1383 religieuse à l'Oetenbach, près Zurich, et Clara d'Aarbourg, nommée en 1398 *claustralis* (religieuse cloîtrée de l'abbaye de Zurich), ainsi que Regula-Anna, mariée une première fois au chevalier Burkhardt Münch de Landskron (1387) et une seconde fois au baron Diethelm de Krenkingen (1404-1409). Le fils de la première femme de Rodolphe II, Rodolphe III avait acquis en 1406 la bourgeoisie de Berne; il mourut le 25 janvier 1415. Ses filles épousèrent: Margarita, le baron Hans de Krenkingen (1424-1433); Ursula, en 1415, le baron Walter de Klingen; Anfelisa (1415-1466) d'abord le chevalier Rodolphe de Büttikon († 1415), puis le baron Hermann de Rüssegg (1415-1455); enfin Gretli, sans doute une enfant illégitime, en 1442, Hans Ulrich Otteman de Rheinfelden (cité de 1441 à 1461). Le fils cadet, le chevalier Rodolphe IV, seigneur de Büren et de Rued, mourut peu après son père, le 15 avril 1418, sans avoir eu d'enfants de son épouse Margarita de Rosenegg (citée en 1417). Le fils aîné, Thüring d'Aarbourg, mourut, dernier rejeton des barons d'Aarbourg, en juin-juillet 1457. La dernière mention de la famille seigneuriale d'Aarbourg date du 1^{er} septembre 1621; c'est une relation, dans l'obituaire de Büren, de l'ouverture du tombeau des fondateurs de l'église de Büren. — Nous relevons de cette maison les membres suivants:

1. **Lütold**, † 7 juin 1213, devint, en 1191, comme successeur de Henri de Horbouurg, évêque de Bâle, et prit, comme partisan des Hohenstaufen, une vive part à la politique de l'empire. En son honneur, le roi Philippe V de Souabe en 1207, puis Frédéric II en 1212, réunirent leur cour à Bâle. En 1200 Lütold prit la croix, mais revint bientôt. Il fut enseveli dans la crypte de la cathédrale.

2. **Rodolphe I^{er}**, 1296 † 4 juillet 1339. Comme fils cadet du chevalier Lütold III d'Aarbourg, Rodolphe s'était voué à l'état ecclésiastique; en 1296 il était étudiant à Bologne, en 1300 curé à Büren et en 1305 chanoine de Beromünster, lorsque la mort prématurée et sans enfants de son frère aîné Ulrich II l'engagea à renoncer au froc et à se marier. Sa première femme, Benedicta, baronne de Hewan (mariée en 1310, † 11 juin 1334), lui donna deux filles et deux fils; de son second mariage avec la baronne Elisabeth de Ramstein, il n'eut pas d'enfants. Rodolphe acquit en 1314 la dignité de chevalier et fut de longues années comme intendant des biens de la reine Agnès de Hongrie, comme burgrave de Weissenegg, curateur et bailli d'Argovie, au service de la maison d'Autriche. Ce fut lui qui, après la bataille de Morgarten, en 1318 et 1319, avec Henri de Griessenberg et Hartmann de Ruda, négocia l'armistice avec les Confédérés. Il prit part également, en 1318, au siège de Solure. Diplomate avisé et courtisan habile, il se vit souvent confier des missions politiques. C'est ainsi qu'il traita au nom du duc Léopold à la cour du pape Jean XXII, à Avignon, en 1324, la libération du duc Frédéric, prisonnier de Louis le Bavarois, pour le faire reconnaître roi. Il demanda en mariage, pour le roi Henri de Bohême et de Pologne, duc de Carinthie, et obtint, en 1327, Béatrice de Savoie. Le 9 mai 1330, Rodolphe prit part au traité de paix et d'alliance du roi Jean

de Bohême et de Pologne avec les ducs Albert et Othon d'Autriche. En sa qualité de bailli autrichien en Argovie, il se construisit un puissant château fort à Lenzbourg. Nous le trouvons en outre, tenant cour de justice à Ruschlikon, puis comme bailli de Kibouurg (1335) réglant les litiges intérieurs de la ville de Schaffhouse; comme bailli de Thalwil, apposant son attestation dans des questions de droit. Il conduisit, également avec succès, les négociations avec le comte Aimon de Savoie, en 1337, au profit de son seigneur le duc Albert. D'aucuns bons services ne pouvaient rester sans récompense: les ducs d'Autriche lui conférèrent des revenus et des biens et jusqu'à sa mort, en 1339, il fut intendant de la maison du duc Othon. Depuis 1314, Rodolphe I était seigneur de Büren; plus tard, il le fut aussi de Triengen.

3. **Rodolphe II**, première mention 1346, † le 21 sept. 1392. Fils aîné du chevalier Rodolphe I d'Aarbourg et frère du donzel Lütold IV, seigneur de Büren. Il épousa Ursule de Brandis, fille de Thüring de Brandis et de Catherine de Weissenburg; elle lui donna un fils, Rodolphe III, mais mourut déjà le 9 décembre 1351. De son second mariage avec Marguerite von der Attenklingen (1361-1390), Rodolphe II n'eut que des filles, Clara, Regula, Anna et Verena. Le 6 février 1352, il acquit la bourgeoisie de Solure, et le 31 août 1361, celle de Zurich, sur quoi l'empereur Charles IV le nomma, le 31 mars 1362, juge impérial du tribunal régional qui venait d'être accordé à la ville de Zurich, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort. En 1379 et 1387 Rodolphe apparut comme seigneur de Rued. Rodolphe et son frère Lütold possédaient en gage de l'Autriche la ville et le bailliage de Grüningen jusqu'à ce que le chambellan des ducs Léopold et Albert, Henri le Gessler, l'eût dégagé, le 17 mai 1374, par le paiement de 4000 florins d'or et recut ainsi lui-même en gage la ville et la forteresse avec les habitants et les droits de justice.

4. **Rodolphe III**. Fils unique du chevalier Rodolphe II et d'Ursule de Brandis, né avant le 9 décembre 1351, mort le 5 avril 1415, c'est-à-dire avant la conquête de l'Argovie par les Bernois. Seigneur de Büren et de Rued, il reçut en 1374, de son oncle Thüring de Brandis, la seigneurie et la forteresse de Simmenegg, chef d'empire dont l'empereur Charles IV lui confirma la possession; par son mariage avec Anfelisa de Grünenberg († 4 nov. 1399), il entre en possession de la seigneurie de Gutenberg ainsi que de l'avouerie et des revenus des églises de Deitingen et de Madiswil. Les besoins d'argent lui font vendre la seigneurie de Simmenegg, en 1391, à Berne dont il acquiert la bourgeoisie le 21 août 1406 avec ses fils Thüring et Rodolphe. Il était, de même, bourgeois de Zolingue et de Sursee. Pieux, Rodolphe III fit de nombreuses donations à l'église. Outre ces deux fils déjà nommés, il avait encore trois filles légitimes et une illégitime. Avant d'être devenu bourgeois de Berne, Rodolphe est souvent nommé parmi les conseillers de la maison d'Autriche.

5. **Thüring**. Dernier rejeton mâle des barons d'Aarbourg, fils aîné de Rodolphe III. Il est mentionné dans les documents de 1404 à 1457, année où il mourut, entre le 2 juin et le 7 juillet. On le voit, en 1404, chapelain de Büren; il est en 1407 immatriculé à Heidelberg; un an plus tard déjà, chanoine de Beromünster et prévôt d'Amsoldingen, et depuis 1411 prévôt de Münster. Depuis 1416, chanoine de Strasbourg et de Constance. Le 21 sept. 1418 il acquiert la bourgeoisie de Lucerne où, le mercredi après la Saint-Nicolas, soit le 11 décembre 1420, il conclut avec l'avoyer et le Conseil une entente: la *Convention d'Aarbourg*, concernant les droits réciproques du couvent de Beromünster et de la ville de Lucerne dans le bailliage de Münster (aussi dit de Saint-Michel). — Voir Math. Riedweg: *Geschichte des Kollegiatstiftes Beromünster*. Luc, 1881, p. 160-162. — La mort prématurée de son frère cadet, Rodolphe IV († 15 avril 1418), l'oblige, en 1424, comme autrefois son arrière-grand-père Rodolphe I, avec une dispense du pape, à renoncer à la carrière ecclésiastique. Il épouse, au plus tard en 1426, la comtesse Marguerite de Werdenberg-Heiligenberg († 126 † avant le 1^{er} mars 1443). Leur unique enfant, Verena, épouse Hans de Baldegg (1451-1474) et meurt déjà le 15 avril 1451, à la fleur de l'âge, avant son père, avec lequel s'éteint la famille. Par héritage de son père et de son frère,

Thüring possédait les seigneuries de Gutenbourg et de Rued. En 1430, il acquit la seigneurie de Schenkenberg, fief d'empire. Son mariage lui donnait des droits sur l'héritage du dernier comte de Toggenbourg. Lorsque la veuve de celui-ci abandonna l'héritage à la parenté de Toggenbourg, Thüring reçut, en commun avec son beau-frère Wolfhart de Brandis, le château et la seigneurie de Maienfeld, ainsi que les terres situées en aval de la Thur. Le 11 avril 1437, les héritiers toggenbourgeois et parmi eux Thüring d'Arbourg, conclurent avec Schwyz et Glaris ce pacte éternel qui fut le point de départ de la première guerre de Zurich. Pendant le cours de cette guerre, Thüring rompit avec les Confédérés en automne 1444. De continuel besoins d'argent l'obligeaient d'aliéner ses biens et seigneuries; il céda Buren et Rued à sa sœur Anfelisa et à son mari Henman de Rüssegg; ses possessions de la Haute-Argovie revinrent en 1431 à la ville de Berthoud, et en 1451, son beau-fils Hans de Baldegg et son frère Markwart reprirent Schenkenberg, fortement endetté aussi. Le 29 avril 1436, Thüring figure comme grand-juge des tribunaux secrets de Westphalie. Avec son père Rodolphe III et son frère Rodolphe IV, il avait acquis en 1406 la bourgeoisie de Berne. — Voir Walther Merz : *Die Freien von Arburg* (dans l'*Argovia*, 29, 1901). — id. *Freie v. Arburg*, dans le *MGS*, v. I, p. 258 sg. [H. Br.]

AARBURG (D'). Famille ministérielle des seigneurs de Froburg, fondateurs du château et de la petite ville d'Arbourg. Ces Arbourg ne doivent pas être confondus avec la famille des barons d'Arbourg (voir ce nom). Le mérite de la distinction très nette entre ces deux familles revient à Walter Merz. Plus tard, ces ministériaux d'Arbourg se transformèrent en famille bourgeoise. On trouve mentionnés dans des documents : en 1201, un Henri de Arburc ; en 1226, Walter, Henri et Bruno de Arburch ; en 1255 et 1256, Rodolphe, Pierre, Henri et Bourcard de Arburc, ce dernier comme avoyer de Zofingue ; en 1262, Dietricus de Arburch, prêtre à la cathédrale de Bâle ; en 1265 et 1269, Bourcard ; en 1274, Werner et Walter ; en 1288 et 1296, Conrad, sous-diacre et diacre au couvent de Saint-Urbain ; en 1289, Agnès, Ulrich et Ita ; en 1299, Werner ; en 1302 et 1320, C. von Arburg, chanoine du chapitre de Zofingue ; en 1332, Ulrich, bourgeois de Mellingen ; en 1346, Margarita, épouse du châtelain Vogt, bourgeois de Zofingue ; en 1452-1463, Hans Uoli, huissier du couvent de Münster ; en 1463, Hans ; en 1491, Bourcard et Kumper v. Arburg. — Voir Walter Merz : *Die Freien von Arburg* (dans l'*Argovia*, 29, 1901). [H. Br.]

AARBURG-LUCERNE. Ligne du Central Suisse. Ouverts à l'exploitation : le tronçon Aarbourg-Emmenbrücke, le 9 juin 1856 ; le tronçon Emmenbrücke-Lucerne, le 1^{er} juin 1859.

AARBURGER S. C. (= Senioren-Convent d'A., assemblée des Anciens d'A.) Cartel des sociétés d'étudiants Helvetia de Zurich, Helvetia de Bâle (Neue Helvetia depuis 1877) et Zaringia de Berne, conclu en 1876 sous le nom d'« Association du cartel d'Arbourg », ensuite de divergences d'opinions, notamment en ce qui concerne la participation aux questions politiques et les duels d'étudiants « sans condition » ; depuis le 22 nov. 1884 « Aarburger S. C. ». En font partie en 1917 : Les sections (corps) de Bâle (Vieille Rhénania), Berne (Tigurina), Genève (Tentonia), Lausanne (Alpigenia), Zurich (Alamannia). [H. T.]

AARE. Nom allemand de la rivière AAR.

AARGAU. Nom allemand du canton d'ARGOVIE.

AARGAUISCH - LUZERNISCHE SEETHALBAHN. Voir SEETHALBAHN.

AARGAUISCHE SUBBAHN. Ligne Aarau-Wohlen-Rotkreuz-Immensee-Arth-Goldau. Ligne de chemin de fer construite en commun par les grandes compagnies du Central et du Nord-Est et exploitée par le Central suisse ; passa avec celles-ci aux C. F. F. en 1901. La construction en fut décidée par le contrat du chemin de fer du Sud du 25 février 1872 qui gagna Aarau et une grande partie du canton d'Argovie aux intérêts des deux compagnies. Furent ouverts au trafic : Rupperts-Wohlen, le 23 juin 1874 ; Wohlen-Muri, le 1^{er} juin 1875 ; Muri-Rotkreuz, le 1^{er} décembre 1881 et Rotkreuz-Immensee, le 1^{er} juin 1882. [H. Br.]

AARHOF aussi **BURGACKER** (C. Argovie, D.

Brugg, Com. Vilmachern). Domaine. Construit vers 1830 par Rohr, propriétaire des Bains de Schinznach ; fut acquis, en 1850 par Wilh. Schulthess qui agrandit le domaine et le posséda pendant 40 ans. C'est là que vit le jour, en 1868, Edm. Schulthess, qui plus tard fut conseiller fédéral et Président de la Confédération. Le domaine passa encore à trois reprises en des mains différentes pour devenir finalement un sanatorium privé. — (D'après des renseignements privés d'un membre de la famille Schulthess).

AARMUHLE (C. Berne, D. Interlaken) Ancien village et commune spéciale du Böödeli, entre Unterseen et Interlaken, mais qui, aujourd'hui, se confond entièrement avec cette dernière localité. Il reçut son nom du moulin (1365 : *Amuli*) qui s'y trouvait et qui fut un des premiers de cette contrée. C'était une possession du couvent d'Interlaken. L'empereur Charles IV, par une charte du 3 mai 1365, y transporta les foires annuelles et les marchés hebdomadaires qui, auparavant, avaient eu lieu dans le village de Wyden ; ce droit fut confirmé au couvent d'Interlaken par l'empereur Frédéric III, le 18 août 1473. La désignation d'Aarmühle fut officiellement abandonnée à partir de 1891. — Alb. Jahn : *Chronik... des Kant. Bern*, Berne et Zur. 1857 [H. 2^{es}.]

AARÜTI (C. Zurich, D. Bulach, Com. Glattfelden). 1. Hameau. Areute dans Leu. Signifie métairie à la Rütli ? (H. Meyer : *Ortsnamen* n° 1410). En 1286, le 16 février, le baron Lütold VII de Regensberg vend un terrain appelé *an Ruti* que *Ruo* dit *an Ruti* cultivate. Le 20 oct. 1361, Jean de Lägern vend sa propriété *Aamm Ruti* à un bourgeois de Zurich, Jean Hilenmann. Le 16 juillet 1331, vente ultérieure au couvent de Rütli, auquel l'Abbaye de Notre-Dame de Zurich inféoda le bien fonds comme fief héréditaire. Il est libre et exempt de redevances baillivales d'après la déclaration du baron Jacob de Tengen à Eglisau en 1403 ; il passe plus tard à la Chambre des grains (Hinteramt) ; les cens fonciers sont abolis en 1866. Vers 1850, plusieurs habitants de A., du nom de Meier, émigrent en Amérique. Une brasserie est fondée en 1866 par Jacq. Keller, pêcheur de Glattfelden ; depuis 1910, elle n'est plus qu'une auberge. — 2. Circonscription scolaire, voir ZWIEDLEN-AARÜTI. — *UZ* V IX, XI. — Arch. Zurich : *Urk. Rütli ; Lagerbuch der Zinse*, n° 1443, 1451. — A. Näf : *Geschichte der Kirchgem. Glattfelden* (p. 108, noms de familles). — A. Wild : *Am Zürcher Rhein*. [F. H.]

AARWANGEN. Distr. du canton de Berne. Territoire d'ancienne culture avec des vestiges de l'âge de la pierre, du bronze et du fer. Les établissements des Romains y étaient nombreux. Sépultures alémanes et bourgondes.

La vivaient de nombreux vassaux des Kibourg ; les Oenz près d'Herzogenbuchsee, les Eriswil, les nobles de Luternau à Langental, les seigneurs d'Utzingen, les Gutenburg près de Lotzwil, et enfin, les seigneurs d'Aarwangen. En outre les barons de Bechburg, les comtes de Falkenstein et de Froburg, les Langenstein et les Grünenberg, le couvent cistercien de Saint-Urbain et la commanderie de Saint-Jean de Thunstetten possédèrent des biens fonds dans le district actuel. En 1331, Jean d'Aarwangen dressa un rentier de ses propriétés qui comprenait alors : les basses juridictions d'Aarwangen, Bannwil, Berken et Zielebach, ses propres biens à Aarwangen (avec le moulin sur l'Aar) et les environs. A cela vinrent s'ajouter de nouvelles terres à Zielebach (1330-1331), à Madiswil (1332), à Ursenbach (1333), à Utzenstorf (1335). Puis la souveraineté passa en 1341 aux Grünenberg qui l'administrèrent pendant 90 ans. En 1407 Wilhelm de Grünenberg s'étant fait recevoir bourgeois de Berne, ses domaines de Grünenberg et d'Aarwangen devinrent déjà, de fait, des juridictions bernoises. En 1432, Guillaume vendit à la ville de Berne pour 8400 florins du Rhin « le chastel et maison forte » d'Aarwangen avec le pont et les droits de péage et tout le bourg d'Aarwangen, en outre tous les intérêts et redevances, tous bois et forêts, juridiction, droits banaux et tribunaux, les droits seigneuriaux dans toute leur étendue, en dernier lieu, les tenanciers, hommes et femmes avec tous leurs enfants appartenant à cette seigneurie d'Aarwangen ou à Bleienbach. Ces domaines formèrent un bailliage bernois où on trouve encore, en 1444 et 1480, l'ancienne

famille seigneuriale des Grünenberg. A la fin de l'ancien régime bernois (1798) le bailliage d'Aarwangen, agrandi de maintes acquisitions nouvelles, se composait comme suit :

1^o Des hautes et basses juridictions d'Aarwangen (avec Bannwil et Graben-Berken), Bleienbach, Melchnau (avec Busswil), Gondiswil, Madiswil (avec Leimiswil).

2^o Du droit de glaive seulement dans les juridictions de Buzberg-Thunstetten (la basse juridiction étant exercée par les seigneurs de Thunstetten) et Roggwil-Winau (la basse juridiction y étant exercée par le couvent de Saint-Urbain). C'était un bailliage de première classe ; les revenus que le bailli en retirait étaient estimés à 7750 francs anciens dans les années moyennes et à 13638 francs dans les bonnes années.

Parmi les 71 baillis qui alternèrent au château depuis 1577 régulièrement tous les six ans) il faut mentionner surtout le premier, Heinrich Andres (depuis 1433), puis Hans-Georg Nageli (depuis 1487), Michel Ougspurger (qui travailla à introduire la Réforme), de Müllinen (1603-1609), Nicolas Willading (1648-1654), au temps de la guerre des paysans à laquelle les habitants prirent une part active, le comte d'empire et feldmaréchal-lieutenant Jérôme d'Erlach (1707-1713), Sam.-Albr. Müller (dernier bailli).

Sous l'Helvétique, l'ancien bailliage d'Aarwangen fut remplacé par le district de Langenthal. De 1803-1813 Aarwangen devint un des 22 arrondissements bernois établis par l'Acte de Médiation ; il comprenait les paroisses d'Aarwangen (chef-lieu), Bleienbach, Langenthal, Lotzwil, Madiswil, Melchnau, Roggwil, Rohrbach, Thunstetten et Winau. La restauration (1813-1830) conserva au district son étendue et la période de la nouvelle constitution, à partir de 1831, n'y apporta pas grand changement ; on y ajouta seulement en 1874 Schwarzhäusern, et en 1884 Urseubach. Depuis 1844, Langenthal est le siège du préfet tandis que les tribunaux, la chancellerie (de 1891 à 1907) et l'office des poursuites nouvellement créé, ont été installés dans le château d'Aarwangen. Depuis 1831, le secrétariat occupe un bâtiment spécial.

Développement : en 1824 : 2151 mais. et 18696 hab. ; 1838 : 23154 hab. ; en 1850 : 25044 hab. ; en 1888 : 3273 maisons et 26757 hab. ; en 1910 : 3819 maisons et 28324 habitants.

[H. BR.]

AARWANGEN (C. Berne, D. Aarwangen, V. DGS).



Village paroissial et siège des autorités du district avec château fort et de beaux bâtiments, situé sur une terrasse sur la rive droite de l'Aar, entre Wangen et Aarbourg, à l'endroit où la route commerciale, autrefois très fréquentée de Langenthal à Bâle, franchit la rivière, 1267 *Arawangin*, 1275 *Arwangin*. Armoiries : parti d'argent à la fasce

de sable et de sable plein. Le village et le château échurent en 1432 à Berne. Le statut sur les arts et métiers de 1478 accorde au village une foire hebdomadaire avec droit de vendre du sel, du fer, de l'acier, de la laine et des toiles. Le village fut à différentes reprises frappé par des incendies et la peste, notamment en 1577. Lors de la guerre des paysans en 1653, les autorités firent exécuter plusieurs meneurs. En 1803 s'éleva la querelle relative à la garde des bans (Bannwartenhandel) (voir cet article). Le village fut fort endommagé lors du passage des alliés en 1813. Le pont d'Aarwangen avait une grande importance comme principale voie de communication entre la Petite-Bourgoigne et le Buchsgau. Le 13 mars 1313 le chevalier Walter d'Aarwangen et son fils Jean reçurent en fief du comte Rodolphe III de Nidau et de son frère, le prévôt Hartmann de Soleure, le péage très rémunérateur du pont, droit qui en 1432 passa à Berne. Le vieux pont de bois fut souvent et gravement malmené par les crues de l'Aar, non encore endiguée, et il fut en partie incendié le 10 mai 1471. Une nouvelle construction fut exécutée de 1571 à 1573 par les maîtres Christian et Benoit Salehli, de Berne. Le 15 juillet 1758, plus de la moitié du pont fut emportée ; puis rétabli, il tint bon jusqu'en 1887, date à laquelle il fut remplacé par le pont actuel à armature de fer. Depuis 1906, un second pont, celui de la ligne de chemin de fer Langenthal-Jura, franchit l'Aar. Le bâtiment de la douane est devenu une propriété particulière au XIX^e siècle (Anberge de l'Ours).

Le château, dont la construction primitive remonte probablement au XIII^e siècle (première mention 18 janvier 1339 : *burg ze Arwangen*) surplombe immédiatement la rivière et en commande le passage comme tête de pont.



Vue d'Aarwangen. Tirée de Wagner : *Burgen und Schlösser der Schweiz*.

Il appartient successivement aux seigneurs d'Aarwangen (approximativement 1250 à 1359), aux chevaliers de Grünenberg, et dès 1432 à la ville de Berne qui fit construire une maison seigneuriale pour y loger le grand-bailli d'Aarwangen.

C'est d'ici qu'au temps des guerres de religion les espions étaient dirigés sur territoire catholique ; ici aussi se trouvait le relais des chevaux pour le service des courriers qui reliaient Berne par Balstal à la ville réformée de Bâle. Lors de la guerre des paysans, le château reçut une garnison ; il en fut de même pendant la guerre de Villmergen de 1656. Un arsenal bien monté y fut également établi. En 1798, le peuple démolit en partie les remparts et causa des dégâts importants dans tout le château. Les 14 et 21 mars 1802 la Chambre administrative bernoise vendit le domaine et château d'Aarwangen au prix de 70 750 francs anciens à l'aubergiste de Herzogenbuchsee, Félix Gygax, et plusieurs autres citoyens. Mais déjà le 11 février 1805, le gouvernement racheta ces immeubles et en fit le siège de la préfecture. En 1813, de la cavalerie autrichienne prit ses quartiers au village et au château. La vieille tour carrée de 32 m. de haut, bâtie en blocs de tuf, a conservé jusqu'à nos jours son aspect primitif.

Au point de vue ecclésiastique, le village d'Aarwangen dépendit d'abord de Winau, mais il possédait déjà de bonne heure (XIII^e-XIV^e siècle) sa propre chapelle avec un chapelain. Le 6 mars 1482 la chapellenie fut rattachée à la paroisse de Bannwil. Lorsque cependant après l'introduction de la Réforme, Aarwangen se lit construire, en 1577, par l'entrepreneur Stab, de Zolingen, une église, celle-ci devint église paroissiale avec Bannwil comme dépendance. La cure était jusqu'en 1812-1813 l'auberge actuelle de la Poste. En 1829 le clocher fut pourvu d'une flèche gothique. L'église restaurée en 1894 et 1903 contient des vitraux au armoiries de Berne et des baillis. Les registres paroissiaux datent pour les baptêmes et les mariages de 1571, pour les décès de 1752. Depuis 1863 Aarwangen possède un institut de garçons dépendant de l'Etat. A mentionner parmi les pasteurs, Jean-Jacques Lauffer, de Zolingen (1620-1700) qui fut en charge à Aarwangen de 1650-1683.

En 1800 le village comptait 132 mais. et 884 hab. ; 1835 : 170 mais. et 1300 hab. ; 1900 : 265 mais. et 1793 hab. ; 1^{er} décembre 1910 : 265 mais. et 1854 hab.

Alb. Jahn : *Chronik...* 1857. — Egb. Friedr. et Wolff. Friedr. de Müllinen : *Beiträge zur Heimatkunde*, Heft 5 : *Der Oberaargau*. Berne 1890. — Paul Kasser : *Gesch. des Amtes und des Schlosses A.* (AHVB 19, 1909). — Em. Güder : *Die Kirche von A.* (BBG 12, 1916). — Em. Güder : *Staatl. Knaben-Erziehungsanstalt Aarw.* 50 *Jähr. Jubiläumsbericht*. Langenthal 1913. [H. BR.]

AARWANGEN (SEIGNEURS D'), vers 1200-1350.

Ministérianx des Kibourg, résidant au château de même nom sur la rive droite de l'Aar, en aval de Wangen. 1194-1212 : *Arwangen* ; castelles de Saint-Urbain, de la seconde moitié du XIII^e siècle : *de Arwang* ; 1267 : *Arwangin* ; 1303 : *Arwanch*. Les armes sont : parti de sable plein et d'argent à la fasce

de sable. La première mention authentique de cette famille se rencontre dans les rentiers du couvent de Saint-Urbain, fondé en 1194, qui nomment de 1194 à 1212 un *seigneur Bourcart d'Arwangen et sa fille Ita*.

En 1251 le chevalier BERTHOLD doit se soumettre à Berthold à un jugement arbitral du couvent de Saint-Urbain. Comme troisième membre de cette famille apparaît en 1266 WALTER, mentionné pour la dernière fois avec certitude en 1320. La famille s'est éteinte avec son fils JEAN vers 1350 (voir plus loin).

Walter. Né vers 1245-1250, est mentionné pour la première fois le 5 mai 1266 comme se trouvant dans la suite de Rodolphe de Habsbourg, à Thoune. Rodolphe ayant été élu empereur en 1273, Walter (qualifié de chevalier en 1274) l'accompagna en 1276 en Bohême contre le roi Ottocar, et en 1280 contre les grands de Bohême. Comme récompense, Rodolphe octroya à Walter les 1^{er} février 1277 et 17 décembre 1280, la douane impériale de Soleure. Le 19 juillet 1290 il apparaît même comme bourgmestre de cette ville impériale, et en 1294 il scelle aussi, comme avoyer de Berthold, la résidence des Kibourg. Le 1^{er} août 1313 il se trouve à la journée de Willisau qui resserra les liens des Kibourg à l'Autriche. En raison de son âge avancé, il n'est pas probable que Walter se soit trouvé à la bataille de Morgarten (1315). La dernière preuve de son existence est un acte du 4 juillet 1320, qu'il scelle en qualité d'avoyer de Berthold. Walter s'est élevé bien au-dessus de la plupart de ses égaux en Haute-Argovie et était un des seigneurs les plus riches en territoires. Il était très recherché comme arbitre et comme témoin. En premières noces Walter avait épousé Adelaïde d'Oenz (mentionnée de 1274-1278), fille du chevalier Henri d'Oenz, intendant des Kibourg et avoyer de Thoune

taire ou quelque autre fonction. Walter habitait le château familial d'Aarwangen qui formait le centre de son activité. Il est mort peu après 1320, dans tous les cas avant le fratricide au château de Thoune.

Jean, unique fils connu du chevalier Walter et de sa seconde femme Elisabeth de Buttikon, né vers 1280-1285. Il est mentionné pour la première fois le 4 juillet 1301 et avec le titre de chevalier le 1^{er} avril 1318. Il passa probablement sa jeunesse au service de l'Autriche et se trouve à la bataille de Morgarten, 1315. Après le meurtre de Hartmann de Kibourg par son frère Eberhard au château de Thoune (1322), Jean se détacha de la maison de Kibourg, et on ne le trouve plus qu'au service de l'Autriche : en 1329 il prend part à la campagne du roi Frédéric contre la Bohême et la Hongrie ; en 1333 il est bailli de l'Argovie ; 1338-1339 bailli du château de Rotenburg, près Lucerne ; 1340 bailli des ducs d'Autriche dans la Forêt-Noire. Il est délégué de l'Autriche à la paix signée à Baden le 20 juillet 1333, de même en 1334 dans une enquête des droits respectifs de l'Autriche et de l'Empire dans les Waldstätten. Il couronne et termine sa carrière politique par sa participation à la paix de Königsfelden du 20 juillet 1340 qui mit fin à la guerre de Laupen de 1339. De même que son père, Jean était très recherché comme arbitre et comme témoin. Il fut également richement récompensé de ses services par la maison d'Autriche. Ses possessions s'étendaient en tous pays. Il avait épousé peu après 1303 Verena Senn, fille du chevalier Pierre Senn de Münsingen, dont il eut une fille, Elisabeth, qui épousa avant 1322 noble Philippe de Kien, plus tard bourgeois de Berne, et de 1334-1338 avoyer de cette ville. Leur fille Marguerite devint la femme du chevalier Petermann de Grünenberg. Le 18 janvier 1339, Jean dressa à Zofingue avec sa femme, sa fille, son gendre et sa petite-fille un contrat de succession, d'après lequel cette dernière devait recevoir la seigneurie d'Aarwangen avec le château et le pont, tout en réservant à Verena et à sa fille, leur vie durant, la jouissance d'une grande partie des revenus. En 1341 il prit les ordres dans le couvent de Saint-Urbain, mais au bout de peu de temps, il construisit un ermitage à Wittenbach (dans la commune de Hasle dans l'Entlebuch) où il se retira avec six compagnons et où il mourut le dernier de sa race, vers 1350. Sa pierre tombale doit avoir subsisté à Saint-Urbain jusqu'en 1696.

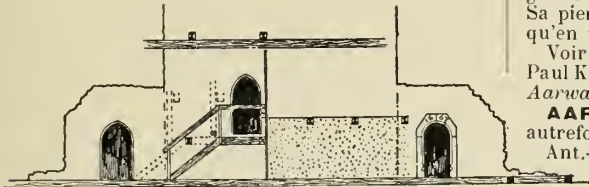
Voir Paul Kasser : *Die Herren von A.* (BT II 1908). — Paul Kasser : *Geschichte des Amtes und des Schlosses Aarwangen* (AHVB 19, 1909). [H. BR.]

AARWILGUT (C. Berne, D. et Com. Muri). Domaine autrefois appelé « im Neuhaus », fut acquis en 1805 par

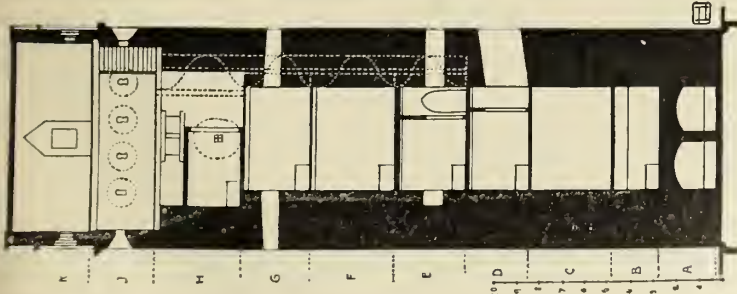
Ant.-Louis de Grafenried, dit d'Interlaken, colonel et architecte de la ville (1769-1844). Il agrandit la propriété et lui donna son nouveau nom. De 1855-1887, elle appartient au conseiller national D^r Aug. de Gonzenbach, ancien chancelier de la Confédération, et dès lors à sa fille. [H. T.]

AARZIELE. Voir MARZILI.

AATHAL (C. Zurich, D. Hinwil, Com. Seegräben. V. DGS). Actuellement fabrique dans un vallon boisé sur l'Aa sortant du lac de Pfäffikon. Station sur la ligne de chemin de fer Zurich-Wallisellen-Rapperswil. 1. *Antique moulin* donné au couvent de Rütli avant le 6 mai 1219 par le baron Lutold de Regensberg, avec le consentement de sa femme Berthe de Neuchâtel comme partie de ses biens à Seegräben ; 26 juin 1228, il est placé sous le nom de *molendinum de Imatal* avec appartenances et d'autres biens du couvent sous la protection du pape. Depuis lors fief rendable, à partir de 1550, fief héréditaire du couvent. Cens fonciers rédimés 1857. Jusqu'en 1491, le moulin était aux mains des Stadtmann ; il fut saigné pendant la première guerre de Zurich et les actes de propriété furent détruits à cette occasion. Il s'en suivit une dispute à propos du caractère de fief du moulin ; elle fut jugée en 1488 par le Conseil de Zurich en faveur du



0 1 2 3 4 5



Tour principale ou donjon d'Aarwangen. En bas, coupe verticale. En haut, entrée de la tour. Dans les combles, porte de l'Arsenal de 1667. (Relevé en 1906 par H. Haller, architecte.)

(1276). De ce mariage est peut-être issue la fille de Walter, Katherine, mentionnée comme première femme de Jean I^{er} de Bubenberg, à Berne. Vers 1280, Walter contracta une seconde alliance avec Elisabeth de Buttikon. De ce mariage est né, vers 1280-1285, Jean, le seul rejeton connu de la famille. Tant qu'il n'était pas retenu par le service mili-

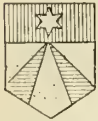
taire du couvent. Cens fonciers rédimés 1857. Jusqu'en 1491, le moulin était aux mains des Stadtmann ; il fut saigné pendant la première guerre de Zurich et les actes de propriété furent détruits à cette occasion. Il s'en suivit une dispute à propos du caractère de fief du moulin ; elle fut jugée en 1488 par le Conseil de Zurich en faveur du

couvent. En 1514 il devint et pour longtemps propriété des Reiffers du moulin de Blasi. Dans le meunier d'Aathal, aussi appelé meunier d'Edikon, homme du reste pieux et pacifique, mais qui se trouvait en prison comme anabaptiste, écrivit de sa prison à plusieurs reprises au Conseil de 1528-30; il avait interrompu à l'église le pasteur, parce qu'il n'avait pas prononcé la « Salutation angélique ». Ce meunier est sans doute identique avec Hans Reiffer qui, en 1514, avait été inféodé du moulin d'Aathal. Après les Reiffers le moulin parvint en possession des Guyer de Wermatswil.

E. Egli : *Zürcher Wiedertäufer* p. 86 ss. et son *Acten-sammlung* surtout n° 1635.

Filature de coton des frères Schellenberg jusqu' alors meuniers, construite en 1823 avec 3200 fuseaux. Une seconde filature a été construite en 1825 par Jacob Wegmann de Sulzbach (aujourd'hui Streiff), avec 2800 fuseaux; celle-ci appartenant au colonel Kunz a été en grande partie incendiée le 12 mai 1846 avec la maison d'habitation. En avril 1859 on découvrit entre autres les fondements d'une villa romaine, où se trouvait un pavement de mosaïque avec hypocauste. Depuis quelques années, exploitation de gravier par la maison Favre. — Usine électrique cantonale « Aathal » au Heusberg pour l'alimentation de Uster, Wetzikon et Pfälikon, depuis l'automne 1917, avec compteur pour 45 000 volt d'énergie. — Voir H. Meyer : *Ortsnamen* n° 1529. — *UZ* I nos 391, 393, 444. — Arch. Zur. : *Urk. et Lagerbücher Rütli*. — *Mem. Tigovina* I à IV.

2. Château du moyen âge, immédiatement derrière le moulin, à gauche du sentier conduisant à Seegräben. Au dire du D^r Messikommer, des restes de murs subsistaient encore il y a 40 ans ainsi qu'un fossé les séparant du château. La chronique de Stumpf II, p. 123 b, dit : « Sur un mamelon pointu, dans d'épaisses broussailles, apparaissent encore les murs de l'ancien château de ceux d'Aathal ».



L'existence d'une famille de ce nom ne peut pas être établie documentairement. Les armoiries se trouvent pour la première fois dans l'*Armorial* d'Edlibach de 1488. Stumpf prétend que les d'Aathal étaient des damoiseaux au service des barons de Regensberg, seigneurs de Grüningen. Son autre assertion que leurs propriétés ainsi que les biens de l'église de Seegräben auraient été donnés par les Regensberg au couvent de Rütli, fait supposer que l'existence d'une famille noble d'Aathal a été par erreur déduite du passage du bref pontifical du 26 juin 1228 : *molendinum de Imatal* que Stumpf a évidemment traduit par : moulin de ceux d'Aathal. En 1526, lors de la vente de la seigneurie de Wetzikon, les ruines du château dans l'Aathal sont désignées comme limite inférieure de la pêcherie en faisant partie; de même en 1578 et 1620; en 1683 il dépend du manse constitué en fief temporaire en faveur du sous-bailli Henri Hasler à Seegräben, situé dans la « Kältenweid ». La supposition de Tobler-Meyer, que le château faisait partie de la juridiction et seigneurie d'Ottenshausen-Wagenburg et s'appelait primitivement Wagenburg, est erronée, au moins en ce qui concerne ce dernier point. Armoiries d'après Edlibach : d'or à deux pointes d'azur aboutissant l'une à l'autre et au chef de gueules chargé d'une étoile d'or. Cimier, d'après Stumpf, une étoile. Les armes complètes se trouvent pour la première fois dans le *Geschlechterbuch* de Dürsteler.

Biblioth. centr. Zur. *Mskr.* G 278, p. 375. — Arch. Z. B VI 306, p. 341 et plans des fiefs de Rütli. — Félix Meyer : *Gesch. v. Wetzikon*, p. 111. — Croquis dans Zeller-Werdmüller, *Zürcher Burgen*, ex. corrigé par l'auteur, à la Biblioth. centr. Zur. — Vue de P. Staub-Planta [1885]. — *AHS* 19 II, p. 11.

3. Vis-à-vis de ce château, mais de l'autre côté de la vallée, il y a encore un fort que les paysans appellent Heydenburg (château des payens), peut-être à cause de sa haute antiquité (Stumpf II, p. 123 b). Ancien refuge pré-historique protégé de trois côtés par des pentes abruptes, le quatrième côté muni de remparts et de fossés. Le château a été utilisé par les habitants de la contrée de l'époque de la pierre à celle du bronze. Mise au jour d'instruments de bronze.

Ferd. Keller : *MAGZ* XVI, p. 75 (23) avec croquis. —

J. Heierli : *Urgesch. der Schweiz* (avec plan p. 140). — [J[ak.]] M[essikommer] dans *NZZ* 1915, n° 1478. [F. Hegli.]

AAWANGEN (C. Thurgovie, D. Frauenfeld, Com. Aadorf. V. DGS). Section de commune, paroisse et village. Mentionné dans un acte de 844 : *Onincanc*, plus tard *Onewanc*, *Onwungen* = Wangen (datif pluriel de *wang* = prairie) d'Ono (nom imprécis; voir Forstemann I, 2. A p. 207 s.). Très anciennement, propriété particulière des landgraves de Thurgovie, cet endroit passa par héritage aux comtes de Kibourg qui en firent don au couvent de Kreuzlingen, fondé en 1125. Le 24 avril 1263 le comte Hartmann l'Ancien renonce à ses droits d'avouerie (*advocatus sita in Onewanc*) qui furent conférés par l'abbé de Kreuzlingen (27 juin 1265) au comte Rodolphe de Habsbourg. (*UZ* vol. 3, p. 312; vol. 4, p. 12). Les descendants de Rodolphe cédèrent l'avouerie en 1340 au Hohenlandenberg, qui administra Aawangen de leur château de Wellenberg jusqu'en 1522, date à laquelle la juridiction fit retour au couvent. Celui-ci confia l'administration directe à un préposé dont les fonctions furent de 1704-1772 en mains des Rüpllin de Kelikon. Une querelle à propos de la délimitation fournit l'occasion de lever un plan géométrique, et le 26 avril 1723 on procéda au bornage de la limite du côté de Frauenfeld. Une des bornes triangulaires avec les lettres FF. (Frauenfeld) et une croix accompagnée d'une crocse (Kreuzlingen) se trouve encore à l'angle de l'ancienne auberge du « Hänslli ». La Réforme fut introduite en 1532; le couvent de Kreuzlingen n'en resta pas moins collateur d'Aawangen. La prébende de cette église était, il y a cent ans, très recherchée, et, comme celle de Lusdorf, une des plus riches et des plus agréables, les doyens du chapitre de Frauenfeld résidant le plus souvent dans cette localité; depuis quelques années, c'est une annexe d'Aadorf. L'église de Saint-Michel, transformée au commencement du XVI^e siècle, a été restaurée à fond en 1851. La première cloche a été fondue en 1590 par Pierre Füssli, de Zurich, elle se trouve actuellement dans le clocheton de l'école. Un beau vitrail rond, de 1513, provenant de l'église, est au Musée National de Zurich. Aawangen n'eut sa propre école qu'à partir de 1805. — Voir Joh. Nater : *Geschichte von Aadorf und Umgegend*. Frauenfeld 1898, p. 836-842. [H. Ba.]

AAZHEIM (C. et D. Schaffhouse, Com. Neuhausen. V. DGS). Grande métairie au sud du Lauferberg, à une lieue de Schaffhouse. Restes de murs romains (G. Wanner : *Die röm. Altertümer des Kt. Schaffh.* 1899, p. 33). Le nom laisse supposer un ancien *azheim*, peut-être avec le nhd. *az* (= nhd. *Aas*) « Speise », aliment. Dans l'origine, Aazheim était un village avec une petite église; en 1429, A. est encore désigné comme tel, mais en 1535, il est dit d'*Aatzhen* que « c'était autrefois un village tandis qu'aujourd'hui il n'est qu'une simple métairie ». Le village paraît donc avoir disparu au XV^e siècle. Les barons de Thengen possédaient dans la région des propriétés assez considérables et donnaient leurs biens en fief. En 1303, Jacob Hün, bourgeois de Schaffhouse et tenancier de fief, assigne à sa femme, comme dot, un cens à Aazheim, du consentement du suzerain Conrad de Thengen. Celui-ci, une année plus tard, lui en donna la propriété (*US* n° 303, *UZ* vol. 8, p. 11). Des fiefs des Thengen (il s'agit probablement toujours du même fief) sont mentionnés en 1360, 1375 (*gütlin zu Aatzheim*), 1439, 1454, 1470, 1477, 1478, passant successivement aux mains des familles schaffhousaises Sailer, de Winkelsheim, Nünangster et finalement à l'hôpital (*US* n° 850, 1033, 2006, 2313, 2986 et Rieger, notes p. 488). Les Schultheiss de Randenbourg possédaient également à A. un bien qui fut vendu à Jean de Fulach en 1373 (*US* n° 995). Un Helfikofer est co-intéressé en 1426 à cette propriété Fulach (*US* n° 1756) et un cens de froment sur ce bien est vendu en 1411 et 1426 (*US* n° 1524, 1756). Dès le commencement du XV^e siècle, la famille noble des Imthurn prend une situation prépondérante comme avoués et propriétaires; s'agit-il d'un fief des Thengen, on ne sait; mais Rueger et Bächtold le supposent. Rüdger Imthurn fonda de son vivant un autel dans l'église de Saint-Jean, à Schaffhouse, et assigna à son desservant un bénéfice sur le village de *Aetzheim*, avec maisons, champs, etc., ainsi que l'avouerie. Les parents du donateur, après sa mort, firent confirmer en 1413 le

testament par l'avoyer et conseil de la ville de Schaffhouse (US n° 1594) et cette dernière en fit faire autant en 1415 par l'abbé du couvent Allerheiligen (US n° 1594). Les Imthurn s'étaient réservé la collation de la prébende. Avec leur assentiment, le chapelain vendit en 1429 l'autel érigé en l'honneur des dix mille martyrs, de saint Georges, saint Blaise et saint Léger. « le village d'Atzhan » avec l'avouerie, etc., tel que le donateur l'avait assigné à l'autel, à l'hôpital de Schaffhouse, (US n° 1798). Bien que la belle métairie « avec ses produits en viandes, volaille, beurre, fromage et autres » (Rüeger) convint à merveille au gros ménage de l'hôpital, celui-ci le vendit à son tour en 1556 avec tout le bétail et le rural, au couvent de Rheinau. Outre un arpent de chenevières, 3 arpents de vignes, 493 arpents de terres labourables, 76 arpents de prés, 9 arpents de pâturages, 58 arpents de forêts, la vente comprenait la petite église à laquelle l'abbé de Rheinau s'interdisait de faire aucune modification « contraire à la religion de ceux de Schaffhouse ». Le vendeur se réservait le droit de justice et de seigneurie. Le prix de vente atteignit 6000 fl. Les nouveaux propriétaires transformèrent A. en maison de plaisance et s'en servirent comme lieu de villégiature. Au-dessus du portail avec escalier à pignon de la maison d'habitation, se trouvent les armoiries de Rheinau avec la date de 1598 et l'inscription : « Jean-Theobald par la grâce de Dieu abbé de Rheinau commença cette construction », puis « Gerold p. la gr. de Dieu abbé du couvent de Rheinau » (Rüeger, p. 488, note 6; voir planches IV et V des AHS 1910). En 1838, A. revient de nouveau à l'hôpital et se trouve dès lors en possession de la bourgeoisie de Schaffhouse (Biens de l'hôpital). A la basse juridiction que l'hôpital, soit la ville ont possédée d'une manière ininterrompue depuis 1429, vint s'ajouter, en 1657, le droit de glaive comme partie de l'acquisition des droits seigneuriaux du landgraviat de Sulz sur le Klettgau. — Voir Rüeger : *Chronik* p. 488 avec annot. de Bächtold. — Bächtold : *Der Erwerb d. Landschaft dans Festschrift der Stadt Schaffh.* 1901, p. 101 et 140. — AHS 1910, p. 67 ss. [H. WERNER.]

AB ACH, Dr Jos., prévôt à St-Stephan, chanoine à Constance et vicaire général in *spiritualibus* de l'évêque, est mentionné par les documents de 1663 à 1675 — Voir : *Gfr.* 16, p. 143; t. 28, p. 63. [SCH.]

ABEÇHERLI. Vieille famille de campagnards de l'Obwald, communiens de Giswil. Lieu d'origine, la ferme élevée d'Echerli au-dessus de Rudenz. — Soeur BENE-DICTE ABEÇHERLIN, nonne à Engelberg, en 1334. — En 1573 et 1575, NICOLAS est juge et membre du conseil. — JOSEPH, * 1866, imprimeur à Sarnen, fondateur du journal hebdomadaire *Der Unterwaldner* et du *Bruderklub-senkaler* (1915). [AL. T.]

ABESCH. Voir ABESCH.

ABART, François. Sculpteur, 1769-1863. Il fit son apprentissage dans son pays le Tirol, voyagea dès l'âge de 14 ans et se fixa à St-Niklausen près Kerns. A une exposition d'art à Berne, en 1810, il remporta une médaille d'or pour une statue en bois d'Arnold de Winkelried, ce qui le fit connaître. Il fit des statues pour les églises d'Altdorf (saint Pierre et saint Paul et 2 autres, 1811), de Kerns (1816), d'Alpnach (1812-21), pour la chapelle de la Vierge et le chœur principal de l'église abbatiale d'Einsiedeln, et se libéra du paiement des droits de sa naturalisation dans le canton d'Obwald (1821) en faisant pour l'hôtel de ville de Sarnen trois reliefs en albâtre (Arnold Anderhalden, Serment du bailli Landenberg de ne pas tirer vengeance et les Adieux de Nicolas de Flue). Plus connues sont ses deux grandes statues d'ours en granit qu'il exécuta sur l'ordre du Conseil de Berne pour orner la Porte de Morat (1828) et qui gardent maintenant l'entrée du musée historique de la ville fédérale. Il fit encore, jusqu'à un âge avancé, un grand nombre de petits travaux, de sorte que le catalogue d'une exposition de ses œuvres, organisée en 1913 à Kerns, par la Société d'histoire et d'archéologie d'Obwald renfermait près de 200 numéros. — SKL 1, p. 1 II, 702 et 468 ss., suppl. p. 1. — SBB 3, 1898, p. 61-65 (de J. Durrer). — Otto Hess : *Ed. F. A.* (in OG 3. 1913). — Wymann : *Zeitschr. f. schweiz. Kirchengesch.* 1913 et *Hist. Nbl. von Uri* 1918.

ABAUZIT, voir aussi COUTAT.

ABAUZIT, Firmin. * à Uzès (Languedoc), le 12 novembre 1679, † à Genève le 20 mars 1767. Encyclopédiste

et bibliothécaire. Ayant perdu à l'âge de deux ans son père, qui était protestant, Firmin Abauzit fut, en vertu de l'Édit du 12 juillet 1685 et de celui dit de Révocation (12 janvier 1686), plaqué de force, ainsi que son frère cadet Bonaventure, au collège de sa ville natale pour y être élevé dans la religion catholique. Mais leur mère réussit à les en retirer et à les faire parvenir secrètement à Genève (1689), où elle les rejoignit non sans avoir payé son audace d'une détention au château de Sommières. Dans cette nouvelle patrie, Firmin Abauzit fit des études aussi solides que diverses. Le voyage qu'il fit dès 1698, notamment en Hollande et en Angleterre, le mit en rapport avec des hommes tels que Basnage, Jurieu, Saint-Evremond, Bayle et Newton. Il entretenit une correspondance suivie avec ces deux derniers savants. Ses relations de mutuelle confiance scientifique avec Newton furent même telles qu'il réussit entre autres à le faire changer d'opinion sur l'éclipse observée par Thalès, 585 ans avant l'ère chrétienne. Le roi Guillaume III tâcha en vain de le retenir en Angleterre, et l'Académie de Genève ne parvint pas à le convaincre de se laisser nommer professeur de philosophie (1723). En 1727 cependant, en reconnaissance des services rendus à la bibliothèque, il reçut gratuitement la bourgeoisie genevoise. Il mourut célibataire à 87 ans.

Outre sa mémoire, qu'il avait patiemment exercée et dont on cite de nombreux traits, sa modestie et sa simplicité d'allures étaient extrêmes. S'il ménageait son temps, il était, en revanche, prodigue de ses connaissances et de ses travaux envers ses amis, auxquels il a rendu des services inappréciables : il a contribué, par exemple, à la réorganisation de la Bibliothèque de sa cité d'adoption, dont, en 1727, il fut nommé troisième bibliothécaire. Aussi les publications de ses écrits ne donnent-elles pas une idée complète de sa prodigieuse activité, et de son autorité scientifique pour laquelle Voltaire et J.-J. Rousseau professaient une grande admiration. Sa compétence, loin de se restreindre à l'histoire et à ses auxiliaires (archéologie, numismatique, géographie, philologie), et aux sciences dites exactes (mathématiques et cosmographie), s'étendait également à diverses disciplines théologiques (dogmatique, controverses, etc.). Mais, dans ce dernier domaine, malgré le concours prêté à la Vénérable Compagnie des Pasteurs de Genève pour la version, dite de 1726, du Nouveau Testament, il fut en butte à des accusations d'hérésie, entre autres de la part de Charles Bonnet dont le dogmatisme rigoureux s'accommodait mal des idées personnelles. Doué d'une foi fondée sur l'expérience, Abauzit appartint à cette école de théologiens modérés (libéraux, comme on les appella plus tard), qui fleurit à Genève au début du XVIII^e siècle, et dont Jean-Alphonse Turretini restera le plus illustre représentant. — Ses principales publications en français sont : *Lettre à une dame de France*, impr. (ou réimpr. ?) par Jacques Lenfant à la suite de son « Préservatif contre la réunion avec le siège de Rome » (Amst. 1723). — *Dissertation sur une antique, ou disque d'argent trouvé près de Genève, en 1721*; dans le Supplément de « L'antiquité expliquée » de Montfaucon (Paris 1724). — Collaboration à une version française du *Nouveau Testament* (Genève 1726). — *Geneva Sextanorum colonia*, dans l'« Histoire de Genève », de Spon (Genève 1730). Abauzit munit cette édit. de nouvelles inscriptions. — *Résultat de quelques conférences sur la théologie et la révélation judaïque*, dans « Mémoires concernant la théologie et la morale » (Amst. 1732). — *Paraphrase de l'épître de Saint-Paul aux Galates*. Leyde 1748. — *Discours historique sur l'Apocalypse*. Réimpr. : Londres 1770. — *Œuvres*. Genève 1770, 2 vol. L'éditeur Manôel de Végobre y a joint, en forme d'Avertissement, une notice sur l'auteur. — *Œuvres diverses*



Firmin Abauzit.

contenant ses écrits... Londres et Amst. 1770-1773, 2 vol. Elles sont précédées d'un Eloge historique de l'auteur par Jean-Pierre Béranger. — *Essai sur l'Apocalypse*, dans les « Réflexions impartiales sur les Evangiles » (Londres 1773). — *Apocalypse*, par Abauzit, dans l'« Encyclopédie » de Diderot et d'Alembert. — Art. dans le « Journ. ital. », t. 3.

Voir : Rousseau, J.-J. : *Nouv. Héloïse*, 5^e partie. — *Journal helvétique*, mars-avril 1767, août 1773. — Meister : *Helvetiens berühmte Männer*, t. 2. — Senebier : *Hist. littéraire de Genève*. — Sayous : *XVIII^e siècle à l'étranger*. — Gibert, Alphonse : *Abauzit et sa théologie (thèse théol.)*. Strasbourg 1865. — Montet : *Dictionnaire biogr. des Genevois et des Vaudois*. — Haag : *France prot.*, 2^e éd. — Stroehlin, Ernest : *Firmin Abauzit*. Genève 1894 (« Petite bibl. helv. », 2^e série, n^o 3). — Eng. Ritter dans la *Semaine littéraire*, 18 juillet 1903. — Tristan [Ph. Monnier]. dans le *Journal de Genève*, 7 septembre 1904. — Charnisay (baronne de) : *Les chiffres de l'abbé Rouquette : étude sur les fugitifs du Languedoc : Uzès*. (Bull. soc. hist. prot. fr., 1911-1916). — Art. d'Ed. Chapuisat, dans la *Semaine littéraire*, 30 mars 1918, etc.

Des Sources manuscrites se trouvent à Genève : Archives d'Etat, Société d'histoire et d'archéologie. Sur les papiers d'Abauzit à la Bibliothèque publique et universitaire, v. Senebier : *Catalogue raisonné des manuscrits*, et les autres inventaires du dépôt. — Genève n'est d'ailleurs pas le seul siège de papiers Abauzit ; à noter aussi que des papiers de Firmin furent rapportés à Uzès après sa mort par De Croy, l'un de ses héritiers. Mais l'évêque les y confisqua, et, après examen, l'archidiacre du chapitre les fit tous brûler. (Voir entre autres, sur ce sujet, *Bull. Soc. hist. prot. fr.*, loc. cit.) [FERNAND AUBERT]

ABBACELLA, ABATISCELLA, ABBATUNCCELLA. Anciennes formes d'Appenzell.

ABBAS, ABBATUS, forme latine du nom de la famille **ABT** de Zurich. Voir **ABT**.

ABBATUCCI, Jean-Charles. Général français à la mémoire duquel Moreau fit ériger en 1801 un monument au bord de la route de Saint-Louis à Huningue où repose sa dépouille mortelle. Descendant d'une ancienne famille corse, très considérée, fils du général Jacques-Pierre, * 1771, à Zicavo. Nommé adjudant et chef de brigade, il se distingua sous Moreau, dans les campagnes de l'armée du Rhin et de la Moselle. Le passage du Rhin du 25 octobre 1796, à Huningue, s'opéra sous la protection de la brigade d'Abbatucci. Moreau ayant laissé une division en arrière pour surveiller le passage du Rhin le général Abbatucci fut chargé de la défense de la tête de pont et de l'île des Cordonniers dont il mit les ouvrages promptement en état. Les Autrichiens apparurent le 28 novembre devant Huningue pour en faire le siège et tentèrent le 30 novembre un premier assaut infructueux, mais au cours duquel le jeune et vaillant général Abbatucci fut mortellement atteint. Il succomba le 2 décembre à ses blessures. Lors du siège de Huningue en 1815, auquel les Suisses prirent part, le monument fut détruit avec les parapets de la forteresse, mais reconstruit en 1828. Il est un but d'excursion très fréquenté des Bâlois. — Ad. Bühler et Th. Stoeker : *General Abbatucci dans Vom Jura zum Schwarzwald*, vol. 5, p. 241. [J. Gt.]

ABBAYE, ABBATIA (en all. *Abtei*). L'abbaye est un monastère gouverné par un abbé ou une abbesse. C'était primitivement chez nous le cas de tous les monastères qui étaient indépendants les uns des autres, quoique vivant sous une règle commune, dérivant de celle de saint Colomban ou de saint Benoît. A cette première période, appartiennent les abbayes de Romainmôtier (450 env.), de Saint-Maurice (515) — laquelle a pu succéder à un autre établissement religieux — de Saint-Gall (fin du VI^e siècle), de Saint-Thyrse à Lausanne (580 env.), de Disentis (614), de Baulmes (652), de Montier-Grandval et de Pfäfers (VII^e).

En 910, le duc d'Aquitaine donnant le village de Cluny à l'abbé de la Balme en France provoqua sans s'en douter la création d'une congrégation puissante qui introduisit — ou plutôt développa — le principe de la dépendance, vis-à-vis d'une maison-mère, de toutes les maisons suivant la même règle. Seule cette maison-mère (Cluny, Savigny) porta le titre d'abbaye, les autres n'étant que de simples prieurés, par exemple Romainmôtier (929), Payerne (966), Lutry (1025). Cependant, au XV^e siècle, Cluny se

relâcha de sa règle : Payerne redevint abbaye en 1442.

En outre, dans la Suisse germanique, des monastères continuèrent à être créés avec d'autres règles et conservèrent le titre d'abbaye : Einsiedeln (946), Muri (1027), Saint-Alban (1096 env.). Puis, au XII^e siècle, les Cisterciens et les Prémontrés maintinrent ce titre à leurs maisons.

Au commencement, les abbés étaient élus par les évêques. Au VII^e siècle, les rois, les grands seigneurs s'emparèrent de la nomination des abbés et des abbayes eumêmes. L'empereur Charlemagne et Louis-le-Pieux renrirent, dans beaucoup de cas, aux moines eux-mêmes la nomination de l'abbé, mais cette règle subit bien vite des dérogations, et dès le milieu du IX^e siècle, on vit de nouveau des laïques abbés commanditaires, tel le duc Hlbert, abbé de Saint-Maurice en 866. L'ordre de Cluny fit rétablir la règle canonique de l'élection de l'abbé par les religieux, et dans notre pays cette règle a désormais été généralement observée, quoique parfois les empereurs, les comtes de Savoie, etc., soient intervenus abusivement dans cette nomination. D'autre part, en vertu du système de réserve, la cour de Rome nomma souvent directement dès le XV^e siècle, aux charges abbatiales. [MAX. REYMOND.]

ABBAYE. Voir aussi **CORPORATIONS (ZÜNFTEN)**.

ABBAYE (C. Genève). Ce terme a été employé à Genève pour désigner des institutions très différentes.

1^o L'Abbaye désignait une **Confrérie militaire** composée de jeunes gens. La plus célèbre s'appelait l'Abbaye de Saint-Pierre, elle avait à sa tête l'abbé, capitaine de la ville, ou capitaine général. Cette confrérie, très importante, soutint tout d'abord les droits de la communauté contre les usurpations du comte de Genève, elle est citée en 1293. L'évêque redoutant l'influence de ces citoyens exigea la suppression de l'Abbaye, cette année-là. Malgré cela, on la retrouve très vivante les siècles suivants. A plusieurs reprises, elle fut abolie comme dangereuse, puis reconstituée à nouveau. L'abbé de Saint-Pierre devint probablement dès 1526 chef militaire des forces genevoises. On connaît les statuts de l'Abbaye, adoptés en 1491. Les membres de l'Abbaye appelés aussi Enfants de Genève étaient connus par leur turbulence et leur indépendance. Cette institution qui fut l'instrument de toutes les luttes politiques, subsista après la Réforme, et devint entre les mains d'Ami Perrin, capitaine général, le grand appui des Libertins. Après l'exécution des chefs de ce parti, le Petit et le Grand Conseil, par un édit, supprimèrent pour toujours en août 1555, la charge de capitaine général. Cet édit fut confirmé par le Conseil général.

Les membres de l'Abbaye qui, avant la Réforme, avaient pour patron saint Pierre, devaient être munis d'armes offensives et défensives, ils devaient prêter main forte à la justice et serendre, pour obvier aux désordres, au lieu de rassemblement fixé par l'abbé (cf. pour les noms l'article **ABBÉ**).

2^o L'Abbaye désignait des **Associations de quartier**, qui semblent avoir groupé des citoyens de bonne volonté, pour travailler au bien public (comme il en existe encore à Berne sous le nom de « Leist »). Ainsi, en 1537, on parle de l'Abbaye du Bourg de Four, qui se charge de construire un des boulevards de la ville, celui des Belles-Filles. Elle possédait une maison sur la place, mais nous ne connaissons pas ses statuts.

3^o L'Abbaye, synonyme de **Maison commune**, de cabaret, où l'on se réunissait pour traiter de la guerre et de la garde de la ville. Le 29 avril 1546, le conseil des CC. interdit l'usage des tavernes et décide d'établir des débits officiels ou abbayes tenus par des gens de bien et régis par des ordonnances sévères. Cinq de ces maisons furent établies : au Bourg de Four, au Molard, à Lonzemalle, à N. D. du Pont et à Saint-Gervais. Mais ces établissements n'eurent qu'une courte durée et furent supprimés le 22 juin 1546. [L. BL.]

Voir L. Sordet : *Des Abbayes ou Sociétés laïques de Genève*, MDG 4, p. 1 et suiv. — F. B. G. Galiffe : *Genève historique et archéologique*, T. I, p. 328 et suiv. — Antony Babel : *Histoire corporative de l'horlogerie et de l'orfèvrerie*, MDG 33, p. 10.

ABBAYE (C. Vaud). Ce terme signifie ici : 1^o *Fête locale*, spéciale à la jeunesse, l'équivalent de la *bénichon* du canton de Fribourg et de la *rogue* du canton de Genève. Elle doit dans les trois cas tirer son origine d'une fête

paroissiale annuelle. Actuellement, elle consiste surtout dans un cortège, un bal, avec carrousel, tir et attractions.

2. *Sociétés et confréries.* 1. *Abbaye de l'Arc.* Nom donné à plusieurs sociétés de tir à l'arc du canton de Vaud. A Lausanne, il existait déjà au moyen âge une confrérie des arbalétriers dont on a les statuts datant du XIV^e siècle. L'Abbaye des nobles archers de Lausanne fut fondée en 1691. En 1812, elle acquit les terrains à l'est de la place Montbenon où elle construisit le bâtiment que la société possède encore. L'Abbaye de l'Arc de Vevey date de 1694, celle de Morges remonte sous un autre nom au XVII^e siècle. Il en exista d'autres ailleurs qui ont disparu. — *DHV* 8. — Ed. de Constant: *Résumé historique sur l'Abbaye de l'Arc de Lausanne*, 1849. — Eug. de Mellet, *Notices sur la société du Grand Mousquet, ainsi que sur la société de l'Arc* (de Vevey). (M. R.)

2. *Abbaye de Tir.* Désignation usuelle en Suisse romande, spécialement dans le canton de Vaud, des anciennes sociétés de tir; elle s'applique aussi aux fêtes et réjouissances populaires qui étaient et sont encore organisées par ces sociétés. La plus ancienne, remontant à l'époque de la domination savoyarde et reconnue par les Bernois, est la milice bourgeoise de Grand-cour, connue dès le XIV^e siècle. A partir du XVI^e siècle, ces sociétés organisèrent des tirs à l'oiseau (Tir du papegay) d'abord à l'arc, plus tard à la carabine. Le gagnant était pour l'année déclaré roi du papegay et jouissait de libertés et de droits importants, légalement reconnus. Le mot d'abbaye est adopté au XVII^e siècle et devient courant au XVIII^e. Les prix consistaient en ustensiles de cuivre et d'étain. — Voir: Fréd. Amiguet: *Les Abbayes vaudoises*. Lausanne 1904. — Sig. Couteau: *Archives de la Soc. de l'Arquebuse*, 1474-1847. Genève 1872. — *DHV* 1, p. 7-11. — *Glossaire du patois de Blonay* dans *MDR*, p. 1. Lausanne 1910.

3. *Abbaye des nobles enfants.* Il existait à Lausanne, à la fin du moyen âge, une société de jeunesse appelée l'Abbaye des nobles enfants de Lausanne, qui causa par ses déportements de grands désordres en ville de 1530 à 1536. Son dernier abbé, Ferrand Loys, prit part à la dispute de Lausanne. Cette abbaye fut dissoute par Berne en 1545, ce qui n'empêcha pas son chef de devenir burgomestre de Lausanne. (M. R.)

4. *Abbaye des Vignerons.* Confrérie à Vevey, XVI^e siècle, appelée primitivement « Vénérable Abbaye de l'Agriculture » et placée sous le patronage de saint Urbain. Le but essentiel de la confrérie est de développer, améliorer et surveiller la culture des vignes. Le plus ancien document de l'Abbaye est une chronique commencée en 1647, par son président (qui porte le titre « Sa Révérence le seigneur Abbé »), Chrétien Montet, et continuée dès lors. L'incendie des plus anciennes archives de la confrérie, qui aurait eu lieu en 1688, est du domaine de la fable. Le trésorier est appelé « Connétable », l'huissier « Hoqueton ». Depuis le XVII^e siècle, la confrérie qui jouissait de divers privilèges, organisa à l'occasion de la visite annuelle des vignes un cortège appelé parade ou bravade, suivi d'un banquet. Le cortège comportait des arrêts sur plusieurs places de la ville avec exécution de danses et chants, figurant les divers travaux de la vie agricole et viticole; ces représentations passèrent toujours plus au premier plan de l'organisation de ces fêtes. En conséquence de leur ampleur et luxe croissants, elles

n'eurent plus lieu que tous les trois, puis tous les six ans, et plus tard à intervalle beaucoup plus long et irrégulier. A partir de 1797, on a recouru à un élément nouveau, la



Abbaye des Vignerons. Le ballet des faucheurs et fanèuses. Du souvenir de la Fête des Vignerons en 1905, éditée par la *Patrie suisse*. (Phot. de Boissonnas.)

glorification des quatre saisons avec attributs mythologiques. La fête des vignerons de 1819 introduit pour la première fois un groupe de vieux Suisses. Elle compte déjà 730 figurants et 2000 spectateurs. Chacune des fêtes suivantes en 1833, 1851, 1865, 1889 et 1905 surpassent la précédente en splendeur. François Grast écrivit la partition de 1851 et 1865, celle de 1889 est du compositeur Hugo de Senger. Tandis que le texte était précédemment demandé à plusieurs poètes, en 1905 on s'adressa à un auteur unique, René Morax, dont le poème a été mis en musique par Gustave Doret; les costumes ont été dessinés par Jean Morax et les ballets réglés par Michel-Ange d'Alessandri. Les grands prêtres de Palès et de Cérés sont changés en rôles de prêtresses dont M^{mes} Troyon et Welti-Herzog furent chargées. Cette fête comptait 1122 figurants et les tribunes érigées sur la Place du Marché offrirent 12 500 places assises. — Voir *DHV*, 1, pages 11-43 avec bibliographie. (J. G.)



ABBAYE (L') (C. Fribourg, D. Gruyère, Com. Sorens. Voir *DGS*) Domaine avec dépendances situé non loin de l'ancien couvent d'Humilimont dont il faisait partie jusqu'en 1580. Voir HUMILIMONT.

ABBAYE (L') (C. Genève). Lieu dit près de Presinges. L'origine de ce nom provient d'une propriété importante de l'Abbaye d'Abondance. Voir ABONDANCE.

ABBAYE (L') (C. Vaud, D. La Vallée. Voir *DGS*) Commune et paroisse dans la haute vallée de Joux. Tire

Abbaye des Vignerons. Bacchus en 1791 (bois original). Tiré du Livret officiel de la Fête des Vignerons de 1905.

son nom de l'ancien couvent de l'Abbaye du lac de Joux (voir cet article). Le village doit son origine aux libertés qu'en 1307 Aymon de Montferrand, en qualité d'avoué du couvent, accorda à tous les colons qui viendraient s'établir dans ces solitudes boisées. Un des premiers fut Vinet Rochat de la Franche-Comté, qui obtint de l'abbé en 1480 pour lui et ses trois fils la concession des forces hydrauliques de la Lionne à l'usage de hauts fourneaux, de forges et de martinets, avec le droit de prendre librement dans les forêts du couvent tout le bois dont ils avaient besoin. L'Abbaye fut séparée en 1571 de la commune du Lieu qui embrassait toute la vallée de Joux. Le village fut en partie détruit par le feu en 1833; déjà en 1654, la cure avait été incendiée. L'église actuelle date de 1865. De l'église primitive il ne subsiste plus que la tour massive antérieure au XIV^e siècle. Importante trouvaille de monnaies du temps de l'évêché de Lausanne et des barons de Vaud. — Commencement des registres paroissiaux pour baptêmes 1640, mariages 1650, décès 1728. — Voir *DHV* 1, 1914. [H. BR.]

ABBAYE DU LAC DE JOUX (C. Vaud). Ancien couvent de Prémontrés dans la haute vallée de Joux, fondé aux environs de 1126 par le moine Gosbert, un disciple de saint Norbert de Prémontré. La fondation fut confirmée en 1127 par l'évêque de Lausanne, Gui de Faucigny. L'abbaye fut richement dotée de biens et de franchises par Ebal I, seigneur de La Sarraz et de Grandson, qui se réserva l'avouerie pour lui et ses descendants. En 1348 l'avouerie passa à Louis de Savoie et devint ainsi la propriété des seigneurs de Vaud. Le couvent s'appela à l'origine *Leona* (du nom du torrent voisin, aujourd'hui la Lionne), puis *Donus Dei*, plus tard *Abbatia Lacus Cuarnensis*, enfin abbaye du Lac de Joux. Le couvent reçut de riches donations, de sorte que bientôt il eut des propriétés étendues et qu'il possédait le droit de patronage sur de nombreuses paroisses du pays de Vaud. Les moines essayèrent et fondèrent les couvents de Humilimont, de Fontaine André et de Bellelay. L'histoire de l'abbaye du Lac de Joux est riche en vicissitudes. Déjà en 1149 des litiges au sujet d'un acte de cession s'élevèrent entre l'abbaye et l'ancienne et célèbre abbaye des Bénédictins de Saint-Oyend de Joux, que Charlemagne aurait investie de la suzeraineté sur toute la vallée de Joux. Lorsque l'abbé Jean de Lutry eut dilapidé les biens du couvent, ce dernier fut évacué en 1323 et, pendant sept ans, gouverné par les seigneurs de La Sarraz. En 1334, le prieur Jean Castron, qui n'avait pas été nommé abbé, voulut empoisonner l'abbé Humbert Belvaz; en punition, il fut livré au chef de l'Ordre. Dans la nuit du 17 août 1364 les habitants de Romainmôtier pillèrent le couvent et maltraitèrent les moines; le bailli de Vaud les condamna pour ces méfaits à de lourdes amendes. L'abbé Jean de Tornafol fut assailli en 1488 par quelques bourgeois du Lieu qui l'obligèrent à les affranchir de certaines corvées dont il les avait grevés. L'abbé Claude Pollens embrassa la Réforme en 1536 et épousa une nonne. Les autres moines restèrent fidèles à l'ancienne foi et émigrèrent. En 1542 les commissaires bernois confisquèrent les biens du couvent au profit de l'Etat. En 1544, ce que le couvent possédait dans le village de l'Abbaye fut acheté en grande partie par Claude de Glanne, seigneur de Villardin. Les bâtiments du couvent formaient un carré long entouré d'une forte muraille avec deux ailes saillantes du côté du N. L'entrée s'effectuait par un pont-levis jeté sur la Lionne. Il ne reste plus aujourd'hui de toutes ces constructions qu'une tour carrée. L'église primitive, en bois, fut reconstruite en pierre aux environs de 1330 par Aymon de la Sarraz. — Liste des abbés: Gosbert 1126. — Thierry 1141. — Richard 1144. — Etienne 1149-1157. — Gauthier 1168-1177. — M.... 1180. — Nautelen v. 1192. — Nicolas 1193. — Guaymar 1215-1217. — Humbert 1219-1247. — Guillaume 1249-1261. — Gui 1263-1265. — Jean de Bretagne 1273-1278. — Rodolphe de Monnez 1283-1289. — Jean 1294. — Nicolas (?) 1301. — Pierre 1302-1318. — Guillaume Beniz (?) 1314. — Reymond 1319. — Jean de Lutry 1322-1324. — Jacques Bonnet 1327-1333. — Humbert Belvaz 1334-1336. — Louis de Senarcens 1336-1369. — Pierre Mayer 1370-1383. — Henri Mayer 1385-1419. — Jean de Jougne 1419-1423. — Guillaume de Bettens 1424-1457. — Nicolas

de Gruffi 1458-1477. — Nicolas Garillat 1477-1483. — Jean Pollens 1480-1484. — Jean de Tornafol 1483-1511. — Aymon Jaquet 1509. — Jacques Warney 1513-1518. — Claude d'Estavayer 1519-1534. — Sébastien de Montfaldon 1534-1536. — Claude Pollens, dit Bettens 1536. — Voir *DHV* 1, 1914. [H. BR.]

ABBÉ (en all. *Abt*) en latin *abbas* de l'araméen *abba* = père, préposé d'une abbaye (voir ce mot).

Les chefs des confréries laïques de Genève portaient le titre d'abbé. Le plus célèbre était le chef de la grande confrérie militaire, l'Abbaye de Saint-Pierre (voir ABBAYE). Ces abbés jouèrent un rôle important dans les luttes politiques genevoises. Ils furent appelés aussi Capitaines généraux. Avec Besançon Hugues, l'Abbaye soutint les aspirations patriotiques des Genevois. Jean Philippe rechercha par contre la popularité, puis soutint le gouvernement de Berne contre celui de Genève. Ami Perrin, chef des Libertins, acquit une grande influence grâce à l'Abbaye; mais il entraîna avec lui la suppression et la disparition de cette institution en 1555.

Liste des abbés et capitaines généraux connus: 1375, Jean de Rougemont, chevalier. — 1450, Hugues de Bourdignius. — 1475, Antoine de Montchenu, sire et baron de Ternier et Montchenu. — 1476, Etienne Pécolat. — 1491, février, Role de Pesmes. — 1491, mai, Pierre Baud. — 1508, Jean Tacon. — 1522, Besançon Hugues; Etienne Dadaz, son lieutenant. — 1531, Jean Philippe. — 1535, Baudichon de la Maisonneuve; Pierre Vandiel, son lieutenant. — 1537, Jean Philippe. — 1540, Ami Bardières. — 1544, juin, Claude Pertemps. — 1544, juillet, Ami Perrin, cassé en octobre 1547, rétabli en novembre 1548.

Avant la Réforme, il existait aussi un abbé, soit capitaine des paysans, qui commandait les paysans de la banlieue, soit des Franchises genevoises et peut-être ceux des mandements épiscopaux. Cette charge semble avoir été peu considérée. [L. BL.]

Voir: L. Sordet, *Des Abbayes et Sociétés laïques à Genève*. MDG T IV, p. 1 et suiv. — J. B. G. Galiffe: *Genève historique et archéologique*, T I, p. 328 et suiv.

Dans le canton de Vaud, le chef de la confrérie des vigneron portait aussi le titre d'abbé (voir ABBAYE DES VIGNERONS).

ABBERG ou **AB BERG**, Pierre. Membre du Conseil, à Berne, de 1321 à 1341; fut intendant de l'hôpital du Bas, de 1322 à 1328, puis grand intendant jusqu'en 1334; était probablement marchand, parce que, en 1318, il renonça avec d'autres marchands à ses droits à propos du vol commis au détriment des seigneurs de Geroldsegg et de Strasbourg près du bourg de Schwanau. Il était riche et possédait la seigneurie Auf dem Berg au-dessus d'Uetendorf près Thoun, où on voyait il a quelques dizaines d'années les restes d'un manoir, peut-être sa résidence, en aval du Kurhaus Uetendorfberg actuel. Son sceau (sur une montagne à cinq copeaux, deux cornes de chamois ou de bouquetins) a été adopté par l'hôpital, fondé par sa fille Anna Seiler, actuellement l'hôpital de l'île. — Voir *FRB* 5-7. [H. T.]

ABBET. Nom qui se rencontre dès 1438 (voir *Grosse* de Martigny, Archives cant. Sion) dans plusieurs régions du Valais avec des orthographes variées. Il exista ou existe encore des *Abbet* à Saint-Luc, *Abbé* à Grimentz, Vissoye, *Abbey* à Miège. Ces trois formes du nom recueillies dans le district de Sierre, sont vraisemblablement de même souche. Aux Verrières (Neuchâtel) vivait au début du XVI^e siècle, Jean Favre dit Abbet, franc-hergeant et père de quatre fils, Guillaume, Claude, Jean et Pierre qui laissèrent de la descendance du nom de Abbet, mais dont aucun n'est la souche des Abbet de Volvèges, comme on l'a dit parfois. La famille *Abbet* dont sont issus les personnages qui suivent est originaire de Volvèges dans le district d'Entremont, d'où elle s'est répandue notamment à Fully, à Martigny et à Saxon. Citons: 1. *Joseph*, avocat et officier instructeur (père du n° 3),

* le 3 juin 1814, à Fully, † à Sion le 15 février 1853. Etabli avocat à Sion, il se signala en 1842 devant le tribunal de Sierre en combattant le prince de la peine capitale. En 1843 il est nommé lieutenant-instructeur de l'Ecole spéciale d'artillerie, capitaine dans la suite et directeur de l'Arsenal. Président de la Société la *Jeune Suisse* dont le nom reste attaché aux troubles politiques

qui agitèrent le Valais vers cette époque, Abbet prend la parole en cette qualité au tir cantonal de Monthey de 1843, et, l'année suivante il signe avec Alphonse Morand, secrétaire, les statuts du Comité cantonal de la « Jeune Suisse du Valais » édités à Payerne en 1844. Il signera aussi, comme secrétaire (Maurice Barman, président) la proclamation du Comité de Martigny du 25 avril 1844 par laquelle cette organisation déclare se substituer au « gouvernement impuissant ». Après la défaite des libéraux au Trient (21 mai) et l'adhésion du Valais au Sonderbund, il dut se réfugier à Bex, jusqu'à la fin de 1847. Son nom apparaît encore comme secrétaire du Grand Conseil élu au lendemain de la capitulation du Valais (janvier 1848). [L. G.]

2. **Joseph**, Abbé de Saint-Maurice, évêque *in part. inf.* de Bethléem. * le 23 oct. 1847 à Vince, dans la commune de Vollèges, il fit ses études au collège de l'Abbaye de Saint-Maurice, où, après avoir reçu l'ordination sacerdotale en 1871, il fut nommé professeur dans les cours inférieurs, puis vicaire de lagnes. Mais il ne tarda pas à être rappelé dans les degrés supérieurs du professorat et enseigna pendant nombre d'années la rhétorique au gymnase de Saint-Maurice jusqu'à son élévation aux fonctions de prieur claustral et de professeur de liturgie. A la mort de l'abbé Paccolat, survenue le 6 avril 1909, le chapitre abbatial lui donnait, le 21 avril suivant, comme successeur, le prieur claustral Abbet, qui fut sacré évêque à Saint-Maurice le 19 septembre de la même année. En 1911 après la mort de Mgr Déruaz, Mgr Joseph Abbet fut chargé par le Saint-Siège de l'administration intérieure du diocèse de Lausanne. † à Choëx (Monthey) 3 août 1914. [L. M.]

3. **Jules-Maurice**, Evêque de Sion, parent du précédent, * à Bex le 12 sept. 1845, † le 11 juillet 1918. Fréquente les écoles de Martigny et le gymnase de Sion, fait sa philosophie à Brigue, et poursuit ses études de théologie à l'Université d'Innsbruck où ses professeurs furent Steinhuber, Hurter, Jung et Jungmann, et après avoir été ordonné prêtre le 26 juillet 1870, il obtint le grade de docteur en théologie en 1872.

Il débuta dans la vie pratique comme professeur au collège de Sion, devint le 24 fév. 1880 chanoine et curé de cette ville, tout en enseignant l'histoire ecclésiastique au séminaire et le droit canonique à l'École de droit. Elu, par le Grand Conseil, coadjuteur de l'évêque Jardinier, avec droit de succession, le 19 février 1895, et préconisé comme tel par le Saint-Siège, le 1^{er} oct., il fut sacré évêque le 2 févr. 1896 avec le titre d'évêque de Troade *in part.* Depuis la mort de son prédécesseur, survenue le 26 févr. 1901, Mgr Abbet a été titulaire de l'évêché. Son ouvrage: *Trois mots sur l'Eglise* (Fribourg 1880) a été réimprimé; ses brochures: *Sur les mariages mixtes* et *Décalogue des citoyens chrétiens*, ont soulevé de vives polémiques. [L. M.]

ABBONDIO. Voir ABONDIO.

ABBUHL. Nom de famille (Bühl = colline) représenté actuellement parmi les communiens de Därstetten, Guttannen, Hasleberg, Innertkirchen, Lauterbrunnen, Meiringen, Oberwil et Wilderswil dans l'Oberland bernois. — 1370, JEAN à Uetendorf. — 1451, HEINI, Ammann à Brienz. — 1603, JACQUES, lieutenant-civil du Bas-Simental. — MICHEL de même, en 1615. — ISAAC, baneret du Haut-Hasli, 1727-31. [H. T.]

Isaac et **Nicolas**. Pâtres du Ilasli bernois, victimes avec quelques compagnons d'un assassinat sur territoire uranais, alors qu'ils revenaient d'une foire de Bellinzona en août 1616. La Diète de Baden eut à s'occuper de ce forfait et Uri s'engagea à purger son territoire des bandits qui l'avaient commis. — H. Hartmann: *Berner Oberland*, 2. 1913; p. 68 et s. [H. BR.]

Arnold, Guide de montagne, * 1778 † 1830, de et à Guttannen. Il était domestique à l'hospice du Grimsel lorsque, le 25 juillet 1812, les frères Jean-Rod. Hieron, le D^r Rod. et Gottlieb Meyer et le D^r Thilo, d'Aarau, l'engagèrent comme guide ainsi que son futur beau-frère Gaspard Huber, et les Valaisans Bortis et Volker. Jusqu'au 5 sept. il les accompagna durant la traversée de la région du Finsteraarhorn et du glacier de l'Aletsch. C'est à lui

que revient le mérite d'avoir le premier, avec les deux Valaisans, atteint la cime du Finsteraarhorn. Le 3 sept., avec Huber, il conduisit les touristes à Grindelwald par le passage de la Strahllegg (première traversée). S'étant marié le 26 mars 1816, A. s'établit à Boden, près de Guttannen. En 1828, il accompagna le prof. F.-J. Hugli dans la région du Finsteraarhorn. Emporté par une avalanche le 3 mars 1830, il périt avec sept autres camarades non loin de l'hospice du Grimsel; son corps ne fut retrouvé que le 26 juin dans le lac. La famille de son fils ARNOLD émigra en Amérique vers 1850-1854. — Voir: *Reise auf d. Eisgebirge im Sommer 1812*, Aarau 1813, p. 6, 16-21, 38-45. — *Alpenrosen* 1827, p. 319, 352 et 1852 1, XXXII-XXXVII. — J.-R. Wyss: *Reise in das Berner Oberland*, 1817, p. 753. — F.-J. Hugli: *Naturhist. Alpenreise* 1830, p. 170-173. [H. D.]

AB BURGHALDEN. Famille à Riesbach et à Zurich, tirant son nom du versant de la colline du Burghölzli actuel descendant du côté du lac. — ULRICH 1313. — Le 5 déc. 1337, JEAN et HENRI vendent leur propriété rurale au Burghalden. Depuis 1362 quelques membres de la famille demeurent en ville (Auf Dorf) et à Riesbach. JEAN, avoyer de la corporation du Chateau en 1373 et 1376 (Bapt.); — JACQUES est reçu bourgeois à Zurich 28 août 1401. — *Armoiries*: d'azur à un château d'argent aux toits de gueules terrassé de sinople et brochant sur un chevron d'or. — Armes complètes dans Meiss et Dürsteler, *Geschlechterbücher*. — *UZ IX*, n° 3442. — Vogelini: *Altes Zürich II*, p. 476. — *Zürich Rôle des Bourgeois I*, p. 209. — *Rôle des impôts I*. — Voir BURGHALDER. [F. H.]

ABCHURUNG (Terme allemand équivalant à faire le départ, partager, liquider). *Chur*, du bas latin *cura* signifie manse ecclésiastique, cure, et encore le revenu tiré d'un bénéfice, d'une prébende; *abchuren* = partager, compenser le dit revenu d'après certaines règles.

A l'époque de la Réformation des partages de bénéfices avaient lieu fréquemment, principalement dans des communes mixtes en fait de religion, entre les deux confessions; le cas se présentait encore au cours des siècles suivants dans les bailliages communs, où l'attribution des paroisses à l'une ou l'autre église donnait lieu à des contestations. Plus tard, ce mot prit, notamment à Zurich la signification de partage de la prébende courante entre curé ou pasteur démissionnaire ou ses héritiers et son successeur. Les dissensions provenaient essentiellement de ce que la rentrée des revenus (dîmes, etc.) s'opérait à des termes différents; ces contestations ont disparu depuis l'introduction du paiement des prébendes en numéraire. La manière de régler les droits des héritiers d'un pasteur (ou curé) variait à l'origine. Les héritiers d'un chapelain du Grossmünster eurent, en 1532, la jouissance de la prébende du défunt jusqu'à la fin de l'année de sa mort. L'ordonnance relative au règlement des comptes des prébendes *Ordnung wie man die Pfrunden abchuren solle* du 6 septembre 1592 (Arch. Zur. B. III 5, p. 184) chargeait la commission des examinateurs de régler cette question lors d'un changement de pasteur. Au 17^e siècle, on institua à cet effet une autorité spéciale, les *Abchurherren* (commission de partage) Une nouvelle ordonnance de 1710 stipula que les ayants-droit d'un pasteur qui aurait occupé une cure plus de dix ans ne jouiraient de la prébende que pendant le trimestre après sa mort, tandis que la jouissance s'étendrait aux quatre trimestres suivants, si le défunt avait été en charge moins de dix ans; cette différence fut abolie en 1754, la jouissance de deux trimestres étant accordée aux uns et aux autres. Les héritiers prenaient l'engagement de faire desservir, pendant ce temps, la paroisse d'une manière irréprochable soit par le vicaire, soit par le diacre du chapitre ou par un pasteur voisin. En 1747, ces dispositions furent étendues aux Glaronnais, compris dans le traité de paix confessionnelle et, à partir de 1755, appliquées également aux professeurs et précepteurs.

Voir: *ST*, II 1534, III 446 f. — Bluntschli: *Mem. Tig.* 351. — Wirz: *Gesch. des Kirchen- und Schulwesens II* 394. — Baltisweiler: *Institutionen*, 102, 144. [W. L. W.]

ABDANKUNG. A Zurich, depuis la Réformation, le prévôt de la corporation prononçait au bord de la tombe une allocution où il remerciait l'assistance des derniers



honneurs rendus au membre défunt; c'était l'*Abdankung* ou le remerciement. Cette expression est devenue usuelle dans différents contrées protestantes. Ainsi dans le canton de Berne, on donne le nom d'*Abdankung* à la prière ou à l'oraison funèbre faite par le pasteur ou l'instituteur. De même, aux repas d'enterrement, de baptême, de fiançailles ou de noces, des *Abdankungen* sont prononcées par le pasteur, l'instituteur ou l'un des convives. Après un incendie, le pasteur encore, l'instituteur ou un conseiller communal remercie aussi les sapeurs-pompiers. On trouve déjà au XVII^e siècle des modèles d'*Abdankung* dans les petits livres imprimés dits « *Werbungsbüchlein* », tels ceux de J. R. Sattler, Bâle 1609 et de H. Keller, instituteur à Winterberg dans le comté de Kibourg, 1679, et dans le « *Formularbüchlein* » de l'instituteur S. Schedius à Steffisburg, 1619, etc. [A. B.]

AB DEM BERG. Nom porté autrefois par la commune zougnoise de Menzingen, qui avec Baar et Aegeri formait le bailliage extérieur, en opposition à la ville de Zoug, avec laquelle il y eut entente en 1376 pour adopter quelques dispositions communes. — Voir Dierauer : *Hist. suisse*. I — UZ II, n° 546. [A. W.]

AB DEM HUSE. A. Canton de St-Gall. Famille ministérielle des comtes de Toggenbourg à Lütisbourg est identique avec les « *vom Huse* » (Hausen, Com. Kirchberg, C. St-Gall ?) de 1268 ? — 1. HERMANN 1317-1324. — 2. HENRI 1309-1330, ministériel. — UZ VIII-X. — *USt G III* et IV. — Thommen, *Urk.* I n° 349. [F. H.]

B. Canton de Zurich. I. BERCHTOLD, « *ufem* » ou « *ab dem Hus* », en latin *de domo*, 1283-1299 ministériel des Regensberg, habitant la ville de ce nom. — 2. JEAN « *ab dem Huse* », 1294 bourgeois de Rheinau. — 3. JEAN « *ab dem Hus* » exécuté à Zurich en 1350 comme un des conjurés de la « *nuit sanglante* » de Zurich (appartient peut-être à la famille des Ammann de Zoug). — 4. JEAN qui a envoyé en 1386 une déclaration de guerre à la ville de Zurich est originaire de Thiengen (G. d. Baden). — UZ V-VII. — *OSG XVIII*, p. 49, 121. [F. H.]

AB DEM HUSE, Berchtold (latin *DE DOMO*), du Grand Conseil de Lucerne en 1318; Ammann autrichien de Zoug en 1322, 1327, 1329, 1330, 1339; bailli de Rothenbourg en 1340, 1342; juge du tribunal d'arbitrage de Lucerne et fondé de pouvoirs du couvent d'Einsiedeln en 1349; est encore mentionné en 1353, à Lucerne; fils du chevalier Jean *ab dem Huse*. Son sceau (1322-1337) montre une corne en spirale. Paraît en 1285 avec ULRICH de Domo qui paraît une autre fois en 1282. C'est probablement le même Jean qui avait reçu, selon un document de 1322, un fief du cloître de Kappel : « *vogtei* » à Ebertswil (C. Zurich). — HENRI, écuyer 1327, a possédé jusque-là la « *vogtei* » à Ebertswil, fief du comte Jean de Habsbourg. — JEAN, fils du dit Berchtold, 1346 avoyer et administrateur du chevalier Jean de Hallwil au bailliage d'Eschenbach, avoyer à Maschwanden 1358; son sceau est le même que celui de son père. — Kopp-Weber : *Der älteste Steuerrodel Lucerns und die Luc. Waffenerzeichnisse* dans le *Gfr.* 62; 15 p. 213, note 2; 23 p. 295. — UZ IV-V, X-XI. — *St.-A. Zurich*, Kappel. [P. X. W.]

AB DEM TOR, TORE. I. Famille du conseil de la Ville de Zurich, ministérielle de l'abbaye, mentionnée de 1222-1291 (1350 ?). Le nom allemand apparaît en 1250; précédemment on trouve toujours la forme latine « *de Porta* ». — 1. BERTHOLD (1222-54), souvent témoin dans des actes de l'Abbaye, bourgeois de Zurich; est témoin en 1223 avec d'autres ministériaux de l'Abbaye de Zurich, dans l'acte de réconciliation des comtes de Kibourg avec le chapitre de Beromünster; approuve, avec huit autres bourgeois en 1225 (après le 6 janvier), le privilège du roi Henri concernant la confirmation des propriétés du couvent de Kappel dans le *Castrum* et le territoire de Zurich et assure avec ceux-ci, en particulier à la maison près du pont inférieur, l'exemption de tout impôt. Le 17 décembre 1247 est nommé membre du Conseil. — 2. OTHON, 26 mai 1291, dernier représentant de la famille à Zurich, qui puisse lui être attribué avec certitude. — En 1366 il est encore fait mention dans les rôles d'impôts de la maison de Othon « *Am Tor* » (actuellement la maison « *Zum Tor* », à la Storchengasse 131; la même est désignée, dans les rôles de 1357-1376 comme la maison du sieur Othon *am ou zem Thor*. — RÜGGER *ab dem Tor* fut exécuté (roué ou décapité), comme conjuré de la « *Nuit sanglante* ». Un RODOLPHE *vom Tor*, 1342, (registre de l'hôpital 264) ap-

partient dans tous les cas à une autre famille. Wilhelm « *de Porta* », en allemand « *vom Tor* », chevalier et du conseil de Zurich dans la seconde moitié du XIII^e siècle, doit être attribué à la famille noble « *von Klöten* ».

II. Famille éteinte d'Albsrieden mentionnée en 1328 sans liaison apparente avec la famille de Zurich.

Voir UZ I-IV, VI-VII p. 450 XI. — *Zürcher Stadtbücher* I, p. 45. — S. Vögelin : *Das Alte Zürich* I, p. 486. — *Zür. Steuerbücher* I (registre : *Zem Tor*). — J. Dierauer : *Chronik der Stadt Zürich* (*OSG* 18, p. 49). [F. H.]

AB DEM TURM ou TURNÉ, très rarement vu ou **IN dem T.** en latin de **TURRE** ou **TURRI.** Famille éteinte de ministériaux des comtes de Rapperswil tirant probablement son nom de « *Turm im Tal* » (C. Schwyz, paroisse Altendorf). Nommée en 1254 comme faisant partie de la chevalerie. Neugart (*Codex diplomaticus* II, 259) lui donne comme *armoiries* : d'or à la tour de sable (voir *MAGZ* 24 p. 220). — 1. RODOLPHE, curé à Kempten (C. Zurich) 1252 — 2. RODOLPHE (1255-1290) chevalier, ministériel du comte R. de Rapperswil et du comte R. de Habsbourg et Kibourg, vend en 1267 à Illegnau un terrain aux Lazarites de Gfenn (C. Zurich); n'a pas de sceau en propre; a pour femme Hemina de Bâchi, fille de Henri, joaillier (de la famille de ministériaux de Rapperswil « *von Bâchi* »); elle fit des donations à Wettingen ainsi qu'à l'abbaye et à la prévôté de Zurich. Sans le qualificatif de chevalier, le RODOLPHE de 1299 n'est pas le même que le précédent — 3 et 4. Les chevaliers HENRI (1259-1296) et BOBICARD (1261-1296) étaient frères de Rodolphe (n° 2) — 5. ARNOLD (1293-1295), cousin d'un Henri (non chevalier) encore mentionné en 1305. — 6. HARTMANN s'emploie à la libération des conventuels d'Einsiedeln retenus prisonniers par les Schwyzois. 1314; est curé à Nen-Rapperswil 1315-1319, à Brütten (C. Zurich) 1322-1335, à Ufenau 1322-1332, chapelain et procureur de l'Abbé d'Einsiedeln et du couvent de Fahr 1324-1325; obit à la Ufenau. — Contrairement à la supposition du UZ, Ugo, étudiant à Bologne en 1266, fait plus probablement partie des « *vom Turn* » de Lucerne. — UZ II-VIII, X. — O. Ringholz : *Gesch. des Stiftes Einsiedeln*, p. 175. — *Gfr.* 43, p. 250. — *Urk. Stadt - A. Rapperswil*, n° 48. — *JZB* Altendorf (voir *Gfr.* 25, p. 6, note 3 où se trouvent de plus amples renseignements sur cette famille.) [F. H.]

AB DEM WASEN, aussi **am, an dem W.** Famille bourgeoise de Zurich, originaire d'Uster (C. Zurich). Peut-être ainsi nommée d'après un domaine à Wetzikon, appelé en 1324 « *an dem Wasen* » et dont le nom s'est perdu. Peut-être faut-il chercher leurs descendants dans les WASER ou WASMER (voir ces articles). Obits fondés à Töss, à la prévôté de Zurich, à Zurzach. *Armoiries* : le sceau de Henri, bailli de Rapperswil en 1345, porte un écu coupé au premier plein, au second parti. — 1. HENRI, intendant de l'Abbesse de Notre-Dame de Zurich depuis 1309, bourgeois de Zurich en 1317. — 2. ULRIC d'Uster (frère ou fils du n° 1), époux d'Anna, fut tué au Morgarten le 15 novembre 1315 selon l'obituaire de la prévôté. — 3. FRÉDÉRIC, chapelain et chanoine de la prévôté de Zurich, fils d'Ulrich et de Ita selon l'obituaire de la prévôté; obtient du pape le 9 janvier 1317 dispense pour un défaut de naissance et est déclaré apte aux bénéfices ecclésiastiques. — 4. BERCHTOLD, bourgeois de Zurich, 16 août 1313. — 5. HENRI, fils de feu Henri, cède en 1330, à Henri, fils de son cousin ULRICH †, la dime de Nossikon qu'il tenait en fief du baron Ulrich de Bonstetten. — 6. JACQUES, 1339, recteur de l'église de Gossau (C. Zurich), son sceau figure sur un acte de Rütli. — Voir aussi AM WASEN. — UZ VIII-XI. — *Mon. Germ. Nevr.* I. — Des extraits du *JZB* perdu de Töss dans Dürstelers : *Geschlechterbuch E 24*, n° 224. — Nüscherer : *Gotteshäuser*, p. 288. [F. H.]

AB DER HALDEN. Famille de la commune de Richterswil (C. Zurich). CHRISTEN, originaire du Toggenbourg, y a été agrégé en 1752 après y avoir été domicilié depuis un certain temps déjà. — J. Frick : *Gemeindebuch der beiden Zürichseerfer* (1864). [F. H.]

Emile, physiologue. Né le 9 mars 1877 à Oberuzwil (Saint-Gall), étudia à Bâle où il acquit en 1902 le doctorat en médecine avec sa thèse : *Ueber den Einfluss des Höhenklimas auf die Zusammensetzung des Blutes*. Devint professeur agrégé de physiologie à l'Université de Berlin;

en 1908 professeur et directeur de l'Institut physiologique à l'Académie vétérinaire de la même ville. Depuis 1911 il est professeur à la Faculté de médecine et directeur de l'Institut physiologique de l'Université de Halle s/S. Depuis 1914, membre d'honneur de la Soc. suisse des Sciences naturelles. Il a publié depuis 1895 près de 450 dissertations sur le sang, le lait, les hydrates de charbon, les graines, l'albumine, les ferments, l'immunité, etc. Il dirige la publication de : *Fortschritte der naturwiss. Forschung et de Fermentsforschung*. — Ouvrages importants : *Bibliographie der gesamten wiss. Lit. über den Alkohol und den Alkoholismus*. Berlin 1904. — *Neuere Ergebnisse der Eiweisschemie*. Jena 1909. — *Handbuch der biochem. Arbeitsmethoden*, 8 vol. Berlin 1909-1914. — *Biochemisches Handlexikon* 9 vol. Berlin 1910-1914. — *Synthese der Zellbausteine*. Berlin 1912. — *Physiologisches Praktikum*. Berlin 1913. — *Lehrbuch der physiolog. Chemie*, 3. édit. Berlin 1914. — *Abwehrfermente*, 4. édit. Berlin 1914. — *Die Grundlagen unserer Ernährung*. Berlin 1917. — Depuis la guerre A. déploie une grande activité comme organisateur de trains-lazarets, etc. — Meyers *KL.* — Kürselners : *Lit. Kat.* 1916. — *Biologenkalender* 1914. [H. Br.]

Fritz, fabricant de et à Wattwil (Saint-Gall), 1851-1911. Homme politique influent et chef du parti libéral du Toggenbourg, depuis 1886 membre du Grand Conseil saint-gallois. Comme fabricant, un des derniers adeptes du tissage à main dans le Toggenbourg, s'adonna à l'industrie du coton, puis devint fondateur et directeur du tissage mécanique de soie Aberhalden & C^e. Co-fondateur de l'école de tissage de Wattwil et premier président de l'école d'enseignement professionnel de Wattwil, membre de plusieurs autorités communales et du district, en particulier de celles s'occupant de l'instruction publique. — *Nbl. St. G.* 1912, p. 68. [Bl.]

ABDERMATT, MARTIN. Voir ANDERMATT, MARTIN.

AB DER RÜTI. Famille bourgeoise de St-Gall, constatée dès la seconde moitié du XII^e siècle et éteinte en 1762. A partir du XV^e siècle, quelques membres de la famille figurent occasionnellement parmi les autorités de la ville. Le plus important est JEAN, qui fut membre de la corporation des tisserands, depuis 1489 dans les fonctions civiques, maître bourgeois en charge en 1507 et désigné comme ancien maître bourgeois en 1508. Il fut, durant ces deux années, également député de St-Gall aux diètes fédérales, et bailli d'empire en 1509; il reprit la plus haute magistrature en 1510 et mourut la même année. **MATTHIEU**, surnommé « l'ancien », prédicateur évangélique et pasteur à St-Gall, appartient à l'entourage de **Vadian**. † 1512. [Bl.]

ABDICTION D'OFFICES. Il faut entendre sous ce terme dans l'ancien droit public genevois la démission sollicitée par un magistrat ou un fonctionnaire de son « office » ou de son « emploi ». Les *Edits sur les offices de la Ville* du 29 janvier 1568 prévoyaient une amende et la peine d'être un an « confiné » dans la ville pour le citoyen ou bourgeois qui refusait d'accepter la « dignité », « office », ou « estat » auquel il avait été ordonné par le Conseil des Deux Cents. Voir **REFUS DES CHARGES**. Le *Code genevois* de 1791 (Livre VIII, Titre 15) soumettait les élus à quelque charge ou emploi, au Petit Conseil, au Conseil des Soixante et au Conseil des Deux Cents, à l'obligation d'obtenir leur « décharge », s'ils abdiquaient leurs places ou refusaient d'exercer leurs fonctions. Voir **DÉCHARGE**. Les *lois politiques* (art. 479-480) de la *Constitution genevoise* de 1794-1796, autorisaient au contraire les fonctionnaires publics élus par le peuple à donner leur démission au Conseil administratif, sans les soumettre aux formalités de la décharge; celle-ci fut maintenue, dans les prérogatives du Conseil représentatif, dans la *Constitution genevoise de 1814*. (Titre III, art. 15) pour les fonctions de syndic, lieutenant et procureur général. Pour les autres décharges le Conseil d'Etat était compétent. Voir *Edits de la République de Genève* (Genève 1707 in 4), p. 25; *Code genevois* (Genève 1792, in 8), p. 572; *Constitution genevoise* (Genève, 1798, in 8) p. 117; *Recueil des lois* t. 1 (1816) p. 22. [P.-E. M.]

AB DORF ou **ABDORF**. Familles établies à Zurich, Küsnacht, Herrliberg, Schlieren, Bonstetten, Wettwil, Rifferswil, Embrach (C. Zurich) et Staffelbach (C. Argovie)

sans qu'un rapport généalogique puisse être établi entre elles. Toutes sont éteintes sauf celle de Herrliberg (Küsnacht). — *Rentier de Habsbourg* I et II. — *UZ* IV et VI. — *SSR*, Zurich I, p. 55.

I. A Zurich, famille éligible au Conseil; ne peut être identifiée avec les ministériaux de l'abbaye « In Gassen » dont le nom latin est *de Platea* ou *de Vico* (*UZ* II, n° 885). Ont peut-être une origine commune avec la famille noble Pütschi: le diacre JEAN nommé *Pellifex* (pellelier) du 10 octobre 1266 étant probablement identique avec le diacre DICUS ABDORF du 6 février 1270 et parce que ce dernier acte mentionne un L. Füttschi et C. Pellifex dictus Abdorf, tandis que dans une autre charte du 19 août 1266, il est question de Lü. et H. dicti Füzin pellifexes. D'autre part la dérivation du nom du quartier « Auf Dorf » ou d'une des familles des environs de Zurich, par exemple de celle de Küsnacht, n'est pas invraisemblable; d'autres immigrations peuvent aussi avoir eu lieu au XIV^e siècle.



L'armorial d'Edlibach de 1488 à Donaueschingen donne aux Ab Dorf bourgeois comme armes: d'argent au coussin de gueules chargé d'une boule du champ et orné aux quatre coins des floes de sinople à franges d'or. Cimier: un chapeau d'argent soutenant le coussin de l'écu, un bâton (?) d'argent panaché d'or issant de la boule. Peut-être s'agit-il ici des armoiries des Ab Dorf, de Küsnacht, agrégés à Zurich en 1401, et qui avaient adopté les armes de leur commune d'origine. Les armes données par Wöber (*Die Mülner v. Zür.* I p. 103) ne proviennent pas d'une source ancienne. D'autres variantes d'authenticité douteuse se trouvent dans Dürsteler E 17, n° 43. — 1. Le plus ancien porteur du nom C[ONRAD], 19 mars 1254. — 2. JEAN dictus pellifex, diacre (1266-1270), prêtre et chapelain de Ste-Marie au Grossmünster, 1282-1293, apparenté aux Krieg. — 3. Le sieur HENRI, 1273-1291, bourgeois de Zurich et intendant de la comtesse Elisabeth de Homberg-Rapperswil au Weinplatz à Zurich, acheta en 1286 ses vignes de Herrliberg, Hleslibach et Witellikon que sa veuve Marguerite abandonna en 1299 en rentes viagères à sa fille de même nom, nonne à Oetenbach et pour la célébration d'obits à l'Abbesse du Fraumünster; membre du « conseil d'été » en 1291. — 4. ULRICH (1277-1332) probablement frère de n° 3, également bourgeois, propriétaire d'une maison à la ruelle du Sel (aujourd'hui ruelle du Lion), d'un jardin tenu en fief héréditaire de la prévôté de St-Léonard et d'une terre au Restelberg; sa femme Elisabeth Sigrist. — 5. JEAN 1313, probablement fils de n° 4; bailli du comte Eberhard de Nellenbourg (?) à Zurich en 1321. — 6. RODOLPHE (1357-1376) possède une maison au Neumarkt et ne doit pas être confondu avec le boulanger R. au Niederdorf; il fut conseiller 1373-1391 (Natalis), receveur des impôts du quartier d'Auf Dorf 1376 et trésorier 1375-1376. — 7. JEAN, désigné dans les rôles d'impôts 1357-1369 comme tondeur de drap, est, en 1371, complice de l'assassinat de Jean de Stege d'Uri par son neveu, le chevalier Eberhard Brun (Arch. Zur. Documents privés). — 8. JACQUES, valet de ville, co-héritier de Hans Waldmann en 1489; pourrait descendre de la famille agrégée en 1401. — Voir : *UZ* II-XI. — Wöber: *Die Miller v. u. zu Aichholz* I-II (avec beaucoup d'erreurs). — J. Egli: *Zur ausgestorbene Adel v. Zürich* (sous: Dorf, Ab). — *Zür. Steuerbücher* I (mentionne encore d'autres membres de la famille). — *Mon. germ. Neer.* I. — Gagliardi: *Waldmann-Dokumente* II, p. 183 et 287. [F. H.]

II. Famille très ancienne de la commune de Küsnacht sur le lac de Zurich; une branche encore existante est bourgeoise de la commune de Herrliberg. *Armoiries*: peut-être celles données par Edlibach et décrites sous I. Déjà en 1284, on trouve à Küsnacht des paysans DICHT AB DORF du domaine desquels des redevances parvenaient aux chapelains du Grossmünster et de la Wasserkirche. La métairie d'Abdorf (1303) ou Aufdorf que cultivait RODOLPHE Abdorf en 1308, était tenue en fief héréditaire de l'Abbaye de Zurich, RODOLPHE, l'ancien et le jeune, ont acquis la bourgeoisie de Zurich 30 août 1401. La famille subsista à Küsnacht jusque vers 1600, mais une branche avait déjà passé vers 1450 dans la commune voisine de Herrliberg. De tout temps, les A. ont possédé dans cette localité la propriété rurale de Habühl. Plusieurs mem-

bres de la famille ont été aux XVII^e et XVIII^e siècles propriétaires de moulins dans différentes régions du canton de Zurich. — *UZ* V, VII, VIII, XI. — *Mou. Germ. Neer*, 1. — Wöber : *Miller v. u. zu Aichholz* (contient beaucoup d'erreurs). — *Bürgerbuch* Z. 1, f. 297b. (J. F. et F. H.)

AB EBNOEDE. Famille de ministériaux des Rapperswil et des Regensberg. Voir EBNOEDE (VON).

ABEGG. Nom de familles répandues très anciennement dans plusieurs cantons de la Suisse allemande; mais elles ne peuvent être rattachées à une souche commune et il est douteux qu'elle existe. La fréquence du nom s'explique par sa dérivation d'un des nombreux Egg (saillie ou promontoire formée par une montagne), comme dans Egg, Egger, Anderegg. La pièce des armes des Abegg de Zurich et de Schaffhouse symbolise probablement un Egg en un coin, une pointe de rocher.

A. Canton d'Argovie. A Zolingue : famille bourgeoise originaire des Egg-Hafen (Com. Strengelbach), déjà mentionnée dans le rentier de Habsbourg sous le nom d'ABEKKE. Les représentants les plus notoires sont : 1. WERNHER (Wernli) (ab Egg, Abegke, Abegg) le 11 mars 1365 dernier témoin à l'investiture des comtes Jean de Froburg et Sigismond de Thierstein au comté du Sisgan par Jean, Evêque de Bâle; le même mentionné comme bailli de Farnsburg, de Waldenburg, et de Gelterkinden. (*ULB* nos 443, 448, 511, 566, 1113, 1138). — 2. CLEWI, probablement fils de Werna, mentionné dès 1434, maître boulanger, capitaine des milices de Zolingue dans la première guerre de Zurich, administrateur d'une léproserie, puis tard hospitalier; 1450, avoyer de Zolingue, mentionné comme tel en 1457 dans : *Histor. Notizen und Anekdoten von Zofingen*; est un des bienfaiteurs du chapitre de Zolingue; mentionné pour la dernière fois en 1477. — 3. HANS, peintre verrier, prit part aux guerres de Bourgogne, ainsi en 1474 à l'expédition d'Iléricourt, 1475 à Grandson et Orbe, 1476 commandant du contingent de Zolingue à Romont. Depuis 1478 il figure comme membre du Conseil, en 1509 est dénommé « ancien directeur des constructions » et est appelé en 1510 syndic de Zolingue. Il doit être mort tôt après. Sa femme est fille d'Aerni Wiss. Son œuvre capitale est la Passion dans la fenêtre centrale du chœur de la collégiale de Zolingue. *Armoiries*: Marque de maison consistant pour Clewi en une, pour Hans en deux pelles de boulangers. — Voir *QSG* 14. — Merz : *Urk. d. Stadtarchivs Zof.* avec des sceaux de la famille. *Stadtrechnungen, Stiftsurbar* MS. — Spécialement quant à son activité professionnelle *ASA* XV, 46. — A cette famille appartient probablement aussi WERNLI au service de l'intendant autrichien Henri Gessler et qui, en 1380, fait achat aux Landenberg-Greifensee de la tour Aspermont, à Grüningen, en échange d'un étalon; il a déjà témoigné à Istein le 11 mars 1363. — Voir Diener : *Haus Landenberg*, p. 64. — Trouillat : *Momuments*. — Boos : *UB. Baselland*. [GR. ENICHER.]

B. Canton Obwald. *Ab Egg, Aufegg, Au der Egg.* Famille éteinte de campagnards d'Obwald, communiens soit de Kerns et de Sarnen, soit de Schwändi et de Lungern.

Les familles de paysans de ce nom qui existent encore sont originaires de Schwyz, établies seulement depuis 1776 dans le pays. Ils sont paroissiens de Kerns et libres consorts à Sarnen. — Voir, Küchler : *MS Biblioth. d'Obwald*. — Durrer : *Einheit Unterwaldens*. — Obituaire, Rentier de Sarnen. [AL. TRUTTMANN.]

C. Canton de Schaffhouse. *Abegg* (autrefois *Ab Egg, Eck, Egk, Egga*). Famille bourgeoise de Schaffhouse qui apparaît dès 1520, mais dont l'origine n'est pas connue. Un des premiers membres dont il est fait mention est 1. le capitaine WERNLI (Werlin, Wernherr) qui, en 1544, fournit au roi de France un contingent de mercenaires. — 2. Le capitaine ULRICH, 1589. — 3. SEBASTIEN, bailli du Val Maggia (Tessin), 1592 et 1593. — 4. JEAN-CASPAR, 1599 à 1607, hospitalier. — 5. JEAN-ULRICH, 1707-1714, abbé de la corporation des boulangers. En 1917 la famille ne compte plus que peu de membres. — Voir *LL*, 1, 9. — *Reg. des Chroniques de Rüeger et Harder*. — *Reg. généalogique de Schaffhouse*. — *Armorial* 1819. [J. H. B.]

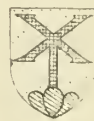


D. Canton de Schwyz. Les *Abegg* (*Ab Egg, Ab Eck*) de Schwyz sont une ancienne famille campagnarde du quartier de Steinen. Des rapports généalogiques quelconques avec la famille zuricoise de même nom ne peuvent être établis et paraissent exclus, ce que tend aussi à confirmer la différence des *armoiries*. Aux XVI^e et XVII^e siècles les A. de Schwyz portaient des marques de maison, soit deux pièges à loup croisés et réunis au sommet, soit un A sommé d'une croix; depuis le 18^{me} siècle ils écartèlent : 1 et 4 de gueules à un A ou à une étoile d'or, 2 et 3 d'azur à un fruit de grenade au naturel. Voir *Mittel. Schwyz* 4. A mentionner : 1. JEAN de Steinen, tué dans la première guerre de Zurich en 1443. — 2. DOMINIQUE, périt à la guerre de Vilmergen 1712, tandis que 3. ANTOINE; 4. JEAN-ANTOINE; 5. LEONARD-FIDÈLE, 1798 et 6. AUGUSTIN, 1799, perdirent la vie en défendant leur patrie contre l'invasion des Français. Cette famille a fourni aux autorités : *Membres du Conseil et septeniers* (près-poses de district ou quartier) : 7. JEAN-HENRI, 1680-1694; 8. JEAN, 1710-1713; 9. HENRI 1713; 10. LEONHARD, 1769; 11. LEONHARD, fils du précédent, 1777. — *Baillis* : 12. ADAM, à Bellinzona, 1658; 13. JEAN-HENRI, à Uznach, 1678; 14. HANS, à Gaster, 1680; 15. FRANÇOIS, à Uznach, 1698; 16. FIDÈLE, dans les bailliages libres 1775. — *Secrétaires d'Etat* : 17. FRANÇOIS, 1679-1693; 18. JOH. FIDÈLE, 1754-1772. — *Député à la diète* : 19. JEAN-HENRI, 1671 et 1676. — *Ecclésiastiques séculiers* : 20. CHARLES-JOSEPH † 1763, curé de Sitterdorf et 21. CHARLES, vivant encore. — *Ecclésiastiques réguliers* : 22. P. BENNO, bénédictin à Einsiedeln, † 1792; 23. P.-BENNO, du même ordre, depuis 1826 curé de Freienbach, † 1845; 24. P. SEBASTIEN, jésuite, † 1782 à Lucerne; 25. P. SIMPLICIUS, capucin † 1807; 26. P. JUSTE, du même ordre † 1811.

— L'éboulement de Goldau a enseveli, le 2 sept. 1806, 14 personnes du nom d'Abegg, originaires de Goldau et de Röthen. — 27. DOMINIQUE A. de Rotenturm est guillotiné à Schwyz le 22 mai 1894, pour double meurtre. — Son homonyme 28. *Dominique*, de Schwyz, * 1789 † 1826, a fait plus d'honneur à la famille. Celui-ci fréquenta les écoles supérieures, étudia le latin à Schwyz (école du couvent) et à Muri, puis la rhétorique et la philosophie à St-Gall; dans l'intention de s'adonner à la médecine, il étudia encore la physique, l'anatomie, la physiologie, etc., aux universités de Turin et de Pavie. Il s'adonna également à la musique et à 19 ans passait pour un maître du violon. Il obtint en 1781 une place d'instituteur. Comme organiste depuis 1799, il améliora considérablement la musique d'église de Schwyz et composa aussi des opérettes. Il réorganisa également les institutions scolaires et institua une école normale sur le modèle de celle de St-Urbain. Ses fils, 29. JOSEPH-MARIE, et 30. DOMINIQUE, succédèrent à leur père comme instituteurs et organistes, à Schwyz. — 31. FRANÇOIS-CHARLES, procureur général, comme propriétaire de l'anberge de la Croix, de l'Hôtel Kurhaus du Cheval Blanc, à Seewen, remis en vogue vers 1830, par de nouvelles installations, les bains d'eau minérale de cette localité (voir JOS. ANT. et ROCHUS AHBYBERG). [STYGER.]

E. Canton de Zurich. Les *Abegg* sont ressortissants de toute une série de communes autour du lac de Zurich, probablement avec origine commune de *Rüschlikon* où pendant des siècles on trouve la famille adonnée aux métiers de boucher, boulanger et aubergiste. D'ici elle s'est propagée au XVI^e et commencement du XVII^e siècle à Kilchberg †, Wollishofen †, Meilen †, Zurich, Thalwil †, Horgen, Küsnacht, Wiedikon et Wipkingen. En 1910 un Abegg de Mönchaltorf a été reçu bourgeois de Winterthour.

I. L'ancêtre commun de toute la famille de la région du lac de Zurich est HUGUES qui apparaît en 1455 pour la première fois à *Rüschlikon* (dans l'ancien bailliage de Horgen) sans que l'on sache d'où il venait. — *Armoiries* des Abegg de Rüschlikon : 1. d'or à une marque de maison de sable (composée d'un X soutenu par une tige) issant d'un mont à 3 copeaux de sinople. Cimier : la marque sans les montagnes; lambrequins d'or et de sable (vitrail de 1688 avec les armes complètes au musée hist. de Saint-Gall. Mêmes armes dans Dürsteler et Meiss). 2. Variante : la marque de



maison se termine en anneau à la partie inférieure de la tige et est surmontée du « coin » de la branche de la ville de Zurich à laquelle est également emprunté le vol du cimier. (Vitrail avec armes complètes de 1646 dans la collection du comte Revertera).

La famille est nommée dans toutes les charges du bailliage dont la bourgeoisie et le conseil de Zurich avaient la nomination. — 1. JACQUES sous-bailli à Thalwil et Kilchberg 1646 (vitrail armorié). — 2. JEAN-JACQUES * 1609, capitaine et sous-bailli à Thalwil et Kilchberg; épouse Marg. Frey * 1612 (vitrail armorié 1688). Pour détails sur les différents membres de cette branche voir A. Naf: *Die Gem. Rüschiikon* (1881). — Etat de la famille dans J. Frick: *Gemeindebuch der beiden Zürichseuffer* (1864). [J. F. et F. H.]

II. Les *Abegg* du quartier de l'Enge †. JACQUES de l'Enge qui a loyalement servi « mes gracieux seigneurs » dans les deux juridictions de Notre-Dame et des cordeliers déchaussés depuis nombre d'années et dont le grand-père défunt a pris part dans la détresse de messeigneurs à l'expédition de Kappel, y a péri avec deux autres et s'est aussi honorablement comporté, est agrégé comme bourgeois de Zurich le 24 déc. 1599; il devient compagnon de la Constafel, commissaire de la navigation (Schiffmeister) 1602 et membre de la corporation des bateliers. — *Bürgerbuch* de Zurich II p. 34 et C. Keller: *Promptuar.* [F. H.]

III. Les *Abegg* de Horgen. Un membre de cette famille, sans héritier mâle, est agrégé à la bourgeoisie de Zurich en 1887. — *Armoiries*: Celles de la ligne zuricoise A. comme dans l'armorial de Meyer 1674, avec planoir en chef.

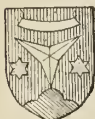
L'origine n'a pas pu être établie jusqu'à présent; autrefois surtout maîtres d'état, en particulier menuisiers; dans les temps modernes s'adonnant aussi à la fabrication de la soie, au blanchiment, à la mécanique; on en trouve aussi dans les autorités communales et cantonales. — 1. JEAN, le premier ancêtre (vers 1598-1678), menuisier, épouse Anna Biber de Horgen 13 mars 1627 (première mention du nom à Horgen); vient probablement de Wollishofen ou de Rüschiikon. — 2. JEAN-JACQUES (1731-1786), menuisier et sergent fit en 1780 une maquette pour la nouvelle église. — 3. JEAN-JACQUES (1764-1836) menuisier et blanchisseur, lieutenant, épouse Elisabeth Nägeli. Ayant en patriote ardent pris part à la dispute de Stäfa, il fut en janv. 1795 condamné à payer une amende de 75 Liv. au fonds des pauvres et après apaisement des troubles fustigé et banni de la Confédération. Une amnistie ayant été accordée, il revint de Ravensburg en 1797. — 4. JEAN-RODOLPHE (1793-1860) fils d'un ébéniste de même nom, consacré 1814 à Bâle, catéchiste à Unterstrass près Zurich depuis 1818, instituteur à Thoune 1820, pasteur à Meiringen 1828, à Laupen (Berne) 1837, à Wangen 1847 (Wirz: *État*). — 5. JEAN-HENRI allié Glogg (1805-1874) fils de n° 3, négociant et maréchal des logis, co-fondateur de la grande fabrique de tissage de soie à Horgen, du séchage de soies et de la Société du Crédit suisse à Zurich, représentant de la maison de soies Arlès Dufour de Lyon. — 6. JEAN-JACQUES, allié Schappi (1801-1871) fils de n° 3, blanchisseur, président de la commune, préfet, grand conseiller. — 7. JEAN, allié Schmid (1808-1872) fils de n° 3, boulanger au « Cygne », inventeur des petits pains « Johannes Brödtli », dénommés d'après lui. — 8. CHARLES, allié Rüttimann (1810-1869), fils de n° 3, ingénieur-mécanicien chez Escher Wyss et C^{ie}, inventeur des bancs à broches pour le tissage du coton. — 9. CHARLES, allié Madon (1840-1900), négociant, ingénieur, propriétaire d'une grande filature et retorderie de soie à Savigliano, Italie, † à Rosario en Argentine. — 10. JEAN, allié Veith (1843-1915), fils de n° 7, négociant et directeur de fabrique à Bregenz, depuis 1893 à Horgen promoteur et de 1910 à 1912 directeur de l'usine à gaz, etc. La commune lui fit hommage en 1913 d'un vitrail armorié. Il s'est occupé de recherches sur la famille Abegg de Horgen, † à Oberrieden. (*ZWChr.* 1915, p. 99 avec portrait). — 11. JACQUES allié Jaun (1846-1912) propriétaire d'une usine de blanchiment, de flambage et d'apprêt à Horgen (*ZWChr.* 1915, p. 100 avec portrait). — 12. *Emile* * 1885 à Kusnacht, D^r en phil., s'adonna à la philologie, étudia à Zurich les langues germaniques, indo-germaniques et le sanscrit, à Leipzig la philologie hindoue sous Windisch, la psychologie des races sous Wundt, la phi-

lologie générale. Fit son doctorat en 1909 à Zurich; dissertation: *Die Laute der Mundart von Urseren*, continuée par: *Die Mundart von Urseren*. (*Beiträge zur Schweizer-deutschen Grammatik*, publ. par A. Bachmann, Vol. 4, 1910); 1909-1911 rédacteur à l'Idiotikon suisse; 1913-1915 professeur à l'Ecole normale de Kusnacht; rédigea 1909-1910 la *Bibliographie für allgem. Sprachwissenschaft* dans les *Indo-germanischen Forschungen*; 1914 contribution au livre du jubilé de Ernest Windisch: « *Die Lehre vom Sphota im Sarvadarsauranagraha* ». — J. Frick: *Gemeindebuch der beiden Zürichseuffer*, 1864. — J. Strickler, *Geschichte der Gem. Horgen*, 1882. [F. H.]

IV. Les *Abegg* de Kusnacht. Agrégations à Zurich 1823 et 1877. — *Armoiries*: celles de la branche A de la ville de Zurich, le « coin » surmonté comme brisure d'un couperet de boucher d'argent au manche d'or (armorial Egli 1860 et 1869); la branche agrégée en 1877 supprime actuellement la brisure. — J. Frick: *Gemeindebuch der beiden Zürichseuffer*, 1864.

Famille notable, vient directement de Rüschiikon, un nommé 1. JEAN-RODOLPHE de Rüschiikon s'étant établi vers 1625 comme secrétaire du haut bailliage de Kusnacht au *Goldbach*. Un de ses petits-fils, 2. JEAN-HENRI, capitaine, fut à la fin du 17^e siècle sous-bailli du même bailliage. — 3. HENRI † 1789, porteur-drapeau. — 4. JEAN (1763-1832), fils d'un secrétaire cantonal, Rodolphe, était à l'époque de l'invasion française et de l'Helvétique président de la commune de Kusnacht, et le

logement des troupes russes-autrichiennes, françaises et helvétiques, lui donna beaucoup d'ennuis. De son premier mariage naquit le membre de la famille qui obtint le droit de bourgeoisie à Zurich en 1823; de son second mariage est issu JACQUES (1802-1872), juge de corporation, ainsi que le syndic de la commune, GASPARD, allié Bleuler (1803-1850), père du n° 7. — 5. *Jean-Jacques* fils du juge de corporation Jacques et petit-fils du n° 4 * 23 juil. 1834 † 17 fév. 1912, industriel et conseiller national à Kusnacht. Il suivit l'école de tissage de soie à Lyon, où il travaillait en même temps dans une soierie. A la tête d'une fabrique de soie de 1859 à 1889, il se consacra dès lors exclusivement à la vie publique. Comme membre libéral de la Constituante, 1868-1869, il vota le 31 mars 1869 en faveur de la nouvelle Constitution démocratique. Il siégea au Grand Conseil zuricois de 1869 au printemps 1911, et le présida en 1902. De 1890-1908, il fut membre du Conseil de l'Instruction publique et entra en 1887 au Conseil national dont il ouvrit la 22^e législature, le 4 déc. 1911 comme doyen d'âge. Dès 1881 membre, puis président de la Commission de surveillance de l'école zuricoise de tissage de la soie, il rendit aussi des services comme membre de plusieurs autorités de sa commune d'origine et contribua à la réussite du projet d'établissement de la ligne de chemin de fer de la rive droite du lac de Zurich. Major d'infanterie; par son testament il légua fr. 176 000 à plusieurs institutions d'utilité publique. — Voir Nécrologie *NZZ* 1912, nos 49, 233 et 252. — *ZWChr.* 1912, p. 77-79, avec portrait. — *Zum Andenken an J. J. Abegg, Nationalrat* etc. (Stäfa 1912); avec portrait. — 6. HELMANN, frère du n° 5 * 1843 † 18 sept. 1916, remplit plusieurs fonctions communales, celle de président de la commune de 1886-1892. — 7. *Charles*, allié Arter, * 10 avril 1836 à Kusnacht, depuis 1877 bourgeois de Zurich (Abegg B), † 23 août 1912, fils du président de commune Gaspard et petit-fils du n° 4. Il perdit son père à l'âge de 14 ans; il fréquenta les écoles primaires et secondaires de Kusnacht et pendant une année l'école industrielle de Zu-



J.-J. Abegg, Conseiller national à Kusnacht (1834-1912).

rieh. A l'âge de 16 ans il se rendit en Italie pour y apprendre le commerce de la soie grège et de l'industrie de la soie. A 20 ans il entra à Zurich dans la fabrique de soie Salomon Rüttschi-Blenler. Envoyé en 1857 à New-York pour prendre en mains les intérêts de la maison fortement menacés par une crise industrielle, il s'acquitta brillamment de sa mission. A son retour à l'âge de 23 ans et demi, il épousa Emma Arter, de Zurich, et fonda en 1861, avec A. Rübél, la maison de commerce de soie et de banque Rübél et Abegg qui fut dissoute en 1884. Mais c'est dans le domaine financier qu'il exerça principalement son activité. En 1868 il était appelé à faire partie du Conseil d'administration de la Caisse de crédit suisse qui avait 12 ans d'existence. En 1881 il devint vice-président et en 1883 président de cette banque, emploi qu'il remplit jusqu'en 1911 avec distinction. La situation que la banque a acquise pendant cette période lui est due en première ligne. Il en fut président honoraire de 1911 jusqu'à sa mort. Il était en outre président de la société anonyme de filature de chappe, à Lyon, président des Usines électriques de Strasbourg, vice-président de la Banca commerciale d'Italie, de la Société d'assurance contre les accidents « Zurich » dès 1869, et depuis 1875 de la « Suisse », Société d'assurance de transports, qui toutes les deux ont été fondées avec sa coopération ; président du Conseil d'administration de la Banque des chemins de fer orientaux depuis 1890 de la Banque d'entreprises électriques depuis 1895, membre du Conseil d'administration de la Société d'exploitation des chemins de fer orientaux, de la Société du chemin de fer Salonique-Monastir, de la ligne de Bagdad, du chemin de fer du Gothard, de la Société électrique Germano-Transatlantique, de la Compagnie Barcelonnesa de Electricidad, de la Société par actions autrefois Dollfus-Mieg & Co, à Mulhouse, etc., il siégea également pendant nombre d'années au Tribunal de commerce de Zurich. D'allure modeste, Abegg-Arter avait un caractère noble, loyal et sympathique. A toute occasion disposé à venir en aide, il n'entendait pas qu'il fût parlé de ses bonnes œuvres. Jamais il n'était fait appel en vain à sa libéralité ; nous ne rappellerons que son don à la caisse de pension du



Charles Abegg-Arter.
(1836-1912)

Corps universitaire. Abegg-Arter a accompli dans sa vie un grand travail ; plus importants encore sont les bienfaits qui en découlent. — *ZW Chr* 1912, p. 357-362, avec portrait et 1906, p. 65. — *Die Schweiz*, 18, 1912. — *NZZ* 1911 n° 85 ; 1912 n°s 238-240. — *Zurlinden* : *Zurich II*, p. 396 ss. (avec portrait). — *Karl Abegg-Arter* [Denkschrift], Zurich 1913. — 8. **Charles**, allié Stockar, fils du n° 7, * 1860, fréquenta les écoles de Zurich. A 17 ans se rendit en Italie où pendant 3 ans il s'initia à l'industrie et au commerce de la soie ; puis après un court séjour en Angleterre, il séjourna pendant un an et demi à New-York, dans des maisons de soie et de banque. Après un voyage au Japon, en Chine, aux Indes, en Egypte et en Turquie, il fonda en 1884 la maison Abegg & Co à Zurich (filature, moulinage et commerce de soie). Il fonda en Russie une usine de moulinage modèle qui compte parmi les plus productives du monde. Il fut longtemps président des tissages de soie Stunzi fils S. A. à Horgen, et plus tard membre du Conseil d'administration. Il était en outre président de la Société générale Maggi, à Kempttal, conseiller d'administration de la Caisse de crédit suisse, de la Société d'assurances « Zurich », de la Société suisse de réassurance, de la Caisse de prêts, et membre de la Chambre de commerce de Zurich. En 1890 il épousa Annie Stockar, de Zurich. — 9. **Auguste**, allié Rüeegg, frère du n° 8, * 1861, fréquenta les écoles de Zurich et l'école de commerce de

Genève, puis passa à 18 ans en Italie. Il y fonda la maison Wild et Abegg, maintenant Cotonificio Valle di Susa A. Abegg & Co. Ces filatures et tissages de coton, dont les débuts furent modestes, comptent maintenant parmi les mieux organisés et les plus importants d'Italie. En 1889 il épousa Anna Rüeegg, de Zurich. En témoignage des services rendus, le roi lui conféra un ordre avec degré de commandeur, un honneur rarement accordé à un étranger. Propriétaire depuis 1896 de l'ancien domaine du comte Plater, « an Brolberg », près de Kilchberg, sur le lac de Zurich. — *Zürcher Bürgeretats* 1877-1911. — Communications de M. C. Abegg, à Zurich II. [E. St., F. H. et J. F.]

V. Les **Abegg de Meilen** dont on a jusqu'à présent admis à tort qu'ils étaient originaires du pays de Glaris, viennent de Mönchhof (Com. Kilchberg) et sont ainsi une branche de la famille de Rüseldikon. HANS, reprit un peu après 1541 une métairie appartenant à l'ancien couvent de Kappel et vint ainsi à Meilen. Un de ses fils, HENRI, le tanneur, acquit le 11 décembre 1579 la bourgeoisie de Zurich et devint l'ancêtre des Abegg de Zurich de la vieille souche (voir branche A de Zurich). Le tailleur HANS devint le 8 déc. 1607 bourgeois de Zurich, « ses ancêtres s'étant bien comportés dans les allictions de la ville de Zurich et y ayant même laissé la vie. » La famille est maintenant éteinte à Meilen. [J. F.]

VI. Les **Abegg de Wiedikon** (Zurich). — JACQUES, * 10 oct. 1685, consacré à Zurich 1706, recteur à Zweibrücken dans le Palatinat en 1710, pasteur de Saint-Pierre à Heidelberg en 1726, où il mourut en 1744 (*Leu* I). Il laissa un fils JEAN-FRÉDÉRIC qui étudia à Zurich et devint 1751 pasteur à Roxheim et Grossbockenheim, dans le Palatinat (*Holzhalb, Supplém. à Leu*, I, p. 3). — JEAN CASPAR * 1811, président de commune, directeur de l'administration du sel du canton de Zurich ; émigra en 1879 dans l'Amérique du Nord où sa famille est établie à Payon-Utah. — Etat de la famille : J. Frick : *Gemeindebuch des Limmatthales* II, 1863 et les rôles de bourgeois dans les archives de la ville de Zurich. — *Bürgeretats Zurich* 1904-1911. — C. Escher : *Chronik der ehem. Gem. Wiedikon und Aussersihl* 1911. [F. H.]

VII. Les **Abegg de Wipkingen-Zurich**, aujourd'hui en grande partie à l'étranger ; ils sont nombreux dans l'état de famille de 1863 (J. Frick : *Gemeindebuch des Limmatthales* I). Ils habitent déjà la commune vers 1648 et donnent au 18^e siècle une série de sous-baillis, trésoriers et maîtres d'école. — 1. WILBERT, trésorier, 1802 suppléant au tribunal cantonal. — 2. EDOUARD (1838-1915) acquiert la bourgeoisie de Zurich 1891 (Abegg C), caissier et fondé de pouvoirs chez Escher-Wyss & Co, membre du Synode d'église. — 3. LOUIS (1846-1899), négociant, agrégation à la bourgeoisie de Zurich 1875 (Abegg C). — 4. JACQUES (1812-1886), fils de Gaspard, directeur de fabrique, † à Calw (Wurtemberg). — 5. ALBERT (1845-1907), son fils, ingénieur et fabricant à Zurich. — 6. FRITZ, fils de n° 5, * 1879, Dr en phil., chimiste à Duisbourg (Prusse). Dissertation (Aix la Chapelle 1907) : *Ueber die quantitative Bestimmung von Zink durch Destillation der zinkhaltigen Stoffe im Chlorwasserstoffgasstrom*. — Voir : C. Escher et R. Wächter : *Chronik der Gemeinde Wipkingen*, Zurich, 1917. — C. Escher : *Chronik der Gem. Ober- u. Unterstrass*, Zurich, 1915. — *ASHR* VII, p. 912 ss. — *Bürgeretats v. Zurich* 1875 (suppl.)-1911. — Rôles des bourgeois W. aux Archives de la ville Z. [F. H.]

VIII. Les **Abegg à Zurich**. A. originaires de Meilen 1579 et 1607 ; B. de Künsnacht 1823 et 1877 ; C. de Wipkingen, 1875 ; D. de Ilorgen 1887 ; E. incorporés 1839.

Armoiries : des Abegg A : de gueules à une étoile à trois rais d'argent (figure représentant peut-être un ressant de rocher ou saillant de montagne « Eck »), sur une montagne de sinople à 3 copeaux et accostée de deux étoiles d'or. (Escusson de CONRAD, tonnelier, vitrail de 1629 au Musée national). Lambrequins argent et gueules, cimier : un vol aux pièces de l'écu. On rencontre souvent un attribut de métier au-dessus du « coin », ainsi un couteau de tanneur dans l'armorial de Meyer 1674. Le vol du cimier n'a pas les 3 montagnes dans le vitrail de JEAN-GASPARD, bourgeois de Zurich, de 1694 (propriété J. Abegg-Veith à Oberrieden). Les Abegg de Schallhouse, originaires de Bendlikon (?), portent le



même écusson, mais avec d'autres émaux. — 1. HENRI (voir Abegg de Meilen), bourgeois de Zurich depuis le 11 déc. 1579, de l'abbaye des tanneurs et courrier de ville, † 1630. Le tailleur Hans A. de Meilen, bourgeois de Zurich en 1607 (voir Abegg de Meilen) n'est dans tous les cas pas un fils du n° 1. — 2. HENRI (1617-1681) petit-fils du n° 1 et fils du gruyer CONRAD, de l'abbaye des tonneliers 1641 et douzenier des Charpentiers 1673, juge matrimonial 1678. — 3. RODOLPHE (* 1632, † 30 août 1673), tanneur, juge 1668, douzenier de l'abbaye des tanneurs 1673. — 4. JEAN-GASPARD (1633-1693), frère de n° 3, député des tanneurs, substitut de Knouau où son beau-père était secrétaire et procureur du Conseil; agit en 1692 au nom des trois quartiers Agno, Riva et Capriasca (AS I 6, 2b, 2098). — 5. JEAN-HENRI 1688-1715, V. D. M. (*verbi divini minister*, ministre du Saint-Evangile). — 6. JEAN-JACQUES, chirurgien juré 1714, représentant des abbayes au conseil et curateur du « Jardin noir » 1726, douzenier 1726, juge matrimonial et membre du collège de la Réforme, président de la Chambre d'assistance 1727. — 7. JEAN-CONRAD (1677-1755), précepteur. — 8. JEAN-GASPARD (1658-1721), horloger (?), député des tanneurs 1692, secrétaire de corporation et greffier à Wiedikon; prit part comme chef modéré aux troubles de 1713; grâce à son caractère et à sa connaissance de l'histoire de Zurich et de sa constitution, il exerça une forte influence sur ses concitoyens. Il est l'auteur d'une histoire manuscrite des troubles de l'époque en cinq volumes, *Beschreibung der burgerlichen Unruhen und Staatsreformen zu Zürich, anno 1713*. Le supplément contient des considérations sur les métiers (Arch. du canton de Z. B III 14d). Il chercha à reconquérir pour les corporations le droit de nomination des douzeniers qu'elles avaient cédé en 1654 aux Conseils des abbayes. Auteur d'une *Beschreibung des Auszugs der Evangelischen von Arth*, etc. 1712 Ms. C'est sans doute à lui que le vitrail de 1694 doit être attribué. Voir F. Hegi : *Geschichte der Zunft zur Schmiden* 1912 et Arch. SG VIII, p. 175, IX, p. 195. — Haller : *Bibliothek* V, nos 1161, 1998 et 1999. — 9. JEAN (1685-1743), teinturier, lieutenant, de la corporation des tanneurs 1705, douzenier 1733, procureur au Oetenbach 1739. — 10. JEAN-JACQUES (1697-1780), fils de n° 6. Obtint à Bâle le grade de Dr en méd. avec une dissertation *De fistula ani*, 1722. Les poésies que ses amis écrivirent à cette occasion pour le féliciter, ont été imprimées sous le titre *Olla potrida*. Il devint en 1741 préposé de la Chambre d'anatomie, 1744 ancien de l'église française et médecin en second de la ville, 1751 médecin en chef de la ville. Destitué comme tel en 1761 il perdit en 1769 également les fonctions de chirurgien juré et mourut à Heddingen chez son fils. (*Nbl.* de la Bibl. de Zur. 1871, p. 20 ss.). — 11. JEAN-RODOLPHE (1726-1795), ecclésiastique, consacré 1749, pasteur à Bonstetten 1758, à Heddingen 1778. — 12. JEAN (1725-1808), chirurgien, compagnon du Jardin Noir 1747, 1782 peseur à la « Petite balance de beurre », plus tard trésorier. Fut le promoteur en 1788 de l'initiative de l'abbaye des maréchaux auprès du gouvernement tendant à établir un cadastre et en 1797 d'une autre initiative contre l'exportation des vins. — 13. SALOMON, fils de n° 9 (1727-1805), consacré en 1749, voyage en Allemagne, puis devint précepteur à la préfecture de Künsnacht; il est de 1753-1804 pasteur à Schönholzersweiler (Thurgovie) où il se livra avec succès à des essais de culture du ver à soie, † à Bauma (TB V, p. 179). — 14. HENRI, fils de n° 12, * 1754, également chirurgien et « Geschauschreiber », s'expatria en Amérique en 1786 à la suite d'égarements matrimoniaux, vécut cependant plus tard auprès de son fils JEAN (n° 16), pasteur à Altstetten et Hinwil. — 15. JEAN, frère de n° 14 (1758-1821), tanneur, conseiller de ville et du Grand Conseil. — 16. JEAN (1786-1876), consacré en 1809, pasteur à Sirnach (Thurgovie), depuis 1812 à Altstetten près de Zurich, et dès 1825 à Hinwil, † à Zurzach. — Voir Naf : *Geschichte von Hinwil*, p. 125. — 17. ANTOINE, frère de n° 16 (1792-1861), visita les hôpitaux militaires de Stuttgart, suivit des cours à Tubingue 1816 et revint en 1817 à Zurich. Il obtint en 1822 la place de médecin d'Oetenbach, du pénitencier et de la Spanweid et entra dans le cercle de l'institut médico-chirurgical où il fit des communications très appréciées sur les maladies de la peau et la syphilis avec démonstrations cliniques. L'ouverture de l'université l'ayant privé de

ses situations publiques, il se consacra entièrement à sa clientèle privée. Il a publié les 25^{es} Etrennes de Nouvel-An de la Société du Jardin Noir pour 1832 : *Ueber das Röstli-bad in der Spanweid*. — 18. Son fils JACQUES-FRÉDÉRIC (1824-1896), médecin aussi, fit son doctorat en 1850 à Zurich avec une dissertation : *De rachitide*, séjourna à Londres en 1851, puis travailla comme dentiste à Zurich. — *Korrespondenzblatt für Schweizer Aerzte* 26, p. 395. — Voir pour toute la famille : C. Keller-Escher : *Promptuar*. — Dürsteler : *Geschl.-Buch und Tabulae genealogicae*. — J. Egli : *Zürcher Wappenbuch*, 1860, 1869. — Wirz : *Etat des Zürich. Ministeriums*. — *Bürgeretats*. [C. BRUN et F. H.]

AB EGGE. Famille de ministériaux du Toggenbourg tirant probablement son nom de la tour zur Egg, près de Oberbazenheid. Les armes d'après le sceau du maire LÜTI d'Uznach 3 janv. 1353 (St.-Arch. Zürich : Rüti 162) : 2 poissons se suivant en rond (rappelant le cimier des comtes de Toggenbourg). Apparaît pour la première fois avec ULRICH DE ou AB EGGE 1228-44, mort avant 1260. Son fils GUILLAUME, 1260, bourgeois à Uznach, possédait jusqu'alors avec ses frères un arrière-lief saint-gallois à Oberdürnten. HENRI, qui jusqu'en 1272 était co-propriétaire de l'avouerie sur la manse toggenbourgeoise à Hinwil, possédait jusqu'en 1280 des fiefs de propriété toggenbourgeoise à Schwarzenbach. ALBERT et les fils de son frère défunt THIERRY détenaient jusqu'en 1312 un lief de Toggenbourg à Egelsee (C. Zurich). En 1324, ULRIC, ainsi que KRAFT et LUTOLD, fils de son cousin ALBERT, vendent une dime toggenbourgeoise au couvent de Rüti. L'avouerie d'Uznach fut décernée à LÜTI vers le milieu du XIV^e siècle. — ULRIC VON ou AR EGGE apparaît de 1274-1279 comme ministériel des Regensberg. — UZ I-X. — UStG. — Wegelin : *Toggenburg* I, p. 133. — Felder : *Burgen St. Gallens* I, p. 36. [F. H.]



Sceau de Lûti Ab Egge

ABEILLE, Joseph, « ingénieur de Sa Majesté très chrétienne de France », comme il s'intitulait lui-même, et architecte français, apparaît pour la première fois en Suisse à Genève au début du XVIII^e siècle comme auteur des plans de la maison Lullin, aujourd'hui de Saussure, rue de la Cité, construite de 1707 à 1712, et, en 1708, d'un projet de machine hydraulique pour la ville. En 1711, il dressa le plan du château de Thunstetten pour Jérôme d'Erlach, par l'entremise duquel le Conseil de Berne le consulta; les plans de l'hôpital de l'Île (aux travaux publics du canton) et d'un nouvel Hôtel de Ville sont de 1715 et 1726. En 1732, il se rendit à Berne pour élaborer avec Schildknecht les plans de l'hôpital bourgeois actuellement conservés à la Bibliothèque de la ville; on lui attribue le dessin des façades de plusieurs maisons particulières de Berne. La dernière trace de son passage en Suisse est le témoignage flatteur que lui décerna le Conseil de Berne, le 7 juillet 1735, et, la même année, la commande d'un modèle de drague pour le port de Morges. La famille Abeille, assez répandue en France, a produit des ingénieurs et des architectes dont on retrouve le travail à Rennes, Montpellier, Toulouse. — Voir : SKL I, p. 3. — Thieme u. Becker : *Allg. Lex. d. bild. Künstler*. — Kieser : *Berner Landsitze*. — *La maison bourgeoise en Suisse*, II, p. 26.

ABEL. Plusieurs familles de ce nom vécurent à Genève et furent représentées : de 1550-1600, par PIERRE, originaire de Lausanne, B. G., et par les fils d'ESPRIT, dont l'un fut imprimeur. On trouve dans beaucoup d'actes le nom de Philippe Abel, maître imprimeur, il faut entendre P. Albert (voir ce nom). — Voir Genève, AB. — Etat-civil. Reg. des notaires. — Cf. Cov. LB. [C. R.]

ABEL (Maître). Voir POTPIN.

ABELJANZ. Bourgeois de Zurich depuis le 6 juillet 1834; famille originaire de Wardablur, dist. de Lori en Arménie. I. *Haruthian* * le 13 avril 1849 à Wardablur; fils de Oganés A. et de Maria Vixogos, domicilié à Zurich depuis 1869. Fait son doctorat à Zurich, en

1872, avec une thèse *Ueber die Bichloroäther* ; est de 1874-1877 maître de chimie à l'école industrielle, de 1877-1884 chimiste cantonal, en 1873 privat-docent à l'université de Zurich et à l'école polytechnique fédérale, en 1884 prof. extraordinaire et en 1889 prof. ordin. de chimie organique à l'université et directeur, en 1892 du laboratoire B de chimie. Il a publié de nombreuses communications dans des revues techniques, a collaboré aux recherches et rapports de l'ingénieur de la ville, Burkli, et a fait le rapport sur le groupe 25 (bière) de l'exposition nationale à Zurich en 1883. Sa seconde fille AGNÈS ERICA * en 1878 a épousé en 1898 le journaliste, plus tard conseiller d'état, Dr Oscar Wettstein à Zurich. — Voir : *Zur Gesch. der zürch. Kantonsschule 1833-1883*, Festschrift. — *75 Jahre chemischer Forschung an der Universität Zürich 1909*. — *Universität Zürich*, Festschrift 1914, p. 61. — 2. ARTHUR TIGRANE, * 1887 à Zurich, fils du précédent, sculpteur, est l'auteur de quelques-unes des meilleures sculptures du nouveau Tribunal de district de Zurich et entre autres de la maquette du bas-relief « Charitas » à l'hôtel municipal III à Zurich. — NZ 1917, N° 77. [F. H.]

ABENDBERG (C. Berne, D. Interlaken. V. DGS). Primitivement alpage avec forêt sur lequel, en 1820 et les années suivantes, le forestier Alb.-Ch.-Louis Kasthofer fit des plantations. Au mois de mai 1841, le Dr méd. Jean-Jacq. Guggenbühl y ouvrit une fruitière ainsi qu'un « asile pour crétiens » ; ce dernier jouit bientôt d'une réputation européenne, reçut de nombreux secours officiels et prospéra assez longtemps. Mais à partir de 1850 et en particulier de 1855 à 1858, l'établissement ayant été violemment attaqué par des médecins et par la Société suisse des sciences naturelles, comme n'étant pas dirigé d'une manière scientifique, il déclina rapidement. Après la mort de Guggenbühl (2 février 1863), l'asile fut fermé fin mars 1864, la communauté des frères moraves qui en avait été instituée héritière ayant refusé ce legs. Depuis 1864, l'hôtel-pension Bellevue y est exploité. Le 19 janv. 1918, M^{me} Hauser-Sterchi, héritière de son père, le grand conseiller Sterchi-Wettach, en fit don à l'hôpital de district à Interlaken. — Voir *QSG NF*. (III p. 666). — Communications du pasteur Altheer, Eglisau. [H. T.]

ABENDRUF. Voir BETRUF.

ABENSBERG. *Embrich v.* Voir EMBRICH v. ABENSBERG.

ABERACHT. Voir ACHT.

ABEREGG. Nom de famille originaire de Büren (C. Berne). En 1558, dans le registre de baptême de Büren : ABEREGK, ABEREGK. — JEAN-FRÉDÉRIC, notaire, le 26 février 1781. — JEAN-FRÉDÉRIC, notaire, le 19 février 1820. — Voir *AHVB* 18. 325 [H. T.]

ABÈRES, d'. Voir MEYNS.

ABERGEMENT. Par le contrat d'abergement, celui qui aberge, l'*albergant*, se réservant le domaine direct, cède à l'*albergataire* le domaine utile d'un bien, pour une longue durée ; l'*albergataire* paie un droit de mutation ou *introge* (entrage au pays de Vaud), l'immeuble abergé est grevé d'un cens ou redevance annuelle.

Dans l'ancienne république de Genève, les aliénations consenties par l'Etat avaient toujours lieu sous réserve du fief de la Seigneurie, soit sous forme d'abergements, moyennant le paiement d'un cens annuel. Voir aussi FRANCIS HABERGEANTS. — Voir A. Flammer : *Le droit civil de Genève* (1875) — *MIG t. XX*, p. 116. — Max Bruchet : *Le château de Ripaille* (1907), p. 593.

ABERGEMENT, De l'ou Des ABERGEMENTS. Famille genevoise des XIV^e et XV^e s. — JEAN de l'A. lieutenant du vidomme en 1400. — Voir Genève *AE*. P. II. 400 et Galiffe Gén. gen. I. qui cite Bernardine, fille de noble Jean De l'A. (1483). [C. R.]

ABERGEMENT (L') (C. Vaud, D. Orbe. V. DGS). Commune dépendant au moyen âge de la seigneurie des Clées. Elle avait alors un conseil formé de tiers des bourgeois alternant chaque année. Une maison porte la date 1696, une porte de grange celle de 1683. Son église date de 1902 ; elle dépend de la paroisse de Rances. — *DHV* I, 15. [M. R.]

ABERLI ou ABERLI. Familles des cantons de Zurich, de Schaffhouse et de Lucerne, sans parenté commune.

A. Canton de Zurich. — I. Famille bourgeoise de Winterthur. *Armoiries* : d'après l'armorial de Winterthur de 1855, les A. portent : d'or à un bélier naissant et coupé de sable, armé d'argent. Cimier : la figure de l'écu naissant d'une couronne d'or ; lambrequins sable et or. La reproduction du cachet du graveur Frédéric A. est en même temps un spécimen de son art. Auberli ou Aberli est le petit nom d'Abraham, anciennement en usage à Winterthur. Ainsi on trouve dans cette ville en 1448, Heini Auberli, charron ; 1466, Auberlin Stultz ; 1475, Aberli Bosshardt ; 1494, Aberli Tobig. Une abréviation analogue est Aeberlin, donnée dans des actes de 1443 au juif Aeberlin (Abraham), mais elle s'applique également au nom d'Eberhard. Ce prénom a peu à peu donné naissance au nom de famille Aberli qui apparaît pour la première fois dans les rôles d'impôt de Winterthur de 1496. — 1. JEAN A. possédait une maison près de la porte supérieure ; s'adonna à la peinture et prit part, avec une hallebarde, en 1529, à trois expéditions guerrières dont il revint sain et sauf. Son métier ne suffisant pas à l'entretien de sa famille, le Conseil le nomma valet de ville en 1530. L'horloger Laurent Liechli, de Winterthur, ayant construit une horloge pour la porte de la ville de Brugg, Aberli fut chargé de la peinture décorative de ce chef-d'œuvre, l'autorité lui fournissant gratuitement la subsistance, les couleurs et l'huile et rétribuant son travail de 30 florins (1531). La seconde guerre de Kappel ayant éclaté, il fut rapté à la maison au milieu de son travail. Grièvement blessé à Kappel, il est fait prisonnier et conduit à Zoug ; il y fut bien soigné jusqu'à sa guérison, mais il ne put s'acquitter des frais, de sorte que le Conseil de Winterthur s'interposa pour en obtenir la réduction, alléguant comme raison que « notre serviteur » avait plus d'enfants que de fortune. Rétabli, il continua ses fonctions de valet de ville jusqu'en 1545. — 2. CLAUD fit de 1505-1534 partie du Grand Conseil ou Conseil des Quarante. — 3. CONRAD (Kurli) est tué à Kappel. — 4. D'après le Rôle des Impôts de Winterthur de 1500 un prêtre nommé JACQUES ABERLI demeurait avec Jean Aberli à l'Obertor. C'est lui probablement qui devint curé de Nefenbach et y introduisit la Réforme. Il était bourgeois externe de Winterthur et membre de la Société des aristocrates (Herrenstube). D'après Salat il prit part à la dispute de Zurich en 1523 et également à celle de Berne en 1528. En 1535 il émit devant le conseil de Winterthur des prétentions à la succession de la veuve de Heiny Wagner, c'est pourquoi on le trouve aussi sous le nom de Jacques Wagner. Portrait par Jean Sulzer (Bibl. Zurich). — D'autre part, le tonnelier — 5. JEAN de Winterthur, fut agrégé à Zurich le 12 décembre 1555 (*Zürch. Bürgerbuch* II, p. 31).

Voir à propos de l'horloge de Brugg : Ganz dans le *Aarg. Tagblatt* 1896. — W. Merz : *Aarg. Burganlagen* I, 1905, p. 157. Pour le reste, les archives de Winterthur, la Chronique de Laur. Bosshart (*QSRG* III).

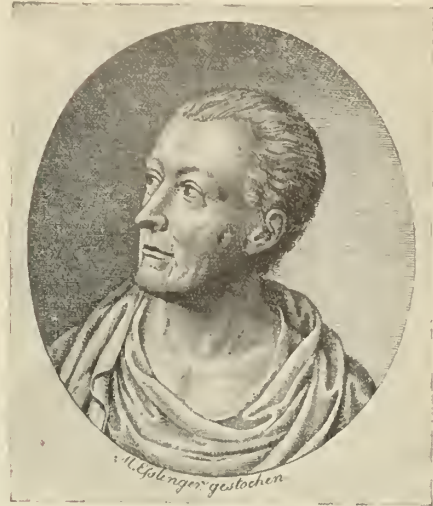
La famille prit une rapide extension à Winterthur et s'adonna à différents métiers. — 6. JACQUES, membre du tribunal municipal en 1561, † 1567. — 7. Le peintre MARTIN, tué à Novarre en 1588. — Nous nous bornerons dans la suite à mentionner les ancêtres directs du peintre Jean-Louis et des graveurs et médailleurs Jean et Frédéric. — 8. BARTHOLOMÉ (Bartlime) * 1530, serrurier de la ville en 1570, eut cinq femmes et onze enfants ; † de la peste en 1611. — 9. JEAN, un de ses fils, * 1561, boulanger, épousa Margaretha Troll, devint grand conseiller en 1612, banneret de la ville en 1613, † en 1628. — 10. Un de ses huit fils, JOSUÉ, * en 1627, époux d'Elisabeth Ernst, était mercier et mourut déjà en 1658, laissant un fils unique — 11. JEAN-JACQUES * en 1656 ; celui-ci, tailleur à la Hintergasse, devint président de quartier et dans sa vieillesse surveillant des orphelins, † en 1731. Il eut de sa femme Anna-Marguerite Hegner trois fils dont l'aîné — 12. JEAN-JACQUES épousa Barbara Forrer dont il eut quatre fils, dont nous citons :

13. JEAN-LOUIS, Artiste-peintre * en 1722, montra de bonne heure des dispositions remarquables pour le dessin et fut mis en apprentissage chez le paysagiste Henri Meyer, à Winterthur, fils du célèbre peintre Félix Meyer. A 18 ans, il se rendit à Berne où il travailla dans l'atelier de Jean Grimm et fonda en 1747-1748 une école de dessin. Les peintres francfortois Schütz et Hirsch le poussèrent à l'étude de la nature, du paysage, notamment de l'Oberland bernois. En 1759, quittant femme et enfants, il se

rendit avec le graveur en taille douce, Adrien Zingg, à Paris pour y poursuivre ses études. Un séjour de neuf mois fut très favorable à ses progrès et lui lit voir les défauts de ses travaux. De retour à Berne, il s'appliqua à peindre d'après nature, ainsi que des portraits. Son art consiste dans l'invention de ce qu'on a appelé la manière d'Aberli : il gravait sur cuivre des paysages qu'il rehaussait à l'encre de chine ou à l'aquarelle. Son procédé trouva beaucoup d'imitateurs ; il vit ses ressources diminuer, aussi se hâta-t-il de perfectionner ses travaux. Ses paysages à l'eau forte, aussi bien que ses scènes de la vie populaire bernoise étaient très recherchés. Il nous reste de lui le chateau de Wimmis, Cerlier et le lac de Biemme, Yverdun, Muri près Berne etc. Il mourut à Berne en 1786, à la suite d'excès de travail. Son portrait peint par Hlandmann se trouve au musée de Winterthour. La *Gesch. der Schweizer Künstler* de Füssli renferme son portrait gravé par J.-R. Schellenberg. — *Nbl. der Künstlerges. Zür.* 1817. — *SKL* 134. — *Nbl. der Stadtbibl. Winterthur* 1873, p. 33. — *AHS* 1888, p. 206; 1910, p. 229.

14. JEAN * en 1737, fils cadet du sergent de ville Hans-Jacob et frère du précédent. Devenu pharmacien, il s'établit à Morat et épousa Elisabeth Vögeli, de Zurich, mais mourut déjà en 1780, laissant dans la gêne sa femme et son fils — 15. JEAN * le 5 janvier 1774. Le parrain de ce dernier, le pasteur Stoll, à Neuchâtel, recueillit l'orphelin tandis que sa mère et sa sœur trouvaient asile à la cure de Rafz. Pour pouvoir reprendre la succession de son oncle Louis, Jean prit des leçons de dessin et de peinture, mais la mort de son parrain déjoua ses projets ; placé dans une maison de commerce, il y fit un apprentissage. Une nouvelle infortune l'atteignit ; à la suite d'une maladie cutanée mal soignée, il perdit complètement l'ouïe, ce qui l'obligea à un nouveau changement de profession. En 1786, le Conseil de Winterthour dut se procurer un nouveau sceau, mais comme il ne se trouva personne dans cette ville qui pût exécuter la commande, il s'adressa au graveur Samson, à Bâle. C'était une indication pour la carrière de Jean. Il fut mis en apprentissage à Diessenhofen, chez le graveur de cachets et armoiries, Balthazar Vorster, maître sans grand talent qui, au bout d'un an et demi, ne pouvant plus rien enseigner à son élève, le libéra avec le témoignage de son entière satisfaction. Jean fut puissamment aidé à se perfectionner dans son art par Frédéric Huber, à Bâle (1794) ; celui-ci ayant appris à Rome l'art de tailler les pierres, mit Jean au courant de tous les secrets de son métier. Après un séjour à Strasbourg, Jean revint à Winterthour en 1796 et s'y maria l'année suivante avec Veritas Sulzberger. La perfection de ses travaux lui acquit bientôt dans le pays et à l'étranger une réputation étendue, à laquelle contribuèrent notamment le ministre de Wessenberg et son frère, l'administrateur de l'évêché de Constance. Il trouva également de riches protecteurs en la personne du prince de Fürstenberg et de l'Anglais van Mater, propriétaire du château de Goldenberg, près de Winterthour. Peu à peu, sa situation économique s'améliora. En 1802, il hérita quelque fortune d'un frère de son grand-père. En 1805, sa mère acheta pour lui et son gendre, le teinturier Elias Goldschmid, pour le prix de 3200 florins, la maison « Zum unteren Waldegg », dans le faubourg inférieur ; en 1818, à la mort de celle-ci, il fait de nouveau un petit héritage. Plus tard, il acheta la maison du Cheval blanc, près de la porte inférieure (côté de l'Aigle). Il grava la médaille que le gouvernement zuricois remit aux troupes auxiliaires dans le Bockenkrieg (1810). La fête de la Réformation de Winterthour, célébrée les trois premiers jours de janvier 1819, lui donna l'occasion de mettre ses talents en évidence. Il eut à graver la médaille qui fut frappée chez Brückmann, à Heilbronn. Les demandes affluant, l'édition fut vite épuisée ; en outre, le Conseil ayant décidé de remettre cette médaille comme souvenir à toutes les familles, à chaque membre des autorités, du collège musical, à chaque enfant fréquentant les écoles, Aberli eut à exécuter une nouvelle grande commande au prix de 1 Fl. 25 sch. pièce, avec les modifications suivantes : à l'avvers, la tête de Zwingli, au revers, l'inscription : *Auf die 3. Sekularfeier der Reformation die Stadt Winterthur 1819*. En 1817, A. ayant gravé un coin pour les plaques portées par les deux huissiers

du Conseil de ville, demanda comme rétribution que sa part des biens communaux lui fut concédée comme tief viager, ce qui lui fut accordé ; mais en 1821, à la



Jean-Louis Aberli, de Winterthour.
Gravé par M. Esslinger.

suite d'une erreur de l'administration, le bien fonds sur lequel reposait la jouissance passa en d'autres mains. Le Conseil reconnut le bien fondé de la réclamation d'Aberli et lui accorda 20 florins d'indemnité, ce dont il se déclara satisfait. Malgré sa surdité, Aberli était doué d'un esprit très gai. Son besoin de s'instruire le mit en rapport avec des archéologues, des amis des arts et des confrères de Suisse et d'Allemagne. Jean A. parvenait toujours plus à la maîtrise dans son art ; ses nombreux travaux se distinguant par l'invention, la forme, la composition et une exécution des plus soignées. Sont à citer parmi ses chefs-d'œuvre : les médailles commémoratives de Zwingli et Pestalozzi, celle du monument du Lion de Lucerne, le grand sceau de la Confédération de 1815, le serment du Grütli taillé dans une grande cornaline, la médaille du pacte fédéral perpétuel, etc. Il mourut le 24 avril 1851. — Le musée de Winterthour possède sa collection de sceaux ainsi que son buste, par J. Hörbst 1852. Le *Nbl. der Zürcher Künstlerges.* de 1853 donne une planche avec empreintes en relief de sceaux, et son portrait par H. Merz. — *SKL* I, p. 3-4. — *Nbl. der Stadtbibl. W'thur*, 1873, p. 48 etc. — L. Forrer : *Biogr. Dict. of Med.* I, 1904. — Archives de W'thour.

Le graveur Jean A. eut 2 fils et 4 filles ; l'aîné — 16. JEAN-JACQUES * en 1799 était également destiné à devenir graveur, mais n'ayant pas de goût pour cette occupation, il se voua au commerce. A Winterthour il posséda de 1840-1854, la maison au « Sulzberger inférieur » ainsi qu'une fabrique de cardage devant la Porte des maréchaux dans les « Hintergärten ». Il perdit le même jour deux de ses fils, morts en 1849 à Bahia de la fièvre jaune.

17. Son frère cadet JACQUES-FRÉDÉRIC * le 24 février 1800 marcha sur les traces de son père qui eut la joie de prévoir en son fils un digne successeur qui lui aidait avec adresse dans ses travaux. C'est ainsi que le revers de la médaille de Zwingli, 1819, est de la main de Fritz. Puis vinrent les années de voyage. Un ami l'attira à Lyon où il resta de 1821 à 1823, travaillant principalement comme employé de la maison Moutterde-Bilton tout en élargissant son horizon



Sceau de Fréd. Aberli.

par des visites assidues au musée. Il fit de nombreux tableaux de piété, mais des jalousies de métier lui procurèrent bien des déboires. Les années 1823 et 1824 le trouvent à Paris où il poursuit ses études dans les collections d'art, se développe par ses relations avec l'artiste Froment; il y trouve aussi de meilleurs ateliers de frappe qu'à Zurich. L'amour le rappelle à Lyon en 1824 et, en 1825, son père a la joie de le revoir à Winterthour. Dès lors, père et fils travaillèrent ensemble; les commandes n'étant cependant pas assez abondantes, Fritz se transporta en 1829 à Zurich, où il fut reçu à bras ouverts. Comme membre de la Société des artistes, il put étendre le cercle de ses connaissances et obtenir beaucoup d'ouvrage. Par l'entremise de son beau-frère Jean Brunner, qui était associé dans des filatures à Buchental, près de St-Gall, et à Roibas, il lit la connaissance de Sabine Erpf, de St-Gall, sœur du conseiller d'Etat et conseiller national Edouard Erpf. Il l'épousa en 1835 et se rendit en voyage de noces à Munich. A Zurich, il fit les sceaux des universités de Zurich et de Berne et de leurs facultés, la médaille du pont du Montier, de Zurich, et celle pour le mérite, enfin celle de la Société des Bons, de Zurich, un de ses meilleurs ouvrages, et celle de Pestalozzi, etc. En 1845, il vint de nouveau se fixer à Winterthour en raison de la santé de sa femme. Il y fit la médaille du pont de la Nideck à Berne 1846, le sceau du Conseil fédéral 1849, les médailles commémoratives de l'entrée de Zurich dans la Confédération 1851, de la fête fédérale de chant à Winterthour 1854, les médailles pour le mérite de 1848 et 1862, celle du jubilé de l'octroi des franchises de Winterthour par le comte Rodolphe de Habsbourg (22 juin 1264) 1864 (l'exemplaire en argent coûtait 15 fr., en bronze 3 fr. 60; une frappe en or fut offerte à l'empereur François-Joseph), etc. La fertilité de Fritz Aberli est étonnante; il fit 278 gravures sur pierre dure, 18 médaillons en métal, 133 grands sceaux officiels et de sociétés, 182 cachets armoriés, généralement sur acier, pour particuliers, et 8 sceaux de familles, soit un total de 619. Il avait le sens de la noble simplicité qui trouva son expression surtout dans la représentation de la figure humaine et des animaux et rencontra la pleine approbation des connaisseurs et critiques d'art, aussi bien que des simples amateurs. Le jour de l'Ascension en 1871, une attaque paralysa son bras droit; « le grand repos », écrit-il alors d'une main tremblante dans son livre de travail. Il mourut le 19 décembre 1872. Sa fille ЕММА, * en 1839, épousa à Zurich le banquier W. Bäschlin, de Schaffhouse. Le portrait de Frédéric dessiné en 1852 par son ami le peintre d'histoire Edouard Steiner, son buste, modelé en 1863 par G. Hörbst, sa collection de sceaux se trouvent au musée et à la bibliothèque de Winterthour, tandis que le musée national possède la collection de tous ses travaux ainsi que ceux de son père et d'artistes amis de l'un et de l'autre. — SKL I, p. 3-4. — A. Hafner, un parent de l'artiste, d'après des notes du graveur et médaille, dans les *Mitteilgn. des Kunstvereins Wthur* 1873. — L. Forrer: *Biogr. Dict. of Med.* I, 1904. — Archives de Wthour.

[Kaspar HAUSER.]
II. Famille de la ville de Zurich: Plusieurs, tout au moins deux familles bourgeoises différentes (ne pas confondre avec Aeberli ou Eberli), appartenirent en tant que boulangers à la corporation des boulangers. — A. *Armairies*: a) sur champ d'argent un fer à cheval de sable sommé d'une croix de gueules (sceau de Jacques, haut bailli du Neumant 1497. couleurs d'après Meiss, *Geschlechterbuch*); b) sur champ d'azur '1/2 petit pain d'or surmontant un mont de sinople à trois coupeaux et flanqué de deux étoiles d'or (*Armorial Meyer* 1674). — A. On n'est qu'imparfaitement renseigné sur les plus anciennes générations du XV^e siècle. On peut suivre jusqu'au XVII^e siècle la descendance d'un — 1. ALBERT, de la corporation des boulangers, lequel prit part en 1476 à la campagne de Morat; ils appartenirent presque tous à la corporation des boulangers. Les plus importants d'entre les descendants

de cet Albert furent — 2. Jacques (figurant sous les formes Eberlin, Auberly et Oberly), fils de n° 1, boulanger. Conseiller de la corporation des boulangers, été 1489. Le 26 août 1489, administrateur de la succession du bourgmestre Waldmann; dressa un registre des dettes payées par Waldmann (*QSG N. F. II, Akten I*). Maître de corporation, membre du gouvernement réinst-



tallé constitutionnellement le 24 juin 1489, du conseil 1490-1500, maître des clefs, messager de diète à Lucerne avril 1494, à Zurich et Rapperswil 1498, haut bailli à Alt-Rogensberg 1490, dans le Neumant 1492 et 1496, haut bailli à Ilorgen 1500, bailli à Baden 1505-07 (*ASJ*). Membre de la confrérie Lux- und Loyen (*ASA V*, p. 17). — 3. HENRI, fils de n° 2, boulanger au Rennweg, un des plus fanatiques partisans de la Réforme, n'observa pas les mandements de carême 1522, prit part à l'organisation du banquet des compagnons sur le Lindenhof. Le 2 juillet 1524, le gouvernement lui confia, ainsi qu'à d'autres, le soin de débarrasser les églises des « idoles ». Plus tard anabaptiste, il fut comme tel impliqué dans le procès intenté à cette secte 1525. (*Quellen z. Schweiz. Reform.-Geschichte I*, p. 14.) — 4. JEAN-HENRI (1600-61), consacré au Ministère 1623, pasteur à Regensdorf 1626.

B. La famille la plus importante, éteinte 1794, en réalité 1854. La filiation est dans les origines quelque peu aisée à établir que pour A. Ses membres appartenirent presque tous aux corporations de la Balance et du Safran, ils furent tisserands, orfèvres et ecclésiastiques. *Armairies*: a) Un soc de charrue flanqué de deux étoiles (sceau du maître de corporation Ulrich, 1554; b) d'or à une demi-lier de lys d'azur et un demi-soc de charrue d'argent accolés, soutenus d'une montagne de trois coupeaux de sinople et surmontés d'une croisette d'argent; chappé ployé d'azur à deux étoiles d'or en chef. (W.-B. Meyer 1605 et Egli W.-B. 1860). L'aîné est 1. ULRICH, le tisserand de Saint-Gall, reçu bourgeois le 28 juin 1486; de la corporation de la Balance, eut pour épouse la fille du pelletier Jordan. — 2. FÉLIX, fils de n° 1, Douz-



nier de la « Balance » 1516 et 1522, combattit à Marignan. — 3. FÉLIX. A cette famille à vraisemblablement aussi appartenu un F., qui mérite d'être signalé pour s'être livré à des démonstrations contre Zwingli. En 1522 déjà, soumis à un interrogatoire pour scandale nocturne, le 28 août 1525, tard dans la nuit, il brisait avec Jacques Zimmermann, à coups de pavés, les fenêtres de Zwingli. Tandis que son compagnon parvenait à s'enfuir, F. était arrêté et enfermé dans le « Neuer Turm ». Le 2 septembre, son jugement ayant été ajourné, la population prit une attitude menaçante et exigea qu'il fût puni. En conséquence, Félix A. fut transféré au Wellenberg pour y purger un an de détention. Il fut toutefois sur l'intercession des Bernois libéré avant terme et se rendit alors à Lenzbourg. Il tombait du reste encore sous le coup de la loi pour d'autres causes: service mercenaire illégal, menaces de mort. (Voir Bullinger: *Reformationsgesch.* I, 292 — contient plusieurs erreurs.) En qualité de valet de ville, de Lenzbourg, il adressa en date du 16 novembre 1531 une requête au Conseil de Zurich le priant « qu'on lui ouvrît la ville et le territoire », ce qui fut accordé. — 4. ULRICH, certainement petit-fils de n° 1, fut sous le nom de Ulrich A. dit Bübli, le premier enfant que l'on baptisa en langue allemande. Baptême au Grossmünster le 10 août 1523 (Chronique de Bernhard Wyss). Probablement le même que le maître de corporation de la Balance 1553-1554, il signe comme tel 1554. — Zeller, principalement dans SKL I, p. 1-4, mentionne de nombreux orfèvres de cette famille: 5. RODOLPHE, frère de n° 4, maître-orfèvre 1543, 1554 du Grand Conseil en qualité de douzenier de la Balance, † 1586; son frère est le boursier: 6. HENRI (*Antiq. Ges.* N° 1610 et 1619). — 7. JEAN-RODOLPHE, 1567 maître-orfèvre. — 8. JEAN-HENRI, menuisier, orfèvre, membre de la confrérie Lux- und Loyen vers 1520, † 23 novembre 1553. Trois de ses fils orfèvres n° 9-11: 9. JEAN-ULRICH, maître 1556. — 10. JEAN-JACQUES, maître 1559. — 11. MATTHIEU, maître 1565. — 12. HENRI, un 4^e fils ne fut pas orfèvre, renonce à son droit de bourgeoisie 26 juillet 1567. — 13. JEAN-JAC-



Sceau de Jacques Aberli
bailli du Neumant 1497.
Grandeur originale.

QUES, fils du pasteur Etienne (n° 20), maître-orfèvre 1595, 1612 du Grand Conseil en qualité de douzenier de la corporation de la Balance, etc. — 14. ETIENNE, frère de n° 13, maître-orfèvre 1612, 1630 du Grand Conseil en qualité de douzenier de la Balance, Amtmann à l'Hinteramt, etc. Marque d'artiste SA. Son fils, 15. FÉLIX 1691, camérier du chapitre du Grossmünster, † 1715 (*LL Suppl.*). — 16. JEAN-FÉLIX, maître-orfèvre 1599, vécut à Sion. — 17. JEAN-THOMANN, maître-orfèvre 1606, fils du pasteur Konrad à Schwanden (n° 21). — 18. JEAN-CONRAD, maître-orfèvre 1612 porte 1590 le $\frac{1}{2}$ petit pain dans ses armoiries figurées sur le vitrail du Musée national. — 19. JEAN-CONRAD, maître-orfèvre 1631. — La famille compta en outre une série d'*ecclésiastiques* (Wirz, *Etat*): 20. ETIENNE (154. — 1608), consacré au ministère 1568, pasteur à Sirmach 1569, à Dallikon 1571, à Ilombrechtikon 1585; il y résigna ses fonctions 1603; adonné à la boisson. — 21. JEAN-CONRAD (155. — 1601), consacré au ministère 1578, pasteur à Schwanden (Glaris) 1580, à Ilenggart 1592; rédige 1577 une chronique zuricoise actuellement à la Bibliothèque centrale de Zurich (Haller, *Bibl. der Schweizer-Geschichte* IV, n° 545). — 22. JEAN-JACQUES (1629-89), fils du pasteur Henri à Kibourg, occupe une certaine place dans les polémiques théologiques de son temps; élève du célèbre orientaliste J.-H. Hottinger qui lui témoigna sa bienveillance et le stimula comme il appert des lettres qu'A. adressa de son séjour d'études à l'étranger au « vénéré maître et bienfaiteur » (Thesaurus Hottingerianus). 1651 consacré au ministère, 1653 catéchiste à Fluntern, 1654 pasteur à Frauenfeld et depuis 1663 collègue du célèbre polémiste catholique Jean-Gaspard Lang, publie 1672 *Klagpunkte der Papisten über Herrn Pfarrer Mörkkofer der Frau Pfarrer Aaberlin gehaltenen Leichenpredigt*, 1674 en réponse à l'écrit de Lang sur le sacrifice de la messe un « *Gründlicher Bericht vom H. Nachtmahl* ». Devenu entre temps pasteur à Winterthur (dès 1677), il fait suivre 1680 cette dernière publication d'une *Rettungs-Schrift von dem H. Nachtmahl über die so genannte Helleuchtend-Catholische Ampel zum H. Nachtmahl des Herren Hr. Caspar Langen*. En 1677, il publie un *Fürtrag vor dem Rat zu Winterthur betr. Notwendigkeit der Reformation* (TB IV). Le dernier représentant de cette branche principale est — 23. HENRI (1736-94), 1759 de la corporation du Safran, 1769 maître-batelier et caporal de la garde municipale. Laisse une fille: — 24. CATHERINE, * 1762, mariée deux fois, avait eu précédemment un fils illégitime de noble David Fels, de Saint-Gall. — 25. FRÉDÉRIC * 1787, qui porta le nom A., séjourna en Grèce, fut terrinier au Département municipal destravaux publics et mourut en 1854 à l'hôpital de Zurich.

C. Les couteliers Aberli descendent d'HENRI, coutelier, de Stäfa, bourgeois 1538. — D. Une branche de cordonniers remonte à JEAN, cordonnier, de Männedorf, bourgeois 1572. — HENRI scelle 1720 avec les armoiries b) de la branche A. (*Antiquar. Gesellsch.*, n° 1536). — JOACHIM Aberlin, qui en 1534 écrivit et fit paraître chez Froshaner, à Zurich, la Bible en trois poèmes, est originaire de Garmenschwiler, entre le Danube et le Bodan. Des éditions de ce petit écrit parurent encore au XVII^e siècle. — *ADB* I p. 20. [C. BRUN et F. H.]

B. Canton de Schaffhouse. ULRICH, banneret de la ville de Schaffhouse, au milieu du XVI^e s., est député avec l'avoyer Peyer à la conférence des villes de Zurich, Berne et Schaffhouse, à Zofingue, le 7 janvier 1549. — *AS* I, IV, I, e, p. 1. [H.W.]

ABERMANN. Famille du conseil de Zurich ne comptant plus que deux représentants du sexe féminin; agrégée à la bourgeoisie en 1627. Voir OBERMANN.

ABERN (C. Zoug). Nom: de l'adjectif *aber* dans la signification « sec et chaud », donc pays où la neige disparaît tôt (voir *SI* I. 39). Terrasse fertile s'inclinant sur le versant S. de l'Albis, de Sihlbrugg jusque vers Steinhausen où elle se perd dans la plaine et comprenant les villages de Deinkon, Blickenstorf et Steinhausen. Sur l'épanchement de la terrasse se trouvent deux métairies faisant partie de la commune de Baar, celle de Deubühl exploitée dès avant la Réformation par une famille Steiner dont les descendants directs la possèdent encore; puis celle de Frulberg, où Hans Reichard de Künsacht, sur le lac de

Zurich, vint s'établir en 1531 pour pouvoir rester fidèle à la religion de ses pères; enfin, le domaine de Noé qui doit son nom à un propriétaire mentionné en 1673 et portant le prénom biblique, rare dans le pays, de Noé. — A. Weber: *Deubühl und Frühberg* dans le *Zuger Kalender* de 1918. [A. W.]

ABERT (C. Genève). Sous ce nom, on trouve la trace d'un JACQUES, notaire vers 1524, et d'un JEAN, originaire du Gâtinais. B. G, 9 février 1571. — Voir Genève *AE*. Reg. de notaires. — Cf. *Cov. LB*. [E. R.]

ABESSONE. Village tessinois situé entre Cadro et Dino, disparu au 16^e siècle. Suivant la tradition, tous les habitants seraient morts de la peste et le village abandonné tomba en ruines. En 1786, Holzhalb parle encore des ruines d'une chapelle dans le voisinage d'Abessone. Très probablement le même que *Dassone* ou *Dossone*. (Voir ce mot.) — *Boll. Stor.* 1879. — Leu: *Suppl.* [D^e C. T.]

ABESCH, aussi ab *ESCH*, *ABESCH*, *von ESCH*. Famille de Sursee (C. Lucerne). — 1. JEAN-PIERRE, fils d'Ambroise von Esch et de Elisabeth. Schmidt, oncle d'Anna Barbara, * 15 août 1666 † vers 1740, peintre sur verre, représentant le plus distingué de cette famille d'artistes. — 2. PIERRE-ANTOINE (Hans P. Ant.), fils de Hans Jacob et de Barbara Girtanner * 13 juin 1670, † v. 1740, peintre sur verre. — 3. ANNA BARBARA, peintre sur verre, fille de Jean-Pierre et de Maria-Elisab. Schnyder, * 23 mars 1706, † v. 1760, la dernière de cette famille d'artistes. On connaît d'elle des centaines de vitraux peints en applique. Monogramme ABVE. — *Armoiries*: parti à dextre fascé de 4 pièces de gueules, d'argent, de sable et d'or, à senestre d'or au lion de gueules. — *SKL* I 4 f. [P. X. W.]

ABETRINGELE. Rite ayant pour but de favoriser la fertilité et qui se pratique le soir de Silvestre à Laupen (Berne) par un bruyant cortège populaire. Il prétend enterrer l'année expirante et mettre les démons de l'hiver en fuite. — Hoffmann-Krayer: *Feste und Bräuche*, p. 103. — *SAV* I. 222. [H. BR.]

AB ETZELN. Maître HERMANN, avoyer de Zurich, dans le « Baptistatrat » 4 décembre 1340 et dans le « Natalrat » 9 mars et 30 avril 1342, peut-être identique avec l'architecte de l'église paroissiale de Baar, d'après JZ Baar du 24 août 1361 (*SKL* I, p. 6). — *Armoiries*: d'azur à une faucille d'argent à manche de gueules sur 3 monts de sinople, (*Geschl.-Buch. Grebel*, archives de la ville Z. 1628); sur des rochers d'argent (*Geschl.-Buch Füssli* 1700); armes complètes: *Geschl.-Buch* 1657. La famille du même nom que l'on trouve à Adliswil à l'époque de la réformation, ne peut être rattachée à ce chef de corporation. — Arch. et. Zur.: *Urk. Oetenbuch* 326; Spital 259; Bubikon 75. — *Rats- u. Richtbücher* 1^{re} moitié du 16^e siècle. [F. H. et J. F.]

ABFRUTT (C. Uri, Com. Göschenen. V. DGS). Cité dans les documents de 1549, 1563 et 1578, appelé aussi Obfrutt, situé à environ 20 min. au S. de Göschenen, sur le sentier de la Göschernalp. Au centre de ce hameau, qui se rattachait jusqu'en 1875 à la paroisse de Wassen, s'élève une chapelle consacrée à Saint Matthias, patron des avalanches. On y célèbre encore sa fête (25 févr.) comme jour férié facultatif, avec messe solennelle et sermon. Chaque année, le mercredi de la semaine des Rogations, une procession s'y rend de Göschenen; de même au printemps il en vient une du Meiental, et jusqu'en 1883, une autre encore de Gurtellen. Les gens de Wassen se joignaient individuellement soit à l'une soit à l'autre de ces processions. D'après un témoignage de 1809, le chapelain de Göschenen touchait une redevance annuelle de 16 florins 36 schillings de l'avoué de la chapelle de Saint-Matthias; pour chaque messe célébrée dans le village, il pouvait exiger 30 schillings, et pour administrer les sacrements aux malades 10 sch. En 1729, la chapelle possédait une fortune de 512 fl. 25 sch. D'après une reconnaissance de 1810, le curé de Wassen reçoit annuellement 9 fl. pour les sermons des fêtes patronales à Göschenen, Abfrutt et Saint-Nicolas. A l'origine, la fête patronale était célébrée le 1^{er} dimanche d'octobre; puis, par une décision du visiteur épiscopal du 13 octobre 1693, le 2^e dimanche.



Depuis 1880, elle a lieu le 4^e dimanche d'octobre. Autrefois, il s'y joignait une fête de tir, pour laquelle la Lands-gemeinde du 2 mai 1779 accorda annuellement une paire de culottes appelées « Kilwihosen » (Kilwi = Kirchweilfest). Encore aujourd'hui, le nom de « Scheibenplätzli » (place des cibles) rappelle cette ancienne coutume. 14 Obits (messes anniversaires) dont 9 subsistent encore aujourd'hui, ont été fondées dans la chapelle d'Abfrutt. D'après une annotation qui figure dans le livre anniversaire de Wassen, l'ancienne chapelle a été construite en 1608. Elle avait un campanile construit à la manière italienne, ce qui était caractéristique, et unique en son genre dans le pays d'Uri. Celui-ci était formé d'une épaisse muraille quadrangulaire, au sommet de laquelle était réservée une fente contenant la cloche à peine protégée par un petit toit aplati. Cette construction originale fut démolie en 1880 et remplacée par une chapelle deux fois plus grande. On y replaça l'ancien autel, avec la statue de bois du patron de la chapelle et les images des apôtres. Après qu'un éboulement de pierre eut détruit, en 1883, la chapelle de Saint-Nicolas, située plus loin dans la vallée, on transporta la petite cloche de cette chapelle à Abfrutt. [E. WYMANN.]

ABGOTSPON. Voir GOTTSPONER.

ABIASCA. Voir BIASCA.

ABIBERG. Seigneurs et famille de Schwyz. Voir ABYBERG.

AB INKENBERG (plus rarement **von I.**). Famille bourgeoise de Zurich des XIV^e et XV^e s., originaire du canton de Zoug. Alliances de filles avec des maris appartenant à la noblesse de race. Le nom est tiré de Inkenberg ou Hinkenberg, hameau de la commune de Baar (voir DGS II, p. 589). — 1242 *Inchleinberch* (UZ II n° 566). La manse ab I. à Bettwil (C. Argovie) mentionnée en 1331 dans le rentier d'Einsiedeln emprunte peut-être déjà son nom à cette famille. (Gfr. 45, p. 57.)

Armoiries : de sable à un pal d'or chargé de trois monts de sinople. A partir de l'armorial d'Edlibach de 1488 les monts sont par erreur changés en trèfles ; Dürsteler donne un sceau exact de Pantaleon de 1420. Le cimier reproduit les figures de l'écu sur un vol. Dans Edlibach le nom a été mutilé par surcharge en « Iburg ». De nombreux sceaux de Pantaleon confirment ces armoiries. Une seconde armoirie non corrodée par des sceaux apparaît avec Edlibach : coupé de sable à une étoile d'argent et du second à un mont à 3 coupeaux du premier. Dürsteler et Meiss ont des variantes dans les émaux.

robérée par des sceaux apparaît avec Edlibach : coupé de sable à une étoile d'argent et du second à un mont à 3 coupeaux du premier. Dürsteler et Meiss ont des variantes dans les émaux.

Les membres les plus anciens de la famille se trouvent dans les obituaires de Saint-Michel à Zoug, de Baar et de Saint-Blaise (voir Stadlin : *Topogr. des Kant. Zug* III, p. 337). — 1. PIERRE époux de Hemma Schweiger. — 2. HENRI 1329-1349 plusieurs fois témoin et arbitre, principalement dans des actes du couvent de Kappel qui avait et revendiquait des droits à Inkenberg. — 3. MARGUERITE, femme de Jean de Maschwanden, † le 2 septembre d'après l'obituaire de Bremgarten (Merz : *Burgen des Aargaus*, p. 111, n° 4). — 4. URSULE probablement sœur du maître-bourgeois † avant 1378, épouse tout d'abord Henri IV de Seengen, seigneur de Zufikon, du conseil de Bremgarten ; puis Walther de Heidegg à Aristau et Bremgarten (Merz l. c. et MGS III, p. 323 et 350). — 5. **Pantaleon** ou **Pentzli**, probablement un fils du n° 2, acquiert la bourgeoisie de Zurich le 21 mars 1368 ; est appelé à cette occasion P. von I. ; fait la même année usage d'un sceau. De 1370-1375, les rôles d'impôts ne le désignent que comme locataire ; à partir de 1372, il est propriétaire dans le quartier de Niederdorf et compte au XV^e s. parmi les citoyens les plus fortunés (paie de 1408-1427 20 £ de cens). Il fait assez rapidement carrière dans les emplois publics et les conserve en partie très longtemps. Surveillant du marché au grain, membre du conseil au moins de 1375 à 1409, puis de 1412 à 1426 ; en 1373, il est percepteur des impôts au Neumarkt ; trésorier 1377-1378, 1379-1380, 1382-1383, 1384-1385, 1386-1387 ; hospitalier au moins de 1393 à 1426, garde-sceau 1386-1388 ; 1391 et 1396 (?) grand bailli de Wiedikon ; 1397, 1414, 1416, 1418, 1422 grand bailli de Hôngg et finalement pendant un certain temps maître-bourgeois au second semestre de 1411 et de 1422

député à la diète du 3 mai 1417 (AS I n° 384). Il était un des collateurs de l'église Saint-Pierre à Zurich où il fonda comme hospitalier un bénéfice attaché à l'autel de la Vierge. En 1400, administrateur et représentant du couvent des Frères Mineurs à Zurich ; est mort un 31 décembre (1426 ?) d'après les obituaires de la prévôté de Zurich et de Saint-Blaise. — 6. JEAN, chevalier de Saint-Jean, commandeur de la maison de Reiden (Lucerne), appose son sceau le 5 janvier 1421 (Gfr. 25, p. 326).

Voir : *Leu* X p. 536. — F. K. Stadlin : *Topogr. des Kant. Zug* III, p. 337. — Gfr. VIII, etc. — *Zür. Stadtbücher* I-II. — *Zür. Steuerbücher* I. — W. Frey : *Beiträge zur Finanzgesch. Zürichs* (1910) Suppl. p. XXXI, etc. — *Mon. Germ. Necr.* I. — Sal. Hess : *Geschichte der Pfarrkirche zu St. Peter in Zür.* p. 85. — Sal. Hirzel : *Zürich. Jahrbücher* II, p. 112, etc. — *Nbl. Waisenhaus* 1904, p. 85. — J. Egli : *Ausgest. Adel Zürichs*, p. 80. — *Regesten von Cappel*. [F. H.]

ABISS. Voir ABYS.

ABJURATION. Le 21 mai 1536, le peuple de Genève réuni en Conseil général arrêta de vivre en la « sainte loy évangélique et parole de Dieu ». Par le vote des *Ordonnances ecclésiastiques*, le 20 novembre 1541 et le 13 novembre 1561, il établit une « police ecclésiastique » pour la ville et son territoire et de cette façon organise le gouvernement spirituel de l'Etat. Le bourgeois et l'habitant de Genève soumis à cette police doivent donc être, de ce chef, membres de l'Eglise.

Pour être reçus membre de l'Eglise, ceux qui étaient nés catholiques faisaient abjuration du papisme devant le Consistoire. Le changement de religion et l'abjuration de la foi réformée entraînaient, *ipso facto*, la perte de la bourgeoisie. La réconciliation avec l'Eglise de ceux qui avaient abandonné leur foi ou qui étaient retournés aux pratiques catholiques devait avoir lieu par une reconnaissance publique de la faute. Ces réparations enregistrées par le Consistoire purent dès le commencement du XVIII^e siècle être reçues en particulier par un ministre.

Jusqu'à la fin de l'ancienne République, en 1798, la religion protestante fut maintenue comme Religion de l'Etat. La *Constitution genevoise* de 1794-1796 consacre encore par des règles strictes l'abjuration d'une religion étrangère et la réparation par devant le Consistoire. — V. *Edits de la République de Genève* (Genève 1707), p. 157 ; *Ordonnances ecclésiastiques* du 3 juin 1576, art. 95 ; *Constitution genevoise* (Genève, 1798) p. 180, art. 799, 800, 801. — Cf. Eugène Choisy, *La théocratie à Genève au temps de Calvin* (Genève, 1897), p. 252-253 ; *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, 63^{me} année (1914), p. 148-162. [P.-E. M.]

ABLËNTSCHEN (C. Berne, D. Gessenay, V. DGS). Anciennes formes : *Afentschen*, *Aflentschen*, plus rarement *Abländisch*. En français Avérenche ; autrefois Afflentschen (de Awélantze, avalanche, lat. *advallare*). Village de montagne et paroisse, lieu habité le plus élevé de la vallée de Bellegarde. Le dialecte est du type de l'Oberland occidental (Gessenay-Simmenthal). Politiquement, dépend de la commune de Gessenay, mais possède sa propre école et sa propre église ; est une paroisse séparée depuis 1704. La chapelle, à laquelle fut adjoind un cimetière en 1564, était primitivement desservie depuis Gessenay. Comme faisant partie du territoire de Gessenay, A. appartenait au comté de Gruyère jusqu'au moment où celui-ci échut aux villes de Berne et de Fribourg en 1555. A. devint alors bernois, avec Gessenay, et fit partie de ce bailliage. La Réformation y fut introduite en 1556. En 1698, 18 maisons ; en 1837, 28 m. et 132 hab. ; en 1888, 23 m., 132 hab. ; en 1910, 96 hab. — *Jahn* : *Chronique du canton de Berne*, p. 37 ss. [G. A.]

ABLËNTSCHEN. Voir BIASCA.

ABLUTION. A la célébration de la messe, le prêtre fait verser par ses assistants, après la communion, du vin dans la coupe pour la nettoyer (purification), puis tenant le pouce et l'index qui ont touché l'hostie, au-dessus de la coupe, il fait verser sur ces doigts de l'eau et du vin tandis qu'il dit la prière : *corpus tuum* et qu'il boit ce mélange : l'ablu-tion. Lorsque la communion des enfants fut tombée en désuétude, tout en continuant cependant à être imposée par le *Liber officialis* d'Einsiedeln (12^e siècle) comme un devoir pour les enfants nouvellement baptisés, l'ablu-

tion fut encore administrée assez longtemps dans quelques diocèses, entre autres dans ceux de Constance et de Bâle; elle fut également employée pour les malades. C'est dans le bailliage de Birseck que cet usage se maintint le plus longtemps ainsi que dans quelques endroits des cantons primitifs. Un vase d'argent en forme de tasse pourvu d'un goulot, et ayant servi à administrer l'ablution aux malades, se trouve encore dans le trésor des églises d'Alpnach et de Wolfenschiessen. — Voir *Gfr.* 60, 1905, p. 6-12, 35-44. [E. B.]

ABLUTZ. Famille bourgeoise de Mellingen (C. Argovie). JEAN-JACQUES fut chargé comme « peintre-expert » en 1681 de peindre l'horloge de la tour de Bremgarten pour le prix de 70 fl. et l'horloge de l'hôpital regardant la ville avec tous les chiffres d'heures et signes pour le prix de 110 fl. de monnaie. — JEAN-JACQUES, secrétaire de ville de Mellingen, est mentionné dans un document de 1697. Un Dr. A., secrétaire de ville de Mellingen, est probablement l'auteur des *Acta rerum Mellingenium*, une source d'information sur l'époque de la Réformation dans cette ville. Peut-être est-il identique avec le précédent. — Voir *Merz: Burgen und Wehrbauten* I, 152. — *Schlussber. der Schulen von Bremgarten* 1856-57, 44. — *Das Stadtrecht von Mellingen, bearb. v. W. Merz (SSR Argov.)*, p. 428. — R. v. Liehenau: *Die Stadt Mellingen (Argovia)* 14, p. 75). [F. W.]

ABOLITION DES DROITS FÉODAUX. Voir DIMES, RACHAT DES ET DROITS FÉODaux.

ABOLITION D'USAGES (C. Genève). Le Petit Conseil approuva, le 18 février 1784, une liste des usages abolis en vertu de l'art. 8 du Tit. 17 de l'Édit de Pacification (1782). En opposition à ces usages, le législateur entendait maintenir le texte des Edits civils revus en 1713, contre lesquels l'usage avait prévalu et qu'il faudra désormais observer à la lettre. — Cf. Genève A. E., P. II., n° 5160. [C. R.]

ABOLITIONNISME. Voir FÉDÉRATION ABOLITIONNISTE INTERNATIONALE.

ABON, Jacques-Auguste, écuyer, seigneur de Boulays, conseiller du roi de France, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, a été de 1657 à 1670 trésorier général (triennal) pour les ligues suisses et les Grisons et comme tel en rapport avec la Suisse en particulier par le paiement des pensions françaises. [J. G.]

ABONDANCE (ABBAYE D'). Cette abbaye importante située en Chablais sur la Dranse, à 24 km. de Thonon, dont les chanoines suivaient la règle de saint Augustin et dès 1607 celle des Feuillants de l'ordre de Cîteaux, possédait un fief important. A Genève même, l'abbé d'Abondance avait une maison au Bourg de Four; à la campagne le couvent garda jusqu'à la Révolution ses droits féodaux sur des terres sises à Jussy, Moniaz, Lullier, Presinge, Carra, Choulex, soit principalement dans les communes sardes réunies à Genève en 1816. — Au pays de Vaud, l'abbaye d'Abondance avait le patronage du prieuré de Nyon et de l'église d'Assens. Les origines de l'Abbaye d'Abondance sont étroitement liées avec l'Abbaye de Saint-Maurice, à laquelle on attribue sa fondation, et dont elle relevait avant sa propre constitution en abbaye; aussi les rapports de l'Abbaye d'A. avec le Valais ont-ils été nombreux. Rodolphe, qui est considéré comme le premier abbé d'Abondance, fut transféré en 1153 sur le siège abbatial de Saint-Maurice afin d'en réformer la règle, qui paraissait fort relâchée. Par une charte datée de Géronde (près de Sierre) 1223, Géronde, seigneur de la Tour-Châtillon, faisait don à l'abbaye d'Abondance du prieuré de l'église de la vallée de Lôtschen, qui resta sous cette juridiction jusqu'en 1531, où l'évêque de Sion la racheta moyennant 400 livres mauricoises. Peu d'années après, au cours de l'occupation d'Évian par les Valaisans (1536-1569), des dissentiments éclatèrent entre le gouvernement de Sion et le chef de la communauté au sujet de la juridiction temporelle dont ce dernier se prévalait sur ses propres terres. Pareillement en 1331 l'évêque Aymon de la Tour céda à ce monastère le prieuré de l'église de Val d'Illeaz en échange de la Chartreuse de Géronde. Ce prieuré devait faire retour aux évêques de Sion en 1608.

— Voir: J. L. Grillet: *Dictionnaire historique, littéraire et statistique du Mont-Blanc et du Léman* (1807). — Besson: *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des dio-*

cèses de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne, etc., 1759. — L. E. Picard: *Mémoires de l'Académie chablaisienne*, t. XVII-XVIII^e Genève, Archives d'État. Titres et Droits de la Seigneurie. — Abbé Gremaud: *Mémoires et Documents* (Chartes I, 306). — Boccard: *Histoire du Valais*. — Chanoine Grenat: *Histoire moderne du Valais*, p. 23. [L. B. et L. G.]

ABONDANCE, d', Perrod (Genève), syndic en 1309. — Genève. A. E. — P. H. 168 bis. [C. R.]

ABONDIO ou **ABONDIO**. On trouve ce nom comme nom de famille et aussi comme simple prénom. Les armes les plus anciennes des A. sont celles aux deux étoiles, tandis que celles portant l'aigle, la tour et le cerf, gravées sur un vieux sceau (de 1830?) ayant appartenu à un Giovanni Antonio leur ont été octroyées par l'empereur Maximilien, lorsqu'il confirma à Antonio son titre de noblesse; les émaux de ces armes sont inconnus. — Parmi les familles d'Ascona, près de Locarno, celle des A. est une des plus anciennes du bourg. Elle est de vieille noblesse et commence à figurer dans des documents existant encore dès le XV^e s. Elle était riche, avait ses possessions et son siège à Moscia, hameau d'Ascona situé aux bords du lac, près Brissago, et donna de nombreux chanoines à la collégiale de Locarno, plusieurs curés à la paroisse d'Ascona et plus d'un artiste. Elle avait dans l'église paroissiale d'Ascona le droit de patronage sur la chapelle de la Ste-Vierge, droit qui passa plus tard à la famille Simoni. Dans la première moitié du XVII^e s. nous trouvons des Abondio établis à Locarno. — Voir *Recès fédéraux*; comm. par M. l'abbé Siro Borrani. — Parmi les membres marquants, citons: 1. **Giovanni**, d'Ascona, vécût à la fin du XIV^e et au commencement du XV^e s. Elève de l'Abbaye de Disentis, puis ecclésiastique si distingué que les écrivains l'appellèrent un « prince chrétien très influent »; il prit part au Concile de Constance et fut ami et confident de l'empereur Sigismond, qui l'avait connu probablement à l'Abbaye de Disentis lors de son voyage en Italie par le Lukmanier en 1413. Depuis le 11 juillet 1418, il fut évêque de Riga. On ne connaît pas la date de sa mort; mais il dut mourir avant le 13 octobre 1424, puisque, à cette date, un autre évêque, Henningo, lui succéda sur la chaire de Riga. — Siro Borrani. *Glantichi Benedettini nel nostro paese, in Monitore Ecclesiastico dell'Amministrazione Apostolica Ticinese*, 1917. — 2. A. DE RIVA SAN VITALE, ingénieur naval au service du duc de Milan. En 1418, il est désigné avec deux autres compatriotes, MARTINO et GIORGIO, pour préparer la flottille duale du lac d'Isco. — *BStor.* 1879 et 1885. — 3. A. D'ASCONA. Sculpteur. Vit en 1530 à Ascona; probablement le même que le suivant. — *BStor.* 1885. — 4. **Antonio** (L'ANCIEN), connu sous le nom d'ASCONIO, d'Ascona, sa patrie, sculpteur tessinois, qui vécût au XV^e siècle à Milan. On ignore les dates de sa naissance et de sa mort. (Œuvres (contestées par Rahn): statues d'Adam et d'Eve de la façade de Notre-Dame près de S. Celso à Milan, deux cariatides soutenant la tribune des orgues de la même église, huit cariatides colossales du palais Leoni à Milan. Il travailla aussi en France et à Crema (1578) et à Lodi (1565) pour des églises et des particuliers. Il aurait fait un groupe de Vénus et Cupidon, qui passa dans les mains de François 1^{er} de France. — *ALBK.* — Bianchi: *Artisti ticinesi*. — Oldelli: *Dizionario degli uomini illustri del Cantone Ticino*. — Rahn: *Wanderungen im Tessin*. — *SKL.* — 5. **Antonio** (LE JEUNE), * probablement à Milan en 1538. † à Vienne le 22 mai 1591, fils du précédent; médailleur, sculpteur et peintre. 1560-1570 il vécût à Vienne et à Prague à la cour de Maximilien II, qui lui confirma en 1574 son titre de noblesse et paya ses dettes. Il y resta sous Rodolphe II. Il voyagea en Hollande; de 1571-1572 il est en Espagne, puis dans diverses cours de l'Allemagne centrale et en Bavière; en 1582 revient à Prague, en 1583 en Italie; en 1584 il est au service permanent de la cour de Prague, puis à Vienne, où il meurt. A. est surtout médailleur; on compte 48 médaillons signés de son nom, mais il y en a bien d'autres non signés. Ce sont surtout des portraits de l'empereur Maximilien II et de sa femme Marie, de Rodolphe II, des archiducs et des nobles de la cour, etc. Le



Musée historique de Bâle possède de lui une Madone avec l'Enfant Jésus. Très connue est la *Toilette de Vénus* qu'il composa avec Durer. Les documents l'appellent souvent peintre de cour, peut-être parce que ses médaillons étaient peints. A. contribua pour une grande part à la vogue de la céroplastique. — **ALBK.** — **SKL.** — 6. **JOHANNES ANTONIUS**, sculpteur d'Ascona. Dans le protocole de l'assemblée des bourgeois (*vicini*) d'Ascona du 28 octobre 1592, il est mentionné un « D. Jo. Ant^s sculptor de Abundijs », peut-être fils d'Antonio le jeune. On ne sait rien de plus de lui. — 7. **AMBROSIO** d'Ascona, prêtre du XVI^e s., fils de Bernard « quondam Paulo »; en 1555 il était maître d'école à Ascona et en 1558 habitait Locarno, où il était « rector et praeceptor ludi litterarij ». — 8. **Alessandro**, d'Ascona, * vers 1580, † 1675, fils d'Antonio le jeune, médailleur et artiste en céroplastique. Dans un autographe au Musée autrichien des arts et des industries, il s'appelle lui-même *nobilis tridentinus*. Ses premiers médaillons datent de 1600. Bien que son style se rapproche beaucoup de celui des médaillons hollandais, il ne paraît pas avoir séjourné en Hollande. Il travailla d'abord à Vienne; puis en 1602 à la cour de Prague; en 1606 l'empereur Rodolphe II lui donne 20 florins par mois comme sculpteur de la cour; en 1616 il épouse Regina, fille du compositeur Orlando Lasso, de Munich et veuve de Hans von Achen, peintre de la cour. De 1625-1631 A. habite vraisemblablement Vienne; de 1632-1645 il vit à la cour de l'électeur Maximilien I de Bavière et plus tard probablement à la cour impériale. En 1665 A. est conseiller de l'empereur Rodolphe II, puis de Mathias, de Ferdinand II et de l'électeur Maximilien II de Bavière. Il laissa des œuvres nombreuses : portraits d'empereurs, de rois et de personnages des cours de Vienne et de Prague. Kenner compte 36 médaillons d'A.; mais plusieurs ont disparu. Pour l'élégance, il est estimé supérieur à son père. — **ALBK.** — 9. **ANDRÉA**, Andréa de Abundijs « fabbromurario quondam Antonii de Merede » (Meride). En 1692 il travailla à la construction du chœur et du clocher de l'église de S. Sisinio à Mendrisio. — **SKL.** — Monti, *Atti della visita pastorale del Ninguarda*. — 10. **ANGELO**, contemporain, membre du clergé tessinois, prélat domestique sous les pontificats de Pie X et de Benoît XV, * à Ascona en 1854, ordonné prêtre en 1876, curé-archiprêtre de Balerna. — 11. **FRANCESCO**, de Locarno, membre du Grand Conseil tessinois de 1813 à 1815, député cantonal (voir Tessin : Constitution). — 12. **GIOVANNI**, contemporain, avocat et notaire d'Ascona, né à A. le 1^{er} juillet 1870, étudia au collège pontifical d'Ascona, aux collèges de Sion et de Schwyz et aux universités de Turin, Pise et Fribourg où il obtint sa licence en droit en 1892. Il fit son stage chez l'avocat Gioachimo Respini et en 1894 ouvrit une étude d'avocat et notaire à Locarno. Député conservateur à plusieurs reprises depuis 1899, présida le Grand Conseil pendant la session parlementaire de printemps 1916. Au sein du parti conservateur, G. fut président de la Droite parlementaire en 1916, président du Comité conservateur du district de Locarno, secrétaire de l'Association des Catholiques suisses, section de Locarno. — J. Dotta : *Ticinesi nei Consigli della Confed. e del Cantone*. Locarno 1903. [D^r C. T.]

ABONDIO, de. FRANCESCO, * 1827 à Balerna, † 1893; avocat et officier des troupes tessinoises; nommé major en 1868, en 1872 lieutenant-colonel. Il fut juge au tribunal d'appel cantonal. [D^r C. T.]

ABPLANALP. A. Famille campagnarde d'Obwald. GILG devient en 1573 communiar de Giswil moyennant 100 livres. [AL. T.]

B. Nom de famille fréquent dans les communes de Brienz, Brienzwiler, Ebligen, Gadmern, Innertkirchen, Lauterbrunnen, Meiringen et Schattenhalb. Tire son origine d'un alpage au Rothorn de Brienz qui fut colonisé au commencement du XIV^e s. par des immigrants du Lötschental. — HANS a été de 1685 à 1691 landammann du Haut Hasli et banneret de 1691 à 1701. Issu de la famille de Gadmern; ARTHUR, maître de gymnastique à Bâle, * le 14 décembre 1884 à Brienz. Après avoir suivi en Suisse plusieurs cours pour maîtres de gymnastique et après des études théoriques et une activité pratique à l'Institut de culture physique Sandow à Londres, il fonda à Bâle un établissement privé de gymnastique. Il a exposé son système dans un écrit publié en 1915,

Abplanalp's Rumpsturnen (La gymnastique du torse, système Abplanalp). [H. T.]

ABRAHAM. Né probablement à Bâle, de parents juifs. Ayant eu différentes visions, il se fit baptiser, et prit le nom de Jean. En 1377, il se fit recevoir de l'alliance des amis de Dieu, sons Nicolas de Bâle, et fut ordonné prêtre. Tôt après 1383, au cours d'un voyage auprès du pape à Avignon, il lut, ainsi qu'un compagnon de route, brûlé comme hérétique à Vienne, en Dauphiné. — D'après K. Schmidt : *Nicolaus von Basel u. d. Gottesfreunde* (dans *Basel im 14. Jahrh.*). [A. B.]

ABRAHAM (Genève). Nom de plusieurs familles. Un Jean A., notaire vers 1520, un Claude A., B. G., dont le fils Jean, C. G., fut monnayeur. — A. E. Genève. [C. R.]

AB RAMLENSTEIN. Famille éteinte, bourgeoise de Zurich au XIV^e s., originaire de la région d'Erlenbach, sur le lac de Zurich. La métairie de Ramlenstein est située dans la commune de Männedorf. — *Armoiries* : Dürsteler donne deux armoiries tout à fait différentes : 1. de gueules à deux bâtons fleurdelisés passés en sautoir; 2. de sable à une pointe ployée d'or accompagnée en chef de deux étoiles d'argent. — UELI acquiert la bourgeoisie le 10 nov. 1386. — *Zürch. Steuerbücher* I, p. 373. — *Bürgerbuch* I, p. 354. — Dürsteler : *Geschl.-Buch. Mscr.* 21, f. 251b de la Bibl. Centr. Zur. [F. H.]

ABRAMO. Peintre tessinois. Il vécut à Rimini vers 1650. On a de lui des portraits d'évêques dans la chapelle de la Gomma et des tableaux historiques dans les palais Bianchetti et Nanni de Rimini. — **ALBK.** [C. T.]

ABRAMOWICZ, Helene. Voir LAUER.

AB REITI. Famille éteinte de la région du lac supérieur de Zurich, établie à Männedorf (C. Zurich), Rapperswil (C. St Gall) et Wollerau (C. Schwyz); elle était dans une bonne situation de fortune et considérée. De cette dernière localité elle se transporta à Zurich où elle fut agréée en 1425. (Nom territorial *Ufen Riet* près Horgen 1277.) a) *Männedorf.* Armoiries : le sceau du sous-bailli HEINI, à Männedorf, du 25 janvier 1447 (Archives de l'abbaye d'Einsiedeln) porte deux anneaux rangés en pal. Première mention à Männedorf : 1. JEAN 1414. — 2. HEINI ab Reity de M., est sous-bailli 1447. — 3. RUDI prend part, en 1512, à la campagne au secours du pape, et en 1515, à celle de Milan (Marignan); il est probablement identique avec RUDI, tué à Cappel en 1531. A partir de cette époque la famille n'est plus nommée.

b) Bourgeois de Rapperswil, originaires de Männedorf. HEINI fonde vers 1420-1428, en faveur de l'église de Rapperswil, un obit assigné sur sa maison et son domaine « auf dem Berg », le Herrenberg actuel à Rapperswil; son sceau n'est pas identique avec celui du sous-bailli Heini de M. de 1447. — Voir : *Arch. Ct. Zur.* : Actes ville et campagne 2412 et Soc. des Antiquaires 787. — *Arch. de Rapperswil* : UB 11, p. 125, 137, 141, etc.; *Jahrzeitbuch*, p. 32. — *Reg. Einsiedeln* 811. — Bülinger : *Reform.-Gesch.* III, p. 203.

c) Famille à Wollerau et Zurich : WELTI ab Reitti, de Wollerau (C. Schwyz) acquiert la bourgeoisie de Zurich le 24 juillet 1425. — *Bürgerbuch* I, f. 377 b. [F. H et J. F.]

ABRELL, Joh. Voir APRELL.

ABRÉVIATION DE LA JUSTICE (C. Genève). Titres des édits passés en Conseil général le 15 novembre 1556, et au Conseil des Deux Cents le 24 mars 1584 et qui fixaient les règles de la procédure civile accélérée et sommaire et des causes d'injure. — Genève A. E. All. Etr. 16 fol. 301. Edits de la République de Genève, Genève 1708, p. 128-136.

ABREZOL ou **ABERSOLD.** Famille originaire de Diesbach (Berne). Jonas Aberzold est gouverneur de Montherod en 1749; sa famille est appelée Abrezol en 1715, Abrezoc en 1737, et Montherod fait partie de la paroisse d'Aubonne où l'on a des Abersold en 1754. Les A. sont bourgeois de Bursin et de Montherod. Leur nom est peut-être formé de Abersold. En 1754 (19 oct.) Jacques François Abersold « natif du pays », est reçu bourgeois de la commune de Chardonnay sur Morges créée en 1744. A Genève, où elle est représentée actuellement,



des membres de cette famille sont venus se fixer dès le XVIII^e s., à la campagne et en ville. (François, fils d'Isaac, de Morges, y fut reçu habitant, le 20 décembre 1763.) — Genève *AE*. [C. R.]

Emile, de Montherod, Vaud * le 2 juin 1850, entra en 1865 dans l'administration des télégraphes, fut de 1882-1884 chef du bureau de téléphone de Lausanne, occupa les mêmes fonctions à Genève de 1884 à 1890; de 1890-1905, l'inspecteur à l'administration centrale des télégraphes et de 1905-1908 adjoint du directeur général des télégraphes fédéraux à Berne. † d'une attaque à Soleure le 1^{er} octobre 1908. — Voir: le chapitre *Administr. des télégraphes* dans le fasc. V9 *g* de la *BSL*, p. 36-91. — Actes personnels de la Direction générale des télégraphes fédér. — *Journal des postes et télégr. suisses* 1908, n° 42. — *Le Bund* 1908, n° 465. [E. M.]

ABRI, ABRISER ou **FAIRE L'ABRI**, aussi **ABRIS, ABRIS** et **ABRIX** indique une mesure de « protection » et signifiait évaluer une redevance en nature, plus spécialement les grains, pour en fixer officiellement le prix équivalent en argent, comme une déclaration analogue, appliquée aux vins, s'appelait la *Vente*. Cette question eut une importance particulière dans la principauté de Neuchâtel où, au 18^e siècle, elle fut la cause de troubles prolongés et de tragiques événements.

Au moyen âge, les redevances se payaient en nature, mais les contribuables, surtout les petits, étant souvent lors d'état de le faire, ils furent peu à peu autorisés à en acquitter une partie en argent et dès 1501, chaque année à pareille époque, généralement en automne, le Conseil d'Etat fixait l'*abri* et la *vente*, prix officiel auquel le contribuable pouvait payer sa cote de la dime des grains et des vins et auquel également les « indigents » pouvaient acheter des greniers de l'état le froment nécessaire à leurs semencements. Ce système était favorable aux contribuables qui pouvaient se libérer dans de bonnes conditions et à des prix en rapport avec ceux du marché; il pouvait, il est vrai, aussi encourager certaines spéculations de leur part et on en a vu profiter d'une hausse des grains en hiver pour vendre toute leur récolte, puis au printemps réclamer de l'état des semences au prix inférieur de l'*abri*. Pour le fisc, la régie avait le grand désavantage de laisser à sa charge les fluctuations résultant des plus ou moins bonnes récoltes et de ne jamais lui permettre de porter au budget une somme fixe de recettes. En outre, les receveurs, fonctionnaires bénévoles, accordaient des facilités de paiement aux contribuables peu ponctuels, de sorte que le compte des reliquats était toujours important. Ces receveurs ne pouvaient en conséquence que verser des acomptes à la recette et avaient parfois un arriéré de dix ou même vingt ans.

Dès leur avènement, en 1707, les souverains de la maison de Prusse cherchèrent à remédier à cet état de choses sans grand résultat, mais en 1714, et plus tard encore en 1725, la question d'affirmer les impôts fut mise sur le tapis; on renonça provisoirement à cette mesure impopulaire sur l'avis négatif de la commission d'étude, instituée à cet effet, et en présence de la résistance opiniâtre de la ville.

Frédéric II, pour les besoins de sa politique extérieure, tenait surtout à pouvoir compter sur un revenu fixe. Plus tenace que ses prédécesseurs, il passa par dessus toutes les oppositions, envoya à Neuchâtel un employé de la chambre domaniale, le conseiller Rhode, et sur son rapport, les fermes furent introduites en exécution d'un ordre royal, en octobre 1748, en lieu et place de la régie. Les fermiers, que pour tranquilliser le peuple, on continua d'appeler « receveurs », s'engageaient à verser au trésor pendant un certain nombre d'années une redevance invariable que le roi se promettait bien d'augmenter par degrés à chaque renouvellement des contrats; c'était au fermier à veiller à ce que les impôts produisissent une somme supérieure à celle de leur prestation au fisc. Comme conséquence, l'*Abri* et la *Vente* furent abolis, les receveurs étant autorisés à fixer eux-mêmes à leur gré les prix auxquels pouvaient se convertir les redevances en nature. Ce fut le point de départ de vingt années d'agitation intérieure et de dissensions avec Berlin.

Déjà l'ingérence inaccoutumée dans les affaires de la

principauté d'un fonctionnaire prussien et l'activité déployée par Rhode avaient éveillé la méfiance, et l'introduction du système des fermes provoqua un mécontentement latent qui ne devait éclater que plus tard, mais dès janvier 1749 le Conseil d'Etat demanda à Berlin de pouvoir rétablir au moins la *Vente* en alléguant que le prix officiel des vins exerçait une grande influence sur le commerce des vins en général, soit avec l'étranger, soit dans les transactions intérieures. E conduisit une première fois, le Conseil d'Etat revint à la charge et finit par obtenir gain de cause par rescrit du 9 septembre 1749 qui autorisait à rétablir la *Vente*, mais à la condition expresse que les receveurs n'en fussent pas lésés et que le prix du vin des redevances foncières restât dans leurs attributions.

Au Val-de-Travers, l'ancien receveur Guyenet, très impopulaire, avait déjà donné lieu à des plaintes qui ne firent que s'accroître lorsqu'il fut devenu fermier des recettes de la région; aussi en mars 1750 les 9 communes du Val-de-Travers adressent un placet au Conseil d'Etat, demandant entre autres le rétablissement de l'*Abri*, la publication du contrat entre le souverain et les receveurs et l'obligation pour ceux-ci de délivrer aux pauvres pour leur entretien une certaine quantité de grains au prix officiel. Cette démarche n'ayant pas eu le résultat voulu, cinq des communes décidèrent deux ans plus tard de s'adresser directement à Berlin et y envoyèrent dans ce but, sans y avoir été préalablement autorisées, un délégué le maire Baillod, ce qui valut aux pétitionnaires une sévère réprimande de la part de Frédéric II. En 1754, le renouvellement des baux des fermes s'étant fait sur un pied favorable pour le fisc, le roi chercha à abolir de nouveau la *Vente* dont le maintien lui était resté sur le cœur. Mais ici les communes du Vignoble entrent en lice, la question des vins les touchant de près; elles font valoir leurs raisons en faveur de la *Vente* et de nouveau le roi doit céder. Mais le mécontentement fait tache d'huile: la partie la plus agricole du pays, le Val-de-Ruz, auquel se joignirent les montagnards du comté de Valengin adressèrent, du 19 février 1755 au 15 février 1757, successivement trois placets au roi, réclamant le rétablissement de l'*Abri*; « le dommage causé par l'abolition de l'*Abri*, dit une des remontrances, est sensible dans toute la Comté et l'on peut à peine se représenter la misère et la détresse du peuple. » Elle provenait du fait que ce n'est plus le prince, mais le peuple qui subissait les fluctuations de la récolte. Toutes les réclamations sont vaines.

Dès la paix d'Hubertsburg le roi, dont la guerre avait vidé les caisses, revient à la charge.

Il avait en vue toute une série de mesures pour augmenter les ressources qu'il tirait de la principauté. Le plus pressé était de renouveler à des conditions encore plus favorables les baux de la ferme arrivés à terme en 1767. Si lors de l'introduction des fermes on ne s'est pas tout de suite avisé que ce système était contraire aux Articles généraux (voir ce mot), jurés par la maison de Brandebourg lors de son avènement, cet argument a dès lors pris corps et, joint aux autres, d'ordre économique, devient un puissant motif d'opposition de la part des Corps et Communautés à la tête desquelles se plaça la ville de Neuchâtel. Elle interdit la publication des enchères et menaça d'exclure tout bourgeois qui y prendrait part. Celles-ci devinrent impossibles, personne ne se présenta; cependant le commissaire royal Derschau, envoyé avec des pouvoirs spéciaux, réussit à faire un accord avec Guyenet et quelques autres receveurs d'après lequel on leur remettait la ferme du pays en bloc, sous la protection spéciale du roi. L'irritation fut si grande que la ville refusa d'exécuter un ordre d'expulsion prononcé contre un étranger suspect d'intriguer contre la maison de Brandebourg, et que les autorités de la ville et de l'Etat échangèrent des lettres de compliments avec l'ambassadeur de France à Soleure et la Cour de Versailles que la guerre avait laissée en très mauvais termes avec Frédéric II. Celui-ci en fut fort courroucé, mais de son côté, en chargeant un étranger, Derschau, de ses intérêts dans le pays et en destinant trois conseillers d'Etat, il avait de nouveau incontestablement violé les articles généraux. Les rapports réciproques étaient ainsi devenus intolérables; le roi, s'estimant menacé dans son autorité et ses privilèges, résolut de porter ses griefs à Berne qui,

en vertu des anciens actes de combourgeoisie, était désignée comme arbitre dans les conflits entre le prince de Neuchâtel et ses sujets.

Il s'en prit à la ville de Neuchâtel et le procès dirigé contre elle fut plaidé successivement en première et seconde instance devant le Petit et le Grand Conseil de Berne. L'avocat général Claude Gaudot (1713-1768) y soutint avec beaucoup de passion les intérêts du prince, bien qu'il eût dans les débuts des dissentiments pris le parti du peuple. La sentence de Berne rendue en dernière instance le 23 janvier 1768 fut défavorable à la ville sur tous les points et de nature à diminuer ses droits acquis, aussi ne fut-elle acceptée qu'avec colère et sous protestation, mais, lorsque 9250 hommes furent mobilisés sous le commandement du général Lentulus pour obtenir l'exécution de la sentence par une occupation militaire, la ville fit sa soumission. L'intervention militaire n'eut donc pas lieu alors, mais toute la population fut profondément ulcérée du jugement de Berne qui consacrait un recul dans le sens de l'absolutisme.

Plusieurs pamphlets parurent pendant les premiers mois de 1768; ils ne firent qu'attiser le feu; les mesures ordonnées par la seigneurie, mais que les autorités locales se refusèrent à exécuter contre les libraires Fauche de Neuchâtel et Girardet du Locle, qui les avaient répandus, ne contribuèrent pas à calmer les esprits, pas plus que les maladroites commises par le vice-gouverneur Michel et la démarche, restée sans résultat, des corps et communautés auprès du canton Vorort pour solliciter l'intervention du corps helvétique.

L'effervescence atteignit son comble, lorsque l'avocat général Gaudot, qui, pour prix de ses services, avait été nommé lieutenant-gouverneur, revint de Berne le 24 avril. Il fut accueilli par des huées et assiégé dans sa maison par la populace qui, le lendemain, finit par y pénétrer et massacrer ce bouc émissaire de la vindicte publique. Une garde bourgeoise et les grenadiers mis sur pied pour sa protection n'offrirent qu'une résistance passive.

Pour activer l'enquête sur ces événements, menée avec une extrême lenteur par les magistrats, une occupation fédérale fut décidée et 600 hommes appartenant aux quatre cantons alliés (Berne, Fribourg, Lucerne et Soleure) firent leur entrée à Neuchâtel le 21 mai, mêlée allumée, tandis qu'un corps de 1400 Bernois devait au besoin soutenir le premier contingent, mais il put être licencié au bout de quelques jours. Le procès contre les auteurs de l'assassinat de Gaudot auxquels on avait laissé le temps de fuir, aboutit à quelques bannissements et à la condamnation de cinq des plus compromis à la peine capitale en effigie; leurs images furent pendues au gibet le 16 juillet avec tout le cérémonial d'une vraie exécution.

La tranquillité se rétablit enfin après la nomination du général de Lentulus au poste de gouverneur. Il jouissait de la faveur particulière du roi et, connu pour sa modération, il inspirait confiance aux Neuchâtelois. Il ne tarda pas à élaborer, de concert avec une commission nationale, un pacte de pacification qui fut ratifié par les députés des corps et communautés assemblés le 19 novembre. Il reconnaissait à ceux-ci le droit de réunion qui leur avait été contesté, admettait l'illégalité de la destitution sans jugement des fonctionnaires, et deux des conseillers d'Etat suspendus par le roi furent réintégrés dans leur place; il réglait encore différentes questions de police ou concernant spécialement la ville et, point essentiel, il abolissait définitivement la ferme des revenus pour en revenir à la régie et rétablissait la *vente* et l'*abri*. La coutume en fut dès lors maintenue jusqu'au moment du rachat des dîmes en 1849, la *vente* même jusqu'en 1892, — bien qu'elle n'eût plus d'autre intérêt pour le commerce des vins que celui d'établir à titre d'orientation les prix moyens de l'année.

Voir : *Histoire abrégée des troubles du pays de Neuchâtel pendant les années 1766-1768*, Neuchâtel 1832. — C. G. de Tribolet : *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel 1846 p. 122, 170, ss. — G. de Pury : *Un assassinat politique à Neuchâtel en 1768*, dans le *MN* 1875 p. 199, 236, 292, et 1876 p. 13. — Arnold Borel : *Le conflit entre les Neuchâtelois et Frédéric-le-Grand sur la question de la ferme des impôts 1766-1768*, Neuchâtel 1898. [A. B.]

ABRY, Paul, sculpteur, né à Illingue en 1865, mais ressortissant de Bâle où il reçut sa première instruction

technique à l'école des arts et métiers. De 1885-1889, nous le trouvons à celle de Strasbourg et à l'atelier de E. Dugg également dans cette ville. Après de brefs voyages à Paris et Munich au printemps 1889, il s'établit à Zurich où il est maître à l'école des arts et métiers. A côté de plusieurs travaux décoratifs d'architecture au Musée national, à l'Utoschloss, à la Banque cantonale, etc., on lui doit aussi la fontaine monumentale du quai Uto. — D'après SKL. [A. B.]

ABSAGBRIEF. Voir FEHDEBRIEF.

ABSCHIED. Voir ABSCHIEDE.

ABSCHIEDE (CONGES). Sous ce nom allemand, on désigne généralement, même en français, les *Recès* des diètes fédérales de tout ou partie des Liges et de leurs alliés. Ils étaient remis aux députés prenant congé, d'où leur nom; ce sont des notes sommaires sur les délibérations, notes devant permettre aux députés de faire rapport aux autorités cantonales ou de prendre des instructions. Le recès de chaque député ne contenait en général que ce qui concernait soit l'ensemble des cantons représentés à la diète, soit ce qui se rapportait à son canton en particulier. Il n'était pas fait de recès général ou de procès-verbal proprement dit. Les recès remontent au 13^e siècle et se trouvent pour la plupart dans les archives cantonales. Tandis que les plus anciens se bornent souvent à de simples mots de rappel, les plus récents deviennent parfois assez détaillés.

Afin de rendre ces sources d'information accessibles, Lucerne fit, en 1818, la proposition de prier tous les cantons où des diètes avaient été tenues, de dresser un inventaire des recès et des documents s'y rapportant et de le mettre à la disposition du Vorort. Un modèle présenté également par Lucerne fut adopté pour cet inventaire de 1819 et l'on se mit à l'œuvre dans les différentes archives avec plus ou moins d'activité. En 1832, sur la motion de Glaris, la diète entra en matière sur la question d'un répertoire général et le Vorort autorisait la chancellerie fédérale le 30 décembre 1837 à faire établir et imprimer une collection de recès du XV^e siècle. Dès 1839, il était fait dépôt à la diète du 1^{er} volume de l'*Antliche Sammlung der altern Eidg. A.; mit den ewigen Bünden, den Friedbriefen und andern Hauptverträgen als Beilagen* (Lucerne 1839, 4^e) embrassant la période 1291-1420 et édité par le Prof. Jos. Eutyck Kopp. La diète approuva ce travail et invita le Vorort à le continuer; mais l'entreprise subit un temps d'arrêt jusqu'au moment où le Conseil fédéral prit les mesures nécessaires à sa reprise le 16 janvier 1852, et cela à l'instigation du chef du département de l'intérieur, le très érudit Conseiller fédéral Stefano FRANCESINI.

La direction fut confiée à l'archiviste cantonal de Zurich GEROLD MEYER DE KNONAT (1804-1858), puis à l'archiviste fédéral Dr Jos. Ch. KRÜTLI (1815-1867) et finalement à son successeur, le Dr Jacob KAISER qui réussit à mener ce grand travail à bonne fin. L'*Antliche Sammlung der altern eidg. Abschiede; hg. auf Anordnung der Bundesbehörden* comprend la période de 1245-1798 et remplit huit volumineux in 4^e qui se subdivisent à leur tour en dix-sept parties. Ils ont paru de 1856-1886. Auteurs : Vol. I (1245 à 1420), (qui est une 2^e édition de celui paru en 1839), Lucerne 1874 Ant. Phil. SEGESSER. Vol. II (1421 à 1477), III 1 (1478 à 1499) et III 2 (1500 à 1520) paru à Lucerne 1863, Zurich 1858 et Lucerne 1869, également A. Ph. Segesser. Vol. IV 1 a et b (1521 à 1528 et 1529 à 1532) à Brugg 1873 et Zurich 1876, Joh. STRICKLER. Vol. IV 1 c, d et e (1533 à 1540, 1541 à 1548 et 1549 à 1555) Lucerne 1878, 1882 et 1886, Ch. DESCHWANDEN. Vol. IV 2 (1556 à 1586), Berne 1861; J. K. KRÜTLI. Vol. V 1 (1587 à 1617) Berne 1872, J. K. KRÜTLI et J. KAISER. Vol. V 2 (1618 à 1648) Bâle 1875, Dan. Alb. FECHTER. Vol. VI 1 Frauenfeld 1867, Jean Adam PUPKOFER avec collabor. de J. Kaiser. Vol. VI 2 (1681 à 1712) Einsiedeln 1882, Martin KOTHING et Jean Bapt. KALIN. Vol. VII 1 et 2 (1712 à 1743, 1744-1777) Bâle 1860 et 1867, D. A. FECHTER. Vol. VIII (1778 à 1798) Zurich 1856 G. MEYER DE KNONAT. Comme supplément au volume IV 1 a et b édité par lui, M. J. STRICKLER lit paraître l'*Aktensammlung zur schweizer. Reformationsgeschichte 1521-1532* (Zurich 1878-1884, 5 vol.).

Le chancelier fédéral Jean Ulr. Schiess avait déjà proposé la continuation de la collection au delà de 1798. Ce-

pendant ce ne fut qu'à la suite d'un mémoire présenté par J. Kaiser, en date du 18 janvier 1876, que ce travail fut entrepris ; ce mémoire eut pour conséquence directe la nomination d'une commission composée de MM. le prof. C. Hilty et des archivistes Kaiser à Berne, Aymon de Crousaz à Lausanne et Strickler à Zurich. Ce dernier élabora un mémoire avec programme et lit paraître comme travail préliminaire un *Generalrepertorium der Acten des helvet. Centralarchivs in Bern* (Berne 1876, 4°). La commission de rédaction, soit l'archiviste fédéral, le prof. Hilty et le prof. Dr Emile Blösch à Berne se réunit pour la première fois à Berne, en décembre 1876. M. J. Strickler se chargea de la rédaction et la commença au printemps 1877. Le résultat en sont les 10 volumes de l'*Amliche Sammlung der Akten aus der Zeit der helvetischen Republik (1798-1803) ; im Anschluss an die Sammlung der ältern eidg. A. hg. auf Anordnung der Bundesbehörden* (Berne 1886-1905).

Dès le 21 juillet 1820 la diète avait chargé la chancellerie fédérale de publier une table des matières complète des recès « plus récents ». Recueillie par le chancelier Jos. Ch. Franc. Am Rhyn (1800-1849), la première partie parut comme *Repertorium der A. der eid. Tagsatzung 1803-1813* Berne 1842, 4° et fut suivie, en 1843, d'un volume supplémentaire d'actes. A partir de 1874, sous la direction générale de J. Kaiser et suivant l'ordonnance du Conseil fédéral, nous voyons encore paraître en 51 parties la *Amliche Sammlung der neueren eidg. A. 1803-1848*. Elle est suivie du *Repertorium der A. der eidg. Tagsatzungen 1814-1848*, édité par Gottl. Wilh. FETSCHERIN (1818-1883), 2 vol. Berne 1874 et 1876, et en 1886 J. Kaiser éditait une seconde édition du *Repertorium der A. der eidg. Tagsatzungen 1803-1813*, paru en première édition en 1842.

Le recueil officiel des recès fédéraux est ainsi continué jusqu'à la nouvelle Confédération et s'arrête à cette époque. Dans son ensemble, il contient, outre les recès aussi complets que possible, également des actes s'y rapportant directement, tels que des instructions, des avis, des mémoires, des plaintes, des projets d'ordonnances ou de traités, des consultations, des messages d'ambassadeurs étrangers et des documents divers, lesquels doivent être considérés au même degré comme sources historiques. Ainsi, nous voyons que les *Abschiede* forment un important recueil de délibérations et de documents de droit public suisse depuis les origines et jusqu'en 1848. Il reflète comme un miroir l'histoire du développement intérieur et extérieur, la charte et la restauration de la Confédération. On peut considérer comme suite aux recès à partir de 1848 : La *Feuille fédérale suisse* (depuis 1848) ; le *Bulletin sténographique officiel de l'Assemblée fédérale suisse* depuis 1891 ; le *Recueil contenant la constitution fédérale et les constitutions cantonales en vigueur* (Berne 1891, avec suppléments dès 1892) ; le *Recueil officiel des lois et ordonnances de la Confédération* (depuis 1849 ; nouvelle série dès 1875) ; les *Arrêts du Tribunal fédéral suisse* (depuis 1875) pour autant qu'ils se rapportent au droit public suisse. [H. BRUNNER.]

ABSCHWUNG (C. Berne, D. Oberhasle. Voir DGS). Extrémité Est des Lauteraarhörner entre la jonction des glaciers de Lauteraar et de Finsteraar et de celui de l'Aar inférieur. C'est sur la moraine de ce dernier glacier que le géologue Franc. Jos. Hugli, de Soleure, érigea, du 31 juillet au 3 août 1829, une cabane pour y faire des observations glaciaires ; il l'y retrouva en 1830 et en 1836 ; mais, entraînée par la descente du glacier, la cabane tomba peu à peu en ruines. En 1839, Ed. Desor constata que ses parois étaient encore bien conservées tandis qu'en 1840 elles n'existaient déjà plus. Elle fut remplacée au même endroit par la nouvelle cabane qu'Agassiz, Desor et leurs compagnons y érigèrent et qu'ils nommèrent l'HÔTEL DES NEUCHÂTELOIS. (Voir cet article.) [H. D.]

ABSENCE de la Ville. Terme de droit public genevois. Coutumièrement, le fait de s'absenter de la ville fut considéré, à Genève, comme une faute grave motivant des sanctions d'autant plus sévères que la cité courait des dangers plus grands. Au XVI^e s., après la Réforme, une absence de trois mois entraînait la perte de la bourgeoisie, qu'on demandât congé ou non au Petit Conseil. La

coutume se perdit, au cours des siècles, pour les personnes particulières, mais on en trouve encore des traces, aujourd'hui, dans l'organisation judiciaire et civile pour des personnes officielles. — Voir Genève A. E. — *Recueil des lois. Rép. décennaux.* — Camille Odier : *Index genevois* (Genève 1912). [C. R.]

Pour les divers droits ou devoirs concernant l'absence des bourgeois, voir BOURGEOISIE, DROIT DE.

ABSINTHE. Cette plante dont deux variétés, la grande *Artemisia absinthium* et la petite *Artemisia pontica*, sont les plus connues, croît un peu dans tous les pays. Elle était employée par les anciens en tisane contre tout espèce de maux ; les prêtres en faisaient usage dans certaines pratiques mystérieuses du culte ; elle était aussi considérée comme l'emblème de l'amertume et, de nos jours encore, comme un charme contre les sortilèges qui venaient à la traverse de l'amour ; aussi, un époux superstitieux ne manquait-il pas, le jour de ses noces, d'en porter un bouquet sous ses habits. L'art de distiller ayant été découvert par les alchimistes du moyen âge, l'absinthe fut probablement une des premières plantes soumises à cette opération, sans qu'il soit possible d'en fixer l'époque ; tout ce que l'on sait est que le *Kräuterbuch*, du Dr Lonicerus de 1678, indique l'élixir d'absinthe parmi les *tinctures* que vendaient les apothicaires. Cette liqueur ne prit de l'importance pour notre pays qu'à partir de la fin du XVIII^e siècle. A cette époque un médecin français exilé de son pays, le Dr Ordinaire, vint se fixer à Couvet dans le canton de Neuchâtel pour y exercer son art. Comme tant d'autres médecins de campagne, il préparait lui-même ses médicaments et ne dédaignait pas les panacées ; il employait en particulier l'extract d'absinthe préparée d'après une recette dont il avait le secret et qui ne tarda pas à jouir d'une certaine vogue. A sa mort, la recette fut achetée par les demoiselles Henriod qui, avec des moyens primitifs et en quantités encore bien modestes, continuèrent cette distillation dans leur cuisine jusqu'au moment où elles vendirent leur recette en 1797 à Henri-Louis Pernod qui fonda alors la première fabrique d'absinthe à Couvet. Grâce à son intelligence commerciale, ses produits passés du domaine de la pharmacie dans celui de boisson d'agrément trouvèrent rapidement un grand écoulement, tant dans le pays qu'à l'étranger, particulièrement en France et en Italie. L'usine de Couvet étant devenue trop petite et pour éviter les droits d'entrée, Pernod construisit en 1805 une nouvelle fabrique à Pontarlier. Des fabriques s'établirent encore à Môtiers, Travers, Fleurier et dans d'autres parties du pays, mais le Val-de-Travers resta le centre de cette industrie ; la culture de l'absinthe et des autres plantes employées à la fabrication de l'extract y devint une précieuse ressource de la population agricole. L'absinthe ne manquait cependant pas d'adversaires, car absorbée en quantités immodérées, elle produit de graves effets toxiques et on accusait la « verte Sirène », grâce à son odeur et à son goût alléchant, d'être particulièrement périlleuse pour les caractères faibles, enclins à l'ivrognerie. Différents crimes commis sous l'empire de l'alcool et que l'on attribuait, peut-être pas toujours avec raison, à l'absinthe, ont, par l'émoi qu'ils ont causé, contribué à activer le courant d'opinion publique qui, peu à peu, s'était formé non pas contre l'abus seulement, mais contre toute consommation d'absinthe. Un cas particulièrement grave, survenu en 1906, à Commugny, où un nommé Lanfroy, français d'origine, a tué à coup de fusil sa femme et ses deux enfants et tournant son arme contre lui-même a essayé de se suicider sans y parvenir, a été le fait déterminant d'une initiative partie du canton de Vaud et qui eut pour porte-parole l'avocat Auguste Monnier. Appuyée par 167 814 signatures, elle demandait la prohibition dans toute l'étendue de la Suisse de l'importation, du transport, de la vente, de la détention pour la vente de l'absinthe, ainsi que des boissons constituant une imitation de l'absinthe. Un délai de deux ans devait être accordé. L'Assemblée fédérale adhéra à cette demande et au vote fédéral qui eut lieu le 5 juillet 1908, l'initiative a été acceptée par 241 048 oui contre 136 869 non. Les seuls cantons de Neuchâtel et de Genève ont donné une majorité de rejets. La question intéressante surtout la Suisse romande, nous donnerons les chiffres de cette partie du pays :

	oui	non
Vaud	17,848	13,949
Neuchâtel	6,337	11,634
Genève	5,974	8,686
Fribourg	7,216	4,912
Valais	7,967	4,377
	44,442	43,558

Par la loi d'exécution du 24 juin 1910, l'entrée en vigueur de la prohibition fut fixée au 7 octobre 1910 et des indemnités aux personnes lésées par ces nouvelles dispositions étaient prévues. L'arrêté fédéral du 22 décembre 1910 en fixe les bases comme suit : tout propriétaire de terrains sur lesquels on cultivait l'absinthe avait droit pour la moins-value à fr. 550 — par hectare; toute personne ayant cultivé l'absinthe, propriétaire ou fermier, recevait pour perte subie une indemnité unique de fr. 2600 —. Les propriétaires de bâtiments et d'installations pour magasinage et commerce de l'absinthe, touchaient une indemnité unique égale aux trois quarts de la moins-value résultant pour ces installations, la moins-value étant représentée par la différence entre la valeur de construction du 5 juillet 1908 et la valeur d'utilisation possible des bâtiments à partir du 7 octobre 1910. Toute personne ayant fabriqué de l'absinthe jusqu'au 5 juillet 1908 avait droit à une indemnité de quatre fois le montant du bénéfice net réalisé en moyenne annuellement pendant la période quinquennale antérieure. Une somme de fr. 15,000 — était mise à la disposition du canton de Neuchâtel pour dédommager de la perte de salaire les journaliers et journalières, occupés par les cultivateurs d'absinthe; enfin, toute personne occupée depuis plus de trois ans jusqu'au vote fédéral comme employé ou ouvrier avait droit à une indemnité égale au montant du salaire total reçu par elle durant les quatre années antérieures. Cette somme était majorée de $\frac{1}{2}$ $\frac{0}{10}$ par an pour les employés et ouvriers engagés depuis plus de dix ans. Ces indemnités représentent une somme totale de fr. 1828939 12 payée par la Confédération et qui se répartit comme suit : Indemnités aux propriétaires et fermiers de terrains cultivés en absinthe Fr. 131518 30
Aux propriétaires de fabriques et fabricants » 1112268 06
Aux journaliers occupés par les cultivateurs » 15000 —
Aux employés et ouvriers des fabriques » 508374 25
Coût des opérations » 61778 41
Total Fr. 1828939 12

M.N. 1864, p. 150, 167 : *L'extrait d'absinthe*, par L. Favre, 1882, p. 114. — L. Perrin : *Môtiers-Travers, La Maison Perriot fils à Pontarlier*, Paris. E. Dentu, 1896 (Plaquette publiée à l'occasion du centenaire de la fabrique). — *Appel adressé au bon sens et à la raison du peuple suisse par l'Union des intéressés à la question de l'absinthe au Val-de-Travers*, Fleurier, 1906. — Robert Herodot : *La prohibition de l'absinthe en Suisse*. [Publ. par le] Comité féd. de l'initiative contre l'absinthe. Lausanne, 1907.

[JEAN GRELLET.]

ABSTINENCE. Voir ANTIALCOOLISME.

ABT. Familles d'Argovie et de Zurich. — A. Familles d'agriculteurs de Bünzen (Argovie). Quelques branches s'adonnèrent à l'industrie, d'autres embrassèrent les carrières libérales.

1. **Roman**, * 1^{er} mars 1810, fils du commerçant Georges Abt, étudia d'abord la théologie, obtint les ordres mineurs, se voua ensuite au commerce et se rendit finalement à Paris d'abord, comme représentant de ses frères, et pour y reprendre à son compte l'industrie de la paille comme co-propriétaire de la maison Abt frères. Un talent remarquable pour le dessin et beaucoup de goût l'aiderent dans son travail. Il épousa Marie Wey, fille de l'ammann de district et conseiller d'État, Joaquin Wey, de Vilmergen et de Maria-Magd. Fischer, sœur de l'aubergiste du Cygne, à Mercenschwand. Homme politique zélé, il fut membre du Grand Conseil et plus tard ammann de district, place qu'il dut céder à la majorité ultramontaine, ce qui ne l'empêcha pas de travailler pour le bien du peuple. Son œuvre est le dessèchement des marais de Bünzen dont il prit l'initiative et dont il garda la direction jusqu'à sa mort. C'est encore à lui que l'on doit la cons-

truction du presbytère des paroisses de Bünzen, Besenbüren et Waldhäusern à Bünzen en 1860. — 2. **G.-R. Siegfried**, * 15 nov. 1844 † 30 nov. 1884. Fils de n° 1; fréquenta les écoles de Bünzen et de Muri, entra, en 1860, au gymnase d'Aarau et plus tard aux universités de Heidelberg, de Zurich et de Paris pour y étudier le droit et obtint, en 1868, son brevet d'avocat pour le canton d'Argovie. La même année, il fut nommé greffier au tribunal du district de Muri et 1873, d'Aarau. Dans ses loisirs, il s'occupa de journalisme; les événements de son temps lui fournirent toujours une riche matière. En 1874 parut sa brochure : *Der Aufruhr im Freiamt vom Januar 1844*. Le 20 mai 1874, Aarau le vit avocat consultant et secrétaire de la Société internationale des chemins de fer de montagnes (Direction Riggenbach et Zschokke). Après la liquidation de cette entreprise, il fut nommé le 2 février 1876, substitut et greffier au tribunal criminel du canton d'Argovie. En septembre 1877, appelé par le Dr Conrad Escher, à la NZZ, à Zurich, il rédige les bulletins de politique intérieure, et le 2 février 1879, ensuite d'un appel du conseiller fédéral Schenk, il devient premier secrétaire au Département fédéral de l'Intérieur, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort prématurée. Pendant son séjour à Berne, il traduisit l'*Anleitung für Zivilstandsbeamte* et travailla à la loi scolaire de Schenk. Il fut encore correspondant de différents journaux, entre autres de la NZZ, des *Basler Nachrichten*, de la *Neue Freie Presse*, à Vienne, du *Schwäbischer Merkur*, à Stuttgart. Son étude historico-pédagogique : *Joh.-Rud. Fischer von Bern* (S. L. 1882) est le fruit de ses méditations sur la période de la République helvétique. Il avait épousé Anna Eggenschwyler. Son fils SIEGFRIED, * en 1872, est ingénieur à Winterthur. — 3. **Roman**, * le 17 juillet 1850, fils du n° 1; ingénieur, termina ses études à l'école cantonale de Frauenfeld et à l'école polytechnique de Zurich. Il épousa Nanette Felber. De 1872-1875, il fut constructeur aux ateliers principaux du Central, à Olten; de 1875-1879, constructeur et chef de bureau de la fabrique de machines de la Compagnie internationale des chemins de fer de montagnes à Aarau; de 1879-1881, ingénieur-contrôleur au Département fédéral des chemins de fer, à Berne; de 1881-1885, ingénieur-chef de l'entreprise des travaux hydrauliques de C. Zschokke et Terrier, à Paris; depuis 1885, constructeur et entrepreneur de chemins de fer de montagne. En 1892 et 1893, membre, puis président du Conseil d'administration du chemin de fer du Gothard, à Lucerne; membre du conseil d'administration de toute une série de compagnies industrielles suisses et de chemins de fer de montagnes, des chemins de fer orientaux, de la banque pour entreprises électriques, etc. Il est l'inventeur de la crémaillère « système Abt », une combinaison de la locomotive à adhérence et à crémaillère, qui permet de remorquer de lourds trains à une vitesse importante et sur des pentes dépassant deux à trois fois les déclivités ordinaires, système qui a obtenu le grand prix (7500 marks) de l'Union allemande des administrations de chemin de fer. R. A. collabora à la construction de 66 chemins de fer à crémaillère comptant plus de 1600 km. de longueur, remorqués par plus de 400 locomotives système Abt. Parmi ces lignes, la première fut celle du Harz et les plus importantes en Suisse sont : Viège-Zermatt, Gerosero, Gornergrat, Furka. A celles-ci s'en ajoutent d'autres en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Bosnie, en France, en Espagne, en Australie, aux Indes, au Japon, en Syrie, dans l'Amérique du Nord, à Mexico, dans l'Amérique du Sud et l'Afrique occidentale; de plus, les funiculaires du Giessbach, de Lugano, du Salvatore, du Bürgenstock, du Ilavre, de Naples et de Nijnii-Novgorod. A. obtint le grade de docteur *honoris causa* de l'École polytechnique de Hanovre, il est président d'honneur de la Société suisse des Amis des Beaux-Arts, membre honoraire de la Société suisse des peintres, sculpteurs et architectes, membre correspondant de la Société des ingénieurs et architectes autrichiens, membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts et du Musée national, membre honoraire de la Société pour l'exploitation des chemins de fer régionaux, membre du Comité du Musée allemand, à Munich, etc. Il fit aussi partie du Jury aux expositions universelles de Paris, 1889 et 1900, Bruxelles, Milan, aux expositions nationales de Genève et de Berne et collabora à l'ouvrage de E. Heusinger

ger : *Spezielle Eisenbahntechnik*, à celui de Ro-ll : *Enzyklopädie des Eisenbahnwesens* et à une série de revues techniques suisses, allemandes, autrichiennes et anglaises. A. vit actuellement à Lucerne. — 4. **Henri** * en 1854, conseiller national, de Bünzen, fils du n° 1, fréquenta les écoles primaires de Bünzen et de Muri, ainsi que les cours d'hiver, théorie et pratique, de l'école d'agriculture à l'ancienne abbaye de Bénédictins, à Muri, et se rendit pour une année à Paris, chez son oncle, Henry Abt, fabricant de chapeaux et fournisseur du roi Louis XVIII. A l'âge de 19 ans, il reprit la ferme de son père qu'il organisa en ferme modèle, vouant le plus grand intérêt à toutes les questions techniques et économiques; secrétaire, et plus tard président de la Société d'agriculture du canton d'Argovie, il fut l'un des premiers champions des coopératives agricoles, fonda à Bünzen une des premières associations de ce genre et contribua, en 1886, à la fondation de l'Union des sociétés coopératives agricoles de la Suisse orientale à Winterthur. En 1890, Il. A. publia un écrit : *Der Reinertrag der Landwirtschaft, die Grundsteuerschätzung, Hypothekar- u. Erbrechtgesetzgebung*, qui fit sensation parce qu'il attaquait vivement les bases du système argovien d'impôts et posait une série de problèmes politico-agricoles. Le Conseil d'État défendit à l'auteur de faire de la propagande en faveur de ses idées jugées dangereuses pour l'État. En 1887, le canton d'Argovie fonda à Brugg, l'école d'agriculture avec H. A. comme recteur et maître principal, lequel, en 1906, réésilia ses fonctions pour se charger de la présidence de l'Union des sociétés coopératives, à Winterthur, et de la rédaction de l'organe de l'union : *Der Genossenschaftler*. Déjà en 1897, il s'était chargé de la direction de l'Association suisse d'élevage de la race bovine brune, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1912. C'est ainsi qu'il publia en 1904 une monographie sur le *Schweizerische Braunvieh*. De 1902-1912, il fut encore président de la commission d'inspection du bétail pour le canton d'Argovie. Lorsque les chemins de fer passèrent aux mains de la Confédération, en 1900, il fut choisi pour faire partie du Conseil d'administration. Depuis 1900, il est aussi représentant de l'agriculture au Conseil national. — Un de ses fils, le Dr ROMAN A., est avocat à Wohlen (Argovie). — Sources : Communiqué par la famille. [F. W.]

B. Familles de la ville de Zurich :

I. Famille de noblesse de race du XIII^e s. — 1. WERNHERUS DICTUS ABBAS, Custode de la prévôté de Zurich en 1225; sa mort, survenue avant 1230, mit le chapitre en possession de revenus à Künacht, Trichtenhausen et Witikon. — 2. C. ABBATUS ou ABBAS, chevalier, témoin 18 mars 1261 dans une charte concernant les barons de Regensberg (UZ I, N° 430/31, 461; III, N° 1143).

II. Famille bourgeoise des XIV^e et XV^e s. — *Armoiries* : de sable à la crosse d'évêque d'or au linge pendant d'argent. Cimier : abbé naissant vêtu de sable tenant un calice d'or dans la senestre. (Meiss : *Geschl.-Buch I*, p. 15. — *Dürsteler I*, p. 11). — RUDI au Horgerberg (Com. Horgen) devient bourgeois de Zurich le 24 janvier 1386. En 1401, un Rudi, probablement le même, possède encore la métairie Moor-schwand (Com. Horgen). La famille disparaît aussi bien de Zurich que de Horgen avant 1450, mais est peut-être en relation avec la famille Abt, qui tôt après apparaît au Linden-berg (C. Argovie). Le nom se rapporte probablement à quelque abbaye (Einsiedeln ou Muri). — Voir : *Zürch. Bürgerbuch I*, f. 295. — *Einsiedler Urbar* 1331. [J. F. et F. H.]

ABT, François. Chef d'orchestre et compositeur à Zurich. * 22 décembre 1819 à Eilenburg (province prussienne de Saxe) † 31 mars 1885 à Wiesbaden. Il fréquenta l'école Thomas à Leipzig et se vouait à la théologie, mais l'abandonna bientôt pour s'adonner à la musique. En février 1841 il devint maître de chapelle du théâtre de la cour à Bernburg et assumait la même année la direction de l'opéra au théâtre par actions de Zurich qui était alors dirigé par la très active Charlotte Birch-Pfeiffer (1841-42). Dès novembre 1844-52 il dirigea également la société de chant « Harmonie de Zurich » fondée en 1841, puis conjointement avec celle-ci, dès 1844-52, la Société Sainte-Cécile; dès 1845-52 l'orchestre de la Société générale de musique; 1846-1850 le chœur d'hommes « Stadsänger-

verein », maintenant « Männerchor Zürich »; 1847 l'Association des Sociétés de chant de la vallée de la Liunmat, fondée en 1828, et temporairement aussi celle des sociétés du bord du lac de Zurich ainsi que la société de chant des étudiants. Appelé à Brunswick, il quitta Zurich en automne 1852. Abt était un fécond compositeur de chants; on lui en doit plus de 600, dont beaucoup sont devenus très populaires et se chantent souvent, ainsi : *Wenn die Schwaben heimwärts ziehen, Die Abendglocken klingen, Ueber den Sternen, In den Augen liegt das Herz, Schweizerland du Wunderbaum, Nimm deine schönsten Melodien, Soviet der Mai auch Blinlein beut, Still und lebend, Ade du schönes Waldesgrün, Wo den Himmel Berge kränzen, Uem Vaterland*. Il publia à Zurich sous le titre d'Arion un recueil de chants pour chœurs d'hommes. — Voir : *Nbl. der Allg. Musikges. in Zürich* 1886 [auteur : le past. Heinr. Weber]. — *Gesch. des Stud. Gesangsvereins Z.* (1900) S. 19 f. — Eug. Muller, *Eine Glanzzeit des Zürch. Stadttheaters* (1911) S. 163 f. u. note 114. — Adolf Steiger : *Männerchor Zürich, Denkschrift* 1901. — *ZW Chr.* 1904, p. 330. — *ADB* 45, p. 686 sq. — Son fils ALFRED ABT, * le 26 mai 1855, était chef d'orchestre du théâtre de Genève, où il est mort le 29 avril 1888. [H. B.]



François Abt. D'après une lithographie originale de F. Hasler, à Baden, reproduit par l'Inst. lith. Grimmingner, Zurich.

ABTWIL (C. Argovie, D. Muri. V. DGS). Paroisse catholique; n'a pas d'armoiries communales. Anciens noms : *Apwile, Apwiler (Habsburger Urbar), Abwil, Appenwile*; dans le dialecte actuel *Appel*; comme Abtwil près de Saint-Gall provient de *Appin wîlari* = ferme d'Appo. Des fouilles qui ont abouti à des trouvailles ont fourni les preuves d'établissements du temps des Romains et des Alamans. D'après le rentier de Habsbourg, A. faisait partie du district de Meienberg; les comtes de Habsbourg y possédaient la haute et la basse juridiction. En 1256, le comte Gottfried de Habsbourg renonce à tous ses droits sur les hommes libres d'A. en faveur de la commanderie de St-Jean de Hohenrain. En 1361, Hartmann de Heidegg obtient du duc Rodolphe d'Autriche, le bailliage avec tous les droits y afférant. Lors de la conquête de l'Argovie en 1415, A. échoua en partage à Lucerne, mais fut cependant, par sentence arbitrale de Berne, attribué avec le district de Maienberg au bailliage commun des sept cantons, en 1425. Le 2 avril 1726, la commune fixait le montant d'une entrée pour les nouveaux communiens et les habitants et, en 1763, elle décidait l'indivisibilité de la moitié des revenus de la commune. Les deux décisions furent approuvées par le haut bailli et inscrites dans le statut communal. Trois manses d'A. appartenaient à la paroisse de Sins; sur le terrain de la quatrième, une église fut érigée et incorporée à la commanderie de Hohenrain. Cet édifice fut réparé en 1350; un prêtre de St-Jean y disait la messe tous les quinze jours. En 1716, A. demanda inutilement d'être érigée en chapellenie indépendante; en 1739, l'abbé d'Engelberg, comme collateur de l'église mère de Sins, accorda une augmentation des cultes. Le grand-maître de St-Jean ayant cédé l'église à la commune en 1740, la construction d'un nouvel édifice fut immédiatement commencée et il fut inauguré en 1742. A. devint une paroisse indépendante en 1747, et l'ancienne chapelle fut démolie. Le couvent d'Engelberg fit desservir la paroisse par un de ses conventuels jusqu'en 1854; en vertu de la nouvelle constitution argovienne, les droits de collateur passèrent à la commune. La plus ancienne cloche de la tour date de 1493; les fresques, dans l'église, sont l'œuvre du peintre Joseph Balmer d'A. Les habitants du village sont essentiellement adonnés à l'agriculture. — Voir : *ASG* III, 14-15. — *UB des Stiftes Beromünster* I. — *Argovia*

1861, 62-63, Vol. 9, 26, 27. — AS I. II. — *Leu I.* — Bronner: *Der Kaut. Aargau.* — W. Merz: *Die Gemeindegewappen des Kant. Aargau.* — E. Zschokke: *Gesch. des Kant. Aargau.* — J. Stammler: *Die Pflege der Kunst im Kant. Aargau.* [F. W.]

ABTWIL (C. St-Gall). Voir GAISERWALD.

ABUNDI ou **HABUN.** Nom de l'évêque Jean III de Coire; docteur en théologie et en droit. Originaire probablement de Franconie, il était chanoine d'Eichstätt et remplaça l'évêque de ce diocèse au Concile de Constance qui lui confia la mission de contrôler les titres des dignitaires demandant l'admission au concile. Ses connaissances étendues et sa prudence lui valurent une grande considération, de sorte que le chapitre de Coire l'appela, après la mort du querelleur évêque Hartmann en 1416, à lui succéder. Son élection, tombant à une époque où l'église était privée de chef, elle ne put obtenir la confirmation papale, mais le nouvel élu l'obtint de l'archevêque de Mayence auquel il l'avait demandée et qui enjoignit au clergé du diocèse de lui accorder l'obéissance. L'évêque Jean fit son entrée solennelle à Coire le 6 avril 1417. Sous l'évêque Hartmann l'évêché s'était profondément endetté et avait été lésé dans ses droits par l'Autriche et les seigneurs de Matsch et de Rätzens. L'évêque Jean s'efforça d'améliorer la situation financière de son diocèse et de rallier ses droits, ce qui lui fut facilité par l'appui libéral qu'il trouva en l'empereur Sigismund. Lorsque le Concile de Constance eut en 1417 élevé Othon Colonna au trône pontifical, celui-ci confirma en 1418 Jean III comme évêque de Coire. Il n'y resta cependant plus longtemps, le pape l'ayant peu après nommé archevêque de Riga, où il mourut le 14 mai 1424. — G. Mayer: *Geschichte des Bistums Chur I.* 426-430, Chur 1907. [F. P.]

ABURY, ABURI, AB URI, VON URI. Campagnards et consorts au communal intérieur du Quartier d'Arth (Schwyz). Leu dit: « Famille éteinte du pays d'Uri à laquelle appartenait: — 1. ANNA, nonne en 1185 du couvent de Lazarites, à Gfenn. — 2. GELDA, en 1448, bailli de la Léventine. — 3. BALTHASAR et son fils. — 4. JACQUES (voir URI, J. VON), capitaine tué en 1513 à la bataille de Novare; d'autres ont fait partie du conseil cantonal. Plusieurs membres ont émigré dans le canton de Schwyz. — 5. RODOLPHE, docteur en médecine, a été envoyé comme bailli à Bellinzone en 1633. — 6. HANS fut naturalisé à Schwyz vers 1500 pour 100 L., et — 7. ULY acquit en 1567, pour la même somme, l'agrégation dans le Quartier Neuf. C'est sans doute comme souvenir de l'origine uranienne de la famille qu'elle adopta plus tard la rencontre de taureau comme armoiries tandis que plus anciennement elle portait une marque de maison, ainsi — 8. RODOLPHE VON URI vers 1580 en forme de piège à loup soutenant une croix. — 9. ULIA, inspecteur des travaux vers 1628 deux dits pièges accompagnés en chef d'une croix. Un sceau du secrétaire d'Etat — 10. HANS RODOLPHE de 1666 porte déjà la rencontre de taureau sous la marque de 1580; plus tard apparaît la tête de taureau seule, de sable en champ de gueules. — 11. HANS était au 15^e siècle curé de Morschach. — 12. JEAN BAPTISTE 1770 curé de Nuolen. — 13. ROMAN † 1666 bénédictin à Einsiedeln et — 14. AUGUSTIN également bénédictin à Muri. La famille est sur le point de s'éteindre, son dernier représentant étant le Dr Dominique A., professeur à Schwyz. [STYGER.]

ABYBERG, AB IBERG, AB YBERG, ABI-BERG. 1. Famille très ancienne, autochtone et libre de l'ancien pays de Schwyz, dont les ancêtres comptent parmi les fondateurs de la Confédération suisse. Elle tire son origine et son nom sans contredit de la localité où l'berg sise sur le Gibel, à trois quarts d'heure au sud-est de Schwyz. Outre les documents, la source principale pour sa généalogie est l'obituaire de Schwyz. Une chronique de famille, manuscrite et postérieure, la *Ehrensaul* de François Marie A. (1714-1790), sur laquelle s'appuie le Dictionnaire de J. J. Leu, doit être consultée avec la plus grande réserve; sa valeur douteuse est déjà prouvée par le fait qu'elle donne les dates précises de la naissance et de la mort des membres de la famille du XIII^e siècle. Ces deux ouvrages confondent aussi les A. de Schwyz avec la famille ministérielle des Yberg dont parle le rentier de Lucerne et qui est une branche des Hunenberg. Au XVII^e siècle déjà Conrad-Henri A. écartela ses armes (l'if) de la licorne empruntée au blason de cette fa-

mille. En réalité, il n'y a entre ces deux familles, appartenant à deux classes totalement différentes, pas la plus petite relation. Les A. de Schwyz étaient des paysans libres et démocratiques, en droit supérieurs, par leur situation sociale inférieurs, aux chevaliers de petite noblesse d'Iberg. *Armoiries.* 1. De gueules à un if de sinople au tronc d'or ou d'argent soutenu d'une montagne à trois coupeaux



Sceau provenant des Archives de la ville de Bâle.



Armoirie du landammann Kaspar Abyberg (env. 1650).

de sinople, accosté de deux étoiles d'or. — 2. Ecartelé au 1 et 4 d'azur à la tête de licorne d'argent et au 2 et 3 de gueules à un if de sinople au tronc d'or ou d'argent soutenu par un mont à trois coupeaux de sinople accosté de deux étoiles d'or.

L'obituaire mentionne 1. ULRICH A., époux de Ida in der Matt, comme ancêtre. Son fils — 2. CONRAD I^{er}, le « vieux landammann » de l'obituaire de Schwyz, est l'un des promoteurs de la liberté schwyzoise et des fondateurs de la Confédération suisse. Il paraît pour la première fois en 1281 comme l'un des quatre ammann du pays et c'est lui que les documents de 1286, 1291, 1295 appellent landammann. Il scella personnellement l'alliance avec Zurich le 16 octobre 1291 comme honorable Conrad ab Yberg, landammann; dans l'alliance des trois pays forestiers, au commencement d'août, son nom, comme ceux des autres chefs, n'est pas mentionné; mais comme il était alors encore, d'après les documents, à la tête du pays, sa participation active ne saurait être douteuse. Sa femme était Judenta. La chronique de famille, dont il est parlé plus haut, place sa mort au 4 août 1297, et il faut bien admettre, d'après le rôle des ancêtres dans l'obituaire de Schwyz, qui fait nettement la distinction entre lui et le « jeune landammann », que son fils poursuivit son œuvre de libération. — 3. CONRAD II qui joua un rôle actif dans la querelle des Marches d'Einsiedeln en 1308, fut à la tête du pays de 1309 à 1311. Son frère aîné — 4. ULRICH II était déjà mort en 1331. — 5. RODOLPHE est nommé dans une lettre d'indulgence pour l'église de Schwyz en 1299. — 6. CONRAD III, fils du n° 3, landammann de 1341-1346, 1349, 1373; sa femme, N. Schwanda, était la fille d'Arnold de Wolfenschiessen. — 7. ULRICH III, landammann de 1389-1393 et de 1401-1408, vraisemblablement fils du n° 5, se rencontre dans de nombreux documents jusqu'en 1430. Sa femme était Anna in der Matt. — 8. JEAN I^{er}, landammann de 1428-1432, peut-être aussi un fils du n° 5. Sa femme Anna Jakob était la fille du landammann Jos. Jakob. Ils avaient en 1448 un fils majeur, Werner, pour lequel son cousin le jeune landammann Ulrich signait. Le landammann Jean participa à la guerre de Zurich; banneret et capitaine à Pfäfers, il se rendit avec le radeau schwyzois appelé « L'Ours » devant la place forte de Rapperswil, 5 août 1445; il reçut un coup de feu dont il mourut trois jours après. Son fils Werner mentionné plus haut, est probablement celui qui fut tué dans une rixe à Schwyz en 1464 par Jean Ulrich (voir Tschudi: *Chronik II* en 1464). — 9. WERNER A. tombé à St-Jacques sur la Birse est peut-être un fils du vieil ammann Ulrich. — 10. HENRI, magister, étudia en 1460 à Bâle, desservit jusqu'en 1467 l'église de la Ste-Croix à Zoug et fut curé à Freienbach en 1469. — 11. ULRICH IV, tué en 1468 devant Waldshut. — 12. ULRICH V, probablement petit-fils du n° 7, landammann 1480-1481, banneret 1484, † vers 1493. Ses épouses furent Vèrene ou Dorothee Ulrich, puis Anna de Meggen. — 13. HENRI, d'après l'*Ehrensaul*, fils cadet du n° 12, fut reçu bourgeois de Lucerne en 1502, du Grand Conseil en 1506, banneret 1510, † 1515. En 1513 il payait à Schwyz l'impôt

pour une fortune de 194 £ de revenus. — 14. JEAN, époux de Véréne Bâsi, tomba le 20 juillet 1499 dans la guerre de Souabe au combat de Rheineck, on ne connaît pas sa descendance. — 15. CONRAD était dans la seconde moitié du XV^e s. un membre considéré du Conseil de Schwyz. Lui-même et ses enfants Dorothée, Uli, Gret et Anneli étaient membres de la confrérie de St-Martin. Il était probablement aussi le père du « long Uli » et de Gaspard qui demeura près de vingt ans à Sattel. — 16. Le « long Uli » que nous venons de nommer était le contemporain du n° 12. Sa femme Marguerite de Meggen lui donna 7 enfants. En 1482 il résigna ses fonctions d'avoué du couvent de femmes de St-Pierre, à Schwyz. En 1513 il possédait une fortune imposable de 449 £. — 17. HENRI, bailli à Sargans de 1538-1540, † 1572, était le fils de Gaspard nommé plus haut et de Catherine Lützmänn, de Sattel. Il eut trois épouses, Anna Lüpfer, Dorothée Ulrich, de Steinen, et enfin Marguerite Schorno. Ses fils étaient Gilg † 1568, époux de Catherine Stocker, l'anabaptiste et médecin Fridolin, mort sans descendants 1567-1568 et — 18. Gaspard, né vers 1520, huissier 1554-1556, bailli aux Hofe 1556-1558, bailli de Baden, 1559, landammann 1562, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 80, 82, 87 et 89 était un homme très considéré; zélé défenseur de la foi catholique, il fut envoyé comme délégué auprès de la ville alliée de Rottweil, sur le Neckar. Il combattit si habilement les prédicants zuricois qui l'avaient précédé, qu'il parvint à convaincre les bourgeois de rester fidèles à leur ancienne religion. Il reçut en récompense un hanap de vermeil, appelé, à cause de sa forme, patte de griffon. En 1586 il était de nouveau représentant des Schwyzois à la constitution de la « Ligue d'or » (Borromée) entre les sept cantons catholiques. Il hérita de Martin Bâsi, dernier du nom, de grandes propriétés qu'il possédait, et construisit en 1560 l'ancienne maison A. dans l'endroit appelé « Im Grund », pour laquelle Schwyz, ainsi que le voulait la coutume de l'époque, demanda à la ville de Lucerne un vitrail aux armes du bailli, les autres cantons ayant déjà donné les leurs. Ils sont en grande majorité, sinon même tous, du célèbre peintre verrier Charles von Egeri. En 1588, Gaspard A. vendit publiquement à son fils Jean-Sébastien et aux autres qui pourraient encore lui naître, représentés par son beau-frère l'ancien bailli de Baden, Jean Kennel, toutes ses propriétés, avec l'inventaire agricole complet, pour la somme de 25,000 livres. La fameuse « patte de griffon » fut comprise dans la vente. En 1578, il construisit et agrandit en 1592 également au Grund, la chapelle familiale des A. dédiée aux saints Roch et Sébastien. Son caveau sert de sépulture à l'aîné de la famille. De ses trois femmes: Anna Kennel, Marguerite auf der Mauer et Véréne Zay, le landammann Gaspard n'eut pas moins de 24 enfants dont nous mentionnerons — 19. CONRAD-HENRI * 1560 † 1586 en France, dont l'arrière-petit-fils — 20. GASPARD mourut en 1689 à St-Domingue, dans un combat contre les nègres. Un autre fils du landammann Gaspard était — 21. JEAN-SÉBASTIEN, appelé le « petit landammann », * 1571, † 1651, d'abord capitaine en Espagne et entre 1622 et 1646 trois fois landammann. De ses quatre femmes, Catherine Zeberg, Elisabeth Schmid, Barbe Wirth et Catherine Bruhin, il n'eut que quatre enfants parmi lesquels Gaspard sera mentionné plus loin. — 22. CONRAD, le plus jeune des fils de Gaspard (18) et de Véréne Zay, né en 1590, landammann 1654-1656. Comme avoué de l'église de Schwyz (depuis 1632), il remania l'obituaire et publia un écrit intéressant sur le trésor de l'église paroissiale de Saint-Martin et sur les événements schwyzois de 1600-1661. Il fonda et dota la chapelle de Saint-Jean au Ried (Muotathal), † en 1670. De ses trois épouses, Madeleine Bueler, Elisabeth Ulrich et Marguerite Frischherz, il eut treize enfants. Les filles du n° 18 étaient — 23. DOROTHÉE, épouse du landammann Christophe Schorno et enfin — 24. EYA, * 1593, issue de son troisième mariage, fut un peintre de talent, auteur du tableau de l'autel des Capucins à Arth, où elle s'est représentée en ancien costume schwyzois. — 25. SÉBASTIEN, fils de Conrad-Henri (19) et de Dorothée Reding, le « grand landammann », 1580-1657, débuta dans sa carrière d'homme d'État comme trésorier (1614) et bailli à Lugano (1620), fut quatre fois landammann de 1626 à 1650. Il construisit la grande maison au Murghof, au-

dessous de Rickenbach et appelée aujourd'hui « Waldegg ». Pour se distinguer de la branche A. du Grund, il plaça dans son blason l'if sur champ d'azur, pendant que l'autre était sur champ de gueules. Son union avec Catherine Jutz puis avec Anna Schriber lui donna onze enfants dont six fils; cependant sa famille s'éteignit avec eux et le Murghof passa aux Fassbind. — 26. JEAN-GASPARD, fils du landammann Jean-Sébastien et de Catherine Zeberg, né en 1605, mort en 1686 servit dans sa jeunesse en Espagne et devint major au régiment Zwayer. Rentré au pays, il devint chancelier, bailli à Lugano, vice-landammann et pendant quatre législatures landammann (1660-1676). Epoux de Catherine Suter, il laissa onze enfants, parmi lesquels nous mentionnerons — 27. JEAN-SÉBASTIEN, huissier de l'État, 1655-1667, et bailli dans les bailliages communs. — 28. CONRAD-HENRI, Dr en théologie, revêtit plusieurs charges ecclésiastiques importantes, de même que — 29. JEAN-RODOLPHE, capucin sous le nom de P. Sébastien, qui fut pendant de longues années confesseur au couvent de femmes de la Sainte-Croix à Aldorf, † 1700. — 30. JEAN-ROCH, fils du landammann Conrad (22) et de Marguerite Frischherz, * en 1643, suivit les traditions de la famille et devint officier en Espagne; de retour au pays, il fut trésorier, de 1694-1696, landammann et mourut en 1736. A l'âge de vingt ans, il avait épousé A. M. Fassbind, alors âgée de seize ans, et vécut une heureuse vie conjugale de trente-cinq ans. Après la mort de sa femme, il épousa Elisabeth Zay. De ces deux unions naquirent quinze enfants, dix fils et cinq filles dont plusieurs entrèrent au couvent. Parmi les fils, l'un fut prêtre séculier, un autre bénédictin. Un troisième — 31. GEORGES-FRANÇOIS * 1673, entra comme cadet au service espagnol (régiment Meyer). En 1736, après avoir parcouru tous les grades, il devint colonel dans l'armée impériale; quand il quitta le service, l'impératrice Marie-Thérèse le nomma, le 16 décembre 1750, en reconnaissance de ses fidèles services quartier-maître général. Revenu à Schwyz, il devint vice-landammann. Il avait épousé Barbara Hegner, de Lachen. De leurs cinq fils, deux moururent en bas âge; un — 32. JEAN-RODOLPHE-ROCH fut chancelier de l'abbaye princière de Schännis, † 1766; un autre, — 33. JEAN-JOSEPH-CHARLES, capitaine, et le 3^e enfin, — 34. HENRI-FRANÇOIS-MARIE, 1715-1790, commandant de la Marche et archiviste à Schwyz; il rédigea la « *Baugeschichte der schwyz. Pfarrkirche* » et la « *Urkundenbuch* » dont les MS se trouvent aux archives cantonales; il composa aussi la Chronique de famille *Ehrensaul*, mentionnée plus haut. Un de ses fils fut le capucin Pierre-François Sales 1745-1819. Un autre fils — 35. P. MARTIN, conventuel de l'abbaye de St-Gall, * 1741, profès 1759. Professeur à l'école du Couvent de Neu St. Johann et St-Gall, curé à Libingen et Neu St. Johann. † en 1777, à Einsiedeln durant le pèlerinage des Toggenbourgeois. Le Nécrologe pour Neu St. Johann qu'il écrivit se trouve à la bibliothèque du couvent de St-Gall. Cod. 1443. — Voir Rüdlinger-Rothenflue: *Toggenburger Chronik*, p. 84, 220. — Scherrer: *Verz. der Handschr. der Stiftsbibl.* (contient des erreurs). Bibliothèque et Archives du couvent.

Des autres fils de Jean-Roch (30) et A.-M. Fassbind — 36. SÉBASTIEN ROCH fut blessé en 1712 dans la guerre de Vilmergen où il était aumônier, † au Grund en 1743. Son frère — 37. DOMINIQUE NAZAR, ou P. Henri, bénédictin d'Einsiedeln, mourut en 1739 — 38. FRANÇOIS-XAVIER, et — 39. JEAN-MARTIN, d'abord dans le service sarde, ensuite dans le régiment de Niederöst en Espagne. — 40. JEAN-GASPARD passa du service d'Espagne à celui de l'Empire, mourut à Ibach (1746). — 41. CONRAD-HENRI enfin, après avoir été capitaine en Espagne devint colonel en Savoie, et capitaine de la garde sarde; † à Turin, en 1743. Sa femme était Régina Christen, de Stans. Leur fils — 42. JOSEPH-ANTOINE fut cadet au service de Savoie, reçut plus tard (1736) de Charles-Emmanuel, la compagnie de son père. Blessé une première fois au siège de Messine, puis à Parme, grièvement, il entra dans sa patrie. Là il rebâtit entièrement la maison A. im Grund. En 1749, il accepta une place de lieutenant aux Cent-Suisses; il mourut chevalier des saints Maurice et Lazare à Turin, en 1751. Sa femme était Elisabeth Meyenberg. Leurs fils, — 43. JOSEPH-ANTOINE II, — 44. FRANÇOIS-DO-

MINIQUE, — 45. GASPARD et — 46. ALOYS reçurent dès leur berceau le brevet de porte-drapeau avec la solde s'y rattachant. Cela impliquait pour eux le devoir d'entrer plus tard au service sarde. Aloys se retira en 1793 avec le grade et la pension de colonel et l'ordre des saints Maurice et Lazare. Lors de l'invasion française en 1798 il commanda le landsturm schwyzois. Il mourut en 1826; de sa femme Anna Reding, il eut trois fils. — 47. ALOÏS-JOSEPH-ANTOINE — 48. JEAN-THÉODORE-DOMINIQUE, en 1806 officier en Espagne et — 49. Jean-Théodore. Ce dernier * le 8 décembre 1795, † le 30 novembre 1869, prit une grande part à toutes les luttes politiques de 1830-1847. Il fut le chef des conservateurs (ou Abyberg) opposé aux libéraux (ou Reding), dans la querelle des Onglus et des Cornus; commandant de l'expédition de Küssnacht, principal agent du rétablissement des Jésuites à Schwyz, il fut décoré par le pape Grégoire XVI de la grand'croix de l'ordre de St-Grégoire. Élu landammann après la démission de Nazar Reding (1834) par la landsgemeinde de Rothenturm, il occupa cette charge alternativement avec Ferd. Holdener. Mais la défrêta du Sonderbund l'obligea à se retirer avec tout le gouvernement et Reding reprit sa place (15 décembre 1847). Il avait épousé Josefa von Felke (Felchlin). Son fils unique, le lieutenant Théodore, mourut en 1896 sans enfant. — ALOYS, n° 47, marié à Madeleine-Rose de Hettlingen, était juge cantonal; son fils GASPARD fut tué à Pérouse; un autre de ses enfants — 50. ALOYS épousa Antonia Epp, d'Altorf, puis Pauline Réal. Il est le grand-père du conseiller d'Etat actuel — 51. Dr ALOÏS A. — Si nous passons à la branche descendant du général Georges-François (31), au Feldli, nous trouvons : — 52. JEAN-ROCH. Propriétaire des bains minéraux de Seewen déjà connus alors, il publia des notes sur leur valeur curative; il continua l'œuvre de restauration des bains commencée par son oncle. — 53. JOSEPH-ANTOINE, † 1742 à Ingenbohl. — 54. FÉLIX-ANTOINE-DOMINIQUE, 1706-1774, fils du n° 41, d'abord officier en Sardaigne, puis en Espagne. En 1767 vice-landammann. Un de ses fils — 55. GEORGES-FRANÇOIS-FÉLIX, 1733-1816, fut également officier au Piémont, puis en Espagne et mourut conseiller à Schwyz. De ses trois fils — 56. PLACIDE, 1767-1824, eut une vie des plus aventureuses. Il fut cadet dans le régiment sarde Kalbermatten (1781); aide-major (1786). Créé baron par le roi de Sardaigne en 1791, major, puis lieutenant colonel, il resta au service sarde jusqu'à la cession à la France (1798) et fut décoré. Après avoir servi sous Napoléon, puis Louis XVIII, il reçut la légion d'Honneur (commandeur) et la Croix de Saint-Louis. Il revint à Schwyz, pourvu d'une pension du gouvernement français, y amenant avec lui sa femme Thérèse Barcas, de Naples. Il mourut en 1824. — 57. FÉLIX, le second fils du n° 55, 1769-1832, officier au Piémont, combattit en 1798 au Schattenberg près Arth, contre les Français, fut ensuite capitaine dans la légion helvétique en Italie. En 1802 il lit partie des troupes marchant contre le gouvernement helvétique; en 1805 il est lieutenant-colonel fédéral et en 1816 conseiller. — 58. NAZAI-IGNACE-CONRAD-HENRI, 1775-1804, était, comme ses frères n° 56 et 57, officier au Piémont. En 1798, il fut transporté comme prisonnier de guerre en Hongrie, et, capitaine au service de France, il mourut en 1804 à Port au Prince, île de St-Domingue. Deux autres fils du n° 41 — 59. GASPARD-ANTOINE-SÉBASTIEN, * en 1711 et — 60. JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER-HIPPOLYTE, 1716-1790, furent également officiers au service sarde; le dernier devint en 1783 colonel-brigadier.

[KELIN et STYGER.]

Il. Devint bourgeois de Lucerne (outre le n° 13) JOST, grand conseiller en 1539, bailli de Kriens en 1559, bailli

du lac à Sempach 1545, membre du Conseil 1550, bailli de Munster 1551, de Ruswil 1559; il tomba à la bataille de Drex en 1562. Les *armaires* de cette famille montrent un A majuscule gothique sur trois monts. [P.-X. WEBER.]

ABYS ou **ABYSS**. Famille du canton des Grisons, originaire de Plurs. JEAN ABIS « du district de Plurs » est reçu bourgeois de Coire en 1609 pour 160 florins fins; il fut la souche d'une nombreuse famille dont sont sortis quelques hommes marquants : 1. Jean, Dr méd., 1614-1697, un grand bienfaiteur des Grisons, étudia la médecine à Padoue, puis entra au service de l'Espagne comme médecin militaire, il y

acquit une fortune importante. Après son retour, il fut de 1646-1676 médecin des bains de Pfäfers. Ayant perdu ses sept enfants, il légua des sommes importantes au Synode protestant des Grisons, à la paroisse de Coire et aux églises réformées des communes paritétiques de Almens, Stalla, Zizers, Mastrils, Untervaz. Il légua à l'hôpital de Maienfeld 120 florins sous réserve que la commune lui servirait sa vie durant 60 litres de moût. Le plus important de ses legs était destiné à la fondation d'un « Collegium philosophicum », soit d'une école supérieure pour la jeunesse grisonne des deux confessions. L'école commença son activité à Coire en 1699 avec 19 étudiants dans une aile de l'ancien couvent de Saint-Nicolas. L'enseignement comprenait les langues mortes, l'histoire, la géographie, les mathématiques, la logique. En outre des hommes politiques marquants y donnaient de temps à autre des cours d'histoire nationale et de droit public. La matricule du collège déposée à la Bibliothèque cantonale et comprenant ses statuts donne une bonne idée de son organisation. Coire et l'Engadine fournirent le plus grand nombre d'étudiants et les débuts furent réjouissants. L'établissement ne tarda cependant pas à être aux prises avec de graves difficultés, d'abord avec les héritiers d'Abys, puis avec ses débiteurs, enfin avec le clergé, relativement à la collature et aux droits de surveillance. Toutes ces querelles paralysèrent l'activité de l'établissement; il put heureusement être réuni en 1803 avec l'école cantonale nouvellement fondée. — 2. **Raget**, colonel, né le 16 mars 1790 à Coire, fils de Abundi, se voua au commerce et dirigea pendant quelque temps la maison Abys et C^e à Coire. Quartier-maître dans les milices des Grisons dès 1809, il passa en 1812 capitaine d'état-major fédéral. De 1815 à 1822, il servit comme capitaine quartier-maître dans un régiment suisse capitulé dans les Pays-Bas; de 1826 à 1831, il est lieutenant-colonel au commissariat fédéral des guerres et en 1847, pendant le Sonderbund, commissaire des guerres en chef avec rang de colonel. Comme fonctionnaire civil dans son canton, il fut en 1812 notaire cantonal, en 1834-1839 bailli de la ville de Coire et après le changement de la constitution de sa ville natale, de 1843-1847, président du tribunal de commerce, bourgmestre de Coire et député de cette ville au Grand Conseil. En 1846 et 1847, il était représentant de son canton à la Diète. A la tête de l'administration de l'armée pendant la guerre du Sonderbund, il acquit, malgré les difficultés extraordinaires avec lesquelles il eut à lutter, l'entière satisfaction du général Dufour qui la lui témoigna par une lettre autographe très flatteuse et lui donna encore dans la suite des preuves de son estime et de sa sympathie. Il mourut le 16 septembre 1866 à Berne. — 3. **Arthur** ABYS-LOTZ, architecte et peintre, né 15 décembre 1861 à Berne. Après un apprentissage chez l'architecte de Rutté, père, à Berne, il poursuivit ses études à l'académie technique de Munich, sous le



Raget Abys.

D'après une gravure sur bois dur
Illustr. schweiz. Kalender,
1849.



Jean-Théodore Abyberg.
D'après une lithographie des
Frères Eglin, Lucerne.

professeur Thiersch, puis travailla dans la maison Robert et Frings à Düsseldorf où il put exécuter de son chef des constructions monumentales. En 1888, il retourna à Berne où il trouva de l'emploi comme architecte à la Direction fédérale des travaux publics. Dans ses heures de loisir, il s'adonna à l'aquarelle et se distingua comme peintre d'architecture et de marines. Plusieurs de ses œuvres furent admirées à l'Exposition nationale de Genève. Il mourut après une longue maladie à Muri près Berne le 23 septembre 1901. — 4. ANNA ABYS-LOTZ, sa femme, née en 1861 à Bâle, y étudia la peinture à l'école d'art, puis à Paris, et vécut quelque temps à Saint-Galmier en France. Revenue à Bâle, elle y donna des leçons de peinture jusqu'à son mariage (1891). Elle a surtout fait des portraits à l'huile et au pastel et de la peinture sur porcelaine. Ses œuvres ont été fréquemment exposées.

Leu : *Lexikon* I, 10. — *Rôle des bourgeois* aux archives de Coire. — *Bündner Monatsblatt* 1856, p. 1. — J.-A. Sprecher : *Geschichte der Republik der drei Bünde im 18. Jahrh.* II, 449. — F. Jecklin : *Das Collegium philos. in Chur und seine Studenten* (*Bündner Monatsbl.* 1914, p. 165). — *Schw. Künstler-Lexikon* I. [F. P.]

ACACIAS (LES) (C. Genève). Localité faisant partie de la banlieue de Genève, entre la route dite des Acacias et la route de Lancy. Ce nom désignait à l'origine un petit groupe de maisons de campagne bâties au XVIII^e siècle le long de la route de Lancy, immédiatement avant le pont sur la Drize ; il s'est étendu peu à peu à tout le quartier qui s'est créé le long de la route des A., commencée en 1878 et achevée en 1881, sur l'emplacement d'un ancien chemin « à talon » qui aboutissait au Pont d'Arve. [CAM. M.]

ACADEMIA. Périodique édité par les frères Leemann et Cie à Zurich. Cette entreprise, sortie de la *Freistudentenschaft* de l'Université de Zurich, se proposait d'être, parmi tous les étudiants, un organe impartial dans tout ce qui touchait à la vie académique des deux établissements d'instruction supérieure de Zurich et des universités de la Suisse. Elle cessa de paraître en 1911 ayant fusionné avec une revue concurrente qui prit le titre de *Schweizerische Akademische Rundschau* et ne survécut qu'un an. — Pour les relations entre l'A. et l'École polytechnique, voir Théodore Vetter : *Verband der Studierenden an der Eidg. Technischen Hochschule in Zurich. Historischer Rückblick bei der Feier des 50 jährigen Bestandes 1863-1913*, p. 28. [C. B.]

ACADEMIA S. CAROLI BORROMAEI (Académie Borromée) à Lucerne. Le 21 mars 1846 fut fondée à Lucerne une société ayant pour but le développement des arts et des sciences selon l'esprit de l'église catholique et le groupement des forces savantes des cantons catholiques. Le nombre des membres fut fixé au maximum de cinquante ; ils devaient être de nationalité suisse. Les statuts prévoyaient la constitution d'un fonds, afin de faire face aux dépenses et permettre la fondation d'une bibliothèque académique ; ils spécifiaient aussi que le Comité devait entretenir une correspondance régulière avec les membres, inviter ces derniers à préparer des travaux scientifiques et faire publier les plus méritoires dans des revues. Le Comité devait aussi s'efforcer de propager les bons écrits, combattre les mauvais, les irréguliers et dévelop-

per l'art chrétien. Tous les trois ans une assemblée solennelle régulière aurait lieu avec conférences et proclamation des travaux méritoires. Les statuts ayant été approuvés par le pape le 4 juin, l'Académie fut constituée sous la présidence de l'avoyer Constantin Siegwart. En avril 1847, parut le premier fascicule des *Kathol. Annalen*, qui contenait les statuts, l'approbation papale, la liste des membres, ainsi qu'une dissertation du P. Roh, S. J. sur l'ultramontanisme. Les premiers travaux qui parvinrent à l'A. sont : 1. *Series Episcoporum antiquissimi episcopatus Curiensis*. 2. *Leu's Tod*. 3. *Die Jesuiten und das Collegium Germanicum zu Rom*. 4. *Gibt es eine kath. Kunst und Wissenschaft?* 5. *Vorzug des Katholizismus vor dem Protestantismus im Bezug auf Aszese* (du P. Justus Landolt, d'Einsiedeln). 6. *Quelle, Stromung und Ausmündung der schweiz. Revolutionen vom histor. theolog. Standpunkte*. 7. *Kath. Statistik oder Glückseligkeitslehre für kath. Staaten und ihre Regenten* (par le



Académie de Berne dans l'ancien couvent des Franciscains. Façade de 1682. (D'après un dessin de L. Saugy, Berne 1898).

professeur Stattler, de Soleure vers 1779), manuscrit de 502 pages in-folio. — En mai 1847 le Comité fonda une feuille centrale suisse sous le titre de *Zeitung der kath. Schweiz* ; rédacteur, secrétaire Vincent Fischer ; imprimeurs, Râber frères, à Lucerne. Les membres lucernois de l'A. eurent plusieurs séances, mais après la guerre du Sonderbund la société fut dissoute. [P. X. W.]

ACADÉMIE. On appelle ainsi en Suisse, depuis la Réforme, les écoles supérieures d'instruction publique dont le but était à l'origine de former des pasteurs et des régents. Le développement en diverses facultés s'accrut jusqu'au XIX^e siècle où ces académies se transformèrent petit à petit en universités. Ainsi prirent naissance les Académies de Lausanne, la plus ancienne en pays romand (1537), de Genève, création de Calvin (1559) et de Neuchâtel qui ne prit des formes concrètes qu'à partir de 1831. Celle de Berne (1535) pour la Suisse allemande avait le même but que les académies de langue française et prit un développement analogue. L'Académie de Fribourg eut, dès le début, une visée différente.

1. **Berne.** L'introduction de la Réforme à Berne en 1528 nécessita la fondation d'un établissement d'instruction pour les pasteurs. La nouvelle institution porta le nom de Collège des Cordeliers, parce qu'elle fut ins-

tallée en 1535 dans l'ancien convent des Cordeliers. Les ordonnances scolaires de 1548, 1616, 1676 et 1770, lui donnèrent son organisation. Aux chaires primitives de



Académie de Berne. L'école supérieure, l'école cantonale et la maison de Wattenwyl à la Herrengasse, en 1800. D'après une aquarelle.

théologie, de langues sacrées et de philosophie, on ajouta une chaire de droit en 1680, d'éloquence en 1684, et en 1749, de mathématiques. En 1787 fut fondé l'Institut politique, une école de droit où les futurs magistrats bernois faisaient leurs études en sciences politiques et sociales; cette institution était indépendante du Collège des Cordeliers, lequel s'appelait aussi Ecole supérieure, pour le distinguer de l'Ecole inférieure. L'Ecole supérieure subit une transformation profonde lorsqu'après une décision de 1804, elle fut remplacée par l'Académie inaugurée le 2 novembre 1805. Elle comprenait quatre facultés, théologie, philosophie, droit et médecine, avec une école vétérinaire. A sa tête, comme représentant du gouvernement, se trouvait la curatelle, comprenant le chancelier et deux curateurs; comme autorité délibératrice fonctionnaient deux conseils académiques, l'un supérieur, l'autre inférieur; la surveillance des professeurs et des étudiants était exercée par le prorecteur. A l'Académie étaient joints un cabinet de physique, un jardin botanique, la maternité, la salle d'anatomie et une école de dessin avec une salle d'antiques. Les discours académiques, les dissertations, les travaux scientifiques des professeurs paraissaient, depuis 1806, dans le *Literarisches Archiv*. Les étudiants étaient stimulés par les prix distribués par les quatre facultés. La médaille de Haller et le fonds Muslin récompensaient les jeunes prédicateurs de talent. Par décret du Grand Conseil, du 14 mars 1834, l'Académie devint l'Université.

L'Académie a été pour Berne un foyer de vie intellectuelle et scientifique intense durant la période de l'Acte de Médiation et la Restauration. Le chancelier Frédéric de Mutach et le curateur et doyen Ith contribuèrent tout particulièrement à sa prospérité. Mentionnons parmi les professeurs, l'helléniste G. Risold, le mathématicien J.-Fr. Trechsel, le physicien J.-H. Beckh, le naturaliste F.-A. Meissner, le philologue L. Döderlein, le géologue Bern. Studer, l'hébraïsant R. Schärer, l'exégète S. Lutz, les juristes C.-L. de Haller, S. Schnell, E. Henke, l'anatomiste Fr.-A. Emmert et les vétérinaires K.-Fr. Emmert et M. Anker. L'Académie fut transférée dans les vastes bâtiments du convent des Franciscains, reconstruits en 1682, et qui, démolis en 1906, cédèrent la place au nouveau casino. Les parties les plus remarquables de ces bâtiments étaient celles donnant sur la *Herrengasse*, datant de 1578-1581, et formant l'Ecole inférieure: la façade de la cour du convent en style baroque, 1682, l'ancien cloître avec ses sculptures gothiques, la galerie dite de la Bibliothèque avec sa remarquable façade rococo, 1775, et l'aula, de 1810. — Voir Fr. Haag: *Die Hohen Schulen zu Bern in ihrer geschichtl. Entwicklung von 1528-1834*. Berne 1903.

[E. B.]

2. **Fribourg.** En 1755, l'Etat de Fribourg décide la création d'une Ecole de droit; le projet prévoit d'abord trois, puis deux chaires, et la construction d'un bâtiment

au quartier des Places, dans le voisinage de la tour du Jacquemard. Il y a là un vieux grenier qu'on démolit et une maison, dite maison du cloutier (*Haus des Nägler*) dans laquelle, en 1748, devait loger un illustre et infortuné proscrit anglais réfugié en France, le jeune Edouard, fils aîné du prétendant Jacques Stuart. L'Ecole est installée en 1763, dans les étages supérieurs d'un vaste bâtiment neuf, dénommé l'Académie, au rez-de-chaussée duquel est la halle aux vins, bientôt à l'usage de la ville. Un fronton et un balcon ornent la façade qui donne sur les Places; mais point de portes extérieures. On entre par l'intérieur; les chais y passent et traversent le bâtiment dans toute sa longueur. Les cours commencent avec 30 élèves, le

21 mars 1763; une seule chaire, celle de droit civil, et un seul professeur, un étranger, Joseph-Antoine Greissing, qui vient de conquérir ses grades de docteur *in utroque*, à l'Université de Salzbourg. Les leçons de Greissing durent à peine deux ans; en janvier 1765, il repart pour l'Autriche. Son remplaçant est un Jésuite, le P. Philippe Gerbl, auparavant professeur de droit canon au collège Saint-Michel; l'Etat lui confie la chaire de droit civil à l'Académie. Plus tard, vers 1774, la chaire est occupée de nouveau par un laïque, le Dr Tobie Barras, de Broc, né à Praroman en 1746, futur sénateur de la République helvétique et auteur de plusieurs projets de constitution. En 1798, après l'entrée des Français, l'Académie est transformée en hôpital, et en 1799, en caserne. En 1801, le professeur Barras recommence à l'Académie ses cours interrompus par les événements politiques, mais le bâtiment est dans un état de délabrement tel que, en 1805, l'Etat décide de le vendre. Ne trouvant pas acquéreur, il cède le 3 août 1838 l'Académie à la ville, en échange du bâtiment de la douane pour transformer ce dernier en Hôtel des Postes. La ville place à l'Académie l'Ecole des filles. Le 25 mai 1863, M. Jean Monney-Sottaz achète le bâtiment pour la somme de 100 000 francs, et y établit l'*Hôtel de Fribourg* (Freiburger Hof) qui devient peu après *Hôtel de Fribourg et de Zähringen*. Après avoir passé en mains d'un consortium, l'Académie devient la propriété de la société Saint-Pie V, qui y établit, le 28 novembre 1890, le convict actuel Albertinum, où logent les Pères Dominicains professeurs à la Faculté de théologie de l'Université.

Quant à la chaire de droit, elle est rétablie en 1812 et occupée jusqu'en 1824 par le Dr Jean-François Ducros, de Sixt-en-Faucigny, qui enseigne le droit civil et le droit naturel à une vingtaine d'élèves en moyenne; depuis le rétablissement des Jésuites en 1818, la chaire de droit fait partie intégrante de l'enseignement académique de l'Athénée ou Lycée et figure dans les catalogues du collège après la théologie, sous la dénomination d'*Academica juris institutio*. Après Ducros, cette chaire reste trois ans inoccupée; elle est confiée en 1827 au Dr Marcellin Bussard, qui la garde jusqu'à sa mort, en 1853, à part une interruption provisoire d'une année, où elle est occupée par l'avocat Louis Wuilleret, en 1847. Elle continue à figurer dans les catalogues du collège sous la rubrique *Cours de droit*. L'Ecole subit une réorganisation en 1853 et en 1882; l'enseignement est confié à deux ou trois professeurs à la fois. En 1889, elle est incorporée à l'Université qui vient de se fonder.

Sources: E. Bise: *L'ancienne Ecole de droit de Fribourg*, dans *ASHF IX*, 1911, p. 305. — *Diarium Colle-*

gii, 1747-1766. — P. Girard : *Explication du plan de Fribourg, 1827.* — Grangier : *Une chaire de droit à Fribourg en 1776, Eten. frib. 1879.* — Il. de Schaller :

titre de Recteur. L'inauguration de l'Académie eut lieu le 5 juin 1559 dans le temple de Saint-Pierre, par une cérémonie présidée par le premier recteur, Théodore de



L'ancienne Académie de Fribourg (le bâtiment avec le balcon, à gauche), la tour et la porte du Jacquemard, l'Eglise et le couvent des Ursulines, vers 1830.

Aperçu hist. du développement du Collège Saint-Michel Eten. frib. 1882. — J. Gremaud : *Collège Saint-Michel, notes chronologiques, dans Eten. frib. 1887, p. 79.* — Dr Berchtold : *Hist. du canton de Fribourg, III, p. 248.* — F. Perrier : *Nouveaux souvenirs de Fribourg, p. 117.* — Baron d'Alt : *Hors d'œuvre, Ms. — Emulation 1856, p. 211.* — Corpataux : *L'Académie de Frib. A.F. 1919.* [F. DUCREST.]

3. Genève. Le 2 juin 1365, une bulle impériale concédait au comte de Savoie, Amédée VI, l'établissement à Genève d'une Université. Les circonstances s'opposèrent à cette fondation. En 1418 le pape Martin V accorda au cardinal de Brogny et à l'évêque Jean de Rochetaillée une charte instituant, à Genève, une Université des Arts. Cette charte ne fut pas non plus suivie d'exécution. En 1429 fut fondée une école publique municipale, l'École de Veronnex. Elle s'appelait la « Grande Eschole » et fut remplacée en 1536 par le Collège de Rive, qui subsista jusqu'en 1559. Au mois de mai de cette année 1559, le Conseil approuva « l'Ordre du Collège » (*Leges Academiæ Genevensis*) établi par Calvin dans le but de relever le niveau des études et de créer un enseignement méthodique et progressif où les élèves seraient promus de classe en classe jusqu'au rang d'étudiant. La réforme était destinée à introduire le système classique obligatoire dans ce qui s'est appelé plus tard l'instruction primaire et secondaire. Le contrôle des professeurs devint, avec la réussite de cette révolution scolaire, moins essentiel ; la *Schola publica* se sépara sensiblement de la *Schola privata*. De bonne heure, l'usage donna à la première le nom d'Académie, et on réserva à la seconde le nom de Collège. Ce collège, sous le nom latin d'*Academia*, comprenait la *Schola privata*, composée de sept classes, et la *Schola publica* comportant un enseignement supérieur. Le chef suprême de l'École portait le

Bêze. L'enseignement comprenait la langue française, le grec, le latin, la religion. Les études étaient établies suivant une progression obligatoire et l'enseignement secondaire était relié à l'enseignement supérieur.

L'Académie (*Schola publica*) avait deux chaires de théologie, plus trois autres chaires : hébreu, grec et philosophie, dont les titulaires portaient le titre de « lecteurs publics ». Les étudiants signaient une profession de foi ; les professeurs prêtaient un serment spécial. Les cours eurent d'abord lieu au Collège, puis, vu la grande affluence des étudiants, furent transportés dans l'église de Notre-Dame La Neuve qui prit le nom d'« Auditoire ». Les étudiants, étrangers pour la plupart, étaient soumis à une discipline sévère.

En 1564, l'Académie s'enrichit de chaires de Droit et de Médecine. La peste qui dévasta la ville de 1567 à 1572 mit l'existence de l'institution en danger. Cependant, en 1572, les étudiants revinrent en foule, Français, Flamands, Ecosais, Anglais, Hongrois, Polonais, Italiens, Espagnols et Allemands. Des maîtres réputés jetèrent un éclat incomparable sur l'École de Genève. Les plus célèbres

furent, après Calvin, Théodore de Bêze, Charles Perrot, Lombert Daneau pour la théologie ; François Hotman, Jules Pacius, Denis Godefroy pour le droit ; J.-J. Scaliger et Isaac Casaubon pour la philosophie et les lettres.

À la fin du XVI^e siècle, on supprime la confession de foi. Aucun grade n'était décerné, mais les étudiants recevaient, à leur départ, un certificat d'études. En 1595, Bêze renonçait à son enseignement et se retirait, ayant su, malgré les circonstances défavorables, maintenir à l'Académie le caractère de centre de culture internationale.

La suprématie de la direction religieuse continua à subsister dans les premières décades du XVII^e siècle avec des professeurs comme Jean Diodati, Théodore Tronchin et Bénédicte Turretini ; c'est de cette époque que date la corporation des « proposants » lesquels, bien que simples étudiants, avaient le droit de prêcher dans les campagnes. Ce fut aussi à cette époque qu'enseignèrent les premiers professeurs « honoraires », titre accordé à ceux qui ne recevaient aucun traitement.

L'enseignement juridique prospéra avec Jacques Godefroy, de 1619 à 1652. Dès 1669, le cartésianisme entra dans l'École avec Robert Chouet qui ébranla le pouvoir de la théologie. La discipline perdit quelque peu de son austérité, on institua un manège et une salle d'armes.

Au commencement du XVIII^e siècle, sous l'influence de Robert Chouet et de J.-A. Turretini, les anciennes ordonnances furent révisées, la Bibliothèque réorganisée. On songea même à transformer l'Académie en Université. Le « Sénat académique » remplaça l'« Assemblée des professeurs et des scolarches » préposée à la direction de l'Académie, et en même temps que la langue française remplaçait le latin dans quelques enseignements, les sciences exactes prenaient de plus en plus d'influence. Le droit, les lettres, la physique, l'histoire occupent aussi une place

assez considérable et l'on voit peu à peu se dessiner les Facultés. Grâce aux leçons de J.-J. Burlamaqui, Genève devient l'école du droit naturel et le berceau de la science



L'Académie de Genève, Auditoires de droit et de philosophie, XVII^e, XVIII^e siècles. Bibl. Genève, coll. Rigaud, vue 492. (Phot. de L. Molly, Genève.)

politique. Jacob Vernet, distingué théologien, dirige la lutte contre Voltaire. Les sciences et la médecine ont comme représentants Jean Jalobert, Théodore Tronchin, Louis Necker, Louis Bertrand et H.-B. de Saussure.

Cependant, à la fin du XVIII^e siècle, la Vénérable Compagnie des Pasteurs forma avec les professeurs de théologie qui, du reste, en faisaient déjà partie, et les professeurs laïques, de droit et de sciences, un nouveau corps appelé la « Compagnie académique » ou « Compagnie académiquement convoquée ». Pendant la Révolution et l'Empire, ce corps fut remplacé par la « Société académique » mais la Constitution de 1814 le fit renaître avec tous ses droits. Il ne disparut définitivement qu'avec la loi de 1834.

D'ailleurs l'orage de la Révolution lit sentir ses effets à Genève, qui fut annexée à la France en 1798, sans toutefois que cela portât préjudice à l'Académie laquelle resta fidèle au sentiment national.

La direction de l'Académie échet alors, sous la présidence du Bureau de l'Instruction publique de la Société économique, à un corps composé de tous les professeurs et qui prit le titre de « Société académique », laquelle n'était, en fait, que l'ancien Sénat, dont elle eut toutes les attributions. Cette Société Académique subsista officiellement jusqu'en mars 1808, époque de la création du « Conseil académique ». A partir de ce moment elle ne se réunit plus qu'en qualité de société savante, à titre privé.

Grâce aux soins de la « Société économique » qui avait assumé, entre autres, la direction des études et du culte réformé, grâce aussi au dévouement des représentants de Genève à Paris, l'Académie ne disparut pas dans l'organisation de l'Université de France. On vit se constituer un ensemble de chaires scientifiques (chimie, botanique, minéralogie, zoologie, etc.) qui consacra la suprématie des sciences, avec N.-T. de Saussure, Louis Jurine, Gaspard de la Rive et surtout A.-P. de Candolle. En 1809 un statut était accordé, qui conservait à l'École le titre d'Académie et la divisait en trois Facultés (Théologie réformée, Sciences et Lettres) avec deux écoles préparatoires pour le Droit et la Médecine. La direction était maintenue au Recteur et chaque Faculté avait un Doyen à sa tête.

Après que Genève eut recouvré son indépendance, le 31 décembre 1813, l'Académie et la Compagnie académique furent rétablies sur le pied où elles se trouvaient en 1789, à cette exception près que l'École conservait le droit de conférer des grades, droit qui lui avait été accordé en 1809. La direction était dévolue à quatre corps : la Vénérable Compagnie des Pasteurs, la Compagnie académique

*Ornatissimum adolescentem Lambertum Veldhuyfen Ultrajectino-Batavum insigni
pistari probitatis ac eruditionis testimonio a nobis discedentem ante aliquot annos prosequi sonus,
ac etiam rogatus prosequimur. Quamvis apud nos vixit summam semper in illo probitatem,
singularum eruditionem indefessam diligentem animadvertimus, quibus artibus omnium benevolentiam,
superiorum gratiam ac favorem promeritus est. adeo ut semper iudicavimus fortem fidelisque
operam illum Deo vacante Ecclesie profuturam, qua non diu iam ipse in certa fiducia adducti fuerat,
illum a nobis, ^{clm} dimissimus, ac veteri testimonio in illius gratiam hodie recentamus Datum Scabovae
xxv Junij cto lxxcxi*

ACAD.
LUGD. BAT.
BIBL.



David Clericus Academiae Rector
Johannes Diodati Subscriptor
Theodorus Tronchinus Subscriptor
Fridericus Spanheimus Subscriptor

Académie de Genève. Certificat d'études portant les signatures autographes de David Leclerc, Jean Diodati, Théodore Tronchin et Frédéric Spanheim (1641). (Tiré de l'ouvrage de Ch. Borgeaud : *Histoire de l'Université de Genève*, vol. I. Original à la bibliothèque de l'Université de Leyde.)

La direction des études fut définitivement enlevée à la Compagnie des Pasteurs en 1782 par un édit du Conseil des Deux-Cents.

le Sénat académique et l'Académie (composée de la totalité des professeurs titulaires, honoraires et émérites); à la tête de ces corps se trouvait le Recteur.

En 1825, les règlements organisent quatre Facultés : Théologie, Droit, Sciences, Lettres, et prévoient une Ecole préparatoire de médecine. Mais en 1834, une nou-



Académie de Genève. Entrée de l'Auditoire de théologie à Saint-Pierre, du côté de l'Ancien Evêché.

Tiré de l'ouvrage de Charles Borgeaud : *Hist. de l'Université de Genève*. D'après une aquarelle de Silvestre appartenant à la ville de Genève.)

velle loi sur la direction et l'administration des établissements d'Instruction publique remplace les quatre corps académiques par un Conseil de l'Instruction publique, sous l'autorité du Conseil d'Etat, auquel appartiennent désormais la direction et l'administration des établissements d'Instruction. La révolution de 1846 entraîne quelques troubles dans l'Académie où avaient enseigné Sismondi, J.-B. Rossi et Bellot et une nouvelle loi supprime



Sceau de l'ancienne Académie de Genève.



Sceau du Recteur de l'Académie impériale de Genève.

(Tirés de l'ouvrage de M. Ch. Borgeaud.)

en 1848 le Conseil de l'Instruction publique ; tous les pouvoirs directoriaux sont remis au Conseil d'Etat, lequel nomme et révoque les professeurs, sauf ceux de la Faculté de théologie, placés sous la dépendance de la Compagnie des Pasteurs. Le nombre des Facultés est ramené à trois.

Sciences et Lettres, Droit, Théologie protestante. Les professeurs sont ordinaires, émérites et honoraires.

Dès lors, les seuls faits saillants furent la constitution d'un Gymnase comprenant les deux années de l'enseignement préparatoire aux Facultés, puis la célébration, en 1859, du 300^e anniversaire de la fondation de l'Académie. Enfin, en 1872, fut votée une nouvelle loi sur l'Instruction publique qui remettait l'administration, la direction et la surveillance générale de l'Instruction publique au Conseil d'Etat et, sous la surveillance de ce corps, au Département de l'Instruction publique. Aux quatre Facultés existantes : Sciences, Lettres, Droit et Théologie protestante, il en était ajouté une cinquième, la Faculté de médecine, qui devait être inaugurée l'année suivante.

Ce fut à partir du 13 septembre 1873 que l'ancienne Académie devint Université par l'adjonction effective de la cinquième Faculté. (Voir l'article UNIVERSITÉ.)

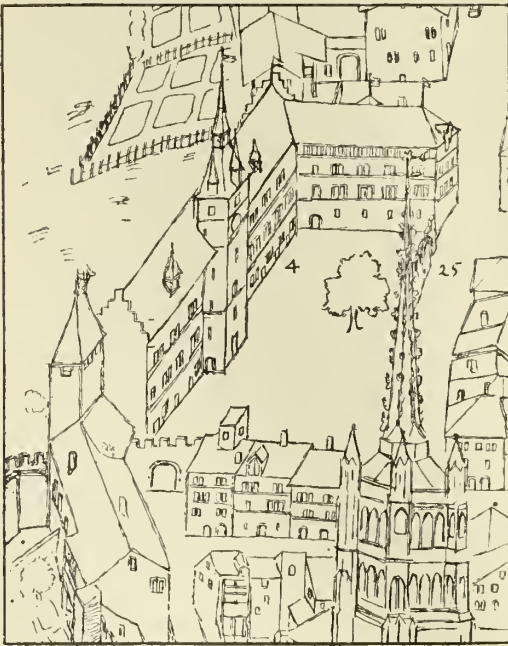
Voir : *Histoire de l'Université de Genève*, par le prof. Ch. Borgeaud. I. *L'Académie de Calvin (1559-1798)*. Genève 1900. — II. *L'Académie de Calvin dans l'Université de Napoléon (1798-1814)*. Genève 1909. — Samuel Cornut : *L'Académie de Calvin*, extrait de la *Grande Revue*, Genève 1902. — *Pages d'histoire universitaire réunies à l'occasion du Jubilé*, Genève 1908. — *Actes du Jubilé de 1909*, Genève 1910, p. 38-47. — *Discours de M. Robert Chodal, recteur*, p. 70-76. — *Discours de M. Ch. Borgeaud*. — Ch. Borgeaud : *La question de l'Université il y a cent ans, Indicateur d'histoire suisse*, 2^e année (1914), p. 65-86. — *L'Université de Genève*. Notice historique par A. Roussy, secrétaire de l'Université. Genève 1918. — *Discours des Recteurs des 1832*. [Albert Roussy.]

4. **Lausanne**. Fondée en 1537, au lendemain de la conquête bernoise, elle est la plus ancienne des Académies que la Réforme du XVI^e siècle a fait éclore en pays de langue française. Son but était de former des ministres pour l'Eglise et des régents pour les collèges du Pays de Vaud. Cette empreinte ecclésiastique lui est restée tant que dura le régime bernois, et même au delà. En vertu de la première loi organique (1547), elle était dotée de quatre chaires ordinaires (théologie, hébreu, grec et morale, arts-libéraux ou philosophie) et avait sous sa direction un Collège de sept classes. De temps à autre des enseignements extraordinaires, confiés le plus souvent à des réfugiés pour cause de religion, venaient enrichir le programme des cours. Les académiciens les plus marquants de cette période initiale ont été : P. Viret, C. Gessner, Curione, Math. Cordier, Th. de Bèze, Fr. Hotman, Nic. Colladon, Ant. de Chandieu, Bonav. Bertram, Cl. Aubery, G. Dubuc (Bucanus). Les ordonnances de 1616 et 1640 n'apportent pas grand changement à l'organisation primitive : elles déterminent un peu autrement la tâche des professeurs,

règlent d'une façon plus précise la marche des études et les examens promoteurs, et accentuent encore le caractère théologique de l'institution. Depuis le milieu du XVII^e siècle on fait cependant quelques efforts pour élargir les cadres traditionnels : création d'une deuxième chaire de théologie, doublement de celle de philosophie, érection de la première classe du Collège latin (celle de rhétorique) en Auditoire dit d'Eloquence ou de Belles-Lettres. Après la révocation de l'Edit de Nantes, le nombre des étudiants, fort diminué depuis un siècle, suit de nouveau une marche ascendante. A noter parmi les membres du corps enseignant : Jaq. Amport, Marc de Saussure, P. Davel, J.-B. Plantin, J.-H. Outh, Dav. Constant, Elie Merlat. Une tendance relativement libérale se fait remarquer dans la loi de 1700. Une chaire laïque de droit et d'histoire est créée en 1708. On rêve même un instant de transformer l'Académie en Université. Mais l'esprit moderne, comprimé par l'orthodoxie bernoise, ne parvient que lentement à prendre son essor. Quelques tardives améliorations, datant des dernières années du règne de LL. EE., portent le nombre des chaires à dix, entre autres par la séparation définitive de la physique et des mathématiques d'avec la philosophie. Les professeurs les plus en vue du XVIII^e siècle ont été : J.-P. de Crou-

saz, J. Barbeyrac, Loys de Bochat, Abr. Ruchat, Geo. Polier, Al.-Cés. Chavannes, Fr.-L. Allamand, Clavel de Brenles, Ang. Tissot. De la courte période de l'héliotique, rien de particulier à signaler si ce n'est la désertion des auditoires; le chiffre des étudiants, qui naguère approchait de 200, tombe à 40 au plus.

Sous le régime cantonal vaudois l'Académie se relève et se rajeunit. Dans la mesure où le permettent les finances de la jeune république, le législateur aspire (1806) à répondre aux besoins d'une instruction supérieure plus générale en développant l'enseignement du droit et en introduisant ceux de la littérature française et des sciences naturelles; en revanche, les chaires de médecine n'ont jamais existé que sur le papier. Les principales notoriétés de cette époque ont été Emm. Develey, Dan.-Al. Chavannes, Al. Leresche, J.-L. Bridel, Ch. Secretan aîné, Ch. Monnard, A. Gindroz, Fr. Pidou, J.-J. Porchat, auxquels il convient de joindre le doyen Curtat. Une nouvelle ère s'ouvre sous les auspices du mouvement libéral et intellectuel de 1830. L'Académie est réorganisée en vertu d'une loi (1837) qui la déclare enfin de compétences ecclésiastiques surannées, la divise en trois *Facultés* coordonnées (théologie, droit, lettres et sciences), augmente le personnel enseignant et proclame le principe de la liberté des études. Le ci-devant auditoire de Belles-Lettres et les premières années de celui de Philosophie, sous le nom de *Gymnase*, forment la division supérieure du Collège cantonal. A cette phase, la plus brillante de l'ancienne Académie, appartient: Alex. Vinet, J.-J. Herzog; Mélégar, Ed. Secretan, Mickiewicz, Juste Olivier, Ch. Secretan junior, Marc Secretan, E.-Fr. Wartmann. Cependant, avant que cette réforme eût le temps de déployer tous ses effets, la révolution politique de 1845 en entraîne une autre dans le domaine scolaire. La loi de l'année suivante se caractérise essentiellement par un retour à l'ancien système des programmes obligatoires et des examens promoteurs, une réduction sensible du nom-



Académie de Lausanne.
Fragment du plan Mérian en 1638.

bre des chaires, le rétablissement, sous le nom de Faculté des Lettres et des Sciences, du ci-devant auditoire de Philosophie et partant la subordination de cette Faculté aux deux autres; enfin par la tendance à favoriser les sciences physiques et naturelles aux dépens des sciences

morales et des études littéraires. Sous ce régime ont professé entre autres Fr. Guisan, A.-El. Cherbuliez, Jos. Hornung, H. Brocher; J.-J. Hlisely, Eng. Rambert, Jules



Académie de Lausanne. État actuel.

Duperrex, Max Bonnet; Jules Marguet, Ch. et Ls Dufour, A. Chavannes, Eug. Renévier.

Dernière réorganisation générale en 1869, due à l'initiative du conseiller d'Etat L. Ruchonnet. L'institution académique en sort considérablement agrandie. L'ancienne faculté préparatoire est redevenue un *gymnase*, divisé en deux sections (littéraire et scientifique), placé sous une direction spéciale, mais rattaché à l'Académie. A côté de la théologie et du droit, dotés l'une et l'autre de chaires nouvelles, viennent se ranger trois autres Facultés: Lettres, Sciences et Technique (celle-ci issue d'une « Ecole spéciale » fondée en 1853 par l'initiative privée). Ces Facultés confèrent, les trois premières, le grade de « licencié », celle des sciences celui de « bachelier », la technique le diplôme d'ingénieur (chimiste, mécanicien ou constructeur). Il est pourvu à l'enseignement par une trentaine de professeurs tant ordinaires qu'extraordinaires, sans compter les « chargés de cours » et les « agrégés » (privat docents). Là ne s'arrête pas, cependant, l'épanouissement de l'Académie renouvelée. Elle tend d'année en année à prendre des proportions universitaires. A la Faculté des sciences viennent s'adjoindre (1873) une Ecole de pharmacie et (1881) une section de propédeutique médicale, avec les laboratoires et amphithéâtres nécessaires. Les études juridiques, de leur côté, prennent un développement considérable, grâce en partie à la présence à Lausanne du Tribunal fédéral, et la Faculté des Lettres s'enrichit de disciplines nouvelles. La transformation de cet organisme complexe en véritable Université n'était plus qu'une question de temps. Grandement facilitée par le legs généreux d'un bourgeois d'honneur de Lausanne, ancien élève de l'Académie, elle a été résolue par la loi du 10 mai 1890 sur l'instruction supérieure et mise à exécution dès l'automne de la même année. Pendant cette dernière phase, l'Académie a compté au nombre de ses professeurs (pour ne nommer que des

défunts), outre Ch. Secretan et Eug. Rambert : L. Durand, Eug. Dandiran, P. Chapuis, H. Carrard, Léon



Académie de Lausanne. Théodore de Bèze au temps de son professorat à Lausanne. (D'après un tableau à l'huile appartenant à M. Henri Tronchin à Genève.)

Walras; H. Brunner, Jules Gaudard, F.-A. Forel, H. Dufour, J. Bonnard.

Bibliographie. Al.-Cés. Chavannes : *Hist. de l'Académie de Lausanne 1780.* MS de la Biblioth. cant. — L. Vuillemin : *Der Canton Waat*, übers. v. G. H. Wehrli. — Boisot, 1849, t. II, p. 99 et suiv., 170 et suiv. — A. Gindroz : *Hist. de l'instr. publ. dans le Pays de Vaud*, Laus. 1853. — Ch. Archinard : *Hist. de l'instr. publ. dans le C. de Vaud*, Laus. 1870. — H. Vuilleumier : *Notice hist. et statist. sur l'Acad. de L., suivie de tableaux synchroniques des professeurs de 1537 à 1869*; faisant suite au Programme des cours, Laus. 1878 (nouvelle édit. revue des tabl. 1913. Les tableaux ont été continués de 1869 à 1890 par J. Bonnard à la suite du Progr. acad. de 1901). — Le même : *L'Acad. de L. 1537-1890. Esquisse historique* (en tête des Discours et leçons prononcés à l'ouverture des cours du 1^{er} semestre de l'Univ., Laus. 1891). — Le même : *Professeurs et étudiants de Laus. au temps de la Réformation* (Extr. de la *Rev. de Théol. et de Phil.* 1917). — Edm. Rossier : *Une Académie au XVI^e siècle* (*RHV* t. I, 1893). — Franc. Guex : *Article Instruction publ. du DHV* t. II, Laus. 1915. — Will. Heubi : *L'Acad. de L. à la fin du XVI^e siècle.* Etude sur quelques professeurs d'après des documents inédits, Lausanne 1916. [H. VUILLEUMIER.]

5. **Neuchâtel.** C'est à la date du 5 octobre 1659 que le mot Académie apparaît pour la première fois dans un document officiel du pays de Neuchâtel. MM. Rosselet, Purry et Gélien, députés de la Vénéralable Classe, représentent la nécessité qu'il y aurait d'établir un collège ou Académie dans cette ville et font entendre « les grands profits et avantages qui en pourraient revenir tant à la ville comme aussi à tout le pays ». En 1707, parmi les offres faites par le roi de Prusse pour obtenir la souveraineté de la principauté de Neuchâtel figure la promesse « d'établir une Aca-

démie dans la ville capitale. » En 1743, la question de la création d'une Académie est reprise; le 14 janvier, le Conseil de Ville s'adresse au roi de Prusse, le priant de donner suite aux promesses de 1707. Plusieurs Neuchâtelois semblent fort mécontents du retard apporté à l'exécution d'une promesse formelle, et en 1766, un jeune professeur de rhétorique, M. Bertrand, reproche aux Neuchâtelois « leur manque de ressources intellectuelles dans la culture des sciences, en comparaison d'autres États de la Suisse » et s'écrie : « Nous, Neuchâtelois, nous n'avons point d'Académie! »

C'est à partir de 1830 que nous assistons à une véritable rénovation et transformation de l'enseignement supérieur en Suisse et cela sous l'influence d'un mouvement parti des Universités allemandes. Bâle réorganise son antique Université, Zurich et Berne transforment leurs établissements en hautes écoles de science, les Académies de Genève et Lausanne reçoivent de nombreux développements. Neuchâtel participe également à ce mouvement et la première manifestation en fut, en 1831, la création de deux chaires, l'une de mathématiques, l'autre de physique et de chimie, venant compléter l'enseignement des lettres et de la philosophie, représentées par deux chaires déjà existantes depuis le XVII^e siècle. Quelques années plus tard, l'enseignement des sciences naturelles vient s'y ajouter, dont la chaire est confiée à Louis Agassiz, sur la recommandation d'Alexandre de Humboldt. La réputation d'Agassiz attirait l'attention du monde savant de l'Europe sur Neuchâtel et ses établissements d'instruction supérieure, appelés *Auditoires*. Agassiz lui-même se préoccupait du problème si complexe de l'enseignement supérieur en Suisse et rêvait d'un lien plus intime entre les différentes parties de la Suisse par la création d'une « Université helvétique ». Le Conseil d'État du canton-principauté de Neuchâtel ne pouvant rester étranger à de semblables préoccupations; il prit les devants et le 3 mai 1837, le baron Frédéric de Chambrier exposait au Conseil d'État les motifs d'une requête au Roi, en faveur d'un développement à donner à l'instruction supérieure dans la Principauté. A cet effet, il adressa au Roi les 24 mai et 26 décembre 1837 deux mémoires lui démontrant l'utilité de la fondation d'une Académie à Neuchâtel et rappelant la promesse de 1707. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, le fondateur de l'Université de Berlin, répondit favorablement, et par rescrit du 17 mars 1838, il donna son assen-



Académie de Lausanne. Pierre Viret d'après les *Icones* de Th. de Bèze.

timent à la fondation de l'Académie. La réalisation de ce désir allait se heurter dès le début à des difficultés de tout genre, d'ordre pratique et scientifique. L'organisa-

tion donna lieu à de longs pourparlers entre l'Etat, la Ville et la Compagnie des Pasteurs, sur le programme à élaborer, les chaires nouvelles à créer. On dut renoncer à établir un système complet d'études supérieures et l'on dut se borner à ajouter aux enseignements déjà existants quelques chaires nouvelles.

La première année académique s'ouvrit en novembre 1840 avec un programme de 13 cours donnés par 9 professeurs et l'inauguration solennelle eut lieu un an plus tard, le 18 novembre 1841, sous la présidence de M. le baron de Chambrier. L'enseignement comportait au début cinq chaires de Lettres, soit : celles de philosophie, littérature latine et grecque, littérature sacrée, littérature allemande, histoire et géographie; trois chaires de Sciences, soit : celles de mathématiques, physique, sciences naturelles et une chaire de Droit. Les années suivantes virent s'ajouter une chaire de littérature française (1842), une chaire d'archéologie (1843) et une chaire de chimie (1845). Le grade de licencié ès-lettres ou ès-sciences était conféré à tout étudiant qui subissait avec succès des examens sur les différentes branches correspondantes. Les recteurs de l'Académie furent : MM. Pettavel en 1841; Agassiz en 1842; Guillebert en 1843; de Joannis en 1844; Monvert en 1845; Pettavel en 1846 et Guillebert en 1847.

En 1846, le départ d'Agassiz, qui allait continuer aux États-Unis sa brillante carrière scientifique, porta un coup sensible à l'Académie de Neuchâtel. Survint 1848; le 1^{er} mars éclatait la révolution et, tôt après, le premier Grand Conseil de la jeune République décrétait, le 17 juin, la suppression de l'Académie, pour des motifs à la fois d'ordre politique et financier.

En Suisse, à l'étranger, dans le monde savant, la suppression de la première Académie fut considérée comme une faute de la part d'un gouvernement républicain démocratique. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir la question de son rétablissement se poser dès que la situation de la République se fut raffermie. Le 17 mai 1864, un député, le savant géologue Edouard Desor développa au Grand Conseil une motion demandant l'organisation d'un enseignement supérieur dans le canton. Le lendemain, à l'unanimité, le Grand Conseil vota la proposition Desor, qui devait aboutir à la loi sur l'enseignement supérieur du 24 mars 1866. Le 22 octobre 1866, eut lieu la cérémonie d'inauguration; les premières années de la seconde Académie furent des années pénibles, d'apprentissage et de tâtonnements; le défaut principal de la loi de 1866 était la situation hybride faite à l'Académie, à la fois établissement d'enseignement secondaire supérieur et d'enseignement universitaire. En 1873 a lieu la première réorganisation qui prévoit le développement de la Faculté des Lettres, par l'adjonction d'enseignements nouveaux, linguistique, histoire de la langue française, histoire de la pédagogie, et des déboulements d'enseignements existants, chaire d'histoire répartie en histoire générale, histoire nationale, archéologie, chaire de littérature divisée en littérature française et littérature générale. La même année, par décret du 19 décembre 1873, fut instituée à l'Académie une quatrième Faculté, celle de Théologie, ensuite du vote de la loi ecclésiastique du 20 mai 1873. En 1882, révision de la loi et développement de la Faculté de Droit, comportant dès lors un enseignement complet du droit conforme à l'enseignement juridique des universités. Le 27 mars 1886 a lieu l'inauguration du nouveau bâtiment académique; la même année, le Grand Conseil de Fribourg, par décret du 24 décembre, affectait une somme de deux millions et demi à la création d'une Université catholique, inaugurée en 1889; et grâce au legs Rumine, Lausanne se transformait en Université en 1890. Ces événements firent comprendre à tous l'urgence d'une réforme dans l'enseignement supérieur neuchâtelois, et le Grand Conseil vota le 8 mai 1894, la réorganisation de la Faculté des Sciences, ainsi que les crédits nécessaires à cet effet. La Faculté des Sciences recevait les développements nécessités par les exigences modernes et voyait ses collections et laboratoires complétés et agrandis. L'enseignement de l'Académie se trouvait par là fortifié et élevé au niveau des études universitaires et acquérait une liberté et une autonomie indispensables à son activité scientifique. L'arrêté du Conseil fédéral, du 13 mars 1896 élevant Neuchâtel au rang d'un des sièges du premier

examen fédéral de médecine, consacra la réorganisation de la Faculté des Sciences, et la loi du 18 mai 1896 sanctionna le nouvel état de choses. La réorganisation de 1896 devait être la dernière étape vers l'Université, transformation dont l'initiative fut prise par M. le conseiller d'Etat Quartier-la-Tente, et qui succéda à l'Académie le 19 octobre 1909.

Lors de la création de l'Académie en 1866, il y avait dans les trois Facultés (Lettres, Sciences, Droit) : 17 professeurs, 3 privat-docents avec 36 étudiants et auditeurs; le nombre des cours inscrits au programme était de 32. Pendant la dernière année académique, de 1908-1909, le corps enseignant des quatre Facultés se composait de 32 professeurs ordinaires, 9 extraordinaires, 5 chargés de cours et 10 privat-docents avec 316 étudiants et auditeurs, et les cours inscrits étaient au nombre de 127. — Bibliographie : Alph. Pettipierre : *La première Académie de Neuchâtel*, 1889. — Ed. Quartier-la-Tente : *Le Canton de Neuchâtel, 1^{re} Série*, II, 265-391. — *Enseignement supérieur*, 1900. — M. de Tribolet : *L'Académie d'hier et l'Académie d'aujourd'hui*, 1905. — Emmanuel Junod : *De l'Académie à l'Université*, 1910. — Arthur Piaget : *Histoire d'une promesse* (dans le *Cinquantenaire de l'Académie*), 1917. [Emmanuel Junod.]

ACADÉMIE DE SAINT-THOMAS (C. Lucerne). Le 7 mars 1781, les professeurs de philosophie et de théologie, Dr Nicolas Kaufmann, Antoine Portmann et Henri Thüring, à Lucerne, fondèrent sous les auspices de l'évêque de Bâle, Eugène Lachat, une Académie de Saint-Thomas pour les ecclésiastiques du diocèse de Bâle. Elle se proposait comme but l'étude de Saint-Thomas, la culture de la philosophie et de la théologie scientifique d'après les principes du thomisme avec l'examen tout spécial des erreurs modernes. L'ordre du jour des trois réunions publiques annuelles comprenait : a) Lecture d'une étude et de la critique de cette étude sur un passage de Saint-Thomas, proposé par le comité et éventuellement discussion générale. b) Lecture d'un travail libre sur un sujet de théologie scientifique ou de philosophie en se référant spécialement à Saint-Thomas. L'Académie, par son comité, statuait sur la publication des travaux qui devaient paraître sous son nom. Elle compte aujourd'hui environ cinquante membres. — Voir Ueberweg : *Grundriss d. Gesch. d. Philosophie*, t. II. [P. X. W.]

ACADÉMIE FÉDÉRALE. L'idée de créer un Institut national, autorité scientifique suprême, représentant l'unité intellectuelle du pays, n'est pas nouvelle. En 1858 déjà, le célèbre professeur Casp. Bluntschli avait publié un plan d'Académie suisse des sciences dans sa brochure *Ueber die Gründung einer schweizer. Akademie der Wissenschaften* (Zurich, Fr. Schulthess). Ce parlement de savants devait comprendre 3 classes : 1. Sciences historiques et politiques; 2. Langues et littérature; 3. Mathématiques et sciences naturelles. Il aurait coûté annuellement à la Confédération fr. 200 000 qui auraient été affectés aux traitements des « membres ordinaires », aux travaux de l'Académie, aux concours, prix et subventions, enfin aux collections de l'institut.

Ce projet, repris et modifié par le prof. A.-L. Kym, et préconisé par lui pendant de longues années (*Zürcher Post*, 3 juil. 1896) rencontra peu de faveur dans la presse et beaucoup de critiques dans les milieux enseignants. On blâmait en particulier la tendance de faire de l'Académie une institution essentiellement professorale. Le conseiller national J. Schöpfi, plus ou moins rallié au projet Kym, a mêlé à tort cette question à celle d'une université fédérale dans sa brochure *Ein Beitrag zur richtigen Lösung der schweizer. Hochschulfrage* (Zurich, 1889).

Enfin le prof. Stein, de Berne, appuyé par les prof. Th. Studer et Eug. Huber et par J.-V. Widmann, réussit à intéresser à l'idée le conseiller fédéral Ruchet, chef du Département de l'Intérieur. Il lui présenta un *Mémoire* à ce sujet en 1902. Son plan, qui ouvrait l'accès de l'Académie à tous les talents et à tous les mérites et qui, au point de vue financier, comptait surtout sur la générosité publique, se heurta à l'opposition de la Société générale d'histoire et de membres influents de la Société helvétique des sciences naturelles, lesquels voyaient dans l'institution projetée soit une utopie, soit une concurrente

dangereuse, soit une doublure inutile. Le projet fut retiré et dès lors abandonné. — Voir *Archives fédérales*. C. III. Instruction publique. — Alex. Daguot : *La création d'un Institut national et subvention fédérale (l'Éducateur, Lausanne, 1889, p. 237 et s.)*. [M. GODET.]

L'idée d'une *Académie fédérale de commerce* ou école des hautes études commerciales, a aussi été agitée à diverses reprises sans résultat. Voir en particulier l'article de Léo Gomberg dans *La Suisse universitaire*, Genève, 1897-1898, p. 40 et s. [M. G.]

ACADÉMIE SUISSE. C'est Ph.-A. Stapfer, alors ministre helvétique des Arts et des Sciences, qui, le premier, projeta la création d'une Académie suisse. Cet *Institut national* central devait constituer le couronnement de l'édifice scolaire helvétique, embrassant les écoles populaires industrielles, des arts et métiers, et les gymnases. Tout à la fois Université et Haute Ecole technique, il était destiné à former des médecins, théologiens, instituteurs, juristes, hauts fonctionnaires, savants, artistes et techniciens de tout ordre. D'autre part, à côté du développement et du perfectionnement de tous les arts et des sciences utiles, l'Académie devait avant tout créer un esprit d'union patriotique. Cet institut, dit le projet, sera le foyer intellectuel de notre nation, le creuset où viendront se fondre ses diverses nationalités restées toujours encore isolées les unes des autres, le centre de la civilisation des trois nations qui entourent l'Helvétie. Il est peut-être destiné à unir la profondeur de l'esprit allemand à l'aisance française et au goût italien. La création de ce grand établissement d'instruction devait s'effectuer essentiellement au moyen des subventions allouées aux établissements d'instruction disséminés jusqu'alors et ne pas grever sensiblement les finances de l'Etat. Mais le projet de Stapfer, qui devançait de beaucoup les temps, dut céder le pas à l'enseignement primaire. Soumis d'abord aux conseils législatifs, à un moment inopportun (c'était la veille de la guerre, le 12 février 1799) il fut transmis ensuite à une commission et tomba dans l'oubli. — Voir *ASIR* III. 605-607 ; 1081-1085. — C. Hilty : *Oeffentliche Vorlesungen über die Helvetik*, Berne 1878. — R. Luginbühl : *Ph.-A. Stapfer*, Basel 1887. — W. Oechsl : *Gesch. der Schweiz im 19. Jahrh.* I. 1903. — J. Dierauer : *Hist. de la Conf. Suisse*, V. 1917. [H. B.]

ACADÉMIQUES, SOCIÉTÉS. Les Sociétés académiques suisses ont été fondées au XIX^e siècle pour soutenir les Universités de Bâle, Fribourg, Genève, Lausanne et Neuchâtel au point de vue financier et moral. Les sociétés se composent d'éléments savants et laïques qui s'intéressent au développement des institutions universitaires.

1. *Société académique de Bâle.* Le 17 août 1833, la Diète décida de séparer définitivement Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Cette décision eut pour conséquence le partage des biens de l'Etat, qui, ensuite du verdict du tribunal arbitral fédéral, se fit sur la base de la population des deux nouveaux demi-cantons. La fortune de l'université que la ville revendiqua en vain comme biens d'une corporation, fut également comprise dans le partage ensuite de la sentence du surarbitre, le Dr F.-L. Keller. De ce fait, l'existence de l'université, ainsi que celle de toutes les autres institutions scientifiques de la ville, fut mise sérieusement en question. Pour combler ce déficit, il fallait faire appel à tous ceux qui disposaient des moyens d'augmenter leur contribution. L'appel fut entendu, particulièrement pour l'université, qui jouit dès lors de l'appui désintéressé et chaleureux de quantité de personnes de toute condition, enthousiastes pour soutenir l'œuvre. En même temps naquit l'idée de l'association et de la coopération pour la poursuite d'un grand but commun. Et comme la sécurité des biens des corporations et des dons qui leur parvenaient avait été ébranlée par la sentence du surarbitre, le sentiment de dévouement à la chose publique se manifesta par la fondation d'une association libre et indépendante.

Déjà en mars 1833, donc avant que la séparation eût été prononcée, et en prévision des événements qui se préparaient, il s'était constitué un comité qui adressa un appel au grand public pour la fondation d'une société académique libre et indépendante. Cependant l'on n'arriva pas à chef; les courants opposés battirent le projet en brèche et le conduisirent au bord de l'abîme; il fallut

attendre des temps plus tranquilles et se rendre exactement compte de ce qui pouvait être fait ou atteint avant d'entreprendre une nouvelle action dans cette direction. Mais, lorsqu'en avril 1835, le Grand Conseil décida le maintien de l'université et accorda les moyens de la faire, le moment était venu de reprendre et de réaliser les projets de 1833. Le 20 avril 1835, l'appel pour la fondation de la société académique fut lancé, et déjà le 17 septembre l'assemblée constitutive se réunit; à la fin de l'année elle comptait 96 membres, dont la moitié était des profanes, ce qui est du reste encore le cas aujourd'hui; et c'est précisément pour cette raison que l'université a des liens si étroits avec la bourgeoisie. A la fin de 1835, la fortune de la société était de 30 000 francs; aujourd'hui elle a dépassé le million depuis longtemps. L'activité de la société se manifeste de deux façons; en subventionnant les nombreuses institutions universitaires et en soutenant ou même en prenant entièrement à sa charge les frais de certaines chaires. — Voir Karl-Felix Burckhardt : *Geschichte der freiwilligen Acad. Gesellschaft in Basel während der ersten 50 Jahren*, Basel 1885. [A. B.]

2. *Société académique de Fribourg.* D'après l'appel lancé de Lucerne en août 1890, son but est de prêter un appui moral et financier à l'Université de Fribourg « en tant qu'Institut supérieur où la science est cultivée en accord avec la foi de l'Eglise catholique romaine ». Statuts du 19 janvier 1891 et 7 novembre 1892. Initiative de la création prise en juillet 1890 par le Président central de la Société des Etudiants suisses, M. Antoine Augustin, à Berne, et appuyée par ses six prédécesseurs dans cette charge : MM. Franz Schmid-Arnold, et J. Düring à Lucerne, Dr Th. Hohenstein, à Saint-Gall, V. Gottofrey et G. de Montenach, à Fribourg, H. Gentinetta à Louèche. Première réunion le 19 janvier 1891 à l'Hôtel suisse à Fribourg. En décembre 1891, 149 membres, en 1898, 255, en 1918 environ 500. Présidents successifs : A. Augustin à Berne; Rod. de Reding-Biberegg, conseiller aux Etats, Schwyz; G. de Montenach, cons. aux Etats, et E. Perrier, conseiller d'Etat, Fribourg. La société a une fortune actuelle d'environ 14 000 fr.; elle fournit chaque année un subsidé d'environ 2000 fr. à la Bibliothèque de l'Université (jusqu'à maintenant environ 45 000 francs). — Voir les rapports annuels, dont le premier est de juillet 1892. Voir surtout le neuvième rapport 1901-02, art. E. Bise et G. de Montenach, *l'Université de Fribourg et la Soc. acad. Discours prononcé à Romont le 15 juin 1911*. [F. DUCREST.]

3. *Société académique de Genève.* Fondée le 16 mai 1888, sous l'impulsion de M. Eugène Choisy, et d'un Comité d'initiative présidé par M. Charles Borgeaud. Elle a pour but de « grouper tous les amis des études supérieures à Genève et se propose de contribuer de tout son pouvoir au progrès du haut enseignement dans tous les domaines, et particulièrement au développement de l'Université » (Art. 3 des statuts). Elle est dirigée par un comité de douze membres élus pour deux ans par l'assemblée générale des sociétaires, laquelle se réunit une fois par année.

Deux tentatives avaient été faites précédemment pour la fondation d'une société poursuivant le même but que la Société Académique. L'une en 1873, par M. Georges Fazy, qui proposait la création d'un « Fonds académique », géré par une « Société de l'Université », l'autre en 1880, par M. Emile Ador qui voulut créer une « Fondation de l'Université de Genève ». Ces deux tentatives échouèrent. Celle de 1888 fut plus heureuse, puisque la « Société académique » actuelle comptait, à la fin de 1917, 646 membres et se trouve à la tête d'un capital de 221 325 francs, sans parler des fonds spéciaux formant actuellement un total de 379 318 francs.

Indépendamment des dépenses des fonds spéciaux, les allocations faites par cette Société s'élevèrent en 1917 à 128 000 francs. Elles sont destinées tant à faire connaître à l'étranger les ressources intellectuelles de Genève qu'à subventionner des délégations, accroître les bibliothèques des diverses Facultés ou des divers laboratoires, faciliter la publication d'ouvrages concernant l'Université, notamment *l'Histoire de l'Université* de M. le Prof. Ch. Borgeaud, aider à la création de nouvelles chaires, fournir aux professeurs les moyens d'acquiescer des instru-

ments d'expérimentation ou des collections diverses, augmenter le traitement de quelques professeurs, organiser des cours et des conférences, etc.

Parmi les fonds spéciaux, l'un, le Fonds Naville, a servi à installer une salle de travail destinée aux professeurs, un autre, le Fonds Schwitzgebel, est affecté spécialement à l'achat d'ouvrages pour la Faculté des Lettres, un troisième, le Fonds Gustave Moynier, est consacré à l'abonnement à des publications périodiques, un quatrième, le Fonds auxiliaire de la Bibliothèque publique et universitaire, sert à l'achat d'ouvrages, un cinquième, le Fonds Edouard Claparède, consacré à l'établissement d'une station de zoologie lacustre, a servi à l'achat d'un bateau utilisé pour les recherches sur la faune et la limnologie du lac Léman, un sixième, le Fonds Agénor Boissier, n'a pas encore de destination particulière, un septième, le Fonds du Jardin alpin *La Linnaea*, est destiné à l'entretien de ce jardin devenu la propriété de la Société Académique qui en confie l'entretien et l'administration à l'Institut de botanique de l'Université, un huitième, le Fonds de l'Institut J. J. Rousseau, destiné à subventionner cet Institut, et enfin le Fonds Gillet, qui sert à fournir des allocations à divers enseignements et à créer des bourses de voyage pour élèves du collège. Depuis 1916 la Société académique accorde chaque année une bourse de 800 francs à un étudiant confédéré désireux de continuer ses études à l'Université de Genève.

Enfin, non contente d'accorder des allocations à l'Université, cette société subventionne souvent d'autres institutions, parfois même d'autres sociétés concourant au même but.

Voir : *Rapports sur les exercices de la Société Académique de Genève* (de 1889 à 1917). — *La Société Académique de Genève pendant les 25 premières années de son activité : Discours et souvenirs*, Genève, 1913. [Albert Roussy.]

4. *Société académique neuchâteloise*. Constituée le 15 octobre 1889, elle a pour but d'encourager le développement des hautes études et de s'occuper de toutes les questions qui touchent à l'enseignement supérieur, en s'intéressant financièrement à toutes les recherches et entreprises scientifiques et en créant un lien entre le pays de Neuchâtel et son université.

Les débuts de la Société académique furent difficiles et ne répondirent pas tout d'abord à l'espoir de ses fondateurs ; on lui reprochait d'être une institution officielle, puis l'insuffisance de ses ressources paralysait son activité ; en 1890, son effectif n'était que de 150 membres, pour tomber même à 102 en 1902. Grâce à la générosité de plusieurs amis de l'enseignement supérieur, de MM. Alfred Borel et Frédéric de Perregaux en particulier, elle vit s'accroître ses ressources et put prendre un certain nombre d'initiatives pour intéresser le public neuchâtelois aux études scientifiques. Dès 1910, elle organisa régulièrement, chaque hiver, une série de conférences publiques, subventionna largement les diverses publications périodiques de l'Université, ainsi que les missions et délégations scientifiques, les voyages d'études, l'achat des instruments de laboratoire, les concours universitaires.

Les présidents de la Société académique ont été de 1889 à 1899, M. le conseiller d'Etat John Clerc, de 1899 à 1902, M. Alphonse DuPasquier, de 1902 à 1909, M. Alfred Borel, et depuis 1909, M. Armand DuPasquier. Depuis sa fondation jusqu'à fin 1916, la Société académique a fourni à l'Université et aux études supérieures des subventions pour un montant de fr. 22 778,35 et a fait à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de l'Académie en octobre 1916 un don de 5000 francs à la caisse de retraite des professeurs de l'Université. — Voir *La Société académique*, discours de M. Armand DuPasquier, président, 1917. [E. J.]

5. *Société académique vaudoise*. Elle a été fondée à Lausanne le 17 mai 1890 dans le but de réunir des fonds pour soutenir l'Université de Lausanne qu'on venait de créer ; son premier président a été le Dr Languiet ; ce fut plus tard M. J. Bonnard, prof ; c'est maintenant M. le Dr Ch. David. Pour se procurer des ressources et intéresser en même temps le public aux progrès des sciences, elle a fait donner des conférences. Elle a aussi reçu des dons. Son capital dépasse aujourd'hui 80 000 fr.,

quoiqu'elle ait dépensé près de 20 000 fr. en subsides pour voyages d'études, publications scientifiques, achats de livres ou de pièces de musées. [C. G.]

6. Voir pour Zurich : HOCHSCHULVEREIN (ZÜRCHER).
ACADÉMIQUE (ANCIENNE SOCIÉTÉ). Voir l'article ACADEMIE DE GENÈVE.

ACADÉMIQUE (COMPAGNIE). Voir l'article ACADEMIE DE GENÈVE.

ACAURAT ou **ACCAURAT**. Famille originaire d'Uzès, genevoise par PIERRE A., DANIEL et DAVID ses fils, B.G., 15 juillet 1555. — PIERRE A. fut membre du Conseil des CC. — Son fils DANIEL et lui exerçaient la profession d'apothicaire. — Genève A.E. — Gautier : *Médecine*. [C. R.]

ACCARIA. Nom de l'ingénieur qui a dirigé, en 1287, le siège du château de l'Île, à Genève. Cf. *Regeste genevois* (1249). [C. R.]

ACCIAJUOLI ou **ACCIAIOLI**, *Philippe*, cardinal. D'une famille notable de Florence, * à Rome le 12 mars 1700, vint le 11 janvier 1744 à Lucerne en qualité de nonce apostolique de Suisse, sous Clément XII. — Le *Conflit du Serment* entre le gouvernement lucernois et la nonciature du pape (1747-1748) lui donna fort à faire. Deux moines espagnols de l'ordre des Franciscains ayant commis un délit dans l'Entlebuch, devaient sur l'injonction du Conseil de Lucerne prêter avant tout serment entre les mains du bailli pour être déferés ensuite à la juridiction du nonce. Le nonce Acciajuoli prétendit que les deux moines n'avaient à prêter serment que devant la juridiction ecclésiastique et en aucune façon devant la juridiction temporelle. Le Conseil maintenant ses exigences appuyées sur un droit usité, le nonce lui fit remettre un mémoire détaillé (publié par Joh. Jak. Simler : *Sammlung aller und neuer Urkunden zur Beleuchtung der Kirchengeschichte*, II, 1, 325 et suiv.). Bien que le pape Benoît XIV eût écrit lui-même au Conseil de Lucerne, le 1^{er} mars 1748, puis une seconde fois le 5 juillet 1748 (voir Simler, l. c., p. 334 et 339-347), le nonce ne put rien obtenir. François-Louis Pfyffer, capitaine de la garde pontificale, homme considéré, s'entremit pour régler le conflit. Le Conseil obtint gain de cause. Le peu souple Acciajuoli se rendit le 19 janvier 1754 comme nonce en Portugal, fut élevé par le pape Clément XIII (1759) au cardinalat, mais fut contraint de se retirer à cause de son zèle en faveur des Jésuites, le 15 juin 1760. Il mourut le 4 juillet 1766 à Ancône. — Voir Ant.-Ph. von Segesser : *Rechtsgeschichte der Stadt und Republik Lucern*, IV (1858), 650-664. — Rufin Steimer : *Die päpstlichen Gesandten in der Schweiz 1073-1873*. Stans 1907. [Wilh. Jos. MEYER.]

ACCORD. Nom d'une des cloches de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève, connue sous ce nom dans l'histoire de cette ville. Voir CLOCHE.

ACCOSTE, *Jean d'*. Surintendant des sauneries de Salins. Il fut chargé par le gouvernement de Franche-Comté de plusieurs missions auprès des Confédérés. Une première fois, en 1630, il se rencontre à Yverdon avec les fermiers bernois du sel. Puis, de 1638 à 1647, il fait plusieurs voyages en Suisse, dépêché par les autorités comtoises. Envahie par l'armée française et par celle de Bernard de Saxe-Weimar, la Franche-Comté était dans une situation si critique qu'elle résolut, au début de 1638, d'envoyer à nouveau un représentant en Suisse. A. fut désigné. Il avait pour mission de tenter toutes les démarches propres à faciliter le rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes ; en cas d'insuccès, il devait chercher à obtenir des cantons le libre passage des secours acheminés d'Allemagne et d'Italie vers Dôle et Salins. Malgré l'appui des Confédérés, A. ne put accomplir l'objet de sa mission ; il revint en Suisse à fin 1638, en 1639 et dans les années qui suivirent. Louis XIII accorda en 1641 seulement un armistice de six mois en échange d'une levée de 6000 Suisses. A. fut encore mêlé de 1643 à 1647 aux négociations tendant à renouveler l'armistice ou à rétablir la neutralité de la Bourgogne, mais sans meilleur résultat. — Rott : *Histoire de la représentation diplomat. de la France auprès des cant. suisses*, V et VI. [L. M.]

ACÉTYLÈNE. Voir ÉCLAIRAGE.

ACH. Voir A ou AA.

ACHAIE, d', princes. Nom porté par une branche de la

maison de Savoie, dont l'auteur, Philippe (1278-1334), fils du comte Thomas III, fut inféodé du Piémont et devint par son mariage (1301) avec Isabelle, fille héritière de Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, un des Etats créés en Grèce par les croisés. Cette branche de la maison de Savoie s'éteignit en 1418 avec la descendance mâle et légitime dans la personne de Louis, petit-fils de Philippe. La nièce de ce Louis, Marguerite, porta le titre de princesse d'Achaïe, par son mariage avec Théodore II de Montferrat (1403) dans cette maison. La maison de Savoie-Achaïe intéresse la Suisse par quelques-uns de ses membres; ainsi un fils de Philippe de Piémont, EDOUARD (voir ce nom) fut de 1376 à 1385 évêque de Sion. — AMÉDÉE, petit-fils de Philippe et frère aîné de Louis sus-mentionné, joua un certain rôle dans l'histoire du comté de Savoie à la mort de son parent Amédée VII, le comte Rouge, et pendant la minorité de son fils et successeur. Il eut comme tel à intervenir en 1393 dans les affaires du Pays de Vaud à la suite de la condamnation d'Othon de Grandson qui était accusé de complicité dans l'empoisonnement du comte Rouge et dont les biens venaient d'être confisqués. Amédée de Savoie-Achaïe présida les Etats de Vaud à Moudon, au commencement du mois d'août 1393, et à Morges au milieu du même mois. C'est de cette dernière ville qu'il date (17 août) le brevet par lequel il donne provisoirement Gérard d'Estavayer châtelain des châtelaineries de Grandcour et de Cudrefin qui venaient d'être conquises sur Othon de Grandson. — Son frère Louis est présent au pays de Vaud et à Genève en 1397. Il obtient alors 60 livres de la ville de Vevey pour faire la guerre au marquis de Montferrat. — Perrin-Mancini: *Manuale di Genealogia* (casa di Savoia), Osimo 1876. — II. Gay: *Histoire du Valais*, p. 95. Genève 1903. — F. Gabotto: *Gli ultimi principi di Achaia 1383-1397*. — K. Behr: *Genealogie der in Europa regierenden Fürstenhäuser*, Leipzig 1854. — E. Cornaz: *Quelques renseignements inédits sur Othon de Grandson, Gérard d'Estavayer et Humbert le bâtard de Savoie* dans la RHV. 1916, p. 245.

ACHALM, COMTES D'. Cette famille apparaît au XI^e siècle; ne pas la confondre avec celle des comtes d'A.-Gamertingen au XII^e siècle. Aïeux, les frères EGNO et RODOLPHE, sous l'empereur Conrad II (1024-1039), constructeurs du château d'A. (actuellement ruines au-dessus de Rontlingen sur le Neckar, Wurtemberg). De par son mariage avec Adélaïde, fille de Liuto et de Willibig de Montbéliard-Wülflingen et sœur de Hunfrid, évêque de Ravenne et chancelier italien de l'empereur Henri III, Rodolphe entra en possession de biens considérables en Thurgovie (château de Wülflingen et biens sis à Buch et à Dietikon). Les possessions des A. dans les Grisons (Maienfeld, Fläsch) paraissent également provenir d'Adélaïde. Des fils de Rodolphe, les cinq plus jeunes, et certainement aussi EGNO, moururent sans postérité en sorte que les deux aînés LIUTOLD et CUNO entrèrent en possession de la totalité des biens de leurs parents. Une notable partie de l'héritage, en particulier les possessions suisses, fut affectée à la fondation du couvent de Zwiefalten (1089), mais Buch et Dietikon ne tardèrent pas à en être détachés. Liutold résidait au château d'A., Cuno à Wülflingen où de 1055-1056 il détint prisonnier l'évêque Gebhard III de Ratisbonne que l'empereur Henri III avait confié à sa garde. Dans la querelle des Investitures les deux frères furent de zélés partisans du pape. Cuno de Wülflingen mourut le 16 octobre 1092 en laissant trois fils illégitimes d'une serve du comte Hartmann de Dillingen-Kibourg: LIUTOLD et MARQUART, chevaliers et THÉODORIC, ce dernier devint plus tard abbé de Petershausen. Le frère de Cuno, Liutold, mourut le 18 août 1098. Avec lui s'éteignit le dernier représentant mâle de la famille. Leurs armes apocryphes portées par l'abbaye de Zwiefalten figurent dans von Alberti: *Württemberg. Adels- u. Wappenbuch*. — Voir *Ortliebi De fundatione monasterii Zwiwaldensis et Bertholdi de constructione monasterii Zwiwaldensis* (MGSS X). — *Casus monasterii Petrishusensis* (MGSS XX). — *UZ* 1 p. 126, note 1. — *SSR Zürich* 2, p. 348. — Merz: *Burgen des Sisgauts* 1, table général. 1. (C. BRUX.)

ACHARD. Au moins cinq familles distinctes de ce nom ont acquis à diverses époques la bourgeoisie de Genève.

I. **Etienne**, marchand et changeur, correspondant

à Genève de Jacques Cœur, passe en 1439 une reconnaissance en faveur du Chapitre pour une maison qu'il possède dans la rue de la Rivière; en 1461 un acte du même genre en faveur de l'Evêché le montre propriétaire d'un autre immeuble dans la même rue et d'un moulin sur le Pont du Rhône. Du 24 février 1457 au 19 janvier 1479 il siège au Petit Conseil et revêt en 1466 les fonctions de syndic de la ville. Son fils RAVAUD, Ranand ou Ranier Achard, appartient au Conseil des Cinquante en 1489 et 1491. J.-A. Galiffe et le comte de Foras le considèrent comme la tige de la famille noble des seigneurs du Rosey en Faucigny. — Voir: A. E. Fiefs et MS. général. de J.-A. Galiffe. — Borel: *Foires de Genève*. — Gal.: *Not. gén.* t. III (1836) p. 1. — Comte Amédée de Foras: *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, t. I (1893), p. 1. — *RC. Gen.*, t. I (1900), p. 167; t. II (1906), p. 482; t. III (1911), p. 116, etc.

II. **Antoine** est reçu bourgeois de Genève le 3 février 1464; il siège au Petit Conseil du 17 août 1473 au 4 juillet 1480; syndic en 1479, il est mort avant 1503. Ses fils François et Barthélemy, dans une reconnaissance passée en 1503 pour une maison à la Pêlissierie et une maison à Palais, sont qualifiés comme lui de nobles, et en outre de citoyens d'Avignon. Peut-être faut-il les rattacher, avec J.-A. Galiffe, à la famille du même nom établie dès le XIV^e siècle dans le Gapençais et le comtat Venaisin où elle possède les seigneuries de Pennefort, Sainte-Colombe La Baunie, etc. — Voir: *Genève AE. Fiefs et MS. général.* de J.-A. Galiffe. — Gal.: *Not. gén.* t. I, (1829), p. 529. — *Cov. LB.* (1897), p. 56. — *RC. Gen.* t. II (1906), p. 212; t. III (1911), p. 145, 533.

III. Deux branches de cette famille originaire de Die en Dauphiné se réfugièrent à Genève au XVII^e siècle pour cause de religion. La première de ces branches est issue de TIMOTHÉE Achard de Die, dont le fils Jean-François fut reçu habitant de Genève le 30 janvier 1697 et bourgeois le 21 août de la même année; la seconde descend d'ABRAHAM Achard, pasteur à Poyols, 1659-1660, à Aouste, 1664, à Salles près Taulignan (Dauphiné), 1682, probablement frère de Timothée. — ABRAHAM II fils du pasteur Abraham, reçu habitant de Genève, le 30 mars 1689, acquit la bourgeoisie le 17 juillet 1699. La descendance de Timothée se prolonge jusqu'à nos jours à Genève; celle d'Abraham passe au XVIII^e siècle en Prusse où elle semble s'être éteinte au XIX^e s. *Armories*: d'azur au dextrochère vêtu d'or et tenant une hache d'armes d'argent, accompagnée de trois étoiles du même. Devise: *Esse non videri*. — Voir: *Gen. AE. Etat civil et fonds divers*, MS. général. de J.-A. Galiffe; *Dossiers général.* de J. B. G. et Aymon Galiffe. — Sordet: *Dictionnaire des familles genevoises*, MS. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Genève. — Gal.: *Not. gén.* t. III (1836), p. 2-5. — *Almanach général suisse*, 1907, p. 781-784. — [Henry Deonna] *Famille Deonna, Ascendances et Alliances* (1908), p. 1-6.

A. **Branche de Timothée Achard. Philippe** (Achard-Rigaud) (1713-1778) fils de Jean-François, appartenait au parti de la Bourgeoisie. Il fut désigné le 26 juin 1766 par les cercles des Représentants comme l'un des 24 commissaires qui doublaient les 24 délégués ordinaires pour discuter les termes d'une « représentation » au chevalier de Beauville, médiateur pour le roi de France dans les troubles politiques de Genève.

Son fils **Jacques** (Achard-Bontems) * à Genève le 28 juin 1747, figure au contraire en 1782, au premier rang du parti de l'Aristocratie dans le petit groupe des « Constitutionnaires » (Cf. Cornuand: *Mémoires sur Genève et la Révolution de 1770 à 1795* (1912), p. 316). Entré au Conseil des CC en 1775, il y siégea jusqu'en 1792. Le Conseil général du 20 janvier 1782 l'élit membre du Petit Conseil; mais il sollicita et obtint sa décharge le 23 janvier suivant. Après avoir dirigé une maison de banque à Paris et à Londres, il fut, à la Restauration, député au Conseil représentatif de 1815 à 1819 et mourut à Genève le 26 avril 1828.

Un autre fils de Philippe, **Jean** (Achard-Tremblay), joua un rôle important dans la politique et l'administration genevoises. * à Genève le 2 novembre 1755, il fut adjoint au Conseil des CC en 1791, et membre de l'Assemblée



nationale en 1793. Privé à perpétuité de ses droits politiques par le second Tribunal révolutionnaire de 1794, il revêtit à nouveau des fonctions publiques à l'époque de la domination française. Membre du collège électoral du Département du Léman sous l'Empire, conseiller municipal de 1801 à 1813, il remplit à Paris diverses missions de confiance pour la ville de Genève et la Société économique ; en 1811 il est délégué aux fêtes du baptême du roi de Rome ; il fait des démarches pour obtenir l'assimilation de la route du Simplon à celle du Mont-Cenis en matière de droit de passage des marchandises ; le 14 octobre 1813, il porte à Marie-Louise une adresse au nom de la ville de Genève. La même année (13 août-17 septembre) il avait fait partie de la délégation chargée de sauver de la vente des biens communaux les propriétés de la Société économique. C'est en effet à l'administration de cette institution, dont il fit partie dès sa création en 1798 et qu'il présida plusieurs fois de 1798 à 1811, qu'il prêta toute son expérience d'habile homme d'affaires. Son aide et ses conseils furent également profitables à Pictet-de-Rochemont, durant sa seconde mission à Paris en 1815, spécialement dans la question de la fourniture du sel à la République de Genève. Député au Conseil représentatif de 1814 à 1819 et en 1820-1821, Jean A. mourut à Genève le 21 décembre 1821. — Voir Charles Borgeaud : *L'Académie de Calvin dans l'Université de Napoléon 1798-1814* (1909) p. 224. — Ed. Chapuisat : *La Municipalité de Genève pendant la domination française*. t. II (1910), p. 173, 476, 522, etc. — *Correspondance diplomat. de Pictet-de-Rochemont* (1914), t. I, p. 102 ; t. II, p. 180 et 238.

PIERRE-JACQUES-**Albert** (Achard-de Gallatin), fils de Jean Achard-Trembley, * à Genève le 28 décembre 1798. Reçu docteur en droit de l'Académie de Genève avec une thèse sur *L'enquête par témoins en matière civile*, le 23 novembre 1822, puis avocat le 6 décembre suivant, il appartint à la magistrature genevoise du régime de la Restauration. Auditeur en 1827, substitut du procureur général de 1828 à 1839, il occupa le siège du ministère public, de 1839 à 1842 et celui de juge à la cour de justice, de décembre 1843 à mars 1848. En même temps il prenait part aux assemblées législatives antérieures à la Révolution du 7 octobre 1846, en qualité de député au Conseil représentatif, 1829-1838, 1839-1841, à la Constituante de 1841, et au Grand Conseil de 1842 à 1846 ; il mourut à Genève le 12 janvier 1881. — Voir *JG* 18 janvier 1881.

Son cousin **Louis** (Achard-Gautier), fils d'Isaac Achard-Baraguay (1756-1803), fils de Philippe, était né à Rouen le 27 août 1793. Licencié en droit de Grenoble, avocat à Genève, le 27 août 1814, il offre en 1815 ses services au gouvernement de la République restaurée et après avoir été employé à diverses missions administratives, revêt bientôt les charges d'un double carrière de magistrat et de militaire. Auditeur, 1821 à 1823, juge suppléant à la Cour de justice, 1821 à 1839, membre de la direction de l'Hôpital général, 1825 à 1839 et 1842 à 1847, il siège au Conseil représentatif de 1821 à 1830, de 1831 à 1841, à la Constituante de 1841, et au Grand Conseil de 1842 à 1846. En même temps il prend part à l'organisation et aux exercices de la nouvelle milice cantonale. Sous-lieutenant le 11 mars 1815, il commande le corps de la cavalerie genevoise comme lieutenant à partir de 1824 et comme capitaine dès 1825 ; major de cavalerie le 7 avril 1837, il est, en 1838, lieutenant-colonel d'infanterie et commandant d'un bataillon de la réserve. Elu Conseiller d'Etat le 3 avril 1839, il devient en même temps conseiller-major et inspecteur de la milice. Sorti de charge le 8 juillet 1842 et progressivement éloigné des fonctions officielles par la nouvelle orientation politique du pays, Louis A. mourut à Cognay (Genève) le 2 septembre 1864. — Voir *JG* 13 septembre 1864.

JEAN-VICTOR-**Arthur**, * à Genève le 29 octobre 1836, fils d'Albert Achard-de Gallatin, s'est fait connaître, à côté de son activité professionnelle par de nombreuses publications scientifiques. Après ses études à l'Académie de Genève et, comme auditeur, à l'École polytechnique de Paris, il a passé en 1858 sa licence ès-sciences mathématiques en Sorbonne. Entré dans l'industrie, son stage à l'École des mines de 1858 à 1861 terminé, il prend

part comme ingénieur civil à Genève, à partir de 1863, aux études et aux expertises relatives à plusieurs installations hydrauliques de la Suisse romande. Principal expert du gouvernement de Genève dans son litige avec l'Etat de Vaud à propos du niveau du Léman, il collabore aux travaux qui ont abouti à la régularisation du lac et à la création des forces motrices de la ville de Genève. A cette époque il fut député au Grand Conseil de novembre 1878 à novembre 1886. Membre de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, dès 1865, Arthur A. a publié les résultats de ses recherches dans le domaine de l'hydrographie et plusieurs travaux sur des questions d'électricité et de physique. Attaché de 1886 à 1897 à une société financière à Paris, il collabore sous divers pseudonymes au *Signal* de Paris, de 1894 à 1903, et adresse à ce journal, à son retour à Genève, une correspondance de Suisse. L'expérience des affaires et de l'industrie l'ont également spécialisé dans l'étude des questions économiques et financières. Ses monographies sur les impôts, l'organisation du travail et la municipalisation des services industriels ont été publiées dans la *Revue d'Economie politique* de 1888 à 1916 et en deux volumes séparés : *L'existence du rentier* (1894) sous le pseudonyme de A. de Renet, et *La justice dans l'impôt* (1904). — Voir *Publication des membres actuels de la Société de physique* (1883) p. 1-3 ; *Supplément* (1896), p. 1. — Poggenorff : *Handwörterbuch*, 3^{es} vol. (1898), p. 8 ; 4^{es} vol., tome I (1904), p. 6.

ALEXANDRINE-**Lucie** appartient aussi aux lettres romandes. Petite-fille de Louis Achard-Gautier et fille d'Ernest Achard-Rigaud (1821-1860), elle est née à Genève le 1^{er} février 1852. Elle a écrit, pour la jeunesse, de 1883 à 1912, des histoires publiées en cinq volumes à Genève, Neuchâtel et Lausanne. En recueillant et en commentant les lettres du temps et les papiers de famille M^{lle} A. a fait revivre la figure de son arrière-grande-tante, la cousine de Benjamin Constant, à laquelle elle a consacré une biographie sous le titre de *Rosalie de Constant, sa famille et ses amis, 1^{re} partie, 1758-1782*. (1901), *2^{me} partie, 1783-1834*, (1902). Rédactrice de la revue bibliographique *La Lecture* de 1896 à 1900 ; elle a publié avec M. Edouard Favre les témoignages des contemporains de *La Restauration de la République de Genève, 1813-1814*. (Genève, 2 vol. 1913). — Voir Alex. Jullien : *Catalogue des Editions de la Suisse romande* (Genève 1902), p. 1 ; *Supplément* (1912), p. 1.

B. Branche d'**Abraham Achard. Antoine**, fils d'Abraham II, * à Genève le 14 décembre 1696. Dès le temps de ses premières études à l'Académie, il montra un goût particulier pour la philosophie et surtout en 1712 une thèse publique sur le bonheur. Un voyage qu'il fit à Paris en 1719 ou 1720, comme précepteur, lui permit d'entrer en relations avec divers savants parmi lesquels le Père jésuite Tournemine. Revenu à Genève, il fit sa théologie sous la direction du professeur Jean-Alphonse Turretini et publia en 1721 sa thèse *De characteribus Magistrorum et primorum praecorum*. Consacré au saint ministère le 24 avril 1722, il fit la même année un nouveau voyage à Paris. Antoine A. faisait à ce moment partie d'un groupe de jeunes gens qui se livraient à l'explication d'auteurs philosophiques ; il renonça cependant à briguer la chaire de philosophie de l'Académie contre son ami Ezéchiel Gallatin en 1723, puis quitta Genève en 1724 pour Berlin où, après avoir révélé un très réel talent de prédicateur, il ne tarda pas à être choisi comme pasteur de l'église française du Werder. Dès lors et malgré une santé chancelante, ses succès, grandissants d'orateur, d'homme du monde et de penseur attirèrent sur lui l'attention de la cour et du monde savant de la capitale prussienne. Conseiller du Consistoire supérieur de l'église française, en juillet 1738, conseiller privé et membre du Grand Directoire français le 28 septembre 1740, il est agrégé en 1744 à la classe de philosophie spéculative de l'Académie royale des sciences. Inspecteur du Collège français, directeur de l'hospice dit « Maison française », il reste en rapports avec sa ville natale et reçoit du Conseil de Genève, le 8 décembre 1724, l'introduction à la Compagnie des pasteurs. Son activité ecclésiastique, ses devoirs sociaux et les soins qu'exigeaient sa santé lui laissèrent peu de loisirs pour la publication de ses travaux. Il avait projeté

d'écrire un grand ouvrage sur la question de la liberté, discussion des doctrines des philosophes et réfutation de Spinoza, Bayle et Collins, dont il communiqua le plan à l'Académie royale en 1745 (*Mémoires de l'Académie de Berlin, 1745* (1746). Histoire, p. 91-93). Il revit aussi les manuscrits de ses principaux sermons dont l'édition complète ne parut qu'après sa mort survenue à Berlin le 2 mai 1772 (*Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte*, Berlin 1774, 2 vol.). — Voir son éloge par Formey, dans les *Nouv. Mém. de l'Acad. royale des sciences et des lettres de Berlin, 1772*, (1774) Hist. de l'Acad. p. 58-68. — Henri Heyer: *L'Eglise de Genève* (1909) p. 418. — Pour sa bibliographie, voir Sénébier: *Histoire littéraire de Genève*, t. III (1796), p. 34-35. — Henri Heyer: *Catalogue de la Bibliothèque des pasteurs* (1896), p. 82. — O. Köhnke, dans Harnack: *Gesch. der Königl. Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, t. III (1900), p. 8. — Cf. De Montet: *Dictionnaire biogr. des Genevois et Vaudois* (1877), t. I, p. 2. — *La France protestante*, 2^{me} édition, t. I (1877), col. 30. — Lichtenberger: *Encyclopédie des Sciences religieuses*, t. I (1877), p. 48. — *Biographie universelle*, t. I (1854), p. 114. — *Nouv. Biogr. générale*, t. I (1857), p. 114.

François, frère cadet d'Antoine, suivit à Berlin la brillante carrière de son aîné. * à Genève le 23 juillet 1699, après ses études à l'Académie de Genève et à Lausanne, il chercha tout d'abord sa voie comme précepteur à Lyon, puis pendant trois ans à Genève comme gouverneur d'un fils du maréchal-comte de Finckenstein, gouverneur du prince royal de Prusse. C'est avec lui qu'il fit en février 1735 un premier voyage à Berlin; un autre voyage avec le frère de son élève le retint jusqu'en décembre de la même année à Francfort. On le trouve peu après dans la suite itinérante d'un baron Müller. Une charge de conseiller de la justice supérieure française le fixe définitivement à Berlin en 1738. Dès lors, on le voit prendre place à côté de son frère parmi les savants de langue française réunis autour de Frédéric-le-Grand. A l'avènement du nouveau roi il se rendit en France de juin à décembre 1740, comme secrétaire de la légation prussienne; le reste de son existence que traversèrent les vicissitudes de la Guerre de Sept Ans et dont il nota les particularités dans un journal resté, semble-t-il, inédit, fut consacré à ses devoirs de conseiller de justice et à l'étude des mathématiques, science qu'il cultiva avec quelque succès. Ses *Réflexions sur l'infini mathématique* (*Mémoires de l'Académie roy. des sciences de Berlin, 1745-1746*, Classe de physique, p. 143-154), tentent une réfutation de la doctrine de Fontenelle sur la réalité de l'infini. Membre de l'Académie royale, classe de physique, dès 1744, François mourut à Berlin le 22 avril 1782. — Voir son éloge par Formey dans les *Nouveaux mém. de l'Acad. de Berlin, 1782* (1784), Hist., p. 78-80. — Pour sa bibliographie, v. Poggendorf, t. I, p. 7. — O. Köhnke: *loc. cit.* — Sénébier: *Hist. litt.* t. III, p. 169-170. — Cf. *Biogr. univ.* t. I, p. 114. — *Nouv. Biogr. gen.*, t. I, p. 178.

Guillaume, fils de Melchisédec, frère aîné d'Antoine et de François, rejoignit également ses oncles dans la colonie huguenote de Berlin. * à Genève le 30 août 1716, consacré au saint ministère le 2 janvier 1742, après ses études à l'auditoire de théologie, et la soutenance en 1740 de ses thèses sur le droit d'examen opposé à l'autorité du Pape, il fut, en 1744, nommé adjoint en «surveillance» de son oncle Antoine, comme pasteur de l'église du Werder. Sa carrière fut interrompue par une mort prématurée survenue à Berlin en 1755. — Voir Heyer: *L'Eglise de Genève*, p. 417.

François-Charles est, sans contredit, le représentant de la famille dont le nom, resté attaché à la création d'une industrie florissante, est le plus universellement connu. C'est également à la Prusse qu'il apporta les ressources de son esprit d'observateur et les expériences remarquables de son génie inventif. * à Berlin le 28 avril 1753 et fils du pasteur Guillaume A., il se fit connaître dès l'âge de vingt ans par ses publications scientifiques dans les domaines les plus variés de la physique, de la chimie, de la physiologie et de la météorologie. Dès 1794, mais après Chappe, il étudia puis construisit un télégraphe optique qui relie Spandau à Bellevue et rédige à son usage un dictionnaire en français et en

allemand. Nommé membre ordinaire de l'Académie de Berlin le 15 juin 1776, il y recueillit, en 1782, la succession de son maître, le chimiste Marggraff comme directeur de la classe de physique. Marggraff avait réussi en 1747 à extraire le sucre de la betterave. A. chercha sur ses traces à rendre son procédé industriel, tout d'abord dès 1789 à Kaulsdorf près de Berlin, par la culture et l'étude des plantes à sucre. Après l'incendie et la vente de son domaine, il transporta son laboratoire à Buchholz, puis en Silésie, à Kunern, où, grâce à l'appui du roi, il put établir une première fabrique. Ses efforts furent, après six années d'essais, couronnés d'un succès définitif. La fabrication du sucre de betteraves selon ses méthodes, propagée par l'école fondée à Kunern et popularisée par ses écrits de 1800 à 1812, dota son pays d'adoption d'une industrie destinée à une considérable expansion. Membre honoraire de l'Académie royale à partir de 1819, François-Charles A. mourut à Kunern le 20 avril 1821. — Voir *ADB*, t. I (1875), p. 27-28. — Sénébier: *Hist. litt.* t. III, p. 209-216. — Poggendorf: *op. cit.* p. 7. — O. Köhnke: *op. cit.* p. 1-7. — *Biogr. univ.* t. I, p. 114-115. — *Biogr. des contemporains*, t. I (1836), p. 36. — De Montet: *Dict. des Genevois*, t. I, p. 3-4. — *France protestante*, t. I, col. 31. — *Grande Encyclopédie*, t. I (1886), p. 375. — Scheibler: *Aktenstücke zur Gesch. der Rübenzuckerfabrikation in Deutschland*, Berlin, 1875. — Aug.-W. Hofmann: *Ein Jahrhundert chemischer Forschung unter dem Schirme der Hohenzollern*, Berlin, 1881, réimpr. dans *Chemische Erinnerungen aus der Berliner Vergangenheit*, Berlin, [1882]. — E. Du Bois-Reymond: dans *Sitzungsberichte der K. Akad. der Wissenschaften zu Berlin*, 1886, t. I, p. 326-328.

[Note: Les recueils biographiques varient sur les dates de la vie de François-Charles A., sur ses prénoms et sur le nom de son père. C'est sur la foi de renseignements généalogiques dont l'origine doit être cherchée aux archives de l'église française de Berlin que nous le considérons comme le fils du pasteur Guillaume A., ce qui concorde d'ailleurs avec les dates de la vie de ce dernier, et avec Bartholmes, *Histoire philos. de l'Acad. de Prusse*, t. II (1851), p. 143. Dans la colonie française de Berlin on signale au XVIII^e siècle une famille Achard, originaire d'Orange. Une autre famille du même nom existe encore à Friedriehsdorf près Francfort. Elle descend de Louis Achard, d'Estabiet (Drôme, arr. de Die), l'un des trente-six chefs de famille établis en 1687 sur les terres du landgrave de Hesse.]

Dans la descendance d'Abraham A. demeurée à Genève, il faut encore signaler un neveu du pasteur Guillaume A.: **Jean-Charles**, fils d'Abraham III Achard-Deonna (1715-1792), fils de Melchisédec Achard-Bellamy. * à Genève le 23 avril 1749, membre du Conseil des CC en 1782, entra au gouvernement par la révolution du 9 avril 1782, comme l'un des membres les plus actifs du parti des Représentants. Confirmé par le Conseil général du 12 avril comme nouveau membre du Petit Conseil, il entre le 16 avril dans la Commission de sûreté créée extraordinairement pour deux mois. L'intervention des troupes des Puissances garantes ayant entraîné le 2 juillet la chute du gouvernement représentant et le 4 juillet la réintégration de l'ancien Petit Conseil, Jean-Charles A. fut banni de Genève par les plénipotentiaires des Puissances, puis compris dans une amnistie partielle sous la réserve de sa soumission à l'Edit de Pacification du 21 novembre 1782; dès lors on retrouve sa trace à Bruxelles en 1787 et 1788, avec d'autres Genevois réfugiés, puis de nouveau à Genève après l'amnistie générale du 10 février 1789. C'est le 29 novembre 1790 qu'il reprit sa place au Conseil des CC auquel il appartient encore en 1791 et 1792. Il mourut à Perroy (Vaud) le 4 novembre 1793.

IV. Jean-Pierre (Achard-Audibert), fils de Pierre, * le 25 juin 1729, originaire de Crest en Dauphiné, fut reçu bourgeois de Genève le 18 août 1764. Adjoint au Conseil des CC en 1783, il est en 1793 secrétaire du Club fraternel et révolutionnaire genevois et membre du Club de l'Égalité en 1795. C'est en cette année qu'il s'attira quelques désagréments par la publication de trois brochures extravagantes sur les enfants abandonnés, le mariage, la paternité et la liberté des femmes. — Voir *Cov. LB*, p. 437. — Ed. Chapuisat: *De la terreur à l'annexion*, p. 412. — Emile Rivoire: *MDG* (1897) t. XXVII, nos 5020, 5058, 5072.

V. Cette famille, originaire d'Aouste en Dauphiné (Drôme, arr. de Die), a comme auteur à Genève GEORGE A. (1746-1813), fils de François, reçu habitant le 26 février 1773

et bourgeois le 11 mai 1791 avec quatre fils mineurs. L'un d'eux fut JEAN-ANTOINE (Achard-Rehn), * à Genève le 8 février 1797 et † aux Eaux-Vives le 20 juillet 1867. Député au Grand Conseil de 1848 à 1854, il avait été nommé commissaire de police en 1842 et juge de paix de l'arrondissement du Petit-Saconnex le 24 mars 1848. Il occupa ensuite de 1859 à 1862 le poste de directeur de l'arrondissement de Genève des postes et messageries fédérales. — Voir *Documents...* [publiés par J.-A. Achard], Genève, 1862, 12 p. Deux des petits-fils de George A. reprirent la nationalité française et se firent connaître dans la politique et les lettres. ANTOINE-PHILIPPE-Adrien A., fils de Jean-Pierre-Gabriel Achard-Galland (1774-1857), naquit à Genève en 1814. Maire de Lesparre, en 1848, il fut proscrit comme républicain, après le coup d'état du 2 décembre 1851. Revenu en France après l'amnistie générale de 1859, A. fut envoyé à la Chambre des députés par les électeurs de Bordeaux en 1879, puis par ceux de Paris en 1885. A la Chambre, il fut un des fondateurs de la Gauche radicale et de la Ligue républicaine pour la révision de la constitution de 1875. Candidat radical et révisionniste, il échoua à Bordeaux le 22 septembre 1889 et mourut à Castelnau de Médoc le 26 juillet 1890. — Voir *Grande Encyclopédie*, t. 1 (1886), p. 376. — Vapereau : *Dict. des Contemporains* (1893), p. 5.

LOUIS-AMÉLÉE-Eugène, fils de Marie-Antoine, fils de George, * à Marseille le 21 avril 1814, après avoir dirigé un domaine agricole en Algérie, fut, en 1835, chef du cabinet du préfet de l'Hérault et débuta dans la littérature en collaborant au *Sémaphore* de Marseille. Fixé à Paris en 1838, il donna des articles de critique littéraire au *Vert-Vert*, à l'*Entracte*, au *Charivari*, puis rédigea le *Courrier de Paris* et, sous le pseudonyme de Grimm, des *Lettres parisiennes*, dans l'*Epoque*, 1845. Son premier roman, *Nelly*, est de 1842, suivi de *Belle Rose* en 1847. Il assista en 1846 aux fêtes du mariage du duc de Montpensier, en Espagne, et en rapporta *Un mois en Espagne* (1847). Après la révolution de février, il collabora au *Pamphlet* et combattit comme garde national en juillet 1848. La même année, il entre au journal *L'Assemblée nationale* ; après avoir accompagné l'armée d'Italie pour le *Journal des Débats*, il réunit ses lettres en un volume, *Montebello, Magenta, Marignan* (1850). Ses *Récits d'un soldat, souvenirs de 1870*, publiés par son fils, sont inspirés par la guerre franco-allemande, qu'il suivit pour le compte du *Moniteur*. Ce fut un auteur fécond et distingué, qui jouit comme romancier d'une grande notoriété. Ses romans, plus de cinquante volumes, paraurent tout d'abord dans les feuilletons des journaux auxquels il collaborait, puis dans la *Revue des Deux Mondes* et le *Journal pour tous*. Sans laisser d'œuvre durable au théâtre, il aborda bien souvent la scène, en particulier au Théâtre français et à l'Odéon. Il mourut à Paris le 25 mars 1875. Il avait recueilli ses souvenirs d'enfance dans l'*Histoire de mes amis* (1874), et publié en 1872, ses *Souvenirs personnels d'émeutes et de révolutions*. — Voir Lichtenberger, dans la *France protestante*, 2^{me} édit. t. IV. (1884), col. 1028-1030. — Maurice Tourneux dans la *Grande Encyclopédie*, t. I, p. 375-376. — Vapereau : *Dict. des Contemporains* (1888), p. 10.

[P.-E. M.]
ACHATES, Leonhard, imprimeur à Bâle. Voir ACHSTEIN.

ACHDORF, von. Famille noble badoise mentionnée depuis 1094 (D. Bonndorf, Bade). 1. HENRI fait prisonnier par les Zuricois en 1308. Son frère HARTMANN, assisté de quelques bourgeois de Schaffhouse, promet de rétablir la paix entre lui et Zurich (seeau de Hartmann dans *Zürcher Siegelabbildungen* 8, N° 30). — 2. ELSA, 1466, veuve d'Ulrich de Rümlang l'ainé. — Voir : *UZ* 8. — *JSG.* 32, p. 65. — *Oberbad. Geschlechterbuch*. — *La ferme d'Achdorf*, à Beringen (C. Schaffhouse), mentionnée depuis 1374, a pris son nom d'un paysan KONRAD A. [F. II.]

ACHERI (C. Obwald). Prairie à Wisserlen, dans la commune de Kerns. Elle s'étend à environ 1 km. au sud de la frontière Obwald-Nidwald, coupée par la route de Stans à Kerns. Au moyen âge, elle était le lieu de réunion de la Landsgemeinde commune des deux parties du pays. On en connaît jusqu'à présent de 1382, 1470, 1473, 1474, 1484, mais un écrit du jour de Saint-Jacques de 1432, prouve que ces Landsgemeinde en commun à Wisserlen sur le *Acker* étaient un événement

très ordinaire se répétant presque toutes les années. Au XVI^e siècle, les conventions de 1548 et en particulier celle de 1589 garantissant l'indépendance du Nidwald, mirent fin aux Landsgemeinde communes. A l'extrémité sud de l'Acheri, à proximité immédiate de la chapelle de Wisserlen, se trouvait le gibet. Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, des conférences entre magistrats des deux demi-cantons eurent encore lieu à Wisserlen. — Voir Durrer : *Einheit Unterwaldens*.

[AL. TRUTTMANN.]

ACHERMANN (voir aussi **ACKERMANN**). Nom très ancien et très répandu, de familles bourgeoises et campagnardes des cantons de Nidwald, Argovie, Fribourg, Lucerne, Schwyz et Soleure, et dont certaines sont éteintes. La branche des Achermann de Nidwald est la plus ancienne, et c'est d'elle au surplus que sont issus les plus éminents porteurs du nom.

A. **Nidwald.** Ancienne famille campagnarde dont le berceau était à Ennetbürgen. Aujourd'hui encore ses membres n'ont droit de bourgeoisie que dans l'ancienne paroisse de Buochs « au delà de l'eau », à Ennetbürgen, Buochs, Beckenried ; une branche de la famille qui, au XVI^e siècle, habitait Wolfenschiessen, racheta le droit de bourgeoisie à Buochs en 1614.

On trouve comme premier du nom : — 1. WALTER, 1326, qui vend sa propriété de *Langenacher sur la Mürge* au couvent d'Engelberg. — 2. CLAUD, de Bürgen, mentionné pour la première fois en 1366, réside au Spielhöfen ; tué en 1386 à Sempach. A partir de cette époque, on peut reconstituer la lignée ininterrompue des générations successives de chaque branche, en consultant le vieil obituaire de Buochs, les archives, rentiers et livres d'amis des landammans Lemo et Bünti (Voir ces articles). — 3. CLAUD, fils du précédent, fait partie des conseils du pays de 1427-1441. Ses enfants naturels, — 4. MARGUARD, — 5. HANS, — 6. WALTER, — 7. MARGUERITE l'aînée, — 8. ANNE, — 9. VÉRÈNE et — 10. MARGUERITE (plus jeune) sont légitimés par un comte palatin de l'Empire, entre 1433 et 1437. L'un d'entre eux, probablement HENSLI, est tué le 24 mai 1443 dans le combat du Letzi au Hürzel. WALTI est nommé comme député de la région en 1483, à l'occasion d'un procès. Dès ce moment-là, la famille est presque constamment représentée dans les conseils et les tribunaux. — 11. GASPARD, réside au château de Bürgen ; en 1557, bailli des grands-bailliages libres. — Son descendant — 12. GASPARD, également à Bürgen, est nommé vice-landamman en 1630, — 13. JEAN-GASPARD, fils aîné du précédent, est, en 1634, bailli de la Riviera, en 1636 commissaire à Bellinzone, et laisse un fils, — 14. JEAN-GASPARD, qui prend part, comme lieutenant-colonel, à l'expédition de Morée, en 1688. — Le fils cadet du vice-landamman. — 15. FRANÇOIS, est boursier, de 1659-1665, bailli à Bellinzone en 1666, vice-landamman de 1671-1674, commandant des milices en 1674, landamman régnant en 1675, 1679, 1684, 1694 et 1698. Sa seconde femme, Marie-Madeleine Lemo, lui apporte en dot la belle résidence d'Ennerberg près Buochs, qui appartient, aujourd'hui encore, à ses descendants. Il meurt le 11 avril 1708, âgé de 88 ans. Son épitaphe lui attribue la gloire d'avoir laissé après lui 152 enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. — L'un de ses fils, 16. FRANÇOIS-ANTOINE fut en 1714 commissaire à Bellinzone. Deux autres succédèrent à leur père dans la plus haute charge du pays. — 17. JEAN-GASPARD, * 1642, boursier de 1681-1687, bailli à la Riviera de 1688-89, commissaire à Bellinzone en 1690, vice-landamman de 1695-1702, landamman régnant 1702. † 10 mars 1705, à Varèse. — 18. *Jean-Jacques* * 1665, entre au service de la France, fait les guerres de Louis XIV, est blessé à Steinkerque le 3 août 1692, à Neerwinden le 24 août 1694, et nommé Chevalier de Saint-Louis. De retour dans son pays, il fut porte-étendard en 1704, commandant militaire en deçà et en delà du Kernwald en 1706, bailli de Thurgovie en 1708. Son nom rappelle la seule opération qui fut favorable aux catholiques pendant les guerres de Vilmergen : le 20 juillet 1712, aidé des Schwyzois et des Zougnois, il attaque et défait une division bernoise près de Sins. En souvenir de cette victoire, il fit construire, avec le concours de la famille Zurlouben, de Zoug, une chapelle commémorative sur son domaine d'Ennerberg. En 1714, Jean-Jacques est nommé vice-landamman, en 1715 il est envoyé extraordinaire pour le renouvellement du

traité d'alliance avec la France, en 1724 bailli du Rheintal, en 1723, 1727, 1732, 1736 landammann régnant. † 12 déc. 1732. L'un de ses fils — 19. FRANÇOIS-XAVIER, est colonel au service de la France et Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis en 1765; commandant militaire du canton. † 1786. Un autre fils, — 20. FRANÇOIS-ALOÏS, * 1708, est boursier en 1736, vice-landammann en 1740, landammann en 1743, 1747, 1752, 1756, 1760, 1769, 1770 et 1776. Bailli de Thurgovie en 1758. † 2 déc. 1779. Le fils de ce dernier, le lieutenant-colonel — 21. FIDÈLE, est Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, porte-étendard en 1761. † 1809. C'est d'un second fils, — 22. VICTOR, lieutenant, que descend le dernier landammann du nom, — 23. STANISLAS A. * 1780, prévôt en 1810, gouverneur en 1811, landammann dirigeant en 1816, 1820, 1824, 1828, 1832, 1836, 1840, 1843 et 1847. Banneret en 1840. † 1858. — A mentionner parmi les hommes d'église de cette famille, — 24. FRANÇOIS-JOSEPH, de Buochs, * 1696, chapelain à Entenmoos en 1724, curé à Hergiswil en 1729, prévôt du Chapitre des Waldstätten, † 1762. — 25. JEAN-HENRI, curé à Emmetten 1726, à Beckenried 1729, † 21 mai 1753. — 26. MATTHIEU-JOSEPH, * à Buochs en 1725, vicaire de cet endroit de 1751-1776, curé en 1776, † 2 juillet 1777. — 27. JOSEPH-ALOÏS, * 1767, nommé curé de Buochs en 1798 par le gouvernement helvétique; doit résigner son poste en été 1800; devient curé de Grosswangen, où il meurt en 1831 — 28. XAVIER, 1854-1914, étudia la théologie à Eichstätt puis au séminaire de Coire. En mai 1878 chapelain à Oberriekenbach, en 1881 prêtre de première messe matinale à Wolfenschiessen, où il fut nommé curé en janvier 1889. Il fut l'initiateur de la restauration de l'église, exécutée en 1907 et 1908, président de la commission scolaire, maître à l'école de perfectionnement. Président de la commission de construction de la nouvelle maison d'école, et en 1901, il fut nommé inspecteur scolaire cantonal. — 29. FÉLIX, * 28 oct. 1866, † 12 nov. 1912, après des études à Monza et au séminaire archépiscopal de Milan, devint professeur au séminaire de Rickenbach (Schwyz) de 1891 à 1893; en septembre 1893 curé, à Emmetten, en mai 1901 jusqu'en 1908 curé-missionnaire à Küssnacht (Zurich). De 1908 à 1912, il est à Beckenried comme chapelain et maître à l'école secondaire. Dès lors chapelain à Stans, et inspecteur des écoles du Nidwald. — Voir : *Gfr.* 68, 1913, p. XIV.

Les *armoiries* des branches nobles de la famille sont, au milieu du XVII^e siècle : d'azur à trois épis d'or mouvant d'un mont à trois coupeaux de sinople; cimier : un cheval issant d'argent. Deux chevaux d'argent forment fréquemment le support de l'écu. Les armoriaux présentent d'autres variétés plus anciennes : sur champ de sinople une « marque de maison » d'or ou d'argent en forme de crochet ou chiffre 7 à la jambe traversée d'un trait; de sinople au cerf élané d'or ou d'argent, accompagné de deux étoiles; d'argent au paysan naissant, vêtu de brun au chapeau de sable, tenant dans la dextre un fléau, dans la senestre, trois épis. — Sources : Table des matières du *Gfr.* et des *AS I.* — Livres d'amis du Nidwald. — Notes recueillies par le chapelain Odermatt. — Recherches personnelles. [Robert DURRER.]

B. Lucerne. Famille des plus répandues. Au XV^e siècle déjà, on trouve des Achermann dans presque toutes les communes du canton. — 1. GASPARD, de Lucerne, membre du Grand Conseil en 1518, du Conseil des Neuf en 1521, † 1536. — 2. PIERRE, de Sempach, bourgmestre de cette ville de 1528-1550. — 3. NICOLAS, de Lucerne, sert, en 1527, dans la garde du Duc de Lautrec. En 1539, Grand Conseiller, † 1567. — 4. FRÉDÉRIC (Fridli), de Ruswil, huissier 1573-1586. — 5. JEAN, de Schupfheim, ancien banneret en 1605. — 6. JEAN, de Schötz, juge en 1662. — 7. Le P. BENNO, de Sursee * 1702, capucin en 1724, custode, définitiveur et prédicateur à Baden, en 1758. — 8. JOSEPH-ANTOINE, d'Escholzmatt, * 1793, curé à Ballwil de 1821-1841, doyen 1837, à Emmen 1841-46. Auteur d'écrits pieux. — 9. MELCHIOR, d'Oberkirch, * 1798, † 16 août 1871. Est curé de Nottwil depuis 1840, d'Emmen dès 1846. — Voir Nikl. Schürch : *Grabrede*, 1871. — KKZ 1871. — 10. JEAN-JOSEPH, de Schupfheim, 1790-1845. Peintre portraitiste, historique et reli-

gieux. Vécut successivement à Munich 1820, Vicence et Paris 1841-43, Bâle, Zurich, Paris, Vicence, Francfort, Carlsruhe, Stuttgart, Munich et Escholzmatt. — Voir *SKL.* — 11. MICHEL, de Malters, 1806-72, entre chez les frères ermites à Luthern, en 1832, modèleur de statuettes en terre cuite, sculpteur sur bois. — Voir *SKL Suppl.* — 12. ALOÏS, d'Altbüron, * 1822, † 21 mars 1897. Régent à Altbüron 1845, maître à l'école secondaire de Münster 1848, à celle de Lucerne 1860. Etudes dans le *Jahrbuch der Luzerner Lehrerkonferenz*, 1857-1882. — Voir *Jahresber. d. Stadtschulen*, 1897. — 13. JOSEPH-ANTOINE, de Richental, curé à Udligenswil 1839, à Eschenbach 1860, † 1871. — 14. ANTOINE, à Escholzmatt, luthier, † après 1880. — Voir *SKL Suppl.* — 15. ISIDORE, de Schlupfheim, Grand Conseiller en 1847, membre du gouvernement en 1848, greffier de l'Entlebuch en 1849, adjoint à la préfecture. — 16. ANTOINE, d'Escholzmatt, contrôleur des monnaies pour l'Entlebuch, en 1848, inspecteur forestier en 1857, vérificateur des poids et mesures, 1863. — 17. PIERRE, d'Entlebuch, 1858-1911. Curé à Pfaffnau 1888, inspecteur des écoles 1892. — 18. ALBERT, 1873-1906, originaire de Richental fréquenta l'école normale de Hitzkirch, étudia à l'Université de Fribourg, obtint le grade de licencié ès lettres et fut nommé en 1897 maître à l'école normale de Hitzkirch. Il devint un membre très actif du comité de l'Association catholique suisse de maîtres d'école et de la rédaction du journal *Pädagogische Blätter*. — Voir *Gfr.* 61, 1906, XXV-XXXVII. — F. X. Kunz : *Nachruf auf A. A.*, dans le *Jahresbericht über das Lehrerseminar in Hitzkirch*, 1907. [P. X. W.]

C. Schwyz. Famille éteinte de la campagne schwyzoise de Küssnacht, jouissant des droits d'habitation et d'alpage. Le 15 janv. 1407 RODOLPHE est fait prisonnier par l'Alliance autour du Bodan; jure à Saint-Gall de ne pas se venger. En 1420, JÖRG obtient ou renouvelle les droits de bourgeois de Lucerne. Une branche de cette famille s'établit vers cette époque à Lucerne, où plusieurs de ses membres parvinrent dans les Conseils au cours des XV^e et XVI^e siècles. Un JÖRG et sa femme Ursule quittèrent Küssnacht pour s'établir sur territoire lucernois. Ils menacèrent des paysans de Küssnacht de les assigner devant des tribunaux étrangers, c'est-à-dire lucernois. Schwyz écrivit à ce sujet le 21 décembre 1467, à Lucerne, de faire prêter serment à Jörg et à sa femme de ne plus traduire des Schwyzois devant des tribunaux étrangers. A Küssnacht, la famille s'éteignit au cours des XVI^e et XVII^e siècles. — *Berglade Küssnacht*, le plus ancien rôle des bourgeois de Lucerne, fonds Schwyz aux arch. de Lucerne. — *Detting* : *Gesch. Kalender* 1907. [AL. TRUTTMANN.]

D. Soleure. Famille éteinte d'anciens bourgeois de la ville de Soleure. — HANS, bourgeois, 1588. La famille s'éteint à la fin du XVIII^e siècle. *Armoiries* : de gueules à 3 trèfles de sinople mouvant de 3 monts de même et accompagnés en chef de deux étoiles d'or. A mentionner : FRANÇOIS, commissaire de l'évéque de Bâle pour le canton de Soleure. * le 22 août 1708 à Ramiswil, † le 13 février 1781; ordonné prêtre en 1734, chapelain de la collégiale de Schönenwerd en 1735, curé de Trimbach en 1742; depuis 1761, camérier du chapitre de Buchsgau en même temps que commissaire épiscopal. — *LL-Suppl.* I, 19. — Schmid : *Kirchensätze*, 224. — Schmidlin : *Kirchensätze* II, 268. [J. M.]

ACHEY, Charlotte, de Neuchâtel-Gorgier, maronne d'Achey (1636-1718). Fille de François-Antoine de Neuchâtel, baron de Gorgier, et de Louise de Seey, elle épouse en 1656 Philippe-Eugène d'Achey, baron de Thoraise, seigneur bourguignon, dont elle eut deux filles : Marguerite-Eugénie, femme de Gabriel-Philibert, comte de Grammont, qui devint seigneur de Gorgier, et Marie-Françoise, religieuse à Baume. En 1678, à la mort de Jacques-François, dernier baron de la maison de Neuchâtel-Gorgier, sa tante, Charlotte d'Achey, demanda l'investiture de Gorgier. Le tribunal des Trois-Etats lui accorda, en 1680, la possession et jouissance de la seigneurie sa vie durant. Pour l'investiture, elle fut renvoyée au suzerain, mais cette formalité n'a jamais été remplie. A sa mort, elle institua pour héritiers conjointement son gendre Ga-



briel-Philibert de Grammont et Jeanne-Louise-Philippe, comtesse de Poitiers, qu'il avait épousée en secondes noces. Un monument funéraire à la chapelle des Pères Minimes d'Estavayer (chapelle de Rive) marque la tombe de Charlotte d'Achey. — *Armoiries* : de gueules à deux haches d'armes adossées d'or. — Voir Boyve : *Annales*, IV, 229, 230, 237, 238 : V 439-42, 449-51. — F. Chablot : *La Béroche*, 302, 345-46. — Quartier-la-Tente : *Le canton de Neuchâtel*, 11^e série, p. 779-780. [L. M.]

ACHIVUS, troisième abbé d'Agaune (Saint-Maurice), † 530. En 515, Sigismond, roi de Bourgogne, fonda le monastère d'Agaune, appelé dès le IX^e siècle Saint-Maurice, dans le Valais. Il y appela comme premier abbé le moine Hymnemosus alors abbé du couvent de Grenencense (Grigny près Vienne, France). Plusieurs religieux de cette maison le suivirent à Agaune, parmi lesquels il faut mentionner les presbytres Probus et Achivus. Ce dernier était originaire de la contrée de Grenoble. D'abord soldat, il entra plus tard dans le couvent de Grenencense, et, cédant au désir de son frère germain, Pragmatius, évêque d'Autun, il se rendit à Agaune en 515. Le premier abbé Hymnemosus mourut déjà en 516 et Ambroise I^{er} lui succéda ; enfin, en 526, Achivus devint le troisième abbé. On loue beaucoup son activité ; il contribua à l'achèvement de la nouvelle église et travailla beaucoup à la vie intérieure et à l'ordre du monastère. Il se distinguait aussi par sa science et la lecture de l'Écriture sainte et par son ascétisme. Un de ses élèves écrivit la *Vita abbatum Agaunensium*, la vie des trois premiers abbés d'Agaune. Cet ouvrage est la seule source qui nous soit parvenue et qui nous donne des renseignements sur lui. L'auteur, dont le nom est inconnu, ne tarit pas d'éloges sur l'abbé Achivus qui fut durant quatre ans et onze mois à la tête du monastère et mourut en 530. — Voir son épitaphe dans Em. Egli : *Die christl. Inschriften der Schweiz vom 4.-9. Jahrh.* (dans *MAGZ*, XXIV, p. 11). — E. Egli : *Kirchengesch. der Schweiz*. Zurich 1893, p. 39-40. — Et surtout M. Besson : *Monasterium Agaunense*, Fribourg 1913, p. 141-149. [WIL.-JOS. MEYER.]

ACHSHALM. Nom d'une famille bourgeoise de Berne aujourd'hui éteinte, dont on trouve des représentants au XIV^e, XV^e, XVI^e siècles, probablement originaire de la contrée de Schüpfen. — 1. HENTZ, mentionné en 1389 dans le rôle des redevances de la ville de Berne comme ayant été chargé d'un impôt de 15 sch. Siègne en 1402 au Gd Conseil et au tribunal. — 2. PIERRE, siège au Gd Conseil jusqu'en 1442. † 1442 ou 1443. Il eut deux fils : 3. PIERRE, membre du Gd Conseil de 1443 † 1452. — 4. Gilles, Banneret de Berne. Entre en 1447 au Gd Conseil, en 1469 au Petit Conseil. Lors de la querelle des « Seigneurs justiciers » (*Twingherrenstreit*) en 1470, il fait partie du tribunal extraordinaire qui condamne les nobles coupables de s'être rebellés contre les somptuaires. En 1473, banneret des Maréchaux ; en 1474, va comme capitaine à Héricourt, puis en avril 1475, se joint à une troupe de Bernois, de Soleurois et de Lucernois qui font une expédition en Bourgogne, et prennent Pontarlier au retour. En octobre de la même année, il part comme porte-bannière avec les Bernois qui vont assiéger Morat. Après que les Bourguignons se sont emparés par ruse de Brandolf vom Stein, chef de la garnison du château de Grandson, Achshalm est envoyé à Yverdon en qualité de capitaine et conseiller du banneret Antoine Archer ; ce fut lui qui, dans la nuit du 4-2 mars 1476 rapporta à Berne la nouvelle du massacre de la garnison de Grandson. Peu de jours après, il est envoyé à Morat comme capitaine des troupes. De 1476/78, il est avoyer de Thoune. Envoyé de la ville de Berne en 1474 à Soleure avec le chroniqueur Diebold Schilling, il passa de nouveau en 1482 dix-sept jours en voyages, chargé de missions pour la ville de Berne. Il testa le 7 janvier 1494 et mourut peu après de la peste. — 5. PIERRE, fils de Gilles, au Gd Conseil depuis 1469, nommé membre du Petit Conseil en 1497, banneret de l'Abbaye des Maréchaux en 1500, et collecteur des impôts du Conseil-intendant de l'hôpital du Saint-Esprit en 1505. En 1500, un certain nombre de mercenaires bernois s'étant rendus au service de la France, en dépit de la sévère interdiction qui en avait été faite, Pierre A. est envoyé à leur suite avec Hans Krouchtaler, pour les dissuader de leur

projet. Il est à plusieurs reprises député de la ville de Berne à la Diète fédérale. † 1511. — 6. HANS, fils du n^o 5. Entre en 1505 au Gd Conseil. Il est le donateur d'un des tableaux de la « Danse des Morts » de Nicolas Manuel. (Voir Fluri, dans le *BT* II, 1901.) En 1516, est mis sous tutelle pour dilapidation de ses biens, à la demande de sa femme. † 1517. Dernier représentant masculin de sa famille. — 7. BARTHOLOMÉ, fut justicier, en 1482. — 8. MARGUERITE Allwand, née Achshalm, épouse en secondes noces, en 1497, Gilles Spilmann. — Voir *DHVB. — LL. — Les Chroniques d'Anshelm et de Schilling. — Ratsmanuale. — Oster- und Testamentenbücher. — Ausgestorbene Bernergeschlechter*, aux Archives de l'Etat, à Berne. [E. MEYER.]

ACHTBURGER (LES HUIT BOURGEOIS). Depuis le commencement du XIV^e siècle, nom du patriciat bâlois qui était représenté au conseil par huit personnes. Elles appartenaient à la plupart aux quatre corporations de patriciens (Herrenzünfte) : la corporation de la Clef, celle des Orfèvres et Changeurs (Hausgenossen), des Vignerons et du Safran. Ces huit bourgeois se recrutaient parmi les commerçants, marchands et banquiers. En leur qualité de patriciens c'étaient des « oisifs » sans métier, vivant de leurs rentes ou des revenus de leurs campagnes. Depuis le commencement du XV^e siècle ils n'avaient que quatre représentants dans le conseil faute de personnes capables ; depuis la fin du siècle ils ne comptaient que deux représentants et en 1542 on leur enleva toute participation au gouvernement de la Ville. [A. B.]

ACHTSINIT, Jean. Auteur du lied *Ein Badenfahrt guoter gsellen*, où il célèbre et défend Zwingli et Zurich, à l'occasion de la Dispute de Baden de 1526 (voir Bächtold, *Niklaus Manuel*, p. ccxiv-ccxv). Le nom A. n'est certainement pas un pseudonyme, comme l'admettent Bächtold et Frida Humbel dans *Quellen und Abhandl. zur schweiz. Reformationsgeschichte* (U. Zwingli und sein Reformation im Spiegel der gleichzeitig., schweiz., volkstüml. Litteratur), mais bien un nom de famille réel. Une famille A. apparaît notamment dans le *Zürcher Glückshafenrodol* de 1504, indiquée comme habitant Bremgarten. [F. H.]

ACHTZEHNER VOM RÜDEN (LES DIX-HUIT). C'est ainsi que l'on appelait depuis la lettre de franchises de Waldmann, 1489-1498, les dix-huit représentants à vie des Constables (groupe du Conseil, composé de chevaliers et de bourgeois) dans le Grand Conseil de Zurich en opposition aux *Douzeniers* (les douze représentants de chaque corporation au Grand Conseil), également nommés à vie. Selon décision du Conseil, du 11 avril 1644, ils suivaient, sur le tableau des membres suspendu dans la salle du Conseil, les deux maîtres des Constables. Les réceptions parmi les Constables devaient se faire en présence des Constables et des Dix-huit réunis. L'accord, sanctionné par l'autorité le 23 janvier 1679, conclu entre la corporation noble, le « Stübli » ou les seigneurs du Rûden d'une part et les membres bourgeois des Constables d'autre part, fixait que les Dix-huit devaient se composer de douze membres de la noblesse et de six membres de familles bourgeoises, mais que tous seraient élus par les conseillers des Petit et Grand Conseils des Constables et que deux des six membres du Petit Conseil seraient choisis par les Conseils et Bourgeois (c'est-à-dire par le Grand Conseil) dans l'ensemble des Dix-huit. L'institution et le nom des Dix-huit disparurent avec le changement de régime de 1798. — Voir Simler-Leu : *Von dem Regiment der Eydgenossenschaft II*, 1734, p. 443 note d. — David Wyss : *Polit. Handbüchlein* 1796, p. 54 s. — *ZT* 1907, p. 163-180. [F. HZG.]

ACKER, im. Voir IM ACKER.

ACKERET, AKERET et ACKRER. Ancienne famille de paysans, aujourd'hui encore florissante, des cantons de Zurich, Schaffhouse et Thurgovie, dont les membres se sont distingués aussi en d'autres domaines.

1. *Ackeret*, s'écrivit *Ackerer* ou de différentes façons au XV^e siècle. Vieille famille de paysans, originaire de Seuzach près Winterthour où elle est encore florissante ; elle tire son nom de l'antique ferme disparue d'ACKERN (voir ce nom) sur le Lindberg. Les Ackrer de Seuzach possédèrent jusqu'en 1483 deux grands fiefs à Oberwinterthour. Le chroniqueur de Winterthour, Laur. Bosshart,

relate longuement une violente querelle, intéressante au point de vue de l'histoire du droit, entre les A. et les Wipf à Seuzach durant l'automne 1530. L'ancêtre des A. de Seuzach est — 1. WELTI ACKERER, mentionné dans le plus ancien rôle des contribuables de Kibourg, après 1452. — 2. JACOB, entrepreneur de bâtiments, 1821-1895, bourgeois de Winterthour en 1875, ainsi que plusieurs autres dans la suite; une rue porte d'après lui le nom d'Ackeretstrasse. — Voir *Lawr. Bossharts Chronik*, par K. Hauser, Bâle 1905, p. 226. — E. Gagliardi: *Dokumente zur Geschichte des Bürgermeisters Hans Waldmann I*, p. 253. — *Bürgeretats Winterthur 1875-1915*. — FRITZ ACKERET, voir sous AKERET. Voir aussi AKERT. [Dr. F. Hgg.]

ACKERKNECHT, Eberhard, * 11 juin 1883 à Bayersbronn, préfecture de Freudenstadt (Wurtemberg), Dr-méd.-vét., privat docent à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Zurich depuis 1914, professeur de l'Institut anatomique vétérinaire depuis 1911. Thèse de doctorat: *Das Mark der Röhrenknochen, Untersuchungen an Pferden* (dans VNGZ 57, 1912). Thèse d'habilitation: *Die Papillarmuskeln des Herzens, Untersuchungen an Karnivorenherzen* (pas encore publiée). En outre, auteur de nombreuses publications dans des revues de médecine vétérinaire. [F. H.]

ACKERMANN, AKERMANN ou **ACHERMANN**. Familles des cantons d'Argovie, de Fribourg, de Schaffhouse, de Soleure et de Zurich.

A. Canton d'Argovie. Samuel, * 1749 et † 25 juillet 1810 à Hendschiken (C. Argovie). Fils de Rodolphe A. (messager de Berne) qui, avec ses frères, Jean A. (messager de Bâle) et Rodolphe, s'occupait du transfert des marchandises de ces deux villes dans le canton d'Argovie, et probablement aussi à Zurich. Samuel exerça aussi le métier de son père; il fait lui-même allusion, dans un de ses rapports au Grand Conseil, à sa connaissance du métier de roulier. Est nommé aussi comme tenancier de l'auberge de l'Ours. En 1798, il fut un des huit députés envoyés par le canton d'Argovie au Grand Conseil de la République Helvétique. Dans cette assemblée législative, il se distingue par son activité et la vive part qu'il prend aux débats; il fut souvent appelé à faire partie des commissions préparatoires. Lorsqu'en mai 1798, des troubles éclatent à Brugg, Samuel A. y est envoyé avec deux autres membres du Conseil; il se livre à une enquête, procède à quelques arrestations et endigue le mouvement en fort peu de temps, ce qui lui attire les éloges du préfet et du Directoire. Dans tous ses discours, il se montre ami du progrès et bien disposé pour la France. Il s'intéresse aux problèmes d'économie rurale et lutte pour l'abolition des dîmes et des charges féodales qui pèsent sur les paysans. Il prend sans cesse en main les intérêts des communes appauvries, et, dans les questions religieuses, se montre équitable envers catholiques et réformés. A partir de juin 1801, son nom disparaît des actes publics. Il semble s'être retiré alors dans la vie privée, et ne fit jamais partie de la Diète helvétique. — Voir: *ASHR*. Vol. 1-5. — *Geburt-, Ehe-, u. Sterberegister*, Archives communales, Lenzbourg.

B. Canton de Fribourg. Plusieurs familles du canton de Fribourg ont porté et portent encore ce nom sans qu'il nous soit possible d'établir s'il existe des liens de parenté entre elles. — 1. ULLINUS fut fait bourgeois de Fribourg en 1357 (*Liv. bourg.* I, p. 164 verso). — 2. JEAN-JACQUES, du bailliage de Dorneck (Soleure), notaire et maître d'école à Fribourg, fut naturalisé Fribourgeois en 1708 (Rôle n° 7, p. 116 et Manual 13 mars 1708), il vivait encore en 1723. — 3. NOË-NICOLAS, à Fribourg, créé notaire en 1850. A l'une ou l'autre de ces familles appartiennent certainement: — 4. JEAN, de Tavel, peintre, qui s'engagea dans les régiments suisses au service de Rome, puis de Naples; après 1859 s'engagea au service de la Hollande, s'embarqua pour Batavia, revint au pays après quelques années passées en Asie et repartit pour la Russie. — 5. JEAN, peintre et dessinateur, XIX^e siècle. — 6. MICHEL, natif de Tavel, sculpteur et ermite, XIX^e siècle. — 7. JOSEPH, directeur et propriétaire du journal *Le Fribourgeois*, docteur en droit de l'Université de Louvain, † à Bulle le 29 juillet 1905 à

l'âge de 43 ans. — Voir *Tableau alphab. des notaires qui ont stipulé dans le canton de Fribourg antérieurement au 31 déc. 1868*, p. 1-2. — *SKL* 1, p. 7-8. — *ASHF* VI, p. 299. [RARMV.]

C. Canton de Saint-Gall. P. AEMILIAN (de son prénom Johannes) * à Gossau, le 15 février 1718, fils de Johann et de Anna Ruoz. Prononça ses vœux le 15 janvier 1736 et fut ordonné prêtre le 23 juillet 1741. Bon musicien, il fut d'abord sous-maître de chapelle et dès novembre 1741, maître de chapelle. En juillet 1742, il fut déplacé à Bellinzone, où il enseigna la rhétorique au Gyuinase que possédait le couvent d'Einsiedeln; il y resta jusqu'en novembre 1751, où il fut rappelé au couvent en qualité de directeur (*praeceptor*) de l'école. En 1763, il fut nommé prévôt des propriétés du couvent à Saint-Gérolde (Vorarlberg), après avoir été, quelque temps auparavant, supérieur du couvent. Il revint à Bellinzone, en octobre 1768, comme prévôt; il y mourut le 30 juillet 1769. Il traduisit en latin la *Clémentia Titi* du Metastase, qui fut représentée le 25 avril 1755 par les élèves du couvent. — Voir: *Gfr* 17, 25. [P. R. H.]

D. Canton de Schaffhouse. Famille bourgeoise de Schaffhouse dont les origines remontent à l'époque de la Réformation et qui s'éteignit en 1760. A mentionner: — 1. LOUIS, ecclésiastique; ordonné à Zurich en 1569; depuis 1573, pasteur évangélique à Ellikon sur la Thour; depuis 1576 proviseur à Schaffhouse; en 1580, diacre à Neunkirch; en 1582, pasteur à Buch sur le Rhin et prédicateur à Schaffhouse; latinisa son nom en *Agricola*. — 2. JEAN-GUILLEUME, pasteur à Schaffhouse en 1601. Plusieurs membres de la famille occupent des postes de pasteurs à la campagne. — 3. JEAN-LOUIS, mourut en 1679 comme avoyer de la corporation des boulangers et haut-bailli. Les trois derniers représentants de la famille furent maîtres d'école à Thâingen. — *LL* I, 89. — Wirz: *Etat* 1890. — *Genealog. Reg. d. Stadt Schaffhausen*. [BESCHLIN.]

E. Canton de Soleure. Joseph. Médecin à Soleure et ancien Landammann; * en 1816 à Münliswil, † en septembre 1896. Fit ses études à Baden, Lucerne, Zurich et Heidelberg où il obtint son doctorat en méd. en 1841. En 1843 il s'établit comme médecin à Soleure où il est très apprécié; en 1856, il prend une part très active au mouvement de revision de la constitution provoqué par Vigier et devient membre de la constituante; de 1857 à 1873, il est membre du Conseil d'Etat, puis on le voit à la tête de l'asile d'aliénés de Rosegg, qu'il dirige de 1873 à 1892, époque où il se retire dans la vie privée. — *St. Ursenkalender 1897*. — [H. B.] — P. **Placide**, Abbé de Mariastein (1804-1841), * le 8 janv. 1765 à Ramiswil (C. Soleure), entra en 1783 comme novice au couvent de Bénédictins de Mariastein, fut ordonné prêtre le 6 janv. 1787, puis devint professeur au collège du couvent et, en 1798, intendant et curé de Beinwil. Témoin des années de terreur de la Révolution française, le futur abbé en garda un vif souvenir. Le couvent ayant pu être réintégré en 1803 et l'abbé Jérôme Brunner étant mort, A. devint son successeur; pendant les premières années, il s'absorba dans un travail de restauration pénible. Il réussit peu à peu à réunir de nouveau les conventuels dispersés en tous pays et à rétablir la discipline monacale. Comme ami des arts, il a pris une part active à la décoration de la chapelle de la Grâce et à la construction de la façade ouest actuelle de l'église du couvent (1830-32). Il est aussi connu comme auteur de plusieurs livres d'édition non dépourvus de valeur littéraire. Les annales relatent la grande affluence de pèlerins, notamment de l'Alsace, qui se produisit pendant le règne de l'abbé Placide. Après avoir vécu la période relativement brillante de la Restauration, il vit encore les troubles de 1834 provoqués par le gouvernement radical de Soleure qui imposa à son couvent le contrôle de l'Etat comme préparation à sa suppression. C'est sous lui que l'image de N. D. de la Grâce fut introduite dans les armoiries du couvent. — Voir aussi l'article MARIASTEIN. — F. Fiala: *400 Solothurner Schriftsteller MS.* — Strohmier: *Der Kant. Soloth.* p. 231. — P. Ans. Dieltler: *Vetera annecta MS.* [TATARINOFF.]

F. Canton de Thurgovie. Famille de la haute Thurgovie (D. Arbon), très répandue et certainement antoch-

tone; il est difficile de remonter à son origine. A citer : JACOB, de Hiltswil (Salmsach) ; * 1824, consacré pasteur en 1848, fut, après des vicariats à Mammern, Kirchberg, Aawangen, Sulgen et Berg, nommé pasteur d'Ernatingen en 1854 ; † 1865. On lui doit un écrit sur la question des pauvres et deux sermons de la *Schweizerische Predigt-sammlung* de Oeschwald. Il mourut dans le naufrage du bateau qui allait de Constance à Schaffhouse. [SCH.]

G. **Canton de Zurich.** I. Nom de famille mentionné depuis 1318, répandu dans les communes zuricoises de la rive droite de la Limmat. La famille de la commune de Fluntern paraît déjà en 1318 et s'éteignit en 1868 avec le régent GASPARD. — Voir *Zürcher Stadtbücher* I. — J. R. Denzler : *Fluntern*, 1858, p. 154. — J. Fricke : *Gemeindebuch des Limmatthales* I, p. 5. — Wirz : *Etat des Zürich. Ministeriums.* — II. HENRI, de Wipkingen, obtint gratuitement pour services rendus la bourgeoisie de Zurich en 1440 ; de même JEAN, de la propriété Ackermannshube, près Arbon, en 1476, parce qu'il avait accompagné la bannière de la ville dans le Sundgau. Le *Geschlechterbuch* de Dürsteler donne deux armoiries des A. de la ville de Zurich. — III. Une famille de ce nom acquit aussi la bourgeoisie de Winterthour au XVI^e siècle. — IV. Descendant d'une famille considérée à Embrach (C. Zurich), JEAN, préside un tribunal en 1360 et fut investi en 1361 de fiefs autrichiens ; ALBRECHT a été en 1379 curé à Embrach. — *Habsburger Urbar* II, p. 524. — Arch. C. de Zurich, *Ausgeschied. Urk. Embrach.* — Huber : *Regesten von Klingnau*, p. 45. [F. H.]

ACKERMANN, Conrad-Ernest, 1710-1771. * à Schwerin, fondateur de la célèbre troupe théâtrale Ackermann. La guerre de Sept ans l'ayant obligée de quitter l'Allemagne, cette troupe voyagea en Suisse et y fit sensation. Elle donna à Zurich en 1758, pendant plus d'un mois, de nombreuses représentations, en affectant le quart des recettes à l'Assistance publique de la ville. Tout le monde était si enchanté que le jeune Wieland écrivit sa tragédie « Jeanne Gray », représentée pour la première fois à Winterthour avec M^{me} Ackermann dans le rôle principal. Sulzer, secrétaire de la ville de Winterthour, rapporta ses impressions sur la pièce et les acteurs en 1759 dans une lettre à l'esthéticien Sulzer à Berlin, A Bâle, la troupe Ackermann donna des représentations en 1757, 1758 et au printemps et en hiver 1760, à Zurzach 1758, à Schaffhouse 1758, à Berne 1758-59. — Voir G. Meyer von Knonau : *Der Kant. Zürich* 2, p. 80. — *ADB* 1, p. 37. — R. Rüegg : *Blätter zur Feier des 50 jähr. Jubil. des Zürich. Stadttheaters* 1884, p. 7 s. — B. Litzmann : *Fr. L. Schröder, Ein Beitrag zur Deutschen Literatur- und Theatergeschichte* I. — E. Jenny : *Basels Komödienwesen im 18. Jahrhundert.* BJ 1919. [F. H.]

ACKERMANN, Guillaume-Henri, * le 25 juin 1789 à Auerbach dans le Vogtland saxon (royaume de Saxe), se voua, durant ses études au gymnase et à la faculté de théologie, à l'éducation des enfants et reconnu que l'enseignement était sa voie. Aussi, en 1811, accepta-t-il avec joie une invitation de Pestalozzi à se rendre à Yverdon. Il travailla donc sous la direction du maître, et comme un de ses meilleurs collaborateurs, et s'assimila la méthode de Pestalozzi. Le 25 mars 1813 il quitta Yverdon, entra dans le corps de Lutzow et prit part aux guerres de l'indépendance contre Napoléon. Il profita ensuite d'un séjour en Angleterre, de février en août 1815, pour étudier le système d'éducation Bell-Lancaster et y opposer les idées de Pestalozzi. Il retourna ensuite auprès de Pestalozzi, vers lequel il se sentait irrésistiblement attiré et des dernières années duquel il voulait profiter pour compléter ses connaissances pédagogiques. Pendant ce séjour, Bell fit visite à Pestalozzi et A. a laissé dans ses *Erinnerungen aus meinem Leben bei Pestalozzi* une exquise description de la rencontre des deux plus grands pédagogues de leur temps. Cependant Bell, absolument imbu de sa propre méthode, ne se laissa pas plus convaincre par Pestalozzi qu'il n'avait admis les points de vue d'A. durant son séjour en Angleterre. Dans la suite, A. fut témoin de la décadence de l'institution, due aux querelles intestines causées par Schmid, et il quitta Yverdon au début de septembre 1817 ; mais il voua une profonde reconnaissance à son vénéré maître ; il resta également attaché aux localités de Suisse où le grand homme avait enseigné

et il les visita en 1828. En 1820, A. obtint une place de maître à l'école modèle de Francfort s/M et en devint une des illustrations. Pendant un long voyage dans le sud, de 1830 à 1831, il renoua les liens d'amitié avec ses amis d'Yverdon. A Francfort s/M, il exerça une activité dans les domaines les plus variés ; il fut un des organisateurs du centenaire de la naissance de Pestalozzi et un des promoteurs de la fondation Pestalozzi à laquelle il céda le produit de la vente de ses *Erinnerungen* mentionnés plus haut. Il mourut le 27 mars 1848 et ce fut un deuil pour toute la ville. — G.-K. Barth a publié sur A. une étude critique qui fait autorité : *Der Lutzower und Pestalozzianer W. H. Ackermann aus Auerbach* I, V. Avec un portrait de W. H. Ackermann. Leipzig et Berlin, 1913. L'auteur a utilisé pour cet ouvrage des documents inédits conservés au Pestalozzianum à Zurich et rectifié sur plus d'un point d'anciennes esquisses biographiques, comme celles de l'ADB et du *Neuer Nekrolog der Deutschen*, 26^{me} année, 1848, 2^e partie, p. 382. [C. B.]

ACKERN (C. Zurich, D. Winterthour, Com. Veltheim ou Seuzach). Ferme fort ancienne et disparue, sur le Lindberg, berceau de la famille actuelle ACKERET, dans le vignoble zuricois. En 1230 le comte Hartmann l'Ancien, de Kibourg, donne à son épouse Marguerite de Savoie, entre autres la ferme *Agchirn*, avec toutes ses dépendances, qu'il avait rachetée de sa dot. En 1290 des recettes ont été données en gages à un vassal de Rutschwil. Le duc Albert remet en gage en 1292 des recettes d'Ackern, Lindberg etc., à Jean de Humlikon, dont la veuve avait encore la jouissance en 1320. Les recettes sont très bien indiquées dans le rentier des Habsbourg, dès 1279. En 1478 la ville de Winterthour loue à Welti Ackerer, de Seuzach, le Lindberg et la ferme d'Ackern à la condition de construire dans le délai de trois ans une maison de seize colonnes sur le Lindberg. Le domaine est encombré en 1492, probablement déjà sans maison. Il ressort des querelles entre le couvent de Töss et Winterthour, que cette ville a transformé en pâturage le domaine du Lindberg et de l'Aekrat. — *UZ* I, n^o 459 ; VI, n^o 2218. — *Habsburg. Urbar* 1 et 2. — Troll : *Geschichte von Winterthur* 3, p. 211. — A. Ziegler : *Geographische Namen (Nbl. Stadtbibl. Wthur* 1909, p. 39). — K. Hauser : *L. Bosshart*, p. 226. — H. Sulzer : *Das Dom.-Kloster Töss*, p. 92 (12). — Archives du C. de Z. : Töss, n^o 696. [F. H.]

ACKERSTEIN (GRAUER et ROTER). Nom de deux maisons sises dans la commune de Hönegg, au bord de la Limmat ; il provient de matériaux qui ont servi à leur construction. Ackerstein signifie bloc erratique. 1. L'Ackerstein gris était dans la seconde moitié du XIX^e siècle la propriété de J. Mérian-Fischer. — 2. L'Ackerstein rouge aurait été édifié avec les matériaux provenant d'un seul bloc de sermitte, selon l'inscription de 1674. En 1832 le professeur A.-L. Follen (1794-1855), un réfugié politique, en était propriétaire. — Voir C. Escher et R. Wächter : *Chronik der Gem. Wipkingen*, 1917, avec gravures p. 181 et 183. [F. H.]

ACKIN, AKINUS, ACQUINUS. Médecin et chirurgien juif, de Vixou, reçu en 1412 bourgeois de Fribourg, avec sa femme, ses enfants et toute sa famille, pour le terme de dix ans et moyennant finance annuelle de 50 livres laus. En 1420-1422, la ville de Fribourg très satisfaite de ses services renouvelle ce contrat pour dix ans ; mais en 1424 déjà, Ackin avait quitté Fribourg et se trouvait à Casale. — *Recueil diplomat. du cant. de Frib.*, VII, p. 109, où l'on peut lire la très curieuse convention de 1420-1422. — *Les médecins juifs à Fribourg dans les siècles passés*, par le Dr Ant. Favre, dans les *ASIF*, tome VII, p. 30. [RÆMY.]

ACKLI (et autres formes analogues). Nom de famille représenté à Zurich au moins depuis 1357 jusqu'en 1671 et qui se rencontre aussi dans les environs de la ville. Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, c'était une famille de tisserands. Sont originaires de Wipkingen : — 1. JEAN, chaudronnier, reçu bourgeois le 13 août 1398, prévôt de la corporation des forgerons depuis la St-Jean 1419 à 1426 et de Noël 1428 à 1429. — 2. COXRAD, également de Wipkingen, reçu bourgeois le 26 juin 1394, probablement la même personne que le prévôt de la corporation des revendeurs, de la St-Jean 1412 à 1417 et de 1421 à 1440, et de Noël 1442 à 1444 ; taxateur des viandes 1428 et percepteur de l'im-

pôt sur les vins 1433, haut-bailli à Wollishofen 1424 et 1432; comme membre de la Commission du Conseil, il vota la cession à l'Autriche du comté de Kibourg en 1441;



Seau de Conrad n° 2, bailli de Wollishofen.

son sceau présente un bâton (de pèlerin ?) oblique, flanqué de deux étoiles (archives C. Zuriel; doc. de l'hôpital de 1435). — 3. RODOLPHE, est chargé en 1464 de l'encaissement de l'argent du jeûne des quatre-temps à Niederdorf. — 4. LUCAS, en 1465 curé à Maur, au bord du Greifensee. — 5. JEAN, membre de la corporation des cordonniers, prit part à la bataille de Morat en 1476, est préposé en 1493 à la perception de l'impôt sur les vins et des péages à Niederdorf. — 6. JOS, tondeur de draps, un des meur-

triers de l'huissier Schneevogel, nommé en 1489 au Conseil des « Cornus » en qualité de représentant de la corporation des Tailleurs dans le Petit Conseil; il joua un rôle actif dans les pourparlers avec la campagne zuricoise et dans l'élaboration du Compromis de Waldmann. Il serait l'ancêtre de la famille zougoise des Acklin. — 7. CONRAD eut un rôle actif dans la guerre contre le châtelain de Musso 1531 (Strickler : *Aktensammlung zur Schweiz. Ref. Gesch.*). — 8. JEAN-RODOLPHE, reçu bourgeois en 1618, † 1671, tonnelier, avait comme armes, selon le vitrail de la corporation des tonneliers de 1629, actuellement au Musée national : de gueules à un marteau de tonnelier et un compas d'or en sautoir accompagnés d'une demi-roue du même en pointe, armoiries reproduites dans Strickler : *Gesch. der Familie Spörri*, 1915. — Dürsteler : *Geschlechterbuch*, avec trois armoiries. — Voir *Zürch. Steuerbücher* et *Bürgerbuch I*, f. 117, 30; H. — Fr. Hegi : *Gesch. der Zunft zur Schmieden*. — Gagliardi : *Dok. Waldmann II*. [F. HEGI.]

ACKLIN. Ancienne famille de bourgeois et d'ecclésiastiques à Zoug et à Lucerne, aujourd'hui en partie éteinte. C'est la branche zougoise qui remonte le plus haut.

A. Canton de Zoug. Ancienne famille bourgeoise de Zoug, qui comprend de nombreuses branches (arbre généalogique à la chancellerie de la corporation à Zoug). **Armoiries** : d'azur au rameau de sinople acosté de deux étoiles d'argent. Gatschet (Mss. Hist. Helv. 59. Biblioth. Berne) rapporte d'autres armoiries : parti, d'argent au lion de gueules et de gueules à deux lances d'argent en sautoir. Selon Wikart (Famille de la ville de Zoug, *Gfr.* 23, p. 286) cette famille descend de — 1. JOS, tondeur de draps à Zurich, élu, lors des troubles de Waldmann en 1489, au Conseil des « Cornus ». En 1498, reçu bourgeois de Zoug; il avait épousé Elisabeth Holzer (voir ACKLI n° 6). Son fils — 2. ANDRÉ, reçu bourgeois en même temps que lui, tomba en 1515 dans la bataille devant Milan. Depuis lors la famille est restée fixée à Zoug où elle est encore prospère. Parmi ses membres, nous citerons : — 3. NICOLAS, 1610-1686, haut bailli à Steinhausen de 1668 à 1669 et 1684-1686. — 4. OSWALD, haut bailli à Cham, 1690-1692, percepteur d'impôts 1681-1682, membre du Grand Conseil en 1687, bailli à Hunenberg, 1693-1696, roi de la corporation des archangeviers en 1703, trésorier de la bourgeoisie 1699-1702. Ayant fait faillite en 1709, tous ses biens furent vendus à l'encan. — 5. CHARLES-GASPARD, boulanger, comme la plupart de ses ancêtres, fut de 1765 à 1796 membre du Conseil dont il revêtit deux fois la charge de trésorier; * 1724, † 1796. — 6. JEAN-JOSEPH, 1722-1772, prêtre de la sexte dans la chapelle Schwarzmurer. — 7. FRANÇOIS-MARTIN, 1734-1795, professeur de rhétorique, 1773-1788, durant quinze ans maître du chœur et en 1788 prêtre de la sexte. — 8. CONRAD-CHARLES-GASPARD, 1749-1814, orfèvre, membre du Grand Conseil de 1784 à 1798, haut bailli à Rischel 1782-1784 et à Cham 1790-1792. Son sceau d'orfèvre porte une branche de tilleul avec cinq feuilles. — 9. JEAN-CONRAD-JACOB, 1752-1829, cloutier de son état, trésorier 1807, membre du Conseil de 1816 à 1820, inspecteur des biens communaux (Allmend) en 1816, membre du conseil préposé à la surveillance du commerce des grains en 1818, directeur de l'assistance publique de 1821 à 1829.

— 10. FRANÇOIS-MICHEL, 1793-1848, médecin aux Löbern et dès 1830 au service du pape. — Voir J. M. Weber-Strebel : *Aus dem Geschlechte der A. in Zug*, dans le *Nbl. de Zoug*, 1916. — SKI. I. [A. WEBER et W. J. MEYER.]

B. Canton de Lucerne. Cette famille se rencontre dans plusieurs communes du district de Lucerne; elle reçut la bourgeoisie de Lucerne en 1550. — 1. JEAN JACQUES, bourgeois de Lucerne et d'Augsbourg, notaire apostolique et impérial, fut de 1655 à 1689 bailli du chapitre de Zurzach. Il rassembla tous les rôles de redevances du chapitre et réunit les principaux documents dans cinq gros registres cadastraux. En récompense de ses longs et fidèles services, le chapitre lui donna en fief héréditaire, le 2 avril 1670, le château de Mandach à Zurzach, qu'avec ses propres moyens, soit plus de mille florins, il reconstruisit presque entièrement de 1671 à 1673. Voir Jean Huber : *Gesch. des Stiftes Zurzach*, p. 294. — W. Merz : *Burganlagen u. Wehrbauten II*, p. 612, 614, 675. — 2. MICHEL, de Lucerne, * en 1673, bénédictin à Fischingen, écrivit sur le couvent de femmes de Mariahilf à Alstätten (Mülina : *Prodr.*) — [p. x. w.] — 3. VINCENT, O. S. B., conventuel du couvent de Beinwil-Mariastein (Soleure). * 29 janvier 1676 à Lucerne, prononça ses vœux le 4 mai 1692, fut ordonné prêtre le 4 avril 1699; professeur de théologie et de philosophie, notaire apostolique, secrétaire et archiviste du chapitre et économiste du couvent, † le 5 novembre 1747 à Mariastein. Il exerça une activité littéraire dans les domaines les plus variés. On connaît de lui les ouvrages suivants : 1. *Joachim Seiler Abt des Gottshuses Fischingen heilige Ergetlichkeiten*, etc.; traduit du latin en allemand, Einsiedeln 1709. — 2. *Christliche Leich-Predigt bey Ehrenbestattung Essonis... secundi, Abbtin (von) Beinwil...*, den 17 Martii 1710, imprimé 1710. — 3. *Prothocollum electionis Augustini (Glutz) coadjutoris 1719*; MS. — 4. *Liber in 8°, qui continet missas... cum psalmis... per totum annum... Item anniversarium Beinwylae 1719*, MS. — 5. *General-Registratur aller Dokumenten in dem äusseren und inneren Archivio, 1720*, MS. — 6. *Calendarium perpetuum, tam festorum sanctorum quam mobilium... ad usum et commoditatem... Monasterii Beinwilensis...* 1728; appendice : *Anniversaria sollempnia*, MS. — 7. *Haus- u. Buch der Probstei... St. Panthaleon. 1734*, MS. — 8. *Directorium cantus pro ehoro cum ordine professionis...* 1735; MS. — 9. *Pensus debitus servituti religiose Benedictinae in Petra Mariana, 1736*; MS. — 10. *Chronica domestica Mon. S. Vincentii... in Beinwiler a prima ejus fundatione, quae facta est A. Chr. MLXXXV usque ad moderna tempora, ad annum sc. MDCCXXIII*; MS. Cet ouvrage, le principal d'Acklin, est d'une importance fondamentale pour l'histoire du couvent de Beinwil. Il renferme, en seize grands in-folio, l'exposé, poursuivi année après année, de l'histoire universelle et de celle du couvent parfois fort mouvementée. Cet ouvrage aux proportions gigantesques fut commencé en 1723 et terminé en 1732, grâce à l'initiative énergique de l'actif abbé Augustin II Glutz. Quoique ce soit une compilation, d'une part les nombreuses copies d'originaux qu'il renferme, notamment des journaux des abbés et de nombreuses lettres, telles ces belles et élégantes missives du patron du couvent II. J. von Staal à l'administrateur Wolfgang Spiess, et d'autre part les notices sur l'histoire intérieure, particulièrement sur l'économie du couvent, donnent à cet ouvrage une valeur inappréciable. Il se trouve aux archives de l'Etat de Soleure. — 11. *Diarium historicum... auctore Henrico Panthaleone physico Basiliensi... emendatum et augmentatum opera... P. Vincentii Acklin*. 2 vol. Cet ouvrage contient aussi une espèce de chronique du couvent de Beinwil, 1572-1745; MS. — [TATARINOFF.] — 4. BERNARD, frère de Vincent, Dr en théologie vers 1720, curé à Endingen et Vilmergen, auteur d'un ouvrage d'édification. — 5. ILDEFONSE, frère des n°s 3 et 4, * en 1737 à Horw, Franciscaïn 1756, lecteur en philosophie à Ratisbonne 1770, père-gardien à Spire 1774, Fribourg 1777, Werthenstein 1779, Lucerne 1781, confesseur à Moutatal 1783, custode à Lucerne 1791; il écrivit en 1780 : *De libertatibus Helvetiae circa sacra*; il fut aussi mathématicien. — 6. NICOLAS-RODOLPHE, de Lucerne, * 1685, curé et camérier à Uffhusen 1723, † 1756. — 7. IGNAME ou

Père MANSUET, fils de Louis, * 1695, cistercien à Saint-Urbain, senior 1768, écrivit sur la bataille de Sempach (Muhlinen; *Prodr.*). — 8. LÉONCE, capitaine de la brigade de l'Entlebuch 1782. [P. X. W.]

ACLENS (C. Vaud, D. Morges, V. DGS), *Astlegus* en 1002, *Asclens* vers 1100, d'un nom germanique apparenté au féminin *Ascula*. Village dépendant de la seigneurie de Gossonay, puis dès 1410 de celle de Vullierens. En 1665, il en fut détaché en faveur de Bernard de Budé qui le vendit en 1675 à la ville de Morges pour 75 000 florins. L'église, paroissiale en 1228, se trouvait au quartier de Chublie, au nord du village, et dépendait du prieuré de Saint-Maire, à Lausanne. Au S.-O. du territoire, un chemin vicinal porte le nom de *chemin de la guerre*, et l'on en attribue l'établissement aux Romains. Ailleurs un autre chemin porte le nom caractéristique d'*étraz*. — *DHV* 1, p. 16. [M. R.]

ACQUACALDA (AQUA CARIDA) (C. Tessin, D. Blenio, Com. Olivone). Localité sur la route du Lukmanier. On en parle déjà en 1228 dans un procès (5 juin et 15 nov. 1228), qui eut lieu entre les voisins d'Olivone et les seigneurs de Torre à propos de la propriété des terrains de Segno, depuis Portera jusqu'à Acquacalda. — De même dans les statuts de la commune d'Olivone, de 1237. — Meyer : *Blenio u. Leventina*. — Martignoni : *Schema Storico giuridico del Patriato ticinese*. [C. T.]

ACQUAROSSA ou **ACQUA ROSSA** (C. Tessin, D. Blenio, Com. et paroisse Lottigna). Localité qui prit le nom des eaux ferrugineuses qui y jaillissent. Déjà au XVIII^e s. il existait un petit établissement de bains, suivant une description de la vallée de Blenio du commencement du XIX^e s. Ce petit établissement portait la date de 1798. L'établissement actuel a été bâti vers la moitié du XIX^e s. Peu connus au nord des Alpes, ces bains attirent chaque année une assez nombreuse clientèle du Tessin et de l'Italie. — *Bstor* 1890. — Bertoni Giacomo-Mosé : *Les eaux thermales acidulées, salines, ferrugineuses, arsenicales avec lithine d'Acquarossa*. [C. T.]

ACQUA MARCIA, aujourd'hui *Ava Martscha* (eau poivrée). Appellation rhéto-romanche pour la source sulfureuse d'Alvaneubad. Voir cet article.

ACQUENEAZ, voir AQUINEAZ.

AQUINO, voir AQUINO.

ACRONA-SEE, ACRONIUS-LACUS. Anciens noms du Bodan. Voir cet article.

ACRONIUS, Jean, originaire de la Frise, d'où son surnom *FRISIUS*. Immatriculé en 1542 à l'université de Bâle, est avant 1547 maître ès arts et devient professeur de mathématiques, occupant en même temps, de 1549-1553, la chaire de logique. En 1564, il est nommé docteur en médecine, mais meurt de la peste la même année. — Thommen : *Gesch. der Univers. Basel 1532-1632*. [A. B.]

ACTE CONSTITUTIF (C. Genève). Nom d'un chapitre de la constitution du 5 février 1794, chapitre qui suit la Déclaration des Droits et des Devoirs de l'Homme social et précède les Lois politiques. Ses 49 articles sont les bases de toute la constitution sus indiquée et devaient prévaloir, en cas d'opposition, sur les lois proprement dites. [C. R.]

ACTE DE MÉDIATION. Voir MÉDIATION, ACTE DE.

ACTE SOUVERAIN. Nom donné à deux résolutions prises à la suite de la révolution du 14 février 1845 par les citoyens réunis à Lausanne sous le titre d'Assemblée populaire du canton de Vaud. Le premier acte souverain renferme la désignation du gouvernement provisoire, le 14 février; le second, du lendemain, prononça la dissolution du Grand Conseil. [FAVEY.]

ACTES d'oubli, de réunion et de paix (Genève). Après des crises aiguës dans le domaine des luttes politique, sociale et économique et pour marquer des intentions de tolérance réciproque, les Genevois promulguèrent des actes d'oubli. L'oubli devait porter surtout sur les faits personnels. Souvent ce ne fut donc qu'un acte d'amnistie plus ou moins générale mais voté par l'ensemble des électeurs (20 décembre 1734, 1^{er} novembre 1737, 9 mars 1768, 2 août 1793). L'initiative du reste, en revint souvent aux cercles. Le 31 août 1795, une adresse signée par un très grand nombre de citoyens fut remise aux syndics et au Conseil Administratif pour qu'on élaborât un *acte de réunion et d'oubli*. Celui-ci fut effectivement célé-

bré à St-Pierre, le 24 septembre 1795, les citoyens étant invités à se dépouiller de tout signe de parti et à se contenter de porter la cocarde genevoise. — Cf. Rivoire : *Bibliographie*. Voir Genève A. E. [C. R.]

ACTUAIRE (C. Genève). Nom d'une charge au greffe (XVIII^e s.). — Cf. Rivoire : *Bibliographie*. [C. R.]

ADA ou **ADAMUS**, Abbé de Disentis de 1089-1121. L'empereur Henri V lui confirma les franchises de son couvent et plaça celui-ci sous la dépendance immédiate de l'Empire, de sorte que ni évêque, ni duc, ni comte, ni avoué ne pouvaient y exercer aucun droit. — Th. von Mohr : *Regesten des Stiftes Disentis*, Coire 1848-1852. — Thommen, *Urk.* I n^o 107. — Th. von Mohr : *Codex diplomaticus* I, p. 150. [F. P.]

ADALBERO. Trois personnages de ce nom ont été évêques de Bâle et deux abbés de Disentis. — ADALBERO I, évêque de Bâle, du 13 octobre 898 au 15 mai 915, appelé après 898 *sanct Augustensis ecclesiae presul*, *Propinquus* et *consanguineus* de saint Benno, évêque de Metz, lequel mourut en 940 à Einsiedeln. Engagé par lui, A. fit don de Sierenz à Einsiedeln. Voir *Bas. C. VII*, p. 467. — *UStG*, p. 716. — Trouillat I, p. 128. — ADALBERO II, évêque de Bâle de 999 au 12 mai 1025, auquel le roi Rodolphe III de Bourgogne lit don en 999 du couvent de Moutier-Grandval avec toutes ses dépendances. Voir *Bas. C. VII*, p. 467. — Trouillat I, p. 139. — ADALBERO III, évêque de Bâle en 1134, † le 16 octobre 1137, fils du comte Hermann I de Froburg et frère de Ortlieb, son successeur sur le siège épiscopal, et de Heilwig, épouse de Berthold IV de Zähringen. Il paraît déjà en 1130 comme prieur de Saint-Blaise et abbé de Nienburg et plus tard de Prüm. Il mourut au camp impérial devant Arezzo où il s'était rendu, à la demande du couvent du Mont Cassin, auprès du roi Lothaire, pour prier ce dernier d'être le médiateur entre cette maison religieuse et le pape. — Voir *GHS*, p. 29. — Trouillat I, p. 269. [A. B.]

ADALBERO I. D'après la tradition, abbé de Disentis de 637 à 670, année en laquelle le couvent aurait été détruit de fond en comble par les Huns et l'abbé Adalbero et plus de trente moines mis à mort. La tradition donne en outre, une liste d'objets précieux qui à cette occasion auraient été mis en sûreté à Zurich; peu de jours plus tard les Huns auraient été battus et presque complètement anéantis près de Disla, non loin du couvent. Celui-ci resta désert pendant 60 ans. — Th. von Mohr : *Regesten des Stiftes Disentis* nos 6 et 7; — id. *Codex diplomaticus III n^o 4*; — *P. Pl. a Spescha, sein Leben und seine Schriften*, hg. v. F. Pieth et K. Hager, Bümpliz 1913. — ADALBERO II. D'après la tradition, le cinquième abbé de Disentis qui aurait régné de 773 à 791. D'après la *Synopsis annal. monast. Disent.*, il serait déjà mort en 778. Comparer la liste des abbés dans Th. von Mohr : *Regesten des Stiftes Disentis*, Coire 1853. [F. P.]

ADALBERT. Nom de plusieurs personnages, abbés et comtes, de la Suisse orientale et du pays de Vaud.

ABBÉS DE DISENTIS. Adalbert I (BRIDLER) originaire de Bischofszell, Thurgovie, abbé de Disentis 1643-1655. Peu après son élection, l'abbé et le couvent conclurent avec la Ligue de la vallée de Disentis une convention destinée à aplanir des malentendus subsistant depuis longtemps (voir DISENTIS). — Th. von Mohr : *Regesten des Stiftes Disentis*, nos 325-326. — C. Decurtins : *Landrichter Nicolaus Maissen*, p. 51 et ss. — *P. Pl. a Spescha, sein Leben und seine Schriften*, p. 49, 52.

Adalbert II (de MEDEL-CASTELBERG), abbé de Disentis de 1655-1696, d'une ancienne famille du Tavetsch, était un homme d'une haute culture. Il fut le premier bénéficiaire de la bourse que les cantons catholiques avaient obtenue pour Disentis au *Collegium de Propaganda fide* à Rome. Il y obtint le grade de docteur en théologie avec sa thèse *De Deo uno et trino*, qui a été publiée à Rome avec dédicace au cardinal Barberini. Elu abbé à l'âge de 27 ans, il fit, pendant son règne de quarante ans, renaitre la prospérité du couvent. Trouvant les anciens bâtiments incommodés et trop modestes, il les fit démolir, à l'exception de l'église de Notre-Dame, et entièrement reconstruire sur un nouveau plan qui existe encore. Le grand événement de son règne a été la querelle avec l'évêché au sujet de l'incorporation de dix-huit bénéfices de l'Oberland (voir

DISENTIS). L'abbé Adalbert II s'adonna aussi à des travaux historiographiques. Il écrivit une vie des abbés depuis la fondation du couvent. Ce *Catalogus abbatum* a été détruit dans l'incendie de 1799. C'est sur cet ouvrage que se basent essentiellement les biographies des abbés dans la *Synopsis* et dans Eichhorn et Van der Meer. — J. Cahannes : *Das Kloster Disentis von Ausgang des Mittelalters bis...* 1584, p. 8. Stars 1899. — J.-G. Mayer : *Geschichte des Bistums Chur*, 1914, II p. 386, 389. — P.-B. Berther : *Il cumin della Cadi de 1656*, Disentis 1911. — C. Decurtins : *Landrichter Nicolaus Maissen*. — P. Pl. a *Spescha, sein Leben und seine Schriften*, p. 52, 59.

Adalbert III (DEFENS), abbé de Disentis de 1696-1746, originaire d'Alectia près de Disentis. C'était un homme très cultivé et érudit qui pendant tout son règne s'occupait de recueillir et de mettre en œuvre des matériaux sur l'histoire du couvent de Disentis et de son territoire. Il a raconté en sept volumes dans les *Annales Monasterii Disentinensis* l'histoire du couvent depuis son origine jusqu'à son époque. Ces annales ont malheureusement aussi péri dans l'incendie du 6 mai 1799, mais l'essentiel a été conservé dans la *Synopsis Annalium monasterii Disentinensis*, dont l'auteur est également le savant Adalbert III. La *Synopsis* a échappé à la destruction parce qu'il s'en trouvait déjà plusieurs copies hors du couvent avant la catastrophe de 1799. L'abbé Defens décrit également très minutieusement la querelle de Sargans de 1701, et il traduisit des écrits latins



en romanche. Il s'occupa beaucoup aussi de l'extension des bâtiments du couvent et en particulier de la construction de l'église de Saint-Martin qui fut consacrée en 1709 par l'évêque Ulrich de Mont. Il s'employa encore à enrichir la bibliothèque du couvent et était considéré comme le père des pauvres et des malheureux. Il est mort en 1746. — P. Pl. a *Spescha, sein Leben und seine Schriften*, 1913, p. 58. — J. Cahannes : *Das Kloster Disentis...* p. 8. [F. P.]

ABBÉS DE ALLERHEILIGEN (SCHAFFHOUSE). **Adalbert I**, de Metzigen (haut bailliage d'Urach, Wurtemberg), abbé du couvent Allerheiligen de 1099 à 1131. Successeur de l'abbé Gerhard qui avait été chassé de cette maison et soupçonné d'avoir intrigué contre lui, il dut se justifier devant l'évêque de Constance, Gebhard, avant d'être confirmé par lui (QSG III, 164). Ses parents, Eberhard et Richina de Metzigen et ses frères, Eberhard et Berthold, firent don au couvent Allerheiligen, en 1102, de biens à Bleichstetten (QSG III, 67). Sous son règne éclata avec Adelbert de Mörsberg, avoué du couvent, une lutte acharnée qui se termina par un arrangement en 1122 (QSG III, 100); de même avec l'évêque de Constance à cause des biens de Tuto à Wagenhausen. La nouvelle cathédrale commencée par l'abbé Sigfrid en 1087, fut achevée sous A. entre 1102 et 1104. A sa demande, son ami Bruno, archevêque de Trèves, céda les corps des saints Constant, Alexandre et Leguntius au couvent d'Allerheiligen, comme reliques précieuses. Sous A., le monastère traversa une ère de grande prospérité. Voir LL I, 35. — Müllinen : *Helv. sacra*, I, 120. — Kirchhofer : *Nbl*, 1824. — Baumann : *Das Kloster Allerheiligen* (QSG III). — ADALBERT II, abbé du couvent d'Allerheiligen, mentionné dans les documents en 1145, ne régna pas longtemps; selon Kirchhofer et Baumann, pas avant 1141 ni après 1148. Müllinen, dans *Helv. sacra* I, p. 120, cite en 1179, mais sans indication de source, aussi un Adalbert III. — Voir Baumann : *Das Kl. Aigen* (dans les QSG III, p. 114, 118, 184). — Kirchhofer : *Nbl* IV, p. 2. — Rüeger, p. 1419. — IU II n° 6-10, 12 et l'article ALLERHEILIGEN. [WERNER.]

Adalbert, aussi BALDEBERT, premier abbé du couvent de Pfäfers, Eichhorn, que suivent Wegelin et Mayer, admet qu'il étudia sous Pirmin et Heddo, à la Reichenau, et fut envoyé en 731, avec onze compagnons, à Pfäfers. En 751, sacré évêque de Coire, il résigna ses fonctions déjà en 754 pour reprendre seul la direction du couvent. Mais, abbé et évêque, il est mentionné par les ordonnances monastiques de Gérold de Hirsau, de la fin du XI^e siècle; comme *Athalbertus abbas de Fabarius*, il signa le synodique d'Attigny de 765. — Voir Eichhorn : *Episc.*

Cur. — Mayer : *Geschichte des Bist. Chur* I. — Wegelin : *Regestes*. [J. M.]

Adalbert (ADALBRACHT), abbé de Rheinau, † 26 août 992. — Voir MVG XIX, p. 52. — Pupikofer I^e, 244.

Adalbert, prieur d'Itingen. Adalbert, Berchtold et Ulrich d'Itingen, ministériaux des comtes de Kibourg, fondèrent dans leur château, avec le consentement de l'évêque de Constance, un chapitre de chanoines augustins, dans lequel ils entrèrent aussitôt. Le pape Eugène III confirma la fondation le 24 janvier 1152. Adalbert en fut le premier prévôt et le comte Welf VI de Ravensburg le dota généreusement. — USIG, 3, 694, 697. — TU II, 33, 35. [SCH.]

COMTES DE THURGOVIE. — ADALBERT, gaugrave de Thurgovie. On distinguait autrefois quatre personnages de ce nom, mais il a été démontré depuis que les trois documents donnés par Neugart dans son *Coder dipl.* I, nos 156, 169, 192, sont mal datés, parce qu'ils représentent sur une confusion entre Charles le Gros et Charlemagne. Celui que Pupikofer nomme Adalbert I, fils du comte Hunfried de Rhétie, comte de Thurgovie, dans les années 835 à 837, à supposer que les deux documents où il est nommé soient authentiques (USIG I, nos 356, 370), pourrait bien être le remplaçant du comte Gérold, qui remplit ces fonctions à plusieurs reprises jusqu'en 840. En revanche, dans nombre de documents thurgoviens, est appelé gaugrave de Thurgovie. — ADALBERT I, 860-894, apparenté avec Emma, épouse de Louis le Germanique, il était appelé parfois *inlustris*, illustre; il est souvent mentionné seul ou à côté du gaugrave zuricois Gérold (comte du Zürichgau) dans des documents zuricois. Selon les *Annales Einsiedlenses*, il a fait punir les assassins de saint Meinrad. — Pupikofer : I^e, p. 151. — USIG II, nos 471-691. — *Radperti casus S. Galli*, p. 210. — Son fils ADALBERT II lui succéda comme comte de Thurgovie 894-910. Pupikofer admet qu'Adalbert I est identique avec le comte du même nom mentionné dans *Scherr* et les *Appauwkunden*, mais c'est douteux. Mourut assassiné à l'instigation de Salomon II, évêque de Constance. — USIG II, nos 692-763. — Poupardin : *Le royaume de Bourgogne*. [SCH.]

COMTES DE RHÉTIE. — ADALBERT, prétendu fils et successeur de Hunfried, premier comte de la Rhétie curiale. En 824, avec l'aide armée de ses frères et après une rencontre à Zizers, il se serait emparé des biens de son successeur (voir ci-dessus A de Thurgovie). — ADALBERT, comte de la Haute Rhétie 958-976. — Voir P.-C. Planta : *Das alte Rätien*, 1872, p. 354, 359, 362, 396. — P.-C. Planta : *Die curatischen Herrschaften in der Feudalzeit*, 1881, p. 11 s. [F. P.]

PAYS DE VAUD. Nom de plusieurs personnages du pays de Vaud vers l'an 1000. — ADALBERT, marquis (pour la Bourgogne cisjurane), est témoin d'une donation à Gimel antérieure à 993; il tient en juin 1001 un plaid à Orbe; il est encore mentionné en 1013, sans qu'on sache s'il est mort ou vivant. Le comte Adalbert est aussi témoin dans l'acte de Gimel; il assiste en octobre 993 à la confirmation par le roi de Bourgogne de l'élection de l'abbé Odilon de Cluny, et, en 998, à la fondation du monastère de Bevaix; il apparaît en 1002 au plaid d'Eysins en qualité de comte palatin (le comte de Vaud était alors Teudon); il paraît être l'ancêtre des dynastes de Grandson. — Charrière : *Les Dynastes de Grandson*. — Poupardin : *Le royaume de Bourgogne*. — Reymond : *L'Évêque de Lausanne, comte de Vaud*. [M. R.]

ADALGAUDUS, évêque de Genève. La « Bible de Saint-Pierre » connaît deux évêques de ce nom. On ne trouve mention sérieuse que d'un seul, qui assista en 927 à la confirmation de l'évêque de Lausanne Liban. On attribue au second, qui aurait vécu après 1019, une monnaie : *Adalgedus eps.* : — *Geneva civitas*, dont l'authenticité est douteuse. [M. R.]

ADALGOTT, trois personnages de ce nom ont été abbés de Disentis. — ADALGOTT I. Selon la tradition du monastère, abbé de Disentis 1021-1031, moine ermite, a laissé le souvenir d'un saint. L'investiture de l'abbaye à l'évêque de Brixen par l'empereur Henri II en 1020, en récompense de services rendus, se serait donc faite sous lui. Cependant jusqu'ici, cet abbé ne paraît pas prouvé par les documents. — Voir : J. G. Mayer : *Geschichte des Bist. Chur* 1914, I, p. 187. — Th. von Mohr : *Re-*

gesten der Bened. Abtei Disentis, 1853, p. 8. — R. Hoppeler : *Studien zur Gesch. des Stiftes Dis. im Mittelalter*, (JHGG 41, 1911, p. 51). — **ADALGOTT II**, le Saint, élève de Saint-Bernard de Clairvaux, selon la tradition, simultanément abbé de Disentis de 1150 à 1160 et évêque de Coire de 1151-1160. Comme abbé il n'est pas attesté par les documents, mais il fut sacré évêque de Coire le 4 février 1151 à Mayence. Il passe pour un énergique réformateur de l'évêché, un vaillant champion des droits de l'église, un promoteur de la vie religieuse et surtout de la vie monastique et un bienfaiteur des pauvres. A Coire existait près de l'église de Saint-Martin un hôpital que l'évêque Remedius aurait fondé au début du IX^e siècle. Pour qu'il remplît son but et fût prospère sous une autorité et une administration appropriées, A. II le remit aux Prémontrés de Saint-Luzi, les chargea de veiller soigneusement sur les pauvres et leur donna encore l'église de Mustail avec ses dépendances, les nonnes de ce couvent ayant été classées par les prédécesseurs d'Adalgott. Il reforma les couvents de Kazis, Münster et Schännis en leur imposant une discipline plus sévère. Dans la Collégiale de Marienberg, il consacra, le 13 juillet 1160, la crypte et trois autels. Jusqu'à une époque récente on voyait encore le portrait de l'évêque A. dans la chapelle Adalgott à Marienberg. Par une donation d'Ulrich IV de Tarasp, A. accrut considérablement son évêché en ministériaux, serfs et biens dans le Vinschgau, la Haute vallée de l'Inn, la Basse-Engadine, le val Bregaglia, l'Oberhalbstein, le Schanfigg. Il mourut le 3 octobre 1169 dans le couvent de Disentis, où il fut enseveli. Très tôt, il fut vénéré comme un saint. D'après la tradition, sa tombe fut oubliée longtemps, lorsque le 30 juin 1676, l'abbé Adalbert I la fit ouvrir et enlever les restes mortels dans un cercueil précieux. — Voir J. G. Meyer : loc. cit., p. 206, 213. — R. Hoppeler : loc. cit., p. 8. — *Proprrium Desertinense*. — P. Pl. a Spescha, sein Leben u. seine Schriften, 1913, p. 53. — **ADALGOTT III** (WALLER), de Ringgenberg, près de Trons, abbé de Disentis de 1326 à 1346, * en 1365 de parents fortunés qui lui donnèrent une bonne éducation, il se voua d'abord à l'agriculture, embrassa plus tard la vie monacale, prononça ses vœux au couvent de Disentis en 1391, fut ordonné prêtre en 1395, et, sous l'abbé Laurent, remplit les fonctions d'économiste du monastère. Violent adversaire des Français, il reporta sa haine sur ses trois frères, dont deux tombèrent au combat de Reichenau et le troisième, blessé, resta estropié. Comme abbé, A. III ne paraît pas avoir été à la hauteur de sa tâche et de graves dissensions se glissèrent dans la maison. Quelques jeunes moines se montrèrent rebelles et animés d'un esprit novateur. Les ordonnances que l'abbé d'Einsiedeln promulgua lors d'une visite ne furent pas suivies ; le 20 janvier 1346, l'évêque de Coire pria le nonce d'intervenir d'autorité, et le 20 février, l'abbé âgé de quatre-vingt-un an et aveugle, résigna ses fonctions. — Voir J. G. Meyer : *Geschichte d. Bist. Chur*, 1914, II, p. 695. — P. Pl. a Spescha, sein Leben u. seine Schriften, 1913, p. 183. [F. P.]

ADALHARD, frère de Warin, qui fut comte de Thurgovie de 754 à 771 ; lui-même ne fut pas comte de Thurgovie, mais de Baar, et passa avec son frère, en 768, dans le parti de Charlemagne. — Voir Pupikofler P, 130. [G. z.]

ADALHART, apparaît comme comte de Thurgovie dans les documents de 920 et 926 ; en 920, il présida une assemblée des Etats à Erchingen, près de Frauenfeld. — Pupikofler P, 193, 259. — TB, 1916, p. 75. — *StUB* III, nos 781 et 785. [Sch.]

ADALHART, d'Ittingen, 840-870. « Les vieilles chartes des dons mentionnent qu'au temps de l'abbé (Grimald 841-872) un noble de Thurgovie, nommé Adalhart, à Ittingen, fit un don honorable au couvent de St-Gall, afin que la jeunesse pût être d'autant mieux élevée, éduquée et instruite. » — Voir Vadian : *Die kl. Chronik der Aebte*, p. 523 dans ses *Deutsche histor. Schr.* I, 163. — *ASG*, 1874, p. 2. [Sch.]

ADALHELM, 857-859, comte de Thurgovie, parent de Louis le Germanique, diacre et probablement chancelier du roi, reçut divers dons de ce dernier et se trouve mentionné dans plusieurs documents thurgoviens. Cependant, que le diacre ou lévite et le comte de Thurgovie soient un seul et même personnage est une supposition de Pupiko-

fer pour laquelle il n'apporte aucune preuve. — Pupikofler P, p. 149. — *USIG* II, nos 453, 454, 511 et 512, 460, 463, 464, 466-469. [Sch.]

ADALHELM I, Premier abbé d'Engelberg. Voir ENGELBERG.

ADALONG (ADALONGUS, ADELUNGUS, ADOLENGUS), Evêque de Sion et abbé de Saint-Maurice d'Agaune ; il régnait sous le pontificat d'Eugène II, qui en parle en 825 ; sur son intervention les moines du couvent de Saint-Maurice furent remplacés par 32 chanoines réguliers. — Briguet : *Vallesia Christ.*, p. 128. — *Gallia Chr.* XII, 738. — de Rivaz : *Opera hist.* II. [L. M.]

ADALRICH ou **ADELRICH**, fils du comte Adalbert de Rhétie curiale, Adalbert aurait eu l'administration de la Rhétie au temps de l'évêque Esso (vers 870). — Voir *Archiv für die Gesch. der Republ. Graub.*, hg von Th. v. Mohr, II, p. 33. [F. P.]

ADALRICH, ermite de l'île d'Ufenau en 950, fit, avec sa mère Reglinde, des legs au couvent d'Einsiedeln. — Voir Ringholz : *Geschichte von Einsiedeln*, p. 34 s. — Gelpke : *Kirchengesch. d. Schweiz* II, p. 400. [G. z.]

ADALRICUS, évêque de Bâle de 1025 au 25 mai 1040, appelé aussi Udalricus II. — Voir *Bas. C.* VII, p. 467.

ADALWIN, évêque de Bâle, au IX^e siècle, successeur de l'évêque Friderbertus et prédécesseur de Hartwig. — Voir *Bas. C.* VII, p. 320-467. [A. B.]

ADAM, Nom de famille que l'on rencontre à Fribourg et à Genève.

A. **Canton de Fribourg** : Ancienne famille de tanneurs à l'origine, bourgeoise, qui a donné 14 membres du Conseil des Deux-Cents, de 1465 à 1668, 7 du Conseil des Soixante, 4 de celui des Secrets, deux bannerets, huit baillis, un notaire et deux chanoines du chapitre de Saint-Nicolas. — 1. PIERRE, fils d'Ulrich, de Berne, résidant à Guin, est un qualifié bourgeois de Fribourg dans un acte du 14 avril 1358. — 2. ULISCHI, fit partie du Conseil nommé en 1449 par Albert, duc d'Autriche. — 3. Parmi les Suisses qui furent exécutés à Grandson, en 1476, se trouvait un A., de Fribourg. — 4. NICOD, conseiller et banneret en 1462. — 5. PIERRE, conseiller, 1503. — 6. SIMON, notaire, 1615. — 7. MARTIN, élu en 1677, chanoine de Saint-Nicolas $\frac{1}{2}$ 1679. — 8. **François-Pierre-Antoine**, qui paraît avoir été le membre le plus distingué de cette famille. Fils de Jean-Louis et de Marie-Elisabeth Juat, bapt. à Fribourg le 5 juin 1688, il suivit d'abord la carrière des armes au service de France pendant sept ans, puis il entra au séminaire de Saint-Nicolas à Paris. Il fut successivement chanoine de Saint-Nicolas à Fribourg, en 1715, curé de cette ville 1724, protonotaire apostolique, promoteur fiscal, senior du chapitre, chevalier de l'épéron d'or, homme très estimé et de grand mérite, il mourut le 15 décembre 1758. L'antique chapelle de Saint-Pierre, sur les Places, fut restaurée par ses soins en 1737-1738 ; il acheta une maison avec grange et jardin pour le prieur de cette chapelle. Par testament, il laissa la moitié de ses biens aux bourgeois pauvres de Fribourg. Avec lui s'éteignit la famille A. — *LL* I, p. 28. — Holzhalb I, p. 6. — Remy : *Chronique fribourgeoise du XVII^e siècle*, p. 52 et 127. — Berchtold : *Bist. du canton de Fribourg*, I, p. 320. — Apoll. Dellion : *Dict. des paroisses du canton de Fribourg* VI, p. 341, 344, 360. — Brasey : *Le chapitre de l'insigne et exempt collégiale de Saint-Nicolas*, p. 115. — Weitzel : *Répertoire général des familles dont les membres ont occupé les fonctions baillivales*. [REMY.]

B. **Canton de Genève** : Nom de cinq familles originaires de Jargeau (Loiret), de Rouen, de Meaux, de Metz, de Paris. Celle de Paris eut pour fondateur LOUIS-ALEXANDRE, graveur, puis peintre sur émail, dont un des fils, HENRI-ALBERT, joua un rôle dans la politique à l'époque des révolutions genevoises. — Genève, A. E. [C. R.]

ADAM, Gentilhomme rhétie, qui avait sa résidence habituelle à Walgau, dans le Vorarlberg. En 941, il fut condamné à mort pour avoir pris part à une conjuration contre Othon I^{er} et ses biens furent confisqués. S'étant enfui, il alla chercher refuge dans un lieu presque inaccessible, mais peu distant de chez lui, où il vécut en ermite sous le nom de Gérold. Ses deux fils, Ulrich et Kuno, semblent avoir trouvé asile à Einsiedeln. En 949, Gérold fut gracié à Francfort s/M., grâce au crédit dont

Eberhard, abbé d'Einsiedeln, jouissait auprès de la maison de Souabe, et qui intercédait pour lui. Tous ses biens lui furent rendus; on y ajouta même le lopin de terre où il avait mené son existence de pénitent, mais il ne profita pas de la faveur impériale. Il préféra reprendre sa vie solitaire, et en 972, après avoir abandonné une partie de son patrimoine à l'évêché de Coire, il fit don à l'abbaye d'Einsiedeln de presque tout ce qui lui restait. Ce fut l'occasion d'une grande solennité; Gérold, pour symboliser cette cession, apporta lui-même à l'abbé une motte de terre. Puis, au lieu même qu'il avait sanctifié par sa pénitence, il fonda le prieuré de Frisen (appelé aussi depuis 1340 Saint-Gérold) et dédié à Sainte-Marie-Madeleine, pénitente. Gérold mourut probablement le 10 avril 978. Depuis longtemps on le vénérait comme un saint. Peut-être appartenait-il à la maison seigneuriale de Sax, ou Hohen sax; ce qui est certain, c'est que cette famille était originaire de la contrée de Walgau, où Gérold possédait de grands biens, et que l'on trouve parmi ses membres des Gérold. Cela expliquerait pourquoi, au XV^e siècle déjà, on a pris Gérold pour un duc de Saxe. Aussi bien, est-ce revêtu des attributs ducaux que l'on voit apparaître Gérold dans un sceau du prieuré, du 27 avril 1501. En outre, il est représenté en chevalier dans le retable de l'église de Sainte-Anna de Breders, près Raukweil (Vorarlberg). Le prieuré de Saint-Gérold dépend de l'abbaye d'Einsiedeln. — Voir Ringholz : *Gesch. des fürstl. Benediktinerstifts Einsiedeln* 1, 39 s. 549 s. 661 667.

[Odilo RINGHOLZ.]

ADAM, Michel, traducteur d'hébreu en allemand, était, d'après Höttinger et d'autres, un Juif converti au christianisme, qui fut, dans la suite, reçu bourgeois de Zurich; on n'en a pas retrouvé l'inscription, mais un dithyrambe d'Ulrich Grob a pour sujet sa conversion; il vivait encore en 1550. Selon les livres de familles, il avait épousé une veuve Stapfer, née Manz. Quelques-unes de ses traductions, imprimées en caractères allemands-hébraïques, ont paru chez Christophe Froschauer, à Zurich; sans date. un *Liber precum* et 6 livres ou 97 chapitres sur la guerre des Juifs de Josephon (probablement le même que le suivant); et en 1546: *Joseph ben Gorin* (aussi Josephon ou Josippon), Histoire du peuple juif depuis Adam jusqu'à la destruction de Jérusalem par Titus. La traduction par Michel Adam de cet ouvrage paru au moyen âge et qu'on a attribué à Flavius Josèphe, eut une série d'éditions qui ne furent pas imprimées à Zurich. A Constance parurent en 1544 ses traductions: le Pentateuque, avec les *Hophar* et les cinq *Megilloth*, et en 1548, les Livres historiques de l'Ancien Testament. — Voir Jul. Fürst : *Bibliotheca Judaica* I, p. 17 et II, p. 113. — E. Camillo Rudolph: *Die Buchdrucker-Familie Froschauer in Zurich*, 1521-1595, Zurich 1869. — J.-H. Höttinger : *Schola Tigurinorum Carolina Tiguri*, 1664, p. 65. — Meiss : *Geschl.-Buch* I, p. 16. — Dürsteler : *Geschl.-Buch*, Appendix I.

ADAM, P. Anastase, franciscain, * le 15 mars 1795 à Oberdorf, près de Solenre, fit ses études dans cette dernière ville et y prononça ses vœux en 1816. Il s'occupa spécialement de la philosophie du P. Girard, qu'il enseigna durant l'année scolaire 1833-1834 au gymnase. A plusieurs reprises, provincial des couvents franciscains de Suisse et chef intellectuel de l'ordre, A. fut un homme des plus considérés, d'une nature profonde et noble; † 28 février 1848. — Voir *Nekrolog. der Deutschen*, 1848. — Schmidlin : *Kirchensätze*, 1908, p. 268.

ADAM, du village de Camogask, héros légendaire de l'Engadine, aurait tué le bailli du château de Guardavall, au-dessus du village de Madulein, et, avec ses compagnons, pris d'assaut et incendié la forteresse, le bailli lui ayant demandé de lui livrer sa fille. Campell prétend avoir connu les fils et les petits-fils d'A. de C. Il est impossible de faire le départ entre l'histoire et la légende. Le personnage paraît historique, mais beaucoup de ses aventures semblent devoir être considérées comme légendaires. — Voir Campell : *Zwei Bücher rätscher Geschichte*, Topograph. Besch. von Hohenretien, éd. C. von Mohr, 1849, p. 70 s. — G. Théobald : *Naturbilder aus den Rät. Alpen*, 3^e éd., 1893, p. 218. — *Neuer Bündner Kalender*, 1847.

ADAMI. Au Tessin il y a des familles de ce nom de

deux souches au moins. Au XIV^e siècle on trouve un MARTINUS A. qui est l'un des représentants de Losone au sein du Conseil de la *piève* de Locarno et Ascona (1366); en 1484, on trouve un ANAME de Tegna (à environ deux km de Losone) parmi les soldats qui occupèrent les passages du Val Maggia vers le Val d'Ossola pour empêcher une invasion possible des soldats de l'évêque de Sion descendus pour combattre les comtes d'Arona et le duc de Milan. Ce sont probablement des membres de la famille des Adami que l'on rencontre plus tard dans le Val Maggia (Giunaglio). L'autre branche est celle de Torello, petit hameau de Carona (D. Lugano), qui existait déjà au XVI^e siècle, alliée à la famille très renommée des Casella de Carona. Dans les registres de la paroisse le nom est d'abord de *Adamo*; à partir de 1618, il a sa forme actuelle *Adami*. Dès 1700 cette famille est très nombreuse. En 1642, elle n'habite plus Torello, mais Carona : des branches s'en détachèrent; en 1660 on trouve des Adami à Vico-Morcote, en 1802 à Venise, vers 1850 à Nice, où ils travaillaient comme entrepreneurs. Aujourd'hui la famille est près de s'éteindre. — 1. FRANÇOIS-RAIMOND de Adamo, vécut au XVIII^e siècle. Professeur de théologie à l'Université de Pise, Général de l'ordre des serviteurs de Marie. — 2. JEAN-BAPTISTE, curé de Carona, membre du premier Grand Conseil tessinois, de 1803 à 1806. — 3. JEAN-JACQUES, de Giunaglio (Val Maggia), député au Grand Conseil de 1877 à 1893; en 1891 représentant du XI^e arrondissement à la première constituante tessinoise. — Borroni : *Ticino Sacro*, Lugano, 1896. — Dotta : *I Ticinesi nei consigli*, etc. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. — Meyer : *Die Capitanei von Locarno*.

[D^r C. T.]

ADAMINA. Famille originaire d'Orselina (Tessin). Une branche s'est fixée à Lausanne au milieu du XIX^e siècle. Elle est actuellement représentée par M. JACQUES A., * en 1846, pasteur de l'Eglise libre à Château-d'Œx (1869-1887), puis à Corsier (dès 1887). Auteur de *L'Amour et le mariage*, 1917.

[M. R.]

ADAMINI, famille très en vue de Bigogno (Com. Agra, D. Lugano), illustrée par de nombreux artistes. Depuis des siècles, elle possède le patronage de la chapelle de la Présentation de la Vierge à Gentilino. Une branche de cette famille s'est établie à Savosa (D. Lugano) et fut également illustrée par des artistes. On trouve aussi des Adamini habitant le Locarno dès le XVI^e siècle. Le 29 octobre 1535 on rencontre un « Adam Adamini de Locarno » (ailleurs on le dira de Prato Lavizzara, habitant Locarno) comme procureur des gens de Pedemonte; le même est procureur des gens de Tegna le 31 octobre 1551; le 17 mars 1572 on trouve un *des Johannes Antonius* qui emprunte de l'argent et fait des ventes en 1569. — 1. JOSEPH-ANTOINE, † le 16 avril 1756, au Bengale, architecte, de Savosa. Il travailla à Lisbonne au service de la reine Marie de Portugal. — 2. LÉON, architecte, fils de Thomas, l'ancien, * à Bigogno le 18 septembre 1789, † à Pétrougrade le 9 septembre 1854. Depuis 1817 il est au service de l'État russe à Paulovsk et à Pétrougrade et travaille à la construction du nouveau théâtre (1828), à la reconstruction du palais d'hiver (1838-1840), au palais de la grande duchesse Maria Nikolajewna, à la construction de l'église d'Isaac, au palais de marbre, etc. — 3. ANTOINE, * à Bigogno le 25 février 1792, † à Pétrougrade le 17 juin 1847, frère de Léon. Fils de ses œuvres, il devint un grand architecte et s'illustra en Russie sous Alexandre I^{er} et Nicolas I^{er}. Il se rendit ensuite à Calcutta, à Madras et au Bengale. Il travailla à Pétrougrade à l'église d'Isaac; éleva sur la grande place, devant le palais d'hiver, la colonne d'Alexandre, inaugurée le 30 août 1834, travailla aussi au palais de la banque impériale. Depuis 1817, il fut toujours au service de l'État russe. Décoré de l'ordre de Wladimir. *Allg. Lexikon*. — SKL. — Vegezzi : *Esposizione storica in Lugano*. — 4. JOSEPH de Savosa, de 1803 à 1813, représentant du cercle de Vezia au premier Grand Conseil tessinois. — 5. DOMINIQUE, prêtre, de Savosa, de 1808 à 1813 député au Grand Conseil tessinois. — 6. THOMAS, de Bigogno, participa aux troubles contre la constitution cantonale du 10-29 juillet 1814 et fut condamné par contumace par la haute cour de justice du Tessin. Il eut ses biens confisqués. — 7. THOMAS, de Bigogno, * le 21 mars 1823 à Pétrougrade, élève du professeur Thon et de l'Acad-

démie de Pétrougrade, plus tard aide de l'architecte prof. Alexandre Brulow. — SKL. — 8. DOMINIQUE, fils de 7, architecte, travailla jusqu'en 1827 à des constructions pour l'empereur de Russie. Depuis 1827 on perd sa trace. — SKL. — 9. Bernard, * à Bigogno en 1834, † 1900. Il étudia au lycée cantonal de Lugano et à l'École polytechnique de Zurich; ingénieur en 1859, il travaille à la construction de la ligne Gallarate-Varese et, de 1864 à 1869, à la ligne Gènes-Nice; en 1870, il fait l'installation de l'eau potable à Vienne; de 1872 à 1880, il travaille sur la ligne du Gothard et de 1882 à 1886 dirige les travaux de percement du tunnel de Borzallo, de 8 km., sur la ligne Parme-Spezia. Rentré dans son canton, il dirigea les travaux de construction des lignes



Bernard Adamini.

du S. Salvatore à Lugano et du Generoso; il travaille ensuite aux fortifications du Gothard (tant du côté d'Airolo que du côté d'Andermatt). Député radical du II^e arrondissement au Grand Conseil de 1897 à 1898. — Voir *Boll. stor.* 1887, 1910, 1911. — Weiss: *Die Tessinischen Landvogteien der XII Orte im 18. Jahrh.* — Bianchi: *Artisti ticinesi.* — ALBK. — Dolta: *I Ticinesi nei consigli della Confed. e del Cantone*, Locarno, 1903. — Baroffio: *Storia del canton Ticino 1803-1830*, Lugano, 1882. [D^r TRIZZINI.]

ADAMITES. Secte des II^e et III^e siècles dans l'Afrique du Nord, dont les membres, pour dominer les passions charnelles, devaient se présenter nus à leurs réunions. Naturellement cet ascétisme forcé produisit aussi des effets contraires. Chez les Bégards, et au début du XIV^e siècle, chez les Frères et les Sœurs du libre esprit en Suisse et au sud-ouest de l'Allemagne, cet usage aurait aussi été adopté. En Autriche, les Adamites ont les mêmes tendances en 1312 et les Turlupins de l'Île de France en 1372, ainsi que les *Homines intelligentiae* à Bruxelles vers 1400. Les Adamites de Bohême furent exterminés par le chef hussite Ziska; cependant un mouvement du même genre se reproduisit en 1849. Des désordres adamites sont aussi mis à la charge des Antonins du canton de Berne, probablement à tort; mais il en est produit dans la secte de Rapperswil en 1807. [E. B.]

ADAMO D'AROGNO, (Tessin), * probablement dans la 2^e moitié du XI^e siècle, † à Trente vers 1230. Architecte et maître-constructeur, il continua et acheva la cathédrale de Trente, commencée par l'évêque Ulrich II (1022-1055) et qui est un des monuments les plus splendides de l'architecture lombarde. On prétend n'attribuer à Adamo et à ses fils et petits-fils, qui travaillèrent à cette œuvre pendant un demi-siècle, que la rosace de la façade, la porte du lion et quelques galeries; mais selon toutes les apparences, la part de ces artistes fut bien plus grande. Une inscription tombale de la fin du XIII^e siècle dans la cathédrale de Trente dit qu'Adamo commença son travail le dernier jour de février 1212 et que, après lui, ses fils et petits-fils ont aussi travaillé à la cathédrale et furent enterrés tout près de lui. — ADAMO, petit-fils du précédent, travailla à la cathédrale de Trente avec son frère ZANIBONO et son père ENRICO di Fono. — Voir ALBK. — Bianchi: *Artisti Ticinesi.* — *BStor.* 1886, 1890, 1900. — Vegezzi: *Esposizione storica in Lugano.* — Melani: *Architettura italiana.* — SKL. [C. T.]

ADAMO DE CONTONE, seigneur fondeur tessinois, probablement de la famille des Orelli de Locarno, dont une branche avait des possessions à Contone. Il vécut du XII^e au XIII^e siècle, citoyen de Côme et habitant, en 1205, dans ses terres de Giubiasco, dans le comté de Bellinzone. Vers 1200, il acheta de l'abbé Werner et des moines de la célèbre abbaye de Cielo d'oro de Pavie les possessions de cette abbaye dans les hautes vallées tessinoises. En défendant ses nouveaux droits il entra

en conflit avec les gens d'Olivone, Castro, Marolta et Ponto Valentino. Par la médiation de Guido d'Orelli, bailli et recteur de Blenio, probablement son parent, A. consentit à vendre ses droits sur le val Blenio: le 9 janvier 1205 sur le territoire d'Olivone, le 22 octobre de la même année sur Castro, Marolta et Ponto Valentino. — Meyer, K.: *Blenio und Leventina.* — Le même: *Die Capitanei von Locarno.* [C. T.]

ADAMS, Karl, mathématicien * 1811 à Merscheid près Düsseldorf, professeur de mathématiques et physique à l'école industrielle de Winterthur où il mourut 14 nov. 1849. Il s'adonna spécialement à la géométrie synthétique, dite nouvelle géométrie, et se fit connaître par plusieurs publications (parues à la librairie Steiner à Winterthur). Ce sont: *Die Lehre von den Transversalen in ihrer Anwendung auf Planimetrie*, 1843. — *Die harmonischen Verhältnisse*, 1^{re} partie, 1845. — *Das malfattische Problem gelöst*, 1846. — *Die merkwürdigsten Eigenschaften des geradlinigen Dreiecks*, 1846. — *Einige geometr. Aufgaben algebraisch gelöst*, 1847. — *Geometr. Aufgaben mit besonderer Rücksicht auf geometr. Konstruktionen*, 1847 et 1849. — *Das malfattische Problem algebraisch gelöst*, 1848. — Voir: Poggendorff: *Handwörterbuch.* — *ADB* 1 p. 47 (Art. par Cantor). — Notice nécrologique dans le *Landbote* du 15 février 1849 (n^o 46) et *Neuer Nekrolog der Deutschen*, 27^e année, 2^e part. (Weimar, 1851). — *Verzeichniss der Niedergelassenen von Winterthur*, 1848. [C. B.]

ADAMS, Sir Francis Otiwell, fut du 8 juillet 1881 au 1^{er} mai 1888 ambassadeur d'Angleterre près la Confédération suisse. Il écrivit avec C. D. Cunningham, l'auteur de *The Pioneers of the Alps*, *The Swiss Confederation*, Londres, 1889. Comme ses prédécesseurs, Isaac Wake et Abraham Stanyan, Adams voulut faire connaître à ses compatriotes la situation de la Suisse et surtout donner au courant démocratique en Angleterre un exemple et une ligne de conduite. [G. SCH.]

ADAMUS. Voir ADA.

ADANK. Ancienne famille de Maiefeld (C. Grisons) éteinte aujourd'hui en cet endroit et à Coire et Tschappina. Le personnage le plus important de cette famille est le bailli de Maiefeld THOMAS A. Il vendit en 1594 pour 2500 fl. le château et le domaine de Prestenegg au chevalier Vespasian Salis. Sur la lettre d'achat se lit, écrit de sa main: *Kaufbrief um das Gut Prestenegg, nunc [nomen] Salenegg*. 16 membres de la famille se trouvent mentionnés dans le *Jahrbuch der St. Amanduskirche zu Maiefeld*, édit. par Fritz Jecklin, Coire 1913. Les A. sont aussi bourgeois de Fläsch, Schiers, Luzein, Zizers et Zurich. — *Armoiries*: Coupé d'azur à l'étoile d'argent et de sable à la croix patée d'argent sur trois monts de sinople. — Voir F. Jecklin dans *JHG* 1912. [L. J.]

ADDA (d'). Voir DADAZ.

ADDISON, Joseph (1672-1719), fit aux frais et sur la demande du gouvernement anglais un voyage sur le continent depuis l'été 1690 à l'automne 1703 et écrivit là-dessus *Remarks on Several Parts of Italy. In the years 1701, 1702, 1703* qui parut à Londres en 1705. Il vint en décembre 1703 à Genève, fit le tour du lac, visita Fribourg, Berne, Soleure, Mellingen, Zurich, Saint-Gall et donna de courts aperçus des curiosités à voir dans ces villes. Ces aperçus sont suivis de remarques générales sur toute la Suisse dans lesquelles il loue l'harmonie qui règne entre les divers Etats et l'aversion des Suisses pour la pompe et le luxe. Mais l'ensemble est monotone et sec et ne justifie pas tout à fait la louange de Haller dans sa *Bibliothek der Schweizergeschichte*: « Tout respire ici l'esprit et la perspicacité de l'imitable Addison ». Dans ses célèbres feuilles hebdomadaires, Addison ne parle presque plus de la Suisse. Dans le n^o 9 du *Tatler*, il écrit le 1^{er} août 1709 une lettre supposée de la plus haute cime des Alpes où il raille le rude service mercenaire. Un mercenaire borge ne s'y vantait qu'il y avait dans sa famille sept jambes de bois et que depuis quatre générations pas un n'avait porté dans la tombe tous ses membres. [G. SCH.]

ADDITAMENTA. Ce sont des suppléments de traite-

ment que recevaient les pasteurs. Accordées à Zurich par les magistrats reviseurs de comptes, ces allocations étaient personnelles et prenaient fin à la mort ou au départ du bénéficiaire, quoique le plus souvent la veuve et les enfants en eussent la jouissance pendant six ans. Lorsque des A. étaient accordés, souvent les successeurs les recevaient également s'ils le demandaient; ainsi le pasteur Anhorn, d'Elsau, † en 1700, les ayant obtenus, son deuxième successeur, le doyen Freudweiler, écrit à ce sujet dans une liste des revenus de la cure: «ajoutons un additamentum personnel, selon une reconnaissance de mes gracieux seigneurs, du 5 mai 1706, accordé à MM. les pasteurs Anhorn et Eich († 1740) et puis à moi, le 20 avril 1746, gratification accordée ainsi pour la troisième fois.» Le grand âge, de longs services, la science, les bonnes mœurs, des églises annexes fatigantes, un grand train de maison, une diminution des revenus occasionnée par la séparation d'églises succursales, les maladies, les infirmités faisaient accorder les A. Le pasteur recevait comme A. pour le vicaire, six boisseaux de blé, quatre muids de vin et soixante livres d'argent. Lors de l'introduction de la quatrième communion de l'année, et comme il devait fournir le vin de la communion, le pasteur d'Elsau reçut un muid de vin de plus par an (1796). Dès le milieu du XVIII^e siècle, on chercha à limiter l'octroi des A. Un arrêté du Grand Conseil de Zurich, du 27 novembre 1765, spécifie que tous les A. reçus depuis 1600 seront supprimés lors de la vacation d'une prébende. Pendant un certain temps, ils ne furent plus accordés que par le Conseil qui, le 18 novembre 1728, prit de nouvelles dispositions restrictives. Les maîtres d'école à faible traitement, à la campagne, recevaient aussi des A. — Voir Pestalozzi: *Kirchengut*, p. 48 s. — Baltischweiler: *Institutionen*, p. 97. — Wild: *Eglisau* I, p. 179. [W. L. W.]

ADDOR. Famille vaudoise, à Sainte-Croix en 1526, à Vuitteboeuf en 1560, aujourd'hui bourgeoise de ces deux localités. Elle a donné, entre autres, M. GEORGES Addor, * le 28 janvier 1860, notaire, député de Sainte-Croix au Grand Conseil en 1899-1900, chancelier d'Etat de Vaud depuis le 20 juillet 1900. De la branche de Vuitteboeuf est sorti un rameau qui s'est fixé à Genève et y a acquis la bourgeoisie en 1814. Voir ADOR. — *GL* 13 juillet 1917. — Arch. com. Sainte-Croix. [M. R.]

ADE. Famille genevoise des XIV^e et XV^e siècles. — Genève AE. [C. R.]

ADE, Pierre, d'Aubonne. Prieur de la chartreuse d'Oujon (Vaud) en 1395 et 1397-1400. — *MDR* II^e s., t. VI, 201. [M. R.]

ADEL. Voir ADAL.

ADELAÏDE, fille de Rodolphe II, roi de Bourgogne, et de la reine Berthe, * 930. Fut mariée tout enfant, en 938, à Lothaire, fils d'Ilugues, roi d'Italie, en même temps que sa mère remarrait ce dernier. L'union ne fut d'ailleurs pas consommée et Adélaïde épousa finalement Othon I^{er}, roi de Germanie, auquel elle transmit des prétentions qui permirent à celui-ci de se faire proclamer roi d'Italie en 961 et couronner empereur l'année suivante. A la mort d'Othon I^{er}, en 984, Adélaïde gouverna effectivement l'empire sous le nom d'Othon II, son fils, et elle disputa à ce moment l'empire à Henri le Querelleux, duc de Bavière. L'impératrice exerça aussi une grande influence sur son petit-fils Othon III. Elle fut encore la protectrice du roi Conrad de Bourgogne, son neveu, et de Rodolphe III, son petit-neveu, et tout au déclin de sa vie, en 999, elle vint en Bourgogne pour réconcilier ce dernier roi avec ses sujets. Sur les instances d'A. son petit-fils Othon III lit don au couvent de Selz, en Alsace, des domaines Kirchberg près Berthoud, Wimmis et Utendorf (*FRB* I 237). Elle mourut le 16 décembre 999.

La vie d'Adélaïde a été écrite par Odilon, abbé de Cluny, qui l'avait connue (*Mon. Germ.* s., t. IV). L'impératrice était déjà auparavant très liée avec l'abbé Majoul de Cluny, prédécesseur d'Odilon, et c'est à cette circonstance qu'il faut attribuer la fondation par Adélaïde et sa mère la reine Berthe, vers 961, du couvent de Payerne. En 999, elle contribua aussi à la transformation du prieuré de St-Victor, à Genève. L'Eglise l'a canonisée et célèbre sa fête le 16 décembre. — Bentzinger: *Kaiserin Adelheid*, Breslau, 1883. — Wimemer: *L'Impératrice Adélaïde*, Ra-

tisbonne, 1897. — Jardet: *Saint-Odilon*, abbé de Cluny, Lyon, 1898. — Poupardin: *Le Royaume de Bourgogne*, Paris, 1907. — Reymond: *Le Testament de la reine Berthe*, Lausanne, 1911. — Dey: *Histoire de sainte Adélaïde, impératrice*, Paris et Genève, 1862. — Genoud: *Les Saints de la Suisse française*, I. — Burgener: *Helvetia sancta*, I. — Murer: *Helvetia sancta*. — *MDSR* III, p. 295. — *ASHF* I. [M. R.]

ADELBERG, HANS, de Wipkingen et HENSLI, de Høgg, reçurent à cause de leurs exploits de guerre, le 22 nov. 1440, la bourgeoisie de la ville de Zurich. C'est aussi une famille de Wil (Saint-Gall). — Voir: *Zürcher Bürgerbuch* I, p. 161. — Dürsteler et Meiss: *Geschlechterbücher*. — Wöber: *Miller von u. zu Aichholz* III, p. 42. — *USIG* IV. [F. H.]

ADELBERT de Mörsberg, avoué du couvent Allerheiligen à Schaffhouse. En 1098, le comte Burkhard de Nellenburg, fils du fondateur du couvent, résigna ses fonctions d'avoué de cette maison religieuse et Adalbertus comes de Morisberch lui succéda de 1100 à 1127 comme *advocatus monasterii*, selon les termes du document. Il tire son nom de son château de Mörsberg (Mörsberg) près de Winterthur (pour les rapports de sa famille avec les comtes de Winterthur et de Kibourg, voir l'art. MÖRSBERG). Il était aussi apparenté aux Nellenburg, étant probablement le fils d'une sœur du comte Eberhard III, fondateur du monastère. Le fils de ce dernier, le comte Burkhard, conclut un accord au commencement du XII^e siècle avec Adelbert et son frère Dietrich, au sujet de serfs. Comme avoué, A. se rendit coupable dès le début d'actes de violence contre le couvent. La *Chronicon Bernoldi* rapporte qu'en 1098, il aurait fortifié un bastion situé près du monastère et se serait emparé de biens appartenant à l'abbaye. Alors, les moines portant croix et reliques et chantant des litanies, se seraient présentés devant la forteresse où ils auraient été mal reçus; les uns furent tués, les autres blessés, tous fort maltraités par les serviteurs du comte, et ils durent se retirer lamentablement. Peut-être les empiètements d'A. sont-ils la cause des ordonnances sévères sur les droits de l'avoué promulguées par le roi Henri V, en 1111, et renouvelées en 1120 et 1122. En dépit d'elles, le puissant comte fit ouvertement selon son bon plaisir, jusqu'au jour où le couvent réussit, en 1122, à s'arranger avec lui à la suite de la médiation et de l'intéressante ordonnance sur les avoués de l'archevêque de Trèves, Bruno. Dès lors, il semble qu'A. de M. se soit vraiment amendé. Cinq ans après, sentant sa fin prochaine, il légua au monastère des biens assez considérables à Illnau pour réparer les nombreux actes et les torts dont il était coupable envers le couvent. La donation fut confirmée par son gendre Meginhart de Spanheim, époux de sa fille Mathilde. — Voir: *LL* I, p. 35. — Baumann: *Das Kloster Allerheiligen* (dans *QSG* III 57, 80, 95, 104, 108, 164). — Rüeger: *Chronik*. — Kirchhofer, *Nbl.* 1824. — Henking: *Das Kloster Allerheiligen, Festschrift zur Zentenarfeier*, 1901. — Bächtold: *Erwerb d. Landschaft, Festschrift zur Zentenarfeier*, 1901. — Werner: *Verf. Gesch. der Stadt Schaffhausen*, 1907, p. 78. [WERNER.]

ADELBODEN (C. Berne, D. Frutigen. Voir DGS). La

légende rapporte qu'A. a été colonisé par des Suédois. Jahn voit (à tort, certainement) des traces de civilisation celtique dans le Heidenloch (trou des païens) à Hirzboden. A. appartient sans doute avec Frutigen à la seigneurie de Kien, puis à la maison de Wädswil (seconde moitié du XIII^e siècle), passa par mariage après 1302 aux seigneurs de la Tour de Châtillon et fut enfin acheté par Berne en 1406. L'évêque de Sion posséda la suzeraineté



sur l'Alpe d'Engstligen de 1232 à 1816; les alpes du Lavysgrat appartenant en 1357 à la maison de Weissenburg et une partie de la forêt de Dürren à Louis Brüggler, de Berne (1521). En 1433, après avoir obtenu la permission du Concile de Bâle, cinquante-six chefs de famille construisirent l'église d'A. et fixèrent une prébende de quarante florins du Rhin. Une querelle avec l'église-mère de Frutigen, qui ne voulait pas laisser A. se séparer d'elle, fut terminée par une prononciation du Conseil de Berne en 1435 et 1439.

Le droit de présentation du curé appartenait aux paroissiens, ce que Berne reconnut expressément en 1451. En 1453, A. est appelé *alias silva* et comptait cent quarante feux. Une fresque de 1471 dans le porche de l'église, qui avait été recouverte après la Réformation par une peinture représentant les dix vierges, a pour sujet le Jugement dernier et montre en particulier les ecclésiastiques dans les souffres de l'enfer. En 1478, A. obtint son propre tribunal. La Réformation y rencontra des adversaires acharnés et il se produisit des scènes violentes pendant les services religieux. La découverte d'une mine en 1543 et d'une source sulfureuse en 1559 attira momentanément l'attention du gouvernement sur le village. En 1646, la commune réunit 1800 livres pour la cure et l'école, en 1676 encore 800 livres et décida alors la fondation de quatre écoles à Loden, Innerschwand, Stiegelschwand et Hirzboden. En 1650, l'épidémie appelée « maladie hongroise » enleva en huit mois 123 habitants; la peste, plus violente encore de septembre 1669 à février 1670, fit 550 victimes. Lors de la Guerre des paysans, la majorité tint pour le gouvernement; néanmoins il y eut aussi des rebelles et, à cause d'eux, une amende de vingt couronnes fut infligée à la commune. Lors de la première guerre de Vilmergen, les gens d'A. se rendirent à Rossinières et gardèrent la frontière du Valais à l'époque de Noël, « aux couches froides », selon les termes du document. Le narrateur de cette campagne devint plus tard le préfet Allenbach (voir cet article). Dans le consistoire, le pasteur Hans-Jacob Lehmann exerça de 1670 à 1686 un régime sévère, ne craignant pas d'attaquer ses supérieurs, et, à cause de son esprit querelleur, dut subir un blâme. En 1712, les hommes d'A. se trouvèrent à la deuxième guerre de Vilmergen avec leur banneret Jean Murer; chacun reçut au départ, comme frais de route, quatre livres, et au retour, un repas aux frais de la commune; deux hommes furent tués au pont de la Sitter. Le lieutenant Christian Bucher conduisit les soldats d'A. à la frontière en 1743 et le lieutenant Gilgian Schmid pour étouffer la révolution à Genève en 1782. Les gens d'A. participèrent aussi à la répression du soulèvement des Vaudois et à la mobilisation de 1792. Lors de la chute de Berne, la compagnie de Frutigen combattit à Russel et à Neuenegg; six hommes d'A. tombèrent. La cure actuelle date de 1822; le gouvernement avait accordé 2000 livres pour sa construction. Des années mauvaises, le bas prix du bétail, la fièvre aphteuse en 1839, la maladie des pommes de terre, les dégâts causés par les eaux, le manque de gagne-pain, firent tomber les habitants dans la pauvreté et causèrent des émigrations en masse, particulièrement en Amérique. Une fabrique d'allumettes, fondée par le capitaine Jean Rieder, un combattant de Gislikon, une boulangerie coopérative, un asile communal pour les indigents, ne contribuèrent pas plus à améliorer la situation que la fabrication des boîtes d'allumettes, la filature de la soie et l'exploitation de l'ardoise. En 1864 fut fondée une école supérieure. La nouvelle route construite de 1875 à 1884 et dont la participation d'A. s'éleva à fr. 130 000. —, provoqua l'essor du village qui devint peu à peu un lieu de villégiature d'été et d'hiver. En 1901, dans une excursion en skis, Walter Hagen, docteur très aimé et violoncelliste remarquable, eut un accident mortel. En 1908, installation de la nouvelle maison d'école. 1917 service postal par automobile. A. comptait en 1764 : 993 hab.; en 1798 : 1202; en 1818 : 1474; en 1831 : 1360; en 1850 : 1513; en 1860 : 1536; en 1870 : 1552; en 1880 : 1649; en 1888 : 1580; en 1900 : 1564; en 1910 : 2163. — Les registres de paroisse datent pour les baptêmes et les mariages de 1556, pour les décès de 1608. Sont connus hors des limites communales, entre autres : Abraham Allenbach, notaire, préfet, poète, chroniqueur, † 1705; Maurice Kuentzi, auteur de l'*Arithmetica fundamentalis*, 1710; Pierre Josi, administrateur de l'église, de 1784 à 1788, poète; Jean Rieder, capitaine d'artillerie, préfet, 1805-1876; Etienne Schmid, 1812-1892; Abraham Aellig, 1838-1888, instituteur à l'école supérieure, président du tribunal; c'est principalement à ses efforts qu'A. doit sa nouvelle route. — Voir *Guide d'A.*, édité par la Société du développement. — Karl Stettler : *Das Frutigland*, Berne 1887. — K. Stettler : *Des Frutiglands Geschichte*. — Herm. Hartmann : *Das*

Berner Oberland in Sage u. Geschichte, 2 vol. — Ernst Jörin : *Der Kanton Oberland*, Diss. Zurich 1912. — Extraits des chroniques locales (Allenbach, Aicher, Ilari, Hager, Murer, Schmid). [ALF. BÄRTSCH]

ADELHARDT, Famille originaire d'Ulm, genevoise par George I. George, B. G. 1^{er} mars 1583. *Armes* : d'argent à aigle éployée de sable. Cim. : un bras tenant un levier on bâton recourbé aux deux bouts, posés de fasce. Genève, A. E. ; *Galiffe, Arm.* p. 5. [G. R.]

ADELHELM, LE BIENHEUREUX, premier abbé du couvent d'Engelberg. Dans la charte primitive de fondation, du 22 novembre 1122, et dans la charte impériale, du 28 décembre 1124, il est appelé le père du couvent, et dans la bulle de Calixte II, du 5 avril 1124, le prier; ces appellations répondent bien aux origines d'un monastère. La chronique du couvent, du XI^e siècle, dit de lui : En 1131 mourut saint Adilhelm, notre premier abbé, celui qui, aujourd'hui encore, assiste ceux qui viennent sur sa tombe. La chronique du XV^e siècle rapporte : Il brilla durant sa vie par ses vertus, et après sa mort par ses miracles. Le plus ancien livre des tailles fixe sa mort au 25 février. Adelhelm est encore vénéré dans le couvent comme bienheureux. Sa tombe, dont quelques fragments seulement furent sauvés lors de l'incendie de cette maison religieuse, se trouve maintenant tout au fond du collatéral droit de l'église du monastère. On conserve dans la sacristie un bâton pastoral medeste, à la crosse de corne, auquel est attaché un suaire, ainsi qu'une chasuble; on croit que ces objets ont appartenu au premier abbé. Les légendes qui se sont formées autour de sa personne sont représentées en peintures murales dans la grande salle du monastère. On croit qu'A. et ses compagnons vinrent du couvent de Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire; cependant les témoignages directs des anciens temps, pour ou contre cette opinion, nous font défaut; pourtant un fait parle en faveur de cette origine : le successeur d'A., l'abbé Frowin, venait de Saint-Blaise. — Voir : *UZ I*, p. 145. — *Mon. germ. hist. scriptores*, XVII, p. 175. — *Afd.* VIII, 103 et 109. — *Album Engelbergense*, 1882. — Mayer, P. Hieronymus : *Das Benediktinerstift Engelberg (Beilage zum Jahresbericht des Gymnasiums, 1891)*. — *Gfr.*, 49. — Durrer, Robert, dans Rahn : *Statistik schweiz. Kunstdenkmäler : Untertwalden*, p. 158. [P. IGNAZ HESS.]

ADELLIN, Famille vaudoise, de Dommarin, dont plusieurs membres jouèrent un rôle politique à Lausanne au XIV^e siècle. [M. R.]

ADELPHI, Jean, médecin de la ville de Schaffhouse, de 1514 à 1523, humaniste, écrivain, propagateur de la Réforme. Son vrai nom est Muling (Mulingus). Il est originaire de Strasbourg où il apparait en 1505 comme médecin, et en 1508 et 1512 il est à Trèves comme correcteur d'imprimerie. On perd sa trace à Schaffhouse après 1523 et sa destinée est inconnue. Adelphi, aussi Adelphus, traduisit du latin nombre d'ouvrages médicaux, historiques, pédagogiques et religieux et publia lui-même des écrits très divers. — Voir Bächtold : *Gesch. der deutschen Lit. in der Schweiz*, p. 431. — G. Mägis : *Schaffhauser Schriftsteller*. — Imthurn dans *Gemälde der Schweiz, Kt. Schaffh.*, p. 86. — Charles Schmidt : *Hist. littéraire de l'Alsace II*, p. 133 et 401. [H. W.]

ADELUNGUS. Voir ADALONG.

ADELWIL (C. Lucerne, D. Sempach, Com. Neuenkirch). Hameau près de la station de Sempach. *Adelwile* en 1173. *Adilwilare* en 1178 et *Adelweilare* en 1184. L'ancienne juridiction (Twinghof) d'A. comprenait quatre villages, Ripperschwand, Adelwil, Rueggeringen, Siggigen, et aussi les terres du couvent de Neuenkirch. Depuis l'introduction des sceaux de justice dans le canton de Lucerne en 1722, A. (Neuenkirch) a placé l'évêque Ulrich, patron de Neuenkirch dans le sien. C'était un des plus grands sceaux du bailliage de Rotenburg. La chapelle est une annexe de Sempach et remonte au moins à 1420. Sur ses tableaux et son culte de Sainte-Einbeth, voir Stückelberg : *Die Schweiz*, 1916, p. 655. — Bölsterli : *Gesch. der Pfarrei Sempach*. — Segesser : *Rechtsgeschichte*. [P. X. W.]

ADENOT ou d'ADENOT, Jacques, Lorrain, de Bar-le-Duc, capitaine au service de la Seigneurie de Genève pendant la guerre de 1589 contre le duc de Savoie, fut accusé d'avoir voulu trahir la ville au profit du duc,

condamné à mort par les magistrats genevois, et exécuté le 17 novembre 1589. Dubois-Melly en a fait un des héros de son roman historique intitulé : *Eve de La Pastle, épisode de la guerre de Genève, 1589-1590*, Genève et Bâle, 1886. — Voir Genève, A. E. : R. C., t. 84 (1589), passim, et P. C. n° 1796 (ces documents ont été publiés en partie par DuBois-Melly, *op. cit.*). [F. G.]

ADÉRA ou **ADEREN** (C. Fribourg, D. Lac). Colline au N.-E. de Morat, où l'on prétend, à tort, qu'était le quartier-général de Jacques, comte de Romont, allié de Charles le Téméraire, pendant le siège et la bataille de Morat en 1476. Toutes les sources contemporaines nous apprennent, au contraire, que le quartier-général du comte de Romont était au nord de la ville. S'il avait été sur l'Adéra, le comte se serait aperçu de la défaite subie par les Bourguignons sur la plaine de Châtel-Salvagny, et il ne serait alors pas resté dans son camp jusqu'à 3 heures de l'après-midi à tirer sur la ville. Ceci se trouve aussi confirmé par la *Vue de la bataille de Morat*, gravée par Marti Martini (Fribourg, 1609), d'après laquelle se trouvait un gibet au sommet de l'Adéra. [F. D.]

ADERT, Jacques, * à Bergerac, de parents français, en 1817. Il fut, encore enfant amené à Genève et y fit ses études au Collège puis à l'Académie. Il alla ensuite à Paris, entra à l'École Normale où, comme élève de V. Cousin, il collabora à l'édition des Dialogues de Platon, publiée et connue sous le nom du maître. Devenu professeur au lycée Bourbon-Vendée, il le quitta lorsqu'une place fut vacante au Collège de Genève. Il y était depuis quatre ans (1840-1844) maître de « première classique », quand la chaire de langue et littérature grecques dut être repourvue. A. composa à cette occasion, son *Etude sur*



Prof. Jacques Adert.
Catalog. Bibl. Adert.

Théocrite (Genève, 1843), thèse de candidature toujours admirée et qui lui mérita, à 27 ans, sa nomination de professeur. La révolution de 1846 l'ayant mêlé à la politique, il donna sa démission avec plusieurs de ses collègues. Il songea alors à partir pour Baltimore où une chaire universitaire lui était offerte, mais des amis le retinrent, le suppliant de se charger de la rédaction du *Journal de Genève* ; il n'accepta qu'avec peine. Les abonnés étaient tombés à un chiffre dérisoire, le journal ne paraissait que trois fois par semaine. Tout en étant, au début, rédacteur de la *Bibliothèque universelle* et professeur au Gymnase libre fondé par De la Rive, Rilliet et Turretini, A. mit cependant à sa tâche nouvelle une telle énergie et une si grande envergure d'intelligence, qu'en quelques années il releva le journal et en fit un organe international et quotidien. La famille de Guillaume Favre le chargea de publier les principaux mémoires de celui-ci ; il les réunit en deux volumes, intitulés *Mélanges d'histoire littéraire* (Genève, 1856, 2 vol.) qui s'ouvrent par une *Notice d'Adert sur la vie et les écrits de Guillaume Favre* (tirée à part broch.). Depuis 1866, quoiqu'il conservât ses fonctions de rédacteur en chef, A. n'écrivit plus guère lui-même que quelques articles littéraires et une *Biographie de James Fazy* qu'il n'acheva pas. Il continua du moins à entretenir une vaste correspondance. Vieilles et malades, il donna sa démission en 1885 et mourut l'année suivante, le 4 juin 1886. J. Adert est bien connu comme bibliophile. Sa bibliothèque, riche surtout en ouvrages du XVI^e s. (voir le *Catologue, mss.*, imprimés, autographes, Paris, Genève, 1887) fut dispersée après sa mort. — Voir *JG*, 5 juin 1886. — *MDG* t. 22. — *Bulletin* (1886). — *L'Université de Genève et son histoire, Faculté des Lettres 1872-1896*, par B. Bouvier (Genève, 1896). [F. B.]

ADET, Pierre-Auguste, diplomate français, * à

Paris le 17 mars 1763, avait été médecin puis employé dans l'administration de la marine et des colonies, lorsque, le 8 sept. 1794, un arrêté du Comité du Salut public l'envoya en qualité de résident diplomatique à Genève pour y remplacer l'ex-abbé Soulavie et pour procéder à l'arrestation de ce dernier. A. arriva à Genève le 19 sept. 1794, et notifia sa mission au Conseil qui lit procéder immédiatement à l'arrestation de Soulavie, devenu odieux à la plupart des Genevois. Dans la nuit du 19 au 20 sept., Soulavie fut conduit au château de Tournai puis le lendemain, remis, lié et garrotté, au général commandant le pays de Gex qui l'envoya à Paris. A. fut reçu en séance solennelle par le Conseil le 22 sept. 1794 dans la salle des Deux-Cents décorée des drapeaux genevois, français et américains. Pendant son court séjour à Genève, A. ne cessa de témoigner la plus grande bienveillance aux Genevois, bien différent en cela de son prédécesseur Soulavie, et il intervint avec beaucoup de persévérance et de dévouement pour obtenir l'envoi à Genève de denrées alimentaires, de bois et de charbon.

Un arrêté du Comité du Salut public, qu'il reçut le 11 déc. 1794, lui notifia sa nomination de ministre aux Etats-Unis et son remplacement par le citoyen Félix Desportes. A. quitta Genève le 14 déc. vivement regretté par les autorités. Il fut rappelé de Philadelphie le 4 mars 1796, mais il conserva son emploi et fut renvoyé de nouveau en Amérique le 28 oct. suivant. Il n'en revint définitivement qu'à la fin de l'an VII et se rallia au 18 brumaire. Mais, lors de ses séjours à Paris, il s'employa avec la plus grande complaisance à faciliter les efforts des députés genevois, Micheli et Richard entre autres. Il assista en particulier, le 3 août 1797, à l'audience que leur accorda le nouveau ministre des relations extérieures, Talleyrand. A. entra au Tribunal le 3 nivôse an VIII (31 déc. 1799), devint en l'an XI préfet de la Nièvre, fut député au Corps législatif en 1809. Il mourut à Paris le 19 mars 1834. — Sordet : *Histoire des résidents de France à Genève*. — A. Mazon : *Histoire de Soulavie*. — F. Barbey : *Félix Desportes et l'annexion de Genève à la France*. — *Papiers de Barthélemy*, tome VII. — *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1895. [F. B.]

ADETSWIL (C. Zurich, D. Hinwil, Com. Bâretswil. Voir *DGS*). Vge. com. civile rétablie en 1910 et com. scolaire. Ancien établissement alman. En 1836, lors de la construction de la maison d'école, et déjà une fois auparavant, on arriva sur un grand cimetière alman ; un scramasax et des couteaux qui y furent recueillis se trouvent au Musée National. L'endroit appelé Heidenbühl (colline des païens) au N.-O. du village peut rappeler aussi des établissements plus anciens, comme celui au N. de Patten où l'on découvrit en 1880 plus de 600 monnaies romaines 1^{er} au III^e siècle (du *ASA* 1880, p. 67). C'est à tort qu'on a cherché *Ratpoltskilch* ou *Wetzikon* sur le Kirchbühl à l'ouest du village. En 857 ou 858, Wolfdrud donna un bien situé à Adaloltswilare au couvent de Saint-Gall dont elle le reçut ensuite comme bien censitaire pour elle et ses fils Adalhere et Selbo. Le nom signifie hameau d'Adalolt ou de celui qui « agit noblement ». (Meyer : *Ortsnamen*, n° 1641). En tant que village, il est appelé *Adoltswile* depuis le 3 août 1322. Ce jour-là, l'abbé de St-Gall donna en fief au couvent de Rütli l'avouerie que Rudiger de Werdegg possédait sur trois métraires et le bien de Hugli qui l'avait vendus à Rütli. L'Autriche contestait au même Werdegg le droit de propriété sur les gens de ces domaines. L'avouerie du village appartenait au château de Greifenberg (voir cet article) et était un fief st-gallois entre les mains des seigneurs de Hinwil du XIV^e au XVI^e siècle. Lors du partage des biens en 1379, elle passa à Herdegen de Hinwil. Frédéric de Hinwil, a Greifenberg, convint en 1473 avec la ville de Zurich, comme nouveau bourgeois, de partager le revenu des amandes de la haute et de la basse justice. Statuts pour réception de nouveaux habitants de 1558, 1565 et 1613, et il existe aussi du 22 février 1613 une ordonnance sur la coupe des bois et la justice communale. L'huissier était aussi nommé par le châtelain de Greifenberg sur une triple présentation. La haute justice appartenait au comté de Kibourg avec un huissier spécial. Le village fut compris jusqu'en 1874 dans l'arrondissement notarial de Pfäffikon. L'école d'A., qui posséda pendant longtemps la seule classe d'hiver de

la commune de Bäretswil, fut fondée en 1701, mais une maison d'école fut construite seulement en 1807 et la nouvelle de 1836 fut édiflée tout entière au moyen des matériaux d'un bloc erratique. Dans les années 1831, 1847 et 1859, des incendies consumèrent successivement 12, 8-10 et 32 maisons d'habitation et autres constructions; celui de 1859 anéantit la plus grande partie des archives du Conseil du district de Hinwil. L'agitation des esprits après l'incendie d'une fabrique à Oberuster, nécessita en novembre 1832 l'occupation militaire de la commune. De 1843 à 1844, la route communale de Kempten à A. fut reconstruite, puis en 1847 corrigée dans le village. En 1634, il y avait 106 habitants, en 1910, 236. Une filature de coton Hirzel et Co fut fondée en 1874 par Heinz Rüegg au Tobel. Il y a une maison de convalescence et des villas à A. sur le Burgweidli; fondé par la société d'utilité publique du district de Hinwil pour enfants débiles et des convalescents, cet établissement a été décidé le 30 novembre 1902, construit en 1904, inauguré à la Pentecôte 1905. Rapports annuels depuis 1905-1906. — Voir *MAGZ* III, fasc. 4, p. 34. — J. Studer: *Gesch. der Kirchgem. Bäretswil*. — R. Hoppeler: *Zürch. Rechtsquellen* I. — *Habsburger Erbar* II, 314. [F. HEGI.]

ADHORTATORIEN. Lettres que la chancellerie zuricoise du XVIII^e siècle envoyait à ses sujets (p. ex. à l'abbé de Saint-Gall, en 1795) pour les persuader d'obéir. — *ZT* 1865, p. 5. [F. H.]

ADISWIL (C. Lucerne, D. Sursee, Com. Gmizwil). En 893 *Adolteswilare*, 1045 *Adelteswilare*, 1173 *Adelswile*, 1123 *Adilswile*. La ferme, selon le rentier des Habsbourg, produisait annuellement un livre pfennig et appartenait au couvent de Schänis. [P. X. W.]

ADJOINTS AU CONSEIL DES CC (Genève). Créés par l'Edit de Pacification du 21 novembre 1782, en compensation du droit de faire des représentations qui était enlevé aux citoyens et bourgeois. L'institution fonctionnait comme suit: Tous les citoyens et bourgeois laïques, jouissant de leurs droits politiques et qui remplissaient certaines conditions d'âge et de fortune, pouvaient se faire inscrire sur un registre spécial. Chaque année, au mois de janvier, on en tirait trente-six au sort dans le rôle susdit pour les adjoindre au CC (Grand Conseil). Les adjoints, qui restaient en charge un an, avaient le droit: 1^o de faire, le premier lundi de chaque mois, comme les membres mêmes du CC, des propositions relatives à l'administration et au bien public. Le Conseil des XXV (Petit Conseil) était tenu de leur répondre dans le délai de deux mois, comme pour les propositions faites par les membres du CC, et, comme pour ces dernières, il conservait le droit de refus pur et simple. 2^o Ils avaient voix délibérative dans le CC pour toutes les questions ayant trait aux propositions. 3^o Ils assistaient et concouraient de même à toutes les opérations relatives à l'élection du Grand Conseil. 4^o Lorsque le Petit Conseil était constitué en Tribunal, dix-huit d'entre eux assistaient comme représentants de la bourgeoisie à la plaidoirie des accusés et à la lecture des conclusions du Procureur général, et dans les cas de recours en grâce, les dix-huit autres assistaient également à la lecture de la requête et à celle des conclusions du Procureur. Ces prérogatives d'ailleurs n'empêchaient pas l'institution d'être des plus rétrogrades. Elle retirait en effet le droit de représentation à l'ensemble des citoyens et bourgeois pour l'attribuer à quelques-uns d'entre eux seulement, sous forme de propositions, et encore moyennant des conditions restrictives, aussi ne jouit-elle jamais de la faveur publique. Les adjoints furent supprimés par l'Edit du 22 mars 1791 qui rétablit le droit de représentation. — Sources: *Edit de Pacification du 21 novembre 1782*, titre XIII: *Des Représentations*, et *Edit du 22 mars 1791*. [E. L. BURNET.]

ADJOINTS AU MAIRE. Voir MAIRE.

ADLER, Frédéric, de Vienne, * 9 juillet 1879. Privat-docent de physique à l'Université de Zurich. 1910-11, rédacteur du *Volksrecht* en cette ville. Connu pour avoir assassiné, le 21 oct. 1916, le comte Stürgk, président du conseil des ministres d'Autriche. [E. HERMANN.]

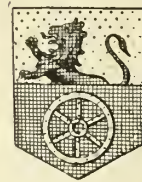
ADLER, Maurice, magister, doyen du chapitre des chanoines de Zurzach vers 1616. Auteur d'une biographie de Ste-Vérene, illustrée de gravures sur cuivre par Chris-

tophe Greuter, d'Augsbourg. — Voir J. Gruber: *Die Urkunden des Stiftes Zurzach*, Aarau 1873. [F. W.]

ADLERPASS. Passage à 3798 m., entre le Strahlhorn, au sud, et le Rimplfischhorn, au nord, qui conduit de Zermatt à Mattmark ou Fée. (*DGS* I, 14), fut franchi pour la première fois le 9 août 1849 par le professeur Melchior Ulrich, Gottlieb Studer et Gottlieb Lauterburg, avec les guides Jean Madutz, François-Joseph Andermatten et François-Joseph Autamatten, et la seconde fois, le 30 août 1853, par Alfred Wills et Heath, avec le pasteur Jean-Joseph Imseng et François-Joseph Autamatten, qui trouvèrent au sommet du col une plume d'aigle. Ce petit épisode voulut que le nom d'Adlerpass, suggéré par le pasteur Imseng fit disparaître l'appellation de Rimplfischgrat donnée par la première expédition, et celle du col Imseng, ajoutée par Wills, qui figuraient sur la carte Dufour de 1862. C'est le pasteur Imseng lui-même qui fit inscrire le col Imseng sous le nom d'Adlerpass dans le journal de A. T. Malkin, du 27 août 1856. L'appellation de Col de l'Aigle, que l'on rencontre parfois, ne se justifie point dans une contrée purement allemande. — Voir: *Berg- und Gletscherfahrten in den Hochalpen der Schweiz* II (Zurich 1863), p. 130-143. — A. Wills: *Wanderings among the high Alps* (London 1856), p. 156, 174, 186. — *Alpine Journal* XV, 210. [H. D.]

ADLETSHAUSEN (C. Zurich, Com. et paroisse de Grüningen, V. *DGS*). Dans le bois de Strangen près d'A. on découvrit en 1891 et 1912 plusieurs tumuli de la période de Hallstatt (*ASA* NS. 15, p. 265 s.). *Adlatshusen* en 1314; dans le rentier des Habsbourg: *Adlashusen*, village du district (plus tard bailliage) de Grüningen. Ce nom signifie, d'après H. Meyer: *Ortsnamen des Kt. Zurich*, N^o 1251: « Près des maisons d'Adalolt ». Il forma jusqu'en 1800 une partie de la commune civile de Niederglatt, supprimée cette année-là, et avait un bien communal de soixante florins. En 1791 un incendie priva cinq familles d'abri et les dons du bailliage s'élevèrent à 1373 florins 33 schellings. En 1825 A. fut compris dans la communauté scolaire d'Itzikon et devint en 1827 une commune civile indépendante avec son statut pour la réception des habitants (*Einzugsbrief*). Cependant, le 20 décembre 1884, elle fut dissoute et le trésor communal de deux cents francs servit à établir un étang, réservoir contre l'incendie; le reste fut versé à la corporation de défense contre l'incendie d'Itzikon-Adletshausen. — Voir *UZ* IX, n^o 3312. — Archiv. du Canton de Zurich, A. I. 24. 10; *KK* 102. 3 et 4; N 83 b. — *Mem. Tig.* III et IV. [F. H.]

ADLIGENSWIL (C. et D. Lucerne. Voir *DGS*). Village et comm., nommé en 1210 *Adalgeswile*, 1257 *Adaligswile*, du nom de personne Adalgis, était à l'origine une ferme du couvent de Murbach, sous l'avouerie des seigneurs de Rotenburg. En 1243, Nicolas était *villicus* d'A.: Arnold d'A., nommé dans l'obituaire de Seedorf, est de la même époque. Le village passa à l'Autriche en 1291 par achat, et Rodolphe, cellier de Lucerne, recut d'abord l'avouerie en hief; puis, en 1326 ce fut le chevalier Hartmann de Ruoda et en 1362 Jacob de Rot. Enfin Lucerne, en 1406, en acquit la possession. Le vieux droit en est conservé dans un registre du XIV^e siècle. Déjà en 1381, Lucerne avait accordé la bourgeoisie à douze hommes d'A. Le rentier de l'église, du prévôt Vogt (vers 1499), présente comme armes de l'ancienne juridiction d'A. celles de la famille Bramberg: l'avoyer Jean de Bramberg avait reçu en dot de sa femme la ferme de Stuben dans la commune. A. possède deux sceaux communaux datant du XVIII^e siècle, avec l'effigie du patron de l'église, Saint-Martin: la demi-roue à l'arrière-plan dans le grand sceau rappelle les armes de la juridiction: coupé d'or au lion issant de sable, et de sable à la roue d'or. L'architecte de l'église en possédait le patronage et devait contribuer pour sa part aux revenus du curé dont la charge existait déjà en 1275. En 1500, les deux cures furent réunies; en 1674, A. eut un vicaire et en 1861, il forma une paroisse indépendante. Les registres de paroisse datent pour les baptêmes et les mariages de 1614, pour les décès de 1686. Des A., d'une famille de paysans d'A., habitait Lucerne au milieu du XIV^e siècle. [P. X. W.]



ADLIKON (C. Zurich, D. Dielsdorf, Com. Regensdorf. Voir *DGS*). Village, commune scolaire jusqu'à 1906; commune civile. Elle a les mêmes armoiries (gravées sur une vieille lanterne) que les nobles d'A. dans le district d'Andelfingen. On découvrit vers 1854 les fondations d'une construction romaine, ainsi qu'une quantité de tuiles, quelques ustensiles et des monnaies à l'endroit où la voie romaine coupe la route de Zurich et pénètre sous le nom de Mauleselgasse dans les Strassenacker. Dans le voisinage se trouvent les Heidenlöcher (trous des païens), qui sont probablement des puits comblés (*MAGZ XV*, p. 81). Dans la *Villa Adalinchova* propriété du couvent d'Einsiedeln déjà en 1040, provenant d'une donation d'Imizo, comte d'Argovie. Plus tard, nous voyons apparaître comme propriétaires à A. principalement l'abbaye de Zurich et les barons de Regensberg; ces derniers, au cours du XIII^e siècle, aliénèrent leurs droits à des familles bourgeoises de Zurich, au couvent de Wettingen et à d'autres maisons religieuses. Au XIV^e siècle, Wettingen possédait une moitié des droits de justice et les Brechter de Zurich l'autre; on ne sait quand ni comment la part de cette famille passa au couvent de Wettingen. A. était en 1441 propriété commune de Wettingen et des couvents de femmes d'Oetenbach et de Ste-Vérène à Zurich, propriété qui revint à l'hôpital lors de la Réformation. La haute justice appartenait aux Kibourg. Sous le gouvernement zuricois et jusqu'à la Révolution, A. formait une partie du haut bailliage de Neuamt, puis fut compris dans le district de Regensdorf sous la République Helvétique. Le plus ancien rôle coutumier écrit date du milieu du XIV^e siècle (Hoppeler dans *SSR Zurich I*, 1). En 1704 une partie de la tour du château d'Alt-Regensberg servit à construire le pont d'A. La commission scolaire de Zurich décida la fondation d'une école à A. en 1711; mais elle disparut bientôt, l'instituteur Rodolphe Frey s'étant livré à des arts défendus, avait été cité devant le tribunal matrimonial (Ehegericht) (Archives du C. de Zurich, E II). En 1830, la communauté construisit une petite école; en 1850, la fortune de celle-ci s'élevait à 1740 florins et celle de la commune à 339 florins 12 sch. (*Mem. Tig. I-V*). — Les seigneurs d'A. qui vivaient encore au XVI^e siècle provenaient d'A. près d'Andelfingen. CHUONO et ses frères LANDOLD et BERCHTOLD, de Adelinchoven, témoins dans la donation de Lutolf de Regensberg en faveur de la fondation du couvent de Fahr, le 22 janvier 1130, venaient sans doute d'A. près de Regensdorf, mais étaient des paysans libres (*UZ I* n° 279); les témoins du 16 février 1280, par contre, étaient des paysans non-libres (*UZ V*, n° 1759). Comme HENRI, qui avait été curé à Embrach, s'appelle le 12 avril 1318 de Adelinchon, on peut bien considérer comme provenant de ce village son frère Ulrich, curé à Buch (Zurich), et sa sœur Guta (1305-1331). ULTRICH, de Buch, et GUTA sont les fondateurs des autels de St-Omer et de Ste Catherine à Bulach. [F. HEGG.]

ADLIKON, anciennement aussi **ATTLIKON** (C. Zurich, D. et paroisse Andelfingen. Voir *DGS*). Commune civile et scolaire. La commune comprend aussi l'école d'Humlikon et les communautés civiles et scolaires de Dätwil et de Niederwil. (*Mem. Tig. IV*, p. 593). Formes anciennes: 1230 *Adalincon*, 1233 *Adlinchon*. Le nom provient d'Adelinghofen, signifiant: près des fermes d'*Adaling*, d'*Adalo* (Meyer: *Ortsnamen* n° 1032). Il existe des tumuli de la période de Hallstatt sur le Rutibuck (Heierli: *Archäol. Karte* p. 34). Primitivement, possession des Kibourg, puis des Habsbourg-Autriche, A. était compris, au début du XIV^e siècle, ainsi que le bourg d'Andelfingen, dont il partageait la destinée, dans le district autrichien de Diessenhofen. Il est mentionné la première fois comme village en 1296 (*UZ VI*, n° 2359); une famille de ministériaux des Kibourg y résidait; mentionnée dès 1230, elle s'éteignit à Bischofszell au XVI^e siècle; la commune porte d'azur au croissant d'or posé en pal à dextre accompagné à sénestre d'une étoile du même. Les religieuses de Katharinenthal près Diessenhofen possédaient quelques propriétés à A. de même que les dominicains de Winterthour et les nonnes de Töss. Ces dernières obtinrent en 1296 en dons les biens des seigneurs de Wagenberg à A. Sous la République Helvétique, A. fut compris dans le district d'Andelfingen. Il obtint en 1587 un statut pour la réception des habitants (Einzugsbrief), mais on ne lui connaît pas de rôle

coutumier (Hoppeler *SSR I I*, *Habsb. Urbar I* et II). Dans la nuit du 18 au 19 décembre 1828, un incendie consuma dans le village d'A. divers bâtiments dont six maisons d'habitation. Il y avait une école dans cette localité déjà en 1735, et à la fin du XVIII^e siècle elle comptait soixante écoliers (Klinke: *Volksschulwesen des Kt. Zürich*. Archiv. du C. de Zurich. E II 490, p. 45). En 1835, la commune construisit une école qui coûta 3000 florins; en 1835, la fortune de l'école s'élevait à 4585 florins 6 sch. et celle de la commune à 3292 florins 20 sch. (*Mem. Tig. I-V*). Le rôle des ressortissants, de 1740 à 1770, se trouve aux archives communales de Gross-Andelfingen. [F. HEGG.]

ADLIKON, d', famille de ministériaux des Kibourg, puis des Habsbourg-Autriche de 1230 à 1531, à Adlikon, dans le district actuel d'Andelfingen, C. Zurich. Elle reçut les bourgeoisies de Rapperswil (?), Winterthour, Zurich et Bischofszell. La chronique de Stumpf sait peu de chose sur eux, ignore où se trouvait leur château et leur donne pour armes (II, p. 128), avec un cimier faux, celles de prétendus seigneurs d'A., dans le district actuel de Dielsdorf. Elles sont en réalité d'or au

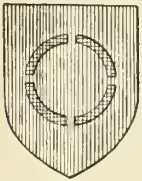


demi-lion de sable lampassé de gueules, cimier au lion issant de sable; armes complètes dans le sceau de Hans d'A. (seconde moitié du XV^e siècle). Sur la carte de la Suisse de C. Türist, de 1495-1497, on reconnaît encore le château. Cette famille apparaît en 1230. Les frères R. et II, d'A. sont au service du comte de Kibourg Hartmann l'Ancien. — 1. Le 16 décembre 1272, ULTRICH appelle le comte Rodolphe de Habsbourg et Kibourg son seigneur. — 2. JEAN est frère de St-Jean en 1301 à Tobel, en 1315 frère, et de 1326 à 1344 intendant de la maison des chevaliers de St-Jean de Hohenrain. — 3. RODOLPHE I^{er} apparaît le premier comme investi de la dignité de chevalier le 15 décembre 1307. — 4. RODOLPHE II possède (1351) la dime à Hackab comme fief autrichien, qu'il oblige à sa femme Catherine (1356) bienfaitrice de l'église (*Gfr.* XIV, 209). Il reçoit, en 1361, en lief du duc Rodolphe, le château de Liebenberg, dans la vallée de la Töss et divers baillages, et devint bourgeois de Zurich; en 1381, Hans de Tengen lui remit en gage les villages de Glattfelden, Aarüti, Zweidlen et Weittnau avec les juridictions, etc. — 5. GÖTZO, fils du chevalier Rodolphe (n° 3 ou 4), fait une donation à l'église pour le salut de son âme (*Gfr.* XIV, p. 201). — 6. Au chevalier RODOLPHE d'A., le jeune, le duc Léopold donna également en gages en 1383 des revenus du péage de Schafhouse. — 7. Le plus remarquable est l'écuyer HERMANN, membre du Petit-Conseil de Winterthour de 1395-1409, membre du tribunal provincial de Thurgovie (1405-1407), en 1401 bailli à Glattfelden et marié de 1402 à 1425 à Elisabeth de Sulzberg qui lui apporta les baillages toggenbourgeois d'Oberuzwil et Geftnau, il se fixa à Bischofszell. En 1405 et 1406, il prit part à la guerre contre les Appenzellois. — 8. ANNA, en 1405, est nonne à Töss, en 1449 abbesse; une autre Anna est apagnée en 1471 à Töss. — 9. HANS, fils du n° 7, reçoit en 1468 de l'évêque de Constance, le Freyenhof, résidence seigneuriale à Bischofszell; il remit en 1473 les droits de patronage de l'église d'Obergoldach et vendit en 1483 la juridiction d'Engluser, près de Helfenschwil, à l'abbaye de St-Gall. — 10. Son fils LOUIS * env. 1448; chanoine à Bischofszell en 1466, curé à Goldach la même année, curateur du *Salve und Rosenkranz* à Bischofszell en 1486, membre fondateur de l'auberge des Seigneurs 1498 à B.; custode en 1502 à B. — 11. RODOLPHE, avoué du chapitre des chanoines à B. — 12. LAURENT d'A., en 1498, membre fondateur de l'auberge (Trinkstube) de Bischofszell, 1508-1509 custode du chapitre. — 13. BALTHASAR, pasteur à Goldach; cette commune s'adresse en mars ou avril 1529 à la ville de Zurich pour obtenir, à la place de B., un prédicateur connaissant mieux la parole de Dieu et l'exégèse. — 14. Le dernier rejeton de cette famille est YNO (Kuni Adliker), de Bischofszell, tombé au combat du Gubel le 23-24 octobre 1531. — Voir: *UZ I-XI*. — *USIG IV* s. — *AHS* 1901, p. 31. — *US*. — *Rüeger. Chronik*. — R. Thommen: *Urk. I*, II. — *Habsburg. Urbar*. — *Gfr. XIV*. — *JZB* de Winterthour l. c. XXVI, 270; XXXVII, 292. — K. Hanser: *Winterthour zur Zeit des Appenzellerkrieges*. — Arn. Naef: *Gesch. von Glattfelden*. — H. Sulzer: *Gesch. von*

Töss. — Nbl. Stadtbibl. Winterthur 1908. — JZB Heiligenberg — J. Vadian : *Hist. Schriften II.* — TB X. — A. Scheiwiler : *Gesch. des Chorstiftes St. Petrus zu B.* (1918). — Strickler : *AS Ref.* II, n° 238 et p. 820. — H. Bullinger : *Reform. Chr. III*, p. 206. [F. HEGI.]

ADLISBERG (VORDER ET HINTER) (C., D. et Com. Zurich. V. DGS). Hameaux sur la pente orientale du Zurichberg. A. désignait à l'origine une partie des bois sur le Zurichberg. La forêt appelée Adelsperch apparaît en 1167, 1229 et 1234 comme possession du chapitre des chanoines augustins de St-Martin sur le Zurichberg. Lors du partage du bien communal en 1545, sur le Zurichberg, Zurich se réserva entre autres les bois d'A. et y installa un garde-forestier avec domicile à Hinter-A. Toutes les forêts du Zurichberg étaient placées sous la surveillance de l'inspecteur forestier. En 1803, lors de la constitution de la commune bourgeoise de Zurich, A. fut attribué à la ville comme propriété. Politiquement, A. appartient dès le début du XV^e siècle au haut bailliage des Vier Wachten et était sous le tribunal libre de la ville; depuis 1831, A. appartenait à la commune de Hottingen et il fut incorporé avec elle en 1893 à la ville de Zurich. Cependant, après le transfert des bois d'A. à la ville, Hinter-A. demeura le domicile officiel du garde-forestier jusqu'en 1907. En 1888, la station fédérale d'essais forestiers (Prof. Arnold Engler) établit à Hinter-A. une pépinière pour les recherches scientifiques. Les deux auberges, très fréquentées par les promeneurs, datent du commencement du XIX^e siècle, preuve en soit la date de 1812 sur un poêle en faïence. (Gravure de la prétendue maison du forestier de Hinter-A. dans *ZWChr.* 1899, n° 42). — Voir Vogelini : *Altes Zürich II*, p. 511. — *ZI* 1892, p. 55-90. — Meyer : *Ortsnamen Kt. Zürich* n° 406. — *UZ* I, nos 319, 449, 495. — *ZWChr.* 1899, n° 22 (bataille de Zurich 1799, avec plan). — H. Müller : *Denkschr. zum 25 jähr. Bestehen der vereinigten Stadt Zürich 1893-1918.* — *Englers Garten NZZ* 1918, n° 509. [A. LARGIADER.]

ADLISCHWYLER, à l'origine *Adoltswiler*, famille bourgeoise éteinte, de Rapperswil et Zurich, fit partie du Conseil de Rheinfelden et fut anobli par l'empereur qui ajouta à son nom : « de Vollingen ». D'après l'antisté Bullinger, qui fut le gendre d'un A., les armes de cette famille sont : de gueules à l'anneau de sable brisé en quatre parties. (Voir Balthasar : *Helvetia* I, p. 104). Le *Geschlechterbuch* de Meiss, I, p. 20, donne l'anneau d'argent. Le sceau du secrétaire de ville JEAN A. de Rheinfelden, de 1550, ne représente que l'écu (Arch. C^{on} de Zurich E II. 335, fol. 2156 ss). Le cimier : une boule flanquée de deux ailes; le sceau de JEAN-JACQUES A. de Vollingen est au Musée national. — Ce nom de famille ne provient pas d'Adliswil (vallée zuricoise de la Sihl), mais de la commune civile d'Adetswil près Bäretswil (Zurich), ainsi que cela ressort des anciennes formes du nom. — 1. BÜRGI ADOLTSWILER paraît en 1331 dans le rentier d'Einsiedeln comme domicilié à Kempratzen. En 1361, à l'assemblée des vassaux autrichiens à Zofingue, il reçut, sous le nom de BURKHARD Adoltswiler, avec la famille Wissling, la dime laïque (dime ecclésiastique cédée à un laïque) de Niederdürnten, comme fief autrichien (*Gfr.* XLV, p. 118; *Habsburger Urbar* II, p. 493). — 2. HANS ADLETZWILER, vraisemblablement un fils du N° 1, est probablement l'ancêtre des A., bourgeois de Rapperswil; mentionné comme tel le 21 déc. 1387 (Arch. du C^{on} de Zurich, *Ausgeschiedene Urk. Rütli*, N° 19). L'antisté Bullinger appelle les A. une bonne ancienne famille établie depuis longtemps à Rapperswil (Balthasar : *Helvetia* I, p. 104). Hans Adoltswiler fonda avec sa femme, dans la première moitié du XV^e siècle, un obit à Rapperswil, de même qu'une certaine Adelheit Adelswilerin, épouse de maître Henri Scherrer (obituaire de Rapperswil, folios 58 et 79). — 3. JEAN ADLISCHWYLER, cordonnier, bourgeois de Rapperswil, prit vivement parti pour l'Évangile et les Zuricois, ainsi que le rapporte Bullinger dans sa Chronique de la Réformation, ce qui le fit emprisonner à Rapperswil le 19 novembre 1531. Un certain Hans Adatschwiler, de



Rapperswil, figure avec sept autres membres de la famille dans le *Glückshafenrodel* de 1504. — 4. HANS ou JOHANNES, un homme corpuent et trapu, cuisinier de son métier, appelé pour cette raison aussi Hansli Köchli, quitta Rapperswil dans la seconde moitié du XV^e siècle et s'établit à Zurich. En qualité de cuisinier, il servit chez l'abbé Ulrich Trinkler, à Cappel, et chez le bourgmestre Hans Waldmann. Dans les comptes de la succession de Waldmann, il figure comme Hans Koch, Hans Köchli au service du bourgmestre (Gagliardi : *Dob. Waldmann* II, 252 et 263). En 1490, il participa à l'expédition des Zuricois contre Saint-Gall et reçut en récompense, sous le nom de Jean A. la bourgeoisie de Zurich, le 20 mars 1491. Il fut aussi l'aubergiste des corporations « Zum Weggen », « Zur Meise » et de « Zum Elsasser ». Il acheta et construisit la maison Auenturer à la rue des Bruns. En 1512, en qualité de cuisinier du capitaine, il prit part avec les Zuricois à l'expédition dite du pape ou de Pavie; il mourut d'une équinancie et fut enterré dans un couvent à Pavie. Il avait épousé d'abord une Freudwiler, dont il eut deux fils, Rodolphe et Jean, puis Elisabeth Stadler, d'Uri, qui lui donna Anna, l'épouse de l'antisté Bullinger. Devenue veuve, elle mit ses biens en viager au couvent d'Oetenbach, où elle mourut avant la Saint-Jean d'été 1529, âgée et infirme (*Helvetia* I, p. 106; *Diarium* de Bullinger, p. 11 s.). — 5. RODOLPHE, issu du premier mariage du n° 4; d'après le *Glückshafenrodel* de 1504, il demeure au couvent des Dominicains à Zurich; puis comme frère prêcheur, il partit pour Rome et mourut en route (*Helvetia* I, p. 104). — 6. HANS ou JOHANNES ADLISCHWYLER, fils du premier mariage du n° 4, mentionné dans le *Glückshafenrodel* de 1504 comme le jeune Hans A. avec Anneli A., la cadette. Vitrier de son état, il épousa à Rheinfelden la fille d'un bourgeois d'honneur, se rendit à la cour du margrave de Röteln et Niederbaden, dont il fut le chambellan; devint vers 1529 secrétaire de ville à Rheinfelden (Egli : *Actensammlung* n° 1613); ses bonnes relations avec son beau-frère l'antisté Bullinger, sont prouvées par sa lettre du 13 juin 1560 accompagnant un présent qu'il faisait à ce dernier (*Zwingliana* I, p. 319); enfin membre du Conseil et trésorier à Rheinfelden. Il mourut de la peste le 13 septembre 1564. A la même époque moururent aussi tous ses fils et ses filles, excepté Anneli, la plus jeune. Il avait épousé d'abord une ressortissante de Rheinfelden, dont il eut Jean-Jacques, puis une Laufenbourgeoise (*Helvetia* I, p. 104; *Diarium* de Bullinger, p. 77 s.). — 7. ANNA, fille du second mariage du n° 4, identique (?) avec la jeune Anneli du *Glückshafenrodel*; sa mère la plaça comme nonne dans le couvent d'Oetenbach où elle s'était déjà retirée. Elle avait comme curateur, ainsi que sa mère, Gaspard Nasal (*Urk. Antiquar. Gesellsch.* n° 2610). Le 27 octobre 1527, elle se fiança à Henri Bullinger, de Bremgarten, qui était alors maître d'école au couvent de Cappel et étudiant en théologie à Zurich. Cependant le mariage ne fut célébré qu'après la mort de la mère qui s'y était toujours opposée (*Diarium* de Bullinger, p. 11 s.); il eut lieu le 17 août 1529 à Birmensdorf, dans la maison du beau-frère Hans-Reinhard Bullinger, en présence de l'abbé Joner, de Cappel (voir BULLINGER). Six fils et cinq filles naquirent de cette union. Elle mourut de la peste le 25 septembre 1564 et fut ensevelie dans le cloître de la cathédrale de Zurich (*Diarium* de Bullinger, dans les *Quellen zur schweizer. Reform. Geschichte* II, de E. Egli). — 8. JEAN-JACQUES, issu du premier mariage du n° 6, fut pendant un certain temps lieutenant civil de Frédéric de Landegg, dans le Fricktal. Anobli par l'empereur, il reçut un écu et un cimier (le sceau avec les armes complètes au Musée national). Il ne demeura pas longtemps en charge; d'un caractère inquiet, il provoqua de graves différends et se montra étrange dans sa manière d'être. Il mourut en 1564 à Augst, près Rheinfelden, et laissa un fils, Jean-Jacques, chirurgien, et deux filles (Balthasar : *Helvetia* I, p. 104). [F. HEGI.]

ADLISWIL (C. Zurich, D. Horgen. Voir DGS). La com. politique comprend 37 hameaux; la com. civile, village et montagne, fut dissoute au XIX^e et la com. scolaire détachée en 1874 de Kilchberg. L'école secondaire date du 1^{er} novembre 1892, et la paroisse du 3 novembre

1895; l'assistance publique est de 1877. A. possède une ancienne corporation de forêts.



Armoiries : Les livres de famille (Geschlechterbücher) de Dürsteler et Meiss donnent : 1. d'argent à l'aigle de gueules sur une demi-roue de moulin du même. 2. Coupé d'azur à l'aigle naissant d'or, et d'or à une demi-roue de moulin d'azur. La carte géographique de Gyger donne le champ d'or et les figures d'argent. L'aigle rappelle la première moitié du nom et la roue de moulin l'antique moulin du village.

Archéologie. En 1834, on trouva une épée de bronze endommagée par le feu et une hache (MAGZ I, 3 fasc., p. 39, pl. I, fig. 9 et 15, reproduites dans Heierli : *Urgeschichte*, p. 269, fig. 280) au bord de l'Eschibach, près des fermes « auf Hoferen » (ASA 1888, p. 5). Des tumuli de la période de Hallstatt et des Alaméans dans le bois de Steingass, ont été fouillés en 1884 et 1895 (ASA 1897, p. 2 s.). D'autre part, une seule trouvaille romaine a été faite. (Heierli : *Archäolog. Karte*, p. 39). — Cette localité est mentionnée pour la première fois le 24 septembre 1248, *villa Adoloswile*; en 1250-1251 *Adloswile*, 1264 *Adoloswile* (UZ II et III); signification : hameau d'Adelo et non d'un *Adelmund* (Adelmatwil, C. Zoug) comme l'a cru Meyer (*Ortsnamen* n° 1642). Au moyen âge, les maisons religieuses, du Fraumünster de Zurich, de Rüti et de Muri y possédaient quelques biens, plus tard aussi St-Blaise dans la Forêt Noire. Les barons d'Eschenbach en détenaient l'avouerie qui passa en 1304, par achat, aux Manesse de Zurich, et plus tard à la ville elle-même. Sous le gouvernement de Zurich, A. faisait partie depuis 1385 du bailliage de Thalwil et, dès 1406, du haut bailliage de Horgen. De plus, Zurich, en vue d'étendre sa puissance territoriale, avait reçu dès 1357 des habitants d'A., en qualité de bourgeois externes (*Zürcher Steuerbücher* I, p. XVIII et XXV, etc.). Sous la Républ. Helvétique, A. fut attribué au district de Horgen. Avant la Révolution, la commune était partagée en trois sections (Wachten). Elle possède des statuts pour la réception des habitants (Einzugsbriefe) de 1697 et 1720 (Hoppeler : *Zürcher Rechtsquellen* I, 4). En 1812 les principales dîmes furent rachetées. Jusqu'en 1895, A. faisait partie de la paroisse de Kilchberg ; la séparation et la construction d'une église dans la localité « Oberdilli » furent facilitées par le fabricant Alfred Schwarzenbach, auquel on a élevé un monument près de cet édifice religieux. L'église fut construite d'après les plans de l'architecte bâlois Paul Reber, et consacrée en 1898. (Voir : *Zur Erinnerung an den 31. VII. 1898. Einweihung der neuen Kirche in Adliswil*, avec deux illustrations. — Pasteur H.-J. Baumann : *Ein Wort zum Abschied an die Kirchgenossen von Adliswil*, Kilchberg, 20 juillet 1893. — Reproduction : *ZWChr.* 1905, p. 124.) Il y a une communauté catholique depuis la seconde moitié du XIX^e siècle ; elle construisit une église dans la localité Rellsten, d'après les plans du St-Gallois Hardegger ; consécration par le prince Max de Saxe en septembre 1904 (Reproduction : *ZWChr.* 1905, p. 125). En 1646, selon le désir de la commune, une école lui fut accordée, et durant des générations les instituteurs sortirent de la famille Welchi (Arch. C. Zurich, E I 213 ; E II 490. 33 ; 496. 271 ; 487 a). Sous la Républ. Helvétique, il n'y eut pas encore de maison d'école (Klinke : *Volksschulwesen* ; supplément 11). La cinquième maison d'école fut construite en 1910 (Voir : *Die Schulhäuser der Gem. Adliswil*, à l'occasion de l'inauguration de la cinquième école, le 25 septembre 1910, avec 5 figures). — Le 29 mai 1443 le village fut incendié par les Confédérés (*Chronique de Fründ*, p. 140) et le 25 septembre 1799 il devint le théâtre de violents combats entre l'aile gauche des Russes et les Français (Meyer : *Die 2. Schlacht bei Zürich*, croquis en appendice). En 1841, il envoya une adresse de dévouement, signée par 180 citoyens, au gouvernement conservateur. Il eut aussi à subir de fortes inondations de la Sihl, le 31 sept. 1732, en 1762, 1819 et 1830 (avec débâcle des glaces), et le 23 août 1846. En 1675, un incendie détruisit entre autres neuf habitations et seize familles se trouvèrent sans abri. — Il a dû exister un moulin dans la partie sud du village déjà en 1248 (UZ II, n° 743) et entre les menniers de Zurich et ceux d'A. existait une

vive concurrence (*Zürcher Stadtbücher* I, p. 5). En 1823, les frères Schoch fondèrent, en aval du moulin, une filature (6000 broches) et introduisirent ainsi l'industrie dans le village. En 1842, le roi des filateurs, Henri Kunz, fonda une filature de coton dans le quartier de Sood, 33 mille broches ; raison sociale actuelle : Produits textiles S. A. (Reproduction dans *ZWChr.* 1905, p. 354). En 1861-1862 fut fondé par Meyer-Täuber et J. Scheller-Schwarzenbach, dans la localité Geroldsrüti, le premier tissage de soie de la Suisse, actuellement encore le plus grand (Reproductions dans *ZWChr.* 1905, p. 46 ; 1907, p. 243. Voir aussi art. Famille SCHWARZENBACH). Le directeur, Henri Frick (voir art.) eut une grande part à l'essor de cette fabrique, qui se transforma en société anonyme en 1879. Fondé par des dons des familles Schwarzenbach, Zürcher et Frick le nouvel hôpital fut inauguré le 15 novembre 1912 (Reproduction dans *ZWChr.* 1912, p. 514, avec des notices détaillées sur les transformations modernes de la commune). Depuis 1894 paraît à A. le journal libéral le *Sihlthaler* (voir art.). La route postale par l'Albis vers Zoug commençant à A. (voir la satire : « *Der Wegknecht von A.* » dans *ZT* 1902) le passage de la Sihl était important. Le pont, selon la chronique de Haller, fut emporté en 1562, mais sérieusement réparé en 1732, pour être emporté encore le 23 août 1846. Le pont couvert, construit en 1850-1852, est reproduit dans G. von Escher : *Mem. Tigurina* 1870, texte p. 360 et dans *ZWChr.* 1905, p. 354. Pour la construction des routes vers 1840, voir *Mem. Tig.* III, p. 394 ; IV, p. 564. La construction du chemin de fer de la vallée de la Sihl, terminée en 1892, accéléra l'augmentation de la population. Les cartes de Schoch dans : *Beiträge zur Siedlungs- u. Wirtschaftsgeographie des Zürichseegebietes* (dans le 17^e rapport annuel de la Société de géogr. et d'ethnogr. de Zurich, 1916-17) illustrent le développement de la commune depuis 1657. Habitants : en 1634, 260 ; 1671, 462 ; 1888, 2972 ; 1910, 5012 ; au village seul 2773. Maisons : en 1870, 486 ; 1910, 418, au village 238. En 1912 fut fondée une grande colonie de maisons ouvrières. Voir aussi J. Frick : *Gemeindebuch der beiden Zürichseeufer*, 1864, p. 178-184, avec les noms des familles bourgeoises, des professions et des établissements. Vues du village dans *ZWChr.* 1911, p. 30 et dans l'*Albisfreund-Kalender* 1912. Pour les registres de paroisse et les rôles des ménages (Inhaltsrödel), voir l'art. Kilchberg ; registre des familles depuis 1750 ; les registres des bourgeois ou de la commune, depuis 1796, se trouvent aux archives d'A. Voir aussi les art. Letten (ferme), Marienberg (petit couvent), Rufers (désert) et Soodhof. — On n'a pas de preuves de l'existence d'une famille noble d'A., vassaux et ministériaux des barons d'Eschenbach-Schnabelburg, pas plus que d'un soi-disant château-fort sur la pente de la montagne près d'A. Le nom d'Adliswil (voir *Steuerbücher* I) indique simplement l'origine. La famille bourgeoise de Zurich Adlischwyler (voir art.) tire son nom d'Adetswil. [F. HEGI et A. LARGIADÈRE.]

ADMINISTRATIF (CONSEIL). — I. *Genève*, ancienne République, période révolutionnaire. — Corps auquel la Constitution de 1794 avait délégué le pouvoir exécutif et la gestion des affaires publiques. Il était composé de treize membres, les quatre syndics et neuf administrateurs, auxquels il faut adjoindre deux secrétaires pris hors de son sein et nommés par lui. La présidence était dévolue aux syndics, chacun d'eux occupant cette charge pendant trois mois consécutifs. Le Conseil administratif était chargé de la sûreté de l'Etat, du « manieement » des affaires étrangères, de la haute police, de la direction de la force publique et d'une manière générale de toutes les parties de l'administration que le souverain ne s'était pas réservées ou qu'il n'avait pas expressément déléguées à d'autres corps.

Les Syndics, nommés pour un an, et les administrateurs, nommés pour trois ans et renouvelés annuellement par tiers, étaient élus par le souverain en deux opérations séparées, d'après un mode de faire compliqué qu'il n'y a pas lieu d'exposer ici.

La Constitution de 1796 fit subir quelques changements au Conseil administratif. Le nombre des administrateurs fut fixé à onze, ce qui portait le corps entier à quinze membres, élus pour cinq ans et renouvelés annuellement par cinquième ; les deux secrétaires reçurent le titre de

secrétaires d'Etat; les fonctions du Conseil, celles des syndics furent mieux précisées, etc.

Au moment de la réunion de Genève à la France, le Conseil administratif disparut pour faire place à l'Administration française. Il avait ouvert ses séances le 14 avril 1794, il les termina le 13 juin 1798.

Le registre de ses délibérations, son copie de lettres et les divers papiers qui le concernent, sont conservés aux Archives d'Etat de Genève.

Sources : *Constitution genevoise, sanctionnée par le souverain le 5 février 1794. — Constitution genevoise, sanctionnée par le souverain le 5 février 1794, modifiée et complétée le 6 octobre 1796.*

II. **Genève**, canton suisse. Pouvoir exécutif dans l'administration municipale de la ville de Genève depuis 1842 et l'administration communale des communes dépassant trois mille habitants depuis 1917.

Sous le régime inauguré en 1814, l'administration de la ville était confondue avec celle de l'Etat, la Constitution de 1842 l'en sépara et la remit à deux Conseils : 1^o le Conseil municipal; 2^o le Conseil administratif, pris dans le Conseil municipal et nommé par lui. Le Conseil administratif, qui tenait la place du maire et des adjoints des autres communes du canton, avait le pouvoir exécutif et était chargé de l'administration proprement dite et de la police de la ville en matière municipale. Ses membres, au nombre de onze, étaient nommés pour le terme pendant lequel ils devaient siéger au Conseil. Leurs fonctions étaient gratuites. Le président du Conseil administratif présidait le Conseil municipal.

La Constitution de 1847 conserva cette organisation en la simplifiant et en l'orientant dans un sens plus démocratique. Le Conseil administratif continuait à être pris dans le Conseil municipal et à être élu par lui, mais ces deux corps étaient renouvelés intégralement tous les quatre ans et le premier était réduit à cinq membres auxquels le Conseil municipal pouvait voter un traitement. Le président du Conseil administratif gardait la présidence du Conseil municipal. De nouveaux changements où s'accusaient les mêmes tendances eurent encore lieu en 1874. L'élection des conseillers administratifs fut enlevée au Conseil municipal et passa aux électeurs communaux de la ville. Tous les électeurs âgés de vingt-cinq ans pouvaient être candidats. Il fut statué enfin qu'aucun conseiller administratif ne pourrait faire partie du bureau de l'autre Conseil. Les dispositions relatives au nombre des conseillers et à la durée de leurs fonctions ne furent pas touchées et sont encore en vigueur aujourd'hui (1918).

Une loi constitutionnelle, acceptée par le peuple le 25 mars 1917, institua un Conseil administratif en place du maire et des adjoints dans toutes communes du canton ayant plus de trois mille habitants. Ces corps diffèrent du Conseil administratif de la ville par les trois points suivants : le nombre des conseillers est réduit à trois; le président conserve le titre de maire; il préside de droit le Conseil municipal; six communes sont régies actuellement par cette loi : Carouge, Plainpalais, les Eaux-Vives, le Petit-Saconnex, Lancy et Chêne-Bougeries.

Sources : *Constitutions de la République et Canton de Genève* du 7 juin 1842 et du 24 mai 1847. — *Lois constitutionnelles* acceptées par le peuple le 26 avril 1874 et le 25 mars 1917. — *Lois diverses* sur l'administration des communes (*Recueil des lois*, passim). [E.-L. BURNET.]

ADMINISTRATION, CONSEIL D', catholique du canton de Saint-Gall (KATHOL. ADMINISTRATIONS RAT DES KT. ST. G.). Après la suppression du couvent de Saint-Gall, une loi du 8 mai 1805 statua définitivement sur la succession des biens laissés par celui-ci. Elle régla la séparation des biens de l'Etat et de ceux de l'abbaye, les fondations propres de l'église collégiale, l'amélioration des cures catholiques, les pensions des conventuels; elle décida l'emploi des biens restants en faveur des établissements d'instruction pour les catholiques et des institutions scolaires et d'assistance de toutes les communes catholiques du canton. Immédiatement le gouvernement (Petit Conseil) passa à l'exécution de la loi et institua pour la gérance de ces fonds une administration catholique autonome. Le 9 décembre 1808, le Grand Conseil vota aussitôt après un projet du gouvernement créant un gymnase catholique, avec commission spéciale, et indépendant du département de l'Instruction pub-

lique. Cependant, le 30 janvier 1813, la direction de tous les établissements catholiques et la gestion des affaires catholiques furent confiées à une nouvelle autorité investie de grandes compétences, le Conseil d'administration catholique, qui se constitua le 18 février, avec les conseillers d'Etat Dominique Gmür comme président, et Muller-Friedberg, vice-président. Il compta d'abord treize membres, puis quinze, élus, au début, par un collège électoral nommé par le gouvernement, ensuite, jusqu'en 1861, par le groupe catholique du Grand Conseil. Le 13 octobre 1813, une délégation du gouvernement remit au C. d'A. catholique les comptes de liquidation du couvent; il y avait à l'actif 3540353 florins, au passif 1250418 florins. Lorsque tous les fonds divers et les dotations furent soustraits, il resta à la disposition du C. d'A. une somme de 837,590 florins.

Par la seconde Constitution du canton de Saint-Gall, du 31 août 1814, la séparation confessionnelle du canton fut fixée légalement. Les catholiques remirent le soin de leurs intérêts au C. d'A., dont la position fut d'autant plus forte que de riches moyens furent mis à sa disposition. Il acquit bientôt une influence telle que le groupe catholique du Grand Conseil tomba dans une dépendance complète à son égard et qu'il rivalisa avec le gouvernement lui-même. Il dirigea les affaires scolaires catholiques à tous les degrés comme département de l'Instruction publique; il put occuper la plupart des cures du canton; il avait la haute surveillance sur l'organisation des associations confessionnelles et les corporations, sur l'administration des églises, des prébendes, des biens scolaires, des subventions, des fondations pieuses et géra avant tout le grand fonds central catholique.

Après l'introduction de la troisième Constitution cantonale, le 1^{er} mars 1831, le C. d'A. compta neuf membres, et un conseiller d'Etat catholique lui fut adjoint pour les affaires scolaires catholiques. De jeunes instituteurs éclairés du parti catholique entreprirent de travailler énergiquement au progrès de l'école catholique, et 250 000 florins du fonds central furent attribués au fonds des écoles primaires confessionnelles du canton. Les vicissitudes de la vie politique du canton, où un parti libéral et un parti conservateur de force presque égale se trouvaient en présence, exercèrent parfois leur influence sur la composition et la tendance politique du C. d'A. Lors- qu'aux élections du Grand Conseil de 1839, la tendance strictement religieuse l'emporta, le C. d'A., avec Léonard Gmür à sa tête, en fut le porte-voix. Il ouvrit et conduisit avec la curie romaine les pourparlers qui aboutirent en 1847 à l'érection de l'évêché de Saint-Gall. 435 000 florins furent alors distraits du fonds central en faveur de l'évêché comme capital de fondation inaliénable, et remis au C. d'A. pour la gérance. Mais en 1847 les circonstances changèrent en faveur des libéraux et le Dr Weder transforma l'organisation du parti catholique du Grand Conseil dans ce sens que dès 1855, le conseiller d'Etat catholique fut écarté et ses fonctions rendues au C. d'A. Sur les instances de son président, le Dr Weder, le C. d'A. accepta de collaborer à la fondation d'une école cantonale mixte et de lui accorder des fonds considérables, malgré la plus vive opposition des partisans de la tendance strictement religieuse (1856). Au cours des années suivantes, le parti ultra-conservateur reprit la haute main dans le C. d'A. et L. Gmür en fut réélu président; mais l'organisation ne fut pas modifiée.

La quatrième constitution cantonale, du 17 novembre 1861, accorda aux deux confessions à peu près toute liberté pour leurs affaires religieuses; elle enleva cependant aux organisations confessionnelles leur autonomie dans les affaires scolaires et plaça celles-ci sous la surveillance et la direction de l'Etat. En exécution de cette loi fondamentale, un collège catholique, représentant les paroisses catholiques (au lieu de l'ancien collège catholique du Grand Conseil) fut institué pour la partie catholique du canton et il nomma pour trois ans les sept membres du C. d'A. comme organe exécutif et responsable. Ce conseil surveilla les couvents, les collations, les comptes des églises catholiques, prit soin de l'administration du fonds central catholique et exerça vis-à-vis des écoles dépendant de la corporation catholique, de l'école réelle des garçons et des écoles supérieures de jeunes filles, de fon-

dation catholique, les droits d'un inspecteur d'écoles secondaires. La nouvelle organisation confessionnelle du canton, du 19 septembre 1893, qui fut ajoutée en annexe à l'arrêté d'exécution de la cinquième constitution cantonale, du 16 novembre 1893, maintint le C. d'A. dans sa forme, mais restreignit cependant quelque peu ses compétences, notamment en ce qui concerne l'examen et l'admission des candidats au séminaire ecclésiastique, l'octroi des droits d'électeur ou d'éligibilité aux ecclésiastiques; toutes ces prérogatives passeront pour la plupart à l'ordinariat de l'évêque. L'organisation de 1893 subsiste encore; le président du C. d'A. est depuis 1896 le conseiller national D^r Thomas Hostenstein. — Voir Dierauer : *Polit. Gesch. des Kant. St. Gallen, 1803-1903*, dans *Der Kant. St. Gallen 1803-1903. Denkschrift etc.*, St. Gallen, 1903. — Hans Fehr : *Staat u. Kirche im Kant. St. Gallen*, 1899. [Bt.]

ADMINISTRATIONS FRANÇAISES A GENÈVE. Après l'annexion de Genève à la France, le 15 avril 1798, et la signature du traité de réunion par le Directoire, le 30 avril suivant, le résident de France, Félix Desportes, nommé commissaire du gouvernement et muni de pleins pouvoirs dès le 25 mars, organisa l'administration de la ville et de son territoire. Par son arrêté provisoire, du 13 juin 1798, Genève et son territoire formèrent un seul canton. Une administration municipale de sept membres dite *intra muros* fut placée à la tête de la cité, tandis que la campagne était régie par une administration municipale dite *extra muros*, formée d'un agent et d'un adjoint pris dans chaque commune. Auprès de chacune de ces administrations siégeait un commissaire du Directoire exécutif.

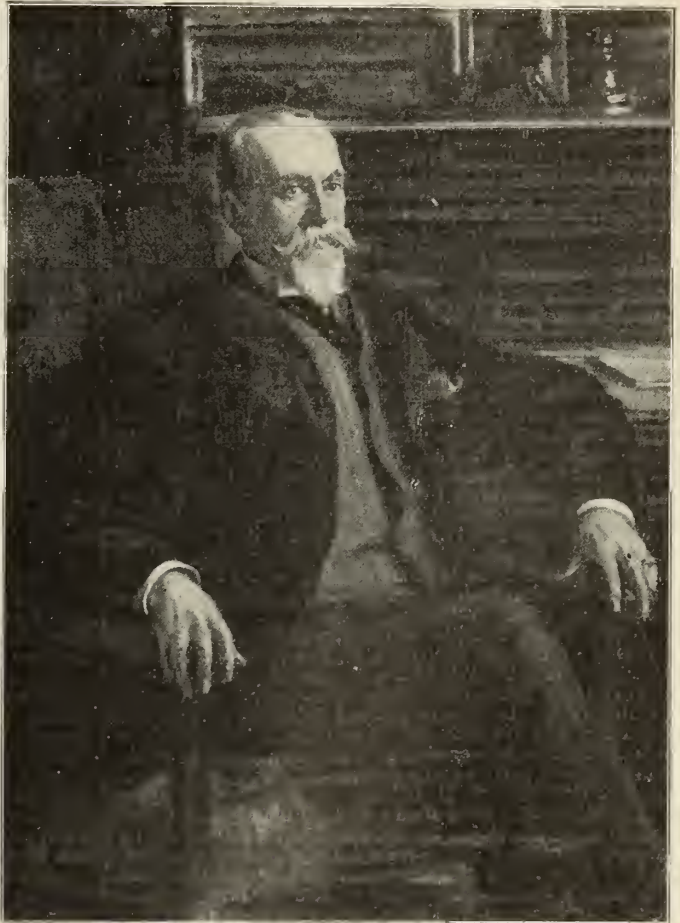
La loi du 25 août 1798 institua le département du Léman avec Genève comme chef-lieu. Le régime provisoire de Desportes fit alors place aux autorités prévues par la Constitution française de l'an III, sous l'Administration centrale du Département (1 commissaire du gouvernement et 5 membres) et pour la ville une Administration municipale (1 commissaire du gouvernement et 7 administrateurs). La Constitution de l'an VIII et la loi du 28 pluviôse remplacèrent l'administration centrale par la préfecture, l'administration municipale par la mairie. — Voir Edouard Chapuisat : *La municipalité de Genève pendant la domination française*, t. 1, 1910. — Frédéric Barbey : *Félix Desportes et l'annexion de Genève à la France*, 1916, p. 249, 263-266, 280. [P.-E. M.]

ADMINISTRATIVE (Chambre). Le canton du Léman, sous la République helvétique, fut, comme les autres cantons, administré par un préfet national (Henri Polier, puis Henri Monod) et une chambre administrative de cinq membres désignés par le collège des électeurs. La Chambre administrative du canton du Léman fut le véritable Conseil d'Etat de l'époque. Elle siégea du 31 mars 1798 au 3 mai 1803, et fut présidée successivement par Henri Monod, qui fut destitué sous la réaction de 1801, puis par le baron Crud et enfin en 1802 par le marquis de Laugalerie; au nombre de ses membres, nous relevons les noms de P.-M. Gleyre et de V. Perdonnet en 1798, et celui de J.-P. Elic-Bergier, de 1798 à 1803. Les procès-verbaux de ses délibérations forment 18 gros volumes. [M. R.]

ADOLF, famille d'orfèvres de la ville de Lucerne et du canton d'Uri. — Voir Moos, von.

ADOLPHE DE NASSAU, roi d'Allemagne, * vers 1255, † le 2 juillet 1298. Fils du comte Walram de Nassau, il fut appelé par les princes électeurs allemands à succéder à Rodolphe 1^{er} de Habsbourg. Le duc Albert d'Autriche qui avait espéré recevoir la couronne consentit, après une première opposition, à lui remettre les insignes impériaux

conservés au château de Kibourg. En 1293, comme chef de l'empire, A. confirma aux Zuricois leurs libertés et leur accorda la faveur de nommer, pendant une vacance du trône, le juge criminel ou bailli impérial. A l'encontre de Rodolphe 1^{er}, il plaça de nouveau à Zurich des hommes du pays comme baillis impériaux. Le 11 janvier 1293, Berne rendit hommage à A. qui confirma à la ville les libertés de sa charte et les étendit par des privilèges judiciaires. Soleure fut aussi expressément désigné par lui comme ville impériale en 1295. Lorsque l'opposition entre A. et Albert d'Autriche alla s'accroissant en 1297, A. octroya à une députation d'Uri et de Schwyz, le 30 novembre 1297, à Francfort s/M., une charte de franchise conçue dans des termes identiques à celle que Frédéric II avait accordée aux Schwyzois en 1240, mais sans rappeler cette dernière. A. s'étant emparé de la Thuringe au profit de sa maison, les princes électeurs, par une décision formelle prise à la majorité, le déposèrent en mai 1298 et élurent à sa place Albert d'Autriche; dans sa lutte contre ce dernier, A. tomba à Göllheim. — Voir *FRB* III, n° 545. — *UZ* VI, nos 2217, 2224-2226, 2256. — *Tschudi*, I, 215. — *Arch. SG* XIII, p. 136. — Oechsli : *Orig. de la Conf. suisse*, Reg. n° 409. — *ADB* I, p. 89. — *Dierauer* I. — *Dändliker* : *Zür. Gesch.*, p. 123; *Schweiz Gesch.*, p. 393, 394. [Nz.]



Gustave Ador, d'après un portrait de Jacques-E. Blanche. Paris.

ADOR ou **ADDOR**. Famille genevoise venue de Vuittebois (C. Vaud) au XVIII^e siècle. — 1. JEAN-PIERRE, * 1724, reçu habitant de Genève le 12 mai 1753, et son fils Jean, citoyen de Genève le 23 novembre 1814. Le petit-

lils de ce dernier, = 2. EMILE, naît à Genève le 2 octobre 1815; il obtient le grade de docteur en philosophie à Zurich, en 1872, et enseigne comme professeur suppléant de chimie organique à l'Université de Genève de 1873 à 1878. Il est l'auteur de nombreux travaux scientifiques (voir Ch. Soret: *Catalogue des ouvrages publiés par les professeurs de l'Université de 1873 à 1895*, Genève 1896, et *Publications des membres de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève*, 1883 et supplément 1896); il a publié les *Œuvres complètes de Jean-Ch. Galissard de Marignac* (Genève, Paris, 1902-1903, 2 vol.) en les faisant précéder d'une notice biographique et bibliographique. — 3. *Gustave*, * à Genève le 23 décembre 1845, est lui aussi un petit-fils de Jean A. Il fait ses études de droit à l'Académie, et en 1868 soutient sa thèse: *Essai sur la publicité des droits réels à Genève et en France*; ayant obtenu sa licence, il entre à l'étude Cramer et y devient associé de Louis, puis d'Auguste Cramer. Sa carrière politique commence en 1871 par son entrée au Conseil municipal de Cologny; il siège au Grand Conseil de 1874 à 1876; il est maire de Cologny en 1878 et 1879 et de 1883 à 1885; en 1878, il rentre au Grand Conseil pour en faire désormais partie jusqu'en octobre 1915. En 1878 et 1879, il représente Genève au Conseil des Etats, en 1879 il est élu au Conseil d'Etat où il est placé à la tête du Département de justice et police. Démissionnaire à la suite des élections législatives de 1880, il rentre en 1885 au gouvernement et y dirige pendant douze ans avec succès les finances cantonales. En 1889, la mort d'Antoine Carteret l'amène à remplacer celui-ci au Conseil national dont il sera président en 1902. Il préside le Conseil d'Etat en 1890, 1892 et 1896, année où il est président du jury de l'Exposition nationale de Genève. En 1900, il est désigné au poste de commissaire général pour la Suisse à l'Exposition universelle de Paris; après avoir reçu les distinctions les plus honorables pour son activité dans ces fonctions, il se retira du Conseil national au début de 1902, à la suite d'une polémique qui s'engagea contre lui; mais dans les élections générales d'octobre 1902, il est réélu par ses concitoyens. Ador a fait partie de nombreuses commissions et missions fédérales; depuis 1881, il est membre du Conseil d'administration du P.-L.-M.; dans l'armée, il a le grade de lieutenant-colonel depuis 1894. Comme président du Comité international de la Croix-Rouge, il a fondé, dès le 15 août 1914, l'Agence des prisonniers de guerre, destinée à rechercher les disparus et à faciliter les rapports des prisonniers avec leurs familles. Il a donné à cette œuvre une importance et une extension remarquables. A la suite de l'incident qui entraîna la démission du conseiller fédéral Hoffmann, G. Ador fut appelé par l'Assemblée fédérale du 26 juin 1917 à faire partie du Conseil fédéral où il prit la direction du Département politique, puis du Département de l'Intérieur. Enfin, le 11 décembre 1918, il fut élu par l'Assemblée fédérale Président de la Confédération. — *JG* 27, 28 juin 1917. — Galille: *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, t. VII, p. 1-6. [H. R.]

ADORF, d'. Famille bourgeoise éteinte, de Winterthour. La religieuse Adélaïde d'A., bourgeoise de Winterthour, fonda le 24 avril 1408 une prébende et la consacra à l'autel des Trois-Rois, dans le collatéral gauche de l'église de W. Le vicaire général épiscopal confirma la fondation par un acte du 19 octobre 1408. La famille A. qui reçut la bourgeoisie de Zurich en 1501, vient de Marburg. — *Regestes de Constance* III, n° 8097. — Nüscher: *Gotteshäuser* II, p. 251. [F. H.]

AD RENUM. Nom d'un castel ou d'une localité romaine près du Rhin. La *Tabula Peutingeriana* donne comme distance d'*Arbor felix* à *Brigantium* dix milles, et de Brigantium à Ad Renum neuf; de plus Ad Renum est indiqué comme étant situé au delà de Bregenz; toutefois, H. Meyer et F. Keller déjà, et après eux la plupart des chercheurs modernes, admettent qu'Ad Renum doit être cherché près de Rheinegg. Non loin de Rheinegg, entre Saint-Margaret et Brugg, la route romaine devait franchir le Rhin. Cependant jusqu'à ce jour, aucune trace de castel romain n'a été découverte dans cette région. — Voir Heierli: *ASA NF* V, p. 252. [B.]

ADRESSES (LIVRES d'). A la fin du XVIII^e siècle, il en apparaît déjà quelques-uns sporadiquement dans les

grandes villes, jusque vers 1860, depuis lors, régulièrement. Tout d'abord, c'est seulement une énumération de gens exerçant un métier, de commerçants et d'artistes, etc. Source historique qui peut être d'une grande utilité. — Pour l'énumération voir les articles sur les localités. [T.]

ADRESSES. 1. **Genève**. Documents adressés par la population aux autorités ou vice-versa. Lancées par le gouvernement, les « adresses » furent une manière d'appels expliquant une attitude, une situation. Emanant de la population, elles étaient généralement démonstratives et analogues aux Représentations (voir ce mot). Quelques-uns de ces documents sont connus dans l'histoire sous les désignations suivantes: *Adresse aux Genevois*, 30 octobre 1792. Le gouvernement genevois, au moment du départ de Clavière, répond aux plaintes du résident de France et encourage les citoyens à ne pas désespérer de la situation. — *Adresse du peuple genevois aux syndics et Conseils*, 13 janvier 1798. Les citoyens, au nombre de 3681, s'y plaignent des affronts faits à leurs magistrats, déclarent avoir confiance dans l'équité du Directoire... auquel cette pièce fut de suite expédiée. — *Adresse des 6530*, 22 avril 1814. Les citoyens, au nombre indéfini, prient les membres du Conseil provisoire de reprendre leurs fonctions. — Voir Rivoire: *Bibliographie*. — Jullien: *Hist. de Genève*, t. II, p. 310, 445, 495. [C. R.]

2. **Vaud**. La principale Adresse vaudoise date de l'autonomie 1800. Après le coup d'Etat du 8 août, qui renversa les Conseils Helvétiques et les remplaça par un Conseil Législatif, sorte de gouvernement provisoire, la réaction s'accrut. La loi du 10 novembre 1798 sur l'abolition des droits féodaux ayant été rapportée, et la perception des cens et dîmes ordonnée pour les années 1798, 99, 1800, en même temps qu'un impôt foncier de 3% pour subvenir à l'entretien des troupes françaises, un grand mécontentement se manifesta dans le canton du Léman. Des délégués des campagnes et des patriotes des villes, réunis à Morges, s'engagèrent à résister à ces lois, et des représentants de la Côte allèrent jusqu'à déclarer que leurs communes préféreraient une réunion du Pays de Vaud à la France à la domination de la Suisse allemande et des aristocrates. Du côté réactionnaire, on rendit tout le parti patriote solidaire de cette affirmation, et l'on mit en circulation des *Adresses* aux Conseils Helvétiques, dans lesquelles on émettait le vœu de rester Suisses. A leur tour les patriotes répondirent une autre Adresse, intitulée « Adresse des soussignés aux Autorités du Léman », officiellement qualifiée, dans les milieux gouvernementaux, d'« Adresse anarchique ». Les signataires, membres des Communes du Léman, protestèrent de leur volonté de rester Suisses, aux conditions suivantes: 1° que le nom de Suisse soit celui d'un peuple libre et indépendant; 2° que ce peuple soit régi par une Constitution fondée sur les principes de l'égalité et de la liberté; 3° qu'il n'ait plus jamais sous les yeux le spectacle d'un régime arbitraire et contraire à la Constitution; 4° qu'il soit à l'abri de toute oligarchie; 5° et surtout que tous les titres féodaux soient détruits. Cette Adresse constituait ainsi un véritable appel à la révolte, et ses auteurs furent énergiquement poursuivis.

Peu après, un certain nombre d'aristocrates vaudois firent paraître, sous forme de Lettre au Préfet national Polier, par la voie des journaux, une sorte d'adresse demandant le retour du Pays de Vaud à Berne. Eux aussi furent poursuivis, mais sans résultat. [H. CHASTELAIN.]

ADRIEN DE RIEDMATTEN. Plusieurs évêques de Sion de la famille de Riedmatten portèrent ce prénom. — 1. *Adrien I*, évêque de Sion de 1529 à 1548. Fils de Petermann, de Viège, et de Catherine am Hengart, il étudia en 1494 à l'université de Cologne, partit vers 1495 comme chanoine à Sion et devint en 1519 grand sacristain. En 1520, il fut banni du pays comme adhérent et ami du cardinal M. Schinner, par le parti de Georges de Supersaxo. Il administra comme vicaire du cardinal, en 1521 et 1522, le marquisat de Vigevano dans la Haute-Italie. C'est en 1523 seulement que par les efforts de sa parenté, il entra dans sa patrie et put jouir de sa prébende. Le 8 mars 1529, il fut élu par le Conseil du pays évêque de Sion et confirmé par le pape le 10 mai 1532. Sous son épiscopat, le Valais prit part, en 1531, aux côtés des cantons catholiques, à la deuxième guerre de Cappel

et conquiert en 1536, les territoires savoyards d'Évian et de Montbey. Il mourut le 17 mars 1548. — 2. **Adrien II**, évêque de Sion de 1604 à 1613, fils de Pierre, bailli de Munster. Il fut immatriculé à l'université de Fribourg en Brisigan en 1573, obtint en 1578 le décanat de Sion et en mars 1587 la charge d'abbé de Saint-Maurice. A plusieurs reprises, il remplaça son vieil oncle, l'évêque Hildebrand de Riedmatten, dans des affaires importantes, ainsi aux diètes impériales de 1582 et 1594, aux renouvellements de l'alliance à Altorf, 1589, Sarnen, 1601, et Berne, 1602. Le Conseil du pays le nomma évêque le 27 décembre 1604, élection ratifiée par le pape le 14 janvier 1606. Il travailla résolument au maintien de la foi catholique dans le Valais et à la renaissance de l'esprit religieux. Dans le Bas-Valais des capucins savoyards exercèrent une activité missionnaire féconde et fondèrent en 1611 un couvent à Saint-Maurice; dans le Haut-Valais, une série de prêtres éminents des cantons primitifs travaillèrent et pourvurent au salut des âmes, grandement négligées. En 1607, les Jésuites ouvrirent à Ernen et en 1608 à Saint-Maurice de Laques des écoles publiques qui furent réunies plus tard et transférées à Venthône. Des luttes violentes contre les « patriotes », qui cherchaient à enlever à l'évêque un droit souverain après l'autre, assombrèrent les derniers jours de ce digne pasteur des âmes, qui mourut le 7 octobre 1613. — 3. **Adrien III**, évêque de Sion, de 1640 à 1646, fils de Pierre et de Cécile Imahorn, fut en 1634 chanoine à Sion et curé de Saint-Léonard et bientôt après grand chantre; élu évêque le 30 août 1640, il obtint la ratification papale en octobre 1642. Sous son règne les Bernardines fondèrent un couvent à Collombey et les capucins un autre à Sion, 1645. — 4. **Adrien IV**, de Munster, évêque de Sion de 1646 à 1672. Il devint chanoine à Sion le 12 août 1642, évêque le 11 octobre 1646 et fut confirmé par le pape le 22 août 1650. En 1655, le calendrier grégorien fut définitivement introduit dans le pays; en 1662, les Jésuites et en 1663, les Ursulines s'établirent à Brigue. Le régime de cet évêque est une époque de puissant développement de tout le pays. Le Simplon et d'autres passages voient un transit actif et même des communications postales presque régulières; le canal Stockalper, creusé de 1651 à 1659, entre Vouvry et Collombey, permet le transport des marchandises rapide et à bon marché; des mines de différente nature donnent de riches exploitations. L'évêque A. écrivit quelques notices historiques sur le Valais et Sion, perdues pour la plupart. Il mourut le 13 août 1672. — 5. **ADRIEN V**, évêque de Sion de 1672 à 1701. Fils de Pierre, intendant de Conches, il devint, le 4 juillet 1664, sacristain du pape, et évêque le 25 août 1672. Sous son règne, des troubles politiques éclatèrent à plusieurs reprises dans le Valais, notamment lors de la déposition du capitaine général du pays, Gaspard de Stockalper, 24 mai 1678 et pendant la guerre dite Ringlikrieg, en février 1680. Il mourut le 20 mai 1701. — Voir Riva : *Op. hist.* IV, p. 442-594; V, p. 165-197; 483. — *BLG* IV, p. 118. — *BWG* IV, p. 107. — Grüter : *Der Anteil der kathol. u. prot. Orte d. Eidg. an den Kämpfen im Wallis.* — Grenat : *Histoire moderne du Valais.* [D. J.]

ADRIGHETTI, Jean-Baptiste, fils de Jean-Antoine, * le 21 juin 1796 à Prato, Val Maggia, † le 6 mars 1872 à Fribourg; professeur et peintre. D'abord gouverneur dans une famille russe, qui lui accorda plus tard une pension viagère, il devint ensuite professeur en Suisse. Il se fixa à Fribourg en 1855, où il avait une sœur mariée au docteur Heiny. Il peignit à l'huile et il exposa des toiles à Zurich, en 1832. On ne connaît cependant pas d'œuvres que l'on puisse lui attribuer avec certitude. Toutefois, la collection d'Estampes de la Bibliothèque centrale et le Musée de Fribourg possèdent de lui un joli dessin aquarelle : la *Porte des Etangs*, signé *Adrighetti* (et non Adrighetti); le même Musée possède de lui une pierre lithographique représentant la descente de croix de Rubens (copie d'une vieille estampe). — *SKL.* [Dr C. T. et F. D.]

ADULA (V. DGS). Au sens large, la partie des Alpes qui s'étend du Gothard au Splügen en formant la frontière entre les Grisons et le Tessin; au sens restreint le point culminant de ce massif, le Rheinwaldhorn (romanche Piz Valrhain). Les auteurs anciens emploient ce mot dans un sens différent. D'après Strabon, le Rhin prend nais-

sance à l'A., mais aussi l'Adda. Chez Ptolémée, le nom d'A. s'étend de la chaîne de l'Umbrail jusqu'au Mont-Blanc et correspond ainsi à peu près aux Alpes centrales ou Alpes suisses, à l'exclusion du massif valaisan, mais englobant les Alpes bernoises. — Voir GSI, 49. — Heierli et Oechsli : *Urgesch. Graubündens.* — *MSG* 674, Zur, 1903, p. 46 ss. — M. Lutz : *Handlex der Schweizer. Eidgesch.* éd. par A. von Sprecher, Aar., 1856 I, p. 10. — Holder : *Altelt. Sprachschatz* I, 47. [E. P.]

ADVENTISTES. Vers 1820, un mouvement religieux aux Etats-Unis et en Angleterre proclame le retour du Christ et la fondation du règne de mille ans. Interprétant les 2300 jours mentionnés dans Daniel VIII, 14, comme autant d'années, le fermier William Miller prédit dès 1833, à New-York, dans le Massachusetts et le Maine, l'aube de la nouvelle ère pour le 23 avril 1843, puis pour le 21 mars 1844, enfin pour le 23 octobre 1847. Bien que sa prophétie ne se fût pas réalisée, les attents eschatologiques n'en persistèrent pas moins parmi ses adhérents. Parmi les différentes sectes adventistes, les plus nombreuses sont celles des Adventistes du septième jour, organisées par James White et célébrant comme jour férié le sabbat, au lieu du dimanche. Ces dernières, aussi appelées sabbatistes, écartent la Trinité et vivent dans la plus stricte abstinence; elles ont été transplantées en Europe et en Suisse en particulier par des prédicateurs itinérants. Leur organe est le *Herold der Wahrheit*. L'organisation des adventistes est assez élastique. Leurs prédicateurs exercent généralement un métier à côté de leur activité apostolique. Leurs adhérents se trouvent aussi bien dans la Suisse romande que dans la Suisse allemande en ville et à la campagne, mais principalement dans les centres urbains. Les adventistes commencèrent à se propager en Europe vers 1864 et atteignirent leur maximum vers 1874. Une Conférence générale est à la tête de la communauté; cependant les différents états forment également, chacun pour soi, une conférence spéciale. L'Europe, dirigée de 1901 à 1907 par une conférence européenne spéciale, est maintenant organisée en section spéciale de la Conférence générale avec siège à Hambourg. Elle comprend la conférence allemande dont, outre l'Allemagne, l'Autriche, les Etats balkaniques, la Suisse allemande, font également partie, tandis que la Suisse romande est affiliée à la Conférence latine. Bâle est le centre de la propagande adventiste et sabbatiste en Suisse; il s'y trouve une maison de réunions avec imprimerie et maison d'édition. En 1907, le nombre des membres était de 485 dans la Suisse allemande et de 501 dans la Suisse romande. [E. B.]

ADVOCAT (aujourd'hui VOCAT). Nom d'une famille répandue au XVII^e siècle à Anniviers et dans la contrée de Sierre. Elle a compté plusieurs imprimeurs à Sion et à Saint-Maurice au XVIII^e siècle. — A citer : 1. JEAN-JACQUES, curé de Saint-Maurice de Laques en 1760. — 2. JEAN-VINCENT, * 1724, † curé de Vex le 31 déc. 1773. — 3. MICHEL-ALOYS, * 1765, à Saint-Maurice, novice de l'abbaye en 1784, chanoine 1787, prieur claustral 1804-1806, curé de Choex 1809-1834, chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare en 1817. Il s'occupa de botanique. — *Walliseresch.* I. — Ritz : *Etats du clergé.* — Bertrand : *Le Valais*, 125. — Arch. de la contrée de Sierre. [TA.]

EBERHARD. Nom de famille, répandu dans différentes communes du canton de Berne. Autour de 1420 : PIERRE Eberhartz à Grafenried, bourgeois externe de Berne. [H. T.]

EBERHARD. Famille de Zurich. Voir EBERHARD.
EBERLI, EBERLI ou EBERLY. A. Canton de Zurich. Nom de famille connu depuis le XIV^e siècle sur la rive droite du lac de Zurich jusqu'à Engstringen, de même que sur le versant oriental de la chaîne du Pfannenstiel. A l'origine diminutif du prénom ahd. *Ebarhart*, *Ebarolt* ou de l'abréviatif *Ebaro* (de ahd. *ebur* = sanglier); Förstemann I 2. A. p. 438 ss. Nombreuses réceptions à la bourgeoisie de Zurich du XIV^e au XVI^e s., en particulier celle gratuite de Kleinhans E., de Oberrässlingen, dans le district de Stäfa, en 1500; son père avait reçu la bourgeoisie dans la guerre de Zurich, mais il avait oublié de se faire inscrire au livre des bourgeois. *Bürgerbuch* I, p. 194 b. — ULI (Ulrich), de Esslingen (Com. Egg) et le meunier E., de Stäfa, prirent part à la guerre de la Haute-Bourgogne,

en 1513. — La famille de Erlenbach doit former un groupe à part et sortir du Holzberg argovien. Elle prit en amodiation, au début du XVI^e siècle, les biens et la dime que le chapitre de Zurich avait à Buchenegg-Stallikon. A remarquer que cette famille porte là le qualificatif de noble (Juncker); elle s'est répandue dans le district actuel d'Alloltern. — Vers la fin du XVI^e s. LAMPRECHT quitta Thalwil pour s'établir à Erlenbach. Sa famille y tint l'auberge et à Kusnacht la boulangerie du couvent. C'est par erreur qu'elle a pris les armoiries des Aberli de Zurich. — 1. HENRI, * 1733, boursier (Seckelmeister) à Erlenbach depuis 1761. Une branche porte encore aujourd'hui le nom de *Seckelmeister*. Il est peut-être identique au juge Henri qui a joué un certain rôle dans les troubles de Stafä de 1794-95, et qui fut le principal auteur « des désordres et démarches déloyales » dans la commune d'Erlenbach. Comme tel et en qualité de président de la commission illégale qui s'était constituée, il eut à payer une amende de 500 fl. et fut suspendu de sa charge pendant trois ans. — Voir Leutly: *Gesch. des Kts. Zürich, 1794-1830*, I p. 157. — AE Zurich, A. 143. 4. — 2. **Conrad**, 1823-1905, de la branche des *Mausli* d'Erlenbach, consacré en 1849, puis vicaire à Langnau et Hausen am Albis; depuis 1853, pasteur à Ilntten; doyen en 1876. Le 4 octobre 1903, on célébra le cinquantenaire de son activité pastorale et la commune lui décerna la bourgeoisie d'honneur. Il a publié: *Predigt über Hosea VI. 1. gehalten in Langnau, Wädenswil, 1852. — Gott ist nicht ein Gott der Toten, sondern der Lebendigen; Verurteilung der Predigten von Pfarrer S. Vögelin, Zurich, 1865. — Das Bekenntnis Christi vor den Menschen; Synodalpredigt, Zurich, 1868. — Die Evangelische Predigt in der Gegenwart; Synodalproposition, Zur., 1875. — Friedr. Häfelin: 10 Predigten, publiés par K. A., Zur., 1879. — Voir K. Wirz: *Etat, 1890. — Evang. Wochenblatt*: 1905, p. 93, n° 24. — *Zürcher Freitagzeitg.* 1905, n° 22. — *Jubiläumsfeier; Andenken an die 50jähr. psfarramtli. Wirksamkeit des H. Dekan C. Eberli am 4. Okt. 1903 in Hütten* (avec un portrait du couple pastoral). — Son épouse ANNA-BARBARA, 1813-1900, fille du pasteur Jean-Gaspard Manz, de Zurich, écrivit une série d'esquisses, que son mari a publiées en 1901, en sa mémoire et pour ses amis, sous le titre: *Alle Reisebilder, aus dem Nachlasse der Frau Dekan B. Eberli-Manz sel.* — Voir ZW Chr. 1902, p. 153, avec un portrait p. 155. — 3. JEAN-JACQUES, 1839-1893, de Oetwil am See, major, dirigea, sans beaucoup de succès, la fabrique de cotonnades fondée par son père à Eichbühl, près d'Oetwil am See; après son transfert à Oberstrass, il fut employé et, en 1890, directeur du bureau cantonal de statistique, organisateur et commandant des pompiers d'Oberstrass. En récompense des services rendus, la commune lui donna la bourgeoisie. — Voir NZZ 1893, n° 15 et 17. — 4. EDOUARD, * 1846, neveu du n° 2, fils du vétérinaire Gaspard à Maur, instituteur à Zurich-Enge, dont il reçoit la bourgeoisie; sur l'ordre de la Société zuricoise pour les travaux manuels pour garçons, il écrivit, en 1892, un *Bericht über die Bedeutung u. den gegenw. Stand der Knabenarbeitsschulen, insbesondere im Kt. Zürich.* — 5. **Henri**, * 1848, frère du n° 4, à Zurich; depuis 1889, s'occupa des routes de la commune d'Aussersihl, puis de celles du troisième arrondissement de Zurich, après la réunion des deux communes; inspecteur des routes du C. de Zurich, depuis le 1^{er} décembre 1893. Il s'est fait connaître par ses efforts pour faire bitumer les routes (depuis 1904) (NZZ 1918, n° 729). Son but était de fabriquer un goudron (Teer-asphalt) pour agglutiner le cailloutis. Son système, appelé *Macadam Eberli*, fut présenté, en 1908, au premier congrès international pour la construction des routes à Paris; il fut essayé sur la route d'Etat n° 185, entre Paris et Versailles. Sur l'initiative du congrès, il se forma une société internationale du Macadam A. Le procédé fut perfectionné en 1910 et éprouvé en maints endroits. Une entreprise suisse de construction de routes, société anonyme dont le siège est à Berne, s'est constituée il y a quelques années pour exploiter l'invention. — 6. **RODOLPHE**, * 1859, comme son père hôtelier du « Pluggstein » au-dessus d'Erlenbach; il s'est acquis une certaine renommée comme poète-paysan. Auteur de: *Pflug und Saitenspiel, Gedichte*, 4 éditions. — 2^e *Grenz- u. Kriegslieder*, 2^e édit. 1915. —*

Voir ZW Chr. 1907, p. 173, avec portrait. — *Schweiz*, 1908, p. 559-560, et 1909, p. 357. — *Schw. Schriftstellerlexikon*, p. 23. — La sœur de son père, REGULA (1823-1904), épousa le comte Eric de Bentzel-Sternau, depuis 1839 bourgeois de Erlenbach. — Voir ZW Chr. 1904, n° 47, avec son portrait p. 371. — 7. **HERMANN**, de Oberstrass, fils du n° 3, * 1864, à Oetwil am See; reçu docteur en médecine après soutenance d'une thèse intitulée: *Beiträge zur Lehre von der Nuclearlähmung der Augenmuskeln* (1890); pratiqua de 1890 à 1897 à Kilchberg près de Zurich. † 1901. — Voir *Corr.-Bl. für Schw. Aerzte* 1901, p. 288. — 8. **JEAN**, * 1877 à Meilen, de Männedorf. Auteur d'une thèse de doctorat: *Beitrag zur Casuistik des Sträupell-Marieschen Krankheitsbildes*. 1906. Depuis 1906, pratique à Meilen. Major sanitaire depuis 1917. En 1918, président de la commission scolaire, président de commune et médecin de district en 1919. Propriétaire du vieux domaine « Zum Sechof » à Meilen.

B. **Ville de Zurich**. Cette famille apparaît déjà dans les plus anciens livres d'impôts sous le nom d'Eberli. — 1. **CONRAD** ou **GIENZI**, habitant depuis 1366 au quartier du Neumarkt, est avoyer de la corporation des tailleurs alternativement au *Baptistatrat* et au *Natatrat*, en 1383-84; 1386-87; 1388-89; 1391-92; 1393-94; 1396; 1398-99. — 2. **JEAN**, orfèvre, * à Baden; en 1545, établi à Zurich, où il achète la bourgeoisie le 18 févr. 1548. Porte dans son sceau une tête de sanglier. — Voir SKL I, 9. [F. H.]

EBERLI, EBERLE ou **VERRESIUS** (de *verres* = sanglier). — **JEAN-AGUSTIN**, peintre, originaire de Waldshut (Bavière), habita Bienne de 1615 jusqu'à sa mort, janvier 1636. En 1624 il peignit, pour sa chronique rimée illustrée, une vue de la ville, ainsi que les coupes et les pièces d'artillerie provenant du butin de Morat. En 1627, il dessina une seconde vue de la ville, après avoir fait, en 1624, une planche avec la description de l'église de saint Benoît à Bienne. — Voir H. Türler: *Das alte Biel u. s. Umgeb.* p. 9. — *Verresiuschronik* (Bibl. de la ville de Berne). — SKL IV, p. 2. [H. T.]

EBERSOLD. Hameau et nom de famille. V. **EBERSOLD**. **EBI** ou **EBY**. Comme **AEBLI** (voir art.) diminutif de *Abo* (Fürstemann I. 2. A. p. 10-12). — A. Socin: *Mhd Namenbuch* 1903, p. 43. 138. 612, nom de famille répandu dans plusieurs cantons.

A. **Canton d'Argovie**. Le premier représentant qui se trouve mentionné dans le registre d'impôt de 1445 est **CLEWI**, tailleur de son état, qui fut gratifié par la ville de deux muids de vin pour avoir lavé la petite église de Saint-Pierre. — **WERNER** est plus important; il reçut un don pour sa maison réduite en cendres lors de l'incendie de la ville. Il est cité souvent dans les documents de 1489 à 1504 comme faisant partie du conseil et de la justice. En 1508, avec sa femme Marguerite, il fonda une messe anniversaire chez les chanoines, assignée sur sa maison située dans la ville basse, près de l'auberge au Corbeau. — Après lui, c'est **CONRAD** qui posséda la maison. La famille s'éteignit à Zofingue au début du XVI^e siècle. [Th. G. GR.]

B. **Canton de Berne**. Actuellement les A. sont originaires des communes de Alloltern, dans l'Emmenthal, Heimiswil, Hindelbank, Kirchberg, Leimiswil, Liss, Reiben, Rüderswil, Oberburg, Seeberg, Walterswil et Winigen. 1368 à Kirchberg: **Lüdi** et **Uelli Ebis**. — 1. **JEAN**, de Kirchberg, * 24 oct. 1824, † 8 juillet 1880, fonda avec **Félicien Landry** vers 1873, une fabrique d'horlogerie à Madretsch, où son fils, l'ingénieur — 2. **LÉO**, * 14 oct. 1860, † 6 avril 1893, introduisit en 1884 les méthodes de production américaines par la construction des machines nécessaires à la centralisation des différentes branches de la fabrication. Le capital nécessaire fut fourni, en 1887, par une entreprise américaine, mais bientôt la faillite de la centrale américaine entraîna celle de la succursale. Le fils aîné — 3. **ALFRED**, * 2 févr. 1850, † 4 janv. 1911, fut directeur de la fabrique de 1880 à 1890. Il fit partie du Grand Conseil de 1882 à 1894, dirigea ensuite pendant quelques années une fabrique d'horlogerie en Illogerie, mais revint à Bienne. — F. Schwab: *Die industrielle Entwicklung der Stadt Biel*, p. 199. — 4. Voir **AEBY**. — 5. **HERMANN**, ingénieur, originaire de Seeberg, * 1859 à Thoune, † 30 mars 1917 à Berne. Entra dans les ateliers de construction de ponts de son oncle, G. Ott, à la Muesmatt à Berne. En 1883, il succéda à son père en qualité d'ingénieur de

district à Interlaken et devint en 1914 ingénieur cantonal à Berne. — *BW* 1916, IV, avec portrait. [H. T.]

C. Canton de Lucerne. 1. HANS-ULRICH, de Sursee, peintre verrier, ainsi que son frère Pierre, entra en 1641 dans la confrérie de Saint-Luc à Lucerne. — 2. **Joseph-Guillaume-Louis**, historien, * 18 nov. 1802 à Lucerne, † 1^{er} sept. 1881 à Beromünster, originaire de Sursee dont il suivit l'école primaire pour passer ensuite au gymnase de Lucerne. Après avoir commencé des études de théologie, il devint maître à l'école du district de Zurzach. Il fut appelé en sept. 1829 au gymnase de Lucerne où il enseigna d'abord les mathématiques, puis les langues et littératures grecque, latine, allemande, ainsi que la rhétorique. En septembre 1834 il enseigna au gymnase de Berne puis en novembre 1835, à l'école cantonale d'Aarau dont il fut recteur de 1838 à 1841. En 1843 nous le trouvons recteur de l'école du district à Baden et maître d'allemand et de mathématiques. Cependant, à côté de ses fonctions, il poursuit ses études de théologie et est ordonné prêtre en décembre 1844 à Soleure. Le 25 sept. 1845, il devint chanoine et curé à Baden, puis en 1846 curé à Altendorf (C. Schwyz). Après avoir été professeur d'histoire à l'école cantonale de Saint-Gall en 1849, il rentra dans son canton d'origine en octobre 1850 et devint chapelain des écoles à Sursee. Dès 1851, il enseigna l'histoire au gymnase de Lucerne jusqu'au moment où le Conseil d'Etat le nomma en 1862 chanoine au couvent de Beromünster où il demeura jusqu'à sa mort. Il fut dès 1828 membre de la Société suisse d'utilité publique, dès 1836 de la Société pour l'éducation nationale à Aarau, dès 1845 de la Société générale d'histoire suisse et dès 1853 de la Société d'histoire des cinq cantons catholiques, dont il fonda une section à Münster; enfin il fut nommé en 1861 membre honoraire de la Société pour la recherche des antiquités rhénanes à Bonn. A. a laissé de nombreuses publications historiques, entre autres dans le *Gfr.*, *JSG* et une refonte de l'*Hist. suisse* de Daguez à l'usage des écoles de la Suisse allemande. — Voir *ASG*, 1881, n° 5. — *Gfr.* 1882, p. 12. — 3. FRANÇOIS-DOMINIQUE, architecte à Lucerne, fit vers 1760 un projet pour la reconstruction de l'église de Neuenkirch. [F. W. et P. X. W.]

D. Canton de Soleure. Deux familles étaient bourgeoises de la ville de Soleure. De la première, JEAN A. fils de Bartli, d'Oberbuchsiten, fut reçu bourgeois en 1626. La famille s'est éteinte avec VICTOR, * 1786, soldat au régiment Reding en Espagne, porté disparu en 1825. *Armes*: d'azur à la marque de maison d'argent sur trois monts de sinople. A mentionner: — 1. URS, * 1636, fils de Jean ci-dessus, et de Madeleine Gut. Ordonné prêtre en 1664, il est curé à Bärschwil

en 1665 et se retire en 1666. — 2. PHILIPPE, * 1643, † à Hornusen en 1711, frère du n° 1, fut prêtre à Breitenbach en 1666, Wittnau 1688 et résigna ses fonctions en 1702. — 3. MAURICE, * 1669, † 1724, fils de Wolfgang et d'Elisabeth Schluop, fut ordonné prêtre en 1693, chapelain à Oberdorf 1694, curé à Lostorf 1713. — 4. URS-JOSEPH-FRÉDÉRIC, * 1733, † à Soleure 1794, fils de Frédéric et de Marie-Gertrude Meier, fut prêtre et vicaire à Hägendorf 1756, curé à Meltingen 1761, à l'hôpital de Soleure 1777, à Meltingen 1781 et résigna ses fonctions en 1788. — 5. URS-JOSEPH-BLAISE, * 1735, † 1798, frère du n° 4, chapelain à Soleure 1757, prêtre 1758 et chanoine à Schönwerd 1786. — A mentionner de la seconde: JACOB, menuisier et facteur d'orgues, de Metzleren, habitant ne 1633, reçu bourgeois en 1682. La famille s'éteignit avec JEAN, * 1741 qui prêta serment de bourgeois en 1768 et mourut en 1805. *Armes*: d'or à la marque de maison de sable sur trois monts de

sinople accompagnée en chef de deux roses au naturel. — Voir P. Protasius Wirz: *Bürgergeschlechter*. — F.-A. Häffner: *Geschlechterbuch*. — P. Alexander Schmid: *Kirchensätze* 1857, p. 224. [v. V.]

ÆBISCHEN, ferme près des Frauenkappelen (Berne) qui fut donnée en présent au couvent de religieuses de

cette localité. En 1282 *Eberoszein*, 1302 *Eberschon*, 1343 *in der Eberschen (Ebersheim?)*. En 1281-1282, les frères Henri et Jorand de Schönenfels cédèrent la dime d'A., fief impérial, au dit couvent. Voir le nom de famille ÆBISCHER. — *FRB* 3, 316. [H. T.]

ÆBISCHER, nom de famille formé d'ÆBISCHEN (voir cet art.) des cantons de Berne et de Fribourg.

A. Canton de Berne. Il est représenté aujourd'hui parmi les familles bourgeoises de Aarberg, Guggisberg et Wahlern (Berne). Nous trouvons en 1390 à Berne: Eberscher, Ebenscher, en 1509 Aebischer. Parmi les bourgeois de ce nom à Aarberg, citons: — 1. THURING, banneret en 1509, maître-bourgeois 1515, seigneur-justicier (Twingherr) à Meikirch. — 2. Son fils PIERRE, banneret 1529, bourgmestre 1534; aliéna en 1550 son droit de justicier à Meikirch à Ant. Tillier. — 3. RODOLPHE, notaire le 18 juin 1681. — 4. ABRAHAM, notaire le 13 avril 1709. — 5. JEAN-CHARLES, notaire le 25 février 1845. — Voir *FRB Udelbuch*, *Spruchbücher*, *Matrikülbücher*, aux AE de Berne. — *Mälinen*: *Beiträge*, VI, 47. [H. T.]

B. Canton de Fribourg. La famille Aebischer, assez répandue actuellement dans le canton de Fribourg, est originaire du canton de Bernc. *Armes*: d'argent au chien de sable; au chef d'azur chargé d'un besant d'argent. Elle a dû arriver à Fribourg entre 1450 et 1475; il en est fait mention pour la première fois dans la liste des combattants de Morat, liste dans laquelle on lit les noms de Oti et Hentzle Aebischer, qui prirent part à la bataille avec les gens de Zum Joch (Saint-Antoine). Dans le courant du XVI^e siècle, les registres des notaires, les rôles militaires et les rôles d'impôt signalent un certain nombre de membres de cette famille dans le territoire de l'ancienne paroisse de Tavel, ainsi qu'à Heitenried. En 1555, le rôle d'impôt pour la Gruyère mentionne un Cristan Aebischer à Walleried; dès cette époque, en effet, la famille devenue plus nombreuse essaime à Fribourg, puis dans la partie française du canton, à Onnens, dans la région du Gibloux où elle arrive dans les dernières années du XIX^e siècle. — **Joseph** (1786-1852), d'abord trappiste et professeur à la Valsainte, puis curé de Chandon. En 1815, l'évêque Jenni l'envoya à Neuchâtel dont il devait être le premier curé. En 1806, le culte catholique avait été célébré à la Collégiale, pour la première fois depuis la Réformation, pour les troupes françaises d'occupation. Après leur départ, la messe continua d'être dite dans des locaux divers par le curé de Cressier jusqu'à l'arrivée de A. qui fut l'organisateur et la cheville ouvrière de la nouvelle paroisse pour laquelle il obtint, non sans peine, la concession d'une église. Homme studieux, il chercha à répandre le goût de l'étude chez ses collègues. A cet effet, il fonda la *Grande association et la Correspondance littéraire*. La première, suspecte de poursuivre un but politique, fut suspendue par l'évêque; la *Correspondance littéraire*, qui parut en 12 cahiers annuels, compte 4 vol. Nommé doyen et commissaire épiscopal, A. résigna ses fonctions en 1842 et se contenta d'être le vicaire de son successeur. Il mourut d'une attaque à Lausanne le 18 août 1852. — *KKZ* 1852. — Quartier-la-Tente: *Le canton de Neuchâtel*, 1^{re} série II, p. 89. — **Philippe** * à Fribourg le 23 janvier 1848, professeur et journaliste. Etudes classiques à Fribourg et Munich. En 1869, professeur au Collège international Thudichum à Genève. Alexis Allet, alors tout puissant en Valais, l'attira à Sion pour diriger la *Gazette du Valais*, qui connut sous sa direction une période très active. En 1875, Aebischer fut appelé à Paris par son ami Victor Tissot et écrivit dans de nombreux journaux et revues sous les pseudonymes de Philippe d'Arconciel et surtout de Henri Flamans, qu'il substitua presque à son nom germanique. Longtemps attaché au *Petit Parisien*, il est l'auteur d'innombrables articles publiés sous le pseudonyme collectif de Jean Frollo. Travailla aussi à la *Paix* et collabora sous la direction de Tissot au supplément littéraire du *Figaro*. En 1917, à la mort de son ami qui légua sa fortune à la ville de Bulle, Aebischer fut désigné pour organiser et diriger le Musée gruyérien. [P. A., L. M. et L. G.]



Armoiries du doyen A. un peu différentes de celles de la famille.

ÆBISCHLOESSLI. Maison avec escalier en tourelle,

dans la Buhlstrasse à Berne, qui appartenait au XVIII^e siècle à la famille patricienne bernoise des Egger et passa par la dernière du nom à son époux Charles-Louis Ougs-purger, banneret. En 1795, Albertine Haller, veuve du colonel Léon-Louis Braun, de Berne, en devint propriétaire. Dans la succession qu'elle laissa, la « Muesmatt » ou propriété du « Schössli » fut acquise en 1832 par Jacques Aebi, de Seeberg. Le fils de ce dernier, Jean-Jacques-Ferdinand, * 28 avril 1825, † 30 novembre 1905 qui exploitait la propriété, légua outre des dons à l'établissement du Steinhölzli, sa maison et fr. 50.000 — pour y installer un orphelinat de jeunes filles. Les héritiers rachetèrent la maison de l'Etat qui en capitalisa dès lors les intérêts. — H. Türlér : *Bern, Bilder aus Vergangenheit u. Gegenwart*, Berne, 1896. [H. T.]

EBLI aussi **AEBLIN, EBLIN, A. Canton de Glaris.** — Famille autochtone et considérée qui donna plusieurs magistrats capables à son pays. Mentionnons : — 1. MICHEL, de Biberach, conventuel et curé de la maison des chevaliers de Saint-Jean à Bubikon (Zurich), 1525 pasteur à Buchs, prit part à la dispute de Berne en 1528 et tomba à la bataille de Cappel en 1531; dans le porche de l'église de Buchs se trouvait sa pierre tombale d'ailleurs fort endommagée, aujourd'hui transférée à Zurich. — *MAGZ* 21 juin. — Nüscher : *Gotteshäuser*, p. 574. — *AHS* 1910, p. 54. — 2. WERNER, dit Kilchmatt, combattit en 1444 à Saint-Jacques sur la Birse; atteint de sept blessures il fut relevé le soir par les Bâlois qui le soignèrent et le guérirent; il rentra dans sa patrie, seul survivant du contingent glaronnais. Elu bailli de Grüningen, il devint en 1461 landammann de Glaris. — J. H. Tschudi : *Beschr. des Landes Glarus*, p. 270. — 3. JEAN, huissier cantonal, fut élu en 1526 landammann de Glaris. Dans cette haute situation il chercha, étant protestant, à calmer les troubles que la Réforme avait apportés dans le pays. Ce sont principalement ses efforts qui empêchèrent une rencontre armée entre Zurich et les cinq cantons catholiques lors de la première guerre de Cappel et aboutirent à la paix. Il n'encourut pas moins la disgrâce des catholiques glaronnais et en 1532 il ne fut pas réélu landammann; toutefois il le fut de nouveau de 1535 à 1546. Il représenta Glaris à de nombreuses diètes, la dernière fois en 1547. — *GSIV*, I a-c. — Heer : *Gesch. d. Landes Glarus*, p. 121 et 130. — 4. MATHEU, capitaine glaronnais à Wil (Saint-Gall) de 1682 à 1684. — *ASIV*, 26. — 5. MATTHIEU vécut à Glaris de 1720 à 1750 environ et devint par son travail un graveur de sceaux et de cachets remarquable; mais la mort mit fin prématurément à une carrière pleine de promesses. *SKL.* — 6. JEAN-PIERRE, 1804-1879, de Bilten, d'abord vicaire à Aadorf, fut pasteur à Bâle-Campagne, puis de 1841 à 1843 à Alsbrieden (Zurich) et enfin jusque peu avant sa mort à Wiesendangen (Zurich). Il écrivit une série de dissertations historiques et de politique ecclésiastique : *Die gegenwärt. Verfassung des Kt. Glarus*, 1830; *Gesch. des Landes Gl.* (jusqu'en 1437), 1831; *Die Schlacht auf der Landschaft Basel 1833, 1833; Schilderung der Zerwürfnisse in der Schweiz 1830-33, 1834; Die Unsterblichkeit der menschl. Seele*, 1839; *Die drei himml. Führer Glaube, Liebe u. Hoffnung*, 1846; *Die Erinnerung u. Handlungsweise der Jesuiten*, 1847; *Die Erneuerungswahlen der Geistlichen*, 1849. — Voir Wirz : *Etat*, p. 5 et 204. — Landesbibl. Glarus. — 7. GUILLAUME * 1842 † après 1892, fils du n° 6, auteur d'une thèse de doctorat : *Die Cautio damni infecti*. Avocat à Zurich. — 8. HIPPOLYTE, * 1844, frère du n° 7, ingénieur-mécanicien. [D^r A. N. et F. H.]

B. Canton de Zurich. La famille Ebli (ou Eibly, aussi Eibly) apparaît déjà au XIV^e s. (*Bürger- und Steuerbücher* I). De 1380 au XVI^e s., nombreuses réceptions de bourgeois sans liens de parenté connus : UELY (Ulrich), de Glaris, 1468, parce qu'il suivait à ses frais la bannière de la ville et JEAN, de Glaris, 1532. — 1. STOFFEL, armurier et rémouleur, de Buochen dans le Prätigau, reçu bourgeois en 1472. — 2. CONRAD, épousa la fille de l'orfèvre Hans Nussberger en 1483; adversaire du bourgmestre Waldmann, il fut élu



Sceau de Conrad Ebli.

en avril 1489 membre du *Hornerner Rat*, en qualité de suppléant (Zugesetzer) de la corporation Zum Kämbel, dont il devint avoyer de 1490-92. Bailli du Neumant en 1491. En 1493, pour la seconde fois Grand Conseiller. Il était probablement un fils de Guillaume E., de Biberach, reçu bourgeois de Zurich en 1449 et receveur en 1464 au Rennweg. Malgré les livres généalogiques, il n'a rien de commun avec la famille Kilchmatt de Glaris. — Voir Gagliardi : *Dok. Waldmann* I et II. — AE Zurich, *Antiquar. Gesellsch.* n° 744. — 3. JEAN, 1496-1507, curé à Uster, proche parent du chanoine de Beromünster, Hans Schwend, de Zurich, et du n° 2. Chanoine de Beromünster de 1509-1522. Son fils le marchand CONRAD, qui vivait encore en 1541, ne doit pas être identique au n° 2. — Voir AE Zurich, *Privaturk.* 2. — *Kelleramtsrechnungen.* — 4. JACOB, membre de la corporation des charpentiers; son armoirie se trouve sur un vitrail de l'abbaye de la corporation



(1620) : de gueules à une feuille de trèfle de sinople sur trois coupeaux du même (reproduction dans l'histoire de la famille Spörry). [F. H.]

EBNIT, EBNET, EBNAT, nom très fréquent d'endroits, de fermes, de lieux-dits, signifie pays plat, plateau sur une pente. 1260-63 : *Ebinode* (probablement près de Sumiswald). — *SI* 1, 46. — *FRB* 2, 536.

EBY. A. Canton de Zurich. — HANS, charron, de Zofingue, reçu bourgeois de Zurich le 31 mars 1470; nommé Grand Conseiller, en 1489, comme faisant partie des douze de la corporation des charpentiers — HEINI (Ebi), de Pfäffikon (C. Schwyz) et WOLFF (Ebi), lui aussi de Pfäffikon, sont reçus bourgeois de Zurich en 1423 et 1425. — *Armes* : De gueules au marteau de tonnelier d'or, chargé d'un couteau posé en fasce, sur un soulier d'argent ou de sable. — *Bürgerbuch*, I. — *Steuerbücher* I. — Dürstel et Meiss : *Geschlechterbücher* (avec trois armoiries). Armoiries complètes dans *Geschl.-Buch Grebel* 1628 (aux Arch. de la ville, Zurich). [F. H.]

B. Canton de Fribourg. — Famille fribourgeoise originaire probablement de Chevilles (D. Singine). — 1. VULLY et HANSE sont, le 22 juin 1476, parmi les Fribourgeois qui combattent à Morat dans la compagnie de Ziverliet (Chevilles) et Tinterrin. — 2. PETER fait en 1535 le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. — 3. NICOLAS, de Muschels, com. de Chevilles, sellier, est reçu bourgeois de Fribourg le 19 février 1647, droit reconnu le 4 avril 1753



M^r Pierre Eby, prévôt de St-Nicolas (d'après un portrait de J. B. Bonjour. Propriété de l'hoirie Paul Eby).

par son arrière-petit-fils Joseph. — 4. JOSEPH entre au service de France en 1732, sergent en 1753 dans la compagnie Weck, régiment Wittmer. — 5. CHARLES-BORROMÉE, fils du n° 4, * au régiment Wittmer vers 1755, rentré au pays avant 1780, nommé en 1798 inspecteur des grands magasins à grains, conseiller communal et membre du Grand Conseil. Sollicité de se faire inscrire dans la liste du patriote il s'y refuse toujours; cependant divers documents citent la famille Eby parmi les familles patriciennes de Fribourg. Il a dix enfants dont les principaux sont : — 6. **Pierre-Jean**, l'aîné, étudiant chez les trappistes de la Valsainte, puis à Soleure et à Fribourg; nommé en 1818 desservant de la paroisse catholique de Lausanne, en 1822, chanoine de Saint-Nicolas, puis curé de Fribourg en 1826 membre de la cour épiscopale, auteur d'une brochure très rare sur le rétablissement du culte catholique à Lau-

sanne ; en 1845, il appelle les Frères Maristes pour diriger l'école primaire des garçons de Fribourg fondée par le P. Girard. A la mort de Mgr Jenny, on songe à lui comme



Nicolas Eby, major à Naples (d'après un portrait de Kaiser. Propriété de l'hoime Paul Eby).

évêque ; exilé en 1848 pour avoir soutenu le régime ultramontain Fournier, il rentre à Fribourg en 1857, est nommé en 1858 prévôt de la Collégiale Saint-Nicolas et meurt le 16 février 1868, à 72 ans ; excellent orateur, parlant plusieurs langues, doté de grands talents, caractère énergique, mais d'une grande aménité de manières. — 7. NICOLAS, entré jeune encore au service de Naples où il obtient le grade de major, revient au pays en 1839, épouse Joséphine de Gendre, est nommé député au Grand Conseil, conseiller communal de Fribourg, président de la



Chambre des pauvres, inspecteur des arsenaux, prend une part active aux événements du Sonderbund, et meurt d'apoplexie dans sa campagne du Windig, près Fribourg, le 2 février 1863. — 8. FRANÇOIS-XAVIER porte enfant le nom de PROSPER, * à Fribourg le 2 décembre 1804, prêtre le 5 juin 1830, chapelain à Tavel, vicaire à Semsales, coadjuteur à Saint-Nicolas en 1833, il enrichit les registres paroissiaux de notes marginales précieuses ; en 1846, il traduit de l'allemand l'*Abregé élémentaire de l'histoire suisse*, de Bannwart ; est nommé chanoine de Saint-Nicolas en 1856, l'année où son frère en devient prévôt, en 1882 doyen du Chapitre et de la ville, membre de la cour épiscopale et de la Chambre des Seclarques, fonde à son domicile une bibliothèque à l'usage de la jeunesse pauvre, refuse la dignité de prévôt, † le 13 juillet 1891, après 61 ans de prêtrise. — 9. JEAN-PIERRE, 1835 chapelain à Bösingén, puis successivement chapelain, chanoine et recteur de Notre-Dame de Fribourg, auteur d'un manuel de piété intitulé *Le Congréganiste de Marie*, Fribourg, 1865, † à 60 ans, le 18 nov.

1867. — 10. PAUL, fils de 7, * 1841, étudiant à Dôle, Fribourg et Bonn, avocat, fonde avec H. de Weck la maison de banque Weck Eby, élu en 1866, avant l'âge de 25 ans, au Grand Conseil, en 1881, conseiller national ; de 1886 à 1895 syndic de Fribourg. Homme d'initiative, soutien de l'Université naissante, et bon orateur, il meurt subitement à Onnens le 18 juillet 1898 laissant cinq enfants, dont l'un — 11. HENRY, prend la succession de son père à la banque Weck Eby. — 12. PIERRE, Dr jur., professeur à l'Université de Fribourg et directeur de l'École de commerce de jeunes filles de cette ville (1918). — 13. STANISLAS, frère du n° 10, * le 13 mars 1848, caissier en 1875 de la Caisse d'amortissement, Conseiller d'Etat en 1881, et chef du Département militaire. En 1870, il prend part comme sous-lieutenant au bataillon 61 au service d'occupation des frontières ; de 1878 à 1883 major du bataillon 13. † à Fribourg le 29 mars 1914. A une autre branche appartient — 14. Jean, * à Fendingen (Bösingén) le 1er novembre 1838, prêtre en 1866, successivement chapelain à Tavel, vicaire à Saint-Nicolas chanoine de Notre-Dame, curé de Plasselb 1877 à 1913, puis chapelain de Saint-Loup près Fribourg, où il meurt le 28 septembre 1914. Pendant les années troublées du Kulturkampf, il évangélise en secret, déguisé en paysan ou en soldat, plusieurs paroisses du Jura bernois privées de leur curé ; les agissements du *caporal de Courvoux* sont plusieurs fois signalés à la police bernoise. — Un abbé Eby, de Wunnwil (Singine) part, à 24 ans, en juillet 1819, avec près de 2000 Suisses (Fribourgeois, Valaisans, Bernois, etc.) pour aller fonder au Brésil, à Morro-Queimado, pro-

vince de Canta-Gallo, la colonie de la Nouvelle-Fribourg. Il meurt sur terre brésilienne, avant d'arriver à destination, à mi-chemin entre Rio de Janeiro et la future colonie de la Nouvelle Fribourg, en prenant un bain dans la rivière de Macacon. Sa perte est très regrettée des colons au milieu desquels il devait exercer les fonctions de vicaire. — Notes généalogiques appartenant à M. le prof. P. Eby. — *Etrangers fribourgeois* 1892, p. 73 ; 1899 et 1916. — *Volkskalender f. Freiburg u. Wallis*, 1915, p. 97. — Articles nécrologiques parus dans les journaux fribourgeois la *Liberté*, le *Chroniqueur*, le *Confédéré*, la *Friburger Zeitung*, etc. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses* VI, 351, 375. [F. D.]

EBY, Christophe-Théodore, anatomist originaire, de Kirchberg, Berne (voir ABEN), * le 25 février 1835 à Gutenbrunnen, près Pfalzbourg, † le 7 juillet 1885 à Bilten, en Bohême, fréquenta les écoles de Bâle et étudia la médecine dans cette ville dès 1853, puis à Göttingue, de 1856-1858. En 1858, il est privat-docent à l'Université de Bâle pour l'anatomie et la physiologie, puis prosecteur, et en 1863, professeur extraordinaire. Durant l'été 1863, il est appelé à Berne comme professeur ordinaire d'anatomie, d'histologie et d'anatomie comparée de l'ensemble du règne animal ; maître excellent, il y connut la célébrité. Il est en outre alpiniste enthousiaste et hardi. Appelé à Prague en 1884, il inaugura son enseignement en octobre. Mais le 15 janvier 1885, frappé par le typhus et une maladie des voies respiratoires, il meurt à la station climatique de Bilten. A. publica : *Lehrbuch der Anatomie*, 1871, et quarante-neuf autres travaux scientifiques ; et, en collaboration avec Ed. v. Fellenberg et R. Gerwer : *Das Hochgebirge von Grindelwald*, 1865. — Voir sa Biographie par Ludw. Hirzel, dans les *Verhandlungen d. Schweiz. Naturforsch. Ges.* 1885, p. 111. — W. His, avec la liste des travaux scientifiques dans le *Correspond.-Blatt für Schweizerärzte*, 1885, n° 21, p. 543-523. — Pagel : *Biograph. Lec. hervorrag. Aerzte des XIX. Jahrh.* p. 42. [H. T.]

ECHERLI, famille à Reiden, Entlebuch, etc. — 1. JEAN, un des chefs des paysans révoltés de Willisau, exécuté en 1515. — 2. NICOLAS, juge communal à Reiden de 1803 à 1812. — 3. NICOLAS, juge de paix à Reiden, conseiller communal 1840, Grand conseiller 1861, administrateur de Reiden, maire 1848, décimateur 1848. [P. X. W.]

ECHERLI (GROSS, KLEIN) (C. Unterwald). Un certain nombre d'alpages et pâturages avec plusieurs chalets, des deux côtés de la frontière, entre Obwald et Nidwald. Lors de la guerre d'indépendance des Nidwaldiens en septembre 1798, cette croupe fut occupée par 80 à 100 carabiniers du Nidwald commandés par Balth. Nappli, de Beckenried, (d'après Gut) ou par Jos. Ant. Joller, de Dallenwil, (d'après Fäsi). 2400 Français furent envoyés pour les déloger, dont environ 1000 hommes de la 13^{me} demi-brigade ou trop fameuse Légion Noire. Tout le détachement était commandé par le colonel Müller, un Alsacien. Les Nidwaldiens barrèrent la dépression à l'aide d'abatis d'arbres et d'entrouchements et se postèrent de chaque côté sur les hauteurs ; ils s'y défendirent vaillamment, retenant les forces supérieures pendant 3 à 4 heures et infligeant de grosses pertes à l'ennemi. Les Français ayant réussi à enfoncer la ligne, se rassemblèrent au Dürrenboden et dans la forêt voisine où plusieurs de leurs compagnies furent anéanties. Les Nidwaldiens n'auraient eu que sept tués, tandis que les Français auraient laissé 7 à 800 hommes sur le carreau, dont 25 officiers. — Voir : Jos. Franz Gut : *Ueberfall in Nidwald en 1798. — Nidwalden vor hundert Jahren ; Erinnerungsschrift an den 9. Sept. 1798.* — Ernst Eschmann : *Remigi Andacher*, Zurich, 1918. — Hintermann : *Der Kampf der Nidwaldner am 9. September 1798.* [AL. TRUTTMANN.]

ECHLER. Famille bourgeoise de Zolingue. Ancêtre, JEAN, fut prêtre avant la Réformation, ensuite pasteur à Talheim. Devint bourgeois de Zolingue en 1545. — Parmi ses descendants, il faut citer : son fils — 1. JÉRÉMIE, médecin. — 2. JEAN-CONRAD, greffier, † 1621. — 3. JEAN-JACQUES, membre du Petit Conseil et capitaine de la milice urbaine, † 1721. — 4. JEAN-HENRI, membre du Petit Conseil et architecte communal. — 5. SAMUEL, chirurgien, membre du Petit Conseil, † 1731. — 6. ALBERT, chirurgien, membre du Petit Conseil, † 1768. [GR.]

ECKERWIESEN. Nom de lieu de la com. de Veltheim

près de Winterthur, écrit de la sorte aujourd'hui, à tort, au lieu de ECKENWIESE. Apparaît en 1298. A. est le lieu d'origine de la famille bien connue de meuniers zuricois Eckenwieser, qui jouèrent un rôle dans la « nuit sanglante » de Zurich. — Voir UZ VII, IX-XI. — *Neuj-Blatt Stadtbibl. Winterthur* 1909, p. 51 et 57. [F. H.]

EDERMANNSDORF (C. Soleure, D. Balstal. V. DGS). Com. et vge, appelé en 1308 *Odermarsdorf* (de *Odermar*, anc. forme de *Othmar*). Cette localité appartenait autrefois à la seigneurie de Neu-Falkenstein, et de 1420 à 1798 au bailliage de Falkenstein. *Armoiries* : d'argent au compas de gueules posé en bande. Au début du XIX^e siècle, A. possédait une forge. En 1836 la gueuse des hauts-fourneaux de Gänssbrunnen y fut rafraîchie, c'est-à-dire transformée en fer à forger de différentes formes. Dans la suite, l'usine fut fermée. Plus tard le conseiller Louis de Roll, de Soleure, y fonda une faïencerie qu'il loua le 8 août 1812 et vendit dans la suite; elle devint en 1884 société anonyme. Le village forme une paroisse avec Matzendorf. La chapelle du village fut reconstruite en 1852; le tableau du maître-autel est un don de M. Mérian, de Bâle, lequel possédait une ferme dans la circonscription d'A. Parmi les bourgeois marquants d'A. citons : Nicolas Allemann, professeur à Soleure, 1795-1862; Pierre Bläsi, chapelain et maître à Olten, 1821-1884; Joseph Bläsi, avocat, conseiller national, juge au tribunal cantonal, président du tribunal fédéral, 1833-1903. [F. E.]

EFFLIGEN (C. Berne, D. Berthoud. V. DGS). Village sur la rive gauche de l'Emme. Ce nom signifie « près des gens d'*Affo* ou *Affilo* » (voir Förstemann I 2. A. p. 14 et le nom d'Effingen). Selon le rentier de 1261-1263, les Kibourg tiraient des redevances d'*Efflingen*, dans le district d'Uzantstorf. Le couvent de Fraubrunnen échangea, entre autres, une terre en 1267, avec Walter d'Aarwangen, à *Effelingen*, et l'abbaye de Saint-Urban possédait également une propriété à *Efflingen* qu'elle vendit en 1297 à Fraubrunnen. En 1336 Henri v. Erolswil, avoyer de Berthoud, et Werner Kerro, se soumièrent à un tribunal d'arbitrage pour trancher leurs difficultés avec le couvent de Fraubrunnen au sujet du droit de parcours à Rüdlingen et Effelingen; de même, en 1396 et en 1473, des différends entre le couvent et les habitants d'Efflingen au sujet du droit d'usage des forêts et du pacage durent être tranchés par arbitrage. Dans la querelle entre le couvent et Rodolphe de Ringoltingen au sujet de la limite des juridictions, le Conseil de Berne décida en 1420 qu'Efflingen appartiendrait à la juridiction de Landshut. La dime d'E. était perçue par la Chambre des blés de Berne. Incendie en 1723. Le 21 avril 1798 le village et le bailliage de Landshut furent réunis au district de Berthoud dont ils firent désormais partie. Il y avait en 1764, 191 habitants; 1800, 36 maisons et 253 h.; 1850, 483 h.; 1910, 56 maisons et 554 h. D'une famille non-noble qui tire son nom de la localité, nous voyons en 1302 Ulrich de Efflingen, en 1303 Werner. En 1322, Hugo, bourgeois de Berne, renonça en faveur du couvent de Sels à la dime de Gerolfingen et Nicolas était en 1327 propriétaire d'une maison à la Matte, à Berne. — FRB II-IX. — Amiet : *Regesten von Fraubrunnen*. — Jahn : *Chronik des Kt. Bern*, p. 46. [R. OCHSENBEIN.]

ÆGELSEE (C. Berne, D. Thoune, Com. Uebischi. V. DGS). Lac d'autrefois, mais dont les contours sont encore bien visibles, sur le plateau entre la plaine de Thoune et la chaîne du Stockhorn. Le 23 avril 1353 ce lac fut vendu par la famille d'Amsoldingen à Burkart de Lindnach. Il est constaté qu'en 1582 on y pêcha encore des poissons. Pour la signification du nom voir SI VII 1483. — FRB VII, p. 12. — BBG V, p. 220. [E. B.]

ÆGERI (C. Zoug). Le canton de Zoug n'a qu'une seule vallée, celle d'Ægeri, dont le nom se retrouve dans divers documents, sous la forme de *Agria regia*, *Agregia*, *Agrea*, *Agrey*, *Egare*; origine et signification du nom incertaines; voir Förstemann II 3. A. 1, 175. Les découvertes faites à maintes reprises, de même que les noms de plusieurs endroits prouvent que la contrée a été habitée par des Celtes, puis, plus tard, par des Rhéto-Romans. L'abbaye d'Einsiedeln avait là de nombreux biens, qui dépendaient de son domaine de Nuheim. Elle reçut en outre du comte Kuno de Lenzbourg († en 960) le terrain appelé *Aqua regia* où se trouvait une bonne pêcherie; à ce don, la femme de Kuno, Luitgarde, et son fils, Amazo, ajoutè-

rent tous les territoires que possédaient les Lenzbourg dans la vallée. Certains droits, ceux du bailli et droit de haute justice étaient du ressort de l'Autriche; le droit foncier appartenait à l'abbaye de Fraumunster de Zurich. En matière ecclésiastique E. avait un curé (Plebanus in Agrey) que lui envoyait l'abbaye d'Einsiedeln, et qui était pris soit parmi les religieux de l'ordre, soit parmi les prêtres séculiers. La commune exerçait le droit de collation, et depuis 1668 les habitants élaient eux-mêmes leurs prêtres, mais, néanmoins, leur choix était soumis à la ratification de l'abbaye. On voit apparaître un Henry de Grabs, le 1^{er} décembre 1219, comme premier curé de toute la vallée. Mais depuis 1725 déjà, elle avait été divisée en 2 paroisses distinctes, Ober Ægeri et Unter Ægeri. Depuis les temps les plus reculés, les bourgeois des deux parties de la vallée jouissaient en commun des vastes pâturages du pays (Korporationsgüter); c'est de là que peu à peu naquit la commune d'Ægeri, qui devait, plus tard, se séparer en deux. Les constitutions de 1848 et 1874, devaient compléter l'organisation de la vallée, en communes politiques et en paroisses. Depuis l'entrée de Zoug dans la Confédération, jusqu'en 1814, la commune d'Ægeri englobait toute la vallée et formait avec les communes rurales de « Am-Berg » (Menzingen) et Baar le « district extérieur » tandis que la ville de Zoug et ses dépendances composaient le « district intérieur ». Comme les autres communes rurales, celle d'Ægeri dut lutter pendant des siècles contre les tentatives de la ville de la réduire au rang de simple bailliage. Dans le rôle des communes, Ægeri est toujours nommée en second, la première place étant réservée à la ville. De là est née l'expression populaire : « Ægeri vor ». Cette hiérarchie a prévalu même dans les questions militaires, où chaque commune formait une unité qui élaient elle-même ses officiers. Le fait attesté aussi bien par le rentier autrichien de 1308 que par le droit seigneurial d'E. qu'une route large de 14 pieds conduisait du moulin de Wil à (Ober) Ægeri-village, puis par Hauptsee à la « Porte » de Morgarten, prouve que, déjà anciennement, la contrée d'E. participait au trafic qui, par le Morgarten, reliait Zoug à Schwyz, ce qui devait, tout naturellement, pousser les habitants de la vallée à cultiver plus judicieusement leurs terres. La vallée fut anciennement divisée en 4 régions (Nachbarschaften) : Dorf, Wyl, Mittel-Dorf et Hauptsee Rott. Les droits et obligations des bourgeois qui participaient aux biens des corporations étaient réglés pour Ober et Unter Æ. par les lois de la vallée qu'on appela ensuite *Sunn-Ordnungen*. En 1650 la vallée avait 1416 h., en 1900, 4484. — Voir Stadlin : *Geschichte von Zug* III, 1 et suiv. — Bridel : *Kleine Fussreisen in der Schweiz*, 1796 II, 95 et suiv. — Nüscher : *Gotteshäuser d. Schweiz* p. 39. — B. Staub : *Kt. Zug*, 1869, p. 58, 59. — Odilo Ringholz : *Gesch. des Klosters Einsiedeln*. — A. Letter : *Ægeri* 1, 1-5. — W. Sidler : *Schlacht v. Morgarten*, p. 49-111. — A. Weber : *Einsiedliche Gotteshausleute am Menzingerberg und in Ægeri*. [A. W.]

ÆGERI (OBER) (C. Zoug. V. DGS). Ægeri fut jusqu'en 1814 le centre et le chef-lieu de la vallée. Lang, dans son *Hist. theol. Grundriss*, dit qu'en 876 on y voyait déjà une église, qui, en 1220, fut rebâtie et agrandie. Depuis la séparation de la vallée en deux communes, Ober Ægeri est resté le chef-lieu de la commune du même nom. Registres de paroisse dès 1615. *Armoiries* : d'argent à un bateau chargé de deux rameurs affrontés sur un lac d'azur.



ÆGERI (UNTER) (C. Zoug. V. DGS). *Armoiries* : d'argent à une fasce d'azur chargée d'un bateau à voile monté par un rameur. Autrefois Wyl, puis Wyler Rott, possède depuis fort longtemps des pâturages communaux vers la partie inférieure du lac, et près de l'endroit d'où en sort la Lorze. Il vivait jadis seulement de ses cultures et de l'élevage du bétail. Depuis qu'il forme une commune indépendante il a pris un essor considérable, grâce à l'industrie qu'on y a créée. En 1831 les frères Wolf-



gang, Aloïs et François-Joseph Henggeler ont installé à l'embouchure de la Lorze une filature de coton. Une simple roue fournissait, à l'origine, la force nécessaire, 20 chevaux. En 1841, elle fut remplacée par une turbine. Enfin, en 1846, on ajouta un second établissement, celui de Neu-Egeri. Unter-Egeri fut la première commune du canton à posséder une fabrique. Son développement dès lors fut si grand, qu'elle ne tarda pas à dépasser la commune mère d'Ober-Egeri, à tel point même qu'en 1900 celle-ci ne comptait encore que 1891 habitants alors que la première en avait déjà 2593. Registres de paroisse dès 1735. [A. W.]

EGERI, LAC D' C. Zoug. (V. DGS). Le lac d'E. est propriété indivise des deux communes, Ober et Unter-Egeri. W. Sidler en parle en ces termes dans sa *Schlacht am Morgarten*, p. 69: « Le vallon d'E. est bien la plus jolie contrée du pays de Zoug. D'où qu'on le regarde, du haut du Zougerberg ou du Morgarten ou des pentes qui

que le lac relevait non point du droit privé, mais du droit public, et partant, restait soumis à la juridiction cantonale; 2° que néanmoins, la commune conservait le droit d'installer une pêcherie sur le dit lac. Qui l'emportait? C'est bien difficile de le dire. En fait, c'était le canton, puisqu'à lui seul fut reconnu le droit de disposer des rougets du lac d'E. et d'attribuer au fisc cantonal les droits de pêche y relatifs. Théoriquement, toutefois, c'était en faveur de la commune que le jugement était rendu, puisque la valeur et l'importance de la pêche du lac consiste essentiellement dans la pêche au rouget. — C. L. Wanger: *Seesaibling*, dans *Schweiz. Fischereiztg.* 1896. — *Fische-reibericht*, 1916. [A. W.]

EGERI ou **EGERY, von.** Famille éteinte de la ville de Zurich qui a donné des conseillers, des chefs de corporations et des peintres sur verre. Emigrée à Baden (Argovie). Voir EGERI, von. [F. H.]

EGERSTEIN (C. Berne, D. Oberhasle, Com. Guttannen, V. DGS). Hameau à 1,5 km. en aval de Guttannen sur la rive gauche de l'Aar, tire son nom d'un des nombreux blocs de rocher de la région. Ancien poste de douane, siège de la famille Nägeli (Alexandre, Grand conseiller, régisseur de l'hospice du Grimsel, 1877-1892). On trouve une indication sur des ruines d'origine inconnue dans A. Jahn, *Der Kanton Bern*, 1850, p. 340-43. [E. B.]



Le lac d'Egeri d'après une illustration de Bridel: *Kleine Fussreisen durch die Schweiz* 1797.

dominent les villages d'Ober et Unter E., le lac apparaît comme un brillant saphir, entouré d'un cadre d'émeraude.» Dès que l'histoire nomme la vallée, elle cite aussi son lac, non point seulement comme expression géographique, ou paysage remarquable, mais aussi comme produisant en grand nombre d'excellents poissons. En 960 (voir art. Egeri), Kuno de Lenzbourg fit cadeau à l'abbaye d'Einsiedeln de ses possessions dans la contrée d'E. où déjà existait une pêcherie. En 962, son fils Amazo en donna une autre; enfin, entre 960 et 970, Luitgarde, femme de Kuno, fit don à l'abbaye d'un domaine dans les environs où était également installée une pêcherie qui devait lui payer, chaque année une redevance en poissons. Le 3 mars 1431, les gens de la vallée d'E. convinrent que ceux des pêcheurs qui, dans leurs filets, trouveraient des « rougets » (truite rouge), auraient à acquitter cette redevance. Il s'agissait de fournir: à Einsiedeln 400 truites du lac, 480 de rivière et 16 anguilles; au couvent de Fraumünster, à Zurich, 30 truites. En compensation les gens d'E. étaient exonérés de tous droits de péage à Zurich. Ces « rougets » du lac d'E. sont devenus aujourd'hui l'objet d'un commerce important. Avant l'existence des lois fédérales sur la pêche et des ordonnances cantonales sur la police des eaux cette pêche était libre dans le lac d'E., mais il y a quelques années le canton a institué une taxe spéciale pour la pêche et comme la demande est devenue très forte les prix ont augmenté. Un différend en est résulté entre le canton et les communes riveraines, qui prétendaient être seules juges en la matière et contestaient au canton le droit d'exiger cette patente. L'affaire resta pendante bien des années. En fin de compte, Unter E. (Ober Egeri se désintéressa de la question) porta la cause devant le tribunal fédéral qui, le 21 décembre 1905, rendit son arrêt. Il était décidé: 1°

mes isolées *Egerden* (Lucerne) et *Eckerta* (Avers). On rencontre en outre sporadiquement presque partout la forme avec l'r devenue muette et d'autre part, comme dans *Ergaten* (*Ergeten*) ou *Ergeten*, l'interversion de l'r, qu'on trouve dans des contrées strictement déterminées (Suisse orientale avec Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell, Toggenbourg; une seule fois dans l'Urseren). Lorsque la dentale de l'article féminin (*d'E.*) s'attache au nom, il en résulte *Tägerten* ou *Tergerten* (Lengnau, Haut-Toggenbourg), d'où s'est formé le diminutif *Täge(r)-tli* (Ostermundigen, Fricktal). Dans la forme *Nergerten* (Hüttwilen) une *n* s'est détachée de l'article pluriel (*in den E.*) ou des prépositions *in, von*.

Signification et étymologie. Egerten est encore très répandu dans les dialectes de la Suisse allemande comme nom de chose et désigne une pièce de terre qui, après avoir été défrichée et cultivée pendant un certain temps, est transformée en pâturage, en prairie ou même en forêt, à cause du fonds pierreux, de sa stérilité ou de son éloignement. L'Egerten se distingue cependant de la terre en friche en ce que, dans le système de l'assolement triennal, un champ ne reste en friche qu'un an, tandis que l'Egerten demeure dans cet état plus longtemps (les indications varient entre six et douze ans), parfois même toujours. — Le nom ne remonte pas au delà du XI^e siècle: *Egerden* (nom d'un lieu bavarois) 1017; voir Förstemann II, 3^e éd. 1, 24. *Egerda*, XII^e siècle (*Ahd. Glossen* III 398,42), dans le mhd. *egerde* (Lexer: *Mhd. WB.* I 512). Les plus anciennes mentions sur notre sol sont: *Burch. de Egerdin* (C. Berne) en 1220, identique à: *in villa Egerdon*, 1265 (FRB II 20, 400); *Egerdon* (près Cham) 1262 (*UZ* III 260); *Hern Wernhers kind von Egerden* (près Cham ou Zolingue) *haben ze pfand ze Gebir-torf...* 1281 (*QSG* XV 108,9); *dü Egerde* (près Waldkirch)

1361 (*USIG* IV 17). — Parmi les nombreuses explications étymologiques, toutes celles qui voient dans le nom un composé de *garto*, Garten, doivent être abandonnées, à cause du genre grammatical; d'autre part, les anciennes interprétations comme *ä-gi-erida* = terre qui n'est pas labourée (de l'ahd. *erien* = labourer), ou *ä-gurtia* = terre non entretenue, sont manifestement insuffisantes, car la voyelle radicale remonte chez nous comme ailleurs à l'ancien german *e* non pas *ē* ou *ā*. Fischer propose, après Buck, un mot latin: *evervactum* pour *vervactum* = jachère (à propos d'*evarecta*, voir *varecta* dans Du Cange VIII, 407) qui, par *eguarcta*, serait devenu en ahd. *egarta* et signifierait comme le mot de l'ancien français *garet* et du français *guéret* une terre labourée et non ensencée. Du reste plusieurs expressions de l'allemand du sud qui ont rapport à l'agriculture, comme *Schupos*, *Espan*, et qui apparaissent relativement tard (XII^e et XIV^e siècles) n'ont pu être expliquées jusqu'ici d'une manière satisfaisante par les langues germaniques; elles proviennent peut-être d'une langue prégermanique. — Voir: *SI* I 129. — Fischer: *Schwäb. WB* II, 540. — Martin-Lienhart: *Elsäss. WB* I, 23. — Meyer-Lübke: *Etm. rom. WB* n° 9264. — Grimm: *DWB* III, 34-5. — Weigand: *DWB* 5^e éd. I, 404. [K. STUCKL.]

EGERTEN (C. Berne, D. Nidau. V. DGS). Commune et village avec le hameau paroissial de Bürglen sur la rive droite de l'ancienne Thièle et du canal actuel Nidau-Büren. En 1818, 257 h.; 1910, 670 h. On y a trouvé des monnaies et des tuiles romaines. En 1347, le couvent de Gottstatt acheta des biens à Egerden de Conrad et Jean de Möringen; en 1350, de Werner Trumstein, en 1347 et 1353 des frères d'Ifental, Ulrich de Sitz vendit, en 1335, des biens à Egerten à Rodolphe de Nidau-Neuchâtel. Le 1^{er} janvier 1831, érection d'arbres de liberté à Egerten et dans les villages voisins; leur enlèvement par le préfet de Nidau provoqua des troubles. Egerten est le lieu d'origine de A. Heuer, pasteur à Berthoud (1842-1880). L'ancienne navigation sur la Thièle rendit de grands services aux habitants et à l'agriculture. — W.-F. von Müllinen: *Heimatkunde, Das Seeland*, Bern 1893, p. 50. [E. B.]

EGERTEN, point de vue au-dessus du couvent de femmes Maria Opferung, près Zoug, est appelé par erreur *Regeten* sur la carte topographique. Lors du différend des « Doux et des Rudes », il y eut en cet endroit, le 15 mai 1733, une landsgemeinde mouvementée. — Voir K. Bossard: *Ammann Schumacher u. seine Zeit*, dans *Gfr.* 12. [A. W.]

EGERTEN, von. Voir EGERDON, von.

EGERTER. Famille bourgeoise de plusieurs communes du canton de Berne. Notaire à Oberwil: CHRISTIAN 1697.

EGETER, autrefois aussi **EGENDER**. Famille de Veltheim près de Winterthour qui apparaît au XV^e siècle et existe encore aujourd'hui. — 1. CONRAD, 1649, huissier du comté de Kibourg. — 2. SAMUEL, 1670, maître d'école à Veltheim. — 3. GASPARD, 1721, forestier au même lieu. — 4 et 5. En 1698, TOBIAS émigra dans le Palatinat et JACOB en Hollande. [J. F.]

EGLER. Nom de famille originaire de Dientigen, Erlenbach et Krattigen (C. Berne). — JEAN, * 1851 à Krattigen, sa commune d'origine, instituteur à Wohlen (Berne), a exercé une activité littéraire sous le pseudonyme CR. CRATEGUS; collectionneur et connaisseur d'antiquités bernaises. Liste de ses publications dans *Schweiz. Schriftsteller-Lex.* 1918. [E. B.]

EGLIN, voir EGLI.

EELA (C. Grisons. V. DGS). Cabane du Club alpin suisse, bâtie en 1878 au fond du Val Spadlatscha, par la section Rhätia du C. A. S. à l'instigation du pasteur Jean Hauri, de Davos, et avec l'appui du C. A. S. et des communes de Bergün et de Filisur. — S. Meisser: *Gesch. der Sektion Rhätia S. A. C. 1864-1904*, p. 64.

ELEN. Nom allemand d'ANGLE.

ELGGI (C. Obwald). Haut pâturage de la commune de Sachseln. Le nom paraît remonter à *Alpgöwe* contrée alpestre, ce qui s'accorde bien avec l'ancienne mention *Algöw* (voir plus bas); dans tous les cas, il est identique à *Älg/glaw* (alpe du Pilate, C. Unterwald), et à *Älgläu* (nom d'une contrée alpestre à Habkern, C. Berne), qu'on rencontre déjà, d'après le *SI*, au IX^e siècle sous la forme *Alpagawi* (voir *SI* II, 39 sous *All-gau* 2); on trouve hors de Suisse le nom

Alpegawia pour l'Alpagan souabe et d'autres Alpagaw dès le VII^e siècle (voir *USIG* I. II. Register). Dès 1714 on y disait la messe malgré l'absence de chapelle; c'est pourquoi quelques paroissiens prirent l'initiative d'en faire bâtir une (1820-21). Elle fut consacrée à Sainte-Anne. En 1827 on la dota d'une cloche. Cet alpage était depuis longtemps propriété des paroissiens de Sachseln qui, en 1442, offrirent un refuge, dans les forêts et pâturages de « l'Älgöw », à Wälti Kiser, de Ramersberg. Depuis 1876 une route carrossable, venant de Ettisried, y conduit. — Küchler: *Gesch. von Sachseln*. — Nüscher: *Die Gotteshäuser der Schweiz*. [A. T.]

ELLEN. Nom d'une famille de Gessenay. En 1368, on trouve PIERRE ELLEN, fils d'une ELLA. — HERMANN, de Gessenay, * 1887, à Oberbalm, étudia au Technicum de Bienne et à l'Université de Berne (histoire, littérature); a été rédacteur de l'*Oberländer Tagblatt*, à Thoune, 1908-11; de la *Schweiz. Familienwochenblatt*, à Zurich, 1911-12; de la *Tessiner Zeitung*, à Locarno, 1912-14; est depuis 1915 au *Berner Tagblatt*, à Berne. Il est l'auteur de: *Heimatfeinde*, roman, 1914; *Der weinende Felsen*, nouvelles (fasc. 94 du Berner-Verein zur Verbr. guter Schriften); *Zur Tessinerfrage*, 1915; *Heinrich Federer, zur Einführung in das Werk des Dichters*, 1916; *Der hohe Ruf*, drame, 1916; il a édité: *Sage und Dichtung des Saanenlandes*, 1907; *J. J. Romangs ausgewählte Werke*, 1910; *Locarno und seine Täler*, de H. Meyer, 4^e éd. 1915; *Grenzwachtzeitung*, 1915 (avec Ulrich Amstutz); *Du Heimat voran!* 1915 (en coll. avec divers écrivains suisses); *Schweiz. Schriftsteller-Lexikon*, 1918. [E. B.]

ELLIKON, famille éteinte qui a donné des conseillers à Winterthour aux XIV^e et XV^e siècles; elle tire son nom de Ellikon sur la Thur. CLAUDS, en 1405, élu de l'ancien Conseil à la place d'un collègue tombé à la bataille du Stoss; 1405-1407, membre de la cour de justice de Thurgovie à Winterthour, et 1408, membre du Grand Conseil. — Voir Hauser: *Die Chronik des Laurentius Bossart*. — Le même: *Winterthur zur Zeit des Appenzellerkrieges*, où sont encore cités en 1405 WÄLTI et HANS dans une liste d'hommes portant l'armure. [K. H. et F. H.]

ELPLER. Nom d'une famille éteinte de l'Entlebuch. JEAN WALTER, * en 1663 † à Triengen (?) en 1731, fut curé à Marbach en 1696. [P. X. W.]

EMMER, FRÉDÉRIC, originaire de Saint-Beatenberg; * 1867, à Bâle. Dr méd., méd. cantonal depuis 1911, Conseiller d'Etat et chef du Département sanitaire; en même temps jusqu'en 1914, Directeur militaire. Il est, de plus, membre du Synode et du Grand Conseil. Ce nom provient de la rivière *Emme* prononcé *Emme*. — Voir Basel: *Staatskanzlei Aemterbuch*. [A. B.]

EMSIGEN (C. Obwald). Pâturage de la commune d'Alpnach, station du chemin de fer du Pilate. D'après un accord du 11 août 1498, il était depuis un temps immémorial propriété de la corporation « nid dem Feld ». Celui qui voulait y mener paître ses bêtes devait payer un droit de quinze livres par tête. Le nom de cette alpe est probablement apparenté aux noms de lieux lucernois Amsig, Amsigen et dérive peut-être d'un ancien nom de famille *Emsig* (donc au fond « près d'Emsigen ») ou bien au prénom ahd. *Amazo*, *Amiso* (= « près des gens d'Amiso »); voir *SI* I, 242; Förstemann I, 97; *FRB* I). — Voir A. Häusler: *Rechtshbuch a. Gem. Land*. [A. T.]

EMTERBÜCHER. Nom de deux manuscrits conservés aux archives épiscopales de Coire, que le prof. Gasp. Muoth a publiés en 1897 dans l'*III*, avec une introduction accompagnée de commentaires et d'ajonctions tirés d'un registre de fiefs et d'un rentier de la même époque. Le premier de ces mss. est intitulé: *Buch der Vestinen so dem Stift Chur zu horent, ouch der Empteren, so ein herr u. Bischof zu Chur zu verlihen hatt in geistlichen u. weltlichen Stenden. Geschriben zu Bischof Hartmans Zytzen Anno 1410*. Le second a pour titre: *Ruch der Beamtungen*, mais devrait s'appeler *Buch des Vidumantes* (vidame). Ces deux mss. constituent une source précieuse pour l'histoire des Grisons aux XIV^e et XV^e siècles. [F. P.]

ENEAS SILVIUS PICCOLomini (1405-1464). Humaniste, dernier représentant d'une famille patricienne de Sienne. De 1432 à 1442, il prit part, sauf une courte

interruption, au concile de Bâle où il fut secrétaire du cardinal-évêque de Fermo, puis secrétaire à la chancellerie et 1^{er} abrégiateur. Il fut ensuite membre, puis président de la Députation de la foi. Lors de l'élection pontificale il était maître des cérémonies (*clericus ceremoniarum*), et devint secrétaire du nouvel élu Félix V. Il est l'auteur des *Commentaires sur le concile de Bâle* et des *Dialogues* sur l'autorité de celui-ci. En 1456, il reçut le chapeau de cardinal-évêque de Sienne et deux ans plus tard, fut élu pape sous le nom de Pie II. A sa mort, le nom de Piccolomini fut porté par les enfants de ses deux sœurs, qu'il avait adoptés alors qu'il était cardinal. A. fut un grand protecteur de Bâle à qui il a consacré une description très bienveillante. Cette ville lui doit aussi la fondation de son université en 1460. — Voir K.-R. Hagenbach : *Erinnerungen an ASP.* [A. B.]

ENISH. ENSLIN, JACQUES (1796-1866) de Gelterkinden (C. Bâle-Campagne). Avant la séparation du canton, membre du Grand Conseil, de la Cour d'appel ainsi que conseiller communal de Gelterkinden. Après la séparation, il fut président du Tribunal cantonal et de la Cour d'assises de Bâle-Campagne, président du Grand Conseil, puis du Conseil d'Etat et délégué à la Diète; la famille répandue principalement à Gelterkinden et Ormalingen, serait d'après la tradition d'origine huguenote. — Voir AE Bâle, Nachlass J. Merian. [A. B.]

EPFELHAUET (JEU DE LA POMME). Ce jeu, qui fut en honneur jusque vers 1870 dans divers cantons suisses, et, plus spécialement dans les sociétés de cavalerie, consiste en ceci : Des cavaliers, lancés au grand galop, doivent chercher à atteindre d'un coup de sabre, une ou quelquefois trois pommes, pendues à une potence. Le départ avait lieu à 20 mètres environ du but, et chaque participant avait droit à deux essais. Dans le canton de Bâle-Campagne, un « touché » comptait pour un point, un coup plein, partageant la pomme, pour 5. Le maximum était ainsi de 30 points pour les deux courses, quand il y avait trois pommes. Ce jeu semble avoir été introduit dans le pays par un officier vaudois ayant servi en Allemagne. — Voir *Die Schweiz*, 1862, p. 80. — *SI* H, 1804. — *SV* 8, 8. [E. H.-K.]

EPPLI, ÆPLI, EPPLI, EPPELI, famille de Zurich, de Diessenhofen et de Saint-Gall. Ce nom est primitivement un diminutif du nom de personne ahd. *Abbo, Appo* qui se trouve aussi dans *Abwil* (voir Förstemann I 2. A. p. 11-12, où *Abbilin* et *Appili* sont indiqués comme noms de personnes déjà au VIII^e et X^e siècle).

A. Canton de Zurich. Famille de conseillers de la ville de Zurich et de seigneurs justiciers à Maur, au bord du lac de Greifensee. *Armoiries*: 1. A l'origine, à un arc-en-ciel (?) posé en fasce accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'un demi bouillon ou abbé (sceau d'Henri 1343-46 et de Rodolphe 1367-1383). 2. D'après l'armorial d'Edlfbach de 1488: d'or au lion de gueules à la queue terminée en plumes de paon, au naturel; cimier, plumet en queue de paon sur couronne d'or (sceau de 1422-1561 et poêle de 1785-1800 à Maur).

La famille portait à l'origine le surnom de « von Gisingen » et apparaît en 1294 comme propriétaire d'une maison à Zurich. Du Conseil depuis 1337. Par l'acquisition du droit de justice et de l'office d'intendant pour l'Abbaye de Zurich à Maur en 1424, cette famille, de marchands à l'origine, se transplanta dans la campagne zuricoise où elle se multiplia rapidement, et fleurit encore.

I. **Eppli**, de Zurich, dits *von Gisingen*. — 1. ALBERT ou ALBRECHT 1294-1307 ou 1322 (?), propriétaire à la Schwendengasse en 1294. † 15 septembre, d'après l'obituaire du chapitre de Zurich. Son frère ou fils est JEAN 1307-1324 (?). — *UZ* VI-XI. — 2. HENRI 1334-1359. Membre du Natalrat de 1357 à 1359. Il fonctionna souvent comme arbitre. Inspecteur des édifices (Bauherr) de la ville en 1351-1352; comme tel, il dirigea la transformation de l'hôtel des monnaies en maison des Constables « zum Rûden ». En 1351, co-administrateur du « deutsches Haus »; en 1353-1356, boursier de la ville et aussi baneret. Sa maison était dans le quartier « auf Dorf ». Il épousa Anna v. Albis, fille du meunier Friedrich. Cette

dernière, devenue veuve, acheta, le 7 avril 1362, des trois frères Brun, le moulin Bonzibuld sur la Sihl. En 1367, elle dota sa fille Anna, nonne à Oetenbach, des recettes de ce moulin. A la suite de relations coupables avec le prévôt du chapitre du Grossmünster, Bruno Brun, elle fut bannie de la ville pour dix ans, en 1371 ou 1373. — Voir W. Frey: *Beitr. z. Finanzgesch.* Supplém. 12 et 13. — Merz: *Wappenbuch von Aarau*, p. 325. — 3. JEAN, 1358-1393, négociant. En 1364, il avait la surveillance de la monnaie de la ville. Il acquit, avec sa femme, en 1379, des terres à Kusen, près Kusunacht, et en 1387, de la fille du chevalier Gottfried Mulner, le domaine de Friesenberg avec l'emplacement du château et les dépendances sur la pente de l'Uetliberg. En 1389, il acheta plusieurs boutiques à Zurich. Il est élu avoyer de la corporation du Salran au Baptistalrat de 1393. Sa succession passe, en 1401, à la famille de sa femme Adélaïde Schütz. — 4. RODOLPHE, 1356-1383, fils du n^o 2. En 1366, il est banni pour dettes envers l'Abbesse de Zurich par le tribunal impérial de Rottweil; ses biens, parmi lesquels plusieurs maisons, ceux de son frère Frédéric et ceux de sa mère, échurent à l'Abbesse. — Voir *Stadtbücher I et Steuerbücher I*; *Wöber, Mülner I-III*. — 5. HENRI, noble, beau-frère du bailli de Grueningen, Henri Hagnauer. En 1421, au carnaval, le conseil lui remit, comme bailli de Greifensee, le château de ce nom. En 1424, il acquit pour 431 florins du Rhin, le droit de justice de Maur sur le Greifensee, de Ulrich de Lommis et de sa femme Figura Bletscher, de Zurich. Sa fille Anna était nonne à Oetenbach en 1431. Æ. fut probablement le premier de sa famille à porter dans ses armes le lion à la queue de paon, cela à la suite probablement d'une concession impériale. Son premier sceau au lion se trouve sur des documents de 1422 et 1439; dans le dernier il est expressément mentionné H. Eppli v. Mure (AE Zurich, Spanweid 42/43, *Almosenamt* 47). De lui sont issus les A. de Maur, Fällanden, etc. qui, depuis le XV^e s., habitèrent la mairie de Maur et la cour de Rohr près Fällanden, et y existent encore. — *Stadtbücher* II, p. 329. — AE Zurich. B. VI, 305, f^o 67 h.

II. **Æppli**, de Maur (Mairie) et Fällanden (Rohr). Cette dernière commune et la famille portent les mêmes armes. Les Æ. se répandirent à Dübendorf, et au XVI^e s. à Kaltenstein (Kusunacht), Zumikon, Hegnau, Schönenberg, Wädenswil, et enfin dans les districts de Pfäffikon et de Bulach.

L'ancêtre commun est HENRI, de Zurich, bailli de Greifensee en 1421. En 1460, il vendit son droit de justice à Maur, à noble Engelhard, de Zurich. Cependant, en 1507, JEAN Æ. est encore dit bailli de Maur. La famille acquit de nouveau le droit de justice en 1592 (?) et le vendit définitivement en 1652 à Jean Burkhard, de Zurich. (Voir Keller-Escher: *Gesch. der Familie Grebel*, p. 35. — P. Schweizer: *Gesch. der Familie Schwyzer*, p. 76). La famille de Maur resta jusqu'au XVII^e s. incorporée à la tribu des Constables, mais ne s'occupa dès lors que d'agriculture et de pêche. A la bataille de Cappel, 1531, tombèrent JOACHIM et HENRI, de Dübendorf, fils de JEAN, bourgeois de Zurich, qui était établi depuis 1471; FÉLIX, de Maur, JOACHIM, de Esch (Com. Maur). En 1738, CONRAD et JEAN-JACOB en 1743, HENRI, avec femme et enfants, tous de Maur, émigrèrent en Pensylvanie; FÉLIX, s'établit en 1737 à Dorneck (AE Zurich, *Urk. Stadt u. Land*, 3858). — 1. OSWALD, cité avec son frère Erhard bourgeois de Zurich en 1449; il possédait un bien franc à Maur, et reçut en 1473 en amodiation de l'Abbesse de Zurich, Anna von Hewen, l'intendance de Maur. † avant 1502; il laissa 4 fils (AE Zur., B. VI 306. — *Härings Urbar*). — 2. HENRI, haut-bailli à Maur, fils du n^o 1, cité en 1502 et 1516 avec ses frères Grosshans, Kleinhans et Jacob; il scella en 1502 et 1507 avec les nouvelles armes (Kirchenarchiv Maur et AE Zurich). — 3. JACOB, 1502-1564, frère



Sceau de Heinrich Eppli (1422).

du n° 2, prit part, en 1515, à la campagne de Milan (bataille de Marignano). En 1550, il appose son sceau comme chef de la justice (Æ Zur., Actes Greifensee). — 4. JORG, employé en 1551 au sceau avec les nouvelles armes (Æ de Maur; Æ Zur., Actes Greifensee). Vitrail avec ses armes, de 1565, dans le *Auktions-Katalog der Sammlung Vincent in Konstanz*, n° 132 (*MAGZ* XXII, 6). — 5. JEAN-HENRI, de Oberhans (Com. Stäfa), * 1729, capitaine, précédemment juré, prit part aux troubles de Stäfa de 1791-1795. Au plaid de mai, du 12 mai 1795, à l'issue des délibérations du tribunal, à Stäfa, il se présenta avec trois autres vieillards devant la cour et fit la proposition connue d'envoyer des délégués à Kunsnacht pour y prendre connaissance et copie des documents de 1489 et 1532 : la Sentence de Waldmann et la Lettre de Cappel. A la suite de cette démarche, il fut cité devant les Hauts-baillis, la Commission d'honneur et le Grand Conseil, à Zurich. Se conformant à une décision communale il ne se présenta pas. Il fut condamné avec Hürlimann, Kunz et Raths à une amende collective de 2000 florins et à l'expulsion à vie des assemblées de commune. — Voir Leuthy : *Gesch. des Kts. Zürich 1794-1830* I, p. 82 et 153. — Æ Zurich, A 143.5. — 6. JEAN, de Maur, * 26 novembre 1815, arrière-petit-fils de Félix (1763-1803) et petit-fils de Jean, tons les deux maîtres d'école. Après une jeunesse pénible, il devint instituteur et, en 1836, fut admis dans le synode scolaire du canton ; il pratiqua d'abord à Riedikon, près d'Uster, et dans quelques autres endroits, puis de 1841 jusque près de sa fin, à Obermeilen. Là, à côté de sa profession, il s'occupa d'antiquités et les collectionna. En janvier 1854, il découvrit près de son habitation, dans la baie de Dollikon, les premières constructions lacustres de la Suisse. Il rassembla les objets trouvés dans cette station, reconstruit qu'ils provenaient d'un ancien établissement d'êtres humains, et fit part de sa découverte à la Société des Antiquaires de Zurich. Cette communication fut le point de départ des recherches retentissantes de Ferdinand Keller, président de la dite société. On doit à Æ. un plan de situation de la station lacustre de Obermeilen, publié dans *MAGZ* IX, tabl. I, fig. 1. Il est, en outre, l'auteur de : *Die Entdeckung der Pfahlbauten in Ober Meilen, Gewidmet den Ehr. Mitgliedern der Zürich. Schulsynode*, Stäfa, 1870. Ferdinand Keller s'éleva contre les tendances de cet écrit dans *Einige Bemerkungen über die Flugschrift des Herrn Æ betr. die Entdeckung der Pfahlbauten*, Zür. 1870. Æ. résigna ses fonctions d'instituteur d'Obermeilen en mai 1886 et mourut le 7 juin suivant. — *MAGZ* IX, p. 68. — *ASA* V (1886), p. 325. — Gottf. Kuhn dans *Jahresbericht der Schweiz. Gesell. f. Urgesch.* VIII (1915), p. 8 (avec portrait). — Voir aussi : *Gemeindechronik von Maur* (1918), MS de G. Kuhn à la Bibl. Centrale de Zurich. — 7. JEAN-LOUIS (Æ.-Baumann) de Fällanden, * 25 mars 1834. Instituteur à 18 ans, à Horben (Zurich) en 1852, puis à Illnau en 1854. En 1861, il accepta un appel de Winterthur. Excellent pédagogue, il avait le don d'enseigner aux petits comme aux élèves des cours complémentaires. Pendant plusieurs années directeur d'école, il fut aussi membre des Comités des Colonies de vacances, de la station laitière et de l'asile pour enfants. Devenu bourgeois de Winterthur, il célébra, le 30 mai 1902, le cinquantième de son enseignement. † le 1^{er} août 1903. — Voir *Landbote* 1902, n° 128, 129 ; 1903, n° 181. — 8. EMILE (Æ.-Ernst) (1855-1918), membre du Conseil de commune de Zollikon 1882-1913 qu'il présida de 1902 à 1913. Sous sa direction Zollikon passa, de commune paysanne qu'il était, à la situation actuelle. Représentant de Zollikon au Grand Conseil de 1902-1911. Inspecteur des routes cantonales. — *ZWChr.* 1918, p. 349 (avec portrait). — 9. ARNOLD-EMILE (Æ.-Schmid), de Riessbach-Zurich, * 1856, fondé de pouvoirs de l'Institut de crédit suisse, major d'infanterie. Il a publié deux volumes de poésies lyriques : *Eisblumen*, 1885, et *Ranken am Wege*, 1907, et une série d'esquisses *Aus der alten Neumünstergemeinde* qui ont paru d'abord dans la *ZWChr.* 1912, n° 1-11, et contiennent des souvenirs de jeunesse. Au début de la guerre européenne, il écrivit une monographie d'histoire militaire : *Die Belagerung von Belfort im J. 1870-71*, Dielsdorf 1915. Æpli est aussi l'auteur de festspiele et de poésies d'occasion. — Voir

Barth et les bibliographies du *Zf* 1886 et s. — 10. CHARLES-ARGISTE (Æ.-Wild) * 1858, frère du n° 9, professeur au technicum de Winterthur de 1882 à 1900, depuis, directeur d'une fabrique de sécateurs à Zurich, et président du conseil d'administration de la maison Orell Fussli S. A. à Zurich. — 11. ARGUSTE (Æ.-Eschmann) * 1859, de Bauma (C. Zurich), fils de l'instituteur secondaire Jean-Henri (1828-1907). De 1883 à 1897, instituteur secondaire à Zurich, où il obtint, en 1894, le grade de docteur. En 1897, nommé professeur de géographie aux écoles cantonales de Zurich, comme successeur de J.-J. Egli, il enseigna la géographie à l'école industrielle et à l'école de commerce. Depuis 1909 il se consacra uniquement à ses cours de géographie et de géologie à l'école industrielle. Æ. a publié entre autres : *Erosionsterrassen und Glazialschotter in ihrer Beziehung zur Entstehung des Zürichsees*, Thèse, 1894. (Publ. aussi dans les Matériaux pour la carte géologique de la Suisse, liv. 34, Bern, 1894). — *Aus der Geschichte der Erde*, 4 conférences, 1897. — *Die Geologie des Kts. Zug*, 1904. — *Geschichte der Geologischen Kommission der Schweiz. Naturforschenden Gesellschaft (Festschrift zur 100-jährigen Jubelf. der SNG)*, 1915. — En collaboration avec A. Huber : *Der schweiz. Schulatlas hgg. von der Konferenz der Kant. Erziehungsdirekt.* (Jahrb. des Unterr. wesens in d. Schweiz, 1908). — Pour le *DGS*. Æpli écrit l'article *Alpes*, ainsi que la plupart des articles concernant la géographie physique du canton de Zurich. — Voir *Gesch. der Kantonschule Zürich*, 1883-1908, Zur. 1910. [F. H., J. F., A. M. et K. H.]

B. Cantons de Saint-Gall et de Thurgovie. — III. Æpli. Famille de Diessenhofen (ÆPLI) issue de JEAN, secrétaire de ville à Kaiserstuhl, et frère de Henri, de Fällanden (voir Æ. de Zurich, n° 5). *Armoiries* : d'azur au lion d'or à la queue terminée en plume de paon au naturel ; cimier, une queue de paon. — 1. JEAN-URBAIN, 1638-1717, recteur de l'hôpital. — 2. JEAN-CONRAD, 1667-1744, conseiller. — 3. JEAN-URBAIN, 1694-1757, juge de la ville. — 4. CHRISTOPHE, 1698-1779, graveur de mérite et maître des célèbres graveurs de sceaux et médailles Forster, Boltshauser et Wegelin (voir *SKL* I 12). — 5. JEAN-CONRAD, 1707-1787, étudia d'abord à Diessenhofen, puis la médecine à Zurich et Strasbourg. A Bâle, il se fit connaître très tôt comme oculiste. De retour à Diessenhofen, il eut des cures heureuses et se fit un nom réputé ; il fut aussi avoyer de la ville. Æ. a laissé huit enfants, dont Jean-Melchior qui suit. — 6. JEAN-MELCHIOR, 1744-1813, médecin célèbre et écrivain médical, fut médecin de la cour et du prince de Hohenzollern-Sigmaringen. Après avoir fait avec son père de la chirurgie et de la botanique pratique, il étudia la médecine à Zurich et Tübingue, où il subit ses examens en 1765. Peu après, il prit la place de son frère décédé (le Dr Andreas Æ.) et par des cures heureuses autant que par ses écrits, il se fit un nom, déploya une grande activité et fut reçu membre de plusieurs sociétés savantes. Æ. s'occupa aussi de politique, en particulier de la libération de la Thurgovie, et se mit à la disposition du gouvernement helvétique et de celui de son canton. Il fut sous-préfet de Gottlieben (Thurgovie) pour le gouvernement helvétique, puis président de district, vice-président du conseil de santé et membre du conseil de l'instruction publique. Il mourut à Constance des suites d'une attaque qui l'avait condamné à l'immobilité. Pendant sa carrière médicale, il s'intéressa spécialement à l'amélioration des conditions d'accouchement et à combattre les épidémies. — Voir Alex. Epli : *Denkmal auf J.-M. Æpli*, St. Gallen, 1815. — *Thurg. Neuj.-Blatt*, 1828. — *ADB* I, 130. — [Sch.]. — 7. ALEXANDRE, Dr-médecin, * à Diessenhofen le 14 janvier 1767, † à Saint-Gall le 8 mai 1832, fondateur de la branche saint-galloise. Il pratiqua d'abord à Diessenhofen, puis à Trogen ; il s'établit enfin à Saint-Gall en 1798, où il acquit aussitôt la bourgeoisie. Médecin distingué, membre des autorités sanitaires du canton du Sântis en 1798, vice-président en 1803, président du Conseil sanitaire du canton de Saint-Gall depuis 1815, fréquemment membre du Grand conseil et adjoint au Conseil communal, membre actif et fondateur de diverses sociétés scientifiques et d'utilité publique, champion de la propagation de l'hygiène bien comprise dans le peuple, et auteur d'écrits médi-

caux. — Voir Ehrenzeller : Jahrb. d. Stadt St. Gallen, 1832, p. 79 ss. — Bürgerbuch d. St. Gallen 1910. — 8. ALEXIS-THÉODORE, fils du n° 7, 1814-1896, Dr médecin, à Saint-Gall, pendant nombre d'années membre du conseil sanitaire et président de la Société de secours. 9. **Arnold-Otto**, homme d'Etat, * à Saint-Gall le 22 août 1816, † le 4 décembre 1897. Fils du n° 7. Il suivit les écoles de sa ville natale, puis, pendant quinze mois, l'Académie de Lausanne pour se vouer ensuite à l'étude du droit dans les Universités de Heidelberg, Berlin et Zurich. En 1840, il entra dans l'administration saint-galloise comme sous-greffier du tribunal, fut nommé juge cantonal par le Grand Conseil en 1849 et en 1851 entra au Conseil d'Etat où il resta jusqu'en 1873. De 1873-1883, il fut président du Tribunal cantonal. Il eut une activité méritoire comme membre du synode et du conseil de l'église évangélique nationale du canton de Saint-Gall. Il présida en outre, de 1867-74, la société cantonale d'utilité publique et de 1876-83 celle des amis des arts. Comme Conseiller d'Etat saint-gallois, il eut maille à partir avec la diplomatie autrichienne avec laquelle il devait entretenir plus tard de bonnes relations. Il fit établir au printemps 1866, en faveur du fils de Charles-Antoine de Hohenzollern, le prince Charles, qui allait monter sur le trône de Roumanie, des passeports avec des noms d'emprunt et des buts de voyage fictifs, au moyen desquels ce dernier put, avec son compagnon, voyager sans obstacle à travers l'Autriche et la Hongrie juste avant l'explosion de la guerre « pour la suprématie en Allemagne ». Pendant plus de vingt ans A. fut en correspondance intime avec Charles-Antoine, ce prince si remarquablement cultivé et à l'esprit novateur. (Voir *Korrespondenz zw. A. u. Karl Anton von Hohenzollern*, par Dierauer dans ses *Beiträge zur St. Gall. Gesch.* 1904.) En 1849 il fut élu député saint-gallois au Conseil des Etats où il demeura, sauf quelques interruptions, jusqu'en 1873, année où il entra au Conseil national dont il fut président. Depuis 1849, il eut une vie pour ainsi dire double, faisant face aux charges officielles de son canton et aux obligations que lui imposaient la ville fédérale. Sa compagne, Sabine de Gonzenbach, qu'il épousa en 1850 († 1869), femme d'un esprit fin, l'accompagna dans ses pérégrinations politiques et lui créa dans les deux villes un intérieur agréable. Il appartenait au parti radical, mais ne fut pas un homme étroit ; il plaçait toujours le bien général au-dessus des intérêts du



Arnold-Otto Epli.

parti. Il en donna la preuve en 1852 lorsqu'il fallut trancher cette question : le reliquat des frais de la guerre du Sonderbund ne pourrait-il pas être remis aux cantons vaincus ? En qualité de rapporteur de la commission du Conseil des Etats auquel la question avait été soumise, il contribua à donner une solution satisfaisante à cette affaire pénible. En 1860 il fut chargé de se rendre à Genève pour liquider l'affaire de l'expédition de Savoie et les troubles qui s'ensuivirent ; ce qui lui valut la bourgeoisie d'honneur de cette ville. Lorsqu'en 1883 notre ministre plénipotentiaire à Vienne, le Dr J. von Tschudy, se retira, le Conseil fédéral nomma E. pour lui succéder. Il accepta cette place honorable avec joie et cela d'autant plus que comme Saint-Gallois il lui tenait à cœur de régler la question de la correction du Rhin au sujet de laquelle des pourparlers venaient d'être entamés avec l'Autriche. Le 30 décembre 1892 la convention austro-suisse de la correction du cours du Rhin était signée. En 1893, une maladie des yeux le contraignit à prendre sa retraite. Il entra dans sa ville natale où il passa ses dernières années. Durant l'époque de son activité politique, il s'intéressa aux études historiques ; il écrivit une dissertation sur les droits de juridiction de la Suisse sur le lac de Cons-

tance ; elle a paru dans le fascicule XII des *Mitteilungen des hist. Vereins von St. Gallen*, société dont il était membre fondateur ; pendant ses dernières années encore il s'intéressa vivement à toutes les questions scientifiques ou d'intérêt public (voir *ADB* 46, 25.). — 10. ALFRED-JEAN, Dr en théologie et doyen à Gaschnang, second fils du n° 7, de Diessenhofen et Saint-Gall, * à Saint-Gall le 18 octobre 1817. Il fut consacré en 1844, pasteur à Schönengrund en 1842 ; en 1847, pasteur à Stettfurt (C. Thurgovie) et de 1855 à 1898 à Gachnang, aussi inspecteur des écoles secondaires, dès 1856 membre et à plusieurs reprises président du conseil de l'église évangélique de Thurgovie, 1858 secrétaire, 1862 camérier, 1866-1898 doyen du chapitre de Frauenfeld, membre et souvent président du synode évangélique de Thurgovie, de 1867-1898 délégué aux examens de théologie des cantons concordataires, membre du conseil de surveillance de l'école cantonale de Frauenfeld et de la commission de revision de la traduction allemande de la Bible, instituée par la conférence ecclésiastique suisse, 1897 Dr en théologie *honoris causa* de la Faculté de théologie de l'Université de Zurich ; il résigna ses fonctions en 1898 et vécut à Zurich jusqu'au 20 octobre 1913 où il mourut le jour anniversaire de sa quatre-vingt-seizième année. — 11. ALEXANDRE-CHARLES-THÉODORE, * 15 avril 1852, † 1^{er} mai 1916, fils du n° 8, étudia la médecine à Zurich, et après un séjour à l'étranger, s'établit à Saint-Gall. Médecin de district en 1888, et pendant 34 ans directeur de la maternité et de l'institut pour sages-femmes ; lieutenant-colonel sanitaire et médecin de l'ancienne VII^e division. — *St. Gall. Nbl.* 1917, p. 69. — 12. ALFRED-CHARLES, * 1863, fils de 10, médecin à Zurich. — 13. ALEXANDRE-OTTO, * 1870, fils de 10, fit des études de droit, devint greffier du Tribunal de Kreuzlingen et en 1900 fut appelé au poste de greffier du Tribunal cantonal à Frauenfeld. Peu après, il fut encore secrétaire de ville et en 1903, secrétaire général de l'Exposition nationale d'agriculture à Frauenfeld. En 1907, il entra au Conseil d'Etat, chef du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture, puis de celui de Justice et Police. Elu au Conseil des Etats en 1919, il abandonna son siège au gouvernement. [Br.]

ERCHEMBOLDINGEN, propriété d'une famille de paysans libres, près Ludigen (Com. Römerswil, C. Lucerne). Voir ERENBOGEN.

ERGŒW, ERGEUW. Voir ARGOVIE.

ERNE, Jacob. Voir ERNI.

ERNEN. Voir ERNEN.

ERNEN ou **ERNON, Jean d'**, chanoine de l'Abbaye de Zurich qui pénétra de force dans l'église d'Altdorf (Uri) et en exigea la remise de la part du prieuré de Gestelen. On connaît un acte du pape Innocent IV à ce sujet, daté de Lyon le 19 octobre 1248. Sa patrie est probablement Ernen dans le Valais. — G. v. Wyss : *Gesch. der Abtei Z.* n° 116. — *UZ* II n° 747. — O. Ringholz : *Gesch. des Klosters Einsiedeln*, p. 106. [F. II.]

ERNI, ERNI. Ce nom est primitivement un diminutif de prénom ahd. comme *Arn-ald*, *Arn-ulf* (*arn* = aigle), voir Förstemann I 2. A. p. 140-141.

A. Canton d'Argovie. Ancienne famille d'Aarbourg. — 1. FRANÇOIS, un des huit membres argoviens du Grand Conseil helvétique en 1798. Il fut délégué avec deux autres membres et trois représentants du Sénat helvétique pour recevoir à Aarau le général Schanbourg et le commissaire Lecarlier, 14 avril 1798. En sa qualité d'ancien officier au service étranger, il s'occupa au sein du Grand Conseil des questions militaires. En avril 1799, le Directoire l'ayant délégué pour réprimer les troubles qui s'étaient produits dans le territoire lucernois, il emprisonna les meneurs et mit fin ainsi au dangereux soulèvement. En août 1800, il fut sorti du Grand Conseil, cette autorité se renouvelant selon la loi par tiers et par tirage au sort. Nommé maître sauhier et commandant de la forteresse d'Aarbourg, il refusa lors du «Stecklikrieg» (guerre des bâtons) de rendre la forteresse aux chefs des masses réactionnaires suédoises. — Voir *ASUR* I, 2, 3, 4, 5, 8, 9. — 2. FRANÇOIS-THÉODORE, * à Aarbourg en 1853, artiste-peintre, étudia à Lausanne, Modène et Rome. Après avoir séjourné longtemps en Italie et en Orient, il est revenu se fixer dans sa ville natale. Ses tableaux, qui se trou-

vent pour la plupart en Amérique, sont des scènes de la vie du peuple et des paysages du Midi.

B. Canton de Berne. Familles bourgeoises du canton de Berne. — En 1347, HENRI Ernis à Thounne. — FRÉDÉRIC * 1865, notaire en 1891, président de tribunal à Belp en 1902, lieutenant-colonel d'infanterie.

C. Canton de Soleure. Famille bourgeoise éteinte de la ville de Soleure. *Azmoivies*: d'azur à la marque de maison d'or formée d'un W surmonté d'un Y en sautoir, accompagnée de deux étoiles d'or et trois monts de sinople en pointe. — 1. NIGGLI, cordonnier, reçu bourgeois en 1408. — 2. NICOLAS, charpentier, de Kriegstetten, bourgeois en 1540. — 3. NICOLAS, Grand conseiller, 1544, Jungrat 1551. — 4. NICOLAS † 1611, Grand conseiller 1570, Jungrat 1578, Alt-rat 1584, bailli de Flumental 1591, de



Kriegstetten 1607. La famille s'est éteinte en 1759. — Voir *LL. 6, 415*. — Franz Haffner: *Geschlechterbuch*.

D. Canton de Zurich. — HENRI, premier chapelain, en 1465, de l'autel des SS, Fabien et Sébastien à Eglisau (C. Zurich) avec prébende pour la messe du matin. — A. Wild: *Am Zürcher Rhein* I, p. 155. [F. H.]

AÉRO-CLUB SUISSE.

Société ayant pour but le développement et l'étude de l'aéronautique. Siège social à Berne. Seul pouvoir sportif suisse reconnu par la Fédération aéronautique internationale, à laquelle il est affilié et dont il observe les règlements. Fondé le 8 septembre 1901 par fusion immédiate avec la Société suisse d'Aérostation, créée à Lausanne en 1900 sous la présidence de M. Albert Barbey, et qui fut la première société aéronautique en Suisse. La présidence du nouveau club fut donnée au colonel d'État-major Théodore Schaeck, de Genève, qui avait été le promoteur de l'aérostation militaire (voir Schaeck). On attribua la vice-présidence à M. Albert Barbey. Dès 1902, le club s'occupa d'organiser des ascensions, d'abord avec un ballon loué à un fabricant d'Augsbourg, puis avec des ballons achetés par le club ou par ses membres. En 1907, le ballon suisse *Cognae*, piloté par M. V. de Beauclair, se classa second au grand concours international annuel dit « Coupe Gordon Bennett d'aérostation ». En 1908, le ballon « Helvétia », monté par le colonel Schaeck et le 1^{er} lieutenant Emile Messner se classa premier dans cette grande compétition, partant de Berlin le 11 octobre, à 3 h. 59, pour aller atterrir à Borgset (Norvège) le 14 octobre, à 5 heures, couvrant une distance de 1212 km. et tenant l'air pendant 73 heures, ce qui constituait le record du monde. De ces 73 heures, 43 furent passées au-dessus de la mer. L'épreuve devant, aux termes du règlement, être courue l'année suivante dans

le pays du vainqueur, la coupe Gordon-Bennett 1909 fut disputée à Zurich. Le vainqueur fut l'Américain Mix. La Suisse fut encore représentée à la coupe Gordon-Bennett de 1910, à Saint-Louis (Amérique) par le colonel Schaeck et le capitaine Messner, qui se classèrent 4^{me} et 5^{me}. L'Aé. C. S. engagea plusieurs ballons aux coupes Gordon-Bennett de 1912, à Stuttgart, et 1913, à Paris.

En 1910, l'Aé. C. S., dont le développement devenait toujours plus considérable, se subdivisa en trois sections: Mittelschweiz (Suisse centrale), à Berne, Ostschweizerischer Verein für Luftschiffahrt (Association aéronautique de la Suisse orientale), à Zurich, et Section romande, à Lausanne. L'année suivante, le Club suisse d'aviation, fondé entre temps, à Genève, fut admis comme quatrième section. Les sections sont autonomes. Elles ont leurs représentants au Comité central et à la Commission sportive, qui constituent les deux pouvoirs suprêmes en matière administrative et sportive.



Ascension de l'*Urania*, capitaine Spellerini, le 17 juin 1894, à Neuchâtel.

L'Aéro-Club suisse a joué un rôle de premier plan dans la vie aéronautique suisse. Dans le domaine de l'aérostation civile, il a entièrement centralisé l'activité sportive et c'est par ses sections ou par ses membres qu'ont été organisées toutes les grandes manifestations et ascen-

sions. En aviation, son activité a été également considérable bien que l'initiative privée se soit faite une large place. C'est sous les auspices de l'Aé. C. S. que s'est constitué, sous la présidence de M. Emile Messner, le Groupe aéronautique international de l'Exposition nationale suisse de 1914, grâce auquel la Suisse s'est trouvée, au début de la guerre en possession de plusieurs appareils qu'elle a pu utiliser pour l'armée. Il a enfin représenté la Suisse à toutes les conférences internationales ayant trait à la navigation aérienne. L'Aé. C. S. et ses membres ont organisé entre 1902 et 1916, 387 ascensions, auxquelles ont pris part environ 1500 personnes. Il a seul qualité pour délivrer les brevets internationaux de pilote d'aérostat, de dirigeable ou d'aéroplane, les épreuves devant être subies sous le contrôle de commissaires sportifs désignés par lui et les procès-verbaux approuvés par la Commission sportive. La délivrance du brevet international de pilote aux Suisses qui subissent leurs épreuves à l'étranger ne peut être effectuée qu'avec l'assentiment de l'Aéro-Club suisse. [R. W. D'EVERSTAG.]

AÉRONAUTIQUE ET AÉROSTATION.

A. **Aérostation civile** (Aéronautique civile). Jusqu'en 1785 nous trouvons en général peu de chose dans la littérature suisse sur l'aérostation et l'aéronautique. La presse de 1783 attira bien l'attention sur l'invention des frères Mongolfier, et la *Zürcher Freitagszeitung* y ajouta toutes sortes d'anecdotes édifiantes sur l'aéronautique. Le 10 mai 1785, le professeur Breitinger, qui fut certes le premier en Suisse, fit monter un ballon de la place de la Limmat à Zurich, devant un nombreux public, survola plusieurs heures la ville et finalement atterrit près de Wallisellen. Dans les dix années suivantes les journaux suisses ne consacrent que quelques notices aux progrès de l'aéronautique. Du reste notre pays semble avoir peu pris part à cette découverte. C'est seulement depuis 1870, à la suite des magnifiques exploits des assiégés de Paris, qu'il semble se produire en Suisse un mouvement en faveur de l'aérostation, du moins en ce qui concerne la théorie, sans qu'il en soit résulté des applications pratiques. Pendant nombre d'années, la Suisse hébergea un des premiers inventeurs de ballons dirigeables, l'ingénieur Hähnlein, qui construisit à Vienne, en 1872, un dirigeable, encore très apprécié aujourd'hui du point de vue technique, mais qui n'eut pas de succès à cause de la faiblesse de ses moteurs. Hähnlein demeurait à Frauenfeld; il travailla à la fabrique Martini comme premier ingénieur jusqu'à sa mort, au commencement de ce siècle. Il fut l'excellent conseiller de plus d'un débutant qui se sentait attiré vers l'aérostation. Dans l'aéronautique active, ce fut le capitaine Spelterini, bien connu, qui le premier, le 6 juillet 1891, de Berne, organisa une série de courses en ballon dans les principales villes suisses. En cette même année, le comte Zeppelin faisait sa première ascension sous la conduite de Spelterini, et atterrissait à Lucerne. Spelterini a fait 561 ascensions dans tous les pays, parmi lesquelles beaucoup de traversées des Alpes, ainsi que des ascensions ayant un but scientifique.

Alb. Barbey fonda en 1900, à Lausanne, la première association suisse d'aérostation sous le nom de « Société suisse d'aérostation ». Cette Société fusionna en 1901 déjà avec l'*Aéro-Club suisse* fondé par le Colonel d'Etat major général Théod. Schäck. Par cette fondation, l'intérêt pour l'aérostation se développa rapidement. La propagande se fit par des conférences, et dès 1902 des amateurs lirent, seuls, des ascensions avec le ballon *Augusta* qui leur était loué. Schäck s'efforça de former rapidement un certain nombre d'aérostiers capables; les courses devinrent plus fréquentes d'année en année. En 1903, l'Aé. C. S. acquit le ballon *Mars*, auquel vint s'ajouter en 1906 le ballon privé *Cognac*, propriété de MM. de Beauclair et de Gelhard Guyer, à Zurich; ensuite le ballon *Pommern* du baron von Hewald s'associa pour un vol avec passagers. L'activité aéronautique se développa en rapport avec cette augmentation du parc des dirigeables, et nous voyons de Beauclair concourir à l'étranger en qualité de pilote. En 1908 le dirigeable *Helvétia* s'associa au parc d'aérostats suisses, et gagna, dans la même année, le prix Gordon Bennett pour la Suisse, dans le parcours Berlin-Norvège.

Ce fut le signal d'un plus grand développement de l'aérostation. En 1909, l'Aéroclub acquiert le dirigeable « Saint-Gothard »; le parc s'augmente ensuite du dirigeable privé « Azurra » de M. Givandan à Genève. Dans les années suivantes vinrent s'ajouter le « Blitz », le « Skaal », le « Théodore Schäck » et le « Léman », ce qui en y ajoutant le « Sirius » de Spelterini, porte à 10 le nombre des aérostats suisses. Il reste à ajouter que la Suisse est en possession du plus grand aérostat qui fut jamais construit, le « Suchard », de 8000 m³ de contenance qui devait survoler l'Océan en 1910. Jusqu'au milieu de 1919, 387 voyages au total ont été entrepris avec ces aérostats, bien que les voyages aériens fussent interdits depuis 1917. Le 3 octobre 1909, 17 ballons se disputèrent la coupe Gordon Bennett; ce fut l'Américain Mix qui la gagna. A la suite de ce concours international aérien, un concours de vitesse et d'espace fut organisé, 67 dirigeables y prirent part, nombre de qui n'avaient pu être atteints. Les organisateurs zuricois de ce concours y admirèrent les ballons dirigeables. C'est en ces années que Zeppelin faisait, sur le lac de Constance, ses essais qui eurent de brillants résultats: il réussit quelques incursions en Suisse. Dans la même période, Parceval tentait ses essais avec ses ballons non rigides. Ce fut l'occasion d'inviter à Zurich les représentants des deux systèmes avec leurs dirigeables. Malheureusement, Parceval seul put venir; ses nombreuses randonnées fort réussies firent sensation.

Dans la suite l'industrie étrangère prit l'aéronautique en mains. A Lucerne s'ouvrit un grand parc pour ballons dirigeables où, plusieurs années durant, des parties d'aviation pleinement réussies eurent lieu sur des dirigeables français et allemands. Notre unique pilote de dirigeable, capitaine Santschi, fit sa première école à Lucerne, plus tard à Düsseldorf et compléta son instruction à Berlin. Il est naturel que dans ces années une foule de projets concernant les dirigeables prirent naissance en Suisse, et que d'innombrables personnes, initiées ou non, s'emparèrent de cette question. C'est ainsi que s'ouvrit à Genève une entreprise de construction de dirigeables, sous la direction de M. Liventhal; alors que l'architecte Chiodera, de Zurich, s'occupait à réaliser des idées nouvelles sur l'aérostation, vinrent s'ajouter les projets de MM. Adrien Baumann et Tribelhorn, mais qui ne sortirent pas de la période des tâtonnements et des difficultés financières.

Jusqu'en 1914, nos ballons suisses prirent part à presque tous les concours internationaux et nos pilotes formés à bonne école se rangent parmi les adversaires les plus redoutés. Prirent part aux concours d'aéronautique Gordon Bennett pour la Suisse:

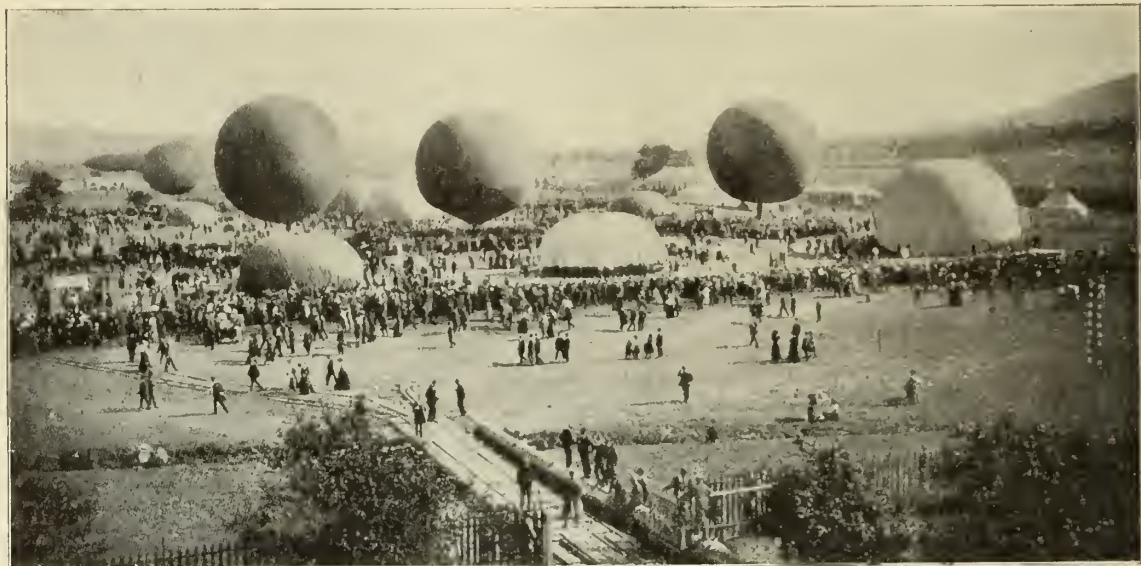
Berlin 1908: 2 ballons: *Helvetia* avec Schäck et Messner; *Cognac* avec de Beauclair et Dr Biehli. — Zurich 1909, 3 ballons: *Helvetia* avec Schäck et Armbruster; *Azurra* avec Messner et Givandan; *Cognac* avec de Beauclair et Dr Biehli. — Saint-Louis U. S. A. 1910, 2 ballons: *Helvetia* avec Schäck et Armbruster; *Azurra* avec Messner et Givandan. — Stuttgart 1912, 3 ballons: *Helvetia* avec Sorg et Mottet; *Azurra* avec R. O. Müller et Dr Jacob; *Zürich* avec de Beauclair et Dr Biehli. — Paris 1913, 2 ballons: *Helvetia* avec Armbruster et Seiffert; *Zürich* avec de Beauclair et Dr Biehli.

Nos pilotes suisses prirent part à d'autres concours moins importants, et au pays même il y eut toute une série de concours nationaux. En tout cas au moment de la déclaration de guerre l'aéronautique suisse était en pleine voie de prospérité, et à n'en pas douter, son activité aurait pris plus d'extension encore, si la guerre n'était venue tout paralyser du fait que tout le matériel dû être mis à la disposition de l'armée. Au moment où nous écrivons on peut prévoir que le développement de l'aérostation pourra bientôt reprendre. L'intérêt général est resté le même, il n'y aurait qu'une diminution du matériel à constater. Il va falloir immédiatement construire à nouveau. Les dirigeables devront être mis à l'arrière-plan à cause des grands frais qu'ils entraînent et faire place au vieil aérostat. Le gaz d'éclairage pour gonfler les ballons nous manquera bien des années encore, par contre nous avons à notre disposition l'hydrogène qui le remplacera avantagement, qu'on le comprime dans

des tubes ou qu'on l'utilise directement au sortir de la fabrique. Des établissements fabricant de l'hydrogène sont à notre disposition, dès à présent, à Monthey (Valais), Steffisbourg (Berne), à Aldorf et à Lucerne.

B. Aérostation militaire (Aéronautique militaire). Les descriptions humoristiques du capitaine des milices thurgoviennes Debrunner, témoin de l'emploi des aérostats au siège de Venise, doivent être considérées comme la première mention, d'origine suisse, au sujet de l'utilisation d'aérostats dans un but militaire. Mais il ne peut être mis en doute que nos autorités militaires supérieures aient étudié très tôt les possibilités de l'emploi d'aérostats et en aient reconnu l'utilité. Lorsque Spellerini entreprit ses premiers voyages en Suisse, un grand nombre d'officiers y prirent part, et il est à remarquer que même le Département militaire fit faire deux courses depuis Berne. La première eut lieu le 28 juillet 1891 avec MM. le major Schäck et le capitaine Steinbuch, la seconde, le 6 août 1891, avec MM. les colonels Albert et Paul de

de la compagnie d'aérostats restèrent les mêmes jusqu'à début de la guerre mondiale. Par contre, le développement des troupes et des officiers progressait. Les derniers s'occupaient ainsi d'une manière active de l'aérostation civile et par là contribuaient puissamment au développement rapide des entreprises privées. Dans cet ordre d'idées, rappelons que la compagnie d'aérostats fut pour beaucoup par son expérience dans la bonne réussite du concours Gordon Bennett à Zurich, de 1909. Bien qu'un développement et une réorganisation des troupes aérostatiers fussent envisagés dès 1911 et 1912, en particulier par M. le colonel divisionnaire Weber qui en avait la direction en qualité de chef du génie, un certain parti de l'état-major réussit à empêcher toute innovation, et à faire refuser les crédits les plus indispensables pour remplacer le matériel usagé. Le résultat fut qu'au moment de la déclaration de guerre, la compagnie laissait beaucoup à désirer, ce qui était d'autant plus grave que dans les milieux compétents on commençait à reconnaître



La coupe Gordon-Bennett 1909 à Zurich. (D'après le *Bulletin de l'Aéro-Club suisse*, 1914.)

Tschamer. L'importance de l'emploi des aérostats au point de vue militaire ne pouvait échapper à nos officiers et l'Assemblée fédérale créa, en 1895, ensuite d'un message du Conseil fédéral, un corps d'aérostatiers. La première école de recrues eut lieu l'été 1900 sous le commandement de M. le colonel Schäck sous la direction duquel quatre officiers, von Gugelberg, Blattner, Olt et Messner, furent formés par les spécialistes Surcouf, de Paris, et Scherli, de Augsbourg. Des écoles de recrues et des cours de répétitions eurent lieu périodiquement, si bien que la petite troupe du début se transforma en une compagnie nombreuse qui fut commandée successivement par les capitaines Schmied, Messner et Meyer. La compagnie prouva son utilité pour la première fois aux manœuvres de 1901. Comme matériel, la compagnie se servit d'abord d'un ballon sphérique de Surcouf, plus tard assisté d'un ballon cerf-volant de Riedinger, qui s'imposait alors. Les générateurs de gaz étaient d'origine française, tandis que le matériel roulant et les autres engins étaient d'invention suisse. Il est bien permis de dire que l'éducation des officiers-aérostatiers ne pouvait résulter que de leur propre travail, n'ayant à cette époque aucun instructeur expert à leur disposition, et l'on ne s'étonnera point si quelques accidents, par exemple la perte d'un ballon, etc., sont à enregistrer pendant la première année. A l'exception de quelques petits changements sans importance, l'organisation et le matériel

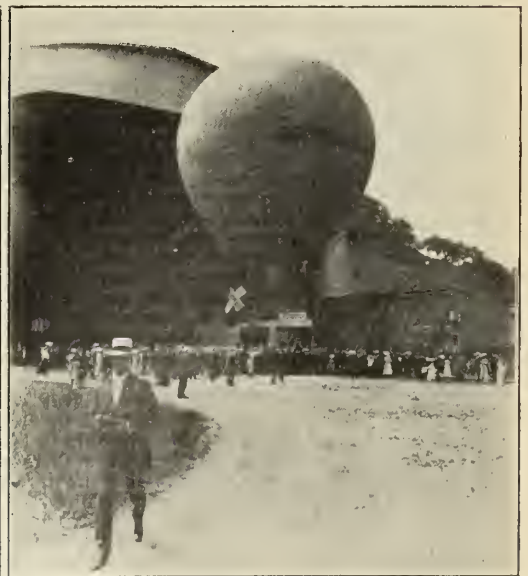
l'importance de cette troupe. Un cours particulier, sous la direction du major d'état-major général Messner, fut organisé pour les aéronautes civils, et leur matériel reconstruit dans ce but. Mais cela donna aussi l'occasion de réorganiser principalement les troupes d'aérostation. Dans les années 1916 à 1918, le capitaine Otto Sorg dirigea cette réorganisation d'une manière si parfaite qu'une troupe composée d'un état-major et de 3 compagnies de pionniers-aérostatiers furent à la disposition de l'état-major général, avec un matériel complet, un équipement et une préparation remarquable des officiers et des soldats. Le parc des chevaux fut complètement supprimé et remplacé par le service de canions. Il va sans dire que pendant la guerre, l'achat de matériel occasionna de grandes difficultés, en particulier l'acquisition d'aérostats. En cette circonstance, c'est de nouveau M. le capitaine Sorg qui prit l'initiative de la réorganisation. L'industrie suisse étant à même de livrer un matériel de ballon de première qualité, la construction d'aérostats par les pionniers-aérostatiers fut entreprise sous la direction des officiers. Dès ce moment, chaque officier fut à même de diriger la construction des aérostats militaires du type le plus moderne, ce qui rendit l'aérostation suisse complètement indépendante de l'étranger pour la construction d'aérostats. La direction de l'aérostation est entre les mains du major Messner avec le capitaine Sorg pour adjudant. Le commandant de la 1^{re} compagnie est



Le *Parocean I 6*, capitaine Santschi, survolant le lac des Quatre-Cantons, en 1912.



Ballon cerf-volant, propriété du capitaine Sorg (1918).



Le *Theodore Schneck*, monté par le capitaine Santschi, devant son hangar à Lucerne (1919).

le capitaine Santschi, Olten; celui de la 2^e, le capitaine Trueb, Saint-Gall; celui de la 3^e, le capitaine Frischknecht, Zurich. [E. MESSNER.]

ÆROSA. Ancienne forme d'AROSA. Voir ce nom.

ÆRZINGER, voir ERZINGER.

ÆSCH, ÆSCHI, ÆSCHLEN. Æsch, nom de lieu et de terre répandu dans toute la Suisse allemande, provient directement de l'ahd. *asc* (masc.) = frêne, ou du datif sing. *asce* qui se rencontre encore dans *Zum Æsch* (Valais, Argovie), *Auf dem Æsch* (Lucerne). Plus ancienne mention : *de Askee inferiori* 893 (UZ I, et répertoire). On le retrouve dans les noms composés suivants : *Dürren-æsch* (voir cet art.), *Gutenæsch* (Appenzell). *Æschi* (répandu dans les cantons de Bâle, Soleure, Lucerne, Suisse primitive; se retrouve également dans le nom composé *Arn-æschli*) dérive probablement de l'ahd. *ascahi* = frêne, et dans quelques cas peut-être de *asc-aha* = ruisseau bordé de frênes, ou de *asciu* = au frêne. Plus ancienne mention : *Esche* 1252 (voir art. ESCH). — Le nom de *Æschlen*, *Æschlen* doit être une forme diminutive de l'ahd. *asc* (ahd. *ascala* ou *escila*), s'il ne provient pas d'une composition : *asc-lôh* = forêt de frênes, frêne, frêne. Plus ancienne mention : *Eschla* XIV^e siècle (USTG III 764); *Eschlon* 1303, 1305 (voir art. ESCHLEN). — A ces formes se rattachent celles en *Æsch-*, qui cependant dérivent en partie du mhd. *ezzisch* = champ ensemencé. — Voir aussi Förstemann : *Ahd. Namenbuch* II³ 4, 211 ss. [K. STUCKEL.]

ÆSCH (C. Bâle-Campagne, D. Arlesheim. Voir DGS). Le château d'Æsch des Blarer von Wartensee, aujourd'hui maison d'école, a été construit en 1606. Dans le voisinage de Oberäsch, en deçà de la Birse, s'élevaient sur une arête de rocher trois châteaux du nom de Æsch. A l'origine c'était un fief des comtes de Tierstein, mais il passa au XIII^e siècle déjà au chapitre de Bâle qui le remit à la famille des chevaliers de Macerel. Au milieu du XV^e siècle, la moitié du lief échut à la famille von Frick et l'autre à la famille von Barenfels. A l'extinction des seigneurs von Frick, leur part de fief passa en différentes mains : une partie à la famille von Fleckenstein, puis aux von Hattstatt; l'autre partie aux Meltinger de Bâle. L'histoire de ces deux domaines se perd dans le courant du XVI^e siècle. Le fief que les Barenfels obtinrent au XIV^e siècle, à qui ils donnèrent leur nom, resta en leur possession jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Ces trois châteaux, détruits dans le tremblement de terre de 1356, ne furent pas reconstruits. Il n'en existe aujourd'hui que quelques ruines. — Voir Merz : *Sisgauer Burgenbuch*, p. 65-82. [A. B.]

ÆSCH (C. Lucerne, D. Hochdorf. V. DGS). Com. et village au bord du lac de Hallwil. *Armoiries* : parti, d'argent au lion de gueules tenant dans la dextre une étoile du même, et fascé de cinq pièces, de gueules, d'argent, d'azur, d'or et de gueules, et trois coupeaux de sinople en pointe. En 893 *Askee*, 1045 *Heiche*, vers 1150 *Aschab*. Comme propriétaires fonciers, nous trouvons au IX^e siècle l'abbaye de Zurich; au XIII^e, outre les couvents im

Hof, de Lucerne, Allerheiligen (Schaffhouse), Engelberg et Cappel, le chevalier Walter de Lieli et les comtes de Kibourg et de Tierstein. Pour ces derniers, les ministériaux Arnold, bailli de Richensee, et Burckard von Esch, paraissent comme administrateurs. L'aumônerie de Lucerne échangea avec Walter von Lieli une ferme de faible rapport à Æsch, contre le bailliage de Bikwil. Le droit de pêche du lac « Escher » appartenait déjà en 1045 à Beromünster. En 1300 l'Autriche détenait le droit de haute et basse justice. Dès cette époque, les chevaliers de Saint-Jean de Hohenrain paraissent aussi comme propriétaires fonciers à Æsch et détenteurs du droit de collation, lequel appartenait autrefois aux seigneurs de Krenkingen et à la seigneurie de Kibourg. Le premier curé connu paraît en 1275. Le patron de l'église était au début Saint-Jean Baptiste, aujourd'hui Sainte-Lucie. La collation passa cinq siècles plus tard, avec la propriété de Hohenrain à la ville de Lucerne. De 1528 à 1532, la Réforme pénétra temporairement dans la contrée. Les registres paroissiaux datent de 1611. — Voir Estermann : *Gesch. der Pfarrei Hochdorf*. — *Habsburg. Urbar*. — Adam Brunner : *Beschreibung von Æsch* 1867. [P. X. W.]

ÆSCH (C. Uri). Petite chapelle sur l'ancienne route du Klausen. Construite après 1870 par le président Zwysig, de Seedorf, elle renferme une antique *Pietà* de bois. L'intérieur de la chapelle a été peint par Edouard Gubler, de Zurich.

ÆSCH (C. Zoug). Fermes à 500 m. au S. de Walchwil et à environ 60 m. au dessus du lac de Zoug. Un des derniers endroits du canton où la vigne fut cultivée. La légende de la *Frau in der Æsch* relative à la peste de 1628-1630 rappelle ce nom. — P. A. Hüllimann : *Der Bontend in Walchwil, Zoug*, 1883. [A. W.]

ÆSCH, ennet dem Albis ou près Birnmensdorf (C. et D. Zurich. Voir DGS). Com. politique et scolaire avec corporation forestière; autrefois aussi com. civile. Tombeau de l'âge du bronze à Burstliu (F. Keller : *Archäolog. Karte* 2^e édit., p. 17). On a trouvé des traces d'un établissement romain à *in der Halde*, à l'est du village; hypocauste et tessons avec le nom du potier *Meteniani*, et en 1839, un four à poterie au nord-est, sur



la pente de la vallée de Wühre (ASA 1890, p. 297). La première mention certaine de *Esche* se trouve dans un document de l'empereur Henri V, du 28 décembre 1124 où il est dit propriété du couvent d'Engelberg. Confirmation de cette propriété en 1184 par le pape Lucien III (UZ I, nos 265 et 337). La maison de Kibourg possédait aussi des biens à Æ. de même que les couvents de Cappel et de Saint-Blaise, le chapitre et d'autres maisons religieuses de Zurich ainsi que l'hôpital de cette ville. Les Sonnenberg de Lucerne y avaient en 1539 la ferme Sonnenberg. D'abord aux mains des seigneurs von Hedingen, Æ. passa en 1415 à la ville de Zurich, qui le lit administrer depuis le début du XVI^e siècle par un bailli spécial. Réuni plus tard à Altstetten, il forma un haut-bailliage avec greffe de tribunal (voir ZT 1859, p. 59 et l'art. ALTSTETTEN). Le bailliage des Schenk à Æ. et Iselisberg, appelé ainsi à cause de Werner Schenk de Maschwanden, était autonome; il fut engagé par le baron Heinrich v. Russegg aux frères Werner et Jenni Meyer von Æsch. En 1411, le fils de ce dernier, Jacob, l'hypothéqua aux chapelains du chapitre de Zurich. La haute justice, avant le passage de Æ. à Zurich, appartenait aux tribunaux du *Freiamt* habsbourgeois et à ceux du *Freiamt* d'Affoltern qui avaient des ressortissants libres à Æ. Sous l'Helvétique Æ. faisait partie du district de Mettmstetten. On possède encore un coutumier d'Æ. rédigé vers 1600 (Hoppeler : *Zürch. Rechtsquellen* I 1, p. 27 et 540). Lors du siège de Zurich par le général Aernernat, Æ. fut aussi menacé (ZT 1862, p. 124). En 1709, construction de la première maison d'école; en 1811, édification d'un nouveau collège qui est transformé en 1839. En 1849, incendie de trois maisons, granges, etc. Une première chapelle, filiale de la paroisse de Birnmensdorf, s'élevait dans la Heiligenmat, au-dessus de la nouvelle maison d'école; sa cloche est encore sur l'ancien collège (*Gfr.* 39, p. 132). Sur la carte de Gyger de 1667, cette chapelle est très visible. Fortune scolaire 1850 : 5826 fl. 4 s.; fortune communale : 8847 fl. 7 s. Jusqu'en 1860, abolition des dîmes et cens fonciers (*Mem. Tig.* I-IV). Habitants 1634 : 234; 1910 : 287. *Armoiries* : Stumpf (I 183b) donne à tort au prétendu château d'Æ. les armes de la famille noble von Esch, de Souabe. Celle que Meiss indique dans son *Geschlechterbuch* I, 23, comme « ancienne » armoirie, à une nuagé d'argent et de gueules, ne se justifie pas. Une autre, d'azur à une roue de moulin d'argent, une plume de paon en cimier chargée du meuble de l'écu, fut attribuée par Meiss et Bluntschli à Æ. près de Neftenbach (*Mem. Tig.* I, p. 127). — Portent le nom de ce village : CHUNO, 1247-1264, peut-être le père, ou au moins le parent, de Conrad von Esche ou Escher, qui est la souche probable des Escher de Kaiserstuhl et de Zurich. HGO, 1324-1370, doit être la souche des « Meyer von Æsch ». Il n'est pas certain que le chevalier Johannes von Esche, 1295-1310, membre du Conseil d'été (Sommerat) de Zurich en 1303, fut de Æsch *ennet dem Albis*; il appartenait plutôt aux seigneurs de Eschach (D. badois de Bonndorf). Voir ESCHER, VON. La carte de Gyger et l'atlas topographique de 1851 placent le prétendu château dans la région de Kehlofen, qui a tiré son nom de fours

romains, au nord-ouest du village (MAGZ XXIII, p. 294 [4]).

[F. Hegt.]

ÆSCH près Maur sur le Greifensee (G. Zurich, D. Uster, Com. Maur. Voir DGS). Com. civile et scolaire avec corporation forestière. En 1833-1834, on découvrit non loin de la Forch, dans les clamps de la commune, en labourant, 16-20 squelettes humains placés dans la direction de l'Est. Ferd. Keller leur attribue une origine celtique (MAGZ I, 1, p. 6 s., table II-III; voir aussi G. Kuhn: *Gesch. der Gem. Maur* I). En 1636-1637, l'abbaye de Zurich y achète un bien, si ce n'est à Æ. près



Birmensdorf (in *villa quae dicitur Assche*) (UZ I, n° 231). Avant la révolution, Æ. appartenait à la seigneurie de Greifensee et fut hypothéqué avec elle à Zurich par le comte Frédéric VII de Toggenbourg en 1402. En 1798, il fut attribué au district de Uster. La basse justice était rendue par le maire de Maur, dont le droit de juridiction fut possédé plus tard et jusqu'en 1776 par des bourgeois de Zurich. L'ordonnance pour le bois date de 1567 (Hoppeler: *Zürcher Rechtsquellen* I, 1, p. 47). En 1872, une demande d'Æ. d'être érigé en com. politique fut ajournée; en 1881 une convention fut conclue entre Æsch et la commune de Maur: outre les obligations légales des communes civiles, Æsch se chargea encore du service de défense contre l'incendie et de la police champêtre (AE Zur. Actes N). Une chapelle dont le vidame du chapitre du Grossmünster percevait les revenus, s'élevait au-dessus du village, sur une colline qui, encore aujourd'hui, est appelée *Kirchenacker* (Nüscher: *Gotteshäuser* III, p. 327). La création de l'école remonte à l'époque des débuts de l'industrie dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Une maison, achetée en 1802, fut aménagée en école avec une subvention cantonale de 100 fr. et reconstruite en 1839 pour 6500 florins (Mem. Tig. I, p. 421; II, p. 311). Le 8 juillet 1778, un violent orage causa de grands dégâts à Æsch. Habitants: 1634, 93; 1910, 148. *Armoiries*: d'or à deux pelles à feu en sautoir au naturel (la pelle gris d'acier, le manche brun).

[A. L., F. H. et A. M.]

ÆSCH près Neftenbach (C. Zurich, D. Winterthur. Voir DGS). Com. civile avec corporation forestière; com. scolaire Æsch-Ried(hof). Suivant le registre des fiefs autrichiens de 1361, des bourgeois de Winterthur et de Schaffhouse avaient des fiefs à *Escha* ou *Eschaw* (*Habsburger Urbar* II, p. 494, 496, 512). L'école a été tenue depuis la seconde moitié du XVII^e siècle jusqu'au XIX^e par des membres de la famille Huber, et dans une salle aménagée dans leur-propre maison (AE Zur., E II). En 1830, construction d'un bâtiment d'école pour 800 florins (Mem. Tig. II p. 370). La com. civile de Æsch est chargée par décision de la com. politique de Neftenbach, du 14 juillet 1882, du service des eaux, des fontaines, de l'éclairage des rues, du service de défense contre l'incendie et de la police de l'endroit. Habitants: 1634, 84; 1910, 155. Le nom local « in der Burg » peut se rapporter à la résidence d'un O[tt]o von Assche, qui, en 1254, figure dans la suite de Hartmann l'ancien de Kibourg, probablement son ministériel (MAGZ XXIII, p. 297 (5)). Les armoiries présumées d'Æsch, près de Birmensdorf, qui étaient les mêmes que celles des chevaliers Mülner, de Zurich, ont été attribuées à tort à Æsch, près de Neftenbach, par Meiss, *Geschlechterbuch* I, et Bluntschli: *Mem. Tig. I* (1741), p. 127.

[F. H.]

ÆSCH, von, ou von ESCH, famille bourgeoise éteinte de la ville de Soleure et famille bourgeoise de Grossaffoltern, Berne. *Armoiries*: parti d'argent au lion de gueules soutenant de la patte droite une étoile du même et fascé de gueules, d'argent, d'azur et d'or de quatre pièces, trois monts de sinople en pointe. — JEAN, vitrier, de Sursee, reçu bourgeois en 1645. La famille s'éteignit avant 1681. — Voir Franz Haffner: *Geschlechterbuch*.

ÆSCHBACHER, famille bourgeoise du canton de Berne. — Robert, pasteur. Né à Radelfingen, sa commune d'origine, le 9 février 1869, † 4 septembre 1910, il étudia la théologie à Berne et Göttingue et fut consacré au ministère bernois le 28 avril 1893. Après un séjour d'étude à Montauban, il devint en 1894, vicaire, puis pasteur à l'église de la Nideck à Berne. Dès 1907 prédicateur à la collégiale de Berne. Il avait été reçu bourgeois de Berne en 1899. Il

revêtit la charge de secrétaire de la Société protestante et ecclésiastique de secours, participa au mouvement « Los-von-Rom », défendit au sein du Synode bernois en 1907 le suffrage féminin et fut, dès 1905, à la tête du Comité bernois des Missions. Son activité principale consistait en une prédication couronnée de succès, et une apologetique où il savait réunir une foi positive à une profonde connaissance de la vie moderne. Il publia trois volumes de sermons, 1892, 1905 (2^e édit. 1910) et 1907. Son souvenir est perpétué par la fondation L. Eschbacher, qui a créé un asile pour enfants en bas âge à Münsingen sous le nom d'Eschbacherheim.

[W. J. M.]

ÆSCHER (C. Appenzell R.-I. Voir DGS). Point de vue anciennement connu et fort visité dans le voisinage du Wildkirehlein. En 1902, les admirateurs de Victor Scheffel ont fait sceller sur la paroi de rocher une plaque de bronze avec l'effigie de l'auteur d'« Ekkehard ». — Voir Gab. Rüschi: *Histor.-geograph. Darstellung d. Kt. Appenzell, Saint-Gall, 1844. — Führer durch den Kt. Appenzell, Teufen u. Herisau.* — G. Lüthi u. C. Egloff: *Das Sântis-Gebiet*, 3^e édit. Saint-Gall 1913.

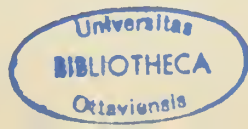
[A. M.]

ÆSCHER, forme du nom de famille Escher à Zurich employée souvent avant le XIX^e siècle. Voir ESCHER. — Famille bourgeoise de Därstetten (Berne). Notaires: JACQUES 1708, JEAN 1313, JACQUES 1781.

ÆSCHI (C. Berne, D. Frutigen. V. DGS). Pairie et com. entre le lac de Thoune et le Kandertal; avec Krattigen, Eschried et Emdtal, il forme la paroisse d'Æ., station climatique. En 1848, on a trouvé des restes de l'âge du bronze au-dessus des bains de Heustrich, consistant en saumons de cuivre et en petits fragments d'étain. Tombe plate (*Flachgrab*) de l'époque de la Tène, avec bague d'argent et bracelet en verroterie. — L. R. von Fellenberg: *Analysen. — Jahresber. hist. Mus. Bern*



1901. — A. Jahn: *Chronik Kt. Bern*. En 1499, il y avait 150 feux; 1653, 156; 1764, 190; en 1818, on y comptait 229 maisons; 1850, 290; 1880, 254; en 1764, 804 habitants; 1818, 1004; 1850, 1251; 1880, 1167; 1910, 1198. Dans les documents, on trouve en 1228 les formes *Asshes*, 1325, *Honesche*, 1361, *Esse*, plus tard *Esche*, *Eschy*, *Eschi*. *Armoiries*: D'argent à la patte d'ours de sable issant de senestre. Les barons de Kien, ceux de Wädilswil et Walter von Ried apparaissent dans les documents comme les premiers possesseurs de biens à Æschi. Au XIV^e siècle et plus tard c'est principalement la famille des Scharnachtal qui y possédait des biens importants. La localité, avec le droit de patronage de l'église, appartenait à la seigneurie de Mulinen et fut vendue avec cette dernière à la ville de Berne, le 15 octobre 1352, par Thuring de Brandis, pour 3723 florins. L'église, consacrée à Saint-Pierre, est mentionnée en 1228 comme faisant partie du décanat de Berne (Köniz). Le droit de patronage avait donc passé à la ville de Berne; au XV^e siècle, il fut cédé à la fabrique de l'église Saint-Vincent à laquelle chaque prêtre devait payer quinze livres. La date 1485 qui se trouve sur la façade sud de la puissante tour de l'église, se rapporte probablement à sa reconstruction, ainsi qu'il ressort d'une décision du 14 décembre 1489. Il y avait aussi dans l'église un autel dédié à Saint-Jacques, et il s'était fondé, en 1520, une confrérie de Saint-Jacques. De 1517 à 1520, des transformations doivent avoir été faites dans la construction; trois beaux vitraux (Saint-Vincent, de 1519, un vitrail rond et Saint-Jacques le pèlerin) datant de cette époque existent encore. Dans la tour se trouvent trois cloches datant de 1579, 1596 et 1597, dont la plus grosse et la plus ancienne s'est fêlée en 1916. Le droit d'asile de la cure fut confirmé à nouveau le 30 mai 1522, mais supprimé le 26 mars 1621: La cure fut reconstruite en 1577 et Thoune fit don d'un vitrail deux ans après, ainsi qu'en 1763. En 1766, une nouvelle grange et un four banal furent construits. L'introduction de la Réforme rencontra de l'opposition, car les femmes protégèrent les images à main armée, enlevèrent le prédicant de la chaire et le classèrent de l'église pendant que les hommes pillaient sa maison. La peste enleva, en 1669, dans cette paroisse 313 personnes, dont trois pasteurs. En 1676, la communauté pria le gouvernement de lui permettre d'ouvrir un cabaret à côté de l'auberge afin que



les malades, les femmes en couches, ainsi que le commun peuple pussent aussi jouir du bon vin à meilleur marché et ne dépendissent pas de l'anbergiste seul. La demande fut cependant refusée; par contre, le village obtint la concession d'une forge dont il avait été privé depuis longtemps. La foire annuelle était au XVII^e siècle presque la plus grande de l'Oberland. En 1828 et 1909 de nouvelles maisons d'école furent construites. Eschi est connu comme station climatique depuis 1870. Le peintre d'Alpes, Baud-Bovy, y séjourna souvent. A Eschiried vivait Frédéric von Känel, qui se fit connaître par ses traductions littéraires. Les registres paroissiaux datent pour les baptêmes et les mariages de 1556, pour les décès de 1728. — Voir A. Jahn: *Chronik des Kantons Bern*. — Mülinen: *Heimatkunde*, 1879. — Karl Stettler: *Das Frutigland*, Bern 1887.

[H. M. et O. T.]

ESCHI (C. Soleure, D. Kriegstetten. V. DGS). Com. et village. Au bord du lac d'Eschi l'on a trouvé des restes de palafites et vers Gallishof, un établissement romain. *Armoiries*: de gueules à l'équerre d'or posée en fasces, une ancre de sable brochant, accompagnée en chef de deux étoiles d'or et de deux autres du même posées sur les crochets de l'ancre, et trois coupeaux de sinople en pointe. Eschi appartient à la paroisse de Herzogenbuchsee jusqu'en 1528, puis à celle de Kriegstetten jusqu'en 1683, époque où il devint paroisse indépendante. Bourgeois d'Eschi: Urs Misteli, secrétaire d'Etat à Soleure, 1838-1898; Franz-Josef Misteli, 1841-1903, professeur à Soleure, puis à l'Université de Bâle professeur de philologie indo-germanique. Registres de paroisses datant de 1744.

[F. E.]

ESCHI ou **ESCHE**, seigneurs de. Au moyen âge s'élevait sur une colline, au nord-est du lac d'Eschi le château des seigneurs d'Esche. — *CHUNO*, miles, *dictus de Esche*, apparaît le 24 mai 1252. La famille s'éteignit de bonne heure, et ses biens passèrent aux seigneurs de Stein. — **ULRICH** de Stein (1252-1283) habitait au château d'Esche; son fils **HENRI** (1274-1301) y expédia un document en 1299. Là furent élevés les fils d'Henri, Hartmann (1311-1316), Ulrich (1311-1360) et Ortolf (1311-1372) qui, en qualité de vassaux des Kibourg, eurent beaucoup à souffrir dans la guerre de Gümnen. Leur château fut détruit en 1382 par les Soleurois. — **JEAN** (1358-1391), fils d'Ulrich, chanoine de Saint-Ours, prit part à la nuit sanglante à Soleure en 1382. Il mourut en 1391, curé de Madiswil. La moitié de la seigneurie d'Esche paraît avoir été cédée à Soleure par **RODOLF** (ancienne forme de Rodolphe), que la ville avait créé, en 1361, avoyer de Büren; l'autre moitié fut apportée en dot par Agnès de Stein à noble Reinhard de Malrein, bourgeois de Soleure. Le 15 septembre 1466, cette dernière fut vendue à Soleure avec la seigneurie de Halten par le conseiller Reinhard de Malrein, petit-fils d'Agnès, et sa femme, Cunégonde de Spiegelberg. Les ruines du château furent utilisées vers 1840 comme matériaux de construction, et aujourd'hui les dernières traces en ont disparu. — Voir L.-R. Schmidlin: *Gesch. des sol. Amteibez. Kriegstetten*, Soleure, 1895.

[F. E.]

ESCHILAND, ancienne seigneurie comprenant Mülinen et Eschi, dans l'Oberland bernois. *Armoiries*: D'argent à la patte d'ours de sable issant du flanc dextre. La paroisse d'E. formait jadis une communauté ayant son droit coutumier et sa bannière et s'appelait seigneurie de Mülinen et Eschi, parce que le château des propriétaires était dans la première de ces localités. La paroisse de Reichenbach, dont la chapelle fut jusqu'en 1529

une succursale d'E., était également comprise dans cette seigneurie. Les premiers propriétaires mentionnés dans des documents étaient les barons de Wädswil, dont la seigneurie passa à la maison vom Turm (La Tour-Châtillon) dans le Valais. Pierre vom Turm vendit le château et la seigneurie de Mülinen et Eschi à ses neveux, Jean et Rodolphe de Weissenburg, et ceux-ci à leur beau-frère, Thuring de Brandis; celui-ci avec son fils vendit à Berne, le 15

octobre 1352, le château de Mülinen avec les gens et les propriétés, les villages de Reudlen et Wengi, avec le bailliage et le patronage de l'église, ainsi que l'église d'E. pour la somme de 3723 florins de France (FRB 7. 673-676). Berne fit administrer la seigneurie par un bailli qui résidait dans le château de Mülinen; le premier fut Conrad de Scharnachtal, mentionné le 17 septembre 1355. Quand Frutigen passa aux Bernois, l'E. fut attribué au châtelain de cette localité. Un différend s'étant élevé entre les taillables et les gens francs de taille au sujet de la redevance annuelle de cent florins payables à Berne, les deux parties convinrent, le 30 mars 1406, de faire un paiement commun de la façon suivante: chaque autonome une délégation de Berne mouterait et une commission de taillables et d'exemptés examinerait avec elle la question. Le 1^{er} mars 1375, la communauté racheta des redevances annuelles qui s'élevaient alors à 164 livres, 13 s. 4 d. pour 6546 livres 13 s. 4 d. Le pays participa aux troubles de l'Oberland qui aboutirent à la « mauvaise alliance d'E. » (bösen Bund von E.), du 2 mai 1445, lors de la première guerre de Zurich. Mais lorsqu'en août 1446, les députés des cantons réunis à Thoune avec les représentants de Berne et des juridictions d'Eschi, Mülinen et Wengi, déclarèrent qu'Eschi n'avait pas le droit de conclure à l'insu de Berne une semblable alliance avec les autres Oberlandais, l'E. qui en mai s'était engagé à suivre la bannière de Berne et à payer les redevances annuelles, sortit alors de l'alliance. Dans la guerre contre Fribourg, en 1448, l'E. fut de nouveau aux côtés de Berne; il y avait sept hommes d'E. dans la garnison de la seigneurie de Grabsburg. Par contre, la levée pour l'expédition du Sundgau présenta de nouveau des difficultés. En 1499, la communauté fournit avec Krattigen cinquante hommes pour la guerre de Souabe. Le banneret d'Eschi était depuis le 9 novembre 1520 administrateur de la confrérie de Saint-Jacques. En 1640 l'E. fut autorisé à adopter un champ d'or pour sa bannière. Vers 1400, la frontière de la seigneurie du côté de Frutigen ayant disparu sous l'inondation, une nouvelle fut établie, en partie en 1471, et par une sentence du 24 octobre, elle fut déterminée plus exactement de façon à éviter les empiètements réciproques. Le droit coutumier de l'E., issu du vieux droit de la seigneurie de Mülinen, renferme de nombreuses dispositions concernant le droit successoral et les biens conjuguux. Il fut en vigueur pour Eschi jusqu'en 1835, pour Reichenbach jusqu'en 1843. — Voir A. Jahn: *Chronik*, 1857. — Karl Stettler: *Das Frutigland*, Berne 1887.

[H. M.]

ESCHLEN (C. Berne, D. Thoune, Com. Sigriswil. V. DGS). Hameau près Sigriswil. En 1303 *Eschlon*. Sur l'Eschlenallmend se trouve un bloc de calcaire mesurant deux à trois pieds de hauteur, cinq de largeur et dix de longueur. Les dîmes d'E., fief de l'empire, furent vendues en 1320 par Werner von Resti au couvent d'Interlaken. Autrefois l'école se trouvait alternativement chaque année à E. et au village de Tschingel situé plus haut. — Voir Jahn: *Chronik*, et FRB 4., 153.

[E. M.]

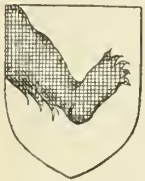
ESCHLEN (C. Berne, D. Konolfingen. V. DGS). En 1305 *Eschlon*. Village et commune aux maisons disséminées dans la paroisse de Diesbach et l'ancienne seigneurie d'Oberdiesbach, dont il partagea la destination. E. était compris dans la juridiction inférieure de Konolfingen. Sur son territoire, près de la ferme située dans l'ancien domaine du château, ou Bürglegut selon Jahn, se trouvent les ruines du château de Diessenberg, détruit par les Bernois en mars 1331. Les Senno et plus tard les Bockes, ainsi que les couvents d'Interlaken et de Fraubrunnen possédaient de nombreuses propriétés à E. — Voir Jahn: *Chronik des Kant. Bern*. — *Regionenbuch*, aux Archiv. d'Etat, Berne. — FRB. 4. 225; 5. 445.

[E. M.]

ESCHLER, famille éteinte de la ville de Berne: **GILIAN** 1446, membre des CC, 1479 du Conseil, 1481 édile, 1485 bailli à Nidau et 1493 de nouveau du Conseil, † 1508. — **MARC** fut maître ès arts et devint 1506 chanoine à Berne. — LL.

[H. T.]

ESCHLIMANN, ancienne famille très répandue dans l'Emmenthal et à Grindelwald, où elle a obtenu la bourgeoisie; le nom signifie celui qui demeure dans l'*Eschli* (hameau près d'Obergoldbach; diminutif de *Esche*) ou qui en est originaire (voir SI IV. 240). — Une branche de la fa-



mille de Langnau reçut la bourgeoisie à Berthoud en 1599, une autre en 1805 à Morat. Parmi les .E. de Berthoud, mentionnons : — 1. SAMUEL, souche de la famille, reçut la bourgeoisie le 26 février 1599 pour quarante couronnes et une coupe de quatre couronnes. Tanneur de son métier, il entra au conseil en 1614, fut bourgmestre de 1625 à 1628, et mourut en 1637. Deux de ses descendants furent aussi bourgmestres en 1744-1748 et 1786-1790, et plusieurs autres revêtirent des charges dans le conseil. — 2. SAMUEL, 1745-1809, notaire, membre du conseil et bailli de Grasswil, auteur de la *Beschreibung von Erbauung der Burg u. Stadt Burgdorf*, 1779, Mns. — 3. Jean-Rodolphe, * le 23 mars 1768, fils d'un fabricant de bas, fut élevé dans la maison des orphelins fondée en 1766, apprit le métier de tonnelier et prit part à l'expédition dans le pays de Vaud en 1791. En automne 1800, il est instituteur à Érsigen où, à cause de sa nomination, un conflit s'éleva entre la commune et l'autorité scolaire bernoise qui avait tenté en vain de lui opposer un autre candidat. En 1804, il est instituteur à Berne, et en 1810 il retourna dans sa ville natale où il est d'abord substitut du chancelier et, en 1816, assesseur au tribunal ; il mourut le 21 septembre 1819 d'une attaque d'apoplexie. Il s'était occupé très tôt d'histoire, notamment de l'histoire de Berthoud ; il copia et augmenta ainsi le Mns de Sam. .E. Son ouvrage principal est : *Geschichte von Burgdorf u. Umgebung*. Cet ouvrage qui reproduit les principaux documents sur lesquels il se fonde fut remis en 1810 au Conseil, il ne parut qu'après sa mort, en 1850, à Zwickau, en une édition malheureusement fort tronquée et abrégée par Richter, ancien maître de musique à Berthoud. L'histoire manuscrite de Berthoud existe en plusieurs copies, faites par .E. ou d'autres, dans les bibliothèques de Berne et de Berthoud, aux archives de la ville de Berne et chez des particuliers. Ses autres travaux historiques se trouvent réunis en deux volumes à la bibliothèque de Berne, et en deux autres volumes de *Genealog. Geschlechtsregister der bürgerl. Familien Burgdorfs*, déposés aux archives de la commune bourgeoise de Berthoud (*SBB* 4, p. 279. — *BBG*, 10, p. 285). — 4. CHARLES-ÉDOUARD, * 7 février 1806 † 1893, second fils du potier Jean-Henri (1777-1828) et de Marie Eschlimann, se rendit d'abord à Odessa, puis en Crimée et se fixa à Simféropol où, comme architecte, il construisit de nombreux édifices pour le compte de l'État, de la cour impériale et de la noblesse ; il fut créé chevalier et conseiller impérial. — *SKL*, 1, p. 13. [R. O.]

ESCHLIMANN, Ulrich, professeur à Winterthour, * le 15 avril 1815 à Gondiswil (Berne), † le 16 octobre 1910 à Milan. Fils de modestes paysans, il étudia les mathématiques à l'école polytechnique de Zurich, obtint son diplôme, puis le doctorat à l'Université de Zurich en 1880 avec sa thèse : *Zur Theorie der ebenen Kurven 4. Ordnung*. 1877, maître de mathématiques, d'arithmétique commerciale et de comptabilité au gymnase et à l'école industrielle, puis dès 1887, également à l'école supérieure des filles à Winterthour. De 1889 à 1906, il est prorecteur de l'école. De 1891 à 1910, membre, puis président de la commission de la bibliothèque. Il fut dès 1891 dans le comité de la société de secours et depuis 1899 membre de la commission des salles de lecture publiques. Il a publié en appendice au programme de Winterthour : *Mathemat. Bemerkungen* (1888) et *Aus dem Mathemat. Unterricht* (1902) ; plus tard : *Aus dem Algebraischen Unterricht* (dans la *Praxis der Schweizer Volks-u. Mittelschule*, 1, 1881) et *Die Grundlagen der Versicherungsrechnung* (dans le *M.-heft des Ver. Schweizer Gymnasiallehrer* 24, 1893). — Voir : *Dr. Ulr. Eschlimann, Prof. an den höh. Stadtsch. Winterthur. Gedenkblätter* (édité par Ulr. Hæphi), Milan, 1911, où se trouve également toute la bibliographie. [H. B.]

ESCHMANN. Voir ESCHMANN.

ESCHMANN, P. DANIEL (de son nom GASPARD), capucin originaire de Zoug. * le 6 février 1626, il entra dans l'ordre des capucins en 1651 et dirigea, comme gardien, de 1672 à 1675, le couvent de Hagenu (l'Alsace était comprise alors dans la province de Suisse des capucins). Le P. Daniel fonctionna ensuite comme vicaire dans le couvent de Sarnen, puis à Frauenfeld, Dornach, Sursee, Bremgarten, Wil et Olten où il mourut le 6 no-

vembre 1696. — Ce nom signifie (comme Eschmann) celui d'.Esch = frêne, voir *SI IV* 240. — Voir Archives des Capucins, à Lucerne. [W. J. MEYER.]

ESPERLING. Voir ASPERLING.

ETIGKOFEN (C. Soleure, D. Bucheggberg, V. DGS). Com. et petit vge. En 1368 *Eptikofen* ; son histoire se confond avec celle de la seigneurie de Buchegg (voir cet art.). — Ce nom, provenant de *Epting-hofen*, rappelle la même racine qu'Eptingen (voir cet art.) c'est-à-dire le prénom ahd. très rare de *Apto* (voir Förstemann : 1^o, p. 135 ; 113, 1, p. 175) ou le mot *abbat* = abbé ; il signifie donc fermes des Eptinge, c'est-à-dire des gens d'Apto ou de l'abbé. [F. E.]

ÉTINGEN (C. Soleure, D. Bucheggberg, V. DGS). Com. et paroisse protestante dans le Limpachtal. Ce nom provient du prénom ahd. *Atto*. Förstemann 1^o, p. 151 s. ; A. Socin, 1903, p. 192, voir aussi l'art. ETINGEN. Dans la forêt de sapins au nord du village, sur une éminence, se trouvent des ruines nommées *Mtschloss* ; au nord-ouest et nord-est on voit encore les traces d'un fossé ; les autres côtés descendent en pente rapide. En 1267 le chevalier Walter d'Aarwangen (avoyer de Soleure en 1290) était propriétaire à Étingen. La même année il céda des biens *apud Etinge* à l'abbaye de Fraubrunnen. En 1309 il vendit à Rodolphe Pfister de Berthoud, à titre de fief, le village d'.E., les serfs et les terres vassales exceptés. En 1345 le domaine d'.E. (Hofstat) et le patronage de l'église furent vendus par le couvent de Saint-Gall aux chevaliers de Saint-Jean de Thunstetten. En 1421 ce domaine fut donné en gage par Guillaume de Grünenberg à Simon Friburger et à Petermann de Krauchthal ; George Friburger, de Berne, le céda ensuite pour 240 florins à Bern qui l'aliéna à Soleure pour la même somme en 1470. L'église paroissiale, en gothique flamboyant, date de la fin du XV^e ou du commencement du XVI^e siècle ; sur la chaire on lit la date de 1652, et sur les fonts baptismaux 1692. Les registres de paroisse datent de 1776 (?). [F. E.]

AÉTIUS, général romain * 395 ou 396 ap. J.-C. à Durostorum (Silistrie), fils de Gaudentius et d'une Italienne de haut rang. Il apparaît dans l'histoire en 425. D'abord dans l'opposition, il ne tarde pas à se réconcilier avec le gouvernement et fut fait généralissime. Il est surtout connu pour avoir porté le coup de mort à Attila, en 451, dans les champs catalauniques. Ce qui est particulièrement important pour l'histoire suisse, ce sont les luttes qu'il soutint sur le Rhin moyen, de 435 et 436, contre les Burgondes, et qui faillirent causer la perte de ce peuple aussi noble que richement doué. Aétius entreprit également avec succès des campagnes contre les Alémanes en Vindélicie, car son ambition n'était rien moins que de restaurer l'ancien rempart romain du Rhin et du Danube. Le fait que les Alémanes ont été battus en Souabe prouve que la Suisse se trouvait alors en possession des Romains. En 443, ayant besoin des Barbares pour le recrutement de l'armée romaine, Aétius obligea entre autres les propriétaires de la Sabaudia (Savoie, avec Genève, jusqu'au Rhône) de s'entendre avec le reste des Burgondes qui y avaient été transportés et de leur céder une partie de leurs terres. Genève paraît être devenue dès l'origine la métropole des chefs burgondes et c'est ainsi que, sans qu'Aétius l'ait voulu, le royaume de Bourgogne prit naissance. Mais son but immédiat était atteint, car il vit les Burgondes prendre en très grand nombre les armes dans l'armée du général romain. Aétius mourut assassiné en 454 à l'instigation de Valentinien. — Winterstein et Dahn : *Gesch. der Völkerwanderung*, 2^e édit. (1881) 274. — *Gregorius Turon.* II 8. — Jordanes Prosper Tiro, Renatus Frigeridus, Amm. Marc., etc. — W. Oechslj : *Die Niederlassung der Burgunder und Alamannen in der Schweiz*, *JSG* 33 (1908) 239. — H. de Claparède, *Les Burgondes jusqu'en 443*, Genève (1919). [E. TATARINOFF.]

ETTENSCHWIL (C. Argovie, D. Muri, Com. Meienberg, V. DGS). En 1179 et 1189 *Agetiswilare*, *Egtiswil* en 1275 ; du prénom très rare ahd. *Agateus* ? donc ferme d'*Agateus* ? ce même élément se trouve dans le nom suisse *Agüinc-hova* 796 (*USG* n^o 141. — Förstemann I, 25, II 1, 32). — Les papes Alexandre III, en 1179, Clément III, en 1189, Innocent IV, 1247, et en 1383 l'évêque de Constance, Henri III, confirmèrent au couvent de Muri la possession de la chapelle avec ses revenus. Par sentence arbitrale dans

le différend entre l'abbé Ulrich II, de Muri, et le curé de Sins et Ober-Rüti (1457), la petite église d'Æ. obtint les dîmes de la ferme de Farni. Au milieu du XVI^e siècle, Æ. avait encore son curé. En 1574, le convent de Muri construisit une nouvelle chapelle. Æ. fait partie de la paroisse de Sins. — Voir P.-M. Kiem: *Gesch. des Klosters Muri*. — A. Nüscher: *Die aarg. Gotteshäuser*. [G. W.]

ÆTTI-RUEDI était, jusqu'au moment où éclata la guerre mondiale de 1914, un personnage de carnaval connu à Zurzach. On a voulu y voir un personnage historique; cependant le nom ne doit pas être plus réel que ceux des autres figures de carnaval, telles que *Gedeon Hosenstoss* à Hérisau, *Gläreli* (Hilarius) à Uhwiesen, *Heini von Huri* à Sursee, *Kryde-Gladi* (Claudius) et *Eloi* à Zurich, *Hansli* et *Gretli* à Wohlen, *Fritschi* (Fridolin), à Lucerne, *Gret Schell* à Zoug, la *lange Gret* dans l'Hinterland lucernois. Le mercredi des cendres apparaissait toujours une figure d'homme fantastiquement accourcée; il portait sur le dos un sac rempli de fruits, de quartiers de fruits et de friandises (Gutzli) et tenait à la main un long bâton. Partant du haut du village, il parcourait toutes les rues en appelant: «Où sont mes gars? (*Wo sy myne Buebe?*) Au premier appel toute la jeunesse se précipitait à sa rencontre en criant: Ici! Alors l'Æ.-R. vidait le contenu de son sac, de préférence dans le ruisseau, la fontaine ou les mares. Aussitôt les enfants se précipitaient sur les friandises en criant et se querellant et l'Æ.-R. avec son bâton en forme de fourche les poussait et les houspillait. Quand le sac était vide, l'Æ.-R. allait de maison en maison et collectait ses piécettes (Stückli) et son pourboire. Le soir, les enfants entraient sales et l'Æ.-R. était généralement ivre. — Voir E. Hoffmann-Krayer: *Feste und Bräuche*, p. 130. — SAV I, p. 492. [F. W.]

ÆUGST, ÆUGSTEN (Rüschegg, C. Berne). Ce nom est identique à *Æugst* et à *Eisten*, *Æistli* que l'on trouve dans la Suisse centrale et dans le Valais. Il provient, ainsi que le témoignent clairement les anciennes mentions de *de Ousta*, env. 820, *in loco Ousta*, 946. *UZ* I 9 (89), de l'ald. *owist* = bergerie, aujourd'hui en patois suisse allemand = étable à chèvres; voir aussi l'art. *Auswil*. — *SI* I 154-155. Pour l'extension du nom en dehors de la Suisse, voir Förstemann II^o 1, 303. [K. Ströck]

ÆUGST (C. Zurich, D. Alloltern, V. DGS). Paroisse et com. civile, scolaire et politique.



Cette dernière se compose des communes civiles de *Æugst*, *Æugsterthal* et *Wengi*. Dépôt de l'âge du bronze; établissement romain à la Halde et au bord du lac Türler, où l'on a trouvé des monnaies et, suivant G. Meyer von Knonau, *Gemälde des Kts. Zürich* I, p. 66, une statuette de Vénus (Heierli: *Arch. Karte*, p. 33, 36, 38-39. — *ASGA* XIII (1867) p. 18. — *MAGZ* III, 4, p. 32). *Ousta* au début du IX^e siècle, cité dans le rôle du Grossmünster de Zurich: les dîmes d'Æ. appartenaient au chapitre (*UZ* I, n^o 17); plus tard ordinairement *uf* *Æuisten*. En 883, l'abbaye de Zurich possédait des terres à Borsikon (le domaine actuel Kloster du lac Türler?). En 1296, Rodolphe Mülner le jeune, de Zurich, aliéna ses propriétés d'*Oesten* au convent de Cappel, qui acquit aussi les biens des von Hünoberg. La justice criminelle dépendait à l'origine de l'avouerie impériale de Zurich, mais par la vengeance de 1309 contre les barons d'Eschenbach, elle passa à l'Autriche et fit partie de l'office Meienberg. Elle échet en 1415 à la ville de Zurich qui adjugea en 1512 Æ. et Æugsterthal au bailliage de Knonau. La basse justice de Æ.-Borsikon-Breitmat passait des seigneurs von Baldwil, en 1381, aux Hünoberg, 1398 à Joh. v. Seon, Ulrich VII v. Landenberg-Greifensee et Jean von Heidegg. Ce dernier la vendit vers 1400 à l'ancien bourgmestre de Zurich Jean Meyer von Knonau et à son frère Rodolphe, en même temps que celle de Knonau. En 1512, Gérold Meyer von Knonau aliéna le tout à Zurich (*GIS* III, p. 180-182). Le rôle coutumier est de mai 1412. Le seigneur tenait justice *uf* *eisten* deux fois par an, au printemps et en automne, et tous ceux qui possédaient sept pieds de terre dans la seigneurie, en long et en large, devaient y assister. Il y avait à Æ. des paysans libres qui, de leurs person-

nes et de leurs biens, appartenaient au *Freiamt*. Pour l'élection des trois maires d'Obermettmenstetten, de Borsikon et d'Æugst la coutume (Richtung) du Freiamt d'Alloltern dit que la commune est composée des hommes libres et des hommes de la juridiction de Hünoberg et de Hallwil (Baldwil?) («Richtung des Fryampts zu Alloltern», art. 24, *Arg.* 1861, p. 126 s.). — L'ordonnance pour la réception des habitants des communes civiles d'Æugst, Æugsterthal et Wengi est du 9 mars 1774. — R. Hoppeler: *Zürcher Rechtsquellen* I, 1, p. 52-67. — Pendant l'helvétique Æugst appartint au district de Mettmenstetten. Avant la réforme, il y avait à Æ. une chapelle dédiée à sainte Catherine et à saint Georges et située, suivant la tradition, à la place de la maison «zum Kloster». En 1503 reconstruction de l'église. Jean I Füssli fonda pour elle une cloche en 1503 et une autre en 1512. L'église actuelle fut bâtie en 1667, quand Æ. et Wengi, qui dépendaient jusqu'alors pour le spirituel de Mettmenstetten, furent érigés en paroisse et remis à la haute vallée de la Reppisch. La collature appartient jusqu'en 1831 au gouvernement. Dans le registre des dons de 1666, aux archives de l'église, se trouve une courte notice sur la construction de l'église et sur l'histoire de la commune. Sur la voûte de l'église se trouvent les armoiries des Landolt de Zurich avec l'inscription *Hans-Caspar Landolt, Amann zu Capel, Bau Herr diser Kirchen 1667*. Suivant décision du gouvernement de 1668, la paroisse, en qualité de l'Église, devait être pourvue d'un expectant qui habiterait la cure. Il dut exister une école à Æ. depuis l'érection de la paroisse, tenue par le pasteur dans sa maison jusqu'en 1816 (Æ Zur. E II). En 1818, aménagement et en 1846, reconstruction d'une maison d'école. En 1804, la commune fut punie pour avoir participé au «Bockenkrieg». Trois maisons doubles et cinq granges brûlèrent en 1859. En 1787, on découvrit au Riedthof, près Mülliberg, un lilon de charbon de terre, qui fut de nouveau exploité pendant la guerre mondiale (NZZ 1917 Nr 657). Les reg. de baptêmes et de décès datent de 1667, ceux de mariages de 1668; celui des familles de 1810, celui des catéchumènes de 1685. En 1634, 158; 1910, 569 habitants. *Armoiries*: d'argent à un écuireuil de gueules. La com. a un sceau portant un écuireuil assis devant un arbuste. — Voir *Mem. Tig.* I-IV. — Nüscher: *Gotteshäuser* (*Gfr.* 29, p. 124). — R. Ochsner: *Chronik der Gem.* Mns aux archives de l'église de Æ. — *Wirz: Etat.* (F. H. et A. M.)

ÆUGST, ab, von Æ., ÆUGSTER. Nom de famille en 1279, à Zurich depuis la seconde moitié du XIV^e siècle. HENRI, maire d'Æugst, est en 1296 au service des seigneurs von Hünoberg. — Voir *UZ* V-VI, VIII. — *Zürch. Steuerbücher* I. — *Stadtbücher* II. [F. H.]

ÆUGSTERHAL (C. Zurich, D. Alloltern, Com. et paroisse Æugst, V. DGS) et l'art. **ÆUGST**, com. civile et scolaire. Dépôt de l'âge du bronze dans la tourbière (F. Keller: *Arch. Karte der Ostschweiz*, p. 15). L'école fut fondée dans la seconde moitié du XVII^e siècle pour les vallées supérieure et inférieure, Mülliberg et Stäpfer. Une maison d'école fut construite en 1802-1804, transformée en 1836. Æ. fut relié par une nouvelle route à Hausen en 1849-1851 (*Mem. Tig.* I-IV. — ÆEZur. E II, 487 et 496). Un petit couvent de béguines, suivant la règle de saint François, s'élevait avant la réforme à l'endroit où fut bâtie la ferme «Kloster». Celle-ci, dont les ruines étaient encore visibles dans la première moitié du XIX^e siècle, fut dès lors remplacée par une maison d'habitation. Jean I Füssli, de Zurich, fonda pour ce couvent une cloche en 1520 et une autre en 1521. — Nüscher: *Gotteshäuser* (*Gfr.* 39, p. 144). — *ZT* 1887, p. 257). — Leu, dans son *Lexikon*, identifie ce «Kloster» avec l'ancien «Borsikon» (voir ce nom). [F. H.]

ÆUSSERER STAND (ÉTAT EXTÉRIEUR), association de jeunes bourgeois de Berne avant leur entrée au gouvernement; ils imitaient aussi fidèlement ce possible l'organisation de l'Etat et présentaient ainsi un tableau en miniature du gouvernement qui était le *Innere Stand*. Les origines de cette institution sont obscures, et déjà au XVII^e s. on n'était plus au clair à son sujet. Elle remonte probablement aux guerres de Bourgogne; peut-être même est-elle issue des Compagnons de la folle vie. On est plus renseigné depuis 1556 où furent établis les nombreux actes de l'Æ. S. qui nous sont par-

venus. Un avoyer et son lieutenant étaient à la tête de ce pseudo-état auquel il ne manquait que le peuple à gouverner ; l'on voyait aussi le Grand Conseil, le Petit Conseil, le trésorier, le banneret, le Conseil des Seize, le Conseil secret, le secrétaire de ville, le grand sautier, les baillis et les fonctionnaires subalternes. Au renouvellement des autorités (Burgerbesatzung), à Pâques, toutes ces charges honorifiques étaient pourvues ; elles ne rapportaient rien aux titulaires qui devaient au contraire faire un don à la société lors de leur élection ; à cette occasion, on faisait un cortège solennel. Les bailliages, dont le nombre s'éleva graduellement à cent vingt-six, recevaient les noms de châteaux disparus, tels Egerten, Bubenbergr, Gerstein, etc. Au XVII^e s. parurent aussi des fonctionnaires militaires, entre autres le capitaine et le banneret des piquiers ou des grenadiers, le gouverneur de Morat, qui se rendait à cheval à Morat le jour de la Sainte-André pour y percevoir certaines redevances. Celui qui désirait entrer dans l'Æ. S. devait jouir d'une bonne réputation ; étaient exclus les étrangers (Schwaben, Waalen, Landsknechte, Gryscheneier et Bryssmaler) ; les jeunes campagnards domiciliés à Berne ou les ressortissants d'autres villes suisses pouvaient être reçus s'ils avaient une réputation sans tache. Au reste, l'Æ. S. ne se composait pas seulement de représentants de l'aristocratie, mais aussi de membres de toute la bourgeoisie, et à côté des fils des familles gouvernantes siégeaient de nombreux représentants des métiers. En 1797, le comte de l'empire, Frédéric-Léopold de Stolberg, fut reçu membre honoraire après avoir rectifié un passage de son récit de voyage de 1794 offensant pour l'Æ. S. Lors de son admission, de son élection à un poste, de son mariage ou de son entrée au gouvernement (Innerer Stand), chacun devait verser des sommes déterminées dans la caisse de la société, où rentraient également les nombreuses amendes infligées pour la plus petite infraction aux règlements. L'Æ. S. se manifestait au public, principalement de deux façons : par une sortie à cheval et un cortège. La sortie, qui devait représenter le départ du bailli de Habsbourg, et à laquelle participaient quelques représentants du gouvernement et quelques jeunes invités notables de la campagne, se faisait alternativement dans les beaux villages des environs de Berne ; un repas solennel en était le clou. Il arrivait parfois « qu'au retour quelques selles ou voitures étaient vides ». Le cortège, pour lequel les foules affluaient à Berne de loin à la ronde, était plutôt un spectacle militaire. En ordre de bataille, et avec les bourgeois de toutes les corporations en armes, l'Æ. S. traversait la ville et se rendait au Kirchenfeld où deux corps se formaient, commandés l'un par l'avoyer, c'était le plus fort, l'autre, plus petit, par le bailli de Habsbourg. Et la bataille s'engageait jusqu'au moment où la forteresse de bois ou les remparts étaient pris d'assaut et le petit corps de bataille contraint à la retraite ou à la capitulation. Le gouvernement témoignait son intérêt à ces exercices militaires, non seulement en invitant les corporations à y participer, en levant des troupes et en jetant un pont de bateaux dans le quartier du Marzili, mais encore en prenant une grande partie des frais à sa charge, en fournissant la poudre et donnant le vin pour le banquet qui suivait. Les cortèges du lundi de Pâques étaient sans contredit les fêtes les plus populaires de l'ancienne Berne. Après le corps de musique à l'uniforme vert, jaune et rouge, venait un ours armé ; il était suivi d'un homme, costumé en singe, à cheval sur une écrevisse marchant à reculons, qui symbolisait l'Æ. S. (Voir l'illustration de la page 104 et l'art. *Affenzunft*). Au XVIII^e siècle il fut costumé en femme avec un accoutrement caricaturant la mode régnante et il reçut le nom de « Urispiegel » ou de « Eulenspiegel » (espégle). Après lui venaient les trois Suisses, Guillaume Tell et son fils, les bannerets des cantons confédérés et des pays alliés, enfin deux à deux, les membres de la société, avec les courriers et les huissiers de l'Æ. S.

Peu à peu l'Æ. S. servit d'école préparatoire au gouvernement qui lui accorda certains privilèges pour l'entrée de ses membres dans l'administration. Cette circonstance contribua pour une bonne part à la réorganisation de l'Æ. S. au XVII^e s. La nouvelle constitution, du 2 février 1688, fut approuvée par le gouvernement en 1691. Dès

lors, les objets de l'administration de l'Etat furent également traités dans l'Æ. S. et des procès soutenus ; en un mot, les affaires de l'Etat furent suivies avec une attention redoublée. Au milieu du XVIII^e s. l'usage s'introduisit d'ouvrir les réunions de printemps par des discours patriotiques prononcés par les hommes les plus remarquables de l'époque. En 1728 la maison située derrière celle de la corporation des tireurs fut achetée et sur son emplacement l'on construisit le bâtiment de l'Æ. S., qui existe encore à la rue de l' Arsenal sous le nom de *Ausserstandsvathaus*. En 1773, parut chez Beat Ludwig Walthard une collection de discours prononcés par les membres de l'Æ. S. de 1757-69. La liquidation de l'association en 1798 laissa un déficit. Les armoires montrent un singe assis sur une écrevisse et se regardant dans un miroir ; les couleurs étaient jaune, vert et rouge (voir la coupe à la page suivante). — Voir Gruner : *Deliciae urbis Bernae*, 1732. — Hludler : *Der ehemalige sog. äusserer Stand der Stadt u. Republik Bern*, 1858. — R. Steck : *Ein Konflikt zwischen dem Bernischen äusseren Stand und dem Reichsgrafen Friedr. Leop. zu Stolberg*, 1795 (dans *BT* II, 1906). — W.-F. von Müllinen : *Vom Äusseren Stand und dem Urispiegel* (dans *BBG* 1916). — K.-L. Stettler : *Erinnerungen* (dans *BT* II, 1912). [H. M.]

AFENTÜRER ou **AVENTÜRER**, signifie fabricant et marchand d'objets en métaux précieux (*Zürch. Stadtbücher* III, p. 117). Un A. habitait en 1362-1369 dans le quartier au Dorf, à Zurich, et en 1375-1376 dans celui du Rennweg (*Zürch. Steuerbücher* I). La maison A. acquise en 1512 par Hans Adlischwyler, devait son nom à Pierre Niderländer l'A. qui l'avait achetée le 29 octobre 1476 lorsqu'il s'établit à Zurich. — AE Zur., *Urk. Propstei* 707. — NICLAUS A., de Zurich, participa avec des Zougais à l'expédition des Confédérés contre Milan en 1522. — Egli : *Actensammlung*, n° 257. [F. II]

AFFELTRANGEN (C. Thurgovie, D. Münchwilen. V. DGS). Com. et paroisse sur la Lauche et la route de Märstetten à Wil ; forme avec Zezikon, Märwil et Buch une commune politique ; avec Märwil (et non pas Märstetten, comme l'indique faussement le DGS) comme succursale, une paroisse protestante. Les catholiques, constituant un quart de la totalité des habitants, appartiennent à la paroisse voisine de Tobel. Le nom *Affatrawangas* signifie champs plantés de pommiers ou champs près d'un pommier. Voir AFFOLTER. Par donation des comtes Immo (779) et Isambert (798 et 827), l'abbaye de Saint-Gall entra en possession de terres à A., rapportant 66 boisseaux de blé par an. En outre, les comtes de Toggenbourg y avaient des propriétés et des droits de bailliage ; de même la commanderie de Bubikon, laquelle prit en échange le domaine et l'église de Tobel (1228). L'abbé Rumo de Saint-Gall vendit le domaine d'A. à la commanderie des chevaliers de Saint-Jean à Tobel (1280) aux mains desquels il resta jusqu'à la suppression de l'ordre en 1804. En 1405 toute la paroisse d'A., avec le droit de patronage de l'abbaye de Saint-Gall, passa à Tobel. Au commencement du XVI^e siècle la commune adhéra à la réforme et resta fidèle à la foi nouvelle. Il en résulta de fréquentes dissensions entre elle et la commanderie qui avait le droit de collature. Elle trouva de l'appui chez les Zuricois. En 1804 le droit de collature passa aux mains du gouvernement thurgovien qui le garda jusqu'au milieu du siècle dernier où la paroisse devint indépendante. En 1850 on construisit un nouveau presbytère, en 1864 un nouveau clocher. En 1682 l'établissement d'une école fut pour la première fois pris en considération. En automne 1859 A. obtint une école secondaire. Registres de paroisse : pour les baptêmes de 1521, les mariages et décès 1612 (lacunes 1712-1821). — Voir *VStG* I et 2. — G. Sulzberger : *Verz. der evang. Geistl. im Thurgau* (T B 1/5). — G. Sulzberger : *Gesch. des Thurg. Kirchgemeinden* (Mns à la bibliothèque cantonale de Thurgovie, I). — Steger : *Jubiläumsschrift*, 1909. — Pupikofer : *Gesch. des Thurg.* I 2 et II 2. [SCH.]

AFFELTRANGER, famille qui tire son nom du hameau Affeltrangen de la com. Unterholz et qui est répandue principalement à Hlinwil et aussi à Bussenhausen-Pfäffikon, Kempten, Turbenthal, Winterthour et Zurich. — Näf : *Gesch. der Gem. Hünwil*, p. 130. — Felix Meier :

Gesch. der Gem. Wetzikon, p. 286. — Première mention du nom en 1331 dans l'*Einsiedler Urbar* : ULRICH von Affoltrangen (*Gfr.* 45, p. 94 et 97). — BER[CHTOLD], 1332, témoin dans le couvent de Rüti (*UZ XI*, n° 4433). — JEAN, demeurant à Zurich 1357-1369 (*Zürch. Steuerbücher I*). — JEAN, artiste peintre, * 1874. — *SKL.* — *Die Schweiz*, 1911. [P. H.]

AFFENTRANGER, au XVI^e siècle *Affeltranger*, nom de famille très répandu du XVI^e au XIX^e siècle dans le canton de Lucerne, mais plus spécialement dans les contrées de Willisau et de Hitzkirch. Parmi les hommes marquants ayant porté ce nom, citons seulement JOSEPH, de Grossdietwil, qui fut président de commune et grand conseiller. † le 7 avril 1913. [P. X. W.]

AFFENWAGEN. On désignait sous ce terme la maison de la corporation de Lucerne et la corporation des « marchands » (chambre des maîtres) dont le premier signe de vie remonte à 1374. Le terme d'*Allenwagen* se rencontre dès 1385-1400. En 1451 eut lieu une réunion des membres de la corporation des marchands avec ceux de la Société voisine des tireurs; la confrérie de Saint-Sébastien, fondée vers 1480, fusionna également avec les deux corporations réunies (1518). Dans la suite, l'ancienne enseigne de la corporation devint celle des *Herren zu Schützen*. La maison de la corporation occupait, avec d'autres édifices, la place du bâtiment actuel du gouvernement cantonal, et servit jusqu'en 1585. Au cours de cette année eut lieu le déménagement dans la nouvelle maison corporative *zu Schützen* (partie du centre de l'Hôtel de la Balance). La maison actuelle de la société, le « Casino », près du *Graben*, fut occupée en 1807. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la *Kleinstadt* portait le nom de « Quartier Affenwagen » en souvenir de l'ancienne maison de la corporation. — Voir : Frz. X. Schwytzer von Buonas : *Die Gesellschaftsstube zu Schützen in Luzern*. — Th. v. Liebenau : *Das alte Luzern*, p. 90, 244, 278. [V. V.]

AFFENZUNFT (ABBAYE DU SINGE). L'une des 13 corporations bourgeoises de Berne, existait dès 1321 comme association des tailleurs de pierre et sculpteurs, puis des artistes en général, lesquels achetèrent en 1347, dans le Bas Hôpital, une place pour un pauvre et un lit pour un malade, puis acquirent (avant 1389) la maison qui fait l'angle de la Kreuzgasse et de la Kramgasse, là où se trouve actuellement la poste du quartier. La maison fut reconstruite en 1691,

puis vendue (1832). On acheta l'immeuble qui sert actuellement de siège à la société et qui se trouve à proximité. En 1469, la société possédait un autel à la collégiale; en 1476, 13 de ses membres participèrent à la bataille de Morat. La corporation entra de bonne heure en relations avec les ateliers d'Allemagne et se fit représenter à la réunion de Regensburg (1459) par trois délégués. L'organisation intérieure correspond à celle des autres corporations. *Armes* : d'argent à un singe de sable tenant dans la dextre un petit miroir rond et sur l'épaule gauche un pic à deux pointes. Outre son livre de société, en parchemin, renoué en 1710, la société possède tout un trésor de précieuse vaisselle d'apparat, datant de 1567-1702. Les trois coupes en forme de singes, déposées au Musée historique de Berne, sont par-

ticulièrement remarquables : le singe debout date de 1637; il n'y a pas de marque d'auteur. Le singe en marche porte le signe de l'orfèvre Emmanuel Jenner et douze écus; on lit ces mots sur l'écu antérieur : « Zu Ehren



Trois coupes d'honneur de l'Abbaye du Singe (XVII^e siècle) au Musée historique de Berne; d'après les *Berner Kunstdenkmäler*, 1904.

einer ehrenden Meisterschaft bin ich durch beygelugt alher Geschäft, 1698 »; les autres écus portent les noms et les marques de onze maîtres orfèvres des années 1689 à 1698. La troisième coupe (singe assis sur une écrevisse) appartenait à l'origine à l'*Eusserer Stand* (Etat extérieur). Elle porte la légende rimée que voici :

Der loblich Ausser Stand sein Wapen hat gezieret
Und aus demselbigen dis Trinkgeschier formieret;
So lasset es herum auff aller Gsundheit gehen
Die da von Herzen gern des Standes Wolfart sehen
Sagt grüne immer fort durch dich der Inner Stand
Durch dich floriere auch das ganze Vatterland.

Puis la date : « In Bern gemacht worden in dem 1678 Jahr ». Les initiales E. W. se rapportent probablement à l'orfèvre Emmanuel Wyss. En 1899, la Société refusa une offre de 100 000 fr. pour deux de ces coupes. — Voir Durheim : *Bernerchronik* 1859, p. 202. — *BT I*, 1867. — *Festschrift zur Grundungsfeier*, 1891. — *Berner Kunstdenkmäler*, 1904. [E. B.]

Au XVI^e siècle il existait à Aلدorf nue corporation « zum Affen », qui semble avoir fusionné, en 1561 au plus tard, avec la corporation « zur Gilgen » (du lis). — Voir : *Hist. Neujahrsbl. von Uri pro 1913*, p. 90. [E. W.]

AFFINAGE. Voir IMPÔTS.

AFFO. Famille bourgeoise du XIV^e siècle de la ville de Zurich, appelée MATZINGER. — HENRI promit avec son fils ULRICH, le 14 janvier 1343, d'obéir aux conseils et bourgeois de Zurich et de se soumettre à la nouvelle constitution confirmée par l'empereur. Le même jour, ils déclarent que la ville les a fait rentrer en grâce. Cependant ils s'allièrent, du moins l'un d'eux, aux conseillers renversés en 1336 et qui avaient formé une conjuration contre Zurich; il fut fait prisonnier dans la nuit sanglante de 1350 et roué ou décapité. La famille dérive très probablement par voie illégitime des barons von Matzingen, peut-être du baron Ulrich ou du doyen Pierre de Gossan, tous



Seau d'Ulrich Affo.

deux frères de l'abbesse Elisabeth de Zurich ; du moins, de 1319 à 1323 apparaît un Conrad Matzinger dans les documents de l'abbesse, ainsi qu'en 1323 en compagnie du doyen ; dans la liste des exécutions de 1350, figure Cuoni von Matzingen, droit avant Allo : il est remarquable qu'Henri Allo soit dit, dans l'exergue de son sceau de 1343 : *Heinrich genant Macinger*. Il porte l'écu avec bord des barons von Matziugen, mais aussi, dans un écu vide, une rose aculee en signe de bâtardise. Son fils Ulrich, par contre, est nommé, sur un sceau contemporain, seulement Alle et porte l'écu avec le même dessin. De 1357 à 1366 n'apparaît plus dans les livres d'impôt qu'une Metzli Affina. — Voir : *UZ IX*. — Archives d'Etat de Zurich : *Urk. Stadt u. Land*, nos 522 b et 523. — Dierauer : *Zürcher Chronik*, p. 49 (*QSG XVIII*).

[F. HEGI.]

AFFOLTER (une forêt à Luterbach, C. Soleure, colline au sud de Britten, C. Zurich), partout ailleurs **AFFOLTERN**, noms de lieux et de lieux-dits, surtout dans les cantons de Berne (où nous trouvons aussi *Gross-Affoltern* et dans son voisinage, près d'un *Moos* = marais, *Moos-Affoltern*), de Thurgovie (dans *Affoltertobel*, Com. Thundorf) et de Zurich (comme *Affolterschür* dans la Com. d'Embrach) ; il remonte à l'ahd. *afolltra* = pommier, une dérivation de *aphul* = pomme. Cependant, on doit interpréter *Affoltern* près Zurich comme composé de l'ahd. *aha* = ruisseau, comme en font preuve les plus anciens documents : de *Afultraha*, milieu du IX^e siècle ; *Affaltraha* 870, mais déjà en 896 : *Wolvoltes Affalterun* voir *USTG II*. Des variantes sont : *Apholter (en)* (C. Argovie, C. Soleure), *Im Abfalter* (Muttenz, C. Bâle-Campagne), puis *Zapfholdern* (Reigoldswil, C. Bâle-Campagne), dérivé de ?A. = à Alloltern et *Raffholdern* (Kaltbrunn, C. St-Gall et C. Thurgovie), *Raffholdern* (Schüpfheim, C. Lucerne), aussi *Raffolter-See* (Oberstammheim, C. Zurich), formes dont l'origine est expliquée suffisamment par une mention comme *Uoli zer Afolhtren* (à Schüpfheim), 1456 (*Gfr.* 10, 251). En rapport avec A. est **AFFALTRANGEN** (Com. Hinwil, C. Zurich, aussi village et Com. du C. Thurgovie) ; on rencontre ce dernier endroit très tôt déjà : *Affaltrawangus* 779, *Affaltrawanga* 798 (voir *USTG I* 84, 146), c'est-à-dire plantations de pommiers [voir art. WANGEN]. — Le nom de famille AFFOLTER, enlin, s'explique le plus simplement comme abréviation de *Affolterer* (c'est-à-dire celui d'Affoltern), dont des noms de lieux comme *Affolterfeld*. — *moos*, *-ried* au lieu de *Affolterer-feld* etc. (C. Zurich, près Affoltern) sont le pendant. — *SI I*, 106 ; *II*, 1186-87. — J.-L. Brandstetter : *Namen der Bäume und Sträucher in Ortsnamen der dt. Schweiz* 1902, p. 6-7. — *Förstemann II*, 1, 172-4 (avec beaucoup d'exemples près hors de la Suisse). [K. STUCKLI.]

AFFOLTER. Famille des cantons de Berne et de Soleure. A citer :

A. **Canton de Berne**. — *Ferdinand* (6 févr. 1839-9 oct. 1903), originaire d'Eschberg, Com. Koppigen (Berne). Grand conseiller, capitaine de cavalerie, agronome de valeur et philanthrope. Il affecta, par disposition testamentaire, 200000 fr. à des œuvres de bienfaisance. Sa sœur ELISE (27 oct. 1835-3 oct. 1905), animée des mêmes sentiments, institua la Société économique et d'utilité publique du district de Berthoud légataire universelle de sa fortune, se montant à 522 473 fr. et devant servir à la fondation d'un foyer des domestiques. Celui-ci, inauguré en 1906 dans la belle maison des donateurs et sous les auspices de la société héritière, porte le nom de *Geschwister Affolter-Stiftung*. [R. O.]

B. **Canton de Soleure**. — 1. *Amanz-Caspar*, Conseiller d'Etat à Soleure (10 juin 1825-28 sept. 1861). Fils du juge Urs-Joseph A., il étudia à Niedergeltingen, Steinhof et Biberist et spécialement à l'école normale d'Oberdorf. Cependant, le pasteur J.-J. Cartier, de Kriegstetten, le dirigea vers les humanités. Au printemps 1842, il entra à l'école supérieure de Soleure et passa l'hiver de 1847-1848 à Lausanne où il suivit des cours à l'Académie. De 1848-1850 il fit des études de droit à Heidelberg et Munich. Après avoir obtenu le titre d'avocat

à Soleure, il fut élu, en 1851, au Grand Conseil par la circonscription de Kriegstetten, puis à la fonction de suppléant au tribunal cantonal par le Conseil où il venait d'entrer. De 1851 1856 il s'adonna à son métier d'avocat. Pendant l'hiver de 1855-1856 il fut l'un des plus zélés défenseurs de la révision constitutionnelle. Après son élection à la présidence de l'assemblée constituante, il fut appelé au gouvernement par les voix des deux partis alors en présence et, en mai 1861, unanimement maintenu dans sa fonction. Dès juillet 1856 il représenta Soleure au Conseil des Etats. Après la mort de Victor Gisiger (16 avril 1861) il devint président de la société agricole du canton de Soleure. — Voir : *Almanach de Soleure*, de 1862, p. 58-61, avec portrait. — *Schweiz. Handelskurier*, du 3 oct. 1861. — *SZG* de 1862, p. 77-86. — [A. LECHNER.] — 2. *Ferdinand-Gabriel*, mathématicien et officier à Zurich, * 17 mars 1847 à Deitingen (Soleure), étudia de 1866 à 1869 les mathématiques à Genève et à Zurich. Il fut d'abord maître de mathématiques de 1869 à 1872, au Gymnase et à l'école réelle de Soleure, puis continua ses études à Berne, Pise et Rome. Fit son doctorat à Zurich en 1875 ; sa thèse est intitulée *Beiträge zur geometr. Theorie der ebenen Curvenreihen*. Officier d'artillerie, il donna, en 1878-1879, un cours à l'Ecole polytechnique sur l'armement et les fortifications. Le 20 mai 1882, il fut élu au Conseil d'Etat de Soleure où il resta jusqu'au 15 août 1884 chef du Département de l'Instruction publique. A. fut alors nommé professeur de sciences militaires à l'Ecole polytechnique de Zurich, puis le 15 janv. 1892, chef de l'artillerie des fortifications du Saint-Gothard et inspecteur-chef de l'artillerie de position. Devenu colonel au début de 1894, il abandonne son commandement deux ans plus tard pour reprendre son enseignement. A. fut aussi membre de la commission des fortifications, et c'est à lui que l'on doit la nouvelle artillerie de campagne. Il a publié, outre sa thèse et une série d'articles militaires : *Beitr. zur Geometrie der Vielecke* (Soleure, progr. de l'Ecole cant. 1869-1870). — *Unsere Positionsartillerie und ihre Bewaffung*, Frauenfeld, 1883 (trad. en franç. Lausanne, 1883). — [ROBERT HOFMEIER.] — 3. *Jean-Albert*, de Niedergeltingen et Soleure, juge fédéral à Lausanne. * le 11 août 1856 à Soleure, fils aîné du prêtre Urs-Joseph, il suivit l'école communale, puis l'école cantonale de cette ville, obtint le diplôme de maturité en 1876 et étudia le droit à Leipzig, Heidelberg, Bâle et Zurich, où il fut reçu docteur en 1881. En 1882 il passa l'examen d'avocat et de notaire à Soleure et devint membre du tribunal cantonal dont il fut le vice-président pendant l'année 1883. Elu au Conseil d'Etat en 1884, il en sortit en 1892 pour exercer la profession d'avocat à Soleure. En 1904 se place son élection au Tribunal fédéral. Auteur de plusieurs livres, brochures et articles d'ordre juridique. — 4. *Frédéric-Xavier*, professeur de droit à Heidelberg, * le 10 févr. 1862 à Soleure, troisième fils d'Urs-Joseph A., préfet de Bucheggberg-Kriegstetten, et de Rosalie née Grolimund. Après avoir suivi les cours des écoles communales et cantonales, il se fit immatriculer en oct. 1881 à la faculté de droit de Heidelberg, qu'il ne devait plus quitter. Le 22 nov. 1884 il obtint simultanément le prix de la faculté de droit pour un travail intitulé *Die Rechte der Konsuln nach den Gesetzen u. Verträgen* et celui de la faculté de philosophie pour une étude sur *Die proportionale u. organische Volksvertretung*. En févr. 1885 il fut nommé *doctor juris utriusque*. En 1884 il ouvrit une école privée de droit et d'économie politique dont les cours furent suivis par un auditoire international. En outre, il donna des conférences d'ordre économique et juridique aux sociétés commerciales de Heidelberg et de Mannheim ainsi qu'aux sociétés industrielles Hirsch und Duncker de Heidelberg et de Worms. En août 1885, il représenta l'Allemagne au congrès international pour le suffrage proportionnel à Anvers. En 1897 il se fit agréger à la faculté de droit comme professeur de droit romain et de droit civil allemand. En 1901 il fut nommé professeur extraordinaire. — Il a publié les ouvrages suivants : *Das röm. Institutionensystem*, 1897. — *Geschichte des intertemporalen Privatrechts*, 1901. — *System des deutschen Uebergangsrechts*, 1908. — *System des badischen Verwaltungsrechts*, 1904. — *Das Fruchtrecht*, 1911. — *Die Per-*



Heidelberg et Munich. Après avoir obtenu le titre d'avocat

sönlichkeit des herrenlosen Skloven, 1913. Il donna, en outre, des articles à de nombreuses revues spéciales. Les plus importants de ces travaux sont : *Das intern. u. intertemporale Recht der zeitl. u. örtl. Kollisionsnormen des bürgerl. Rechts.* — *Das System des Code civil.* — *Die objektiven personalen Rechtsverhältnisse.* — *Die Rechtselemente.* — 5. **Jean**, de Niedergerlafingen et Soleure, Conseiller d'Etat et conseiller national, * à Soleure le 2 oct. 1870, quatrième fils d'Urs-Joseph A., étudia le droit à Heidelberg et Genève, en nov. 1893, docteur en droit à l'université de Heidelberg, reçu en 1896 avocat et notaire et entra en automne de la même année au service de l'Etat. De 1896-1902, président du tribunal de Balstal, de 1902-1911, avocat et notaire à Balstal et Soleure, en 1911, président du tribunal de Bucheggberg-Kriegstetten et membre du Conseil d'Etat en 1917. De 1900-1902 et de 1908-1917, fit partie du Grand Conseil. Depuis 1915, professeur de droit à Soleure. Depuis 1910, membre du jury cantonal pour avocats, notaires et greffiers de tribunal, qu'il préside (1919). En 1911, membre du Conseil national (parti socialiste), depuis 1917, membre de la commission fédérale des finances et depuis 1918 de la commission fédérale du timbre. [A. LECHNER.]

AFFOLTERN (C. Berne, D. Trachselwald, V. DGS). P. paroisse et commune. 1146 : *Affoltron*. Au moyen âge, siège d'une famille de dynastes dont le château se trouvait près du hameau de Widen et qui a participé, dit-on, à la fondation du couvent de Saint-Urbain. WERNER, le dernier de sa famille (armoiries : un pommier) mourut peu après 1278. De ses trois filles, Agnès épousa Pierre de Hünenberg, Elisabeth, Conrad Schaler, de Bâle, et Claire, Ulrich de Moutenach, seigneur de Belp, à qui elle apporta des propriétés à Geristein. La veuve de Werner d'A., Jeanne de Thorberg, renonça en 1300 à son droit de patronat sur l'église de Bolligen en faveur du couvent d'Interlaken. Dès le XV^e siècle, la haute et basse justice d'A. appartint au bailliage de Trachselwald. Les habitants d'A. possédaient la bourgeoisie externe de Berthoud où ils pouvaient se réfugier en temps de guerre avec leur avoir. En revanche, ils étaient obligés d'entretenir les fortifications de la ville et de payer l'impôt. La paroisse était rattachée au XIV^e siècle à la maison de l'ordre teutonique de Sumiswald, mais devint en 1484 une paroisse indépendante. L'église était dédiée à saint Michel. En 1698 le droit de patronat sur la paroisse fut cédé à Berne. En 1748, reconstruction du presbytère. Un vitrail datant du début du XVI^e siècle et ayant appartenu à l'église d'A. se trouve au musée historique de Berne. Les registres paroissiaux datent, pour les baptêmes, de 1567, les mariages 1600, les décès 1752. Outre l'agriculture on pratiqua, dès le XIX^e siècle, le tissage des toiles. Les manufactures de Jacob Ryser, dans le Schweikhof, et Sommer Plister et Cie, dans le Häusermoos étaient bien connues. Sur les nobles d'A. eu qualité de propriétaires du château de Waldsberg près Luthern voir l'art. du Dr H. A. von Segesser dans ASA 1918, p. 61. *Armoiries* : d'argent au pommier déraciné. — Voir A. Jahn : *Chronik*, Berne, 1857, p. 56-58. [E. B.]

AFFOLTERN, GROSS. Voir GROSSAFFOLTERN.

AFFOLTERN, MOOS. Voir MOOS AFFOLTERN.

AFFOLTERN. District du C. de Zurich, appelé autrefois *Knonaueyamt* ou *Freiamt*. *Armoiries* : d'or à 4 cornières de sable posées en croix ; ce sont les armoiries des d'Eschenbach, qui furent jusqu'en 1309 les plus puissants seigneurs de la contrée.

Préhistoire. Territoire d'ancienne civilisation avec des vestiges des âges de la pierre, du bronze et du fer. Pendant l'âge de la pierre une petite station lacustre s'élevait sur les rives du Türlers-

see. De l'âge du bronze datent quelques objets isolés découverts soit dans les champs, soit dans les tombes (Eugst, Bonstetten, Kappel, Knouau, Mettmenstetten). A Uerzlükou, Knouau et Obfelden, on a fouillé des tumuli à incinération remontant au premier âge du fer. Les sépultures d'Hedingen, de Mettmenstetten, de Lunnern remontent à l'époque des Helvètes. Puis les Romains s'y fixèrent en vainqueurs. Ils tracè-

rent des routes, en particulier celle de Zurich à Baden et Windisch, à laquelle le pays d'A. était relié par des voies secondaires passant à Maschwanden, Obfelden, Lunkhofen. La XI^e et la XII^e légions eurent un poste à Affoltern, comme le prouvent d'innombrables fragments de briques marquées à leur nom. En 1806, les fouilles ont mis à jour, à Affoltern, une maison d'habitation. Ces ruines sont connues sous le nom de *Heidennauer* ou *im Brandschloss*. En 1741, on a découvert à U.-Lunnern, tant au bord de la Reuss que sur les deux côtés de la route romaine, plusieurs maisons. D'autres villas romaines ont été découvertes à Knouau, Maschwanden, Mettmenstetten, Ottenbach et Rifferswil. Cette époque a livré une collection complète de monnaies, depuis le temps d'Auguste à celui de Maximien (31 av. J.-C., 306 ap. J.-C.), de très nombreux objets de parure (Lunnern, Affoltern, Eugst, Mettmenstetten, Maschwanden, Ottenbach). Puis vint l'invasion alémanique. — Voir H. Meyer : *Geschichte der XI. und XII. Legion* (MAGZ VII). — F. Keller : *Die römischen Ansiedlungen in der Ostschweiz* (MAGZ XI et XV). — F. Keller : *Statistik der römischen Ansiedlungen in der Ostschweiz* (MAGZ XV). — J. Heierli : *Urgeschichte der Schweiz*, 1901. — J. Heierli : *Archäolog. Karte des Kts. Zürich.* — J. Diezauer : *Histoire de la Confédération suisse* I, ch. 1. — J.-J. Marty : *Affoltern am Albis*, 1896. — ZT 1887, p. 235. [R. O. FRICK.]

Epoque historique. C'est par la guerre de 1415 contre l'Autriche que le territoire du district actuel d'Affoltern passa à la ville de Zurich. Elle en forma en 1512 le haut bailliage (Landvogtei) de Knouau, qui a existé jusqu'à la révolution de 1798. La République helvétique incorporant au territoire de l'ancien haut bailliage celui des anciens bailliages Bonstetten-Stallikon-Wettswil et Birmensdorf-Esch en créa le district de Mettmenstetten. La constitution de 1803 réunit le tout au district de Horgen qui de plus embrassait les deux rives du lac de Zurich. En 1814, le haut bailliage (Oberamt) de Knouau fut reconstitué dans les limites de 1799, excepté Esch-Birmensdorf, circonscription qui resta la même pour le district de Knouau 1831-39 et le district actuel d'Affoltern. De 1814 à 1837 Knouau était le chef-lieu, comme il l'avait été sous l'ancien régime ; par décision du Grand Conseil, du 20



Costume du district d'Affoltern, d'après une gravure de la Bibliothèque centrale de Zurich.

décembre 1837, il céda cette qualité à Affoltern qui donna son nom au district le 1^{er} juillet 1839.

Terre de collins, limitrophe de la Suisse centrale restée catholique, le territoire entre la chaîne de l'Albis et la Reuss prit une grande importance au temps de la Réforme. Fidèle à la ville et à la Réforme, son peuple

participa vaillamment à la bataille de Kappel. 86 morts du district sont nommés dans la liste des pertes dressée par Bullinger. Durant les périodes du régime de la ville, la contrée a pris part à trois mouvements révolutionnaires tendant à défendre ou à élargir les droits de la campagne : dans l'affaire de Waldmann (1489) elle fut un centre de résistance ; elle était impliquée aux troubles de 1646 ; en 1804, pendant le *Bockenkrieg*, Mettmenstetten donna le signal du soulèvement. Sur l'histoire médiévale et l'évolution intérieure jusqu'en 1798, voir les articles FREIAMT AFFOLTERN et KNONAUERAMT. Le développement du district au XIX^e siècle était une réalisation des impulsions fécondes qui lui venaient de son dernier bailli (Oberamtman), le Zuricois C.-M. Hirzel, l'Arner *du haut bailliage de Knonau*, comme l'a appelé G. Meyer von Knonau : *Der Kt. Zürich* II, 145. — Voir Th. Scherr : *Ein zürcher. Oberamtman nach dem Vorbild von Pestalozzis Junker Arner* (*Pädagog. Bilderbuch* IV, p. 21). Nommé bailli en 1823, Hirzel proposa, le 22 novembre 1825, la fondation d'une Société d'utilité publique, qui fut constituée le 25 décembre de la même année ; elle existe encore sous le titre de Soc. d'ut. publ. du D. d'A. ; son activité a porté principalement sur le développement de l'école, de l'agriculture, et de l'industrie et de l'assistance. Sa première création fut l'école secondaire de Mettmenstetten, le 8 mai 1886, la première école populaire supérieure de la campagne zuricoise. Une caisse d'épargne a été ouverte à A. le 1^{er} juillet 1826, créée également par cette société ; en 1870, elle a fusionné avec la banque cantonale zuricoise qui venait de se fonder. L'asile de pauvres de Cappel, fondé le 5 mai 1834, est l'œuvre commune de la Société d'utilité publique et des paroisses du district. Les communes du district participèrent pour une somme importante à la construction de la ligne Zurich-Affoltern-Knonau-Zoug, en 1862-1864.

Le district d'A. est surtout une contrée agricole ; toutefois l'industrie de la soie, à domicile ou en fabrique, est répandue. La population du district était pour 1634 de 5 061 hab. ; 1792 : 10 124 h. ; 1836 : 12 180 h. ; 1850 : 12 925 h. ; 1860 : 12 934 h. ; 1870 : 12 804 h. ; 1880 : 13 007 h. ; 1888 : 12 539 h. ; 1900 : 13 268 h. ; 1910 : 13 533 h. ; 1912 : 14 065 h. Sociétés : Soc. de chant du district de Knonau, fondée en 1827 par la Soc. d'utilité publique et le bailli Hirzel qui rédigea les statuts. Il existe, depuis 1864, une Soc. d'utilité publique féminine. Journaux : *Anzeiger aus dem Bez. Aff.*, depuis 1847 ; *Der freie Amtler*, 1863-93 ; *Volksblatt aus dem Bez. A.*, depuis 1913 ; *Albisbote*, depuis 1889. — Personnalités marquantes : Wolfgang Joner, abbé de Cappel ; Jean Huber, de Tiefenbach ; Adam Nac, de Vollenweid ; les frères Gallmann, de Mettmenstetten ; Henri Bullinger ; Conrad-Melchior Hirzel, bailli et bourgmestre ; Dr Jean Illegtschweiler, conseiller aux États ; Dr J. Dubs, président de la Confédération ; Rodolphe Stehli-Hausheer, conseiller national. — Voir : J. J. Marty : *A. a. A. u. seine Umgebung, Führer durch Gemeinde u. Bez. A.*, 1896. — E. Egli : *Die Kirchen im Bez. A. bis zur Reformation*, ZT 1887. — E. Egli : *Die Reformation im Bez. A. ZT*, 1888. — H. Meier : *Denkschrift der gemeinnützig. Gesellsch. des Bez. A., zur Feier ihres 50 jährig. Jubiläums*, 1875. — *Der Erzähler aus dem Bez. A.*, 1843-45 et *Der Albisfreund*, 1914-18. (Deux almanachs populaires du district.)

AFFOLTERN AM ALBIS ou **ALBISAFFOLTERN** (tombé en désuétude) (C. Zurich, D. Affoltern. V. DGS). Village, commune politique et scolaire et paroisse ; chef-lieu du district du même nom. La commune comprend les quatre localités, autrefois communes civiles de Ober Affoltern, Unter Affoltern, Loo-Fehrenbach et Zwillikon. Corporations forestières à Ober Affoltern, Unter Affoltern et Zwillikon. *Armoiries* : D'azur à un arbre feuillé de sinople, fruité de gueules sur une terrasse de sinople. Nommé pour la première fois en 1190 : *Affiltre* ; puis dans un document du 2 janvier 1213, l'empereur Frédéric II confirme ses droits au couvent d'Engelberg et mentionne parmi les possessions de celui-ci l'église d'Affoltern (*ecclesia Affoltre*) (UZ n° 376). Confirmation de cette propriété par



Affoltern am Albis, d'après une gravure de A. Bengdal de 1820. Original à la Bibliothèque centrale de Zurich.

le pape Grégoire IX 1236 (UZ n° 502). En 1249 le village est appelé *Affoltron* (UZ n° 865) et en 1255, *Affoltre apud montem Albis* (UZ n° 938). Par la famille de son fondateur, Conrad de Seldenburen, le couvent d'Engelberg fut en possession de biens étendus dans toute la contrée. Dans la suite, les seigneurs d'Eschenbach-Schnabelbourg, la famille d'Affoltern, leurs vassaux, les familles de Hallwil et de Bonstetten, la maison de Habsbourg possédèrent des biens à A. Depuis le XIII^e siècle une grande partie des terres d'A. passèrent aux couvents de Saint-Blaise, de Cappel, de Frauental et à l'abbaye de Zurich.

L'Autriche possédait la haute justice et les droits de bailliage sur ses serfs, sur ceux du couvent de Saint-Blaise (*Habsburg. Urb. I. 148*). A Affoltern et à Zwillikon les gens libres appartenant au *Freiamt* étaient particulièrement nombreux. Le rôle d'impôts de 1534 (A.-E. Zurich) mentionne douze paysans d'A., dont sept Suter, comme devant l'impôt au *Freiamtman* ; ce sont les derniers restes de l'association du *Freiamt* qui, depuis le XV^e siècle, perdait sa position spéciale, voir l'article FREIAMT AFFOLTERN. La haute justice et les droits de bailliage passèrent de l'Autriche à Zurich après la conquête de 1445. Le droit communal d'A. est consigné dans les statuts suivants : *Zehntenöffnung* du 22 mai 1562, *Holzordnung* du 1^{er} sept. 1563, *Einzugsbrief* du 15 juillet 1609 (révisée en 1631), ordonnance sur les assemblées communales du 19 nov. 1788. (*Hoppeler, Zürcher Rechtsquellen* I, 1). La paroisse d'A. qui est indiquée en 1213

comme propriété du couvent d'Engelberg demeure 90 ans dans cette situation. Le 15 février 1303, Engelberg échange ses droits sur A. contre la paroisse de Buochs qui appartenait au chapitre de la cathédrale de Constance. En 1522, le doyen et le chapitre sont encore mentionnés comme seigneurs. Ce n'est qu'après la Réformation que le Petit Conseil de Zurich devint collateur. Il ne subsiste de la vieille Eglise gothique qu'une ogive datant probablement du XV^e siècle. L'Eglise actuelle a été construite dans les années 1645-47, la cure en 1688. Le nouveau clocher, construit en 1861 et pourvu d'un nouveau carillon harmonique, est une œuvre du professeur Gottfried Semper, qui a reçu la bourgeoisie d'honneur de A. à A. — (Voir R. H. Denzler : *Predigt ... am Tage der Kirch- und Glockenweihe in A. à A. den 20 Oct. 1861*). Affoltern posséda une communauté catholique depuis 1887, puis une église depuis 1892. L'importance d'Affoltern a

tragédie *Martyrer*, qui a été représentée à Affoltern en 1900. La peste régna plusieurs fois à Affoltern ; l'épidémie la plus grave, celle de 1629, emporta en moins de trois mois environ 200 personnes. Les registres de baptêmes datent de 1565, ceux de mariages de 1564, de décès de 1622 ; celui des familles de 1692 et des catéchumènes de 1793. — W. Staub : *Aus dem Taufbuch der Kirchengemeinde Affoltern am Albis 1712* (ASG 1905, p. 33). — J.-J. Marty : *Affoltern am Albis u. Umgebung*, 1896. — Nuscheler : *Gotteshäuser* (Gfr. 39, p. 120). — F. Vogel : *Memorabilia Tigurina*. [R.-O. F. et A. M.]

AFFOLTERN PRÈS ZURICH (C. Zurich, D. Dielsdorf, V. DGS). Com. polit. scolaire et paroisse, comprenant Neu, Ober et Nieder A., nommée autrefois *Affolteren hie diset dem Albis* et jusqu'en 1896 A. près Hôngg ; le nom officiel est actuellement A. près Zurich. Corporation forestière. *Armoiries* : tranché d'argent à un carreau de sable et



Coup de main de chevaux-légers zuricois, la nuit du 27 au 28 mars 1804 à Affoltern am Albis ; d'après un dessin en couleurs de J.-J. Aschmann. (Bibliothèque centrale de Zurich).

beaucoup augmenté avec l'ouverture de la ligne Zurich-Affoltern-Zoug (1864). En 1634 : 624 hab. ; 1836 : 1 673 h. ; 1850 : 1 855 h. ; 1860 : 1 864 h. ; 1870 : 2 024 h. ; 1880 : 2 199 h. ; 1888 : 2 237 h. ; 1900 : 2 779 h. ; 1910 : 30 4 h. Industries importantes : tissanderie en soie Naef et Cie, occupant environ 400 ouvriers ; filature de coton J.-A. Biedermann à Zwillikon ; fabrique de produits alimentaires Affoltern S. A. ; syndicat fromager d'Affoltern, scieries. Grâce au médecin bien connu J.-J. Egli, pasteur et doyen de Bonstetten (1840-1905), A. est devenu une station climaterique où est appliquée la méthode de traitement thérapeutique du curé Kneipp. Il créa l'hôpital de district à A. et le sanatorium *zur Arche*. Sous l'impulsion de Jacob Schuebeli, ancien président du tribunal de district, A. prit une part active aux troubles de 1804 (Bockenkrieg) ; les insurgés d'Affoltern emprisonnèrent le colonel Füssli et deux officiers de sa suite venus pour lever les milices ; une section de chevaux-légers les délivra par un coup de main dans la nuit du 27 au 28 mars ; un dessin en couleurs de J.-J. Aschmann rappelle cet événement. Quatre chefs, J. Schuebeli d'Affoltern ; l'huissier du Freiamt, Henri Häberling de Knouau ; Jean-Jacob Willi de Horgen, et Jacob Kleinert de Schönenberg furent exécutés. La commune leur a élevé un monument, appelé le *Märttyrdenkmal*, le 1^{er} octobre 1876. J. Hauser, de Rifferswil, a consacré à ce soulèvement une

de sable à une étoile d'or. La commune a adopté maintenant par erreur les armoiries de la famille von Affoltern.



A. est mentionné pour la première fois dans une liste de serfs au milieu du IX^e siècle (*USIG* II, supplément), puis en 870, année où un Landeloh céda le domaine qu'il y possédait, terre et serfs, au couvent de Saint-Gall. Dans le bas moyen âge, les abbayes de Zurich et d'Ensiedeln, la maison de Habsbourg-Antriche et les seigneurs de Regensberg y possédaient des biens ; ceux-ci avaient aussi l'avouerie sur les domaines d'Ensiedeln ;

leurs vassaux furent au XIII^e siècle diverses familles de la ville de Zurich. Les biens des Regensberg passèrent ensuite en partie aux couvents cisterciens de Frauental (C. Zoug) et de Seltau, près Zurich, et à celui de Wettingen. Le prévôt de Zurich et l'abbaye de Saint-Blaise en Forêt-Noire, celle-ci en commun avec le couvent de Sainte-Vérene à Zurich, possédaient chacun un domaine seigneurial à A. ; les couvents de Beran (près Waldshut-Baden) et d'Etenbach à Zurich, y avaient d'autres biens. L'hôpital de Zurich fut le successeur de ce dernier couvent de femmes après sa sécularisation à l'époque de la Réforme. A. appartient à la seigneurie de Regensberg et fut aliéné avec elle à Zurich, en 1409, par le duc Frédéric d'Autriche. Il passa ensuite,

jusqu'en 1798, au haut bailliage de Regensdorf; sous la République Helvétique, il fut incorporé au district de Regensdorf. Les habitants étaient paroissiens de Hôngg jusqu'en 1683, où A. fut érigé en paroisse dont le gouvernement avait le droit de collation. En 1703, l'annexe Seebach en fut détachée; A. fut assez fortement affecté par les combats durant la République Helvétique; on s'y battit le 3 juin 1798; l'été 1799, 3000 Autrichiens y campèrent 14 semaines et s'y comportèrent brutalement, et le 25 sept. de la même année, lors de la seconde bataille de Zurich, les Russes, poursuivis par les Français, traversèrent A. De 1803 à 1814, Affoltern fut rattaché au district de Bülach, puis à celui de Regensberg, nommé plus tard Dielsdorf. En 1833, l'Etat vendit des biens et les prébendes qu'il y possédait encore. En 1836, il conclut un accord avec la commune, d'après lequel l'entretien de l'église était à la charge de la commune, et l'entretien de la cure à celle de l'Etat. Les registres de baptêmes, de mariages et de décès datent de 1683, ceux des familles de 1811. — Voir Hoppeler: *SSR Zurich* I. 1, p. 91-107 et p. 541. — *Memorabilia Tigurina* I-IV. — Nüschefer: *Gotteshäuser* III, p. 581. — M. Schinz: *Die Gem. Affoltern in Vergangenheit und Gegenwart* (NZZ 1914 Nr 1130, 1133, 1141), 1895. [C. BRUN.]

AFFOLTERN, von. Famille de ministériaux nobles des barons de Schnabelbourg et Eschenbach. *Armories*: parti d'or à une branche de pommier (?) desinople, et échiqueté de sable et d'argent. Cimier, des cornes de buffle chargées chacune des meubles correspondant de l'écu; lambrequins, d'argent à droite et d'or à gauche. Stumpf déjà ne connut de la famille que les armories. Zeller-Werdmüller suppose, dans les *Zürcher. Burgen*, et certainement à tort, qu'elle était composée de



payans libres du district (Freiamt) et habitait non dans un château mais dans une ferme. Dans les documents suspects du chanoine Hunfred de Strassbourg, de 1044, apparaît un *Cuno de Affaltra*, auquel se rapporte *UZ* n° 233. — 1-3. CONRAD (1249-1255) ainsi que son frère WERNER (1252-1268), *officiales et servientes* du baron Berchtold de Schnabelbourg; le second porte, ainsi qu'un troisième frère JEAN (1249-1268), le titre de *domicellus*, c'est-à-dire gentilhomme. Conrad, appelé de *Affoltre*, fit don en 1255 au couvent de Saint-Blaise, à titre de réparation, de la moitié du domaine d'Affoltern et la reçut en lief. — 4. JEAN reçoit le 13 mai 1303, en récompense de ses services et de sa fidélité et de celle de ses devanciers envers les nobles Walther et Mangold von Eschenbach, le domaine de Hausen, à titre de fief mâle. Il ne laissa que deux filles VERENA et ELISABETH. — *UZ* I-IX. — *Habsburger Urbar* II, p. 120, où se trouvent de fausses indications. Le *Necrologium* de la prévôté de Zurich donne, ainsi que les *Zürcher Steuerbücher* I, une série de personnes portant ce nom d'origine ou de famille. — 5. HEINI est, en 1435, bourgeois de Zoug et y est domicilié. — 6. Un autre HEINI est, à la même époque, bourgeois externe au Freiamt (*Gfr.* 23, p. 295). D'après les *Mem. Tigurina* de Blunt-schli 1742, p. 3, le château était situé près de l'église. Les nobles d'A. sont désignés, dans la description de Cappel par Bullinger, comme bienfaiteurs du couvent. — J.-J. Simler: *Sammlung von Urkunden zur Kirchen-Geschichte* V, p. 431. — Stumpf: *Chronik* I, p. 183 b. [F. HEGI.]

AFFOLTERSCHUEVER, autrefois **AFFOLTERN** (C. Zurich, D. Bülach, Com. Oberembrach), ancienne ferme dans la Com. civile Höfe. En 1281, le comte Hartmann de Habsbourg remit à titre de fief mâle le bailliage d'Affholtern, dépendance du château de Wagenbourg, à Hartmann v. Heidegg, fils d'Adelaïde v. Wagenberg. A. faisait partie d'un groupe d'établissements alémaniques, dont les noms se répètent d'une façon identique dans le district zuricois d'Affoltern. — *UZ* V, n° 1810. — *ASG* 5 (1886), p. 2 s. — Meyer: *Ortsnamen*, nos 84 et 450. [F. H.]

AFFRANCHISSEMENT (en allemand **BEFREIUNG**). L'affranchissement consiste dans la suppression de certains droits et la limitation d'autres, la plupart arbitraires, du seigneur sur ses sujets. Il a pour but de libérer les populations de leur condition servile et de la mainmorte. Cette liberté, relative, fragmentaire, a différé selon les régions, suivant les seigneurs et les circonstan-

ces. Dans notre pays, les affranchissements eurent lieu depuis le XII^e siècle jusqu'au seuil de l'époque actuelle, soit à des particuliers. Les causes générales de l'affranchissement sont, d'une part: le mouvement d'émancipation communale qui se développa en Europe du X^e au XIII^e siècle, et d'autre part: la nécessité pour les seigneurs, laïques et ecclésiastiques, d'attirer des colons dans des contrées à défricher ou des villes à peupler, ou encore, les besoins d'argent. Ils affranchissaient pour battre monnaie. *Communes*. La plupart de nos villes suisses ont reçu leurs lettres de franchises dans les XIII^e et XIV^e siècles. Par celles-ci, les habitants obtenaient non seulement une amélioration de condition en tant que particuliers, mais aussi des droits politiques dans l'agglomération urbaine: droit de s'assembler, droit d'élection, etc. Ces faveurs furent très souvent accordées aussi aux étrangers qui y séjournaient un an et un jour sans être réclamés par leurs seigneurs. *Particuliers*. L'affranchissement individuel s'obtenait de deux façons: 1. par le séjour dans certaines villes, comme ci-dessus; 2. par le rachat des servitudes. Ce rachat se faisait par le paiement d'une indemnité unique ou d'un cens annuel. Les conditions, très variables suivant les contrées ou les époques, étaient stipulées dans un acte, dressé par ordre du seigneur, et dans lequel l'intéressé n'intervenait souvent pas. Les effets les plus généraux de l'affranchissement sont: la suppression de la taille; la suppression de l'arbitraire dans les corvées à la volonté du seigneur et son remplacement par une redevance fixe; la suppression du for mariage et du droit de poursuite; la liberté de domicile et celle de disposer de ses biens par vente, échange, ou dispositions testamentaires; le droit de justice.

1. **Bâle.** A Bâle, la suppression de la main morte date de 1785. Jusqu'alors la servitude ne consistait en réalité que dans le lien avec la glèbe (c'est-à-dire dans la défense du libre établissement) et dans certaines corvées. Les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles furent plus sévères à cet égard que les temps précédents, où les manumissions n'étaient pas du tout rares. Les sujets établis dans les villes ne pouvaient exercer aucun métier pour leur propre compte, ni devenir maîtres indépendants; ils devaient rester compagnons ou employés. Les bourgeois qui quittaient la ville pour s'établir à la campagne perdaient leur droit de bourgeoisie et étaient assimilés à des sujets. Les mariages entre fils de bourgeois et filles de sujets ne sont pas rares, surtout aux XV^e et XVI^e siècles; cependant, il fallait parfois que la femme fût rachetée de la servitude avant la célébration du mariage. [A. B.]

2. **Berne.** Quelques cas d'affranchissement apparaissent au XIV^e siècle, mais ce n'est qu'au XV^e qu'ils deviennent plus nombreux, quand la ville de Berne favorisa la suppression du servage. Par rachat, les serfs de la seigneurie d'Oltigen obtinrent leur liberté en 1413; ceux d'Aarwangen en 1439; ceux de Brandis, de 1447 à 1454; ceux de la seigneurie de Cerlier, en 1478 et 1491; ceux de Nidau et Schenkenberg, en 1484; ceux de Donanne, en 1494, etc. L'affranchissement était complet à la fin du XVI^e siècle dans la partie allemande du territoire bernois. — Voir J. Leuenberger, *Studien z. bern. Rechtsgeschichte*, p. 187-192. [H. T.]

3. **Genève.** Jusqu'en 1794, il y eut matière à affranchissement, sur les personnes (individus, communautés), sur les biens (tailles, dîmes, servis, etc.).

Pour les individus, on peut dire: 1. *avant 1533*: a) En ville et dans les franchises, la règle d'un an et un jour d'habitation affranchissait. L'affranchi devenait sujet du prince-évêque et pouvait aspirer à la bourgeoisie. b) A la campagne, l'affranchissement concernait les seigneurs auxquels la république de Genève s'est substituée (Evêque, Chapitre de Saint-Pierre, Saint-Victor, seigneurs particuliers, etc.). 2. *après 1536*: a) En ville et dans les anciennes franchises, le séjour, quel qu'en fut la durée, n'affranchissait plus, il fallait une décision des conseils. Les affranchis, leurs fils et petits-fils ne pouvaient être admis au Conseil des CC (arrêt du Petit Conseil du 24 mars 1671). b) Dans la campagne alors genevoise, il devint impossible de s'affranchir complètement en y restant établi, le Conseil général restait fermé même aux fils de bourgeois nés à la campagne (voir *R. C.* 16 novembre 1562). A la fin du

XVI^e siècle, l'affranchissement des biens taillables (comme l'affranchissement de l'hommage lige) pouvait se faire contre paiement d'une somme équivalant au sixième de leur valeur ; le prix en doubla le siècle suivant pour revenir au sixième en 1782. Des dégrèvements de dîmes furent accordés pour encourager les cultures. L'édit de 1782 qui n'abolissait pas la qualité de sujet (celle de tous les Genevois de la campagne) stipulait l'exemption des tailles, et titre X, art. XXIII, l'affranchissement des gens de mainmorte. L'appareil féodal ne fut complètement supprimé que par une série de révolutions et sa déchéance sanctionnée par la constitution du 5 février 1794. — Voir : *Genève AF*, spécialement les *R. G.* aux cotes indiquées dans les Edits I, III ; et Galiffe, *Genève, HA*. C. R.

3. **Grisons.** Au cours du XIII^e siècle, des gens libres, qu'on appelait *freie Walliser* ou *Walser*, passèrent du Haut-Valais dans les Grisons et s'établirent, avec le consentement ou à l'instigation des seigneurs eux-mêmes, dans les hautes vallées de Rheinwald, Davos, Safien, Avers, Vals, etc. Leurs institutions juridiques furent bientôt complètement identiques à celles des hommes libres du pays. Ils pouvaient choisir librement l'ammann parmi eux, privilège distinctif de ces colonisateurs alpins. Ces *freie Walser*, dont les principaux seigneurs furent les barons de Vaz, constituèrent, sous la conduite de ceux-ci, l'élément qui combattit, en particulier dans les luttes contre l'évêché, avec le plus de persévérance et de succès la féodalité sous sa pire forme, celle de la dépendance personnelle. Il faut reconnaître qu'en Haute Rhétie où la domination territoriale et le servage ne se confondirent pas comme ce fut le cas en Basse Rhétie, le servage eut généralement une forme plus douce qu'ailleurs. Par suite de l'extinction précoce de l'autorité comtale et de son affaiblissement préalable par des dons à l'évêque, aucune domination grisonne ne put se développer entièrement en Haute Rhétie. L'évêque et les divers petits seigneurs (Vaz, Râzüns, Belmont) se tinrent mutuellement en échec. Il en résulta que dans la Haute Rhétie la liberté personnelle n'exista pas seulement dans le comté de Laax, dans les nombreuses colonies des *Walser* et dans la bourgeoisie de Coire, mais aussi dans les autres parties du pays et que la servitude ne s'y rencontra qu'exceptionnellement ou même pas du tout. Il est donc établi que dans le canton actuel des Grisons la liberté était la règle et la dépendance l'exception, même au temps où la féodalité atteignit son plus grand développement et où la servitude devint à peu près générale. Mais bien que la servitude fût rare dans les Grisons, la dîme, le cens foncier, etc., et quelques usages, n'en subsistèrent pas moins partout, comme le *Vogelmahl* et d'autres concernant les décès. Les Grisons ont corrigé cet état de choses ainsi que les plus grossiers abus de l'église, d'une façon démocratique unique pour l'époque, dans les deux *Artikelbriefe* de 1524 et 1526 (c'est ainsi qu'on y trouve pour la première fois dans l'histoire la déclaration de la liberté de conscience). L'abolition complète des redevances foncières ne date que du XIX^e s. C'est par la fondation des Liges que le peuple grison se libéra de l'ardeur belliqueuse de ses seigneurs et de leurs empiètements en matière juridique. [Dr L. J.]

4. **Jura bernois.** Le régime des princes-évêques fut en général plus doux que celui des seigneurs laïques ; les sujets sont affranchis de bonne heure. La principauté épiscopale formant une mosaïque d'Etats, il est nécessaire de les examiner l'un après l'autre.

I. **Partie helvétique.** La ville de Bienne reçoit en 1275, à la sollicitation de l'évêque Henri d'Isny, de la part de Rodolphe I^{er}, les mêmes franchises que la ville de Bâle ; elles sont accrues et confirmées en 1468 et en 1556. Six ans après sa fondation (1312), La Neuveville obtient en 1318, de l'évêque Gérard de Wippen, les mêmes privilèges que Bienne, confirmés ou augmentés en 1368. En 1430, Jean de Fleckenstein accorde des immunités à ses sujets de la Prévôté de Moutier-Grandval ; il les décharge de toutes gabelles et jettes.

II. **Partie germanique.** En 1283, Rodolphe de Habsbourg accorde à la ville de Porrentruy les mêmes franchises dont jouissait la ville impériale de Colmar. Dès 1289, la ville de Delémont a une administration particulière ; les droits de la ville sont augmentés en 1338, en

1356 et en 1428. L'évêque Pierre d'Aspelt accorde en 1296 aux bourgeois de Loulon toutes les immunités, libertés, droits, justice et coutumes dont jouissaient les bourgeois de Bâle. En 1382, l'évêque Imier de Ramstein confirme ses sujets des cinq mairies d'Ajoie dans leurs libertés et franchises, us et coutumes. Deux ans plus tard, il affranchit à perpétuité de toute taille et exaction les habitants des Franches-Montagnes ; les étrangers qui s'y établirent seront francs de taille et d'impôts. — Trouillat. — Quiquevez. — Rossel : *Hist. du Jura bernois*. [D' V. B.]

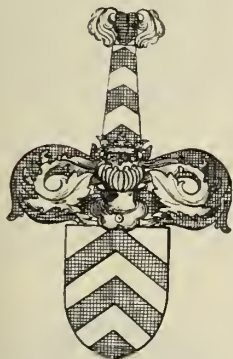
5. **Neuchâtel.** Le premier affranchissement connu est celui de la Charte de 1214, qui exonère, entre autres, les habitants de la ville de Neuchâtel de toutes tailles. Cette franchise servit de modèle à celles de Boudry (1343) et du Landeron (1359). Dans la seigneurie de Valangin, on connaît la franchise accordée aux habitants de La Sagne (1363), celle des Francs-habergeants (1372) et la grande franchise du bourg de Valangin (1407). Les affranchissements individuels étaient accordés par le prince à des conditions variables. Deux affranchissements sont à mentionner spécialement. En 1628, Henri II de Longueville affranchit les mainmortables de la Côte, Colombier, Bôle et Rochefort ainsi que ceux du Val-de-Travers, moyennant la remise par les intéressés d'une somme égale au sixième de leurs biens. Au lendemain de son avènement le 17 oct. 1708, Frédéric I^{er}, roi de Prusse, affranchit les gens de conditions du Val-de-Ruz et leur accorda la bourgeoisie de Valangin, pour la somme de 4000 fr. tournois. — Boyve : *Annales*, année 1214. Chambrier : *Hist. de Neuchâtel et Valangin*, p. 439. A.E. Neuchâtel. [L. M.]

6. **Tessin.** Le servage disparaît de bonne heure au Tessin et, pour autant que nous l'avons pu constater, au temps de la domination suisse il n'existait plus chez nous. A partir de la fin du XII^e siècle le nombre des serfs, déjà très restreint, tend à disparaître complètement dans les vallées ambrosiennes. Dans le reste du Tessin, il n'existait que quelques serfs (ainsi dans la *pieve* de Locarno et à Mendrisio). Les autres serfs avaient généralement disparu avec les seigneuries foncières, grâce surtout à l'émancipation économique des communes rurales. L'affranchissement avait lieu de différentes manières : par acte généreux et spontané du seigneur qui faisait don de la liberté à ses sujets, très souvent par rachat ; le serf payait à son maître une somme d'argent déterminée en échange de la liberté ; par le mariage entre libres et non libres, surtout des serfs avec des femmes libres. Si le seigneur refusait son consentement à un tel mariage, il arrivait très souvent que l'homme et la femme vivaient en état de concubinage ; les enfants issus de cette union illégitime suivaient la condition de la mère et étaient libres, d'après le droit alors en usage en Italie et contrairement aux dispositions du droit en vigueur en Allemagne et en France. Ces enfants illégitimes étaient à peu près placés sur le même pied que les légitimes : ils pouvaient hériter même du père, n'avaient à payer aucun impôt de succession et n'étaient pas sujets à la mainmorte. Voilà donc comment l'union illégitime était devenue un moyen d'affranchissement au Tessin comme en Italie. Impuissants devant ce subterfuge, les seigneurs finirent par se borner à ce qu'il était possible de sauver : ils reconnuent les mariages entre serfs et libres et se rattrapèrent en réglant le sort des enfants par des conventions particulières. On a des exemples où un certain nombre d'enfants étaient libres, tandis que les autres restaient serfs. En 1214, par exemple, Philippe Visconti, d'Ivorio, et sa femme Richelda, font la convention suivante avec Agnès de Ghirone une femme libre qui avait épousé un serf de Philippe et de Richelda, que des enfants issus de cette union, les premier, troisième, cinquième... étaient serfs ; les deuxième, quatrième, sixième... étaient libres. L'Eglise approuva ces conventions dans le but de faire disparaître la plaie du concubinage. Il n'y a pas de doute que le vent de liberté communale qui soufflait dans le nord de l'Italie, ne contribua pas peu à la disparition de la servitude sur notre territoire. Dans le haut Tessin, les vallées elles-mêmes aidèrent à l'affranchissement des serfs. Déjà en 1270, l'assemblée des gens de Blenio prend les serfs des seigneurs de Torre sous sa protection et fait savoir que, sous peine de 100 livres d'amende, aucun seigneur ne peut exercer de droits dans la vallée, particulière-

ment sur les serfs. Les statuts de Blenio du XIV^e siècle défendent qu'un homme de la vallée acquière des droits seigneuriaux sur un autre homme. — Meyer : *Blenio u. Leventina*. Meyer : *Die Capitanei von Locarno*. [D^r C. T.]

7. **Vaud.** Le plus ancien acte d'affranchissement connu dans le pays de Vaud est celui que le prévôt de la cathédrale de Lausanne, Adalbéron, accorda en 1059 à un serf nommé Burcard et qui pourra désormais, dit le prévôt, s'en aller à sa volonté aux quatre coins du monde (*ire in 4 partes mundi*). A partir de ce moment, et surtout dès le XIII^e siècle, les affranchissements sont de plus en plus nombreux. Ils sont favorisés à cette époque par les franchises que l'évêque de Lausanne, le comte de Savoie et d'autres seigneurs accordent à différentes villes. A la fin du XIII^e siècle, on voit l'abbé de Montheron créer un village nouveau, Froideville, en y attirant des hommes libérés de la taille ; même procédé un peu plus tard pour la reconstitution du village de Boulens. Les affranchissements individuels se succèdent dès lors sans interruption. Au milieu du XV^e siècle, nous assistons à une recrudescence d'affranchissements collectifs. Le 1^{er} août 1450, l'évêque Georges de Saluce affranchit de la taille les habitants du village de Saint-Saphorin, de Chexbres, moyennant versement d'une somme de 1000 livres. Les couvents suivirent ce mouvement ; de même les seigneurs. Il restait cependant encore un grand nombre de taillables au moment de la conquête bernoise. Berne favorisa l'affranchissement dès 1573 et fixa enfin en 1678 aux seigneurs un dernier délai d'une année pour s'accorder avec leurs taillables sur l'affranchissement. — Voir MRD VI et XIX. — AE Vaud. [M. R.]

AFFRY, l'une des plus anciennes et des plus illustres



familles de Fribourg. Elle portait, au début, les noms d'Avril, Avri, Avry, Aprils, qui furent changés à la fin du XV^e siècle en Affry pour se conformer à la prononciation allemande généralement en usage à Fribourg. Les d'Affry sont originaires d'Avry-sur-Matran et vinrent s'établir à Fribourg vers la fin du XIII^e siècle. Guillaume du Willerme d'A. était maître de l'hôpital vers 1300 et mentionné bourgeois en 1322. L'on ne peut préciser la date d'anoblissement de la famille d'A. ; Molsheim, dans sa *Freiburger Chronik*, mentionne déjà GUILLAUME A. défenseur de Morat, noble en

1486. Cependant, c'est à partir de 1556 que les d'A. portèrent le qualificatif de noble. *Armoiries* : chevronné d'argent et de sable de six pièces, ou, d'argent à trois chevrons de sable. Devise : *Invia virtuti nulla est via*. Cimier : un bonnet, haut de forme, aux pièces de l'écu, sommé de trois plumes d'autruche d'argent et de sable.

1. JACQUES, fils de Guillaume susdit, moine à Hauterive en 1320. — 2. GUILLAUME, frère du n^o 1, également moine à Hauterive en 1320. — 3. PIERRE, élu abbé d'Hauterive en 1405 ; le 23 juin 1418, le pape Martin V lui accorda, ainsi qu'à ses successeurs, le droit de porter la mitre et les autres insignes pontificaux. Il assista au Concile de Bâle en 1446. Pierre d'A., considéré comme second fondateur du couvent d'Hauterive, résigna ses fonctions d'abbé en 1449 et mourut quelques mois après, le 4 novembre. — 4. JEAN, frère du n^o 3, Conseiller d'Etat en 1425, † vers 1429. — 5. GUILLAUME, fils de 4, Conseiller d'Etat en 1472. Il commandait le détachement fribourgeois de la garnison de Morat et prit une part glorieuse à la défense de cette ville et à la bataille de Morat, le 22 juin 1476. Bailli de Grandson en 1476 ; avoyer de Morat en 1482 ; bailli de Pont-en-Ogoz en 1487. En 1491, député avec Thierry d'Englisberg pour mettre fin aux différends entre l'Etat de Berne et les habitants du Gessenay. Guillaume d'A. mourut en 1493. — 6. LOUIS I, du Conseil des Deux-Cents en 1487, et de nouveau en 1518 ; du Conseil des Soixante en 1491, et en 1519 bailli de Pont-en-Ogoz 1494, d'Estavayer 1499, d'Illens 1506, † vers 1530, fondateur de

l'école des choralistes de Fribourg en 1503, prit part à l'expédition des Suisses en Italie en 1511 et en fit le récit. Première femme, Catherine d'Avenches ; deuxième, Elisabeth Matter. — 7. HELENE, fille de 6, fut abbesse de la Maigne et † 23 juin 1548. — 8. FRANÇOIS I, fils de 6, * 1495, porta l'un des drapeaux du corps de 1000 à 1200 hommes que le canton de Fribourg accorda au roi de France en 1536 pour repousser, en Provence, les troupes impériales. Conseiller d'Etat 1541, bourgmes-



Tombeau de l'abbé d'Affry (n^o 3) † 1449 (Abbaye d'Hauterive).

tre 1543. Il mourut en 1570 ou 1571. — 9. LOUIS II, fils de 8, seigneur de Givisiez. Il fut au service du roi de France et combattit aux batailles de Dreux (1562), Jarnac (1569) et Moncontour (1569). En 1567, il avait reçu le commandement d'une compagnie de 400 hommes pour aller défendre la ville de Lyon contre les entreprises des réformés. Du Conseil des Soixante 1564, Conseiller d'Etat 1571, Louis d'A. fut élevé à la dignité d'avoyer en 1572 et en remplit les fonctions pendant 29 ans. Il mourut le 14 février 1608. — 10. FRANÇOIS II, fils de 9, * 1590, seigneur de Givisiez. Il fut successivement du Conseil souverain en 1611, avoyer d'Estavayer 1613, du Conseil des Soixante 1616, Conseiller d'Etat 1618, bourgmaster et conseiller de guerre 1618. En mai 1624, il obtint le poste de lieutenant des Cent-Suisses de la garde du corps du roi de France, qu'il occupa jusqu'en 1644. Il fut, en 1630, pendant quelques mois, colonel d'un régiment suisse au service de France, qui servit en Lorraine et ne tarda pas à être réformé. Cinq ans plus tard, il leva un nouveau régiment avec lequel il se rendit en Picardie, ce qui lui valut le collier de l'ordre de Saint-Michel et le brevet de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. François

d'A. devint, en 1630, lieutenant d'avoier et colonel du pays, puis en 1644, il revêtit les fonctions d'avoier de Fribourg. Il mourut l'année suivante, le 15 mai 1645, alors qu'il prenait les eaux du Bourbonnais, et fut enterré à Moulins. A la mort de Jacol Wallier, François d'A. remplit de 1628 à 1645 les fonctions de gouverneur et lieutenant-général de la principauté de Neuchâtel et Valangin. — 11. JEAN-LOUIS, fils de 10, seigneur de Givisiez. Il devint capitaine dans le régiment suisse de Greder, au service de France ; en mai 1635 servit en Val-teline sous le duc de Rohan, se distingua le 10 novembre au combat de Morbegno. Il entra ensuite au régiment des gardes suisses, dont il devint capitaine en 1644. Il fut Conseiller d'Etat à Neuchâtel de 1649 à 1679. A Fribourg, il obtint une place au Sénat en 1656. — 12. FRANÇOIS-PIERRE, fils de 10, * le 6 mai 1620, fut fait lieutenant de la compagnie de Praroman aux gardes-suissees en 1618. Il se signala comme volontaire en 1652 à la défaite de 400 Espagnols près de Catelet, et obtint une compagnie franche en 1666. Du Grand Conseil de Fribourg dès 1644, du Conseil des Soixante 1647, bailli de Romont 1653, conseiller d'Etat 1683, il mourut le 14 mai 1690. François-Pierre fit aussi une brillante carrière dans la principauté de Neuchâtel. Châtelain du Landeron en 1646, il devint,



François-Pierre d'Affry (1667-1734)
D'après un portrait.
Propriété de M^{lle} de Diesbach.

en 1668, conseiller d'Etat, et deux ans plus tard, gouverneur de la principauté. Il devait cette faveur à la duchesse de Longueville, mécontente du gouverneur de Lully ; à la mort de cette dernière, en 1679, Marie de Nemours ayant obtenu la curatelle de son frère l'abbé d'Orléans, d'A. fut congédié. Trois ans plus tard, en 1682, la curatelle de l'abbé d'Orléans ayant passé aux mains du prince de Condé et de son fils, François-Pierre d'A. fut rétabli dans ses fonctions de gouverneur qu'il conserva jusqu'en 1686. — 13. Son fils, JOSEPH-NICOLAS, lui succéda comme gouverneur de Neuchâtel. En cette qualité il renouvela, en 1693, la bourgeoisie avec les villes de Berne et de Lucerne. L'année suivante, l'abbé d'Orléans étant mort, Marie de Nemours devint princesse de Neuchâtel. Irritée d'apprendre que d'A. avait pris parti pour le prince de Conti dans le procès de succession, elle le révoqua. Conseiller d'Etat à Fribourg en 1691, il devint général d'artillerie du Corps helvétique et mourut en 1729. — 14. FRANÇOIS-PIERRE, frère de 13, bapt. 6 mai 1667. Cadet aux gardes-suissees en octobre 1683, major du régiment Surbeck en 1693, chevalier de Saint-Louis le 1^{er} janv. 1705, colonel du régiment Greder, 1714, il fut fait maréchal de camp le 1^{er} février 1719. Il perdit la vie le 19 septembre 1734 à la bataille de Guastalla. — 15. LOUIS-AUGUSTE-AUGUSTIN, fils de 14, comte d'A., seigneur de Prévondavaux, Breigny et Saint-Barthélémy, * le 28 août 1713 à Versailles ; cadet aux gardes-suissees 1725, chevalier de Saint-Louis 1740, brigadier 1744, maréchal de camp 1748, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de France auprès des Etats-Généraux (novembre 1755). Lieutenant général en 1758, il devint, de janvier 1759 à 1762, ambassadeur ordinaire auprès des Etats-Généraux ; colonel du régiment des gardes-suissees 1767, administrateur général des Suisses et Grisons 1771, grand croix de Saint-Louis 1779, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit 1784 (cordon bleu). Il est le seul Suisse qui ait été honorié de cette distinction. Son rôle dans la défense des Tuileries, les 9 et 10 août 1792 fut complètement négatif. Lorsque, le 9 août, son régiment eut pris position aux Tuileries, il était malade depuis quelques jours ; il se fit

mener au corps de garde, renouvela l'ordre donné antérieurement de n'agir que sur ordre écrit du roi ou sur réquisition du commandant général ou de la municipalité, puis il remit le commandement au lieutenant-colonel de Maillardoz, se retira dans son domicile et ne repartit plus au château.

Dans la matinée du 10 août, après la prise des Tuileries, le peuple se porta en foule à son domicile et lui demanda raison des ordres donnés aux Suisses ; il parvint à l'apaiser en répondant qu'il n'avait point donné d'ordres et qu'il ignorait même qu'il dût y avoir aucun acte de violence. Le soir même, cependant, il dut se constituer prisonnier avec plusieurs de ses officiers, dans les prisons de l'abbaye Saint-Germain. Le 23 août, il obtint du Tribunal révolutionnaire son élargissement en faisant la preuve qu'il n'était pas aux Tuileries le 10 août. Le 27 août, il fut de nouveau emprisonné, cette fois à la Conciergerie ; mais dans la nuit du 2 au 3 septembre, tandis que ses officiers étaient massacrés, il fut extrait de la prison par le peuple et porté en triomphe dans une maison voisine pour y passer le reste de la nuit. Définitivement acquitté, le 18 octobre, il se retira en son château de Saint-Barthélémy où il mourut le 10 juin 1793. — 16. LOUIS-AUGUSTE-PHILIPPE, fils de 15, * à Fribourg le 8 février 1743. Lorsqu'il eut dix ans, son père l'appela à Paris pour le faire étudier au collège Louis-le-Grand. En 1758, il entra dans la compagnie colonelle du régiment des gardes-suissees en qualité d'enseigne. Aide-major à l'armée du Rhin de 1761 à 1762, capitaine en 1766, brigadier 1780, maréchal de camp 1784, commandeur de l'ordre de Saint-Louis. En 1791, lors des préliminaires de la guerre entre la France et l'Allemagne, il



Louis d'Affry (1743-1793)
D'après un portrait.
Propriété de M^{lle} de Diesbach.

commande toutes les troupes dans le département du Haut-Rhin. Sentant sa position ébranlée par les idées révolutionnaires, il demanda son remplacement pour reprendre son service dans les gardes-suissees. A 10 août il était à Fribourg, où il vécut dès lors fort retiré les premières années de la révolution, ainsi qu'à Presles près de Morat. Dans sa ville natale, d'A. occupait un siège au Grand Conseil. Lors de la révolution de Chénavaux (1781), il joua un rôle considérable en présidant les assemblées du corps de la noblesse et en conduisant plusieurs négociations auprès des représentants des cantons médiateurs. Avec la chute de l'ancienne Confédération commence son rôle dans les affaires suisses. En mars 1798, il fait partie, pour quelques jours, du gouvernement provisoire de Fribourg, puis, en 1801, du comité fribourgeois qui préparait, de concert avec les comités secrets d'autres cantons, la chute du régime unitaire. L'année suivante, il est un des trois délégués de son canton à la Consulta helvétique qui se réunit à Paris pour fixer les bases de la médiation de Napoléon. Le 19 février 1803, le premier consul défère à d'A. les fonctions de Landammann de la Suisse. Comme tel, il présida la Diète qui se réunit à Fribourg de juillet à septembre



Louis d'Affry (1743-1810)
Premier landammann de la Suisse

1803, le premier consul défère à d'A. les fonctions de Landammann de la Suisse. Comme tel, il présida la Diète qui se réunit à Fribourg de juillet à septembre

1803. Peu auparavant, il avait été nommé premier avoyer de Fribourg. Louis d'A. revêtit encore la charge de landammann en 1809, et mourut le 26 juin 1810, au retour d'une ambassade auprès de Napoléon pour le complimenter sur son mariage avec Marie-Louise. A cette occasion il reçut de l'empereur le cordon de commandeur de la Légion d'honneur. — 17. CHARLES, * 7 avril 1772, fils de 16, sous-lieutenant aux gardes-suisse; il fit partie, le 7 août 1792, d'un détachement envoyé en Normandie. C'est à cette circonstance qu'il dut d'échapper au sort de ses compagnons d'armes restés à Paris. Il entre au service de l'Autriche, fait les campagnes d'Italie jusqu'en 1796, devient capitaine de la milice fribourgeoise 1797, colonel 1804; chef de bataillon du III^e régiment suisse de Napoléon, 1806, colonel 1810, officier de la Légion d'honneur, 1812. Il fait les campagnes d'Espagne, 1808, et de Russie, 1812, rentre en France, 1814, et démissionne 1815. Colonel de la III^e division de l'armée suisse et inspecteur des troupes suisses 1815. Rentré en France, il passe colonel du II^e régiment suisse de la garde royale et meurt le 9 août 1818. — 18. Adèle, petite-fille de 17, et fille de



Adèle d'Affry (Marcello)
Duchesse de Colonna
D'après un tableau
d'Emile Blanchard (1878).

l'aquarelliste et dessinateur Louis d'A., duchesse de Castiglione Colonna, artiste sculpteur, connue sous le pseudonyme de *Marcello*, * à Fribourg le 6 juillet 1836, elle épousa à Rome, le 5 avril 1856, Charles, duc de Castiglione de Colonna. Veuve dès le 18 décembre suivant, sans enfant, elle orienta désormais sa vie vers la sculpture, dont elle avait déjà reçu les premiers éléments en 1854 et 1855, du sculpteur suisse Imhof. Elle exposa à Paris, en 1863, trois bustes, dont celui de *Bianca Capello* qui la classa d'emblée parmi les bons sculpteurs. Deux ans après, elle donna la *Gorgone*. Plusieurs de ses œuvres, placées à l'Hôtel de ville et aux Tuileries, furent détruites par le feu pendant la commune de Paris. Marcello fit aussi des aquarelles remarquables et s'essaya dans la peinture à l'huile; son portrait, peint par elle-même, est à la galerie Pitti. Elle mourut à Castellamare le 16 juillet 1879. Elle légua au canton de Fribourg une collection importante de ses œuvres, et d'autres objets d'art, avec une somme d'argent pour payer les frais d'organisation. Cette collection, connue sous le nom de *Musée Marcello*, fut inaugurée le 29 juillet 1881.

La famille d'A. s'est éteinte dans la ligne masculine en la personne de Philippe, † à Villars-les-Joncs le 2 novembre 1869. — LL, I. — Zurlauben : *Hist. militaire des Suisses*. — Girard : *Hist. des officiers suisses*, I. — Id. : *Nobilitaire militaire suisse*, I. — May de Romainmôtiers : *Hist. militaire de la Suisse*, VI. — ADB. — Mülinen : *Helvetia sacra*. — F.-W. von Mülinen : *Das französ. schweizerregiment am 10. August 1792*. — M. de Diesbach : *Louis d'Affry, Landammann de la Suisse*, dans *JSG* 1903. — Hartmann : *Les Suisses célèbres des temps modernes*. — *Etrennes fribourgeoises*, 1871, 1874, 1880, 1898. — Vallière : *Honneur et fidélité*. — *ASG* 1901. — Hyrvoix : *Mort du grand Condé*, *Revue des quest. hist.*, 69, 1900, p. 194-206. — BSN, art. Henseler sur d'Affry. — *ASHF* IV, 13, 22, 25, 32, 39. — Rott : *Inv.*, IV et V. — *Die Schweiz*, 1861, 4. — P. Girard : *Oraison funèbre*, 1810. — *Almanach fédéral*, 1882. — *AHS* 1887, 88, 91, 93, 96, 97, 1902, 03, 04, 06, 08. — *Fribourg artist.*, 1916, et passim pour les œuvres de Marcello. — *Le Chamois*, 1871. — Sibmacher : *Wappenbuch*, 1605. — La Chenaye-Desbois : *Diction.* I. — Duby : *Recueil de pièces obsidionales*, Paris 1786. — Maillet : *Catal. monn. obsid.*, Bruxelles, 1870. — Van Loon : *Hist. metall. Pays-Bas*, II. — Pour la bibliographie d'Adèle d'A., voir SKL.

[L. M.]

AFTERKAMM, JEAN. Artilleur prêté à Zurich par le comte Philippe de Hesse; dans un document du 4 octobre 1531, le comte le laisse provisoirement à Zurich, qui manque de bons artilleurs. — J. Strickler : *Aktenslg. z. Schweiz. Ref.-Gesch.* III, Nr 1482. [R. H.]

AFSPRUNG, Jean-Michel. Pédagogue et écrivain populaire, * 21 octobre 1748 à Ulm, † 21 mars 1808 dans cette ville, 1770 précepteur à Vienne, 1771 professeur de littérature allemande à Saros Patak. Après un long séjour en Hollande, il retourna à Vienne, fut registrateur-adjoint de la Chambre des seigneurs d'Ulm et ensuite fonda un institut d'éducation à Heidelberg. En 1791, la révolution française le chassa à Saint-Gall et Lindau, d'où les Autrichiens l'expulsèrent. Il remplit ensuite les fonctions de secrétaire du gouvernement helvétique et, comme tel, fut chargé de la déportation de J.-G. Lavater. Au quartier-général de Masséna il subit un emprisonnement. Afsprung devint encore précepteur à Neuchâtel et à Saint-Gall et termina sa carrière vagabonde comme professeur de littérature grecque dans sa ville natale. Il fut naturalisé suisse le 12 oct. 1778 et fit à cette occasion un discours remarquable (Voir Barth : *Bibliographie der Schweiz. Geschichte* n° 3888). Ses principaux écrits sont : *Reise durch einige Cantone der Eidgenossenschaft; Briefe über die vereinigten Niederlande; Bemerkungen über die Abhandlungen König Friedrichs des Grossen von der deutschen Literatur*. Sa *patriotische Vorstellung an seine liebe Obrigkeit*, Frankfurt 1776, dans laquelle il recommandait une réforme basée sur le réalisme de J.-J. Rousseau, ne lui valut, malgré l'approbation enthousiaste de D. Schubart, qu'un blâme des autorités. — Voir Fr. Nicolai : *Beschreibung einer Reise durch Deutschland*, IX, p. 100. — Fr. Pressel : *Joh. M. Afsprung*, dans les *Württemberg. Jahrbücher* 1865, p. 277, ss. — ADB I 136 s. et II 797. [Alfred Schær.]

AGARN ou **AGAREN** (C. Valais, D. Loèche, V. DGS suppl.). Vge et com. de la paroisse de Loèche-Ville, dont il fit partie administrativement sous la domination française et jusqu'après 1837. Agarn provient de *Agartia*; en 1252, *Aert*; 1267, *Ayert*. En 1272 déjà, il y avait à Agarn un entrepôt pour les marchandises des commerçants en passage. En 1799, après avoir enlevé le bois de Finge, les Français, commandés par le général Xaintrailles, incendièrent le village ainsi qu'Ems, Turtig et Varone. La chapelle fut scandaleusement mutilée. Agarn fut encore la proie des flammes en 1899 et en 1903. La prébende de recteur a été fondée en 1893 par l'ancien curé Ig. Hasler. Habitants : 1798, 94; 1829, 145; 1910, 292. [L. MR.]

AGASSE ou plus anciennement *Agace*. Famille d'origine française. — 1. L'orfèvre parisien ETIENNE vint, au début du XVII^e siècle, s'établir à Genève qu'il quitta ensuite pour l'Ecosse. Il fonda une famille à Aberdeen; son fils, nommé comme lui

— 2. ETIENNE, revint à Genève, y fut reçu habitant en 1682 et s'y maria en 1689 avec Anne Plantamour, puis il regagna l'Ecosse. — 3. Le troisième, ETIENNE, fils et petit-fils des précédents, ramena toute sa famille à Genève où il était né. Il en devint bourgeois avec ses deux fils, Philippe et Daniel, le 15 décembre 1742. — 4. PHILIPPE eut de sa femme, Catherine Audéoud, un fils et une fille. — 5. Le premier, * le



Jacques-Laurent Agasse
D'après un tableau reproduit dans
le *Livre du Centenaire*, 1914.

24 mars 1767, fut *Jacques-Laurent*, l'un des plus grands peintres genevois. A l'âge de huit ou dix ans, il montra déjà, comme en font foi des dessins encore existants, des dons incontestables. Mais, élevé dans un milieu bourgeois fort aisé, il ne cultiva tout d'abord ce talent

que pour son plaisir. Après avoir été, à l'école de peinture du Calabri, l'élève de Cassin et de Vanière, il suivit à Paris les leçons de David. En même temps il étudiait l'anatomie au Muséum d'histoire naturelle et au laboratoire. Les troubles politiques qui avaient compromis plus d'une fortune genevoise, ruinèrent sa famille. Résolu à gagner sa vie par son art, il suivit le conseil de son ami lord Rivers qui l'engageait à se fixer en Angleterre. Désormais, il ne quitta plus ce pays. A Genève, il avait peint plusieurs fort beaux portraits, entre autres ceux de son parent Audéoud-Fazy, de sa sœur, de son cousin L.-A. Gosse, etc., mais c'était surtout comme animalier qu'il excellait. Il persévéra dans ce genre et il créa bien des chefs-d'œuvre. Il y acquit la célébrité mais non la richesse, trop peu courtisan pour réussir auprès des grands personnages qui l'eut maintes fois, à Londres, l'occasion d'approcher. Il mourut le 27 décembre 1849. Son œuvre assez considérable est disséminée dans les musées et les collections particulières d'Angleterre et de Genève. On trouve au Musée d'Art et d'Histoire à Genève, le *Lieu de récréation*, au Musée de l'Ariana la *Négresse Albino*; beaucoup de familles genevoises possèdent des tableaux où Agasse, Adam Töpffer et parfois Firmin Massot ont collaboré, l'un faisant les animaux, les autres le paysage et les figures. — D. Baud-Bovy : *Peintres genevois*, t. II, Genève, 1904. — De Montet : *France protestante*, 11^e édition. — JG, 1850, n° 6. — Rigaud : *Recueil de renseignements relatifs à la culture des Beaux-Arts à Genève*, Genève, 1849. — MDG VI.

[H. REVILLIOD]
AGASSIZ. Famille vaudoise originaire de Bavois,



possédonnée à Orbe dès le XV^e siècle, sous le nom d'Agasse. Antoine Agasse fut châtelain d'Orbe pendant vingt ans. Il fut déposé le 23 juin 1531, dit Pierrefleur, parce qu'il était hostile aux Luthériens et s'opposait aux prédications d'Holland et de Viret. Il mourut à Orbe le 7 juillet 1551. Cette famille a donné dès lors de nombreux fonctionnaires administratifs ou judiciaires dans la ville et le bailliage d'Orbe. — *Armoiries* :

d'argent à l'agasse (pie) de sable posée sur deux écots croisés de même (de Mandrot). — Variante : Mi-partie : à dextre de gueules chargé d'un lion ; à senestre, coupé en chef d'azur chargé de trois fleurs de lys et en pointe, traversé de gueules et d'or à mi-pieds. (Cl., pasteur à Combremont 1796). [A. K.]

1. LOUIS-RODOLPHE-BENJAMIN, pasteur à Saint-Imier, Môtier, Orbe et Concise, † 6 septembre 1837. Père de —
 2. LOUIS-JEAN-RODOLPHE, un des plus grands noms de la science suisse, * 28 mai 1807 à Môtier (Vully), † 14 décembre 1873 à Cambridge (Massachusetts, États-Unis). Il fait ses études classiques au collège de Bienne et au gymnase de Lausanne. Puis étudie la médecine et les sciences naturelles à Zurich en 1824, à Heidelberg en 1826 et à Munich en 1827. Le 28 avril 1829, il est reçu docteur en philosophie ; il avait présenté pour dissertation inaugurale quelques considérations générales sur les formations du squelette dans le règne animal. La même année, il publie, en collaboration avec Martius, son premier ouvrage, dédié à Cuvier : *Selecta genera et species piscium quas in itinere per Brasiliam annis 1817-1820 collegit et pingendos curavit J. B. de Spix ; digessit, descripsit et observationibus anatomicis illustravit L. Agassiz* (Monachi 1829, f° avec 90 planches). Il reçut son diplôme de docteur en médecine, le 3 avril 1830 ; le sujet de sa thèse est : *De taxi et syntaxi morphoatomum telae cornæ dictæ*. En possession de ce titre, il s'installe à Concise où son père était pasteur ; tout en pratiquant la médecine, il travaille à deux grands ouvrages, les *Recherches sur les Poissons fossiles*, qui ne seront terminées que dix ans plus tard, et les *Poissons d'eau douce de l'Europe centrale* dont un seul volume a paru, comprenant trois livraisons publiées en collaboration avec Carl Vogt. Pour compléter ses matériaux, il se rend à Paris en 1830 ; il y entre en relations intimes avec Cuvier à qui il était recommandé par Alexandre de Humboldt. Cuvier mit à sa disposition l'énorme quantité de documents qu'il avait rassemblés sur les poissons fossiles. L'amitié de Humboldt lui valut d'être nommé à la chaire d'Histoire naturelle

nouvellement créée au gymnase de Neuchâtel. Pendant le séjour de 14 ans qu'il fit dans cette ville, son activité se porta sur une triple série de sujets. Il commença par se vouer à l'enseignement où il acquit du premier coup une très grande maîtrise ; il créa et développa le Musée d'Histoire naturelle qui conserve sa grande collection de poissons d'eau douce et tous les fossiles qu'il avait rassemblés pour ses travaux. Dans le domaine scientifique, il continua ses études sur les poissons, en entreprit d'autres sur différents points de paléontologie. C'est à Neuchâtel que parut son œuvre capitale :

Recherches sur les Poissons fossiles, 5 volumes avec 400 planches in-f° coloriées, 1833-43, qui fit de lui le fondateur de l'ichtyologie paléontologique, l'égal de Cuvier dans ce domaine. Puis parurent successivement :

Monographie d'échinodermes vivants et fossiles, 4 livraisons, 57 planches, 1838 ; *Description des Echinodermes de la Suisse*, 2 livraisons, 25 pl., 1839-1840 ; *Histoire naturelle des poissons d'eau douce de l'Europe centrale*, 1 vol. avec 40 pl. color., 1839-1842 ; *Nomenclator zoologicus* (catalogue de tous les genres animaux avec étymologie et bibliographie), 1842 ; *Monographie des poissons fossiles du vieux grès rouge d'Angleterre et de Russie* (*Old Red Sandstone*), 1 vol. avec 40 pl. f°, color., 1844. A côté de ces études zoologiques, il se lança dans la géologie avec ses travaux qui établirent l'existence de la période glaciaire. Rappe-

lons en premier lieu le fameux discours d'ouverture de la vingt-deuxième session de la Société helvétique des sciences naturelles à Neuchâtel, le 24 juillet 1837. Dans ce premier discours, composé en une nuit, il pose les bases essentielles sur lesquelles est édifiée, de nos jours encore, la théorie glaciaire : l'origine glaciaire des blocs erratiques et des surfaces striées si fréquentes dans le Jura. (Voir à l'art. GLACIERS l'histoire de cette théorie et la part qu'Agassiz y a prise.) Les années suivantes sont consacrées à des études sur les glaciers alpins. C'est de cette époque que date le célèbre *Hôtel des Neuchâtelois* (voir cet article). Les résultats de ces recherches ont été publiés sous les titres : *Etudes sur les glaciers*, 1 vol. av. 18 pl. f°, 1840 ; *Système glaciaire ; nouvelles études et expériences sur les glaciers actuels*, 1 vol. av. 10 pl. f° et 2 cartes, 1847. Pendant son séjour sur les glaciers de l'Aar, Agassiz prit part aux ascensions suivantes : 4^{me} de la Jungfrau, 28 août 1841 ; 2^{me} du Wetterhorn, 29 juillet 1845. En 1840, il traversa la Strahlegg, de l'Hôtel des Neuchâtelois à Grindelwald ; en 1845, le Lauteraarjoch, du Grimsel au pied du Wetterhorn. — Pour recueillir les matériaux que ses études paléontologiques nécessitaient et pour prouver l'extension des glaciers quaternaires, il fit plusieurs voyages en Angleterre, en France et en Allemagne. Aussi ses publications sont-elles richement documentées et illustrées ; il donnait tous ses soins aux planches merveilleuses dont il accompagnait ses mémoires. Pour satisfaire à ces besoins, il entretenait plusieurs dessinateurs et avait créé une lithographie en engageant H. Nicolet à s'établir à Neuchâtel. Actuellement encore, les planches d'Agassiz n'ont pas été dépassées en beauté et en finesse. Depuis longtemps, il projetait un voyage aux États-Unis pour étudier de près les poissons du Nouveau-Monde.



Louis Agassiz (1807-1873)

D'après un portrait tiré de la biographie d'Agassiz par sa femme.

Signature de Louis Agassiz.

Humboldt réussit à intéresser à cette idée le roi de Prusse, alors prince de Neuchâtel, et Agassiz fut chargé d'une mission scientifique : la comparaison des faunes des Etats-Unis et de l'Europe. Il s'embarqua en septembre 1846. Peu après

son arrivée, il donna une série de « conférences sur le plan de la création, spécialement en ce qui concerne le règne animal » ; sur le conseil de Lyell, il avait été appelé à l'Institut Lowell de Boston. Il y fit ensuite un cours sur les glaciers. Après ce début pédagogique, Agassiz se voua à sa mission et à l'étude de la question glaciaire en Amérique ; il n'est pas long à trouver des traces laissées par les glaciers, et qui venaient confirmer sa théorie. Dans le but d'augmenter son matériel, pour étudier les poissons d'eau douce et pour apprendre à connaître le pays, il organise une expédition au lac Supérieur, à laquelle prennent part des étudiants, des naturalistes et des amateurs. A son retour, il réunit tous les faits nouveaux et les nombreuses idées que cette excursion lui a valu dans un ouvrage remarquable qui nous révèle un nouveau côté de l'esprit d'Agassiz, celui du géographe : *Lake Superior, its physical character, vegetation and animals*, Boston 1850. Il rapporta de ses expéditions un puissant matériel dont il

fit le noyau d'un musée, qui devint plus tard le musée de zoologie comparée de Cambridge, l'un des plus importants du monde entier. Au printemps de 1850, il épousa en secondes noces Elisabeth Cabot Cary, de Boston (sa première femme était Cécile Braun, la sœur du botaniste Alexandre Braun, un ami d'Agassiz ; il l'avait épousée en 1833) ; ce mariage fut pour beaucoup dans sa résolution de rester aux Etats-Unis. De cette époque datent ses recherches sur les formations coralligènes de la Floride, un sujet que son fils Alexandre devait reprendre plus tard. Il les fit à la demande du Dr Bache, directeur du *Coast Survey*. Les résultats de ses recherches ne furent publiés intégralement qu'après sa mort : son fils les fit paraître sous le titre de : *Report on the Florida Reefs by L. Agassiz, accompanied by illustrations of Florida Corals from drawings by A. Sonrel, Burkhardt, Alex. Agassiz a. Roetter, with explanation of the plates by L.-F. de Pourtalès*, 1880. En 1857, il publia à Boston un ouvrage d'une portée philosophique, *l'Essay on Classification*, réimprimé plus tard à Londres, traduit en français par Vögeli, revu et augmenté par l'auteur, publié sous le titre *De l'espèce et de la classification en zoologie*, Paris 1869. Il s'efforça de combattre la doctrine de l'évolution, en niant l'influence du milieu dans la variation des organismes. Il cherche aussi, le premier, à définir les termes de la classification : espèce, genre, famille, etc. Dans cette fameuse querelle des réalistes et des nominalistes, il se montre nettement réaliste en soutenant que ces groupes ne sont pas artificiels, mais correspondent à des réalités. Enfin, il nie l'existence d'un centre unique de création des organismes ; selon lui, les provinces zoologiques correspondent chacune à un centre de création distinct. — Il s'occupa également beaucoup alors de la question des races humaines ; il a développé ses idées dans un mémoire important, intitulé *Sketch of the natural provinces of the animal world and their relation to the different types of man*, qui a servi d'introduction au grand ouvrage de Nott et Glidon, *Types of Mankind*, Philadelphie 1854. Contrairement aux idées courantes, Agassiz croit que les hommes ne proviennent pas d'une

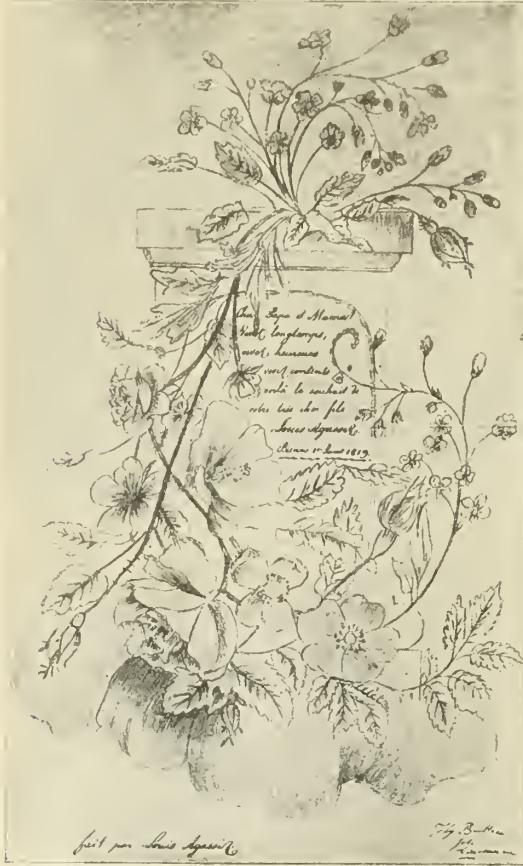
souche commune, mais de centres divers, et que les groupes primitifs de l'espèce humaine correspondent d'une manière générale à la distribution des animaux et à leurs combinaisons en faunes. C'est, comme on le voit, la conclu-



Intérieur de l'Hôtel des Neuchâtelois. D'après un tableau de Burkhardt, 1842, un des membres de l'expédition (Musée de Neuchâtel).

sion de ses études zoologiques. — Dans la même période, Agassiz entreprend un ouvrage d'une grande envergure, les *Contributions to the natural history of the United States*, qui devait comprendre dix volumes ; un seul seulement ont paru, illustrés de 80 planches, 1857-1862. — Entre temps, on lui décerna beaucoup d'honneurs. En 1852, le prix Cuvier, qui était attribué pour la première fois, lui fut remis pour ses *Poissons fossiles*. Puis, en 1857, on lui offrit la chaire de paléontologie au Museum d'histoire naturelle à Paris, poste qu'il refusa, estimant que sa tâche n'était pas terminée en Amérique. Après une nouvelle offre, qui reçut la même réponse, Napoléon III lui conféra la croix de la Légion d'honneur. L'été 1859, Agassiz le passa en Europe ; il rendit visite à ses amis d'Angleterre et de France, et vit en Suisse sa mère pour la dernière fois. De retour en Amérique, il reprit son activité professionnelle et scientifique. Quand éclata la guerre de Sécession, il prit parti pour les noirs, et chercha à justifier sa manière de voir par ses travaux scientifiques antérieurs. Mais depuis quelques années déjà, sa santé était minée par ses travaux excessifs ; il dut s'accorder des vacances, et finalement un séjour au Brésil. Cette expédition fut défrayée par Nataniel Thayer, un de ses amis ; après un séjour de trois mois à Rio-de-Janeiro, Agassiz et son état-major scientifique explorèrent pendant dix mois le bassin de l'Amazone. Agassiz s'était imposé deux sujets d'étude : la faune des eaux douces du Brésil et les glaciers quaternaires, dont il trouva des traces jusqu'aux sources de l'Amazone. Il ramena une quantité considérable de matériaux, dont entre autres 1500 espèces de poissons (on en connaissait jusqu'alors un peu plus de 100 pour l'Amazone), et un volume, écrit en collaboration avec sa femme : *Voyage au Brésil*, trad. par Vögeli, Paris 1869. En 1871, il s'embarqua de nouveau sur un navire qui faisait le tour de l'Amérique, de Boston à San Francisco par le détroit de Magellan. Il en profita pour étudier les sargasses dont on ne connaissait pas alors l'origine, les Echinodermes et les glaciers sud-américains (il en découvrit des traces dans tout le sud du continent).

Le récit de cette expédition a été publié sous le titre de : *Un voyage d'exploration scientifique dans l'Atlantique et l'Amérique du Sud*, dans la *Revue cours scient.*, IV, p. 1077 ss. (1873). C'est au cours de ce voyage, à Santiago, qu'il apprit sa nomination de membre étranger de l'Institut de France. De retour à Cambridge, il s'employa à fonder une école d'été sur la côte du Massachusetts, où instituteurs et institutrices pussent, pendant leurs vacances, se récréer et s'instruire en étudiant l'histoire naturelle. Surmené par tous ses travaux scientifiques et par



Dessin de Louis Agassiz à l'âge de 12 ans.
Tiré du *Bull. de la Soc. vaudoise des Sciences naturelles*.

son enseignement, il mourut à Cambridge le 14 décembre 1873. On l'enterra au cimetière du Mount Auburn; sur sa tombe fut placé un bloc de granit du glacier de l'Aar. Sa mort fut considérée aux Etats-Unis comme un deuil national.

Au point de vue scientifique, Agassiz a excellé dans trois domaines. Il est le fondateur de la théorie glaciaire et le pionnier de la glaciologie (voir l'art. GLACIERS). En second lieu, on lui doit la création de l'ichtyologie fossile; dans cette partie, il est l'égal de Cuvier; son ouvrage sur les Poissons fossiles est devenu classique et sa classification des poissons est, à peu de chose près, la systématique actuelle; de plus, ses études sur les poissons vivants et leur embryologie sont, avec celles de Cuvier, les premières recherches méthodiques sur la question; les résultats qu'elles ont donnés forment la base de nos connaissances sur les poissons. En zoologie, il faut encore mentionner ses travaux sur les Echinodermes et les Coraux qui furent poursuivis par deux de ses disciples: Edouard Desor et Alexandre Agassiz, son fils. Un côté de son activité qu'on a trop méconnu, c'est celui qui a trait à la géographie physique. Grâce à ses recherches sur les glaciers suisses,

il avait acquis une si grande habileté à analyser les formes topographiques qu'il reconstituait avec une aisance surprenante l'histoire de la surface terrestre depuis les temps quaternaires. Cette disposition est frappante entre autres dans son ouvrage sur le lac Supérieur. Cabot qui a écrit le récit de cette excursion raconte qu'il décrivit à ses compagnons l'histoire des chutes du Niagara et qu'il leur en narra le développement futur. — Dans un autre domaine enfin, Agassiz est sans égal: c'est dans l'enseignement. Tous ses élèves, en Suisse comme en Amérique, ont raconté comment il savait se mettre à la portée d'un auditoire quel qu'il fût et exciter son enthousiasme pour les sujets les plus nouveaux et les plus ardues. Il le dut à son esprit éminemment synthétique et à son amour pour l'humanité. En résumé, si Agassiz ne fut pas un génie à l'instar de Newton, de Lamarck ou de Pasteur, il fut cependant l'égal de Humboldt et de Cuvier. L'oubli dans lequel on le tient en Suisse est injuste si l'on songe que la seule époque pendant laquelle Neuchâtel a été un centre scientifique vers lequel se tournaient les regards de l'Europe savante est précisément celle où Agassiz professait. — Voir: E.-C. Agassiz: *Louis Agassiz, sa vie et sa correspondance*; trad. A. Mayor, Paris 1887. — J. Marcou: *Life, letters and works of L. Agassiz*, Londres 1896 (contient la liste complète des publications d'Agassiz). — L. Favre: *Louis Agassiz* (Programme des cours de l'Académie de Neuchâtel, 1878-1879). — Centenaire d'Agassiz: plusieurs discours publiés dans le *Bull. Soc. vaud. sciences nat.*, 1907. — M. de Tribolet: *L. Agassiz et son séjour à Neuchâtel de 1832 à 1846* et Th. Studer: *Die Bedeutung von L. Agassiz für die zoologische Wissenschaft* (dans les *Actes de la Soc. suisse des sc. nat.* 1907). — W. James: *L. Agassiz; words spoken at the reception of the americ. soc. of naturalists*, Cambridge, 1897. — Soc. de Belles-Lettres: *Souvenir de l'inauguration du buste élevé à L. Agassiz*... Neuchâtel, 1887. — E. Blanchard: *Un naturaliste du XIX^e siècle, L. Agassiz* (dans la *Revue des Deux-Mondes*, juillet-août 1875). — Une bonne partie des archives d'Agassiz (correspondance, notes de cours et de voyages, manuscrits, ouvrages, originaux de planches), est conservée à l'Institut de Géologie de l'Université de Neuchâtel. Ses collections de zoologie sont la propriété du Musée d'Histoire naturelle de Neuchâtel; il en est de même pour ses collections européennes de paléontologie.

3. **Alexandre**, fils du précédent, * 17 décembre 1835 à Neuchâtel, † 28 mars 1910 aux Etats-Unis. Ne s'établit en Amérique qu'après le second mariage de son père, en 1850. Il termine ses études à Harvard où professait son père; étudie les sciences naturelles, chimiques et techniques, reçoit le titre d'ingénieur. Nommé assistant au *U. S. Coast Survey* en 1859; au Harvard College en 1860; inspecteur des mines de cuivre de Hekla sur le lac Supérieur, de 1866 à 1869. Gagne une fortune considérable en exploitant des mines. Dès lors se voue entièrement aux sciences naturelles. En 1874, à la mort de son père, il est nommé curateur, puis directeur, en 1902, du



Alexandre Agassiz (1835-1910)
(D'après un portrait tiré des *Actes de la Société suisse des sciences naturelles*, 1910.)

Museum of comparative zoology de Cambridge. Cette institution lui doit le développement considérable qu'elle a pris et qui la place au premier rang des musées mondiaux, à côté de Londres et de Paris. Mais son activité principale s'est portée sur les recherches marines. Le *Coast Survey* ayant mis à son service les navires *Blake* et *Albatross*, il fit, de 1876 à 1905, de fréquentes expéditions

qui le conduisirent aux Antilles, aux Sandwich, à Fidji, à la Grande Barrière d'Australie, à l'isthme de Panama, etc. Au cours de ces expéditions, il recueillit un immense matériel zoologique qui fit le sujet de nombreux travaux. Voir entre autres : *Three cruises of the U. S. Coast and Geodetic Survey steamer Blake 1877-1880*, 2 vol. 1888 ; *North American Aculephae*, Cambridge 1865 ; *North American Starfishes*, 1877 ; *On the development of the Ctenophora*, 1874 ; *Revision of the Echini*, 2 vol. 1872. Ses travaux ont porté essentiellement sur les Echinodermes, les Coraux, les Vers et les Poissons d'Amérique. Mais les études qui ont eu le plus grand résultat, ce sont celles qu'il a consacrées aux récifs de coraux. Au moment où il a commencé ses recherches, deux théories étaient en présence : celle de Darwin, d'après laquelle les récifs se forment par le développement en hauteur de coraux sur un soubassement qui s'enfonce, et celle de Murray qui prétend qu'ils s'édifient par le développement latéral de coraux établis sur un soubassement stable. Les études d'Agassiz le conduisirent à développer la théorie de Murray, en lui donnant une forme plus extrême encore ; pour lui, les régions coralliennes sont plutôt en voie de soulèvement que d'affaissement ; et les formes des récifs sont dues à l'érosion marine et éolienne. (Voir : *A reconnaissance of the Bahama and of the elevated reefs of Cuba*, dans le *Bull. Mus. comp. zool. Harvard College*, XXVI, 1894. — *The elevated reef of Florida*, id. XXVIII, 1896. — *The islands and coral reefs of Fiji*, id. XXXIII, 1899. — *The coral reefs of the tropical Pacific*, 3 vol., dans les *Mem. Mus. comp. Zool.*, XXVIII, 1903). Les recherches modernes, celles en particulier de W. M. Davis (*Les falaises et les récifs coralliens de Tahiti*, dans *Annales de Géographie* 1918) semblent donner tort aux conclusions d'Agassiz ; on doit considérer la théorie de Darwin comme générale, celle d'Agassiz comme ne s'appliquant qu'à des cas isolés, tels que la Floride. Les études d'Agassiz sur la Floride sont intéressantes parce que, en se basant sur l'âge des bancs de coraux qui la constituent, elles fixent les débuts de l'activité humaine à un minimum de 200.000 ans d'ici. Voir : G.-R. Agassiz : *Letters and Recollections of Alexander Agassiz with a sketch of his life and work* (avec un portrait), Boston 1913. — *Memoirs of the Mus. comp. zool. of Harvard College*, Cambridge, 1910. — *Who's Who in America*, VI, 1910. — R. v. Hertwig in *Sitzungsberichte der math. Klasse der K. Akademie der Wissenschaften zu München*, 1911. — *Handwörterbuch der Naturwissenschaften*, I. — *Actes de la Soc. suisse des sciences naturelles*, 1910.

[R. O. FRICK.]

AGASSIZHORN. Sommité (3956 m.) dans les Alpes bernoises (V. DGS) à laquelle Desor donna ce nom en 1840 en l'honneur de Louis Agassiz ; première ascension en 1872. — De même l'AGASSIZJOCH (3850 m.), col franchi pour la première fois en 1866. — Voir Dr Dubi : *Hochgebirgsführer durch die Berner Alpen*, t. III, p. 44, 46, 1909.

[E. B.]

AGASUL (C. Zurich, D. Pfäffikon, V. DGS). Très ancien hameau de la com. civile « Oberhofgemeinde » Illnau. En 764, Otger fit don au couvent de Saint-Gall de la moitié de ses biens patrimoniaux à *Aghinsulaca*, et en 774, Blitgaer fit de même pour sa propriété à *Aginsulaga*. Hartnot, abbé de Saint-Gall, afferma en 884 à Amalbert les biens du couvent à *Aginsulahn*. Les deux comtes Hartmann de Kibourg remirent en 1239 au couvent de Töss la moitié du domaine d'A. que le ministériel Henri de Wurmenhusen lui avait donné. Son neveu (?) Pierre de Wurmenhusen compléta ce don en 1257. Le nom d'A. contient sûrement comme deuxième élément ahd. *solaga*, *sulaga* = mare, borbier où le gibier se vautre (« sühlh »), un mot qui se trouve aussi dans le nom d'endroit *Sulgen* (voir SI VII, 866) ; dans le premier élément ne se trouve guère le nom rare et douteux d'Ago (voir Förstemann I² 15 ss.) mais plutôt l'ahd. *agana* (Graff : *Ahd. Sprachschatz* : I, 132) dont il faudrait prendre plutôt la signification de fêteque, une espèce de mauvaise herbe, (lat. *festuca*) que celle généralement admise de balle du blé ; donc mare près des fêteques ? — DIETHALM d'A. (Agasiler), bourgeois de Zurich depuis 1401, était au service des seigneurs au Rügen. — Voir UZ I-III. — *Mem. Tig.* III. — *Zürch. Bürgerbuch*, I, p. 51. [F. H. et K. St.]

AGATHOPOLIS. Voir NEUENSTADT.

AGAUNE. Voir SAINT-MAURICE.

AGEN, BATAILLE D'. Lorsqu'en 121 av. J.-C. les Romains eurent organisé la Gaule narbonnaise, ils se trouvèrent menacés par l'invasion des Cimbres et des Teutons. C'était la première fois que des tribus celtiques et germaniques foulaient le sol romain pour en prendre possession. Après avoir, dans leurs incursions au nord des Alpes, entraîné deux tribus des Helvètes, les Toygènes et les Tigurins, ils battirent le consul romain, M Junius Silanus, sur les frontières des Allobroges, tandis que les Tigurins seuls, sous la conduite de Divico, se dirigeant vers le sud-ouest, battaient complètement le consul romain Cassius Longinus dans le pays des Nitiobriges, près d'Agén sur la Garonne (Agienum, Lot et Garonne). Le consul et une grande partie de ses soldats tombèrent ; les survivants durent passer sous le joug. Cette défaite fut suivie en 105 de celle d'Arausio (Orange). Cependant les Tigurins ne surent pas profiter de leur victoire et Marius sauva Rome de l'invasion. L'endroit de la bataille n'est toutefois pas suffisamment déterminé. — Voir Tite-Live : *Epit.* LXV. — Gisi : *Quellenbuch* I (1869), p. 211-234. — C. Jullian : *Histoire de la Gaule*, III, p. 57 et 359. [E. TATARINOFF.]

AGENCE DES PRISONNIERS DE GUERRE. Voir CROIX-ROUGE.

AGENSTEIN, PIERRE, de Diemtigen, d'abord trésorier, banneret 1716-1722, lieutenant 1723-1729 et de nouveau banneret du Bas-Simmthal, se serait élevé virilement, devant le gouvernement de Berne, contre le projet de la dime du lait. — Voir *AHV* I, 397. [H. T.]

AGENT NATIONAL. Sous la République helvétique, on donnait ce titre au représentant de l'autorité exécutive, désigné dans chaque commune ou section de commune par le sous-préfet du district. L'agent national remplissait une partie des fonctions attribuées aujourd'hui au syndic. — *DHV*. [FAVEY.]

AGERSTENBACH (C. Thurgovie, D. Kreuzlingen, Com. Ermatingen, V. DGS). Ferme près d'Ermatingen sur la route de Steckborn à Constance. Dans un rentier du bailiage d'Ermatingen, de 1445, l'*Agelsturenbach* (de l'ahd. *agalstra* = pie) est mentionné comme propriété frontière. Vers le milieu du XVIII^e siècle, le collège des Jésuites de Constance y construisit, comme lieu de séjour, une maison de frères, Sainte-Marguerite, c'était un fief de Reichenau auquel étaient attribués quatre arpents de vignes et deux faux de pré. Après la suppression du collège en 1774, la maison, légèrement construite, tomba rapidement en ruine et fut vendue en 1781 au peintre Sébastien Mattlin, à Ermatingen. — Voir AC Thurgovie. *Abt. Meersburg*, Ermatingen. — Pupikofer : *Kant. Thurgau* (im *Gem. der Schweiz*...) [SCH.]

AGES. On donne le nom d'âges aux grandes divisions des temps préhistoriques : l'âge de la pierre, l'âge du bronze et l'âge du fer.

On a, en effet, reconnu de bonne heure que les plus anciennes armes étaient faites de pierre et de silex ; puis le métal remplaça la pierre : le bronze d'abord, le fer ensuite. Cependant, cette division en trois âges successifs, basée uniquement sur la matière employée pour la confection des principales armes et des outils les plus usuels, ne saurait servir de base, à elle seule, à un classement scientifique des collections d'objets préhistoriques. En effet, si l'usage des instruments de pierre finit par être presque complètement abandonné lorsque le métal fut connu, en revanche, le bronze continua à être employé concurremment avec le fer pendant tout l'âge du fer, comme durant l'époque romaine et celle des invasions. La classification préhistorique est aujourd'hui basée principalement sur la typologie, c'est-à-dire sur l'évolution des formes données aux objets au cours des siècles. Le classement des objets d'après la matière dont ils sont faits est aujourd'hui complètement abandonné.

Nous donnerons ici un aperçu de l'histoire du système des trois âges, renvoyant pour les caractères propres à chacune de ces périodes à l'article PRÉHISTOIRE. Déjà entrevue par Hérodote et par Lucrèce la théorie des trois âges ne fut appliquée d'une manière scientifique que de nos jours ; elle est née en Scandinavie. Dès 1813, Vedel-Simonsen l'avait admise dans son histoire du Danemark ; mais c'est en 1836 seulement que Thomsen applique ce

système pour la première fois au classement du musée de Copenhague. La même année, et indépendamment de Thomsen, Lisch l'adopta pour sa publication du musée grand-ducal de Ludwigslust (Mecklembourg-Schwerin). Worsaae, qui avait succédé à Thomsen, proposa de diviser l'âge de la pierre et l'âge du bronze chacun en deux périodes successives et l'âge du fer en trois périodes. Cette division de l'âge de la pierre ne concernait que l'époque néolithique, l'époque paléolithique faisant défaut dans le nord. C'est en 1866 que Lubbock reconnut l'existence de deux âges de la pierre : un premier âge de la pierre, ou époque paléolithique, et un second âge de la pierre, ou époque néolithique ; en 1869, G. de Mortillet présentait sa classification de l'époque paléolithique en quatre périodes successives, classification qui est demeurée en usage jusqu'à nos jours après avoir subi toutefois d'importantes modifications. En 1872, Hildebrand, directeur du Musée

Paris le 22 décembre 1820, fille de Louis. On a d'elle un roman : *Éléonore de Cressy*, Genève et Paris, 1823. La notice qui précède cet ouvrage posthume raconte que, dans un séjour en France, elle eut occasion de voir Bonaparte, très jeune encore, et sous-lieutenant d'artillerie. Une relation suivie s'établit entre eux ; Bonaparte, après son départ, correspondit quelque temps encore avec elle qu'il avait pris l'habitude d'appeler sa *bonne maman*. Il ne Poublia point dans sa prospérité ; il la vit à Nyon, en 1797 ; à Chambéry, après la bataille de Marengo. Plus tard, elle reçut de lui une pension de 6000 fr. — *France protestante*, 2^e édit. t. 1, col. 51. [E. R.]

AGIEZ (C. Vaud, D. Orbe. V. DGS). Village cité en 1014 sous le nom d'*Aziacus*, nom dérivé du gentilice *Abidius*. Un cimetière burgonde y a été découvert en 1836 ; ses restes ont été dispersés. Le village fit partie du domaine royal de Bourgogne, plus tard, dès le XI^e s., de la

Âges	Époques	Périodes	Phases	Chronologie géologique et historique	Remarques
Pierre	Paléolithique	Chelléenne.		interglaciaire (Riss-Würm)	Manque en Suisse. Manque en Suisse. Wildkirchli, Cotencher. Manque en Suisse.
		Moustérienne. Aurignacienne. Solutréenne. Magdalénienne.		postglaciaire	Manque en Suisse. Schweizersbild, Thainingen, Salève, Birseck, Thierstein, etc.
	Mésolithique	Azylienne.		Birseck.	
	Néolithique	Néolithique			Stations lacustres, sépultures.
Bronze		Bronze I		actuelle	Stations lacustres (Fenis). Stations lacustres, sépultures.
		Bronze II	2500-1900		
		Bronze III	1900-1600		
		Bronze IV	1600-1300 1300-900		
Fer	1 ^{er} âge du fer	Hallstatt I		900-700	Manque en Suisse. (Le Bronze IV se prolonge en Suisse jusqu'au Hallstatt II). Tumuli.
		Hallstatt II		700-450	
	2 nd âge du fer	La Tène I	a	450-400	Sépultures (Les 3 phases a, b et c n'ont été reconnues jusqu'à ce jour qu'en Suisse. Dr Viollier : <i>Les sépultures du second âge du fer</i> . Genève 1916). Sépultures, station de La Tène. Village de l'usine à gaz à Bâle.
			b	400-325	
			c	325-250	
	La Tène II		250-50		
	La Tène III		50 av.-50 ap. J.-C.		

de Stockholm, reconnu que l'âge du fer comprenait deux époques successives qu'il nomma premier âge du fer, ou époque de Hallstatt, et deuxième âge du fer, ou époque de La Tène. La subdivision de l'époque de La Tène en trois périodes remonte à 1885 ; elle est due à Tischler, directeur du musée de Königsberg. La même année Montelius, directeur du musée de Stockholm, proposait de diviser l'âge du bronze scandinave en six périodes. — M. Hoernes : *Mitteil. der anthrop. Gesellschaft in Wien* XXIII (1893), p. 71.

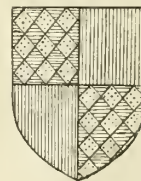
Le nombre des périodes varie pour chaque âge suivant les pays et suivant le plus ou moins grand développement pris par les différentes civilisations préhistoriques. On admet aujourd'hui, pour l'Europe occidentale, les divisions suivantes, divisions qui sont applicables en particulier à la Suisse (voir tableau ci-dessus). [VIOLLIER.]

AGETTES (LES) (C. Valais, D. Hérens. V. DGS, suppl.). En 1250 *Agiotes* ou *Agiettes* (Gr 1438) ou bien par aphérèse *Giete* (Gr II 169) en 1267-1276. *Agyetty*, *Giety*, etc., sont des formes fréquentes au XIII^e siècle pour désigner la zizte, c.-à-d. le mayen, pâturage de printemps et d'automne. Agettes est dérivé de *Adiecta*(s) c.-à-d. *bona* ou *funda adiecta*, biens adjoints (de Sion), voir aussi *DHV*, *AGITTES*. Aux XIII^e et XIV^e s., Agettes était un fief des De la Tour pour passer ensuite à la mense épiscopale. La commune appartient à la paroisse de Vex. Habitants : 1798, 143 ; 1910, 310. — Voir L. Meyer : *Untersuch. über die Sprache von Einfisch*, p. 80 et 117. [L. MR.]

AGIER, MARIE, * à Genève le 3 février 1742, † à

terre de Romainmôtier. Une famille noble d'Agiez est mentionnée dès 1140. Renaud de Vaumarcus en hérita et fit en 1256 abandon de ses biens au prieur de Romainmôtier. Celui-ci administrait le village par un mayor. Les mayors du nom de Thomasset construisirent au XVII^e s. une maison seigneuriale, que l'on nomme le château. Agiez a été constitué en paroisse après 1285, et son église date probablement du XIV^e siècle ; elle a été remaniée en 1687. Un hameau, les *Moulins* d'Agiez, doit son nom à un moulin du couvent de Romainmôtier, mentionné dès 1468, et utilisé jusque vers 1825. — *DHV* I, p. 18-19. [M. R.]

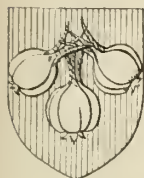
AGLIÉ (d') ou **AILLÉ (d')**. Le nom se trouve encore sous différentes formes : d'*Alex* ou des *Aleur*, en latin : de *Allodiis* ou de *Allodio* enfin : de *Saint-Martin d'Aillé*. Il fut porté par une famille d'Ivrée que l'on rencontre à Genève dès le XIV^e siècle. Dès 1372 RICHARD de *Allodiis*, précédemment curé de Vandœuvre, est chanoine de la ville ; il est mentionné dans le préambule des Franchises données par Adhémar Fabri. Le neveu de Richard, BARTHELEMY de *Allodiis*, est seigneur de la ville en 1406. En 1467, BARTHELEMY DE SAINT-MARTIN d'*Aillé* reçoit gratuitement le droit de bourgeoisie ; il est membre du Petit Conseil en 1471, syndic en 1472. La famille d'Aglié posséda plusieurs seigneuries : celles du Rosey et du Martherey, dans le can-



ton de Vaud, et celle de Corbière, dans le canton de Fribourg. Elle disparaît des annales genevoises à la fin du XVI^e siècle, tout en subsistant en Italie. Le dernier de ses membres qui nous soit connu, à Genève, est Pierre de Saint-Martin d'Aillé, encore vivant en 1569. — Galiffe : *MS*, aux AE de Genève. — Ad. Gautier : *Familles genevoises d'origine italienne*. Bari, 1893. — P. H. 331 aux AE de Genève.

[H. REVILLIOD.]

AGLIO, ALLIO, DALLIO, de ALLIO, LAGLIO, ou dell'AGLIO. Aujourd'hui le nom de la branche de Arzo (D. Mendrisio) s'écrivit toujours *Allio*. Famille noble et très ancienne de Bissone, de laquelle tire probablement son origine la famille du même nom, que l'on trouve déjà au XVIII^e s. à Arzo et qui nous donna le sculpteur et peintre Andrea Salvatore. Vegezzi voudrait faire dériver les Aglio de Bissone de la famille des Aglio de Val d'Intelvi. Les Aglio de Bissone s'allièrent, probablement vers la moitié du XVI^e s., avec l'ancienne famille noble des Garovo, et constituèrent ainsi la famille des GAROVAGLIO (voir ce nom). — 1. DOMENICO, architecte, de Bissone. Par diplôme du 22 juin 1558 l'empereur Ferdinand I l'anoblit, ainsi que ses frères Andrea et Giovanni et leur concéda en même temps une augmentation d'armoiries. Domenico travaillait à cette époque-là pour l'empereur dans la Croatie et la Slavonie. — *BStor.* 1893. — Voir la description des armes des Aglio de Bissone dans *AHS* 1918, p. 66. — 2. GIACOMO LAGLIO d'Arzo travaillait avec d'autres compatriotes, vers 1605, à l'ornementation de la chapelle principale du dôme de Côme. — 3. PAOLO DE ALLIO, artiste qui travaillait au commencement du XVII^e s. à l'Abbaye de St-Florian, en Autriche. — 4. ANDREA SALVATORE * 1736, † 1786, d'Arzo, sculpteur et peintre sur marbre. Il vécut presque toujours à l'étranger, surtout en Saxe. La tradition veut qu'il soit revenu en 1780 au village natal. Il inventa de nouvelles machines pour scier le marbre et aurait trouvé moyen de peindre le marbre. Il copia sur marbre des tableaux célèbres : la Vierge de Bovilli, pour la reine de Sardaigne ; la naissance de Marie de Médicis, de Rubens, pour le comte Firmian, résident impérial à Milan, etc. En 1752 il va à la cour de Dresde et y reste 22 ans. En 1784 il réussit à imiter l'albâtre foncé. Oeuvres principales : une table avec petits amours et méandres pour le roi de Sardaigne ; l'autel en marbre, de style rococo, de l'église de Borna (Saxe), 1756. Il était aussi marbrier de la cour et avait la garde des statues en marbre du grand jardin de Dresde. — 5. ANDREA, curé d'Arzo, * à Arzo le 18 septembre 1802, † le 1^{er} novembre 1861. D'abord vicaire, ensuite, de 1828 à 1861, curé d'Arzo. Député au Grand Conseil tessinois de 1844 à 1852, où il représenta le cercle de Riva S. Vitale. Aumônier du 1^{er} bataillon tessinois à la guerre du Sonderbund. Il fut renommé comme bon orateur. — 6. FRANCESCO ANTONIO, sculpteur sur bois et architecte du XIX^e s. On lui doit la chaire en bois sculpté que l'on admire dans l'église paroissiale de Meride (D. Mendrisio) et les travaux de restauration de l'église de l'Immaculée Conception de Lugano. — *ALBK.* — Bianchi : *Artisti Ticinesi*. — Oldelli : *Dizionario*. — Weiss : *Die tessin. Landvogteien*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — Dotta : *I Ticinesi...* — Rossi : *Il Sonderbund nel Ticino*. [D^r C. TREZZINI.]



Armoirie des Aglio d'Arzo.

elle aussi de Bissone, et constituèrent ainsi la famille des GAROVAGLIO (voir ce nom). — 1. DOMENICO, architecte, de Bissone. Par diplôme du 22 juin 1558 l'empereur Ferdinand I l'anoblit, ainsi que ses frères Andrea et Giovanni et leur concéda en même temps une augmentation d'armoiries. Domenico travaillait à cette époque-là pour l'empereur dans la Croatie et la Slavonie. — *BStor.* 1893. — Voir la description des armes des Aglio de Bissone dans *AHS* 1918, p. 66. — 2. GIACOMO LAGLIO d'Arzo travaillait avec d'autres compatriotes, vers 1605, à l'ornementation de la chapelle principale du dôme de Côme. — 3. PAOLO DE ALLIO, artiste qui travaillait au commencement du XVII^e s. à l'Abbaye de St-Florian, en Autriche. — 4. ANDREA SALVATORE * 1736, † 1786, d'Arzo, sculpteur et peintre sur marbre. Il vécut presque toujours à l'étranger, surtout en Saxe. La tradition veut qu'il soit revenu en 1780 au village natal. Il inventa de nouvelles machines pour scier le marbre et aurait trouvé moyen de peindre le marbre. Il copia sur marbre des tableaux célèbres : la Vierge de Bovilli, pour la reine de Sardaigne ; la naissance de Marie de Médicis, de Rubens, pour le comte Firmian, résident impérial à Milan, etc. En 1752 il va à la cour de Dresde et y reste 22 ans. En 1784 il réussit à imiter l'albâtre foncé. Oeuvres principales : une table avec petits amours et méandres pour le roi de Sardaigne ; l'autel en marbre, de style rococo, de l'église de Borna (Saxe), 1756. Il était aussi marbrier de la cour et avait la garde des statues en marbre du grand jardin de Dresde. — 5. ANDREA, curé d'Arzo, * à Arzo le 18 septembre 1802, † le 1^{er} novembre 1861. D'abord vicaire, ensuite, de 1828 à 1861, curé d'Arzo. Député au Grand Conseil tessinois de 1844 à 1852, où il représenta le cercle de Riva S. Vitale. Aumônier du 1^{er} bataillon tessinois à la guerre du Sonderbund. Il fut renommé comme bon orateur. — 6. FRANCESCO ANTONIO, sculpteur sur bois et architecte du XIX^e s. On lui doit la chaire en bois sculpté que l'on admire dans l'église paroissiale de Meride (D. Mendrisio) et les travaux de restauration de l'église de l'Immaculée Conception de Lugano. — *ALBK.* — Bianchi : *Artisti Ticinesi*. — Oldelli : *Dizionario*. — Weiss : *Die tessin. Landvogteien*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — Dotta : *I Ticinesi...* — Rossi : *Il Sonderbund nel Ticino*. [D^r C. TREZZINI.]

AGNADINA. Voir ENGADINE.

AGNAS (ALLAS). Abréviation de LAS AGNAS (C. Grisons, D. Maloja, Com. Bevers. V. DGS). Ancienne auberge au bord de l'Inn, entre Bevers et Ponte. Ce nom proviendrait de bouquet d'aunnes, désinence romanche *allas* *Anas* « aux aunnes », et de marécage, désinence allemande *Au*. C'était autrefois l'auberge la plus renommée de l'Engadine, à cinq heures des hospices de l'Albula et de la Bernina. C'est là que s'assemblait autrefois, tous les deux ans, la landsgemeinde de la Haute-Engadine, que les délégués des communes se réunissaient en tribunal suprême dans les cas importants et que depuis les temps les plus anciens les hommes et les jeunes gens de la milice de la vallée étaient passés en revue avant le départ. C'est à las Agnas que chaque semaine les notables du pays se donnaient rendez-vous, et un jour

même les francs-maçons de la Haute-Engadine y tinrent leurs assises. On y vit même souvent des bals élégants. Dans le voisinage se trouve la Fontaine des merles (fontana merla) qui fait la frontière, entre Sur Fontana merla et Suot Fontana merla, des deux juridictions de la Haute-Engadine. Les archives de la Haute-Engadine possèdent quelques documents intéressants sur A. Le 15 avril 1555, Sébastien Nuot, propriétaire de la maison de l'Au, annonce à la landsgemeinde réunie à Zuoz qu'il a nouvellement installé dans son immeuble une belle chambre chauffable à l'usage et pour la plus grande sécurité du tribunal de la juridiction. Ayant demandé une contribution aux frais, il lui est alloué vingt florins du Rhin. En 1556 la justice de Samaden prononce, dans un différend entre Sébastien Nuot et la localité voisine de Bevers, que cette dernière mettra à ban la forêt de Churing de telle sorte que la maison de Sébastien dans l'Au soit protégée contre les avalanches ; en outre Bevers lui fournira le bois pour une conduite d'eau. En 1717, les représentants de localités de la juridiction de la Haute-Engadine décident que les propriétaires de l'Au recevront de la juridiction vingt florins pour lesquels ils s'engagent à toujours à chauffer « la belle chambre neuve » à chaque jonction du landammann. — Voir Z. Pallioppi : *Ortsnamen des Kt. Graub.* 1862, I, n^o 223 C. — U. Campell : *Rätische Gesch.* (Ausg. Mohr) I, 70. — H.-L. Lehmann : *Die Republik Graub. histor. geograph. statist. dargest.* Magdeburg 1797 I, 332. — E. Lechner : *Pic Langquard u. die Bernina Gruppe*, 2^e édit. Leipzig, 1865, p. 129. — M. Caviezol : *Das Oberengadin*, Coire, 1876, p. 101. — J. K. v. Tschärner : *Der Kant. Graub. hist. geog. stat. dargest.* Coire, 1842, p. 281. — J. Robbi : *Der erste Winterkurgast im Oberengadin*. S. A., Samaden, 1913, p. 15. — *Regesten des Kreisarchivs Oberengadin*, n^o 45, 50, 87. [F. P.]

AGNELET. Famille bourgeoise de Neuchâtel au XIX^e siècle. — OTHENIN fils A. figure dans la reconnaissance de cette ville en 1353 Six ans plus tard, un nommé A., probablement le même, était bourgeois de Neuchâtel. — En 1406, NICOLET était maire de Neuchâtel. — AE Neuchâtel. — *MN* 1905, p. 53. [L. M.]

AGNELLI. Famille d'origine milanaise, établie à Lugano, où elle fonda sous son nom la première imprimerie du Tessin. On ne sait pas précisément à quelle époque les Agnelli s'établirent à Lugano. Suivant les Recés fédéraux, un Giacomo Antonio A. était huissier de Lugano en 1709. En 1745, les douze cantons souverains accordaient à deux frères Agnelli, de Milan, le monopole de l'imprimerie dans les quatre bailliages « avec la liberté d'imprimer toute espèce de livres qui sont imprimés dans les autres pays catholiques ». Le privilège fut accordé pour vingt ans et renouvelé en 1765 et 1785. La maison A. imprima de nombreux ouvrages religieux, scientifiques et politiques. Elle joua un certain rôle dans les troubles politiques de la fin du XVIII^e s. et fut secrètement subventionnée par l'empereur Joseph II. A partir de 1746, elle imprima surtout une feuille hebdomadaire portant jusqu'en 1797 le titre *Nuove di diverse corti e paesi*, puis de 1797 à 1799 celui de *Gazzetta di Lugano*, rédigée par G. B. Agnelli et par l'abbé Vanelli, qui devint plus tard la *Gazzetta Ticinese*. Depuis 1756 les Agnelli publièrent aussi le *Corriere Zoppo o Mercurio Storico e politico*, revue mensuelle semblable au *Mercurio suisse* de Neuchâtel et au *Mercurio storico-politico*, de Venise. L'imprimerie fut détruite le 29 avril 1799 dans l'émeute qui avait éclaté à Lugano contre le gouvernement de la République helvétique. A cette famille appartenaient : JEAN-BAPTISTE, propriétaire de l'imprimerie à l'époque de sa destruction ; rédacteur de la *Gazzetta di Lugano*, partisan de l'union à la république cisalpine et de la république helvétique unitaire, lors des troubles de 1799 il sauva à grand-peine sa vie par la fuite. — ANTOINE, de Lugano, député de 1808 à 1813 au Grand Conseil tessinois. — Weiss : *Die tess. Landvogteien*. — *BStor.* 1882. — Dotta : *I Ticinesi*. — Baroffio : *Dell'Invasione Francese*. — Francini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — Recés fédéraux. [D^r C. TREZZINI.]

AGNELUS. Serait d'après la *Synopsis annualium monasterii Disertinensis*, le huitième abbé de Disentis. Le fait n'est cependant pas prouvé par les documents ;

toutefois le nom figure dans l'index du Codex de Reichsau de 826 ; et comme dans cette liste, entre l'abbé Ursicin et Agnellus personne d'autre n'est nommé, il faudrait placer son règne déjà dans le VIII^e siècle. La chronologie 818 à 836, admise habituellement, paraît pour la première fois dans la *Synopsis* qui comble ainsi la lacune dans l'ordre de succession des abbés. — Voir Eichhorn : *Episcopatus Curiensis*, p. 225. — Schumacher : *Album Desertinense*, p. 5. [N. C.]

AGNENS. Voir ASNENS.

AGNER. Ancienne famille du Nidwald, participant aux corporations de Büren, ob et nid (dem Bach. *Armoiries* : coupé de gueules à une marque de maison de sable, et fascé d'or et de sable de quatre pièces. — 1. BARTLI et — 2. MARTIN, tombèrent à la Bicoque, 1522, ou à Pavie (1525) suivant les obtinaires des batailles du Nidwald. — 3. MELCHIOR, juge et du Conseil en 1554, architecte cantonal en 1560 ; il construisit cette année-là l'osuaire de Stans. En 1563, avoué de



la chapelle de Nieder-Rickenbach. Il mourut le 7 février 1593, après avoir assigné par testament une somme importante pour la reconstruction de la chapelle de Büren. — 4. BARTLI, fils du n° 3, acheva la chapelle de Büren en 1596. — 5. JOSEPH-ANTOINE, prêtre 1879, suffragant à Beckenried, 1880, puis curé de ce lieu de 1882-1903. † en 1905 chapelain à Biberegg. — R. Durrer : *Arch.-u. Kunstdenkm. Unterwalden*, p. 75 et 437. — JAS. — Odermatt : *Kollektaneen im hist. Museum Nidwalden. — Stammbücher de Nidwald.* — R. Durrer : *Unterwaldner Urk.-Buch*, p. 1. [R. D.]

AGNÈS. * 1281, † 11 juin 1364, fille du roi Albert I^{er}, mariée au roi de Hongrie, André III, † 1301. C'est à tort que la tradition lui attribue une grande part dans la poursuite des régicides de son père ; pendant ces événements, elle était au contraire en Autriche. Ce n'est qu'en 1317, après la mort de sa mère Elisabeth, qu'elle se rendit dans sa fondation de Königsfelden, qu'elle développa par des dons et la construction d'un hôpital et d'un asile de pauvres. Elle fit des dons également à l'hôpital de Baden et au couvent de Töss. A Königsfelden, elle habitait sa propre maison et s'y occupa, pendant plusieurs décades, activement et avec adresse de la politique des Habsbourg. Selon Egide Tschudi, c'était une femme « singulièrement adroite et active », et l'âme de la maison de Habsbourg. Souvent elle joua le rôle de médiatrice dans les difficultés entre les Habsbourg et les Confédérés. Le 24 mars 1331 elle fit aboutir un arrangement entre l'Autriche et le fraticide Eberhard, au château de Thoune ; en février 1333, elle réussit à mettre fin à la guerre de Gümnen entre Berne et ses alliés d'une part et les villes et pays autrichiens d'autre part. En 1340, elle réussit à faire un arrangement entre Zurich et les conseillers de cette ville qui s'étaient réfugiés à Rapperswil pendant la révolution de Brun. En 1342, après la bataille de Laupen, elle fut l'intermédiaire de Berne pour conclure avec l'Autriche une alliance de dix ans, à laquelle se joignit aussi Soleure. En 1350, elle s'entremet dans le différend entre Bâle, Fribourg, Strasbourg et Zurich et amena, en été 1350, Zurich et Rapperswil à signer un armistice. Après le premier siège de Zurich, elle s'entremet encore entre le duc Albert le Boiteux et Zurich et conclut une paix, à la vérité tout en faveur de l'Autriche, puisqu'elle rétablissait les droits seigneuriaux des Habsbourg dans les Waldstätten et interdisait aux Confédérés de s'allier désormais avec des pays sujets de l'Autriche ; aussi les Waldstätten refusèrent-ils de reconnaître son verdict. Elle mourut à Königsfelden et sa mort fut une grande perte pour la diplomatie des Habsbourg. Portrait dans : J. Müller : *Merkwürdige Ueberbleibsel*, 1773, I, 6. pl. 9. — Voir AS I, n° 270, 271, 403, 409. — Kopp : *Urk.* I, 162. — Tschudi : I, 364. — Lüthy : *Sol. Wochenblatt* 1826, p. 361. — Kopp-Lütolf : *Eidg. Bünde*, liv. 12, p. 282 s. — Wattenwyl : *Stadt Bern* II, 67 s. — LL I, p. 83. — Hermann von Liebenau : *Lebensgeschichte der Königin Agnes v. Ungarn*, Regensburg, 1868. — H. von Liebenau : *Hundert Urkunden zu der Geschichte der Königin Agnes*, Regensburg, 1869. — Stammler, dans *Argovia*, t. 30. — Dändliker : *Stadt*

u. Kt. Zurich, p. 139 s. — Dändliker : *Gesch. der Schweiz* I, 406 s. — Dierauer : I, p. 154 s. — *MAGZ* XXVI, p. 133. [Sz.]

AGNO (C. Tessin, D. Lugano. V. DGS). Il faut distinguer l'histoire de la *pieve* d'Agno de l'histoire du village pour simplifier l'exposé.

1. *Pieve d'Agno.* La *pieve* d'Agno est très ancienne. Le premier document qui en parle (dont l'authenticité toutefois est mise en doute par quelques auteurs), est un diplôme de 818 de l'empereur Louis le Débonnaire ; il établit que, à côté de la *pieve* d'Agno, existait aussi celle de Lugano. L'abbaye de Cielo d'Oro de Pavie posséda dans la *pieve* d'Agno des droits de propriété et de redevances, dont l'existence cependant fut fortement menacée vers la fin du XII^e s. par les privilèges, tantôt faux, tantôt authentiques, de papes et de rois. On ne peut dire exactement en quelle année les droits de la célèbre abbaye se sont éteints. Ils disparurent, probablement par aliénation dans la première moitié du XIII^e siècle ; c'est ainsi qu'un document de 1244 ne parle déjà plus des droits que l'Abbaye avait à Astano. Il est prouvé par un document de 1352, conservé aux archives paroissiales de Sessa, et par les relations des visites pastorales des évêques de Côme en 1571 et en 1591, que la *pieve* d'Agno était très étendue et embrassait 36 de nos paroisses sur territoire suisse et 10 paroisses sur territoire italien. En 1633 la *pieve* d'Agno perdit toutes les paroisses et chapelles sur territoire italien, à l'exception de Cremenaga, qui fit partie de la paroisse de Sessa jusqu'en 1842. Ce fut par ordre de l'empereur qu'en 1633, Marchiolo avec Lavena fut détaché et constitué en *pieve* indépendante. En 1661, on constate l'existence du décanat de Bironico ; en 1746 ou 1747 est fondé le décanat de Sessa ; en 1910 celui de Breno. Politiquement, la *pieve* d'Agno appartient d'abord à la ville-république de Côme, ensuite au duché de Milan et, après la conquête suisse, elle fit partie du bailliage de Lugano. Avant le XII^e siècle la vallée de Marchiolo et de Lavena appartenait au comté de Seprio ; en 1196 après de longues discussions entre Côme et Milan, elle fut cédée à cette dernière ville. Pendant la guerre de dix ans (1116-1127) entre Côme et Milan, la *valle Carvina* (le territoire de l'ancienne paroisse de Bironico) semble avoir fait cause commune avec Milan et s'être détachée de la *pieve* d'A., à laquelle elle ne fut rendue qu'en 1181. Isone et Medeglia furent détachés d'Agno en 1501 pour être incorporés au comté de Bellinzona. Le reste de la *pieve* d'Agno partagea toujours le sort politique de Lugano et constitua, avec les *pievi* de Lugano, Capriasca et Riva S. Vitale, la *communitas Vallis Lugani*. Cette communauté de la vallée de Lugano ne fut jamais une commune au vrai sens du mot, indépendante comme les communes lombardes ; ce fut un pays sujet de Côme, de Milan et des Suisses (voir LUGANO). Pendant la domination suisse, la *pieve* d'Agno comptait 37 communes, elle était placée avec la Capriasca sous la surveillance d'un fiscal ou d'un chancelier et devait fournir une compagnie de 200 soldats. A cette époque la *pieve* d'Agno nommait 36 ou 37 des 96 ou 97 membres du Conseil général du bailliage. Aux XVI^e et XVII^e s., suivant Fäsi et les Recès fédéraux, elle nommait trois des 13 (suivant Heusler, 12) procureurs composant le conseil de la communauté ; vers 1680 ce conseil ayant été réduit à 7 membres, la *pieve* d'Agno n'en nomma plus que deux. — Les rapports entre la *pieve* d'Agno et les autres *pievi* constituant le bailliage de Lugano ne furent pas toujours exempts de difficultés et de malentendus. Suivant les Recès, en 1592 la *pieve* d'Agno prétend, contre Lugano, d'être exempte des charges de manutention des routes et en appelle aux privilèges concédés par le duc Sforza de Milan et confirmés en 1545, 1567, 1570, 1588 et 1590 par les cantons souverains. En 1598 elle se sépare des autres *pievi* jusqu'en 1608 alléguant le trop de charges fiscales qu'elles lui avaient imposées ; de 1658 à 1663, nouvelle séparation ; en 1680, Agno cherche encore à se séparer, mais sans y réussir. Agno et sa *pieve*, en 1798, protesta de son attachement à la Suisse dans une nombreuse assemblée tenue à Agno le 14 février. La *pieve* fournit aussi un gros contingent de volontaires qui aidèrent ceux de Lugano à chasser les cisalpins le 15 février. A la cessation de la domination suisse en 1798, la *pieve* d'Agno nomma 3 des 21 membres du gouvernement provi-

soire de Lugano qui remplaça le 20 mars 1798 le Conseil provisoire qui gouvernait l'ancien bailliage. A la proclamation de l'Helvétique, la *pieve* d'Agno perdit toute signification politique et fut incorporée au district de Lugano. Mais pendant les troubles de la période de l'Helvétique le commissaire Zschokke redonna à la *pieve* d'Agno, comme d'ailleurs à toutes les autres du bailliage, son importance politique d'autrefois dans son projet, avorté cependant, de concentrer toutes les communes du bailliage en quatre grandes communes : Lugano, Agno, Riva S. Vitale et Bidogno. En 1802 le préfet national de Lugano, Franzoni, revient à la circonscription par *pievi* lorsque, sur la demande des deux *pievi* de Lugano et d'Agno, il ordonne les assemblées par *pievi* pour l'élection des députés, — ceux d'Agno devaient en nommer six — qui auraient dû procéder à la reconstitution des autorités de district ; ce qui amena le soulèvement contre l'Helvétique, la proclamation de l'indépendance et de la souveraineté de l'ancien bailliage et la lutte, dont on parlera plus bas. Ce n'est qu'en 1803 que la *pieve* d'Agno et toutes les autres en général perdirent définitivement leur importance politique.

2. **Village d'Agno.** L'histoire du village (anciennement *Anium*) se confond un peu avec celle de sa *pieve*. La paroisse remonte vraisemblablement au VI^e ou au VII^e s. ; elle existait certainement au IX^e s. Une tradition, qui subsistait encore lors de la visitation pastorale de 1684, veut que le chapitre des chanoines ait été fondé et doté par l'empereur Othon II (973-983), lors de sa descente en Italie. Le premier document qui mentionne le chapitre de la collégiale est de février 1192. Le premier prévôt, dont on connait le nom, est Guglielmo da Marchiolo (1288-1301). En 1591 la paroisse comprenait encore Magliaso, Neggio, Bioggio et Pura. Elle comptait 166 ménages, dont 81 pour la commune actuelle. L'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste remonte à l'an 1760 et fut bâtie sur l'emplacement d'une ancienne chapelle. En 1585, il était déjà question de la construction de l'église collégiale, puisqu'on trouve dans les Recès qu'à cette date Agno demandait aux cantons souverains la permission de lever un impôt pour aider à la construction. L'imposante façade est de l'architecte Giuseppe Pastori, de Turin ; l'intérieur est de l'architecte Antonio Boffa, de Cassina d'Agno ; elle renferme des peintures des frères Torricelli, de Lugano, des stucs de Ghezzi, de Lamone et de Soldati, de Neggio. Le maître-autel, en marbre, est du prof. Ferdinando Albertoli et il fut exécuté par les sculpteurs Gaetano Giorgioli et Pietro Ferroni. — Le village aurait été une colonie romaine. Au moyen âge il a le rang de *bourg*. Les archevêques de Milan y avaient des fiefs ; ainsi la curie milanaise investit en 1363 un certain Andriolo de Morcite de la pêcherie d'Agno. Ce droit de pêche dut passer ensuite aux évêques de Côme, qui le conservèrent jusqu'au commencement du XIX^e s. où ils le cédèrent à des particuliers. La pêcherie, très mal vue des habitants et cause de désordres, passa ensuite à l'Etat qui en 1837 en tira 1900 liras cantonales ! Elle a disparu à la suite du décret du 1^{er} décembre 1843, qui en ordonnait la destruction. La vieille famille des Castagna de Lugano eut la régale de la pêche sur le lac d'Agno (embranchement de celui de Lugano). — De la domination des Visconti on sait seulement que, au temps du duc Philippe-Marie († 1447), Agno fournissait 17 hommes d'armes aux troupes ducales et qu'en 1498, pendant la peste de Lugano, le marché avait été porté de Lugano à Agno. En 1518 Agno obtint des XII cantons le privilège d'avoir chaque mois une foire et un marché. En 1619, il y a la concession d'un nouveau marché au 13 octobre ; mais la concession fut aussitôt retirée sur les réclamations des deux cantons et demi. En 1798 Agno prit une part active aux mouvements de l'indépendance tessinoise ; sous la conduite de Battista Vicari, ceux d'Agno accoururent à l'aide des volontaires de Lugano. Lors du passage des Austro-Russes en 1799 quelques maisons d'Agno furent pillées et les plaines d'Agno devinrent le théâtre de plusieurs combats contre les Français, qui y furent battus (17-24 mai). En 1802, lors du soulèvement contre l'Helvétique (v. plus haut), Agno devint le quartier général des troupes paysannes. C'est au pont d'Agno que les troupes de l'Helvétique furent battues le 4 octobre, ce qui eut pour conséquence la capitulation de ces troupes et l'aban-

don par celles-ci de Lugano (5 octobre). Le 18 août 1809 Agno devint le siège d'un des cinq régimes conservés dans le Tessin. Par le décret de mai 1806 Agno et son cercle devaient faire partie de l'arrondissement judiciaire de Magliaso. — Politiquement Agno est aujourd'hui chef-lieu du cercle de justice de paix avec les communes d'Agno, Bioggio, Bosco, Cademario, Cimo, Gentilino, Iseo, Montagnola, Muzzano, Vernate ; au point de vue ecclésiastique, c'est le chef-lieu du décanat embrassant les paroisses d'Agno, Bioggio, Bosco, Cademario, Gentilino-Montagnola, Iseo-Cimo, Magliaso, Muzzano, Neggio, Pura, Vernate. La foire traditionnelle de S. Provino (8, 9 et 10 mars), qui est la plus caractéristique du canton, est célèbre ; elle attire à A. une foule énorme. A. possède aujourd'hui un établissement de pisciculture ; depuis 1869 une école moyenne et une école de dessin, aujourd'hui professionnelle, due à la générosité du chanoine Alberto Lamoni, de Muzzano. — Maspoli : *La pieve d'Agno*, Como 1917. — Weiss : *Die tessin. Landvogteien*. — Monti : *Atti della visita pastorale di F. Ninguarda, vesc. di Como*, vol. II et III de la *Raccolta storica comense*. — Tamburini : *Guida del Malcantone*, Lugano 1911. — Baroffio : *Storia del C. Ticino*. — *BStor.* 1883, 1884, 1888, 1890, 1904 et 1915. — Meyer : *Blenio u. Leventina*. — Franscini : *La Svizzera italiana*. — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. — Baroffio : *Dell'Invasione francese nella Svizzera*. — Recès fédéraux. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — Atti del Gran Consiglio del C. Ticino. [Dr G. TREZZINI.]

AGNOLO, MICH. Voir ANGELUS, M.

AGNOZZI, JEAN-BAPTISTE. Chargé d'affaires du Saint-Siège en Suisse de 1869 à 1873. L'encyclique papale *Etsi multa luctuosa*, du 21 novembre 1873, renfermant des accusations contre les autorités de la Confédération, le Conseil fédéral remit le 12 déc. de la même année à Agnozzi une note où il déclarait qu'une représentation diplomatique permanente du Saint-Siège en Suisse était devenue sans objet. Le chargé d'affaires transmit alors au Conseil fédéral, le 17 janvier 1874, les objections du Souverain Pontife et quitta la Suisse en février après avoir séjourné quelques jours à Lucerne à titre privé. [P. X. W.]

AGNUZZO ou **AINUZZO** (anc. *Anulum*) (C. Tessin, D. Lugano, Com. Muzzano. V. DGS). Hameau de la paroisse d'Agno. L'empereur Louis le Débonnaire, par diplôme de 818, donne la cour (curtis) d'Agnuzzo au clergé de Sant Abondio de Côme. — Maspoli : *La pieve d'Agno*. — Brentani : *Lugano et le Ceresio*. — *BStor.* 1885. [Dr C. T.]

AGO. Ancienne famille de Kussnacht (Schwyz). — ULRICH, témoin en 1302 dans le différend entre le chevalier Eppo de Kussnacht et l'abbé de Zurich au sujet des bailliages du lac et des pêcheries au Kiemen. C'était un homme de l'abbaye de Murbach. Il (HEIN ?), fermier en 1325 de la pêche que l'abbaye de Münster possédait à Böschenrot. — *AE Zurich*, doc. CF. 57. — *Kelleramts-rol del Beromünster*. [Al. T.]

AGOBERS. Abbé de Saint-Maurice du temps du roi Dagobert III (env. 713). — *Gall. Christ.* XII. [D. J.]

AGERN (C. Valais, D. Conches). Plus tard *Geren*, hameau dans le voisinage de Geschenen (près Münster), siège de la famille de ce nom, éteinte au XVI^e siècle. — KAROLUS, cité notaire à Naters en 1370, puis à Naters et Goms. Il fonctionne dans des contrats concernant les héritiers des comtes de Blandrate. En 1373, il se dit vicaire à Naters ; 1376, notaire, vicaire et chancelier (employé de chancellerie ?) ; 1374, reçoit de l'évêque G. Tarrelli l'autorisation de fonder un autel de la Trinité à Naters. Curé à Münster de 1383-1389, puis à Naters jusqu'à sa mort 1409. — *BWG I*, 272. [L. Mr.]

AGOSTINI. En 1680, un Agostini était un des délégués des trois *pievi* de Agno, Capriasca et Riva S. Vitale dans le conflit qu'elles avaient depuis longtemps avec Lugano, à cause de l'administration du bailliage de Lugano. — *AS I* 1680. — 1. DONATO, stucateur de Lugano ; en 1765 il étudiait à l'Académie des Beaux-Arts à Parme et fut le disciple du prof. Benigno Bossi. — *SKL.* — 2. LUIGI, avocat de Cassina d'Agno, membre du Grand Conseil tessinois ; de 1827 à 1830 député du district de Lugano ; de 1834 à 1839 représentant du cercle d'Agno. Ami du landammann G. B. Quadri, mêlé aux événements concernant ce personnage, il fut procureur fiscal et co-

propriétaire du journal *L'Indipendente*. — *Dotta* ! *Ticinesi*, etc. — *Tartini* : *Storia politica del cantone Ticino*, Locarno, 1904. — *Gubler* : *Geschichte des Kantons Tessin von 1830-1841*. [D. C. T.]

AGOSTIS, LORENZO DE, de Locarno. Capitaine au service du roi de France, servit avec ce grade en stor. Piémont dans la seconde moitié du XVI^e s. — *BStor.* 1879. [D. C. T.]

AGRA (C. Tessin, D. Lugano, V. DGS). On ne sait rien des origines de ce village. D'un inventaire de la cathédrale de Côme il résulte que les chanoines de Côme y possédaient des terres en 1298. En 1472, Agra est détaché avec S. Pietro Pambio et d'autres localités, de la paroisse de Lugano pour constituer la paroisse de S. Pietro Pambio. En 1591, Agra avec le hameau de Bigogno (Bisogno) fait partie de la sous-paroisse de Barbengo et compte environ 20 ménages avec 120 à 130 habitants ; en 1801, Agra comptait 196 hab. ; en 1900, 164 ; en 1910 : 185. Aujourd'hui il forme une sous-paroisse indépendante et appartient au cercle de Carona et au décanat de Lugano. Sous la domination des Visconti, au temps du duc Philippe-Marie, Agra fournissait 19 soldats aux troupes ducales. — *Monti* : *Atti III*. — *BStor.* 1890 et 1904. [D. C. T.]

AGRICOLA. Voir ACKERMANN.

AGRICOLA. Evêque de Sion au VI^e siècle, qui avait alors son siège à *Octodurum*, le Martigny d'aujourd'hui. Son existence est attestée par la Chronique de Marius de Lausanne, relatant que, en 565, les moines de Saint-Maurice avaient formé contre lui une entreprise hostile. Probablement s'agissait-il d'un exemple de lutte soutenue parfois au moyen âge par les cloîtres jaloux de leur immunité, contre l'ingérence d'un évêque qui prétendait les soumettre à sa juridiction. — Voir Besson : *Les origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion*. [D. J.]

AGRICULTURE. La production agricole d'un pays est limitée en premier lieu par sa dépendance du climat et de la nature du sol (exposition, altitude, composition chimique). Ce sont là les conditions intrinsèques et essentielles de la culture. Elle est limitée ensuite par des éléments extérieurs nombreux et divers qu'on peut répartir en trois groupes : a) les débouchés (voies de communications, transports, marchés intérieur et extérieur, etc.) ; — b) la personnalité juridique de l'agriculteur ; — c) la situation juridique de la terre et son organisation. En Suisse, tout particulièrement, ces facteurs sont caractérisés par une extrême variabilité. Il y a donc, dans un article aussi court que celui-ci, de véritables difficultés à décrire minutieusement l'état de l'agriculture au cours de notre histoire. Aussi l'on comprendra que nous nous soyons contentés — faute d'ailleurs de monographies précises pour la période antérieure au XVIII^e siècle — de donner quelques traits généraux.

D'une façon générale, le caractère humide du climat s'accorde assez bien avec la configuration accidentée du sol et sa composition chimique. De là, une prépondérance de la production fourragère — partant de l'élevage du bétail — aux dépens de la culture des céréales qui exigent un climat sec.

De la production agricole des habitants des cavernes, nous n'avons aucune trace. Par contre, nous sommes un peu mieux renseignés sur l'activité des populations lacustres et des peuplades occupant à la même époque le centre du pays. Des recherches patientes ont permis de constater l'élevage du bétail, la culture des céréales, des arbres fruitiers et le tissage du lin.

Au début de la période que l'on a accoutumé d'appeler historique, les Helvètes occupaient la plus grande partie de notre pays. C'est par leurs vainqueurs, les Romains, que nous avons appris à connaître les travaux agricoles auxquels ils se livraient. La culture des céréales alternait avec celle des navets et autres racines. La vigne était connue. Ces populations celtes paraissent avoir attaché un grand prix aux bestiaux. Le fromage de l'Helvétie était très estimé au delà des Alpes. De la laine des moutons, on fabriquait des étoffes. Les chevaux étaient très recherchés. L'élevage des porcs sur les pâturages et dans les forêts semble avoir été assez développé. La concentration de la propriété foncière entre les mains des nobles et des druides, réduisait le peuple à l'état de servage. Et la production agricole, mal-

gré les remarquables aptitudes des habitants, était relativement faible.

Les Romains, bien servis par leurs soldats, utilisèrent merveilleusement les dispositions naturelles des Helvètes à l'agriculture et le régime foncier qu'ils trouvèrent établi. Sous leur impulsion, la culture du sol prit — notamment en Suisse occidentale — un essor que ces contrées n'avaient point connu auparavant. Ils introduisirent de nouveaux produits, de nombreuses variétés d'arbres fruitiers et des végétaux originaires d'Orient. Ils apportèrent des méthodes de culture ignorées : la greffe, l'assolement biennal (la jachère alternant avec une céréale). L'exploitation des terres était libre pour chaque domaine. L'assolement biennal n'était limité par aucune mesure d'ordre général, telle que le ban des récoltes ou le parcours des troupeaux. On pratiquait également la culture alternante des Celtes. Le pays resta divisé en domaines ; chacun dépendait d'un chef habitant au centre de sa propriété, groupant ainsi autour de lui ses colons, serfs ou esclaves.

Cette prospérité disparut avec les invasions. Au V^e siècle, la domination romaine prit fin en Helvétie. Deux peuplades d'origine germanique s'y fixèrent, apportant avec elles les usages qui leur étaient familiers. Les Alamans s'étendirent peu à peu du lac de Constance à l'Aar. Ils s'emparèrent du sol par la violence, car rien ne permet de conclure à un partage de la propriété foncière avec les anciens habitants, et formèrent de petites agglomérations, isolées les unes des autres, peu peuplées. Dans la Suisse occidentale, les Burgondes, organisant de gros villages, peu nombreux, partagèrent avec les Romains les fermes et les maisons d'habitation, les vergers et les terres de labour, les forêts et les pâturages. Alamans et Burgondes subirent bientôt l'influence de la civilisation romaine et la culture de leur sol s'améliora. De leur côté, ils introduisirent dans notre pays le système germanique de l'assolement triennal obligatoire avec le ban des récoltes et le droit de parcours du bétail sur les jachères. Cet assolement triennal comportait la culture successive des céréales d'hiver, céréales d'été, puis la jachère. Ce régime réglait le genre de culture, prescrivait un délai déterminé pour l'exécution des travaux et ordonnait, sitôt les récoltes enlevées, de laisser le terrain libre au bétail. C'est probablement à cette époque que, des débris des domaines romains, on constitua les biens communaux (allmends). Ainsi, toutes les terres, sauf les pâturages et les forêts d'utilisation commune, étaient soumises à de nombreuses restrictions entravant le développement de l'agriculture.

Soumis à la domination franque, les Alamans et les Burgondes n'apportèrent guère de changements à leurs habitudes. Tous les droits francs supposent un état où la population s'occupe principalement d'agriculture ; ils offrent un système juridique où les produits de la terre dominent. Le village, comme centre de l'activité économique, était une partie de la *Mark*, c'est-à-dire d'un ensemble de terres plus considérable, s'étendant souvent sur plusieurs lieues, qui était la propriété collective des habitants. On donne généralement comme traits caractéristiques de cette époque : la pauvreté des constructions, la pauvreté d'ustensiles agricoles, le nombre relativement faible des bœufs, les mauvaises prairies, la prépondérance de l'élevage des porcs. L'importance économique de la forêt ne correspondait pas à son étendue (classe, bois, abeilles, pacage). A l'époque carolingienne, les monastères bénédictins ont seuls une véritable organisation agricole. Ils apportent un grand soin à la culture des légumes, des fruits (Saint-Gall, Reichenau) et de la vigne. Ils entreprennent le défrichement des forêts. C'est pendant cette période que se constituent les grands domaines fonciers, ecclésiastiques et laïques, les uns par achats, donations, ventes, les autres par usurpations. La constitution franque meurt. La population libre des campagnes disparaît de plus en plus ; il n'y a plus de communautés libres, sauf en Suisse centrale, sous la forme d'union forestière (*Markgenossenschaft*) et dans les vallées italiennes (*vicinanze*). La féodalité s'établit. Toute cette civilisation est essentiellement agricole ; mais sa production est réglée en vue de la satisfaction directe des besoins du seigneur et de sa *familia*, du convent et de sa *familia*. Ces domaines vivent pour eux-

mêmes et par eux-mêmes (c'est ce qu'on a appelé le stade de l'économie domestique fermée). L'échange n'existe pas. Toute la circulation depuis la production jusqu'à la consommation s'effectue dans le cercle fermé de la maison. L'agriculture, ainsi organisée, se trouve donc, vers la fin du XI^e siècle, dans une période de stagnation. Ce qui lui donne un caractère économique différent à l'époque suivante, ce n'est pas l'amélioration des produits, mais la circulation de ces produits. L'économie isolée fondée sur la culture du sol a besoin de débouchés pour subsister. Ces débouchés, elle les trouve dans les villes où se tiennent les marchés. Dès le XII^e siècle, des villes nouvelles sont créées; les villes anciennes reprennent vie; la circulation de l'argent est plus grande, le mouvement commercial plus intense, on passe au stade de l'économie urbaine: la ville devient le centre d'une région agricole. On l'a dit justement: «le caractère économique de la ville, c'est qu'elle est stérile». On a beau y rencontrer des jardins, des étalles, des allmends, sans l'afflux des produits de la campagne, elle mourrait de faim. L'ancienne économie rurale domestique se transforme. Les agriculteurs produisent en vue de la vente. Ils vendent aux bourgeois les produits du sol. En retour, ils leur achètent des produits industriels qu'ils étaient jadis contraints de fabriquer eux-mêmes, suivant des procédés rudimentaires. La culture des céréales progresse, quoique lentement. Elle paraît s'être étendue plus loin qu'aujourd'hui, jusque dans l'Obwald. L'éleveur du bétail prend de l'extension; les produits laitiers font l'objet d'un commerce assez intense. L'élevage des porcs est en progrès. Les chevaux sont très recherchés. Des moutons, on tire de la laine et de la viande. Les produits des forêts augmentent de prix, par suite des déboisements. Font également de grands progrès: la culture des jardins, des arbres fruitiers, la viticulture (notamment dans le Pays de Vaud, depuis le XII^e s.). La pêche se développe. Par contre, l'apiculture et l'élevage de la volaille semblent subir un temps d'arrêt. Le sort des paysans s'améliore. La diminution de la valeur de l'argent diminue sans cesse la valeur des prestations fixes et héréditaires que les seigneurs perçoivent de leurs hommes: d'où une plus-value de la rente du sol. Pour en bénéficier, les propriétaires sont obligés de donner leurs terres à bail et de faire des concessions à leurs tenanciers (par exemple, dans la crise agricole à Fribourg, 1449). Dans ce nouvel ordre de choses, les couvents cisterciens sont des agents économiques extrêmement actifs. Fondés aux XII^e et XIII^e siècles, ils ont adopté dès le début une organisation économique en harmonie avec le nouvel état de choses, en exploitant directement leurs domaines. Possédant généralement de nombreuses vignes, ils vendent leur vin aux villes. Propriétaires de troupeaux de moutons importants, ils s'adonnent à l'industrie de la laine. Les monastères bénédictins — souvent trop petits — qui continuent à faire cultiver leurs propriétés par des tenanciers payant des redevances fixes, se voient rapidement aculés à la ruine. D'autre part, il se produit une imigration de la population rurale dans les villes. Il est certain que le moyen âge a souvent privé la campagne des bras nécessaires à la culture du sol.

Par la liberté politique, le commerce, la richesse, les bourgeois ont une énorme supériorité sur les habitants du plat pays. C'est pourquoi nous voyons dès le XIV^e siècle les domaines de la plupart des seigneurs fonciers, laïques et ecclésiastiques, tomber au pouvoir des villes. (Rappelons à ce sujet, la querelle très caractéristique des Tvingherren à Berne, 1471.) Si bien qu'à la fin du XV^e siècle, on peut répartir les cantons en deux groupes: d'une part, les centres urbains, véritables seigneurs, tenant en étroite dépendance les campagnes et les pays leur appartenant; d'autre part, les communautés rurales de la Suisse centrale, véritables démocraties régies par le système politique issu de la communauté de biens. Alors, nous voyons se manifester dans certaines villes cette tendance qui durera jusqu'à la fin de l'ancien régime: localiser l'agriculture à la campagne, concentrer le commerce et l'industrie dans les cités. (Voir, par exemple, les prescriptions de Waldmann à Zurich, à la fin du XV^e siècle.) De cette centralisation politique naît une centralisation économique avancée et l'on peut dire qu'avec le

XVI^e siècle, nous entrons dans une nouvelle période, que l'on a appelée l'économie nationale, et qui est caractérisée par le développement du commerce et de l'industrie, et l'intervention régulière d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Mais pendant tout le XVI^e siècle, le développement agricole est entravé par la situation politique particulièrement instable, les guerres civiles et les enrôlements à l'étranger.

Au XVII^e siècle, la Suisse fut troublée par la révolte dite *Guerre des Paysans* (1653), qui prit par la suite une allure politique. Pendant la guerre de Trente ans, la situation des classes agricoles avait été extrêmement prospère. Cette prospérité disparut avec la paix. Les tarifs douaniers de la France et des Etats de l'Allemagne du Sud paralysèrent le commerce et l'industrie. L'agriculture s'en ressentit. Le prix des propriétés baissa. Les paysans qui avaient contracté des emprunts à de forts intérêts se virent dans le plus grand embarras. De plus, une émission de fausse monnaie vint augmenter leur détresse. Une révolte éclata. On sait comment elle fut réprimée. Le triomphe des villes fut complet et le paysan fut placé dans une dépendance économique plus étroite qu'auparavant.

Pour les XVII^e et XVIII^e siècles, il faut noter l'introduction de la pomme de terre et du tabac, l'extension de l'industrie fromagère et de l'éleveur du bétail, la culture des châtaigniers, près d'Estavayer, jusqu'en 1780. Il est juste de signaler aussi les tentatives de différents gouvernements (en particulier de Berne) pour intensifier l'agriculture (culture des céréales, de la vigne et du mirier, élevage des porcs, partage progressif des biens communaux depuis 1760) et améliorer la condition personnelle des campagnards. Malgré les efforts des sociétés économiques de Berne, fondée par J.-R. Tschiffely (1760-1772), de Fribourg (1763), du pasteur Hirzel, malgré les découvertes de N.-Th. de Saussure, le créateur de la chimie agricole, l'agriculture ne parvint pas à sortir de l'ornière où elle était embourbée. Il faut en chercher les causes dans les faits que nous avons déjà signalés: l'assolement triennal, les lourdes charges réelles grevant les terres, l'endettement général et surtout le formidable développement industriel. De l'agriculture à la fin de l'Ancien Régime, nous pouvons, d'après l'excellent ouvrage de M. Rappard, *L'agriculture à la fin de l'Ancien Régime*, donner l'état suivant. Le fait principal, c'est la prédominance du pâturage sur la culture des céréales, et l'importance considérable du bétail et des laitages. Le gros bétail constituait un élément essentiel de la richesse du pays et un des éléments les plus importants de l'économie suisse. Les principaux débouchés extérieurs étaient la France et l'Italie. Le petit bétail n'était pas très considérable et ne quittait guère les montagnes. Par contre, comme au moyen âge, l'élevage du cheval tenait une grande place dans l'économie du pays. Des productions dérivées de l'élevage du bétail, il suffit de retenir le lait, le beurre et le fromage. Par suite du développement du commerce, les prix du lait et du beurre augmentèrent considérablement. Il s'ensuivit une production à caractère commercial, pour la consommation locale et régionale. En vue de l'exportation, l'industrie du fromage était devenue, au cours du XVIII^e siècle, une des branches importantes de l'activité économique. Le principal centre de production était la Gruyère et le pays de Gessenay. Ce développement intensif provoqua une augmentation constante de l'importation du sel, une hausse des prix des pâturages et une diminution de vente locale du lait et du beurre. De grandes exploitations fromagères furent créées, nécessitant un intermédiaire capitaliste entre le paysan et le consommateur. La culture des céréales était répartie à peu près comme suit:

- a) les trois cantons primitifs ne fournissant pour ainsi dire pas de grains;
- b) la principauté de Neuchâtel, les Grisons, Glaris, Appenzell, Genève, Bâle, les vallées italiennes, de production insuffisante;
- c) Schaffhouse, Thurgovie, Saint-Gall, Zurich, Zoug, Lucerne, Berne, Fribourg, Vaud et Valais, produisant à peu près la quantité nécessaire à la consommation intérieure;
- d) Soleure et l'ancien pays d'Argovie, ayant une production normale légèrement supérieure à la consommation intérieure.

Dans son ensemble, la Suisse était lourdement tributaire de l'étranger et cette dépendance n'avait fait que s'accroître pendant tout le XVIII^e siècle.

Bien que la superficie affectée à la culture de la vigne fût très faible, la viticulture était très soignée. Elle était dans le Pays de Vaud « la source principale du bien-être ». La culture de la pomme de terre était générale. Celle du lin et du chanvre variait beaucoup suivant les régions. La production des fruits, surtout en Thurgovie, dépassait de beaucoup les besoins de la consommation intérieure; de là, un commerce d'exportation assez intense. Les légumes ne donnaient lieu qu'à un commerce local. Le tabac n'était guère cultivé que dans la région septentrionale de la vallée de la Broye. Dans les vallées italiennes, culture du mûrier et élevage du ver à soie permettant d'exporter la soie. Au début du XVIII^e siècle, les forêts constituaient pour la Suisse d'immenses richesses; mais par suite de la politique imprévoyante des gouvernements, les déboisements avaient réduit le pays, à la fin de l'Ancien Régime, à un état voisin de la pauvreté.

Un fait sur lequel on ne saurait trop insister, c'est qu'à la veille de l'invasion française, la grande majorité des paysans suisses étaient propriétaires. La terre devait nourrir son homme et absorber son activité. Dans la plaine, les terrains attenants à une agglomération, près et jardins, étaient répartis en petites parcelles que chaque propriétaire cultivait à son gré. Autour de cette première zone, les champs appartenant aux divers membres de la commune. Au delà, une troisième zone constituée par les biens communaux, pâturages et forêts. La première zone avait une importance très variable. Dans la deuxième, la culture était réglementée. L'assolement triennal était la règle générale. Ça et là des exceptions: en Thurgovie des essais de production intensive; dans certaines contrées de Berne et en Valais, l'assolement biennal. Quant aux biens communaux, ils étaient pour la plupart exploités directement. Parfois les communes les affermaient; les avantages qu'ils offraient aux rares bourgeois variaient suivant les régions. Dans la région intermédiaire, entre la plaine et la montagne, l'élevage prédominait; mais beaucoup de champs étaient laissés en jachère et les habitants étaient souvent obligés de prendre une occupation accessoire (par ex. l'horlogerie dans le Jura). Le rôle de l'homme étant insignifiant dans l'économie alpestre, le faire-valoir direct était exceptionnel.

Il faut dire maintenant quelques mots des nombreuses redevances féodales qui grevaient les terres. On peut distinguer deux sortes de prestations: les charges personnelles et les charges réelles. Les charges personnelles, plus vexatoires qu'onéreuses, consistaient dans le servage — qui avait d'ailleurs presque disparu et dont il eût été bien difficile de déterminer la nature juridique — et les corvées. Elles furent supprimées le 4 mai 1798. Ce fut pour le paysan plus une satisfaction morale qu'une amélioration matérielle. Les charges réelles étaient plus lourdes. Souvent perçues arbitrairement, elles constituaient parfois de véritables impôts. Nous ne pouvons que les énumérer, en nous contentant de renvoyer le lecteur à chaque mot: la DIME, le CENS et les LONS. Autant de causes de mécontentement. Leur abolition jettera les paysans du côté des démocrates.

Au XIX^e siècle, l'agriculture fait, en Suisse, comme dans tous les autres pays, de grands progrès. L'abolition ou le rachat des dîmes, des cens, du droit de libre parcours, l'abandon graduel de l'assolement triennal, la division au moins partielle des territoires communaux, la mise en culture des territoires en jachère, tels sont les premiers changements qui se manifestent. On augmente la production des engrais de ferme. En 1816, on reprend la culture de la pomme de terre, un instant abandonnée. On tente la culture de la betterave sucrière. L'industrie de l'alcool se développe considérablement. En 1885, le monopole en est confié au Gouvernement fédéral. Des essais intéressants sont faits pour accroître la production du tabac. Ce qu'il importe de souligner, c'est le développement intensif de la culture des céréales pendant la première moitié du XIX^e siècle. Entre 1850 et 1860, la Suisse aurait produit de quoi couvrir sa consommation pendant 290 à 295 jours. Par suite du mouvement commercial (développement des voies de communication) et de l'im-

portation des blés étrangers, une baisse lente se produisit; à partir de 1870-1877, elle s'accroît et une véritable crise éclata. La superficie des terres emblavées diminua considérablement. A la fin du XIX^e siècle, la Suisse n'aurait plus produit que pour 65 à 70 jours. D'autre part, il est nécessaire de tenir compte de l'accroissement notable de la production de l'unité de surface et des mesures de culture intensive prises pendant la guerre de 1914-1919. Du rendement de 8 à 10 quintaux par hectare, on est arrivé jusqu'à 30 quintaux par ha. Ces dernières années, la moyenne était de 20 à 25 quintaux. Si le pays supporta assez facilement la crise du blé, ce fut grâce au développement de l'élevage du bétail, de la production laitière et fromagère. La production fourragère avait augmenté par suite de l'introduction des plantes dites améliorantes (trèfle, esparcette, luzerne). L'économie alpestre, sous l'impulsion de K. Kasthofer et de R. Schatzmann, avait pris un essor remarquable. Tandis qu'au XVIII^e s. l'importance du bétail était la suivante: 1^o espèce bovine, 2^o chevaline, 3^o porcine, 4^o ovine, 5^o caprine, au XIX^e s. elle s'établit comme suit: 1^o bovine, 2^o porcine, 3^o chevaline, 4^o caprine et 5^o ovine. L'accroissement des voies de communication, la multiplication des débouchés, la fabrication du lait condensé (première fabrique à Cham, fondée en 1867) provoquèrent un essor de l'industrie laitière et fromagère qui n'a fait, depuis lors, que suivre une courbe ascendante. Tandis que l'arboriculture demeurait très florissante, la viticulture resta à un point mort. La sylviculture, grâce surtout à la législation fédérale, regagna le terrain qu'elle avait perdu au XVIII^e s. et au début du XIX^e.

L'on affirme qu'actuellement, la surface du sol produit le double ou le triple de ce qu'elle produisait il y a un siècle. Avant la guerre la valeur de la production agricole était d'environ 950,000,000 frs. Dans ce développement, il faut tenir compte des progrès techniques réalisés: l'emploi de méthodes scientifiques, l'utilisation générale des engrais chimiques, surtout depuis 1850, le perfectionnement de l'outillage, les nombreux travaux d'assainissement effectués au cours du siècle dernier. L'Etat, gouvernement fédéral et gouvernements cantonaux, aidèrent de leur mieux la classe agricole. Ils accordèrent de larges subventions, prirent des mesures de protection contre les maladies contagieuses. Des écoles d'agriculture furent créées dès 1804 (Ilofwil). Les plus importantes sont aujourd'hui: Strickhof (Zurich), Grangeneuve (Fribourg), Rütli (Berne), Muri (Argovie). Une section agricole fut organisée à l'Ecole polytechnique. Des établissements fédéraux d'essais et d'analyses agricoles furent installés à Liebfeld, Zurich, Lausanne. Certains cantons fondèrent des écoles d'industrie laitière (Moudon, Fribourg) et de viticulture (Vevey, Auvornier, Wädenswil).

Enfin, à côté de sociétés qui ont pour but l'étude générale des questions d'économie rurale, il faut mentionner l'*Union suisse des paysans*, à laquelle ont adhéré la presque totalité des autres associations agraires, et qui joue un rôle de plus en plus important.

Actuellement la petite culture est celle qui donne le *revenu économique* le plus élevé. Dans les petites exploitations, l'unité de surface rend presque le double, en produits divers, de ce que l'on tire des grandes cultures. Pour obtenir des rendements plus considérables, il y a encore de nombreux progrès à réaliser au point de vue des améliorations foncières, du travail du sol, de la production végétale et animale et de l'industrie agricole.

Bibliographie: F. et E. Anderegg: *Bibliographie nationale suisse: Agriculture*, 6 cah. Berne 1894-95. — *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, art. Agriculture. — A. Furrer: *Volkswirtschafts-Lexikon der Schweiz*, art. Landwirtschaft. — W.-E. Rappard: *Le facteur économique dans l'avènement de la démocratie en Suisse I. L'agriculture à la fin de l'ancien régime* (Genève 1912). — E. Chuard: *L'agriculture au XIX^e s.* dans P. Seippel: *La Suisse au XIX^e s.* — Conrad Bäschlin: *Die Blütezeit der ökonomischen Gesellschaft Bern* (1759-1766) (Bern 1917). — E. Chuard: *L'avenir de l'agriculture* (Bibl. Universelle, t. XCIV n^o 282, juin 1919, p. 321 s.). — K. Bücher: *Etude d'histoire et d'économie politique*, trad. Hausay. Bruxelles, Paris 1901.

Voir aussi les articles suivants: ALPESTRE (ECONOMIE). BÉTAIL (ÉLEVAGE). LAIT (INDUSTRIE DU). — VIGNE. JARDINS.

ARBORICULTURE. FORÊTS. — APICULTURE. SÉRICULTURE. — CÉRÉALES. POMMES DE TERRE. TEXTILES (PLANTES). — DÉFRICHEMENT. MARK. ASSOLEMENT ET JACHÈRE. PATURAGES COMMUNAUX. BAN DES RÉCOLTES. VAINES PATURES. [L. K.]

AGRIPPA, Henri Cornille. * à Cologne en 1486. Son véritable nom de famille semble être Cornclis, celui d'Agrippa paraît tiré du nom de sa ville natale, *Colonia Agrippina*; à la fin de sa vie, il y ajoute le nom de Nettesheim, petit village au nord de Cologne d'où sa famille était peut-être originaire. C'était un cosmopolite vagabond que les uns ont porté aux nues dès le XVI^e s., d'autres n'ont vu en lui qu'un aventurier sans scrupules et un charlatan éhonté. Hâbleur, vaniteux,

vindictif, il possédait des qualités très vastes pour son temps : militaire, médecin, légiste, théologien, diplomate, orateur, philosophe, alchimiste, penseur libre avec un penchant pour la Réforme, il ne laisse pas, quoi qu'on puisse penser de son caractère, d'être une figure singulièrement intéressante.

Il appartient à la Suisse par la bourgeoisie genevoise qui lui fut octroyée gratuitement en 1522. Il est inscrit dans le registre avec les titres de *artium et medicinarum doctor* auxquels, semble-t-il, il n'avait pas droit. Arrivé à Genève en mai ou juin 1521, il y séjourna jusqu'à la fin de décembre 1522 ou aux premiers jours de janvier 1523. Son but en arrivant dans cette ville était d'obtenir, grâce à l'influence de son ami l'official Eustache Chappuis, la charge de médecin du duc de Savoie. Agrippa fut déçu dans ses espérances.

M. Th. Dufour a retrouvé deux autres traces de son séjour, c'est d'abord un calendrier pour 1523, signé par Agrippa et imprimé par Jacques Vivian, et aussi une enquête contre un faux-monnaieur, Jean Mailard, avec qui Agrippa semble s'être compromis (Voir *BSHG* IV, p. 192, 198).

De Genève, Agrippa passa à Fribourg en Suisse où il exerça une année les fonctions de médecin de la ville. Sa correspondance le montre entouré d'un groupe de savants et de bourgeois influents, curieux des sciences occultes et peut-être ouverts aux idées nouvelles dont Agrippa, défenseur de Lefèvre d'Étaples, lecteur de Luther, correspondant d'Érasme et de Capiton, était un propagateur. Malgré la faveur dont il jouissait, il se lassa très vite de son séjour en Suisse, et, n'attendant plus rien du duc de Savoie, il reprit sa vie aventureuse et errante qu'il termina à Grenoble, âgé de 49 ans (1545).

Malgré trois éditions datées de 1510, 1531 et 1535, il ne semble pas que le recueil des œuvres d'Agrippa ait été publié de son vivant. Les deux premières dates indiquées sont évidemment fausses, la troisième au moins douteuse. Quoi qu'il en soit, les œuvres complètes d'Agrippa ont été imprimées plusieurs fois dans le courant du XVI^e s. Parmi les plus intéressantes, il faut citer le *Petit livre sur l'incertitude et la vanité de toutes les sciences...* (très grand nombre d'éditions, traduit à plusieurs reprises en français, entre autres par Louis Turquet, traduit aussi en anglais, en italien, en allemand, en hollandais). — *Le Discours sur l'excellence du sexe féminin* (trois traductions différentes en français, et versions anglaise, allemande, italienne, polonaise, (cette dernière en 1891). — *Libri tres de occulta philosophia* (grand nombre d'éditions : allemande, 1855 ; anglaise, 1898). En 1910, réimpression de l'ancienne traduction française de Le Vasseur (1727).

La source principale de l'histoire d'Agrippa est sa corres-

pondance dont un recueil a paru au cours du XVI^e s., 451 lettres dont 253 de lui et 198 de ses amis. On ne saurait accorder une confiance illimitée à tout ce qu'il raconte. Pour sa bibliographie, voir Prost. — Sur A. voir Henri Morley : *The life of Henry Agrippa de Nettesheim*, Londres, 1856. — M.-A. Prost : *Cornille Agrippa, sa vie et ses œuvres*. Paris, 1881-82, 2 vol. — Joseph Orsier : *Henri Cornelis Agrippa, sa vie et ses œuvres, d'après sa correspondance*, Paris 1911. — Th. Dufour : Notes manuscrites. — A. Daguët : *Agrippa chez les Suisses, 1512-1532, (ASHF 11.)*. — Gautier : *Médecine*, p. 17-19, 423, 505. — Herminjard : *Correspondance des Réformateurs*, I (1866), p. 46, n. [H. D.]

AGRIMOINE, all. AGRISWIL (C. Fribourg, D Lac. V. DGS) (*Greivillars, Gréwillard*, lat. *Ager Monachorum*). Com. et vge sur la rive gauche de la Biberen, à 2 km. ouest de la station Ferenbalm de la Directe Berne-Neuchâtel; paroisse Ferenbalm. Habitants, 1818, 204; 1902, 167; 1910, 145. — *Armoiries*: d'argent à une pie de sable sur une branche du même (voir *Wappentafel der Stadt Murten u. der gerichtsurtergebenen Dörfer* au musée

de Morat). La pie a été choisie à cause de l'ancien nom du village *Agristwyl* que l'on faisait dériver à tort de cet oiseau, en patois *Agerste* ou *Agrist*. Le prieuré clunisien de Villars-les-Moines (Münchenwiler) possédait autrefois des biens à Agrimoine, d'où ce nom. Un chemin qui conduit à Agrimoine au travers de la forêt de Morat s'appelle encore *Wilerweg*. Agrimoine joua un certain rôle en 1802-1803 au temps de l'occupation française; des hussards qui revenaient de nuit d'une sortie à Chiètres furent assaillis à coups de pierre à Agrimoine et deux fusils leur furent enlevés. Il fallut l'intervention personnelle du général Ney pour que les deux fusils fussent restitués. Les suites de cette affaire désagréable furent une légère amende et la fermeture de l'auberge du village. Anciennes familles bourgeoises d'Agrimoine: Berner, Gutknecht, Kirchhofer, Mäder, Scheurer, Vogel. — Voir H. Gutknecht: *General Ney u. Agriswil* (tirage à part du *Murtenbieter*, 1906). — J.-F.-L. Engelhard: *Darstellung des Bezirks Murten*, Berne, 1840, p. 156. [C. M.]

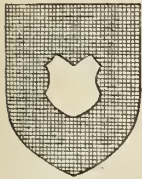
AGRISWIL. Voir AGRIMOINE.
AGT, aussi **AGTEN** ou **AGTER**. Famille que l'on peut suivre du commencement du XV^e s. jusque vers 1600 dans le district actuel de Lucerne. — HANS, de Lucerne, mourut en 1476 à la bataille de Grandson. Des paysans du nom d'AGTEN sont aussi mentionnés à Flüelen et Gurtellen au XIV^e siècle. [P. X. W.]

AGTSTEIN ou **ACHATES**, LÉONHARD, * à Bâle. Imprimeur du XV^e siècle. Un des premiers introducteurs de la typographie en Italie. Sa première impression est un *Virgile*, Venise 1472, sa dernière est une *Grammatica graeco-latine* de Lascaris, Vicence 1491. — *Nouvelle Biographie Universelle*.

AGUET. Nom de plusieurs familles vaudoises citées à Bousens en 1480, à Morrens 1548, Sullens 1550, Crisrier 1590, Chavanne-le-Veyron 1590, Bremblens 1598, Lutry 1643, Prilly 1694, Combremont-le-Petit (av. 1731), Echagnens (admis bourgeois 1777), Perroy (av. 1804), Savigny 1826. Ont fourni des magistrats et fonctionnaires. *Armoiries*: à Cossonay en 1848 : D'azur (?) à la bande de (?) chargée d'un croissant et de deux étoiles, accompagnée à dextre et à senestre d'une rose. D'un Aguet, ministre à Begnins en 1701 : de (?) chargé de six fleurs de lys, dont trois au chef et une en pointe. [M. R.]

AGUIMAC, parfois **AGUIMAR**. Famille genevoise dès la fin du XVII^e s. à laquelle appartiennent entre autres : ANTOINE, reçu maître orfèvre en 1753, qui pratiqua son art et mourut à l'Île Saint-Martin (Amérique); ETIENNE, son fils, orfèvre en 1773. — Voir : Genève *AE*. — SKL. [C. R.]

AGUSTONE, de Balerna (C. Tessin). Maître-constructeur du XVI^e s. Le 23 février 1590, la confrérie de Saint-Joseph des menuisiers de Rome décida la construction d'une nouvelle église au pied du Capitole et sur les prisons des SS. Pierre et Paul. L'entreprise fut confiée à maître PAOLO Agustone. — FRANCESCO, stucateur, peut-être descendant du précédent, disciple d'Hercule Ferrata. Il



Henri-Cornille Agrippa.
D'après un dessin de Gosse.

travalla à la *Sapienza* de Rome et à Matelica. En 1660 on le trouve à Osimo, travaillant à la cathédrale. — *B. Star.* 1885. [D. C. T.]

AGY (C. Fribourg, D. Sarine. V. DGS). Anciennes formes *Azie, Azje, Agye, Agjë, Agiez* (en allemand Epsachen, Epsachen et Eppsachen et non Engelsberg comme l'ont écrit certains auteurs). Groupe de trois maisons de campagne et de trois domaines à 2 km. de Fribourg, dans la commune de Granges-Paccot, appelés du nom de leurs propriétaires actuels : Agy Remy, Agy Reynold, Agy Montenach. D'après Stadelmann et Jaccard, Agy était le domaine d'un Abidius, gentilice romain. La plus ancienne mention d'Agy est de l'année 1212 : Pierre d'Azie est témoin dans une donation faite à l'abbaye d'Hauterive. Il semble, sans qu'on puisse l'affirmer, que la famille d'Engelsberg a possédé Agy. L'abbaye de Hauterêt y avait des possessions vers 1230. Le domaine et le fief d'Agy passèrent au début du XVI^e s. dans la famille Nussbengel où ils restèrent jusqu'en 1649. Le principal des trois Agy était celui appelé aujourd'hui Agy Remy, que l'on qualifiait de hief et qui avait une tour et une maison forte. Quelques individus se sont appelés d'Agy sans qu'on puisse dire qu'une famille ait porté ce nom d'une manière continue. Les Bernois incendièrent Agy le 13 août 1386. Le 21 mars 1448, les volontaires de Fribourg défilèrent à Agy un corps de Savoyards et de Moratois. C'est dans la plaine d'Agy que la tradition place la revue des troupes fribourgeoises et gruyériennes le 21 juin 1476, veille de la bataille de Morat. C'est à Agy Montenach qu'eut lieu, en 1780, le mariage d'Etienne de Sémancour, l'auteur d'*Obermann*, avec Marie de Daguet.

Personnages à citer : Marnet d'Azie, bourgeois de Fribourg en 1345, Hensli von Epsachen en 1428; du conseil des Deux-Cents en 1450; Clewi Lanter, bourgeois de Fribourg en 1465, dans le conseil des Deux-Cents en 1470 sous le nom de Clewi Dagie, et dont les descendants portent le nom de Lanter. — Voir : ACF Fribourg, fonds Remy d'Agy. — Kuenlin : *Dict. du cant. de Fribourg* I, p. 1. — Apollinaire : *Dict. des paroisses* VI, p. 428, 442. — *Chronique fribourgeoise du XVII^e s.*, par H. Remy, p. 65, 80, 82, 124, 150. — G. Michaut, *Sémancour, ses amis et ses ennemis*, Paris, 1910, p. 75, 381, 382. — Stadelmann : *Etudes de toponymie romande...* 1902, p. 263. — Jaccard : *Essai de toponymie*, dans *MDR*, 2^e série, t. VII, p. 3. — T. de Remy : *Agy, la propriété, les propriétaires, les fermiers* (Ms en préparation). [R.EMY.]

AH. Voir **A, AA.**

AHE, zu der. Voir **A** ou **AA.**

AHENARIUS. Voir KESSLER, JOH.

AHERLISBODEN (Arlis Boden). Petite plaine du Planeberg, commune de Gessenay (Berne). D'après la tradition, les femmes de Gessenay y mirent en fuite, en 1331, les Bernois venus pour soutenir le sire de Krambourg dans ses prétentions sur le château de Vanel. — Voir *Ellen* : *Sage u. Dichtung des Saanenlandes*, Bern 1907, p. 21.

AHORN (IM). Voir **IM AHORN.**

AHORN, BARTH. Voir **ANHORN.**

AHORN, LUC, de Constance. Sculpteur, 1789, s'établit à Lucerne en 1820 et y érigea, du 28 mars 1820 au 7 août 1821, le monument du Lion, modelé par Thorwaldsen. — Liebenau : *Karl Pfyffer u. das Löwendenkmal*, p. 40, avec portrait. [P. X. W.]

AHUSER. Voir **AHUSER.**

AIDES. L'aide féodale (*auxilium, juvanen, subsidium, subsidii indictio, droit de indicte, parfois taille*), était une redevance domaniale que le suzerain, en sa qualité de seigneur prééminent, avait le droit, dans certains cas déterminés, d'imposer à la population de ses domaines. On l'a souvent assimilée, à tort, à la *taille domaniale*. C'était une contribution exceptionnelle qui n'était levée que dans des circonstances extraordinaires, limitées par les contrats féodaux et la coutume. Elle consistait soit en une somme fixe perçue sur l'ensemble des habitants, soit en une taxe proportionnelle aux biens de chaque contribuable.

L'aide, ainsi définie, n'existait pas en pays germaniques. Elle était spécifique au droit français. En Suisse, nous ne la retrouvons que dans l'ancien Pays de Vaud et le diocèse de Genève, en Valais et dans la contrée de Neu-

châtel. Elle était exigée notamment par les comtes de Neuchâtel, de Gruyère, les seigneurs de Valangin, les dynastes de Cossonay, les sires de La Sarra, les évêques de Lausanne, de Sion, le prieur de Romainmôtier.

En principe, c'était une prestation pécuniaire due par le vassal au suzerain. Elle retomba rapidement non seulement sur les propres tenanciers du seigneur, mais sur ceux de ses vassaux et, parfois, de ses arrière-vassaux. Dès le XIII^e s., elle ne portait plus, semble-t-il, que sur les bourgeois et les paysans. Les vassaux étaient tenus de « recouvrer » l'aide de leurs sujets, et d'en « rendre compte à leur supérieur, soit en premier degré ou autre » (Quisard, *Commentaire*, p. 34).

L'aide la plus connue, dans nos pays comme en France, était l'*aide aux quatre cas* : la rançon du seigneur fait prisonnier, la chevalerie d'un fils du seigneur, le mariage d'une fille ou d'une sœur du seigneur, et depuis les Croisades, les expéditions ou les pèlerinages en Terre-Sainte (Boyve, an. 1454; *MDR*, XIV, p. XLVI, n. 3; XXII, n. 199; XXVIII, p. 384; XXXI, n. 1412; XXXII, n. 1826). Mais le nombre des cas où l'aide était demandée variait beaucoup, et les cas eux-mêmes étaient très différents. Souvent deux ou trois cas seulement sont prévus : chevalerie du fils et mariage de la fille (*MDR* XXX, n. 705, 932; XXXI, 1191, 1499) ou, mariage de la fille et changement de seigneur (Valangin 1372) ou encore : mariage de la fille, chevalerie du fils, voyage outre-mer (*MDR* V, p. 248-9). Un cas où l'aide est fréquemment requise, est l'achat de terres pour la seigneurie. Tantôt on le substitue à l'un des quatre cas ordinaires, tantôt on l'ajoute comme cinquième cas (*MDR* XX, n. 74; XXVII, n. 2; Boyve, An. 1454, 1537, 1562).

La contribution consistait généralement en un fouage. Des sommes fixes semblent avoir été moins souvent perçues. En 1323, chacune des aides due par les gens de Cossonay fut taxée 110 lb. Au XVI^e s., les bourgeois de Neuchâtel payaient 500 lb. dans chaque cas.

Dans les domaines ecclésiastiques, la nature des cas fut naturellement modifiée. Le prieur de Romainmôtier levait l'aide : 1^o pour couvrir les frais de procès relatifs à sa juridiction; 2^o pour subvenir à ses besoins lorsque ses récoltes avaient été détruites et que celles de ses hommes n'avaient point souffert; 3^o pour l'acquisition de nouvelles terres; 4^o pour la réemption d'un bien engagé du consentement commun (*MDR* III, p. 483-484, 796, 858). Les évêques de Lausanne et de Sion ne faisaient appel à leurs sujets qu'en deux circonstances : achat de propriétés et négociations à Rome ou à la cour impériale pour le bien commun (*MDR* VII, p. 9, 12, 211; XXIX, n. 265; XXXII, n. 1720). Ce dernier cas se retrouve dans la charte des franchises de la prévôté de St-Ursanne.

L'aide fut levée pour le rachat du comte R. de Gruyère fait prisonnier (vers 1400); pour un pèlerinage de Conrad de Fribourg (1404); pour le mariage de Marie de Bourbon (1588); pour l'adoubement d'Henri II de Longueville (1634) etc. Les seigneurs paraissent y avoir attaché un grand prix; ils la conservèrent même lorsqu'ils affranchirent leurs tenanciers des autres redevances domaniales (*MDR* XX, n. 74; XIV, p. XLVI, n. 3); parfois ils y renoncèrent, moyennant finances (*MDR* XXX, n. 932; XXVIII p. 384, rachats des aides par les hommes des Ormonts-dessus, 1349).

Dans le comté de Neuchâtel, à l'exemple de la Franche-Comté, les habitants étaient, aux termes de leurs chartes de franchises, tenus de payer les aides. Dans le Pays de Vaud, seuls les bourgeois d'Aubonne étaient soumis à l'aide. Les chartes communales vaudoises ne connaissent pas cette obligation. Au cours des XIV^e et XV^e siècles, les princes de Savoie confirmèrent cette exemption. Mais cela ne les empêcha point, dans un cas précis où, d'après la coutume, ils pouvaient exiger l'aide de leurs vassaux, de demander à leurs villes des « subsides librement consentis et accordés ». Les villes ne purent refuser ces « dons obligatoires » qui furent très nombreux pendant les XIV^e et XV^e siècles. En fait, ces subsides ne différaient pas des aides; mais au point de vue juridique, c'étaient de véritables impôts extraordinaires, levés par application de contrats passés dans chaque cas particulier. Il faut les rapprocher des *Haupt-* ou *Wochenangster* imposés par Berne à ses sujets.

Il est difficile de dire quand l'aide féodale cessa d'être perçue. Elle disparut très lentement. Dès le XIII^e siècle, on voit des seigneurs en affranchir leurs tenanciers (MDR XXXI, n. 1491, 1412); mais ce sont des faits exceptionnels; plus souvent les hommes en paient leur libération. Au milieu du XIV^e siècle, les bourgeois de Lausanne paraissent s'être débarrassés de l'aide due à l'évêque pour l'acquisition de nouvelles terres. Dans le Pays de Vaud, la conquête bernoise ne supprima pas immédiatement ces redevances. Quisard, dans son commentaire, en parle longuement. Au XVII^e siècle, elles semblent ne plus exister. Dans les terres de Romainmôtier, elles avaient été abolies par LL. EE. en 1591 (MDR III, p. 33, 879). En 1650, Fribourg paraît les réclamer des sujets enlevés à la Savoie. En Valais, il nous a été impossible de fixer une date précise. Dans le comté de Neuchâtel, l'aide était perçue encore au XVIII^e siècle.

Sur l'aide féodale : en général : Ernst Mayer : *Deutsche u. französische Verfassungsgeschichte...* (Leipzig 1889) t. I, p. 74 et 77. — A. Esmein : *Cours élémentaire d'histoire du droit français...* 11^{me} éd. (Paris 1912) p. 194, 220, 609 et suiv. — Henri Sée : *Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge*. Paris 1901, p. 482 et suiv. — En Suisse : J. J. Hisely : *Histoire du comté de Gruyère*. Introduction : p. 322 et suiv. [MDR IX (1851)]. — François Forel et Charles Le Fort : *Chartes communales du Pays de Vaud...* p. XLVII-XLVIII [MDR XXVII (1872)]. — DHV : art. *Aides et Ormonts*. — Pierre Quisard : *Le Commentaire coutumier...* éd. Schnell et Heusler (*Zeit. f. Schw. Recht.* t. 15). — B. de Cérenville et Ch. Gilliard : *Le subsidie de 1432 (RHV 1917)*. — Boyve : *Annales historiques...* — R. Hoppeler : *Beitrag zur Geschichte des Wallis im Mittelalter* (Zurich 1897) p. 95-96. — L. Stouff : *Le pouvoir temporel et le régime municipal dans un évêché de l'empire germanique jusqu'à la Réforme* [L'Evêché de Bâle] (Bâle 1890) t. II, p. 26. — N.-F. de Mülinen : *Recherches historiques sur les anciennes assemblées des Etats du Pays de Vaud*. Berne, 1797. — A. von Tillier : *Geschichte des eidg. Freistaats Bern...* (Berne 1838) t. II, p. 466. — Voir les documents cités au cours de l'article. [L. K.]

AIDE-MAJOR (Genève). Voir MAJOR.

AIENT. Voir AVENT.

AIGEN. Famille saint-galloise. Voir EIGEN.

AIGLE (en all. ELEN) (C. Vaud, D. Aigle. Voir DGS).
Armoiries : Coupé de sable et d'or, à deux aigles de l'un en l'autre. Devise ancienne : *Recta volat cum scientia et iusticia*. La plus ancienne mention de cette localité date de 1152, sous la graphie *Aleo*, mais elle existait déjà antérieurement. On y a trouvé des tombeaux de l'âge du bronze; puis, sur une colline près du château, les restes d'un bâtiment romain avec aqueduc, et enfin une agrafe en fer incrustée d'émaux, de l'époque franque.

Le noyau de la localité était au Bourg, où était l'église paroissiale dédiée à saint Jacques (aujourd'hui église allemande protestante). Non loin étaient le château, demeure des vidomnes puis des baillis bernois, et le prieuré de Saint-Maurice, compris dans le quartier du cloître. Au quartier de la chapelle était la maison de Saint-Bernard.

Aigle paraît avoir été, dès le XII^e siècle tout au moins, aux mains des comtes de Savoie. Des vidomnes, qui prirent le nom de noble d'Aigle (voir ce mot), administrèrent



Aigle vu de la gare : d'après une gravure en couleurs de E. Lafou. Environs de 1860.

cette terre en leur nom. Le 15 juin 1232, le comte Thomas de Savoie passa un accord avec les frères Jacques et Pierre de Saillon aux termes duquel il leur céda la peauté (poderio) d'Aigle, excepté le fief des chevaliers et le bourg d'Aigle. Peu après, les Saillon acquirent le vidomnat lui-même. Il résulte de cet acte que dès ce moment, le bourg avait une administration distincte du reste de la seigneurie, et qu'il était déjà doté de franchises, dérivant sans doute de celles de Villeneuve. Du moins, le texte confirmé le 18 mai 1314 par le comte Amédée V s'inspire-t-il directement de ces dernières. Franchises ne veut pas nécessairement dire administration autonome. Mais le 19 juin 1288, le bailli du Chablais G. de Septème, nommant quatre syndics ou procureurs de la localité, paraît plutôt confirmer une désignation des bourgeois que faire un établissement de son propre chef. En tout cas, l'administration locale est constituée à cette date. Les bourgeois devaient, suivant l'usage, la chevauchée au comte de Savoie. Mais l'acte du 18 mai 1314 réserve qu'ils devront pouvoir aller et venir en un jour par bateaux, et en 1392 la comtesse de Savoie Bonne de Bourbon dispensa les habitants du bourg d'Aigle de se joindre à la chevauchée jusqu'à ce que, dit la comtesse, « tous nos autres gens aient passé, afin qu'ils ne souffrent perte en leurs biens ».

Les bourgeois d'Aigle eurent souvent maille à partir avec les seigneurs du voisinage. Tant et si bien qu'en 1464, le conseil de Berne leur accorda quelques secours pour les aider à briser l'orgueil de leurs voisins, cela au moment même où une autre expédition bernoise marchait sur Bex. C'était une première prise de contact dans cette région entre Berne et les ducs de Savoie. L'idée d'avoir depuis l'Oberland et le Gessenay un débouché direct sur la plaine du Rhône et la Savoie devait tout naturellement venir aux Bernois. Elle fut réalisée au moment des guerres de Bourgogne. Dans la nuit du 11 août 1475, 1000 hommes du Gessenay auxquels s'étaient joints des contingents des Ormonts et de Château-d'Œx firent irruption à Aigle. Le château était défendu par un seigneur Jean de Compey-Torrans, vidomne du lieu. Après une courte résistance, celui-ci demanda à négocier, et au cours des pourparlers parvint à s'enfuir. Verdeil rapporte que, pour se venger, les Bernois massacrèrent la garde du

château et livrèrent ce dernier au pillage. Le sire de Torrens fut assassiné à Vevey le 10 mars 1476, et son fils Louis de Compey fut tué en avril suivant dans un



Aigle. L'église allemande où prêcha Farel.
D'après une photographie de 1879.

combat livré dans les terrains marécageux d'Outre-Rhône. Les bourgeois paraissent d'ailleurs avoir été d'accord avec les Bernois. En 1491, ils adressèrent à Leurs Excellences une représentation, leur demandant de ne rien innover dans le pays d'Aigle, qui s'était soumis volontairement, sans effusion de sang. Les Bernois avaient récompensé leurs aides de 1475 en cédant aux gens de Gessenay le domaine des Vallese, et à ceux de Château-d'Ex et de Rossinières ceux des Chivron. En 1533, ils acquirent de Philibert de Compey les droits des vidomnes.

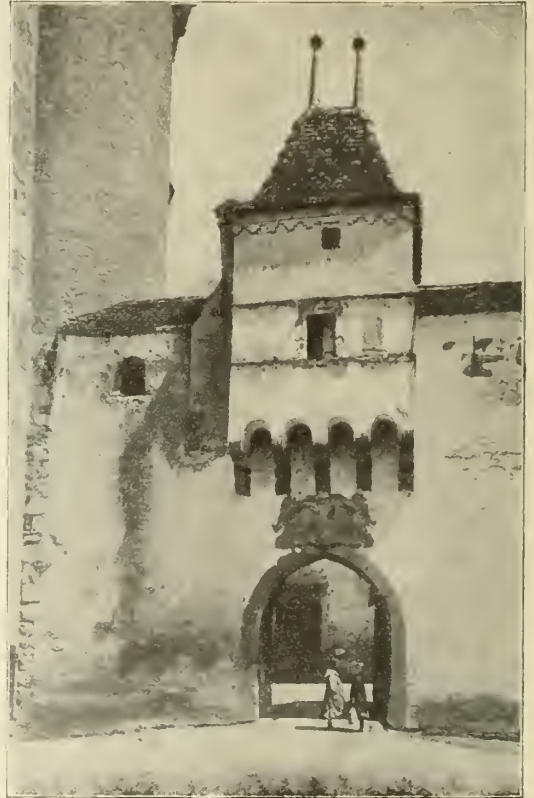
La réforme fut prêchée à Aigle dès 1526. Farel, qui passait pour être le régent d'école Ursinus, y prêcha le 30 novembre déjà. Le gouvernement bernois hésita tout d'abord à le laisser parler, puis l'autorisa formellement le 8 mars 1527. Immédiatement après la dispute de Berne, en mars 1528, la messe fut interdite à Aigle, et c'est Félix de Diesbach, le propre frère du curé Nicolas de Diesbach, qui, en sa qualité de gouverneur du mandement, exécuta l'ordre d'interdire le culte catholique et de détruire les images. Cela ne se fit pas sans résistance. Le 6 septembre 1529 encore, le Conseil de Berne interdit à ses sujets d'Aigle de porter des chapelets et de discuter la vérité évangélique. Il ordonne que l'on envoie à Berne, pour être mis à la raison, « les adversaires de la Parole de Dieu ». Néanmoins, le 29 juillet 1528, Berne avait félicité les gens d'Aigle, par lettre solennelle, et leur avait témoigné toute satisfaction.

Des trois églises d'Aigle, l'église paroissiale dédiée à saint Jacques et où avait prêché Farel, fut affectée au culte allemand. Elle l'a été constamment dès lors, sauf de

1839 à 1866, où elle fut cédée au culte catholique. En 1528, ce fut l'église du prieuré, dédiée à saint Maurice, qui devint paroissiale et qui l'est encore. L'église Saint-Pierre, qui dépendait du Saint-Bernard et desservait un hôpital primitif, fut démolie. On a conservé un bénitier dans la maison Aviolat qui doit avoir été construite sur son emplacement.

En 1642, on éleva à l'église Saint-Jacques une « tour-nelle » que signale Plantin vingt ans plus tard et à la construction de laquelle les gens de Leysin et de Corbeyrier durent contribuer comme anciens paroissiens. On voit encore dans cette église une cloche fondue en 1435 par Jean Robert. Quant à l'église Saint-Maurice, elle a été réparée à plusieurs reprises, et dotée en 1902 de vitraux dessinés par Frédéric Rouge et exécutés par M. Hosch. A côté des églises, il y avait un premier hôpital dépendant du Saint-Bernard et un second hôpital fondé vers 1350 par Aymonet de Pontverre, « pour héberger les pauvres du Christ » et que ses descendants, les seigneurs de la Baume et de Pontverre, cédèrent à la ville par acte du 27 mai 1442. Celle-ci en avait déjà fondé un autre qui subsista, enrichi des biens du premier, jusqu'au XIX^e siècle.

Après la Réforme, la ville d'Aigle s'augmenta d'un certain nombre d'immigrés qui avaient quitté le Valais pour cause de religion. Elle vécut dès lors d'une vie paisible sans incidents notables. Notons seulement que la communauté, qui avait obtenu en 1314 le droit de tenir deux foires annuelles, les vit porter à trois au XVI^e siècle et à cinq en 1762. La peste fit de gros ravages à Aigle, en



Aigle. Entrée du château. Etat actuel.
Tiré d'une notice sur Aigle, publiée par la Société d'utilité publique d'Aigle.

1348, en 1428, en 1564, et de 1626 à 1630, comme dans tout le reste du pays.

La révolution vaudoise de 1798 y fut proclamée sans incident. En 1803, on brûla sur la place des Glariers une

grosse chartrée de terriers et de parchemins, en haine des temps féodaux. La commune d'Aigle acheta, le 26 juillet 1804, le château à l'Etat de Vaud. Le culte catholique a été réintroduit en 1836 et possède depuis 1866 une église nouvelle.

Les principaux monuments d'Aigle sont le château, qui date du moyen âge et a été restauré par les Bernois, l'église paroissiale qui est l'ancienne église des prieurs, l'église Saint-Jacques, la maison de ville construite en 1668 dans l'ancien immeuble des Grafenried, et quelques maisons du XV^e et du XVI^e siècles.

Aigle a donné quelques personnages importants : Hugues de Loës, notaire, qui joua un rôle au moment de la Réforme, le landammann Clavel (1767-1837), le colonel Ch. Veillon (1809-1869), le colonel A. de Loës, etc.

Deux journaux paraissent dans cette ville : *Le Messager des Alpes* (1864) et *la Feuille d'Avis d'Aigle* (1891). La société des Mousquetaires date du XVI^e siècle.

Bibliographie, DPV. — A. C. V. : Arch. d'Aigle. — MDR 29-33. — Tillier : *Hist. Berne*, II, p. 247, et Gingsins : *Guerres de Bourgogne*, VIII, p. 236. — Herminjard : *Correspondance*, II. — *Aigle et ses environs*, 1908. — Dulex-Ansermet : *Guide du touriste à Aigle*, 1864. — F. Isabel : *Aigle-Ollon-Bex*, 1897. — Kuss : *Histoire d'Aigle*, 1895. [M. R.]

AIGLE. Famille noble qui tire son nom du fait qu'elle tenait dès le XII^e siècle, à titre héréditaire, le vidomnat d'Aigle, peut-être au début par l'évêque de Sion, puis pour le comte de Savoie. *Armoiries* : de sable à l'aigle d'or. On connaît MANFRED d'Aigle, chevalier en 1179, BORGARD, « baron » du comte de Savoie en 1179, GUI, GIRAUD et GUILLAUME, en 1213, MANFRED, JACQUES et GUILLAUME, fils de GUI, en 1248, lesquels vendirent le vidomnat d'Aigle aux Saillon, leurs cousins, qui paraissent avoir été une branche de la même famille. Dès lors le nom seul de Saillon apparaît dans les actes. — *DHV I M.* — MDR I, XII, XXIV, XXVII, XXIX. — H. Gay du Borgeal : *Notice sur les nobles d'Aigle dans RHV* 1894. [M. R.]

AIGLE (DISTRICT). Le district d'Aigle a été constitué en 1798. [M. R.]

AIGLE (GOUVERNEURS ou BAILLIS D'). Les Bernois ayant conquis en 1475 sur le duc de Savoie les quatre mandements d'Aigle, y établirent un gouverneur, que l'on appela quelquefois du nom de bailli, à l'imitation des baillis du pays de Vaud et du Chablais. En voici la liste :

Georges de Stein 1475 ; Nicolas Baumer 1477 ; Pierre Steiger 1479 ; Thomas Schöni 1482 ; W.-Leonard Löblin 1486 ; Urs Werder 1490 ; Jean-Rodolphe Nägeli 1497 ; Antoine Brugger 1502 ; Nicolas de Grafenried 1509 ; Jean Huber 1512 ; Jean de Weingarten 1512 ; Louis de Diessbach 1516 ; Nicolas de Grafenried 1519 ; Jacques de Roverea 1525 ; Jean-Rodolphe Nägeli 1528 ; Antoine Tillier 1533 ; Jean Huber 1538 ; Pierre Sturler 1543 ; Nicolas Tillmann 1549 ; Georges de Weingarten 1553 ; Nicolas de Grafenried 1558 ; Pierre Koch 1561 ; Abraham de Grafenried 1566 ; Vincent Dachselhofer 1574 ; Bénédicte d'Erlach 1577 ; Jean d'Erlach 1583 ; Marcuard Zehender 1583 ; Antoine Dachselhofer 1585 ; David Michel 1591 ; Abraham Sturler 1597 ; Antoine d'Erlach 1603 ; Bernard de Werdt 1609 ; Jean-Rodolphe Horn 1612 ; Pierre Haller 1618 ; Jean-François de Luternau 1623 ; François Guder 1629 ; François-Louis d'Erlach 1635 ; Jean-Antoine d'Erlach 1641 ; Jean-François de Luternau 1647 ; Gabriel de Diessbach 1653 ; Bêat Fischer 1659 ; Conrad Guder 1665 ; Louis Sturler 1671 ; Antoine de Grafenried 1673 ; Antoine Lombach 1679 ; Ulrich Thormann 1685 ; Jean-Ph. Schmalz 1691 ; Antoine Knecht 1697 ; Jean-Jaques Fischer 1703 ; Emmanuel Rychener 1708 ; Bêat-Jacob May 1714 ; Jaques Jenner 1720 ; Samuel Matthey 1725 ; Jean-François Wurstemberger 1731 ; Samuel Wurstemberger 1737 ; Bêat-Sigismund Ongspurger 1743 ; Louis de Bonstetten 1749 ; Jaques-Emmanuel Bucher 1755 ; Sigis.-Emmanuel de Grafenried 1761 ; A. de Haller, administrateur provisoire 1761-1763 ; Fred.-Guill. de Bondeli 1763 ; Jean-Rod. Wagner 1769 ; Philippe de Buren 1775 ; Nicol.-Alex. de Wattenwil 1781 ; Nicolas de Diessbach 1787 ; Bêat-Emmanuel Tscharner 1793.

Le dernier bailli quitta Aigle le 25 janvier 1798 pour

aller prendre à Château-d'Ex le commandement d'une armée bernoise qui ne réussit pas à reprendre le pays aux patriotes. [M. R.]

AIGLE (MANDEMENT). Le gouvernement d'Aigle était divisé en quatre mandements : Aigle, Ollon, Bex, Ormonts. Du mandement d'Aigle ressortaient la paroisse d'Aigle comprenant les villages de Leysin, d'Yvorne et de Corbeyrier ; la paroisse de Noville avec Rennaz et Roche, la paroisse de Chessel. [M. R.]

AIGLE (PRIEURÉ). De l'ordre des Augustins, dépendant de l'abbaye de Saint-Maurice, au quartier que l'on appelle aujourd'hui le Cloître, près du château. Cette maison existait en 1143 déjà, date à laquelle saint Garin, évêque de Sion, la restitua aux religieux de Saint-Maurice. Néanmoins, un autre évêque la donna au prieuré de Saint-Pierre de Clages, en Valais, dépendant de l'abbaye d'Ainay. Mais en 1177, l'abbé de Saint-Maurice obtint de l'archevêque de Besançon, légat pontifical, la reconnaissance de ses droits, et en 1259, le prieur de Saint-Pierre de Clages reçut un dédommagement. Le prieur de Saint-Maurice d'Aigle était choisi parmi les chanoines de l'abbaye. En 1528, le prieuré fut sécularisé. La chapelle devint l'église paroissiale. Elle l'est encore. Liste des prieurs :

Guillaume 1234 ; Rodolphe de Chastonay 1294-1322 ; Jean Barthélemy 1327-1354 ; Emery Gorgier 1354-1364 ; Jean Garret 1364-1378 ; Guillaume Blanc, Abbé 1381 ; Guillaume André 1392-1403 ; Pierre Patin 1403-1404 ; Pierre Bernard 1404 ; Nicod de Cupelin 1436 ; Guillaume d'Aubigny 1455 ; Hugues d'Aubigny 1455 ; Guillaume d'Arbignon 1466 ; Balthasar de Blandrate 1466-1467 ; Jean Tavelli 1468-1485 ; Marc, cardinal de Palestrina, 1485 ; Jean Meylet 1485-1488 ; Vuifred du Châteland 1488-1521 ; Pierre d'Hlens 1521-1526 ; Pierre de Grafenried 1526-1528. [M. R.]

AIGLE (SALINES). Les sources salées du district d'Aigle sont connues depuis un temps fort ancien, dès le XV^e siècle tout au moins, dans la région d'Arveye et de Panex. Des mines de sel ont été exploitées de 1554 à 1835 à Panex sur Ollon ; d'autres vers 1790 à Arveye, à Chesières et à Plambuit, dans la même région. Mais peu à peu toutes ces mines ont été abandonnées, et l'activité industrielle s'est concentrée sur les salines de Bex (voir ce nom). — *DHV I*, 219-221. [M. R.]

AIGLE-LE SÉPEY-DIABLERETS. Chemin de fer électrique, à voie étroite, construit en 1914, relie Aigle à travers les Ormonts au village des Diablerets (1160 m.) d'où l'on gravit l'imposant massif des Diablerets (3246 m.). [M. R.]

AIGLE-LEYSIN. Chemin de fer à voie étroite de 1 mètre, à traction électrique, construit en 1900, relie Aigle et le réseau des chemins de fer fédéraux à l'importante station climatique de Leysin dans les Alpes vaudoises. Longueur 6875 m. — Weissenbach I, 13. — *DHV I*, 412. [M. R.]

AIGLE-OLLON-MONTHEY. Chemin de fer électrique à voie étroite, construit en 1907, relie le bourg industriel de Monthey (Valais) et la ligne de Champéry au réseau fédéral. Longueur 7763 m. — Weissenbach I, 250. — *DHV I*, 412. [M. R.]

AIGLES (Genève). En relation avec ses armoiries, l'Etat de Genève entretint des aigles qu'il confia, au XIX^e siècle, à la ville de Genève. Ces animaux offerts généralement par des particuliers étaient nourris dans des cages placées auprès des abattoirs principaux, proche Longemalle, d'abord, puis en l'île (1826-1876) et enfin, d'une manière intermittente et non officielle, aux abattoirs actuels (Plainpalais), jusqu'à ces dernières années. Voir : Genève AE. [C. R.]

AIGREMONT (C. Vaud, D. Aigle). Château près des Voëtes, dans la vallée des Ormonts. Il n'en reste qu'un pan de mur, mais le plan général et les fossés sont encore reconnaissables. Il fut construit entre 1321 et 1348 par Aymon de Pontverve, seigneur de la chapelle d'Aigle (qui fut bailli du Chablais en 1350), lequel avait reçu du comte de Savoie le droit de haute justice sur ses terres et ses hommes d'Aigle et d'Ormont, en même temps qu'il arrondissait ses domaines. Vers 1372, Aymon eut pour successeur son fils François, qui mourut jeune sans héritier, puis sa propre veuve, Françoise de la Tour Châtillon, et

un parent ou ami, Jean de Vallese, chacun pour la moitié. Françoise mourut en juin 1403 après avoir disposé en faveur de son neveu le comte Rodolphe IV de Gruyère, avec substitution en faveur d'un autre neveu, Jean de la Baume. Mais à sa mort, le comte de Savoie, qui attribuait à Aigremont une valeur militaire, s'empara du château, malgré les tentatives du comte de Gruyère de s'y installer. Un arbitrage qui attribuait en 1404 un quart au comte de Gruyère et trois quarts à Jean de la Baume, ne fut pas ratifié par le comte de Savoie, qui en 1411 encore, tenait le château et la seigneurie, les faisant administrer par son châtelain de Chillon, Ferdinand Bouvier. En 1425 seulement, il abandonna l'héritage de Françoise de la Tour à Antoine de Gruyère (fils de Rodolphe) et à Jean de la Baume par moitié. En 1433, les de Vallese, déjà coseigneurs d'Aigremont, rachetèrent une part de ces biens. La seigneurie fut ainsi possédée par indivis entre plusieurs gentilshommes. Antoine, bâtard de Gruyère, prend en 1480 le titre de seigneur d'Aigremont, mais il vendit ses droits aux Bernois en 1501. Ceux-ci rachetèrent en 1502 ceux du comte de Gruyère, en 1524 ceux de Louis de Russin, seigneur d'Allaman, en 1532 ceux de Vallese et ceux de Nicolas de Chivron, vidonne de Sion.

Le château lui-même n'est pas mentionné lors de la conquête du pays par les Bernois en 1475. Quoi qu'en dise la légende (*Diiv* I, 52), sa dernière mention est de 1447. Il n'avait jamais été un centre administratif ou judiciaire. C'est au Sépey que se traitaient les affaires, se payaient les redevances et qu'en 1502 le délégué du comte de Gruyère remit aux Bernois ses anciens sujets. Sans doute, mal entretenu après la remise en état qu'en avait faite le comte de Savoie avant 1425, et inoccupé par ses divers seigneurs, il était tombé en ruines. *Armoiries* des Aigremont, seigneurs des Ormonts : d'or au lion de gueules.

[H. MEYLAN-FAURE.]

AIGREMONT, d^r. Famille bourgeoise de Neuchâtel en 1353 déjà. JEAN, chanoine de Neuchâtel est remplacé le 4 juin 1448 par PIERRE. — Matile : *Musée historique* III, p. 91. [L. M.]

AIGROZ, AIGRE, EGRE. Famille fribourgeoise et vaudoise.

A. Canton de Fribourg. Famille du XV^e siècle. — 1. JEAN, fils de Jean, banneret au quartier de l'hôpital (1427-29), membre du Petit Conseil (1431-49), de la corporation des teinturiers, recteur de la Grande Confrérie (1440-41), administrateur de l'hôpital. Fut, à la suite de plaintes portées contre lui par les paysans, destitué par le duc Albert VI d'Autriche et fait prisonnier; mais relâché au bout de cinq jours, il s'enfuit à Morin avec d'autres conseillers destitués comme adversaires de l'Autriche (1450); fit partie du comité formé par ces fuyards. Il rentra à Fribourg lors de la défection de l'Autriche (10 juin 1452), fut de nouveau élu au Conseil, n'est plus mentionné en cette qualité dès 1460. Son nom a été donné en 1492 à une tour des fortifications de la ville (tour d'Aigre). — 2. JACQUES (Jaquet), banneret 1430-42 et 1456-59; fut un des plus riches bourgeois de Fribourg avec une fortune imposable de 10 000 livres (1447). — 3. FÉLIX est mentionné en 1444 en raison de ses tendances anti-autrichiennes. — A la même époque apparaissent aussi PETERMANN et WILHELM; mais la famille paraît éteinte dès la seconde moitié du XVI^e siècle. — Voir : Pierre de Zurich : *Les siefs Tierstein* (*ASHF* XII). — Le même : *Catalogue des avoyers*, etc. (*AF* VI). — A. Büchi : *Fribourg's Bruch mit l'Estereich*, Fribourg 1897. — Hans Greierz : *Annalen* (*FG* X). [A. BUCHI.]

B. Canton de Vaud. Famille citée à Combremont-le-Petit dès 1500. *Armoiries* : d'argent à la cotice de gueule, soutenue d'une dîte d'azur. Cette famille est surtout connue par une série d'astrologues et de maîtres d'école qui se succédèrent de 1697 à 1898. Le premier — 1. JEAN publia en 1697 un *Almanach nouveau* qui devint avant 1729 l'*Almanach de Lausanne*. Le privilège qu'avait obtenu Jean en 1697 fut renouvelé en 1718 à son fils — 2. DAVID, régent d'école mourut en 1752. Le fils de ce dernier, — 3. DANIEL-SIMÉON (1727-1805) obtint en 1752 le renouvellement du privilège, mais il céda en 1756 ses droits à son frère — 4. LOUIS (1732-1801) et partit pour l'étranger. Louis eut dès 1794 pour collaborateur son fils — 5. JÉRÔME, lequel en 1809 ou 10 s'associa son cousin — 6. JEAN-GUIL-

LAI ME, fils de Daniel, lequel fut à son tour maître d'école pendant quarante ans et mourut en 1836; enfin — 7. J. LES-DANIEL, fils de Jean-Guillaume (1876-1893) aussi maître d'école, fut également co-rédacteur de l'*Almanach de Lausanne*. — M. Henrioud : *Les Astrologues de Combremont-le-Petit et leurs almanachs*, dans la *Revue historique vaudoise*, 1913. — Citons encore M^{lle} MARGUERITE Aigroz, née Darier * à Genève le 8 juillet 1862. Elle passa son jeune âge en partie à Genève, en partie à Lyon où son père, Henri Darier, était établi dans le commerce. Elle avait fait ses études à Genève. Mariée à Genève à Lucien Aigroz, elle le suivit à Lausanne où elle ouvrit une école de peinture. Sa spécialité était la peinture des fleurs. Plus tard femme de M. Schmurr, elle alla s'établir à Cannes. — SKL I, p. 18. [M. R. et L. C.]

AILLOD ou ALLIOD. Famille originaire du Pays de Gex, établie à Russin et à Genève dès le XV^e siècle. *Armoiries* : d'azur à la fasce d'or chargée à dextre d'un croissant, accompagnée de quatre roses du même, trois en chef une en pointe. — MEHMET, de Russin, reçu bourgeois le 11 juillet 1412; son fils AYMON fut conseiller en 1458. — PIERRE, notaire de 1554-1595, fils d'Anni, conseiller du C.C., secrétaire du consistoire et curial du chapitre en 1558, fut pour-



suiivi pour avoir dit avec Collassin que Pierre Vandel était homme de bien; cassé de ses charges, il paya une amende de 10 écus. Peu après il réintégra ses fonctions publiques et fut même, pendant l'année 1577, secrétaire d'Etat, mais déposé en janvier 1578 pour incapacité et peut-être indécatesse. — *Armoiries* de Pierre : un chevron ployé accompagné en chef de deux étoiles et en une pointe d'une rose tigée et feuillée (figurant sur un sceau de Pierre Aillod, bourgeois, 1572). — Famille éteinte au XVII^e siècle. — Voir Genève : AE. — Galiffe et Gautier : *Armorial genevois*. — Covelle : LB. [C. R.]

AIMO, chevalier de Poipone, fut installé le 2 janvier 1379 capitaine-général du Valais (Landeshauptmann) par l'évêque Edouard de Savoie. — Le nom, identique à Aimon (voir plus bas), est tiré de l'ahd. *Heimo*, forme abrégative des noms en *Heim-* (= foyer, patrie) comme *Heimrich* (moderne *Heinrich*), *Heimbercht*, etc. — Firrer : *Wall. Gesch.* III. [D. J. et K. S.]

AIMON, prieur de Saint-Maire à Lausanne (1216-1217). [M. R.]

AIMON. Nom de plusieurs prélats et ecclésiastiques de la Suisse romande.

A. Evêques de Genève. 1. AIMON (DE GRANDSON). Fils d'Ebal IV, seigneur de Grandson et de La Sarra, chanoine de Lausanne en 1209, chantre de cette église 1210-14, chanoine de Saint-Jean de Besançon, évêque de Genève de 1215 à 1260, † le 21 octobre 1262. C'est sous son épiscopat que le comte de Genevois dut remettre au comte Pierre de Savoie son château de Genève. — *Regeste genevois*, nos 554-920. — Reymond : *Dignitaires de l'Église de Lausanne*, 352. — 2. AIMON (DE MENTHONAY), évêque de Genève. Chanoine de l'abbaye de Sixt, fut nommé évêque de Genève à la fin de 1267, † 26 novembre 1275. — Cf. *Regeste genevois*, nos 1025-1275. — 3. Aimon (DE QUART), évêque de Genève. Fils de Jacques, seigneur de Quart, des vicomtes d'Aoste, il est mentionné comme chanoine de Lyon le 8 nov. 1283, devient prévôt de Lausanne en 1286, est nommé en 1287 évêque de Sion par le chapitre, mais son élection n'est pas ratifiée par le pape; enfin est élu évêque de Genève le 28 février 1304. Il eut à soutenir de longues luttes contre le duc de Savoie et le comte de Genevois, fut arbitre entre l'évêque et les citoyens de Lausanne. Il mourut à la cour de l'empereur Henri VIII à Ivry le 5 octobre 1311 et fut inhumé dans l'église d'Aoste, dont son frère, le B. Emeric était évêque. — *Regeste genevois*, nos 1524-1694. — Reymond : *Dignitaires de l'église de Lausanne*, 424-25. — Beyssac : *Chanoines de Lyon*, p. 69.

— 4. Aimé ou Aimon (DE GINGINS-DIVONNE), abbé de Bonnemont et évêque élu de Genève, * en 1453, bénéficiaire en 1473 de l'église d'Ardon (C. Valais), pourvu en 1481 d'un canonicat à Genève. Nommé prieur de Port-Valais 1481, abbé de Bonmont 1483, prieur de Divonne 1488, recteur de Chivry au pays de Gex 1493, prieur de

Saint-Sulpice 1500, prieur de Nyon 1512, il fut enfin élu en 1513 évêque de Genève par le chapitre, mais Rome ne ratifia pas l'élection. Il se vit dépossédé en 1536 de plusieurs de ses bénéfices et mourut l'année suivante, à 84 ans, après avoir légué ses biens à la ville de Berne. — *AHS*, 1919, n° 2.

B. Evêques de Lausanne. — *Aimon* (DE COSSONAY), fils de Jean II, sire de Cossonay, chanoine de Lausanne 1328, nommé évêque de Lausanne le 8 juin 1355, en opposition avec Thomas de Savoie, archevêque de Tarentaise. Ce fut un prélat très énergique qui résista à la main mise de la maison de Savoie sur le pays de Vaud. C'est ainsi qu'il s'opposa en 1356 à la nomination du comte Amédée VI comme vicaire impérial dans son diocèse, codifia en 1368 dans le « Plaid général » le droit continuier de la ville de Lausanne, obtint en 1365 de l'empereur Charles IV (alors à Lausanne) la reconnaissance des droits régaliens de l'évêque sur le comté de Vaud. Il institua en 1370 la confrérie des avocats de Lausanne, dite de Saint-Nicolas. Il mourut le 6 mars 1375. — *Aimon* (DE MONTFALCON), évêque de Lausanne (1491-1518) * vers 1440, fils de Guillaume, seigneur de Flacieu en Bugey. Aimon entra en religion chez les Bénédictins et fut à la tête de plusieurs prieurés de Savoie, entre autres celui de Ripaille. Mais, intelligent et habile, il fut appelé dès 1471 à la cour du duc de Savoie pour siéger dans son conseil, et en 1489 le roi de France, Charles VIII, le nomma aussi son conseiller. Il venait d'être nommé abbé de Hauterêt (Vaud) en 1489, lorsque, à la sollicitation du duc, le pape le nomma (16 mai 1491) évêque de Lausanne. Aimon fut l'un des plus grands prélats qui illustrèrent ce siège. Il eut tout d'abord à rétablir la discipline dans son diocèse, promulgua des Constitutions synodales (1493), fit imprimer un Missel (1493), un Rituel (1500) et un Bréviaire lausannois (1509). On le voit veiller avec énergie sur les mœurs du clergé ; il eut à se prononcer sur l'affaire Jetzer et des Dominicains de Berne (1508) et différentes affaires de sorcellerie. Il fonda le couvent de carmes de Sainte-Catherine du Jorat (1497) et celui des cordeliers de Morges (1497), contribua à l'élevation de la collégiale de Saint-Nicolas à Fribourg (1512). Il

Montferrand, et il y réussit pleinement. Quoique sujet du duc de Savoie, il s'opposa à ses empiètements à Lau-



Armoiries d'Aimon de Montfalcon, d'après un relief au Musée National de Zurich.

saune. Mais bon serviteur, il fut à plusieurs reprises, de 1495 à 1509, son ambassadeur auprès des Lignes suisses, avec lesquelles il discuta longtemps du renouvellement de l'alliance avec la Savoie. Il fut encore, en 1507, ambassadeur du duc à la cour de France, au sujet d'approvisionnement de blé et d'affaires délicates concernant des pensions. Au retour, et en 1509, ce fut l'évêque de Lausanne qui alla à Lucerne auprès des Lignes suisses pour demander le renouvellement de l'alliance entre la France et les Confédérés. Il fut alors aux prises avec Matthieu Schinner, évêque de Sion, que l'on voit à la même époque intervenir à Rome pour imposer à Aimon un coadjuteur à sa dévotion, Nicolas de Diesbach. Bon évêque, habile diplomate, Aimon était en outre un lettré, épris des arts de la Renaissance. On lui attribue des poésies, entre autres les vers qui décorent les peintures du château de Lausanne. Il fut le mécène du poète franc-comtois Antistus. Il restaura et agrandit le château épiscopal de Saint-Maire, où l'on voit encore de lui la « chambre de l'évêque » et de très curieuses peintures, scènes de mœurs. Il aimait la musique, fit placer dans l'église de Curtilles un vitrail reproduisant son portrait, construit à la cathédrale de Lausanne le grand portail de style renaissance et la chapelle des saints Martyrs Thébéens avec ses belles stalles. C'est là qu'il fut enterré, le 11 août 1517, au lendemain de sa mort. Aimon avait pour devise : *Si qua fata sinant*. Cette devise et ses *armes* : écartelé d'argent à l'aigle de sable, contre-écartelé d'hermines et de gueules, se retrouvent à la cathédrale de Lausanne, au château et en d'innombrables endroits, jusqu'à Paris, au musée de Cluny, qui conserve un beau bahut lui ayant appartenu. — Schmidt et Gremaud : *Histoire du diocèse de Lausanne*, t. II, p. 116-127, 240-256. — Charrière : *Dynastes de Cossonay*, 112-116. — Raymond : *Dignitaires de l'Eglise de Lausanne*, 307, 389, 390 et une étude en préparation. [Maxime REYMOND.]

C. Ecclésiastiques valaisans. AIMON DE BRIANÇON, vicomte de Tarentaise, fut nommé en 1053 par Humbert de Savoie, abbé-commanditaire de Saint-Maurice. — B. de Montmelian : *St. Maurice* I. — AIMON DE SÉCHAL, fils de Jean, de Tarentaise, prévôt du Grand-Saint-Bernard en 1374, reçut le titre de patriarche de Jérusalem pour avoir pris la défense des Arméniens contre les Turcs. Vers la même époque, il administrait le diocèse de Saint-



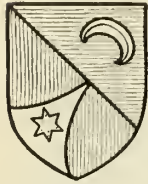
Aimon de Montfalcon, d'après un vitrail de l'église de Curtilles.

fut de 1497 à 1510 administrateur de l'évêché de Genève, travailla à rétablir la paix politique à Lausanne, compromise par les rigueurs de son prédécesseur, Benoît de

Pons-de-Tamiers en Languedoc. En 1393, il renonça à la prévôté du Saint-Bernard et en 1397 fut nommé archevêque de Tarentaise par l'antipape Benoît XIII, † 1404. Il légua à l'église du Grand-Saint-Bernard une précieuse relique de la couronne d'épines du Christ. — *Gall. Christ.* XI. — Duc : *La Maison du Grand-Saint-Bernard*. [D. J.]

AIMON, de Genève, fils du comte Guillaume, prévôt de Lausanne 1252, évêque de Viviers 1255, † 1263. — *Reymond : Dignitaires de l'église de Lausanne*, 344. [M. R.]

AIMON, AYMON, AIMONIS. Ancienne famille bourgeoise d'Ayent. Vers la fin du XIII^e s., un Aimon d'Ayent s'établit à Loèche où il fut la souche d'une nombreuse famille. Au début celle-ci s'appelaït Aimonis (forme génitive) dite de Ayent ; elle s'éteignit au XIX^e s. sous le nom de HELMEN. *Armoiries* : tranché de gueules à une pointe d'argent playée en barre mouvante du flanc dextre et chargée d'une étoile d'or, et d'azur à un croissant contourné d'argent.



— JEAN, probablement de Loèche, paraît en 1518 comme bénéficiaire de l'église Collégiale de Valère. Prieur de Lens, il est élu le 9 oct. 1532 chanoine de Sion et en 1555 installé doyen de Valère. † au début de décembre 1565 — *BWG I et Arch. de Valère*. [L. Mr. et D. J.]

AINAY. Saint-Martin d'Ainay, ancienne abbaye bénédictine, située à Lyon, au confluent du Rhône et de la Saône et que l'on croit avoir été fondée ou restaurée à l'instigation de Salomon, évêque de Genève vers 440, fils de Saint-Eucher, de Lyon. C'est là que saint Romain, fondateur de l'abbaye de Saint-Claude et probablement aussi de Romani-môtier, se serait initié à la vie ascétique. Aurélien (859), abbé d'Ainay, puis archevêque de Lyon, releva les ruines du monastère. L'abbé Gaucerand entreprit la construction d'une nouvelle église que le pape Pascal II consacra en 1107. Durant le moyen âge, l'abbaye d'Ainay exerça une grande influence dans la région lyonnaise et dans les pays environnants, grâce aux nombreuses églises dont la possession lui fut concédée ; cette influence pénétra, dès le XI^e siècle, dans l'ancien diocèse de Genève, dans le Valais et, par là, jusqu'en Italie. Vers 1061, Ainay reçut de Conon, fils du comte Gérold de Genève, l'église de Saint-Marcel en Albanais (*in pago Gel quensi*). En 1107, Pascal II confirma à Ainay la possession de l'église de Saint-Jean près Genève, donnée à la dite abbaye par Guy de Faucigny, évêque de Genève (1078-1120), et de l'église de Saint-Romain d'Ayent, en Valais. Les bulles de confirmation des papes Eugène III (1153) et Innocent IV (1250) où sont énumérées toutes les possessions d'Ainay, mentionnent près de cinquante églises dans le seul diocèse de Genève. Voici les églises du territoire actuel de la Suisse qui appartenaient alors à Ainay. Dans le diocèse de Genève : Saint-Jean (prieuré), Saint-Laurent (chapelle, hors la porte Saint-Antoine), Saint-Georges (prieuré, près Lancy), Bardonnex, Confignon, Bourdiguy, Meyrin, Maisonnex (Com. de Meyrin), Meimier, Choulex, Collonge (sur Bellerive), Essertines sur Rolle (Vaud) ; dans celui de Lausanne : Saint-Didier (probablement Saint-Loup, près Eclépens) ; dans celui de Sion : Saint-Pierre de Clages (prieuré), Saxon, Riddes, Ayent et Granges. Ainay posséda encore, momentanément, les prieurés de Satigny (avant 1134) et d'Aigle (jusqu'en 1259). L'abbaye lyonnaise exerçait sa suprématie sur la plupart des églises qui lui avaient été confiées dans la région de

Genève par l'intermédiaire du prieuré de Saint-Jean (voir ce nom). — Voir *Grand Cartulaire de l'Abbaye d'Ainay*, éd. Charpin-Feugerolles et Guignes (Lyon, 1885). — Regeste. — J.-B. Vanel, art. « Ainay » dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, I, vol. 1195-1201 (Paris, 1911). — Galiffe : Genève II, etc. A. — Genève AE : Visites pastorales (1411-1518). [Victor VAN BERGHEM.]

AINUZZO. Voir AGNIZZO.

AINWIL. Voir ANDWIL.

AÏRE (C. Genève, V. DGS). Le hameau d'Aire, près Genève, fit partie du pays de Gex jusqu'en 1816. Pendant tout le moyen âge jusqu'en 1536, époque à laquelle le territoire des Franchises genevoises fut étendu à la commune actuelle du Petit Saconnex, il dépendait de la paroisse de Saint-Gervais. On sait que l'église de Saint-Gervais relevait du prieuré de Saint-Jean hors les murs. De ce fait, les habitants d'Aire se rendaient à l'église de Saint-Gervais et surtout à celle du prieuré toute proche sur les rives du Rhône, au lieu dit maintenant « Sous Terre ». Après 1533, le territoire d'Aire fut détaché de Saint-Gervais et réuni à la paroisse de Vernier, plus tard aussi commune de Vernier dont il dépend encore. Outre la dîme, le prieuré de Saint-Jean possédait en liel une grande partie de



Aire. La maison-forte, dite « Prieuré d'Aire », d'après *L'Ancienne Genève*, de J. Mayor.

ce hameau. Les chapelles de Saint-Jacques, Saint-Martin, ainsi que la cure et la confrérie du Saint-Esprit à Saint-Gervais et les seigneuries de Floret, d'Orsières, de Coudrée, y possédaient aussi des droits. La situation élevée d'Aire sur un promontoire baigné par le Rhône, favorisa déjà anciennement l'établissement de maisons d'une certaine importance dont les deux principales furent fortifiées. La première de ces maisons fortes appelée « Château d'Aire » dominait les « Iles » du Rhône ; elle appartenait à la fin du XVI^e siècle à Benoît Verpillier. Sa veuve, Hugnette Mechin laissa cette propriété à son neveu Jacques Perjssin, fils de Jean, graveur lyonnais illustre qui composa entre autres les *Quarante tableaux ou histoires diverses qui sont mémorables*. En 1635 cette propriété fut vendue à Philibert Viret, puis elle passa par héritage maternel entre les mains de J.-J. Desgouttes. En 1806, ce château complètement transformé appartenait à Etienne Duchêne et ses neveux, et de nos jours, les maisons élevées sur cet emplacement sont la propriété de M. Floquet-Perréard.

La seconde des maisons fortes appelée improprement le « prieuré d'Aire », probablement à cause d'un pittoresque promenoir à l'italienne qui la décorait, peut-être aussi pour avoir appartenu, comme dépendance, au prieuré de Saint-Jean hors les murs, n'était point un donjon comme on l'a dit, mais une maison de plaisance, qui pouvait être mise en état de défense. La construction ancienne se composait de deux corps de logis différents, séparés par

un jardin. Le corps de logis du couchant appartenait au XVI^e siècle à la famille Du Villard; ce n'était qu'une maison avec pressoir. Léonard Revilliod l'acquit par l'échange d'une autre propriété à Châtelaine de Louis Du Villard le 27 mars 1635. La famille Revilliod transforma complètement cette demeure et y construisit les arcades bien connues. Tout cet ensemble fut malheureusement démoli en 1882. La propriété appartenait par héritage en 1754 à J.-J. Trembley. De nos jours, l'emplacement est possédé par la société immobilière « ancien prieuré d'Aire ». Le deuxième corps de logis au levant appartenait au XVII^e siècle à la famille Rosset qui eut quelques alliances avec la famille Du Villard; il fut aussi acquis par Léonard Revilliod le 19 mai 1658 d'Anne Rosset, femme de Pierre Des Arts. Les deux corps de logis furent alors réunis. Nous voyons par l'inventaire après décès de Pierre Revilliod, de 1706, que ce dernier avait réuni là une importante collection de tableaux et œuvres d'art. La maison carrée ou maison haute qui existe encore rappelle par son plan les maisons fortes du XV^e siècle. Jaques Mayor en a donné une description complète et soignée. Elle subit des modifications importantes aux XVII^e, XIX^e et XX^e siècles. Dans les restaurations de 1917, on a retrouvé un beau plafond à poutrelles décoré à la mode italienne.

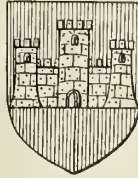
En 1754, la maison haute était entre les mains de J. François Revilliod et Ezéchiel Lullin, puis par héritage elle revint à la famille Prevost qui la garda jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Lord Stanley d'Alderley, grand ami du Cardinal Mermilliod, posséda cette propriété, mais l'abandonna ensuite à ses fermiers en la laissant tomber en ruines. De nos jours, elle appartient à M. Charles Rivet qui en fit faire une restauration complète. — AE, Genève: France n° 24, fol. 67 et suiv. Pinault notaire. Vol. 21, fol. 19. Pierre Jovenon, notaire, vol. 19, fol. 208^{re}. Inventaires R. n° 573. Plans du cadastre français. — J. Mayor: *L'Ancienne Genève. L'art et les monuments*. Genève, 1896. 4, f. 79-88. — Id. BSHG t. I (1892-1897), p. 133-140. — Théophile Dufour: *Notice sur Jean Perrissin et Jacques Tortorel*, Paris, 1885, 8, p. 21.

[Louis BLONDEL.]

AIRE-LA-VILLE (C. Genève. V. DGS). *Egria-Villa*, *Ayria-Villa* (1496), centre important de vestiges romains; ancien fief et baronnie sur la rive gauche du Rhône, en face de l'ancien manoir féodal de Peney. D'après le Sommaire des titres des fiefs de la province de Carouge, t. I, Fiefs avec juridiction (Arch. départementales d'Anney), les plus anciens possesseurs connus du fief d'Aire sont: 1338, Jean et Aimé de Marlioz; 1422, Antoinette de Châtillon; 1462, Guillaume de Viry; 1497, Pierre de Pesmes; 1534, les de Choudens (Jean et Louis). Les Fabri, famille patricienne genevoise, portèrent le titre de seigneurs d'Aire-la-Ville, du 29 mai 1613 à la Révolution (Acte d'inféodation: Voir Genève AE, rouleau d'Aire-la-Ville, n° 3). Ils avaient acquis cette seigneurie de Jacques-David, citoyen de Genève, qui l'avait achetée, deux ans auparavant des de Choudens. Au XVIII^e siècle, la Seigneurie de Genève y percevait des dîmes, ainsi que la maison de Viry, les chanoines de Saint-Pierre (alors à Anney) et les de la Grave. Conquis par les Bernois en 1536, le fief d'Aire retourna, vingt-huit ans plus tard, ainsi que tout le bailliage de Ternier dont il faisait partie, à la maison de Savoie (Départ. de Lausanne 1564). A partir de 1601 (Traité de Lyon), il fut réuni à la France et incorporé au bailliage de Gex. En 1604, Henri IV céda Aire aux Genevois, mais le Parlement de Dijon refusa d'entériner cet acte. Le traité de Turin de 1760 le rétrocéda à la Savoie qui le conserva jusqu'en 1816, époque où Aire devint commune genevoise. Au XV^e s. Aire fit partie de la paroisse de Bernex, plus tard de celle de Carliguy et après la domination bernoise qui marqua l'établissement de la foi réformée, les habitants d'Aire retournèrent à l'ancien culte et se rattachèrent à la paroisse de Bernex. En 1726, Mgr. de Rossillon, évêque de Genève, inaugura l'église actuelle et installa Louis-Joseph Fabri qui en fut le premier curé. Ce dernier intenta un procès à la Seigneurie de Genève et obtint qu'elle participât aux frais du culte. Le clocher date de 1762. En l'absence de biens communaux, les habitants faisaient paître leurs bestiaux avec ceux de Bernex et payaient pour cela une redevance au seigneur de Livron (1666).

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, un bac reliait les deux rives du Rhône, entre Peney et Aire. A l'inauguration du premier pont (pont suspendu), le tablier s'écrouta et il y eut plusieurs victimes (27 mai 1853). Le pont actuel date de l'année suivante; les arcades crénelées du premier pont furent seules conservées. — Voir Genève AE, spé. R. C. — Gautier: IV et VI. — Brossard: *Histoire... du Pays de Gex*. — Th. Claparède: *Histoire des Eglises réformées du Pays de Gex*. — Reber: *Recherches archéologiques*. [A. Cz.]

AIREBAUDOZE, ARIBODOUZE, AYRE-BODOZE, etc. Noble famille du Languedoc, qui acquit au milieu du XVI^e siècle la seigneurie d'Anduze et dont la descendance protestante à Genève s'éteignit au XVII^e siècle. *Armes*: De gueules au château d'or sommé de trois pièces du même. — PIERRE, dit Mr d'Anduze, archevêque à Nîmes était



il se réfugia à Genève où il reçut l'habitation le 2 janvier 1552, et la bourgeoisie, le 9 mai 1555. Pasteur à Jussy, en cette même année, à Genève en 1560, il poursuivit son ministère à Lyon (1561), Montpellier (1562) et Nîmes (1564). C'est là très probablement qu'il mourut avant 1571. Son frère GUILLAUME, sieur du Cest, habitant de Genève le 27 avril et bourgeois le 5 juin 1556, entra au Conseil des Deux-Cents en 1566 et mourut avant 1581. — Pierre, fils de Guillaume, seigneur du Cest, est connu généralement sous ce seul nom de Mr Du Cest, juriconsulte et humaniste, occupa les premières charges de la magistrature genevoise. * à Genève en 1557, avocat et docteur en droit, il est élu au Deux-Cents, en 1590, au Soixante, en 1599 et devient membre du Petit Conseil, le 9 janvier 1610. Auditeur en 1599, il exerce les fonctions de procureur général de 1605 à son entrée au Petit Conseil, celle de procureur de l'Hôpital, de 1610 à sa mort. Il siège encore au Consistoire comme ancien, de 1603 à 1610, et de 1622 à 1627, à la Chambre de la Santé durant une épidémie de peste de 1615 à 1617 et à partir de 1620 commande la compagnie de Saint-Gervais. Cette carrière si remplie et que la mort interrompit le 8 mars 1627, ne représente qu'une partie de l'activité de Pierre d'Airebaudouze. Au lendemain de la mort d'Henri IV, en 1611, il avait rempli pour Genève une mission de confiance en recueillant auprès des églises protestantes du Midi de la France des subventions destinées à l'entretien de la garnison et à la sauvegarde de la place. Mais les publications qui parurent sous son nom latin de *Petrus ab Area Baudouza Cestius*, méritent surtout de conserver sa mémoire. Ce sont en premier lieu des recueils de textes juridiques comme le *Corpus juris civilis*, très réputé jusqu'à la fin du XVIII^e siècle et les *Institutes* de Justinien; puis les diverses éditions de poètes latins, tel le *Thesaurus*, imprimé à Genève en 1586, et les œuvres d'Ausone qui parurent en 1588, un précis de géographie en latin, de 1589, enfin des pièces détachées éparses dans divers ouvrages du temps, et des Chroniques. Pierre d'Airebaudouze, malgré les jugements sévères de critiques modernes, garde une place honorable parmi les romanistes du XVI^e siècle. Une inscription dans le vestibule de sa maison (à Genève, 7, rue de l'Évêché) se rapporte aux travaux qu'il y fit exécuter en 1606 par l'architecte Jean Bogneret (SKL, t. I, p. 169). — Le frère cadet de Pierre, JACQUES, seigneur du Cest, * à Genève en 1571, y mourut le 24 septembre 1623, après être entré au Conseil des Deux-Cents, en 1614. — Voir Genève AE. — France protestante, 2^e édit., t. I, col. 60-69. — Galiffe: *Not. gén.*, III, p. 7-8. — J.-P. Hugues: *Hist. de l'Eglise réformée d'Anduze*, 2^e édit. (1864), p. 20-22. — Sur Pierre d'Airebaudouze et ses œuvres, v. Alphonse Rivier dans *Breve de législation*, 1870, p. 56-73. — Eng. Ritter dans MDG XXII, p. 241-273. — BSG IV, p. 185. [P. E. M.]

AIRICH, comte en Thurgovie, AIRICHS, apparaît vers 736, au plaid de justice de Glatt comme gaugrave, après la disparition du duché d'Alémanie due aux Carolingiens. [D' Cz.]

AIROLDI, famille de Lugano et de Gênes, issue, dit-on, de Airoldo de Bissone, sculpteur (voir ce nom). A citer : 1. **Francesco**, de Ponte Capriasca, ancien capitaine des gardes italiens, jona un grand rôle en 1814 à l'époque troublée du changement de la constitution cantonale. Il fut le chef de la révolte. Le 25 août 1814, il est nommé président de l'assemblée réunie à Giubiasco pour demander la révision de la constitution du 10-29 juillet de cette année-là ; puis

envoyé en délégation au Petit Conseil ; membre de la commission issue de l'assemblée de Giubiasco (26 août) ; du gouvernement provisoire (27 août) ; arrêté le 12 septembre par le commissaire fédéral Sonnenberg et délivré le 14 par les Luganais. Il organisa aussitôt un nouveau soulèvement des gens du val Colla et de la Capriasca et le 20 septembre il se présentait, avec une milice d'hommes en armes, aux portes de Lugano tenu par un contingent de troupes fédérales. Après quelques petits combats contre les troupes fédérales et la population, le contingent fédéral se retira à Mendrisio (21 sept.) et Airoldi occupa la ville, où il commanda en maître jusqu'à l'arrivée du commissaire fédéral Salis-Sis, des Grisons, qui traita avec lui (23 sept.). Airoldi publia le 24 une proclamation « aux citoyens armés du canton du Tessin », de rentrer dans leurs maisons pour y procéder à l'élection des députés, qui devaient se rendre à Bellinzone pour élaborer la nouvelle constitution. Le 15 août 1815, condamné à mort par contumace par la cour de justice du Tessin munie de pouvoirs spéciaux par la Diète fédérale, il eut ses biens confisqués. Airoldi se réfugia en Italie. Le 20 mai 1821 il envoyait de S. Secondo au Grand Conseil une demande en grâce. Le Grand Conseil refusa d'abord la grâce, le 2 juillet 1822, mais il l'accorda le 15 déc. 1824. — 2. **Giovanni**, * 1822, † à Lugano 1894, de la vieille famille patricienne de Lugano, fils d'Antoine, avocat et notaire dès 1847, publiciste, orateur estimé et homme d'Etat. Il représenta à plusieurs reprises le Tessin au Conseil des Etats (1851-52 ; 1869-73) et Lugano au Grand Conseil tessinois (1850-55 ; 1867-93). De 1851 à 1853, il fut un des rédacteurs de l'*Operaio*, organe du parti d'extrême gauche, qui venait de se fonder à Bellinzone et qui, pour combattre le gouvernement de G.-B. Pioda, fusionna en 1854 avec le parti conservateur, ayant comme organe l'*Unione del Popolo*. Il publia des nouvelles, des poésies et surtout sept pièces de théâtre. En 1885, Giovanni commença chez Salvioni, à Bellinzone, la publication du *Pancacciere*, un journal étrange, paraissant irrégulièrement et sans un abonnement fixe. Giovanni en était le propriétaire et l'unique rédacteur et y publia quelques-unes de ses productions littéraires. — Barolffio : *Storia del C. Ticino*. — Tartini : *Storia Politica*. — Dotta : *I Ticinesi*, etc. — *BSlor.*, 1894, 1907. — Francini-Peri : *Storia della Svizzera italiana. Atti del Gran Consiglio. Presse suisse.* [Dr G. T.]

AIROLDO, de Bissone, sculpteur qui travailla en 1387 au dôme de Milan. De cet Airoldo serait issue la famille des Airoldi de Lugano et de Gênes, où les Airoldi restaurèrent l'église monumentale de S. Donato. — *BSlor* 1907. — *Vegezzi : Esposizione storica*. — *Pometta : Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*, Locarno 1912, II, p. 215. [Dr T.]

AIROLO (C. Tessin, D. Léventine, V. DGS). Anciennement *Ariollo*, *Eriolz*, *Eriels* (nom allemand actuel), *Ovriels*, *Orieltz*, *Oriolo* Chef-lieu du cercle Airolo-Bedretto. Le village est très ancien et eut jadis une grande importance dans la Léventine. Il remonte certainement à l'époque romaine, comme il est prouvé par la découverte de tombes de l'âge du fer et par la trouvaille, en 1840-44, de monnaies romaines à Airolo et à Madrano. La vieille tour carrée du Stalvedro (*Stabulum vetus*), semblable à celle d'Hospenthal, dont on voit encore les ruines, remonte à la domination lombarde : la tradition l'attribue au roi Didier, qui l'aurait bâtie vers 774. Madrano avait un château dominant la route du Gothard, qui fut restauré vers la fin du XIII^e s. par la famille des Annexia (v. ce nom). Dès une très haute antiquité, Valle, par où passait alors la route, possédait un hospice pour les pè-

lerins. En 1840 Airolo entretenait encore un hospitalier à Valle en faveur des pèlerins. La paroisse existait déjà en 1224. L'église, à cette époque, devait être un édifice déjà remarquable, puisqu'elle avait trois autels : de Saint-Nazaire, titulaire, de la Sainte-Vierge et de Sainte-Catherine. Airolo devait former une seule communauté avec Bedretto, mais en 1227 les deux *vicinanze* paraissent déjà séparées. Au XIII^e s. on constate l'existence à Airolo d'un marché déjà ancien, et à partir de 1250 environ la mesure d'Airolo est généralement employée dans toute la Léventine. Airolo partagea toujours le sort politique et religieux de la Léventine. Pendant la période des seigneuries foncières (XII^e s.) il appartenait très probablement aux seigneurs de Giornico. Il formait avec Bedretto, Prato, Quinto et Ambri, un arrondissement fiscal (la rodarie de Intusinonten), pour les chanoines du Dôme de Milan, et un arrondissement de dîmes avec Prato, Quinto et Ambri pour l'église prévôtale de Biasca. En 1290 a lieu le soulèvement



Le clocher d'Airolo. D'après une photographie.

d'Airolo et du reste de la Léventine par Alberto Cerro, de Madrano, contre la domination d'Otto Visconti et même contre les droits souverains du chapitre de Milan, qui avait inféodé la vallée aux Visconti. En 1309 autre tentative de soulèvement par Giacomo Annexia, seigneur du château de Madrano. En 1331 Airolo fut détruit, avec Quinto et Faïdo, par les troupes d'Uri, Schwyz, Unterwald et Zurich, commandées par Jean d'Attinghausen, qui étaient descendus dans la Léventine pour venger des marchands d'Urseren dépossédés, affirmait-on, par les Léventinois. Par le traité du 21 juillet 1426 entre les Suisses et le duc de Milan, Airolo devint avec Hospenthal le siège d'un tribunal inférieur. En 1439 a lieu à Airolo une réunion entre les commissaires d'Uri et du duc de Milan, qui fut suivie de l'invasion et de la conquête définitive de la Léventine par les Uranais. C'est à Airolo qu'avait été fixé en avril 1512 le rendez-vous des troupes des cantons suisses et de Baden et Bremgarten en marche pour les guerres d'Italie. Les gens d'Airolo durent participer en grand nombre, avec les Léventinois, à la bataille de Marignan, puisque Airolo y perdit 31 hommes, presque la moitié des morts léventinois. Airolo prit une part très active aux événements de la dernière décade du XVIII^e s. Lors de l'envoi à Bâle, en 1792, des troupes suisses pour la protection de notre neutralité, Airolo demanda de fournir tout le contingent exigé de la Léventine : effectivement la moitié du contingent était composée de gens d'Airolo. — En 1798, lorsque le commissaire Jauch vint au Tessin pour faciliter la nouvelle organisation de l'Helvétique, les gens d'Airolo, se faisant les interprètes des sentiments des Lé-

ventinois, demandèrent à ne plus être détachés du canton d'Uri. C'est encore Airolo qui en 1799 donna le signal, avec Quinto, de la révolte du Tessin contre la domination française et contre l'Helvétique. Guidés par le jeune Gio. Antonio Camossi, les gens des deux communes désarmèrent, le 27 avril, une bonne partie du contingent des troupes de l'Helvétique, qui, sous le commandement du capitaine Albertoli, devait passer le Saint-Gothard et s'était arrêté à Airolo à cause du soulèvement d'Uri. Airolo et Quinto entraînent toute la Léventine à l'exception de Chironico. Ils arrêtèrent un convoi français et s'emparèrent des effets du général Lecourbe. Le 9 mai, 400 Léventinois combattait avec les Urais et les Valaisans à la défense de Wassen. Ceux d'Airolo s'y distinguèrent par leur bravoure, surtout au combat à l'hospice du Saint-Gothard (12 mai), d'où ils furent délogés par les soldats du maréchal Soult. Les 28 morts que les Léventinois eurent dans ces rencontres étaient presque tous d'Airolo. A leur retour, les Français voulurent se venger sur la vallée en commençant par la destruction d'Airolo, où ils avaient déjà fait les préparatifs pour brûler le village. Ce ne fut que grâce à l'action du curé Pozzi qu'Airolo fut épargné. Le 28 mai les troupes autrichiennes et russes arrivaient à Airolo et le général Hadik y fixait son quartier général. Airolo devient le théâtre de combats meurtriers : les 27-28 mai, au Stalvedro, entre 14 000 Austro-Russes et 3000 Français ; le 24 sept., à Cima del Bosco, victoire de Souvarow sur 1000 Français ; le même jour, autre victoire de Souvarow à la chapelle de Saint-Antoine (près de l'hospice du Gothard). C'est à Airolo, au mois de septembre 1824, qu'eut lieu la conférence des cantons du Tessin, Bâle, Lucerne et Uri, qui décida la construction de la route du Gothard. — Suivant le témoignage de Saint-Charles Borromée, la population d'Airolo vivait au XVI^e siècle du commerce et du transit. Jusqu'à la suppression des barrières cantonales par la C. F. de 1848, Airolo comptait parmi les places de donanes les plus importantes du Tessin. En 1832 les droits perçus sur les marchandises en transit (*forletto*) furent supprimés par décret du Grand Conseil. La donane rapportait 6600 livres environ vers 1816, 4500 vers 1840, tandis qu'à cette époque le droit de péage rapportait 50 000 livres. — Lors de la visite de Saint-Charles (16 octobre 1567) Airolo ne comptait que 145 ménages (180 l'année précédente) avec 600 habitants. En 1900 il comptait 1628 habitants. En 1505, et surtout en 1566, il est visité par la peste qui dans cette dernière année fit 115 victimes et anéantit 35 ménages ; en 1736 (19 sept.) et en 1877 (17 sept.) il est détruit par un incendie. Le 28 déc. 1898, éboulement du Sasso Rosso (voir DGS). — A remarquer le vieux clocher de style lombard, qui résista à tous les incendies ; belle tour carrée en pierre de taille, à six étages. L'église paroissiale des SS. Nazaire et Celso a été bâtie après le désastre de 1877. L'église de Brignasco possède des peintures de Gio. Batt. Tarilli et de son fils Gian-Domenico, de Careglia. Aujourd'hui Airolo est important par les fortifications du Gothard et sa gare des CFF ; c'est un centre de villégiature très fréquenté ; il possède une école professionnelle pour les garçons. Airolo est la patrie d'Albert Cerro, de Giacomo Annexia, du conseiller fédéral Giuseppe Motta, de Sr. Carmela Motta, sœur du précédent, supérieure générale des religieuses de Menzigen. — BStor. 1884, 1885, 1893, 1894, 1898, 1899. — Meyer : *Blenio und Leventina*, Lucerne, 1911. — Cattaneo : *I Leponti*, Lugano, 1874. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. — Pometta : *Sunto di Storia Ticinese*. — Baroffio : *Storia del C. Ticino*. — Baroffio : *Dell'Invasione francese*. — D'Alessandri : *Atti di S. Carlo*, Locarno, 1909. — Magistretti : *Liber notitiae Sanctorum Mediolani*. — Bâhn : *I monumenti artistici del Medio Evo nel Cantone Ticino*, trad. avec adjonctions par E. Pometta, Bellinzona, 1894. — Francini : *Svizzera italiana*. — Francini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*, Lugano, 1840. — Recès fédéraux. — *Verzeichnis der bei Marignano gefallenen Liviner*, dans *Histor. Nbl.* 1918. [D' TREZZINI.]

AITLINGEN ou **EIT(E)LINGEN, von**, famille noble éteinte provenant du château d'Aitlingen, à Aichachthal (Com. Rieteschingen, District Donaueschingen) qui fut détruit en 1499 par les Confédérés. Deux membres de cette famille furent abbés de Rheinau (Zurich) ; un autre

fut reçu bourgeois de Rheinau dont il devint avoyer par la suite. *Armoiries* : un héron tenant un poisson dans le bec ; cimier : un héron naissant (armoiries complètes sur le sceau de l'avoyer Conrad 1378-91). — 1. HENRI, 1299-1302 grand célérier du couvent de Rheinau, 1302-29 32^e abbé sous le nom de Henri IV ; fonda en 1310 une messe perpétuelle sur l'autel de S. Blaise. D'après Muller *Helvetia sacra* † 23 octobre 1329. Voir son sceau dans *Siegelabbildgn. zum UZ VIII, n° 42*. — 2. JEAN, frère du n° 1, posséda en 1333 la moitié de la dime de Weissweil comme lieff de Rheinau, conjointement avec son neveu Henri ; ils prennent en tiers Henri Schmetzer, bourgeois de Schaffhouse, auquel ils vendirent leur part le 7 janvier 1334. — 3. HENRI, 1333-82, fils de Hugues et neveu du n° 2 ; en 1357, il loue avec sa femme Vèrène An dem Ort, de Schaffhouse, la terre de Wilchingen. Vèrène vit encore avec son fils Jean en 1382 (Rüeger : *Chronik*, p. 882, n° 4). Le 27 janvier 1362, Henri, domicilié à Rheinau, cède le moulin Obermarthalen, avec les droits du meunier, comme lieff des Habsbourg à l'abbaye de Rheinau (AE Zurich, *Rheinau* n° 59). — 4. HENRI, fils du n° 3, célérier du couvent de Rheinau, en 1345, puis abbé sous le nom d'Henri VI vers 1350, successeur d'Henri von Neuenburg. Il fut un administrateur prudent et un défenseur des franchises du couvent ; il rassembla les titres du couvent et les fit confirmer par le bailli de Thurgovie



Sceau de Jean d'Aitlingen.



Sceau de Conrad d'Aitlingen.

en 1374. En 1352, il acheta le bailliage d'Altenbourg qu'il remit en lieff à son frère Jean. Henri mourut le 2 mars ou le 2 mai 1380. — 5. CONRAD, neveu du n° 4, lit don à Rheinau, en 1383, de ses biens à Jestetten pour des œuvres pieuses. Le 3 décembre 1386, il appose son sceau en qualité d'avoyer de la petite ville de Rheinau, et vendit, le 23 juin 1391, à deux nonnes de Paradies, une autre propriété à Jestetten, appartenant autrefois aux de Randegg. — 6. JEAN, fils du n° 5, moine à Rhcinau en 1384, custode en 1409 ; comme tel il installa le nouvel abbé Henri de Bettmaringen. Il est encore cité comme doyen en 1418 (?) avec son frère Henri. — 7. JEAN, fils de Frédéric et neveu du n° 5, prêtre séculier, donna en 1384 au couvent de Rheinau plusieurs vignes à Rheinheim pour fonder un anniversaire en l'honneur des nobles von Aitlingen. — Voir Hohenbaum van der Meer : *Kurze Gesch. des Gotteshauses Rheinau*, 1778. p. 101-14. — *Freiburger Diözesanarchiv* XII, p. 281-84. — Kindler von Knobloch : *Oberbad. Geschlechterbuch* I, p. 5. — US. — Rüeger : *Chronik von Schaffhausen*. — UZ VIII-XI. [F. HEGEL.]

AJOIE (en all. *ELSGAU*). Contrée du Jura bernois, située au N. de la chaîne du Lomont-Mont-Terrible. Elle a porté successivement les noms : *Aisgaugia*, *Alsgau*, *Alsgandia*, *Aisgaugensis pagus* ou *comitatus*, *vallis de Ajoia*, *Elsgaudia*, *Elisgaugium*, *Elisgaugium*, *Elischove* (c'est-à-dire *Elisgoive*), *Elsgöwe*, etc. Les vieux documents et la forme allemande nous donnent la signification de ce nom : *gau* « contrée, district » (latin *pagus*) ; *Els* semble avoir été emprunté au nom du pays limitrophe d'*Elsass* (du 7^e au 8^e siècle *Alisatia*, aussi *Alsatia*), tout en méconnaissant ce nom qui est



composé de *Ali + salu*, ahd. *Eli-salio*, c'est-à-dire les «étrangers», ceux qui habitent un autre pays (*ali-*, *eli-* se trouve aussi dans le mot *eli-lenti* (ahd.) qui signifie un autre pays et qu'on rencontre encore dans le mot «Eland» (nhd.); — l'affinité primitive avec le mot latin *alius*, le mot grec *ἄλιος* «un autre» est établie. — *Armoiries*: de gueules à la fasce d'argent chargée d'un basilic à enquerre d'or tenant en son bec et entre ses pattes une crose d'évêque brochante d'or. [Dr K. S.]

Autrefois, l'Ajoie comprenait le bassin hydrographique de l'Allaine, depuis la source de cette rivière à son confluent avec le Doubs. Plus tard, ce nom a désigné la région de Porrentruy soumise à la souveraineté temporaire du prince-évêque de Bâle. Actuellement, l'Ajoie désigne généralement le district de Porrentruy, y compris l'ancienne prévôté de Saint-Ursanne. L'histoire de cette région se confond assez souvent avec celle de la ville de Porrentruy. Pourtant, elle en est assez distincte pour mériter d'être traitée à

s'étant élevées entre les maisons de Ferrette, de Montbéliard et l'évêque de Bâle, des arbitres attribuèrent, en 1270, l'avouerie d'Ajoie à ce prélat. Aussi, en 1280, l'évêque Henri d'Isny la remit-il en fief inaliénable, et non transmissible à ses descendants, au comte Thierry III, avec l'avouerie de Bure qui la touchait, moyennant une redevance annuelle de deux tablettes de cire. En 1281, les comtes de Ferrette, après diverses contestations, renoncèrent en faveur de l'Église de Bâle à tous leurs droits sur l'avouerie d'Ajoie et le domaine de Bure pour une somme de 180 mares d'argent. Dès lors, les comtes de Ferrette n'eurent plus aucune autorité en Ajoie. Mais Renaud de Bourgogne, héritier du comte Thierry, revendiqua le Porrentruy et s'empara de la ville. Alors l'évêque appela à son secours Rodolphe de Habsbourg qui assiégea Porrentruy du 2 mars au 16 avril 1283. Le 17 avril 1283, par un acte daté du camp devant Porrentruy, le comte Renaud déclara remettre à l'évêque de Bâle, à perpétuité,

le château de cette ville avec tous ses droits et dépendances, les bailliages ou advocaties d'Ajoie et de Bure, avec leur territoire, appartenances et droits y annexés; il s'engagea à ne jamais élever aucune prétention sur ces biens et à ne susciter à l'évêque aucun embarras à propos des châteaux qu'il avait construits, ou qu'il construirait dans la suite sur le territoire de l'évêché. De nouvelles difficultés s'élevèrent entre Renaud et l'évêque Pierre Reich de Reichenstein; elles furent applanies par la nomination de quatre arbitres: à partir de 1288 la possession de l'Ajoie fut définitivement assurée aux évêques de Bâle.

L'histoire de l'Ajoie n'offre aucun fait saillant dans la première moitié du XIV^e s. Le 9 décembre 1383, l'évêque Imier de Ramstein confirma aux habitants des mairies d'Ajoie et de Bure tous leurs droits, libertés, us et coutumes. Mais l'évêché était très obéré et le même évêque vendit à rémunéré tout le pays de Porrentruy, le 5 juillet 1386, pour 11 000 florins d'or, à Etienne, comte de Montbéliard et à Henri, son fils, seigneur d'Orbe, qui confirmèrent la ville et la campagne dans tous leurs droits.

Cependant, le 29 juin 1461, l'évêque Jean de Venningen racheta cette contrée au comte Eberhard de Montbéliard-Wurtemberg pour la somme de 22 500 florins. Elle devint ainsi partie intégrante de la principauté et à partir de cette époque, son histoire se confond avec celle de l'évêché. Il existait pourtant, en Ajoie, encore quelques seigneuries qui finirent par être réunies peu à peu à l'évêché. C'est ainsi que celle de Roche d'Or fut reconquise par l'évêque en 1474, en même temps que Blamont, Clémont et autres lieux. L'évêque restitua ces dernières localités le 19 juillet 1478, mais il se réserva les villages de Grandfontaine, Réclère et Damvant. La seigneurie de Rocourt fut rachetée en 1573 par l'évêque Melchior de Liechtenfels. Miécourt et Beurvesin, possession des comtes de Neuchâtel, furent acquis par échange contre une partie du village de Lignières en 1625.

L'Ajoie souffrit beaucoup de la guerre de Trente Ans. Plusieurs villages, entre autres Alle, Fontenais, Courtedoux, furent incendiés par les Suédois qui ravagèrent tout le pays en 1634 et en 1635; Porrentruy assiégé dut même capituler le 13 juin 1635. L'occupation de la ville dura jusqu'au 3 octobre et lui coûta 80 000 livres bâloises. L'Ajoie ne se releva qu'avec peine de ses ruines.

De 1730 à 1740, l'Ajoie fut troublée par une révolte des



Carte de la seigneurie d'Ajoie.

part. Le premier document qui en fasse mention est l'acte de 728, par lequel le comte Eberhard, de la maison d'Alsace, donne au monastère de Murbach les terres de son domaine privé *in pago Asegaugensi*. Le 19 mars 866, Lothaire, roi de Lorraine, confirme à l'abbaye de Moutier-Grandval ses possessions, entre autres celles situées à Courtemaiche, *Curtemque Mietiam in Asegaugensi*. Dans le partage du royaume de Lorraine entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, le 9 août 870, ce dernier reçoit, entre autres, l'Ajoie (*Elischove*). Mais c'est en 999 que l'Ajoie devait revenir, en majeure partie, à l'évêque de Bâle. Le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III, ayant fait don de Moutier-Grandval à l'évêque, y compris le monastère de Saint-Ursanne et ses dépendances, tous les domaines de ces deux églises situés en Ajoie lui furent, par le fait, octroyés. Vers la fin du XI^e siècle, les évêques Bourcard d'Asnel et Bertholde de Neuchâtel accurent encore les domaines de l'évêché par des donations de terres sises en Ajoie. Un partage étant intervenu, en 1125, dans la famille des Montbéliard-Ferrette, leurs possessions dans ce pays échurent aux comtes de Ferrette qui les gardèrent durant 111 ans. En 1236, elles furent de nouveau réunies au comté de Montbéliard par Ulric qui les céda à son beau-frère, Thierry III. Des contestations

paysans. Celle-ci fut causée par une ordonnance du prince-évêque, de 1726. C'était une sorte de codification des décrets promulgués précédemment avec un certain nombre de dispositions inconnues jusqu-là qui faisaient de ce recueil une véritable constitution nouvelle. Porrentruy, puis l'Ajoie formulèrent leurs griefs. Les Etats de la principauté furent réunis à cinq reprises, de 1730 à 1739, afin d'amener une entente entre la cour et le peuple. Le prince-évêque, Jean-Conrad de Reinach, mal conseillé par son ministre, le baron de Ramschwag, exigeait la soumission de ses sujets. Mais ceux-ci, forts de leurs anciennes franchises, garanties par les rôles ou coutumiers, s'adressèrent à Vienne. Là encore, Ramschwag renseignait l'empereur qui éconduisit les envoyés du peuple. La lutte s'envenima. Le chapitre lui-même réclama l'éloignement du ministre qu'on accusait d'être l'auteur de toute l'ellervescence. Le prince s'entêta et nomma le baron de Ramschwag conseiller antique. Ce fut le signal de la révolte. A la tête des mécontents se trouvaient les *commis*, nommés par les maires d'Ajoie. C'étaient Pierre Péquignat, de Courgenay; Frideloz Lion, de Cœuve; Jean-Pierre Riat, de Chevenez; Germain Prongué, de Buix, remplacé par Jean-Jacques Vallat de Bure; leur chef incontesté était Pierre Péquignat.

Apprenant que le prince avait l'intention de faire appel aux troupes des cantons suisses, les paysans d'Ajoie réunis en assemblée à Courgenay le 8 septembre 1735 firent le serment de repousser par les armes toute intervention étrangère. Le prince Jean-Conrad mourut en 1737 et il eut pour successeur Jacques-Sigismond de Reinach. Celui-ci, à peine monté sur le trône, tenta un dernier effort pour ramener le peuple dans la soumission. Il exigeait d'abord l'obéissance et promettait le pardon ensuite.

Jacques-Sigismond se sentant fort d'un traité qu'il avait signé avec Louis XV, en 1739, comptait sur l'appui promis par le roi de France. D'autre part, Péquignat et ses acolytes avaient fait appel aux Bernois, aux Lucernois et aux Bâlois. Mais ils n'obtinrent rien.

Le 27 avril 1740, le comte de Broglie, envoyé par Louis XV arrivait à Porrentruy avec 400 dragons à cheval et 200 grenadiers. Arrêtés trois jours après à Bellelay, à leur retour de Berne, Péquignat et son compagnon Riat furent emprisonnés au château. Lion et Vallat furent pris plus tard. Un long procès s'ensuivit. Péquignat, Lion et Riat furent condamnés à mort le 31 octobre 1740. De plus, le corps du premier fut écartelé et ses membres placés à l'entrée des mairies d'Ajoie, soi-disant pour donner un exemple au peuple. Les biens des commis furent confisqués, et de nombreuses peines infligées à d'autres accusés. Le souvenir de ces événements vit encore dans le chant populaire par excellence de l'Ajoie, les *Petignats*.

Au point de vue administratif, l'Ajoie fut divisée jusqu'à la fin du XV^e siècle en deux voueries: celle d'Alle et celle de Bure, et le prévôt de Porrentruy était en même temps grand maire d'Ajoie. En cette qualité, il rendait la justice à Alle avec douze assesseurs. Il y avait, en outre, des plaids généraux à Chevenez et à Bure. A partir du XVI^e siècle, l'Ajoie eut cinq grandes mairies ayant chacune sa bannière et ses armoiries, savoir: 1. *Mairie d'Alle*, comprenant neuf communes: Alle, Asnel, Charmoille, Cornol, Courgenay-Courtemantruy, Fregiécourt, Miécourt, Pleujouse, Villars-Fontenais, avec la Motte, Montvoulhay et Valbert. 2. *Mairie de Bure*, cinq communes: Bure, Boncourt, Buix, Courtenaêche et Fahy. 3. *Mairie de Chevenez*, six communes: Chevenez, Bressaucourt, Danvant, Grandfontaine et Roche d'Or, Rêclère et Ro-court. 4. *Mairie de Cœuve*, sept communes: Cœuve, Beurnevésin, Bonfol, Dampheux, Lugnez, Montignez et Vendlin-court. 5. *Mairie de Courtredoux*, comprenant Courtredoux et Courchayon-Mormont.

Au point de vue religieux, l'Ajoie était au XV^e s un des onze décanats ou chapitres ruraux du diocèse de Bâle. Il ne comprenait que seize églises paroissiales auxquelles s'en ajoutèrent dix jusqu'en 1839 et, particularité bizarre, tout en dépendant du prince-évêque de Bâle, pour le temporel, la plupart des paroisses relevaient de l'archevêché de Besançon. Aussi, pour mettre fin à cette anomalie, le prince Frédéric de Wangen fit-il un échange avec l'archevêque bisontin. Vingt paroisses passèrent sous la juridiction de l'évêque de Bâle, tandis que celui-ci

en céda à l'archevêque vingt-neuf situées dans la partie française de la Haute-Alsace. L'accord conclu en 1779 entra en vigueur en 1781. L'Ajoie subit le sort de l'évêché et, en 1792, elle forma d'abord la République rauracienne (27 novembre 1792-23 mars 1793); elle fut ensuite réunie au Département du Mont-Terrible, puis au Département du Haut-Rhin (1800 à 1815). — *Trouillat: Monuments*. — Quiquerez: *Hist. des institutions constitutionnelles et juridiques de l'ancien Evêché de Bâle*, Delémont, 1871. — Agr Chèvre: *Hist. abrégée du Jura bernois*, Porrentruy, 1899. — A. Daucourt: *Les armoiries de l'Ajoie* (AHS 1905 et 1916). — G. Viatte: *A propos des armoiries de l'Ajoie* (AHS 1918). [G. A.]

AKERET et **ACKERET**. Cette ancienne famille de paysans, aujourd'hui encore florissante, qui paraît déjà dans le rôle des contribuables en 1454, était originaire de Guntalingen et de Walltalingen dans la vallée de Stammheim où elle s'est éteinte; mais elle s'est maintenue à Nussbaumen (Thurgovie) dont elle avait acquis la bourgeoisie. Le nom s'écrivait autrefois Ackrer et Acker; il n'avait aucune relation certaine avec les Akeret de Seuzach, mais avec les Akert de Nussbaumen, depuis 1787 à Aussersihl. Le nom signifiait à l'origine *laboureur* ou il se rapporte peut-être à *Ackeren*: encoillotte des glands et des fânes. (Voir A. Farner: *Gesch. der Kirchengem. Stammheim 1911*.)

— 1. HANS-ULRICH AKERET, à Nussbaumen, était en 1685 huissier du tribunal thurgovien. Il vint un jour en manteau rouge à l'église de Stammheim et les habitants protestèrent avec succès. — 2. **Jean-Ulrich**, 1837-1902, maître imprimeur et propriétaire d'un atelier de broderie. L'avant-dernier d'une famille de onze enfants, et pauvre orphelin, il se rendit à quatorze ans à Elgg comme apprenti typographe, puis comme ouvrier dans plusieurs localités de la Suisse allemande. De 1860 à 1863, il éditait le journal *Grenzboten* à Stein s/Rhin. En 1862 il se fixa à Andelfingen où il reprit le journal *Andelfinger Anzeiger*, devenu depuis 1871 l'*Andelfinger Zeitung*, encore aujourd'hui propriété de la famille. Animé d'un robuste esprit d'initiative, se fiant à ses forces et à l'appui des membres de sa famille, il fonda en 1875 une fabrique de broderies qui fut vendue en 1889. Grâce à une énergie de fer et à sa constance, il fit prospérer ses affaires (voir le *Wehthaler* 1902, n° 87 avec portrait). — 3. HERMANN, * à Andelfingen en 1869, fils du n° 2, entreprit, après des études professionnelles en Suisse et à l'étranger, la rédaction, l'impression et l'édition du journal le *Wehthaler* à Dielsdorf, et en 1902 *Die Glatt*, à Bassersdorf. Le tirage actuel des deux journaux dépasse 6000 exemplaires. L'agrandissement ou plutôt la reconstruction de l'imprimerie à Dielsdorf eut lieu en 1911. Capitaine dans les troupes d'administration (quartier-maître), président de la commission de l'école secondaire de Dielsdorf, il est membre du grand Conseil depuis 1917, membre du comité de l'association cantonale des Arts et Métiers et homme politique actif. — 4. GUSTAVE, 1871-1900, frère du n° 3, naquit à Andelfingen. Jeune homme, il se fit remarquer par son talent de journaliste dans plusieurs journaux d'autres cantons. Co-rédacteur du journal de son père, l'*Andelfinger Zeitung*, il s'acquitta par son caractère, son activité infatigable et ses capacités professionnelles, la considération même de ses adversaires politiques. Il collabora aussi vaillamment à la consolidation de la ligue des paysans zuricois fondée dès 1890. Il mourut prématurément à l'âge de vingt-neuf ans de la tuberculose pulmonaire. (Voir Nécrologies dans l'*Andelfinger Zeitung* 1900, n° 52, avec son portrait; le *Wehthaler* 1900, n° 50, avec portrait;



Jean-Ulrich Akeret
1837-1902

NZZ 1900, n° 178.) — 5. PAUL * 1884, frère des nos 3 et 4, qui avait repris, après la mort de son père, la direction technique de l'imprimerie, en est depuis 1907 le propriétaire-éditeur. — 6. FRIZ (Akeret), de Nussbaumen, * 27 juin 1866 à Rudolzingen (Zurich), beau-fils du n° 2. A la mort de ce dernier, il fut rédacteur de l'*Andelfinger Zeitung* de 1902-10. Atteint de tuberculose pulmonaire, il se retira à Benken, et de là rédigea la partie agricole du *Winterthurer Tagblatt* ; il livra aussi des articles politiques à la *NZZ* et à l'*Andelfinger Zeitung*. † 1^{er} février 1914 à Benken (nécrologie dans *Andelfinger Zeitung* et *Winterthurer Tagblatt*). [F. HEG.]

AKERMANN. Voir AKERMANN.

AKERT, famille bourgeoise d'Aussersihl, primitivement originaire de Nussbaumen (voir AKERET). HANS-HENRI fut reçu bourgeois d'Aussersihl en 1787 (J. Frick : *Gemeindebuch des Limmathales* II, p. 32. — *Bürgerrolle* de Zurich 1905 et 1911). Des membres de la famille sont établis dans l'Amérique du Nord et dans celle du Sud. — HANS-HENRI Akert-Näf, 1836-1907, apôtre mormon à Salt Lake City (Etats-Unis). [F. H.]

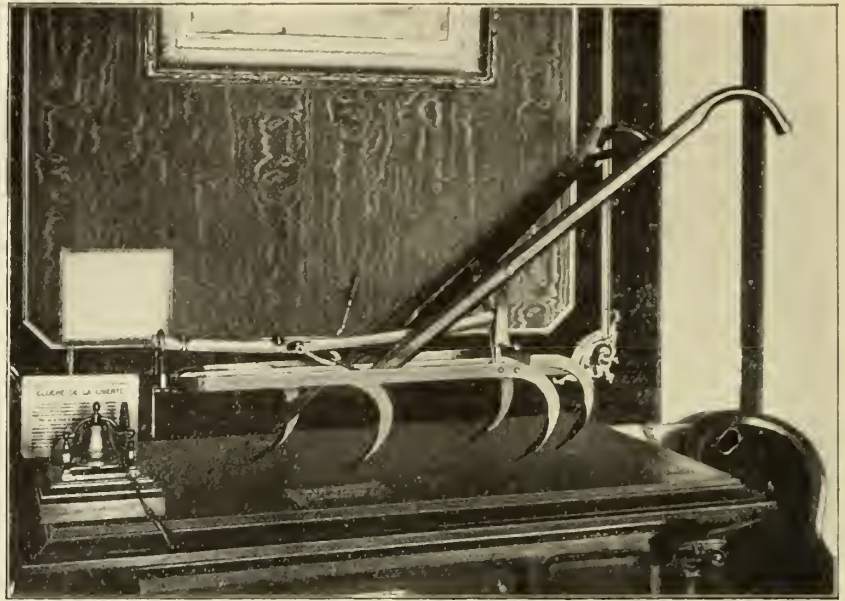
AKLI et **AKLIN.** Voir ACKLI et ACKLIN.

AKUNIAN, Hse. Voir FRAPAN, HSE.

ALA, ALAE. Voir AIGLE.

ALABAMA (AFFAIRE DE L'). L'affaire de l'Alabama appartient à l'histoire générale et au droit international, mais les deux parties en cause, l'Angleterre et les Etats-Unis, y ont mêlé honorablement la Suisse et Genève. Dans la guerre de Sécession qui pouvait porter un préjudice très grand aux Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne n'observa pas une stricte neutralité : elle reconnut aux Sudistes la qualité de belligérants et laissa armer dans ses ports, entre 1862 et 1864, plusieurs vaisseaux de guerre, malgré les avertissements du gouvernement américain et de son ministre à Londres. Un de ces bâtiments, l'*Alabama*, captura plusieurs navires marchands battant pavillon des Etats-Unis et fut finalement coulé le 19 mai 1864 au large de Cherbourg, après un duel avec le *Kearsage*. Après la victoire définitive du Nord, le gouvernement de Washington réclama à l'Angleterre une indemnité. La tension devint telle entre les deux pays, qu'on put craindre un conflit maritime. Les Etats-Unis proposèrent l'arbitrage en juin 1866 déjà, mais ce ne fut qu'un traité de Washington, le 8 mai 1871, que l'Angleterre l'accepta. D'après les clauses du dit traité, le différend devait être porté devant un tribunal composé de cinq arbitres nommés par la reine de Grande-Bretagne, le président des Etats-Unis, le roi d'Italie, le président de la Confédération suisse et l'empereur du Brésil. Le 3 août 1871, les ministres de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, à Berne, portèrent officiellement à la connaissance du président de la Confédération, le traité de Washington et l'invitèrent à désigner un arbitre suisse. Ce fut l'ancien conseiller fédéral Stämpfli qui fut choisi. Le 15 déc. de la même année, il était présenté en cette qualité au Conseil d'Etat de Genève par Sir John Auldjo, consul de Grande-Bretagne, avec les quatre autres arbitres : Sir James Cockburn, lord chief justice d'Angleterre, Charles Francis Adams, fils du président Adams et ministre des Etats-Unis à Londres pendant la guerre de Sécession, le comte Frédéric Sclopis, ministre d'Etat et secrétaire du royaume d'Italie, et le baron d'Itayuba, en-

voyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Brésil à Paris. La présidence du tribunal d'arbitrage fut dévolue au comte Sclopis. Dans les deux courtes séances qui eurent lieu les 15 et 16 décembre 1871 dans la salle sise au rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville de Genève (salle qui



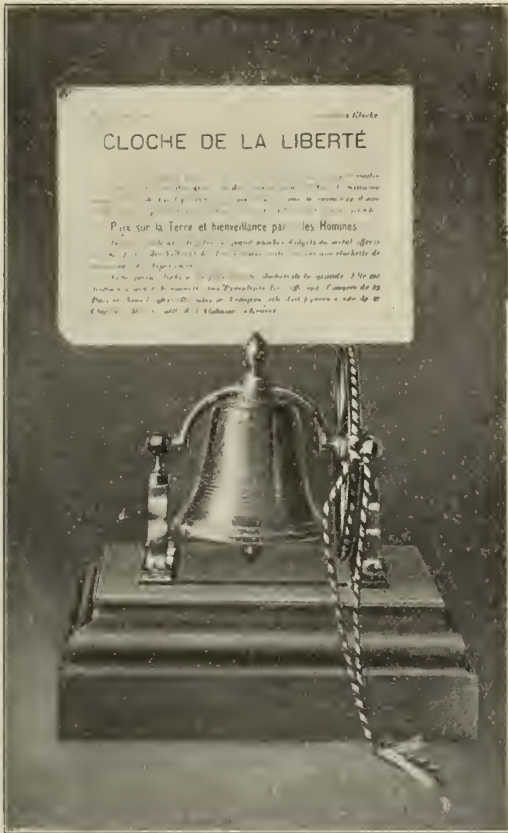
Alabama ; Charrne symbolique de la Paix, fabriquée avec des épées d'officiers américains réunis, en 1876, lors du centenaire de la fondation des Etats-Unis ; en 1878, elle figura à l'Exposition de Paris, puis fut donnée à la ville de Genève. (D'après une photographie.)

porta plus tard le nom d'Alabama), il fut décidé que le tribunal se réunirait le 15 juin de l'année suivante à Genève, et que les documents additionnels, les contre-mémoires et les pièces justificatives, seraient remises le 15 avril entre les mains du secrétaire du tribunal, M. Favrot. La remise des dits documents eut lieu au jour fixé, dans une courte séance à laquelle aucun juge-arbitre n'assistait. L'Angleterre et les Etats-Unis y étaient seuls représentés par lord Tenderden, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères et par M. Bancroft-Davis, ministre des Etats-Unis à Berlin. Les arbitres tinrent séance les 15 et 18 juin 1872 ; dans la seconde séance, ils entendirent les plaidoyers des avocats américains Ewatts, Cushing et Morrison R. Waite et les répliques des Anglais, Lord Tenderden et MM. Brook Taylor et Harbord. Le jugement fut rendu le 14 septembre suivant ; par quatre voix contre une, l'Angleterre était condamnée à payer aux Etats-Unis une indemnité de quinze millions et cinq cent mille dollars. L'Angleterre s'inclina devant la sentence malgré la protestation de son arbitre qui n'apposa pas sa signature au bas de l'acte, à côté de celles de Charles-François Adams, Frédéric Sclopis, Stämpfli et Itayuba. L'arbitre désigné par le président de la Confédération, l'ancien conseiller fédéral Jacques Stämpfli, reçut comme gage de son intelligente et impartiale activité dans le procès, de remarquables pièces d'argenterie qui figurent aujourd'hui dans les collections du Musée de l'Ariana, à Genève. — Voir *JG* aux dates citées. — *Papers relating to the Proceedings of the Tribunal of arbitration of Geneva, Londres, 1873.* (O. K.)

ALAMAN. Très ancienne famille de Horgen et Wädenswil sur le lac de Zurich. Première mention le 22 septembre 1300 : [Conrad] est témoin au convent d'Ettenbach. A Horgen apparaît Werner en 1334. Des membres de la branche de Horgen achètent la bourgeoisie de Zurich : en 1386 Cuoni, Pierre et Rudi ; en 1395 Henri et en 1440 Pierre, Pierre, de Horgen, demeurant à Wädenswil, se rachète de la servitude, avec ses enfants, en 1408.

Le dernier Alaman connu est Hans, à Wädenswil en 1471. — *UZ* VII et XI. — *Zürcher Bürgerbuch* I. — *AE* Zurich, B VI 191 et 193; *Urk. Stadt u. Land* 2821; *Steuerbücher* du XV^e s. [F. H. et J. F.]

ALAMAND dit **REY**, famille recue à la bourgeoisie



Alabama. Cloche de la paix (d'après une photographie).

de Genève en 1455, **JACQUES** (1496-1518) et **HUGES** (1519), furent monnaieurs du Saint-Empire. — Galiffe: *Notices* IV, p. 8. — *MDG* II. [A. CH.]

ALAMAND DE SAINT-JEOIRE, évêque de Genève, sacré le 25 mai 1342. Il décréta en 1343 et 1352 de nouvelles constitutions synodales, soutint des luttes contre le comte de Savoie et contre la puissante famille genevoise des Tavel, reçut en 1365, à Genève, l'empereur Charles IV qui confirma les franchises de la ville. † le 2 avril 1366. — Cf. Fleury: *Histoire de l'église de Genève*, p. 121-128. — *MDG* II, p. 151-53; XXIII f. XXXV-NLV. — Foras, *Armorial*, t. I, p. 7. [M. R.]

ALARDET, CLAUDE-LOUIS, évêque de Lausanne. Voir CLAUDE-LOUIS.

ALARIC, roi des Wisigoths, de la famille des Balthes, * vers 370, † 410 dans l'Italie méridionale. Il fut le premier prince germain établi dans l'empire qui ne voulut pas se plier aux instructions de Rome et prétendit exercer une politique personnelle. Après qu'il eût pillé la péninsule des Balkans, l'empereur d'Occident Honorius lui confia la préfecture d'Illyrie avec le titre de duc. Mais en 401 Alaric leva de nouveau les Wisigoths et tomba sur l'Italie. Pour la sauver, Stilicon retira les légions romaines du Rhin. On crut autrefois que le fait d'avoir laissé le Nord de l'Helvétie sans protection, permit aux Alamans de passer le Rhin et de pénétrer en Helvétie. Mais des recherches plus récentes (voir Orchslü: *Zur Niederlassung der Burgunder u. Alamannen in der Schweiz*, *JSG* 33, p. 234 ss.) ont prouvé que cette invasion n'eut

lieu qu'au milieu du V^e siècle. Il n'est pourtant pas exclu que quelque tribu alémanique se soient établies déjà auparavant sur le sol de la Suisse actuelle. La tradition suivant laquelle les Helvètes auraient prêté leur concours à Alaric pour la prise de Rome n'est pas fondée. — *LLI*, p. 90. — Wietersheim Dahn: *Gesch. der Völkerwanderung*, I. [Nz.]

ALARME, ALARMISTES (Genève). La réglementation en matière d'alarme et de fausse alarme a été l'objet d'arrêts du Petit Conseil, dès 1527, en tout cas, et d'édits du Conseil des CC dès 1518. La constitution de 1794 consacre la teneur générale de la législation précédente. Au XIX^e s. on retrouve des vestiges des mesures prises auparavant. Pour l'alarme en cas de feu, voir à INCENDIE. L'alarme en cas de péril était donnée par les cloches, la *Clémence*, généralement. Tous les Genevois devaient alors accourir se ranger en armes, par quartiers. Les étrangers (sauf la garde soldée) devaient par contre rester enfermés. Le tout sous peine d'amende ou d'emprisonnement. Le cri d'alarme habituel au XVIII^e s., était: *à l'eau*; celui qui l'employait sans cause, était réputé séditionnel et, partant, criminel. — Voir: Genève *AE: Edits* I, III; *PI* n° 5168; *MI*; Constitutions. — Burnet E.-L.: *Le procès du Vaudois Meystre*, dans: *RHV* 1910. [C. R.]

ALARMET. Voir BROGNY, DE.

ALAWICUS, moine de Reichenau, fut nommé abbé de Pfäfers par l'empereur Otton II, par document du 13 octobre 974. Eichhorn (*Episcopatus Curiensis*, p. 274), l'identifie, d'après l'historiographie de Pfäfers, avec l'abbé de Reichenau en 997 qui fut élu évêque de Strasbourg en l'an 1000. Si le document d'Otton III qui donne Klengold pour abbé de Pfäfers le 15 mars 992, est authentique, Alawicus devait avoir quitté ce couvent bien avant son élection à Reichenau. — Wegelin: *Reg. von Pfäfers*, n° 20, 21. — Herimannus Augensienensis: *Chronicon*. — *Mon. Germ. scr.* V, 118. [Joseph MULLER.]

ALBA, MARTIAL, de Montauban, étudia la théologie à l'Académie de Lausanne et, à Pâques 1552, retourna en France avec quatre de ses collègues: Pierre Escrivain, de Gascogne, Charles Favre, de Blanzac près Angoulême, Pierre Navilhères, de Limoges, ancien copiste de Th. de Bèze, et Bernard Séguin, de La Réole, qui avait été au service de Viret. Ils furent arrêtés à Lyon le 1^{er} mai 1552, et le 16 mai 1553, ils souffrirent le supplice du feu, malgré l'intervention des cantons évangéliques, de Berne en particulier, et des commerçants saint-gallois établis à Lyon. Calvin et Viret échangèrent plusieurs lettres avec les martyrs. — Voir Ruclat-Vuillemin V, p. 480-488. — *Bull. du protestantisme français* III, p. 505. — *France protestante*, 2^e édit. I, 72-77. [E. B.]

ALBAMAURO, évêque de Genève (?), assista au synode tenu en 859 au couvent des Trois-Jumeaux (Langres). — Cf. Duchesne: *Fastes épiscopaux* I, 226. [M. R.]

ALBANI, HANNIBAL, d'Urbino, * 1682, † 1751. Neveu du pape Clément XI. Chanoine de Saint-Pierre à Rome, puis Protonotaire apostolique, nonce en Pologne, cardinal en 1711, archevêque de Saint-Pierre. Protecteur de plusieurs ordres et, depuis le 11 février 1719, protecteur des cantons catholiques. — *LL* I, 91. [R.-O. F.]

ALBANITAG. Fête de la Saint-Alban, qui pendant six siècles environ est restée le grand jour de fête de Winterthour. A l'origine, on la célébrait le 22 juin, jour de la Saint-Alban; plus tard, ce fut le 21, car en Suisse aussi, le culte de ce saint britannique fut remplacé par celui de son homonyme de Mayence. La solennisation de ce jour à Winterthour a pour origine la remise à la ville, le 22 juin 1264, par le comte Rodolphe III de Habsbourg, de la chartre de franchise. Pour vider un différend de la ville avec la seigneurie, qui avait dégénéré en soulèvement, le comte fit à la ville, par cette chartre, des concessions importantes: agrandissement de la banlieue de la ville, accroissement des libertés personnelles et politiques des bourgeois, abandon à la ville comme bien communal (allmend) de l'Eschenberg, acquisition de la plus grande importance pour celle-ci. La réconciliation fut scellée par l'hommage qui désormais fut rendu régulièrement le jour anniversaire. Dès le commencement du XV^e s., l'importance de ce jour s'accrut du fait que les bourgeois le choisirent pour diverses élections, celle entre autres de l'avoyer et, exceptionnellement, pour des délibérations et des décisions législatives. Tous les bour-

geois étaient tenus de participer à l'assemblée sous peine de fortes amendes. Jusqu'au début du XVIII^e s., la cérémonie politique, qui avait lieu le matin, était suivie, l'après-midi, d'une revue et d'exercices militaires ; elle commençait déjà à 4 h. du matin jusqu'en 1752, et se célébrait à l'origine en plein air, sur la place du marché. — Depuis 1437, ce fut à l'hôtel de ville, récemment construit, et dès 1560, dans l'église, suivant un cérémonial solennel, avec exercices religieux et musique (*Albanigebätt, Huldigungspredigt, Albanismusik*). Le soir, l'*Albanischenke* réunissait à l'hôtel de Ville avoyer, conseillers et bourgeois. C'était un repas commun offert par la ville en l'honneur du nouvel élu, et composé de vin, de pain et de fromage ; on y ajoutait pour les conseillers du beurre et du « ziger ». Depuis 1715, si, pour une raison quelconque, cette fête, appelée aussi *Schultheissen* — ou *Vergehenschenke*, n'avait pas lieu, les bourgeois recevaient en dédommement 2 mesures de vin et 2 livres de pain ; on appelait cela l'*Albanispende*. Dès 1728, liberté ayant été laissée aux bourgeois de participer à ce repas on le leur emporta chez eux, et d'autre part, des luttes politiques commençant à les diviser, ce repas fut de moins en moins fréquent. Il fut finalement supprimé en 1758, car seuls les bourgeois de condition inférieure y participaient encore. Il fut remplacé par un cadeau, perdant ainsi son caractère de fête commune de toute la bourgeoisie. Cette fête ne fut plus célébrée dès lors que dans les sociétés et les familles. Mais elle resta très populaire et survécut même au bouleversement de 1798 qui ravit pourtant à la ville et son autonomie et son avoyer. Cette même année, l'*Albanispende* fut distribuée non seulement après l'élection des autorités provisoires, mais aussi à l'occasion de la prestation du serment civique ; on y ajouta même un don en argent. Les années suivantes, il y eut une interruption causée par les misères et les troubles. En 1803, elle fut de nouveau distribuée régulièrement à l'occasion du renouvellement des autorités communales. Dans des circonstances importantes, ainsi en 1816, lorsque Winterthour eut de nouveau ses propres autorités, et en 1831, quand la nouvelle constitution cantonale lui permit de se donner aussi une nouvelle organisation communale et que toutes les autorités furent renouvelées, on distribua, en plus du don habituel de vin et de pain, un à deux thalers. Depuis 1816, les veuves, les divorcées, ainsi que les demoiselles d'un certain âge ayant leur propre ménage eurent droit à cette distribution, ce qui en modifia le caractère. Bien que le conseil s'efforçât de maintenir la règle d'après laquelle seuls les bourgeois ayant assisté à l'assemblée d'été recevaient l'*Albanispende*, il fut bientôt obligé d'admettre des exceptions. Enfin, en 1864, cette dernière perdit sa signification politique lorsque la distribution fut reportée de la Saint-Alban à la fin de l'année, et ne fut plus qu'une étrenne de la ville aux bourgeois. Une décade encore, elle se maintint sous sa forme dégénérée ; puis les difficultés financières nées de la politique ferroviaire de la ville lui donnèrent le coup de grâce. Depuis 1875, l'*Albanitag* n'est plus qu'un souvenir historique. [A. ZIEGLER.]

ALBARET. Famille originaire du Languedoc. — 1. PIERRE, fils de Simon, avocat, émigra au moment de la révocation de l'Edit de Nantes, retourna en France plus tard, mais vint se fixer définitivement à Genève. — 2. JEAN-JACQUES, l'un de ses fils, * à Genève en 1727, reçu bourgeois le 25 juin 1771, fut l'ancêtre commun de deux branches actuellement existantes, l'une à Neuchâtel, l'autre à Genève. Il eut pour fils JEAN-JACQUES et JEAN. Ce dernier, 1756-1822, gendre de Jean-François-Jacob Richard, notaire, fut membre de l'Assemblée Nationale. — 3. JEAN-FRANÇOIS-JACOB, fils de Jean allié Richard (1796-1843), alla s'établir à Montpellier, où il fut réintégré dans la nationalité française. De sa nombreuse descendance, ERNEST, fixé depuis 1891 à Neuchâtel, a été agrégé avec sa famille à cette commune, et naturalisé Neuchâtelois le 19 nov. 1913. — 4. LAURENT, second fils de Jean (1798-1821), marié à Londres, est l'ancêtre de la branche de Genève et l'aïeul de M^{re} Cuchet-Albaret (voir ce nom). La branche catholique restée à Toulouse donne un capitoul en 1771. — Voir AE Genève, notes sur la famille Albaret. — Covelle : *LB*, p. 450. — Dr Muston : *Hist. d'un village*, Montbéliard, II, p. 17 et 268. — Bibl.

nationale à Paris, Cabinet des titres, registre, pièces originales, lettre A, n^o 630, Vol. I, p. 23. [C. R.]

ALBEGG ou **ALPEGG** (C. Schwyz, D. Einsiedeln, V. DGS). Est déjà mentionné dans un document d'Henri II, du 2 septembre 1018 (Albecca) comme Marche comprenant toute la chaîne de montagnes des Mythen à Bennan, soit la frontière ouest de la vallée de l'Alp. Plus tard, et aujourd'hui encore, Albegg désigne les terres sises au pied du Katzenstrick. — *egg* = crête avancée, arête ; *alb-* probablement montagne, alpe, ou mhd *albe* = alpe, en allemand suisse encore aujourd'hui écrit quelquefois avec *-b* au lieu de *-p* ; voir ALBS. (Voir *SI* I, 156-157, 190-194). En 1403, on mentionne un couvent de femmes Hagenruti dans l'Albegg en même temps que ceux de Hünter et Vorder Au. Vers 1530 il ne restait de ces maisons que celles de Vorder Au et de l'Albegg. Et cette dernière ne dura plus longtemps ; à la suite d'un accord avec le chapitre, elle fut réunie au couvent de femmes de Vorder Au. — Voir P.-Odilo Ringholz : *Gesch. des Frauenklosters Au bei Einsiedeln*. [R.-r.]

ALBEGGER. Famille éteinte d'Einsiedeln (Schwyz), qui tire son nom d'Albegg. — 1. HEINI, paraît dans les rentiers et les livres de comptes de l'abbaye d'Einsiedeln au milieu du XIV^e s. — 2. RUDY Albeker est propriétaire de l'auberge *zum Weissen Hund* à Einsiedeln en 1480. — 3. HEINI, de Gross près Einsiedeln, est cité en 1511 comme « protecteur » à la grande fête des Saints Anges, parce que chargé du maintien de l'ordre. En 1519, il est curateur de Véréne Büeler. [R.-r.]

ALBENAS, d'. Famille noble française, de Nîmes, réfugiée au pays de Vaud, pour cause de religion, au début du XVIII^e s. Acquit vers 1740 la seigneurie de Sullens, qu'elle posséda jusqu'à la Révolution. — *Armoiries* : De gueules chargée d'une aile d'argent, accompagnée de deux étoiles d'or en chef et d'une en pointe. [M. R.]

ALBENSCHIT (prononciation populaire *Halbenschit*). A. Groupe de maisons sur l'ancien chemin muletier du Gotthard, entre le château d'Attinghausen et l'ancienne tour sur le Schatzbödenli. — B. Nom d'une famille éteinte à Attinghausen, qui tire son nom du hameau, et dont nous pouvons citer — 1. ULRICH, à Attinghausen, dont la propriété fut donnée le 8 mai 1287, par le chevalier Rodolphe de Schauensee aux religieux de Frauental. — 2. RIEGER, d'Albenschit, apparaît de 1365 à 1377, parmi les chefs politiques d'Uri. Les obituaires nomment encore WERNIER et WALTER à Albenschit, qui tombèrent en 1386 à la bataille de Sempach. Celui d'Attinghausen mentionne entre autres ALBERT et WEBNER. L'obituaire de Schattdorf cite RIEGER à Albenschit, Mathilde, sa femme ; celui de Seedorf, FREDI (Véréne) ALBENSCHITTER qui, vers 1470, posséda une propriété à Seedorf, et se trouve le dernier représentant connu de la famille. Ses armoiries sont reproduites dans Pusikan : *Die Helden von Sempach*, sans indication de source. [Joseph MÜLLER.]

ALBERGATI, Nicolas. * à Bologne en 1375, d'une famille noble et illustre dans la magistrature. Il étudia le droit dans l'Université de sa patrie et se fit chartreux à vingt ans. En 1417 il est évêque de Bologne et en 1426 Cardinal-prêtre de Ste-Croix de Jérusalem. Albergati fut à plusieurs reprises légat du pape. C'est au retour de sa première ambassade en France, en 1431, qu'il passa au Concile de Bâle ; rentré à Rome en 1432, il fut envoyé l'année suivante à Bâle avec le titre de légat-président. Ses fonctions de président étaient plutôt honorifiques et ne lui donnaient aucune autorité dans les discussions. Le pape ayant quitté Rome pour Florence à cause des troubles qui y régnaient, les Pères du Concile lui envoyèrent le légat afin de l'aider à pacifier l'Italie, mais Engène IV réexpédia Albergati à Bâle où le 23 janvier 1435, il présida la XX^e session du Concile. Rappelé peu après à Florence, il fut nommé légat en France et mourut à Sienne le 9 mai 1443. — Voir *Dict. d'hist. et de géogr. ecclésiastiques*. [L. M.]

ALBERGEMENT. Voir ALBERGEMENT.

ALBERIUS. Voir AUBÉRY.

ALBERSWIL (C. Lucerne, D. Willisau, V. DGS). Vce sur la Wigger, près Willisau, au pied des ruines du château de Kasteln. *Alberswile* en 1236, 1306, *Albreswile* 1331, *Albrechtswile* 1349. Le nom dérive du prénom ahd. *A,dal|brecht* = Albert. Le couvent d'Einsiedeln y pos-

sédait des propriétés dès le début du XII^e siècle, dont il tirait six schillings de redevance. Le domaine d'Einsiedeln comprenait au XIV^e s. quatre *Schuppens* (de 2 poses chacune) de champs et de forêts. L'abbé Conrad III en vendit la dime en 1502 à l'avoyer Petermann Feer. De même encore, le couvent d'Engelberg s'y trouvait propriétaire déjà en 1236.



Seau de la com. d'Alberswil.

Les droits de bailli, de haute et de basse justice, appartenaient à la seigneurie de Kasteln, à laquelle, jusqu'au 20 juin 1671, les gens d'Alberswil et d'Ettswil devaient certains jours de corvée, ce qui occasionnait de nombreux différends. Le rachat des obligations féodales coûta mille florins. Le seau de la commune, du XVIII^e s., porte l'effigie de Saint-Blaise, patron de la chapelle Burgrain. — Voir *Gfr.* — Ringholz : *Gesch. v. Einsiedeln.* — *Habsburg. Urbar.* P. X. W.

ALBERT, nom porté par plusieurs évêques, abbés et d'autres ecclésiastiques suisses.

A. **EVÊQUE**. *Albert*, évêque de Constance 1407-10, fils d'Albert Blarer et de Anna Muntprat. Chanoine de Constance en 1388, prévôt en 1391. Après que son élection eut été recommandée au pape en 1398, le chapitre l'éleva à l'évêché le 29 décembre 1406; il y renonça en 1410 et mourut le 7 avril 1441. Sur son activité voir K. Rieder : *Regesta Episcoporum Constantiensium III* n° 8001-8205. Son seau a été reproduit dans Weech : *Siegel von Urkunden aus dem... General-Landesarchiv zu Karlsruhe*, 32, 8 et 32, 9. — Voir Kindler et Knobloch : *Oberbad geschlechterbuch I*, p. 97. — Ruppert : *Konstanzer Chroniken*, p. 443. — *Zeitschr. für die Gesch. des Oberrheins*, 27, p. 326-343. — *Badenia*, I, p. 40. [F. H.]

B. **ABBÉS**. I. DE WETTINGEN. **Albert I** (HUTER) de Menggen, 1358-1379, abbé de Wettingen. C'était un homme d'une activité extraordinaire qui s'efforça sans relâche de relever la situation financière du couvent des Cisterciens de Wettingen, ébranlé par des frais de procès considérables. Il acheta en 1359, du chevalier Jean de Séon, la ferme et le patronage de la paroisse de Hôngg. Le droit de patronage et les revenus qui y étaient attachés restèrent au couvent, par contre, l'avouerie passa en 1384 à Zurich. Il acheta aussi à Henri, évêque de Constance, les redevances en vins (quart) de Dietikon, ainsi que deux moulins, et obtint en 1368 du chevalier de Schönenwerth l'égelsee situé dans le voisinage, avec les bois et les prés. Pour se procurer l'argent nécessaire à cette acquisition, il vendit les terres situées dans le canton d'Uri où, depuis 1315, la situation des propriétaires fonciers ecclésiastiques était devenue fort précaire; en effet, ces biens qui rapportaient encore en 1310 quatre cents livres, n'en donnaient plus que cinq en 1350 par suite de difficultés avec les serfs. Aussi, suivant le conseil de la reine de Hongrie, l'abbé et le couvent vendirent-ils à la landsgemeinde d'Uri en 1359, tous les biens du monastère pour la somme de 8448 florins et renoncèrent-ils à tous leurs droits sur leurs serfs des cantons primitifs. Avec le produit, Albert paya des dettes du couvent et acquit les propriétés mentionnées ci-dessus. Durant son règne, le monastère subit encore de graves pertes, près de dix mille florins, du fait de l'invasion pillarde des Coucy (Gugler). Les années qui suivirent furent toutes remplies de guerres et l'abbé abdiqua en 1379, mais mourut en 1407 seulement. — Voir *LL t. 19.* — Wirz : *Helvet. Kirchengesch.*, Zurich 1809, 2^e partie, p. 278 et 279. — P. Dominicus Willi : *Das Cisterzienser-Stift Wettingen-Mehrerau*, Wurzburg, 1881, p. 15. — Hans Lehmann : *Führer durch Wettingen*, Aarau 1894, p. 12. — **ALBERT II** (HAAS) de Rapperswil, abbé de Wettingen, 1462-1486, travailla activement à la réparation des bâtiments et acheta en 1473 le Katzensee avec les pâturages qui en dépendaient. Il ne fut cependant pas bon administrateur, et, comme les plaintes contre sa mauvaise gestion se multipliaient, les huit cantons confédérés y envoyèrent l'abbé de Salem pour y remédier. Il mourut en 1486. — Voir *LL t. 19.* — P. Dominicus Willi : *Das Cisterzienser-Stift Wettingen-Mehrerau*, Wurzburg 1881, p. 20. — H. Lehmann : *Führer durch Wettingen*, Aarau 1894, p. 13. [O. ZÜRCHER.]

2. **ABBÉ DE MURI**. *Albert* ou **ADALBERT I**, abbé de Muri,

1284-1298, scella en 1285 une lettre d'investiture en faveur du frère R. Knochli, commandeur de l'ordre teutonique à Hitzkirch et conclut la même année un arrangement entre le couvent de Frauental et l'ancien cnré Jean, de Sarmenstorf. C'est sous son règne que fut prononcée la sentence arbitrale des chevaliers Louis von Liebegg et Conrad von Heidegg dans le différend entre le couvent et le chevalier Rodolphe von Barro, de Bremgarten, causé par une question de propriété et de droits à Aristau; le jugement attribua au couvent les dîmes et les bois à Schoren, un bois de chênes, ainsi que divers droits. En 1297, Albert céda par acte au couvent de Gnadental un fief héréditaire dans le Renfstal. — Voir : *Gfr.* 20, p. 309. — Kiem : *Gesch. des Klosters Muri I*, p. 118. [G. WIEDERKEHR.]

C. **ECCLÉSIASTIQUES**. — **ALBERT**, chanoine de Lausanne et écolâtre de la cathédrale vers l'an 1000. — Reymond : *Dignitaires*, p. 253. [M. R.]

ALBERT, DE STRASBOURG (ARGENTINENSIS). Chroniqueur, auquel on a attribué pendant un certain temps la chronique de Mathias von Neuenburg. Cuspinien a, en effet, publié en 1533 chez Oporinus à Bâle, à la suite de son ouvrage *De consulibus Romanorum*, un *Chronicon Magistri Alberti Argentinensis incipiendo a Rudolpho primo Habsburgensi usque ad sua tempora* (1273-1349). Il est reconnu aujourd'hui que cette chronique est l'œuvre de Mathias von Neuenburg, un secrétaire de l'évêque Berthold de Strasbourg. Tout au plus admet-on que Mathias a utilisé des renseignements oraux de son contemporain Albert de Strasbourg, ou même encore une chronique de ce dernier aujourd'hui perdue. Cuspinien attribue encore à Albert un livre de facéties du roi Rodolphe 1^{er} de Habsbourg, le *Liber facetiarum*, actuellement perdu. Si l'on connaît peu les œuvres d'Albert de Strasbourg, on n'est pas davantage renseigné sur sa vie. Plusieurs suppositions ont été émises à son sujet, dont la plus plausible est que notre chroniqueur doit être identifié avec Albert II, évêque de Freising et comte de Hohenberg, * vers 1303 † 25 avril 1359 à Stein s/Rhin. Le surnom de « Strasbourg » lui venait de ce qu'il avait été chanoine dans cette ville. Il fut candidat à l'évêché de Constance en 1334-35, puis de nouveau dix ans plus tard; enfin, en 1349, il était nommé par le pape à l'évêché de Freising. En cette qualité, il accorda à Albert II d'Autriche des secours contre les Suisses en 1354. — Wenck : *Albrecht von Hohenberg u. Mathias von Neuenburg*, dans *Neues Archiv*, 1884, p. 29-98. — L. Wieland : *Beiträge zur Kenntnis der literarischen Tätigkeit des Mathias von Neuenburg*, dans *Abhandlungen der Kgl. Ges. der Wissenschaften zu Göttingen, phil.-hist. Klasse*, 1891 et 1892. — *Diction. d'hist. et de géographie ecclésiastiques*. [L. M.]

ALBERT (DE WEIDHOFEN), chanoine à Munster (Lucerne), fonda un obit, et † 1335. — Voir M. Riedweg : *Gesch. des Stiftes Munster*, p. 473. [P. X. W.]

ALBERT I, duc d'Autriche et roi des Romains, fils aîné de Rodolphe de Habsbourg et de Gertrude (Anna) de Hohenberg, * vers 1248. Il est cité pour la première fois en 1270; en 1276 il était marié avec Elisabeth fille de Meinhard de Tirol (1263-1313) qui recut, en 1282, le duché de Carinthie. En 1281, Albert recut de son père l'administration des terres enlevées à Ottokar de Bohême; l'année suivante il fut investi, conjointement avec son frère, puis à partir de 1283 seul, de l'Autriche, de la Styrie, de la Carniole et de la marche des Vendes. A la mort de son père, 15 juillet 1291, Albert eut à faire face à l'opposition qui s'élevait de toute part contre les Habsbourg. Après s'être rendu maître de la situation à l'Est et avoir perdu tout espoir de monter sur le trône, il se tourna contre ses adversaires coalisés de la haute Allemagne pour les écraser. Les plus importants étaient l'évêque de Constance, son parent de la branche des Habsbourg-Laufenbourg; le comte de Savoie et son frère le seigneur de Vaud; la jeune maison de Kibourg; les villes impériales de Zurich et de Berne; Guillaume, abbé de Saint-Gall, de la maison de Montfort, et ses parents; Elisabeth de Hohenberg et Rapperswil, enfin les fondateurs de la Confédération suisse, Uri, Schwyz et Unterwald. Uri et Schwyz s'étaient alliés le 16 octobre 1291 à Zurich contre les Habsbourg. On combattit avec des succès partagés jusqu'à l'arrivée d'Albert. Le 31 mai il se

fit prêter serment à Lucerne, assiégea Zurich quelques jours, continua à poursuivre ses ennemis qui furent promptement contraints de se séparer. Après la prise de Wil, la paix fut conclue en août avec ses principaux adversaires de l'Est : l'évêque de Constance, l'abbé de Saint-Gall et Zurich. Les années suivantes virent surgir l'hostilité entre Albert et



Albert I^{er}, roi des Romains, d'après les *Merkwürdige Ueberbleibsel*, 1775.

Adolphe de Nassau, qui avait été désigné le 5 mai 1292 par les princes électeurs pour succéder à Rodolphe de Habsbourg. Albert d'Autriche chercha à augmenter sa puissance par des alliances et les mariages de ses filles, jusqu'au moment où l'opposition grandissant contre le roi, les princes se tournèrent vers lui. Après la mort d'Adolphe de Nassau, tombé le 2 juillet 1298 à la bataille de Gölheim, Albert fut élu roi. Schwyz et Uri avaient mis à profit la rupture entre le roi et le duc d'Autriche pour se faire délivrer des lettres de franchise par le premier le 30 novembre 1297. Ces lettres ne furent pas confirmées par le nouveau roi. Au printemps de 1308, Albert se rendit de nouveau dans la haute Allemagne et y faisait de grands préparatifs contre la Bohême et autres adversaires de sa politique, lorsqu'il fut assassiné par le fils de son frère Rodolphe, Jean, et quelques complices : Rodolphe de Wart, Rodolphe de Balm, Walter de Eschenbach et Conrad de Tegernfeld. Le crime eut lieu le 1^{er} mai 1308, entre Windisch et Brugg, à l'endroit où la veuve d'Albert fit élever le couvent de Königfelden. — Voir Kopp ; *Gesch. der eidgenöss. Bünde III*. — Dierauer : *Hist. de la Confédération suisse I*. — Ivo Luntz ; *Urkunden u. Kanzleiwesen der Söhne Rudolfs von Habsburg*, dans *Mitteilgn. des Instituts für österr. Geschichtsforschung*, 1916, p. 411-478. — J. Bernoulli : *Propst Johann von Zürich. König Albrechts I. Kanzler*, dans *JSG* 1917. — Notes du D^r C. Brun. [L. M.]

ALBERT II, duc d'Autriche de 1339 à 1358, dit le paralytique ou le sage, * 12 déc. 1298 † 20 juillet 1358, était le 4^e fils du roi Albert I († 1308) et d'Elisabeth fille du comte Meinhard de Görz-Tirol. Il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, mais en 1322, il se chargea de l'administration de l'Autriche et de la Styrie pour le compte de son frère Frédéric, prisonnier à Mühlberg, puis, de 1326-1328, après la mort de Léopold, de l'Autriche occidentale. Il épousa, en 1324, Jeanne de Ferrette, dont on connaît 7 enfants, parmi lesquels trois fils (Rodolphe IV † 1365, Albert III † 1395 et Léopold III † 1386) lui succédèrent sur le trône ducal. Il régna d'abord en commun avec son frère cadet Otto jusqu'en 1339, puis seul jusqu'à sa mort en 1358 sur toutes les terres des Habsbourg. C'est sous son règne que se constitua la Confédération des huit cantons, dans une époque où les intérêts des confédérés étaient en opposition violente avec ceux de l'Autriche. Par son entrée dans la Confédération, Zurich, ville alliée de l'Autriche, provoqua l'irritation du duc. Une guerre s'ensuivit dans laquelle il s'agissait pour Albert non seulement de chasser Zurich, mais encore d'affirmer et de regagner sa situation compromise dans la Suisse centrale. Zurich subit trois sièges de courte durée, en septembre 1351, juillet 1352 et septembre 1354. Des pourparlers de paix furent entamés entre chacun des sièges et aboutirent à la paix dite de Ratisbonne, conclue dans cette ville les 23-25 juillet 1355. Cette paix rétablissait dans ses grandes lignes le *statu quo ante* 1350. — Voir Lichnowsky ; *Gesch. des Hauses Habsburg III*, Vienne, 1838. — II. v. Liebenau ; *Lebensgesch. der Königin Agnes von Ungarn*, Ratisbonne, 1868. — *ADB I*, 279. — A. Huber ; *Gesch. Oesterreichs*, II, Gotha, 1885. — A. Huber ; *Die Zeit der ersten Habsburger (bis Ru-*

dolf IV), Vienne, 1866. — Dierauer : *Hist. de la Conf. suisse I*. — Dandliker ; *Gesch. der Stadt u. des Kantons Zurich I*. — G. v. Wyss ; *Der Regensburger Friede* dans



Albert II, duc d'Autriche, dit le Paralytique, d'après les *Merkwürdige Ueberbleibsel*, 1775.

ASGA 1866-1867. — Th. Ritter ; *Die Politik Zürichs in der 2. Hälfte des XIV. Jahrh.*, Zurich, 1886. — Favre ; *La Confédération des huit cantons*, Leipzig, 1879. — Dierauer ; *Chronik der Stadt Zürich (QSG XVIII)*, Bâle, 1900. — II. de Diessenhofen ; *Fontes rerum Germ.* IV. — Matthias v. Neuenburg ; *Continuatio*, éd. Stüder. — *AS II*, 2^e éd., p. 29-41 et 263-297. TH. GREYER.]

ALBERT III, duc d'Autriche, * fin 1319 ou début de 1350 † 29 août 1395, dit « la tresse », fils d'Albert II le paralytique et de Jeanne de Ferrette. A la mort de son frère aîné et tuteur, Rodolphe IV (1365), il eut avec son cadet, Léopold III, le gouvernement des terres indivises des Habsbourg. Parmi les adversaires de ces jeunes princes se trouvaient, à côté de seigneurs allemands et italiens, les Confédérés qui, déjà peu avant la mort de Rodolphe, avaient mis à profit les embarras de l'Autriche pour lui enlever Zoug. Par la paix de Thorberg, 7 mai 1368, Zoug resta aux Confédérés. A la suite de désaccords, les deux frères, Albert et Léopold, procédèrent à un partage de leurs terres, en 1373 d'abord, puis, à titre définitif en 1379. Albert avait l'Autriche proprement dite, tandis que Léopold obtenait les autres possessions ainsi que l'Autriche antérieure. Ce partage eut pour conséquence de laisser Albert complètement étranger aux guerres que son frère avait à soutenir contre les Suisses. Mais Léopold étant tombé à Sempach, Albert réunît les terres de son frère aux siennes, cela à la suite d'un accord, du 10 août 1386, avec Guillaume, fils aîné du premier. Dans ces conditions il se vit obligé de continuer la guerre, et pendant l'année 1387 poussa activement, avec Guillaume, à la reprise des hostilités, suspendues par une paix d'une année. Il aboutit au désastre de Nâfels. Malgré son caractère pacifique, Albert, dominé par les intérêts de sa maison, chercha à recouvrer par la force les possessions tombées aux mains des Confédérés, et dans ce but développa une activité politique intense, avec son neveu Léopold IV, pour se créer des alliés. Zurich fut un moment du côté de l'Autriche. Devant l'attitude résolue des Confédérés, les ducs reculèrent et consentirent une paix de 20 ans, 16 juillet 1394. — Voir *ADB I*, 281-283. — Dierauer ; *Histoire de la Confédération suisse I*. [C. BRUN.]

ALBERT VI, duc d'Autriche, * 1418 à Vienne, deuxième fils d'Ernest dit de fer, le fondateur des Habsbourg-Styrie, et de sa seconde femme Cimbουργ ou Cimbarka, fille du duc Ziemovits de Mazovie. Son frère aîné était Frédéric V, plus tard roi sous le nom de Frédéric III. Ambitieux et violent, Albert ne se contentait pas de la condition inférieure que lui faisait le traité du 13 mai 1436 et obligea son frère à lui faire des concessions continues. Ainsi, il obtint le 5 août 1439, au nom de son cousin Sigismond, fils de Frédéric « à la poche vide », la régence de l'Autriche antérieure, en 1443, l'administration de ces mêmes terres, et en 1446, des pouvoirs identiques à ceux qu'exerçait le duc Sigismond au Tirol. C'est pendant son règne qu'eut lieu la guerre de Zurich, à laquelle il prit une part importante, politiquement et militairement. Avec son frère, il poussa à une rupture de plusieurs princes allemands avec les Confédérés, octobre 1444 refusa de reconnaître un armistice conclu à Constance, et avec les Zuricois, délivra Rapperswil, 11 novembre. Après l'entrée de Bâle dans le conflit, juillet 1445, il se rendit devant cette ville; du 6 au 13 septembre, il campa sur la rive droite du Rhin, en face de Rheinfelden, sans pouvoir empêcher Stein près Rheinfelden de tomber aux mains des Bâlois et des Confédérés. Le 11 mars 1446, les princes alliés du sud de l'Allemagne réunis à Turbingue sous la direction d'Albert, décidaient d'équiper une grande armée. Celle-ci n'enra plus en campagne, parce que des tendances pacifiques gagnaient les deux adversaires. La paix avec Bâle, 14 mai 1449, livra à l'Autriche Rheinfelden, jusqu'alors ville impériale; par contre, Fribourg passa à la Savoie, 10 juin 1452, et Albert VI et Frédéric III ne purent reconquérir Schaffhouse, ville impériale depuis 1415. Cette dernière s'allia aux Confédérés le 1^{er} juin 1454. Albert, qui avait obtenu en 1453 le titre d'archiduc, mourut à Vienne le 2 décembre 1463. Il avait épousé Mechthild, fille de Louis IV comte palatin du Rhin, et veuve du comte Louis de Wurtemberg. — Voir Huber: *Gesch. Oesterreichs III.* — Djerauer: *Hist. de la Confédération Suisse II.* — *ADB* 1285-290. — *GHIS* 116. — *ASG VIII* 153. — A. Bachmann: *Urkundliche Nachträge zur österreichischen Gesch. im Zeitalter Friedrichs III.* dans *Fontes rerum Austriacarum, Diplomata et Acta*, t. 46. — Notes du Dr C. Brun.

ALBERT, nom de famille du canton d'Uri. En 1532, JEAN, de Mairengo (C. Tessin), ayant pris part à la bataille de Cappel, fut naturalisé avec ses fils, PIERRE et OSWALD; il se fixa à Burglen, d'où la famille se répandit dans la suite dans d'autres communes et cantons, sans compter cependant des représentants remarquables. [J. M.]

ALBERT ou **ALBUS**, HENRI, frère de l'ordre des prémontrés, archevêque de Navarsan en Arménie 1345, vicair général de Jean Senn, évêque de Bâle, † 1349. En sa qualité de vicair général il consacra, le 29 janvier 1346, l'église de Gnadenthal au Petit Bâle, et le 16 octobre de la même année, celle de Soulz. — Voir *Basler Chroniken VII*, 234. — Vautreuy: *Hist. des évêques de Bâle*, I, p. 346. — Trouillat III. [L. M.]

ALBERT, PHILIPPE, † 12 mai 1631 à 65 ans, fils de Guillaume, originaire d'Anney, imprimeur. La Bibliothèque publique et universitaire de Genève posséde, imprimées par lui, une œuvre de Philippe Paschalis (1619) et deux de Jo. Aloysius Riccius (1619-1620). Dans certains actes publics, Philippe Albert est désigné à tort sous les noms d'Abel, Abert. — Voir: Genève AE. [C. R.]

ALBERT DE NOVENZANO. Voir NOVENZANO.

ALBERT (DE NUREMBERG). Sculpteur, selon les documents depuis 1492 à Berne; en 1494 le conseil le recommande à la ville de Berthoud pour des travaux qui ne sont pas spécifiés. Il exécute les armoiries des bailliages bernois pour un poêle de la salle du conseil; il moule des images et des lettres pour la grande cloche de la collégiale. Le 4 novembre 1524, chargé de sculpter les fonts baptismaux pour la collégiale, il reçoit le 24 novembre dix couronnes sur son travail. En 1529, il conclut un marché avec Soleure pour un palançon. — Voir *SKL* 1, p. 21. Suppl. p. 3. [E. B.]

ALBERTI. Famille tessinoise, dont on peut citer: — 1. ANTOINE, fils de Dominique, stucateur, de Morcote. On le trouve à Rome en 1634 où il est incarcéré pour avoir déchargé une archevêque en pleine rue. — *BStor.* 1885. —

SKL. — 2. **Joseph-Antoine**, * à Bologne 1715, † à Pérouse (ou à Ferrare) 1768, architecte et ingénieur, fils d'un maître-constructeur, de Vira Mezzovico, émigré à Bologne. Très jeune, il se distingua dans les études de mathématiques, d'architecture et d'hydraulique et reçut la bourgeoisie de la ville de Bologne où il passa presque toute sa vie. De ses travaux on sait seulement que, parmi les meilleurs architectes de Rome, Florence et Ferrare, lui seul sut exécuter un travail important d'hydrostatique à Pérouse (l'aqueduc), pour lequel il reçut du Pape un don de 200 lucats. De ses nombreux écrits il faut citer: *Istruzioni pratiche per l'Ingegnere Civile, o sia Perito Agrimensore e perito d'Ingegnere* (Venise, 1747, réimprimé avec des améliorations en 1768); *Trattato della misura delle fabbriche*, Venise, 1757; *Nuova diopra monicometra da usarsi sopra le tavolette pretoriana per misurare qualsiasi distanza*, Venise 1768. — Voir Bianchi: *Artisti Ticinesi*. — Weiss: *Die tessin. Landvoegehen*. — *ALBK.* — *Vegezzi: Esposizione Storica.* — *SKL.* — 3. **JEAN-DOMINIQUE**, * 29 sept. 1739, † 10 août 1817. Dr en théologie, doyen du décanat de Sessa et pendant cinquante ans prévôt de Sessa. Il fut député au premier Grand Conseil tessinois, de 1803 à 1808, représentant du cercle de Sessa. Homme remarquable pour son savoir et pour ses recherches historiques. — Dotta: *I Ticinesi*. [D^r TREZZINI.]

ALBERTI, JOACHIM, de Bormio, 1595-1673, revêtit dans sa ville natale la charge de podestà, et, durant les luttes dans la Valtelline, il fut à la tête des troupes de Bormio. Adhèrent influent du parti espagnol, il fut saisi par le duc de Rohan et banni du pays. Il écrivit: *Antichità di Bormio*, qui parut en 1890 dans le premier volume de la *Raccolta storica* de la Société d'histoire de Côme; l'*Antichità* est une source précieuse pour l'histoire des Grisons au XVII^e siècle. — Voir E. Halfter: *Eine neue Quelle für die Gesch. der Bündnerwirren im XVII. Jahrh.* (dans *ASG* 1891). — G. v. Wyss: *Gesch. der Historiogr. in der Schweiz*, Zurich, 1895, p. 272. [F. P.]

ALBERTI, d', vieille famille du val Blenio. Dans un document de 1305 conservé aux archives bourgeoises d'Aquila on parle d'un JULES d'Alberti, témoin dans un litige relatif à l'obligation de tenir en bon état le *pons regalis* d'Aquila. Ce d'Alberti est dit de Verone, de Ponte Aquilesco (Com. d'Aquila). Les d'Alberti seraient-ils originaire d'Italie? — *BStor.* 1881. — 1. **Vincent**, * à Milan, le 20 février 1763, † à Olivone, sa commune d'origine, le 6 avril 1849, prêtre et homme d'Etat tessinois, appelé parfois le petit Talleyrand. Il eut comme professeur à Milan le célèbre poète Giuseppe Parini. Sous-préfet de Blenio sous la République Helvétique, il fut le vrai et le seul gouverneur de sa vallée; il démissionna de cette charge en 1800. Il était chapelain d'Olivone lorsque le 15 juillet 1801 il fut élu membre des Diètes cantonales. A la mi-août 1802 il est nommé membre de la commission chargée de l'élaboration de la constitution cantonale. Sous l'Acte de Médiation, quand le Tessin devint un canton, il fut le premier président du Petit Conseil, dont il resta membre de 1803 à 1814. En 1814 d'Alberti est envoyé avec Rusca et Cagliioni aux plénipotentiaires des puissances alliées pour soumettre à leur approbation le projet de constitution cantonale du 4 mars de la même année. Il fut membre du Tribunal du contentieux, participa à la *consulta* de Soleure et en 1813 il fut chargé de négocier avec le ministre Prina. Il défendit les droits de souveraineté et d'indépendance du Tessin, même au risque d'encourir les fureurs de Napoléon, ainsi lors de l'occupation du Tessin par les troupes françaises du général Fontanelli (31 oct. 1810). De 1815 à 1817, il fut exclu du gouvernement; en 1817 il est nommé secrétaire d'Etat et de 1830 à 1837 fait partie du gouvernement cantonal. Dans les conseils il joua le premier rôle et il est, peut on dire, le père de la Réforme constitutionnelle de 1830 dont il rédigea le texte, chargé de cette besogne par le gouvernement. C'est lui qui fut envoyé à la Diète fédérale avec deux autres personnages pour obtenir la sanction fédérale à la constitution de 1830. En 1833, lors de la question de la révision du pacte fédéral, d'Alberti fut un des plus acharnés adversaires de la réforme même. Grand patriote, écrivain renommé, administrateur et économiste de mérite, d'Alberti peut être considéré comme l'un des premiers hommes d'Etat du Tessin. Malheureusement il a en des moments de faiblesse, ainsi

le 30 juillet 1811, lors de la question de la cession à Tessin méridional au royaume d'Italie, il fut de ceux qui votèrent pour la cession. D'idées très militaires d'abord, il les modifia quelque peu dans la suite. D'Alberti siégea au Grand Conseil de 1803 à 1815, de 1820 à 1830 et de 1842 à 1844; il le présida sept fois; il représenta quatre fois le Tessin à la Diète fédérale (à Zurich 1813, 1814 et 1815; à Berne en 1830). Il contribua à la fondation de la Société d'utilité publique et en 1833, présida à Lugano la Société helvétique des sciences naturelles. Promoteur de l'instruction publique, d'Alberti et d'autres personnes d'Olivone donnèrent la somme de 34 500 livres pour la fondation à Olivone d'un couvent de huit moines chargés de l'enseignement de la philosophie. C'est l'origine du *Pio Istituto* d'Olivone, dont l'acte de fondation fut redigé en 1820 et modifié en 1825. On lui doit, en outre, le *Compendio degli atti legislativi ed amministrativi* de 1803 à 1830. D'Alberti était lié d'une grande amitié avec La Harpe et Usteri. — Dotta: *I Ticinesi*. — Baroffio: *Storia del G. Ticino*. — BStor. 1890, 1888. — Tartini: *Storia politica*. — Lavizzari: *Escursioni nel cantone Ticino*, Lugano, 1865. — *Correspondance de F. C. De la Harpe avec d'Alberti* (RHV 1913-1915). — Vegezzi: *Esposizione Storica*. — Borvani: *Ticino Sacro*. — Gubler: *Gesch. des Kt. Tessin von 1830-44*. — Cantù: *Storia della Città e Diocesi di Como*. — Baroffio: *Dell' Invasione francese nella Svizzera*. — 2. JEAN-PIERRE, d'Olivone, colonel † 1820; de 1815 à 1820 représentant direct du cercle d'Olivone au Grand Conseil tessinois et du 2 mai 1817 à sa mort membre du Petit Conseil. Avec l'abbé Vincent d'Alberti et d'autres compatriotes il contribua à la fondation du *Pio Istituto* d'Olivone. — Dotta: *I Ticinesi*. — BStor. 1888. [Dr C. T.]

ALBERTIN. Nom de famille qui se rencontre dans les Grisons, à Alvanen et Grürsch; la famille s'est éteinte, par contre, à Schmitten, Stürvis, Mons. [E. P.]

ALBERTIN, auparavant **ALBERTINI**. Famille venue à Zurich en 1556 avec les proscrits du Locarnais; elle acquit la bourgeoisie en 1630 et s'éteignit en 1790. Armoiries: Coupé d'or à une aigle de sable couronnée d'or et d'azur à un croissant d'or (*Wappenbuch* C. Meyer 1674). — 1. FRANÇOIS (Francesco), s'enfuit avec sa femme et ses deux enfants en 1556 à Zurich, martyr de la foi évangélique. Il connut la pauvreté et dut gagner son pain en raccolant des souliers. (Ferd. Meyer: *Die evangel. Gem. in Locarno*). — 2. GASPARD, petit-fils du n° 1, passementier, fut reçu en 1640 avec d'autres familles tessinoises, bourgeois de Zurich pour 15 florins, à titre conditionnel, c'est-à-dire sous réserve de ne pouvoir faire partie des autorités; il prêta serment le 28 mars (*Bürgerbuch* II). — 3. JEAN-JACQUES, 1631-1699, cousin du n° 2, étudia à Genève et Paris, dut partir pour le Palatinat à la suite de désordres de conduite; consacré à Zurich en 1663, il retourna dans le Palatinat, où pendant deux ans il fut pasteur et précepteur. 1666, pasteur à Wipkingen, 1678, à Ermatingen (camérier 1687, doyen 1693), et 1695, à Mettmenstetten où il mourut. Albertin acquit dans le Palatinat de grandes connaissances musicales, qui lui furent précieuses dans sa carrière pastorale: en particulier touchant les chants d'église et le jeu des instruments. Il faisait autorité dans les sociétés zuricoises de musique pour l'achat d'instruments, et fut l'ancêtre d'une famille de musiciens. — 4. Son fils aîné JEAN-GASPARD (1665-1742), d'abord destiné à la chaire, étudia la théologie; il devint en 1688 V.D.M. et depuis 1690 vicaire à Hérisau. Mais depuis l'âge de 19 ans il était un membre zélé de la société zuricoise de musique, dont il devint plus tard le directeur et l'âme. De retour à Zurich, il se fit nommer précepteur au Carolinum; c'était un achèvement à l'office de chantre au Grossmünster. En 1696, il remplaça Henri Nötzli dans ce poste. Il joua un rôle considérable comme auteur de libretti, en particulier pour les *Neujahrsblätter* de la Société de musique. Il écrivit le premier, en 1712, une histoire de la musique zuricoise sous forme d'introduction au nouveau registre des procès-verbaux de la *Musiksal-Gesellschaft*. En 1698, il avait renouvelé le *Musikkollegium ab der Chorherrenstube*, qu'il dirigea avec prudence jusqu'à sa mort. Cette société donna, à



partir de 1765, de grands oratorios en concerts publics. — 5. HENRI, tisserand, frère du n° 4 (1666-1736), se destina jeune à la musique, fut membre de la Société de musique du Grenier, et en 1699 trompette de la ville. Pensionné en 1733. — 6. JEAN-DIDIER, * 1669, frère de n° 4, membre de la tribu des tisserands et chantre de l'église de l'hôpital à Berlin, a renouvelé son droit de bourgeoisie à Zurich, le 26 mars 1725. — 7. JEAN-HENRI, fils du n° 4 (1713-1790), se fit un nom comme ingénieur et cartographe, mais fut avant tout musicien. Possesseur d'une épinette, il la donna en 1744 à la société de musique de Bischofszell qui avait perdu tous ses instruments dans un incendie. Auteur de la *Observations-Charte von verschiedenen Distanzen am Zürich-See* de 1740, d'une carte des environs du lac de Mezzola sous Chiavenna et d'un abornement en Valteline. En 1747 il s'occupa de la nouvelle édition de la carte cantonale de Schaffhouse (Peyer). — Voir K. Wirz: *Etat*. — ZT 1885, p. 12. — Max Fehr: *Spielteute im alten Zürich*, 1916. — Le même: *Das Kantonal am Grossmünster in Zürich* (en préparation). — A. Wolf: *Gesch. der Vermessungen in der Schweiz*, p. 75-78. — Généalogie au *Promptuarium* de Keller-Escher (Bibliothèque centrale de Zurich) 1er vol. et des Wyss de Berne dans la correspondance latine du XVI^e s. [Dr Max Fehr.]

ALBERTIN ou **ALBERTINI**, VINCENT, de Loèche, fut immatriculé le 22 juin 1573 à l'Université de Fribourg en Brisgau. Il paraît ensuite comme notaire, en 1599 intendant de Loèche, 1616 capitaine des troupes du Valais en amont de la Morse. Il fut capitaine au service de France en 1593 et 1614. Le 30 mars 1614, avec le capitaine Platea, il conclut une capitulation à Soleure avec les plénipotentiaires français pour une levée de troupes dans le Valais. — BWG IV. — Rott: *Inventaire II*. [L. M.]

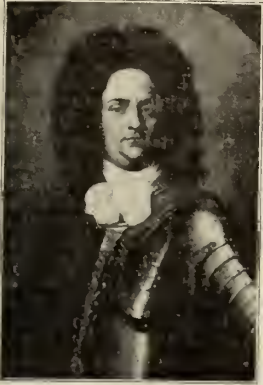
ALBERTIN, JULES, de Madrano, dans la Léventine, fut naturalisé dans le canton d'Uri le 20 déc. 1657 après avoir payé 530 florins. [E. W.]

ALBERTINI. Famille gri-onne répandue à Ponte, Mesocco, Trons et autrefois à Zuoz, Präszanz et Coire où elle est éteinte. Les Albertini seraient venus de Bologne vers la fin du XIV^e siècle. En 1559, GASPARD ALBERTIN y apposé son sceau portant une marque de maison. En 1603, André et Jean, fils



de Bernard de Campovasto, sollicitent des armoiries et plus tard l'anoblissement contre paiement d'une taxe et la promesse de services fidèles; ils essayèrent un refus, leur demande n'étant pas suffisamment justifiée. En 1641, leurs descendants demandant encore une fois leur anoblissement et des armoiries «nobles». Les deux demandes leur furent accordées par l'empereur Ferdinand III, alors à Ratisbonne, le 13 février 1641. Leurs armoiries sont dès lors: écartelé, aux 1 et 4 d'azur à un lion d'or tenant une arbalète du même chargée d'une flèche d'argent; aux 2 et 3, d'argent à une aigle de gueules. — (*Regesten von Adels- und Wappenbriefen angefertigt auf Grund der Register u. Konzepte, im Adelsarchiv des K. K. Minister. d. Innern*, ainsi que *Haus-, Hof- und Staatsarchiv in Wien*, Mss. de la Bibliothèque cantonale des Grisons). — 1. JEAN, vicaire à Sondrio de 1607 à 1609 (*LL* Suppl. VI, p. 25). — 2. JACQUES, docteur en droit, † 1624, fut un des cinq Grisons qui échappèrent aux massacres de la Valteline à Tirano en 1620. Avant 1622 et 1623, il avait été délégué des Grisons auprès du duc de Feria à Milan; en 1623 il défend l'Engadine contre les prétentions de l'évêque de Coire après le traité de Lindau (F. Sprecher: *Gesch. der Kriege u. Unruhen*, éd. Mohr I). — 3. JACQUES-ULRICH, 1630-1697, docteur en droit, fils du capitaine Ulrich, publia en 1675 *Trattati di casi di coscienza*. En 1665 il était un des 5 membres de la commission qui traduisit en romanche les ordonnances civiles, matrimoniales et criminelles du tribunal de la Haute-Engadine. En 1675, délégué des Grisons au gouvernement de Milan. — 4. JACQUES-ULRICH, 1667-1726, fils du n° 3, prit en 1686 du service en Espagne; il est en 1695 co-

lonel du régiment grison au service d'Espagne, et se distingue tout particulièrement en 1702 à la bataille



Jacques-Ulrich Albertini (n° 4), d'après un portrait de Behrens. (Propriété de la famille Albertini, à Ponte.)

de Luzzora; en 1704 il est gouverneur de la ville de Lodi; en 1707, il prend les devants et rentre avec son régiment dans les Grisons avant le licenciement. Il est landammann de la Ligue des Dix-juridictions en 1709, membre du Conseil de guerre des Grisons en 1712, podestà de Tirano de 1719 à 1721 et Capitaine général de la Valteline de 1721 à 1723. La plupart de ses fils et petits-fils furent officiers au service étranger ou revêtirent des charges dans leur patrie ou dans le pays sujet. (Voir: *Leichpredigt... bey... Bestattung Thro Gnaden Herrn Brigadieren Jac. Ulric Albertin, zu Lutzein, 1726*, dans *LL Supp. VI. 626*). — 5. JEAN-BAPTISTE, 1769-1831, évêque des Moraves, fils de Jacques, lequel était parti avec sa femme Marguerite, née Planta-Wildenberg, et ses enfants, pour Neuvièd, en 1763, et était entré dans la communauté des frères Moraves. En 1782, il entra au gymnase de Niesky et en 1785 au séminaire théologique de Barby. A ce moment-là, il se lia avec son condisciple Fr. Schleiermacher. Nous le trouvons en 1788 maître au gymnase et 1796 professeur de théologie au séminaire de Niesky. A côté de ses études de théologie, il s'occupait avec prédilection de botanique, écrivit sur cette science plusieurs ouvrages qui furent réimprimés plus d'une fois. En 1804, il embrassa le pastorat, s'y voua tout entier de 1804 à 1821 et obtint les plus grands succès. Il devint alors l'orateur le plus aimé et le plus couru de la communauté. Il a publié: *Dreissig Predigten für Freunde u. Mitglieder der Brüdergemeine*, 1805, 3^e éd. 1829, et *Sammlung geistlicher Lieder*. Une autre collection de sermons parut après sa mort: *36 Reden an die Gemeine zu Herrnhut*, 1882. En 1814, il fut sacré évêque et en 1821 il devint membre de la conférence des anciens dont il fut le président et l'âme jusqu'à sa mort (voir *ADB I 216*). — *Zum Gedächtnis des selig entschlafenen Bruders J. B. v. A. Gnadau* 1832). — 6. **Christophe**, * en février 1776, à Ponte, † le 23 déc. 1848, à Coire, président de Ligue de la Maison-Dieu et bourgmestre de Coire, était le fils du capitaine général Pierre et d'Ursina,



Jean-Baptiste Albertini, 1769-1831, d'après un portrait de Behrens. (Propriété de la famille Albertini, à Ponte.)

née Planta-Wildenberg. Avec ses frères, il reçut toute sa première instruction par un précepteur, et fréquenta ensuite les universités de Giessen et de Marbourg. Après l'entrée des Autrichiens dans les Grisons, en mai 1799, il fit partie du gouvernement provisoire à tendances autrichiennes, qui fut dissous deux mois après, par suite de l'arrivée des Français. Albertini s'enfuit avec sa mère à Fürstenberg et y demeura jusqu'au printemps 1800. Il entra ensuite dans le régiment grison au service de l'Angleterre comme premier-lieutenant dans la compagnie du comte Rod. de Salis-Zizers. Le régiment opéra d'abord, du printemps 1800 à la fin de l'année, à Zizers et environs, puis dans la Haute, enfin dans

la Basse-Engadine et fut transféré en Carinthie et en Styrie où il fut licencié en 1801. Albertini retourna alors dans les Grisons; en 1803, il fut député au Grand Conseil pour la Haute-Engadine; il épousa, en 1805, Elisabeth von Gugelberg, de Maienfeld. La même année, il quitta, avec sa mère, l'Engadine, demeura quelques années à Sils dans le Domleschg et se fixa en 1808 à Coire. Par ses efforts, et ceux de quelques philanthropes, fut fondée cette année-là la caisse d'épargne pour les classes pauvres des Grisons. De septembre 1808 à 1809, en qualité de président de la Ligue de la Maison-Dieu, il fut membre du gouvernement où il se montra énergique et résolu, spécialement dans la réforme complète des moyens de transports, qui toutefois n'aboutit pas. De 1807 à 1848, il fut, presque sans interruptions, membre et plusieurs fois président de la cour d'appel cantonale. En 1814 il s'éleva par la parole et la plume contre le rétablissement de l'ancien régime dans les Grisons que poursuivait le parti réactionnaire. C'est dans le même esprit qu'il parut comme député des Grisons à la diète de Zurich où il chercha à éclairer les monarques étrangers et leurs ministres sur la véritable situation et le sentiment public dans les Grisons. Il fut délégué en 1814 à Milan. En 1815 il représenta au congrès de Vienne les Grisons et défendit les intérêts de son canton dans la question de la Valteline. Selon ses instructions, il s'opposa énergiquement à la délégation fédérale qui poursuivait l'incorporation de cette vallée aux Grisons, estimant qu'elle aurait troublé la tranquillité et la paix du canton. Il écrivit sur l'activité de la députation grisonne à Vienne un intéressant rapport. En 1817 et les années suivantes, nous trouvons Albertini parmi les promoteurs les plus actifs de la construction des routes du Splügen et du Bernardin. En 1822, il fut délégué auprès de l'empereur François à Vérone. De 1809 à 1848, il est membre du conseil de l'hygiène publique, qu'il présida de 1818 jusqu'à sa mort; de même, dès 1808 membre du Conseil et depuis 1818 membre de la direction de l'école cantonale; il exerça ces deux fonctions jusqu'en 1843. Cependant, son principal champ d'activité fut la commune de Coire. Il fut reçu bourgeois en 1812 et devint la même année prévôt de la corporation, conseiller et juge de la ville. Il fut bourgmestre en 1819, 1821, 1823, 1826, 1828, 1832, et exerça en cette qualité une activité bienfaisante. Dès 1830 il se retira peu à peu des affaires publiques, la tournure que prenaient les événements politiques ne correspondait plus à ses tendances conservatrices et il ne pouvait se réconcilier avec le nouvel ordre de choses. Le 26 août 1829, il fonda avec Raget

Abys une société dont le but était l'exploitation des mines de fer de Filisur et de Bergün, et qui eut une fonderie à Bellaluna: malgré des difficultés de toutes sortes, cette entreprise a pu se maintenir plusieurs décades, grâce à l'infatigable énergie de ces deux hommes; elle fut mise en liquidation pour cause de faillite en 1858. — Voir: *Erinnerung an Christoph v. Albertini*, Coire, 1859. — F. Pieth: *Graubünden u. der Verlust des Vellins* (dans *JHAG 1912*). — 7. JACQUES, président de la Ligue de la Maison-Dieu, * 15 déc. 1793 à Zuoz, † le 25 juin 1848. Bourgeois de Ponte, il fit ses études de droit de 1813 à 1815 à Heidelberg. En 1819, 1823 à 1825, il est suppléant à la cour criminelle cantonale et de 1833 à 1840 président. 1843-1848, membre et président de la haute cour d'appel; 1828, membre de la commission d'élaboration du code pénal. En qualité de landammann, il fut à la tête du tribunal suprême de la Haute-Engadine de 1825 à 1827 et dès lors, sans interruption jusqu'en 1848, représenta la Haute-Engadine au Grand Conseil. Comme



Christophe Albertini, 1776-1848, d'après un portrait d'un peintre inconnu. (Propriété de la famille Albertini, à Ponte.)

président de la Ligue de la Maison-Dieu, il appartient au Petit Conseil en 1835 et 1840; siège dans la *Standeskommission* en 1831, 1837 et 1847, et en 1836 représente les Grisons à la diète fédérale. C'était un homme aux opinions modérées, conservatrices, un travailleur et un homme d'état dévoué à son canton. — Voir J. Robbi: *Die Standespräsidenten und Vizepräsidenten des Kant. Graubünden* (dans *Graubündner Generalanzeiger*, 1917). — 8. RODOPLHE, ingénieur, * à Zuoz en 1821, † à Samaden le 19 décembre 1896. Il fit ses études techniques à Genève, puis à Carlsruhe où il se trouva avec des amis grisons, le futur conseiller fédéral Bavier et l'inspecteur général des constructions Salis. En 1844 il entra au service du canton des Grisons. De 1847 à 1852, il s'occupa spécialement du projet et de la construction de la route du Prätigau et de la Bernina. De 1852 jusqu'à sa mort, il fut ingénieur des trois districts routiers grisons qui embrassaient à cette époque un territoire étendu et difficile: toute l'Engadine, Bregaglia, Oberhalbstein, Poschiavo et la vallée de Münster. C'est sous sa direction que fut entreprise la correction du talweg de l'Engadine à Celerina, qui, si souvent inondée, offrait un aspect désolé; aujourd'hui l'Inn et le Flatzbach coulent entre de solides digues. — Voir: *Der freie Rätler*, 1896, n° 301. — *SB* 1897, p. 7. — 9. THOMAS, conseiller national, * le 14 juillet 1829 à Horn (Thurgovie), étudia de 1846 à 1847 le droit à Munich et en 1848 à Göttingue et Paris. Rentré à Ponte, son village d'origine, il fut de 1855 à 1857 juge de paix du district d'Unter-Fontana Merla, en même temps président de l'autorité tutélaire de l'Engadine, et de 1857 à 1859, landammann de la vallée. Au Grand Conseil il représenta l'arrondissement de la Haute Engadine de 1853-54, 1861-68, 1871-74, 1879-1883; il fut préfet de 1863 à 1868 et de 1869 à 1870 Conseiller d'Etat; en cette dernière qualité, il se rendit à Vienne en 1869 pour négocier la construction de la route de Martinsbruck. C'est lui aussi qui prit l'initiative de la prolongation de la route de l'Albula, de Bergun à Ponte. De 1882 à 1893 membre et en 1893 vice-président du tribunal cantonal, 1872-1878, membre du Conseil de la Banque cantonale. En 1874 il publia une dissertation sur la construction de chemins de fer dans les Grisons et en 1876, à la demande du gouvernement, un Avis sur les douanes publiques et privées et sur les droits de passage dans les Grisons. Il fit partie du Conseil national de 1893 à 1899; se retira des affaires publiques en 1900 et vécut dès lors à Ponte. — Voir J. Robbi: *Unsere Regierungsräte (Unterhaltungsblätter zum Graub. Generalanzeiger*, 1918, n° 5). — 10. LAURE, de l'ancienne famille grisonne des Gugelberg von Moos, * le 40 mai 1853 au château de Salenegg à Maienfeld. Mariée à dix-huit ans, veuve à quarante, elle mourut le 25 septembre 1909. Sous le pseudonyme de L. Meyer, elle écrivit son *Lehrbuch der Graphologie*, dont la deuxième édition parut en 1900 et la cinquième en 1918. Parmi tous les ouvrages traitant cette matière, celui-ci est un des meilleurs et fut traduit dans plusieurs langues. Mme Albertini avait à Maienfeld un bureau graphologique. Elle recevait des demandes d'analyse d'écriture du monde entier. Fort souvent elle fut appelée pour expertises d'écriture de Zurich, Saint-Gall, des Grisons et même de l'étranger (Belgique); sa profonde sagacité conduisit plus d'une fois le juge sur de tout autres traces et fit découvrir le coupable. — Voir Ad. Frey: *Zum Andenken an L. v. A. (dans Wissen und Leben)*, 1909. — *Neue Bündnerzeitung* du 5 oct. 1909. — 11. JACQUES, Dr en droit, colonel, de Ponte-Campovasto, * le 21 mars 1861, fréquenta le gymnase de l'école cantonale, étudia à Zurich, Munich, l'Isère, Iéna, Berlin et obtint en 1887 le grade de Dr en droit. Il se fixa à Zurich où il fut très apprécié comme avocat. Plusieurs années après, il rentra momentanément dans sa patrie où il fut élu juge de district et d'arrondissement. Après son mariage, il retourna à Zurich, consacra la plus grande partie de son temps à des études militaires et collabora à la rédaction de revues militaires. En automne 1899, étant major, il est délégué par le Conseil fédéral aux grandes manœuvres italiennes; en 1902 il est promu lieutenant-colonel, reçoit le commandement du 30^e régiment d'infanterie et en 1909 colonel d'infanterie. Il retourna alors dans son pays qu'il aimait. En mai 1911, il fut élu landammann de la Haute-Engadine.

C'est le premier landammann de la contrée qui ait été plus de quatre années en charge. Depuis 1913, il représente au Grand Conseil la Haute-Engadine et il est également vice-président du tribunal du district de Maloja. — D'après les renseignements de M. Alf. Schucan, de Zuoz. — Voir Th. von Albertini: *Die rätische Familie von Albertini*, Zurich, 1904. [F. P.]

ALBERTIS, de. Le 20 février 1720, l'abbé de Saint-Gall, Joseph de Rudolfs, reçut en qualité de sujets les frères JEAN et JOSEPH de Albertis, de Venzona, duché de Milan. Ils se fixèrent à Rorschach où ils s'adonnèrent au commerce de toile. Les négociants de la ville de Saint-Gall et de Rorschach s'étaient opposés à leur réception dans les terres de l'abbaye, c'est pourquoi l'Abbé s'était refusé à les recevoir jusqu'au moment où ils reçurent de l'évêque de Constance l'autorisation de s'établir à Arbon. Leur maison de commerce paraît avoir prospéré rapidement; en 1752, Jean céda à ses deux fils sa part dans la maison, d'une valeur de 67 895 florins. Au milieu du XIX^e siècle l'entreprise fut liquidée. Les fondateurs de la maison écrivaient leur nom de Albertis, la lettre de réception donne de Alberti et les descendants s'appellèrent von Albertis. Ils n'ont pas de droit de noblesse; cependant, en 1754, après la mort de Jean, ils revendiquèrent cette dernière. — Voir: Arch. du chapitre St-Gall. — ALOIS, * 25 mars 1801, † 6 sept. 1863 à Rorschach. Destiné d'abord au commerce, il entra dans la politique à la suite du mouvement catholique provoqué par la suppression de l'évêché de Coire-Saint-Gall et la promulgation de la loi sur les droits de l'état en matière ecclésiastique; ces deux événements provoquèrent la grande assemblée populaire de décembre 1834 à Gossau et la fondation du parti conservateur saint-gallois. Placé par les élections de mai 1835 à la tête de la commune de Rorschach et élu par l'assemblée du district premier député au Grand Conseil, il compta avec Léonard Gmür parmi les jeunes chefs du parti et entra avec lui dans le Conseil d'Administration catholique. Pendant vingt ans, jusqu'à son renversement en 1855, il fit partie de cette autorité qu'il présida pendant les législatures de 1843 à 1844 et de 1851 à 1853. Les longues négociations avec la Curie au sujet de l'érection de l'évêché de Saint-Gall eurent lieu en partie durant sa présidence. — Voir *Neues Tagbl.* 1863. [J. M.]

ALBERTO. Nom très répandu dans le canton du Tessin, qui fut porté entre autres par plusieurs artistes. — ALBERTO DE BISSONE, sculpteur. En 1388 il travaille à la construction du Dôme de Milan. — ALBERTO I DE CAMPIONE, travaillait en 1244 à la cathédrale de Modène; oncle d'Arrigo II de Campione. — ALBERTO II DE CAMPIONE, sculpteur, travailla à la construction du Dôme de Milan. Il sculpta, entre autres, en 1404, un sauvage pour la série des « géants » du Dôme sur le dessin de Paulino de Montorfano. — ALBERTO DE CARONA (probablement de la famille des Solari), sculpteur, travaillait en 1387 au Dôme de Milan. — ALBERTO DE CARONA, sculpteur, travailla en 1544 avec son fils Gerolamo et d'autres artistes tessinois à une des portes du Dôme de Milan. — ALBERTO DI PIETRO DE CARONA, architecte au XV^e s. Il construisit avec des artistes italiens l'église de Saint-Venance à Camerino. En 1480, il en acheva la façade avec l'aide de son compatriote Balthazar di Paolo. — ALBERTO DE GIORNICO. Voir GIORNICO. — ALBERTO DE MELIDE, fils de Jean, sculpteur, qui avec son frère Philippe fut chargé d'un monument funéraire dans l'église de Saint-Dominique à Pérouse. En 1471 les deux frères travaillaient à Rome. — ALBERTO DE MORCOTE, maître-constructeur. En 1561, il construisit la célèbre Porta Pia de Rome, sur le dessin de Buonarroti. Le 22 mai 1561, il recevait 38 écus pour ces travaux. — Voir *SKL.* — *ALBK.* — *BStor.* 1880, 1885, 1912. — Pometta: *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri.* — Vegezzi: *Esposizione storica.* — ALBERTO DE LODRINO, de la très ancienne famille seigneuriale de Lodrino. En 1493, il vend un alpage aux gens d'Olivone; il possédait des fermes, prairies, vignes, droits de pâturages et rentes foncières à Semione. Avec sa femme Jeanne, et ses enfants, il échangea le 7 juin 1207 des terres avec l'abbaye de Disentis. — Voir Karl Meyer: *Blenio und Leventina.* — Id.: *Die Capitanei von Locarno.* — ALBERTO DE LUGANO, maître-constructeur du XV^e s. En 1454 il bâtit le château de Saturnia dans le territoire de Sienna. Aux archives des *Riformazioni* de

Sienna il existe la résolution de la petite république par laquelle, en 1454, elle décidait la construction du château et d'en confier le travail à maître Albert de Lugano. — *ALBK.* — Cantù : *Storia della città e diocesi di Como.* — ALBERTO DE NOVAZZANO, un des premiers archiprêtres de Locarno, en 1233. Cette donnée est importante pour la question discutée de l'organisation ecclésiastique de Locarno. — Monti : *Atti III.* — ALBERTO DE RIVA S. VITALE, fils de Petracchio, notaire impérial et secrétaire des évêques de Côme, André degli Avvocati, Etienne Gatti et Henri de Sessa. Les 23 février 1359, 1^{er} novembre 1364 et 14 avril 1371, Albert rédige les instruments d'investiture de nombreux biens et droits féodaux que les évêques André, Etienne et Henri concédaient à des membres de la famille des Muralto de Locarno. — Voir Karl Meyer : *Die Capitanei von Locarno.* [D^r TREZZINI.]

ALBERTOLLI. Ancienne famille de Bedano (D. Lugano) qui fut illustrée du XVIII^e s. à nos jours par une longue série d'artistes de valeur. — 1. FRANCOIS, architecte. * à Bedano 1701, père de Giocondo. Avec son fils — 2. MICHEL * 1732, il construisit le palais épiscopal d'Aoste, d'autres palais et des églises dans cette ville et à la campagne ; le fameux pont de Chatillon, près d'Aoste, sur une vallée profonde, et la route célèbre de « La Meugnette » au-dessous de la ville. — 3. ALBERT, de Bedano, * à Aoste, stucateur du XVIII^e s., fils de Michel. Il est l'auteur des stucs d'une rare beauté qui ornent la grande salle et l'atrium du palais épiscopal d'Aoste. — 4. GRATO, fils du n^o 1, † 1812, stucateur et sculpteur, de Bedano, travailla avec son frère Giocondo, de 1772-1775, à la villa Poggio Imperiale de Florence. Il exécuta aussi les stucs du palais royal de Florence. Il doit être identique avec Grato Albertolli qui, le 26 janvier 1802, est envoyé avec le sous-préfet Rusca de Lugano à la rencontre des gens de la Capriasca révoltés contre l'Helvétique et contre la domination française. — 5. *Giocondo*, * à Bedano le 24 juillet 1742. † à Milan le 15 nov. 1839; fils du n^o 1, architecte, stucateur, peintre, sculpteur et professeur ; en 1809, chevalier de la couronne de fer. Le plus célèbre de toute la famille. Il commença des études littéraires à Aoste, mais étant porté irrésistiblement à l'étude du dessin, son père l'envoya à l'âge de treize ans à l'Académie de Parme. Formé à Parme par un sculpteur et dans le dessin par l'abbé Peroni, et étudiant à l'Académie pendant 10 ans, il se distingua dans la décoration architectonique. En 1770 il est chargé par Ferdinand III de Toscane d'exécuter des statues pour la villa royale de Poggio Imperiale, près de Florence. Il dirige ces travaux pendant quelque temps, puis les laisse à son frère Grato et à des disciples de l'Académie de Parme et en 1772 il part pour Rome afin d'y étudier les monuments de l'antiquité et de la Renaissance. En 1772, Giocondo prépare les projets de restauration de la galerie du château ducal de Mantoue ; avec Carlo Vanvitelli il travaille à Naples à la décoration de l'église de l'Annunciade. En 1774 il est appelé à Milan par le célèbre architecte Piermarini, et est chargé de la décoration intérieure du palais royal de Milan, construit par Piermarini, et qui, satisfait de son travail, finit par lui confier toute l'œuvre décorative. La grande salle était terminée en 1776 ; ce premier exemple de décoration de style classique très pur suscita l'enthousiasme dans les familles nobles de Milan, qui firent décorer leurs palais dans ce style. En 1775 Albertolli est rappelé à Florence et y prépare les dessins et les modèles pour le palais granducal, dont il confia l'exécution à son frère Grato et rentra à Milan. Giocondo joua un des premiers rôles dans la fondation de l'Académie des beaux-arts de Milan, par Marie-Thérèse. De 1776 à 1812 il y fut professeur d'art décoratif et conserva ce poste malgré les changements du gouvernement. Cette activité comme professeur ne l'empêcha point de décorer de 1775 à 1779 la nouvelle villa impériale de Monza ; de faire les dessins pour la décoration des palais du prince de Belgiojoso, des marquis Casnedi et Arconate, du comte Greppi ; de construire, toujours dans le style classique, la façade du palais Melzi au Corso di Porta Nuova, la villa Melzi et la chapelle sur le lac de Côme et d'en exécuter la décoration. Dans la villa de Moncuoco du comte Andreani, il reconstruisit, avec le même matériel, une chapelle, vrai bijou d'art classique, qui existait aupara-

vant à Lugano. Les œuvres de Giocondo sont innombrables et il travailla jusqu'à un âge très avancé. En 1812 une maladie des yeux le força de quitter l'enseignement à l'Académie ; dès lors il jouit d'une pension royale. Il fit encore le dessin du maître-autel de l'église de Saint-Marc de Milan, une foule de dessins de candélabres, de meubles, etc., une partie de la décoration de l'arc de la paix à Milan. Comme peintre il laisse une Madone à l'église de Saint-Roch à Milan. Giocondo a eu le mérite d'être revenu l'un des premiers au style classique ; il exerça une influence très heureuse, très intense et très étendue sur l'art par ses travaux et ses publications : *Ornamenti diversi* (24 planches, 1782) ; *Alcune decorazioni di nobilitate* (publication de 22 planches, 1787) ; *Miscellanea per i giovani studiosi del disegno* (20 planches, 1796) ; *Corso elementare d'ornamenti architettonici* (1805). Elle se fit sentir même en France, en Allemagne, en Russie et en Amérique. Avec David, il est le grand propagateur des idées et de l'art classiques. Il n'est pas étonnant qu'il ait joui d'une grande considération ; en 1805 le gouvernement royal de Milan l'envoya à Paris représenter l'Académie des beaux-arts aux fêtes du couronnement de Napoléon I^{er}. En 1807 il est nommé membre de la Commission de la décoration publique de la ville de Milan. Il fut membre d'honneur des Académies de S. Luc à Rome, de Florence et de Carrare. Retiré de l'enseignement, il continua cependant à faire partie du jury des grands concours. Giocondo a une statue au palais de la Brera à Milan, au Palazzo Civico à Lugano. Il est enterré au cimetière de Porta Garibaldi à Milan où se trouve une belle inscription funéraire. Le 23 janvier 1768 il avait épousé Marthe-Catherine Degiorgi de Bedano, qui lui donna un fils et cinq filles. — Somazzi : *Cenni biografici del Cav. Giocondo Albertolli*, Bellinzona 1883. — Oldelli : *Dizionario.* — *Allgem. Lexikon.* — Bianchi : *Artisti Ticinesi.* — Weiss : *Die tessin. Landvogteien.* — Lavizzari : *Escursioni.* — *BStor.* 1884 et 1888. — Monti : *Atti III.* — Cantù : *Storia della città e diocesi di Como.* — Baroffio : *Storia del Cantone Ticino.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* — *SKL.* — 6. LOUIS, * 1750, † à Milan le 6 avril 1843, prêtre, de Bedano, fils du n^o 1, professeur au Séminaire de Côme, et de 1774 à 1780, au gymnase de Brera, à Milan ; pendant trente ans ami et collègue de Parini. — 7. JACQUES, * à Mugena (au-dessus de Bedano) en 1761, † à Milan le 8 janvier 1805, neveu du n^o 5. En 1773 il va étudier à Parme où son père avait un atelier de marbrerie ; en 1780, à l'Académie de Milan où il suit les cours de Piermarini et de son oncle Giocondo. Inspecteur général des travaux publics dans les districts cisalpins de Padoue, Rovigo et Adria, il est spécialement connu par son activité de professeur au Séminaire et à l'Université de Padoue, 1790, et à Milan, 1798, où il succéda à Piermarini. En 1798 Jacques, avec sept autres professeurs, avait été privé par le gouvernement autrichien de ses charges. Il revint à Milan où il succomba d'un coup d'apoplexie. L'Académie de Brera lui éleva un monument. — 8. RAPHAEL, * à Bedano en 1770, † à Milan en 1812, fils du n^o 5, dessinateur, graveur et peintre. Il fut adjoint de son père à l'Académie de Milan et dessina et grava un grand nombre de planches pour la *Miscellanea per i giovani studiosi del disegno* de son père. Il travailla aussi aux séries de gravures de son cousin Ferdinand. Il grava lui-même le portrait de Pierre Moscati et un Saint-Joseph, de Guido Reni. — 9. *Ferdinand* * Bedano le 11 nov. 1780, † à Milan le 24 avril 1844, architecte, décorateur et graveur, neveu et beau-fils du n^o 5, élève de celui-ci à l'Académie de Milan où il fut envoyé en 1795. En 1805 il est appelé au lycée de Vérone ; en 1807 à Venise, sur l'invitation du célèbre Moscati, alors directeur de l'instruction publique, comme professeur à l'école des Beaux-Arts, que l'on venait de fonder. Etant à Vérone il dessina les meilleures constructions de Sanmicheli et il publia en 1815 ces dessins sous le titre de *Porte di città e di Fortezze di Michel Sanmicheli architetto del XVI secolo.* En 1812 il succéda à son oncle à l'Académie de Milan. A cette époque il essaya de la gravure et fit la plupart des planches composant le grandiose projet du *Foro Bonaparte* publié par l'architecte Altolini ; par ordre du garde des sceaux de Napoléon, le duc Melzi d'Évilvenne, il exécuta le sceau et les armes du gouvernement et des familles milanaises anoblies

par Napoléon : il en fit un registre qui est conservé aux archives de S. Fedele de Milan. Comme architecte, il travailla à Milan, Vêrone et Venise ; en 1824 il s'établit à Gênes où il fit des constructions de style classique ; il dessina les maîtres-autels en marbre des églises d'Agno (1829) et de Sonvico et le monument du duc de Lodi dans la villa Melzi sur le lac de Côme. A Milan, il construisit la façade du palais du comte Paolo Faverna ; à Casalino Novarese, l'église ; il fit de nombreux monuments funéraires, entre autres celui de Mgr Stanislas Faverna de l'église d'Arconate. En 1824 il publia le volume in-folio *Fregi del Foro traiano*, contenant des dessins rapportés de ses voyages à Rome, Naples et Pompei. Il fut membre correspondant de plusieurs Académies et, avec Dominique Moglia, est considéré comme le père de la décoration italienne moderne. — 10. FIDÈLE, * à Bedano 1789, † Monza le 21 février 1832, peintre-décorateur. Elève de l'Académie de Venise sous Dorsato, il acquit une grande perfection dans le grotesque à la manière de Raphaël. En 1812, il se rend à Milan et y décore plusieurs palais ; il laisse aussi une salle de bains très richement décorée dans le palais royal de Monza. — 11. CHARLES, capitaine en 1799 de la première compagnie du contingent de l'élite luganaise. Lors des troubles et des révoltes de 1799 contre l'Helvétique et contre la domination française en Suisse, Carlo fut envoyé avec sa compagnie en aide au gouvernement central. S'étant arrêté dans sa marche à Airole, il est désarmé avec ses hommes par les gens d'Airole et de Quinto et limit par être consigné comme prisonnier aux troupes autrichiennes qui avaient envahi le Tessin. — 12. GIOCONDO, sculpteur contemporain, de Torricella. Il exposa deux œuvres à Zurich en 1883 : *Il biricchino* et *la Melancolia*. — 12. GIOCONDO, * à Bedano le 28 sept. 1870, architecte. Il émigra en Argentine où, en 1893, il fut nommé premier architecte au bureau des travaux publics de Buenos-Ayres ; † 1919. — *BStor.* 1884, 1888, 1893, 1905. — Weiss : *Die tessin. Landvogteien*. — Lavizzari : *Eccursioni*. — Bianchi : *Artisti Ticinesi*. — Monti : *Atti III*. — Oldelli : *Dizionario*. — ALBK. — SKL. [D' TREZZINI.]

ALBERTOLLO, de BELLINZONE, cité en 1471 parmi les artistes qui travaillaient au Dôme de Milan. — *Allgem. Lexikon*. [D' T.]

ALBERTUS, monnaie d'or, simple et double, frappée vers 1620 par Albert, archiduc d'Autriche et duc de Bourgogne ; elle est tarifiée le 11 mai 1620, dans les AS I. V, 2 p. 127. — Voir Schneider : *Handwörterbuch der gesamten Münzkunde*, p. 15. [E. H.]

ALBERTUZ, doyen de Lucerne en 1168, fut le premier doyen authentique du chapitre des prêtres des Waldstätten. [P. X. W.]

ALBEUVE (C. Fribourg, D. Gruyère. V. DGS). Com. politique et scolaire, paroisse. Aussi loin que l'on peut remonter dans l'histoire, le territoire d'Albeuve apparaît comme distinct du comté de Gruyère : peut-être est-ce une donation très ancienne faite par les comtes à l'évêque de Lausanne. Toujours est-il qu'au XI^e siècle, Albeuve changea de propriétaire : Hugo, évêque de Lausanne, donna ce village, en même temps que Riaz et Crans (près Nyon) au chapitre de la cathédrale ; dans un acte de 1200, il est même spécifié qu'Albeuve appartenait uniquement au Chapitre et au prévôt : le doyen et l'évêque n'y avaient aucun droit. En 1291, nouveau changement de possesseur : par acte du 6 août de cette année, en effet, l'évêque Guillaume de Champvent céda au Chapitre son droit de patronage sur les églises de Pontareuse et d'Ependes, entre autres choses, et reçut en échange les droits que possédait le Chapitre et le prévôt sur les églises de Riaz et d'Albeuve, certains biens à Vuadens, ainsi que la forêt de Voucens (Bulle). — Après la conquête du Pays de Vaud par les Fribourgeois, en 1536, Albeuve, de même que Bulle, Riaz et la Roche, demeurèrent la possession de Fribourg qui, dès lors, se considérant comme successeur de l'évêque, se réserva le droit de procéder à la nomination des curés. Albeuve fit alors partie, non point du bailliage de Gruyère, mais bien de celui de Bulle, de même que les autres terres épiscopales mentionnées plus haut ; en 1561, par exemple, on donna l'ordre au commissaire des extentes de faire des grosses particulières pour Albeuve et Bulle. La position excentrique d'Albeuve, au milieu des terres du comte de Gruyère,

n'alla pas sans susciter certains embarras. En 1200, par exemple, eut lieu un arrangement entre les comtes et le Chapitre de Lausanne, arrangement par lequel les comtes abandonnaient au chapitre leurs possessions à Albeuve et à Riaz. En 1237, nouvelle difficulté, entre Rodolphe III et le Chapitre, au sujet d'un certain nombre d'hommes relevant de celui-ci qui avaient épousé des Gruyériennes du comté. Pour prévenir tout ennui dans la suite, on décida que les femmes du comté qui épouseraient des sujets du chapitre, soit à Albeuve, soit ailleurs, appartiendraient à celui-ci, elles et leur postérité, et *vice-versa*. En 1370, autre difficulté encore entre Rodolphe IV et l'évêque Aymon de Cossonay, relative aux limites d'Albeuve : la question fut réglée par une sentence arbitrale.

Albeuve, *Alba aqua* dans tous les documents latins du moyen âge, devait être jadis un assez gros village. Le terrier de 1339, rédigé par le notaire Raymond Bonedici, mentionne un certain nombre de familles qui se sont presque toutes éteintes dans la suite : Tavernier, de la Charrery (actuellement Charrière), Darberg, Wadens, Riboley, Willy, de Cuves, Cugnieu, Bructin, de Gex, Pappiod, Baud, Mermilliod, etc. Le 20 juillet 1876, pendant le tir fédéral de Lausanne, le village fut ravagé par un formidable incendie qui, en deux heures, brûla plus de 160 maisons, l'église, la cure avec les archives et les registres d'état civil. La paroisse d'Albeuve est très ancienne : elle existait déjà au XI^e siècle ; probablement fut-elle détachée de celle de Bulle vers le X^e siècle. L'église paroissiale a été reconstruite, et consacrée le 18 septembre 1883. En 1623, les frères Pierre et Antoine Beaud fondèrent la chapelle des Sciernes, où le vicaire d'Albeuve devait dire la messe trois fois par semaine en été et deux fois en hiver. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses* I, p. sqq. [Paul EBISCHER.]

ALBGAU (ALBEGAU, ALBIGOUVE, ALPEGOVE). Ancien comté dans l'actuel Grand Duché de Bade, sur la rive droite du Rhin, limitrophe de l'Argovie. Il est mentionné pour la première fois en 781 et pour la dernière en 1120. Plusieurs comtes de l'Albgau furent en même temps seigneurs en Suisse. Ainsi ULRICH (780-804) fut aussi comte de Thurgovie ; CHADALOH (891) administra la Basse-Argovie ; LIUTHO (929) était comte du Zurichgau, 924-952, et avoué du chapitre de Zurich. D'autre part, on compte parmi les landgraves de l'Albgau, Rodolphe de Lenzbourg au XII^e siècle. — Voir G. Tumbült : *Die Grafschaft des Albgaus* (dans ZGOR nouv. série VII). — Bader, dans divers tomes de ZGOR. Sur d'autres Albgau souabes voir Stälin : *Württ. Geschichte* I, 279 s. Le nom est d'origine incertaine ; *Alb* nom du Jura de Souabe et de plusieurs rivières ; voir Förstemann II^e 47. [F. W.]

ALBI (BLANC). A. Canton de Genève. Nom de plusieurs familles ayant vécu à Genève dès le XV^e s., originaires de Saint-Gall, de Vaud, de Savoie. Divers membres de ces familles furent reçus bourgeois, quelques-uns remplirent des charges publiques. PIERRE, syndic en 1376. — Voir Genève AE. — Covelle : *LB*. — Grivel : *Liste chronologique des syndics*. [H. D'A.]

B. Canton de Vaud. Nom de nombreuses familles vaudoises qui donnent à Lausanne des chevaliers et des chanoines au XII^e s., à Vevey le juriconsulte Girard Albi au XV^e s., à Aigle et Villeneuve, des curés d'Aigle, des chanoines de Saint-Maurice et de Sion ou Montjoux XIV^e et XV^e s. [M. R.]

ALBI, ALBUS, HENRI, de la famille des seigneurs de La Tour, possédait à Granges et environs de grandes propriétés. Il avait épousé Aymonde, fille du vidame Guillaume d'Anniviers. Dès le 1^{er} décembre 1239, il paraît dans les documents en qualité de gentilhomme et dès le 17 juillet 1252 de chevalier de Granges. En politique, Albi joua un certain rôle. A plusieurs reprises il est nommé à côté des seigneurs du pays, de l'évêque de Sion et à la tête de la noblesse de la contrée ; ainsi dans l'alliance conclue le 17 juillet 1252, par l'évêque Henri I^{er} de Rarogne avec Berne, dans les traités que le même évêque signa avec Pierre de Savoie les 5 septembre 1260 et 27 février 1265, etc. Il paraît pour la dernière fois dans les documents le 6 mars 1278. — *Gfr.* I et II. [D. I.]

ALBICINI (FRA VALERIANO DA FORTI) * à Forti 1753, † 1832, de la famille des marquis Albicini. Après une vie

aventureuse, il se retira en 1817 à l'ermitage de Saint-Bernardo, au-dessus de Comano, où il vécut saintement et dans la pénitence. Grand orateur, il tint, à partir de 1821, plusieurs missions au Tessin et en Italie. — *BStor.* 1893. — Borrani : *Ticino Sacro.* — Monti : *Atti* III.

[D. T.]

ALBIEZ (ALBIETZ, ALBUTZ), PIERRE * à Faulenfürst 1787, de Tiefenhäusern (Forêt-Noire), fils de Michel et de Libérata Burgeria. Son père, marchand de fer, vint se fixer à Fribourg vers la fin du XVIII^e siècle, où Pierre fut élevé. Ce dernier fut naturalisé Fribourgeois en 1826, bourgeois d'Ueberstorf. Pierre épousa la même année Suzanne-Anais-Célestine-Clémence Julian, de Nîmes. En 1806, il s'engagea au service de France; en 1810, il fait la campagne d'Espagne, où sa bravoure lui vaut les galons de sergent-major; puis il fait la campagne de Russie, il est blessé à Polotsk. 1815, sous-lieutenant des voltigeurs à Fribourg; 1821, à Foix, capitaine-adjutant-major dans le régiment de Steiger; en 1828, créé chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de St-Louis; 1831, à Nîmes. Après son licenciement, il revint à Fribourg; 1837, il fait partie du Conseil de guerre, lieutenant-colonel, commandant de gendarmerie; 1845, adjoint de l'inspecteur général des troupes cantonales, instructeur en chef de l'infanterie fribourgeoise. En 1847, s'étant distingué au service du gouvernement conservateur, il fut destitué par les radicaux. Albiez mourut le 25 mai 1852. Il a publié : *Extrait du règlement sur le service des troupes dans les places et en campagne, à l'usage des officiers... et caporaux d'infanterie*, Paris 1825. — Voir aux AE de Fribourg. Doss. individuels A, Albiez; Tobie de Remy; *Recueil de généalogies*, pl. 23. — H. de Schaller : *Histoire des troupes suisses au service de France*, p. 305-421 dans ASHF II. — A. Maag : *Gesch. der Schweizer. Truppen in franz. Diensten*, p. 82, 304, 814. — *Catalogue de la Bibl. économique de Fribourg*, p. 69. — *Gazette de Fribourg* 1852, n° 64. — *Le Narrateur fribourgeois*, 1857, n° 65 — *Annuaire officiel du Canton de Fribourg*, 1838 et s. [REMY.]

ALBIN, Apollinaire, conseiller d'état et médecin de la cour de Russie, 1773-1830. Fils de parents pauvres, originaire de Tersnaus dans le Val de Lugnez, le jeune garçon, fort doué, eut à surmonter les plus grandes difficultés avant de pouvoir entrer à l'école du couvent de Pfafers et d'être reçu, en qualité de futur curé, dans l'Alumneum grison à Dillingen. Cependant une aversion intime pour la théologie et une maladie de poitrine l'obligèrent à abandonner ses études. Une tante riche et deux Messieurs von Blumenthal, d'Obercastels, s'intéressèrent à lui et lui avancèrent l'argent nécessaire aux études de médecine. A Vienne, il fut bientôt l'élève favori du célèbre Pierre Frank qui put abandonner à cet étudiant consciencieux et intelligent, durant la dernière année de ses études, une partie de son activité polyclinique. Ayant obtenu quelques guérisons remarquables parmi des patients de la haute noblesse, le prince russe Wolkonsky, qu'il avait soigné, l'engagea comme médecin personnel. A Moscou où il avait suivi le prince, il se fit bientôt une grande clientèle et devint plus tard médecin du prince Galizin à Pétrograd. Introduit par ce dernier dans le monde de la cour, il se vit confier plusieurs missions importantes par l'Empereur Alexandre 1^{er} qui pour lui témoigner sa reconnaissance, le nomma Conseiller d'Etat et médecin de la cour. Durant l'hiver 1812-1813, Albin soigna des milliers de blessés russes et français dans les hôpitaux de Moscou. En 1829 il voulut rentrer avec sa famille dans sa patrie pour y passer les dernières années de son existence. Mais en 1830 le choléra éclata à Moscou et l'empereur lui confia la direction de trois des hôpitaux les plus importants de la ville. En octobre, le mal l'atteignit aussi et l'emporta en quelques heures. — Voir A. Sprechler : *Gesch. der Republ. der Drei Bünden* II, p. 492-93. [L. J.]

ALBINEN (C. Valais, D. Loèche. V. DGS). Com. politique comprenant les hameaux de Tschinjeren, Buëlis, Cudry, Planedry, Boruri, Dorben, Dieten et Zerdalen. Cité en 1264 *Arbignon*, en 1336 *Albignon* (Gfr. II), c'était peut-être un domaine des nobles d'Arbignon (voir ce nom). Les hameaux et les terres portent presque tous des noms romans : la langue allemande n'a pas dû être employée à Albinen avant le XV^e siècle. Albi-

nen appartenait à la paroisse de Loèche jusqu'en 1737, et construisit son église en 1739. Habitants : 1798, 226; 1910, 359. Les registres de paroisse datent de 1853 (?). — Voir J. Zimmerli : *Die Sprachgrenze im Wallis*, Bâle 1899. [L. Mr.]

ALBINEUS. Voir AUBIGNÉ.

ALBINI, Joachim (JACQUES), abbé d'Engelberg de 1694-1724, était fils d'un maçon du Maienthal, un « homme corpulent et puissant », selon le chroniqueur Bünti du Nidwald. Il ne s'agit pas du Maienthal du canton d'Uri, mais du val Maggia dans le Tessin, où, dans cet îlot linguistique allemand qu'est le village de Bosco, se trouve encore la maison paternelle d'Albini. Ses parents sont Jean et Anna im Herd. Le père habitait vers 1685 à Einsiedeln, probablement retiré des affaires; cependant, il s'occupait beaucoup à cette époque de l'expédition de reliques des catacombes, de Rome à Engelberg, Frauenfeld et à Bosco son village natal. Son fils, le futur abbé Joachim, naquit le 22 mai 1666; en 1687 il est moine à Engelberg, 1690 prêtre et en 1694, étant le plus jeune des prêtres, il devint abbé. Il est rangé parmi les plus capables des abbés qui ont dirigé cette maison religieuse, tant pour les soins qu'il apporta au progrès de la vie spirituelle que pour son intelligence dans l'administration. Il brilla au milieu de ses frères par sa vie ascétique, fut pour eux un exemple et devint, selon le témoignage de son contemporain, le P. Hédouffe Straumeyer, l'abbé « en toute chose et de tous ». Il encouragea les études et les recherches scientifiques par l'achat pour la bibliothèque d'ouvrages nombreux qu'il munit de son ex-libris, il orna la sacristie de pièces d'orfèvrerie de valeur qui ont été conservées pour la plupart. En qualité d'économiste, il continua avec l'Italie le commerce assez important de bétail et de fromage, pratiqué par ses prédécesseurs. Son compatriote Brunner, de Bosco, lui servait de secrétaire-correspondant et le maître-fromager Christian Cattonich ou Cattani, originaire de Tavetsch (Grisons), à Engelberg, était chargé des expéditions. L'abbé Joachim projeta la reconstruction totale du couvent d'Engelberg, composé de constructions de tous les siècles, et éleva dans ce but en 1722 le gros bâtiment servant à l'économie rurale qui limite la cour du monastère au Sud et à l'Ouest; il devait servir d'habitation à la famille religieuse durant la période des travaux. Cependant l'abbé ne devait pas pouvoir mettre ses projets à exécution; il mourut le 11 juillet 1724 après une activité administrative de trente années. Mais il avait posé les bases financières pour la reconstruction du monastère actuel qui se fit après l'incendie de 1729. Joachim fit don à l'église paroissiale de Bosco du corps de saint Théodore, martyr, et de nombreux objets de valeur. Les armoiries d'Albini portent un lion issant avec un B entre les pattes. Une grille de fer avec ces armes doit se trouver à Genève. Le portrait à l'huile de Joachim se voit dans la salle de réception du couvent. Son successeur, Emmanuel Crivelli, paya, en février 1739, 133 florins au lieutenant et peintre François-Jean auf der Maur, de Schwyz, pour ce portrait et d'autres peintures; il reçut ensuite en don gratuit du « fils du peintre Thuring », un second portrait de Joachim, peut-être une copie du premier. — Voir *Album Engelbergense*, 1882. — R. Durrer, dans Rahn : *Statistik schweiz. Kunstdenkmäler : Unterwalden*. — E. A. Stückelberg : *Geschichte der Reliquien in der Schweiz*, 1902. — *Regesten* 1145-1157, 1158, 1162, 1166 et 1168. — Dr P. Ignaz Hess : *Der Klosterbau in Engelberg* (Jubiläumsgabe, 1914). — Borrani : *Ticino sacro*. — Oldelli : *Dizionario*. — Monti : *Atti* IV. [P. Ignaz Hess.]

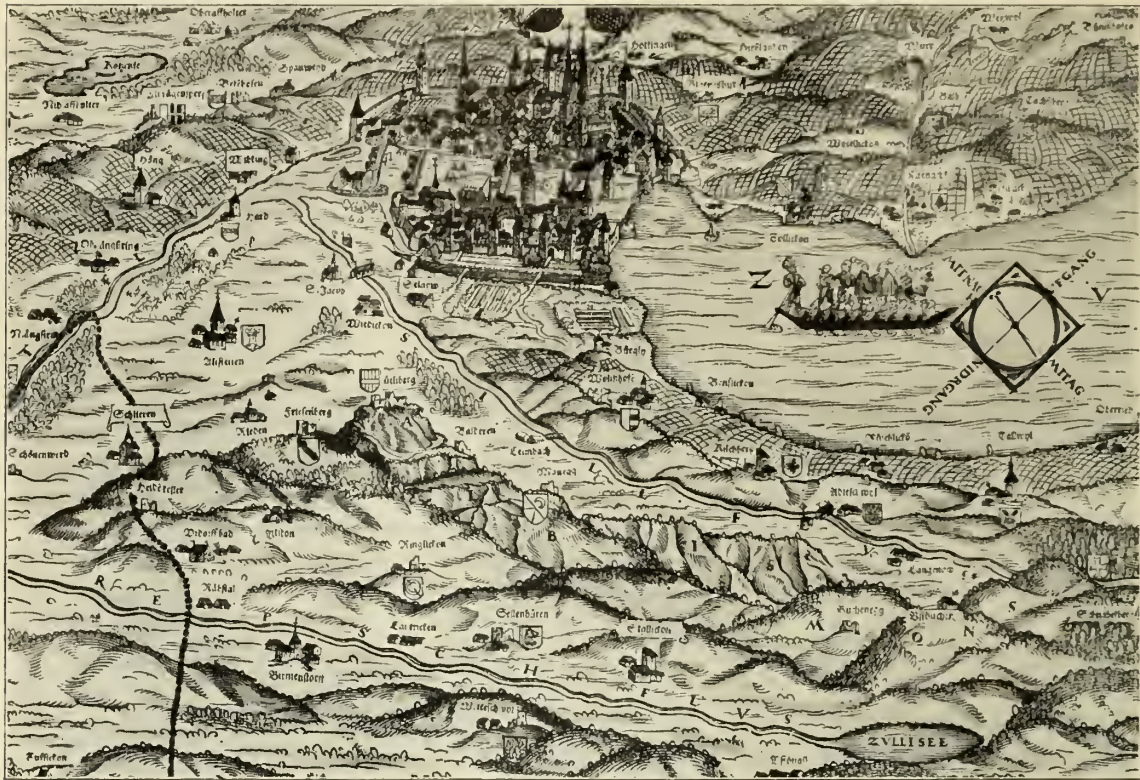
ALBINNA, ALBUNA, etc. Nom primitif, d'origine celtique, de la rivière et de la ville d'Aubonne (Vaud). Voir AUBONNE. Cité dès le X^e siècle. [M. R.]

ALBINUS. Nom latin de Nicolas Wyss (voir Journal de Bullinger, éd. Egli, p. 41). [F. H.]

ALBIS (latin Mons Albus) (C. Zurich, V. DGS). Chaîne de montagne comprenant jadis l'Uetliberg; la partie nord porte les noms de Albishof, Albis (gütli) et Albsrieden, tandis que l'on réserve aujourd'hui plus spécialement le nom d'Albis pour l'extrémité sud de la chaîne; le passage de l'Albis et le territoire et les fermes qui s'étendent de là jusqu'aux gorges de la Sihl. Le nom est probablement

d'une manière quelconque en rapport avec Alpes : mhd. *albe* (ahd. *alpa*), en allemand suisse encore prononcé en partie avec *b*, aussi bavarois *Alb'n*, *Alm* «alpage, alpe»; comparer aussi *Albinen*, nom d'un haut village de montagne dans le Valais; un mot *alb* «montagne, hauteur», est probablement d'origine pré-indogermanique et est répandu comme noms d'endroits dans l'Europe occidentale: *Albion*, irlandais *Alba*, Ecosse, italique *Alba*; noms de villes situées à une grande altitude, *Albumus*, montagne dans la Lucanie; en mhd. la signification de montagne est encore conservée dans la « raulhe Alb », avec le son primitif; voir Weigand: *Deutsches WB*² p. 43 b. — A. Walde: *Latein. etym. WB*² 1910, p. 23, 28, sous *albus*, *Alpes*. C. Türlé écrit *Alpis* dans sa

nos jours. Ainsi le hameau de Medikon (Stallikon) ne compte plus qu'une maison d'habitation; les métairies Schnabelberg et Jäger (Langnau) étaient déjà désertes au XVIII^e s. La vigne que l'on trouvait encore au milieu du XVIII^e s. à Unter-Albis, à 600 m. d'altitude, a diminué du flanc Sud-Est de l'Albis ces derniers temps. — Voir aussi Ebel: *Anleitung die Schweiz zu bereisen*, II 1809, p. 23-28. Le passage de l'Albis, point stratégique souvent mentionné dans l'histoire militaire, a été occupé en 1799, entre les deux batailles de Zurich, par le général Masséna (F. Becker: *Die 1. Schlacht bei Zürich*, p. 84). Il existe, du cartographe H.-C. Gyger, une jolie petite carte de l'Albis, du XVII^e s., avec les armoiries du bailliage de Knonau (AE Zurich, II, 1152). — Voir Ed. Attenhofer: *Albisbriefe*, 1890,



La chaîne de l'Albis. Reproduction d'une partie de la carte Murer de 1566 (Bibliothèque Nationale).

Descriptio de situ Confederatorum (QSG VI); *Albisi*, dans *Geographus Ravennensis* IV 26; 820, *mons Albis*; 853, *mons qui Albis vocatur*. Sur la crête de l'Albis il y avait trois châteaux-forts: 1. l'Uetliburg, refuge préhistorique et poste de garde romain; au moyen âge château des barons de Regensberg, détruit en 1267 ou 1268. — 2. Baldern, château impérial et de bailli royal. Suivant la tradition, il aurait aussi été détruit dans le combat contre les Regensberg. Le château élevé et solide que cite Vitoduran sur l'Albis près Zurich (*Castrum excelsum et firmum in monte dicto Albis prope Thuregum*) doit être plutôt l'Uetliburg. — Voir *Turicensia* 1891, p. 32. — 3. La Schnabelburg, propriété des barons von Eschenbach-Schnabelburg, fut détruite en 1309 par les ducs d'Autriche (ZT 1894, p. 128). Sur le versant Est de la montagne se trouvaient les châteaux de Friesenberg et Manegg ainsi que le petit couvent de femmes de Marienberg; sur le versant Ouest, le château des barons de Sellenbüren. Suivant A. Schoch: *Beiträge zur Siedlungs- u. Wirtschaftsgeographie des Zürichseegebietes* (1917), les établissements les plus élevés sur l'Albis et le nombre de leurs habitants ont diminué ou même disparu de 1634 à

tirage à part du *Stadtbote* (avec de courtes notices géographiques et historiques sur l'Albis). — Gottlieb Binder: *Der Uetliberg u. die Albiskette* (avec carte) dans *Orell Füßli's Wanderbilder* n° 339-340. — (H. Weber): *Der Albis. Ein Gedicht in Hexametern*, Zurich, 1842. — J.-C. Heer: *Bilder vom Albis*, 1897. — 2 panoramas par H. Keller (1809) et M. Hüni (1902); voir *Bibliogr. Landeskunde* II a. p. 479. La section Am Albis du C. A. S. fut fondée en 1897, comprenant des membres du district d'Affoltern. [F. HEG.]

ALBIS (C. Zurich, V. DGS). Hameaux et fermes. I. HINTER-, MITTLER- et OBER-ALBIS ou BRUDER-ALBIS, de la Com. Hausen. II. UNTER- et HINTER-ALBIS, et l'ancienne Com. civile Albis, de la Com. Langnau.

I. Ces fermes s'appelaient autrefois RATHLISBERG, désignation qui se rencontre encore dans la carte du canton de Keller, de 1831 (Ober- et Unter-Ratlisberg). En 1189, le pape Clément III confirma au couvent de Muri la possession du domaine *Rathlispere*. En 1255 les habitants de la montagne *Rathlispere* reçurent l'ordre d'assister aux trois grandes fêtes de leur église-mère à Baar, mais d'aller au culte au couvent de Cappel. En 1260, l'abbaye de Muri remit en fief héréditaire ses possessions

dites *Ratholtsperch* à l'abbé de Cappel et les serfs qui en dépendaient, parmi lesquels les tenants de *Ratoltsperch*, au couvent de Cappel. Sept ans plus tard, les nobles de

Zürich. — L. Hennequin : *Zürich. Masséna en Suisse*. Par suite de l'ouverture des lignes de chemin de fer Zurich-Alfoltern-Zoug (1864) et Zurich-Thalwil-Zoug (1897), le trafic a considérablement diminué sur ces routes. Par contre, les chemins de piétons, de l'auberge de Baldern dans la vallée de Stallikon, et par la Schnabellücke sous la Schnabelburg, sont très fréquentés depuis longtemps. L'ancienne route de l'Albis était jusqu'au XIX^e s. très mauvaise, étroite et dangereuse pour les voitures. Des éboulements et les pluies l'endommagèrent ou la détruisirent à plusieurs reprises. Déjà en 1492, les abbés de Cappel et Muri ainsi que les habitants de la région furent invités à rétablir le chemin dévasté par l'eau. Après une amélioration en 1651, la route fut reconstruite en 1744 et 1757-58 ; les communes du bailliage de Knonau durent contribuer aux frais. La route eut dès lors son propre inspecteur et fut rendue carrossable.



Vue du Mont Albis d'après un dessin de Fr. Schmied, gravé par Siegfried. (Bibliothèque centrale, Zurich).

Schnabelburg vendirent aussi à Cappel l'avouerie de leurs possessions sur la montagne dite *Ratoltsperch* ; la dime de ces terres passa à l'Abbaye en 1288. Le nom de Bruderalbis fut porté du XVI^e au XIX^e s. par les fermes de Ober- et Unter-Rattlisberg à cause de la famille Bruder (Bullinger : *Reform.-Gesch.* I p. 279). Sur la carte de Gyger, 1667, le nom de Bruderalbis se trouve entre les deux fermes.

II. Dans la banlieue de Langnau se trouvent les hameaux de Unter-, Ober- et Hinter-Albis sur la route de l'Albis. Jusqu'au milieu du XIX^e s., il existait une commune civile Albis. Les tables de population 1634-1910 des 3 hameaux se trouvent dans A. Schoch : *Beiträge... des Zürichseegebietes*, Tableau VII.

Le haut du passage, où se trouve l'ancienne auberge du Cerf à côté de la nouvelle *zum Windegg*, s'appelait *zur Buchen* déjà au XV^e s. (*Brennwaldchr.* II, p. 85 et cartes de Murer et de Gyger). Après la bataille de Cappel, les Zuricois se réunirent sur l'Albis à *zur Buchen*, y reçurent des renforts, mais se retirèrent sur Bremgarten (Bullinger : *Reform.-Gesch.* III, p. 104). — En juillet 1799, le général Masséna avait là ses quartiers (vue de l'auberge dans *ZWChr* 1901, p. 320). Il y avait déjà en 1547 un établissement de bains sur l'Albis ; en 1643 une société de tir, qui comptait 127 membres en 1708, y fut fondée. Le pasteur de Thalwil devait tenir le catéchisme sur l'Albis avant la construction de l'église de Langnau ; il recevait un cheval pour cela.

La veuve du colonel von Escher-von Meiss construit en 1871 une villa entre Ober- et Mittler-Albis, dont sa fille, le délicat poète Nanny von Escher, fit le rendez-vous des amis de la littérature et de l'histoire (*ZWChr.* 1908, p. 294-295 avec vue). Ses recueils de poésies, *Gedichte*, Frauenfeld, 1895, et *Meine Freunde*, Zurich, 1917, contiennent plusieurs morceaux se rapportant à l'Albis. Un monument commémoratif des batailles de Zurich de 1799, le *Franzosenbrünneli*, a été érigé entre Mittler- et Unter-Albis (Attenhofer : *Albisbriefe*, p. 30). [F. HEGI.]

ALBIS (ROUTE ET COL) (C. Zurich. Voir DGS). Deux routes conduisent sur la chaîne de l'Albis, l'une, autrefois peu connue, de Albisrieden à Birmensdorf par l'Unter-Albis ; l'autre, d'Adliswil à Hausen ou Knonau. Toutes deux relient Zurich à Zoug et ont joué un rôle dans différentes guerres : dans l'ancienne guerre de Zurich (*Chroniques* de Fründ et Edlibach) ; dans celle de Cappel (Bullinger : *Reformationsgesch.*) et dans les batailles de Zurich de 1799 (W. Meyer : *Die 1. u. die 2. Schlacht bei*

cette route ; en 1846, celle de Lucerne passait de jour par l'Albis et de nuit par Horgen. Ce service postal prit fin à l'ouverture du chemin de fer d'Alfoltern en 1864 (*Mem. Tig.* I-IV. — AE Zurich, *Akten V*). Dans ces dernières années, le chemin longeant la crête de l'Albis, depuis l'Uetliberg au col de l'Albis par l'auberge Felsenegg (*ZWChr.* 1908, p. 130 s.) a été rendu carrossable. [F. HEGI et E. STAUBER.]

ALBIS, CHRISTIAN, artiste-peintre et membre de la *Lux- und Løyenbruderschaft* à Zurich aux environs de 1520. — ASA 5, p. 17 et SKL. [F. H.]

ALBIS, d'. Famille originaire de Milbau en Auvergne (France), qui se fixa au pays de Vaud au XVIII^e siècle et acquit la bourgeoisie de Pully. Armes : d'azur à un cygne d'argent surmonté d'un croissant accompagné de deux étoiles d'argent. [M. R.]

ALBIS, von. Nom de familles à Rheinau, Aarau et Zurich. A. — 1. EGLOLFUS, témoin à Bendlikon en 1167 ; fait partie de la suite des barons von Eschenbach et Schwarzenberg, sans doute en qualité de ministériel (*UZ* I, n^o 319). — 2. JEAN de Albis, *Alweis, Alben, Albitze*, ministériel des Regensberg depuis 1271, fut vendu avec sa femme en 1294 au comte Rodolphe de Habsbourg en qualité de gentilhomme dépendant du château de Balm, près Rheinau. Il avait reçu des barons de Regensberg, pour dot de sa femme, la dime d'église de Egg à Esslingen. D'après les rôles, détenteur de biens hypothéqués par les Habsbourg, à Egg, Liebenberg et Oetwil (*UZ* IV et VI. — *Habsburger Urbar* II). † avant 1306 sans enfants. D'après le rentier du couvent, de 1330 environ, les von Albis possédaient aussi un fief noble à Rheinau. — 3. FRITZSCH ou FRÉDÉRIC, bourgeois d'Aarau en 1329, † avant 1360.



Sceau de Frédéric von Albis (23 févr. 1343)

Il scelle en 1343, en qualité d'arbitre, avec un sceau portant une roue de moulin. Il laissa deux enfants, Jean et Anna, qui devint la femme de Henri Eppli, de Zurich (voir ce nom et aussi concernant JEAN 1370, US).

B. — 1. ULRICH, *ab* ou *von Albis*, frère lai au couvent de Wettingen de 1248 à 1267, ne paraît pas identique à Ulrich de Schnabelburg, de même frère lai à Wettingen (Dom. Willi : *Album Wet-*

tingense, 1892, p. 6 et 8. — Dom. Willi: *Das Zisterzienser-Stift Wettingen-Mehrerau*, p. 61. — De la famille Ab Albis ou Albiser citée depuis 1293 à Heisch et à Hausen am Albis, à laquelle se rattache peut-être Frédéric von Albis, mentionnés — 2. RUDI, fils de Hans, qui reçut en 1399, du couvent de Cappel, le lieu « rouge » à Heisch. — 3. NICOLAS, son frère (?) et — 4. HANS, de Hausen, tous deux meuniers sur la Sihl, près Zurich, furent reçus bourgeois de cette ville en 1401 et 1423. — Merz: *Wappenbuch der Stadt Aarau*, p. 325. — *UZ* VI et VII. — AE Zurich, *Ausgeschied. Urk. Cappel*. — *Bürgerbuch* I. — Voir aussi ALBISSER. [F. HEGI.]

ALBISBRUNN (C. Zurich, D. Affoltern, Com. Hausen. Voir DGS). Etablissement hydrothérapique sur un plateau au pied de l'Albis, entre les villages de Hausen et Ebertswil, le plus ancien de la Suisse, fondé en 1839 par le Dr Wilhelm Brunner de Winterthour, et dirigé par lui pendant 44 ans. La maison fut construite en 1839-40 et agrandie aux deux ailes en 1842. Le prospectus de 1844.



Albisbrunn, d'après une reproduction d'un tableau de S. Brunner, gravé par H. Huber.

par le Dr Brunner, donne une description du traitement à l'eau froide, mais bientôt l'institut pratiqua aussi les autres méthodes hydrothérapiques. En 1843, il comptait déjà 143 baigneurs; dans les années suivantes, le peintre Alexandre Calame, et depuis 1851, Richard Wagner, vinrent s'y reposer. — Voir *Basler Nachrichten* du 3 juin 1885, suppl. au n° 129. — Henri Nägeli: *Gedichte u. Erinnerungen... über das Kurleben in Albisbrunn*, Zurich, 1842. — F. Vogel: *Denkwürdigk. Stadt u. Landsch. Zürich* I, p. 45. — Dr E. Paravicini (médecin et propriétaire de l'établissement depuis 1884): *Die Wasserheilanstalt Albisbrunn*, 1886. — Julius Studer: *Albisbrunn, eine Gesch. Skizze*, dans *NZZ* 1889, n° 207 et 212. — *ZWChr.* 1901, p. 167. [F. H. et A. M.]

ALBISETTI, famille anciennement à Balerna, qui paraît vers 1600; aujourd'hui il en existe deux branches, dont l'une à Novazzano et l'autre à Magliasina. On dit que cette famille descend de la famille des Albizzi du Génois et du Nicóis. Par les mariages, elle est alliée aux nobles Vittadini de Milan; en effet, un Joseph Albiseti épousa une Rovida, descendante des nobles Vittadini et cousine de Carlo Cattaneo. Dans la maison qui appartient aujourd'hui aux Albiseti alla Brusata de Novazzano, naquit en 1634 le célèbre architecte Carlo Fontana. — 1. JOSEPH, de la Magliasina, curé de Muzzano, député au Grand Conseil de 1808-1813. — 2. JOSEPH, fils de Pierre et d'Angela Fontana, * en 1784 à Brusata de Novazzano, † en 1881. C'est

lui qui s'allia aux Vittadini de Milan en épousant Rovida. — 3. FRANÇOIS, de Ponte-Tresa, député de la Magliasina au Grand Conseil, de 1803 à 1808, et de 1813 à 1815. — 4. CHARLES, fils du n° 2, * à Novazzano en 1833, major des troupes tessinoises en 1872; député au Grand Conseil de 1877 à 1885, de 1893-94 et de 1897 à 1902, † en 1908. — 5. NATALE, sculpteur contemporain, de Stabio, s'établit à Paris. Les quatre statues de la façade centrale de l'Ecole Polytechnique de Zurich sont de lui. Il exposa régulièrement au salon de Paris de 1890 à 1893 et de 1897 à 1899. A l'Exposition universelle de 1900, il exposa le groupe *Melchthal et son fils*. Membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts en 1897 et de la Société tessinoise des Beaux-Arts. — 6. PILRE, de Novazzano, fils du n° 2. De 1885 à 1892, représentant de Chiasso au Grand Conseil; en 1892, membre de la deuxième constituante tessinoise. Capitaine et syndic de Novazzano pendant 27 ans, † 1909. — 7. CHARLES, petit-fils du n° 2 et cousin du suivant, * à Novazzano en des forêts et major d'état-major général depuis 1917; depuis 1919 commandant du bataillon 95. — 8. JOSEPH, fils de Trifones, orfèvre encore vivant, de Novazzano, * le 14 mai 1880; directeur de police à Lugano, commandant-major du bataillon de landwehr 175 depuis le 31 déc. 1916. — Voir *Allgem. Lexikon*. — *BStor.* 1897. — Dotta: *I Ticinesi*. — SKL. [Dr TREZZINI.]

ALBIS-GÄU (GEUW).

Circonscription judiciaire prévue dans l'ordonnance de 1761, comprenant la seigneurie de Knonau, les bailliages de Wettswil, Birrnsdorf et Wiedikon (et le soi-disant Kreuel de la commune d'Albisrieden et les juridictions de Ringikon et Utikon avec Niederurdorf qui dépendaient des tribunaux de Zurich). — Voir *Rathschreiber- und Schuldenbott-Ordnung* de 1761, p. 177-197, avec la liste de toutes les localités qui en dépendaient. [F. H.]

ALBIGÜTLI (C. Zurich, D. et Com. Zurich, jusqu'en 1892 Com. Wiedikon.

Voir DGS). Vieille auberge et place de tir au pied de l'Uetliberg, qui exactement s'appelle *Unter (dem) Albis*, ou plus simplement *im Albis*. En 1272, l'abbesse de Zurich vend à Ilugues Micheli une terre à Sihlfeld *Unter (dem) Albis*, et à Ilonrein (*UZ* IV, n° 1479). Cet Albis à Wiedikon se divisa en deux parties, séparées par le ruisseau qui descend de Kolbenhof: *Grossalbis* au Sud-Est, et *Klein-albis* au Nord-Ouest. (Vögelin: *Attes Zürich* II, p. 694 et carte de 1650 environ. — K. Escher: *Chronik der ehem. Gem. Wiedikon u. Ausersihl*, p. 112). L'auberge d'Albigütli a donné son nom aux installations de tir, qui furent érigées en 1897-98 à Grossalbis par la société de tir de la ville de Zurich. Ces installations furent inaugurées par un tir cantonal, du 12-21 juin 1898. (Voir Fritz Marti: *Die Schützengesellschaft der Stadt Zürich*, 1898, p. 95-101. — Richard Kuder: *Die Festbauten auf dem Albisgütli* dans *Eidgen. Schützenfestzeitung* 1907, n° 1, avec vues et plan. — *ZWChr.* 1899, nos 28 et 30; 1907, nos 27-30; 1911, p. 466). Pour le tir fédéral de 1907, on construisit la ligne de tramways *Albisgütlibahn*, qui ne fit pas ses affaires, et fut exploitée dès l'origine par les tramways de la ville. — Voir Part. KNABENSCHIESSEN. [F. HEGI.]

ALBISHOCHWACHT « sur le Schnabelberg ». Le Défensional de Haller de 1620 prescrivait d'établir un poste de veille sur le Bürglenstutz de la chaîne de l'Albis. Il fut érigé sur le Schnabelberg, au Nord-Ouest de l'an-

ancien château de Schnabelburg, au point de 880 m. Construit en bois, il brûla en 1664, dans l'affaire Wigoltingen et fut remplacé par un édifice de pierre. Il résulte de l'inspection de 1689 que le veilleur devait être pris dans la paroisse de Hausen, dans celle de Rifferswil et dans la garde de Langnau. A la place du poste de veille qui fut vendu par l'Etat en 1856, on a érigé en 1873 un pavillon encore existant. (*ZWChr* 1901, p. 320). — Voir G.-J. Peter: *Zur Gesch. des zürcher. Wehresens im XVII. Jahrh.*, avec supplément: *Hochwachtenkarte*, de H.-C. Gyger, de 1643. Panorama de Keller 1809 (Ebel: *Anleitung I.*). [F. Hegl.]

ALBISHOF (C. Zurich, D. et Com. Zurich, mais jusqu'en 1893 Com. Wiedikon). Sur la route de l'Uetliberg, à l'Ouest de Albisgarten, existe depuis 1850 une fabrique de briques qui possède des succursales à Giesshübel et Heuried et qui, pendant ces 20 ou 30 dernières années, a beaucoup contribué au développement des constructions dans la ville de Zurich. En 1871, fut fondée aussi à Albishof la fabrique de poterie Bodmer. — Voir K. Escher:

condition de célébrer son anniversaire et ceux de ses parents et d'ajouter dans les chants d'église l'*Exuperantius* (voir ce nom) aux deux anciens patrons zuricois (*UZ III*, n° 1255). Il y avait d'autres propriétaires de moindre importance à Albisrieden: l'abbaye d'Engelberg, les couvents de femmes d'Etenbach et de Selnau, et plus tard l'hôpital de Zurich. (Hoppeler: *SSR Zürich I. 1*, p. 108-114). Albisrieden appartenait à l'origine à une grande association de «marke», celle de Zurich (?); en 1566 il sépara ses pâturages de ceux de Wiedikon avec lesquels il formait jusqu'alors une indivision où la corporation des bouchers de Zurich avait part (*SSR I. c.* p. 147). Le plus ancien rôle coutumier date de 1346; il est en latin tandis que le texte allemand est du XV^e s.; il a été renouvelé en 1562 et 1651 (*SSR*). Nous sommes peu renseignés sur le bailliage d'Albisrieden. Au X^e s. apparaît bien comme tel un Azilinus (*UZ I*, n° 190), mais il était probablement sous-bailli. Le bailliage passa ensuite aux Zähringen qui le remirent peut-être en fief aux Schnabelburg; ces

derniers ne le possédaient en fief impérial que depuis 1218, puis il devint arrière-fief de la famille des chevaliers Mülner de Zurich. En 1255 Jacob Mülner vendit le bailliage au chapitre de Zurich, qui le reçut en fief la même année du roi Guillaume (*UZ I* n° 429, III n° 940 et 1199). En 1526, le chapitre remit la haute et basse justice d'Albisrieden à Zurich qui depuis 1366 au moins y avait des bourgeois externes (*Zürcher Steuerbücher I*, p. 102). Zurich attribua Albisrieden au haut bailliage de Wiedikon, mais les revenus fonciers et les dîmes restèrent au chapitre. Après 1798, il lit partie du district de Zurich, puis de 1803-1814 de celui de Horgen et à partir de 1814 de nouveau de celui de Zurich. Pour ce qui concerne le gibet, voir Vögelin: *Attes Zürich II*, p. 642.

Albisrieden possédait déjà en 1270 une chapelle (*UZ IV*, n° 1164), dont les patrons étaient SS. Conrad et Ulrich (Nüschieler: *Gotteshäuser III*, p. 402; *SSR Zürich. I. 1*). Le Grossmünster désigna et rétribua le pasteur jusqu'en 1831, date où la collature passa à la commune. Parmi ces pasteurs il y eut J.-J. Breitingen, le futur antistes. La chapelle fut agrandie à plusieurs reprises, ainsi en 1680 où elle fut dotée d'une nouvelle tour; en 1753 elle fut restaurée et en 1816-17 elle fut remplacée par un nouveau bâtiment de l'architecte Conrad Stadler (*ZWChr.* 1906, p. 281, avec vue). L'église possédait un fonds assez considérable, ce qui lui permit de secourir ses pauvres dans les années de disette de 1771 et 1772, sans le secours des autorités. Albisrieden fut érigé en paroisse le 18 août 1866. L'école date du XVII^e s.; le maître était payé par le fonds de l'église, mais en 1780 cette subvention fut supprimée et l'école devint libre (*AE Zurich, E II*, 496). On construisit des maisons d'école en 1807 et à deux autres reprises.

Dans la guerre de Zurich, le 22 juillet 1443, les avant-postes des Zuricois et des Confédérés se rencontrèrent à Albisrieden ou près du village (*Edlrichs Chronik* dans *MAGZ IV*, p. 53. — Hans Fründ: *Chronik*, éd. Kind, 153 et 154. — *QSG XVIII*, p. 212). En 1799, Albisrieden fut occupé de juin à septembre par les Français et s'en plaignit au Directoire avec Citikon et Birmensdorf (*ZT* 1862, p. 49). Un *Specifischliches Verzeichniss des Schadens, den die Gem. A. i. J. 1799 durch die fränk. Einquartierungen u. Requisitionen erlitten* (1800), par H.-K. Brunner, pasteur à Albisrieden, se trouve dans les archives de la cure. Albisrieden eut aussi à souffrir des combats qui se donnèrent à ce moment (*ASHR IV*, p. 613, 1446 et 1532). En décembre 1813, il fut traversé par les troupes autrichiennes.

Depuis la fin du XIX^e s. l'industrie s'est considérable-



Le nouveau stand d'Albisgütli, ouvert en juin 1898 (*Schützenfestzeitung* 1907).

Chronik der ehem. Gem. Wiedikon u. Aussersihl, p. 104. — Comptes-rendus imprimés. [F. H.]

ALBSRIEDEN (C. et D. Zurich. Voir *DGS*). Com. politique et scolaire et ancienne com. civile avec corporation de forêt, paroisse depuis 1866, école secondaire depuis 1902. *Armoiries*: d'azur à la croix pattée de gueules. En 1836, la Société des antiquaires de Zurich a mis à jour, sur l'ancienne place du gibet, un groupe de bâtiments romains, dont une villa avec son hypocauste en ruines, et une foule d'objets parmi lesquels des tuiles avec l'empreinte D. S. P. D'après les monnaies trouvées, l'établissement a dû être occupé jusqu'à Constantin, puis quitté subitement et réduit en cendres. (*MAGZ X*, p. 83, n° 346-348 et XV. 3, p. 82. — Heierli: *Urgesch. der Schweiz*, p. 340).

Albisrieden s'appelait à l'origine seulement Rieden (820 *Rieda*, *Riete*, 1225 *Riedirn*, 1255 *Riedin*, 1256 *Rieden*, 1271 *Riedin prope Albis*, 1275 *Rieden prope montem Albis*); nommé *Rieden am Albis* pour le distinguer des villages d'Oberrieden et Rieden ennet der Glatt, près de Wallisellen; et au ahd. (*h*)riot «marécages» (entre Albisrieden et la Limmat se trouvent encore aujourd'hui des marais), et non du ahd. *riod* «essartage»; voir *SI VI*, 1735 milieu. Il apparaît pour la première fois dans le *Rotulus* du Grossmünster de Zurich (IX^e s.) comme *villula Rieda* en possession du chapitre de Zurich (*UZ I*, n° 37). C'était presque entièrement une seigneurie foncière du chapitre avec de nombreux serfs; c'est pourquoi elle prit les mêmes armes que celui-ci. En 1264 apparaît la première mention certaine d'un maire d'Albisrieden, Rüdiger. Il avait remis ses fiefs au chapitre sous



ment développée à Albrisrieden et de nombreuses fabriques ont vu le jour (NZZ 1919 n° 152). La commune s'efforce d'obtenir sa réunion à la ville de Zurich. Les registres tres de baptêmes datent de 1590, ceux de mariages de 1597 et ceux des décès de 1700. Registres des bourgeois de 1750. Habitants, 1634: 243; 1814, 1852; 1836: 496; 1860: 610; 1888: 766; 1900: 1218; 1910: 1778. Liste des bourgeois avec leurs professions et des maîtres, de 1863, dans J. Frick: *Das Gemeindebuch des Limmattales* II, p. 101. — Voir *Mem. Tigur.* I-IV. — *ZWChr.* 1906, avec vue du village, p. 237 et 282 s. — *Gemeindechronik von A.* (1901-05) par O. Winkler, pasteur à A. de 1896 à 1905 (Mns à la Bibliothèque Centrale de Zurich). [C. BRUN et A. M.]

ALBISSER, nom de famille que l'on rencontre en plusieurs endroits.



A. **Canton de Soleure**. 1. Ancienne famille bourgeoise éteinte de la ville de Soleure. — JEAN, originaire du St-Michels-amt (dans la prévôté de Beromünster, C. Lucerne), reçu bourgeois en 1639. La famille s'éteignit avant 1759. *Armoiries*: d'azur au cor postal d'or, surmonté d'une étoile d'or. — Voir Franz Hallner: *Geschlechterbuch*. [v.v.]

B. **Canton de Lucerne**. Famille de Büron, Entlebuch, Geuensee, Grosswangen, Schachen, etc. — 1. JEAN-BAPTISTE, de Geuensee, secrétaire de préfecture 1820, grand conseiller, Conseiller d'état 1841, président du tribunal 1845. — 2. JOSEPH, juriste à Lucerne, où il naquit en 1868. Il étudia le droit et l'économie nationale à Leipzig, Munich et Berne. Il est avocat depuis 1895 et depuis le 1^{er} juillet 1915 membre du Conseil communal de Lucerne. Il fait partie depuis 1899 du Conseil général de la ville; il a siégé en 1894-1895, puis depuis 1903 au Grand Conseil de Lucerne comme représentant du parti socialiste qu'il a fondé. Dès 1895 il s'occupa des cheminots; membre fondateur de l'Union suisse des employés des services de transport, dont il fut le président central de 1898 à 1902 et de nouveau depuis 1909. Comme représentant des cheminots, il fut élu en 1912 au conseil d'administration de la Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents. L'Assemblée fédérale le nomma président du tribunal fédéral des assurances. — Voir NZZ 1917, n° 1793. [H. BR. et P. X. W.]

ABLIGEN (C. Berne, D. Schwarzenbourg, V. DGS). Com. et paroisse séparée de Schwarzenbourg par une gorge, profonde de cent mètres, où coule la Singine, et entourée de trois côtés par le canton de Fribourg. La commune d'Abligen et une étroite bande de terre vis-à-vis de Laupen sont les seuls territoires bernois situés à l'ouest de la Singine. En 1148 *Albennon*, dans un document mentionnant les possessions du prieuré de Rüeggisberg, 1313 *Albenen*, 1346 et 1354 *Abllingen*, 1339, 1467, 1490 *Habllingen*. En 1423, il passa avec le district de Schwarzenbourg, de la Savoie aux Bernois et aux Fribourgeois et en 1803 fut incorporé définitivement au canton de Berne. Abligen fit d'abord partie de la paroisse d'Ueberstorf, puis, contraint par Berne à embrasser la Réforme, il se trouva réuni en 1531 à Wahleren et peu après constitué en paroisse autonome. En 1565 éclata une violente épidémie de peste. Dans le cimetière supérieur on a découvert les fondations d'un bâtiment d'une destination inconnue. En 1485 l'ammann fit ériger une chapelle dédiée aux saints Pierre et Paul dont la tour fut gravement endommagée en 1804 par un incendie causé par la foudre et qui détruisit l'anberge voisine; en 1823 fut construite l'église actuelle. A l'intérieur, on montre un vitrail avec l'aigle bicéphale et deux armoiries bernoises. A l'extérieur est fixée une plaque commémorative rappelant la mort du pasteur Walter Hofmann dans une excursion géologique sur le mont Bremingard en 1908. La cure a été reconstruite en 1721. Parmi les anciennes maisons, citons la « Schmitte » avec ses sculptures et ses vitraux, ainsi que celle « im Boden », de 1787. Dans le hameau de Kurried, Kunrieden 1467, au bord de la route vers Ueberstorf, se voit un manoir (1727) avec pignon en escalier et des sculptures rongées par le temps dans le jardin (jet d'eau, statues des quatre saisons); il appartenait autrefois aux familles patriciennes fribourgeoises des Muller et des Praroman. Dans la gorge de la Singine se trouvent

le Moulin de Ruch, une ancienne carrière et le pont construit en 1826, restauré et couvert en 1888 et 1906. Habitants: 1818, 520; 1870, 692; 1880, 701; 1910, 645. Registre des baptêmes depuis 1607 (avec des lacunes). [E. B.]

ALBO CASTRO, de. Voir WEISENBURG, DE et BLANKENBURG, DE.

ALBO LAPIDE, *Albert de*, ou ALBERT DE WEISENSTEIN, dominicain, né probablement à Zurich. En 1440 il entre en théologie à Rome; 1450, confesseur dans cette ville lors du Grand Jubilé sous Nicolas V; en 1455, il délivre des lettres d'indulgence à Saint-Gall; 1458, licencié de théologie à Florence. A partir de 1480, Albert vit à Zurich, mais on ne connaît rien de sa vie. Il est l'auteur de deux ouvrages qui, très probablement, sont les plus anciens imprimés zuricois. Le premier, existant en un seul exemplaire à Einsiedeln, porte pour titre: *Laus*

infructuosus esset postquam sanguis eorum ut inde crederetur
figes unde putabatur peritura Inquit Augustinus
Nonne paulo apostolorum cruci decapitato Rome caput ipsius et ea
salus dicit et tres fontes videntium aquarum ibi locaverunt qui
ulque hodie perseverant Regem in eorum nomen est ut is qui con
vertit pertra in stagna aquarum et rupam in fontes aquarum ut dicitur
et dicitur in dicitur gratulatur et dicitur nunc largam suam benedictio
nem sanctae marie meritis salutis ionem suis devotis in piam
tuz Ve sicut nobis annum benignitatis et gratie p suum in certis
caris benedixit Ita fluvius in pertra huius fontis curat tem nostra
et eius populū factorum meritis salubriter letificavit ut enarrat mira
bilis dei et sanctorum suorum laudes qui in fontis suis semper est mira
bilis pterea hęc aqua cu contrariis morborum sit sanativa sicut ex
piencia docet q. p prietatis elementorum attribui non pte pie ces
de nonum est q. hęc sanativa virtus aliq. sup naturalis virtute pficiat
tuz Quo vero futuris temporibus de hoc fonte sanctorum pferentium
nostrorum meritis deus ipse qui hōies et iumenta saluat ordinare velit sus
tinetur nescit diuine pvidencie cōmittatis et gratie p suam in piam
tuz hanc sanativam virtutem donet deus ut hęc mea exhortatio solum
plurimū qui dem sed veracitate exarata de indulgentiarum laude et
commendatione singulorum corda penetret Et hęc quę genit
det ut noui per indulgentie ventū Notum deo canemus et iubi
lemus canticum et p ficiamus in vitam eternam Amen

Explicit laus cōmēdacio et exhortatō de punctis et notabilibus cri
ca indulgētiis graciis et facultatibus ecclēsie thuricēsis cōstāciē di
ocesi a sanctissimo oīe Sixto papa moderno cōfēssiis in quibus
dam aliis ānecis occasione dictarum indulgētiarū collecta pūgēm
albertum de albo lapide sacro theoloye p fessorem.

Albo Lapide, Fac-similé de la dernière page de l'écrit sur le Jubilé. (Bibliothèque Centrale de Zurich).

et commendatio illius Suavissimi Cantici Salve regina. Le deuxième, dont il existe sept exemplaires, est un écrit sur l'extension du Jubilé de 1475 à Zurich, ordonnée par bulle du pape Sixte IV, du 12 juillet 1479. Il a pour but de faire connaître le caractère des indulgences et de recommander leur acquisition. L'auteur parlant dans la dernière partie de la source miraculeuse qui surgit de Noël 1479 à mars 1480, dans la Wasserkirche de Zurich, l'on peut admettre que cet imprimé sortit de presse en 1480, avant le 11 septembre, date d'ouverture du Jubilé. Le lieu d'impression paraît être Zurich, mais l'aspect général du livre dénote qu'il ne sort pas d'une imprimerie bien établie, mais plutôt d'une installation de fortune, montée à la hâte, probablement dans le couvent des dominicains de Zurich. C'est de là que doit être sorti aussi le premier ouvrage d'Albert, qui est certainement antérieur à celui-ci. — Voir F. Jos. Schillmann: *Der Dominikaner Albertus de Albo Lapide u. die Anfänge des Buchdrucks in der Stadt Zürich*, publié avec des additions par Ad. Fluri dans ZT 1899, p. 100-130. — E. Voullième: *Die deutschen Drucker des fünfzehnten Jahrhunderts, kurzgefasste Einführung in die Mon. Germ. et Italiae typographica*, Berlin, 1916, p. 122 (avec bibliographie). — Reproduction dans: *Type Facsimile Society; Publications of the Society for the years 1900-1909*, Oxford. [C. B.]

ALBON, IM. Voir IM ALBON.

ALBONA. Voir AUBONNE.

ALBRECHT, nom de famille répandu dans les cantons d'Argovie, Lucerne, Saint-Gall, Thurgovie, Uri, Valais et Zurich.

A. Canton d'Argovie. Ancienne famille bourgeoise de Lenzbourg. — 1. MARC, vicaire et *tudi magister* à Lenzbourg, pasteur à Schinznach et Ammerswil † 1823. Il avait épousé Jeanne Spengler, de Lenzbourg, dont il eut trois fils : Max-Frédéric, 1793-1838, Frédéric-Gottlieb, *1798, Henri, Dr en médecine, 1801-1842, qui fut puni par le tribunal supérieur pour sa participation aux troubles de 1840. — 2. FRÉDÉRIC-GOTTLIEB, devint en 1820 vicaire à Ammerswil, de 1824 à 1829 vicaire et maître auxiliaire à Zofingue et de 1829 à 1842 pasteur à Schinznach, où il fut impliqué dans le procès de son frère Henri et condamné à une partie des frais. Ses ennemis en profitèrent pour le priver de ses fonctions. De 1842 à 1846, diacre provisoire à Baden et Lenzbourg, puis en 1847 vicaire à Gontenswil. Accusé d'entretenir des relations coupables avec une jeune fille, il fut suspendu de nouveau de ses fonctions et emprisonné, mais, en 1849, après une brillante plaidoirie de l'avocat Fahrlander, le tribunal cantonal le déclara innocent de toute faute et annula toute peine. — Voir Arch. de Lenzbourg, reg. d'état civil. — R. Fahrlander : *Verteidigung des H. G. Albrecht von Lenzbourg, gewes. Pfarrverweser in Gontenschwil, an das tit. Bez. Gericht Kulm*. Imprimé comme Mns. — TRG 1894. — 3. GOTTLIEB, *1808 à Lenzbourg, fils de Marc, tenancier de l'auberge du Rössli à Aarau et Lenzbourg, devint d'abord vicaire à Seengen, puis premier pasteur de la paroisse nouvellement fondée de Fahrwangen-Meisterschwanden et de 1849 à 1881, pasteur à Kulm, † en 1893. — 4. HERMANN, pasteur, fils du n° 3, * le 16 février 1816, à Fahrwangen, fréquenta les écoles de son canton, les universités de Bâle, Göttingue et Zurich et fut consacré dans cette ville en 1869. Vicaire de Lenzbourg et inspecteur des écoles de district ; en 1871, il répondit à un appel de Rorschach où, jusqu'à sa mort, il exerça une activité étendue et bienfaisante comme pasteur, brillant orateur de la chaire, ami des écoles et philanthrope. Il déclina huit appels venus des paroisses de grandes villes. Sous son influence, la communauté de fidèles dissimulés de Rorschach prit un essor extraordinaire. De 1875 à 1877, il fut co-rédacteur, puis dès 1877, seul rédacteur du *Religiöses Volksblatt*. Théologien réformé convaincu, il se lit parmi le clergé protestant de son canton une place en vue. Il mourut à Berne le 26 octobre 1892. — 5. HERMANN, * à Aarau en 1847. Recu médecin en 1876, il s'établit à Berne et enseigne à l'Université comme privat-docent. En 1877, il se fixe à Neuchâtel où il pratiqua jusqu'en 1895. S'installe ensuite à Genève où il meurt le 5 mars 1899. Auteur de nombreux articles. — *Revue médicale de la Suisse romande*, XIX (1899), p. 230-231. [F. W., Br. et L. K.]

B. Canton de Lucerne. Famille de la ville de Lucerne, reçue bourgeoise en 1537, originaire de Knutwil, Mauensee, Rieden, Sursee, Uffikon. — P. LÉGER, de Lucerne, * 1722, capucin 1741. — P. MASSEUS, de Knutwil, * 1749, capucin 1770. [P. X. W.]

C. Canton de Saint-Gall. Famille originaire de Sargans, dont une branche a émigré à Weisstannen et une autre à Bienne. La première mention qui en est faite est de 1676. — 1. JACQUES, * 17 février 1827 à Sargans, fut élève du séminaire puis de l'école cantonale de Saint-Gall et étudia la philologie à Munich. De 1853 à 1854, instituteur à Lachen (Schwyz), puis à Saint-Gall 1856 et 1859 à 1860, ensuite à La Neuveville; 1863 à 1895, professeur de langues allemande et latine au progymnase de Bienne, où il mourut le 27 mars 1897. Excellent dessinateur caricaturiste et satirique, il collabora au *Postheiri* et pendant de longues années au *Nebelspalter* où il publia les lettres de *Stanislaus an Ladislaus*. A Saint-Gall, il rédigea la feuille satirico-politique illustrée *Der Inspektor*, 1861-1862, et fut correspondant de plusieurs journaux saint-gallois. Collabora au calendrier *Der Prophet*, qui paraissait à Glaris de 1850 à 1860. De 1848-1871, il publia, sous le pseudonyme de Frater Hilarius, le *Neuer Distelkalender*; en 1888, les *Erinnerungen an das St. Galler Oberland in Sargansermundart von Frater Hilarius*, et

en 1890, *Humoristisch-satyrisches Quodlibet*. Il a aussi laissé des poésies inédites : *Galläpfel*. — 2. Son fils JULES, * le 29 juin 1866, avocat à Bienne, conseiller communal depuis 1913, conseiller municipal depuis 1913, député 1902-1918. — 3. PAUL-ARNOLD, docteur méd. * 23 mai 1870 à Mels, pratiqua à Uetikon, Wiefelden, Ottenbach et depuis 1913 à Dübendorf. Dissertation : *Ueber arterio mesenterialen Darmverschluss an der Duodeno-Jejunalgrenze u. seine ursächliche Beziehung zur Magen-erweiterung*, Lausanne, 1899, et dans *Virchows Archiv*, 1899. Il a écrit en outre *Gastero-enterostomie bei Ulcus ventriculi*, dans Brun : *Beiträge zur klin. Chirurgie*, XXIII, 1911. [H. T. et G. W.]

D. Canton de Thurgovie. Famille probablement originaire du canton de Zurich, bourgeoise de Müllheim (Thurgovie) depuis le XV^e siècle. *Armoiries* : parti de sinople et d'argent au massere de cerf de l'un à l'autre. A citer : — 1. JACQUES, * 1806, à Müllheim, consacré en 1828. Il fut le premier pasteur de Nussbaumen (1828-1837), puis pasteur à Matzingen, membre du Conseil d'éducation et secrétaire du Conseil d'église de Thurgovie. Il résigna ses fonctions en 1849 pour raisons de santé, et devint ammann de Müllheim, membre du Grand Conseil et, pendant une législature, du Conseil des Etats. — 2. HENRI, Dr médecin à Frauenfeld, * 5 février 1842 † 18 février 1916, fils du n° 1. Il fréquenta l'école cantonale de Thurgovie, étudia dès 1860 la médecine à Zurich et Berne où il prit ses grades, poursuivit ses études à Prague travailla pendant une année comme médecin-assistant à l'hôpital cantonal de Munsterlingen et termina ses études sous Billroth à Vienne. Il s'établit en 1866 à Steckborn et en 1871 à Frauenfeld où il fut jusqu'à sa mort un médecin très couru. Albrecht prit part à l'occupation des frontières en 1870 comme médecin-assistant au bataillon thurgovien 7. De 1879 à 1916 il fut médecin de district, médecin de place à la caserne de Frauenfeld et enfin médecin de corps d'armée. En outre, pendant de longues années, il fit partie de l'autorité directrice de l'école primaire de Frauenfeld, et pendant vingt-neuf ans du Conseil de surveillance de l'école cantonale de Thurgovie; l'hôpital de Frauenfeld n'eut pas d'ami plus zélé qu'Albrecht qui fut aussi président de la Croix-Rouge de Thurgovie. — Voir sa nécrologie dans le *Sonntagsbl. der Thurg. Zeitung*. [SCH. et G. W.]

E. Canton d'Uri. ALBRECHT, plus rarement ALBERT, nom de famille qui paraît pour la première fois en 1469 avec HENRI et PIERRE à Schattdorf, où ils avaient des propriétés dont Albrecht Bönig payait les intérêts en 1426. Ce dernier est probablement la souche de la famille, le prénom étant devenu nom de famille. — 1. PIERRE lit en 1474 un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice et tomba en 1499 au combat de Rheineck. Son fils — 2. PIERRE, est avoué de l'église de Schattdorf en 1496; en 1515, trésorier du pays; en 1515 et 1516, député à la Diète; de 1516 à 1518, landammann, et en 1524 et 1536, ancien landammann. — 3. HENRI, fils du n° 2, paraît la première fois en 1544 comme témoin; 1544-1547, bailli de la Léventine; depuis 1554, membre du conseil de guerre; 1561-1573 député à la diète; 1563-1565, et 1571-1573, landammann; † aux environs de 1574. — 4. PIERRE, fils du n° 3, habitait Schattdorf comme son père, et mourut environ en 1595; il était membre, ainsi que le landammann Pierre et Balthasar Albrecht, de la corporation de l'Autruche à Aldorf, où entra également son fils — 5. HENRI, lequel fut prévôt de 1617-1619. Ce dernier dressa en 1610 le cadastre des conduites d'eau à Schattdorf; de 1619 à 1622, en qualité de délégué d'Uri, il prit part aux réunions et aux redditions des comptes des trois cantons; revêtit en novembre 1622 la charge de bailli des eaux à Schattdorf et mourut le 10 sept. 1623. La famille s'est éteinte au XVII^e siècle. Le sceau du landammann Pierre porte une marque de maison. [JOS. MULLER.]

F. Canton du Valais. Les Albrecht forment une branche de la famille Mangold, de Conches, et se fixèrent au XVI^e siècle, d'une part, dans la paroisse de Môrel et de l'autre à Blitzingen, Biel et Niederernen. La famille est éteinte depuis deux siècles à Fürgangen, Niederernen et Biel. Par contre, de Môrel elle se propagea à Martisberg et Sax. — Voir BWG I, 273. — A citer ANTOINE, de l'ordre des capucins, fils de Valentin, de Blitzingen, * à

Viège le 14 juin 1837, étudia à Brigue, entra le 8 octobre 1856 dans l'ordre des capucins à Lucerne et exerça une activité féconde dans les convents de Schwyz (1860), Arth (1861), Fribourg (1863) et Sion (dès 1877) où il mourut le 7 décembre 1907. Il est l'auteur de l'opuscule : *Bloemenlese für Lehrer von einem Erziehungsfreund*. — Voir *BWG I et Wallis. Bote*, 1907.

G. **Canton de Zurich**. Nom de famille du canton de Zurich, à l'origine prénom, existant depuis le milieu du XIV^e siècle à Hôngg et à Zurich (*Zürch. Stadt- u. Steuerbücher*). Au XV^e siècle on trouve cette famille dans le Conseil de Winterthour et dans le Neuamt, d'abord à Stadel en 1455, et au début du XVI^e s. à Rheinau. Aujourd'hui elle existe encore dans les districts de Bülach, Dielsdorf et Zurich; à Oberengstringen elle est éteinte depuis 1829 (Weber : *Die Kirchengem. Hôngg*, 1869, p. 52 et 155).

I. **CAMPAGNE DU CANTON**. — 1. JEAN, de Winkel, prend part en 1512 à la campagne de Lombardie contre la France. — 2. ADAM, du Neuamt (Stadel), participe à la bataille de Marignan (A. E. Zurich, A. 30, *Reisrödel*). — 3. JEAN, avoué du convent de Rheinau en 1529, écrit en cette qualité, le 4 juin, au bailli d'Eglisau, pour demander du secours de la part de Zurich contre les paysans soulevés (*Strickler : Actensammlg. zur Reformationsgesch.* II, n° 432 et 544). — 4. FÉLIX, de Neerach, capitaine en 1656 dans l'expédition contre Rapperswil (A. E. Zurich, E. II, 270). — 5. **Henri**, *1823 à Neerach, † 1896 à Bulach, géologue et sourcier. Il apprit d'abord de son père le métier de forgeron, puis s'établit en cette qualité à Bülach. Des dons d'observation extraordinaires, doublés de connaissances scientifiques, firent de lui un remarquable chercheur de sources. Il se voua complètement et avec passion à cet art et devint le connaisseur de sources le plus expérimenté en même temps que le plus savant qu'il y eut jamais. En 1875, parut son excellente brochure populaire : *Die Wasserversorgung auf dem Lande*, avec une préface de l'ingénieur Bürkli-Ziegler. Cet écrit, dont le succès et la diffusion furent grands, démontrait que non seulement les villes, mais aussi les villages avaient besoin d'améliorer leurs services des eaux au point de vue de l'hygiène et de l'agrément. En 1884, après l'épidémie de typhus à Zurich, il aida le professeur Heim à clarifier l'eau potable. Dans les volumineux *Berichte der erweiterten Wasserkommission der Stadt Zürich*, 1885, sont publiées toute une série d'observations d'Albrecht. En outre, bon nombre de ses avis comme expert juridique ont paru dans *Expropriations-sachen Marthalen u. Benken an den Bezirksrat*. Il a contribué à procurer une bonne alimentation en eau à quelques centaines de localités qui, autrefois, en manquaient, et a tranché une quantité de contestations en matière hydraulique. Il a rassemblé ses notes dans un livre intitulé : *Quellenkunde*. Pour la ligne Winterthour-Eglisau, il exécuta le tracé d'un tunnel sous le Dettenberg. A la demande de la commission géologique, il lit, dans les années qui précédèrent 1880, un inventaire modèle des blocs erratiques et des moraines de la partie nord du canton de Zurich. Sa collection minéralogique a été incorporée à la collection géologique de l'École polytechnique. Albrecht a encore publié : *Geologische Excursionen* dans A. Wild : *Am Zürcher Rhein* II, p. 265-277. — Voir A. Heim : *Heinrich Albrecht, geologischer Quilentechniker* (NZZ 1896, n° 72 et 73). — 6. JACQUES, 1837-1893, de Stadel, bourgeois de Zurich depuis 1876, fabricant de soieries à Riesbach, puis à Affoltern am Albis (*Bürgercats von Zürich* 1879-1911). — 7. **HENRI**, de Boppelsen, *1816, agriculteur et secrétaire de commune à Boppelsen jusqu'en 1911; membre du Grand Conseil depuis 1881; membre du tribunal de justice du district de Dielsdorf 1898-1905, président de ce tribunal depuis 1912. [F. Hegl.]

II. **WINTERTHOUR**. — 1. JEAN, membre du Petit Conseil 1401-1410; en 1405 distributeur du bois et gardien des clefs de la caisse de la ville, curateur de l'hôpital du bas et de la léproserie de Saint-Georges aux champs en 1406. Membre du tribunal thurgovien, dont le siège était alors à Winterthour, en 1406-1407, directeur des travaux de la ville en 1408, il est souvent mentionné dans les documents de cette époque. — 2. Un Albrecht était curé de Winterthour en 1399. — 3. **HENSLI**, délégué auprès du duc Sigis-

mond, à Innsbruck, lors du siège de la ville en 1460. La famille s'éteignit à la fin du XV^e siècle. — K. Hauser : *Winterthur z. Z. des Appenzelkriegeres*, 1899, p. 117, 123. — *Chronik des Laur. Boshart*. [K. H.]

III. **VILLE DE ZÜRICH**. De nombreuses réceptions d'Albrecht à la bourgeoisie de Zurich eurent lieu de 1351-1603, puis de nouveau depuis 1876 et par la réunion des communes de 1893; la plupart venaient de Hôngg, puis aussi de Schaffhouse, Stein s/Rhin, etc. et au XIX^e siècle de Stadel. **Armoiries** : A. Parti d'or et de sable au massacre de cerf de l'un à l'autre. B. Voir n° 3. C. De gueules à un demi-cerf d'or sur trois copeaux de sinople (voir Meyer : *Wappenbuch von Zürich* de 1605 et 1674). — 4. **SIGISMOND**, en 1434, vice-gardien des carmes déchaussés à Zurich (Dürsteler : *Geschlechterbuch*). — 2. **HENRI**, armurier, demeurant au Rindermarkt en 1429, maître de la corporation des forgerons au conseil de la Saint-Jean 1443, capitaine des 20 hommes avec les armes courtes de la corporation (Hegi : *Gesch. der Zunft zur Schmiden*). — 3. **HENRI**, tanneur, cité en 1457 dans une émeute d'Hans Waldmann, prit part en 1458 à l'expédition volontaire de la guerre des plapparts; élu maître de la corporation des tanneurs au lion rouge, dans les conseils de la Saint-Jean de 1485 à 1488. Partisan de Waldmann qui était son créancier hypothécaire pour une maison au Niederdorf, une procédure pénale fut instruite contre lui le 21 mai 1489, après sa fuite. Le 25 août, condamné à une amende de 100 florins en faveur de la ville, exclu de la corporation et déclaré incapable d'emplois pendant 10 ans, il dut donner une caution de 500 florins. Le 9 juin 1492, il fut relevé de ces condamnations et mourut la même année, rétabli dans toutes ses prérogatives — Gagliardi : *Dok. Waldmann I et II*. — *Edlibochs Chronik*, p. 255. **Armoiries** : d'or à une marque de maison de sable accompagnée en pointe d'un croissant du même (Edlibach). — 4. **PIERRE**, serrurier, fils du serrurier Matthieu, de Stein s/Rhin, qui acquit la bourgeoisie en 1543. Reçu de la corporation des forgerons en 1570, il se maria la même



année et son père paya à celle-ci le *Tischgeld* pour 19 tables. Avec Henri et Jörg Albrecht, il fit don en 1610 à la corporation d'une coupe d'argent avec les armes de la famille (Hegi : *Gesch. der Zunft zur Schmiden* et *SKL*); descendance éteinte en 1785. — 5. JEAN, fondeur de cuivre, de Schaffhouse, apprit son métier à Bâle chez un maître célèbre pour la fonte des tuyaux de fontaines; il fut reçu à la bourgeoisie de Zurich, le 19 novembre 1576, pour 20 florins en considération de ce que la ville ne possédait aucun autre représentant de son indispensable métier. Il fut chargé de la surveillance des fontaines et on lui construisit une nouvelle fonderie (A. E. Zurich, *Akten Supplikationen* 1654 et *Bürgerbuch* II); descendance éteinte en 1834. — 6. JEAN-PIERRE, fils du n° 5, *1589, fondeur de cuivre, fut reçu de la corporation des forgerons le 17 mai 1612. Il livra l'installation métallique pour les fontaines de toute une série de villes suisses. A sa demande, il reçut en août 1654 une distinction du conseil pour son travail artistique en matière de fontaines, de monnaies et de treuils (A. E. Zurich, *Akten Supplikationen*). — 7. **WERNER**, 1573-1635, de Benken, pasteur à Weiningen 1599, acquit la bourgeoisie de Zurich en 1603 avec son fils Jean-Conrad. Pendant son séjour à Weiningen, 67 de ses paroissiens passèrent au catholicisme. 1612-1626, pasteur à Rorbach, et depuis 1629 à Wangen (Zurich). — 8. JEAN-RODOLPHE, 1609-1651, petit-fils du n° 4, consacré en 1630, pasteur à Mollis (Glaris) 1630-1635, à Salmsach (Thurgovie) 1635 et depuis 1645, à Wiesendangen. Sa fille Lydia, 1637-1742, mourut à 104 ans, 7 mois et 7



Seau de Hans-Rodolph Albrecht, n° 10.

jours, à Zurich. — 9. JEAN-JACQUES, fils du n° 7, 1608-1644, consacré en 1634, pasteur à Burg, près Stein s/Rhlin jusqu'en 1643 (voir pour les nos 7-9 Wirz: *Etat*. — G. Heur: *Die evangel. Geistlichkeit des Landes Glarus*. — Pupikofler: *Verzeichn. der Geistlichen des Kt. Thurgau*. — Dürsteler: *Geschlechterbuch*). — 10. JEAN-RODOLPHE, 1669-1731, petit-fils du n° 8, *Ratsprokurator* du Conseil en 1693, 1712 commandant du château Forstex à Sax, 1718-1728 landamman de Thurgovie (Molzhalt: *Lexikon*. — *Die Familie Pestalozzi*, tabl. I. — Pupikofler-Strickler: *Gesch. des Thurgaus* II). — 11. MATTHIEU, 1691-1751 arrière-petit-fils du n° 8, consacré en 1713, pasteur à Kirchberg depuis 1726 (Pupikofler: *Geistliche*, p. 74). — Voir encore Keller-Escher: *Promptuarium I* (Bibl. centrale de Zurich). [F. HEGI.]

ALBRECHT, CHARLES, 1789-1876, *à Tubingue, se rendit en Suisse en 1830 où il remplit plusieurs postes d'instituteur primaire et secondaire, à Horgen, Mettmenstetten, Winigen, Berthoud et Worben. Il a publié contre Strauss, Büchner et Feuerbach: *Naturwissenschaft, Philosophie und Religion nach ihrer Zusammengehörigkeit*, Bienne 1872. — *Die wissensch. geordnete Weltansicht als Beweis gegen den Atheismus Büchners und der übrigen Materialisten*, Bienne 1874. — Voir *Bieler Tagblatt* 1876, n° 141. — *Schweizer. Handelscourier*, 1876, n° 168. [E. B.]

ALBRECHTSWIL, Hugo von, premier chapelain et fondateur de l'autel Sainte-Catherine dans l'église de Saint-Pierre à Zurich, installé par le prévôt du chapitre le 6 mai 1325. Malgré les présomptions de UZ X, n° 3973, il devait tirer son nom de Alberswil (C. Saint-Gall, Com. Gossau). Une famille du même nom était bourgeoise de Wil (C. Thurgovie) en 1277. — UZ V, n° 1650. — *Mülleri praef. in Tubam Joel*, p. 45. — UStG III-V. — *Mon. Germ. Nechr. I*. [F. H.]

ALBRICI, nom de famille répandu dans le Tessin et les Grisons.

A. Canton du Tessin. Armoiries: D'azur à un château d'argent, à deux tours, ouvert et ajouré du champ, surmonté d'un lion d'or tenant une roue du même. (D'après G. Corti). Le nom se rencontre sous diverses formes: *Brizio, Bricio, Pretio, Albricius, Albritiu, Albricii, Albricis, Albrizzi*. Dans les Recès fédéraux, il est écrit *Albrisch* et *Alberisch*. L'origine de cette famille tessinoise est obscure; peut-être vient-elle de Côme. On la trouve très tôt à Locarno, Lugano



et Torricella. Les Albrizzi de Lugano et de Torricella forment probablement une seule branche; en tout cas, ceux de Lugano possèdent encore le droit de bourgeoisie ainsi que des propriétés à Torricella. — BRANCHE DE LOCARNO. C'est à Locarno qu'on trouve la première mention de la famille. Le 18 janvier 1247, un ROMEDIUS DE BRICIO, de Locarno, est témoin dans un acte passé entre le chapitre de Saint-Victor de Locarno et Simon Orelli. Le 1^{er} janvier 1284, un SIMON DE BRICIO, de Locarno, fils de feu « Bricii bechary » (boucher), de Locarno, participe à l'assemblée des bourgeois. Dans la liste des ayants droit aux régales de Locarno on trouve, en 1317, les héritiers de feu ZINE de Bricio. Dans un acte de location, passé le 24 juin 1393 par la commune de Pedemonte, figure le notaire ETIENNE, fils de feu Monete de Bricio (ailleurs de Bretio), de Locarno. Le fils d'Etienne, ANTOINE, ainsi qu'un GIOVANNOLO, fils de feu Nicolas de Britio, figurent en qualité de notaires dans un acte du 25 mai 1432. Vers la fin du XIV^e siècle, on parle d'un « magister Andrea de Albricis »: C'est la première fois qu'on rencontre le nom complet. En 1460 et 1464, la famille Albrici prétend appartenir à la noblesse de Locarno. Elle possède, de 1416 à 1422 le château de Castel S. Pietro (D. Mendrisio). Parmi les membres marquants de la branche de Locarno, il faut citer: — 1. SIMON, dit ordinairement IL CAMPANELLA, de Locarno, capitaine de Franchino Rusca, comte de Locarno, dans la lutte que celui-ci entreprit contre les Vitani de Côme. En 1448 Simon prend Porlezza; il est battu avec le comte à Chiasso; se retire au château de Morbio Inferiore et y est tué à la prise du château par les Comasques. — 2. ZANINO, de Locarno, homme d'armes à la solde des Comasques. Il se distingua surtout dans la guerre des Vitani de Côme contre Franchino Rusca. — 3. LUCIO, de Locarno, créé

sénateur de Milan en 1593 par Philippe II, roi d'Espagne. — BRANCHE DE LUGANO-TORRICELLA. La première mention de la branche des Albrizzi de Lugano est de 1400; on rencontre alors un ANTOINE de Albricis, de Lugano, archiprêtre de Saint-Victor de Locarno. Le 7 décembre 1414, Antoine et le chanoine LAURENT, fils de maître François de Albricis de Lugano, passent, au nom du chapitre de la collégiale, une convention avec les vicini de Pedemonte. En qualité de témoin figure également maître FRANÇOIS, fils de feu Jean de Albricis, de Lugano, mais habitant Locarno. Ce François est vraisemblablement le père de Laurent. Antoine était encore archiprêtre de Locarno le 15 octobre 1437. A cette date, en effet, il assiste avec un ANDRÉ de Albricis, fils de feu Jean, à la rédaction d'un acte d'investiture des biens de l'évêque de Côme aux Muralti de Locarno. Parmi les membres marquants de la branche de Lugano-Torricella, il faut citer: — 4. ANTOINE de Torricella et Lugano, avocat et notaire, *31 mars 1773, † 1^{er} juillet 1846. Dès 1797, il était premier-lieutenant des grenadiers du corps des volontaires qui repoussèrent, le 15 février 1798, l'attaque des Cisalpins contre Lugano. Membre de la députation qui, le 22 février 1798, traita avec les commissaires de la Cisalpina au sujet des événements du 15 février. Ensuite d'une accusation de corruption portée contre lui par le peuple, il passa aux partisans de la Cisalpina réunis à Bissono, dont il devint secrétaire. En cette qualité, il signa la proclamation que les « Patriotes » (ou membres de la



Antoine Albrizzi, d'après un portrait de Reina.

Cisalpina) lancèrent contre Lugano, le 1 ventôse an VI. Le gouvernement provisoire lui infligea une amende dont il ne paya qu'une partie; ses biens furent en conséquence séquestrés par décret du 12 juin 1799. Antoine fut un jurisconsulte de grand mérite; on l'a surnommé le Marocco du Tessin. De 1813 à 1815, député au Grand Conseil; en 1815, membre de la commission chargée d'élaborer les codes civil et pénal du Tessin. Membre du tribunal d'appel; député à la Diète extraordinaire du 23 décembre 1830 au 7 mai 1831, à Berne. Inspecteur scolaire général du district de Lugano, en 1836. Il collabora avec Francini à la *Gazzetta Ticinese*. — Voir Monti: *Atti III*. — Oldelli: *Dizionario*. — *BStor*. 1879, 1883, 1895, 1898, 1910 et 1911. — Baroffio: *Storia del C. Ticino*. — Recès fédéraux. — Pometta: *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. — Gulber: *Geschichte des Kantons Tessin*. — Francini: *La Svizzera italiana*. — Baroffio: *Dell' invasione francese nella Svizzera*. — Francini-Peri: *Storia della Svizzera italiana*. — Rossi: *Il Sonderbund nel Ticino*. — Meyer: *Die Capitanei von Locarno*. [DE TREZZINI.]

B. Canton des Grisons. Famille de Poschiavo. — 1. PROSPER, conseiller aux Etats, * 18 mars 1822, † 14 décembre 1883. Il fréquenta les écoles de Poschiavo, le collège Gallio à Côme, et le collège des Jésuites à Fribourg, et étudia ensuite le droit à Pavie et Zurich. Il débuta dans la carrière publique comme secrétaire de commune. En 1849 et 1850, il est podestà et en même temps membre de la Cour d'appel cantonale; de 1849 à 1883, à plusieurs reprises, président d'arrondissement, président du tribunal du district et député au Grand Conseil pour Poschiavo. En 1864, 1865 et 1876, nous le trouvons au Conseil d'Etat et en 1873, il représente les Grisons au Conseil des Etats. Au début de 1880, il renonça à la politique pour se vouer exclusivement à ses affaires privées, le commerce des vins et la poste aux chevaux. C'était un homme d'état libéral et un bel orateur. — Voir J. Robbi: *Unsere Regierungsräte* (dans *Unterhaltungsblätter zum Graub. Generalanzeiger*, 1918, n° 6). — 2. PIERRE, ingénieur, * 1838, † 22 août 1892. Il fréquenta dès 1854 l'Ecole cantonale grisonne, en 1859 l'Ecole polytechnique de Mu-

nich et termina ses études techniques de 1860 à 1862, à l'École polytechnique fédérale à Zurich. Entré au service de son canton, il travailla aux routes de l'Albula, du Schyn, de la Bernina et du Landwasser. Il fut aussi pendant cette période podestà de Poschiavo et en 1867 député au Grand Conseil pour l'arrondissement de Poschiavo. En février 1872, le Petit Conseil le nomma adjoint de l'ingénieur en chef et ingénieur de la première circonscription routière, situation qu'il occupa jusqu'à sa mort. — Voir: *Der freie Rätler*, 1892, n° 198. [F. P.]

ALBRIZZI. Voir ALBRICI.

ALBRUN (COL DE L') ou BOCCHETTA D'AR-BOLA (V. DGS). Passage conduisant de Fiesch à Domo d'Ossola entre l'Ofenhorn et l'Albrunhorn. Ce col, le plus important du Haut-Valais, forme avec le Gries et le Grimsel une voie commerciale entre l'Oberland bernois et le val d'Ossola. Des trouvailles préhistoriques à Binn permettent même de conclure à une utilisation très ancienne. Dans la guerre de Milan, il servit de passage, en novembre 1425, à une colonne de secours de 2500 Bernois et Soleurois qui allaient dégager un corps franc de confédérés assiégés dans Domo d'Ossola. Ceux-ci étaient accompagnés de partisans de la Suisse orientale et du Valais, qui avaient passé le Simplon et le Gries quelques semaines auparavant. La route prise par les Bernois est indiquée dans Justinger (p. 283) via «Buni» (Binn) et «Bällich» (Baceno). Depuis la paix de Bellinzzone, de juillet 1426, il n'est plus question que des troupes confédérées aient passé l'Albrun; par contre, l'échange de marchandises, telles que bétail et vins entre l'Oberland bernois et Domo d'Ossola s'est fait par ce col jusqu'au XIX^e siècle. [H. DUBI]

ALBULA. Rivière, vallée, district, route et usines électriques du canton des Grisons.

Nom. Le nom du passage provient, sans aucun doute, de la rivière, non l'inverse. — En romanche, le nom se prononce: *Alva* ou *Alva*, dérivé de *Albla*, ensuite de différents remplacements des deux *l*; la forme allemande *Elbele* (originellement *Ilbelle* 1349, *Aelvell* 1394), subit la modification normale de *l* en *e*. Quant à la dérivation du latin *albulus* = blanchâtre, on peut attirer l'attention sur les *Aqua albulæ*, près de Rome, et sur *Albula*, ancien nom du Tibre blanc-jaunâtre (*fluvius Albula, quem nunc Tiberim vocant*, Livius I, 3, 5. *Thesaurus lingue Latine* I, 1500), ce que confirme le fait que jusqu'à la correction de la Nolla, dans le dernier quart du siècle précédent, l'Albula et le Rhin postérieur, n'ont pas été désignés autrement que par les adjectifs blanc et noir. Cependant, comme la plupart des grandes rivières ont des noms qui remontent au-delà de l'époque romaine, il est possible que Albula appartienne au même groupe que *Elbe*, mot très répandu dont la forme latine est *Albis*. Il faut avouer que cette hypothèse mérite un certain crédit. [Dr R. V. PLANTA.]

Chemin de fer de l'Albula. C'est le tronçon des chemins de fer rhétiques de Thusis à Saint-Moritz. En 1896 la compagnie de chemin de fer Landquart-Davos, qui prit plus tard le nom de chemins de fer rhétiques, ouvrit à l'exploitation la ligne Coire-Thusis. Le trafic vers l'Albula et la route du Splügen prit alors une grande extension et fut favorisé encore dans tous les domaines par la nouvelle voie ferrée. C'est alors que naquit le désir de doter le canton d'un réseau ferré qui reliait progressivement toutes les vallées principales. Une loi ferroviaire visant ce but fut acceptée par le peuple grison le 20 juin 1897. Les frais étaient répartis entre le canton et les communes, ces dernières s'engageant à fournir gratuitement le terrain, la pierre, le gravier et le sable. Les lignes qui devaient avoir la priorité étaient celles de Reichenau-Ilanz et de l'Albula. Les communications avec l'Engadine étant de première importance, non seulement pour le canton des Grisons, mais encore pour toute la Confédération, tant au point de vue politique que militaire, cette dernière, par décision de l'Assemblée fédérale du 30 juin 1898, s'intéressa à l'établissement des lignes de Thusis-Filisur-Saint-Moritz et de Reichenau à Ilanz par une subvention de huit millions de francs. Une commission composée du colonel Th. von Sprecher, des conseillers nationaux Planta et Steinhäuser, avait reçu la mission de hâter la construction de la nouvelle ligne, d'accord avec le directeur Schucan qui

dirigea dès le début l'établissement de ce réseau à voie étroite. Les travaux se firent de 1898 à 1903; la dernière paroi de rocher du tunnel de l'Albula tomba le 29 mai 1902, et la ligne fut livrée à l'exploitation jusqu'à Samaden, ou plutôt Celerina, le 1^{er} juillet 1903 et jusqu'à Saint-Moritz le 10 juillet 1904. Les frais de construction du chemin de fer de l'Albula s'élevaient à fin 1905, pour 61,7 km., à 25 811 000 francs; le devis était de 21 200 000 francs. — Voir F. Hennings: *Projekt und Bau der Albulabahn, Denkschrift, im Auftr. der Rätischen Bahn*, Coire, 1908. [F. P.]

Passage de l'Albula. Passage entre Ponte et Bergun. Des deux côtés du col s'élèvent les pics rocheux de l'Albulastock, granitiques au sud, calcaires au nord. Derrière ce qui fut le lac de l'Albula, s'élève une masse rocheuse blanche à laquelle le passage et la rivière doivent peut-être leur nom d'Albula (voir ci-dessus). De tous les passages de l'intérieur des Grisons, l'Albula était autrefois le plus fréquenté. Les trouvailles d'objets en bronze faites près de Bergun font supposer une utilisation ancienne du chemin. Au débouché dans l'Engadine se dressait le château de Guardaval, construit par l'évêque Volcard peu avant 1291. Le passage servait aux relations avec les terres de l'évêché de Coire, situées de l'autre côté des monts, l'Engadine et le Vintschgau. Au sujet de la construction et de l'entretien de la route, il s'éleva déjà au XVI^e s. tout espèce de contestations entre les communes en deçà et au delà du passage. Il en fut de même pour le transport des marchandises qui donna lieu à des conflits entre Filisur et Alvanen. En 1654, les communes de Bergun et Latsch autorisèrent un particulier à construire au col l'hôtellerie du Weissenstein; seul asile entre Bergun et Ponte, elle fut très fréquentée. Avant cette date, il ne s'y trouvait ni une auberge, ni un hospice, et l'indication du DGS y relative est fautive. De même, à l'époque de la construction de l'auberge, il n'existait pas de lac sur le col. Celui qui s'y trouva plus tard était artificiel; cuvette profonde de quelques mètres et entourée d'une digue. Il fut probablement établi à l'époque où les Salis jouaient un rôle à Bergun et possédaient l'auberge du Weissenstein. Il est connu que les Salis du Val Bregaglia s'intéressaient beaucoup à la pêche et qu'ils ont peuplé de poissons plusieurs lacs de la haute montagne dans l'Engadine, par exemple le lac Sgrischus. Ce sont eux qui formèrent probablement le lac de Weissenstein et y jetèrent des poissons. Il s'étendait jusque dans le voisinage immédiat de l'hôtel, et fut réputé dans la suite pour ses truites; il a dû être établi vers la fin du XVII^e s. ou au commencement du XVIII^e s., car en 1714, nous trouvons les Salis propriétaires du Weissenstein. En 1696, Bergun, Filisur et Latsch signèrent une convention pour la construction d'un chemin à travers le Bergunerstein, de Bellaluna à Bergun. L'ancienne voie passait-elle au-dessus du massif rocheux, par Latsch et Stuls, ou sur la gauche de l'Albula en franchissant les hauts rochers pour aboutir à Filisur? Les opinions sont encore partagées; la première supposition est la plus probable. La construction de la route à travers le rocher de Bergun, du moins la partie taillée dans le roc, fut confiée à des carriers expérimentés, Pierre Täschler et Pierre Sur, de Thusis. C'est la première fois, à cette occasion, que de la poudre de mine fut utilisée pour la construction des routes dans le canton des Grisons. Les autres travaux du chemin furent, selon la convention, exécutés en régie. — Voir R. Reinhard: *Pässe und Strassen in den Schweizer Alpen*, Lucerne 1903, p. 180. — J. K. Tscharner: *Der Kant. Graub.*, Coire 1842, p. 172. — G. Theobald: *Naturbilder aus den rät. Alpen*, 3^e éd., 1893, p. 128. — P. Lorenz: *Zur Gesch. des Hochgerichtes Greifenstein*, Coire 1904, p. 136. [F. P.]

Route de l'Albula. La construction de la route de l'Albula, de Tiefenkastel à Ponte, comprend deux périodes. Le tronçon Tiefenkastel-Bergun fut établi de 1855 à 1858 avec une largeur de 3 m. 60 et la correction donna la route actuelle. Les premiers travaux coûtèrent 136 000 francs, et la partie dans le rocher de Bergun demanda à elle seule 40 000 francs. Cependant, quelques années après, le chemin se révéla insuffisant. Avec les élargissements et les corrections qui durent être entreprises, cette voie de 17,3 km. coûta 290 486 francs. Le tron-

con Bergun-Ponte, 22,9 km. fut commencé au printemps 1864 et achevé en 1866. L'initiative de la construction partit de Ponte-Campovasto et plus spécialement du landammann Thomas Albertini, de Ponte, le futur conseiller national. Les particuliers et les communes fournirent 72 000 francs. La Confédération, par décision de l'Assemblée fédérale de juillet 1861, s'intéressa au réseau routier grison pour un million de francs et en destina cent mille spécialement à la route de l'Albula; le canton prit 50 000 francs à sa charge et les dépenses totales s'élevèrent à fr. 252 184,85. En 1871 une société construisit sur le passage de l'Albula l'hospice actuel. La cuvette de l'ancien lac de Weissenstein, après l'écoulement de l'eau, servit un certain temps de glaisière à une tuilerie du voisinage. Plus tard le lac fut reconstruit; la cuvette était à peine remplie que la digue, faite essentiellement de terre, céda; et, en septembre 1870, par le plus beau temps, la vallée fut inondée; depuis lors la contrée de l'ancien lac est un marécage désert. — Voir G. Gilli: *Das Strassenetz des Kant. Graubünden im Jahresber. d. Naturf. Gesch. Graub.*, t. 41, 1897-98, p. 126. — P. Lorenz: *Zur. Gesch. des Hochgerichts Greifenstein*, Coire 1914, p. 148. [F. P.]

Usines de l'Albula. Usines électriques de la ville de Zurich, près Sils, sur l'Albula, dont la construction fut décidée par la commune en juin 1906. Selon une convention, la ville de Zurich s'engageait à fournir gratuitement à la commune concessionnaire une grande quantité de force électrique. En 1908 et 1909 l'usine fut construite à Sils et les machines, transformateurs et appareils de toute sorte, montés. A la fin de 1909, la conduite aérienne Sils-Zurich et les bâtiments de l'usine étaient à peu près terminés, de sorte que le 15 décembre 1909 la livraison du courant à Zurich se faisait en partie et vers la fin de 1910 en totalité. Les années qui suivirent, la plupart des communes du Domleschg furent reliées à l'usine. Les dépenses s'élevèrent jusqu'à la fin de 1910 pour l'usine à fr. 6 964 110,50 et pour la conduite aérienne Sils-Zurich à fr. 4 260 953,91. — Voir *Geschäftsberichte des Stadtrates von Zürich betreffend das Albulawerk*, 1907 ss. [F. P.]

ALBUS, à l'origine, monnaie de la grandeur d'un gros, employée principalement dans les contrées rhénanes, et frappées surtout par les Princes-électeurs ecclésiastiques. Le nom de *Wittspennig* ou de *Witte* (= weiss, blanc) apparaît vers 1360 en opposition aux *Rappen* ou *Schwarzpennig*, de la même époque dans la région du Haut-Rhin. L'expression *Albus* correspond à l'allemand suisse *Blanken* (SI V, 121-122), au français *blanc* et à l'italien *bianco*. Cette monnaie ne fut pendant longtemps pas employée en Suisse. Elle y fut introduite en masse de l'empire allemand, au commencement du XVIII^e s. Elle avait alors une valeur d'environ 2 kreutzer ou un demi-batz. Cette monnaie, ainsi que d'autres dites *liederliche* (d'un mauvais aloi), furent rigoureusement interdites en 1721; cependant elles restèrent dans la circulation longtemps encore. En Suisse, seul Thomas de Salis, baron de Haldenstein, près de Coire, frappa de ces monnaies en 1752. Elles portent l'inscription *I Albus*. Il semble cependant que ce ne fut qu'un essai, car elles sont très rares. — C. F. Trachsel: *Die Münzen und Medaillen Graubündens* p. 275, n° 288. — AS I vol. 7, 1^{re} partie, p. 216 et 248; 7, p. 775. — C. Chr. Schmieder: *Handwörterb. der gesamten Münzkunde*. — H. Hälke: *Handwörterb. der Münzkunde*. [E. HAHN.]



Albus du baron Thomas de Salis-Haldenstein de 1752.

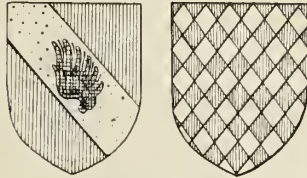
ALBUS. Nom latin de la famille des chevaliers Wisso, de Zurich. Cette forme latine, la seule à l'origine, se rencontre depuis 1149; en 1250 apparaît la forme Wizo dans les documents, et depuis 1258 dans les sceaux. Il n'est pas impossible que Wiso et Herich ou Erich Albus, membres de l'abbaye de Zurich en 968, et Reginbold Albus 976, soient des ancêtres des Albus = Wisso. — UZ I,

p. 177, n° 1. — *Siglabbb. zum UZ II*, n° 81. — Voir aussi WISSO. [F. H.]

ALBUS MONS. Voir BLAMONT.

ALBUZIO, famille de Lugano dont on peut citer: — 1. JEAN-PIERRE, † à Milan en 1583 (?), médecin et écrivain de renom. — 2. JEAN-PIERRE, * 1507, † à Pavie 1583, fils du précédent, médecin, philosophe, historien, poète et orateur. Il fut pendant 50 ans professeur à l'Université de Pavie. Comme médecin il fut appelé aux cours de Parme, de Bavière et d'Autriche et auprès de plusieurs cardinaux. Il fut enseveli dans l'église de St. Esturgio, à Milan. — Voir Oldelli: *Dizionario*. [Dr TREZZINI.]

ALBY (d'), d'ALBI, d'ALBIER, des ALBIACO,



familles genevoises paraissant toutes remonter à Hugues d'Albi, d'Albi en Genevois, cité en 1183 et à une autre famille d'Albi, originaire de Cluses. Quelques dignitaires de l'Eglise et quelques membres du gouvernement de Genève en étaient

membres. Famille éteinte au XVIII^e s. dans les Albier de la Rochette. — Gui, alias de Cluses en Savoie, chanoine de Genève, de Lausanne et de Paris, docteur en droit en 1399, abbé de Saint-Félix de Valence. Il était prévôt de Genève en 1423 lorsque le chapitre l'élit évêque de Genève, à la mort de Jean de Courteuisse. Rome lui préféra le cardinal de Brogny, puis, en 1426, l'écarta une seconde fois pour nommer François de Mez. Le Saint-Siège se borna à l'accepter comme vicaire général. Gui d'Alby était un littérateur de quelque valeur, dont les œuvres ont été récemment étudiées. Il testa le 18 avril 1427 et mourut le 2 mai 1430. — Cf. Reymond: *Dignitaires*. — U. Chevalier: *Répertoire bio-bibliographique*, I. — MDG t. II, p. 169-183. — Genève AE. — Galiiffe: *Armorial*. [H. D'A. et M. R.]

ALCHENFLÜH (C. Berne, D. Berthoud, V. DGS). Vge de la commune de Rüdigen, paroisse de Kirchberg, sur la rive gauche de l'Emme, à la station Kirchberg du chemin de fer de l'Emme. Ancien siège de tribunal du comté de Bourgogne, à la limite des trois juridictions Konolfingen, Zollikofen et Murgenthal. Alchenflüh forma plus tard avec Mötschwil, Schleumen, Rütli près Berthoud, Lissach et Rüdigen une juridiction du bailiage de Berthoud. Le moulin était propriété du couvent de Thorberg et fut vendu, en 1502, à Hans Loun, de Berthoud. La dime appartenait à la chambre des grains (Kornherrenamt) de Berne. Alchenflüh est le lieu natal de Jean Weber, Conseiller d'Etat et directeur du chemin de fer du Gothard, 1828-78 (Voir ce nom). Le nom est formé de *-flüh* (ahd. *fluoh*), ancien datif figé du singulier de *Fluh* = rocher, et de *Alchen*, nom de diverses herbes maigres, canche (SI VII 844-5), un mot qui se trouve aussi dans le nom d'*Alchenberg* (Com. Winigen, D. Berthoud). — Voir W. F. v. Mülinen: *Heimatkd* V 11. — Jahn: *Chronik*, 62, 63. — LL I, 116. — Holzhalb I, 25. [R. O. et K. S.]

ALCHENSTORF (C. Berne, D. Berthoud, V. DGS). Com. composée de Unter- et Ober- Alchenstorf, et depuis 1887 aussi de Wil, dans la paroisse de Koppigen. Ce nom signifie d'après les plus anciens documents (*Alcherstorf* en 1257, 1275, *Alchirstorf* 1261-62) village d'*Alcher*; *Alcher* peut signifier plus probablement «celui d'*Alchen*»; un nom hypothétique d'endroit, *Alchen* pourrait être supposé d'après les noms *Alchenberg* et *Alchenflüh* qui se trouvent dans le même district qu'Alchenstorf. Suivant un rentier de 1261-63, les Kibourg retiraient annuellement 1 livre de leurs biens à *Alchirstorf*. L'église d'Alchenstorf, décanat de Lutzelluh, est mentionnée pour la première fois en 1275. Elle avait pour curé Jacob Schupfen en 1316. En 1381, la veuve d'Oswald zu Rhin, Ursule von Ergouw, vendit le patronage de l'église pour 200 florins de Florence à Pierre de Thorberg, qui en fit don à la maison des chartreux de Thorberg, fondée par lui. Ce don fut confirmé en 1417 par le pape Martin V. L'église fut réduite au rang de filiale de celle de Koppigen en 1420, à cause de son peu de ressources et du petit nombre de ses paroissiens, et fut même plus tard suppri-

mée. En 1689, les habitants d'Alchenstorf payaient au pasteur de Koppigen 22 couronnes de cense annuelle de chanvre et de lin. Le couvent de Thorberg possédait le droit de basse justice à Ober- et Unter-Alchenstorf, ainsi que le moulin, comme moulin banal, et la pêche. Après la réformation, le village fit partie du district de Thorberg en 1798 de celui de Wangen, et en 1803 de celui de Berthoud. Habitants: 1764, 276; 1850, 648; 1880, 676; 1910, 635. D'une famille ayant porté le nom d'Alchenstorf l'on connaît: RODOLPHE en 1257; H. de Alchistorf en 1276; WERNLI et WERNER, bourgeois de Berthoud 1345 et 1349, CIUNCI, de même bourgeoisie 1374. — Voir *FRB* II-IX. — W.-P. v. Müllinen: *Heimatkunde* V, 41. — Jahn: *Chronik*, 63. — Lohner: *Ref. Kirchen*, 414. — Eschlimann: *Gesch. v. Burgdorf*, 35. — *LL* I, 116. [R. O.]

ALCIAT, Jean-Paul, ou ALCIATI DELLA MOTTE ou SIEUR DE LA MOTTA, de Savignano en Piémont, fut reçu bourgeois de Genève le 11 novembre 1555. Il fit partie d'un petit groupe de membres de l'église italienne de Genève qui professait des doctrines antitrinitaires. Il refusa de signer une confession de foi proposée par Calvin, le 18 mai 1558, et ne tarda pas à quitter la ville pour éviter les poursuites qui aboutirent, le 1^{er} septembre 1558, à la condamnation d'un autre hérétique italien Valentin Gentilis. Alciat resta dans le voisinage de Genève et, par ses rapports avec ses compatriotes protestants, dirigea ses attaques contre Calvin lui-même. Sa renonciation à la bourgeoisie le 19 juin 1559 le fit citer à comparaître devant les syndics et conseil ainsi qu'un autre fugitif italien, Silvestre Tellius. Alciat répondit de Saint-Julien, alors terre de Berne, le 17 juillet 1559, en envoyant sa confession de foi qui fut trouvée bonne. Il n'en fut pas moins condamné, le 14 août 1559, avec Tellius, par défaut, comme hérétique et fauteur de désordres, à la privation de sa bourgeoisie et au bannissement perpétuel. Alciat séjourna ensuite en Pologne avec Valentin Gentilis et le médecin Georges Blandrata et contribua à y répandre les idées sociniennes. Il mourut à Dantzig en 1565. Son procès se trouve aux AE de Genève. P. C. 835. — Voir l'article de C. Constantin dans le *Dict. d'hist. et de géogr. eccl.* où se trouve la bibliographie. — Bayle: *Dict. hist. et crit.* I, 2^{me} éd., p. 148-150 — J.-A. Gautier: *Hist. de Gen.* IV, p. 233, 284-85. — Henri Fazy: dans *MIG* XIV, p. 2, note 3, p. 27-28. [P.-E. M.]

ALCOOL (MONOPOLE DE L'). Avant 1885, la fabrication de l'eau-de-vie n'était soumise en Suisse à aucune imposition fédérale. Cette fabrication s'exerçait, en ce qui concerne les matières féculuses, dans 1022 distilleries, pour la plupart très primitivement installées, dont 938 produisaient annuellement moins de 100 et seulement 6 plus de 1000 hl. Les distilleries produisant moins de 2 hl. par an ne sont pas comprises dans ces chiffres. La matière première mise en œuvre était principalement la pomme de terre, et les excédents de récolte de ce produit trouvaient un écoulement facile dans les distilleries. En outre, les résidus de la distillation (drèches) constituaient un appoint avantageux de fourrage pour le bétail. Dans 16 cantons et 2 communes, l'importation des boissons spiritueuses était grevée de droits d'entrée variés, mais selon la constitution fédérale de 1874, ces octrois cantonaux ou communaux devaient disparaître fin 1890 au plus tard. La consommation annuelle de l'eau-de-vie était évaluée à près de 9 litres à 50° par tête. Le dommage causé dans le domaine de la santé publique par cette consommation exagérée était d'autant plus grand que la défectuosité des appareils employés ne permettait généralement d'obtenir qu'un produit très impur et de qualité plus que médiocre.

Par message du 20 novembre 1884, le Conseil fédéral proposa aux chambres d'accorder à la Confédération les pouvoirs nécessaires pour combattre l'alcoolisme et de modifier à cet effet la constitution fédérale. Le résultat de cette proposition fut l'adjonction à la constitution d'un article 32 bis conçu comme suit: « La Confédération a le droit de décréter, par voie législative, des prescriptions sur la fabrication et la vente des boissons distillées. Toutefois ces prescriptions ne doivent pas imposer les produits qui sont exportés ou qui ont subi une préparation les rendant impropres à servir de boissons. La distillation du vin, des fruits à noyau ou à pépins et de leurs

déchets, des racines de gentiane, des baies de genièvre et d'autres matières analogues est exceptée, en tant qu'il s'agit de produits indigènes, des prescriptions fédérales concernant la fabrication et l'impôt. — Après l'abolition des droits d'entrée sur les boissons spiritueuses mentionnées à l'article 32 de la constitution fédérale, le commerce des boissons alcooliques non distillées ne pourra plus être soumis par les cantons à aucun impôt spécial, ni à d'autres restrictions que celles qui sont nécessaires pour protéger le consommateur contre les boissons falsifiées ou nuisibles à la santé. Restent toutefois réservées, en ce qui concerne l'exploitation des auberges et la vente en détail des quantités inférieures à deux litres, les compétences attribuées aux cantons par l'article 31. — Les recettes nettes provenant des droits sur la vente des boissons distillées restent acquises aux cantons dans lesquels ces droits sont perçus. — Les recettes nettes de la Confédération résultant de la distillation indigène et de l'élevation correspondante des droits d'entrée sur les boissons distillées étrangères seront réparties entre tous les cantons proportionnellement à leur population de fait établie par le recensement fédéral le plus récent. Les cantons sont tenus d'employer au moins le 10 % des recettes pour combattre l'alcoolisme dans ses causes et dans ses effets. » Cet article fut accepté à la votation populaire du 25 octobre 1885 par 230,250 oui contre 157,463 non.

La loi fédérale concernant les spiritueux, qui fut élaborée en exécution de l'article constitutionnel ci-dessus, fut adoptée par l'assemblée fédérale le 23 décembre 1886 et par le peuple suisse, le 15 mai 1887, par 267,122 oui et 138,496 non. En voici les dispositions principales. Le droit d'importer de l'alcool de toute sorte appartient exclusivement à la Confédération, de même que le droit de distiller des matières féculuses de toute provenance et des fruits de provenance étrangère. La distillation des fruits indigènes est libre. Le quart de la consommation du pays en alcool provenant de matières féculuses est fabriqué pour le compte de la Confédération dans des distilleries privées concessionnées par l'Etat. Les trois autres quarts sont achetés à l'étranger par l'administration du monopole. Chacun a le droit, moyennant paiement d'une taxe de monopole, de distiller des fruits étrangers ou d'importer de l'alcool provenant de fruits étrangers. La Confédération met en vente, en quantité de 150 litres au moins, les alcools indigènes ou étrangers provenant de matières féculuses, au prix de revient lorsqu'ils sont à l'usage technique, à un prix majoré de la taxe de monopole lorsqu'ils sont destinés à la boisson. Le commerce de l'alcool de toute sorte en quantités de 40 litres ou plus est libre, le commerce en quantités plus petites est soumis aux lois fiscales et de police des cantons. L'industrie des auberges et la vente en détail du vin et de la bière sont également assujetties aux prescriptions cantonales. Pour ces boissons, le commerce en détail ne comprend toutefois que les quantités au-dessous de 2 litres. La responsabilité pour la qualité des boissons distillées provenant de matières féculuses incombe à la Confédération, la surveillance des eaux-de-vie d'autres provenances est du ressort des cantons. Les recettes nettes du monopole appartiennent intégralement aux cantons, à charge par eux d'affecter le dixième de leur part à la lutte contre l'alcoolisme dans ses causes et dans ses effets.

La loi séparait donc la distillation suisse en deux groupes distincts: l'un comprenait la distillation des fruits, déchets de fruits, baies, racines, de provenance indigène, l'autre celle des fruits étrangers et des matières féculuses. Le second groupe était seul soumis au monopole fédéral. Si la distillation des fruits indigènes a été soustraite aux prescriptions fédérales, cette exception doit être attribuée en première ligne à des raisons d'opportunité politique. La distillation des fruits était le mode le plus anciennement usité de la distillation en Suisse. Elle était exercée comme industrie accessoire dans une foule d'exploitations agricoles, rarement elle était pratiquée en grand. Toute tentative d'ingérence dans ce domaine étendu de l'activité agricole aurait soulevé une opposition qui eût empêché d'avance toute intervention de l'Etat dans la question de l'alcool, d'autant plus que le sentiment populaire était loin d'être convaincu de la nocivité de cette forme de distillation, qui en réalité n'est

pas aussi malfaisante que la distillation des fécules. L'eau-de-vie de fruits coûtait du reste déjà le prix élevé au niveau duquel la taxe de monopole devait faire hausser le prix de l'eau-de-vie de fécule. A côté des motifs d'opportunité, on ne manquait donc pas de bonnes raisons pour justifier la différence de traitement appliquée aux fruits indigènes. La disposition de la loi qui ordonnait que le quart de la consommation d'alcool de la Suisse devait être fourni par des distilleries privées travaillant pour le compte de la Confédération, avait pour but de faciliter aux agriculteurs avoisinant ces distilleries l'écoulement de leurs excédents de pommes de terre et de leur permet-

ten était dorénavant obligé de payer en espèces l'eau-de-vie qu'il buvait. D'autre part, le dégrèvement des boissons alcooliques non distillées (vin, cidre, bière), de toute imposition à partir de 2 litres, rendit ces boissons, qui sont bien moins nuisibles que l'eau-de-vie, plus accessibles au consommateur. En conséquence, l'usage immodéré de l'eau-de-vie décréta rapidement et il est certain que sa consommation a diminué des deux tiers depuis 1885, de sorte qu'on ne peut plus parler en Suisse d'une « peste du schnaps ».

La loi fédérale concernant les spiritueux, du 23 décembre 1886, a été remplacée depuis lors par la loi fédérale sur l'alcool du 29 juin 1900 ; mais celle-ci ayant été émise comme l'autre en exécution de l'article constitutionnel 32 bis, elle est basée sur les mêmes principes fondamentaux et ne diffère de la première que par des dispositions accessoires. Le rendement net du monopole de l'alcool s'est élevé en moyenne, jusqu'à fin 1918, à 6 millions de francs par an. [Alfred CUTTAT.]

ALCUIN, * vers 735 dans le royaume anglo-saxon de Northumbrie, † 19 mai 804 à Tours. Pendant deux séjours dans le royaume des Francs, ministre de Charlemagne dans les questions qui relèvent aujourd'hui du Département des cultes, il eut très peu de relations avec notre pays ; on peut seulement dire qu'il était en correspondance amicale avec Remedius, évêque de Coire (*Monum. Alcuiniana, Bibl. rerum German.* VI, lettres nos 148, 213, 262, 263 et 264). Son activité rénovatrice dans le domaine des études supérieures à la cour de Charlemagne et, pendant son deuxième séjour, à Tours où il créa une école modèle, eut aussi sa répercussion sur les centres civilisés du territoire actuel de la Suisse (voir le catalogue de la Bibliothèque de Saint-Gall, édit. Weidmann, dans *Gesch. der Bibliothek von St. Gallen*, p. 360-400, qui montre combien les livres d'école d'Alcuin étaient estimés). La tradition suivant laquelle Alcuin, au retour d'un voyage en Italie en 781-782, se serait arrêté au couvent de Moutier-Grandval, avant de se rendre à la cour de Charlemagne, et y aurait écrit la Bible dite « Bible d'Alcuin », de Moutier-Grandval, aujourd'hui en possession du *British Museum* (voir Lionel O' Radiguet, *ASJ* 1915, p. 190), est une simple présomption qui repose uniquement sur cette expression « Bible d'Alcuin ». Cette Bible est un exemplaire de la Bible révisée d'Alcuin. En réalité, elle a été écrite par un moine de Moutier-Grandval et est devenue celle du couvent. Lors de l'occupation de l'évêché de Bâle par les Français, à l'époque de la Révolution, les successeurs du couvent de Moutier-Grandval, les chanoines de Delémont, s'enfuirent et la bible resta à Delémont. Elle passa en différentes mains jusqu'en 1822 où elle fut acquise par v. Speyr-Passavant, de Bâle. Ce dernier en publia une description dans laquelle il soutint l'assertion que cette bible avait été écrite de la propre main d'Alcuin et remise à Charlemagne. Il l'offrit en vente dans les principales villes d'Europe, entre autres à Charles X, roi de France, et, en 1836, elle fut acquise par le *British Museum*. (Voir de Speyr-Passavant : *Description de la bible écrite par Alcuin, de l'an 778 à 800 et offerte par lui à Charlemagne le jour de son couronnement à Rome, l'an 801, Paris 1829* (avec bibliographie). — *List of Additions to the manuscr. in the British Museum in the years 1836-1840*, Londres, 1843, p. 39. — J.-O. Westwood : *Palæographia sacra pictoria*, Londres 1843-1845. — H.-E. Gaullieur : *Mémoire sur quelques livres carolins...* dans *MIG*, I, p. 165. — Quiquerez : *Notice sur le chapitre de Moutier-Grandval, établi à Delémont depuis 1534*, *ASJ* XV, p. 161. — Quiquerez : *Objets d'antiquité provenant de l'abbaye de Moutier-Grandval* (*Bull. soc. pour la conservation des Monum. hist. d'Alsace*, II^e série, 4^e vol. 1865-1866, 2^e partie p. 1). — *Facsimiles f. Biblical Manuscr. in the British Museum*, édité par Frederic G. Kenyon... Londres, 1900. — A. Daucourt : *La Grosse de Saint-Germain*, *ASJ*, 1908, p. 130. C'est par erreur qu'on a dit qu'une deuxième bible carolingienne de Moutier-Grandval se trouvait à Oxford (voir Radiguet, l. c. ; *ASA* 1916, p. 252), ce qui ressort clairement de Daucourt, l. c. La Bibliothèque centrale de Zurich possède une autre « Bible d'Alcuin » provenant de l'ancienne bibliothèque du chapitre. Elle a passé de tout temps pour être un don de Char-



Fac-similé de la Bible d'Alcuin. Préface de S. Hieronymus. (Bibliothèque Centrale, Zurich.)

tre d'accroître, au moyen des drèches, l'effectif de leur bétail. Les nouvelles distilleries ayant été construites, pour la plupart, au contraire des plus importantes des anciennes, dans des régions qui avaient fréquemment une surproduction de pommes de terre, le monopole a procuré de ce chef à l'agriculture des avantages sensibles.

La répartition intégrale des recettes nettes du monopole aux cantons a heureusement résolu, pour les cantons qui percevaient jusqu'alors des droits d'entrée sur l'importation des boissons spiritueuses, le problème brûlant de la suppression de ces droits à la fin de 1890, en leur procurant une compensation à peu près équivalente. Pour les autres cantons, c'était une recette nouvelle qui mettait fin à l'infériorité fiscale dans laquelle ils se trouvaient depuis 1848 vis-à-vis des cantons à octroi. Une des principales conséquences de la loi fut la mise sous scellés immédiates des distilleries de matières féculieuses, c'est-à-dire la suppression d'autant de foyers d'infection. Cha-

lemagne au chapitre du Grossmünster. — Voir J.-H. Hottinger: *Schola Tigwin. Carolina*, p. 19. — Martin Gerbert: *Iter Alemannicum*, Saint-Blaise, 1773, p. 53. — Schinz: *Ueber einige litterarische Denkmale der Caroling. Monarchen zu Zürich nach Schweiz. Museum*, 1790, X^e cahier, p. 729. — Rahn: *Das Psalterium Aureum von Sanct Gallen*, 1878, p. 7. — Vögelin: *Altes Zürich I*, p. 309. — Franz Steffens: *Lateinische Paläographie*, pl. 46 et 47. (C.B.)

ALDER. Famille des cantons d'Appenzell, de Berne et de Zurich.

A. **Canton d'Appenzell.** Famille appenzelloise très répandue dans les communes des Rhodes-Extérieures qui apparaît pour la première fois en 1501. Elle a donné des membres aux autorités communales de Urnäsch, Schonegrund et Schwelbrunn ainsi que toute une série de membres du gouvernement des Rhodes-Extérieures. Le nom vient peut-être de *Alt-heri*, ancien prénom. — 1. PIERRE, de Urnäsch, * 1605, vice-landammann 1648. — 2. Le plus connu est JEAN, maître d'école à Hérisau aux XVII^e-XVIII^e s. Il lit paraître en 1701, à Saint-Gall, un *Nachtmahl-Büchlein und biblische Fragstücklein* qui eut 20 éditions en 4 ans. Cet ouvrage, accueilli de la façon la plus louangeuse par le clergé protestant de la Suisse orientale, fut exalté en vers par un pasteur de Coire. Mais Alder devint suspect de magie à propos d'écrits anabaptistes et d'alchimie; il entra en conflit avec l'autorité et, en 1715, fut puni corps et biens. Il dut résigner ses fonctions d'instituteur et mourut en 1753 à Schwänberg près Hérisau, indigent et proscrit. L'assertion de Leu qu'il avait été expulsé du pays est inexacte. Alder laissa beaucoup de manuscrits historiques, religieux et politiques qui témoignent d'une activité incessante, d'une grande érudition et d'une intelligence claire. — 3. JEAN-HENRI, de Waldstatt, * 1749, banne- ret, 1798. — 4. JEAN-JACQUES, de Hérisau, * 1810, trésorier du canton 1859. — 5. FRÉDÉRIC de Urnäsch, * 1847, Conseiller d'Etat 1894. — 6. ALBERT, * 12 octobre 1888, subit en 1914 ses examens de médecine à Zurich, et présenta sa thèse en 1915: *Etappen-Spital-Erfahrungen aus Dimotika (Bulgarisch-Türkischer Krieg 1912-1913)*. Leipzig 1915. Depuis 1918 médecin-chef à la Polyclinique de l'Université de Zurich. — Gottl. Büchler: *Gesch. des Geschlechtes der Alder* (Mns à la Bibl. cant. de Trogen). — Joh.-Konr. Schäfer: *Materialien zu einer vaterländ. Chronik*, 3^e année, Hérisau 1811. — Gabr. Walser: *Appenzeller Chronik*. [D^r M. et G. W.]

B. **Canton de Berne.** — **Cosmas** (en lat. ALDERINUS). Musicien et compositeur dont l'origine et la formation professionnelle sont inconnues. Il est probablement identique à un Cosman que les chanoines de Saint-Vincent de Berne prirent « de nouveau » le 6 avril 1524 en qualité de chantre. Après l'introduction de la Réforme, le conseil le nomma greffier du conseil des constructions (Bauherren), poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il fut aussi greffier de la maison de Frienisberg jusqu'en 1542, puis de l'hôpital du Haut. Plusieurs rentiers portent sa signature avec son paraphe. Alder devint en 1538 membre du Grand Conseil. Il est un des auteurs de l'*Interlaknerlied*, dont se plainquirent les Unterwaldiens, et fut pour cela puni d'une amende de 10 florins. Il mourut le 7 novembre 1550. Jean Haller dit dans sa chronique de l'année 1550: « En automne de cette année, le 7 novembre, mourut de la peste Cosman Alder, excellent musicien et compositeur. » Alder fut marié deux fois; sa première femme, Barbara von Hofen, lui donna 6 filles de 1531 à 1539; de la seconde, Barbara Schwägler, il n'eut point d'enfant. Il appartenait à l'abbaye du Lion d'or. L'artiste R. Mürger lui a consacré un des panneaux de la frise dans le local de l'abbaye, et l'a représenté dirigeant un groupe de chanteurs et de musiciens. Les œuvres musicales de Alder ont été inventoriées et appréciées par Adolf Thürlings et E. Bernoulli. Ce dernier a édité une composition d'Alder pour l'épithaphe en vers de Henri Lupulus sur la mort de Zwingli (*Zwingliana* II, 136-144); Thürlings a publié, à la suite d'une notice biographique sur Alder dans la même revue (II, 219 s.), une bibliographie de ses compositions. — Voir Thürlings: dans *Vierteljahrsschrift Musik. Wiss.* 1892, n^o 3. — *NBT* II, 1897 et 1898. — Un CONRAD Alder, * avant 1530, puni en 1547 comme étudiant pour ses opinions luthériennes, desser-

vit la maladière (Siechenhaus) de Berne 1549, diacre à Berthoud 1550, pasteur à Grafenried 1552, à Limpach 1555, † 1596, était probablement fils de Cosmas. — GÉNON, le fils de ce dernier, fut proviseur à Berne, pasteur à Suniswald 1587, à Limpach 1596, Biglen 1601, Wohlen 1610. Il mourut en 1626. [A. F.]

C. **Canton de Zurich.** ALDER (autrefois aussi ALDERER). Vieille famille bourgeoise de Kusknacht (Zurich) où elle compte encore beaucoup de représentants. Originaire probablement du canton d'Appenzell, où elle est citée avant 1400; elle apparaît à Zollikon, près Kusknacht, en 1469. Elle s'éteignit à Zollikon en 1611 avec Nicolas, mais avant 1500 déjà un rameau s'était fixé à Kusknacht. Agriculteurs pour la plupart, les Alder ne se sont pas répandus beaucoup en dehors de Kusknacht. A mentionner: — 1. NICOLAS, de Kusknacht, prend part en 1513 à l'expédition en Haute-Bourgogne; à la bataille de Marignan en 1515. En 1532, il est curateur des enfants du commandeur Conrad Schmid, tombé l'année précédente à Cappel; en 1560, il paraît comme amodiateur d'une partie de la dime du couvent de Kusknacht. — 2. ULRICH, éperonnier de Kusknacht, acquit le 27 juillet 1603 la bourgeoisie de la ville de Zurich (AE Zurich: *Bürgerbuch* II, p. 35). Il est porteur des armoiries suivantes indiquées dans le *Geschlechterbuch* I, p. 109, de Dürsteler:



de gueules à une banderole d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles d'or et en pointe d'une fleur de lys au pied nourri du même sur un mont à trois copeaux de sinople. Une branche de Zurich porte à tort, depuis 1861, de gueules à l'aigle d'or (voir J. Egli: *Ausgestorbener Adel von Stadt und Landsh. Zurich*, 1865, suppl. I). — 3. JEAN-HENRI, de Kusknacht, fourrier en 1607 dans l'armée impériale du général comte Gallas. — 4. JEAN-HENRI, de Kusknacht, cordonnier, acquit en 1630 la bourgeoisie de Danzig. — 5. JOSÈF, de Kusknacht, mourut caporal en 1647 au service espagnol devant Barcelone. — 6. JACQUES, commissaire viticole du canton de Zurich, * 22 mai 1848, † 24 déc. 1910 à Kusknacht. Fils d'un paysan, il suivit les écoles primaires et secondaires de son village, étudia les langues dans divers instituts de la Suisse, puis reprit la profession de son père en se spécialisant dans la culture de la vigne; il acquit ainsi la réputation d'un vigneron modèle. Aussi le Conseil d'Etat zuricois le nomma-t-il, le 21 juin 1890, commissaire cantonal viticole, fonction qu'il remplit jusqu'à sa mort. Dans son village, Alder rendit des services comme membre de l'assistance et du Conseil de commune. Il était aussi capitaine d'infanterie depuis 1879. — Voir *ZWChr.* 1911, p. 5, avec portrait. — *NZZ* 1911, n^o 2 du 2 janvier. — *Zürichsezeitung* 1910, n^o 151 du 31 décembre 1910. [J. FRICK et D. FRETZ.]

ALDINGER, Zacharie, * 1806 à Dörzbach (Wurtemberg), agent provocateur. En 1834, il s'établit à Berne, soi-disant réfugié politique; mais il est expulsé à cause de son passé douteux, et se rend à Zurich, où il joue un rôle dans la « Jeune Allemagne » sous le nom de baron Eyb. Dans une réunion du club, en 1836, il proposa d'entrer avec armes en Allemagne. Arrêté avec ses collègues, il fut retenu après l'expulsion de ses collègues à la suite d'une plainte de la famille Eyb dont il avait emprunté le nom. Sa situation s'aggrava du fait que le ministre autrichien comte Bombelles, lui avait donné un faux passeport. Aldinger avait entretenu probablement aussi des relations avec la Légation de Prusse. Malgré le soupçon d'avoir pris part à l'assassinat de l'espion Lessing, qu'Aldinger avait connu à Berne, le procureur général ne put cependant le traduire en justice parce que son alibi présentait une grande vraisemblance. Par contre, il fut condamné en avril 1837 à une année de prison et au bannissement pour falsification de documents publics, appropriation de noms de famille et désobéissance aux lois. Après sa détention il se rendit à Francfort s/M. où il subit la prison civile. Le reste de son existence est ignoré. — Voir J. Schauberg: *Lessing*, etc. 1837. — H. Schmidt: *Die deutschen Flüchtlinge in der Schweiz und die erste deutsche Arbeiterbewegung 1833-36*, p. 78 s. [D^r Félix BERCHOLD.]

ALDRINGEN, Jean de, maréchal, de Thionville,

* 10 décembre 1588, † 22 juillet 1634, entra jeune au service de l'Espagne et en 1618 au service de l'empire. Lorsque éclata la guerre de succession de Mantoue, 1629, il conduisit une partie des troupes impériales en Italie par les Grisons, et à la paix de Chierasco, 1631, retourna en Allemagne par le même chemin. En 1632, il est fait comte de l'empire et feld-maréchal. En automne 1633, une armée hispano-milanaise, sous la conduite du duc de Feria, se rendait en Allemagne au moment où le feld-maréchal suédois Horn mettait le siège devant Constance, depuis le territoire suisse neutre, afin de lui interdire l'entrée de la Souabe. Aldringen parvint à joindre son armée à celle de Feria, ce qui obligea Horn à lever le siège. Ces deux armées, environ 25 000 hommes, se retirèrent alors du Bodan sur le Rhin à travers le Hegau et s'approchèrent, le 11 octobre, des villages frontières schaffhouseis; ils s'y installèrent et commencèrent aussitôt à piller, brûler et tuer. Le gouvernement de Schaffhouse demanda aide aux Confédérés et aux Suédois. Zurich envoya dans la ville menacée six compagnies, qui y trouvèrent les délégués d'Aldringen requérant en vain une livraison de pain pour leur armée. Ces délégués furent retenus, mais après une vive correspondance, relâchés. Le 16 octobre, l'armée d'Aldringen partit pour toucher peu après, de nouveau, au territoire suisse, près de Bâle. De Laufenbourg, le général requit le gouvernement de Bâle d'accorder à ses deux armées passage sur territoire bâlois et des vivres contre paiement. Les Bâlois accordèrent ce qu'ils ne pouvaient empêcher; leurs députés, parmi lesquels celui qui fut plus tard le bourgmestre Jean-Rodolphe Wettstein, obtinrent au moins que cette troupe prendrait le chemin le plus court, par Augst, et éviterait les excès. Le 18 octobre l'armée d'Aldringen et les deux jours suivants celle de Feria, passèrent les portes de Bâle se rendant en Alsace. La délivrance de Brisach, qui était le but de cette campagne, fut obtenue, mais elle fut suivie d'une retraite désastreuse sur le Danube à la suite de la prise de Landshut par les Suédois. — Voir E. Brohm: *Joh. v. Aldringen*, Halle, 1882. — H. Hallwich: *Gestalten aus Wallensteins Lager II: Joh. Aldringen*, Leipzig 1885. — J.-J. Metzger: *Die Stellung u. die Gesch. des Kant. Schaffhausen während des dreissigjährigen Krieges* (dans *JSG IX*, 1884). — Franz Föh: *Der Durchmarsch der Kaiserlichen 1633* (dans *BJ 1890*). [D^r Frieda GALLATI.]

ALEE ou **ALLÉE** de P. Voir LETA DE.

ALEGRE, Yves, marquis d', fut un des prétendants à la souveraineté de Neuchâtel en 1707. Il tiraît ses droits de François d'Alègre, seigneur de Pressy, second mari de Charlotte de Châlons, descendante directe de Jean de Châlons. Il fut évincé, ainsi que les autres prétendants, en faveur du roi de Prusse le 3 novembre 1707, et présenta, le 19 décembre 1712, une protestation au congrès d'Utrecht pour la conservation de ses droits. Alègre fit paraître en 1707 un manifeste intitulé: *Mémoire de M. le marquis d'Alègre, prince d'Orange, sur la Principauté de Neuf-Châstel et Valangin*. — *Armoiries*: de gueules à une tour carrée d'argent, maçonnée de sable, accostée de six fleurs de lys d'or. — Voir S. de Chambrier: *Description de la mairie de Neuchâtel*, p. 517. [L. M.]

ALEMANN. Voir ALEMANN ou ALLEMANN.

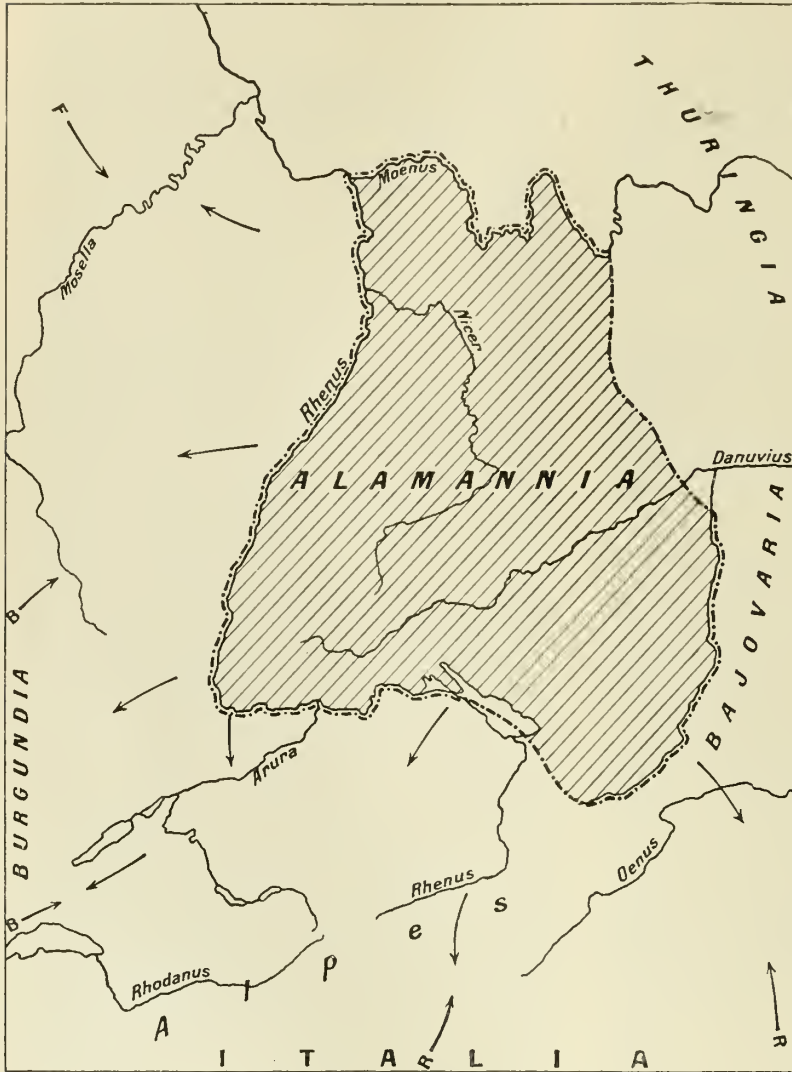
ALEMANN, Louis, d'une famille noble du Bugey. * à Arpent, en 1390, † à Salon, le 16 septembre 1450. D'abord chanoine de Lyon, puis abbé de Tournus sur Saône, il fut nommé évêque de Maguelonne en 1418 et employé à Rome par le pape Martin V. Après la mort de l'évêque Jean de Courtecuisse, une minorité du chapitre de Genève lui donna ses suffrages contre Guy d'Alby, qui obtint la majorité. Le pape annula cette élection et nomma Jean de Brogny, qui consentit à échanger contre l'évêché de Genève, l'archevêché d'Arles, auquel Aleman lui succéda. Créé cardinal prêtre du titre de Sainte-Cécile en 1426 et vice-camerlingue, il fut député à Sienna pour la tenue du concile qui y avait été transféré de Pavie. Il joua un rôle éminent au concile de Bâle qu'il présida, il s'y opposa à Eugène IV et fit nommer pape Félix V auquel il alla porter la tiare à Ripaille (1439) et qu'il persuada plus tard d'abdiquer pour procurer la paix à l'église. Déposé par Eugène, il fut rétabli dans sa dignité cardinalice par Nicolas V et envoyé comme légat dans la Basse-Allemagne. Des miracles s'étant

produits sur son tombeau, il fut béatifié en 1527. — Cf.: *Abrégé de la vie du C. Louis Aleman, cardinal, archevêque d'Arles*, 1716. — Manni (Domen. Mar.): *Della vita e del culta del C. Lodovico Alamanni a Alamanni, card. di s. Chiesa*, Florence 1771. — Gabriel Pérouse: *Le cardinal Louis Aleman, président du concile de Bâle et la fin du grand schisme*, Paris 1905. — Guichenon: *Hist. de Bresse et de Bugey*, III, p. 4. — Ulysse Chevalier: *Répert. des sources hist. du moyen âge*. — MDG II, p. 170 et s. — Jaques Lenfant: *Hist. de la guerre des Hussites et du concile de Bâle*, Amsterdam 1731. [Albert CHOISY.]

ALÉMANNES. Confédération de peuples, en majorité germaniques. Le nom d'*Alamanni* apparaît pour la première fois en l'an 213 apr. J.-C., lorsque l'empereur Caracalla rencontre ces «Barbares» sur les bords du Main; de rudes combats y furent livrés, à la suite desquels l'empereur prit, avec plus ou moins de raison, le surnom d'*Alamannicus*. Les Alémanes qui, à cette époque, étaient établis dans la région du Main et qui sont souvent mentionnés chez les auteurs anciens, descendent des Semnonnes qui en formaient le noyau. Il n'est pas impossible qu'ils aient déjà alors eu contact avec des éléments étrangers, avec des tribus celtiques comme les Helvètes, par exemple, qui ont aussi habité la région du Main, et que ces populations se soient mélangées entre elles. Les Alémanes se nomment eux-mêmes parfois *Suebi*, *Suabi*, nom qui, d'après les sources de langue germanique qui nous ont été conservées, s'applique à tout le peuple des Alémanes. Le nom d'Alémanes (c'est la graphie exacte) a reçu différentes interprétations; la définition qu'on en donne généralement est celle d'«un ensemble de diverses tribus» ou, ce qui revient à peu près au même, le nom désigne l'ensemble des membres d'une communauté politique plus vaste par opposition aux tribus qui la composent — ceci dans un sens tout à fait démocratique. Cette puissante communauté n'a, bien entendu, jamais été réunie sous un pouvoir central; mais elle se divisait en différents groupes, parmi lesquels les *Brisgaves*, les *Lentienses*, les *Bucinobantes*, les *Ratobares*, les *Juthunges*; on cite même jusqu'à 15 «rois» régnant simultanément. Dès le commencement du III^e siècle de notre ère, les Alémanes commencent à exercer une forte pression sur la frontière de la Germanie supérieure et de la Rhétie. Ce sont eux surtout qui brisent enfin la puissante ceinture de forteresses romaines et passent le Rhin, portant la terreur dans les villes d'Augusta Raurica et d'Aventicum; leurs bandes pénètrent même jusqu'en Gaule et en Italie, puis disparaissent des annales. Des découvertes archéologiques établissent que dès ce moment, si ce n'est plus tôt, ils se fixent par clans dans certaines parties reculées de la Suisse, et entrent en rapport avec les Gallo-Romains. Ceux des Alémanes qui sont restés au delà du Rhin déploient une énergie admirable dans leurs luttes continues contre les Romains, auxquels ils ne laissent pas de repos, tant ils sont avides de posséder des territoires. En 354, l'empereur Constance est contraint de conclure une paix honteuse avec les deux princes alémanes Gundobad et Vadomar, qui règnent sur la région située en face de Bâle, dans l'angle formé par le Rhin. Bientôt ils sont aussi sur les rives du Bodan et tentent de passer le Rhin et de pousser jusqu'en Rhétie. A la fin du IV^e siècle, Rome doit leur abandonner complètement la rive droite du Rhin et se fortifier à nouveau le long du fleuve (voir l'art. RHIN). Les lignes intérieures de la Suisse sont aussi, à cette époque-là, fermées par des forts et des tours de garde. Ces ouvrages de défense ont probablement pour cause immédiate la destruction d'Aventicum par les Alémanes au milieu du IV^e s. L'empereur Julien ne rétablit le prestige des armes romaines (bataille d'Argentoratum, 359) que d'une façon éphémère. L'empereur Valentinien I s'avança aussi jusque sur la rive droite du Rhin; c'est probablement à cette occasion que le poète Ausone s'empara de Bissula, la gracieuse Alémanne. En 378, Gratien est le dernier général romain qui pénètre en Alémanie sur la rive droite du Rhin. Il est possible que des fractions considérables du peuple aient pénétré dans la Suisse orientale et centrale. Au commencement du V^e s., Stilicon retira ses légions des positions

qu'elles occupaient sur le Rhin, et se borna à défendre la frontière de l'Italie. En 451, les Alémannes sont encore cités comme « tribus germaniques d'entre-Rhin ». L'énergique général romain Aëtius (v. ce nom) réussit à asservir temporairement ce peuple redoutable à la politique romaine. Ce n'est qu'après la mort d'Aëtius, survenue en 454, que les Alémannes s'établissent de nouveau en grandes masses dans notre pays, pour l'occuper et

armes romaines aux Campi Canini, près de Bellinzone. Ils reprirent aussi la région du Main, après la défaite des Burgondes par Aëtius. C'est dans la seconde moitié du V^e s. que les Alémannes déploient en libres Germains leur plus grande puissance. Mais l'éparpillement de leurs forces, conséquence inévitable de leurs incessantes expéditions de pillage, aussi bien que leur irréductible individualisme, les empêchèrent de se constituer en un Etat organisé. Non seulement ils sont forcés de se retirer devant les Burgondes venus de l'Ouest, et de leur abandonner momentanément toute la Suisse occidentale et centrale, mais encore une troupe des leurs qui s'était dirigée vers le N.-O. pour faire une incursion dans le royaume franc, est vaincue en 496 (ou un peu plus tard) par le roi Clovis. Ces agresseurs, ainsi que leurs compatriotes restés chez eux, perdent leur indépendance, absorbés par l'organisation supérieure de l'Etat franc. Les groupes du Sud, les Alémannes fixés en Suisse, sont probablement restés tout à fait étrangers à cette expédition; quoiqu'il en soit, lorsque les Francs firent plus tard une tentative pour les asservir, ils trouvèrent protection, eux et les fugitifs d'autres tribus alémaniques, auprès de Théodoric, roi des Ostrogoths. Vers 507 a lieu un partage temporaire du domaine alémanique entre les trois puissances voisines: le royaume des Ostrogoths (les deux Rhéties), les Burgondes (l'ancienne *Maxima Sequanorum*) et le royaume des Francs (l'Alsace et la rive droite du Rhin); dès lors, les Alémannes de la rive droite du Rhin sont appelés *Souabes*, tandis que ceux qui se rattachent aux royaumes des Ostrogoths et des Burgondes gardent le nom d'Alémannes. Théodoric réussit à étendre temporairement son pouvoir sur la fraction burgonde de ce peuple, mais lorsqu'il meurt en 526, et que son empire en Italie est lui-même ébranlé, les Alémannes de Suisse, et spécialement l'ancienne *Civitas Helvetiorum*, tombent sous la domination du roi mérovingien Théodebert (538) auquel ils doivent le service des armes, et dont ils doivent accepter des chefs politiques. Nous ne possédons aucun témoignage écrit des rudes combats qui furent alors livrés. Lors des partages ultérieurs, qui ranimèrent le sentiment de solidarité entre les tribus alémaniques, l'Alémanie occidentale est réunie à la Bourgogne, celle de l'Est à l'Austrasie.



L'Alémanie vers 450.

----- Frontière de l'Alémanie.

Les flèches divergentes indiquent les directions de l'extension des Alémannes; les flèches convergentes, les obstacles rencontrés. B = Burgondes; F = Francs; R = Rhétiens.

pour le germaniser selon leur coutume. Les Alémannes viennent « pour boire l'eau du Rhin sur la rive romaine » (Sidoine Apollinaire). Le Jura, l'Alsace, le Palatinat tombent en leur pouvoir, tandis que dans les Alpes ils n'avancent que lentement et sporadiquement. Entre eux et la tribu des Juthunges, qui leur est apparentée, et à qui, par la suite, le nom de *Suebi* = Souabes, s'appliquera spécialement, se nouent de nouveau des rapports plus intimes. Par les passages des Alpes, et principalement par ceux des Grisons, ils s'avancent en Italie. Ils ne semblent guère s'être laissés intimider, quoiqu'une de leurs bandes ait éprouvé encore une fois la force des

Il n'est pas possible de déterminer avec précision la frontière très flottante qui séparait ces deux Etats. L'Aar tend de plus en plus à former la limite entre la Bourgogne et l'Alémanie; celle-ci s'organise, et forme politiquement l'Argovie et la Thurgovie, et, au point de vue ecclésiastique, l'Evêché de Constance. Au commencement du VIII^e s. apparaît un Gottfrit, comme duc des Alémannes, qui soutient énergiquement vis-à-vis du maire du palais franc Pépin d'Héristal, les prétentions de son peuple à l'indépendance. Ce n'est qu'en 730, après la mort de Gottfrit, que Charles Martel met fin à l'indépendance du duché d'Alémanie; lorsque, plus tard, surgissent

ici ou là des ducs, ils sont considérés comme des usurpateurs. Sous le roi Pépin le Bref, l'autorité légitime est exercée dans le pays par deux gouverneurs comaux. A l'époque carolingienne, les Alémannes sont de loyaux sujets de l'empire franc.


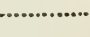
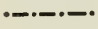
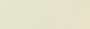
Nous manquons de renseignements sur les institutions juridiques primitives des Alémannes. Leur plus ancien code est postérieur à l'an 496. C'est le *Pactus Alamannorum*, qui semble n'avoir pas été écrit avant le milieu du VI^e s. Plus tard, entre 613 et 622, apparaît la *Lex Alamannorum a Hlotario constituta*, qui est visiblement influencée par le droit franc, quoique d'anciennes conceptions juridiques, notamment au sujet du « prix du sang » (*Wergeld*), s'y fassent encore jour. Si les Alémannes arrivés en masse au milieu du V^e s. étaient encore païens, s'ils révéraient les anciennes divinités germaniques, en particulier Ziu, que quelques auteurs identifient avec *regnator omnium deus* de Tacite, et se livraient aux mêmes pratiques religieuses que les autres Germains, cependant, au commencement du VII^e s., au temps du missionnaire Colomban, ces farouches populations ne peuvent se soustraire à la forte influence chrétienne des Francs. La *Lex Alamannorum* fixe l'organisation de l'Eglise ; les organes ecclésiastiques y sont placés à la tête de l'échelle de compensation (*Wergeld*). A cette époque existent d'une façon certaine les évêchés de Strasbourg, Bâle, Constance et Coire. La situation de l'Eglise est telle que l'on doit considérer comme très désavantageux de ne pas s'y rattacher, ou de ne pas se conformer à ses préceptes (Meyer von Knonau). Il est certain que le christianisme mit longtemps pour s'implanter profondément. On peut cependant remarquer que les groupes venus des premiers s'étaient déjà convertis au contact de leur entourage, ou tout au moins se considéraient comme christianisés, lorsque la grande masse suivit leur exemple.

Il ne peut guère être question d'une civilisation propre et typique des Alémannes, en raison de la dissémination de ce peuple et de son contact avec des civilisations étrangères. Ils fuyaient le séjour des villes ; mais n'ont pas anéanti tout ce qu'ils ont trouvé sur notre sol. Cependant ils ont certainement aussi colonisé d'une manière pacifique, et tiré parti pour leur usage des biens existants, des habitations, des champs, des pâturages. L'agriculture a été chez eux très anciennement en honneur. Lorsqu'ils habitaient encore la rive droite du Rhin, ils devaient, parfois, ravitailler l'armée romaine. Ils se livraient aussi d'une façon restreinte à l'industrie du métal et au commerce. Au I^{er}, et peut-être encore au II^e s., ils avaient probablement la coutume de brûler leurs morts, selon l'usage des autres Germains, et de nombreux tumuli explorés en Suisse étaient des hypocaustes contenant le mobilier funéraire des Germains (par exemple à Messen, canton de Soleure).

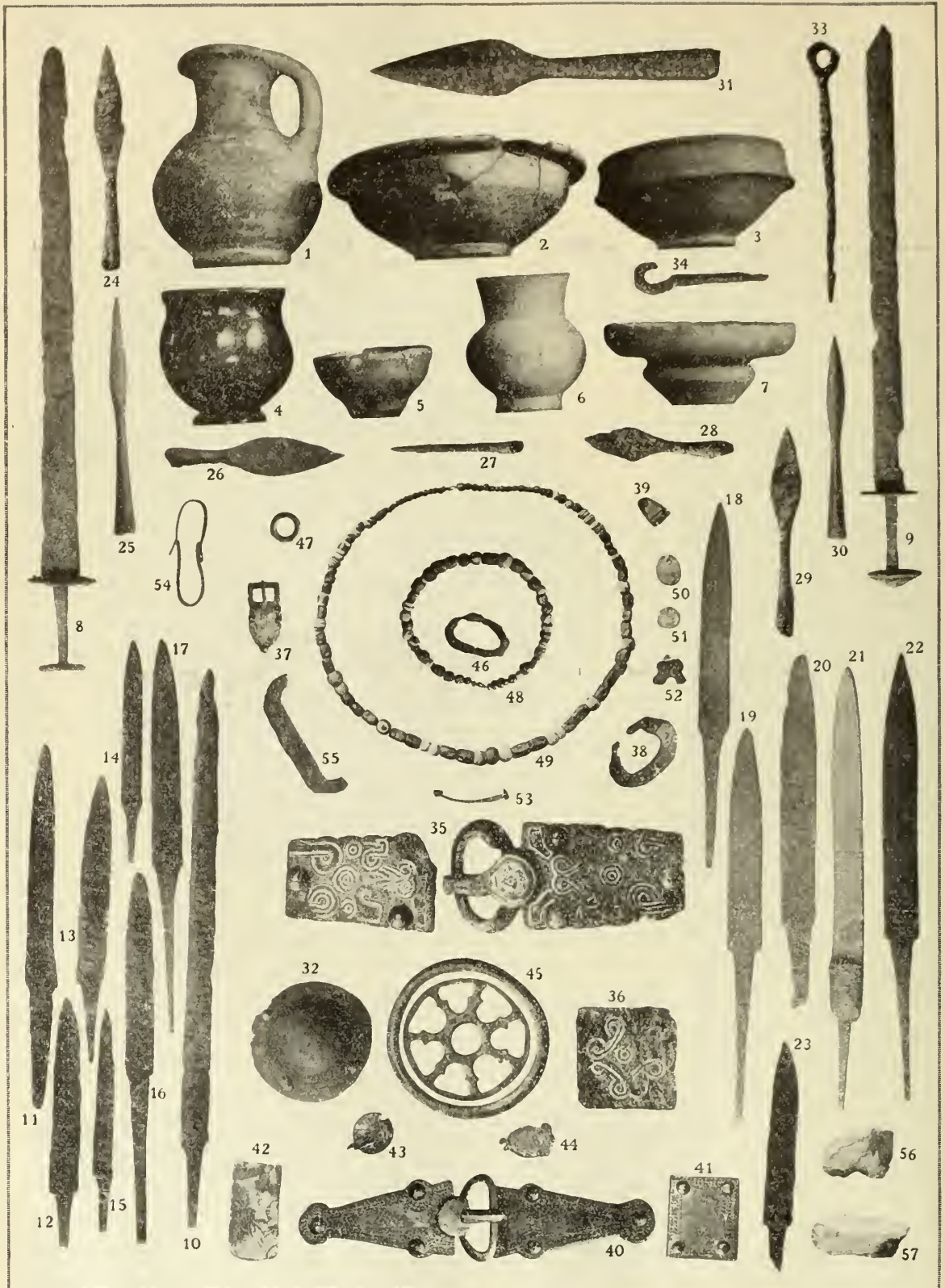
C'est probablement aux Celtes qu'ils ont emprunté l'usage d'enterrer leurs morts, comme les Gallo-Romains en avaient aussi pris l'habitude. Ils déposent leurs morts en pleine terre, soit dans des cercueils de bois ou de pierre, soit sim-



L'Alémannie à l'époque de sa plus grande extension, au commencement de la période mérovingienne (environ 550).

- | | | | |
|---|--|---|---|
|  | Dissémination des Alémannes en Rhetie et dans le Valais. |  | Limite de la poussée burgonde vers l'Est aux dépens des Alémannes. |
|  | Frontière de l'Alémannie à l'époque de la plus grande extension. |  | Frontière orientale de la Bourgogne transjurane au milieu du VII ^e siècle. |

plement en les entourant de pierres ; ils y placent des offrandes plus ou moins riches, parfois rien ; quelques sépultures renferment plusieurs individus inhumés en même temps. Les nécropoles alémaniques du V^e au IX^e s. sont nombreuses. Les plus anciennes, notamment dans les cantons de Schaffhouse et de Bâle, et ailleurs encore dans le Nord de notre pays, datent du commencement du VI^e s. ; au VII^e s. elles deviennent extrêmement nombreuses ; (voir par exemple la carte archéologique de la Suisse orientale, de Keller, et les nombreux rapports sur les résultats des fouilles, parus dans les *MAGZ* et dans l'*ASA*). Ces cimetières sont le plus souvent situés près



Objets de provenance alémannique trouvés à Oberbuchsiten (Soleure). (Voir detail, page 167.)

des villages actuels, et Ferd. Keller a pensé avec raison que, dans le voisinage de tous nos anciens villages, il existe des cimetières des habitants primitifs : Germains, Alémanes et Burgondes, dont les uns sont déjà connus, les autres restent à découvrir. Ces cimetières ont livré un si riche mobilier que nous pouvons nous faire une image exacte de l'armement, du costume et de la parure des Alémanes. Il est même possible de déterminer, d'une façon approximative, l'évolution des types et d'en fixer la chronologie. Les guerriers ne portaient point de casque de métal (du moins il n'en a pas encore été découvert chez nous), mais étaient armés de l'épée (*spatha*) avec fourreau, souvent orné de rivets; du long couteau (*scramasax*), souvent aussi avec fourreau; du couteau court, de la lance et de la pointe de lèche, plus rarement de la hache de guerre, du javelot et du bouclier de bois avec de forts umbos. Les sandales et les ceintures étaient ornées de boucles de fer damasquinées d'argent (celles-ci seulement à partir du VII^e s.), ou encore de boucles de bronze ciselé. Les objets de parure communs aux deux sexes étaient des fibules; d'abord elles apparaissent, sous l'influence gallo-romaine, munies du porte-agrafe ordinaire et de rayons; plus tard, les fibules à disque, souvent plaquées d'or, ou pourvues de cabochons. Les femmes se paraient de colliers en perles de verre, d'émail et d'ambre; elles avaient souvent des amonières ornées de plaques de bronze ajourées; on a retrouvé à maintes reprises des boucles d'oreilles d'un très beau travail, de lourds pendentifs et des appliques élégamment ornés. Des épingles à cheveux, souvent joliment ciselées, ont leur extrémité supérieure terminée en forme de tête d'oiseau, avec des pierres ordinairement rouges, ou du corail incrusté, pour figurer les yeux. Hommes et femmes portent de lourds bracelets, qui se ferment fréquemment en tête de serpent. Les tombes d'enfants renferment souvent un riche mobilier funéraire. Un des plus riches cimetières, où l'on a trouvé aussi des bijoux en or, est celui à Beringen (Schaffhouse). Des ustensiles domestiques sont aussi fréquemment déposés dans le tombeau mais la céramique est rare, ce qui fait supposer que l'on se servait surtout de vases de bois. La poterie trahit par ses formes une certaine influence gallo-romaine. A partir du milieu du VI^e s., l'influence mérovingienne se fait sentir, surtout dans l'ornementation; l'influence chrétienne n'est pas absente non plus. Au Sud du Rhin, les trouvailles sont généralement plus pauvres qu'au Nord. — L. Schmidt : *Allg. Geschichte der german. Völker bis zur Mitte des 6. Jahrh.*, avec Bibliographie. — Kaufmann : *Deutsche Altertumskunde*, 1913. 1, 409. — (Echslé) : *Zur Niederlassung der Burgunder und der Alamannen in der Schweiz*. (JSG 33, 223). — P.-E. Martin : *Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne 534-715*, 1910. — Tournour-Aumont : *Etudes de cartographie hist. sur l'Alémanie*, Paris 1918. — Barrière-Fleury : *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, 1901. — Hoops' *Reallexikon der german. Altertumsk.*, art. *Alemannen* et *Alemannische Funde.* — Meyer von Knonau : *Alemannische Denkmäler in der Schweiz* (dans les *MAGZ* 18, 3^e cah., 19, 3^e cah.). — E. Brenner : *Stand der Forschung über die Kultur der Merowingerzeit* (dans le *JB Röm.-Germ. Komm.* ü. 1912, 253-350). — La *Lex Alamannorum* a été publiée par Joh. Merkel dans les *Mon. Germ. hist. Leges* III. et dans une nouvelle édition critique par K. Lehmann dans *Mon. Germ. hist. Leg.* section I, t. V (1888), 21-33. — Des recherches anthropologiques ont été entreprises par le Dr Scherz qui a publié différentes monographies sur ce sujet.

Légende de la planche 166 : FIBULES ALÉMANNIQUES A OBERBUCHSITEN (SOLEIRE). (Objets rassemblés comme exemples de types alémaniques des VII-IX^e siècles). — N^o 1-7. Céramique alémano-franque, en général rare dans ce dépôt parce que la population d'alors se servait plutôt d'ustensiles de bois. Dans les n^{os} 2-3, l'influence romaine est très reconnaissable. — N^{os} 8-10. Longue épée dite *Spatha*; les n^{os} 8-9 avec plaque de garde et pommeau; le n^o 10 est encore dans le type de la Tène. Longueur ordinaire 90 cm. Les fourreaux sont la plupart en bois, les bords tenus par des lamelles de bronze; occasionnellement, le fourreau est orné de clous de bronze. — N^{os} 11-23. Long couteau dit *Scramasax*, souvent avec poignée proportionnellement longue permettant d'employer les deux mains. Avec et

sans gouttière visible, n^o 22, celle-ci pour mieux tenir la lame dans le fourreau. Longueur moyenne 60 cm. Le *scramasax* est l'arme des VII^e et VIII^e siècles. — N^{os} 24-31. Pointes de lances en fer. A remarquer la variété des formes. Les plus élancées sont les plus modernes. — N^o 32. Umbo, en fer, type exclusivement germanique. N^{os} 33-34. Perçoirs en fer portatifs. Voir Besson, *Art Barbare*, 183, fig. 124. — N^{os} 35-44. Plaques et ornements de ceinture, boucles de ceinture et de sandale. Le n^o 35, en fer, est un exemple typique d'incrustation d'argent. Il faut probablement attribuer une origine orientale à l'art de l'incrustation germanique, qui déjà au VII^e siècle dénote des influences orientales. Le n^o 40 est un bon exemplaire de ceinture en bronze. — N^o 45. Plaque d'aumônière en bronze, parure féminine typique chez les Alémanes. Ce disque orné se rencontre peu avant l'an 600. Voir Lindenschmit : *Handbuch der deutschen Alt.* 1 tabl. XXVII. — N^{os} 46-47. Bracelets de ter et de bronze. — N^{os} 48-49. Colliers de femme, composés la plupart du temps chez les Alémanes de petites perles de verre, monochromes ou polychromes, ou d'ambre, de formes très variées. — N^{os} 50-52. Pendentifs, formés très souvent de monnaies romaines ou mérovingiennes, qui fournissent un point de repère chronologique. — N^{os} 53-54. Anneaux de bronze d'un usage inconnu. Garniture? — N^{os} 55-57. Briquet. Le n^o 55 est en acier, les n^{os} 56-57 en silex. Le Dr devons ces photographies à l'amabilité de M. le Dr Viollier, vice-directeur du Musée national. [TATARINOFF.]

ALÉMANIE (DUCHÉ D'). Voir SOUAË (DUCHÉ DE).

ALENÇON ou **ALENCONIO**, PHILIPPE D', * le 15 août 1397, cardinal et évêque d'Ostie. Il fut envoyé par le pape Urbain VI, en qualité de légat, auprès de différents peuples et princes, et séjourna pendant un certain temps de l'année 1387 dans la Confédération suisse, à Lucerne, Zurich, Bâle, etc. Il délivra des indulgences et accorda des privilèges. — Voir *Gfr.* : *Registre*, et *Helvetia*. [P.X.W.]

ALERMET. Voir BROGNY, DE.

ALERTE (LA GRANDE). L'un des principaux objectifs de la politique de Berne, au milieu du XVI^e s., fut d'assurer définitivement sa domination sur le pays de Vaud, qu'il avait enlevé en 1536 au duc Charles III de Savoie et que les héritiers de ce dernier n'avaient jamais renoncé à reconquérir. Ses voisins, tantôt adversaires et tantôt amis, le savaient et s'en servaient comme d'un efficace moyen de pression. C'est ainsi qu'on voit en 1649 le duc invoquer à Berne ses droits pour empêcher la conclusion d'un accord avec la Franche Comté espagnole, et le gouvernement bernois craignait à ce moment même que les Français ne rachetassent au duc ses prétentions, afin d'avoir sur lui une emprise directe. En 1653, il fut question d'une entente à ce sujet entre le duc de Savoie et les rebelles de l'Entlebuch. L'inquiétude des Bernois fut particulièrement grande en 1655-56, au moment de la guerre de Vilmergen. Berne nomma Wagner gouverneur du pays de Vaud avec mission d'armer les villes du littoral et de requérir l'appui de Genève, en vue d'une agression des troupes savoyardes massées dans le Chablais, et auxquelles des troupes valaisannes et fribourgeoises devaient tendre la main. Des mesures de défense rigoureuses furent prises à Lausanne en janvier, et le 14 février suivant encore, la ville envoya un député à Genève chercher un technicien capable de fortifier la cité. L'alerte fut grande, mais n'eut cependant pas de suite. Le 1^{er} juin 1658, Berne se crut complètement rasurée, à la suite du renouvellement de l'alliance avec la France qui lui garantissait la possession du pays de Vaud. Mais cette joie fut de courte durée. La France (alliée de la Savoie) et l'Espagne (qui possédait la Franche Comté), entre lesquelles oscillait la politique des Lignes suisses, signèrent en novembre 1659 la paix des Pyrénées, et l'on craignit fort, dans les cantons évangéliques, que ce ne fût au détriment de Genève et du pays de Vaud. Ce fut la « grande alerte » dont parlent les correspondances du temps. Berne leva dans le pays de Vaud une contribution de guerre et renforça, au printemps de 1660, toutes les garnisons du littoral, entre autres à Lausanne, et surtout à Vevey que l'on disait secrètement gagnée au duc de Savoie. Les cantons évangéliques décidèrent le 27 avril d'envoyer du renfort à Genève et sur les bords du Léman. Des déclarations formelles de l'ambassadeur fran-

cais de la Barde ne rassurent qu'à demi le gouvernement bernois qui maintient toute l'année ses mesures de défense, et ne s'en départit que lorsque tout danger fut écarté. — Voir Rott : *Hist. de la repr. dipl. de la France III*. — Genève AE : RC 1659 ; PH. 3360-76. [C.-H. DESK.]

ALET. Voir ALLET.

ALET, HENRI d'. Voir HENRI (Bayler), évêque de Constance.

ALETHOPHILUS. Voir SCHEUCHZER, J. J.

ALETSCHE (GLACIER D') (V. DGS). Les pâturages à l'Ouest de la partie inférieure du plus long fleuve de glace de la Suisse sont déjà désignés en 1231 dans les documents sous la forme *Alech*. Le nom de famille Aletscher (Alechera, Alechera, Alescher, Alacher, Alatscher, etc.) se rencontre de 1320 à 1434. L'origine de ce nom est obscure et n'a rien à faire avec Lötschen puisque A fait partie du radical. La vallée d'Aletsch, d'où sort la Massa, est mentionnée par Stumpf et Simler en 1574 ; le glacier qui la remplit en grande partie figure pour la première fois sur la carte du Valais du greffier Antoine Lambien, de Brigue, en 1682 (fac-simile JSAC XL, p. 264). Basées sur Lambien, des descriptions du glacier parurent en 1706 par Höttinger et en 1760 par Gruner, celle-ci très détaillée. Ce dernier donne aussi les plus anciennes relations de l'écoulement du lac de Märgelen sous le glacier d'Aletsch dans les gorges de la Massa (voir art. MERIELEN, LAC DE). — Voir W.-A.-B. Coolidge : *Climbers' Guide to the Bernese Oberland I*, 2^e partie, p. 175-177. [H. DEB.]

ALEX. Ancienne famille bourgeoise de Bulle. En 1361 déjà on trouve un MERMET'S Alex comme caution pour le convent d'Humilimont. Ce Mermet, † avant 1378, eut trois fils : MERMET, HUMBERT et AYMOMET, dont les deux derniers sont les souches des deux branches mentionnées ci-dessous. *Armoiries* : coupé, de gueules à deux demi-vols d'argent et d'argent à un demi-vol de gueules.

A. Humbert eut deux fils, RODOLPHE, gouverneur de Bulle en 1446, et OTTO ; c'est de ce dernier que descendent deux rameaux de la famille Alex dont le premier, remontant à Jean, fils d'Otto, s'éteignit à Bulle en 1770, avec Anne-Marie Alex, épouse de Jean Gex ; cette partie de la famille portait le nom de *Alex alias de Broc*. D'Humbert, frère de Jean, descend : — 1. GUILLAUME, lieutenant (banneret) de Bulle, qui eut un frère — 2. ANTOINE, notaire dans cette même ville en 1543. Quelques années après, en 1546, il alla s'établir à Fribourg, où il occupa la place de greffier du tribunal. Etant l'un des particuliers les plus riches de Fribourg, il acheta des Mayor de Lutry et de la Grande Confrérie, des droits seigneuriaux sur presque toutes les localités de la contrée du Gibloux (Favagny, Rossens, Vuisternens, Rueyres, Orsonnens, Fuyens, etc.). En 1546, il fut reçu bourgeois de Fribourg et il prit place au Conseil des Deux-Cents ; en 1571, il fut nommé à celui des Soixante, et en 1580 enfin au Petit Conseil. Il fut anobli en 1581 par lettre de noblesse concédée par l'Empereur Rodolphe II, en date du 27 mai. Selon toutes probabilités, il avait été marié deux fois ; d'abord avec Yonny Paris, de Bulle ; en secondes noces avec Françoise Féguilly, de Fribourg. Il mourut vers 1584. — Voir Rott : *Inventaire*, I, p. 100. — Gremaud : *Notice historique sur la ville de Bulle*, p. 36. — 3. SIMON, fils du n° 2, seigneur d'Orsonnens et coseigneur de Pont en 1588, bailli de Romont de 1589 à 1594 ; du Conseil des Deux-Cents en 1579, des Soixante en 1598 et du Petit Conseil en 1600 ; il fut bourgmestre de Fribourg en 1603, et remplit encore diverses autres charges. Il épousa Elisabeth Känel en 1575, et mourut sans enfants en mars ou avril 1621. — 4. NICOLAS, frère du n° 3, achète la seigneurie de Tornay en 1591 ; du Conseil des Deux-Cents en 1583 et des Soixante en 1601. Il commanda une compagnie de 300 Suisses dans le régiment Balthasar Gallati, au service de France en 1587 ; cette compagnie se couvrit de gloire à la retraite de Meaux, et fut du nombre des dix mille Suisses conduits à Henri III, lors de son évasion de Paris, par le baron de Sancy. Il avait épousé Catherine d'Alfry, fille de l'avoyer Louis d'Alfry, et fut bailli de Morat de

1595 à 1600, † en 1604. — R. Werro : *Notice sur la vie et les écrits de Sébastien Werro*, Fribourg 1841, p. 17-18. — 5. JOST, frère du n° 3 ; des Deux-Cents en 1578, année où il épousa Barbe de Praroman, fille du Conseiller d'Etat Guillaume de Praroman. Ayant, le 14 août 1584, prononcé quelques propos contre la religion catholique, il s'attira de graves ennuis, suscités par le prévôt Schneuwly et le curé Werro, ennuis qui l'obligèrent à se réfugier à Berne, où il fut reçu bourgeois le 4 janvier 1585. Voulant mettre ordre à ses affaires à Fribourg, et fort de la promesse à lui faite par l'avoyer de Fribourg Lantlien-Heid, qu'il ne lui arriverait rien que d'agréable, il se rendit à Fribourg où il fut pris, jugé et emprisonné, mais relâché bientôt après, Berne menaçant ayant vivement protesté. Il mourut à Berne, sans postérité. — Voir Dagnet : *Jost Alex, ou les souffrances d'un protestant fribourgeois* (traduit de l'allemand), Genève 1864. — Gelzer : *Die drey letzten Jahrhunderte der Schweizergeschichte*, p. 175-181. — Iselin-Rüttimeyer : *Jost Alex, Beschreibung seiner Gefangenschaft und Entledigung* (dans AHVB 1858). — Dagnet : *Illustrations fribourgeoises*, p. 47 (ASHF VI, p. 243). — 6. ANTOINE, neveu du n° 5, fils de Charles ; du Conseil des Deux-Cents en 1622, bailli de Vaulruz de 1634 à 1639, † en 1659. — Guillaume Alex, banneret de Bulle, avait un frère Pierre, dont l'un des fils, FRANÇOIS, fit partie du clergé de Bulle en 1562. Le petit neveu de celui-ci, DOM JOSEPH, * en 1650, fut membre du même clergé ; il conquit le grade de docteur en théologie et fut un prédicateur distingué. Il mourut à Bulle en 1702. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*, II, p. 297 et 299.

B. Aymonet eut un fils, JEAN † avant 1438, qui eut à son tour deux enfants, CRISTIN et MERMET, dont les descendants disparaissent à la fin du XVI^e s. — CRISTIN, † avant 1501, gouverneur de Bulle en 1462, n'eut qu'une fille, Jaquette, qui épousa en premières noces Nicod Ficiaul, d'Albeuve, et en secondes noces Ilugo Grumallier, de Bulle. Le lils de celui-ci, ANTOINE, prit le nom de famille de sa mère, et c'est ainsi que se perpétua le nom Alex. Son petit-fils, ANTOINE, curial de Riaz au commencement du XVII^e s., eut plusieurs enfants, dont FRANÇOIS, époux de Françoise Dargent ; il habitait Bulle ; PIERRE, frère du précédent, partit pour la Franche-Comté. Le prieur de Vuillorbe lui accensa, le 15 avril 1664, le moulin de Guigot près de Glamondans, village à 25 km. de Besançon. Pierre s'y maria, et sa descendance est actuellement fort nombreuse. Son arrière-petit-fils, JEAN-FRANÇOIS, ayant eu, en 1794, des démêlés avec la justice républicaine, manifesta l'intention de revenir en Suisse. Il envoya son fils Michel, * en 1772, à Fribourg et à Bulle pour y faire reconnaître leur bourgeoisie. L'ouragan révolutionnaire s'étant apaisé, Jean-François resta en Bourgogne et son fils fut seul à rentrer à Fribourg. Il s'établit au Châtelard, près de Romont, où il arriva après 1795 et s'y maria ; en 1819, il se fixa à Bulle, où toutes les autres branches de la famille étaient éteintes. Il eut un fils, JACQUES, père de plusieurs enfants dont l'abbé PIERRE, * le 4 février 1850, élève au Collège germanique de Rome, docteur en théologie, ordonné prêtre à Rome le 10 juin 1876, vicaire à Neuchâtel 1877, curé au Val-de-Ruz (Fontaines) 21 juillet 1880, professeur au Collège Saint-Michel (Fribourg), 1889, curé de Bulle 6 juillet 1893, membre de la commission de vigilance ; † 20 mai 1917. — Biographie dans *Liberté*. — *Fribourgeois*. — *Semaine catholique*. — ASHF IX, 115 et 255. — Voir Dellion : *Dictionnaire des paroisses* II, p. 275 (avec plusieurs inexactitudes : lire par exemple 1413 au lieu de 1313). — AF 1919 : Paul Ebischer : *La famille Alex*. [Paul EBISCHER.]

ALEXANDER, famille grisonne, à l'origine bourgeoise de Fideris et plus tard de Sent. Il existe aussi dans ce village une famille *Zonder* qui doit en être issue. — 1. *Blaise*, de Sent, dans la Basse-Engadine, reçu en 1615 dans le synode rhétique protestant, fut d'abord pasteur dans la Valteline, prit part, en 1618, à la propagande des prédicants dans les Grisons contre le parti espagnol, et siègea au tribunal criminel de Thusis. Le synode de Zuoz le suspendit en 1619 de ses fonctions ecclésiastiques pour six mois, avec Georges Jenatsch, pendant que le tribunal de Coire le déclarait hors la loi pour avoir participé au tribunal de Thusis. Peu après, il fut cependant acquitté par le tribunal de Davos, combattit en

juillet 1620 dans la vallée de Münster contre les Autrichiens envahisseurs, et fut un de ceux qui, avec Georges Jenatsch en février 1621, se rendirent de nuit de Grüş à Rietberg et tuèrent Pompée Planta. Il combattit ensuite, avec ceux de la Basse-Engadine, contre les troupes venues des V cantons au secours du parti hispano-autrichien. En automne 1621, comme les négociations avec l'Autriche ne paraissaient pas aboutir, il dirigea les troupes grisonnes dans leur expédition sur Bormio. Mais comme les Autrichiens pénétraient de nouveau dans les Grisons et soumettaient la Ligue des Dix-Juridictions, Blaise voulut s'enfuir à Glaris par le col de Panix avec Georges Jenatsch et d'autres partisans. Il fut saisi, conduit à Maienfeld, puis à Gutenberg et enfin à Innsbruck, et exécuté dans cette ville le 23 décembre 1622 après avoir eu le poing coupé. Il était accusé de participation au meurtre de Pompée Planta et d'être un meneur dans les troubles de l'Engadine. Blaise avait la conviction qu'on le condamnerait parce qu'appartenant à la confession réformée; cela ressort de la belle lettre qu'il écrivit aux siens peu avant son exécution. — F. Sprecher: *Gesch. der Kriege und Unruhen*, éd. Mohr. — I. *Annalas della soc. Raeto-Rom.* V, 1890, p. 107. — Trug: *Die Bändner Prädikanten* (dans *JHGG*, 1901). — *LL* I, 427. — 2. JEAN, Landammann et directeur des bains de Fideris, * 12 mai 1841, à Fideris. En 1864, il étudia le droit à l'Université de Zurich et de Heidelberg. Fut landammann de 1869 à 1873. Pendant cette période, il tint le bureau des postes de Fideris, qu'il installa dans la maison achetée du ministre Bavier. Grâce à son initiative, Fideris eut une station du télégraphe en 1871 déjà. En 1872 il entra dans la société des bains de Fideris dont il devint directeur en 1881; pendant 17 ans il travailla avec succès à l'achèvement des bains que dirige aujourd'hui son fils. Sa dernière œuvre, poursuivie avec énergie, fut l'introduction de l'éclairage électrique à Fideris. Il mourut le 22 mai 1913 à Fideris. — D'après les renseignements du landammann Jann Alexander à Fideris. [F. P.]

ALEXANDRE. Famille noble vaudoise qui a donné des magistrats à Nyon au XV^e s. — *RF* 2. [M. R.]

ALEXANDRE I^{er}, empereur de Russie 1801-25, fils de Paul I^{er}, petit-fils de Catherine II, a exercé une influence décisive sur l'histoire de la Confédération suisse. * en 1777, il eut pour précepteur, de 1784 à 1793, le Vaudois F.-C. Laharpe. Celui-ci, pénétré de Rousseau, sut le gagner aux idées de liberté et d'indépendance et l'intéresser au sort de la Suisse. Cet intérêt en faveur de notre pays se manifesta lors du passage des alliés, pendant le Congrès de Vienne et la deuxième paix de Paris. Quand les Alliés passèrent le Rhin, déc. 1813-janv. 1814, Alexandre usa de toute son influence au quartier général de Francfort pour épargner à notre pays une violation de sa neutralité. Il craignait le rétablissement par les alliés de l'ancien état de chose et que l'autonomie des cantons créés en 1803, comme Vaud et Argovie, ne fût remise en question. Il n'aboutit pas dans sa tentative de ménagement. Le passage du Rhin, de Bâle à Schaffhouse, fut décidé en son absence et exécuté, quoique Metternich eut donné deux fois sa parole qu'il n'aurait pas lieu. C'est à son énergique intervention que les efforts des Bernois intrigués pour reprendre le pays de Vaud et l'Argovie n'aboutirent pas. Alexandre obtint aussi que la réorganisation politique de la Suisse fût laissée à la Diète et aux cantons, quoique les puissances exerçassent une grosse influence par leurs délégués, soit en donnant des conseils soit en faisant pression sur les décisions de la Diète en cas de désaccord des cantons. Ce fut le cas à plusieurs reprises pendant la longue Diète de Zurich, janvier 1814-août 1815. Ainsi l'indépendance de l'Argovie fut obtenue non à Zurich mais à Paris. Pendant le Congrès de Vienne, qui s'ouvrit en octobre 1814, l'influence du tsar en faveur de la Suisse, conseillé par Laharpe et représenté par Capo d'Istria et le baron de Stein, fut décisive. A l'extérieur, l'indépendance de la Suisse fut reconnue; à l'intérieur la Diète avait les mains libres, et les questions de frontière furent réglées d'une façon assez satisfaisante pour la Suisse. Cependant, la Valteline et le pays de Gex furent perdus grâce aux intrigues de la France et de l'Autriche. L'on doit en particulier aux délégués russes la reconnaissance de l'indépendance des cantons de Vaud

et d'Argovie. Par contre, Alexandre et Laharpe s'opposèrent, sans succès, à la réunion de l'évêché de Bâle au canton de Berne. A plusieurs reprises, Alexandre témoigna de la bienveillance à des Suisses. En 1804 déjà, il chercha vainement à attirer en Russie J.-H. Pestalozzi; à l'occasion de son passage à Bâle, en janvier 1814, il reçut ce dernier, l'embrassa et lui remit l'ordre de Vladimir. En automne 1815, il revint pour la seconde fois à Bâle et se rendit à Zurich en passant par Brugg où il fut reçu par le gouvernement argovien. A Zurich, il se fit montrer la ville par Escher de la Linth et s'intéressa à ses travaux. Lors de la grande disette de 1817, Alexandre envoya, à la demande de Capo d'Istria, 100 000 roubles pour soulager la misère dans la Suisse orientale. La moitié de cette somme était destinée à la colonie de la Linth. — Voir *Korrespondenz Alexander's I. mit Laharpe* dans *Sammlung der russ. hist. Gesellsch.* V, Pétersbourg 1870. — *Le gouverneur d'un prince*, Lausanne 1902. — *Mottaz: Laharpe, Alexandre et Bonaparte*, dans *RHV*, 1902. — Hilty: *Eidg. Gesch.* dans *PJ* 1886 et 1887. — Monnard: *Notice biographique sur le général F.-C. de Laharpe*, Paris 1838. — Oechsl: *Gesch. der Schweiz im XIX. Jahrh.* II. — Oechsl: *Die Verbündeten und die Schweiz. Neutralität 1813*, Zurich 1898. — Dierauer, vol. V. — Tillier: *Vermittlungsakte I et II, Restaurations-epoche I.* [Th. GREYERZ.]

ALEXANDRE VI, pape. Rodrigue Lanzol (Borgia suivant d'autres auteurs), neveu de Calixte III, naquit en 1431 à Jativa près de Valence. Il fut successivement évêque de Valence (1455), puis cardinal-diacre de Saint-Nicolas in carcere (1456), vice-chancelier de la curie romaine, et le 11 août 1492 pape sous le nom d'Alexandre VI. Alexandre fit une alliance défensive avec Venise et Milan en 1493 et encouragea au début l'entreprise de Charles VIII contre Naples, où 5000 Suisses servaient sous les bannières françaises, puis s'y opposa (1494). Ayant dû consentir à un accord qui autorisait le libre passage de l'armée française, il fit ensuite alliance avec Venise, l'Espagne, le roi des Romains et le duc de Milan pour chasser les Français hors de l'Italie (1495). Louis XII ayant succédé à Charles VIII, il se rapprocha d'abord de lui, mais l'abandonna bientôt par politique de famille. Lors de la conquête de Milan (1499) il accorda aux Français le secours de sa diplomatie. Dans celle de la Romagne, les Suisses avaient 2000 mercenaires qui collaborèrent à la prise de Forlì le 12 janv. 1500. Dans le long procès contre l'évêque valaisain Jost de Silenen, il destitua celui-ci (1497) et pour le siège épiscopal, vacant par la démission de Nicolas Schinner, il décida, après de longues hésitations, en faveur du candidat impérial Matthieu Schinner contre celui de la France. Il mourut après une courte maladie le 18 août 1503. — Voir *Buchardi Diarium 1483-1506*, éd. Thuasne, Paris 1883-85. — Anshelm: *Berner Chronik* I et II. — Pastor: *Gesch. der Päpste* III, Freib. i. B. 1895. — W. Gisi: *Der Anteil der Eidgenossen an der europ. Politik 1512-16*, Schaffh. 1865. [Alb. BÜCHLI.]

ALEXANDRE (LE PÈRE) est un personnage cité dans la plupart des récits de l'Escalade tentée contre Genève le 21 décembre 1602 par le duc de Savoie; il y est désigné comme jésuite écossais, encourageant les Savoyards à monter aux échelles en leur distribuant des billets destinés à les préserver d'une mort violente. Son nom est demeuré populaire à Genève et il est mentionné dans presque toutes les chansons de l'Escalade, en termes railleurs. Il faut très probablement l'identifier avec le Père Alexandre Hume ou Humæus (1560 ou 1561-1606), qui seconda avec zèle François de Sales dans ses efforts pour ramener le Chablais au catholicisme et qui fut, selon un biographe, amonônier des troupes de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. — Voir Th. Claparède: *Le Père Alexandre* (dans *MDG* XVII, p. 118-121). — Alain de Becdelièvre: *L'Escalade de 1602, l'histoire et la légende*, Annecy 1903, p. 142-146. [F. G.]

ALEXANDRE, DE CARONA, sculpteur de la fin du XV^e s.; collaborateur de Marco Cadocci pour la «Scuola Grande» de Saint-Marc et d'autres constructions de Venise. — *Allgem. Lexikon.* [Dr C. T.]

ALEXIUS (ALEXIS, ALIESCH). Famille originaire de Ponte Campovasto, compta un certain nombre de pasteurs et de notaires de Campovasto (Camogase). Au

XVIII^e siècle GIAN PITSCHEN émigra en France où son nom fut transformé en Alexis. La famille habite depuis longtemps Samaden où elle reçut la bourgeoisie en 1914. — 1. GASPARD, 1576-1626, étudia à Zurich et à Genève, ministre le 8 septembre 1609, pasteur à Chêne en 1608; professeur de théologie et de philosophie en 1610; reçu en 1617 du synode rhétique; pasteur à Genève, où il fut aussi pasteur de l'église italienne 1612-18; pasteur dans les Grisons dès



cette année 1618; pasteur à Sondrio où il fonda le collège, dirigea (aussi en 1618) l'assemblée synodale suspecte de 1618 à Bergiun et assista la même année au tribunal criminel à Thusis. En juillet 1620, à l'occasion du meurtre d'un homme de la Valteline, il s'enfuit à Sondrio avec Georges Jenatsch et d'autres. Au mois de septembre suivant, le parti français l'envoya avec Jean a Porta comme délégué auprès de l'Union prom-

testante en Allemagne, dans les Etats-Généraux et vers le roi d'Angleterre pour demander conseil et secours. Ils passèrent par Aarau, Bâle, Strasbourg et furent arrêtés à Brissach sur territoire autrichien, conduits à Innsbruck où on les relâcha après deux ans de captivité (1620-22). Professeur de philosophie à Genève, juillet 1623-26. Il a publié: *Dissertatio physica de mixtura*, Genève 1625. — Voir Hayer. — Sac. Dott. Baserga: *Il movimento per la Riforma in Valtellina e le sue relazioni con Ginevra (Società storica per la Provincia e antiqua Diocesi di Como)*, fasc. 83 et 85, p. 99-128 et 7-36. — Sprecher: *Gesch. der Kriege u. Unruhen*, éd. Mohr I. — 2. GASPARD, de Speier, capucin, père gardien à Feldkirch, fut envoyé en 1621 avec d'autres capucins dans les Grisons, à la demande des catholiques et particulièrement du juge de Florin. Il prêcha à Bonaduz, Sagens, etc. Lorsque les troupes des V cantons durent se retirer des Grisons, les capucins rentrèrent avec elles dans la Suisse primitive. Au début de 1622, le nonce Scappi envoya le père Alexis comme missionnaire dans les Grisons, où il prêcha à Coire et particulièrement dans le Prätigau. Après la soumission de l'Engadine et de la Ligue des Dix-Juridictions, l'évêque de Coire l'envoya en conférence à Lindau. Par son entremise, un accord put être conclu, le 30 septembre 1622, entre l'archiduc Léopold, d'une part, et la Ligue de la Maison-Dieu de la seigneurie de Maienfeld, de l'autre. Ce traité de Lindau fit de lui un des promoteurs les plus actifs de la restauration du catholicisme dans les Grisons. Alexis mourut le 19 juillet 1629 à Aloorf. — Voir I. G. Mayer: *Gesch. des Bistums Chur*, II, 398 s. — 3. JEAN, de Campovasto, fut reçu en 1663 dans le synode évangélique rhétique. d'abord pasteur à Cinskel, puis dans sa patrie Campovasto. On connaît de lui deux oraisons funèbres en romanche. — Voir LL I, 125. — Truog: *Die Bündner Prädikanten* (JGGG, 1901).

[C. R. et E. P.]

ALFELD. Voir ARNOLD.

ALFERMÉE (C. Berne, D. Nidau, V. DGS). Vge sur la rive gauche du lac de Bienna formant avec Tüscherz (Daucher) une commune bourgeoise et une commune d'habitants, de la paroisse de Douanne (avant 1879 de celle de Sutz). En 1276, *Alpherme* (don d'un clos de vigne par Henri de Jostorf à son épouse Elisabeth de Buchegg), 1325 et 1343 *Alferme*; 1353, *Alphrame*, 1410, *Alframe*. Le couvent de Fraubrunnen y possédait des vignes en 1340, de même que celui de Saint-Urbain (voir l'art. CONVALET), la famille d'Erlach au XV^e siècle et la ville de Berne jusqu'en 1801. Le vignoble d'Alfermée s'étend des rives du lac jusqu'à 550 m. La limite communale, à l'est, est l'ancienne frontière entre l'évêché de Bâle et le district, autrefois comté de Nidau. Le 2 mars 1798 eut lieu un combat au-dessus d'Alfermée (voir l'art. RUSEL).

[E. B.]

ALGE, Sines. Pédagogue estimé et sténographe, * le 20 mai 1847 à Lustenau (Vorarlberg), † à Saint-Gall le 18 décembre 1909. Il fut maître secondaire à Lustenau, de 1863-66, puis à Necker (Neu Toggenburg) de 1867 à 1875, où il acquit la nationalité suisse. De 1873 à 1880 à l'école secondaire de Gossau; 1880 à 1904 maître, et 1891 à 1900 directeur de l'école secondaire des jeunes filles de Saint-Gall, maître de sténographie à l'école cantonale 1893 à 1902, membre fondateur (1889) et premier président de la Société des maîtres secondaires saint-gallois

et pendant plusieurs années chroniqueur du *St-Gall. Neujahrsblatt*. C'est dans la sténographie, système Stolze, puis Stolze Schrey, qu'il déploya une activité spéciale. Il fut à plusieurs reprises président de l'Association générale suisse de sténographie, de 1870 à 1888 rédacteur de l'organe de la société, directeur de cours de perfectionnement en sténographie. Il est l'auteur de nombreux manuels de sténographie qui, pour la plupart, ont eu plusieurs éditions (son *Lehrbuch*, en 1918, était à la 63^e); il composa aussi de nombreux écrits de propagande ainsi qu'une *Geschichte der Stenographie in der Schweiz* et une *Methodik des stenogr. Unterrichts*, etc. Partisan actif et convaincu de l'enseignement des langues vivantes, il composa plusieurs méthodes pour l'étude de l'allemand, du français et de l'italien (parus chez Felber, à Saint-Gall et en Angleterre) qui acquirent une grande renommée, parmi lesquels il faut citer ses *Leçons de français*. — Voir J. Kuoni: *S. A. Reallehrer in St. Gallen, ein Lebensbild*, St-Gall 1910. — Paul Lange: *Alges Lehrmethode u. Lehrmittel für den franz. Unterricht*, Saint-Gall et Leipzig 1905. — Son fils ARNOLD * en 1879, depuis 1907 professeur à l'école de Commerce, depuis 1919 à l'école cantonale de Saint-Gall, est l'auteur de *Die Lautverhältnisse einer Patoisgruppe des Berner Jura*, Saint Gall 1904. [Br.]

ALGENTSHAUSEN (C. Saint-Gall, D. Unter Toggenburg, V. DGS). Vge et bailliage. En 814, *Adalgoz* cède à l'église de Saint-Martin de Jonswil la propriété qu'il avait acquise dans la Marche d'*Adalgozeshusen*. Dans la suite, le couvent de Saint-Gall acheta de riches propriétés dans la contrée. Algentshausen appartient à la seigneurie, plus tard haut-bailliage de *Schwarzenbach*, mais forma néanmoins une juridiction autonome et était désigné en 1324 comme bailliage indépendant. La juridiction de Schwarzenbach passa en 1483 avec Algentshausen au couvent de Saint-Gall. Les dîmes, grandes et petites, furent pendant longtemps propriété des échevans de Landegg. En 1500, Schwarzenbach, Ober- et Niederstetten et Algentshausen, révisèrent leurs anciens droits, coutumier et seigneurial, qui les régissaient. Depuis 1803, Algentshausen fait partie de la commune et paroisse de Henau. [Br.]

ALGÉRIE. La conquête de l'Algérie par la France (1830) ouvrit de nouveaux débouchés aux populations d'Europe. Les nombreux travaux à accomplir dans ce pays neuf et la sécurité offerte par les troupes d'occupation devaient tenter les gens désireux de faire fortune hors de leur pays. De nombreux Suisses partirent pour l'Algérie, tout d'abord sans leur famille. En 1842, ils formaient déjà une colonie suffisamment nombreuse pour que la Diète se vît obligée de créer un consulat à Alger. La plupart de nos compatriotes établis sur la côte d'Afrique étaient des Tessinois, maçons, plâtriers, marbriers de leur état. A partir de 1844, des ressortissants d'autres cantons, notamment des Valaisans et des Argoviens, se joignirent à eux. En 1854, une compagnie genevoise fonda une entreprise de colonisation à Sétif (province de Constantine). Malgré les concessions et les subventions du Gouvernement français, la situation des colons resta précaire, à raison de la dureté du climat et des difficultés de culture; mais ces désavantages, rendus publics par le consul, n'empêchèrent point les Suisses d'émigrer en Algérie. En 1859, on en comptait 1743 disséminées dans tout le pays; en 1865, près de 3000.

Pendant les trente-cinq premières années de la domination française, nos compatriotes ne furent au bénéfice que d'un régime de tolérance. Le 1^{er} septembre 1865, les stipulations du traité d'établissement passé entre la France et la Suisse, le 30 juin 1864, furent étendues à l'Algérie.

Pour assurer la protection des Suisses dispersés dans les différentes provinces, le Conseil fédéral créa un vice-consulat à Oran en 1859 et un autre à Philippeville en 1870. Ces deux postes n'eurent pas une longue existence. Le 1^{er} fut supprimé en 1888 et le 2^e en 1904. Depuis cette date, l'Algérie ne forme plus qu'un seul arrondissement consulaire dépendant du consul installé à Alger.

La vie de la colonie ne fut guère troublée que par les insurrections locales, les tremblements de terre, les famines, les invasions de sauterelles. La plupart de nos compatriotes se sont toujours occupés d'agriculture, notamment de la culture de tabac et de la vigne. Au début, le commerce fut très difficile. Il se développa lentement. Jusque vers 1875, les principaux produits suisses qui

trouvaient en Algérie un débouché assez important étaient les tissus de coton de St-Gall, les montres, les bijoux, le tabac et le chocolat. Puis, dans le tableau des importations en Algérie, le fromage prit une place considérable (50 %). Il faut mentionner également l'absinthe. En 1885, le régime douanier algérien, qui jusqu'alors avait des tarifs spéciaux, fut assimilé à celui de la métropole. Avant 1914, l'Algérie exportait en Suisse des vins, des moutons, des fruits, des légumes. Elle importait surtout de notre pays des machines (locomotives), du lait condensé, des fromages, des tissus de coton. Actuellement l'Algérie n'est pas une place où la Suisse puisse trouver de nouveaux débouchés ; c'est un marché qui a atteint son plus grand développement. Il importe seulement de le maintenir à l'état où il se trouve. — L. Karrer : *L'émigration suisse et la loi fédérale sur les opérations des agences d'émigration*, Berne 1887. — Notes personnelles. [L. K.]

ALGÉSIRAS (ACTE D'). Pour mettre fin à la situation incertaine et confuse du Maroc, une conférence internationale fut réunie à Algésiras (Espagne) du 16 janvier au 7 avril 1906. Par les articles 7, 45 et 46 de ses actes, elle décida : 1. Que la police marocaine à créer aurait à sa tête un Inspecteur général à désigner par la Suisse pour cinq ans, avec résidence à Tanger. 2. Que les actions intentées contre la future banque d'Etat marocaine seraient jugées en dernière instance par le Tribunal fédéral. Le Conseil fédéral accepta ces dispositions, et le 26 janvier 1907, il désignait, en qualité d'Inspecteur général, le colonel d'artillerie Armin Muller, de Bienne. Ce choix fut agréé par le sultan. Le colonel Muller remplit ses fonctions pendant la durée de son mandat et, le 10 décembre 1911, rentra dans sa patrie. [H. T.]

ALIBERTIS, de. Famille originaire de Florence, ayant vécu à Genève aux XV^e et XVI^e s. sous les noms de De Albertis, De Alibertis, Bon Filias, Gen filias, Janphilariere. — Voir : Genève AE. spéc. Evêché, rouleau n° 77. — Gallifé : Ms. — Covelle : *Libre des B.* — Borel : *Les foires de Genève*. — Gautier : *La médecine à Genève*. [C. R.]

ALIÉNÉS. Le document le plus ancien ayant trait à un aliéné appartient au canton de Berne et remonte à mars 1353. A cette époque-là, les malades étaient confiés à des particuliers ou laissés en liberté. On sait cependant que vers 1300 déjà et jusqu'à la mort de la reine Agnès (1464), Königsfelden fut tout à la fois couvent et hôpital. Vers 1520, la Réforme y pénétra et huit ans plus tard, sous la domination bernoise, un hospice, en partie destiné aux aliénés, y fut installé. Il en est fait mention pour la première fois en 1530. Le règlement de 1548, inspiré par un esprit humanitaire, fixe le mode de vie des pensionnaires, les punitions à leur infliger, etc.

A Bâle aussi, le couvent des Cordeliers avait été supprimé au XVI^e siècle et on y avait logé les aliénés ; derrière l'église, autour d'une cour, s'étendait un cloître ; à l'étage on disposait de 22 locaux, pour la plupart de sombres cellules.

Nous savons encore qu'à Berne, à cette même époque, on envoyait les aliénés « guérissables » à l'Hôpital de l'Isle, les incurables à l'Hôpital du bas. Au XVII^e siècle, en raison du manque de place, l'idée d'employer à cet effet les léproseries et les maisons affectées aux luetiques fut maintes fois discutée et rejetée.

A Zurich, c'est également l'ancien couvent des Cordeliers qui servait à héberger les vésaniques ; une commission en avait la surveillance.

Au premier agrandissement de Königsfelden, en 1682, avait succédé celui de 1766. L'année suivante, le Conseil de Berne décida de procéder à un examen et à l'amélioration de la situation des aliénés de cet asile. Mais le premier règlement « cantonal » de cet asile date de 1798.

Après avoir discuté divers projets intéressants, concernant le traitement et le placement des aliénés, les autorités grisonnes avaient fini par les caser avec les condamnés au château de Furstenau.

C'est à Berne que revient l'honneur d'avoir érigé le premier asile destiné à soigner les vésaniques. L'idée en surgit en 1730, mais la maison (Tollhaus) ne fut achevée et ouverte que le 1^{er} janvier 1749. Elle fut agrandie deux fois dans le courant du même siècle, désaffectée en 1855 et utilisée à nouveau quelque vingt-cinq ans plus tard. Ce fut indéniablement une construction bien comprise ;

le chauffage y était prévu. Le menu des pensionnaires y était réglé ; détail remarquable, le vin en avait été pros crit. On passait le manger aux malades par une ouverture (Essloch) ; il était servi sur un bloc de bois fixé par une chaîne et dans lequel étaient creusées deux écuelles.

Les aliénés du canton de Soleure étaient relégués depuis un temps mal déterminé mais lointain à la Cluse ; vers la fin du XVIII^e siècle on y comptait 20 à 25 pensionnaires.

Lucerne, dès la fin du XVIII^e siècle, logeait ses vésaniques dans le « Tollhaus », endroit malsain. Il fallut des années de polémiques ardentes pour modifier cet état de choses.

La première moitié du XIX^e siècle fut une période de développement rapide. Les initiateurs de ce mouvement généreux et humanitaire furent les docteurs de la Rive à Genève et F. Brenner à Bâle.

Le tableau que ce dernier nous trace du traitement des malades est encore bien sombre. Deux grandes chambres divisées en « Blockhäuser » avec grosses serrures, les hébergeaient ; ils étaient en partie enchaînés. Les malades tranquilles étaient mêlés aux épileptiques et aux cancéreux. Les sexes n'étaient séparés que de nuit ; de jour, ils étaient réunis dans un préau, avec des poules, etc. Un « Hausmeister » y régnait à l'aide d'un « nerf de bœuf », mettait les chaînes, un bloc aux pieds, etc. Rarement un médecin y faisait visite (Tableau de Kaulbach).

Cependant, dès 1804, Königsfelden eut un médecin attiré (Dr Kohler) ; en 1810 lui succéda le Dr Stäbli, dont on retrouve encore de fort bonnes observations médicales. Très doux, il introduisit des réformes, obtint plus de propreté par l'installation d'un bain et inaugura la thérapeutique par le travail. Il obtint même un crédit pour récompenser les malades qui se rendaient utiles. Il fut interdit à l'aubergiste de livrer du vin aux aliénés. Le Dr Stäbli avait mauvaise opinion des bains et douches, des chaises à rotation, faisant partie de l'outillage thérapeutique d'alors. Toutefois, les châtiments corporels, bien que limités, étaient encore en usage.

De 1813 date un règlement pour le personnel médical, la nourriture, les vêtements, etc. Les documents médicaux de cette époque ont malheureusement disparu en majeure partie.

Dès 1806, le canton de Vaud hospitalisa ses aliénés à l'Hôpital cantonal et depuis 1810 au Champ de l'Air, aménagé dans ce but. En 1813, Zurich éleva sur le terrain de l'ancien hôpital une maison destinée spécialement aux aliénés. Elle contenait 22 places pour guérissables et 100 pour incurables.

En 1829, le Conseil de Lucerne décida l'achat du domaine de « Seeburg », pour en faire un asile pour aliénés et aveugles. Un revirement politique (1830) renversa ce projet et renvoya son exécution à des temps meilleurs.

A Genève, avant 1832, les aliénés étaient réunis à la Discipline ; leur sort n'était guère enviable malgré les soins éclairés du Dr de la Rive, et bien qu'auparavant déjà un « hospitalier » philanthrope, M. Joly, y eût introduit de grandes améliorations. Il avait, par exemple, substitué aux chaînes et aux colliers de fer le corset de force en toile. Les deux sexes étaient confondus sur les mêmes corridors ; les locaux étaient trop petits. De 1832 à 1838, le château de Corsier servit d'hospice et le Dr Coindet en fut le médecin distingué. Le 20 mai 1838 la maison des Vernets reçut les 83 aliénés internés du canton et durant de longues années elle fut considérée comme un modèle. En même temps la *Loi et règlement sur le placement et la surveillance des aliénés* (5 février 1838) réglait toutes les questions relatives à ce domaine. A Bâle, les luttes politiques de 1830 à 1833 mirent empêchement à la réalisation des projets d'amélioration du traitement des aliénés. Cependant, dès 1832, le Dr Frédéric Brenner fut appelé à les soigner. Médecin dont la bonté égalait la valeur scientifique, il abolit les mesures coercitives et demanda énergiquement la construction d'un asile pour y traiter les « malades du système nerveux central ». Les nouvelles divisions furent occupées en 1842 par les aliénés, qui en « manifestèrent une grande joie ». Bientôt la place commença à manquer et dès 1855 une annexe reçut les idiots, les épileptiques et les gâteux. Notons en passant qu'à cette époque déjà, le delirium tremens était fréquent et qu'on commençait à délimiter la paralysie générale. Le Dr Brenner, dans un rapport circonstancié, relève la néces-

sité de séparer les diverses formes des maladies mentales, de procurer du travail aux internés, d'avoir un pavillon pour les enfants.

En dépit des protestations énergiques des religieuses, le

de correction de Realta, les Grisons y adjoignirent une subdivision pour 25-30 aliénés incurables. Elle existe encore aujourd'hui.

La période de 1855 à 1875 est marquée par un magnifique développement de la psychiatrie. Selon des plans très soigneusement préparés, on vit bâtir et consacrer au traitement des maladies mentales de véritables palais; pendant longtemps, ils furent considérés comme des « types modèles ».

La Waldau (Berne) s'ouvrit en 1855; appartenant d'abord à une corporation, elle devint propriété d'Etat en 1884. L'ancien bâtiment, d'un bel extérieur, n'est plus, aujourd'hui, que le centre de toute une série de maisons ou transformées ou entièrement construites pour recevoir des aliénés. Les 25 pensionnaires de la Cluse furent transférés à La Rosegg (Soleure) en 1860. Les bâtiments étaient un modèle du genre pour l'époque. En 1864 déjà, on dut procéder à des agrandissements, la place manquant. Il en fut de même en 1890 du côté des hommes. Enfin en 1910, l'asile fut doté d'un pavillon mixte de belle venue



Pirminsberg (Saint-Gall). Couvent transformé, avec annexes « en pavillon ».

canton de Thurgovie avait décidé de placer ses malades au couvent de Munsterlingen. L'adaptation des bâtiments à leur nouvelle destination fut entreprise en 1838 et l'hospice ouvert en 1840. Il paraît toutefois que la co-existence du couvent conduisit à des dissentiments et il fut supprimé en 1848. Les locaux, occupés auparavant par les religieuses, servirent à agrandir la division des aliénés. Jusque là les sexes avaient été réunis dans un pavillon unique, bien que répartis sur deux étages différents.

En 1845, après de longs pourparlers, l'asile de Saint-Pirminsberg, près Pfäfers, reçut les aliénés du canton de Saint-Gall. Un ancien couvent sécularisé a été transformé et aménagé pour y héberger ce genre de malades. Avec les années, il fallut procéder à bien des transformations encore et des annexes plus ou moins heureuses furent ajoutées au corps du bâtiment principal. La colonie agricole de l'asile à St-Margarethenberg, sur l'alpe, loge, l'été durant, de 15-20 malades.

Les cantons voisins, qui n'avaient pas d'asile, s'empressèrent de passer des contrats pour le placement de leurs ressortissants aliénés dans ce nouvel asile.

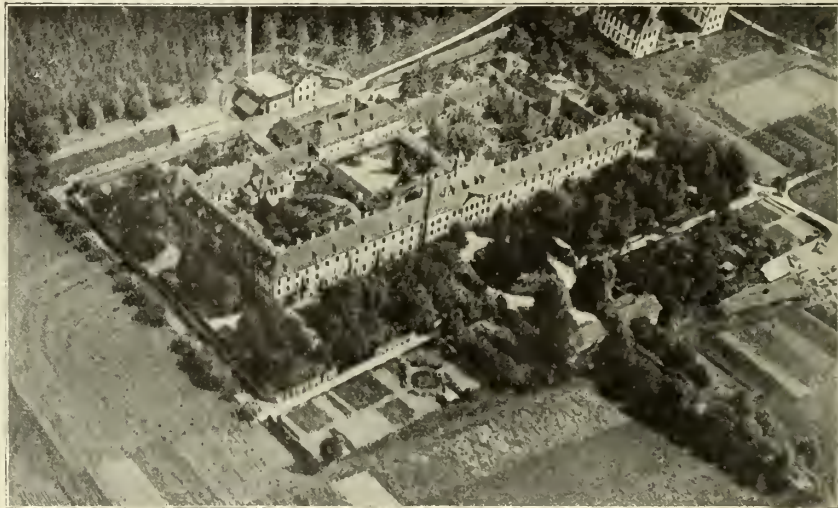
C'est grâce à l'initiative privée de M. Auguste de Meuron que l'asile de Préfargier put, en 1849, ouvrir ses portes aux aliénés du canton de Neuchâtel. Préfargier resta un asile privé, mais avec quelques concessions à l'Etat, qui peut y interner ses malades à des conditions pécuniaires favorables. Devenu bientôt insuffisant, il a subi aussi de nombreuses transformations depuis l'époque de sa fondation.

Les aliénés de Bâle-Campagne furent placés jusqu'en 1853-54 chez des particuliers; on se souvient encore des réduits, comparables à des niches, où on pouvait les voir le dimanche pour un morceau de pain. Un petit nombre d'entre eux cependant étaient admis à l'hospice des incurables, qui remonte à 1750 environ.

Depuis 1853-54 existe à Liestal une section d'hôpital, destinée aux vésaniques; elle fut agrandie à deux reprises. Le canton a acquis du terrain en vue de la construction d'un asile moderne.

Vers 1860, à l'occasion de l'installation de la maison

et dont les divers services sont fort bien compris. En 1870, Zurich mit le Burghölzli, dont la situation est magnifique, à la disposition de ses malades; presque dès le début il fut encombré, et dans l'impossibilité de répondre favorablement aux demandes d'admission venant d'autres cantons. Deux ans après (1872) fut inauguré à Königsfelden (Argovie), l'un des plus beaux asiles du continent. Plus tard, une partie du vieil hospice fut démolie, mais une autre est depuis longtemps de nouveau occupée. De nouveaux pavillons ont été ajoutés en 1907-1908. L'asile du Bois de Cery (Vaud) reçut, en 1873, les aliénés internés jusque là au Champ de l'Air et ceux (des hommes seulement) qui avaient été transférés depuis 1867 dans le domaine du dit Bois de Cery. Au bout de quelques lustres, l'asile modèle, construit pour 300 lits, hébergeait de 500-550 malades. L'encombrement, comme partout ailleurs, se fit péniblement sentir. On dégorgea quelque peu par le placement familial, dès 1904. En 1906, ouverture de deux annexes; salles d'observation pour agités. Tout récemment (1919), le



Waldau (Berne). Type caserne. A droite en haut: le vieux Tollhaus (1749), transformé.

Grand Conseil vaudois a ratifié l'achat de l'ancien hôtel des Bains à Gimel, qu'une société avait déjà transformé en une maison de santé. C'est aussi en 1873 que l'asile de Saint-Urbain (Lucerne) accueille les aliénés lucernois. C'est un ancien couvent transformé, qui, comme ses ja-

reils, engloutit pas mal d'argent afin d'être à même de remplir ses nouvelles destinées. Il y avait des années que le Dr Attenhofer signalait, mais en vain, la situation déplorable de ses concitoyens aliénés et avait procédé depuis longtemps au recensement des malades du canton. Les luttes politiques bouleversèrent à plusieurs reprises les projets établis avec sagesse. En 1881, on remédia un peu à l'encombrement de l'asile par la colonie agricole de Gross-Sonnhalde.

On trouve dans le rapport du Dr Girard de Caillex des détails intéressants sur le sort des vénériques du canton de Fribourg. C'est en 1875, et sous sa direction, que Marsens (près Bulle) reçut les premiers malades. Les villas d'Humilimont, construites après 1900, sont desservies par les médecins de l'asile, mais au point de vue législatif, elles ne font pas partie de celui-ci.

L'ancien couvent de Rheinau (Zurich) admit des malades depuis 1867. En 1901 et 1915 y furent adjoints les pavillons de Neu-Rheinau. Le tout constitue aujourd'hui le plus grand asile de Suisse. Voir RHEINAU.

Le Prof. Wille, après avoir dirigé et transformé les maisons de Munsterlingen, Rheinau et Saint-Urbain, avait été appelé à occuper la chaire de psychiatrie à l'Université de Bâle. Il employa toute son énergie et son expérience à l'élaboration des plans et à la réalisation d'un asile-clinique, qui fut achevé en 1886. La Friedmatt (Bâle) fut le type, non plus de la « caserne », mais de la répartition « en pavillons ».

Le même système fut adopté à Munsterlingen (Thurgovie) pour les agrandissements successifs de l'asile (1890-1900 et 1903) qui s'était, dès le premier, complètement séparé de l'Hôpital cantonal, au point de vue médical et administratif.

Le canton de Thurgovie héberge encore 130 aliénés chroniques environ dans l'ancien couvent de St. Katharinenal, près Diessenhofen ; le manque de places le force

Schaffhouse. On y procéda à un recensement des aliénés en 1861 ; en 1869, le Conseil d'Etat proposa la construction d'un asile. Mais elle ne fut réalisée qu'en 1891. La Breitenau, un fort bel édifice, réunit les malades soignés



Krombach près Hérisau. Type pavillons.

jusque là dans d'autres maisons cantonales ou étrangères ou chez des particuliers.

Le canton de Saint-Gall, dont l'établissement de St-Pirminsborg (Pfäfers) était complètement engorgé, décida la construction d'un nouvel asile dans l'extrémité opposée de son territoire, à Wil ; dès 1890-92, quatre pavillons de 75 lits chacun servirent à caser une partie des aliénés de Pirminsborg. Rapidement le manque de place se fit sentir et en 1898-1902, on construisit dix nouveaux pavillons fort bien aménagés à tous égards. Wil reçoit aussi un assez grand nombre de malades corporels, mais avec l'encombrement dû aux aliénés, on est obligé de leur laisser moins de place qu'il n'en avait été prévu.

Avec l'aide du legs de Loc, les Grisons édifièrent près de Coire la maison de Waldhaus, également très bien installée et rappelant quelque peu le type de Königsfelden. Elle fut inaugurée en 1892.

Neuchâtel se trouvant trop à l'étroit à Préfargier, étudia la création d'un asile qui comprendrait en même temps des pavillons pour les incurables corporels. Projeté d'abord à Rochefort, le nouvel asile, « système pavillons », fut ouvert en 1894 à Perreux, dans un site admirable.

Le Tessin plaça ses malades à l'asile provincial de Côme, en vertu d'un contrat datant de 1882. La maison de santé cantonale de Casvegno, près Mendrisio, fut achevée et occupée en octobre 1898. Le type « village » y est très coquettement réalisé ; on conçoit qu'un canton où la profession de maçon est fréquente, ait pu bâtir tout à la fois bien et à bon marché. Une colonie agricole y fut adjointe en 1906 ; des agrandissements successifs, nécessités par l'augmentation du nombre des malades, s'imposèrent en 1909 et 1915-16.

Un progrès considérable fut réalisé par le canton de Berne qui, en 1895, inaugura le grand asile de Munsingen, combinaison intelligente du système « caserne » et du pavillonnaire. Moins heureuse fut sans doute la transformation de l'ancien couvent de Bellelay (Jura bernois) en une maison pour aliénés incurables (1899). Le climat y est rude et les voies d'accès sont fort peu commodes.

A cet égard l'aménagement, pour un service d'aliénés, de deux hôtels à Meiringen, paraît plus propice. On y a interné depuis 1919 environ 130 malades du sexe féminin. Le manque de place dans les asiles et la crise hôtelière (suite de la guerre) ont en quelque sorte justifié l'exécution de ce projet. Mais peut-être que cet es-



Cery près Lausanne. Type caserne.

en outre à en faire soigner une centaine dans la maison privée de Littenheid, près Wil.

C'est encore la pénurie de places au Burghölzli et à Rheinau qui conduisit à hospitaliser des aliénés chroniques et des séniles à Wulflingen (Zurich) dès 1894.

On n'était point resté inactif dans le petit canton de

sai de décentralisation donnera des résultats favorables.

Au début du XX^e siècle Genève reprend place au premier rang par l'ouverture de Bel-Air (1900), dont les pavillons confortablement installés donnent à profusion air et lumière aux malades.

Grâce à l'énergie et à la persévérance du Dr P. Repond le canton du Valais fut doté d'un asile à partir de 1901. La maison de Malévoz, près Monthey, d'abord privée, mais à la fondation de laquelle l'Etat avait coopéré, fut agrandie en 1911 et rachetée par le canton en 1912.

Le canton d'Appenzell Rh.-Ext., se préoccupait depuis des années déjà de l'assistance aux aliénés. Il procéda à un recensement très sérieux de ceux-ci, les plaça d'abord dans les asiles cantonaux voisins. Le pasteur Lutz, et plus tard le Dr Kursteiner furent les chevilles ouvrières de l'organisation de cette assistance. Dès longtemps on avait créé un fonds de réserve pour la construction d'une maison de santé. La grande générosité d'un concitoyen permit bientôt de réaliser le vœu ratifié par la Landsgemeinde et en 1908 l'asile de Krombach, près Ilérisau, ouvrit ses portes : coquet village admirablement situé, il domine la ville.

Enfin, en 1912, le Grand Conseil des Grisons décida de faire construire à Realta un établissement de 250 lits ; il doit être achevé dans le courant de 1919.

Les petits cantons de la Suisse centrale n'ont pas d'asile ; Glaris capitalise un fonds destiné à combler cette lacune. En attendant, les aliénés de ces régions doivent être placés soit dans des maisons cantonales, soit à l'étranger. Mais partout le nombre des demandes d'admission dépasse considérablement celui des lits disponibles. Depuis 1906, le sanatorium de Franziskusheim, près de Zoug, bien que propriété privée, pare, dans la mesure du possible, à ces inconvénients. Le 7 octobre 1916, le Conseil d'Etat de Zoug publia un règlement d'application de la loi sur les hôpitaux, cliniques et maisons de santé publiques et privés, du 11 février 1915.

On peut affirmer que tous les asiles d'aliénés de la Suisse, dirigés par des médecins, sont bien tenus ; les malades y sont humainement traités et bénéficient des progrès de la science. Malheureusement l'encombrement fait partout sentir ses conséquences désastreuses.

L'enseignement de la psychiatrie aux étudiants en médecine est confié aux cliniques de : Bâle (Friedmatt), Berne (Waldau), Genève (Bel-Air), Lausanne (Cery), Zurich (Burghölzli).

Dans la plupart des cantons ont été fondées, dès longtemps, des « Sociétés de patronage ». Elles secourent les familles d'aliénés indigents, concourent à la guérison de malades en payant les frais de traitement ou de médicaments, placent des guéris ou des chroniques capables de vivre en liberté. Elles intéressent le public à la question de l'aliénation mentale, dont la portée sociale est si énorme. A plus d'une reprise elles ont pris l'initiative de la création ou de l'agrandissement d'asiles. — *Bibliographie.* Dr Frölich : *Allerlei vom alten Spital und der Irrenanstalt Königsfelden.* (XVIII^e rapp. de l'Argaueische Hilfsverein für arme Geistesranke). — Dr Frölich : *Der Spital in Königsfelden. Brugger Neujaers-Blätter*, 1918. — Dr W. Morgenthaler : *Bernisches Irrenwesen. Von den Anfängen bis zur Eröffnung des Tollhauses 1749. — Etablissement de Préfargier, dans Le véritable Messager boiteux de Neuchâtel pour l'an de grâce 1850.* — Dr R. Godet : *Cinquante ans d'activité. Maison de Préfargier.* Neuchâtel 1899. — Dr Lisibach : *Jubiläum-Bericht über die 25jähr. Wirksamkeit der kant. Irrenanstalt Sankt-Urban* (XXV. Rapport de l'Hilfsverein für arme Irren des Kts Luzern 1899). — F. Riklin : *Ueber Familienpflege der Geisteskranken und Irrengebetung, mit besonderer Berücksichtigung des Kts Zürich* (Jahresbericht der Pflegeanstalt Rheinau 1909, p. 39-154). — Renseignements des directeurs des asiles cantonaux.

TABLEAU DES ASILES CANTONAUX D'ALIÉNÉS DE LA SUISSE.

	Année d'ouverture	Moyenne des admissions	Effectif à fin 1917
Bel-Air (Genève)	1900	300	380
Les Vernets (Genève)	1838	—	—
Bellelay (Berne)	1899	50	320
Breitenau (Schaffhouse)	1892	90	250
Burghölzli (Zurich)	1870	600	420
Casvegno (Tessin)	1898	200	350

	Année d'ouverture	Moyenne des admissions	Effectif à fin 1917
Cery (Vaud)	1873	450	550
Friedmatt (Bâle-Ville)	1886	200	300
Königsfelden (Argovie)	1872	200	830
Krombach (Appenzell A.R.)	1908	150	330
Liestal (Bâle-Campagne)	1853	75	180
Malévoz (Valais)	1901	100	90
Marsens (Fribourg)	1875	100	280
Munsingen (Berne)	1895	200	807
Munsterlingen (Thurgovie)	1840	150	430
Perreux (Neuchâtel)	1894	50	280
St-Pirminsberg (St-Gall)	1847	130	330
Préfargier (Neuchâtel)	1849	75	160
Rheinau (Zurich)	1867	120	930
Rosegg (Soleure)	1860	150	450
St-Urbain (Lucerne)	1873	180	560
Waldau (Berne)	1855	190	870
Waldhaus (Grisons)	1892	100	340
Wil (St-Gall)	1891	300	680

[DRS. C. LADAME et R. WEBER.]

ALIG, BALTHASAR, d'abord chapelain à Pleif, puis de 1652 à 1677, pasteur à Vrin (Grisons). Il fut un des premiers écrivains romanches de son temps et auteur de *La passion de Nies Segner*, Prague, 1672 ; deux ans après parut la seconde édition, chez Coliasch. Il traduisit ensuite les épîtres et l'évangile du dimanche, imprimés par Barbisch, à Coire. Il est également l'auteur de *Cudisch de Canzuns*, chants religieux parus chez Barbisch. Il fit aussi fondre en 1676 une cloche pour Vrin. — Voir J.-J. Simonet : *Die Weltgeistlichen Graubündens*, Mns. [L. JOOS.]

ALIKON (C. Argovie, D. Muri, Com. Meienberg. V. DGS). En 893 *Alahinchova* et *Halachinchova*, 1179 et 1247 *Halinchon*, *Alilikon*, c'est-à-dire « fermes des *Alahinges* », soit des gens d'*Alah-frid*, *-munt*, *-win*, ou encore d'*Alaho* (forme abrégée) ; de ahd. *alach*, gotique *alhs* « temple ». Malgré le nom de *Bürgli* que porte une terre, on ne connaît aucun château ni une famille de chevalier de ce nom. Le prévôt Burkard, de Muri, acheta en 1055 plusieurs fermes à Alikon pour son couvent. Le duc Léopold d'Autriche, qui devait à Hans Gessler 38 marks d'argent, lui assigna pour cette raison trois marcs sur Zoug et Alikon. Cette hypothèque demeura entre les mains de Gessler jusqu'en 1415. En 1240, Ulrich d'Attinghausen scella un document selon lequel Alichon passe au couvent d'Engelberg. En 1673 la commune reçut des cantons confédérés une subvention pour placer une petite cloche dans la chapelle restaurée de St-Jost ; en 1754, la même chapelle devenue caduque fut reconstruite, agrandie et pourvue d'une petite cloche (de P.-Louis Keiser, de Zoug). — Voir P. M. Kiem : *Gesch. des Klosters Muri* I, 26 et 28. — *UZ* I et II. — *Gfr.* 25 et 26. — A. Nüscherler : *Die aarg. Gotteshäuser* 25. — W. Merz : *Die mittelalterl. Burganlagen* I. [G. WIEDERKEHR.]

ALIKON, von, famille lucernoise originaire du village de ce nom. *Armoiries* : d'argent à la croix d'azur, pattée et percée. — 1. JEAN, bourgeois 1448, du Grand Conseil 1449, fondateur de cloches. — 2. PIERRE, du Petit Conseil 1451, bailli de Weggis 1469, de Ruswil 1477, 1489, 1493 et de Munster 1483. — 3. Maître HENRI, fils du n° 2, étudia à Bâle en 1478, notaire 1496, du Grand Conseil 1498 à 1503, capitaine à Wil en 1500 pour l'abbé de Saint-Gall, bailli dans les baillages libres de 1500 à 1502, bailli de Willisau 1503, à plusieurs reprises député à la diète depuis 1500, secrétaire de ville 1503 à 1537. Lettre d'indulgence pour lui, sa femme Dorothea, son fils Balthasar et 3 filles, de 1518, donnée par Bernhardin Sanson. — 4. BALTHASAR, du Grand Conseil 1517, du Conseil des Neuf 1518, † en 1522 à la bataille de la Bicoque. — Voir : *AS* I. — *SKL* — *AHS*. — *Rats Prot.*, *Besatzungsbuch Akten*. [P. X. W.]

ALINGES, d'. Famille. Voir ALLINGES, d'.

ALINGII. Voir BERNARDI.

ALIOD, Claude d'(*Aliodi, Claude de Savoie, Allobroz*, aussi *Wassermann*). Antitrinitaire originaire de Moutiers en Tarentaise, pasteur à Neuchâtel en 1537. A

la suite d'une dispute religieuse avec les ecclésiastiques bernois, il fut banni du territoire bernois le 21 mai 1534. Il se vit expulsé de Constance et d'Ulm comme arrien en août 1534 et en octobre, Bullinger écrivit contre lui. Menant une vie errante, on le trouve à Strasbourg et Wittemberg. Au début de 1537, il est à Thonon, puis à Genève; le synode de Lausanne, en mai 1537, le condamne à se rétracter et nous le rencontrons ensuite pasteur dans le bailliage de Thonon jusqu'en 1539. En mars 1543, il est à Constance, en juin 1544, il fait une visite à Bullinger. En janvier 1547, à cause de ses erreurs ariennes, il est emprisonné à Augsbourg après s'être rétracté le 2 février, il est réhabilité. Thomas et Ambroise Blaurer le soutiennent financièrement et le recommandent à Bullinger. Il gagna alors péniblement sa vie en vendant des ouvrages de médecine et de mathématiques. En avril 1548, nous trouvons sa famille à Frauenfeld, en mai à Winterthour. Plus tard, il est à Memmingen, en février 1554 il est en prison à Augsbourg et dès lors nous perdons sa trace. En 1534, on le représente sous les traits d'un homme petit et boiteux, chauve, à la barbe longue partagée en deux pointes, famélique et à la veste noire usée jusqu'à la corde. Il donnait toutefois à ses adversaires l'impression d'un homme sincère, pieux et inoffensif. A l'audience de 1534, il avait déclaré que Farel partageait sa conception religieuse, ce qui permit à Pierre Caroli d'accuser d'arianisme Farel et même Calvin, qui traitait Aliod avec indulgence, et de trouver beaucoup de crédules. — Voir Herminjard : *Correspondance des Réformateurs*, t. III-VI. — *Briefwechsel der Brüder A. u. Th. Blaurer*; éd. par Traugott Schiess, t. III. — Fr. Roth : *Augsburgs Reformationsgeschichte*, t. III. [E. B.]

ALIODI, ALLIODY. Famille reçue à la bourgeoisie de Neuchâtel vers le milieu du XVI^e siècle. Elle venait très probablement de France à la suite des persécutions religieuses et descend peut-être du pasteur Claude d'ALIOD (voir ce nom). — ISAAC, « libraire » (relieur), à Neuchâtel, a reçu en 1579, 40 livres pour avoir relié 4 registres de reconnaissances. La famille s'est éteinte au XVII^e siècle. [L. M.]

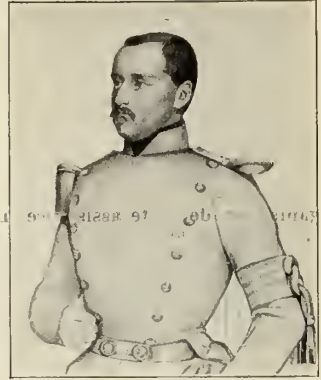
ALIOLUS, DE MELIDE. En 1421, il est mentionné avec Estomaxius, son compatriote, parmi les artistes employés aux travaux de restauration du dôme de Côme. — *Vegezzi : Esposizione storica*. — SKL. [D^r C. T.]

ALIOTH. Famille bourgeoise de Bâle, Arlesheim et Bienne; le berceau est la ville de Bienne. Le premier ancêtre de cette famille qui ait laissé des traces jusqu'ici est CLAUDE, de Bienne (* en 15... † en 16...). Il a laissé des descendants non seulement en Suisse (à Bâle, Arlesheim, Berne, Nidau, Wangen, Meiringen, Erlikon, etc.), mais aussi en France et en Amérique. *Armoiries* : Coupé d'or à l'aigle éployée de sable et d'azur à trois



monts de sinople en pointe, une tour d'argent sur le mont de droite et une colombe du même volant dans sa direction à senestre. *Devise* : plus d'honneur que d'honneurs. Le fondateur de la branche bâloise et d'Arlesheim est un descendant de Claude Alioth de la huitième génération, nommé : — 1. JEAN-SIGISMOND, * à Bienne le 2 nov. 1788, † à Bâle le 5 mai 1850; il épousa en 1813 Chrischona Hornung, de Mulhouse. Dès l'année 1812, il se fixa en Alsace, où il pratiqua le commerce. Après avoir appris en Angleterre la fabrication mécanique de la chape, il créa à Bâle, en 1824, la filature de chape. La maison J.-S. Alioth et C^{ie} fut la première sur le continent à travailler par des moyens mécaniques. Il posa ainsi les premiers fondements de la Société industrielle pour la chape à Bâle qui existe encore. En 1830, il transféra à Arlesheim le siège de ses affaires, et y passa la plus grande partie de son existence; il habitait la propriété dite « Andlauerhof » et possédait le château de Birseck. En 1840, il devint bourgeois de Bâle. Parmi ses descendants, il y a lieu de citer : — 2. **Daniel-Auguste**, * le 15 novembre 1816 à Guebwiller (Alsace), † le 24 janvier 1889 à Arlesheim; il épousa en 1840 Marie Falkner. Il dirigea avec succès la fabrique créée par son père qui, en 1873, devint la société en commandite par actions Chancel, Veillon, Alioth et C^{ie}. Il fut co-fon-

dateur et membre du conseil d'administration de la société d'assurances sur la vie « La Bâloise », ainsi que de la Banque hypothécaire de Bâle-Campagne; il fut également député au Grand Conseil de Bâle-Campagne et membre du conseil communal d'Arlesheim. Il fit construire dans sa propriété une chapelle qu'il mit à la disposition de ses coreligionnaires protestants. Il habitait la maison du coadjuteur du chapitre de la cathédrale appelée « Vorderer Hof ». En reconnaissance des services rendus par lui à la communauté, la commune d'Arlesheim lui conféra la bourgeoisie d'honneur. Alioth prit part à la guerre du Sonderbund en qualité d'officier d'état-major et obtint en 1863 le grade de colonel. —



Daniel-Auguste Alioth (1816-1889). D'après un dessin de Julius Sulzer (1848), lithogr. par L. Wegner.

3. **FRÉDÉRIC-SIGISMOND**, frère des nos 2 et 4, * le 19 juin 1819, † le 12 avril 1878; épousa en 1855 Marie Le Grand. Docteur-médecin, il pratiqua son art à Arlesheim et se voua avec zèle à l'étude de la botanique; il fut un grand bienfaiteur de la commune d'Arlesheim. — 4. **JULES-ACHILLE**, frère des nos 2 et 3, * à Mulhouse le 26 septembre 1822, † à Arlesheim le 13 janvier 1898. Il fut directeur technique dans la filature paternelle J.-S. Alioth et C^{ie} transformée plus tard en Société industrielle pour la chape. Dans l'armée, il parvint au grade de major du génie. Il posséda le château de Birseck et la propriété dite « Andlauerhof ». Il épousa en 1850 Emilie Marquis, du Chatelard, et en 1858 Lucie Franck, de Mulhouse. — 5. **AUGUSTE-MAXIMILIEN**, fils du n^o 2, * le 29 janvier 1842,

épousa Aurélie-Marie Charpentier (marié en secondes noces avec J. Schäublin). Il fut architecte à Bâle et l'ami de Jacob Burckhardt (voir la correspondance éditée par Trog). Il construisit la maison Veillon (actuellement Passavant-Allemandi, Gartenstrasse, 1) et la maison Burckhardt-Heusler, dite « zur Zosse » (Faubourg Saint-Alban, 96). Il fut capitaine d'infanterie. — 6. **Sigismond-Guillaume**, fils du n^o 2 * le 12 février 1845 à Arlesheim, † le 1^{er} octobre 1916 dans cette localité; il épousa en 1873 Sally Vischer. En 1869, il entra dans la filature de son grand-père J.-S. Alioth et C^{ie}, sous la direction de son père et lorsqu'en 1873 elle se transforma en société en commandite par actions Chancel, Veillon, Alioth et C^{ie}, il en devint l'un des gérants. Lors de la création, en 1882, de la Société pour la chape, il y occupa les fonctions de directeur, puis en 1888 celles d'administrateur-délégué, poste qu'il occupa jusqu'au printemps 1914. Il appartint au Grand Conseil de Bâle-Ville de 1884 à 1889 et de 1893 à 1908, et fut également membre du comité de la chambre de commerce bâloise qu'il présida de 1898 à 1906, maître de l'Abbaye des Tisserands, secrétaire de la société académique et atteignit dans l'armée le grade de colonel à l'état-major général. A l'occasion du 450^e anniversaire de la fondation de l'Université de Bâle, en juin 1910, la Faculté de philosophie lui conféra le titre de docteur *honoris causa*, en reconnais-



Sigismond Guillaume Alioth (1845-1916). D'après une photographie.

sance des services rendus à l'Université et à la Ville de Bâle. — 7. **Louis-Rodolphe**, fils du n° 2, * le 5 mai 1848 à Arlesheim, où il mourut le 1^{er} juillet 1916; il épousa en 1873 Berthe de Speyr.



Louis-Rodolphe Alioth
(1848-1916).
D'après une photographie.

Après avoir terminé ses études d'ingénieur, il entra comme directeur technique dans la filature paternelle Chancel, Veillon, Alioth et C^o où il était intéressé; il quitta ce poste peu de temps avant l'agrandissement et la transformation de cette filature en Société anonyme pour la chape en 1882. Dès lors, il se consacra exclusivement à l'électrotechnique et fonda d'abord à Bâle et ensuite à Münchenstein une usine électrique qui devint en 1895 la S. A. d'électricité Alioth et fusionna en 1910 avec la société d'électricité Brown, Boveri et C^o. Louis-Rodolphe fut l'un des tout premiers pionniers de l'industrie électrique suisse et contribua pour une grande part à son développement, à sa renommée et à l'extension de son champ d'activité à l'étranger. Il y a lieu de mentionner spécialement ses entreprises hardies dans le domaine des chemins de fer électriques. En 1903 l'Université de Lausanne lui conféra le titre de docteur en sciences *honoris causa*, en reconnaissance de ses mérites. Alioth fit également une belle carrière militaire et obtint le grade de colonel du génie. — 8. **DANIEL-ALFRED**, fils du n° 2, * le 8 février 1850, † le 6 février 1913, avocat et notaire à Bâle, membre de la cour d'appel et capitaine d'infanterie. Il épousa en 1882 Julie-Louise Vischer et en 1891, Rose-Barbara-Adèle Veith.

[HANS-FRANZ SARASIN.]

ALITHEADOTOSKI. Voir FÜSSLI, JOH. KONR.
ALIMUM, ALLIUM, HALIUM. Formes diverses d'AILLE.

ALLAGE (DROIT D'). Voir HALLAGE.

ALLALIN (COL D'). (V. DGS). 3570 m. Col entre le Rimpfischhorn et l'Allalinhorn, conduit de Mattmark, dans la vallée de Saas, à la Täschalp et à Zermatt. Le nom d'Allalin ne vient pas de l'arabe, comme on l'a admis d'après Engelhardt, savant de Strasbourg, car les Sarrazins n'ont jamais paru dans la vallée de Saas, mais provient, comme le démontrent les formes originelles *Aguelina*, *Aquilina*, du dialecte franco-provençal parlé par la population qui habita la vallée de la Viège avant l'invasion germanique. Ainsi, quoique n'ayant pas la même origine, ce nom paraît avoir un sens identique à celui du col de l'Adler voisin. Ce passage a été franchi pour la première fois le 11 septembre 1828, de Täsch à Saas, par le géomètre prussien Ernest Michaelis, alors occupé en Suisse, et le 14 août 1847, de Mattmark à Saas, par le professeur Melchior Ulrich, Jacob Siegfried, le pasteur H. Schoch, avec le pasteur U. Jos. Imsegg et les guides Jean Madulz et François Andermatten. — Voir Fröbel et Heer: *Mittel. aus dem Gebiet der theoretischen Erdkunde*, Zurich 1836, I, p. 231, réimprimé dans le *JSAC* XXXIX, p. 358-361. — *Berg- und Gletscherfahrten*, Zurich 1863, II, p. 100-116. — L. G. Iselin: *Walliser Ortsnamen und Walliser Urkunden* dans *ASG* 1894, fasc. 5 et 6; 1896, fasc. 3.

[H. DÄBL.]

ALLAMAN (C. Vaud, D. Rolle, V. DGS). Localité déjà habitée à l'époque celtique et qui tire son nom probablement d'un nom de personne celtique. En construisant au XVIII^e siècle la route actuelle, on a trouvé des antiquités gauloises et romaines. Le pont d'Allaman sur l'Aubonne reliait les diocèses de Lausanne et de Genève. Le plus ancien seigneur d'Allaman connu est Humbert de Rossillon, en faveur duquel Jean, co-seigneur d'Aubonne, reconnu en 1326 la haute juridiction et le droit de fourches en deçà l'Aubonne. En 1421, le duc de Savoie ayant retiré la seigneurie d'Allaman des

Rossillon, à la suite de reprise d'engagere, l'inféoda à Guigue de Briord, châtelain de Nyon, qui la revendit en 1434 à François de Russin. Elle passa de là en 1546 aux Challet, puis en 1573 aux Diesbach, de Berne, en 1576 aux Gerjat, en 1722 aux Langallerie, et enfin en 1755 à Gaspard Sellon, de Genève, dont descend M^o de Loriol, la propriétaire actuelle du château. Celui-ci est une intéressante construction du XVI^e siècle, incendiée en 1530, restaurée et transformée en 1723. C'est à Allaman que, le 17 septembre 1471, Philippe de Compey assassina le seigneur Bernard de Menthon. Jean Sellon, seigneur d'Allaman, fut créé comte de l'Empire par Joseph II (voir SELLON). Voltaire tenta d'acheter la seigneurie d'Allaman, mais il fut éconduit par le gouvernement bernois. Le comte Jean-Jacques de Sellon, fondateur de la société de la paix, reçut au château d'Allaman Joseph Bonaparte, roi d'Espagne, Maret, duc de Bassano, et le comte de Cavour, fils d'une Sellon. — *DHV* I, 58-60.

[M. R.]

ALLAMAN. Famille noble, qui possédait au XIII^e siècle une partie de la seigneurie de ce nom (Vaud). A la fin de ce siècle, RODOLPHE d'Allaman, chanoine de Lausanne et de Genève, était conseiller du roi d'Angleterre Edouard et il était en 1302 professeur à l'Université de Paris. — Raymond: *Dignitaires*, 254.

Famille noble de Romont. Acquisit vers 1550, par alliance, la seigneurie d'Echichens (Vaud), qui passa aux Guibert à la fin du même siècle. — *DHV* I.

[M. R.]

ALLAMAN-AUBONNE-GIMEL. Chemin de fer électrique, à voie étroite, de 9913 mètres, achevé en 1898, relie le bourg d'Aubonne et la station de Gimel au réseau fédéral. Cette ligne a, comme le Morges-Apples-Bière, pour but de relier les communes du pied du Jura aux rives du Léman. Voir *Rapport sur le chemin de fer du versant sud-est du Jura vaudois*, Lausanne, 1899, et *DHV* I, 412.

[M. R.]

ALLAMAND. Famille vaudoise, connue à Rougemont dès 1456. *Armoiries*: d'azur au demi-voil d'argent, alias, à l'aigle d'argent. — L'un de ses membres, FRANÇOIS-LOUIS (1709-3 avril 1784), fils de Thomas, régent au collège de Lausanne, après un séjour prolongé en France, Hollande et Allemagne fut dès 1749 pasteur à Ormont-des-us, Bex, Corsier, puis de 1773 à sa mort, professeur de grec et de morale à l'Académie de Lausanne. Il a écrit divers ouvrages de théologie et de philosophie dont la plupart sont restés manuscrits et conservés à la Bibliothèque cantonale de Lausanne. En fait d'ouvrages imprimés, mais sans nom d'auteur, on a de lui: *Lettre sur les assemblées des Religioneux en Languedoc*, Rotterdam 1745. *Pensées anti-philosophiques* (opposées aux *Pensées philosophiques* de Diderot), La Haye 1751, et l'*Anti-Bernier ou nouv. Dictionnaire de théologie*, 2 vol. 1770. Il a été en correspondance avec Voltaire et avec Gibbon. Son frère JEAN-NICOLAS-SÉBASTIEN (1713-2 mars 1787) se tourna vers les sciences naturelles et physiques, devint en 1742 professeur de physique à l'Université de Leyde, en 1759 recteur de cette Université, et il mourut dans cette ville. Il forma le cabinet d'histoire naturelle de Leyde, et publia une édition en 24 volumes (1766-1770) des œuvres annotées de Buffon. Il a collaboré à la traduction en français des commentaires latins d'Alb. Schultens sur les livres de Job (Leide 1748) et des Proverbes (1752). — Verdeil: *Hist. du Canton de Vaud* III, 201 et suiv. — Au sujet de sa « Lettre sur les assemblées », Edm. Hugues: *Hist. de la restaur. du protest. en France au XVIII^e s.* II, p. 245 et suiv. — E. Dardier: *Lettres de P. Rabaut à Ant. Court*, 2 vol. passim (v. la table des noms propres) et Eug. Ritter: *RHV* d'oct. 1903. — Pour sa correspondance avec Voltaire, Maillefer: *RHV* d'oct. à déc. 1898. — Rosset: *Hist. litt.* — Gindroz: *Hist. Inst. publ. dans le canton de Vaud.* — *Conservateur suisse*, XI. — B. van Muyden: *Pages d'histoire lausannoise*, 319. — de Montet: *Diction. des Vaud. et Genevois* I, 8-9. — [M. R.] — CHARLES-HENRI, * aux Verrières en 1776, † à Fleurier en 1840. d'une famille venue aux Verrières dans le courant du XVII^e siècle et naturalisée neuchâteloise en 1786. Allamand, neveu et petit-fils de médecin, étudia la médecine à Besançon et Paris. Il s'établit d'abord, en 1799, à Dombresson, puis en 1802 transféra son domicile à Fleurier où il resta jusqu'à sa mort. Il fut l'introduit de la

vaccine au Val-de-Travers. Il est connu comme historien, et vit deux de ses mémoires couronnés et publiés par la société d'émulation patriotique, tandis que le troisième, revu et corrigé, ne parut qu'après sa mort. Ce sont : *Essai statistique sur la mairie des Verrières*, Neuchâtel, 1833; *Statistique de la Chatellenie du Val-de-Travers*, Neuchâtel, 1836; *Description de la Juridiction de Travers*, Neuchâtel, 1843. Allamand fit aussi partie de la Société helvétique et de la Société neuchâtoise des sciences naturelles, où il présenta plusieurs communications. — Quartier-la-Tente; *Le Canton de Neuchâtel*, III^e série, p. 584. — *Actes Soc. helv. sc. nat.* 1840. — [L. M.] — ALPHONSE-ANTOINE, * à Genève en 1813, consacré au Saint-Ministère en 1836, fut nommé en 1844 pasteur de Saint-Gervais, mais dut bientôt s'absenter pour cause de maladie et mourut à Orange le 1^{er} janvier 1846, après avoir fourni une carrière courte mais bien remplie. — Voir Hoyer : *Eglise de Genève*. — DONAT, * à Genève en 1821, † en 1857, docteur en médecine. Après de brillantes études il s'établit à Epernay (Marne) et s'y fit promptement une nombreuse clientèle. Dans la dernière invasion du choléra, qui fit dans cette ville tant de victimes, il rendit d'immenses services par ses talents et son dévouement, mais il tomba dans un épuisement qui mit bientôt fin à ses jours. — Voir Sordet : *Dict.* [A. Ch.]

ALLANTSEE, maître AMBROISE, de Füssen, vicaire des chartreux de Bâle en 1480. Il avait un frère JEAN, † après 1518, chanoine de Saint-Pierre à Bâle, professeur à l'Université de Bâle, qui se rattachait aux nominalistes. — Voir *Bas. C. I.*, p. 338-40. — Vischer; *Gesch. der Universität*, p. 168. [L. M.]

ALLARD. Au XVI^e s., puis de 1691 à 1717, un grand nombre de familles du nom d'Allard, venant surtout du Dauphiné, de la Provence, mais aussi du Bourbonnais et de Reims, passèrent à Genève. Quelques-unes s'y installèrent. A l'une de ces dernières appartient JEAN, le prodigieux aventurier dont les méfaits eurent pour théâtre presque toutes les cours européennes pendant la période 1565-1584. — Voir Genève AE. — *France protestante*. — Pour Jean Allard, cf. Doyen Bridel : *Les Etrennes helvétiques*, 1824. [C. R.]

ALLASIDERUS. Voir WURSTISEN.

ALLAZ. Famille vaudoise de Villars-le-Terroir, dès le XV^e siècle. [M. R.]

ALLE (all. HALL) (C. Berne, D. Porrentruy, V. DGS). Vge et paroisse sur l'Allaine. C'est une des plus anciennes communes de l'Ajoie. Quelques ossements et objets trouvés vers le milieu du XIX^e s. prouvent qu'il y eut un établissement romain en cet endroit. 797, *Walo*; 1248, *Alla*; 1263, *Halla*; 1284, *Aulla*. — Ce village est cité pour la première fois en 797 : Angelram, évêque de Metz, confirme la donation faite par Wascon, abbé de Saint-Nabord, en Lorraine, au comte Wolmerus, avoué du couvent, de différentes propriétés, entre autres Alle, appelé *Walo* (*Nomina villarum Walo quae est iuxta Morsperc castrum in Elisacia*). En 1179, une bulle du pape Alexandre III confirme à l'abbaye de Moutier-Grandval un domaine situé à Alle (*apud Allam*). Pour le luminaire de son église, l'abbaye retirait d'Alle cinq sols. Alle souffrit beaucoup pendant la guerre de Trente ans du passage des Suédois qui brûlèrent le village en se retirant (1634). En 1637, nouvel incendie par les Français. Alle était chef-lieu d'une des cinq mairies d'Ajoie (voir ce mot). C'était un des centres de réunion des paysans révoltés (1730-1740). Un procès fameux dans les annales judiciaires du pays est celui qui s'éleva au XIV^e siècle entre les communes d'Alle et de Courgenay, au sujet de la possession d'une vaste forêt située sur les pentes N. du Mont-Terri. Ce procès dura jusqu'en 1865. Un autre procès célèbre s'engagea entre Alle et la bourgeoise de Porrentruy : pour avoir le droit de se réfugier au chef-lieu en temps de guerre, les habitants d'Alle et autres villages d'Ajoie devaient céder chaque année une certaine quantité de bois. Un acte de 1331 reconnut ce droit à la ville, mais il y eut souvent des contestations. La Révolution fit cesser les réclamations. L'église d'Alle n'a d'ancien que la tour qui date du XIII^e siècle. Jusqu'en 1779, elle fit partie du diocèse de Besançon et c'était le prébendier de Chemandain (doyenné de Sexte) qui nommait le curé d'Alle, lorsque la cure devenait vacante pendant les mois de mars, juin, septembre et

décembre. Population : 1764, 696 h.; 1836, 885; 1850, 918; 1880, 1052; 1900, 1238; 1910, 1124. Les registres de baptême et de mariage datent de 1556 et ceux de décès de 1598. — Voir L. Vautrety : *Notices historiques I*, 1863.

— A. Daucourt : *Dictionnaire historique I*, 1899. — J. Trouillat : *Monuments I-V*. [G. A.]

ALLE (NOBLES d'). Une famille de ce nom existait au moyen âge : HENRI et BOURCARD vivaient en 1136; LOUIS en 1182; HUGUES était moine à Lucelle en 1212. GERTRUDE donna tous ses biens à l'abbaye de Bellelay en 1263. La famille s'est éteinte vers la fin du XIV^e s.; son habitation, appelée improprement « château » fut détruite probablement pendant les guerres de Bourgogne, et reconstruite par les de Valoreille. Cette famille, qui exerça de hautes charges à la cour de Porrentruy, disparut du pays à la Révolution française. Aujourd'hui, le « château d'Alle » est une auberge. [G. A.]

ALLEMAGNE (EMPIRE et RÉPUBLIQUE). Dans cet article, nous ne remonterons pas au delà de 1870. Pour les rapports antérieurs, voir l'article EMPIRE GERMANIQUE. — **Relations politiques**. Dès le mois de novembre 1870, les Etats de l'Allemagne du Sud entrèrent dans la Confédération du Nord. L'union, une fois réalisée, l'empire allemand fut proclamé à Versailles, le 18 janvier 1871. Achevée en même temps que l'unité italienne, l'unité allemande provoqua tout d'abord des craintes dans le Conseil fédéral. La répartition des forces à nos frontières était complètement modifiée. Désormais quatre grandes puissances encerclaient la Suisse. De plus, le projet de Bismarck d'annexer l'Alsace entière menaçait de couper les communications directes entre Bâle et Paris et de léser ainsi gravement nos intérêts commerciaux. C'est pourquoi, au début de février 1871, appuyé par les gouvernements bâlois et bernois, le Conseil fédéral décida d'entreprendre auprès du chancelier impérial des démarches en vue d'obtenir des garanties pour la Suisse. A cette fin, il envisagea trois solutions : « 1^o demander que l'extrémité méridionale de l'Alsace ne fût pas annexée. 2^o si l'Allemagne persistait à détacher entièrement l'Alsace de la France, chercher à obtenir la cession à la Suisse d'une partie de ce territoire pour y établir depuis Bâle une jonction, la plus directe possible (*sic*), avec le réseau des chemins de fer français. 3^o si l'on ne pouvait obtenir cette cession, réclamer des garanties pour le transit, direct et franc de droits, des marchandises expédiées entre la France et la Suisse par le territoire allemand. » (Message du 28 juin 1871.) Mais il reconnut presque immédiatement que sa première proposition était irréalisable et il donna pour instruction à son ministre à Paris de soumettre aux intéressés les deux autres projets. MM. Thiers et Favre promirent de soutenir les revendications de la Suisse; mais, de l'autre côté, « nous ne reçûmes pas un aussi bon accueil ». En effet, Bismarck opposa un refus brutal à toutes nos demandes. Aussi le Conseil fédéral ne vit-il pas sans satisfaction la France conserver la forteresse de Belfort et une bande de terrain à la frontière jurassienne. Quant au transit, les dispositions du traité du 13 mai 1869, conclu avec le *Zollverein* allemand furent simplement étendues à l'Alsace-Lorraine.

Le 20 février, la Suisse avait reconnu l'Empire allemand. Dès lors, elle s'occupa de régler ses relations avec le nouvel Etat.

Avant la guerre franco-allemande, la Confédération du Nord, la Bavière, le Wurtemberg et le Grand-Duché de Bade avaient chacun des représentants accrédités auprès du Conseil fédéral. Le 4 avril 1871, le général de Roeder présenta au président de la Confédération ses lettres de créance, en qualité de ministre plénipotentiaire de S. M. Guillaume I^{er}. Les missions diplomatiques du Wurtemberg et de Bade furent supprimées. Celle de la Bavière fut maintenue. De son côté, le Conseil fédéral accrédita M. Hammer, colonel, auprès des cours de Berlin et de Munich. En outre l'Allemagne consentit à assumer la protection de nos compatriotes établis dans des pays étrangers où la Suisse n'avait pas de représentants diplomatiques.

En 1869, l'Italie, le Wurtemberg, Bade et la Confédération du Nord avaient subventionné le Gothard. Dans la pensée de Bismarck, cette voie devait relier directement

la Prusse à l'Italie et tenir l'Autriche à l'écart. En vertu de la convention du 28 octobre 1871, le Wurtemberg et Bade furent remplacés par l'Empire allemand.

Dans le courant de l'hiver 1871-72, le gouvernement impérial fit savoir à la Suisse qu'il était disposé à conclure avec elle un traité d'extradition. Des négociations furent engagées. Elles aboutirent au traité du 24 janvier 1874 qui entra en vigueur le 6 juillet suivant. Il avait été précédé d'une convention passée, le 25 juillet 1873, entre la Suisse, l'Allemagne et l'Italie, relativement au transport sur notre territoire d'individus extradés d'Italie en Allemagne et inversement.

Avant la fondation de l'Empire, il n'avait pas été possible au Conseil fédéral de conclure un traité d'établissement avec l'Allemagne, en raison de la diversité des législations internes des États allemands. L'unité une fois réalisée, Berlin proposa d'entamer des pourparlers à ce sujet. Les négociations, longues et pénibles, furent plusieurs fois interrompues. Enfin on parvint à s'entendre et un traité fut signé le 27 avril 1876. Dans ses dispositions essentielles, il était analogue au traité franco-suisse de 1864, à cette différence près qu'il excluait le système des actes d'immatriculation.

Le percement du Gothard rencontrant des difficultés imprévues, il fallut augmenter les subventions. L'Allemagne et l'Italie consentirent à accorder chacune 10 millions et la Suisse 8 : ce qui porta les subventions respectives à 30, 55 et 28 millions, soit 113 millions au total. Ce fut l'objet de la convention additionnelle du 12 mars 1878.

Le traité de commerce conclu avec le *Zollverein* en 1869 arrivait à échéance. Il fut dénoncé par la Suisse et remplacé par le traité du 23 mai 1881.

Dans le même temps, d'autres conventions portant sur des points spéciaux furent conclues avec nos voisins du Nord (activité des médecins dans les régions frontalières, douane allemande à la gare de Bâle, correspondance entre autorités judiciaires, pêche du saumon dans le Rhin).

Pendant ces dix premières années, les relations entre l'Allemagne et la Suisse avaient été correctes et cordiales, sans être particulièrement bonnes. Les sympathies s'en allaient, pour la plupart, vers la France. On l'avait bien vu, en mars 1871, lorsque le peuple de Zurich avait manifesté sa désapprobation à l'égard de la colonie allemande qui célébrait les victoires germaniques d'une façon peu décente. C'avait été un événement sans suites. Mais depuis lors, était survenue une série de petits incidents contraires à la politique du « Chancelier de fer » et qui devaient, quelques années plus tard, faire éclater l'orage.

En 1878 (13 mai-2 juin), deux attentats furent commis sur la personne de Guillaume I^{er}, par un fou et par un anarchiste. Bismarck en accusa les socialistes qui lui faisaient opposition et prit contre eux des mesures d'exception. Plusieurs chefs cherchèrent un asile dans notre pays et s'établirent à Zurich d'où ils menèrent une campagne ardente contre le gouvernement impérial. Au mois d'août 1880, les socialistes-démocrates tinrent leur congrès à Winterthur et la lutte continua de plus belle. Leur journal, le *Sozialdemokrat* attaqua toujours plus violemment le système bismarckien. Des contrebandiers le portaient en Allemagne. On peut imaginer la colère du chancelier devant son impuissance à atteindre ces « mauvais patriotes ». Le ministre d'Allemagne à Berne se plaignit amèrement de cette situation au Conseil fédéral. Celui-ci invita le gouvernement de Zurich à sévir contre les agitateurs ; mais les autorités des bords de la Limmat ne bougèrent point. Cette attitude s'explique peut-être, en partie, par le fait que la police zuricoise avait obtenu la preuve que le gouvernement impérial entretenait des agents provocateurs parmi les socialistes. En effet, au cours de l'automne 1887, le commissaire de police, Fischer, chargé par le Conseil fédéral de faire une enquête sur les agissements des socialistes, avait découvert que les nommés Karl Schröder et Christian Haupt étaient aux gages de la police berlinoise. Cette découverte n'aurait probablement pas eu un effet aussi retentissant, si Fischer, à l'insu de ses supérieurs, ne l'avait communiquée aux députés socialistes allemands Behel et Singer, qui portèrent l'affaire à la tribune du Reichstag (27 janvier 1888). Il s'ensuivit un échange de notes entre Berlin et Berne. Les au-

torités allemandes durent reconnaître l'inconvenance de leurs procédés, mais, de son côté, le Conseil fédéral se vit obligé de blâmer sévèrement l'indiscrétion du commissaire de police zuricois. En tout cas, c'était un sérieux avortissement à la Suisse. Le 18 avril suivant, le Conseil fédéral malgré la protestation de Ruchonnet, décida d'expulser quatre membres du comité des socialistes allemands. Les relations entre les deux pays demeurèrent tendues. En février 1889, un nihiliste, nommé Brvnstein, habitant Zurich, fut victime d'explosifs qu'il manipulait. Bismarck fit passer au gouvernement russe un rapport dénaturant les faits. Le Conseil fédéral dut convaincre le tsar de la fausseté de ses informations.

C'est au mois d'avril de la même année qu'éclata l'incident qui mit le feu aux poudres. Un inspecteur de police de Mulhouse, du nom de Auguste Wohlgenuth, entra en rapports avec un socialiste allemand établi à Bâle, nommé Lutz, dans l'espoir de faire de son compatriote un agent provocateur et un espion. Après avoir échangé plusieurs lettres, ils convinrent de se rencontrer à Rheinfelden, le dimanche 22 avril. « Mais Lutz avait prévenu quelques camarades et avisé le préfet de Rheinfelden qui semble avoir agi de connivence avec eux » La conférence commencée, survint la police argovienne qui arrêta Wohlgenuth et saisit la correspondance. Le Conseil fédéral n'en fut informé que trois jours plus tard. M. de Bülow, ministre d'Allemagne en Suisse, réclama énergiquement la mise en liberté immédiate de l'inspecteur de police. Le Conseil fédéral refusa et, le 3 mai suivant, rendit contre Wohlgenuth un arrêté d'expulsion, attendu que cet étranger s'était livré sur notre territoire à des actes contraire au droit des gens.

Bismarck s'enfonça dans le propos de proclamer l'innocence de son agent. Il demanda au gouvernement suisse de retirer son arrêté d'expulsion et menaça, s'il n'obtenait pas satisfaction, d'établir un blocus à notre frontière et de retirer la garantie donnée à notre neutralité. En même temps, il invoqua la nécessité où se trouvait l'Allemagne d'entretenir une police spéciale dans notre pays, pour la raison que la Suisse offrait une trop large hospitalité aux socialistes et aux anarchistes et montrait trop de mansuétude à leur endroit. De plus, il reprochait au Conseil fédéral de ne pas appliquer l'article 2 du traité d'établissement de 1876, stipulant que les sujets allemands, pour s'établir en Suisse, devaient produire non seulement un acte d'origine, mais encore un certificat de bonne vie et mœurs. Il ne prétendit rien de moins que cette dernière pièce devait être exigée et que cette disposition donnait à l'Allemagne un droit sur nous.

Le Conseil fédéral refusa de revenir sur sa décision et répliqua que la police politique n'est pas un devoir spécial à la Suisse, résultant de sa neutralité. Quant à l'interprétation de l'article 2, il répondit justement que l'interprétation allemande était contraire à l'esprit du traité : que la Suisse ne saurait faire dépendre du consentement d'un autre gouvernement l'admission d'étrangers sur son territoire et tolérer ainsi une atteinte à sa souveraineté.

Bismarck avait obtenu des démarches analogues de la Russie et de l'Autriche-Hongrie. Le Conseil fédéral n'eut aucune peine à rassurer ces deux puissances. D'autre part, les États du Sud de l'Allemagne commençaient à faire opposition à la politique impériale. Le chancelier se rendit compte que ses menaces restaient vaines. Avec un geste de rage, il dénonça le traité d'établissement de 1876 (20 juillet 1889).

Durant cette crise, le chef du Département Politique, Numa Droz, avait montré une remarquable fermeté et un grand sens politique. Le Conseil fédéral, les Chambres, le pays tout entier l'avaient approuvé sans réserves.

La Suisse resserra la surveillance des anarchistes et des agitateurs. Un procureur général de la Confédération fut créé. Mais les rapports entre les deux pays restèrent tendus. D'ailleurs, peu de temps après, Bismarck eut l'occasion de montrer son ressentiment.

Le 15 mars 1889, reprenant un projet qu'il avait déjà communiqué, huit années auparavant, à divers gouvernements, le Conseil fédéral avait invité les états industriels à se faire représenter à Berne au mois de septembre, dans une conférence dont le but était d'examiner l'opportunité d'une entente internationale sur la réglementation

tion du travail et la protection des ouvriers. Peu après avait éclaté l'affaire Wohlgenuth. Le 12 juillet, le Conseil fédéral avait décidé d'ajourner la conférence au printemps suivant. Au début de 1890, la question fut reprise. Le 5 février, une invitation fut lancée aux gouvernements européens. Le même jour, Guillaume II convoquait à Berlin une conférence analogue. Le prince de Bismarck, hostile au projet, avait caché l'initiative suisse à son souverain. Des notes furent échangées. Par courtoisie, le Conseil fédéral consentit à céder le pas à la démarche impériale.

Ce petit incident ne laissa pas d'influer sur la situation du chancelier auprès de l'empereur. Le 19 mars 1890, Guillaume II demanda à Bismarck sa démission. Dès ce moment, nos relations avec nos voisins du Nord devinrent plus amicales. Sur l'initiative de la chancellerie impériale, on entra en négociations en vue d'un nouveau traité d'établissement. Les pourparlers furent rapides; ils aboutirent au traité du 31 mai 1890 qui entra en vigueur le 20 juillet suivant. C'était, d'une façon générale, la reproduction de l'ancien traité. Seul l'article 2 était modifié. Les nouvelles stipulations introduisaient l'emploi de certificats d'immatriculation, mais sans effet rétroactif. C'était la consécration de la victoire morale remportée par la Suisse l'année précédente. Après la chute de Bismarck, l'Allemagne avait repris sa politique des traités de commerce. Le 10 décembre 1891, un nouveau traité fut passé avec elle, sur la base des tarifs suisses d'avril 1891. A ce même moment, la France adopta des tarifs extrêmement protectionnistes. La rupture des relations commerciales qui s'ensuivit avec nos voisins de l'Ouest, contribua certainement au développement de l'influence germanique en Suisse, tant au point de vue économique qu'au point de vue moral et politique. Le terrain était d'ailleurs préparé depuis quelques années. L'ouverture du Gothard (1882) avait donné à notre pays une haute importance, et l'Allemagne en avait profité plus que l'Italie. Dès lors, « l'Empire allemand devient le pôle attracteur qu'était naguère l'Empire français. »

En 1893 (2 mai), au retour de son voyage en Italie, l'empereur Guillaume II fut reçu à Lucerne par le Président de la Confédération. Cette entrevue fit la meilleure impression.

Jusqu'en 1909, on peut noter quelques rares incidents : en 1898, des difficultés au sujet d'obligations militaires auxquelles on voulait astreindre certains Suisses établis en Prusse; en 1901, des protestations de la presse contre le projet allemand de construire des fortifications sur les hauteurs de Tülingen; en 1908-1909, un conflit relativement au tarif des farines.

D'autre part, il faut mentionner, en 1902, l'intervention allemande qui mit fin à l'affaire Silvestrelli, et quelques années plus tard, la révision du traité d'établissement de 1890. Dès 1906, l'Allemagne avait engagé des négociations à ce sujet. On parvint à s'entendre trois ans plus tard. Le 13 novembre 1909, un nouveau traité fut signé qui entra en vigueur le 1^{er} octobre 1911. A la demande de l'Allemagne, l'article 2 exigeant les certificats d'immatriculation fut supprimé.

Dans leur ensemble, les relations devenaient chaque jour meilleures. Le nombre des sujets allemands établis sur notre territoire croissait chaque année. La politique de pénétration économique, soutenue par une diplomatie attentive, représentée à Berne pendant de longues années par le même ministre, s'affirmait incessamment. La finance allemande devenait prépondérante dans quantité d'industries suisses. L'importation allemande en Suisse n'avait cessé de croître depuis la conclusion du traité de commerce du 10 décembre 1891. En 1901, elle était supérieure de plus de 50% à ce qu'elle était lors de l'entrée en vigueur du traité. L'exportation outre-Rhin avait augmenté de 25%. L'Allemagne occupait le premier rang parmi nos acheteurs; nous avions le sixième rang parmi ses clients.

Le 28 juin 1903, l'Allemagne dénonçait son traité de commerce. Après de longues négociations, un nouveau traité fut signé, le 12 novembre 1904. Le mouvement commercial augmenta encore. De 1901 à 1909, l'importation d'Allemagne en Suisse s'accrut de 43% et notre exportation en Allemagne de plus de 24%.

Les étudiants suisses fréquentaient surtout les universités allemandes. L'influence intellectuelle germanique se faisait fortement sentir. Si bien qu'en 1903, un professeur suisse proclama que notre pays était une province allemande.

L'importance de cette pénétration et la puissance de la diplomatie allemande se manifestèrent en 1909, lors de la signature de la convention du Gothard (voir ce mot). Depuis 1898, le Conseil fédéral était décidé à racheter à tout prix les obligations de la compagnie du Gothard vis-à-vis des Etats subventionnants. Il signa, le 20 avril 1909, avec les gouvernements de Berlin et de Rome une convention « qui aliène à perpétuité la liberté de fixation des tarifs sur la ligne du Gothard et celle des tarifs de transit sur toutes les lignes des C. F. F. ». C'est l'Allemagne qui tirait le plus grand profit des concessions contenues dans la convention. Une forte opposition se manifesta dans les diverses régions de la Suisse. Pendant plus de trois ans une campagne très vive fut menée contre l'accord. Au cours de la discussion finale, le Conseil fédéral rejeta les inconvénients de la convention de 1909 sur celle de 1869, affirma la supériorité du texte de 1909 et invoqua la nécessité où il se trouvait de concéder certains avantages à l'Allemagne. Les adversaires de la convention firent remarquer que le côté politique du problème avait été négligé. On souligna le fait que la Suisse était un client très important de l'Allemagne, client que celle-ci devait ménager. On vota les 4 et 9 avril 1913. La convention fut ratifiée par les deux Chambres à une importante majorité. Par suite de la guerre, les conséquences économiques de cet accord n'ont pas encore pu se manifester. Mais la campagne contre la convention eut un résultat immédiat qui fut d'ordre politique. Les opposants lancèrent un mouvement d'initiative constitutionnelle demandant l'introduction du referendum facultatif pour la ratification des traités internationaux d'une durée de plus de quinze ans et celle de la proportionnelle pour les élections fédérales.

Dans certaines parties du pays, une méfiance se manifesta à l'endroit de la pénétration économique allemande. Mais, dans son ensemble, la Suisse conserva ses sympathies à l'Allemagne et les relations restèrent excellentes.

En 1912 (3-7 septembre), en pleine campagne contre la convention du Gothard, Guillaume II était venu en Suisse faire visite au président de la Confédération et assister aux manœuvres d'automne. Il avait été reçu à Zurich et à Berne avec la plus grande cordialité. Des paroles fort aimables avaient été échangées.

Lorsqu'éclata la guerre européenne, l'Allemagne répondit immédiatement à la déclaration de neutralité de la Suisse. Elle assura le Conseil fédéral qu'elle respecterait le traité de Vienne. D'entente avec l'Autriche, elle renouela sa déclaration, le 24 mai 1915, lors de l'entrée en guerre de l'Italie. Elle tint parole. Notre territoire ne fut pas touché.

En 1915, la Suisse assumait la protection des intérêts allemands en Italie. En février 1917, lorsque les Etats-Unis se tournèrent contre l'Allemagne, ce fut la Suisse qui défendit les intérêts allemands en France, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et en Roumanie.

Au lendemain de l'armistice (11 novembre 1918), l'Empire allemand cessa d'exister. La République fut proclamée. Le Conseil fédéral la reconnut le 15 avril 1919.

LISTE DES MINISTRES D'ALLEMAGNE EN SUISSE avec les dates de remise des lettres de créance et de rappel :

Général de Roeder, 4 avril 1871—23 novembre 1882. — Otto de Bulow, 21 décembre 1882—19 août 1892. — Dr Clément-Auguste Busch, 5 octobre 1892—25 novembre 1895. — H. de Bulow, chargé d'affaires, 25 nov. 1895—20 mars 1896. — Comte de Tattenbach, 21 mars 1896—28 janvier 1898. — Baron de Rotenhan, 8 févr. 1898—17 déc. 1898. — Alfred de Bulow, 30 décembre 1898—12 octobre 1912. — Baron de Romberg, 1^{er} novembre 1912—10 janvier 1919. — Dr Ad. Muller, 25 avril 1919.

Bibliographie : Pierre Clerget : *La Suisse au XX^e siècle, étude économique et sociale*. Paris 1908. — *Feuille fédérale suisse* : *Recueil officiel des lois de la Confédération suisse*. — L.-R. de Salis : *Le Droit fédéral suisse, jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale en matière de droit public et administratif depuis*

le 29 mai 1874, trad. Eugène Borel, 2^e éd., Berne 1902-1907. — Dr C. Hilty : *Politisches Jahrbuch der Schweizerischen Eidgenossenschaft*, Berne 1886 et suiv. — Nina Droz : *Histoire politique de la Suisse au XIX^e siècle*, dans Paul Seippel : *La Suisse au XIX^e siècle*, Lausanne, 1899-1901. — Dr J. Schollenbereger : *Geschichte der schweizerischen Politik*, Frauenfeld 1908. — Georges Gariel : *La centralisation économique en Suisse*, 2^e fascicule, *Les Chemins de fer fédéraux*, Paris-Genève 1913. [L. K.]

Relations économiques. Par le fait d'une agriculture insuffisante, d'un manque de matières premières, d'une industrie très spécialisée, la Suisse se trouve étroitement placée sous la dépendance de l'étranger. Au moment de la guerre de 1870, l'Allemagne et la Suisse étaient plutôt libre échangistes. Après la fondation de l'Empire, Bismarck n'hésita pas à s'engager dans le courant de protectionnisme qui passait alors sur l'Europe. En 1879, l'Allemagne fixa un tarif autonome irréductible. En 1885, elle releva encore ses tarifs. En Suisse, on entreprit la révision du tarif douanier de 1848 (Révision de 1884 et Loi du 17 décembre 1887). Par ce dernier relèvement, la Suisse eut l'avantage d'obtenir de l'Allemagne, en 1888, un tarif conventionnel portant sur des articles manufacturés et renfermant un certain nombre de concessions avantageuses. Ce fut le premier tarif conventionnel de l'Allemagne.

Vers 1890, le marché intérieur de l'Allemagne était saturé de produits nationaux. Après la chute de Bismarck, Guillaume II organisa un régime nouveau pour trouver des débouchés. Il reprit la politique des traités de commerce.

Le tarif suisse du 10 avril 1891 accentua l'élévation des taxes. Le traité de 1891 avec l'Allemagne fut conclu sur cette nouvelle base.

Jusqu'à ce moment, la Suisse avait été la seule nation européenne qui eut constamment acheté à la France plus qu'elle ne lui avait vendu. Or, en 1891, la France se lança dans le protectionnisme à outrance. Il s'ensuivit une guerre économique avec la Suisse dont l'Allemagne tira profit.

En 1902-1903, la Suisse établit de nouveaux tarifs en vue de protéger l'agriculture. Le 28 juin 1903, l'Allemagne demanda la révision de son traité de commerce. Les négociations furent longues. Un nouveau traité fut signé en 1904. Les droits *ad valorem* furent supprimés.

En 1913, l'Allemagne importait de Suisse pour une valeur de fr. 305 666 000. — C'était notre meilleur client en importation. La Grande-Bretagne et la France venaient ensuite avec fr. 236 162 000, — et fr. 141 247 000, —. C'était également d'Allemagne que la Suisse recevait le plus de marchandises (fr. 630 869 000, — ; France fr. 347 986 000, — ; Italie fr. 207 027 000, —).

En 1917, en pleine guerre, la situation quant au rang, était la même, seuls les chiffres avaient augmenté [L. S.]

Relations littéraires. Les rapports littéraires entre l'Allemagne et la Suisse allemande ont pris dès 1871 de l'extension et se sont affermis, ce qui est pour ces deux pays un grand avantage. La position de l'Allemagne comme nouvelle grande puissance et son état économique florissant ont favorisé les écrivains suisses sans entraver leur indépendance intellectuelle. Heureusement la littérature de la Suisse allemande avait, lors de la guerre franco-allemande, pris un tel essor qu'on pouvait à juste titre en être assez fier et considérer comme un point d'honneur de conserver l'originalité du cru. Jérémias Gotthelf avait la réputation d'un grand écrivain, et ses œuvres, éditées par un libraire de Berlin, s'étaient répandues partout où l'on parlait allemand. Gottfried Keller avait éveillé l'attention par son livre *Der grüne Heinrich*, ses poésies et le premier volume des *Leute von Selhwyla*. Des narrateurs fertiles tels qu'Alfred Hartmann et Jakob Frey prirent pour modèles ces deux écrivains distingués. Meyer, Widmann, Spitteler, Vöglin, Marti et d'autres suivirent leurs traces pareils à des troupes d'élite qui gardent, pour ainsi dire, la première intellectuelle. Ni la littérature du romantisme ni celle du *Junges Deutschland* n'avaient réussi à s'amalgamer avec l'esprit allemand ; le même fait se reproduisit après 1880, lorsque de nouvelles tendances surgirent, telles que le naturalis-

me, le symbolisme, le nihilisme décadent et les frivoles *Ueberbrettel*. Aucune de ces innovations littéraires, qui ne pouvaient prospérer qu'au sein de grandes villes avides de sensations, telles que Berlin, Munich, Hambourg, n'a pu prendre pied dans la Suisse allemande. En vertu de leur origine étrangère, scandinave, slave, française, ces imitations n'ont pas été acceptées par le peuple suisse qui, avec son solide bon sens, les a reconnues incompatibles avec son génie. Gottfried Keller et Conrad Ferdinand Meyer firent leur chemin sans tenir compte de ces modes changeantes. Leurs chefs-d'œuvre, qui parurent à partir de 1870 et de 1880, juste au moment où la littérature allemande s'égarait sur les traces d'Ibsen, de Tolstoï, de Zola et de Manpassant, conservèrent à la littérature suisse son cachet original. Ils ne firent aucune concession aux idées neuves et passagères de l'époque, de sorte que rien ne vint troubler l'harmonie de leur travail et que leurs ouvrages, du premier jusqu'au dernier, ont conservé leur valeur primitive.

Il faut attribuer la considération dont ils jouissent, tout spécialement à l'accueil qu'ils ont reçu en Allemagne dès l'abord, et qui leur a fait grand honneur. La *Deutsche Rundschau* et son directeur, M. Jules Rodenberg, ont tout particulièrement contribué à mettre en renom Keller et Meyer ; ce journal a été le premier à publier les œuvres de ces deux auteurs, et c'est ainsi que l'Allemagne en fit connaissance. Ces deux écrivains suisses furent mis au même rang que Théodore Storm. D'autres journaux allemands de premier rang ont prêté leur concours aux littérateurs suisses et les ont favorisés ; nous ne sommes naturellement pas en mesure de leur rendre la pareille. Avant tout il faut citer le *Kunstwart*, rédigé par Ferd. Avenarius, qui a le premier recommandé les œuvres de Spitteler, et les *Süddeutsche Monatshefte* ; ce journal a non seulement publié de temps à autre des articles d'écrivains suisses, mais depuis bien des années il consacre son numéro du mois d'août spécialement à la Suisse et à sa littérature.

En général, l'estime dont jouissent les écrivains de la Suisse allemande dans l'empire voisin a augmenté depuis 1870, de telle sorte qu'actuellement, pour un jeune auteur qui s'adresse à un éditeur allemand ou à un directeur de théâtre, c'est plutôt une recommandation de pouvoir se présenter comme Suisse. On voit là un trait caractéristique de la mentalité allemande, contrastant avec l'esprit latin, c'est-à-dire une grande largeur d'esprit quant aux coutumes indigènes ; c'est avec plaisir que le lecteur voit le peuple peint tel qu'il est avec sa couleur locale, même quand le dialecte ou les expressions du cru lui rendent la lecture un peu difficile. La preuve en est non seulement la popularité dont jouissent les œuvres de Gotthelf, mais aussi le fait que les narrations en allemand bernois, de Rodolphe de Tavel, ont trouvé de nombreux lecteurs, notamment chez nos voisins du Sud de l'Allemagne. Du reste la *Zeitschrift des Allgemeinen deutschen Sprachvereins* s'intéresse beaucoup à l'allemand suisse et se montre très compétente dans cette matière.

Les relations personnelles des écrivains des deux pays ont beaucoup favorisé les rapports littéraires entre l'Allemagne et la Suisse allemande. On voyage si facilement que ces relations sont devenues tout naturellement beaucoup plus fréquentes depuis 1871. De nombreux écrivains allemands ont été à Berne les hôtes de Joseph-Victor Widmann, qui, en outre, correspondait avec nombre d'auteurs allemands des deux sexes. De nombreuses Sociétés littéraires, telles que celles de Winterthour, de St-Gall, d'Aarau, d'Olten, de Soleure, de Brugg, et d'autres encore dans des localités plus petites, ont organisé des conférences du soir et fourni au public suisse l'occasion de voir de près des auteurs allemands qu'ils ne connaissaient que par leurs ouvrages. Le Cercle de lecture (*Leserzirkel*) de Hottingen, à Zurich, fondé en 1882, s'y est appliqué avec beaucoup de succès ; il a même fréquemment donné la parole à des auteurs de langue française, preuve que la culture de la Suisse allemande n'a rien d'exclusif. Les tournées de déclamation en langue allemande ont tout particulièrement contribué à favoriser en Suisse l'emploi d'un allemand

pur et correct, tel que celui de la langue écrite ; comme déclamateur, c'est Emile Milan qui a eu le plus de succès. Pendant la guerre mondiale, les visites des déclamateurs se suivant sans interruption, nous en fûmes, pour ainsi dire débordés. A côté de maîtres dans l'art, comme Gerhart Hauptmann et Louis Wüllner, qui firent une profonde impression, la troupe de Max Reinhardt tint le public des théâtres en haleine par des représentations par trop nombreuses. Pour ce qui concerne l'art dramatique, cette invasion étrangère ne nous a pas nuï, attendu que nos théâtres ont eu de tout temps des directeurs de nationalité allemande et qu'on ne voit pas fréquemment des Suisses devenir acteurs de profession. On a fait un premier pas pour nationaliser le théâtre, lors de l'Exposition nationale suisse de 1914, par la fondation du *Heimatschutztheater*.

Par d'autres fondations on s'est efforcé d'organiser et de développer, sans entraves quelconques, la littérature et la culture de la langue allemande. Il existe depuis 1904 un *Deutschschweizerischer Sprachverein* qui a pour but de cultiver la langue allemande écrite et nos dialectes. En 1903, à l'instar de la fondation Schiller, on a institué une *Fondation Schuller suisse*. De même en 1912 une *Société des écrivains suisses* s'est constituée ; ces deux institutions sont destinées à venir en aide aux écrivains suisses de profession, soit français, soit allemands. Une série de journaux littéraires qui ont été fondés dans le courant des années passées (la *Schweizerische Rundschau*, qui paraissait jadis en trois langues, *Die Schweiz, Am häuslichen Herd, Schweizerland*) ainsi que quelques almanachs de bon aloi (*Schweizer Heimkalender, O mein Heimatland*) se sont efforcés ou s'efforcent encore d'éveiller l'intérêt des lecteurs suisses pour la littérature de leur pays ; en même temps un excellent annuaire qui paraît à Constance, le *Bodenseejahrbuch*, se voue à un but des plus honorables en publiant les articles des meilleurs écrivains des deux côtés du Rhin. La *Nouvelle Société helvétique* a fait une action fort méritoire en fondant les *Illustrierte schweizerische Sonntagsblätter* qui ont pour but d'éliminer des suppléments du dimanche des petits journaux les textes d'une valeur douteuse d'importation étrangère et de les remplacer par de bonnes lectures du cru.

Par suite de l'extension toujours croissante de la lecture au sein de la population, les libraires et les éditeurs suisses ont beaucoup gagné en importance et sont actuellement mieux en état que précédemment de fournir à un auteur suisse l'occasion de placer avantageusement ses livres. Nous avons chez nous des auteurs distingués qui ne font éditer leurs ouvrages que par des maisons suisses. Mais la plupart finissent toujours par s'adresser à une maison allemande afin de bénéficier d'un champ plus vaste pour la vente de leurs ouvrages, qui trouvent par là un public plus nombreux. Aussi nos auteurs les plus distingués jouissent d'une haute considération dans la littérature des deux pays ; nous citons : G. Keller, C.-F. Meyer, E. Zahn, C. Spitteler, J.-C. Heer, H. Federer, A. Hugenberg, etc. Les sentiments d'amitié et la sympathie qui président à l'échange d'œuvres littéraires entre la Suisse et l'Allemagne ont favorisé l'établissement d'écrivains allemands en Suisse et réciproquement. Karl Henckell, Victor Hardung, Hermann Stegemann, Ricarda Huch, Hermann Hesse ont trouvé chez nous une seconde patrie, tandis que H. Leuthold, Walter Siegfried, Frank Wedekind et d'autres ont prospéré en Allemagne. Dans ces derniers temps encore, la vie des grandes villes d'Allemagne, de Munich en particulier, a exercé une vive attraction sur de jeunes écrivains suisses de talent ; la liberté dont y jouissent les hommes de lettres les a séduits prématurément et non peut-être pour leur bien. Les expériences faites jusqu'à présent, nous font voir qu'un auteur suisse, pour avoir de l'influence sur ses compatriotes, doit vivre au sein de son peuple et prendre part à ses destinées. [O. v. G.]

ALLEMAN ou **ALEMAN**, de **ALEMANIS**. Famille bernoise originaire probablement de Chieri, près Turin. — 1. JACQUES, apothicaire, qui le premier vint de Genève à Berne au milieu du XV^e s. Membre du Grand Conseil en 1460, † vers 1483. — 2. JEAN, fils du n^o 1, appelé ordinairement Jean Appentegger, du Grand Con-

seil de 1485 à 1520. — 3. EMMANUEL, frère du n^o 2 et père de — 4. NICOLAS, qui, à partir de 1509 s'appela, d'après son père, MANUEL, et porte seulement comme artiste son nom de famille N. M. D(utsch.). Voir MANUEL. — Bächthold et Vetter : *Bibl. ält. Schriftwerke* 2, XX. — BT 1900, 132. [H. T.]

ALLEMAN, ALAMANDI. Famille noble du Dauphiné. *Armoiries* : de gueules semé de fleurs de lys d'or, à la bande d'argent. — En 1314, GUILLAUME, sire de Valbonnais, épousa l'héritière des baronnies d'Auboune et de Coppet au pays de Vaud. — Il eut pour successeurs ses fils HUMBERT et HUGUES. Ce dernier mourut en 1364, et son héritage fut disputé après sa mort entre ses petites-filles, épouses d'un comte de Gruyère et des seigneurs de la Baume et de Pontverre. — Un frère de Guillaume, ARTHAUD, fut prieur de Romainmôtier (1338-71), puis de Payerne (1371-73). — *DHV* 1. [M. R.]

ALLEMAND, P', JEAN-JACQUES. Voir LALLEMAND, JEAN-JACQUES.

ALLEMANDI, MICHEL-NAPOLÉON, * à Ivry le 13 juin 1807, † le 13 février 1858 à Bâle, où sa famille s'était fixée en 1821. Il fut officier en Espagne puis en Belgique ; rentré en Suisse il devint colonel lors de la campagne du Sonderbund. En 1848 il prit du service en Lombardie avec le grade de général, participa à plusieurs batailles puis retourna à Bâle où il mourut. — Voir *Basler Nachrichten*, 1858, n^o 41. [A. B.]

ALLEMANDI (FONDATION). MARIE-ERNESTINE Allemandi, née Petit, de Basel-Augst, fit son testament le 26 janvier 1892, par lequel elle donnait aux cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Soleure, un fonds, dont les intérêts doivent servir à doter une jeune fille pauvre. — Voir *Stiftung Allemandi*, Soleure 1898. [E. T.]

ALLEMANDS (CLUB DES). Club genevois qu'on voit prendre part à diverses manifestations révolutionnaires au commencement de 1793. Les noms de son président et de son secrétaire, Holtzapffel et Blay témoignent qu'il s'agit bien d'une société de personnes d'origine germanique. Il ne faut probablement pas le confondre avec un autre cercle Allemand, ou mieux peut-être Allamand (le local est loué au nom d'Allamand et C^{ie}), qu'on trouve aux Pâquis en 1794 et 1797. [E.-L. BURNET.]

ALLEMANDS (RUISSEAU DES) (en all. TÜRSCHBACH (C. Fribourg. Voir DGS). Il formait probablement l'ancienne frontière linguistique devant les villages, colonisés par des immigrants d'origine romane, de Planfayon et Plasselb ; mais les documents originaux manquent. C'est probablement le même cours d'eau que celui qui est mentionné sans autre nom que « ruisseau de Planfayon » dans le document du 15 octobre 1442, comme formant la frontière de la juridiction de Fribourg jusqu'à la Singine. — Voir *Rec. dipl. du cant. de Fribourg*. [A. BÄCHLI.]

ALLEMANN. Famille des cantons de Berne, des Grisons et de Soleure.

A. Canton de Berne. — 1. BENOÎT, 1808-1883, * à Oberbipp. Il fréquenta l'école normale de Hofwil, fonda, vers 1820, avec son frère Jacques, élève de Pestalozzi, un institut de jeunes gens dans la propriété de Nüchtern près Kirchlindach. L'établissement transféré en 1843 dans le château de Bümpliz, se développa et devint une institution renommée, fréquentée spécialement par les Suisses romands, les Français et les Italiens. Allemann inspecta en 1848 avec le célèbre pédagogue de Hofwil, Théodore Müller, les écoles secondaires du canton de Berne. C'était un pédagogue et un éducateur éminent. — Voir : *Alpenrosen* 1883, p. 139. — 2. JACQUES, 1850-1917, * à Grodey (Com. Sankt Stefan), fréquenta l'école secondaire de Zweisimmen et l'école cantonale de Berne, étudia la médecine à Berne et Munich et prit ses grades en 1875 ; il fut médecin à Rüti (Rheinthal de Saint-Gall) de 1877 à 1881, et à Zweisimmen de 1881 jusqu'à sa mort. [E. B.]



B. Canton des Grisons. — 1. GEORGES, de Tschappina, doyen et directeur de l'école normale de Schiers, * le 22 juin 1808, † le 17 juin 1881 à Malans. Son père, le landammann GEORGES et son grand-père jonèrent

un grand rôle avec leur parti dans les troubles politiques des Grisons de 1790 à 1814. Le fils fréquenta l'école de perfectionnement de Furstenuau,



Georges Allemann, tiré de Wilhelm Bruschweiler: *Georg Allemann.*

puis l'école cantonale évangélique; enfin l'institut théologique qui y était rattaché, et dont les professeurs Kind et Schircks exercèrent une grande influence sur lui. En 1832, il poursuivit ses études de théologie à Berlin sous Hengstenberg, Schleiermacher, Steffens et Neander. Pasteur durant quelques années à Davos-Village, puis en 1836 à Fideris. En 1837, il collabora à la fondation d'un établissement tout à la fois école normale, école réelle et orphelinat à Schiers. En 1839, appelé à la direction de cet institut, il le conduisit

de 1839 à 1862 avec intelligence et persévérance au milieu de circonstances difficiles, aidé par une épouse des plus capables qui lui fut enlevée en 1856. La charge étant devenue trop lourde pour ses seules forces, il accepta un poste de pasteur à Malans en 1862. Pendant trente ans, il fit partie du Conseil de l'église évangélique des Grisons, et fut doyen du synode à plusieurs reprises. En 1880, il résigna ses fonctions pastorales. — Voir Wilhelm Bruschweiler: *Seminarid. G. A.*, Bâle 1883. — 43. *Jahresber. d. Anstalt Schiers* 1880-1881. — 2. JÉRÉMIE, pasteur, frère du n° 1, * le 28 décembre 1811 à Tschappina, † le 15 janvier 1896 à Malans. Consacré en 1841, il fut pasteur successivement à Grüşch, Tamins, Zernez et Sils dans le Domleschg. Il s'intéressa particulièrement à l'école et à l'assistance et fut membre et président du conseil de l'église évangélique des Grisons. Ayant répondu à un appel d'Eichenberg, dans le Rheintal saint-gallois, il y fut pasteur durant vingt-cinq ans. Peu de temps avant sa mort, il s'était retiré à Malans. C'était un novateur convaincu et actif. — Voir TRG 1897, p. 209. — Giovanoli: *Leichenrede bei Beerdig. des Hrn Pfr. J. A.* 1896. [F. P.]

C. Canton de Soleure. — NICOLAS, d'Edermannsdorf, pédagogue, * le 28 mai 1795 à Soleure, fit ses études à l'ancien collège. En 1818, devenu prêtre, il enseigna au gymnase de ce même collège, appelé école cantonale depuis 1857, y devint en 1829 maître de rhétorique et depuis 1839, maître d'histoire et de géographie. Il mourut le 2 juin 1862. Il est l'auteur d'un manuel pour l'enseignement de la langue allemande, 1827, d'un autre pour l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne, 1849; de l'*Allgemeine Erdbeschreibung für Gymnasien, Real- und Gewerbeschulen*, 1851, 2^e éd. 1855; de l'*Allgemeine Staatengeschichte*, 3 vol., 1862. Tous ces ouvrages ont paru chez J. Gassmann, fils, à Soleure. — Voir F. Fiala: *Geschichtliches über die Schule von Solothurn*, 5^e partie, 1881, p. 55. — L. R. Schmidlin: *Die Kirchensätze des Kts Solothurn*, 2^e partie, p. 75. — *Kantonsschulbericht*, 1861-1862, p. 44. [F. v. ARX.]

ALLEMOGNE. Le fief des seigneurs d'Allemogne au pays de Gex, s'étendait sur une partie du territoire de Genève; il relevait du domaine de l'évêque de Genève. En 1300 il est possédé par une famille qui en portait le nom. A cette date, le comte de Savoie concède à Guillaume de Joinville, sire de Gex, les hommages de Guillaume d'Allemogne, damoiseau. Au XV^e et au XVI^e s., les de Viry étaient possesseurs de cette seigneurie, qui passa par les de Menthon à la famille de Livron. Les nobles de Châtillon en Michaille, avaient droit, en 1573, pour un tiers à ce fief, avec les de Livron. La maison des de Livron conserva la seigneurie d'Allemogne pendant tout le XVII^e s., comme nous l'apprennent les terriers du fief en 1669. Les de Conzié succédèrent aux de Livron. François-Joseph de Conzié, marquis d'Allemogne, échangea avec la seigneurie de Genève, le 2 janvier 1772, ses terres sur le ter-

ritoire de la République contre celles dépendant du château de Peney, près de Thoiry, Fenières, Saint-Jean de Gonville.

Le fief d'Allemogne s'étendait principalement (dans le canton de Genève) sur des terres à Russin, Satigny, Dardagny, Bourdigny et Malval; il était très entremêlé avec le fief de Lugrin. Allemogne était au moyen âge une seigneurie en toute justice. — Voir: *Regeste genevois*, n° 1464. — Phillipon: *Dict. topographique de l'Ain*. — Genève AE: *RC.* vol. 273, p. 62, terriers du fief d'Allemogne. [LOUIS BLONDEL.]

ALLENBACH, ABRAHAM, 1631-1705, notaire, trésorier et préfet à Adelboden, était issu d'une ancienne famille de la vallée. En 1656 il écrivit la relation de la bataille de Vilmergen; de 1678 à 1704, il fut préfet et composa une: *Adelboden-Chronik geschrieben von mir A. A. 1703 im 73. Jahre meines Alters* (Mns in-fol. 42 p., d'après Haller. *Bibl.* IV, n° 664). Il faut remarquer spécialement la description de l'épidémie de peste de 1669, vécue par l'auteur. La chronique, oubliée depuis longtemps, existe en copies. — Mns *Helv.* XIV, 36, 37, de la Biblioth. de Berne. [E. B.]

ALLENLÜFTEN (en français TOUVENT) (C. Berne, D. Laupen, Com. Mühleberg. Voir DGS). Hameau sur l'ancienne route de Berne au canton de Vaud et passage très fréquenté autrefois. Dans le Buchholz et le Iluppenwalde, tumulus de l'époque de Hallstatt fonillé depuis 1847. Urnes funéraires et riches trouvailles en particulier une ceinture en or. Voir Jahn: *Chronik*. Il s'y trouvait jusqu'en 1798 un intendant du gouvernement, tenant une hôtellerie et un dépôt, pour les convois de vin acheminés sur Berne. C'est dans ce hameau que le 5 mars 1798, les colonels bernois Auguste de Crousaz et Eminent de Goumoens furent massacrés par leurs soldats mutinés. Comme le mot *Luft* signifie en allemand suisse vent, la signification de ce nom est la même qu'*Allenwinden*; ce dernier se rencontre fréquemment et désigne des collines ou de petites élévations qui sont exposées «à tous les vents». — Voir A. Jahn: *Chronik*, p. 64. [O. T., E. B. et K. St.]

ALLENSPACH, JOSEPH URBAIN, rédacteur à Zurich, originaire de Hauptwil (C. Thurgovie), naquit à Künacht au bord du lac de Zurich, le 24 mai 1864 et serendit, âgé de 19 ans, à New-York, où il épousa Louise-Marie Heusser. En 1886, il est à Zurich dans une maison d'édition, de 1887 à 1889 à Zolingue et de nouveau à Zurich comme administrateur d'un journal. Il se fit ensuite correspondant libre de journaux à Zurich, après avoir déjà exercé cette profession à Zolingue. De même ici, il utilisa ses loisirs à écrire, spécialement pour le théâtre d'amateurs. Une pièce populaire en cinq actes, *Die Burg/hubethli*, et une quantité de pièces en un acte, ainsi que de petites œuvres poétiques et des nouvelles furent les fruits de son travail. Membre du comité du parti radical et de 1903 à 1913 membre du Grand Conseil de la ville de Zurich. En 1903, il se vit appelé à la rédaction du *Tagblatt* de la ville de Zurich, qu'il avait déjà rédigé à diverses reprises durant plusieurs années comme remplaçant du rédacteur. Il est bourgeois de Zurich depuis 1911. — *Brümmer* et renseignements divers. [F. H.]

ALLENWINDEN (C. et D. Lucerne). Point culminant (514 m.) de la Musegg, connu sous ce nom depuis 1425. L'on prétend qu'il s'y trouvait au XIII^e s. un château fort, l'*Arburg*. Le custode de la ferme retirait annuellement de la propriété deux boisseaux de noix. Vers 1325, les propriétaires de cette campagne étaient les frères Mathis et Hartmann von Obernau, en 1425 Henri Tripscher, puis Geisseler, Lussin, la famille de l'avoyer Tammann de 1490 à 1600, la famille Wäber jusque vers 1825. Cette année-là se produisit une rixe entre le capitaine Jos.-Ant. Wäber et son beau-père le colonel Béat Felber; provoquée par ce dernier, elle eut des suites mortelles et fut la cause du procès Felber qui eut un grand retentissement. — Voir Pfyffer: *Gesch. d. Kt. Luzern* II, p. 364. [P. X. W.]

ALLENWINDEN (C. Zoug, Com. Baar). Vge sur la vieille route Zoug-Egeri; il forme le centre de la région de «Grüt» dont plusieurs fermes sont comprises dans la paroisse de Saint-Michel, de Zoug. Il possède son église, qui, à cause de Saint-Vendelin, patron des propriétaires

de bétail, est un lieu de pèlerinage très fréquenté ; il a aussi sa maison d'école. Depuis la construction de la nouvelle route cantonale Moosrank viaduc sur la Lorze-Neuägeri, le trafic ne se fait plus par Allenwinden. L'église, qui existait déjà en 1514, et qui, en 1699, fut reconstruite par le capucin Marquard Imfeld, puis agrandie et restaurée à une époque récente, est une filiale de la paroisse de Baar. La chapellenie, ou bénéfice du vicaire, fut instituée en 1749. L'église possède un bon tableau de M. Deschwanden : « Vision », ou comment dans sa prison sainte Agathe reçoit la visite consolatrice de saint Pierre. — Voir B. Staub : *Kant. Zug*, p. 65. — A. Nüscher : *Gotteshäuser*, dans *Gfr.* 39. [A. W.]

ALLENWINDEN (C. et ville Zurich, avant 1893 Com. de Fluatern et Hottingen). Très ancienne ferme de l'abbaye de Zurich, apparaît déjà en 1299 et fut vendue au couvent de Seltau en 1307. Allenwinden embrassait à l'origine toute la région située, à l'Ouest, entre la route de Fluntern vers le Zurichberg, à l'Est, entre celle de Hottingen vers Grüt, au Nord, jusqu'au Krähenbühl et au Sud vers Schwingen. — Voir *UZ* VII-VIII et X. — Vögelin. *Altes Zürich* II, p. 519. — En 1440, UELI *Allenwinder* d'Uster fut reçu gratuitement bourgeois de Zurich (*Stammtafeln zur Geschichte der Familie Ammann*, XIV. — *Bürgerbuch* I, p. 362). [F. H.]

ALLÉON. Parmi les religieux du nom d'Alléon ou Aléon qui arrivèrent à Genève, quelques-uns, comme Théodore, ne firent que passer (1701). Parmi ceux qui s'y établirent, on relève la mention de : LOUIS, chaussetier, 1699-1709, venant d'Annonay. — [C. R.] — Il vint en outre une famille que Galiffe, dans ses *Notices généalogiques* (vol. III, p. 8) dit originaire de Savigliano (Chavillan) en Piémont, mais fixée un temps à Lyon, avant son arrivée à Genève. Cette famille, alliée de suite aux fam-



illes patriciennes genevoises, fut représentée au Conseil des CC. successivement par : — 1. PIERRE, * à Lyon, reçu bourgeois de Genève le 9 novembre 1604, du Conseil des CC en 1611, † le 26 septembre 1615. — 2. JACQUES, son fils, du Conseil des CC en 1643, † en 1670. — 3. JACQUES, fils du n° 2, * en 1638, du Conseil des CC en 1698, † en 1704. — 4. FRANÇOIS, fils du n° 3, du Conseil des CC en 1728, † en 1752, maître orfèvre (voir *SKL*). Famille éteinte au XIX^e s. *Armes* : d'azur au griffon d'or armé et lampassé de gueules. — Voir : Genève AE. [L. C.]

ALLÉOUD. Famille qui apparaît à Genève au XVII^e s. avec PIERRE, ANTOINE et FRANÇOIS, de Poujols en Dauphiné, admis comme habitants en 1739, 1741 et 1747. En 1785, PIERRE fils de Pierre, horloger, est reçu bourgeois. Parmi les personnages marquants, signalons : CAROLINE-MARIE, * à Genève le 27 avril 1811, artiste peintre, élève d'Illorung, qui prit part aux expositions genevoises de 1832 et 1847. Elle peignait souvent de souvenir et sur émail. Elle épousa le 2 juin 1849 Abraham-Auguste Petitpierre, au Petit-Saconnex. — Voir Genève AE. — *SKL*. [L. C.]

ALLERHEILIGEN. Couvent de bénédictins à Schaff-

house, dans l'ancien évêché de Constance, fondé au milieu du XI^e s. par le comte Eberhard III de Nellenburg dans sa propriété au bord du Rhin. En 1052 le pape Léon IX consacra un autel dans cet édifice provisoire, la soi-disant chapelle de fondation ou d'Eberhard, qui existe encore en partie. Ensuite eut lieu la construction du monastère proprement dit, prévu pour loger douze moines, et d'une église consacrée en 1064 *in honore sancti Salvatoris... omniumque... sanctorum* (QSG III, 139) ; l'évêque de Constance Rumold présida la cérémonie. C'est ainsi que l'église et le couvent furent appelés St-Salvator, et plus tard exclusivement Allerheiligen. L'antique monastère fut bientôt insuffisant ; peu après la mort du fondateur Eberhard (1078?), dont la dépouille mortelle fut déposée dans le couvent, il fut complètement démoli et remplacé par un établissement plus grand qui existe encore en grande partie. La pose de la pierre angulaire de l'église, la collégiale actuelle, eut lieu en 1087 ; la construction fut achevée et consacrée entre 1102 et 1104 ; c'est une basilique romane cruciforme, à colonnades et au chœur à pans coupés. Cependant, depuis cette époque jusqu'à nos jours l'argent manqua pour l'édification de la seconde tour. Dans la seule qui existe on vit jusqu'en 1898 la grosse cloche fondue en 1486 et portant l'inscription popularisée par Schiller : *vivos voco, mortuos plango, fulgura frango*. Cette cloche se trouve maintenant à côté de l'église. Les autres bâtiments du couvent se groupèrent autour du cloître roman, un des plus grands de la Suisse, qui s'appuie sur la façade Sud. Le jardin servit des 1582 de lieu de sépulture pour les patriciens de Schaffhouse, dont les belles épitaphes ont été conservées sur les murs du cloître. À l'Ouest de l'église s'élevèrent, à côté de l'ancienne chapelle d'Eberhard ou d'Erhart, celles de Saint-Jean et de Marie et à l'Est, celles de Saint-Oswald, Saint-Nicolas et Sainte-Anne. En 1484 l'abbé Detikofen construisit à l'angle Nord-Ouest du domaine du couvent, la nouvelle abbaye qui, dépouillée de son ancienne ornementation, renferme actuellement une partie



Couvent d'Allerheiligen à Schaffhouse en 1600, d'après un tableau de Hans-Kaspar Lang ; d'après la chronique de Rüeger. Archives de Schaffhouse.

de l'administration cantonale. Ce bâtiment était relié à la salle, dite cruciforme, construite dans la première moitié du XV^e s., en grande partie restaurée en 1632 et

pour laquelle il fallut sacrifier la partie supérieure de la chapelle de Saint-Jean. Après la Réforme, l'église eut également à subir plusieurs rénovations malheureuses, ainsi en 1594, 1751-1753, 1853, etc. Le verger entre le monastère et le Rhin servit, après la Réformation et pendant trois siècles, de champ de tir à la corporation schaffhouseise des archers; au XIX^e s., ce terrain se couvrit de fabriques. Pour l'histoire de la construction d'Allerheiligen ainsi que pour les autels, reliques, etc., les gravures et plans, voir notamment Rüeger: *Chronik*, p. 242-254. — Bahn: *Statistik schweiz. Kunstdenkmäler* (ASA 1889, p. 184). — Nüscher: *Gotteshäuser der Schweiz* II, 1, 31. — Henking: *Das Kloster All (Schaffh. Nbl.* 1889-1891). — Wüscher-Becchi: *Die Abtei All*, Bâle, 1917 (avec riche bibliographie).

En 1079, le comte Bourcard, frère du fondateur Eberhard, appela à Allerheiligen l'abbé Guillaume de Hirsau qui, à la place de la discipline relâchée, rétablit la règle sévère des bénédictins de Cluny. Il contribua ainsi à la future grandeur du couvent. Déjà sous son élève, l'abbé Siegfried (1082-1096) puis sous les successeurs de ce dernier, Gérard (1096-1098) et Adalbert (1099-1131), il atteignit son apogée. Chaque jour environ trois cents religieux et laïques se rencontraient à table. Pendant la querelle des Investitures, dans le dernier quart du XI^e s., le couvent fut un adversaire actif de l'empereur. Le fondateur s'était réservé le droit d'élire l'abbé, mais son fils déjà y renonça en faveur des moines. Les abbés étaient consacrés par l'évêque de Constance. Le pape Grégoire VII plaça le monastère sous l'autorité directe du Saint-Siège en 1080 et le déclara affranchi de toute autre autorité ecclésiastique ou laïque. L'immunité que les Nellenburg avaient possédée pour tous leurs alleux schaffhouseis fut confirmée par de nombreux papes et empereurs, et les droits que l'abbaye possédait en qualité de seigneurie franche, ainsi que ceux de ses avoués, précisés et étendus. Outre la haute juridiction dans son territoire, fort importante en elle-même et source de revenus, le couvent possédait encore beaucoup de droits utiles. Le fondateur lui avait fait don de Schaffhouse, avec tous ses droits sur les marchés, monnaies, forêts, chasse, pêche, moulins, cens fonciers, dîmes, etc., ainsi que d'une série de propriétés. Son fils Bourcard et après lui beaucoup d'autres bienfaiteurs multiplièrent les donations. Les propriétés foncières, droits et revenus du monastère s'étendaient dans le canton de Schaffhouse actuel, le pays de Bade, en Wurtemberg, Bavière, Brisgau, Argovie, Thurgovie et dans les Grisons. Déjà au XII^e s., Allerheiligen était une des abbayes les plus riches de l'Allemagne du Sud et de la Suisse actuelle. Cependant, peu à peu, la ville de Schaffhouse, placée dès l'origine sous l'autorité du couvent, chercha à se rendre indépendante et, durant les XIV^e et XV^e s., écarta de plus en plus le couvent des affaires. En 1524, une convention passée entre le dernier abbé Michel Eggenstorfer et la ville de Schaffhouse, transforma le monastère en prieuré, ce qui signifiait pour lui une véritable tutelle. En même temps, les droits et les propriétés de bon rapport passèrent à la ville. Enfin la sécularisation complète et la suppression du couvent furent l'œuvre de la Réformation. L'abbé et les moines reçurent des prébendes jusqu'à leur mort; plusieurs d'entre eux se marièrent. La gérance de la fortune du monastère fut confiée à un administrateur de la ville. Jusqu'au moment où d'autres administrations et fondations furent englobées dans le fonds ecclésiastique et scolaire cantonal, en 1855, la gérance d'Allerheiligen resta entre les mains d'une administration spéciale. Les précieux restes de l'ancienne bibliothèque du couvent, entre autres des Codices des IX^e au XI^e s., sont conservés actuellement à la bibliothèque des pasteurs, dans la salle cruciforme du monastère. — Voir Baumann: *Das Kl. AH. in Schaffhausen* (QSG III). — Mone: *Quellensammlung. zur bad. Gesch.* I, 80-98. — *Urk. reg. f. den Kt. Schaffh.* 1906. — *Annates Scafus.* (Mon. Germ. Script. V. 388). — Fickler: *Quellen u. Forsch. z. Gesch. Schwabens u. der Ostschweiz*, Mannh. 1859. — *LL* XVI, 161, 164, 177. — Rüeger: *Chronik*, p. 242. — Harder: *Chronik*. — Kirchhofer: *Schaffh. Nbl.* 1822-1843. — v. Müllner: *Helv. Sacra* I, 119. — ASA VII, 288. — Henking: *Das Kl. AH (Schaffh. kant. Festschrift 1901)*. — H. W. Harder: *Die Klosterpflegerei bis 1798* (BVG Sch. IV, 131). —

Bächtold: *Erwerb. der Landschaft Schaffh. (städt. Festschrift, 1901)*. — Werner: *Verf.-Gesch. der Stadt Schaffh.* 1907. — Wüscher-Becchi: *Die Abtei All*, 1917. — *Katalog der Ministerialbibliothek Schaffh.* 1877. — *Mezger: Gesch. der Stadtbibliothek Schaffh.* 1871. [H. WERNER.]

ALLERHEILIGEN (C. Soleure, D. Olten-Gosgen, Com. Hâgendorf, V. DGS). Grand domaine qui s'appelaient autrefois *Berkiswyler*. Pour le repos de son âme et de celle de ses parents, le comte Louis de Froburg donna au couvent de bénédictins de Schöntal, le 8 octobre 1261, une propriété qu'il avait à Berkiswyler. Après la suppression du couvent (1525) la propriété passa à la ville de Soleure; au XVIII^e s., elle était devenue propriété de la famille patricienne Grimm, de Soleure. Le 17 sept. 1697, le vicaire général de l'évêque de Bâle accorda à J.-C. Grimm, capitaine au service de France et membre du Conseil de Soleure, la licence de faire célébrer la messe dans une chapelle sur la montagne de Berchiswil. La chapelle fut dédiée à Tous les Saints et peu à peu le nom d'Allerheiligen devint celui de toute la propriété. Pendant la révolution française, des ecclésiastiques français séjournèrent près de la chapelle; celle-ci dut malheureusement faire place au sanatorium soleurois qui depuis 1911 s'élève sur l'Allerheiligenberg. — Voir E. Niggli: *Sol. Lungenheilstätte auf A.* dans le *Sankt-Ursen-Kal.* 1911, p. 51.

ALLERHEILIGEN (C. Soleure, D. Soleure-Lebern, Com. Granges, V. DGS). Eglise près de Granges. Au XVI^e s. déjà, il y avait sur le *Hetgenfeld* une chapelle fort visitée par les pèlerins, surtout lorsque les pèlerinages à Oberbüren eurent été supprimés par le gouvernement bernois. En 1682, la chapelle fut reconstruite et transformée en une belle et vaste église; l'architecte en fut Urs Schmitz, de Granges (*RM* 1682, p. 168). Le chanoine J.-T. Hartmann, de Soleure, la dota en 1689 d'une prébende pour un chapelain et un vicaire. En 1694 le couvent de Bellelay lit des démarches pour y construire avec ses propres moyens un couvent qui devait servir d'asile à ses moines. Dans la convention passée avec le gouvernement, il est stipulé que six religieux au moins, dont les deux tiers Soleurois, séjourneront à Allerheiligen. La convention fut ratifiée par le général de l'ordre des Prémontrés avec la réserve que l'Etat de Soleure, en cas de transfert du monastère, rembourserait au couvent de Bellelay tous ses frais et dépenses. Le projet n'aboutit pas (*RM* 1696, p. 19). En 1807 une chapellenie fut instituée, mais en 1811 le titulaire se fixa à Granges où l'on venait de construire une nouvelle cure. L'église renferme trois autels du plus beau style baroque. A la voûte du chœur on voit les armes de Soleure, surmontées de l'aigle impériale et supportées par deux lions. Dans les bas-côtés, il y a six tombes de chapelains ou de parents avec les armoiries des Schmid, Schürmann, Peter, Altermatt, Christ. L'église fut consacrée le 4 ou 5 septembre 1693 par l'évêque Pierre de Montnach. Une chapelle latérale avec un autel rococo a été construite en 1754 sur l'emplacement d'une chapelle plus ancienne. Dans la tour se trouvent deux cloches; la plus ancienne est un don de J.-J. Roggenstil, Marie M. von Arx et de la commune de Granges; elle porte les armes de Roggenstil, von Arx et de Granges. En 1864 un connaisseur en art, F. Zetter, de Soleure, découvrit la fameuse Madone de Jean Holbein (de 1522) qui est conservée au musée de Soleure; elle est connue sous le nom de *Zettersche Madonna von Solothurn*. C'est aussi de l'église d'Allerheiligen que proviennent deux portraits d'anges, de Melchior Wyrch, aujourd'hui au musée de Soleure, et une statue originelle de l'archange Michel avec le démon enchaîné sous ses pieds, actuellement dans l'église de Granges. [E. N.]

ALLET (autrefois aussi **ALLIETI**, **ALLETI**). Famille apparaissant au début du XIV^e s. à Loèche, bourgeoise aussi de Loèche-les-Bains et Agarn. Au XVII^e s., SAMUEL se fixa à Berne où il fut reçu habitant en 1648. Au XIX^e s., une branche, qui existe encore, se fixa à Sion où déjà antérieurement les Allet avaient été bourgeois quelque temps. Pendant quatre siècles, cette famille revêtit les plus hautes charges du dixain de Loèche et du Valais, donna au clergé une lignée d'hommes éminents et acquit à plusieurs reprises au service étranger une

grande renommée et de hautes distinctions. Elle a fourni au Valais un grand-baillif, 2 gouverneurs de Monthey,



7 gouverneurs de Saint-Maurice, 1 gouverneur d'Evian, etc. (Furrer : *Wall. Gesch.*). De Rivaz et Leu rangent les Allet parmi la noblesse du pays. Un AÏMON Allet apparaît dans un acte public en 1315. En 1387, ANTOINE Allet représente la commune de Loèche dans un traité avec la Savoie. En 1395, ce même Antoine fait avec Pierre de Rarogne un échange de propriétés situées dans la vallée d'Anniviers (Gremaud : *Mém. et Doc.*

de la Suisse romande). Armoiries : de gueules, au chêne de sinople sur 3 coupeaux de même supportant un agneau passant d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or. — Parmi les personnages marquants, mentionnons : 1. PIERRE, curé de Loèche du 7 oct. 1511 à 1530. Fidèle adhérent du cardinal Schinner, il brigue en 1519 une prébende de chanoine à Sion, en possession de laquelle nous le trouvons en 1521. Le 12 août 1528, il est nommé administrateur du chapitre de Valère et le 3 oct. 1532 doyen de Sion. Dès 1532 il fut aussi official de l'évêque Adrien I, de Riedmatten, dont il fut le bras droit dans ses efforts pour le maintien du catholicisme en Valais. Le 10 janvier 1538 à Valère, il écrivit son testament et mourut ce même mois. — Voir *BWG I*, 275. — Arch. de Valère. — 2. ETIENNE, immatriculé à l'université de Fribourg en Brigaud le 27 mai 1549 comme clerc de l'évêché de Sion, devint recteur de Saint-André à Valère, en 1551 chanoine à Sion et obtint le 21 janvier 1558 la plus haute dignité du chapitre, le décanat de Sion ; † 1578. — Voir : *BWG I* et Arch. de Valère. — 3. PIERRE, en 1544 banneret, 1548, 1551 et 1560, major (anciennement premier magistrat du dixain) de Loèche, 1558 gouverneur d'Evian, 1559 et 1560. 1564 et 1565, 1568 et 1569, grand-baillif du Valais. C'est sous l'administration de Pierre Allet que les négociations avec le duc de Savoie aboutirent au traité de Thonon (4 mars 1564) en vertu duquel Evian fit retour à la Savoie, pendant que le district de Monthey était réuni définitivement au Valais (Perrig : *Chronique*. — Grenat : *Hist. mod. du Valais*. — Furrer.). — 4. Barthélemy, de Loèche, fils du n° 3, épousa Christine, fille du secrétaire d'Etat Martin Guntrien, de Sion. Il fut major de Loèche en 1572, 1581 et 1602, puis gouverneur de Monthey 1582 et 1583 et depuis 1581 banneret de Loèche. Il représenta, en 1602, le Valais à la Diète de Soeur (AS I). Sous Henri IV il prit du service en France comme capitaine ; à la bataille d'Ivry (1590) il sauva la vie au roi qui, en témoignage de reconnaissance, lui remit sa propre chaîne d'or. Dans le Valais, il était à la tête des Francs patriotes unis au parti calviniste qui cherchait à arracher à l'évêque ses droits souverains et à faire passer le pays au protestantisme. Il attaqua surtout violemment les Jésuites qui, à cette époque, venaient de fonder dans le Valais leur premier établissement, et le 7 juillet 1614, il envoya à l'avoyer Pfyffer, de Lucerne, un mémoire contre

cet ordre. Il mourut en 1620. — *BWG I*. — Furrer. — 5. MICHEL, fils du n° 4, 1608 major de Loèche, servit en France ; il fut capitaine aux régiments Aregger et Zurmatten (Rott : *Inventaire IV*, 759). Il y eut encore plusieurs autres Allet capitaines au service de France, entre autres, PIERRE, JACQUES, FRANÇOIS, EUGÈNE, ce dernier chevalier de Saint-Louis (LL). — 6. JEAN-ÉTIENNE, major et banneret de Loèche, délégué au renouvellement de l'alliance du Valais avec les cantons catholiques, à Atdorf, en 1696. — 7. FRANÇOIS-JOSEPH, banneret



Eugène Allet (1814-1878)

D'après une photographie du monument dans l'église paroissiale de Loèche.

de Loèche, châtelain de Vionnaz et Bouveret (1724), gouverneur de Saint-Maurice (1735), colonel du Haut-Valais (LL). — 8. FRANÇOIS-ALEXIS, gouverneur de Saint-Maurice, membre de la Diète, major et grand châtelain de Loèche, membre de la Chambre administrative sous le Régime helvétique, vice-grand-juge de la République (1753-1814). — 9. EUGÈNE, fils du précédent, membre de la Diète, conseiller d'Etat, avait le titre de marquis d'Augustini que lui avait légué son beau-père le grand-baillif Augustini, mort à Loèche en 1837. — 10. Eugène, fils du précédent, * le 18 fév. 1814 à Loèche, entra le 6 mai 1832 au service du pape, et, de degré en degré, parvint au grade de colonel du régiment des zouaves (1866). Il prit part aux batailles de Vicence (1848), Castellfardo (18 sept. 1860), Mentana (1867) et à la défense de Rome contre les Italiens (1870). Il acquit au plus haut degré la confiance de ses subordonnés. Après Mentana le gouvernement pontifical lui offrit le grade de général. Il refusa disant : « Il y a beaucoup de généraux par le monde, mais il n'y a qu'un colonel des zouaves pontificaux, et c'est moi. » (*Union Allet*, organe des zouaves canadiens). Chargé de décorations, il rentra dans sa patrie en 1870 après le licenciement de l'armée pontificale et mourut à Loèche le 23 mars 1878. Un buste dans l'église paroissiale de Loèche rappelle son souvenir. —

(*BWG III*). — 11. Alexis, frère du n° 6, * en 1820 à Loèche. Il fit ses études à Sion, Chambéry et Pise. En 1845 il entra en qualité de chancelier au service du canton du Valais. En 1847, après la défaite du Sonderbund, c'est à lui qu'échut la tâche de remettre au nouveau gouvernement le palais du gouvernement et la chancellerie d'Etat. Il se consacra dès lors à ses fonctions d'avocat ; sa science juridique et son éloquence remarquable, le placèrent rapidement au premier rang des hommes d'Etat du pays. Au Grand Conseil où sa circonscription de Loèche l'envoya siéger pendant 40 ans, il sut grouper autour de lui les adversaires politiques du gouvernement de 1848 et provoquer en 1852 une révision de la constitution qui abrogea les plus dures dispositions contre l'Eglise. Avec une activité opiniâtre il travailla à organiser le peuple et à le gagner à la conservation des principes traditionnels. Aussi les élections au Grand Conseil de 1856 donnèrent-elles au parti conservateur l'importante majorité qui lui fut assurée dans la suite. En 1855, Allet entra au Conseil d'Etat dont il fut toujours alternativement président ou vice-président et où il déploya une activité féconde pour le pays. La réconciliation de l'Eglise et de l'Etat, l'assainissement de la politique ferroviaire du pays, la construction de la route de la Furka (1865-1868), les premiers travaux de la correction du Rhône (1864) sont ses œuvres. Dans le domaine de la politique fédérale, il se fit également remarquer : de 1852 à 1873, il est député au Conseil national (on lui doit l'introduction du referendum dans la Constitution fédérale), et de 1865 à 1873, membre du Tribunal fédéral. A la suite de l'effondrement de la banque cantonale du Valais en 1870 il se retira du Conseil d'Etat. Personnellement intègre, il expia durement la confiance qu'il avait accordée à des fonctionnaires infidèles. Retiré de la vie publique, il termina ses jours à Loèche, sa ville natale, où il mourut le 2 fév. 1888. —



Alexis Allet (1820-1888.)
D'après une photographie.

— 12. FRANÇOIS-JOSEPH (1780-1862), fils du n° 8, président du dixain de Loèche, membre de la Diète, juge à la Cour d'appel. — 13. GASPARD (1813-1879), fils du précédent et de Josephine de Stockalper, curé-doyen de Loèche, chanoine, grand chantre de la cathédrale de Sion, député du clergé au Grand Conseil (*BWG*). — 14. FRANÇOIS, de Loèche, fils de François-Joseph, * 1820. Ayant étudié à Sion et Brigue, il entra en 1840 dans l'ordre des Jésuites, obtint le grade de docteur en théologie, et, de 1849 à 1872, fut un des grands orateurs de la chaire en Allemagne. Quelques-uns de ses

sermons ont été imprimés. Il mourut le 12 oct. 1890 à Feldkirch. — *BWIG* I. — G. Goyau : *L'Allemagne religieuse*. — 15. OTHMAR, neveu des nos 13 et 14, * le 18 juillet 1851 à Loèche, fit ses études au gymnase de Brigue, entra le 18 déc. 1872 dans l'ordre du Rédempteur, fut dès 1890 supérieur de plusieurs convents d'Espagne et devint le 1^{er} mai 1904 provincial de l'ordre pour l'Espagne, le Portugal et l'Amérique centrale. En 1910 la confiance de ses frères l'éleva à la dignité de consultant-général qu'il revêtit jusqu'à sa mort, survenue le 20 novembre 1914 à Rome. — *BWIG*. [D. I.]

ALLEU. En allemand ALLOD ou EIGEN. Mot d'origine incertaine, que l'on fait venir de ahd. *al* = toute, entière, et *od* = propriété. Il apparaît pour la première fois dans les *Formulae Andegavenses* (514-530) où on lit : *illas portiones meas quas ex alote parentum*, puis dans la Loi salique, au chapitre de *alode*, et dans la Loi des Ripuaires : *De alodibus*, etc.

La signification du mot alleu a donné lieu à bien des discussions ; il faut reconnaître aussi que celle-ci a évolué et que l'alleu mérovingien ne peut pas être comparé à celui qui subsistait encore au moment de la suppression des droits féodaux. Primitivement, et tel que cela ressort de la loi salique, on peut dire que l'alleu est l'ensemble des biens compris dans la succession qui appartenaient en propre au défunt, par opposition aux biens sur lesquels subsistaient encore des restes de la communauté primitive. Cette définition peut être complétée par la suivante : biens recueillis par héritage en opposition aux biens acquis ou reçus en bénéfice.

Mais l'acceptation la plus générale de l'alleu est celle de terre franche de charges personnelles et réelles ; on ne peut y lever des cens ou y exercer la justice sans l'assentiment du propriétaire. Toutefois, des impôts ayant un caractère public ont pu être prélevés sur les terres allodiales. L'alleu est donc devenu une terre possédée en pleine propriété, en dehors de toute notion d'héritage ; elle est à l'opposé du fief et de tout autre mode de tenure féodale. Cette variation dans l'acceptation du mot vient de ce que, au milieu des tenures viagères, seule la propriété libre avait représenté d'abord le domaine héréditaire. C'est ainsi que dès le XI^e s., la ville de Lausanne, tant la Cité que le Bourg, est dite la dot et l'alleu de la B. Marie, soit de l'évêché. De même les terres où furent fondés les monastères étaient données la plupart en alleu. En 997, le roi Rodolphe donna des terres à Lutry au chancelier Anselme, que celui-ci remit en alleu à l'abbaye de Savigny. En 1146, le seigneur Aymon de Faucigny donne à son cousin Aymon de Blonay, en alleu franc et libre, une terre à Bret, au bord du Léman, pour y construire un château.

On a distingué, au XVI^e s., le franc alleu noble et le franc alleu roturier. Le propriétaire du premier détenait le droit de basse et moyenne juridiction sur ses terres ; il avait sous lui des justiciables et des tenanciers ou vassaux qui lui devaient des redevances féodales ou coutumières. Le franc alleu roturier n'avait pas le droit de justice ni les dépendances féodales.

L'alleu a été constamment battu en brèche par la féodalité et par les gouvernements. Au moyen âge, l'insécurité et les troubles ainsi que l'appétit des grands propriétaires mirent très souvent le petit alleutier dans l'obligation de se recommander, de se mettre sous la protection d'un seigneur puissant. L'alleu, dans ce cas, était converti en fief. Ainsi, vers 1170, Guillaume, seigneur de Vuflens, vend à l'évêque de Lausanne son alleu, formé du château de Vuflens et de diverses terres, et le reprend de lui en fief. Nombreux furent les seigneurs qui agirent de même, par besoin de protection ou besoin d'argent.

La suppression des droits féodaux, dans la première moitié du XIX^e s., ne transforma pas la propriété en alleu. Au contraire, l'indépendance première des terres allodiales ne devait pas revivre. Actuellement les biens fonciers ne sont pas complètement dégagés des charges féodales ; le droit de mutation ou lods les frappe encore.

A notre connaissance, un seul territoire porte encore en Suisse le titre de franc alleu. C'est un petit canton de terre à l'Est de Lignières, d'une superficie de près de 2 km² et sur lequel aucun droit de mutation ne peut être prélevé. Ce territoire est parvenu définitivement au canton de Neuchâtel

en 1815 ; jusqu'alors il était un sujet de contestation entre l'évêque de Bâle et le prince de Neuchâtel. De la sorte aucun droit féodal n'y était prélevé. Cette franchise exceptionnelle fut maintenue après 1815. — Voir E. Secrétan : *Essai sur la féodalité*, 1858. — Fustel de Coulanges : *L'Alleu et le domaine rural*. — Chénou : *Etude sur l'histoire des alleux en France*, 1888. — Paul Viollet : *Hist. du droit civil français*. — Flach : *Les origines de l'ancienne France* I. — A. Esmein : *Cours élém. d'hist. du droit français*, 1919. — E. Huber : *Gesch. d. Schweiz. Privatrecht*, IV. — Les coutumiers du pays de Vaud, avec leurs commentateurs. [L. M.]

ALLEWILARE. Voir HALLWIL.

ALLGÆUER ou **ALLGÆWER.** Deux familles venues du Sud de l'Allemagne ont porté ce nom dans les cantons de Saint-Gall et de Lucerne.

A. **Canton de Saint-Gall.** Ancienne famille bourgeoise de Saint-Gall immigrée probablement du Wurtemberg. Le nom apparaît pour la première fois en 1494 ; à cette époque, BALTHASAR, tisserand (1504, teinturier), demeurait à la Schmiedgasse. — JACQUES, 1556-1624, était adjoint du maire en 1613, haut-bailli de Bürglen 1616 ; c'est de lui que descendent les Allgauer actuels. La charge de prévôt de la corporation fut occupée de 1630 à 1655 par GASPARD, 1644-46 par JACQUES, 1684-95 par JEAN-ULRICH. — HENRI, imprimeur à Bürglen (Thurgovie), édita de 1847 à 1850 le *Volksmaan*, rédigé par le pasteur Bion. La famille compta beaucoup de teinturiers, de cordonniers et de meuniers. — Voir *Bürgerbuch* de Saint-Gall, 1910. [Br.]

B. **Canton de Lucerne.** Famille de Rotenbourg, issue du forgeron Fidèle, venu avec son frère Barthélémy de l'Allgäu bavarois ; il obtint la bourgeoisie de Rotenbourg en 1762. — 1. JOSEPH, * le 13 avril 1835, secrétaire du juge d'instruction en 1855, premier secrétaire 1857, juge à la cour d'assises 1860, administrateur de corporation 1860-87, fut élu président de la cour d'assises le 31 mai 1905. — 2. OSCAR, Dr jur., fils du précédent, avocat 1885, substitut du président du tribunal, vice-président du Conseil d'administration de la Banque cantonale. — 3. FRANÇOISE fut la dernière à porter l'ancien costume lucernois. — Voir *Luz. Volksblatt* 1897, nos 38-39. [P. X. W.]

ALLGEMEINE SCHWEIZER ZEITUNG (DIE). Journal fondé à Bâle en 1873 comme organe de l'*Edge-nossischer Verein* qui venait de se constituer. Conformément au programme de la société ce journal était destiné à faire de la propagande pour une révision de la Constitution fédérale, laquelle garantirait un développement normal de l'Etat fédératif mais avec des tendances moins centralisatrices que la Constitution rejetée en 1872 par le peuple suisse. En outre, le journal devait favoriser ce développement après l'acceptation d'une Constitution révisée dans le sens voulu. Le premier numéro parut le 1^{er} octobre 1873. Louis de Wurtemberg, Bernois d'origine, en fut le premier rédacteur. Il fut remplacé au bout d'un an par Arnold Joneli, Bernois également. Pour collaborateurs il avait ses frères Guillaume et Emile ; ce dernier était correspondant de la ville fédérale. Gustave de Peyer, de Schaffhouse, rédigeait les nouvelles étrangères. Quand Joneli fut rélecteur le journal jouit d'une grande considération, même parmi ses adversaires qui allaient jusqu'à le craindre dans une certaine mesure. Ses revues hebdomadaires sur la Suisse attiraient partout l'attention. A la mort du dernier des trois frères Joneli, en 1894, Otto Zellweger, de Trogen, prit la direction du journal dont les tendances subirent une modification. Joneli s'était abstenu volontairement de traiter des questions économiques parce qu'il était d'avis qu'elles n'étaient pas du ressort d'un journal politique. Le nouveau directeur leur accorda au contraire une importance spéciale. Pendant les vingt premières années l'*Allgemeine Schweizer Zeitung* avait marché de front avec le parti conservateur catholique. Peu à peu les relations cessèrent. En 1902, les *Basler Nachrichten* furent mises aux enchères, et ce journal, acheté par une association qui soutenait l'*Allgemeine Schweizer Zeitung*, fusionna avec cette dernière. Le dernier numéro de l'*Allg. Schw. Ztg.* parut le 30 juin 1902. [Dr FRITZ BUCK.]

ALLIANCE (SAINTE). On désigne sous ce nom l'Alliance que les monarches de Russie, d'Autriche et de Prusse ont conclue le 26 septembre 1815 à Paris et dont l'empereur

Alexandre 1^{er}, influencé par les idées mystiques d'une grande dame de Livonie, M^{me} de Krudener, a été le promoteur. Les trois monarques s'engagèrent solennellement à se considérer comme des frères selon les paroles de l'Écriture et dans leurs rapports avec leurs sujets comme des pères de famille et à donner à l'avenir, comme fondement au gouvernement de leurs états aussi bien qu'à leurs rapports réciproques, les préceptes de la religion chrétienne, de la justice, de l'amour et de la paix. Tous les souverains de l'Europe furent invités à faire partie de cette alliance, sauf le Sultan, qui dut rester exclu d'une fraternité chrétienne, et le Pape auquel on ne pouvait guère demander de conclure un pacte avec des princes schismatiques ou hérétiques, et ils se rendirent tous aux instances du puissant auteur de l'Alliance, à l'exception du prince régent d'Angleterre, qui prévoyait que le Parlement ne ratifierait pas un traité d'alliance conçu dans des termes aussi généraux et auquel aucun ministre n'avait apposé sa signature. La Suisse reçut, elle aussi, en juin 1816, une invitation de la part de la Russie et après coup de l'Autriche et de la Prusse et se déclara prête à entrer dans l'alliance, le 27 janvier 1817, après que le projet eut été approuvé par les Grands Conseils et les *lands-gemeinde*, trouvant, disait-elle, dans le contrat d'alliance proposé par les très hautes cours, une nouvelle garantie des grands biens inappréciables pour elle, d'une jouissance assurée de la liberté, de l'indépendance et de la neutralité.

Tandis que les optimistes saluaient dans la Sainte Alliance l'aurore d'un âge d'or de paix éternelle, Metternich n'y voyait qu'un « néant sonore » et Gentz qu'un « décor de théâtre ». Aux libéraux, elle apparut après quelques années comme l'arme principale d'une réaction générale, comme l'alliance oppressive des monarques qui aux congrès de Troppau, de Laibach et de Vérone réclamait pour les grandes puissances le droit d'intervenir dans tous les états plus faibles, dans le but d'y étouffer non seulement la révolution mais aussi, en général, toutes les tendances libérales. Alfred Stern, l'auteur de *Gesch. Europas seit den Verträgen von 1815*, suivant les appréciations de Metternich et de Gentz, voit dans la Sainte Alliance « une feuille de papier sans effet pratique » ; un abus de langage l'a confondue, dit-il, avec la « Grande Alliance » conclue le 20 novembre 1815 par l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie, et d'où sont issues les décisions de tous ces congrès, glorieuses et dignes d'admiration pour les uns, objets de la critique et des malédictions des autres. Pour reconnaître cette erreur, il suffit, dit-il, de se rappeler que l'Angleterre s'est tenue à l'écart de la Sainte Alliance, tandis que la France y est entrée, que d'autre part la « Grande Alliance » compte l'Angleterre parmi ses fondateurs et a tout d'abord exclu la France. Le fait est que non seulement les publicistes, mais aussi les diplomates et les ministres eux-mêmes à l'époque de la Restauration, donnent au terme « Sainte Alliance » le sens critiqué par Stern. Comme d'une part la France est entrée en 1818, au Congrès d'Aix-la-Chapelle, dans la quadruple alliance qui primitivement lui était hostile, et que d'autre part aux Congrès de Troppau, de Laibach et de Vérone (1820-22) l'Angleterre en est sortie et a suivi énergiquement, surtout sous l'impulsion de George Canning, une politique libérale, opposée à celle des puissances réactionnaires du continent, la distinction entre la « Grande Alliance » qui avait cessé d'exister et la « Sainte Alliance » s'effaça en effet. De la première il ne subsistait que l'alliance des trois puissances orientales, auxquelles la France s'unit de la façon la plus étroite au congrès de Vérone, en opposition avec l'Angleterre, c'est-à-dire le groupement des grandes puissances, tel qu'il se présentait dans la Sainte Alliance. Il n'est pas non plus exact de dire que cette dernière n'a été qu'une « feuille de papier sans importance » ; en 1816 déjà le ministre prussien Ancillon a déduit des principes de la Sainte Alliance son projet de garantie de la « souveraineté légitime » contre les « changements violents venant d'en bas » et le 19 novembre 1820 les trois puissances orientales proclamèrent dans les déclarations préliminaires du congrès de Troppau le principe d'après lequel des états « faisant partie de l'Alliance européenne » seront exclus de cette alliance, si par suite de mouvements révolutionnaires des changements de gouvernement s'y pro-

duisent dont les conséquences seraient une menace pour d'autres états, jusqu'à ce que leur situation intérieure présente des garanties d'ordre légal et de stabilité. Outre la Sainte Alliance il n'existait aucune alliance européenne, dont Naples, contre laquelle cette décision était prise, eût pu faire partie. La Sainte Alliance a donc en effet fourni aux grandes puissances un prétexte pour proclamer leur droit d'intervention. D'après un document prussien du 10 octobre 1824, l'Angleterre « s'est elle-même placée hors de la Sainte Alliance et a tout fait depuis pour s'en éloigner toujours plus ». C'est l'Angleterre aussi qui a ruiné la Sainte Alliance, c'est-à-dire l'entente étroite des puissances orientales avec la France sous la direction de Metternich, Canning ayant, dans la question grecque, entraîné à sa suite d'abord la Russie dans le protocole de Saint-Petersbourg du 4 avril 1826, ensuite la France par le traité de Londres du 6 juillet 1827. Il put écrire dans la joie du triomphe à son représentant à Constantinople, Stratford Canning : « Vous n'avez plus à craindre que la Sainte Alliance ne vous entrave ; elle ne marche plus en corps. » C'est ainsi que l'Angleterre, la Russie et la France établirent par la bataille de Navarin (20 octobre 1827) l'indépendance de la Grèce et proclamèrent par là la fin de la Sainte Alliance. — Voir Muhlenbeck : *Etude sur les origines de la sainte alliance*, Strasbourg 1887. — A. Stern : *Gesch. Europas seit den Verträgen von 1815* I. p. 40, 56, 466 ; II, p. 134 ; III, p. 89, 99. — W. Ochsli : *Gesch. der Schweiz im 19. Jahrh.* II, p. 426, 614. [W. OCHSLI.]

ALLIANCES. Des alliances, c'est-à-dire des pactes politiques avec des puissances étrangères, les Confédérés en ont conclus en grand nombre, surtout après que les guerres de Bourgogne eurent porté le renom de leur valeur militaire à travers toute l'Europe. Parmi leurs alliés, les rois de France occupent la première place, non point pour le rang, mais parce qu'ils ont entretenu sans relâche les relations politiques, fondement de ces traités d'alliance avec la Suisse, auxquels la bataille de Saint-Jacques sur la Birse avait inopinément ouvert la voie. Dans la longue série de ces traités — 1452, alliance avec Charles VII ; 1463, 1470 et 1474, avec Louis XI ; 1484 et 1495 avec Charles VIII ; 1499 avec Louis XII ; 1521 avec François 1^{er}, 1549 avec Henri II ; 1564 avec Charles IX ; 1602 avec Henri IV ; 1653-55 et 1663 avec Louis XIV ; 1777 avec Louis XVI, traités d'alliance, auxquels il faut ajouter les alliances particulières conclues avec des cantons confédérés isolés et certains de leurs alliés, alliance de Louis XII et du Valais en 1500 et des ligues grisonnes en 1509, de Henri III et de Berne et Soleure en 1579 et de Berne en 1582, de Henri IV et de Genève en 1589, de Louis XIV et des cantons catholiques en 1715 — seuls manquent des traités d'alliance avec François II, Louis XIII et Louis XV. — Voir l'art. ALLIANCES FRANCO-SUISSES.

Au point de vue politique, les alliances conclues avec la maison de Habsbourg ne sont pas moins importantes. Mais quoique le début de ces alliances précède les traités conclus avec la France, nous ne constatons pas le développement d'une forte tradition politique, comparable à celle des alliances avec ce pays, ce qui ressort de l'énumération suivante : 1375 alliance du duc Léopold III avec Berne et Zurich contre les *Gugler* ; 1442 alliance perpétuelle de Zurich avec le roi Frédéric III (dissoute en 1450) ; 1477-78, alliance perpétuelle (Erbeinung) de l'archiduc Sigismond avec les huit anciens cantons et avec Soleure ; en 1487 et en 1500, alliance de l'empereur Maximilien avec quelques cantons et en 1500 avec les ligues de la Maison-Dieu et des Dix-Juridictions ; 1511 alliance perpétuelle (Erbeinung) de Maximilien avec les douze cantons et trois alliés (confirmée en 1543 par Charles-Quint, en 1544 par Ferdinand 1^{er} et en 1557 par Philippe II d'Espagne) ; 1518 alliance perpétuelle (Erbeinung) de Maximilien avec l'évêque et le chapitre de Coire et les Trois Ligues (renouvelée en 1622, 1629 et 1642) ; 1529 alliance du roi Ferdinand et des cinq cantons, et enfin, en 1702, alliance défensive de l'abbé de Saint-Gall avec l'empereur Léopold 1^{er}.

Les alliances conclues par les Confédérés avec plusieurs princes et villes d'Allemagne, toujours dans un but politique passager, sont presque sans aucun rapport entre elles. Ce sont — abstraction faite de l'entrée de cantons isolés dans les grandes ligues des villes rhénanes et de

Souabe au XIV^e s., dont l'énumération nous mènerait trop loin, — l'alliance avec l'évêque de Constance de 1469 (renouvelée en 1494), avec le comte de Wurtemberg en 1469 (renouvelée en 1500 et 1509), avec la Basse Ligne en 1474 et 1479, ainsi qu'avec les ducs de Bavière en 1491. Il faut ajouter les traités conclus pour des raisons de politique ecclésiastique par Zurich avec Constance en 1527, par Bâle avec Mulhouse en 1529 et les combourgeois chrétiens (christliche Burgrechte) de 1530, ainsi que l'union de Berne, Zurich et Strasbourg en 1588.

On constate, par contre, l'existence d'une tradition politique nettement définie, comparable à celle des traités d'alliance avec la France, dans les alliances avec les ducs de Milan dites capitulations, qui furent d'abord conclues avec le dernier Visconti et ensuite, conformément au développement politique, reprises par les Sforza, les rois de France et d'Espagne et finalement encore par l'impératrice Marie-Thérèse. Du côté des Confédérés, tantôt tous les cantons, tantôt quelques-uns seulement, après la Réforme les catholiques surtout, et parmi les Alliés les Trois Ligues, en firent partie. Ces alliances datent des années 1441, 1467 (avec les additions de 1477), 1483, 1496, 1498, 1503, 1512, 1533, 1552, 1587, 1634 (avec les additions de 1664), 1705 et 1763.

Il en est de même des alliances avec les papes Sixte IV (1479), Innocent VIII (1485-86), Jules II (1510) et Léon X (1514). Seul le traité des V Cantons avec Pie IV de 1565 est fondé sur une base strictement confessionnelle.

Les traités de Venise avec les Trois Ligues de 1603 (renouvelés en 1706) et avec Berne de 1615 présentent également certains rapports entre eux. On peut leur comparer les traités d'union avec les Pays-Bas de 1712 et 1713.

Citons comme faits isolés l'alliance de Berne avec la Savoie de 1446, celle du roi de Hongrie, Matthias Corvin, avec les huit anciens cantons, Fribourg et Soleure de 1479, et qui ne s'explique que comme un contre-coup des guerres de Bourgogne, mais n'a jamais eu d'effet pratique, et enfin la combourgeoisie des trois Waldstätten avec Montferrat de 1507.

Tous ces traités sont publiés dans l'*Amtl. Sammlung der eidgen. Abschiede*. — Voir les commentaires dans J. Dierauer : *Hist. de la Conf. suisse* et K. Dändliker : *Gesch. der Schweiz*. — En outre R. Thommen : *Friedensverträge und Bünde der Eidgsh. mit Frankreich 1444-1777* (dans la *Basler Zeitschr. f. Gesch. und Altertumskunde*, vol. XV). — Helen Wild : *Die letzte Allianz der alten Eidgsh. mit Frankreich*, Zurich 1917. — Cf. Vischer dans *ASG*, nouvelle série 16, 241. [R. THOMMEN.]

ALLIANCES AUSTRO-SUISES. V. AUTRICHE. ALLIANCES FRANCO-SUISES (LES).

Les premières relations politiques nouées entre la royauté française et les Ligues des Hautes-Allemagnes ne remontent pas, encore que la chose puisse paraître étrange tout d'abord, au delà de la troisième décennie du XV^e siècle. Il convient de ne pas perdre de vue en effet que, séparées par l'épaisse barrière que constituait à cette époque les deux Bourgognes et la Bresse savoyarde, la France et la Suisse demeuraient en quelque sorte étrangères l'une à l'autre.

Rendus prudents par l'absence de toute protection efficace, les marchands français hésitaient à se porter au delà du Jura. A dire vrai, certains d'entre eux tentaient parfois de gagner l'Italie par le Valais, mais ne le faisaient qu'à leurs risques et périls. Dans une lettre, datée à Chartres le 12 juin 1356, Jean II le Bon intervient auprès des autorités bernoises en faveur d'un marchand champenois, Henri Colmot, de Neufchâteau, bourgeois de Chaumont-en-Bassigny, dont les habitants d'Ernen s'étaient appropriés les dépouilles.

Ce fut Charles VII qui, le premier, dès le début de son règne, pressentit les très réels avantages que procurerait un jour à ses successeurs l'amitié des cantons suisses.

Dépêchés par lui à Berne, à Zurich, à Bâle, deux de ses conseillers, Simon Charles et Jean Franberger y entament, en juin et en juillet 1430, des négociations qui n'aboutissent assurément à aucun résultat précis, mais dont on peut dire qu'elles sont comme le point de départ des « intelligences » qui unirent, un demi-siècle plus tard, la Confédération des huit cantons et le roi de France contre le duc de Bourgogne.

Il fallut la rencontre sanglante de Saint-Jacques-sur-la-Birse (2 août 1444) entre les Echorcheurs du Dauphin Louis et une avant-garde de Confédérés pour ouvrir les yeux du roi Très-Chrétien et de son fils sur l'intérêt qu'il y avait pour eux à s'assurer le concours d'aussi formidables auxiliaires à opposer à leurs adversaires de l'intérieur et du dehors. Une trêve, conclue le 20 sept. 1444, précéda l'ouverture de négociations à Zofingue en vue du rétablissement de la paix. Ces négociations furent poussées avec activité, car, le 28 octobre déjà, le dauphin s'était en son camp d'Ensisheim le traité signé par ses plénipotentiaires huit jours auparavant. Aigris par leur échec, les Suisses furent moins prompts à accéder aux stipulations souscrites par leurs représentants, et il fallut l'intervention amicale du duc de Savoie pour les y décider (paix de Bâle, 25 nov. 1444).

Certain désormais que l'amitié des Suisses ne sera profitable à sa couronne qu'autant que ceux-ci demeurent unis, Charles VII s'attache, en 1447 et en 1448, à apaiser les différends surgis entre Berne et Fribourg. L'entente rétablie entre ces deux Etats à Morat, le 16 juillet 1448, fut l'œuvre commune des ambassadeurs français et bourguignons.

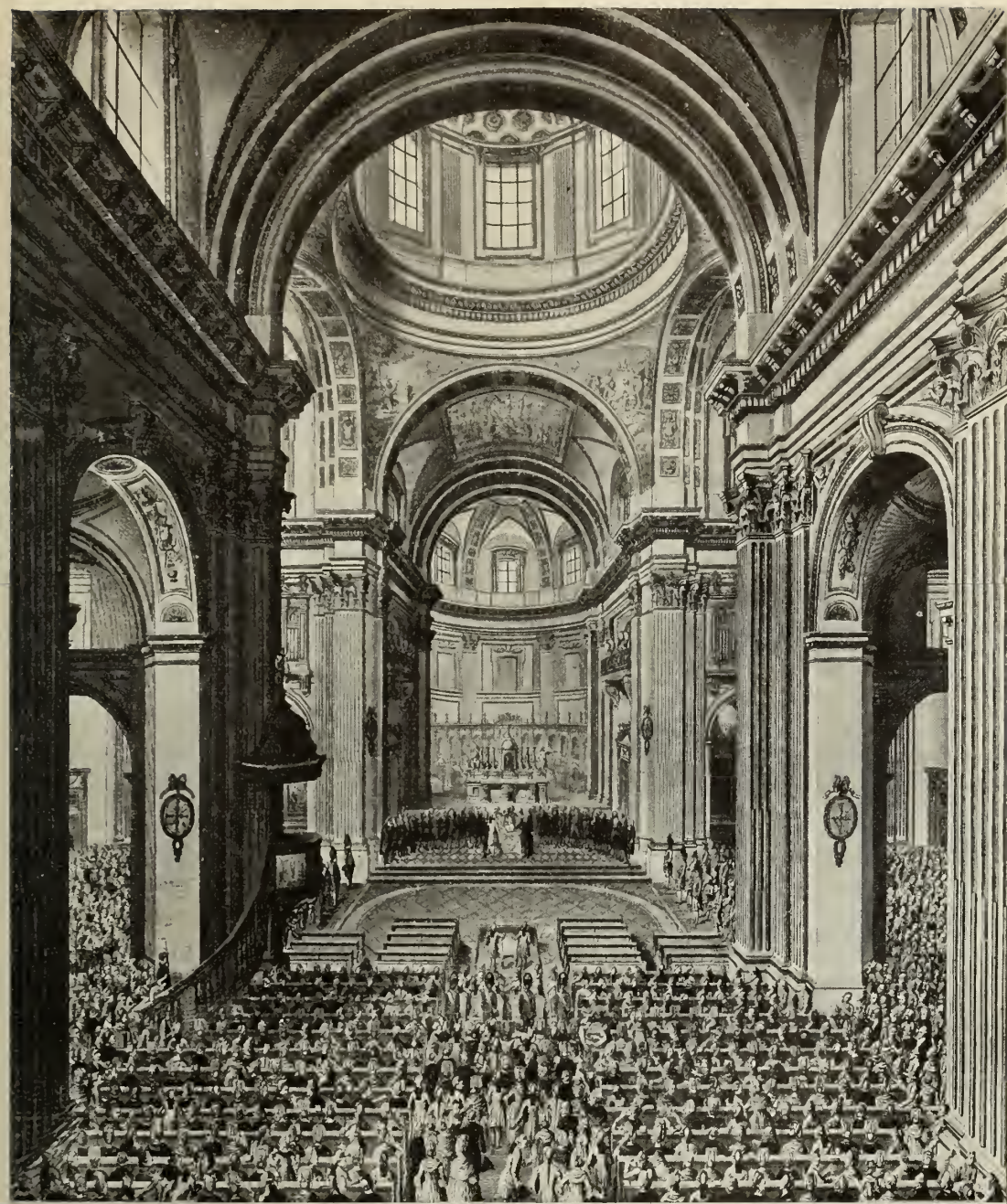
Le rapprochement ébauché en 1430 entre le roi Très-Chrétien et les cantons était désormais inéluctable. Préparé au cours des conférences de Feldkirch, le premier traité franco-suisse porte la date du 8 nov. 1452. Cette « paix perpétuelle », ratifiée par le souverain à Montleuz-Tours, le 27 fév. 1453, bien qu'elle ne soit en somme que la consécration de l'entente intervenue à Ensisheim, apparaît cependant comme une sorte de traité d'établissement. Mais, à cette heure, l'emprise française sur la politique étrangère des Confédérés ne se fait que très faiblement sentir. Elle est impuissante à empêcher le déclinaison des hostilités entre les cantons et l'Autriche. D'autre part, la mort de Charles VII ne suscite aucune émotion au sein de la Grande Ligne de la Haute Allemagne, et les Suisses ne songent même pas à dépêcher à Paris pour complimenter le nouveau roi sur son avènement.

Les événements survenus en Savoie en 1462, les divergences de vues entre Louis XI, partisan du duc, son beau-père, et les Suisses, enclins à favoriser les prétentions du comte de Bresse motivèrent l'ambassade solennelle que la Grande Ligne dépêcha à Abbeville (oct.-nov. 1463). Son succès fut à peu près nul pour les cantons, mais non point pour le roi, qui sut gagner à sa cause la plupart de leurs représentants.

Les résultats des conférences d'Abbeville ne se firent pas attendre. Le 23 fév. 1464 déjà, deux « orateurs royaux » — c'est ainsi que les Suisses qualifiaient les envoyés des puissances étrangères accrédités auprès d'eux — obtinrent des cantons la ratification du renouvellement du traité d'amitié conclu par Charles VII onze ans auparavant. L'habileté consommée de Louis XI, le père de la diplomatie française, fit le reste. Et la conclusion d'une convention helvète-bourguignonne (22 mai 1467) de neutralité réciproque, repoussée d'ailleurs par les Etats orientaux de la Ligne, ne porta aucune atteinte au traité qui liait désormais les cantons au roi.

Les maladresses de Charles le Hardi, la protection accordée par lui au duc d'Autriche (traité de Saint-Omer, de mai 1469) achevèrent de gagner à la cause française les gouvernements confédérés. Dès cette heure, la rupture entre ceux-ci et le grand-duc d'Occident parut inévitable, fomentée qu'elle était par l'or français. Les impudences du bailli de Ferrette, Pierre de Hagenbach, en précipitèrent le déclinaison et, lorsque deux ambassadeurs de Louis XI, Louis de Sainville et Jean Briçonnet le jeune se présentèrent à Berne, en août 1470, ce fut pour y signer, le 13 de ce mois, un traité d'alliance défensive ostensiblement dirigé contre la puissance bourguignonne.

Tardivement, Charles le Hardi mit tout en œuvre afin de se réconcilier avec les Confédérés. Ce fut en vain. L'arrivée en Suisse de Josse de Silinen, le plus « subtil » des diplomates à la solde du roi Très-Chrétien, décida la conclusion d'un accord entre les cantons et l'Autriche, sous la seule médiation de Louis XI, et l'entrée en campagne de ceux-là contre le duc de Bourgogne.



PRESTATION DE SERMENT DE SON EXCELLENCE M LE MARQUIS DE VERGENNES, AMBASSADEUR DE SA MAJESTÉ TRÈS CHRÉTIENNE ET DE M LES DÉPUTÉS DU LOUABLE CORPS HÉVÉTIQUE, DANS L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SOLEURE, A L'OCCASION DU RENOUVELLEMENT DE L'ALLIANCE, LE XXV D'AOUT MDCCCLXXVII

*Dediee à Sa Majesté
 Roi de France & de
 Navarre &c. &c. &c.*

Très Chrétienne Louis XVI

*Qui ont été humble et ses vœux
 Christian de Mehel*

... ..

Il ne restait plus en somme qu'à convertir en alliance offensive l'alliance défensive de 1470. Berne s'engagea avec beaucoup plus de résolution dans cette voie que les autres Confédérés. L'accord définitif austro-suisse ayant été arrêté de façon définitive, le 22 octobre, à Feldkirch, l'alliance offensive entre le roi et les cantons le fut le 26 du même mois. La coalition anti-bourguignonne se renforçait d'un élément capital. Or, le roi entendait faire « donner » ses nouveaux alliés contre l'ennemi commun et n'intervenir lui-même dans le conflit que pour s'approprier, au moment opportun, le fruit de l'effort victorieux de ceux-ci. Ses encouragements occultes provoquent de la part des Confédérés deux expéditions militaires successives : celle contre Iléricourt (nov. 1474) et celle qui se termina pour eux par la conquête du pays de Vaud (mars-avril 1475). Une troisième expédition contre l'Isle-sur-le-Doubs et Blamont par les Bernois entraîna sur les pas de ces derniers des contingents de tous les Etats des Liges, jusqu'alors hésitants. Ils en furent mal récompensés d'ailleurs. La honteuse paix franco-bourguignonne de Souleuvre (13 sept. 1475) allait les porter à s'accorder eux-mêmes avec Charles le Hardi, lorsque la rencontre de Grandson tira Louis XI du pas difficile où il s'était engagé.

Sommé par les Suisses de tenir ses promesses à leur égard, le roi continuait à louver. Il ne se réveilla qu'après Morat, pour imposer à ses alliés un armistice avec la maison de Savoie, qu'il prenait désormais sous sa sauvegarde. A la nouvelle de l'ultime défaite du duc Charles devant Nancy, il envahit aussitôt les Deux-Bourguognes, avec l'espoir d'y devancer les Suisses. Mais ceux-ci, élevant des prétentions sur la Franche-Comté, ils se les firent acheter par les héritiers du prince défunt. L'échec subi de ce chef par la diplomatie de Louis XI était grave. Elle prit sa revanche en faisant conclure sous sa médiation la paix entre le duc de Milan et les cantons. Dans l'intervalle, au reste, les Français avaient réoccupé la Franche-Comté. Six mille mercenaires suisses levés par le roi demeuraient à sa solde, et les marchands de Berne, de Zurich et de Saint-Gall, séduits par les privilèges que leur concédaient des lettres-patentes de sept. 1481, commençant à s'établir à Lyon et dans d'autres villes du royaume.

*

Si brillante qu'elle apparût au premier abord, l'œuvre politique ainsi accomplie par Louis XI reposait cependant sur des assises quelque peu chancelantes. Ce prince avait certes tiré un merveilleux parti du concours inespéré et décisif prêté par les Suisses à la réalisation de ses desseins. Mais aussi bien, en se réservant la part du lion, il s'était joué de ses nouveaux alliés, et ceux-ci lui en gardaient rancune. Lui disparu, la régente, mère de Charles VIII, put se convaincre que les dispositions des Confédérés à l'égard de la France n'étaient rien moins que favorables. Arrivés à peu près à l'apogée de leur réputation militaire, ces derniers paraissaient résolus à défendre leurs intérêts politiques et à ne plus laisser à un roi Très-Chrétien la faculté d'exploiter à son seul profit la situation créée par leurs victoires. Ils n'agréèrent point les offres de Paris de renouveler l'alliance qui les liait à la couronne, et le « grand accueil » fait à leurs députés à la cour, vers la fin de 1483, lorsqu'ils s'y rendirent pour complimenter le jeune roi sur son avènement, ne modifia point ces résolutions. Au total, le traité signé à Lucerne le 4 août 1484, après plusieurs mois de laborieuses négociations, ne pouvait être considéré que comme un traité d'attente, assez semblable à celui conclu entre les parties au temps de Charles VII. Au reste, il ne semblait pas y avoir péril en la demeure. D'un côté, en effet, les hostilités avaient momentanément pris fin ; de l'autre, grâce à l'habileté et à la prudence des recruteurs français, des levées clandestines de troupes continuaient à s'effectuer dans l'admirable pépinière d'hommes que constituait l'Helvétie à cette époque. La mission exécutée dans ce pays par Pierre-Louis de Valtan, en juin 1486, eut pour objet de rendre plus efficace pour la couronne Très-Chrétienne son alliance avec les cantons. La situation s'aggravait en Bretagne, en Picardie, en Savoie. Mais les défiances des Suisses persistaient à l'endroit de la France et de son gouvernement. Néanmoins huit mille Confédé-

rés formaient le noyau de l'armée royale victorieuse à Saint-Aubin-du-Cornuier (28 juil. 1488). Dans ces entretentes se produisit la rupture entre Charles VIII et l'empereur Maximilien. Cet événement n'était certes pas de nature à fortifier les sympathies suisses envers l'héritier de Louis XI. De futiles incidents de frontières, de malencontreuses saisies opérées à Auxonne au préjudice d'un marchand des Liges achevèrent d'indisposer l'opinion en Helvétie contre les autorités royales. Aux conférences de Constance de l'année 1492, les représentants de l'empereur prirent nettement l'avantage sur les partisans du roi Très-Chrétien. User de duplicité et de tergiversations, tel fut désormais le mot d'ordre imposé aux agents de ce dernier accrédités auprès des cantons. Si la Franche-Comté ne put être conservée par la France, la cause en fut à l'hostilité de plus en plus marquée qui se manifestait parmi les Etats occidentaux des Liges à l'égard de cette puissance. En revanche, à l'inverse de ce qui s'était produit sous Louis XI, les petits cantons du centre et de l'est, naguère encore très hésitants à accueillir les ouvertures venues du Louvre, tendaient à ne pas les repousser désormais.

La paix faite avec l'Autriche, Charles VIII tourne son activité vers l'Italie. L'attrait du butin entraîne les mercenaires des Liges à descendre à sa suite dans les riches plaines de la Péninsule, et cela en dépit des défenses édictées par leurs supérieurs. Huit mille Confédérés rejoignent l'armée royale au delà des monts, participent à la victorieuse affaire de Rapallo, entrent avec le prince français dans Rome, le 31 décembre 1494 et dans Naples le 22 févr. suivant. Ils accompagnent Charles VIII dans sa retraite vers le Nord, culbutent les troupes vénétolombardes à Fornovo (6 juil. 1495) et, renforcés de vingt mille des leurs, descendus par la voie des Alpes, sous la conduite du bailli de Dijon, réussissent à débloquer Novare et à contraindre à la paix le gouvernement milanais (10 oct.). C'est à la suite de cette campagne, glorieuse mais infructueuse, que lap lupard des cantons se décide à resserrer les liens qui les rattachent à la France (traité du 1^{er} nov. 1495). Seuls, Berne, Schwyz et le Bas-Unterwalden se refusent à entendre aux offres des ambassadeurs de Charles VIII, mais repoussent avec non moins d'énergie l'idée de faire cause commune avec ses adversaires.

Au total, durant les quinze années du règne de Charles VIII, la renommée militaire des Confédérés s'était accrue sous les bannières fleurdelisées. Mais, encore qu'ils eussent vu confirmés et augmentés les privilèges de leurs marchands en France, les Suisses, grâce à leurs hésitations, n'avaient pas permis à la diplomatie du Louvre de conserver les positions conquises par elle en Helvétie vers la fin du règne de Louis XI.

*

On put croire que l'avènement de Louis XII provoquerait la conclusion d'une entente plus étroite entre la cour de France et les Confédérés. Aussi bien ce prince n'était point un inconnu pour ces derniers. Pendant trois années, leurs mercenaires avaient fait campagne sous lui dans la Haute-Italie, alors qu'il n'était que duc d'Orléans. De prime abord le rapprochement souhaité de part et d'autre se dessina nettement. Les démarches tentées de Paris aux fins de le hâter furent poussées avec vigueur. L'opposition de Berne et des cantons dissidents ne se prolongea point, et, le 16 mars 1499, un traité renouvelant l'alliance fut arrêté à Lucerne entre les représentants des dix cantons et les ambassadeurs du roi, lequel en ratifia les clauses à Blois le 16 mai suivant. Ce traité, plus explicite et plus étroit que ceux qu'il était appelé à remplacer, devait surtout profiter au monarque français, que les Suisses aidèrent à conquérir la Lombardie, alors qu'eux-mêmes ne reçurent de lui que des secours dérisoires au cours de leur lutte contre l'Autriche.

Politique à courtés vues, Louis XII ne fit rien pour atténuer le mécontentement des Confédérés. Loin de reconnaître les services qu'ils lui avaient rendus et ne cessant de lui rendre, il parut, dès la conclusion du traité de mars 1499, s'attacher à se dégager, sans bourse délier, des obligations contractées par lui à l'égard de ses alliés des Liges des Hautes-Allemagnes, dans lesquels il inclinait à ne voir que des mercenaires. Or, les vainqueurs des guerres de Bourgogne, de Souabe et d'Italie

étaient moins disposés que jamais à subir un pareil traitement. Le successeur de Charles VIII reçut d'eux un premier avertissement qui ne réussit pas à vaincre sa maladroite obstination. Ce fut les offres de médiation de son ennemi Ludovic Sforza et non les siennes qu'ils acceptèrent pour hâter leur accommodement avec l'empereur. Lorsque, de surcroît, le roi Très-Christien négligea de maintenir les privilèges accordés au commerce helvétique à Milan par les anciens maîtres du duché; lorsqu'il s'abstint de payer les soldes dues aux auxiliaires suisses de ses armées, ces derniers n'hésitèrent pas à changer de camp et à aider à l'expulsion momentanée des Français de la Lombardie. C'est, à dire vrai, grâce à l'assistance de vingt-quatre mille des leurs que Louis XII parvint au bout de peu de temps à rentrer en possession de ses conquêtes d'outre-monts. Mais sa duplicité et la mauvaise foi qu'il apportait à remplir ses engagements n'étaient certes pas faites pour lui ramener les sympathies déjà fort ébranlées des gouvernements confédérés. Son refus d'autoriser les cantons primitifs, ou du moins Uri, Schwyz et Nidwald à conserver Bellinzone, ainsi qu'il le leur avait promis, déchaîna l'orage. Les enseignes de ces redoutables montagnards descendirent sur Milan. Tout plia devant elles. Par suite, Louis XII se vit acculé à la nécessité d'acheter la paix (Arona, 11 mars 1503) à des conditions qu'il se promettait de ne point observer.

Cependant les défiances subsistaient du côté suisse, à tout le moins. Elles s'accrurent après la reprise de Gênes par les Français, puis au lendemain d'Agnadel, quand il ne fut plus permis de douter de l'ingratitude persistante du successeur de Charles VIII envers ses alliés des Liges et de son dessein de marchander le prix des services considérables qu'ils lui avaient prêtés. Elles s'exaspérèrent lorsque de surcroît, le traité de Blois de 1499 étant expiré, Louis XII s'abstint d'en solliciter le renouvellement et entama des négociations avec les Valaisans et les Grisons dans l'intention, clairement manifestée, de se passer désormais de l'assistance et du concours des contingents suisses.

La situation se tendait de plus en plus entre le roi et les cantons, et les ambassadeurs dépêchés par Louis XII aux Confédérés ne s'estimaient plus en sûreté au delà du Jura. Aussi bien, dès l'instant que le parti du Louvre subissait une disgrâce en Helvétie, il était dans l'ordre des choses que le parti impérial cherchât à y relever la tête. Il y réussit. Mais le pape, de son côté, ne demeurait pas inactif. Il proposa son alliance aux Confédérés. Ceux-ci l'acceptèrent après quelques hésitations (4 mars 1510) et, du coup, les mercenaires suisses et valaisans passèrent au camp des ennemis de la France. Un rapprochement momentané, survenu vers la fin de l'année 1510 entre les alliés de Blois ne dura guère. L'arrogance imprudente de Louis XII à l'égard des Confédérés suffit à resserrer les liens récents qui unissaient ceux-ci au Saint-Siège. Il restait au monarque français une dernière faute à commettre. La victoire de Ravenne avait relevé son prestige aussi bien en Italie que dans le massif alpestre. Il en prit occasion pour briser les négociations que ses ambassadeurs venaient de renouer à grand-peine au sein des Liges, tout en continuant à y lever des troupes malgré l'opposition formelle des autorités cantonales. La réponse de celles-ci ne se fit pas attendre. A l'instigation du cardinal Schinner, ils s'abouchèrent avec Maximilien d'Allemagne, avec Maximilien de Milan et tous les ennemis de Louis XII, s'emparèrent de Lugano, de Locarno, de Mendrisio et du Val Maggia, pendant que les Grisons se saisissaient de la Valteline, désirèrent à Novare une armée française, qu'ils chassèrent de la Péninsule, enlevèrent Neuchâtel au duc de Longueville, envahirent la Bourgogne et ne s'arrêtèrent que sous les murs de Dijon, où La Trémoille parvint à conclure avec eux un traité de paix que le roi se refusa au reste à ratifier. Lorsque mourut Louis XII, la rupture était complète entre la royauté française et les petits Etats dont les mercenaires avaient été les artisans de ses succès militaires sur les champs de bataille de Bretagne, de Lorraine et d'Italie.

Le refus de Louis XII de ratifier le traité de Dijon avait, on vient de le dire, achevé d'assurer le triomphe

des ennemis de la France parmi les Liges. Lorsque François 1^{er} monta sur le trône, l'état de guerre existait donc de fait à la frontière orientale de ses États, et le duché de Bourgogne demeurait sous la menace d'une nouvelle invasion des Confédérés. Le gendre et successeur du roi défunt s'attacha vainement à ramener ceux-ci. Les conditions qu'ils lui firent pour déposer les armes étaient si sévères qu'il ne se résigna pas à les accepter. Décidé à reconquérir « son » duché de Milan, il franchit les Alpes à la tête d'une imposante armée. Appelés à l'aide par Maximilien Sforza, les Suisses n'hésitèrent pas à accueillir avec faveur cette requête. Ils s'attendaient à renouveler les prouesses de Novare. Vainqueurs, le 13 sept. 1515, ils subirent le lendemain une glorieuse défaite à Marignano et se retirèrent en bon ordre vers leurs montagnes, où François 1^{er} ne songea pas à les poursuivre.

Ce fut dans ces entrefaites que Charles III, duc de Savoie offrit ses bons offices aux deux parties. Ses efforts devaient être couronnés de succès. La paix conclue à Genève le 7 nov. 1515 réconcilia le roi avec les Confédérés, en attendant que la paix perpétuelle signée à Fribourg, le 29 nov. 1516, aplanit les dernières difficultés qui subsistaient encore entre ceux-ci et la couronne Très-Christienne.

A dater de cette époque, des relations de jour en jour plus étroites et plus amicales s'établissent entre les deux pays. Elles ne suffirent pas cependant à détacher les Suisses de la cause de Charles-Quint, dont ils favorisent la candidature à la succession de l'empereur Maximilien. Mais elles rendent plus sensible aux yeux de François 1^{er} l'intérêt essentiel qu'a désormais la France à consolider son hégémonie politique au sein des cantons, dès lors que les couronnes impériale et espagnole sont réunies sur une seule tête. La rénovation et l'amélioration des capitulations intervenues entre les Confédérés et le gouvernement de Paris au cours des cinquante dernières années apparaissent désormais comme une nécessité. Deux années de négociations ardues aboutissent enfin, le 5 mai 1521, à la conclusion d'un traité d'alliance défensive, auquel les Liges Grise et Cadée adhérent par un acte séparé le 5 févr. 1523. Ce traité assurait des avantages commerciaux importants aux cantons, ainsi que le paiement de grosses pensions par les soins du trésor royal. Il consacrait, d'autre part, la légitimité des acquisitions faites par les Suisses au delà des monts, aux dépens de la Lombardie. En revanche, les cantons s'engageaient à défendre contre tous agresseurs le royaume et ses dépendances italiennes. Ils surent tenir parole et combattre pour leur nouvel allié aux bons comme aux mauvais jours, notamment à la Bicoque (27 avril 1522) et à Pavie (24 févr. 1525), sur la Somme, où ils contribuèrent à la levée du siège de Péronne (1536), puis en Provence et en Piémont (1537-1544), où leur intervention décida le gain de la bataille de Ceresole (Cérisoles).

Par malheur la Réforme, dont le triomphe à Zurich, à Berne, à Bâle, à Schaffhouse, était désormais certain, divisait chaque jour davantage la Suisse en deux camps et lésait au plus haut degré les intérêts de la couronne Très-Christienne dans ce pays. Les démarches entreprises par François 1^{er} à l'effet de ramener la concorde au sein des Liges ayant échoué, les autorités des deux grands cantons de la nouvelle croyance se montrèrent de moins en moins disposées à accorder des levées de troupes à ce prince dans sa lutte contre Charles-Quint.

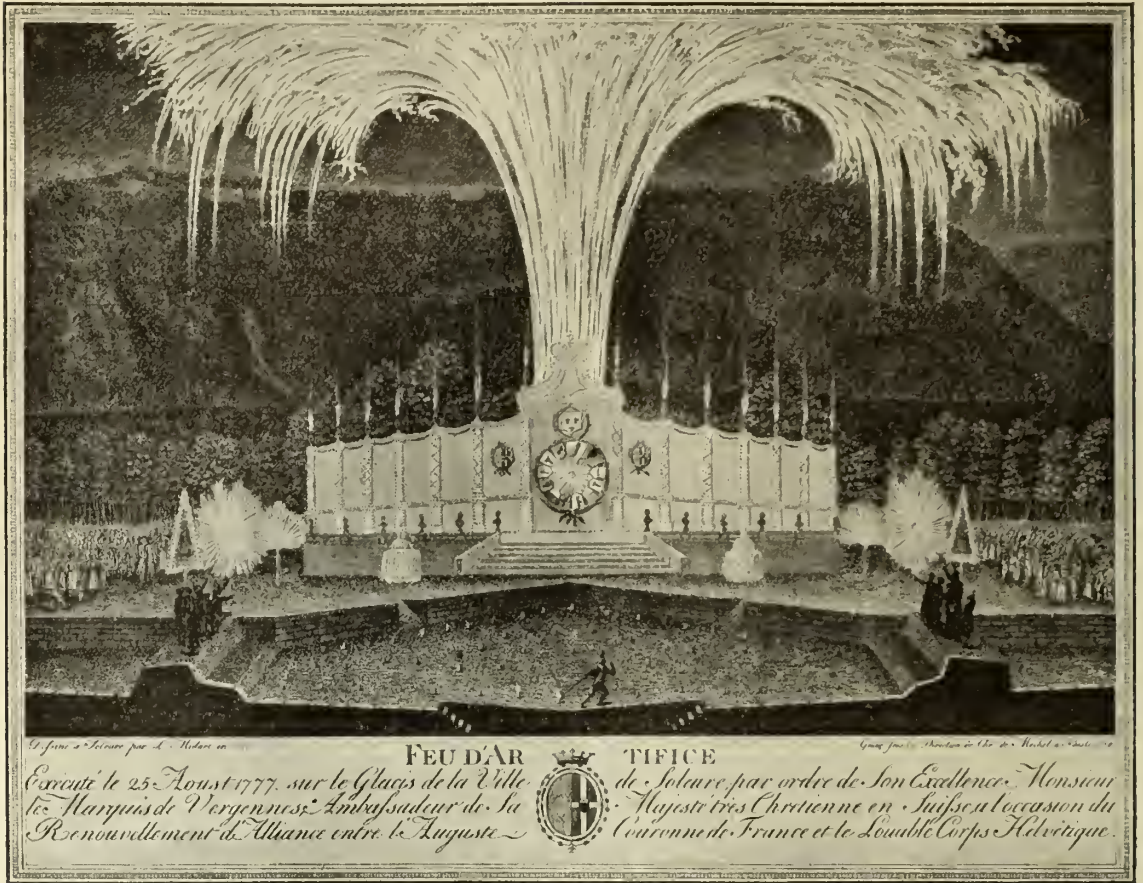
Au début de son règne, Henri II, lui aussi, se heurta à la mauvaise volonté manifeste des Bernois et des Zuricois à appuyer ses revendications contre l'empereur. Néanmoins ses ambassadeurs, chargés de renouveler avec les Suisses l'alliance de 1521, ne laissèrent pas de conclure à Soleure, le 7 juin 1549, un nouveau traité avec onze cantons, l'abbé et la ville de Saint-Gall, Mulhouse, le Valais et les Liges Grises, que le roi, par une déclaration spéciale, s'engageait à traiter dorénavant sur le pied de trois cantons. Encore qu'aux termes de cet instrument diplomatique, les Confédérés ne fussent pas astreints à prendre fait et cause pour la France, dans la question du Milanais, ils ne rendirent pas moins de bons services à leur grand allié d'Occident, combattirent sous ses drapeaux en Picardie, en Bourgogne, à Calais, à Guines, ainsi

qu'en Italie et furent compris au traité de Cateau-Cambrésis parmi les États qu'y réservait le roi Très-Chrétien.

*
Néanmoins, à chaque «renouvellement», les cantons et leurs confédérés émettaient des prétentions si léonines que la couronne se trouvait fort empêchée à leur donner satisfaction. Catherine de Médicis dépêcha en Suisse en 1564 quatre ambassadeurs : le maréchal de Vieilleville, l'évêque de Limoges, Sébastien de l'Aubespine, Nicolas de La Croix, abbé d'Orbais, et Pomponne de Bellièvre. L'alliance conclue par eux au prix de grandes difficultés, le 7 décembre, ne différa pas sensiblement de la précédente. Berne et Zurich refusèrent d'y adhérer, comme ils avaient refusé d'adhérer

an plus tard, jour pour jour. Mais les rapports se tendent de plus en plus entre catholiques et protestants des Ligues. Si ceux-là ont consenti à la prolongation de leur alliance avec la couronne, c'est à seule fin de ne pas perdre leurs créances sur cette dernière. Leurs aspirations politiques les attirent ailleurs ; elles les engagent à signer des traités avérés ou secrets avec le Pape, le gouverneur de Milan, le duc de Savoie. Complètement acquis à la cause des Guises, ils se jetent à corps perdu dans le parti de la Ligue et concluent avec le roi d'Espagne le traité d'alliance de Lucerne (12 mai 1587).

La scission se manifeste dès lors complète au sein de la Confédération. Berne et les États de son groupe sou-



Alliances franco-suisse. Feu d'artifice à l'occasion du renouvellement de l'Alliance à Soleure (Bibliothèque Nationale suisse, Berne).

à celle négociée sous le règne de Henri II. Toutefois les gouvernants de ces deux villes furent assez politiques pour résister aux sollicitations de leurs coreligionnaires français rebelles à l'autorité royale. La nouvelle même de la Saint-Barthélemy ne les engagea pas à se départir de la stricte neutralité qu'ils s'étaient promis d'observer dans les affaires d'Outre-Jura. Ils purent ainsi éviter d'entrer en conflit avec leurs confédérés catholiques, lesquels, pendant ce temps, se couvraient de gloire au service de Charles IX.

Peu à peu, cependant, de profondes transformations s'opèrent dans les esprits en Helvétie. Les cantons protestants se rapprochent insensiblement de Henri III, que leurs adversaires confessionnels n'estiment plus assez catholique à leur gré. Des négociations pour un renouvellement d'alliance conduites par François de Mandelot, Jean de Bellièvre-Hautefort, Henri Clause de Fleury et Jean Grangier de Lyverdis aboutissent, le 22 juillet 1582, à un traité en due forme, auquel Berne adhère à son tour un

tiennent ouvertement le roi de Navarre et le roi Très-Chrétien. Berne et Soleure — ce dernier canton demeurant réfractaire aux avances espagnoles — signent avec Henri III un traité de comprotection en faveur de Genève (8 mai 1579). En revanche, sous l'impulsion du nonce apostolique, d'un agent de la Ligue et du représentant de l'Escorial à Lucerne, les Suisses de l'ancienne croyance s'engagent par milliers à la solde de Mayenne (1588-1589). Ce fut une époque douloureuse pour notre pays. L'inévitable se produisit à Ivry, où l'intervention généreuse des officiers helvétiques de l'armée royale sauva d'un anéantissement complet les régiments catholiques de l'armée adverse.

*
L'alliance renouvelée en 1582 étant expirée en 1597, aucun traité n'obligeait plus les cantons à fournir des troupes à la France. Henri IV, au sortir de dix années de guerre civile et étrangère, s'empresse donc d'entamer des négociations en vue de rendre plus étroits entre lui

ALLIANCES



Propriété de la Fondation Gottfried Keller.

Tapisserie dite de l'Alliance au Musée National à Zurich, représentant le serment solennel du traité d'alliance entre Louis XIV et les XIII Cantons, le 18 novembre 1663, dans l'église de Notre-Dame à Paris, Gobelin en Basse-lice, mesurant 3 m. 95 de hauteur et 5 m. 76 de largeur, faisant partie de la série des quatorze tapisseries de l'Histoire du Roi, tissée en 1665-1679, d'après un dessin de Charles Lebrun et Saint-André.



Altdorf : Peintures murales de 1694 (la bataille du Morgarten) au « Türmli », exécutées par Karl Leonz Püntener, définitivement détruites lors de l'érection de la statue de Tell en 1895.

(D'après une copie en couleurs de Nikl. Bütler à la Bürgerbibliothek, Lucerne.)

et les Confédérés les liens qui avaient attaché ceux-ci à ses prédécesseurs. Il s'agissait avant tout de reviser certains articles de l'alliance de 1582, d'obtenir des Suisses une déclaration précisant l'importance et la qualité des secours que la couronne croyait être en droit d'exiger d'eux et de leurs alliés. Il importait en outre que le nouveau traité donnât à Henri IV une arme puissante pour inquiéter l'Espagne en Italie et isoler le Milanais des possessions allemandes de la maison d'Autriche.

Pour atteindre ces fins diverses, pour dissiper les malentendus du passé et obliger les Confédérés à ne plus marchander au gouvernement de Paris « levées et passages » et à renoncer à assister désormais les ennemis de la France, il paraissait indispensable de leur accorder une satisfaction à tout le moins partielle quant à leurs revendications pécuniaires.

Cette question brûlante de la dette du Trésor royal à l'égard des cantons, pour peu qu'elle ne reçût pas une solution favorable à bref délai, pouvait devenir à elle seule un sujet de rupture entre les deux pays. Or, il est permis de l'affirmer sans exagération, au commencement du XVII^e siècle, plus de la moitié des Suisses se trouvaient directement ou indirectement créanciers de la couronne Très-Christienne. Sully lui-même nous apprend, qu'en 1598, la dette étrangère exigible de son maître ascendait à soixante-huit millions de livres et que, dans cette somme, figuraient près de trente-six millions dus aux Suisses. Ce chiffre eût été certainement doublé si, vers la fin du XVI^e siècle surtout, chaque nouveau roi eût reconnu la validité des contrats signés par ses prédécesseurs. Assurément, on ne sait de quoi il y a lieu de s'étonner le plus : de la désinvolture dont usait le gouvernement de Paris en reniant une partie de sa dette extérieure, ou de la facilité avec laquelle ses alliés des Liges se soumettaient à ses décisions arbitraires en cette matière.

Ce qui assura en quelque sorte la pérennité de l'alliance franco-suisse et son renouvellement en 1602 à des conditions fort avantageuses en somme pour la France, ce fut d'une part l'énormité même de la dette de cette puissance envers les Confédérés, dette au remboursement partiel de laquelle ceux-ci, aussi bien les catholiques que les protestants n'auraient su renoncer sans compromettre gravement leur situation économique et, d'autre part, si paradoxale que cette affirmation puisse paraître, la conclusion du traité hispano-suisse de mai 1587. Ce traité qui, dans la pensée des conseillers de l'Escurial, devait porter le dernier coup à l'influence française dans les Liges fut précisément ce qui la sauva. Il n'enlevait en somme à la couronne Très-Christienne que Fribourg, car les Waldstätten et Zoug étaient perdus pour elle depuis longtemps, ou, pour mieux dire, paraissaient trop enclins à n'embrasser ses intérêts qu'autant que ces derniers n'étaient point contraires à ceux de la maison d'Autriche. En revanche, il maintint dans l'orbite de sa politique Soleure et y ramena Berne, Zurich, Bâle et Schaffhouse, soit les Etats les plus importants et les plus peuplés de la Confédération. Menacés dans leur existence même par la conclusion des alliances helvético-piémontaise (1577) et helvético-lombarde (1587), les cantons évangéliques, préoccupés à juste titre de leur conservation, cherchèrent pour la première fois dans l'alliance de France autre chose que la seule satisfaction de leurs intérêts pécuniaires et mercantiles. Mais, à la longue, ils ne pouvaient persévérer dans leur rôle de prêteurs. Depuis dix ans et plus qu'ils versaient leur sang pour le roi, les régiments protestants n'avaient pas touché le vingtième de leur solde. La misère devenait extrême en Suisse, où le service dans les armées étrangères était le grand revenu des particuliers. L'heure sonna où le mécontentement s'accrut aux Liges à tel point que l'ambassadeur du Louvre y courut de sérieux dangers, après que les dernières missions helvétiques acheminées vers Paris eurent abouti à de retentissants échecs. Sous peine de perdre toute influence auprès des Confédérés et de jeter ceux-ci dans les bras des Espagnols, Henri IV comprit enfin que le moment n'était plus aux atteroiements ou aux expédients.

Rompre ou payer, tels étaient en somme les termes du dilemme à quoi se voyait acculé le roi Très-Christien. Rompre, c'était renoncer à l'exécution de ses desseins

contre l'Espagne et l'Autriche. Payer, c'était briser avec les traditions d'ingratitude que ses prédécesseurs et lui n'avaient cessé de suivre quand il s'était agi de reconnaître les services parfois désintéressés que leur rendait l'étranger. Le Béarnais se décida à payer. Dès mars 1600, son ambassadeur à Soleure, Hotmann de Montfontaine, put annoncer aux députés des cantons réunis dans cette ville que son maître souhaitait renouveler l'alliance dans le plus bref délai. Le décès subit de ce diplomate n'interrompit que durant peu de temps les négociations. Celles-ci furent reprises avec vigueur en août. Le roi avait désigné pour en assumer la conduite le maréchal de Biron, Brulart de Sillery, président à mortier au parlement de Paris et Méry de Vic, conseiller d'Etat et surintendant de la Justice à Lyon. Ce dernier, dès son arrivée en Suisse, s'appliqua à calmer l'impatience des Confédérés en attendant la venue de son collègue Sillery, venue qui lui permit de passer en Rhétie et d'y entamer des démarches jugées à Paris d'autant plus importantes que l'adhésion pleine et entière des Grisons au traité en préparation paraissait indispensable à la réalisation des plans du monarque français. La lutte fut dure dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn et sujette à de brusques revirements, car les intrigues lombardes y étaient en recrudescence. Elle se termina néanmoins, vers le milieu de janvier 1602, par une victoire signalée de l'ambassadeur de Henri IV. Au total les Grisons se décidèrent à renouveler l'alliance « suivant le vieux traité ». En un mot, il s'abstinrent d'y réserver le Milanais, ainsi qu'on l'eût désiré à Madrid, mais se refusèrent à étendre aux « amis du roi », c'est-à-dire aux Vénitiens, le privilège de l'usage de leurs passages, réservé uniquement à ce prince.

Durant ce temps, Sillery triomphait, en Suisse et dans le Valais, des oppositions espagnoles. Lorsque Biron le rejoignit à Soleure, où Vic venait de se porter de son côté, la moisson était mûre. Le 29 janvier, les représentants de onze cantons et de tous les alliés (Zugewandten) prirent l'engagement solennel que l'alliance serait renouvelée aux conditions arrêtées avec les ambassadeurs royaux. Berne, ébranlée par les adjurations des autres Etats confédérés, vint à résipiscence le 28 avril, après avoir obtenu dans une lettre annexe la promesse que tous ses pays sujets, sans en excepter ceux qui avaient appartenu jadis à la maison de Savoie, seraient compris dans la capitulation, que le traité de Soleure pour la protection de Genève serait maintenu et que les auxiliaires-bernois à la solde de la couronne se verraient dispensés de l'obligation de servir contre leurs coreligionnaires. En revanche, l'accession de Zurich aux articles de janvier 1602 ne se produisit que onze ans plus tard, au temps où Jeannin de Castille représentait le roi Très-Christien en Suisse.

L'alliance du 29 janvier 1602 différait en plusieurs points de celle conclue par Henri III en 1582. Sur les vingt-sept articles dont elle se composait, huit renfermaient des dispositions nouvelles n'ayant encore figuré dans aucun traité franco-suisse. En dehors des clauses relatives à l'assistance réciproque que les deux parties contractantes avaient à se donner en cas de guerre, aux levées, au droit d'établissement des Suisses dans le royaume, à la neutralité de la Franche-Comté, à la fourniture de sel aux cantons, à l'accroissement des privilèges des marchands des Liges, il était stipulé que le nouveau traité demeurerait en vigueur pendant la vie du roi, celle de son successeur et huit ans après, et qu'il embrasserait tous les pays dépendant à cette époque de la couronne de France et de Navarre, aussi bien le domaine particulier du monarque que les territoires acquis par la paix de Lyon. Le remboursement de la dette de trente-six millions d'or exigible du Louvre par les Confédérés était assuré par un premier paiement d'un million d'écus et des paiements successifs et annuels de quatre cent mille écus. Berne, d'autre part, abandonnait ses prétentions sur Thonon et le bailliage de Gex. Les passages alpestres, ceux du moins du massif suisse et valaisan, étaient à la disposition du roi et de ses amis et ceux des Grisons à celle de ce prince seul. En outre la plupart des Etats confédérés promettaient d'aider le roi à défendre le Milanais et autres provinces possédées par François I^{er} en 1521, pourvu que ces pays fussent reconquis sans l'aide

des cantons. Sur un point, à dire vrai, la diplomatie française éprouvait un échec, puisque Lucerne, Fribourg, Zoug et les cantons primitifs obtenaient, en ce qui les concernait, la réservation des duchés de Milan et de Savoie. La cérémonie de la solennisation de l'alliance eut lieu à Paris le 20 octobre et fut l'occasion de réjouissances dont les mémoires de ce temps relatent l'ampleur et la belle ordonnance.

Le rétablissement d'un poste diplomatique français à Coire, où des troubles provoqués par les compétitions vénéto-lombardes mettaient en péril la stabilité de l'alliance du Louvre; le renouvellement de l'alliance de 1587 entre la couronne d'Espagne et six d'entre les sept cantons catholiques (1604), renouvellement dans lequel ces derniers omirent de réserver leur alliance avec Henri IV, ce qui leur attirera de sérieuses et efficaces protestations du gouvernement de Paris; une tendance marquée de la part de celui-ci à se désintéresser des affaires des Ligues pour porter l'effort de sa diplomatie vers la Hollande, tels sont les principaux changements survenus dans l'état des relations franco-helvétiques durant les dernières années de ce règne. L'annonce des projets belliqueux formés par Henri IV à l'égard de la maison d'Autriche, confirmée par la levée de six mille Confédérés à la solde de la couronne Très-Chrétienne, soulève un réel enthousiasme dans les cantons protestants. Les catholiques, en revanche, n'hésitent pas à accorder des troupes à l'Espagne. L'assassinat du roi, le 14 mai 1610, et l'abandon de ses desseins par la Régente épargnèrent aux Confédérés le déchaînement des luttes fratricides qu'ils avaient évité non sans peine vingt ans auparavant.

*

La durée inusitée assignée au traité franco-suisse lors de son renouvellement à Soleure en janvier 1602 le metait à l'abri des fluctuations politiques que devait entraîner la disparition du prince qui l'avait conclu. De fait, ce traité n'eut à souffrir ni du renversement des alliances qui suivit de peu l'établissement de la régence en France, ni des desseins conçus ou exécutés par le duc de Savoie à l'égard de Genève, ni des défiances éveillées par l'annonce des mariages espagnols chez les Confédérés de la nouvelle croyance, ni de l'assistance morale ou effective prêtée par ceux-ci à leurs coreligionnaires d'Outre-Jura, ni des relations de plus en plus étroites nouées entre eux et les Réformés d'Angleterre, de Hollande et d'Allemagne, ni de l'occupation de la vallée de l'Adda par les Espagnols, puis par les troupes pontificales, occupation due pour une bonne part à l'étroitesse des conceptions de Richelieu en matière de politique étrangère.

Le traité de janvier 1602 subit une première « escorne » en mars 1634, lorsque les cantons catholiques procédèrent au second renouvellement de leur alliance avec l'Espagne. Aussi bien, ayant réservé en 1602 Milan et la Savoie dans leur traité avec la France, ils cédèrent à la pression du cardinal-archevêque de Philippe IV, qui leur demandait de prendre sous leur protection la Franche-Comté, au même titre que les possessions espagnoles de la Haute-Italie. Or, si l'agrément anticipé du roi de France — stipulé dans les lettres réversales du 31 janvier 1602 — leur avait permis, le 28 avril 1604, de s'engager à l'Escurial à défendre Milan contre tous agresseurs, cet agrément leur faisait défaut en 1634. Par suite, aux yeux des ministres français, l'accord signé cette année-là à Lucerne entre les députés de la diète catholique et les ministres d'Espagne était entaché de nullité.

Le second accroc au traité franco-suisse de janvier 1602 se produisit en mars 1637, date à laquelle les Grisons expulsèrent par la force les armes de Louis XIII des deux Rhéties, en attendant de conclure, trente mois plus tard, une alliance très étroite avec le gouverneur de Milan. De ce fait, bien qu'elle n'eût été dénoncée, ni d'une part, ni de l'autre, l'adhésion des Trois Ligues au traité franco-helvétique se trouva annulée et les relations officielles entre Paris et Coire cessèrent et ne furent reprises qu'au commencement du XVIII^e siècle.

*

Peu à peu cependant, la France perdait le bénéfice que son gouvernement s'était promis de l'alliance du Corps helvétique. Les divers membres de celui-ci inclinaient, chaque jour davantage, à considérer cette alliance comme

purement défensive et à qualifier de « transgressions » les services imposés à leurs troupes hors des frontières du royaume et notamment sur les terres de l'Empire. D'autre part, les catholiques, que leurs affinités confessionnelles rendaient tributaires de la maison d'Autriche, embrassaient chaque jour davantage la cause de cette dernière, que les protestants, à leur tour, favorisaient en secret. Louis XIV se donna dès lors la tâche d'introduire dans le traité qu'il se proposait de renouveler avec les cantons suisses des clauses suffisamment précises pour qu'elles le missent à l'avenir à l'abri de l'interprétation, erronée selon lui, que les Confédérés faisaient de certains articles du dit traité. Toutefois son ambassadeur à Soleure, Jacques Lefèvre de Caumartin, arrivé dans cette ville en janvier 1641, prit congé des autorités suisses en janvier 1648, sans avoir pu entamer à fond les démarches indispensables à la prolongation d'un accord qui n'avait plus en somme que trois ans à courir.

Ce fut à Jean de La Barde qu'incomba la mission de mener à bien les négociations que son prédécesseur avait à peine ébauchées. Le labeur s'annonçait rude. Il s'en fallait de beaucoup qu'il arrivât à son terme lorsque, le 14 mai 1651, l'alliance prit fin. On convint néanmoins qu'elle continuerait à sortir ses effets pour les deux parties contractantes jusqu'au complet achèvement des démarches entreprises par l'ambassadeur français. Or, plus de douze ans d'efforts furent encore nécessaires à celui-ci pour lui permettre de conduire à chef ses négociations, que la première guerre de Villmergen avait interrompues de la façon la plus inopportune.

Le traité signé à Soleure le 24 septembre 1663 — et solennisé à Notre-Dame de Paris le 20 novembre suivant — consacra la plus éclatante victoire que la diplomatie française eût remportée depuis le commencement du siècle, car elle permit au roi d'affirmer, dans un traité qui ne fût point un traité de paix, la suprématie de la France sur les Etats limitrophes de ses frontières du Nord et de l'Est et sa ferme volonté de les soustraire à d'autres influences que la sienne.

Au total, Louis XIV obtenait de ses alliés des Ligues tout ce qu'il souhaitait obtenir d'eux. Déjà résolu à annexer la Franche-Comté, il n'avait d'obstacles à redouter en une pareille conjoncture que de la part des Suisses. Or, après de laborieuses négociations, à dire vrai, il sut amener ceux-ci à renoncer formellement au rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes. Il leur fit en outre souscrire l'obligation de l'aider à défendre ses plus récentes conquêtes, telle l'Alsace. En revanche, les Confédérés se firent gloire de la promesse obtenue du roi que ce prince leur rembourserait leurs créances par le moyen de paiements échelonnés, maintiendrait les privilèges commerciaux et militaires de la « nation » et assurerait à leurs « auxiliaires » une place toujours plus en vue et mieux rémunérée dans ses armées.

L'erreur des Suisses était profonde. Leur confiance dans la sincérité du roi Très-Chrétien ne tarda pas à être mise à une dure épreuve. Louis XIV semblait bien décidé à n'observer dans les stipulations du nouveau traité que celles dont l'exécution ne contrarierait pas l'accomplissement de ses desseins politiques ou financiers. Les promesses de prompt extinction des dettes de la couronne à l'égard des Confédérés demeurèrent lettre morte. Les privilèges du commerce suisse furent à nouveau discutés. La volonté du monarque français d'employer les contingents militaires des cantons partant où il le jugerait nécessaire à ses intérêts s'affirma derochef avec force. Il convient de reconnaître que l'exécution de ses plans lui fut facilitée par les discordes intestines qui sévissaient au sein de la Confédération et hâtèrent la déchéance de celle-ci. En fait, la première occupation de la Franche-Comté, celle de 1668, trouva les Suisses divisés et par suite incapables de l'unité d'action qui seule eût pu tenir en bride les ambitions françaises. La seconde, définitive, celle de 1674, les prit une fois de plus au dépourvu. L'emprise politique de la France sur ses voisins de l'Est devenait de jour en jour plus manifeste. Bientôt Bâle fut tenu sous le canon d'Huningue, en attendant que Genève se trouvât coupée de ses communications avec ses protecteurs suisses par les ouvrages fortifiés de Versoix. Et cependant telle était la vogue du service militaire à la solde fran-

çaise que, de toutes parts, les mercenaires des Ligues continuaient à affluer vers les lieux de rassemblement qui leur étaient assignés sur le versant occidental du Jura.

Le « défensional » helvétique, institution dont la mise au point eût garanti le sol de la patrie des violations qui le menaçaient et éloigné les hostilités de la ligne du Rhin, aboutit à un lamentable insuccès, grâce à la répugnance que manifestaient les cantons orientaux et ceux du massif alpestre à en supporter le poids et à assurer la sécurité de leurs confédérés de l'Ouest, plus exposés qu'eux aux incursions fortuites ou concertées des belligérants. La révocation de l'Édit de Nantes et l'afflux

de dessins de conquête de Louis XIV. Les relations de plus en plus confiantes entretenues par eux avec les gouvernements de Londres et de La Haye, les capitulations militaires conclues en leur nom avec ces derniers, l'assistance efficace prêtée par eux à Genève, leur opposition sourde à l'annexion déguisée de Neuchâtel à la France en 1707, l'appoint d'influence apporté par eux aux tenants des prétentions du roi de Prusse à la succession de la Maison de Longueville, tout tendait à démontrer que, si les cantons de l'Alliance espagnole inclinaient à passer dans le camp de l'Empereur, ceux de la nouvelle croyance se détachaient chaque jour davantage de la cause du



Alliances franco-suisse. Illumination à l'occasion du renouvellement de l'Alliance à Soleure (Bibliothèque nationale suisse, Berne).

en Suisse des « religionnaires » français et des Vaudois du Piémont expulsés de leurs foyers ne contribua pas à rétablir l'union parmi les Confédérés. Du moins ouvrirent-ils les yeux aux protestants sur la réalité et l'imminence du péril qui les environnait. Les mesures de plus en plus vexatoires prises à Paris envers Genève, l'instabilité de la situation sur le Rhin entre Bâle et Schaffhouse, où, malgré le projet de traité de neutralité négocié par les Suisses et les belligérants (7 mai 1689), des surprises étaient encore à craindre, le déchaînement des hostilités en Savoie, la campagne conduite par Catinat contre les « Barbets » et les succès de ce général en Piémont, l'accroissement des appréhensions découlant pour les cantons de la conclusion de la paix de Ryswick et, plus que toute autre chose, le second partage de la monarchie espagnole et l'attribution du Milanais au petit-fils de Louis XIV devaient porter Berne et les cantons de son groupe à se persuader que leur salut résidait désormais dans la victoire des puissances résolues à s'opposer aux

Louvre. Lorsque, de surcroît, à la veille de leur rupture avec les protestants, les catholiques invoquèrent l'assistance de Louis XIV, ce prince ne fut pas en état de s'opposer à l'écrasement de leurs troupes à Villmergen.

A cette date, soit au lendemain de la victoire libératrice de Villars à Denain, mais à la veille de cette paix d'Utrecht, qui enlevait le Milanais à Philippe V pour le faire passer sous la domination autrichienne, la nécessité d'une nouvelle et prompte consécration du traité d'alliance conclu par Louis XIV avec les Suisses en 1663 se faisait sentir. Le terme de la durée de ce traité avait été fixé en effet à la vie du roi, à celle du dauphin et huit ans après. Or le dauphin était décédé en 1711. Du Luc, ambassadeur de la couronne à Soleure, reçut en conséquence l'ordre de mettre les fers au feu à cette intention. Mais ce diplomate savait mieux que personne que la paix conclue à Aarau en 1712 entre les catholiques et leurs adversaires n'avait pas entièrement éteint les divisions surgies naguère entre eux. Dans un mémoire adressé par lui au

roi, le 8 mai 1713, il ne cacha pas que le moment lui paraissait mal choisi pour tenter avec quelques chances de succès le renouvellement de l'alliance. A la réflexion, il lui parut toutefois qu'en entamant des négociations avec les seuls catholiques ne contraindrait les protestants à y adhérer. L'événement ne répondit point à cette prévision. Outre que les conférences ouvertes à Bade en 1714 pour la paix entre le roi Très-Christien et l'empereur ne pouvaient manquer de nuire à la célérité des démarches entreprises d'un autre côté par DuLuc avec les Confédérés, il devint bientôt manifeste que ce diplomate devait s'estimer heureux s'il réussissait à traiter avec les Suisses de l'ancienne croyance et les Valaisans, puisque aussi bien le ministre de la cour de Vienne et le nonce du Saint-Siège travaillaient en secret à faire échouer son dessein.

Dès l'instant que Louis XIV se refusait à renouer son alliance avec les protestants, aussi longtemps que ceux-ci ne se seraient pas soumis à un arbitrage pour régler les démêlés qui divisaient le Corps helvétique, il semblait certain que les négociations ne pouvaient se poursuivre fructueusement qu'avec les seuls catholiques. Elles aboutirent le 9 mai 1715, jour où fut signé le nouveau traité.

Ce traité ne constituait certes pas un succès à l'actif de la couronne de France, puisqu'il ne liait à celle-ci qu'une partie du Corps helvétique, et de surcroît la plus faible, sinon comme nombre d'Etats, du moins comme puissance militaire et économique. Cette défaite s'aggrava avec le temps, lorsqu'on put se convaincre que les protestants se refuseraient à adhérer à un instrument diplomatique dont un grand nombre de clauses paraissent porter atteinte à l'esprit qui avait animé jusqu'alors les Conseils de la Confédération dans leurs engagements envers l'étranger. Ils n'admettaient pas le caractère perpétuel de l'alliance consentie par les catholiques (art. III^e), estimant non sans raison « que des petits Etats, comme les leurs, ne doivent pas s'engager pour toujours avec un grand monarque qui peut tost ou tard les entraîner après soy ». L'art. V^e, prévoyant la médiation royale dans les différends du Corps helvétique, suscitait de leur part de vives critiques. Il leur répugnait en outre de souscrire aux termes de l'art. XX^e qui stipulait « que l'alliance défensive entre les contractants comprendrait non seulement ce que le roi possédait actuellement, mais aussi ce qu'il posséderait à l'avenir ». Enfin, et leur sens politique s'affirmait en cela très sûr, très prévoyant, ils protestaient contre la teneur de l'art. XXI^e, où il était dit qu'au cas où le roi et ses successeurs marcheraient à la tête de leurs armées, les cantons seraient tenus de leur accorder une levée extraordinaire de troupes et que ces troupes les suivraient partout où il leur conviendrait de les conduire, clause selon eux contraire à l'Union héréditaire qui liait les Confédérés à l'empereur.

*

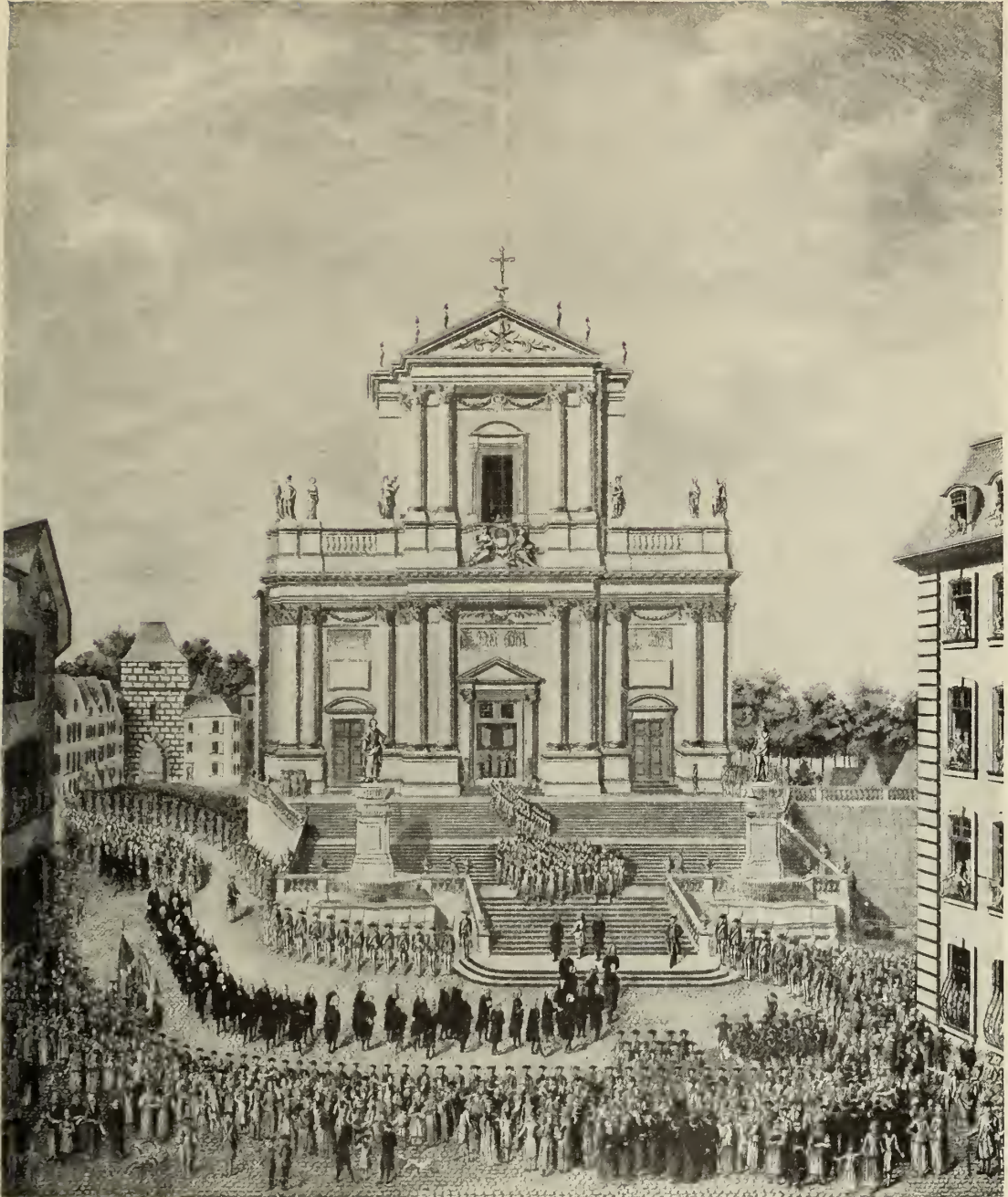
En précipitant la conclusion du « renouvellement » avec les seuls Etats catholiques des Lignes, le vieux roi nourrissait l'espoir que les protestants se hâteraient de solliciter leur inclusion au traité, encore que l'ancien demeurât en vigueur en ce qui les concernait, puisqu'il était appelé à ne prendre fin que huit ans après le décès du monarque ou de son héritier présomptif. Les magistrats des cités évangéliques surent déjouer ce calcul et « gardèrent le silence ». Ce fut donc le régent qui, par l'entremise du résident britannique aux Lignes, se décida, en 1719, à entreprendre des démarches auprès de l'autorité bernoise afin de sonder ses dispositions en vue de la reprise des négociations. Aussi bien le roi d'Angleterre avait fait savoir à Paris qu'il lui paraissait souhaitable que le gouvernement français vécût en bonne intelligence avec les cantons protestants. Or ceux-ci entendaient que les premières propositions relatives à la restauration de l'alliance vissent du Louvre. Les ministres de ce dernier durent y consentir. Ce qu'ils souhaitaient en somme, c'était de convertir l'alliance « particulière » de 1715 en une « générale » avec tout le Corps helvétique. Le marquis d'Avary représentait à cette date la France à Soleure. Il ne fut pas long à reconnaître que, si certains Etats, tels Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure,

Schaffhouse et Appenzell inclinaient vers cette solution, Lucerne, Schwyz, Uri, Unterwalden et Zug, en revanche, songeaient uniquement à recouvrer, en vertu de la réversale à eux accordée par Louis XIV, les terres que leur avait fait perdre la paix d'Aaran. Quant à Zurich et à Berne, leur attitude à l'égard du corps catholique ne semblait rien moins que conciliante. D'autre part, le jeune roi répugnait à consentir à ce que la restitution réclamée par les petits cantons fût demandée en son nom. En septembre 1724, les Conseils de Berne, ébranlés par les représentations d'Avary, paraissaient incliner vers la « restitution ». A dire vrai, ils n'y persistèrent pas. Aussi bien, on était résolu à Paris à n'exiger celle-ci « ni par la menace, ni autrement ».

La situation était telle lorsque, en 1727, le marquis de Bonnac succéda au marquis d'Avary. Il apportait à Soleure une nouvelle très propre à le faire bien venir des protestants. Le roi renouait « à leur contemplation » au traité de 1715. La négociation semblait dès lors en bonne voie, d'autant que, dans ce même temps, le renouvellement de l'alliance des catholiques avec le Valais fortifiait la puissance de ceux-là. Dès 1729, l'ambassadeur fut autorisé à déclarer aux cantons évangéliques que Louis XV souhaitait le renouvellement du traité avec les Suisses « et qu'il verroit avec plaisir que le Corps helvétique s'assemblât pour délibérer sur cette affaire ». On put croire que l'annonce de la naissance d'un dauphin survenue dans ces entrefaites et les réjouissances à quoi elle donna lieu au siège de l'ambassade contribueraient à hâter la solution favorable des négociations. Cet espoir devait être déçu. Toutefois, dix-huit mois plus tard, comme les dispositions paraissaient assez favorables à Berne, Bonnac fut autorisé, par une dépêche en date du 20 mai 1731, à se rendre à la diète de Bade et à y déclarer « qu'il ne croyoit pas pouvoir annoncer une meilleure nouvelle au Corps helvétique que celle de la volonté où Sa Majesté paraissait être de demander incessamment, selon les formes ordinaires, le renouvellement de l'alliance ». Bonnac suggéra de prendre pour bases du traité à intervenir la *paix perpétuelle* de 1516 et l'alliance de 1663, en y introduisant les modifications jugées nécessaires de part et d'autre. Zurich prit le contrepied de toutes les propositions de l'ambassadeur et persista dans cette attitude, encore que, de Paris, on menaçât ce canton de ne plus le reconnaître comme *Vorort* et de faire attribuer cette qualité et ce privilège à Berne.

Rebuté par les difficultés qu'il rencontrait auprès des grands Etats protestants, l'ambassadeur français chercha à gagner les petits à sa cause. Il y travaillait, lorsque, la guerre s'étant rallumée en 1733 contre l'empereur et le roi Très-Christien, ce dernier, dans une lettre datée du 29 nov. de cette année-là, lui prescrivit de ne pas pousser plus avant ses négociations. Celles-ci furent reprises en 1738 par le marquis de Courteille. Le roi paraissait de plus en plus désireux d'assurer la frontière de ses Etats contre toute agression du côté du Jura et d'être autorisé à organiser des levées de troupes sur le sol de la Confédération, de l'aveu des cantons. Mais les obstacles que présentait la restitution des conquêtes berno-zuricoises de l'année 1712, joints à la répugnance que l'on éprouvait à Paris à admettre Genève au bénéfice du nouveau traité, et aux difficultés que rencontrait dans les deux grands cantons protestants la poursuite des négociations firent échouer derechef ces dernières (1739). Le marquis de Paulmy tenta bien de les remettre sur pied en 1751. Ce fut en vain. Et son successeur Théodore Chevignard de Chavigny ne fut pas plus heureux à cet égard. « Quelques insinuations » lui furent faites par Bâle en 1755 en vue d'un renouvellement d'alliance, mais les choses en restèrent là.

Un point demeurait seulement acquis. Du côté des cantons protestants, le désir d'une entente s'affirmait chaque jour davantage. Lors des troubles survenus à Berne en 1749, il eût suffi d'une ingérence malveillante de la France dans les affaires intérieures de ce canton pour provoquer la chute du régime. Or cette ingérence ne s'était pas produite. Bien plus, on s'était résolu au Louvre à accorder aux Suisses protestants établis dans le royaume les mêmes privilèges qu'aux Suisses catholiques et à les exempter du droit d'aubaine. En revanche, le roi avait un in-



ENTRÉE DE SON EXCELLENCE M^{LE} MARQUIS DE VERGENNES, AMBASSADEUR DE SA MAJESTE TRES-CHRETIENNE
 ET DE M^{LES} DÉPUTÉS DU LOUABLE CORPS HELVÉTIQUE, DANS L'ÉGLISE COLLEGIALE DE S'URS ET S'VIC TOR
 A SOLEURE POUR PRÊTER LE SERMENT DU RENOUVELLEMENT DE L'ALLIANCE LE XXV^D AOUT 1787

Dédiée Au Louable Corps Helvétique



Qui son très humble Secrétaire Servant Christodoff Mebel

Alliances franco-suisse. Renouvellement de l'Alliance à Soleure : Entrée du cortège dans la Collégiale.
 (Bibliothèque nationale suisse, Berne).

téré majeur à être assuré que les cantons évangéliques ne pactiseraient pas avec ses ennemis et que, à Neuchâtel, ne s'organiserait pas dans la suite un plan d'invasion militaire de la Franche-Comté. Trois hypothèses se présentaient à première vue : soit que Louis XV tentât de conclure une alliance particulière avec les protestants, soit qu'il travaillât à leur adhésion au traité de 1715, soit enfin qu'il préférât procéder au renouvellement d'une alliance générale, pareille à celle de 1663.

* Le décès du roi survint dans ces entrefaites. Selon l'usage, Louis XVI fit notifier aux puissances étrangères son avènement au trône. Sa lettre aux treize cantons demeura longtemps sans réponse. Quand les catholiques rompirent le silence, le 28 novembre, ce fut pour lui demander le renouvellement du traité de 1715. La question était désormais nettement posée. Satisfaire à la requête des Lucernois et de leurs adhérents eût été se priver à tout jamais des services des protestants, lesquels, de surcroît, n'avaient pas été avisés à temps de la démarche de leurs confédérés de l'autre croyance et s'en formalisaient. Après maintes tergiversations, on se décida pour une alliance générale. M. de Picamilli, secrétaire de l'ambassade, fut chargé de sonder l'autorité bernoise à cet égard. Il acquit bientôt la certitude que l'initiative de l'ouverture des négociations franco-suisse ne viendrait en aucun cas des protestants. On s'arrêta à Paris à l'idée de la faire prendre aux catholiques, et cela en leur suggérant certaines modifications au traité, modifications de nature à permettre à leurs adversaires confessionnels d'y accéder. Cette invitation ayant été déclinée, le roi se résolut à rappeler de Soleure son ambassadeur, le chevalier de Beaufortville et à le remplacer par le marquis de Vergennes, frère de son premier ministre. Ce diplomate, revêtu tout d'abord du titre de ministre plénipotentiaire, le fut bientôt de celui d'ambassadeur, dès que ses démarches commencèrent à prendre une tournure encourageante. Ses instructions lui prescrivaient de faire le silence aussi bien sur la restitution possible du comté de Bade, que sur la fameuse réversale de l'année 1715, dont les protestants ignoraient au reste le contenu.

Les négociations furent longues et épineuses. Le traité ne fut signé que le 28 mai 1777. Il comprenait vingt et un articles, confirmait la paix perpétuelle de l'année 1516, précisait le caractère purement défensif de l'alliance, garantissait à chacune des deux parties contractantes le secours de l'autre en cas de guerre, assurait à la France la faculté de faire des levées sur le sol helvétique jusqu'à concurrence de six mille hommes, interdisait la conclusion de tous autres traités dont les clauses eussent été contraires, instaurait le régime des capitulations militaires indépendantes et renouvelables au gré des intéressés et contenait des stipulations précises quant aux rapports de nature juridique entre les parties. Sa durée prévue était de cinquante ans. La solennité du « Serment » eut lieu à Soleure le 25 août.

* Ce n'est pas le lieu de faire le récit des événements qui suivirent et des bouleversements que la Révolution française amena dans les rapports entre les deux pays, ni de la chute de l'ancienne Confédération et des négociations qui aboutirent, le 19 août 1798, à un traité d'alliance offensive et défensive entre la France et la République helvétique, ou de celles qui précédèrent soit l'Acte de médiation (19 février 1803) œuvre du Premier Consul, soit le traité d'alliance défensive avec la France, imposé aux cantons par ce dernier le 27 octobre de la même année, soit les nombreuses capitulations militaires conclues dès lors entre les représentants des deux pays, soit le Congrès de Vienne de 1815 qui fixa définitivement le statut de la Suisse et fit passer le nombre de ses Etats de dix-neuf à vingt-deux. L'étude de ces négociations trouvera place dans d'autres articles. Nous nous sommes proposés de retracer à grands traits l'histoire des relations diplomatiques de notre pays avec la France au cours des siècles écoulés et plus particulièrement celle des traités d'alliance qui consacrèrent et développèrent l'amitié que des intérêts communs et une affinité de sympathie n'ont cessé d'entretenir entre les deux pays. [E. ROTT.]

On se borne dans la nomenclature qui suit à indi-

quer, d'une part, les principaux ouvrages à consulter sur le sujet traité, et d'autre part, ceux qui, quelle que soit leur importance, n'ont pas trouvé place dans les répertoires bibliographiques de Barth et de Brandstetter.

Sources : Manuscrits. Archives du ministère des Affaires Etrangères à Paris, fonds : Suisse ; Grisons ; Valais ; Evêché de Bâle ; Neuchâtel. — Archives Nationales. — Bibliothèque nationale (Cf. Rott : *Inventaire sommaire*, etc., 5 vol.). — Archives et Bibliothèques suisses, notamment : Berne, Soleure, Lucerne, Fribourg, Bâle, Zurich, Genève et Coire.

Publications : Sammlung der eidgen. Abschiede. — *Sammlung der vornehmsten Bündnissen, Verträgen, Vereinigungen u. s. w. welche die Cron Frankreich mit lobllicher Eydtnosschaft, auffgerichtet* (Bern, 1732). — Précis historique et politique des alliances et des capitulations militaires conclues entre la France et les cantons suisses depuis 1553 jusqu'à 1816 (Paris, 1818). — *Basler Chroniken* (éd. Vischer). — *Catalogue des Actes de François Ier* (Paris 1887-1908, 10 vol.). — *Le Jouvenel* (éd. Camille Favre). — *Le Mercure suisse* (Paris 1634). — *Akten aus der Zeit der Helvetischen Republik 1797-1803* (Bern 1886-1903, 9 vol.). — *Calendar of State Papers* (Spain ; Venice).

VAL. ANSHELM. *Berner Chronik* (éd. Blösch, Bern 1884-1901, 6 vol.).

V. ARX. *Der Einfall der Franzosen in den Kanton Solothurn 1798* (Solothurn 1898).

AUBERT (Hipp.). *Documents diplomatiques relatifs au traité de Soleure* (Genève 1896). — *Les ambassadeurs de Henri III en Suisse en 1582*.

BARTH. (H.). *Repertorium über Aufsätze und Mitteilungen schweizergeschichtlichen Inhaltes 1891-1900* (Basel 1906). — BAVIER (Ch.-Ed. de). *Le renouvellement de l'alliance des cantons suisses avec la France, 1777* (à l'impression). — *Bibliographie der Schweiz. Geschichte*, 3 vol., dans *QSG* (en particulier t. III, p. 18 et sqq). Cet ouvrage, bien que très étendu, est loin d'être complet, surtout en ce qui concerne la période médiévale. — BEAUCOURT (Dufresne de). *Histoire de Charles III* (Paris 1881-1891, 6 vol.). — A. BERNOULLI. *Die Schlacht bei St. Jakob* (Basel 1877). — BLOCH (Gilbert). *Bilder aus der Ambassadors Herrschaft in Solothurn 1554-1791* (Biel 1898). — BARBEY (Frédéric). *Correspondance de Roland Dopré, résident de France à Genève, 1680-1688* (Genève 1906). — BOISLISLE (Jean de). *L'ambassade du marquis de Puyssieux en Suisse, 1698-1708* (Paris 1906). — BRANDSTETTER (J.-L.). *Repertorium über die Aufsätze und Mitteilungen schweizergeschichtl. Inhaltes 1812-1890* (Basel 1892).

BOURGEAIS. *Neuchâtel et la politique prussienne de 1702-1713* (Paris 1887).

BÜLLER (Frantz-Michael). *Politisch-theologischer Tractat* (1698).

BÜCHI (Albert). *Freiburg's Bruch mit Oesterreich* (Freiburg 1897).

DU BELLAY (Martin). *Mémoires* (éd. Lambert) 7 vol. in-12.

BASSOMPIERRE. *Mémoires* (éd. Chantérac, Paris 1877). BUSER (H.). *Das Bistum Basel und die Französische Revolution 1789-1793* (Basel 1896). — *Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny 1875-1876* (t. XIV à XVII). — *Bolletino Storico della Svizzera italiana*, 1879.

CHMEL. *Materialien für oesterreich. Geschichte*, t. I. — *Urkunden zur Geschichte Maximilians I* (Stuttgart 1845). — COMINES (*Mémoires de*) (éd. Dupont 1840-47), 3 vol.

DENDLIKER. *Geschichte der Schweiz* (Zurich 1889). — DE CRUE (Fr.). *Relations diplomatiques de Genève avec la France sous Henri IV* (Genève 1901). — DELABORDE (Fr.). *L'expédition de Charles VIII en Italie* (Paris 1888). — DUFAYARD. *De Claudii Scissellii vita et operibus* (Paris 1882). — DIERAUFER (J.). *Histoire de la Confédération suisse* (Lausanne 1911-1918, 5 vol.). — DIERFLIGER (H.). *Französische Politik in Solothurn u. s. w. 1667-1727* (Zürich 1917). — DUNANT (Emile). *Talleyrand et l'intervention française en Suisse 1797-98* (*Indicateur d'histoire suisse*, 1895). — *La réunion des Grisons à la Suisse* (Bâle 1899).

ESCHER (Ed.). *Eine schweiz. Gesandtschaft an den franzos. Hof in den Jahren 1687 und 1688* (Zürcher

Taschenbuch, 1888). — EISES UND MEISTER. *Nuntiaturberichte aus Deutschland* u. s. w. (Paderborn 1895).

FAZY (Henri). *Genève, le parti huguenot et le traité de Soleure* (Genève 1883). — *Les Suisses et la neutralité de la Savoie* (Genève 1895).

FAVRE (Edouard). *La Confédération des huit cantons* (Leipzig 1879). — FLEISCHLIN. *Schweizer Reformationsgeschichte* (Stans 1907).

GAGLIARDI (Ernest). *Der Feldzug von Novara* (Zürich 1907); *Novara und Dijon* (1907); *Mailänder und Franzosen in der Schweiz* (1495-1499). (*Jahrb. für Schw. Gesch.* t. 39 et 40).

GAUTIER. *Histoire de Genève* (Genève 1896-1911, 8 vol.). — GEIGY und LIEBENAU. *Aus den Papieren des franz. Botschafters du Luc* (*Archiv des histor. Vereins des Kantons Bern*, Bd XII). — GINGINS LA SARRAZ. *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles-le-Hardi* (Paris 1858, 2 vol.). — v. GÖNZENBACH. *Der General H. L. v. Erlach von Castelén* (Bern 1880-82, 3 vol.); *Die Schweizer. Abordnung an den Friedenskongress in Münster* (1646-58) (Bern 1880). — GUYOT (Raymond). *Le Directoire et la paix de l'Europe, des traités de Bâle à la deuxième coalition 1795-1799* (Paris 1911).

HALLER (G. E. von). *Bibliothek der Schweizer Geschichte* (Bern 1785-88, 6 vol.).

HALLER (B.). *Bern in seinen Rathsmannalen 1405-1565* (Bern 1900-02, 3 vol.).

HAUG (Ed.). *Der Briefwechsel der Brüder J. Georg und Johann von Müllet 1789-1809* (Frauenfeld 1893).

HEGI (F.). *Die geächteten Räte u. s. w.* (Innsbruck 1907).

HERBOMEZ. *Le traité de 1430 avec le duc d'Autriche* (*Revue des quest. histor.* 1882). — HUBER (A.). *Geschichte Hüningsens von 1679-1698* (Basel 1894). — HEUSLER. *Bürgerm. Weitstein's Eidgenössisches Wirken 1651-1666* (Basel 1843).

JECKLIN. *Materialien zur Ständes- u. Landesgeschichte gem. III Bünde 1464-1803*, 2 vol. (Basel 1907, 1909).

KNEREL'S. *Diarium* (*Basler Chroniken II*) (1851, 1855).

— KOHLER (Chs.). *Les Suisses dans les guerres d'Italie* (Paris 1896); *La conquête du Tessin par les Suisses 1500-1503* (*Rev. histor.* XLV). — KAULEK (J.). *Les papiers de Barthélemy 1792-1797* (Paris 1886 sqq. 5 vol.).

LICHNOWSKY. *Geschichte des Hauses Habsburg*, t. V. — LIEBENAU (Th. von). *Die Beziehungen der Eidgenossenschaft zum Auslande 1447-1459* (Einsiedeln 1877).

LUGINRÜHL. *Ph. Alb. Stapfer 1766-1840* (Basel 1897).

— LESUR. *Précis historique et politique des alliances et des capitulations militaires entre la France et les cantons suisses* (Paris 1887).

MAAG (Rudolf). *Die Freigrafschaft Burgund und ihre Beziehungen zu der Schweiz. Eidgenossenschaft 1477-1678* (Zürich 1891). — MAY. *Histoire militaire des Suisses t. III-VI* (Lausanne 1788). — MOERIKOFER (J.-C.). *Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse* (Paris 1878).

— MÜLLER (J. von). *Geschichte der Schweizer* (1831).

— MANDROT (B. de). *Etudes sur les relations de Charles VII et de Louis XI avec les cantons suisses 1449-1483* (Zürich 1880).

MUYDEN (B.) VAN. *La Suisse sous le pacte de 1815* (Lausanne 1890-1892).

NABHOLZ (H.). *Die öffentliche Meinung in Frankreich u. s. w. zur Zeit Richelieus*.

OECHSLI. *Le traité de Lausanne de 1564* (Berne 1906); *Orte und Zugewandte* (Zürich 1888); *Geschichte der Schweiz 1798-1813* (Leipzig 1903).

PÉLICIER (P.). *Lettres de Charles VIII* (Paris 1898-1905, 5 vol.).

PRINET (Max). *L'industrie du sel en Franche-Comté* (Besançon 1900). — PROMIS und MÜLLER. *Lettere ed orazioni latine di Girolamo Morone 1499-1519* (Torino 1863).

— PLANTA (V. von). *Die letzten Wirren des Freistaates der Drei Bünde* (Chur 1857). — PINGAUD (L.). *Correspondance de François de Laharpe et de Jean de Bry 1798-1799* (Paris 1889). — PARIS (L.). *Lettres tirées du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges*. Négociations relatives au règne de François II (Paris 1841).

— RIVIER (A.). *Berichte burgundischer Agenten bei den Eidgenossen 1619-1629* (*Arch. für schw. Gesch.* XX).

REINHARDT (H.). *Die Correspondenz von Alfonso und*

Girolamo Casati 1620-1623 (Fribourg 1894). — RILLIET (A.). *Le rétablissement du catholicisme à Genève* (Genève 1880). — ROTT. *Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie* (Paris 1882); *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les Archives de Paris 1444-1700* (Berne 1882-1894, 5 vol.); *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses* (6 vol. en 7 tomes, Paris 1900-1917) [en cours de publication]; *Méry de Vic et Padavino* (Bâle 1881); *Richelieu et l'annexion projetée de Genève 1631-1632* (Paris 1913); *Instructions et dépêches de Henri IV à Charles Paschal, son ambassadeur à Coire 1604-1610* (Paris 1893); *Jean de Bellièvre-Hautefort et le traité de Soleure* (Paris 1900); *Les missions diplomatiques de Pomponne de Bellièvre en Suisse et aux Grisons* (Paris 1900); *Petrochel et Masséna. L'occupation française en Helvétie 1798-1799* (Neuchâtel 1898). — RÖDT (von). *Die Feldzüge Karls des Kühnen* (Bern 1843-44, 2 vol.).

SCHWEIZER (Paul). *Geschichte der Schweizer. Neutralität* (Frauenfeld 1895, 2 vol.); *Ludwig XIV und die schweizerischen Kaufleute* (*Jahrb. für Schweiz. Gesch.* VI); *Correspondenz der französ. Gesandtschaft in der Schweiz 1664-1671* (Basel 1880).

SEEHAUSEN (Richard). *Schweizer Politik während des Dreissigjährigen Krieges* (Halle 1882). — STRICKLER (J.). *Schweizer. Reformationsgeschichte* (Zürich 1878-1884, 5 vol.); *Die Helvetische Revolution 1798* (Frauenfeld 1898). — SANUTO (Marino). *Diarii* (éd. 1879-1893). — JAHN: *Bonaparte, Talleurand et Stapfer 1800-1803* (Zürich 1869). — SINNER. *Bibliographie der Schweizer. Geschichte* (Zürich 1851).

SPRECHER v. BERNEGG. *Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w.* (éd. Mohr; Chur 1835). — SEGESSER (A. P. v.). *Ludwig Pfyster und seine Zeit* (Bern 1880-1882, 3 vol.). — STEIN (H.). *Les premières relations franco-bernoises 1356* (*Ann. Bulletin de la Soc. d'Hist. de France*, XXXIII).

SORDET. *Les résidents français à Genève* (Genève 1854).

TILLIER (A. von). *Geschichte des Freistaates Bern* (Bern 1838, 6 vol.); *Geschichte der helvet. Republik 1798-1803* (Bern 1843, 3 vol.).

TOBLER (G.). *Zur Mission des französ. Gesandten Reinhard in der Schweiz* (*Arch. des histor. Vereins*, Bern, XV).

TRETEY. *Les Ecorcheurs sous Charles VII* (Montbéliard 1879, 2 vol.).

UTZINGER (W.). *Bürgerm. Johann Heinrich Wasers eidgen. Wirken 1652-1669* (Zürich 1903).

— VAESIN (J.). *Lettres de Louis XI* (1883-1909), 11 vol. — VAISSIÈRE. *Journal de Jean de Barrillon 1515-1521* (Paris 1897-1899, 2 vol.).

VAUTREY (L.). *Histoire des évêques de Bâle* (2 vol. 1884-1886). — VILLIEMIN (L.). *Ambassade de Jean de la Barde en Suisse 1648-1654* (*Archiv. für schw. Gesch.* V à VIII).

WILD (Ella). *Die eidgen. Handelsprivilegien in Frankreich 1444-1635* (St-Gall 1909). — WILD (Helen). *Die letzte Allianz der alten Eidgenossenschaft mit Frankreich vom 28. Mai 1777* (Zürich 1917). — WARTMANN (Hermann). *Eine Kaufmännische Gesandtschaft nach Paris 1552-1553* (St-Gall 1904); *Jakob Hochreutiners Gesandtschaftsbericht 1663-1664* (St-Gall 1906).

— WURSTISEN. *Basler Chronik* (éd. 1883). — WÜRTRICH (E.). *Die Vereinigung zwischen Franz I. und 12 Eidgen. Orten vom Jahre 1521* (Zürich 1911).

ZELLWEGER (J. C.). *Geschichte der diplomatischen Verhältnisse der Schweiz mit Frankreich, von 1698 bis 1784* (St-Gall 1848, 1849, 2 vol.). — ZURLAUBEN (B. F.) DE. *Histoire militaire des Suisses au service de France* (Paris 1751-53, 8 vol.). [Ed. ROTT.]

ALLIANCES HISPANO-SUISSES. V. ESPAGNE.

ALLIANCES ITALO-SUISSES. Voir ITALIE.

ALLIAZ (C. Vaud, D. Vevey, Com. Blonay. Voir DGS). Bains réputés déjà au XVI^e s. Dans sa *Vallesiv. descriptio* (1574), Simler parle, d'après le médecin séduois Ambühl, de la source froide et sulfureuse du « mont Lala » qui guérit les galeux. En 1811, M. Blanchenay construit un établissement de bains qui fut incendié en 1818 et reconstruit. Depuis 1893, une fête de la mi-été se célèbre en août à l'Alliaz. L'origine du nom est controversée; à rapprocher

peut-être de *Laja, Léaz*, nom de terre à Lausanne, nom d'un prieuré au pays de Gex. — *DHV* 1, 62. [M. R.]

ALLIDI ou **DALIDI**. Ancienne famille du Locarnais peut-être originaire du Val Maggia. En 1431 un Jacques Dalidi de Bignasco (Val Maggia) représentait cette commune au procès de Locarno et Ascona contre Val Maggia et Val Verzasca. En 1653 un Jacques-Antoine Allidi était un des sept représentants de la *pieve* de Locarno au congrès des bailliages que les douze cantons avaient réuni pour l'envoi d'argent et d'hommes tessinois pour la guerre des paysans. — CHARLES-ANTOINE, d'Ascona, médecin et bon écrivain latin du XVIII^e s. En 1702 il était encore étudiant à Milan. L'exerça l'art sanitaire dans sa patrie, en Allemagne, en Pologne et à Lodi où il publia différents écrits scientifiques. — Oldelli: *Dizionario. — BStor*. 1903. — Pometta: *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. — Lavizzari: *Escursioni*. — Vegezzi: *Esposizione storica*. [D^r T.]

ALLIÉS. Ce terme désigne généralement dans l'histoire suisse les puissances alliées, Angleterre, Russie, Prusse, Autriche, qui luttèrent de 1813 à 1815 contre Napoléon et dont les armées traversèrent en partie la Suisse. En novembre 1813 le quartier général des Alliés à Francfort approuva le plan conçu par le quartier-maître général autrichien de Langenau qui consistait à faire prendre à l'armée principale, commandée par le prince de Schwarzenberg, le chemin à travers la Suisse, afin de tourner la ligne des fortresses françaises. Bien que la Suisse eût décidé le 18 novembre d'observer une neutralité armée, l'armée principale s'avança à travers l'Allemagne du Sud vers la frontière suisse. La protestation du tsar Alexandre contre toute violation du territoire suisse — il songeait à un passage du Rhin au Nord de Bâle — força Schwarzenberg et Metternich à ajourner leurs plans d'agression, jusqu'au moment où une absence d'Alexandre et les intrigues perfides du « comité de Waldslut » leur donnèrent gain de cause. En vertu d'une capitulation négociée le 20 décembre 1813 à Lörach, le général suisse Wattenwyl retira sans coup férir sa petite armée qui aurait dû protéger la neutralité, et à partir du 21 décembre, 100 000 Autrichiens et 30 000 Bavaois passèrent en quelques jours sur territoire suisse à Bâle, Rheinfelden, Laufenbourg et Eglisau. Il ne s'agissait pas seulement de traverser aussi rapidement que possible la Suisse : ce pays jusqu'au Léman était considéré en lui-même comme un important objectif. La grande poussée devant se produire de Berne par Pontarlier sur Besançon, toutes les colonnes purement autrichiennes furent dirigées sur Berne et Bienne. Après coup seulement on choisit comme but de l'armée principale le plateau de Langres et l'attaque fut portée plus au Nord dans la direction de Bâle, vers Vesoul ; c'est pourquoi trois des cinq colonnes qui avaient pénétré dans la Suisse en furent retirées vers le Nord en passant par Porrentruy. Ces trois colonnes, autrichiennes, 35 000 hommes, formèrent le centre de l'armée principale ; les gardes et les réserves prussiennes et russes marchaient à leur suite comme réserves. Les Bavaois et les Wurtembergeois devaient, avec un corps d'armée russe, couvrir à l'aile droite le flanc du centre, en assiégeant Huningue et les autres fortresses d'Alsace. L'aile gauche, 30 000 hommes placés sous le commandement du prince héritier de Hesse-Hombourg, devait s'avancer par Neuchâtel contre Besançon. Le lieutenant-général Bubna eut la tâche spéciale de marcher par Lausanne sur Genève et d'envoyer une colonne mobile dans le Valais, pour s'emparer du Grand Saint-Bernard et du Simplon. Le 30 décembre Bubna fit son entrée à Genève, après que les Français eurent quitté la ville, qui leur avait du reste fait clairement entendre qu'elle n'avait pas la moindre envie de se faire bombarder pour Napoléon. Le même jour la colonne mobile de Bubna, sous les ordres du colonel Simbschen, se trouvait déjà à Sion, tandis que des postes autrichiens occupaient le Grand Saint-Bernard et le Simplon.

Après que les gardes et les réserves russes et prussiennes, 32 000 hommes, sous les ordres de Barclay de Tolly, eurent déjà commencé, dans la nuit du 30 au 31 décembre, à passer le Rhin à Bâle, et que le général russe eut fait son entrée à Bâle pour s'avancer à la suite du centre de l'armée principale, l'avance de l'armée russe fut retardée par le désir du tsar de traverser le Rhin en personne,

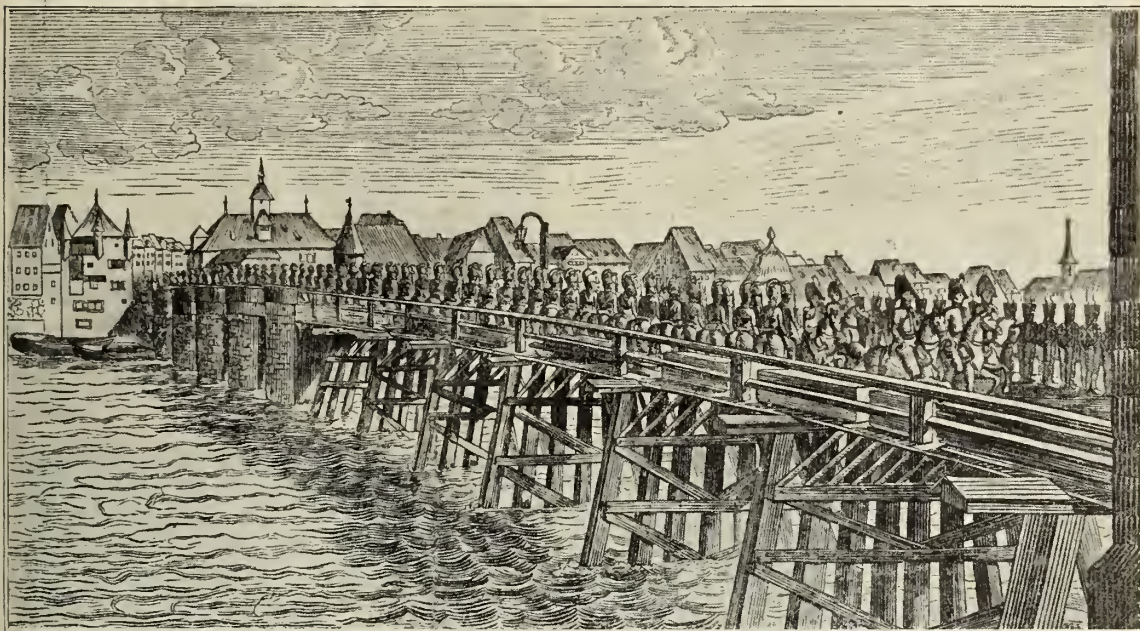
à la tête de sa garde, le 13 janvier, jour de l'an russe. Jeudi, le 13 janvier 1814, les Bâlois jouèrent du spectacle de voir l'empereur François d'Autriche, ayant à sa gauche l'empereur de Russie, à sa droite le roi de Prusse, traverser à cheval leur pont du Rhin, au son de toutes les cloches, et les 30 000 hommes de la garde et de la réserve défilèrent devant eux sur la place Saint-Pierre. Avec les trois monarques parut toute leur suite de princes, ministres, diplomates et fonctionnaires, parmi eux le futur roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, son frère Guillaume, le futur empereur d'Allemagne, le prince de Metternich, Lord Castlereagh, le chancelier d'Etat Hardenberg, le baron de Stein, Guillaume de Humboldt, etc., et puis aussi les délégués envoyés par la Diète pour saluer les souverains, tous les députés des cantons, des villes et des pays qui espéraient hâter la réalisation de leurs vœux par des audiences. Le séjour des monarques à Bâle dura dix jours entiers. En même temps avait lieu le siège de Huningue par 10 000 Bavaois et Autrichiens (du 22 décembre 1813 au 13 avril 1814), avec ses différents bombardements, auxquels répondait parfois la ville dans la direction de Bâle, à la grande terreur des habitants. Genève aussi courut un moment le danger d'être châtiée pour avoir abandonné Napoléon, dont les généraux contraignirent Bubna, qui s'était avancé jusqu'à Lyon, à se retirer et l'enfermèrent à Genève. Grâce à la formation d'une « armée du Sud » autrichienne de 40 000 hommes qui devait dégager l'aile gauche de l'armée principale, l'avance des Alliés à travers la Suisse prit de nouvelles proportions importantes, jusqu'à ce que les défaites d'Angereau sur la Saône forcèrent celui-ci à évacuer Lyon, et les généraux placés sous ses ordres à abandonner leurs positions près de Genève.

Après l'abdication de Napoléon, le grand flot humain fut dirigé pendant la retraite des Alliés dans d'autres voies, avec l'intention évidente de ménager la Suisse. Seul Bâle fit exception par sa situation sur la grande route stratégique, jusqu'au moment où la ville fut délivrée en juin du cauchemar qui avait pesé sur elle depuis sept mois. Comme l'avance des Alliés, leur retraite fut aussi accompagnée de visites de souverains en Suisse. L'impératrice Marie-Louise passa avec son fils par Bâle, Schaffhouse et Zurich, son père l'empereur François par Bâle et Schaffhouse, pour se rendre en Autriche. Le roi Frédéric-Guillaume III rendit visite à sa principauté de Neuchâtel qu'il venait de regagner et se rendit sous le nom de comte de Ruppin à Berne et dans l'Oberland bernois et retourna en Allemagne par Zurich et Schaffhouse, dans le plus strict incognito. Le passage des Alliés par la Suisse n'a été, au point de vue militaire, qu'une promenade. Le prince de Schwarzenberg avait promis une « exacte indemnité » qui, au règlement final des comptes en 1818, ne s'éleva, il est vrai, qu'à peine au tiers des dépenses que les cantons, les communes et les particuliers avaient dû s'imposer pour le lourd fardeau du logement des troupes, de leur approvisionnement, des livraisons de fourrage et de véhicules pour les réquisitions. L'importation de la fièvre d'hôpital et de la peste bovine a été une conséquence grave du passage des troupes ; une autre plus grave peut-être, fut une tentative de contre-révolution : un émissaire de Metternich, le comte de Senft-Pilsach, d'accord avec les « intransigeants » (Unbedingte) bernois, avait provoqué l'abdication du gouvernement du canton de Berne, le 23 décembre 1813, l'abolition des actes de médiation de ce canton et le rétablissement de l'ancien conseil patricien des Deux Cents. Ce fut, pour la Suisse, le début d'une période de troubles intérieurs pénibles qui ne prirent fin que grâce à une décision du Congrès de Vienne. Le passage des Alliés eut toutefois cela de bon qu'il supprima d'un coup et pour toujours le protectorat que la France avait exercé sur la Suisse depuis 1798, d'une façon plus ou moins déguisée, ainsi que la domination française dans le Jura bernois, à Neuchâtel, Genève et dans le Valais et qu'il rendit possible le retour de ces territoires à la Confédération. Le danger passager d'une transformation du protectorat français en un protectorat autrichien, fondé sur la contre-révolution aristocratique, fut écarté par l'empereur Alexandre de Russie, qui s'écria, sous l'influence de Laharpe, en protecteur des nouveaux cantons et empêcha une restauration de l'ancienne

Confédération des treize cantons avec leurs pays sujets et leurs alliés. Lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Autriche et la Prusse renouvelèrent, le 25 mars 1815, leur alliance contre « l'ennemi et le perturbateur de la paix du monde » mis hors la loi, et exigèrent que la Suisse prît une part active à la guerre, malgré la neutralité perpétuelle qui avait été reconnue par le Congrès. Par la convention du 20 mai, elle se rattacha au « système » des Alliés et s'engagea à mettre sur pied une armée suffisante pour la protection de ses frontières et à empêcher toute opération entreprise de ce côté au détriment des Alliés. Par contre, les Alliés promirent de prendre en main les intérêts de la Suisse lors de la conclusion de la paix et de demander l'autorisation de la Diète en cas de passages de troupes à travers la Suisse. En effet, 54 000 Autrichiens de l'armée placée en Italie sous les ordres de Frimont traversèrent, à partir de la mi-juin, le Simplon, et 6000 le Grand Saint-

Bachmann et Castella décidèrent, le 20 juillet, de prendre le chemin du retour. Seule la brigade Lichtenhalm et Hess qui se trouvait à Bâle eut à remplir une tâche plus importante : forte de 5000 hommes elle prit part, avec l'artillerie lourde zuricoise, au siège de Huningue entrepris le 26 juin, par l'archiduc Jean, et contribua à la reddition de la forteresse, le 28 août.

En récompense de sa participation à la guerre pendant les Cent Jours la Suisse obtint dans le second traité de Paix de Paris le démantèlement de la forteresse de Huningue avec la promesse de la France de ne pas établir de nouvelles fortifications à trois heures de marche de Bâle ; la cession de Versoix à Genève, ce qui mit cette ville en contact territorial direct avec le reste de la Suisse ; l'abandon des villages de Savoie nécessaires au « désenclavement » du canton de Genève (zone libre près de Genève) et l'attribution de 3 millions sur les 700 millions d'indemnité de guerre, imposés à la France par les Alliés.



Entrée mémorable à Bâle et passage du Rhin par les trois monarches alliés. D'après une gravure de Heitz publiée probablement peu après l'événement dans un almanach, imprimé par Benno Schwabe. (Archives d'État, Bâle).

Bernard ; ils rencontrèrent le 21 juin, près de Saint-Gingolph et Meillerie, sur la rive sud du lac de Genève, les Français commandés par Dessain, qui se retira lentement devant des forces supérieures en évitant soigneusement toute violation du territoire genevois. Au nord, l'aile gauche de l'armée principale autrichienne traversa sous les ordres de Schwarzenberg, forte de 110 000 hommes, dans la nuit du 25 au 26 juin, le pont du Rhin à Bâle et s'avança, sans s'arrêter à Bâle, sur territoire français.

Le bombardement de Bâle que le commandant de Huningue, Barbanègre, s'était permis le 28 juin, motiva de la part du général Bachmann, commandant de l'armée confédérée forte de 40 000 hommes, l'envoi en France de 22 000 hommes, au commencement de juillet. Mais tandis que Bachmann et son chef d'état-major Castella désiraient pousser les opérations, la commission diplomatique de la Diète, qui fonctionnait comme une sorte de Conseil fédéral, adopta le point de vue que l'armée ne devait pas s'avancer plus loin en France que ne l'exigeait absolument l'intérêt de la Suisse ; elle résista également au désir des généraux ou chef autrichiens qui voulaient disposer des Suisses pour le siège des forteresses de Belfort et de Besançon. L'armée suisse dut s'arrêter à la frontière de la Franche-Comté, où sa situation devint bientôt critique par suite des difficultés du ravitaillement, de sorte que

Enfin l'acte concernant la reconnaissance de la neutralité perpétuelle de la Suisse, rédigé par le Genevois Pictet de Rochemont sur un ordre secret de Castlereagh et de Capo d'Istria et que ce dernier fit passer pour son œuvre, fut signé par les cinq grandes puissances et reçut la date de la seconde Paix de Paris, le 20 novembre 1815.

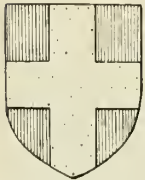
Au retour les empereurs de Russie et d'Autriche visitèrent de nouveau l'un après l'autre la Suisse. Le tsar Alexandre arriva à Bâle le 8 octobre, le 9 à Zurich, le 10 à Constance. L'empereur François atteignit Bâle le 9, visita Huningue le 10, fit une excursion à pied de Schlinznach au berceau de la famille des Habsbourg et arriva le 12 à Zurich, d'où il se rendit le lendemain à Saint-Gall et à Bregenz. — Voir Burckhardt-Finsler : *Der Durchmarsch der Alliierten durch Basel* (dans *JSG*, 23, 1898). — Houssaye : 1814, Paris 1888. — Houssaye : 1815, Paris 1893. — v. Janson : *Gesch. des Feldzuges 1814 in Frankreich*, 2 vol. Berlin 1903-1905. — v. Lettow-Vorbeck : *Napoleons Untergang 1815*, Berlin 1904. — W. Echsli : *Gesch. der Schweiz im 19. Jahrh.* Vol. 2, Leipzig 1913. — W. Echsli : *Die Verbündeten und die Schweiz. Neutralität im Jahre 1813*, Zurich 1898. — W. Echsli : *Der Durchzug der Alliierten durch die Schweiz im Jahre 1813-14.* (Nbl. des Waisenhauses), Zurich 1907 et 1908, trad. par le capitaine Borrey : *Le passage des Alliés en Suisse 1813-*

14, Paris 1912. — Oncken : *Gneisenau, Radetzky und der Marsch der Hauptarmee durch die Schweiz nach Langres* dans la *Deutsche Zeitsch. für Geschichtswissenschaft.*, vol. 10) — E. Schlämberger-Vischer : *Der Reichensteiner Hof zur Zeit der Alliierten 1813-15*, Bâle. [W. GERSAU.]

ALLIÉS DES SUISSES (LES) (ZUGEWANDTE). Les pays alliés ou Alliés tout court formaient avec les cantons (Orte) proprement dits et les pays sujets ou bailliages, la Confédération suisse, telle qu'elle a existé jusqu'en 1798. Le caractère de ce lien étant très variable, une définition du terme Allié n'est pas facile. En dernière analyse, les Alliés sont les membres de la Confédération qui, étant unis par un traité permanent à l'ensemble ou à des parties de l'ancienne Confédération, jouissaient de sa protection et lui devaient leur appui militaire. Dans la liste suivante, qui ne tient pas compte de l'état antérieur à 1531, les noms sont classés d'après le degré de l'alliance : 1. Alliés des XIII cantons : les Trois Liges grisonnes, le Valais, l'évêque de Bâle, Mulhouse (1515-1586), Rottweil (de 1519 jusqu'à la Guerre de Trente Ans), 2. Alliés d'un groupe de cantons : le couvent de Saint-Gall, la ville de Saint-Gall, l'abbaye d'Engelberg jusqu'en 1618, Bienne, Rapperswil, Genève et Neuchâtel-Valangin. Mulhouse depuis 1856. 3. Alliés de cantons isolés : Gersau, de Schwyz ; les barons de Sax, de Zurich ; Payerne, la vallée de Moutier de Berne. — Voir : W. Echsli : *Orte und Zugewandte* dans *JSG XIII* 1888. [R. THOMMEN.]

ALLIKON. Voir ALIKON.

ALLINGES, d¹ ou de ALLINGIO. Famille noble du Chablais tirant son nom de la petite ville d'Allinges près Thonon. Elle est connue depuis le X^e s. et posséda la seigneurie de Coudrée depuis l'investiture donnée par Pierre de Savoie à Béatrix, veuve d'Henri d'Allinges. Plusieurs membres de cette famille ont rempli des fonctions publiques à Genève et dans le Valais où les d'Allinges avaient de riches propriétés, surtout dans le



val d'Entremont, à Bourg Saint-Pierre, Liddes et Orsières. *Armoiries* : de gueules à la croix d'or.

A. Canton de Genève. — GUY ou GUILLAUME, vidomme et gouverneur du château de l'Isle pour le duc de Savoie de 1278 à 1282. — HUGUES, JEAN et GUILLAUME, chanoines de Genève en 1258, 1304 et 1316. — AYMON et JACQUES prirent part, en février 1309, au compromis entre les citoyens de Genève et leur évêque, Aymon du Quart. — JEAN, aurait été syndic de Genève en 1401. Lors de la conquête du Chablais par les Bernois, en 1536, les d'Allinges adoptèrent la foi réformée que plusieurs d'entre eux gardèrent lorsque la plus grande partie des habitants de cette contrée retournèrent au catholicisme ; ils habitèrent dès lors souvent Genève où ils possédaient entre autres le château nommé « de Coudrée » au hant de la rue Verdaine. — ISAAC, * 1654, fils de Bernard, fut le dernier représentant de la branche restée protestante. Les d'Allinges restés catholiques conservèrent de bonnes relations avec Genève ; c'est ainsi que Jacques, commandant du régiment de Montferrat, légua, en 1661, 500 écus à l'hôpital de Genève. [C. P.]

B. Canton du Valais. — RODOLPHE, vidame du duc de Savoie à Entremont et Saxon. — WILLERMUS et JEAN,

curés à Viège en 1290 et de 1305 à 1315. Dans la première moitié du XIV^e s., les terres des Allinges à Liddes passèrent par mariage à Gérard Borgeys, de Gex. — LORIS, seigneur de Coudrée, frère de la reine Charlotte de Chypre, fut de 1453 à 1492 chanoine à Sion. Il possédait en même temps des canonicats à Lausanne, Genève et Lyon. — Les nobles Bernardi d'Allinges, qui pendant les XV^e et XVI^e s. étaient vidames de Vouvrÿ, s'appelèrent dans la suite simplement *de Allingio*. De cette famille Bernardi, alias d'Allinges, sont issus plusieurs abbés de Saint-Maurice. Une branche de cette famille, dite du Boquis de Vouvrÿ s'établit à Yancy (Vaud) vers 1600. — Rameau : *Le Valais historique*. [D. I.]

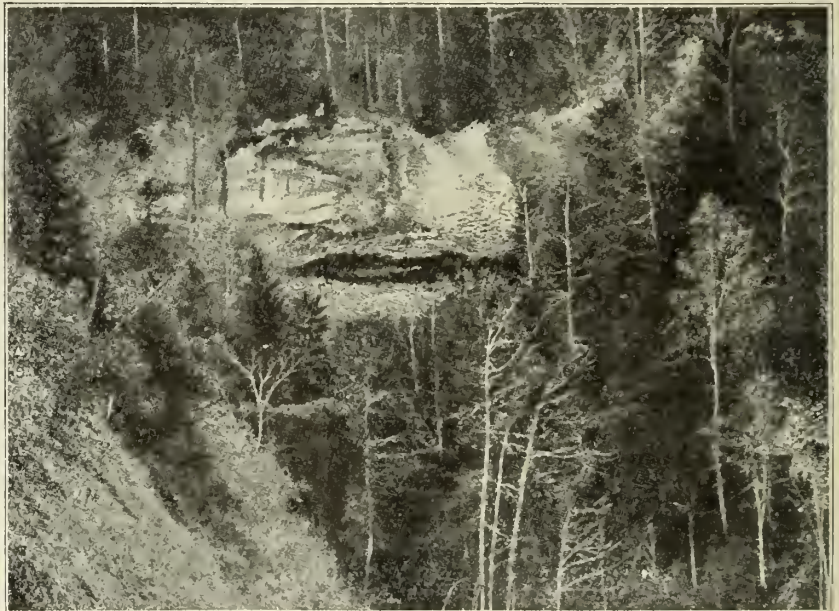
C. Canton de Vaud. Les d'Allinges possédèrent plusieurs seigneuries dans le Pays de Vaud. Guillaume acquit vers le milieu du XV^e s., par son mariage avec Françoise du Vernay, la coseigneurie de Saint-Martin du Chêne près Yverdon (que Jean vendit en 1514 à Nicod de Cojonay) et la seigneurie de Perroy. François Boniface épousa en 1535 Marguerite, fille unique de Louis de Colombier, qui, lui apporta les seigneuries de Colombier, Aclens, Vullierens, Saint-Saphorin, Romanel, etc. — Voir Genève AE. — *Regeste genevois.* — Foras : *Armorial et nobiliaire de Savoie.* — Gal. *Not. gén.* II, 2^e éd. — Th. Claparède : *Une famille de Savoie amie de Genève.* — Galiffe : *Armorial genevois.* — Baulacre : *Journal Helvétique*, janvier 1747, et *Oeuvres*, XII, p. 122, Genève, 1857. — Borel d'Hauterive : *Annuaire de la noblesse française*, 1861, p. 124. — Martignier et de Crousaz : *DHV.* — Sordet : *Dict. mns. des familles genevoises.* — Gautier : *Hist. de Genève* II, p. 422, 495 ; VII, p. 75. — d'Alinge, broch. extr. du *Signal de Genève*, 1906. [C. P.]

Au XVI^e s. vivait à Rolle une famille noble Trolliet, dite d'Allinges. *Armoiries* : d'azur à la croix à double traverse d'or. — *RFG* p. 212. [M. R.]

ALLIO. Voir AGLIO.

ALLMÆNDER. Voir AN DER ALLMEND.

ALLMANN. (C. Zurich, D. Hinwil. V. DGS). Dans sa *Chronique* II p. 121 Stumpf distingue déjà l'*Allman* ou *Aleman*, c'est-à-dire la chaîne de l'*Allmann*, du mont



La Taufferhöhle sur l'Allmann près Hohlenstein-Baretswil (Hegi) : *Das Tössstal*.

Allman qui a donné son nom à la chaîne de montagne. Il admet aussi comme indiscutable que ce nom provient des Alamannes. Par contre le Welschberg du Toggenbourg aurait formé la limite du territoire des Romains. On suppose que la chaîne de l'*Allmann* servait déjà en partie, au temps

des Romains, de frontière entre la Rhétie et l'Helvétie. Il est certain que, vers 850, elle séparait le Zurichgau, récemment fondé, de la Thurgovie. Toutefois son nom on ne peut guère suivre le nom de la montagne au delà de Stumpf, l'appellation pourrait aussi venir de la ferme Allmann située au pied de la sommité de l'Allmann et elle aurait été donnée au sommet et à la chaîne; d'autre part, la ferme tirerait son nom de la famille Alaman que l'on trouve dans le canton de Zurich dès 1300. Dans la langue populaire, le sommet s'appelle aussi *Walmen*. Au pied de l'Allmann se trouvent les bains très anciens dits *Inneres Gyrenbad* sur la valeur curative desquels on possède un rapport de 1618. — Une vaste caverne dans l'Allmann, près de Wappenschwil-Bäretswil, s'appelle « Hohlenstein » ou « Täufelhöhle »; on y a trouvé des traces d'ancienne habitation; on croit que des anabaptistes s'y seraient réfugiés. (Julius Studer : *Geschichte der Kirchengem. Bäretswil*, p. 73. C'est à tort que Dürsteler (*Geschlechterbuch* I, n° 72), Bluntschli (*Mem. Tig. 1742*) et Leu parlent d'un château-fort et d'une famille noble « von Almenberg » dans le comté de Kibourg et lui attribuent des armoiries qui ressemblent beaucoup à celles de la commune de Fehraltorf et à celles des seigneurs « von Almenhofen » près Donaueschingen; la famille « von Almensberg » reçue dans la bourgeoisie de Saint-Gall, est originaire d'Almensberg (voir cet article). L'Allmann a donné son nom à l'organe des libéraux (Freisinnige) de l'Oberland zuricois de 1850 à 1870; cet organe s'appelle actuellement *der Freisinnige*. Un journal fondé par Guyer-Zeller (1882), le *nouvel Allmann*, a cessé de paraître en 1915. [H. MÖTTEL ET F. H.]

ALLMEN, JEAN VON, 1777-1814, fils d'un tourneur. Autodidacte, il commença d'abord avec son frère Henri à découper des services en bois; mais, en 1810, le bailli d'Interlaken, Thormann, lui apprit à sculpter d'après dessins. Bientôt les deux frères trouvèrent un écoulement facile de leurs produits auprès des voyageurs. Jean mourut des suites d'un accident. — *SKL I*, p. 22. — JEAN, 1818-1868, sculpteur sur bois, fils d'un menuisier de Lauterbrunnen. Il exerça le métier de son père à Gerzensee, se fixa en 1850 comme sculpteur à Berne et participa, en 1854 et 1856, aux expositions du Turnus suisses. Après avoir été contremaître dans l'entreprise de sculpture Wald à Hofstetten près Thoune, il travailla trois ans à Paris et vint s'établir à Hofstetten où il mourut. — *SKL I*, p. 23. — Allmen = Allmend (voir *SI I* 190). [E. B.]

ALLMEND (BIENS COMMUNAUX). I. Définition. Ce mot désigne la part du domaine communal restée indivise et provenant de l'antique communauté de territoire, de village ou colongère, en tant qu'elle est exploitée exclusivement ou au moins principalement par les ayants-droit de la commune et qu'elle n'est pas utilisée, ou ne l'est que passagèrement, pour satisfaire les besoins de cette dernière (voir dans la Bibliographie ci-dessous Miaskowski et Geiser).

II. Noms. L'Allmend se compose de prés, champs, bois, pâturages et cours d'eau; elle est désignée par les formules suivantes dans les documents latins, *pascua, communia*. Dans les documents rhétiques, on trouve entre autres *ascuis* et *pascuis*, qui répondent à l'italien *ascoli* e *pascoli* et probablement à l'allemand *Wunn u. Weid*. Dans la Suisse allemande, on se sert des formules : *mit Grund und Grat, Holz u. Feld, Wunn u. Weid; allmeind, gemeinmarch, gemeinwerk, Eheftige, Tribholtz*, etc. Dans la Suisse romande on trouve : *champois, communes pastures, pasquier, communaur, cumenne*, etc. Dans la Suisse italienne : *ascoli e pascoli, alpe e pascoli communi, communanza, pascolo commune*, etc.

III. Evolution. L'Allmend existe comme institution juridique au Moyen Age jusqu'à l'époque la plus récente dans toute la Suisse, ainsi que dans les vallées méridionales des Alpes. Partout où des peuplades germaniques s'établirent et où le droit germanique domina (Alémanes en général dans la Suisse allemande, Burgondes dans la Suisse occidentale, probablement Ostrogoths et Lombards dans les Grisons et dans le Tessin), le domaine commun est né des formes de la colonisation et de la vie agricole germanique et peut-être primitivement indo-européenne. Il est douteux que des institutions juridiques des populations gauloises (helvétiques) et rhétiques et des institutions romaines (*ager publicus*) aient con-

tribué également à la formation de biens communs.

A. ÉPOQUE PRIMITIVE (Ve-Xe siècles). On admet généralement que les familles et les communautés familiales germaniques (*centeneries*) occupèrent chacune un domaine limité par des frontières naturelles, le cultivèrent et l'exploitèrent. Ce domaine, la « marke » (*Mark*) formait le fondement économique et juridique de l'association de « marke » *Markgenossenschaft, Hundertschaft, Thal-gemeinde, communias*). La propriété privée était constituée primitivement seulement par la maison rustique et ses dépendances, et aussi par les vergers (latin : *virgulta*; français : *vergiers, curtils*) et les jardins potagers, (allemand : *hanfbänden*; latin : *ochiae*; français : *ouches, oeches, chenevières*). Ces parties du domaine sont comprises dans l'enclos du village (*Dorfzetter*) et dans les colonies avec métairies isolées, entourées de clôture; elles sont à *cloz* (allemand : *eingefriedigt, eingeschlagen*; latin : *clausae*; italien : *chiosse, chiuse*). Dans le voisinage des habitations, le sol cultivable est divisé d'après les règles de la culture à assolement triennal en trois soles (allemand : *Zelgen*; latin : *araturae, zelgae, agriculti et inculti, terrae cultae et incultae*; français : *ins, finages, pieds, pièces*, dont chacune à tour de rôle reste inculte pendant une année (allemand : *brache, français : en jachère, en friche*). Chaque membre de la communauté avait dans chaque sole un terrain arable; les champs étaient morcelés (in Gemenglage) et le droit rural ordonnait à chacun de cultiver dans l'un de ses champs des semis d'automne, dans l'autre des blés de mars tandis que le champ de la troisième sole devait rester en friche. Le fourrage nécessaire pour l'hivernage du bétail était fourni par les prés (*Wiesland, Matten, pratum*), etc.

Le reste du territoire de l'association de « marke » en tant qu'il n'était pas revendiqué pour une culture spéciale (par exemple la viticulture), était l'Allmend. De la forêt commune (*Allmendwald*), les membres de la communauté pouvaient tirer pour leurs besoins les bois de construction, de chauffage et de service et les feuilles sèches pour les litières; ils y menaient les porcs, lorsqu'il y avait des glands et des faines (*Acherum, Eckerit; peschon, paission*). Les terres communes découvertes servaient de pâturages pour l'estivage du bétail; le pâturage commun (*Allmendweide*) était agrandi par le fait que les terres en jachère, ainsi que les soles cultivées après la moisson et les prés après les foins étaient livrés au libre parcours, étaient « décloz » (*ausgeschlagen, dischiuso*). Le droit à l'utilisation de l'Allmend au point de vue économique et juridique, faisait partie des appartenances nécessaires (*legitima, chaftige*) des différents biens de l'association de « marke ».

Le défrichement du territoire était continué par les « esserts » permis aux membres de la communauté en tant qu'ils ne portaient pas atteinte aux droits de leurs collègues. Les forêts vierges et contrées sauvages, n'appartenant à aucune association de « marke » étaient réputées propriété souveraine du roi; de là les donations royales de vastes territoires à des couvents ou à d'autres fondations religieuses. Dans la forêt vierge aussi, de nouveaux biens fonciers privés ou communaux (*novale, exsartum, wilare, Neubruch, Rütli, Grüt, Schwendi, Schwand, bifang, infang*) pouvaient être obtenus par défrichements ou occupation (*comprehensio*).

Telle était la situation jusqu'au Xe s. d'après les lois barbares (*leges Alamannorum et Burgundionum*) et d'après les chartes de l'abbaye de Saint-Gall. Au point de vue économique, la formation de grands domaines ecclésiastiques ou laïques n'amena aucun changement. Les paysans installés dans le domaine gardèrent la jouissance de l'Allmend, même lorsqu'un grand propriétaire foncier avait acquis la plupart des métairies avec les champs et les prés attenants et qu'il les cultivait avec l'aide de serfs ou les faisait cultiver par des censiers libres. L'utilisation de l'Allmend était également nécessaire aux paysans libres et tributaires et aux serfs.

Au point de vue juridique, il est vrai, les propriétaires fonciers ecclésiastiques et laïques s'emparèrent, dans bien des endroits, du droit de disposer de l'Allmend, grâce à la juridiction inférieure (*twing und bann, districtus et bannus*) et grâce aux immunités dont ils jouissaient; ainsi les seigneurs devinrent propriétaires directs du domaine commun.

B. DU X^e AU XVI^e SIÈCLE, la formation de grands domaines se poursuit; mais les documents, plus nombreux à partir du XIII^e s., prouvent qu'au point de vue économique l'Allmend est encore exploitée par tous les paysans d'une communauté, qu'ils soient restés en majorité libres, ou que tous ou le plus grand nombre soient devenus censiers ou mainmortables. Les différences de classes primitives s'égalisaient dans chaque district juridique.

Tandis que dans le territoire d'une ancienne association de «*marke*» se forment les pays libres de Schwyz et d'Uri, pour lesquels l'Allmend est la base économique, dans d'autres contrées celle-ci est généralement la propriété de juridictions plus restreintes, de paroisses ou de communautés villageoises, *Uerten* dans l'Unterwald, *Taguen* à Glaris, *Roden* dans l'Appenzell, *Bäuerten* dans l'Oberland bernois, *Bauernzünfte* dans le Valais, *pleivs* dans la Haute-Engadine, *Nachbarschaften*, *vicinanziae*, *vicinanza*, etc., dans les Grisons et aussi *patriziati* dans le Tessin, *communes*, *quarts*, *fractiões* dans le canton de Vaud, etc.

Le développement du droit au domaine commun est particulièrement influencé au point de vue économique jusqu'au XVI^e s. par l'accroissement de la population. Ce fait a les conséquences suivantes :

a) Défense, suivant les besoins des communautés, d'élever des clôtures dans l'Allmend. Les franchises d'Aarberg (1271) stipulent, par exemple, de même que celles de Berthoud (1316) que celui qui entourera d'une clôture et soustraira à la communauté un pâturage pourra être traduit devant l'avoyer par un autre bourgeois, obligé de faire enlever la clôture, et condamné à payer une amende au plaignant et à l'avoyer. Au Tessin, l'usage s'établit en maint endroit de permettre, avec une autorisation particulière de la commune (*comune* ou *vicinanza*, suivant les cas), d'entourer de clôtures des terrains communs et même de construire dessus. Mais ces bâtiments, moulins, foulerie, moulins à pilons, scieries, pressoirs, etc., sont-ils pendant un certain temps non utilisés, un autre membre de la communauté peut en prendre possession, contre paiement à l'ancien propriétaire d'une somme, fixée par estimation.

b) L'acquisition de terres communes par une longue occupation était déclarée impossible dans plusieurs coutumes des vallées tessinoises; de même, par exemple dans le «*Coutumier et Plaiet général*» de Lausanne (1613). Dans d'autres contrées elle était rendue difficile par une prolongation du terme de la prescription. Dans les «*articles*» de Naters (1446) un terme de cinquante-six années est prescrit.

c) Par la mise à ban de certaines forêts au moyen d'ordonnances spéciales concernant l'exploitation des forêts et des pâturages, on cherchait à assurer d'une façon durable la productivité de ces terrains et la répartition équitable des produits. Ces ordonnances sont généralement citées dans les «*droits et franchises*», établis par les coutumes, les sentences arbitrales, etc.

d) L'attribution de parties du domaine commun à des villages ou à des fractions de l'ancienne communauté domaniale est également une conséquence de l'accroissement de la population. Les franchises urbaines accordées, surtout au XII^e et au XIII^e s., par les seigneurs fonciers et les représentants de l'empire furent une cause importante de l'accroissement de la population. Le seigneur foncier ou le souverain qui voulait fonder une ville ou la peupler ou attirer des colons dans un territoire défini (Franchises de l'évêque Imer de Ramstein 1384 pour les Franches-Montagnes; les Walsers libres à Davos, etc.) promettait certaines franchises et certains droits. Parmi ces derniers il y avait en particulier le droit à une Allmend, désignée par le seigneur. Tandis que dans des villes dépendant uniquement de seigneurs fonciers, comme par exemple à Moudon en 1509 encore, le seigneur proclame hautement son droit de propriété sur le domaine commun, dans d'autres villes celui-ci est donné aux bourgeois qui l'utilisent et en disposent sans restriction. Comme les bourgeois des villes ainsi que les anciens cantons de la Confédération attachaient la plus grande importance à la liberté politique, le droit de jouissance du domaine commun n'était accordé qu'à ceux qui personnellement appartenaient à une bourgeoisie ou à un canton. Avec le développement

de la souveraineté des différents états, cette manière de voir devint si générale, que sous la pression des gouvernements elle s'imposa partout où des coutumes locales particulières différentes ne pouvaient être invoquées.

Jusqu'au XVI^e s. toutefois et au-delà jusque dans les temps modernes, les droits de jouissance du domaine commun ont revêtu des formes très variées. D'après von Wyss et Geiser on doit distinguer les formes principales suivantes : 1. Le droit à l'Allmend est attaché à la propriété foncière; seul celui qui possède une certaine quantité de terre peut prétendre au bois et au pâturage. Cette prétention devient un privilège, qui finalement pourra être acheté ou vendu, en dehors de la propriété foncière. 2. Le droit à l'Allmend est dépendant des foyers qui par là peuvent devenir *Ehofstätten* ou *Gerechtigkeitshäuser* (maisons auxquelles un privilège est attaché, etc.); généralement l'appartenance personnelle à la commune est dans ce cas nécessaire. 3. Dans les villes surtout, mais aussi en maints endroits dans la montagne et parfois dans les pays de plaine le droit à l'Allmend est strictement personnel. Celui qui veut se faire admettre au nombre des ayants droit à l'Allmend, paye une finance d'entrée. Des formes intermédiaires se développent ou des formes différentes se maintiennent dans la même contrée, surtout là où l'influence des autorités imposa aux anciennes communautés foncières (*Realgemeinde*) le devoir d'accorder aussi aux autres membres ou habitants de la commune le droit de jouir des domaines communs.

C. DU XVI^e SIÈCLE A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. Les souverainetés nouvellement établies commencèrent à s'attribuer sous différents titres un droit de surveillance de plus en plus strict sur les communes et leurs propriétés (Allmend). Dans bien des endroits, par exemple dans l'évêché de Bâle, l'évêque s'arrogeait des droits régaliens sur les biens communs. Conformément aux nécessités économiques et politiques de l'époque, les souverains usèrent de leur autorité surtout pour restreindre les droits des propriétaires fonciers au profit des membres pauvres de la communauté pour lesquels ils exigeaient l'appartenance personnelle à la commune, telle qu'elle s'était développée dans les villes et dans les cantons libres. Les ordonnances dites de mendicité (décisions des Diètes de Lucerne du 30 mai 1491, de Bade du 30 septembre 1551 et du 6 juillet 1681, etc.), par lesquelles chaque localité, paroisse et commune était tenue d'entretenir ses pauvres, agirent dans ce sens de façon particulièrement efficace dans le territoire de l'ancienne Confédération, dans les bailliages et les pays alliés. Avec l'aide des autorités, on employa pour l'assistance publique la fortune représentée par les Allmends, en accordant un droit restreint de pacage et d'affouage à tous les bourgeois de la commune, en distribuant des terrains de culture pris dans le domaine des bourgeois, pour être exploités à vie ou pendant un temps déterminé, par la création de biens des pauvres au moyen des revenus des domaines communs et d'impôts pour les pauvres, etc. Les propriétaires, par contre, qui avaient été en possession de droits privilégiés à l'égard des domaines communs, reçurent en échange certaines étendues de forêts ou de pâturages, qu'ils se partageaient en maints endroits dès le XVII^e siècle, sous forme de propriétés privées, ou qu'ils continuèrent à exploiter comme domaine commun d'un caractère généralement privé.

L'augmentation progressive de la population provoqua dans la bourgeoisie des villes et des campagnes la tendance de ne pas laisser s'étendre le cercle des bourgeois ayant droit à l'Allmend; par l'augmentation des finances d'entrée, on rendit toujours plus difficile aux nouveaux habitants l'obtention du droit de bourgeoisie et partant de la jouissance des domaines communs. D'autre part, de nouvelles formes d'exploitation commencèrent à s'introduire dans l'agriculture: la plus importante fut l'introduction progressive au XVIII^e siècle de l'affouagement du bétail à l'écurie d'une façon permanente au lieu du pacage dans les domaines communs, les jachères, les prairies privées et les champs après la récolte; en même temps fut introduite la culture des pommes de terre et de différentes plantes fourragères. L'emploi des méthodes nouvelles de culture provoqua peu à peu la suppression de l'assolement obligatoire, du droit de par-

cours dans les pâturages privés et les champs après la moisson et une exploitation plus intensive des terrains cultivables du domaine commun. Un partage du domaine commun en propriété privée ou tout au moins en jouissance privée s'imposait dorénavant.

D. EPOQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. La tendance à partager l'Allmend dans la seconde moitié du XVIII^e siècle fut d'abord favorisée par les lois de la Révolution française. La première constitution helvétique, du 12 février 1798, établissait (article 13) qu'aucun immeuble même les biens des corporations et des associations, ne pouvait être déclaré inaliénable. Mais tandis qu'en France et dans les contrées de la Suisse actuelle réunies avant 1798 à la France (partie septentrionale de l'évêché de Bâle) le partage de l'allmend, sous la pression des autorités, avait fait des progrès (peu importants, il est vrai, dans le Jura bernois actuel), une loi française d'avril 1797 (2 prairial an V) défendit la vente ultérieure de biens communs, sans une loi spéciale. En Suisse le partage des biens communs avait d'abord été autorisé par une note du Directoire exécutif adressée en janvier 1798 (15 nivôse an VI) à Mengaud, chargé d'affaires en Suisse; des partages fictifs des domaines communs parmi les bourgeois eurent lieu en plusieurs endroits; des « sociétés de bourgeois » nouvellement formées continuèrent à exploiter le domaine commun. En juillet 1798 (9 messidor an VI) le Directoire annula l'autorisation de partage, contenue dans la note adressée à Mengaud, pour les territoires réunis à la France. Pour le reste de la Suisse, la loi fédérale du 13 février 1799 (art. 13) établit qu'aucune commune n'était autorisée à partager son domaine commun avant la promulgation de la loi qui devait régler en détail le mode de partage. Les corporations bourgeoises gardèrent leurs biens et les biens des pauvres avec l'obligation d'entretenir les indigents. Les communes devaient admettre chaque citoyen suisse à la jouissance des biens de la corporation et des pauvres, pourvu qu'il payât un certain droit d'entrée dans la commune et établit son domicile dans le domaine communal. La loi du 15 décembre 1800 sur le partage des biens communs et des forêts n'admet au partage que les biens communs « qui sont attribués en partie ou à quelque titre spécial à une propriété privée ou pour lesquels les droits de jouissance sont définis et irrévocablement établis », c'est-à-dire les Allmend des anciennes communautés foncières, par opposition aux biens des communautés bourgeoises personnelles.

La constitution adoptée le 24 octobre 1801 par la Diète helvétique de Berne établit (§ 23) que la surveillance des biens des églises, des écoles, des communes et des pauvres et l'assistance publique devaient dépendre de chaque canton, mais pour le reste, le § 26 posait à nouveau le principe qu'aucun bien foncier ne pouvait être déclaré inaliénable.

La souveraineté cantonale fut de nouveau renforcée par l'Acte de Médiation (1803); la seconde constitution helvétique du 2 juillet 1802 avait déjà attribué l'administration des communes aux cantons.

E. DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, l'organisation des anciens biens communs n'a subi aucun changement essentiel ni général, les mêmes influences continuant à agir. Les biens communs, propriété des corporations, les communes bourgeoises ou mixtes, sont attribués aux différents ménages des ayants-droit, pour être exploités et cultivés pendant un temps plus ou moins long, sauf les forêts et les alpes. Les alpes sont occupées en commun ou affermées au profit des corporations auxquelles elles appartiennent. Le pâturage commun, au sens ancien de pacage d'étable de tout le bétail, est devenu inutile, du moins dans la plaine par suite de séjour permanent du bétail à l'écurie, l'exploitation des forêts par les ayants-droit consiste en distributions de lots de bois de chauffage et de bois de service (Gaben, gaubes); dans les Grisons et dans le Tessin en particulier, mais autre part aussi, les ayants-droit ont des arbres fruitiers en propriété sur le domaine commun; dans les communes de Vezio, Mugena, Arosio, Cademario et Aranno (D. de Lugano) 21000 châtaigniers par exemple sont (d'après Merz: *Die Edelkastanie*, 1919) propriété privée dans des domaines de patriciens. Dans

le Valais on désignait ces arbres fruitiers, privés, en terre bourgeoise sous le nom « arbres de fer ».

Le canton de Lucerne procéda de la façon la plus radicale et par la loi du 28 juin 1803 il prépara la voie au partage des domaines communs et aussi des biens des communautés personnelles. Selon R. Grüter 12000 arpents de terrain ont été distribués et défrichés à la suite de cette loi. La loi révisée du 24 mai 1837 a eu pour but de protéger les forêts des corporations contre les dangers du partage. Malgré ces partages les associations corporatives lucernoises possèdent aujourd'hui encore 6210 ha. de terrains et de forêts.

Dans le canton de Berne le domaine des communes bourgeoises et autres est évalué par Geiser pour l'année 1903 à environ 100 millions de francs.

Le code civil suisse du 10 décembre 1907 (art. 59) maintient le droit cantonal pour les sociétés d'Allmends et autres associations semblables; on trouvera les ordonnances cantonales concernant les Allmends surtout dans les lois d'introduction cantonales du code civil ainsi que dans les lois communales et dans les innombrables règlements des communes et des corporations.

Bibliographie. Généralités. A. Heusler: *Institutionen des deutschen Privatrechtes*, 1885, I, 262 ss. — Gierke: *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, 1868-81. — Fustel de Coulanges: *Le problème des origines de la propriété foncière (Revue des questions histor.)* 1889. — Lamprecht dans le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* de Conrad. 2^e éd. I, p. 87. *Agrargeschichte*.

Pour la Suisse en général: von Miskowski: *Verfassung der Land-, Alpen- und Forstwirtschaft*, 1878. — Du même: *Die Schweiz. Allmend* 1879. — E. Huber: *Geschichte der Schweiz. Privatrechts* IV. — F. v. Wyss: *Die schweizerischen Landgemeinden* 1892. — K. Geiser dans le *Handbuch der Schweiz. Volkswirtschaft* de Reichesberg 1903: *Allmende*. — C. Hilty: *Öffentliche Vorlesungen über die Helvetik* 1878. — SI I, 190-192.

Pour les cantons: Berne: K. Geiser: *Studien über die bernische Landwirtschaft im 18. Jahrh.* dans le *Landwirtschaftliches Jahrbuch der Schweiz* 1895, 9. — H. Rennefahrt: *Die Allmend im Berner Jura* 1905. — L.-S. von Tschanner: *Rechtsgesch. des Oberstimmthals* 1908. — Glaris: Stüssi: *Geschichte des Glarner Land- und Tagwenrechts* 1912. — Les Grisons: H. Moosberger: *Die bündnerische Allmende* 1891. — E. Branger: *Rechtsgesch. der freien Wälder in der Ostschweiz* 1905. — Lucerne: R. Grüter: *Die luzernerischen Korporationsgemeinden* 1914. — Graf: *Aufteilung der Allmend in der Gemeinde Schötz* 1890. — Saint-Gall: Heeb: *Die Genossengüter im Kt. St. Gallen* 1892. — E. Gmür: *Rechtsgesch. der Landschaft Gaster* 1905. — Schwyz: Felber: *Die Allmenden des alten Landes Schwyz* 1901 (*Festschr. der geogr.-ethnogr. Gesellsch. Zürich*). — M. Reichlin: *Die schwyzerische Oberallmende bis zum Ausgang des 15. Jhs.* 1908. — Thurgovie: Pupikofer: *Geschichte des thurg. Gemeindegüterwesens, in besond. Beziehg. auf die Zweckbestimmung der Gemeindegüter* (BVG Thurg. XVII). — Unterwald: Heusler: *Die Rechtsverhältnisse am Gemeinland in Unterwalden* (ZSR X, 44 ss.). — Omlin: *Die Allmendcorporationen der Gemeinde Sarnen* (Gfr. 68). — Uri: K. Huber: *Die Allmendgenossenschaftskorporation Uri in ihrem Verhältnis zum Kanton und zu den Gemeinden*. — Dr. F. Schmid: *Die Allmendgenossenschaft im Lande Uri. Schweiz. Juristenzeitung* 1909. — Vaud: Boyve: *Diction. ou explic. des termes du coutumier du Pays de Vaud* 1766. — Kovalewsky: *Umriss einer Geschichte der Zerstückelung der Feldgemeinschaft im Kt. Waadt* 1877. — Zoug: K. Rüttimann: *Die Zugerischen Allmendcorporationen* 1904. — Zurich: Ed. Eichholzer: *Ueber die Stellung der Tauner nach den Rechtsquellen des Kts. Zürich* (*Zeitschr. der Savigny-stiftung* 38.). — E.-A. Kündig: *Die zürcher. Zivilemenden* 1917. [Dr H. RENNEFAHRT.]

ALLMEND (THUNER). Voir THOUNE.

ALLMENDINGEN (C. Berne, D. Conolfingen, Com. Rubigen, V. DGS). Village sur la route Berne-Thoune. Les vieux documents pour les deux villages de ce nom portent presque sans exception *Alwandingen* (depuis 1240; FRB II et III), ce nom vient donc de la famille bernoise Allwand (voir ce nom): près des gens de l'Allwand.

Il y existait au Moyen Âge une famille von Alwendingen habitant probablement la tour fortifiée qu'au XVI^e s. Thomas Schöpf appelle *arc disrutz* et qui était encore debout vers 1750. En 1250 Arnold d'Alwendingen vendit au couvent d'Interlaken des biens sis dans ce village. Un Rodolphe d'Alwendingen, chevalier et ministériel, paraît comme témoin entre 1240 et 1254. Son fils Henri donne en 1256 au couvent de Köniz un champ qu'il possédait à Allmendingen, pour le repos de l'âme de son père et de la sienne. Les maisons religieuses de Münchenbuchsee (1260) et Fraubrunnen (1299) y avaient des propriétés. En 1623 Gaspard de Graffenried était seigneur justicier à Allmendingen. Son fils, Jean Ulrich, donna le village à son gendre Albert de Graviseth qui le possédait encore en 1696. Après lui il passa en 1730 au futur avoyer Isaac Steiger dont le fils François-Louis reconstruisit le château et prit le titre de seigneur d'Allmendingen. Depuis 1806, ce château est la propriété de la famille de May qui s'appela alors May d'Allmendingen. Outre ce petit château portant la date 1607, type d'une ancienne maison de campagne bernoise avec tourelle d'escalier originale, nous rencontrons dans la localité d'autres spécimens de constructions campagnardes bernoises. Notons aussi l'enseigne de l'auberge, un travail exquis de fer forgé. — Stettler : *Topographie* (Mns Bibliothèque de la ville, Berne). — Jahn : *Chronik...* p. 65. — Jahn : *Der Kt. Bern*, p. 397. — A. Kieser : *Berner Landschaft*, p. 8 avec vue, Genève 1918. [E. B.]

ALLMENDINGEN (C. Berne, D. Thoune, Com. Strättligen, V. DGS). Village sur la route Thoune-Annoldingen, devenu durant ces dernières années le quartier des fabriques de Thoune avec un accroissement important de la population, environ 1000 habitants. Fut une colonie romaine importante. En 1824-1825, on découvrit dans l'Alchematten cinq petits bâtiments disposés par ordre de grandeur et tout auprès, une vasque en granit posée sur un socle élevé, un pavement de briques et le piédestal d'une statue. Ailleurs, on a mis au jour des fragments d'architecture et de statues en pierre, deux têtes (l'une est conservée au musée de Thoune) portant le bonnet phrygien, ainsi que deux fragments de bas-reliefs; ces derniers représentant un taureau et un porc, font penser qu'il y avait là un sanctuaire en l'honneur de Mithra. Parmi les objets en bronze, citons une tête de femme ayant de magnifiques ornements dans les cheveux (musée de Berne), six hachettes votives avec leurs inscriptions (C. J. L. XIII. 5158) *Joni, Matribus, Matronis, Mercurio, Minervae, Neptuni*; puis des fibules, clochettes, etc. (musée de Thoune). Les 1200 pièces de monnaies qui y furent aussi découvertes, sont conservées au musée de Thoune et au musée historique de Berne; ce sont des pièces de cuivre et d'argent, allant du règne d'Auguste à celui de Constantin. — Voir *Der Schweiz. Geschichtsforscher* VIII, 1831, 430-436. — Jahn : *Der Kanton Bern* 253-257. — *Jahrb. des Hist. Mus. Bern* 1916, 65-66, 69-71. — En 1276 eut lieu un conflit entre Pierre de Schoren et le couvent d'Interlaken au sujet de propriétés à Allmendingen. En 1320 le prieuré de Därstetten y possède des biens. Le village, avec Schoren et Buchholz, était compris dans la seigneurie de Strättligen dont il partagea la destinée et passa avec elle à Berne en 1590. Le détournement de la Kander dans le lac de Thoune y amena de grands changements. En matière ecclésiastique, Allmendingen appartient jusqu'en 1536 à Scherzligen, et après la suppression de cette paroisse, fut incorporé à Thoune. Au Moyen Âge, il y existait une chapelle. — Voir *FRB* 3-9. [E. Sch-r. et E. B.]

ALLO, P. Bernard, dominicain. * à Quintin (Bretagne) le 5 février 1873, professeur de théologie au séminaire syro-chaldéen de Mossoul (Mésopotamie) de 1900 à 1903, à la Faculté de Saint-Etienne, de Jérusalem, de 1903 à 1905 et, depuis 1905, professeur d'exégèse du N. T. à l'Université de Fribourg. Il est l'auteur d'articles de critique religieuse et d'exégèse et a publié aussi plusieurs ouvrages : *La peur de la vérité*, 1907; *Foi et systèmes*, 1908; *Le caractère moral de J.-C.*, 1910; *L'Évangile en face du syncrétisme païen*, 1910; *La Paix dans la vérité*, étude sur la personnalité de S. Thomas d'Aquin, 1911, etc. [F. D.]

ALLOBROGES. Peuple gaulois établi au Sud-Ouest

de la Suisse et occupant partiellement le canton de Genève, la Savoie et le Dauphiné, entre le Léman, le Rhône moyen, l'Isère et le pied des Alpes. Leur nom en grec *Ἀλλόβρογες*, en latin *Allobroges*, serait formé de deux radicaux celtiques *allo* et *brog* correspondant à étrangers (*alienigeni*). Nous ignorons leur pays d'origine; c'est probablement vers le V^e siècle avant J.-C., au cours des grandes migrations celtiques qui du nord de l'Europe se répandirent en Gaule et en Italie, que les Allobroges se fixèrent sur le cours moyen du Rhône, région primitivement occupée par les Ligures.

L'Allobrogie, qui au début de l'empire romain constituait le territoire de la colonie de Vienne, comprenait un vaste pays formant deux régions naturelles : l'une à l'Ouest vers le Rhône (Ile, d'après Polybe III 49) avec des plaines fertiles riches en céréales et en vins; l'autre à l'Est vers les Alpes, montagneuse et accidentée, couverte de forêts et de pâturages fournissant des bois et des fromages estimés. Au Sud et à l'Est, le territoire des Allobroges s'étendait jusqu'à l'Arly, affluent de l'Isère, et rejoignait le haut Léman à travers les montagnes du Chablais tandis que d'autres petits peuples gaulois occupaient les crêtes et les défilés des Alpes. À l'Ouest il s'étendait jusqu'aux environs de Lyon et de Valence et même comprenait quelques districts sur la rive droite du Rhône dans la région du Bugy et à l'Ouest de Vienne.

Nous ne pouvons qu'indiquer les faits saillants de l'histoire des Allobroges. Ils apparaissent pour la première fois dans les textes au début de la deuxième guerre punique; dans sa célèbre expédition, Annibal traversa leur territoire en 218 et recut d'eux des vivres, des vêtements et des guides avant d'entreprendre le passage des Alpes. Un siècle plus tard les Romains, sur l'appel de Marseille, pénétraient à leur tour en Gaule transalpine et commençaient la conquête de la vallée du Rhône. Les Allobroges, clients des Arvernes occupant le massif central français, opposèrent une résistance désespérée aux progrès des légions romaines. Mais, vaincus en 122 et 121 sur les bords de la Sorgue à Vindalium et sur ceux de l'Isère par les consuls Domitius Ahenobarbus et Fabius Maximus, ils tombèrent sous le joug de Rome. Quintus Fabius Maximus, qui termina leur soumission, reçut en récompense le titre d'Allobrogicus.

L'Allobrogie, soumise dès ce moment à la république romaine, fit partie de la nouvelle province de la Gaule narbonnaise dont elle forma la frontière septentrionale. Les débuts de l'occupation furent pour les Allobroges opprimés par l'exploitation et la cupidité des fonctionnaires romains, une époque troublée et malheureuse. Ils protestèrent plusieurs fois à Rome, mais toujours sans succès, contre les injustes charges financières dont ils étaient victimes (Cicéron : *pro Fonteio*). Ce fut une de leurs ambassades qui découvrit en 63 à Cicéron les noms des complices de Catilina.

L'année suivante les Allobroges, poussés à bout, entreprirent sous la direction de Cactagnatus un vaste soulèvement contre Rome qui fut réprimé non sans peine par l'intervention militaire du préteur Caius Pompinius.

Peu après, les Allobroges étaient menacés par l'invasion de leurs voisins du nord, les Helvètes, qui désiraient franchir le Rhône pour s'établir dans la Gaule méridionale. César arriva en 58 à Genève, citadelle la plus avancée des Allobroges, pour défendre la frontière romaine; il empêcha les Helvètes de traverser le Rhône et les força à se diriger sur les défilés du Jura. Les Allobroges furent dès lors les fidèles auxiliaires du conquérant des Gaules dans ses campagnes; les brillantes propositions de Vercingétorix ne réussirent pas à les détacher de la politique romaine.

Sous Auguste et ses premiers successeurs, les Allobroges, soumis à une administration plus équitable, subirent rapidement l'empreinte de la civilisation latine et adoptèrent la langue, la religion, les mœurs et institutions de leurs dominateurs. À cette époque, Vienne sur le Rhône, jadis simple centre agricole, devenue la capitale de leur Etat, recut le titre de colonie, conférant aux Allobroges rattachés à la tribu Voltinia les droits et privilèges des citoyens romains. Le nom de Viennois remplace alors celui d'Allobroges dans les textes et documents

officiels. Sous les premiers siècles de l'empire, l'Allobrogie traversa la période la plus brillante et la plus heureuse de son histoire. Elle se couvrit de monuments, de temples et de routes, l'art et l'industrie prirent un brillant essor dans les principaux centres ou *vici* tels que *Cularo* (Grenoble), *Genava* (Genève), *Aquae* (Aix-les-Bains), *Beautay* (Annecy), *Augustum* (Saint Genis d'Aoste), etc. Vers la fin de l'empire, l'ancienne Allobrogie se partagea en trois cités, Vienne, Genève et Grenoble qui, lors des grandes invasions germaniques, furent pacifiquement occupées par les Burgondes.

Les Allobroges intéressent principalement la Suisse comme voisins des Helvètes et anciens occupants du territoire genevois sur la rive gauche du Rhône. Genève fut d'un nom, sa fondation sur la colline de Saint-Pierre et ses premières institutions publiques. Elle se trouvait sur une des routes impériales de Gaule en Italie qui, de Vienne, gagnait le Grand Saint-Bernard; cette route traversait le Rhône à Genève pour pénétrer sur le territoire de la colonie équestre de Nyon et longer la rive droite du Léman.

Allmer et de Terrebasse : *Inscriptions antiques de Vienne en Dauphiné*, Vienne 1875. — Hirschfeld : *Corpus inscriptionum latinarum* XII, p. 217 à 336. — Desjardins : *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, Paris 1876-93. — Ch. Morel : *Genève et la colonie de Vienne*, Genève 1888. — Garofalo : *Gli « Allobroges »*, Paris 1895. — Jullian : *Histoire de la Gaule*, Paris 1908. — Emile Dunant : *Catalogue raisonné et illustré des séries gallo-romaines du musée épigraphique cantonal de Genève*, Genève 1909, p. 14. — Holder : *Alt-celt. Sprachschatz* I, p. 96-105. [J.-J. MONNIER.]

ALLOBROX. Voir ALIOD, Claude d'.

ALLOLO, DE BISSONE. Artiste, qui le 4 octobre 1387 travailla avec vingt-deux autres tailleurs de pierre de la région du lac de Lugano à la construction du Dôme de Milan. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. [Dr C. T.]

ALLONDON (L') (C. Genève, V. DGS). Affluent de droite du Rhône. Dans la limitation du 26 décembre 1752, forme la frontière entre le mandement genevois de Penney et le Pays de Gex. Cette délimitation a été maintenue et confirmée par le procès-verbal du 20 juillet 1825. Voir Genève AE. — *Rec. des Lois* n° 82. — *Regeste genevois* n° 1360, 1549. [H. D'A.]

ALLSCHWIL (C. Bâle-Campagne, D. Arlesheim, V. DGS). *Atmswilre* vers 1188, *Almswilr* 1250, *Almeswilr* 1268, était déjà habitée à l'époque romaine comme le prouvent les urnes, les monnaies et les autres objets qui ont été trouvés en 1674 en creusant l'étang d'Allschwil — qui semble avoir été un cimetière romain — et la source voisine de la Neuweilerstrasse, connue sous le nom de *Heidenbrunnlein*. Les Alamannes se sont fixés sur le vieil établissement romain. Des traces de l'époque franque dans les *sancti Hylarii akere* laissent supposer que le pays doit avoir été christianisé par les Francs. A l'origine, Allschwil appartenait au territoire du duc en Alsace (*ducatu Helisacensis*); plus tard il fut rattaché au Sundgau on *Comitatus Utonis* (1^{er} juillet 1004). Henri II donna le village, les terres et l'église avec le Hardwald à l'évêque Adalbero de Bâle. L'église de Bâle consacrée en 1118 à Bartholomée et à Léonard fut dotée de riches biens dans le territoire d'Allschwil. Passagèrement Allschwil, domaine et église, fut engagé aux nobles d'Eptingen (11 février 1268), à Didier Munzer, de Bâle (1308-1323) et à Hanemann de Ramstein (15 mars 1373). En 1463, l'évêque apparut de nouveau comme possesseur du village, il le restera jusqu'à la disparition de la principauté. Après la guerre des paysans de 1525 les cinq communes du Birsegg, Rheinach, Therwil, Oberwil, Ettingen et Allschwil conclurent avec Bâle un traité de combourgeoisie sans l'assentiment de l'évêque et du chapitre de la cathédrale. Ensuite de quoi Allschwil passa à la Réforme en 1529. Le traité de Baden de 1585 amena le traité de combourgeoisie. Jusqu'en 1595, l'évêque Jacob-Christophe Blarer de Wartensee ramena toutes les communes du Birsegg au catholicisme, excepté Allschwil qui, protégé par Bâle, résista encore pendant une génération. Au cours de la guerre de Trente ans, l'évêque Guillaume Rinck de Balenstein, parvint à chasser le dernier pasteur et, le 16 mai 1627, la

messe y fut de nouveau dite. Le capitaine de cavalerie suédois Henri-Ernest Streiff de Tauenstein réintroduisit le culte protestant dans l'été 1633; mais quand les Suédois partirent, le pasteur dut aussi quitter le village et pour toujours. Le printemps suivant, Allschwil souffrit des Suédois; le village fut pillé, douze maisons furent livrées aux flammes. En 1792, Allschwil se détacha de l'évêque comme les autres sujets de l'évêché et fit partie de la République Rauracienne. Depuis le traité de Vienne de 1815, Allschwil appartient au demi-canton de Bâle-Campagne. La vieille église, consacrée à Pierre et Paul fut remplacée en 1698 par une nouvelle. Elle est aujourd'hui propriété des Vieux-Catholiques. La paroisse catholique romaine s'est construite une nouvelle église. Depuis 1889, les protestants disséminés possèdent une chapelle à Neualschwil. — Voir *BZ* Bd IX p. 348. — J. Trouillat : *Monument de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle*, T. I. — *ULB.* — Marcus Lutz : *Neue Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel* Bd I p. 226 f. Bd III p. 366. — Karl Gauss : *Kriegsnöte im Baselbiet während des dreissigjährigen Krieges*. *Basellandschaftliche Zeitung* 1918 nos 289, 293, 299, 301, 306. — K. Gauss : *BJ* 1900. *Der Abschluss der Gegenreformation im Birseck*. [Dr K. GAUSS.]

ALLWAND. Famille de la ville de Berne au XV^e et au XVI^e siècle. Il faut mentionner : — 1. GUILLAUME, membre de l'abbaye du Maure, exploite en 1473 la fonderie de Worblaufen. Membre du Grand Conseil en 1469-1495 et 1507-1513. Dans l'intervalle, habite Neuchâtel. Bailli d'Echallens en 1480-1485, de Grandson en 1486-1490. Pendant les troubles de 1513, il fut envoyé dans le pays de Vaud. — 2. NICOLAS, son frère, fut membre de l'abbaye du Lion (Mittellöwen) en 1475, siégea au Grand Conseil en 1470-1494. En 1492, il est tuteur de la veuve d'Adrien de Bubenberg. — 3. JEAN, fils de Guillaume, fut chassé en 1484 du priorat de Lutry; cette même année le Conseil de Berne lui donna une lettre (Wartbrief) pour une place de chanoine survivancier à Zofingue et, en 1489, il fut présenté comme chanoine du chapitre de Zofingue; il fut custode en 1507, prévôt de 1508 à 1510; jusqu'à la Réformation, en 1528, il fut chanoine. — 4. ULRICH, frère de Jean, fut chanoine à Interlaken. — 5. GUILLAUME, sœur d'Ulrich et de Jean, nonne à Dettlingen. — Archives de l'Etat de Berne : *Oster-, Missiven- u. Spruchbücher, Notariatsprot.* — Brunner : *Das alte Zofingen.* — *JZB* du chapitre de Zofingue. — *Stiftsurbar-Auszüge*, Mns de S. Ringier. [Th. GR. E. B. et H. T.]

ALLWEG (C. Nidwald, Com. Ennetmoos, V. DGS). Hameau avec chapelle érigée à la mémoire du héros légendaire, Struthan Winkelried, qui tua le dragon. En 1640 un «Trachencapely», chapelle du dragon, y est mentionnée; toutefois, une autre petite chapelle, située audessous, dans le Drachenried, prétendait aussi commémorer ce fait. Toutes deux tombaient en ruine en 1664. En 1671-72, sur l'ordre de la Landsgemeinde, la grande chapelle actuelle fut construite et consacrée le 15 septembre 1676. Sur la façade étaient représentés le combat de Struthan contre le dragon et la mort héroïque d'Arnold de Winkelried à Sempach. Le 9 septembre, le sommet du col de l'Allweg fut la dernière étape de la résistance contre les Français de Schauenbourg. La chapelle fut alors réduite en cendres, mais reconstruite en 1805-08. La relation légendaire de la chapelle avec la famille Winkelried a sans doute un fonds de vérité, car c'est dans cette contrée qu'il faut chercher le berceau de cette famille célèbre (voir art. WINKELRIED). [DURER.]

ALMAGELL (C. Valais, D. Viège, V. DGS). En 1291 *de loco de Armencello* de Valerio (d'un notaire italien *Gfr.* II 426; en 1307 *Atmenkel* et en 1390, *Almelkel* (Arch. Valère, Min. V et VI). Com. politique qui avait sa chapelle déjà en 1488, paroisse en 1893. Elle est la plus reculée des quatre corporations formant la communauté de la vallée de SAAS (voir ce nom) qui possèdent encore des pâturages alpestres en commun. Habitants : 1798, 142; 1910, 243. Le parler populaire dit : *z'Amiggell* ou *In Amiggell* (*Amaggell*). Ce nom officiel Almagell serait peut-être une altération de *San Michele* ou en tout cas se rapporterait à *Michael* (*em*). [L. Mx.]

ALMANACH (HELVETISCHER). Publié de 1799 à 1822 par Jean-Henri Fussli, chez Orell Fussli & C^{ie} à Zurich, cet almanach, fort recherché, compte 24 petits volumes

in-12, illustrés de cuivres, de costumes et de vues, par F.-N. König et H. Meyer, et de cartes par Scheurmann. Il contient principalement, et depuis 1805, exclusivement,



Helvetischer Almanach, 1802. Une noce chez des paysans suisses. Dessiné par F.-N. König., gravé par H. Lips.

des monographies historiques et topographiques sur les différents cantons. Ainsi : Berne, en 1802 et 1819, 1821 et 1822, par J.-R. Wyss ; Zurich 1803 et 1814 ; Lucerne, 1804 ; Uri et Unterwald, 1805 ; Grisons, 1806 ; Schwyz et Zoug, 1807, par Charles Zay ; Appenzell et Saint-Gall, 1808 ; Glaris, 1809, par Jacques-M.-D. Blumer ; Fribourg 1810 ; Schaffhouse et Thurgovie, 1811 ; Tessin, 1812, par P.-Victor Ghirningelli ; Soleure, par Rob. Glutz et Bâle, 1813 ; Vaud 1815, par Ph. Bridel ; Argovie 1816 ; Genève, 1817, par J. Picot ; Neuchâtel et Valangin, 1818, par Sandoz-Rollin ; Valais, 1820, par Ph. Bridel. [H. B.]

ALMENHOFEN ou **ALMISHOFEN**, von. Voir Hlugo, abbé de Rheinau.

ALMENS (C. Grisons, D. Heizenberg. V. DGS). Com. et vge jouissant de la parité confessionnelle, appartenait autrefois à la juridiction de Furstenuau. Ce nom, du romanche *Almèn* ou *Dalmèn*, s'écrivait autrefois *Luminis* 926 (?), 1200, *Lumins* 1156, *Luminne* 1285, *Lumen* 1268, d'où sont sorties, par l'adjonction de la préposition à, *da*, les formes en *A*. Le nom n'a rien de commun, ni avec *Allmend* ou *Alemanni*, ni avec le latin *lumen* = lumière ou

lama = boubrier. Il se pourrait que *m* fût à la place de *v*, comme dans *hamama* = français *chavanne*, italien *capanna*, ce qui permettrait de rapprocher *Almens* du groupe LAVIN (voir cet article). Le 3 novembre 926 le roi Henri fait don à perpétuité à l'évêque de Coire de la localité de Luminin dans le Churgau. En 1200 on trouve mentionnés Albert et Maurice de Luminis, ce qui ferait croire à l'existence d'une famille noble. Sererhard rapporte qu'un château aurait existé près du village dans les temps anciens. L'église, consacrée à Saint-André, appartenait à l'évêque qui possédait aussi à Almens quelques propriétés, des champs et des pâturages. L'introduction de la Réformation y rencontra une vive opposition. La vieille église dont Ulrich Reschli était le curé en 1510, fut cédée en 1690 aux catholiques pour cent écus de Philippe et l'évêque Ulrich VI de Mont construisit à ses frais l'église protestante actuelle. La paroisse d'aujourd'hui comprend Almens et Rodels. Le 13 novembre 1773 les cens fonciers qu'y percevait l'évêché et le chapitre des chanoines furent rachetés pour 910 florins et 3 couronnes, soit 845 florins 27 couronnes pour l'évêché et 64 florins 36 couronnes pour le chapitre. Les registres de paroisse datent pour Almens provenant de 1738, pour Almens catholique de 1765. A environ une heure au-dessus d'Al-

mens, sur un étroit plateau (Petit et Grand Schall), se trouvait l'ancien petit village de *Schall* (lieu d'origine de la vieille famille Schaller) dont tous les habitants furent enlevés par la peste qui éclata dans les Grisons en 1629-1630 ; il fut alors transformé en Maensasse. — Voir Mohr : *Cod. dipl. Rät.* I n° 41 et 165, II n° 76. — Muothl : *Bündner Geschlechts- und Ortsnamen (Kantonsschulprogramm 1892-1893)*. — Sererhard : *Delineatio*, p. 23. — Lehmann : *Republ. Graub.* p. 209. — Nüscherler : *Gotteshäuser*, p. 98, 99. — Muothl : *Emterbücher* (dans JHGG 1897). — *Regesten der Gem. Almens*. [R. v. P. et L. J.]

ALMENSBERG (C. Thurgovie, D. Arbon, Com. Hemmerswil. V. DGS). Hameau situé entre Hagenwil et Steinebrunn, près de la frontière saint-galloise, compte 357 hab. D'après le témoignage des plus anciens documents ce nom signifie : montagne de Uodalberacht *beracht* = rayonnant ; *uodal* = famille noble, se rencontre encore dans *Ulrich = Uodal-rieh*. Voici les différentes formes du nom : *Ulbrehtesperge* (USTG suppl. III, n° 68), *Ulbresberge* (id. n° 86), *Ulbrehsh.*, *Ulbrehstsh.* (id. n° 88), *Ulbrechtb.* (ibid. III, n° 1142), *Uboltsperg* (id. n° 1269), *Albisperg* (id. IV A. n° 258 et 1830), *Albersperg* (id. IV n° 2093), *Otmisperg* (id. n° 2115), *Albrisperg* (id. n° 2162), *Obersperg* (ibid. n° 2274 et 2489). Composé à l'origine de paysans libres, il possédait son propre tribunal. Le 19 oct. 1296, l'abbé de Saint-Gall, Guillaume, le remet au camérier du monastère en qualité de fief du couvent (*curiam in Ulbrohsberg UStG IV, nos 318 et 319*). La coutume judiciaire date du 5 juin 1441. En 1525 un conflit s'éleva entre les gens d'Almensberg et leurs juges, ceux-là désirant avoir leur propre tribunal ; les dix cantons décidèrent en faveur des habitants. Selon les ordonnances militaires de la Thurgovie de 1628, la juridiction d'Almensberg devait fournir 35 soldats. En 1633, les protestants du village se plaignent de ce que l'abbé de Saint-Gall n'entretienne plus de pasteur dans leur église paroissiale de Hagenwil. La paix de 1743 confirme aux protestants d'Almensberg (soixante personnes) le droit d'ensevelir leurs morts à Hagenwil. — Voir Pukifer II 2, p. 215, 553, 570, 626, 743. [SCH.]

ALMENSAPACH, HANS, de Ursel, près Francfort s. Main. En 1567, pasteur à Bischofszell, en 1571 à Seuzach (Zurich), d'où il se rendit dans les Pays-Bas. — Voir Sulzberger : *Biogr. Verz. der Geistl. d. Kts Thurgau*, p. 152. — Wirz : *Etat des Zürich. Ministeriums*, p. 164. — Dürsteler : *Geschlechterbuch*. [F. HEGG.]

ALMER, CHRISTIAN, 1826-1898, guide alpin célèbre. Il naquit dans son village de Grindelwald, fit le Sonderbund en 1847, fut pendant un certain temps berger sur le Zassenberg et inaugura sa carrière de guide en 1854, année célèbre par l'essor que prit l'alpinisme. Les années 1864 et 1865 forment l'apogée de sa carrière. La liste de ses ascensions, parmi lesquelles on compte de nombreuses premières, comprend des sommets et des passages dans les Alpes Maritimes, Cottiniennes, du Dauphiné, les Alpes Graies, celles de la chaîne du Mont-Blanc, les Alpes pennines bernoises, celles du Todi, de la Bernina, de la région de l'Ortler et des Alpes orientales. Le 22 juin 1896, pour ses noces d'or, il lit avec sa femme l'ascension du Wetterhorn, son sommet préféré. — Voir JSAC 34, p. 199. [E. B.]

ALMERAS. Plusieurs Français du Dauphiné, portant le nom d'Almeras, s'établirent à Genève dès le XVI^e s. — 1. MAURICE-ABRAHAM (dit Alfred), 1783-1841, élève de Jérémie Arlaud, se voua avec sa femme, Anne Chappuis, à l'enseignement du dessin où tous deux réussirent brillamment. Il existe, en particulier, chez son arrière-petit-neveu, M. Emile Pigeon (Conches-Genève) des dessins, des peintures estimables, ainsi que son journal et divers manuscrits retraçant l'activité de l'auteur à Paris, ses relations avec Lamartine, à Chambéry, etc. — 2. ALEXANDRE-FÉLIX, 1811-68, fils du précédent, peintre également, fut membre du Grand Conseil (1845-60), l'un de ses vice-présidents, et député à la Diète, avec James Fazy, en 1848. — Voir Genève AE. — Covelle : *LB. — SKL. — Recueil des Lois* (Genève). [C. R.]

ALPEN (DIE). *Monatsschrift für Schweizer und allgemeine Kultur*; éditeur, Gustave Grunau, Berne. C'est la suite de la *Berner Rundschau*, 1906-1910. En 1914 les *Alpen* fusionnèrent avec la revue *Wissen u. Leben*. [E. B.]

ALPENPOST. Revue consacrée au développement du tourisme, des stations climatiques, de l'industrie de la montagne et tout particulièrement de l'alpinisme. Dès le tome II elle prend le titre de *Répertoire de l'alpinisme*, journal de science populaire. Éditeur, Walter Senn, Glaris 1871-73, Zurich 1873-74, sept volumes. [E. WALTER.]

ALPENPOST (NEUE). Organe spécial pour l'alpinisme, le tourisme, la balnéologie, l'hôtellerie, etc. 16 volumes, Zurich 1875-82. Elle fait suite à l'*Alpenpost*. [E. WALTER.]

ALPENROSEN. Parmi les almanachs et les agendas qui du XVIII^e au XIX^e s. relâchèrent les différents courants littéraires, les plus importants, en Suisse, furent les *Alpenrosen*. C'est là qu'ont été publiées les poésies aimables, sans prétention et quelque peu bourgeoises et pastorales de la Restauration. Elles sont ainsi un témoignage important de l'époque, et encore aujourd'hui on les recherche pour leurs charmantes illustrations sur cuivre. Les *Alpenrosen* commencèrent à paraître en 1811 sous le titre suivant : *Alpenrosen, ein Schweizer Almanach* (depuis 1821 *Taschenbuch*) *auf das Jahr 1811*; hg. von Kuhn, Meisner, Wyss u. A. (depuis 1826, Kuhn, Wyss, etc.) *mit Kupfern von König u. A.* Berne, chez F.-F. Burgdorfer, Leipzig, chez Fried. Aug. Leo (C.-G. Schmid). Le principal éditeur ju-qu'en 1830 fut J.-R. Wyss, et parmi les collaborateurs il faut encore citer : J.-C. Appenzeller; U. Hegner; J.-J. Schweizer; J.-M. Usteri; Baggenz; de la Motte-Fouqué; Jean Paul; A.-W. Schlegel; G. Schwab; W. Waiblinger. Suivant le genre des almanachs, les *Alpenrosen* contenaient surtout des poésies et d'innocentes nouvelles dans le goût de l'époque, souvent précédées d'un aperçu historique. L'illustration était due principalement à König, Lory, Freudenberger, Usteri, Vogel, Volmar, et gravée le plus souvent par Ilegi. En 1830, Wyss mourut. Le titre fut alors modifié en *Alpenrosen*; *ein schweizer. Taschenbuch auf das Jahr 1831 besorgt von Schweizer, Schriftstellern und Künstlern*, chez J.-J. Christen à Aarau, édité d'abord par A.-L. Follen et ensuite par Abr.-E. Fröhlich, qui s'occupa de la rédaction jusqu'en 1854 où cessèrent de paraître les *Alpenrosen*. L'époque de 1830 n'influenta que médiocrement les *Alpenrosen*, car Fröhlich, pasteur et conservateur, y veillait. Les *Alpenrosen* ne parurent pas pour 1834-36 et 1840-47. En 1848 et 1849 parut chez Chr. Beyel à Zurich et Frauenfeld, une publication concurrente, éditée par J.-J. Reithard : *Neue Alpenrosen*; *eine Gabe schweizer. Dichter*. L'année suivante, les *Alpenrosen* reparaissent sous le titre : *Alpenrosen auf das Jahr 1850 hg. von A.-E. Fröhlich, Jer. Gotthelf, K. R. Hagenbach, Ed. Dössekel, J.-J. Reithard, B. Reber*, etc. Aarau, J.-J. Christen. Les premières années de cette seconde série de 1831 à 1839 contiennent encore de nombreuses illustrations (Disteli etc.) et, depuis 1850, un portrait gravé ou lithographié. Les collaborateurs sont en grande partie les mêmes que précédemment, parmi lesquels : A. Hartmann; Fr. Oser; K.-R. Tanner; H.-W. Wackernagel. — Voir Alfred Ludin : *Alpenrosen*, Diss. Zurich 1902. — J.-J. Hilty : *Alpenrosen*, Diss. Zurich 1914. — Rud. Hünziker : *Gotthelf u. Reithard*. Du même, la biographie de Reithard dans *Nbl. der Stadtbibliothek Zurich* 1912-14. [BLESCH.]

ALPENZEITUNG (SCHWEIZER). Organe des sections allemandes du CAS, 11 volumes, 1882-93, Zurich, F. Schulthess. Lorsque la *Neue Alpenpost* eut cessé de paraître à la fin de 1882, la section Uto du CAS entreprit de publier bi-mensuellement en format réduit un organe pour relier les sections allemandes du club. La revue publia de nombreux récits de courses dans les Préalpes et d'ascensions dans la haute montagne, ainsi que des dissertations scientifiques, des rapports et des nouvelles des sections de la Suisse allemande. [D' E. WALTER.]

ALPES (LES). Arc montagneux qui s'étend, sur une longueur de 1200 km., de Savone jusqu'à Vienne. V. DGS. — Nous étudierons les Alpes sous les points de vue suivants :

1. Définition. Les Alpes en général; 2. Nom; 3. Division; 4. Population; 5. Prise de possession par les Romains; 6. Les Grandes Invasions et les migrations ultérieures; 7. Cols et routes alpestres; 8. Pâturages alpestres et noms de montagnes.

1. **Définition. Les Alpes en général.** — Dans le cours de cet article, nous emploierons le mot *Alpes* uniquement pour désigner les hautes chaînes de montagnes, qui ne sont qu'en partie susceptibles de culture et d'exploitation, et qui traversent notre pays de l'Ouest à l'Est, du Grand Saint-Bernard au Stelvio. Elles le divisent en deux parties inégales : l'une, région de collines et de plaines, orientée vers le Nord; l'autre, d'ailleurs pas entièrement suisse, tournée vers le Sud, et formée d'un réseau de vallées aboutissant à des lacs. Nous ne parlerons des *Alpes*, c'est-à-dire des pâturages alpestres où, en général, le bétail ne séjourne qu'en été, que pour autant qu'elles sont mentionnées dans les plus anciens documents et ont une importance historique. De même, il ne sera question que des Alpes suisses, y compris cependant les versants tournés vers la France, l'Italie et l'Autriche. Du reste, il sera utile, en matière d'introduction, de parler des Alpes en général.

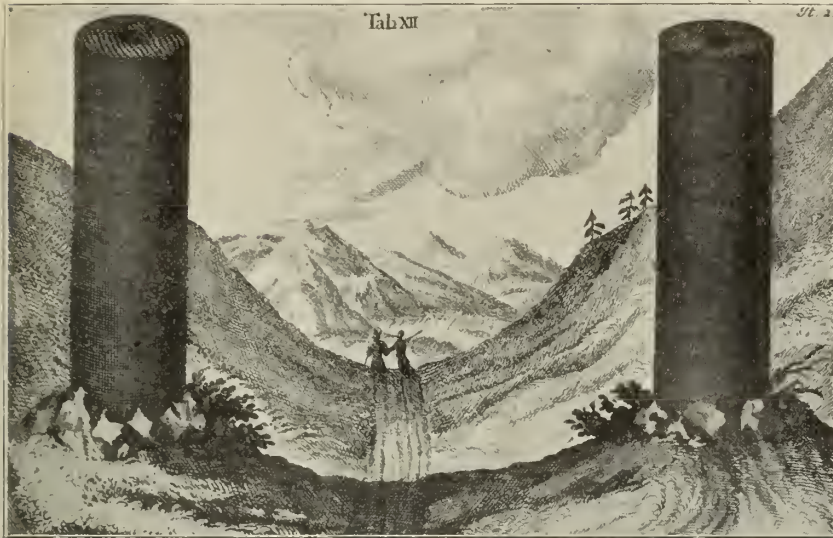
Bien que de la plaine du Pô, les plus hauts sommets des Alpes soient parfaitement visibles au lever ou au coucher du soleil, par une journée claire, les Alpes, en tant que montagnes, n'ont attiré que fort tard l'attention des peuples méditerranéens. L'intérêt de ceux-ci ne pouvait être éveillé ni par l'état de barbarie qui régnait dans les contrées alpestres au moment où elles étaient encore indépendantes, ni par les forêts et les pâturages dont l'exploitation fut florissante après la conquête romaine, moins encore par la nature elle-même. L'influence que les Alpes exercèrent sur les Romains se borne à ceci qu'elles étaient un obstacle à la circulation et qu'il fallait trouver le moyen de le surmonter (Nissen).

2. **Nom.** — Ceci est confirmé par le fait que le mot *Alpes* ne s'est imposé que lentement pour désigner l'ensemble de l'arc montagneux qui entoure les pays situés au Nord de la Méditerranée. D'après Holder (*Altceltischer Sprachschatz*: 1896, I, 107-108), ce nom serait d'origine ligurienne. Dès le début, il fut l'objet de malentendus. C'est ainsi qu'Hérodote écrit (*Histoires*, livre IV, chapitres 33 et 49) : « Du pays des Ombriens (Haute Italie et Italie centrale), deux fleuves coulent vers le Nord, le *Karpis* et l'*Alpis*, et se jettent dans l'*Istros*, qui traverse l'Europe, venant du pays des Celtes et de la ville de Pyrène ». Sans parler d'autres confusions grossières, ce passage prouve qu'au V^e siècle avant notre ère, les Alpes passaient pour un fleuve aux yeux d'un Grec d'Asie Mineure. Plus tard, le nom d'*Alpes* supplanta celui de *Rhipées* (*Ῥίπει* ou *Ῥιπαία ὄρη*) qui désignait une chaîne légendaire de l'Europe centrale, au delà de laquelle habitaient les Hyperboréens (les Celtes). C'est également à nos Alpes que semble se rapporter le nom de *Hercynia Silva* (*Ἑρκύνια ὄρη*), que l'on rencontre pour la première fois dans Aristote (*Météor.* I, 13, 19). César (*De bello gallico*, VI, 24, 25) l'applique au versant septentrional des Alpes, du Rhin à la vallée du Danube; les auteurs postérieurs ont encore poussé cette Forêt hercynienne plus au Nord (Odenwald, Forêt de Bohême, etc.). « Le monde civilisé ne s'est, au fond, rendu compte qu'il y avait des Alpes que depuis 218 av. J.-C., c'est-à-dire au moment où Annibal les traversa; mais on n'en eut une connaissance un peu claire que du jour où Polybe décrit son voyage à travers les Alpes (151 av. J.-C.); nous ignorons d'ailleurs par quel col il passa » (Nissen). Le nom d'*Alpes*, dans son acception étendue de chaîne de montagnes, n'a été employé qu'au pluriel (*Alpes*, αἱ Ἄλπει, τὰ Ἄλπεινὰ ὄρη, τὰ Ἄλπια, Ἄλπεια), à une exception près cependant : les Byzantins disaient poétiquement ἡ Ἄλπις. C'est de ce mot que vient le singulier *Alpis* auquel on ajoute *Cottia*, *Julia*, etc., et qui désigne un massif isolé ou un col. Il ne faut pas croire que les populations des Alpes, qui appartenaient au moins à trois souches linguistiques différentes, aient jamais compris sous un seul et même nom le territoire si étendu des Alpes. On peut considérer le nom de *Tauern* comme un nom partiel assez vaste si l'on réfléchit qu'il s'applique à une région qui, d'un massif mon-

cette antique civilisation dans diverses branches de l'activité humaine actuelle : dans la culture, dans la forme des ustensiles et des jouets, et jusque dans les coutumes religieuses ainsi que dans certaines fêtes, chez les popula-

suffit à démontrer l'inanité de la théorie de Cassiodora (500 ap. J.-C.), d'après laquelle ce nom proviendrait de la forme en éventail ou en réseau (*retia*) des vallées qui convergent vers Coire. La science moderne rapproche le

mot *Rætus* du nom primitif des Etrusques, *Ras-enna*; elle veut voir dans nos Rhétiens le noyau d'une peuplade répandue autrefois sur une grande partie de la plaine du Pô et des régions avoisinantes. Dispersés par l'invasion celte du V^e s. av. J.-C., ces Rhétiens se seraient maintenus dans deux territoires isolés : dans la Toscane, au Sud-Ouest, et au Nord dans la plaine lombarde, à l'embouchure des fleuves alpestres. Le monument commémoratif de la victoire de la Turbie, près de Monaco (VII^e ou VI^e s. av. J.-C.), donne la liste des tribus rhétiennes soumises : les *Triumpilini* (du val Trompia, près de Brescia); les *Camuni* (du val Camonica); les *Venostes* (de la vallée de l'Adige); les *Venonetes* (du Rheintal); les *Suanetes* ou *Sarunetes* (des environs de Sargans ou, selon d'autres, du val Seriana); les *Rugusci* (du val Mesocco ou des bords du lac de Côme);



Colonnes romaines au col du Julier. D'après J.-J. Scheuchzer; *Itinera per Helvetiae alpinas regiones.*

tions qui habitent des régions isolées des Alpes, comme Lôtschen, Evolène, Arolla ou Somvix. Mais quel nom donner à cette population que les anthropologistes nomment *Homo alpinus*? On ne peut affirmer qu'une chose, c'est qu'elle se rapproche des Illyriens à l'Est, des Ligures et des Ibères à l'Ouest. Les renseignements que nous possédons sur l'idiome alpin nous sont fournis par quelques noms de lieux ou quelques particularités; c'est ainsi que le mot *loba* ou *loba*, qui signifie vache, — et que le Ranz des Vaches du Pays d'Enhaut et de la Gruyère a mis en vogue — n'a été remplacé que fort tard dans les contrées de langue romane par le mot latin *vacca*; que dans la vallée de Lôtschen, on appelle *lusa* une lampe de grès, mot qui, d'après Léopold Rütimyer, vient du celtobérique *laus* = dalle. Les découvertes archéologiques, heureusement, nous renseignent amplement sur la culture des habitants des Alpes à l'époque préhistorique. Depuis le néolithique jusqu'à l'époque celtique et romaine, on trouve des traces de cette civilisation un peu partout : dans le Prätigau, le Domleschg, à l'Albula et au Splügen, dans les vallées de Vals et de Tavetsch, à la Gemmi, dans les vallées de Lôtschen, d'Hérens et d'Anniviers, près de Schmidigenhauser dans la vallée de Binn, près de Reckingen dans la vallée de Conches, à Schallenberg sur Brigue, sur la Distelalp dans la vallée de Saas, aux Hubelwängen sur Zermatt, au col du Théodule, au Riffelhorn, sur les terrasses de Savièse, à Chandolin et à Salvan, dans les deux vallées de la Dranse et au Grand Saint-Bernard, dans la vallée du Trient jusqu'au col de Balme, et dans le val d'Illiez. Cette civilisation ne différait guère de celle du reste de la Suisse à la même époque. (D'après J. Heierli.) Quant aux peuples du début de l'époque historique qui portent des noms définis, nous pouvons, grâce aux renseignements confus d'écrivains antiques et aux interprétations d'Egidius Tschudi (1538), nous les représenter à peu près de la façon suivante :

Les RHÉTIENS (en latin *Ræti*) habitaient la partie orientale de notre pays et s'étendaient à l'Est jusque dans le Tyrol. Comme les noms de Gaulois ou de Germains, c'est un nom collectif; il ne devint populaire chez les Romains cultivés qu'après la soumission de l'an 15 av. J.-C. Le nom de *Rhétie* (*Rætia*) ne commença à être employé qu'à l'époque de l'organisation des provinces sous Auguste; il ne s'appliquait pas seulement à la Rhétie curiale. Ce fait

les *Calucones* (du val Calanca). Les *Mesiates*, de la région des *Campi canini* près de Bellinzona, qui apparaissent pour la première fois dans la *Tabula Peutingeriana* (393 environ ap. J.-C.) seraient également des Rhétiens si l'on en croit la forme de leur nom.

Les anciens auteurs sont unanimes à admettre que les LEPONTIENS (*Lepontii*) étaient, à l'Ouest, les voisins des Rhétiens au massif du Gothard. Leur nom se retrouve dans la vallée de la Léventine, son origine reste obscure. Cherchant à expliquer le mot *Λειπόντιοι*, Pline déjà s'est livré aux plus extravagantes suppositions. Un bon connaisseur, Caton l'Ancien (170 environ av. J.-C.) les rapprochait des Taurins et des Salasses; il les considérait donc comme des Ligures mêlés d'éléments celtiques. D'après Ptolémée, leur capitale était Ossella; ils auraient donc habité le val d'Ossola et les vallées latérales. César (*De bello gallico* IV, 10) les place aux sources du Rhin; cependant comme il se fait une idée fautive du cours supérieur de ce fleuve qui, selon lui, coulerait vers l'Ouest, on peut se demander s'il n'a pas confondu le Rhin et le Rhône. Jusque tard dans le Moyen Age, le Gothard a été la frontière linguistique entre les Grisons, romans, et les Valaisans, allemands. Il est possible que les *Vibères* (*Uberi* ou *Viberi*), dont on retrouve le nom dans diverses inscriptions commémoratives de victoires, aient été une tribu lepontienne faisant place plus tard aux *Sédunois* de Sion, aux *Véragers* de Martigny et aux *Nantuates* de St-Maurice à St-Gingolph, qui sont des tribus celtiques. Il se peut fort bien que ces trois peuplades aient pénétré en Valais par l'Ouest, lors de la migration celtique dont nous avons parlé, peut-être lorsque les *Boiens* et les *Lingons* se dirigèrent vers l'Italie, en passant le *Mons Penninus*, le Grand Saint-Bernard. Quant à dire par quel chemin l'élément celtique a pénétré dans les Grisons, où il domine presque, et dont on trouve des traces dans la langue et ailleurs, c'est tout à fait impossible. Les Germains n'ont atteint les Alpes qu'au moment des Grandes Invasions. Il est vrai que Gisi et Eclisli pensent que le Valais a été habité par une population germanique avant l'arrivée des Celtes. Pour ma part, je ne vois pas la nécessité de cette supposition qui repose sur des arguments tous critiquables.

5. La prise de possession des Alpes par les Romains. — Depuis le jour où les Romains ont commencé

à songer à l'Empire, ils ont considéré les Alpes comme le rempart le plus efficace pour l'Italie. Polybe (III, 54) le dit textuellement. Mais il a fallu du temps pour que le

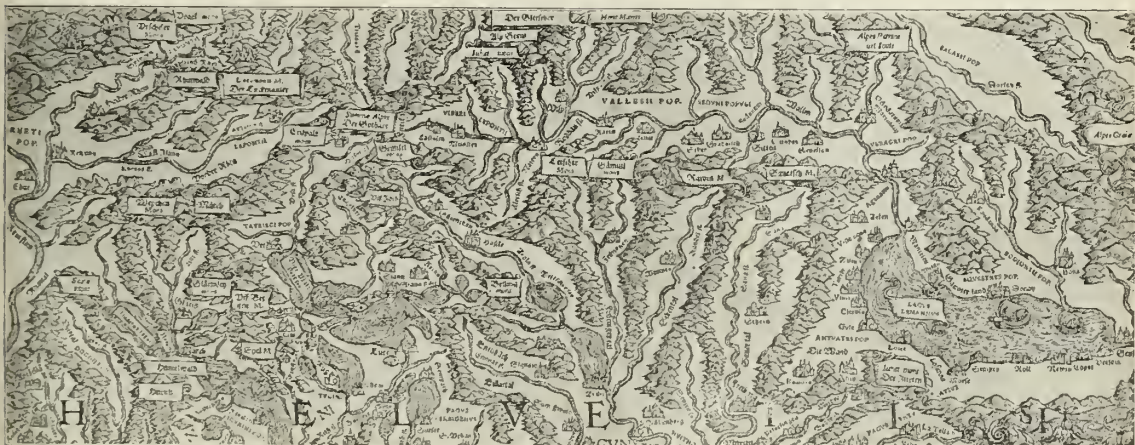


Carte du *Mons Jovis* dans le *Codex Liber Floridi Lambertini* de 1420. D'après l'*Annuaire du CAS*, 1955.

gouvernement reconnaisse la nécessité d'en protéger le flanc extérieur et d'établir un glacis avancé. La République se borna à repousser sur les cols des Alpes orientales les aventuriers gaulois qui essayaient de pénétrer en Vénétie, et de créer des routes sûres pour accéder aux nouvelles provinces, Espagne, Gaule Transalpine et Illyrie qu'il avait fallu gagner par eau dans les premières campagnes militaires. Après 80 ans de luttes, les Ligures des Alpes Maritimes furent si bien maîtrisés qu'ils tolérèrent, dans leur pays, une bande de terrain neutre large de 2 km. et demi où les marchands et soldats romains avaient libre passage. Dans l'Est, grâce au poste établi à Aquilée (182 av. J.-C.), il fut possible d'atteindre, à travers le Birnbaumerwald, la vallée de la Save, et de remonter même plus au Nord, jusqu'aux mines d'or des Taurisques en Styrie (*Noricum*) tant convoitées des Romains. Mais cela même provoqua l'hostilité des Salasses dans la vallée de la Doire Baltée; 43 av. J.-C. et la fondation de la colonie d'Eporedia (Ivrée) dès l'an 100 av. J.-C.; les moyens employés

rapidement que la route qui longeait la mer, ce chemin les conduisit des sources du Pô aux territoires situés entre la Durance, l'Isère et la Drôme, territoires soumis dès l'an 121 av. J.-C. Cependant les populations qui habitaient dans les montagnes restèrent en fait libres et firent de fréquentes incursions — qui demeurèrent le plus souvent impunies — dans la plaine qui s'étendait à leurs pieds, malgré les représailles terribles exercées à l'occasion par les consuls, telles que l'anéantissement en 118 av. J.-C. des *Stoni* dans le Trentin, dont on raconte des choses effrayantes. En l'an 88 av. J.-C., les Rhétiens détruisirent Côme de fond en comble, n'épargnant même pas les femmes enceintes. Ce qui nous intéresse le plus, c'est l'essai tenté par César, qui chargea un de ses lieutenants, Servius Galba, vers la fin de l'an 57 av. J.-C., d'ouvrir la route des Salasses, par le Nord, dans le Valais. La chose paraissait faisable. César, en effet, avait l'année précédente battu à Bibracte les Helvètes qui se rendaient en Gaule, et qui depuis l'an 100 av. J.-C. étaient en possession du plateau suisse, entre le Jura, les Alpes et le Léman. Il les avait contraints à rentrer dans leur pays, dont il s'était emparé bien que le territoire n'ait été rattaché à la province gauloise que passablement plus tard. Mais la résistance des Séduois et des Véragres fit échouer ce plan et après un combat à Octodurum (Martigny), Galba fut obligé de se retirer chez les Nantuates (Haute-Savoie) et les Allobroges. César ne renouela pas sa tentative. Un de ses assassins, Brutus, fut contraint, en 42 av. J.-C., alors qu'il fuyait devant les triumvirs, de l'Isère en Italie, d'acheter son passage chez les Salasses et, encore ceux-ci maltraitèrent-ils un légat anonyme d'Octave.

L'Empire n'usa qu'alors des moyens énergiques. Après une première tentative, en 34 av. J.-C., les Salasses furent défaits, l'an 25, par M. Terentius Varro, plus par ruse que par force; ils furent repoussés aussi loin que possible. Trois mille prétoriens furent envoyés dans la vallée supérieure de la Doire Baltée, et la colonie d'Augusta Praetoria (aujourd'hui Aoste), dont une porte commandait la route du Grand Saint-Bernard, l'autre celle du Petit Saint-Bernard assura d'une façon durable le passage. C'est de là que doit être parti, peu de temps après, l'expédition de M. Vinicius qui soumit définitivement les tribus qui peuplaient le Valais (Dio Cassius L III, 26). L'heure des Rhétiens avait aussi sonné. On ne pouvait tolérer plus longtemps leurs perpétuelles razzias dans la Gaule helvétique et chez les Boiens établis entre le Rhin et le Main, avec lesquels on venait de faire la paix. La défaite que leur avait infligée en 44 av. J.-C. L. Munatius Plancus,



Carte des Alpes, tirée de la «Chronique» de Stumpf, 1548.

n'amènèrent pas une paix durable; les passages du Grand et du Petit Saint-Bernard restèrent fermés. Plus au Sud, la situation était identique: Pompée, en 77 av. J.-C., et César, en 58 av. J.-C., ne parvinrent à se frayer un chemin à travers les Alpes occidentales qu'en usant de ruse. Plus

le fondateur d'Augusta Rauracorum (Aoste près Bâle) ne paraitrait pas devoir produire un effet durable. L'an 15 av. J.-C. une révolte des Vennores du Vinstgau et des Camones (*Camuni*) de l'Oglio fut le prétexte d'une expédition commandée par Publius Silivius; ils furent com-

plètement défaits. Mais l'honneur d'avoir soumis définitivement les Rhétiens et les Vindéliciens, revient aux deux fils de Livie, Druse et Tibère. Le premier, partant de Vérone, remonta la vallée de l'Adige, battit les tribus du Trentin, brisa la résistance désespérée des Breuniers (*Breuni*), au Brenner, des Genaunes (*Genauni*) du val Genaum, et des Isarques (*Isarci*) à l'Eisack. Puis, repartant de Botzen et passant par la Reschenscheideck, il arriva dans la vallée de l'Inn, puis dans celle du Rhin, par l'Arberg et le Wallgau (au moyen âge, *Vallis Drusiana*); il la descendit, tandis que derrière lui ses lieutenants brisaient les dernières résistances dans l'intérieur des Grisons, et rejoignit, à Bregenz, son frère Tibère. A partir de ce moment, les *Bixenetes* ou *Brigantini* sont considérés comme réellement soumis. Tibère, lui, était venu de la Gaule cisalpine, il avait remonté le Rhin, — en passant, il doit avoir posé alors les fondements du *Forum Tiberii* (aujourd'hui *Zurzach*) et du camp fortifié de *Vindonissa* (Windisch près Brugg), — vaincu les Vindéliciens dans un combat naval sur le lac de Constance, les avait repoussés au delà du Rhin et avait conquis leur pays jusqu'au Danube. En même temps, les dernières tribus libres des Alpes occidentales avaient été soumises, de sorte que tout le pays était pacifié. Dès lors les possessions de l'Empereur furent entourées d'une couronne de petits états vassaux gouvernés par des princes indigènes, — tel Cottius, qui donna son nom aux Alpes Cottiennes, — ou de districts montagneux dirigés par des préfets impériaux. Les frontières de l'Italie se trouvaient en fait placées, non pas sur la ligne de partage des eaux, mais seulement au pied des montagnes.

Nissen fait, au sujet des Alpes suisses et de leurs dépendances immédiates à l'époque romaine la remarque suivante: « Dans la vallée de la Doire Baltée, la marche d'Aoste s'étendait jusqu'au Grand et au Petit Saint-Bernard. Au delà, dans le Valais et la Savoie actuels, se trouvaient de petites provinces alpestres ». La *Vallis Pœnina*, qui s'étendait sur la rive Nord du Léman, jusqu'à Penne-locus (Villeneuve), peut-être même jusqu'à Vibisco (Vevey), et, sur la rive Sud, jusqu'à Saint-Gingolph, et à la Morgè, était réunie sous la même administration que la Rhétie, qui ne fut érigée en province que sous Tibère. Le fonctionnaire placé à la tête de ce département avait rang de chevalier, et portait le titre de *Procurator et pro legato provinciarum Rætiae et Vindeliciae et Vallis Pœninae*. Dans la partie orientale de ce vaste territoire, le Val Bregaglia, — qui tire son nom de la tribu des Bergalli, s'étendant jusqu'au Septimer et à la Maloja, et arrosé par la Maira, — fut rattaché au territoire de la ville de Côme, et par là même à l'Italie; les vallées de Mesocco et de Poschiavo furent dans le même cas. De même la contrée dépendant de la ville de *Bergomum* (Bergame), avançait, depuis Auguste, assez loin à l'intérieur des Alpes. « La frontière italienne, dit Nissen, du côté de la Rhétie, coupait la vallée de l'Adige, probablement près de Partschins, un peu au-dessus de Méran, et la vallée de l'Eisack près du défilé bien connu du Klausen, en amont de Brixen. Ainsi la plus grande partie du Tyrol méridional devint italienne. »

Nous avons cru devoir exposer ces faits un peu en détail, car ils ont une très grande influence sur le développement politique et religieux ultérieur des contrées qui sont aujourd'hui les Grisons, Uri, le Tessin et le Valais. L'administration commune qui, durant près de deux siècles, unit les Grisons et le Valais, fait seule comprendre pourquoi la vallée d'Urseren, qui est le trait d'union entre ces deux pays, parla roman jusqu'en plein XIV^e s., et pourquoi avant que les gorges des Schöllenen fussent rendues praticables par la Stübende-Brücke et d'autres chemins, elle entretenait des relations plus étroites avec le couvent de Disentis par l'Oberalp, et avec la Léventine par le Saint-Gothard qu'avec les seigneurs du pays liés à Altdorf. Seule aussi, l'organisation des provinces romaines explique pourquoi, au Moyen Âge, l'évêché de Coire s'étendait à l'Est si loin au delà de nos frontières, et pourquoi l'évêché de Côme pénétrait si profondément dans nos vallées.

Toute l'administration était réglée sur les besoins militaires, quoiqu'il n'y eût en Rhétie que des cohortes et des troupes alliées (*ala*) et pas de légions. D'ailleurs, une intervention plus énergique n'aurait guère réussi. Le pays

était pauvre, ses produits, exportés dès bien avant la conquête, tels que le bois de pin, la poix, le bois de mêlée, la cire, le miel, le bétail, le fromage, les cristaux, étaient peu nombreux, quoique appréciés. Certes le vin rhétique était la boisson préférée d'Auguste, mais le seigle, l'orge et le froment que produisait le pays suffisaient à peine à ses propres besoins. On devait vivre plus frugalement encore dans le Valais, car on n'eût pas parlé d'exportation. En général, on peut dire que l'administration impériale fut un bienfait pour les provinces alpestres. Si l'on en croit Strabon, 33 ans seulement après leur rattachement à l'Empire, elles étaient si bien soumises, qu'elles payaient docilement les impôts et acceptaient le service militaire. L'an 69 de notre ère, leurs milices rendirent des services signalés au général romain Cécina dans sa guerre contre les Helvètes, et plus tard, on retrouve ces fils des Alpes comme soldats réguliers à Vindonissa et dans d'autres camps, certains fort éloignés. La romanisation qui, dans la plaine au delà du Rhin, rencontrait maints obstacles, faisait de rapides progrès en Rhétie proprement dite; au point de vue linguistique, les éléments rhétique et celtique étaient peu à peu supplantés. Cette romanisation fut plus complète et plus rapide encore dans le Tessin et dans les vallées méridionales des Grisons appartenant à l'Italie. C'est un fait significatif que les fortifications romaines, près de Promontogno, dont les ruines subsistent encore, aient correspondu assez exactement à la frontière des langues: le latin, d'une part, parlé par la tribu autonome des Bergalei, d'autre part, le dialecte lombard, prédominant de Chiavenna, au val de la Maira. Il est remarquable aussi que dans la Valteline, habitée autrefois par les Etrusques, ainsi que dans les vallées de Poschiavo et de Mesocco, l'ancienne langue rhétique ait dû céder devant l'italien.

Il est impossible de dire quelles sont les localités des Grisons qui datent réellement de l'époque romaine. Dans les Itinéraires on rencontre *Tinnetio* = Tinzin; *Murus* = Promontogno et *Curia* = Coire. Cette dernière localité était la tête de la ligne du réseau des routes rhétiques commencé par Auguste et terminé par Tibère et Claude; mais il semble qu'elle ne soit devenue la capitale de la *Rætia prima* que sous Dioclétien (284-305 ap. J.-C.), lors de la division en provinces. « De Reichenau, où confluent le Rhin antérieur et le Rhin postérieur, partait une ancienne voie romaine, qui laissait Coire de côté et, par Tamins, Foppa, et le Kunkelpass (*Cuncula*) gagnait Vättis (*Vadura*), la *Porta Romana*, au-dessus de Ragaz, et Sargans » (H. Meyer). Sous Constantin (324-337) la province ainsi réduite fut rattachée sous le même nom à la préfecture et au diocèse d'Italie, tandis que le Tessin et les vallées de Poschiavo, de Bregaglia et de Mesocco, qui s'ouvraient vers le Sud, continuaient à appartenir à la province de Ligurie qui avait son chef-lieu à Milan.

Le sort du Valais fut autre. Des inscriptions nous apprennent que les quatre peuplades des Ubères, des Séduinois, des Vèragres et des Nantuates, dont les chefs-lieux étaient, respectivement, Sion, Martigny et Saint-Maurice (*Aquanum*) formaient des communautés distinctes, et que le trafic par le *Mons Pœninus* était très actif. Les fouilles, de leur côté, permettent de conclure que les bains de Loèche étaient déjà fréquentés au temps d'Adrien, et que Brigue, Lens, Sierre et Conthey étaient également habités d'une façon stable. Sous Marc-Aurèle la *Vallis Pœnina* fut séparée de la Rhétie et forma, avec la Savoie voisine, un district qui fut administré par un fonctionnaire de rang inférieur: le *Procurator Augusti Alpium Atreclianarum et Pœninarum jure gladii*. Le premier de ces noms reste inexplicqué, et nous ne connaissons pas les frontières de ce district *atreclianus*. On suppose qu'il s'étendait de la Morgè à l'Arve, car sous Vespasien déjà, un légat de cet empereur, *Propretor* de l'armée en Haute Allemagne, intervint à la Forclaz de Prarion près de Saint-Gervais, dans un différend de frontière qui s'était élevé entre les *Viimnenses* (*sic*; non pas: *Viennenses*) et les *Centrones*. A côté de la nouvelle organisation provinciale des Grisons et du Tessin, dont il a été question plus haut, le Valais, le Chablais et le Faucigny furent, sous Constantin, réunis à la Tarentaise, formant un nouveau district, entre la préfecture d'Italie et les provinces gauloises. Son nom était *Provincia Alpium*

Graiorum et Pœninarum. Elle se divisait en deux : la *Civitas Centronum*, avec *Darantasia* (aujourd'hui Moûtier en Tarentaise) pour capitale, et la *Civitas Vallensium*, capitale *Octodurum* (Martigny). Cette dernière localité qui déjà sous Tibère était le chef-lieu des quatre cantons penniques, reçut sous Claude le rang de cité, en tant que *forum Claudii*, et participa ainsi au *ius Latii*. Lorsque le christianisme fut introduit en Valais vers 350, Octodurum fut choisi pour siège de l'évêché jusqu'à ce que cette dignité passât à Sion (vers 580). C'est la dernière fois que le nom de Valais apparait conjointement avec celui d'Alpes.

6. **Les Grandes Invasions et les migrations ultérieures dans les Alpes.** — Ce qu'on a coutume d'appeler « les Grandes Invasions », époque qui débute à l'arrivée des Huns dans l'Europe orientale en 373 et finit par la chute de l'Empire Romain d'Occident en 476, ne fut en réalité, pour les Alpes du moins, que la conclusion provisoire d'une longue période d'évolution. Rüttimeyer la définit ainsi : « Une nation après l'autre, comme les vagues d'une marée montante, venaient se heurter à la barrière des Alpes et s'y briser, laissant derrière elle des îlots de population qui se réfugiaient dans les vallées fermées des Alpes ». Ceux qui vinrent en premier furent les *Alémanes* qui s'établirent, dès 406 ou 407, sur tout le Plateau suisse; ils s'arrêtèrent d'abord à l'Aar et au pied des Alpes; plus tard, renforcés par des migrations colonisatrices, ils remontèrent la Sarine vers 454 et pénétrèrent dans les vallées de l'Oberland bernois. Ils furent suivis, une génération après la première migration, par les *Burgondes*. En 443, ceux-ci furent déplacés par Aëtius des environs de Worms en Savoie (*Sapaudia*), d'où ils se répandirent d'un côté jusqu'à l'Aar, de l'autre jusqu'en Valais. Dans le pays qu'ils prirent aux Alémanes entre la Sarine et l'Aar, ils furent assimilés et adoptèrent la langue alémanique. De même, l'allemand finit par prédominer sur le cours supérieur de l'Aar, et dans les vallées de la Kander et de la Simme, même après que ces contrées furent soumises à la domination burgonde. Dans le Valais par contre, c'est le français ou plus exactement le franco-provençal, qui l'emporta jusqu'à Loèche; c'est là l'origine des noms des vallées de la Viège, dans lesquels on avait cru trouver une influence italienne, voire sarrasine. Mais en amont de Viège et jusqu'au Grimsel, la suprématie de l'allemand importé par les Alémanes est incontestable : les noms de Reckingen, Blitzingen, Glüringen, etc. en sont la preuve. « Ainsi la frontière politique s'avança du côté de l'Est au delà de la limite des langues. Une ligne qui, partant du Haut-Valais, remontait le Grimsel et le Brunig, longeait le lac de Thoune, suivait de là le cours moyen de l'Aar jusqu'à son confluent avec la Siggern, en aval de Soleure, et, franchissant le Jura, s'en allait au Sud de Bâle dans la direction de Sundgau, déterminait en Suisse, vers l'an 500, autant qu'on peut s'en rendre compte, la limite entre le royaume burgonde et l'Alémanie, devenue franque dans l'intervalle. Mais le royaume de Bourgogne passa aussi, en 534, sous la domination mérovingienne qui s'étendit dès lors sur toute la partie occidentale des Alpes suisses ». (Dierauer).

Les vallées méridionales des Alpes qui, plus tard, partagèrent les destinées changeantes de la Haute-Italie, n'avaient pas été touchées par toutes ces invasions; de même les immigrants ne pénétrèrent pas d'abord dans la citadelle rhétique à partir du Nord. Mais, le royaume des Ostrogoths fondé en 493, sur lequel régnait Théodoric, s'avancât du Sud vers les Grisons; c'est là qu'après les catastrophes de 496 et 500, ce qui restait des Alémanes trouva appui et protection, jusqu'au moment où il fut soumis à la domination franque en même temps que les populations rhéto-romanes, vers 538.

Bien que, pour la première fois depuis l'époque romaine, le pays alpin tout entier fût ainsi soumis à une administration unique, on ne saurait encore parler d'une Histoire des Alpes et pas même encore sous les Carolingiens. Nous n'avons que de très maigres renseignements sur l'intérieur du pays où, sous un autre nom souvent changé, le vieil état de choses continuait à subsister. Il n'est question d'économie alpestre ni dans la *Lex Burgundionum* du roi Gondebaud (vers 500) ni dans le droit public des Alémanes, dont la codification définitive date de

717-719. Dans le testament de Tello, évêque de Coire (766) où ce Victorio, fils d'un *praeses Rätur*, lègue aux trois églises de Sainte-Marie, Sainte-Martin et Saint-Pierre « in Desertina » (Disentis), les biens qu'il possédait dans la vallée du Rhin antérieur, il est bien question d'un certain nombre de liefs, tels que Sagens, Brigels, Hanz et Trons et d'ailleurs à Lugnez et Obersaxen, mais quelques-uns seulement sont désignés comme « Alpes » tel que Agise (où ?) et Naulo (Naul da metz). Et ici, la culture des champs et l'exploitation des pâturages reposaient sur de très vieilles coutumes, qui n'avaient jamais été sérieusement menacées. Mais, en dehors des Grisons, nous ne trouvons à cette époque des localités un peu importantes et des vallées habitées qu'au pied des montagnes. Bellinzone (Bilitione ou Bellitiona) n'est mentionnée pour la première fois qu'en 590. Uri en 732, Scherzligen et Spiez en 761, Lucerne vers 840.

Les expéditions guerrières même n'ont fait qu'effleurer nos Alpes pendant les Invasions. Si l'on pouvait se fier davantage aux notes fragmentaires du Byzantin Ammien Marcellin, qui était presque contemporain de ces événements, on admettrait que l'Empereur Constantin a fait une campagne contre les Alémanes du Linzgau (354). Partant de Milan il aurait traversé les *Campi Canini*, dans la plaine du Tessin, entre Magadino et Bellinzone, connue par ses chaleurs torrides (*Hundstagshitze*) et passé ainsi le Saint-Bernardin. Mais la mention du lac de Constance dans la description rend le fait suspect. Les Guerres Alpines des Francs contre les Lombards qui occupaient l'Italie depuis Alboin (568) mais qui ont en grand peine à pénétrer profondément dans les montagnes de la Rhétie, méritent peut-être plus de créance. Il est très douteux que la tour de Didier à Stalvedro en Léventine et celle dites « des Lombards » à Hospental dans l'Urseren remontent à cette époque. Quand, en 590, les Francs attaquèrent les Lombards, ils partagèrent leur armée en trois colonnes. D'après Grégoire de Tours, celle de droite attaqua Milan. après avoir peut-être passé le Grand Saint-Bernard, celle de gauche doit avoir traversé le Septimcr, car elle atteignit Côme par Chiavenna. L'armée du centre semble être descendue du Saint-Bernardin, car elle vint attaquer, assez imprudemment, Bellinzone, où son chef Olo trouva la mort (Ehlmann). De la victoire que Charlemagne remporta en 773 sur Didier, la campagne de son oncle Bernard seule nous intéresse; parti de Genève, il traversa le Mont Joux (mons Jovis ou Grand Saint-Bernard). Ensuite des luttes entre le Pape et l'Empereur (Querelle des Investitures) et de l'apparition de puissances territoriales, l'époque qui s'étend de la fondation du Saint Empire romain-germanique aux débuts de la Confédération suisse amena plus de vie et de mouvement dans les hautes Alpes.

C'est alors que nos Alpes furent traversées par un nombre incalculable de pèlerins allant à Rome, de marchands et d'agents politiques, de princes et de princesses fugitifs, de rois allemands allant se faire couronner à Rome, ou en revenant. Nous donnerons plus loin une vue d'ensemble et quelques exemples types de ces événements. Mais souvent aussi nos montagnes retentirent à cette époque « sans lois » de cris de guerre ou d'appels au secours poussés par les voyageurs attaqués. Des peuples inconnus jusque là y firent leur apparition. Parmi ces derniers, citons les Hongrois et les Sarrasins, — car nous ne croyons nullement à la présence des Huns dans le Val d'Anniviers, des Frisons dans le haut Hasli, des Suédois dans les Waldstätten.

Les *Hongrois* apparaissaient pour la première fois, dans la Marche orientale allemande en 862; en 899, ils pénétrèrent en Italie en traversant les Alpes orientales; en 901, nouvelle irruption qui ne sera pas la dernière. Là, ils se mettent au service du margrave Béranger d'Ivrée, qui était en guerre contre Rodolphe de Bourgogne; ils quittent le pays en 924 et, par le Mont Cenis, passent en Gaule. En 926, venant de Souabe, ils pillent le couvent de Saint-Gall. Ce doit être à ce moment ou un peu plus tard qu'ils traversent l'évêché de Coire.

Les *Sarrasins* restèrent plus longtemps encore et firent plus de mal. Venant d'Espagne, une bande pillarde de ce peuple s'était installée, en 888, à Fraxinetum (Garde-Frenet, près Fréjus, dans le Var). En 906, elle traversa

les Alpes occidentales, et en 913, se fixa définitivement à Acqui, sur la Bormida, non loin d'Alexandrie. En 921, on les trouve au Grand Saint-Bernard, où ils déponillent les pèlerins anglais se rendant à Rome. Leur présence y était tolérée, ainsi qu'en Italie, en vertu d'un accord conclu entre le roi Hugo et son adversaire le margrave Bérengar déjà cité. En 936, ils passent les Alpes, — nous ignorons par quelle voie, — et pillent l'évêché de Coire, qu'Othlon I^{er} d'ailleurs dédommagea par la donation des terres et de la collation de Zizers (Acte du 28 décembre 955). En 940, c'est le tour de Saint-Gall de recevoir leur visite. La même année ils brûlent Saint-Maurice, ainsi que le constate à son très grand regret l'évêque Ulrich d'Augshourg, qui avait auparavant aussi visité le couvent d'Einsiedeln, fondé, à ce qu'on dit, en 861. Bien qu'en 941, Fraxinetum, leur berceau et leur repaire, fût tombé entre les mains d'Hugo, comte de Provence et roi d'Italie, la haine que celui-ci portait à Bérengar ne leur valut pas seulement une capitulation honorable, mais même la tâche de garder la frontière entre la Souabe et l'Italie. Bérengar menacé par Hugo d'avoir les yeux crevés s'était enfui, en 941, en Souabe, en passant par le Jupitersberg (Mont Joux) tandis que sa femme Willa, alors enceinte, avait pris par le Vogelsberg (Saint-Bernardin). Tous deux furent accueillis fort amicalement par le duc Hermann et le roi Othlon, qui espéraient s'en servir comme gage vis-à-vis d'Hugo. Mais les Sarrasins, qui gardaient les cols des Alpes, empêchèrent quelque temps Bérengar et ses espions de retourner en Italie; ce n'est qu'en 945 qu'il y parvint en passant presque incognito par le Vinstgau. On n'est pas au clair sur l'extension vers l'Est de la surveillance des Sarrasins; j'ai renoncé depuis longtemps à l'idée qu'ils auraient gardé les passages de la vallée de Saas. Lors de son retour en Allemagne, d'où il était venu par le Brenner, le roi Othlon I^{er} traversa le Septimer avec sa nouvelle épouse Adélaïde, — fille de Rodolphe et veuve de Lothaire — que poursuivait Bérengar; il n'y fut pas, que nous sachions, molesté par les Sarrasins, qui peu de temps auparavant avaient dévasté l'évêché de Coire. Mais ceux-ci continuèrent longtemps encore leurs pillages dans l'Ouest. L'église de Bourg-Saint-Pierre possédait autrefois une inscription qui devait avoir été composée entre 1019 et 1038; elle faisait allusion aux maux que souffrit par eux le Val d'Entremont. En 973 encore, ils firent prisonnier, à Orsières, Majolus, abbé de Cluny, qui revenait de Rome, et exigèrent de lui et de ceux qui l'accompagnaient, une rançon de 1000 livres d'argent. Peu après ils disparaissent de l'histoire des Alpes et après qu'en 1038 l'Empereur Conrad II eut réuni sous sa ferme domination l'Allemagne et la Bourgogne, les Alpes connurent la tranquillité pour des siècles.

Après une longue interruption, due aux luttes entre le pape et l'empereur, qui commencèrent avec Grégoire VII (Querelle des Investitures), luttes dans lesquelles Burgondes et Alamannes furent de nouveau séparés, une nouvelle réconciliation se fit. Quoique passagère, cette réconciliation fut importante pour l'avenir lorsque, sous Berthold V de Zähringen, les alleux des bords de l'Aar et de l'Emme et ceux de l'Oberland bernois furent rattachés au Rectorat de l'Evêché de Sion, et à l'autorité (Hausmacht) des vassaux que les Zähringen avaient dans le pays d'Uri et l'Oberland grison. Cela ne se fit pas sans luttes; on parle d'une victoire du duc dans la vallée de Grindelwald en 1191 et d'une défaite dans le Valais, en 1211, près de la *Villa Gestimm*, localité que l'on a recherchée dernièrement non pas près d'Obergestelen dans la vallée de Conches, mais près de Niedergestelen dans les environs de Rarogne (d'après W. A. B. Coolidge A G 1916). L'expédition n'aurait pas passé le Grimsel, mais le Lötschenpass. On n'a pas de détail sur l'extension de la puissance des Zähringen dans les Alpes, qui prit fin à la mort de Berthold V, mort sans enfant le 12 février 1218. Mais son influence est évidente. Nous pouvons nous en faire à peu près l'idée suivante: « Dans le pays habité par une population de langue romane, ainsi que le prouvent certains noms de lieux et des restes du dialecte qu'elle parlait, et qui s'étendait de Truns et de Tavetsch à travers la vallée d'Urseren et le pays d'Uri, jusqu'à l'Oberland bernois et au Haut-Valais, pénétrèrent, dès le haut Moyen Age et jusqu'au XII^e siècle, des paysans de race ger-

manique; cette migration, dont on sait fort peu de chose, créa des colonies germaniques non seulement dans les Waldstätten et le Haut-Valais, mais aussi dans l'Oberland



Carte de l'Albula, d'après les *Itinera alpina*, de J.-J. Scheuchzer, 1723.

bernois, dans les anciennes possessions du couvent d'Einsiedeln et ailleurs. » (Mnoth).

La présence des Zähringen dans les Alpes depuis le XI^e siècle est prouvée par des noms de personnes et de châteaux du territoire de l'Abbaye-principière de Disentis qui, par ses princes et ses conventuels, était en relation avec le Valais, Uri, voire Berne et des contrées plus éloignées encore. Il en est de même dans le pays d'Uri. Ce n'est certes pas un hasard que tout près du château de Rinkenbergr, dans l'Oberland grison, château qui appartenait aux Zähringen, il y ait de nos jours encore un village qui s'appelle Zignau; que les noms de Oppligen et de Wiler, aussi bien près de Seedorf dans le canton d'Uri qu'à Kiesen et de Brienz dans celui de Berne, remontent à des fondations des dynasties de Brienz-Ringgenbergr, eux-mêmes apparentés aux sires de Rarogne en Valais, aux Schweinsberg-Attinghansen de l'Emmenthal et du pays d'Uri, et aux von Signau de l'Emmenthal. « Cette famille, dont, en 1146, les terres étaient dispersées entre la vallée du Rhône, le pied de l'Urrotstock et le lac de Bieme » (Durrer), semble être originaire du pays. Une quantité d'alleux unterwaldiens appartenant à des gens de Brienz, marquant la route qu'a suivie vers Uri leur colonisation, et cela avant le rectorat des Zähringen. Nous pouvons ainsi constater toujours plus clairement la puissante poussée qui, au XII^e siècle, amena les Alamannes de la vallée du Hasli et du lac de Brienz dans le Valais, Uri et les Grisons. Il est certain que les Zähringen ont, sinon provoqué directement, du moins favorisé ce mouvement qui était dans leur intérêt. Après leur disparition, il ne s'est pas arrêté, mais parfois, sous les nouveaux dynastes, il a pris une autre direction, à l'occasion il a même changé de sens.

Au XIII^e siècle apparaissent dans les Alpes, à côté des Brienz-Ringgenbergr et de leurs parents, les Wädswil-Unspunnen et les Eschenbach, qui furent dépouillés peu à peu, par le couvent d'Augustins, fondé en 1130, à Interlaken, de tous leurs droits baillivaux, à Grindelwald et dans la vallée de Lauterbrunnen, ainsi que les sires de Rarogne, ceux de la Tour-Châtillon (en allemand vom Turm zu Gestelen), les majors du Simplon et de Viège et les comtes Blandrate.

Les Seigneurs de Gestelenburg ajoutèrent à leurs possessions primitives, dont faisait aussi partie le Lötschenal, depuis 1233, des terres dans la vallée de Loèche (1252) à Zermatt et à Saint-Nicolas, à Sierre et (peut-être) dans

le Val d'Anniviers, si bien qu'à la fin du XIII^e siècle, Jean de La Tour était le plus puissant seigneur du Valais. Nous dirons dans la suite quelques mots des déplacements de population dont il est l'auteur. Dans le majorat de Viège, dont dépendait la vallée de Saas, les comtes de Hubschbourg, qui possédaient également des terres dans ce qui devait être plus tard les Dixains de Brigue, de Naters et celui de Conches, furent remplacés par les de Castello. Ces derniers possédaient aussi des terres dans le val di Vedro, à Antigorio, à Formazza et à Anzasca, et nous les retrouvons comme vidames de Sion, Naters et Conches. Hoppeler a établi que le majorat du Simplon avait passé successivement entre les mains de Guillaume de Môrel, Jocelyn de Castello, Henry et Rodolphe de Rarogne et, dès 1257, dans celles d'une famille de ministériaux dont La Tour était un fief de la *mensa Episcopalis* de Sion. Le dernier d'entre eux, le jeune sire Jean I^{er}, avait épousé la fille de Werner II d'Attinghausen, landammann d'Uri; en 1334, il vendit ses droits sur La Tour et le majorat du Simplon à l'évêque de Sion; sa veuve, Ursule, se retira dans le pays d'Uri.

L'origine des comtes de Blandrate se perd au X^e siècle dans la confusion suscitée par les luttes pour la possession de la royauté en Italie. Nous en trouvons d'abord une branche dans le val Sesia inférieur et dans l'Ossola; elle n'apparaîtra que plus tard en Valais. Ces comtes mirent peu à peu la main sur l'héritage des Ornavasso, au bord du lac Majeur, et sur ceux des barons de Castello et de Viège; ils réunirent à ce domaine une grande partie des fiefs du Haut-Valais qui relevaient de la Table épiscopale de Sion. Leur puissance arriva à son apogée en 1250, quand Godefroy III de Blandrate se maria. En 1249 il avait hérité en commun avec Jocelyn de Viège (de la maison de Castello) de tous les droits qu'avait Thomas sur son vidomnat de Sion. Sa femme Aldisia, fille de Pierre de Castello, major de Viège, lui apporta, à la mort de son père, en 1259, le majorat et les deux vallées de la Viège, car les femmes héritaient de ces fiefs. En 1250, Godefroy avait aussi acquis, par un accord amical, tous les vassaux que Pierre Crolamonte de Castello avait dans le val Anzasca; en 1262 enfin, Macugnaga disparaît du rôle des biens du couvent d'Arona. Ainsi les Blandrate pouvaient à leur guise commander la grande migration valaisanne dont nous allons parler.

L'excédent de population germanique qui, au X^e siècle, déborda de l'Oberland bernois, s'écoula en partie vers les vallées méridionales des Alpes, dont les habitants, peu nombreux, parlaient un dialecte roman. Nous décrivons ici ces migrations dans l'ordre géographique, d'Est en Ouest, qui ne coïncide pas avec l'ordre chronologique, sur lequel nous sommes mal renseignés. Pour arriver dans le val d'Antigorio, ils ont probablement pris par le Gries qui n'est, en somme, que la continuation du Grimsel. Ils s'installent dans cette région et s'étendent jusqu'à la frontière d'Unterwald. Partant de Pomat, ils semblent avoir atteint à l'Est, Gurin (Bosco), dans le Tessin (la première mention de l'église de ce village remonte à 1253) en passant par la Furka inférieure, et, à l'Ouest, Saley et Ager. Ceux qui ont passé le Simplon ne paraissent pas être descendus, au Sud, plus loin que le défilé de Gondo qui forme encore à l'heure actuelle la frontière entre l'allemand et l'italien. En 1301, nous rencontrons, à côté de Rossinus de Formazza et de «Johann von Pilianna im Eschental», un certain Qualterinus du Simplon, bailli des Walser du Rheintal. Où il faut chercher *Priiana im Eschental*, je n'en sais rien. Jusqu'au XV^e siècle, la Toce inférieure n'est peuplée d'Allemands qu'à Ornavasso (Ornaväsch). Il n'est pas possible de savoir comment ils y sont arrivés, car ils sont tout à fait séparés des autres colonies allemandes de la Haute-Italie. Les rapports ecclésiastiques qui se sont maintenus, depuis des temps immémoriaux et, dans la tradition populaire, jusqu'en 1842 avec Naters et Glis, s'expliquent par les relations que les sires d'Ornavasso entretenaient avec le Simplon et la vallée du Rhône. A côté de Jocelyn de Naters apparaît un Jocelyn d'Ornavasso, prébendé de la collation du Simplon. C'est par le Simplon ou par le val d'Anzasca que les Teutons (*Teutonicis*) doivent avoir atteint le lac Majeur. Quant à Macugnaga, ils y sont arrivés incontestablement par le Monte Moro, d'où

ils sont descendus le long de l'Anza, jusqu'à Pestarena et Bannio. Le 16 août 1296, à Almagell, dans la vallée de Saas, un certain Burginer, notaire, rédige un acte, par lequel, d'une part, les gens de Solxa (Saas), Morgonum (Stalden), Zauxon (Saint-Nicolas) et Pratobornum (Zermatt), représentés par Jocelyn de Blandrate, major de Viège, ceux de Valenzasca et de Macugnaga, d'autre part, représentés par leurs syndics, déclarent vouloir mettre fin à leurs vieilles querelles par une paix durable, et tomber d'accord sur la question du trafic frontière, en particulier sur les relations avec Novarre et Valsesia. Ce document prouve, ainsi que celui de 1260 dont il y a été question plus haut, l'existence de relations



Les sources et le glacier du Rhône, d'après les *Itinera alpina*, de J.-J. Scheuchzer, 1723.

dès longtemps réglées entre les populations parentes qui habitaient les deux versants du Monte Moro. La majorité des habitants parlaient certainement déjà allemand, sans quoi les documents de 1296, 1297 et 1300 n'employeraient pas uniquement les noms allemands de Stalden, Martiswald et Saas, tandis que les signataires et les quelques libres cités ont des noms romans. Du val Anzasca, les Allemands pouvaient arriver à Rimella par le col de Baranca ou de Dorchetta. De là partaient des routes qui menaient à Rima et peut-être aussi à Carcoforo (Kirchhofer) dans le val Sermenza. Le document de 1291 et un accord conclu le 31 août 1270, à Brusson, entre le margrave Iblettus d'Aoste, seigneur de Challant, et les gens de Valsesia, nous indiquent la route que doivent avoir suivie les Allemands de Macugnaga dans leur marche vers l'Ouest. Elle conduisait à Alagna par le col Turlo, le *grosse Turle*, comme ils l'appelaient. A Alagna comme à Pestarena et à Gondo, se trouvaient des mines d'or qui les tentaient; ils se répandirent de là, en amont, jusqu'aux sources de la Sesia, où toutes les Alpes portent des noms allemands, et en aval jusqu'à Pregemelle (Riva) dont Aegidius Tschudi dit : *Josque Kilchöri. tutscher Sprach, Pregmello oder Pressmelch im Tal*

Sesia. Dans le voisinage de cette localité, mentionnée déjà en 1217, les traces allemandes sont particulièrement fréquentes dans le Val di Sogna et à Valdobbia. Du Val di Sogna des sentiers très praticables les auraient conduits dans la partie inférieure de la vallée voisine de la Lys, où leurs traces sont aujourd'hui perdues. Mais il est plus probable qu'ils allèrent directement du Valais à Gressoney, aujourd'hui encore le centre du germanisme au Sud du Mont Rose, en passant par le col du Théodule, les Alpes supérieures d'AYAS et la Bettafurke; les chalets de Verra ont dû faire partie primitivement de la paroisse de Praborgne, et les environs de San Giacomo, l'église paroissiale supérieure, s'appellèrent longtemps « le canton des Allemands ». Les relations très suivies que les seigneurs de Challant entretenaient avec l'évêché de Sion, autorisaient ce passage, et l'accord de 1270, qui interdit la route aux « pillards du val Anzasca qui reviennent du val Challant », prouve que c'était un fait coutumier. Le col d'Olleu permettait aux gens de Gressoney de communiquer avec leurs compatriotes du Valsesia. Un peuple si répandu devait être nombreux. Une émigration en sens inverse, partie de la vallée

commune indépendante, ayant son ammann et ses conseillers judiciaires (échevins) propres; néanmoins son sceau est celui de Rheinwald. Une autre commune d'hommes libres, qui avait pour patron St-Théodule et dont le dialecte prouve l'origine valaisanne, s'est fondée, semble-t-il, entre 1335 et 1383 à Tschappina sur l'Heinzenberg. Ses habitants doivent être arrivés là de Salien en passant la « Stäge », le Glaspas. De même aussi, le hameau de Tenna, situé très haut sur la rive gauche de la Rabiusa, doit avoir été fondé, à une époque qu'il est impossible de préciser, par des colons venus de Salien. Il semble qu'on puisse aussi considérer comme une preuve de l'origine valaisanne des habitants allemands d'Obersaxen, les faits que la fête du village tombe le jour de la St-Théodule, et que, en 1398, le seigneur de Rhazüns se porte garant de son gendre Guiscard de Rarogne, en engageant son bien d'Obersaxen. Vals est aussi une de ces colonies allemandes. Dans le rôle des redevances dues aux seigneurs rédigé en latin par le bailli de Vals apparaissent dès le début du XIII^e s. dans la partie romane de la vallée, des noms allemands. Il est probable que ces colons sont venus du Rheinwald en passant par le Valsenberg; Saint-

Pierre, patron du Rheinwald, figure également sur le sceau de Vals en 1551. Une série de documents du XIV^e s., mentionnent aussi de nombreux noms germaniques à Valendas et à Versam qu'on atteint facilement de Tenna. Il faut ajouter qu'à Obersaxen, Versam et Valendas, on parle un dialecte valaisan. D'après un document de 1289, les seigneurs de Vals-Werdenberg ont donné la vallée de Davos en fief héréditaire à un certain Guillaume et à ses compagnons; l'ammann était responsable de la perception des redevances. A côté de ces habitants d'origine récente, dans les arides vallées latérales de Glavadel, Fluela, Dischma, Sertig et Laret se trouve une vieille population romane. Le dialecte qu'on parle aujourd'hui encore à Davos ne laisse aucun doute sur l'origine valaisanne de maître Guillaume et de ses compagnons. Les



Carte de l'Urseren, d'après les *Itinera alpina*, de J.-J. Scheuchzer, 1723.

de la Lys, ne se produisit qu'à l'époque de la Réforme et encore seulement sous la forme d'un départ de quelques familles de commerçants qu'on retrouve à Berne, à Zurich, à Constance et jusqu'à Augsburg. Cette migration, dont nous pensons pouvoir fixer le début au XII^e siècle, ne pouvait se faire sans le consentement des seigneurs sur les terres desquels elle passait. Et elle ne fut qu'en partie spontanée. Preuve en soit le fait qu'en 1260 Jocelyn de Blandrate se réserve catégoriquement le droit d'envoyer dans la paroisse de Viège ceux de ses nouveaux sujets du val Anzasca qui refuseraient l'obéissance, et de les y retenir: *quod dictus dominus omnes possit capere in persona et rebus eos et suos heredes et eos et eas possit ducere ad plebatum Vespiae et in ea detinere*.

La pression exercée sur les migrations des Walser et des gens du Lötschental auxquels nous arrivons maintenant est plus évidente encore. Nous avons déjà rencontré une colonie de ces hommes, à moitié libres, dans le Rheinwald en 1301. Ils semblent être des descendants de ces Teutons de la vallée de Schams à qui Walter IV de Vals accorda une charte le 10 octobre 1277; cette dernière renferme les principes de ce qui deviendra plus tard le « Walsrecht ». La seconde colonie allemande du Rheinwald (*Vallis Rheni*) semble être Salien. Le nom de Nufenen indique le chemin qu'ils suivirent; ils paraissent, en effet, avoir franchi le Salienberg qui est facilement accessible. Nous les y trouvons en 1326, organisés en

Walser de Davos se répandirent bientôt dans le Prättigau, à Churwalden et jusque dans le Vorarlberg. Les habitants du val d'Avers parlent aussi un dialecte valaisan inaltéré. Seul un Valaisan peut comprendre comment leurs ancêtres ont pu passer avec leur bétail par les sentiers, véritables casse-cou qui mènent de Schams dans le Haut-Avers qui a des communications plus aisées avec la route du Septimer par des cols praticables quoique élevés. Leurs colonies ont aujourd'hui complètement disparu du Calfeisental, ensuite de migrations vers Sargans à partir de 1477. Mais au XIV^e s., nous y trouvons encore des gens portant des noms allemands; ils dépendaient de l'abbé de Pfäfers « selon le droit des Walser » et reçurent de lui, en 1346, l'Alpe de Sardona. Un *Amanengnot* de 1379, et l'*Ammannsboden* (biens, terre appartenant à l'ammann) indiquent leur situation juridique; mais c'était des gens disséminés qui ne formaient pas une commune organisée. Le dernier ammann est mentionné en 1518. Ces détails ne nous donnent pas une vue d'ensemble satisfaisante, mais il est certain que les relations de parenté qui unissaient aux dynastes du Valais les Vatz et leurs héritiers, les Werdenberg-Sargans, permirent d'utiliser cette force populaire inemployée pour améliorer la colonisation de leurs domaines montagnards des vallées du Rhin antérieur et postérieur, du Landwasser, de la Landquart et jusque dans l'Oberland Saint-Gallois qui n'était habitées que par une population romane clairement. Mais les re-

lations entre seigneurs et communes indépendantes, de la Reuss au Rhône, étaient très actives, elles aussi. Bien des faits le prouvent, nous en citerons quelques-uns : en 1354, le chevalier Jean d'Attinghausen, landammann d'Uri, est en même temps recteur du Valais en amont de Viège (il ne s'agit pas là, d'ailleurs, d'une nomination faite par l'empereur); Conrad de Silenen, le fils du landammann d'Uri en charge en 1291, se rend à Viège où il épouse une riche héritière, et fonde une petite dynastie; enfin, en 1346, les communes de Viège, Naters, Mörel, Ernen et Münster concluent une alliance avec la communauté d'Urseren afin d'assurer la sécurité de la route du Saint-Gothard.

Trois noms dominent l'histoire de la migration des habitants du Lötschental. Ce sont ceux de Pierre IV, Jean 1^{er} et Pierre V de La Tour-Châtillon. Le premier partit en campagne pour vider par les armes une querelle de vassaux qu'il avait avec Boniface de Challant, évêque de Sion; il était à la tête des troupes des sires de Rarogne, Naters, Viège et Mörel, augmentée d'un fort contingent de montagnards de l'Oberland bernois, venu par la Gemmi. Il subit une sanglante défaite à la «Seufzermatte» près de Tourtemagne (1294) et dut accepter la paix proposée par le roi Albert. Mais il n'adhéra pas, comme l'avait fait Jocelyn de Viège (de la famille de Blandrate) et la commune de Loèche, à la convention signée le 4 février 1296, pour une durée de dix ans, entre Berne et Sion. Son fils Jean continua sa politique hostile à Berne, dont la puissance croissait, et aux Waldstätten; il épousa de même sa querelle avec l'évêque de Sion, ce qui devait causer la ruine de sa maison. Elisabeth de Wädswil, qu'il épousa vers 1294, lui avait apporté en dot des terres situées dans la vallée du Rhône, le Lötschental et le long de la Dala; il acquit en outre un certain nombre de propriétés dans l'Oberland bernois, entre autres à Frutigen et dans le Kiental. Il était très lié avec Pierre de Wissembourg, qui avait épousé sa sœur, et Jean de Ringenberg, dont la femme était la sœur d'Elisabeth de Wädswil. Felsenburg, Mülinen et Scharnachtal sont cités également dans divers documents comme appartenant à la famille de La Tour; il en est de même encore des terres de la vallée inférieure de Lauterbrunnen, pour autant qu'elles n'avaient pas passé de la famille de Wädswil au couvent d'Interlaken. Tatarinoff a montré en effet qu'en 1240 Walter de Wädswil, d'accord avec sa mère, Ida d'Unspunnen, avait vendu au couvent l'Alpe de Sefinen, ainsi délimitée: *von Brünlin und von Fortegg uf unz an den Grät und von Spizzenegga in unz uf Seufzergen*. Depuis la mort du beau-père de Jean de La Tour, en 1302, les routes de Lötschen à Lauterbrunnen, par le Lötschenpass, le Dündengrat et la Seffinenfurge, étaient ouvertes à ce dernier. Il pouvait mettre à exécution les plans de colonisation de ses terres bernoises par des serfs valaisans qui depuis un siècle déjà étaient soumis. S'il redoutait le premier de ces cols, d'ailleurs peu dangereux, mais où se trouvaient des glaciers, il avait la ressource de faire passer ses gens de Kippel à Loèche-les-Bains, déjà fréquenté par les Romains, par le col du Resti ou celui de Faldum; il pouvait encore traverser la Gemmi (qui fut l'objet, en 1318, d'un différend de frontière qu'il trancha) pour gagner Kandersteg. A la rigueur aussi, si les gens de Lötschen préféraient ne pas emprunter le Dündengrat, assez difficile, il leur était loisible de suivre simplement le cours de la Kander jusqu'à Scharnachtal, toujours sur le territoire des de La Tour; de là, ils gagnaient facilement le Kiental. C'est une de ces routes que doivent avoir suivies les «Lötscherra» que nous trouvons, en 1306, *seshaft uf Planalpa* (au-dessus de Brienz). Là ils concluent un marché, et demandent l'apposition du sceau du prieur d'Interlaken, et *den vromen man herr Peterm vom Turne* (Pierre IV de La Tour), *usern gnedigen herrn und schirmeren na der Gewanheit so die Lötscherra unthar sint under ime gesin*. Ainsi ils restent encore sous la protection de Pierre de La Tour, quoique se trouvant déjà dans le bailliage de Brienz ou sur des terres appartenant au couvent d'Interlaken. En 1331, doit avoir lieu une seconde migration dont les participants se désignent: *nos communitas dicti Lötscherra, parrochiani ecclesie de Steige* (Gsteig près Interlaken), *ac universi et singuli*

partem habentes in monte seu alpe dicta Sevina et in bano dicto im Tale, sitis in Lauterbrunnen; et ils renouvellent le serment de fidélité prêté à l'église d'Interlaken. En 1341, à côté d'autres, *Burchardus et Conradus fratres dicti Lötscher, habentes nonaginta annos et citra, testes jurati*, remettent sous serment les titres de possession de la terre de Gsteig à un représentant de l'évêque de Lausanne. Ces deux vieillards, au surplus, n'étaient pas natifs de la vallée; un petit fait l'indique: les 23 ressortissants du couvent qui en 1295 tenaient en fief l'alpe de Sevinen portaient tous des noms du terroir: Bischoff, Bohren, Brawand, etc. En l'an 1346 Pierre V de La Tour-Châtillon, — fils de Jean, mort en 1324, — vend pour le prix de 500 florins d'or, à l'église d'Interlaken, *min lüte die genemmet sint die Lötscher, und gesessen sint ze Gmelwahl, ze Mürren, ze Luterbrunnen, ze Trachselowinen, ze Sichelowinen, ze Amerten, und wa sie sint in der parrochia von Steige gesessen, und auch die Lötscher die uffen Blanalp gesessen sint, in der parrochia von Briens*. Ainsi c'en était fait des colonies des «Lötscher» dans l'Oberland bernois. Ils restèrent dépendants du couvent (Gotteshausleute) jusqu'à sa suppression. Mais leur esprit valaisan d'indépendance réapparaît dans les révolutions de 1349 et 1409. En 1395, Antoine, fils de Pierre V, se désista en faveur du couvent d'Interlaken des quelques droits qu'il conservait encore sur Lauterbrunnen, Gimmelwald, Mürren, et Ammertén, et du droit de collation sur l'église de Frutigen. C'est de Frutigen que partirent les derniers Lötscher; ils passèrent par Eschli et Wimmis, pendant quelque temps possession des de La Tour, nous les rencontrons en 1348 et 1353 dans la contrée de Blumenstein et dans celle de Burgstein en 1305, 1316, 1331 et 1356. Dans ces deux localités, les droits de possession des sires de Rarogne sont établis par des documents; il semble que Jean de La Tour en ait eu également.

Nous abandonnons maintenant ce sujet pour dire quelques mots rapides des

7. **Cols et routes alpestres.** — Polybe ne connaissait aucun passage dans les Alpes suisses; le seul dont il parle, le *dià Paitōv* (Strabon IV, 6 § 12) se trouvait dans les Alpes orientales. Tite Live ne nomme que le *Mons Penninus* (XXI, 38). La *Tabula Peutingeriana* et l'*Itinerarium Antonini* citent les deux routes romaines qui, partant de Côme, aboutissaient à Coire, l'une par le Splügen, l'autre par le Julier. Toutes deux d'ailleurs avaient été reconstruites sur des chemins antérieurs. On a trouvé dans l'Oberhalbstein des monnaies massaliotes frappées en Italie. L'antique colonne du Julier prouve que des divinités locales étaient adorées là, et les noms de Tarvedudum et de Splügen sont rhétiques. Il est fort possible aussi que des marchands aient occasionnellement traversé les Alpes entre le Grand Saint-Bernard et le Splügen: les objets en bronze et les monnaies romaines qu'on a trouvés au col du Théodule et au Simplon semblent le prouver. Mais ces cas étaient rares et ne concernaient que le trafic local.

Le nombre des passages augmenta beaucoup au Moyen Âge. Quelques-uns, que des glaces plus ou moins abondantes obstruaient, n'étaient pratiqués que très irrégulièrement. Ce sont: Le col de *Fenêre* qui conduit de la vallée de Bagnes à Valpelline, les troupes savoynardes y passèrent en 1234. Le col de *Collon*, entre Evölène et Valpelline; Sébastien Münster en parle, en 1544, comme d'un passage fréquenté depuis très longtemps. Le col de *Saint-Théodule*, de Zermatt à Valtouranche avec des chemins latéraux conduisant dans le Val Challant. Les *Passi di Bondo* et *di Zorca*, entre le val Bregaglia et la Valteline. D'autres passages, par contre, avaient des routes carrossables, ou tout au moins des chemins muletiers, et étaient régulièrement employés; ce sont de l'Ouest à l'Est:

1. Le GRAND SAINT-BERNARD, doublé par le col *Ferret* et allant de Martigny à Aoste. L'hospice date du XI^e s. C'est par là que passèrent, de 774 à 1414, les empereurs allemands se rendant à Rome.

2. Le MONTE MORO, entre Saas et Macugnaga, qui est utilisé en tout cas depuis 1250.

3. Le COL D'ANTRONA, de Saas à Antrona; un document de 1217 le mentionne sous le nom de *via stratu*.

4. Le SIMPLON, de Brigue à Domodossola ; l'hospice est cité en 1235.

5. Le COL D'ALBRUN, qui conduit de Binn dans le Val d'Antigorio est connu depuis le début du Moyen Age.

6. Le COL DE GRIES, entre Ulrichen et Pomat, passe, dès 1325, pour le chemin le plus direct pour transporter les denrées de Lombardie à Berne.

7. Le COL DU NUFENEN, de Stockje dans le Val d'Aigesse (Eginental), à Bedretto et Airolo, fut utilisé probablement de même que le Gries et le San Giacomo, par les Walsers qui s'établirent, entre 1277 et 1301, sur le Rhin postérieur.

8. Le COL DE SAN GIACOMO, allant des chutes de la Tosa dans le Pomat, à Bedretto et à Airolo.

9. Le SAINT-GOTHARD, qui va d'Uri à la Léventine. Il fut franchi pour la première fois, en 1236, de Biasca à Fluelen, mais il a probablement été ouvert entre 1218 et



Glacier de Grindelwald, tableau peint par Rosenberg, gravé par C. Haldenwang (1789), d'après l'Annuaire du CAS, 1903.

1225 ; en effet les gorges des Schöllenen ont été, à ce moment, rendues praticables, et l'ancien chemin traversant l'Urserenberg avait été amélioré. Il n'a été baptisé Saint-Gothard qu'en 1303, dans la Léventine.

10. Le LUKMANIER et la GREINA, allant de Biasca à Somvix dans la vallée du Rhin antérieur, sont mentionnés pour la première fois en 1303 ; les empereurs allemands se rendant à Rome ou en revenant, y ont passé en 1184 et 1186, et, probablement, en 1191, des pèlerins irlandais.

11. Le SAINT-BERNARDIN, de Bellinzona au Rhin postérieur. Il est appelé *Vogelberg* en 941, 1277, et encore en 1451 ; depuis lors on lui donne le nom de Saint-Bernardin de Sienna (1380-1441) ; il fut traversé à plusieurs reprises par les empereurs allemands : 965, 1004, 1413, 1431.

12. Le SPLÜGEN, va de Chiavenna à Thusis ; c'est un passage romain que les empereurs allemands ont néanmoins abandonné. C'est la route commerciale la plus fréquentée entre Coire et Milan.

13. Le SEPTIMER, va de Casaccia dans le Val Bregaglia à Bivio dans l'Oberhalbstein où il retrouve la route du Julier. Il y eut un xénodochium St-Petri sur le col en 831 et 849 ; un hospice y fut bâti entre 1095 et 1122, une route épiscopale construite en 1387 ; 17 empereurs y ont passé entre 823 et 1212.

14. La MALOJA et le JULIER, conduisent de Chiavenna

dans l'Oberhalbstein, en passant par le Val Bregaglia et la Haute-Engadine. Ils étaient déjà utilisés à l'époque romaine, mais la construction du Splügen leur fit perdre beaucoup de leur importance comme routes commerciales.

15. La route de la BERNINA, entre le val Poschiavo et la Haute-Engadine, n'eut un trafic assez intense que vers la fin du Moyen Age. Sa continuation naturelle est

16. L'ALBULA, allant de Samaden à Tiefenkastels où elle rejoint le Julier à qui elle faisait une forte concurrence déjà au XIII^e siècle.

Il semble bien que ce soit par ces deux routes qu'ait eu lieu le retour précipité de l'empereur Charles IV. Il partit de Crémone le 19 juin 1355, pour arriver à Augsbourg le 3 juillet, s'arrêtant à Sonzino, à Bergame, dans le val Camonica, dans la Valteline, à Coire et à Zurich.

17. L'OFENPASS va, de la vallée grisonne de Münster, qui est reliée au Vinstgau et à la vallée de l'Adige à Zernez dans la Basse-Engadine. C'est probablement par là que passèrent, en 1222, le roi Frédéric II, et en 1413, le roi Sigismund, qui tous deux venaient de Trient. Ils se dirigèrent vers Coire par la Fluela et la Strela.

Nous laisserons de côté les cols secondaires ne servant qu'à la contrebande ou au trafic local, et se trouvant sur la ligne principale du partage des eaux. Tel est le col de Muretto, connu depuis 1375, allant, par le Val Malenco, de Maloja à Sondrio, dans la Valteline. Et nous jetterons un rapide coup d'œil sur quelques-uns des cols que le Moyen Age connaissait à l'intérieur du pays, pour traverser les Alpes bernoises, uranaises ou glaronnaises. Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons déjà dit du Lötschenpass, de la Gemmi et du Grimsel, à propos des migrations des Walsers. Le col du SANETSCH (Senin), va de Gsteig près de Gesenay à Sion, est cité pour la première fois dans un document de 1252, à propos d'un différend de frontière entre

l'évêque de Sion et la ville de Berne. Le col du RAWIL, entre la Lenk et Sion, est mentionné en 1376 ; le sire Turing de Brandis, en Emmental, le franchit pour aller porter secours à son beau-père, Antoine de La Tour-Châtillon, en lutte avec les Haut-Valaisans. La FURKA et l'OBERALP étaient, déjà du temps des Romains, les passages les plus fréquentés entre le Valais et les Grisons. Mais l'ouverture de la route du Gothard leur porta un grand préjudice. Les cols du KRÜZLI (de Sedrun à Amsteg) et du BRUNI (de Disentis à Amsteg) doivent avoir servi, au Moyen Age, aux communications entre le couvent de Disentis et le Maderanertal, avec lequel il était en relations, mais on n'a pas de documents qui le prouvent.

Le col du PANIX et celui de SEGNES, aboutissant tous deux à Elm et partant, le premier de Panix, dans l'Oberland grison, le second de Flims, sont dans le même cas. Le fait singulier que des troupeaux de moutons venant de Brigels allaient depuis très longtemps pâturer sur l'Alpe de Mutsee, située sur territoire glaronnais, près du Kistenpass, semble indiquer un usage antérieur à la Réforme. Je parlerai dans le chapitre suivant d'autres anomalies ayant une signification historique et qu'on rencontre dans l'Oberland grison, le Rhätikon et la contrée de Silvretta.

Dans les Temps Modernes, depuis l'époque de la Ré-

forme et surtout au XIX^e s., le nombre des passages alpestres utilisés, notamment ceux où l'on a créé des routes carrossables, s'est augmenté dans une si grande mesure, que nous ne saurions en parler en détail dans cet article. Nous passons donc au chapitre suivant.

8. Pâturages alpestres (alpes) et noms de montagnes.— Déjà au Moyen Age, les Alpes avaient pris une telle importance au point de vue du trafic, que de siècle en siècle, voir de décade en décade, les lieux-dits se multiplient à l'infini dans les documents, si bien qu'ils forment la meilleure source de renseignements historiques où nous puissions puiser. Etant donné cette abondance, nous serons obligés de nous en tenir aux cas typiques. Nous procéderons de l'Ouest à l'Est. De 1252 à 1378, la partie du Val de Bagnes, située en amont du Pont du Quart, appartenait aux sires de Quart près d'Aoste ; cela explique parfaitement et le nom de ce pont et les allées et venues de soldats et de marchands au col de Fenêtre, pendant le Moyen Age.

« L'alpe Mundmar, — aujourd'hui Mattmark, — comprenant aussi le Distel et l'Eien devrait s'appeler Muontmor, du nom de la montagne. » Elle fut vendue, vers l'an 1300, par le comte Jocelyn de Blandrate, major de Viège, *um 40 Pfund Mörsiger Währung der ganzen Gemeinde von Saas von Martiswald hinein*.

Le Lötschental est mentionné pour la première fois en 1233 ; la croix qui est au sommet du Lötschenpass (qui conduit dans le Gastertal) apparaît en 1352 dans un acte par lequel Jean de Weissenbourg engage à la ville de Berne ses biens situés sur le cours supérieur de la Kander, qui s'étendent *ad niveos montes in Gastron, ad Crucem*. En 1366 les gens de Loèche s'allient à ceux de Lötschen ; ces derniers s'engageaient à garder les passages entre la *Bassya de Champilz usque ad das Balhorn quod est super Gandecum*. Champilz, c'est sans aucun doute Gampel ; le Balhorn, le Balmhorn, qui tire son nom d'une grotte située dans les rochers à sa base Nord-Est ; quant à Gandegg, Justinger, qui connaît aussi Baln, en parle à propos des expéditions de 1384 et 1419, l'appelle : « le col près de la croix ». En 1367, les gens de Loèche obligèrent à garder les passages non plus seulement les habitants de Lötschen, mais aussi ceux de Lagastona. Dans le document confirmant ce contrat, en 1380, on lit *illi de Leuca ajurare debent custodire passagium ad Crucem tantum*. Il apparaît ainsi clairement que, vers 1380, les limites de Lötschen ou Loèche et Gastern d'une part, celles de Frutigen de l'autre, se rejoignaient sur l'étroit plateau qui part du Lötschenpass, sous le Ferden Rothorn, longe la Regizzifurgge, et aboutit au Balmhorn. Cette « Regizzifurgge » tire son nom d'une famille Regez habitant Loèche-les-Bains.

En 1252, la Gemmiest appelée *planum de Gurmilt* et dépend du major de Loèche. En 1318, on la nomme *mons et hospitale de Curmyz* et elle appartient à Jean de La Tour-Châtillon. En 1374, on parle d'une barricade de bois destinée à empêcher les incursions des Valaisans dans la vallée de la Kander, qui y pénétraient par les gorges. Cela n'a de sens que si la frontière entre le Valais et Berne traversait la route de la Gemmi au-dessous de la Spittelmat, près du Stock, et si l'on admet que des intrus pouvaient arriver sur le territoire de Gaster par les gorges du Schwarzbach. Ainsi, lorsque les avalanches descendent de l'Altels, situé entièrement sur territoire bernois, et causent

des dommages aux bergers de Loèche habitant la Spittelmat, elles dérangent un état de possession vieux de plusieurs siècles, et produisent un déplacement de frontière jusque bien au delà de la ligne de partage des eaux. Un autre nom de sommet apparaît encore plus tôt dans la vallée de Grindelwald. Dans un document de 1220, les limites du domaine impérial accordé au couvent d'Interlaken par Frédéric II sont fixées ainsi : *a Schoneicca usque ad Alpigalam et ad glaciem inferiorem*. Peu de temps après 1246, Walter et Conrad de Wädswil vendent au couvent un alleu appartenant à leur mère : la Wergistalalp. Les limites en étaient les suivantes : de la partie basse du Kalli jusqu'au glacier inférieur, en passant par dessus les Boneren le long du glacier jusqu'à la Lutschine. Puis la frontière suivait cette rivière jusqu'à son confluent avec le Wergistalbach qu'elle remontait jusqu'au confluent avec le Marbach. De là, elle se dirigeait vers le Roten



L'hospice du Grimsel, d'après un dessin de J.-J. Wetzel (1825), tiré de l'*Annuaire du CAS*, 1903.

Stock (*truncus rubeus*, Rotstock, 2668 m.), la Scheidegg, et atteignait l'Eiger (3974 m.) en suivant l'arête. Le domaine entier était ainsi situé au Nord du *Mons Egere*. C'est la première fois, à notre connaissance, que ces hauts sommets sont désignés comme frontière du pays, du nom qu'ils portent encore aujourd'hui. Les empiètements du domaine privé, sinon du domaine d'Etat, au delà de la ligne de séparation des eaux, sont très caractéristiques dans la contrée du Grimsel. Le trafic par ce col se perd, comme nous l'avons dit, dans la nuit des temps ; il fut réglé par une convention en 1397. Sur le col se trouvait alors une petite auberge où se faisait l'échange des denrées, mais nullement un hospice, malgré le nom de Spittel. Le 16 avril 1382, l'écuyer Jean IV de Bubenberg vendait aux hommes libres du Hasli, qui était pays d'empire, son alpe du Grimsel ou de Niederaaren, pour le prix de 50 bons florins. Les droits d'un groupe d'habitants de Glurigen, dans la vallée de Conches, à qui l'avoyer Ulrich II de Bubenberg avait affermé ce même alpage à titre héréditaire en 1375, contre une redevance de 5 florins, demeuraient réservés. Cet état de choses, reconnu par une convention de 1511, subsista jusqu'en 1598 ; à cette époque, les gens du Hasli revendirent l'alpage d'Unteraar aux pâtres qui l'avaient loué il fut la propriété des gens de Biel, Bitzingen et de Glurigen jusqu'en 1843 ; à cette date, le Hasli le racheta. L'alpe d'Oberaar, fort pauvre, appartenait également, en 1430 aux gens du Hasli, qui l'affermèrent pour le prix de 15 florins ; avant cette date, les documents font défaut ;

L'acte d'investiture du 28 mai 1430 stipulait que le domaine comprenait l'alpe d'Oberaar, « aussi loin qu'elle s'étendait dans le Hasli ». On en pourrait conclure en comparant les limites indiquées par Thomas Schöpf en 1578 et par S. Bodmer en 1710 que pendant un certain temps la frontière entre Berne et le Valais s'étendait, à l'Ouest de Hausegg, beaucoup plus au Nord que maintenant ; mais cette conclusion demande encore à être vérifiée. Le 16 oct. 1514, jour de la Saint-Gall, le landamann et la commune vendent à « pieux, vénérables et sages Hans Jürgen et Hans Merlen, du Valais, dixain de Viège, commune de Stalden, agissant pour le compte des communes alpestres de Töbel et Burgen », pour le prix de 850 livres bernoises, l'alpe d'Oberaar avec tous ses droits et dépendances, y compris en particulier le droit de se réfugier sur l'alpe d'Unteraar, au cas où la neige les y obligerait.

Une des meilleures preuves de la force d'expansion des Urnais dirigés par leurs landammans qui avaient acquis de l'expérience et du savoir-faire politique au cours de leurs luttes avec la maison d'Autriche, ce sont les incursions continuées sur les territoires voisins de Glaris et d'Engelberg. Après de longs combats à coups de plume et à coups d'épée, la frontière entre Uri et Unterwald s'est peu à peu rapprochée, entre 1309 et 1513, de la ligne qu'elle occupe aujourd'hui ; autrefois elle passait par le pied du Weissenberg, au Sud du point 1923 (Elwenstein), entre les alpes de Füren et d'Elnet, puis le long de la Fluh, au Nord-Est jusqu'à la « Stäubli » (la chute de l'Aa et non pas le Stierenbach), ensuite vers l'Est, au pied du Schlossberg, et par l'arête jusqu'à la Schlossbergglücke. La frontière actuelle va du Bernpfad dans la Steynluth, au pâturage d'Elnet, descend dans l'Enge, traverse l'Aa pour rejoindre le Stock, et remonte de là, à travers la forêt de Mysi, sur l'arête du Grassen ; elle laisse aux Urnais l'alpe inférieure de Surenen tandis que celle de Blacken, en deçà de la ligne de partage des eaux, leur appartient de tout temps. Les Urnais ont mis la main sur le reste, en se réclamant de leur droit de refuge sur l'alpe de Surenen en cas d'orage et de chutes précoces de neige, et de leur droit de libre passage sur les chemins et sentiers allant de Stans et Buochs à leurs alpages de Surenenegg à travers le territoire du couvent.

La légende sûrement très ancienne du « Grenzlauf » essaye de justifier le déplacement de frontière jusqu'au Klausenpass, c'est-à-dire bien au delà de la ligne de séparation des eaux ; ce déplacement valut aux gens d'Uri l'Urnerboden, situé sur territoire glaronnais. La frontière actuelle date du 30 août 1196 ; elle a été fixée à ce moment par une sentence arbitrale du comte palatin Otto de Bourgogne, protecteur du couvent de Säckingen.

En 1540, l'abbé Paulus Nicolai vendit l'alpe de Cornera qui appartenait au couvent de Disentis, à Martin Farisio, de Faido, Albert Schwarz et Jacob Schanovio, qui la payèrent 400 florins et y firent passer leur bétail par la Bocca di Cadlino et le Passo Vecchio. Cette alpe avait été inféodée, le 27 octobre 1487, par le prédécesseur de Nicolai, l'abbé Jean, à Jean de Manzett, d'une famille de ministériaux de Moos, et avait fait retour au couvent. De 1540 à 1913, date où elle fut rachetée et affermée à la commune de Tavetsch, cette alpe appartient donc, en droit privé, au Tessin.

On retrouve des cas analogues à la frontière orientale de notre pays. Les noms de Galtürtal, dans le Prätigau, et de Klostertal, sur le versant de la montagne où se trouve Montafun, prouvent qu'il se faisait déjà un certain trafic par le Klosterpass (Rote Furka), entre Sardasca près de Klosters et le Vorarlberg, à une époque où, dans le Prätigau, on parlait encore surtout roman, donc avant l'arrivée des Walser. En effet, Galtür signifie *Cultura*. U. Campbell assure, en 1572 déjà, que ce trafic existe depuis les temps les plus anciens. Et les faits suivants appuient cette idée : Galtür, la commune la plus élevée du Paznaun tyrolien, fit partie de la paroisse de Ardez, dans la Basse-Engadine, jusqu'en 1383 ; à l'heure actuelle, les pâturages de Gross Fermunt, dans le Montafun, appartiennent encore à la commune d'Ardez, alors que le passage du Fermunt franchit la frontière. Les pâturages du versant tyrolien du col de Fimber appartiennent encore aux communes engadinoises de Remüs et de Sent.

Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, prouvent qu'une chaîne de montagnes, si inhospitalière qu'elle puisse être, ne saurait séparer longtemps des peuples de même langue et de même mentalité, et que des cols, pour hauts et difficiles qu'ils soient, obligent pour ainsi dire au trafic, dès que les intérêts communs l'exigent. On constate d'autre part que toute l'histoire des Alpes est dominée par la lutte pour la possession des passages alpestres et que ce n'est pas sans raison qu'on a appelé la Confédération de 1291 un « Passstaat ».

Bibliographie. — Bachmann, A. : *DGS* V, 269 ss. — Baragiola, A. : *Il canto popolare a Bosco o Gurin*, Cividale 1891. — Berchem, V. van : *Plan de la Tour Châtilon* (*MDR*, série II, 3). — Bianchetti, Enrico : *L'Ossola inferiore. Notizie storiche* (vol. I) e *documenti* (Vol. II), Roma, Torino, Firenze 1878. — Bohnenberger, Karl : *Die Mundart der deutschen Walliser im Heinalltal und in den Aussenorten*, Frauenfeld 1913. — Coolidge, W. A. B. : *The German speaking colony in the Val Formazza* (*Climbers' guide to the Lepontine Alps*), London 1892. — Id. : *Die deutsch redenden Gemeinden im Grauen Bund* (*Esterr. Alpenztg.* n° 336, 337), Wien 1893. — Id. : *The German speaking colony in the Galtür valley* (*Climbers' guide to the range of the Tödi*), London 1894. — Id. : *Les colonies valaisannes de l'Oberland Bernois* (*BBG* II, Heft 3), Bern 1906. — Id. : *Les Alpes dans la Nature et dans l'Histoire*, trad. par E. Combe, Lausanne 1913. — Id. : *Das Gestein vom Jahre 1211* (*ASG* n° 103), Bern 1916. — Dierauer, Johannes : *Histoire de la Confédération suisse*, trad. par A. Raymond, Vol. I, Lausanne 1911. — Dübi, Heinrich : *Ungarn und Saracenen in den Alpen* (*JSAC* XIV), Bern 1878. — Id. : *Die Feldzüge der Römer in den Alpen* (*JSAC* XVI), Bern 1880. — Id. : *Allerlei Notizen über die Alpen aus antiken Schriftstellern* (*JSAC* XVII), Bern 1881. — Id. : *Die Römerstrassen in den Alpen* (*JSAC* XIX, XXI), Bern 1883-85. — Id. : *Saas-Fee und Umgebung*, Bern 1902. — Id. : *La Vallée de Gastern, l'Oberhasle et la route du Grimsel* (*Les Alpes bernoises*, ch. V et X), Lausanne 1915. — Duhn, F. von : *Die Benützung der Alpenpässe im Altertum* (*Nrue Heidelberger Jahrbücher* II, 1), Heidelberg 1892. — Durrer, Robert : *Die Freiherren von Ringgenberg* (*JSG* XXI) 1896. — Id. : *Opeltingen im Lande Uri* (*JSG* XXIV), 1899. — Fankhauser, Franz : *Das Patois von Val d'Ilvz.* — Giordani, Giovanni : *La colonia tedesca di Val Sesia*, Torino 1891. — Heierli, Jakob : *Urgeschichte der Schweiz*, Zurich 1901. — Heierli und Gschli : *Urgeschichte des Wallis* (*MAGZ*), 1896. — Id. : *Urgeschichte Graubündens* (*MAGZ*) 1903. — Hess, P.-Ignaz : *Der Grenzstreit zwischen Engelberg und Uri* (*JSG* XV), 1900. — Hoppeler, R. : *Die Meyer von Simplen* (*ASG*), 1893. — Inesch, A. : *Zur Geschichte des Simplonpasses*, Brig 1904. — Iselin, J. E. : *Walliser Ortsnamen und Walliser Urkunden* (*ASG* 1894, 1-2, 5-6 ; 1896, 3 ; 1909, 5). — Meyer, Heinrich : *Die römischen Alpenstrassen in der Schweiz* (*MAGZ* XIII, 2, Heft 4). — Meyer von Knonau : *Mittelalterlicher Handel und Verkehr über unsere Alpenpässe* (*JSAC* XXXV), Berne 1899. — Muoth, J. C. : *Bündnerische Ortsnamen* (*Beilage zum Programm der Bündner Kantonsschule*), Chur 1893. — Neumann, Ludwig : *Die deutsche Sprachgrenze in den Alpen*, Heidelberg 1885. — Nissen, Heinrich : *Italienische Landeskunde*, Berlin 1883. — Ehlmann, E. : *Die Alpenpässe im Mittelalter* (*JSG* III-IV), 1878-79. — Reinhard, Raphael : *Pässe und Strassen in den Schweizer Alpen*, Luzern 1903. — Rütimeyer, Ludwig : *Die Bevölkerung der Alpen* (*JSAC* I), 1864. — Rütimeyer, Leopold : *Ueber einigarchaische Gerätschaften und Gebräuche im Wallis* (*SAV* XX), 1916. — Id. : *Weitere Beiträge zur Schweiz. Ur- und Ethnographie* (*SAV* XXII), 1918. — Tatarinoff, E. : *Die Entwicklung der Probstei Interlaken im XIII. Jahrhundert*, Schaffhausen 1892. [Dr H. Dübi.]

ALPES (CHEMINS DE FER DES ALPES SUISSES). Au sens strict, cette désignation ne s'applique qu'aux grandes lignes internationales qui franchissent les Alpes suisses ou les traversent dans des tunnels. Leur histoire n'est pas ancienne comme celle des routes alpestres, et ne remonte pas au delà de 1870. Lors des premiers projets déjà, nous trouvons une riva-

lité entre les régions occidentales, centrales et orientales de la Suisse ; la Suisse occidentale préconisait la ligne du Simplon, la Suisse centrale voulait le Saint-Gothard et la Suisse orientale le Lukmanier. Un instant cette dernière eut la priorité, car le royaume de Sardaigne était favorable à l'idée d'une jonction directe avec les chemins de fer du Sud de l'Allemagne. Toutefois une concession accordée par l'Assemblée fédérale à W. Killias et La Nicca en faveur d'une compagnie anglaise n'ayant pas été utilisée fut périmée en 1862.

I. L'idée d'un chemin de fer du *Gothard* fut alors lancée par les cantons de Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Soleure et Bâle qui, avec d'autres cantons et les compagnies du Central suisse et du Nord-Est, formèrent en 1863 l'association du Gothard. Celle-ci chercha à obtenir une subvention de l'Italie et des chemins de fer du Sud de l'Allemagne, ainsi que l'appui de la Confédération suisse en se basant sur la loi sur les chemins de fer de 1852. Après de longues luttes, au milieu desquelles le canton de Berne sacrifia son projet du Grimsel et après les conventions signées avec l'Italie, la Confédération de l'Allemagne du Nord, Baden et le Wurtemberg, on aboutit en 1871 à la fondation de la compagnie du chemin de fer du Gothard. Lorsque les subventions nécessaires eurent été obtenues, ainsi que d'autres moyens financiers, tout d'abord 187 millions, auxquels s'ajoutèrent ensuite 100 millions, on construisit les lignes d'accès et le grand tunnel de Göschenen-Airolo et la nouvelle voie ferrée fut livrée à l'exploitation en 1882 (pour les détails voir art. *GOTHARD*). Tout le réseau du Gothard fut racheté de gré à gré par la Confédération suisse le 1^{er} mai 1909 et cette opération épineuse fut terminée en 1911. Enfin en 1912 une nouvelle Convention du Gothard fut conclue avec les Etats subventionnants, l'Allemagne et l'Italie ; elle va être révisée.

II. Le chemin de fer du *Simplon* ou du Tunnel du Simplon se trouvait déjà en germe dans la *ligne d'Italie*, dont une compagnie française avait obtenu la concession en 1853 et qui livra à l'exploitation les tronçons Bouveret-Martigny, le 14 juillet 1859, Martigny-Sion, le 10 mai 1860, et Sion-Sierre le 15 octobre 1868. Après que 26 millions du capital social eurent été engloutis, les travaux furent suspendus. La question fut reprise lors de la fusion de la ligne d'Italie ou ligne du Simplon avec les chemins de fer de la Suisse Occidentale le 26 mars 1881 et plus encore lors de la réunion, en 1889, des compagnies Suisse Occidentale et Jura-Berne-Lucerne en celle du Jura-Simplon, sur laquelle la Confédération ne tarda pas à exercer son influence. Entre temps, le tronçon Sierre-Brigue était construit et le percement du tunnel du Simplon fut assuré par la promesse de subventions de la part de la Confédération suisse, des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève, des communes de Lausanne et Montreux et de la Société de navigation du Léman, ainsi que par une convention avec l'Italie en 1895-1896. Ce pays donna 4 millions outre les 16 millions de subventions suisses. Le percement du tunnel fut confié à la Société Brandt-Brandau et C^{ie}, de Winterthur ; commencé en 1898, il fut inauguré au printemps 1906. (Il y aura deux tunnels parallèles, à voie simple ; le second est en voie d'exécution.) Le tronçon Brigue-Domodossola fut livré à l'exploitation le 1^{er} juin 1906.

III. *Chemin de fer des Alpes bernoises* ou *Chemin de fer du Lötschberg*. Quoique cette ligne ne franchisse pas la frontière, elle est la voie d'accès la plus importante du Simplon. Elle est sortie victorieuse des projets concurrents, Gemmi et Wildstrubel, avec rattachement au Simplon à Loèche ou à Sierre. Par ses correspondances avec les lignes Delle-Moùtier-Granges ou Lengnau-Bienne, elle est la voie la plus courte entre la France du Nord et de l'Est et l'Italie à travers la Suisse. C'est le conseiller d'Etat Teuscher qui le premier lança l'idée de ce chemin de fer. La concession fut accordée le 23 sept. 1891 et transmise au canton de Berne le 23 déc. 1899, lequel participa pour le plus gros chiffre d'actions à la fondation (27 juillet 1906) et à la construction de la nouvelle ligne. La Confédération suisse consentit une subvention de six millions de francs à la condition que le tunnel Kandersteg-Goppenstein fût à double voie. Aussitôt la ligne Frutigen-Spiez fut construite, livrée à l'exploita-

tion le 25 juillet 1901 et depuis le 1^{er} janvier 1907 est utilisée par le chemin de fer des Alpes bernoises. Depuis le 1^{er} octobre 1910, elle utilise la traction électrique qui fut introduite dès lors sur le tronçon Frutigen-Brigue. La force électrique permet de remorquer les trains les plus lourds sur des rampes de 27 ‰ à 50 km. à l'heure. La construction de la voie Frutigen-Brigue fut concédée à forfait pour la somme de 89 millions à un syndicat d'entreprises français qui acheva ce travail durant l'été 1913, malgré de nombreuses difficultés, tout spécialement dans le tunnel principal où une irruption de la Kander, le 24 juin 1908, en fit modifier le tracé. Le percement du tunnel principal, long de 14,605 m., commença le 1^{er} octobre 1906, et le 15 juillet 1913, toute la ligne de Frutigen à Brigue fut livrée à l'exploitation. Pour des causes diverses le devis fut dépassé d'environ 20 millions. Ce qu'il y a peut-être de plus intéressant dans l'histoire du chemin de fer du Lötschberg, c'est que la voie ferrée se trouve presque exactement sur une vieille route commerciale entre Berne et le Haut-Valais (voir art. *LETSCHEPASS*) qui aboutissait dans la vallée du Rhône près de Gampel, tandis que la ligne ferrée débouche en amont de Brigue.

IV. *Chemin de fer de la Bernina*. Franchissant la frontière entre la Suisse et l'Italie, cette ligne à voie étroite et à traction électrique, qui sert plus aux voyageurs qu'au transport des marchandises, peut bien être qualifiée d'internationale, car reliée aux chemins de fer fédéraux par Coire et les chemins de fer rhétiques, elle se soude à Tirano aux voies ferrées de la Valteline. Les différents tronçons ont été livrés à l'exploitation comme suit : Pontresina-Morteratsch et Poschivo-Tirano, le 1^{er} juillet 1908, Celerina-Pontresina et Morteratsch-Berninahäuser, le 18 août 1908, Saint-Moritz-Celerina et Berninahäuser-Hospice, le 1^{er} juillet 1909, et Hospice-Poschivo, le 5 juillet 1910.

V. *Chemin de fer de l'Albula*. Comme la ligne du Lötschberg, celle-ci ne franchit pas une chaîne internationale, mais seulement une montagne séparant deux vallées. Toutefois par son point culminant à 1792 m., elle possède absolument les caractères d'une voie ferrée alpestre. Elle constitue le dernier anneau des chemins de fer rhétiques dont les tronçons Landquart-Davos et Coire-Thusis ont été livrés à l'exploitation en 1890 et 1896. Partant de Thusis, la ligne de l'Albula franchit la chaîne du même nom et se soude à Samaden au chemin de fer de la Bernina (voir ci-dessus). La construction commença en 1898, le tunnel fut percé le 29 mai 1902 ; le tronçon Thusis-Samaden fut livré à l'exploitation en 1902 et le prolongement jusqu'à Saint-Moritz en 1903. Le coût s'éleva à 25 millions.

VI. *Chemin de fer des Alpes orientales*. Nous mentionnerons ici pour mémoire cette importante voie de communication entre le Nord et le Sud, à travers les Grisons, quoique les plans ne soient pas encore exécutés ni le tracé exactement fixé. A l'heure actuelle, des concurrents irréductibles sont en présence. Selon un projet, la ligne partirait de Thusis et se souderait à Chiavenna aux chemins de fer de la Valteline, ce serait le chemin de fer du Splügen ; selon un autre, la voie partant d'Ilanz (station des chemins de fer rhétiques) remonterait la vallée du Rhin antérieur et celle de Blenio, pour s'unir à Bellinzona à la ligne du Gothard ; ce serait le chemin de fer de la Greina. Ce dernier tracé semble avoir totalement évincé celui du Lukmanier et prévoit au Nord une ligne d'accès sous le Tödi. Tel est l'état des choses actuel dans la question du percement des Alpes orientales.

VII. *Chemin de fer de la Furka-Oberalp*. Cette ligne, projetée en 1910, n'est encore construite que sur les tronçons Brigue-Glacier du Rhône, à l'Ouest, et Hanz-Disentis, à l'Est. Lorsqu'elle sera terminée, elle reliera trois cantons et servira de trait d'union aux lignes Simplon, Lötschberg, Gothard et Albula. Les difficultés actuelles ont compromis sa construction depuis 1914.

Ce n'est qu'au point de vue technique que l'on peut appeler chemins de fer de montagnes, les nombreuses lignes qui escaladent les hauts sommets ou franchissent les passages. Ce sont : le chemin de fer de la *Wengernalp*, ouverte à l'exploitation le 20 juin 1893, celui du *Gornergrat*, du 20 août 1898 et avant tout l'œuvre au-

diacuse de Guyer-Zeller, le chemin de fer de la *Jungfrau*. Le premier tronçon, Petite-Scheidegg-Glacier de l'Éiger fut ouvert le 20 septembre 1895; suivirent successivement: Glacier de l'Éiger-Rotstock en 1903, Rotstock-Mer de Glace, 1905, Mer de Glace Jungfrauoch, 1912, qui est pour l'instant et peut-être pour toujours le point terminus. Nous citerons encore celles qui escaladent les sommets: Pilate, Stanserhorn, Rothorn de Brienz, Schynige Platte, le Niesen, les Rochers de Naye, etc., ou celles qui sillonnent les vallées de l'Oberland bernois, le Viège-Zermatt, et celle plus récente de l'Engadine de Samedan à la frontière. — Voir Weissenbach: *Das Eisenbahnenwesen der Schweiz*, 2 vol., Zurich 1914. — H. Hartmann: *Zur Eröffnung der Berner Alpenbahn* (Bern-Lötschberg Simplon) 1913. — *Die Berner Alpenbahn*, guide illustré éd. par la direction du B. L. S., Berne-Bumpliz, 1919. — Dr. Ed. Platzhof-Lejeune: *Die Berner Alpenbahn* (Lötschbergbahn), Zurich. — F.-H. Hennings: *Projekt und Bau der Albulabahn*, Coire 1908. [H. Dum.]

ALPESTRE (ÉCONOMIE). Bien que depuis une date toute récente seulement les pouvoirs publics se soient intéressés à l'économie alpestre, celle-ci n'en est pas moins une des plus anciennes branches d'activité du paysan des régions élevées, pour qui, de tout temps, l'alpage a été le complément de l'exploitation agricole de la vallée et l'endroit par excellence pour la production du bétail d'élevage. D'autre part, les alpages fournissent également, depuis les époques les plus reculées, des produits laitiers dont la réputation n'est plus à faire, pas plus dans notre pays qu'à l'étranger. L'histoire ou la légende ne nous dit elle pas qu'une indigestion de fromage de Gruyère coûta la vie à l'empereur Antonin le Pieux, en l'an 161 après J.-C. Et les passages des alpes supérieures, s'ils servaient de voies de communications, aux légions romaines voyaient aussi, au moment de la désalpe, des caravanes nombreuses de mulets qui allaient jusque dans les plaines d'Italie apporter les fromages délicats et savoureux fabriqués sur les hautes montagnes du Valais et des Grisons. Sur bien des alpages, au reste, l'exploitation n'a guère changé de l'époque romaine à nos jours, car s'il y a bien longtemps que l'on apprécie les fromages et le beurre des alpes, il n'y a que peu de temps que la mise en valeur rationnelle et intelligente de ces dernières a fait l'objet d'études exactes et sérieuses. Le mérite d'avoir les premiers attiré l'attention de l'autorité sur la valeur de nos pâturages et sur les moyens d'en accroître la productivité revient au pasteur Sprüngli de Meiringen et aux naturalistes Medicus, Wytttenbach, Haller, Ebel, et plus tard au professeur Schild de Berne et au célèbre Schatzmann, qui peut être regardé comme le plus ardent et plus zélé pionnier de notre industrie laitière et de notre économie alpestre.

En janvier 1863 fut fondée à Olten la Société suisse d'économie alpestre qui allait, dès ce moment, travailler activement au développement et à l'amélioration de nos alpages et faire sentir son influence bienfaisante aussi bien dans l'enceinte de nos parlements fédéraux et cantonaux que jusque sur nos montagnes les plus reculées.

À l'heure actuelle, sur 3 203 089 ha. de terrain productif que possède la Suisse, les alpages et pâturages en occupent 689 956, soit le 21,2% répartis en 10 756 exploitations. Le canton le plus riche en pâturages est celui des Grisons, avec 203 915 ha. puis viennent: Berne avec 131 608 ha. et le Valais avec 86 433 ha. Le sol productif des alpages et pâturages est évalué, sans les forêts, à 171 millions de francs, avec les forêts à 260 millions de francs. Nos alpages et pâturages suisses peuvent nourrir 411 873 têtes de gros bétail pendant 90 jours, soit le quart de l'année. On appelle un *pâquier* l'étendue de terrain nécessaire à l'estivage d'une tête de gros bétail pendant 90 jours. En moyenne il faut en Suisse 1 ha. 66 pour l'estivage d'une tête de gros bétail; cette moyenne est de 2 ha. 3 pour les alpages élevés du Valais et des Grisons. De par sa situation, l'exploitation alpestre est donc une culture extensive, car elle entretient à l'unité de surface de 7 à 10 fois moins de bétail que les fermes de la plaine.

L'alpage, grâce à la pureté de l'air, à la finesse des herbes, est l'endroit par excellence pour le développement du jeune bétail et, de plus en plus, les éleveurs suis-

ses cherchent à alper, au moins un été ou deux, les jeunes sujets pour leur faire prendre ce développement harmonieux et solide qui a fait la renommée de nos races bovines. L'alpage développe au maximum leurs qualités et leurs aptitudes et nos montagnes nous assurent tous jours, sous ce rapport, une suprématie incontestable. On rencontre sur les alpages suisses les deux célèbres races tachetées et grises. La race tachetée rouge et blanche occupe toute la Suisse romande à l'exception du canton de Fribourg où se rencontre aussi la race tachetée noire et blanche, et une partie du canton de Berne. La race grise occupe le reste de la Suisse. Dans le centre du Valais se trouve la race d'Hérens, vaches petites et agiles et spécialement renommées pour leurs instincts batailleurs.

Le bétail alpe produit environ 1 155 763 hl de lait de vache et 14 645 hl. de lait de chèvre qui, convertis en beurre et en fromage, représentent au cours du jour une valeur de plus de 40 000 000 de francs.

Les résidus de fromageries sont utilisés par 41 656 pores, tandis que sur les parties les plus élevées des montagnes où les vaches n'osent plus s'aventurer 203 000 montons trouvent encore une nourriture abondante et succulente. Les chèvres, au nombre de 94 831, broutent les pentes arides, sans oublier de donner ici et là, en passant, aux jeunes taillis, des coups de dents qui font le désespoir des forestiers.

Soit la Confédération, soit les cantons ont maintenant tous reconnu l'importance de notre économie alpestre et lui accordent une attention bienveillante et soutenue.

Par la loi du 22 décembre 1893 sur l'encouragement à l'agriculture, les pouvoirs fédéraux ont posé les bases voulues pour le développement et l'amélioration de la culture du sol ainsi que de celle de nos alpages. Les cantons intéressés ont, à leur tour, pris les dispositions nécessaires en application des prescriptions fédérales et, depuis une dizaine d'années, on assiste, dans le domaine qui nous occupe, à un réjouissant mouvement d'activité et de travail, dont la période troublée que nous venons de traverser (1919) n'a pas été sans tirer déjà un appréciable profit. De 1886 à fin 1912, il a été exécuté sur les alpages suisses 3803 projets d'amélioration devisés 14 108 687 fr., qui ont été subventionnés par la Confédération et les cantons à raison, respectivement, de 2 245 305 et 2 731 665 francs.

Malgré les importants travaux déjà exécutés, il reste cependant beaucoup à faire pour retirer de nos alpages tout ce qu'il en serait possible d'obtenir par une exploitation plus rationnelle et plus entendue. Nous nous bornerons, parmi les améliorations les plus importantes, à signaler les suivantes: Création de meilleures voies d'accès et de dévotion. — Adductions d'eau, drainages, irrigations. — Epierrages du sol, essertages. — Etablissement de clôtures. — Reboisement des parties improductives. — Constructions d'étables, chalets, fromageries. — Protection contre les avalanches. — Amélioration du système pastoral. — Etablissement de prairies de fauche pour les réserves de fourrage. — Création de jardins potagers pour l'amélioration de l'ordinaire du personnel. — Meilleure hygiène du personnel. — Amélioration de la technique de fabrication et meilleure conservation des produits. [Henry WULLOUD.]

ALPESTRE (VIE). Sommaire: 1. Habitation et costume. — 2. La montée à l'alpe. — 3. La vie sur l'alpe. — 4. Les fêtes et les coutumes sur l'alpe. — 5. La descente de l'alpe. — 6. Les confréries alpestres. — 7. Bibliographie.

Les habitants de nos vallées alpestres sont pour la plupart des paysans qui vivent presque complètement du produit de la terre et de leur bétail. Le milieu alpestre a exercé une grande influence sur le genre de vie de ces populations: d'une part, il a créé toute une exploitation agricole particulière basée sur l'alpage (voir l'article ÉCONOMIE ALPESTRE) et la vie migratrice; d'un autre côté, la difficulté des communications a permis à de très vieilles coutumes, dont certaines remontent probablement à l'âge de la pierre (voir les publications de Rütimayer citées dans la bibliographie), de se maintenir dans quelques vallées retirées du Valais, des Grisons et du Tessin. Cette double action du cadre géographique a produit une petite civilisation particulière sur laquelle il vaut d'autant plus

la peine de dire quelques mots qu'elle est en train de disparaître sous l'influence nivelante de la civilisation moderne. — Dans cet article, nous prendrons les montagnards au moment où ils partent pour l'alpe et nous les suivrons à travers les aspects multiples de leur vie jusqu'à leur retour dans la vallée. Nous ajouterons quelques détails sur certaines particularités de la vie en plaine qui se rattachent à cette « civilisation alpestre » ; la décoration des chalets, les confréries, etc.

1. **Habitation et costume.** — Autrefois, la plupart des maisons de bois de l'Europe centrale étaient couvertes, intérieurement ou extérieurement, d'inscriptions et de dessins qui exprimaient les goûts et l'idéal du propriétaire et de l'architecte. De nos jours, ces gravures et ces peintures sont tombées en désuétude ; on ne les rencontre plus guère que dans les régions alpestres. Nous trouvons là un premier exemple de ce fait important que nous vérifierons constamment au cours de cet article : que les Alpes jouent le rôle d'un refuge pour de vieilles coutumes que la civilisation a tuées dans la plaine. Nous ne pouvons songer à étudier, même sommairement, la décoration de la maison d'habitation dans les différentes contrées des Alpes ; il faut nous borner à un exemple caractéristique : l'Oberland bernois.

Chez l'Oberlandais, malgré son esprit ouvert aux nouveautés, on trouve un vif amour du passé, dont sa patrie est l'image vivante et à laquelle il est attaché corps et âme. C'est pour cette raison qu'il a orné sa maison d'une açon remarquable. Il n'est pas impossible que dans ce domaine, il ait subi l'influence de l'Italie. En effet, jusque vers 1850, l'Oberland avait des relations commerciales suivies avec la Lombardie. C'est en Italie, certainement, qu'il a pris ce goût du beau si puissant chez lui, et le Hasli, par exemple, n'a-t-il pas eu avec la Lombardie un commerce de cristal intense ? Quoi qu'il en soit, la maison, aussi bien que les petits chalets, est devenue la preuve vivante de la recherche du beau chez l'Oberlandais. L'on peut affirmer d'une manière générale que nulle part la maison ne présente une ornementation plus riche. L'aspect extérieur déjà révèle au passant l'âme et le sens artistique du propriétaire actuel ou de celui d'autrefois. Cette recherche esthétique et ce désir d'animer le cadre étroit de l'existence trouvent aussi souvent leur expression à l'intérieur, dans les chambres. En effet, la construction des parois et du plafond — dont les planches jointes par des listes toutes simples ou moulurées, sont peintes ou ornées de devises, sentences ou versets, — dépasse de beaucoup les besoins journaliers. Parfois, l'on trouve dans ces chambres la représentation de scènes bibliques, ainsi à Adelboden ; ce qui témoigne d'une vie religieuse intense hors de l'église. Ici, un artiste du pays a peint le combat de David contre le géant Goliath, là, la parabole des vierges sages et des vierges folles ; ou encore, le propriétaire et sa femme ont fait peindre leur portrait, grandeur naturelle et en habits de fête, par un artiste ambulancier sur les parois de la chambre de famille, pour le souvenir éternel des leurs. De même, les panneaux de la porte de cette pièce sont ornés de motifs architecturaux bien peints et du plus haut intérêt, représentant des intérieurs de palais Renaissance. Il y a plus : à l'étage supérieur, le couple s'est fait peindre à droite et à gauche sur les fenêtres en trompe l'œil et il paraît regarder complaisamment dans la cour, pendant que leur fille, le petit panier à pommes à la main, semble franchir la porte d'entrée. De semblables représentations se rencontrent dans des chalets fort éloignés de la grande circulation, ainsi à Därstetten dans le Simmenthal. C'est là aussi qu'on trouve dans une maison paysanne remarquable, une peinture couvrant toutes les parois de la chambre, du plafond au plancher et imitant la tapisserie des Gobelins. Dans la même vallée, le rejeton d'une des plus importantes familles a construit un jour une sorte de château en bois, dans lequel on voit encore, à côté des peintures murales, non seulement des cheminées de marbre avec des écrans fort bien peints, mais encore de magnifiques marqueteries. Dans l'Oberhasli, au commencement du XIX^e siècle, un peintre de génie nommé Streich, décora les habitations des montagnards de centaines d'œuvres de son pinceau. Ses armoires, ses buffets et autres meubles

peints — sur chacun desquels on voit le numéro de la série — se comptent par milliers. Ses bouquets d'œillets que nous trouvons notamment sur les armoires et les bahuts sont d'une finesse remarquable.

L'histoire de la maison elle-même, celle du constructeur, ainsi que de sa famille, voire même celle de tout le village, est racontée par le menu depuis l'an 1500 environ par les inscriptions, gravées à l'origine, puis peintes en caractères anciens ou gothiques. Elles ont toutes trait à l'histoire de la contrée, de la région ou du canton et rapportent de préférence le prix des vivres, leur hausse « effrayante », les incendies, et autres événements semblables.

La planche hors texte en couleurs (Décorations de chalets suisses) qui illustre cet article nous dispense d'entrer dans plus de détails. Nous ajouterons simplement, à titre documentaire, quelques exemples d'inscriptions alpestres.

Sur la façade d'un chalet de Plambuit (C. Vand, D. Aigle, 1150 m. d'altitude), nous avons relevé l'inscription suivante : « L'année 1770 Béni soit l'homme qui se confie en l'Eternel. La maison céleste, c'est la bienheureuse que l'homme jouit après la mort. Mais nous avons cette habitation restreinte par une suite des bénédictions de Dieu, par le secours duquel Pierre-Louis Dormond et Marie-Judith Crozet ont fait bâtir cette [sic] édifice par maître Pierre-Anthoine Petier. » Cette déclamation est surmontée de deux ours et de deux cerfs fort bien gravés.

Un chalet de la Metschalp au-dessus d'Adelboden porte, gravée en fort belles lettres gothiques dont les majuscules sont particulièrement soignées, l'inscription suivante : *In disem Laufrn 1754 Jahr. Richt du mich, so denk an dich ; Dan der Herr ist Richter. Gott deisr sstet bewahr Vor Ubdel und Gefahr. Da Hanns David und Melchior Staller haben deisr bouez. Wir bauen alle fest Und sind doch främ'd Gest. Und da wir Ewig sollen sin Da bauen wir Gahr wiig ein.*

Le Valais est un véritable paradis pour celui qui recherche les gravures et les dessins sur les chalets ; de toutes ses vallées latérales, le Lötschental est la plus favorisée à cet égard. Un exemple nous suffira. La maison Murmann à Kippel est bien connue. Sa façade principale est toute décorée ; sentences et proverbes alternent avec de très jolis ornements. Sur le fronton, on lit la date 1776 et la devise : *Alles Gott zu Lieb* ; puis entre les trois rangées de fenêtres, se succèdent, avec le monogramme de Jésus-Christ : *μικε ελεισον κριστουμαρει(α)* — *Domus amica, domus optima* — Dieu te regarde, pescheur, et là... — *Auf Gott Bau und Trau beständig so lang du lebst ; Gott leben macht seelig.* Enfin, en grande gothique ornementée : *An Gottes Seegen, Ist Alles Gelingen.*

Le costume de nos montagnards est intéressant aussi à considérer ; il fait partie du tableau historique des Alpes ; il est très caractéristique du goût des pères. Dans l'Oberland bernois, le costume ne se porte plus qu'à l'occasion des fêtes ; il se présente sous trois formes : le costume sévère et caractéristique du Hasli, le costume de l'Oberland proprement dit, luxueux, orné de chaînes et de rosettes, tel qu'il est porté depuis cinquante ans dans la métropole des étrangers, à Interlaken, ou dans les vallées, enfin le costume des vallées de la Kander, de la Simme et de la Sarine ; ce dernier est le plus simple avec son corsage, son devant de chemise plissé et son foulard de soie à franges. Il ne subsiste que peu de chose du costume masculin, autrefois si pittoresque. Seuls la jaquette « queue d'hirondelle » et le casque à mèche noir le rappellent encore ; ajoutons le gilet à fleurs en damas, sauvé de l'oubli, et qui, il y a un demi-siècle, était porté couramment dans toute la Suisse. Le père porte aujourd'hui encore son costume spécial (*Chüjermutz*) de milaine grise aux bordures noires et aux manches boufantes. Toutefois, les dimanches et jours fériés et quand il descend dans la vallée, il endosse son costume bordé de rouge (*Sunnligsmutz*). Pendant le travail, il portera toujours son petit bonnet de vacher à bordure rouge (*Chürjerchüppeli*).

Le costume que les pères appenzellois endossent au moment de monter sur l'alpe est plus en rapport avec leurs occupations. A la pointe du jour, le jeune garçon et le valet mettent leurs culottes de cuir couleur safran.

Ils portent une chemise bien blanche au plastron garni d'ornements, de broderies fines et de scènes représentant la vie pastorale. Les manches sont courtes et forment sur le bras un pli raide. Les bas blancs élégants se terminent en bonnetlet au-dessous du genou et sont retenus par des jarrettières brochées d'argent. Ils sont chaussés de forts souliers dont la languette est dentelée à la partie supérieure : les boucles d'argent portent une petite vache sur fond rouge. Les culottes sont retenues par des bretelles ornées de plaques de laiton aux emblèmes de pâtres ; le gilet rouge à deux rangées de boutons d'argent, plats et octogonaux. Le costume est complété par le mouchoir triangulaire (*Fetzen*), porté en ceinture qui entoure les hanches et dont la pointe descend sur la cuisse gauche. La cravate (*Schlips*) rouge est retenue par une broche d'or ajourée. La grosse montre d'argent (*Hosenzyt*) est indispensable, ainsi que sa chaîne en vieil argent à laquelle sont suspendues de vieilles

pièces de monnaie et des



Fragment d'une carte de J. Clausner de 1790-1800 (Bürgerbibliothek, Lucerne).

emblèmes de vachers. A la boucle d'oreille en forme de serpent (*Schlängli*), que beaucoup de pâtres portent toute l'année au lobule de l'oreille gauche, sera suspendue la minuscule cuillère à crème en or (*Schuefe*) ; enfin voici le chapeau de peluche noir qui couvrira une chevelure blonde frisée ou hérissée, généralement inculte. Le chapeau est rehaussé d'une couronne de fleurs artificielles avec d'autres ornements brillants et deux rubans rouges qui retombent sur la nuque. Toutefois, les Toggenbourgeois portent le plus souvent le chapeau brun à fond plat (*Gupfe*) avec des rubans verts et rouges. Sur le devant du chapeau, en guise de coarde, ils ajustent un ornement en argent représentant une rose. L'équipement serait certainement incomplet sans la petite pipe appenzelloise (*Lindauerli*), tout à fait typique avec ses ornements en argent. La blague à tabac en cuir blanc, dont le fond est décoré d'une petite vache dorée et d'emblèmes de pâtres, est aussi fort originale. Propriétaires, valets et garçons portent aux deux auriculaires un large anneau d'argent gravé où nous retrouvons la petite vache, comme dans toutes les autres parures. Le maître remplit sa bourse — une vessie séchée qu'il a achetée chez le charcutier — de talers et de doublons neufs (*Dobeli* = 20 fr.), car cette montée à l'alpe coûtera gros. Sa femme, paysanne prévoyante, a fait polir les grandes boucles de laiton et les ornements des

courroies des clochettes, vrais chefs-d'œuvre de ciselure.

2. La montée à l'alpe. — Ainsi vêtu, on peut monter à l'alpe ; « alper » comme on dit en Suisse romande. Lorsque sonne l'heure du départ — en Appenzell on l'appelle *Abloo* — on entonne en chœur un jodel durant lequel beaucoup de pâtres ont l'habitude de s'enfoncer le petit doigt dans l'oreille. Aussitôt après et pour autant que le permettent l'impatience ou l'indocilité des bêtes, ces dernières sont formées en colonne selon leur rang et leur condition. Les chèvres, spécialement indociles et gourmandes, sont chargées de *Kammen*, sellettes de bois sur lesquelles deux lattes sont fixées en croix pour les empêcher de se faulxer dans les haies. La marche est ouverte par le garçon qui maintient les bêtes en mouvement par des cris et des appels (*Johete*). Il est immédiatement suivi d'une troupe de chèvres pour la plupart blanches (race de l'Appenzell et du Toggenbourg) et portant des clochettes. Le garçon porte, suspendue à l'épaule gauche, la petite seille à lait artistement sculptée (*Fahreimer*) dont le fond est couvert de peintures multicolores représentant des scènes de la vie des vachers. Après les chèvres folâtres viennent, dans la règle, les trois vaches portant les grosses cloches et appelées dans le canton de Berne et la Suisse centrale vaches conductrices (*Heer- oder Fahrkühe*). Ce sont ordinairement des bêtes primées portant la marque des expositions de bétail imprimée au fer rouge sur les cornes bien nettes et polies. Conscientes de leur rôle de conductrices,

elles s'avancent gravement. Elles sont accompagnées du maître vacher qui porte à la main, de même que le garçon, une gaulle ou un bâton de coudrier. De grands cris d'allégresse gutturaux alternent avec des appels vibrants (*Löcklern*) ; ils sont particuliers aux Appenzellois et aux Toggenbourgeois ; et le maître vacher est régulièrement appuyé par le garçon et les autres bergers. Le cortège est fermé par le maître et le cheval de somme portant le

Ledi ou mobilier du chalet, ainsi que la literie et les provisions. Le maître ne porte pas des culottes en cuir jaune, mais en milaine brune, et même à notre époque, l'habit bourgeois à la coupe paysanne. Aboyant et jappant sans cesse « Bäss », le chien de berger tricolore, blanc, noir et brun, tourne autour du troupeau. Dans toutes les auberges placées au bord de la route, on s'arrête pour boire un coup de vin rouge ou de vin chaud, ce qui met fortement à contribution la bourse du maître. Dès que l'on s'engage dans

la région alpestre et que la contrée devient plus accidentée, on suspend deux des cloches à un bâton qu'un des pâtres porte sur son épaule ; la troisième cloche est portée au moyen de la courroie. Toutefois les cloches ne doivent pas rester silencieuses ; elles seront au contraire agitées d'une manière rythmique. Quand on est arrivé à destination, commence la vraie sonnerie des cloches (*Schelleschötte*) pendant que le bétail s'en donne dans l'herbe fraîche. Cette sonnerie est l'objet de soins variés et spéciaux dans l'Appenzell et le Toggenbourg. Penché en avant dans une position typique, le premier pâtre fait retentir ses deux cloches sous des coups mesurés et c'est un vrai carillon (*Schellenries*) que font entendre les trois cloches bien accordées. Les chanteurs attirés (*Jodler*) se groupent aussitôt autour des sonneurs. Ces cloches sont formées d'un alliage d'argent et de cuivre. Une série bien accordée peut coûter, avec les courroies, jusqu'à 2000 fr. Elles sont fondues au Tyrol, dans la région d'Innsbruck, qui s'en est fait une spécialité. Enfin, on décharge le taureau (*Hägi*) de la sellette à traire que, pendant la course, il a portée sur son large front. Après avoir donné tous ses ordres, le maître rentre chez lui ; quand il remontera sur l'alpe il y conduira ses pores.

La montée à l'alpage se fait généralement partout de la même façon ; ici elle est plus modeste, là elle a plus d'ampleur. Nous pouvons donc être brefs pour décrire la

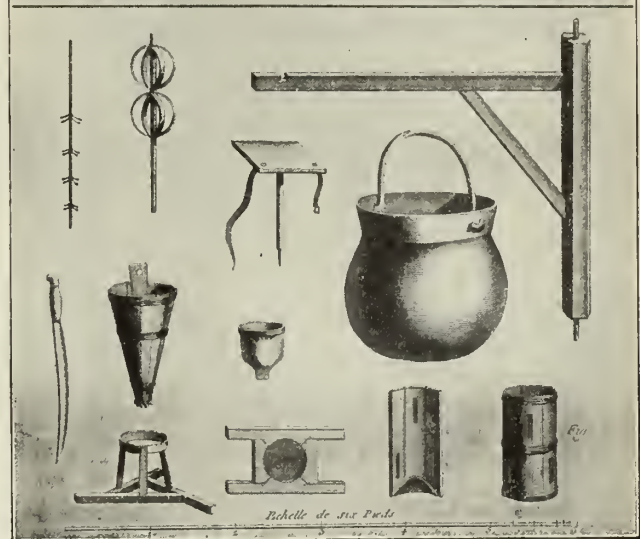
montée dans les autres cantons lorsqu'elle présente quelque particularité intéressante. Une première différence se présente dans les régions de haute montagne : la montée se fait en deux étapes. On distingue en effet deux étages de pâturages. Au-dessus de la ceinture de forêts qui protège les villages et les habitations isolées, on remarque une zone occupée par des pentes herbeuses montant vers les confins de la région des neiges éternelles. Ce sont ces pentes qui sont appelées « alpes » ou « alpages » par les indigènes. Ces hauts pâturages ne sont pas fauchés ; ils sont exclusivement réservés à l'alpage du bétail pendant l'été. Les portions les plus élevées sont abandonnées aux chèvres et aux moutons ; on réserve aux vaches la zone médiane, où l'herbe est plus abondante et plus haute. En dessous, vient la zone inférieure des pâturages où l'on met pâturer le bétail au printemps et en automne ; en été, on y fait du foin pour l'hiver. Ces pâturages s'appellent suivant les lieux « Vorsass », « Voralp » ou « Maiensass » « mayen ». C'est à ces pâturages inférieurs qu'on monte le bétail dès que la neige disparaît, à la fin mai ou au commencement de juin. Après y avoir brouté « la première fleur », comme on dit au canton de Vaud, le bétail s'élève dans le courant de juillet aux pâturages supérieurs dits de « rechanges ».

Le départ pour l'alpage revêt, dans les Alpes vaudoises, un caractère pittoresque et joyeux quand tout le troupeau d'un pâturage est réuni pour la montée. Les vaches portent alors leurs plus belles « senailles », clochettes aux sons clairs, leurs plus gros « toupins » ou « bourdons », dont les notes sont graves, sans parler des « tapes », aux tons mats et pourtant agréables. Les appels et la « youtze » (jodel) des armaillis dominent le tintamarre du troupeau. Tout le long du Jura, dans les derniers villages où convergent les routes de nombreux pâturages, c'est, durant quelques nuits, un vrai défilé de troupeaux dont quelques-uns traversent la montagne pour aller estiver « sur France ». Là aussi, passent les « chars à échelles » qui portent le train du chalet : chaudière, seillons, baquets et boute-cul (chaises à traire) ; ce n'est pas une fête à proprement parler, mais la joie est dans l'air. Bien des chansons l'ont exprimée, celle, par exemple, de la *Poya*. La *Poya* est le nom que l'on donne au Pays d'Enhaut, comme en Gruyère, à cette migration des troupeaux. Aux Ormonts, la montée du bétail se fait plutôt par groupes isolés, sans réunion de grands troupeaux. Nombre d'éleveurs, selon les droits d'alpage qu'ils peuvent posséder, répartissent leurs bêtes sur plusieurs pâturages, et en conduisent quelques-unes à des amodiataires de l'Étivaz ou du Gessenay.

Le départ des troupeaux en Gruyère est aussi un événement considérable dans les villages ; les armaillis vêtus de leur veste à courtes manches « bredzon » portant la salière brodée « loi » et la petite cape traditionnelle, rassemblent les vaches en un cortège bien ordonné que suit un char léger chargé de la chaudière et des ustensiles du chalet. Toutes ou presque toutes les bêtes ont leurs cloches et, au milieu des « joughés » et des cris, on se met en route vers la montagne. Outre la *Poya*, les jolis couplets du *20 de mai*, du *Poi*, etc., chantent cette cérémonie alpestre.

Dès qu'on arrive en Suisse allemande, la note sentimentale apparaît. Dans l'Oberland bernois, cette séparation d'avec les siens de la vallée, qui durera de longs mois, donne lieu aux plus vives manifestations de sentiments de la part des participants : chacun sait qu'il va au-devant de l'isolement. Aussi : « Laissez-nous encore être joyeux » (*Lasst uns drum noch fröhlich sein!*) est-il le refrain quotidien. La nuit qui précède le départ, se passe au milieu des chants et de la danse, jusqu'au moment où l'aube annonce le moment de partir. Alors, par les vallées, les rues des villages, ainsi que le long des routes

qui escaladent les premiers contreforts de la montagne et les pistes ou chemins muletiers, retentissent les sonneries tantôt claires, tantôt confuses des troupeaux qui semblent exciter chez les bêtes la nostalgie de l'alpe dans la liberté de laquelle beaucoup sont nées et ont passé leur première année d'existence. Et dominant tout ce bruit, l'on perçoit les appels des bergers qui s'efforcent de ranger les animaux récalcitrants, le *Hoj-hoj* et le *chun-sä-sä-sä* des pâtres et des garçons, ainsi que les jappements des chiens. De temps à autre éclate un cri de joie.



Intérieur d'un chalet de pâtres et instruments servant à la fabrication du fromage. Gravure de Bernard. (Bürgerbibliothek, Lucerne).

Enfin, après des heures de marche, gens et bêtes également fatigués, parviennent à destination dans les quartiers d'été inférieurs de l'alpe.

3. **La vie sur l'alpe.** — Alors commence une vie de travail et de fatigue de laquelle il faut dire quelques mots parce qu'elle a une origine très ancienne et qu'elle est par là historique ; de plus, elle est en passe de se modifier profondément ; donc il vaut la peine de la fixer en quelques traits pendant qu'il en est temps.

L'ensemble des personnes qui s'occupent de l'exploitation de l'alpe s'appelle, en allemand *Alpferfamilie*. Cette « famille » se compose de fruitiers et de pâtres ; le nombre des personnes employées varie de un à quinze. Sur les alpes desservies par un homme seul, il y a générale-

ment un garçon en guise d'aide ; dans les Alpes valaisannes, c'est ordinairement l'aîné qui, assisté de son petit-fils, fait le fromage, garde le bétail et traite les vaches. S'il y a trois personnes, l'une est fruitier, la seconde pâtre, la dernière sert d'aide au fruitier et au pâtre. Sur les grandes alpes exploitées par des associations, il y a deux ou plusieurs aides ; parfois, un homme est spécialement chargé de prendre soin des fromages et de les saler à la cave ; il y a souvent aussi un valet qui s'occupe du bois à brûler. Il faut ajouter le pâtre qui garde les pores autour du chalet ou sur le pâturage. Par contre, les pâtres qui redescendent leurs chèvres chaque soir au village et les domestiques qui gardent les jeunes bêtes sur

gnés, où, plus qu'ailleurs, on fait une différence entre les deux groupes, le fruitier et le premier pâtre occupent le même rang. Entre les aides du fruitier et ceux du pâtre les différences de rang sont bien plus sensibles. La hiérarchie se marque dans les salaires payés en espèces et en nature, dans la couche et même dans la nourriture. Au Valais et surtout dans le Tessin, le personnel féminin est fréquent. Les jeunes filles, souvent même les femmes avec leurs enfants, vivent dans des huttes qui, groupées autour d'une chapelle, forment un véritable village d'été. Dans le Latschental, la plupart des fruitières descendent chaque jour dans la vallée pour aider à la fenaison et à la moisson ; le soir elles regagnent l'alpe où elles s'occupent de la traite et du fromage. Le matin, elles portent le petit lait au village. A Bosco, la seule commune tessinoise de langue allemande, les jeunes garçons et les vieillards montent aussi sur l'alpe. Ailleurs encore, comme à Belalp, les femmes et les enfants s'établissent aussi sur l'alpe pour tout l'été et les hommes, seuls au village, font le travail des femmes. La transformation de plus en plus fréquente des alpes privées en « consortages » a pour effet l'élimination progressive des femmes de l'exploitation agricole.

L'alpe fournit aux fruitiers et aux pâtres presque tout ce qui est nécessaire à leur subsistance : lait, crème, petit lait, babeurre, fromage, séret, beurre. On ne va chercher au village que le sel, la farine et le pain. Assis autour d'une unique écuelle de bois, les montagnards y puisent avec des cuillers antiques le lait ou le petit-lait (*Suaffi*) qu'ils mangent avec du séret frais. Chaque stade de la fabrication du fromage fournit un nouvel aliment, du lait caillé aux débris de fromage qui tombent dans le moulage. Quand le fruitier préposé à la cuisine, dit qu'il va « cuire », chacun sait qu'il s'agit d'un mets fort goûté, par exemple le *Fenz*, bouillie jaunâtre faite de lait, de farine et de beurre. Avec ces trois composants, les fruitiers savent préparer des mets variés : *Rahmzonne*, *Chäaschöppe* ou *alte Maa*, *Chollerwies*, *Tatsch*, etc. Le maïs (*Törgel*), le riz (par exemple *Nidelris*) et la semoule (sous forme de bouillie, *Brii*) sont d'autres aliments fréquents. Dans la Suisse italienne, la *polenta* cuite à l'eau et accompagnée de lait ou de crème est particulièrement goûtée. La « raclette » (*Bratchäus*) est aussi fort estimée : on présente à la flamme un morceau de fromage gras qui se rôtit, on le mange ainsi ; maints fruitiers râclent avec un couteau la couche du fromage fondu sur le feu et la mangent à même le couteau ou sur du pain. Un plat favori de la Suisse occidentale est la « fondue », sorte de bouillie de fromage cuit. Dans les Grisons, les noms des mets ont passé du romanche à l'allemand : *Chäasgatzung*, *Bazoggel*, *Malins*, *Tilerins*, *Formatins*, *Spitt*, etc. Un régal qu'on offre souvent aux visiteurs est la crème foncée. On appelle *Späis* les repas froids composés de fromage, de séret et de pain ; le mot *yenda* (du latin *vivenda*) qui apparaît ici et là dans le dialecte des Alpes valaisannes et du Bas Valais a la même signification. — Il semble naturel que les montagnards vivent des produits de l'économie alpestre ; mais ce n'est pas toujours le cas, en particulier dans le Valais romand. Les vaches ne donnent que peu de lait, aussi craint-on que, sur les alpes à nombreux personnel, la production de l'été ne soit toute consommée. On préfère alors monter du village la plus grande quantité de vivres possible. Ce soin revient au « procureur » ou « recteur de la montagne ». Chaque « consort » est tenu de fournir les vivres pour une durée fixée : fromage maigre, pain noir, viande séchée, etc. Le matin, on ne boit généralement que du lait ou du chocolat ; ce n'est que récemment que les montagnards boivent du café au lait sur l'alpe. A la liste des mets usités dans ces derniers temps, il faut ajouter, principalement pour les Préalpes, les macarons et les pommes de terre. La viande est toujours une rareté.



Faneur glaronnais. Lithographie de G. Baumgardt d'après G. Lory, père. (Bürger) bibliothek, Lucerne.

l'alpe ne font pas partie de la « famille ». Sur quelques alpes valaisannes des domestiques s'occupent de l'entretien et de l'amélioration de l'alpe : irrigation, fumage, écobuage, défrichage, enlèvement des pierres et du gravier, amélioration des chemins. Mais généralement l'entretien de l'alpe revient au propriétaire ou, dans les « consortages » (associations) à la communauté. La division du travail est poussée si loin que chacun ne peut compter que sur soi. C'est surtout le cas dans le Valais romand ; ailleurs on est moins exclusif, et dans les petites exploitations, on s'entraide généralement. Avec le temps, il s'est établie une véritable hiérarchie fondée sur la division du travail et sur l'importance des occupations respectives. Le personnel se divise en deux grands groupes : le groupe des fruitiers (en allemand *Sennengruppe*), qui s'occupent du lait, et le groupe des pâtres (*Hirtengruppe*), qui s'occupent des pâturages et du bétail. Mais ce n'est que dans les grandes exploitations, surtout au Valais, que ces deux groupes se distinguent nettement. En général, ce sont les fruitiers qui tiennent la tête et les pâtres qui sont au second rang ; cependant, dans le Val de Bas-

Les mots et les expressions de nos patois romands et alémaniques qui se rapportent à l'économie alpestre reflètent l'évolution de cette industrie profondément autochtone. C'est à ce titre que nous devons dire quelques mots de la linguistique alpestre. On attribue les plus anciens mots, encore inexploités pour la plupart, aux peuplades, les unes nomades, les autres sédentaires, qui habitaient les Alpes avant l'arrivée des Romains dans ces hautes régions retirées. Partout où, dans les Alpes, les Romains trouvèrent l'industrie laitière pratiquée, ils apportèrent, avec des méthodes plus rationnelles, leur propre terminologie. Toutefois, nombre d'expressions anciennes survécurent au mélange des races et des langues, puis, plus tard, à la fusion des celto-latins et des Alémaniques; quelques-unes subsistent encore aujourd'hui. L'invasion alémanique de la seconde moitié du Ve siècle, qui aboutit à l'établissement des Alémanes dans la Suisse septentrionale et sur le plateau suisse, n'atteignit pas les Alpes de longtemps; ce n'est que progressivement que ces Germains parvinrent, à travers les Préalpes, jusqu'aux hautes régions, où ils assimilèrent en partie la population celto-latine. Une première poussée alémanique atteignit l'Oberland bernois, puis le Haut-Valais, d'où elle forma enfin les colonies alpestres de Walsert. La Suisse centrale et Appenzell furent alémanisées un peu plus tard que les régions occidentales; l'invasion finit par atteindre l'Oberland saint-gallois et les Grisons; dans ce dernier canton elle n'est pas encore terminée. Toutefois, comme le prouve la langue des pâtres de la Suisse allemande, les nouveaux venus empruntèrent à la population romane établie avant eux une bonne partie du vocabulaire technique et des procédés de l'économie alpestre. Des caractères extérieurs, physiques, rappellent le vieux fonds latin dans les régions alpines de la Suisse allemande, parce que les colons alémaniques y furent moins nombreux que dans la plaine et leur influence moins profonde. Remarquons simplement que le vocabulaire de la fabrication du fromage est presque entièrement d'origine latine, tandis que les mots patois relatifs au beurre sont allemands. Les patois alpestres n'ont gardé aucune trace des autres peuplades germaniques qui pénétrèrent dans nos Alpes méridionales et occidentales, ainsi les Ostrogoths en Rhétie (?), les Lombards au Tessin; ces Germains furent rapidement et complètement latinisés. Les Francs n'ont eu sur notre pays qu'une influence politique. Mentionnons en passant une contrée alpestre de la Suisse allemande où l'on ne parle aucun patois alémanique, c'est le Samnaun dans les Grisons, qui parlait autrefois un dialecte engadino-roman; il subit récemment l'influence du Tyrol et parle depuis un patois bavaro-tyrolien. Dans les Grisons, l'élément rhéto-roman fut repoussé de deux côtés par l'élément alémanique, de l'Ouest et du Sud-Ouest par les Walsert, du Nord-Est, du Rhemental par les Alémanes. Dans les Alpes grisonnes de langue allemande, les mots romans sont très fréquents; l'alémanisation y est en partie toute récente. Inversement, le rhéto-roman ne manque pas de mots empruntés à l'allemand. Les vallées grisonnes qui parlent italien appartiennent au groupe lombard comme le Tessin. A Bosco (Tessin), dans le Pommat (Val Formazza) et dans quelques vallées sur le flanc méridional du Mont Rose, la migration des Hauts-Valaisans allemands eut une influence qui est encore sensible de nos jours. A la même époque où les Alémanes prenaient définitivement possession d'une grande partie de notre pays, les Burgondes, Germains également, pénétrèrent dans la Suisse française actuelle, venant du Sud-Est. Ils ne semblent pas avoir pénétré dans les vallées alpestres. A l'inverse des Alémanes qui imposèrent leur langue et leur civilisation aux régions occupées, les Burgondes adoptèrent dans un temps relativement court les coutumes et la langue des Gallo-romains. Maint nom de lieu est d'origine burgonde; mais en dehors de cette catégorie de noms, l'influence des Burgondes sur la langue est nulle; on ne trouve en particulier aucun mot burgonde dans le vocabulaire de l'économie alpestre des patois franco-provençaux des Alpes valaisannes, vaudaises et fribourgeoises. Cependant, dans ces derniers temps, des expressions de la langue alpestre des Alémanes ont pénétré en Suisse romande grâce aux fruitiers

suisses-allemands; réciproquement, les pâtres et les fruitiers de la Suisse allemande rapportent dans leur pays des termes romands de leur séjour en Gruyère. Le commerce des ustensiles et des produits de l'économie alpestre, les migrations des fruitiers et les relations entre voisins contribuent à modifier la répartition locale des termes techniques patois. Ni dans le présent, ni dans le passé, on ne doit imaginer des limites linguistiques rigides entre les fruitiers de la Suisse allemande et ceux de la Suisse romande; ils ont lutté ensemble dans les guerres d'indépendance; très souvent ils se sont rencontrés sur les passages alpestres, souvent aussi ils ont voyagé. Autrefois, c'étaient les Romands qui donnaient le plus dans ces échanges; de nos jours ce sont les Suisses allemands. Malgré une grande variété, la Suisse allemande présente certaines régions qui sont de véritables



Pâtres schwyzois transportant le fromage.
D'après une lithographie en couleurs de Engelmann.
(Bürgerbibliothek, Lucerne).

unités au point de vue de la terminologie alpestre. C'est le cas pour l'Oberland bernois, le Haut-Valais et ses dépendances méridionales et orientales qui forment un tout; la région alpestre de la Suisse orientale constitue une seconde unité bien distincte.

La langue alpestre tire la plupart de ses expressions de la langue vulgaire, mais, comme tout langage technique, elle possède un vocabulaire spécial qui enrichit la langue commune. De nos jours, la facilité des communications et les modifications que subit l'économie alpestre appauvrissent la langue alpestre. Si le vocabulaire technique de l'économie alpestre a quelque chose d'antique, cela provient du caractère archaïque des patois alpestres et de l'ancienneté respectable de l'économie alpestre. Malgré tout, la terminologie de l'économie alpestre présente une certaine unité qui s'explique sans doute par la longue communauté des traditions, les Alpes n'ayant été peuplées jusqu'au VI^e siècle que par des Latins. Il se peut également qu'il faille faire remonter cette unité remarquable à la population primitive des Alpes qui, d'après les recherches des naturalistes bâlois Rutimeyer, serait d'origine ligurienne.

4. **Les fêtes et les coutumes alpestres.** — L'impression qui se dégage du tableau précédent c'est que la vie des pâtres et des fruitiers sur l'alpe est des plus monotones. Aussi comprend-on que ceux-ci éprouvent le

besoin de se distraire et qu'avec le temps ce besoin ait donné naissance à des fêtes. On en trouve des traces dans les régions alpestres de la Suisse entière jusque dans les siècles passés. La plupart ont lieu au milieu de l'été, c'est-à-dire dans la seconde moitié de juillet ou dans la première quinzaine d'août; exceptionnellement centrale (Uri et Unterwald), elles ont lieu peu de temps après la montée au pâturage. Il faut mentionner dans la Suisse centrale (Schwyz, Uri, Unterwald) les *Kilbi* de pâtes, organisées par les confréries de vachers qui ont lieu seulement après la descente des pâturages, aux environs de la Saint-Gall (16 octobre).

Les fêtes de vachers semblent avoir été à l'origine des fêtes de famille qui donnaient l'occasion aux membres des familles des pâtres de se rendre aux pâturages. On invitait également les personnes dont le vacher soignait le bétail. Ces fêtes ont lieu ordinairement dans la période qui s'étend entre la récolte des foins et celle des regains, lorsqu'on fauche les foins dans les Préalpes, c'est-à-dire



Luteurs dans les Alpes. Sépia de Joh. Voltz (Bürgerbibliothek, Lucerne).

lorsque la plupart des montagnards se trouvent déjà à proximité des montagnes. Il n'est pas possible de rechercher ici si les cérémonies religieuses (bénédiction des pâturages dans les contrées catholiques, service divin dans les cantons protestants) ont servi de prétexte à des fêtes, ou bien si elles ont suivi une fête alpestre existant déjà auparavant. De semblables fêtes religieuses sont en connexion, mais pas partout, avec les fêtes alpestres qu'elles précèdent, aussi bien dans les cantons catholiques que protestants (Oberland bernois, Suisse centrale, Appenzell, Grisons). En Valais, elles semblent en général coïncider avec la bénédiction des pâturages. Le *Sufsuntig* a pris le caractère d'une fête de famille dans l'Oberland bernois et dans les montagnes fribourgeoises. Il tombe régulièrement à l'époque de la Saint-Jacques, le dernier dimanche de juillet ou le premier dimanche d'août. Dans le Haut-Simmental (Sankt Stephan) on le désigne directement sous le nom de jour de Saint-Jacques. Les membres de la famille montent de bonne heure au pâturage; ils apportent des saucisses, des jambons et de la viande, du vin, des *Nüssli* et des *Brätzli*. A leur arrivée le fruitier les régale de crème douce ou aigre ou bien *gewell*, c'est-à-dire épaissie par la cuisson, de *Britsche* (caillebotte), de lait de chèvre, en somme de toutes les bonnes choses qu'on peut avoir à l'alpe. Ensuite, on va passer en revue le bétail. Quand le fromage est fait et que les différents travaux qu'il faut

faire même le jour du *Sufsuntig*, sont terminés, on fait un tour sur l'alpe, qui aboutit, si possible, à un beau point de vue. Au retour, on se remet à table pour prendre le café et consommer tout ce qu'on avait apporté de la plaine. Le soir, c'est le tour du vin, souvent on rôtit aussi du fromage de chèvre; puis les convives se mettent en route pour atteindre encore la plaine avant la nuit.

Sur les alpes où se trouvent plusieurs chalets, ou bien là où les chalets sont disséminés de manière à être facilement accessibles des alpes voisines, le *Sufsuntig*, célébré en famille, est devenu dans l'Oberland bernois le *Dorfet* ou *Bergdorfet*, dans la Suisse primitive et l'Appenzell les *Elpler*, *Sennen* ou *Bergkilbi*, dans les Grisons les *Bergsonntage*. Au fond, ces fêtes ne sont qu'une extension du *Sufsuntig*. On en a fait un dimanche consacré généralement à la danse ou à la *Kilbi*. Partout on consomme de grand appétit les bonnes choses que fournit l'alpe; toutefois on apporte de la plaine des vivres: du vin, de la viande et des pâtisseries. Dans l'Oberland

bernois, c'est souvent un fruitier qui joue le rôle de l'aubergiste; il lui faut pour cela un permis de l'autorité. Souvent aussi, c'est un aubergiste qui monte de la plaine; c'est le cas surtout dans l'Entlebuch, dans le canton de Schwyz, dans l'Appenzell et les Grisons. Le programme se déroule de la manière suivante: dans la matinée il y a un service religieux ou une messe; l'après-midi on passe en revue le bétail, on se livre à des jeux nationaux, et, le soir, on danse. Pour terminer, une bonne rixe était fréquemment de rigueur: de nos jours cela n'arrive plus que rarement. La fête est complétée par des jodels, des chants et des airs de cor des alpes, là où cet instrument est encore en usage. Les jeux nationaux en usage sont, outre la danse, le jet de pierres, l'exercice du drapeau *Fahenschwingen*, la lutte (*Hosenluff*); dans la Suisse primitive et dans l'Appenzell, on grimpe au mât de cocagne et on fait la course en sac; dans l'Oberland bernois on joue aux quilles sur le terrain moyennant un enjeu de 5 à 10 et même de 50 centimes. Dans l'Oberland bernois le *Dorfet* est au fond un *Tanzsuntig* auquel on adjoint parfois le *Hosenluff*. Mais

on y a aussi des fêtes de luteurs proprement dites; c'est le cas dans la Suisse primitive, à l'Ouest du lac des Quatre-Cantons, dans l'Emmental, l'Entlebuch et l'Unterwald qui en est limitrophe. Tout le monde s'intéresse vivement à ce jeu national; les joîtes ont lieu entre les habitants de deux vallées ou de deux cantons; de leur issue dépendent leur honneur et leur renom. On cite comme fêtes célébrées à des intervalles réguliers: le *Dorfet* de Stadelalp entre l'Unterwald et l'Oberhasli, le premier lundi du mois d'août; celui de l'alpe de Breitenfeld près de Lungern le troisième dimanche du mois de juillet; celui de l'alpe d'Elggi près de Sachseln le 26 juillet, jour de Sainte-Anne; il se célèbre aussi à Tannen, sur l'alpe de Kerns le 10 août, et au Sörenberg dans l'Entlebuch le deuxième lundi du mois d'août; c'est là que ceux d'Obwald se mesurent avec ceux de l'Entlebuch. Dans les Grisons, la lutte et le jet de pierre sont rares; cependant les fêtes de la mi-été (*Bergfeste* ou *Bergsonntage*) y jouent un rôle important. Elles ont généralement lieu un dimanche d'août. A titre d'exemple, nous dirons deux mots de la fête de Safien. Elle se célèbre deux ans de suite à Camana (*Camanafest*) et la troisième année à Zalón ou à Bruscalesg; le programme très complet, rappelle celui des fêtes vaudoises: culte, visite du bétail, goûter à la crème, chants, discours, danse sur l'herbe. Si dans la plupart des vallées alpestres ces fêtes ont lieu un dimanche, dans le Schanfigg les gens

de la vallée montent à l'alpe un jour de semaine, pendant que, sur la montagne, tout le monde travaille.

Les bergers des Alpes imitèrent à Unspunnen le 17 août 1805 et le 17 août 1808 ces fêtes alpestres; elles furent répétées entre autres en 1867, 1869 et 1905. Les deux premières furent patronées par le gouvernement bernois qui espérait développer ainsi l'industrie des étrangers fortement éprouvée par les années troublées de 1798 à 1804. On en a fait une véritable fête nationale et l'on y a joint le tir. Ces joutes d'Unspunnen ont été renouvelées à l'occasion de fêtes centenaires et dans d'autres circonstances importantes. La légende leur attribue une origine très ancienne. Elle prétend qu'elles ont été instituées par le dernier baron d'Unspunnen. Lorsque celui-ci se fut joint à la petite

qu'elles ont cultivé le jet de pierres, la lutte, les courses, le saut et, certaines, l'exercice du drapeau; la lutte est devenue un jeu national à part et donne lieu à des fêtes plus ou moins importantes.

Il faut rattacher à ces fêtes alpestres les fêtes de la mi-été qu'on célèbre dans les Alpes vaudoises et qui sont tout aussi célèbres que les fêtes d'Unspunnen. Sur nombre de pâturages communaux, on célèbre la fête traditionnelle de la mi-été (*mi-étaudin*) qui amène aux chalets un cortège de visiteurs auxquels les pâtres ont préparé bon accueil. Une chaire rustique est dressée pour la circonstance. Au service religieux succèdent les réjouissances gastronomiques où le vin et les friandises qu'apportent ceux d'en bas rivalisent avec la crème et les



La *Kilbi* alpestre du 5 octobre 1911, à Bürglen. L'exercice du drapeau. D'après une photographie de M. le Dr K. Gisler à Altdorf.

noblesse bourguignonne soulevée contre le duc Berthold de Zähringen, le bailli impérial lui aurait infligé à Grindelwald une sanglante défaite, le Vendredi-Saint de l'an 1191. Pendant que, dans la vallée, le combat se déroulait, un vassal du duc, un seigneur de Wädswil, aurait enlevé pendant le siège du château la fille du baron, la belle Ita, et l'aurait épousée. Le père n'aurait pardonné à sa fille que très longtemps après, grâce à l'intervention d'un petit-fils. C'est à cette occasion qu'aurait été instituée la fête d'Unspunnen, créée pour célébrer la réconciliation du baron et de sa fille. Par la plume et le pinceau, les poètes et les peintres du XIX^e siècle lui ont fait une renommée universelle. C'est pourquoi il est inutile de la décrire. bornons-nous à renvoyer à notre planche hors texte en couleurs qui représente la fête de 1805 (l'original appartient à la Bibliothèque Nationale suisse à Berne). Pour terminer cette esquisse et la compléter, nous mentionnerons encore que les sociétés de gymnastique suisses ont mis les jeux nationaux à leur programme et

fromages vieux qu'offre le pâturage. Des groupes de chanteurs égrènent les couplets de leur répertoire, et les violoneux rythment gaillardement la mesure aux danseurs. Le poète Juste Olivier a écrit pour les mi-étés de Tavayannaz et d'Anzeindaz (montagne de Gryon) des chansons qu'il y chantait lui-même et dans lesquelles s'exprime toute la poésie de ces fêtes alpestres. Aux chalets d'Aï, dont la fête s'appelle la *Bernausa*, il fut de tradition de faire ce jour-là des distributions de produits laitiers aux pauvres. Sur le pâturage de Perche on leur consacre aussi tout ou partie de la traite d'un des derniers jours de l'alpage. La distribution en nature qu'on en faisait autrefois aux miséreux qui se présentaient, a été remplacée par un versement en espèces aux comités de bienfaisance des deux Ormonts. D'après une légende qu'entretient une chanson connue, ce pâturage aurait été donné aux Ormontans, grevé de cette servitude, par la châtelaine d'Aigremont qu'ils auraient secourue dans un danger pressant. Dans la Suisse allemande surtout, les montagnards se

distraient en faisant un peu de musique. Le chant est très cultivé sous forme de *jodel*. L'instrument de musique le plus en vogue est le cor des Alpes qui, d'après M.



Bénédictio d'un alpage. Photographie de O. Fehr, Zurich.

Gauchat, *Etude sur le ranz des vaches fribourgeoises* serait à l'origine du chant populaire le plus autochtone de notre pays, le ranz des vaches. On joue de l'accordéon et de l'harmonica dans la Suisse centrale et le canton de Berne. A Schwyz et Glaris, le chalumeau, le flageolet, la cithare; à Appenzell, le tympanon sont courants. Le *Trümpf* (guitiarde), fréquent autrefois, n'existe plus guère que dans le Nidwald où il est déjà presque hors d'usage.

En dehors des grandes fêtes de la mi-été, l'alpe reçoit de temps à autre des visiteurs. Dans le canton de Berne, le plus honoré de tous est le pasteur. Le premier dimanche du mois d'août, il va prêcher ici ou là. A Selden, un petit village de villégiature dans la vallée de Gasteren, on trouve un antique usage régulièrement observé. Entre les deux dernières maisons du village, on aménage trois files de bancs parallèles au moyen de poutres sur lesquelles on pose transversalement des planches; ce sont les sièges de la plus grande cathédrale du monde dont les orgues sont les cataractes voisines. Devant le mur de la maison la plus rapprochée de la route, on place une table reposant sur un antique chevalot dont la forme rappelle bien le style gothique. On y dispose à la place d'honneur la Bible de Gasteren et un pot rempli de rhododendrons et de gentianes complète la décoration de cet autel. Cette Bible est fort ancienne, et, selon la volonté du fondateur, elle est toujours conservée chez l'homme le plus âgé de la vallée. Elle fut remise en don aux gens de la vallée de Gasteren au XVII^e siècle par Thormann, ancien bailli bernois, jadis gouverneur d'Aigle, pour remplacer, dit la préface, la Bible en usage qui se trouvait en mauvais état. C'est toujours dans ce livre que le pasteur prend le texte de son sermon. On trouve des Bibles sur la plupart des alpes de la région et il n'est pas rare d'y rencontrer les belles éditions in-folio illustrées de Bâle.

Dans les pays catholiques, la montée du clergé sur l'alpe a beaucoup plus d'importance et revêt souvent le caractère d'une véritable fête populaire. C'est que la coutume veut que les pâturages et les chalets soient bénis par le clergé afin d'écartier tout malheur des bêtes et des gens. La Suisse centrale, Uri en particulier, a donné le plus d'ampleur à cette coutume. Selon un document du 28 juin 1763, le nonce papal Nicolas Oddi à Lucerne, permit aux prêtres d'Uri de dire la messe en public sur un autel portatif, les jours de la bénédiction des alpages. Son succes-

seur, Louis Valentin Gonzaga, renouvela ce privilège le 2 janvier 1765, valable seulement pour le temps où ce nonce serait en fonction.

Au col de Surenen, il existe sur l'alpe de Blacken une chapelle avec une petite tour. Chaque année au mois de juin, selon une obligation consignée dans un ancien coutumier, une procession s'y rend des communes d'Altdorf, Erstfeld et Attinghausen, qui doit être dirigée à tour de rôle par un prêtre des paroisses susmentionnées. En 1635, lors de cette procession, il fut permis de dire la messe dans cette chapelle qui n'était pas encore consacrée. Cependant, cette chapelle doit dater d'avant cette époque, car la petite cloche qui s'y trouve paraît avoir été fondue vers 1581 déjà, à Engelberg et y avoir été bénie. Lütolf (*Sagen*, p. 330) rattache l'origine de cette procession à la légende connue du monstre (*Greis*) de Surenen. Quand c'est le tour d'Erstfeld, la procession quitte l'église à neuf heures du matin avec la croix et la bannière et aux sons des

cloches. La procession se compose dans la règle d'une douzaine de personnes, paysans pour la plupart qui possèdent du bétail à Surenen ou qui veulent y faire visite à des connaissances. Les équipements et les approvisionnement variés des participants donnent un cachet très original à cette procession qui ne parvient à son but que vers cinq ou six heures du soir. En chemin, dans les endroits les moins escarpés, les pèlerins récitent ensemble un psaume. Aux quatre endroits où se trouvent des croix, le prêtre chante le commencement des quatre Évangiles avec les répons et les prières en latin, comme dans une procession dans la vallée. La procession pénètre solennellement dans la chapelle de Surenen avec la croix dressée et la bannière déployée, aux sons de la cloche et de la clochette apportées d'en bas. Le lendemain matin, il y a messe à laquelle participent également les vachers des environs. A la fin de la messe, le sel et l'eau sont bénis et à la sortie, on chante le *Salve Regina*. Sur l'autel se dressent les statues grossièrement sculptées de saint Antoine et de saint Vandaley (Wendelinus). Les figures anciennes et plus belles ont été transportées à Erstfeld. En montant, la bénédiction est donnée aux étables, au bétail et aux pâturages. Pendant la messe, les vachers procèdent à l'offrande et déposent leurs piécettes sur l'autel. Ensuite, l'intendant de la chapelle fait le tour de l'assistance tendant le chapeau, et récolte les offrandes pour la chapelle.

Les habitants d'Altdorf et d'Attinghausen conduisent leur procession beaucoup plus simplement. Dans la vallée de Maderan, le prêtre de Brist bénit chaque année les alpages d'Elzli, de Gnof et de Stössi. A Wassen, tous les pâtres doivent apporter à l'église paroissiale, le jour de Saint Théodule (en Valais Saint Joder, 16 août), le premier fromage qu'ils fabriquent avec du lait non écrémé, après la montée sur l'alpe. Ce fromage y est exposé sur l'autel de Saint Jean pendant la messe. Le curé et le sacristain reçoivent d'abord un fromage. Le reste est partagé par le préposé à l'assistance également entre les pauvres de la commune présents. Ceux-ci doivent égrener un rosaire après le culte, pendant la distribution du fromage. Les alpages de la vallée de Maien sont bénis par le chapelain qui y réside. Il reçoit pour cela une portion de petit-lait de chaque alpage. Les propriétaires de chalets à Waldnacht doivent livrer chacun cinq livres de beurre et une portion de petit-lait à la charité publique d'Atting-

hausen et reçoivent chacun un pain du président à titre de salaire de porteur. Conformément à l'usage, le propriétaire du pâturage de Urwangi, sur le Bauenstock, fait cadeau chaque année d'un fromage aux capucins d'Altdorf. Dans l'Isental, tous les pâturages sont bénis au commencement de l'été. Les alpes d'Oberfeld et de Gampelen sont bénies à tour de rôle par le vicaire de Bürglen ou de Schattdorf.

L'Urnerboden est l'alpage le plus grand et le meilleur du canton d'Uri. Une chapelle existait sur le Niderstwang déjà en 1437, construite spécialement pour les besoins religieux des vachers. En 1756, la chapelle doit avoir été restaurée et en 1912, la chapelle actuelle a été construite. Par suite du trop grand éloignement de l'église et de l'école, il fut défendu jusque dans la seconde moitié du XIX^e siècle d'habiter à demeure en hiver sur l'Urnerboden. Pendant la saison d'été, le vicaire de Spiringen devait y habiter et célébrer tous les dimanches la messe et prêcher. Cependant, dès que les vachers montaient dans les pâturages supérieurs, le prêtre pouvait retourner chez lui. Peu à peu, il prit l'habitude d'y séjourner tout l'été et en 1902, l'Urnerboden reçut un curé à demeure. Le dimanche après la Sainte-Vierge, a lieu la fête de l'église qui attire beaucoup de visiteurs du canton de Glaris, parce qu'à cette occasion, des marchés de bétail et de fromage sont conclus. Des jeux de société ou des joutes publiques n'ont lieu qu'exceptionnellement. Le lundi, il y a danse. Le premier jour après la montée à l'alpe, il y a procession sur l'Urnerboden. Par décision de la landsgemeinde du 9 août 1528, toutes les familles de Spiringen et d'Unterschächen possédant du bétail devaient déléguer une personne majeure. Cette procession religieuse était, comme la procession de Surenen, un pèlerinage national et avait lieu au milieu des prières jusqu'à la frontière du canton de Glaris; actuellement elle ne va que jusque *zum kalten Brunnen*. Sur demande, le prêtre bénit spécialement les alpages isolés. La fête des troupeaux (*Sennenkilbi*) a toujours lieu à Bürglen le dimanche avant la Saint-Gall.

Le jour des prières (*Betenruf*), appelé souvent inexactement la bénédiction des alpages (*Alpsegen*) est beaucoup plus ancien qu'on ne le croit ordinairement. Il en est fait mention déjà en 1591; lors des pourparlers entre l'évêque de Constance et le gouvernement de Lucerne, ce dernier avait demandé si cette cérémonie ne renfermait pas quelques superstitions (ASA 1904-05, p. 37). Dans les Alpes uranaises, le jour des prières est célébré encore en plusieurs endroits.

Au Nidwald un grand nombre de vachers se rassemblent à Maria Rickenbach lors des fêtes de l'Assomption et de la Nativité de la Vierge; anciennement, il y avait souvent des rixes ces jours-là. Sur l'alpe Steinstössli (Beckenried), où se trouve une chapelle, on célèbre une messe alpestre dans la première semaine après la montée au pâturage; les vachers des alentours s'y rendent nombreux. Le nom de l'alpe dérive évidemment des jeux populaires pratiqués autrefois à cette occasion. Le curé ou son vicaire y montent du village, le sacristain apporte avec lui les emblèmes sacerdotaux et est accompagné du serviteur proposé à l'autel et du chef de la confrérie. Après la messe, on joue aux quilles dans une étable, mais à la place de boules on sert de blocs, bois cylindriques munis d'une poignée et des pieux sciés remplacent les quilles. Comme enjeu, le chef de la confrérie et le curé offrent chacun cinq francs ou bien le curé donne des objets de dévotion et le propriétaire du chalet offre une moitié

de pain (*Ankenbruit*) fortement beurrée. En même temps que la messe alpestre, a lieu la bénédiction du pâturage, du sel et de l'eau que les vachers apportent de toutes



Jet de la pierre. Dessin de J. Schwegler, lithographie de J. Brodtmann. (Bürgerbibliothek, Lucerne).

parts avec eux et emportent après la cérémonie. Du Steinstössli, le prêtre se rend dans la règle à Tristel, une autre fois à Gubern, à Alpen et à Spis; sur ce dernier pâturage, il est d'usage de lui faire cadeau d'un fromage entier. Cette coutume est, dit-on, en corrélation avec la légende de l'esprit de Spis.

Une distraction fort goûtée des pâtres, c'est de descendre dans la vallée. Mais ce n'est que dans des cas exceptionnels, lorsque l'alpe n'est pas trop éloignée du village, qu'il peut faire une fois visite à la maison, où il a laissé sa femme et ses enfants. Ce sont aussi les liens d'un amour avoué ou secret qui attachent souvent les jeunes hommes à la vallée et qui les attirent au village. Aussi lorsqu'un jeune pâtre demande au maître-vacher l'autorisation de descendre, lui répond-il aussi: *Wellist oppa z'Chilt* (pour aller faire la cour ?) et le jeune homme de répliquer quels que soient du reste ses projets: *Wol oppa!* (peut-être) Et il ira fort probablement faire la cour secrète à quelque belle; car elle se fait encore, quoique le temps ait apporté ici aussi quelques changements. L'usage de cette cour s'est conservé tout particulièrement parmi cette population montagnarde restée foncièrement rustique.

5. La descente de l'alpe. — Le retour des pâtres de la montagne, qu'on appelle « désalpe » en Suisse romande, donne lieu, lui aussi, à des manifestations de joie, comme la montée. Durant de nombreux jours, les préparatifs sont faits. Les abords des chalets et des greniers sont nettoyés et tout est mis en ordre. Les produits laitiers, fromages et séret sont transportés jusqu'à la route voisine et de là dans la vallée. Les produits laitiers des derniers jours sont emportés avec le mobilier alpestre, chandron et vaisselle, au moyen de « rafes » (*Räfen*). La descente de l'alpe est aussi organisée en fête. Les larges courroies de cuir des cloches des lèches sont brodées au moyen de cordonnets de couleur claire qui donnent l'année et en marquent ainsi l'ancienneté. C'est la meilleure vache laitière qui portera la plus grosse cloche; elle fera connaître ainsi sa qualité; entre les cornes, elle portera la sellette à traire dont l'unique pied sera orné d'un bouquet où dominent les roses blanches. C'est le taureau qui

se verra décoré généralement de roses rouges ; mais tous deux seront ornés de rubans rouges et blancs. La meilleure vache laitière est placée en tête du cortège ; ensuite viennent les autres, rangées selon leur production en lait ; on suit la même échelle dans l'attribution des clochettes. Et ainsi décorés, pâtres et troupeau descendent dans la vallée.

Dans l'Engadine, cette descente, qui a lieu généralement vers la fin de septembre, est appelée la *Schelpcha* dans la Basse-Engadine et *Scherpcha* en Haute-Engadine. C'était autrefois une véritable fête populaire. Jeunes et vieux se rendaient à la montagne à l'aube, même par un temps incertain et froid, en petits chariots décorés de drapeaux et de branches de sapin, là où les che-



Appel à la prière. Dessin de H. Bachmann ; gravure sur bois de O. Benteli (Bürgerbibliothek Lucerne).

mins les permettaient, ou montés sur des chevaux de somme. On commençait par la répartition du petit-lait. Dans l'Engadine, la part de chaque membre de la corporation était pesée devant lui ; ailleurs, les parts, préparées aussi exactement que possible à l'avance, étaient tirées au sort. De même, au moyen de morceaux de bardeaux portant chacun la marque de maison du membre de la corporation, on préparait autant de lots qu'on avait fait de fromages durant l'été (*Käseten*). Et, tandis que chaque vacher prenait sa part de petit-lait, un jeune garçon tirait les numéros et annonçait le nom que représentait la marque de maison. On continuait ainsi jusqu'à ce que tout eût été partagé. Dans plusieurs contrées grisonnes, notamment dans l'Engadine, le vacher le plus expérimenté était couronné et les jeunes filles l'ornaient de rubans multicolores ; dans la Basse-Engadine par contre, celui qui avait le plus mal fait ses fromages, rencontrait sur sa route des barrières. Dans la vallée de Schams, les bergers sont aussi couronnés lorsque le bénéfice est particulièrement important ou lorsqu'il n'est arrivé malheur à aucune pièce de bétail. Dans l'Engadine, la soirée se terminait par un bal. On n'oubliait pas non plus la bonne vache qui avait donné le plus de lait. Elle recevait la plus grosse cloche, et, le front couronné elle marchait au retour, gravement, à la tête du long cortège.

Dans les cantons de Schwyz et d'Uri, il y a des fêtes qui ont lieu après la descente de la montagne. Ce sont les confréries des fruitiers qui les patronnent. On décrit comme suit la fête alpestre de Schwyz : pendant la matinée exposition de bétail, à midi distribution des prix ; les bêtes primées, enguirlandées, font leur entrée dans le village au son de la musique et des cloches de vaches, on pousse des cris d'allégresse ; après midi un cortège avec tambours, fifres et instruments en cuivre se dirige vers le Bruel, l'emplacement de la fête. Il est accompagné de jeunes fruitiers, portant les ustensiles du métier et les prix destinés aux vainqueurs dans les différents jeux. Comme jeux on cite : grimper au mât de cocagne, la course, le saut, le jet de pierres, la lutte, de même que lors des *Bergkilbi* dont il a été question à propos de la Suisse primitive et de l'Appenzell. Après la distribution des prix, le cortège retourne au village, et l'on danse dans les arberges. La fête alpestre de Bürglen dans le canton d'Uri dure deux jours et la religion y joue un rôle plus prononcé. Il n'est pas question de prix décerné pour le bétail et, en fait de jeux, on ne mentionne que l'exercice du drapeau (*Fahnschwinger*). Toutefois la fête se termine le soir du second jour par une danse à laquelle on se rend d'endroits éloignés.

Dans le canton de Berne, trois semaines après la descente de l'alpe, se donne à l'auberge du village le repas des pâtres (*Alperschostete*). A cette occasion, les propriétaires d'alpes, les vachers, le fromager et les bergers se réunissent. Ces derniers reçoivent leur salaire de la saison après le règlement des comptes. Aujourd'hui il s'élève à une somme assez belle. Autrefois, ces salaires étaient modestes. Les vachers et le fromager recevaient 150 francs et le berger beaucoup moins. Aujourd'hui le salaire de la saison d'un bon fromager s'élève à 600 francs. Au cours de cette réjouissance, le fromage qui reste est mis aux enchères. Ce repas porte bien son nom, car ce sont les produits de la montagne qui en composent le menu. Chaque gros propriétaire d'alpe du village apporte un petit fromage, afin que la jeunesse, selon l'antique usage, puisse se sustenter durant la danse, le chant et les jeux. Des croûtes au fromage (*Käsbrätel*) constituent la friandise de la soirée. Le fromage ayant été cuit, est étendu tout chaud sur des tranches de pain consommé immédiatement et arrosé d'une bonne goutte de vin. De temps en temps, on offre aussi des gaufres, la spécialité de l'Oberland en pâtisserie, et lorsque le repas est tout à fait corsé, on voit apparaître les « tresses » (*Zupfen*).

6. **Les confréries alpestres.** — Dans certains cantons catholiques, les fêtes alpestres dont nous avons parlé sont organisées par des confréries de fruitiers et de pâtres. Dans le canton d'Uri, il existe, depuis 1593, une confrérie fondée en l'honneur de la Sainte-Trinité, de la Sainte-Vierge, des apôtres Pierre et Paul, de saint Antoine, de saint Vendelin et de toute l'armée céleste. Le costume porté dans la confrérie se compose d'une culotte noire (dans les commencements on empruntait aux ecclésiastiques leurs culottes), d'un frac en queue d'hirondelle, de bas blancs, de pantoufles en cuir ou de souliers non montants, d'un grand chapeau de feutre de forme basse, orné de rubans en couleur, de romarin et d'un bouquet de la *Kilbi*. Sur la poitrine on porte un bouquet de la *Kilbi* avec des feuilles d'or, du clinquant et des fleurs de vives couleurs, à la ceinture est nouée une écharpe en soie rouge garnie de franges en argent. Les quatre pâtres, élus comme fonctionnaires, ont à cloisir quatre jeunes filles comme compagnes. Elles ne portent pas de costume particulier, tout au plus un petit bouquet sur la poitrine, un dans les cheveux et un à la main. La confrérie a une bannière qui lui appartient en propre et qui est confiée à la garde de l'huissier, ainsi que les costumes ; pendant le culte on l'arbore sur l'autel de saint Antoine. Sur la demande qu'on leur en fit, le pape Pie X et son secrétaire, le cardinal Merry del Val, devinrent, en 1908, membres de cette confrérie. On se rend en foule à la *Kilbi* de cette confrérie parce qu'il n'y en a pas d'autre dans toute la vallée de la Reuss : elle a lieu à Bürglen.

Des documents prouvent qu'il existait à Einsiedeln dès 1614, et même encore avant, une société de fruitiers qu'on



1

1. Chalet bernois des environs de Diemtigen.

D'après une aquarelle de H. Dühy, 1919.

2. Maison engadinoise à Waldhäuser, près de Flims.

D'après un dessin de J.-R. Rahn, 1906.

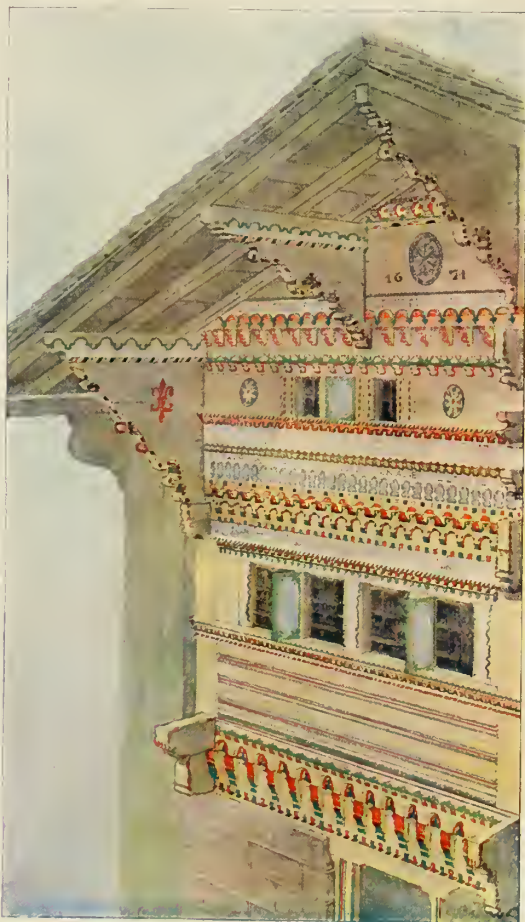
3. Chalet de Jehan Tille, à La Forclaz.

Étude de sa décoration en couleurs, basée sur quelques traces visibles dans le pignon, par Ed. Mühlemann, 1915 (Musée historique de Berne).

2



3



Décorations de chalets suisses (voir l'article *Alpestre* [Vie])



L'édifice de l'Assemblée nationale
 Bern
 Cortège de l'État extérieur de la ville et République
 Bern

Cortège de l'État extérieur de Berne (voir l'article *Euserer Stand*).
 D'après un dessin colorié de J. J. Loutz, peintre. (Bibliothèque nationale suisse, Berne.)

nommait aussi confrérie et qui avait ses statuts particuliers. Le dimanche après la Sainte Vierge (le 1^{er} septembre) la société célébrait la *Kilbi* des fruitiers le matin par un service solennel, à midi par un repas commun suivi d'un défilé en cortège et de jeux populaires, consistant surtout en exercices au drapeau. Jusqu'en 1798, les fruitiers d'Einsiedeln entretenaient à la chapelle de la Grâce à Einsiedeln un des grands cierges des Etats (ce nom vient de ce que la plupart de ces cierges étaient des dotations des divers Etats de la Confédération suisse); en 1801 ils firent don à l'église d'une coupe, le bétail ayant heureusement échappé à une épizootie. En 1861, la société subit une transformation et prit le nom de *Bauernverein Einsiedeln*. Ringholz en parle en détail dans son ouvrage *Geschichte der Rindviehzucht im Stifte Einsiedeln*.

Dans le Valais ces associations se nomment confréries ou *consortages*; les confréries ont un caractère plutôt religieux tandis que les consortages s'occupent de questions administratives telles que la jouissance des pâturages communaux en vertu des anciens usages. Souvent leur champ d'activité est plus restreint et n'embrasse que les fromageries, les écoles, les chapelles, les fours banaux, les fontaines publiques, les conduites d'eau, les emplacements de tir, etc.

7. **Bibliographie.** — *Alpes fribourgeoises (Les)*, Fribourg 1909. — Anderegg, F.: *Schweiz. Alpwirtschaft*, Berne 1899. — ASV 1904-1905, p. 37. — Businger, J.: *Der Kanton Unterwalden*, Saint-Gall 1836. — *Eidg. Taschenkalender*, Aarau 1866, p. 59. — Frehner, O.: *Die schweizerdeutsche Älplersprache*, Frauenfeld 1919. — Gauchat, L.: *Etude sur le ranz des vaches fribourgeoises*, Zurich 1899. — Gisler, K.: *Geschichtliches, Sagen u. Legenden aus Uri*, Altdorf 1911. — Gsell-Fells: *Die Schweiz*, Zurich 1883. — Hartmann, J.: *Appenzeller Sennenleben*, Zurich 1914. — Herdi, E.: *Die Herstellung und Verwertung von Käse im griechisch-römischen Altertum (Progr. d. Thurg. Kantonsschule 1917-1918)*. — Herzog, H.: *Schweizerische Volksfeste, Sitten und Gebräuche*, Aarau 1884. — Hoffmann-Krayer, E.: *Feste und Bräuche des Schweizervolkes*, Zurich. — Hugli, G.: *Naturhistorische Alpenreise*, Soleure 1830. — *Illustrierte Zeitung*, vol. 39, n° 1008, Leipzig 1862. — Larden, W.: *Inscriptions from Swiss Chalets*, Oxford 1913. — Luchsinger, C.: *Das Molkekeigerät in den romanischen Alpendialekten der Schweiz (SAV IX, 1905)*. — Id.: *Die Älplerfamilie in den romanischen Alpendialekten der Schweiz (Festschrift zum XIV. allgem. deutschen Neuphilologentage in Zürich 1910)*. — Id.: *Die schweizerische Alpwirtschaft im Spiegel der Mundart (NZZ 1911)*. — Id.: *Bei den welschen Sennen (SAV XIX, 1915)*. — Lütolf, A.: *Ueber Sagen u. Märchen*, Schwyz 1858. — Osenbrüggen, E.: *Wanderstudien*, Schaffhouse. 1867. — *Pater Placidus a Spescha, sein Leben u. seine Schriften*, édité par Pieth et Hager, Bümpliz 1913. — Raemy, H. de: *La Gruyère*, Fribourg 1867. — Reichlen, J.: *La Gruyère illustrée (Chants et coraules de la Gruyère)*. — Reynold, G. de: *Cités et Pays suisses*. Lausanne 1914 et 1917. — Id.: *Contes et légendes de la Suisse héroïque*, Lausanne 1914. — Ringholz, O.: *Geschichte der Rindviehzucht im Stifte Einsiedeln (Landwirtschaftl. Jahrb. der Schweiz, XXII, 1908)*. — Rüttimeyer, L.: *Ueber einige archaische Gerätschaften und Gebräuche im Kt. Wallis (SAV XX, 1916)*. — Id.: *Weitere Beiträge zur V-Etnographie der Schweiz (SAV XXII, 1918)*. — SAV II, p. 133 et p. 150. — Schorderet, A.: *La Gruyère et les Gruériens (Echo des Alpes, 1916)*. — Sciobéret, P.: *Scènes de la vie champêtre*. — Sprecher, A.: *Geschichte der Republik der drei Bünde*, Coire 1872-1875. — Stebler, F. G.: *Am Lötschberg*, Zurich 1907. — Steinmüller, J. R.: *Beschreibung der Schweiz. Alpen-u. Landwirtschaft*, Winterthur 1802-1804. (SV VIII, 61). — Tobler, A.: *Der Volkstanz im Appenzellerlande (SAV, 1905)*.

D'après des notes de MM. L. Courthion, Dr O. Frehner, H. et J. Hartmann, P. R. Henggeler, Dr L. Joos, Dr A. Nabholz, O. Ringholz, A. Schorderet, Dr C. Trezzini, Ed. Vautier, Dr Ed. Wymann, Dr H. Zahler.

ALPHONSIN (ALFONSO). Monnaie d'or napolitaine qu'Alphonse I^{er} d'Aragon (1443-1458) fit frapper pour la

première fois à Gaète en 1437, de la grosseur de la pistole d'Espagne et de la valeur d'un et demi ducat. En Suisse, on le comptait en 1504 pour 4 livres. — Voir AS I t. III, 2^e partie, p. 274. — Ed. Martinori: *La moneta; vocabulario generale*, Rome, 1915. [E. H.]

ALPIN SUISSE (CLUB). 1. **Fondation.** Le 19 avril 1863, dans le restaurant de la gare d'Olten, se réunirent 35 « ascensionnistes et amis des Alpes » de Berne, Lucerne, Saint-Gall, Bâle, Olten, Buochs, Zurich, Aarau, Glaris, qui étaient les mandataires d'au moins 70 « amis et ascensionnistes d'accord avec eux », originaires de ces mêmes villes, de Genève, de Coire, de Lausanne et d'autres contrées de Suisse, pour fonder une société « dont le but devait être d'étudier plus à fond et surtout au point de vue géographique, scientifique et artistique nos Alpes et en particulier les Hautes-Alpes, en organisant des excursions et à l'aide de nos cartes topographiques fédérales ». Comme but pratique, les statuts de la société prévoyaient la publication d'un recueil de descriptions exactes, instructives « et agréables, de paysages et de panoramas des Alpes suisses ». La société devait publier des rapports sur les excursions annuelles, entreprises dans une région délimitée d'avance, en utilisant les cabanes que le Club alpin se proposait de construire, et sur les « excursions libres » de membres de la société dans d'autres contrées, avec cartes, panoramas, etc., à l'appui Le Club était divisé en *sections* qui devaient alternativement, par un roulement annuel, fournir les membres du *comité central*, mais il admettait aussi à ses assemblées générales annuelles des *membres isolés*.

La section de Berne siégea la première comme comité central, sous la présidence du docteur Théod. Rod. Simler, de Zurich (depuis 1861 privat docent de géologie et de chimie à l'Université de Berne), qui déjà avait pris l'initiative de fonder par une circulaire adressée le 20 octobre 1862 à des amis des Alpes de Bâle, Coire, Genève, Glaris, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall, Lausanne et Zurich une « Société alpine suisse ». A cet effet, il s'était assuré l'assentiment de MM. Dr A. Roth, à Berne, K. Hauser, à Glaris, G. Sand-Frank et J.-J. Weilenmann, à Saint-Gall. Le « Club alpin suisse » (C. A. S.) est la troisième parmi les sociétés qui, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ont concentré les efforts et l'activité d'alpinistes isolés, en les mettant au service de l'alpinisme, tel qu'il s'est développé en Suisse depuis 1770 environ. L'existence des deux sociétés rivales, l'*Alpine Club*, fondé à Londres en 1857, et le *Club alpin autrichien*, fondé à Vienne en 1862, et l'activité déployée par la société anglaise dans les Alpes suisses ont contribué sans nul doute à unir en une association la confrérie des ascensionnistes suisses.

Malgré son caractère national, le C. A. S. admit des étrangers en qualité de membres correspondants ou sociétaires, lorsqu'ils résidaient en Suisse. En effet, dès 1864, la section de Berne admit comme membre l'alpiniste bien connu F.-F. Tuckett, de Bristol, qui lui est resté fidèle jusqu'à sa mort en 1913, et des étrangers « qui avaient bien mérité des Alpes suisses par leurs travaux » pouvaient être nommés *membres honoraires* par l'Assemblée générale. Ce titre fut conféré pour la première fois en 1864 à Louis Agassiz (Cambridge U. S. A.) et à John Tyndall (Londres). Le C. A. S. doit à ce principe généreux, auquel il est resté fidèle, une part de son rapide développement.

2. **Développement ultérieur.** Le C. A. S. qui comptait 257 membres en 1863 en avait, après 50 ans, en 1912, 13 175, en décembre 1913, 13 902, en 1914, 14 053 et en 1917, après un recul passager causé par la guerre mondiale, 14 147.



Abraham Roth.

Actuellement il s'agit de 16 200 environ. Le nombre des sections qui était de 8 en 1863, de 16 en 1873, est de 63 en 1919. Dès 1863 les sections se groupèrent par régions en associations régionales (Landesverbände). Les sections qui s'étaient d'abord formées dans les villes principales de quelques cantons seulement, se multiplièrent bientôt dans la plupart des cantons, soit par la création de sections dans les districts, soit par la transformation de groupes secondaires en sections indépendantes, en maintenant le siège de leur activité. Aujourd'hui il n'y a plus un canton ni un demi-canton (sauf les Rhodés Intérieures — la section Appenzell a été dissoute et Bâle-Campagne) où le C. A. S. — ne soit représenté, aussi bien dans les contrées de montagnes que dans la plaine, du lac de Constance au lac de Genève. — Voir Dubi : *Les cinquante premières années du C. A. S.*

Depuis le mois de juin 1909, il s'est formé une Association of British Members S. A. G. qui réunit les membres du C. A. S. habitant l'Angleterre et appartenant à différentes sections, notamment à la section genevoise ; le siège est à Londres, le premier président fut M. Clinton T. Dent (400 membres).

3. La direction centrale du C. A. S., qui avait été confiée sept fois de suite à la Suisse allemande, a passé deux fois à la Suisse romande ; à partir de 1892 l'usage s'établit de faire alterner deux comités centraux de la Suisse allemande et un comité romand. Le nombre des membres du comité central (7 au début) dut être augmenté (9 membres) et à partir de 1908 un secrétaire permanent et rétribué, responsable envers le comité central, mais n'en faisant pas partie, a dû être adjoint au comité central.

Dans les années 1863 à 1919 (date de la rédaction de ces notes) la direction des affaires du Club a été dans les mains de vingt comités centraux différents, dont quatre ont siégé un an, sept chacun trois ans, cinq chacun quatre ans, quatre chacun trois ans.

4. Organisation et Assemblées. Les statuts du Club alpin suisse, soumis à l'assemblée constituante d'Olten par le Dr Simler, votés par l'assemblée générale à Glaris le 5 septembre 1863 en 17 paragraphes, supprimaient les « membres correspondants », les excursions officielles de tous les membres du club (un essai ayant mal réussi en août 1863), déterminaient nettement les attributions des comités centraux et des assemblées générales, accordaient aux sections une grande indépendance avec la seule obligation de prêter un appui financier à la caisse centrale, décidaient en principe de publier un annuaire (*Jahrbuch*) avec cartes, de créer des archives du club. Ces statuts furent remaniés par l'assemblée de 1866 à Saint-Gall, en 17 paragraphes, présentant des chances de plus longue durée, et qui furent appliqués avec quelques modifications aux assemblées de 1869, 1875, 1878, jusqu'en 1887, où une révision importante eut lieu. Les dispositions des statuts de 1866, concernant les buts poursuivis par la société, les publications, excursions, l'appui à prêter à des travaux scientifiques de membres du club ou des sections, la construction de cabanes, l'éducation technique des guides, les membres et les sections ont pu être maintenues dans les révisions des statuts de 1887, 1892, 1895, « tant elles étaient judicieusement et solidement établies, et dans les trente années suivantes, elles ne durent être complétées que sur deux points » (Dubi).



Edmund von Fellenberg.

En 1887 les attributions de l'assemblée des délégués (séparée dès 1867 de l'Assemblée générale qui lui fut bientôt subordonnée) furent réglées dans ce sens que la direction générale du C. A. S. fut entièrement attribuée à l'assem-

blée annuelle des délégués, tandis qu'à l'assemblée générale ou à la réunion des membres du C. A. S. annoncée deux ans à l'avance et présidée par un président et une commission d'honneur, ne revenaient que quelques fonctions honorifiques — adoption du rapport du président du club, choix des excursions, du lieu de réunion, du président du club et du président du comité des fêtes, désignation des membres honoraires. De fait, les assemblées générales étaient pour ces questions liées aux propositions des délégués qui se réunissaient à la veille de chaque assemblée générale. Des dispositions prises en 1887 réglèrent le nombre de voix accordées aux délégués d'après l'importance des sections représentées.

Quant aux statuts, entièrement remaniés et adoptés à Berne le 21 septembre et le 13 décembre 1907 et qui n'ont plus été complétés que par des « règlements additionnels », le manque de recul dans le temps ne nous permet que de relever les points suivants : aux attributions générales du C. A. S. on a ajouté : la création d'abris pour les excursions en hiver, la création de sentiers et repérages, la défense des beautés naturelles des hautes Alpes, les stations de secours dans les Alpes, la publication de guides tenant compte du tourisme, de la botanique, de la géologie, du folklore alpin. Le comité central fut chargé de la publication de l'annuaire, de l'*Alpina*, qui paraît depuis 1893, et du choix des rédacteurs, de l'administration de la bibliothèque centrale du C. A. S., créée en 1890 à Zurich, de l'office central pour échelons de projections alpestres, fondé à Berne en 1907. Pour les sections romandes, l'Annuaire du Club alpin a été remplacé à partir de 1869 par l'*Echo des Alpes*. La nomination de membres honoraires et du président central fut réservée à l'assemblée des délégués.

Les Assemblées générales ou fêtes annuelles (Jahresfeste) ont eu lieu tous les ans (sauf 1870 et 1877) jusqu'en 1887 ; tous les deux ans, avec entre temps des réunions de délégués des sections, jusqu'en 1907 ; ensuite elles n'eurent plus lieu que tous les trois ans. Les délégués se réunissent régulièrement tous les ans depuis 1867.

5. La Caisse centrale du club est alimentée par les droits d'entrée, fixés à fr. 5.— en 1863, par les cotisations annuelles des membres et par des dons. Les recettes se sont élevées pour les années 1863-1912 à un total de fr. 1 369 720.—, les dépenses à un total de fr. 1 327 476.—.

On trouvera des détails sur les voies d'accès entreprises et subventionnées par le club dans la *Notice historique*, p. 224 s. Pour la construction de cabanes, le club a dépensé jusqu'en 1912 fr. 410 313.— ; 140 cabanes ont été construites jusqu'en 1918 (11 sont détruites, une quarantaine en reconstruction ou remaniement) dont 87 étaient utilisées à cette date ; elles sont réparties sur tout le domaine des Hautes-Alpes ; elles furent visitées dans les années 1911-16 par 152 091 touristes et guides. On trouvera des détails sur l'organisation des cabanes considérées comme points de départ de courses de montagnes, non comme but d'excursion ou comme hôtelleries de montagne, dans les statuts remaniés de 1907.

6. Quant aux guides dont l'organisation avait été d'abord contrôlée par les autorités bernoises et valaisannes — dans les Grisons il existait une association de guides indépendante — une Commission des guides instituée par le C. A. S., établit d'abord un règlement général qui a servi de modèle pour les statuts et tarifs des autorités cantonales et des sections du club. Le club a réussi peu à peu et grâce surtout à l'institution de cours professionnels pour les guides, à s'assurer des droits de



Equipement d'ascensionniste vers 1844.

contrôle sur les guides. Dans les années 1878 à 1914, 48 cours furent organisés par 15 sections. Dès les premières années de son existence, le club s'est occupé de la question importante des assurances pour les guides; les sections Todi et Mont Rose fondèrent des caisses de secours pour leurs associations de guides; la section Oberland institua un « Oberländischer Führer- und Trägerfonds », transformé par le gouvernement bernois en une « Obligatorische Versicherungskasse in Krankheits- und Todesfällen » (1874). En 1881 le C. A. S. conclut avec la Compagnie d'assurances « Zurich » un contrat qui permet aux guides de s'assurer pour des sommes variant de fr. 1000 — à fr. 6000 — dans des conditions définitivement établies en 1882, remaniées en 1908.

7. **Excursions.** L'organisation d'excursions du Club absorba dans les premières années presque entièrement l'activité du président central, les assemblées générales et les rédacteurs de l'*Annuaire* qui réduisirent au minimum les publications de travaux non officiels. Avec les an-

explorés: à l'extrême Nord-Est l'Alpsteingebirge, à l'extrême Sud les montagnes du Sotto-Cenera, à l'Ouest le Jura, d'un caractère non alpestre, et — lacune regrettable — au Sud-Ouest le massif de la Dent-du-Midi.

8. Parmi les travaux scientifiques les plus importants que le club ait entrepris, nous citerons les cartes. « Dès la toute première séance du premier comité central, on s'occupa de l'exécution de cartes spéciales à l'échelle de 1 : 50000 et on décida d'adresser au Conseil fédéral une requête au sujet de la publication des relevés originaux pour la première carte du club. Après que les premières cartes du C. A. S. eurent été exécutées à cette échelle et avec courbes horizontales à intervalles de 30 m, l'assemblée générale de 1865 décida de faire des démarches auprès des autorités fédérales afin d'obtenir que toute la carte fédérale fût publiée de cette façon » (Buss). Cet appel énergiquement soutenu par le général Dufour et par le colonel Siegfried provoqua la loi fédérale de 1868 concernant la publication de l'Atlas topographique de la Suisse

(voir Dr Emile Burekhardt : *Dufour et Siegfried, le Club Alpin Suisse et la loi fédérale de 1868*). Le terrain était préparé pour toutes les cartes d'excursions à exécuter; aussitôt un contrat fut conclu avec le bureau de l'Etat major fédéral, d'après lequel le Club alpin devait supporter la moitié des frais de gravure et d'impression des levés à la planchette (500-700 fr.). Aux 90 349 fr. fournis pour l'exécution des cartes par la caisse centrale, il faudrait ajouter les sommes dépensées par la rédaction de l'*Annuaire* depuis 1904 et déjà à partir de l'année 1890 pour les cartes, sans le concours de la caisse centrale. Il est difficile d'établir aujourd'hui le montant exact de ces dépenses. Il faut également tenir compte du profit moral, que la cartographie suisse a retiré, dans ces 50 années de l'activité désintéressée du C. A. S., tant dans le domaine des



L'ancienne cabane du Rottal, d'après la *Festschrift SAC der Sektion Bern*, 1871-1888, p. 58.

nées et à mesure que les sections s'organisaient, les excursions furent abandonnées à l'initiative privée des sections, mais l'influence et l'esprit des fondateurs du club s'est maintenu pendant de longues années. Le programme de la première excursion du club, qui devait explorer et décrire une contrée au point de vue scientifique, artistique, sportif, topographique, était si chargé que même dans des conditions atmosphériques plus favorables, il n'eût guère été possible de le réaliser. Un rapport du président central, d'après les données des chefs de groupes et de membres, parut dans l'*Annuaire* de 1864. Les résultats furent tels que l'on renonça à partir de ce moment aux « excursions en troupe » et que les excursions furent organisées par les sections et des membres isolés. Jusqu'en 1875 les rapports officiels rédigés par le président central parurent sous le titre « Chronik des Clubs » à la fin de l'*Annuaire*, tandis que les chapitres « Clubgebiet, Freie Fahrten, Abhandlungen » étaient réservés aux articles de rédacteurs officiels ou bénévoles. A partir de 1876 (vol. XII) ces derniers furent seuls à fournir des rapports et d'une façon du reste assez intermittente; en 1903 (vol. XXXIX) le groupe du Mont Blanc publia un dernier rapport de course officielle, puis ces articles disparurent de l'*Annuaire*, à la suite d'une décision de l'assemblée générale de Pontresina. De 1863 à 1903 presque tout le domaine des Hautes-Alpes suisses a été parcouru dans tous les sens et étudié d'une façon systématique et souvent à plusieurs reprises (Alpes glaronnaises, Trift, Bernina), à mesure que s'achevaient les relevés des cartes Siegfried. Nous ne constatons que quatre domaines non

cartes de montagne que dans celui des cartes en relief.

9. **Reliefs et panoramas.** Dans ces deux branches de l'art plastique et de la peinture, mis au service de la description des Alpes et malgré les sommes modestes dépensées, le Club alpin dans son ensemble et les sections — citons celles du Todi, Pilate, Berne, Moléson, Oberland, Blümlisalp, Winterthour, Bernina, Saint-Gall, Uto, Zofingue, Bachtel, Neuchâtel, Wildhorn, Gotthard, Rossberg, Oberaargau, Weissenstein, Jaman et Piz Terri — ont fourni un travail important. L'idée émise par le C. A. S. d'exécuter un relief de la Suisse l'échelle de 1 : 100000 ou de toute la chaîne des Alpes à l'échelle de 1 : 25000 n'a pas été réalisée. Mais on a admiré aux expositions de Zurich 1883, Berne 1891, Genève 1896, Berne 1914 les travaux de détail exécutés par MM. Renevier, Heim, Imfeld, Simon, etc. et qui, en partie au moins, ont été transférés dans le Musée alpin suisse de Berne, propriété du C. A. S. Les principales *vues panoramiques* celles aussi que des sections isolées ont fait exécuter ou subventionnées, ont paru sous forme de planches séparées dans les Annexes de l'*Annuaire*. Citons seulement les plus vastes et les plus précieuses : X. Imfeld Mont-Blanc, 4 feuilles en photogravure (*Ann.* XXIX, XXX); Alb. Rosshard : Todi, 4 feuilles lithographiques (*Ann.* XLVII, L). Parmi les dessinateurs de panoramas, nous trouvons les grands noms des pionniers : G. Studer, Müller-Wegmann, Zeller-Horner, Alb. Heim et parmi les nouveaux-venus, Imfeld, Rosshard et surtout Simon, le grand artiste en relief, et E. Buss.

10. **Itinéraires.** Le comité central ayant publié un

programme général pour les excursions du Club, des brochures et monographies de plus en plus détaillées, rédigées par des spécialistes et publiées d'abord sous noms d'auteur par les soins du comité central, sous forme de plaquettes et plus tard dans l'*Annuaire*, étudièrent les terrains d'excursion au point de vue orographique, topographique, géologique, minéralogique, botanique, zoologique. Elles indiquaient la bibliographie concernant la contrée décrite, les ascensions et passages de col entrepris et plus tard y ajoutèrent des notes sur la population, la langue, les us et coutumes, souvent aussi des listes d'excursions avec indications de distances, d'hôtels, de guides, et ont rendu des services aux excursionnistes et aux rédacteurs de rapports de courses.

11. **Revues et ouvrages publiés par le Club alpin :**
a) L'*Annuaire (Jahrbuch)* 1864-1919. Le premier volume fut rédigé par une commission dont firent partie le docteur



Rudolf Lindt.

Abr. Roth, le docteur Th. Simler et M. Rod. Lindt, mais publié à ses risques et périls par le libraire bernois K. Schmid, membre du Club alpin. L'*Annuaire* a passé des mains de K. Schmid, plus tard Schmid et Francke et A. Francke (jusqu'en 1907), en celles de Stämpfli et Cie; ensuite le club alpin après lui-même la publication à sa charge. L'*Annuaire* est in-primé depuis 1871 par la maison Stämpfli à Berne. b) L'*Echo des Alpes*, 1865-1918, à partir de 1870 organe officiel des sections romandes, fut fondé en 1865 par la section de Genève. De 1867-1869 il avait paru une édition française du *Jahrbuch (Annuaire du Club alpin suisse)*. c) *Alpina*. Sous ce titre parurent à partir de 1893 les *Mitteilungen des Schweizer Alpenklubs* qui devaient publier, en outre des communications officielles du club, de courtes notices concernant le tourisme, des comptes-rendus sur des questions ayant rapport à l'alpinisme (guides, cabanes, indications de chemins, etc.). L'*Alpina* qui est imprimée aux frais du club est distribuée gratuitement aux membres. d) *Les Guides du Club*. L'assemblée des délégués de Vevey décida en 1901 de remplacer les *Itinéraires* par des guides du touriste, ayant un caractère touristique ou scientifique. Six guides ont paru jusqu'à présent: pour les Alpes glaronnaises (par Naef-Blumer, 3^e éd., 1919), les Alpes d'Uri (par le « Akademischer Alpen-Club Zurich » 1905, 2 vol.), les Alpes du Tessin (par L. Lisibacl, G. End, J. Kutzner, 2 vol. 1908), *Geologischen Wanderungen durch die Schweiz* par J. Weber, 3 vol. 1911-1915), *Clubführer durch die Walliser Alpen* (par H. Dübi. Quatre volumes sont annoncés; le troisième seul a paru, *Clubführer durch die Graubündner Alpen*, 1 vol. par F. W. Sprecher et Dr Ed. Naef-Blumer) avec supplément 1916, 2^e vol. (par W. Derichsweiler, Dr Ed. Imhof et Ed. Imhof jun.) 1918. e) *Publications officielles isolées du Club alpin*: II Baumgartner: *Die Gefahren des Bergsteigens* (ouvrage couronné au concours de 1885), Zurich 1886 (traduit en français). — Frid, Becker: *Das Recognosciren im Hochgebirge*, Frauenfeld 1887. — Fritz Rutgers: *Die Lawinengefahr für Touristen*, 1916 (travail entrepris sur la demande du Comité central de Saint-Gall). f) *Publications des sections*. A l'occasion d'excursions, de fêtes annuelles, etc., des sections ont paru de nombreuses publications qui n'ont qu'un intérêt local. Citons seulement deux publications importantes: *Hochgebirgsführer durch die Berner Alpen* (par H. Dübi, 4 vol., 1907-1910) et *Ratgeber für Bergsteiger* (publié par la section Uto, Zurich, 1916); *Schweizer Alpenzeitung*, 1883-93 (sous les auspices de la section Uto « Organ für die deutschen Sektionen des S. A. C., Zurich », Verlag F. Schutthess); *Anuario del Club Alpino Ticinese* (1^{er} avril 1886-9 mai 1894); *Bulletins annuels de la*

section Chaux-de-Fonds du C. A. S. (1892 s. 27 numéros).

12. **Travaux scientifiques du C. A. S.** Il s'agit surtout des explorations de glaciers, auxquelles le C. A. S. et les sections Todi, Pilate, Mont-Rose, Rhätia, Bâle, Bièche, Genève, Jaman ont prêté leur concours. Déjà dans les *Beobachtungsnotizen für die Mitglieder des S. A. C.*, publiées en 1866 par le comité central de Saint-Gall, l'attention des ascensionnistes était attirée sur les phénomènes glaciaires; avec plus d'insistance encore dans les *Instruktionen für die Gletscherreisenden des S. A. C.* qui ont paru à Berne en 1871. Puis une bibliothèque glaciaire et un « livre des glaciers », dirigés par un archiviste spécial du C. A. S., recueillirent les résultats de ces études qui furent publiés dans un supplément de l'*Annuaire* IX (1873) d'une part et d'autre part dans une monographie spéciale: *Die Gletscher der Schweiz nach Gebieten und Gruppen geordnet*, Zurich 1874. Faute de matériaux suffisants, les rapports cessèrent de paraître dans l'*Annuaire* à partir de 1879, mais furent remplacés dès 1880 par les *Rapports sur les variations périodiques des glaciers des Alpes suisses*, publiés par le professeur F.-A. Forel (d'abord dans l'*Echo des Alpes* et plus tard dans l'*Annuaire* du C. A. S. XVII-XLVII) et continués après sa mort par le professeur P.-L. Mercanton. 39 rapports ont paru jusqu'à présent. Ils utilisent depuis 1880 en partie les observations faites à l'occasion des *mesures du glacier du Rhône*, entreprise grandiose due à l'initiative de MM. L. Rütimeyer et Eug. Rambert. De 1874-1879 ces travaux furent exécutés (d'après un programme établi par une commission des glaciers fonctionnant au nom du C. A. S.) par l'ingénieur Phil. Gosset, qui en fut chargé par le bureau topographique fédéral de Berne. Après que M. Gosset eut exécuté le programme initial, dûment remanié et élargi par ses soins, et qu'il se fut retiré de la direction des travaux, un contrat fut conclu en 1880 entre le Département militaire fédéral et le C. A. S. au sujet de la continuation des travaux de mesure et des travaux supplémentaires dans le glacier supérieur et le bassin du névé. Ce contrat ayant cessé d'être en vigueur en 1888, le C. A. S. fournit encore de petites sommes pour les travaux de 1890-92 et la publication des résultats (1893-95), mais renonça à son droit de propriété et à collaborer à la publication projetée des résultats acquis. Le C. A. S. avait dépensé pour ces travaux en tout environ 40 000 francs. (Voir les rapports de L. Rütimeyer, J. Coaz et L. Held, ingénieur, puis directeur du bureau topographique fédéral, dans l'*Annuaire* XVI-XXV; ceux des ingénieurs Held, Rosenmund, Wild, Frey, Simonett et Leupin dans les Rapports de Forel et dans les publications de la *Gletscherkommission der schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft*. Voir aussi dans le vol. LII des nouveaux mémoires de la S. N. G. le rapport final *Vermessungen am Rhonegletscher 1874-1915*, rédigé par Alb. Heim, † L. Rütimeyer (achevé en manuscrit en 1894), L. Held et Paul L. Mercanton et imprimé aux frais de la société et avec une subvention de la Confédération, Bâle et Genève 1916.

13. **Travaux d'utilité publique.** Le comité central de Winterthur de 1903 s'est le premier occupé de l'organisation de stations de secours et le comité central de Coire de 1912 a publié un « *Règlement über das alpine Rettungswesen des S. A. C.* » en se fondant sur dix ans d'expérience. L'assemblée de délégués de Bâle de 1915, à la demande du Comité central de Saint-Gall, a modifié ce règlement surtout quant aux obligations financières du C. A. S. Le 15 mars 1918 on comptait 50 stations de secours, fondées par 32 sections, et 90 postes d'avertissement, tandis qu'en 1912 il n'existait que 49 stations principales et secondaires, créées par 24 sections.

14. **Résumé et résultats.** D'après les données que nous avons recueillies et qui ne sont peut-être pas complètes, les ascensionnistes suisses et leurs guides ont fait entre 1800 et 1862 la première ascension d'au moins 102 sommets des Alpes et traversé 25 passages de glaciers pour la première fois. D'après nos calculs, des étrangers et surtout des Anglais ont fait en outre 38 premières ascensions et 9 passages de glaciers. En parcourant la liste des sommets et des glaciers explorés, on constatera

qu'une grande partie du travail était faite en ce qui concerne « les sommets les plus élevés de la Suisse et l'histoire de leur ascension » (sous-titre de l'ouvrage de Studer : *Ueber Eis und Schnee*, Berne 1871). Environ 200 sommets dépassant 3250 m. (limite d'après Studer) n'avaient été le but d'aucune ascension.

En 1894, deux Anglais firent l'ascension de la dernière cime de 4000 m., le Combin de Zesselta; en 1904, MM. Paul Montandon, Albert Weber et Max v. Wyss triomphèrent du petit Lauteraarhorn, 3742 m., dernière haute cime des Alpes non explorée; en 1905 ce fut le tour d'un sommet oublié du massif de la Grimsel, de l'Elplstock dont un Anglais fit l'ascension; en 1916 M. P. Montandon et ses amis achevèrent l'exploration des Seetalhörner, dans le Baltschiederthal, entreprise par Edm. de Fellenberg en 1879, et atteignirent les dernières pointes encore vierges de la contrée. En comparant ces dates on appréciera le travail accompli dans ces 50 années de tourisme. Grâce à cette activité continue à laquelle ont pris part le club et ses sections, des membres isolés, Suisses et étrangers, les Alpes suisses et celles des contrées limitrophes ont été explorées à fond et on s'est rapproché autant que possible du but suprême, la connaissance complète des Hautes-Alpes, grâce à une concurrence internationale, qui a fait de la Suisse le *Playground of Europe*, et dans laquelle le C. A. S. occupe une place honorable. Dans le domaine scientifique, ses cartes et le mesurage du glacier du Rhône sont ses principaux titres de gloire. Dans ces domaines le C. A. S. n'a été dépassé par aucun de ses rivaux les plus audacieux. Si cela n'est pas le cas, dans la même mesure, pour l'assurance des guides, le C. A. S. a le mérite d'avoir toujours respecté l'honneur professionnel et les intérêts matériels des guides et de s'être abstenu de toute influence et de tout patronage égoïste.

L'exploration des Alpes n'est pas achevée; elle offre encore du travail, une source d'étude et de joies pures pour de longues années et d'innombrables alpinistes. Mais les ascensions, l'exploration, la description des Alpes par la parole et l'image devront toujours s'inspirer du plus pur esprit scientifique et patriotique et l'activité sportive indispensable ne devra être considérée que comme un moyen que le but à atteindre ne suffit pas à sanctifier. — Voir Ch. Morf : *Les pionniers du Club alpin; étude historique*. — Dr Buss : *Die ersten 25 Jahre des Schweizer Alpenklub*. — *Chronik der Sektion Davos S. A. C. 1886-96*. — Ginella-Hohl, L. : *Festschrift der Sektion Zofingen S. A. C. 1874-99*. — Dr E. Walder : *Festschr. zum 40jährigen Bestehen der Sektion Uto des S. A. C.* — Simeon Meisser : *Gesch. der Sektion Rhätia S. A. C. 1864-1904*. — Hiltbrunner : *Festschr. zum 25jähr. Bestehen der Sektion Oberaargau S. A. C. 1881-1906*. — W. Forster : *Festschr. zum 25jähr. Bestehen der Sektion Weissenstein S. A. C. 1886-1911*. — Dr H. Dübi : *Die ersten fünfzig Jahre des S. A. C.* (trad. franç. par D. Delétra). — Dr A. Helbling : *Gesch. der Sektion Aarau des S. A. C. 1863-1913*. — A. Ludwig : *Festschr. zur 50jährigen Jubiläumsfeier der Sektion St. Gallen S. A. C. 1863-1913*. — Rud. Bühler : *Gesch. der Sektion Todi S. A. C. 1863-1913*. — Täuber : *Festschr. zum 50jährigen Bestehen der Sektion Uto des S. A. C.* — Dr H. Dübi : *Die ersten 50 Jahre der Sektion Bern S. A. C. 1863-1913*. — P.-X. Weber : *Festschr. der Sektion Pilatus 1864-1914*. — Jean Gut : *Septenniums-Bericht der Sektion Pfannenstiel 1909-16*. [H. DÜBI.]

ALPINA. — 1. Nom de la grande Loge suisse (voir FRANC-MACONNERIE). — 2. Revue maçonnique, paraissant depuis 1875; organe central de l'Union des Loges suisses. Les deux premières années parurent à Lausanne chez Forster-Goodmann, la suite à Berne, de 1877-1893 chez Haller et depuis 1894 chez Buechler & Cie. 3. — Almanach maçonnique édité en 1859 et 1860 par le Dr F. Schauberg à Zurich et imprimé chez Orell Füssli & Cie, dans la même ville. Cet Almanach ne doit pas être considéré comme un prédécesseur officiel de l'*Alpina*. [L. TSCHE.]

ALPINA. Organe officiel du C. A. S. (voir cet article). On peut considérer comme précurseurs de l'*Alpina* quelques revues particulières, telles que : *Die Alpenpost*, éditée par Walter Senn, 1871-1874; *Neue Alpenpost*, Zurich, Orell Füssli, 1875-1882; *Schweizer Alpen-Zeitung*,

rédigée par Lavater et E. Walder, 1883-1893. Sous le même titre d'*Alpina* avait déjà paru à Winterthur de 1806 à 1809 une revue rééditée par C. U. de Salis-Marschlins et J. A. Steimmüller. [E. WALDER.]

ALPINISME. Nous désignons par ce mot les excursions dans les hautes montagnes. Ce n'est guère qu'avec Albert de Haller que l'alpinisme commence à se développer. Mais au point de vue historique, on connaît à Haller des précurseurs, tels que Benedikt Marti (Aretius) et Johann Müller (Rhellicanus) à Berne; Josias Simler, Johann Stumpf et Conrad Gesner à Zurich, Egidius Tschudi à Glaris, qui ont fait des excursions et des ascensions et ont publié leurs impressions. L'énorme poème de Joh.-Rudolf Rebmann : *Poetisch Gastmahl und Gespräch zweyer Bergen des Niesen und Stockhorns* en arriva même à deux éditions (1606 et 1620). Les œuvres de Thomas Platter, Fabricius Montanus, Ulrich Campbell, Thomas Schöpf, Joh.-Jakob Scheuchzer prouvent que leurs auteurs avaient une grande expérience des Alpes. Ces ouvrages, toutefois, n'ont pas été compris par les contemporains; du reste, parus au cours de deux siècles troublés, ils ne réussirent pas à attirer les étrangers en Suisse, conséquence naturelle de l'alpinisme. C'est alors qu'apparut le poème de Haller *Die Alpen*, composé en 1729 et publié en 1732; il fit une profonde impression sur les contemporains qui, pour la première fois, se rendirent compte d'une manière générale de la beauté de la nature alpestre. Haller, qui passait pour le premier des poètes de langue allemande alors vivants, popularisa le sentiment de la beauté des Alpes (*Alpensinn*) qui, sans lui, serait peut-être resté le privilège de quelques natures exceptionnelles ou le partage exclusif des populations montagnardes. Dès 1741, on fait, par sport, l'ascension de hautes cimes et une foule d'étrangers viennent en Suisse, poussés par le romantisme et uniquement pour « retourner à la nature ». « L'industrie des étrangers » commence à jouer un grand rôle dans l'économie de notre pays.

La publication de cartes géographiques y a beaucoup contribué : cartes de la Suisse de Tschudi (1560) et de Münster (1562); carte bernoise de Schöpf (1578, réduite et publiée par Joseph Plepp en 1638, réimprimée en 1672); *Topographia Helvetia* de Merian (1642); cartes de Zurich et de la Suisse de Joh.-Conrad Gyger (1620-1668); carte du Valais d'Anton Lambien (1682); carte de la Suisse de J.-J. Scheuchzer (1712). Citons ensuite les cartes restées manuscrites : cartes bernoises de Samuel Bodmer (1701-1717); le premier panorama des Alpes de Micheli du Crest (1755), etc. Le grand Atlas de la Suisse de Joh.-Rudolf Meyer publié de 1786 à 1802 et son célèbre relief de 1802; enfin la carte de la Suisse à l'échelle de 1:100000 de Guillaume-Henri Dufour (publiée de 1855 à 1862). Ces cartes furent complétées par des « guides », tels que la *Cosmographie* de Sébastien Münster (1543), la *Topographie* de David Herrliberg (1754-1773), les *Eisgebirge des Schweizerlandes* de Gottl.-Sigm. Gruner (1761), les *Merkwürdige Prospekte aus den Schweizerbergen* de Sigmund Wagner (1776-1783), *l'État et les Délices de la Suisse* (1730), les *Descriptions des Alpes* (1781) et les *Nouvelles descriptions des glaciers* (1785) de Bourrit, les diverses *Briefe aus der Schweiz* d'Andrea (1776), Hirschfeld (1767-1785), J. Bernoulli (1777), De Luc (1778), Gœthe (1779), Coxe (1781), Sherlok (1782), von Bonstetten (1782) et surtout de Meiners (1788-1790). Il y eut en outre des ouvrages spéciaux de J.-S. Wyttenbach : *Kurze Anleitung zu einer Alpenreise* (1777) et *Beschreibung des Schweizerlandes* (1782), Storr et Hacquet (1781, 1785), Bridel : *Course de Bâle à Bienne* (1789), Robert : *Voyages dans les XIII cantons* (1789), K. Spazier : *Wanderungen durch die Schweiz* (1790), Ebel : *Anleitung in der Schweiz zu reisen* (1793). Cette liste ne comprend que les ouvrages antérieurs à 1798, leur nombre s'étant dès lors accru d'une manière trop considérable pour pouvoir être mentionnés. N'oublions pas en terminant les magnifiques gravures d'Aberli, Rieter, Biedermann, Lafond, Lory, Wolf, Wocher, Birmann, Füssli, Keller, Freudenberger, König, Zehender, etc.

Premières ascensions les plus connues (voir articles consacrés aux noms ci-dessous) :

1518 : le Pilate (Vadian).
1536 : le Stockhorn (Jean Muller = Rhellicanus).

- 1544 : Jochpass et la Grimsel (Johann Stumpf).
 1555 : le Pilate (Conrad Gessner).
 1558 : le Niesen (B. Marti = Aretius).
 1559 : la Calanda (Jean Fabricius Montanus et consorts).
 Vers 1560 : le Matterjoch, la Furka, le Gothard, le Septimer, le Lukmanier (Egidius Tschudi).
 Vers 1560 : la Gemmi (Séb. Munster).
 Vers 1600 : la chaîne du Niesen et du Stockhorn (Joh.-Rudolf Rebmann).
 Vers 1640 : le glacier de Grindelwald (Math. Merian?).
 1702-1711 : les cols de la Gemmi, de Segnes, du Kunkels (A.-J. Scheuchzer et consorts).
 Vers 1710 : le Piz Linard (J.-C. Zdrell).
 Vers 1740 : Scesaplana (Niklaus Srerhard).
 1741 : la Mer de glace et Montanvert (Windham et Poocke).
 1744 : le Titlis (quatre personnes du couvent d'Engelberg).
 1770 : le Buet (les frères de Luc).
 1779 : le Mont Velan (Murith).
 Vers 1780 : Gamchilucke et Tschingelpas (J.-S. Wyttbach et consorts).
 1784 : la Dent du Midi (Clément).
 1787 : 2^{me} ascension du Mont-Blanc (H.-B. de Saussure).
 1788 : Stockgron (Pl. a Spescha) et la Dent de Morcles (F.-S. Wild).
 1795 : Gauligrat (R. Stettler et de Graffenried).
 Avant 1798 : le Titlis, l'Urirostock et le Oberaarjoch (J.-H. Weiss et J.-E. Muller).
 1808-15 : le Hangendletscherhorn et l'Oldenhorn (J.-J. Frey et F. Trechsel).
 1811 et 12 : la Jungfrau et le Finsteraarhorn (Joh. Rud., Gottheb et le Dr R. Meyer).
 1827-29 : Mönchjoch, Rottal und Hugisattel, Petersgrat (R. Rohrdorf et F.-J. Hugli).
 1830-60 : Epoque classique de premières ascensions de Oswald Heer, Arnold Escher de la Linth, Bernhard et Gottlieb Studer, Agassiz, Desor, Vogt, Melchior Ulrich, Zeller-Horner et d'autres. [Dr H. DUBI et Dr A. ZESIGER.]

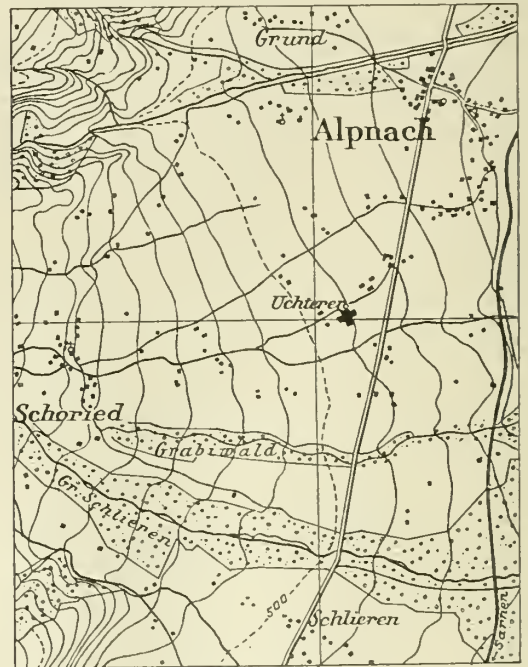
ALPINS (JARDINS). S'il est un pays où la flore alpine ait à jouer un rôle dans le jardin d'agrément, c'est assurément le nôtre. Aussi voyons-nous déjà dès la fin du XVII^e siècle le botaniste Vaucher essayer à Genève l'acclimatation de quelques plantes montagnardes. Puis de Candolle, en 1818, consacre une plate-bande ombragée du Jardin botanique de Genève à la culture des plantes des Alpes, mais ne réussit pas à les conserver. Vers 1840, Boissier crée à Valeyres-sous-Rances (Vaud) le premier jardin alpin avec rochers artificiels à la mode anglaise. Le baron de Buren, de Vaumarcus (Neuchâtel) plante des espèces montagnardes et étrangères sur sa terrasse; il essaye d'acclimater dans les environs quelques espèces murales. Boissier plantait le rhododendron et d'autres plantes alpines sur le Suchet, V. Andreae fit des plantations dans les bois du Creux du Van et à la Caroline de Fleurier. Vers 1870 l'horticulteur Th. Fröbel, à Zurich, stimulé par Boissier et par Van Houtten à Gand, commençait les premières cultures pratiques des plantes des Alpes et les offrait aux amateurs. En 1875, l'auteur de ces lignes, élève de Fröbel, faisait à Yverdon les premières cultures en Suisse romande et publiait le premier catalogue destiné aux amis de la flore alpine. En 1879 il transporta cet établissement à la Boissière près Genève. La première exposition publique de plantes alpines acclimatées pour jardins eut lieu au Bâtiment électoral à Genève, en avril 1877. Ce lot remporta un prix et les horticulteurs se moquaient un peu du jury qui avait primé « un lot d'herbes à lapins ». Depuis lors ces plantes sont entrées dans le domaine de l'horticulture et elles sont actuellement l'un des éléments les plus importants des expositions horticoles anglaises et suisses.

Le premier jardin alpin fondé spécialement pour l'exploitation de cette culture fut celui établi à Plainpalais, sous le nom de « Jardin alpin d'acclimatation de Genève » en 1884; il fut transporté en 1903 à Chêne sous le nom de « Floraire ».

Pour réussir dans la création de jardins dans les Alpes elles-mêmes, il s'agissait d'étudier les conditions d'acclimatation des plantes exotiques et nationales dans

les montagnes. Deux essais avaient déjà été tentés : au Mont-Blanc le comte Nicolai, en 1869, et au Blaser (Alpes allemandes) en 1875, le botaniste municois Nägeli, d'origine suisse, avaient tenté la chose. Nous fîmes une première tentative en 1885 au Val d'Anniviers autour de l'hôtel du Weisshorn (2200 m.) et la Société valaisanne des sciences naturelles tenta aussi quelques essais pour établir au Saint-Bernard et à Zermatt des jardins alpins. Ces tentatives n'eurent pas de suite. Pourtant, à Zermatt, les hôteliers Seiler développèrent le jardin.

L'Association pour la protection des plantes établit en 1889 à Bourg-Saint-Pierre (1600 m.) le premier jardin vraiment scientifique destiné à la culture des plantes de toutes les montagnes du globe. Ce jardin fut fondé grâce aux fonds fournis par le naturaliste anglais Romanes; il fut appuyé par les souscriptions des Clubs alpins anglais, suisse et français. Le 21 juillet 1889 fut inauguré ce jardin de la *Linnaea*, ainsi nommé en l'honneur de Linné et de la Société linnéenne de Londres, dont Romanes était président. Dès lors le jardin prospéra et fut subventionné par le Conseil fédéral qui reconnut en lui une institution scientifique permettant l'étude *in situ* de la biologie alpestre. En 1915 les membres du comité ayant presque tous disparu, le directeur-fondateur se trouvait seul à la besogne; il proposa à ce qui restait du comité primitif la cession du Jardin à l'Université de Genève qui y établit un laboratoire et en fit une station d'études sous la direction du professeur Chodat. Par ordre chronologique nous avons encore à mentionner les jardins suivants, qui ont été établis en Suisse. Celui du Pont de Nant (1258 m.) fondé en 1890 par la municipalité de Bex; il porte le nom de *Thomasia* en l'honneur des botanistes Thomas de Bex. Après l'avoir cultivé pendant quelques années, la société fondatrice le céda à l'Université de Lausanne, qui y a établi un laboratoire pour les étudiants désirant faire des études spé-



Plan de situation des ruines romaines d'Alpach à Uchteren, d'après les *Mitteil. d. Antiq. Ges. in Zürich*, 1916.

ciales. En 1896 fut établi, au sommet des Rochers de Naye, un jardin alpin de belle envergure, nommé la *Rambertia* en l'honneur du poète naturaliste vaudois Eugène

Rambert. Le botaniste russe de Jankewski avait déjà fait un essai semblable au Nord de la chaîne de Naye et l'avait nommé *Favratia* en l'honneur du savant botaniste lausannois Favrat. Ce jardin périclita, la situation septentrionale n'étant pas favorable à des cultures et la *Rambertia* le remplaça dès lors. En 1898, la section Chaux-de-Fonds du C. A. S. établit par les soins de M. Mattern au sommet du Chasserai un jardin qui souffrit du manque d'eau et qui dut être abandonné peu après. En 1900, le professeur Hegi établit un jardin alpin sur la Maloja, qui ne prospéra pas. En 1904, le professeur Hoof de Lucerne proposa la fondation au Righi et au Pilate de deux jardins alpins dont l'un, celui du Righi, paraît établi et en voie de réussite. Disons enfin qu'un jardin d'essai pour l'étude des graines a été officiellement établi à la Furstenalp (Grisons) qui dépend de la station fédérale d'essais des graines, à Zurich.

Bibliographie: *Bulletins de l'Association pour la protection des plantes*. — H. Correvon: *Plantes des montagnes et des rochers*. — *Rapport du 1^{er} Congrès des Jardins alpins aux Rochers de Naye en 1904*. — J. Ivolas: *Jardins alpins*. [H. CORREVON.]

ALPINULA, JULIA. Voir **ALPINUS**.

ALPINUS, JULIUS. Notable d'Avenches, que Tacite dit avoir été à la tête de la révolte des Helvètes contre l'empereur Vitellius, en l'an 68, révolte qui fut causée par les excès de la XXI^e Légion romaine. Le général romain Alienus Cecina vainquit les Helvètes au mont *Vocetius* (Bötberg, Bucheggberg?), puis marcha sur Avenches, qui fit sa soumission et livra Julius Alpinus, que Cecina fit mettre à mort. Une inscription, qu'on prétend avoir été découverte vers 1590 par le Hollandais Merula célèbre la fille du chef aventicien, Julia Alpinula, prêtresse d'Aventia, morte à 23 ans. Cette inscription est un faux évident. Elle s'inspire d'une inscription trouvée à Baden quelques années auparavant et qui mentionne la femme d'un magistrat de ce lieu, Alpinia Alpinula. Une inscription trouvée à Avenches en 1886, et qui est de l'époque des Flaviens, parle de Marius Alpinus Virilis, qui pourrait être apparenté à Julius Alpinus. Julia Alpinula a fourni à Adolphe Ribaux le thème d'une pièce de théâtre qui fut jouée à Avenches en 1893. — Tacite: *Histoires*, lib. I. — Eng. Secretan: *Aventicum*, p. 6-9. — Dunant: *Guide illustré du musée d'Avenches*, p. 113-115. [M. R.]

ALPISAXUM. Voir **S.ENTIS**.

ALPNACH (C. Unterwald. V. DGS).

Antique établissement, existant déjà à l'époque romaine. Son nom est sans aucun doute d'origine latine: *Alpiniacum*, c. à. d. domaine d'*Alpinus*. En automne 1913, on découvrit par hasard dans la propriété d'Uchtern les



vestiges d'un domaine romain. La Société d'histoire de l'Obwald lit faire pendant les étés de 1914 et 1915 des fouilles qui mirent au jour les fondations de quatre constructions. Les monnaies trouvées datent des I^{er}, II^e et III^e siècles après J.-C. Les briques portent les empreintes des XXI^e et XI^e légions. La première tint garnison à Windisch dans les années 40-50, la seconde

entre 80 et 100. La fondation d'Alpnach date du I^{er} siècle déjà, et la colonie paraît avoir duré plus de deux siècles. C'était probablement un poste militaire ou une



Ruines romaines d'Alpnach, d'après les *Mitteil. d. Antiq. Ges. in Zurich*, 1916.

station de relais de la route du Brünig (voir Durrer: *Fund rätischer Privatorkunden*. — Scherer: *Die vorgeschichtlichen und frühgeschichtlichen Altertümer der Schweiz*. — *Bruder Klausen Kalender* 1918).

Nous trouvons *Alpenacho* mentionné pour la première fois dans le document apocryphe où *Recho* fait don à l'abbaye de Lucerne de toutes ses propriétés sises à Kusunacht, Alpnach, Sarnen et Giswil. Le contenu semble être authentique et dater de la fin du VIII^e siècle. Alpnach devint ainsi l'une des quinze cours collongères (*Dinghof*) du couvent de Murbach. C'est l'une des six anciennes paroisses du pays d'Unterwald au-dessus du Kern-



Ruines romaines d'Alpnach, d'après les *Mitteil. d. Antiq. Ges. in Zurich*, 1916.

wald. Lors du dernier recensement fédéral de 1910 la paroisse comptait 2091 habitants.

L'église fut construite entre 1036 et 1173; elle est mentionnée dans un document du 4 mars 1173. Au cours du XIII^e siècle, elle tomba aux mains de l'abbaye de Mur-

bach-Lucerne. En 1275, le prévôt et le chapitre de Lucerne prélevaient sur les oboles de l'église d'Alpnach une somme de 8 schillings 2 deniers pour les contributions à la croi-

ric. L'église ne reconnut ces droits de suzeraineté qu'à la fin de mai 1461, lors des négociations de paix à Constance après la guerre de Thurgovie. Mais la collation même ne passa à la communauté que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

L'administration, c'est-à-dire les charges de maire (Meier), de cellérier et de bailli, furent exercées pendant quelque temps exclusivement par les nobles seigneurs de Wollhusen qui s'efforcèrent de cumuler ces fonctions. L'entreprise échoua grâce à la vigilance de l'abbé. En 1279 un accord intervint entre celui-ci et les Wollhusen : l'abbaye aurait un maire à Alpnach et droit de justice sur les habitants qui détenaient des terres d'elle. Le domaine d'Alpnach n'avait probablement point de fonctionnaire, mais il dépendait du cellérier de Sarnen. Il existait bien une famille, certainement de haut rang, qui s'intitulait *von Alpnach* (voir cet article), mais on ignore si elle participa à l'administration du pays. Le 10 janvier 1368, la commune d'Alpnach acheta pour 310 livres tous les droits féodaux, le cens baillival, etc., appartenant à la comtesse Marguerite de Strassberg, dame de Wollhusen. Le 30 oct. 1574 la dime, avec les plapparts de prémices (*Primizplappart*) et les poules de carême, fut remplacée par une contribution annuelle de 86 florins. Les cens et autres revenus du prieuré et du chapitre de Lucerne ne furent cependant supprimés qu'au XVIII^e siècle. En 1427 la commune fut scindée en deux *Urtinen* ou subdivisions : *ob dem Feld* et *nid dem Feld*, dont la première embrasait un tiers de la commune.

En 1315 Alpnach fut un théâtre secondaire de la guerre de Morgarten. Le comte Otto de Strassberg, chef d'armée du duc Léopold lea, selon les chroniques, un contingent de 6000 hommes dans les environs d'Interlaken, et fit irruption dans l'Obwald par le Brünig. Sans lui opposer de résistance sérieuse, la vallée, où le parti autrichien était très fort, capitula. Strassberg dut établir un camp à Alpnach, près des « *bosen Rübén* ». D'après la légende, c'est là qu'une estafette lui remit un gant retourné en lui annonçant ainsi l'échec de la tentative principale sur Ageri-Sattel. Peu après ce message arrivait un détachement de Confédérés qui attaqua immédiatement les Autrichiens. En toute hâte Strassberg passa la Rengg et battit en retraite sur le territoire des Habsbourg.

[AL. TRUTTMANN.]

ALPNACH, von. Famille d'Unterwald, mentionnée en 1231 lors de l'acquisition de Ilorw par l'église de Lucerne. — 1. ULRICH acquiert en juin 1257 les biens de Gottfried, de Rodolphe et d'Eberhard de Habsbourg. — 2. ULRICH est en 1315 secrétaire des bourgeois de Lucerne. — Voir Stumpf : *Chronik*. — *Gfr.* 1, 7, 26, 44. — Kniehler : *Chronik von Alpnach*. [AL. T.]

ALPNACH-STAD. (C. Obwald. V. DGS). Vge, sert de port et d'entrepôt à l'Obwald. *Stad* vient du mhd *stade* = rive, rivage. D'après un rôle de 1326 l'intendance des domaines du couvent de Bémommster en retirait 8 deniers et la même somme à Niederstad. Le cloître de Saint-Blaise percevait, d'après un rentier de 1371, une peau de chèvre d'une valeur de 15 schillings et un tiers du prix du passage. Le curateur et sa suite avaient droit, lors de la perception du cens, à être conduits et régalez gratuitement de séret et de pain par le batelier en chef. Outre ce tiers du prix du passage, il y avait encore quatre biens lesquels devaient redevance au couvent; les deux autres tiers du prix du passage, ainsi qu'un certain nombre de fermes, appartenaient au couvent de Murbach-Lucerne. De tous temps les cou-



Plateau en bronze argenté trouvé dans les ruines romaines d'Alpnach, d'après les *Mittel. d. Antiq. Ges. in Zurich*, 1916. — Pas tout à fait la moitié de la grandeur originale.

sade. Les revenus du prieur étaient estimés alors à 12 mares, en 1450 à 30 mares. D'après une notice de 1286, le domaine d'Alpnach devait livrer annuellement à l'abbé de Murbach trois boeufs et un fromage; au prévôt elle devait, outre un impôt foncier de trois pièces de feutre à 5 schillings, quatre peaux de boucs et cinq peaux de chèvres; autant à l'aumônerie de l'abbaye de Lucerne. Aux environs de 1300, l'église fut reconstruite ou agrandie. Le 22 avril 1301, l'évêque de Constance confirma les indulgences octroyées à l'église de la Sainte-Vierge à Alpnach. En 1345 l'archevêque de Navarzan (*Anavensens*) consacra le chœur, l'église et trois autels. La chapelle entourée du cimetière, fut érigée vers 1500 et dédiée le 21 novembre 1501 à Saint-Michel par l'évêque suffragant de Constance. Elle servit autrefois d'ossuaire et fut démolie vers 1850. Une nouvelle chapelle fut consacrée le 3 octobre 1848. Pendant le ministère du père Ignaz von Flüh, vice-landamann de la Suisse, on entreprit en 1812 la construction de l'église actuelle, terminée en 1820 et consacrée en 1821 à tous les saints. Les frais s'élevèrent à 170000 florins. En 1872 fut édifié un temple protestant qu'un incendie détruisit en partie en automne 1886.

Le 16 avril 1291, lorsque l'abbé Burchard de Murbach céda au roi Rodolphe ses propriétés de la Suisse centrale, le domaine d'Alpnach et la collation de l'église passèrent à la maison de Habsbourg. Après la guerre de 1415 le pays d'Obwald réclama comme bien conquis le patronage de l'église et le reste des fiefs autrichiens de l'église. L'empereur Sigismond octroya en 1434 à la communauté d'« *Unterwalden* » le droit de patronage des églises d'Alpnach, Saehsch et Giswil, donné autrefois à l'empire par le duc Frédéric.



Pendeloque romaine en bronze, trouvée dans les ruines romaines d'Alpnach, d'après les *Mittel. d. Antiq. Ges. in Zurich*, 1916. Un peu réduite.

vants cédaient en fief à un certain nombre d'habitants d'Alpnach-Stad le droit de passage, ainsi que les biens-fonds qui en faisaient partie. Il paraît que chaque tiers se distribuait à plusieurs bateliers qui effectuaient de concert le transport des passagers et des marchandises. Déjà en 1424 il y eut un procès à propos du droit de passage. Les familles Winkelried, Häcki et consorts plaidèrent contre un certain nombre de paysans qui prétendaient que le lac était domaine public et faisait partie du bien communal. Les juges décidèrent qu'un bout du passage à Niederstad serait libre, mais qu'il ne serait permis de débarquer que des cargaisons dont les passagers seraient propriétaires; il était interdit d'expédier un charagement sans le consentement des bateliers.

Le trafic augmentant toujours, l'Etat s'intéressa à la navigation et au transport des marchandises jusqu'au haut de la vallée et par le Brünig. En 1578 l'entrepôt (*die Sust*) fut construit; en 1889 il fallut le démolir pour la construction du chemin de fer du Brünig. Les bateliers, les rouliers et les muletiers furent mis sous la surveillance de l'Etat et durent prêter serment chaque année à un jour fixe. Le lac était considéré comme appartenant aux bateliers. Il paraît qu'au milieu du XVII^e s. une nouvelle répartition eut lieu. En 1668, il n'y avait plus que cinq droits de passage. Dès lors la navigation fut soumise à des redevances. En 1824 chacun de ces droits fut taxé officiellement à 10 000 livres, soit environ fr. 13 500 de notre monnaie. Ce n'est qu'après 1850 que la navigation à vapeur s'étendit sur le lac d'Alpnach. En 1851, les sociétés de navigation à vapeur demandèrent au gouvernement d'Obwald libre parcours sur le lac, on n'accéda pas à leur demande malgré l'intervention des autorités fédérales. Ce n'est qu'au printemps de 1858 que l'on réussit à conclure pour la durée de deux ans, avec les propriétaires des droits de passage, une convention qui autorisait les sociétés à naviguer sur le lac. Toutefois le transport était soumis à de grandes restrictions en faveur des bateliers. Les bateaux à vapeur commencèrent leur service en juin 1858. La même année on commença la route du Brünig. La direction des Postes fédérales ouvrit à Alpnach-Stad un bureau et l'on organisa le transport en voiture des passagers et des marchandises par le Brünig. En 1860, l'Etat construisit un débarcadère au « Franzosenplatz ». La convention avec les bateliers fut modifiée en ce sens que les bateaux à vapeur eurent le droit de débarquer et d'embarquer librement moyennant une indemnité annuelle de fr. 400. — à la corporation des bateliers dont le chef desservait la station. La convention se renouvelait chaque année. Ce n'est qu'en 1872 que la question fut réglée définitivement; les sociétés réunies de navigation à vapeur se libérèrent complètement de leurs obligations envers les bateliers. En 1880 les redevances concernant le lac furent rachetées et abolies. Les bateliers se déimèrent peu à peu de leurs fonctions, tout en gardant leur confrérie qui fut dissoute en 1889.

En 1315, les combats de Morgarten firent aussi souffrir Alpnach-Stad et Niederstad. Le soir de la Saint-Jacques, le 24 juillet, la flotte des Lucernois se mit en campagne et réussit à pénétrer très avant dans le lac d'Alpnach. Ils abordèrent à Niederstad et réduisirent en cendres le haïme entier.

On considère aussi comme faisant partie d'Alpnach-Stad, soit de Niederstad la ferme de REXG (voir cet article). En 1701, l'évêque de Constance donna l'autorisation de bâtir une chapelle qui fut consacrée en 1702 à Saint-Joseph; les gouvernements d'Unterwald la dotèrent d'armoiries et de vitraux. — Voir BURRER: *K. u. A. d. Unterwaldens. Einheits Unterwaldens*. — KÜCHLER: *Chronik von Alpnach*. — Gschli: *Origines...* — Truttmann: *Morgarten* dans *Br. Klausen Kal.* 1916. — Scherer: *Die Römer in Unterwalden*. — Obituaires de Sarnen et d'Alpnach. — *Nbl. der Antiq. Gesellschaft Zürich*. 1916. — Protocoles du Conseil d'Obwald, Cadastre et Actes dans les Arch. d'Alpnach. — Arch. Obwald, doss. *Schiffahrt*. — *Gfr.* 21, 22, 38 et 48. [ALT.]

ALPSTEIN. Voir SENTIS.

ALPHAL (C. et D. Schwyz. V. DGS). Commune et paroisse. 1018 *Albetal*, tire son nom de la petite rivière *Alp*, qui est toujours appelée dans les anciens documents *Albe*, *Alba*: le nom est celto-roman et est à com-

parer avec *Elbe* (proto-germanique *Albis*), suédois *Elf*, ainsi qu'avec les noms plus récents de ruisseaux Weissach, Weissbach. L'histoire de la vallée remonte jusqu'aux origines de la Confédération et débute par le conflit des frontières entre Einsiedeln et Schwyz. En 947 le duc Hermann de Souabe avait fait cadeau au couvent de la « sombre forêt »; puis en 1018, à Zurich, l'empereur Henri II avait décidé que cette propriété aurait pour limites les crêtes qui dominent Einsiedeln et envoient leurs eaux à la Sihl; il attribuait par cela l'Alphal à l'Abbaye. Sans tenir compte des décisions impériales les Schwyzois passèrent peu à peu la ligne de faite et s'emparèrent du territoire situé au delà. Il s'ensuivit des querelles incessantes qu'on vidait les armes à la main (attaque du couvent 1314), des arbitrages, des amendes, des excommunications, des interdicts. Cela dura jusqu'à la bataille de Morgarten et à la paix de 1350 qui assurèrent aux Schwyzois la possession incontestée de l'Alphal jusqu'à la frontière actuelle vers Einsiedeln. Le nom « Kriegmatten », que porte aujourd'hui encore une propriété située sur la route de Trachslau, est peut-être un souvenir de ces rencontres sanglantes. En 1690 une chapelle fut construite à Alphal et dédiée à Sainte-Apollonie. Une fondation de 1691 permit l'érection d'une chapellenie qui devint annexe de Schwyz. En 1757, le conseil autorisa Antoine Sigwart et André Schmid, de la Forêt-Noire, à acheter à Alphal une forêt en vue de la construction d'une verrerie; en 1760, Siebner François Abyberg, l'ancien bailli Jean-François Reding et François-Antoine Reding sont mentionnés comme propriétaires. La landsgemeinde de 1787 céda à Alphal une partie de l'allmend appelée plus tard Kirchenried, en vue de l'érection d'une église et d'une cure dont la construction commença en 1789 (consécration en juillet 1797). L'année suivante, Alphal reçut le droit de baptiser et d'enterrer; enfin, en 1805, on l'érigea en paroisse. Le premier curé fut Michel Herzog, de Lucerne. En 1852-53, on construisit une école. Elle fut remplacée par une autre inaugurée le 10 octobre 1893. Une nouvelle église portant le même nom que la précédente fut consacrée le 10 juillet 1887 par l'abbé Basile d'Einsiedeln. [M. STYGER.]

ALRUNA, almanach édité par Jean Ernest Frédéric Wilhelm Müller, pseud. Filidor (1764-1826); années 1-4, 1805, 1807, 1809 et 1812, in-12°, à Zurich, chez J. Füssli fils, et Leipzig, chez J. B. Schiegg avec la collaboration artistique et littéraire de J. M. Usteri et de Franz Hegi — Voir GÖDEKE 2, t. V, p. 517 t. VIII, p. 62 [A. SCHER.]

ALSGAUGENSIS, COMITATUS. Voir AJOIE.

ALT. Nom de plusieurs familles des cantons de Fribourg, Lucerne et Saint-Gall.

A. Canton de Fribourg. Famille appelée primitivement *Velliard*; c'est sous ce nom que sont mentionnés les premiers qui furent inscrits au livre des bourgeois de Fribourg, à savoir: ULRICH, en 1453; JEAN, drapier, en 1467; ANTOINE, fils du susdit Ulrich, en 1472. La première reconnaissance bourgeoise dans laquelle se trouve la forme germanisée ALT est celle de Guillaume en 1585; les frères JEAN-JACQUES-JOSEPH et TOBIAS-PROTAIS-ALT obtinrent, le 3 avril 1687, de l'empereur Léopold I^{er}, un diplôme de noblesse et de confirmation de leurs armoiries: écartelé, aux 1 et 4, de gueules à la roue d'or à six rais du même; aux 2 et 3 d'or, au lévrier rampant de sable, colleté d'argent. En 1704, JEAN-JACQUES-JOSEPH était seigneur de Prévondavaux (Fribourg), localité dont le nom se germanisait en Tiffenthal, d'où la famille se faisait appeler d'Alt de Tiffenthal. C'est sous ce nom d'ALT A TIEFFENTHAL que, le 21 mai 1704, le même empereur Léopold I^{er} conféra au prénommé le titre de baron d'empire et augmenta son armoirie d'un écusson parti de gueules à la fasce d'argent et d'or à une aigle de sable à deux têtes posé en abîme. A citer: — 1. PROTAIS, chancelier de Fribourg de 1648 à 1680 et savant mathématicien, † 1684. — 2. JEAN-JACQUES-JOSEPH, fils aîné du n° 1; capitaine en France (1674) dans le régiment de Pfyffer, puis colonel d'un régiment suisse au service du duc de Savoie pendant la guerre de la succession



d'Autriche, créé par ce prince chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, obtint de l'empereur Léopold I^{er}, conjointement avec son frère Tobie-Protais, un diplôme de noblesse (1687), et pour lui-même celui de baron d'empire (1704); trésorier de Fribourg (1705), bailli de Lugano, 1712, où il mourut en 1716. — 3. ANTOINE, frère du n^o 2, prévôt de la collégiale de Saint-Nicolas à Fribourg (1707-1736); à la mort de l'évêque Pierre de Montnach (1707), le duc de Savoie, désireux de faire revivre son ancien droit d'élection, nomma Antoine d'Alt évêque du diocèse de Lausanne, mais le pape ne ratifia pas cette élection et Jacques Duding fut nommé. — 4. FRANÇOIS-JOSEPH-NICOLAS, baron d'Alt de Tiellenthal, 1689-1770, fils du n^o 2, officier au régiment des gardes suisses en France, capitaine (1713) d'une compagnie au service d'Autriche, avoyer de Fribourg (1737-1770), est l'auteur d'une *Histoire des Helvétiens* en dix volumes, parue à Fribourg (1749-1753). — La famille d'Alt s'éteignit en la personne d'EDMOND, † à Paris en 1908; il servit dans le corps des zouaves pontificaux. — Bibliographie : LL. — d'Alt : *Hist. des Helvétiens*, Fribourg, 1749-1753. VIII, p. 374-375. — De La Chenaye-Desbois : *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 17... — Girard : *Hist. abrégée des officiers suisses*, 1, Fribourg 1781. — Le même : *Nobiliaire militaire suisse*, 1, Bâle 1787. — Zur Lauben : *Hist. militaire des Suisses au service de France*. — Rott : *Inventaire*. — AHS 1908, p. 66. [A. D'AMMAN]

B. Canton de Lucerne. Familles bourgeoises de Lucerne depuis 1563, éteintes avant 1750, de Büron, Luthern, Pfaltnau, Schötz, Ullusen, Willisau, etc. — HANS, de Lucerne, aubergiste, 1548, musicien de la ville jusqu'en 1552. — HANS RUDOLF HEINRICH ALT (ou HOCH, GROSS, LANG) descendant du mercenaire Hans Hoch (1477-99), garde pontifical à Rome, éditeur de l'ouvrage *Splendore dell' antica moderna Roma*, 1644. † peu après 1652. — HANS RUDOLF, fils, capitaine de la garde à Ferrare. — Voir Liebenau : *Willisau II*, 421 ss. [P.-X. W.]

C. Canton de Saint-Gall. Famille établie depuis le XV^e siècle dans diverses communes du Rheinthal, spécialement dans le domaine impérial de Kriessern; aujourd'hui commune d'Oberriet. — HUG, de Bernang, était messager de la ville de Saint-Gall pendant les guerres d'Appenzell. Un autre Alt, HANS probablement, fut juge commun de Rosenberg et des Ramschwag, à Kriessern. Un autre HANS est encore mentionné comme avoué, du même endroit, en 1575. Son sceau porte deux croissants adossés, surmontés d'une croix.

— Voir Göldi : *Der Hof Bernung*. — Hardegger et Wartmann : *Der Hof Kriessern*. — USIG V. — Arch du chapitre de Saint-Gall. — Gallus II, Abbé de Saint-Gall, *Annales* : d'argent à un coq passant de sable, crêté de gueules, tenant dans son bec une colombe d'azur. * le 10 sept. 1610, † le 4 mars 1687; consacré prêtre en 1636, acquit à Rome le titre de *doctor decretorum*; fut préfet d'Ebringen, sous-prieur à Saint-Gall, prieur et préfet à Saint-Jean, puis doyen du couvent de Saint-Gall où il succéda à l'abbé Pius Reher. Pendant la première guerre de Villmergen, qui éclata



Abbé Gallus II Alt.
D'après un portrait d'un artiste inconnu, contemporain de l'abbé. Propriété du Vicariat général de l'Évêché de Saint-Gall.

juste au commencement de son gouvernement, l'abbaye resta neutre. Gallus dut pourtant amnistier ses sujets protestants du Toggenbourg qui lui avaient refusé obéissance quand il s'était agi de couvrir la frontière. En 1658, il choisit Fidel von Thurn comme premier fonctionnaire, puis (1676) comme maréchal héréditaire; cet habile homme dirigea dès lors la politique extérieure de l'abbaye et passa au parti impérial. Sous Gall éclatèrent avec le Toggenbourg les dissensions qui pro-

voquèrent finalement la guerre du Toggenbourg que Gall, toutefois, ne vit pas. Dans l'exercice du pouvoir, l'abbé fit preuve d'autant de rigidité de principes comme homme d'église que dans les affaires politiques. En 1666, il supprima le gymnase de Rorschach, auquel il reprochait de nuire à la discipline du couvent. Le nombre des membres de celui-ci, qui était de 45 sous son prédécesseur, monta à 73 sous son gouvernement. Au lieu de thésauriser, il ajouta deux ailes — encore existantes aujourd'hui — au bâtiment de l'abbaye (1666-72, et 1673-74). Il imposa aux membres de son chapitre la discipline conventuelle. Il était d'ailleurs, pour ce qui le concernait, d'une grande simplicité, et il se vantait de son humble origine. Mais il ne lésinait pas quand il s'agissait des cérémonies du culte. Il déploya, par exemple, une grande pompe lors de la translation de saints des catacombes à Lichtensteig, Wil, Rorschach, Wildhaus et Saint-Gall. 7800 jeunes filles prirent part à celle de Saint-Gall. Il tint à Rorschach (1663) un synode pour le clergé séculier de ses Etats. Il participa à la réforme des abbayes de Fulda, Kempten et Murbach, et réussit à réunir le couvent de Pfäfers à celui d'Einsiedeln. Il fit beaucoup aussi pour la prospérité de la congrégation suisse des bénédictins, dont il était prêtre. Tous les abbés de celle-ci assistèrent à sa tenue le 5 mai 1686. Affaibli par l'âge, il dut se retirer à l'hôpital (décembre de la même année) et y mourut. — Voir von Arx : *Gesch. des Kt. St. Gallen III*, p. 175 et suiv. — Karl Wegelin : *Gesch. der Landschaft Toggenburg II*, p. 250 et suiv. — AHS 1902, p. 31. — Karl Gauss : *Pfr. Jeremias Braun, in der Basl. Zeitsch.* V, 127 et suiv. — A. Hardegger : *Die Alle Stifftskirche in St. Gallen*, p. 70 et suiv. — Arch. d'Etat St-Gall. [Joseph MULLER, St. G.]

ALTACRESTA. Voir HAUTERET.

ALTANCA (C. Tessin, D. Léventine, Com. Quinto, V. DGS). Hameau très ancien. En 1227 la *vicinanza* de Quinto attribue en propre aux gens d'Altanca certains territoires et alpages qu'ils occupaient déjà depuis longtemps : c'est l'origine du patriciat d'Altanca. A l'époque des seigneuries féodales, Altanca appartenait aux seigneurs de Giornico. On constate l'existence de son église dans les *Vita Sanctorum* de Goffredo da Bussero (env. 1220-1290) — Altanca est la patrie de Giacomo Molino tombé à Novare (voir ce nom). — Meyer : *Bleno und Leventina*. — BStor. 1907. — Magistretti-Monneret de Villard : *Liber notitiae sanctorum Mediolani*. [D' C. T.]

ALTARIENS. Dans les textes de la Suisse romande et avant tout, dans les reconnaissances féodales, on a généralement employé le mot *altarienses* pour désigner les prêtres commis à la desserte d'un autel, d'une église, d'une chapelle. Dans les textes français faisant suite à ces textes latins, le terme usité est *altariens* qui n'a pas encore trouvé place dans les dictionnaires de la langue française à l'encontre d'altariste, du latin *altarista*. — Voir : Genève Arch. d'Etat : T et D. [C. R.]

ALTARIPA. Voir HAUTERIVE.

ALTAUDUS, évêque de Genève, assiste en 833 au concile de Worms, en 838 à celui de Kiery-sur-Oise, et à la translation (non datée) de moines de Saint-Remi par l'archevêque de Sens. C'est peut-être l'*Afradus* de la Bible de Saint-Pierre. — *Regeste genevois*, nos 84-86. — *Dict. d'histoire et de géographie ecclésiastiques*. [M. R.]

ALTAVILLA ou **ALTENFÜLLEN.** Voir HAUTEVILLE.

ALT BECHBURG. Voir BECHBURG.

ALTBURGER. On appelait ainsi à Soleure-ville, jusqu'en 1798, les bourgeois qui, d'après une décision du Conseil du 26 juin 1682 possédaient leurs droits de bourgeoisie antérieurement au 26 juin 1681. Eux seuls pouvaient revêtir des charges publiques; ils formaient donc ce qu'on appelait ailleurs les familles régnantes. Les bourgeois recensés après la date ci-dessus étaient appelés *NECHBURGER* et ne pouvaient participer au gouvernement. La liste des Altbürger ne fut établie que le 19 décembre 1690. La seule dérogation qui ait jamais été faite le fut en faveur du capitaine Abraham-Gabriel de Hallwil, admis parmi les anciens bourgeois de Soleure le 12 mars 1727. — Arch. d'Etat Soleure. — *Manuels du Conseil*. — Arch. de la Combourgeoisie de Soleure. [v. V.]

ALTBÜRON (C. Lucerne, D. Willisau. V. DGS). En 1130 : *Aldpurrin* ; *büren* (= *büron*), maisons (parent du alid. *bur* = maison ; voir art. *BÜREN*) ; *Alt* probablement pour le différencier de Büron près de Triengen. Un sceau de la fin du XVII^e s. porte trois monts surmontés d'un chevron à sommet tréflé. Armoiries : d'argent à une pointe de guules, au chevron de sinople ployé, à sommet feuillé brochant. Au XIII^e s., les barons de Balm et de Grunenberg

Sceau des Altbüron.

règnent sur la contrée. Après l'assassinat du roi Albert, à Windisch, Rodolphe de Balm s'était réfugié à Altbüron. Lorsque le lundi de Pentecôte 1309, le duc Léopold arriva devant la forteresse pour tirer vengeance du crime, le régicide s'était enfui, mais son château fut détruit après un siège de plusieurs jours, les 45 hommes de la garnison furent décapités. Aujourd'hui il n'en reste que le donjon richement orné de briques de Saint-Urbain. Le pays ayant été mis au ban de l'empire fit retour au roi : il passa en 1316 à l'Ordre teutonique dont les chevaliers le réunirent à leur seigneurie d'Altshofen. La basse-justice releva désormais du commandeur de l'ordre et la haute justice du comté de Willisau. Le 14 novembre 1571, la basse-justice d'Altbüron fut achetée par l'avoyer Louis Pfyffer et devint, ainsi que la juridiction d'Altshofen, propriété de sa famille. En 1798 les Pfyffer perdirent le droit de juridiction. Une école de tissage de paille fut ouverte en 1825. Des fouilles faites en 1845 et 1850, puis de 1881 à 1884 mirent au jour des trouvailles qui témoignent de l'importance du château. — Voir : Protocoles et Actes. — ASG 1880-81. — ASA V 201, 242, pl. XVI. — Estermann : *Gesch. d. Pfar. Gr. Dietwil*. — Coutumier d'Altbüron dans Segesser : *Ludwig Pfyffer II* 535. — AHS 1897, 1898, 1909. [P.-X. W.]

ALTBÜRON, von. Tout ce que nous savons des plus anciens membres de la famille des barons d'Altbüron provient du *Liber Heremi* et de l'*Antiquitatum collectio* de Tschudi. On n'a pas fourni jusqu'ici de preuves suffisantes de l'existence d'un *Eberhelm* d'Altbüron (1099) non plus que de ses fils BÉRENGAR, ERERHELM et REINGER. Nous sommes déjà mieux renseignés sur MANGOLD d'Altbüron, prieur de Beromünster entre 1133 et 1173 environ. Les membres de cette famille qui vivaient au XIII^e s. portaient de tout autres noms que les précédents. Ces personnages sont probablement identiques à ceux du même nom qui furent ministériels des barons de Wadiswil. Un Bourcard d'Altbüron fut membre du Conseil d'Aarau en 1270. En août 1272, il est fait mention d'un bailli Jean d'Altbüron. Les barons de Balm, Grunenberg et Wadiswil apparaissent à Altbüron de 1269 à 1309 — Voir *FRB I* et II. — *Uber I*, 48. — *JSG X*, 335, 345, 357. — Estermann : *Pfarrgesch. v. Gr. Dietwil* 80. — Riedweg : *Gesch. v. Beromünster* 59, etc. [P.-X. W.]

ALTDORF. Voir BASSECOUR.

ALTDORF ou ALTORF. Ce nom désigne le plus souvent des établissements anciens, romains ou celtiques, de même qu'*Altenburg* et *Altstetten*, où l'on rencontre encore de nombreux restes romains (*MAGZ XXI*, 122 ; Meyer, *Ortsnamen des Kts. Zürich* n° 919). — Les armoiries d'*Altorf*, produites dans Stumpf, fol. 104, offrent une analogie frappante avec celles des seigneurs « von Al-

tendorf », que reproduit Kindler von Knobloch dans l'*Oberbod. Geschlechterbuch I*, p. 9, ainsi qu'avec celles des seigneurs légendaires « von Almenberg » dont parle Edlibach. Un certain NICOLAS ALTORF était en 1424 *adjutor in divinis ecclesie S. Petri*, à Zurich (*Dürsteler, Geschlechterbuch*). Les Altorf et von Altorf que nous trouvons dans les *Steuerbücher I* de Zurich sont des bourgeois de cette ville. — Voir aussi FEHRALTOUF et MÖNCH-ALTOUF. [F. HEG.]

ALTDORF (C. Uri. V. DGS). Bourg et chef-lieu du canton. *Armoiries* : parti, d'or à l'aigle de sable mouvante du trait du parti, et de guèules à deux barres d'argent. Altdorf, appelé au XVI^e siècle par les Italiens généralement *Torfo* ou *del Torfo*, par suite d'une interprétation erronée *Al Torfo*. En réalité, il s'agit, comme pour la plupart des noms de lieux en *Alt-*, d'une colonisation préalémanique. C'est ce qu'indiquent aussi les trouvailles préhistoriques, qui prouvent que la contrée

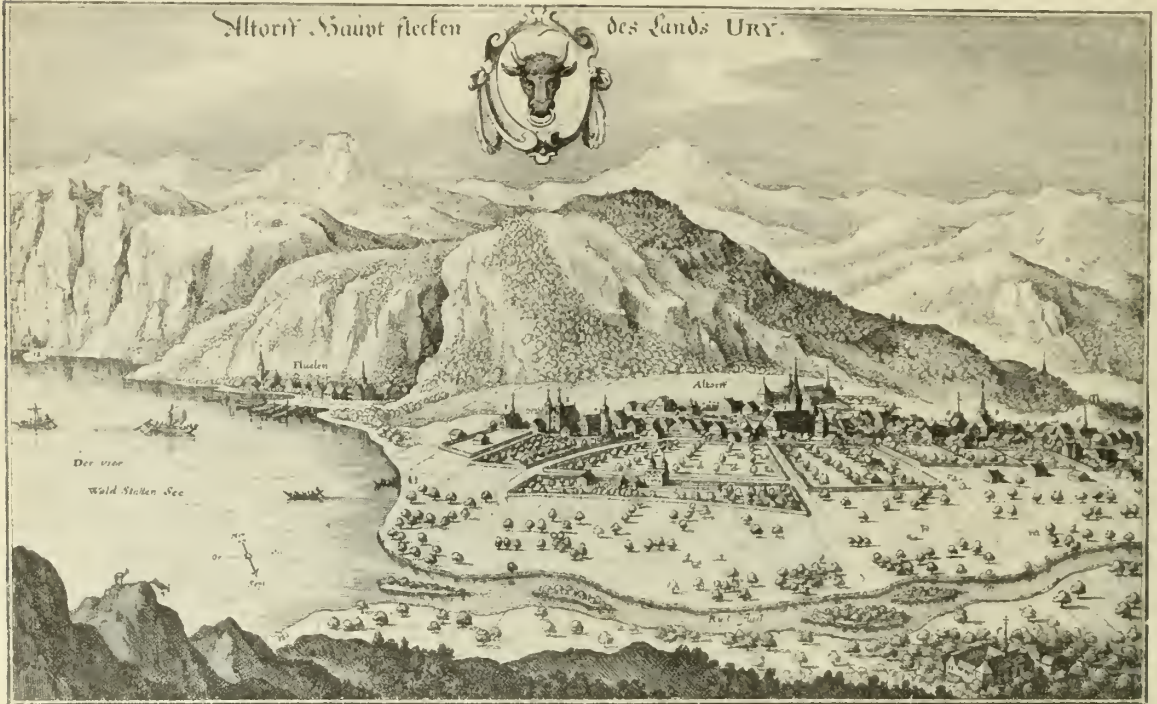


Vue du bourg d'Altdorf en 1831 d'après une aquarelle de J. B. Isenring. Propriété de la Bürgerbibliothek, Lucerne.

était habitée à l'âge du bronze et du fer. La paroisse d'Altdorf n'est mentionnée dans les documents qu'en 1244 ; mais elle est sans doute aussi ancienne que les maisons religieuses de Bürglen et de Silenen qui sont déjà citées en 857 ; preuve en soit aussi le nom du patron de l'église, Saint-Martin. Il est certain que sous le nom d'Uri où, en 732, fut exilé l'abbé Eto de Reichenau, il faut entendre Altdorf et le curé Thietelinus de Uron, qui apparaît en 1185, est probablement un curé d'Altdorf. Lorsqu'en 853 le roi Louis le Germanique fit don au Fraumünster de Zurich du pays d'Uri, cette maison religieuse établit à Altdorf un maire (Meier) Nous retrouvons un de ces fonctionnaires en 1256-63 et vers la fin du XIV^e siècle. En 1244 l'évêque de Constance incorpora les revenus de la cure d'Altdorf dans ceux du Fraumünster ; mais en 1428, les gens d'Altdorf rachetèrent l'office de maire et les dîmes et en 1525 la ville de Zurich, au nom du Fraumünster supprimé, renonça au patronage qu'elle exerçait encore. La paroisse d'Altdorf comprenait à l'origine toutes les communes de la région du lac et de la vallée inférieure de la Reuss ; Sisikon en 1387, Seelisberg en 1453-1457, Erstfeld en 1477, Seedorf en 1591, Attinghausen en 1600 et Flüelen en 1665 se sont séparées d'elle. On a pu reconstituer la liste des curés jusqu'en 1225 et à partir du doyen Fründ (†1635) tous leurs portraits ont été conservés dans la sacristie. Selon un bref papal de 1561, le curé d'Altdorf possède le privilège rare de consacrer les coupes, les ornements ecclésiastiques, les cloches, et de réconcilier les églises, les couvents et les ci-

metières. Le commissaire J.-A. Gisler (†1917), par la restauration intérieure et extérieure de l'église et par son legs de 54 000 fr. en faveur d'œuvres religieuses et d'utilité publique, a bien mérité de la paroisse. En actions de grâce pour la victoire de Morgarten on constitua à Altdorf en 1317 une prébende pour les matines; en 1595 le doyen Henri Heil y ajouta celle en faveur de la sainte Vierge et de 1561 à 1785, dix familles notables y instituèrent des prébendes familiales. De même, à l'hôpital cantonal, il y a une fondation pour le bien des âmes. Lors de l'incendie de 1793, l'église paroissiale fut réduite en cendres, à l'exception de la sacristie de 1605, mais elle fut reconstruite, et agrandie de 1801-1810 pour la somme de 80 490 fl. Il faut mentionner le maître-autel avec son grand tabernacle à colonnes exécuté par G. A. Galetti, de San Fidele, vallée d'Intelvi; les statues en bois

Trois anciennes corporations ou confréries, celle du *Regenbogen* (de l'Arc-en-ciel, Saint-Antoine 1502), celle du *Gilgen* (la fleur de Lys) et *zum Affen* (du Singe, Sainte-Barbe) 1512, et celle des tailleurs et cordonniers (Saint-Crépin et Saint-Crispinien) se chargèrent durant des siècles de l'ensevelissement de leurs membres et de leurs concitoyens; elles furent dissoutes en 1906; cependant elles continuent à remplir leur tâche sous le nom de « Confréries réunies ». Il y avait en outre les corporations et les sociétés suivantes: les bateliers (confrérie de Saint-Nicolas au XV^e siècle), les boucliers et tanneurs 1611 (toutes deux dissoutes récemment), *zum Hirzen* (dissoute il y a longtemps), les mousquetaires (*Landeschützen*, XVI^e siècle), Saint-Jacques (XVI^e siècle), *zum Strauss* et *zum Griessen* (XV^e siècle), messieurs les *Amtsleute* et *Spielleute* d'Uri (1614), les bourgeois (*Bur-*



Vue générale du bourg d'Altdorf vers 1640.
Gravure sur cuivre tirée de la *Topographia Helvetiae* de Merian. Propriété des Archives d'État, Altdorf.

de F. Abart; un ostensor de 1511; l'ossuaire de 1596 et la chapelle d'Elberg de 1644, avec le sarcophage de frère Nicolas Zwyer (†1546); la prétendue chapelle de Zwyer, consacrée en 1599, avec le portrait du fondateur par F. Schröter, 1622; la chapelle inférieure de la Sainte-Croix, édifiée après la peste de 1629; l'église du Collège, inaugurée en 1907. En 1919 un terrain près de l'école fut acheté pour y construire une église protestante. — Le 23 décembre 1257 sous le tilleul d'Altdorf, devenu célèbre dans la suite par l'histoire de Tell, le comte Rodolphe de Habsbourg trancha un différend qui divisait à mort les familles Izzeling et Gruoba. En 1570 le cardinal Charles Borromée, lors de son passage, fut l'hôte du chevalier Walter de Roll. En 1681 Marc d'Aviano répandit sur Altdorf sa bénédiction miraculeuse. En 1696 eut lieu à Altdorf le renouvellement de l'alliance des sept cantons catholiques avec le Valais et en 1705 les pères italiens Fontana et Mariani réunirent sur le Lehnplatz une grande assemblée de mission interne. Le 13 octobre 1798, les Français occupèrent Altdorf et le 26 septembre 1799, le général Souvarof y fit son entrée avec ses Russes. Pendant longtemps Altdorf fut la résidence des ambassadeurs d'Espagne et à plusieurs reprises celle du nonce papal.

ger, supprimés par la landsgemeinde en 1660 pour cause d'ivrognerie), les boulangers et meuniers, 1608, les ecclésiastiques (probablement XVI^e siècle), les frères de la miséricorde (*Barmherzige Brüder*, 1754), les carabiniers, 1835, une première société théâtrale déjà en 1842, la société théâtrale de Tell, avec le théâtre de Tell, 1899. — Les statuts de la commune, qui commencent en 1583, furent consignés dans le *Dorfbüchli*. Cette collection fut sanctionnée en 1658 et réliée à nouveau en 1684. La liste des présidents de commune remonte à 1522. Le 16 février 1913, les habitants formèrent une commune bourgeoise, une commune des habitants et une paroisse avec des organisations indépendantes. — Uri comprenait dix corporations territoriales (*Genossamen*). Altdorf formait la première, et avec Fluelen et Sikon, la seconde; il envoyait de ce fait neuf représentants au *Landrat* (Grand Conseil), composé de 60 membres, et avait aussi un délégué dans le Conseil Secret. Altdorf fournissait pour la première levée de troupes (*Landsfähli*) trente hommes et pour la deuxième (*Panner*) soixante. Trois violents incendies consumèrent presque entièrement le village, en 1400, 1693 et 1799. Le troisième, qui détruisit à peu près totalement les archives du pays, causa des

dommages évalués à plus de trois millions de francs. Du haut du Gruenberg le malheur s'abattit aussi sur le bourg. En 1268, un bloc de pierre tua le curé dans sa chaire et plusieurs personnes dans l'église; en juin 1910 la propriété de Brunegg et douze membres de la famille Ziegler furent anéantis; c'est pour cette raison que très tôt et très souvent la forêt fut mise à ban (elle est mentionnée dans Tell de Schiller).

Abstraction faite d'un séjour passager de l'imprimeur Guillaume Darbelley en 1621 Altdorf n'eut une imprimerie qu'à partir de 1826, François-Xavier Zraggen y ayant transporté de Flüelen son entreprise. Autres dates: septembre 1832 grande fête de tir de la Suisse primitive; 1852 éclairage installé dans le village; 1882 chemin de fer du Gothard; 1888 installation d'eau; 1895 usine électrique; 1899 route du Klausen; 1906 musée historique; août 1906, tramway électrique Altdorf-Flüelen.

C'est en 1472 que nous rencontrons pour la première fois dans les documents un maître d'école dans la personne du secrétaire du pays, Jean Bürgler. Le plus ancien règlement scolaire date de 1579. Pendant longtemps l'école conserva le caractère d'une école cantonale; on y enseignait aussi le latin, le maître était assisté d'un sous-maître. De 1671-1691 le chroniqueur Jacob Billeter d'Egeri fut maître principal. Jusqu'à l'incendie de 1799 l'école se trouvait au Sud du cimetière à côté de l'escalier postérieur de l'église. En 1811 le district d'Uri construisit une maison d'école, devenue depuis 1915 maison de commune, et la commune éleva alors la grande école des garçons à la rue de la gare. Depuis 1697 ou au plus tard dès 1704 le couvent de femmes « près de la croix supérieure » entretenait une école de jeunes filles. Outre l'école primaire, il y a une école secondaire de filles, une école enfantine, une école professionnelle et une section commerciale de perfectionnement. L'école cantonale fut pourvue en 1906 d'un internat, et, transportée au Schächengrund dans l'ancien arsenal transformé, devint le « Collège Charles Borromée d'Uri ». — Sur les places publiques, l'on voit de belles fontaines aux colonnes surmontées de statues, Bessler 1568 (la statue est depuis 1906 sur le pignon du musée), Saint-François 1585, Saint-Joseph 1590, Urania sur le Lehn 1591 et Tell. Les édifices publics sont: l'hôtel de ville (1806), l'Ankenwage (1824) avec les anciennes prisons de l'Etat dans la vieille tour, l'arsenal (1804), employé aussi autrefois comme caserne, la Grenette (1733), autrefois l'arsenal, devenu aujourd'hui le Collège, le Türmli, propriété privée rachetée en 1517 par le pays, devenu monument historique au XVII^e siècle à cause de ses peintures. Parmi les maisons privées, remarquons: la maison de famille des Jauch (1550), celle des Lusser (1560), des Muller, Imhof (Blumenfeld) au Grund (1595), Zumbrennen zu Allenwinden, Huon (1660), Roll (1562 aujourd'hui Banque Cantonale), Epp (XVIII^e siècle, depuis 1887 maison d'éducation), Crivelli, Schmid (1614), Winterberg (1835), Gamma (vers 1840-1850), le Muheim'sche Vogelsang, Waldegg (1818), etc. — Parmi les hommes célèbres d'Altdorf, mentionnons: les compositeurs Pl.-A. Pintener, A.-M. Muller et son fils Jost, G. Arnold, P. Zwyszig, B. Angele; les peintres J.-H. Gessner, K.-L. Pintener, F. Schröter, J. Muheim, père et fils; les orfèvres A. Troger, J. Tibaldi, J.-K. Christen, plusieurs membres de la famille Imhof; les peintres-verriers P. Bock et J. Klän; les naturalistes Dr K.-F. Lusser et A. Gisler, l'ingénieur K.-E. Muller, le pédagogue F. Nager; les officiers supérieurs au service étranger, F.-A. Bessler, P. Zwyer, J.-K.-F. Jauch, A. Schmid, J. Jauch, F.-V. Schmid; l'historien E. Jauch, l'homme d'Etat K. Muheim. — En 1437 fondation de la première œuvre pour l'entretien des étrangers en passage, vers 1550, construction de l'hôpital de la ville, 1583 adjonction d'une chapelle et fondation d'une soupe (Muoss) perpétuelle par Josué Zumbrennen; en 1845, resp. 1867-1871, K.-E. Muller fonde et construit l'hôpital; en 1887, la société d'utilité publique du canton d'Uri ouvre dans la maison Epp une maison d'éducation pour enfants pauvres et abandonnés, 1850 construction de l'asile des pauvres de la commune, 1917 ouverture du Marienheim. Les bains de Moss, avec leur source sulfureuse, sont exploités depuis le XVII^e siècle. Il s'est créé depuis vingt ou trente ans dans

la localité une série d'industries: fabrique fédérale de munitions dans le Schächengewald, fabrique de fils de fer et de caoutchouc (autrefois de carton), filature de filasse, fa-



Tour de Guillaume Tell à Altdorf en 1860.
Lithographie coloriée d'Eug. Ciceri, tirée de l'œuvre :
La Suisse et la Savoie.
Propriété de la Bürgerbibliothek, Lucerne.

brique de machines à coudre, etc. — En 1910, on comptait 394 maisons et 3903 habitants, dont bourgeois 1058, autres Uranais 1376, Suisses d'autres cantons 1081, étrangers 339, catholiques 3607, protestants 241, parlant l'allemand 3631, l'italien 161, le français 38. Les registres de paroisse datent de 1648. — Voir DGS, suppl. — Wymann: *Die erste Wehreststeuer am Schächchen*, Nbl. 1911; *Die St. Barbarabruderschaft in Altdorf*, Nbl. 1913. — *Die Agenda der Pfarrkirche zu Altdorf*, Gfr. 1917. — *Die Stiftung beim oberen hl. Kreuz*, Nbl. 1918. — *Der Hochaltar in der Pfarrkirche zu Altdorf*, Nbl. 1918. — Müller: *Das Nekrologium der Bruderschaft zum Alten Grysen*, ASA 1910. — *Auszüge aus dem Sterbepuch von Altdorf*, ZSK 1911. — *Die Gesellschaft zum Strauss*, ASA et SAV, 1913 et ASGA, 1913. [E. WYMAN.]

ALTDORF, von. Famille uranaise des XIII^e et XIV^e s. L'obituaire des Lazaristes de Seedorf (XIII^e s.) compte le frère ULRICH parmi les fondateurs et bienfaiteurs des Lazaristes. — H. VON ALTORF participe à une paix d'expiation entre Lucerne et Urseren le 30 novembre 1309; il paie des cens au Fraumünster de Zurich de 1318 à 1338. — HENRI, chanoine à Zurich, plus tard custode à Bischofszell, † 1332. — Voir Huber: *Gesch. des Stiftes Zurich*, 1869. — Gfr. Reg 1/20. — *Gfr.* 22, 270; 25, 316; 12. [J. M. Uri.]

ALTDORF, von. Voir BARISICOURT, DE.
ALTDORF, JOHANN VON, secrétaire de la ville de Bâle, de 1361 à 1382. Cette année-là, il poignarda le nouveau sous-secrétaire Johann Varnnower, après une courte querelle, et fut hanni de la ville pour cinq ans, mais retourna plus tard à Bâle où il mourut le 24 août 1390. — *Basler Chroniken* IV, p. 134. [A. B.]

ALTDORFER. Voir ALTORFER.

ALTE BURG. Voir MANGOLDSBERG.

ALTE LANDSCHAFT (C. Saint-Gall, V. DGS sous *Fürstentland*).

1. **Situation, limite.** L'Alte Landschaft ou Fürstentland n'est plus, depuis 1798, qu'une désignation géographique de la partie septentrionale du canton de Saint-Gall, autrefois sous la domination de l'abbé de cette ville. Elle comprenait les districts actuels de Wil, Gossau, Rorschach; les deux communes de Straubenzell et Tablat, maintenant réunies à Saint-Gall, celles de Wittenbach, Ilggenswil et Molen. L'enclave d'Altenrhein, aujourd'hui dans le Rheintal, faisait partie de la juridiction de Rorschach. La limite du côté du Toggenbourg, formée essentiellement par la Thur et la Glatt, fut fixée définitivement par la lettre de franchise de l'abbé Ulrich Rösch, de 1471. La frontière septentrionale, vers la Thurgovie, ne fut fixée qu'après la guerre de Souabe; elle correspondait à peu près aux limites actuelles. Du côté d'Appenzell, la frontière fut déterminée après des disputes sans nombre, par décisions des Confédérés de 1458 et 1459. Elle correspondait aussi assez exactement aux frontières cantonales actuelles. Dans le Rheintal elle était formée par le Markbach qui descend de Wartensee et se jette dans le lac de Constance après avoir traversé Staad. La ville de Saint-Gall qui était devenue autonome avant que le développement politique de l'Alte Landschaft fût achevé, n'en faisait pas partie quoique enclavée dans celle-ci.

2. **Nom et sceau.** Il est possible que l'expression Alte



Sceau de l'Alte Landschaft employé en 1797-1798.



Sceau du Conseil de l'Alte Landschaft en 1798.

Landschaft ait été usitée au XV^e siècle déjà pour distinguer les anciennes possessions de l'abbaye de la *Neue Landschaft* ou Toggenbourg. Dans le traité de 1530 au sujet d'une nouvelle constitution de l'Alte Landschaft, celle-ci est appelée simplement *Landschaft*. Dans les documents, Alte Landschaft apparaît pour la première fois en 1580, tandis qu'au XVIII^e siècle Fäsi se sert encore indifféremment, dans sa *Staats- und Erdbeschreibung*, des deux termes ci-dessus. *Fürstentland*, très employé aujourd'hui, date du XVIII^e siècle, si ce n'est même du XIX^e siècle.

L'Alte Landschaft n'a jamais possédé en propre ni sceau ni armoirie. Dans les documents importants, les abbés scellaient de leur sceau et de celui du couvent. En mars 1797, les cantons protecteurs réunis à Frauenfeld, décidaient que les sujets de l'abbé n'avaient pas droit à un sceau propre; mais en août de la même année, une nouvelle décision favorable à l'Alte Landschaft, cassa la première. Le sceau utilisé jusqu'en mai 1798, contenait les armes des grands bailliages et des districts du gouverneur (*Landschhofmeisteramt*), de Wil, Romanshorn, Oberberg et Rorschach.

3. **Développement de l'Alte Landschaft.** En 818, le couvent recut de Louis le Pieux le premier acte d'immunité qui limitait le pouvoir du gangrave et du centenier en leur interdisant l'accès direct des propriétés du couvent et des liefs ainsi que le droit de lever l'impôt. La conséquence fut que le couvent, ses possessions, sujets et vassaux, formèrent un état juridique et foncier. Sur la base de cette immunité et en connexion avec l'ancienne

protection tutélaire germanique, se développa une juridiction seigneuriale qui put, par la suite, étendre ses compétences aux feudataires libres. La haute justice continua de relever du tribunal des comtes de Thurgovie. L'autorité était exercée à Saint-Gall ainsi que dans les autres couvents par des avoués dont le pouvoir grandit considérablement, même vis-à-vis de l'abbaye, après que l'immunité eût été accordée et que leurs fonctions fussent devenues héréditaires. Cependant, contrairement à ce qui se passa pour d'autres couvents, les abbés de Saint-Gall réussirent assez bien à se défendre contre les empiétements des avoués.

Ulrich Rösch déploya dans le territoire de l'Alte Landschaft une activité considérable à récupérer les anciens droits de l'abbaye accaparés par les avoués et à acquérir des compétences nouvelles. Les tribunaux inférieurs furent rachetés les uns après les autres: Rorschach, Eggersriet, Untereggen, Steinach, Morschwil, Tablat, Molen, Berg, Gossau, Oberdorf, Andwil, Oberarnegg, Waldkirch, Niederwil, Lenggenwil, Niederhelfenswil, Zuckenried, Niederburen, Oberehren, Schneckenbund et Thurlinden. La cité de Wil tient une place à part; en sa qualité de ville abbatiale, elle occupe une situation si spéciale au point de vue du droit constitutionnel, qu'elle ne peut être, à cet égard, rattachée à l'Alte Landschaft, bien qu'elle ait été le chef-lieu d'un district de celle-ci.

Depuis les temps carolingiens, et pendant de longs siècles, la justice criminelle dans le Nord de ce qui est aujourd'hui le canton de Saint-Gall, fit partie intégrante de la juridiction des comtes de Thurgovie. Dans la pratique, les détenteurs du pouvoir dans cette région ne se souciaient pas des terres relevant de l'abbaye et laissaient l'abbé ou son bailli agir à leur guise. Au début, l'abbaye installait un bailli dans chaque district où elle avait des possessions. A partir du milieu du X^e siècle, on voit apparaître un bailli commun à tous les districts. Ses droits étaient si lucratifs que bien loin à la ronde les dynastes les plus importants briguaient cette fonction. En 1180 le bailliage passe à l'empereur Frédéric I^{er} et devient un bailliage impérial. L'administration fut alors remise à des ministériaux. Les investitures et les mises en gage du bailliage entier ou de ses parties sont nombreuses dans les décades suivantes. Pendant les troubles qui eurent lieu

sous les successeurs immédiats de Frédéric I^{er}, l'abbé Ulrich VI chercha vainement à reprendre de l'influence sur le bailliage par son frère Heinrich von Sax qui en avait été investi. Dans la lutte entre les Habsbourg, d'une part, et Adolphe de Nassau et Louis de Bavière de l'autre, le couvent prit parti pour ces derniers. La défaite des premiers décida de son sort; il conserva l'immédiateté de l'empire qu'il avait failli perdre du temps de Rodolphe de Habsbourg. Louis de Bavière commença à morceler le bailliage et à en distribuer les parties, il mit ainsi fin au bailliage impérial dont le nom subsista, il est vrai, longtemps encore. Il donna lui-même les propriétés impériales de Rorschach, Tubach et Molen à Eberhard von Burglen, le bailliage d'Appenzell, Hundwil, Trogen, Teufen, Wittenbach, Gossau, Ilgersau, à Ulrich von Königsegg. Le bailliage impérial n'avait jamais été nettement délimité; il ne comprenait pas même toutes les possessions de l'abbaye qui n'avait pas partout le même pouvoir.

Après rachat des tribunaux inféodés par Louis de Bavière, l'abbaye fit exercer par des baillis son droit de haute juridiction. Mais l'abbé Ulrich VIII rompit avec l'ancienne manière de voir d'après laquelle une fondation ecclésiastique ne pouvait exercer directement la justice criminelle, et fit garantir ses nouvelles ordonnances par privilèges impériaux de 1469 et 1487. Ses agissements ayant soulevé de l'opposition, il demanda aussi aux députés des Confédérés de lui garantir ses droits en 1491. La justice criminelle fut exercée à Rorschach, St. Fiden, Gossau et Wil.



Portraits des quatre principaux personnages de la landsgemeinde de Gossau en 1798 (Abbé Beda Anghern, Johann Künzle, Karl Justin Contamin et Anton Bossart) avec les vues de la Landsgemeinde et de l'église de Gossau. D'après une aquarelle de l'époque, propriété de M. B. Steiner à Berne.

L'exercice de la haute justice est le couronnement de la puissance territoriale de l'abbaye dans l'Alte Landschaft. Celle-ci est désormais un pays sujet, un Etat gouverné selon des principes monarchiques. Elle n'a aucune histoire politique propre et partage à travers les siècles, même lors de la réunion à la Confédération, les destinées de l'abbaye. L'histoire de la Landschaft n'est donc qu'une histoire de son évolution juridique qui est achevée avec la fin du XV^e siècle.

4. **Organisation administrative.** Sous l'abbé Ulrich Rösch déjà, fut posé le fondement d'une organisation qui subsista dans ses grandes lignes jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. La Landschaft était divisée en bailliage supérieur et bailliage inférieur ; le premier comprenait les districts de Rorschach, du Landhofmeister et de Oberberg ou de Gossau. Le district de Rorschach correspondait à celui d'aujourd'hui. Il avait à sa tête un moine de l'abbaye auquel était adjoind un bailli laïque ; un conseil de sept membres constituait l'instance supérieure du district pour les tribunaux ruraux. Au district du Landhofmeister appartenaient Straubenzell, Gaiserwald, Bernhardzell, Tablat, Wittenbach, Häggenswil et Muolen. Il était administré par le gouverneur (Landhofmeister) mais n'avait pas de tribunal propre. Le district d'Oberberg, avec Gossau, Andwil, Waldkirch et Niederwil, était soumis à l'autorité d'un bailli laïque, qui résida d'abord au château d'Oberberg et plus tard à Gossau. Ce district n'avait pas non plus de tribunal propre, de sorte que les appels de ces deux districts devaient être portés devant la cour de Saint-Gall, qui fonctionnait également comme tribunal de deuxième instance du district de Rorschach. Le reste de l'Alte Landschaft formait le district de Wil ; il avait à sa tête un moine et un fonctionnaire laïque appelé bailli impérial. Le tribunal de Wil servait également d'instance supérieure pour les cours inférieures de justice.

L'Alte Landschaft n'avait pas de Constitution ; le prince abbé en était maître souverain. Cependant son autorité était limitée par une série de droits traditionnels. Les édits du prince étaient portés à la connaissance du peuple sous forme de statuts ou mandements. Une partie d'entre eux ont été réunis dans la *Landsatzung* et dans le *Grosses Landesmandat*. L'activité administrative des communes reposait sur les coutumes, qui furent recueillies en grand nombre de la fin du XIV^e siècle au commencement du XVI^e siècle.

5. **Tentatives d'indépendance.** A deux reprises, l'Alte Landschaft a tenté de remplacer le régime monarchique par la démocratie, de se donner un gouvernement et de se constituer ainsi en Etat autonome. Les premières tentatives eurent lieu sous l'influence de la Réforme et des guerres qui en résultèrent d'une part, et d'autre part, sous celle des mêmes causes qui provoquèrent les grandes guerres des paysans de l'Allemagne du Sud. Au printemps 1525, à la suite d'actes de violence, et les autorités étant ébranlées, les quatre cantons protecteurs décrétèrent, à la demande de l'abbé, une journée de justice à Rapperswil. Les représentants du peuple reçurent l'autorisation d'inviter les sujets de l'abbé à une grande landsgemeinde à laquelle toutes les communes du bailliage inférieur furent représentées. A cette landsgemeinde de Lömmenswil, 1^{er} mai 1525, la première et la seule pendant plusieurs siècles, furent présentées non seulement les réclamations secondaires sur les impôts et les taxes, mais aussi des revendications de caractère général et constitutionnel qui peuvent être considérées comme le point de départ d'une évolution démocratique. Ces revendications eurent si peu de succès auprès des députés des confédérés, que les représentants de la Landschaft durent aussi abandonner un point de leur programme demandant que l'abbé ne pût prendre aucune décision concernant le pays sans le concours de celui-ci. La décision de Rapperswil enterra définitivement tout espoir de libérer la Landschaft du régime monarchique par des voies légales, et de la faire évoluer dans le sens démocratique.

Une nouvelle tentative eut lieu quelques années plus tard, lorsque Zurich et Glaris encouragèrent la propagation de la Réforme sur les terres de l'abbé, et que celui-ci fut obligé de se retirer dans ses possessions étrangères et dans les cours princières. A la faveur de ces circons-

tances, les délégués des communes conclurent avec les deux cantons réformés, le 25 mai 1530, un traité organique qui ne tendait à rien moins qu'à la fondation d'un nouvel Etat. Mais d'après ses dispositions essentielles, l'Alte Landschaft serait devenue un bailliage des cantons protecteurs, dont le représentant aurait eu presque tous les droits de l'abbé. Il avait en main la justice pénale et les fonctionnaires et le peuple devait lui prêter serment chaque année. La victoire des catholiques à Cappel mit fin à ce nouvel état de chose qui avait duré six mois à peine et l'Alte Landschaft retourna à son ancien maître.

La Révolution française donna à l'Alte Landschaft une impulsion nouvelle dont le principal agent fut le député Johann Kunzle, de Gossau. Des troubles eurent lieu en 1796 à propos de l'emploi d'un sceau officiel par les délégués de Gossau ; une première sentence des cantons protecteurs leur dénia le droit d'avoir un sceau propre. Le parti populaire des *Rudes* refusa de s'y conformer. Quelques mois après, une *Landratsordnung für die Alt St. Gallische Landschaft* décidait la nomination d'un Conseil (Landrat) de 51 membres. Celui-ci devait être à son tour une commission de onze membres, un président, un trésorier et un secrétaire. Le droit d'avoir un sceau fut aussi reconnu à la Landschaft. Les élections eurent lieu au milieu d'une violente agitation. Kunzle fut élu président du Conseil, qui s'était constitué à St. Fiden. La souveraineté de l'abbé n'avait cependant pas pris fin ; mais les événements allaient se précipiter. Le 31 janvier 1798, de nouveaux attroupements eurent lieu devant le couvent de Saint-Gall, demandant la complète indépendance du pays. Le 4 février, sous la pression de troubles incessants et de menaces, le chapitre décidait de céder le pouvoir à la Landschaft, en stipulant que le droit de bourgeoisie, les propriétés et la juridiction ecclésiastique du couvent seraient garantis. Le prince-abbé Pancrace dut aussi céder devant ces événements. Le jour suivant, le peuple plantait à Gossau le premier arbre de liberté, et le conseil, par un manifeste officiel, lui faisait part de l'heureuse « délivrance ». Wil, qui n'avait pas pris part à ces événements, fut néanmoins admis dans le nouvel Etat moyennant paiement de 400 louis d'or. A la première landsgemeinde du 14 février à Gossau, Kunzle fut élu landammann. L'existence de la « République de Saint-Gall » fut notifiée officiellement aux cantons et à l'ambassade de France.

Le nouvel Etat vécut à peine trois mois qui furent troubles par d'incessantes querelles intérieures et extérieures, des haines de partis et des désordres de toutes sortes. La constitution helvétique causa aussi de graves dissensions. Dans sa grande majorité, le peuple ne voulait pas de ce caduc français et manifesta sa mauvaise humeur de l'attitude francophile des Thurgoviens par des actes de violence contre la bourgeoisie d'Arbon. La landsgemeinde du 24 avril décida que « en vrais Suisses on voulait s'en tenir à la constitution démocratique que l'on défendrait au prix de sa vie contre tout ennemi ». Le Conseil de guerre prit même des mesures pour organiser la résistance. Mais peu de jours après, tout s'effondra devant l'inutilité évidente de l'entreprise. Le 3 mai, Gossau acceptait la constitution helvétique, suivie bientôt par toutes les autres communes. Lorsque, le 6 mai, les troupes françaises foulèrent le sol de l'Alte Landschaft, elles ne rencontrèrent aucune résistance et purent sans empêchement remplacer l'ancienne constitution par celle de la République helvétique unitaire.

Bibliographie : von Arx : *Gesch. des Kt. St. Gallen*, St. Gallen 1810-1813. — Baumgartner : *Gesch. des Schweizer, Freistaates u. Kt. St. Gallen* I. — Cavelti : *Entwicklung der Landeshoheit der Abtei St. Gallen in der A. Landschaft*, Gossau 1914. — Gmür : *Rechtsquellen des Kt. St. Gallen*, 1^{re} partie I, Aarau 1903. — UStG. — Weidmann : *Gesch. des ehemal. Stiftes u. der Landschaft St. Gallen*, St. Gallen 1834. — Dr L. CAVELTI.

ALTELS (C. Berne, D. Frutigen, V. DGS.) Sommet du groupe du Balhorn. Appelé « der alte Els » par J. Bodmer dans sa description des frontières de la République de Berne (1705) et *Altelts* dans l'Atlas de J. H. Weiss (1797). Presque partout dans la vallée de la Kander on emploie le nom au masculin. Son étymologie est incertaine, mais elle est probablement en rapport avec la

Wildelsigenalp située au pied septentrional. La première ascension est de 1834; elle a été faite par des indigènes chargés de poser un signal trigonométrique. D'après un rapport de Bourrit dans la *Description des Alpes Pennines et Rhétiennes* (Genève 1781), l'Altels aurait déjà été gravi au XVIII^e s. Le 11 septembre 1895, une partie du glacier de l'Altels se détacha et se précipita sur la Spitalmatte; 6 personnes et 158 têtes de bétail furent ensevelies et 120 hectares dévastés. Une catastrophe semblable s'était déjà produite au même endroit en 1782. — Voir: II. Dübi: *Hochgebirgsführer durch die Berner Alpen* II, 1910, p. 12. [E. B.]

ALTEMS, MARC. Voir HOHENEMS, MARC-SITTICH VON, cardinal.

ALTEN (C. Zurich, D. Andellingen, Com. Klein-Andellingen, V. DGS). Com. civile et scolaire avec ruines du château de Wesperspühl (voir ce nom). 1361, *Alta* (*Habsburger Urbar* II, p. 524). Faute d'anciens témoignages, il est impossible de choisir entre trois étymologies. L'adjectif peut avoir été à l'origine joint à un substantif qui serait tombé: = vieille ferme, habitation (comparer les noms tels que Breiten, Teufen); ou bien dans un composé (*Altin-Guot* = ferme de *Alt(o)* voir le nom de famille Alt). Le substantif *guot* se serait perdu; enfin ce pourrait être un composé comme *Alt-aha* (comparer Altachenbach près Zofingue) ou *Alt-heim* (comme le veut H. Meyer: *Ortsnamen des Kts. Zürich* n° 1014). Les terres appartenaient en grande partie aux couvents de Rheinau et d'Allerheiligen à Schaffhouse; le premier possédait encore au XVII^e siècle le Krähenrieterhof; le dernier, le vidomnat, le bois de l'église et la dime sur plus de 100 arpents de terre cultivée. Les droits de Rheinau étaient confiés à un avoué. Il est question d'un rôle coutumier d'Alten en 1505, mais le texte n'a pas été conservé; des ordonnances pour la réception des habitants datent de 1542, 1565, 1610 et 1738. La commune eut souvent des différends avec les villages voisins et les propriétaires des ruines de Wesperspühl pour des droits de pâturage. (R. Hoppeler: *Zürcher Rechtsquellen* I, 1, p. 172-195 et 541.) En 1833, construction d'une maison d'école; achèvement en 1847. En 1860, rachat des dîmes et cens fonciers (*Mem. Tigurina* I-IV). En 1910, 198 habitants. [F. H.]

ALTENBACH, fils du bourgmestre de Laufenbourg (Argovie) entra dans l'ordre des capucins à Constance, sous le nom de *Gaudentius*, contre la volonté de ses parents. Il prit part en 1623 à la mission pour la propagation de la foi catholique dans les Grisons (Coire, Schanligg, Davos, Jénatsch) et fit 500 convertis. Il fut rappelé ainsi que les autres pères après l'invasion des Français, mais contrairement aux ordres du custode de Constance, il resta pour fortifier ceux qu'il avait convertis. En 1641, alors qu'il était gardien du couvent des capucins de Frauenfeld, il porta plainte devant la diète (3-9 mars 1641) contre le prédicant Steiner, qu'il accusait d'avoir placé dans une auberge un vitrail insultant pour son ordre; il se plaignit aussi que Zurich avait attaqué sa foi. Il revêtit plus tard la charge de définiteur et fut prédicateur d'un couvent des capucins à Brissach. † 16 juin 1656 dans le margraviat de Baden. — Voir F. Wernli: *Bausteine zur Gesch. Kapuzinerklosters Laufenburg* (dans *TSA*, 1910. [F. W.]

ALTENBERG (C., D. et Com. Berne, V. DGS). Nom d'un coteau qui descend vers l'Aar et d'une partie de la rive en aval de l'ancienne porte inférieure, vis-à-vis de la vieille ville, du côté du Nord. Ce nom a pour premier composant, non pas l'adjectif *alt*, mais un nom ou un surnom: *Alt(o)*, c. à. d. *der Alte* (le vieux); il signifie donc *Berg des Alto*. En 1293 déjà, on y voyait des vignes. La partie supérieure limitrophe de l'Aargauerstalden s'appelait Sandlluh, et la pente qui s'étale vers la rive Golaten. C'est là que se trouvait la léproserie avec chapelle mentionnée en 1284; en 1499 elle fut transférée à Bolligen; les bâtiments servirent par la suite et jusqu'en 1601 à abriter les varioleux. Le petit couvent des dominicains de Brunnadern, *Marental*, ne resta là que peu de temps; il fut transféré en 1294, sur une île

de l'Aar qui fut réunie plus tard à l'Altenberg. Lorsque les sœurs s'établirent en ville, l'ancien couvent prit le nom de *l'île* qui est resté à l'hôpital issu de cette fondation. La culture de la vigne tomba en décadence, par suite de l'importation des vins vaudois (XVI^e siècle); elle se maintint pourtant à l'Altenberg jusque vers 1800. Jusqu'au XVIII^e siècle, il n'y eut à l'Altenberg, qui se termine en aval par la terrasse du Rabenthal, que des pressoirs, des pavillons et quelques maisons de campagne. En 1834 on n'y comptait encore que 29 habitations. L'Altenberg donna son nom à une partie du district urbain qui comprenait aussi la partie septentrionale du plateau (Breitenrain, Spitalacker, Lorraine) avec 82 maisons d'habitation (1834). De 1823 à 1834 il y eut un bac entre la *Schütte* et le bain de l'Altenberg. En 1834, on construisit un pont de bois avec bureau de péage, remplacé en 1857 par le pont de fer suspendu qui existe encore. En 1897 fut lancé le pont du Kornhaus qui, par dessus l'Altenberg, relie le centre de la ville au Spitalacker. Aujourd'hui l'Altenberg et le Rabenthal forment un quartier très peuplé, où abondent villas et jardins. Une vue de l'Altenberg de 1676 par le peintre Albrecht Kauw se trouve au Musée historique de Berne. — Voir A. Jahn: *Chronik* 1857, p. 77. [E. B.]

ALTENBURG (C. Argovie, D. Brougg, V. DGS).

Village de la paroisse de Windisch, réuni à la commune et paroisse de Brougg par décret du 16 juillet 1900. *Armories*: d'or à un lion de gueules couronné d'or, ou, d'après Gruner écartelé de sable et d'argent. En 1254, *Altenburch* appartenait au bailliage des Habsbourg; construit sur l'emplacement du *castrum Vindonissense* romain avec des matériaux tirés en partie des anciens murs. D'après le rentier

des Habsbourg, ceux-ci possédaient une métairie *dans les murs*, plus la pêcherie de l'Aar; ils avaient le droit de basse justice. En 1312, un Pierre d'Altenburg est mentionné comme témoin. D'après le rôle des fiefs de 1361, Welti Wull (de Brougg ?) possédait un fief à Altenburg. Il est possible que ce soit là que se trouvait le château-fort (*Veste Altenburg*) dont Lanzelin, comte d'Altenburg, un ancêtre des Habsbourg, avait pris le nom; il semble cependant qu'il faille plutôt le chercher vis-à-vis de Rheinau dans le Klettgau, car le château d'Altenburg ne date que de la fin du Moyen Age, si ce n'est même du XVI^e siècle. — Voir W. Merz: *Die Gemeindegewappen des Kts Aargau*. — Idem: *Die mittelalterl. Wehrbauten und Burganlagen des Kts Aargau*. — QSG, tomes 14 et 15. [F. W.]

ALTENBURG. Ancien château de Thurgovie près de Märstetten, résidence des barons de Klingen; mentionné pour la première fois 26 mai 1227 comme *castrum*, ensuite comme *castrum vetus*, 16 juillet 1252. Il était situé à 500 m. à l'Est du château actuel d'Altenkingen. Des fouilles ont été faites récemment dans ses ruines. — Voir *TB*, cahiers 46 et 52. [Sch.]

ALTENBURG, JEAN. Voir HOPPENHO.

ALTENBURG-GRIESENBERG. Ancien château de Thurgovie, situé au Nord de Leutmerken, résidence des barons de Griessenberg, ligne collatérale de ceux de Bossnang, fut construit vers 1250, détruit par les bourgeois de Wil, et rebâti plus tard au même endroit. Aucune ruine n'est visible. — *Pap. Th.* I, 427 à 805. [Sch.]

ALTENBURGER, Elisabeth,* à Romanshorn en 1880, fréquenta de 1896-1898 l'école des arts à Zurich, étudia de 1899-1903 à Paris chez Eugène-Sammel Grasset. Elle se spécialisa dans la peinture murale et exécuta notamment: le *Bergpredigt* (Sermon sur la Montagne), fresque dans la nouvelle église évangélique de Romanshorn, 1911; l'*Abendmahl* (la Sainte-Cène), décoration de la chaire de l'église du village de l'exposition nationale à Berne, 1914. Elle aborda aussi la mosaïque. Elle exposa ses œuvres à la Société des beaux-arts de Zurich en 1903, 1907, 1908, 1910 et aux expositions du Turnus de 1913 et 1915. Elle épousa en 1919 le peintre animalier Adolphe Thomann, de Zollikon. — Archives de la Soc. Zurichoise des beaux-arts. [A. M.]

ALTENDORF (C. Schwyz, D. March, V. DGS). Com. et paroisse. Sur la colline de Saint-Jean qui domine Alten-



dorf se dressait le château de famille des barons, plus tard comtes de Rapperswil, appelés dans la suite Alt-Rapperswil (v. art. RAPPERSWIL, ALT). Il avait été bâti par un duc franc, Raprecht (= *Rât-bercht*; *bercht* signifie brillant, rayonnant, éclatant). Anciennes formes : *Raprechtswilare* 972; *Vetus villa Rapertes vilare* XIII^e siècle; *Raprechtswile* 1308; *Vetus Raperswile* 1321, Alt Rapperswil. Le siège de la seigneurie ayant été transféré de l'autre côté du lac, à Neu Rapperswil, entre 1100 et 1200, les Primes groupées autour du château ressentirent bientôt les effets de ce changement : la contrée se dépeupla. Désormais les documents ne parlent plus que d'un *Altes Dorf Rapperswiler* ou par abréviation *Altendorf* (1449). La forteresse fut détruite par les Zuricois (1350). Le 8 septembre 1358, les comtes Gottfried, Jean et Rodolphe de Habsbourg vendirent le château, la March et le Waggital, ainsi que les patronats, les habitants, les villages et les fonds aux ducs d'Autriche. Par suite de la démolition du château et de la dévastation de la contrée, nombre d'habitants allèrent



Altendorf : la chapelle de Saint-Jean. D'après un dessin de M. Styger, chancelier à Schwyz.

s'établir à Lachen. En 1412, le marché hebdomadaire fut aussi transféré dans cet endroit. Altendorf était, à l'origine, une filiale de l'Ufenau et devint une paroisse, probablement déjà à la fin du IX^e s. ou au commencement du X^e s. Le patronage fut cédé en automne 1380 par Léopold III d'Autriche à l'abbé et au couvent de Saint-Jean dans la vallée de la Thour. En 1464, fut consacrée la nouvelle église paroissiale ; en 1658, Altendorf racheta du landammann et du conseil de Schwyz le droit de collation. Réparation complète de l'église en 1787. Le chœur circulaire de la chapelle de Saint-Jean, située sur la colline est le reste de la chapelle du château, elle fut consacrée en 1476 et restaurée en 1892. Les registres de baptême datent de 1651, ceux de mariage de 1641 et ceux des décès de 1636. [M. STYGER.]

ALTENKLINGEN. Voir KLINGEN.

ALTEN LÄGERN. Voir LÄGERN.

ALTENRHEIN (C. St-Gall, D. Unterrheintal, Com. Thal V. DGS). Village et commune. En 890 des délégués de la Thurgovie, du Linzgan et de la Rhétie curiale se rassemblèrent *in loco, ubi Rhenus lacum influit Podamicum* pour fixer les droits de l'abbaye de Saint-Gall dans le Rheingau, ainsi que les frontières du Rheingau et de la Thurgovie. La contrée d'Altenrhein était alors probablement une île formée par un bras du Rhin qui se jetait dans le lac près de la Speck, à l'est de Staad. En 983, l'évêque de Constance, Gebhard II, attribua *Rinisgemünde* au couvent de Petershausen près Constance. En 1163, le comte Rodolphe de Pfundendorf reçut en fief de ce couvent les pâturages de *Rinisgemünde*. Un arrêt du tribunal de Fischerhausen (près d'Altenrhein) en 1291

déclara le Rhin route impériale et libre. Dans un rôle du XIV^e s., les revenus et propriétés *ze Rine* ligurent parmi ceux des seigneurs de Rorschach. C'est en 1402 que, pour la première fois, la désignation *Vornächtiger Rin* est appliquée à Altenrhein. Peu à peu, il s'était formé en cet endroit un village qui appartenait, sous le nom de Klosterhof, à l'abbaye de Saint-Gall. D'après le coutumier que l'abbé Ulrich Rösch donna à Rorschach en 1469, *Vornächtiger Rin* dépendait de cette juridiction, il était une des capitaineries, mais autonome au point de vue administratif. En 1542, l'abbé Diethelm donne des statuts à ses sujets de Vornächtiger Rin. En 1639, l'abbé se plaignait de la mauvaise conduite de ses sujets *zue dem alten Rhyn*. En 1803, Altenrhein et quelques petites localités voisines furent réunies à la commune politique de Thal. Au point de vue ecclésiastique il faisait partie de la paroisse de Rorschach, mais fut élevé au rang de paroisse en 1914. Première mention de la chapelle en 1769. — Voir Gmür : *Die Rechtsquellen des Kant. St. Gallen*, I (1903), p. 106-113. [Bt.]

ALTENWEGER. Famille éteinte, originaire de Schmerikon sur le lac de Zurich. *Armoiries* : d'azur au harpon au naturel posé en bande, au poisson d'argent en fasce brochant. (*Geschlechterbuch Grebel*, 1628, aux Archives de la ville de Zurich). — RODOLPHE, reçu à la bourgeoisie de Zurich en 1385 avec ses frères Ulrich et Henri, de Schmerikon : il entra en conflit en 1393 avec le Conseil qu'il avait attaqué insolument et dont il avait décrié une décision. Pour éviter la prison il dut prêter le serment de ne pas récidiver et fut expulsé au delà du Gothard Malgré ces événements, il fut élu au Petit Conseil en 1405 (*Baptistalis*), comme *Zunftmeister* de la corporation des bateliers. — AE Zurich, *Rats- und Richtbuch* B VI 195, f° 416; *Privaturk.* 1. — *Urk. Stadt-Arch. Rapperswil*, n° 78. [F. H.]

ALTE ORTE. Voir ORTE.

ALTERMATT. Famille d'anciens bourgeois de Soleure éteinte en 1849. De cette famille répandue dans tout le canton, les frères HANS et ULRICH, tous deux maçons, obtinrent en 1560 la bourgeoisie de la capitale. Les descendants habitèrent momentanément aussi à Erswil et Rodersdorf. *Armoiries* : D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une feuille de trelle du même. A mentionner : — 1. URS, 1650-1718, fils du major URS, entre au régiment des Gardes Suisses en France 1669, enseigne en 1674, aide-major 1679, major 1680, chevalier de Saint-Louis 1694, capitaine-lieutenant de la compagnie générale 1695, brigadier 1704, inspecteur d'infanterie 1705, maréchal de camp 1718. — 2. JOSEPH, 1686-1765, fils de Jérôme, maire de Rodersdorf. *P. Je rôme* de l'ordre de Saint-Benoît à Mariastein, profès 1711, abbé 1745. — 3. PAUL-KARL, 1710-85, fils du n° 1, enseigne de la compagnie générale du régiment des Gardes Suisses en France, 1722, sous-lieutenant 1727, capitaine au II^e régiment suisse (n° 49) 1728, chevalier de Saint-Louis, 1747, lieutenant-colonel 1756, rang de colonel 1757, brigadier 1762, maréchal de camp 1768, grand conseiller à Soleure 1781-83. — 4. JOSEPH-BERNARD, 1722-1811, fils d'Urs-Christophe, officier au régiment Sury en Espagne 1741 ; sous-lieutenant au régiment des Gardes Suisses en France 1744, aide-major 1752, chevalier de Saint-Louis 1759, brevet de colonel 1761, lieutenant-colonel au régiment Eptingen 1763, brigadier 1769, grand conseiller à Soleure 1773, maréchal de camp 1780, commandant des troupes soleuroises 1792-1798. — 5. *Johann-Baptist* 1764-1819, fils du n° 4 dernier de la famille, sous-lieutenant 1779, enseigne au régiment des Gardes Suisses 1783, donne sa démission 1785, grand conseiller à Soleure 1784, aide-major dans le contingent soleurois 1792, capitaine et aide de camp de son père, major du quartier de Kriegstetten 1793, grand-sautier 1796, officier ingénieur et capitaine d'état-major 1797, aide de camp du général Rodolphe d'Erlach 1802.

lieutenant-colonel d'artillerie 1804, membre de la Commission d'artillerie fédérale, inspecteur des travaux publics 1806, juge cantonal 1813, Petit Conseil 1814, commandant du 11^{me} bataillon d'infanterie dans la campagne de 1815. Il s'occupa également des travaux topographiques. Sa *Carte topographique du Canton de Soleure faite en 1796*, 97, 98 dut être livrée lors de l'invasion des Français. En 1811 les autorités de Soleure lui adressèrent des remerciements pour son établissement du plan de l'Almend de la ville et sa description. Président de la commission pour la rectification de la frontière entre la France et Soleure 1816-18. Il fit également un plan et une carte de Soleure en 1825 et 1829, et s'occupa de la correction des frontières avec la France en 1826 et avec Bâle-Campagne en 1840. Il donna en 1837 sa démission de toutes ses fonctions civiles. En 1822 déjà, il avait abandonné toutes ses charges militaires. — *LL* I, 153; *Holzhalb* I, 37. — Girard : *Histoire des officiers suisses*, I, 17; III, 278. — May : *Hist. milit. des suisses*, VI, 203, 227, 240. — Franz Haffner : *Geschlechterbuch*. — P. Protasius Wirz : *Bürgergeschlechter*. — *Bestallungsbuch*. — Papiers de famille. — Rod. Wolf : *Gesch. der Vermessungen in der Schweiz*, 185. — Pat. Alex. Schmid : *Kirchensätze*, 1857. [v. V.]

ALTER RAT (ANCIEN CONSEIL). VOIR ZÜRICH.

ALTERSWIL (C. Fribourg, D. Singine, V. DGS). Com. et village. Anciennes formes : *Alterhuwilere*, lire *-rihs* (1148), *Altirswile* (1268), c. à d. ferme de *Altirich* (FRB I 426, II 704). La mention la plus ancienne de 1148 en parle comme d'une propriété du prieuré de Rueggisberg. La juridiction appartenait à l'origine aux comtes de Bâren ; elle passa plus tard aux Zähringen, puis aux Kibourg, aux chevaliers de Maggenberg et enfin aux Felga. Rueggisberg y avait érigé un établissement pour un ou deux moines, et y avait un Ammann pour y percevoir ses revenus. L'église dédiée à Saint-Nicolas date probablement de 1148. Ainsi que le village elle fut réduite en cendres par les Bernois dans la guerre de Sempach 1386. Le couvent de Rueggisberg et ses possessions d'Alterswil furent incorporés au chapitre de Saint-Vincent à Berne (1484) puis vendus à la ville de Fribourg (30 mars 1486). L'église appartient à la paroisse de Tavél jusqu'en 1878 ; depuis elle a été érigée en paroisse autonome. — Voir Dellion : *Dict. des paroisses du C. de Fribourg*, XI p. 196. — Wäger : *Gesch. des Kluniazenser Priorates Rüeggisberg*, Fribourg 1917 et dans *FG* 22-23. [A. BUCH.]

ALTERSWILEN (C. Thurgovie, D. Kreuzlingen, V. DGS). Com. et paroisse. Le nom *Alterswilaer* paraît pour la première fois dans le testament de l'évêque Henri de Tanne (1248). (*TU* II, 221, p. 621. — *Reg. E. C. I* 1719). Comme le précédent, signifie : ferme d'*Altirich* ; toutefois, faute de documents univoques, on pourrait aussi le dériver de *Alttram* ou *Alther*. Alterswilen possédait en 1275 une église paroissiale dont le curé avait un revenu de 14 lb. ; le chapitre de Constance en exerçait le patronat (*P. E. Th. Urk.* n° 45). Il était situé dans ce qu'on appelait le *Bischofshöri*, partie dans le Reitamt (Schwaderloh, Geboltshausen, Ellighausen, Stocken), et partie dans le bailliage de Egg-n (Alterswilen, Altishausen et Dippishausen). Siegershausen, Bommen, Bättershausen et Neuwilen relevaient du grand bailli épiscopal de Gottlieben. Baltshausen, Kemmenmühle, Dütchenmühle, Lippoltswilen, Lanzendorn, Sperbersholz appartenait à la haute juridiction de Krachenburg ; Dotnacht et Häusern, plus tard aussi Altshof et Leimgrub, à la ville de Zurich. Ces localités constituent ensemble la paroisse d'Alterswilen. En 1494 on érigea à Altishausen une chapelle qui fut avec celle de Hugelshofen une annexe d'Alterswilen. La Réformation fut acceptée par les 3 communes ce qui occasionna quelques difficultés avec le chapitre de Constance. Le service divin fut célébré pour la dernière fois à Altishausen à Noël 1849, et la chapelle démolie en 1857. A Alterswilen et dans les hameaux l'école date de 1703 ; l'école secondaire de 1897. Les registres de paroisse datent de 1644. — Voir Sulzberger : *Gesch. der evang. Kircheng.* p. 758-80. — Sulzberger : *Verz. der evang. Geistl.* (dans *TB* 45, p. 242-47). — Nüscher : *Gotteshäuser*. II, p. 67. — *Pap. Th.* [Sch.]

ALTERTHÜMER (ZÜRCHERISCHE GESELL-

SCHAFT FÜR VATERLÄNDISCHE). La découverte fortuite de quelques tumuli du premier âge du fer en 1832, près de Zurich, provoqua la création d'une Société dont le but était non seulement de conserver et de décrire les antiquités découvertes dans ces tombeaux, mais aussi la recherche et la conservation de tous les monuments préhistoriques du pays. Pour se procurer des ressources et en même temps pour faire connaître son activité à un public plus étendu, elle fit paraître annuellement depuis 1837 un *Neujahrsstück* (*Mittheilungen der zürch. Ges. für vaterl. A.*). Cette publication aussi intéressante que bien illustrée lui valut un succès général. Encouragée, la Société déploya une plus grande activité et se vit obligée de publier, en dehors de ses cahiers annuels, des volumes dont la collection prit plus tard le titre de *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*. — *Nbl. der Stadtbibl. Zürich*, 1858, p. 37. — *Denkschrift zur 50. jähr. Stiftungsfeier der Antiq. Ges. in Z.* 1882, p. 8. [F. H.]

ALT-GRIESENBERG. VOIR ALTENBURG (Thurgovie).

ALTHÄUSERN (C. Argovie, D. Muri, Com. Arista. Voir DGS). En 1064 *Althuisern*. Le couvent de Muri posséda de bonne heure de grandes propriétés à Althäusern. L'ancienne chapelle, reconstruite en 1751, fut détruite, avec 16 autres bâtiments, dans un incendie qui coûta la vie à cinq personnes (2 avril 1760). L'édifice actuel date de 1797. Le « Kapf », la maison de campagne du couvent, construite par l'abbé Plazidus Zurlouben de Muri, au commencement du XVII^e siècle, s'éleva sur le Wagenrain, hauteur d'où l'on jouit d'une vue étendue et qui jadis servit de signal. [G. WIEDERKEHR.]

ALTHÉE. VOIR ALTHEUS.

ALT-HELVETIA. 1. Société d'étudiants de Berne, 1850-55. *Couleurs* : vert, rouge, or ; casquette verte. Sa fondation est due à quelques anciens membres de la Société *Helvetia* (voir cet article) qui ne s'étaient pas ralliés à la première société de *Novelle Zofingue* quand, en 1849, elle s'était transformée en *Helvetia*. Elle fusionne ensuite avec la *Tiqwinia* (voir cet article). En 1855, elle prend le nom d'*Helvetia* et s'unit en 1858 avec l'*Olympia* (voir cet article) et avec l'*Helvetia* qui venait de se reformer.

2. Société d'étudiants de Bâle, 1885-91. *Couleurs* : vert, blanc, rouge ; casquette verte. A l'origine, et dès 1884, son nom était *Basilea*. Jusqu'en 1888, elle fut une section de l'*Helvetia* (voir cet article). — Voir O. Hassler et P. Ehrsam : *Geschichte der Schweiz. Studenterverbindung Helvetia*, Berne 1908. [O. H.]

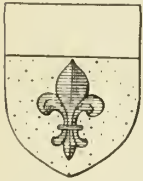
ALTHER ou **ALTHERR**. Nom de famille répandu encore actuellement dans les cantons de Saint-Gall et d'Appenzell Rhodes-Extérieures, probablement originaire de Rorschach.

A. **Canton de Saint-Gall**. — Première mention en 1306 dans la ville de Saint-Gall, où en 1361 un Alther acquit la bourgeoisie. Dans la première moitié de ce siècle, les Alther font partie de la corporation des bouchers de Saint-Gall et siègent au Grand Conseil. — 1. JOHANN, de la corporation des marchands, participe à la bataille de Frastenz en 1499. — 2. THOMAS, est en 1529 aumônier dans la première guerre de Cappel. — 3. BERNHARD, fut délégué en 1573 par le Petit Conseil au synode évangélique. — 4. JAKOB, † 1611, pasteur à Saint-Gall, publia en 1606, un psautier. — 5. MARTIN, fut en 1600 et après 1606 Grand Bailli de Bürglen ; en 1609, du Conseil et feudataire du couvent de Saint-Gall ; la branche des Alther issue de lui s'éteignit en 1840. — 6. JOHANN, † 1840, membre du conseil de ville, constitua la fondation Alther en faveur des orphelins et des invalides de la commune d'habitants de Saint-Gall. — 7. DAVID, fils de Jean-Jacques, * le 25 janvier 1831, † le 30 janvier 1901, pasteur à Cappel (Hl-Toggenbourg) de 1857-1871, puis à Rapperswil et de 1874-1899 à Lucerne. Pendant sa carrière pastorale saint-galloise, il fut durant deux législatures membre du synode et du conseil cantonal de l'éducation. Propagateur zélé du chant, il prit une grande part à l'élaboration musicale du nouveau psautier des cinq cantons (*St. Gallen Nbl.* 1902, p. 35). — 8. PAUL, rédacteur et homme de lettres sous le pseudonyme de Martin Salander, naquit à Saint-Gall le 23 juin

1887. Il est d'abord à Zurich rédacteur du *Nebenspalter*, puis de la *Zürcher Morgenzeitung*, enfin de la *Zürcher Volkszeitung*. — Voir *Schweiz. Schriftsteller Lexikon*, p. 24.

1. Le P. PAUL ALTHIER, senior, conventuel de l'abbaye de Saint-Gall, de Rorschach, profès 1538, † le 17 février 1554 ; en 1549 comme custode il fut placé par l'abbé Diethelm Blarer à la tête du couvent de St. Johann dans la vallée de la Thour, qui menaçait ruine. Il administra cette maison religieuse jusqu'à sa mort ; le couvent fut ensuite incorporé à celui de Saint-Gall le 3 novembre 1555. — 2. Le P. EGOLFUS ALTHIER, S. J. * 1563 † 1639, mentionné dans *Leu I*, 154, appartenait à la branche des Althier demeurés à Rorschach et n'était pas bourgeois de Saint-Gall. (Voir Wilhelm Hartmann : *Stadt St. Gallische Bürger-Geschlechter*, Mns. à la Bibl. de Saint-Gall). — 3. Le troisième prieur de Saint-Jean fut, de 1568 à 1590, PAUL ALTHIER-Junior, également de Rorschach, profès le 30 mars 1566, † le 31 décembre 1592 ; sous son administration, le couvent, qui avait été détruit par un incendie en 1568, fut reconstruit et terminé en 1573. — Voir *AS I t. 4*, 1e, 97. Bibliothèque et Archives du chapitre. [BL., Jos. MÜLLER et A. SCH.]

B. Canton d'Appenzell, Rhodes Ext. La famille est originaire du territoire de Saint-Gall. *Armoiries* : d'or à la fleur de lys d'azur, au chef d'argent. Les ALTHIEREN se rencontrent pour la première fois à Trogen dans un document de 1463. Plus tard nous les trouvons dans toutes les communes de la plaine. Ont revêtu des charges dans le pays : — 1. JOHANN, de Trogen, *Landesstatthalter* 1597. — 2. SEBASTIAN, également de Trogen, *Landesstatthalter* 1606, trésorier du pays 1611, bailli du Rhodental 1616. — 3. JOHANN, de Gais, *Landesstatthalter* 1646. — 4. JOST, de Trogen, secrétaire cantonal 1680. — 5. MICHAEL, 1681-1735 de Trogen, landammann 1732-1735. — 6. Konrad, de Wald, aurait dû s'enfuir de sa patrie en 1768 pour faux monnayage. A Coire où il s'était réfugié, il construisit avec son ouvrier, Johann-Konrad Langenegger (v. cet art.) le modèle d'un pont de 800 pieds de long, qu'un Anglais lui avait commandé et dont il ne prit jamais livraison. Althier se rendit alors à Londres avec son modèle ; il fut présenté au roi et reçut une belle récompense pour son chef-d'œuvre. De retour à Coire, il confectionna un second modèle de pont avec l'aide de Langenegger. Tous deux se rendirent à Vienne avec leur travail et firent une telle sensation que l'empereur Joseph II les fit comparaître et les chargea de dresser le plan d'un pont, sans piliers, de 340 pieds de long. N'ayant pas exécuté le plan, ils se rendirent en Transylvanie, où ils construisirent, pendant leur séjour de plusieurs années, des scieries, des moulins et autres édifices. Ensuite, Althier se rendit à Saint-Pétersbourg où il fut chargé de construire la Monnaie, dont il devint sous-directeur. Possesseur d'une belle fortune, il serait rentré dans sa patrie, selon le journal de Jean-Gaspard Hirzel (*Nbl. Stadtbibl. Zürich*, n° 265, p. 39), et aurait été gracié. D'autre part, selon Gabr. Rüschi (*Gemälde der Schweiz* 13, p. 98), il aurait péri dans l'incendie de Moscou en 1812. — Voir *Appenzell. Monatsblatt* 1835. — 7. HERMANN, Dr med., de Speicher, * 1848, médecin de l'hôpital de Heiden, membre de la commission sanitaire 1884-1906, conseiller national 1905-1911. — 8. JOHANN, de Speicher, * 1850, conseiller d'Etat 1888-1894. — 9. GUSTAV, de Speicher, * 1870, conseiller d'Etat 1918. — 10 Alfred, de Speicher, pasteur et homme de lettres, 14 mars 1843-18 janvier 1918,* à Grub (Appenzell Rhodes-Ext.). Il y passa une jeunesse heureuse qu'il a décrite d'une manière exquise dans son livre *Beckenfridli*. Grâce à un protecteur, il put entrer à l'école cantonale de Trogen et devenir instituteur. Il entra en 1862 à l'École polytechnique à Zurich. Cependant les écrits de Henri Lang et d'Alex Schweizer exercèrent une telle influence sur lui qu'il se décida à étudier la théologie ; en 1866 vicaire du pasteur de Laufen s/Rhin, 1867 pasteur à Lichtensteig, en 1870 à la rédaction du *Religiöses Volksblatt* qui eut bientôt un grand nombre de lecteurs. En 1871 il est appelé à Rorschach et en



1871 à Bâle, à l'église de Saint-Leonhard où il fut un champion du christianisme libéral. Il déploya une grande activité en faveur des colonies de vacances, et fonda en 1878, avec Fm. Linder, le *Schweizerisches Protestantenblatt* qu'il rédigea jusqu'en 1910. Le plus populaire de ses ouvrages est le *Beckenfridli*, contenant son autobiographie jusqu'en 1870. En 1911, il se retira du pastorat. Peu de temps avant sa mort, à l'occasion du jubilé de la Réformation en 1917, il reçut de l'Université de Bâle le grade de Dr théol. h. c. — Voir : *Mein Lebensgang*, dans le *Schweizer. Protestantenblatt*, 1918 n° 4. — 11. ALFRED JOH. fils du n° 10, 1875 à Bâle, architecte, pratiqua l'architecture et fut professeur d'architecture jusqu'en 1912 en Allemagne ; depuis cette date directeur du Musée et de l'école des Arts et Métiers à Zurich. Premier président du *Werkbund* suisse fondé à Zurich en 1913. — *SKL IV*, p. 5. — 11. HEINRICH, * 1878 à Bâle, frère du n° 11, étudia la peinture à Bâle, Munich et Rome. Depuis 1913 professeur à l'Académie de Stuttgart, il en devint en 1919 le directeur. Il décora la salle du Sénat de l'Université de Zurich de cinq peintures murales. — *SKL I*, p. 24 ; II, p. 702 ; IV, p. 5. — *NZZ* 1919, n° 1833. — *USIG III*. — Zellweger : *Urk. zur Gesch. des appenzell. Volkes II*, 1^{re} part. — Gabr. Walser : *Appenzeller Chronik*, St-Gall 1740. — Joh.-Heinr. Tobler : *Regesten u. Landesgesch. des Kts. Appenzell*, Trogen 1813. — *Appenzeller Monatsblatt*, 1840. — Barth. Tanner : *Gesch. der Gem. Speicher*, Trogen 1853. — *Trauerrede, gehalten bei der Beerdigung des Pfr. Joh. Althier von Dekan Heim*, Herisau 1880. — *Appenzeller Kalender*. — *Staats-Kalender des Kts. Appenzell A. R.* — *Wappenbuch der Kantonsbibl. Trogen*. [A. M.]

1871 à Bâle, à l'église de Saint-Leonhard où il fut un champion du christianisme libéral. Il déploya une grande activité en faveur des colonies de vacances, et fonda en 1878, avec Fm. Linder, le *Schweizerisches Protestantenblatt* qu'il rédigea jusqu'en 1910. Le plus populaire de ses ouvrages est le *Beckenfridli*, contenant son autobiographie jusqu'en 1870. En 1911, il se retira du pastorat. Peu de temps avant sa mort, à l'occasion du jubilé de la Réformation en 1917, il reçut de l'Université de Bâle le grade de Dr théol. h. c. — Voir : *Mein Lebensgang*, dans le *Schweizer. Protestantenblatt*, 1918 n° 4. — 11. ALFRED JOH. fils du n° 10, 1875 à Bâle, architecte, pratiqua l'architecture et fut professeur d'architecture jusqu'en 1912 en Allemagne ; depuis cette date directeur du Musée et de l'école des Arts et Métiers à Zurich. Premier président du *Werkbund* suisse fondé à Zurich en 1913. — *SKL IV*, p. 5. — 11. HEINRICH, * 1878 à Bâle, frère du n° 11, étudia la peinture à Bâle, Munich et Rome. Depuis 1913 professeur à l'Académie de Stuttgart, il en devint en 1919 le directeur. Il décora la salle du Sénat de l'Université de Zurich de cinq peintures murales. — *SKL I*, p. 24 ; II, p. 702 ; IV, p. 5. — *NZZ* 1919, n° 1833. — *USIG III*. — Zellweger : *Urk. zur Gesch. des appenzell. Volkes II*, 1^{re} part. — Gabr. Walser : *Appenzeller Chronik*, St-Gall 1740. — Joh.-Heinr. Tobler : *Regesten u. Landesgesch. des Kts. Appenzell*, Trogen 1813. — *Appenzeller Monatsblatt*, 1840. — Barth. Tanner : *Gesch. der Gem. Speicher*, Trogen 1853. — *Trauerrede, gehalten bei der Beerdigung des Pfr. Joh. Althier von Dekan Heim*, Herisau 1880. — *Appenzeller Kalender*. — *Staats-Kalender des Kts. Appenzell A. R.* — *Wappenbuch der Kantonsbibl. Trogen*. [A. M.]



Alfred Althier d'après une photographie.

ALTHEUS. Evêque de Sion, abbé de Saint-Maurice. L'époque de son épiscopat n'est pas facile à déterminer exactement. Une seule chose est certaine, c'est qu'il fut



Le reliquaire d'Altheus. Réduction d'une planche des *Antiquités du Valais*, par Marius Besson, 1910.

contemporain du pape Adrien I^{er} (772-95) et de Charlemagne (768-814). Une bulle du premier en faveur du couvent de Saint-Maurice mentionne l'abbé Altheus. Quant à Charlemagne, il fit à Saint-Théodore, c'est-à-dire à l'évêché de Sion, du temps de l'épiscopat d'Altheus, une

donation au sujet de laquelle nous n'avons pas d'indications précises. C'est cette circonstance qui a fourni la matière des légendes postérieures de Saint-Théodule, contemporain de l'empereur, et de la prétendue *Carolina*, d'après laquelle Charlemagne aurait remis le comté du Valais à l'évêché de Sion. La cathédrale de Sion possède un reliquaire précieux d'Altheus. Sa fête tombe le 23 sept. — Voir M. Besson : *Antiquités du Valais*. — E.-A. Stückelberg : *Die Schweizer Heiligen des Mittelalters*. [D. I.]

ALTHOOS (C. Zurich, D. et Com. Affoltern près Zurich, V. DGS). D'après Meyer : *Zürcher Ortsnamen* 1849, p. 96, prononcé *Aldoos* ou *Aldhas*. Autrefois dans le bailliage de Regensdorf. Sur le versant oriental du Käferberg, à Rumpelhelden, existent les murs de fondation de bâtiments romains (MAGZ XV, p. 155). Le droit de pâture des communautés d'Affoltern et de Hönng à Althoss date du 2 octobre 1571. — Voir Hoppeler : *SSR Zurich* I, p. 98. [F. II.]

ALTIKON,

ALTLIKON

(C. Zurich, D. Winterthour. V. DGS). Commune politique et scolaire, village et paroisse avec Thalheim. Auparavant com. civile. *Armoiries* : d'argent à deux demi-vols de sable. Première mention de la localité 1277, dérive de *Altline-hova* qui signifie : près des fermes des *Altlinge* (= gens d'*Alt(ili)* ou *Altli*; v. Förster-



mann I^o 56 ss. Depuis le XIII^e s., c'est l'abbaye de Reichenau qui détient les droits fonciers avec l'office de maire; le chapitre des chanoines d'Embrach y percevait la dime. Le château était un fief autrichien; la juridiction appartenait aux comtes de Stühlingen, mais déjà avant 1371 elle était en mains des seigneurs de Griessheim qui possédaient aussi le château. Le petit-fils de Hugo de Griessheim († 1374), Hans senior, vendit en 1454 le château et la juridiction d'Altikon à Hans Ehinger à Gaienhofen. Cette aliénation fit éclater une longue querelle qui dura jusqu'en 1477 où Hans de Griessheim reprit en enchères publiques le château et la juridiction; mais il les céda bientôt au bailli des Kibourg, le chevalier Félix Schwarzmurer; dès lors, Altikon changea souvent de propriétaires jusqu'en 1696, où la ville de Zurich l'acquit pour 15 500 florins de Johann-Kaspar Russinger, de Bâle, et y installa un bailli pour Altikon, Schneit et Feldi. A l'origine, les baillis, qui payaient 100 florins par an à la ville, restèrent en fonctions pendant neuf ans et dès 1753, pendant quinze ans, à cause du faible rapport du bailliage. Le dernier bailli fut le médecin Hans-Rudolf Lavater (1753-1824). Altikon n'avait pas de juridiction particulière; les statuts de 1502 sont conservés. Sous la République Helvétique, la commune fut attribuée au district d'Andelfingen, depuis l'Acte de Médiation à celui de Winterthour et Dorkon qui en dépendait (aujourd'hui Thalheim) a été ajouté en 1814 au district d'Andelfingen. Au point de vue ecclésiastique, Altikon dépendait de Dinhard; en 1641 il forme une paroisse indépendante. La collation appartenait au Petit Conseil de Zurich. La cure a été reconstruite en 1828-1829 et l'église restaurée en 1895 (Nüscherer : *Gotteshäuser* II, p. 255). Les Archives d'Etat de Zurich contiennent des documents à partir de 1456 et des manuels dès 1688; les registres de paroisse datent de 1642. L'organisation de la commune date du 29 février 1884; c'est alors que le Grand Conseil décida d'attribuer à Altikon les communes civiles de Ilerten et Feldi compri-

ses dans la commune de Ellikon, et dont les écoles avaient été réunies déjà en 1863 à Altikon. — La Thour causa souvent de graves dommages par ses débordements dans



Le château d'Altikon, d'après un dessin de D. Herrliberger (Bibliothèque centrale Zurich).

toute la vallée, spécialement à Feldi, et cela notamment en 1824, 1876 et 1890; mais après 1890 le cours capricieux de la rivière fut régularisé et endigué. Les digues se rompirent en aval de Cesslingen le 14 juin 1910. Altikon participa à la construction de la Nationalbahn en 1873-1875, pour 167 000 fr. Population 1634 : 377 hab.; 1836 : 489; 1850 : 452; 1900 : 439; 1910 : 431. — Voir R. Hoppeler : *SSR* I, 1. — E. Stauber : *Das Schloss Widen*, 1912. — E. Stauber : *Gesch. der Gemeinde Ellikon a. d. Thur*, 1895. — *Memorabilia Tig.* I-IV. — *Nbl. Waisenhaus* 1920. [E. STAUBER.]

ALTIKON, von. Famille de ministériaux des comtes



de Kibourg, 1243-1289 (1330?). Anciennes formes du nom *Altikon* 1243, *Altlinchon* 1244, *Altrinchoven* 1244, *Altlinkon* 1246. *Armoiries* : de sable à deux demi-vols d'argent (*Haus zum Loch* à Zurich, n^o 162. — *MAGZ* XXIV 4, p. 221 et pl. IV n^o 21). — A suite : 1. KONRAD, chevalier, dans la citer du comte Hartmann l'Ancien de Kibourg en 1244. - 2. BERCHTOLD, chevalier, 1246. — 3. ADELAÏDE, épouse de WERNER d'Altikon, passa avec ses fils en 1289 de la sujétion de l'abbaye de Reichenau sous celle de l'abbaye de Zurich. — 4. HUGO, 1285 chevalier de l'Ordre teutonique à Hitzkirch, dont l'anniversaire était célébré le 1^{er} mai. — Voir *UZ* II-VI. — *Mon. Germ. Nocr.* I p. 442. — *Gfr.* IV, p. 275. — Il ne faut pas confondre les von Altikon près Schliengen dans le Brisgau, ministériaux de Zähringen, avec les von Altikon de Zurich. (*Oberbad. Geschlechterbuch* I). [F. HEGI.]

ALTISHOFEN (C. Lucerne, D. Willisau. V. DGS).



Seceau d'Altishofen.

Com. et paroisse. En 1190 : *Attelshoven*; 1275 : *Altlishoven*, vient probablement de *Alt-olfes-hovun* (peut-être aussi de *Alt-helmies* - ou *Altlines*) qui signifie : près des fermes de *Altolf* (*olf* pour *Wolf*, loup). *Armoiries* : parti, d'or à la pointe de sable (seigneurie) et d'argent à un A de sable accompagné en chef et en pointe d'une étoile d'or. A l'origine, propriété des nobles seigneurs de Balm, Altishofen passa à l'empire après le régicide en 1308. Le 3 août 1312 la seigneurie d'Altisho-

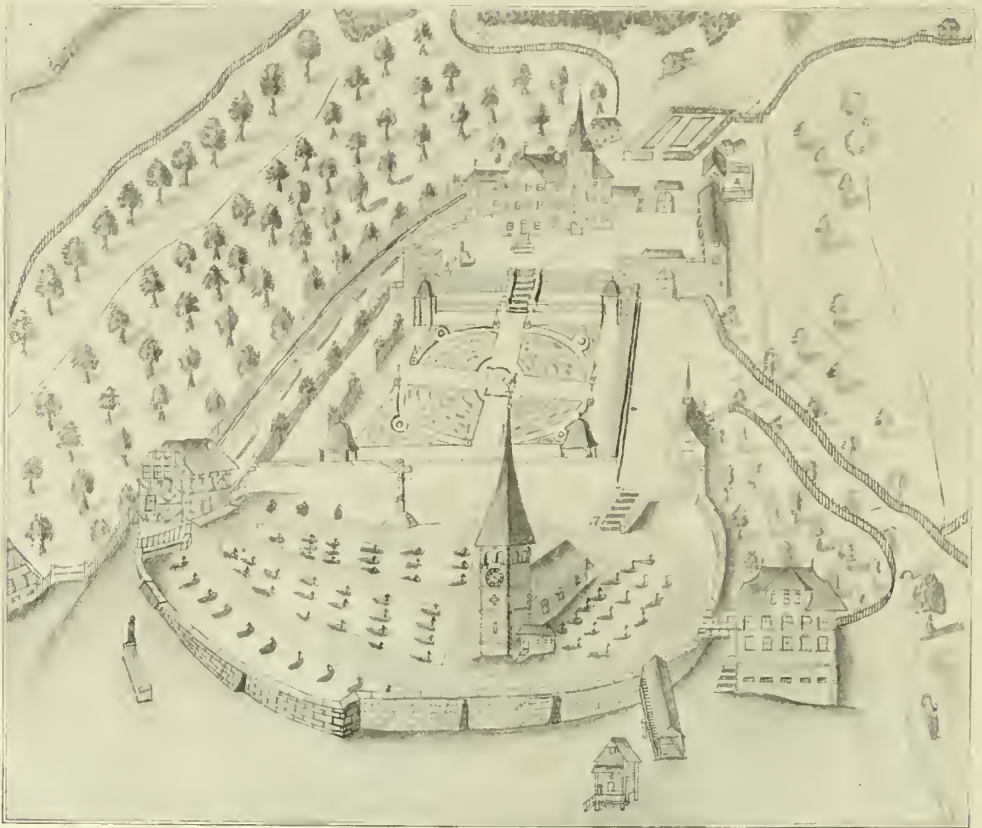
fen, qui comprenait aussi Altburen et quelques petites localités du voisinage, fut achetée par l'Ordre teutonique. Le commandeur exerçait la basse justice, tandis que la haute justice appartenait au comté de Willisau. Le 6 mai 1315, l'Ordre acquit aussi le patronage de l'église d'Altishofen. Pendant la Réformation, le Conseil de Lucerne fit administrer Altishofen par des receveurs et fonctionnaires jusqu'au 20 mars 1542 où l'Ordre teutonique reentra en possession de ses biens. Le 14 novembre 1571, il vendit la maison d'Altishofen avec toutes ses dépendances pour 8000 couronnes au soleil à l'avoyer Louis Pfyffer, de Lucerne, qui s'appela dès lors ainsi que ses descendants Pfyffer von Altishofen (voir cet article) jusqu'à l'abolition des anciens droits de seigneurie par

13, p. 196 et 61, p. 224. — Siggesser : *Ludw. Pfyffer*, II, p. 78 et 535. — Sautier : *Fideikommiss*, p. 88. — G. Jos. Bossard : *Der Zehntenstreit*. — Kas. Pfyffer : *Geschichte*, II, p. 54. [v. V.]

ALT-LANDENZBERG. Voir LANDENZBERG.

ALTLIKON. Voir ALTIKON.

ALTMANN. Famille bernoise. — 1. JOHANN, * à Zofingue. Après ses études de théologie à Berne, il devint vicaire dans sa ville natale en 1693, pasteur à Gebensdorf, 1697, à Lüsslingen 1709, *gymnasarcha* ou maître de classe supérieure et recteur de l'école inférieure (du gymnase) de Berne en 1711 jusqu'à sa mort en 1723. Ce fut un pédagogue distingué et apprécié. De son mariage avec Véronique Langhans est né — 2. *Johann-Georg*, 1695-



Vue générale d'Altishofen en 1755. Copie faite par Célestin Pfyffer en 1841, d'après l'original de 1775. Propriété de la Société d'histoire des V Cantons.

le Grand Conseil lucernois en 1839. En 1862, la commune racheta le château et y installa un orphelinat et un asile pour indigents. Le premier curé mentionné paraît en 1201. La tour de l'église, une des plus anciennes constructions du canton, date du XII^e siècle. L'église s'élève sur l'emplacement d'un ancien château; elle fut reconstruite en 1572 et 1771 et restaurée en 1875 et 1901. En 1577 le coutumier fut renouvelé. En 1798, la prestation du serment à la constitution helvétique provoqua un soulèvement à Altishofen et dans la vallée de la Suhr; on en vint aux voies de fait. Le préfet Zettel échappa à grand-peine à la mort et les insurgés tinrent conseil au château. La révolte ou « Rötlerkrieg » fut promptement étouffée par une occupation militaire et le district d'Altishofen désarmé. Parmi les bourgeois éminents, citons le peintre Jean-Georges Hunkeler (1682-1740) et le D. Thomas Bossard (* 1858) 53^{me} abbé du couvent d'Einsiedeln. Les registres de baptême datent de 1620, ceux de mariage de 1717 et ceux de décès de 1711. — Voir : *Gfr.*

1758. Celui-ci étudia à Zofingue et à Berne et entra en 1724 dans le clergé bernois. En 1726, il épousa Salomé-Elise Tillier († 1737), fille du banneret Rodolphe. Après avoir exploité sans succès une carrière d'ardoise à Frutigen, il devient successivement pasteur à Wahlern 1732, professeur de rhétorique à Berne 1734, de grec 1735, recteur de l'école supérieure 1736-1739, prévôt de l'école inférieure 1739-1746 et 1745-1753 de l'école supérieure; entreprit un voyage d'études en Hollande 1743 et en France. Appelé comme pasteur à Anet le 21 février 1757, il mourut le 18 mars 1758. Sa fille unique Catherine, épousa le professeur Samuel Antoine Wilhelmi (v. cet article). Altmann fut un auteur fécond qui publia dans les domaines les plus divers. Inspiré par les *Diskurse der Maler*, de Bodmer et Breitinger, il publia, 1721-1723, le *Bernisches Freitagsblättlein*, organe de la « Nouvelle Société » fondée par lui; en 1734 le *Teutscher bernischer Spectateur*. Il fonda en 1739 la *Deutsche Gesellschaft* qui, à l'origine, fut d'accord avec les Zuricois, et suivit ensuite les ten-

dances de Gottsched ; son organe, rédigé par Altmann, était le *Brachmann*, qui ne parut qu'en 1740. Il eut à subir les attaques des Zuricois et du groupe littéraire bernois de Samuel Henzi et Samuel König, dont les traditions étaient françaises. Comme théologien il fit de la polémique contre les frères moraves 1744 et la secte de Bruggler. 1753. Comme historien, il publia entre autres la suite de la *Beschreibung Helvetischer Geschichten* de Lanfler 1738 et comme pionnier de l'alpinisme il publia *Versuch eines historisch-physischen Beschreibung der helvetischen Eisgebirge* 1751 et 1753. Dans la cour du musée d'histoire naturelle à Berne se trouve un bloc de pierre avec l'inscription : *Nach J. G. Altmanns Beschreibung der helvetischen Eisgebirge, behauen ums*

le réfectoire, par le Belge Théodore Maurice, les légendes des deux Saint-Jean. En 1616, il fut appelé par l'évêque de Strasbourg, Bergold d'Autriche, à se rendre, avec Paul de Laufon et sous la direction de son collègue Colomban Tschudi, à Murbach, d'où il revint malade trois ans plus tard. Et, comme sinécure, il revêtit la charge de sous-prieur à Wil et de confesseur au couvent de femmes de Sainte-Catherine, dans l'église duquel il fut enseveli. — Voir : ZSK XII, 149. — Weidmann : *Gesch. der Bibl. von St. Gallen*, p. 67 (tous deux avec quelques indications erronées). — Bibliothèque et Arch. du Chapitre.

[JOS. MÜLLER, ST. G.]

ALTMATT (C. et D. Schwyz, Com. Rotenturm. V. DGS). Dans le conflit des frontières du XIV^e s., Altmatt



Altmatt. Combat des *Cornus* et des *Onglus* à la Landgemeinde près de Rothenthurm le 6 mai 1838. D'après une gravure de Martin Disteli, dans le *Disteli-Kalender* de 1839, au couvent d'Einsiedeln.

Jahr 1750. Unter Eis bis 1865. En son honneur, Desor donna le nom d'Altmann, en 1840, au sommet de 3842 mètres de la chaîne de l'Oberaarhorn. — Voir R. Ischer : *J. G. Altmann* (dans *Nbl. Lit. Ges.* Berne, 1903) dans *SBB t. V*, p. 161. — H. Dübi : *Der Alpinismus in der Literatur und Kunst der Berner von 1537-1839* (dans *Nbl. Lit. Ges.* Berne, 1902). — W. A. B. Coolidge : *Josias Smoler et les origines de l'alpinisme jusqu'à 1600*. [E. B.]

ALTMANSHAUSEN, von, P. Erasmus. Conventuel de l'abbaye de Saint-Gall, * le 25 novembre 1557, profès 2 août 1574, † le 20 janvier 1624. Etant déjà prêtre, Erasme reçut un subsidie de la France et étudia en 1584 et les années suivantes au collège de Clarmont à Paris où il fit ses humanités. A son retour, il dirigea les novices et fut pendant quelque temps vice-doyen. L'évêque de Constance l'appela en 1596 pour réformer son abbaye de Murbach. En octobre 1598 appelé dans le même but à Marienberg par le nonce della Torre, il y demeura trois ans et trois mois, puis se rendit en 1603, à Engelberg. De 1605 à 1615 il est sous-prieur, puis prieur du couvent d'Alt St. Johann dans la vallée de la Thour, où il construisit de 1611 à 1613 l'ossuaire, les murs d'enceinte avec quatre tours, établit le cimetière et fit peindre dans

joua' avec les villages d'Iberg et Alptal un rôle important. S'appuyant sur les actes de donation du duc de Souabe Hermann et des empereurs Otto et Henri, le couvent d'Einsiedeln étendit son domaine de l'Altmatt jusqu'à la source de la Biber. Durant la lutte entre les Schwyzois et les ducs d'Autriche, l'Altmatt pouvait aisément servir à ces derniers de base pour une invasion de ce pays ouvert. C'est pourquoi en 1310 les Schwyzois élevèrent la muraille fortifiée de la Letzi à *Altun Mata*, dont on voit encore des vestiges et la vieille tour grise. Après leur attaque du couvent d'Einsiedeln dans la nuit des Trois-Rois 1314, les Schwyzois se retirèrent avec leur butin par le Katzenstrich et l'Altmatt. Par un compromis de l'abbé Thuring de Disentis la vallée fut attribuée définitivement aux Schwyzois en 1350. Le 2 mai 1798, un combat victorieux des Schwyzois contre les Français fut livré sur la première Altmatt, hors de la Letzi et du fossé. Lors des luttes constitutionnelles de la première moitié du XIX^e s., les Schwyzois des deux districts intérieur et extérieur s'assemblèrent sur l'Altmatt, une première fois en 1833 et la dernière fois en 1847. L'assemblée du 6 mai 1838 se termina par une rixe sanglante entre les «*Cornus*» et les «*Onglus*». [M. STYGER.]

ALTNAU (C. Thurgovie, D. Kreuzlingen. V. DGS). *Althinouva* (787) signifie *Au* (voir cet art.) = pré d'Alto. Une station lacustre de l'époque néolithique fut découverte à l'Est du hameau de *Ruderbaum*. Les trouvailles consistèrent principalement en haches de pierre qui se trouvent pour la plupart au musée Rosgarten à Constance (*MAGZ* XXII, 2, p. 40. — *SVB* t. 3. — *TB* 36, p. 123). En 787, l'abbé Werdo de Saint-Gall échange des propriétés à Altnau contre d'autres à Sitterdorf (*USG* I n° 112). En 889, le roi Arnulf fait don à Alberik, vassal du gaugrave Adalbert, d'une terre à Altnau (*ib.* II, n° 670). Dans la lettre de franchises de 1455, l'empereur Frédéric I^{er} assure à l'évêché de Constance la possession du *curtium in Altnau cum ecclesia* (*TU* II, n° 42). La partie supérieure du village (Oberhof) appartenait au prévôt, qui possédait également la collation de l'église, la partie inférieure (Unterhof) au chapitre. Cette séparation d'Altnau en deux parties est visible aujourd'hui encore. L'avouerie du chapitre était entre les mains des seigneurs d'Altenklingen, puis, après avoir passé par divers détenteurs, échut en 1471 à la ville de Constance qui la conserva jusqu'en 1803. En 1454, les gens d'Altnau se firent recevoir dans la bourgeoisie d'Appenzell, mais durent y renoncer à la suite des plaintes du chapitre (Zellweger: *UB* III, 1, p. 13). — La paroisse comprenait autrefois Kesswil, Illighausen, Landschlacht et Oberhofen Kesswil devint indépendant en 1451; au XIX^e siècle, Landschlacht s'unit à Münsterlingen; Oberhofen était desservi dès 1619 par le pasteur de Güttingen et dès 1712 par celui de Scherzingen; Illighausen dépend encore d'Altnau. La Réformation pénétra aisément à Altnau. Le collateur réussit toutefois à conserver une partie des paroissiens dans l'ancienne foi; il en résulta des difficultés qui aboutirent en 1810 à une séparation et à la construction de deux églises, une protestante en 1813, une catholique en 1816-1818. En 1708, Altnau, Herrenhof et Landschlacht ont une école, le premier, en outre, possède une école secondaire depuis 1855. — Voir: *Pup. Th.* — Sulzberger: *Geschichte der evangel. Kirchgemeinde* II, p. 780-806, MS. — Sulzberger: *Verz. der Geistlichen* (dans *TB* 4/5, p. 222-226). — Nüscherer: *Gotteshäuser* II, p. 75. [Sch.]

ALTOBELLO PIOTTO. Voir PIOTTO.

ALTORF et non **ALTDORF** (C. Schaffhouse, D. Reith. V. DGS). Altorf a pour armoiries un cep de vigne chargé de grappes. Le village appartenait à l'ancien comté du Hegau (autrefois landgraviat de Nellenbourg) dans le duché de Souabe. Il est mentionné pour la première fois en 830: Hiltibret reçoit du couvent de Saint-Gall une terre à Altorf (*USG* I, 305). Au XIII^e s. Altorf paraît avoir fait partie des possessions habsbourgeoises de la Souabe méridionale et formait un fief des Truchsess de Diessenhofen, ministériaux des Habsbourg-Kibourg. En 1315, Henri Truchsess vendit tous ses droits sur Altorf à Konrad Heggenzi, de Schaffhouse (*US*, n° 370). En 1344, le couvent de Sainte-Agnès à Schaffhouse acquit de la famille von Stetbach plusieurs domaines à Altorf. Le couvent de femmes de Paradis y avait aussi des propriétés qui furent inféodées à un certain Frenner et à un Mangold (*US* n° 734, 540). Il acquit aussi en 1459 des Heggenzi l'avouerie d'Altorf avec tous ses droits (*US* n° 2469). Les Heggenzi avaient dû engager cette avouerie à Hans von Fürstenberg. Au moment de la vente ils donnèrent un autre gage à leur créancier, de sorte que celui-ci put déclarer l'avouerie libre de toute charge. A la Réformation, en 1529, Paradis vendit à la ville de Schaffhouse ses droits sur Altorf, Lohn, Opfertshofen et Büttenhardt. Il se réserva la collation, les cens et dîmes et les forêts (*US* n° 4376). En conséquence, Altorf passa sous la juridiction inférieure de Schaffhouse et forma jusqu'en 1798 avec Herblingen, Lohn, Stetten, Büttenhardt, Opfertshofen, Bibern et Hofen le bailliage du Reith. Jusqu'en 1465, la haute justice sur le Reith, y compris Altorf, appartenait aux landgraves de Nellenbourg, ensuite à la maison d'Autriche qui vendit ses droits à Schaffhouse en 1723. Au point de vue ecclésiastique, Altorf fut rattaché pendant des siècles à la grande paroisse de Lohn, depuis 1866 à celle de Opfertshofen. [WERNER.]

ALTORF. Voir FEHRALTORF et MÖNCHALTORF.

ALTORF, COMTES d'. Voir CONRAD I, évêque de Constance.

ALTORF, von ALTORF, ALTORFER. Famille éteinte de conseillers de Winterthur. — 1. HEINI, 1405-1419 membre du Petit-Conseil et de 1405-1407 membre du tribunal de la Thurgovie. Est mentionné souvent dans les documents. — Voir K. Hauser: *Winterthur zur Zeit der Appenzelkriege* 1899, p. 121. — *Chronik des Lawr. Bosshart*. [K. HAUSER.]

ALTORFER (ALTDORFF). Nom de famille répandu dans les cantons de Zurich et de Schaffhouse.

A. Canton de Zurich. I. ZÜRICH-CAMPAGNE. — 1. HANS, de Bassersdorf, participa en 1513 à l'expédition des Suisses en Bourgogne. — 2. THOMAS, de Bülach, prit part à l'expédition de Milan et à la bataille de Marignan (Arch. de Zurich: *Reisvidel*) — 3. OTTMAR, de Birchwil, fut tué à la bataille de Cappel en 1531 (Egli: *Schlacht bei Cappel*, p. 60). — 4. JAKOB, 1569-1579, sous-bailli de la commune de Kloten; son sceau porte les armoiries de la famille, formées d'un soc de charrue en fasce et surmonté d'une étoile (Arch. Zurich: *Akten Kiburg*). — [J. FRICK et F. HEG.] — 5. KONRAD, * le 8 février 1828 à Kloten † le 15 octobre 1898. En 1848 il devint instituteur. En 1867 il acheta le journal *Altmann* fondé en 1850 à Pfäffikon et l'intitula *Der Freisinnige*. Il se voua dès lors à la politique, aux questions scolaires et à la musique. (Voir nécrologie dans le *Freisinnige* 1898, n° 121). — [HANS METZEL.] — 6. EMIL, de



Konrad Altorf (1828-1889).

Edwin Altorf (1866-1915).

Bassersdorf, * en 1866, cartographe à Rüslikon. Après ses études à Zurich il travailla comme lithographe en France et en Suisse; 1900-1903, il étudia la cartographie sous le professeur Becker à l'École polytechnique fédérale. En 1908 il reprend la direction de l'institut géographique de Henri Keller à Zurich pour le compte de la maison Kümmerly et Frey, à Berne. — 7. EDWIN, * à Wetzikon le 24 août 1866, fils du n° 5; fit un apprentissage de commerce; après avoir liquidé en 1905 la maison de commerce de son père, il dirigea dès 1908 l'imprimerie du *Freisinnige* qui, grâce à son initiative, devint un quotidien. Grand conseiller en 1914, lieutenant-colonel en 1915, il mourut le 6 février 1915. — Voir: *NZZ* 1915, n° 224. — *ZWChr* 1915, p. 64 (avec portrait). — *Der Freisinnige* n° 33 et 35. — *Zürichsee-Ztg* n° 35. [E. ST.]

II. ZÜRICH-VILLE. Armoiries: écartelé, au 1 d'azur à une étoile d'or; au 2 d'argent à un soc d'azur; au 3 d'argent à une grappe de raisin d'azur; au 4 d'azur à un croissant d'or. (*Wappenbuch Meyer* 1605 et 1674). — 1. ULRICH (Altdorffer), boulanger, de Birchwil, est reçu bourgeois et prête serment le 7 juillet 1517. — 2. HANS-HEINRICH, tisserand en velours, de Kloten, est reçu bourgeois avec son fils unique du même nom en 1600 et prête serment le 21 août; cependant sa famille avait déjà possédé le droit de bourgeoisie, *Bürgerbuch* I, fol. 369; II, p. 35). [F. HEG.]

B. Canton de Schaffhouse. En 1424 Konrad Altdorff, de Winterthur, fut chapelain de l'église de St-Jean à



Schaffhouse. Ce fait a probablement donné naissance à la tradition qui veut que le premier bourgeois de ce nom soit venu à Schaffhouse de Winterthour. Il est plus vraisemblable que Altorf sous Reiath fut son lieu d'origine.

— 1. HANS-KONRAD, peintre sur verre au XVI^e siècle. — Voir SKL. — 2. JOHANN-JAKOB, 1741-1804, étudia à Bâle, 1761-1763, fut précepteur en France, Hollande, Allemagne et Autriche, pasteur à Buch 1772, professeur 1775, recteur du Collège de Schaffhouse 1782, membre du conseil d'église et d'école 1799. Il rédigea pendant un certain temps le supplément de la *Schaffh. Zeitung* et fut aussi poète. Pour ses œuvres, voir C. Mägis: *Schaffh. Schriftsteller*, 1869. — J.-G. Müller: *Rede zu seinem Andenken* 1805. — Lang: *Colleg. hum.* II 61. — Hunziker: *Gesch. der schweiz. Volksschule* I 252 s. — ADB I 359. — 3. Son cousin, JOHANN-JAKOB, 1754-1829, fut candidat à Göttingue 1777, maître au gymnase de Schaffhouse depuis 1780, diacre au dôme 1793, professeur de théologie 1804, conseiller d'église et d'école, et écrivain. — Voir Mägis: *loc. cit.* — Il a contribué avec son cousin à la création de la Ministerialbibliothek de Schaffhouse (voir préface du catalogue). — 4. GOTTFRIED, *1877, élu au Conseil d'Etat en 1915; auparavant, et depuis 1901, secrétaire d'Etat. [J. H. B.]

ALT-RAPPERSWIL. Voir RAPPERSWIL, ALT.

ALTRAT (ANCIEN CONSEIL). Voir SOLEURE.

ALT-REGENSBURG. Voir REGENSBURG.

ALTREU (C. Soleure, D. Lebern, Com. Selzach. V. DGS). Nom d'origine prégermanique comme ceux des localités voisines, Soleure, Bellnach, Selzach, Bettlach, Granges, etc.: *Altrua*, -*rūa* 1280; *Altrūwa* 1285 (FRB III 275, 276; 383, 384); du latin *alta ruta* = haute rue. On trouva en cet endroit des fragments de vases en *terra sigillata*, d'amphores et des monnaies. A l'époque romaine, un chemin, avec pont sur l'Aar, conduisait à Leuzigen et un autre à Granges et Allerheiligen. En 1336 le comte Imer de Strassberg vendit à l'abbé de Gottstatt sa résidence d'Altreu. En 1375 la petite ville et le pont furent détruits par les Gugler et le pont n'a jamais été rétabli. Le château qui est souvent mentionné avec Altreu est celui de Granges qui s'élevait sur un rocher du Jura dans la commune de Bettlach, seigneurie d'Altreu. Cette dernière fut constituée en 1270 par sa séparation d'avec celle de Strassberg. Le premier seigneur en fut le comte Berchtold II de Strassberg (1254-1279) Altreu passa avec le château de Granges, avant 1337, au comte Hugo de Ruchegg et ensuite au comte Rodolphe IV de Nidau. Après la mort de ce dernier (1375) ses héritiers vendirent la seigneurie, le 8 janvier 1377, pour 1400 florins, à Rodolphe Sefried, d'Erlach, bourgeois de Soleure. Le 29 septembre 1379, Anna de Kibourg, née de Nidau, épouse de Hartmann de Kibourg, vendit Altreu avec d'autres biens à Léopold d'Autriche. Cette aliénation provoqua un différend que les Soleurois, en vertu de leurs privilèges impériaux, voulurent faire trancher par un tribunal soleurois. C'est une des raisons pour laquelle Rodolphe de Kibourg, fils d'Anna de Kibourg, voulut s'emparer de Soleure en 1382. Enfin en 1389 cette ville acquit de son combourgeois le droit d'hypothèque sur Altreu. [F. EGGENSCHWILER et K. ST.]

ALTREU, Matthieu d', gentilhomme, avoyer de Soleure de 1378-1384. Altreu paraît dans les documents de 1370 à 1419 en qualité de témoin, bailli, vendeur de propriétés, avoyer ou membre du Conseil. C'est lui qui empêcha la nuit meurtrière à Soleure en 1382. Altreu se trouva dans toutes les affaires importantes, ainsi en 1393, lorsque dans le cimetière de Jegenstorf fut par-

tagée la seigneurie de Buren et que Soleure obtint Granges. Le nombre de ses biens prouve qu'il était dans l'aisance. En 1401, il vendit un cens sur un bien foncier et un jardin situés devant la porte de Gurzeln; en 1404, de même quelques redevances à Granges, Bettlach et Selzach. Le dernier document qui parle de lui est du 23 mars 1419. Ce jour-là il vendit au couvent de Saint-Urbain 24 arpents de terre situés à Balm dans le Bucheggberg, avec le droit de patronage de l'église. [F. EGGENSCHWILER.]

ALTRINGER. Voir ALDRINGER.

ALT-SANKT JOHANN. Voir SANKT JOHANN.

ALTSTADT, ALTSTATT, ALTSTAD (C. et D. Lucerne, Com. Meggen). Propriété sur la pointe de terre du Meggenhorn à la jonction des baies de Lucerne et de Kussnacht. Du XVII^e s. à 1870 c'était un fidei-commis de la famille Mayr de Baldegg. Sur la plus grande des îles, en face de la rive, l'on voyait les restes du château de Meggenhorn. Celui-ci avait sans doute été construit par Rodolphe l'Ancien de Habsbourg, pour dominer ses propriétés de la Suisse primitive qu'il avait acquises de l'héritage des Lenzbourg. Meggenhorn paraît



L'île d'Altstadt, d'après un dessin de A. Schmid, gravé par R. Hegi.

même avoir été destiné plus tard, par Rodolphe le Taciturne, à servir d'emplacement à une ville concurrente de la florissante et gibeline Lucerne. En 1240, on rencontre un Rodolphe, écuyer, de Mckenhorn. Dans la guerre de Lucerne, de 1244, le château fut détruit; à sa place, le comte Rodolphe érigea la même année, non loin de là sur la Ramenfluh, le château de Neuhabshourg. Dans le rentier de Habshourg, au début du XIV^e s., on trouve la mention des ruines du château de « Meggenhorn in dem See ». — La signification historique de Altstadt, et non Altstadt, était déjà ignorée au XV^e s., ce qui fut la cause de l'erreur où est tombé le chroniqueur Melchior Russ. Ce dernier croyait qu'à l'origine le lac navigable s'étendait seulement jusqu'à Altstadt qui aurait été le port et l'entrepôt de l'ancienne Lucerne. En 1783, l'abbé Guillaume-Thomas-François Raynal, écrivain politique français, y fit ériger un obélisque en l'honneur des fondateurs de la Confédération, après que le canton d'Uri lui eût refusé le Grütli. Ce monument fut détruit par la foudre en 1796 et ses restes transportés à Lucerne. — Voir Durrer: *Die Einheit Unterwaldens*, dans JSG XXXV, p. 18 et 346. — *Vaterland* 1910, n^o 291 — NSW 1910 et 1911. [DURRER et P.-X. WEBER].

ALTSSELLEN. Voir ALTZELEN.

ALTSTÄTTEN (C. Saint-Gall, D. Oberrheintal. V. DGS et suppl.). *Armories*: d'or à l'ours passant de sable surmonté d'une étoile de gueules (AHS 1901, p. 21). La première mention de la localité est de 853. Le nom *Altstedi* (Alt- peut-être par oppos. à *Hoch-stedi* = höchst) témoigne

d'un ancien établissement. On y a découvert des monnaies romaines mais aucune fondation qui eût permis de croire à une colonie romaine. Altstätten devint (à l'exception de Lienz) propriété de l'abbaye de Saint-Gall et ses habitants serfs du monastère. On ne sait quand la ville fut entourée de remparts et de murailles et obtint un marché. Ce dut être très anciennement, dans la nécessité où était l'abbé d'avoir un point d'appui dans ses riches possessions du Rheintal pour la protection des importantes routes commerciales qui se croisaient à Altstätten, et pour tenir en respect les comtes d'Outre-Rhin. En outre, la ville était un centre de trafic et d'entrepôt pour les communes de la plaine du Rhin et pour les montagnards de l'Appenzell. Au XV^e siècle, Altstätten possédait déjà une administration communale relativement autonome. Il entra, en 1378, dans la ligue des villes de Souabe, avec Bernang et Marbach, et en 1415 dans la combourgeoisie de Saint-Gall pour dix ans. C'est à cette occasion qu'est mentionné pour la première fois un Conseil de ville, à la tête duquel se trouvait un ammann auquel avait passé une partie des prérogatives de l'ammann de l'abbé; la ville avait son propre sceau. En 1442, l'empereur Frédéric III lui octroya le droit de poursuite sur ses habitants (*jus de non evocando*). En 1459, la ville prêta serment de fidélité au couvent de Saint-Gall, ce qui ne s'était pas fait depuis longtemps. Peu après, en 1473, s'élevèrent des difficultés avec l'abbé Ulrich Röschi, lorsqu'il fallut fixer la situation juridique des sujets de l'abbaye telle qu'elle ressortait de la coutume et des autres conventions. Un important débat au sujet de la coutume fut tranché en 1487 par un tribunal arbitral de la ville de Saint-Gall. Selon cette sentence, l'abbé désignait parmi les bourgeois d'Altstätten, le président du tribunal (*Gerichtsamman*), son représentant immédiat, auquel furent transmises les compétences judiciaires des anciens maires; il nommait aussi, sur une triple présentation de la communauté des « gens libres du couvent », le président de la ville (*Stadtammann*). Ces deux magistrats nommaient ensuite, suivant une procédure déterminée, les douze membres du tribunal et du Conseil de ville, ainsi que l'huissier. Cet état de chose subsista dans ses grandes lignes jusqu'en 1798. L'abbé de Saint-Gall était seigneur foncier à Altstätten mais non souverain effectif, il possédait la majeure partie des impôts et redevances ainsi que la basse justice.

Les droits de haute juridiction et de souveraineté, avec perception de l'impôt impérial et commandement des troupes, appartenaient à l'origine au roi ou à l'empereur et étaient exercés par ses mandataires. A l'époque franque, Altstätten faisait partie du Rheingau, plus tard du bailliage impérial du Rheintal, que Louis de Bavière avait engagé en 1347 aux comtes de Werdenberg-Rheinegg, et auxquels l'Autriche l'arracha en 1395. C'est d'Altstätten que partit, le 17 juin 1405, l'attaque des Autrichiens contre les Appenzellois, après que la ville eut été assiégée pendant dix jours, en juin, par les Saint-Gallois et les Appenzellois qui l'avaient bombardée au moyen d'un canon. Mais après la bataille du Stoss les Appenzellois s'en emparèrent et l'occupèrent. Après la dissolution de la « Ligne du lac » en 1408, les Appenzellois ne voulurent pas rendre le Rheintal; le duc Frédéric IV y envoya une armée en 1410, reprit Altstätten, et pour le punir de sa sympathie déclarée pour Appenzell, le réduisit en cendres. La ville fut reconstruite, mais elle avait été si appauvrie qu'elle ne pouvait ni payer l'impôt impérial, ni entretenir ses routes; aussi demanda-t-elle à l'empereur Sigismond de lui renouveler et étendre son droit de marché et de lui accorder quelques autres privilèges. En 1415, Sigismond remit le Rheintal aux chevaliers Lienhard von Jungingen et Frischhans von Bodmann, qui le transmirent en 1424 au comte Frédéric VII de Toggenbourg. Ce dernier et le comte Walraff von Tierstein, son neveu, hypothéquèrent Rheinegg, le « château d'Altstätten » et le Rheintal aux frères Ulrich et Konrad Paier. En 1466, les tuteurs de Jacob Paier vendirent Rheinegg et le Rheintal aux Appenzellois pour 6000 florins, ce qui provoqua des conflits de compétence avec l'abbé Ulrich Röschi. Ils furent aplanis le 6 août 1474, par sept arbitres nommés par les Confédérés. Touchant les levées de troupes, il fut stipulé

que les gens du Rheintal obéiraient d'abord à leurs seigneurs et en second lieu à l'abbé. En 1490, les Appenzellois durent céder le Rheintal et Rheinegg aux sept cantons de Zurich, Lucerne, Schwyz, Glaris, Uri, Unterwald et Zoug, qui admirent Appenzell en 1500 et Berne en 1712, dans le gouvernement commun de ce pays. Le Rheintal resta bailliage commun jusqu'à la chute de l'ancienne confédération en 1798.

Il y avait à Altstätten quatre châteaux : le château supérieur ou *Alt-Altstätten* est mentionné pour la première fois vers 1300 et fut détruit en 1338. Le château inférieur ou *Nieder-Altstätten* construit après 1326 et détruit en 1338, puis rebâti en 1373 et tombé en ruines en 1405 ou 1410. *Neu-Altstätten*, près Lüchingen, fut édifié vers 1375 par trois seigneurs Eglolf von Altstätten, le père, le fils et le petit-fils; pris par les Appenzellois en 1405, mais non détruit, il passa comme lieff du couvent en diverses mains et fut vendu en 1639 au secrétaire de ville Gilg Enck, dont les descendants l'habitent encore. Enfin *Hoch-Altstätten* est mentionné pour la première fois en 1420; aujourd'hui on voit encore quelques vestiges de murailles et un fossé qui entoure la colline.

En 1303 il est fait mention d'un curé à Altstätten. L'église, citée pour la première fois en 1333, était une annexe de Marbach et fut incorporée avec celle-ci en 1359-1360 au couvent de Saint-Gall par l'évêque de Constance. Lors de la Réformation, la ville embrassa la foi nouvelle et décida, le 15 août 1528, sur la proposition de l'ammann Hans Vogler d'appeler un pasteur. Après la bataille de Cappel, la majorité des habitants retourna à l'ancienne foi, et le curé reprit son activité à Altstätten. La minorité protestante obtint la jouissance de l'église. Les biens de la prébende furent partagés d'après le nombre des adhérents de chaque confession; les biens de l'église, par contre, restèrent en majeure partie aux catholiques. Lors de l'incendie de 1410, la première église devint la proie des flammes; en 1567, un nouvel incendie détruisit l'église commune aux deux confessions. Les autres grands incendies sont de 1687, 1709 et 1801. L'église relevée en 1568 et transformée en 1678 était devenue caduque à la fin du XVIII^e siècle et ne suffisait plus à la population. Elle fut demolie en 1794 et une nouvelle inaugurée en 1798. En 1903, les protestants abandonnèrent l'église paroissiale aux catholiques pour 130000 fr. et construisirent leur propre temple, qui fut consacré le 25 mars 1905. Tramway électrique à Bernegg (5 avril 1897), chemin de fer électrique à Gais (17 novembre 1911).

Après la libération du Rheintal en 1798, Altstätten devint d'abord chef-lieu du district d'Oberrheintal dans le canton du Säntis, puis, en 1803, du district du Rheintal dans le nouveau canton de Saint-Gall, et enfin, en 1831, du district d'Oberrheintal. En 1803, Altstätten formait une commune politique avec Luchingen, Hinterforst, Kornberg, Gätzberg et Warmesberg; en 1833 on lui adjoint encore Hub, Unterkobelwies et le petit territoire excentrique de Lienz avec Plana. Population de la commune politique 1837 : 6429 habitants; 1860 : 7266; 1880 : 7758; 1900 : 8745; 1910 : 9360. Les registres de paroisses datent : protestants, de baptêmes 1588, de mariages 1620, de décès 1655; catholiques, de baptêmes 1630, de mariages 1656, de décès 1657.

Bibliographie : UStG I-VI. — *Chronik von A.* (éd. Vetter) 1901 ss. — J. von Arx. *Gesch. des Kt. St-G.* 1810-1813. — Naef. *Chronik... der Stadt u. Landsch. St-Gallen* 1867, p. 5-11. — *Einige Gedenkbl. zum 40jähr. Jubiläum des H. Pf. J.-C. Bänziger*, 1861. — Ringger. *Gedenk-Blätter an die Einweihungsfeier des... Schulhauses*, 1886. — Krüger : *Die Grafen von Werdenberg*, dans *MGV* 22, 1887. — Büttler : *Zur ältern Gesch. des St-Gall. Rheintals*, dans *SVB* 47, p. 103-114 avec bibliographie.

Le *Couvent de femmes Maria Hilf*, à Altstätten est un couvent de religieuses (capucines). C'était, à l'origine, un béguinage. Il était situé près de l'ancien cimetière. Cette communauté est mentionnée pour la première fois, dans les documents, en 1258, puis en 1395. Au début du XVI^e s., elle paraît être affiliée au tiers-ordre des Mineurs; en tous cas, elle en suit la règle. En 1518, la maison fut transférée à « Nonnental ». Un différend s'éleva

en 1522 entre les sœurs et les habitants d'Altstätten. L'abbé de Saint-Gall, appelé comme arbitre, rendit, le 8 mai, une sentence qui restreignit sur plusieurs points la liberté d'action du couvent. Celui-ci eut fort à souffrir au moment de la Réforme. En 1528, les neuf religieuses qui l'habitaient se réfugièrent dans le pays d'Appenzell; elles y restèrent jusqu'à la bataille de Cappel. En 1532, les cantons coseigneurs chargèrent le bailli du Rheintal de faire rendre aux sœurs leur propriété. Le 4 octobre 1533, la supérieure vendit, pour 200 livres pfennig, à l'abbé de Saint-Gall, l'ancienne maison des béguines. En 1590, l'église du couvent fut construite avec l'aide de la ville et, le 18 avril 1616, dédiée à *Maria die Helferin der Christen*; de là, le nom de *Maria Hilf*. En 1602, la communauté d'Altstätten fut enlevée à l'autorité des Mineurs et placée sous la surveillance des Capucins. C'est pourquoi, en 1609, un capucin, du nom de Louis de Saxe, présida à la réforme du couvent : les religieuses reçurent le costume actuel de l'ordre; la clôture fut établie et la règle appliquée strictement; le bréviaire romain fut introduit et *Maria Hilf* devint ainsi un couvent régulier de capucines. Le 14 juillet 1610 les sœurs furent recommandées à l'abbé de Saint-Gall par le nonce pon-

depuis 1895 son église propre. En 1913 les religieuses se chargèrent encore de la direction d'un hospice pour femmes adonnées à la boisson. En 1918 l'établissement comptait 280 pensionnaires protégées et pupilles. — Voir Wetzel : *Die Rettungsanstalt vom «Guten Hirten»*, 1896. [Dr. Placide BUTLER.]

ALTSTÄTTEN, von, famille de ministériaux des abbés de Saint-Gall qui apparaît très tôt à Altstätten et dont elle a pris le nom. En 1166 paraît un DIETRICH avec ses trois fils HERMANN, DIETRICH et EGLOLF. *Armoiries* : fascé de six pièces d'argent et d'azur. C'est à une branche de cette famille noble que l'abbé de Saint-Gall donna la charge importante de maire d'Altstätten. — 1. DIETRICH I, paraît pour la première fois en 1279 avec le titre de maire. — 2. Son fils WALTHER I (1280-1316) prit parti pour Rodolphe de Habsbourg dans sa querelle avec l'abbé Guillaume de Saint-Gall; après 1291, il embrassa le parti d'Adolphe de Nassau et fut enfin entraîné dans un conflit avec son suzerain au sujet des compétences et des revenus de l'office de maire. Il eut 4 fils : — 3. KONRAD, troubadour. C'était ou le clerc de ce nom qui paraît en 1268, ou plus probablement Conrad, maire d'Altstätten, que nous trouvons en 1320 comme témoin pour l'abbé



Sceau de Walther I d'Altstätten, maire 1289.



Sceau du chevalier Eglolf d'Altstätten, 1299.



Sceau de Conrad d'Altstätten, maire 1327.

tifical. Le 7 octobre 1617, à la suite d'un arrangement entre elles, le maire et le conseil d'Altstätten, elles obtinrent un adoucissement aux dures conditions de la convention de 1522. Elles construisirent en 1673, hors de la ville, un monastère qui fut réédifié en 1733. En 1798, devant l'invasion française, 18 religieuses s'enfuirent à Rankwil; seules quatre d'entre elles, âgées, restèrent. Le couvent joue un rôle important en matière scolaire. Il dirigea dès 1838 l'école d'ouvrages et l'école inférieure des jeunes filles, et en 1853, l'école supérieure. Plus tard il se chargea de la direction de la plupart des écoles catholiques d'Altstätten. Il s'est aussi occupé des missions catholiques. En 1888, il fonda un établissement dans l'Equateur. Cette « Congrégation de sœurs missionnaires franciscaines de Maria Hilf » comme elle s'appelle, est aujourd'hui indépendante du couvent d'Altstätten; elle possède des maisons de missions à Gaisau (Vorarlberg) et Tübach (Saint-Gall). — Voir Nüscher : *Gotteshäuser II*, 137. — Communication du spirituel actuel P. Albin Latscha, OMC.

L'établissement du «Bon Pasteur» à Altstätten est une institution pour jeunes filles libérées des écoles et abandonnées à elles-mêmes. Elle fut fondée en 1868 par trois religieuses de l'ordre, venues d'Angers (France). Le Grand Conseiller Jean Rist avança les fonds; en 1876, il remit l'ensemble des bâtiments de l'institution à un prix modéré à quatre ecclésiastiques et trois laïques, à la tête desquels fut placé l'évêque de Saint-Gall. Elle possède

Hiltbold de Saint-Gall et mentionné encore en 1327. Les armoiries de Conrad dans le manuscrit Manesse, correspondent assez bien à celles des nobles d'Altstätten. On ne possède plus de lui que trois chants qu'il composa pour sa bien-aimée. — Voir Bartsch : *Die Schweiz. Minnesänger*, Frauenfeld 1886, p. CLII et 265. — *ADB I*, 374. — 4. RUDOLF I. — 5. DIETRICH II et — 6. WALTHER II. Vers 1330, les relations des trois maires (Konrad était déjà mort) avec leur suzerain s'aggravèrent de plus en plus. Ils s'unirent aux comtes de Werdenberg-Rheinegg et dévastèrent les villes des bords du lac de Constance. Mais en 1338 la fortune se retourna contre eux; les troupes de Lindau, Saint-Gall, Constance, Zurich et des confédérés envahirent le Rheintal et s'emparèrent des châteaux supérieur et inférieur d'Altstätten. Les trois frères fugitifs durent se soumettre à des conditions de paix humilantes. — 7. RUDOLF IV, auquel passa peu à peu tout l'héritage de la famille. Il acquit le château de Neu-Altstätten et devint seigneur et bailli de Neuburg au delà du Rhin; il mourut en 1436. — 8. KUNIGUNDE, fille du n° 7 et femme de Hans Tumb, de Neuburg. Le 27 avril 1469 surgirent de longues difficultés entre elle et la ville d'Altstätten au sujet des compétences du maire; elles furent tranchées par le doyen au nom de l'abbé Ulrich Rösch. Kunigunde mourut en 1476; l'office de maire fit alors retour au couvent et resta sans titulaire. — Bütler : *Die Edeln und Meier v. Altstätten* (ASG 1919, p. 112-127, avec bibliographie. [Br.]

ALTSTETTEN (C. et D. Zurich. Voir *DGS!*. Commune politique et paroisse. Autrefois grand bailliage et Com. civile. *Armoiries* : d'or à la tour de sable sur trois monts de gueules. Edlibach donne en 1488 comme armoiries de la paroisse la Vierge avec l'enfant. Le nom — *Altstetin* 1249. *Altstetin* 1256 rappelle une ancienne localité romano-helvète. *Archéologie* : nombreux tombeaux de l'époque de la Tène au Ilard, 1906 trouvaillé d'un bassin en or, de l'époque de Hallstatt. Restes de murs d'établissements romains sur la colline de l'église, au pied de laquelle passait la route romaine d'Aquae à Turicum; restes d'édifices aussi à Loogarten et sur le Karstenbühl, et trouvailles romaines isolées. Tombeaux alémanniques en tuf sur le Karstenbühl.

Premières mentions comme village : 1249 *Altstetin*, *villa superior et inferior*, 1277 *Altstetten prope Thurgum*. Le sol, qui appartenait jadis en grande partie aux Kibourg et Habsbourg, se morcela à la fin du Moyen Âge et devint la propriété de plusieurs convents zuricois. A l'époque de la Réformation, la plus grande partie de ces biens et redevances passa à l'hôpital de Zurich. — Les

d'Altstetten faisait partie du district de Zurich; sous l'Acte de médiation, elle fut incorporée au district de Horgen; depuis 1814, elle appartient au district de Zurich.

Le statut communal fut rédigé sous Jean Tumb le 14 janvier 1429 et révisé le 31 juillet 1533. Outre les sous-baillis soumis à l'autorité supérieure, nous trouvons les quatre administrateurs du village (*die vier des Dorfs Anwalten*); chacune des parties (nommée elle-même village) — Ober- et Unter-Altstetten — devait élire dans une assemblée spéciale deux représentants. Toute la région des forêts et des pâturages située entre Uitikon, Urdorf, Schlieren et Altstetten, et appelée Unter-Albis, fut, jusqu'en 1599, possession collective de ces quatre communes. L'endiguement de la Limmat qui déborda souvent nécessita des efforts continuels de la commune. — Altstetten fut à l'origine et jusqu'à la Réforme une filiale de l'église paroissiale de Saint-Pierre à Zurich. Elle est mentionnée comme telle pour la première fois en 1266. L'abbesse du Fraumünster possédait à Altstetten un fonds de terre appelé le pâturage de l'abbesse auquel était attaché le droit de collation de l'église de

Saint-Pierre. Avec cette terre, la collation de Saint-Pierre et celle d'Altstetten passèrent au bourgmestre Brun (1345) et après sa mort à l'hôpital de Zurich (1360). Par un acte de dotation du 4 août 1418, la chapelle ou église d'Altstetten reçut un chapelain permanent. Avant la Réforme, c'était un lieu de pèlerinage très fréquenté. A la prière du curé du Grossmünster, Erhard Battmann, le prédécesseur de Zwingli, le cardinal Matthieu Schinner donna à Zurich en 1517 une lettre d'indulgences selon laquelle tous ceux qui participaient à une des cinq processions annuelles et assistaient à la cérémonie solennelle des morts introduite dans la chapelle par le curé, jouissaient d'une indulgence. En novembre 1523, après le second colloque de Zurich, les images furent violemment arrachées de l'église. Le 29 mai 1529, Altstetten fut constitué en paroisse indépendante. L'église fut restaurée en 1780, 1896 et 1919, la nef prolongée en 1761 et 1842. A côté de la porte, sur la paroi orientale, on voit l'inscription : *in dem jar MCCCCLXXVI uff den dritten dag merz nam der burgundisch herzog die flucht vor Gransse. Hartmann Rordorf, alors grand bailli*



Altstetten. Cérémonie de mariage dans l'église, d'après un dessin de Herriberger.

droits de bailliage étaient l'apanage des chevaliers de Schönenwerd qui les recurent en lief des Kibourg, puis des Habsbourg. Le 19 octobre 1396, le duc Léopold IV d'Autriche les donna aux frères Eberhard et Fritzmann Stigel, bourgeois de Zurich. Ils passèrent ensuite, comme lief impérial, à Jean Tumb de Neuburg, bourgeois de Zurich. Le 15 janvier 1432, ils revinrent à la ville de Zurich qui, en échange, céda à Jean Tumb le gage qu'elle détenait sur le château, les gens et les propriétés de Flums. Le 22 juin 1433, l'empereur Sigismond donna à la ville le bailliage d'Altstetten en fief. Il faut noter que, le 24 juin 1431 déjà, Jacques Schwarzmurer venait d'être nommé bailli de la ville à Altstetten. La haute justice appartient jusqu'en 1415 à l'Autriche et resta attachée au comté de Baden, dès lors bailliage commun des VIII cantons; seule la région comprise entre le Truobenbach et la ville revint à Zurich, de par le bailliage impérial.

Le grand bailliage d'Altstetten fut administré au début par des baillis spéciaux; dès 1477, il fut placé sous l'administration du bailli impérial, c'est-à-dire du membre du Conseil qui exerçait la haute justice. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la tradition voulait que l'administration d'Altstetten-Esch fut exercée par les deux trésoriers. Altstetten-Esch eut un greffier commun. (Voir aussi *ESCH.*)

Sous la constitution helvétique, 1798-1803, la commune

d'Altstetten, avait participé à la bataille de Grandson et y fut créé chevalier; c'est lui qui d'après une conjecture ancienne fit graver cette inscription commémorative. Au XVIII^e siècle, les habitants de la ville choisissaient avec prédilection l'église d'Altstetten pour les cérémonies de mariages.

Le lendemain de la bataille de Saint-Jacques sur la Sihl, Altstetten fut en partie incendié par les Confédérés. De même, la localité eut beaucoup à souffrir des événements militaires de 1799; elle fut comprise pendant l'été dans la ligne des avant-postes français. — Une école a existé à Altstetten depuis la Réforme; les nouveaux collèges datent de 1833, 1879, 1897 et 1911. Cercle d'école secondaire depuis 1839, dont en 1901 et 1902 Schlieren et Albisrieden se sont détachés. — Une église catholique depuis 1900, dont la paroisse comprend Albisrieden, Hôngg, Schlieren, Engstringen, Weiningen, Uitikon, Urdorf, Birmensdorf et Esch.

Faubourg industriel de la ville, la commune a pris un développement rapide depuis une vingtaine d'années. Elle est le siège de grosses entreprises mécaniques, filatures de soie, fabriques de ciment, industries chimiques, fabriques d'automobiles, etc.

Dans la période 1900-1910, la population a augmenté de 61 %. En 1918 la commune a demandé à être incorporée à la ville de Zurich. En 1634: 280 hab.; 1792 :

666, 1870 : 1193, 1914 : 6365. Depuis 1890 paraît à Altstetten l'*Anzeiger für das Limmattal* (démocrate). — Registres des baptêmes et des mariages depuis 1607, des décès depuis 1621, des familles depuis 1774 et des catéchumènes depuis 1703. — R. Hoppeler : *SSR* I, 1, p. 262-313. — A. Nüschele : *Gotteshäuser* III, p. 405 ss. — J. Spörry : *Geschichte von Altstetten* [*Anzeiger für das Limmattal* 1907 nos 150-153, 1908, nos 1-15]. [A. MÜLLER.]

ALTSTETTEN, von, ou ALTSTETTER. Familiales de Zurich et environs. *Armoiries* : d'après l'armorial d'Edlibach de 1488 : d'or à la tour de sable sur trois monts de gueules ; armoiries complètes dans Stumpf II, 169 b. — Une famille de chevaliers qui aurait tiré son nom de Altstetten (Zurich) n'a pas plus existé que le château lui-même. De nombreux von Altstetten ou Altstetter sont mentionnés depuis 1357 dans les *Steuerbücher* de Zurich. — HENRI von Altstetten,

forgeron à Zurich, participa en 1468 à l'expédition contre Waldshut. Représentant de la corporation des maréchaux dans le Conseil des Cornus en 1489, il participa comme tel aux négociations avec les paysans au sujet du compromis de Waldmann. — Voir Hegi : *Gesch. der Zunft zur Schmiden*. — Gagliardi : *Dok. Waldmann*. [F. H.]

ALT VIERT L. Voir VIERTEL.
ALT WÄDENSWIL. Voir WÄDENSWIL.
ALTWEGG. Famille thurgovienne qui apparaît en 1401 dans un document de Munsterlingen sous le nom de ALTWEGGER dans la commune de Kreuzlingen. Elle est répandue dans différentes communes du canton. *Armoiries* des Altwegg de Guntershausen : parti d'argent à une roue de moulin d'azur et d'azur à un chevalier tenant deux étoiles d'or dans les mains, surmonté d'un croissant du même renversé. — I. JOHANNES, 1847-1888, prési-



Joh. Altwegg (1847-1888).



Paul Altwegg (1884).

dente la Cour d'appel de Thurgovie, conseiller aux Etats. Il étudia la jurisprudence à Zurich et Heidelberg (1868-1870). Grand conseiller 1873, devint président de ce corps 1879-1883, 1886 ; secrétaire du Tribunal cantonal 1874, puis président de celui-ci 1880-1888, et pendant ce même laps de temps conseiller aux Etats. Voir *Thurg. Zeitg* du 18 novembre 1888. — 2. HANS, 1884-1914, de Herrenhof, fils du major et juge de district Jean-Jacques qui était frère du n° 1. Il étudia le droit à Zurich, Berne et Munich. Avocat à Kreuzlingen 1910, membre du Grand Conseil 1911, procureur général 1912, † 18 septembre 1914 à Courtemaiche, tué par accident. — 3. PAUL, Dr en droit, (1884) fils du n° 1 ; étudia le droit à Zurich, Genève, Heidelberg ; s'établit comme avocat (1906) à Frauenfeld. Chef des jeunes-radicaux du district de Frauenfeld ; 1919 major à l'état-major général et conseiller d'Etat chargé du département de justice et police. [SCH.]

ALTWEIBERMÜHLEN (MAITLI-RÖELLI ou RÖLETTE, ALTWIBER-RELLE, WIBER-RELLET). On appelle de ce nom des installations semblables à des moulins que l'on dressait lors des processions du mardi gras et dans lesquelles on jetait par le haut des

poupées représentant des vieilles femmes qui ressortaient jeunes par le bas. Cette coutume n'est pas limitée à notre pays, mais elle est particulièrement en honneur dans la Suisse primitive. On la retrouve aussi dans les cantons de Thurgovie, Argovie et Saint-Gall. C'est une représentation symbolique du printemps et de sa puissance de rajeunissement. Elle a son pendant dans les cérémonies de la *Girtzenmoosfahrt* (voir cet art.). — Voir *Archiv f. d. Studium der neueren Sprachen*, vol. CII, 241 ss. ; CIV 355. — *SAV* I, 141. [E. H.-K.]

ALTWIS (C. Lucerne, D. Hochdorf. Voir *DGS*). Dans l'Ebnetswald, haut au-dessus du village et de l'Altwischbachtobel, se trouvent les traces visibles d'un refuge. Les *armoires* : de gueules à une tête de cheval d'argent, ont peut-être quelque rapport avec le « pâturage des étalons » mentionné dans un acte de 1660. Altwis appartenait à l'origine aux comtes de Lenzbourg ; plus tard par héritage aux Kibourg et à l'Autriche. Depuis le milieu du XIV^e s. les chevaliers de Heidegg avaient en fief le droit de justice ; à partir du XV^e s., celui-ci fut réuni à la seigneurie de Heidegg. Le couvent de Bëromunster possédait des biens à Altwis déjà antérieurement à 1173, plus tard de même les religieux de Hiltzkirch, Hohenrain et Muri y ont des propriétés. Altwis fit partie intégrante jusqu'en 1415 du district de Richensee qui lui-même fut rattaché aux bailliages libres jusqu'en 1803. A cette date, il fut incorporé avec le district de Hitzkirch au canton de Lucerne. La ville de Lucerne, qui possédait la seigneurie de Heidegg depuis 1700, confirma l'ordonnance communale des habitants d'Altwis le 7 décembre 1740. La commune comptait alors 40 « franchises » qui ne devaient pas être augmentées. — Altwis est aussi le lieu d'origine de Joseph-Alois Hartmann (Père Athanase) 1803-1866, membre de la province suisse des Capucins, évêque de Berbe, puis vicaire apostolique de Patna et de Bombay. — Voir *Urk. Beromunster*. — *Habsb. Urb.* — *AS* I — *Gfr.* — *Manuels du Petit Conseil*. — Lütolf : *Sagen*. — Imhof u. Jaun : *P. Athan. Hartmann*, Lucerne 1903. [P.-X. W.]

ALTWIS, von. *Armoiries* : d'argent à une tête de braque d'or. Famille de Munster à laquelle on ne peut rattacher avec certitude BERNARD et BERTHOLD Altwis, cités en 1114 et 1168. BERTHOLD était probablement ministériel de Murbach-Lucerne, de même que HENRI, feudataire du Couvent im Hof de Lucerne en 1293. Depuis 1300 environ des Altwis (serfs de Bëromunster et détenteurs de fiefs à Vilmeringen, se nommaient aussi von Vilmeringen) prirent rang dans la basse noblesse en qualité de ministériaux. — 1. ULRICH, sous-prieur 1297, puis prieur de Saint Urbain, 1298. — 2. GERUNG (appelé aussi Gerung de Vilmeringen), serf de Bëromunster 1323, habita Vilmeringen 1343, il entra au service de l'Autriche, devint avoyer de Lenzbourg 1346, 1348, 1349, sous-bailli de Baden 1357, bailli et curateur de la reine Agnès au Bözberg et à Eigen 1359, 1363 ; il vivait encore en 1373. — 3. HANS de Vilmeringen, serviteur du comte Rodolphe de Kibourg. 1378, 1384 et 1387 avoyer de Buren. — 4. HENRI, 1368, etc. amman de Munster. — 5. HANS, 1450 seigneur de Grunneck. — 6. CONRAD, doyen de Berthoud 1413, curé de Winigen 1415, plus tard chanoine à Bâle, d'où il fut banni par l'évêque Jean. — Voir *Merz* : *Burganlagen* II, 537. — *Siegel und Wappen des Adels*, etc., d. K. Argau, p. 71. — *Merz* dans *GHS* III, 403. — *Urk. Beromunster*. — *Habsb. Urbar*. — *Gfr.* — *Estermann* : *Ruwalkapitel*. [P.-X. W.]

ALT WÜLFINGEN. Voir WÜLFINGEN.
ALTZELLEN ou ALTSELLEN (C. Nidwald, Com. et paroisse Wolfenschiessen. V. *DGS*). Dans les documents nous trouvons *Altseldon* (1327) qui signifie ancienne auberge (*SI* VII 849). Au Moyen Age, Altsellen était habité par une population paysanne aisée qui, déjà en 1357, s'était rachetée de la dime du couvent d'Engelberg. Dans la première moitié du XVI^e siècle demeurait dans sa propriété de Wilershöhe, Konrad Scheuber, landam-



mann en 1543, qui mourut ermite en 1559. Sa mère était Dorothea de Flue, fille de Nicolas de Flue dont la mère, Hemma Rubert, était aussi originaire d'Altzellen. C'est avec l'appui de l'ermite de Sachseln et de sa famille que fut construite et consacrée en 1482 à Altzellen la chapelle actuelle, dédiée à l'évêque valaisan saint Théodule (Joder). On conserve au musée historique de Stans un retable gothique du commencement du XVI^e siècle et provenant de la chapelle de Saint-Joder. La nef de la chapelle a été restaurée après le tremblement de terre de 1601. — Voir : Durrer : *Kunstdenkmäler Unterwaldens*, p. 18-33. — *Gfr.* XIV, 248. [DURRER.]

ALTZELLEN, *ab.* est l'ancien nom de ce héros de la liberté qui aurait tué le bailli Wolfenschiessen et qui reçut plus tard de Schiller le nom plus courant de Conrad Baumgartner. Le *Livre blanc* ne connaît guère que l'origine du héros; l'*Urner Tellenspiel* du début du XVI^e siècle l'appelle d'abord Cuno ab Altzellen, et ce nom fut estropié dans la suite en Abatzeller (Appenzeller). Dans la tradition locale, la forme Kueni ab Altzellen persista jusqu'au XVII^e siècle, pendant que déjà dans la chronique conservée dans la maison de Winkelried à Stans 1563 et dans Tschudi vers 1569 le nom de Konrad Baumgartner ou de Baumgarten était employé. On rencontre une famille de ce nom à Wolfenschiessen au XIV^e siècle. La demeure du héros serait d'après la tradition locale la propriété de Stalden. — Voir W. Vischer : *Die Sage von der Befreiung der Waldstätten nach ihrer allmählichen Ausbildung*, Leipzig 1867. — G. Meyer von Knonau : *Die Sage von der Befreiung der Waldstätten*, Bâle 1873. — Durrer : *ASG* 1915, p. 159 et *Kunstdenkmäler Unterwaldens*, p. 29. [DURRER.]

ALUMNAT. Voir COLLEGIUM.

ALVANEU ou **ALVENEU** (C. Grisons, D. Albula, Cercle Belfort. V. *DGS*). Les armoiries sont identiques à celles de la juridiction de Inner-Belfort. Ce nom, en romanche *Alvagné*, -i, -ö, fait l'impression d'une dérivation en *-etum* ou d'un nom d'arbre ou d'arbuste. On trouve les formes suivantes : *Alvanude* 1244, *Alvenude* vers 1290, *Alvenüs* 1321, *Alvenüs* 1328, *Alfenuda* vers 1336. Les archives riches et intéressantes, remontent jusqu'en 1353. Le 10 déc. 1442 le

Seeau de la commune d'Alvaneu du 13 au 23 mars 1707. (Arch. d'Alvaneu).

comte Henri de Montefort à la demande des bourgeois fait cadeau à l'église de Saint-Maurice de la forêt et du pâturage *Sar Rüffen*. Vers 1460, l'église et le village ont été incendiés. A Alvaneu comme ailleurs, l'assistance publique relevait de l'église et était dirigée par des aumôniers. Les revenus de l'assistance comme ceux de l'église consistaient surtout en rentes foncières. D'après une lettre de rente du 26 juin 1587, la moitié des arrérages devait être payée au prêtre ou au bedeau à la Saint-Martin, en argent, en nature ou valeurs, l'autre moitié à la Saint-Georges, en espèces. Les biens fonciers étaient propriété commune et celui auquel ils étaient conférés ne pouvait ni les engager, ni les hypothéquer, ni les diviser; en outre le prêtre avait la jouissance de la prairie Schilau. En 1605 on préleva un impôt de 5 batz par 100 florins sur les biens qui par mariage sortaient de la commune et cela pour augmenter les recettes de l'église. La paroisse ayant de la peine à maintenir l'ancienne doctrine par suite des nombreuses relations avec Davos, elle décida (24 février 1651) que les bourgeois récemment reçus, ainsi que ceux qui le seraient dorénavant, devraient être catholiques. Ceux qui passaient à la foi nouvelle perdaient la bourgeoisie. Ainsi à la diète d'Ilanz du 25 juin 1666 Alvaneu protesta contre l'entrée du protestant Salomon Sprecher de Bernegg dans

la bourgeoisie de Wiesen qui se rattachait à Alvaneu. En 1758 la commune décida, au sujet de l'interdiction de recevoir de nouveaux bourgeois, de ne faire d'exception qu'en faveur de seigneurs catholiques puissants, en mesure de racheter les biens des réformés et en 1768, une convention formelle fut faite ayant pour but l'exclusion des hérétiques. Le patronage d'Alvaneu appartenait aux barons de Vatz; il passa aux comtes du Toggenbourg, puis aux seigneurs nobles de Churwalden qui dans la suite exercèrent le droit de présentation dans l'élection des prêtres. A l'origine les trois communes d'Alvaneu, de Schmitten et de Wiesen formaient une seule paroisse. En 1490, Wiesen se sépara et Schmitten suivit plus tard son exemple. — Voir Wartmann : *Rat. Urkunden* (ASG X, p. 469). — Robbi : *Ils terms* p. 17. — Ch. Brügger : *Handschriftl. Aufsch. in der Kantonsbibl. Graub.* — *Regesten von Alvaneu.* — Pallioppi : *Ortsnamen* II, p. 71. — Mohr : *Cod. dipl.* II. — Gampell I, p. 145. — J. J. Simonet : *Die Weltgeistlichen Graubündens.* — J. R. Rahn : *Gesch. der bild. Künste in der Schweiz*, p. 743, 744. [L. J. et R. v. P.]

ALVANEU-BAD (C. Grisons, D. Albula, Com. et paroisse Alvaneu. Voir *DGS*). Bains d'eaux minérales. A l'Ouest des bâtiments de l'établissement se trouve un groupe de maisons avec une église appelée autrefois *Tschessa* et aujourd'hui compris avec les bains sous le nom *igt Boign* (= le bain). Il en est fait mention pour la première fois dans un contrat de vente de 1474 entre Conrad Muller dit Koch et Jos. Moser, de Coire. En 1570, Dietegen de Salis était créancier hypothécaire des bains sulfureux d'Alvaneu. Au commencement du XVII^e siècle, ils appartenaient à Georg Beeli de Belfort. En 1604, à Jos. Koch de Coire et en 1608 au célèbre Dr Andreas Ruinelli. Il semble que les bains soient devenus la propriété de la commune, après que la juridiction eut été rachetée à l'Autriche (1652). Ils passèrent aux mains de l'antique famille des Walthier d'Alvaneu et tombèrent en décadence. Au milieu du XVIII^e siècle le landammann Stephen Simmen d'Alvaneu les acheta; il les agrandit et les améliora. Les célèbres médecins grisons Joh. Bavier, Joh. Ant. Grass et le chirurgien Meinrad Schwartz, qui fut médecin des bains, contribuèrent aussi certainement par leur prédilection pour Alvaneu-Bad à lui rendre sa réputation. Alvaneu doit aussi beaucoup au grand médecin, le docteur Grass qui pendant 14 ans, et jusqu'à sa mort, fréquenta les bains d'Alvaneu et les recommandait à ses patients. En 1747 parut à Coire la première *Beschreibung des heilsamen Alvaneuer Schwefelbads*, dans laquelle ces médecins confirmaient leurs observations sur les effets de ces eaux. A la même époque, le naturaliste zuricois J. J. Scheuchzer loue Alvaneu dans sa *Naturgeschichte des Schweizerlandes*. Les propriétaires successifs des bains sont: Joh. Anton Sprecher, de Davos, de 1755 à 1763; son frère Job. Anderes Sprecher, de Grusch, de 1763 à 1770; le fils de celui-ci, le landammann Anton Hercules Sprecher, de Davos, de 1770 à 1808; la famille Balzer, d'Alvaneu, de 1808 à 1903 (avec une courte interruption à partir de 1851 où les bains passèrent à Jak. Math. Laim d'Alvaneu); depuis lors ils appartiennent à une société par actions. — Voir Ch. Brügger : *Handschriftlicher Nachlass* (bibliothèque cantonale, Coire). — Meyer-Ahrens : *Die Heilquellen der Schweiz.* — Th. Mohr : *Cod. dipl.* I. — *Regesten der Gemeinde Alvaneu.* [L. J.]

ALVASCHHEIN (C. Grisons, D. Albula. V. *DGS*). Armoiries : Commune politique et paroisse.

Il formait avec Tiefenkastral et Mons la juridiction de Tiefenkastral; depuis 1851 chef-lieu du cercle du même nom auquel furent encore adjoint Obervaz, Stürvis, Muten. Ce nom, originairement *Alvasinis* 1154, *Alvisin* 1311, *Alveschin* 1470, est d'origine incertaine. La linguistique n'aurait rien à objecter à une dérivation de *Lupicinus*, nom de personne fréquent dans la vieille Rhétie; cependant, on ne peut l'étayer d'aucun fait. Alvaschein possède de très riches archives qui remontent jusqu'à 1414. L'église, consacrée à Saint-Joseph, était une filiale de Tie-



fenkastel; elle avait un chapelain, 1506-1519; en 1555 intervint un arrangement entre Mvaschein et Tiefenkastel au sujet de la prébende de l'église, celle-ci devint paroissiale en 1663, mais les morts furent enterrés dans le cimetière de Saint-Pierre de Mustail jusqu'au 1er novembre 1679. L'église était assez bien dotée, car en 1712 et 1719, elle acheta des terres pour 573 florins. Par décision de l'évêque Joseph Benedikt elle fut détachée de Tiefenkastel en 1739 et obtint son propre curé. [L. J. et R. v. P.]

ALVUM NOVUM. Voir ALVANEU.

AMACKER. Famille valaisanne citée pour la première fois à Eischol au XV^e siècle sous le nom *im Acher (in agro)* qui devint bientôt *am Acher*, plus récemment *Amacker*. Elle se répandit dès le XVI^e siècle à Unterbäch, au XVIII^e siècle à Saint-Maurice, plus tard à Sion et Brigue (BGW). — 1. JOSEPH-ANTOINE, * en 1793 à Saint-Maurice, prit part à la reddition de la forteresse de Huningue (1815); entra en 1816 dans la garde suisse en France comme sergent-major,

fit en cette qualité la campagne d'Espagne (1823) et obtint la légion d'honneur. Après la dissolution des régiments suisses en France, il entra dans sa patrie, fut membre du Grand Conseil, préfet, commandant de bataillon (1857-1859), représenta son canton au Conseil des Etats. † à Saint-Maurice le 17 fév. 1862 (*Gazette du Valais*). — 2. GASPARD, de Eischoll. * 1833, prêtre le 29 mai 1858; professeur à Sion 1859-1860; curé à Binn 1860-1868, à Ausserberg 1868-1872, à Salgesch 1872-1879. Il fut plus tard rédacteur à Munich, Einsiedeln, et 1883, rec. à Blatten. † 1892. — BWG I. — Walliser Bote, 1892. [D. I.]

AMADIO ou **AMADEI** et **AMEDEI.** Ancienne famille gibeline de Lugano qui apparaît dès le début du XIV^e s. En 1301 on parle d'un DE AMADA, de Lugano, qui vendit ses immeubles à la ville de Côme pour la construction du château de Lugano. En 1305, EGYDE AMEDEI, notaire de Lugano, était lieutenant du bailli-recteur Guido Orelli, pour la vallée de Blenio. Le 27 février 1305 il préside le tribunal à Taverna (près de Ponto Valentino) au nom du bailli-recteur et il rédige lui-même le procès-verbal. — Son fils ADAM figure comme notaire dans la vallée de Blenio en 1315, à Quinto le 20 juin 1322 et à Iragna le 23 juin 1327. Le 27 septembre 1327, PIERRE DE AMEDEO, notaire de Lugano, est vicaire de la Léventine. Le 13 juin 1332 il est lieutenant du bailli-recteur Matteo Orelli pour la vallée de Blenio; le 11 décembre 1333 il rédige le traité d'alliance entre le bailli-recteur Matteo Orelli et la vallée de Blenio d'une part, et le seigneur Franchino Rusca et la ville de Côme, de l'autre. — En 1656, JEAN-BAPTISTE est délégué des Luganais auprès du bailli suisse pour obtenir une révision des statuts de la communauté. En 1910, il n'existait plus aucun Amadio à Lugano. Suivant Anastasi, la famille s'est transportée en Italie. — Voir Meyer: *Die Capitanei von Locarno*. — Meyer: *Blenio u. Leventina*. — Pometta; *Come il Ticino...* — AS, I. — BStor., 1881. — Anastasi: *Cognomi ticinesi*. — Vegezzi: *Esposizione storica*. [D. C. T.]

AMALRIC. Famille d'Alais en Languedoc, établie d'abord à Aigle, puis à Morges et à Genève, où elle fut reçue à la bourgeoisie en 1770 et 1790. *Armoiries*: de gueules à la grue d'argent sur une terrasse de sinople, tenant en son bec un serpent d'argent posé en barre et accompagnée à senestre d'un serpent en pal du même, au chef d'or chargé d'une aigle couronnée, probablement de sable. Nom d'origine ostrogothique; voir *Schönfeld*: *WB. der allgerm. Personennamen*, p. 14 ss. — Voir: *Rec. gén. suisse*, I^r s. Genève t. II. [A. CH.]

AMANDUS SUSO. Voir SUSO.

AMAN ou **AMANN.** Voir AMMANN.

AMARCA ou **MARCA.** Ancienne famille de Mesocco. *Armoiries*: Coupé mi parti, au 1 de gueules à un sac d'argent, au 2 d'or, à une croix à trois traverses de sable posée en barre, et palé de gueules et d'argent de six pièces. — 1. NIKOLAUS, notaire impérial à Mesocco, † 1450. — 2. ALBERT, fils du n° 1, gouverneur de la vallée

de Mesocco sous Trivulze, † 1492. — 3. NIKOLAUS-DONAT, fils du n° 1, premier podestà de la Valteline, † 1516. — 4. PIERRE, petit-fils du n° 3, archevêque de Toulouse en 1654, puis archevêque de Paris le 16 février 1662. † 29 juin



1662. — 5. JOSEPH, landammann et syndic de la Valteline, † 1739. — 6. JOHANN-ANTON, commissaire du comté de Clevelen, † 1813. — 7. KLEMENS, chancelier du bailli de la Valteline, assistant du Commissariat de Clevelen, podestà de Teglio et bailli de la Valteline en 1797. C'est sous son administration qu'eut lieu la révolte de la Valteline au printemps 1797, à laquelle il tint tête avec beaucoup de sang-froid. Ce ne fut qu'a-

près la fuite des syndics, de qui dépendaient les fonctionnaires grisons, qu'il s'estima relevé de ses fonctions. Il fut encore au service de son pays en qualité de Grand Conseiller, député à la diète de Berne, délégué dans le Tessin, président du Tribunal cantonal, juge de la Haute Ligue Grise en 1807, 1817 et 1818. — 8. JOSEPH, 1799-1866, fils du n° 7, landammann et juge, une des personnalités politiques les plus marquantes des Grisons. Après des études classiques et juridiques, il fut élu en 1823 député au Grand Conseil, dont il devint vice-président en 1836 et 1843, et président en 1839. En sa qualité de juge de la Haute Ligue Grise il fit partie du Petit Conseil en 1834 1839 et 1843. Il fut encore juge cantonal et président du Conseil de l'instruction publique. En 1851 une maladie des yeux mit fin à sa carrière politique; il entra dans la vie privée et vécut à Mesocco et à San Vittore où il mourut. — 9. JOHANN-ANTON-LUDWIG, frère du n° 8, officier au service de France, capitaine dans l'armée piémontaise; il fut plusieurs fois landammann, syndic de la Valteline, préfet du district de Moesa sous la République helvétique, juge et président du Tribunal cantonal, député au Grand Conseil et aux diètes de Berne et Lucerne. — 10. JOSEPH-VICTOR, frère du n° 9, lieutenant au service de France, fut fait prisonnier dans la campagne d'Espagne en 1807; en 1815, il est de nouveau au service de France, capitaine de la Garde suisse, chevalier de la Légion d'honneur, en 1820 commandant de bataillon. Il remplit plusieurs fois les fonctions de landammann. — 11. KARL-CONRADIN, fils du n° 8, landammann de Mesocco, gouverneur de la Ligue Grise 1845. Dans la guerre du Sonderbund, il commandait la première brigade de la troisième division, et il fut envoyé par son canton avec le préfet Joh.-Barth. Callisch, auprès du général Dufour pour lui demander de ne pas lever les soldats catholiques et de laisser les bataillons réformés dans les Grisons. — Voir Sprecher: *Sammlung rätischer Geschlechter*, p. 233-237. — J.-R. Riedhauser: *Der letzte Bündner Landvogt im Veltlin*, dans *Fr. Rätier* 1909 n° 129-134. — Bazzigher: *Gesch. der Kantonsschule*, p. 84. — BM 1866 p. 14. — *Bündner Tagbl.*, 1866 n° 7-8. — *Gas. Rom.* n° 3. — J. Robbi: *Standespräsidenten*, nos 52 et 53. — JHGG 1915. [L. J.]

AMARCIUS. Poète du XI^e siècle, de Zurich, à ce qu'on prétend, mentionné pour la première fois vers 1300 comme né dans les Alpes, dans la *Turriaca provincia*. Suivant Budinger on devrait lire *Curiaca prov.*, soit province de Coire. On sait qu'il était clerc à la cour du roi Henri III à Spire; toutefois, il n'est pas prouvé qu'il fût originaire du territoire de la Suisse actuelle. — Voir Max Budinger et Emil Grunauer: *Älteste Denkmale der Züricher Literatur* (1866), p. 8. — ASGA XIV (1868), p. 89. — Naumann: *Serapeum* XVI (1855), p. 91. [F. H.]

AMASIA ou **AMATIA, AMAZIA, de.** Forme latinisante du nom de famille des baillis de Matsch. Voir MATSCH.

AM BACH, WERNHER, de Mörikon, près Lenzbourg, Abbé de Cappel (C. Zurich) dès 1425; reçut la mitre blanche au concile de Bâle en 1434. Selon la Chronique de Bullinger le couvent de Cappel et toutes les fermes en dépendant furent dévastés sous son administration par les Confédérés durant la guerre entre Zurich et Schwyz. Il mourut en 1471 après 46 ans d'une administration excellente. — Voir *MAGZ* III 1, p. 3. — von Mülinen: *Helvetia sacra*. [F. H.]

AMBACHT. Voir AMT.

AMBASSADEURS DE FRANCE EN SUISSE (LES). Manuscrites ou imprimées, les listes contenant les noms de *MM. les ambassadeurs de France en Suisse* abondent. Elles ne sont pas plus exactes pour cela. La première en date fut établie par Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges, l'un des négociateurs du traité de renouvellement d'alliance de l'année 1564. Quelque soixante ans plus tard, Bassompierre la compléta, ou, pour mieux dire, se crut en mesure de la compléter jusqu'à l'année 1630. [*Mémoire des Ambassadeurs de France, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui ont esté en Suisse depuis l'alliance*']. En 1677 parut une « *Liste des personnages envoyés de la part des roys de France en Suisse, en qualité d'ambassadeurs, depuis l'an 1452 jusques en ce temps* ». ¹⁾

Au commencement du XVIII^e siècle, on signale un nouvel « *Etat des diplomates français accrédités aux Ligues jusqu'en 1698*. Un exemplaire de ce document est conservé dans les archives de Soleure. [*Mémoire des Ambassades de France en Suisse depuis le règne de Louis XI jusqu'à présent*.] On relève d'autre part dans les mêmes archives un *Chronologische Verzeichniss der Jenigen Frantzösischen Herren Botschaftern welche seit Anno 1466 an die Eidgenossen abgesandt worden*, puis une « *Liste des Ambassadeurs qui ont esté en Suisse, tant ordinaires qu'extraordinaires* ». L'analogie que ces trois divers mémoires présentent avec les écrits de Sébastien de L'Aubespine et de Bassompierre suffirait à prouver que ceux-ci et ceux-là ont une origine commune. Dès 1811, le *Solothurner Wochenblatt* a publié intégralement une de ces « *Chronologies* ». Plus tard, en 1848, M. de Mas-Latrie a donné dans l'*Almanach de la Société de l'Histoire de France* un travail analogue, étendu, selon la méthode adoptée par Guérard, à tous les postes diplomatiques de la France à l'étranger.

Plus récemment, M. René de Maulde, dans un ouvrage d'ailleurs fort médiocre : *La diplomatie au temps de Machiavel*, a réédité, en les aggravant, les erreurs contenues dans les publications de ses devanciers. Naguère encore, quoique fort incomplètes, ces dernières faisaient autorité. Dans un mémoire adressé au roi, le 4 août 1824, M. de Villèle s'exprimait ainsi : « Depuis le premier traité entre la France et la Suisse en 1452, les rois vos prédécesseurs n'ont jamais accrédité en

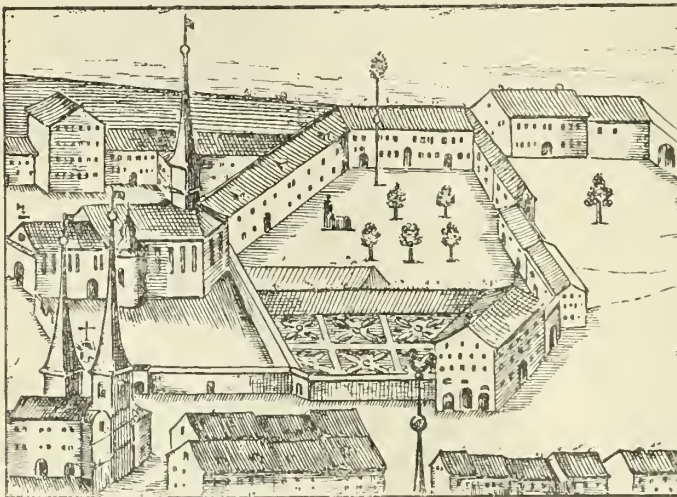
Mais, à supposer même que ces lacunes fussent comblées, il resterait à réparer les erreurs commises, erreurs de noms, de qualités, de dates, si nombreuses qu'elles n'ont toute valeur aux listes dressées jusqu'à ce jour. Pour n'en citer que deux exemples, celles-ci indiquent comme ambassadeurs en Suisse en 1513 le sieur de Gru, selon les uns, de Gra, selon les autres, alors qu'il s'agit en réalité de Jean de Baissey Gruyer de Bourgogne; d'autre part, le sire de La Palisse et le maréchal de Chabannes y figurent comme deux personnages distincts.

Durant tout le XV^e siècle et une partie du XVI^e siècle, les diplomates chargés de représenter la France à l'étranger étaient, s'il est permis de s'exprimer ainsi, des professionnels. Leur nationalité importait peu au souverain qui les attachait à son service. C'est ainsi que les rois Très-Christiens étaient représentés auprès des cantons par des Ecossais, tels Guillaume de Menypeny et Alexandre de Lindsay; des Savoyards, tels Jean de Lornay, le comte de Bresse, François et Jacques de Gingsins, Louis de Bonvillars, Pierre de Lambert, Lancelot de Mondragon; des Allemands, tels le comte d'Eberstein et Sébastien Schertlin de Burtenbach; des Lombards, tels Bertrand de Brossa, Girolamo Morone, Raphaël Ballazol, Gaspard Sormano, Jean-Jacques de Castion; un Napolitain, Michel Riccio; des Catalans, tels Philippe de Roquebertin et Pierre-Louis de Valtan, et enfin des Suisses, tels Josse de Silinen, Conrad Heimgarter, Louis Fegeli, Jean Nussbaumer, Nicolas Hassfurter, Albert de Stein, Jean de Diesbach et tant d'autres. D'aucuns furent naturalisés au cours de leurs missions, d'autres à la fin de celles-ci, d'autres enfin ne le furent jamais.

La nature des négociations à ouvrir ou à poursuivre en Suisse exerçait une influence considérable sur le choix des ambassadeurs dépêchés au delà du Jura. S'agissait-il de faire prendre patience aux Confédérés, d'obtenir d'eux des sursis pour le versement des pensions qui leur étaient dues, c'était au concours de leurs « *grands argentiers* », de leurs surintendants des finances que l'on faisait appel les rois Très-Christiens. Si l'on excepte Semblançay, la plupart des trésoriers dont l'administration devait donner lieu dans la suite à de retentissants procès, Jacques Cœur, Jean Morelet du Museau, Lambert Maigret furent chargés de missions auprès des cantons. Que si, en revanche, les monarques français avaient à solliciter des Suisses soit des levées de troupes, soit le renouvellement de l'alliance de ceux-ci avec la couronne, c'était à de grands dignitaires militaires qu'ils s'adressaient pour assurer l'exécution de leurs desseins, au bâtard Louis de Bourbon, à Jean-Jacques Trivulce, à Louis de La Trémoille, au bâtard de Savoie, aux maréchaux de La Palisse, de Montmorency, de Biron, de Bassompierre, au marquis de Cœuvres, au duc de Rohan.

Jusqu'au commencement du XVI^e siècle, les personnages dépêchés de Paris à l'étranger y accomplissaient des missions extraordinaires et temporaires, que celles-ci durassent quelques jours, quelques semaines, voire quelques mois. L'institution des ambassadeurs ordinaires date du règne de François I^{er}. Elle ne supprime pas l'ancien ordre des choses. Elle se juxtapose en quelque sorte sur celui-ci. De nombreux envoyés royaux continuent à prendre le chemin de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie, mais trouvent désormais dans chacun de ces pays un ministre permanent, chargé d'assurer la continuité des négociations engagées entre la cour de France et les États voisins.

Conseillé dès 1521 par l'un des envoyés de la couronne aux Ligues, Geoffroy de Grangis, la création d'un poste diplomatique français dans ce pays ne se fit pas attendre. L'année suivante déjà, Louis Daugeraut de Boisrigaut



L'hôtel des Ambassadeurs et l'arsenal à Soleure en 1670. Coupe du prospect de la ville de Soleure par S. Schluop.

Suisse que des ambassadeurs *[sic]*. On en comptait cent quatorze jusqu'en 1792. » Or il conviendrait de décupler ce chiffre pour se rapprocher de la vérité.

¹⁾ Bibl. Nat. fonds français 17990.

²⁾ Haller : *Bibliothek der Schweizer Geschichte* IV, 1790.

s'installait de façon définitive à Soleure. Jusqu'alors ses prédécesseurs s'étaient portés, au cours de leurs missions, soit dans cette ville, soit à Fribourg, soit à Berne, soit à Zurich, soit à Lucerne ou à Bâle, « y logeant dans des hostelleries ». Toutefois ce ne fut qu'au bout de trente ans, en 1552, que les représentants des rois Très-Chrétiens établis au pied du Weissenstein réussirent à y louer un hôtel et à y installer leurs services. Cette année là, en effet, Sébastien de L'Aubespine prit à bail une partie du couvent des *Cordeliers (Kloster)*. Transformé par ses soins et par ceux de ses successeurs, le *Kloster* devint de plus en plus « la maison de France », logis confortable que, durant l'espace de deux cent quarante ans, ses occupants n'abandonnèrent momentanément qu'à deux reprises, en 1584 et 1585, époque où une épidémie pestilentielle contraignit Claude de Fleury à chercher un refuge à Fribourg, puis en 1717, où un incendie en détruisit de fond en comble les bâtiments et nécessita leur réfection, d'ailleurs assez prompte, sur de nouveaux plans. L'ambassadeur, marquis d'Avaray n'eut d'autre ressource que celle de se retirer pendant quelques mois « à la campagne », soit, dans le cas particulier, au *Waldeck*, propriété de la famille Sury, dont Gravel avait été, vers 1677, le premier locataire.

Ce n'est pas à dire toutefois qu'une constante harmonie n'eût cessé de régner entre le gouvernement de Soleure et ses hôtes français durant le séjour fait par ceux-ci sur les bords de l'Aar. Dès 1532, Daugerant de Boisrigaut avait menacé l'autorité du lieu de sa résidence de renoncer à cette dernière, pour peu que les luttes confessionnelles se poursuivissent dans cette région. En 1661, en 1684, en 1727, en 1753, en 1766, en 1780 des incidents se produisirent qui faillirent entraîner le transfert de l'ambassade de France soit à Bâle, soit à Fribourg. Au début de l'année 1792, le conflit, longtemps différé, éclata avec une violence extrême. A la suggestion du dernier ambassadeur du roi Très-Chrétien, marquis de Vérac, lequel avait dû faire place à son secrétaire Bacher, acquis aux nouvelles institutions, le gouvernement soleurois prétendit expulser ce dernier du *Kloster*. Il rendit contre lui, le 21 mars 1792, un décret, annulé à dire vrai le 23 novembre suivant, décret par lequel les habitants de la ville suisse se virent frustrés des cinquante à soixante mille livres que leur rapportait bon an, mal an la présence d'une ambassade étrangère dans leurs murs.

A son arrivée à Soleure, le 30 janvier 1792, Barthélemy comprit aussitôt que la rupture était définitive entre les oligarques de ce canton et le régime instauré sur l'autre versant du Jura. Il ne chercha pas à reprendre possession du logis du *Kloster*, s'installa en camp volant à l'hôtel de la Couronne et demanda au Ministre des Relations extérieures Dumouriez l'autorisation de chercher une autre résidence. Cette suggestion fut repoussée en haut lieu. Elle n'y trouva grâce que le 21 mai suivant. Le gouvernement de Paris avait tout d'abord donné comme instruction à son représentant en Suisse de séjourner à tour de rôle dans les chefs-lieux des divers cantons. L'exécution d'un tel plan offrait de nombreux inconvénients. Il y fut sursis. Mais le choix d'une résidence fixe ne pouvait être différé davantage. L'on songea successivement dans cette vue à Fribourg, à Lucerne, à Berne, à Schaffhouse, à Bâle, séjour que préconisait Bacher, à Frauenfeld, devenu depuis un demi-siècle le lieu de réunion des diètes générales. Les préférences de Barthélemy allaient à Zurich. Les autorités de ce canton se déroberent avec adresse à un tel honneur. Ce fut en fin de compte Bade qui rallia tous les suffrages. Deux maisons y étaient à la disposition de l'ambassadeur. Il choisit celle où le Prince Eugène de Savoie, l'un des Plénipotentiaires du Congrès, avait été reçu en 1714 et y installa lui-même, le 6 mars, son « ménage ambulante ».

Trois ans plus tard, soit le 12 janvier 1795, le futur membre du Directoire transféra, sur l'ordre du Comité

de Salut Public, ses pénates à Bâle. Cette ville allait devenir en effet le centre d'importantes négociations. Le sort de l'Europe est attaché aux conférences qui vont



L'ancien hôtel de la résidence de France à Genève.
(Tiré de la *Patrie suisse*.)

s'y ouvrir. Il importe donc « de la mettre à l'abri de l'influence pestilentielle de ces ennemis de l'humanité » (les Prussiens).

Une décision du 8 vendémiaire an VII ordonne le transfert de la légation de la République de Bâle à Lucerne. C'est dans cette dernière ville que Henri Perrochel se rend tout d'abord, le 9 novembre 1798. Mais, le 19 mai 1799, Talleyrand, ministre des Relations Extérieures, ayant prescrit à cet envoyé de suivre le Directoire helvétique « partout où celui-ci se retirera », Berne devient le siège de la résidence française dès le 1^{er} juin suivant et le demeure dans la suite.

Dès 1521, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'un des envoyés extraordinaires du roi aux Ligues, Geoffroy de Grangis recommandait instamment à son maître la création d'une ambassade ordinaire en Suisse. Satisfaction lui ayant été donnée l'année suivante, l'on reconnut bientôt la nécessité d'installer un poste semblable en Rhétie. Il en fut le premier titulaire, de 1525 à 1531. Après un intervalle de cinq ans, Coire vit à nouveau dans ses murs des ambassadeurs français, de 1536 à 1560. En cette année là, le poste grison fut rattaché en fait à celui de Soleure, mais pour peu de temps seulement. Il le fut derechef de 1588 à 1604. Lorsque, en 1637, survint la rupture entre la France et les Trois Ligues, Rohan laissa derrière lui en Rhétie un secrétaire interprète de nationalité grisonne, dont le traitement fut supprimé en 1686. Néanmoins, de 1648 à la fin du XVII^e siècle, les représentants de la Couronne à Soleure portaient le titre d'ambassadeurs auprès des cantons et des Grisons, mais « pour la forme » à dire vrai, puis-

qu'ils n'entretenaient plus aucunes relations avec le gouvernement de Coire.

L'ouverture de la guerre de la succession d'Espagne ayant restitué pour un temps aux passages alpestres l'importance qui leur était échue durant la guerre de Trente Ans, Louis XIV prit la résolution de renouer avec les Trois Liges. De 1700 à 1708, deux envoyés extraordinaires furent accrédités par lui auprès de celles-ci. Mais le résultat de cet effort trompa son attente. Les Grisons ne répondirent pas mieux à ses avances qu'ils ne devaient le faire à celles de son successeur, dont deux représentants, l'un « sans caractère » et l'autre pourvu de lettres de créance, occupèrent le poste de Coire de 1730 à 1741. Il fallut la Révolution et les guerres déchainées par elle pour attirer à nouveau l'attention du gouvernement de Paris sur la valeur stratégique de la région comprise entre le Splügen et le Stelvio. A son titre d'ambassadeur en Suisse, Barthélemy put ajouter celui de chargé d'affaires auprès des Liges Grises (1795-1796), en attendant que Comeyras, puis Florent Guyot fussent chargés de gérer les intérêts français en Rhétie.

A l'autre extrémité des Liges, Genève offrit de bonne heure un champ d'activité très particulier à la diplomatie royale. Plusieurs missions spéciales y furent accomplies durant la première moitié du XVII^e siècle par des envoyés de Henri IV et de Louis XIII. En temps normal, un agent choisi parmi les bourgeois de cette ville et chargé du « paquet du roy » assurait la transmission des dépêches de celui-ci aux autorités de la petite république et vice versa. Mais, à la veille de passer à l'exécution de ses plans contre les Huguenots, Louis XIV résolut de renforcer la représentation diplomatique de sa couronne sur les bords du Léman et d'y établir à poste fixe un résident régulier. Il y réussit. De 1679 à 1798, les syndics et conseils de la cité de Calvin durent subir la présence dans les murs de celle-ci d'un ministre français, dont les constants empiétements sur leurs droits souverains provoquèrent à maintes reprises l'intervention, d'ailleurs inefficace, de Zurich et de Berne.

A Bâle, vers la fin du XVII^e siècle, Louvois crut devoir entretenir un agent secret, avec la mission de le renseigner sur les mouvements des armées impériales dans le voisinage du Rhin. Mais cette expérience ne fut pas poussée plus avant. En revanche, l'ambassadeur en Suisse détache à Sion, de 1691 à 1692, puis de 1701 à 1714, l'un des membres de son personnel, que rejoint en 1703 et 1704 un envoyé extraordinaire de la cour. De 1714 à 1798, la France est représentée dans la vallée du Rhône par des résidents et, de 1802 à 1810, par des chargés d'affaires.

*

Au XV^e siècle et durant une partie du XVI^e, soit avant la création du poste diplomatique de Soleure, les missions dépêchées aux Liges comprenaient le plus souvent de nombreux personnages, tous ambassadeurs, puisque aussi bien leurs noms et qualités se trouvaient énumérés dans les lettres de créances adressées de la cour aux cantons. L'un d'eux avait la « langue », c'est-à-dire qu'il portait la parole au nom de ses collègues et avait de ce fait le pas sur eux. Le bâtard de Bourbon, La Trémoille, le bâtard de Savoie et tant d'autres furent, si l'on peut s'exprimer ainsi, des ambassadeurs en chef, à une époque où la Suisse était, plus que tout autre pays, le champ-clos des compétitions politiques qui agitaient l'Europe. Dans la suite, les ambassades polycéphales devinrent l'exception. Les rois n'y eurent plus recours qu'en des occasions solennelles. Le renouvellement d'alliance à Soleure en 1602 mit pour la dernière fois en ligne, du côté français, plusieurs négociateurs ayant rang d'ambassadeurs.

Poste de combat pendant près de deux siècles, l'ambassade française en Suisse demeura longtemps encore d'une gestion malaisée. Seule, la légation en Pologne lui était comparable au point de vue des difficultés sans cesse renaissantes qu'avait à affronter son titulaire, du fait aussi de l'instabilité des institutions qui régissaient ce pays. « Baquiers, cabaretiers et charlatans », voilà ce que devait être tout à la fois, selon Bassompierre, le représentant de la couronne Très-Christienne à Soleure, « citadelle dont l'ambassadeur de France était le gouver-

neur... le meilleur morceau qu'eût à donner le roy en fait d'ambassade. »

C'est assez dire combien était recherché ce poste, qui, s'il n'entraînait pas à une grande dépense, pouvait en revanche donner des profits indirects¹⁾, où la vie était facile et peu coûteuse, où le titulaire, « pourvu qu'il touchât son traitement », était assuré de réaliser quelques économies, où son épouse conviait au jeu chaque soir « le beau monde » de la petite ville suisse, où elle donnait fréquemment « la comédie », avec l'assistance des secrétaires d'ambassade et des secrétaires-interprètes, dont quelques-uns furent membres de l'Académie française, tels Simon de La Loubère, Jean de La Chapelle et Antoine-Léonard Thomas, ou eussent, comme Jean-Baptiste Rousseau, mérité de le devenir. Vers la fin de la monarchie, l'ambassade fut réservée à des gentilshommes « ruinés », qui, comme ce fut le cas pour Polignac et Vercac, cherchèrent en vain à « s'y refaire. »

Liste des ambassadeurs, envoyés extraordinaires, résidents et chargés d'affaires de France auprès des Cantons suisses, de leurs Alliés et Confédérés (1430-1919).

Les missions précédées du signe ♂ sont celles envoyées aux Liges Grises, aux dizains valaisans, à Genève ou à Porrentruy.

Le signe ○ indique les missions spéciales envoyées par des princes et des hauts dignitaires français.

Le signe + concerne des missions exécutées au nom de princes français, sans l'aveu du roi et contre son service.

Abréviations : amb. = ambassadeur.
e. extr. = envoyé extraordinaire.
m. sp. = mission spéciale.

RÈGNE DE CHARLES VII (1422-1461)

Jean FRANBERGER; Simon CHARLES, c. extr. (à 1430
Berne, Zurich, Bâle). *Juin-juillet.*

Jean de BUEIL; Gabriel de BERNES, c. extr. 1444
Septembre-octobre.

Jacques JUVÉNAL DES UBSINS; Jean III d'ÉTAMPES; Jacques CŒUR, amb. extr. *Fin de 1447
ou commencement de 1448*

Aimery de HOQUEDÉ; Guillaume de MENYPENNY, 1448
amb. extr. (à Fribourg). *Mai-juillet.*

Raoul de GAUCOURT, amb. extr. 1449
Janvier.

Jean de LORNAY, amb. I. *Janvier-février 1452*
extr. II. *Juillet.*
III. *Octobre-novembre.*

Antoine de LANNoy, e. extr. 1452
Octobre.

Raoul de GAUCOURT; Jean de LORNAY; Blaise 1454
GRESLE, amb. extr. *Juillet-août*

○ Gaston DU LYON, m. sp. du Dauphin à Berne. 1456
Avril.

Blaise GRESLE; Jean de LORNAY, amb. extr. 1456
Août.

Jean de FENESTRANGE; Jean BRETONNEAU, com- 1458
mandeur de Champdenier, amb. extr. *Mars.*

MOUSON (le héraut), m. sp. 1459
Février.

Hélie de POMPADOUR; Georges HAVART; Jean 1459
BRETONNEAU, commandeur de Champdenier; Ber-
trand BRICONNET, amb. extr. I. *Mai-juin*

II. *Fin décembre.* 1460
III. *Mars*

Jean BRETONNEAU, commandeur de Champde- 1461
nier, amb. extr. *Mai.*

¹⁾ Merveilleux : *Amusements des bains de Bâle.*

²⁾ *Mémoires de Luyves.*

RÈGNE DE LOUIS XI

(1461-1483)

- Thibaut IX, sire et comte de NEUFCHÂTEL, e. extr. 1462
(à Berne). *Fin de l'année.*
Jean CŒUR, e. extr. *Fin de 1462-commencement de 1463*
- THIBAUT IX de NEUFCHÂTEL, m. extr. à la fron- 1463
tière des Ligues. *Juillet.*
Amé de BEAUMONT; Humbert de NEUFCHÂTEL; 1464
Michel de BULO, amb. extr. *Février.*
Philippe de SAVOIE, comte de Bresse, m. extr. 1467
(à Berne). *Vers janvier.*
Louis de SAINVILLE; Jean BRICONNET, le jeune. 1470
amb. extr. *Juillet-août.*
Philippe de SAVOIE, comte de BRESSE, m. extr. 1471
Octobre.
Jean TIERCELIN, m. sp. 1472
Janvier.
Ø Guillaume POMMIER, m. extr. en Valais. 1472
Octobre.
Josse de SILINEN, amb. extr. *Juillet 1473-janvier 1474*
Antoine de LASTRE, dit Cannart, amb. extr. 1474
Janvier-mars.
Josse de SILINEN; Jean, comte d'ERERSTEIN; Adam 1474
GOUFFE, m. extr. (conférences de Constance).
Février-mars.
Guarcias FAUR; Louis de SAINT-PRIEST; Antoine 1474
de MOHET, amb. extr. *mi-août fin octobre.*
Guarcias FAUR; Georges de LA TRÉMOILLE, sire 1475
de Craon, ce dernier presque aussitôt remplacé
par Jean de COURCELLES, amb. extr. *Février-avril.*
Jean BRICONNET, l'aîné (mission financière non
exécutée par lui). *Juillet-août.*
Henri LALLEMENT, m. financière à Berne, subs-
titué à Jean Briconnet. *Juillet-août.*
Jean CHALOUCIN, m. sp. *Novembre-décemb e.*
Guillaume de SALINS (deux missions à Berne). 1476
I. Janvier-février.
II. Avril.
Louis, bâtard de BOURBON; Josse de SILINEN; 1476
Guarcias FAUR; Guy de POISIEUX; Guillaume de
CERISAY; Baude MENOU; N. BRAXEFIN, amb. extr.
Juillet-août.
Jean DU PRÉ, m. extr. à Berne. *Novembre.*
Louis de SAINT-PRIEST; Jean RABOT; Jean LE- 1477
BRETON, amb. extr. *Février.*
Guarcias FAUR, amb. extr. *Février-mars.*
Guarcias FAUR; Louis de SAINT-PRIEST; Jean de
BAUDRICOURT; Jean RABOT, amb. extr. *Avril.*
Guarcias FAUR; Jean de BAUDRICOURT; Louis
TINDO, amb. extr. *Juin-juillet.*
Josse de SILINEN, rejoint bientôt par Jean, vi-
comte de ROCHECHOUART, amb. extr. *août 1477-janvier 1478*
Philibert de Grolée, sire d'ILLINS; Pierre de 1478
VILLARS; Jean de BOURGES (Burgensis); Josse de
SILINEN, amb. extr. *Janvier.*
Louis d'AMBOISE, évêque d'Albi, amb. extr. 1478
août-octobre.
Bertrand de BROSSA; Etienne ROUFFE, amb. extr. 1479
Février-fin mars.
Bertrand de BROSSA, amb. extr. *Mi-juin-fin de novembre.*
Philibert BOUTILLAT, amb. extr. (mission non
accomplie). *Octobre.*
Antoine 1^{er} de LAMET, amb. extr. *Décembre 1479-fin août 1480*
Bertrand de BROSSA, amb. extr. 1480
I. Février.
II. Commencement juin-fin août.
Josse de SILINEN, amb. extr. *Février.*
Jean CHARPENTIER, amb. extr. 1480
Mars.
Louis TINDO, amb. extr. *Juillet-août.*

- Simon de CLÉRON, amb. extr.; Jean REYNE, m. 1482
sp. *Mars.*
VERMANDOIS, roi d'armes, m. sp. *Mars.*
Conrad HEIMGARTER, m. sp. (à Berne). 1482
Mars.
Jean ROBINEAU, amb. extr. *Novembre-décembre.*

Agents ordinaires, de nationalité suisse,
entretenus par la Couronne de France aux Ligues,
1461-1483.

- Ø Guillaume de DIESBACH.
Ø Nicolas de DIESBACH (1466-1475).
Ø Josse de SILINEN (1474-1475).
Ø Petermann de WABERN.
Ø Nicolas STOSS (1479).

RÈGNE DE CHARLES VIII

(1483-1498)

- Philibert de GROLÉE; Guarcias FAUR, amb. extr. 1483
Fin novembre-fin décembre.
Philippe BAUDOT; Jean d'ANDELOT; Conrad HEIM- 1484
GARTER, amb. extr. *Juin-août.*
Antoine de GIMEL, m. extr. à Berne. I. *Février 1485*
II. Mars.
III. Juin.
Conrad HEIMGARTER, m. sp. à Berne. 1485
Septembre.
Philippe BAUDOT; Jean d'ACHEY, arbitres délé-
gués aux conférences de Lausanne. *Septembre.*
Philippe de GENÈVE; Pierre-Louis de VALTAN, 1486
amb. extr. *Avril.*
Pierre-Louis de VALTAN, amb. extr. *Juin.*
Antoine de BAISSÉY; Greffin ROZE; Pierre-Louis 1487
de VALTAN, amb. extr. *Octobre.*
Antoine 1^{er} de LAMET, amb. extr. 1488
Mai-juin.
Antoine 1^{er} de LAMET, amb. extr. 1489
Mars.
Antoine 1^{er} de LAMET, amb. extr. *Juin.*
LYONNAIS, héraut d'armes, m. sp. à Berne. *Septembre.*
Décembre 1489-janvier 1490
Philippe de HOCHBERG, marquis de Rothelin,
amb. extr. *Commencement de 1490*
Jeannot de CASTELNAU, m. extr. à Berne et à
Zurich. *Février.*
Stéphan SCHALLER; Christian BRANDER, m. 1490
sp. *Février-mars.*
Antoine DE LA FOREST, S^r de Ryan, amb. extr. *août.*
Antoine 1^{er} de LAMET, amb. extr. *août.*
Antoine 1^{er} de LAMET, amb. extr. 1491
Février.
Georges d'AMBOISE; Antoine 1^{er} de LAMET, amb. 1491
extr. *Mai-juin.*
François de LUXEMBOURG, vicomte de Martigues,
amb. extr. *août-septembre.*
Jean de BOSIERS, m. d'observation à Bâle. *août.*
Antoine 1^{er} de LAMET, amb. extr. *Novembre.*
Jean RAROT; Antoine de MOHET; Pierre de 1493
JOIGNE. *Février-mars.*
Ø Jean-Jacques de FERRARI, m. extr. aux Ligues 1495
de la part du duc d'Orléans. *Juin-juillet.*
Benoît ADAM; Jean des Serpens, S^r de CYTAÏN,
amb. extr. *août-novembre.*
Antoine de BAISSÉY, amb. extr. *août-novembre.*
Ø Mathurin VIART; Etienne NEL, m. sp. du duc
d'Orléans en Valais, puis en Suisse. *Milieu de juin.*
Mathurin VIART, m. sp. en Suisse. *août-septembre.*
Etienne NEL, m. sp. en Suisse. *septembre.*
Antoine de BAISSÉY; Jean BURDELOT, amb. extr. 1496
Février-mai.
Antoine d'ESTAING; Louis FEGELI, amb. extr. 1496
août-septembre.

**Agents ordinaires de nationalité suisse,
entretenus par la Couronne de France aux Ligues,
1483-1498.**

- Ø Antoine de GEISSBERGER, dit DE LA CAPRE.
- Ø Josse de SILINEN, évêque de Sion.
- Ø Nicolas HASSFURTER de Heidegg.
- Ø Barthélémy MAY.
- Ø Guillaume de DIESBACH.
- Ø Petermann de FAUCIGNY.
- Ø Thuring de RUMLANG.

RÈGNE DE LOUIS XII

(1498-1511)

- Antoine de BAISSÉY; Jean BURDELOT, amb. extr. 1498
Fin juin-commencement août.
- Thierry de STAERS, m. extr. *Juillet-août.*
- Tristan de SALAZAR; Rigault d'OREILLE, amb. 1499
extr. *Février-avril.*
- Ø PICARDIE, héraut d'armes, m. sp. aux Ligues
Grises. *Mai.*
- Louis FEGELI, m. extr. *Juin-juillet.*
- Tristan de SALAZAR, amb. extr. *Juin-octobre.*
- Ø Jean-Jacques TRIVULGE, amb. extr. aux Li-
gues Grises (m. extr. par corresp.). *Juin.*
- Charles de MARTIGNY; Michel RICCIO, amb. extr. 1499
Juillet.
- Ø Charles de POYANNE, m. sp. à Genève auprès
des députés de Berne et de Fribourg. *Septembre.*
- Antoine de BAISSÉY, amb. extr. *Septembre-octobre.*
- Georges, cardinal d'AMBOISE; Jean-Jacques Tri-
vulge; Pierre de ROHAN, dit le maréchal de Gié.
Plénipotentiaires français à Milan pour négocier
avec les députés d'Uri la renonciation des droits
de ce canton à la possession de Bellinzone. *Octobre.*
- Ø Thierry de STAERS, m. extr. en Suisse et aux 1500
Grisons. *Janvier-août.*
- Louis FEGELI, m. extr. en Suisse. *Février-avril.*
- Ø Jean NUSSBAUMER, m. sp. du gouverneur 1500
français de la Lombardie. *Février.*
- Philippe de HOCHBERG, comte de Neuchâtel;
- Antoine de GIMEL; Louis de BOURBON, évêque d'A-
vranches, m. d'observation dans l'Helvétie occi-
dentale. *Février-mars.*
- Tristan de SALAZAR, amb. extr. *Février-août.*
- Antoine de BAISSÉY, amb. extr. *Mars.*
- Jacques d'ASNIÈRES, m. extr. *Avril-mai.*
- Thierry de STAERS, m. extr. *Septembre-octobre.*
- Tristan de SALAZAR, amb. extr. *Octobre-fin décembre.*
- Richard LE MOYNE, m. extr.
- Décembre-1500-janvier 1501*
- Antoine de BAISSÉY; Jean-Jacques TRIVULGE,
m. exécutée par correspondance. *Janvier.*
- Thierry de STAERS, m. extr. *Février-mars.*
- Jean NUSSBAUMER, m. sp. *Avril-mai.*
- Pierre-Louis de VALTAN, amb. extr. *Avril-mai.*
- GUYOT DES ROCHES; Pierre GROB, m. extr. *Juin.*
- Imbert de VILLENEUVE; Pierre-Louis de VALTAN;
laude LE CHARRON, amb. extr. *Juin-août et juillet-août.*
- Thierry de STAERS, m. extr. *Septembre.*
- Ø Philippe de ROQUEBERTIN, m. extr. du gou- 1501
verneur français de la Lombardie. *Septembre-novembre.*
- Pierre-Louis de VALTAN, amb. extr. *Octobre-novembre.*
- Imbert de VILLENEUVE, amb. extr. 1)
- Décembre 1501-janvier 1502*
- Nicolas HASSFURTER de HEIDEGG, m. sp. *Mars.*
- Thierry de STAERS, m. extr. *Mars-avril.*
- Thierry de STAERS, m. extr. *Juin-juillet.*
- Antoine de BAISSÉY, amb. extr. *Juillet.*
- Tristan de SALAZAR; Pierre-Louis de VALTAN,
amb. extr. *Novembre 1502-fin février 1503*
- Ø Philippe de ROQUEBERTIN; Jean MOROSINI, 1502
m. extr. de la part du gouverneur de Milan. *Novembre-décembre.*
- Richard LE MOYNE, amb. extr. 1503
Mars-avril.

- Charles d'AMBOISE; Antoine de BAISSÉY, pléni-
potentiaires français aux conférences de Locarno
et d'Arona. *Avril.*
- Antoine de BAISSÉY; Imbert de VILLENEUVE,
amb. extr. *Mai-juin 1503 et mai 1503-janvier 1504*
- Ø Jean-Antoine BORGIO, m. extr. de la part du
gouverneur de Milan. *Janvier.*
- Pierre-Louis de VALTAN, amb. extr. *Janvier.*
- Richard LE MOYNE; Nicolas CONRAD; Jean KISS-
LING, m. extr. *Mai.*
- François de THÉLIGNY; Jean BOUCHER, amb. extr.
Novembre 1504-janvier 1505
- Richard LE MOYNE, amb. extr. *Mai-juin.*
- Rigault d'OREILLE, amb. extr.
- I. Octobre-novembre.*
- II. Décembre 1505-janvier 1506*
- III. Janvier-février. 1506*
- Aymon de MONTFAUCON, (Monfalcone) évêque de 1505
Lausanne, amb. extr. *Novembre-décembre.*
- Ø Jérôme MORONE, m. extr. de la part du gou- 1506
verneur de Milan. *Janvier-février.*
- François de THÉLIGNY, amb. extr. 1506
Février.
- Rigault d'OREILLE, amb. extr. *Août.*
- Pierre-Louis de VALTAN; Philippe de ROQUE- 1507
BERTIN, amb. extr. *Janvier.*
- Jean BOUCHER, m. extr. *Février-mars.*
- Jean de Durfort, S^r de DURAS, m. extr. *Mars.*
- Aymon de MONTFAUCON; Richard LE MOYNE, m.
d'observation en Suisse. *Mars.*
- François de ROCHECHOUART, S^r de Champdenier,
amb. extr. *Mars.*
- Jérôme MORONE; Jean MOROSINI, amb. extr. *Avril-mai.*
- Jérôme MORONE; Jean MOROSINI, amb. extr. *Mi-juin-mi-juillet.*
- Pierre-Louis de VALTAN; Philippe de ROQUE-
BERTIN, amb. extr. *Juin 1507-juin 1508*
- Ø Jean NUSSBAUMER, m. extr. aux Ligues Grises.
Juin 1507-mars 1508
- Guillaume de LA MARE, amb. extr. *Octobre 1507-janvier 1508*
- Ø Antoine de BAISSÉY, m. extr. du gouverneur 1507
de Milan (non exécutée). *Juillet.*
- André LE ROY, amb. extr. 1508
Avril-mai.
- Claude de SEYSSSEL, amb. extr. *Mai-juin.*
- Ø Jean-Antoine BORGIO, m. extr. du gouverneur
de Milan. *Octobre-novembre.*
- Gaucher de DINTEVILLE, S^r de Polisy; Jean MAR- 1509
NAC, amb. extr. *Février-juillet.*
- Aymon de MONTFAUCON, amb. extr. *Avril-juillet.*
- Ø Geoffroy de GRANGIS, m. extr. aux Ligues
Grises de la part du gouverneur français de Mil-
lan. *Avril.*
- Ø Jacques de Gingins, S^r du CHÂTELARD; Geoffroy 1510
de GRANGIS, m. extr. en Valais. *Janvier-avril.*
- Gaucher de DINTEVILLE, S^r de Polisy, m. extr.
(non exécutée). *Avril.*
- Ø Geoffroy CARLES, m. extr. du gouverneur
français de Milan (exécutée par corresp.). *Juillet.*
- Ø Jean de BAISSÉY, m. extr. du gouverneur
français de Milan. *Septembre-octobre.*
- Pierre GROB, m. extr. *Août-octobre.*
- Louis de Longueville, marquis de ROTHÉLIN;
Imbert de VILLENEUVE; Jean de BAISSÉY, amb. extr. *Décembre 1510-février 1511*
- Imbert de VILLENEUVE; Antoine II de LAMET,
amb. extr. *Mars-juin.*
- Ø Jean de BAISSÉY, m. extr. du gouverneur
français de Milan (non exécutée). *Fin octobre.*
- Louis de Longueville, marquis de ROTHÉLIN; 1512
Raoul de LANNÔY; Imbert de VILLENEUVE, amb.
extr. *Mars.*
- Claude de SEYSSSEL, évêque de Marseille, m. d'ob-
servation. *Durant toute l'année.*
- Antoine II de LAMET, m. sp. du roi et de Louis
de Longueville. *Mai.*

François de GINGINS, Sr DU CHÂTELARD, représentant du duc de Savoie, chargé de la défense des intérêts français en Suisse. *Juillet.*

Jean-Amé de BONIVARD, abbé de Pignerol; SAINT-VICTOR, doyen de Colombier. Lancelot de MONDRAGON, représentants du duc de Savoie aux Lignes, chargés des intérêts de la Couronne Très-Chrétienne. *Juillet-septembre.*

Simon de COURBOUSON, maître d'hôtel de la princesse d'Orange, représentant officieux des intérêts du roi de France aux Lignes. *Juillet-décembre.*

Louis de LA TRÉMOILLE; Claude de SEYSSEL; 1513
Imbert de VILLENEUVE; Gancher de DINTEVILLE;
Sr de Polisy; Jean de BAISSÉ, amb. extr. *Février-mai.*
Jean-Jacques TRIVULCE, m. officieuse à Lucerne. *Janvier-février.*

Antoine II de LAMET, amb. extr. tant au nom du roi de France que de la duchesse de Longueville. *Mars-avril.*

Imbert de VILLENEUVE; Jean de BAISSÉ, amb. extr. *Novembre.*

René d'Anjou, Sr de MÉZIÈRES, négociateur officieux de la paix entre le roi de France et les cantons (prisonnier des Confédérés durant quinze mois). *Janvier.*

François de GINGINS, Sr DU CHÂTELARD; Amé de Genève, Sr de LA BÂTIE; Louis de BONVILLARS, Sr de Mézières, représentants du duc de Savoie en Suisse, chargés d'une mission de la part du roi de France. *Avril.*

Agents ordinaires, de nationalité suisse, entretenus par la Couronne de France aux Lignes, 1495-1515.

- Ø Jean NUSSBAUMER, truchement.
- Ø Jean MEZGER, truchement.
- Ø Lods FEGELL.
- Ø Nicolas et Conrad HASSFURTER.
- Ø Louis d'ERLACH.
- Ø Aymon de MONTFAUCON.
- Ø Nicolas CONRAD.
- Ø Jean KISSLING.
- Ø Werner RATH, secrétaire de Zurich.
- Ø Thomas SCHENI, capitaine de Berne.

RÈGNE DE FRANÇOIS I^{er}

(Ire partie, 1515-1522).

Lancelot de MONDRAGON. *Mars 1515*

Jean de LA FOREST; Pierre de LAMBERT, représentants en Suisse du duc de Savoie, dès le mois de février. Intermédiaires officieux d'un rapprochement entre la France et les Confédérés. *Mars-mai.*

René, bâtard de SAVOIE; Odet de Foix, Sr de LAUTREC, plénipotentiaires français aux conférences de Verceil et de Gallarate. *28 août-9 septembre.*

Pierre de LAMBERT; Amé de Genève, Sr de La Bâtie et de LULLIN, représentants du duc de Savoie aux Lignes, chargés de la défense des intérêts français. *Octobre.*

Pierre de LA GUICHE; Antoine LE VISTE, amb. extr. *Novembre 1515-Mars 1516*

André LE ROY, amb. extr. *Novembre 1515-juillet 1516*

Jérôme MORONE, m. extr. (non exécutée). *1515*
Novembre.

Charles du Plessis, Sr de SAVONNIÈRES, amb. extr. *Décembre 1515-janvier 1516*

Jean LALLEMANT, l'aîné, m. financière. *Janvier-février.*

Antoine II de LAMET, m. sp. *Janvier-février.*

Charles du Plessis, Sr de SAVONNIÈRES, m. extr. (fait les fonctions d'ambassadeur résident). *Avril 1516-janvier 1517*

René, bâtard de SAVOIE; Louis de Forbin, Sr de SOLIERS, amb. extr. *Avril 1515-janvier 1517*

André LE ROY, m. financière. *Janvier-août.*

○ Geoffroy de GRANGIS, m. extr. du gouverneur français de Milan en Suisse. *Janvier-avril.*

○ Geoffroy de GRANGIS; Lambert MEIGRET, m. sp. du gouverneur de Milan (Juges pour le roi aux journées de marche de Poleggio et de Ponte-Tresa). *Mai-juin.*

Alexandre de Saint-Gelais, Sr de LANSAC; Denis Poillot, Sr de LAILLY, juges français aux journées de marche de Berne. *Juin-juillet.*

Etienne FAUCHET; Pierre LE MANSEC, m. financière. *Juillet 1517-fin mai 1518*

○ Geoffroy de GRANGIS, m. sp. du gouverneur français de Milan à la « journée » de Locarno. *Septembre.*

○ Geoffroy de GRANGIS; Lambert MEIGRET, m. sp. du gouverneur de Milan (juges de marche à la journée de Poleggio). *Octobre-novembre.*

○ Geoffroy de GRANGIS; Jacques MINUT, m. sp. 1518 du gouverneur de Milan (juges de marche aux journées de Poleggio et de Ponte-Tresa). *Février-juillet.*

Antoine II de LAMET, m. sp. (affaire de Neuchâtel). *Avril-mai.*

○ Jean de DIERSBACH, m. sp. du gouverneur français de Milan. *Juin-juillet.*

Etienne FAUCHET, m. extr. *Juillet 1518-juin 1519*

Charles du Plessis, Sr de SAVONNIÈRES, m. extr. (fait pour la deuxième fois les fonctions d'ambassadeur résident). *Commencement d'août 1518-mi-juillet 1520*

○ Geoffroy de GRANGIS; Jacques MINUT; Lambert MEIGRET, juges de marche, délégués à la journée de Poleggio par le gouverneur de Milan. *1519*

Louis de Forbin, Sr de SOLIERS, amb. extr. *Mai.*

Jean de Bueil, Sr de FONTAINES, l'un des juges de marche pour le roi aux journées de Payerne. *Juin 1519-mars 1520*

1. *Juillet-août 1519*

2. *Janvier 1520*

Pierre de LA GUICHE; Pierre ANTOINE, amb. extr. *Avril-juillet.*

Antoine II de LAMET, amb. extr. *Avril.*

Antoine II de LAMET, amb. extr. *Fin novembre 1520-commencement de juillet 1521*

Jean PASTE, m. extr. *1521*
Commencement avril-fin mai.

Charles du Plessis, Sr de SAVONNIÈRES, amb. extr. (mission non exécutée). *Juillet.*

○ Etienne CLAUDEL, missions du gouverneur de Milan, auprès des Lignes Grises. *1520*

Lambert MEIGRET, m. financière à Berne. *Juin-juillet.*

○ Louis d'ERLACH; Guillaume de TREYTORRENS, m. extr. du gouverneur intérimaire de Milan auprès des Lignes de Suisse. *Juillet.*

Albert de STEIN, m. sp. à Berne. *Juillet.*

Etienne DES RUYAUX, amb. extr. *Juillet-août.*

○ Geoffroy de GRANGIS, m. extr. en Suisse, de la part du gouverneur de Milan. *Juillet-août.*

Antoine II de LAMET, amb. extr. *Avril 1521-août 1522*

Jean de LANGEAC, amb. extr. *1521*

René Brethe, Sr de LONGUÉ, m. extr. *1521*

○ Charles du Solier, Sr de MORETTE, m. extr. du gouverneur de Milan auprès de MM. de Berne. *Octobre.*

Commencement de novembre.

○ Galeas VISCONTI, m. extr. en Suisse de la part du gouverneur de Milan. *Fin de novembre.*

○ Pierre de Bérard, Sr de LA FOUCAUDIÈRE, deux missions consécutives en Suisse de la part du gouverneur de Milan. *Novembre et décembre.*

René Du Chesnel, Sr d'ANGÉ, dit le bailli de Touraine, m. extr. *Décembre 1521-janvier 1522*

I. René, bâtard de SAVOIE; Jacques de Chabannes, maréchal de LA PALISSE; Galéas de SAINT-SEVERIN; Jean CALUAC, évêque de Senlis; Henri BOHIER; Jean MORELET DU MUSEAU; Galeas VISCONTI, amb. extr. *Janvier-février.*

II. Anne de MONTMORENCY, Sr de la Rocheport; Jean de DIERSBACH, amb. extr. *Déc. 1521-janvier 1522*

Mars 1920

III. André LE ROY, amb. extr. *Janvier-août.*
 IV. Jacques RAGENEAU. *Décembre 1521-janvier 1522*
 V. René du Chesnel, Sr d'ANGÉ.

Décembre 1521-février 1522
 VI. Antoine d'Ancienville, Sr de VILLIERS.

Janvier-février.
 VII. Christophe d'ALLEGRE.
 VIII. Ø Ludovic TSCHUDI (aux Liges Grises).

Juin-juillet.
 Envoyés spéciaux chargés de missions particulières.

○ Michel Antoine, marquis de SALUCES, m. sp. **1522**
 en Suisse de la part du gouverneur de Milan. *Janvier.*

○ Galeas VISCONTI, m. sp. en Suisse de la part
 du gouverneur de Milan. *Mai.*

René, bâ ard de SAVOIE; Jacques de Chabannes,
 maréchal de LA PALISSE; Jean MORELET DU MUSEAU
 amb. extr. en Valais, puis en Suisse. *Juin-août.*

Daniel GUNDELFINGER, m. financier en Suisse.
Juin-juillet.

Charles du Solier, Sr de MORETTE, amb. extr.
Juin-octobre.

Anne de MONTMORENCY, Sr de La Rochepot, amb.
 extr. en Rhélie, puis en Suisse. *Août.*

Agents ordinaires de nationalité suisse entretenus par la Couronne de France aux Liges 1515-1522.

Louis d'ERLACH, de Berne (1516-1522).
 Jean MERVEILLEUX (Wunderlich) depuis 1522 (plus tard
 secrétaire-interprète).

Werner RATH, de Zurich, jusqu'en 1519.
 Georges de RIVE, Sr de Prangin (1521-1522).
 Albert de STEIN, de Berne (1516-1522).
 Ludovic TSCHUDI, de Glaris (1516-1522).

RÈGNE DE FRANÇOIS I^{er}

(*II^{me} partie 1522-1547.*)

Ambassade ordinaire en Suisse.

Louis Dangerant, Sr de BOISRIGAUT.
Novembre 1522-juillet 1544

(Résidence fixe à Soleure, dès le commence-
 ment de septembre 1530.)

Georges de RIVE; Guillaume MAILLARD, chargés
 d'affaires. *Fin d'octobre 1535 à février 1536*

Guillaume MAILLARD, chargé d'affaires.
Fin de septembre 1536 à mai 1537

Jean de Villars, Sr de BLANCOSSÉ, chargé d'affaires.
Septembre-octobre 1538

Georges WÛL; Guillaume MAILLARD, chargés
 d'affaires. *Fin de septembre 1542 fin de février 1543*

Jean MERVEILLEUX, chargé d'affaires.
Fin de septembre 1543-commencement de janvier 1544

Jean de Villars, Sr de BLANCOSSÉ, chargé d'affaires.
Juillet-fin d'octobre 1544

Jean MERVEILLEUX, chargé d'affaires.
Octobre 1544-février 1545

Mars-commencement de juin 1545

Commencement de septembre 1545-mars 1546

Antoine Morelet du Museau, Sr de LA MARCHÉ-
 FERRIÈRE, amb. ordinaire (résidence: Bâle).
Mars 1546-5 novembre 1546

François DE LA RIVIÈRE, chargé d'affaires (ré-
 sidence: Bâle). *5 novembre 1546-20 février 1547*

Guillaume Du Plessis, Sr de LYANCOURT, amb.
 ordinaire (résidence: Soleure). *Dès le 20 février 1547*

Ambassade ordinaire aux Grisons.

Ø Geoffroy de GRANGIS. *Mars 1525 janvier 1531*
 (Le poste diplomatique de Coire est momentanément
 supprimé en janvier 1531).

Ø Jean-Jacques de CASTION *Fin de 1536-octobre 1539*
 (Poste momentanément supprimé en octobre
 1539.)

Ø Jean-Jacques de CASTION. *Dès avril 1541*

Ambassades extraordinaires.

André LE ROY, m. extr. *Novembre 1522-mars 1523*
 Ø Louis Dangerant, Sr de BOISRIGAUT, m. extr.
 en Rhélie.

Fin de janvier-commencement de février 1523
 Jean MORELET DU MUSEAU, amb. extr. *Mars-mai.*

Antoine II de LAMET, amb. extr. *Juillet-septembre.*

Anne de MONTMORENCY, Sr de La Rochepot; Jean
 de DIESBACH, m. extr. *Août.*

Gilles de LA POMMERAYE, m. aux frontières de
 Suisse *Août.*

Ø Geollroy de GRANGIS, m. extr. aux Liges
 Grises. *Juillet-décembre.*

Jean MORELET DU MUSEAU, amb. extr. *Août-septembre.*

Ø Ulrich HARDER, m. militaire aux Liges, de
 la part des lieutenants-généraux du roi en Lom-
 bardie. *Janvier.*

Ø Raphaël BALLAZOL, m. sp. aux Liges Grises
 de la part des mêmes. *Janvier-février.*

Ø Gaspard SORMANO, m. extr. en Suisse, de la
 part des mêmes. *Mars-avril.*

Antoine II de LAMET; François d'Orléans-Lon-
 gueville, marquis de ROTHELIN, amb. extr. *Avril.*

† N. MAC-GENIS, m. du connétable de Bourbon
 (envoyé de Milan). *Juin.*

Antoine II de LAMET; Antoine Raffin, dit POTON,
 amb. extr. *Juillet-septembre.*

Jean MORELET DU MUSEAU, amb. extr.
Dès la fin de juillet 1524 à la mi-octobre 1526

(Demeure comme otage jusqu'à cette date entre
 les mains des Suisses.)

Ø Clément CHAMPION, m. extr. en Suisse, de la
 part du lieutenant-général du roi en Italie. **1524**

Septembre.
 Ø Geoffroy de GRANGIS, m. extr. aux Liges
 Grises. **1. Octobre-novembre. 1524**

II. Janvier-février 1525

Denis Poillot, Sr de LAILLY, amb. extr. (accré-
 dité par la Régente). *Janvier-février.*

Gaspard SORMANO, amb. extr. (accré-
 dité par la Régente). *Mars-avril.*

Jean de LANGEAC, amb. extr. (accré-
 dité par la Régente). *Novembre.*

Gaspard SORMANO, amb. extr. (accré-
 dité par la Régente.) *Novembre 1525 à mars 1526*

Gaspard SORMANO, amb. extr. *Mai-juillet.*

Jean de BONCEUR, m. sp. *Juillet.*

Charles de Coucy, Sr de BURIE, assisté de Jean
 HÉDOUN, amb. extr. *Juillet.*

Guillaume Du Bellay, Sr de LANGEY, amb. extr.
Juillet-août.

Jacques COÛN, amb. extr. *Octobre.*

Ø Jean d'Estouteville, Sr de VILLEBON, amb.
 extr. aux Grisons. *Novembre.*

N. d'ESTEL (Jean-André d'ESTELLE?) amb. extr. **1527**
Janvier.

Jean MORELET DU MUSEAU, amb. extr.
*De mai 1527 à la fin de mai 1529, époque de son dé-
 cès, survenu à Fribourg.*

Gabriel MARCELIN, m. extr. **1527**
Mai.

Louis de RABODANGES, amb. extr. *Juillet.*

Guillaume Du Plessis, Sr de LYANCOURT, amb.
 extr. *Décembre 1527-février 1528*

Christophe HENNEQUIN; Guillaume Du Plessis,
 Sr de LYANCOURT, amb. extr. *Mars-mai.*

Jean Delessart, dit PÉRIGORT, m. extr. *Juin.*

Claude de Bombelles, Sr de LAVAU, amb. extr.
Novembre-décembre.

Lambert MEIGRET, amb. extr.
*Fin de janvier 1530-14 juin 1533, jour de sa mort, sur-
 venu à Soleure*

Lambert MEIGRET; Louis Dangerant de BOISRIGAUT,
 juges de marche (journée de Soleure); Jean
 MERVEILLEUX, procureur royal. *Septembre 1530-février 1531*

Ø Claude de Bombelles, Sr de LAVAU, amb. extr.
 aux Liges Grises. *Mai.*

Antoine de BREMIEU, m. extr. *Juin-juillet.*
 Jean de LANGEAC, amb. extr. *Octobre-décembre.*
 Gabriel de DAVANT, m. sp. **1532**
Mai-juin.
 Jean JUNKER, m. financière. *Octobre.*
 Guillaume Féau, S^r d'IZERNAY, amb. extr. *Octobre-novembre.*
 Antoine II de LAMET; Jean BRINON, S^r de Pontillaut; Jean FRAGUIER, commissaires désignés par le roi pour examiner les comptes des Lignes. *Mai 1532-avril 1533*
 Etienne LAURENT, m. financière. *Décembre 1532 à 1535*
 Guigue Guiffrey, S^r de BOUTIÈRES, amb. extr. **1533**
Janvier-février.
 Jean JUNKER, m. financière. *Juin-juillet.*
 Antoine II de LAMET; Jean RAVIET. *Juillet-novembre.*
 1^o amb. extr. *Octobre-novembre.*
 2^o juges de marche. *Septembre-octobre.*
 Jean PROUST, m. sp. *Novembre.*
 Glado MORAND, m. sp. en Valais. **1534**
 Guillaume Du Bellay, S^r de LANGEY, amb. extr. *Avril-mai.*
 Antoine II de LAMET, amb. extr. *Mai-septembre.*
 Robert de LA BASSE, m. sp. *Mai.*
 Jean d'Estouteville, S^r de VILLEBON, amb. extr. **1536**
 auprès des chefs de l'armée bernoise en Bresse. *Février.*
 Claude de Bombelles, S^r de LAVAU, amb. extr. *Mai-août.*
 Etienne de Laigue, S^r de BEAUVAIS; Guillaume Féau, S^r d'IZERNAY, amb. extr. *Fin de juin-fin de septembre.*
 Jacques DUBOIS, m. extr. aux Lignes Grises. *Juillet-août.*
 Marin de MONTCHENU. *Mai-septembre.*
 Nicolas de Bossut, S^r de LONGUEVAL, m. extr. dans la Suisse occidentale. *Fin d'août-commencement de septembre.*
 Pierre de COMBES (receveur d'Auvergne), m. extr. *Juin-septembre.*
 Jean DU VAL, m. extr. auprès des commissaires français et suisses réunis à Collonges. **1537**
Juillet.
 Raymond PELLISSON; Pierre MONNIER, plénipotentiaires français aux conférences de Collonges. *Juillet.*
 Jacques de GOZOLLES, m. extr. *Septembre-octobre.*
 Jean TORCHON, m. sp. *Octobre.*
 Guillaume Féau, S^r d'IZERNAY, amb. extr. **1538**
Mai.
 François Vallet, héraut d'armes du titre de GUYENNE, m. extr. auprès de MM. de Genève. **1539**
 James de SAINT-JULIEN, amb. extr. *Décembre 1540-avril 1541*
 Bertrand de LA BORDERIE, m. extr. à Berne. *Octobre.*
 Jean de Villars, S^r de BLANCFOSSÉ, amb. extr. **1542**
 I. *Août 1542*
 II. *Février 1543*
 Antoine Morelet, S^r de LA MARCHEFERRIÈRE, amb. extr. *Mars-septembre.*
 Jean de Villars, S^r de BLANCFOSSÉ, amb. extr. *Juin-septembre.*
 Raymond PELLISSON; Jean DU BUISSON, m. extr. aux confins des Lignes (Genève). *Juillet.*
 N. de LA ROCHE, m. extr. *Août.*
 Michel, comte de GRUYÈRE, m. extr. dans la Suisse occidentale. *Novembre.*
 Antoine Morelet du Museau, S^r de LA MARCHEFERRIÈRE, amb. extr. (mission incomplètement exécutée). *Novembre.*
 Jean de Villars, S^r de BLANCFOSSÉ, amb. extr. (deux missions). **1544**
 I. *Mai-juin 1544*
 II. *Juillet-fin d'octobre.*
 Jean-Jacques de CASTION, amb. extr. *Octobre.*
 Jean de Villars, S^r de BLANCFOSSÉ, amb. extr. **1545**
Février-mars.
 Antoine Morelet du Museau, S^r de LA MARCHEFERRIÈRE, amb. extr. *Juin-septembre.*

François (?) DE LA RIVIÈRE, m. extr. *Décembre 1545-janvier 1546*
 Jacques BERTAUT, dit La Grize, m. sp. **1546**
 I. *Février-mars.*
 II. *Mai-août*
 Sébastien de L'AUBESPINE, m. extr. *Juin.*

RÈGNE DE HENRI II

(1547-1559).

Ambassade ordinaire en Suisse.

Guillaume Du Plessis, S^r de LYANCOURT, amb. ord. **1547**
 confirmé dans ses fonctions par Henri II. *Mars-octobre.*
 Louis Dagerant, S^r de BOISRIGAULT, amb. ord. *Septembre 1547-fin de juillet 1548*
 Amb. ord. et extr. *Fin de juillet 1548-4 janvier 1549*
 Guillaume Du Plessis, S^r de LYANCOURT, amb. ord. et extr. *4 janvier 1549-5 septembre 1549*
 Amb. ord. *5 septembre 1549-19 novembre 1550*
 date de sa mort à Solcure.
 Jean MERVEILLEUX, chargé d'affaires. *19 novembre 1550-commencement de février 1551*
 Antoine Morelet du Museau, S^r de LA MARCHEFERRIÈRE, amb. ord. *Février 1551 au 27 octobre 1552*
 date de son décès à Bâle.
 Jean MERVEILLEUX, chargé d'affaires. *1. Avril-juin.*
 II. *Fin d'octobre-fin de novembre.*
 Sébastien de L'AUBESPINE, amb. ord. *Fin de novembre 1552-16 octobre 1554*
 Bernardin BOCHETEL, abbé de Saint Laurent, amb. ord. *10 octobre 1554-commencement de juin 1558*
 Mathieu COIGNET, amb. ord. *Dès le 23 mai.*

Ambassade ordinaire aux Grisons.

Ø Jean-Jacques de CASTION, amb. ord. confirmé dans ses fonctions par Henri II. *Mars 1547-printemps de 1553*
 époque de sa mort à Haldenstein.
 Ø Jean DES MONSTIERS DE FRAISSE, évêque de Bayonne, amb. ord. *Printemps 1553-décembre 1554*
 Ø Louis de Salazar, S^r d'ASSOIS, amb. ord. *Décembre 1554-fin de mars 1558*
 Ø Jean-Jacques de CAMBRAY, amb. ord. *Dès juin.*

Ambassades extraordinaires.

Ø Jean de Beaucaire, S^r de PÉGUILLON, m. répétées de la part du duc de Guise auprès des cantons de Soleure et de Berne. *Avril-mai.*
 Sébastien de L'AUBESPINE, abbé de Bassefontaine, amb. extr. *Juin-juillet.*
 Ø Bertrand Raimbaud de Simiane, baron de GORDES, m. sp. auprès des syndics et conseils de Genève. *Août.*
 Charles de Cossé, comte de BRISSAC; Charles de MARILLAC, amb. extr. à Genève et en Suisse. *Juillet-août.*
 Claude de Bombelles, S^r de LAVAU, amb. extr. en Suisse. *Janvier-octobre.*
 Antoine de GRAMONT, m. extr. à Berne et à Fribourg. *Juillet-août.*
 Jacques MÉNAGE, S^r de Cagny. *Fin de juillet 1548-5 septembre 1549*
 Louis Dagerant, S^r de BOISRIGAULT. *Fin de juillet 1548-commencement de janv. 1549*
 Guillaume Du Plessis, S^r de LYANCOURT. *Fin de juillet 1548-janv. 1549*
 Claude de Bombelles, S^r de LAVAU. *Fin de juillet-fin d'octobre 1548*
 amb. extr. pour le renouvellement de l'alliance.
 Christophe RICHER, m. extr. à Bâle. *Juillet 1548-septembre 1549*
 Sébastien de L'AUBESPINE, m. extr. à Bâle. *Août-septembre 1548*
 Raymond de MARRION, m. extr. en Suisse. *Septembre.*
 Pierre de LA FONTAINE, m. financière. **1548-1549**

- Sébastien de L'ALBESPINE, amb. extr. 1549
Juin.
- Antoine Morelet du Museau, Sr de LA MARCHÉ-FERRIÈRE; Jacques CANAY, juges de marche pour le roi; Mathieu COIGNET, procureur pour le roi. 1550
Juin-septembre.
- Sébastien SCHERTLIN de BURTENBACH, m. extr. 1552
auprès des cantons occidentaux; Gabriel ARNOLD, m. extr. dans les cantons du Nord et de l'Ouest.
Mars-avril.
- Claude PASCHAL; Mathieu COIGNET, juges de marche pour le roi. 1553
Octobre.
- François Lallement, Sr de MARMAGNE, m. sp. 1553
Octobre.
- Claude de CHÂTEAUVIEUX, m. extr. 1553
Juin.
- Ø Gabriel Daugerant, Sr de BOISRIGAUT, m. extr. 1553
aux Lignes Grises. I. Juin
- Charles de MARILLAC, évêque de Vannes¹; Bernardin BOCHETEL, abbé de Saint-Laurent², m. extr. 1554
II. Avril
- ¹ 19 février-19 avril.
² 19 février-commencement d'avril.
- Diègue de MANDOSSE, amb. extr. 1555
Avril.
- Claude PASCHAL; Mathieu COIGNET, juges de marche pour le roi; Sébastien de GUMIN, procureur du roi. 1555
Avril.
- Diègue de MANDOSSE, amb. extr. 1555
Juillet.
- Ø Annibal de Salazar, Sr d'ASNOIS, amb. extr. 1557
aux Lignes Grises. Juillet.
- Louis de Lorraine, cardinal de GUISE, m. de circonstance auprès de la diète de Bade. 1556
Novembre.
- Diègue de MANDOSSE, amb. extr. en Suisse. 1556
Octobre-décembre.
- Ø Mathieu COIGNET, miss. extr. aux Lignes 1557
Grises. Mai-juin.
- Diègue de MANDOSSE, amb. extr. 1558
Juin-août.
- François Lallement, Sr de MARMAGNE, m. sp. à Berne et à Fribourg. 1558
Septembre.
- Jacques Bochetel, Sr de LA FOREST, m. extr. 1558
Septembre.
- Claude de CHÂTEAUVIEUX, amb. extr. 1558
Juin.

RÈGNES

DE FRANÇOIS II et de CHARLES IX

(1559-1560)

(1560-1574)

Ambassade ordinaire en Suisse.

- Mathieu COIGNET, amb. ord. confirmé dans ses fonctions par François II, puis par Charles IX. 1562
10 juillet
- Hugues CLERC, chargé d'affaires. 1560
Milieu de mars-fin de juin
- Petermann de CLÉRY, chargé d'affaires. 1562
Fin d'août
- Diègue de MANDOSSE, amb. ord. 1562
Fin de juillet-commencement de décembre
- Petermann de CLÉRY, chargé d'affaires. 1563
Commencement décembre
- Guillaume Tugginer, dit FRELICH, chargé d'affaires. 1562
Fin de janvier-19 mars
- Nicolas de La Croix, abbé d'ORBANS, amb. ord. 1562
aux Lignes suisses et aux Grisons. 19 mars
- Balthazar de CRESSIER, chargé d'affaires, 1565
I. Février-avril
- II. Fin mai-mi-juin 1565
- III. (avec Hugues CLERC). 1566
Fin de décembre
- Pomponne de BELLÉVRE, amb. ord. en Suisse. 1571
15 mars
- Jacques VIGIER; Balthazar de CRESSIER, chargés d'affaires. 1570
I. Fin de janvier-8 février
- II. 8 mars-fin d'octobre.
- François Gaudart, Sr de LA FONTAINE, amb. ord. 1573
Fin de janvier-1571-9 février

- assisté dans ses fonctions par Jean Grangier, Sr de Lyverdis, trésorier des Lignes. 1572
- I. Juin-décembre 1571
- II. Fin de mars-milieu d'octobre 1572
- Balthazar de CRESSIER, chargé d'affaires. 1573
Commencement de mars-25 mars
- Jean de Bellièvre, Sr de HAUTEFORT, amb. ord. 1573
Dès le 25 mars
- Ambassade ordinaire aux Grisons.**
- Ø Jean-Jacques de CAMBRAY, amb. ord. confirmé dans ses fonctions par François II, puis par Charles IX. 1560
10 juillet
- Ø Grégoire CARLI; Christian GREDIG, chargés d'affaires. 1564
Août
- (Sous la surveillance de l'abbé d'Orbais).
- Ø Pomponne de BELLÉVRE, amb. ord. 1565
23 avril
- (En Suisse de la fin de juin au commencement de septembre 1564, puis du milieu de juin au commencement d'août 1565)
- Balthazar de CRESSIER, chargé d'affaires. 1566
I. Milieu de juin-6 septembre
- II. Mi-juin-commencement d'août 1565
- III. Commencement d'octobre 1565-fin mai 1566
- Ø Pierre de GASTIVE, amb. ord. 1573
Fin de mai
- Ø Balthazar de CRESSIER, chargé d'affaires. 1566
Juillet-novembre
- Ø Grégoire CARLI, chargé d'affaires. 1572
Fin d'octobre
- Ø Jean Grangier de LYVERDIS, amb. ord. 1573
Dès le milieu de mai
- Jean FLORIN, chargé d'affaires. 1574
Fin de novembre

Ambassades extraordinaires.

- Pomponne de BELLÉVRE; Claude LAMBERT, juges de marche pour le roi; — Jules de GANAY, procureur pour le roi. 1560
Novembre.
- + Edme de Ferrières, Sr de MALIGNY (dit le jeune Maligny), m. extr. du prince de Condé auprès des cantons protestants et de la république de Genève. 1561
- + Pierre-Théobald d'ERLACH, m. du prince de Condé et de Coligny auprès des cantons protestants et de Genève. 1562
17-30 avril.
- Guillaume FRELICH, m. extr. 1562
Avril-juin.
- André Allemand, Sr de PASQUIERS, m. extr. 1562
Avril-juin.
- Jacques de LA COUDRE, m. extr. 1562
Mai-juin.
- + Georges de NICHÈRE, m. extr. de Condé auprès des cantons protestants. 1562
Mai.
- + Godefroy Bernard, Sr de HAUMONT; Antoine de PLAIN, m. extr. de Condé auprès des cantons protestants et dans le Valais (du PLAIN). 1562
Mai-juin.
- + Jean FRELON, m. auprès des cantons protestants, de Genève et du Valais, de la part du baron des Adrets et de la ville de Lyon, révoltée contre l'autorité royale. 1562
Mai-juin.
- + Christophe, baron de DOHNA; Hugues de Regnard, Sr de SAINT-MARTIN, m. financière de Condé à Genève, Bâle et Zurich. 1562
Mai-juillet.
- Petermann de CLÉRY, m. extr. auprès des cantons catholiques. 1562
Juin.
- + Théodore de BÈZE, m. de Condé auprès des cantons protestants. 1562
Juillet.
- + Jean de Budé, Sr de VÉRACE; Henri SCRINGER m. de Condé et du Sr de Soubise, gouverneur de Lyon, auprès des cantons protestants et de Genève. 1562
Juillet-août.
- + François-Noël de BELLEGARDE, m. des mêmes auprès des cantons protestants. 1562
Août.
- Pomponne de BELLÉVRE; Nicolas de LANGE, juges de marche pour le roi (journée de Payerne). 1562
30 août.
- + Nicolas de MOLET; Théodore de BEZE, m. de Condé, du gouvernement de Lyon et des Eglises de France à Berne et à Bâle. 1562
Septembre.
- Petermann de CLÉRY, m. extr. 1563
Juillet

† O Enecot de SPONDE, m. extr. à Genève, de 1564
la part de la reine de Navarre. *Janvier-février.*

Pomponne de BELLEVÈRE, amb. extr.

Avril, puis mi-juin-commencement de septembre.

François de SCEPEAUX, maréchal de VIEILLE-
VILLE¹; Sébastien de L'ATRESPINE, évêque de Li-
moges², amb.³ extr. pour le renouvellement de
l'alliance avec les Liges Suisses et Grises.

¹ Août-décembre 1564

² Août 1564-janvier 1565

Pierre de GRANTRYE (amb. ord. à Coire) en rési- 1566
dence en Suisse. *Mai-novembre.*

† O Guillaume Stuart, Sr de VÉZINES, m. extr. 1567
à Genève, de la part de Coligny et d'Andelot. *Avril.*

† O Paul Richiend, Sr de MOUVANS, m. extr. à 1567
Genève, de la part des Eglises de France. *Avril.*

Jean de THEVALLÉ, m. extr. aux Liges Suisses 1567
et Grises. *Juillet.*

Jean HIER, m. financière (non exécutée).

(Instructions: 15 mars 1568)

† Félix de BOURJAC, sénéchal de Valentinis, m. extr. en Suisse, à Genève et aux Grisons, de la
part de Condé et de Coligny. *Août-octobre.*

André Allemand, Sr de PASQUIERS, m. extr. *Septembre.*

† Jacques du Broullat, Sr de LISY, m. extr. 1569
dans la Suisse protestante et à Genève, de la part
des princes de Condé et d'Orange. *Novembre-décembre.*

† Guillaume Stuart, Sr de VÉZINES, m. extr. 1569
auprès des cantons protestants, de la part du roi
et de la reine de Navarre et des chefs du parti pro-
testant.

(Instructions: 31 janvier 1569) m. accomplie
en février 1570. (David CHALOT représente Vé-
zines à la diète de Bade).

Journée de marche à Payerne. Les noms des
deux juges du roi ne nous ont pas été conservés.

1er septembre 1570

(Commission: Paris, 20 août.)

O Hector de MANIQUET, amb. du duc de Longue- 1571
ville, accrédité par le roi auprès des cantons. *Juin.*

Jean Grangier de LYVERDIS, m. sp. (assiste l'am-
bassadeur ordinaire dans ses négociations).

Fin de juin-commencement de décembre.

Pomponne de BELLEVÈRE, amb. extr. en Suisse 1573
et aux Grisons. *Novembre 1572-mars*

Gabriel de DILSBACH, abbé de Vauchuse, m. par- 1572
ticulière en Suisse. *Décembre*

O Hector de MANIQUET, amb. de la duchesse 1573
de Longueville auprès des cantons (avec l'aven du
roi). *Septembre-octobre.*

O Pierre FEGELI, m. sp. du Prince-Dauphin 1574
(François de Bourbon) à Fribourg. *Avril-mai.*

RÈGNE DE HENRI III

(1574-1589)

Ambassade ordinaire en Suisse.

Jean de Bellèvre, Sr de HAUTEFORT, amb. ord. 1579
(m. continuée). *30 mai 1574-4 avril*

amb. extr. *4 avril-milieu de mai*

Balthazar de CRESSIER, chargé d'affaires.

I. Milieu de septembre-fin d'octobre 1574

II. Fin de novembre 1576-milieu de novembre 1578

Nicolas de Harlay, Sr de SANCY, amb. ord.

4 avril 1579-décembre 1580

Balthazar de CRESSIER, chargé d'affaires

I. Fin d'août 1579-février 1580

II. Décembre 1580-milieu d'octobre 1581

III. Commencement de novembre-19 décembre 1581

IV. Fin janvier-commencement mai 1582

Jean VIGIER, chargé d'affaires.

I. Milieu d'octobre-commencement de novembre 1581

II. 19 décembre 1581-fin de janvier 1582

Henri Clausse, Sr de FLEURY, amb. ord.

Commencement de mai 1582-fin mai 1586

amb. extr. *Mai-août 1582*

Jean VIGIER, chargé d'affaires.

Fin de mai-15 juillet 1586

Balthazar de CRESSIER, chargé d'affaires.

15 juillet 1586-4 août 1587

Nicolas Brulart, Sr de SILLERY, amb. ord. en

Suisse. *Dès le 4 août 1587*

amb. ord. en Suisse et aux Grisons. *Dès mars 1588*

Ambassade ordinaire aux Grisons.

Jean Grangier, Sr de LYVERDIS, amb. ord. (m.

continuée). *Fin de juin 1574-novembre 1587*

amb. extr. *Durant l'année 1582*

Jean FLORIN, chargé d'affaires.

I. Milieu d'août-milieu d'octobre 1574

II. Avril-mai 1576

III. Fin d'octobre 1577-fin d'octobre 1580

IV. Durant la presque totalité de l'année 1581 et jus-
qu'au commencement de juin 1582

V. Du 1er au 20 juillet 1582

VI. Octobre 1582-commencement de novembre 1583

VII. Commencement d'avril 1584-commencement de
mars 1585

VIII. Commencement d'avril 1585-septembre 1587

IX. Novembre 1587-mars 1588

(En mars 1588, la charge d'amb. aux Liges Grises
est supprimée et réunie à celle de Suisse, FLORIN
demeure représentant de la Couronne à Coire avec
le titre de secrétaire-interprète de Sa Majesté).

Ambassades extraordinaires.

† Jean de Balsac, Sr de MONTAIGT, m. extr. du 1574
prince de Condé. *Juillet.*

Ø Jean SANDRAS, m. extr. aux Liges Grises. *Juillet.*

Pomponne de BELLEVÈRE, amb. extr. aux Liges
Suisses et aux Grisons. *Août.*

† Théodore de BÈZE, m. de Condé à Berne. 1575

Milieu de février.

Charles de Malain, Sr de MISERY, m. sp. auprès
des cantons protestants. *Février-mars.*

† Aimé de Glane, Sr de CUGY, deux m. de
Condé à Berne. *Mars et mai.*

Nicolas de GENCIEN, m. sp. *Fin de mai.*

N. Sr de CHARNEY, m. sp. à Bâle. *Juin.*

† Honoré d'Albert, Sr de LUXNES, m. sp. de
Condé auprès des cantons protestants. *Juin-juillet.*

† Théodore de BEZE, m. de Condé à Berne. *Novembre.*

† Robert de Villiers, Sr de LA GRAFFINIÈRE;
Pierre BETHICH, m. de Condé et de Jean Casimir
de Bavière auprès des cantons protestants.

Octobre-novembre.

† Jacques de La Fin, Sr de LA NOGLE, m. sp.
du duc d'Anjou et d'Alençon auprès des cantons
et de la république de Genève. *Novembre-décembre.*

† Gilles du Fay, Sr de CORNATON, deux m. con- 1576
sécutives du duc d'Alençon et du prince de Condé
dans la Suisse protestante et à Genève.

I. Milieu de mai.

II. Milieu de juin commencement de juillet.

François Hotman, Sr de Fontenay et de MORTE-
FONTAINE, m. financière. *Mai-juin.*

† Robert de Villiers, Sr de LA GRAFFINIÈRE, m. 1576
extr. du duc d'Alençon, du roi de Navarre et du
prince de Condé, auprès des cantons protestants
et de la république de Genève. *Mai-juin.*

† Claude-Antoine de Vienne, Sr de CLERVANS,
m. sp. du duc d'Alençon et du prince de Condé
dans la Suisse protestante et à Genève. *Juillet-août.*

† Florimond Bernard, Sr de REZAY; Magdalon de
MATHAREL, Sr de Pommelin, m. sp. du duc d'Alen-
çon à Berne et à Genève. *Novembre.*

O Jean Le Bellanger, Sr de BOURNONVILLE, m. 1577
extr. en Suisse, de la part du duc d'Alençon, avec
l'agrément du roi. *Juillet.*

† Gaspard d'Anglure, Sr de BONNECOURT, m.
auprès des cantons protestants, de la part du roi de
Navarre et du prince de Condé. *Octobre-novembre*

François d'Angennes, Sr de MONTLOFFET, m. 1578
extr. du duc d'Alençon auprès des cantons (avec
l'aveu du roi). *Octobre-novembre.*

+ O Glande-Antoine de Vienne, Sr de CLER- 1579
VANS, m. du roi de Navarre à Genève. *Mars-avril.*

Jacques-François de LA CHAISE, m. financière 1579
et politique en Suisse et à Genève. *Mars-juin.*

+ N. Sr de GONNAT, m. extr. du roi de Navarre 1580
et de Condé auprès des cantons protestants. *Mai-juin.*

+ Robert de Thin, Sr de SCHELANDRE, m. extr. 1580
de Condé auprès des cantons protestants. *Juin.*

+ François HOTMAN, Sr de Villiers-Saint-Paul, 1580
agent du roi de Navarre auprès des cantons protes-
tants. *Juin-septembre.*

+ Jean de Chammont, Sr de GUTTRY, m. confi- 1580
dentielle intermittente du roi de Navarre auprès à
des cantons protestants et des autorités de Genève
+ Jean Falaiscau, Sr de VILLENELLE, m. de 1581
Condé à Berne. *Février-mars.*

+ O Claude COLLADON, m. de Condé à Genève. *Avril.*

+ O Bertrand de LOGE, m. du vicomte de Thi- 1581
ronne auprès des autorités de Genève. *Mai.*

Guillaume TEGGNER, dit FROELICH, m. sp. en 1581
Suisse. *Mai.*

+ François de Coligny, comte de CHÂTILLON, m. 1581
confidentielle du roi de Navarre à Berne et à
Genève. *Septembre.*

François de MANDELOT¹; Jean de Bellière Sr de 1582
HAUTEFORT²; Henri Clausse, Sr de FLEURY³; Jean
Grangier, Sr de LYVERDIS⁴, amb. extr. pour le re-
nouvellement de l'alliance.

¹ et ² Milieu de mai-fin d'août 1582

³ Commencement de mai-fin d'août.

⁴ Commencement de mai-fin d'août.

Nicolas de LANGE, m. sp. *mi-août.*

Jean de Nagu, Sr de VARENNES, m. sp. *Mai-novembre.*

Jacques Le Roy, Sr de LA GRANGE-LE-ROY, m. sp. *Mai-août.*

Nicolas BOURDIN, m. sp. *Mai-août.*

Claude PINART, m. sp. *Fin d'août.*

+ O Jean de THAUZIN, m. du duc d'Anjou auprès 1582
des cantons, avec l'agrément du roi. *Avril-juin-juillet.*

+ O Claude-Antoine de Vienne, Sr de CLERVANS, 1582
m. du roi de Navarre à Genève. *Septembre.*

+ Gabriel d'Hèbles, dit LA VACARESSE, m. de 1582
Condé auprès des cantons protestants et de Genève. *Octobre.*

+ O René de ROUALT, m. de François de 1582
Coligny, comte de Châtillon, auprès des autorités
de Genève. *Octobre-novembre.*

+ Paul Choart, Sr de BUZENVAL, m. extr. du 1584
roi de Navarre dans la Suisse protestante et à Ge-
nève. *Février.*

Ø Balthazar de CRESSIER, deux m. aux Liges 1584
Grises. *Février.*

+ Solfrey de CALIGNON, m. extr. du roi de Na- 1584
varre dans la Suisse protestante et à Genève. *Mai.*

+ O Jean Grangier, Sr de LYVERDIS, m. extr. de la 1584
duchesse de Longueville en Suisse, avec l'agrè-
ment, l'appui et la recommandation du roi.
Milieu d'octobre-décembre.

+ Pierre Buatier, Sr de LA MOTTE-RÉAL, deux 1585
m. extr. consécutives en Suisse au nom des prin-
ces de la Ligue. *Avril-juin.*

+ Antoine de LIGNY, m. extr. du prince de 1585
Condé auprès de l'ambassade dépêchée par les can-
tons catholiques à Paris. *Mai-juin.*

+ Théodore de BÈZE, m. du roi de Navarre auprès 1585
des cantons protestants. *Juin.*

+ Solfrey de CALIGNON, m. extr. du roi de Na- 1585
varre auprès des cantons protestants et de la répu-
blique de Genève. *Avril.*

+ Claude-Antoine de Vienne, Sr de CLERVANS, 1585
m. extr. du roi de Navarre auprès des mêmes.
Septembre-octobre.

Ø Rémy ROYER, m. sp. aux Liges Grises. 1586
Janvier.

+ Philippe Canaye, Sr de FRESNE, m. extr. du 1586
roi de Navarre auprès des cantons protestants et
de la république de Genève. *Février.*

+ Claude-Antoine de Vienne, Sr de CLERVANS, 1586
m. extr. du roi de Navarre auprès des mêmes.
Février-avril.

+ Antoine de Moret, Sr de RÉAU, m. extr. du 1586
roi de Navarre auprès des cantons des deux con-
fessions et des Lignes Grises. *Mars.*

+ Maximilien de Béthune, baron de ROSNY; 1586
Jérôme Berziau, Sr de LA MAIGILIÈRE, m. extr. du
roi de Navarre auprès de l'ambassade de médiation
dépêchée à Paris par les cantons protestants. *Mai-juin.*

+ Claude-Antoine de Vienne, Sr de CLERVANS, 1587
m. extr. du roi de Navarre auprès des cantons protes-
tants, des Lignes Grises et de la république de
Genève. (Le Sr de Clervans est assisté de Robert
de Heu, Sr de MALROY et de Guillaume Stuart, Sr
de VÉZINES). *Février-avril-juillet.*

+ Mathieu H Coignet, Sr de LA TUILERIE, m. 1587
extr. du roi de Navarre aux Lignes. *Novembre-décembre.*

+ Antoine de Moret, Sr de RÉAU, m. extr. du 1588
roi de Navarre auprès des cantons protestants et
de la république de Genève. *Janvier-mars.*

+ Antoine de Chandieu, Sr de LA ROCHE-CHAN- 1588
DIEU, m. extr. du roi de Navarre auprès des can-
tons protestants. *Mars-avril.*

+ Antoine de Moret, Sr de RÉAU, m. extr. du 1588
roi de Navarre auprès des cantons protestants et
de la république de Genève. *Juin-août.*

+ Philippe STUB, m. sp. du roi de Navarre auprès 1588
des cantons protestants et de celui de Bâle en
particulier. *Juillet-août.*

+ Antoine de Moret, Sr de RÉAU. 1588
Décembre 1588-février 1589

Philippe Canaye, Sr de FRESNE. 1589
Décembre 1588-mars 1589

m. extr. du roi de Navarre auprès des cantons protes- 1589
tants et de la république de Genève.

+ Nicolas de Harlay, Sr de SANCY, amb. extr. et 1589
plénipotentiaire militaire aux Liges suisses et aux
Grisons. *Février-juin.*

+ Pierre Buatier, Sr de LA MOTTE-RÉAL, m. 1589
extr. du duc de Mayenne auprès des cantons ca-
tholiques. *Janvier-juin.*

Gaspard de SCHOMBERG; Balthazar de CRESSIER; 1589
Jean SANDRAS, m. extr. (non exécutée).

Lettres de créance: 12 et 14 mai 1589

+ Pierre MATTHIEU, m. financière particulière 1589
auprès des cantons catholiques, de la part des éche-
vins et de la ville de Lyon, ralliée à la Ligue. 1589

Ø Antoine de Moret, Sr de RÉAU, m. extr. du 1589
roi de Navarre auprès des cantons et de Genève,
avec l'agrément du roi de France. *Avril.*

RÈGNE DE HENRI IV

(1589-1610).

Ambassade ordinaire en Suisse et aux Grisons.

Nicolas Brulart, Sr de SILLERY, amb. ord. (m. 1594
continué). 2 août 1589-fin de juillet 1594
(conserve le titre d'ambassadeur jusqu'en juin 1597).

Jean VIGIER; Jacques WALLIER, chargés d'affaires. 1594
Fin de juillet 1594-fin de juillet 1597

François Hotman, Sr de MORTEFONTAINE, amb 1597
ord. *Fin de juillet 1597-28 mai 1600*
(jour de son décès, survenu à Soleure).

Jean VIGIER; Jacques WALLIER, chargés d'affaires 1600
I. Mars 1599-commencement de février 1600

II. 28 mai-commencement d'août 1600

III. 10-30 avril 1601

Méry de VIC, amb. ord. 1600
Commencement d'août 1600-9 janvier 1605

Jean VIGIER, chargé d'affaires. 1605
I. 22 septembre 1602-fin de mai 1603

II. Et durant les nombreux séjours de Méry de Vic à Coire.

Ambassade ordinaire en Suisse.

Louis LE FÈVRE, Sr de CAUMARTIN, amb. ord.
9 janvier 1605-milieu de mars 1607
 Jean VIGIER, chargé d'affaires
Milieu de mars-commencement de mai 1607
 Eustache de REFUGE, amb. ord.
Dès le commencement de mai 1607

Ambassade ordinaire aux Grisons.

Charles PASCHAL, amb. ord. *Dès le 28 décembre 1604*
 Jean FLORIN, chargé d'affaires.
Fin de mai 1609-milieu d'août 1609

Ambassades extraordinaires.

Antoine de Moret, Sr de RÉAR, m. extr. auprès des cantons et de la république de Genève (m. continuée au nom du roi de France). *Août. 1589*
 Pierre de LUBERT, amb. extr. *Août-septembre.*
 Michel BELLI, m. sp. auprès des cantons protestants. *Août-septembre.*
 † Léon Lescot, abbé de CLERMONT, m. extr. du duc de Mayenne et des chefs de la Ligue auprès des cantons catholiques. *Septembre 1589-avril 1590*
 O François de LUXEMBOURG, duc de Piney, m. extr. auprès des cantons, de la part des « princes, ducs, pairs et officiers de la couronne » ralliés à la cause royale. *Commencement de novembre 1589*
 Nicolas de Harlay, Sr de SANCY, amb. extr. et plénipotentiaire militaire. *Novembre 1589-mars 1591*
 Louis Le Roux, Sr de MAUVOY, m. financière en Suisse. *Février. 1590*
 Ezéchiel BROCHARD, m. sp. de Sancy à Bâle. *Juin.*
 Guichard FAURE, m. sp. en Suisse et en Italie. *Août-septembre-octobre.*
 O Chrétien MARGERET¹; Martin TISSERAND², m. sp. en Suisse, de la part du gouverneur et des États du duché de Bourgogne (avec l'aveu du roi).
¹ *Octobre 1590-juin 1591*
² *Octobre 1590-juillet 1591*
 François de LUXEMBOURG, duc de Piney, m. de circonstance en Suisse, au retour de son ambassade à Rome. *Décembre. 1590*
 Jean de Chaumont, Sr de GUTRY, amb. extr. et plénipotentiaire militaire auprès des cantons protestants. *Janvier-mars. 1591*
 O François VILAIN, m. sp. en Valais, par délégation du Sr de Sancy. *Janvier.*
 Michel BAELDI, m. confidentielle auprès des cantons protestants. *Janvier-mai.*
 O Un envoyé de la ville de Lyon auprès des cantons catholiques (lettre de créance du marquis de Saint-Sorlin). *Mars.*
 O Claude Bourgeois de CRESPIY, m. aux Ligues de la part du maréchal d'Aumont et des États de Bourgogne. *Mai.*
 O Claude MOCHET D'AZU, trois m. aux Ligues de la part des mêmes (secondé, d'août à septembre 1591, par Martin TISSERAND). *Juin 1591-avril 1592*
 François d'Abra de RACONIS, m. extr. en Suisse. *1591*
 par délégation du vicomte de Turenne. *Juin-juillet.*
 Mathieu Coignet, Sr de LA TUILLERIE, m. extr. du Vr de Turenne auprès des cantons protestants. *Juin-juillet.*
 O Guillaume LAVISEY, m. du maréchal d'Aumont et des États de Bourgogne auprès des cantons favorables à la cause royaliste. *Octobre.*
 Isaïe Brocharl, Sr de LA CLIELLE, plusieurs m. de circonstance en Suisse, à l'aller et au retour de ses voyages en Italie. *Janvier 1591*
Décembre 1592
Octobre-novembre 1593
 (non accomplie) *Décembre 1594*
 Albert de Gondi, duc de RETZ¹; Pierre, cardinal de GOND², m. extr. aux Ligues de Suisse et aux Grisons. *1^o Août-septembre. 2^o Septembre.*

O Hartmann de HARTMANNIS, m. sp. aux Ligues Grises. *Août-décembre.*
 O Pierre de LUBERT; Etienne MILLET, m. extr. en Suisse de la part des chefs du parti royaliste en Bourgogne. *Mai-juin.*
 O Balthazar de CRESSIER, m. auprès de l'évêque et des dizains du Valais, par délégation du Sr de Sillery. *Juillet.*
 Christophe-Philippe de Senneton, Sr de LA VERRIÈRE; Charles de PLAYS, m. extr. en Suisse. *Milieu de septembre-fin de décembre.*
 Albert de Gondi, duc de RETZ, amb. extr. en Suisse. *Septembre-décembre.*
 Louis de Gonzague-Clèves, duc de NEVERS, m. extr. en Suisse et aux Grisons. *Commencement d'octobre.*
 Joseph Du Chesne, Sr de LA VIOLETTE, m. extr. auprès de la république de Genève et des cantons protestants. *Octobre-décembre.*
 † Jean BÉRAUT, m. auprès des cantons catholiques, de la part du gouverneur et des échevins ligueurs de Lyon. *Janvier-février. 1594*
 Louis de Gonzague-Clèves, duc de NEVERS, amb. extr. aux Grisons et en Suisse. *Mars-avril.*
 Jean de Vivonne, marquis de PISANY, amb. extr. en Suisse et aux Grisons. *Février-avril.*
 O Jean BÉRAUT, m. des échevins de Lyon auprès des cantons catholiques (avec l'agrément du roi). *Avril.*
 O Jean VIGIER, m. extr. en Valais. *Octobre 1600-juin 1601*
 Nicolas Brulart, Sr de SILLERY, amb. extr. aux Ligues suisses et aux Grisons. *5 septembre 1601-26 mars 1602*
 Charles de Gontaut, duc de BIRON, amb. extr. aux Ligues Suisses et aux Grisons (chef de la mission pour le renouvellement de l'alliance). *24 janvier-10 février 1602*
 Claude LE SERGENT, m. financière en Suisse. *1. Décembre 1601*
II. Août-septembre 1604
 O Claude TONNARD, m. à Berne de la part de Lesdiguières. *Septembre. 1602*
 Augustin CURRION, m. extr. auprès des cantons protestants. *Mars. 1606*

RÈGNE DE LOUIS XIII
(1610-1643.)

Ambassade ordinaire en Suisse.

Eustache de REFUGE, amb. ord. (m. continuée).
14 mai 1610-commencement de septembre 1611
 Jean VIGIER, chargé d'affaires. *Septembre 1611-31 janvier 1612*
 Pierre Jeannin de CASTILLE, amb. ord. *1er février 1612-11 avril 1616*
 (chargé de la surveillance des intérêts français en Rhétie dès juillet 1614).
 Jean VIGIER, chargé d'affaires. *I. 11 avril-17 septembre 1616*
II. 30 octobre 1616-16 novembre 1617
 Robert MIRON, amb. ord. *16 novembre 1617-10 mai 1627*
 (chargé des intérêts français en Rhétie dès le 5 mars 1624)
 Jean VIGIER; Louis LEMAIRE, chargés d'affaires. *Mi juillet-19 août 1623*
 Henri WALLIER, chargé d'affaires. *10 mai 1627-7 avril 1634*
 (sous l'autorité de J. Mesmin de 1629 à 1631).
 François FOUQUET, vicomte de Vaux, nommé amb. ord. en Suisse en octobre 1627, ne quitte pas la cour, mais sa nomination n'est annulée qu'en 1629.
 Michel VIALARD, amb. ord. *7 avril-26 octobre 1634*
 (date de son décès à Solenne).
 Henri WALLIER, chargé d'affaires. *26 octobre 1634-29 mars 1635*

Blaise MÉLIAND, amb. ord. 29 mars 1635-23 juillet 1640
 Jacques de STAVAY-MOLLONDIN, chargé d'affaires.
 23 juillet 1640-28 janvier 1641
 Jacques Le Fèvre de CAMMARTIN, amb. ord.
 Dès le 28 janvier 1641
 Jacques de STAVAY-MOLLONDIN, chargé d'affaires.
 Fin de décembre 1642-fin de février 1643

Ambassade ordinaire aux Grisons.

Charles PASCHAL, amb. ord. (m. continuée).
 14 mai 1610-commencement de juillet 1614
 Antoine MOLINA et Jean PAUL, chargés d'affaires
 (sous la surveillance de Pierre Jeannin de Castille).
 Comm. de juillet 1614-comm. de novembre 1615
 Etienne GUEFFIER, amb. ord.
 Commencement de novembre 1615-20 septembre 1621
 Jean PAUL; Antoine MOLINA, chargés d'affaires.
 Juillet-décembre 1617-novembre 1618
 (dès cette date, l'amb. et ses deux adjoints séjournent
 presque constamment en Suisse, ensuite de la gravité des
 mouvements populaires en Rhétie. Gueffier continue à
 résider en Suisse auprès de Miron jusqu'aux premiers
 jours de mars 1623).
 Antoine MOLINA; Jean PAUL, chargés d'affaires
 sous l'autorité de Miron. 1624-1627
 Jacques MESMIN, amb. ord.
 8 mars 1627-15 juillet 1629
 (prisonnier des Autrichiens dès le 28 mai 1629).
 En Suisse: 25 juillet 1629-14 février 1631
 Antoine MOLINA; Jean PAUL, chargés d'affaires,
 sous l'autorité de J. Mesmin.
 25 juillet 1629-fin de novembre 1631
 Joab-Gilbert DU LANDÉ de Siqueville, amb. ord.
 (et maréchal de camp en l'armée de Valteline).
 Fin de novembre 1631-2 décembre 1635
 François LASSIER, amb. ord. (et intendant de la
 justice et des finances en l'armée de Valteline).
 17 février 1636-26 janvier 1637
 Laurent TSCHUDI, chargé d'affaires.
 26 janvier-5 mai 1637
 Rupture des relations diplomatiques entre la France et
 les Grisons. (Le secrétaire-interprète Tschudi de-
 meure officieusement chargé de la défense des in-
 térêts français à Coire.)
 Henri de BULLION, désigné comme amb. ord. ne peut
 accomplir sa mission.

Ambassades extraordinaires.

Ø Odet de LA NOUË, m. sp. à Genève. Février-juin 1611
 Ø Antoine de Champier, Sr de LA FAVERGE, m. 1612
 sp. à Genève. Juillet.
 + Abraham Clerc, dit GUY, e. sp. du prince de
 Condé et des princes français ligués, auprès des
 cantons protestants. Février-avril.
 + Antoine de Pouilly, baron de CORNAY, m. sp.
 du duc de Bouillon auprès des autorités de Berne
 et de Genève. Septembre-octobre.
 + Guillaume de Montigny, Sr de MONTIGNY, m. 1615
 sp. à Bâle et à Berne, de la part du prince de
 Condé et des princes français ligués contre la cou-
 ronne.
 I. 4 au 10 juin.
 II. 18 au 26 septembre.
 Pierre Jeannin de CASTILLE, amb. extr. en 1616
 Suisse. 17 septembre-20 octobre.
 + O Guy de Changy, baron de ROUSSILLON, m.
 sp. du duc de Mayenne et autres princes fran-
 çais auprès des Lignes Grises.
 28 décembre 1616-2 janvier 1617
 Jacques FEGELI, m. sp. auprès des cantons 1617
 Juillet.
 Méry de VIC, amb. extr. en Suisse.
 8 novembre 1617-fin d'octobre 1618
 Pierre Le Clerc, Sr de TREMBLAY, désigné comme 1620
 amb. extr. en Suisse (cette décision est presque
 aussitôt rapportée). Décembre.

Charles d'Angennes, marquis de RAMBOUTILLET, 1621
 désigné comme amb. extr. aux Lignes suisses et
 aux Grisons (m. non exécutée). Janvier.
 Guillaume de MONTHOLON, amb. extr. en Suisse
 et aux Grisons. Milieu d'avril 1621-2 mai 1622
 (date de sa mort à Soleure).
 Antoine de Valles, Sr DU MESNIL, m. sp. en Suisse. 1624
 Janvier-novembre.
 François de Raimond de Mormoiron, baron de
 MODÈNE, désigné comme amb. extr. aux Lignes
 suisses et aux Grisons (décision rapportée dès le
 milieu de mars 1621) Février.
 Jean-Baptiste LE GOUX, Sr de La Berchère; Paul
 DU MAY, commissaires royaux nommés « pour
 mettre fin aux différends relatifs aux frontières du
 côté de la Suisse et de Genève ». Mai.
 François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres
 I. amb. extr. en Suisse et aux Grisons.
 27 juin-10 novembre 1624
 Ø H. amb. extr. aux Lignes Grises et lieutenant-
 général de l'armée de la Ligue d'Avignon.
 10 novembre 1624-13 mars 1627
 Ø Bénigne BERNARD, m. sp. aux Lignes Grises
 par délégation de Miron et du marquis de Cœuvres.
 12 septembre-5 octobre 1624
 François de BASSOMPIERRE, amb. extr. auprès
 des cantons suisses et des dizains du Valais.
 12 décembre 1625-23 février 1626
 Charles de L'Aubespine, marquis de CHATEAU-
 NEUF, amb. extr. en Valteline, aux Lignes Grises
 et en Suisse. Août 1626-février 1627
 Robert MIRON, désigné comme amb. extr. en
 Suisse (m. non exécutée). Septembre.
 Ø François DU HALLIER, m. extr. à Genève. 1629
 Mars.
 Pierre Jeannin de CASTILLE, nommé amb. extr.
 en Suisse et aux Grisons (meurt à Avignon, le
 24 juin, au moment de gagner son poste.) Juin.
 Charles BRILLART, prieur de LÉON, amb. extr. en
 Suisse et aux Grisons. 8 août 1629-14 juillet 1630
 François-Annibal d'ESTRÉES, maréchal de France,
 nommé amb. extr. en Suisse et aux Grisons (m.
 non exécutée). Octobre.
 François de BASSOMPIERRE, amb. extr. auprès
 des cantons suisses et des Lignes Grises. 1630
 3 février-23 avril.
 Ø Bernard de BESANCON, Sr du Plessis, m. sp.
 en Valais. Mai.
 Ø Abraham de PONCHER, m. sp. en Valais. Juin-juillet.
 François LE CLERC de TREMBLAY, dit le Père
 Joseph, m. extr. en Suisse. 8-14 juillet.
 Ø François DU HALLIER, m. extr. à Genève. 10 octobre.
 Ø Claude Pichere, Sr de MORINTRU, m. sp. à
 Genève. 24 mars-23 avril.
 Joab-Gilbert DU LANDÉ de Siqueville, m. offi-
 cieuse en Suisse et aux Grisons. Mai-novembre.
 Ø Joseph-Antoine STOPPA, m. sp. aux Grisons
 (par délégation des plénipotentiaires français à
 Cherasco). Juin-septembre.
 Ø Antoine de Montferrand, Sr de SAINT-ORSE,
 m. sp. aux Grisons, par délégation des mêmes.
 Juillet-octobre.
 Ø Charles de La Broche, Sr de LA SALINIÈRE,
 m. sp. aux Grisons. Octobre.
 Claude de Salle, baron de RORTÉ, m. sp. aux
 Grisons et en Suisse (m. interrompue dès son dé-
 but et non reprise) Novembre.
 Anne, comte de BRUSLON, désigné pour accomplir
 une m. en Suisse (non exécutée). Novembre.
 Louis de Briançon, Sr de LA SALUDIE, désigné
 pour accomplir une m. en Suisse. Cette m. fut
 accomplie de fait par le Sr de Mollondin. Novembre.
 Henri, duc de ROHAN.
 I. amb. extr. en Suisse et aux Grisons et lieute-
 nant-général pour le roi en Rhétie.
 20 janvier 1632-11 janvier 1633
 2. Lieutenant-général pour le roi en Rhétie.
 2 juillet 1633-6 mai 1634

3. Chargé de m. extr. en Suisse.

I. 12 mai-1er août 1633

II. Fin de septembre-commencement d'octobre 1633

Ø Philippe de Montaut, marquis de NAVAILLES, 1632
m. part. à Genève. *Avril-mai.*Ø Henri de BULLION, commissaire du roi aux Grisons. *Fin de septembre 1633-juin 1635*Ø Raoul Le Seigneur, Sr d'AMONTOT, m. sp. aux Grisons. *Juin-août. 1633*Ø Louis de Briançon, Sr de LA SALUDIE, m. sp. aux Grisons. *Février. 1634*Ø Jean de LA HAYE, m. sp. à Bâle et à Porrentruy (assassiné au sortir de Bâle par un parti de cavaliers suédois). *Mars-avril.*Louis de Blanc de Chapeuil, Sr de LA GARDE DU MAS, m. sp. à Soleure. *Octobre.*Isaac de Rouvroy, Sr de SAINT-SIMON, m. sp. auprès des cantons protestants et des Grisons. *Décembre 1634-janvier 1635*

Henri, duc de ROHAN.

1. Lieutenant-général pour le roi en Rhétie, chargé de faire passer une armée française d'Alsace en Valteline. *Janvier-avril.*2. Lieutenant-général de l'armée du roi aux Lignes Grises et en Valteline, faisant fonctions d'amb. extr. à Coire. *Avril 1635-5 mai 1637*Ø Pierre GOBELIN DE QUESNOY, m. sp. à Bâle (par délégation de Rohan). *Février. 1635*

Henri de BULLION, m. sp. à Soleure.

Commencement de septembre 1635

Ø François LASNIER, m. sp. en Rhétie.

*Octobre-novembre.*Ø Claude de Goyon du Plessis-Renard de LA HOUDINIÈRE, m. sp. a) à Genève. *25-27 décembre. 1636*b) en Valteline. *10 janvier-11 février*Ø François LASNIER, Sr de Sainte-Gemmes, m. sp. à Genève. *5-10 février.*Ø François de CROIZON, m. extr. en Suisse de la part du prince de Condé. *Juin.*Ø Gérard COLBERT, m. partic. aux Lignes Grises et en Valteline. *Août-décembre.*Ø Jean-Baptiste-Budes de GUÉBRIANT, m. extr. aux Lignes Grises. *Août. 1637*Ø Jean d'Etampes de VALENCAY, m. extr. aux Lignes Grises. *Avril-mai.*François de L'Hôpital, Sr de HALLIER, m. sp. à Bâle. *Août.*Ø François de Goddes de VARENNES, m. sp. à Genève. *Décembre.*

Ø Louis-Henri FEDERBE DE MAUDAVE, agent pour le roi auprès de la république de Valais.

I. *D'avril 1691 à mars 1692*II. *Septembre 1701*III. *Octobre à décembre 1703*IV. *Février 1704-17 septembre 1707* (date de sa mort).

Ø Louis-Denis FEDERBE DE MAUDAVE, agent pour le roi en Valais.

Dès le 17 septembre 1707-1714

Ø Jean-Baptiste de Poussemotte de l'Étoile, chevalier de GRAVILLE, e. extr. aux Lignes Grises (m. à caractère permanent).

19 août 1702-11 juillet 1708

Antoine-Michel TAMBRONNEAU, amb. ord. auprès du Corps helvétique.

23 décembre 1684-14 janvier 1689

Michel AMELOT, amb. ord. auprès du Corps helvétique.

14 janvier 1689-20 avril 1698

Charles-Léonard Cruau de LABOULAYE, chargé d'affaires.

I. *10 février-12 avril 1695*II. *28 avril-30 juin 1696*

Roger Brulart, marquis de PLYSIEUX, amb. ord. auprès du Corps helvétique.

20 avril 1698-22 juin 1708

Jean Rousseau, Sr de SAINTE-COLOMBE, chargé d'affaires.

I. *Du 6 au 22 septembre 1703*II. *Du 1er octobre 1704-10 avril 1705*

Jean de LA CHAPELLE, chargé d'affaires.

26 août 1706-22 avril 1707

Jean Rousseau, Sr de SAINTE-COLOMBE, chargé d'affaires.

*22 juin 1708-27 février 1709*Ø François DAMPMARTIN, m. d'observation à la frontière grisonne. *1638 Janvier.*Ø Benjamin PRIOLEAU, m. secrète en Rhétie. *1639 7-12 mars.*Paul Le Prevost, baron d'OYSONVILLE, m. sp. en Suisse. *Mars-avril.*Jean-Baptiste MÉLLAND d'EGLIGNY, m. sp. en Suisse. *Avril.*Jean-Jacques RAHN, m. officieuses en Suisse et aux Grisons. *Janvier-février. 1641*Ø Jean-Henri HAB, m. aux Grisons. *Mai.*François de L'ISLE DE LA SOURDIÈRE, m. sp. en Suisse. *Mars-mai.*Ø Jean STELLA de MORIMONT, m. sp. auprès de l'évêque de Bâle. *Septembre-octobre.*

RÈGNE DE LOUIS XIV

(1643-1715)

Ambassade ordinaire en Suisse.

Jacques Le Fèvre de CAUMARTIN, amb. ord. auprès du Corps helvétique (m. continuée).

*14 mai 1643-7 janvier 1648*Jean de LA BARDE, amb. ord. auprès du Corps helvétique. *10 janvier 1648 21 décembre 1660*Amb. extr. (pour le renouvellement de l'alliance). *Octobre 1661-2 octobre 1663*Michel BARON ; Philippe VIGIER, chargés d'affaires. *Décembre 1660-février 1661*

Michel BARON, chargé d'affaires.

I. *Février-octobre 1661*II. *6 octobre 1663-27 juin 1664* (intérim prolongé de fait jusqu'au 17 septembre).III. *3 octobre 1664-1er mai 1665*

François MOESLIER, député-résident, puis résident pour le roi en Suisse.

1er mai 1665-5 septembre 1671

Michel BARON, charge d'affaires.

*5 septembre 1671-23 novembre 1672*Henri-François LAMBERT d'HERBIGNY, nommé amb. ord. auprès du Corps helvétique (m. non exécutée). *Avril 1672*

Melchior de Harod de SAINT-ROMAIN, amb. ord. auprès du Corps helvétique.

*23 novembre 1672-24 février 1676*Robert de GRAVEL, amb. ord. auprès du Corps helvétique. *24 février 1676-30 juin 1684*

(date de son décès survenu à Soleure).

Jules GRAVEL DE MARLY, chargé d'affaires.

30 juin-14 juillet 1684

Ø Laurent de CHAUVIGNY, résident pour le roi à Genève.

26 octobre 1679-19 juin 1680

Ø Roland DUPRÉ, résident pour le roi à Genève.

19 juin 1680-30 novembre 1688

Ø Charles-François de la Bonde d'IBERVILLE, résident pour le roi à Genève.

30 novembre 1688-février 1698

Louis de CHAMMOREL, chargé d'affaires.

Fin de février-26 mai 1698

La surveillance des intérêts français en Rhétie est assumée dès 1637 successivement ou simultanément par Laurent I Tschudi, Ulysse de Salis-Marschlins, Jean-Henri Tschudi, Henri de Schauenstein, Andreas de Salis-Soglio, Laurent II Tschudi.

Ambassades extraordinaires.

- Ø Jean Thileman STELLA de MORIMONT, m. sp. 1644
auprès de l'évêque de Bâle. *Août*
- + André Goury, Sr de GIROLLES, m. sp. en 1652
Suisse de la part du prince de Condé. *Avril-septembre.*
- + Jean-Henri FALKNER, m. sp. des princes
français rebelles. *Juillet-août.*
- + Humbert BASSAND, m. sp. du comte d'Har- 1653
court à Bâle. *Juillet.*
- + Jean Camus, Sr de BAGNOLS, même m. *Décembre.*
- + Jean-Baptiste Postel (?), Sr DES MINIERES,
même m. *Décembre.*
- + Antoine Delmas, Sr de BEAUREGARD, même m.
Décembre.
- + François de Sainte-Colombe, baron de LAU-
BEPIN, même m. *Décembre.*
- + Jacques d'Esné, Sr de LA CHESNAYE, même m. 1654
Mai.

François, duc de LA ROCHEFOUCAULD, amb. extr.
auprès du Corps helvétique (m. non exécutée)
nommé en février.

- Ø Charles de BROSSES, m. sp. à Genève. 1657
Novembre.
- Ø Gaspard CHARRIER, m. sp. à Genève. 1660
Février.
- Charles COLBERT DE CROISSY, désigné comme
amb. ord. en Suisse (m. non exécutée). *Juin.*
- Jean de LA BARDE, amb. extr. auprès du Corps
helvétique. *Octobre-1661-2 octobre 1663*
- Ø Claude BOUCHU, m. sp. à Genève. 1662
Février.
- Jean FRISCHMANN, m. sp. à Bâle. *Juin.*
- Ø Louis FOREST, m. du duc Mazarin auprès des
autorités de Bâle 1664
Avril.
- François MOUSLIER, député chargé de m. en
Suisse. 27 juin-3 octobre.

Bernard de Besançon, Sr du Plessis, dit DU PLES-
SIS-BESANCON, nommé amb. extr. auprès du Corps
helvétique (m. non exécutée). *Fin d'octobre.*

Ø Pierre STOPPA, m. secrète à Bâle et dans
l'évêché de ce nom. *Fin de juin-15 juillet 1671*

Pierre STOPPA, e. extr. en Suisse (deux m. mili-
taires). I. *Août-décembre 1671*
II. *Mars-avril 1672*

Charles de LA FONS, Sr du Fau, m. extr. en Suisse
et à Porrentruy. *Comm. novembre 1671-comm. de mars 1672*

Simon de Griou, Sr de SAINT-AUBIN, m. extr. 1673
auprès du canton et de l'évêque de Bâle. *août-septembre.*

- Nicolas de MAILLY, m. sp. à Berne. *Septembre.*
- Ø Henri de Massué, marquis de RIVIGNY, m. 1674
extr. du maréchal de Turenne auprès des autori-
tés de Bâle. *Avril.*
- Simon Cuvier, Sr de LA BUSSIÈRE, m. extr. au-
près du Corps helvétique. *Mai.*
- François-Laurent GREBER, m. partic. en Suisse.
Octobre-décembre.
- Ø Nicolas Barbault de GRANDVILLARS, m. du ma-
réchal de Luxembourg auprès des autorités de
Bâle. 1676
Octobre.

Ø Pierre Cadiot de LA
CLOSURE, résident pour le
roi à Genève. *Dès le 26 mai 1698*

Urbain du Plessis, marquis
de JARZÉ, nommé amb. au-
près du Corps helvétique le
18 août 1708
(renonce à occuper ce poste).
François Charles de Vinti-
mille, comte de LUC, amb.
ord. auprès du Corps helvé-
tique. 27 février-21 juin 1715
Laurent Corentin de LA
MARTINIÈRE chargé d'affaires
I. 24 av. à 30 juin 1713
II. *Dès le 21 juin 1715*

Ø N. de LOZILLÈRE, chargé
d'affaires.
I. 16 août-30 octobre 1707
II. 20 décembre 1708-22 juin 1713

Ø François Frézean, marquis de LA FRÉZELIÈRE,
m. du même à Bâle. *Octobre.*
Jules Gravel de MARLY, e. extr. auprès du Corps
helvétique. 14 juillet-23 décembre 1684

Jean MOREL, abbé de St-Arnoul de Metz; Charles-
François de STAINVILLE, dit le comte de Cou-
vonges; Hugues-Louis de REDING-BIBEREGG, dit le
baron de Reding; le Dr Jean SCHAFFHOUSER, chargés
de négociations officielles en Suisse (négociations
secrètes entre les cours de Paris et de Vienne en
vue du rétablissement de la paix).
Décembre 1692-janvier 1693

Ø Béat-Jacques ZURLAUBEN, m. extr. en Valais 1692
par délégation d'Amelot. *Décembre.*

Ø Samuel BERNARD, m. financière à Genève et 1694
dans les cantons de l'Ouest. *Février-mars.*

Jean MOREL, abbé de St-Arnoul (sous le pseu-
donyme de BOUSSIERES); Louis de Verjus, comte de
CRÉCY (sous le pseudonyme de DE BREUIL); négocia-
tions secrètes conduites en Suisse en vue du reta-
blissement de la paix (Amelot y prend part).
août-décembre.

Ø Jean Lanfranc des Hayes de FORVAL, e. extr.
aux Liges Grises (sous le nom de comte de
BROSSES). I. 2-5 décembre 1700

II. 14 avril 1701-fin de janvier 1702
Ø Jean-Frédéric VIGIER, m. sp. aux Liges 1701
Grises. *Février-mars.*

Ø N. de VILLION, commissaire des guerres en 1702
Franche-Comté, m. à Soleure de la part de Cha-
millart. *Février.*

Ø Jean-Etienne de COURTEN, m. extr. en Valais.
12 décembre 1703-commencement de février 1704

Ø François-Joseph d'ERNOTON de PONT, m. se-
crète d'observation en Suisse de la part du secré-
taire d'Etat aux Affaires étrangères. *Avril-juillet*

Jean-Antoine de LUMAGIE (Lumaga) deux m.
partic. en Suisse (neutralité de la Savoie). I. *Janvier.*
II. *Février-avril.*

Ø François-Guillaume de MACKAU, m. officieuse 1705
du secrétaire d'Etat à la guerre, à Soleure et Berne.
Janvier-avril.

Ø Jean de LA CHAPELLE, m. sp. en Suisse, du 1706
secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. *Janvier-mai.*

Ø Pierre-Antoine LE GUERCHOIS, m. sp. à Ge- 1707
nève. *Mars*

François Boutet de GRIGNONVILLE, m. financière 1709
en Suisse. 8-13 septembre.

Ø David-François MERVEILLEUX, m. officieuse 1710
aux Grisons par délégation de Du Luc. *Mai-juin.*

Ø Jean-Frédéric VIGIER de Steinbrugg, m. extr.
de Du Luc à Coire, afin de procurer la délivrance
de Merveilleux, séquestré dès le 13 mai par Tho-
mas Masner. *Juin.*

Ø Nicolas Fov de Saint-Maurice, dit le président
de SAINT MAURICE, m. sp. à Soleure, Bâle et Neu-
châtel (m. du contrôleur général). 1711

Ø David-François MERVEILLEUX, deux m. extr. de
Du Luc à la frontière de Rhétie. I. 14 janvier-11 mars.
II. 8 avril-fin de mai.

Ø Jean-François d'ANNEVILLE, m. d'observation 1714
en Suisse (Genève, Bade, Thurgovie). *Septembre-octobre.*

Claude-Louis-Hector, maréchal duc de VILLARS.

5-12 septembre.

François-Charles de Vintimille, comte du LIG.

28 mai-13 septembre.

Dominique de Barberie de SAINT-LONEST

31 mars-13 septembre

amb. extr. et plénipotentiaires du roi aux conférences de Bade pour la paix avec l'empereur.

Jean-Casimir de FRISCHMANN de Rosenberg, adjoint aux plénipotentiaires.

28 juin-7 septembre.

Nicolas Foy de SAINT-MAURICE, m. sp. au cours des négociations de la paix de Bade.

13 juin-12 septembre.

Ø Rodolphe DAVATZ, secrétaire-interprète chargé de la surveillance des intérêts français en Rhétie.

Dès 1711

RÈGNE DE LOUIS XV

(1715-1774).

Ambassade ordinaire auprès du Corps helvétique.

Ø Rodolphe DAVATZ, chargé de la surveillance des intérêts français en Rhétie (m. continuée sous la direction de l'amb. en Suisse, dès juin 1717.

1er septembre 1715-novembre 1733

Ø Louis-Pierre Auzillon, Sr de LA SABLONNIÈRE, m. sp. aux Trois Liges (par délégation du marquis de Bonnac).

I. 28 février-10 avril 1730

II. Milieu de mai-milieu de décembre 1730

Ø Louis-Pierre Auzillon, Sr de LA SABLONNIÈRE, m. officieuse aux Grisons, par délégation du marquis de Bonnac.

I. Fin décembre 1730-fin décembre 1731

II. Fin d'avril-mi-décembre 1732

III. 27 février-23 décembre 1733

IV. 4 janvier 1734-21 mai 1735

Ø Gaspard-Dieudonné de LA TOUR, secrétaire-interprète, fait les fonctions de chargé d'affaires.

Dès novembre 1733

au 18 février 1750

Ø Dominique BERNARDONI, « Ministre » puis « Envoyé extraordinaire » du roi aux Trois Liges.

21 mai 1735-4 mai 1741

Ø Jean-Ulrich-Florin-Gilles de BLUMENTHAL, chargé de la surveillance des intérêts français en Rhétie.

18 février 1750-commencement de mars 1768

Ø Ulysse de SALIS-MAR-SCHLINS, chargé des affaires du roi auprès des Liges Grises.

Dès le commencement de mars 1768

Laurent Corentin de LA MARTINIÈRE, chargé d'affaires, m. continuée jusqu'au

5 novembre 1716

Claude-Théophile de Béziade, marquis d'AVARAY, amb. auprès du Corps helvétique.

5 novembre 1716 30 octobre 1726

Laurent Corentin de LA MARTINIÈRE, chargé d'affaires.

I. 25 mai 18 juin 1718

II. Mi juillet-17 août 1718

III 6 avril-9 juin 1719

IV. Mi-avril-18 septembre 1720

V. Commencement de mai-30 septembre 1721

VI. 15 septembre 1723-18 avril 1724

VII. 11 septembre 1726-4 novembre 1727

Jean-Louis d'Usson, marquis de BONNAC, amb. auprès du Corps helvétique (Zong excepté, du 13 juin 1733 au 27 novembre 1736).

4 novembre 1727-3 octobre 1736

Antoine MARIANNE, chargé d'affaires.

3 octobre 1736-19 mars 1738

Dominique Jacques de Barberie de COURTEILLE, amb. auprès du Corps helvétique.

19 mars 1738 14 avril 1749

Antoine MARIANNE, chargé d'affaires.

I 4 mai 7 juin 1739

II. 24 juillet 1740-10 mars 1741

III. 28 juillet 22 septembre 1743

IV. 5-13 octobre 1744

V. 13 décembre 1744 21 juin 1745

VI. 26 juillet-1er octobre 1745

VII. 17 avril-15 mai 1748

N. Sr de VERTMONT, chargé d'affaires.

I. 13 novembre 1745-7 juin 1746

II. 16 octobre 1747-9 février 1748

III. 3 novembre 1748 18 mars 1749

IV. 14 avril-27 juin 1749

Marc-Antoine-René de Voyer, marquis de PAULMY, amb. auprès du Corps helvétique.

27 juin 1749-1er mars 1752

N. Sr de VERTMONT, chargé d'affaires

I. 3 octobre 1750 1er février 1751

II. 26 septembre 1751-juin 1753

Anne-Théodore Chevignard, dit le chevalier de CHAIGNY, amb. auprès du Corps helvétique.

7 juin 1753-26 juin 1762

Ø Pierre Cadiot de LA CLOSURE, résident pour le roi à Genève (m. continuée).

1er septembre 1715-6 mai 1739

Ø Gabriel ARNAUD, secrétaire et aumônier, chargé d'affaires.

6 mai-2 juin 1739

Ø Gérard Levesque de CHAMPEAUX, résident pour le roi à Genève.

2 juin 1739-28 décembre 1749

Ø Gabriel ARNAUD, chargé d'affaires.

I. 12 mars 1741-14 janvier 1742

II. 20 janvier 1744-8 mai 1747

III. 20-28 octobre 1747

IV. 28 décembre 1749-8 mai 1750

Ø Etienne-Jean de Guimard, baron de MONTPÉROUX, résident pour le roi à Genève.

8 mai 1750-7 septembre 1765 (date de sa mort, survenue à Genève).

Ø Gabriel ARNAUD, chargé d'affaires.

I. 30 octobre 1752-11 décembre 1753

II. Mi-août-18 septembre 1756

Ø Pierre de CHAIGNON, résident pour le roi en Valais (sous l'autorité de l'amb. en Suisse). *Dès le 31 mai 1744*

Ø François de SALMIGNAC, chargé d'affaires à Sion
I. *Du 14 août à la fin d'octobre 1763*, Chaignon s'étant retiré à Saint-Maurice ensuite d'un différend avec les autorités valaisannes.
II. *Comm. d'août-6 décembre 1767*
III. *29 août-fin de septembre 1768*

Ø Louise de QUARTERY, femme du résident et son père, Joseph-Adrien de QUARTERY prennent soin des affaires de cette Légation durant plusieurs absences du S^r de Chaignon et correspondent avec le Département des Affaires Étrangères, l'ambassadeur à Soleure et l'autorité valaisanne.

I. *Juillet-octobre 1769*
II. *Mi-juin-décembre 1771*
III. *Juillet-septembre 1772*

Ø David KROMM, agent politique et commercial en résidence à Bâle (« négociations officielles sans qu'il paraisse que le roy y ait part »).

Ambassades extraordinaires.

François-Charles de Vintimille, comte du Luc nommé amb. extr. auprès du Corps helvétique et plus spécialement des cantons protestants, avec, comme *ad latus*, Pierre-Isaac de Brissin, S^r de BRACONNIER (cette m. ne fut pas exécutée). *1718 arriv*

François GINESTE m. financière en Suisse (exécutée par correspondance). *1722 novembre-décembre.*

Ø O Pierre-Arnaud de LA BRIFFE, intendant de Bourgogne; Claude-Antoine de Borssat, S^r de BRANVAUX, son sub. délégué, m. à Genève (du secrétaire d'Etat de La Vrillière). Rectification de frontière. *1714 20-28 septembre.*

Ø Charles Des Chiens de LA NEUVILLE, intendant de Franche-Comté, m. à Porrentruy. *1725 janvier.*

Ø Louis d'Usson, comte d'ALLION, m. aux Lignes Grises (par délégation du m. de Bonnac). *1728 5-12 juin.*

Ø Antoine MARIANNE, m. sp. (de Bonnac) aux Trois Lignes. *1729 Septembre-octobre.*

Ø N. de LA TOUR DE MANSE, commandant à Blamont, m. auprès de l'évêque de Bâle. *1732 Juillet.*

Ø Jean-Jacques HUBER, dit l'abbé HUBERT, m. part. et confidentielle du secrétaire d'Etat aux Affaires Étrangères (à Genève, à Berne, à Soleure). *1734 Janvier-mars.*

Claude DU PIN, associé des fermiers du sel, m. en Suisse, sous la surveillance de l'ambassade. *1736 I. Juin 1736*

II. *mi-mai-mi juin 1738*

Paul-Esprit Feydeau, S^r de BROU; François-Mathias MILLER, m. sp. à Bâle (« au sujet de la pêche du saumon »). *1737 Mai-juin.*

Ø Daniel François de Gêlas de Voisins d'Ambres, comte de LAUTREC, « e. extr. et commissaire de Sa

N. S^r de VERMONT, chargé d'affaires.

I. *8 octobre 1754-28 août 1755*

II. *31 mai-28 juin 1756*

III. *7 octobre 1756-5 septembre 1757*

IV. *16 octobre 1758-29 juin 1759*

François, comte de BASCH, nommé amb. *6 juin 1756* (nomination non maintenue).

Jean-Victor-Léonce Corentin de LA MARTINIÈRE, chargé d'affaires.

14 juillet-20 septembre 1760

N. BAILLEUX, chargé d'affaires. I. *2 juillet-12 octobre 1761*

II. *26 juin-20 août 1762*

Henri de Latis, marquis d'ENTRAIGES, e. de la Cour en qualité de chargé d'affaires. *20 août 1762-10 octobre 1763*

Pierre de Buisson de Beaufortville, dit le chevalier de BEAUTEVILLE, amb. ord. auprès du Corps helvétique (à l'exception de Schwyz exclu de l'alliance, du 26 janvier 1765 au 7 novembre 1775).

Dès le 10 octobre 1763

Antoine BARTHÈS DE MARMORIÈRES, chargé d'affaires.

I. *29 janvier 1765-4 janvier 1767*

II. *3 janvier-28 septembre 1768*

Michel-Jacques MICHELET, chargé d'affaires. *Septembre 1768*

Jean-Paul-Philippe-Bénédict PICAMILLI DE CAZENAVE, chargé d'affaires.

I. *29 décembre 1770-20 mai 1771*

II. *28 décembre 1772-21 juin 1773*

Ø N. RECVILLE, secrétaire et aumônier, chargé d'affaires. *7 septembre-27 octobre 1765*

Ø Louis-Gaspard FABRY, chargé des affaires de Sa Majesté auprès de la République de Genève. *27 octobre-16 décembre 1765*

Ø Pierre-Michel HENNIN, résident pour le roi à Genève. *Dès le 16 décembre 1765*

Ø Dominique(?) GABARD DE VALX, chargé d'affaires.
I. *Novembre 1768-31 mai 1769*
II. *4 février-comm. de juin 1772*
III. *5 novembre 1773 5 juin 1774*

Majesté pour la pacification des troubles de Genève. *18 octobre 1737-21 juin 1738*

Ø Marguerite Lallemand, baronne douairière de TRAVERS; Jean-Victor-Rodolphe-Louis-Aloys, baron de TRAVERS-ORTENSTEIN (son fils), m. officieuses intermittentes aux Lignes Grises, en vue du renouvellement de l'alliance. *1737-1742*

Charles-Pierre de SAVALLETTE de Magnanville, m. sp. à Soleure. *1739 Octobre.*

Ø Jean-Joseph de Sahuguet-Damarzit, dit le baron d'ESPAGNAC, m. d'observation auprès des autorités de Bâle, de la part du maréchal de Saxe (avec l'approbation du roi et des lettres de créance de l'amb.). *Commencement de 1743*

Ø Charles-Nicolas, chevalier de LA TOUCHE, m. d'observation du maréchal de Coigny à Bâle (avec l'approbation du roi et des lettres de créance de l'amb.). *Septembre 1743-milieu de mai 1744*

Ø Charles-François GILBERT DE SAINT-JOAN, négociations officielles avec l'évêque de Bâle. *1743 Octobre-novembre.*

Ø François-Dominique de Barberie de SAINT-CONTEST; Gérard Levesque de CHAMPEAUX, commissaires de Sa Majesté pour la délimitation du pays de Gex d'avec les terres de Genève (Commission du secrétaire d'Etat Saint-Florentin) (négociations à Belley, Saint-Contest y étant tombé malade, alors qu'il se rendait à Genève). *1747 20-28 octobre.*

Ø Louis-Gaspard FABRY, commissaire de Sa Majesté pour la délimitation du pays de Gex d'avec les terres de Genève et du pays de Vaud. *Juin 1748-juillet 1750*

Ø Louis-Gaspard FABRY, commissaire de Sa Majesté pour « la reconnaissance et vérification

des terres, appelées de l'ancien dénombrement, que les Genevois possèdent dans le pays de Gex » (plusieurs m. consécutives). *Mars 1752-avril 1760*

Ø Louis-Gaspard FABRY, commissaire de Sa Majesté pour la délimitation de la frontière entre le pays de Gex et le canton de Berne (m. à Berne, du 1^{er} au 8 août). *1^{er} juin-31 août 1761*

Joseph-François-Hyacinthe FATON, commissaire nommé par le roi pour régler avec les députés bernois le différend de frontière de Romainmôtier. *mars 1763 août 1764*

N. SPEISSER, m. militaire confidentielle à Berne. *Fin d'avril-milieu de juin 1763*

Louis-Gaspard FABRY, commissaire du roi pour l'interprétation de certains paragraphes de l'art. III du traité d'août 1749 (délimitation de la frontière entre Gex et Genève. Se rend à Genève les 18 mars et 27 septembre 1763). *mars-décembre.*

Antoine-Charles Esmangart de BOURNONVILLE, 1764 m. militaire en Suisse. *Fin de novembre-31 décembre.*

Ø Jean-François COSSIGNY; Jacques-François-Hyacinthe FATON, commissaires nommés par Sa Majesté pour négocier avec les commissaires du roi de Prusse la délimitation de la principauté de Neuchâtel d'avec la Franche Comté (convention de La Chaux-de-Fonds : 28 septembre 1765). 1765

Ø Ulysse de SALIS-MARSHLINS, chargé d'affaires du roi aux Liges Grises (m. continuée). *10 mai 1774-8 mai 1792*

Ø Yves-Louis-Joseph HIR-SINGER, chargé d'affaires de France aux Liges Grises. *6 26 août 1792*

Ø Aubin-Louis MILLIN, nommé chargé d'affaires à Coire. Arrivé à Zurich le 1^{er} octobre 1792, renonce à accomplir sa mission.

Ø Jean-Ulrich de SALIS-SEEWIS, chargé de la surveillance des intérêts français aux Grisons. *Dès le 26 août 1792*

Ø François BARTHÉLEMY, amb. en Suisse, nommé de surcroît chargé d'affaires auprès des Trois Lignes; (25 décembre 1792) renonce à se rendre à Coire.

Ø Pierre de CHAIGNON, résident pour le roi en Valais (m. continuée).

10 mai 1774-6 décembre 1787 (mort à Moudon).

Louise de QUARTERY, sa femme, chargée des affaires de la Légation.

- I. *Fin de juin-novembre 1774*
- II. *Commencement de 1775*
- III. *Janvier-mars 1776*
- IV. *Février-septembre 1779*

Ø François de SALAIGNAC, 1780 chargé d'affaires. *Août-novembre.*

Ø Jean-Anne-François-Jo- 1781 seph, abbé de CHAIGNON, chargé d'affaires. *Juin-octobre.*

Ø Louis de QUARTERY, vicame de Massongex, chargé d'affaires.

- I. *Fin de mai-novembre 1782*
- II. *Juin-novembre 1784*
- III. *Juin-novembre 1785*

Pierre de Buisson de BEAUTEVILLE, dit le chevalier de Beauteville (amb. ord. auprès du Corps helvétique), plénipotentiaire du roi pour exercer, conjointement avec les plénipotentiaires de Berne et de Zurich, la médiation nécessitée pour les troubles de Genève. *19 mars-31 décembre.* 1766

Ø François, baron de TOT, m. secrète à Neu- 1767 châtel. *16 janvier-28 avril.*

Louis-Gaspard FABRY, commissaire de S. Majesté pour, de concert avec les commissaires de Berne, désigner la ligne de limite depuis le lac de Genève au Jura. *Février-novembre.* 1774

RÈGNE DE LOUIS XVI

(1774-1792, 21 septembre).

Ambassade ordinaire auprès du Corps helvétique.

Pierre de Buisson de Beauteville, dit le chevalier de BEAUTEVILLE, amb. (m. continuée). *10 mai 1774-17 juillet 1775.*

Jean-Paul-Philippe-Bénédict PICAMILH de CAZE- 1774 NAVE, chargé d'affaires. *20-29 juillet.*

Michel-Jacques MICHELET, chargé d'affaires. 1775 *17 juillet-2 août.*

Ø Pierre-Michel HENNIN, résident pour le roi à Genève (m. continuée). *10 mai 1774-23 avril 1779*

Ø Dominique GABARD DE VAUX, chargé d'affaires. *I. Fin de décembre 1776-29 janvier 1777*
II. 31 mars 1778-18 mai 1781

Ø Claude-Antoine, chevalier de VIVIERS, nommé résident pour le roi à Genève. *Mai.* (m. non exécutée). 1779

Ø Jean-Baptiste-Gédéon de Malescombes de Curières, baron de CASTELNAU, résident pour le roi à Genève. *18 mai 1781-fin d'août 1790* (absent de Genève du 10 avril au 19 novembre 1782, sans y laisser un chargé d'affaires).

Ø Laurent-Joachim Xavier Bernier de MALIGNY, chargé d'affaires. *I. Mi-juin-20 juillet 1783*
II. 13 nov. 1783-26 avril 1784
III. 18 décembre 1784-8 août 1785
IV. 6 décembre 1785-7 août 1787
V. 2 janvier 1786-6 août 1789
VI. 8 nov. 1789-fin de janv. 1790
VII. Fin d'août 1790-13 mai 1792

Jean Gravier, marquis de Vergennes, dit le président de VERGENNES, ministre plénipotentiaire chargé des négociations du renouvellement de l'alliance. *2 août 1775-27 avril 1777*

Jean-Paul-Philippe-Bénédict PICAMILH DE CAZENAVE, chargé d'affaires. *2 octobre-30 mai 1776*

Jean Gravier, marquis de VERGENNES, amb. *27 avril-22 septembre 1777*

Jean-Paul-Philippe-Bénédict PICAMILH DE CAZENAVE, chargé d'affaires. *22 septembre-5 décembre 1777*

Louis-Héraclius-Melchior, vicomte de POLIGNAC, amb. *5 décembre 1777-27 juin 1784*

Théobald - Jacques - Justin BACHER, chargé d'affaires. *I. 13 février-24 septembre 1779*
II. 24 août-4 novembre 1781
III. 11 avril-20 avril 1782
IV. 6 juin-15 novembre 1782
V. 16 avril-6 novembre 1783
VI. 27 juin 1784-27 mai 1786

Jean Gravier, marquis de VERGENNES, amb. *27 mai 1786-31 mars 1789*

Dominique GABARD DE VAUX, chargé d'affaires. *I. 19 février-7 mai 1787*
II. 31 mars-25 août 1789

Charles-Olivier de Saint-Georges, marquis de VÉRAC, amb. du roi. *25 août 1789-5 mai 1791*
amb. de France. *5 mai-6 août 1790*

Ø Jean-Anne-François-Joseph, abbé de CHAIGNON, chargé d'affaires.
Juillet-décembre 1782-25 août 1788

Ø Jean-Frédéric HELFLINGER, résident pour le roi en Valais (Saint-Maurice).
Dès le 25 août 1788

résident de France (29 août 1792), puis de la République française (25 décembre 1792).

Ø Jean-Anne-François-Joseph, abbé de CHAIGNON, chargé d'affaires.
30 septembre 1790-7 février 1791

Ambassades extraordinaires.

Horace-Bénédict Perrinet DES FRANCHES, m. secrétaire à Berne et à Zurich, pour préparer le renouvellement de l'alliance.
11-20 juin 1775

Jean-Paul-Philippe-Bénédict PICARD DE CAZENAVE, m. extr. à Arlesheim (cette m. ne paraît pas avoir été exécutée). *Instruction de la Cour: 16 mai 1775*

Jean LE MULIER DE BRESSEY, m. financière en Suisse (à l'occasion du renouvellement de l'alliance).
30 mai 1776-27 août 1777

Horace-Bénédict Perrinet DES FRANCHES, m. secrétaire à Soleure et à Zurich (privileges commerciaux).
Commencement d'octobre 1777

Jacques-François-Hyacinthe FATON, commissaire de Sa Majesté pour la délimitation de la frontière entre la Franche-Comté et Berne (Noirmont) *1778-1780*
Sept.

Etienne-Cyprien RENOUARD DE BUSSIÈRE, m. sp. dans le Haut-Unterwalden (sels). *1778*
Avril.

Fabien de COMMARIEU, m. sp. en Suisse (privileges commerciaux).
I. *Septembre-2 octobre 1780*
II. *Mai-juin 1781*

Ø Conrad-Alexandre GÉRARD, deux m. officielles auprès de l'évêque de Bâle (limites).
I. *10-25 août 1781*
II. *Août 1782*

Ø Charles-Léopold, marquis de JAUCOURT, ministre plénipotentiaire du roi auprès du gouvernement de Genève, commandant les troupes chargées de pourvoir à la sûreté du dit gouvernement.
Juin novembre. 1782

Jacques-François-Hyacinthe FATON. Limites entre Berne et la Franche-Comté (affaire du Noirmont). *1788*
Mai.

Jacques (?) BRÉBAN.
Jean-Baptiste-Louis-César Catoire de BIONCOURT, m. sp. en Suisse (question des sels).
I. *Juin-juillet 1792*
II. *Novembre-décembre 1792*

Le général MONTESQUIOU (ci-devant Anne-Pierre, marquis de Montesquiou-Fezensac), m. sp. en *1792*

Ø Jean-Frédéric HELFLINGER, résident de la république en Valais (m. continuée) jusqu'au 6 juillet 1793, date à laquelle la réunion des Légations de Genève et du Valais devient effective. Helllinger est réinstallé à son poste à Saint-Maurice.
6 septembre 1793 2 janvier 1798

Ø Charles-Jean-Baptiste Flury, dit FLEURY, chargé d'affaires. *29 avril-13 mai 1795*

Ø Michel-Ange-Bernard MANGOURT, résident en Valais (Saint-Maurice et Sion).
2 janvier 1798-fin de juin 1798

Théobald-Jacques-Justin BACHER, chargé d'affaires *22 juillet 1791-30 janvier 1792*

François BARTHÉLEMY, amb. ord. de France.
Dès le 30 janvier 1792

(sans caractère public du 10 août à la fin de novembre 1792). Amb. ord. de la République française auprès du Corps helvétique, en fait *dès le 1er décembre 1792*, officiellement *dès le 25 du même mois.*

Ø Pierre-Basile-François de l'Épine de CHÂTEAUNEUF, résident de France à Genève.
Dès le 13 mai 1792

(se retire de Genève du 3 au 27 octobre, durant l'occupation bernoise).

Ø Albert-Barthélemy Fleury DELHORME, chargé d'affaires. *Dès le 23 décembre 1792*

Suisse, chargé de négocier le rétablissement des relations entre la France et le Corps helvétique. (Décrété entre-temps d'accusation, le général se voit contraint de passer en Suisse comme émigré et non plus comme négociateur). *Octobre novembre.*

Pierre de Domecq de TAULÉS, nommé ministre plénipotentiaire près la diète de Frauenfeld (m. différée, puis supprimée; accomplie par Barthélemy). *1792*
Mai.

+ Jean-Baptiste-Gédéon de Malescombes de Curières, baron de CASTELNAU; à Soleure, d'*octobre 1791 à décembre 1792* (expulsé).

Henri de Latis, marquis d'ENTRAIGUES; Antoine BARTHÉS DE MARMORIÈRES, en résidence à St-Gall, agent royaliste auprès de la diète de Frauenfeld (*mai 1792*) agents en Suisse des princes frères du roi.
Dès juillet 1791

+ François-Ferdinand-Fidèle-Hamann, comte de MONTJOYE-VAUFREY, agent à Berne, puis à Bale des princes frères du roi. *1792-1797*

Ø L. SICARD, chargé d'une m. à Genève (auprès de Châteauneuf). *1792*
Octobre.

PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

(21 septembre 1792-18 mai 1804.)

Ambassade ordinaire.

François BARTHÉLEMY (m. continuée), amb. de la République française auprès du Corps helvétique. *Dès le 25 décembre 1792 au 24 mai 1797* (titre reconnu par l'ensemble du Corps helvétique, le 28 mai 1796) (en résidence à Bade puis, [12 janvier 1795] à Bâle).

Théobald-Jacques-Justin BACHER, 1^{er} secrétaire-interprète.
I. en m. d'observation à Bâle (m. distincte de celle de l'amb.) durant les années *1794-1795*
II. Chargé d'affaires. *2 juin-27 décembre 1797*

Joseph MENGAUD, chargé d'affaires de la République française.
27 décembre 1797-15 juin 1798 (résidence: Bâle).

Louis CHAMPIGNY-AUBIN, nommé chargé d'affaires le *21 juin 1798* (ne rejoint pas son poste).

Edouard BIGNON, chargé d'affaires.
15 juin-9 novembre 1798 (résidence: Bâle).

Ø Albin-Barthélemy-Fleury DELHORME, chargé d'affaires à Genève (m. continuée).
23 décembre 1792-3 juillet 1793

Ø Jean-Louis SOULAVIE.
I. Résident auprès des républiques de Genève et du Valais. *6 juillet-16 décembre 1793*
II. Auprès de la république de Genève.
6 juillet 1793-8 septembre 1794

Ø Louis-Marc RIVALZ, nommé résident de la république à Genève le *16 décembre 1793* (non installé).

la Légation en Valais est supprimée le 25 mai 1798.

Ø Louis-Marie TURREAU, général de division, commandant l'armée d'occupation en Valais, est nommé, le 6 août 1802, député pour concourir au rétablissement de l'indépendance du Valais et à l'installation de son gouvernement; fait fonctions de résident.

18 août 1802-comm. de juin 1803

Ø Sauveur-Joseph GANDOLPHE, chargé d'affaires de la république en Valais.

23 septembre 1803-31 juillet 1804

Ø François-Auguste de CHATEAUBRIAND, nommé chargé d'affaires en Valais.

29 novembre 1803

Ne s'y rend pas. Sa démission est acceptée le 2 avril 1804.

Ø Jean-Gaspard SCHWEITZER, nommé agent particulier de la République française aux Grisons. Ne dépasse guère Zurich, où il s'installe. Reconnaît l'impossibilité d'accomplir sa mission.

11 décembre 1793-milieu juillet 1794 (démissionnaire dès la fin d'avril).

Ø Jean-Ulrich de SALIS-SEEWIS, officieusement chargé de la surveillance des intérêts français, sous la direction de l'amb. en Suisse.

Ø Pierre-Jacques BONHOMME-COMEYRAS, ordonnateur du paiement des pensions dues aux Grisons licenciés, etc.

29 avril 1796-1er février 1798

Résident de la république auprès des Trois Liges.

4 juin 1796-1er février 1798

Grégoire GNEMA, chargé d'affaires. Fin de juin-14 août 1796

Ø A. RAGETTLI, plusieurs fois chargé d'affaires au cours de l'année

1797

Florent-GUIOT, résident et chargé d'affaires de la République auprès des Trois Liges.

1er février au 13 octobre 1798

(date de l'invasion de la Rhétie par les troupes autrichiennes);

réinstallé à Coire, du 14 mars au 2 mai 1799 (suppression de la Légation de Coire, ensuite de la réunion des Liges Grises à la république helvétique).

Missions extraordinaires.

Pierre-Basile-François de l'Espine de CHATEAUNEUF, m. secrète extr. en Suisse et à Genève.

Février-mars.

Ø Pierre-Paul CHÉPY, m. part. à Genève. Mai.

† Louis-Emmanuel-Henri-Alexandre de Lauenay, comte d'ANTRAIGUES, m. du comte de Provence auprès des cantons.

Février.

Henri PERROCHEL, ministre plénipotentiaire près la république helvétique.

9 novembre 1798-29 octobre 1799 (résidence: Lucerne, puis Berne (1er juin 1799))

Charles-Frédéric REINHARD, nommé ministre plénipotentiaire le 4 juillet 1799, appelé entre-temps, le 20 juillet, aux fonctions de ministre des Relations extérieures; ne se rend pas en Suisse.

Louis-André PICHON, secrétaire provisoire de la Légation en Helvétie

8 novembre 1799-22 février 1800 (résidence: Berne).

Charles-Frédéric REINHARD, ministre plénipotentiaire.

22 février 1800-7 septembre 1801 (résidence: Berne).

Raymond de VERNINAC-SAINT-MAUR, ministre plénipotentiaire.

7 septembre 1801-23 octobre 1802 (résidence: Berne).

Michel NEY, général en chef de l'armée d'occupation et ministre plénipotentiaire auprès de la république helvétique.

23 octobre 1802-9 janvier 1804 (résidence: Berne, puis Fribourg, 2 juillet 1803).

Sauveur-Joseph GANDOLPHE, chargé d'affaires.

Milieu d'avril-25 juin 1803

Nicolas-François ROUYER, chargé d'affaires.

9 janvier-19 février 1804 (résidence: Berne).

Honoré VIAL, général de division, amb. de la République française en Helvétie.

19 février-18 mai 1804

Ø Pierre-Auguste ADET, résident à Genève.

19 septembre-11 décembre 1794

Ø Félix DES PORTES, résident à Genève.

11 décembre 1794-16 octobre 1795

Ø Louis-Pierre-Pantaléon RESNIER, résident à Genève.

16 octobre 1795-18 février 1796

Ø Félix DES PORTES, résident à Genève.

18 février 1796-26 avril 1798

(préside, ce jour là, en la qualité de commissaire extraordinaire du gouvernement, à la réunion de Genève à la France. Des Portes ne quitte Genève que le 23 septembre 1798).

Ø Pierre-François CLERGET, commissaire national vers la république de Rauracie,

nommé le 20 décembre 1792

Ø Michel-Philippe, dit Théophile MANDAR, commissaire national adjoint vers la république de Rauracie, nommé le

17 février 1793

Ø Louis-Marc RIVALZ, agent diplomatique de la république à Bâle et chargé d'affaires près les cercles du Haut-Rhin.

Janvier 1793-décembre 1794

Ø N. DARBELET (d'Arbelet), agent secret à Bâle

(Janvier-octobre 1793)

(sans correspondance avec l'ambassade).

N. de VENET, agent secret de la République dans la Suisse occidentale (résidence: Lausanne).

Gilbert DUCLOS, commissaire et agent à Bâle du général-commandant l'armée du Haut-Rhin. Janvier-février 1793

Théobald-Jacques-Justin BACHER, m. d'observation à Bâle et dans la Haute-Alsace auprès des généraux français.

I. fin-mai-commencement de juin.

II. 4-12 septembre.

III. 18-30 septembre.

IV. 10-25 octobre.

V. du 8 novembre à la fin de l'année 1793

- Nicolas VIGNEFFE, agent secret à Berne. *Mai-juin.*
- + Jean-Baptiste-Gédéon de Malescombes de Curières, baron de CASTELNAU.
Agent des princes frères du roi (à Frauenfeld, à la diète de *juin-juillet 1793*), expulsé pour la deuxième fois de Soleure vers la fin de *décembre 1793*.
Jacques (?) BRÉBAN; Jean-Baptiste-Louis-César Catoire de BIONCOURT, m. part. en Suisse (question du sel). *Juillet.*
- Paul-Ulrich DEUSSON, m. part. du ministre des Affaires étrangères, « afin de former en Helvétie des liaisons profitables à la cause de la République française ». *Août-septembre.*
- Etienne-Xavier AUBRIET, m. part. à Bade, auprès de Barthélemy (examen de l'opportunité d'un renouvellement de l'alliance). *9-18 septembre.*
- Gabriel CASSAT (CACHAT), m. part. d'observation (du ministre des Affaires étrangères) tant à Genève que dans le pays de Vaud et les Lignes Grises. *Août-septembre.*
- Claude-François PAYAN, m. part. à Genève, avant de reprendre son poste de commissaire national dans le département du Mont Blanc. *Mai.*
- Alexandre-Léopold MARANDAT, chargé d'une m. de l'amb. à Coire. *29 août-1er septembre.*
- François JEANNERET, « citoyen de Grandson » m. diverses à Neuchâtel, Bâle, Bade, Rapperswil et dans le Valais. *1793-1795*
Novembre.
- Henri BANSI, m. secrète aux Lignes Grises. *1794*
Février-octobre.
- Georges KERNER, agent secret dans la Suisse orientale et le Wurtemberg. *1794*
- + Luc-Joseph-Jean-Baptiste comte de Mareschal de VEZET, agent du comte de Provence en Suisse (résidence : Frauenfeld). *1794-1798*
- Jean BASSAL, m. secrète à Bâle (assisté de son secrétaire François-Jean-Baptiste Topino-Lebrun). *11 décembre 1795-milieu de mai 1796*
- Pierre-Claude POTERAT (marquis de Poterat), m. secrètes d'observation à Bâle (« appréhendé au corps à l'hôtel des Trois Rois, le 4 juillet, et dirigé sur Paris en chaise de poste »). *26 janvier-commencement de mars 1796*
Fin d'avril-4 juillet 1796
- Philippe VERNON, m. secrète à Bâle (du département des relations extérieures dont il dépend directement). *Nommé le 20 avril. 1796*
- Pierre - Jacques BONHOMME COMEYRAS; Pierre BARRAL, m. sp. du général Bonaparte auprès de la république du Valais. *1797*
Fin de mai-commencement de juin.
- + N. DESCHAMPS de LA TOUR, agent des prétendants français à Berne. *1797*
- + Antoine-François LE CLERC de NOISY, agent des prétendants français à Berne. *1797*
- + Le chevalier Antoine (?) de CHASSEIN, agent des prétendants français à Berne. *1797*
- Joseph MENGAUD, commissaire du Directoire m. sp. à Berne et à Zurich. *1797*
Octobre.
- Marie-Jean-François-Philibert LE CARLIER, com. civil du gouvernement près l'armée française en Helvétie. Représentant du directoire et, comme tel, plénipotentiaire politique. *26 mars-4 mai 1798*
- Jean-Jacques RAPINAT, commissaire civil du gouvernement près l'armée française en Helvétie (se dessaisit, le 9 novembre 1798, de ses pouvoirs politiques au profit de Henri Perrochel). *1799*
3 mai 1798-juin 1799
- Benoît ROUHIÈRE, commissaire ordonnateur en chef de l'armée française en Helvétie. Adjoint aux commissaires du Directoire dans leurs fonctions civiles et militaires. *1798*
Février-commencement de novembre 1798

- François-Joseph RUDLER, nommé commissaire civil du gouvernement près l'armée d'occupation en Helvétie (m. non exécutée, Rapinat ayant été confirmé dans ses fonctions). *Par arrêté du 26 juin 1798*
- Mathieu FAVIERS, commissaire ordonnateur en chef de l'armée en Helvétie (sans pouvoirs politiques). *Entre en fonctions au commencement de mai 1499*
- Jean RAPP, général de division, aide de camp du premier consul.
I. e. extr. chargé d'imposer la médiation de ce dernier entre le gouvernement et les insurgés. *4-30 octobre 1802*
- II. e. extr. (exécution de l'Acte de médiation). *Mars 1803*
- François BARTHÉLEMY; Pierre-Louis RÖDERER; Joseph FOUCHÉ; Jean-Nicolas DESMEUNIÈRES, m. extr. et temporaire pour négocier « avec les députés du peuple suisse à Paris », en vertu de la médiation du Premier Consul. *Décembre 1802-février 1803*
(Acte de médiation : 19 février 1803).
- PREMIER EMPIRE**
[18 mai 1804-20 avril 1814]
- PREMIÈRE RESTAURATION**
[20 avril 1814-20 mars 1815]
- CENT JOURS**
[20 mars-6 juillet 1815]
- Ambassade ordinaire.**
- Honoré VIAL, général de division, amb. de France (Empire) (m. continuée). *18 mai 1804-8 juin 1808*
(résidence : Berne).
- Nicolas-François ROUYER, chargé d'affaires.
I. 9 avril-10 juin 1805
II. 7-27 août 1805
III. 15-30 janvier 1806
IV. 28 février-9 juin 1806
V. Fin de mars-29 avril 1807
VI. 8 juin-9 décembre 1808
- Auguste, comte de TALLEYRAND, ministre plénipotentiaire et e. extr. de l'Empereur des Français près la Confédération suisse (présente ses lettres de créance, le 14 septembre au cours d'un très bref séjour à Lucerne). *9 décembre 1808-22 décembre 1813*
(arrêté en Argovie par des troupes autrichiennes)
(résidence : Berne).
- Nicolas-François ROUYER, secrétaire de Légation, chargé d'affaires. *17 juillet-28 octobre 1810*
- Nicolas-François ROUYER, agent « sans caractère recon nu » du gouvernement impérial. *Avril juillet. 1815*
- Auguste, comte de TALLEYRAND, e. extr. et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de France et de Navarre près la Confédération suisse. *Dès le 17 juillet 1814*
(résidence effective : Zurich, puis Berne, dès le 30 octobre 1815).
- Charles-Armand de FAHLY, secrétaire de Légation, chargé d'affaires. *31 juillet-25 décembre 1815*
- Joseph ESCHASSÉRIAUX, chargé d'affaires en Valais (résidence : Sion). *31 juillet 1804-12 février 1806*
(À la demande de Monge, son beau-père, Eschassériaux obtient son rappel le 31 janvier 1806 « pour retirer... sa famille d'un pays malsain, où elle est assaillie par les gouêtres et le crétinisme »).
- Claude-Joseph DERVILLE MALÉCHARD.
I. chargé d'affaires en Valais (résidence : Sion). *30 septembre 1806-12 novembre 1810*
(réunion du Valais à la France).

AMBASSADEURS



1. Jacques Cœur, 1447.



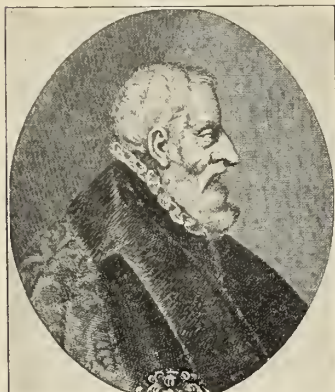
2. Josse de Silinen, 1473-1480.



3. Le cardinal d'Amboise, 1499.



4. Anne de Montmorency, 1521-1522.



5. Pomponne de Bellièvre, 1562-1571.



6. Le marechal de Vieilleville, 1564-1565



7. Théodore de Bèze, 1585.



8. Nicolas Brulart de Sillery, 1587-1595.



9. Albert de Gondi, duc de Retz, 1592-1593.



10. Joseph Duchesne, S^r de la Violette, 1593.



11. Le maréchal de Biron, 1602.

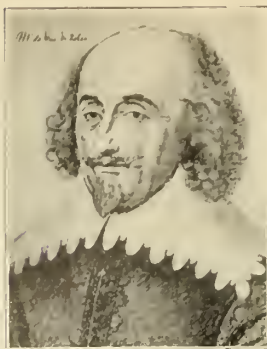


12. Robert Miron, 1617-1627.

AMBASSADEURS



13. Le maréchal de Bassompierre, 1625-1626; 1630.



14. Le duc de Rohan, 1632-1637.



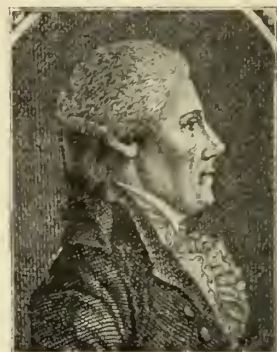
15. Jean de la Barde, 1648-1663.



16. Le marquis de Puyzieux, 1698-1708.



17. Le marquis de Bonnac, 1727-1736.



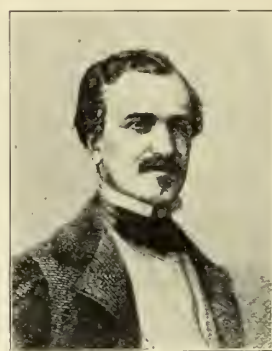
18. François Barthelemy, 1792-1797.



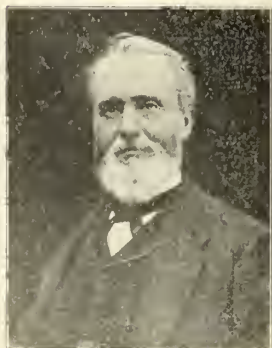
19. Le général Rapp, 1802.



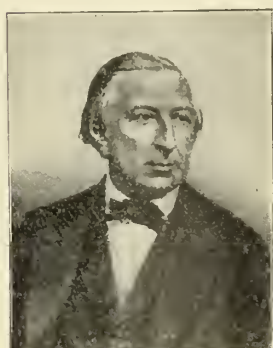
20. Le général Vial, 1804-1808.



21. Le marquis de Moustier, 1824-1825.



22. Paul-Armand Challemeil-Lacour, 1879-1880.



23. Emmanuel Arago, 1880-1894.



24. Jean-Baptiste-Paul Beau, 1911-1918.

II. commissaire de l'Empereur près le gouvernement provisoire valaisan. 19 novembre-9 décembre 1810
 ◊ César BERTHIER, général de division, commissaire général de l'Empereur dans le Valais.
 Dès le 14 novembre 1810

Missions extraordinaires.

François-Horace-Bastien SEBASTIANI, général de brigade; m. part. de l'Empereur en Suisse et aux Grisons, « pour y observer l'état des esprits à l'égard de la France ». 22 juillet-18 août 1805

◊ Nicolas-François ROUYER, m. part. aux Grisons. 1809
 Fin de décembre.

N. LOTHON, inspecteur des douanes de l'Empire à Bourglivre, m. part. en Suisse.

Novembre 1810 juillet 1811

Ferdinand DENOIS, m. part. en Suisse (questions économiques). 1811
 Février.

◊ Ferdinand DENOIS, m. part. en Suisse du ministre des Relations extérieures. 1813
 Mars-avril.

◊ Louis-Charles-Auguste, baron de JASSAUD; Edme-Thérèse-Jean-Baptiste de CHÂTEAU, auditeur, secrétaire de Légation à Stuttgart; Joseph-Victor d'AUVERNON, auditeur, attaché à la Légation de Varsovie. Décembre.

M de confiance en Suisse du ministre des Relations extérieures (sont mis à la disposition de l'amb. au moment où le territoire suisse est envahi par les armées autrichiennes) à Berne et à Zurich).

Antoine-Elisabeth, baron MALLET de TRUMILLY, 1814
 maréchal de camp.

I. m. extr. en Suisse de la part « de S. A. R. MONSIEUR, fils de France, frère du roy et lieutenant général du royaume ». Avril-mai.

II. m. extr. en Suisse en vue d'y négocier des capitulations militaires. Août 1814-février 1815

Le baron Mallet est assisté de son adjoint Joseph de GIMEL-BARTHÉS, ancien officier.

III. m. extr. en Suisse, afin d'y continuer la négociation des capitulations militaires.

14 mars-fin d'avril 1815

◊ Gaëtan, comte de LA ROCHEFOUCAULD; Roger, comte de DAMAS, m. extr. du ministre des Affaires étrangères du roi. Mai-juin.

Joseph de GIMEL-BARTHÉS; Auguste de FORESTIER, agents chargés (pour le roi) de m. sp. Juin-juillet.

◊ ◊ Félix DES PORTES, ancien résident à Genève, ancien préfet du Haut-Rhin, m. de Caulaincourt, duc de Vicence, à Bâle (au nom du gouvernement impérial). Avril-mai.

DEUXIÈME RESTAURATION. LOUIS XVIII

(6 juillet 1815-16 septembre 1824)

Ambassade ou Légation.

Auguste, comte de TALLEYRAND, e. ex. et ministre plénipotentiaire (m. continué).
 6 juillet 1815-4 juin 1823¹

[Talleyrand reçoit, en mars 1823, étant à Berne, l'avis de son rappel prochain, qu'il ne sollicitait pas. Il refuse toute compensation (légations de Stockholm ou de Washington, au choix) et adresse, le 2 juin, au ministre des Affaires Étrangères, Châteaubriand, une lettre ainsi conçue: « Je ne pourrais Vous exprimer, Monsieur le Vicomte, toute ma reconnaissance de l'intérêt que Votre Excellence a daigné me témoigner. Je La prie de croire que, quoique je perde ma place, car j'attends demain mes lettres de récréance, j'en garderai à jamais le souvenir. Dieu veuille que je ne sois jamais dans le cas de le lui prouver. »]

¹ Le siège de l'ambassade est désormais à Berne. Du 15 mai 1844 au 13 avril 1847, il suit par intermittence le Directoire fédéral à Lucerne, puis à Zurich.

Charles-Armand de FAILLY, secrétaire de Légation; chargé d'affaires.

I. 5 septembre-fin de décembre 1818

II. 24 août 1821-3 janvier 1822

III. 4 juin-18 juillet 1823

Édouard, marquis de MOUSTIER.

I. E. extr. et ministre plénipotentiaire.

18 juillet 1823-12 août 1824

II. Ambassadeur.

Dès le 16 septembre 1824

(date de son arrivée à Berne).

Charles-Armand de FAILLY, premier secrétaire de Légation; chargé d'affaires.

14 février-1er juillet 1824

Louis-Charles-Edouard, vicomte de LA PASSE,

premier secrétaire de Légation; chargé d'affaires.

1er juillet-16 septembre 1824

Missions extraordinaires.

Armand-Charles, comte GUILLEMINOT, général de division, commissaire royal pour la rectification de la frontière franco-suisse, nécessité par la cession à la Suisse d'une partie du pays de Gex. 1816

Juin-juillet.

Edouard MUXIER, agent principal de l'administration des salines de France, m. part. et intermittentes à Bâle. 1816-1831

RÈGNE DE CHARLES X

(16 septembre 1824-2 août 1830)

Ambassade.

Edouard, marquis de MOUSTIER, amb. (m. continuée). 2 août 1824 20 septembre 1825

Louis-Charles-Edouard, vicomte de LA PASSE, premier secrétaire de Légation, chargé d'affaires.

16 décembre 1824-10 octobre 1825

François-Joseph-Maximilien, baron, puis (1826) comte de RAYNEVAL, amb.

10 octobre 1825-16 octobre 1829

(retourne à Berne, le 10 décembre 1829, et y a son audience de congé, le 21, continuant sa route vers Vienne).

Marie-Joseph, chevalier d'HORRER, deuxième secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

I. 27 janvier-3 juillet 1828

II. 27 juillet 1828-8 juillet 1829

Etienne-Louis-Jean-Baptiste Camus, vicomte CAMUS DE PONTCARRÉ, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires. 16 octobre 1829-1er mars 1830

Alphonse-Paul-Joseph-Marie-Ernest de Cadoine, marquis de GABRIAC, amb. 1er mars-13 septembre 1830

RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE

(2 août 1830-23 février 1848)

Ambassade.

Edmond de JOGUET, deuxième secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires du roi des Français.

13 septembre 1830 24 avril 1831

Auguste, baron de SAINT-AIGNAN, e. en m. temporaire, puis (mars) « plénipotentiaire de Sa Majesté le roi des Français » (m. militaire).

11 février-24 avril 1831

François-Christophe-Edouard de Kellermann, 1831
 marquis de VALMY, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

24 avril-2 août 1831

Marie-Hippolyte-Gueulluy, comte de RUMIGNY, amb.

2 août 1831-21 novembre 1835

Gabriel-Philibert, baron de BELLEVAL, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

I. 5 janvier-28 février 1834

II. 20 avril-10 novembre 1835

III. 21 novembre 1835-5 janvier 1836

Napoléon Lannes, duc de MONTEBELLO, amb.

5 janvier 1836-1er décembre 1838

Gabriel-Philibert, baron de BELLEVAL, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires. 1836

Fin janvier-2 février 1836

Adolphe Grandjean de MONTKNY, secrétaire-interprète, chancelier; chargé d'affaires. 1836

2 février-15 avril.

Gabriel-Philibert, baron de BELLEVAL, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires. 1837

3 janvier-13 février.

Charles-Albert, comte REINHARD, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

I. *26 avril-30 juin 1838*

II. *1er décembre 1838-20 août 1839*

Ilector, comte MORTIER, amb.

20 août 1839-13 avril 1844

Charles-Albert, comte REINHARD, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

I. *27 février-4 avril 1841*

II. *1er décembre 1841-2 juin 1842*

III. *31 décembre 1842-9 juin 1843*

IV. *3 novembre 1843-15 mai 1844*

Charles-Edouard, comte de PONTOIS, amb.

15 mai 1844-7 décembre 1846

Charles-Albert, comte REINHARD, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires. 1845

I. *21 mars-9 avril 1845*

II. *31 décembre 1845-8 mars 1846*

III. *7-16 décembre 1846*

Charles-Joseph-Edmond, comte de BOIS-LE-COMTE, amb. 1848

16 décembre 1846-fin de février 1848

Charles-Albert, comte REINHARD, chargé d'affaires. 1847

24 janvier-10 mars 1847

Mission extraordinaire.

Charles BESSON, 1er secrétaire de la Légation de France à Washington, e. sp. chargé de notifier au Président de la Diète l'avènement de Louis-Philippe. 1830

5-18 septembre.

DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

(23 février 1848-2 décembre 1852)

DEUXIÈME EMPIRE

(2 décembre 1852-4 septembre 1870)

Ambassade ou Légation.

Charles-Albert, comte REINHARD, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires. 1848

2 mars-6 avril 1848

Auxonne-Théodore THIARD DE BISSY, général de division, amb. de la République française.

6 avril 1848-31 mai 1849

Jean-Raymond-Sigismond-Alfred, comte de SALIGNAC-FÉNELON, premier secrétaire de Légation; chargé d'affaires. 1849

Avril-16 juillet 1849

Charles-Albert, comte REINHARD, e. extr. et ministre plénipotentiaire de la République française.

16 juillet 1849-7 janvier 1852

Jean-Raymond-Sigismond-Alfred, comte de SALIGNAC-FÉNELON, e. extr. et ministre plénipotentiaire

a) de la République française.

7 janvier-13 décembre 1852

b) de Sa Majesté l'Empereur des Français.

13 décembre 1852-9 décembre 1858

Joseph-Arthur, comte de GORINEAU, premier secrétaire de Légation; chargé d'affaires. 1853

22 février-1er juin 1853

Louis-Félix-Etienne, marquis de TURGOT, amb.

9 décembre 1858-13 septembre 1866

Jean-Henri TILLOS, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires. 1860

12 janvier-5 juin.

Jacques-Adolphe Cousseau, comte de MASSIGNAC, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

I. en fait, du *10 octobre*; officiellement du *10 novembre 1860 au 17 mai 1861*

II. *2 au 31 août 1861*

Aloys, comte de RAYNEVAL, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires. 1862

15 juin-23 août.

Antoine-Marie-Edmond de FRÉZALS-BOURFAID, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

I. *Fin décembre 1862-12 janvier 1863*

II. *12-22 août 1863*

III. *Fin décembre 1863-12 janvier 1864*

IV. *27 janvier-25 mai 1864*

Charles-Frédéric, baron de REINACH, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

I. *Avril-21 juin 1865*

II. *21 février-20 juin 1866*

III. *4 septembre-2 décembre 1866*

Gaston-Robert Morin, marquis de BANNEVILLE, amb. 1868

2 décembre 1866-16 septembre 1868

Charles-Frédéric, baron de REINACH, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

31 décembre 1866-18 avril 1867

Paul-Alfred, vicomte de BRESSON, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires. 1867

Septembre 1867

Charles-Joseph Crétien de ILLÉL, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

31 décembre 1867-4 mars 1868

Pierre-Olivier, vicomte MOLITOR, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

16 septembre-7 octobre 1868

Joseph-Aimé-Louis, marquis de CAZAUX, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

7 octobre-8 novembre 1868

René, comte de COMMINGES-GUITAUD, e. extr. et ministre plénipotentiaire.

8 novembre 1868-8 septembre 1870

Joseph-Aimé-Louis, marquis de CAZAUX, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

6 mars-2 juin 1869

Charles-Frédéric, baron de REINACH, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

I. *31 octobre-16 novembre 1869*

II. *22 avril-25 juin 1870*

TROISIÈME RÉPUBLIQUE

(4 septembre 1870)

Légation ou ambassade.

Le *8 septembre*, l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, comte de COMMINGES-GUITAUD, annonce au Conseil fédéral qu'il a envoyé sa démission au Gouvernement de la Défense nationale.

Charles-Frédéric, baron de REINACH, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

7 septembre-2 décembre 1870

Pierre-François-Frédéric d'Aymard d'Alby, marquis de CHÂTEAURENARD, e. extr. et ministre plénipotentiaire, chargé « de prendre à titre provisoire la gérance de la Légation de France en Suisse ».

3 décembre 1870-11 octobre 1871

Charles-Frédéric, baron de REINACH, chargé d'affaires.

11 octobre-7 novembre 1871

Pierre LANFREY, e. extr. et ministre plénipotentiaire.

7 novembre 1871-23 novembre 1873

Charles-Frédéric, baron de REINACH, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

3-25 décembre 1871

Auguste-Paul de Cordier de Bigars, comte de LA LONDE, deuxième secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

I. *11 novembre-10 décembre 1872*

II. *fin mai-19 juin-1873*

III. *6 décembre 1873-8 janvier 1874*

Jean-Baptiste-Alexandre Damaze, comte de CHAIBORDY, amb. 1874

8 janvier-12 septembre 1874

Durant les nombreuses absences du comte de Chaudordy l'intérim est géré par :

Antoine-Paul-René LEFEBVRE DE LABOULAYE, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

13 septembre-8 novembre 1874

Bernard, comte d'HARCOURT, amb. (présente ses lettres de créance le 6 octobre, mais ne prend en main le service de l'ambassade que le 8 novembre).

8 novembre 1874-29 janvier 1879

Antoine-Paul-René LEFEBVRE DE LABOULAYE, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

1. Commencement avril-28 avril 1875

11. 24 août-2 septembre 1875

Florian-Henri-Marie-Raymond, comte de KERGORLAY, deuxième secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires. 16 décembre-2 janvier et 4 à 18 janvier 1876

Aléon-Edouard, comte AMELOT DE CHAILLOU, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

18 janvier-5 février 1876

puis encore à quatre reprises au cours de cette année.

Jules-Paul, comte de CANCLAUX, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires, à trois reprises. En 1877 et 1878

Paul-Armand CHALLEMEL-LACOUR, amb.

12 février 1879-mars 1880

(remise des lettres de rappel, le 10 juin 1880)

Jules-Paul, comte de CANCLAUX, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.

Fin février-15 mars 1879

Paul-Dominique CHEVREY-RAMEAU, premier secrétaire; chargé d'affaires. Juin-août 1879

Gaston BELLE, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires. 12-26 novembre 1879

Gère à partir du 11 décembre les intérimis jusqu'à l'arrivée à Berne de :

Emmanuel ARAGO, amb. 9 juillet 1880-18 mai 1894

Intérimis successivement gérés par :

Gaston BELLE, premier secrétaire d'ambassade.

1881-1883

Auguste GÉRARD, premier secrétaire, puis conseiller d'ambassade.

1884-1885

Hippolyte MARCHAND, premier secrétaire d'ambassade.

1886-1889

René-Marie-Christian, comte de KERGORLAY, premier secrétaire d'ambassade.

1889-1890, 1892

Maurice-Robert LESCLYER DE SAVIGNIES, rédacteur à la direction politique, deuxième secrétaire d'ambassade.

1890-1891

Paul DESPREZ, conseiller d'ambassade.

1892-1894

Camille BARRÈRE, amb. 14 juin 1894-31 janvier 1898

Intérimis gérés par :

Camille BLONDEL, premier secrétaire d'ambassade.

1895-1897

Charles-Jean-Tristan, comte de MONTHOLON, amb.

15 février 1898-1er septembre 1899

(date de son décès à Berne).

Paul LEFAIVRE, premier secrétaire d'ambassade chargé d'affaires.

3 septembre 1899-10 mars 1900

Paul-Louis-Georges BIHOUD, amb.

14 mars 1900-8 janvier 1903

Intérimis gérés par :

Paul LEFAIVRE, premier secrétaire d'ambassade;

1900-1901

Napoléon-Eugène-Emile THIÉBAUT, premier secrétaire d'ambassade.

1902-1903

Gaston RAINBRE, amb. 12 janvier 1903-26 mai 1906

Intérimis gérés par :

Napoléon-Eugène-Emile THIÉBAUT, premier secrétaire, puis conseiller d'ambassade.

1903-1906

Paul REVOIL, amb. 7 juin 1906-12 mars 1907

Intérimis gérés par :

Jean-René, comte de CHÉRISSEY, deuxième secrétaire d'ambassade.

1906

Charles-Marie-Stephen Le Pelletier, comte d'ACUNAY, amb. 22 mars 1907-24 juin 1911

Intérimis gérés par :

Paul-Emile-Joseph-Stanislas BONNARDET, premier secrétaire d'ambassade.

1907-1908

Paul-Auguste-Armand CHEVANDIER DE VALDRÔME,

premier secrétaire d'ambassade. 1909-1911

Jean-Baptiste-Paul BEAU, amb.

11 juillet 1911-23 février 1918

Intérimis gérés par :

Paul-Auguste-Armand CHEVANDIER DE VALDRÔME, premier secrétaire d'ambassade. 1911-1913

André GILBERT, conseiller d'ambassade. 1914-1918

Louis-Georges-Raoul CLINCHANT, premier secrétaire d'ambassade. 1918

Paul-Eugène DITASTA, amb. 16 mars 1918

(nommé, le 12 janvier 1919, secrétaire général de la Conférence de la Paix).

Louis-Georges-Raoul CLINCHANT, conseiller d'ambassade chargé d'affaires.

[En mars 1920, M. Henri Allizé est nommé ambassadeur à Berne.] [E. ROTT.]

AMBASSADEURS SUISSES A L'ÉTRANGER.

Aucun des agents diplomatiques qui représentent aujourd'hui la Suisse à l'étranger n'a rang d'ambassadeur. De même que notre armée démocratique ignore, du moins en temps de paix, le titre de général, ainsi notre diplomatie ne possède pas d'ambassadeurs, c'est-à-dire d'envoyés de la première classe, au sens d'une hiérarchie déjà quelque peu surannée qui remonte au Congrès de Vienne. D'après les notions admises à cette époque, notions qu'un avenir assez proche pourrait bien bouleverser, l'ambassadeur représente la personne même de son souverain, tandis que les envoyés des autres classes représentent seulement l'État dont ils tiennent leur mandat. Il n'en faut pas conclure que seuls les pays monarchiques puissent conférer à leurs agents le rang d'ambassadeur. La France et les États-Unis d'Amérique, pays républicains, ont des ambassades. La Suisse pourrait en avoir elle aussi, puisqu'une tradition déjà ancienne lui reconnaît les « honneurs royaux », privilège qui, dans l'esprit de ses inventeurs, donne aux républiques souveraines le droit d'avoir à l'étranger des envoyés de la première classe.

Si aucun citoyen suisse n'est, à l'heure actuelle, investi du titre et des fonctions d'ambassadeur, il n'en a pas toujours été de même dans le passé, au temps où la représentation diplomatique de la Suisse n'avait pas un caractère permanent et où le terme n'était pas pris dans le sens limité qu'il revêtit plus tard.

Au point de vue du droit international, on ne saurait guère parler pour la Suisse de l'exercice du *ius legationis* avant le traité de Westphalie qui fut la première sanction officielle de son indépendance. En fait, bien avant 1648, la Diète, au nom du Corps helvétique, les cantons pour leur compte personnel, recevaient et envoyaient des missions diplomatiques. Mais, tandis que, dès le milieu du XV^e siècle, la cour de France, par exemple, était représentée d'une manière quasi permanente auprès des cantons suisses et de leurs alliés, ceux-ci ne déléguaient aux princes étrangers que des députations temporaires, chargées de négocier certaines affaires déterminées conformément aux instructions de leurs mandants.

Il arrivait parfois que des missions diplomatiques décrétées par la Diète ne représentassent pas tous les cantons, lesquels d'ailleurs exerçaient aussi, isolément ou par groupes, le droit d'ambassade.

Jusqu'en 1798, l'alliance des XIII cantons dans son ensemble ne réussit pas à se donner une représentation extérieure permanente, bien qu'elle constituât depuis assez longtemps, aux yeux de l'Europe, un État doué d'une certaine personnalité juridique.

Les ambassades extraordinaires, investies d'un mandat déterminé, étaient le seul instrument dont usait, sous l'Ancien Régime, la diplomatie de nos ancêtres, lorsqu'il s'agissait de défendre à l'étranger les intérêts communs de leur alliance. « Les cantons suisses, écrivait Wicquefort en 1680, n'ont point d'ambassadeurs, ni de ministres résidents ou ordinaires, à Rome, en France, en Espagne, ni ailleurs... Les avantages qu'ils remportèrent des trois batailles qu'ils donnèrent à Charles, dernier duc de Bourgogne, et les expéditions qu'ils firent en Italie pour et contre la France, sous les

règles de Charles VIII, de Louis XII et de François I^{er}, leur acquirent une si haute réputation de valeur, que les princes voisins crurent devoir rechercher leur alliance. Ils se sont maintenus en cette possession depuis ce temps-là et reçoivent des ambassadeurs chez eux sans en envoyer ailleurs sinon pour des occasions fort extraordinaires.»

La première mission diplomatique permanente instituée par la Suisse fut une légation à Paris, où le Directoire Helvétique nomma, le 27 avril 1798, un ministre plénipotentiaire près le Directoire de la République Française, en la personne du Soleurois Zeltner.

Dès lors, le titre d'ambassadeur ne fut plus porté — et pendant un temps fort court — que par un seul représentant officiel de la Confédération accrédité en 1801 à Vienne, en qualité d'ambassadeur, Bernard-Gottlieb-Isaac de Diesbach. Cet homme semble avoir été quelque peu ébloui par l'éclat de sa position : il coûta fort cher à la Suisse, si l'on en croit les documents de l'époque. Aussi ne tarda-t-on pas à le réduire au rang de ministre, pour le rappeler définitivement le 26 mai 1802. — Voir aussi REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE. [R. DE WECK.]

AMBAUEN, am BAUEN, am BAWEN, am BAUWEN. Ancienne famille de paysans d'Unterwald, bourgeoise de Beckenried et d'Emmetten. Une branche qui acquit en 1604 la bourgeoisie de Stans est éteinte. Le lieu d'origine est Emmetten. *Armoiries* : d'azur à une croix cramponnée d'argent. Variante : d'argent à un trépiéd de sable. — 1. JAKOB AM BAWEN, de Beckenried, se distingua à la bataille de Novare (1513). De 1522 à 1523 puis de nouveau de 1534 à 1535, il est bailli de Bollenz (Blenio), en 1529, juge, ensuite membre du conseil ; il vivait encore en 1564. — 2. JAKOB AM BAWEN, fils du n° 1, membre du conseil et souvent député à la Diète (1582-1608). — 3. ANDREAS, * 1796, vicaire, puis curé de Beckenried de 1830 à 1872. — Voir collections du chapelain A. Odermatt au musée de Stans. — AS I. [R. DERRER.]

AMBEILER ou **ANBEILER.** Voir OHRGELD.

AM BERG. Grande corporation du canton de Lucerne ayant sa propre juridiction, sur la montagne entre Adewil et Hochdorf. Voir BERGHOF.

AMBERG, nom de famille répandu dans les cantons de Lucerne, de Schwyz et de Zurich.

A. Canton de Lucerne. Famille de Alberswil, Buchs, Buron, Lucerne, etc. En 1289, KONRAD, dit *a-dem Berge*, avait quelques possessions à Adewil ; JOHANN fut reçu bourgeois de Lucerne en 1361. — 1. BERNARD, de Buron, 1803-1880 ; curé de Rickenbach en 1833, doyen de la paroisse (*Regunkel*) de Sursee, chanoine à Munster en 1874. — 2. JOHANN, de Buron, 1830-1887, avocat à Buron et Lucerne, rédacteur du *Wahrheitsfreund*, juge d'instruction, rédacteur de la *Lucerner Zeitung*, greffier de tribunal à Sursee 1867, grand conseiller, conseiller national 1873, sous-préfet 1875. — 3. ANTON. — 4. BERNHART et — 5. JOSEPH-ROBERT, tous trois peintres et — 6. JOHANN, sculpteur, vers 1850. — Voir SKL. — 7. BERNHARD peintre et sculpteur. — 8. JOHANN, * 30 mars 1843, † 30 mars 1915, professeur à Zoug, Hitzkirch, recteur puis en 1899 conseiller municipal à Lucerne. — Voir *Monatsrosen* 1909. — *Gfr.* 43, 70. — SKL. — *Jahresbericht der Höheren Lehranstalt*, Luzern 1914. [P.-X. W.]

B. Canton de Schwyz. Famille éteinte de Schwyz. *Armoiries* : coupé de gueules à un lion léopardé d'or et d'argent à trois monts de sinople. — 1. **Joseph**, landammann. † 24 aût 1545 à Iberg. Il fut d'abord partisan de la Réforme, et était connu sous le nom de *Montanus*. Mais lorsqu'on s'attaqua aux dogmes, il prit énergiquement le parti de l'ancienne foi. Dès 1522 il représenta le canton de Schwyz à la Diète et en 1524 il fut élu bailli de Thurgovie. C'est sous son administration qu'eut lieu l'incendie de la chartreuse d'Itingen et la guerre des paysans allemands. Comme député à la Diète, Amberg fut du nombre de ceux qui condamnèrent à mort les Wirth c'est-à-dire le bailli de Stammheim et ses fils. Il fut bailli à Einsiedeln en 1526 et à Bellinzone. 1532-1533. En 1532, il reçut au nom de Louis II Blarer d'Einsiedeln, l'investiture de



Charles Quint, avec les droits régaliens, et prêta serment comme fondé de pouvoirs de l'abbé. En 1537 il se rendit à la cour pontificale et, à cette occasion, le pape Paul III lui conféra le titre de chevalier romain. Amberg fut landammann de Schwyz en 1534, 1536, 1540 et 1543. Il était à la tête du parti impérial à Schwyz et avait pour rival Dietrich Inderhalden, le chef des partisans de la France. En 1544, Amberg, avancé en âge, se démit de ses fonctions publiques. On a fait de Joseph Amberg le héros d'une légende qui a été admise par plusieurs historiens. Selon cette légende, un fils d'Amberg ayant commis un inceste avec sa sœur aurait été puni de mort par son propre père en qualité de landammann ; en réalité cette histoire est sans fondement. Amberg n'était pas marié et n'avait point d'enfants ni légitimes ni illégitimes. Il fit son testament le 6 février 1545 ; son héritier naturel était son frère Adrien. — Voir Th. v. Liebenau. *Landammann Josef Amberg von Schwyz* dans ASG 1857, p. 10, 56, 208. — Meyer v. Knouau : *Hist.-geograph. statist. Gemälde der Schweiz, Kt. Schwyz.* [STYGER.]

C. Canton de Zurich. Ancienne famille des districts zuricois de Bulach et de Dielsdorf ; elle tire probablement son nom du Zurichberg. — 1. KONRAD AM BERG obtint en 1380 la ferme du couvent de Saint-Blaise à Windlach. — 2. HANS, de Glattfelden, prit part à la campagne de Lombardie en 1512 et en 1515 à celle de Milan. — 3. ANDREAS, de Glattfelden, devint bourgeois de Zurich en 1553. — 4. STEPHAN, sous-bailli à Glattfelden en 1613. Vers 1850, puis de 1885 à 1890, des Amberg émigrèrent en Amérique ; d'autres se fixèrent à Olten et à Bâle-Ville. — 5. HEINRICH 1876-1916, de Glattfelden, bourgeois de Zurich 1885, promoteur de la sténographie en Suisse, président de la Société de Sténographie de Zurich et membre du comité de l'Union sténographique suisse. — ZWChr 1916 p. 351, avec portrait. [J. F.]

AMBERGER, bourgeois de Längendorf (Soleure) en 1851, Bâle 1862 et Zurich 1891. *Armoiries* : d'azur à un mur surmonté d'une tour crénelée d'argent à senestre contre laquelle s'appuie un cerf du même accompagnés de quatre étoiles d'or, le tout sur une terrasse de sinople. — 1. FRIEDRICH-HEBMANN (1823-1903), * à Solingen, où il devint libraire ; à la suite de troubles révolutionnaires il se réfugia en Suisse en 1849 ; libraire à Bâle et fondateur de la *Schweizer Grenzpost* qui cessa de paraître vers 1880 ; de



1884-1888, directeur du *Frankfurter Journal*, à Francfort s/Main ; 1889-1896, directeur commercial de l'imprimerie David Bürkli à Zurich. — 2. FRIEDRICH-HEBMANN-THEODOR (1855-1916), fils du n° 1, sous-directeur du Bankverein à Zurich en 1890, et dès 1902 président de la bourse des valeurs de Zurich (NZZ 1916, n° 1442. — ZWChr. 1903, p. 59, avec portrait ; 1916, p. 310, avec portrait). — 3. FRIEDRICH-GUSTAV, * à Bâle le 24 avril 1869, frère du n° 2, jusqu'en 1919 propriétaire de l'imprimerie et de la maison d'édition Fritz Amberger, successeur de David Bürkli, depuis 1904 membre du Conseil général de Zurich. Il a publié : *Buchdruckerei Fritz Amberger, Zürich, normals David Bürkli Eine historische und technische Skizze. — Genealogie der Familie Amberger.* — [F. H.] — 5. OLGA, femme de lettres, * 8 août 1882 à Zurich, fille du n° 2 ; fit des études d'art à Zurich, puis à Genève, mais elle se vena ensuite aux lettres et publia : *All-Zürcher Bilderbuch*, Zurich 1911 ; *Bilder aus Alt-Zürich*, Zurich 1912 (illustré par Bollmann) ; *In der Glücksschaukel*, nouvelles (dans *Schweizer Erzähler*, t. V ; *Narrenstücke*, nouvelles. Elle collabora à la collection : *Aus Zürichs Vergangenheit*, t. I-III, 1911-1913. — Voir *Schweizerisches Schriftsteller-Lexikon* 1918, p. 24. — ZWChr 1910, p. 511, avec portrait. [A. SCHERR.]

AMBIEL. Voir AMBÜLL.

AMBILLY. L'ancienne commune sarde d'Ambilly était divisée en deux parties par le Foron. Cette rivière devint en 1816 cours d'eau frontière et toute la partie d'Ambilly qui se trouvait sur la rive droite devint genevoise. Ce territoire fut réuni à la commune de Chêne-Thonex. Ambilly est connu par la découverte de tombes antiques. Son nom est déjà mentionné, en 859 : Lothaire,

roi de Lorraine, restitua à Isaac, évêque de Langres et à l'église de celui-ci, la villa d'Ambilly qui lui avait été injustement enlevée. L'évêque de Langres donna Ambilly à titre précaire à Humbert aux Blanches-Mains comte de Maurienne (1022). A la fin du XIII^e siècle, c'est l'évêque de Genève qui possède Ambilly. L'abbaye cistercienne de Belleverve et les Templiers y tenaient des terres en fief, ainsi qu'à Annemasse. Voir Arch. d'Etat Genève: *Fief de Belleverve*, grosse I. — *Regeste genevois* nos 92, 165, 1333, 1641. — Galiffe: *Genève*. — MDG, *Mémorial I*, p. 126. — Cramer: *Correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont et de François d'Ivernois*. [L. BLONDEL.]

AMBLÆTTEN, AM BLATTEN. Voir BLÆTTLER.

AMBLER. Voir EMBLER.

AMBOISE, d'. Cette famille française a donné deux ambassadeurs extraordinaires en Suisse. en 1478 LOUIS, évêque d'Albi, qui fut l'année suivante lieutenant du roi en Bourgogne; en 1491 GEORGES, évêque de Narbonne, plus tard cardinal, premier ministre de Louis XII et légat du Saint-Siège. — Voir Rott: *Inv. sommaire* I. 33, 50, 68. 83. — Art. AMBASSADEURS du *DHBS*. [M. R.]

AMBRESANE. Monnaie d'argent portant l'effigie assise de saint Ambroise, évêque de Milan (ambresane = Ambrosienne) elle avait cours en Suisse aux XIV^e et XV^e siècles. On appelait généralement de ce nom les *grossi* ou plapparts de Milan et même de plus grandes et plus petites monnaies, ainsi que des frappes en or. — *Zürcher Stadtbücher*, p. 135, année 1343. — Gnechi, Ercole e Fr.: *Le monete di Milano*. — Ed. Martinori: *La moneta*. [H.]

AMBREVILLA, THOMAS d', chanoine de Liège, chapelain du pape, accompagna comme auditeur le cardinal Philippe d'Alençon, légat du pape, en Suisse. Il s'arrêta notamment le 11 octobre 1387 au couvent des franciscains à Zurich, d'où il procéda à l'érection de la paroisse de Sisikon, canton d'Uri. — Voir *Gfr.* IX, 46-22, 42, 30, 47, 134. [P.-X. W.]

AMBRI SOPRA et SOTTO (C. Tessin, D. Léventine, Com. Quinto. V. DGS). Aussi *Umbrio, Umbry, Ombri*. Deux hameaux de la paroisse de Quinto, mentionnés pour la première fois en 1227. Sous le gouvernement des chanoines du Dôme de Milan, Ambri forma sans doute, avec Bedretto, Airola, Quinto et Prato, un arrondissement fiscal, la *rodaria de intus montem*. Avec Prato, Quinto et Airola il payait la dime à l'église prévôtale de Biasca. Le 28 octobre 1682 eut lieu la fondation d'une chapellenie scolaire; aujourd'hui Ambri a une école secondaire mixte. La population était en 1227 de 15 ménages; en 1900 elle était pour Ambri-Sopra de 46 ménages et 256 habitants, pour Ambri-Sotto de 22 ménages et 93 habitants. — Meyer: *Blenio u. Leventina*. — *BStor.* 1888. — *Popolo e Libertà* du 14 février 1911. [C. T.]

AMBRIACUM. Voir EMBRACH.

AMBROGIO DE FIGINO. Voir DE FIGINO GIOVANNI AMBROGIO.

AMBROGIO, LUCA, DE COLDRERIO. A fait, en collaboration avec d'autres artistes, des constructions au palais du Vatican sous le pontificat d'Innocent IX en 1591. — *BStor.* 1885. [C. T.]

AMBROGIO, DA MURALTO. Peintre, en 1487 il travaillait dans l'église de Saint-Laurent de Lugano, aujourd'hui église cathédrale, qui lui doit deux fresques, encore assez grossières, représentant l'Annonciation de Marie et Saint-Roch et Saint-Sébastien. — *SKL.* — *ALBK.* — Rahn: *I Monumenti artistici del Medio Evo nel Cantone Ticino*. [C. T.]

AMROISE I. Abbé de Saint-Maurice (Valais); était déjà abbé de l'île Barbe près Lyon lorsque, à la demande de saint Hymnmodus, il fut appelé à Saint-Maurice pour collaborer à l'érection du couvent fondé par le roi Sigismond. A la mort de Hymnmodus survenue le 3 janvier 516, il devint 2^e abbé du couvent, et mena à bien l'œuvre d'agrandissement et d'embellissement de l'église, ainsi que du *psalmisomum adsiduum*, commencée par son prédécesseur. L'année de sa mort est inconnue. — Besson: *Monasterium Agaun.* — AMROISE II, abbé de Saint-Maurice, vers 574. — *Gallicia Christ.* XII. [D. I.]

AMBRONICUS PAGUS. Suivant Jules-César,

l'Helvétie avait été divisée en quatre cantons (*pagi*) dont il ne nomme cependant que deux, ceux des Tigurins et des Verbighènes. Plusieurs auteurs, Cluver le premier, en cherchant à lever le voile qui recouvre encore les deux autres cantons, ont imaginé d'en nommer un *Pagus Ambromicus* du nom d'une peuplade, les Ambrones, détruits dans la guerre des Cimbres et dont les restes se seraient établis en Helvétie. Ils placent ce pagus dans la région de l'Argovie, mais rien ne confirme cette hypothèse et les renseignements sur l'origine et les destinées voire même sur l'établissement des Ambrones en Helvétie, sont si vagues et contradictoires qu'on ne peut faire aucun fond sur l'existence supposée d'un *Pagus Ambromicus*. — Voir: *LL I.* — W. Gisi: *Quellenbuch für Schweizergeschichte*, p. 37. [J. G.]

AMBROSIEN (RITE). Le rite ambrosien, du nom de saint Ambroise, archevêque de Milan (374-397), est une ancienne liturgie, encore en usage dans la presque totalité de l'archevêché de Milan, dans quelques paroisses des diocèses de Novare et de Bergame, et jusqu'en 1884 dans les régions du Tessin qui dépendirent de Milan. Ces régions sont: la Léventine, le Val Blenio, la Riviera (qui embrasse, outre le district du même nom, les paroisses de Moleno, Preonzo et Gnosca), Brissago et la *pieve* de Capriasca, en tout 55 paroisses. Le rite milanais diffère du rite romain par quelques détails dans l'office et le cérémonial. C'est ainsi que, dans le rite ambrosien, le baptême par immersion est encore en usage; l'Avent compte six dimanches au lieu de quatre que compte le rite romain; l'année liturgique commence à la Saint-Martin au lieu du 4^e dimanche avant Noël (entre le 27 nov. et le 3 déc.); le carême commence à quadragesime et non au mercredi des cendres; aux messes pontificales de l'archevêque dans le Dôme de Milan, les vieillards de l'*écôle de Saint-Ambroise*, quatre de chaque sexe, font l'offrande du pain et du vin. Ce rite a des affinités avec l'ancien rite gallican. L'église milanaise possède aussi un chant liturgique particulier, les mélodies diffèrent sensiblement de celles de l'église romaine. Il y a une vingtaine d'années, elles furent soumises à une refonte d'après les vieux codes liturgiques. — Voir Hergenröther-Kirsch-Rosa: *Storia universale della Chiesa*. — Kraus-Godet-Verschaffel: *Histoire de l'église*. — Duchesne: *Origines du culte chrétien*. — Plaine: *De vera aetate liturgiarum ambrosianae, gallicae et goticae*. — Magistretti: *Cenni sul rito ambrosiano*. — Magani: *Antica liturgia Romana*. — Meyer: *Blenio und Leventina*. — Cabrol: *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*. [C. TRIZZINI.]

AMBROSIENNES (VALLÉES). Sous cette dénomination on comprend au point de vue géographique la Léventine, le val Blenio et la Riviera. Cette dernière comprenait le district actuel du même nom et les communes de Moleno, Preonzo et Gnosca du D. de Bellinzone. Jusqu'au XV^e siècle le terme Riviera est inconnu et tout le territoire du Nufenen jusqu'à la Moesa et à Gorduno est compris dans les documents sous la dénomination de Léventine. Au Gothard la Léventine s'étendait, jusqu'en 1331, au delà des limites actuelles et embrassait le vaste alpage d'Antella, comprenant aujourd'hui les alpes de Gamsboden, Blumenhütten, Eisenmann, Wyttenwassern et Caggiola.

Au point de vue religieux les vallées dépendirent de l'archevêché de Milan jusqu'à la constitution du Tessin en diocèse autonome (1 sept. 1888). On ignore les origines de cette dépendance. Les noms des églises les plus anciennes que les documents nous fassent connaître (Saint-Pierre de Biasca, Saint-Martin d'Olivone et Saint-Sirus de Faido-Mairengo) n'ont aucun rapport avec les saints de l'Eglise milanaise; d'autre part il ne semble pas que les vallées aient appartenu au diocèse de Côme; auraient-elles appartenu dans les premiers siècles au diocèse de Novare, qui, suivant Hidber, aurait étendu autrefois sa juridiction sur tout le Tessin actuel? En tout cas, il faut dire que, bien que les documents qui parlent d'une façon explicite ne remontent qu'à la dernière moitié du XII^e siècle, la dépendance spirituelle de Milan est très ancienne, car la Bibliothèque ambrosienne de Milan possède un missel dit de Biasca qui date du X^e siècle et un autre dit de Lodrino du XI^e siècle. Dès la fin du XI^e siècle, la juridiction spirituelle sur les trois vallées était

dans les mains du chapitre des chanoines (*ordinarii*), qui y avaient un *jus quasi episcopale*. Ces *ordinarii* administraient les vallées soit directement, soit par des envoyés extraordinaires, soit surtout par leurs vicaires généraux. Au début, chaque vallée en possédait un, plus tard il n'y en eut plus qu'un pour les trois vallées, qui résida ordinairement à Biasca, parfois aussi au séminaire de Pollegio. Ces vicaires généraux avaient, entre autres, le droit de collation des bénéfices, d'excommunication et d'interdit. Lorsque le chapitre céda à Uri ses droits temporels sur la Léventine (1403-1411) et lorsqu'il perdit les

Olivone. Il paraît certain qu'au XIII^e siècle il existait deux *pievi*, celles de Biasca et d'Olivone. On ignore depuis quand les vallées ne forment qu'une seule *pieve*, celle de Biasca : il en était déjà ainsi au XVI^e siècle. Le nombre des paroisses était de 28 au XIII^e siècle et augmenta dans la suite jusqu'à cinquante-quatre.

Les trois vallées ont une histoire *politique* distincte de celle du reste du Tessin. Jusqu'à la domination définitive des Visconti leurs destinées sont communes, dès lors elles se séparent presque complètement : on en parlera dans l'article

concernant chaque vallée en particulier. Pour leurs affaires intérieures les vallées jouirent d'une véritable autonomie, plus ou moins grande suivant les époques et les seigneurs, depuis la plus haute antiquité jusqu'à la fin de la domination suisse. Elles avaient des *landsgemeinde*, des conseils généraux et, dans le val Blenio, et à Biasca, la *credencia* (voir ce nom), institutions aux larges compétences, dont la principale était d'assister le podestat dans l'administration de la justice ; les *vicinanze* et les *degagne* (voir ces noms) avec leurs assemblées, leurs consuls, leurs jurés, leurs administrateurs, leur autonomie, leurs statuts particuliers qu'elles pouvaient se donner librement, leurs impôts, leur monopole des transports, leur droit de nomination aux bénéfices ecclésiastiques, etc.

Il y eut des seigneurs fonciers : le chapitre des chanoines de Milan, dont la seigneurie remonte peut-être au haut Moyen Age et fut considérablement accrue par les donations d'Atto de Verceil et de l'archevêque Arnulf (voir ces noms) et par des achats (jusqu'en 1120) ; l'abbaye de San Pietro in Cielo d'oro de Pavie, dont la seigneurie remonte probablement à l'époque lombarde et dura jusque vers 1200 ; l'abbaye de Disentis ; les nobles Orelli de Locarno ; les nobles de Giornico, de Lodrino et de Torre. Les seigneurs fonciers jouissaient aussi, dans leurs possessions, de certains droits de juridiction. Ces seigneuries disparurent, par violence et par rachat, dans la lutte qu'elles eurent à soutenir, surtout aux XI^e et XII^e siècles contre les populations des vallées qui voyaient dans les seigneurs un danger pour leurs franchises.

La souveraineté sur tout le territoire des trois vallées était dans les mains des chanoines de Milan. C'était un véritable comté ; les seigneurs étaient appelés comtes ; ils avaient la haute et la basse justice, connaissant ainsi de toutes les causes civiles et criminelles. On ne connaît pas l'origine de cette souveraineté du chapitre. Au XII^e siècle on la faisait remonter à la donation d'Atto de Verceil ; mais cette donation

est, tout au plus, le point de départ. Jusqu'au XII^e siècle (1120), la souveraineté était dans les mains du grand et du petit chapitre, des *decumani* et des *ordinarii* ou chanoines ; dans la seconde moitié du XII^e siècle, les droits des *decumani* disparaissent et jusqu'aux premières années du XIII^e siècle, un seul chanoine est investi de la seigneurie et porte le nom de comte de Blenio et de la Léventine. Parmi ces comtes on trouve Obert Crivelli, qui devint en 1185 archevêque de Milan puis pape sous le nom d'Urban III. Dès le milieu du XIII^e siècle, on a quatre comtes au lieu d'un seul qui généralement gouvernent ensemble les vallées, sauf pour certaines affaires qui sont réglées à tour de rôle.

Les comtes gouvernaient les vallées par l'intermédiaire des *avogadri* ou avoués (un par vallée) qui, à la différence



Les vallées ambrosiennes. (Le « grisé » représente les vallées en question et les deux enclaves de Brissago et de Ponte-Capriasca).

autres vallées (1500-1516), il se réserva la juridiction spirituelle, n'accordant aux nouveaux seigneurs que le droit de présentation aux bénéfices, ce qui fut considéré comme une spoliation par les *vicinanze*, auxquelles il ne resta plus que le droit d'élection. Pour la confirmation de chaque élection les chanoines percevaient un florin du Rhin. En 1487 déjà les *ordinarii* se plaignaient du canton d'Uri, qui demandait la confirmation à l'archevêque et non plus à eux. On pourvoyait, dès 1622, à la formation du jeune clergé, par le petit séminaire de Pollegio et par les grands séminaires milanais et le Séminaire helvétique (*Collegium Helveticum*). Quant aux divisions ecclésiastiques du territoire, il n'est pas impossible qu'au XII^e siècle les trois vallées aient formé autant de *pievi* ayant pour chef lieu Biasca, Faido et

du bailli allemand, n'étaient pas juges, mais seulement les défenseurs des droits du chapitre; des *podestà* ou podestats (d'abord probablement un seul pour toutes les vallées, vers 1230 et dans la suite un pour chaque vallée), aussi appelés recteurs ou vicaires, véritables gouverneurs au nom des comtes, qui rendaient la justice, surtout la criminelle, en communauté avec les représentants des vallées et les juges nommés par les comtes. Leurs compétences étaient cependant limitées par les franchises des vallées. En présence de tout le peuple, les comtes tenaient en outre dans chaque vallée leurs cours de justice ou *placita donnegaria* (*dominicalia*) pour les affaires civiles seulement: deux fois par an (en mai et novembre) pour la Léventine, sous un vieux mêléze à Bodio; une fois par an (en novembre) à Sala près de Semione pour Blenio, et à Biasca. Les plaids duraient trois jours; une cour de justice supplémentaire était tenue immédiatement après, à Giornico pour la Léventine et à Malvaglia pour Blenio, dans le cas où les plaids n'avaient pas liquidé toutes les affaires. C'est à l'occasion des plaids d'automne que les comtes percevaient les impôts: celui de la *fictaritia* (500 livres de nouvelle monnaie pour la Léventine et 200 pour Blenio), le *fictum* ou redevance que les podestats avaient à payer (500 livres celui de la Léventine, 200 celui de Blenio, celui de Biasca ne payait probablement aucun *fictum*), l'impôt des *rodarie* (6 en Léventine et 6 en Blenio) ou de la *castaldia* (intendance) de Claro: en tout un revenu d'environ 2000 livres par an.

Dans leurs visées sur l'Italie, les empereurs d'Allemagne convoitèrent les Vallées Ambrosiennes qui étaient d'une importance exceptionnelle à cause des passages alpestres. Déjà Conrad III avait investi des trois vallées le comte Werner de Lenzbourg; mais ce n'est qu'à la destruction de Milan par Frédéric Ier (1162) que la puissante famille de Lenzbourg put s'imposer dans les vallées et y plaça comme baillis Bernard de Giornico pour la Léventine et Alchérius de Torre pour Blenio. A l'extinction des Lenzbourg (1173), les deux baillis restèrent probablement dans la dépendance immédiate de Frédéric Ier avec des pouvoirs plus étendus. Le chapitre, qui avait dû céder à la violence, mais n'avait pas renoncé à ses droits sur les vallées et se les était fait confirmer par le pape Alexandre III (1162), entra dans ses droits après la victoire de Legnano (1176). Les populations des vallées soutinrent leurs droits: Bernard de Giornico et Alchérius de Torre se soumièrent. Mais les enfants de ce dernier, Arthur et Guido, continuèrent la résistance; Arthur fut assiégé dans son château de Curtero, près de Torre. C'est pendant ce siège que, en février 1182, les gens de Blenio et de la Léventine signèrent une alliance offensive et défensive (dit *Serment de Torre*) contre tout seigneur qui oserait élever des forteresses dans les vallées. — En 1212 Henri de Sax, petit-fils d'Alchérius, dut recevoir de Frédéric II l'investiture du val Blenio et, probablement, de la Léventine. Le chapitre de Milan vit dans ce fait une menace pour ses possessions et en 1213 le comte Guillaume Balbus investit de tous ses droits le noble Rodolphe de Locarno. La Léventine accepta ce seigneur; dans le val Blenio les gens d'Aquila et d'Olivone se révoltèrent, croyant leurs franchises menacées par Rodolphe; mais ils furent battus et durent se soumettre. En 1224 un grand procès fut intenté au chapitre par Henri de Sax qui avait dû recevoir une nouvelle investiture par diplôme du 26 novembre 1220 et niait les droits souverains du chapitre sur les vallées pour les attribuer à l'empereur, qui les lui avait données en fief. La sentence ne nous a pas été conservée, mais elle fut favorable au chapitre, qui resta propriétaire des terres contestées. En 1239 les vallées sont conquises par Frédéric II, qui y place Gui de Cano comme podestat impérial, et emploie les impôts tirés des vallées surtout aux travaux de défense de Bellinzone. Mais en 1242 déjà, à la suite de la prise de Bellinzone par les partisans de Milan, les vallées reviennent au chapitre.

A la chute des Hohenstaufen (1250-1268), s'établit à Milan et à Côme le régime des *signorie*, qui constitua une menace continuelle pour la souveraineté des chanoines sur les vallées. De nom, ces *signorie* remplacent simplement les podestats, sous la suzeraineté des chanoines-comtes;

mais de fait les droits de ces derniers restent à l'arrière-plan et les *signorie* finissent par gouverner en maîtres sans trop se soucier des droits du chapitre. De 1270 à 1273 le val Blenio, et probablement la Léventine, passe sous l'autorité des Torriani de Milan, guelfes, qui chassent le podestat Matteo Orelli. En 1273, Matteo avec l'aide des populations réussit à expulser les vicaires des Torriani et est reconnu podestat des vallées par les chanoines gibelins. Avec la défaite des Torriani à Desio (1277) les Visconti montent au pouvoir avec l'archevêque Othon, le fondateur de la puissance de cette famille. Othon se fit investir par les comtes de tous les droits de souveraineté temporelle et spirituelle contre la redevance annuelle de 200 livres impériales. C'est l'origine de la domination des Visconti dans le haut Tessin, laquelle, après une interruption de cinquante à soixante ans (dès 1292) reprendra ensuite presque sans discontinuer jusqu'à la conquête suisse. C'est aussi l'origine des luttes entreprises par les populations pour leur indépendance. La Léventine, toujours jalouse de ses franchises augmentées progressivement jusqu'à une indépendance presque complète, se révolta sous le bailli Alberto Cerro d'Airolo (voir ce nom), qui essaya de briser la seigneurie des Visconti et mêmes les liens avec les chanoines pour avoir cédé les vallées aux Visconti (vers 1290-1291). La tentative échoua devant l'excommunication et l'interdit lancés par Othon et la vallée fut condamnée à payer une amende de 2000 livres. Mais en 1292 la Léventine échappa aux mains des Visconti pour rentrer dans celles des chanoines. — Vers la même époque une révolte éclate à Biasca contre le podestat Henri Orelli, qui dut tenir son pouvoir exclusivement du peuple (1291)! En 1292 et 1293, à deux reprises, nouvelles révoltes partielles des Léventinois sous la conduite de Gui Orelli, recteur de Blenio. Vers 1300 les comtes investirent de leurs droits sur la vallée la communauté de Léventine qui les conserva jusqu'en 1302. En 1307-1309 nouvelle rébellion du val Blenio. Avec la descente d'Henri VII de Luxembourg en Italie (1313), la domination des chanoines-comtes courut un danger plus sérieux. L'empereur s'empara de la Léventine, qu'il confia au comte Werner de Homberg. La malheureuse tentative de révolte faite par Jacques Annexia (voir ce nom) en 1309 et un grand procès entre l'empire et les chanoines-comtes sur la légitimité de la possession de la Léventine se rapporte à cet épisode. La sentence du 3 avril 1311 reconnut pleinement les droits des chanoines.

L'assujettissement définitif de Côme à Milan (1335) eut une grave répercussion sur les libertés et le sort des Vallées Ambrosiennes. Du temps de la république de Côme les vallées formaient une enclave vis-à-vis de Milan. Côme assujettie, cet isolement providentiel cessa et les vallées tombèrent définitivement sous la domination des Visconti et furent incorporées au duché de Milan, au plus grand détriment de leur autonomie. Les Visconti, pour réussir, n'employèrent point la violence, mais par le détour de la *totà fictaritia*, ou investiture pleine et entière, ils se firent investir par les chanoines de leurs propres droits de souverains temporels sur les vallées. En 1335 déjà les Visconti pénétrèrent dans le Blenio et en 1342-1344, ils en acquirent le rectorat. Vers 1350 ce fut le tour de la Léventine et de Biasca. Réunies sous un même seigneur, les trois vallées commencèrent cependant à avoir chacune une histoire particulière, que nous exposerons aux articles spéciaux concernant ces trois vallées.

Meyer: *Blenio und Leventina*. — Cerutti: *Il Contado delle tre valli elvetiche*, dans *BStor*. 1898. — Biscaro: *Le origini della signoria della Chiesa metropolitana di Milano sulle valli di Leventina, Blenio e Riviera*, dans *BStor*. 1910; et la bibliographie qui y est indiquée. [C. TREZZINI.]

AM BRUNNEN. Voir BRUNNEN.

AMBRUSTER. Voir ECK, EBERHARD.

AMBÜHL, AMBÜEL, am BÜEL, AMBIEL. De nombreuses familles des cantons de Lucerne, Saint-Gall, Unterwald, Valais et Zurich ont porté ce nom qui dérive de *Bühl* « petite colline, élévation » (*SI IV 1094*).

A. Canton de Lucerne. Ce nom de famille (Ambühl) paraît très tôt dans le district de Willisau, ainsi Ulrich, de Büttenried, en 1285, Heinrich et Burkhart en 1321,

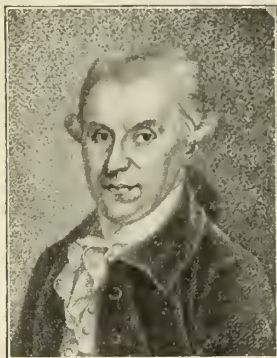
etc. Les Ambühl de Grossdietwil, par contre, sont venus au XVII^e siècle du Toggenbourg. — 1. RUDOLF, dit

COLLINUS ou CLIVANUS. Voir AMBÜHL (Zurich). — 2. HANS, ammann à Ettswil, 1545. [P.-X. W.]



B. Canton de Saint-Gall. Famille répandue dans le Toggenbourg, particulièrement à Wattwil. — 1. HANS-JAKOB, de Wattwil, instituteur et compilateur de notices historiques, * en 1699, † 1773. Avec un zèle inlassable, il recueillit sous le titre de

Schauplatz eidgenössischer und toggenburgischer Geschichten des notices historiques qui, réunies en quatre volumes in-folio, d'environ mille pages, se trouvent actuellement à la bibliothèque de la ville de Saint-Gall. Les deux premiers volumes sont une compilation de chroniques suisses imprimées; les volumes 3 et 4 contiennent cependant aussi des pages originales sur le XVIII^e siècle se rapportant au Toggenbourg, spécialement à la guerre du Toggenbourg, l'introduction de la constitution de 1718, ainsi qu'à des événements relatifs à la Suisse ou à l'étranger. — 2. JOHANN-LUDWIG, poète, * 13 février 1750 à Wattwil, fils du n° 1. Il fut d'abord instituteur, puis, en 1782, devint précepteur de la belle-fille de Jak. Laur. Custer, qu'il accompagna à Strasbourg et à Genève. Custer lui proposa d'écrire une Histoire du Rheintal et lui remit tous les matériaux qu'il avait rassemblés dans cette intention. Cet ouvrage est rédigé sous forme d'annales et parut anonyme en 1805. En 1798, à la demande des notables du Rheintal, il composa la célèbre Adresse des villes et bourgs du haut et du bas Rheintal, dans laquelle il revendiquait la liberté auprès des cantons directeurs. Il adhéra à la République helvétique et fut nommé préfet de l'Oberrheintal. † 22 avril 1800. Ambühl est



Johann-Ludwig Ambühl, Portrait contemporain signé J. S.

l'auteur de nombreuses publications, poésies et pièces de théâtre. — 3. HEINRICH, * 18 février 1817 à Wattwil, professeur de musique. Il a publié sous le titre de *Klänge von der Thur* une collection de 21 chants, dont deux sont chantés encore aujourd'hui. — 4. JOHANN-ULRICH, * 28 janvier 1819, de Krummenau, greffier, puis président du tribunal d'Ebnat, membre du Grand Conseil, et, en 1870, du Conseil National. † 28 juillet 1872. — 5. OSKAR-GOTTWALT, chimiste, * 9 août 1850 à Wattwil, étudia à Zurich et Heidelberg, où il obtint le grade de docteur en 1875. Chimiste cantonal de Saint-Gall de 1878 à 1918, chef du laboratoire d'analyse chimique. Il présida la Société suisse des Sciences naturelles, de 1902 à 1908. En sa qualité de chimiste, Ambühl fit partie de nombreuses commissions et s'occupa surtout de législation sur les denrées alimentaires. [Bt.]

C. Canton d'Unterwald. Famille éteinte du Nidwald. On n'en peut fixer avec certitude le berceau, le lieu dit Büel se rencontrant partout dans le pays. Nous trouvons le premier porteur du nom à Nieder-Rickenbach. *Armoiries* : d'or à la lettre H gothique de sable sur trois monts de sinople. — 1. HEINRICH et Ita, sa femme, de Nieder-Rickenbach, vendent en 1330 leurs droits sur la Steinalp. — 2. HANS, devint, sous le nom de Jean V, abbé d'Engelberg en 1450; il résigna ses fonctions en 1458 après une mauvaise administration et mourut le 28 août 1497. C'est par erreur que Renward Cysat l'a fait originaire de Buochs. — 3. HANS, paraît déjà le 18 août 1454 comme ancien ammann du Nidwald, il fut encore landammann en 1463, 1468, 1473 et 1475. — Dans les documents étrangers, la famille am Büel est

souvent confondue avec celle des Zumbüel, originaire de Wolfenschiessen. — Voir *Gfr.* table. — AS 1. — Collection du chapelain Odermatt. — *Albun Engelbergense*. [R. DURRER.]

Dans l'Obwald, la famille Am Bühl se rencontre à Schwendi (Com. Sarnen), à Giswil et à Lungern. — 1. MECHTILD A DEM BÜEL dans le Schwendi, fonde un anniversaire vers 1280. — 2. et 3. CLAUDIUS et REDI BIELMANN furent tués à Sempach, 1386. — 4. HANS BÜELMANN, est en 1447 représentant du *Freiteil* (corporation du village) de Sarnen contre les gens de Ramersberg devant le tribunal. — 5. HANS, bailli de la Thurgovie de 1484-1485, du Rheintal 1498-1499; en cette dernière qualité, il entreprit, durant la guerre de Souabe, devant Rheinegg, un coup de main contre les impériaux qui lui coûta la vie. L'obituaire de Sarnen raconte cet exploit en détail. — 6. NICLAUS, † en 1649, était membre du Conseil et juge; il est un des derniers de sa famille dans la commune de Sarnen. [AL. TRUTTMAN.]

D. Canton du Valais. Famille considérée du Valais, originaire de Loèche où les *Ambiel* se sont perpétués jusqu'à nos jours. Au temps de la Réforme, certains de ses membres ayant embrassé la nouvelle foi, s'établirent à Berne et les catholiques dans le canton d'Uri. Un certain PERRONUS, de la famille des Nicodi qui parut à Loèche-les-Bains au XIV^e siècle, ajouta à son nom, au XV^e siècle, celui de Cresta tiré de son domicile « am Biel » dans le dit village. Dans la seconde moitié du XV^e siècle, ses petits-enfants s'établirent à Loèche et n'écrivirent plus guère leur nom que sous la forme de *Crista* ou *am Büel*. — *Armoiries* : écartelé d'azur à une fleur de lys d'or et d'argent à un chevron d'azur accompagné de deux étoiles d'or en chef et de trois monts de sinople en pointe. — 1. GASPARD, * vers



1520, connu sous le nom de *Collinus*, médecin et pharmacien à Sion, comptait parmi les savants suisses de son temps. Il était ami de Conrad Gessner et d'Erasmus auxquels il donnait des informations scientifiques sur le Valais. Il a laissé un ouvrage sur les eaux thermales du Valais. — 2. MELCHIOR AMBÜEL se fixa en 1530 à Sion, devint en 1558 lieutenant du Grand Bailli et y fonda la famille von Ambüel, éteinte il y a trente ans. Cependant la famille *Ambiel* subsiste toujours à Loèche. — 3. BARTLI reçut la bourgeoisie d'Uri pour avoir participé à la bataille de Cappel. — 4. PETER, * en 1527 à Loèche, fut immatriculé le 31 août 1549 à l'université de Fribourg en Brisgau et fréquenta en outre celles de Bâle et Paris. En 1562 il conduisit un régiment de quatre compagnies valaisannes et de trois neuchâteloises en France au service de Louis de Bourbon, prince de Condé. Il se signala aussi sous Henri IV qui lui octroya une lettre de noblesse. Au Valais, il revêtit également des charges élevées : en 1575 et 1590, il fut major de Loèche; en 1569, gouverneur de Monthey, 1578 colonel. Il fut un propagateur actif de la Réforme dans le Valais. — 5. *Balthasar*. Il passa sa jeunesse dans le service étranger, enrôla quatre compagnies en 1624 pour le duc de Savoie, devint gouverneur d'Acqui dans le Montferrat, se trouva assiégé dans cette ville en 1625 par les Espagnols et fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Maurice et Saint-Lazare et colonel de la garde ducal. Rentré dans sa patrie en 1631, il fut nommé grand châtelain du dizain et en 1636 bourgmestre de Sion. Il appartenait au parti qui contraignit en 1634 l'évêque de Sion à renoncer à son pouvoir temporel. Comme adhérent du parti anti-espagnol il leva en 1641 un régiment au service de France, lequel, après avoir été cantonné en Flandre, fut envoyé en Espagne, où il subit de grosses pertes au siège de Lérida; il se distingua ensuite le 19 mai 1643 à Rocroy et fut licencié en 1649. Le 11 juin 1652, il fut reçu bourgeois de Berne, avec son fils âgé de 16 ans, après avoir acquis la seigneurie et le château de Gerzensee. — 6. ALPHONSE, de Sion, fut à plusieurs reprises bourgmestre de la ville et grand-châtelain du dizain de Sion; en 1729, il est lieutenant du Grand Bailli, Grand Bailli de 1737 à 1741. Il revêtit encore plusieurs charges importan-

tes du dizain de Sion, ainsi celles de banneret, de châtelain, de consul, etc. ; il mourut le 2 février 1761.

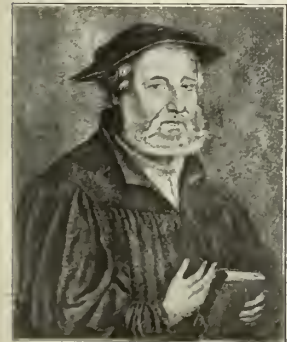


Franz-Friedrich Ambühl.
Portrait à l'huile au Musée historique de Brigue.

—7. **Frauz-Friedrich**, fils du grand-châtelain Friedrich et d'Anna-Maria Lambien, * à Sion le 28 février 1714, devint en 1734 recteur de l'autel de Saint-Jacques, le 25 février 1735 chanoine, le 18 février 1746 grand-sacristain, enfin le 18 décembre 1760 évêque de Sion. A plusieurs reprises, il envoya par tout le pays des missions populaires ; ses lettres pastorales reçurent un accueil favorable. En 1765 il fit paraître chez l'imprimeur Naterer à Sion une *instructio pastoralis complectens principia practica*. En 1766 et 1767, les convents de capucins de Saint-

Maurice et de Sion furent détachés de la province de Savoie dont ils faisaient partie et incorporés dans celle de Suisse. Lorsqu'en 1773 l'ordre des Jésuites fut supprimé, l'évêque s'efforça de garder à Brigue et à Sion, où ils exerçaient leur activité, les pères en qualité de prêtres séculiers pour l'enseignement de la jeunesse. Ambüel est le dernier évêque de Sion qui ait frappé monnaie ; il avait cessé en 1778. L'évêque Ambüel mourut le 11 avril 1780. Une partie de son importante fortune fut employée à la confection de pièces d'orfèvrerie pour la cathédrale ; celles-ci devinrent, pour la plupart, la proie des Français en 1798. — Voir : BWG I, IV. — de Rivaz V. — Rott : *Inventaire I*. — Perrig : *Chronik*. [D. L.]

E. **Canton de Zurich**. Famille bourgeoise de Zurich, fondée par Rudolf Collinus. *Armoiries* : de gueules à une tête de taureau d'argent. — **Rudolf Collinus** (CLIVANUS), * en 1499, † le 9 mars 1578, savant de l'époque de la Réformation, originaire de Gundelingen. De 1507 à 1509 il fut élève de l'école du couvent de Beromunster, de



Rudolf Collinus-Ambühl.
D'après la *Geschichte der Familie Ammann von Zurich*, 1904. Grav. sur cuivre contemporain.

1509 à 1514 il étudia le latin à Lucerne et, en 1514, les mathématiques à Bâle ; de 1514 à 1521 il étudia à Vienne et à Milan. De 1521 à 1524, il fut instituteur à Saint-Urbain, adhéra à la nouvelle doctrine en 1524 à Zurich, où il résida jusqu'à sa mort. Véritable enfant de son temps, il fut, selon ses propres indications, successivement étudiant, soldat au service étranger, professeur de grec, chanoine et ambassadeur ; en 1526, il devint bourgeois de Zurich, membre de la corporation des bateliers ; en 1531, il put abandonner le métier de cordier qu'il avait encore exercé pendant trois ans, en même temps que ses fonctions de professeur, pour parfaire ses revenus. Il obtint une prébende de chanoine. Ses publications se bornent à deux traductions latines d'Euripide et de Démosthène et à trois discours funèbres en l'honneur de Pierre Martyr, Conrad Gesner et Henri Bullinger. Outre plusieurs manuscrits à la encore laissés une autobiographie, qui plus tard a été imprimée et traduite. Aucun de ses des-

endants ne l'a égalé ; ceux d'entre eux qui étaient lettrés continuèrent à porter le nom latinisé de Collinus, les autres se contentèrent de la forme allemande Ambühl. La famille s'éteignit à Zurich en 1790. — Un petit-fils de Collinus, orfèvre comme son père et son oncle, en 1618 Grand conseiller, † 1647, grava en 1615 3 médailles d'or qui furent remises par Zurich après la vente de la baronnie de Sax aux trois conseillers qui négocièrent cette affaire, Ulrich Funk, Melchior Guldi et Christoph Rad à titre honorifique. — E. Hahn : *Drei seltene Zürcher Medaillen*, RSN XXI, 282. [AZ.]

AMBÜHL ou **AMBUEL**, MATTHIAS. D'après la tradition, qui n'est pas corroborée par l'histoire, il aurait été capitaine des Glaronnais à la bataille de Näfels, le 9 avril 1388. — Heer : *Gesch. des Landes Gl.* p. 47. — Le même : *Zur 500jähr. Gedächtnisfeier der Schlacht bei Näfels*, 1888. [Nz.]

AMDEN (C. Saint-Gall, D. Gaster. V. DGS). Parioisse et commune politique. Il en est fait mention pour la première fois en 1178 ; le pape Alexandre III prend le couvent de Schännis sous sa protection apostolique et lui garantit la possession de ses domaines, *in Andimo monte Voraten et Bachelin cum alpinis Alastein inferius, Furculum et Matta dimidia*. Ceci nous explique de prime abord pourquoi Amden se divisa administrativement et juridiquement jusqu'au commencement du XIX^e siècle en deux corporations, l'une de paysans et l'autre de propriétaires d'alpages. Ces corporations sont : *Amden-Hinterberg*, à l'Ouest, qu'on nommait anciennement *Gotteshausgut* et dont le noyau se compose des magnifiques domaines de Porten et de Bächli avec les alpages de Minderaltsechen et de Hintermatt ; *Amden-Vorderberg*, à l'Est, qu'on nommait anciennement *Eigengut*, et qui figure comme propriété de la maison de Habsbourg vers la fin du Moyen Age. L'acte juridique concernant les biens du couvent portait le nom de « Charte du couvent » ; il était daté de 1594, stipulait en toutes lettres que les domaines et les alpages en question formaient un tout, et contenait en outre le règlement concernant les alpages. Cet état de choses ne subit pas de changement notoire jusqu'en 1841, époque où on réunit définitivement les terres d'Amden en une seule commune. L'*Alpmatte*, appartenait en 1419 au couvent d'Einsiedeln et ne fut cédée qu'en 1838 à la commune d'Amden. Le noyau de l'*Eigengut* était la *Hofstatt*, Hofstetten d'aujourd'hui, avec la maison de commune et les alpages qui en faisaient partie. L'*Eigengut* faisait partie du domaine seigneurial de Schännis. En 1230, le comte Hartmann de Kibourg assigna comme dot à son épouse entre autres tout ce qui appartient au comte, de la colline portant le nom de Gaster jusqu'aux confins des montagnes *Andimin* et *Kirchwinze*. L'*Eigengut* participa à toutes les phases par lesquelles passèrent les possessions autrichiennes dans cette contrée et à toutes les luttes dont elles furent l'objet.

Par la cession du *Niederamt*, c'est-à-dire du domaine seigneurial de Windegg, appelé plus tard simplement *bailliage de Gaster* (v. ce mot), aux Etats de Schwyz et de Glaris en 1438, Amden, qui se rattachait au point de vue politique à cette circonscription, eut une situation politique plus stable. Les gouvernements de ces deux Etats confirmèrent comme « perpétuels » les statuts et les lois alors en vigueur. Il en résulta une période de querelles acharnées, qui ne sont pas entièrement vidées à l'heure qu'il est. Jusqu'en 1841, ils s'agissait des alpages du couvent et d'une séparation concernant les rapports ecclésiastiques (différend touchant le droit de présentation et la construction d'un presbytère), d'une jouissance plus équitable des biens communs, de différends avec Weesen au sujet des forêts et des lignes de démarcation avec les habitants du Toggenbourg au sujet des alpes de Silun et de Hädern avec le couvent d'Alt St. Johann à propos de grandes forêts entre la montagne d'Amden et la vallée de la Thour. Ces différends donnaient lieu à des escarmouches entre les gens du couvent et ceux de l'*Eigengut* sur le territoire de la commune. En 1799, le village eut beaucoup à souffrir d'une division autrichienne qui passa sur les hauteurs d'Amden, et de soldats français qui vinrent ensuite. En 1803, la commune d'Amden fut incorporée au nouveau canton de Saint-Gall. En 1847, lors des élections au Grand Conseil, Amden,

en tant que communauté du district de Gaster, jona un rôle décisif et lit pencher la balance en faveur de l'union du canton de Saint-Gall avec les adversaires du Sonderbund.

A l'origine Amden dépendait de la paroisse de Schännis. En 1443, on lit un premier pas pour le séparer de cette paroisse. En 1525, il est fait mention d'un curé, d'un prêtre pour les matines et d'un chapelain à Amden; en 1591, Amden s'efforça de rompre les liens ecclésiastiques qui le rattachaient à Schännis et, après de longues contestations, on y parvint en payant une somme de 850 florins en argent comptant. Le convent se réserva seulement le droit de présentation, qui fut supprimé en 1801. En vertu de la loi du 5 mai 1804, Amden se libéra aussi des dîmes après de longues négociations; ce n'est qu'en 1834 que la dette contractée à cet effet fut complètement amortie. En 1910, la commune politique d'Amden avait une population de 1311 âmes, réparties en 269 familles, habitant 243 maisons.

[J. S. et P. Bl.]

AMEAUX, AMYAUD, PIERRE, † 1552, dessinateur de cartes à jouer, membre du Petit conseil de Genève, du Conseil des Soixante, du Conseil des Deux Cents, capitaine gouverneur de la ville. Le 8 avril 1546, il fut condamné par le Conseil, à la demande de Calvin, à faire amende honorable et à parcourir la ville en chemise, tête nue, une torche à la main, pour avoir « méchamment parlé contre Dieu, contre le magistrat et contre M. Calvin, ministre, dans un dîner d'amis ». Ce jugement souleva des protestations, entre autres celles de Henri De la Mare, doyen du clergé genevois, pasteur à Jussy. Lors de la publication de ce procès par Galiffe, une véritable polémique s'engagea entre défenseurs et réprobateurs de Calvin. — JEAN, son père, avait été reçu bourgeois en 1478; — BERNARDIN, son fils, fut membre du Conseil des Deux Cents, 1552. — Voir Gautier III, p. 260 ss. — Arch. d'Etat Genève. — Procès criminels, 2^{me} série, n° 684. — J.-B.-G. Galiffe : *Le procès de P. A.* dans *MIG* 1863. — Roget : *Hist. du peuple de Genève* II p. 207. — E. Choisy : *La Théocratie à Genève du temps de Calvin*, p. 77.

[E. CHOISY.]

AMÉDÉE. Deux évêques de Sion sont connus sous ce nom. — AMÉDÉE I, élu en 936 évêque de Sion, vit encore en 940. — [D. I.] — AMÉDÉE I DE LA TOUR, évêque de Sion (1163-1168). Il était probablement fils de Raymond et frère de Guillaume, premier major connu de Sion. Chanoine puis doyen de Notre-Dame en 1157, il succéda en 1163 à l'évêque Louis sur le siège de Saint-Théodule, et reçut, le premier, l'investiture des régales des mains du duc de Zähringen, avoué des évêchés de Sion, Lausanne et Genève. Son prédécesseur avait aliéné des biens de la messe épiscopale, les églises de Martigny, Sembrancher, Orsières et Liddes, à l'hospice du Saint-Bernard. Amédée revendiqua ces églises et fut appuyé par le pape Alexandre III. Après des pourparlers, le Saint-Bernard conserva Martigny et les paroisses du Val d'Entremont. D'après le nécrologe de la Collégiale d'Aoste, Amédée serait mort dans cette ville le cinq des calendes de janvier 1168. On croit qu'il a été enseveli dans cette église. — *Gremaud* I, 99. — *Gallia christiana* XII. — Hoppeler : *Beiträge*, p. 193.

[E. T.]

AMÉDÉE VIII, duc de Savoie, pape sous le nom de Félix V et évêque de Genève. Voir SAVOIE, MAISON DE.

AMELOT, Michel-Jean. Voir GOURNAY, MARQUIS DE.

AMERBACH. Famille de Bâle, qui s'illustra dans les sciences durant trois générations. — 1. JOHANNES, *1430, à Amorbach (Basse-Franconie), étudia les langues anciennes à Paris, y devint maître ès-arts, puis s'établit à Bâle en 1480 comme imprimeur; il reçut la bourgeoisie en 1484 et mourut en 1513. Ses imprimés ont un cachet artistique remarquable. Parmi ses trois fils, le plus célèbre. — 2. **Bonifacius**, * 1495, † le 24 avril 1562, étudia le latin et le grec avec son père, puis avec Johann Conon; bachelier en 1511 et maître ès-arts en 1513 à l'université de Bâle; il étudia ensuite le droit à Fribourg en Brisgau et dans plusieurs universités d'Italie et de France et reçut le grade de docteur à Avignon. Dès 1525, il était de retour à Bâle et devint professeur de droit à l'université et membre du conseil de la ville (*Stadtkonsulent*). Il fut cinq fois recteur (1526, 1535, 1540, 1551, 1556) et l'ami des savants bâlois

les plus éminents, tels Erasme, Glaréan, Grynaeus, Zalusius; il hérita même du premier et devint ainsi le fondateur de l'*Amerbachisches Kabinett* (voir cet article). —



Bonifacius Amerbach en 1519. Peinture à l'huile sur bois de Hans Holbein le Jeune (*Kunstsammlung*, Bâle).

3. **Basilus**, * 1533, † le 25 juin 1591, fils du n° 2, maître ès-arts, puis docteur en droit à Bologne. Il entra dans sa patrie vers 1560, et obtint en 1560 la chaire de professeur du *Corpus juris*, puis en 1564, il succéda à son beau-frère Iselin dans celle de droit romain; en même temps, il était membre du conseil de la ville. Il fut également recteur cinq fois (1561, 1566, 1573, 1580, 1586) et l'avocat de la ville dans la défense de la combourgeoisie de 1555 avec les communes des districts de Delémont et des Franches-Montagnes, qui se termina en 1585 par la victoire de l'évêque Jakob Christof Blarer. La famille s'éteignit avec ce Basilus. — *LL* I, 186 ss. — *LLH* I, 129 ss. — *Bas. T.* 1863. — L. A. Burckhardt : *Der Kanton Basel dans les Gemälde der Schweiz*. — *Beiträge zur vaterl. Geschichte* 1843. — *Basler Nbl.* 1881. — Th. Burckhardt-Biedermann : *Basilus Amerbach und die Reformation*.

[AZ.]

AMERBACH (CABINET D'). Cette collection rassemblée à Bâle par



Basilus Amerbach en 1591. Peinture à l'huile sur bois de Hans Bock le Vieux (*Kunstsammlung*, Bâle).

Basilus Amerbach fut achetée en 1662 par le Conseil de Bâle pour 9000 Reichstaler; une partie se trouve actuellement dans la *Kunstsammlung* (K. S.), une autre au musée historique (M. H.) et la dernière à la bibliothèque de l'Université (B. U.). Le noyau de cette collection fut formé par l'héritage de son grand-père, l'imprimeur Johannes Amerbach et de son père, le juriste Bonifacius. Du grand-père proviennent entre autres un long poignard de gala gothique en argent doré et à la poignée de jaspe (M. H.), des gravures sur bois bâloises (plusieurs de

A. Dürer), ainsi que des sculptures sur bois italiennes et des gravures sur cuivre (K. S.). D'Erasmus de Rotter-



Deifico poteris sermone libellos
 Debeo sperare perire et hospes ades.
 Tempus curi currit vobis ab origine mundi.
 Una Lani: fratris altera fructu manu.
 Subdolus illi habitat: fraude rece: iprob? ois
 Danc pius: hanc simplex: pacificus pudens.
 Illa luto toper: viro corrupta nefandis:
 Ibes: becca munc carae sponda rei.
 Sed federe implicatos manes per illa pfundos:
 Ille virtute: micanos sibera lra tenet.
 Ille inludolus ved ad impia rartara tendit.
 Ille: depro inlucio elie: viraia subit.

Illic duo biat panda vorago fatim:
 Ibas ter fe liblo bifurcat atq: quaterms
 Augustinus: opus forte magister ages.
 Falsa etiam exculit caurus signata bece:
 Confutans verba dogmata stultia ius.
 Duoq: modo panis regalit machina mundi
 Condrat: nil fallio becar illa dea.
 Improbis atq: viros tenus quos erro: sultus:
 Spiritibus partem quarrubere mala.
 Vinitus impio regatur bene pnapies obis.
 Ille fortuna graut nos premis arbiter.

Frontispice de l'ouvrage : Augustinus de civitate dei. Imprimé par Joh. Amerbach en 1490. (Bibliothèque universitaire, Bâle).

dam, dont son père avait été le principal héritier, proviennent notamment : les reliques d'Erasmus (dans le trésor du M. H.), ainsi que sa bibliothèque (B. U.), le bahut renaissance, artistement sculpté et daté de 1539, qui renfermait l'héritage d'Erasmus (M. H.) des portraits par Hans Holbein le Jeune, celui de Bonifacius Amerbach, de 1519, et deux d'Erasmus (K. S.) ; probablement aussi le célèbre portrait de la femme de Holbein avec les deux enfants, et nombre de dessins du maître que Bonifacius acquit sans doute en 1549 de l'héritage de la veuve de Holbein (K. S.). — C'est à partir de 1565 que Basilius Amerbach, collectionneur de goût, groupa cet héritage en un véritable cabinet artistique. D'après un inventaire de 1586 il y avait 67 tableaux, 1900 dessins à la main, 3900 gravures sur bois et sur cuivre et plus de 2000 pièces de monnaie et de médailles. Les objets les plus précieux sont : les tableaux, gravures sur bois et sur cuivre et des dessins à la main de Hans Holbein le Jeune (entre autres Laïs et Vénus, son portrait, dessins marginaux pour l'Eloge de la Folie), ceux de Urs Graf, de Niklaus Manuel et de Hans Leu ; les dessins sur parchemin de Hans Holbein l'Ancien, une quantité de vitraux du Haut-Rhin et esquisses de pièces d'orfèvrerie (tous au K. S.). Viennent ensuite les médailles de la Renaissance allemande, en argent, bronze, plomb, parmi lesquelles des portraits uniques tels que ceux de H. Schwarz, H. Hagenauer et Chr. Weiditz ; des médailles de la haute Renaissance italienne, en argent, bronze, plomb, gravées par des maîtres comme Ludovic et Leone Leoni, Alessandro Ardeni ; la collection de Ludovic Demoulin de Rochefort, réfugié français et

médecin à la cour de Savoie, acquise en 1582. Parmi les œuvres d'art plastique citons : Adam et Eve, sculptés en bois, par Hans Wyditz l'Ancien en 1515, Vénus, statuette en bronze de Padoue, deux séries de pions de trictrac avec des figures contemporaines, des modèles de pièces d'orfèvrerie gothique flamboyant et renaissance, ainsi que presque toutes les plaquettes en plomb de Pierre Flötner, (tous au M. H.). En 1578, Basilius Amerbach avait fait construire dans la maison « zum Kaiserstuhl », qu'il avait héritée à la Rheingasse, une salle voûtée pour ses trésors. Aucun étranger de marque ne manquait de visiter cette collection célèbre ; et Amerbach se plaisait à offrir du vin aux hôtes particulièrement distingués dans une coupe d'argent ciselée par J. Stampfer (M. H.). — Voir *Beilage zum Jahresbericht der Basler Kunstsammlung*, 1907. — *Beilage zum Jahresbericht des Historischen Museums*, 1917. [Dr R.-F. BURCHARDT.]

AMEY, Pierre-François-Joseph, * à Albeuve (C. Fribourg), d'où sa famille était originaire, le 2 octobre 1768. Il prit du service en France devint sergent, puis sous-lieutenant, le 18 juin 1788, dans le régiment suisse de Châteauvieux. Après le 10 août 1792, Amey passa dans l'armée du Rhin avec plus de 600 hommes de son régiment ; il devint bientôt capitaine de la 1^{re} compagnie de la Légion du Rhin, puis servit sous Marceau en Vendée à la Légion des côtes de la Rochelle. Le 23 juin 1793, il est déjà chef de bataillon ; peu après, général de brigade à l'armée des Alpes ; en 1799, il est à Saint-Cloud lors du coup d'Etat du 18 Brumaire et se fait remarquer par son énergie ; il est nommé président du Conseil de revision. En 1802, la brigade Amey est chargée par le général Séras de réprimer dans le canton de Vaud l'insurrection dite des « bourla-papey », auxquels il réussit à faire mettre bas les armes sans effusion de sang. La même année encore Amey fait l'expédition de Saint-Domingue comme adjudant général de Leclerc. Il reçoit la croix de chevalier, puis celle de commandant de la Légion d'honneur. En 1808, il est créé baron d'Empire avec deux dotations en Westphalie d'une valeur totale de 4000 francs de rente. En 1809, il fait la guerre d'Espagne, commande une brigade de la division Verdier et prend une part brillante au siège de Gironne (juin-décembre). En 1812, lors de la campagne de Russie, Amey commande la 1^{re} brigade de la 9^e division (Belliard, puis Merle) du corps d'Oudinot. En 1813, Amey fut chargé au mois de septembre de défendre le royaume de Westphalie contre les troupes prusso-russes. Il était depuis le 19 novembre 1812 général divisionnaire et commandait une division du corps d'occupation sur la Weser ; ces troupes se retirèrent sur le Rhin et le franchirent après la bataille de Leipzig. Amey quitta alors l'armée du Rhin pour prendre le commandement de la 2^e division du corps de Macdonald. Il prend part en 1814 aux combats de Château-Thierry, de la Ferté-sous-Jouarre, d'Arcis-sur-Aube ; il est écrasé à la Fère-Champenoise avec la division Pactod par les masses de Blücher et de Schwarzenberg. Son nom figure sur l'Arc de Triomphe. En 1814, lors du retour des Bourbons, Amey fut nommé par Louis XVIII chevalier de l'ordre de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur, lieutenant-général et commandant de la 21^e division militaire à Bourges. Il prit sa retraite le 9 novembre 1815, avec une pension de 6000 francs et se rendit en Alsace, patrie de sa femme ; il fut longtemps maire de Saarlouis où il mourut en 1846, à l'âge de 78 ans. — Voir H. de Schaller : *Hist. des troupes suisses au service de France sous le règne de Napoléon Ier*. — Maag : *Geschichte der Schweizer Truppen im Kriege Napoleons I. in Spanien und Portugal*. — Maag : *Die Schicksale der Schweizer Regimenter in Napoleons I. Feldzug nach Russland 1812*. — Hellmüller : *Die roten Schweizer 1812*. — ASHF IV, p. 27. — Mottaz : *Les Bourla-Papey et la révolution vaudoise*. [G. C.]

AMEZ-DROZ, Nom d'un rameau de la famille clocloise Droz, issu de Amé, fils de Claude Droz, vivant à la fin du XVI^e siècle. *Armoiries* : d'azur à un chevron brisé d'or accompagné de deux roses et une branche de laurier d'argent. — Les Amez-Droz, originaires du Locle et de La Chaux-de-Fonds, reçurent la bourgeoisie de Valengin en 1634. Cette famille s'est répandue par la suite dans plusieurs

localités du canton de Neuchâtel où elle est encore représentée. — 1. JOSUE, 1710-1793, fils de Josué et de Louise Boyve, commerçant à Londres, donna à la Chambre de Charité de La Chaux-de-Fonds des titres de rentes anglaises d'un produit annuel d'environ fr. 2500. — 2. ABRAHAM *1712, frère du n° 1, officier au service de France, maréchal des camps en 1780. Il était à Belfort à la mort de son frère aîné en 1793. — 3. JACOB, 1719-1812, frère des n°s 1 et 2, officier au service de France, chevalier du mérite militaire, lieutenant-colonel. — 4. DANIEL, fondeur de bronze pour pendules et ciseleur à La Chaux-de-Fonds, cité de 1781 à 1789. — Voir *Biographie neuchâteloise*, 1 et 11. — *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent*. — A. Chapuis: *Histoire de la pendulerie neuchâteloise*. [L. M.]



AMFELD. Voir IMFELD.

AM GRUND, am GRUND, im GRUND, von GRUND. Famille éteinte de l'Unterwald (Sarnen, Kerns et Alpnach) et de la ville de Lucerne; elle existait aussi au XV^e siècle dans la vallée d'Engelberg et à Atinghausen (Uri).

A. **Canton d'Unterwald.** I. A Sarnen: 1. Vers 1220 PETER et — 2. CONRAD. — 3. CLAUD est en 1514 bailli dans le Rheintal. — II. A Kerns: 1. HEINRICH paraît en justice en 1385. En mai et décembre 1395, il est député de l'Unterwald à la Diète de Lucerne et en 1396 arbitre. — 2. JOST et sa femme Elisabeth fondent la prébende du vicaire de la chapellenie de Saint-Nicolas à Kerns. — 3. SIMON est en 1529 représentant de la corporation rurale des habitants de « Nid dem Feld » à Alpnach. Vers 1540 il est juge et conseiller, en 1543 bailli dans le Freiamt. — 4. HEINRICH, juge en 1562 et membre du Conseil; capitaine dans l'expédition de Picardie, il participe à la bataille de Dreux. En 1568, il est greffier du pays. — 5. WOLFGANG, juge et conseiller en 1559. — 6. HANS-JOS, membre du Conseil est le dernier du nom; avec lui s'éteint la famille dans l'Obwald en 1736. — III. Dans la vallée d'Engelberg: Une famille du même nom, mais probablement d'une origine différente, apparaît au XV^e siècle dans la vallée d'Engelberg. — Voir G. F. Kuchler: *Chronik von Kerns*. — *Obituaires et Cadastres* des églises de Sarnen et d'Alpnach. [A. T.]

B. **Canton de Lucerne.** Famille éteinte depuis très longtemps à Lucerne; une branche existe encore à Emmen. — 1. HERMANN, de Lucerne, est reçu bourgeois le 26 avril 1261. — 2. JACOB, maître d'école à Lucerne, composa en 1468 un drame: *Das jüngste Gericht* et laissa un livre d'heures manuscrit orné de miniatures (voir Liebenau: *Das alte Luzern*). — 3. HAIMO (Heimann, Heini), reçu bourgeois de Lucerne en 1449, avec son père RUDOLF IM GRUND et son frère AEGIDIUS. Sa famille vient peut-être d'Engelberg. Le 2 mai 1465, il est nommé curé de Kriens et en 1481 curé de Stans. Il était l'ami et le conseiller spirituel de Nicolas de Flue et cultiva en lui la tendance au mysticisme et le désir de se retirer du monde. A la journée de Stans, le 22 décembre 1481, lorsque les députés des Confédérés ne purent s'entendre sur l'admission de Fribourg et Soleure dans la Confédération, ce fut Amgrund qui spontanément alla durant la nuit au Ranft pour solliciter du saint ermite une dernière tentative de conciliation. Au moment où les députés allaient lever la séance, il apporta le message verbal de Nicolas de Flue, obtint d'être écouté à force de prières instantes et sauva ainsi la Confédération du plus grand danger. Le Conseil de Soleure reconnut officiellement le grand mérite du curé et lui fit remettre par le secrétaire de ville une copie de la légende de Saint-Urs en témoignage de reconnaissance. On ne possède malheureusement pas les preuves de la grande influence que Haimo exerça sur l'activité politique de l'ermite; cependant, on ne saurait méconnaître l'importance de l'amitié qui unit ces deux hommes. Le 30 novembre, comme arbitre, il trancha un différend qui avait éclaté entre le curé et les paroissiens de Sachseln au sujet des offrandes pieuses sur le tombeau du bienheureux. Haimo mourut en 1493. — Voir Durrer: *Die ältesten Quellen über den sel. Nikolaus von Flue, sein Leben und seinen Einfluss*, p. 38, 105, 116, 162, 465

et 481. — 4. GILG, frère du n° 3, intendant du grenier, avocat en 1481, membre du Conseil des Neuf en 1482, huissier du tribunal en 1487, juge en 1488. — 5. PIERRE, curé à Romoos vers 1504. [P.-X. W. et R. D.]

AMGRUT, JOACHIM. Voir GRÜT, JOACHIM HON.

AMHERD (am HERD, de TERRA, HERDER).



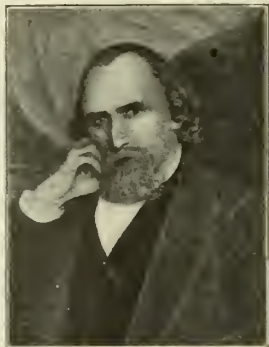
Cette famille valaisanne tire son nom de son ancienne demeure *am Herd* ou *zum Herd* au-dessus de Bordt à Gondo. Au commencement du XVII^e siècle, le notaire et major JOHANN fonde à Rarogne une branche cadette qui s'éteint bientôt. Au XVIII^e siècle des membres de cette famille s'établirent à Glis, Naters, Mund, Brigerberg. *Armoiries*: d'azur à une lièche d'argent issant de trois monts de sinople et supportant une étoile d'argent, accompagnée de deux autres du même. — 1. ALOÏS, de Glis. De 1790 à 1795 curé de Grengiols; le 10 décembre 1790 chanoine titulaire et en 1795 curé de Naters. En 1807 il entra dans le chapitre, devint curé de Sion en 1812, grand chantre le 30 janvier 1816, et doyen de Valère le 25 mai 1817. † 21 juillet 1825. Il institua un fonds pour les étudiants de sa famille et légua au chapitre de Sion des propriétés importantes. — 2. LUDWIG, de Gondo, * 8 mai 1825 à Obergesteln, rédemptoriste à Fribourg en 1845, prêtre en 1851 et missionnaire en Lorraine et au Luxembourg. En 1864 il quitta son ordre et sous le nom de P. Paulus devint capucin à Lucerne. Coopérateur à Rapperswil en 1881, chapelain à l'hospice en 1882, supérieur au Rigiklösterli en 1884, où il mourut le 9 novembre 1887. Il est l'auteur des ouvrages suivants: *Denkwürdigkeiten von Urtschen*. — *Thomas in der Bünden oder Freiheitskampf vom Wallis*, drame historique. — *S. Francisus*, épopée romantique en 12 chants. — Voir [D. I.]

gent, accompagnée de deux autres du même. — 1. ALOÏS, de Glis. De 1790 à 1795 curé de Grengiols; le 10 décembre 1790 chanoine titulaire et en 1795 curé de Naters. En 1807 il entra dans le chapitre, devint curé de Sion en 1812, grand chantre le 30 janvier 1816, et doyen de Valère le 25 mai 1817. † 21 juillet 1825. Il institua un fonds pour les étudiants de sa famille et légua au chapitre de Sion des propriétés importantes. — 2. LUDWIG, de Gondo, * 8 mai 1825 à Obergesteln, rédemptoriste à Fribourg en 1845, prêtre en 1851 et missionnaire en Lorraine et au Luxembourg. En 1864 il quitta son ordre et sous le nom de P. Paulus devint capucin à Lucerne. Coopérateur à Rapperswil en 1881, chapelain à l'hospice en 1882, supérieur au Rigiklösterli en 1884, où il mourut le 9 novembre 1887. Il est l'auteur des ouvrages suivants: *Denkwürdigkeiten von Urtschen*. — *Thomas in der Bünden oder Freiheitskampf vom Wallis*, drame historique. — *S. Francisus*, épopée romantique en 12 chants. — Voir [D. I.]

AMIEL. Famille éteinte originaire de Castres en Languedoc, genevoise par JEAN, reçu habitant le 23 mars 1764 et par SAMUEL-FRÉDÉRIC, son fils, bourgeois en 1791. — *Henri-Frédéric*, fils de Jean-Henri et de Caroline Brandt, * à Genève le 27 septembre 1821, † 11 mai 1881. Après ses études à Genève il passa une année en Italie, 1841-1842, puis cinq ans en Allemagne, 1843-1848. Rentré dans sa ville natale, il fut successivement professeur de littérature française et d'esthétique, puis de philosophie. Ses principaux ouvrages sont: *Du mouvement littéraire dans la Suisse romande et de son avenir*. — H. F. Amiel, d'après un pastel de M^{lle} B. Vadier. — *Les étrangers*. — *Conférence sur Jean-Jacques Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui*. — *Jour à jour*. — C'est dans un de ses recueils de vers que l'on trouve les paroles de *Roulez tambours*, composées dans un moment d'angoisse nationale, lors du conflit avec la Prusse à propos de Neuchâtel. Amiel avait commencé en 1849 un journal qui, publié après sa mort par son ami Edmond Scherer sous le titre de *Fragments d'un*



P. Paulus Amherd.
D'après une photographie.



H. F. Amiel, d'après un pastel de M^{lle} B. Vadier.

— *Les étrangers*. — *Conférence sur Jean-Jacques Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui*. — *Jour à jour*. — C'est dans un de ses recueils de vers que l'on trouve les paroles de *Roulez tambours*, composées dans un moment d'angoisse nationale, lors du conflit avec la Prusse à propos de Neuchâtel. Amiel avait commencé en 1849 un journal qui, publié après sa mort par son ami Edmond Scherer sous le titre de *Fragments d'un*

journal intime, eut un retentissement et une fortune inouis. Ce professeur, que rien ne semblait devoir rappeler à la postérité, atteignait d'un coup la célébrité; il prenait rang parmi les plus subtils penseurs de son temps. — Pour la bibliographie complète des œuvres d'Amiel, voir Soret : *Catalogue des ouvrages, articles et mémoires publiés par les professeurs de l'Université de Genève*, Genève 1896. — Sources: B. VADIER : *Henri-Frédéric Amiel*. — Edmond Scherer: *Etude placée en tête du Journal intime*. — *Revue pol. et littéraire*, mai 1883 (art. Pressensé). — *Critique philosophique*, 7 avril 1883 et 20 septembre 1884 (art. Renouvier). — *Journal des Débats*, 30 sept. et 7 octobre 1884 (art. Renan). — *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} octobre 1884 (art. Brunetière). — Bourget : *Nouv. essais de psychologie contemporaine*. — A. Bouvier : *La religion d'U.-F. Amiel* (extr. des *Étrennes chrétiennes*). — G. Frommel : *Études littéraires et morales*. — G. Monteil : *La religion d'Amiel*. — Marchesi : *Il Pensiero*. [L. S.]

AMIET. Nom de famille des cantons de Neuchâtel, Soleure et Vaud.

A. Canton de Neuchâtel. Famille répandue dans le Vignoble, aux Hauts-Geneveys (Val-de-Ruz) et à Boveresse. Une branche est bourgeoise de Neuchâtel au XIV^e siècle; une autre de Boudry au siècle suivant. Cette dernière a encore des représentants. *Armoiries*: Coupé de gueules à une feuille de trèfle au naturel et d'azur à deux billettes d'or — 1. JEAN, maire de Neuchâtel en 1366. — 2. JEAN, prêtre à Cornaux en 1526. — 3. CLAUDE, notaire de 1554 à 1611, commissaire des recon-



naissances de Thielle 1578, de Boudry 1593, lieutenant de Boudry 1601. — 4. JACOB, fils du n° 3, notaire de 1600 à 1638, greffier de Boudry 1606. — 5. GUILAUME, notaire de 1626 à 1652, greffier et maître-bourgeois de Boudry. — 6. ABRAHAM, des Hauts-Geneveys, fit ses études à Bâle et à Montpellier où il reçut le grade de docteur en médecine. En 1689, il publia les *Ephémérides ou calendrier pour l'an de grâce 1689*; l'année suivante, convaincu de faux-monnayage, il s'enfuit à Besançon où il publia en 1692 une *Description de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, dédiée à la Duchesse Marie de Nemours. Cette brochure, fort rare, a été reproduite dans les *Étrennes neuchâteloises*, t. II, 1863. Rentré au pays en 1699, Amiet passait pour y connaître des gisements argentifères, mais les recherches n'ont donné aucun résultat. Amiet fit encore paraître deux calendriers en 1723 et 1724 et mourut en 1734 (?). — 7. CHARLES-HENRI (1818-1888), notaire 1840, greffier de la justice de Boudry et à plusieurs reprises maître-bourgeois avant 1848, puis président du Conseil administratif de Boudry. Il fut député au Grand Conseil de 1856 à 1880. — Voir Arch. d'Etat, Neuchâtel. — *Biographie neuchâteloise*, I. — MN 1870, p. 291. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1889. [L. M.]

B. Canton de Soleure. Famille très répandue dans les hautes communes du Jura (Granges, Bettlach, Selzach, Bellach). Elle paraît pour la première fois à Staad près Granges : 1374, HEINZLI AMIETZ, de Staad — 1397, CHUNI AMYETS. — URS VICTOR de Bellach, * en 1752, † 12 mars 1817. En 1776 prêtre, 1777 à 1883 vicaire à Oensingen, 1783 chapelain à Soleure, 1786 curé à Granges; de 1807 à 1812 il dirigea la construction de la nouvelle grande église. Il écrivit sur des sujets économiques et sur la culture des abeilles. — Voir SW 1817, p. 110; 1832, p. 247. [E. N.]

Ville de Soleure. *Armoiries*: de gueules au chef d'argent chargé d'une étoile de gueules et soutenu d'un pal du premier. — Variante. De gueules aux forces de sable et à un marteau du même au manche d'or posés en sautoir, un fer à cheval de sable brochant, et accompagnés d'une rose d'argent en



chef d'une étoile d'or à dextre, d'une fleur de lys du même à senestre et en pointe de trois monts de sinople cloués de trois clous de sable. — 1. URS, † 1582, membre du Petit Conseil en 1553, co-fondateur de la confrérie de Luc et bourgmestre en 1557, bailli de Flumental en 1561; peintre-verrier. — 2. KONRAD, de Granges, bourgeois en 1595, † 1642. — 3. FRANZ XAVER, 1786-1846, notaire, membre du Grand Conseil, chancelier d'Etat en 1831. — 4. URS JOSEPH, * à Selzach, en 1778 prêtre, en 1782 chapelain à la cathédrale de Saint-Urs, inspecteur de l'école inférieure de Soleure en 1798, nommé du conseil d'éducation. † 29 janvier 1798. — 5. JAKOB 1817-1883, fils du n° 3, avocat en 1848, grand conseiller en 1851, procureur général de la Confédération en 1852, président du tribunal du district en 1856, président de la cour d'assises en 1857, colonel en 1873, juriste, historien, numismate, poète, auteur d'un ouvrage anonyme sur la guerre du Sonderbund paru en 1848 à Soleure. — 6. JOS. IGNACE, 1827-1895, conseiller municipal en 1858, chancelier en 1861, membre de la commission d'éducation en 1872 historien. — 10. CUNO, peintre; * 28 mars 1868 à Soleure; étudia d'abord avec Frank Buchser, puis à Munich et à Paris à l'académie Julian (Bouguereau et Robert Fleury). Il subit l'influence des impressionnistes, notamment celle de Gauguin à Pont-Aven en 1892-1893. Première exposition de ses œuvres au Salon des Indépendants à Paris en 1893 et 1894. Rentré en Suisse, il se fixa dans le petit village d'Oschwand près Herzogenbuchsee. Œuvres principales : *Lessiveuses bêtornées* (1893), *Paradis* (1894), *Garçon malade* (1895), *Richesse du soir* (1899), *Espoir* (1901), *Les filles jaunes* (1904), *Taches de soleil* (1907), *Recolte des fruits* (1912), *Le chef d'orchestre* (1919). Peintures murales pour le musée des beaux-arts de Zurich (premier projet de 1915, second de 1918). Depuis 1918 Amiet s'occupe aussi de sculpture, a fait des bustes en bronze et en pierre. — Voir SKL I et suppl. — *Die Schweiz*, 15 juillet 1904 (illustré). — *Kunst und Künstler*; février 1906 (illustré). — Miller : *Von Stoff zu Form*. — Klein : *Hodler und die Schweizer*. — *Die Rheinlande*, août 1910 (illustré). — *L'Art décoratif*, mai 1912 (illustré). — Graber : *Schweizer Maler* (avec planches). — v. Sydow : *Cuno Amiet* 1913 (avec planches). — *Schweizerland*, novembre 1917 (illustré). [v. V.]

C. Canton de Vaud. Nom de plusieurs familles vaudoises, originaires de Romainmôtier (1387), de Grandson et Baulmes (1588), de Vevey (1487), de Saint-Prex (1714), de Mur en Vully, où une famille des Hauts-Geneveys (Neuchâtel) fut admise à la bourgeoisie en 1666. Cette famille a donné depuis un siècle trois syndics à la commune de Mur : JEAN-LOUIS, major, juge de paix et syndic († 1875). — LOUIS-AUGUSTE (1875-1915). — FRANÇOIS, syndic 1919. — *Armoiries* des Amiet de Grandson: d'azur au dextrochère de carnation soutenant une colonne d'argent avec un rameau de sinople. [M. R.]

AMIGUET. Nom de plusieurs familles vaudoises : à Clarens sur Nyon dès 1253, à Olion 1297, à Aigle et à Noville 1332, à Avenches 1428, à Lutry 1460, à Mathod 1680, à Villeneuve dès avant 1718. De la famille d'Olion paraissent être dérivées les branches de Bex et de Gryon (1511). — *Armoiries*: d'azur à la croix cramponnée d'or. — 1. GABRIEL An iguet-Masard, de Gryon, * le 8 mai 1864, député au Grand Conseil vaudois, qu'il présida en 1918-1919, fondateur d'industries électriques, président de la société des mines et salines de Bex. — 2. JULES, d'Olion, * à Aigle le 20 juin 1867, licencié en théologie en 1888, consacra le 6 novembre 1888, pasteur à Chesalles sur Moudon 1889, à Pampigny 1893, rédacteur à la *Feuille d'avis de Lausanne* en 1901, suffragant puis pasteur à Cour (Lausanne) 1910, fondateur de l'église Saint-Jean à Cour. Auteur de : *Ma jeunesse*, poésies, 1892; *C'est la vie*, 1908; *La gloire des innocents*, 1911; *Choses de chez nous*, 1912. — 3. FREDÉRIC, frère du n° 2, * le 13 janvier 1869, héraldiste, historien. Auteur de *l'Histoire des Abbayes vaudoises*, 1904; *Les Milices vaudoises*, 1914. — 4. PHILIPPE, * le 4 juillet 1891, rédacteur, auteur de nouvelles et de *Marie la Voyante*, drame 1918. [A. B.]

AMIN. Voir DAMIN.

AMIOD, nom de deux familles du canton de Neuchâtel, l'une à Hauterive et Cornaux, bourgeoise de Neuchâtel au XV^e siècle, l'autre à Cernier au Val-de-Ruz. *Armoiries*: parti de gueules à trois billettes d'or superposées,

mouvantes du trait du parti, et une étoile du même en pointe, et d'azur à une demi fleur de lys d'or accompagnée en pointe d'une étoile du même. A mentionner : — 1. JEAN, maire de Valangin en 1514 et 1518. — 2. PIERRE, châtelain de Thielle en 1561, du Conseil de Neuchâtel trois ans plus tard, et maître-bourgeois en 1568. Probablement père des deux suivants : — 3. JACQUES, notaire de 1561 à 1614, des Quatre-ministres en 1581, boursier en 1586, maître-bourgeois en 1595. — 4. OLIVIER, du Conseil des quarante en 1592, hospitalier en 1595. — Voir Arch. d'Etat, Neuchâtel.

[L. M.]

AMIRAL. Titre du délégué officiel de la République de Genève auprès des Exercices de la Navigation et chef de la flottille genevoise de guerre. La fonction fut exercée dès 1536, le titre fut employé en tout cas dès 1616. Le dernier amiral fut James Fazy (1849). — Voir : Genève Arch. d'Etat : Edits 1, RC 1536, 1616. — Contau : *Archives du Noble exercice de la Navigation. — Genève Suisse*, p. 398.

[C. R.]

AMIS DE DIEU (GOTTESFREUNDE). C'est ainsi que se nommaient au XIV^e s. les adhérents d'un mouvement mystique et ascétique. Durant l'époque troublée où les papes résidèrent à Avignon, beaucoup de formes nouvelles s'étaient glissées dans l'exercice du culte religieux. Elles provoquèrent une réaction qui se proposa de rendre la vie religieuse plus intime par le mysticisme. Et c'est ainsi qu'en de nombreux endroits se constituèrent des associations d'ecclésiastiques et de laïques qui se proposèrent d'atteindre ce but par la parole et par la plume. Beaucoup de leurs ouvrages renfermaient au fond des idées théosophiques et panthéistes. Cependant les Amis de Dieu étaient loin d'en tirer les conséquences ; ils restèrent fidèles à l'Église ; du reste, ils n'avaient pas une organisation qui leur eût permis de s'opposer à elle. Cette vague association mystique qui comprenait des hommes et des femmes se propagea particulièrement sur les bords du Rhin, en Suisse et en Souabe, elle avait ses centres à Cologne, Strasbourg, Bâle. Parmi les chefs, on comptait Eckhart, les deux dominicains Johann Tauler et Heinrich Suso, et le prêtre Heinrich de Nördlingen. L'on comprend que les deux dominicains Tauler et Suso aient entretenu des relations étroites avec les couvents de femmes de leur ordre, Tauler avec les couvents de Suisse, d'Alsace, de Bavière et de la vallée du Rhin ; Suso avait, en ces matières, la direction des couvents de religieuses d'Oetenbach (Zurich), Töss près Winterthour et de Saint-Katharinenthal près Diessenhofen. Nous devons à Elisabeth Stagel, une dominicaine de Töss, la biographie de son confesseur Suso. Cette religieuse était une femme d'élite, de cœur et d'esprit ; elle est le premier écrivain de Zurich. Elle nous a laissé des extraits des œuvres de maître Eckhart et particulièrement de Suso, ainsi que quelques écrits. Par ses travaux et la diffusion des ouvrages de Suso, cette savante religieuse a beaucoup contribué à l'avancement de la cause des Amis de Dieu. Parmi les Suisses, citons encore Henri de Rheinfelden, d'Argovie, et surtout Nicolas de Bâle. Mais celui qui exerça la plus grande influence ce fut le « Grand Ami de Dieu dans l'Oberland ». Il a été impossible de l'identifier. Il semble que cet homme extraordinaire ne soit jamais de sa retraite ; ses enseignements, ses ordres, ses avertissements au sujet des punitions de Dieu sur la terre, ses prophéties étaient communiqués par Rulman Merswin, un patricien de Strasbourg qui se retira plus tard dans la commanderie de Saint-Jean *im grünen Werth* fondée par lui et où il mourut en 1382 sans avoir dévoilé le secret des merveilleux Amis de Dieu. On crut pendant un certain temps que Nicolas de Bâle avait été le « Grand Ami de Dieu » ; mais c'était un béguard hérétique qui fut brûlé à Vienne, en 1393 ou 1408 à cause de ses idées ; on a cru aussi que c'était l'ermite Jean de Coire, appelé Ruthberg. Cependant d'après les recherches sérieuses de Denifle, le Grand ami de Dieu dans l'Oberland n'est qu'une invention du commerçant Merswin, de Strasbourg, lequel voulait donner par ce moyen une plus haute signification à la société des Amis de Dieu et contribuer à son expansion ; il sentait bien que lui-même en qualité de laïque ne pourrait jamais joindre d'une semblable vénération. Récemment on a cherché à prouver que le Grand Ami de Dieu fut une invention de Nicolas de Löwen, chevalier de l'ordre de Saint-Jean à Strasbourg. — Voir Karl Rieder : *Der Gottesfreund im Ober-*

land, Innsbruck, 1905 ; cfr. aussi Phil. Strauch dans : *Zeitschrift für deutsche Philologie*, t. 34 (1902), p. 235-311 ; t. 39 (1907), p. 101-136 ; t. 41 (1909), p. 18-31. — *Deutsche Zeitschr. f. d. Alt.*, 24, 200 ss et 25, p. 101 ss. — Bibliographie sur les Amis de Dieu dans : Herzog : *Realencyclopädie für protest. Theologie und Kirche*, 3^e éd. t. 17 : Leipzig 1906, p. 203-204. — *Kirchliches Handlexikon* 1 1747. — Franz Heinemann : *Aberglaube, Geheime Wissenschaften, Wundersucht*, t. 1, p. 204-205 (*Bibliographie Nationale*) Berne 1907. — Bächtold : *Geschichte der deutschen Literatur in der Schweiz*. — ADB t. 23, p. 620 ; t. 37, p. 173. — K. Schmidt : *Nicolaus von Basel, Leben und ausgewählte Schriften*. — A. Jundt : *Les Amis de Dieu au XIV^e siècle*. [W.-J. MEYER]

AMIS DE L'INSTRUCTION (SOCIÉTÉ DES). Voir THÉÂTRE.

AMIS DES ARTS DE NEUCHÂTEL (SOCIÉTÉ DES). Voir BEAUX-ARTS.

AMIZO. Evêque de Sion 983-985 ; c'est en cette qualité et comme chanoine de Saint-Maurice qu'il ratifia l'échange de pièces de terre, le 24 septembre 983, entre l'abbaye de Saint-Maurice et le chevalier Richardus, et le 19 mars 985, l'investiture d'un lieu à Nendaz par l'empereur Conrad à un certain Esembert. — Voir *Grenaud* 1. [D. I.]

AM LËTTEN. Voir LËTTEN (AM).

AM LEHN. Voir LEHN (AM).

AMLIKON (C. Thurgovie, D. Weinfelden. Voir DGS). Village dont le nom apparaît pour la première fois dans une charte de Saint-Gall, en 1282 comme *Amlikon* (d'*Amalinc-hova*) ; près des fermes des *Amalinge* (les *Amalinge* sont les gens d'*Amalo* ou d'un homme dont le nom commence par *Amal*, voir Förstemann 1^r, 88 ss). Amlikon appartenait à la seigneurie de Griesenberg. — *USIG* IV, p. 1024 [Sch.]

AMMA. Voir EMMÉ.

AMLIN. Voir OMLIN.

AMMANN. Nom de famille répandu dans la plupart des cantons de la Suisse allemande et à Fribourg où l'on trouve le nom de *Mestral* traduit plus tard en *Ammann*. Il doit son origine à la fonction d'ammann qui, remplie de père en fils dans certaines familles, devint nom patronymique à partir du milieu du XV^e s. Indépendamment des familles de Fribourg, Schaffhouse et Zurich, qui sont traitées à part, nous donnerons ci-après les personnages marquants des autres familles. Pour celle d'Unterwald, rameau de la famille *von Wolfenschiessen*, voir ce nom. — 1. HEINRICH DER AMMANN, de Rapperswil, en 1293 et 1294 ammann de la comtesse Elisabeth de Rapperswil au château de Grinau sur la Linth ; le 7 janvier 1300 il est témoin lors de la cession de la ville et du château de Greifensee aux Landenberg. Avoyer de Rapperswil en 1305, 1306 et 1310. — *UZ*, nos 2256, 2301, 2534, 2803, 2844, 3030. — [C. II.] — 2. HANS, de Hundwil, membre du Conseil de Saint-Gall en 1381, vivait encore en 1419. — [P. BL.] — 3. ULI JOST, de Haltikon (Schwyz), ammann de Kussnacht en 1406 et propriétaire du vaste domaine d'Arni dans la dime de Haltikon. Ayant revêtu à plusieurs reprises les fonctions d'ammann jusqu'en 1430, il fut connu sous le nom de sa charge qui se transmet à sa descendance, et mourut en février 1443. — *Armoiries* : de gueules à deux épées en sautoir, la pointe en bas, les gardes d'or. — Voir *Urkunden Küssnacht* aux Arch. d'Etat, Schwyz. — *Urbar der Kirche Küssnacht*. — [AL. T.] — 4. JOHANN, de Lucerne, curé d'Entlebuch avant 1488. — [P.-X. W.] — 5. ALBERT, de Frauenfeld, survivancier en 1462 puis chanoine en 1492, de Beromunster, † 1514. Il est l'auteur de : *Institutiones de jure caduco feudale*. — Voir N. Riedweg : *Münster* 495. — [P.-X. W.] — 6. JOST, de Haltikon, ammann de Kussnacht, en 1466. — 7. SÉBASTIEN, ammann de Kussnacht en 1610 et 1611. — 8. JOS.-LEONHARD, membre du Conseil et inspecteur des travaux publics de Kussnacht, 1788. — Au XIX^e s. de nombreux membres de cette famille émigrèrent en Amérique. — Voir Mannel du Conseil de Kussnacht. — Protocole de la *Dorfallmeind* de Kussnacht. — *Gfr.* 26. — *Freier Schweizer* 1897. — [AL. T.] — 9. ULRICH, de Alt St. Johann (Toggenbourg), * 13 février 1766, † 28 avril 1842 à Nesslau, fabricant d'instruments de musique, autodidacte. Il construisit des orgues, apporta quelques

perfectionnements à la fabrication des pianos et fit spécialement des clarinettes, des flûtes, des têtes de flûtes artistiques recherchées des étrangers, ce qui le fit connaître des amateurs de toute l'Europe. De 1805 à 1808 il est à Stuttgart et Augsburg; de 1808 à 1821, de retour à Alt St. Johann, et en 1821 il se fixe à Krummenau où il fut membre du Conseil communal. — Voir SKL suppl. (où il est appelé par erreur JEAN). — K. Nef dans SM 1901, n° 26. — [P. B.] — 10. MATTHIAS, 1773-1835, premier secrétaire de la chambre administrative helvétique du C. de Thurgovie 1798, du Petit Conseil 1804, juge d'appel 1805, juge cantonal 1815, président du tribunal cantonal 1820-1832, juge d'instruction 1833-1835. — [SCH.] — 11. JOHANN, de Madiswil, 1782-1846, médecin. Il étudia à Zurich, Berne et Wurzburg et pratiqua pendant toute sa carrière dans son village natal; fit partie du tribunal d'Aarwangen 1824, et du Grand Conseil 1831. — Voir L. Ziegler: *Begründungsredc.* — [E. B.] — 12. FRIEDRICH-FERDINAND, * 1809, d'Ermatingen (Thurgovie) ami et homme de confiance de Napoléon III. — [SCH.] — 13. *Wilhelm*, 1810-1859, fils du n° 10, avocat à Frauenfeld, juge d'instruction en 1838 et membre du Grand Conseil. Il publia en 1841: *Verhandlungen des thurg. Grossen Rates über die Aargauer Angelegenheit betreff Gesandtschaftsinstruction an die hohe Tag-satzung*. En relations étroites avec les chefs du Sonderbund, il participa à la réunion secrète avec eux le 12 septembre 1843 aux bains de Rothen près Lucerne. Ayant démissionné dans son canton il fut appelé par les autorités lucernoises en qualité de juge d'instruction. A la chute du Sonderbund il s'enfuit en 1847 avec sa famille à Milan, d'où il se rendit à Vienne avec Bernard Meyer. Tombé dans la misère il passa à Innsbruck et se fit sujet autrichien en 1851. Devenu chef d'un bureau de la presse dans l'Allemagne du Sud, chargé de défendre les intérêts de l'Autriche, il se fixa à Stuttgart puis à Munich et obtint en 1854 le titre de conseiller impérial et royal. L'amnistie accordée aux partisans du Sonderbund lui permit de passer ses vacances à Wil (Saint-Gall) où il mourut. — Bibliographie des nos 10, 12 et 13. — B. von Meyer: *Erlebnisse*. — Corragioni d'Orelli: *Sechzehnmonatliche Kerkerleiden*. — Dierauer. — Baumgartner: *Die Schweiz von 1830-1850*, III et IV. — Correspondance de W. Ammann avec sa famille. — [M. B. et SCH.] — 14. JAKOB, de Bunzen, médecin de district en 1820, juge à Muri 1822, 1829-1831 du Petit Conseil, président de la Commission de l'assistance et de l'hôpital ainsi que du Conseil d'hygiène publique; 1832-1835, médecin à Aarau. † en 1846 à Lucerne. (Renseignements du secrétaire de justice Beyle, d'Aarau). — P. Weisenbach dans le *Jahresbericht* des écoles de Bremgarten, 1851-1852. — [G. W.] — 15. *Johannes*, pasteur, 1828-1904, * à Madiswil, étudia à Berne, Berlin et Tubingue; consacré en 1853, il reçut en 1854 la médaille de Haller. Diacre à Hasli près Berthoud, 1857 second pasteur de Berthoud, puis directeur du progymnase et de l'école des filles, pasteur ensuite à Lotzwil de 1862 à sa mort; au-mônier du bataillon 59 pendant l'occupation des frontières en 1856 et 1870, dès 1874 membre et plusieurs fois président du Conseil synodal; 1883 membre de l'assemblée constituante; 1903 Dr en théologie honoraire de l'Université de Berne. Il fut aussi rédacteur du *Kirchenblatt für die reformierte Schweiz*. — Voir SBB I. — *Kirchliches Jahrbuch der reformierten Schweiz*, 1896. — TRG 1905. — *Kirchenblatt f. die reformierten Schweiz* 1904, p. 21. — *Reformblätter* 1904, p. 35. — ASG 10, p. 177. — [E. B.] — 16. JEAN-JULES, expert chimiste analyste, de Wengi (Thurgovie), * le 8 mars 1859. Diplôme suisse de pharmacien 1883, Dr ès-sciences de l'Université de Lausanne 1900, pharmacien à Lausanne 1883-1900. Privat-docent; bryologue distingué à Lausanne 1895. Ancien président de la Société vaudoise des sciences naturelles. Il a publié de nombreux ouvrages sur la chimie, la microscopie, les mathématiques et la botanique. A citer: *Flore des mousses de la Suisse*, 3 vol. [A. B.]

A. Canton de Fribourg: D'AMMANN. Cette famille a porté primitivement les noms de *Gaudion*, *Godion*, *Mestraul* (en latin *Mistralis*), dérivés de la charge de mestral exercée à Neureuz où on trouve la famille établie au XIV^e s. Un Raymond se fixa à Fribourg où il obtint la bourgeoisie

en 1343, en la personne de Mermet Mestraul. *Armoiries*: coupé d'azur à deux fleurs de lys d'or et palé d'or et de gueules de six pièces. — 1. NICOD MESTRAUL, habitait Fribourg dans la première moitié du XV^e s.; il assigna en 1442 son droit de bourgeoisie sur une maison dans la bannière des Hôpitaux. — 2. JEAN MESTRAUL, fils du n° 1, maître d'artillerie, châtelain de Montagny, se signala dans les guerres de Bourgogne, à la prise du château d'Illens, 1475, et à la bataille de Morat, dans laquelle il était conseiller de guerre



du contingent de Fribourg, † 1486. — 3. JEAN MESTRAUL, fils du n° 2, germanisa son nom en AMMAN, qui se rencontre pour la première fois en 1504. Il participa à la guerre de Souabe, et à la campagne de Marignan, mais sans assister à cette bataille, blessé à la Bicoque 1522, † 1524. — 4. PIERRE ou PETERMAN, reçut le 26 août 1541, de l'empereur Charles-Quint, une lettre d'armoiries. Avoyer de Fribourg 1540; seigneur de Vuissens et coseigneur de Démoret; envoyé deux fois auprès du roi de France Henri II pour défendre les prétentions financières de Michel, dernier comte de Gruyère. † 1567. — 5. JEAN, 1607-1682, acheta en 1654 la seigneurie de Saint-Barthélemy et château de Goumoëns (Vaud) que ses descendants vendirent dans le XVIII^e s. à la famille d'Alt. — 6. NICOLAS, 1624-1708, acheta en 1673 la seigneurie de Macconnens (Fribourg), laquelle resta dans la famille jusqu'en 1839, à l'extinction des droits seigneuriaux. — 7. BÉAT-NICOLAS-IGNACE, 1701-1770, prévôt de la collégiale de Saint-Nicolas à Fribourg, de 1736 à 1770. — 8. FRANÇOIS-NICOLAS-ALOYIS-JEAN, 1781-1853, maître de la monnaie de Fribourg de 1808 à 1847. — 9. NICOLAS-ALOYIS-VENCESLAS-MICHEL, 1800-1853, préfet des districts de la Gruyère et de la Sarine, membre de la dernière Diète fédérale. Il joua un rôle marquant dans son canton lors du Sonderbund et fut exilé par le gouvernement radical. — Une branche de la famille quitta Fribourg vers 1830 en la personne de Jean, frère du n° 8, et s'établit en Pologne où ses descendants existaient encore il y a peu d'années. — Voir LL et Holzhalf. — *Mémoires du maréchal de Fleuranges et de Louise de Savoie*. — HéL. Remy de Bertigny: *Chronique fribourgeoise*, p. 126-127, 132-133. — H. Fries: *Chronik*. — P. von Molsheim: *Chronik*. — *L'Emulation* n° 20, 1842. — Hisely: *Hist. du comté de Gruyère* III, p. 418-435. — Hisely et Gremaud: *Moments de l'hist. du comté de Gruyère*. — Rott: *Inventory*. — ASI 1524. — *Gesch. der Familie Ammann von Zürich*. — AHS 1908. — ASG IV, p. 362. — SGB. — *Genealogisches Taschenbuch der Ritter u. Adels-geschlecht*. — STEPHAN. Sculpteur, originaire d'Ulm, admis à la petite bourgeoisie de Fribourg le 11 septembre 1586. En 1591 et 1592, il restaura le porche de l'église de Saint-Nicolas à Fribourg. On lui attribue la confection des fontaines de Saint-Pierre et du Sauvage; en 1600, il sculpta la statue de la Fidélité ou du Banneret placée sur la fontaine de la place des Forgerons. Après 1612, son nom disparaît, soit qu'il mourût alors, soit qu'il quittât Fribourg. — SKL. [A. d'AMMAN.]



B. N. J. d'Ammann, d'après un portrait d'un artiste inconnu. (Propriété de M. Alf. d'Ammann).

B. Canton de Schaffhouse. I. AMMANN von MERLACH. Ancienne famille bourgeoise anoblie de la ville de Schaffhouse des XIV^e et XV^e s.; elle tire son nom de la ferme de Mörlen près Uhwiesen (Zurich). — Voir détails sur les différents membres de la famille dans Rüeger: *Chronik*, p. 634. — [WERNER.] — II. Ancienne famille bourgeoise

de Schallhouse, issue de Hans qui se maria en 1542. — 1. HANS, graveur en taille douce 1577-1637. — 2. SAMUEL, graveur de sceaux, se fixa à Danzig où il reçut en 1614 du bourgmestre de cette ville des armoiries qui devinrent celles de la famille. — 3. HANS-HEINRICH, 1607-1669, graveur de sceaux, maître de la monnaie, prévôt de corporation, bailli de Neunkirch; traduit du bas-allemand, en 1657, les *Kinderspiele* de Konrad Meyer. — 4. HANS-HEINRICH, * 1637, peintre-verrier, ainsi que son frère. — 5. CHRISTOPH, 1646-1712. — 6. JÉRÉMIAS, frère des nos 4 et 5, graveur en taille douce. — 7. JOHANN, 1640-1702, médecin de la ville, professeur de grec et de physique, publia quelques travaux scientifiques. — 8. JOHANN-KONRAD, 1669-1724, fils du n° 7, médecin, vécut en Hollande où il instruisait les sourds-muets; auteur d'un intéressant manuel sur l'étude des sons. — 9. JOHANN, 1707-1760, médecin, botaniste; 1730 à Londres, 1733 professeur de botanique et d'histoire naturelle à Pétersbourg. Son grand herbier fut déposé au Musée impérial. — 10. JOHANN-KONRAD, 1724-1811, médecin, connu par sa riche collection de gravures sur cuivre, de coquillages et de pétrifications. — 11. JOHANN-HEINRICH, 1722-1794, banquier, fut anobli en 1778 par l'empereur Joseph II sous le nom de VON AMMANN VON HOHELENBAUM. — 12. JOHANN-HEINRICH, 1820-1867, fut membre du Conseil d'Etat et plus tard maire de la ville. — 13. PAUL-ALBERT, fils du n° 12, * 1860, député au Conseil des Etats. — 14. RUDOLF-ERGEN, * 1882, artiste peintre à Bâle. — Au XVIII^e s. une branche de la famille exploita l'hôtellerie *zum Raben* à Schallhouse; une autre, de 1780 à 1870, celle de la *Couronne*, qui passait pour la première de la ville. A plusieurs reprises les Ammann firent partie du Petit Conseil comme représentants de la corporation *zum Rüden*. — Voir Bächtold: *Gesch. der Schweiz. Literatur*, appendice p. 144. — Schenkel: *Schaffhauser Beiträge* livr. 8. — *ADB* I, 401. — *Biog. univ.* II, 51. — *Schalch: Erinnerungen* II, 127. — *SKL*. — C. Mägis: *Schaffhauser Schriftsteller*. — J.-C. Vogler: *Schaffhauser Künstler*, dans la *Festschrift der Stadt Schaffhausen* IV, 16. — *LL.* [J.-H. B.]

C. Canton de Zurich. Le nom de famille Ammann était très répandu dans les villages riverains du lac de Zurich et dans la campagne zuricoise. Plusieurs de ces familles furent reçues, du XIV^e au XVII^e s., dans la bourgeoisie de Zurich; nous les avons groupées ci-après suivant le lieu de leur origine. En outre, il faut citer quelques personnages isolés: 1. JOHANNES, 1408, curé de Rifferswil. — 2. HANS-JAKOB, 1622-1664, pasteur de St. Margrethen. — 3. JÖRG, 1646, trésorier de Fluntern, portait, d'après un vitrail au musée de Nuremberg, les armes des Ammann de Brugg. — 4. JOHANN-CASPAR, de Unterstrass (et Aussersihl), fils du juge de district Caspar (1765-1839). * 12 novembre 1803, † 6 novembre 1870, juge de district 1831, grand conseiller 1832-1865, juge cantonal 1833-1852; en 1848-1849 Conseiller aux Etats. — 5. ERNST, * à Töss 1877, d'Aawangen (Thurgovie) et Winterthour, Dr jur. 1900 à Leipzig, 1902 greffier, 1907 juge et 1909 président du tribunal de district de Winterthour; avocat en 1911. Membre du Conseil de ville dès 1906 et du Grand Conseil dès 1908. — Voir Nüscherer: *Heimatkunde von Rifferswil*, p. 14. — *NZZ*, n° 579 du 9 novembre 1870.

I. Ammann ou Kelner von Wallisellen, primitivement seulement von Wallisellen; famille bourgeoise de Zurich dès 1331, éteinte dans la branche masculine en 1474. — Armoiries: d'argent (ou d'or) au bras d'azur (ou de sable) vêtu de fer, tenant une clef. — 1. KONRAD, 1331-1357, cellérier d'Ensisiedeln et aussi ammann du couvent et de l'abbaye de Zurich sous les abbesses Elisabeth von Matzingen et Fides von Klingen. Cette charge, importante et lucrative, décida de son nom. — 2. HEINRICH, 1331-1381, frère du n° 1, sous-bailli et juge dans le comté de Kibourg en 1377. — 3. JOHANNES, 1349-1402, frère des nos 1 et 2, ammann de l'abbaye de Zurich, cellérier et plus tard bailli ou sous-bailli de la prévôté de Zurich, trésorier de la ville dès 1360, juge 1379, sous-bailli de Zurich 1382, capitaine du contingent envoyé à Berthold contre les comtes de Kibourg, 1383. — 4. HEINRICH, 1368-1417, orfèvre, de même que — 5. HANS, son fils, 1408-1453. — Voir *Zürcher Steuerbücher* I.

II. Ammann, de Brugg. Armoiries: d'argent au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or, soutenu d'un pal du second. Le 7 avril 1487, le roi Maximilien accorda une lettre d'armoirie à Ludwig, Hans et Ulrich Ammann frères.



A. Branche de Zurich. — 1. HEINRICH, aubergiste à Brugg vers 1440, bourgeois externe de Zurich en 1461. — 2. HANS, fils du n° 1, conseiller de Brugg 1446, s'établit vers 1460 à Zurich comme aubergiste *zum Kindli* et *zum goldenen Schwert*; prit part à la guerre de Waldshut en 1468, † 1501 ou 1502. — 3. JOHANNES, dit aussi *Trinkler*, neveu du n° 2, et beau-frère de l'abbé Ulrich Trinkler de Cappel, licencié en droit; 1491, curé de Uster, dès 1508 de Rifferswil. Ami zélé de la Réformation il fut plusieurs fois poursuivi; chapelain de Kilchberg dès 1528, † 10 juillet 1548. — 4. LUDWIG, fils du n° 2, fit des études classiques. En 1474 employé à la chancellerie zuricoise et de 1479 à 1484 à celle de Berne; en 1484 secrétaire d'Etat de Zurich, il commença les *Manuels du Conseil*. A plusieurs reprises délégué à la Diète; il trancha, entre autres, le différend entre l'évêque de Sion et le Valais, d'une part, et le duc de Milan, de l'autre, en 1485-1486. Il fut impliqué dans le procès Waldmann pour avoir participé à de louches négociations avec Milan et avoir falsifié un accord conclu entre la ville et la campagne de Zurich. Il fut relâché provisoirement et suspendu de ses fonctions jusqu'à la Saint-Jean 1489; mais le nouveau gouvernement ne pouvant se passer de sa grande connaissance des affaires, il fut réélu au renouvellement des autorités. En 1490 il rédigea la sentence qui mit fin aux troubles de Rorschach; en 1500 il est député à Innsbruck pour la signature du traité de paix. Il est peut-être l'auteur d'une chronique sur la guerre de Souabe (*QSG, Chroniken* II, p. 646). † 7 mars 1501. Son fils, Hans-Ludwig, est le fondateur de la branche bernoise. — 5. ULRICH, dit *Tapfervogt*, frère du n° 4, mercenaire. Il combattit probablement déjà sous Maximilien dans les Pays-Bas, fit en 1495 la campagne de Milan et de Naples avec les Français, acquit la bourgeoisie d'Uri pour la levée de mercenaires. Le 10 avril 1500 il chercha vainement à sauver le duc de Milan, Ludovic Sforza, de la trahison de Novare. † peu après 1503. — 6. JOHANN-JAKOB (1540-1573), neveu du n° 4, étudia de 1517 à 1519 sous Gléarean à Paris, en 1519 avec Rhenanus à Bâle, et jusqu'en 1521 à Milan; chanoine à Zurich depuis 1524. Il latinisa son nom en *Ammianus*. En 1526 professeur de logique et de rhétorique et de langues latine et grecque; 1533 directeur d'école. — 7. HANS-BARTHOLOMEUS, frère du n° 6, probablement drapier. Dès 1523, du Grand Conseil représentant de la corporation *Zur Saf-an*; à Noël de la même année membre du tribunal libre de la ville et de la cour matrimoniale; 1537 premier administrateur de l'assistance; 1550 administrateur du couvent de Rütli. † 1569. — 8. JOSI, fils du n° 6, * 13 juin 1539 à Zurich, † 17 mars 1591 à Nuremberg, dessinateur, graveur, peintre et peintre-verrier. Il apprit la peinture sur verre à Zurich probablement et se perfectionna à Bâle; après son mariage, il s'établit à Nuremberg à fin 1574. En 1577 il renouça à la bourgeoisie de Zurich et recut, le 14 juillet de cette année, celle de Nuremberg. Ammann fut un artiste des plus variés et des plus féconds; il avait un grand don d'observation et rendit la vie de son temps dans



Ludwig Ammann. Dessin à la plume de 1600, de J.-H. Grobuis, tiré de la *Geschichte der Familie Ammann von Zurich*.

de nombreux tableaux avec une connaissance approfondie. Mais ses types d'hommes du peuple et d'artisans ne sont pas exempts de maniérisme. Ses premiers essais



Jost Ammann.

Dessin à l'encre de Chine, de 1750, de Erhard Dürsteler, tiré de la *Geschichte der Familie Ammann von Zurich*.

B. Branche bernoise. — 1. HANS-LUDWIG, fils du secrétaire d'Etat Ludwig à Zurich, étudia à Paris 1501-1502, à Fribourg en Brisgau 1507; 1529 membre du Grand Conseil de Berne, 1537 gouverneur de Bonmont, puis membre du Petit Conseil jusqu'à sa mort survenue avant Pâques 1542. De 1537 à 1538 il représenta souvent Berne dans des négociations avec Fribourg et Genève, particulièrement pour l'introduction de la Réforme dans la Suisse occidentale. — 2. HANS-BARTHOLOMEUS, fils du n° 1, 1559-1570 grand conseiller; 1562-1563 bailli de Locarno où sa position comme réformé fut très difficile. Il posséda avec son frère Anton la seigneurie d'Illiswil et porta le titre de noble. † 1587. — 3. ANTON, 1531-1596, frère du n° 2; 1558 grand conseiller, 1571 bailli de Munchenbuchsee, 1582 capitaine dans la campagne du pays de Vaud, 1590 du Petit Conseil. Coseigneur d'Illiswil et seigneur de Worblaufen. — 4. DAVID, fils du n° 3; 1604 du Grand Conseil, 1614 du Petit Conseil; envoyé en 1620 à l'archiduc Léopold d'Autriche à Ensisheim et en août 1622 à Lindau, auprès des généraux autrichiens, pour obtenir l'observation de la neutralité suisse. † en février 1632.

III. Ammann de Thalwil. Cette famille qui apparaît à Rüslikon dans la première moitié du XVI^e s. est peut-être issue de celle de Brugg, dont elle porte les armes, par Ulrich dit *Tapfervogt*.



Hans Jakob Ammann.

le chirurgien de Thalwil. Gravure sur cuivre de C. Meyer, tirée de la *Geschichte der Familie Ammann von Zurich*.

et publia en 1618 une description de ses voyages. Il acquit la bourgeoisie de Zurich en 1614, mais entra en conflit pour cause de religion avec l'autorité ecclésiastique. — 2. HANS-BALTHASAR, fils du n° 1, 1650-1723, orfèvre. En 1672 maître et en 1692 *Zwölfer* de la

corporation des bateliers; 1696-1711 grand bailli à Plin. — 3. HANS-KASPAR, 1784-1863, premier chirurgien au service du grand duc de Hesse en 1810, lit la campagne de Russie comme médecin du prince Emile de Hesse, puis s'établit ensuite à Darmstadt. — 4. ANTOINE-NICOLAS, 1829-1899, missionnaire chartreux dès 1852, fit partie des missionnaires diocésains de Lyon, et fut successivement directeur de séminaire, professeur de théologie et aumônier des sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Il rédigea, en outre, pendant un certain temps, la *Semaine catholique* du diocèse. — 5. AUGUST-JULIUS-FERDINAND, * 1850 à Londres, auteur et éditeur de la *Geschichte der Familie Ammann von Zurich*, négociant dans l'Extrême-Orient et dans l'Inde. En 1919 il a fait don de sa précieuse collection d'ex-libris au Musée national et de sa bibliothèque au même musée et à la bibliothèque centrale de Zurich. — 6. HENRI, 1855-1902, frère du n° 5, négociant à Bordeaux, depuis 1889 domicilié à Kreuzlingen où il fit l'essai des découvertes de Röntgen et de Doumer et les adapta à des buts pratiques.

IV. Ammann de Kusnacht, de Zurich, famille éteinte en 1792. — 1. HANS-HEINRICH, cordonnier, bourgeois de Zurich en 1587. — 2. HANS-LUDWIG, 1606-1660, fils du n° 1, 1629, pasteur à Teufen (Appenzell), 1634 à Hedingen, 1638 pasteur puis doyen à Glaris. Sa correspondance, très importante pour l'histoire des luttes confessionnelles de cette époque, est en grande partie conservée.

V. Ammann de Greifensee, famille bourgeoise de Greifensee et de Zurich, des XIV^e et XV^e s., probablement apparentée avec les seigneurs « de Greifensee » à Flums et avec l'avoyer de Greifensee. — 1. BERCHTOLD, 1380-1386, † av. 1414, curé de Steinmaur et bénéficiaire de l'autel de la reine à Uster. — 2. ULRICH, frère du n° 1, bailli du comte Donat de Toggenbourg à Greifensee 1400-1401, vivait encore en 1422.

VI. Ammann de Grüningen. — 1. JOS, reçut en fief en 1361 le jour de l'assemblée des vassaux de Rodolphe IV d'Autriche, à Zofingue, un demi-marc d'argent et les hommes de la vallée d'Urseren. Son sceau, de 1377, porte Jos. Ammann « von Fägswil ». Avec l'assentiment de son suzerain, le chevalier Hermann de Hinwil, il vendit la dime de Fägswil à Hermann Brändli, le 3 octobre 1407. — 2. HEINRICH, bourgeois de Coire, chancelier de l'évêque de Coire, beau-frère des seigneurs de Greifensee. En 1494, il acheta la résidence de ces derniers, la baronnie de Haldenstein, avec le château et le village ainsi que les ruines du château de Liechtenstein. A sa mort en 1504, ses héritiers vendirent Haldenstein à Konradin von Marmels, seigneur de Rätzens. Capitaine de l'évêque de Coire au château de Fürstenberg, près Mals dans le Vintschgau, il fut remplacé en 1499 par Bénédicte Fontana. Dès que la guerre de Souabe éclata, il recut le commandement des troupes de Coire et tint la campagne de janvier à mai 1499. Il dirigea le siège du château de Gutenberg et défendit le manoir et la ville de Mayenfeld. — Pour l'histoire de ces familles Ammann, voir surtout *Geschichte der Familie Ammann von Zurich*, Zurich 1904 et 1913.

VII. Ammann de Regensberg, famille d'avoyers de Neu-Regensberg. Les barons de Regensberg, comme les barons de Wart et d'autres, avaient un ammann particulier, en latin *minister*, dans leurs places fortes. — 1. WALTHER, 1306-1316 ammann et bourgeois de Regensberg. Il a quatre enfants qui, en 1316, sont au service de l'Autriche, des seigneurs de Regensberg ou dans les chevaliers de Saint-Jean. De 1323 à 1336 il agit comme avoyer et président du tribunal de Regensberg. — 2. LÜTOLT ou LÜTI, fils du n° 1, mentionné de 1316 à 1337; reçut en fief les biens de Neu-Regensberg que son père avait vendus au comte de Wettingen. — Voir UZ 1-XI. — Arch. d'Etat Zurich, *Wettinger Urbar*. [F. HEGI.]

VIII. Ammann de Winterthur, famille éteinte de conseillers. — 1. KONRAD, l'ammann, membre du Petit Conseil le 15 octobre 1381. — 2. RUDOLF, prit part en 1448 à l'affaire Gruber. — K. Hauser : *Winterthur z. Zeit der Appenzeller Kriege*, p. 119. — ASGA 1860, p. 134. — Arch. d'Etat Zurich, *Urk. Stadt u. Land* 1326. [K. HAUSER.]

AMMANN. Voir AMT.

AMMANNSEGG (C. Soleure, D. Kriegstetten, paroisse

de Biberist. V. DGS). *Amalzeich* en 1261, c'est-à-dire probablement *Amalotes* — ou *Amanoltes-eich* — chêne d'*Amanoll*. La juridiction et le ban appartenèrent autrefois au chapitre de Saint-Ours. En 1434, c'est le chanoine Henmann Leberlin qui est bailli. En 1478, Kunz Werner von *Amalzeich* vend pour 143 fl. le quart de la juridiction et du ban au conseiller Konrad Rignar de Soleure. La famille Schwaller de Soleure y possédait des biens au XVII^e s. et jusqu'au début du XIX^e. Le bailli J. Schwaller y habitait en été une maison de maîtres, l'hôtel des bains actuels, à côté de laquelle il construisit le bâtiment des bains proprement dit; plus tard, après avoir transformé la première en auberge, il remit le tout en fief. De Schwaller les bains passèrent à la famille Hirt de Soleure qui en fut propriétaire jusqu'en 1830. Déjà en 1723 une chambre de la maison de maîtres servait de chapelle; un prêtre de Soleure venait souvent y dire la messe. Les bains, sulfureux et ferrugineux, sont encore en exploitation. [F. E.]

AMMENHAUSEN (C. Thurgovie, D. Steckborn, Com. Herdern. V. DGS). *Armoiries*: Coupé d'or et d'azur. Ce nom signifie près des maisons d'*Amo* (abréviation inexplicquée; v. Forstmann I^o p. 87). Ancienne résidence des nobles d'*Ammenhausen*. Au contraire de ce qu'on a prétendu, on n'y trouve pas de ruines d'un édifice seigneurial. *Ammenhausen* est actuellement habité par deux familles de paysans. [SCH.]



AMMENHAUSEN, Konrad von, poète thurgovien, * entre 1280 et 1290, † dans les années 1360. *Armoiries*: Coupé d'or et d'azur. Il était originaire d'*Ammenhausen* et a peut-être été élève du couvent de Stein, où il fut plus tard moine bénédictin. Très cultivé, il avait beaucoup voyagé (en Provence, dans les Grisons); il fut curé et poète au cou-



Le poète du *Schachzabelbuch* ou Livre de l'Echiquier. D'après la miniature du code de Stuttgart datant de 1467. (Tiré de Kurschner: *Deutsche Nationalliteratur* XII 1. p. 90.)

vent de Saint-Georges à Stein s/Rhin en 1337. Auteur du *Schachzabelbuch*, imitation d'un livre latin de Jacobus de Cessole. — Voir Ferd. Vetter: *Das Schachz-*

bellbuch Kunrats von *Ammenhausen* [Bibl.ält. *Schriftwerke der Schweiz*, Suppl.). — *Schachspielkunde im Mittelalter*. — ADB I. — Jak. Bächtold: *Gesch. der deutschen Literatur in der Schweiz*. — Singer: *Literaturgesch. der deutschen Schweiz im MA.* (Hs. Wr.)

AMMERSWIL (C. Argovie, D. Lenzbourg, Com. Villmergen. V. DGS). Village et paroisse. *Armoiries*: D'argent à un cerf de gueules issant de trois monts de sinople. Anciennes formes du nom: 893 *Onpraiswilare*; 1303-1308 *Habs. Urbar*: *Ombrechtzwile*, ferme d'*Onbercht* (nom inintelligible). En 1275, église paroissiale avec un sacristain; les comtes de Habsbourg en avaient la juridiction. Vers 1390, les ducs d'Autriche réclamèrent de l'église

d'*Ammerswil* un impôt extraordinaire de 6 florins. En 1480, les nobles de Balmos avaient la basse juridiction qui, dès 1487, passa aux Elfinger. Selon la tradition, le presbytère aurait été pillé par les catholiques en 1531, lors de la guerre de Cappel, et le village tout entier lors de la première guerre de Villmergen. Marc Spengler, qui fit prisonnier Thierrri an der Halden, fut à la fois le dernier curé et le premier pasteur réformé d'*Ammerswil*. Les soldats bernois qui avaient été tués dans les guerres de Villmergen furent ensevelis au cimetière d'*Ammerswil*. Lorsque le canton d'Argovie se constitua, le droit de collature fut transféré de Berne au gouvernement du canton. Les registres de baptêmes et de mariage datent de 1738, ceux de décès de 1752. — Voir ASG, 44. — Nüscherer: *Die aargauischen Gotteshäuser*, dans *Argovia*, 26. — W. Merz: *Das Gotteshaus zu Sankt Peter und zwölf Botten zu Ammerswyl*. — Le même: *Die Gemeindegewappen des Kantons Aargau*. — Liber *Decanorum*, etc. Ms aux Arch. de Lenzbourg. [F. W.]

AMMIANUS. Voir AMMANN.

AMMIANUS MARCELLINUS. Historien romain, né dans la première moitié du IV^e siècle, † vers 400 après J.-C. Son ouvrage, *Rerum gestarum libri XXXI*, dont les livres XIV-XXXI, comprenant les années 353-378, nous sont seuls parvenus, constitue une source pour l'histoire ancienne de la Suisse à l'époque des guerres des Alamannes du IV^e s.; il connaissait ces régions pour les avoir visitées, durant son séjour en Gaule avec Ursicinus, de 355 à 357; il avait vu Augusta Raurica et Aventicum déjà à moitié détruit. — Voir Otto Seeck dans *Pauli-Wissowa, Realencyclopädie des klass. Altertums* I. Col. 1845-1852. — Teuffel: *Gesch. der röm. Literatur* III, 6^e éd. p. 297-302. — Claude Chifflet: *De Ammiani Marcellini vita et libris rerum gestarum*, Louvain 1627. — J. Gimazarré: *Ammien Marcellin*. — Hugo Michæl: *Leben des Ammianus Marcellinus*. [BRUN.]

AMMON, JAKOB. Premier imprimeur de Zoug 1671-1673. Il venait de Nuremberg, fut imprimeur à Lucerne, 1664-1668 au couvent d'Ensiedeln, 1669 à Baden, et en 1671 le Conseil de Zoug l'accueillit comme un « artiste imprimeur » et lui fit des avances d'argent. En 1673, il dut s'en aller obéré de dettes et le Conseil reprit ses presses. — Voir la liste des ouvrages imprimés à Zoug dans B. Staub: *Die Buchdruckkunst*, dans le rapport de l'école industrielle cantonale de Zoug pour 1869-1870, p. 10. — J.-Karl Benziger: *Gesch. des Buchdruckgewerbes in Ensiedeln*, 1912, p. 156-157. [A. W.]

AMMON. Voir AMDEN.

AMNISTIA (L'). Journal politique tessinois, qui parut en 1841 chez un imprimeur inconnu, probablement à Lugano. Il était rédigé par Bianchi-Giovini, qui du camp radical avait passé au camp des modérés. Le journal attaqua violemment le gouvernement radical issu de la révolution de 1839; il demandait aussi l'amnistie des condamnés politiques de la contre-révolution de 1841. — *La Presse suisse*. — Tartini: *Storia Politica*. — Catalogue des journaux au Musée historique de Lugano. [C. T.]

AMOND, d'. Voir DAMOND.

AMONTOT, Seigneur d'. Raoul. Le seigneur de Réville, conseiller du roi en ses conseils, fut chargé par Louis XIII d'une mission extraordinaire à Coire auprès de l'ambassadeur de ce prince en Rhétie. Il lui apporta les sommes nécessaires à l'achèvement des ouvrages fortifiés

commencés dès le lendemain du départ des Impériaux de ce pays, en exécution du traité de paix de Clerasco. Ses instructions à cet effet sont datées de Fleury, le 19 mai 1633. Sa mission dura de juin à août de cette année. Le sr d'Amontot devint dans la suite résident pour le roi à Bruxelles (1634-1635) et fut chargé comme tel, d'exiger du cardinal-archevêque de Trèves. Plus tard, chargé d'une mission à Rome (avril-novembre 1636), résident à La Haye (1639-1640) puis à Gènes (1642-1646), il avait été nommé en 1639 l'un des intendants et contrôleurs généraux des finances. Il se distingua au siège de Tortona (1642). — Sources : Du Mont : *Corps diplomatique* VI ; 179, 180. — V. Siri : *Memorie Recondite* VIII, 230. — M^{is} de Granges de Serres : *Répertoire de la Gazette de France*. — A. Boppe : *Correspondance du Comte d'Avaux*, etc. — E. Rott : *Hist. de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t. IV. Voir ce dernier ouvrage pour l'indication des sources manuscrites. [Ed. Rott.]

AMORT, am ORT, im ORT, im ORTT, ORTE. Famille, partiellement éteinte, des cantons de Lucerne et de Schwyz. Sont à mentionner dans le canton de Lucerne : Famille du district de Weggis, éteinte après 1500. — 1. et 2. WELTI AN ORTE et HEINI son fils, sont reçus bourgeois de Lucerne en 1380. — 3. HANS AMMANN AM ORT fait don en 1471 d'un vitrail pour l'église paroissiale. — 4. JAKOB, bourgeois de Lucerne 1514, membre du Grand Conseil et du Petit Conseil, bailli de Habsbourg 1517, de Büron 1527, 1531, 1535, 1539, de Willisau 1531, 1536, 1537, 1540, 1541 ; premier capitaine de l'abbé de St-Gall à Wil 1533 et 1534, député à la Diète 1533, avoué du couvent d'Engelberg 1538, † 1546. — Voir *Ratsprotokolle*. — AS I WERNERS v. Meggen *Heiratsgeschichte*. — 5. KASPAR, tient l'auberge de la Cigogne à Lucerne 1520, député à la Diète impériale d'Augsbourg 1531. — Voir : *Gfr. Répertoire*. — JZB, Weggis. [P.-X. W. et A. T.]

AMOS, famille originaire de Lucerne. Elle passa dans l'Unterwald à la fin du XVII^e s., puis en Valais vers 1730. A citer JEAN-MICHEL, curé d'Ems de 1733 à 1735, † vicaire de Viège le 4 août 1765. La famille se répandit ensuite à Conches et dans la contrée de Sierre, où elle se trouve encore fortement représentée à Venthône et dans la paroisse de St Maurice de Laques. — BWG I et IV. [Ta.]

AMOURS, François d^e. Seigneur de la Galaizière, maître d'hôtel du duc d'Alençon, gentilhomme ordinaire de la duchesse de Longueville et son ambassadeur ordinaire au comté de Neuchâtel (nov. 1572-janvier 1585). Cette fonction était indépendante de celle de gouverneur de ce petit pays, exercée le plus souvent par un patricien soleurois ou fribourgeois. Elle conférait à celui qui en était investi un droit de contrôle, à dire vrai plus illusoire qu'effectif, sur l'administration intérieure de Neuchâtel, et devait lui permettre d'y défendre les prérogatives du prince, au cas où elles eussent été mises en péril par ses sujets, « les plus indisciplinés qui fussent ». Dépêché, dès la fin de 1570, dans le Palatinat par les princes français rebelles à l'autorité royale, François d'Amours représenta Condé à la Diète de Ratisbonne en 1576. Il appartenait à la confession réformée et fut accusé auprès des cantons catholiques, sans aucun fondement d'ailleurs, par le cardinal Borromée « d'abolir la feste de Noël et d'envoyer placards par tous les bailliages du dict comté de Neuchâtel pour defendre de la plus festoyer ». — (*Fleury à Villeroy*, Soleure, 5-15 janvier 1584. Bibl. nat. fonds français, 16026 f. 169.) Le Sr d'Amours vivait encore en 1600. Son nom est cité dans l'acte de partage des biens de Gabriel d'Amours, Sr de Seran en Anjou, conseiller au Grand Conseil et de Magdeleine Bidault, ses père et mère, intervenu le 7 septembre de cette année-là. Ses rapports de parenté avec d'autres personnages de son nom ont donné lieu à de fréquentes et singulières confusions. Une lettre de lui à Bizet, datée à Strasbourg, le dimanche 31 décembre 1570, conservée à la Bibliothèque Nationale de Paris (fonds français 2757 P 42), porte en marge cette annotation d'une main étrangère : « Je crois que cette lettre est du ministre d'Amours, frère de M^e Pierre d'Amours, conseiller au Parlement de Paris, lequel ministre lit les prières à la bataille de Coutras. »

La nouvelle édition de *La France protestante* des frères Haag (t. I, p. 177), ne fournissant que des rensei-

gnements peu précis sur la maison d'Amours, contribue pour sa part à augmenter la confusion qu'elle s'était donnée à tâche de dissiper. Il y est dit, en effet, que « le ministre Gabriel d'Amours, étudiant en théologie à Genève, de 1539 à 1562, puis pasteur à Paris, se retira après la Saint-Barthélémy à Neuchâtel, où son frère François le fit élire pasteur à Boudry ». J'ai pu vérifier sur place l'exactitude de ce renseignement. L'élection eut lieu le 25 avril 1573. Il est certain, d'autre part, que le ministre d'Amours, rappelé en France en 1584, fut attaché à la maison de Henri de Navarre, suivit ce prince à Coutras, à la prise de Chartres, à Arques et à Ivry. Par malheur, à dater de là, le biographe fait fausse route. Aussi bien, affirme-t-il que, rentré à Paris en 1591, Gabriel d'Amours rallia au parti de Navarre son frère La Galaizière « conseiller au parlement, qui s'était jeté dans le parti de la Ligue ». L'erreur est manifeste. En fait, il s'agit non pas de François, mais de son aîné Pierre, sr de Seran, lequel était en effet conseiller au parlement dès 1568 et avait fait acte d'adhésion au gouvernement des Guises. Le ministre Gabriel, sr de Malbert, était marié à Germaine de La Porte, fille d'Eustache, président au parlement de Rennes. Le pasteur à Châtellerauld, il y mourut avant 1609. Pierre, le conseiller au Parlement de Paris, eut pour femme Jeanne Le Prevost. Le sr de la Galaizière épousa, en 1581, Marthe Martin, fille de Jean, conseiller du roi et de François Perron. — *Bibliographie* : Bibl. Nationale à Paris, coll. 500 Colbert CCCXCIX, 173. 49 Dos. Bleus XVII, Dos. 420. — Haag : *La France protestante*. — Boyve : *Annales historiques de Neuchâtel et Valengin*, t. III, 266, 269. — Rott : *Inventaire sommaire. — Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t. II. — *Mémoires de Michel de la Huguerye* (éd. de la Soc. de l'hist. de France) I 361. — *Le Nobiliaire de l'Anjou*. — A. du Bresson de Courson : *Recherches nobiliaires sur la Normandie* (Caen 1876), p. 504. — *Grande Encyclopédie*, t. II, 809. — Arch. Etat Neuchâtel : *Manuels du Conseil d'Etat* I, 68 399 ; III, 457. [Ed. Rott.]

AMPELANDER. Voir REBMANN.

AMPORT. Famille bourgeoise de Berne depuis 1566, originaire de Wiedlisbach. *Armoiries* : de gueules à une licorne d'argent armée d'or. — 1. CHRISTIAN, étudia la théologie à Berne, Zurich, Marburg, 1555 maître d'école à Zofingue, 1566 directeur du gymnase de Berne, 1573 professeur de grec, 1579 de théologie, † 8 mars 1590. — 2. ABRAHAM, 1569-1618, fils du n^o 1, 1593 membre du Grand Conseil, 1598 bailli de Schenkenberg, 1610 d'Echallens, 1616 du Petit Conseil. — 3. JAKOB, 1580-1636, fils du n^o 1, étudia la théologie à Berne et en Hollande, occupa un poste de lecteur à Franeker, 1608 professeur de philosophie et 1610 de théologie à l'Académie de Lausanne dont il fut le recteur à plusieurs reprises. Son tombeau se voit à la cathédrale, son portrait dans la salle du sénat de l'Université. — 4. ABRAHAM, 1595-1660, fils du n^o 2, 1627 grand conseiller, 1631 Rathhausamann, 1634 bailli de Brandis, 1648 du Petit Conseil. — 5. DANIEL, 1668-1727, 1710 grand conseiller et secrétaire du Conseil, 1717 bailli de Landsbut, 1725 du Petit Conseil.

Le dernier de la famille fut 6. CHARLES-LOUIS, théologien (1796-1828). — Ms. généalogiques à la Bibl. de Berne. [E. B.]

AMPTZ, AMPTZO, AMZO, AMS, AMBS, AMPS, AMTS. Nom de famille répandu à Zurich,



Jakob Amport. Portrait à l'huile sur bois de 1622, probablement de Sarburgh. (Sénat de l'Université de Lausanne.)

Rapperswil, Baar (Zoug) et Lucerne. Il dérive probablement de *ampt* = Amt (fonction). A Zurich, cette famille est citée déjà en 1253 et 1283, en la personne de vigneron de Fluntern et Flün. Une famille de Hirslanden a été



reçue à la bourgeoisie de Zurich au XIV^e s.; elle fut suivie en 1401 de Hans, de Rapperswil, et en 1440, de Hans, de Hôngg. — *Armoiries*: d'argent à une feuille de trèfle de sinople issant d'un cœur du même (Armorial d'Edllichbach 1488). Le *Geschlechterbuch* de Grebel, 1628, donne les feuilles de gueules sur argent. — 1. KONRAD, 1369-1403. En 1369 il payait encore l'impôt à Hirslanden; en 1370 il est à Zurich (Auf Dorf), où il achète une maison en 1398, liefe de l'abbaye de Zurich. Il était cordonnier; prévôt de la corporation des cordonniers au *Natalrat* 1396-1403, juge au tribunal royal de Zurich 1399. — 2. JOHANNES, 1415-52, préposé à la police du feu et à la surveillance des séchoirs d'avoine 1418, bailli impérial 1421, du *Baptistabrat* 1427-43, du *Natalrat* 1445-57. Comme bailli de Neu-Regensberg, 1425-27 et 1431, il porta le titre de noble qu'il conserva par la suite. En 1441, il fonda avec sa femme Regula von Oetis, un autel à la Wasserkirche en l'honneur de la Sainte-Croix. Il est possible qu'il s'agisse là de deux personnages parce qu'en 1445 apparaissent un vieux et un jeune Johannes Amptz. — 3. RUDOLF, 1429-1460, neveu du n° 2, membre du *Fastenrat*, 1460. — A Hôngg la famille existait encore au XVI^e s. — Voir Socin : *Mittelhochd. Namenbuch*, p. 131. — *UZ II*, n° 857, V, n° 1885. — Arch. d'Etat Zurich. *Urk. Spital* 395, *Propstei* 447, 611-612, *Geschenke Urk. Gemächtsbücher*, *Urbur Wettingen*, *Urk. Oetenbach* 748. — *Stadtbücher II*, p. 110. — *Nbl. Stadtbibl. Z.* 1842, p. 12. [F. HEGI et A. CORRODI.]

AMREIN, am REIN. Famille très répandue dans les cantons de Lucerne et d'Obwald dont le nom est la forme germanisée de *Am Rhyh*.

A. Canton de Lucerne. Famille éteinte de la ville de



Lucerne. — WILHELM, originaire d'Emmen, y acquiert le droit de bourgeoisie en 1385. *Armoiries*: d'azur à un croissant d'or renversé et figuré accompagné d'une étoile d'or en chef, en pointe de trois monts de sinople. — 1. JOHANN, grand conseiller en 1423, du Petit Conseil en 1443. — 2. JOH.-HEINRICH, † en 1629, chanoine survivancier à Munster en 1593, recteur à Neudorf 1600, chanoine de Beromunster 1602, curé à

Gross-Dietwil 1602, membre du Synode à Constance en 1611, camérier de Willisau 1612. [v. v.]

1. JOST, ammann de Munster en 1552 et 1557. — 2. HANS, de Willisau, avoyer, 1575-1577, 1580-1585, 1587-1589, 1591-1593, banneret 1585. — 3. ADAM, ammann de Munster en 1586. — 4. FRANZ-LUDWIG, orfèvre, * 19 avril 1614 à Munster. — *SKL I*, p. 32. — 5. SEBASTIAN, fils du n° 2, * 18 juillet 1647, † en 1689, orfèvre. — *SKL I*, 33. — 6. JOSEF (1798-1878), curé à Udligenschwil en 1827, chanoine à Munster. — Voir *Gfr.* 35. — 7. JOSEF, de Gunzwil (1825-1877), professeur à Lucerne en 1852, chanoine à Lucerne en 1864. — 8. JOHANN, de Gunzwil, président de commune en 1831, capitaine en 1835, membre de la Constituante et grand conseiller en 1841. — 9. KASPAR-CONSTANTIN, de Neudorf, * 24 septembre 1845 à Lucerne, † 15 septembre 1898 à Saint-Gall, étudia à Bâle et Neuchâtel. En 1870 maître au séminaire de Hiltzkirch, en 1873 professeur à l'école cantonale de Saint-Gall, délégué de la Suisse aux congrès géographiques de Bruxelles, de Venise, de Gènes et de Londres, vice-président du jury pour la cartographie à l'exposition de Paris en 1889. Pendant de longues années conservateur du musée ethnographique de Saint-Gall. Il rédigea l'article *Geographie der Schweiz* dans *Meyer's Konversationslexikon*. — Voir Riedweg : *Geschichte d. Kollegiatstiftes Beromünster*. — v. Liebenau : *Willitsau*. — *Besatzungs- und Bürgerbücher* aux Arch. d'Etat de Lucerne. [Et et P.-X. W.]

B. Canton d'Obwald. — Ancienne famille à Engelberg, venant vers 1491 d'Ettiswil dans le canton de Lu-

cerne. Des membres de cette famille ont, à plusieurs reprises, fait partie des autorités locales. [DURRER.]

AM RHYH ou **AMRHYH**. Famille patricienne de la ville de Lucerne. Le nom est plutôt dérivé de *Rin*, nom d'une partie du cours de la Wyna près de Beromunster dans le canton de Lucerne (groupe de maison *Im Rin*), que de *Rin* = Rhin. — MICHEL AM RIN, tanneur, d'origine inconnue, venant probablement du district de Beromunster (Michelsamt C. Lucerne), renouvelé en 1518 avec ses enfants son droit de bourgeoisie. Le premier dont il est question dans les Conseils, c'est Jost, grand



conseiller en 1553 et membre du Petit Conseil en 1564, *Armoiries*: d'azur à un croissant d'or accompagné de trois étoiles du même, 2 et 1. A citer : — 1. WALTER, * vers 1569, † en 1635, fils de Joseph, du Petit Conseil 1586, bailli de Munster 1591, lieutenant-colonel en Savoie 1598, anobli en 1599 par le duc Charles-Emmanuel de Savoie, chevalier de l'épée d'or en 1602, comte palatin 1603, bailli du Freiamt 1607, colonel en Savoie 1608, capitaine des Cent-Suisses en Savoie 1609, banneret en 1610, chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare en 1616, avoyer en 1624, 1626, 1628 et 1631, colonel en France en 1625. — 2. JOSEF, * 1581, † 1645, fils du n° 1, chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, chambellan et échanson en Savoie 1608, grand conseiller 1609, capitaine en Savoie 1610, bailli de Baden 1619, de Weggis 1625, de Buren 1633, commandant des troupes catholiques à Baden en 1634, du Petit Conseil 1635, colonel en Savoie en 1638 et en 1639 à la capitulation de Turin. — 3. LUDWIG, * 1593, † 1665, frère du n° 2; chevalier du Saint-Sépulchre et du Mont Sainte-Catherine en 1612; grand conseiller 1635, lieutenant-colonel dans le régiment de son frère 1638, du Petit Conseil 1646, bailli dans l'Entlebuch 1647 et 1651, capitaine des Cent-Suisses en Savoie en 1648. — 4. JOSEF, * 1625, † 1692, fils du n° 2, Grand conseiller 1643, bailli de Malters 1649, du Petit Conseil 1652, bailli de Ruswil 1653, de Thurgovie 1660, préposé aux bâties 1666, capitaine à Rome 1666, bailli de Rotenburg en 1669, banneret de la ville et avoyer 1673, Panneherr 1674, chevalier de St-Maurice et Lazare. — 5. P. JOST, S. J., * 1630, † 1697 à Augsburg, frère du n° 4, confesseur de l'évêque de Bâle et recteur du collège de Porrentruy. — 6. P. BEAT, S. J., * 1632, † 1673 dans le cours d'un voyage en Chine, frère du n° 4, missionnaire. — 7. KARL-ANTON, * 1660, † 1714, grand conseiller 1680,

bailli de Knutwil 1683, bailli à Wil 1686, capitaine en Espagne 1690, du Petit Conseil 1693, bailli en Thurgovie 1702, colonel en Espagne 1703, Panneherr et avoyer 1713. — 8. IGNAZ, 1662-1746, survivancier à Munster en 1677, chanoine en 1686; *Bauherr* en 1689, prévôt en 1707, fondateur du fidéi-commis de la famille en 1722. — 9. WALTER-LUDWIG-LEONZ, * 1716, † 1793, grand conseiller 1736, du Petit Conseil 1744, avoyer en 1773, banneret de la ville 1775. — 10. JOSEF-MARTIN-LEODEGAR, * 1752, † 1824, lieutenant



Josef-Karl Amrhyh, président de la Diète en 1837. Lithographie de G. Balder.

en France, grand conseiller 1772, bailli de Weggis 1779, de Kriens 1783, de Knutwil 1787, du Petit Conseil 1788, bailli de Munster 1789, de Lugano 1794. — 11. JOSEF-KARL-XAVER-LEOPOLD-LEODEGAR (1777-1848), étudia à Saint-Urbain et Turin, grand conseiller et secrétaire du conseil de guerre 1793, secrétaire d'Etat sous l'acte de médiation; du Petit Conseil 1814, avoyer de 1817 à 1840, président du Vorort en 1819, 1825, 1831, 1837, président de la Diète. — 12. JOSEF-FRANZ VON SALES-JOHNAN-BAPT.-KARL-NIKLAUS von FLÜE (1800-1849), fils du n° 11, étudia à Göttingue,

Fribourg en Brisgau et Paris, juge d'instruction extraordinaire dans le procès Schultheiss-Keller en 1824, secrétaire, puis chancelier de la Confédération 1830; démissionna en 1847 pour ne pas signer la déclaration de guerre au canton de Lucerne lors du Sonderbund. — 13. WALTER (1832-1904), fils du n° 12, lieutenant dans le régiment suisse au service des Deux-Siciles, colonel fédéral et brigadier 1869, commissaire-priseur au Tessin pour les expropriations relatives au chemin de fer du Saint-Gothard. — Voir LL I, 207. — Holzhalb I, 51. — v. Vivis: *Wappen der lebenden Geschlechter Luzerns* (dans AHS 1909, p. 28). — KSB 1888. — v. Liebenau: *Oberst Jost Amrhyn und der Fall von Turin*. — Riedweg: *Gesch. des Kollegiatstiftes Beromünster*. — ADB. — Girard: *Nobiliaire milit. suisse*, 1787 I, p. 99. — May: *Hist. milit. de la Suisse*, 1788 VI, p. 50, VII, p. 186, 321, 404. — Girard: *Hist. abrégée des officiers suisses* 1781, I, p. 21. — *Besatzungsbuch*. — Papiers de famille. — Pour le nom voir SI, VI, 996/7. [v. v.]

AM RIED. Voir OBERRIED.

AMRISWIL (C. Thurgovie, D. Bischofszell, V. DGS). Paroisse et village. *Armoiries*: d'argent à un arbre au naturel fruité d'or. Etablissement allemandique des VII^e et VIII^e s.; 799 *Amalgeriswilare*, 1408 *Amalgaswile*: établissement d'*Amalgér*. Par suite de donations successives, le couvent de Saint-Gall possédait une partie de ce village; une chapelle y est mentionnée en 1408 et 1455 une prébende de chapelain y fut fondée par Burkhard von Helmstorf d'Eppishausen. Le village



dépendait de la paroisse de Sommeri dont la collation appartenait au chapitre de Constance. En 1529 la localité embrassa la réforme, ce qui engagea en 1531 le seigneur Heinrich von Helmstorf, à Buhwil, à réclamer le remboursement du capital de dotation. Un arrangement intervint, selon lequel le collateur se déclara satisfait avec la ferme de la chapellenie et une vigne. En 1712 le pasteur d'Amriswil, qui jusqu'alors demeurait à Schrofen, obtint une cure près de l'église qui avait été agrandie en 1687. L'église actuelle date de 1892; l'école primaire de 1854, l'école secondaire de 1862. Registres de paroisse depuis 1621. Ce village insignifiant prit un essor inespéré durant la seconde moitié du XIX^e siècle, grâce à sa situation à un nœud de routes, et à l'introduction de nouvelles industries. Il ne comptait encore en 1850 que 492 hab.; en 1880, 1554; en 1910, 3331, sans compter les communes voisines dont la population a augmenté dans de plus faibles proportions. — Voir Sulzberger: *Stiftungsbrief der Kaplaneipfründe*, dans TB, p. 111. — Häberlin-Schaltegger: *Gesch. der Kirchgem. Amriswil-Sommeri*. [Sch.]

AMSCHWAND. Famille de l'Unterwald, probablement originaire de Schwanden, groupe de propriétés au-dessus de Büren. — 1. et 2. ANDRÉ et ARNOLD, de Wolfenschien, reçoivent un fief en 1335 du couvent de Lucerne. Ce même Arnold paraît en 1348 comme représentant du Nidwald dans une rectification de frontières entre Uri et Schwyz. — 3. CUNI Schwander reçoit en fief en 1372 la pêche dans le lac de Stansstad. Au début du XV^e s., la famille est établie aussi à Kerns. — 4. ULIAN SWANDEN, de Kerns, est reçu bourgeois de Lucerne en 1404. — 5. HEINI posséda le moulin de l'Aa, à Sarnen; en 1475, il entra en procès avec les ayants droit au cours d'eau et leur vendit son moulin en 1503. Il épousa la baronne Ursula de Geroldseck, veuve du dernier baron Rudolf von Ramstein, et avec l'aide de ses gens, revendiqua les droits de la douairière sur le château et la seigneurie de Zwingen. Ursula de Geroldseck mourut au début de 1474. Amschwand paraît encore comme député de l'Obwald à la Diète de Lucerne, le 15 mai 1476, mais ne joua dès lors plus aucun rôle dans les affaires publiques et mourut après le 18 mai 1503. Au milieu du XVI^e s. un certain — 6. HEINI Ab ou Am Schwanden retourne dans le Nidwald; à la landsgemeinde de 1564 ses droits de bourgeois sont reconnus et les 25 florins qu'il avait payés comme taxe lui furent rendus. Toutefois la famille s'est perpétuée dans la branche de Kerns. — 7. BALZ, 1639, député aux Diètes de 1651, 1657, 1660; en 1656, il était lieutenant dans la première guerre de Villmergen.

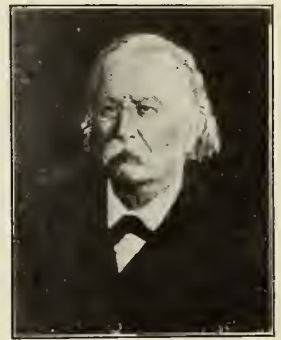
— 8. FRANZ-IGNAZ, * à Kerns en 1713, reçut en 1736 une bourse à Milan, devint prêtre et en 1741 chapelain de Saint-Nicolas. † le 8 février 1763. — Kückler: *Chronik von Kerns*. Collection du chapelain Odermatt. — Liebenau: *Kathol. Schweizerblätter* XVI (1900) 180. — Merz: *Burgen des Sisgaus*. — Matériaux originaux des archives cantonales et communales. [DURRER.]

AMSELLER, JOHANN. De 1441 à 60 prédicateur du dôme à Coire, l'un des trois chanoines qui destituèrent l'évêque Henri de Höwen à l'occasion des démêlés de Schams et voulurent en 1453 procéder à une nouvelle élection. Pour cet acte de violence le pape excommunia tous les adversaires de l'évêque, y compris Amseller, qui se soumit au verdict du Saint-Siège et se démit de ses fonctions de prédicateur du dôme. Il obtint une pension viagère de 50 florins du Rhin par an. — Voir M. Tuor: *Reihenfolge der residierenden Domherren in Chur* (JHGG 1904 p. 17). [F. P.]

AMSLER. Familles des cantons d'Argovie, de Schaffhouse, de Berne et de Zurich.

A. Cantons d'Argovie et de Schaffhouse. Famille de Schinznach, originaire

peut-être d'Aarau, dont un rameau s'établit à Schaffhouse. *Armoiries*: d'argent à deux merles de sable sur deux points du même. — 1. SAMUEL, meunier et sous-bailli à Schinznach, † 1699. — 2. JAKOB, * 1751, † 1838, médecin et chirurgien, fut élève de l'école latine de Lenzbourg, et suivit dès 1772 les cours de l'Université de Strasbourg; pendant six ans il pratiqua à Berne et finit par se fixer à Schinznach. Sous l'ancien régime il prit part à la vie politique comme membre du tribunal et plus tard comme conseiller de santé et grand conseiller. — 3. JAKOB, docteur en méd.



Jakob Amsler. Portrait à l'huile par Rich. Amsler, 1911.

(1783-1862), fils du n° 2, étudia la médecine à Berne; médecin des bains de Schinznach, médecin de district, conseiller de santé et grand conseiller. Il fut le fondateur de la Société de viticulture argovienne. — 4. *Samuel*, * en 1791, † le 18 mai 1849, graveur, fils du n° 2, élève en 1818 de G.-Ch. Oberkogler et de Heinrich Lips, à Zurich, en 1813 à Munich, en 1816 à Rome, en 1819 à Pérouse, en 1822 de nouveau à Rome, puis à Schinznach et en 1829 à Munich comme professeur de gravure et membre de l'Académie. Il y mourut chevalier de l'ordre de St-Michel. Ses œuvres principales consistent en gravures d'après Thorwaldsen (le Cortège d'Alexandre) et d'après Raphaël (le Denier, la Mise au Tombeau); en outre il reproduisit à Munich les œuvres de ses amis: Cornelius, Schnorr de Carolsfeld, Hess, Kaulbach, Overbeck. — 5. KARL (1802-1856), fils du n° 2, fit ses études à Berne, Bonn et Berlin, médecin des bains à Baden, médecin de l'hôpital à Königsfelden; il fonda dans son lieu d'origine une petite maison d'aliénés. — 6. EMILE, * 1841, fils du n° 5, avocat, président du tribunal, juge cantonal à Aarau. — *Korrespondenzblatt für Schweizerärzte*, 14. — *Nbl. d. Künstlergesellschaft. Zürich* 1850. — SKL I, 33. — [F. W.] — 7. *Jakob*, à Stalden, près Brugg (Argovie), * le 16 novembre 1823, † le 13 janvier 1912, professeur, mathématicien, physicien, inventeur, fabricant d'instruments de précision, étudia à Iéna et à Königsberg les mathématiques, l'astronomie et la physique, travailla en 1849 avec Plantamour à l'observatoire de Genève et fut privat-docent de 1850 à 1852 à l'université de Zurich; de 1852 à 1859 professeur de mathématiques au gymnase de Schaffhouse. En 1857, il fonda à Schaffhouse, pour la fabrication d'instruments de précision, un atelier de mécanique qui s'est acquis une réputation universelle et dont ses fils ont pris la succession; de 1852 à 1855, il inventa le planimètre polaire et publia des écrits scientifiques fondamentaux sur les intégrations mécaniques en général, *Viertel-*

jahrschrift der NG Zurich). — 8. **Alfred**, fabricant d'instruments de précision, * le 3 juillet 1857 à Schaffhouse, fils aîné du n° 7; il fit ses études à Bâle, Berlin et Dresde et travailla ensuite en France et en Angleterre comme ingénieur-mécanicien et constructeur de vaisseaux. En 1888 il entra à titre d'associé dans la fabrique de son père et perfectionna la construction des instruments pour l'intégration mécanique; il s'occupait ensuite surtout de la construction de machines et joua bientôt un rôle prépondérant dans la construction d'appareils et de machines pour l'essai des matériaux. En 1919, *Dr honoris causa* du Polytechnicum. — 9. **ALBERT**, * 1863 à Schaffhouse, frère du



Alfred Amsler.
D'après une photographie.

n° 8, colonel, membre du conseil d'instruction publique, propriétaire de la fabrique d'instruments de précision de Schaffhouse. — Voir Karl Amsler : *Stammbaum der Familie A. von Schinz nach*. — *Nbl. für Jung u. Alt*, hgg. von der Lehrerkonferenz d. Bez. Brugg. — Voir nécrologie avec biographie dans *Verh. d. SNF* 1912. — *SB* 1992. — *Schweiz. Geometriezeitung* 1912. [Wu-Be.]

B. Canton de Berne. Famille bourgeoise de Bienne. — 1. **HANS**, 1547 grand et 1552 petit conseiller, 1566 trésorier, 1575 bourgmestre. — 2. **JOSUE**, 1709 grand et 1723 petit conseiller à Bienne. — 3. **NICOLAS**, prédicateur de cour à Nassau, 1711 pasteur de Bienne, † 1739. — 4. **JOSUE**, 1737 grand conseiller, † 1795, le dernier de cette famille à laquelle ne se rattache pas la famille Amsler, actuellement bourgeoise de Bienne. [E. B.]

C. Canton de Zurich. — 1. **JOHANN-JAKOB**, * le 11 octobre 1848 à Meilen, † le 12 février 1909 à Tunis. Premier procureur-général de Zurich en 1875; puis avocat en 1878, grand conseiller de 1882 à 1902. Il occupa une position influente dans la commune d'Aussersihl et travailla activement aux préliminaires de la réunion de la commune avec la ville. Membre du Conseil national de 1896 à 1908. — 2. **JOHANN-RUDOLF**, conseiller national, de Meilen, * le 8 novembre 1853, † le 30 octobre 1917. Président de la commune de Meilen de 1883 à 1901; dès 1896 membre du Grand Conseil qu'il présida en 1908; conseiller national en 1899. — *NZZ* 1909, n° 53, 72. — *ZP*, n° 38. — Voir *ZWChr.* 1899, p. 4; 1905, p. 381; 1908, p. 97 et 233 et 1909, n° 11. — *Zürichsee-Zeitung* 1917, n° 258, 259 et *NZZ* 1917, n° 2043. [E. STAUBER.]

AMSOLDINGEN (C. Berne, D. Thoune, V. DGS). Paroisse et commune. Trouvailles préhistoriques. Les pierres avec inscriptions romaines découvertes dans la crypte de l'église, conservées en partie au musée de Thoune proviennent d'Aventicum. L'*m* dans la première syllabe n'est pas motivée du point de vue historique; dans les documents on trouve *Ansolttingen*, en patois *Amseldinge*: ce nom signifie près des gens (parenté) d'*Ans-olt* (forme allemande du nom anglais *Oswald*, *Ans* « Dieu », *olt* = *walt* « celui qui gouverne »). Au Moyen Age, siège d'un chapitre de chanoines dévasté en 1190 lors de la guerre dite des Barons selon un témoignage de 1266. Dans le cartulaire de Lausanne (1228), la localité est appelée *Atsolttingen prepositura et capitulum canonicorum secularium*. L'avouerie qui avait passé des nobles d'Unspunnen aux Wädswil, fut vendue en 1271 par Walther de Wädswil à son fils Heinrich, comme prévôt d'Amsoldingen, et au couvent lui-même. D'après un document de 1310, le chapitre entretenait une école. En 1396, Amsoldingen entra dans la combourgeoisie de Berne. En 1437, une enquête de l'évêque s'ouvrit au sujet de la décadence matérielle du chapitre qui fut incorporé en 1484 à celui nouvellement fondé de Saint-Vincent à Berne. La prévôté possédait les droits de haute et de basse justice sur Amsoldingen, ceux de basse justice sur

Hilterfingen, Stocken et Mülchi, ainsi que des biens, des cens et des dîmes à Amsoldingen, Allmendingen, Brenzikofen, Oberhofen, Ringoldswil, Stocken, Strättlingen, Scherzlingen, Vielbringen, Wimmis et Zaziwil. Le prévôt et les chanoines, au temps de la prospérité, sortaient presque sans exception des rangs de la noblesse du voisinage. Après la Réformation, Amsoldingen demeura le centre de la paroisse du même nom du chapitre de Thoune, à laquelle appartenaient les communes d'Amsoldingen, Hofen, Zwieselberg, Langenhühl, Forst; puis, les communes auf dem Berg et Uetendorf qui furent incorporées à Thierachern en 1578; ensuite les hameaux de Bodenzingen et Tannenbühl réunis à Blumenstein en 1676, et enfin Kienersrüti réuni à Kirchdorf en 1703. En 1802 Antoine Unternährer, chef de la secte des Antoniens, y vécut. L'église collégiale, dédiée à saint Maurice, basilique à trois nefs, à plafonds plats, au chœur voûté, a trois absides et une crypte remarquable; fonts



L'église d'Amsoldingen.
Photographie du pasteur S. Lutz en 1920.

baptismaux de style gothique primaire et fresques du XIV^e siècle; endommagée par un incendie en 1578 et restaurée en 1908, elle compte parmi les églises romanes les plus remarquables de la Suisse. Le corps principal de la prévôté et ses dépendances passèrent avec de vastes terrains en 1496 à Bartolome May et furent entièrement reconstruits et transformés en maison de campagne au XIX^e s. (actuellement propriété du colonel Louis de Tschärner). Dans le village, on vit de tout temps des maisons d'habitation intéressantes dont la plus remarquable, située au bord de la route d'Uebischi, doit avoir appartenu au chapitre des chanoines. Dans le cimetière, remarquons la chapelle de l'ossuaire reliée par une galerie de bois à la cure située plus bas. Le château contient une remarquable collection privée de vitraux et dans le parc deux pierres tombales romaines. Dans les archives de la cure se trouve une chronique manuscrite d'Amsoldingen, due à l'historien Karl Schräml, pasteur de cette paroisse, 1829-1841. Amsoldingen, rattaché politiquement et militairement au *Landgericht* de Seftigen, dépendait au point de vue juridique du district de Thoune. De 1798 à 1803, il fut le chef-lieu du district d'Ober-Seftigen, puis définitivement incorporé au district de Thoune. — Les registres de baptêmes et de mariages datent de 1662 et ceux de décès de 1728. — Voir *Die Schwalbe, ein Uechtländisch Tagebuch* 1830. — Fr. Stettler : *Regesten des Chorherrenstiftes*. — A. Jahn : *Chronik*. — H. Hagen : *Die Amsoldinger Inschriften*,

dans *Alpenrosen* 1874. — H. Hagen : *Die röm. Inschriften in Amsoldingen* (ASA 1875). — Lohner : *Kirchen*. — *Kirchb. Jahrbuch der reformierten Schweiz* V, 1899. — *Berner Kunstdenkmäler* II, pl. 4 et V, 5). [E. B.]

AMSOLDINGEN, von. Famille bernoise. *Armoiries* : d'azur à la boucle d'argent. Le fondateur de la famille est le prévôt Heinrich de Wädswil, à Amsoldingen, qui affranchit le 25 mai 1273 tous les fils qu'il eut de Lucardis von Uebeschi ; avec ses quatre frères il reconnaît ces enfants *mancipii a iugo nostre servitutis* et les déclare libres. L'union du prévôt était une méaillance ; ses enfants suivirent donc la « mauvaise main », soit la condition de leur mère ; ils n'étaient pas illégitimes, mais simplement libres et ne portèrent jamais le titre de nobles. Ils sont devenus bourgeois de Thoune, Spiez, Berne et Fribourg, et aussi chevaliers et seigneurs de Stocken. — 1. ULRICH, probablement petit-fils du prévôt Heinrich, 1290 bourgeois, 1294 membre du Grand Conseil et 1295 du Petit Conseil de Berne, peut-être bourgeois de Thoune 1308, † 1324. — 2. BERCHTOLD, peut-être frère du n° 1, 1309 reçu bourgeois de Fribourg, 1323 chevalier, † après 1331. — 3. HEINRICH, arrière petit-fils du prévôt, reçut en 1360 le château de Stocken « comme son père et son grand-père », † après 1409. — 4. WILHELM, frère du n° 3, 1362 bourgeois de Thoune, 1367 châtelain des nobles de Weissenbourg à Blankenbourg, 1374, des sires de Thurn à Frutigen, 1378 membre du Conseil de Thoune, hérite en 1390 de ses oncles de Rarogne, † 1395. — 5. RUDOLF, peut-être petit-fils du n° 4, bourgeois de Berne et de Thoune, achète Blumenstein en 1466, 1480 trésorier et membre du Conseil de Thoune, † vers 1500, dernier du nom. — Voir M. von Stürler : *Genealogien*. — AGS I, table XXVII, p. 301 ss. [E. B.]

AM STAD (en lat. *in Litore*) : subdivision du quartier Auf Dorf de l'ancienne ville de Zurich au Sud-Est de la Wasserkirche. Elle fut appelée plus tard *Vinkenstad* d'après la famille Vinko, et depuis 1581 *Schiffplände*. C'est là que se trouvaient des maisons de l'aristocratie. En 1230-1231, une famille de chevaliers s'appelait *in ou de Litore*, c'est-à-dire *am Stad* ; une branche collatérale des chevaliers Manesse portait également le surnom de *am Stad*. — UZ I. — Vogelín : *Altes Zürich* I, p. 231. — *Nbl. Stadtbibl. Zürich* 1850, p. 35. — P. Schweizer : *Erklärung zum Plan der Stadt Zürich* (UZ VII). [F. H.]

AMSTAD, AMSTAAD, am STAD, ab STAD, STADMANN (lat. *in litore*), nom de famille des cantons de Schaffhouse, Unterwald et Zurich.

A. **Canton de Schaffhouse.** Ancienne famille de chevaliers de Schaffhouse, branche de la famille noble des Brumsi, qui portait à l'origine le nom de BRUMSI AM STAD d'après sa résidence sur les bords du Rhin. En 1332 on trouve une *armoire* particulière aux *am Stad* : d'azur à un croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or. — 1. HEINRICH BRUMSI AM STAD, reçoit en 1257 en fief de l'abbé Hugues d'Allerheiligen, le *Schiffledi*, c'est-à-dire le droit de péage sur les bateaux qui abordent à Schaffhouse. — 2.



HERMANN I AM STAD, fait don en 1318, au couvent de Paradis, de la maison familiale des Brumsi *am Stad* et d'autres biens. — 3. GOETZ I, 1294-1335, bailli de Berau. Ses fils, Conrad, Hermann II et Wilhelm achètent des Truchsess von Diessenhofen l'avouerie du village de Marthalen. — 4. CONRAD I est délégué des villes de Baden et de Säckingen, en 1367 et 1370, dans les litiges en matière d'impôts ; en 1370 il prend part à l'expédition d'Ewatingen. — 5. GOETZ II, élève des prétentions à la charge de bailli impérial de Schaffhouse, mais un édit royal du 21 déc. 1429 le somme de renoncer à la juridiction criminelle. — 6. WILHELM IV, 1441-1460 ; avec son beau-frère, Henri Branzenburg, ils vendent tous les biens de leurs femmes, Judith et Ursule von Randegg, à l'exception de la forteresse de Hohenstoffeln. En 1457, il est banni par le tribunal de Rotweil pour avoir assassiné son parent Wilhelm Imthurn. — 7. HANS II, mentionné comme mineur déjà en 1438, fils du n° 5, bourgmestre à plusieurs reprises de 1458 à 1468, membre du Petit Conseil et de 1477 à 1481 du tribunal des Cinq, qu'il préside en 1478 ; à plusieurs reprises délégué aux Diètes fédérales. En

1461, il scelle avec Heinrich Barter, au nom de la ville de Schaffhouse, le traité de paix entre les Confédérés et l'Autriche. Pour se venger de la signature de cette paix et assouvir d'anciennes rancunes contre Schaffhouse, Bilgeri de Heudorf s'empare de lui par surprise près de Engen et ne le libère que contre une rançon de 1800 fl. Par convention du 27 août 1468, le duc Sigismond prend à son compte, en plus de l'indemnité de guerre de 10000 florins, le remboursement de la rançon d'Amstad. — 8. HANS III (1491-1551), seigneur de Gottmadingen, Randegg, Gailingen et Möhringen. — Voir Rüeger : *Schaffh. Chron.* — Imthurn et Harder : *Schaffh. Chron.* — Holzhalb. — *Festschrift f. Stadt u. Kt. Schaffh.* — Werner : *Verf. gesch. d. Stadt Schaffh.* — AGS. — Kirchofer : *Schaffh. Neujahrsbeschenke*. — Pfaff : *Staatsrecht d. alten Eidgsh.* — US. [WANNER-KELLER.]

B. **Canton d'Unterwald.** Ancienne famille de paysans du Nidwald, originaire de Beckenried, dont plusieurs membres ont siégé au conseil et au tribunal. — 1. ANDRÉIN LITTORE, est nommé en 1315 dans le registre du chapitre de Lucerne comme propriétaire d'un droit de pêche à Stansstad. — 2. DIETSCHAB STAD est au nombre des pêcheurs de Stansstad qui en 1372 traitent avec le couvent d'Engelberg au sujet de la redevance concernant la pêche. — 3. HEINI AB STAD, de Beckenried, achète en 1423 de Walter Buren deux tiers des droits de pêche dans la partie du lac située à Buochs. — 4. WELTI, fils du n° 3, devient, en 1438, acquéreur du dernier tiers. — 5. JOH. BAPTISTE, prêtre à Sion en 1777, professeur de philosophie. — 6. JOSEF, * 1846, banneret en 1874, conseiller d'Etat de 1877 à 1883, conseiller aux Etats de 1884 à 1893. — Voir *Gfr.* (répertoire). — Durrer : *Handschriftliches Urkundenbuch von Nidwalden*. — Collections du chapelain Odermatt. — *Beiräge zur Geschichte Nidwaldens* X, p. 71. [DURRER.]

C. **Canton de Zurich.** AM STAD ou STADE, famille répandue à Zurich et dans les villages des bords du lac, principalement à Meilen et Richterswil. Elle est connue depuis 1301 et fut reçue à la bourgeoisie de Zurich avant 1351 et jusqu'en 1516. — 1. MATTHIAS, 1301-1306, cellier de l'abbaye de Zurich à Stadelhofen. — 2. BURKHARD, de Bendlikon, curé d'Alloltern am Albis 1430-1431. — UZ VII-XI. — *Bürger- u. Steuerbuch* I. — *Gemächtsbücher* (B VI 304 et 305). [F. H.]

AM STALDEN, am STALDEN, AMSTALDEN, STALDER.

A. **Canton de Lucerne.** Famille de l'Entlebuch. PETER AMSTALDEN, aubergiste à Schüpfleim, Landeshauptmann de l'Entlebuch lors des guerres de Bourgogne. Le 24 février 1478, il fut exécuté pour faux serment et haute trahison. — Voir Liebenau : *Der Hochverratsprozess des P. Amstalden* dans *Gfr.* 37. [P.-X. W.]

B. **Canton d'Unterwald.** Ancienne famille d'Obwald au XIV^e siècle, bourgeoisie de Ramersberg, au XV^e s. et de Kägswil au XVI^e s. — 1. WELTI est tué en 1386 à Sempach. — 2. JODER, † en 1422 à Arbedo. — 3. HEINI, † en 1513 à Novare. — 4. NICLAUS, * 1831, de Schwändi, vicaire à Sarnen. Se rendit en 1870, dans l'Etat de St-Paul au Brésil où il mourut dans la colonie helvétique le 12 oct. 1919 en odeur de sainteté. — 5. WALTER, * 1883 ; pendant de longues années rédacteur de l'*Obwaldener Volksfreund*, dès 1911 procureur général d'Obwald, dès 1917 capitaine à l'état-major judiciaire et grand conseiller. — Voir Küchler : *Chronik von Sarnen*. — R. Durrer : *Einheit Unterwaldens*. — Arch. d'Etat, Obwald. [AL. TRUTTMANN.]

AMSTEG (C. Uri. V. DGS). Com. et vge, autrefois *am Stäg, in Stege, ze Stege, 1297 in Stege, 1300 ze Stege und Steg*. Pparoisse depuis 1903 ; comprise auparavant dans celle de Silenen. On ne connaît point de trouvailles préhistoriques ; l'histoire d'Amsteg commence avec l'ouverture de la route du Gothard. En 1357, on mentionne déjà l'hôtel Stege ; 1555, un rentier énumère les objets de culte et parements de la chapelle de la Sainte-Croix, qui était encore en 1621 le seul édifice religieux de la commune ; par le mauvais temps et l'hiver, le curé de Silenen devait y lire la messe moyennant une rétribution spéciale. Le 18 juin 1696, le pape Innocent XII lui accorda une indulgence et le 1^{er} avril 1728 une *authentica* pour la relique de la Sainte-Croix ; en 1729 la chapelle possédait une fortune de 460 fl. En 1762, le village fut gravement éprouvé par les eaux du Kerstelenbach ; les

16 et 17 mai 1788, par un fôhn violent, la chapelle et presque tout le village brûlèrent; mais la reconstruction se fit aussitôt. Amsteg souffrit aussi particulièrement durant les guerres de la fin du XVIII^e siècle; les pertes du 11 octobre 1798 au 11 novembre 1800 sont évaluées officiellement à 306010 fr. L'érection en chapellenie autonome se fit le 12 décembre 1807 par la remise d'une des deux prébendes de chapelain de Silenen à Amsteg; en même temps la commune prit l'engagement de rétribuer aussi le curé comme instituteur; mais c'est en 1860 seulement qu'une nouvelle église fut construite et le 28 juillet 1903 la communauté fut élevée, par décret de l'évêque de Coire, au rang de paroisse indépendante. En 1831, 1834 et 1868, Amsteg eut à subir de nouvelles inondations; outre les dommages causés par le Kerstelenbach voisin, il eut à supporter de grands frais d'endiguement dont l'État a déjà assumé le quart depuis 1625. L'ouverture de la ligne du Gothard (1882) a causé la décadence d'Amsteg qui a été délaissé par le trafic. Cependant les deux usines électriques d'Altdorf (1910) et des C. F. F. (1918) lui ont donné un nouvel essor. — Voir *Gfr.* 47. — *ZSK* 1910, p. 161; 1911, p. 313; 1917, p. 144. — *SB* du 22 juillet 1916. — *Hist. NB* d'Uri 1897 et 1900. — *Das Bürgerhaus in Uri*, Bâle 1910. [J. FURRER.]

AM STEG. Voir STEG.

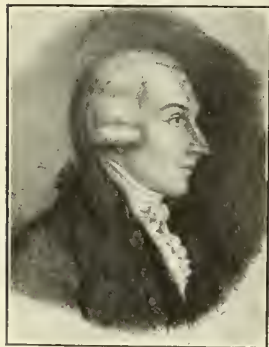
AMSTEIN. Nom de famille des cantons de Lucerne, Unterwald, Thurgovie et Zurich.

A. Canton de Lucerne. Famille bourgeoise de Willisau depuis 1550. — 1. ULRICH, 1558-1628, étudia de 1581 à 1584 à Paris; grand cellier de Saint-Urbain 1587, abbé 1598-1627, restaura le couvent. — 2. ILUGO, connu comme chansonnier de 1607 à 1635 † vers 1644. — 3. KASPAR, peintre-verrier à Saint-Urbain de 1604 à 1611. — 4. JOHANNES, prieur de Saint-Urbain 1627 † 1640. — Voir v. Liebenau: *Willisau* II, 119. — *SKL* I, 34. [P.-X. W.]

B. Canton de Thurgovie. Famille éteinte de Bischofszell. — 1. ULRICH, administrateur de l'hôpital, fut investi des dîmes de Zihlschlacht et Hohentannen par l'évêque de Constance en 1515, membre du Conseil de ville en 1520. — 2. PELAGIUS, curé de Goldach, fut favorable à la Réformation. — 3. CURSTOF, ammann de Bischofszell de 1648 à 1667, membre du Conseil encore en 1671. Peu après la famille paraît s'être éteinte. — [SCH.] — Au début du XVIII^e s. une famille Am Stein, originaire de

Wila (Zurich), s'établit dans le canton de Thurgovie. — 1. **Joh.-Georg**, médecin, * le 11 novembre 1744 à Hauptwil, fils de Hans-Jakob, chirurgien. Sans avoir fait d'études, il remplit les fonctions de médecin au service de la fabrique de Hauptwil, puis fit un apprentissage de chirurgien à Zurich de 1758 à 1761 et étudia à Tubingue de 1765 à 1768.

En 1771, il est médecin du séminaire de Haldenstein où il épousa Hortense de Salis, la sœur de son directeur, Ulysse, en 1775. En 1777 il s'établit à Zizers où il fonda la *Gesellschaft landwirtschaftlicher Freunde*, qui publia un journal hebdomadaire le *Sammler*. Am Stein, devenu Grison en 1783, introduisit la vaccine dans son canton. Il devint, en 1787, médecin ordinaire des bains et du couvent de Pfäfers et mourut le 18 février 1794. *Armoiries*: coupé de gueules et d'argent à un boucquetin de sable brochant. — Voir Z.-W. von Salis-Seewis: *Ges. Schriften*, éd. Th. von Mohr, — 2. **Joh.-Rudolf**, fils du n° 1, * le 1^{er} mai 1777, lieutenant au service de Sardaigne 1795, au service de France 1799, passa peu après au service d'Angleterre, régiment de Salis-Marschlins, et y resta jusqu'en 1800. Après son



Johann Georg Am Stein.
Lithographie de 1830 environ
de J. Brodtmann.

retour il se voua à l'agriculture, et se rendit plusieurs fois à Hofwil où il fit la connaissance de Fellenberg. Il s'occupa de perfectionner la culture des arbres fruitiers, de collectionner des cartes de géographie, des ouvrages illustrés, et entretenit une vaste correspondance. De 1814 à 1818 il reprit du service en Hollande, puis s'établit définitivement à Malans. Il parvint au grade de major de milice et organisa la landwehr en 1838. Dès lors, il s'occupa avec prédilection d'histoire naturelle et de collections et fut un des fondateurs de la société des sciences naturelles des Grisons. Il a laissé une très riche collection d'insectes des Grisons, enrichie d'une quantité de dessins, de descriptions et d'annotations. Am Stein fut un membre zélé de la société scolaire des Grisons; après la dissolution de celle-ci il s'intéressa à l'école normale évangélique de Schiers, et mourut le 19 décembre 1862. Parmi les nombreux travaux qu'il a publiés dans le *Jahrb. Naturf. Gesell. Graub.*, il faut mentionner ses études sur les mollusques des Grisons: *Verzeichnis der Land- u. Wassermollusken* (3^e année). — *Nachtrag zu den Mollusken Graub.* (7^e année). — *Die Mollusken Graub.* (27^e et 28^e années) avec suppléments dans les années 33 et 35. — Voir *Jahrb. Naturf. Ges. Graub.* NS 7, p. 178. — 3. JOHANN-GEORG, fils du n° 2, * 20 novembre 1819, étudia à Wurzburg de 1843 à 1847, fut médecin à Jenaz, Davos et Zizers, et s'occupa de zoologie et de minéralogie. Il laissa une grande collection de mollusques et publia trois études sur les diptères: *Bündner Dipteren*. — *Amstina punctipennis*. — *Dipterologische Beiträge*. Il travailla à la fondation de l'école secondaire de Zizers et fut président du Conseil de cette école. † le 25 juillet 1892. — Voir *Jahrb. Nat. Ges. Graub.* NS 36. — [M. S.]. — 4. GOTTLIEB, de Wila (Zurich), * 1853 † 1895, fut vicaire à Laufen et en 1875 pasteur à Wigoltingen où il mourut. Il s'occupa beaucoup de politique et rédigea de 1877 à 1880 la *Thurgauer Volkszeitung*, collabora souvent à des journaux démocratiques zuricois et fut longtemps inspecteur des écoles primaires de Thurgovie. Auteur d'une histoire de Wigoltingen. [SCH.]

C. Canton d'Unterwald. Famille éteinte du Nidwald, branche des nobles von Wolfenschiessen (voir art.). Une autre famille Amstein, éteinte aussi, probablement d'une tout autre origine, florissait à Alpnach dans l'Obwald. — 1. ULRICH (1367-1376) membre du Conseil. En 1368 il représenta avec Arnold von Omisried les paroissiens d'Alpnach lors du rachat des droits féodaux de la comtesse Marguerite de Strassberg-Wollhusen. — 2. HANS, trésorier 1525, landammann 1526, 1530, 1534, 1536, 1541, 1544; il est le dernier de sa famille. — Voir *Registre du Gfr.* — Kuchler: *Chronik von Alpnach*. [R. DURRER.]

D. Canton de Zurich. I. Famille de la ville de Zurich en 1385, originaire d'Ottenhofen (Bade). — II. Ancienne famille de Wila. — 1. HERMANN, professeur, mathématicien. Originaire de Wila (Zurich), * à Wila le 27 août 1840. Diplômé de l'École Polytechnique. Docteur de l'université de Zurich, professeur ordinaire de mathématiques supérieures à l'université et à l'École d'ingénieurs de Lausanne dès 1875. Auteur d'une vingtaine de travaux (voir *Index bibliographique de la Faculté des sciences*, à Lausanne, 1896, p. 46 et 47, nos 1-14, et 1915, nos 15 à 20). — 2. GOTTLIEB, voir le n° 4, Amstein, de Thurgovie. — 3. JOHANN-JAKOB, * 1853 à Wila, maître secondaire en 1878 et membre du conseil de ville de Winterthour jusqu'en 1919, membre de la commission du gymnase cantonal de Zurich depuis 1899. [A. B. et F. H.]

AMSTUTZ, am STUTZ, STUTZER. Familles de l'Unterwald et du canton de Schwyz. Ce nom vient d'un nom d'endroit très fréquent *Stutz*, qui signifie pente abrupte.

A. Canton d'Unterwald. Ancienne famille d'Engelberg, fixée aussi à Ennetmoos et à Sarnen. *Armoiries*: d'azur à une croix d'argent sur trois monts de sinople, cantonnée de deux étoiles d'or, ou une croix renversée surmontée de trois étoiles d'or. L'armorial du Nidwald donne encore d'autres variantes, ainsi: d'or à une croix latine de sable sur trois monts de sinople cantonnée de deux aigles de sable. — 1. WALTHER, fils de Peter am Stutze, conventuel à Engelberg et 1309 administrateur des possessions du monastère de Buochs. La tradition

du couvent d'Engelberg l'identifie à tort avec l'abbé Walther III (1317-1331) qui, avant d'être abbé en 1317, avait été moine à Murbach et élémosinaire à Lucerne (voir Durrer : *Die Familiennamen der ältern Aeble von Engelberg*, dans ASG 1911, p. 144). — 2. ULI STUTZER, d'Engelberg, devient en 1413, ainsi que — 3. Jost d'Engelberg en 1410 bourgeois de Lucerne. Ce dernier, commerçant, paraît en 1426 dans un conflit avec la ville de Constance et harangue en 1452 le duc de Milan. — 4. HANS, ancien ammann d'Engelberg, acquiert en 1459 la bourgeoisie du Nidwald. — 5. JOST, vice-landammann du Nidwald, 1529. — 6. BALTHASAR, enseigne, fils du directeur des travaux publics Arnold, lui-même directeur des travaux publics, est, en 1608, le premier intendant de l'arsenal du canton. De cette branche établie à Ennetmoos, sont encore issus : — 7. LEODEGAR, administrateur de l'église à Stans, † 1667 dont les fils — 8. JAKOB, est membre du Conseil, délégué dans les bailliages tessinois, administrateur de l'église 1697, † 1709. — En 1662 HANS AM STUTZ, vice-landammann à Engelberg, avait aussi acheté la bourgeoisie ; cette branche est éteinte. — Vers 1447, un certain HEINI, d'Engelberg, s'était fixé à Sarnen et était devenu membre de la corporation de cette localité ; ses descendants occupèrent durant deux générations une situation officielle en vue, puis la famille s'éteignit. — Voir Durrer : *Urk.-Buch von Untervalden* (Ms.). — Registre du *Gfr.* — Collection du chapelain Odermatt. — *Album Engelbergense*. [R. DURRER.]

B. **Canton de Schwyz**. Cette famille paraît dans la première moitié du XV^e s. à Küssnacht où le couvent d'Engelberg possédait le droit de patronage de l'église et de nombreuses propriétés. Elle se divisa très tôt en deux branches, dont l'une reçut l'appellation courante de « Stutzer » et l'autre conserva le nom original. — 1. HANS STUTZER, possesseur de la propriété actuelle dite « Stutzerhüsli », est en procès, en 1448, avec le prévôt Schweiger, de Lucerne, au sujet du droit de pêche. — 2. KARL LEONZ, * 1675 † 1710, était chapelain à Küssnacht et écrivit une chronique sur la construction de l'église. — 3. OSWALD, trois fois ammann, de 1787 à 1797, de même que — 4. JOHANN-JOS, ammann de 1803 à 1805. — 5. JOS.-ALOIS, fils du n° 4, médecin, ammann, 1822-1824 et 1826-1828. — 6. ALOIS, fils du n° 5, médecin, * 1810, † 1871, membre du Conseil 1830, vice-landammann 1831, et landammann 1832-1834 et 1836-1837. En 1831, il assista comme délégué de Küssnacht aux conférences des districts extérieurs au sujet de la séparation du canton, fut membre du Conseil provisoire des districts extérieurs et en 1833 du Conseil de l'instruction publique du canton de Schwyz. Lors de l'attaque des Schwyzois, le 31 juillet 1833, il fut arrêté et conduit à Schwyz. Après le Sonderbund, il entra au Conseil d'Etat et représenta son canton à la Diète. — 7. Son fils VITAL, * 1841, † 1909, journaliste, fut pendant de longues années rédacteur du *Luzerner Tagblatt* et correspondant de la *NZZ* ; de 1883-1888, membre du Grand Conseil du canton de Lucerne et du Conseil de ville. — Voir *Jahrzeitbuch Küssnacht*. — *Ratsprotokoll Küssnacht* et renseignements de M. Türlér, archiviste fédéral. — *Album Engelbergense* 1882. [A. TRUTTMANN.]

Une autre famille est originaire de Sigriswil (Berne). **AMT** (ahd *Ambahlt*, mhd. *Ambct*.) **AMTMANN**. Amt désigne soit une fonction avec attributions bien déterminées, soit la circonscription administrative dans laquelle le titulaire exerce ses fonctions. Il provient du gaulois *Ambactos*, c'est-à-dire le serviteur, le client, qui agit au nom de son maître. Le Moyen Age connaissait les fonctions de cour (*Hofämter*), soit celles de maréchal, d'échanson, d'écuyer-tranchant, de camérier, ou celles plus importantes de comte ou de margrave, et les fonctions administratives inférieures, temporaires ou à vie. Les premières étaient données en fief héréditaire à la noblesse ; les secondes étaient remplies par des bourgeois qui, à titre de bailli, d'ammann ou de maire administraient leurs villes ou leurs contrées. Le landammann avait une situation à part ; à l'origine c'était un simple ammann du seigneur qui devint par la suite le premier magistrat et le représentant de son canton.

Au fur et à mesure que l'organisation administrative

du pays se consolidait, Amt, de fonction en vint à désigner la circonscription dans laquelle l'*Amtmann* exerçait ses fonctions. Ce sens dérivé se rencontre dans presque toute la Suisse ; Berne marque la différence entre *Aemter* et *Dienste*, c'est-à-dire entre les fonctions d'un bailli ou des principaux employés d'une ville : avoyer, membres du Petit et du Grand Conseil, ou greffier, et celles des fonctionnaires subalternes tels que huissier, messenger, receveur. Pour désigner le bailliage ou le district, on y a employé l'expression *Landvogtei* jusqu'en 1815 ; de cette date à 1846, *Oberamt*, et encore aujourd'hui *Amtsbezirk*. Zurich donnait à ses baillis le nom de *Landvoogt* ou *Obervoogt* ; ce canton a conservé depuis la domination autrichienne les termes de *Freiamt* de Knonau, de *Kelleramt* (Lunkhofen et Oberwil), et de *Neuamt* pour les quatre paroisses au Nord-Est du district actuel de Dielsdorf.

De tout temps à Zoug la ville se séparait du bailliage extérieur (*Aeusseres Amt*) comprenant les paroisses d'Egeri, Baar et Menziken. A Bâle, le district de Liestal porta jusqu'en 1798 le nom d'*Amt*. L'abbé de Saint-Gall divisait son Alte Landschaft ainsi que le Toggenbourg en bailliages supérieur et inférieur (*Oberamt* et *Unteramnt*). Dans l'*Oberamt* de l'Alte Landschaft, le district autour de la ville de Saint-Gall s'appelait *Landeshofmeisteramt*. L'évêque de Bâle possédait huit bailliages (*Oberämter*) dans le Jura bernois et bâlois actuel et dans le Brisgau (Schliengen avec Istein).

Dans les bailliages communs enfin, Baden se divisait en une ville et onze *Aemter* ; les Bailliages Libres (*Freiamt* ou plus exactement *Freie Aemter*) étaient composés de treize *Aemter*, quatre supérieurs et neuf inférieurs. Lucerne et Soleure ne connaissaient avant la Révolution que le terme de *Landvogtei* ; depuis lors leurs districts s'appellent *Amt* ou *Amtci*. [L. M. et Az.]

AMT (AEUSSERES). Voir Zoug.

AMTSBAUMEISTER. Voir BAUMEISTER.

AMUAT, XAVIER, * 26 novembre 1813 à Porrentruy, † 28 juin 1884, brigadier, puis, en 1847, inspecteur des forêts du district de Porrentruy, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. — Auteur de plusieurs travaux et mémoires sur les forêts et la sylviculture. [E. K.]

AM WASEN. Voir AB DEM WASEN.

AMWEG. Famille originaire du bailliage de Bipp. Citée dans les actes du bailliage en 1406 à Wiedlisbach, en 1522 à Oberbipp, en 1570 à Niederbipp (disparue de cette localité). Un de ses membres : — TURS ou URS émigra dans l'Evêché de Bâle au commencement du XVIII^e s. Sa famille devint bourgeoise de Vendlincourt en 1747. — ANTOINE, médecin, membre du Directoire du Département du Mont-Terrible. (V. BALE, EVÊCHÉ DE). — P. FRÉDÉRIC, * à Vendlincourt le 14 sept. 1756, profès à Bellelay en 1778. Expulsé en 1797, il se retira dans son village natal, fut administrateur de la paroisse de 1800 à 1816 et curé jusqu'en 1830. † le 25 déc. 1841. Auteur d'une *Histoire de la Rauracie*, restée manuscrite. [G. A.]

AMWERD. Famille éteinte de Lucerne et Sempach. — MATTHEUS, de Sempach, moine à Hof, 1389-1415. — ULI, avoyer de Sempach, 1401-1423. — HANS, de Lucerne, mercenaire, † 1422 à Arbedo. — JOHANN Böldel, prévôt de Lucerne 1413-1429, abbé d'Engelberg 1429-1431. [P.-X. W.]

AMYRAUT, MOISE, 1596-1664, théologien protestant français, professeur à Saumur, chercha à apporter un tempérament à la doctrine calviniste de la prédestination. Sa théorie de l'universalisme hypothétique souleva la plus vive opposition dans les églises calvinistes orthodoxes de Hollande et de Suisse. En 1647, ces dernières firent parvenir aux protestants de France une mise en garde contre cette théologie, et en 1648, Schaffhouse fit à la Diète évangélique la proposition de prendre des mesures contre la fréquentation des Académies de France à cause de leurs « opinions subtiles et dangereuses ». En 1662 parut le *Syllabus controversiarum*, rédigé par les chefs de l'église bâloise, et qui fut aussi accusé d'universalisme. En 1663, les Eglises de Suisse adressèrent également un avertissement à Genève qui paraissait entachée de cette hérésie. Pour sauver l'unité religieuse menacée, on rédigea en 1675 la *formula consensus* et la fréquentation de l'Académie de Saumur fut interdite. Cependant ces mesures ne purent empêcher l'extension de l'universalisme

dans les églises de Suisse ; il s'imposa enfin avec le concours des théologiens Alphonse Turretini, Frédéric Osterwald et Samuel Werenfels. — Voir E. Blösch : *Gesch. der Schweiz. reform. Kirchen* I, p. 485-500. — *La France protestante* I. [E. B.]

ANABAPTISTES (REBAPTISEURS). Secte issue de la Réformation, répandue dans toute l'Allemagne, aux Pays-Bas, en Autriche, en Moravie et en Suisse. Le nom d'anabaptistes a été donné à ses adeptes parce qu'ils rejetaient le baptême des enfants et n'admettaient que le baptême de l'Esprit appliqué aux adultes. Ils formaient une communauté de saints inspirés directement de Dieu et séparés du monde ; ils rejetaient l'enseignement de l'église et la soumission à son autorité et à celle de l'Etat. En s'opposant ainsi à la réception des enfants dans l'église, à la publication et à la bénédiction des mariages, en refusant le serment aux autorités et le service militaire, les anabaptistes se plaçaient hors de la société civile, ce qui provoqua l'intervention sévère des autorités. Leur fanatisme religieux et politique les poussa parfois dans le communisme et le terrorisme. En Suisse le mouvement prit naissance à Zurich en 1523 sous l'influence de Conrad Grebel, Félix Manz et Simon Stumpf. L'intervention de Zwingli, n'empêcha pas le mouvement de gagner la ville et la campagne et de s'étendre dans l'Allemagne du Sud. Dès 1525 on le trouve à Berne, surtout dans la campagne (Emmental, Oberland, Haute-Argovie, Argovie) et à Soleure. Balthazar Hubmaier, curé de Waldshut, se joint à Grebel et Manz ; il prêche en 1525 et 1526 à Schaffhouse, à Bâle, à Waldshut, à Saint-Gall et à Appenzell, et gagne beaucoup d'adeptes. Bâle et Saint-Gall devinrent des centres anabaptistes. Un colloque eut lieu dans la première de ces villes entre les représentants des églises réformées et des anabaptistes, à la suite duquel le Sénat se prononça contre les anabaptistes. Ceux-ci se crurent assez forts et tentèrent contre l'Hôtel de Ville un coup de main qui échoua. Ils furent alors bannis de la ville, en juin 1527. D'autres colloques eurent lieu à Zurich en 1525 et à Zofingue en 1532. En août 1527, un concordat fut conclu entre les villes de Zurich, Berne et Saint-Gall ; les anabaptistes furent contraints de se convertir, punis d'amendes en cas de refus et de la peine de mort en cas de récidive. Des exécutions commencèrent. Dans cette année 1527, douze d'entre eux furent exécutés, dont Félix Manz à Zurich. De nombreux mandements furent édictés contre les anabaptistes jusqu'au XVIII^e s. C'est à Berne que la lutte contre la secte coûta le plus d'efforts ; de 1528 à 1571, plus de 40 anabaptistes furent suppliciés. A Zurich, la dernière exécution eut lieu en 1614. Peu à peu la peine de mort fut remplacée par le bannissement et la déportation. Les exilés trouvèrent un asile en Alsace, dans le Palatinat, en Hollande, et déjà au XVI^e, mais surtout aux XVII^e et XVIII^e s., dans les terres du Prince-évêque de Bâle. Avec les amendes et les biens confisqués, on forma des fonds dit d'anabaptistes ». La constitution helvétique abrogea les lois d'exception contre les anabaptistes en avril 1798. Lorsque l'évêché de Bâle fut réuni au canton de Berne, on introduisit l'état civil pour ceux-ci. La libération du service militaire qui leur avait été accordée fut supprimée par l'Assemblée fédérale en 1850 ; cependant, on adoucit la mesure en versant dans les troupes sanitaires ceux qui étaient astreints au service. On rencontre encore aujourd'hui de grandes communautés anabaptistes dans l'Emmental (Langnau), à Bâle et surtout dans le Jura bernois où ils sont exclusivement agriculteurs dans les fermes isolées des montagnes des districts de Courtenary, Franches-Montagnes, Moutier et Delémont ; ils sont environ 800 et ont conservé fidèlement la langue allemande et les coutumes de l'Emmental. La simplicité de leurs vêtements (point de boutons, seulement des crochets) a presque disparu ; cependant les hommes portent toujours la barbe longue. Leurs prédicateurs laïques ont été remplacés ces derniers temps par des évangélistes formés dans des écoles de prédication. — Voir E. Egli : *Die Zürcher Wiedertäufer zur Reformationszeit*. — Hege et Neff : *Mennonitisches Lexikon* I. — E. Müller : *Gesch. der bernischen Täufer* (avec bibliographie). — C. Bergmann : *Die Täuferbewegung im Kt. Zürich bis 1660*. — P. Burckhardt : *Die Basler Täufer*. — R. Nitsche : *Gesch. der Wiedertäufer in der Schweiz zur Reformationszeit*. [E. B.]

ANÆGLEN. Voir BÜLACH. I

ANAHEIM ou **ANNAHEIM**, VICTOR. * le 7 septembre 1797, † vers 1850, bourgeois de Lostorf et Balm, fils de Charles, étudia à l'École supérieure de Soleure, devint notaire et se fixa de 1836 à 1845 à Dornach. Il collabora au *Schweiz. Unterhaltungsblatt* et a publié : *Die Königin Bertha oder heroische Darstellung der Gründung der Stadt Solothurn*. — *Gedichte*. — [E. TATARINOFF.] — *Urs-Joseph*, * 14 avril 1805 à Balm, † 6 mars 1883 à Wolfwil, étudia à Soleure. En 1834 vicaire à Egerkingen, 1832 vicaire et maître supérieur à Therwil, curé d'Oberwil (Bâle-Campagne) en 1835. Soupçonné de libéralisme, il avait soulevé contre lui une forte opposition, de sorte que son installation officielle fut empêchée par les habitants. Afin de rétablir l'ordre, le préfet Kümmler envoya six gendarmes dans le village. Lorsque ceux-ci voulurent procéder à des arrestations, un combat eut lieu dans la rue, dans lequel deux gendarmes furent tués. Une mise sur pied de 700 hommes rétablit l'ordre. Anaheim fut encore curé de Rodersdorf 1841, de Wolfwil 1852, camérier du chapitre de Buchsgau 1862. — Gutzwiller : *Gesch. des Birsacks*, 1915, p. 48. [E. N.]

ANALECTA REFORMATORIA, deux volumes publiés à Zurich en 1899 et 1901 par Emil Egli. Cette publication consacrée à l'histoire de la Réformation, complète les *Zwingliana* de E. Egli ; elle contient des documents et des études sur Zwingli et son temps, ainsi que des biographies des réformateurs. [F. H.]

ANALECTEN (ST. GALLISCHE), édités et dédiés à ses amis par Johannes Dierauer († mars 1920) à Saint-Gall, imprimerie Zollikofer, 1889-1893, 1896-1900, 1902-1907, 1910-1911, en tout dix-huit livraisons. Elles comprennent surtout des lettres se rapportant à l'histoire contemporaine, accompagnées d'une introduction et d'un commentaire par l'éditeur. [Bt.]

ANARCHISME. Comme théorie de politique sociale l'anarchisme a pris naissance vers 1840, mais comme mouvement social dans les années 1860-1870. C'est le Français P.-J. Proudhon (1809-1865), qui, le premier, s'est servi du mot *anarchie* pour désigner un état social particulier. *La propriété c'est le vol*, a-t-il dit. C'était, en effet, la propriété privée qu'il accusait d'être un obstacle au bonheur des hommes, en permettant à certains d'entre eux d'accaparer le produit du travail d'autrui sans en donner l'équivalent. Le seul remède, c'est de libérer l'individu de toute espèce de contrainte. S'il est entièrement libre d'agir à sa guise, il réglera bientôt ses relations économiques avec ses semblables de façon à n'être pas lésé dans ses intérêts par qui que ce soit. C'est pourquoi il est nécessaire, dans l'intérêt général, d'abolir toute forme de gouvernement et d'inaugurer une ère sans gouvernement aucun. En réalité, l'anarchie est l'harmonie naturelle et constitue le plus sûr fondement des relations entre hommes, que rien ne pourra ébranler. Les idées de Proudhon, en particulier l'autonomie absolue de l'individu et la négation de toute espèce de gouvernement ont constitué les éléments fondamentaux du système anarchiste. Elles ont été développées et complétées dans la suite par d'autres théoriciens, entre autres par Michel Bakounine (1814-1876) et Pierre Kropotkine.

Bakounine a surtout critiqué l'Etat, qu'il ne faut pas confondre avec la société. Tandis que cette dernière est une nécessité dictée par la nature et que l'homme est soumis à ses lois comme aux lois de la nature, l'Etat n'est qu'une chose historique et passagère, inexorablement vouée à l'anéantissement aussitôt que l'homme a conscience de son caractère hostile à la liberté. Le développement de la liberté comprend deux phases : l'une positive et l'autre négative. Dans la première il y a épanouissement complet de toutes les facultés et des forces de l'individu, favorisé par une évolution correspondante des conditions intellectuelles et matérielles de la vie sociale ; dans la seconde, l'individu se révolte contre toute autorité, qu'elle soit d'origine divine, collective ou individuelle. L'autorité est la négation de la liberté. De même qu'il faut abandonner la fiction d'un Dieu, il faut aussi abolir la tyrannie, dont l'Etat est la principale incarnation, ainsi que toute

domination légale d'une partie de l'humanité sur l'autre. Il faut donc considérer la destruction de l'Etat et des entraves mises par les lois à la volonté individuelle comme une action des plus favorables à la liberté et à la moralité.

Kropotkine voit avant tout dans l'anarchisme une façon de considérer le développement de la société. Dans les sciences naturelles on est arrivé à expliquer les différents phénomènes, non par l'étude des généralités, mais plutôt par celle plus approfondie des individualités. De même en histoire, on a cessé de s'intéresser en première ligne au sort des souverains; on commence l'étude des peuples et on en arrive toujours plus à celle des individus. L'anarchisme tient tout entier dans cette nouvelle orientation de la science. D'après Kropotkine cette dernière conception de la vie sociale permet de constater que dans la société, la masse des individus s'est toujours trouvée sous la domination de minorités. Dans les moments de révolte, l'on fait fonctionner le terrible mécanisme des lois; lois protectrices de la propriété, du gouvernement et des personnes, des lois dans le but d'opprimer les masses à perpétuité. Kropotkine répudie toutes ces lois parce que la propriété n'est protégée que pour dépouiller le producteur d'une partie de son travail; en outre, parce que les gouvernements, qu'ils soient monarchiques, constitutionnels ou républicains, ont pour but de sauvegarder et de maintenir par la force les privilèges des classes possédantes, et parce qu'en fin de compte la plus grande partie des crimes commis contre les individus dérive du désir de s'emparer des richesses appartenant à autrui; ces crimes disparaîtront du moment où la propriété privée aura été abolie. Bakounine était partisan de la propriété collective; Kropotkine, par contre, proclamait le communisme anarchique, en vertu duquel tout mode quelconque de salaire devait être aboli et la fortune existante aussi bien que les produits du travail partagés entre les individus en proportion de leurs besoins.

En 1864 fut constituée l'Association internationale des travailleurs, sous les auspices de Karl Marx. Elle ne tarda pas à exercer son influence sur la masse des ouvriers en leur faisant entrevoir, comme but du mouvement ouvrier, le remplacement de l'ordre social actuel, basé sur le capital, par un ordre socialiste reposant sur la propriété commune des moyens de production et sur une organisation commune du travail. A cette organisation sociale Bakounine opposa une organisation à base anarchiste. Celle-ci prit corps en Suisse, dans la partie romande, où le terrain était plus ou moins bien préparé. Tandis que les *Blätter der Gegenwart für soziales Leben* (1844) faisaient de la propagande anarchiste sous l'égide de Wilhelm Marr, Standau et Dölleke dans les cercles de la « Jeune Allemagne » certains journaux de langue française tels que *L'Égalité*, à Genève, le *Progrès du Locle*, et d'autres, s'employèrent pendant quelque temps à répandre les idées de Proudhon.

Bakounine arriva en Suisse en 1867 et se fixa à Genève au moment où la *Ligue internationale de la paix et de la liberté*, association à but pacifique, était sur le point de se constituer. Au congrès convoqué à cet effet il développa les principes suivants, sans lesquels la paix et l'équité ne pourraient exister : 1° La suppression de tout ce qu'on nomme nécessité historique et politique de l'Etat, au nom des populations, grandes ou petites, faibles ou fortes, de même qu'au nom des individus, qui doivent pouvoir disposer d'eux-mêmes en toute liberté, indépendamment de l'Etat; cette liberté étant toutefois limitée par celle d'autrui; 2° Abolition des contrats perpétuels existant entre l'individu et la collectivité, les associations, les territoires, les nations; 3° Tout individu ainsi que toute association, province ou nation doit avoir le droit de rompre une union quelconque, à la condition formelle de ne pas menacer par une nouvelle alliance la liberté et l'indépendance de son ancien allié. Bakounine obtint l'assentiment d'une grande partie des assistants et fut nommé membre permanent du comité de la Ligue de la paix et de la liberté. En 1868, le Congrès de la Ligue, tenu à Berne, n'ayant pas voulu adhérer à ses principes et à son programme d'action, Bakounine sortit de la Ligue avec un

certain nombre de ses partisans, parmi lesquels les frères Reclus, Albert Richard, Joucowsky, et fonda à Genève, dans la même année, l'*Alliance de la démocratie socialiste*, la première organisation purement anarchiste. Celle-ci chercha à entrer en rapport avec l'Association internationale des travailleurs, dans laquelle ses sections furent admises, à la condition de se dissoudre et de renoncer à son organisation secrète. Mais les points de vue des socialistes et des partisans de Bakounine étaient trop divergents pour leur permettre de travailler ensemble d'une manière profitable. Les premiers poussaient à la centralisation et préconisaient le suffrage universel, tandis que les seconds réclamaient l'indépendance des sections et combattaient toute participation à la vie politique. Une scission eut lieu en 1871. Le 12 novembre, les sections jurassiennes de l'Internationale, en majeure partie sous l'influence de Bakounine, décidèrent de dissoudre la « Fédération romande » comprenant les sections de la Suisse occidentale de l'Internationale, et de fonder une *Fédération du Jura* indépendante de celle-ci. Lorsqu'en 1872 Bakounine fut exclu de l'Internationale, toutes les sections anarchistes s'en séparèrent et dans un *Congrès international des Travailleurs*, à Saint-Imier, on élaborait un programme contenant les points suivants : 1° L'anéantissement de toute puissance politique est le premier devoir du prolétariat; 2° Toute organisation de pouvoir politique, même provisoire et révolutionnaire, n'est qu'illusoire et tout aussi dangereuse pour le prolétariat que tous les gouvernements actuels. C'est dans la Fédération du Jura que l'emploi de la violence a été préconisé pour la première fois, sous l'influence du réfugié russe Serge Netschajeff. Bakounine se retira bientôt de la vie politique pour cause de santé et mourut à Berne en 1876.

Kropotkine vint en Suisse en 1871 et s'affilia à la section zuricoise de l'Internationale, puis il se rendit à Genève et passa à Neuchâtel où il entra en relations avec James Guillaume, l'un des dirigeants de la Fédération du Jura. Après un court séjour à Sonvillier, il se décida à devenir anarchiste au moment de quitter la Suisse. Il revient dans notre pays en 1879, se fait recevoir de la Fédération du Jura et se voue avec zèle à la propagande anarchiste sous le pseudonyme de *Levaschoff*. Au début de 1879 il entreprend à Genève la publication du journal *Le Révolté* pour lequel il écrivit la plupart des articles. Il recommande l'insurrection comme moyen de propagande et remplace le collectivisme de Bakounine par le communisme comme but de l'association anarchiste. Kropotkine ayant glorifié l'assassinat du tsar Alexandre II fut expulsé de la Suisse le 23 août 1881 par décision du Conseil fédéral.

Le Révolté, publié par Kropotkine, avait succédé à *L'Avant-garde*, qui avait paru dès le mois de juin 1877 à Berne, puis à La Chaux-de-Fonds; cette feuille fut interdite le 12 décembre 1878. Un des plus zélés collaborateurs de *L'Avant-garde*, Paul Brousse, réfugié français, fut de 1875 à 1877 préparateur de chimie à l'Université de Berne. Il rédigea de 1876 à 1877 l'*Arbeiterzeitung*, paraissant à Berne, le premier organe anarchiste de langue allemande publié en Suisse. Brousse recommandait la propagande par le fait. Il fut traduit devant les Assises fédérales, tenues à Neuchâtel les 15 et 16 avril 1879, pour une série d'articles de *L'Avant-garde* dans lesquels il excitait publiquement à l'assassinat des monarques et hommes d'Etat. Il fut condamné à deux mois de prison et à 10 ans de bannissement.

Johann Most, d'abord socialiste, devint anarchiste sous l'influence d'Auguste Reinsdorf et des écrits de Kropotkine. Il arriva en Suisse en 1867, comme ouvrier relieur au Locle et se fit recevoir de l'Union ouvrière socialiste. Son séjour dans le Jura neuchâtelois fut décisif pour ses opinions. D'athée et républicain qu'il était, il devint socialiste, et se renforça encore dans ses convictions à Zurich où il séjourna plus tard quelque temps. A Vienne, en 1870, il est condamné pour haute trahison, passe en Allemagne l'année suivante, est élu au Reichstag, puis expulsé de Berlin. Il se rend à Londres, y publie la *Freiheit*, et est condamné pour avoir

fait l'apologie de l'assassinat d'Alexandre II. Sa peine finie, il passe en Amérique, revient en Suisse en 1877 et prononce un discours à Zurich le 17 mars. En 1880 il fait un court séjour dans notre pays, pendant lequel il donne des conférences dans plusieurs villes, attaquant le parti socialiste allemand et recommandant les méthodes de combat des anarchistes. Deux ans plus tard, la *Freiheit* s'imprimait à Schaffhouse, et Karl Schreder, démasqué en 1888 comme agent provocateur de la police prussienne, l'éditait à Zurich. Il n'en parut, cependant, que quelques numéros, Most s'étant fixé à New-York où son journal parut dès lors.

La propagande par le fait est justifiée par Most de la manière suivante : d'une part, elle est le meilleur moyen de réveiller les masses de leur quiétude ; d'autre part, elle inspire aux classes dirigeantes mille fois plus de crainte qu'une théorie quelle qu'elle soit. Elle favorise ainsi la révolution sociale. Le but de cette dernière est l'organisation d'une vie commune où l'État n'aurait point de part, et où les différents buts de l'existence seraient atteints par le moyen d'associations libres. Celles-ci ne doivent pas être centralisées et leur fédération n'aura lieu qu'autant que la solution des problèmes l'exigera. Au lieu de faire des lois on prendra des décisions au fur et à mesure des cas qui se présenteront. La *Freiheit* de Most devint avec le temps l'organe des anarchistes qui considéraient le meurtre et le brigandage commis sur l'individu comme un expédient révolutionnaire utile et même indispensable. Dans plusieurs villes de Suisse se formèrent, au début des années 1880, des associations acquises aux idées de Most. Après l'arrestation à Vienne des anarchistes Hermann Stellmacher et Anton Kammerer, en janvier 1884, le Conseil fédéral, considérant que ceux-ci avaient séjourné en Suisse et y avaient en partie prémédité leurs actes, adressa le 23 mars suivant une circulaire aux gouvernements cantonaux dans laquelle il déclarait les délits des prénommés de caractère non politique. Le Conseil fédéral ajoutait qu'il était temps pour la Confédération de prendre des mesures contre les anarchistes pour le maintien de la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse. Le jour avant, il avait décrété l'expulsion d'un certain nombre d'anarchistes liés avec Stellmacher et Kammerer.

Dans les premiers mois de 1885, certains membres du Conseil fédéral reçurent des lettres anonymes, les informant que l'on avait décidé, dans les cercles anarchistes, de faire sauter le palais fédéral pendant une session des Chambres. Une enquête fut ouverte, sous la direction d'Edouard Muller, plus tard conseiller fédéral. Des arrestations et des perquisitions domiciliaires eurent lieu, mais aucune charge suffisante ne fut relevée permettant de traduire en justice les anarchistes que l'on avait reconnus comme tels. L'attentat projeté contre le palais fédéral n'était qu'une fausse alarme.

A la suite du rapport d'Edouard Muller, le Conseil fédéral se contenta d'expulser, le 3 juin 1885, les anarchistes les plus compromis, en tout vingt personnes, parmi lesquelles l'écrivain anarchiste bien connu Jean Grave, du Puy-de-Dôme (France).

Le 18 juillet 1889, un manifeste signé « les Anarchistes suisses de Bâle, Fribourg, Aarau, Le Locle, Rorschach, Neuchâtel, Saint-Gall, Berne, La Chaux-de-Fonds, Zurich, Lausanne, Vallon de Saint-Imier, Genève, Lugano, Winterthur, Bienne, Glaris et Lucerne » fut répandu dans plusieurs villes suisses. Ce manifeste regorgeait d'injures contre les autorités suisses et cherchait à convaincre le public qu'en Suisse il y avait aussi « des légions de malheureux, d'affamés et de mécontents » prêts à renforcer l'anarchie révolutionnaire sans qu'il fût besoin d'avoir des chefs étrangers pour les stimuler ; il s'adressait enfin au Conseil fédéral et lui imputait personnellement la responsabilité des poursuites et des expulsions qui avaient eu lieu contre les anarchistes. La proclamation finissait par ces mots : « Oeil pour œil, dent pour dent. Vive l'anarchie. » Le Conseil fédéral chargea de l'enquête, ouverte à propos de cette affaire, le conseiller d'État Stockmar, alors directeur de police du canton

de Berne. En vertu des art. 46 et 48 du Code pénal fédéral de 1853, trois anarchistes, savoir Albert Nicolet, de La Ferrière (Berne), Félix Darbellay, de Lausanne, et Ferdinand Henzi, de Gutenberg (Soleure), le premier comme auteur du manifeste et tous trois pour l'avoir répandu, furent traduits devant les Assises fédérales qui siégèrent le 20 décembre 1889 à Neuchâtel. Les jurés rendirent un verdict de non-culpabilité pour les trois accusés ; le président des Assises fédérales, le juge fédéral Morel, chercha à l'expliquer en disant que l'acquiescement n'avait eu lieu que parce que l'art. 46 du Code pénal fédéral n'était, dans sa forme, pas applicable au cas en question.

Le 18 décembre 1893, à la suite des réclamations qu'avait suscitées l'acquiescement de 1889, le Conseil fédéral soumettait aux Chambres un projet de loi complétant le Code pénal fédéral, concernant « les crimes commis contre la sécurité publique sur le territoire de la Confédération ». Cette loi fut adoptée le 12 avril 1894.

A partir de 1890, des éléments italiens commencèrent à jouer un rôle toujours plus en vue parmi les anarchistes de Suisse. Les nombreuses expulsions décrétées dès 1890 contre les anarchistes concernaient pour la plupart des Italiens, et au début de juin 1898 une feuille anarchiste *L'Agitatore, periodico-comunista-anarchico* commença de paraître à Neuchâtel. Au mois de septembre il était déjà supprimé à la suite des mesures prises par le Conseil fédéral, à l'occasion de l'assassinat de l'impératrice Elisabeth d'Autriche, tuée à Genève, le 10 septembre 1898, par l'Italien Luigi Lucheni. Le 23 septembre, l'imprimeur de *L'Agitatore*, F. Germani, et le rédacteur Giuseppe Ciancabilla, qui s'occupaient, en outre, de la propagande anarchiste parmi les ouvriers italiens en Suisse, furent expulsés avec 33 de leurs compatriotes. Deux ans après, un Tessinois, Luigi Bertoni, fondait un nouveau journal *Il Risveglio socialista-anarchico*, avec un supplément français, indépendant du journal, et portant le titre *Le Réveil*.

Vers la fin de 1899 Carlo Frigerio publia à Berne un *Almanacco socialista-anarchico per l'anno 1900*, qui devait inaugurer une série périodique de publications anarchistes destinées à la propagande parmi les ouvriers italiens en Suisse. Cette brochure contenait parmi des extraits des publications d'écrivains anarchistes de renom, un article contre la monarchie italienne engageant la population ouvrière à se révolter et à résister aux troupes ; on conseillait d'opposer aux mitrailleuses et aux canons des bombes, des mines et l'incendie. Une enquête fut ouverte par le procureur général de la Confédération en vertu de l'art. 4 de la loi du 12 avril 1894, contre l'éditeur et les colporteurs de l'almanach, Luigi Bertoni à Genève, Carlo Frigerio à Berne et Emile Held à Genève, furent cités devant le Tribunal fédéral ; dans la session du 29 mai 1900 les trois accusés furent absous à l'unanimité, l'art. 4 de la loi précitée n'étant pas applicable aux actes incriminés.

Un conflit diplomatique se produisit au printemps de 1902 entre la Suisse et l'Italie au sujet du journal *Il Risveglio*. En 1901, ce journal et le *Réveil* publièrent à plusieurs reprises des articles glorifiant l'assassinat du roi Humbert I^{er}, commis à Monza le 19 juillet 1900 par Gaetano Bresci, et célébrant le meurtrier comme « martyr du peuple ». Le ministre d'Italie s'en plaignit au Président de la Confédération, exprimant le désir que des poursuites fussent intentées au *Risveglio* en vertu de l'art. 4 de la loi de 1894. Après examen des faits, et en considération de la sentence du Tribunal fédéral du 29 mai 1900, le Conseil fédéral reconnut que des poursuites seraient sans effet. Lorsque, l'année suivante, la légation italienne protesta de nouveau à propos d'articles, parus dans l'intervalle dans le *Risveglio*, le Conseil fédéral lui fit remarquer que l'affront public fait au roi d'Italie dans les articles mentionnés ne pouvait être puni qu'en vertu de l'art. 42 du Code pénal fédéral de 1853, et seulement à condition que le gouvernement italien exigeât en toute forme des poursuites et garantît à la Confédération des droits équivalents. Par une note du 25 février 1902, le Conseil fédéral communiqua son point de vue à la légation

d'Italie ; celle-ci donna le 8 mars une réponse contre laquelle le Conseil fédéral protesta énergiquement, parce qu'offensante, dans la forme et dans le fond. Après une nouvelle note, peu convenable de la légation d'Italie, le Conseil fédéral décida de rompre les relations diplomatiques avec le ministre Silvestrelli et d'exiger son rappel. La manière de procéder du Conseil fédéral dans cette affaire obtint l'approbation de l'Assemblée fédérale. Le conflit entre la Suisse et l'Italie se termina, grâce à l'entremise du gouvernement allemand, le 22 juillet 1902, par le remplacement des ministres respectifs de Suisse et d'Italie.

Dans la nuit du 22 au 23 décembre 1902 des matières explosives furent lancées dans l'église de Saint-Pierre de Genève, causant des dégâts peu importants. Une enquête du procureur général de la Confédération découvrit le coupable, Carlo Machetto, qui, à la suite d'un examen mental, fut livré aux autorités italiennes pour être placé dans une maison de santé.

À la suite de réclamations des gouvernements étrangers, provoquées par l'apologie de crimes anarchistes le Conseil fédéral se vit obligé, vers la fin de 1902, de préparer un projet de loi en supplément au Code pénal fédéral pour la répression de l'apologie du crime. Ce projet, amendé et adopté par les Chambres fédérales, le 30 mars 1906, a la teneur suivante : « Celui qui, publiquement, incite à commettre des crimes anarchistes ou donne des instructions pour les commettre ou fait publiquement l'apologie de crimes de ce genre, dans l'intention d'inciter autrui à commettre de tels actes, sera puni de l'emprisonnement. »

Dans le siècle actuel le mouvement anarchiste a vu diminuer son intensité à mesure que, parmi les ouvriers, le mouvement socialiste gagnait du terrain, et a fini par perdre complètement son importance. De temps à autre on expulse quelques personnes accusées de faire de la propagande anarchiste, mais ces cas n'attirent que fort peu l'attention du public. L'époque de l'anarchisme et surtout celle de l'anarchisme usant de violence peut être considérée comme passée. — *Bibliographie* : P. Eltzbacher : *Der Anarchismus*. — G. Langhard : *Die anarchistische Bewegung in der Schweiz*. — N. Reichesberg : *Anarchismus und Sozialismus*. — E. v. Zenker : *Der Anarchismus*. — H. Zoccoli : *Die Anarchie. Ihre Verkünder, ihre Ideen, ihre Taten*. [N. REICHESBERG.]

ANASTASE ou ANASTASIE. Famille originaire d'Oulx (Piémont), venue à Genève au XVI^e s. — 1. JEAN, fils d'Etienne, reçu bourgeois de Genève le 20 décembre 1558 avec ses trois fils. — 2. GASPARD, notaire dès 1562. — 3. JEAN, époux en premières noces de Jeanne, fille de Robert Estienne, — 4. ETIENNE, époux de Catherine, fille du même Robert Estienne. Etienne fut libraire et imprimeur. Son nom orthographié Anastase, se retrouve sur une douzaine de volumes ; sa marque typographique, un laboureur conduisant deux bœufs attelés à une charrue, figure sous le n^o 2 dans les *Geßer Buchdrucker- und Verlegerzeichen*, de Heitz. — 5. JEAN, imprimeur, de Sauze d'Ours, en Dauphiné, † avant 1591. — D'après les notes manuscrites communiquées par M. Th. Dufour. [C. R.]

ANASTASI ou ANASTASIO, anciennement *Anastagi*, famille de Lugano, qui vint s'y établir vers 1620 et dont elle devint bourgeoise en 1773. Elle venait de Palerme, mais tirait en réalité son origine de Ravenne, d'où elle avait dû fuir en Sicile pour se soustraire aux persécutions et aux vengeances des familles rivales. — Les armes des Anastasi de Ravenne, de Palerme et de Lugano sont les mêmes : d'azur à la crose d'or en pal. — 1. *Giuseppe*, * à Lugano en 1819, † en 1883, fit ses études chez les Pères Somasques du couvent de Saint-Antoine de Lugano. Pendant la période troublée de 1852-1855 il se jeta avec ardeur dans le mouvement politique, fonda une imprimerie à Faido et y publia le *Patriota del Ticino*, journal d'opposition au gouvernement radical. Lorsque le fameux *pronunciamento* éclata (février 1855), un groupe de révolutionnaires fut envoyé dans la Léventine pour arrêter Anastasi. On raconte que, celui-ci étant boiteux à la suite d'une maladie qu'il avait eue pendant ses études, sa femme, le prit dans une hotte et le porta sur les montagnes. La bande arriva

à Faido et, n'y trouvant plus le journaliste, elle incendia l'imprimerie et la rédaction du *Patriota* Dégoûté de la politique, appauvri par la destruction de son imprimerie, Anastasi revint à Lugano et il y fonda une fabrique de cigares, qui prit bientôt un heureux développement. — 2. *Pietro*, peintre tessinois, fils du n^o 1, * à Lugano le 30 juillet

1853, † dans sa villa Vedo à Morcote le 11 nov. 1913. A seize ans il suivit sa secrète vocation et s'adonna complètement au dessin. Il étudia à Rivera avec Pelossi, puis à la Brera de Milan et à l'Académie de Saint-Luc de Rome. En 1893, professeur aux écoles cantonales de dessin de Lugano ; membre du Conseil communal (1900-1904) et de la municipalité de Lugano (1904-1908), président de la Commission scolaire. Il travailla beaucoup à l'organisation du « Museo Civico » des Beaux-Arts de Lugano, qui possède onze de ses tableaux. Frappé le 7 juin 1909, il ne guérit qu'imparfaitement et sa carrière d'artiste fut brisée. Anastasio fut un peintre d'histoire. Il exposa la première fois à Zurich en 1883. — Anastasi : *La Vita e le opere di Pietro Anastasio pittore*. — SKL. — ALBK. — 3. *Jean*, neveu du n^o 1, professeur et publiciste, * à Lugano le 10 nov. 1861, obtint en 1881 le diplôme de l'école d'architecture, mais ne fut jamais architecte. En 1888 professeur et vice-recteur de l'Ecole normale des garçons à Locarno, où il enseigna les mathématiques. En 1891 il revint à Lugano et de 1892 à 1907 dirigea le *Corriere del Ticino*, et depuis 1918 le *Messaggero ticinese*. On a de lui un grand nombre de manuels scolaires fort appréciés, puis le *Mangiacomune* dans la *Schweizerische Rundschau* 1891 (traduit en allemand pour le supplément littéraire du *Bund*) ; *Vita ticinese* ; *Per le vacanze* ; *Cognomi ticinesi* ; *Al bravo presidente*, traduit en français ainsi que le *Mangiacomune*, par Eugène Monod sous le titre de *Le rouge et le bleu* ; *Lago di Lugano*. [C. T.]

ANASTASIA, Teodoro, de Breno, ingénieur, * 13 déc. 1843, étudia à la Brera de Milan, et à l'Ecole polytechnique de Zurich. et obtint en 1866 son diplôme d'ingénieur après un travail sur « Le pont de la Limmat ». Ce pont fut construit d'après son projet. En 1866 il s'engagea avec



Pietro Anastasi.
Photographie de 1910.



Jean Anastasi.
D'après une photographie.



Teodoro Anastasia.
Photographie de 1890 environ.

cing autres Tessinois à la Société des travaux du canal de Suez. Au Caire, il construit avec Lepori les palais de la poste et du ministère et dirige la construction des aqueducs de la ville. Il fut inspecteur du cadastre égyptien, directeur de la Société des travaux publics d'Égypte, entrepreneur du grand canal de Nubaria. Il se suicida le 2 juillet 1892 à Port-Saïd. — Bianchi : *Artisti ticinesi*. — SKL. — *BStor*. 1894. — Renseignements d'une des sœurs de l'artiste. [C. T.]

ANASTASIO. Voir ANASTASI.

ANCHEDINA. Voir ENGADINE.

ANCEL. Famille vaudoise originaire d'Yverdon. — *Armoiries* : d'azur à un croissant d'argent, accompagné de trois étoiles de même. — 1. En 1588, le commissaire GEORGES ANCEL joua un rôle politique assez important à Lausanne, lors de la conjuration d'Isbrand Daux. — 2. En 1680 ABRAHAM, châtelain de Vuarrens, épousa Anne de Praroman qui lui apporta la seigneurie de Cheyres ; il la revendit en 1704 au gouvernement de Fribourg. — 3. DAVID est qualifié en 1725 de seigneur d'Yvonand. [M. R.]

ANCHETTES (C. Valais, D. Sierre, Com. Ven-

Urkunden, 312. — BWG I et 1917. — Grenat : *Histoire du Valais*. [E. TA.]

ANCIENS. Le terme d'anciens ou de presbytres remonte à l'Eglise primitive. Quand une communauté avait été fondée par un apôtre ou un autre missionnaire itinérant, le soin de continuer leur œuvre et de veiller à l'édification de l'Eglise était remis à quelques hommes particulièrement distingués par leur piété ou leurs dons spirituels, qu'on appelait *presbytres* (anciens) ou *évêques* (surveillants).

Le terme d'anciens reparut avec la Réformation, spécialement dans les Eglises calvinistes, pour désigner les laïques associés à la direction des communautés, mais il n'a pas été partout employé et les fonctions des anciens ont varié suivant les temps et les lieux. Calvin, qui admettait quatre ministères dans l'Eglise et distinguait entre pasteurs, docteurs, anciens et diacres, envisageait les anciens comme spécialement chargés de la discipline ecclésiastique. C'est à ce titre qu'ils figuraient, avec les ministres de la Ville, dans le Consistoire établi à Genève par les Ordonnances ecclésiastiques de 1541. Mais le Consistoire a pris avec le temps des compétences plus étendues, tout en perdant son caractère premier ; il est devenu l'autorité supérieure de l'Eglise de Genève, et les laïques qui en font partie ne sont plus appelés anciens. Le nom était étranger aux autres constitutions ecclésiastiques de la Suisse, sauf à Neuchâtel où les membres des consistoires admonitifs, qui dépendaient de l'Eglise et étaient distincts des consistoires seigneuriaux, sont constamment appelés anciens et qualifiés de « coadjuteurs des pasteurs et ministres au fait de la discipline ecclésiastique ».

L'exercice de la discipline par le moyen des consistoires a été partout aboli dans le courant du XIX^e s. Les consistoires locaux sont devenus les Conseils de paroisse qui ont un tout autre caractère. Les membres des Conseils de paroisse représentent les anciens et les diacres des premières communautés chrétiennes,

mais ils ne sont jamais appelés diacres, terme qui dans les Eglises protestantes est réservé à d'autres fonctions, et on ne les appelle anciens que dans l'Eglise libre du canton de Vaud et dans le canton de Neuchâtel. Et encore, ici, l'Eglise indépendante distingue-t-elle entre le Conseil d'Eglise qui dirige la paroisse et le Collège des anciens qui s'occupe spécialement du soin des pauvres et des malades. L'Eglise nationale neuchâteloise ne connaît que les Collèges d'anciens. Partout les Conseils de paroisse ou les Collèges d'anciens sont soumis à des rélections périodiques. L'œuvre spirituelle que leur réserve la plupart des constitutions ecclésiastiques est dans nos divers cantons plutôt à l'état de devenir. Ils ont été jusqu'ici essentiellement des corps administratifs. [L. A.]

ANCILLON, David, * à Metz en 1670, † à Berlin en 1723, étudia d'abord la théologie à Genève, mais au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes, suivit son père qui s'était réfugié à Berlin. Il succéda à ce dernier en 1692 comme pasteur de l'Eglise française de Berlin et, en 1707, devint ministre de la Cour. Le roi de Prusse, Frédéric I^{er}, confia à Ancillon plusieurs missions importantes. En 1700, il l'envoya en Hollande et en Angleterre et l'année suivante en Suisse. Peu après, il le chargea d'entretenir une correspondance suivie



Le village d'Anchettes d'après une photographie d'environ 1890.

thône, V. DGS). Anciennes formes : *Anset*, *Ansec*, *Ansech*, *Dansech*. Sous ce nom existaient deux hameaux, dont l'un *Anset-Allamant* paraît dès le XII^e siècle et s'élevait à l'Est de la ligne du chemin de fer Sierre-Montana ; l'autre, *Anset-Bernard*, appelé aujourd'hui Anchettes, est cité depuis 1400 et subsiste encore avec le château de Platea-de Preux. Pierre de la Tour ayant vendu, en 1218, ses biens au chapitre de Sion, celui-ci obtint entre autres des droits de juridiction sur Anchettes qui durèrent jusqu'en 1798. En 1350 un différend surgit entre Guichard Tavelli et les chanoines à propos d'Anchettes ; les sujets du chapitre lui payaient 30 sous de service et 30 sous de plaïd. Les chanoines faisaient exercer leurs droits par un vidomme ; cette charge devint héréditaire dans une famille qui prit le nom d'Anset et demeura, vers la fin du XIV^e siècle, à Anchettes-Bernard. Le château d'Anchettes passa en 1436 aux de Platea, puis par alliance en 1560 aux de Preux qui l'ont restauré vers 1896.

Anchettes posséda un collège de Jésuites, de 1609 à 1665, époque où cet établissement fut transféré à Brigue. La chapelle a été bâtie en 1649. Au milieu du XIX^e siècle le chapitre de Sion vendit à des particuliers ses propriétés d'Anchettes. — Voir Gremaud. — Rameau : *Les châteaux du Valais*, 76. — Furrer :

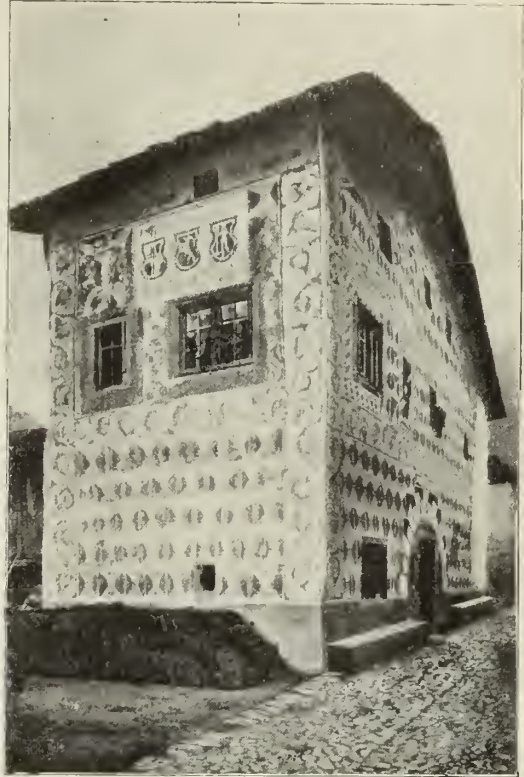
avec des Neuchâtelois au sujet de la succession prochaine de la duchesse de Nemours. Lorsque s'ouvrit cette succession, en 1707, Ancillon vint avec Metternich à Neuchâtel. Il y prononça des sermons qui portèrent ombrage aux prétendants, et parcourut aussi le pays pour soutenir la candidature de son maître. Ancillon fut reçu bourgeois de Neuchâtel en 1707. — Voir : *ADB* I, p. 420. — *La France protestante*, 2^{me} éd., I, p. 230. — *Biographie neuchâteloise* I. — 2. **Jean-Pierre-Frédéric**, 1767-1837, fils de Louis-Frédéric. Il étudia la théologie à Genève, devint pasteur français de Berlin en 1790, professeur d'histoire en 1792 à l'Académie royale militaire et depuis 1803 membre de l'Académie des sciences et historiographe de la Cour, en 1810 précepteur du prince royal (plus tard Frédéric-Guillaume IV). Il fut ensuite successivement conseiller de légation, conseiller d'Etat, directeur de la section politique au ministère des affaires étrangères, et en 1831 chef du Département de Neuchâtel, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort. En cette qualité il s'occupa des événements de ce canton, en particulier de la révolution de 1831. Il a publié : *Tableau des révolutions du système polit. de l'Europe depuis le XV^e s.* (1803). — *Nouveaux essais de politique et de philosophie* (1824). — Voir *ADB*. — *La France protestante*, 2^e éd. I. — Arthur Piaget : *Hist. de la Révolution neuchâteloise*, II et III. [L. M.]

ANCORA (L'). Journal politique tessinois paraissant deux fois par semaine de 1830 à 1832, rédigé par l'abbé Georges Bernasconi et édité par l'imprimerie Elvetica, de Capolago. Il travailla à faire connaître les idées pédagogiques du P. Girard et fut un chaud partisan de la réforme cantonale de 1830. Il eut pour successeur le *Pungolo*, de Mendrisio. — *La Presse suisse*. — Tartini : *Storia politica*. — Gubler : *Gesch. des Kts Tes-sin von 1830-1841*. [C. T.]

ANDACHER, aussi **ENENTACKER**, **ENENDACHERS**, **ENNETACHERS**, **ENDACHERS**, **ADACHER**, **ADACKER**. Ancienne famille du Nidwald, qui tire son nom de la propriété d'Ennetacher, dans le Blätztürli, paroisse de Wolfenschiessen. *Armoiries* : de gueules à un cheval d'argent passant ou sautant et une étoile d'or au canton dextre du chef. Cimier cheval d'argent issant. Ces armoiries sont déjà employées dès le début du XV^e s. et sont confirmées par le diplôme de noblesse de 1500. — 1. **ANDRE ZE ENENT AKKERS**, tombé à la bataille de Sempach. — 2. **ENGELHARD ENENTACHERS** est en 1426, et peut-être en 1429 et 1431, landammann en charge. En 1454, il paraît encore comme ancien landammann. — 3. **PAUL**, fils du n° 2, landammann en 1467, 1469, 1471 (?), (1476) (?), 1479, 1482, 1489, 1491, 1493 (et 1499 ?). Il vivait encore le 16 mars 1501. — 4. **MELCHIOR**, fils du n° 3, lui succède dans la charge de landammann où il est encore en 1504 et 1507. Pendant la guerre de Souabe, 1498-1499, il est bailli de la Thurgovie. Après la conclusion de la paix, Maximilien lui octroya une lettre de noblesse, pour lui et ses descendants, à Augsbourg le 23 mai 1500. — 5. **ANTOINE**, fils du n° 4, commande en 1521 le contingent d'Unterwald se rendant auprès du pape ; il fut bailli de Baden durant la période critique 1529-1530, et après une longue opposition de Berne. Avec lui s'éteint la branche anoblie. — 6. **ULRICH**, frère du n° 4, landammann en 1510, 1515, 1517 et 1518. C'était un mercenaire célèbre acquis à la France. Il fut parmi ceux qui étaient expressément accusés d'avoir, pendant les expéditions de Novare et Dijon, trahi la politique des Confédérés, d'avoir enrôlé des mercenaires pour le roi et de s'être laissé corrompre à Dijon. Il mourut en 1519 et employa sa grande fortune à faire des dons à l'Eglise. Il fonda entre autres le 1^{er} mai 1519 la deuxième chapellenie, dite prébende Andacher, dans l'église de Stans. — La famille n'existe plus actuellement qu'à Stansstad où elle avait obtenu en 1642, 1659 et 1668 le droit de bourgeoisie. — Voir Deschwanden : *Verzeichniss der Landammänner von Nidwalden*, dans *Gfr.* 26. [R. DREYER.]

ANDECHT, **NORBERT**. Voir HOHENWART, N.
ANDEER (C. Grisons, D. Hinterrhein. V. DGS).
Chef-lieu de la vallée de Schams. En 1208 *Anders*,

1321 *Andaere*, 1325 *Andair*, 1354 *Andayr*, 1377 *André*. Le nom dérive d'*Agnedair*, a/*Unectarium*, localité près d'un bouquet d'aulnes. Heierli et Oechsli ont cherché dans la région la station romaine de *Lapidaria*. L'évêque et le chapitre de Coire possédaient à Andeer un grand domaine, appartenant probablement à l'origine aux dépendances de l'église de Saint-Martin de Zillis. En 1540 la communauté (Nachbarschaft) rachète la grande dime ; la dernière, dite du chapitre, fut rachetée en 1745. L'église actuelle fut bâtie sur l'emplacement de l'ancienne, et restaurée en 1827, 1843 et 1864. La chapelle, dédiée à Saint-Michel, est citée pour la première fois en 1411. En 1601 la séparation de l'église d'Andeer de l'église-mère de Zillis nécessite un arbi-



Maison de 1501 avec peintures murales au sgraffite, à Andeer.

trage. En 1708 les deux Ferrera et en 1790 Pigneu se séparent d'Andeer. Avant la Réformation, existait près du Rhin le couvent des béguines de Sainte-Marguerite, dont la contrée porte encore le nom. Derrière Bärenburg existait la chapelle de Saint-Etienne disparue depuis longtemps. La paroisse catholique avec son église date de 1883. Les registres paroissiaux datent de 1734. — A la tête de la communauté divisée en quatre *squadras da casaun* (Cercles administratifs) était autrefois le maire (*cuvig*) nommé pour deux ans et assermenté. En matière judiciaire, Andeer formait avec Pigneu et Ferrera un des quatre tribunaux inférieurs (*dertgiras pintgas*) soumis au tribunal supérieur (*Hochgericht*) de Schams. En 1811 un fonds des pauvres et en 1812 un fonds scolaire furent créés. C'est à Andeer que fut fondée en 1831 la première assurance cantonale sur le bétail. En 1834 les hautes eaux du Rhin menacèrent tout le village ; une scierie, une tannerie, deux ponts et la petite île de « Pluschein » furent emportés. La crue de 1868 emporta le pont du « Bad » qui ne fut pas reconstruit. Actuellement seul le gros pont de bois de 1856 relie le village à la rive occidentale du Rhin.

— Le trafic a pris un certain essor depuis l'ouverture de la Via Mala (1473). En 1593 la douane de Port Schams à Zillis fut transférée à Andeer. La source minérale d'Andeer et son hôtel Fravi, construit en 1829, sont connus (en 1553: *fontana nera in loco Schams appellato*). Andeer a possédé des fonderies d'argent et de fer et dans les années 1860-1870 la *Val Sassam mines Company Ltd.* y avait son siège. — Voir *Necrolog. Cur.* — QSG 10. — Moor: *Die Urbarien des Domkapitels.* — Kellenberger: *Die Mineralquelle von Pigneu (Jahresber. der nat. Gesell. f. Graubünden 1867).* — Goll: *Das Mineralbad Pigneu. Andeer.* — Nagel: *Andeer in Graubünden.* — Christoffel: *Las Societas de mats e lur dertgiras nauschas (Annalas della Soc. retorom. 12).* — G.-U. von Salis: *Gesch. des Bergbaus in Graub.* (dans *Neuer Sammler 2*). [J. CONRAD.]

ANDEER, Petrus-Justus. Pasteur, philologue et naturaliste, * 13 mars 1815 à Fetan, † 29 mars 1882 à Schleins, étudia à Halle, Leipzig, Berlin et Tubingue, et fut successivement pasteur à Santa Maria en 1840; Bergün en 1848; Fuldera en 1867; Schleins en 1872. Il s'occupa d'histoire naturelle, de la flore du Rhin en particulier, et de l'étude du romanche. Il a publié des travaux dans les rapports de la Société des Sciences naturelles des Grisons, et en outre: *Ueber Ursprung und Geschichte der rhäto-romanischen Sprache et Elementargrammatik der rhäto-romanischen Sprache.* — *Jahrbuch der naturforschenden Gesellschaft Graubündens* 26, p. 13. — *JSG IV 94.* — Truog: *Die Bündner Prädikanten*, p. 42. [L. J.]

ANDELFINGEN (C. Zurich. V. DGS). District comprenant 24 communes politiques qui, jusqu'à 1917, étaient divisées en cinq cercles d'élections au Grand Conseil. Ce sont: Andelfingen, Marthalen-Trullikon, Benken-Laufen, Stammheim et Flaach. Il comprend 15

et se nomme souvent simplement *Ausseramt* ou *Weinland*. Les armoiries de l'ancienne seigneurie d'Andelfingen étaient celles des comtes de Kibourg avec une



Les Impériaux brûlent le pont de la Thour près d'Andelfingen, le 25 mai 1799. Aquarelle de J.-L. Billwiller (Bibliothèque Centrale, Zurich).

étoile devant la tête du lion inférieur, comme brisure.

Archéologie. L'on a découvert des stations néolithiques à Andelfingen et à Guntalingen; un tombeau de l'âge du bronze près du Blutbuck à Unterstammheim; de nombreux établissements sur l'Ebersberg am Irchel et des tombeaux. En 1911 on découvrit sur le Hochlaufen près d'Andelfingen un cimetière gallo-helvète datant de 350-225 environ av. J.-C. Du temps des Romains deux routes traversaient le district: l'une venant de *Tasgaetium* (Eschenz près Stein), conduisait à Oberwinterthur par Thalheim; l'autre route allait de Schaffhouse à Oberwinterthur. Des tours et vigies romaines s'élevaient au-dessus de Berg am Irchel, sur la Schützenhalde près de Feuerthalen et près d'Ellikon sur le Rhin. Des trouvailles faites en plusieurs endroits témoignent de nombreux établissements alémaniques et francs. Les comtes de Kibourg qui avaient, dès les anciens temps, des propriétés dans la contrée et de nombreux vassaux, acquirent peu à peu la souveraineté de tout le territoire, du Rhin à la Glatt. Les localités d'Andelfingen, Hausen, Ossingen, Waltalingen et Guntalingen furent d'abord incorporées au district de Diessenhofen, puis vers 1400 elles en furent détachées et érigées en district d'Andelfingen. Sous Rodolphe de Habsbourg, Andelfingen devint sujet autrichien. En 1320 les ducs Albert et Léopold se virent dans la nécessité d'engager le district d'Andelfingen à Johann Truchsess von Diessenhofen; en 1377 il échut avec haute et basse justice aux chevaliers von Hohen-Landenberg. Beringer von Hohen-Landenberg



Gross- et Klein-Andelfingen vers 1640. Gravure sur cuivre tirée de la *Topographie* de Merian.

paroisses (dont Rheinau seul est catholique) et 19 communes civiles. Le district compte un grand nombre de vieux châteaux, dont la plupart sont encore habités,

Andelfingen à Johann Truchsess von Diessenhofen; en 1377 il échut avec haute et basse justice aux chevaliers von Hohen-Landenberg. Beringer von Hohen-Landenberg



Gross- und Klein-Andelfingen.

Photographie prise en avion à l'altitude de 300 mètres au-dessus du sol par l'Aéro-Zurich, Comte, Mittelholzer & C^{ie}, en août 1919.



Appenzell.

Photographie prise en avion à l'altitude absolue de 1500 mètres par l'Aéro-Zurich, Comte, Mittelholzer & C^{ie}, en juillet 1919.

AUBONNE



Aubonne.
Photographie prise en avion à l'altitude de 400 mètres au-dessus du sol par l'Aéro-Zürich, Comte, Mittelholzer & C^{ie}, en juillet 1919.

fut contraint en 1434 de céder ses droits sur Andelfingen pour la somme de 2300 fl. à la ville de Zurich qui en fit un grand bailliage, indépendant de Kibourg, et en 1482 un bailliage général. Vers 1500, cinq juridictions se partageaient le district. 1. Le bailli de Kibourg avait des droits sur la moitié « des villages du comté », Henggart et Flaach, sur Berg, Ellikon, Marthalen, Oerlingen, Rudolfingen, Trullikon, Truttikon, Wildensbuch, Benken, Uhwiesen, Dachsen, Nol, Laufen, Flurlingen, Feuerthalen et Langwiesen (ce territoire formait l'*Aeusseres Amt* des six districts de Kibourg). 2. Zurich commandait par l'intermédiaire du bailli, résidant au château d'Andelfingen, dans les « villages seigneuriaux » de Henggart et de Flaach, pour la moitié à Volken, Dorf, Humlikon, Adlikon, Niederwil, Dätwil, Gross- et Kleinandelfingen, Alten, Dorlikon, Gutighausen (district inférieur), Guntalingen, Waltalingen, Gisenhard, Ossingen, avec Hausen et Burghof (district supérieur). 3. Rheinau avait sa juridiction particulière. 4. Le bailli de Thurgovie avait droit de haute justice à Stammheim. 5. Le baron de Wulfingen avait la juridiction sur Buch am Irchel.

La Réformation fut propagée par l'intervention personnelle de Zwingli qui, dans l'automne de 1523, parcourut le district en prêchant de lieu en lieu. Le mouvement atteignit son apogée le 18 et le 19 juillet 1524 au couvent d'Ittingen qui fut pillé et incendié par une bande venant du *Weinland* et des communes thurgoviennes voisines à l'instigation du bailli catholique de Thurgovie. Ce mouvement eut une fin tragique, car les promoteurs, Wirth et Ruttimann, furent exécutés à Baden, quoique innocents. En 1525 les paysans du district d'Andelfingen et d'autres présentèrent à Zurich dix-sept articles réclamant des réformes sociales. Des anabaptistes existèrent jusqu'en 1535 dans la plupart des communes. En 1531 Rheinau repoussa la Réformation. Stammheim, Ossingen, Trullikon, Marthalen et Laufen firent partie dès 1532 du chapitre de Stein, Benken dès 1555, Feuerthalen dès 1675 et Andelfingen dès 1740.

Le gouvernement helvétique organisa de 1798 à 1803 les deux districts de Benken (comprenant les communes situées entre la Thur et le Rhin) et d'Andelfingen (comprenant à côté des autres Rorbas, Dattlikon, Neftenbach, Hettlingen, Seuzach, Dägerlen, Dynhard et Altikon). Pendant les hivers de 1798 à 1799 et de 1799 à 1800, le *Weinland* eut à supporter le cantonnement de soldats français et, en mai 1799, il fut le théâtre de combats. En 1801, soulèvement des partisans du gouvernement helvétique à Dachsen, Benken et Andelfingen. De 1803 à 1814 Andelfingen fit partie du district de Winterthur. Pendant la Restauration, les communes du district actuel, plus Dägerlen, formaient le haut district d'Andelfingen. Le 27 mai 1836 fut fondée à Benken, sur l'initiative du préfet Schenk d'Uhwiesen, une société d'utilité publique. En 1843 celle-ci créa une caisse d'épargne qui fusionna en 1874 avec la Banque Cantonale de Zurich.

Population : En 1634 : 7170 hab. ; 1671 : 41 788 ; 1792 : 12 292 ; 1812 : 12 574 ; 1836 : 15 716 ; 1850 : 17 018 ; 1888 : 16 793 ; 1910 : 18 010 ; 1918 : 21 268. — *Journaux* du district : 1. *Andelfinger Zeitung*. — 2. *Volkblatt aus dem Bezirk Andelfingen* avec supplément gratuit : *Der Hausfreund*, fondé en 1877. — 3. *Der Anzeiger vom Kohlfirst* (1911).

BIBLIOGRAPHIE : Heierli : *Archäolog. Karte des Kts. Zürich*. — D. Viollier : *Le cimetièrre gallo-helvète d'Andelfingen* (ASA 14). — A. Farner : *Gesch. der Kirchgemeinde Stammheim und Umgebung*. — A. Waldburger : *Der Bezirk Andelfingen zur Zeit der Reform.* ZT 1908-1912). — A. Waldburger : *Rheinau u. die Reformation* (JSG XXV 1900). — A. Farner : *Die Ortsnamen des Bezirkes Andelfingen* (*Hausfreund* 1905, nos 2-6). — A. Farner : *Die Geistlichen der Gemeinden des Bezirkes Andelfingen seit der Reformation* (*Hausfreund* 1906, nos 3-17). — A. Farner : *Vor hundert Jahren* (*Hausfreund* 1899, no 49 ; 1900 no 3). — J. H. Müller et A. Meyer : *Gesch. der gemeinnützigen Gesellschaft des Bezirkes Andelfingen 1836-1911*. [O. FARNER.]

ANDELFINGEN (GROSS-) (C. Zurich, V. DGS).
Dès 1831 chef-lieu du district de ce nom, commune

politique et avec Klein-Andelfingen, Adlikon, Alten, Dätwil, Humlikon, Niederwil et Oerlingen, la plus grande paroisse du *Weinland*. *Armoiries* : celles de l'ancien bailliage d'Andelfingen. Voir ANDELFINGEN-DISTRICT, où il est aussi fait mention des trouvailles archéologiques du *Hohenlaufen*. Anciennes formes : 1246 *Andolwingen* ; 1261 *Andolfingen* ; 1399 *Andolfingen*, ce qui signifie : chez les descendants d'*Adolf*. En vertu d'un contrat du 18 juin 1264, les propriétés situées à Andelfingen, Gailingen et Dörflingen, cédées en fiefs par l'évêque de Constance au comte Hartmann l'Ancien de Kibourg, lequel les avait transmises à son neveu, le comte Rodolphe de Habsbourg, devaient rester propriété de ce dernier avec l'assentiment de l'évêque. L'église d'Andelfingen est mentionnée pour la première fois en 1260 ; précédemment église de montagne, dédiée aux deux saints Placide et Sigisbert, elle était une annexe de Rheinau. En 1275 le curé déclara un revenu de 87 livres et 10 schillings. En outre, le seigneur retirait 40 marcs de cette prébende. Le 26 novembre 1404 le duc Frédéric d'Autriche échangea, avec le couvent d'Allerheiligen à Schaffhouse, le droit de patronage d'Andelfingen contre la paroisse de Griesingen (Wurtemberg). En 1407 le château d'Andelfingen fut pris par les Appenzellois et en 1440 par les troupes de l'abbé de Saint-Gall, qui se retirèrent bientôt après. En 1476 Andelfingen devint la proie d'un violent incendie qui dévora 29 maisons. Lors de la bataille de Morat, il fournit 32 hommes, et pour la prise des villes de Plaisance et de Parme, en 1521, 28 mercenaires pour l'armée du pape. En 1521 Andelfingen fit partie du petit nombre de communes qui encouragèrent les Zuricois à participer aussi à l'alliance française, pour ne pas les voir se séparer du reste des confédérés. Lors de la Réformation, la paroisse d'Andelfingen comprenait, outre la paroisse actuelle, le territoire de Benken, Berg am Irchel, Dägerlen-Rutschwyl, Dorf, Dorlikon (aujourd'hui Thalheim), Volken. En 1608 Volken en fut séparé et Dägerlen en 1642. Le premier pasteur d'Andelfingen fut Conrad Pfister, de Schaffhouse ; le droit de patronage fut transféré après la Réformation au canton de Schaffhouse, puis à Zurich le 27 juillet 1864. Pendant la guerre de Trente ans, Andelfingen eut au printemps de 1628 de la cavalerie impériale en cantonnement. En 1672 l'église fut considérablement agrandie ; en 1784 on reconstruisit le presbytère. En 1799 Andelfingen eut beaucoup à souffrir des combats entre les Français et les Autrichiens ; le 25 mai plusieurs maisons furent pillées, entre autres le presbytère et le château ; 15 furent incendiées, entre autres la *Haldenmühle*, la maison du péage et d'autres ; plusieurs personnes y perdirent la vie. Le 7 octobre, nouveaux combats entre les Français et les Russes ; à la fin de 1800 l'armée française passa de nouveau par Andelfingen en se livrant au pillage. En 1832 le château, où mourut Salomon Landolt en 1818, fut vendu pour le prix de 18 000 fl. au baron de Sulzer-Wart, de Winterthur ; il est encore propriété de la famille. Lors de la fête de chant du district à Andelfingen, en 1839, 444 chanteurs tombèrent malades pour avoir consommé de la viande gâtée ; dix en moururent (Dr J. J. Suter : *Die Fleischvergiftungen in Andelfingen und Kloten*). En 1860 on fut obligé de démolir la nouvelle tour de l'église presque achevée, parce qu'elle s'était penchée en suite de l'affaissement des fondements. Une école existait déjà dans la première moitié du XV^e s. En 1877, on érigea le nouveau bâtiment de l'école secondaire. En 1905, Hans-Conrad Stauber fit à la commune un legs de fr. 25 000. Usines électriques fondées par la commune en 1908. — *Population* : 1634 : 1206 habitants ; 1836 : 2514 (y compris Klein-Andelfingen) ; 1850 : 730 ; 1870 : 809 ; 1888 : 822 ; 1910 : 892. Les registres de baptêmes datent de 1625, ceux de mariages de 1629, de décès de 1730 ; celui des familles de 1832 et des catéchumènes de 1661. — Bourgeois marqués d'Andelfingen : Konrad Grob (1828-1904), peintre de mérite ; Ed. Arbenz-Fierz (1835-1904), directeur de la Banque Cantonale de Zurich ; Joh. Kasp. Arbenz-Zollikofer (1837-1910), directeur du chemin de fer National Suisse ; Konrad

Meisterhans (1858-1894) Dr phil., professeur à Soleure, historien marquant. — *Bibliographie* : Voir district d'Andelfingen. — Chronique de la commune en manuscrit à la bibliothèque centrale de Zurich. Concernant le château, voir *MAGZ* XXIII, 6. [O. FARNER.]

ANDELFINGEN (KLEIN-) (C. Zurich, D. Andelfingen, V. DGS). Vge et Com. politique comprenant les trois communes civiles et scolaires de Alten, Klein-Andelfingen et Oerlingen. Sur le territoire d'Alten se trouvent les ruines du château de Wesperbühl ; sur celui de Klein-Andelfingen celles de Schiterberg et les bains d'Andelfingen. La maison de commune, de 1866, contient les armoiries des familles bourgeoises peintes sur verre. [F. H. et R. K.]

ANDELFINGEN, von. Famille de ministériaux des Kibourg n'ayant pas le titre de chevaliers. Il ne faut pas la confondre avec la famille wurtembergeoise du même nom, qui avait des biens à Schlatt près Diessenhofen et fut reçue à la bourgeoisie de la ville de Diessenhofen en 1375. — 1. BERCHTOLD, témoin dans un acte du baron Cuno von Tüfen en 1272. — 2. BERCHTOLD, 1330-1340, bénéficiaire de l'autel de Saint-Jean à



Beromunster. Un Heinrich von Andelfingen était également à Beromunster en 1330 — 3. EBEBRIART, avait en 1334 un bien à Volken en fief masculin du chevalier Johannes von Hettingen. — *UZ* IV, VIII, XI. — *Gfr.* 2, 23, 32. — *UBuch Beromünster*. — *Zürcher Steuerbücher* I. — F. Pupikofer-Strickler : *Gesch. des Thurgaus*. [F. H. et J. F.]

ANDELFINGER ZEITUNG. Organe démocratique libéral du district d'Andelfingen, fondé en 1857 par un nommé Mahler sous le nom de *Andelfinger Anzeiger*, qu'il porta jusqu'en 1870. — Voir *Zum 50-jährigen Jubiläum der « Andelfinger Zeitung »* dans le numéro 105 de 1906 du dit journal. [F. H.]

ANDEMATTEN, FRANZ JOSEPH, de Saas, * le 14 novembre 1692, chapelain de Zermatt de 1740 à 1741, de Sierre, 1744-1749, recteur de la cathédrale de Sion en 1749, chanoine le 6 novembre 1750, théologal et seigneur de Maregnena le 28 février 1755. Procureur général du chapitre en 1759, 1760, 1762. Doyen de Valère le 6 novembre 1767. — Voir : *BWG* 1. — Arch. de Valère. [D. I.]

AN DER ALLMEND, ANDERALLMEND, ou ALLMENDER. Famille patricienne éteinte de la ville de Lucerne, qui apparaît dans la première moitié du XV^e siècle. En 1495, Hans renouvelle son droit de bourgeoisie. La famille s'éteint avec Franz-Jos.-Melch.-Georg, 1748-1829, grand conseiller en 1765. La famille posséda les châteaux de Schauensee de 1620 à 1736, et de Baldegg de 1725 à 1806. *Armoiries* : de gueules à un arbre de sinople futé et arraché d'or. Plus tard on ajouta une bordure d'or. — A citer : 1. MARTIN, † en 1557, nommé aussi *Publicola*, survivancier à Munster en 1519, chanoine en 1524, custode en 1537. — 2. MAURIZ, 1572-1634, grand conseiller en 1590, bailli de Ebikon en 1593, de Habsbourg en 1599, du Petit Conseil en 1606, bailli de Munster en 1609 et 1615, banneret en 1627, avoyer en 1630, capitaine et chevalier. — 3. JOHANN, † en 1647, grand conseiller en 1609, du Petit Conseil en 1617, bailli de Munster en 1621, de Rotenburg en 1627, de Thurgovie en 1632, directeur des constructions (*Bauherr*) en 1635. — 4. MAURIZ, 1614-1688, étudia chez les Jésuites à Lucerne et à Porrentruy ; de 1636 à 1642 à l'Université de Dillingen. Dr en théologie, chanoine de Munster en 1643, secrétaire de 1647 à 1662. A l'occasion de la béatification de Nicolas de Flue il fut envoyé à Rome. En 1662 custode, en 1674 prévôt, doyen en 1675 ; il fit construire la sacristie actuelle des chanoines. — 5. JOHANN-ROCHUS, 1621-1663, étudia à Dillingen, d'où il revint avec le doctorat en théologie et en droit ; en 1646 chapelain de Saint-Jean à Munster, chanoine en 1647, protonotaire en 1649. — 6. MAURIZ, 1642-1717, survivancier à Munster en 1663, curé de Malters de 1670 à 1677, chanoine de Munster en 1675, secrétaire ; il renonça au canoniceat et devint curé de Lucerne en 1685, puis résigna ses fonctions en 1698 et

s'en alla à Rome où il devint protonotaire et chevalier. En 1707 il retourna à Lucerne et y fut nommé chanoine en 1709. — 7. JOHANN-KASPAR, 1663-1731, lieutenant 1698 puis capitaine de la garde en Lorraine en 1716, grand conseiller en 1719. En 1725 le duc Léopold 1^{er} de Lorraine lui fit don du château de Baldegg. En 1727 il se démit de son grade de capitaine et devint résident du duc en Suisse. — 8. JAKOB-JOSEF-MAURIZ, 1653-1735, curé d'Hegglingen, chanoine de Munster en 1681, chevalier de Jérusalem, aumônier du duc de Lorraine. — Voir : *LL* 1, 133. — *LII* 1, 30. — *AHS* 1905. — G. von Vivis : *Happen der ausgestorbenen Geschlechter Luzerns*, 79. — Mathias Riedweg : *Gesch. des Kollegialstiftes Beromunster*. — *Kathol. Schweizerblätter*. — Th. v. Liebenau : *Lothringen und die Schweiz*. — Girard : *Nobiliaire militaire suisse* 1, 73. — *Beatzungsbuch*. — Papiers de famille. [v. V.]

ANDERBRUGG. Voir BRUGG.

ANDEREGG. Familles des cantons de Berne, Saint-Gall et Glaris.

A. Canton de Berne. — 1. JAKOB, à Meiringen, 1826-1878, connu depuis 1864 comme guide hardi de la chaîne du Mont-Blanc. — 2. MELCHIOR, 1827-1914, de Zaun près Meiringen, d'abord paysan et sculpteur, puis teneur de l'hospice du Grimsel, dès lors guide des alpinistes anglais les plus réputés et surnommé pareux « roi des guides ». — 3. FELIX, 1834-1911, de Rumisberg, à Röttenbach, succéda à son père comme instituteur à Röttenbach, et en 1866 à l'école de la fabrique de Wanzwil ; il fonda une société pour le développement de l'agriculture et devint maître itinérant ; 1874-1883 maître d'agriculture à Coire, 1883-1886 secrétaire de la société suisse d'agriculture à Zurich, puis publiciste à Berne. Auteur de la partie : *Agriculture dans BSL*. — Voir Cunningham et Abney : *The pioneers of the Alps*. — *JSAC* 50, p. 211. — *Der Bund*, 1911, n° 224. [E. B.]

B. Canton de Saint-Gall. — 1. TORIAS, * 14 novembre 1751 à Ennetbühl (Toggenbourg), † 1^{er} novembre 1826 à Wattwil, est le fondateur de l'industrie du coton à Wattwil. Ses deux fils continuèrent son œuvre. — 2. JOHANN-GEORG, 8 juillet 1792-21 mai 1856, se fixa à Saint-Gall et dirigea une blanchisserie, une fabrique d'apprêtage et de blanc ; il exportait ses tissus en couleurs au Brésil. A la fin de sa vie, par la fabrication des tricots, il introduisit l'industrie à domicile dans le Toggenbourg. Membre du Grand Conseil de Saint-Gall, du Conseil National, 1848-1856. — 3. FRIEDRICH, 12 novembre 1797-28 août 1864, dirigea la fabrique de son père à Wattwil. Parmi ses cinq enfants, citons : — 4. GEORG-FRIEDRICH, 16 août 1823-16 janvier 1883, fabricant, membre du Conseil de Commune, du Grand Conseil depuis 1851, du Conseil National en 1867 et du tribunal de district. Il lit des dons importants à des œuvres de bienfaisance de diverses communes et mourut sans postérité. — 5. WILHELM, frère du précédent, 9 juillet 1825-8 mai 1876, fut le dernier représentant mâle de la famille qui s'éteignit avec lui. — Voir *ADB* 1, p. 428. — *Schweizer Ehrenhalle* 1, p. 273-280. [P. Bl.]

ANDERGAND. Voir INDERGAND.

ANDERHALDEN, an der HALTEN ou HALTIMANN. Famille autochtone de l'Obwald, dont le berceau est Sachseln ; plus tard (1569 et 1593) de Sarnen et (1614-1704) de Giswil ; cette dernière branche est éteinte. — *Armoiries* : d'azur à un croissant figuré d'or sur trois monts de sinople surmonté de deux étoiles du même supportant une croix d'argent. Une tradition du XVIII^e siècle attribue à cette famille le héros national Arnold de Melchtal (v. art. Melchi et Melchtal). — 1. AR-



NOLD (ERNI) AN DER HALDEN, vers 1413, ami d'enfance de Nicolas de Flue, fut témoin en 1488, à 75 ans, au procès de béatification de l'ermite. D'après le rôle des redevances de l'église de Saint-Oswald à Zoug, c'était un frère du landammann Hans Heinzi, donc un fils de Richenze Swabs qui épousa en secondes nocces Walter Heinzi. En 1442 il représentait sa

commune d'origine devant le tribunal et depuis lors, il fut toujours un des premiers représentants de sa commune dans les autorités du pays. Député à la Diète de 1472 à 1481; trésorier de 1477 à 1478, bailli en Thurgovie de 1470 à 1471. Il fut un des chefs du pays durant la seconde moitié du XV^e siècle, et pendant les troubles politiques de cette époque il était à la tête du parti fédéral de l'ordre. — 2. Son fils ENDERLI (André) était dit capitaine et revendiqua l'honneur d'avoir blessé mortellement Zwingli d'un coup de feu à Cappel. — [R. DURRER.] — 3. JAKOB est en 1550 bailli de Mendrisio et plus tard de Sargans. En 1554 il est délégué à Coire pour le conflit des sept cantons avec les Grisons au sujet de la seigneurie de Haldenstein. — 4. FRANZ était huissier en 1669, membre du Conseil en 1671, enseigne en 1673, trésorier du pays en 1688, bailli du Rheintal en 1689 où il mourut en 1691. — 5. Son fils JAKOB administra, après la mort de son père, le bailliage jusqu'à l'expiration de ses fonctions. — 6. JOHANN-FRANZ était huissier en 1685, trésorier en 1693, bailli du Freiamt en 1696, landammann en 1705, 1709, 1713, 1718, 1720 et 1726. Il représenta quarante fois l'Unterwald à la Diète de 1686 à 1726. — 7. JOHANN-ANDREAS, 1696-1768, maître d'école, vicaire de 1728 à 1746, puis curé de Sachseln. — 8. JOHANN-MEINRAD, * 1734, † 1816; de 1769 à 1779 chapelain de Flueth; il s'essaya aussi dans les lettres, et c'est lui qui fit de l'idyllique Flueth un lieu de séjour. — A Sarnen, les Anderhalden sont mentionnés dès 1485. Citons : — 1. JOHANN-BENEDIKT, * le 7 février 1628, devint prêtre en 1651, chapelain à Sarnen; en 1654 vicaire et en 1663 curé; † le 10 mai 1704 — 2. R. FRANZ-MEINRAD, * 1707, prêtre en 1730, vicaire à Kerns, puis chapelain à Stalden, en 1731 curé de Kerns, † 1788. — 3. JOHANN-MARQUART, * en 1727, prêtre en 1758, vicaire à Lunghofen, plus tard professeur au Collège de Sarnen, chapelain à Saint-Nicolas, vicaire à Sachseln de 1766 à 1802. Il est l'auteur des généalogies des familles de Sachseln qui sont considérées encore aujourd'hui comme des modèles. Il lui fut alloué pour ce travail en 1799, 24 florins. — 4. Le PÈRE KARL, * en 1842, entra au couvent d'Engelberg en 1860, fut ordonné prêtre en 1865, professeur de 1865 à 1868, devint grand-cellérier, curé à Engelberg de 1875 à 1879, confesseur à Sarnen en 1879, à Rickenbach en 1891. C'était un calligraphe excellent, un architecte et un connaisseur d'art distingué. — 5. JOS.-FRANZ, frère du n° 4, * 1824, † 1876, prêtre en 1846, vicaire à Alpnach et Seelisberg de 1850 à 1859; 1859 curé de Lungern; de 1869 à 1871, inspecteur des écoles de l'Obwald; il fut aussi historien. — 6. Le PÈRE BEDA, bénédictin; * en 1871, † 1914, nom de baptême Guillaume, entra au couvent de Muri-Gries, fut ordonné prêtre en 1896, Dr phil. nat. de Fribourg. En automne 1900, professeur de mathématiques et de physique à l'École cantonale de Sarnen, fit des conférences et des articles sur l'électricité et l'aviation. — Voir : ASI. — Küchler: *Chroniken von Sachseln und Sarnen*. — Durrer: *Bruder Klaus*, p. 465. — Répertoire du *Gfr.* — Arch. d'État Obwald et arch. com. Sachseln. — *Gfr.* IX, 54. [R. DURRER et AL. TRUTTMANN.]

ANDERHIRSERN, an der HIRSERREN ou **HIRSIMANN**. Ancienne famille de l'Obwald. Primitivement à Alpnach ob dem Feld (1434), actuellement de Sarnen (dès 1621). Le berceau de la famille est le domaine de Hirsern à Alpnach. Au milieu du XV^e s. — 1. KLAUS AN DER HIRSERN paye le cens au chapitre de Lucerne pour le domaine de Fislismatt à Alpnach. — 2. HEINRICH, opéra en 1434, sous le nom de Hirsimann, la division de la communauté d'Alpnach en deux parties: *ob dem Feld* et *nid dem Feld*; dans la même année, il devint landammann et occupa cette charge en 1436, 1442, 1447, 1456, 1461 et 1465. Il se lia au chef-lieu Sarnen et ne laissa pas de descendance masculine. — 3. En 1435 un KLAUS AN DER HIRSERN, d'Obwald, devint avec ses fils, Conrad et Claus, bourgeois de Lucerne. — 4. JOHANN AN DER HIRSERN, en 1615 curé de Sarnen. En 1605 il avait reçu de la landsgemeinde la bourse de Milan, et de 1612 à 1615 avait été vicaire à Sarnen. Il mourut en mars 1619. [R. DURRER et AL. TRUTTMANN.]

ANDERLEDY, Antonius-Maria, de Brigue, * à Bérisal le 3 juin 1819, † à Fiesole le 18 janvier 1892. Il entra le 5 octobre 1838 dans l'ordre des Jésuites et étudia à Rome, à Fribourg et à Chambéry de 1844 à 1848. En 1848 il reçut la prêtrise à Saint-Louis (États-Unis) et fut missionnaire à Greenbay au bord du lac Michigan. En 1850 il retourna en Europe dans le couvent de Tronchiennes, près de Gand, et dès 1851

s'occupa des missions populaires dans l'Allemagne du sud. Pour des raisons de santé, il prit la direction des collèges de l'ordre. De 1853 à 1856, il fut recteur du collège de Cologne et de 1856 à 1859 de celui de Paderborn. De 1859 à 1865 il dirigea comme provincial la province allemande de l'ordre, professa la morale à Maria-Laach (1866-1868), devint recteur du collège de ce nom en 1869 et, en 1870, fut appelé à Rome comme assistant de l'ordre pour l'Allemagne. Le 24 septembre 1883 la Congrégation Générale l'élut vicaire général de l'ordre et le 4 mars 1887 il devint général après la mort du P. Beckx, son prédécesseur. Il a réédité le *Neoconfessorius* du P. Reuter et rassemblé les brochures qui, sous le titre de *Stimmen aus Maria-Laach*, ont plus tard donné naissance au célèbre journal du même nom. Voir: *BWG I.* — *Stimmen aus Maria-Laach*. [D. I.]

ANDER LINTH. Voir BECKER, BERNHART.

ANDERMATT, district du C. des *Waldstätten*; pendant la République Helvétique, il comprenait la vallée d'Urseren, ainsi que Wassen et Göschenen avec la vallée de Meien et l'alpe de Göschenen. En 1799 il comptait 2149 hab. Andermatt était le chef-lieu, la résidence du sous-préfet et le siège du tribunal du district. Voir aussi l'art. URSEREN. — Hoppeler: *Siegel und Wappen von Urseren*, AHS XXV, 143 et fig. 102. — Strickler: AS II, n° 81. — Hoppeler: *Der Untergang des alten Fleckens Altdorf*, Nbl. Uri V. — Hoppeler: *Ursern im Kriegsjahr 1799*, Nbl. Uri VI. [Robert HOPPELER.]

ANDERMATT (C. Uri. V. DGS). Chef-lieu de la vallée d'Urseren, connu d'abord sous ce nom. En romanche *Pont*. *Armoiries*: celles de la vallée d'Urseren. A. est mentionné pour la première fois en 1309 sous le nom *An der Matte* et doit son origine à une colonie des *Walser*, mêlée de éléments alémanniques venus de la vallée inférieure de la Reuss après que les gorges de Schöllenen eurent été rendues accessibles. L'histoire d'Andermatt est en général la même que celle de la vallée d'Urseren (voir cet article). Le 9 septembre 1766 un violent incendie réduisit 108 foyers en cendres. Le 12 septembre 1779 on prêta pour la dernière fois serment aux lois d'Uri. Vingt ans plus tard Andermatt était érigé en district du canton des *Waldstätten* (Voir art. ANDERMATT, district). En 1799 le village fut successivement occupé par des troupes françaises, autrichiennes et russes. Après l'arrivée des Autrichiens on constitua à la fin de juin un conseil provisoire de cinq membres, qui fut dissous le 16 août à l'approche du général Gudin. Le 21 septembre il y eut une assemblée électorale qui se passa dans le plus grand calme; trois jours plus tard l'avant-garde des troupes russes de l'armée de Souvoroff était dans le village, qui fut de nouveau occupé par les Français le 4 octobre. En 1803, sous l'Acte de Médiation, Andermatt redevint le siège des autorités du district d'Urseren et continua à l'être sous la Constitution cantonale du 5 mai 1850; en 1888 la nouvelle Constitution supprima les districts. Actuellement, il n'y a plus que le tribunal de l'arrondissement qui siège à Andermatt. L'utilisation des alpages et surtout le transport de marchandises par le Saint-Gothard ont contribué à assurer l'aisance à la population. Après l'ouverture du chemin de fer du Saint-Gothard (en 1882) le transport de marchandises cessa en grande partie; en revanche, Andermatt prit un nouvel essor comme lieu de cures d'air et séjour d'hiver. Depuis 1890 Andermatt est la place d'armes principale pour les fortifications du Saint-Gothard. Déjà au IX^e siècle une chapelle dédiée à saint Colomban existait sur le Kirchberg; dans la suite elle devint église paroissiale. De tout temps le couvent

des Bénédictins de Disentis eut le droit de patronage tandis que le droit d'élection revenait à la vallée. Jusqu'en 1688 l'église fut desservie par des ec-

sur 3 monts de sinople, la bannière de gueules chargée d'une croix d'argent. — 1. JOST, cité en 1473, doit être la souche de la famille. — 2. JOHANNES, membre du Conseil en 1603, trésorier en 1619, bailli de Baden en 1614, 1616, 1626, † en 1628. — 3. Jakob, ammann, fils du n° 2, * le 7 mai 1602, † le 19 août 1680, capitaine au service de l'Espagne, puis bailli de Lugano en 1640, des bailliages libres en 1643; en 1657 ammann de la ville et du district de Zoug; membre du Conseil de Baar, du Conseil de ville et de district ainsi que du tribunal de Zoug. Lors de la guerre des paysans, en 1653, il fit partie du tribunal arbitral entre les Lucernois et les habitants de l'Entlebuch. En échange des services rendus la ville de Lucerne lui conféra, à lui et à ses descendants, le droit de bourgeoisie à perpétuité. Il a laissé un journal comprenant les années 1641-1651 et 1657-1660, publié en partie par C. Muller dans le *Zuger Nbl.* 1900. Son portrait est suspendu dans la salle du Grand Conseil de Zoug. — 4. JOHANN-JAKOB, fils du n° 3, trésorier en 1680, administrateur de la chancellerie de la ville et du district, bailli de Lugano



Andermatt sur la route du Saint-Gothard vers 1850. Dessin de G. Straub, Aquarelle de L. Weber. (Bürgerbibliothek Luzern).

clésiastiques séculiers, dès lors par des capucins. L'hospice des capucins à Andermatt était dirigé par un Père Supérieur. L'église paroissiale fut construite en 1602, au pied du Gurschen et dédiée à saint Pierre et à saint Paul. Selon la tradition on y conservait les reliques de saint Félix et de sainte Régule qui y avaient été transférées de Zurich à l'époque de la Réformation. On fait mention de la chapelle de Saint-Pierre pour la première fois en 1448. Une autre chapelle, dédiée à saint Antoine, se trouvait dans les Schöllenen. La chapelle de Mariahilf, au-dessus du village, est de date plus récente. En 1882 Realp se sépara de la paroisse d'Andermatt et Hospental en 1886. Les protestants ont depuis 1915 une petite église à leur disposition. — Registres de paroisse de puis 1640. *Population*: 1799, 605 hab.; 1850, 677; 1900, 818; 1910, 993. [Robert HoppeLER.]

ANDERMATT. Familles de Lucerne, Unterwald et Zoug.

A. Canton de Lucerne. Famille de Lucerne, de Malters, de Rotenbourg et de Willisau. — RUTSCHMANN, le sautier de Willisau, fut juge dans cette localité en 1463, avoyer en 1461, 1488 et 1493. † après 1505 [P.-X.W.]

B. Canton d'Unterwald. ANDERMATT, ANDER MATT, AB DER MATT, A DER MATT, IN DER MATT, IN PRATO, famille de l'Obwald et du Nidwald, originaire de Ramersberg, mentionnée en 1257. — FRANZ-JAKOB, † le 13 mai 1678, médecin à Stans, publia entre autres une biographie de *Bruder Conrad Scheuber, gewesener Landammann zu Unterwalden*. — Voir *Gfr.* 21, 29 et 511. — Durrer : *Einheit Unterwaldens*. — Küchler : *Chron. von Sarnen*. — *Obwaldner Gesch. Blätter*, 1904. — *Obituaire de Sarnen*. [AL.T.]



C. Canton de Zoug. Famille de Baar où elle fut reçue à la bourgeoisie au XV^e siècle. Suivant Stadlin elle serait venue du Valais. — *Armoiries*: d'azur à un agneau pascal

en 1685, † en 1690. Son fils — 5. FRANZ mourut en France comme capitaine-commandant dans la compagnie Zurlauben. — 6. JOHANN-BERNHARD, fils du n° 3, administrateur de l'église et secrétaire de la commune en 1690, trésorier de Baar en 1700. — 7. CHRISTOPH, fils du n° 3, † le 4 novembre 1714. Il fut successivement administrateur de l'église (1663), trésorier (1684), secrétaire de commune (1688), conseiller (1690), et ammann en 1693, 1702 et 1711. En sa qualité d'ammann, il se prononça en 1712, à la landsgemeinde de la Birst près de Baar, contre la guerre; motif pour lequel le peuple irrité le destitua de ses fonctions. Son portrait se trouve dans les archives paroissiales de Baar. — 8. Christoph, fils du n° 7, † le 7 avril 1735, conseiller en 1714, trésorier en 1715 et ammann en 1720. Dans le cours des luttes orageuses entre les *Rudes* et les *Doux* (*Harte und Linde*) à Zoug, de 1728 à 1736, il fut avec les deux ammann Zurlauben et Weber un des chefs du parti français, dit parti des *Doux*. Les *Rudes* leur reprochaient de n'avoir pas distribué équitablement l'argent français et d'avoir tenus secrets certains articles du traité d'alliance conclu avec la France en 1715. Andermatt fut emprisonné à la fin de mars 1731 et soumis à une surveillance sévère. En vertu d'un premier jugement, du 19 sept. 1731, il eut à payer 300 thalers d'amende; toutefois on continua à instruire son procès et à le surveiller de plus



Jakob Andermatt. Portrait à l'huile d'environ 1670 dans la salle du Grand Conseil à Zoug. (D'après le *Zuger Nbl.* 1900).

près dans sa prison ; mais il réussit à s'évader, aidé par des amis, le 25 décembre 1733. Il fut bien accueilli à Lucerne et surtout par l'ambassadeur français à Soleure, où il resta jusqu'à sa mort, survenue avant que le régime des *Rudes* fût arrivé à son terme. — 9. CHRISTOPH, fils du n° 8, D^r en théologie, curé à Steusslingen (Wurtemberg), † en 1742. Sa correspondance contenant des détails intéressants sur la lutte des *Doux* et des *Rudes* a été publiée par Kd. Lutolf dans le *Gfr.*, 63 — 10. JOSEPH-LEONZ, † en 1770, fils du n° 8, capitaine au service des Deux-Siciles jusqu'en 1735, fut ensuite membre du Conseil de Zoug, trois fois bailli de Lugano, huit fois à Frauenfeld et ammann en 1747 et 1756. Après la chute du parti des *Rudes* à Zoug, son père fut déclaré innocent, et la commune de Baar adjugea à ses héritiers 3000 fl. en compensation des souffrances et dommages qu'il avait subis. En 1765 de violents tumultes éclatèrent de nouveau dans le canton de Zoug à propos des pensions payées par la France et à cause du sel. Après des scènes orageuses dans les assemblées de commune, l'ammann Jos.-Leonz Andermatt fut contraint de restituer avec intérêts la somme reçue, en tout 8150 fl. — 11. FRANZ-BARTHOLOMAEUS, fils du n° 8, fut en 1738 membre du Conseil et ammann, puis bailli de Thurgovie en 1738, 1740, 1742, à Lugano en 1739 ; en 1742 il entra comme capitaine au service de l'Espagne dans le régiment Sury ; † le 20 novembre 1743. — 12. JOHANN-JAKOB, * 1708, conseiller en 1729, trésorier en 1731, capitaine dans l'armée impériale en 1734, bailli de Sargans en 1761, conseiller et président de commune de Baar en 1764, trois fois ammann, en 1765, 1774 et 1783, bailli de Bellinzone en 1730, 1766, 1775, dix fois bailli à Frauenfeld dans les années de 1748 à 1782 ; en 1785 il se démit de ses fonctions. — 13. *Christian-Leonz*, † 1757, curé de Udligenswil (Lucerne). Il fut cause de l'affaire d'Udligenswil. Le bailli du district de Habsbourg, dont ressortissait Udligenswil, avait permis la danse pour la fête patronale, le 26 août 1725 : en revanche, le curé Andermatt l'avait interdite et refusé les sacrements à deux personnes qui avaient enfreint la défense. Le gouvernement de Lucerne maintint la décision de son bailli et cita le curé à l'effet de se justifier. D'accord avec le commissaire de l'évêque, Risler, Andermatt se refusa à comparaître, alléguant qu'il n'était justiciable que des tribunaux ecclésiastiques. L'affaire alla jusqu'au pape qui, avec la congrégation des cardinaux, prit parti contre le Conseil de Lucerne. Les cantons catholiques et la Diète tentèrent en vain de s'interposer. Enfin l'ambassadeur français, de Polignac, réussit à faire accepter aux deux parties un arrangement : l'évêque de Constance était tenu d'instruire l'affaire du curé Andermatt, mais celui-ci ne devait plus retourner à Udligenswil. Après avoir longtemps différé sa réponse, l'évêque de Constance déclara que le curé Andermatt était sans reproche, mais que, pour maintenir la paix, il avait à renoncer à son poste de curé ; une prébende de chanoine lui fut conférée au chapitre de Saint-Jean à Constance et il devint protonotaire apostolique. Les rapports entre Lucerne et le pape ne se détendirent qu'à la mort de Benoît XIII, le 21 février 1730. Le Conseil annula, le 27 octobre 1731, le décret de bannissement rendu contre Andermatt. — 14. *Joseph-Leonz*, * le 5 mai 1740, † le 2 novembre 1817, général, fils du n° 10, entra au service de France à 18 ans et prit part aux campagnes de 1759-1762 dans le Hanovre. En 1763 il fut lieutenant au régiment espagnol de Reding, puis revint au service de France en 1769, capitaine de l'ancienne compagnie Tschudi du régiment Jenner. En 1790 il fut décoré de l'ordre de Saint-Louis à Nancy. Son régiment ayant été licencié à Bitche, il entra, en 1793, au service de Victor-Amédée de Sardaigne, lieutenant-colonel le 29 juin 1793 et colonel en 1796. Andermatt était en congé dans son pays, lorsque fut proclamée la République Helvétique le 12 avril 1798. Il prit le commandement des milices de Zoug contre les troupes françaises, entra dans le Freiamt et engagea le 26 avril, à Hegglingen, un combat dans lequel il dut reculer devant les forces ennemies supérieures. Les Fran-

çais étant entrés à Zoug, Andermatt se rangea de leur côté et exigea de la commune de Baar la somme de 8150 fl. qu'avait dû payer son père 34 ans auparavant.

Cette somme, qui s'élevait avec les intérêts à 21 205 florins, lui fut remise le 3 mai 1798, puis Andermatt retourna à son régiment dans le Piémont. Après l'abdication de Charles-Emmanuel II, le 9 décembre 1798, les régiments suisses furent incorporés à l'armée française. Andermatt fut nommé général de brigade en 1799 et prit part aux batailles de Legnano, Ronco et Naples ; à Vérone il fut blessé et à Mantoue, fait prisonnier et transféré à Augsburg, d'où il revint en juin 1800.



Jos.-Leonz Andermatt. Général de la République Helvétique. Miniature à l'aquarelle de la cure de Baar.

En 1801 il fut à la tête des fédéralistes qui venaient de dissoudre la Diète, mais bientôt après il fit cause commune avec le gouvernement unitaire et fut envoyé contre les cantons primitifs soulevés. Il conclut avec eux un armistice le 7 septembre 1802, puis assiéga vainement Zurich qui s'était aussi révolté. Quelque temps après il fut battu à Faoug par le général Bachmann et se retira dans le canton de Vaud où il fut destitué de son commandement. L'Acte de Médiation mit fin à la carrière militaire d'Andermatt. Il fut encore délégué de Zoug à la Consulta en 1802 où il s'efforça de faire adjuger le Freiamt à son canton. — 15. FRANZ-JOSEPH, * le 28 octobre 1771, † le 16 mai 1829, capitaine au service du Piémont ; à son retour au pays, il devint lieutenant-colonel (1804-1825) ; de 1825 à 1829 landeshauptmann, landammann de 1816 à 1817, 1820-1821, 1824-1825, 1827-1828. — 16. KARL-ANTON, * le 13 mai 1775, † le 11 janvier 1832, secrétaire d'État 1803-1829 ; en 1818 il reçut la bourgeoisie d'honneur de la ville de Zoug. — 17. KARL-ANTON, * en 1789, † le 20 avril 1861. En 1807 sous-lieutenant dans le 4^me régiment suisse en France, lieutenant-colonel en 1815, fit en 1810 la campagne d'Espagne et retourna en 1815 au pays avec les régiments suisses. Dès lors, il s'occupa de l'organisation militaire de son canton et fut promu au grade de major. Dans la guerre du Sonderbund, il commandait un bataillon de landwehr, et était en même temps membre du conseil de guerre comme grand-juge. — 18. ALOIS-JOSEPH, vicaire, * le 22 septembre 1806, † le 8 juillet 1883, étudia à Einsiedeln, Fribourg et Strasbourg. Le 8 novembre 1828 il fut nommé professeur à l'école latine de Baar ; il s'occupait de recherches historiques et publia dans le *Gfr.* 24 (1869) : *Die Pfarrkirche in Baar und deren Patronatsrecht*. — 19. ALBERT, * le 26 janvier 1823, fils de Constantin Andermatt. Son père, fils naturel du général Jos. Leonz, fut légitimé le 31 mai 1816. Il fut directeur de police à Zoug (1850-1862) et se vit contraint, à cause de son caractère indécis, de résigner ses fonctions. Il se rendit à Paris, où il gagna sa vie comme journaliste et copiste. Il a publié : *Die politischen Ereignisse der Schweiz 1840-1849*, *Englische Aussprache und übliche englische Gespräche*, (Anonyme) : *Einige Staats- und Volksbedürfnisse der Schweiz*. — 20. JOSEPH, conseiller aux États, * le 24 décembre 1871 à Baar ; il étudia le droit à Fribourg, à Bâle et à Zurich ; de 1869 à 1902, secrétaire de la Caisse hypothécaire, de 1902 à 1913 directeur de la police cantonale, grand conseiller et procureur général depuis 1898 ; dès 1913 conseiller aux États.

Bibliographie. Dierauer IV. — *Gfr.* 12 p. 99 ; 14 p. 153, 163 ; 63 p. 51. — *ADB* I. — *LL* XII. — *LLH* IV. — K. Schumacher : *Das geistliche Baar*. — W.-J. Meyer : *Zuger Biographien und Nekrologe*. [W.-J. MEYER.] **ANDERWERT**. Famille d'Emmishofen (Thurgovie). *Armoiries* : d'azur à deux fleurs de lys d'or, à une

pointe du même chargée d'une ancre d'azur. — 1. **Joseph**, fils de Georges avoué du couvent de Münsterlingen et secrétaire du tribunal de Thurgovie, * le 26 février 1767, † le 10 février 1841. Il étudia le droit à Fribourg-en-Brisgau, et à Besançon. A la mort de son père il devint son successeur à Münsterlingen. Lorsqu'éclata la Révolution française, il rédigea la proclamation : *Aufruf an meine lieben Mitbürger, von einem Landmann im Thurgau*, dans laquelle il exhortait à rester fidèle aux autorités existantes. Toutefois, il devint membre du Comité qui, en 1798, fit de la Thurgovie un État indépendant, et commença sa carrière politique. Il fut



Joseph Anderwert.
Lithographie de 1830 environ de C. Studer, d'après un portrait de Sulzer, dessiné par Scheuchzer.

membre du Grand Conseil, sénateur, en 1803 membre du Petit Conseil de Thurgovie et, alternativement avec Morell, landammann, chef du parti catholique auquel il rendit de grands services par sa prudence et sa modération. Il représenta le canton à la Diète où il joua bientôt un rôle important. Il fut l'auteur de la Constitution thurgovienne de 1814. En 1830, il présida l'assemblée constitutionnelle de Thurgovie. — 2. **JOHANN-LUDWIG**, * 1802, † le 20 juin 1876, préfet à Tägerwilen et à Tobel; de 1841 à 1849, membre du Conseil d'Etat, directeur des travaux publics; de 1850 à 1859 préfet à Frauenfeld. — 3. **Joseph-Fridolin**, fils du n° 2, * le 19 septembre 1828, † le 25 déc. 1880, étudia le droit à Lausanne, Heidelberg et Berlin. Après avoir pratiqué quelque temps comme avocat, il fut élu au Grand Conseil et y joua bientôt un rôle prépondérant, en même temps que Labhardt de Steckborn et Deucher, par exemple lors de la révision de la Constitution de 1868, qui eut lieu sous sa présidence. Dès 1863 du Conseil national qu'il présida en 1870; il fut un des chefs de la gauche radicale lors de la révision de la Constitution fédérale, en 1870 et en 1873. En 1869, il devint membre du gouvernement thurgovien où il se chargea du Département de l'Instruction publique. En 1874, il est membre du tribunal fédéral et à la fin 1875, élu conseiller fédéral (ce fut le premier



Joseph-Fridolin Anderwert.
Dessin au crayon noir de 1880, d'après une photographie.

Thurgovien faisant partie du Conseil fédéral); il dirigea le département de Justice et Police et rendit de grands services lors de l'élaboration du Code fédéral des obligations. Comme conseiller fédéral il fut vivement attaqué par ses anciens partisans du parti démocratique du canton de Zurich; cette opposition systématique l'affecta à un tel point qu'après avoir été élu Président de la Confédération pour 1881, il mit lui-même fin à sa vie, avant d'entrer en fonctions. — Voir J. C. Mörkofer : *Landammann Anderwert (Thurgauer Zeitung, n° 21 du 18 février 1841)*. — [Scn.] — WILHELM, libraire à Zoug, * en 1841, † le 21 mars

1911 à Ennlishofen; il se fixa en 1864 à Zoug comme représentant de la maison Fr. Schulthess de Zurich et ouvrit en 1881 une librairie pour son compte. — Voir Meyer : *Zuger Biographien*, n° 23. [Wihl. Jos. Meyer.]

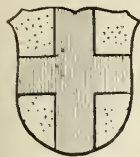
ANDEST (rhéto-romanche ANDIAST) (C. GRISONS, D. GLENER, Cercle Ruis, V. DGS). Paroisse catholique de population romanche. En 766 et vers 825 *Andeste*, 1290 *Andest*. En 1297 un *Albertus de Andest* est mentionné avec d'autres seigneurs; on peut inférer de ce fait l'existence d'une tour près d'Andest, peut-être aussi près de Grünenfels. Andest appartenait certainement au château de Grünenfels qui en 1357 fut cédé avec Schlaus par Heinrich von Montalt à son beau-frère, Ulrich Walther von Behmont, et repris de lui en fief l'année suivante. En 1378 la fille de Simon von Montalt vendit les deux manoirs au baron Ulrich Brun von Rüzuns. Les anciennes seigneuries de Friberg et Georgenberg ayant été vendues en 1343 par Rudolf von Werdenberg-Sargans et sa femme Ursula von Vatz aux Rüzuns, ces derniers réunirent alors les quatre châteaux avec leurs dépendances à la seigneurie de Georgenberg ou Jörgenberg qui comprenait les villages de Waltensburg, Andest, Ruis, Seth et Schlaus. En 1429, Andest devint une commune autonome comprise dans la paroisse de Waltensburg. Très tôt au Moyen Age il y eut une chapelle, située probablement sur l'emplacement de l'église paroissiale actuelle dont la tour paraît être fort ancienne. En 1461 déjà l'église était dédiée aux saints Julitta et Quirens. Lorsque Waltensburg embrassa la Réforme, Andest faillit en faire autant. Le maire aurait alors conseillé de ne pas prendre de décision dans l'assemblée de commune, mais d'aller à la maison consulter aussi les femmes. Lui-même serait allé de maison en maison pour engager les habitants à demeurer fidèles à l'ancienne foi, ce qui fut fait. En 1526 Andest obtint du tribunal de la Ligue grise d'être séparé de Waltensburg en matière ecclésiastique, à la condition de payer à l'église de Waltensburg la cense annuelle ou de se racheter pour 20 florins; en 1541 la commune prit ce dernier parti. Lorsqu'en 1458 la lignée mâle des Rüzuns s'éteignit avec Georg, les seigneuries de cette famille revinrent en partie au comte Josef Niklaus von Zollern qui, le 6 juin 1472, vendit pour 4800 florins la seigneurie de Jörgenberg à l'abbé et couvent de Disentis, à l'exception des minerais, métaux et mines. En 1734 Waltensburg se racheta de la juridiction de l'abbé et la juridiction civile, dont la moitié était restée à l'abbé, tint de temps à autre ses assises à Andest. Registres de baptêmes depuis 1628. — Voir Th. Mohr : *Cod. dipl. Pat. I*, n° 9, 73, 136; II, n° 76, 160. — J. Jac. Simonet : *Die Weltgeistlichen Graubündens* (Ms.). — Nüscheler : *Gotteshäuser*, p. 71. — P. C. Planta : *Die currätischen Herrschaften*, 418, 422, 425. — Th. Mohr : *Regesten von Disentis*, n° 208 et 332. — *Willische Chronik*, p. 1307. — *Regesten von Andest*. [L. J.]

ANDHAUSEN (C. Thurgovie, D. Weinfelden, Com. Berg). Dans ce village, 13 tumuli allemands furent explorés en 1907 et on y trouva une épée, un couteau et l'umbo d'un bouclier, qui sont déposés au Musée National. Le nom vient de *Amin-husun* = près des fermes de *Anno* (voir ANDWIL). — Voir : *Jahresbericht der schweiz. Gesellschaft für Urgesch.* I. [Scn.]

ANDIRAN, d', ou **DANDIRAN**. Famille de Genève venue de Casteljaloux en Guyenne (Lot-et-Garonne). — 1. JOEL, marchand, bourgeois de Genève en 1714. — 2. JEAN, fils du n° 1, banquier à Paris, avait été chargé par le libraire Rey, de payer à J.-J. Rousseau une rente annuelle de trois cents francs en faveur de Thérèse Le Vasseur. — 3. FRÉDÉRIC-FRANÇOIS, 1802-1876. petit-fils du n° 2, dessinateur, aquarelliste et peintre de talent, dont l'œuvre considérable est encore presque inconnue en Suisse. Après avoir séjourné à Paris et à Nantes, il se fixa à Lausanne et y ouvrit une classe de dessin et de peinture. — 4. EUGÈNE, 1825-1912, frère paternel du n° 3, pasteur à Jussy, puis professeur de théologie à l'Université de Lausanne. — Voir Andrieu : *Bibliographie générale de l'Agénais*, — Heyer : *L'église de Genève*. — Le SKL

donne des renseignements inexacts sur les études du n° 3. [E. R. et C. R.]

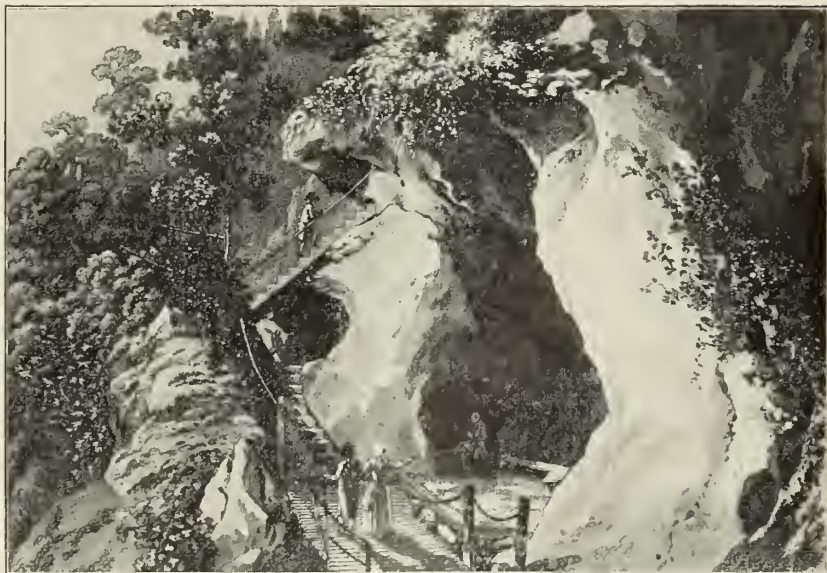
ANDLAU, d'. Famille de ministériaux originaire de l'Alsace, propriétaire de domaines dans le Sigsau et dans l'évêché de Bâle, alliée par de fréquents mariages à la noblesse de ces contrées. *Armoiries* : d'or à une croix de gueules. Dès 1540 chevaliers héréditaires ; dès 1676 et 1680 les branches autrichiennes ont le titre de barons de l'empire ; le titre de comte est conféré en 1750 à la branche française et en 1817 à la branche



autrichienne. Dans le territoire de l'ancien évêché et dans le canton actuel de Bâle-Campagne les Andlau portaient le nom de leurs domaines de Honnburg et dès 1808 celui du château de Birseck (voir cet art.). Par rapport à la Suisse, nous citons : 1. **GEORG**, * vers 1390, chanoine à Bâle en 1416, puis prévôt ; le 4 avril 1460 premier recteur de la nouvelle université de Bâle jusqu'au 18 novembre 1460, † le 7 mars 1466 et enseveli dans la cathédrale. — 2. **PETER**, premier professeur de droit canon en 1460 et vice-chancelier, recteur de l'université de Bâle en 1471. Il travailla beaucoup à ramener le clergé aux principes de l'église catholique. On ne sait s'il appartenait à la famille noble d'Andlau ou s'il n'était qu'originaire du village de ce nom. — 3. **HARTMANN**, * vers 1450, bourgmestre de Bâle de 1488 à 1499, puis chevalier au service de l'évêque, † vers 1515. — 4. **Johann-Ludwig**, connu comme ecclésiastique sous le nom de *Columban*, * le 27 mai 1627 à Ensisheim, fit sa profession le 3 mai 1649 à Saint-Gall ; en 1656 il devint instituteur à Rorschach, puis curé à Nesslau et à Hemberg. Le 18 décembre 1662 il fut élu abbé de Murbach, mais contraint de céder la place à la suite des intrigues de l'évêque de Strasbourg, Egon von Fürstenberg. Elu une seconde fois le 6 juin 1686, il n'accepta pas son élection, et vécut à Hesingen (Wurtemberg), se livrant à ses penchants ascétiques. Il fit don au couvent de Saint-Gall de 5000 florins pour acheter des domaines protestants dans le Toggenbourg, et les remettre en mains de catholiques ; les revenus devaient servir à l'éducation de jeunes convertis. En 1700, il se fixa à Rorschach et y mourut le 7 février 1707. — 5. **PHILIPP-ALEXANDER-LEO**, chanoine de la cathédrale de Bâle en 1703, chantre en 1720, prévôt en 1737, † en 1758. — 6. **JOHANN-BAPTIST-GEORG**, bailli de Birseck de 1714 à 1746. — 7. **JOHANN-KONRAD-IGNAZ**, chanoine en 1729, doyen en 1759, † en 1761. — 8. **BENEDIKT-FRANZ-JAKOB-HEINRICH**, chanoine en 1741, cellérier du chapitre en 1760, † le 30 mai 1768. — 9. **FRANZ-KARL**, * vers 1730 ; comme dernier bailli de l'évêché à Birseck (1762-1792), il acheta du dernier Münch von Münchenstein l'ancien hôtel des Flachsland à Arlesheim, et en fit l'hôtel d'Andlau, destiné à être la future résidence du bailli. En 1780, il établit le « jardin anglais » ou « Ermitage », célèbre parmi les contemporains. Il est le père du membre le plus éminent de la famille, soit : — 10. **Konrad-Karl-Friedrich**, * en 1763, sous-lieutenant au service de la France en 1779, capitaine en 1786 ; il quitta le régiment en 1791, parce qu'il ne voulait pas prêter serment à la

nouvelle Constitution de la République et se retira probablement dans ses domaines. Le 18 avr. 1808, il acheta le château de Birseck et semble s'être lié avec les réactionnaires du Sud de l'Allemagne. Lors du passage du Rhin par les Alliés il parut au quartier-général autrichien et devint en 1814 gouverneur pour les Alliés de la Franche-Comté, du département des Vosges et de la principauté de Porrentruy, soit de trois territoires que les Français avaient été obligés d'évacuer. Après la première paix de Paris, du 30 mai 1814, qui assignait à la France ses anciennes frontières de 1792, Andlau alla se fixer au commencement de juillet à Arlesheim, où il s'engagea dans une partie fort inégale contre Metternich et l'empereur Alexandre, s'efforçant de former de l'ancien évêché de Bâle, de Porrentruy à Bienne, un canton séparé dont il aurait été le gouverneur. Quoique détesté dans tout le pays, à cause des réquisitions imposées par les Alliés, il tenta en vain de se faire reconnaître dans le Sud, soit dans le Val de Moutiers, dans l'Erguel, à la Neuveville et à Bienne. Il finit par avoir le dessous, à la suite des habiles manœuvres diplomatiques de Berne, qui réclama avec succès le Jura comme dédommagement pour l'Argovie et le pays de Vaud ; Berne avait de son côté les sympathies de la population du Val de Moutiers et du Val de Saint-Imier. Le 23 août 1815, il fut contraint de remettre l'administration de l'ancien évêché au commissaire fédéral Johann-Conrad Escher et de renoncer ainsi à ses projets ambitieux. Il entra comme ministre d'État au service du Grand-Duché de Bade et reçut en 1819 l'enregistrement à la noblesse de Bohême. Toutefois il resta en possession de Birseck jusqu'à sa mort ; ce n'est qu'en 1845 que ses descendants vendirent le château et quittèrent définitivement le pays. De nos jours, la famille existe encore en Autriche et dans le Grand-duché de Bade. Voir Kindler v. Knobloch : *Oberbadisches Geschlechterbuch*. — LL. — Merz : *Burgen des Sigsaus*. — Sütterlin : *Heimatkunde von Arlesheim*. — Beuchat : *L'évêché de Bâle 1814-1815*. — Gatriv : *Abtei Murbach*. — Dierauer. [P. BÜTLER et Az.]

ANDLAU, HOTELS d'. A BALE. Deux maisons de Bâle portent le nom de la famille d'Andlau. L'une,



La Grotte d'Apollon dans le jardin de l'Hôtel Andlau à Arlesheim. (Aquatinte de W. F. Gmelin datée de 1786, parue chez Chr. v. Mechel à Bâle). Bibl. centrale, Zurich.

propriété actuelle de l'État, située place de la cathédrale n° 14, était une des maisons des chanoines de la cathédrale de Bâle. Elle conserva le nom du plus ancien

propriété actuelle de l'État, située place de la cathédrale n° 14, était une des maisons des chanoines de la cathédrale de Bâle. Elle conserva le nom du plus ancien

de ses propriétaires, le chanoine Jakob von Andlau, fils du bourgmestre de Bâle Hartmann ou Hartung (von Andlau) qui était devenu chanoine en 1488, mais avait dû quitter la ville en 1499 à cause de sa conduite équivoque. Quoiqu'il fût reparti avec le chapitre en 1529, il disposa de sa maison en 1531 au profit d'un collègue; mais la Réformation fit de cette propriété du chapitre une propriété publique. L'argent étant rare dans l'époque qui suivit la République Helvétique, on se vit contraint de vendre la maison en 1805; mais en 1918 elle fut rachetée. Antrefois l'Hôtel d'Andlau servit successivement de demeure à six bourgmestres; aujourd'hui, il est un bâtiment administratif.

L'autre Hôtel d'Andlau se trouve à la Petersgasse, n° 36-38, et appartient à la famille von Andlau jusque vers 1640. Quoique d'autres personnes en fussent devenues propriétaires, elle a conservé le nom de la famille jusqu'à nos jours.

A ARLESHEIM. Ce bâtiment, ancien Hôtel des Flachsland, fut acheté en 1763 du dernier des Münch von Münchenstein par Karl-Franz von Andlau, et devint le siège du bailli épiscopal au Birsbeck. En 1780, de concert avec le chanoine Heinrich von Ligerz et les peintres Jacob Louthenburg et Stunz, son épouse, Balbina-Konradine née von Staal, y installa un jardin anglais ou ermitage qui fut déjà dévasté en 1792, lors de l'occupation de l'évêché par les Français. Toutefois le fils du dernier bailli, Konrad-Karl-Friedrich von Andlau, acheta pendant la période française les ruines de Birsbeck et le domaine y adjoignant, soit l'Hôtel Andlau, et fit restaurer le jardin. Du mois de juillet 1814 jusqu'au 23 août 1815, il y résida comme gouverneur de l'évêché, occupé par les Alliés, et rêva la fondation d'un canton de Porrentruy. Quoiqu'il eût plus tard transféré son domicile dans le Grand Duché de Bade, il conserva cette propriété, qui trouva encore de vifs admirateurs en 1837; en 1845 ses héritiers la vendirent à la famille Alioth, à qui elle appartient encore de nos jours. — Voir Merz: *Burgen des Sissgau*. — Gutzwiller: *Gesch. des Birsbecks*. — Sütterlin: *Heimatkunde von Arlesheim*. [Az.]

ANDOIN, ANTOINE d'. Serait venu de Gascogne d'après une tradition qu'on a pasé et confirmée. — PIERRE, probablement son fils, écuyer, est mort entre 1512 et 1516; il avait épousé Catherine du Terreaux et en avait eu Claude et Henriette qui portèrent le nom de leur mère. *Armoiries*: d'argent au pal d'or chargé de trois bandes de sable. — Voir Boyve: *Annales*. — AHS 1897, p. 15. — Arch. d'État Neuchâtel. [L. M.]

ANDRÉ. Nom de familles vaudoises diverses, les unes autochtones, à Morges dès 1544, à Moudon dès 1566, les autres venues de différentes parties de la France lors de la révocation de l'Édit de Nantes et plus tard. — 1. EUSTACHE, dit Fortunatus, originaire du Midi de la France, peut-être de Marseille, fut demandé en 1531 par Farel pour prêcher la Réforme au Pays de Vaud, mais n'y vint qu'en 1537. Il fut pasteur de Cully et de Villette. — 2. AUGUSTE-ANDRÉ, de la Tremblade (Charente-Inférieure), * 17 février 1861 à Vuillerens (Vaud). Pasteur en France de 1884 à 1888, rédacteur à l'*Estafette*, à Lausanne, 1888, lecteur à l'Université de Lausanne dès 1891, officier d'académie 1910. Auteur d'ouvrages sur la diction et la prononciation, et de *Causeries françaises*; *Théâtre français contemporain*, 1901; *Annuaire de la Suisse pittoresque*, 1889-1902, etc. [A. B. et M. R.]

ANDREA, SILVIA. Voir GARBALD, JOHANNA.

ANDREA, VOIR GANDRIA, DE; MENDRISIO, DE; LUGANO, DE.

ANDREA, GIROLAMO d'. Archevêque de Moelita, nonce du pape en Suisse (20 août 1841-31 octobre 1845); il résida d'abord à Schwyz, puis à Lucerne dès le 22 janvier 1843, où il se prononça en faveur de l'entrée des Jésuites dans le pays — Voir Steiner. — Dierauer. [P.-X. W.]

ANDRÆ, JOHANN-GERHART-REINHARD, chimiste, * 1724 à Hanovre, † 1793 dans cette ville comme pharmacien de la cour. En 1763 il fit un voyage en Suisse, et visita Gessner à Zurich et Haller à Roche. En 1769 la Société Economique de Berne le nomma membre honoraire. Il publia des *Briefe aus*

der Schweiz, 1776, Zurich et Winterthour. — Voir *Nekrolog auf das Jahr 1793 (Schlichtegrolls Nekrologe*, 4^{me} année, I, p. 164). — J.-G. Meusel: *Lexikon der vom Jahr 1750 bis 1800 verstorbenen Deutschen Schriftsteller*, I, Leipzig 1802. — ADB I, p. 447. — Konr. Bäschlin: *Die Blüthezeit der Oekonomischen Gesellschaft in Bern*, 1759-1766. [C. B.]

ANDRÆ, HEINRICH-VOLKMAR, * 6 juin 1817 † le 19 mars 1900. Il fut reçu pharmacien en 1839 et s'établit alors à Môtiers, puis, à Fleurier où il resta jusqu'en 1896. Andrae fut un des plus fervents amis du Jura qu'il parcourut dans tous les sens à la recherche de plantes médicinales. Il était membre fondateur du Club Jurassien et de son organe, le *Rameau de Sapin*, auxquels il voua une sollicitude constante. Il fut naturalisé Neuchâtelois en 1843. — RS 1900 — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1901. — [L. M.] — Volkmar, petit-fils du précédent, * le 5 juillet 1879 à Berne.

Après avoir étudié la musique à Berne sous Karl Munzinger, il fréquenta le conservatoire de Cologne de 1897 à 1900. Après avoir été quelque temps répétiteur de solo à l'opéra de Munich, il revint en 1902 au pays où on lui conféra successivement la direction du *Stadtsängerverein* de Winterthour (1902), du chœur mixte de Zurich (1902), du *Männerchor* de Zurich (1904) et, en 1906, il succéda à F. Hegar comme directeur des concerts de la Tonhalle. Il est directeur du conservatoire de musique de Zurich depuis 1914. Lors de l'inauguration du nouveau bâtiment de l'université, en avril 1914, la faculté de philosophie lui conféra le grade de docteur honoraire. Parmi ses compositions il faut citer: *Petite suite* et *Nocturne et scherzo* qui furent aussi appréciés à l'étranger, de même que *Ratcliffe* (d'après Heine), dont la première eut lieu à Essen (1914). Dans les chœurs avec accompagnement: *la barque de Caron*; *das Göttliche*, et le *Chant de Magenta*. Musique de chambre: 2 trios pour piano, op. 1 et 14, une sonate pour violon, op. 4, des quatuors, op. 9 et 33, un trio, op. 29. En outre, il fut aussi invité à diriger des concerts à Paris, à Barcelone, à Leipzig, à Francfort et dans plusieurs villes de la Suisse. [E. I.]

ANDREAZZI. Nom de deux familles du Tessin, originaires des districts de Blenio et de Mendrisio et qui n'ont aucun lien de parenté entre elles. *Armoiries*. Les Andreazzi de Blenio portent un ours tenant une massue brochant sur une fasce (émaux inconnus), au chef d'or chargé d'une aigle de sable couronnée. 1. LUIGI, de Bellinzone, fut accusé en 1797 par le commandant français de la Lombardie, d'être espion et commissaire autrichien. En 1799 les Français l'accusaient de nouveau d'être un des principaux agents du mouvement réactionnaire à la tête duquel se trouvaient l'avoyer Steiger, de Berne, et le baron Hotz, de Zurich. C'est sans doute lui qui fut député au Grand Conseil de 1808 à 1814 et impliqué, cette dernière année, avec d'autres personnes dans un procès politique. Le 16 décembre le tribunal d'appel condamnait les accusés à une grosse amende. — 2. GIOVANNI, fut nommé, à l'assemblée séditionnaire de Giubiasco, lors des troubles constitutionnels de 1814, membre de la Commission des Trois, avec Francesco Airoldi et le Dr Masa. Cette Commission devait surveiller le Petit Conseil ou Conseil d'État (26 août 1814). Il est probablement identique au député de 1803 à 1808 au Grand Conseil tessinois qui, le 5 mai 1808 remplaçait Pietro Maria Nessi et resta au parlement jusqu'en 1813. En 1811, lors des tentatives d'annexion d'une partie du territoire tessinois par le royaume d'Italie, Andreazzi



Volkmar Andrae.
(Photographie de 1915.)

vota pour l'abandon à Napoléon du territoire au sud du lac de Lugano. — Dotta : *I Ticinesi*. — Baroffio : *Storia del C. Ticino dal 1803 al 1830*. — *Atti del Gran Consiglio*.

[C. T.]

ANDREOLETTI, PIETRO, sculpteur, fit le monument de Louis Favre à Göschenen. Suivant le *SKL*, cet artiste serait originaire de Morcote, mais il est natif de Porto Ceresio, village italien sur le lac de Lugano.

[C. T.]

ANDREOLI ou **ANDREOLO**. Familles originaires de Vico-Morcote, Lugano et Carona dans le Tessin, et de Disentis dans les Grisons. La branche de Lugano est éteinte. Aux XV^e et XVI^e siècles, il y avait aussi des Andreoli à Locarno et au Val Maggia. *Armoiries* : Andreoli de Vico-Morcote et Lugano : portent un chevron accompagné de deux étoiles, d'un lion en pointe, le chef chargé d'une aigle (émaux inconnus). — 1. **ANDREOLO**, de Campione, tailleur de pierres. Le 4 octobre 1387 il travaillait avec 22 autres artistes de la région du lac de Lugano à la construction du dôme de Milan. — 2. **ANDREOLO**, de Giornico, cité en 1415 et 1422, grand vicaire de la Léventine ; il gouvernait au spirituel la vallée au nom des quatre Ordinaires du Dôme de Milan. — 3. **ANDREOLI**, de Carona, * le 4 novembre 1788, † le 26 janvier 1874 à Carona. Il émigra en Algérie, où il construisit plusieurs palais. Il fut député au Grand Conseil. — 4. **FILIPPO**, du Val Maggia, un des sept réviseurs nommés par le Conseil général du Val Maggia le 12 sept. 1514 pour la révision des statuts de la vallée. — Lienhard-Riva : *Contribution à un armorial du Tessin dans AHS*. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. — *BStor.* 1898. — Anastasi : *Cognomi ticinesi*. — [C. T.] — 5. **JAK-ANTON**, de Disentis, * le 21 juin 1819, † 13 novembre 1878, profès 1839, consacré 1842, chapelain à Rueras, bénéficiaire à Rumein (Com. Igels) en 1856. En 1860 il fut élu supérieur du couvent grâce à la bienveillance que lui accordait le chargé d'affaires pontifical, Mgr. Bovieri, et fut un administrateur très indépendant. Mais l'année suivante, il fut sécularisé par Rome à la suite de différends et devint curé de Dardin jusqu'en 1872, à Heukirch de 1872 à 1875 et à Oberkastels jusqu'en 1878, où il est mort. — Voir A. Schumacher : *Album Deserlinense*, p. 413.

[L. J.]

ANDREONI, CARLO, ingénieur, * à Mendrisio en 1892. Pendant cinq ans il travailla à Riga à la « Société générale électrique de Russie », et ensuite à Arkangel ; en octobre 1918, il fut nommé directeur général de la même société, qui se constitua à Arkangel en section autonome et indépendante et embrasse le Nord de la Russie, savoir les anciens gouvernements d'Arkangel, Wologda et Onéga. — *Popolo e Libertà*, 10 octobre 1918.

[C. T.]

ANDRI, NIKOLAUS, * à Münster (Grisons), † 16 juillet 1889, d'abord aubergiste à Varsovie, rentra ensuite dans les Grisons, fit partie du Grand Conseil, devint landammann et construisit le grand hôtel de Münster (Kurhaus) qu'il exploita. — Voir : *Monatrosen* 1889, p. 591-592. — *Bündner Tagblatt* 1889, n^{os} 168 et 174.

[L. J.]

ANDRIÉ ou **ANDRÉ**. Famille des Hauts-Genevres (Neuchâtel), de la fin du XV^e siècle, encore représentée aujourd'hui. Elle a pour ancêtre Perroud Andrié dont un petit-fils alla faire souche à Couvet dans le courant du XVI^e s. Un autre rameau s'établit aussi plus tard à Valangin. *Armes* : d'argent au cerf passant au naturel. — 1. **HENRI**, notaire en 1689, † après 1721. Il s'établit à Valangin, y remplit les fonctions de grand-sautier, justicier et maître bourgeois. Il épousa Jeanne-Marie Montandon dont il eut entre autres Jean-Henri et Jean-Jacques, qui furent seigneurs de Gorgier (voir d'ANDRIÉ). — 2. **JEAN-FRANÇOIS-DANIEL** (1792-1866). Consacré en 1813, il fut d'abord diacre à Môtiers (1813-1814), puis pasteur aux Ponts (1816-1830) et ensuite au Locle (1830-1843). Des circonstances de famille l'appelant à s'établir à Berlin, il ne tarda pas à être nommé pasteur de l'église française du Refuge de cette ville, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il a publié quelques sermons et *Le 3^{me} Jubilé de la Réformation du pays de Neuchâtel*, Lausanne, 1830. — 3. **LUCIEN** (1819-1897),

rédauteur au *Neuchâtelois*, puis, de 1852 à 1886, juge de paix de Neuchâtel, avec une interruption de 1856 à 1861. Il fit aussi partie du Grand Conseil à partir de 1858 et du Conseil général de Neuchâtel, qu'il présida à deux reprises. — *Biographie neuchâteloise*, I. — *Messager boiteux de Neuchâtel*, 1867 et 1899. [L. M.]

ANDRIÉ, d'. — 1. **JEAN-HENRI** (1693-1762), fils du notaire Henri, et notaire lui-même de 1714 à 1725. Nommé greffier de Valangin en 1716, il passa quelques mois après au service de François-Marie Spinola, duc de Saint-Pierre, et vice-roi de Valence, en qualité de secrétaire français. Rentré au pays en 1719, Andrié reprit ses fonctions de notaire et greffier qu'il abandonna encore en 1724 et 1725 pour suivre le baron de Strunckede à Berlin. A la Cour, il fit une brillante carrière et parvint au poste de ministre de Prusse à Londres. Il était de retour à Berlin, en qualité de Conseiller de la Justice supérieure française, lorsque, en 1749, à la mort de la marquise de Cheylaz-Grammont, Frédéric II lui accorda l'investiture de la Seigneurie de Gorgier, avec droit de substitution en faveur de son frère Jean-Jacques, lui-même étant mort célibataire. — 2. **JEAN-JACQUES** fut baron de Gorgier de 1762 à sa mort, en 1765 ; Il naquit à Valangin en 1697, et fut successivement notaire, greffier de Valangin, intendant des bâtiments et forêts, maître bourgeois et receveur. — 3. **JEAN-HENRI** (1729-1788), fils du précédent, fut d'abord précepteur du prince Frédéric-Henri, neveu de Frédéric II, puis revint au pays, en 1765, à la mort de son père pour recevoir l'investiture de Gorgier. Il reçut en même temps le titre de Conseiller d'État. A l'avènement de Frédéric-Guillaume II il retourna à Berlin et devint chambellan du roi. Il mourut en 1788 après avoir été fait vicomte de Gorgier en décembre 1787. — 4. Son fils, **CHARLES-FRÉDÉRIC**, lui succéda comme vicomte de Gorgier. Il était alors élève de l'Académie royale militaire de Berlin, et pendant sa minorité, Jean-Simou-Pierre, son oncle, géra la seigneurie de Gorgier. D'abord officier au service de la Prusse, Charles-Frédéric passa ensuite sous les ordres de Berthier ; il devint son aide de camp et chef du Bataillon Neuchâtelois des Canaris, fit la campagne de Russie en 1812 et fut tué deux ans après à Brienne. Il avait vendu Gorgier en 1813 au comte James-Alexandre de Poutalès. — 5. **JEAN-SIMON-PIERRE**, † 1792, fils de Jean-Jacques, notaire de 1764 à sa mort, Conseiller d'État en 1788, intendant des bâtiments et Haut-Gruyer, reçut en 1789 le titre de baron de Gorgier.

Armoiries : Les diplômes de vicomte et de baron de Gorgier accordés en 1787 et 1789 donnent les armes suivantes : coupé, au premier de gueules à trois chevrons alaisés d'argent ; au second, d'argent au cerf passant au naturel. Cependant, les d'Andrié ont fait usage de sceaux portant des armes un peu différentes : coupé au premier de gueules au pal d'argent chargé de trois chevrons de sable ; au second d'argent au cerf passant au naturel. —

Voir *AHS*, 1891, p. 413. — Quartier-la-Tente : *Le Canton de Neuchâtel*, 2^e série, p. 781. — *Biographie neuchâteloise* I. — Arch. d'État Neuchâtel. [L. M.]

ANDRION. Famille originaire de Cavour en Piémont, genevoise dès 1513, qui joua un rôle important dans l'histoire politique et religieuse de Genève de 1523 au XVII^e siècle. *Armoiries* : d'argent à trois cœurs de gueules, à la molette d'épéron de sable en abîme. — 1. **JACOB**, fils de Nicolas, 1608-1682, capitaine en France, fut syndic en 1666 et 1670. — 2. **JACQUES**, frère du n^o 1, fut capitaine de cavalerie en France et y fit, ainsi qu'en Suède, une belle carrière militaire. Ils furent tous deux anoblis, ainsi que leur descendance, par Louis XIV. — Voir : H. Deonna : *Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises* dans *AHS* 1917.



— Galiffe : *Not. gen.* II, 23. — Gantier : *Médecine*. — Arch. d'État Genève, R. C. [M.-L. G.]

ANDRYANE, PHILIPPE-ALEXANDRE, 1797-1863. Politicien et littérateur français, auteur des *Mémoires d'un Prisonnier d'Etat* (Paris, 1837), et des *Souvenirs de Genève* (Paris, 1839); il vécut de 1820 à 1822 à Genève et y fut en relation avec Buonarroti et le général Chastel. Parti pour l'Italie, il fut aussitôt arrêté et condamné à mort par le gouvernement autrichien pour faits politiques et rapports avec des patriotes italiens à Genève. Sa peine fut commuée en celle de détention perpétuelle; il fut ensuite gracié. On trouve dans ses *Souvenirs* des renseignements sur l'époque de la Restauration genevoise. — Voir Ed. Chapuisat : *Propos du temps passé* dans *BIG XLIII*, p. 262-270.

ANDWIL (C. Saint-Gall, D. Gossau. Voir *DGS*). Com. politique et scolaire, paroisse. En 846 *Annunwilare* (établissement d'Anno), en 1176 *Ainwile, Einwile, Annwile*. Le château d'Andwil, qui n'était probablement plus en possession des nobles de ce nom (voir cet art.), fut pris en 1405 par les Appenzellois et peut-être démolit; une partie de la propriété passa à un certain Ulrich Byf, surnommé Welter, auquel l'abbé de Saint-Gall, Henri IV, renouvela en 1419 le fief d'Andwil. Ce bailliage passa par héritage entre les mains d'étrangers. En 1470 l'hôpital de Saint-Gall l'acheta de la veuve de Rilf avec les droits de justice, les dîmes et censés, pour la somme de 950 ll. L'abbé Ulrich Röscher chercha à annuler cette transaction en refusant l'investiture du fief; en 1480 les députés des VIII cantons se prononcèrent en sa faveur, toutefois en 1482 on en vint à un arrangement à l'amiable: la ville paya à l'abbé 400 fl. et reçut l'investiture. En 1490 Saint-Gall fut obligé, à cause de l'affaire du couvent de Rorschach, de céder Andwil, avec dépendances aux confédérés qui le vendirent à l'abbaye; celle-ci l'eut en sa possession jusqu'en 1798; il ressortissait au district d'Oberberg. C'est probablement de 1490 que date le rôle coutumier qui fut renouvelé en 1510. En 1528 Andwil était devenu protestant, mais fut obligé de reprendre son ancienne confession en 1531. Il fit partie de la paroisse de Gossau jusqu'en 1729, époque où il fut érigé en paroisse autonome. L'acte de concession et de ratification est du 29 novembre 1731, la dédicace de l'église paroissiale eut lieu en 1737. En 1803 Andwil devint commune politique du canton de Saint-Gall, D. Gossau. En 1806 Ober-Arnegg (toutefois sans Reckenhub et Ruti) fut incorporé à Andwil. Population: 1837: 569 hab.; 1860: 687; 1910: 878. La commune entière, avec Ober-Arnegg, compte 987 hab. Registres de baptêmes et de décès depuis 1731, de mariage depuis 1732. — Voir: *UStG*. — *Konstanzer Regesten*. — Gmür: *Rechtsquellen des Kts St. Gallen*. — Naef: *Chronik oder Denkwürdigkeiten*, etc [Pl. B.]

ANDWIL, von Famille de ministériaux de l'évêque de Constance, tirant son nom du village, connue au XII^e s. déjà. — *Armoiries*: d'argent à une tête de cerf de gueules. Dans la seconde moitié du XIII^e s. les von Andwil sont au service de l'abbaye de Saint-Gall et jouent un rôle important. A leur bailliage d'Andwil ils ajoutent peu à peu des fiefs du couvent: le château et la mairie d'Oberberg, vers 1380; le château d'Etlisberg, dont Conrad von Andwil est propriétaire en 1385; et enfin Rotmonten. Pendant la guerre d'Appenzel les von Andwil combattent dans les deux camps. Par le mariage de Konrad von Andwil avec Elisabeth von Allstätten la famille acquit des propriétés étendues et florissantes dans le Rheintal; dans l'Alte Landschaft elle détenait aussi le bailliage d'Ober-Arnang. Le personnage le plus important fut le chevalier *Fritz-Jakob*, haut bailli épiscopal de Constance à Bischofszell. Il fut l'intime de l'empereur Maximilien et du duc de Wurtemberg, et l'ami de Zwingli et de Vadian. En janvier 1523, il se rendit à la tête de la députation de l'évêque à la dispute de Zurich. Peu après, il embrassa la Réforme,



et dans une lettre à Vadian, du 14 août 1526, donna libre cours à son indignation sur la conduite de l'empereur, des princes allemands, du pape et des évêques. Il aida à propager la Réforme à Bischofszell. Il résidait ordinairement dans son château de Beckenhub ou Neu-Andwil qu'il avait construit; il mourut en 1533 ou au début de 1534. Andwil a écrit quelques cantiques ainsi qu'une *Beschreibung des Volts in der Landschaft Thurgöw* (publ. dans *TB* 26, p. 130). Il est probablement aussi l'auteur du poème *So neulich ein Thurgauer Bauer Doktor Martin Luther zu Lob gemacht*, une variante de la satire bien connue: *Die göttliche Mühle*, de 1521. Selon Bullinger, il aurait aussi composé une chronique suisse. La famille s'éteignit en 1700 avec Wolfgang Eberhard, chambellan du duc de Wurtemberg. — Voir *UStG*. — *Konstanzer Regesten*. — Kindler v. Knobloch: *Oberbad. Geschlechterbuch* I, p. 15 — Büttler: *Aus der Vergangenheit von Gossau und Andwil. St. Galler Tagblatt* n° 22, 1920. — E. Egli: *Ritter F.-J. von Andwil, Zwingliana* II, 44. — Bächtold. [Pl. B.]

et dans une lettre à Vadian, du 14 août 1526, donna libre cours à son indignation sur la conduite de l'empereur, des princes allemands, du pape et des évêques. Il aida à propager la Réforme à Bischofszell. Il résidait ordinairement dans son château de Beckenhub ou Neu-Andwil qu'il avait construit; il mourut en 1533 ou au début de 1534. Andwil a écrit quelques cantiques ainsi qu'une *Beschreibung des Volts in der Landschaft Thurgöw* (publ. dans *TB* 26, p. 130). Il est probablement aussi l'auteur du poème *So neulich ein Thurgauer Bauer Doktor Martin Luther zu Lob gemacht*, une variante de la satire bien connue: *Die göttliche Mühle*, de 1521. Selon Bullinger, il aurait aussi composé une chronique suisse. La famille s'éteignit en 1700 avec Wolfgang Eberhard, chambellan du duc de Wurtemberg. — Voir *UStG*. — *Konstanzer Regesten*. — Kindler v. Knobloch: *Oberbad. Geschlechterbuch* I, p. 15 — Büttler: *Aus der Vergangenheit von Gossau und Andwil. St. Galler Tagblatt* n° 22, 1920. — E. Egli: *Ritter F.-J. von Andwil, Zwingliana* II, 44. — Bächtold. [Pl. B.]

ANEAU. Voir NYON.

ANENSTETER. Voir ANENSTETTER.

ANET en all. *INS* (C. Berne, D. Cerlier, V. *DGS*). Com. et paroisse. *Armoiries*: d'or à un soc de charrue d'azur penché à dextre et une serpe du même, le manche au naturel, penchée à sénestre accompagnés en chef d'une étoile de gueules et de trois monts de sinople en pointe. En 1848 G. de Bonstetten et le colonel Schwab, de Bienne, ont mis au jour 14 tombeaux de la période de Hallstatt dans la forêt d'Anet et au Schaltenrain. Anciennes formes du nom: 1009 *Anestre*, 1179

Anes, 1181 *Ins*, 1182-1187 *Hyns*, 1185 *Anesi*. La première mention d'Anet est de 851; cette année-là, nous apprend le cartulaire de Lausanne rédigé en 1228, David, évêque de Lausanne, y fut assassiné par un seigneur de Tegerfelden. En 1009, un nommé Hupald donne à l'abbaye de Saint-Maurice une maison et une vigne sises à *Anestre*. Anet fut partie du comté de Bargaen et plus tard de celui de Cerlier, soit du plus ancien domaine connu de la maison de Neuchâtel, dont il suivra les destinées. Le château de Hasenberg ou de Fenis, berceau de la famille de Neuchâtel, est précisément situé sur le territoire d'Anet. Dans le partage des terres de la maison de Neuchâtel vers 1222 Cerlier fut adjugé à la branche cadette, et rattaché peu après aux terres du comte de Nidau, Rodolphe. Le 27 mai 1265, Rodolphe II, de Nidau, « comte de Cerlier », remet au comte Pierre de Savoie Cerlier et son alleu d'Anet, et reprend le tout en fief de lui. Cette suzeraineté de la Savoie sur Cerlier devait durer jusqu'aux guerres de Bourgogne. A l'extinction de la maison de Nidau (1375) Cerlier revint à la veuve de Rodolphe IV, Isabelle, comtesse de Neuchâtel, qui en prêta hommage à Amédée de Savoie en 1377. Isabelle mourut en 1395, dernière des Neuchâtel, et Cerlier fit retour au suzerain. Mais en 1407, à la suite d'une prononciation de la comtesse de Savoie, Jean de Chalon-Arlay reçut en fief le château, la châtellenie et le mandement de Cerlier. La fille de Jean de Chalon, Marie, épousa Jean de Fribourg, comte de Neuchâtel, en 1416, et lui apporta en dot Cerlier. L'investiture de cette seigneurie fut accordée par Louis duc de Savoie à Jean de Fribourg lui-même, en 1456. Enfin, lors des guerres de Bourgogne, Cerlier fut occupé en 1474 par Berne, comme terre ennemie, et lui fut adjugé définitivement en 1484. La dime d'Anet appartenait à la branche aînée de Neuchâtel, qui, avant 1276, l'avait inféodée aux seigneurs de Perle. En 1285, Amédée de Neuchâtel en faisait don à ses frères Jean et Richard. Au XII^e s. l'abbaye de Saint-Jean a succédé à celle de Saint-Maurice dans les possessions que cette dernière avait à Anet et environs; en outre, les maisons de Gottstatt, Haute-rive, Fontaine-André et Bellelay y avaient aussi des biens.

Après la conquête bernoise, Cerlier fut érigé en bailliage avec deux tribunaux à Cerlier et à Anet. La colline du

ANET



Anet. — Vue prise de la route de Monsmier à Anet avant 1848.

Propriété de M^{me} Anker-Probst à Anet.

Aquarelle de J.-H. Baumann.



1.



2.



3.



4.

Les quatre principaux uniformes d'ordonnance de l'Armée suisse :

1: 1847 2: 1861 3: 1898 4: 1912

gibet est encore nommée Galgenhubel. Dans la nuit de Noël 1375, des paysans d'Anet et des localités voisines surprisent un détachement des Gugler à Anet (Ins), et non pas à Jens comme on l'a dit quelquefois, et lui tuèrent 300 hommes. Encore aujourd'hui, des champs près de la route de Monsmier s'appellent Gugleracker. Le 3 juin 1476, les troupes du comte de Romont, venues pour piller, furent battues à Anet ; en 1535, les Seelandaïs se joignirent aux Neuchâtelois sous les ordres de Wildermuth pour marcher au secours de Genève, et défirent les Savoyards à Gingsins. Lors de la guerre des paysans la population du bailliage de Cerlier fut une des rares de la partie allemande du canton qui restèrent fidèles au gouvernement. Le 29 déc. 1844 une grande assemblée populaire demanda l'expulsion des Jésuites. Anet fut éprouvé par de nombreux incendies : en 1562, tout le village ; 1655 (26 maisons) ; 1677 (70 mai sons) ; 1848 (71 maisons) ; 1880 et 1901.

La paroisse déjà mentionnée en 1185 appartenait au décanat de Soleure dans l'évêché de Lausanne, en 1228 ; quelques années plus tard, au décanat de Saint-Imier. Elle comprend actuellement, outre Anet, Bretiège, Gäserz, Monsmier et Treiten. L'église, dédiée à la Vierge, descendit au rang de chapelle et devint une annexe de Champion, mais vers la fin du XV^e s., elle se releva et celle de Champion lui fut subordonnée. Lors de la visite de 1453, l'église était en très mauvais état. La collature appartint aux comtes de Neuchâtel-Nidau puis aux différents seigneurs de Cerlier. Le 17 juillet 1485, la paroisse d'Anet fut réunie au chapitre de Saint-Vincent de Berne ; après la Réforme elle dépendit du gouvernement de Berne. Lors de la taxation des paroisses bernoises en 1695, Anet venait en tête des 240 paroisses avec un revenu moyen de 1286 couronnes (environ 30 000 fr.). La prébende était en général donnée à des professeurs émérites de l'Académie de Berne ou à des pasteurs de la cathédrale. Le clocher date de 1541 ; la cure a été reconstruite en 1592 et 1728. Au Nord du village, sur la route de Cerlier, existait une chapelle dédiée à Saint-Théodule, évêque de Sion. Nombre de familles patriciennes de Berne possédaient des maisons de campagne à Anet : les von Werdt, Knecht, Wagner, Fischer, Tschamer, Effinger, von Graffenried ; la plupart de ces propriétés passèrent au XIX^e s. à des familles neuchâteloises : Pourtalès, Reynier, Pury. La campagne de Pury a été transformée en 1920 en hôpital de district. La correction des eaux du Jura (1874-1887) a transformé les marais du Seeland en plaine fertile ; sur le territoire d'Anet se trouve la colonie agricole et pénitentiaire de Witzwil, le plus grand domaine rural de la Suisse.

Une famille noble d'ANET existait au XII^e et XIII^e s. Ses membres, dont plusieurs étaient qualifiés chevaliers, furent des ministériaux des comtes de Neuchâtel.

Parmi les notoriétés d'Anet, il faut citer : Jacques Probst (1769-1844) ; le professeur Matthieu Anker (1788-1863) et le peintre Albert Anker (1831-1910). — Voir G. de Bonstetten : *Les Tombelles d'Anet (Recueil d'antiquités suisses, carte archéologique du canton de Berne, p. 3-4)*. — FRB. — Jahn : *Chronik*. — Lerber : *La vue d'Anet (Journal helvétique 1755)*. — v. Mülinen : *Heimatkunde* (avec corrections). — Friedli : *Ins (Bärndütschals Spiegel bernischen Volkstums)*. — Matile. — Chambrier : *Hist. de Neuchâtel*. — ASHF 1909. — ASG 1910. — BT II 1901, p. 1 ; 1913, p. 223. — Arch. d'Etat Neuchâtel, actes concernant *Cerlier et la Savoie*. [E. B. et L. M.]

ANET. Familles vaudoises à Bex, le Châtelard et Nyon (1648). Un Anet fut ministre à Ollon en 1618. Un autre a publié en 1762 une étude sur la *culture des vignes*. — CLAUDE ANET est le pseudonyme que prend dans les journaux de Paris un écrivain vaudois d'origine, M. Jear Schopfer de Morges, qui fut correspondant de guerre à Pétersbourg pendant la guerre mondiale, et publia en 1918 l'histoire des débuts de la révolution russe (voir SCHOPFER). [M. R.]

ANETHAN, P. Boniface d', Bénédictin d'Einsiedeln, fils de Johann-Adolf premier conseiller aulique du prince de Schwarzenberg et grand-bailli de Thiengen, * le 28 avril 1714. Franz-Joseph-Anton fréquenta le collège des Jésuites de Baden-Baden et fit ses vœux le

31 juillet 1735 à Einsiedeln sous le nom de P. Boniface. De 1740 à 1749 il enseigna la musique et le chant à l'école du couvent et, pour quelque temps, au gymnase de Bellinzona dont les pères avaient la direction. En 1751 le margrave Louis de Baden le fit venir pour aider à son oncle, le prieur du couvent de Rottenberg, à rédiger une histoire de la maison des margraves. De retour à Einsiedeln le 14 sept. 1752, le P. Boniface fut encore confesseur au couvent de Fahr, puis résida à Rastatt de 1762 à 1765, à Riegel de 1765 à 1768, chez la princesse Elisabeth de Baden. Le 24 août 1765 l'impératrice Marie-Thérèse le nomma chapelain de la cour. Le P. Boniface mourut à l'âge de 84 ans le 28 août 1797 à Pfälikon où il s'était retiré au mois d'octobre 1788. [R.-R.]

ANETSWIL (C. Thurgovie, D. Münchwilen, Com. Wängi. V. DGS). Ce nom peut très probablement être dérivé de *Aginoltes*, plus tard *Einolteswilari* = établissement d'*Aginolt*. Avec la Thurgovie Anetswil fut incorporé en 1460 aux VIII cantons par droit de conquête et fut soumis à la haute et basse justice du bailli des confédérés. En 1473 l'empereur Frédéric III fit don d'Anetswil et d'autres juridictions, autresfois autrichiennes, aux frères Heinrich et Hans von Wengi en reconnaissance de services rendus contre les confédérés ; mais cette donation resta un vœu pie. Avec Weiern, Ober- et Unter Tuttwil, Holzmanshaus, Wilhof, Heiterschen et Eggetsbühl, Anetswil formait la juridiction du « Tuttwilerberg ». Primitivement il fit partie de la paroisse d'Aadorf, plus tard de celle de Wängi sur Frauenfeld. En 1727 Anetswil ouvrit, de concert avec Eggetsbühl, Lachen, Häusli, Réngetswil, Berg et Schwarzwald, une école qui fut plus tard transférée à Eggetsbühl. La nouvelle maison d'école fut construite en 1909. Anetswil forme aujourd'hui avec 19 hameaux et fermes une commune civile et avec Krillberg, Tuttwil et Wängi la commune politique de Wängi. — Voir Nater : *Gesch. von Aadorf*. — Pupikofer : *Gesch. der Kirchgem. Wängi*. [Sch.]

ANEXTLOMARUS, ANEXTIOMARUS, ANEXTIOMARA. Nom d'une divinité celtique, con-



Inscription romaine d'Avenches avec le nom Anextiomar.

nue comme « grand protecteur », qui paraît être un surnom d'Apollon. Ce nom, que l'on rencontre rarement, a aussi été un nom de personne d'après des trouvailles à l'embouchure de la Tyne (Angleterre), à Langres, et des pièces du musée du Mans. En 1914, on a découvert à Avenches, au clamp Baccon, au Nord de la route Avenches-Morat, une inscription dédicatoire ainsi conçue : *Anextiomarae et Augusto Publicius Anus*, ce qui signifie : A Anextiomara et à Auguste, Publicius Anus (dédie cette pierre). — Voir *Bulletin de la Société Pro Aventico* 12 (1917). — Des dérivés d'*Anextlo* existent aussi, tel le nom du potier *Anextlatus* à Windisch. [TATARINOFF.]

ANGAL. Impôt spécial établi, dans l'ancien Evêché de Bâle, sur les vins à l'entrée des villes, appelé aussi le *mauvais denier*, ou *Pfennig* ou encore *Ohmgeld*. Le produit des angaux devait être réservé exclusivement à l'entretien des édifices publics situés dans l'enceinte des villes, des ponts, des murs de ville, des tours, des forteresses, des fortifications et pour les munitions. Ce droit fut concédé à Porrentruy par l'évêque Jean II Senn de Munsingen par acte du 1^{er} février 1337 et confirmé par Christophe de Blarer le 6 mars 1598 ; à Delé-

mont en 1338. Voir l'art. OHMGELD. — Quiquerez : *Institutions*. — Arch. de l'Évêché de Bâle, à Berne : Liasse non numérotée. [G.A.]

ANGE. Voir ENGEL.

ANGE (L'). Voir L'ANGE.

ANGEHRN. Famille des cantons de Thurgovie et de Saint-Gall. *Armoiries* : le sceau du juge Hans-Jakob, de 1737, a trois épis sur trois copeaux ; celui de l'ammann Johann-Conrad, en 1743, un chien ravissant sur trois copeaux, tenant une croix dans la patte droite. Les armoiries suivantes : d'azur à une pointe d'argent chargée d'un sapin sur trois copeaux de sinople, à deux demi-vois d'or adossés, mourants des flancs de la pointe, et à un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or paraissent avoir été introduites par l'abbé Benedikt-Maria, puis admises par toute la famille. Cette famille, dont quelques membres se nommaient encore en 1659 AM GEREN, existe actuellement dans le village thurgovien de Hagenwil et dans les villages saint-gallois de Muolen et Haggenswil. Pour l'explication du nom, voir l'article GEHREN. — 1. HANS AM GERN, surnommé *Rümel*, est cité en 1494. Ses fils, MARTIN et HANS, obtinrent en 1520 de l'abbé Franz Geisberg, en fief du couvent, le *Widumshof* à Hagenwil, lequel était encore en possession de la famille en 1769. — 2. JOHANNES, fut investi en 1720 des biens du château à Hagenwil, après que les droits seigneuriaux sur ce village eurent passé au couvent de Saint-Gall (1684). Le château fut acquis en 1806 par l'ammann Benedikt Angehrn ; il est encore en possession de ses descendants. Au XVII^e s.

déjà les Angehrn sont ammann du tribunal de Hagenwil ; au XVIII^e s. cette charge importante est héréditaire dans la famille. — 3. *Benedikt-Maria* ou *Franz-Joseph*, fils de Jakob, * à Hagenwil le 15 décembre 1721, † le 25 juillet 1787. Après des études à Saint-Gall et à Dillingen il entra sous le nom de Benedikt-Maria au couvent des Bénédictins de Neresheim en Wurtemberg dont il fut nommé abbé le 3 juin 1755. Dans cette position il s'occupa surtout des écoles, de telle sorte que sous lui Neresheim devint le centre intellectuel de la Basse-Souabe. L'abbé Benedikt, homme habile en affaires, du duc Charles-Eugène de



L'abbé Benedikt Maria Angehrn de Neresheim. Portrait contemporain à l'huile conservé à Neresheim.

était très bien vu à la cour de Wurtemberg : comme président et inspecteur de la congrégation bénédictine de la Basse-Souabe, il fut chargé par elle, en 1773, de l'administration du couvent de Fuldenbach. En 1778 le Conseil impérial de la cour, à Vienne, le nomma administrateur-assistant du couvent de Saint-Ulrich et d'Alra à Augsburg. Benedikt-Maria resta toujours en relations avec sa patrie et fit visite à son cousin Beda, devenu abbé de Saint-Gall, en 1777 et en 1783. — Voir *Freiburger Diözesanarchiv* XV111, 275. — 4. *Beda* ou *Johann-Konrad*, fils de l'ammann Johann-Konrad, * à Hagenwil le 7 décembre 1725, † à Saint-Gall le 19 mai 1796. Après avoir fait des études classiques au gymnase des Jésuites à Constance, Johann-Konrad entra en 1743 au couvent de Saint-Gall et prononça ses vœux en 1744 sous le nom de Beda. En 1749 il fut ordonné prêtre et



Sceau privé de Beda Angehrn.

enseigna pendant douze ans à l'école du couvent la philosophie, la théologie et le droit canon ; il avait en outre la charge de vice-official et fut nommé en 1761

prieur et administrateur du couvent de Neu St.-Johann dans le Toggenbourg. L'abbé Cölestin II étant décédé le 25 février 1767, Beda lui succéda ; il fut élu le 11 mars, au second tour de scrutin. Son prédécesseur lui avait laissé une principauté ecclésiastique bien administrée et tranquille, et malgré les grosses dépenses de construction, pourvue d'un trésor bien rempli. Beda fit aussi de grosses dépenses. Il compléta le chœur et l'ornementation de l'église du couvent, construisit un nouveau palais, bâtiment actuel du gouvernement, dont les frais s'élevèrent à 173 313 fl. ; il fit bâtir la maison du sel à Rorschach. Pour faciliter les communications avec le port de Rorschach, il fit faire les routes de Rorschach à Wil (1778), de Wil à Ricken (1786-1787), de Saint-Gall au Speicher (1789), en tout pour plus de 200 000 fl. Il favorisa par des subsides l'érection de paroisses ou la reconstruction d'églises ; sous son administration sept nouvelles paroisses et six chapellenies furent érigées ; 19 églises et chapelles reconstruites, entre autres, de 1776 à 1778, l'église de Bernhardzell, remarquable par sa forme circulaire. Il pourvut d'une manière très large aux frais de culte du couvent : trois ornements pontificaux coûtèrent de 40 000 à 50 000 fl. Il acquit pour la bibliothèque du couvent une grande partie des manuscrits réunis par Aegidius Tschudi, entre autres les célèbres manuscrits des Nibelungen et de Parsifal. Pendant la disette de 1770-1771, il fit venir du blé d'Italie, que les gens du couvent transportèrent par le Splügen, vu le manque de bêtes de somme. La caisse du couvent participa pour une somme de 95 512 fl. à cet achat qui revint à 240 000 fl.



Sceau abbatial de Beda Angehrn.

A la suite de ces énormes dépenses des querelles intestines éclatèrent bientôt, provoquées par la manière déraisonnable dont Beda agissait en matière de finances ; les sommes empruntées pour l'achat du blé et la construction des routes ne furent pas remboursées, mais de nouvelles dettes contractées pour en payer les intérêts. En outre plus de 100 000 fl. furent perdus à cautionner des nobles. Beda s'étant refusé à laisser une commission faire une enquête, il en résulta de sérieux différends. Plusieurs des conventuels, les plus capables, réclamèrent d'abord un inspecteur de la congrégation des Bénédictins suisses, puis du nonce, et demandèrent enfin au pape Pie VI de bien vouloir intervenir. Par bref du 11 juillet 1788 l'offre de démission de Beda fut refusée et le 16 août un intima aux conventuels plaignants l'ordre de garder le silence. Von ARX, qui faisait partie de l'opposition, de même que le successeur de Beda, estimait que la fortune du couvent avait diminué de deux millions de florins sous l'administration de cet abbé, et que le fardeau des dettes accumulées fut une des causes de la suppression du couvent. Vers la fin de son administration, Beda vit encore les tourmentes de la révolution et fut contraint, à son corps défendant, d'y jouer un rôle important. Des plaintes, portées par la commune de Gossau, en furent le point de départ. A l'instigation de Johann Kuenzle et de ses amis, Karl-Justin Contamin et Anton Bossart, les cinq juridictions du district d'Oberberg présentèrent à Beda le 10 octobre 1793 six requêtes tendant à la suppression de divers impôts, au retrait du règlement de Muller-Friedberg pour les milices et à la répartition des pensions étrangères. Beda hésitant à y acquiescer, une assemblée, tenue le 7 dé-

cembre 1794, élut, en dehors des organes légaux, une commission de 17 membres, chargée de porter plainte auprès des quatre cantons protecteurs : Zurich, Lu-



L'abbé Beda Angehrn avec le collier de l'Annonciade. Gravure sur cuivre de P. Y. Valenti, d'après le portrait de J. E. Roth (Bibliothèque de l'Evêché de Saint-Gall).

cerne, Schwyz et Glaris. Une proclamation de l'abbé, du 13 décembre, proposant un arrangement à l'amiable ou une sentence juridique, n'eut pas de succès. Kuenzle, encouragé par Glaris, ne tint pas compte des prescriptions de l'abbé au sujet des assemblées de commune et convoqua à Gossau, le 24 février 1795, la première assemblée générale du bailliage d'Oberberg ; le nombre des requêtes fut porté à 15 et le comité, de 37 membres, fut chargé de recueillir de nouveaux griefs. Une proclamation de Beda, du 19 mars, promettant que les plaintes dont il avait connaissance seraient consciencieusement prises en considération, passa complètement inaperçue dans le trouble, de telle sorte que l'abbé accorda le 16 avril une amnistie générale, tout en concédant l'élection du comité et en faisant la promesse de résoudre la question des griefs, soit à l'amiable, soit juridiquement. Après une seconde landsgemeinde à Gossau, à la fin de mai, on remit à l'abbé le 3 juin 1795 les griefs, se montant en tout à 61 points différents, dont quelques-uns portaient sur la forme du gouvernement. Ce n'est qu'alors que le couvent fit des efforts pour influencer en sa faveur l'opinion publique, mais il était trop tard. Les chefs du mouvement insistèrent auprès de Beda pour lui faire prendre une décision ; ce dernier nomma une commission de trois membres, choisis dans le chapitre du couvent, lesquels, après diverses négociations, firent part aux communes, le 7 octobre, de leurs décisions, comprenant 17 points, tout en proposant de les soumettre aux quatre cantons protecteurs, si elles ne paraissaient pas acceptables. En réponse, les comités firent des préparatifs pour convoquer une landsgemeinde de toute la Landschaft. Beda prit peur et conféra de son chef avec eux ; par une « convention à l'amiable », conclue le 28 octobre, il donna suite à toutes leurs réclamations. Malgré l'opposition du chapitre, il se laissa persuader de prendre part à la troi-

sième landsgemeinde, la plus importante, tenue le 23 novembre 1795 à Gossau, reconnaissant ainsi la nouvelle constitution, ce qui fit dire à Muller-Friedberg que Beda avait détruit l'œuvre de mille ans et donné au pays une constitution irrémédiable, qui serait la source de nouvelles prétentions. Sur ces entrefaites l'effervescence ayant aussi gagné le Toggenbourg, les cantons protecteurs de Zurich et Berne lancèrent le 30 août 1795 une proclamation qui tranquillisa le pays jusqu'à un certain point, mais qui ne réussit pas à arrêter le mouvement. Comme dernière concession, l'abbé Beda proposa, le 31 mars 1796, aux Toggenbourgeois, le rachat du « Todfall » pour la somme de 55 000 fl., tout en leur promettant que les autres prestations pourraient être rachetées avec le temps. Il était en proie à des embarras toujours croissants, lorsque, le 19 mai, la mort le délivra. Jusqu'à nos jours, il est toujours resté pour le peuple « l'aimable Beda » ; un historien impartial ne saurait contester qu'il fut un homme sans tache, mais ne pourra pas lui épargner le reproche d'avoir échoué dans son activité d'homme public, à cause de son caractère débonnaire jusqu'à la faiblesse. — Voir : von Arx : *Gesch. des Kant. St. Gallen* III, 614-646. — Le même : *Die Ursachen der Aufhebung des Stiftes St. Gallen*. — Baumgartner : *Gesch. des Kts. St. Gallen*, I, 105-156. — Weidmann : *Gesch. des Stiftes St. Gallen*, p. 1-70. — Naef : *Chronik*, 266-280. — Fäh : *P. Ivo Walsler*. — Dierauer : *Muller-Friedberg*, p. 20, 57-74. — Le même : *Johannes Kuenzle (St. Galler Blätter, 1902)*. — Oesch : *Peter Aloys Falk*, p. 15-21. — Arch. du chapitre. — 5. JOSEPH-LUDWIG-ANTON, D^r méd., neveu de l'abbé Beda, * à Hagenwil le 6 avril 1758, † à Wil le 15 mai 1821, étudia à Neresheim, en 1776 à l'Université de Strasbourg et en 1780 à celle de Besançon. Il fut conseiller palatin à Wil, en 1798 membre du gouvernement provisoire, employé du canton du Sants, en 1802 médecin du district et conseiller municipal à Wil. — 6. JOHANN-BAPTIST, frère du précédent, * à Hagenwil le 13 octobre 1760, † à Wil le 13 juillet 1832, étudia à Neresheim, de 1778 à 1780 à Besançon, puis à Fribourg-en-Brisgau. En 1784 il devint gentilhomme de la cour de Saint-Gall, de 1789 à 1792 commissaire des fiefs, de 1792 à 1798 grand bailli à Gossau ; destitué par la révolution, il alla se fixer à Hagenwil, fut grand conseiller, président de district à Bischofszell et élu le 23 décembre 1812 membre du Petit Conseil du canton de Thurgovie ; chaque fois que le protestant Morell fonctionnait comme landammann, il était son lieutenant catholique. Après la révision de la constitution, en 1831, il ne fut pas confirmé dans sa charge lors des nouvelles élections et se retira à Wil où il mourut. — Renseignements de A. Oberholzer, à Arbon, et des Archives de Thurgovie. — 7. JOSEPH-ANTON-THEODOR, * le 8 nov. 1828, † le 10 nov. 1889, fut ordonné prêtre le 8 août 1854 au séminaire de Saint-Pierre près de Fribourg-en-Brisgau, puis devint curé à Sirmach, de 1854 à 1861, à Rickenbach de 1861 à 1863, à Wittenbach de 1863 à 1869, à Waldkirch de 1869 à 1889, où il mourut. Il s'occupa beaucoup des écoles, et fut président du conseil scolaire du district de Tablat, et en 1870 de celui de Gossau, poste qu'il remplit jusqu'à sa mort. — Voir *Ostschweiz* 1889. — *St. Galler Nbl.* 1890, p. 57, qui donne une date de décès inexacte.

[J. MÜLLER, St-Gall.]
ANGELE, Benedikt, * le 16 août 1846 à Berkheim (Wurtemberg), † 7 octobre 1902 à Altdorf, directeur de musique dans cette ville dès le mois de mai 1869. Altdorf reconnut ses services rendus au développement de la vie musicale du chef-lieu et



Benedikt Angele. (D'après une photographie.)

lui accorda la bourgeoisie d'honneur, la landsgemeinde lui décerna la bourgeoisie du canton. Angele enseignait le chant, fonctionnait comme organiste de l'église paroissiale et dirigeait la société de musique de l'église et du chœur d'hommes d'Altdorf. Souvent il fut appelé pour l'expertise de cloches neuves et comme membre de jurys. Il laissa de nombreuses compositions, inédites, mais qui sont toutes beaucoup chantées dans la Suisse primitive. — Voir : *Bot der Urschweiz*, n° 82 — *Gottshardpost*, n° 42. — *Uerner Wochenblatt*, n° 42. — *SM* n° 29. — Karl Gisler : *Geschichte des Männerchors Altdorf*. [E. WYMAN.]

ANGELICO (FRA).

Voir CATTANEO

ANGELINO, DE BEL-LINZONE, aumônier des troupes du duc de Milan à la bataille de Giornico. Suivant un document non daté, mais certainement de 1479, aux archives de Milan, Angelino fut fait prisonnier et perdit dans la bataille son calice d'argent, le missel, le bréviaire et les ornements sacrés. — *BStor*, 1879. [C. T.]

ANGELIS, FILIPPO de, archevêque de Carthage, nonce pontifical en Suisse du 27 avril 1830 au 13 avril 1839. Il s'occupa spécialement des affaires de l'évêché de Saint-Gall, et, à la suite de difficultés soulevées par les articles de Bade, il transporta son siège à Schwyz en 1835 ; pendant ce temps le Grand Conseil de Lucerne déclara en mars 1836 que l'exercice de toute juridiction de la part du nonce en matière ecclésiastique serait un abus. En 1838, Angelis déposa une protestation contre la suppression des couvents de Franciscains de Lucerne et Wertenstein. — Voir R. Steiner : *Die päpstlichen Gesandten in der Schweiz*. — Styger : *Die päpstlichen Nuntien in der Schweiz*. [P.-X.W.]

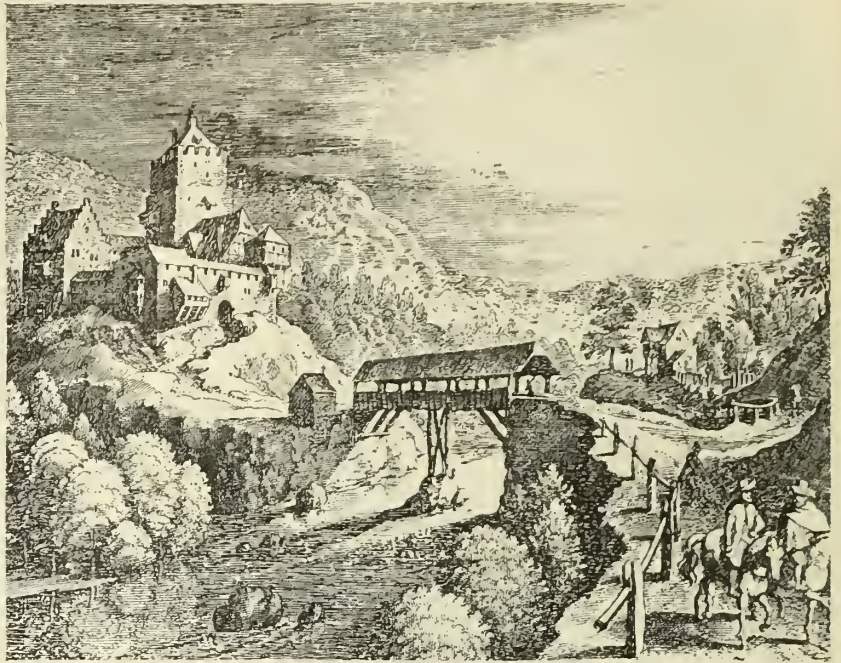
ANGELO. Voir AROGNO, DE ; LUGANO, DE ; MERIDE, DE.

ANGELOCH, von. Famille éteinte, bourgeoisie des villes de Bade et de Lucerne. *Armoiries* : d'azur à un hameçon d'argent. — 1. BERNHARD, chevalier de l'Ordre de St. Jean, prieur du Danemark, commandeur d'Ueberlingen et Leuggern, plus tard Grand-Maître des pays allemands. — 2. JÖRG, fils du n° 1, reçu bourgeois de Lucerne, avec ses fils, en 1589. † 1625, acheta en 1597 de la ville de Brugg les droits de basse justice à Böttstein, qu'il revendit déjà en 1606 aux frères von Roll, d'Uri ; il fut aussi commissaire de l'archiduc Léopold d'Autriche dans le Prattigau en 1623. — 3. JOHANN-BERNHARD, fils du n° 2, évêque de Chrysopolis, évêque suffragant de Bâle en 1626, † 1629. — 4. GEORG, † 1647, survivancier de Beromunster en 1614, chanoine en 1625, chanoine de Bade 1626, Senior à Beromunster. — Voir : *LL I*. — Merz : *Burgantagen des Kts. Aargau I*, 436. — Fricker : *Gesch. der Stadt und der Bäder zu Baden*, 254. — Vautrey : *Hist. des évêques de Bâle II*, 187, 192. — Rott : *Hist. de la Représentation diplomatique III*, 812. — *Bürgerbuch Luzern*. [N.V.]

ANGELORUM MONS. Voir ENGELBERG.

ANGELROT. Famille d'orfèvres, de Tann (Alsace), domiciliée à Bâle. — 1. WOLFGANG, mentionné à Bâle en 1479 et en 1509 ; il est sûrement parent des trois

suivants, mais il n'est pas possible de le prouver. — 2. NIKLAUS, * vers 1460, † vers 1530, bourgeois de Bâle dès 1513, père des deux suivants : — 3. BALTHA-



Le château d'Angenstein avant 1624. (Gravure sur cuivre de Matthäus Merian le Vieux. Image redressée d'après l'original qui est renversé.)

SAR, * vers 1480, † le 5 décembre 1544, orfèvre jouissant d'une haute considération, bourgeois de Bâle dès 1507 ; vers 1520 il chargea Hans Holbein de décorer de peintures la façade de sa maison « zum Tanz » ; en 1527 membre du Conseil comme prévôt de corporation. — 4. KASPAR, * vers 1485 ; disparaît dès 1535. Il était aussi orfèvre, mais continuellement endetté, ce qui l'obligea à prendre la fuite. — Voir *SKL I* et *IV*. [Az.]

ANGELUS DOMINI. Prière, nommée parfois *Salutatio angelica*, rappelant le mystère de l'Annonciation et la visite de l'archange Gabriel à Marie. Elle est dite trois fois par jour, le matin, à midi et le soir, accompagnée d'une sonnerie de cloches. Dans certaines régions des Alpes, la sonnerie du soir est remplacée par un appel à la prière. Cet appel, fait à pleins poumons par des pâtres, au moyen d'un filtre à lait, convie les vachers à la prière et à se recommander à la protection de Dieu avec leur bétail et leurs biens. Cette prière (*Beisegen*) date certainement du XIII^e s. Elle se disait déjà au XVI^e siècle sur l'alpe de Frohnstafel dans l'Eigentäl (Pilate). Cet usage vénérable tend aujourd'hui à disparaître. On le rencontre cependant encore dans de nombreuses régions alpines de notre pays, ainsi dans le Haut-Valais, l'Oberland saint-gallois, les cantons des Grisons, Uri, Unterwald (sur la Musenalp) et dans l'Entlibuch (alpe de Fanklus sur le Schimberg). — Voir Thalhofer-Eisenhofer : *Handbuch der Liturgik*, 2^e éd. 1912, I, p. 306. — P.-X. Weber : *Der Pilatus*, p. 141. — K.-A. Falk : *Lehren und Gebete für Sennen und Hirten* — *SAV 6* contient une bibliographie par E. Buss. [J. MÜLLER, Saint-Gall.]

ANGELUS, JOANNES. Voir L'ANGE, JEAN.

ANGEN, ZEM. Famille bourgeoise de Bâle. *Armoiries* : de sable à la bande d'argent, à la bordure d'or. — URBICH, mentionné pour la première fois en 1280, est en 1309 membre du Conseil. La personnalité

la plus marquante est PETER,* vers 1375, † en 1409; dès 1403 premier prévôt de corporation. L'aînée de ses filles, AGNES, mourut en 1451, dans le couvent de Steinen, dernier rejeton de la famille. — Voir Merz: *Die Burgen des Sisgau* III, tabl. gén. 15. [A.B.]



ANGENSTEIN (C. Berne, D. Laufon, Com. Duggingen, V. DGS). Château bâti au XIII^e siècle. Placé à l'entrée du défilé qui relie la vallée de Laufon avec celle de Birseck,

le château d'Angenstein avait autrefois une grande importance à cause du passage qu'il défendait, et sa possession fut longtemps disputée; de là le nom, le château fort près du défilé. Il appartient sans doute d'abord aux comtes de Ferrette, parce que situé dans l'évêché de Bâle. En 1324, il passe à la maison d'Autriche par le mariage de Jeanne de Ferrette avec le duc Albert d'Autriche. Cependant ce dernier en partagea la propriété avec l'évêque de Bâle. Angenstein devint en 1338 un fief des comtes de Thierstein, qui en remirent la garde à l'écuyer Henne-man Schaler. Détruit en partie lors du tremblement de terre du 18 octobre 1356, le château fut reconstruit et passa successivement dès 1338 aux mains des Münch von Landskron, du chevalier Valentin von Neuenstein, de la famille Kilchmann et des Lichtenfels. La famille Thierstein étant sur le point de s'éteindre, les villes de Bâle et de Soleure, l'Autriche et l'évêque de Bâle se disputèrent la possession d'Angenstein. En 1519, après bien des vicissitudes, il fut acquis définitivement aux évêques de Bâle. L'un de ceux-ci, Melchior von Lichtenfels, donna Angenstein en fief au docteur Wendelin Zipper moyennant une redevance annuelle de 400 florins. Zipper devait, en outre, reconstruire dans l'espace de huit ans le manoir, détruit par un incendie en 1517. Les Soleurois s'opposèrent vainement à la reconstruction du château. Angenstein resta à la famille Zipper, alliée plus tard à celle des Grandvillers, de Delémont, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Pendant la guerre de Trente ans Bernard de Saxe-Weimar s'empara du château et y établit son quartier général. Le fief d'Angenstein subit le sort de l'évêché de Bâle; il fut supprimé en 1792, incorporé en 1793 au Département du Mont-Terrible, et, en 1800, à celui du Haut-Rhin; en 1815 il fut attribué au canton de Berne. Le château fut acheté en 1798 par l'ingénieur Kastner, de Strasbourg, qui y fit d'importantes réparations; il est actuellement propriété de la famille Bertschi. La chapelle existe encore; elle occupe une tourelle adossée à la paroi extérieure du donjon et contient trois vitraux de 1562, représentant la Nativité, le Crucifiement et la descente du Saint-Esprit. — Voir A. Quiquerez: *Topographie d'une partie du Jura oriental*. — A. Daucourt: *Dict. hist. des paroisses du Jura-Bernois* I. — W. Merz: *Die Burgen des Sisgau* I. — L. Maître: *Notes sur le château d'Angenstein* (dans *ASJ* 1916). [G.A.]



G. Angerer, d'après une photographie de 1910.

ANGERER, Gottfried, directeur de sociétés chorales, * le 3 février 1851, à Waldsee, près de Friedrichshafen, † le 19 août 1910 à Zurich. Après avoir été instituteur pendant six ans, il étudia la musique et le chant. En janvier 1887, il fut choisi parmi 55 concurrents comme directeur de la société de chant *Harmonie*, de Zurich; à la même année, il devint professeur de chant à l'école de musique, actuellement le conservatoire de Zurich. Il y resta jusqu'en 1898 et prit ensuite en 1901 la direction de l'Académie de musique de Zurich qu'il conserva jus-

qu'à sa mort. Angerer a beaucoup travaillé au développement du chant pour voix d'hommes. C'est à lui et à Attenhofer qu'on doit le haut degré de perfection atteint en Suisse dans ce domaine. Comme compositeur, son succès fut d'assez courte durée. On peut citer parmi ses œuvres: *Sonnenblick* et *Schulleben*, pour voix de femmes et d'enfants avec accompagnement de piano; *Der letzte Skalde*; *Sigurd's Brautfahrt*; *Königsfelden*; *Des Geigers Heimkehr*; *Germanenzug*; *Gottesdienst des Waldes*; *Gotentreue*; *Der Königsbote*. La ville de Zurich, en récompense de ses services, lui conféra la bourgeoisie d'honneur. — Voir A. Niggli: *Gottfr. Angerer*. — *Biographisches Jahrbuch* 1910. — Ernst Isler: *Gottfr. Angerer*. — *Schweizer. Musikzeitung*, 1910, n° 33. [E. I.]

ANGERIO (C. Tessin, D. Blenio). Hameau aujourd'hui disparu, appartenant à la commune et paroisse d'Aquila. Un document de 1281 dit qu'à la *vicinanza* ou assemblée des bourgeois d'Aquila étaient représentés quatre familles d'Angerio. — Meyer: *Blenio und Leventina*. [C.T.]

ANGEVILLE, d'. Famille venue du Bassigny (Champagne) en Savoie où Robert (ou Rolet) d'Angeville s'établit dans le XV^e siècle. *Armoiries*: Desinople à 3 (ou 2) fasces ondes d'argent. Elle a donné à Genève: — 1. AMÉ, official de l'évêché vers 1440. — 2. AMÉDÉE, D^r es-lois, vice-official en 1513. — 3. JEAN, venu de La Roche et secrétaire de l'évêque, fut reçu bourgeois de Genève, le 1^{er} février 1485. — 4. HENRIETTE d'A., † à Lausanne en 1871 à 77 ans, fut, après Marie Paradis, la première femme qui ait fait l'ascension du Mont-Blanc (1838). — Voir: Guichenon: *Histoire de la Bresse et du Bugey*, suite de la 3^{me} partie, p. 7. — Grillet: *Histoire de la Ville de La Roche*, 1790, 1867. — *JG* 28 janvier 1871. — Durier: *Le Mont-Blanc*, p. 201. — de Foras: *Armorial et Nobiliaire de Savoie* I. — Galiffe: *Armorial*. — Covelle: *LB*. [C.P.]

ANGIO. Village. Voir DANGIO.

ANGLAIS. Voir GUGLER.

ANGLAIS. Ancienne famille noble, d'origine française, qui vint s'établir à Estavayer-le-Lac dans la première moitié du XV^e siècle, probablement à la suite d'Humbert, bâtard de Savoie, dont elle était parente; elle s'éteignit vers le milieu du XVI^e siècle. — 1. PIERRE, conseiller d'Estavayer 1443, capitaine dans le contingent d'Estavayer 1454, gouverneur en 1450, 1457, 1462, 1464, 1467. — 2. ANTOINE, fils du n° 1, hérita d'Humbert, bâtard de Savoie († 1443), les terres de Saint-Aubin en Vully et de Dompière; il posséda également des droits sur la seigneurie de la Mollière; par contre il céda, le 21 janvier 1457, pour le prix de 150 florins de Savoie, sa seigneurie de Saint-Aubin à Pierre Anglais, bâtard, son frère. — 3. PIERRE, fils naturel du n° 1, capitaine de la III^{me} compagnie du contingent d'Estavayer 1471-1474, châtelain de Chenaux pour l'Hôpital et la Grande Confrérie de Fribourg 1477-1479.

Il testa en 1485. — 4. HUMBERT, fils du n° 1, prêtre, docteur en droit, prieur de Saint-Ours d'Aoste 1447. — 5. CLAUDE, fils du n° 3, gouverneur d'Estavayer en 1492. — 6. JEAN, fils du n° 3, prêtre, recteur de l'Hôpital 1479, vicaire 1484, curé d'Estavayer 1487, puis de Font 1488-1489. — Voir Dom Grangier: *Annales d'Estavayer*. — Dellion: *Dictionnaire*. [H.V.]

ANGLETERRE. Voir GRANDE-BRETAGNE.

ANGLIKON (C. Argovie, D. Bremgarten, Com. Wohlen, V.DGS). En 1263, *Anglikon* = près des fermes des *Angelinge* = gens d'Anglo ou semblables; v. Förstemann I, p. 107 ss. D'après le rentier des Habsbourg, il appartenait, vers 1305, aux district et paroisse de Villmergen, et en 1415 il passa avec le Freiamt aux Confédérés. Anglikon doit avoir été la résidence patrimoniale de Kuno von Anglikon. Le rentier des Habsbourg y mentionne un domaine *Husen* dont la seigneurie avait la haute justice. Le curé Johannes, à Sarinenstorf, fit don en 1279 de la moitié d'un bien sis à Anglikon au couvent de Frauental. Plus tard (vers 1380) Anglikon passa, gens et biens, aux

seigneurs de Hallwil. Walther von Hallwil se donne en 1407 le titre de seigneur justicier d'Anglikon. Beat Jakob Zurlinden, de Zoug, greffier du Freiamt acheta en 1678 les seigneuries d'Anglikon et de Hemmbrunn. Anglikon eut de bonne heure une chapelle (Saint-Antoine, plus tard François Xavier, actuellement Saint-Wendolin). Le 8 juillet 1748 l'abbé Gerold de Muri consacra la nouvelle chapelle construite par la commune. Anglikon avait un sceau portant un hexagone avec une étoile au centre. Cette localité ressort depuis 1914 de la com. politique et, depuis 1917, de la paroisse de Wohlen. — Voir: *Habsburger Urbar — Argovia* VI, p. 160; VIII, 130. — W. Merz: *Die Burgen und Wehranlagen* 1, 2. — *Urbar Beromünster*. — *UZ* III, 306. — Nüscherer: *Die aarg. Gotteshäuser*. [G.W.]

ANGLOSAXONS (LES SAINTS). Voir SARMENS-TORF.

ANGOUËME, CHARLES-ANTOINE-LOUIS DE VAULOIS, chevalier d'Angoulême et chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, premier gentilhomme de la Chambre du prince de Conti. Il fut envoyé par ce dernier pour soutenir ses prétentions à la souveraineté de Neuchâtel, en 1694 et 1699, contre la duchesse de Nemours. — Rott: *Inventaire* IV. — Boyve: *Annales* IV, années 1694 et 1699. [J. G.]

ANGREVILLE, JACQUES-ETIENNE D', * 1808 à Saint-Maurice, † 1867, héraldiste, numismate et naturaliste. Avec le concours de A. de Mandrot, il édita en 1868 *l'Armorial historique du canton de Vallais* et collabora aux *M.J.G.* Il a laissé un riche médaillier ainsi qu'un herbier des plantes de son canton. On a encore de lui: *Numismatique valaisanne*, époque mérovingienne, et une *Flore valaisanne*. — Bertrand: *Le Valais*, p. 112-142. [TA.]

ANGST. Famille bourgeoise d'Eglisau et de Regensberg, bourgeoise de Zurich dès 1819; elle est répandue dans les communes du Rafzerfeld et de la partie inférieure de la vallée de la Töss. *Armoiries*: de gueules à un bélier d'argent. Le nom de la famille existe dès la fin du XV^e s. à Eglisau et dans le Rafzerfeld. — 1. HANS-HEINRICH, 1665-1746, d'Eglisau, bourgeois de Regensberg en 1687, sous-bailli du district de Regensberg de 1704 à 1746, fondateur de la branche de Regensberg. — 2. HANS-CASPAR, 1687-1752, fils du n° 1, chirurgien et avoyer de 1730 à 1750. — 3. HEINRICH, 1696-1777, frère du n° 2, sous-bailli du district de Regensberg, capitaine en 1746 et aubergiste de la Couronne. — 4. JOHANNES, * en 1728, fils du n° 3, trésorier en 1756 et 1766, puis avoyer, † en 1773. — 5. HARTMANN, docteur en médecine, avoyer de Regensberg et représentant de cette localité en 1798 dans la commission du canton de Zurich, commissaire du district de Regensberg de 1799 à 1802, préfet de district et suppléant au tribunal cantonal sous la République Helvétique, de 1801 à 1802 membre de la nouvelle diète du canton et grand conseiller en 1803. — 6. *Joh. Heinrich*, * en 1847, de Regensberg, d'abord



négociant, consul général anglais à Zurich de 1886 à 1916; il fut le premier directeur du Musée national suisse à Zurich de 1892 à 1903 et très habile collectionneur, docteur honoraire des universités de Zurich et de Harvard, bourgeois d'honneur de Zurich en 1892. — [F. HEGI et A. HOPPELER.] — 7. *Charles-Albert dit Carl*, * le 19 juillet 1875 à Genève, fils de Daniel, venu de Wil (Zurich) à Genève en 1860. Il étudia

à l'Ecole des Arts industriels, puis en 1896 entra dans les ateliers Jean Dampé à Paris, où il resta huit ans. De retour en Suisse, Angst se voua spécialement à la sculpture. Il exposa au Salon de Paris, à l'Exposition internationale de Rome, et obtint une médaille d'argent à Genève en 1896 et une médaille d'or à Munich, 1910. De 1910 à 1912, il fut professeur à l'Ecole des Arts et Métiers de Genève. Parmi ses œuvres récentes, citons: *La Fontaine Monnier-Valette*, à Genève (1912); le *Monument Edouard Rod*, à Nyon (1915). [L. C.]

ANGSTER. Monnaie de billon de la valeur de deux deniers. *Étymologie*. Il est inexact de faire dériver ce mot de *denarii Augustorum* comme David Hottinger dans

ses *Nummi bracteati tigrini*, 1702, ou de l'expliquer par les *Angesichter* (visages) empreints sur les pièces. C'est dans le *SI*, col. 339-340, sous II et III, qu'on trouve la meilleure étymologie: mhd, *angster*, provenant du latin *angustrum*, employé pour désigner le col étroit d'un vase; Konrad von Megenberg s'en sert en 1349 dans ce sens: quatre sixièmes de vin, ce sont « rier gar gross angstar », ce qui signifiait déjà alors la sixième partie d'une unité. Angster apparaît d'abord comme nom d'une monnaie bâloise; dans les *Basler Chroniken* on lit: en l'an 1354 parut la première monnaie d'angster. Dès le début, les ordonnances monétaires décrétèrent que la valeur de l'angster devait être de deux deniers, soit la sixième partie d'un schilling. Cette valeur se conserva jusqu'à la disparition de cette monnaie, à Lucerne, en 1843, à Schwyz, en 1846. L'empreinte n'eut jamais, en réalité, une relation avec le nom de la monnaie et les coïncidences relevées à Bâle, Zurich et Lucerne étaient purement fortuites.



Angster de l'évêché de Bâle (1362).



Angster de la ville de Zurich (1324).



Angster de Schwyz (1846).



Monnayage. Les angster furent frappés d'abord par l'évêque de Bâle: ils portaient une tête d'évêque entre une croix et la lettre B; dès 1373 par la ville de Bâle pour le compte de l'évêque puis pour son propre compte (avec la croix seulement). D'après la convention monétaire de Schaffhouse du 7 mars 1377 on en frappa à Schaffhouse, Brisach, Fribourg, Zofingue, Laufenbourg, Berthoud, Neuchâtel, Thiengen, Zurich, Berne et Soleure; le nom n'avait alors plus rien de commun avec l'empreinte de la pièce; plus tard, l'abbaye de Fraumunster de Zurich et la ville de Zurich, qui lui succéda dans ses droits, en frappa aussi. En 1424 les villes de Zurich, Saint-Gall et Schaffhouse émirent des angster d'un type commun, mais avec des empreintes diverses, dès 1526 avec un écu; à l'époque moderne, cette monnaie fut surtout employée par Lucerne (1773-1843), par Schwyz (1773-1846) et par Zug (1746-1804). A Neuchâtel, la comtesse Isabelle fit frapper en 1375-1377 des *Angistres*. Ce nom est sans doute la forme française de Angster. — Voir: J. Cahn: *Der Rappenmünzband*. — B. Harms: *Die Münz- und Geldpolitik der Stadt Basel im Mittelalter*. — H. Meyer: *Die Denare und Bracteaten der Schweiz* (MAGZ 1845 et 1858). — Corrajjioni: *Münzgesch. der Schweiz*. — AS I. — Ed. Jenner: *Die Münzen der Schweiz*. [E. H.]

ANGSTERBRIEFE. Les *Angsterbriefe* sont les lettres que Berne adressa à ses sujets à la suite de la décision du 12 mars 1449, de prélever un impôt extraordinaire (*Hauptangster*) pour couvrir les frais de la guerre de Zurich et de celle de Fribourg. Cet impôt de capitation, du montant d'un angster par semaine, devait être payé par tout bourgeois âgé de plus de douze ans. Dans les contrées, où Berne jouissait du droit d'imposition, cette contribution fut levée sans difficulté; par contre, dans les localités où les franchises s'opposaient à cette perception, Berne dut envoyer des *Angsterbriefe*. Celles-ci ne sont autre chose qu'une déclaration écrite de Berne que cet impôt n'était pas dû, qu'il était accepté à bien plaisir, sans engagement pour l'avenir, et avec l'assurance qu'il ne durerait que jusqu'à l'extinction de la dette. Des *Angsterbriefe* existent en original à Aarau, Zofingue et Nidau. — Voir *Rechtssquellen des Kts. Aargau* I, II. — *Argovia* XI. — Tillier II, p. 132. [Az.]

ANGUILLA. Voir AAL, JOH.

ANHORN. Famille des Grisons, établie primitive-

ment à Fläsch, aujourd'hui à Maienfeld seulement. *Armoiries* des Anhorn de Fläsch : d'argent à un érable accompagné de deux étoiles d'or. Le nom signifie érable, dans le dialecte du Prätigau on dit *Anhorn* pour *Ahorn* (voir *SI I*, col. 161), c'était donc probablement à l'origine un nom d'endroit. — 1. CHRISTIAN, * vers 1500 à Fläsch dont il devint trésorier ; adhérent et propagateur de la Réforme ; il cacha dans sa cave Jacob Bürkli, de Zurich, qui, venu prêcher la nouvelle foi à Fläsch, était poursuivi par les catholiques. — 2. BARTHOLOMAUS, * le 1^{er} juillet 1566 à Fläsch, fils d'Ulrich († 1589), d'abord pasteur à Fläsch, puis de 1596 à 1621 à Maienfeld, prêcha le premier l'évangile à Zizers le 4 octobre 1612 et à Trimmis le 2 juin 1614 ; il contribua aussi à l'introduction de la Réforme à Untervaz. En 1621, après l'invasion des Autrichiens, il s'enfuit dans les Rhodes-Extérieures ; mais en 1622, il fut appelé par les gens victorieux du Prätigau comme aumônier à Maienfeld ; il dut s'enfuir de nouveau en septembre et arriva à Buchs d'où il fut appelé comme pasteur à Speicher



Bartholomäus Anhorn. Lithographie de 1860 par F. Schönfeld d'après le portrait de 1683 dans une réimpression d'un livre d'Anhorn.

en janvier 1623 ; enfin en 1626 il fut nommé à Gais où il mourut probablement en 1644. Ses ouvrages les plus connus sont : *Graw-Pünter Krieg* 1603-1629, récit sous forme de journal, et l'*Appenzeller Chronik* (mss de 1625, Bibl. cantonale, Trogen). — Voir *BM* 1881. — *ASG VII* et *VIII*. — *JSAC* 1910-1911, p. 46. — *Appenzeller Monatsblatt* 1840. — 3. BARTHOLOMAUS, fils de Henri, * à Fläsch en 1616, pasteur à Grüşch et Seewis 1634, à Hundwil 1635 et à Saint-Gall 1637. En 1649, il reçut du prince-électeur du Palatinat, Charles-Louis, un appel comme pasteur et

inspecteur à Mosbach. Il consacra vingt-quatre églises réformées dans le Palatinat. Rentré au pays en 1661, il devint pasteur à Bischofszell, et en 1676 doyen du chapitre de la Haute-Thurgovie ; mais déjà en 1678 il dut céder sa place étant poursuivi par le collateur (le chapitre de la cathédrale de Constance) et se rendit à Elsau (Zurich) où il mourut en 1700. Il est l'auteur de toute une série de petits écrits et d'un ouvrage sur le folklore : *Magiologia. Christliche Warnung für den Aberglauben und Zauberey*, Bâle 1674. — Voir *LL*. — Wirz : *Kirchenetät* 1890. — 4. BARTHOLOMAUS, fils du n° 3, * en 1644, consacré en 1669 ; de 1674 à 1710 pasteur à Amriswil-Sommerri, époque durant laquelle eut lieu la restauration de l'église (1678). Il mourut en 1710 camérier du chapitre de la Haute-Thurgovie. — Voir G. Sulzberger : *Verzeichnis der thurgauischen evangelischen Geistlichen*, p. 193. — 5. MARX, frère du n° 4, d'abord pasteur à Fläsch, puis en 1657 à Wolfhalden. En 1659 il reçut la bourgeoisie de la commune et le 24 avril 1659 la landsgemeinde lui donna celle des Rhodes-Extérieures. De ses descendants existent actuellement dans le Vorderland, à Wald, Wolfhalden et dans le Rheintal. — 6. SYLVESTER-SAMUEL, médecin de la ville de Saint-Gall en 1680, 1709 membre du Conseil, 1719 premier médecin de la ville. — 7. SYLVESTER-SAMUEL et — 8. SEBASTIAN entrèrent au service de la Russie et furent promus colonels le même jour, puis nommés lieutenants-généraux et créés barons. Les fils de l'un vivaient encore en Russie au XIX^e s. Les Anhorn de Hartwis ne sont plus bourgeois de Saint-Gall. — 9. JAKOB-CHRISTOPH, libraire, s'enfuit de Saint-Gall en 1692 et mourut à La Haye. — 10. JOHANN-KASPAR, orfèvre, 1686 maître de la Monnaie à Saint-Gall, † 1736. — Les deux branches de la famille établies à Saint-Gall s'éteignirent au XVIII^e s. avec — 11. BARTHOLOME et — 12. SYLVESTER, orfèvre. — Voir W. Hartmann : *Stadt St. Gallische*

Bürgergeschlechter (mns à la Bibl. de la ville). — *Beiträge zur Lebensgeschichte der evangel. St. Gall. Geistlichen* (mns à la Bibl. de la ville). [M. Sch., Bl., L. J. et A. M.]

ANHUSER, JOHANNES, probablement originaire de Constance ; de 1379 à 1403 il est custode ou trésorier du chapitre des chanoines à Embrach (Zurich), chapelain en 1403. Il postula aussi une prébende de chanoine à Coire. — J. Huber : *Regesten von Klingnau und Wislikofen*, p. 45. — Arch. d'État Zurich, *Urk. Embrach*. — *Repertorium Germanicum* I, p. 69. [F. H.]

ANIÈRES (C. Genève. V. DGS). Première mention en 1261. Pendant tout le moyen âge, Anières forma une paroisse indépendante. Son église de Notre-Dame fut démolie vers 1835. La présentation du curé relevait, avant 1536, du prieur de Saint-Victor. En 1471, la paroisse comptait sept feux et huit en 1482. Bien que son église existât déjà, elle n'est pas mentionnée dans le pouillé du diocèse au XIV^e s. ; par contre, nous possédons l'inventaire des biens de 1540. Dans la suite, Anières fut rattaché à Corsier au point de vue ecclésiastique et communal. En 1816, avec toute la région d'Hermance, cette terre devint genevoise. Par la loi du 10 novembre 1858, Anières se sépara de Corsier et redevint une commune indépendante. Au point de vue paroissial, la population relève toujours de la cure de Corsier. Depuis 1890, les protestants ont construit un temple à Anières. — Voir Arch. d'État Genève, *T et D*. [L. B.]

ANIÈRES. Parmi les familles qui ont porté ce nom, soit aux environs de Genève, soit en Savoie, il faut distinguer deux branches. La plus connue, vassale de la maison de Faucigny, tenait ses possessions sur la rive droite du lac, avec une maison forte à Pregny et des biens dans le pays de Gex. Elle semble s'être éteinte vers 1361 et ses biens passèrent, pour une part, aux de Genod. La deuxième branche était établie à Anières même. — HUBERT est chanoine de l'Abbaye de Filly vers 1345 et en 1408, PIERRE, donzel, possède encore des terrains près du village ; il meurt avant 1426, et les biens de cette famille ont dû passer à la famille noble des de Villette. — Voir *Regeste* : nos 613, 628, 934, 1243, 1244, 1249. — Arch. d'État Genève, *TD, Fiefs du Chapitre, Peney, de Saint-Michel, Visites épiscopales*, vol. 2 et 3. — Fontaine-Borgel : *Journal historique des communes genevoises, Hermance, Anières... Académie chablaisienne*, t. XX, p. 77-78. [L. B.]

ANJORRANT. Famille noble, originaire du Berry, venue à Genève au milieu du XVI^e s. *Armes* : d'azur à trois lis au naturel, tigés et feuillés de sinople. — 1. RENAUD, seigneur de Souilly, qui était protestant, vint à Genève où il fut reçu habitant le 10 décembre 1554, et bourgeois, le 30 janvier 1556 ; il devint membre du conseil des CC dès 1570 ; † le 25 août 1572. — 2. JACOB, fils du n° 1, 1566-1648, fréquemment appelé M^r de SOULLY. Docteur en droit, membre du Conseil des CC en 1593,



il joua à Genève un rôle considérable. Il fut auditeur de justice en 1595, secrétaire d'État de 1598 à 1603, membre du Petit Conseil dès 1603, syndic six fois tous les quatre ans, depuis 1607, de la même manière premier syndic quatre fois de 1631 à 1643, lieutenant de la justice à huit reprises, de 1606 à 1640. Il déploya aussi une intense activité diplomatique : En mars 1593, il reçut la mission d'aller solliciter l'appui financier des Provinces-Unies, en faveur de l'Académie et de la République. Il rapporta, en avril 1594, une somme importante (environ 90 000 florins de Genève) en partie don, en partie prêt. Dès mars 1598, il fit une seconde députation auprès de l'Électeur Palatin et des États de Hollande pour obvier à la situation financière lamentable de la République. En mars 1601, Anjorrant rejoignit François Chapeaurouge (Dauphin) à la Cour de France, pour demander à Henri VI l'abandon du Pays de Gex.

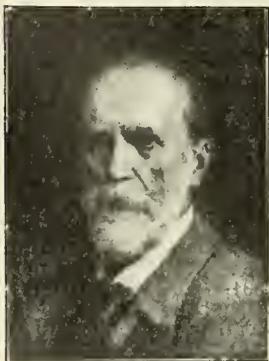
A la fin de l'automne 1601, il était à Turin, où, en compagnie de Lect, il tint tête à Charles-Emmanuel et refusa d'admettre, fût-ce au prix d'une guerre, la suggestion déguisée que le duc voulait imposer à Genève. En

février suivant, Anjorant accompagna Chapeaurouge à Paris pour y discuter l'exemption des tailles et péages dans le pays de Gex en faveur des Genevois, la cession à Genève de quelques villages situés sur la rive gauche du Rhône. En 1603, après avoir pris part le 21 mars à la première entrevue de Saint-Julien, il se rendit en France, puis passa en Angleterre. Il enleva à Jacques 1^{er} l'idée fautive que les prétentions de Charles-Emmanuel sur Genève étaient légitimes et obtint son appui pour l'organisation d'une collecte dans l'église anglicane en faveur de Genève et de son Académie.

Devenu négociateur officiel de Genève avec la France dès janvier 1610, il sut établir de bonnes relations avec la régente, ses ministres et Louis XIII. Lorsqu'en 1611, Charles-Emmanuel fit mine de reprendre les hostilités contre Genève, Anjorant persuada Marie de Médicis de fournir des secours et d'envoyer le sieur de la Noue pour mettre la ville en état de résister.

De sa mission de 1619-1624, pendant laquelle il suivit Louis XIII dans sa répression des protestants du Midi, il rapporta, malgré la situation délicate que lui avait créée ces circonstances, une somme de 50 000 écus. Après 1629, Anjorant renonça à ces voyages diplomatiques, mais continua, à Genève, une vie de politique active, jusqu'à sa fin. — Voir Galiffe : *Not. gen.* — Galiffe et Gautier : *Armorial.* — *France protestante.* — Borgeand : *Histoire de l'Académie de Calvin.* — Francis de Crue : *Henri IV et les députés Chevalier et Chapeaurouge (MIG XXV).* — Arch. d'État Genève; Galiffe mss.; Sordet mss.; Roget mss. [A. MUSSARD.]

ANKER. Famille de Locraz (Lüscherz) et d'Anet (Ins). — 1. *Mathias*, 1788-1863, professeur et vétérinaire à Anet, fils du vétérinaire Rudolf († en 1817.) Après avoir étudié avec son père puis chez le vétérinaire J. Keyser, à Leuzingen, il fréquenta en 1810 l'Académie à Berne; en 1811 il obtint le diplôme de vétérinaire et fit, de 1812 à 1815, des séjours aux universités de Berlin et de Vienne. En 1816, il fut adjoint au professeur F. Emmert, directeur de l'École vétérinaire bernoise, et devint professeur en 1832. En 1835, il fut reçu membre honoraire de la Soc. vaudoise des sciences médicales, en 1858 de la Société des vétérinaires pratiquants de Saint-Petersbourg, en 1859 de l'École vétérinaire de Dorpat. En 1829, il obtint une médaille d'or pour la solution d'une question, mise au concours, concernant la maladie des poulains. Anker a publié un grand nombre d'expertises, de rapports et de mémoires. Il fut membre du conseil de santé et de la Société économique, qui lui décerna, en 1862, la grande médaille du mérite. — Voir Th. O. Rubeli : *Die tierärztl. Lehranstalt Bern.* — 2. *SAMUEL*, 1790-1860, frère du n° 1, agriculteur et vétérinaire à Anet, membre du tribunal du district en 1831, vétérinaire cantonal à Neuchâtel de 1835 à 1852. En 1824, il publia : *Praktische Anleitung zur Heilung des Ueberwurfs oder Bauchfellbruchs des Ochsen.* — 3. *JOHANN-RUDOLF*, 1804-1879, frère des n°s 1 et 2, né et élevé à Anet; il étudia la médecine à Berne, pratiqua comme médecin à Cerlier, où on lui conféra la bourgeoisie d'honneur en récompense de ses services; en 1847, il se fixa à Saint-Blaise. Pour honorer ses nombreux mérites, cette commune lui érigea un monument au cimetière. — Voir E. Friedli : *Bärndtsch IV*, p. 361. — 4. *SAMUEL-ALBERT*, 1831-1910, peintre de genre et d'histoire, * à Anet, fils du n° 2. A partir de 1835 il passa sa jeunesse à Neuchâtel, dont il suivit les écoles, puis le gymnase à Berne, où il fit sa maturité en 1851; il étudia ensuite la théologie aux universités de Berne et de Halle. Peu de temps avant de



Albert Anker. D'après un portrait à l'huile peint par lui-même. (Musée des Beaux-Arts, Berne.)

terminer ses études, il se voua à la peinture sous la direction de Gleyre à Paris, où il fréquenta l'École des Beaux-Arts. En 1859 il exposa au Salon et vécut pendant l'hiver à Paris, pendant l'été à Anet, où il se fixa définitivement en 1890. De 1862 à 1863, il séjourna en Italie, où il fit de nouveaux voyages en 1887 et 1891. En 1866 il obtint la médaille d'or du Salon à Paris et en 1878 la croix de la Légion d'Honneur. En 1878 il devint membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts et fut, de 1891 à 1902, membre de la fondation Gottfried Keller. En 1896 il fonctionna comme membre du jury à l'exposition des Beaux-Arts de Berlin. En 1901 il fut reçu docteur honoraire de l'université de Berne. Dans sa commune d'Anet il occupait diverses charges et fut, de 1871 à 1872, membre du Grand Conseil. En 1864 il épousa Anna Ruelli († en 1917). La plupart de ses tableaux de genre représentent des scènes de la vie des paysans bernois avec tant de vérité qu'on peut le comparer à Jérémias Gotthelf, dont il a illustré plusieurs récits dans l'édition Zehn. Toutefois, surtout dans sa première période, il cultiva aussi le genre classique, le genre historique et le portrait. Après l'attaque d'apoplexie qui le frappa en 1901, il peignit surtout des aquarelles. On trouve ses œuvres, très nombreuses, dans toutes les galeries d'art de la Suisse, ainsi que chez les particuliers. Parmi ses chefs-d'œuvre, nous citons : *Le vieux Huguenot* (propriété particulière); *Le contrat de mariage* (à Zurich); *Français internés* (à Neuchâtel); *L'Amie morte* (à Berne). — Voir A. Rytz : *Der Berner Maler Anker.* — SKL avec bibliographie. [E. B.]

ANNAHEIM. Voir ANAHEIM.

ANNALAS. Organe de la *Société Reto-Romantscha* dans les Grisons, paraît depuis 1886. Elles contiennent des spécimens en prose et en vers des divers dialectes romanches des Grisons, de toutes les époques, soit anciennes, soit plus récentes. Les meilleurs écrivains romanches y publient leurs travaux littéraires. [B. P.]

ANNALES. Parmi les annales du moyen âge qui intéressent notre pays, il faut citer entre autres : *Annales Alamanni*, 703-926; *A. Bernenses*, 1191-1344; *A. S. Blasii et Engelbergenses*, 932-1175; *A. Basileenses*, 1266-1277; *A. Einsidlenses*, 746-1280. — *A. Lausonenses*, 850-985; *A. Murbacenses*, 631-1400; *A. Sangallenses Baluzii*, 691-814; *A. Scaflausenses*, 1099-1212; *A. S. Urbani*, 1383-1415. — Voir G. von Wyss : *Gesch. der Historiographie in der Schweiz.* — J.-L. Brandstetter : *Repertorium.* — Aug. Potthast donne dans la *Bibliotheca Historica mediaevi* 1, 2^e éd., p. 48-100, une liste des annales du moyen âge. [W.-J. MEYER.]

ANNECY, d'. Famille féodale du diocèse de Genève qui a donné à l'église catholique divers dignitaires et plus spécialement des chanoines au Chapitre de Genève. L'un de ces derniers, EMION, fut doyen de Vuillonex de 1285 à 1303. Un autre, LAMBERT, fut amié compositeur à l'accord de saint Sigismond entre Amédée comte de Genevois et l'Evêque de Genève. — Voir *Regeste.* — *Galiffe* ms. — Arch. d'État Genève. [Th. F.]

Une autre famille de ce nom donna PIERRE d'Anney, chanoine de Lausanne et de Genève, † 1417. [M. R.]

ANNÉE DE L'ÉGALITÉ GENEVOISE. Mode de computation imaginée par les Révolutionnaires genevois en imitation des années républicaines françaises. On en rencontre déjà des exemples le 12 décembre 1792 et même un peu avant, mais elle n'entra véritablement en usage que le 28 et le 29 du même mois, lorsque le gouvernement aristocratique eut été remplacé par deux comités provisoires. Elle commençait le 1^{er} janvier et se terminait le 31 décembre comme l'année vulgaire à laquelle elle fut simplement superposée. Le 1^{er} janvier 1793 compta pour le premier jour de la seconde année.

L'année de l'Égalité accompagnait dans les dates l'année vulgaire et il est très rare de la rencontrer seule. Elle n'eut, jusqu'en 1796, aucun caractère officiel. La Constitution du 6 octobre 1796 (titre IX, art. 503), ordonna qu'elle fût réunie à l'année vulgaire dans tous les actes qui émanaient des corps constitués et qui concernaient l'intérieur de la République; mais cette prescription ne fut pas suivie à la lettre. L'année de l'Égalité a été en usage cinq ans et demi. Elle cessa d'être employée au milieu du mois de juin 1798 au moment où Genève

fut incorporée à la France, et fit place, comme l'année de l'ère chrétienne elle-même, au calendrier révolutionnaire français. — Voir E.-L. Burnet : *L'année de l'Égalité à Genève, 1792-1798*, ASG 1911. [E.-L. B.]

ANNELER. Nom d'une famille bourgeoise de Thoune, répandue aussi à Därstetten, Guggisberg, Lütschental, Wahleren ; elle avait obtenu la bourgeoisie en 1638 par : — 1. JAKOB, fils de Pierre, du Grand Conseil en 1639, secrétaire de ville en 1640, 1651. — 2. RUDOLF, fils du n° 1, 1642-1678, notaire et membre du Grand Conseil en 1668, arbitre en 1669, administrateur des fonds d'église en 1671, greffier du tribunal d'Uetendorf en 1674, se noya dans la Linth en rentrant des bains de Pfäfers. — 3. RUDOLF, fils du n° 2, 1677-1746, notaire, membre du Grand Conseil et secrétaire de ville en 1707, greffier en 1712, du Petit Conseil en 1717, trésorier 1724-1746. — 4. JOHANN-FRIEDRICH, fils du n° 3, * 1716, notaire, greffier en 1741, du Grand Conseil en 1742, du Petit Conseil en 1746 ; en 1751, il est banni à perpétuité pour faux ; il s'arrête d'abord à Neuchâtel, puis se fixe à Londres où il doit s'être suicidé à la suite de nombreuses escroqueries. — 5. CHRISTIAN-FRIEDRICH, fils du n° 4, 1741-1811, du Petit Conseil en 1789, hospitalier en 1794, juge au tribunal du district en 1798, sous-préfet du canton d'Oberland et préfet du district de Thoune en 1801, lieutenant baillival et juge en 1803, membre du Petit Conseil en 1803, banneret jusqu'à sa mort. — 6. NIKLAUS-FRIEDRICH, fils du n° 5, 1771-1846, architecte, sous-lieutenant d'artillerie en 1793, capitaine en 1799, membre du Grand Conseil en 1803, hospitalier. — 7. JOHANN-KARL-RUDOLF, fils du n° 6, 1804-1877, étudia d'abord le droit, puis la théologie à Berne, devint instituteur à l'Orphelinat des garçons et entra en 1828 au service de l'église bernoise. Après un voyage d'études en Allemagne, il fut suffragant à Kirchberg, Ruschegg et Thoune. Son journal (publié par le pasteur G. Dummermuth : *Beilage zu den Emmenthaler Nachrichten* 1885) donne beaucoup de renseignements sur la lutte entreprise contre le paupérisme et ses conséquences dans le district de Schwarzenbourg. En 1833, il était pasteur à Wahleren, en 1839 à Oberdiessbach jusqu'à sa mort. — 8. MARIE Anneler, née Beck, belle-fille du n° 7, naquit en 1854 à Schaffhouse ; elle écrivit sous le pseudonyme de HANS ECK ; elle est la mère de — 9. KARL, * 1886 ; il fit dès 1902 un apprentissage de peintre-décorateur, fréquenta l'école des arts et métiers de Berne, travailla au château d'Altenstein, à Coubourg, Munich et se fixa en 1909 dans le Löttschental. Avec sa sœur — 10. HEDWIG, * 1888 à Berne où elle obtint le grade de D^r phil. à l'Université, Karl publia en 1917 : *Landes- und Volkskunde des Löttschentals*. Karl fit l'illustration et sa sœur le texte ; cette dernière publia en outre : *Geschichte des Löttschentals in neun Bildern*. [E. B.]

ANNEN. Ancienne famille de paysans, domiciliée principalement dans les communes d'Arth et de Steinen (Schwyz) ; elle n'a jamais joué un grand rôle dans la vie publique. Nom : fils d'Anna (comp. art. ELLEN), ou d'Anno, ahd. nom de personne. Au XV^e s., cette famille était établie à Schwyz où l'on célébrait pour elle un anniversaire. Suivant Fassbind, les Annen ont pour *armoiries* : écartelé, au 1 et 4 de gueules à une lettre A, au 2 et 3 d'azur à une fleur de lys d'or. Quelques membres de la famille occupèrent des postes dans les communes d'Arth et de Steinen. — LORENZ fut bailli à Uznach de 1574 à 1576. — JOSEF-BALTHASAR, JOHANN-LEONARD, d'Ingenbohl, et J.-MELCHIOR, de Lownerz, furent tués dans la guerre de Villmergen en 1712 ; JOHANN-SEBASTIAN, de Steinen, † en 1798 dans les combats contre les Français. Plusieurs de ses membres firent partie du clergé, séculier et régulier, ainsi CHRISTIAN, de Steinen, curé à Ilgau en 1794 et ensuite chapelain à Rotenturm. † en 1799 ; le P. BONIFACE, de Steinen, conventuel du couvent de Pfäfers, * en 1734, † en 1791 ; JOSEPH, de Steinerberg, curé de ce village en 1846. Nous citons parmi les Capucins : P. ADELRICH, d'Arth, * en 1678. Il débuta en Alsace puis passa en Suisse ; † en 1733 à Andermatt. — Comme artiste, JOSEF-DOMINIK, * en 1829, d'Arth, mérite d'être cité. Il était élève de Paul Deschwanden et séjourna : assez longtemps

à Munich pour se perfectionner dans son art. Il peignait surtout des portraits. [R-r.]

Une ancienne famille du pays de Gessenay, domiciliée à Gessenay et à Lauenen, porte aussi ce nom.

ANNEVELLE. Famille originaire de Landau (Alsace) dont le nom Anweiler a pris la forme française Anvel puis Annevelle, genevoise par Jean-Frédéric, reçu habitant le 17 mars 1784. — 1. DAVID, 1830-1891, conseiller municipal à Lancy, contribua beaucoup à la création de la ligne de chemin de fer Vollandes-Annemasse ; il fut le principal artisan de la construction des chemins de fer à voie étroite du canton. Sa sœur JULIE est connue par quelques publications littéraires. — 2. ALBERT, 1838-1898, siégea à plusieurs reprises au Grand Conseil et fut un des premiers et des plus chauds partisans de la représentation proportionnelle au Grand Conseil. — Voir *JG* 12 mai 1891 et 2 juillet 1898. [C. R.]

ANNEXIA, ANEXIA, de NEXIA, riche famille qui habitait un château à Madrano (Airolo), au-dessus des gorges du Stalvedro. Elle aurait reconstruit ce château après 1282, car on sait que de 1270 à 1282, il n'était qu'une ruine. Les Annexia prétendaient, paraît-il, n'être pas sujets des chanoines de Milan, seigneurs de la Léventine ; il est probable qu'ils appartenaient à la même famille qu'Alberto Cerro (voir ce nom). — 1. GIACOMO, † avant 1329, joua un rôle politique important et fut impliqué dans le procès engagé entre Henri VII de Luxembourg et les chanoines de Milan au sujet de la possession de la Léventine. Pour des raisons inconnues, Guido Orelli, podestat de Blenio, le fit prisonnier en 1309 dans son château de Madrano et le menaça d'un procès. Il est probable qu'Annexia fit alors appel à l'empereur qui, la même année, s'empara de la Léventine et l'inféoda, avec Uri, Schwyz et Unterwald au comte Werner de Homberg. En 1311, Annexia était encore en prison, et parmi les personnes appelées à témoigner au sujet de la souveraineté de la Léventine, il fut le seul à déposer en faveur de l'empereur. — 2. ROBERTO, neveu du n° 1, notaire. Pendant la guerre de 1331, il fut fait prisonnier par les gens d'Urseren. — Voir Meyer : *Blenio und Leventina*. — Pometta : *Moti di libertà nelle terre ticinesi*. [C. TREZZINI.]

ANNIVERSARIUM. Voir OBITUAIRE.

ANNIVIERS (SIRES d'). Les chanoines de Sion puis l'évêque, possesseurs du Val d'Anniviers, l'inféodèrent à une famille qui en prit peu à peu le nom. Les d'Anniviers tinrent d'abord de l'évêché la charge de major en fief dès le début du XIII^e s., puis celle de vidomne. Suivant une reconnaissance de 1339, ils possédaient outre le vidomnat, la majorité, le fief des Favres et le monopole de la chancellerie de la vallée, monopole souvent affirmé à des clercs. Ils avaient encore les deux châteaux de Vissoye et de Beaugard, appelé aussi Périgard. Cette famille, à la suite d'alliances avec la noblesse du voisinage, prit rang parmi les dynastes les plus puissants de la vallée du Rhône. *Armoiries* : parti de gueules et d'or à deux bouquetins levés en pied, affrontés de l'un en l'autre. — 1. GUILLAUME, fils du vidomne Louis, reçut le premier le vidomnat en fief en 1235, de l'évêque Landri. — 2. JACQUES, obtint en 1269 la jouissance viagère du vidomnat de la part de Henri, évêque de Sion. Il épousa Guigone de Châtillon d'Aoste qui, devenue veuve, acheta de l'évêque Boniface de Challant le vidomnat pour 29 ans. Il testa le 4 novembre 1284. — 3. JEAN, fils du n° 2, disputa au chapitre de Sion dans un procès retentissant (1320-1323) le monopole du droit de chancellerie dans le Val d'Anniviers. Il prit part à la fondation de la chartreuse de Géronde, qu'il dota en 1331. — 4. JEAN II, fils du n° 3, chanoine de Sion et curé d'Anniviers. — A l'extinction des mâles de la famille, la vallée passa aux de Rarogne, dont une branche désormais prit le nom d'Anniviers vers 1380. — Voir : Gremaud I. — Rameau : *Le Vallais historique*. — Furrer : *Gesch. über Wallis*, II, 145. — AHS 1896, p. 10. [Ta.]



ANNIVIERS (VAL d') (all. EINFISCHTAL) (C. Valais, D. Sierr. V. DGS). Vallée sur la rive gauche du Rhône

comprenant les villages d'Ayer, Grimentz, Saint-Jean, Saint-Luc, Chandolin et Vissoye. Anciennes formes à partir de 1138: *Annivies, Annives, Anivesium, de Anivrisio, Aniver, Aniveys, Enfis et Einfis* au XV^es, *Armoiries*: cel-

Les droits de l'évêque de Sion étaient exercés à Anniviers, majorie et vidomnat, par des vassaux qui, peu à peu, prirent le nom de la vallée (voir l'art. ANNIVIERS, SIREs D'). A Jacques II d'Anniviers succéda, dans la seconde moitié du XIV^e s., Pierre de Rarogne, son gendre, qui prit une part active à l'insurrection des Valaisans contre leur évêque Edouard de Savoie. Pour se venger, Amédée VII de Savoie, dit le comte Rouge, s'empara de son château de Beuregard et saccagea la vallée (1388). A la fin de cette fatale campagne, Anniviers dut payer pour sa part 232 écus d'indemnité. Guichard, fils de Pierre, ne fut pas plus heureux. Devenu bailli du pays, il excita par ses mesures hautaines le mécontentement des patriotes qui lui envoyèrent la *matze*, l'obligèrent à s'exiler avec sa famille à Berne, dont il était bourgeois, et détruisirent Beuregard en 1416. Après le traité d'Évian, Guichard reentra, en 1421, en possession du vidomnat d'Anniviers. Ses deux fils, Hildebraud et Petermann, prêtèrent hommage au prélat administrateur, André de Gualdo, acceptèrent un arrangement avec l'évêque au sujet de leurs droits sur la vallée (1460), et affranchirent leurs sujets d'anciens usages moyennant le paiement de 2900 écus. Cependant, à la mort de l'aîné des deux frères, l'évêque Walther de Supersaxo s'adjugea sans autre cette seigneurie, usurpée autrefois, pré-



Gravures préhistoriques : La Pierre des Servagios à Saint-Luc.

les des sires d'Anniviers. — [L. MR.] — *Préhistoire*: La toponymie, les fouilles de l'Hôtel Bella Tola à Saint-Luc, en 1883, les pierres à gravures préhistoriques qui existent à Vissoye et celles de la rive droite de la Navisance, à Saint-Luc et à Ayer, et sur la rive gauche à Grimentz, au Guernerez et à Saint-Jean, fournissent la preuve d'établissements préhistoriques. Ferdinand Kellersignale déjà en 1870 la célèbre pierre à écuelle des *Servagios* (Servants) au-dessus de Saint-Luc, un bloc erratique géant, à 1700 m. d'altitude, partagé en trois fragments. Celui du centre présente à sa surface plus de 350 bassins ronds, la plupart reliés entre eux par des rainures formant les figures les plus variées. Un autre bloc couvert de gravures semblables a été constaté au village, et détruit. On a aussi trouvé dans le val d'Anniviers des tombes celtiques et des tombes du deuxième âge de la pierre, une hache de bronze. Autour et à peu de distance, se trouvaient des tombeaux carrés contenant du charbon et des ossements brûlés; d'autres tombes contenaient de la poterie, des bracelets, des agrafes, etc. en bronze, ainsi que deux bracelets en argent massif. Une autre pierre intéressante est la *Pirra Martera* (pierre des martyrs) au-dessus de Grimentz. Le bloc est presque à ras du sol; on y voit profondément gravée une paire d'empreintes de pieds, droit et gauche, entourés de dix bassins ronds, de l'exécution la plus soignée et très bien conservés. On admet généralement que ces pierres sculptées sont des monuments religieux. Voir l'art. PRÉHISTOIRE. — Voir B. Reber: *Die vorhist. Denkmäler im Einfischtal*, dans *Archiv f. Anthropologie* XXI, 1892. — Keller: *Zeichen-oder Zahlensteine der Schweiz*. — B. Reber: *Excursion archéol. dans le Valais*, Genève 1891. — B. Reber: *Les gravures pédiiformes sur les monuments préhist. et les pierres à glissades*, Paris 1912. — B. Reber: *Quelques séries de gravures préhist.* dans *Compte-rendu du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique de Genève*, 1912. — A. Schenk: *La Suisse préhistorique*. [B. REBER.]

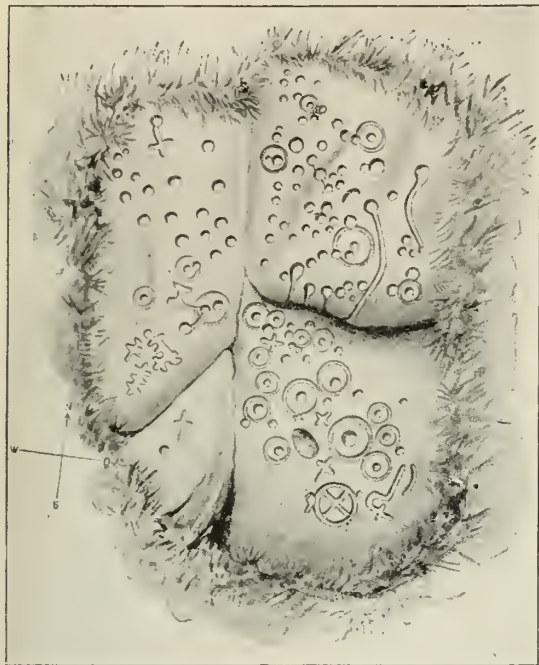
Les de Granges avaient au XI^e s. des droits sur le val d'Anniviers, qui passèrent, probablement par alliance, au comte Ulrich de Lenzbourg, puis à l'évêque Aynou de Savoie, son oncle maternel. Ce dernier les céda, le 12 juin 1052, à son chapitre cathédral qui, à son tour, les donna en échange, en 1193, à l'évêque Guillaume d'Ecublens contre les églises de Nendaz, de Bex et de Grimisuat, et ne conserva que quelques fiefs rachetés peu à peu de 1388 à 1588. Aujourd'hui, il ne reste au chapitre que la collation à la cure de Vissoye.

rendait-il, à la mense épiscopale. A cet effet, il se rendit dans la vallée accompagné du bailli du Valais et prit possession du château de Vissoye, où son châtelain remplaça désormais celui des vidomnes (1466). Ce châtelain exerça la justice et perçut les redevances; il habitait le château actuel, sur une crête au Nord de l'église. En 1541, la vallée obtint de désigner elle-même cet officier. Les concessions, les diminutions de fiefs et de redevances de la part de l'évêque, attestant la jouissance effective, pendant plus de trois siècles, de ses droits seigneuriaux et la bonne intelligence qui régnait entre lui et ses sujets. En 1547 une convention fut passée entre les communes du dizain à propos des conseillers généraux et de la charge de grand châtelain, dont l'élection, à la suite de difficultés entre les intéressés, fut réglée en 1733 par un arrêté de la Diète.

Anniviers se rattachait au dizain de Sierre, qui était divisé en trois parties: la contrée de Granges, celle de Sierre et le val d'Anniviers. A partir de 1466 ce dernier devint une châtellenie épiscopale. Les villages, sous les vidomnes déjà, formaient des bourgeoisies séparées, avec leurs territoires, leurs juridictions, leurs droits de pâturages et de forêts. Au XV^e s. le val d'Anniviers formait quatre quartiers: Ayer, Grimentz, Saint-Jean et Saint-Luc, duquel, vers 1600, se détacha Chandolin. A cause des habitudes nomades de ses habitants, la vallée entretint de tout temps des relations assez étroites avec la plaine. C'est ainsi qu'elle s'engagea à contribuer à l'endiguement du Rhône et à la construction de la cure de Sierre. En 1461 les Anniviers rachetèrent les redevances de Loèche et de Salquenen, et en 1568 les droits dues de Chevron, vidomnes de Sierre, ainsi que les dimes dues à l'église de Saint-Maurice de Laques en 1759. Les prérogatives seigneuriales ayant été supprimées en 1798, le prince-évêque de Sion perdit ses droits sur la vallée. Celle-ci racheta les fiefs de la mense épiscopale et continua de faire partie du district de Sierre. Pendant la période française, toute bourgeoisie ayant à livrer un nombre déterminé de soldats, elles se groupèrent pour n'en former plus que trois. La séparation récente de Vissoye, Ayer et Grimentz en porta de nouveau le nombre à six.

Anniviers ne forma autrefois qu'une seule paroisse, dédiée à Sainte-Euphémie, avec siège à Vissoye: elle est mentionnée dès le XII^e s. Dans les villages existaient des chapelles. L'église primitive subsista de

1200 à 1700 environ. Celle qui la remplaça vers cette date ne fut pas consacrée parce qu'insuffisante et provisoire. Son clocher brûla complètement en 1784 ; on le rebâtit et il reçut un nouveau beffroi et de nouvelles



Gravures préhistoriques sur la roche (Col de Torrent) à côté de la Pierre aux Fées.

cloches : c'est le clocher actuel. En 1808 enfin, le curé Gillet éleva sur l'emplacement de l'ancienne construction et de l'antique chapelle de Saint-Jacques, le sanctuaire actuel. Aux Morasses, entre Saint-Jean et Grimentz, existait, dit-on, une paroisse au XV^e s. C'est sans doute quand elle disparut que le curé Egide Massy créa le vicariat de la vallée en 1678. Le 25 mai 1804, Saint-Luc et Chandolin se séparèrent de l'église-mère pour former une paroisse sous le vocable de Saint-Luc, évangéliste. Le 9 mai 1825, Grimentz institua un rectorat, sans se détacher complètement de Vissoye. Chandolin se détacha de Saint-Luc en 1884 et fut érigé en paroisse. Enfin, en 1916, Ayer agrandit sa chapelle pour y instituer un rectorat. — Voir L. Meyer : *Untersuchungen über die Sprache von Einsisch im 13. Jahrh.* (avec bibliographie). — Le même : *Saint-Luc, Val d'Anniviers, Sierre*, p. 29 ss. — Mulinen : *Les Lenzbourg* (dans *Histor. Forscher*). — JSUG 1912, p. 223. — A. K. Fischer : *Die Hunnen im schweiz. Eifischtale* (peu exact). — Gigi dans ASG 1886 — Arch. de la vallée. — Gremaud. [Ta.]

ANNO. Moine du couvent de Saint-Gall. Le duc Liudolf de Souabe, qui s'était révolté contre son père, l'empereur Othon 1^{er}, l'installa comme abbé du couvent à la place de l'abbé Craloh, qui s'était enfui auprès de l'empereur. C'était un homme digne et actif, qui se hâta de fortifier par des murailles et des tours le village qui s'était formé autour du couvent ; il mourut le 1^{er} décembre 954 avant que cet ouvrage fût achevé. — Voir Ekkehart IV : *Casus sancti Galli* (dans les *MVG XV-XVI*, p. 252 ss.). [P. Bt.]

ANNONCIATION (STYLE DE L'). Voir CALENDRIER.

ANNONE. Famille opulente originaire d'Annone près Milan. — CHRISTOF, 1534-1598, fils de Gian Angelo, acquit en 1564 la bourgeoisie de Bâle ; cependant son père était déjà mentionné dans cette ville de 1535 à

1552, où tous deux étaient expéditeurs (*Gutfertiger*). A citer : le conseiller CHRISTOF, † 1639. — L'orfèvre JOH.-JAKOB * 1684, † 4 avril 1744, dont beaucoup d'œuvres existent encore dans les collections publiques et privées. — HIERONYMUS, † en 1770, pasteur à Muttenz, connu pour avoir été à la tête de la communauté piétiste de Bâle. — Le conseiller LUKAS, † 1781, ainsi que JOH.-JAKOB, * 1728, † 1804, I. V. D., professeur d'éloquence et membre du Conseil de ville, écrivain très fécond. Il possédait une grande collection de monnaies et médailles suisses, qui a été utilisée par G. E. de Haller pour son *Schweiz. Münz- und Medaillenkabinett*. — NIKLAUS enfin, † 1703, était un horloger habile qui vendit à Louis XIV, lors de son passage à Ensisheim, en 1681, un automate remarquable. La famille s'est éteinte vers 1820. — Voir Lutz : *Bürgerbuch*. — LL. — SKL IV. [A. B.]

ANNOT. Voir MUNET.

ANONYMUS FRIBURGENSIS. Chroniqueurs fribourgeois du XV^e s. Voir FRIBOURG (CHRONIQUEURS).

ANSALDI, Antoine-Joseph dit *Nicolo*, * 24 janvier 1838 à Porto-Maurizio (Ligurie), † à Genève le 16 février 1917, chansonnier et chanteur public. Après avoir pratiqué différents métiers, il débuta sur la scène du théâtre de Toulon. C'est au cours de ses tournées à Nice, Marseille, Bordeaux et Genève, qu'il fit la rencontre de sa compagne et collaboratrice, Pierrette ALBERTINE née Philippe (1832-1918). Le succès que connurent ces époux était dû à des chansons et à des pièces anticléricales qui eurent une certaine vogue durant la période des conflits confessionnels de 1873 à 1883. Ansaldo fut le « barde » du radicalisme genevois. Il organisa aussi de petites tournées parmi les cercles radicaux de la Suisse romande, notamment à Fribourg et à Neuchâtel. Sous son nom seul ou en collaboration avec sa femme, Ansaldo a beaucoup publié de 1890 à 1914, dont nous citerons : *Clameur humaine*, avec *Au vieux logis* ; *Heures vécues* et *Souvenirs de deux vieux Genevois*. [L. COURTHON.]

ANSEGISUS. Évêque de Genève, assista en 877 au concile de Ravenne. La « bible de saint Pierre » dit qu'il fut évêque 32 ans et 10 mois, ce qui est sûrement faux. Une partie de son épitaphe, provenant de Saint-Victor, a été retrouvée. Bonivard la transcrit fidèlement dans ses chroniques, puis s'entête à nommer cet évêque *Anseginus*. La pierre portant cette inscription est conservée au Musée archéologique de Genève, n° 33, ainsi que les fragments d'une autre pierre tombale, de la même époque, semble-t-il, où l'on peut lire la fin d'un nom *...gisus*. — Voir Bonivard : *Chroniques*, éd. Revilliod I, p. 47. [M. R.]

ANSEL. Familles vaudoises à Payerne 1487, à Châteaud'Ex 1538, à Treytorrens 1562, à Mollondin 1689, à L'Isle et Perroy 1698, à Yvonand 1714 et à Yverdon. *Armoiries* de la famille d'Yverdon : d'azur chargé d'un croissant d'argent, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une étoile du même. A la première appartenait GEORGES, notaire à Lausanne, procureur fiscal de Berne en 1580-1600, personnage politique important, parent et adversaire du bourgmestre Isbrand Daux. [M. R.]

ANSELME. Nom d'origine germanique : ans = dieu, helm = casque, heaume. Nom de plusieurs personnages de la cour du roi de Bourgogne au X^e s. et d'ecclésiastiques au moyen âge. — ANSELME, comte des Equestres en 926 et 943, avoué de l'évêque de Lausanne en 961. — Voir Reymond : *Les origines de la maison de Savoie*, p. 97. — [M. R.] — ANSELME, chanoine de Genève en 1099. — Voir Mulinen : *Helvetia sacra*. — [C. R.] — ANSELME, de Moudon, chanoine et prévôt du chapitre de Neuchâtel dès 1327, fondateur de l'autel Saint-Etienne à la Collégiale de Neuchâtel, † 7 juillet 1352. — Voir Matile I. — Matile : *Musée historique de Neuchâtel* III, p. 61. [L. M.]

ANSELMIER. Famille naturalisée genevoise en 1861 en la personne de Claude-Marie-JULES, ingénieur, * 1895. — I. Claude-Henri-JULES, fils du précédent, * le 10 mai 1839 à Genève, † le 7 octobre 1895 à Lyon, ingénieur. Il étudia à Munich et dès 1871 travailla aux chemins de fer de Vitznau-Rigi et du Bözberg. Dès 1876, il

fut employé pendant 12 ans en qualité d'ingénieur par le Département des Travaux publics du canton de Saint-Gall pour la correction de torrents et de ruisseaux. Pour l'exposition de Zurich en 1883, il fit les reliefs du Drubachtobel, des Wildenberger Rûfi et du Sünmitobel. En 1888 il s'établit comme ingénieur civil à Saint-Gall. Son dernier travail fut de dresser les plans du chemin de fer du Gornergrat. — 2. GASTON, ingénieur, * à Genève en 1840, † 1909. Il fréquenta l'école du couvent d'Einsiedeln et le lycée puis s'initia dans les Alpes bernoises, aux côtés de son père, à la triangulation, à l'arpentage et à la cartographie. Après avoir travaillé entre autres comme adjoint de l'ingénieur Diethelm, aux routes militaires du canton d'Uri (routes de l'Axen, de l'Oberalp et de la Furka), il ouvrit un bureau technique à Berne en 1866. Anselmier dressa de nombreux projets de routes, de chemins de fer et de correction de rivières ; il construisit le tramway Berne-Bremgarten-Friedhof, et le fit actionner par l'air comprimé. Anselmier fut président de la Société d'embellissement de la ville de Berne. — SLK. [E. B.]

ANSELMO, DE CAMPIONE, architecte et sculpteur. Suivant un document du 30 novembre 1244, Anselme, qui était mort depuis longtemps, aurait fait un contrat avec l'administration de la fabrique du dôme de Modène, d'après lequel lui et ses descendants auraient dû être occupés à perpétuité, avec un salaire fixe, aux travaux de la cathédrale. Anselme travailla au dôme vers 1160 ; il est possible qu'il ait collaboré avec Alberto 1^{er}, de Campione, aux huit reliefs de la Passion, qui ornent la chapelle à droite du chœur. Son fils fut *magister Otacius* ; son petit-fils, ARRIGO 1^{er}, le contrat susnommé était en vigueur pour lui. — SKL. — ALBK. [C. T.]

ANSERMET, famille d'Estavayer. — 1. PIERRE, du contingent d'Estavayer en 1474. — 2. AYMONT, du clergé d'Estavayer en 1524. — 3. LAURENT, gouverneur d'Estavayer en 1534. — 4. CLAUDE, gouverneur en 1573. — 5. PETERMANN, gouverneur en 1582 et 1592. — 6. LOUIS, prêtre 1589, chapelain de l'autel de l'Assomption en l'église d'Estavayer, curé de Rueyres de 1593 à 1596, du clergé d'Estavayer dès 1593, † 1616. — 7. PHILIPPE, gouverneur en 1607. — 8. ETIENNE, gouverneur en 1625. — 9. JACQUES, gouverneur en 1655. — 10. FRANÇOIS, l'aîné, prêtre, du clergé d'Estavayer de 1659 à 1690. — 11. FRANÇOIS, le jeune, membre du clergé d'Estavayer de 1662 à sa mort en 1708. — 12. CHRISTOPHE, gouverneur en 1662. — Voir Dom Grangier : *Annales d'Estavayer*. — Dellion : *Dictionnaire*. [H. V.]

ANSERMET, ERNEST, chef d'orchestre et compositeur, originaire de La Tour de Peilz, * à Vevey le 11 novembre 1883. Il fut professeur de mathématiques au collège de Lausanne dès 1906. Il organisa et dirigea l'Orchestre romand (1918). Critique musical, auteur d'œuvres pour piano, orchestre, chant : *Feuilles au printemps*, *Cloche fêlée*, *Causerie*, *Chansons sur des paroles de Ramuz* (1918). [A. B.]

ANSERMET. Famille. Voir BERTER.

ANSERMOZ. Familles vaudoises de Prévèrenges (1383), de Morges (1573), d'Yvorne (venue du Val d'Aoste avant 1604), de Tolochenaz (1604), de Guarnens (1608), d'Aigle (venue de Bagnes en 1618), d'Ormont-dessus (avant 1718). — *Livre d'or vaudois*. [M. R.]

ANSHELM, *Valerius* (de son nom Valerius Rüd), chroniqueur, de Rottweilen Souabe ; * en 1475, il étudia à Cracovie de 1493 à 1495 et devint bachelier-ès-lettres et de 1496 à 1499 à Tubingue, et se rendit à Lyon en 1501. Le 22 août 1505 il fut nommé maître d'école à Berne, le 17 novembre 1508 médecin de la ville. Il adhéra un des premiers à la Réformation, à Berne, et sa femme ayant tenu des propos inconsidérés sur le culte de la Vierge, il fut inquiété et alla se fixer à Rottweil. En janvier 1529 on l'appela comme chroniqueur à Berne, où il travailla à la chronique de la ville jusqu'à sa mort, survenue à la fin de 1546 ou au commencement de 1547. En 1510, Anselm rédigea en latin un abrégé d'histoire universelle, qui fut d'abord répandu en plusieurs copies, puis imprimé en 1540 chez Aparius à Berne. Son

ouvrage principal, l'histoire de la ville de Berne, comprend l'époque des guerres de Bourgogne jusqu'en 1536. Son manuscrit se compose de 3 volumes in-folio et va jusqu'en 1526 ; sur les dix années suivantes, il ne laissa que des ébauches qui furent rassemblées en un volume par Michael Stettler. La chronique de Valerius Anselm a été publiée la première fois de 1825 à 1833, par E. Stierlin, en 6 volumes. Elle s'arrête à 1526. La seconde édition, critique, a été publiée par E. Blösch, d'après le manuscrit original, pour la Société d'histoire du canton de Berne. Elle a paru de 1884 à 1901, en 6 volumes, sous le titre : *Die Berner Chronik des Valerius Anselm*. Th. de Quervain a retrouvé le texte de huit fragments de l'an 1528 et l'a publié dans : *Kirchliche und soziale Zustände in Bern 1528-1536*. La chronique d'Anselm, écrite dans l'esprit de la Réformation, se distingue par son exactitude, par un langage plein de force et la grandeur des descriptions. Suivant le jugement de Ranke, elle est une des meilleures chroniques de son époque. Voir l'introduction de la seconde édition et *ADB*. — Voir Fluri : *Anz. Alt.* 1896. — Tobler, *ib.* 1899, 1908. — *ASG* 1896, n° 5 ; 1908 n° 2. [E. B.]

ANSORG. Famille. Voir ONSORG.

ANSPACH. Famille genevoise venue de Sauer-schwabenheim (Electorat de Mayence) en 1741. — 1. *Isaac-Salomon*, baptisé le 12 juin 1746 à Genève, reçu habitant en 1777 et bourgeois en 1779. Après des études en lettres et en théologie, il fut consacré ministre en 1774 et nommé régent l'année suivante. La révolution de 1782 le priva de cette place et le força à s'expatrier à Bruxelles où il fut nommé pasteur en 1783. Rentré à Genève en 1789, il devint l'année suivante pasteur du Petit-Saconnex. Avec plusieurs de ses collègues, il se rangea du côté des novateurs dans la lutte qui aboutit à la chute de l'ancien régime genevois. En décembre 1792, il fit partie du Comité des Quarante, et le 28 du même mois, jour de la victoire, fut nommé membre du Comité provisoire d'administration. Le 11 février suivant, il entra à l'Assemblée nationale et y prenait immédiatement une place prépondérante. L'on peut dire que la Constitution de 1794 est son œuvre. Le 18 février 1794, il fut élu procureur général, la plus haute charge de l'État après celle de syndic, et remplit ses fonctions avec conscience et dignité. On lui a fait un grief de ne pas s'être opposé plus résolument à l'insurrection de 1794, reproche qu'il mérite peut-être moins que ses collègues du gouvernement. Lorsqu'elle eut éclaté, il s'efforça d'en empêcher les excès, et dans la funeste journée du 25 juillet, aux Bastions, il vota ostensiblement pour la vie des sept victimes afin de donner l'exemple. Anspach était un révolutionnaire convaincu, de tendances assez avancées, ce qui le fit tomber dans un certain discrédit pendant la période de réaction qui suivit l'insurrection. Aussi jugea-t-il à propos de postuler la place vacante de pasteur de Cartigny et Avully. Il y fut nommé le 11 décembre 1795 après avoir résigné ses fonctions de procureur général. En janvier 1796, il fut candidat au poste de syndic, mais échoua. Cet échec mit fin à sa carrière politique. Anspach resta pasteur de Cartigny et Avully jusqu'en 1815 et, l'année suivante, fut nommé « principal » du collège, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort survenue le 19 janvier 1825. Anspach était un théoricien plutôt qu'un homme



L.-S. Anspach. Caricature contemporaine de W.-A. Töpfler. (Bibliothèque publique, Genève)

d'action et il n'avait peut-être pas l'énergie suffisante pour faire face aux circonstances critiques dans lesquelles il se trouva placé. On a de lui des brochures politiques, des rapports, des discours, et un *Cours d'études de la religion chrétienne* en sept volumes, 1818-1819. — 2. FRANÇOIS-LOUIS-JEAN-JACQUES, * à Bruxelles le 8 octobre 1784, † 1858, fils du n° 1, fut un des directeurs de la banque de Belgique et chevalier de l'Ordre Léopold. En 1830, la ville de Bruxelles l'avait envoyé siéger à la Chambre des représentants. Il eut trois fils : JULES-VICTOR, qui fut bourgmestre de Bruxelles ; EDOUARD, ministre plénipotentiaire de Belgique au Brésil, en Suède et en Espagne ; EUGÈNE-GUILLEAUME, directeur de banque. — Voir Sordet : *Diction. des familles genevoises*. — Heyer : *L'église de Genève*. — Rivoire : *Bibliographie*. — Arch. d'État Genève.

[L.-E. BURNET.]

ANTAGNE (C. Vaud, D. Aigle, Com. Ollon, V. DGS). Hameau dominant Ollon, à 2 km. à l'Est. On y a trouvé des sépultures de l'époque de la Tène, des débris de constructions romaines. Le nom paraît être d'origine germanique. Anciennes formes : 1199 : *Antagnes* ; 1532 : *Antagniez* ; 1589 : *Anthagne* ; 1680 : *Antagnies*. Au moyen âge, ce hameau dépendait de l'abbaye de Saint-Maurice qui perçut des cens jusqu'en 1805. Un chevalier d'Antagne, Falco, donna en 1199 au couvent la moitié de la dime du lieu. Antagne eut une école dès 1696, le bâtiment actuel date de 1901. — *DHV*.

[M. R.]

ANTELMI, ANTONIO, secrétaire de la République de Venise, résidant à Milan 1614-1616, chargé d'une mission extraordinaire à Zurich en mai 1618, résidant à Mantoue 1642-1643, à Milan 1643-1644. — Rott : *Hist. de la représentation diplomatique*.

ANTEREN (C. Berne, D. Wangen, Com. Niederbipp et Oberbipp). La petite vallée d'Anteren recèle dans sa partie postérieure, ressortissante d'Oberbipp, des objets fort intéressants au point de vue archéologique. Sur la pente Est de *Hohenstudens* s'élève un édifice romain duquel on jouit d'une vue toute particulière sur le Buchsgau. Il semble, d'après les revêtements en marbre retrouvés, que c'était une villa. L'eau était fournie par un réservoir découvert qui existe encore sur la pente. Le plateau dominant Anteren au Sud-Ouest (Neubann, Stierenweid et Hohenstuden) contient de nombreux tumuli en pierre. — Voir Wiedmer-Stern : *Archäologisches aus dem Oberaargau* (dans le *AHVB*, 17, 1904, 342).

[E. TATARINOFF.]

ANTHOINE, NICOLAS, 1603 (?) - 1632, * à Briey (Lorraine). Catholique d'origine, il se convertit au protestantisme vers l'âge de vingt ans, puis adhéra secrètement au judaïsme. Il fut pasteur à Divonne, mais ayant trahi son secret, il fut placé, le 11 février 1632, dans l'asile des aliénés de Genève. Incité par la Compagnie des pasteurs, le Conseil de Genève lui fit un procès en hérésie. Antoine fut condamné à mort le 19 avril 1632, et le lendemain, étranglé et brûlé. — Voir Arch. d'État Genève : *Procès criminels*, s. II 1632. — Spon : *Histoire de Genève I*, p. 495-501. — Gaberel : *Histoire de l'église de Genève II*, p. 291-300. — Gautier : *Histoire de Genève VII*, p. 198-230. — *France protestante*. — [S. Balitzer] : *Nicolas Anthoine, un pasteur... brûlé à Genève en 1632...* (*Revue des études juives* 1898, n° 72).

[O. KARMIN.]

ANTHOINE, famille de notaires et de conseillers d'Estavayer, éteinte au XVI^e s. — 1. ANTOINE, notaire 1397-1451, conseiller 1443. — 2. PIERRE, notaire 1420-1434. — 3. JACQUES, capitaine de la VIII^e compagnie du Contingent d'Estavayer 1474. — 4. ANTOINE, gouverneur d'Estavayer en 1507. — Dom Grangier : *Annales d'Estavayer*. — Dellion : *Dictionnaire*. — Archives de la famille de Vevey.

[H. V.]

ANTHROPOLOGIE. *Sommaire* : 1. État actuel de l'anthropologie suisse. 2. Histoire de l'anthropologie suisse jusqu'en 1895. 3. L'anthropologie suisse depuis 1895. (Voir DGS t. V, p. 195 et l'art. AGE du *DHBS*.)

1. **État actuel de l'anthropologie suisse**. L'âge de la pierre taillée se subdivise en une série de périodes, qui sont, en commençant par la plus ancienne : les périodes chelléenne, acheuléenne, moustérienne, aurignacienne, solutréenne, magdalénienne, et, entre cette dernière

et l'âge de la pierre polie, s'intercale la période azilienne. Jusqu'à présent les plus primitifs débris de civilisation rencontrés en Suisse datent de l'époque moustérienne. Il y a quelques années l'on ne pensait même pas remonter si haut, dominé que l'on était par l'idée que les glaciations ayant recouvert complètement ou presque complètement notre pays, il était inutile de chercher au delà du post-glaciaire des traces humaines sur le territoire suisse.

Puis est venue la découverte du Wildkirchli, dans le massif du Säntis. Dans cette grotte, un outillage du type moustérien a été rencontré avec les restes d'une faune caractéristique pour cette période. Ensuite, les fouilles de la grotte de Cotencher dans le Jura neuchâtelois ont mis au jour un outillage moustérien très rapproché de celui du Wildkirchli et des débris abondants d'une faune de la même époque dont la liste est, pour les spécialistes, extrêmement instructive. En outre, cette découverte de Cotencher apporte des précisions particulièrement précieuses au sujet de la place que doit occuper le moustérien dans la chronologie des glaciations. L'on peut donc faire remonter à la période moustérienne les premiers établissements de l'homme sur le territoire de la Suisse ; mais il s'agit là d'apparitions sporadiques, et il faut arriver à la période magdalénienne pour constater la présence plus étendue et plus durable de l'homme. Quel était le type physique des Helvètes de l'âge de la pierre taillée ? Les stations suisses ne peuvent malheureusement apporter aucune indication précise à cet égard. Les stations paléolithiques n'ont fourni aucun squelette humain suffisamment complet pour que nous puissions en déduire quelques conclusions sérieuses. Quelques-uns des fragments recueillis ont cependant été l'objet de recherches anthropologiques. Parmi ces dernières on peut citer la récente publication de Schlaginhaufen : *Die menschlichen Knochen aus der Höhle Freudenthal im Schaffhauser Jura* (*Arch. suisses d'anthrop. génér.* Genève 1920). Devant une telle pénurie de renseignements, il nous faut donc procéder par hypothèses et nous imaginer que les Suisses de ces époques reculées appartenaient à la même population, au même type ethnique que l'habitant, aux mêmes périodes, des territoires voisins de notre pays.

Les découvertes faites jusqu'à ce jour nous permettent de constater la présence en Europe, durant les périodes paléolithiques, d'au moins quatre types humains. C'est d'abord l'*Homo Heidelbergensis*, de la période chelléenne, encore hypothétique quant aux détails de sa morphologie générale, connue seulement par la découverte de la mâchoire de Mauer près Heidelberg. Il devait être d'une construction autrement plus brutale que les types actuels.

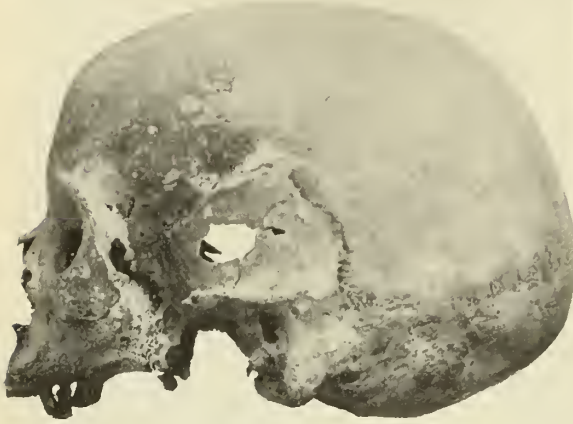
De cette même période on a découvert en Angleterre, à Piltown (Sussex) un crâne dont la morphologie appartient aussi à un type évolutif inférieur, moins cependant que le précédent, et qui a été dénommé *Eoanthropus Dawsonii*.

Grâce aux squelettes de la Chapelle-aux-Saints (France), de Spy, (Belgique) de Neanderthal (Allemagne), de la Ferrassie, du Moustier, etc. on a pu reconstituer le type humain du moustérien. Il est d'une telle infériorité évolutive qu'on a pu dire qu'aucune race humaine actuelle, quelque basse que soit sa position dans la hiérarchie morphologique, ne peut lui être comparée. Cet *Homo Neanderthalensis*, comme on l'a appelé, ne devait pas pouvoir se tenir franchement debout. Une taille peu élevée, un corps massif, des jambes courtes, des extrémités très développées, un grand crâne avec une face énorme, tels sont les signalements principaux de cette race humaine. Jusqu'à plus ample information, nous pouvons admettre que ce sont de tels hommes qui parcouraient notre pays pendant la période moustérienne et qui ont abandonné, soit au Wildkirchli soit à Cotencher leurs instruments de pierre.

Deux squelettes rencontrés dans les grottes des Baoussé-Roussé sur le littoral méditerranéen de l'Italie, à deux pas de la frontière française, et des représentations sculpturales datant de la même époque trouvées en divers endroits de la France, en Autriche (à

Willendorf), et aussi aux Baoussé-Roussé, semblent indiquer l'existence pendant la période aurignacienne d'une race négroïde à caractères stéatopyges.

Dans le paléolithique supérieur (ce sont les stations magdaléniennes qui sont les plus nombreuses en Suisse)



Crâne du début de la période néolithique trouvé à Chamblandes. Type dolichocephale dit de Cro-Magnon. (Musée de Lausanne.)

la race dite de *Cro-Magnon* (station de la Dordogne) apparaît comme représentant vraisemblablement le type de l'*Homo sapiens* actuel. Le squelette de cette race est d'une morphologie autrement plus noble que celle des races précédentes.

Toutes ces races humaines sont du type crânien dit dolichocephale. Sans doute la forme crânienne de l'*Homo Neanderthalensis* n'est pas la même que celle des hommes du type *Cro-Magnon*, mais il n'en existe pas moins par ce caractère de dolichocephalie un air de parenté morphologique entre ces types.

Dans les temps néolithiques apparaissent des individus dont le type crânien est brachycephale. On a pensé que c'était à cette race nouvelle qu'était due la construction des habitations lacustres. Mais une race dolichocephale coexiste avec elle sur notre sol et l'on ne sait quelle parenté peut la relier aux dolichocephales paléolithiques (le type de l'*Homo Neanderthalensis* semble s'être éteint dès les temps aurignaciens). Quand, en Suisse, l'âge du bronze va succéder à l'âge de la pierre, les dolichocephales semblent être devenus plus nombreux; pendant l'âge du fer, ils paraissent être en certains endroits prépondérants, au moins dans la région du Plateau. Quelques grands cimetières de cette région, comme celui de Münsingen par exemple, renferment presque exclusivement ce type humain ainsi que des individus mésaticéphales. Le massif alpin cependant présente une image de brachycephalie sinon compacte du moins très accusée.

Dès les périodes protohistoriques la Suisse apparaît donc comme habitée par une population mixte. Le massif alpin principalement, et une grande partie du reste du pays, renferment une population brachycephale, appelée communément celtique, celtico-alpine, etc., descendante vraisemblable des brachycephales venus en Suisse dès les premiers temps néolithiques. Ces constructeurs des palafittes sont, au point de vue strictement ethnique, et dans l'état actuel de nos connaissances, les fondateurs de notre race. A côté d'eux vivent les dolichocephales dont nous venons de parler et dont les premiers types apparaissent en Suisse dans les sépultures comme celles de Chamblandes. Les périodes historiques apporteront les invasions que tout le monde connaît et qui, venues du Nord et du Nord-Est, abandonneront sur le territoire de la Suisse des alluvions humaines à caractères principalement dolichocephaliques.

Avant de clore cette introduction rapide, il ne faut pas oublier de signaler un groupe humain dont la présence en Suisse a pu également modifier, dans

une certaine mesure, la physionomie ethnique de diverses parties de notre pays. Nous voulons parler des populations de petite taille, des pygmées, que nous rencontrons dès les temps néolithiques. Il ne s'agit pas ici d'individus ayant subi des dégénérescences fortuites. Ce sont des individus normaux représentant une « race ». On a rencontré de tels pygmées en divers lieux de la Suisse, dans le Valais, dans les cantons de Berne et de Schaffhouse, etc.

2. **Histoire de l'anthropologie suisse jusqu'en 1895.** Les premiers travaux relatifs à l'ethnologie suisse, dont nous ayons à nous occuper dans cette notice, datent du deuxième tiers du XIX^e s. Les squelettes que l'on découvre à ce moment-là dans diverses parties de la Suisse, on tente de les apparenter aux populations voisines avec lesquelles nous supposons avoir eu des liens historiques ou linguistiques. On essaye d'établir des filiations entre les anciens habitants des Grisons et les Etrusques. Avant que ne paraissent les premiers ouvrages généraux traitant de la population suisse dans son ensemble, quelques revues scientifiques, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, publient des dissertations au sujet des Rhètes (Steub : *Zur Rhätischen Ethnologie*, Stuttgart, 1854. — Freund : *Ethnological Observations on a journey through the Rhaetian Alps*, Journ. of the ethnological Society of London, 1856). Il faut reconnaître sans parti pris que les savants suisses ont été longs à comprendre l'intérêt de l'anthropologie physique pour la classification des races. Pourtant les essais de Blumenbach ne leur étaient pas inconnus, non plus que les débuts de la craniométrie comparée de Daubenton ou ceux de la craniométrie ethnique de Camper et de Scemmering. Les études de morphologie ethnique semblent se déclencher vers le moment où se crée à Paris la première société d'anthropologie. C'est encore une étude sur la population grisonne qui fait les frais d'une communication de von Bar à l'une des premières séances de la Société d'Anthropologie de Paris (*Sur la forme du crâne des Romains Rhétiques*, 1859). L'auteur discute la parenté, qu'il conteste, des Grisons et des Etrusques. Et c'est la forme brachycephale des crânes grisons tandis que les Etrusques sont, selon lui, dolichocephales, qui le conduit à cette conclusion négative.

Cinq années avant la fondation de la Société d'Anthropologie de Paris, Ferdinand Keller publiait ce livre fameux qui ouvre un horizon tout nouveau sur la civilisation primitive de la Suisse : *Die Keltischen Pfahl-*



Crâne à caractères négroïdes du début de la période néolithique trouvé à Chamblandes. (Musée de Lausanne.)

bauten in den Schweizerseen. C'est une page aussi importante pour l'histoire des hommes que celle publiée jadis par Boucher de Perthes sur les antiquités celtiques et antédiluviennes. Devant cette apparition d'une civilisation aussi nouvelle et aussi considérable, il semble qu'on cherchera à connaître, aussitôt que possible, les

caractères physiques du civilisateur. Mais les premiers documents importants permettant de discuter la race des lacustres n'apparaîtront que beaucoup plus tard. Cependant, en 1862, His publie la première description d'un crâne humain extrait des palafittes. (*Ueber den menschlichen Schädel aus dem Pfahlbau von Meilen in Neue Denkschr. der allg. Schweiz. Gesellschaft der Naturwissenschaften* 1862.)

En 1864, paraît un ouvrage capital, qui pendant bien des années sera comme le bréviaire des anthropologistes suisses : His et Rütlimeyer : *Crania helvetica, Sammlung schweizerischer Schädelformen*, Bâle et Genève 1864. Ces auteurs, après avoir étudié 100 crânes des « temps historiques » et environ 150 crânes modernes, constatent quatre formes craniennes-types en Suisse : le type de Sion (des temps préromains) ; le type de Hochberg (des temps romains au V^e s. après J.-C.) ; le type de Bel-Air (de l'époque burgonde et alémanne du V^e au IX^e s.) ; le type de Disentis (du moyen âge et des temps actuels). Le premier de ces types craniens est mésaticéphale (indice moyen 77.2) ; le second et le troisième sont des types dolichocéphales (indices respectifs : 70.7 et 73.8) ; le quatrième type est nettement brachycéphale (indice 86.5). Cette classification qui a pu avoir une valeur momentanée n'est plus admise par les anthropologistes actuels qu'à titre historique. Depuis le moment où His et Rütlimeyer publiaient leur volume, de nombreuses découvertes sont venues modifier nos conceptions. Le type de Disentis pourrait cependant caractériser le type crânien de la plupart des Grisons et d'une grande partie des brachycéphales suisses.

Jusque vers 1867 on ne s'est guère occupé, dans les recherches relatives à la morphologie humaine, que des caractères craniens. Mais on se rend bien compte cependant que la forme du crâne, tout importante qu'elle soit, n'est qu'un des éléments devant servir aux classifications des groupes humains. D'autres caractères doivent être envisagés, notamment la stature. Et c'est, sauf erreur, P.-L. Dunant, de Genève, qui commence en Suisse les enquêtes relatives à la taille des habitants de notre pays. Successivement il publie : *Recherches sur la taille moyenne en Suisse* (*Journ. de statist. suisse*, 1867) ; — *Taille moyenne des habitants de Genève*, 1867 ; — *De la taille moyenne des habitants du canton de Fribourg* (*J. de statist. suisse*, 1868 et *Bull. Soc. d'Anthrop.*, Paris 1869).

En même temps que le passé de la plus lointaine Helvétie est l'objet de la préoccupation des anthropologistes, l'étude de la population vivante sollicite leur attention, car celle-là peut être l'image de celle-ci. A quels groupes humains de la primitive Europe rattacher les populations actuelles de la Suisse ? Ces dernières

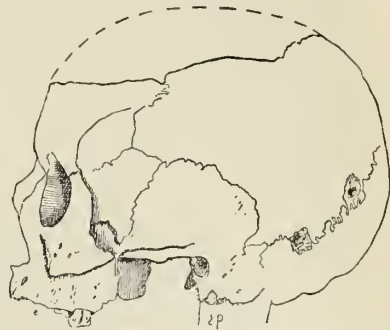
publications relatives aux caractères descriptifs des Suisses contemporains : L. Guillaume : *Observations faites sur la couleur des yeux et des cheveux dans le canton de Neuchâtel* (*Bull. Soc. des Sc. nat. de Neuchâtel*, 1876, et *Journ. de statist. suisse*, 1878).

Cette publication est le début de celles qui paraîtront successivement comme résultats d'une vaste enquête entreprise dans toutes les écoles de notre pays. Pendant ce temps, les recherches continuent dans les stations lacustres de toute la Suisse.

Les rares débris humains que l'on y découvre sont aussitôt décrits par les heureux fouilleurs. L'étude des crânes provenant des habitations lacustres a certainement, pour la connaissance de l'éthnologie suisse, une très grande importance. En effet, ces stations semblent avoir été créées par des brachycéphales venus de l'Est ; dès lors, il importe de savoir si la civilisation de l'âge du bronze a été apportée par une autre race humaine ou si elle est la civilisation nouvelle de la race déjà fixée dans l'antique Helvétie. Aujourd'hui encore le problème n'est pas résolu. Il semble — nous n'osons pas aller plus loin que ce terme dubitatif — qu'avec l'âge du bronze apparaissent en Suisse — venus aussi de l'Est par les cols des Alpes ? — des individus plus nettement brachycéphales (néo-brachycéphales) que leurs devanciers. Mais la difficulté des recherches, le manque en particulier de découvertes stratigraphiques dans les stations lacustres, nous obligent à beaucoup de prudence.

En 1894, Studer et Bannwarth, rassemblant toutes les trouvailles des stations palafittiques, publient le somptueux ouvrage où sont représentés, par la photographie, tous les crânes des lacustres suisses connus à cette époque : *Crania helvetica antiqua*, Leipzig, 1894. Cette publication magistrale permet à G. Hervé d'essayer une synthèse du peuplement de la Suisse à la période néolithique (*Les populations lacustres*, *Revue mens. de l'École d'Anthrop. de Paris*, 1895) à laquelle on peut encore avoir recours.

3. **L'anthropologie suisse depuis 1895.** Jusqu'en 1895, les études régionales d'anthropologie ethnogénique n'avaient guère abordé que le canton des Grisons. Nous en avons vu la raison : le désir de rattacher les Etrusques à la race des Alpes rhétiques. Désormais les autres cantons auront leur tour. Mais les premiers travaux ne touchent encore qu'à une ou deux régions. C'est ainsi que M. Bedot commence l'étude anthropologique des recrues valaisannes : *Notes anthropologiques sur le Valais*, *Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Paris*, 1895, suivies, trois ans plus tard, d'une seconde partie, portant le même titre et publiée dans le même recueil. Quelques temps après, Eugène Pittard examine, dans le détail, les nombreux ossuaires du même canton. A ces publications, de caractère préliminaire, en succèdent de nombreuses autres jusqu'au moment où le même auteur rassemblera toutes ses études sur les séries examinées dans la vallée du Rhône. Dans le canton de Vaud, Schenk aborde, de son côté, l'étude anthropologique de ses concitoyens et Schurch expose ce que nous savons, à ce moment-là, de la forme crânienne des habitants du Plateau suisse. La série de Schurch comprend l'examen de 455 crânes provenant soit du Musée anatomique de Berne soit des ossuaires de Hasle (Lucerne), Buochs et Stans (Unterwald), Altdorf et Schattdorf (Uri). Elle montre une forte prédominance du type brachycéphale. Celui-ci compose le 86,6 % des individus étudiés. Les dolichocéphales ne



Crâne lacustre brachycéphale (néolithique) de la station de Font (Musée de Neuchâtel).



Crâne de pygmée comparé à un crâne normal. (Ces deux crânes ont été trouvés hors de Suisse.)

ont-elles des ascendants dans tous les stades des successives apparitions humaines sur notre sol ? Ou seulement dans quelques-uns d'entre eux ? Et dans lesquels ? Aussi dès 1876, voit-on apparaître les premières

sont représentés que par le 1,6 ‰, les sous-dolichocéphales et mésaticéphales par le 11,8 ‰. En 1902 E. Wettstein étudie les caractères craniologiques de la région de Disentis : *Zur Anthropologie und Ethnographie des Kreises Disentis*. Quelques années plus tard, F. Schweizer publie : *Versuch einer anthropologischen Monographie des Kts. Schaffhausen, speziell des Klettgauens*. (*Denkschr. der Schweiz, naturforschenden Gesellschaft* 1910.) Le même auteur étudiera également le type physique des Alamannes qui semblent avoir joué un certain rôle dans la physionomie ethnique de la Suisse.

La période des progrès anthropologiques que nous considérons dans cet historique ne voit pas seulement surgir des travaux concernant la connaissance morphologique de la strate humaine moderne. Tous les squelettes qui sont mis au jour par des fouilles, — autrement plus précises et plus soignées qu'autrefois, — sont soumis à l'examen des spécialistes. La bibliographie de l'anthropologie suisse, dès 1896, renferme un grand nombre de travaux décrivant les restes humains rencontrés au cours des fouilles, sur la terre ferme et dans les lacs. Les trouvailles de Nuesch, au Schweizersbild, conduisent Kollmann à la publication d'un mémoire important : *Das Schweizersbild. Der Mensch (Neue Denkschrift der allg. Schweiz.-Gesell. der Naturwissensch., Zurich 1896)*, et la description des débris de squelettes rencontrés dans les stations palafittiques de la période de



Type de crâne suisse modérément allongé (sous-dolichocéphale).

la pierre polie et du bronze continuent. Elles permettront bientôt, espérons-le, d'éclaircir certains points controversés au sujet des plus anciens peuplements de la Suisse. Les invasions des périodes historiques ont été capables de modifier le type ethnique de la Suisse. Dans quelle mesure ces modifications probables sont-elles intervenues ? Il est impossible, à l'heure actuelle, de le savoir exactement, faute de documents ostéologiques en nombre suffisant provenant des périodes antérieures aux invasions. Lors de ces périodes, la Suisse est de plus en plus peuplée. La quantité de documents nécessaires pour avoir une vue un peu nette de la physionomie ethnique de notre pays à ce moment-là doit donc absolument devenir plus considérable. En outre, les enquêtes sur la population vivante ne sont pas encore assez complètes pour que les comparaisons deviennent très profitables. En ce qui concerne les peuples des invasions, plusieurs travaux ont déjà paru qui ont donné le portrait ethnique — peut-être n'est-il pas définitif ? — de deux groupes importants de ces migrants : les Burgondes et les Alamannes.

On a fait grand bruit, en Suisse, à un certain moment, à propos de l'influence ethnique qu'auraient pu donner les Huns et les Sarrasins à la population de notre pays. Il a paru, à cet égard, quelques travaux historiques, linguistiques et ethnographiques. Mais il faut reconnaître franchement l'impossibilité dans laquelle nous sommes encore aujourd'hui d'apporter à ces problèmes aucune précision basée sur les recherches d'anthropologie proprement dite.

La presque totalité des études d'anthropologie en Suisse ont été jusqu'à présent presque exclusivement descriptives. Cependant, quelques essais ont été tentés dans le sens d'une anthropologie explicative. Il a semblé à quelques anthropologistes, que certaines caractéristiques relevées sur les crânes et sur les autres parties de squelette ne devaient pas demeurer à l'état d'analyse ; qu'elles pouvaient donner matière à des examens nouveaux. Le poids exceptionnel de certains crânes des Grisons, ceux que j'ai appelés les macrobrachycéphales (Pittard et Kappeyne : *Contribution à*

l'étude anthrop. des Grisons : 19 crânes d'Em (Bull. Soc. d'Anthrop., Lyon 1902), doit pouvoir trouver son explication. La courbure postéro-antérieure des fémurs humains de la plupart des montagnards alpins ; certains détails spéciaux dans la construction générale de ces os longs ainsi que des tibias ; certains caractères de prognathisme, associés à la dolichocéphalie, dans des régions en très grande majorité brachycéphale sont des caractères qui attirent justement l'attention. Il est une autre recherche qu'il paraît nécessaire, non pas d'entreprendre, car elle est entreprise, mais d'intensifier : c'est l'étude de la croissance du corps dans les diverses parties de la Suisse, en fonction des divers milieux.

Nous ne savons pas exactement, pour l'ensemble de la Suisse, quelle est la stature moyenne, par cantons et par districts, des habitants. Il s'agirait pourtant là de documents élémentaires. Puis à côté de ce premier enregistrement de connaissances relatives à la stature, qui représente incomplètement, il faut le reconnaître, le développement général du corps, les anthropologistes émettent le désir de savoir si la croissance de la taille est, en Suisse, influencée par les divers milieux physiques et sociaux et, en cas d'affirmation, dans quelle mesure elle l'est. Sous le terme de « milieu », on peut entendre beaucoup de choses. Pour simplifier, nous ramenons le milieu physique à la nature du sol, l'altitude, la direction des versants. Réduite à ces facteurs généraux, il n'en reste pas moins que la recherche de l'influence de ces milieux sur le développement de la stature est un des problèmes les plus délicats. Et c'est pourquoi beaucoup de conclusions exprimées et ce sujet sont vraiment trop simplistes. Certains systèmes sociaux sont édifiés sur des rapports de statistiques dont on n'a jamais cherché l'interprétation véritable. On ne saurait trop s'entourer de précautions scientifiques ; on ne saurait assez veiller aux divers facteurs autres que les milieux, qui peuvent influencer des variations qu'on pourrait être trop facilement tenté d'attribuer uniquement à ces milieux. Ici, en particulier, il ne faut jamais perdre de vue le facteur ethnique que la plupart des statistiques ont négligé — parce qu'elles ne supposaient pas son existence. Et l'importance de ce facteur dans des interprétations sociales est tellement grande qu'elle devrait nous inciter à mieux connaître les caractères anthropologiques de notre pays. Les connaissant mieux, nous en discuterions plus sagement.

Nous ne savons pas non plus quelle est la différence de taille existant entre les hommes et les femmes pour l'ensemble de notre pays. Quelques timides essais ont été tentés en ce qui concerne les écoliers des deux sexes. Mais la différence dans le développement ne devrait pas être étudiée seulement de cette façon générale ; il faudrait tâcher de la saisir dans les détails : croissance des divers segments du corps, des membres inférieurs et supérieurs, du crâne et de ses parties, etc.

Tout ce qui a été dit ci-dessus montre que les études d'anthropologie suisse sont encore en pleine jeunesse. On ne s'étonnera donc pas de constater qu'un tel état n'est guère favorable à la publication de travaux d'ensemble. Les *Crania helvetica*, de His et Rüttemeyer, ne pouvaient représenter qu'une image restreinte et momentanée des recherches anthropologiques en Suisse. Le beau volume de Studer et Bannwart : *Crania helvetica antiqua*, donnant le catalogue des crânes lacustres suisses, ne pouvait pas non plus fixer définitivement la physionomie ethnique de nos ancêtres pour ces périodes lointaines. Pour oser publier une œuvre définitive, il faudrait limiter ces recherches à une petite région et l'étudier à fond. C'est ce qui a été fait pour la vallée valaisanne du Rhône : Eugène Pittard : *Crania Helvetica, I. Les crânes valaisans de la vallée du Rhône (MJG XX)*. Cette œuvre d'ailleurs n'a pas abordé l'étude, par suite de manque de matériaux, de l'anthropologie préhistorique. Une vue générale de l'anthropologie physique de la Suisse a été tentée dernièrement par Schweizer : *Die Völkerschaften der Schweiz von der Urzeit bis zur Gegenwart*, Stuttgart, 1915. Avant cet ouvrage, Schenk avait donné une image générale de l'anthropologie préhistorique de la Suisse dans un

volume intitulé : *La Suisse préhistorique*, Lausanne, 1912.

Il faut reconnaître toutefois, que dans l'état actuel de nos connaissances, encore trop fragmentaires, tout essai de synthèse anthropologique concernant la Suisse entière — dans le passé et dans le présent — ne peut avoir qu'une valeur momentanée.

Si maintenant, nous essayons de récapituler les étapes principales par lesquelles l'histoire de l'anthropologie en Suisse est jalonnée, nous constatons les faits suivants :

Tout d'abord dans le premier tiers du XIX^e s quelques essais à caractères plutôt historiques et littéraires. Ils ont principalement pour but de tenter des rapprochements ethnologiques avec des groupes historiques dont l'étude est alors en vogue (les Grisons rapprochés des Etrusques par exemple). Dès 1860 environ, l'anthropologie devient plus nettement scientifique. Mais pendant un grand nombre d'années elle restera descriptive et elle s'attachera presque exclusivement à étudier les populations du passé. A cette époque l'étude de la population vivante n'est l'objet que de très timides essais. Mais l'extension des fouilles dans les stations lacustres, la réunion de congrès internationaux, la découverte dans des conditions indiscutables des premiers squelettes paléolithiques dans les pays voisins, l'immense mouvement anthropologique qui se déclenche un peu partout dans le monde, entraînent les savants suisses dans l'activité générale ; des publications nombreuses et variées paraissent dans tous les coins de notre pays. Les anthropologistes suisses participent bientôt à l'étude des problèmes qui passionnent l'anthropologie universelle. De plus en plus quelques-uns spécialisent leur effort dans ce domaine (Carl Vogt, J. Kollmann, Studer, Fritz et Paul Sarasin). La dernière étape consiste dans la spécialisation définitive de quelques savants suisses dont toute l'activité scientifique se portera exclusivement sur les recherches anthropologiques. On peut citer, en plus des noms ci-dessus et dans l'ordre chronologique : R. Martin (Zurich), Eugène Pittard (Genève), Alex. Schenk (Lausanne), J. Schläginhaufen (Zurich), Scherz (Berne), qui ont donné la plus grande partie de leur effort intellectuel en faveur de l'anthropologie physique de la Suisse.

Bibliographie : J. Kollmann : *Das Schweizerbild bei Schaffhausen und Pygmäen in Europa* (*Zeitschrift für Ethnol.* 1894). — F. Scherz : *Die neolithische Bevölkerung der Schweiz* (*Arch. für Rassen und Ges.* suppl. 1914-1915). — J. Kollmann : *Die Schweizer Jugend nach der Farbe der Augen, der Haare und der Haut* (*Correspondenzblatt der deutschen Ges. für Anthropologie*, 1880). — Beck : *Ueber die anthropologische Untersuchung der Schulkinder* (*Mitt. der naturforschenden Ges. in Bern*, 1879). — J. Kollmann : *Die statistischen Erhebungen über die Farbe der Augen, der Haare und der Haut* (*Denkschrift der Schweiz. Ges. für Naturwissenschaften*, 1881). — H. Dor : *Notiz über drei Schädel aus den schweiz. Pfahlbauten* (*Mitt. der naturforschenden Ges. in Bern*, 1874). — Ch. Aebly : *Ein merkwürdiger Fund* (*Correspondenzblatt der deutschen Ges. für Anthropologie*, 1874). — R. Virchow : *Schädel und Geräte aus den Pfahlbauten von Auvernier, Sutz und Möriingen* (*Verhandl. der Berliner Ges. für Anthropologie*, 1877). — Quatrefage et Hamy : *Crania ethnica, les crânes des races humaines*. — J. Beddoe : *The Germanic and Rhetian Elements in Switzerland* (*Reperory of the British association for the advance of sciences*, 1883). — R. Andree : *Ethnograph. Karte von Graubünden* (*Mitteilungen für Erdkunde*, Leipzig 1885). — A. Scholl : *Ueber rätische und einige andere alpine Schädelformen*. — Hovelacque : *Crânes des Grisons* (*Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, 1892). — Kollmann : *Craniologische Mitteil. Menschliche Schädel aus Pfahlbaustation im Zurichsee gefunden*. — Kollmann : *Ein Schädel von der Pfahlbaute bei Beuix u. die Ausgrabungen in Hermance*. — Th. Studer : *Nachtrag zu dem Aufsatz über die Tierwelt in den Pfahlbauten des Bielersees. Menschenreste. Mitt. der Naturf. Ges. in Bern*, 1884. — Idem : *Westschweizer. Pfahlbaubevölkerung* (*Verhandl. der Berl. Ges. f. Anthropol.* 1885). — R. Virchow : (*ibidem* 1885). — *Pfahlbauschädel des Museums in Bern*. — Heierli : *Der Pfahlbau*

Wollishofen (*Mag. Z 1886-1890*). — Kollmann : *Zwei Schädel aus den Pfahlbauten u. die Bedeutung derjenigen von Auvernier für die Rassenanatomie* (*Verhandl. der nat. Ges. Basel*, 1886). — Studer : *Ueber menschl. Knochen aus dem Pfahlbau bei Sutz am Bielersee* (*Mitt. der naturforschenden Ges. Bern*, 1886). — B. Reber : *Tier- und Menschenreste aus Pfahlbauten des Kts. Thurgau*. — Pittard : *Etude de 114 crânes de la vallée du Rhône (Haut-Valais)* (*Rev. Ecole d'Anthrop.*, 1898). — Le même : *Etude de 59 crânes valaisans de la vallée du Rhône* (*ibidem* 1898). — Le même : *Les populations du Valais* (*Rev. scient.* 1898). — Le même : *Etude de 47 crânes dolichocéphales et mésaticéphales de la vallée du Rhône* (*Bull. Soc. neuchâtoise de Géographie*, 1899). — Schenk : *Etude préliminaire sur la Craniologie vaudoise* (*Bull. soc. nat.*, 1899). — O. Schurch : *La forme du crâne chez les populations du Plateau suisse* (*Compte rendu Soc. helvétique sc. nat.*, Genève 1898). — Le même : *Neue Beiträge zur Anthropologie der Schweiz*. — R. Verneau : *Un nouveau crâne humain d'une cité lacustre* (*L'Anthropologie*, 1894). — V. Gross : *Schädel aus dem Ufergebiet des Bielersees* (*Verhandl. der Berl. Ges. für Anthropologie*, 1898). — Schenk : *Ueber die sur les ossements humains des sépultures néolithiques de Chamblandes, etc.* (*Arch. des sc. phys. et nat.*, Genève 1898). — Pittard : *Sur des restes humains provenant de diverses stations lacustres de l'âge du bronze en Suisse* (*ibidem* 1899). — Le même : *Sur de nouveaux crânes... de diverses stations... de l'époque néolithique et de l'âge du bronze en Suisse* (*L'Anthropologie*, 1899). — Le même : *Un nouveau crâne humain d'une station lacustre du Lac de Neuchâtel* (*Bull. Soc. sc. de Bucarest*, 1900). — Schenk : *Squelette d'Anthy* (*Bull. Soc. vaudoise des sc. nat.*, 1905). — Pittard : *Deux nouveaux crânes humains de cités lacustres en Suisse* (*L'Anthropologie* 1906). — Otto Schlaginhaufen : *Mitt. über das neolith. Pfahlbauskelett von Egotzwil* (*Verhandl. schweiz. nat. Ges.*, 1915). — Le même : *Ueber die menschl. Skelettreste aus dem Pfahlbau am Alpenquai in Zürich* (*Vierteljahrsschrift der nat. Ges. Zürich*, 1917). — Scherz : *Untersuchung von Burgunderschädeln der Westschweiz aus dem 5-10. Jahrh.* (*Zeitsch. f. Morphol. und Anthropol.* 1916). — Lagotata : *Quelques crânes burgondes des environs de Genève* (*Arch. suisses d'Anthrop.*, 1915). — Scherz : *Die Alamannen in der Schweiz* (*Zeitsch. f. Morph. u. Anthropol.* 14). — Le même : *Anthrop. Untersuchung der Schädel aus dem alaman. Gräberfelde von Augst* (*Arch. f. Anthropol. Braunschweig*). — Pittard : *Squelette humain découvert dans la station de la Tène* (*L'Homme préhistorique*, 1912). — Le même : *Crânes de l'âge du fer provenant du Valais* (*Arch. suisses d'Anthrop.*, 1915). — O. Schlaginhaufen : *Die menschl. Knochen des La Tène-Fundes von Darvela* (*ASA* 1916). — Le même : *Anthrop. Mitt. über das La Tène-Skelett von Frauenfeld* (*TB* 1916). — Pittard : *Influence du milieu géographique sur le développement de la taille humaine* (*C. R. Académie des Sc. Paris, et Assoc. franç. pour l'avancement des sc.*, 1906). — Pittard et Karmin : *La taille humaine en Suisse, I Le canton du Valais* (*Journ. Stat. suisse*, 1907). — Pittard et Kappeyne : *La taille humaine en Suisse, II Le canton de Vaud* (*Journ. Stat. suisse*, 1908). — Pittard et Vallet : *Note préliminaire sur la taille humaine dans le canton de Neuchâtel* (*Arch. suisse d'anthrop. génér.*, 1915). — Pittard et Sergent : *Contribution à l'étude anthrop. des habitants du canton de Vaud* (*ibidem* 1919). — Pittard : *Comparaisons sexuelles de crânes anciens du Valais* (*L'Anthrop.*, 1900). — Le même : *Les segments crâniens chez l'homme et chez la femme* (*Arch. des sc. phys. et nat.*, 1906). — Le même : *Comparaisons sexuelles dans une série de 795 crânes de Brachycéphales alpins* (*Bull. Soc. d'Anthrop.*, 1909). [Eug. PITTARD.]

ANTIALCOOLISME. C'est au XIX^e s. seulement que les particuliers eurent l'idée de s'associer pour lutter contre l'alcoolisme. Sous l'influence des sociétés de tempérance qui s'étaient fondées au début de ce siècle, aux Etats-Unis d'abord, puis en Angleterre, on songea en Suisse à créer quelque chose d'analogue. En 1830, une Société de tempérance était fondée à Plainpalais ; en 1835, une organisation analogue surgissait dans le canton de Neuchâtel ; en 1836, dans le Jura bernois et dans le canton de Fribourg ; en 1837 se constituait la Société vaudoise de tempérance, dont la naissance avait été précédée d'une enquête fort intéres-

sante sur l'alcoolisme dans le canton, organisée par la Société vaudoise d'utilité publique. La Société genevoise d'utilité publique publia, en 1841, un rapport sur l'ivrognerie dans le canton de Genève; le rapporteur était Ernest Naville. Des sociétés analogues se fondèrent en Suisse allemande, où l'écrivain populaire Zschokke, en particulier, s'éleva à plus d'une reprise contre l'habitude de boire à tout propos. Aucune de ces sociétés ne déploya une activité véritable; elles ont toutes végété un ou deux ans, puis se sont dissoutes.

Le mouvement antialcoolique organisé ne commence donc, à vrai dire, en Suisse que dès 1877, date de la fondation de la première société suisse d'abstinence totale, due à l'initiative du pasteur Louis-Lucien Rochat. Ayant eu l'occasion, au cours d'un séjour d'études en Angleterre, de voir que les buveurs, jugés chez nous incorrigibles, pouvaient se relever par le moyen de l'abstinence totale combinée avec une influence religieuse, Rochat eut l'idée de fonder une œuvre analogue en Suisse. La CROIX-BLEUE est donc avant tout une société de relèvement pour buveurs. En même temps, c'est une société à base religieuse; elle exige de ses membres l'abstinence totale de toute boisson enivrante, fermentée ou distillée, sauf usage religieux ou prescriptions médicales. Au 1^{er} sept. 1919, la Croix-Bleue comptait 31 143 membres, répartis en 541 sections.

En 1888 se fonde l'AVENIR, société d'abstinence de l'Église nationale vaudoise, dont l'activité est restée limitée à son canton d'origine. Elle comptait en 1918 286 membres. En 1889, le professeur Auguste Forel fonda à Zurich la Société internationale contre l'usage des boissons alcooliques, devenue bientôt la LIGUE ANTIALCOOLIQUE. La société professe une neutralité confessionnelle et politique absolue. Elle s'est répandue, au début au moins, surtout dans les villes, et dans les milieux intellectuels. Maintenant encore, c'est elle sans doute qui compte la plus forte proportion de médecins et d'instituteurs parmi ses membres. Ceux-ci sont au nombre de 1448 en 39 sections, d'après le recensement de 1919. En 1892, le professeur Forel encore introduisit en Suisse l'ORDRE INTERNATIONAL DES BONS-TEMPLIERS. Cette société a emprunté à la franc-maçonnerie quelques-uns de ses usages (loge, mot de passe, rituel, etc.). Au point de vue antialcoolique, elle exige de ses membres un engagement beaucoup plus strict que la plupart des autres sociétés antialcooliques. Elle ne leur demande pas seulement l'abstinence totale à vie, après un certain stage dans la société, mais aussi de s'engager à ne pas acheter, vendre ou offrir des boissons distillées ou fermentées. En 1905, la plupart des loges suisses de l'Ordre quittèrent la Société internationale pour fonder un nouvel ordre, international également, l'ORDRE NEUTRE INDÉPENDANT DES BONS-TEMPLIERS. Actuellement, ce dernier compte 3881 membres.

En 1895 fut fondée la LIGUE CATHOLIQUE SUISSE D'ABSTINENCE, sous les auspices de l'évêque de Saint-Gall, Monseigneur Egger, et du landammann d'Obwald, M. le Dr Ming. Elle compte actuellement 10356 membres dans 158 sections.

Avec le temps, on éprouva le besoin de spécialiser, en quelque sorte, le mouvement antialcoolique en fondant des sociétés dont l'œuvre est réservée exclusivement à certaines catégories de personnes. C'est ainsi qu'en 1898, nous avons la SOCIÉTÉ SUISSE DES MÂTRES ABSTINENTS, qui comprend actuellement 1067 membres dans 15 sections; en 1900, la LIGUE SUISSE DES SOCIALISTES ABSTINENTS, avec actuellement 1165 membres dans 33 sections; en 1902, la LIGUE SUISSE DES FEMMES ABSTINENTES, dont l'effectif atteignait, en 1919, 2550 membres dans 50 sections; à la même année, la SOCIÉTÉ DES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER ABSTINENTS (723 membres dans 18 sections en 1919); en 1906, l'ASSOCIATION DES PASTEURS ABSTINENTS (500 membres); en 1911, la SOCIÉTÉ DES MÉDECINS ABSTINENTS (149 membres). En 1900, les membres de l'église méthodiste fondent une société spéciale, l'ALLIANCE D'ABSTINENCE (*Allianzabstinentenbund*), qui comptait en 1919, 1644 membres dans 45 sections.

En 1893, le pasteur Charles Byse fonda à Lausanne la Société d'abstinence pour la jeunesse, l'ESPOIR, qui se

développa rapidement dans les cantons romands protestants; elle compte actuellement 7352 membres. L'Espoir est indépendant de la Croix-Bleue, mais il en a le même caractère religieux. En 1900, la Croix-Bleue de la Suisse allemande fonda une œuvre pour enfants, le *Hoffnungsbund*, qui comprend actuellement 17524 membres dans 434 sections et qui s'est complété par la fondation d'une ligue pour adolescents le *Jünglingsbund*, avec 1189 membres en 43 sections. Les Bons-Templiers se sont préoccupés aussi d'exercer une action parmi la jeunesse et ont organisé des sections d'enfants et d'adolescents. Leur effectif s'élevait, en 1918, à 3965 membres. L'œuvre parmi les jeunes a pris également un grand développement dans la Ligue catholique d'abstinence; elle y compte 31037 adeptes répartis en 222 groupes. L'Alliance méthodiste et la Ligue antialcoolique ont aussi leur œuvre parmi la jeunesse.

La jeunesse des écoles, des gymnases, des écoles normales, des universités a vu depuis longtemps plusieurs de ses membres s'intéresser à la question de l'alcool; ils se sont groupés en sociétés spéciales: l'HELVETIA; la LIGUE CATHOLIQUE DES ÉTUDIANTS, fondée en 1899; la LIGUE DES JEUNES FILLES ABSTINENTES (écoles supérieures, etc.); la LIBERTAS, fondée en 1893, société d'étudiants abstinents, et deux sections d'étudiants portant couleurs, la RHEXANIA et la JURASSIA, à Bâle et à Zurich.

Le développement très rapide du mouvement abstinents en Suisse se marque par la statistique des abstinents, depuis la fondation de la Croix-Bleue en 1877 jusqu'en 1919. Nous avons, en 1881, 369 abstinents organisés, en 1919: 417485.

Il existe en outre quelques sociétés antialcooliques qui n'exigent pas de leurs membres l'abstinence des boissons alcooliques mais qui, dans des domaines précis, patronage des buveurs, asiles pour buveurs et propagande éducative, exercent une activité très utile. Ce sont: la *Ligue patriotique suisse contre l'alcoolisme*, fondée en 1892, avec trois sections, Genève, Neuchâtel et Jura bernois; la *Ligue des femmes suisses contre l'alcoolisme*, à Genève, fondée en 1899; la *Société saint-galloise contre l'abus des boissons spiritueuses*, fondée également en 1899, et qui travaille à intéresser à la question de l'alcool les sociétés catholiques du canton de Saint-Gall.

La plupart des sociétés précitées, sauf la Croix-Bleue, se sont groupées en une *Fédération abstinente suisse*, dirigée par un comité d'action. En outre, le vrai centre de la lutte antialcoolique en Suisse, le trait d'union entre le public, les autorités et les organisations antialcooliques les plus diverses, c'est le SECRETARIAT ANTIALCOOLIQUE SUISSE, fondé en 1901, et qui, dès 1902, a son siège à Lausanne. Il publie 4 journaux en trois langues différentes, organise des cours scientifiques sur l'alcoolisme, etc. C'est lui qui, en particulier, a organisé en 1906 l'initiative fédérale contre l'absinthe qui aboutit, le 5 juillet 1908, au vote de la prohibition. La Fédération abstinente suisse organise, tous les deux ou trois ans, des congrès d'abstinents, auxquels les membres de toutes les sociétés sont invités. Les questions actuelles y sont mises à l'ordre du jour et traitées, soit dans les assemblées de délégués, soit en assemblée plénière. Le premier Congrès des abstinents suisses a eu lieu en 1898, à Olten; le dernier en date s'est réuni le 14 septembre 1919, à Bâle. Citons, parmi les principaux journaux antialcooliques paraissant en Suisse, la *Revue mensuelle internationale contre la boisson*, publiée en langue allemande, à Bâle; *Die Freiheit*; *Der Schweizer Abstinenz*; *Das Blaue Kreuz*; *Das Volkswohl*; *L'Abstinence*; la *Croix-Bleue*, etc.

Les asiles pour buveurs jouent un rôle modeste, mais extrêmement utile dans le mouvement antialcoolique. L'expérience, en effet, a montré que beaucoup d'alcooliques sont incapables de se relever par eux-mêmes; il faut les arracher à leur milieu et leur imposer une cure d'abstinence de durée suffisamment longue, un an au moins, dans un établissement spécial. Dans plusieurs cantons, une loi sur l'internement des buveurs est venue renforcer l'action de l'initiative privée, en internant d'office les alcooliques déclarés. Nous avons en Suisse, actuellement, 12 asiles populaires pour buveurs, dont 5 pour les femmes. Il existe en outre plusieurs maisons de santé privées qui

reçoivent des malades nerveux, et spécialement des alcooliques, appartenant à des milieux cultivés. Une œuvre récente est celle des patronages pour buveurs, analogues aux dispensaires antituberculeux. Il y en a à Zurich, Bâle, Winterthur, Coire, Aarau, Montreux.

Un dernier auxiliaire de la lutte antialcoolique est à mentionner : les restaurants sans alcool dont les premiers furent ouverts en 1880 environ. Ils étaient au début d'humbles cafés-chocolat, destinés avant tout à offrir un lieu de réunion aux anciens buveurs auxquels le séjour des cafés ordinaires aurait été fatal. Petit à petit, le caractère de l'institution s'est modifié, ces restaurants se sont ouverts à toute la population.

Il faut mentionner dans ce domaine la Société féminine de Zurich pour restaurants sans alcool qui a ouvert, en 1894, son premier établissement, et qui actuellement possède à Zurich 13 restaurants, et un hôtel sans alcool au Zurichberg. Actuellement l'œuvre des restaurants sans alcool se transforme encore et étend son influence. Elle tend à créer, non plus seulement des locaux destinés avant tout à fournir à leurs clients le vivre et le liquide, mais des salles ou maisons de commune. Dans ce but a été constitué, sous le patronage de la Société suisse d'utilité publique et de la Société féminine de Zurich pour les restaurants sans alcool, une fondation pour le développement des salles et maisons de commune sans alcool.

[R. HERCOD.]

ANTIGORIO. Vallée. Voir OSSOLA (DOMO D').

ANTIMILITARISME. Voir MILITAIRE.

ANTIOCHE. La famille d'Antioche semble être issue de la famille noble des maréchaux de Chypre. Elle vint s'établir en Savoie et à Genève avec Anne de Chypre, épouse du duc Louis de Savoie. *Armoriaux* : de gueules à une fasce d'or surmontée de trois fleurs de lys du même. — 1. PERRIN, écuyer du duc Louis dès 1447, et vicaire de la ville de Turin, reçut, le 7 décembre 1455, l'inféodation du château de Duingt en Genevois. Il devint bourgeois de Genève en 1456.

— 2. GEORGES, fils du n° 1, acquit des hoirs de noble François Crochon, en 1488, des droits seigneuriaux, à Genève, Chambésy, Pregny, Frontenex, Compésières. Ce fief passa dans la suite aux nobles Pertemps, pour être acquis en 1600 par la seigneurie de Genève. Il possédait dans la ville de Genève une maison à Rive, et acheta encore, en 1494, la seigneurie, le château, la ville et mandement d'Yvoire en Chablais. Son frère Amiable ou Annabule eut un fils, PIERRE, dernier du nom d'Antioche qui testa en 1521 en faveur de noble François de Saint-Jeoire. Les de Saint-Jeoire, ainsi que les de Brotty, leurs cohéritiers dont les descendants existent encore, ont pris le nom d'Antioche. — Voir Foras : *Armorial*. — Covelle : *LB.* — Arch. d'Etat, Genève : Titres et Droits, fiefs d'Antioche et Pertemps.

[L. BLONDEL.]

ANTIQUARISCHE GESELLSCHAFT IN ZÜRICH. Voir HISTOIRE, SOCIÉTÉS D'.

ANTISEMITISME. Voir JUIFS.

ANTISTÈS (du grec : préposé), titre du premier pasteur dans quelques églises protestantes de la Suisse. Déjà mentionnée dans les plus anciennes histoires de l'Eglise (c'est ainsi que le Christ est appelé le *legitimus dei antistes*, et le pape *antistes sedis apostolice*), cette fonction a été remise en usage au temps de la Réformation.

Dans sa correspondance privée, Zwingli est appelé antistes en 1525, 1528, 1530 et 1531 ; Ecolampade en 1530 et Bullinger dès 1531. Ensuite ce titre s'est implanté peu à peu, mais c'est dans l'ordonnance ecclésiastique zuricoise de 1679 qu'il est devenu officiel.

Zurich. L'antistes, jusqu'en 1833, était toujours le premier pasteur du Grossmünster, nommé à vie par le Grand Conseil ; dès cette date, il le fut pour quatre ans, sur triple présentation du synode. En vertu de sa charge, il présidait le synode et la commission des examinateurs et fut, jusqu'en 1798, l'intermédiaire entre le gouvernement et le clergé. D'après la constitution ecclésiastique de 1803, il était président du petit et du grand Conseil

d'église et en vertu de celle de 1833, du Conseil d'église et du synode ; la loi du 3 novembre 1895 supprima la charge d'antistes et la remplaça par celle de président du Conseil d'église. Les antistes de Zurich ont été : U. Zwingli (1519-1531) ; Heinrich Bullinger (1531-1575) ; Rudolf Gwalter (1575-1585) ; Ludwig Lavater (1585-1586) ; Rudolf Stumpf (1586-1592) ; Burckhard Leemann (1592-1613) ; Hans-Jakob Breiting (1613-1645) ; Hans-Jakob Irminger (1645-1649) ; Hans-Jakob Ulrich (1649-1668) ; Hans-Kaspar Waser (1668-1677) ; Hans-Jakob Müller (1677-1680) ; Hans-Heinrich Erni (1680-1688) ; Anton Klingler (1688-1713) ; Peter Zeller (1713-1718) ; Ludwig Nüscher (1718-1737) ; Hans-Konrad Wirz (1737-1769) ; Rudolf Ulrich (1769-1795) ; Johann-Jakob Hess (1795-1828) ; Hans-Georg Gessner (1828-1837) ; Johann-Jakob Füssli (1837-1849) ; Hans-Jakob Brunner (1850-1866) ; Diethelm-Georg Finsler (1866-1895). Le graveur Konrad Meyer a publié une collection de portraits des « premiers pasteurs de Zurich », de 1519 à 1679. En 1719, lors de la fête de la Réformation, une gravure en taille-douce de Joh. Ammann, de Schaffhouse, représentant en buste les 15 antistes, parut en deux formats. Les archives des antistes furent déposées en 1837 aux Archives de l'Etat, auxquelles on remit aussi en 1890 des pièces de caractère scientifique et privé qui avaient été attribuées à la bibliothèque cantonale. Elles contiennent entre autres la collection des lettres de Zwingli, Bullinger et des antistes qui leur ont succédé, environ 400 volumes. — Voir *Thesaurus linguae latinae*, II, 185. — *Zw.* III, 194, 284, 350. — G. Finsler : *Kirchliche Statistik*, p. 45. — W. Baltischweiler : *Institutionen*, p. 87. — G. R. Zimmermann : *Die Zürcher Kirche nach der Reihenfolge der Zürcherischen A.* — *ZT* 1882, p. 154. — *SKL* I, p. 52 [W. L. W., F. H. et E. B.]

Bâle. L'antistes, aussi archidoyen, présidait le synode de la ville et de la campagne, ainsi que le synode provincial, composé des ecclésiastiques de la campagne, et, dès 1847, la commission des examinateurs ou Conseil d'église. Jusqu'à 1737, il était professeur de théologie à l'Université, et, comme tel, recteur à tour de rôle, et tous les trois ans doyen et censeur des publications théologiques. L'antistes était élu par le Grand Conseil, qui avait le droit de conférer cette charge à l'un des principaux pasteurs de la ville. De fait, le pasteur de la cathédrale était toujours antistes ; depuis 1875 l'élection a lieu par le synode. A la suite des modifications apportées à la loi du 12 novembre 1892 et du 2 janvier 1897 sur l'organisation de l'Eglise nationale, les titres d'antistes, d'archidiaire et de diaire furent supprimés officiellement. On mit à la tête du Conseil d'église un président élu par le synode, lequel peut être aussi un laïque. Ont été antistes de Bâle : Johann Eckolampade (1529-1531) ; Oswald Myconius (1532-1552) ; Simon Sulzer (1552-1585) ; Johann-Jakob Grynäus (1586-1617) ; Johann Wolleb (1618-1630) ; Theodor Zwinger (1630-1656) ; Lukas Gerner (1656-1675) ; Peter Werenfels (1675-1703) ; Johann-Rudolf Zwinger (1703-1708) ; Hieronymus Burckhardt (1709-1737) ; Johann-Rudolf Merian (1737-1766) ; Emanuel Merian (1766-1816) ; Hieronymus Falkenstein (1816-1838) ; Jakob Burckhardt (1838-1858) ; Samuel Preiswerk (1859-1871) ; Emanuel Stockmeyer (1871-1891) ; Arnold von Salis (1891-1920). — Voir P. Ochs : *Gesch. der Stadt und Landschaft Basel* VI, 447 et VII, 326. — *BVG. Bas.* XV, p. 31. — K. R. Hagenbach : *Versus memoriales. Basler Nbl.* 1875, Supplém. du dimanche des *Basler Nachrichten* 1916, p. 164. [W. L. W. et E. B.]

Schaffhouse. L'antistes était nommé par le Conseil et fonctionnait comme président permanent du clergé ; on désignait toujours pour cette charge le pasteur de Saint-Jean. L'antistes servait d'intermédiaire entre le gouvernement et le clergé et, à peu d'exceptions près, il remplissait les fonctions de doyen, soit de président du synode qui, dès 1536, s'assemblait annuellement. La Constitution ecclésiastique de 1852 décréta le libre choix de l'antistes par le Grand Conseil. L'antistes était le premier membre ecclésiastique du Conseil d'église et avait son siège à la suite des deux présidents du Conseil d'Etat, il était le premier assesseur du sy-

node et du Convent et, le plus souvent, président de ces deux autorités, ainsi que de la commission d'examen des candidats. Il avait en outre l'inspection du clergé et représentait l'église au dehors. L'organisation ecclésiastique du 11 avril 1915 supprima la charge d'antistes. Ont rempli les fonctions d'antistes : Heinrich Linggi (1536-1554) ; Simprecht Vogt (1551-1561) ; Sebastian Grübel (1561-1569) ; Johann-Konrad Uhner (1569-1600) ; Ludwig Kolmar (1600-1614) ; Johann Jezler (1614-1622) ; Johann-Konrad Koch (1622-1643) ; Melchior Hurter I (1643-1655) ; Johann-Georg Schalch (1655-1686) ; Balthasar Pfister (1686-1696) ; Johann-Jakob Veith (1696-1706) ; Melchior Hurter II (1706-1713) ; Johannes Ott (1713-1724) ; Eberhard Köchlin (1724-1749) ; Johann-Balthasar Pfister (1749-1756) ; Johann-Wilhelm Meyer (1756-1767) ; Johann-Heinrich Oschwald (1767-1803) ; Melchior Habicht (1803-1812) ; Johannes Kirchhofer I (1812-1824) ; Johann-Wilhelm Veith (1824-1833) ; Friedrich-Emanuel Hurter (1833-1841) ; David Spleiss (1841-1854) ; Johannes Kirchhofer II (1854-1861) ; Johann-Jakob Mezger (1861-1893) ; Theodor Enderis (1893-1915). Voir G. Finsler : *Kirchliche Statistik*, p. 213. — Joh. Bächtold : *300 Jahre Gesch. der Schaffhauser Kirche*. (Ms. en possession privée). [Werner et E.B.]

Lorsque Saint-Gall et Thurgovie, qui furent jusqu'en 1798 sous l'influence de Zurich, devinrent des cantons autonomes, ils créèrent aussi des charges d'antistes, qui furent supprimées en 1830. Dans les Grisons, les pasteurs de Saint-Martin à Coire et d'Ilanz et celui de Davos-Platz portaient le titre d'antistes. Celui de Davos tenait les registres paroissiaux de toutes les communes du district et était chargé de prêcher dans chacune d'elles, à tour de rôle, le jeudi. — Voir G. Finsler : *Kirchliche Statistik*, p. 286. 660 Anm. — M. Valèr : *Die evangelischen Geistlichen an der Martinskirche in Chur vom Beginn der Reformation bis zur Gegenwart*. [W.-L.W.]

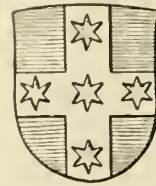
ANTITRINITAIRES. Parmi les courants issus de la Réformation, nous rencontrons les adversaires de la trinité, les antitrinitaires chez lesquels la critique rationaliste du dogme s'allie à une piété panthéiste et qui, en opposition avec l'église, représentent l'individualisme religieux. Ils apparurent aussi en Suisse, mais ne s'y sont jamais constitués en communautés comme en Pologne. A ce courant appartenait LUDWIG HETZER, de Bischofszell, curé vers 1520 à Wädenswil et à Zurich ; en 1534 parut également à Berne CLAUDE D'ALIOD. L'antitrinitaire le plus célèbre fut l'Espagnol MICHEL SERVET, à Genève. L'antitrinitaire et antinomial hollandais David Joris, de Delft, vécut incognito sous un faux nom à Bâle de 1544 à 1556. Parmi les fugitifs italiens, il faut mentionner le savant juriste MATTHIEU GRIBALDI et GEORGE BLANDRATE, tous deux membres de la communauté italo-évangélique de Genève ; VALENTIN GENTILIS, de Naples, à Genève en 1558. Les deux SOCINI, de Sienna, LÆLIUS l'aîné et son neveu, le célèbre FAUSTUS, se sont établis à Zurich et à Bâle. Le courant antitrinitaire comptait aussi des adhérents parmi le clergé évangélique des vallées italiennes des Grisons. [E. B.]

ANTLIT, HEINTZ, de Radolfszell, armurier, fut reçu bourgeois de Zurich le 11 février 1449, à cause de ses services. — *Bürgerbuch I*, n° 468. [F. H.]

ANTLITZGESELLSCHAFT. Voir SAINT-GALL (VILLE).

ANTOGNINI ou ANTONINI. 1. Famille de Soazza et de Roveredo (Grisons) au XVI^e s. — 1. GIOVANNI-PIETRO, cité en 1579, était médecin et dut jouer un certain rôle dans la vallée de Mesocco lors de la Réformation. Il fut en relation épistolaire avec Charles Borromée ; accusé de l'avoir appelé dans la Mesolcina, il dut comparaître devant le tribunal de la Ligue Grise à Ilanz, et fut condamné à une amende de 50 écus. Il paraît qu'il passa ensuite à la Réforme. — 2. CATHERINE SOVINGO ou SONVICO, femme du n° 1, avait passé à la Réforme et y resta malgré les exhortations de saint Charles Borromée en 1583. — 3. RODOLFO, fils du n° 1, médecin ; il figure dans une vente le 26 janvier 1629 ; en 1647 il acheta le vicariat de la Vallétine et en reçut la confirmation des Trois Ligues grisonnes le 10 mars de la même

année. — 11. Famille de Vairano (Tessin), originaire de Milan, vint à Vairano en 1730, où elle acquit la bourgeoisie. Elle est répandue actuellement à Magadino, Bellzone, Lugano, etc. *Armoiries* : d'azur à une croix d'argent chargée de cinq étoiles d'or. — 1.



Domenico, du Gambarogno, fut un des quatre délégués nommés le 8 juin 1798 à l'assemblée de Locarno et Val Maggia pour aller défendre à Berne, auprès du Directoire helvétique et du Commissaire français Rapinat, les intérêts de leurs régions. La déléga-tion demandait entre autres le droit pour le peuple d'élire ses autorités judiciaires et civiles. Dans la réunion du corps électoral du canton de Lugano, tenue dans cette ville le 11 juillet 1798, Domenico fut élu membre de la Chambre administrative. Il doit être identique à l'avocat et notaire Domenico, de Vairano, député au Grand Conseil de 1813 à 1821. En 1805, il était président de la Cour d'appel ; en 1809 membre du Petit Conseil. Le 30 juillet 1811, il fut un de ceux qui votèrent contre la cession de la partie méridionale du Tessin à Napoléon. — 2. BENIGNO, * en 1837, † 1902 à Bellzone. Avocat en 1861, notaire en 1863 ; de 1867 à 1871 et de 1877 à 1881, député au Grand Conseil et président de ce corps en 1877 ; de 1878 à 1884 membre et président du Conseil d'Etat ; dès 1884 juge à la Cour d'appel et en 1891 membre de la première constituante tessinoise. De 1861 à 1867, il collabora à *La Gazzetta del Popolo Ticinese* et à la *Costituzione*. — 3. GIOVANNI, de Bellzone, * 1834, † 1901, député au Grand Conseil de 1868 à 1893 et à la première constituante de 1891. Promoteur et grand défenseur du projet de correction de la rivière du Tessin. — 4. GIOVANNI-BATTISTA, de Magadino, * 1838, † 1919, commerçant, syndic de Magadino, inspecteur scolaire. Il légua 50 000 fr. à la Société suisse d'utilité publique, dont le revenu doit être employé pour des œuvres de bienfaisance au Tessin et à Bâle-Campagne où il avait passé les dernières années de sa vie. — 5. GIUSEPPE, * à Bellzone le 25 août 1862, étudia à Côme et à Milan, ordonné prêtre en 1885. De 1885 à 1889 professeur au collège pontifical d'Ascona ; de 1891 à 1892 au grand séminaire de Lugano ; secrétaire puis provicaire général sous Mgr. Molo. Dès 1897 prélat domestique de Léon XIII, Pie X et Benoit XV ; chanoine honoraire de Lugano en 1897, chanoine effectif en 1906. — 6. FRANCESCO, avocat, * à Bellzone en 1863, député au Grand Conseil, conseiller national dès 1919, président de la Société cantonale d'agriculture et de la section tessinoise de l'Union populaire catholique suisse. — Dotta : *I Ticinesi*. — Francini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. — Baroffio : *Storia dell' invasione francese*. — *BStor* 1895, 1901. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. [C. TREZZINI.]

ANTOINE, JACQUES-DENIS, architecte, * le 6 août 1733 à Paris, † le 24 août 1801. De 1785 à 1795 il habita Berne et construisit en 1787 la bibliothèque de la ville, en 1790 la Monnaie et la porte du Marzili ; ces deux dernières bâtisses furent démolies en 1912 pour faire place au Palace-Hôtel Bellevue. En 1793, il fit le plan d'un nouvel Hôtel de ville, lequel ne fut pas mis à exécution. — Voir SKL. [E. B.]

ANTONIENS, secte antinomique, fondée par ANTON UTNER-EHRER * en 1759, † en 1824. Dès 1800 il fit une propagande exaltée, incitant à la dissidence, dans les districts de Thoune, de Seftigen et de Schwarzenburg. Il résidait à Amsoldingen, d'où il exerça, comme chef de la communauté qui porte son nom, une grande influence sur ses adhérents. En 1802, à la suite de sa propagande antinomique et communiste et d'un attroupe-ment de ses adhérents devant la collégiale de Berne, il fut arrêté et incarcéré à la maison de correction. En 1804 il fut mis en liberté et banni à perpétuité du canton de Berne comme imbu de principes immondes et immoraux. Il résida à Schupfheim, sa commune d'origine, brouillé aussi avec les catholiques, la plupart du temps surveillé par la police et dès 1820 détenu à Lucerne, où il mourut en 1824. Il a publié une série d'écrits sur ses doctrines : *Das Gerichtsbüchlein* ; *Buch der Erfüllung* ; *Gheimnis der*

Liebe; Schlüssel der ganzen Heiligen Schrift (réimprimé à Berne en 1872 et 1916). Suivant celles-ci, basées sur des passages de la Bible, Dieu a créé le monde bon, et partant l'homme naturel avec ses instincts, et lui a dit : Soyez féconds et multipliez. Par Satan la loi est entrée dans le monde, établissant une distinction entre le bien et le mal. L'œuvre de rédemption de Jésus-Christ a été accomplie par Unternaehrer, le deuxième Christ. Pour les rachetés, tout ce qui repose sur une base légale et morale (le mariage, la famille, la propriété, l'état, les lois, l'église, l'école) est répréhensible. Unternaehrer reviendra pour juger le monde et récompensera par des réjouissances célestes ceux qui croient en lui. En 1805 et en 1821, la police fut obligée d'intervenir contre ses adhérents à Amoldingen, en 1830 à Wohlen, en 1840 dans le district d'Interlaken. Cette communauté, qui a perdu avec le temps son caractère antinomique, a aussi des adhérents dans les cantons d'Argovie et de Zurich ; toutefois elle est sans organisation aucune. Cependant elle existe encore, comme le prouve la publication : *Antoni Unternaehrer, Hier ist der Herr...*, éd. par Anton Griessen, 1917. — Voir J. Ziegler: *Aktenmäßige Nachrichten über die sog. Antonianer* (dans Fr. Trechsel : *Beiträge zur Gesch. der Schweiz, reformierten Kirche*, III). — G. Joos: *Das Sektenwesen des Kts Bern*. — W. Hadorn: *Gesch. des Pietismus in den Schweiz, reformierten Kirchen*. [E. B.]

ANTONIETTI. Vieille famille bourgeoise d'Astano. — 1. GIUSEPPE-ANTONIO. Le 15 février 1798, à la tête des gens de Caslano, Ponte Tresa et du reste du Malcantone, il chassa, avec les frères Beltrami, une bande de Cisalpins de notre territoire et la refoula au delà de la Tresa ; il abatit l'arbre que les Cisalpins avaient planté sur le pont et jeta le bonnet phrygien avec les emblèmes et le drapeau cisalpin dans la rivière. — 2. ROCCO, * à Calprino en 1845. Avocat et notaire, en 1872 président du tribunal du district de Lugano, et de 1885 à 1889, membre de la Cour d'appel. [C. T.]

ANTONINI. Nom de famille répandu dans le Val Maggia, de Manno et à Lugaggia. — *Armoiries* des Antonini de Manno : de gueules à une échelle d'argent posée en bande, au chef d'azur chargé d'une aigle de sable. — 1. ANTONIO-PIETRO, de Campo, est chef d'une escouade de 62 hommes en 1484 à la défense du col de Cravairola, lors de la descente des troupes de l'évêque de Sion dans le Val d'Ossola contre le comte d'Arona et le duc de Milan. — 2. ANDREA, †

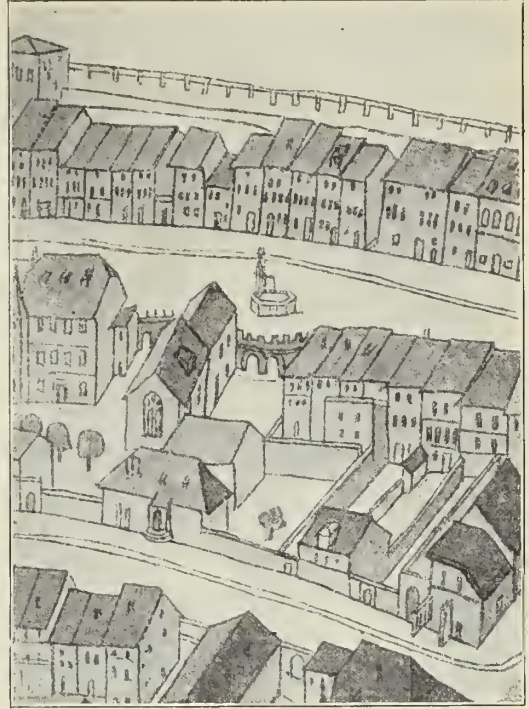


vers 1700, fut juge au tribunal de Vienne et fit bâtir l'autel de Saint-Charles dans l'église de Gravesano. — 3. MARIA, grand vicaire de l'archevêque de Milan en 1819. — 4. TRANQUILLO, * à Lugaggia le 31 juillet 1846, † à Lugano le 6 mars 1919. Il fut successivement directeur spirituel du collège Saint-Joseph à Lugano 1874 ; curé de Bidogno 1874 ; de Tesserete 1888 ; de Ponto-Valentino 1889 ; directeur spirituel du grand séminaire de Lugano 1898-1904 et finalement chanoine de la cathédrale de Lugano 1902, doyen du décanat de Bironico 1906. — 5. SEVERINO, * le 31 octobre 1860 à Lugaggia, frère du n° 3, avocat, étudia à Turin et à Naples. Membre du Grand Conseil dès 1890 et de la deuxième constituante en 1892. — Voir Dotta : *I Ticinesi*. — Lienhard Riva : *Contribution à un armorial du Tessin* (AHS 1914). — Vegezzi : *Esposizione Storica*. — Pometta : *Come il Ticino...* — BStor. 1880. [C. T.]

ANTONINS (ORDRE ET HOPITAUX DE SAINT-ANTOINE). L'ordre de Saint-Antoine de Viennois sortit d'un hôpital fondé vers 1074, par un gentilhomme du Dauphiné, nommé Gaston, pour soigner les malheureux atteints d'une maladie dont on ne connaît pas exactement la nature, appelée alors : *mal des ardents, feu infernal, feu de Dieu, feu de la Vierge ou feu de Saint-Antoine*. Quoique placé sous le vocable du saint ermite, il n'en suivait point la règle ; c'était à l'origine une simple fraternité laïque. Boniface VIII, par bulle du 10 juin 1297, transféra les antonins en chanoines réguliers et leur

prescrivit la règle de Saint-Augustin. En 1777, cet ordre fut uni, corps et biens, à celui de Malte. Quand le *feu infernal* devint plus rare, les pèlerins et les passants furent admis dans les hôpitaux de Saint-Antoine. Conformément à leur règle, les antonins sollicitaient l'assistance publique en parcourant les rues, faisant sonner une petite cloche. Souvent les dons qu'ils recevaient consistaient en pores. Sur leur habit de couleur noire, ils portaient en application un T (tau) bleu.

L'abbaye de Saint-Antoine, la maison-mère, située dans le diocèse de Vienne, avait sous sa dépendance



Couvent des antonins à Bâle d'après le plan de Merian de 1615.

en France, en Italie, en Allemagne, en Suisse, de nombreuses maisons à la tête desquelles étaient placés des commandeurs (*preceptores ou magistri*) ; mais le lien hiérarchique qui unissait ces différentes maisons était assez lâche et chacune d'elles jouissait d'une grande autonomie. Le chapitre général de l'ordre se tenait à Vienne, tous les trois ans. C'est vraisemblablement d'Alsace où, dès la fin du XII^e s., ils possédaient plusieurs maisons, que les antonins vinrent s'établir à Bâle, au cours du XIII^e s. En 1304, ils étaient fixés dans le faubourg de la ville appelé *zu Kreuz*. Leur chapelle dépendait de Saint-Pierre, leur hôpital recueillait également des pèlerins. Au cours du XIV^e s., on constate l'existence d'un second groupe d'antonins, logés au Petit-Bâle, à la Rheingasse, dans une maison appartenant aux von Hiltalingen. Après avoir passé en mains de différents propriétaires, cette maison fut vendue en 1462 à l'ordre de Saint-Antoine pour 300 fl. Des contestations s'élevèrent et celui-ci n'entra en sa possession définitive qu'en 1470. Ces deux établissements qui disparurent à la Réforme, étaient soumis à celui de Fribourg-en-Brigau.

L'hôpital de Berne était rattaché à la *preceptorie* de Chambéry. Il apparut pour la première fois dans un acte de 1284 ; mais il n'est pas sûr que ce fût déjà alors une commanderie. On ne constate la présence certaine d'antonins à Berne qu'au début du XV^e s. Leur maison était sise à la Hc.mannsgasse (actuelle-

ment Postgasse 62); il n'y avait d'ailleurs qu'un frère. En 1468, le gouvernement bernois obtint, non sans peine, l'union de la maison de Berthoud dépendant de Constance, à celle des bords de l'Aar. Dès lors, l'histoire de la maison de Berne n'est que le récit des difficultés du conseil de la ville au sujet de la nomination des précepteurs. D'après Anshelm, les Antonins construisirent leur chapelle en 1494. Ils avaient reçu de nombreux dons, notamment de l'avoyer Rudolf de Ringoltingen. Leur maison fut vendue en 1529 à Johann-Bartholomé Bach. La chapelle, sur les murs de laquelle il y avait des peintures intéressantes, subsiste encore, mais dans un état déplorable.

Sur la maison de Berthoud, nous n'avons que très peu de renseignements. Elle ne semble pas avoir été créée avant le XV^e s.

L'ordre possédait encore une maison à Uznach, fondée en 1373 par les comtes Donat et Diethelm de Toggenbourg, à la requête de frères venus de Constance. La fondation était pour 6 prêtres; mais, à raison des

temps troublés, un hôpital fut seul créé et la maison ne fut complètement organisée qu'en 1473, sous le préceptorat d'Erhart Törler. Vers 1470, celui-ci acquit des cantons de Schwyz et de Glaris la collature de l'église d'Uznach moyennant paiement de 850 fl. Cet achat fut confirmé par le pape l'année suivante. Les Antonins demandaient l'aumône un peu partout; en 1526, ils firent une quête à Berne. Une autre source de revenus pour eux était constituée par les oboles des pèlerins qui venaient des fermes schwyzoises et d'Einsiedeln à Saint-Antoine d'Uznach. En 1522, la maison devint une fondation

seculière soumise aux cantons couseigneurs

d'Uznach. Enfin il faut mentionner parmi les personnages sortis de cet ordre, Benoît de Montferrand, abbé de Saint-Antoine de Viennois, évêque de Lausanne de 1476 à 1491.

Il faut se garder de ranger parmi les préceptories tous les établissements placés sous le vocable de Saint-Antoine. Un grand nombre d'hôpitaux portant ce nom n'ont été dirigés par les Antonins que longtemps après leur fondation ou ne l'ont même pas été du tout. C'est le cas des hôpitaux de Saint-Antoine de Lucens (XIV-XV^e s.), de Cossonay, fondé vers 1385, de Neyruz (Vaud) et de Coire (début du XIII^e s.) qui ne paraissent pas avoir appartenu à l'ordre de Saint-Antoine de Viennois. — Voir sur l'ordre en général: V. Advielle: *Hist. de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois* (première partie seule publiée). — L. Lallemand: *Hist. de la charité*, IV, 1. — A. BALE: R. Wackernagel: *Gesch. der Stadt Basel*, I. — AHS 1914, p. 33. — W. L. Stählin: *Die beiden Antoniterkapellen (Basler Kirchen*, p. 101). — A. BERNE: BT I 1876, p. 261. — *Mémorial de Fribourg*, II, p. 206-207 (à propos de cet article, RHE VIII, p. 223). — *Kathol. Schweizer Blätter*, 1893, p. 1. — H. Türlér: *Das alte Bern*, p. 37. — A. UZNACH: *Gfr.* XXXIV, p. 87. — DHV. — Nuscheler: *Gotteshäuser*. — On peut consulter aussi, mais avec beaucoup de prudence, M. Benzerath: *Die Kirchenpatrone der alten Diözese Lausanne im Mittelalter*. [L. K.]

ANTONIO. De nombreux artistes et ecclésiastiques

tessinois de la fin du moyen âge, ne sont connus que sous leur prénom Antonio. A citer parmi les plus importants: — 1. ANTONIO, de Lugano, peintre. On lui attribue les tableaux de la nef de l'église du collège d'Ascona, faits vers 1400 en collaboration avec Nicola, de Lugano. — 2. ANTONIO, de Bellinzona, fut professeur des Beaux Arts à l'université de Pavie, dont il était vice-recteur en 1463. — BStor. 1881, 1901. — 3. ANTONIO, de Morcote, architecte à Venise. On a de lui la façade de l'église de S. Zaccaria, qui remonte à 1477. Suivant Vegezzi, il aurait été l'architecte de toute l'église. — 4. ANTONIO, de Gnosca, ingénieur militaire du duc de Milan. On le trouve à Bellinzona presque sans interruption de 1470 à 1510. En 1447, il travaillait à la consolidation d'une partie des murs de la ville, de la *Porta Nuova*, ou de Locarno, jusqu'à la tour *del Sasso*; en 1492, il consolidait la tour ronde de la *Murata*, la grande muraille qui allait d'une montagne à l'autre et fermait complètement la vallée, près de la rivière. En 1499, il répara la *Murata* et fit creuser le fossé le long de la grande muraille; au mois de février 1507, Bellinzona le chargeait des réparations au pont de la Moesa. Antonio appartenait probablement à la famille des Masotti.

— 5. ANTONIO, de Sala, † en 1498. En 1483, il était archiprêtre de l'église Saint-Laurent à Lugano, et grand vicaire de l'évêque de Côme, Branda. — 6. ANTONIO, de Carona, sculpteur, fils de Dominique. En 1517, il travaillait avec Pietro Aprile au monument d'Eleonora Malaspina, à Massa. Il aida encore Pietro dans l'exécution de la grande fontaine pour le château de Calahorra dans la Sierra Nevada. — 7. ANTONIO, de Ponte, architecte de renom. Il construisit, avec Guglielmo Bergamasco, la façade intérieure du palais des doges à Venise, et, avec l'aide d'Antonio Paleari, de Morcote, le pont fameux de Rialto. On a de lui encore la salle des *Provveditori della giustizia* à Venise. Il mourut dans cette ville le 20 mars 1597 à 88 ans. — 8. ANTONIO DEL POZZO, de Coldrerio, fils de Philippe, architecte. Le 25 août 1593, il signe un contrat avec la Chambre apostolique pour l'achèvement du palais commencé par Sixte-Quint, à Rome. Pour ce travail, il s'associa avec Antonio Bolino, Ambrogio Luca et Tommaso del Pozzo, ses compatriotes. — 9. ANTONIO, de Castello (Castel S. Pietro), sculpteur et stucateur. Avec son frère Pietro et un certain Marziano, de Lugano, il fit plusieurs travaux en stuc pour une chapelle de l'église de l'abbaye de Wettingen. Suivant un contrat de 1606, les travaux suivants pour cette

église furent confiés aux trois artistes: une statue de la Vierge avec deux anges, à placer au-dessus de la porte d'entrée du milieu; la salutation angélique pour le maître-autel et les arcs du chœur; les statues des apôtres et des prophètes, des quatre évangélistes, etc., pour différentes chapelles et pour le cloître. — BStor. 1885, 1891, 1903 et 1904. — ALBK. — SKL. — Vegezzi: *Esposizione storica*. — Simona: *Note di arte antica del Cantone Ticino*. — Brentani: *La storia artistica della collegiata di Bellinzona*. [C. TREZZINI].

ANTROBBIO (C. Tessiu, D. Valle Maggia). Ancienne localité de la commune de Maggia, qui possède une petite chapelle dont les fresques détériorées par les voyageurs remontent à l'époque gothique tardive. Suivant Simona cette chapelle serait antérieure à celle de la « Madonna di Campagna » de Maggia, qui pourtant est considérée comme la plus ancienne de toute la Valle Maggia. — Simona: *Note di arte antica del Cantone Ticino*. [C. T.]

ANTRONA (COL D') nommé aussi **SAASER-BERG, SAASER FURKA, PASSO DI SAAS**, mène de Saas à Antronapiana. Il est mentionné pour la première fois dans un document de Sion de l'an 1217. Il ne faisait point partie des routes dépendant de la messe épiscopale, mais appartenait aux gens de Saas qui conclurent en 1415 avec ceux d'Antrona un arrangement concernant son entretien. C'est pendant le XVI^e s. qu'il fut le plus fréquenté, comme le prouvent les données de Stumpf, Tschudi et Simler. La route pavée, dont on trouve encore les traces dans les contours au-dessus du glacier de Furggen, date probablement de cette époque. Au sommet du col les restes de l'entrepôt, construit en 1792, sont une preuve du



Seigneur Antonin. D'après une gravure sur bois de Sebald Beham (AHS 1914, p. 34).

commerce du sel qui florissait au XVIII^es. La révolution et l'ouverture de la route du Simplon mirent un terme au trafic du col d'Antrona, qui n'a d'importance que pour les touristes. — Voir Ruppen : *Chronik des Tales Saas*, p. 81, 142. — Dübi : *Saas-Fee*, p. 113-120. — *Arch. S.G.* III, 155. [H. Dübi.]

ANTUATES. Tribu helvète. Voir NANTUATES.

ANTWART ou **ANTWARTH**, deuxième abbé de Rheinau, cité le 21 septembre 850 (?). Il apparaît aussi dans le livre de la Confrérie de Saint-Gall. — Voir van der Meer : *Gesch. von Rheinau*, p. 22-26. — *MVG* 1884, p. 51 — *Monumenta Germaniæ historica, libri confraternitatis*, p. 47. — *QSG* III (Cartulaire de Rheinau), p. 9 et 69. — *UZ* I, n° 61. [F. H.]

ANWIL. Village. Voir ANDWIL.

ANZEINDAZ (C. Vaud, D. Aigle, Com. Bex, V. DGS). Grand alpage des Alpes vaudoises, au pied des

1289. La plus ancienne qui soit conservée est du 17 juin 1298; c'est le premier document existant qui mentionne Anzeindaz. Les communiens de Bex sont reconnus seuls usagers de l'alpage, à la réserve des droits des descendants des hommes d'Ollon, sujets de Pierre de La Tour, sur le terrain dit du Torrentruex (aillours Cuel), qui se trouvait droit sous le mont d'Anzeindaz. Dès lors, les sentences se multiplient, qui maintiennent le principe des prononciations précédentes, mais étendent peu à peu les avantages des hommes d'Ollon. L'une de ces sentences est du 6 juin 1457. C'est à cette occasion que dut être fait le plan d'Anzeindaz que nous reproduisons ici, et dont les originaux se trouvent en double aux archives de Bex et d'Ollon. Une sentence, du 15 juin 1517, fixa de nouvelles délimitations, mais deux ans après déjà les parties revenaient à la charge.

Les communiens d'Ollon avaient obtenu le 20 juin 1413



Plan d'Anzeindaz en 1457. (Parchemin conservé en double aux archives de Bex et d'Ollon.)

Diablerets. C'est le point de départ de nombreuses courses de montagne; une fête populaire, la « mi-été d'Anzeindaz » s'y célèbre le second dimanche d'août. Voir ALPESTRES, FÊTES.

L'origine du nom est inconnue. Les anciennes formes donnent *Azenda* en 1298, *Azenda* en 1300, *Anzanda* en 1457, *Anzeindaz* en 1517. La montagne d'Anzeindaz relevait en 1301 directement du comte de Savoie, auquel les compartitionnaires devaient 10 fromages et un séré de rente. En 1329, le comte de Savoie l'inféoda aux nobles Tavelli, coseigneurs de Bex. Des Tavelli, l'alpage passa par héritage aux Greysier, aux La Tour-Châtillon, aux Blonay, aux Duin, coseigneurs du château de Bex. En 1568, les propriétaires en étaient Jean de Duin, Pierre de Roveréa, ainsi que les loirs de Hippolyte de Juginginge et des Novasselle d'Aigle. La commune de Bex en devint propriétaire au XVII^e s. Le droit d'alpage à Anzeindaz appartenait aux communiens de Bex. Mais au XIII^e s., les sujets qu'un coseigneur de Bex, Pierre de La Tour, avait à Ollon, en bénéficiaient aussi. Ce fut l'origine de procès qui durèrent des siècles. La première sentence connue sur ce sujet est du 6 août

une lettre de sauvegarde du comte de Savoie pour leurs droits à Anzeindaz, moyennant paiement de deux livres de cire. Après la conquête bernoise, les seigneurs de Bex y prétendirent. Mais les gens d'Ollon déclarèrent que cette redevance était due au souverain et non à eux, et qu'ils n'étaient pas même astreints à la cense du fromage de brebis réclamé aux communiens de Bex par les gentilshommes du lieu. Des sentences des autorités bernoises, en 1568 et 1573, les astreignirent cependant au paiement de cette rente. A la même époque, de 1539 à 1550, la communauté de Bex eut des conflits analogues avec les habitants de la châtellenie de Conthey. Finalement, elle dut céder une partie de ses droits, mais racheta en 1820 la part d'Ollon, et en 1874 d'autres droits qu'avaient les communiens de Gryon. Des onze chalets du pâturage, celui du Monetex date de 1624; la plupart des autres sont du XVIII^e s.

Lors du Sonderbund, en 1847, Anzeindaz eut un poste militaire pour la surveillance du Pas de Chevillon. — *DIII* — A. Millioud : *Histoire de Bex*, I. — *Arch. d'Etat*, Lausanne, doss. Anzeindaz. [M. REYMOND.]

ANZONICO (C. Tessin, D. Léventine, V. DGS). Petite

commune et paroisse au-dessus des gorges de la Biaschina. Anciennes formes du nom: *Anzonico*, *Anzonego*, *Anzòni*, *Anzonick*. À l'origine, Anzonico dépendait au spirituel de Giornico et bien qu'il eût une église, celle-ci était desservie par l'un des curés de l'église-mère de Giornico. Il constitua une paroisse autonome en 1620, tout en conservant jusqu'à 1830 l'obligation d'aller en procession à l'église-mère de Saint-Michel et de lui offrir un cierge. L'ancienne église ne devait pas remonter très haut; du moins le *Liber notitiæ Sanctorum Mediolani* de Guglielmo da Bussero (vers 1220-1290) n'en dit pas un mot. — Au point de vue politique, Anzonico suivit le sort de toute la Léventine. Il faisait partie de la *vicinanza* de Giornico.

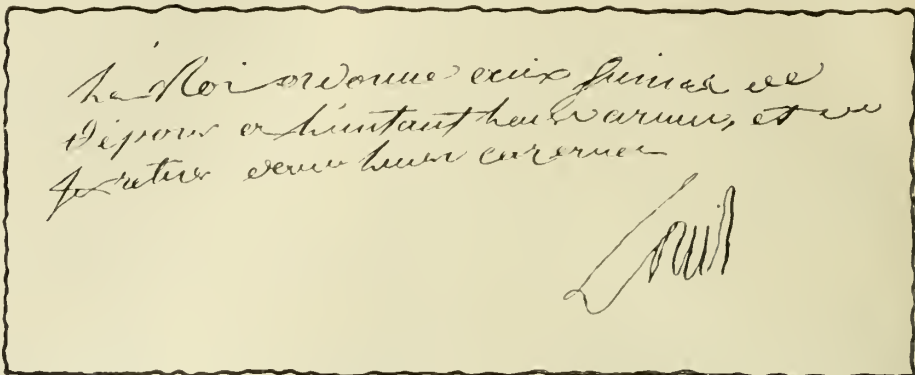
Cependant, en 1329, il y avait déjà un consul de la *deggina* de Anzonico et même en 1227, lors du partage des alpages de la Léventine, Anzonico devait jouir d'une certaine autonomie, puisqu'il envoya un représentant au conseil général de la Léventine, à Faïdo. En 1802, Anzonico fut une des dix communes de la Léventine qui demandèrent la réunion de la vallée non pas au nouveau canton du Tessin, mais à celui d'Uri. En 1666, une grosse avalanche emporta l'église, le clocher, bon nombre de maisons et d'écuries avec tout le bétail. Il y eut à déplorer plusieurs victimes. L'église fut rebâtie en 1670; en 1677 on montait la première cloche sur le clocher. En 1567, lors de la visite pastorale de Charles Borromée, archevêque de Milan, Anzonico comptait 58 ménages. En 1870, on comptait 56 ménages et 244 habitants; en 1910, 229 habitants. — Meyer: *Blenio und Leventina*. — D'Alessandri: *Atti di S. Carlo*. — Francisci-Peri: *Storia della Svizzera Italiana*. — Magistretti: *Liber notitiæ Sanctorum Mediolani*. [C. TREZZINI.]

AOSTALLI ou **OSTALLI**. Famille à Pambio et à Savosa au XVI^e s., et dès le XVII^e s. à Castagnola, où elle subsiste encore. — AGOSTINO, *maestro da muro*, fils de maître Giov.-Maria, était en 1593 au service du duc de Mantoue. Suivant acte du 20 mars de cette année, il aurait été chargé, avec des collègues du Luganais, de construire les fortifications de Casale Monferrato. — BStor. 1902. — Montj: *Atti*. [C. T.]

AOÛT (FÊTE NATIONALE DU PREMIER). Fête nationale en souvenir de l'alliance perpétuelle conclue par les III Waldstätten le premier août 1291 et qui fut le noyau de la Confédération suisse. Cette fête fut célébrée pour la première fois le premier août 1891. Ce jour-là, les cloches de toutes les églises de la Suisse sonnèrent à huit heures du soir. En 1899, sur la proposition du gouvernement de Berne et avec l'assentiment du Conseil fédéral, on décida de sonner les cloches chaque année, le 1^{er} août, au soir. Ainsi cette fête nationale prit de fortes racines dans toute la Suisse. Les feux allumés le soir sur les hauteurs sont, avec la sonnerie des cloches, la principale caractéristique de cette fête. — Voir aussi l'art. FEUX COMMÉMORATIFS. [AZ.]

AOÛT 1792 (DIX). La prise des Tuileries à Paris concerne l'histoire suisse en ce sens que cette fameuse résidence du roi Louis XVI fut défendue presque exclusivement à la dernière heure par le régiment des Gardes Suisses. Après que le régiment des Gardes Françaises eut abandonné ses postes de garde et fraternisé avec le peuple en révolte il ne restait à leurs côtés qu'environ 200 gentilshommes français, voulant défendre leur roi contre ses propres sujets. En vertu de la capitulation, les Suisses devaient être au nom-

bre de 2400 hommes, divisés en 4 bataillons; à ce moment, ils n'étaient que 1500 hommes, dont un détachement de 300 hommes avait dû être envoyé en Bretagne le 7 août. Déduction faite des sentinelles et des hommes en congé, environ 900 hommes



Fac-similé de l'ordre du roi Louis XVI, le 10 août 1792.

occupaient les Tuileries et faisaient le fatigant service de garde en commun avec les Gardes Françaises et les gendarmes à cheval. Mais lorsque, le 10 août, le tocsin retentit, les Français, qui ne voulaient point tirer sur leurs compatriotes, se retirèrent, bientôt la Garde Suisse forma le dernier rempart entre le roi en péril et le peuple en révolte, qui voulait venger en ce jour l'injustice de bien des siècles. Peu après 9 heures du matin, le combat s'engagea entre la garnison du palais (les Suisses, et environ 200 gentilshommes français susmentionnés) et un nombre d'assaillants de beaucoup supérieur, bien pourvus d'artillerie et sortant principalement des faubourgs de Paris et de la province, surtout de Marseille. Les Suisses eurent d'abord le dessus, mais au bout de deux heures environ le manque de munitions les força à se défendre à l'arme blanche. La masse des assaillants ne cessa de se ruer sur ce rempart rouge et finit par l'enfoncer. Les uns après les autres, les Suisses tombèrent pour la défense de leur honneur et par fidélité à leur consigne. Ceux d'entre eux qui avaient été chargés d'accompagner le roi à 9 heures à l'Assemblée nationale furent désarmés et lâchement massacrés. D'autres, auxquels le roi avait ordonné de mettre bas les armes, sortirent du palais et voulurent se rendre aux casernes par les jardins; de tous côtés, on fit feu sur eux, et on les attaqua avec de la cavalerie; ils furent tués jusqu'au dernier sur la place Louis XV et leurs cadavres amoncelés autour du monument du roi. D'autres encore, qui avaient d'abord été plus heureux en se constituant prisonniers, furent massacrés le 2 septembre, et le commandant du palais, le major Bachmann, dut monter sur l'échafaud le jour suivant pour « crime contre la majesté du peuple ». Environ 600 hommes perdirent la vie, en majeure partie des Fribourgeois; 300 à peu près échappèrent à la mort. Comme on le sait, l'Assemblée nationale se constitua en Convention nationale ce même jour, 10 août, en se conférant l'autorité suprême et en prononçant la « suspension du roi ». La fin du régiment des Gardes Suisses signifiait aussi pour Louis XVI la fin ou du moins le commencement de la fin de son règne.

Cette sanglante journée décida la Convention à licencier, déjà le 20 août 1792, toutes les troupes étrangères. Cette mesure atteignit d'abord les dix régiments suisses de ligne encore stationnés en France, la compagnie des Cent-Suisses et enfin les derniers survivants de la Garde. La prise des Tuileries ne tire pas son importance seulement de la mort de nombreux Suisses, mais aussi du fait qu'elle marque, comme la prise de la Bastille, le commencement d'une ère nouvelle.

L'héroïsme glorieux des Suisses en cette journée fait oublier les côtés peu honorables du service mercenaire à



Le Lion de Lucerne.

Maquette de A. Thorwaldsen, exécutée en 1821 par L. Ahorn. Monument en mémoire du Régiment des Gardes suisses à la journée du 10 aout 1792 aux Tuileries.

10 AOUT 1792



L'enseigne Montmollin à la journée des Tuileries le 10 août 1792.
Peinture à l'huile d'Auguste Bachelin de 1860 environ. (Musée de Neuchâtel).

l'étranger. Le 10 août 1821 eut lieu à Lucerne l'inauguration du monument érigé « à la loyauté et à la vaillance des Suisses », le lion de Thorwaldsen, dont l'as-

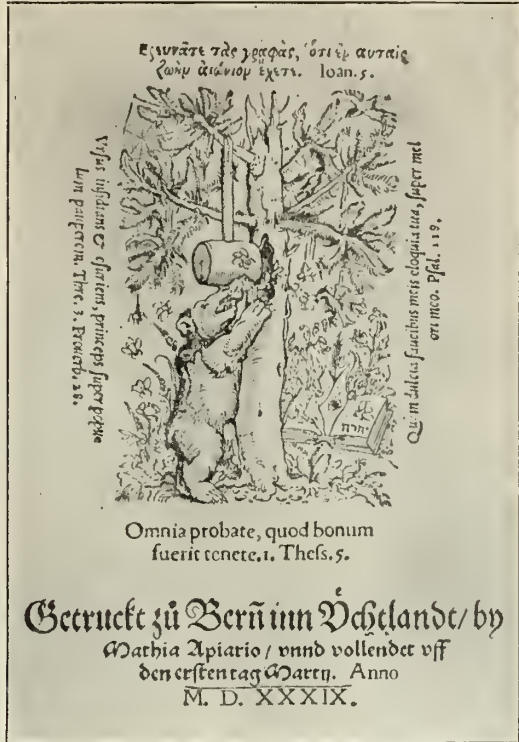


Médaille commémorative avec ruban, donnée en 1817 aux 400 survivants du Régiment des Gardes Suisses (Musée historique de Neuchâtel).

pect saisissant conserve le souvenir de cette mémorable journée d'août. C'est aussi la prise des Tuileries qui a provoqué la création de notre ordre militaire, savoir la médaille de fer « honneur et fidélité », que la Diète fit distribuer en 1817 à tous les survivants. On n'oublia pas naturellement l'officier français Coquet qui, commandant un détachement de la garde nationale, avait sauvé 238 Gardes Suisses en les incorporant dans ses troupes à lui et en les laissant retourner au pays sans être inquiétés. Encore un quart de siècle après cette sanglante journée, Napoléon Bonaparte parlait avec horreur du massacre dont il avait été témoin devant le monument de Louis XV. Aucun champ de bataille ne lui avait fait une aussi affreuse impression que les cadavres amoncelés des Suisses devant les Tuileries. — Voir Hierauer. — *ASG* 1903. — *Revue des Etudes historiques*, 1909. — *Hist. militaire de la Suisse* VI. — W.-F. von Müllin: *Das franz. Schweizer Garderegiment am 10. Aug. 1792.* [Az.]

APIARIUS (Biener). Famille d'imprimeurs qui les premiers introduisirent l'imprimerie à Berne et à Soleure. — 1. **Matthias**, originaire de Berchingen (Bavière), se fixa comme relieur à Bâle en 1525. Il assista à la dispute de Berne en 1528 ; en 1535, il était imprimeur à Strasbourg où il édita, avec Pierre Schöffler II, des œuvres musicales. Le 19 janvier 1537 le gouvernement de Berne lui accorda la franchise de droits et un sauf-conduit pour son établissement à Berne, où il exerça sa profession d'imprimeur et de relieur, souvent au milieu de difficultés financières, jusqu'à sa mort en 1554. Ses meilleurs travaux d'imprimeur à Berne sont : le calendrier de 1539 ; *De claris mulieribus* (1539), un ouvrage de Boccace illustré ; le *Catalogus annorum*, ouvrage historique de Valerius Anshelm (1^{re} éd. 1540 ; 2^e 1550), et les trois éditions de *Schimpf und Ernst* de Pauli (1542, 1543, 1546). — 2. **Samuel**, fils du n° 1, reprit l'imprimerie après la mort de son père, et édita une quantité de chants populaires, de chants de guerre et d'autres opuscules. Il imprima des ouvrages plus importants pour Oporinus à Bâle, Froschauer à Zurich, Zäpfel à Francfort. Des circonstances de famille malheureuses, auxquelles s'ajoutaient périodiquement des ac-

cès de folie, lui attirèrent toutes sortes d'ennuis. En 1559 il dut quitter Berne pour quatre ans. Aussitôt rentré, il fut accusé d'avoir imprimé une poésie injurieuse pour le Conseil de Lucerne, qui demanda son exil. Il se rendit à Soleure où, le 12 septembre 1565, il obtint l'autorisation d'installer une imprimerie, la première de Soleure. Déjà l'année suivante, il se rendit à Bâle où nous le trouvons tantôt compagnon, tantôt maître imprimeur. Il mourut en 1590. — 3. **SIEGFRIED**, son frère, était relieur. Pendant les quatre ans d'absence de Samuel, il imprima quantité d'opuscules. De 1553 à 1565,



Marque de Matthias Apiarius sur l'édition de 1539 de la Chronique de Sébastien Franck. (Bibliothèque de la ville de Berne).

année de sa mort, il était un des fifres de la ville. — Voir *BT* II 1897, p. 196-253 ; 1898, p. 168-233. — *SKL* IV, p. 14. — *ADB*. [A. FLURI.]

APICULTURE. On peut affirmer que l'apiculture était déjà pratiquée par les premiers habitants du pays. Cette industrie était née de la nécessité de se procurer le miel, la seule matière sucrée qui fut longtemps à la disposition des hommes. Dans l'Helvétie romaine, l'abeille, depuis longtemps élevée en Italie, fut considérée comme faisant partie du cheptel, et la ruche grecque, cylindrique, en terre cuite, introduite par les colons, fut bientôt remplacée par la ruche de bois ou de paille, dont l'usage a subsisté jusqu'à nos jours. Durant le moyen âge, l'apiculture reste stationnaire, elle est surtout pratiquée dans les couvents. Le miel, toujours apprécié comme aliment, entrain aussi dans la confection d'une foule de remèdes et de drogues, ainsi que dans la fabrication des hydromels et autres boissons. La cire, utilisée pour l'éclairage des demeures seigneuriales et les besoins du culte, était aussi couramment employée dans diverses pratiques de sorcellerie ; elle constituait, avec le miel, une des redevances féodales. La seule abeille connue et cultivée était l'abeille indigène ou abeille noire que nous connaissons encore : active, rustique, douce et prolifique. Ce n'est que vers 1850 qu'on opéra les

premiers croisements par l'introduction des abeilles liguriennes ou italiennes, puis un peu plus tard avec les abeilles carniolaises.

Une foule de savants s'intéressèrent aux abeilles. Chez nous les Huber, les de Géliue, les Duchet, laissèrent d'intéressants ouvrages sur la matière. En 1861, l'apiculteur zuricois P. Jacob fonda la Société suisse des amis des abeilles, dont le développement fut rapide. Cette association réunit les apiculteurs suisses de langue allemande. Afin de répandre les idées nouvelles, Jacob créa la *Schweizerische Bienenzeitung* qui, de personnelle, devint, à partir de 1878, la propriété et l'organe de la société. Sous la direction de Ritter, Burky, Jeker, et avec la collaboration de Blatt, Göldi, Theiler, Kramer, etc., ce journal devint une autorité en apiculture. La Suisse romande ne tarda pas à suivre le mouvement. Le 16 avril 1876, grâce à l'initiative du pasteur de Ribeaucourt, la *Société d'apiculture de la Suisse romande* fut fondée à Nyon. En 1874, déjà, s'était constituée à Hanteville, sur Vevey, la *Société vaudoise d'apiculture*. Cette société fusionna en 1879 avec la Société romande. Cette même année 1879 vit apparaître le *Bulletin d'apiculture de la Suisse romande*, dirigé par E. Bertrand, à Nyon, un des fondateurs de la Société romande. La publication, qui prit en 1885 le titre de *Revue internationale d'apiculture*, eut un succès croissant durant les 25 années de son existence, car Bertrand s'attacha dès le début à répandre les méthodes américaines. En 1903, la *Revue internationale d'apiculture*, qui cessait de paraître, fut remplacée par le *Bulletin de la Société romande d'apiculture*, propriété de l'Association. Depuis l'introduction des méthodes nouvelles, l'apiculture a pris un essor inespéré, preuve en soit les données des recensements fédéraux :

En 1876: 47 237 apiculteurs possédaient 177 120 ruches.			
» 1886: 41 136	»	»	207 384
» 1896: 44 583	»	»	259 109
» 1901: 42 257	»	»	242 544
» 1911: 34 351	»	»	225 030
» 1918: 29 377	»	»	205 934

[L. FORESTIER.]

APOTHÉLOZ, LOUIS-HENRI-AUGUSTIN, * 3 septembre 1866, de Onnens (Vaud), agrégé à la commune de Colombier (Neuchâtel) en 1917. Il commença des études de médecine, puis devint instructeur d'infanterie. Colonel en 1917, il remplit *ad interim* les fonctions d'instructeur d'arrondissement de la II^e division. Député depuis 1916 au Grand Conseil neuchâtelois. — Voir aussi APPENTHEL. — PS 1918.

[L. M.]

APOTHEKER, APPENTHEKER ou APPENTEGGER. Famille originaire de Constance, mentionnée déjà en 1264. — 1. WERNHERUS, pharmacien, est cité dès 1274 dans les listes des conseillers de la ville. Son sceau représente un mortier à deux anses, avec deux pilons croisés. Plus tard la famille porte une tête d'écrevisse ou de cerf-volant sur champ d'or. — 2. JAKOB, architecte, du Conseil de Constance, de 1414 à 1443, quitta la ville en 1428



avec toute la famille et devint bourgeois de Schaffhouse en 1429, en même temps que Konrad et Félix Appentegger. Membre de la *Katzenzunft* en 1424. Lorsque l'empereur fit son entrée dans la ville, en 1442, il était parmi les porteurs du dais. — 3. Noble LUDWIG APPOTEGGER fut alternativement bailli impérial et bourgmestre de Constance, de 1481 à 1493. — Voir Beyerle: *Konstanzer Ratslisten*. — Kindler von Knobloch: *Oberbadisches Geschlechterbuch und Wappenrolle der Gesellschaft «zur Katze»*. [Sch. et H.W.-K.]

APPALTO. C'est le nom italien de « ferme des péages ». En 1512, les trois Ligues grisonnes conquièrent la Valtelline, Chiavenna et Bormio et administrèrent dès lors ces contrées comme des pays sujets. Les Grisons percevaient pour les marchandises importées dans ces possessions italiennes des droits de péage qui furent affermés très tôt déjà. Pendant longtemps la famille Massner détiint la ferme des péages qui passa, par mariage, à la famille Salis. Cette dernière payait aux trois Ligues un fermage

annuel de 14 000 florins. En 1788, la famille Bavier obtint les péages moyennant une redevance annuelle de 96 000 fr. à payer aux trois Ligues. [B. P.]

APPELLINUS ou ABELLENUS. Evêque de Genève qui assista en 627 au troisième concile de Mâcon. La Bible de Saint-Pierre l'ignore. — Voir: *Regeste Genevois*, n° 75. [M. R.]

APPENTEGGER, JEAN. Voir ALLEMAN (Berne) n° 2; voir aussi APOTHEKER.

APPENTHEL, d', ou APOSTELLO, APPENTEL, APPOTHEL, APENTHEL. Famille bourgeoise de



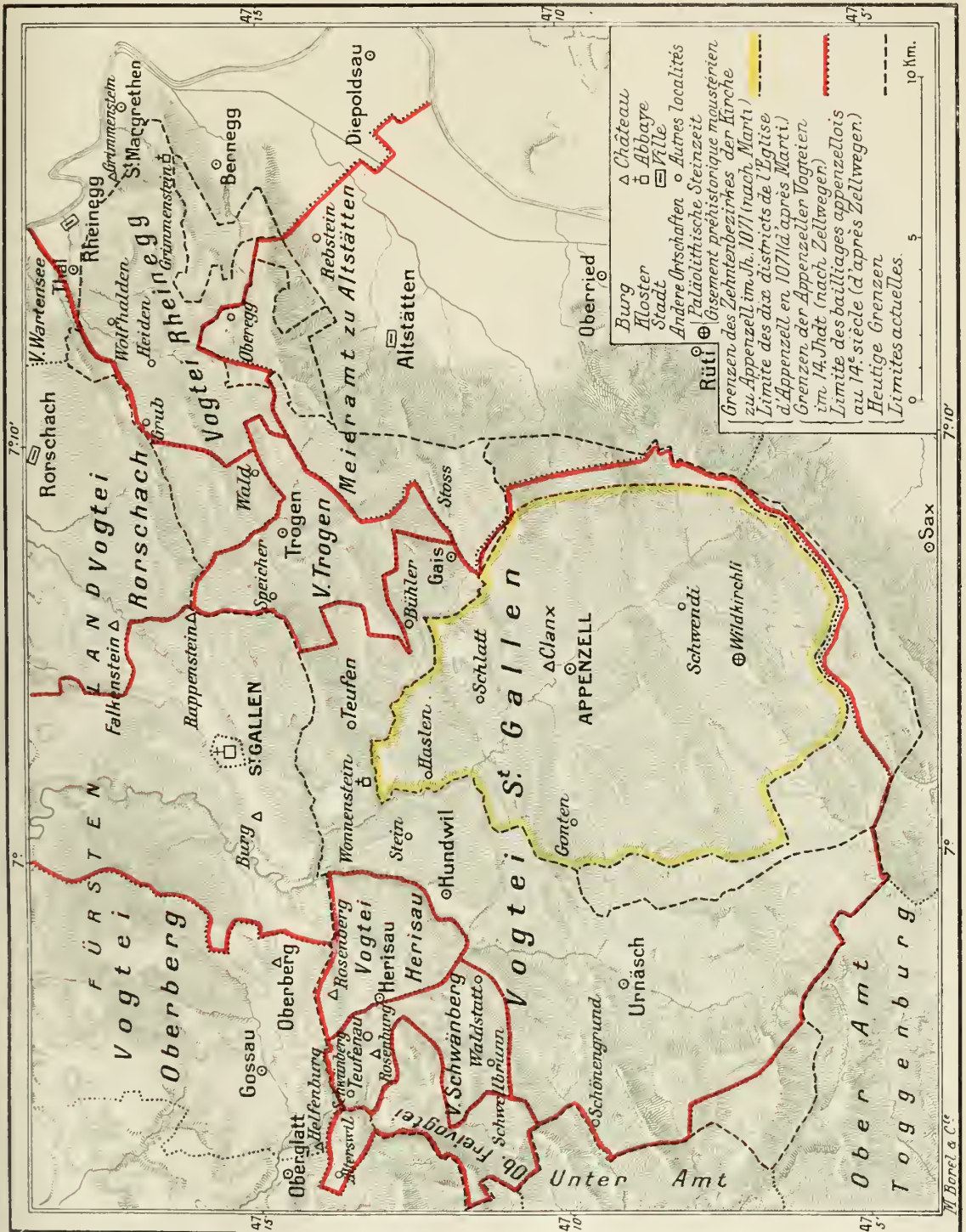
Fribourg depuis le 13 janvier 1551 en la personne de PIERRE Apostello, d'Onnens. *Armoiries*: de gueules à une croix d'or dont le pied fendu en chevron repose sur trois coupeaux de sinople, le sommet de la croix en forme de fer de flèche, l'extrémité des bras carponnée, le tout cantonné de quatre étoiles d'or. — 1. GUILLAUME, reconnu son droit à la bourgeoisie secrète et privilégiée le 12 mai 1627; du Conseil des Deux-Cents en 1616, des Soixante en 1631,

bailli de Bellegarde de 1627 à 1632, † le 2 septembre 1643. — 2. GASPARD, du Conseil des Deux-Cents en 1600, avoyer de Morat de 1605 à 1610, directeur de la Fabrique de Saint-Nicolas en 1613. * 1620. — 3. JOSSE, docteur en théologie, curé de Tavel de 1676 à 1708. — 4. JEAN-PIERRE-JOSEPH, membre des Deux-Cents en 1757, des Soixante en 1775, bailli de Romont de 1764 à 1769, secrétaire en 1777, directeur de Bourguillon en 1784, † le 7 mars 1785. — 5. PIERRE-JOSEPH, recteur de Notre-Dame de 1758 à 1807, membre de la cour épiscopale, † le 5 décembre 1807. — 6. JEAN-PIERRE-JOSEPH-JUSTIN, baptisé le 14 avril 1767; du Conseil des Deux-Cents de 1787 à 1798, puis de 1814 à 1831, archiviste en 1788, bailli du Val Maggia de 1792 à 1794, secrétaire du préfet national 1798, chancelier 1814, 1825, conseiller et juge d'appel 1827, président du tribunal d'appel en 1831, † le 1^{er} novembre 1848. — 7. JOSEPH-PIERRE-THÉODORE, frère du n° 6, bapt. le 2 juillet 1768, s'engagea en 1784 au service de France, dans le régiment de Sonnenberg, passa avec celui-ci au service d'Angleterre en 1792, capitaine au régiment Royal Etranger en 1796, † le 4 septembre de cette année dans un naufrage sur les côtes de la Corse. Il est connu sous le nom de chevalier d'Appenthel quoiqu'il ne paraisse pas avoir été réellement créé chevalier. — 8. ANTOINE-JOSEPH-JUSTIN, fils du n° 6, * le 4 août 1799; lieutenant-colonel en 1839, fit partie de l'expédition de Bâle-Campagne; archiviste d'Etat de 1828 à 1830, juge de paix de Fribourg 1837, juge près le tribunal de la Singine 1857, refusa la place de préfet du Lac en 1864, † le 21 décembre 1878. — 9. ADOLPHE, fils du n° 8, * 1852, † à Colorado (Mexique) le 27 février 1903. Avec lui s'éteignit la lignée masculine des Appenthel. — Voir Ch. de Ræmy dans *RHV* 1904. — *Nouvelles Etrennes fribourgeoises* 1880, p. 12. — *ASHF* IV, p. 150. — *Journal de Fribourg* 1879, nos 25 à 44. — Ch. de Ræmy: *Le chevalier d'Appenthel*. — Hél. Ræmy de Bertigny: *Chronique fribourgeoise*, p. 323. — Dellion: *Dictionnaire VI*, p. 420, XI, p. 195. — *LLH I*. — Alf. Weitzel: *Répertoire des familles*, p. 517. [RÆMY.]

APPENWILER, ERHARD von. Originaire de Colmar, il paraît déjà en 1429 à Bâle où de 1439 jusqu'à sa mort en 1472, il est chapelain de la cathédrale et en même temps camérier de la confrérie de Saint-Jean. Il est connu comme auteur de la chronique latine des années 1444 à 1471, qui sont de la plus grande importance pour l'histoire de Bâle. — Voir Aug. Bernoulli, dans *Bas. C. IV*. [A. B.]

APPENZEL'. Canton et treizième État de l'ancienne Confédération jusqu'en 1597; il est, depuis cette époque, partagé en deux demi-cantons, Appenzel Rhodes-Intérieures et Appenzel Rhodes-Extérieures. *Armoiries*: d'argent à un ours levé en pied de sable armé et lampassé de gueules. Le plus ancien sceau, du 10 octobre 1403, porte

^ A cet article appartiennent les deux cartes historiques et les deux planches en couleurs (costumes et drapeaux) publiées dans le fascicule II du DHBS.



Appenzell jusqu'à la fin du XV^e siècle.

l'inscription : *Sigillum universitatis terre de Abbatis-cella*. Un document, de 1450 environ, porte un sceau d'exécution soignée avec l'inscription : *Sigillum Universitatis Appenzell*.



Préhistoire. Près du Wildkirchli, le Dr Bächler de Saint-Gall a trouvé des traces d'un établissement préhistorique. Cette station, la seule en Europe située dans la région alpestre et à cette altitude (1477 m.), fut habitée par l'homme du moustérien. Quoique jusqu'ici on n'ait trouvé aucun

reste humain dans les couches de terrain des deux grottes du Wildkirchli, les autres trouvailles préhistoriques et paléontologiques constituent une preuve indéniable de l'existence de l'homme préhistorique dans ces demeures spécialement favorables à un établissement durable. Lors des premières fouilles, on rencontra des instruments en pierre dont la matière première ne fut certainement pas arrachée aux parois des grottes, mais importée d'une manière ou d'une autre. On peut inférer des restes d'animaux découverts que l'homme de cette époque était un contemporain de l'ours des cavernes; on mit encore au jour des restes de lion et de panthère des cavernes, de loup des Alpes, de loup, de blaireau, de bouquetin, de chamois, de cerf, de marmotte et de corneille. Quelques fragments d'os montrent aussi des traces de travail humain; Bächler présume l'existence d'une civilisation moustérienne de l'époque quaternaire. Des fouilles ultérieures donneront peut-être encore des renseignements plus complets.

Moyen âge. Nous manquons de témoignages historiques jusqu'au premier siècle av. J.-C. Les Helvètes et les Rhètes se partageaient alors le territoire du canton actuel, et ces derniers profitèrent du mouvement d'émigration manqué des premiers pour s'emparer de tout le pays (58 av. J.-C.); mais ils durent bientôt eux-mêmes se soumettre aux Romains et se trouvèrent compris dans la province de Rhétie (15 av. J.-C.). Après quarante ans de domination des Ostrogoths, Appenzell fut englobé avec la Rhétie dans le royaume des Francs (538) dont il partagea dès lors les destinées. Appenzell fut compris dans la Thurgovie dont il constitua au VII^e s. la frontière Sud-Est vers la Rhétie Curiale, du Sântis au Meldegg (Monstein); jusqu'en 1798, les deux évêchés de Coire et de Constance étaient encore séparés par les anciennes frontières du comté. Dès la fondation de l'abbaye de Saint-Gall en 614, Appenzell entra dans l'histoire comme alleu du couvent. La première grande localité, mentionnée déjà à l'époque franque, est Hérisau en 837, puis vient Hundwil en 920, et l'église d'Appenzell en 1071, la plus ancienne du pays. Les Appenzellois vécurent ainsi pendant quatre siècles en qualité de gens du couvent; mais, durant les luttes des abbés contre les comtes de Toggenbourg et de Werdenberg et les ducs d'Autriche, ils acquirent par leurs qualités militaires divers droits importants, en particulier l'élection d'un conseil du pays, 1377. L'énergique abbé Cuno de Stoffeln (1379-1411) chercha vainement à éteindre ce foyer de liberté qui s'enflamma à la suite des victoires de Sempach et Näfels. Le 17 janvier 1401 les huit communes d'Appenzell, Hundwil, Urnäsch, Gais, Tenfen, Trogen, Speicher et Hérisau conclurent, sur le modèle des Confédérés, une alliance avec la ville de Saint-Gall et quatre communes abbatiales de la région de Gossau contre l'abbé, l'ennemi commun. Jusqu'à la suite du verdict de Constance (1402), Saint-Gall et les communes de l'intérieur se retirèrent de l'alliance, les Appenzellois scellèrent, au début de 1403, une combinaison avec Schwyz; et, dans les deux rencontres de Vögelisegg (15 mai 1403) et du Stoss (17 juin 1405), ils remportèrent une victoire complète sur leurs ennemis rangés sous les bannières de l'abbé et de l'Autriche. Alors, avec la violence d'un torrent alpestre, les Appenzellois sortirent de leurs montagnes et fondèrent la Ligue autour du lac (*Bund ob dem See*) qui comprit, outre Appenzell, une partie de la Thurgovie, tout le Rheintal avec le Liechtenstein, le Vorarlberg et le Brezgenwald; mais après trois ans d'existence, la

Ligue fut dissoute (1408). Alors, pour la seconde fois, les Appenzellois cherchèrent et trouvèrent alliance en Suisse; le 24 novembre 1411, ils conclurent une combinaison perpétuelle avec les sept cantons orientaux (Berne n'y fut pas compris).

Rattachement à la Suisse. Quoique dans le traité de 1411 les parties ne jouissent pas des mêmes droits — les Appenzellois étaient les « protégés » — cet accord, grâce à la politique habile des premiers, marque bien le début de l'entrée d'Appenzell dans la Suisse comme Etat confédéré. La sentence de Baden du 31 mai 1429, par laquelle les Confédérés cassèrent la combinaison d'Appenzell avec le Rheintal, à la demande du comte du Toggenbourg, et contraignirent les montagnards à des réparations envers l'abbé, nous montre pour la dernière fois Appenzell pupille des sept cantons, lesquels, pour veiller à l'exécution des clauses du verdict, envoyèrent pendant un certain temps un bailli dans le pays. Appenzell obtint les droits d'allié des Confédérés par sa participation à l'ancienne guerre de Zurich, lorsqu'il entra en 1444 dans la ligue antizuricoise, et par la défense victorieuse de sa liberté à Wolfhalden, l'année suivante. Le 15 novembre 1452, les Appenzellois reçurent la lettre de confirmation qui contenait encore quelques réserves pour les cas de guerre et d'alliance. Ils firent un nouveau pas en acquérant un droit de gage sur le Rheintal; et, dès lors, il n'y eut plus qu'une nuance juridique entre la situation que leur faisait l'acte de 1452, et leur situation effective comme membre de la Confédération et co-détenteurs d'un bailliage commun. A la vérité, Appenzell perdit sa situation par son attaque insensée contre le couvent de Rorschach, le 28 juillet 1489, et le traité du 10 février 1490; mais il la reconquit après la guerre de Souabe, 16 mai 1500. Ainsi, c'était une évolution naturelle qui, le 17 décembre 1513, faisait d'Appenzell un membre définitif et indiscutable de la Confédération des XIII Cantons. A la première Diète, le 9 janvier 1514, le député d'Appenzell se plaça délibérément devant le représentant de l'abbé de Saint-Gall, son ancien suzerain, tirant ainsi toutes les conséquences de son admission dans la Confédération. Il conserva son rang, malgré les protestations indignées du vénérable abbé de Saint-Gall, Franz Geissberger.

Réformation et contre-Réformation. La nouvelle foi prit pied très tôt dans le pays; déjà en 1523 la landsgemeinde décidait que chaque prêtre baserait sa prédication uniquement sur la Bible, et en 1524 il fut reconnu que les communes décideraient de l'acceptation de la nouvelle foi. Sous l'influence exercée ouvertement par les Saint-Gallois Vadian et Kessler, la Réforme s'implanta dans toutes les paroisses extérieures; seule celle du chef-lieu résista quelque temps, mais pendant l'été 1531, elle commença à fléchir et à tolérer la nouvelle foi. La bataille de Cappel et la seconde paix générale (*Landfriede*) n'apportèrent d'abord aucun changement; mais il existait toutefois une tension entre les deux partis, ainsi que le montra, de 1535 à 1539, le *Pannerhandel*, dans lequel l'accusation inconsidérée de la vente d'une bannière conquise faillit provoquer une guerre avec la ville de Saint-Gall. Néanmoins les deux partis vécurent côte à côte dans une tolérance mutuelle relative jusqu'au moment où les vagues de la contre-réformation vinrent déferler sur le pays. Après une visite du nonce en 1579 commencèrent les premières persécutions au chef-lieu; puis l'introduction du calendrier grégorien (1584) et surtout l'exécution du médecin Antoine Leu pour avoir offensé un prêtre, la même année, causèrent toutes sortes de troubles qui s'aggravèrent lors de l'établissement des capucins en 1587 (inauguration du couvent 25 juillet 1590). En 1588, il fut interdit aux protestants d'Appenzell d'aller à l'église au dehors de la commune et en 1590 ils furent contraints d'émigrer. Ils se vengèrent en 1594 en s'opposant à l'entrée du canton dans l'alliance espagnole. Deux ans après, les « gros bourgeois » (grosse Hlansen) réussirent cependant, à l'assemblée de la paroisse d'Appenzell, à faire accepter l'alliance, ils furent appuyés par la Diète de Baden du 11 mai 1597; cette dernière savait bien que sa dé-

cision n'obtiendrait pas l'assentiment des Rhodes-Extérieures protestantes et elle proposa en même temps aux deux partis la séparation du pays. Le 2 juin 1597, la landsgemeinde de Hundwil rejeta en effet l'alliance espagnole et vota la séparation des Rhodes-Extérieures, qui fut admise cinq jours après par l'assemblée paroissiale d'Appenzell, laquelle demeura fidèle à l'alliance espagnole. Ainsi le sort en était jeté et l'Acte de séparation du 8 septembre 1597 consumma la rupture. Aux Rhodes-Extérieures de Hérissau, Hundwil, Teufen, Trogen et Umäsch s'ajouta la localité protestante de Gais comme sixième Rhode; la paroisse d'Appenzell, divisée en six Rhodes: Schwende, Rüte, Lehm, Schlatt, Gonten

ment par les deux demi-cantons. L'antique bannière et l'ancien sceau restèrent aux Rhodes-Intérieures qui durent payer aux Rhodes-Extérieures une nouvelle bannière et un nouveau sceau, mais « un peu différents des anciens ». Les bannières conquises restèrent arborées dans l'église d'Appenzell, mais comme propriété de tout le pays; les archives aussi restaient propriété commune. — L'Acte de séparation a aujourd'hui encore force de loi en ce qui concerne la situation intérieure des deux demi-cantons; seules les conditions embrouillées de la partie orientale du canton ont été réglées par décret de la Confédération en 1870, lequel supprima les biens dits « exemptés » et consacra aussi la séparation ter-



Le village d'Appenzell vers 1640 (d'après une gravure sur cuivre de Matthäus Merian).

et Rinckenbach ou Wies, prit le nom de Rhodes-Intérieures; toutefois la séparation ne se fit pas dans la partie orientale de la Rhode de Trogen, appelée « Obereg » et « am obern Hirschberg »; là, les protestants furent attribués aux Rhodes-Extérieures et les catholiques aux Rhodes-Intérieures. La fortune du pays, avec la maison du conseil, l'hôpital, l'arsenal, la tuilerie et la boucherie, fut attribuée aux Rhodes-Intérieures qui payèrent aux Rhodes-Extérieures, à titre de rachat, 18 000 florins; le contenu de l'arsenal fut partagé à parts égales entre les deux demi-cantons qui devaient dès lors envoyer à la Diète leur députation séparément, celle des Rhodes-Intérieures ayant la préséance. Toutefois le pays tout entier, comme autrefois, n'avait droit qu'à une voix, qui ne pouvait être prise en considération que du moment où les deux délégations étaient tombées d'accord. Le bailliage du Rheintal était occupé alternative-

ment par les deux demi-cantons. L'Acte tout entier fut complètement en faveur des catholiques. Le partage des biens en parties égales ne correspondait nullement au chiffre de la population qui encore en 1850, était dans la proportion de 4 à 1. Ce qui était aussi incontestablement en faveur de la partie catholique, c'était la séparation des voix à la Diète où celle des protestants, numériquement de beaucoup plus nombreux, était toujours paralysée; jusqu'à la constitution fédérale de 1848, les deux frères ennemis n'ont jamais pu se mettre d'accord dans les questions importantes. De 1597 à cette date, les deux demi-cantons ont suivi chacun des destinées différentes. — Voir APPENZELL RHODES-EXTÉRIEURES et APPENZELL RHODES-INTÉRIEURES. — Dierauer. — LL. — Zellweger: *Der Kt. Appenzell*. — Schiess et Marti: *Appenzeller Urkundenbuch I* (jusqu'en 1513). [A. M. et Az.]

APPENZELL RHODES-EXTÉRIEURES. Demi-canton dès le 8 septembre 1597; il forme avec les Rhodes-Intérieures le XIII^e canton de la Confédération. *Armoiries*: d'argent, à un ours levé en pied de sable armé et lampassé de gueules, accosté des deux lettres de sable V et R (*Usere Rhoden* = Rhodes-Extérieures). Le demi-canton ne comptait d'abord que les six Rhodes extérieures d'Urnäsch, Hérisau, Ober-Hundwil, Unter-Hundwil, Teufen et Trogen, et comme septième la paroisse de Gais, détachée de la Rhode intérieure de Rinckenbach.

Les quatre premières sont « au delà de la Sitter » (aujourd'hui: *Hinterland*), les trois dernières « en deçà de la Sitter » (*Mittel- et Vorderland*). Les protestants de la pointe Est de la Rhode de Trogen, du Ober-Hirschberg et d'Oberegg, quoique en minorité et très mélangés de catholiques, furent rattachés aux Rhodes-Extérieures, mais leurs biens, dénommés *biens exemptés*, devaient rester entre les mains de protestants, qu'il s'agit d'héritages, de ventes ou d'échanges; ils étaient en revanche exemptés d'impôts. La frontière fut dans cette région celle des biens particuliers et forma un chevétrement compliqué, témoignage de l'intolérance confessionnelle. Par l'érection de nouvelles paroisses se formèrent de 1614 à 1749 treize nouvelles Rhodes, Speicher, Walzenhausen, Schwelbrunn, Heiden, Lutzenberg, Wolfhalden, Reheteobel, Wald, Reute, Schönggrund, Waldstatt, Bühler et Stein, qui forment telles quelles, avec les sept anciennes Rhodes, les vingt communes actuelles du demi-canton. Dans l'ancien canton d'Appenzell, les Rhodes-Extérieures cédaient le pas aux Rhodes-Intérieures; mais le vote du canton dans son ensemble exigeait l'accord des deux parties.

Le gouvernement du demi-canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures appartenait nominalement à la landsgemeinde, assemblée de tous les citoyens âgés de 16 ans révolus ayant le droit de vote, et qui se tenait chaque année alternativement à Trogen ou à Hundwil. En fait, ici aussi, les compétences passèrent complètement au double Landrat, qui peu à peu, non sans luttes, restreignit toujours davantage les droits de la landsgemeinde. D'après le Landbuch de 1632, le droit de faire des propositions à la landsgemeinde était lié à l'autorisation du double Landrat; mais il resta aux pétitionnaires, dans les Rhodes-Extérieures, le droit de monter eux-mêmes sur l'éstrade, c'est-à-dire de présenter eux-mêmes leur requête à la landsgemeinde de façon déferente. A partir de 1747, le double Landrat formé des Nouveau et Ancien-Conseils, se composa de 84 membres du Petit Conseil, de 167 du Grand Conseil, et des 10 grands fonctionnaires (soit 2 landammans, vice-landammans, trésoriers, capitaines et enseignants); la landsgemeinde choisissait les premiers selon une proportion déterminée dans les Rhodes en deçà et au delà de la Sitter, et les derniers en parts égales dans les deux moitiés du canton. Le double Landrat siégeait à Hérisau et à Trogen; en ce dernier lieu étaient aussi depuis 1597 l'hôtel de ville et l'arsenal, la caisse du pays et le gibet, signe du droit de haute justice. Les deux Petits Conseils siégeaient séparément comme autorités purement judiciaires, divisées par districts, au delà de la Sitter à Urnäsch, Hérisau ou Hundwil, en deçà de la Sitter à Trogen. Pour les affaires matrimoniales uniquement, il existait deux tribunaux matrimoniaux à Hérisau et Trogen, depuis qu'en 1600 les Rhodes-Extérieures s'étaient rendues indépendantes de Zurich et de Constance en cette matière.

Les deux Appenzell possédaient en commun les archives du pays et les bannières conquises, placées dans l'église de l'ancien chef-lieu; l'administration de l'unique bailliage du Rheintal était également commune. En 1600, lorsqu'il fallut nommer le premier bailli depuis la séparation du canton, le sort favorisa les Rhodes-Intérieures et le tour des Rhodes-Extérieures ne vint qu'en 1616; jusqu'en 1798, il n'y eut à Rheineck que

six baillis venus des Rhodes-Extérieures, chacun pendant deux ans.

La suite de l'histoire des Rhodes-Extérieures ne répond pas à l'idée que l'on se fait communément d'un État démocratique; elle est avant tout remplie par une ardente rivalité de partis et, comme dans toute la Suisse aux XVII^e et XVIII^e siècles, par la lutte des familles aristocratiques pour le pouvoir. Au delà de la Sitter ce sont les Tanner, les Wetter et les Schiess, de Hérisau; en deçà de la Sitter, en particulier les Zellweger, de Teufen et Trogen, et les Schläpfer, de Trogen, qui détiennent presque exclusivement les principales fonctions; six Zellweger, quatre Tanner, trois Wetter, deux Schiess, deux Gruber et deux Schläpfer ont occupé le siège de landammann; les neuf autres landammans furent pris dans neuf familles différentes. Ces grandes familles, très considérées, jouissaient d'une grande influence dans les conseils; dans la landsgemeinde, par contre, elles rencontraient nécessairement des adversaires, l'histoire en fournit la preuve.

En 1644, la landsgemeinde déposa le landammann Johann Zellweger (de Gälleren près de Teufen), élu seulement deux ans auparavant, parce que, sur sa proposition, le Landrat avait voté, sans consulter la landsgemeinde, une loi sur les successions de personnes sans héritiers naturels. Ce n'est pas par hasard qu'un Tanner, puis un Schläpfer le remplaçait; la preuve de la haine profonde qu'on lui vouait, c'est que pendant le reste de sa vie il ne put obtenir une charge importante. Cette affaire fut probablement le prétexte de la division du demi-canton, si grosse de conséquences, *derrière ou au delà de la Sitter et devant ou en deçà de la Sitter*, que vota la landsgemeinde de 1647. Sur la demande des quatre Rhodes alors au delà de la Sitter (Urnäsch, Hérisau, Ober et Unter-Hundwil), les six Rhodes en deçà de la Sitter (Teufen, Trogen, Speicher, Grub, Walzenhausen et Gais) acceptèrent, grâce à la médiation d'une mission zuricoise, le traité suivant: toutes les hautes fonctions (landammann, vice-landammann, trésorier, landeshauptmann et enseigne) seraient occupées à double par des titulaires de l'un et l'autre côté de la Sitter, de telle façon qu'à un landammann d'en deçà de la Sitter serait adjoind un vice-landammann d'au delà. La landsgemeinde, le Grand Conseil et le double Landrat demeureraient communs et indivis, ils devaient siéger en deçà de la Sitter à Trogen, au delà à Hundwil ou à Hérisau. Les Petits Conseils étaient par contre divisés et siégeaient d'une part à Trogen et d'autre part à Hérisau, Hundwil ou Urnäsch. Dès 1648, par gain de paix, le bailli du Rheintal fut aussi pris tour à tour dans les deux moitiés du demi-canton, et dès 1671, le doyen et le camérier de l'église du pays furent aussi séparés par la Sitter. La décision de 1647, en apparence heureuse, était en réalité une seconde division du pays et rendit les Rhodes d'autant plus étrangères les unes aux autres que des démagogues sans conscience se servirent de ces rivalités pour satisfaire leurs propres ambitions. Ce danger n'apparut que lors du *Landhandel* de 1732-1733, provoqué par le landammann Lorenz Wetter, qui n'avait manifestement d'abord voulu atteindre que son ennemi héréditaire et collègue Konrad Zellweger. Le prétexte, préparé de longue main, fut l'assertion que les délégués à la paix de Rorschach, signée aussi par les Rhodes-Extérieures en 1714, auraient transgressé les lois du pays en ne requérant pas le consentement de la landsgemeinde. Ces délégués avaient certainement agi d'une manière préméditée car leur consentement ne concernait que l'art. 83 du traité de paix, qui prévoyait en termes généraux le règlement définitif des difficultés depuis longtemps pendantes entre l'abbé de Saint-Gall et les Rhodes-Extérieures. Le double Landrat avait renvoyé aux calendes grecques la ratification formellement prévue. Wetter fit d'un des envoyés, Konrad Zellweger, le bouc émissaire de toute l'affaire et chercha à l'atteindre en la personne de son fils, du même nom, ancien landammann en 1732. Il y parvint après de longues luttes, au cours desquelles les «Durs», ou démocrates, partisans de Wetter, battirent les «Doux», c'est-à-dire le parti aristocratique de Zellweger. Les deux landsgemeinde orageuses de Teufen et de Hundwil, la menace de séparation des communes

de Speicher, Trogen, Rehetobel, Grub, Heiden, Wolfhalden, Lutzenberg, Walzenhausen et Reute (toutes dans le Vorderland), la prise d'armes générale du 5/16 mars 1733, et les insultes faites aux députés des Confédérés à Hërisau, toutes ces manifestations violentes et passionnées, avaient fait grand bruit en Suisse. Après la victoire des « Durs » et l'expiation des « Doux », le Landrat prononça l'interdiction des noms des partis, et s'en contenta, car, au mal initial, à l'épineuse question de la division du pays par la Sitter, personne en cette terre de pure démocratie ne se hasarda à toucher, de peur de subir le sort de Zellweger de la part d'un ami de l'autre côté de la Sitter.

Il ne serait pas juste de ne présenter que les mauvais côtés de l'histoire des Rhodes-Extérieures. Un des faits les plus intéressants à constater, c'est combien l'union avec les Rhodes-Intérieures demeura encore un certain temps vivante. Ainsi en 1603, six ans après la séparation,

Les Rhodes-Extérieures firent aussi preuve de sens démocratique dans l'organisation de leurs communes. Partout la paroisse se confondait avec la commune politique, d'une façon si complète que le Landbuch de 1747 (une simple réédition de celui de 1632) employait le nom de paroisse pour les réunions politiques où l'on élisait les conseils et les capitaines, et que finalement dans la langue officielle appenzelloise cette appellation ne signifia plus qu'assemblée politique de commune et remplaça l'ancien nom de Rhode. Sitôt qu'une paroisse devenait autonome et se séparait de l'église-mère, elle constituait sans autre une commune politique avec ses capitaines, Grands et Petits Conseils, et était ainsi représentée dans les autorités d'après la décision de la *landsgemeinde*. Ainsi, les sept Rhodes originaires s'accrurent plus tard jusqu'à 20 sans que depuis 1647 il y ait eu de difficultés à ce sujet. La meilleure preuve de l'excellence de cette manière de



Vue du village (Appenzell vers 1835, d'après dessin et aquarelle de J. B. Isenring. (Bibliothèque cantonale de Trogen).

les deux demi-cantons offraient ensemble leurs bons offices pour empêcher la guerre qui faillit éclater entre Berne et Genève et la Savoie à la suite de l'insuccès de l'Escalade. Les deux Appenzell employèrent jusqu'en 1632 le code des lois de 1585 ; à cette date seulement, les Rhodes-Extérieures en firent faire une copie et le modifièrent selon leurs besoins. En 1653, les deux moitiés du pays furent unies lorsqu'il s'agit d'aider à protéger les autorités d'institution divine contre les paysans révoltés. De même, ils prirent soin de ne pas se mêler aux luttes confessionnelles ; en 1656 et en 1712 nous trouvons Appenzell entier parmi les neutres qui réclament la paix et travaillent à la rétablir. En 1712, la situation fut particulièrement délicate pour le pays, car les Rhodes-Extérieures eurent à élire en automne le bailli du Rheintal. Par modération réciproque on évita un conflit, jusqu'à ce que les gens du Rheintal eussent prêté serment au corps zuricois opérant en Thurgovie. La méfiance envers l'abbé empêcha alors les Rhodes-Intérieures d'intervenir en sa faveur ; elles laissèrent les Rhodes-Extérieures occuper tranquillement la frontière du Rheintal, soi-disant contre l'Autriche, sans se décider à intervenir ni pour l'ambitieux abbé ni pour les gens du Rheintal.

faire est qu'elle a été adoptée par le régime actuel.

Depuis la séparation religieuse, les protestants d'Appenzell s'étaient rattachés au synode saint-gallois (1544). En 1602, suivant la coutume de l'époque, ils avaient fondé une église nationale, et en 1618 ils se plièrent encore aux nouveaux usages en réintroduisant le chant dans les cultes, d'où les premiers réformateurs l'avaient banni. En 1645, ils l'emportèrent sur l'abbé de Saint-Gall en l'obligeant à renoncer à ses prétentions à la collature. En 1644, ils adhérèrent à la Confession helvétique et en 1675 à la *Formula Consensus*, les plus importantes tentatives d'unification religieuse en Suisse. En 1757, les pasteurs des Rhodes-Extérieures rompirent leur ancienne alliance avec Saint-Gall et formèrent une corporation indépendante avec son propre synode.

La situation spéciale des catholiques dans la Rhode de Reute ne pouvait durer indéfiniment. Mais ici encore il faut reconnaître qu'on n'agit jamais envers eux comme dans les bailliages communs ou dans le Toggenbourg où régnait le prince-abbé. L'acte de séparation de 1597 fixait le tracé de la frontière de telle manière que les habitants pouvaient vivre en paix avec de la bonne volonté. L'autorité maintenait le principe du droit et s'en tenait au traité. Son point de vue dans la ques-



Drapeaux conquis par Appenzell. (D'après la Chronik von Altstätten und Umgebung.)



Ignatius Kegel et sa fille, de Schwende.
Tableau de Joseph Reinhard 1793. Mus. hist. Lucerne.



Demoiselles Josepha Segner et Josepha Huber à Schwende.
Tableau de Joseph Reinhard 1793 Mus. hist. Berne.



Bartholome Ramsauer, conseiller, et sa fille, d'Hérisau.
Tableau de Joseph Reinhard 1793. Mus. hist. Berne.



Jean-Jacques Meyer et sa fille, d'Hérisau.
Tableau de Joseph Reinhard 1793. Mus. hist. Berne.

tion de la dépendance territoriale des deux couvents de Grimmenstein et Wonnenstein, situés dans les Rhodes-Extérieures enfin l'emporta : le premier fut compté comme territoire des Rhodes-Extérieures, le second comme enclave des Rhodes-Intérieures ; les tentatives pour modifier cet arrangement (à Grimmenstein en 1667 et à Wonnenstein en 1750) n'aboutirent qu'au maintien de l'état de choses. A cette dernière occasion fut supprimée l'unique commune qui avait conservé la parité religieuse : Grub, dans les Rhodes-Extérieures, qui se détacha en 1751 de Grub dans les terres de l'abbé de Saint-Gall, devint une paroisse autonome et fut admis comme Rhode. Seule la Rhode de Lutzenberg continua à faire partie, et fait partie encore aujourd'hui, de la paroisse saint-galloise de Thal.

Lors de la séparation, les Rhodes-Extérieures comptaient 6322 hommes au-dessus de 16 ans et ayant droit de vote, ce qui correspondait à une population de 30 000 âmes. En 1733, Zellweger estime les forces des « Durs » à 5000 hommes et celles des « Doux » à 4000, en tout 9000 hommes, soit 45 000 âmes. Ce chiffre est trop élevé, car en 1850 on comptait 25 758 habitants en deçà de la Sitter et 17 863 au delà, soit 43 621 âmes en tout, et en 1837 : 41 080. On ne doit pas admettre une population de plus de 35 000 personnes au XVIII^e s., dont 20 000 en deçà et 15 000 au delà de la Sitter. En 1850, il n'y avait que deux pour cent de catholiques dans les Rhodes-Extérieures.

Après la courte période de la République Helvétique, qui réunit les deux demi-cantons pour trois ans (sauf une interruption pendant l'occupation autrichienne en 1799), Appenzell Rh.-E. recut aussi de Paris sa constitution. Par méconnaissance de la situation ou pour maintenir une fiction, on avait gardé un canton unique, tout en déclarant cependant ses deux moitiés « réciproquement indépendantes l'une de l'autre ». De fait, les deux demi-cantons étaient déjà complètement séparés en 1803. Mais, comme l'agitation continuait pendant la Médiation, le Grand Conseil, assemblé à Trogen, n'adopta une nouvelle constitution que le 25 juin 1815. De même que dans les Rhodes-Intérieures cette dernière privait la landsgemeinde de tous droits, à l'exception du droit d'élection et du droit de naturalisation, et concentrait l'autorité, davantage qu'en 1798, entre les mains du Nouveau et de l'Ancien Conseil, et du Grand Conseil formé des 10 magistrats et des 40 capitaines ; ce dernier n'avait plus que le contrôle des comptes de l'État et le droit de naturalisation. Le pays resta divisé en deux parties, l'une en deçà, l'autre au-delà de la Sitter ; leurs Petits Conseils particuliers furent maintenus, de sorte que les Rhodes-Extérieures eurent dorénavant quatre chef-lieux : Trogen, Hundwil, Hérisau et Urnäsch, mais la landsgemeinde ne se réunissait et ne se réunit encore que dans les deux premiers. Il est vrai que le peuple, soit la landsgemeinde, n'avait pas été consulté, de sorte que, dans les années 1820, on commença à faire de l'opposition à la suprématie de nouveau exercée par certaines familles, et cela par le moyen encore inusité de la presse. Un médecin, le Dr^e Johann Meyer, à Trogen, avait fondé en 1825 l'*Appenzeller Monatsblatt*, suivi en 1828 de la célèbre *Appenzeller Zeitung*. Protégés par le landammann Matthias Ertli, qui n'exerçait plus le droit de censure, Meyer et ses collaborateurs purent formuler des critiques d'un ton inouï pour l'époque, et lorsque le parti adverse se retrancha derrière le « vénérable Landbnch », collection de lois et de sentences juridiques dont il n'existait que quelques copies, ils le publièrent. Dans ce pays de montagnes la lutte pour les droits du peuple commença plus tôt que dans le reste de la Suisse (Schaffhouse excepté) ; toutefois les difficultés à la landsgemeinde furent telles que ce n'est que longtemps après les autres cantons, le 31 août 1834, que les Rhodes-Extérieures votèrent leur nouvelle constitution. Cette constitution fut une des premières à stipuler pour le double Landrat une représentation uniforme de toutes les communes, sur la base de leur population, et le droit pour tout citoyen de prendre la parole à la landsgemeinde. Pour le reste,

on ne fit pas de grands changements : on conserva les 10 magistrats ; le double Landrat, composé des 10 magistrats, des 40 capitaines et des députés des communes, élus librement, au nombre d'environ 35 ; le Grand Conseil, composé des 10 magistrats, de 2 intendants des bâtiments, des 20 capitaines en charge, et enfin les Petits Conseils en deçà et au delà de la Sitter, comptant chacun 13 membres. Voilà les conquêtes de l'époque nouvelle : égalité devant la loi, liberté de presse et de métiers, droit de pétition et garantie de la propriété privée. La séparation complète des pouvoirs et la liberté religieuse n'étaient pas encore admises : en effet, le Grand Conseil demeurait le tribunal suprême et la confession protestante religion d'État. La constitution



Vacher appenzellois de la Schwägälp. (D'après une photographie.)

du 3 octobre 1858 réalisait le premier de ces deux progrès en instituant comme autorité exécutive la « Commission d'État », formée des magistrats réduits à 7 ; et comme autorité législative, outre la landsgemeinde, le Grand Conseil, élu par le peuple, en proportion de la population ; enfin, comme autorités judiciaires, le tribunal cantonal en instance supérieure et les Petits Conseils en instance inférieure. Une mesure encore plus importante fut la suppression de la division du pays par la Sitter, qui eut lieu en vertu de cette constitution et mit fin à la séparation intérieure datant de 1647. Le pays fut alors divisé en trois districts : *Hinterland*, l'ancien territoire au delà de la Sitter, *Mittelland* et *Vorderland*, le territoire en deçà de la Sitter. La constitution du 15 octobre 1876, encore en vigueur actuellement, apporta la liberté religieuse et une séparation complète des pouvoirs de la landsgemeinde, du Grand Conseil, du Conseil d'État et des autorités judiciaires, depuis la justice de paix au tribunal cantonal ; le droit de vote jusque là fixé à 16 ans, fut porté à 20 ans en vertu des prescriptions fédérales.

Au XIX^e s., les Rhodes-Extérieures se sont développées tout autrement que les Rhodes-Intérieures : l'industrie, qui se répandait toujours davantage, les rendit plus accessibles aux innovations ; des hommes tels que

le Dr Meyer réussirent à mettre leur pays, au moyen de l'*Appenzeller Zeitung*, à la tête des cantons avancés et à entraîner leurs compatriotes dans la voie du progrès. Lors des tentatives de révision du Pacte fédéral en 1832-1833, l'enthousiasme fit défaut, tandis que lors du Sonderbund les Rhodes-Extérieures mirent toutes leurs troupes en campagne : 2 bataillons d'infanterie de l'élite et un de la réserve, 4 compagnies de carabiniers et le corps de volontaires du landsturm ; 5 hommes furent tués et 25 blessés. Appenzell Rh.-E. participa aussi à l'occupation des frontières en 1856-1857 et en 1870-1871. Toutefois les Rhodes-Extérieures goûtèrent si peu les nouvelles prescriptions de la Constitution fédérale de 1874, votées par elles cependant, que leur constitution ne put être mise en harmonie avec la première qu'à la deuxième tentative. Depuis plusieurs années, le tissage des cotons s'est largement répandu dans le canton et l'a fait prospérer. Les chiffres suivants font voir quelle a été l'influence de l'industrie sur la population : 1837 : 41 080, 1850 : 43 621, 1860 : 48 431, 1870 : 48 734, 1880 : 51 958, 1888 : 54 109, 1900 : 55 281, 1910 : 57 994. — Voir : LL et LLH. — Zellweger : *Appenzell. — Feuille fédérale*, 1869, n° 49 et 1870 n° 40. — Constitution du Canton. — AJ.

APPENZELL RHODES-INTÉRIEURES. Dès le 8 septembre 1597 demi-canton et, avec les Rhodes-Extérieures, XIII^e canton de la Confédération. Les Rhodes-Intérieures avaient la préséance à la Diète sur leur collègue des Rhodes-Extérieures. *Armoiries* : celles du canton avant le partage, soit d'argent à un ours levé en pied de sable armé et lampassé de gueules. Ce nouveau territoire se composait principalement de l'ancienne paroisse d'Appenzell, divisée en six Rhodes : Schwende, Rüte, Lehn, Schlatt, Gonten et Rinkebach ou Wies ; le territoire de Stecklenegg, de la Rhode extérieure de Hundwil, formait la 7^{me} Rhode ; et les catholiques d'Ober-Hirschberg et d'Oberegg dans la Rhode extérieure de Trogen les 8^{me} et 9^{me} Rhodes ; ces deux dernières étant mélangées de protestants, ne devaient point faire entièrement partie des Rhodes-Intérieures, mais chaque domaine était rattaché aux Rhodes-Intérieures ou Extérieures suivant la confession du propriétaire et ne pouvait être transmis qu'à des gens de la même confession (domaines dits exemptés). Au sein de la Confédération les deux demi-cantons ne comptaient que pour un, et n'avaient à la Diète qu'une voix, valable seulement lorsque Appenzell d'une part, et Trogen, Hundwil ou Hérisau d'autre part, étaient entièrement d'accord. Les Rhodes-Intérieures et les Extérieures possédaient en commun, au village d'Appenzell, les archives du pays et les bannières conquises, déposées à l'église. Elles administraient conjointement leur seul bailliage du Rheintal, alternativement avec les VIII anciens cantons. En 1600, pour la première fois depuis la séparation, le canton d'Appenzell eut, à son tour, à nommer le bailli à Rheineck ; un tirage au sort décida en faveur des Rhodes-Intérieures qui, jusqu'en 1798, repourvurent sept fois la charge de bailli.

Le pouvoir suprême ou gouvernement était constitué par la landsgemeinde composée de tous les citoyens âgés de 16 ans révolus ; elle avait lieu ordinairement le dernier dimanche d'avril sur l'ancienne place d'Appenzell ou dans l'église de la localité. La landsgemeinde nommait les principaux magistrats, soit le landamann, le banneret, le vice-landamann, le trésorier, le Landeshauptmann, l'intendant des bâtiments, l'administrateur des biens de l'église, l'enseigne du canton et se prononçait sur toutes les questions qui lui étaient soumises. Ses compétences n'allaient pas plus loin, car l'autorité législative et judiciaire était exercée par le Grand Conseil qui s'assemblait deux fois par an. Il se composait de 74 députés des neuf Rhodes, soit de 18 capitaines, de 16 petits et 32 grands conseillers et des 8 magistrats. Dès 1723 chaque Rhode députa uniformément 4 grands conseillers, 4 petits conseillers et 4 capitaines, de sorte que le Landrat (réunion des députés des Rhodes et des magistrats) compta 80 membres. Le gouvernement proprement dit était le Petit Conseil ou Conseil hebdomadaire, composé des 8 magistrats, des 18 capitaines et de quelques petits conseillers qui étaient

adjoints à tour de rôle. Lorsqu'il s'agissait d'affaires très importantes, le conseil était réuni par l'huissier qui se rendait chez chaque conseiller pour lui lire la convocation (*Zusammengelesener Rat*) ; il délibérait sur la politique extérieure de la République et se composait du Conseil hebdomadaire auquel on adjoignait tous les petits conseillers, soit de 42 membres en tout. Toutes ces assemblées siégeaient dans la maison de commune d'Appenzell qui fut rebâtie après l'incendie de 1560.

L'histoire ultérieure des Rhodes-Intérieures diffère entièrement de celle des Rhodes-Extérieures ; sur un seul point il y a ressemblance parfaite entre les deux demi-cantons : dans les querelles passionnées des partis au sein de la landsgemeinde et dans les luttes contre la suprématie de certaines familles ; ces luttes dominent toute l'histoire intérieure du pays. Dans ce pays de la démocratie pure, tout comme dans les aristocraties, quelques familles dominaient dans les Conseils ; leurs adversaires trouvaient alors le moyen de se venger dans les landsgemeinde. A Appenzell les Suter étaient tout puissants, puis les Geiger, les Näf, les Fässler, les Schiess et les Wieser. De 1597 à 1798, sur 23 élections de landamann, ces six familles ne sont pas arrivées moins de dix-sept fois au pouvoir ; les Suter 6 fois, les Geiger 3 fois et les 4 autres chacune 2 fois. Parmi les sept baillis du Rheintal, il y eut trois Schiess, le grand-père, le père et le fils. On est obligé de chercher des indications dans ce dénombrement, parce que, dans les Conseils, tout se passait dans les coulisses et que les actes eux-mêmes ne fournissent pas toujours les renseignements désirés. Après la landsgemeinde de 1660, qui fut très orageuse, le Landrat décréta en 1667 qu'un citoyen ne pourrait à l'avenir prendre la parole à la landsgemeinde sans y avoir été autorisé par lui. Malgré cette mesure restrictive, il y eut, déjà en 1679, à propos de la sortie du Défensional, des scènes violentes, puis de nouveau en 1706 lors du renouvellement de l'alliance avec l'Espagne ; enfin en 1723 à propos des élections ; mais les scènes les plus regrettables eurent lieu lors de l'affaire Suter, de 1775 à 1784. Il s'agissait ici de l'antagonisme entre les familles Suter et Geiger, représentées par les landammans Josef-Anton Suter et Johann-Jakob Geiger. Suter, d'abord le favori du peuple et son homme de confiance, avait commis des fautes graves dans l'exercice de sa charge, de sorte que Geiger put en tirer parti pour le faire enfin destituer et bannir. Lorsque neuf ans plus tard Suter se hasarda à rentrer au pays, Geiger, qui était de nouveau au pouvoir, le fit emprisonner et condamner à mort, sous la pression de son parti, celui des aristocrates ; Suter fut exécuté le 19 mars 1784. Ce meurtre judiciaire fut expié en 1829 par une réhabilitation de la famille.

L'entrée dans l'alliance espagnole, qui fut la cause de la séparation du pays, porta les Rhodes-Intérieures du côté des catholiques militants. Le 28 janvier 1598, leur représentant apposa solennellement le sceau du canton au traité des VI cantons avec l'Espagne, qui fut renouvelé trois fois, en 1604, en 1634 et en 1706. Conformément aux articles du traité, les Rhodes-Intérieures envoyèrent cinq fois une compagnie au service de l'Espagne ; toutefois leurs rapports avec l'Espagne ne les empêchèrent pas d'autoriser à deux reprises des enrôlements pour la France. En 1600 le pays accéda à la Ligue d'Or des VII cantons et en 1668 au Défensional, soit à l'organisation militaire commune de tous les cantons, mais ils s'en retirèrent déjà en 1679 de concert avec les autres petits cantons catholiques. Les Rhodes-Intérieures n'ont pour cela jamais pris part à une occupation des frontières ; toutefois, en 1792, elles ont participé à la défense de Bâle, non en vertu du Défensional, ainsi qu'elles eurent soin de le déclarer, mais bien à cause des anciennes alliances. En 1715, elles se joignirent à l'alliance séparée des cantons catholiques avec la France, et des dissensions internes éclatèrent ensuite à cause de la distribution des pensions payées par la France. On croyait évidemment avoir assez fait pour le militaire en envoyant des soldats à l'étranger, car au XVIII^e s. on cessa de faire les revues en usage jusqu'alors et l'on se contenta des lauriers recueillis par les ancêtres au Stoss et à la Vögelisegg.

En 1647, en 1654 et en 1668 les filiales de Gonten, d'Oberegg et de Haslen se séparèrent de l'ancienne paroisse d'Appenzell ; par contre, les filiales de Brülisau et d'eggerstanden, fondées au XV^e s., continuèrent jusqu'à nos jours à dépendre de l'église-mère.

Il y avait à Appenzell un couvent de Capucins dès 1590, un couvent de nonnes, Sainte-Marie-aux-Anges dès 1613 ; puis deux couvents de nonnes, de date beaucoup plus ancienne, à Wonnenstein et à Grimmenstein (1228 et 1400). Il est intéressant de noter que ce dernier était situé sur le territoire des Rhodes-Extérieures, commune de Walzenhausen, tandis que les Rhodes-Intérieures en avaient l'avouerie. Le couvent de Wonnenstein, en re-

qu'un canton, tout en disant que les deux parties sont « réciproquement indépendantes l'une de l'autre ». En fait les deux moitiés se sont définitivement séparées en 1803. Les Rhodes-Intérieures ne jouirent d'une véritable constitution qu'après la conclusion du Pacte fédéral entre les cantons suisses après la première chute de Napoléon. Le Grand Conseil d'Appenzell Rh.-I. décréta cette constitution le 30 juin 1814 et n'institua que sept Rhodes parce que celles de Rinkebach et de Stecklenegg, de même que Hirschberg et Oberegg furent réunies. Les huit magistrats d'avant 1798 furent réintroduits et augmentés d'un trésorier et d'un administrateur de l'assistance publique.



Costumes des paysans des Rhodes-Intérieures vers 1820. D'après un dessin de S. Vogel (lithographie de J. Brodtmann).

vanche, appartenait au territoire des Rhodes-Intérieures, et formait une enclave des Rhodes-Extérieures, de la commune de Teufen. Cet enchevêtrement territorial, très compliqué, existe encore de nos jours ; aux recensements les habitants de ces deux couvents sont comptés avec la commune d'Appenzell, ce qui, du moins pour Grimmenstein, n'est pas correct. Lors de la séparation, les Rhodes-Intérieures avaient 2782 hommes de 16 ans révolus et ayant droit de vote à la landsgemeinde, ce qui correspondrait à peu près à une population de 10 000 âmes. En 1837 le recensement ne fournit qu'un chiffre de 9796 hab. et en 1850 de 11 272, de sorte qu'on ne peut pas estimer la population avant 1798 à plus de 8000 âmes. Encore en 1850 elle ne comptait pas tout à fait un pour cent de protestants.

Après la réunion forcée sous la République Helvétique, qui fut de courte durée et subit une interruption en 1799, Appenzell recut sa première constitution par l'Acte de Médiation du 19 février 1803. Il est curieux de constater que cette loi fondamentale, importée de l'étranger, entretient la fiction de l'unité d'Appenzell (de même que celle d'Unterwalden) et ne mentionne

Ils étaient tous élus par la landsgemeinde, qui n'avait d'ailleurs qu'un contrôle général sur les comptes de l'État et le droit de naturalisation. Le Grand Conseil, véritable gouvernement, se composait, comme autrefois, des magistrats et des deux fonctionnaires du Conseil (l'intendant de l'arsenal et le bailli impérial) et de 8 petits et 8 grands conseillers pour chacune des 7 Rhodes, en tout de 124 membres. Le Petit Conseil comptait les 8 magistrats et les 56 petits conseillers, toutefois il n'était jamais au complet, mais se rassemblait par groupes (comptant chaque fois un quart des membres) qu'on nommait Conseil hebdomadaire, alternant tous les 8 jours ou au bout de six séances. C'était une autorité purement judiciaire. Conformément à l'esprit de l'époque, on se garda de fournir à la landsgemeinde l'occasion d'émettre son opinion sur ce gouvernement ; au contraire, on restreignit encore ses attributions en réduisant son rôle à celui d'une assemblée chargée d'élire les magistrats. C'est ce qui explique que, déjà le 26 avril 1829, une nouvelle constitution fût introduite, sur l'initiative des démocrates. Elle conservait les formes de l'ancienne constitution aristocratique de 1814, mais

apportait des réformes notables relativement à la landsgemeinde, qui relevait le pouvoir législatif, tandis qu'on garantissait à chaque citoyen le droit de faire des propositions. Et lorsque le Grand Conseil eut enfin décrété que l'ancien landammann Suter, exécuté en 1784, aurait une sépulture honorable et que sa condamnation à mort serait annulée, les Rhodes-Intérieures se trouvèrent momentanément à la tête des cantons progressistes. Cette constitution se maintint pendant près de 60 ans dans les Rhodes-Intérieures, jusqu'au jour, le 24 novembre 1872, où une landsgemeinde extraordinaire en vota une nouvelle, qui, sauf quelques modifications, est encore en vigueur aujourd'hui. Cette landsgemeinde n'a pas apporté d'ailleurs de profonds changements. Elle s'est contentée, dans plusieurs cas, de renouveler les formes. Ainsi les anciens magistrats se nomment Commission d'État (correspondant au Conseil d'État d'autres cantons); le Petit Conseil reçoit le titre plus moderne de tribunal cantonal et de tribunal de district; la landsgemeinde et le Grand Conseil n'ont pas subi de changements, de même que les capitaines et conseillers qui, déjà auparavant, exerçaient l'autorité communale. Le principe essentiellement nouveau consiste en ce que dans le Grand Conseil et au tribunal de district les Rhodes sont sur un pied d'égalité, étant représentées proportionnellement à leur population. Une seule exception est faite en faveur d'Oberegg-Hirschberg, dont le nombre de voix donnant droit à un siège n'est fixé qu'à 400 pour le Grand Conseil et à 150 pour le tribunal de district au lieu des 800 et 300 voix réglementaires. L'histoire des Rhodes-Intérieures a été généralement paisible au XIX^e siècle, même aux époques dangereuses de 1830 et 1847. Il est vrai que les troubles qui précédèrent, en 1827, la seconde constitution nécessitèrent une intervention fédérale, et qu'en 1847 les Rhodes-Intérieures furent contraintes à payer une amende de 15 000 fr. pour être restées neutres lors du Sonderbund; mais il n'y eut plus de sang versé. Il faut l'attribuer au développement de l'instruction et à la situation économique difficile du pays: celle-ci commençait à s'améliorer ces dernières années, grâce aux progrès de l'industrie de la broderie, mais la guerre mondiale l'a de nouveau compromise.

En matière ecclésiastique, les Rhodes-Intérieures ont partagé le sort du canton de Saint-Gall: après la suppression de l'évêché de Constance, en 1821, et du double évêché de Coire et de Saint-Gall (1823-1846), elles firent provisoirement partie du nouvel évêché de Saint-Gall et furent dès lors administrées par un vicaire de l'évêché. L'une des deux annexes de l'ancienne paroisse d'Appenzell, Brülisau, s'est constituée en paroisse en 1879, de sorte que dès lors les Rhodes-Intérieures comptent 5 paroisses. Population en 1837: 9796 hab.; 1850: 11272; 1910: 14585.

Voir: LL et LLH. — Zellweger: *Appenzell*. — *Feuille fédérale*, 1869, n° 49 et 1870, n° 40.

APPENZELL (Com. et paroisse, chef-lieu du demicanton d'Appenzell Rhodes-Intérieures. V. DGS). En 1061/1071: *Abbatis cella*. *Armoiries*: celles d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Le village se forma certainement longtemps après la colonisation du pays par les Rhètes et les Alamannes. En 1061/1071, le couvent de Saint-Gall y édifia la première église consacrée à saint Maurice, et en même temps le château de Clanx, la première devant assurer la domination spirituelle du couvent, le second sa domination temporelle. Appenzell grandit bientôt et, quoique n'étant plus la seule paroisse (Hérisau eut une église en 1250, Hundwil en 1315), elle demeura la principale et donna tout naturellement son nom au pays en 1379. Tout aussi naturelles furent les aspirations de la commune grandissante à l'indépendance, surtout lorsqu'en 1253 l'église eut été incorporée au couvent de Saint-Gall. En 1270 déjà, les Appenzellois entrèrent dans l'alliance des Saint-Gallois contre leur propre seigneur, l'abbé Berchtold, alliance que sa mort rendit sans objet. La situation devint plus difficile pour Appenzell quand en 1345, l'abbé Hermann von Bonstetten acquit l'avouerie impériale sur les quatre districts d'Appenzell, Hundwil,

Teufen et Urnäsch, et avec celle-ci le droit d'impôt et la haute justice. Vers 1360 Appenzell conclut avec Hundwil une alliance contre leur seigneur, que seule l'intervention de la ville de Saint-Gall put rompre en 1367. Ce même abbé Georg autorisa, à son corps défendant, les cinq communes d'Appenzell, Gais, Hundwil, Teufen et Urnäsch à entrer dans la Ligue des villes souabes, le 26 septembre 1377. Dans la suite, cette alliance fut de la plus haute importance pour Appenzell, lorsque grâce aux villes de Saint-Gall et de Constance les cinq communes obtinrent leur première administration autonome et leur premier Landrat, et se réunirent alors peut-être pour la première fois en une landsgemeinde. Celle-ci fut naturellement tenue à Appenzell qui devint ainsi d'emblée chef-lieu du nouvel État en voie de formation. La lutte qui s'engagea contre l'abbé Kun von



Appenzell. Le château, bâti en 1563 par Anton Leu.

Stoffeln plaça Appenzell au centre des événements. En 1401, Appenzell entra, la première des cinq communes, dans l'alliance avec la ville de Saint-Gall et les gens du couvent et conclut deux ans plus tard une combourgeoisie avec Schwyz; c'est pour ainsi dire à ses portes que les Appenzellois battirent les Autrichiens au Stoss. Malgré la défaite de Brogenz, qui mit fin à l'éphémère « Ligue autour du lac », l'abbé ne put relever sa domination spirituelle et temporelle: Appenzell se trouva par là délivré de la juridiction de l'abbé, recouvrit son indépendance religieuse, perdue par l'incorporation de son église, et forma de nouveau une paroisse autonome.

Appenzell devint dès lors le centre politique du pays auquel il avait déjà donné son nom. C'est là que les landsgemeinde eurent dorénavant lieu, que les conseils siégèrent, et que se trouvait l'arsenal érigé probablement déjà avant 1500. Par suite de la séparation religieuse Appenzell perdit, il est vrai, une partie de son avantageuse situation du fait que les Rhodes-Extérieures tinrent leurs assemblées à Hérisau ou à Hundwil et ne se rendirent plus qu'à contre-cœur, jusqu'à la rupture définitive de 1597, aux réunions du chef-lieu, maintenu dans son ancienne foi par le curé Theobald Huter. C'est en ces années agitées qu'eut lieu le grand incendie, qui, le 18 mars 1560, ne détruisit pas moins de 160 maisons, dont l'église et la maison de ville. Malgré les frais élevés de la reconstruction, le double Conseil de la paroisse prit sur lui de bâtir encore un couvent de Capucins qui, commencé le 22 février 1587, fut terminé en trois ans. Par la séparation d'avec les Rhodes-Extérieures, Appenzell devint chef-lieu des

Rhodes-Intérieures et en fut l'unique paroisse, d'où Gonten se sépara en 1647, Oberegg en 1654, Haslen en 1668. Toutes quatre faisaient partie du chapitre rural de Saint-Gall et conservèrent ainsi, au moins dans le domaine religieux, l'ancienne dépendance de l'église-mère. Il n'y eut jamais de Rhode d'Appenzell, car cette grande paroisse de 2782 âmes (1597) se divisait en six Rhodes, (voir l'article APPENZELL-RHODES INTÉRIEURES), et le village même était dans la Rhode de Lehn. Appenzell est relié depuis le 19 octobre 1886 à Urnäsch et par là à Saint-Gall par le chemin de fer à voie étroite Appenzellerbahn, avec Gais-Saint-Gall par le tramway Appenzeller Strassenbahn. — *LL.* — Zellweger: *Kt. Appenzell.* — ZSK 1916, p. 248. [A.Z.]

APPENZEL (DISTRICT D'). Ce fut la constitution du 24 novembre 1872 qui créa le district d'Appenzell comprenant les anciennes Rhodes de Lehn et de Rinckenbach, et qui auparavant s'était quelque temps appelé simplement le Village. Cette année-là, la division en sept Rhodes (Schwende, Rüte, Lehn, Schlatt, Gonten, Rinckenbach, Oberegg avec Hirschberg), établie par la constitution de 1828, fut supprimée, et les districts introduits. Celui d'Appenzell comprend, outre la plus grande portion du village du même nom, 35 hameaux et 133 fermes isolées qui appartenaient autrefois à la Rhode de Lehn. Population en 1880: 4300 hab.; 1910: 5143. — Voir A. Ott: *Die Siedelungs-Verhältnisse beider Appenzell.* [A.M.]

APPENZELLER. Nom de famille répandu dans les cantons de Berne, Saint-Gall, Schwyz, Uri, Unterwald et Zurich. Dans les cantons de Schwyz et Uri ces familles sont éteintes; dans l'Unterwald, les Appenzeller sont paroissiens de Lungern, mais une famille du même nom existait aussi à Stans dans la deuxième moitié du XVI^e s. Voir à ce sujet les art. ALTZELLEN et BAUMGARTNER. A citer: BENEDIKTUS, musicien du XVI^e siècle, * en Hollande, de nationalité suisse, élève du compositeur Josquin Desprez. Il succéda à Jean Gossius en 1531 et de 1540 à juillet 1551 fut maître des enfants de chœur des chapelles Marie de Hongrie et Sainte-Catherine des Pays-Bas à Bruxelles. — Voir W. Barclay: *Who was Benedictus?* — P.-A. Schuberger: *Die Pflege des Kirchengesangs in der deutschen katholischen Schweiz.* p. 37.

A. Canton de Berne. — 1. **Johann Konrad**, * 1775 à Berne, † 1850, fit des études en théologie et devint en 1801 maître de calligraphie et d'arithmétique à l'école de Winterthour. Il fut consacré à Schaffhouse et nommé en 1809 pasteur de Brütten. Appelé en 1817 au rectorat du nouveau gymnase de Bienne, il fut élu premier pasteur de cette ville en 1818. Le comte Gobineau, Alexandre Schweizer et Agassiz furent ses élèves. Après la révolution de 1830, il abandonna la direction du gymnase, mais conserva son poste de pasteur jusqu'à sa mort. Appenzeller collabora aux *Alpenrosen*, et publia plusieurs ouvrages, entre autres *Thomas Wittenbach oder die Reformation zu Biel*. Son portrait à l'huile est conservé au musée Schwab à Bienne. — *SBB* 1, 3-15. — 2. **KONSTANTIN**, * 1814, † 1899, fils du n° 1. Il fit des études en théologie et entra en 1837 dans l'église bernoise. Après un stage à Berlin et un vicariat à Bienne, il devint en 1842 pasteur à Gsteig, en 1851 à Neuenegg, en 1860 second et en 1863 premier pasteur de l'église du Saint-Esprit à Berne. Il se retira en 1885. En 1868, il fonda l'institut pour anormaux du Weissenheim près de Berne; il fut le promoteur de la société de secours des églises protestantes, membre du Petit Conseil et président de la direction des deux orphelinats de la ville. — *TRG*, 1910. [E. B.]

B. Canton de Saint-Gall. Ancienne famille de Saint-Gall, riche et florissante surtout aux XV^e et XVI^e s. — 1. **CHUONRADUS DE ABBATISCELLA** est mentionné en 1223, avec d'autres bourgeois, comme témoin à la fondation d'une messe anniversaire de Heilwig, épouse du magister Goldacht, de Gütern près Saint-Gall. — 2. **RUPERTUS DE ABBACELLA** est nommé en 1268. — 3. **HANS**, et — 4. **WÆLTI** devinrent en 1376 bourgeois de la ville. — 5. **JOHANNES**, 1387, était recteur de la léproserie du Linsebhül près de Lämblissbrunnen. —

6. **CRISTAN** occupa le même poste après 1451. — 7. **LAURENT**, dès 1423 chapelain de la chapelle des lépreux, fondée en 1390 au Linsebhül en faveur de ses administrés; il mourut en 1440, chapelain (*Mittelmesser*) de St.-Mangen. — 8. **OTMAR**, et — 9. **KONRAD** étaient en 1476 membres du *Nöstenstein*, société de bourgeois aisés, qui n'ont ni métier ni boutique même s'ils sont commerçants. — 10. **RUDOLF**, prévôt des bouchers de 1468 à 1487. — 11. **LIENHARD**, fut député du Grand Conseil lors de la conclusion de la paix avec les Confédérés, le 7 mars 1490, à Einsiedeln. — 12. **KONRAD**, secrétaire de ville de 1502 à 1512; il fut envoyé en 1507 à Rome pour déterminer les droits de la paroisse de Saint-Laurent, et en 1521 à la cour impériale pour obtenir la confirmation des franchises de la ville. — 13. **OTMAR**, bourgmestre de 1524 à 1526. — 14. **SEBASTIAN-ARIEL**, servit sous Franz v. Sickingen, devint maître d'hôtel du comte palatin Ludwig, et seigneur de Luxburg. — 15. **OTMAR**, bourgmestre de 1664 à 1687. — 16. **HEINRICH**, 1789-1861, conseiller de commune en 1835, et secrétaire de la chambre de charité de Saint-Gall. — Voir *Bürgerbuch der Stadt St. Gallen*, 1910. — Wilh. Hartmann: *Stadt St. Gall. Bürger-Geschlechter*, mss. de la bibliothèque de la ville de Saint-Gall. [B.]

C. Canton de Zurich. Famille connue à Hönegg et à Wipkingen dès le commencement du XV^e siècle, s'est répandue ensuite dans les communes voisines et acquit la bourgeoisie de Zurich dès 1440. — 1. **JAKOB**, d'Altstetten, 1795 sous-bailli, 1803 membre du tribunal de district à Horgen, † 1808. — 2. **JOHANNES**, de Hönegg, juré, 1798 représentant du haut bailliage de Hönegg dans la Convention nationale zuricoise. — 3. **HANS-JAKOB**, de Hönegg, * 1761, représentant de la corporation de Hönegg au Grand Conseil zuricois dès 1803, président du tribunal de district de Regensdorf sous la République Helvétique. — 4. **KONRAD**, de Hönegg, président de commune et président du tribunal de la corporation, nommé en 1813 membre du tribunal de district de Bulach. — [F.H.] — 5. **KASPAR**, * le 6 juillet 1820, † le 10 février 1901, marchand à Zurich en 1849, ouvrit en 1854 à Albsrieden une retorderie de soie qui eut une grande prospérité vers 1860, collabora en 1871 à la fondation d'une filature de soie mécanique à Winterthour. Il fut en outre un grand bienfaiteur; il fonda en 1856, à Wangen, un institut pour jeunes filles et un autre à Tagelswangen en 1869. En 1864 il créa et dota de 50 000 fr. un fonds pour permettre aux ouvrières de fabriquer pauvres d'apprendre un métier; en 1874 il ouvrit à Brüttsellen un institut de garçons rattaché à une fabrique de souliers. Près de 2000 garçons et filles furent entretenus et élevés dans ses institutions. Il créa encore en 1881 un institut pour jeunes filles catholiques à Richterswil, et fut aussi un fidèle protecteur de la fondation Pestalozzi à Schlieren et de la maison de relèvement de Fluntern. Grand admirateur de Pestalozzi, il prit à l'âge de 75 ans la présidence du comité pour l'érection d'un monument à sa mémoire, à Zurich, dont l'inauguration eut lieu en 1899. — *Nbl. der Hilfsgesellschaft in Zürich*, 1903. — *Gartenlaube*, 1901, n° 9, suppl. 2 (avec portrait). — *Jahrbuch für Gemeinnützigkeit*, 1900-1901. — A. Tappolet: *Nachruf auf C. A.* [E. STAUBER.]

APPENZELLERBAHN. Chemin de fer à voie étroite d'un mètre d'écartement, bâti en deux sections de Winkeln à Urnäsch 1875 et d'Urnäsch à Appenzell 1886; la troisième section Hériseau-Gossau dut être construite en 1913 à la suite de l'ouverture de la Bodensee-Toggenburgbahn, qui relia Hériseau à Saint-Gall par une ligne à voie normale et fit de ce fait un grand dommage à l'Appenzellerbahn; depuis lors la section Winkeln-Hériseau n'est plus exploitée. Cette ligne n'a jusqu'à ce jour pas pu payer d'intérêts. Depuis la guerre mondiale elle est soutenue par l'État et les communes. [O. A.]

APPENZELLER KALENDER. Il fut fondé en 1722 par JOHANNES TOELLER, sous le titre de *Alter und neuer Schreib-Kalender* et imprimé jusqu'en 1730 à Lindau, puis à Saint-Gall. En septembre 1736, en-

suite des querelles politiques du pays, Tobler dut émigrer dans la Caroline du Sud sans toutefois cesser de s'occuper de son calendrier. Pour 1767 il existe un exemplaire de l'*Appenzeller Schreib-Calender* portant le nom de Tobler; à partir de 1736 Gabriel Walser de Speicher reprit la publication de l'almanach pour lequel Tobler lui avait laissé des matériaux pour quinze années; il le continua sans se nommer, jusqu'à son départ du canton (en 1745). De 1745 à 1782 Ulrich Sturzenegger, de Trogen, fils de paysan et autodidacte comme Tobler, reprit la rédaction et l'édition. Sous sa direction, l'almanach qui, dès 1755, parut sous le nom de *Alter und neuer grosser Staats-, Kriegs- und Friedens Appenzeller Kalender*, et se répandit tellement que le tirage annuel atteignit 50 000 exemplaires. En 1782, le fils d'Ulrich, Matthias, reprit la rédaction. Pendant la République Helvétique, l'almanach s'appela *Neuer grosser historischer helvetischer Kalender*; il parut dès 1803 en deux éditions: *Grosser et Kleiner historischer Appenzeller Kalender*. Johann Ulrich, fils de Matthias, reprit de 1808 à 1840 l'impression, l'édition et la rédaction. Il améliora beaucoup l'almanach en 1830, au point de vue typographique, et l'orna de bonnes gravures sur bois dues à Merz, de Hérisau. Son fils Johann vendit en 1847 l'impression et l'édition à Johannes Schläpfer, mais il garda la rédaction jusqu'à sa mort. Quand Schläpfer mourut in son tour, en 1872, l'impression et l'édition passèrent par vente à Konrad Bächinger, de Frauenfeld, et Ulrich Kübler, de Langdorf près Frauenfeld. Celui-ci continua seul après le décès de son associé en 1882 et céda en 1908 l'entreprise à son fils aîné, l'éditeur actuel. Le tirage atteint 80 000 exemplaires. — Dierauer: *Gabriel Walser*. — J. K. Schäfer: *Materialien zu einer Vaterländischen Chronik*, 1810. — G. Rütisch: *Fortsetzung der Walser Chronik*. — *Appenzellisches Monatsblatt*, 1828, n° 9. [A. M.]

APPENZELLER SONNTAGSBLATT. Journal fondé par Johann-Ulrich Zellweger, qui le maintint dans un esprit sincèrement orthodoxe. A la mort de Zellweger la rédaction fut assurée par divers ecclésiastiques d'idées orthodoxes. En 1884, Otto Zellweger, fils du fondateur, pasteur à Reute, et plus tard à Heiden, reprit la rédaction et l'édition du journal qui avait peu à peu atteint 20 000 abonnés, mais lui conserva jusqu'à aujourd'hui son ancien nom. — Voir *Die Schweizer Presse*. [A. M.]

APPENZELLER STRASSENBAHN. Tramway d'un mètre d'écartement, bâti en deux sections de Saint-Gall à Gais 1889 et de Gais à Appenzell 1904. La ligne exploitée a une longueur de 20 kilomètres. [O. A.]

APPENZELLER ZEITUNG. Elle fut créée par le médecin Johannes Meyer de Trogen qui d'abord fonda en 1825 l'*Appenzellisches Monatsblatt*; au printemps 1828, il commença à publier l'*Appenzeller Zeitung*. D'abord hebdomadaire, le journal parut dès 1831 quatre fois par semaine, de 1832-1852 deux fois, ensuite six fois. Sous la rédaction de Meyer, le journal fit sensation par la hardiesse de son langage; il devint, comme l'avait voulu son fondateur, l'organe de combat du parti radical et l'un des plus lus, mais aussi des plus détestés. Les collaborateurs de Meyer les plus connus sont Kasimir Pflyffer de Lucerne, l'avocat Karl-Rudolf Tanner d'Aarau, le médecin I.-P.-V. Troxler de Beromünster, alors professeur à Bâle, le thurgovien Thomas Bornhauser, pasteur d'Arbon, et le chancelier Gallus-Jakob Baumgartner de Saint-Gall. Après la mort prématurée de Meyer, en automne 1833, la feuille passa de 1834 à 1852 à Johannes Schläpfer, de Rehetobel près de Trogen, de 1852 à 1862 son parent Johann-Michael Schläpfer en fut rédacteur et transféra le siège social à Hérisau; il passa ensuite la rédaction à Johann Martin Müller, de Stein (Appenzell) qui s'en chargea de 1862 à 1889. Lorsqu'il se retira en 1889, l'édition passa à un consortium. En 1916 un nouveau consortium reprit le journal, et établit un comité de rédaction de trois membres pour répondre aux exigences d'un tirage journalier de plus de 7000 exemplaires. — *Appenzeller Zeitung*, 1828-1919 Trogen et Hérisau. — *AJ*, cahier 42; 1891, 1892. — *Appenzellisches Monatsblatt*,

1833, n° 9. — *Die Schweizer Presse*. — Zellweger: *Kt. Appenzell*, p. 612. [A. M.]

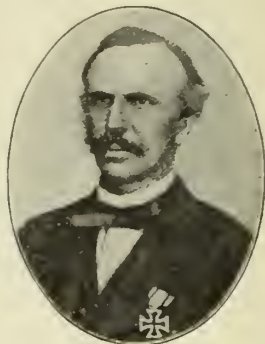
APPENZELLISCHE JAHRBÜCHER. Fondés en 1854 par la *Gemeinnützige Gesellschaft* d'Appenzell et contenant chaque année des articles d'histoire du pays. — Voir Barth, n° 9799.

APPERT, Joseph-Meinrad, 1818-1898, originaire de Lachen (Schwyz), étudia à Einsiedeln et Milan, fut ordonné prêtre le 6 juin 1846 et nommé par l'évêque Kaspar von Carl, chancelier de l'évêché de Coire en 1858; il devint chanoine en 1861, chantre de la cathédrale en 1867, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il remit en 1878 la chancellerie au futur évêque Rampa pour travailler à une histoire de l'église. En 1886 une grave maladie l'arrêta. Théologien distingué, Appert était aussi très au courant du droit canon. Il mourut le 25 mars 1898. — M. Tuor: *Reihenfolge der residierenden Domherren in Chur*. — *JHGG* 1904, p. 55. — *Bündner Tagblatt*, 1898, n° 74. [F. P.]

APPÏA. Famille des cantons de Vaud et de Genève. Dans le premier de ces cantons, la famille Appia était bourgeoise de Lausanne aux XIII^e et XIV^e s. *Armoiries*: celles des Appia de Genève. A citer — JACQUES (1267) dont le testament fut annulé par l'Eglise à cause de ses actes d'usure; les exécuteurs durent rembourser une longue liste de sommes extorquées par lui à de nombreux débiteurs, couvents, seigneurs et bourgeois. [M. R.]

A Genève, la famille est venue des vallées vaudoises du Piémont au XVIII^e s. *Armoiries*: d'azur à trois

compies mal ordonnées, accompagnées en pointe de deux haches d'argent passées en sautoir. — 1. **Louis-Paul-Amédée**, * le 13 octobre 1818 à Hanaou, † à Genève le 1^{er} mars 1898, docteur en médecine des universités de Heidelberg (1843) et de Paris (1877), membre du Comité fondateur de la Croix-Rouge. Il vint en 1849 s'établir à Genève, s'y fit naturaliser en 1860 et devint l'année suivante président de la Société médicale de Genève. Attiré par les problèmes de la chirurgie de guerre, il prit, dans la guerre d'Italie de 1859, une grande part aux efforts faits pour secourir les blessés, inventa un appareil pour le transport de ces derniers et publia, en 1859, un guide pratique: *Le chirurgien à l'ambulance*. Il collabora avec Henry Dunant à la fondation de la Croix-Rouge en créant avec lui et G. Moynier le Comité genevois de secours aux blessés militaires, 1863, qui se transforma bientôt en Comité international de la Croix-Rouge. Appia fut membre de ce comité jusqu'à sa mort et y remplit les fonctions de secrétaire de 1867 à 1870. Il accompagna l'armée austro-prussienne dans la guerre du Schleswig (mars-avril 1864), prit part au congrès international où fut élaboré la Convention de Genève, publia avec Moynier en 1867: *La charité et la guerre*. Pendant la guerre de 1866, il se rendit à l'armée de Garibaldi et passa, en 1870, cinq mois dans les ambulances de l'armée allemande. Appia assista à de nombreux congrès internationaux et fut reçu membre de trente-cinq sociétés scientifiques. — Voir *Bull. international des soc. de la Croix-Rouge*, 1898. — *Revue médicale de la Suisse romande*, 1898, avec la liste de ses publications. — *Allgem. schweiz. Militär-Zeitung*, 1898. — A. François: *Le berceau de la Croix-Rouge*. — 2. **PAUL**, fils du n° 1, * en 1856, directeur de la banque de commerce de Genève de 1898 à 1918, et dès lors directeur de la banque de dépôts et de crédit à Genève. — 3. **ADOLPHE**, fils du n° 1, * en 1862, auteur de travaux sur l'art scénique et la musique. Il étudia à Genève, Leipzig, Dresde, Bayreuth, Vienne, et collabora dès 1906 avec



L.-P.-A. Appia.
Photographie de 1871.
(Collection Maillart).

Jaques-Dalcroze, entre autres pour les représentations de l'*Orphée* de Gluck, à Hellerau, en 1913, et pour celle de la Fête de juin à Genève en 1914. Il a exposé ses théories dans *Die Musik und die Inszenierung* (1899), et dans quelques articles de la *Vie musicale*. — Voir Combe : *L'art de la mise en scène* (WL 1914). — Bonifas : *La Rénovation scénique et les travaux d'Adolphe Appia*. — 4. PAUL-HENRY, neveu du n° 1, * à Palerme le 15 août 1861, † à Genève le 28 juin 1901, fils du pasteur Georges. Il étudia à Berlin, Neuchâtel et Erlangen, et se fit agréger neuchâtelois en 1884, commune de La Coudre. Après divers ministères en Belgique, en France et à Turin, il fut appelé en 1897 à Genève et devint l'année suivante professeur de théologie pratique à l'École de théologie de la Société évangélique. Il a publié : *Le christianisme social*, et de nombreux articles de revue. — Voir *Henry Appia, sa jeunesse, son activité*. [D. L.]

APPIANI, de APLANIS, de APLANO, APIANO ou APPIANUS. Très vieille et noble famille gibeline de Locarno. —



1. GIOVANNI-BATTISTA, † 1540, beau-fils du comte Ludovico Borroméo, d'Arona, qui le fit d'abord son châtelain et en 1512 podestat de Vogogna (Italie); en 1520, il fut podestat à Domo-dossola, puis trésorier royal et ducal à Milan. Suivant Oldelli, lorsqu'en 1521 les Français furent chassés de Côme, Appiano fut envoyé par le gouverneur

de Milan aux Comasques pour les persuader de revenir à la domination française. Il reçut du roi de France, pour services rendus, une rente viagère de 50 écus d'or. Un Battista Appiano, sans doute le même personnage, avait été chargé en 1505 par le duc d'Arboise, gouverneur de Milan, d'encaisser la taille de 1000 écus d'or au soleil imposée au Val Maggia en punition de sa révolte de 1503. A la Diète de Baden, du 22 juillet 1533, il fut accusé de s'être approprié des objets d'argenterie et d'avoir exigé une seconde fois le paiement d'une dette déjà payée. Il ne fut pas arrêté pour la raison qu'« une révolte pouvait éclater à cause de son grand prestige et de sa puissante parenté ». — 2. FRANCESCO, probablement fils du n° 1, percepteur d'impôts du bailliage de Locarno le 7 juillet 1544. C'est probablement lui qui, ayant été privé de son brevet d'avocat, demanda à la conférence du syndicat, du 8 juillet 1546, d'être réintégré dans sa charge. — 3. TIBERIO, beau-fils du bailli Sidler, de Lucerne; fut lieutenant baillival de Locarno de 1563 à 1564. — 4. CATERINA, une des plus ferventes adeptes de la réforme à Locarno, épousa vers le milieu du XVI^e s. un Italien, franciscain défroqué, Leonardo Boderetto ou Boletto. Son mari ayant ouvert une école littéraire à Locarno, elle donna l'enseignement élémentaire aux enfants. Devenue veuve, elle fut chassée en 1555 lors de l'expulsion des réformés du bailliage de Locarno. — 5. RAFFAELE, † 1590, médecin renommé; il aurait laissé, dit-on, plusieurs travaux manuscrits de médecine. — 6. CARLO, bienfaiteur de Locarno; en 1685, il fit transférer l'hôpital de Locarno, de Santa Maria in Selva dans les bâtiments où il est aujourd'hui. Il donna cette maison avec un vignoble et 86000 livres impériales. — 7. LUIGI, fondateur de l'école littéraire de Locarno, transformée plus tard en gymnase et, ces dernières années, en école technique. Par son testament, du 28 mai 1695, il légua à Locarno 2000 écus (à peu près 20000 fr.). Avec les revenus du capital il voulait que l'on payât deux chanoines, appelés plus tard *scolastici*, qui devaient se charger de l'éducation gratuite de la jeunesse masculine de la ville et des villages voisins. L'un d'eux tenait l'école élémentaire; le second enseignait la grammaire, les humanités et la rhétorique. — En 1555 un rameau s'établit à Zurich. FRANCESCO-MICHELE, FILIPPO et PARISO introduisirent le tissage du velours et la teinture de la soie à Zurich et à Bâle, — Voir *AS I*. — *BStor*, 1880, 1881. — Oldelli : *Dizionario*. — Meyer : *Die Capitanei von Locarno*. — Pometta : *Come il Ticino...* — Monti : *Atti...* — Weiss : *Die tessinischen Landvogteien*. — Francini : *La Svizzera italiana*. — Baroffio : *Memorie storiche*. —

Nessi : *Memorie storiche di Locarno*. — F. Meyer : *Die evangelische Gemeinde in Locarno*. [C. TREZZINI.]

APPLES (C. Vaud, D. Aubonne, V. DGS). Anciennes formes : *Applis* 1011 ; *Aples* 1222 ; *Apples* 1328. On y a trouvé des ruines romaines et un cimetière burgois. Le village est mentionné pour la première fois dans un diplôme du roi Gontran de Bourgogne au monastère franc-comtois de Saint-Seine, daté de l'an 600, mais ce diplôme est faux ou falsifié. La première mention certaine du village est l'acte de 1009 par lequel le roi Rodolphe III donne au couvent de Romainmôtier le village d'Apples, avec l'église, ses dépendances et les droits de justice. Dès lors, et jusqu'à la Réforme, cette localité dépendit de Romainmôtier. L'avouerie d'Apples passa bientôt aux sires de Vuflens-le-Châtel, puis aux sires de Montricher. Le couvent la racheta à ces derniers en 1265. Les moines accordèrent aux habitants un plaid général en 1327. D'après ce plaid général, les hommes du couvent sont libres, mais leurs biens soumis à la mainmorte ; quelques hommes francs jouissent de privilèges spéciaux héréditaires : le mayor ou *villicus*, les deux *famuli*, les quatre forestiers du bois de Saint-Pierre et les douze *colongiers*. A noter que les femmes paraissent avoir été admises dans l'assemblée générale du plaid. Sous la domination bernoise, Apples fit partie du bailliage de Romainmôtier. Il était administré par un conseil de 12 membres et formait une châtellenie avec une cour de justice. Le moulin d'Apples sur la Morges existait déjà en 1328. Apples était une paroisse en 1228. L'église, dédiée à Saint-Pierre, est un édifice ancien complètement restauré en 1905. Registres de baptêmes depuis 1627, de mariages depuis 1630 et des décès depuis 1729. — Voir *DHV*. — Martin : *Etudes sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, p. 163. [M. R.]

APPLES, d' ou DAPPLES. Famille originaire sans doute d'Apples, mais fixée à Bremblens sur Morges dès le XV^e s. *Armoiries anciennes* : d'azur à la bande d'or chargée de trois tourteaux de sinople et accompagnée de deux oiseaux d'argent ; *nouvelles* : de gueules à la bande d'azur chargée de trois besants d'argent. — 1. JEAN-PIERRE, 1656-1733, fut docteur en médecine, professeur de grec et recteur de l'Académie de Lausanne. De ses fils l'un fut pasteur, un autre professeur, deux médecins. — 2. CHRISTIAN, 1740-1802, fils du médecin Jean-Pierre-Jacob, fut professeur de droit à l'académie de Lausanne et joua un certain rôle au moment de la Révolution, de même que — 3. le notaire LOUIS. Au siècle dernier, — 4. EDOUARD DAPPLES, 1807-1887, fut syndic de Lausanne et président du Conseil national. — Dumont : *Coll. génél.* [M. R.]

APPOLLINAIRE, Père. Voir DELLION.

APRELL, APREL ou ABRELL, familles bourgeoises de Cerlier et de Bienne. A Cerlier elle apparaît en 1326. — 1. ILLANS, membre du Conseil 1554. — 2. IMBERT, bourgeois vers 1600. — La famille s'est éteinte peu avant 1798. — A Bienne : — 1. JEAN, † 1620, peintre verrier, fit son apprentissage à Nuremberg et obtint de sa ville natale un certificat de bonnes mœurs le 7 février 1582. A différentes reprises, il reçut de la ville de Bienne des paiements pour vitraux livrés (en 1585, 1589, 1590, 1596). Il était membre du Conseil secret en 1595, et en devint caissier en 1602. En 1606, il fut nommé bourgmestre et représenta la ville dans les négociations concernant le traité d'échange et le traité de Baden de 1610. — 2. BENOIT, fils du n° 1, commandant des troupes de l'Ergeul en 1636. — Voir C.-A. Blösch : *Gesch. der Stadt Biel II*, p. 185. — *SKL IV*. — Ed. Kleinert : *Der Bieler Tauschhandel*. [E. B. et G. A.]

APRILE, de APRILIS, de APRILE, DAPRILE, ou de ABRIL. Très ancienne famille de Carona qui a compté toute une série d'artistes de grande valeur. On trouve aussi une branche de cette famille à Figino dès 1500. — *Armoiries* : d'argent à cinq roses de gueules, 3 et 2, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent. — 1. CARLO sculpteur, appelé ordinairement *maestro Carlo*, père d'Antonio et d'Andrea. Il est connu pour



des travaux exécutés vers 1488 et devait travailler à Rome et à Gênes. — 2. **ANDREA**, fils du n° 1, sculpteur et architecte à Gênes, où il avait un atelier dès 1470 avec son frère Antonio. Ils travaillèrent ensemble, de 1490 à 1514, au Palazzo delle Compere, à Gênes. Il est difficile d'établir si cet Andrea est identique avec le maître Andrea, sculpteur à Carrare. — 3. **ANTONIO**, fils du n° 1 et frère du n° 2, sculpteur et architecte à Gênes. Il est aussi connu sous le nom d'ANTONIO SANTE DE CARONA. — 4. **Pietro**, fils de Giovanni, et frère des n°s 5 et 6, sculpteur et architecte. Il est mentionné à Gênes déjà à la fin du XV^e s.; de 1504 à 1558, il travailla dans cette ville et surtout à Carrare où il exécuta des travaux artistiques importants : en 1516, une statue en marbre de la Vierge pour la cathédrale de Pise, qui serait celle que l'on admire aujourd'hui sur le bénitier ; dans la même année, le monument d'Eleonora Malaspina, marquise de Massa Carrare. A partir de 1512, il entra en relations avec l'Espagne. Avec Marco de Rossi, il termine les monuments, commencés par Ordoñez Bartolomé, du cardinal Ximenes, du roi Ferdinand le Catholique et d'Isabelle de Castille. Aprile fut un brasseur d'affaires, un entrepreneur aux relations très étendues; il fut entre autres en relations d'affaires avec Michel-Ange. Il est mentionné pour la dernière fois le 17 octobre 1558. — 5. **GIOVANNI-ANTONIO**, frère des n°s 4 et 6, sculpteur, vécut et travailla à Gênes, à Savone et à Carrare. En 1521, en l'absence de son frère Antonio-Maria, on lui confia, avec Pietro Angelo della Scala, le parachèvement du monument de l'évêque d'Avila Francesco Ruiz, laissé inachevé par Ordoñez. Ce monument fut terminé en 1526. — 6. **Antonio-Maria**, frère des n°s 4 et 5, sculpteur et architecte à Gênes et à Carrare, dont l'activité est connue dès 1514. Ses principales œuvres sont : le monument de Don Pedro Henriquez de Ribera, de 1520 à 1525, avec plusieurs collaborateurs ; la chaire et la balustrade du dôme de Savone, en 1522, avec Angelo Molinari. En 1526, il est chargé, à Séville, avec son frère Giovanni-Antonio et d'autres artistes, de faire six monuments. Le seul qui ait été conservé est celui de Don Francesco de Zuñiga et de sa femme Eleonora Mauricie de Castro ; il a été achevé en 1532 et se trouve dans l'église de Saint-François de Séville, après avoir été retrouvé bien loin de cette ville. Le 10 septembre 1529, il se charge de la construction d'un grand mausolée de famille pour le marquis de Tarifa, dans la chartreuse de Séville. Dix monuments qui existent encore dans cette église sortirent de son atelier. L'année précédente, 1528, il travaillait avec son frère Pietro et Bernardino Gaggini au palais de famille des Ribera. Le 10 septembre 1529, il fut encore chargé de faire, avec Antonio de Novo de Lanzio, un grand portail et quatre fenêtres pour la bibliothèque de Fernand Colomb à Séville. Les trois frères Aprile, firent, dit-on, le magnifique autel de l'église de S. Fedele près Vicomercote. — 7. **BATTISTA**, fils du n° 4, sculpteur à Carrare où il travaillait en 1525 avec Pietro, Andrea, Giovanni-Antonio Aprile et Pier Angelo della Scala. En 1524, il avait fait un crucifix pour Lucrèce Malaspina. — 8. **LEONARDO**, architecte, sculpteur et ingénieur. En 1564, il obtint la charge d'architecte et de statuaire général du dôme de Côme ; en 1569, il dirigeait encore les travaux de construction. Il vivait encore en 1573. Suivant Caffi, un Leonardo, de Carona, sculpteur et ingénieur, travaillait en 1504 au dôme de Côme où il avait succédé à Rodari dans la direction des travaux. Il est peu probable qu'il soit identique à Leonardo Aprile. — 9. **MARTINO**, sculpteur sur bois. En 1541, il prépara le modèle sur bois de la grande porte du dôme de Milan. Il aurait même, dit-on, sculpté toutes les portes du monument milanais. — 10. **BATTISTA**, fils d'Andrea. De 1579 à 1580, il fit, avec Giorgio, fils de Bernardino Scala Carona, une décoration en marbre de Carrare pour la chapelle de famille des Baliardi dans l'église de Saint-Augustin de la Spezia. — 11. **GASPARE**, architecte et entrepreneur, construisit la nouvelle collégiale de Bormio de 1628 à 1640. — 12. **CARLO**, sculpteur renommé à Palerme, où il laissa de nombreux travaux : des statues de saints sur la place du dôme ; les

statues de Charles V, de Philippe II, Philippe III et Philippe IV sur la place Vigliena. — 13. **FRANCESCO**, sculpteur de grande valeur à Rome, où il travaillait déjà en 1642. On a de lui le tombeau en marbre de la famille Bolognetti dans l'église de Gesù e Maria al Corso. Sa dernière œuvre fut la statue en marbre de Sainte-Anastasia dans l'église de San Giovanni dei Fiorentini. Il mourut pendant l'exécution de ce travail, qui fut achevé, suivant Titi, par Ercole Ferrara. — 14. **CARLO-ALESSANDRO**, maître-constructeur du XVII^e siècle, travailla pour les ducs de Savoie à la chapelle du Saint-Suaire à Turin. Le 2 avril 1669, il reçut du duc Charles-Emmanuel, une lettre d'armoirie. — 15. **FRANCESCO**, sculpteur. De 1734 à 1750, il travailla pour la cour de Charles-Emmanuel III de Savoie et fit les travaux en marbre de la chapelle d'Amédée de Savoie dans le dôme de Verceil. — Voir *AS I.* — *BStor.* 1885, 1903, 1909. — *SKL.* — *ALBK.* — Bianchi: *Gli artisti ticinesi.* — *Vegezi: Esposizione storica.* — Monti: *Atti...* — *Pometta: Come il Ticino.* — Casella: *Carona, Morcote, Vico-Morcote, Medioevo Rinascimento.* [C. TREZZINI.]

A PRO. Famille. Voir *PRO (A)*.

AQUAE. Voir *BADEN* en Argovic.

AQUAE BONAE. Voir *BOXX* près de Guin.

AQUAE DURAE. Voir *ZURZACH*.

AQUAE SEXTIAE (BAINS DE SEXTIUS), citadelle romaine, aujourd'hui Aix-en-Provence. Le consul romain C. Marius battit non loin de là, en l'an 102 avant J.-C., les tribus germano-celtiques des Teutons, qui avaient pénétré en Gaule déjà en l'an 112 avant J.-C. ; les Teutons s'étaient séparés des Cimbres pour descendre du Nord-Ouest en Italie. Voir *Art.* *VERCELLAE*. Les Tigorins avaient entraîné à leur suite les tribus helvètes des Tougènes, qui subirent la catastrophe commune. Dans ces combats périrent aussi beaucoup de femmes. La tradition étant pleine de lacunes et de contradictions, il est difficile d'établir la participation réelle des Helvètes à cette bataille. Voir les articles *AGEN* et *ARAUSIO* — Gisi: *Quellenbuch*, 215. — Mommsen: *Römische Gesch.* 2, 483. [E. T.]

AQUA RUBEA. Près d'Obervaz (Grisons) se trouve une région champêtre nommée *fontaina cotschna*, fontaine rouge. On y voit encore les traces d'un château. Le nécrologe du chapitre de Coire mentionne à la fin du XII^e s., à la date du 17 décembre, un *CONRADUS DE AQUA RUBEA* ; une famille noble de ce nom a donc existé, et ses membres étaient peut-être ministériaux des barons de Vaz. — *RUDOLF* aurait, selon la légende, entrepris au commencement du XII^e s. un pèlerinage en Terre-Sainte, puis fondé le couvent de Churwalden (1167), où il serait enterré. On ne sait jusqu'à quel point cette légende est fondée ; la tradition du couvent a probablement conservé le nom du fondateur, et sur ce point la légende peut être exacte. Était-il un baron de Vaz ou leur ministériel, il est impossible de le dire. Il ne faut pas le confondre avec le chevalier Rudolf von Rotenbrunnen dans le Domleschg, car ce nom ne date que du milieu du XVI^e s., époque où l'on découvrit dans ce territoire des « eaux rouges ». — Voir *J.-G. Mayer: Gesch. des Bistums Chur* I, 295. — *J.-J. Simonet: Die Freiherren von Vaz*, 14 et 24. — *W. v. Juvalt: Neocrologium curiense*, 140. — *DGS.* [F. P.]

AQUASANA (C. Grisons, Ober Landquart, Com. Saas. V. *DGS*, suppl.). Prairie à une demi-heure en amont de Saas ; les indigènes et l'historien Sprecher la nomment *Lavisau*. Aquasana est une traduction, peut-être exacte, du romanche *Lavisau*, en latin *Lavasana*, car il existe réellement là deux sources minérales abondantes. Sur cette prairie se déroula, le 5 septembre 1622, une partie de la sanglante bataille entre les gens du Prätigau et les Autrichiens, où les premiers furent battus. Le 31 octobre 1915 eut lieu à Saas l'inauguration solennelle du monument d'Aquasana. — Voir *F. Sprecher: Gesch. der bündnerischen Kriege und Unruhen* (éd. Mohr) I, 418. — *D.-A. Ludwig: Der Prätigauer Freiheitskampf*, p. 431. — *BM* 1915, p. 449. [F. P.]

AQUAVIVA, *RODOLFO*, COMTE D', de Pérouse, archevêque de Laodicée, nonce papal en Suisse du 28 janvier 1668 au 14 juillet 1670. Il fut mêlé à la défense des intérêts catholiques lors des affaires de Genève et du

Pays de Vaud et au règlement des démêlés avec l'abbé de Pfäfers. — R. Steimer: *Die päpstlichen Gesandten in der Schweiz.* — AS VI, 1. [P.-X. W.]

AQUIDURUM. Voir ZURZACH.

AQUILA (C. Tessin, D. Blenio, V. D.G.S.). Com. et paroisse. Anciennes formes du nom: *Aquilo, Aquilli, Aquilono, Degheri, Degrum, Anguene*. Aquila est mentionné pour la première fois en 1196; outre les hameaux de Dangi, Grumarone, Pinaderio et Ponto, il comprenait encore, vers 1200, la *vicinanza* de Ghirone. Ghirone fit partie de la commune politique d'Aquila jusqu'en 1853; à cette date cette dernière, ainsi que l'ancienne bourgeoisie, furent partagées en deux, mais la séparation définitive de la bourgeoisie n'eut lieu qu'en 1914. Sous la domination des chanoines de Milan, il formait une des six *rodarie* de la vallée de Blenio; il était en outre le chef-lieu de la *fagia de medio*, composée des *vicinanze* d'Aquila, de Consiglio (les communes actuelles de Ponto Valentino, Castro et Marolta), Torre, Grumo et Lottigna, une des trois circonscriptions administratives du Val Blenio. Au début du XIII^e s., les habitants d'Olivone et d'Aquila, qui se croyaient menacés dans leur autonomie par l'assujettissement des vallées ambrosiennes à Rodolphe Orelli, de Locarno, se ligèrent et se révoltèrent. La lutte fut acharnée et se termina par les sentences arbitrales des barons Albert et Henri de Belmont, le 1^{er} novembre 1213. Les gens d'Aquila et d'Olivone étaient condamnés à une amende de 300 florins et à reconnaître la juridiction des nobles locarnais. Quelques années plus tard en 1219, Aquila,

déjà mentionnée le 1^{er} novembre 1213. L'édifice actuel date de 1730 et fut consacré le 18 mai 1895; le clocher, de style roman tardif, qui est encore celui de l'ancienne église, fut rehaussé d'un étage en 1600. L'église possède un tableau de la Trinité, qui doit être une copie allemande, faite en 1579, du tableau de Durer, de 1511. Les registres des baptêmes datent de 1685, ceux de mariages de 1779 et ceux de décès de 1726. Population: en 1258, 68 ménages; en 1567, 92 ménages; en 1870: 1225 hab.; en 1900, 719 hab.; en 1910, 677 hab. — Voir Meyer: *Blenio und Leventina.* — Meyer: *Die Capitanei von Locarno.* — BStor. 1880, 1881. — D'Alessandri: *Atti di S. Carlo riguardanti la Svizzera.* — Rahn: *Monumenti.* — Pometta: *Moti di Libertà nelle terre ticinesi...* — Magistretti: *Liber notitiae sanctorum Mediolani.* — *Nuova raccolta delle leggi del C. Ticino.* [C. TREZZINI.]

AQUILA. Voir AIGLE.

AQUILESCO (C. Tessin, D. Blenio, Com. Ghirone).

Hameau de la paroisse de Ghirone, appartenant autrefois à la Com. d'Aquila, dont il fut détaché une première fois en 1836; le 17 juin 1853, le gouvernement le réunissait définitivement à la Com. de Ghirone. — *Atti del Gran Consiglio ticinese.* [C. T.]

AQUINÉE, ACQUINEAZ, ACQUENÉE. Famille noble, d'origine italienne sans doute, devenue bourgeoise de Genève avec Matthieu, banquier-changeur, en 1450.

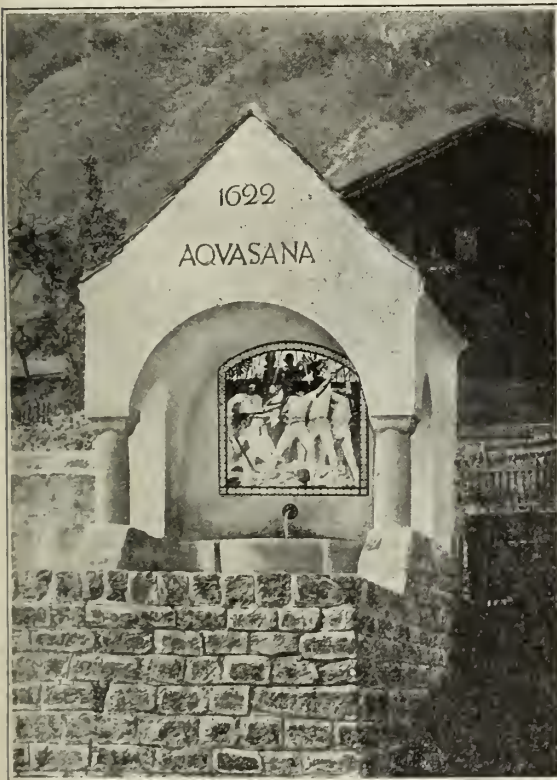
— LEONARD fut plusieurs fois syndic dès 1488. — GUILLAUME, membre du Conseil des Cinqtante en 1512, puis conseiller, fut syndic en 1521. Il se distingua comme un des principaux Mamelus (partisans du duc de Savoie), et fut, après 1526, au nombre des condamnés; il se retira à Versoix où il vivait encore en 1540. De sa femme, fille de Perceval Peyrolier, syndic, il eut trois fils: LOUIS, MICHEL et LEONARD qui portèrent le titre d'Aquinée dit Peyrolier et furent les derniers du nom. La succession des familles Aquinée et Peyrolier, dont les biens avaient été confisqués comme biens de Mamelus, fut longue et difficile. Elle nécessita l'intervention des Confédérés, du prince-évêque de Genève, du duc de Nemours et même du roi de France, François I^{er}. Tous les droits de la succession furent acquis par la Seigneurie de Genève en 1558. Le fief d'Aquinée s'étendait non seulement à des maisons et terres à Genève, dans les Franchises de cette ville, à Plainpalais et sur le Pré l'Evêque, mais aussi à Vandœuvres, Cologny, Pressy et dans le canton de Vaud, à Saint-Cergues et Tannay. — Voir Galiffe: *Not. gen.* II, p. 35. — Arch. d'Etat Genève: *P. H.*, n° 1054; *T. et D.*: *fief Aquinée.* [L.B.]

AQUINO, LADISLAS, COMTE D', évêque de Venafro, nonce papal en Suisse du 23 juin 1608 au 27 octobre 1613. Il résida à Lucerne, plus tard à Locarno et Lugano. Le Conseil lucernois attesta à l'occasion de son départ de la ville, qu'il avait été un administrateur doux et capable, d'une conduite exemplaire, et qu'il ne s'était mêlé à aucune affaire séculière, comme enrôlement de soldats. Le pape Paul V le nomma cardinal en 1616. Un rapport de sa main sur la nonciature en Suisse se trouve en mss. à la Bibliothèque Nationale à Paris. † 1621. — Archives d'Etat, Lucerne: *Actes de nonciature.* — Balthasar. — Steimer. [P.-X. W.]

AR, ARA. Voir AAR.

ARAGNON, ARAGNUM. Voir ÆRNNEN.

ARAGO, François-Victor-Emmanuel. Ambassadeur de France en Suisse, * à Paris le 6 juin 1812, † 26 nov. 1896. Il était fils du célèbre astronome François Arago. Il fut successivement avocat, député au Corps législatif, deux fois ministre dans le gouvernement de la Défense nationale, et sénateur. Le 11 juin 1880, il était nommé ambassadeur de France en Suisse, en remplacement de Challemel-Lacour; le 9 juillet suivant, il présentait ses lettres de créances au Conseil fédéral. Pendant les quatorze années qu'il demeura en fonctions, Arago représenta la France à toutes les conférences diplomatiques qui eurent lieu à Berne. En 1886 notamment, il prit une part considérable à la conférence d'où sortit la convention internationale pour la protection de la propriété littéraire et artistique. Chargé, en 1891, de négocier le *modus vivendi* commercial entre la France et la Suisse,



Monument érigé à Aqvasana en mémoire des combats des gens du Pratigau contre les Autrichiens envahisseurs sous les ordres du comte von Sulz et du colonel Baldiron.

avec la plupart des *vicinanze* de Blenio, est impliqué dans un procès contre les nobles de Locarno. Au point de vue ecclésiastique, Aquila forme une paroisse de rite ambrosien. L'église de Saint-Victor est

il fit tous ses efforts pour provoquer la conclusion d'un accord entre les deux pays. Sa tentative fut vaine. Au mois d'avril 1894, il fut mis en disponibilité, à raison de son grand âge et de mutations dans le personnel diplomatique. [L. K.]

ARALEs. Fief qui portait aussi le nom de Ducommun. Il comprenait une partie de l'ancienne châtellenie genevoise de Jussy, près des hameaux des Etoles et de Moniaz. En 1645, le Conseil de Genève proposa, en échange d'une dette de 24 000 florins avec l'intérêt, due aux frères Ducommun, des Etoles, de leur abergement, en fief noble, avec juridiction, cinq cents poses de bois près de Jussy. Cette offre acceptée, l'inféodation eut lieu le 16 novembre 1646. Les frères Ducommun, Joseph et Manassés, étaient originaires de Sion. En 1728, ce fief passa à Théodore Ferrier, dont la fille, héritière de ses biens, épousa Jean-Louis de Loys. La seigneurie de Genève racheta les droits de ce fief le 15 novembre 1760 à Sophie de Loys. Par le traité de Turin, une partie de ce territoire, avec les Etoles et Grange-Veigy, furent cédés à la Savoie contre Crête et Bessinge. — Voir Arch. d'État Genève: *T. et D, fief d'Arales*. — A. Corbaz: *Un coin de terre genevoise, Jussy l'Evesque*, p. 165. [L. B.]

ARAN (C. Vaud, D. Lavaux, V. DGS). Ce village est peut-être l'*Eramus* d'un diplôme de Rodolphe III relatif à l'abbaye de Saint-Maurice, d'environ 993. Sa première mention certaine est de 1142. A cette date, le sire Humbert de Cossonay tenait du même couvent des vignes à *Erans*, qui passèrent plus tard à la maison de Savoie. Mais l'évêque de Lausanne était à *Arans* le seigneur dominant, et les hommes de ce village marchaient dans son armée sous la bannière de la paroisse de Vilette. Aran et quelques autres hameaux étaient autrefois l'un des « quarts » de cette paroisse. C'est aujourd'hui le chef-lieu de la commune de Vilette. On y remarque quelques maisons anciennes, l'une de 1595. — *DHV*. [M. R.]

ARANNO (C. Tessin, D. Lugano, V. DGS). Com. et paroisse dans le haut Malcantone. Anciennes formes du



Fragments d'une pierre tombale trouvée à Aranno (la dernière pièce à droite est renversée).

nom: *Ranno, Aranum, Arano*. En 1842 on y découvrit une pierre tombale avec inscription nord-étrusque, qui fut malheureusement brisée en quatre fragments par les ouvriers. Elle est aujourd'hui scellée dans le mur de la maison d'Antonio Pelli à Aranno; un relevé existe au musée historique de Lugano. Suivant la tradition, il existait à Aranno un château romain, sur les ruines duquel, affirme Lavizzari, fut bâtie plus tard l'église de Saint-Victor. Au spirituel, Aranno dépendait autrefois de la collégiale d'Agno, et devait payer au prévôt et au chapitre une dime qui, aux XVII^e et XVIII^e s., était de 20 mesures de céréales. Un chapelain exerçait le ministère au nom du prévôt d'Agno, qui était chargé de son entretien. Il avait aussi la pastoration de Vernate, Iseo et Cimo. En 1445 fut fondé un bénéfice laïque pour le chapelain. Aranno a été érigé en paroisse le 21 avril 1651 avec droit de présentation du curé par les habitants. L'église de Saint-Victor, mentionnée pour la première fois en 1352, a été restaurée et agrandie après 1651, en 1777 et en 1815. Elle fut consacrée le 6 mai 1888. Population: en 1591: environ 400 hab.; 1900: 261; 1910: 244. — Voir Lavizzari: *Escursioni nel cantone Ticino*. — Monti: *Atti della visita di Mgr. Ninguarda*. — Pometta: *Sunto di storia ticinese*. — Maspoli: *La Pieve d'Agno*. — Weiss: *Die tessinischen Landvogteien*.

— Brentani: *Lugano e il Ceresio*. — *BStor.* 1885 et 1890. [C. TREZZINI.]

ARANTHON. Famille. Voir ARENTHON.

ARARE (C. Genève, Rive gauche, Com. Plan-les-Quates, V. DGS). *Armoiries* gravées sur la tour du château: une fasces accompagnée de deux étoiles en chef et une en pointe (émaux inconnus). En 1374, le Chapitre de Genève acquit par échange, de la comtesse du Genevois, des cens entre Arare et Perly. Les terres d'Arare relevaient également du prieuré de Saint-Jean hors-les-murs de Genève et de la commanderie de Compesières. Le château d'Arare est une simple maison forte sans droits seigneuriaux. Il semble remonter au XV^e s. Dès le commencement du XVI^e s., le château était propriété de la famille noble des de la Croix. En 1628 il passa aux de Veillet, puis aux de Launay 1695. De 1813 à 1919 il resta en possession de la famille de la Grave à Avusy. Non loin du château, sur le chemin de Compesières, se trouve le domaine rural dit *à Louche* en 1810, ou *Levaux* en 1830; ce fut la propriété du général comte Michel-Marie Pachot. — Voir Arch. d'État Genève: Cadastre-Notaires-Fiefs. — Foras: *Armorial de Savoie*, t. III, p. 143 et 240, t. IV, p. 326-327. — *Iconographie*: Fatio et Fréd. Boissonnas: *La campagne genevoise*, p. 21, 42, 46. — Du Bois-Melly: *Châteaux, manoirs et monastères des environs de Genève*. — Camille Martin: *La maison bourgeoise dans le canton de Genève*, p. 74-75.

ARAU, ARAUGIA. Voir AARAU.

ARAUSIO, aujourd'hui **ORANGE** (France, Département Vaucluse). Lieu près duquel les Cimbres, sous la conduite de leur chef Boiorix, anéantirent l'armée du consul romain Cn. Mallius Maximus et de son légat M. Æmilus Scaurus; 80000 Romains doivent être tombés là. Selon Eutrope et Orose, la tribu helvète des Tigorins, entrée en Gaule au même temps que les Cimbres, doit avoir pris part à la bataille. Salluste, *de bello Jugurthino* 114, dit que toute l'Italie trembla de peur après cette défaite. — Voir les articles: AGEN, AQUAE SEXTIAE, VERCELLAE. — Gisi: *Quellenbuch* 212. — Mommsen: *Römische Gesch.* 2, 176. [E. T.]

ARBALESTRIER. Voir ARMBRUSTER et ARBALÉTRIER.

ARBALÈTE, V. ARMES. **ARBALÉTRIER**, **ARBALESTIER**, **ARBALESTERII**, **BALISTIER** ou **BALISTERII**. Famille originaire du Pays de Gex mentionnée pour la première fois à Genève dans la personne de Pierre Balistier en 1258. Elle a fourni de nombreux bourgeois, fonctionnaires publics et dignitaires de l'église. *Armoiries*: une arbalète accompagnée en chef de deux étoiles (émaux inconnus). — Voir Gautier, Borel, Covelle. — *Armoriaux genevois*. — Sordet mns. — Galiffe mns. — Arch. d'État Genève. [Th. F.]

ARBAZ (C. Valais, D. Sion, V. DGS). Anciennes formes du nom: *Alba, Arba*. Arbaz eut des seigneurs très tôt déjà; les comtes de Granges y possédaient un domaine au X^e s. Il passa par alliance en partie aux comtes de Lenzbourg et à Humbert aux Blanches mains, premier comte de Savoie, au XI^e s. Le fils de ce dernier, l'évêque Aimon I de Sion, donna à son chapitre de la cathédrale, par testament de 1052, ses possessions d'Ayent-Arbaz, qu'il tenait de la comtesse de Lenzbourg, sa mère, et d'Ulrich V, de Lenzbourg, son oncle. Ces propriétés revinrent à la Savoie, on ne sait dans quelles circonstances. Vers la fin du XII^e s. la seigneurie d'Ayent-Arbaz paraît divisée en deux parties: l'une, propriété des sires d'Ayent, dynastes riches et considérés, éteints vers 1350; elle revint vers 1291 à l'évêché de Sion; l'autre, inféodée aux nobles de Bex par la Savoie, passa ensuite, par les femmes, aux de La Tour, déjà majors de Sion. Désormais, à l'exception de quelques terres relevant de la mense épiscopale-Arbaz reconnaîtra pendant près de deux siècles la juridiction des de La Tour, qui l'administreront par le mé-

tral, dit de Bex, habitant le château d'Ayent, depuis 1260. A la suite du meurtre de l'évêque Guichard Tavelli, en 1375, les dizains, vainqueurs à Saint-Léonard, rasèrent le Hasenbourg, le château d'Ayent, et repoussèrent à Arbaz Thuring de Brandis. Arbaz ayant été revendu à l'évêque Edouard de Sion, la mense épiscopale renouvela à diverses reprises ses franchises et accorda de nouveaux privilèges en 1537. En 1566, elle concéda l'exercice de la justice, et en 1707 ménagea une entente entre Arbaz et le reste du dizain au sujet de la bannière. Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution, qui supprima les droits de l'évêque. Pourtant, un arrangement intervint entre Arbaz et la mense épiscopale, en 1806, pour le rachat des fiefs et des dîmes. A la suite de ces événements, Arbaz restait rattaché à Ayent. L'évêque Jean-Joseph Blatter avait, en 1747, ordonné le partage des biens communaux avec Ayent, mais cette division ne satisfait personne et le prélat Hildebrand Roten crut faire œuvre de pacification en décrétant, en 1753, le retour au *statu quo ante*. Enfin, vers 1840, trois arbitres procédèrent à un nouveau partage définitif, que le Grand Conseil sanctionna en 1877. Si Arbaz dépendit d'Ayent au spirituel jusque dans la seconde moitié du siècle dernier, il eut dès 1667 une chapelle sous le vocable de la Visitation de la Vierge. En 1821, une église la remplaça, desservie pendant l'hiver par le vicaire d'Ayent. Un recteur à demeure fixe fut, depuis 1860, attaché à son service. Enfin, 1880 vit se consommer la séparation. Aujourd'hui, Arbaz forme une commune et une paroisse de plus de 500 âmes, avec une église construite en 1911. Registres de paroisses depuis 1860 (?) — Voir Gremaud IV, 305. — *Geschichtsforscher* IV, 20. — *Chartes sédunoises*, 340. — Van Berchem : *Jean de la Tour*, p. 50-60. — Charrière : *Sires de la Tour*. — Boccard : *Histoire du Vallais*, p. 87. — Muller : *Histoire des Suisses* II, 345. — Notes du chanoine Fardel. Archives d'Arbaz. [TA.]

ARBEDO, ARBEDUM (C. Tessin, D. Bellinzone. Voir DGS). Com. et paroisse, célèbre surtout par la bataille du 30 juin 1422 entre les Confédérés et Philippe-Marie Visconti, duc de Milan. On a trouvé à Arbedo des tombes du premier et du second âge du fer. Au moyen âge, le chapitre de Bellinzone, dont Arbedo dépendait, possédait dans ce village des immeubles et des redevances. Le 30 juin 1422, Arbedo fut incendié pendant la bataille; en 1483, il fut dévasté par la peste. En 1798, à partir du 24 octobre, il dut subir l'occupation des troupes françaises qui avaient occupé le Tessin. En 1285, une chapelle de Saint-Christophe est signalée à Arbedo. Suivant Borrani, elle ne serait autre que l'église des SS. Carpoforo et Maurizio, qui existe encore aujourd'hui entre Gorduno et Gnosca. Dans ce cas, il est peu probable que les gens d'Arbedo aient utilisé cette chapelle éloignée et placée au delà de la rivière du Tessin, d'autant plus que l'église de San Paolo existait déjà alors dans le voisinage. Nous croyons plutôt que Saint-Christophe d'Arbedo était dans le village même. En 1255, première mention de l'église de San Paolo, aujourd'hui appelée couramment *Chiesa rossa* à cause de sa couleur extérieure; elle devint célèbre à la suite de la bataille parce que les morts furent ensevelis dans l'ossuaire quadrangulaire au Sud de l'église. Les travaux de restauration de ces dernières années ont démontré que cette église date de différentes époques. Au début, c'était une chapelle avec atrium étrusque (?) entourée de tombes païennes. La seconde construction, de style médiéval, renfermait la première; c'était l'église du temps de la bataille avec le clocher encore existant. La troisième, l'actuelle, est un agrandissement de la seconde; elle remonte probablement au XV^e s. et contient des peintures intéressantes du XVI^e et une cène probablement du XV^e s. Des deux cloches, l'une remonte à 1581 et l'autre à 1774. Dans et devant l'église on découvrit une grande fosse remplie de squelettes, ceux des guerriers tombés à la bataille. L'ossuaire, aujourd'hui disparu, était de beaucoup postérieur. La séparation ecclésiastique d'Arbedo et de Bellinzone fut décrétée par saint Charles Borromée, au mois de décembre 1583. Le premier curé fut un Antonio

Cusa, de Bellinzone, qui, en 1591, officiait déjà depuis plusieurs années à Arbedo. A partir de cette époque, l'église de San Paolo fut délaissée parce que trop éloignée



L'Église rouge à Arbedo, sur le champ de bataille.
(D'après une aquarelle d'Abassina.)

du centre du village et le culte eut lieu dans l'église actuelle de Santa Maria Assunta. Celle-ci a été bâtie en 1625 sur l'emplacement d'une ancienne église, qui, suivant Borrani, remontait au XI^e s. La paroisse jouit, dès juillet 1791, du titre d'église prévôtale. Registres paroissiaux depuis 1671. Habitants: 1591: environ 350; 1900: 1042; 1910: 1200. — Voir Borrani: *Bellinzone, la sua chiesa e i suoi arcipreti*. — *BStor.* 1880, 1884, 1885, 1896, 1906, 1907, 1909. — Monti: *Atti della visita pastorale di Mgr. Ninguarda*. — Baroffio: *Dell' invasione francese nella Svizzera*. — *Atti del Gr. Consiglio del C. Ticino*. — Rahn: *Monumenti*. [C. TREZZINI.]

ARBEDO (BATAILLE D') appelée aussi bataille de Bellinzone, ou quelquefois bataille de San Paolo. La bataille du 30 juin 1422 n'est qu'un épisode sanglant de la politique transalpine, qui pendant plus d'un siècle inspira les hommes d'État de la Suisse centrale. Les comtes de Sax avaient signé en 1417, avec Uri et Obwald, un traité de combourgeoisie qui reconnaissait à ces derniers le droit de tenir une garnison à Bellinzone. Des conflits soulevés entre combourgeois fournirent aux petits cantons l'occasion de faire une descente à Bellinzone à la fin de février 1419. Pour conserver au moins le val Blenio, Mixox et le Monte Dongo, les Sax cédèrent à Uri et à Obwald la ville et le comté de Bellinzone pour la somme de 2400 florins (1^{er} sept. 1419). Mais le duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, n'entendait point perdre Bellinzone. Uri et Obwald ayant refusé de lui vendre cette ville, Philippe supprima les privilèges douaniers en faveur des Suisses et envoya vers le Nord le célèbre condottiere Francesco Bussone, comte de Carmaguola, qui prit Bellinzone (avril 1422) et s'empara de toutes les possessions des Suisses au Sud des Alpes jusqu'au Monte Piottino. A cette nouvelle les Urnais et les Obwaldiens franchirent le Gothard et des-

ceindirent jusqu'à la Moesa; ils firent courir des bruits alarmants pour engager les autres Confédérés à prendre part à la campagne. Mais Zurich refusa son assistance alléguant que Bellinzone était en dehors de la zone d'influence des Confédérés. Après avoir inutilement de-



La bataille d'Arbedo d'après une miniature de la chronique lucernoise de Schilling (vers 1520).

mandé à Carmagnola de restituer la forteresse et de s'arrêter, Uri réussit à obtenir l'aide des cantons en répondant la nouvelle que l'ennemi était arrivé au Monte Piottino et qu'il voulait dévaster le val d'Urseren; à l'exception de Berne, tous les cantons accordèrent alors leur secours. Vers la fin de juin les troupes franchirent le Gothard dans l'ordre suivant: Uri, auquel s'ajoutèrent les hommes de la Léventine; Unterwald et Lucerne; ensuite Zoug et finalement Schwyz, Glaris et Zu-

rich. Ce fut une faute grave que l'on devait payer cher, que de marcher en formation aussi dispersée contre un ennemi très supérieur en nombre. Les gens d'Uri et de la Léventine, un corps de volontaires, ceux d'Unterwald et de Lucerne, en tout, 2500 hommes environ, le contingent de Zoug compris,

qui arriva plus tard, avancèrent sous les ordres d'Ulrich Walker, avoyer de Lucerne, jusque sous les murs de Bellinzone, qu'ils essayèrent de prendre d'assaut. Ils réussirent à rompre en plusieurs endroits les murs de la ville, mais ne purent y pénétrer; ils se retirèrent au Nord et établirent leur camp dans les environs d'Arbedo pour y attendre le reste des Suisses. Ils négligèrent le service de renseignements, surtout dans la région au delà de la forteresse vers le Monte Ceneri et la plaine de Magadino. Chose encore plus grave, l'indiscipline s'infiltra parmi eux, si bien que 600 à 800 hommes, la plupart Lucernois, quittèrent le gros de la troupe pour faire, contre la volonté des chefs, une expédition dans la Mesolcina. A la nouvelle de la descente des Suisses, Carmagnola transporta de la Lombardie à Bellinzone son armée qui comptait 16 000 hommes, dont 4 à 5000 cavaliers sous les ordres d'Angelo della Pergola. Les gens de Carmagnola arrivèrent dans les environs de Bellinzone le 29 juin au plus tard, tandis que les contingents de Zoug, Schwyz, Glaris et Zurich étaient encore en marche. Voulant attaquer par surprise les Confédérés avant que tous leurs contingents ne se fussent réunis, Carmagnola cacha son armée sur les pentes du Monte Ceneri et principalement dans les environs de Magadino. Dans la nuit du 29 au 30 juin, il porta ses troupes de Magadino à Bellinzone. Il les avait divisées en quatre corps, dont il commandait lui-même le premier, le deuxième était commandé par Angelo della Pergola, le troisième par Zenone d'Istria et le dernier par Piacentino de Brescia. Le 30, à la pointe du jour, les escadrons d'Angelo della Pergola sortirent des portes de la ville et se lancèrent à l'assaut. Les

Confédérés, qui croyaient toujours avoir à faire avec la garnison seule, furent déconcertés à l'apparition de l'armée de Carmagnola. Ils se rangèrent en ordre de bataille et s'élançèrent contre les cavaliers milanais y semant le désordre et la mort. La rencontre eut lieu près de l'église de San Paolo; elle coûta la vie à 400 cavaliers. Mais la bataille commençait seulement. Tandis que della Pergola faisait mettre pied à terre à ses cavaliers, les masses de l'infanterie milanaise sortirent de la ville pour livrer

bataille. L'arrivée du contingent de Zoug ne pouvait changer grand chose : il était impossible que 2000 Suisses pussent rejeter plus de 15 000 Milanais. D'autre part, il n'était plus possible aux Confédérés, assaillis de front et sur les flancs, d'interrompre le combat. Les Suisses se retirèrent donc avec de graves pertes dans le village d'Arbedo. Ils avaient l'intention de passer sur la rive droite de la Moesa, mais un corps milanais avait pris les devants et coupé le passage. Ils durent continuer la bataille, barricadés dans le village qui, par malheur, fut incendié par les Lucernois ; les Suisses se retirèrent alors sur l'arête où vient finir le Monte Arbino, au Sud-Est d'Arbedo, renversant ainsi le front de bataille. Protégés par la montagne, ils faisaient face au Nord contre les Milanais qui les harcelaient d'en bas et leur coupaient toute retraite, et se défendaient désespérément dans l'attente de secours qui n'arrivaient pas ; leur situation devint intenable. Ils demandèrent une trêve et pendant que l'on négociait, ils se réorganisèrent. La trêve ne fut pas accordée et la bataille reprit. Vers le soir, les assiégés virent arriver les secours ; c'étaient les soldats rentrant de leur équipée dans la Mesolcina. Les combattants s'élançèrent alors de leur arête sur les troupes milanaises ; ils réussirent à s'ouvrir un passage, passèrent sur la rive droite de la Moesa et commencèrent leur retraite. Contrairement à la légende, Carmagnola ne les poursuivit pas ; il trouva prudent de les laisser partir. A Claro, les vaincus rencontrèrent les Schwyzois et un peu plus loin les Zuricois. Bien que les pertes des Milanais fussent plus importantes (de 900 à 1000 morts), celles des Confédérés étaient très sensibles. Outre tout le train avec 1200 chevaux et mulets et quelques douzaines de prisonniers, parmi lesquels le chef de l'expédition, Walker, de Lucerne, l'ancien landammann d'Uri, Pierre d'Utzingen, Henri von Moos, Germain Seiler et Hartmann Golder de Lucerne, les Suisses avaient laissé sur le champ de bataille au moins 500 des leurs sans compter 18 Léventinais et des mercenaires étrangers. Le Bürgerbuch de Lucerne, de 1422, parle de 358 morts ; la chronique de Zimmermann, de 1427, d'environ 500 morts ; la chronique de Saint-Gall, de 1473, de 400 ; la chronique de Thurgovie, de 1472, de 1100. Suivant Morone, on compta 1100 cadavres de Suisses sur le champ de bataille. Uri avait perdu son landammann, le capitaine Rot et le banneret Püntiner ; Zoug le landammann Kollin et son fils ; Nidwald les landammans Bartholomäus Znidlerist, Thomas et Heinrich Zelger ; Obwald le banneret Zum Hoffen ; Lucerne perdit 40 membres du Grand Conseil. Mais les Confédérés avaient sauvé leurs quatre bannières ainsi que l'honneur des armes ; ils avaient même conquis une bannière ennemie, qu'ils suspendirent aux parois de l'église de Saint-François à Lucerne. — Voir Meyer : *Politique et campagnes des Confédérés au delà des Alpes jusqu'à la victoire de Giornico*, dans *Histoire militaire de la Suisse III*. — Pometta : *Come il Ticino II*. — Dierauer III. — Lavizzari : *Escursioni nel Cantone Ticino*. — v. Liebenau : *La battaglia di Arbedo dans BStor.*, 1886 et 1905. — Ed. Wymann : *Das Schlachtjahrzeit von Uri*. [C. TREZZINI.]

ARBEN. Voir ARBON.

ARBENZ, JOHANN-JAKOB, d'Andelfingen, * 14 novembre 1835, † 9 mai 1904. Vécut à Rheinegg où son père Joh.-Jakob enseigna depuis la fondation de l'école secondaire (1829) jusqu'à sa mort (1852). Il fut aussi maître secondaire dès 1858 pendant 46 ans et fonctionnaire de la Com. de Rheinegg qui lui conféra la bourgeoisie d'honneur. Chroniqueur de la commune, il entreprit une biographie de J.-L. Custer et une description de la station climatique de Walzenhausen. — EMILE, d'Andelfingen, * le 22 janvier 1848 à Rheinegg, † le 27 avril 1917. Il étudia à Zurich, Heidelberg, Leipzig et Berlin, professeur de langues grecque et latine au gymnase de Saint-Gall, de 1872 à 1913. Il fut recteur de cet établissement de 1891 à 1899. Avec la collaboration de Wartmann et de Schiess, il publia la correspondance du réformateur saint-gallois Vadian, ce qui lui valut en 1909 le titre de docteur *honoris causa* de l'université de Zurich. Il donna une étude populaire sur Vadian dans *St-Gall. Nbl.* — *Tagblatt der Stadt St. Gallen*, 1904,

40. — *Theorie und Praxis*, 15. — *Europäische Wanderbilder*, 254. — [P. Bl.] — PAUL, de Gross-Andelfingen (Zurich), * le 23 septembre 1880 à Zurich, étudia à Zurich et Berlin, obtint son doctorat à Zurich 1905, et fut successivement privat docent, entre autres de géologie à l'université de Zurich et à l'École polytechnique fédérale dès 1908, professeur extraordinaire de géologie en 1914 et professeur ordinaire à l'université de Berne en 1916. Il a publié : *Geologische Untersuchung des Frohnalpstockgebiets (Matériaux pour la Carte géologique de la Suisse, 1907)*. [E. B.]

ARBBERG. Voir AARBBERG.

ARBETIO ou **ARBITIO.** Général romain, *magister equitum*. En 355 (d'après quelques auteurs en 354), il fut envoyé en Rhétie par l'empereur Constantin II pour y combattre les Lentienses alémaniques qui faisaient souvent de lointaines incursions dans le territoire de l'empire. Il subit d'abord quelques défaites, puis les battit à plate couture. Le lieu de la bataille n'est pas connu, il se trouve dans la région du lac de Constance. — J. Krapf : *Ueber Ammianus Marcellinus XV 4*. — G. Reinwald : *Ueber den Ort der Lentienserschlacht*, 355. — *SVB IV*, p. 61. — *Archiv für österreichische Gesch.* 90, 1, 175. — Pauly-Wissowa : *Realencyclopädie des klassischen Altertums II*, 411. [C. B.]

ARBIGNON. Les nobles d'Arbignon tiraient leur nom du hameau d'Arbignon, près de Collonges (Valais), désigné aujourd'hui sous le nom de Haut de Collonges. Mentionnés vers 1200, ils avaient des possessions à Arbignon, Collonges, Morcles, etc. Des rameaux s'établirent dans le canton de Vaud, à Aigle, Vevey, Lutry. *Armoiries* : d'azur au sautoir d'or chargé de cinq tourteaux de gueules. — 1. PIERRE, hypothéqua une part de ses biens en 1233 à son cousin RODOLPHE pour pouvoir prendre part à une croisade. — 2. GUILLAUME, fut créé chevalier en 1323 par Edouard de Savoie sur le champ de bataille de Varey. — 3. GUILLAUME, prieur commanditaire d'Aigle, † à Rome en 1466. — 4. BERTHOD, châtelain de Saint-Maurice en 1492. — 5. BARTHÉLEMY, châtelain de Saint-Maurice de 1500 à 1512. — 6. JEAN, châtelain de Monthey en 1526. — 7. MAURICE, coseigneur du val d'Ilhez et de Saint-Paul, gouverneur de Montmélan en 1574. — Au XIV^e s., les d'Arbignon s'établirent à Colombey où ils possédaient un château-fort, sur les ruines duquel fut bâti en 1643 le cloître des Bernardines. En 1573, ils vendirent au Valais leurs droits de fief dans le bailliage de Monthey et dans le Val d'Ilhez. La famille s'éteignit au commencement du XVII^e s. — Rameau : *Le Valais historique*. — Gremaud. [J. B. et D. I.]

ARBON (C. Thurgovie, D. Arbon, V. D.G.S.) Ville et château au bord du lac de Constance ; à l'époque néolithique, la contrée était déjà habitée. Près du Hörnli et à la Bleiche, on découvrit en 1882 et en 1885, sur une surface de 50 ares des restes d'habitations lacustres et des objets qui sont déposés au musée d'Arbon. On présume avec raison qu'avant les Romains, il y avait une colonie celtique. Le nom latin d'*Arbor Felix* se rencontre pour la première fois dans l'*Itinerarium Antonini*, du III^e siècle après J.-C., comme désignation d'un poste fortifié sur la route de *Vitodurum* à *Brigantium* et de *Constantia* à *Curia Raetorum*. Arbon figure comme château à deux tours dans la *tabula Peutingeriana* (IV^e s. ap. J.-C.). Des fouilles, exécutées en 1892 et 1902, ont permis de déterminer l'emplacement du château. On y trouva des monnaies romaines datant de 80 av. J.-C. à 375 ap. J.-C. On peut en conclure que le château fut détruit du temps de Valentinien I, probablement par les Alémanes. Toutefois, il resta poste militaire, car la *Notitia dignitatum*, sorte d'annuaire officiel byzantin, rédigé vers 400, fait mention, en même temps que de *Bracantia* et de *Vimania*, d'un *tribunus cohortis Herculeæ Pannoniorum Arbonæ*. *Arbor Felix* faisait partie de la



province *Rætia prima*. Ammien Marcellin (XXXI, 10), le mentionne encore comme château vers 378. En 1891, on découvrit aussi à Arbon des tombeaux alémaniques contenant des scramasaxes, des fibules, des boucles

Confédérés occupèrent le château et la ville, parce qu'ils doutaient de la neutralité de l'évêque Hugo von Breitenlandenber. Sous cet évêque, le château fut rebâti ; la boiserie de la grande salle se trouve maintenant au Musée National de Zurich. En 1525, la Réformation fut introduite à Arbon, et pour un temps le service religieux catholique entièrement suspendu. Les réformés furent cependant obligés, en 1537, de rendre l'église principale aux catholiques et de se contenter, pour leur culte, de la chapelle d'Erdhausen, quoiqu'ils fussent beaucoup plus nombreux que ces derniers, soit 180 contre 15. Cet état de choses dura jusqu'à la fin des dissensions confessionnelles, soit près de deux siècles. Les deux parties finirent par s'entendre ; les charges et les places de conseillers furent pourvues à double ; l'ammann de la ville devait toujours être catholique. Lors de la quatrième paix générale (*Landfriede*) conclue en 1712, la parité des deux confessions fut garantie pour l'avenir par les cantons de Berne et de Zurich.



Vue d'Arbon, d'après un dessin de L. Rohbock, gravé sur acier par J. Umbach vers 1870.

d'oreilles, des bracelets en bronze et des boucles de ceintures incrustées.

Quand l'évêché de Windisch fut transféré à Constance (550-583) la contrée d'Arbon lui fut annexée et forsque Gall et Colomban arrivèrent au bord du lac de Constance, vers l'an 600, ils trouvèrent à *Arbona* une petite communauté chrétienne, formée de Romains et d'Alémanes, sous la direction du prêtre Willimar. Saint-Gall y mourut en 627. Pendant les luttes entre l'évêché de Constance et le couvent de Saint-Gall, Arbon servit de point d'appui aux troupes de l'évêque. Au moyen âge, la famille des ministériaux d'Arbon est en possession de la localité ; l'évêque l'a certainement chargée de la garde du château. En 1255, le village reçut le droit de marché, et peu après celui de cité. Il avait alors pour baillis les nobles de Kemnat et de Bodman, héritiers des derniers d'Arbon. De 1263 à 1265, Conradin, le dernier des Hohenstaufen, résida au château d'Arbon et conféra à la ville le droit de justice et de ban, en souvenir de ce séjour. En 1282, Rudolf I, évêque de Constance, racheta la ville pour la somme de 3000 florins. Cependant, elle fut de nouveau donnée en gage, en 1379, aux Peyer de Hagenwil, et, en 1422, aux Mötteri de Rappenstein. En 1441, l'évêque Henri IV rattacha la ville à l'évêché : dès lors, jusqu'en 1798, elle fut administrée par un bailli au nom de l'évêque. Lorsqu'en 1460 les Confédérés s'emparèrent de la Thurgovie, l'évêque de Constance fit valoir ses droits d'immunité ; toutefois, il dut convenir que le château et la ville d'Arbon seraient toujours à la disposition des Confédérés. Cependant, de nombreux conflits de compétence s'élevèrent dans la suite entre les deux parties.

A cette époque, les communes, actuellement indépendantes, de Steinach, Mörschwil, Horn, Goldach, Eggenach, Roggwil et Steinebrunn faisaient partie depuis l'an 900 déjà de la paroisse d'Arbon. En 1457 on construisit la tour d'église, mais l'évêque Henri IV n'y donna son autorisation que sous certaines réserves concernant la sûreté du château. En 1494 la ville fut détruite par un incendie. Pendant la guerre de Souabe, en 1499, les

qui en dérive apportèrent de l'animation et de l'aisance dans Arbon. Les maisons Eberz, Fingerlin, Furtenbach, Alberti et Mayr blanchissaient et teignaient par semaine 3 à 400 ballots de toile de 150 livres, qu'elles expédiaient jusqu'en Espagne. Le gouvernement épiscopal, voulant prélever un droit sur cette exportation, occasionna de nouvelles dissensions qui se terminèrent en 1728 par le traité arbitral de Diessenhofen. Le commerce de la toile dut plus tard céder la place à l'industrie cotonnière qui prit son essor au milieu du XIX^e s. pour disparaître à la fin du siècle et faire place à son tour à la fabrication des machines. Cette dernière est de nos jours encore en pleine prospérité ; elle a donné à la ville un essor inattendu et a fait d'elle la localité la plus peuplée et la plus industrielle du canton de Thurgovie.

Adolf Saurer († 1920), dont le père était venu de Sigmaringen (Allemagne), occupa plus de 5000 ouvriers à la construction de machines à broder et d'automobiles. La ville qui, en 1844, ne comptait que 660 habitants, a dépassé actuellement le chiffre de 10000 âmes. En 1895, la vieille tour de l'église, datant de 1457, fut remplacée par une nouvelle, et l'on restaura l'église ; les frais se montèrent à 120000 francs. En 1920, les deux confessions, qui avaient eu jusqu'alors une église commune, prirent la décision de se séparer à l'amiable. L'ancienne église fut définitivement cédée aux catholiques, et les protestants résolurent de construire une église pour leur propre compte. Cette dé-



Premier sceau de la ville d'Arbon (9 juillet 1384).

cision fut facilitée par des dons, en particulier par Adolf Saurer. Les écoles suivirent le développement de la ville. Pendant des siècles, deux écoles confessionnelles avaient subsisté avec peine; actuellement Arbon possède un enseignement primaire, secondaire et professionnel complémentaire. Depuis quelques années, la ville a aussi un musée historique. Les registres de baptêmes et de mariages datent pour les protestants de 1598 et ceux de décès de 1639, pour les catholiques de 1636. — Voir *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und Umgebung*, vol. 10, 32 et 34. — Oberholzer: *Gesch. der Stadt Arbon*. [Sch.]

ARBON, von. Nom d'une famille de ministériaux de l'évêché de Constance et de plusieurs prélats qui tirèrent sans doute leur nom de la ville d'Arbon. *Armoiries*: d'argent à une aigle de gueules becquée d'or. Le premier représentant du nom est l'évêque HERMANN I de Constance (1139-1165). Les chroniqueurs de l'évêché en font un baron. Des historiens modernes, tels que Roth von Schreckenstein et, après lui, G. Meyer von Knonau, ont contesté, à tort, qu'il fût membre de cette famille. Il est vrai que les barons d'Arbon ne sont mentionnés nulle part, mais, dans les documents relatifs à cet évêque, les von Arbon occupent un rang si exceptionnel parmi les nombreux représentants de la noblesse féodale, qu'on ne peut expliquer ce fait qu'en admettant un degré de parenté entre l'évêque et ses ministériaux. — HEINRICH VON ARBON, élu évêque de Coire en 1180, avait été auparavant chanoine de Salzbouurg et de Coire. On a voulu identifier avec lui HEINRICH I, abbé de Pfäfers de 1155 à 1158; mais à tort. Ni le catalogue des abbés de ce couvent du XV^e s., ni Stöcklin dans ses *Antiquitates Fabarienses* ne donnent le nom de famille du dit abbé. — WERNER, en 1201, est probablement identique au *plebanus*, archidiaque et doyen Werneus, dont il est question de 1199 à 1236 parmi les chanoines de Constance. — RUDOLF, était maire d'Arbon en 1255. — HERMANN abbé de Pfäfers, 1330 † 12 juin 1361. *Armoiries*: trois milans. D'après Tschudi, *Gallia Comata*, p. 124, il aurait porté plus tard d'argent à l'aigle de gueules. Hermann fut d'abord conventuel d'Einsiedeln; il est mentionné pour la première fois abbé de Pfäfers le 1^{er} juin 1330 et obtint de Charles IV en 1347, les droits régaliens. Avant son éléction, Pfäfers avait beaucoup souffert des démêlés de Donaz von Vatz avec le chapitre de Coire; Hermann travailla activement et avec succès au relèvement du couvent. Il reçut en 1342 des avoués du couvent, Hartmann III et Rudolf IV von Montfort-Werdenberg et Sargans, la promesse qu'ils n'enlèveraient jamais le château de Wartenstein au couvent. En 1351, il prit en gage pour 350 florins la part de Rudolf IV à l'avouerie. Il édicta en 1343, de concert avec son chapitre, une ordonnance sur l'emploi du sceau du couvent. De 1336 à 1442, il fit adapter aux livres liturgiques une nouvelle notation musicale. — Wegelin: *Pfäferser Regesten*, 143-233. — *Mon. Germ.* V, 71. — Ringholz; *Gesch. Einsiedelns I*, 190-193. — *Gfr.* 43, 314. — Eichhorn: *Episc. Curiensis*, 285. — Les von Kirchhof (*de Cimeterio*) sont probablement une branche cadette des ministériaux; ils avaient leur château dans l'enceinte du cimetière. — Voir *TU II* et III. — *USTG*. — Kindler von Knobloch: *Oberbad. Geschlechterbuch*. — Mohr: *Cod. diplom.* et les sources citées ci-dessus. [Sch. et J. M.]

ARBONGAU. Partie du duché d'Alémannie avant l'an 1000. Dans une cinquantaine de documents de Saint-Gall des années 744 à 872 la situation du couvent est indiquée *in pago Turgawensi vel in pago Arbonensi*, ou *in situ Arbonensi*. En outre seraient situés dans le *pagus Arbonensis*: Steinach, Goldach, Mörschwil, Berg, Wilen, Buchen et Gommerswil Par conséquent le comté d'Arbon comprenait une partie de la Thurgovie et s'étendait au *forestum Arbonense* et au district du Wildbann qui appartenait à l'évêché de Constance et dont les frontières sont indiquées dans un acte de Frédéric Barberousse, du 27 novembre 1155. Il n'est ni attesté ni même probable que le comté d'Arbon

ait été administré par un comte. Après 872, il n'en est plus question nulle part. — Voir *TU II*, 149. [Sch.]

ARBONNIER, d'. Famille noble vaudoise. *Armes*: Emmanché en fasce de deux pointes et deux demi-pointes d'azur et d'or. Le 27 août 1427, le duc de Savoie reconnut que CLAUDE d'Arbonnier, clerc, de Mathod, bourgeois d'Orbe, était le petit-fils de noble Guillaume Darzan, seigneur de Saint-Pierre d'Albigny en Savoie, reçu bourgeois d'Orbe en 1382. Le petit-fils de Claude, GEORGES II, devint co-seigneur de Dèzy. Chaque génération fournit à Orbe des châtelains et des gouverneurs ou syndics. LOUIS-FRÉDÉRIC d'Arbonnier de Dèzy (1698-1780) s'engagea au service de France, et parvint en 1761 au grade de maréchal des camps. Son neveu VICTOR, capitaine au service de France, mourut syndic d'Orbe et avec lui s'éteignit la principale branche de la famille. Une autre branche subsiste encore dans l'État de New-York. — Dumont: *Coll. généal.* [M. R.]

ARBOR FELIX. Voir ARBON.

ARBORICULTURE. C'est aux Romains que nous devons l'origine de notre arboriculture: les premiers vergers et vignobles ont été plantés par des colons romains. L'invasion alémanique et burgonde fut néfaste à l'arboriculture comme du reste à toute l'agriculture. L'arrivée des moines irlandais lui donna un nouvel essor. Colomban († 615) a planté des arbres fruitiers à Bregenz; dans son testament, Tello, évêque de Coire, mentionne, en 766, des vergers à Seranio (Sargans), Maile (Mels), Campellos (Campliun). L'abbé du couvent de Reichenau, Wallfried Strabo (843-850) créa un jardin potager et un verger. — L'arboriculture fut protégée très tôt par la loi. En 630 déjà, la *Lex Bajuvariorum* interdit, sous des peines sévères, d'arracher des arbres fruitiers; l'arrachement d'un simple framboisier était puni d'un sold d'amende. La Loi salique protégeait la greffe; celui qui endommageait un greffon était puni de 3 à 15 sols d'amende. — Les Croisades eurent une certaine influence sur la propagation des espèces; les pèlerins et les Croisés rapportèrent d'Orient maintes espèces de fruits: bergamotes, prunes de Damas et de Jérusalem. Le moine saint-gallois Ekkehard († vers 1036) énumère, dans ses *Benedictiones ad mensas*, les mets servis dans les couvents de l'époque; on y trouve à peu près tous les fruits connus de nos jours. Aux XIII^e et XV^e s. l'arboriculture était soumise à la dime; c'est ainsi qu'on trouve, en 1225, la dime des coings près de Lausanne; celle des noix en 1237 à Romainmôtier, en 1326 à Sarnen et à Giswil, en 1428 à Meggen. Parmi les Suisses qui écrivent des ouvrages d'arboriculture, mentionnons: le naturaliste Conrad Gessner, de Zurich († 1565), Jean Bruhin, de Bâle, qui cultiva et dessina quelques fruits (1650) et surtout le Bernois Daniel Rhagor qui publia, en 1639, *der Pflanzgart*, un excellent traité d'arboriculture, de culture des légumes et de la vigne. Avant la Révolution française, les progrès furent lents; jusque là, l'arboriculture n'était pratiquée que pour satisfaire les besoins personnels. Dès le début du XIX^e s., elle devint une branche importante de l'économie agricole. L'exemple fut donné par la Société économique de Berne. Il faut mentionner les noms de Emanuel-Friedrich Zehender, de Gottstatt (1791-1870), à qui l'on doit plusieurs écrits sur l'arboriculture, et de son père, le doyen Samuel Zehender, dont les vergers étaient célèbres. La première exposition d'arboriculture eut lieu à Zurich en 1843. En 1864 fut fondé le *Schweiz Obst- und Weinbauverein*; en 1863 parut le *Pomologische Bilderwerk*, et, depuis 1865, la *Monatschrift für Obst- und Weinbau*. Les sociétés et les associations se proposant le développement de l'arboriculture sont aujourd'hui en grand nombre, et la littérature sur ce sujet est considérable. Les progrès de l'arboriculture ont provoqué la création de fabriques de conserves de fruits, et permis une exportation de plus en plus importante. D'après le secrétariat suisse des paysans, la Suisse possédait en 1919: 6 000 000 pommiers, 4 000 000 poiriers, 2 000 000 pruniers, 500 000 noyers. En 1915, la récolte des fruits a été estimée à 110 millions de francs. — Voir O. Heer: *Die Pflanzen der Pfahlbauten*. — *Der Obstgarten*

années 1879 et 1881. — *Monatschrift für Obst- und Weinbau*, 1870. — Daniel Rhagor : *Der Pflanzgart*. — E.-F. Zehender : *Schweiz. Obstbauer*. — Voir aussi AGRICULTURE. [E. JACKY.]

ARBRES DE LIBERTÉ. La seconde année de la Révolution française vit surgir de toutes parts en France des arbres plantés sur les places publiques pour célébrer l'abolition de la féodalité. Cet usage s'est répandu avec rapidité dans d'autres pays. En Suisse, les arbres de liberté ne sont pas connus avant 1792. Lors de la fête de Rolle et du Banquet des Jordils, 14 et 15



Arbre de liberté à Zurich en 1799. D'après une gravure contemporaine sur cuivre. (Fragment du titre du *Nbl. der Zürcher Musikgesellschaft*).

juillet 1791, furent érigées des perches surmontées du chapeau de Guillaume Tell, orné de rubans tricolores ; mais il n'est pas encore question d'arbres de liberté. C'est dans la principauté de Neuchâtel et dans l'évêché de Bâle qu'apparaîtront les premiers arbres de liberté ; le 5 septembre 1792, on apprend qu'un arbre de liberté a été planté à La Chau-de-Fonds, devant la maison du maire, et un autre aux Eplatures. Le 21 octobre suivant, un troisième est élevé devant l'hôtel de ville de Porrentruy et un quatrième au Locle le 17 décembre. Dans le vignoble neuchâtelois, on en signale un à Pesève le 18 décembre 1792, et à Colombier le 4 février 1793. Genève n'a pas dû connaître les arbres de liberté ; dans la révolution du 4 au 5 décembre 1792, on planta des perches surmontées de bonnets rouges. Le premier arbre de la Suisse allemande paraît avoir été planté à Stäfa en 1795. En 1797, les arbres de liberté apparaissent au delà des Alpes : fin avril à Campione et fin mai à Son-

drio dans la Valteline. En 1798, au moment de la chute de l'ancienne Confédération, ils se multiplient : un arbre aurait été élevé à Montreux au début de janvier, le premier du pays de Vaud, mais cette affirmation repose sur une erreur. Le 8 janvier 1798, le bailli de Vevey, Emanuel-Rud. Tscharnner, annonce au Conseil secret de Berne qu'on voulait planter un arbre de la liberté à Montreux, mais que l'idée ne rencontra pas l'approbation populaire. La première mention certaine d'un arbre de liberté en 1798 est du 9 janvier ; ce jour-là, on en planta un à Bienna sur l'ordre de la commission militaire française. Voici, simplement énumérées, les autres mentions que nous avons trouvées : 11 janvier à La Neuveville, 17 janvier 1798 à Liestal ; 19 janvier à Bâle devant l'hôtel de ville ; 24 janvier dans tout le canton de Vaud ; 28 janvier à St. Johann (Toggenbourg), devant la maison du grand bailli ; 30 janvier à Mendrisio ; 1^{er} février à Aarau après la dissolution de la Diète. Le 4 mars le conseil de Fribourg détermine les places de la ville où l'on plantera les cinq arbres « que l'on vient d'amener ». Le 9 mars les amis de l'ordre nouveau plantent devant l'hôtel de ville de Berne un arbre de la liberté. Dans le Bas-Valais, des arbres de liberté furent plantés à Saint-Maurice, 28 janvier, puis à Martigny, Monthey, dans l'Entremont, etc. et même à Sion, 1^{er} mars. En janvier 1802, révolution à Fehraltorf (Zurich) et érection d'un arbre. Vers la fin d'octobre 1802, on en signale un à Langenthal qui fut coupé.

Pendant les révolutions de 1830 et 1831, quelques localités plantèrent également des arbres de liberté : mai-juillet 1830 au Val-de-Travers ; 18 décembre sur Montbenon à Lausanne ; 28 décembre à Vernéaz près Vaumarcus ; 1^{er} janvier 1831 aux Ponts-de-Martel ; 7 janvier et jours suivants, dans le demi-canton de Bâle-Campagne. Le 15 février, un arbre est planté dans la Léventine (probablement à Faido), surmonté d'un chapeau de Tell noir avec des plumes rouges et blanches. Au mois de mai et à la mi-août 1831, d'autres sont mentionnés dans le Valais et à Liestal, Sissach, Waldenburg. Depuis cette année on n'a plus planté d'arbres de liberté. — Voir C. Burnier : *La vie vaudoise et la Révolution*. — Gautherot : *La Révolution française dans l'anc. Evêché de Bâle I.* — H. Fazy : *Genève de 1788 à 1792*. — A. Piaget : *Hist. de la Révolution neuchâteloise III.* — T. Curti : *Gesch. der Schweiz im 19. Jahrh.* — A. Gobat : *Histoire de la Suisse...* — P. Seippel : *La Suisse au XIX^e siècle.* — ASH. — *L'arbre de la liberté en Vallais.* — Arch. d'État Neuchâtel ; *Manuels du Conseil d'État.* [R.-O. F.]

ARBURG près de Lucerne. Voir ALLENWINDEN.

ARBURG. Voir AARBURG.

ARCEGNO (C. Tessin, D. Locarno. Com. Losone. V. DGS). Anciennes formes du nom : *Arceonium, Arcenio, Arzenio, Arzegnio*. Sous-paroisse autonome du décanat d'Ascona, Arcegno fut séparé de la paroisse de Losone le 3 septembre 1801. En 1696 un chapelain y est mentionné. L'église actuelle remonte au XVII^e s. ; auparavant existait une chapelle, dédiée à Saint-Antoine, construite de 1347 à 1357. L'évêque de Côme lui accorda, le 13 juin 1452, des fonts baptismaux. Primitivement, les évêques de Côme possédaient à Arcegno des droits régaliens qu'ils inféodèrent aux nobles Muralti de Locarno et Duni d'Ascona en 1257 et 1264. On ne sait au juste quand ces droits prirent fin ; probablement par voie de cession et de rachat. Ainsi, le 27 avril 1525, eut lieu la cession du cinquième de la dime à la commune, et en 1526, l'évêque investissait une personne d'Arcegno d'un autre cinquième. Arcegno fournit beaucoup de participants à l'émigration tessinoise en Italie. En 1832, la *Compagnia di Roma*, constituée en 1815 par ces émigrés, donna, selon l'usage de toutes les *compagnie* de contribuer à l'ornementation des églises de leurs villages, la grosse cloche, fit décorer la chapelle du crucifix et offrit le chemin de Croix qui longe la route conduisant à l'église. La *Compagnia di Firenze* donna un tableau de la Vierge, qui est placé derrière le maître-autel. — Habitants : 1591 environ 200 ; 1900, 92. Registres de baptêmes et de mariages depuis 1683, de décès depuis 1705. — Voir Meyer : *Die*

Capitanei von Locarno. — Monti: *Atti...* — *BStor.* 1894. — Buetti: *Note storiche religiose.* [C. TREZZINI.]

ARCH (C. Berne, D. Büren. V. DGS). Vge, com. et paroisse (comprenant Leuzigen). Anciennes formes : *Archo* en 1236 ; *Archon* en 1275. Ce lieu était déjà habité aux temps préhistoriques ; des trouvailles romaines ont été faites près de Bisenlee, et aussi au-dessus de l'église. Dans le Wannereinschlag se trouvent deux grands tumuli. Arch était situé sur la route romaine reliant Petinesca à Salodurum. Il appartenait à la seigneurie de Büren-Strassberg et passa avec elle à Berne en 1393 comme commune du bailliage et plus tard district de Büren ; en 1318, lors du siège de Soleure, les Autrichiens y commirent de grands dégâts. L'église, située dans l'évêché de Constance, décanat de Wengi, est peut-être une fondation des seigneurs de Strassberg ; elle est nommée pour la première fois en 1275. En 1308, la collation était en mains d'Otto von Strassberg ; elle passa en 1364, par héritage d'Imer von Strassberg, au comte Rodolphe de Neuchâtel, qui la vendit en 1378 au couvent de Prémontérés de Gottstatt ; en 1528, la suppression de ce couvent la fit passer à la ville de Berne. Dans l'église, de style gothique, se trouvent trois vitraux armoriés, de Bienne 1534, Berne 1538 et Soleure 1539 ; le premier est probablement l'œuvre du verrier Jakob Wildermut, les autres peuvent être attribués avec certitude à Niklaus Schmalz. Les registres de baptêmes datent de 1549, de mariages de 1627 et ceux de décès de 1649. La cure fut rebâtie en 1740. Un grand incendie détruisit six maisons en 1880. — Voir ASA 1888, p. 75 et 1916, p. 140. [E. B.]

ARCHEGG. Hameau. Voir ARIG (OBER).

ARCHÉOLOGIE. *Le mouvement des études archéologiques en Suisse.* — Les premiers renseignements relatifs aux antiquités nationales suisses remontent, sauf erreur, au milieu du XV^e s. ; la chronique de Königsfelden, de 1442 environ, mentionne des découvertes de monnaies d'or et d'argent, de constructions, de canalisations, sur l'emplacement du *Vindonissa* romain. Un siècle plus tard, vers 1530, la chronique de Brugg parle d'une façon plus précise des trouvailles faites à Windisch, cet emplacement qui, depuis quelques années, grâce aux travaux de la société *Pro Vindonissa*, prend une importance scientifique de plus en plus considérable. Au XVI^e s. encore, Tschudi rassemble des inscriptions romaines. Dans la chronique de Stumpf, qui étudia entre autres l'Avenches romain, on trouve des indications relatives à des sépultures romaines et même préromaines, à des inscriptions ; la chronique de Sébastien Munster parle de nombreuses antiquités de l'Helvétie, tandis qu'en 1597, André Ryff donne déjà une description assez détaillée de l'établissement romain d'*Augusta Rauracorum* (Augst).

A partir du XVII^e s., les trouvailles se multiplient. C'est, par exemple, le bas-relief romain représentant un prêtre et un taureau, transporté à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne, et en 1633, le trésor de Wettingen, huit vases romains en argent richement décorés. On assiste ensuite à la création de nos premiers musées archéologiques à Bâle, Zurich et Berne. Il est vrai que ces musées étaient essentiellement destinés aux œuvres d'art et que leurs sections archéologiques présentaient les associations les plus extraordinaires de raretés de toute espèce. Mérian publiait sa grande topographie et à la fin du XVII^e s. Wagner, dans son *Mercurius Helveticus* (1688) essayait de présenter l'ensemble des recherches archéologiques en Suisse. Au XVIII^e s., les trouvailles d'antiquités sont si nombreuses, d'un bout à l'autre de la Suisse, qu'il ne saurait être question de les énumérer. On s'occupe très activement de l'étude de notre archéologie nationale, les savants commencent peu à peu à s'intéresser aux œuvres du moyen âge : ainsi à Zurich, le chanoine Jean-Jacques Breitinger prend très énergiquement en mains la cause de la conservation du Grossmunster et Emmanuel Buchel décrit avec soin les antiquités de la ville de Bâle. Néanmoins, l'époque romaine tient toujours le premier rang, et, dans ce domaine, la science archéologique offre des travaux de véritable intérêt. On pourrait

citer, entre autres, la célèbre controverse relative à Avenicum, que le jésuite français voulait placer à Antre, tandis que Marquard Wild (1710) désignait Avenches comme emplacement de la ville romaine ; les discussions qui se greffèrent sur les trouvailles faites à Baden, la lecture des inscriptions romaines, telle celle du Lindenhof à Zurich qui, dès 1747, permit à Hagenbuch de fixer le nom romain de sa ville natale, *Turicum* : en 1763, le travail d'ensemble de Daniel Bruckner sur les antiquités de la ville et de la campagne de Bâle, spécialement important grâce à sa bonne description des trouvailles de Basel-Augst ; en 1773, celui de l'ingénieur Jean Müller, de Zurich, qui publie une collection de reproductions d'antiquités suisses ; en 1788, à Berne, le *Mémoire abrégé et recueilli de quelques antiquités de la Suisse*, d'Erasmus Ritter. Si l'ouvrage de Bruckner s'occupe surtout des antiquités romaines, il renferme aussi plusieurs représentations d'objets chrétiens primitifs, et Jean Muller reproduit nombre de documents du moyen âge. D'autre part, à la fin du XVIII^e s. apparaissent les deux premières études relatives à nos cathédrales ; celle de

DEAE AVENTIAE
ET GENI INCOLARUM
T. IANARIVS
FLORIANVS
ET P. DOMITIVS
DIDYMVS
CVRATORES COLONIAE
EX STIPE ANNVA

Pierre tombale d'Avenches. Reproduite par Stumpf en 1548.

Schinz en 1789, sur l'église de Zurich, ouvrage tout à fait remarquable pour l'époque, et celle de Léonard Baulacre et Jean Senebier sur la cathédrale de Genève.

Le début du XIX^e s. est marqué, en 1811, par la très importante publication de Louis de Haller : *Helvétien unter den Römern* et par sa *Topographie de l'Helvétie*. L'œuvre de Haller a été l'objet de critiques très vives mais assez injustes ; la meilleure preuve de sa valeur est que les auteurs modernes sont souvent amenés à s'y reporter. Il faut aussi citer le *Dictionnaire du canton de Fribourg*, de Kuenlin, 1832, et celui que le Docteur Levade, de Vevey, avait publié peu avant (1824), et dans lequel se trouvent beaucoup de documents importants relatifs au canton de Vaud. Parmi les travaux intéressant le moyen âge il faut signaler la description du Vieux-Zurich de Salomon Vögelin, lequel, dans sa préface, lance le premier appel à ceux qui veulent s'unir pour la conservation et l'étude des monuments de l'art ancien ; les dessins de Martin Usteri, les gravures de François Hegi, et d'autres. A ce moment, si l'on excepte encore les périodes préromaines, les bases de l'étude de nos antiquités nationales sont solidement assises et l'on assiste soudain à l'éclosion d'un mouvement absolument remarquable.

1832 est une date qui restera gravée dans les annales de l'archéologie suisse ; la découverte fortuite de deux tumuli près de Zurich amena Ferdinand Keller à fonder la Société des antiquaires de Zurich (*Antiquarische Gesellschaft in Zürich*). Dès sa création, cette associa-

tion se donna pour tâche de scruter toutes les époques, tous les restes de notre archéologie nationale, les diverses périodes préromaines aussi bien que l'époque romaine, celles des invasions barbares et du moyen âge. Aux *Mémoires* publiés par l'*Antiquarische Gesellschaft* de Zurich vint s'ajouter l'*Anzeiger für schweiz. Geschichte und Altertumskunde*, qui en 1868, prit le titre d'*Anzeiger für schweiz. Altertumskunde (Indicateur d'antiquités suisses)* et dont la publication est aujourd'hui confiée à la direction du Musée National.

L'impulsion partie de Zurich ne tarda pas à se faire sentir ailleurs ; un peu partout les sociétés d'histoire vont surgir ; en 1837, la *Société d'histoire de la Suisse romande* ; en 1838, la *Société d'histoire et d'archéologie de Genève* ; en 1840, la *Société d'histoire de Fribourg* ; en 1841, l'*Allgemeine Geschichtsforschende Gesellschaft der Schweiz* ; 1842, l'*Antiquarische Gesellschaft Basel* ; 1846 le *Historischer Verein* à Berne. C'est alors que G. de Bonstetten entreprend ses fouilles ; elles ont formé la base du musée archéologique de Berne, et, à partir de 1855, il publie les résultats de ses recherches dans son grand *Recueil d'antiquités suisses*, accompagné de deux suppléments, auxquels s'ajoutèrent plus tard (1874) ses cartes archéologiques. Il ne faut pas s'étonner non plus de voir apparaître de divers côtés des ouvrages de réelle valeur, tels en 1857 la *Chronik* de Albert Jahn sur le canton de Berne, et cinq ans avant les *Antiquités de Neuchâtel* par F. Dubois de Montpéroux. En 1847, Matile avait déjà donné des relevés et une description de la collégiale de cette ville. Dans le canton de Vaud, la plus haute personnalité de cette époque, au point de vue archéologique, est Frédéric Troyon ; il fut le premier en Suisse à fouiller systématiquement une nécropole barbare, celle de Bel-Air près de Cheseaux et à en publier les résultats (1841). Son activité s'étendit au canton entier ; nous le retrouverons spécialement occupé de l'étude des palafittes, et sa collection



Diptychon romain en ivoire.
(Trouvaille du XVII^e siècle.)

formée archéologique de Lausanne. Qu'il suffise de citer encore les recherches de Quiquerez dans le Jura Bernois, sa publication des *Monuments de l'ancien évêché de Bâle* ; les travaux de Vischer de Bâle, en 1838, les *Remarques sur les cathédrales suisses*, de Jakob Burckhardt, enfin, en 1853, l'ouvrage de l'architecte genevois Blavignac, intitulé *Histoire de l'architecture sacrée du IV^e au X^e siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*. C'est un des premiers essais d'archéologie monumentale et médiévale qui embrasse une région d'une certaine étendue ; si les conclusions chronologiques sont inexactes, sa valeur documentaire n'en subsiste pas moins, grâce aux observations, aux planches et aux dessins très soignés qui accompagnent le texte. La découverte, en 1854, des premiers palafittes à Meilen au bord du lac de Zurich fut une révélation ; elle ouvrit une ère toute nouvelle à l'étude de notre archéologie préhistorique et fit sensation d'un bout de l'Europe à l'autre. Ce fut Ferdinand Keller qui prit la tête du mouvement et qui publia toute une série de rapports de haute valeur scientifique. Tandis qu'avec Messikommer, Schenk et Leiner, il étudiait les lacs de la Suisse

orientale, ceux de Neuchâtel, de Morat, de Bienne, étaient explorés par Desor, Grangier, Schwab, Vouga, Gross, de Fellenberg, Jenner ; le lac Léman par Troyon, Morlot, Monod, Forel, Gosse et d'autres.

Le résultat essentiel des recherches sur les palafittes fut de trancher définitivement le problème de la succession des périodes préhistoriques, problème si souvent controversé entre les savants allemands et ceux du Nord de l'Europe, de donner raison à ces derniers en démontrant que l'époque de la pierre avait précédé celles du cuivre, du bronze, puis du fer, et de fixer les transitions graduelles de ces différentes phases. Un des revers de la médaille fut que les trouvailles se succédèrent et s'accumulèrent avec une telle rapidité que leur étude approfondie ne put souvent être menée de front avec les fouilles. L'exploration de nos palafittes absorba pendant longtemps la majeure partie de l'activité des archéologues. On n'oubliait cependant pas l'antiquité romaine ; de 1853 à 1870, Meyer-Ochsner, Mommsen, Keller, Jahn, Rochat d'Yverdon, Bursian et d'autres publièrent sur ce sujet des études remarquables, mais l'archéologie médiévale n'était pas encore très en faveur ; néanmoins, en 1856, Wilhelm Wackernagel avait fondé à Bâle une collection du moyen âge qui est devenu le beau musée historique de la *Barfüsserkirche*. A Zurich, Nüscherer fit paraître, dès 1864, *die Gotteshäuser der Schweiz*. Mais si les monographies descriptives de nos monuments du moyen âge sont encore rares à cette époque, il serait injuste de ne pas faire ressortir l'importance et l'utilité majeure d'autres travaux, sans lesquels la science archéologique n'arriverait jamais à la précision indispensable, sans lesquels elle resterait toujours dans le vague ; ce sont les recherches historiques et la publication de documents d'archives. Dans ce domaine il faut se borner à citer quelques publications, celles des Sociétés d'histoire de la Suisse romande, de Genève, de Fribourg, de Neuchâtel, du Valais, etc., les registes, tel en 1856, le *Regeste genevois* ; les *Monuments de Neuchâtel* par G.-A. Matile, les *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*, de Trouillat, les *Documents relatifs à l'histoire de la ville de Berne*, de Zeerleder, le *Mémorial de Fribourg*, les *Regestes des archives de la Confédération suisse*, et le *Schweiz. Urkundenregister*, de Hidber.

Les trente dernières années du XIX^e siècle présentent, en matière archéologique, certaines tendances nouvelles, qui s'accroissent de plus en plus pour aboutir insensiblement aux conceptions actuelles. Ces tendances nouvelles se manifestent de diverses manières ; il faudra se borner à essayer d'en fixer certains faits caractéristiques. C'est, par exemple, le besoin de fouilles plus systématiques, plus scientifiques, dans lesquelles les observations précises remplacent de plus en plus l'imagination, les déductions hasardées, les théories, les hypothèses un peu poétiques. Il en est exactement de même dans l'étude de notre archéologie monumentale, où l'on abandonne le romantisme pour approfondir les questions, en se basant de plus en plus sur l'étude simultanée et indispensable des archives, des textes ou des documents originaux qu'on publie. Cette façon plus sérieuse, plus scientifique, de traiter les questions amène à des conclusions plus sûres et fait de l'archéologie la sœur de l'histoire nationale.

S'il est impossible de parler de la pléiade d'archéologues et d'historiens de mérite qui, de 1870 à nos jours, ont enrichi la science de travaux très nombreux, très variés, et auxquels nous devons nos conceptions actuelles en ces matières, il semble cependant indispensable de citer quelques-uns des noms et des travaux les plus marquants. Le véritable initiateur du mouvement moderne en faveur de notre archéologie monumentale et médiévale fut le professeur J.-R. Rahn, de Zurich. L'œuvre que ce savant a accomplie dans la Suisse entière est considérable. Dès 1872, il commença, canton par canton, une statistique de nos monuments du moyen âge, qu'il publia dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*. En 1876 parut sa *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*. Il n'est presque pas un de nos édifices les plus importants du moyen âge, grands ou petits, dont il n'ait donné une monographie détaillée ou une étude. Rahn fut un des créateurs du Musée national suisse et de la

Société suisse des monuments historiques, fondée en 1879. A ses côtés il faut encore citer les Zeller-Werdmüller, von Rodt, les différents Burckhardt, Riggenbach, Sarasin, Alfred Godet et tant d'autres dans la Suisse entière, ainsi que des savants étrangers tels que Wilhelm Lübke, auquel revient l'honneur d'avoir écrit les premières études sur nos vitraux, et Viollet-le-Duc.

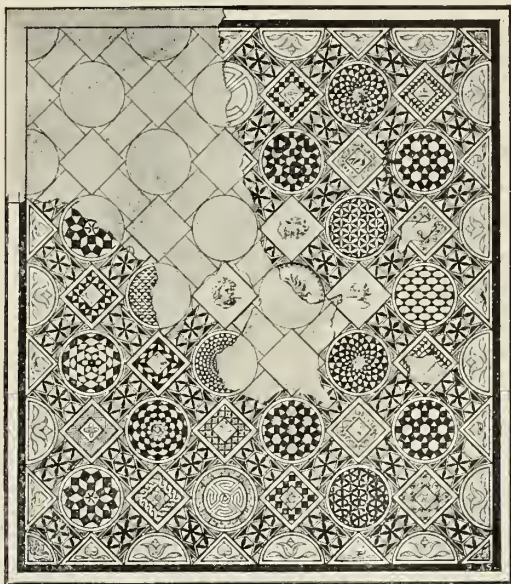
Les périodes préhistoriques et romaines n'étaient cependant pas négligées. Il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier les publications des sociétés de Zurich, de Bâle, de Genève, de Neuchâtel, de l'association *Pro Aventico*, de l'*Indicateur d'antiquités suisses*, les travaux des Vouga, Wavre, Carrard, Morel-Fatio, Gross, Ritz, Mommsen, Burckhardt, Meyer, Mandrot, Morel, Eugène Secrétan, W. Cart, Aloïs de Molin, Heierli. Ce dernier a conquis une place très spéciale dans l'archéologie préhistorique par son livre *Urgeschichte der Schweiz*. Il fut l'un des fondateurs de l'importante Société suisse de Préhistoire, à laquelle se rattachent aussi les noms de Tatarinoff, Wiedmer-Stern et d'autres.

Vers la fin du XIX^e s. l'ensemble de ces tendances diverses et de tous ces efforts aboutit à une conception absolument nouvelle en Suisse et d'une importance dont on ne saurait assez souligner la portée, la conservation de nos monuments historiques. Si cette notion avait tardé à s'imposer, si, sous ce rapport, nous étions en retard sur tel pays voisin, il est permis de dire que le mouvement fut peut-être plus solidement ancré qu'ailleurs, plus populaire. Il se traduisit très rapidement par la réorganisation complète et par l'agrandissement de nos musées archéologiques, par la création de nouvelles collections avec, comme couronnement, la construction de Musée national inauguré le 25 juin 1898. La réorganisation et l'agrandissement de nos musées cantonaux, la création du Musée national répondaient au besoin de conserver au pays les monuments transportables. Mais il y eut une autre impulsion, tout aussi importante, ce fut le besoin de sauver, de protéger, de restaurer nos anciens édifices encore debout sur tout le territoire suisse. C'était là, on peut le dire, un principe tout à fait nouveau et qui nous vint de France.

Actuellement la tendance qui s'impose de plus en plus est celle de l'étude sur place, étude menée de front avec celle des documents et des textes originaux : inscriptions lapidaires, chartes, comptes de construction, etc. Les fouilles sont envisagées autrement qu'on ne le faisait jadis, en général. Aujourd'hui, celui qui entreprend une fouille archéologique doit se rendre compte qu'il lit et qu'il détruit une page de l'histoire que personne ne pourra lire après lui, qu'il assume donc de ce fait une grande responsabilité scientifique. Il ne s'agit plus comme autrefois (il y eut heureusement des exceptions) de recueillir et d'exposer le plus d'objets possible, quelque intéressants et utiles qu'ils puissent être, mais avant tout d'observer et de noter les moindres détails, car aucun détail n'est superflu. De nos jours on exige que toute fouille digne de ce nom soit accompagnée d'un journal, illustré de plans, de croquis, de photographies, que les observations soient faites non seulement dans le cabinet de travail mais avant tout sur place. Pareil besoin d'approfondir les questions se manifeste aussi dans l'étude de notre archéologie médiévale et monumentale. L'exploration archéologique des édifices, de la base au sommet, est chose toute moderne et montre bien notre façon actuelle d'envisager la question. Il est encore un fait absolument moderne, absolument nouveau chez nous, c'est l'intervention et la coopération financière des pouvoirs publics. Nous avons vu que cette coopération s'est manifestée tout d'abord par la création de musées cantonaux; ce furent ensuite des fouilles pratiquées par les cantons en faveur de ces musées, puis intervinrent des ordonnances diverses pour la conservation de nos antiquités nationales et des lois spéciales pour la conservation de nos palais-fortes. Le 10 septembre 1898, le canton de Vaud fut le premier en Suisse à adopter une *Loi sur la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique* dont les dispositions essentielles furent empruntées à la loi française de 1887. Les can-

tons de Berne, Neuchâtel et Valais possèdent aujourd'hui des lois très semblables à la loi vaudoise: le Tessin s'est inspiré de la loi italienne, plus rigoureuse et peut-être moins facilement applicable à cause de ses atteintes à la propriété particulière; d'autres cantons étudient présentement la question.

S'il n'existe pas de loi fédérale relative à nos monuments, la Confédération fait beaucoup pour l'étude, pour l'acquisition et la conservation de nos antiquités nationales. Depuis l'arrêté du 30 juin 1886, les Chambres votent chaque année des crédits considérables, soit en faveur du Musée national et des collections cantonales, soit pour subventionner des restaurations, des fouilles et des études archéologiques entreprises dans un but purement scientifique par des États, des communes, des sociétés ou des particuliers. En échange de ses subventions, la Confédération exige des engagements de conservation future, très précis, engagements qui doivent



Mosaïque romaine trouvée à Avenches (d'après un dessin d'Erasmus Ritter de l'an 1760 approximativement).

être ratifiés par les gouvernements cantonaux et qui constituent un véritable « classement ».

[L'article *Archéologie*, de notre collaborateur M. A. Nef, a dû être sensiblement restreint en raison des nécessités imposées par les circonstances économiques actuelles.]

ARCHER. Famille bourgeoise de la ville de Berne.

Armoiries : d'or à deux fragments d'arche de pont de sable surmontés d'une étoile du même. — 1. WERNER, 1306, valet de Johann von Bubenberg; achète en 1306 une terre des chevaliers de Saint-Jean, de Münchenbuchsee. — 2. SIMON (petit-fils de Rudolf von HINDELWANCH), du Grand Conseil en 1414, du Petit Conseil en 1427, 1435 et 1436, puis administrateur de l'Hôpital du Bas. — 3. ANTON, fils du n° 2, entra au Grand Conseil en 1448, du Petit Conseil en 1462; bailli de Bipp 1465, banneret des Boulangers en 1467 et en 1474; administrateur de l'Hôpital du Bas de 1470 à 1472; trésorier du même établissement de 1477 à 1503, bailli de Lenzbourg en 1472, trésorier de la ville de Berne en 1480; capitaine et conseiller dans les guerres contre Waldshut 1468, à la bataille et à la prise d'Estavayer, à Héricourt 1474, 1475; en 1495, il reçut en fief de l'évêque de Sion la montagne d'Engstligen et mourut en 1505. — 4. LUDWIG, frère du n° 3, du Grand Conseil en 1460, receveur (*Böspenniger*) en 1480, bailli de



Frutigen en 1483, de Laupen en 1495, † 1512. — 5. SULTIUS, du Grand Conseil en 1503, devint bailli de Laupen en 1508, du Petit Conseil en 1518 et en 1528, fut député à Neuchâtel en novembre 1530, destitué en 1535. Il vivait encore en 1540.

A. *Branche aînée*. Elle descend de — 6 LUDWIG, fils d'un Vincent, du Grand Conseil en 1523, châtelain de Zwimmern en 1526, du Petit Conseil et bailli de Schenkenberg en 1534, † 1536. — 7. HANS-RUDOLF, du Conseil en 1534, succéda à son frère aîné Ludwig n° 6, comme bailli de Schenkenberg en 1535, † 1538. — 8. LUDWIG, fils du n° 6, tanneur, du Grand Conseil en 1550, bailli de Thorberg en 1550, grand sautier 1558, bailli de Bipp en 1560, de Payerne en 1564, † 1566. — 9. SIMON, fils du n° 7, du Grand Conseil en 1580, bailli de Biren 1584, de Bippen 1593, d'Aarbourg en 1603, d'Aarwangen 1612, † 1624 ou 1625. — 10. BENEDIKT, * 1537, † 1587, entra au Grand Conseil en 1559, devint grand sautier en 1561, receveur de la maison d'Interlaken. — 11. BENEDIKT, fils posthume du n° 9, † le 12 juin 1587, † en 1667 ou en 1668, verrier, du Grand Conseil en 1617 bailli de Frutigen en 1625, resteur de la léproserie en 1642, fut déposé pour négligence dans ses comptes en 1657, surveillant des caves de la ville en 1664. — 12. DANIEL, fils du n° 10, * vers 1640, du Grand Conseil en 1664, surveillant des caves du pays allemand en 1668, membre des Seize en 1683, † 1691. — 13. BENEDIKT, fils du n° 11, * 1651, † le 1^{er} mars 1712, fut directeur de l'Hôpital du Haut en 1704.

B. *Branche cadette*. — 14. BARTLOME, * le 10 septembre 1533, du Grand Conseil en 1554, petit conseiller en 1563, 1568 et 1577, fut bailli d'Unterseen en 1556, de Thonon en 1563, de Morges en 1568, banneret destailleurs en 1583, directeur de l'arsenal en 1586, † 1589. Il fut capitaine de 495 hommes de Langerthal et Aarwangen dans l'expédition de 1582. — 15. ANTON, fils du n° 14, * 1581, conseiller en 1606, étalonneur en 1607 et percepteur en 1609, bailli du chapitre (*Stiftschaffner*) en 1611, † de la peste la même année. — 16. ANTON, fils du n° 15, 1603-1655, du Grand Conseil en 1627, étalonneur en 1629, bailli de Landshut 1636, du Petit Conseil en 1654. — 17. ANTON, fils du n° 16, 1632-1674, du Grand Conseil en 1657 fut en 1664 Rathausammann et bailli de Thorberg en 1667. — 18. ALBRECHT, fils du n° 17, * 1642, doit avoir tué Vincenz Stürler dans une bagarre ; en 1673 du Grand Conseil, gouverneur de Payerne en 1687, fut déposé pour dettes en 1696 et rayé du Conseil. — 19. ANTON, fils du n° 18, * le 24 janvier 1681, pasteur à Frauenkapellen en 1713, il se retira en 1725 et mourut en 1729. — 20. HANS-JAKOB, commis au grenier en 1722, renvoyé pour sa conduite en 1726 et interné à Interlaken où il mourut, dernier de la famille. — M. von Stürler : *Genealogien bernischer Geschlechter à la Bibl. de la ville de Berne*. [E.B.]

ARCHEVÊCHÉ. Voir EVÊCHÉ.

ARCHIMBAUD. Famille originaire de Montélimar, venue à Genève au XVI^e s. — ETIENNE fut reçu habitant en 1572. — JEAN, ingénieur, proposa au Conseil, en 1652, de construire une machine élevant l'eau du lac pour alimenter les fontaines publiques. Malgré l'intérêt que prit la population à ce projet et les demandes de particuliers désirant recevoir l'eau à domicile, le Conseil le rejeta définitivement en 1658 après six ans de tergiversations. Ce ne fut qu'au siècle suivant que l'ingénieur Abeille dota la ville de Genève d'un système hydraulique approprié à ses besoins. — PHILIPPE fut pasteur de 1733 à 1775. — THÉODORE et OLYMPE, convertis au catholicisme sous l'influence du curé Pontverre, publièrent des ouvrages de polémique religieuse. — Voir Arch. d'État Genève. — Covelle : LB. — SKL. — Galiffe et Gautier : *Armorial*. [Th. FOEX.]

ARCHINARD. Nom de famille répandu dans les cantons de Genève et de Vaud.

A. *Canton de Genève*. Plusieurs familles de ce nom, venant du Dauphiné, se sont établies à Genève de 1559 à la fin du XVIII^e s. — 1. ANDRÉ, fut admis à la bourgeoisie en 1702. — 2. DANIEL, fils du n° 1, * 1698, fut successivement pasteur de plusieurs églises françaises en Allemagne. Il mourut à Brunswick en 1755. — 3. JEAN-ANDRÉ, 1807-1869, pasteur à Chancy puis à Genève,

auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie et de théologie, entre autres : *La Chronologie sacrée basée sur les découvertes de Champollion*. — *Les origines de l'Eglise romaine*. — *Les édifices religieux de l'ancienne Genève*. — 4. JEAN-CHARLES, 1829-1906, député de 1878 à 1880, chancelier en 1880. — Voir de Montet : *Biographie des Genevois et des Valdois*. — Galiffe mns. — *France protestante*. — Sordet mns. — JG. — *Passe-partout*. [Th. F.]

B. *Canton de Vaud*. Famille du Crêt près Montélimar (France), réfugiée en 1768 à Lausanne pour cause de religion. *Armoiries* : d'azur à cinq cotices d'or, au dextrochère vêtu d'argent, tenant un arc tendu avec sa flèche du même. — 1. CHARLES-VÉRIDIQUE, * à Montpreveyres le 10 juin 1811, pasteur. Il fut successivement directeur du collège de Moudon de 1840 à 1845, maître de français à Berthoud 1845-1848 ; pasteur à Payerne 1848-1856, à Saint-Cierges 1856-1864, premier président du Comité de secours en faveur des protestants disséminés 1854-1862 ; secrétaire en chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud de 1864 à 1873 ; pasteur à Corsier 1873-1891, † à Vevey le 2 janvier 1898. Il est l'auteur d'une *Histoire de l'église du canton de Vaud*, qui a eu deux éditions, d'une *Histoire de l'Instruction publique dans le pays de Vaud*, et d'autres opuscules. Il avait concouru en 1838 pour la chaire d'économie politique à l'Académie de Lausanne par une dissertation sur la Population. — 2. CHARLES, * à Wesserling (Alsace) en 1819, consacré en 1844, pasteur en Alsace et de 1854 à 1857 à Bullet, puis de 1864 à 1872 directeur du collège cantonal à Lausanne et professeur au dit collège jusqu'en 1886. † à Chailly sur Lausanne le 19 décembre 1905. Il a publié une notice historique sur le collège cantonal. — 3. AUGUSTE, fils du n° 1, † en 1917, juge au tribunal de district de Lausanne, s'est consacré à diverses œuvres de bienfaisance et fut pendant plus de vingt ans secrétaire de la société de patronage des détenus libérés. [G.-A. B. et H. V.]

ARCHIPRÊTRE, titre de dignitaire ecclésiastique, qui remonte au IV^e s. et était donné au premier des prêtres (par l'âge ou par ses qualités) de l'église épiscopale. Il devait remplacer l'évêque, malade ou empêché, dans les cérémonies du culte et parfois il avait aussi une part dans l'administration des biens de l'Église.

En Suisse il n'y a d'archiprêtres qu'au Tessin et à Genève. Au Tessin les chefs des chapitres de Lugano, Balerna, Bellinzona et Locarno et les curés d'Ascona et de Riva San Vitale portent ce titre. En 1910 il fut conféré aussi au prévôt de Biasca. Dans le canton du Tessin, chaque archiprêtre est à la tête d'une *pieve*. — A Genève il y a quatre archiprêtres : ceux de Saint-Pierre aux Liens, de l'Immaculée Conception, de Sainte-Croix et de Saint-François de Sales.

Wetzer et Welte : *Dict. encycl. de théologie catholique*. — Thomassin : *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*. [C. TREZZINI.]

ARCHITECTURE CIVILE. Voir MAISONS, GÉNIE CIVIL.

ARCHITECTURE MILITAIRE. Voir CHATEAUX, FORTIFICATIONS.

ARCHITECTURE RELIGIEUSE. Les premiers édifices chrétiens de notre pays se rencontrent à partir du IV^e s. entre autres à Genève, à Saint-Maurice, à Romainmôtier. Il n'est demeuré de ces constructions que quelques vestiges de murs, enfouis sous le sol d'édifices postérieurs et retrouvés au cours de fouilles systématiques. Ce sont généralement de modestes chapelles à une nef, accompagnées d'une abside. A Romainmôtier, deux annexes dessinant une sorte de transept donnent au plan la forme de croix ; le sanctuaire est déjà orienté. Vu le petit nombre de bâtiments conservés, il n'est guère possible de tirer des conclusions générales sur l'architecture de cette époque où les traditions romaines, bien que dénaturées, étaient encore très vivantes.

Les vestiges de monuments élevés durant la période intermédiaire qui sépare la fin de l'époque romaine de l'avènement de la dynastie carolingienne se trouvent





L'église de Münster (Grisons), de l'an 700 environ.



L'église abbatiale de Payerne, de l'an 1000 environ.



La cathédrale de Zurich, de 1100-1300.



L'église de Valère à Sion, de l'an 1200 environ.

tout d'abord dans les localités où le christianisme avait fait sa première apparition : à Genève, les églises de Saint-Pierre et Saint-Victor furent construites ou reconstruites à cette époque ; à Saint-Maurice régna également une grande activité ; la deuxième église de Românmôtier, semblable à la première, date peut-être du VII^e s. Nous ne savons rien de précis sur les petits édifices construits en mémoire des premiers missionnaires ; ils devaient en tout cas être de très petites dimensions. La transformation de la *cella* de Saint-Gall en un couvent de bénédictins n'est connue que par des textes, tous les restes architecturaux ont disparu au cours de reconstructions postérieures. A Coire, la crypte de Saint-Lucius, avec couloirs circulaires, est probablement un reste de la cathédrale construite en 540. Le principal intérêt de ces vestiges réside dans le fait qu'ils attestent la continuité du développement de l'architecture religieuse pendant les premiers siècles du moyen âge. L'ancienne Gaule mérovingienne reprit et développa les traditions antiques et devint, bien plus que l'Italie en décadence, le centre d'où rayonnèrent les idées nouvelles. La civilisation carolingienne n'aura plus qu'à faire fructifier ces semences.

Les monuments élevés au IX^e et X^e s. ont laissé sur le sol de notre pays des traces un peu plus visibles que ceux des périodes précédentes. La Suisse orientale occupe dès lors une place plus importante dans l'histoire de l'architecture, avec ses grandes abbayes qui constituèrent les principaux centres de culture. L'église du couvent de Munster (Grisons), édifiée à une nef, pourvu de trois absides en fer à cheval, a conservé des peintures murales de l'an 800. A Disentis et à Mustail, il y a encore des vestiges d'églises de cette époque. L'abbaye carolingienne de Saut-Gall nous est connue seulement par son plan conservé à la bibliothèque du couvent, plan qui ne fut pas exécuté tel quel, mais qui nous renseigne sur les conceptions architecturales de l'époque : double chœur, crypte, nef à colonnes, tours rondes isolées à l'Ouest, cloître au Sud. A Zurich, la crypte du Fraumünster présente un type assez développé, avec couloirs coulés sur plan rectangulaire. Dans la Suisse romande, à côté de Saint-Maurice, où les fouilles ont mis à jour quelques vestiges carolingiens, les abbayes de Românmôtier et de Payerne sont les principaux témoins de l'influence de Cluny en Suisse. A Românmôtier le plan de cette époque peut être reconstitué malgré les transformations postérieures. A Payerne, la région de la tour occidentale peut remonter au X^e s. A Genève, il y avait, en 926, à Saint-Gervais, une église dont les fondations existent encore au-dessous du sol.

Notre connaissance de l'architecture préromane en Suisse est, on le voit, très fragmentaire ; nous sommes, par contre, mieux renseignés sur le développement de l'architecture après l'an mille, car les édifices sont plus nombreux et ont été mieux conservés. L'architecture romane en Suisse ne présente aucun caractère d'unité. Au Nord et à l'Est se font sentir les influences de l'Allemagne méridionale ; dans les cantons romands, les relations avec la Bourgogne et la vallée du Rhône sont nettement affirmées. Au Tessin, on respire l'atmosphère de l'Italie. Dans la Suisse allemande, si l'on excepte quelques édifices importants, l'architecture est très rudimentaire ; la basilique non voûtée est la règle. L'extérieur est pauvre, le portail peu développé. Les monuments les plus caractéristiques du genre sont le Munster de Schaffhouse, consacré en 1064 et reconstruit au commencement du XII^e s., et l'église de Steins Rh.n. Les églises de Moutier-Grandval et de Saint-Imier, dans le Jura, celles de Beromünster et de Schönenwerd, présentent certains caractères communs ; elles possèdent toutes à l'Est trois absides semi-circulaires et ont été transformées par des réfections postérieures. Dans la Suisse centrale et les Grisons, le style roman s'est maintenu plus longtemps, principalement dans les clochers.

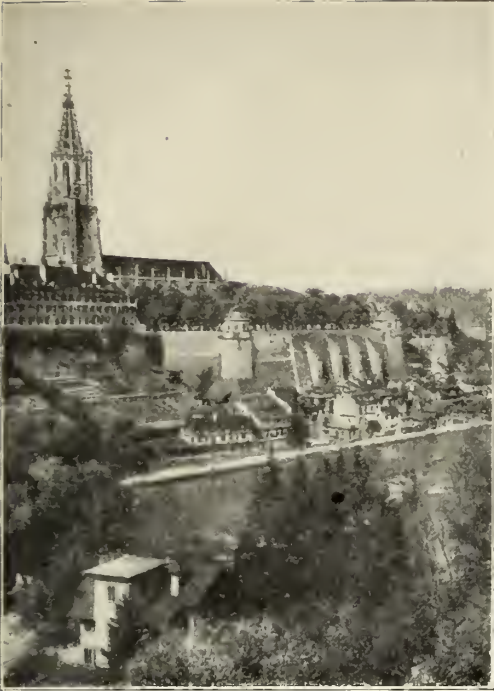
C'est seulement dans les édifices des grands centres que se manifestent les innovations caractéristiques de l'architecture romane. Le Grossmunster de Zurich fut reconstruit au début du XII^e s., mais l'entreprise ne fut achevée qu'au XIII^e s. L'église n'est donc pas homogène, mais présente, dans ses dispositions essentielles

un type bien caractérisé. A une travée de la nef correspondent deux travées de bas côtés ; de ce fait le rôle des piliers n'est pas chaque fois le même et l'alternance des supports crée à l'intérieur de la nef un rythme nouveau. La cathédrale de Bâle, dont la nef est construite d'après un système analogue, présente une architecture de style plus avancé et moins lourd. Les églises de Neuchâtel et de Saint-Ursanne forment en quelque sorte la transition entre l'architecture de la Suisse allemande et celle de la Suisse française. A Neuchâtel, le chœur et ses deux annexes avec absides semi-circulaires datent de la seconde moitié du XII^e s. A l'extérieur, la corniche et les frises présentent une décoration romane très intéressante. L'église de Saint-Ursanne appartient déjà à l'époque de transition, mais elle possède un chevet dont les détails rappellent le style de la cathédrale de Bâle ; le portail, avec des restes de polychromie, est l'un des plus beaux spécimens du genre en Suisse.

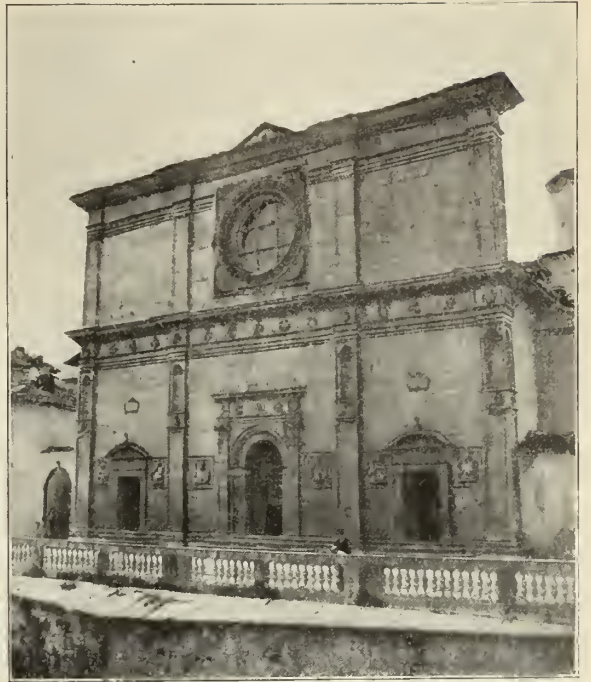
Dans la Suisse romande, l'influence de la France se fait sentir principalement dans les dispositions des voûtes. Le berceau se rencontre fréquemment, même dans de grands édifices. Les abbayes de Cluny jouent à cette époque un rôle prépondérant dans le pays. L'église de Românmôtier a conservé en grande partie sa structure romane, elle est précédée d'un narthex à deux étages ; la croisée est surmontée d'une tour carrée. L'église de Payerne, d'un style moins primitif et de proportions grandioses, est malheureusement dénaturée à l'intérieur par des installations utilitaires. La tour élevée sur les croisées ne fut achevée qu'à l'époque gothique, mais avait dû être déjà projetée à l'origine. Parmi les autres édifices de cette époque il faut citer les églises de Grandson, basilique à colonnes avec voûtes en berceau dans la nef, et demi-berceau dans les bas côtés, et Saint-Pierre de Clages, au Valais, dont la croisée est surmontée d'une charmante tour octogonale. Les clochers de Sion et de Saint-Maurice sont de puissantes constructions qui rappellent certaines tours de la vallée d'Aoste. Dans le Tessin, l'art roman n'a pas laissé de monuments bien considérables. Partout la basilique simplement recouverte d'une charpente est la règle. Les plans sont également très peu développés, les chœurs de forme carrée, les bas côtés font le plus souvent défaut. L'église de Biasca est un des rares exemples d'églises à trois nefs ; elle a été passablement remaniée au XVII^e s. Celle de Giornico a un chœur et une crypte voûtée, mais sa nef unique est recouverte d'un plafond.

En Suisse, comme ailleurs, l'architecture gothique eut un caractère plus universel que celle de la période précédente. Sans disparaître complètement, les différences locales s'atténuent ; mais entre le XII^e et le XVI^e s. le style subit des variations résultant de l'application progressive de nouveaux systèmes constructifs. La cathédrale de Genève est l'un des premiers édifices où l'on ait employé de façon conséquente la voûte sur croisées d'ogives. Commencée vers le milieu du XII^e s., la construction ne fut achevée qu'un siècle plus tard. Plusieurs catastrophes en ont modifié assez profondément l'état primitif. Le plan de l'édifice a encore le caractère roman ; les parties orientales présentent certaines analogies avec les dispositions des églises cisterciennes. La cathédrale de Lausanne marque un progrès véritable dans le développement du style. Elle fut édifée à une époque plus récente et achevée, seulement dans ses parties principales, au XIV^e s. Le chœur, avec déambulatoire, a beaucoup plus d'ampleur qu'à Genève. Le plan de la nef semble avoir été conçu dans l'idée de construire des voûtes sexpartites ; mais il n'a été appliqué que dans une travée ; partout ailleurs la croisée d'ogives sur plan barlong a été adoptée. Parmi les autres particularités de l'église, il faut citer le narthex, avec un porche ajouté au XV^e s., le portail des apôtres au midi, et la tour plantée sur la croisée. Dans la même ville, l'ancienne église des franciscains, Saint-François, est également un spécimen de style gothique dans la première phase de son évolution.

Dans le Valais, Notre-Dame de Valère à Sion a encore dans certaines parties un caractère assez archaïque. Les transepts ont des voûtes en berceau et le chœur présente des détails romans ; la nef a dû être construite



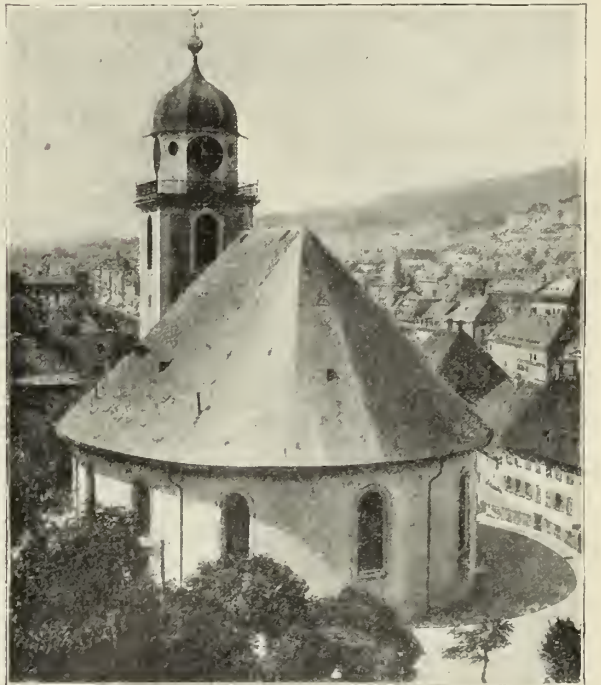
La cathédrale de Berne, de 1421-1633.



L'église San Lorenzo de Lugano, de 1507.



L'église du convent de Saint-Urbain, de 1715.



Le Temple national de La Chaux-de-Fonds, de 1795.

à la fin du XIII^e s. Par suite des relations avec la vallée du Rhône et la Bourgogne, le style gothique s'est manifesté en Suisse romande plus tôt que dans les régions septentrionale et orientale de notre pays. La cathédrale de Coire, commencée sur une base romane, est l'édifice le plus irrégulier et le plus pittoresque qu'on puisse imaginer. La nef, avec ses travées carrées, accompagnées de bas-côtés très étroits, trahit des influences italiennes. Dans les autres localités des Grisons, avant l'arrivée des dominicains et des franciscains, le style reste encore très archaïque. Le chœur de l'église des dominicains de Bâle est le seul reste de l'église consacrée en 1269. De proportions hardies et élancées, très sobre de détails, cet édifice est l'expression la plus parfaite d'une architecture qui recherche avant tout les effets d'ensemble. L'église des cordeliers de Bâle, une des plus grandes de la Suisse, dénote les mêmes tendances.

Si, pendant le XIII^e s., les manifestations de style gothique restent isolées et n'exercent point une influence générale sur le développement de l'architecture, il n'en est pas de même à partir du XIV^e s. A cette époque, l'avènement de la bourgeoisie et la prospérité du commerce favorisèrent l'esprit d'entreprise dans toutes les villes. Les cités épiscopales étant déjà, pour la plupart, pourvues de grandes cathédrales, le zèle des constructeurs s'applique avant tout à l'édification d'églises paroissiales. La collégiale de Fribourg, commencée au XIV^e s., est l'un des exemples les plus typiques des monuments élevés à cette époque. Dans le Jura, les églises de Porrentruy et de Bienne présentent les caractéristiques habituelles du style gothique tardif. Les églises de campagne élevées aux XV^e et XVI^e s. ont, par contre, encore des allures très archaïques. Elles n'ont qu'une nef accompagnée de chapelles; le chœur est généralement carré, une tour s'élève devant la face occidentale ou sur la croisée. Aux bords du Léman et dans la vallée du Rhône, on ne rencontre pas davantage de monuments remarquables. Cette contrée n'a pas, pour ainsi dire, connu la belle floraison décorative de l'art gothique à son déclin. L'architecture demeure extrêmement sobre et se confine dans la recherche d'heureuses proportions dans les intérieurs. Les églises paroissiales de Genève sont très caractéristiques à cet égard: le chœur, à peine séparé de la nef, a la même hauteur que celle-ci.

Dans la Suisse allemande, c'est à Bâle que règne la plus grande activité à la fin du moyen âge. A la suite du tremblement de terre de 1356, les principaux édifices durent être restaurés. A la cathédrale, la partie supérieure du chœur fut reconstruite, ainsi que la nef et le cloître; les tours occidentales furent achevées. A Berne, la collégiale est l'édifice le plus représentatif de la fin de la période gothique. La nef, accompagnée de bas côtés et de chapelles, est précédée d'une puissante tour avec un triple porche. L'effet de l'intérieur est grandiose; la lumière est répandue à profusion par de larges fenêtres. Dans les formes, on sent le désir de faire à tout prix du nouveau et de couvrir toutes les surfaces par des lignes compliquées. Le chœur a servi de modèle à celui de Berthoud, achevé en 1487. En Argovie, à côté du couvent de Königsfelden fondé en 1310, qui a conservé son église édifée dans le style simple des franciscains, il faut mentionner les églises de Zurzach et de Zofingue.

Le Fraumünster de Zurich, dont le chœur appartient encore au XIII^e s., fut achevé avec des ressources toujours décroissantes. La Wasserkirche, édifice à une seule nef, est un exemple brillant de la science des constructeurs de voûtes de la fin de l'époque gothique. Dans la Suisse orientale, le plus bel édifice de ce temps est le couvent de Marienberg, près de Rorschach, avec son cloître autour duquel se groupent les différents bâtiments et l'église aujourd'hui désaffectée. A Schaffhouse, le Münster fut achevé en 1170. Dans les Grisons, le type roman de l'église à une nef, couverte d'un plafond et pourvue d'une ou plusieurs absides, se perpétue jusqu'à une époque assez tardive, puis subitement, dans le dernier quart du XV^e s., le style gothique se développe avec une intensité et un éclat remarquables, et prolonge sa floraison jusqu'au XVIII^e s. De nombreux maîtres d'œuvre déploierent leur activité dans les vallées les

plus reculées et répandirent ainsi dans toute la région la connaissance du style nouveau. Tous ces édifices, généralement à une seule nef, présentent les systèmes de voûtes les plus compliqués. L'extérieur est par contre très simple, les fenêtres étant même souvent supprimées au Nord par suite de la rigueur du climat. Le plus grand édifice religieux des Grisons est Saint-Martin à Coire. L'église romane, en grande partie incendiée en 1464, fut reconstruite après cette date. Dans la Suisse italienne, comme dans la plupart des pays méridionaux, le style gothique ne fut jamais accueilli avec faveur et ne fut pas appliqué d'une façon très conséquente.

Si, pendant le moyen âge le Tessin occupe un rang modeste dans l'histoire de l'architecture, il prend sa revanche à partir du XVI^e s. C'est dans la Suisse italienne, en effet, que paraissent les premières manifestations du style Renaissance. On ne construit pas tout d'abord des édifices complets dans le goût nouveau, mais l'on acheva des églises commencées en style gothique. La façade de San Lorenzo, à Lugano, édifée en 1517 est conçue à la manière des églises de l'Italie du Nord: belle composition développée en largeur, où, malgré l'importance des pilastres, le parti horizontal domine, décoration riche et élégante, faisant preuve d'une imagination toujours renouvelée. La façade de la collégiale de Bellinzona, commencée au XVI^e mais achevée seulement au XVII^e s., présente une ordonnance à peu près analogue dans sa partie inférieure, mais est surmontée d'un étage de plus couronné d'un fronton.

Au Nord des Alpes, dans la Suisse allemande aussi bien que dans la Suisse française, la Renaissance a laissé peu de monuments d'architecture religieuse. Dans les cantons protestants, l'activité est nulle à cette époque. Ailleurs, le style gothique persiste longtemps, même après le XVI^e s. Des édifices importants élevés dans le style nouveau ne paraissent pas avant le XVII^e s. L'église de Saint-Léger à Lucerne (1633-1644) a un intérieur correct de tendance classique tandis que son portail montre des formes plus opulentes et plus compliquées. Les arcades du cimetière et le grand perron forment un bel ensemble, unique en son genre en Suisse. Dans la Suisse occidentale, on sent l'influence de l'art français. Les églises des Visitandines et des Jésuites à Fribourg datent également du XVII^e s. L'église de Glis, en Valais, plus récente, présente un mélange de formes gothiques et Renaissance.

Aux XVII^e et XVIII^e s., les Tessinois ont laissé beaucoup de traces de leur activité dans différentes régions de la Suisse. C'est à eux que l'on doit la reconstruction de l'église de Muri (1695-1697), le plan de l'église du couvent de Saint-Gall, modifié dans la suite, et surtout l'édification de l'église Saint-Ours à Soleure. Les Pisoni ont créé là une œuvre de grande envergure, admirablement complétée par l'aménagement des abords.

Une influence d'une toute autre nature se fait sentir par l'intermédiaire de l'école dite du Vorarlberg. Des familles d'artistes originaires de cette région travaillèrent en Suisse et dotèrent notre pays d'édifices importants. De grandes abbayes furent reconstruites grâce à l'initiative de prélats amis du faste. Le chœur de l'église d'Einsiedeln fut édifé de 1674 à 1676 par H.-C. Kuen; l'église elle-même et le couvent sont l'œuvre de K. Moosbrugger et de ses collaborateurs. Le plan est très largement conçu; les bâtiments se groupent autour de grandes cours rectangulaires et symétriques. L'église, occupant une position dominante, est précédée d'un grand perron avec arcades en hémicycle. Par sa riche décoration de stucs et de peintures, et par ses vastes proportions, cet édifice est bien caractéristique de son époque. Parmi les nombreux monuments de la même école, aux dispositions toujours variées, il faut citer: l'église de Rheinau, celles de Saint-Urbain (Lucerne), de Munsterlingen et de Sainte-Catherine près de Diessenhofen, œuvre de F. Bør. Le couvent d'Engelberg, d'un style assez lourd, fut reconstruit après l'incendie de 1730. L'église abbatiale de Saint-Gall présente extérieurement des caractères assez divers. La nef, avec le transept se terminant en hémicycle, est très simple et l'une des plus belles créations de l'époque. La décoration, bien que très abondante, ne compromet pas l'effet de l'architecture.

Dans les cantons protestants, le réveil de l'architecture religieuse fut beaucoup plus tardif. Les édifices construits spécialement pour le culte protestant ne sont pas antérieurs au XVIII^e s. Il faut citer l'église du Saint-Esprit à Berne et les temples de Morges, Yverdon et Genève (Fusterie) qui lui sont quelque peu postérieurs. L'église d'Oltén, du commencement du XIX^e s., consacrée au culte vieux-catholique, a la simplicité et la correction des édifices classiques.

L'époque moderne a vu se succéder les tendances les plus variées dans le domaine de l'architecture. Les édifices religieux, comme les édifices civils, sont le témoignage de la multiplicité des recherches faites dans un siècle où l'histoire était en grand honneur. Tour à tour les styles des différentes périodes antérieures ont fourni des sources d'inspiration aux architectes. L'église de Neumünster à Zurich (1839) est encore l'écho de réminiscences classiques; à partir du milieu du siècle, les modèles du moyen âge furent plus en faveur; l'église Sainte-Elisabeth à Bâle est de style gothique, celle de Notre-Dame à Zurich rappelle les premières basiliques chrétiennes. Dans la forme des édifices, on passa alternativement du plan central au plan de forme allongée. Au cours de ces dernières années, on ne peut relever une tendance bien marquée de l'architecture religieuse. L'esprit moderne s'est manifesté davantage dans d'autres domaines.

[Cam. MARTIN.]

ARCHIV FÜR DIE GESCHICHTE DER REPUBLIK GRAUBÜNDEN, publié par Theodor von Mohr, en corrélation avec le *Codex diplomaticus*. Deux volumes d'*Archiv* et deux volumes du *Codex* parurent de 1848 à 1853, sous la direction de Th. von Mohr. Après sa mort, son fils et collaborateur Conradin von Moor (comme le nom s'écrit aujourd'hui) continua ces deux publications. L'*Archiv* compte 6 volumes, le *Codex* 4. — *ADB* 22, p. 23. [F. P.]

ARCHIV FÜR SCHWEIZER GESCHICHTE, publié par la Société générale suisse d'histoire. Voir HISTOIRE, SOCIÉTÉS D'.

ARCHIV FÜR SCHWEIZERISCHE REFORMATIONSGESCHICHTE, publié de 1868-1876 par le SCHWEIZERISCHER PIUSVEREIN (voir cet article). Sous ce même titre, la *Gesellschaft für Wissenschaft und Kunst* a publié un supplément aux *Katholische Schweizerblätter* (voir cet article).

ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES. Revue fondée, en 1887, par Maurice Tripet, archiviste à Neuchâtel. Les premiers numéros, mensuels, portèrent le titre : *Archives héraldiques et sigillographiques suisses*, puis, dès 1895, la revue prit le nom définitif de *Archives héraldiques suisses*. Le 1^{er} janvier 1892, les *Archives héraldiques* devinrent l'organe de la Société suisse d'héraldique et M. Tripet en continua la rédaction jusqu'à sa mort, le 16 juillet 1894. La publication de la revue fut dès lors confiée à un comité de rédaction. A partir de 1897, les *Archives héraldiques* devinrent trimestrielles. [Fréd.-Th. Dubois.]

ARCHIVES SUISSES DE TRADITIONS POPULAIRES. Revue fondée en 1897. Voir FOLKLORE.

ARCHIVES. Les historiens ont en Suisse à leur disposition de nombreuses collections de documents publics ou privés, ce sont :

I. **Les Archives fédérales à Berne**. La Confédération d'avant 1798 ne possédait pas d'archives spéciales; les traités internationaux importants étaient conservés dans les archives cantonales tantôt dans les unes, tantôt dans les autres; ainsi plusieurs accords avec la France étaient à Soleure; quand Zurich correspondait comme Vorort avec les puissances étrangères, il classait les pièces dans ses archives d'État et en communiquait des copies aux cantons. Comme les huit anciens cantons tenaient leur Diète à Baden pour les comptes annuels, et que la plupart et les plus importantes de leurs assemblées avaient lieu dans la même ville, il s'y forma un commencement d'archives fédérales qui n'étaient pas seulement une collection d'*Abschiede*, mais qui contenaient aussi des comptes de bailliages, des rentiers, des traités d'alliance, des procès-verbaux de Diètes (dès 1533), etc. L'exclusion des cantons catholiques au gouvernement commun de Baden, en 1712,

fit transférer les Diètes à Frauenfeld où se formèrent de nouvelles archives. Il se constitua de même des archives communes dans les autres bailliages communs. Lors de l'effondrement de la Confédération, ces actes restèrent où ils étaient et furent incorporés aux archives du chef-lieu du canton. La République Helvétique ne parvint pas à réunir ces documents, et la Diète se contenta, le 16 juin 1804, de souligner le caractère fédéral de ces archives, déposées en partie à Soleure, Aarau (autrefois Baden), Frauenfeld et Zurich, et d'en assurer la libre utilisation. L'État unitaire qu'était la République Helvétique créa les premières archives centrales en décidant, le 18 décembre 1798, l'aménagement d'archives nationales pour la nouvelle administration. Les anciennes archives furent placées le 25 juillet 1798 sous la garde des chambres administratives; en 1799 un inspecteur d'archives (Beat Steinauer) devait visiter les archives des couvents de la Suisse orientale, mais les événements militaires en empêchèrent l'exécution. Des affaires plus importantes firent bientôt passer le soin des archives à l'arrière-plan. En septembre 1800, les archives de l'abbaye d'Einsiedeln, transportées à Zoug en 1798, furent rendues au prince-abbé. La chambre administrative de Berne livra en 1798 à celle de Vaud les actes qui lui revenaient, et à celle de Fribourg les pièces concernant Morat. — Lorsqu'après la République Helvétique, en 1803, les archives centrales durent être remises à Fribourg, premier Vorort sous l'Acte de Médiation, on s'effraya d'avoir à transporter chaque année au nouveau Vorort l'immense collection d'actes qui s'étaient accumulés pendant les cinq dernières années; la majeure partie resta à Berne, et l'année suivante la Diète décida que les archives helvétiques y demeureraient définitivement et que les nouvelles archives fédérales y devaient aussi être installées. Un archiviste fédéral, Karl Wild, de Berne, prit la direction des archives helvétiques, et classa les actes de la chancellerie fédérale, dont le siège changeait avec le Vorort. Wild conserva ses fonctions jusqu'à sa mort; survenue le 5 juin 1848. Le changement de constitution en 1848 provoqua la création de nouvelles archives fédérales, où l'on versa tous les actes du Conseil fédéral et des différents départements. D'abord rattachées à la chancellerie fédérale, ces archives en furent séparées en 1861 et attribuées au Département de l'Intérieur. Elles quittèrent en 1899 le sous-sol du Palais fédéral pour occuper l'aile Sud, très bien aménagée dans ce but, du nouveau bâtiment des Archives et de la Bibliothèque, au Kirchenfeld.

Les archives fédérales comprennent les trois divisions indiquées ci-dessous : A. LES ARCHIVES HELVÉTIQUES, allant du 12 avril 1798 au 8 mars 1803 et comprenant, en 3775 volumes, les actes de l'administration centrale pour cette période, classés par autorités; B. LES ARCHIVES DE LA DIÈTE, allant de 1803 à 1848, divisées en : période de la Médiation, 1803-1813, avec 672 volumes, et période de la Restauration et de la régénération, 1813-1848, en 2230 volumes. Elles contiennent les actes de la Diète, des Vororts et des autorités fédérales; C. LES ARCHIVES DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE CENTRALE depuis 1848, dont les actes sont classés en fascicules d'après la matière; elles s'augmentent tous les trois ans du dépôt des actes de 7 à 9 ans en arrière (ainsi en 1921 seront déposés les actes de 1912-1914). Le tout est classé suivant le plan annexé au règlement des archives de 1864. — Il faut mentionner enfin les collections de copies de documents ayant trait à l'histoire suisse faites pour les archives fédérales à Venise de 1876 à 1890, à Londres de 1894 à 1909, à Paris depuis 1882 et aux archives italiennes depuis 1891. — Voir *Inventarium des eidg. Archivs von 1803-1832*. — *Generalrepertorium der Acten des helvet. Centralarchivs in Bern*, 1876. — *Reglement und Plan für das eidg. Archiv nebst dazu gehörender Instruktion*, 1864. — *DGS* V 337. — *La Suisse*, p. 409. — *SB*, vol. 37. — *AS I*, 1839-1886. — *ASHR* 1886-1905. — *AS II*, 1803-1848, 3 vol. 1874-1886. — V. Cérésole : *Relevé des manuscrits des archives de Venise se rapportant à la Suisse et aux III Lignes Grises*. — Ed. Rott : *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les*

archives et bibliothèques de Paris, 1444-1700. — Le même : *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et confédérés.* — H. Reinhardt : *Schweizergeschichtliche Forschungen in spanischen Archiven und Bibliotheken.* — C. Wirz : *Regesten zur Schweizergeschichte aus den päpstlichen Archiven, 1447-1503.* — A. Plüss : *Mitteilungen über das Archivwesen der Schweiz* dans les *Deutschen Geschichtsblätter* X 1909, p. 163.

II. **Les archives cantonales** sont indépendantes entre elles aussi bien que les archives fédérales; elles ont chacune leur organisation particulière. A une exception près, toutes les archives d'Etats ou de cantons sont aujourd'hui classées et inventoriées. Elles sont administrées par des archivistes d'Etat particuliers qui dirigent en même temps, dans quelques cantons, la bibliothèque cantonale (Argovie, Thurgovie, Saint-Gall, Valais) ou sont chanceliers (Zoug, Liestal, Sarnen, Hérisau), ou remplissent d'autres fonctions (Stans, Glaris, Appenzell-Rh. Int.). Jusqu'en 1798, dans les anciens cantons-villes, les archives d'Etat se confondaient avec celles de la ville. La séparation se fit au début du XIX^e s. Toutefois les archives d'Etat conservèrent certains documents d'ordre général relatifs aux villes. Les anciens registrateurs des chancelleries furent remplacés par des archivistes en titre à Zurich 1837, à Lausanne en 1829, à Bâle en 1877, à Berne en 1891, à Alostorf en 1906, à Soleure en 1919. Quelques archives d'Etats se trouvent aujourd'hui dans des bâtiments neufs ou nouvellement aménagés (Bâle, Zurich, Fribourg, Neuchâtel, Schaffhouse, Frauenfeld).

Les archives cantonales se composent de fonds d'origine différente. — I. **Zurich.** Les plus anciens actes concernant la ville datent de 1262. Les archives de diverses autorités furent centralisées de 1837 à 1848. En 1864 s'ajoutèrent aux archives des couvents sécularisés au temps de la Réformation, celles de Rheinau, dont le plus ancien document date de 852. A l'exception de ce qui concerne la République Helvétique, tout le contenu des archives d'Etat est classé d'après les matières. — Voir P. Schweizer : *Gesch. des Staatsarchivs Zürich (Neujahrsblatt des Waisenhauses, 1894).* — Le même : *Inventar des Staatsarchivs des Kts Zürich, dans Inventare Schweiz. Archive, II.* — J. Strickler : *Das Abt-St. Gallische Archiv in Zürich (butin de 1712)* dans *Arch. SG.* 17, 44-57. — E. Egli : *Aktensammlung zur Geschichte der Zürcher Reformation, 1519-1533.* — J. Escher und P. Schweizer : *UZ, volumes I-XI, jusqu'en 1536.* — *Die Z. Stadtbücher des 14. und 15. Jahrh., 1314-1525, 3 volumes.* — *Steuerbücher I, 1357-1376.* — *Rechtsquellen des Kantons Zürich I, 1.* — 2. **Berne.** Il faut distinguer : A. les archives de l'ancien canton, et B. celles du Jura. — A. Les archives des couvents sécularisés sont plus riches que celles de la ville, dont la première pièce est l'alliance avec Fribourg en 1243. Les recueils de sentences s'ouvrent en 1411, les livres de missives en 1442, les manuels du Conseil en 1465. Les actes sont reliés, ceux des 70 dernières années sont encore dans les Départements respectifs. — Voir H. Türlér : *Uebersicht über den Inhalt des Stadt-Archiv des Kts. Bern.* — Le même : *Inventar dans Inventare Schweiz. Archive I.* — *FRB, I-IX, jusqu'à 1378.* — F.-E. Welti : *Stadtrechnungen, 1375-1384, 1430-1452, 2 volumes.* — B. Haller : *Bern in seinen Ratsmanualen, 1465-1565.* — M. v. Stürler : *Akten zur bernischen Kirchenreform.* — Steck und Tobler : *Aktensammlung zur Geschichte der Berner Reformation, 1521-1532.* — M. v. Stürler und Schnell : *Uebersicht der ältern Rechtsquellen.* — F.-E. Welti : *Rechtsquellen, Stadtrecht von Bern I* (jusqu'en 1535). — L.-S. von Tschanner : *Statutarrecht des Obersimmenthal.* — B. Les archives du Jura, transportées en 1898 de Porrentruy à Berne dans la tour des prisons, se divisent aussi en deux parties : a) Les anciennes archives du prince-évêque de Bâle avec leurs deux sections : les *Spiritualia* (concernant tout l'évêché jusqu'en 1792), et les *Temporalia* (concernant le pouvoir temporel de l'évêque), toutes deux classées d'après la matière. En 1792, l'évêque les avait emportées avec lui à Constance, puis à Vienne; le gouvernement bernois en obtint la restitution en 1818; elles furent conservées à Berne jusqu'en 1842, année où elles furent envoyées à

Porrentruy. — Voir Trouillat : *Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle, jusqu'en 1500.* — b) Arch. de la Rép. rauracienne, 1792-1793, et de la période française, Dép. du Mont Terrible, 1793-1800, et Dép. du Haut-Rhin, arrond. de Porrentruy et de Delémont, 1800-1814. — G. Gautherot : *Arch. de la Tour des Prisons à Berne* (Inventaire), extrait du *Bibliographe moderne*, 1908. — C. Folletéte : *Les origines du Jura bernois 1813-1815.* — 3. **Lucerne.** Les plus anciennes archives, au nombre desquelles il faut compter plusieurs archives de couvents dont les plus importantes sont celles de Saint-Urbain, contiennent des documents depuis 1196. Les manuels du Conseil commencent en 1381. — Voir A.-Ph. von Segesser : *Rechtsgeschichte, I, X-XVII.* — Th. von Liebenau : *Gatterers Lehrapparat in Luzern* (aux archives de l'Etat). *Archival. Ztschr.* II, 1877, 204-226. — P.-X. Weber : *Der älteste Steuerrodel Luzern's 1352, Gfr. 62.* — *Luzern's ältestes Ratsbüchlein, 1300-1402, Gfr. 65.* — *Das Weissbuch der Stadt Luzern, 1421-1488, Gfr. 71.* — *Das älteste Luzerner Bürgerbuch 1357-1479, Gfr. 74 et 75.* — 4. **Uri.** Les anciennes archives d'Etat, à Alostorf, furent la proie des flammes le 5 avril 1799; de nouvelles se sont formées depuis lors. Les documents de 1196 à 1500 ont été publiés par le curé A. Denier dans *Gfr.* 41 et suivants. — 5. **Schwyz.** Les archives subirent de grandes pertes dans l'incendie du village en 1642; elles furent soigneusement classées par l'archiviste H.-F.-M. Abygger de 1771 à 1790; elles durent être remises en 1798 à la Chambre administrative de Zoug et revinrent à Schwyz en 1801 et 1803. — Voir J.-C. Benziger : *Das Schwyzer. Archiv, dans MHVS, 16.* — 6. **Obwald.** Les archives d'Etat, à Sarnen, ne sont pas encore entièrement inventoriées. — 7. **Nidwald.** Les principaux documents sont exposés avec les bannières dans les vitrines de l'hôtel de ville de Stans. Les archives furent réorganisées en 1857. — Voir A. Vockinger : *Inventar, dans Inventare Schweiz. Archive, I, 153.* — 8. **Glaris.** Les archives d'Etat comprennent les anciennes archives communes, celles des protestants et celles des catholiques, les archives helvétiques et, depuis 1837, les archives modernes. — Voir J.-J. Blumer : *US, 2 vol.* — 9. **Zoug.** Les anciens documents des vieilles archives de Zoug passèrent en grande partie aux archives bourgeoises de cette ville. Aux archives cantonales se trouvent aussi celles des Waldstätten pour l'époque de la République Helvétique. — R. H. : *Das Waldstätterarchiv in Zug, dans NZZ, 1894, n° 345 ss.* — 10. **Fribourg.** Les riches archives d'Etat occupent depuis 1918 de nouveaux locaux dans l'ancien couvent des Augustins. Le plus ancien document de la ville date de 1191, les comptes des trésoriers de 1376, les manuels du Conseil de 1438, les livres de missives de 1449. Elles possèdent aussi les archives des couvents d'Hauterive, Valsainte, Humilimont, des augustins et des chevaliers de Saint-Jean. — *Recueil diplomatique du C. de Fribourg, 1177-1444.* — M. de Diesbach : *Regeste fribourgeoise, 515-1335.* — J. Schneuwly : *Tableau des notaires...* — 11. **Soleure.** Les manuels du Conseil datent de 1465, les livres des missives de 1456, les *Denkwürdige Sachen* de 1252. — SW, 1813-1843. — *Chronologie von F. Fiala (Urkundio, I).* — 12. **Bâle-Ville.** Les archives sont conservées au grand complet depuis le tremblement de terre de 1356; elles sont en général systématiquement classées. — R. Wackernagel : *Das Staatsarchiv des Kts Basel-Stadt.* — Le même : *Inventar, dans Inventare Schweiz. Archive, I.* — Le même : *Repertorium des Staatsarchivs zu Basel — UB, jusqu'en 1797.* — B. Harms : *Der Stadthaushalt Basel's, 1. Jahresrechnungen, 1360-1535.* — A. Huber : *Das neue Archivgebäude in Basel (Archival. Ztschr. nouv. série XI, 1904).* — 13. **Bâle-Campagne.** Les plus anciens fonds des archives d'Etat, à Liestal, ont été tirés en 1834 des archives d'Etat à Bâle. Ils se rapportent à l'administration et aux localités de ce demi-canton. On y a joint les archives des couvents de Schöntal et d'Olsberg. — *ULB, jusqu'en 1512.* — 14. **Schaffhouse.** Les manuels du Conseil datent de 1467. Documents importants provenant de couvents. — *Urkundenregister für den Kt. Schaffhausen, I, 987-1330.* — Id. jusqu'en 1530. — F.-L. Bauuann : *Die ältesten Urkunden von Allerheiligen in Schaffhausen (QSG III).* — 15. **Appenzell Rh.-Ext.** Les archi-

ves d'Etat, comprenant les actes depuis la séparation du canton en 1597, se trouvent à Hérisau; les pièces judiciaires sont aux archives judiciaires à Trogen. — *U.A.*, jusqu'en 1513. — *Urkundenbuch* suppl. à J.-C. Zellweger: *Geschichte des Appenzeller Volkes*. — 16. **Appenzell Rh.-Int.** Les anciennes archives d'Appenzell, jusqu'en 1597, sont restées propriété commune des deux demicantons et conservées à Appenzell où se sont constituées depuis lors les archives concernant les Rh.-Int. — 17. **Saint-Gall.** A. Archives d'Etat: Elles sont nées avec le canton en 1803 et contiennent les actes de l'administration dès cette date. Il faut y ajouter une partie des archives des cantons de la Linth et du Säntis et quelques archives de bailliages. — O. Henne am Rhyn: *Inventar*, dans *Inventare Schweiz. Archive*, I, 88. — B. Archives du chapitre. Elles comprennent les archives de l'abbaye de Saint-Gall, extrêmement riches en documents du VIII^e au XI^e s., ainsi que les actes de l'administration des terres abbatiales jusqu'en 1798. Les archives des couvents de St. Johann et de Pfäfers, supprimés en 1805 et 1838, s'y trouvent aussi. Les archives du chapitre furent en partie transportées au Tyrol et en Bavière, de 1798 à 1804. D'après un arrangement de 1825, elles sont propriété commune du gouvernement et du Conseil d'administration catholique et doivent être dirigées par un archiviste particulier. — K. Wegelin: *Historische Denkschrift über das Stifts-Archiv*, dans *Verhandlungen der St. Gall.-Appenzell. gemeinnütz. Gesellsch.* — J. Häne: *Inventar*, dans *Inventare Schweiz. Archive*, II, 118. — Wartmann: *USTG*, jusqu'en 1453. — Regeste de Pfäfers, dans *Mohrs Regesten*. — 18. **Grisons.** Les archives d'Etat, à Coire, contiennent les procès-verbaux des Ligues depuis 1567, les actes communs aux III Ligues, de 1600 à 1680, les documents de 1464 à 1799 et ceux du XIX^e siècle. — J. Robbi: *Urkundenregesten*, 1301-1797, dans *JHGG*, 19 et ss. — Th. von Mohr: *Codex diplom. ad historiam Raeticam* (jusqu'à 1400). Voir Arch. de la ville de Coire. — 19. **Argovie.** Dans les archives argoviennes à Aarau se trouvent les actes des anciens bailliages bernois, ceux du bailliage de Baden, les archives des couvents de Muri et Wettlingen et de la commanderie de Leuggern, ainsi que les actes du canton dès 1803. — *Rechtsquellen, Stadtrechte*. — *Arg.* — 20. **Thurgovie.** A Frauenfeld sont rassemblées les archives des couvents d'Ittingen, Fischingen, Kreuzlingen, Münsterlingen, Feldbach, Katharinal, Kalchrain, Tänikon, de la commanderie de Tobel, les actes thurgoviens de l'évêché et chapitre cathédral de Constance (Meersburger Akten), une partie des archives du bailliage thurgovien, des archives de la Confédération (jusqu'en 1798), des archives helvétiques. J. Meyer: *Repertorium der Verwaltungsbücher aus den Archiven der vormals thurg. Herrschaften*. — *TU*, jusqu'en 1270. — 21. **Tessin.** Les archives cantonales à Bellinzone contiennent les actes de l'administration cantonale depuis 1798, les archives des tribunaux de district et celles des couvents supprimés. — *Scorse negli archivi ticinesi, BStor.* 1, 2, 3. — Meyer: *Blenio und Leventina*, p. 4. — 22. **Vaud.** Les parties constitutives des archives cantonales à Lausanne sont: a) les archives, tirées en 1798 et plus tard, de Berne, concernant l'administration bernoise de 1536 à 1798, celles de l'évêché et du chapitre cathédral, des couvents (50 000 parchemins) et les archives des fiefs; b) les archives de la période helvétique et celles de l'administration à partir de 1803; c) les archives d'état-civil jusqu'en 1821 et les registres de notaires. A côté des archives cantonales, il existe celles du Grand Conseil, des tribunaux, des synodes, etc. — *DHV* I, 79. — *Cartulaire de Lausanne*, *MDR* VI. — *Cartulaire de Romainmôtier*, *MDR* III. — Hidber: *Diplomata helvetica varia*. — 23. **Valais.** Les archives cantonales sont modernes; elles contiennent les actes de la période helvétique et ceux depuis 1803. Les anciens documents valaisans proviennent des archives bourgeoises de Sion, du chapitre de la cathédrale, etc. Ils ont été publiés par Gremaud, jusqu'en 1457, dans *MDR*, 29-33 et 37-39. — 24. **Neuchâtel.** Les riches archives d'Etat du château de Neuchâtel contiennent celles des diverses maisons souveraines et de l'administration du pays jusqu'à nos jours — G.-A.

Matile: *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, jusqu'en 1395. — *Inventaires et documents publiés par les archives de l'Etat*, 4 vol. — 25. **Genève.** Les archives d'Etat comptaient en 1897 au moins 14 à 15 000 volumes et 400 000 pièces isolées. Toutes les anciennes archives sont réunies, aussi celles de l'évêché, du chapitre cathédral et des couvents. — L. Dufour: *Les archives d'Etat de Genève*, 1814-1896, *BSHG* II, 19. — Ed. Mallet: *Chartes inédites* dans *MDG* XIV, suppl. ib. XV. — Lullin et Le Fort: *Recueil de franchises et lois municipales* 1234-1546, *MDG* XIII. — *Regeste Genevois* (jusqu'en 1312). — *Registres du Conseil*, 1409-1514. — Turretini et Grivel: *Les Archives de Genève*, 1529-1541.

III. Archives de villes. Plusieurs parmi elles sont remarquables par leur importance et leur richesse; ainsi celles de Coire, malgré leur destruction dans l'incendie de la ville en 1465, ont conservé pour la période postérieure, un grand nombre d'actes. — Voir F. v. Jecklin: *Materialien zur Ständes- und Landesgeschichte gem. III Bünde*, 1464-1803. Il faut citer ensuite les archives de la ville de Saint-Gall qui contiennent les documents de la ville (1350-1797), ses livres (protocoles depuis 1477), les archives des dicastères et celles de l'hôpital. — *Inventar*, dans *Inventare* I, 105. — La ville de Lausanne conserve dans ses archives de l'hôtel de ville des manuels depuis 1383 et des comptes depuis 1377, les archives de l'abbaye de Montheron, des prieurés de Saint-Sulpice et de Blonay et de divers anciens couvents de la ville. — E. Chavannes: *Extraits des manuaux*, 1383-1564, *MDR*, 35, 36, II, p. 1. — Le même: *Comptes de la ville inférieure*, 1475-1476, *MDR*, 28. — A Neuchâtel, un incendie détruisit la ville et ses archives, ainsi que les lettres de franchises, le 20 octobre 1450, et une inondation, en 1579, causa beaucoup de dégâts. Les comptes de la ville ont été conservés depuis 1359, avec plusieurs lacunes. W. Wavre en a publié des extraits jusqu'en 1672 dans *MN*, 1905-1909. — W. Merz a publié l'inventaire des archives d'Aarau, Aarbourg, Baden, Bremgarten, Lenzbourg, Mellingen et Zofingue dans le 3^e volume des *Inventare Schweiz. Archive*; il les a classées en partie lui-même. Pour les archives d'Aarau, voir H. Boos: *Urkundenbuch*, dans *Arg.* XI. — W. Merz: *Rechtsquellen*, dans *Arg.* XXV. — *Stadtrecht*, dans *SSR*; pour Baden: F.-E. Welti: *Urkunden*, 1286-1499. — *Stadtrecht*, dans *SSR*; pour Lenzbourg: W. Merz: *Stadtrecht*, dans *SSR*; pour Mellingen: Th. von Liebenau, dans *Arg.* XIV et W. Merz: *Stadtrecht* dans *SSR*; pour Zofingue, dont les archives furent anéanties par l'incendie de 1396: W. Merz: *Urkunden* (jusqu'en 1600); *Stadtrecht*, dans *SSR*. Une partie des documents des archives de Kaiserstuhl et de Klingnau furent publiés par F.-E. Welti: *Stadtrecht* de ces deux villes, dans *SSR*; celles de Brugg, par W. Merz: *Stadtrecht* de cette ville, dans *SSR*. Dans les *Inventare Schweiz. Archive* ont été encore publiés ceux des villes de Berne, Bienne, Altstätten, Lichtensteig, Rapperswil (Archives des bourgeois), Rheinegg, Sargans, Uznach, Walenstadt, Weesen, Wil et Zurich. Parmi les plus importantes de ces archives, il faut encore citer: Winterthur, Stein s/Rhin, Lucerne, dont des documents ont été publiés dans *Gfr.* (elles ont été versées aux archives de l'Etat en 1919), Zoug, Willisau, Sursee, Olten, Berthoud, Thoun, Porrentruy, Saint-Ursanne, Delémont, La Neuveville, Cerlier, Morat, Estavayer, Vevey, Ville-neuve, Aigle, Orbe, Moudon, Yverdon, Grandson, Cossonay, Nyon, Payerne, et surtout Sion, dont les riches archives bourgeoises complètent beaucoup de lacunes des archives d'Etat.

IV. Archives de villages. Les archives de villages sont en général moins riches et remontent moins haut que les archives des villes. Là où existent encore les communes bourgeoises, ce sont habituellement elles qui sont restées en possession des vieilles archives et les communes politiques récentes ont créé de nouvelles archives. Dans peu de cantons seulement le gouvernement a fait inventorier ces archives communales et a pris des mesures pour leur conservation. Depuis 1895, des inventaires en ont été établis dans les Grisons. Dans le canton de Vaud, où elles dépendent des archives d'Etat, quelques-unes ont aussi déjà été soi-

gneusement décrites. — F.-R. Campiche : *Les archives de Lignerolle*, dans *RHV*, 1916. A. Milloud a publié en 1910 les documents de Bex. Dans le canton de Neuchâtel, les archives communales sont également placées sous la surveillance des Archives de l'Etat. Plusieurs localités ont fait procéder au classement de leurs archives. La loi bernoise du 16 mars 1902, sur la conservation des antiquités artistiques et des documents, accorde la même importance aux documents historiques des communes et des corporations (de droit public) qu'aux actes d'état et ordonne leur inscription dans le registre cantonal. Ce travail n'est pas commencé. Des subdivisions communales comme les *patriciati* et les communes bourgeoises du Tessin et quelques corporations de paysans de l'Oberland bernois ont conservé d'importants documents. K. Meyer a ainsi fait une riche récolte dans les parchemins des archives des communes, paroisses et *patriciats* de Blenio et de la Léventine, des XII-XIV^e s. Il faut encore mentionner les *Urkunden und Akten der Gemeinde Ragatz*, imprimés en 1872, les inventaires des communes civile et politique et de la paroisse catholique de Rorschach, dans les *Inventare...* 11, 184 ss. Enfin, il y a lieu de rappeler les nombreuses monographies de localités qui ont été publiées et pour lesquelles les archives de ces endroits ont été utilisées.

V. Archives d'évêchés, de chapitres, de couvents et de paroisses. Les arch. épiscopales eurent pour la plupart un malheureux sort ; seules, celles de Coire conservent des documents remontant à 773, mais beaucoup d'autres, des siècles suivants, sont perdus. Les arch. du chap. de la cathédrale sont à Coire. Les archives de l'évêché, à Sion, furent brûlées le 24 mai 1788 ; celles du chap. de la cathédrale, à Valère, forment une riche collection. Les arch. épiscopales à Soleure possèdent un certain nombre de documents du moyen âge provenant des anciennes arch. de Constance et qui leur ont été remises par les arch. de l'archevêché de Fribourg-en-Brigau. Les arch. épiscopales, à Fribourg et à St-Gall, datent de 1663 et 1844. Les arch. du chap. de St-Nicolas de Fribourg contiennent quelques actes des XIV^e et XV^e s. — Des couvents existants, c'est l'abbaye d'Einsiedeln qui possède le plus de documents ; ils remontent jusqu'à 946. Les plus anciennes pièces ont été publiées dans les *Documenta archivi Einsidlensis*, 1665-1695. Voir aussi les *Regesten* de P.-G. Morell (jusqu'en 1526), dans Mohr : *Regesten*, I. Les documents de l'abbaye d'Engelberg, 1120-1428, ont été publiés par P.-A. Vogel, dans *Gfr.*, 49-57. L'abbaye de Disentis perdit ce qui restait de ses archives dans l'incendie du 6 mai 1799. Mohr publia le registre du chapitre d'après des copies, dans le second volume de ses *Regesten*. Th. von Liebenau a publié les documents du chapitre de Beromünster jusqu'en 1362, dans *Gfr.*, 1906-1913. L'abbaye de St-Maurice a certainement perdu une fois ses plus anciennes pièces, elle possède des originaux depuis 1135. (Voir *Mon. Hist. Patriae chart.*) Les plus vieux parchemins du chap. des chanoines du Gr.-St-Bernard auraient été égares au Piémont, le plus ancien qui soit conservé aux arch. date de 1159. Borroni a donné un registre des riches arch. du chapitre de Bellinzona, dans *BStor*, 1909. L'*archivio arcipretale* de Locarno (autrefois archives du chapitre de Muralt) est aussi riche et important. L'inventaire de l'abbaye des cisterciennes de Wurmsbach près de Rapperswil est donné dans *Inventare* I.

Tous les autres couvents non mentionnés ici conservent leurs archives chez eux, alors que celles des couvents sécularisés doivent presque toutes être cherchées dans les archives d'Etat des cantons respectifs. Un grand nombre d'archives paroissiales possèdent aussi de précieux documents, ce sont : Alpnach, Baar, Bischofzell, Freienbach, Kerns, Menzingen, Neuheim, Oberägeri, Risch, Sachseln, Sarnen, Steinen, Walchwil, etc., ainsi que d'autres en Suisse occidentale et méridionale.

VI. Archives de corporations. Celles des corporations de métiers remontent dans certaines villes jusqu'au XIV^e s., ainsi à Bâle, où elles sont réunies aux arch. d'Etat. Les arch. des anciennes corporations de tireurs datent d'une époque un peu plus récente, mais les confréries ont souvent conservé encore d'anciens documents. Les hôpitaux possèdent d'ordinaire d'im-

portantes arch. qui appartiennent souvent aux communes. Les documents des arch. d'anciennes corporations de copartageants de montagnes ou d'alpages sont moins bien conservés. Les propriétaires des moulins et les usiniers au Sulgenbach à Berne possèdent des documents remontant à 1363 (*FRB* 8, 514). Les nombreuses sociétés modernes, sociétés d'utilité publique, économiques ou autres, cherchent à faire classer leurs papiers par un archiviste.

VII. Archives de familles et de personnes. Un certain nombre de familles nobles et patriciennes possèdent des documents relatifs à leur famille, quelques-unes déjà depuis le XIII^e s., et les conservent dans leurs propres archives. Les familles d'Orelli et de Muralt à Zurich et à Berne ont tiré en partie les leurs de celles de la *Corporazione nobile* à Locarno, dont les plus anciennes pièces, concernant précisément ces familles et quelques autres, sont des privilèges accordés par Frédéric Barberousse. Parmi les archives de famille on peut mentionner celles des d'Erlach, de Mulinen, de Wattenwyl, de Tscharnner, de Bonstetten, de Segesser von Brunegg, de Roll, de Salis à Zizers et de Salis à Bondo, de Sprecher à Maiefeld, de Diesbach à Villars-les-Joncs (publiées dans le *Chartrier de la maison de D.*, 1891), de Mestral à Vuillerens, de Chambrier, de Merveilleux, de Saussure, de Torrenté, Torriani à Mendrisio (*BStor*, 22), etc., etc. Les archives de la famille d'Estavayer ont été acquises par les Archives d'Etat de Neuchâtel en 1918. Celles du château de Spiez sont conservées aux archives d'Etat bernoises, ainsi que celles de Worb, tandis que celles de la famille von Wildegg appartiennent avec le château au Musée National. Des personnes qui occupaient des positions importantes ont aussi constitué et laissé des archives, tels sont le bourgmestre H.-R. Wettstein, dont les papiers sont aux archives d'Etat de Bâle, le général Charles d'Affry, dont les papiers militaires passèrent en 1888 aux archives de la Confédération, le général Niklaus-Franz Bachmann, etc.

VIII. Registres paroissiaux et notariaux. D'après la loi fédérale du 24 décembre 1874, les anciens registres paroissiaux devaient être conservés en original ou en copie par les officiers de l'état civil. Les cantons de Fribourg et Valais les laissèrent dans les cures, tandis que Genève, Vaud (jusqu'en 1824), Neuchâtel (jusqu'en 1800) et Bâle-Ville les réunirent aux archives d'Etat. Voir la liste des registres déposés de Lausanne dans *DHV* 696. Les anciens registres notariaux se trouvent dans la plupart des cantons aux archives d'Etat. — Voir en général : C.-A.-H. Burkhardt : *Hand- und Adressbuch der deutschen Archive* (pour la Suisse allemande, p. 159-174). — Hidber : *Schweiz. Urkundenregister* II. — Langlois et Stein : *Les archives de l'histoire de France* (chapitre XI, Suisse). — A. Hettler : *Archivalischer Almanach*, I-V, 1903-1914. [H. TÜRLEB.]

ARCIONI, ancienne famille de Corzono (Tessin). — **Antonio**, * à Corzono en 1810. De 1855 à 1859, il représenta le cercle de Malvaglia au Grand Conseil. Dans la campagne du Sonderbund, il était capitaine d'une compagnie de chasseurs du bataillon 3. Antonio prit très jeune du service en Espagne et au Portugal, où il fut promu lieutenant et reçut la croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique. Lors de la révolution de Milan, de 1848, contre Radetzky, il fut des nombreux Tessinois qui allèrent combattre pour l'unité italienne. A Côme, il est fait commandant d'une légion de volontaires tessinois et comasques et court, à la tête de ses volontaires, aider à la libération de Milan. Envoyé dans le Tyrol italien, il y soutient des combats contre les Autrichiens. Après Custozza et la retraite des Piémontais, Arcioni se porta dans l'Italie centrale. En 1849, à la défense de la République romaine, il fut créé général et réorganisa la légion des émigrés. Le 30 avril 1849, il se distingua sous les murs de Rome dans un assaut à la baïonnette contre la brigade française de Morris. Pendant la courte trêve, Arcioni fut chargé d'organiser un autre corps de volontaires pour défendre la ville de Bologne menacée par les Autrichiens. Aux premiers jours de juin, il était rappelé à Rome, où il se distingua dans les combats des 13, 14 et 15 juin sur les monts Parioli contre les Français, surtout à l'assaut du pont Milvius. A la chute de la Répu-

blique romaine, Arcioni entra au pays, où il mourut en 1859. — Voir Dotta : *I Ticinesi nei Consigli della Confederazione e del Cantone*. — Rossi : *Il Sonderbund nel Ticino*. — Lavizzari : *Escursioni nel Cantone Ticino*. — Cantù : *Storia della città e diocesi di Como*. — Vezzani : *Esposizione storica*. [C. TREZZINI.]

ARCONCIEL (C. Fribourg, D. Sarine. V. DGS). Anciennes formes du nom : *Arconciacum, Arcunciacum, Arconcier, Arcuncie*, dérivant d'*Archontiacum*, domaine d'*Archontius*, gentile romain. *Armoiries* : d'azur à la tour d'argent crénelée ; l'écu est surmonté d'une couronne murée. Cet endroit, habité dès les temps préhistoriques, est mentionné pour la première fois dans le *Liber donationum* d'Hauterive, où est transcrit un acte daté de 1082 par lequel l'empereur



Henri IV donne au comte Conon (vraisemblablement de la famille d'Oltingen) le château et le village d'Arconciel. Au début du XII^e s., il semble appartenir aux sires de Glâne. En tout cas, il passa quelques années plus tard à la famille de Neuchâtel et, en 1225, devint la propriété de la branche Neuchâtel-Aarberg. A ce moment, Arconciel est le centre d'une seigneurie dont les limites sont nettement déterminées. Elle comprend, avec le château d'Illens et les Granges, les villages de Treyvaux, Ecuwillens, Magnedens et Corpataux. En 1251, Ulrich d'Aarberg dut, pour cette terre, prêter hommage à Pierre de Savoie. Vingt ans plus tard, le 1^{er} juin 1271, il essaya de transformer le village d'Arconciel en une petite ville ; à cette fin, il lui accorda une charte de franchises analogue à celle de Fribourg. Cette tentative n'eut pas grand succès et en 1292, Guillaume d'Aarberg vendit cette seigneurie à Nicolas d'Englisberg, bourgeois de Fribourg. En 1342, Guillaume d'Englisberg la légua à son cousin Guillaume d'Oron qui mourut peu après, et dont la veuve, Luquette de Gruyère, se remaria en 1350 avec Pierre d'Aarberg. Vers 1380, à la suite de la disparition de son mari, dame Luquette vendit Arconciel à Antoine de la Tour-Châtillon, dont la fille épousa Jean de la Baume-Montrevel. Ainsi arriva cette terre fribourgeoise dans les mains de Guillaume de la Baume, chambellan du duc de Bourgogne et gouverneur de Bresse. Au milieu du XV^e s., le château et le bourg d'Arconciel étaient complètement ruinés ; ses habitants s'étaient établis en dehors de la presqu'île formée par la Sarine, à l'endroit où se trouve le village actuel. Survinrent les guerres de Bourgogne. En janvier 1475, la seigneurie d'Arconciel-Illens tomba au pouvoir des Fribourgeois et des Bernois. En 1484, Fribourg en devint seule propriétaire et la transforma en bailliage. Du château et du bourg d'A., il reste quelques ruines qui en marquent l'emplacement.

En 1148, on trouve la mention d'un curé d'Arconciel, ce qui permet de croire à l'existence d'une église ; mais sur ce premier édifice, on ne sait rien de précis. D'après le rapport des visiteurs de l'année 1453, l'église d'Arconciel, placée sous le vocable de Saint-Jacques, était un petit bâtiment pauvre. En 1558, elle fut détruite par un incendie. L'église actuelle date de 1786. Des réparations y furent faites en 1881. Au milieu du XIV^e s., il existait également à Arconciel une chapelle dédiée à Saint-Nicolas. Voir aussi le mot ILLENS. — La bibliographie sur Arconciel est donnée par M. de Diesbach dans son article : *La seigneurie d'Arconciel-Illens, AF*. — On peut y ajouter F.-Th Dubois : *Les Armoiries d'Arconciel*. Ibid. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*, I. — Benzerath : *Die Kirchenpatrone...* — Jaccard : *Essai de toponymie romande*. — *Pages d'histoire des sociétés d'histoire du canton de Fribourg*, 1918. [L. K.]

ARCONCIEL, PHILIPPE. Voir **EBISCHER**, PH.

ARCTOPOLIS. Nom de Berné grécisé.

ARDEZ ou **ARDEZT**, **ARDETIVM** (all. **STEINBERG**) (C. Grisons, D. Inn, Cercle Ob-Tasna. V. DGS). Com. et paroisse de la Haute-Engadine, comprend les hameaux de Boschia et de Suren. *Étymologie* : le nom d'Ardez vient de *Arcia*. *Ard* est la forme romanche de *art* (pierre), *etia* est la forme latinisée de l'irlandais *ette* (montagne), *artelia* est devenu *Arcia* et Ardez. Steinsberg en est la traduction allemande. *Armoiries* :

l'ancien sceau du village porte une croix pattée surmontée d'un bouquetin naissant (dépendance de l'évêché), avec l'inscription *Sigillum Communitatis Ardetiensis* ; aujourd'hui les armoiries ne portent que le bouquetin sur champ d'or.

L'évêque de Coire acheta Ardez, château et habitants, en 1208 des seigneurs von Frickingen. En 1357, l'évêque Peter I l'hypothéqua au margrave Ludwig von Brandenberg, prince du Tyrol, mais le dégagea dès 1358. Dans la seconde moitié du XIV^e s., Ardez fut inféodé aux seigneurs de Matsch.

Un long différend avec l'évêque s'ensuivit, auquel l'arbitrage du duc Ernest d'Autriche mit fin en 1421 en obligeant les seigneurs de Matsch à restituer Ardez. En mars 1499, les Tyroliens brûlèrent le village et emmenèrent des otages à Meran. Ardez adopta la Réforme en 1538. Il se trouvait en 1619 parmi les communes condamnées par le tribunal de Thusis pour avoir protégé le capitaine Rudolf von Planta. Pendant la guerre de 30 ans, en septembre 1622, le général Johann von Salis y établit son quartier général ; les Autrichiens et les Glaronnais vinrent y piller tour à tour. En 1639, Ardez fut le théâtre de la dispute entre Rudolf von Planta-Ardez et Rudolf von Planta-Zernez qui aspiraient tous deux à la charge de landammann d'Obtasna (v. art. PLANTA-ARDEZ). En 1655, Ardez et Guarda se libérèrent de leurs obligations envers le Montafun pour 200 florins ; le droit de passage vers Fermut fut acquis en 1644, 1718 et 1762. Il y eut d'innombrables disputes de frontière dans le Val Tasna entre Ardez et Fetan, 1325, 1510, 1613 et 1745. A la Noël 1799, les Français prirent le village. Lorsqu'il fut question de l'entrée des Grisons dans la Confédération, Ardez s'abstint comme la plupart des communes de la Basse-Engadine. L'église principale d'Ardez est SANTA MARIA de l'Assomption, mentionnée la première fois en 1161. D'après l'architecture, elle est très ancienne ; la tour fut rebâtie en 1445. Selon Campell, les murailles étaient ornées des armoiries des familles. Ces peintures disparurent en 1576. Les églises dépendant d'Ardez étaient : — 1. l'église de GUARDA. — 2. St. LUZIUS à Ardez, en 1525 encore chapellenie, aujourd'hui à l'état de ruine. — 3. St. ROCHUS, bâtie du temps de Campell par les bourgeois d'Ardez, aujourd'hui en ruines. — 4. St. STEPHAN à Boschia, en 1525 encore chapellenie, en 1576 partiellement détruite et transformée en habitation privée. — 5. CHIANOVA, chapelle à Suren, à l'entrée du Val Tasna, également disparue. — 6. COLTRA (Galtür) dans le comté de Tyrol, en 1536 chapellenie d'Ardez. C'est là qu'on enterra les gens de Galtür jusqu'à la Réforme. Parmi les bourgeois d'Ardez, il faut citer les réformateurs Johann Gallizius (Saluz) et Luzi Sdratsch (Huda) ; le pasteur patriote Heinrich Bansi, ainsi qu'une branche des Planta-Wildenberg. Les principales familles sont les Vonzun, Campell, Bonorand, Claluna, Cortes, Fratschöl, Sdratsch. Les Schekk (peut-être Secchi), vassaux de l'évêché, étaient aussi devenus bourgeois. — Population : 1005 hab. Registres paroissiaux depuis 1803. — Voir C. Mohr : *Gesch. von Graubünden*, I, II, III. — J.-C. Muoth : *Die Feudalzeit in Graubünden*. — P.-C. Planta : *Gesch. von Graubünden*. — P.-C. Planta : *Chronik der Familie Planta*. — Campell : *Rätische Gesch.* — J.-C. Muoth : *Die Aemterbücher des Bistums Chur*. — A. Nuscheler : *Gotteshäuser der Schweiz* I. — C. Mohr : *Coder diplomaticus*. — Robbi : *Bündnerisches Monatsblatt* VIII, 247. — Palioppi : *Dizionario rumauntsch-tudaisch*. — Regeste d'Ardez. [B. DELNON.]

ARDIEU. Famille de Bulle, connue déjà au XIV^e s. En 1338, Conon Ardioz, charpentier, passa une reconnaissance en faveur de l'évêque de Lausanne. La famille s'est éteinte en la personne de Jacques-Narcisse (1812-1887). — PIERRE, * à Bulle le 30 mars 1649, † le 19 octobre 1745, sculpteur sur bois. Il sculpta le maître-autel de la chapelle de N.-D. de Compassion à Bulle, de 1690 à 1692 ; il aurait également sculpté la porte de cette chapelle. On lui attribue encore la magnifique statue de N.-D. des Sept-Douleurs qui se trouve dans l'église des augustins à Fribourg. — Voir *ASHF* III, p. 91. —

P. Athanase Cottier : *La chapelle de Notre-Dame de Compassion... de Bulle*, p. 45 et 50. — SKL I. — FA 1896, pl. XI, 1897, pl. XXI. [RÆMY.]

ARDIN. Famille vaudoise possessionnée à Gémings dès le XVI^e s., d'où elle essaima dans différentes localités de la région. *Armoiries* : de gueules à une tour d'argent enflammée d'or. — VINCENT, seigneur de Clavelière, devint seigneur de Begnins par son mariage en 1674 avec la petite-fille d'Éléonore de Nassau, princesse de Portugal, mais le domaine du Martheyray, qui était son lot, fut déjà vendu en 1681. On voit cependant ses descendants en porter encore le titre en

1717. — Le premier pasteur de Longirod, J. ARDIN, † 1676, appartenait à la même famille. — Olivier : *Généalogie*. [M. R.]

ARDISÆUS, VITUS. Originaire des Grisons, il se rendit en 1536 à Bâle où il fut professeur de mathématiques de 1542 à 1556. Il a fort probablement traduit son nom allemand ARDUSER (voir ce nom) en Ardisæus ; cependant, on n'a pas pu établir jusqu'ici de relations de parenté avec cette famille. — Voir LL. — *Athenæ Rauricæ*. [A. B. et L. J.]

ARDON (C. Valais, D. Conthey, V. DGS). Localité où l'on découvrit des vestiges de la domination romaine et peut-être les ruines d'un temple en l'honneur de la déesse Isis et en outre des sépultures du moyen âge sans mobilier funéraire. Anciennes formes : *Arduin, Arduns, Arduinum, Arduno*. Ardon formait autrefois avec Chamoson, Saint-Pierre et Magnou une seule seigneurie appartenant à l'évêché de Sion, et s'en trouva, à deux reprises, isolé par la châtellenie savoyarde de Conthey-Hérens. Après la guerre entre le comte Pierre de Savoie, et l'évêque de Sion, Henri de Rarogne, il passa à la Savoie victorieuse en 1260, mais revint à ce même prélat en 1268 par un arrangement avec le comte Philippe, frère et successeur du précédent. Cependant, Amédée VII, le Comte rouge, vainqueur de l'évêque, exigea, comme son prédécesseur, que la Morge de Conthey servit de limite entre le Valais épiscopal et le Valais savoyard.

Au moyen âge, un major et un vidomme administraient au nom de l'évêque la baronnie d'Ardon-Chamoson, qui tenait son plaid sur la place de Saint-André, dans ce dernier village. Le vidomme exerçait la justice aux mois de mai et d'octobre ; le major le reste de l'année probablement. La majorie appartenait aux nobles de Chamoson, puis aux de Pont de Saint-Martin, originaires du val d'Aoste ; elle passa ensuite aux de Chevron, en 1431, qui l'administraient au nom de la Savoie. Lors de la conquête de 1475, Walter Supersaxo l'adjugea au siège de Sion, duquel relèvera désormais le major attitré. Le vidomnat fut successivement aux mains des nobles d'Ardon, des de Chamoson, enfin des de Chevron-Villette depuis 1340. Le dernier de cette famille, Nicolas, remit, le 9 janvier 1571, pour 50 écus d'or à Jean et François de Monthéolo, ses héritiers, ses droits sur le vidomnat d'Ardon-Chamoson, qui resta à leurs descendants jusqu'en 1798. Après la conquête du Bas-Valais, lors de laquelle le château du Crest près d'Ardon fut détruit, Ardon continua à former une majorie avec Chamoson, Saint-Pierre de Clages et Magnou, reconnaissant les droits de l'évêque et des sept dizains. En retour, il obtint la confirmation de ses anciens privilèges et même de nouvelles concessions. Au militaire, ce territoire dépendait du gouvernement de Saint-Maurice, dont le titulaire passait en revue la milice de la majorie. Ardon demeura réuni à Chamoson jusqu'en 1798 ; d'après un arrangement de 1386, il comptait pour un tiers, et Chamoson pour deux tiers. Cependant, chaque village avait ses procureurs et jouissait d'une certaine autonomie administrative. Quand la Révolution de 1798 supprima les droits seigneuriaux, Ardon sut tirer parti des événements et racheta les fiefs de la mense épiscopale en 1806, les dimes du chapitre et de la cure de l'endroit en 1808. Devenu partie intégrante du canton du Valais, il se vit incorporé au district de Conthey, dont il partagea les destinées.

Au point de vue ecclésiastique, cette paroisse remontait au XI^e s. Son église, consacrée aux saints Jean-Baptiste et Jean l'Évangéliste, relevait du chapitre de Sion ; le chanoine-sacristain en avait la collation. L'église primitive desservait la localité jusqu'en 1488, et fut reconstruite quelques années plus tard. Son clocher, élevé en 1525, fut conservé quand on procéda vers 1890 à la bâtisse du troisième édifice. Il existait aussi à Ardon une chapelle dédiée à Saint-Antoine fondée le 7 juin 1541 par les nobles de Monthéolo, chapelle restaurée vers 1780. Ses fonds permirent d'entretenir un prêtre, qui remplit l'office de vicaire pendant plus de deux siècles. Depuis 1832, Chamoson, qui relevait d'Ardon, au moins depuis cinq siècles, s'en sépara pour former une paroisse. Liste des majors d'Ardon : Maurice Waldin 1565 ; Hildbrand de Riedmatten 1608 ; François Yost 1614 ; Pierre-Maurice de Riedmatten 1672 ; Philippe de Torrenté 1701 ; Paul Kunschén 1720 ; Jean-Arnold Blatten 1733 ; Jean-Christien Roten 1752 ; François-Navier de Courten 1762 ; Marie-Antoine Augustini 1781 ; Nicolas Roten 1798. Registres de paroisse depuis 1853 (?). — Voir F. Boccard : *Hist. du Valais*. — Gremaud. — Furrer : *Geschichte... über Wallis* — Rameau : *Le Vallais historique*. — Gay du Borgéal : *Hist. du Valais*. — Aune de Rivaz : *Notice historique sur l'Eglise paroissiale d'Ardon*. — Ritz : *Décanat d'Ardon*. — Archives locales. [TA.]

ARDON, d^r. Famille de vidomnes du village de ce nom, éteinte au XIV^e s. *Armoiries* : de gueules à deux clefs d'or posées en sautoir. — BOCCARD, figure parmi les barons épiscopaux au traité de la Morge en 1179. — Sont encore connus, les vidomnes : BOSON, 1202-1204 ; le chevalier ANSELME, 1209-1228, et ses fils, JACQUES, ULRICH, PIERRE et GUILLAUME. Cette famille possédait des biens à Ergishe et à Môrel dans le Haut Valais. [TA.]

ARDÛSER. Famille des Grisons (v. aussi l'art. ARDISÆUS). — 1. HANS, landammann, † 1580 à Davos. Il fut juge matrimonial, architecte, greffier, premier fourrier dans la campagne de Calais, bailli à Maienfeld, landammann à Davos, commissaire des comptes en Valte-line, député en Autriche et à la Diète. — 2. HANS, fils du n^o 1, * 1557 à Davos, devint maître d'école à Maienfeld en 1577. Il se rendit à Feldkirch chez un peintre nommé Moriz et son fils Jörg. Dès 1580 il exerça son métier de peintre décorateur de maisons et d'églises à Alvaschein, Flums, et tint l'école pendant l'hiver à Lenz puis à Thusis. Il devint bourgeois de ce dernier lieu en 1583.

Connu surtout par une chronique et son autobiographie. Cette dernière va jusqu'en 1605, la première de 1572 à 1614. — 3. JOHANNES, * 1584, † 1665, est peut-être fils du n^o 2. Haller parle d'une carte en deux feuilles : *Vallistellina cum vicinis Regionibus Bormio, Clavenna et partibus Rhaetiæ a Johanne Ardeisero... Basilæ* 1625. Il devint bourgeois de Zurich en 1620, et, comme ingénieur, dirigea les travaux de fortification de la ville en 1642 ; il publia la *Geometria Theorica et Practica*. Ses manuscrits sont à la bibliothèque de la ville de Zurich. — 4. CHRISTIAN,

von Hohendachs, de Schmittén, fut de 1662-1674 curé de Obersaxen, puis de 1674 à sa mort, curé de Mals. En 1677, il fut anobli par l'évêque Ulrich Demont et ajouta à son nom von Hohendachs. — 5. CHRISTIAN, de Alvaneu-Lenz, fut successivement curé de Salux 1661-1670, de Bonaduz 1670-1674, de St.



Le capitaine Joh. ArdÛser, ingénieur de la ville de Zurich. (Gravure sur cuivre de Joh. Schweizer, datée de 1651.)

Maria dans la vallée de Münster 1679-1682, de Samnaun 1682, de Tinzen 1691, de Mons 1701-1703. Il mourut le 14 septembre 1718. — Voir H. Ardüser : *Chronik*. — ADB. — R. Wolf : *Biographien zur Kulturgesch. der Schweiz*, IV. — Trugot : *Die Bündner Prädikanten*. — J.-J. Simonet : *Weltgeistliche in Graubünden*. [M.S. et L.J.]

ARDUNUM. Voir ARDON.

ARDUTIUS. Famille. Voir FAUCIGNY, DE.

AREGGER. Famille. Voir ARREGGER et ARIG, OBER.

ARENENBERG. Domaine et château dans la commune thurgovienne de Salenstein. Son nom était d'abord *Ahrenshalden*, puis *Narrenberg*. A l'origine c'était une vigne où, vers 1400, des patriciens de Constance bâtirent un pavillon d'été, puis, en 1540, le bourgmestre de Constance Sebastian Gaisberg y fit édifier un petit château. En 1585, le propriétaire, Hans-Konrad von Schwarzach de Constance y ajouta une tourelle. Le domaine fut reconnu propriété libre par les Confédérés. En 1731, le baron C. Anton von Rüpplin zu Kefikon und Wittenwil l'acheta pour son beau-fils, Anton



Le château d'Arenenberg tel qu'il était à l'époque de la reine Hortense. (Photographie de 1860 environ.)

Prosper von Streng, dans la famille duquel il resta jusqu'en 1817. L'ex-reine de Hollande, Hortense, l'acheta alors pour 30 000 florins. Elle fit abattre le mur d'enceinte et transforma le château en villa en l'agrandissant beaucoup ; elle y tint sa cour pendant les mois d'été de 1825 à 1837. Après sa mort, Napoléon, prisonnier à Ham, le vendit (1843) à un particulier, mais l'impératrice Eugénie le fit racheter en 1855. En 1906, elle en fit don au canton de Thurgovie à la condition de maintenir le Musée Napoléon installé dans le château. Les autres bâtiments, transformés, abritent depuis lors une école d'agriculture. — Meyer : *Die früheren Besitzer von Arenenberg*. — *Führer durch das Napoleonische Museum*. [Sch.]

ARENTHON, d'. Maison de chevalerie savoyarde, éteinte. *Armoiries* : bandé de gueules et d'argent de six pièces. Elle donna à Genève et à Lausanne plusieurs chantes et chanoines dès le XIV^e s. La plupart des d'Arenthon, mêlés à l'histoire de Genève, portent le second nom d'ALEX à cause d'une de leurs seigneuries. — JEAN, évêque d'Annecy, eut quelques difficultés avec le magistrat de Genève pour avoir pris le titre, dans une procuration, d'Evêque et Prince de Genève en 1664. — Voir Arch. d'Etat Genève : P. H., n° 3442 ; *Analyses des actes notariés*, 1^{re} série, T et D. [C. R.]

ARESE, JEAN-FRANÇOIS, comte d'. * 15 mars 1642 d'une famille milanaise. Il fut successivement colonel en Espagne et en Sicile, puis Charles II d'Espagne le chargea *ad interim* du poste d'ambassadeur auprès des Confédérés et des Grisons, en 1681. L'année suivante, il devenait gouverneur de Mortara, puis il fut ensuite trésorier général, général d'artillerie à Milan, gouverneur

de Final et, en 1696, de Novare. Il mourut le 10 avril 1721. — Rott : *Inventaire*. — LL. [J. G.]

ARETIUS (forme grecque de MARTI), *Benedictus*, † 22 mars 1574, fils du pasteur de Bätterkinden (Berne), était en 1539 étudiant au collège des Cordeliers ; il étudia à Strasbourg et Marbourg. Il était maître de logique dans cette dernière université, lorsque, le 6 août 1549, il fut appelé comme directeur ou gymnasiarque à l'école latine de Berne ; il devint en 1553 recteur et professeur des langues grecque et hébraïque, et, dès 1564, de théologie. Il fut un des meilleurs pédagogues de l'ancien Berne. Son portrait à l'huile se trouve dans l'auditoire de théologie de l'université de Berne. Il publia beaucoup, entre autres à Bâle : *Partitiones methodicæ grammaticæ Ebræ*. Botaniste et grand ami de la nature, Aretius gravit le Stockhorn et le Niesen (1557), visita le Hasli, la région de l'Engstlenalp, le Kiental et les sources de la Simme. En 1567, il fut chargé par le Conseil de légitimer l'exécution de l'antitritinnaire Valentin Gentilis. Il le fit dans : *Valentini Gentilis juxta capituli supplicii affecti brevis historia*. En 1573 parut à Berne son œuvre principale : *Theologiæ problemata*, compilation de théologie et de toutes les connaissances naturelles et médicales de l'époque. L'ouvrage eut plusieurs éditions : Genève 1579, Morges 1583 et Lausanne 1617. — Voir A. Haller : *Benedikt Marti*. — J.-H. Graf : *Gesch. der Mathematik und Naturwissenschaften* 1, 25-29. — W.-A.-B. Coolidge : *Josias Simler et les origines de l'alpinisme jusqu'en 1600*. [E. B.]



Benedikt Aretius. (Portrait à l'huile sur bois à l'auditoire de théologie de l'Université de Berne.)

AREUE (COL D') (C. Grisons, D. Hinterrhein, V. DGS). Etymologie : *Areuetal*, *Areuen-Alp*, du romanche *röven* : gorge ou pente dénudée. La route d'Areue, dont on voit encore des vestiges de pavement, partait d'Isola et conduisait au Rheinwald ; à Nufenen, elle se confondait avec le passage du Vogelberg et aboutissait à Pitasch et Ilanz. Ce trajet très direct de Chiavenna à Ilanz, demandait 16 heures et demie ; il a été peu à peu abandonné depuis l'ouverture de la Via Mala en 1473. Dans le val d'Areue devait exister au XIII^e s. un hospice qui fut peu à peu recouvert par le glacier ; la cloche, retirée de la glace, est dans le clocher d'Isola. — Voir R. Reinhard : *Pässe und Strassen*, p. 142. — J. U. von Salis-Seewis : *Gesammelte Schriften*, p. 259-260. — E. Lechner : *Thesis und die Hinterrheintäler*, p. 22. — Z. Pallioppi : *Ortsnamen des Kts. Graubünden I*, p. 85. [L. J.]

AREUSE ou **REUSE** (C. Neuchâtel, D. Val-de-Travers et Boudry, V. DGS). Rivière prenant sa source à Saint-Sulpice et se jetant dans le lac de Neuchâtel près de Grandchamp. L'Areuse formait, sur une partie de son cours, la limite entre les terres de Gorgier, vassales d'Estavayer, et celles du comté de Neuchâtel. Cette démarcation dura jusqu'en 1357, époque où la seigneurie de Gorgier fut réunie à Neuchâtel. A sa sortie du Val-de-Travers et jusque près de Boudry, l'Areuse passe dans des gorges très resserrées, qui, pendant longtemps, furent à peu près inaccessibles. C'est en 1874 que se constitua une société pour y établir un sentier et des passerelles et ouvrir ainsi cette région aux promeneurs. En ce faisant, on facilita l'accès à cinq grottes qui se trouvent dans les parois de rocher sur la rive gauche de l'Areuse, à savoir : la Baume du Four, la Grotte de Vert, la Grotte de Bourguet, la Grotte de Cotencher et la Grotte des Chaumes. Celle de Cotencher a été explorée à fond dans les années 1916-1918

Les recherches, dirigées par MM. Auguste Dubois, de Neuchâtel, et Dr Stehlin, de Bâle, ont donné des résultats des plus intéressants au triple point de vue paléontologique, anthropologique et glaciologique. (Voir art. COTENCHER.) — Matile I. — A. Dubois : *Les gorges de l'Areuse et le Creux-du-Van*. — Le même : *L'Areuse ou La Reuse* (Bull. Soc. neuch. de Géographie, t. XX). — Le même : *Notes sur les fouilles exécutées en 1916 dans la Grotte de Cotencher* (MN 1916). [L. M.]

AREUSE (C. Neuchâtel, D. Boudry, V. DGS). Localité entre Colombier et Boudry, tire son nom de la rivière Areuse qui coule à 500 m. plus au Sud. *Armoiries* : de gueules au lion contourné d'or, une barre d'azur chargée de trois étoiles d'argent brochant sur le tout. En 1903 on a découvert à Bel-Air, près Areuse, un cimetière burgonde. Areuse est mentionnée pour la première fois en 1178. En 1314, Pierre, co-seigneur d'Estavayer, reconnaît tenir en fief de Rodolphe de Neuchâtel, l'avouerie de ce village. Areuse, érigé très tôt en commune, dépendait de la juridiction de la paroisse de Colombier; il possédait une chapelle — disparue aujourd'hui — consacrée à Notre-Dame. Au début du XIX^e s., Areuse se trouvait dans la situation anormale d'être une commune sans territoire, sans école, et de n'abriter aucun de ses ressortissants. Il se composait alors de treize maisons, dont 10 étaient sur le territoire de Colombier et 3 sur celui de Boudry. La juridiction de Colombier ayant été supprimée en 1832, Areuse fut incorporé à celle de Boudry. Cette situation prit fin en 1870. Au premier janvier de cette année, la commune d'Areuse fusionnait avec celle de Boudry, suivant décret du Grand Conseil du 20 novembre précédent. Tous ses ressortissants, environ 200, devenaient originaires de Boudry, et sa fortune, 30 000 francs environ, était versée dans les Fonds de la Chambre de Charité de cette ville. — Matile : *Monuments I.* — Trouillat I. — *Bulletin du Grand Conseil*, t. 29. — MN 1904, p. 191. — *Revue Charlemagne* 1910. — Arch. d'État Neuchâtel, doss. *Areuse*. [L. M.]



AREZZO, P. BERNHARDIN d'. Général de l'ordre des capucins, célèbre par sa sainteté. Il visita en 1695 la province suisse des capucins et tint le 20 juin à Dornach un chapitre de province, à l'occasion duquel une grande foule s'assembla pour recevoir sa miraculeuse bénédiction. — Meyer : *Chronica Capucinarum*, p. 426. [E. W.]

ARGAND. Famille originaire de Bonne (Haute-Savoie), venue à Genève dans la seconde moitié du XVII^e s. La plupart des membres de cette famille se vouèrent à l'orfèvrerie, à la joaillerie et à l'horlogerie. *Armoiries* : d'azur au lion léopardé d'or accompagné en pointe de trois croissants du même. — 1. JACOB, * le 16 août 1729, du Conseil des Deux-Cents de 1770 à 1792, auditeur 1778-1781, membre de la Chambre des comptes, de celle des appellations, etc. — 2. JACQUES, 16 janvier 1733-10 septembre 1782, était doué d'un génie très inventif et perfectionna beaucoup la bijouterie à Genève. — 3. François-Pierre-Ami, célèbre physicien et chimiste, * à Genève le 5 juillet 1750, † dans cette ville le 14 octobre 1803. Il fut collaborateur de Montgolfier dans la construction des aérostats et trouva une nouvelle méthode pour la distillation des vins, mais il est surtout connu par l'invention des lampes à double courant d'air et à cylindre de verre, dite lampe Argand, qui fit une révolution dans l'éclairage. Elle fut brevetée en Angleterre en 1784 et en France en 1785 et 1787. Argand eut beaucoup à lutter pour protéger ses droits contre un certain Lange, avec lequel il finit par s'associer, et contre le pharmacien Quinquet. Il eut même le chagrin de voir ses lampes prendre à Paris le nom de lampes à la Quinquet, bien que ce dernier n'ait eu, en réalité, aucune part à leur invention mais tout au plus à leur perfectionnement. — 4. JACQUES-ANTOINE, * le 25



août 1755, † à Paris le 10 février 1796, se rattacha au parti révolutionnaire à Genève. Il fut nommé juge au tribunal provisoire de recours, en 1793, et en 1794 à la grande Cour de justice criminelle. Pendant l'insurrection de la même année, il fit partie du Comité du 19 juillet et du premier tribunal, dont il démissionna le sixième jour. — 5. ANDRÉ, 1^{er} septembre 1762-18 août 1829, avocat, fils du n° 1, membre de l'Assemblée nationale en 1793, juge de paix et membre du Conseil législatif en novembre 1796. Sous le régime français, il fit partie de l'Administration municipale de Genève (13 juin 1798-29 janvier 1799) et fut conseiller de préfecture. En 1814 il entra au Conseil représentatif où il siégea jusqu'à sa mort, avec une interruption de 1822 à 1823. Dufour-Vernes, dans sa généalogie de la famille Argand, fait d'André un membre de la Chambre des Appellations et un procureur de l'Hôpital en 1792; c'est une erreur, il fut élu à ces deux charges au mois de janvier de l'année suivante seulement, et il refusa la seconde. — 6. Jean-Robert, * le 18 juillet 1768, † le 13 août 1822, à Paris où il était allé se fixer après l'insurrection de 1794. Son père, fanatique de Rousseau, l'avait élevé selon les principes de ce philosophe, d'où les noms d'EMILE ARGAND ou d'ARGAND-ROUSSEAU qui lui sont fréquemment donnés. Il se jeta avec fougue dans le mouvement révolutionnaire et fut secrétaire, en décembre 1792, du comité des Quarante qui dirigeait les Egaliseurs. Après la victoire, le 28 décembre, il fut nommé, malgré sa jeunesse, membre du Comité provisoire d'administration, et, lors de l'établissement du gouvernement constitutionnel, en 1794, il entra au comité législatif. Pendant l'insurrection de 1794, dont il fut un des chefs, il fit partie du Comité du 19 juillet, du premier tribunal révolutionnaire, de la Commission révolutionnaire et du second tribunal. Argand, très versé dans les mathématiques, est l'auteur de : *Essai sur une manière de représenter les quantités imaginaires dans les constructions géométriques*, Paris 1806, réédité par Houel en 1874. — Une autre famille de Corsier, Genève, a donné — 1. JEAN-SIMON, * à Corsier le 21 avril 1805, maire de Corsier, député au Grand Conseil de 1854 à 1862. — 2. EMILE, * 6 janvier 1879 à Genève, fit des études de médecine d'abord, puis de sciences naturelles à Paris, Lausanne et Zurich. Doctorat à Lausanne, en 1909, avec dissertation sur *L'exploration géologique des Alpes Pennines Centrales*. Professeur ordinaire de géologie à l'Université de Neuchâtel dès 1911, et directeur de l'Institut de Géologie de cette ville. Ses travaux lui ont valu en 1909 le prix William Huber de la Société de Géographie de Paris, et, en 1913, le prix Spendiarioff décerné par le Congrès géologique international réuni à Ottawa. Argand est, en outre, depuis 1917, vice-président de la Société géologique de France. Ses principales publications sont : *Carte géologique du massif de la Dent Blanche*, 1 : 50 000^e. — *Les nappes de recouvrement des Alpes Pennines*. — *Les nappes de recouvrement des Alpes occidentales*. — *Sur l'arc des Alpes occidentales*. — Voir *Rec. gen. suisse* 1. — Sordet : *Dictionnaire des familles genevoises*, mss. — SKL. — Meyer : *Notice sur Ami Argand*. — Bull. de la Classe d'Industrie et de Commerce de la Soc. des Arts de Genève, n° 73, 1861. — Montet : *Biographies des Genevois et des Vaudois*. — Les biograph. Didot et Michaud renferment des erreurs. — P. Dorveaux dans Soc. d'histoire de la pharmacie. [E.-L. BURNET.]



F.-P.-A. Argand.
(Collection Maillard, Genève.)

ARGENGAU. Partie du duché d'Alémanie vers l'an 1000. Formes du nom : *Aragungeuwe, Argangeuge, Argengeuwe, Argungeuve, Argungoge, Argungove*, en latin :

Arconessa pagus, Argoninsis pagus, Argunensis pagus. Le pays tire son nom de l'Argen, affluent du lac de Constance. Il était limité au Sud par ce lac et le Rheingau, à l'Est par l'Allgau (*Alpegowe*) et l'Illergau, au Nord par la Folcholtespara, à l'Ouest par le Linzgau, et comprenait ainsi une partie du Wurtemberg et de la Bavière. — Meyer von Knonau : *St. Galler Mittheilungen*, 43, 196-201. — *USG I-II*. [Scu.]

ARGENT. Voir ARSENT.

ARGENTINA, de. Famille bâloise de chevaliers, originaire de Strasbourg, dont la souche est : — 1. Le chevalier HEINRICH, mentionné de 1187 à 1202. Son fils — 2. ALBERT, était également chevalier et bailli à Bâle (1226-1255). Ses fils sont — 3. BURKHART, chevalier, membre du Conseil et bourgmestre (1255-1287). — 4. HEINRICH, chevalier, membre du Conseil (1250-1291) et — 5. WERNER, chevalier et bourgmestre, fut tué en 1271 par des paysans du village de Riehen. La famille s'éteignit vers 1300 avec le chevalier ALBERT, petit-fils du n° 2. — Voir *UB*. [A.B.]

ARGENTINA, JOHANNES, dit de, moine et prieur du couvent de cisterciens de Wettingen ; il reçut le 10 août 1248 pour le compte de son couvent la cession de tous les droits que les von Grünenberg avaient dans le canton d'Uri ; le 27 novembre 1248, Konrad von Otelfingen lui remit de même la dime d'un manse à Würenlos, qu'il tenait en fief héréditaire du couvent. Cette donation fut confirmée le lendemain à Mellingen. — *Gfr.* 41, 12. — *UZ* 227 ; 324. [F. W.]

ARGENTINE (RÉPUBLIQUE). Cet État, affranchi du joug espagnol en 1811, attira les colons européens sitôt que les difficultés d'émigration commencèrent avec l'Amérique du Nord. Cependant, il ne semble pas que les Suisses y soient allés nombreux avant la deuxième moitié du siècle. En 1858 un consulat suisse fut créé à Buenos-Ayres. Dès lors, le flot des Suisses à destination de la République Argentine ne fit que croître, malgré les avis réitérés des autorités, des consuls ou des compatriotes déjà établis dans ce pays. En 1891, le consul de Buenos-Ayres était élevé au rang de Ministre résident et en 1910 il devenait Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. Les nombreuses colonies suisses établies dans l'intérieur du pays ont nécessité la création de consulats à Tucuman, Cordoba, Mendoza, Conception de l'Uruguay, Paraná, Rosario, Esperanza, Corrientes, Santa Fé et Bahia Blanca. En 1906, un traité d'extradition a été conclu entre la République Argentine et la Suisse. La colonie suisse en Argentine était d'environ 10000 personnes en 1872 ; en 1919 elle était d'environ 20000 âmes. — *Ministres résidents* : Emile Rodé, 1891-1898 ; Joseph Choffat, 1899-1910 ; Alphonse Dunant, 1910. *Ministres plénipotentiaires* : Alphonse Dunant 1910-1915 ; Paul Dinichert, 1915-1917 ; Arthur de Pury dès 1917. — Voir *Karrer : L'émigration suisse*. [L. M.]

ARGENTINENSIS. Voir ALBERT DE STRASBOURG.

ARGOVIA. Revue annuelle de la Société d'histoire du canton d'Argovie paraissant depuis 1860. Les premiers rédacteurs furent E.-L. Rochholz et le pasteur Karl Schröter. En 1889, la rédaction passa à l'archiviste Hans Herzog et en 1896 à Walter Merz, pour faire retour au premier en 1911. [F. W.]

ARGOVIA. Société d'élèves de l'école cantonale argovienne. *Couleurs* : bleu, blanc, noir. Devise : *litteris et amicitia*. Fondée en 1867, elle succéda à l'ancienne section argovienne de l'Helvetia. — *Argovia*, 1867-1917, *Fünfzigstes Stiftungsfest*. [F. W.]

ARGOVIE (en all. AARGAU). Canton suisse depuis le 19 février 1803. (V. DGS).

Sommaire : 1. Armoiries ; 2. Périodes préhistorique et romaine ; 3. Colonisation allemande. Époque féodale ; 4. Conquête de l'Argovie 1415 ; 5. Époque de sujétion 1415-1798 ; 6. Sous la République Helvétique ; 7. Le canton d'Argovie de 1803 à 1848 ; 8. Le canton d'Argovie depuis 1848 ; 9. Développement de la civilisation : a) Agriculture, chasse, pêche ; b) Commerce et métiers ; c) Industrie ; d) Moyens de communication ; e) Organisation judiciaire ; f) Assistance publique ; g) Ecoles ; h) Eglise ; i) Les Israélites en Argovie ; k) Arts et arts industriels ; l) Bibliographie.

1. **Armoiries.** D'après la décision de la Commission du gouvernement du 20 avril 1803, parti de sable à une fasce onlée d'argent, et d'azur à trois étoiles d'argent.



2. **Périodes préhistorique et romaine.** Dans l'Untersiggental on a découvert une station néolithique qui subsistait encore à l'âge du bronze ; d'autres doivent exister également près d'Obererlinsbach. Sur les hauteurs du Jura et sur les collines molassiques, les châteaux de terre avec enceinte pullent et, bien que jusqu'à présent ces constructions n'aient pas été étudiées systématiquement, plus d'une remonté sans doute à l'époque néolithique. Dans le lac de Hallwil, on a retrouvé des palafittes de la période néolithique. Les vallées de la Binz, de la Winen et de la Wigger, aujourd'hui en partie envahies par la tourbe, ont déjà fourni tant d'objets de caractère néolithique que l'on peut y admettre l'existence de stations lacustres, comme on en a signalé dans le Suhrental. Tandis que l'âge du bronze n'est représenté que par des trouvailles isolées, la période de Hallstatt, par contre, ou premier âge du fer, est d'autant plus riche. Le cimetière de Unterlunkhofen, avec plus de 60 tumuli, a été exploré depuis 1865. Les traces du second âge du fer sont moins nombreuses ; par contre, les tombes de cette époque sont répandues dans tout

le pays, ce qui permet d'admettre que l'Argovie était peuplée dans toutes ses parties pendant la période préromaine. Sans nul doute, Windisch était habité avant l'occupation romaine par une peuplade de l'âge de la Tène ; peut-être existait-il là, au moment de l'établissement des Romains, un refuge celtique. Les Romains établirent leur premier camp de Vindonissa dans les années 15 et 27 ap. J.-C. Faisant partie de la ligne de défense du Rhin, ce camp dut être relié aux routes qui menaient vers ce fleuve



Pierre tombale du soldat Quintus Lucilius de Vindonissa.

Elles allaient, d'une part à Augst (*Augusta Raurica*) par-dessus le Bötztberg, d'autre part par Döttingen à Zurzach (*Tenedo*). La ville d'eaux romaine *Aquae Helvetiorum* (Baden), où se trouvait un hôpital militaire et une importante industrie métallurgique, était également en rapport avec Vindonissa, ainsi que les très nombreuses villas de la contrée appartenant aux paysans qui s'étaient enrichis dans l'approvisionnement de Vindonissa, et plus tard aussi de l'Italie. Lorsque vers la fin du premier siècle ap. J.-C. les Romains reculèrent la frontière au-delà du Rhin, l'occupation militaire de Windisch prit fin. Dans tout le pays le nombre des villas et des villages s'accrut considérablement, généralement là où ces derniers se trouvent encore aujourd'hui. Quelques villas, par exemple celles de Birrwil, Gontenswil, Gränichen, etc., sont de vraies constructions de luxe qui ont été dans toute leur splendeur au II^e et au III^e s. Sur le Rhin aussi on a construit de ces édifices (à Zurzach), preuve que l'on se sentait à l'abri d'incursions ennemies. Lorsque vers le milieu du III^e s. les Romains durent abandonner les frontières de la Germanie supérieure, cédant aux attaques des Alamannes, et retirer leur ligne de défense derrière le Rhin, ils installèrent sur le territoire de l'Argovie une chaîne ininterrompue de castels et de magasins d'approvisionnement, ligne de défense qui fut achevée en gros sous l'empereur Valentinien I (364-375). A la fin de la période romaine, on

a dû construire également, derrière la ligne de l'Aar, pour la défense des passages, une série de têtes de pont et de castels, ainsi Altenbourg en amont de Brugg. Mais



Tour d'observation romaine (*specula*) avec signal de feu, d'après la colonne Trajane. (W. Merz : *Bilderatlas*.)

peu à peu les Alamannes et leurs alliés traversèrent cette ligne et occupèrent certaines parties du pays ; un des plus anciens et des plus importants lieux de sépulture (environ 1200 tombes) d'origine franque-alamanne est celui de Kaiseraugst, qui fut utilisé probablement durant les années 500-900 et témoigne de l'existence d'une population plutôt pauvre et pacifique. Partout dans le pays, et surtout dans le voisinage d'installations romaines, s'établirent des colons germaniques. Leurs sépultures diffèrent de celles de Kaiseraugst par l'existence d'armes et se trouvent généralement dans le voisinage de villages actuels (Abtwil, Birrwil, Fahrwangen, Fislisbach, Gontenswil, Häggingen, etc.).

3. Colonisation alémanne. — Epoque féodale. — Après la mort du général romain Aëtius (454) eut lieu



Brique de la XI^e Légion de Vindonissa. Legio XI Claudia Pia Fidelis. (W. Merz : *Bilderatlas*.)

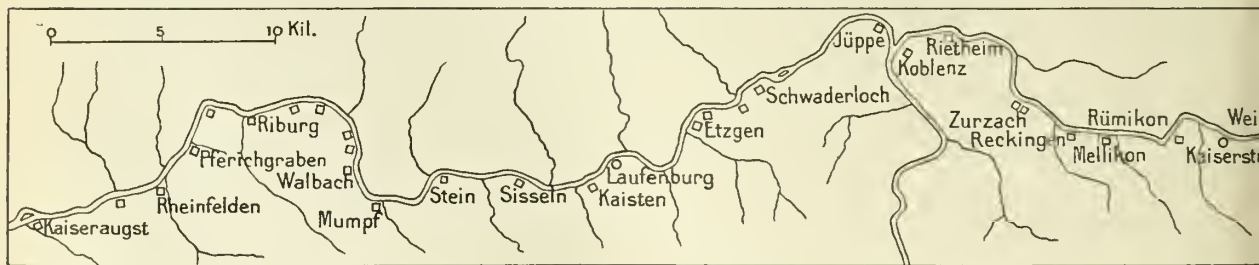
une nouvelle et puissante invasion d'Alamannes. Cette fois, ils s'installèrent définitivement dans le pays ouvert, mais dévasté, entre le Rhin et les Alpes et y trouvèrent les terres arables désirées. Les faibles restes de la population gallo-romaine périrent ou furent absorbés. Des établissements alémannes, à noms allemands, surgirent peu à peu de l'obscurité ; sur quelques points seulement les nouveaux habitants maintinrent les anciennes dénominations, en les modifiant selon leur langue et leur compréhension (Augst, Koblenz, Windisch, Baden). Les ducs alémannes tombèrent en 496 sous la domination du roi franc Clovis, mais seulement d'abord pour leurs domaines de la rive droite du Rhin, tandis que la plus

cèses furent définitivement organisés : l'évêque de Vindonissa, connu seulement depuis 511, semble s'être retiré à Aventicum et avoir abandonné la partie orientale de son diocèse à l'évêque de Constance, dont le domaine s'étendait déjà au VII^e s. à l'Ouest jusqu'à l'Aar. Peu à peu la division franque du pays en *Gau* (comtés) se précise. Elle était fondée, sans nul doute, sur une division du pays plus ancienne, due aux Alamannes. Mais ce n'est



Brique de la XXI^e Légion de Vindonissa. (W. Merz : *Bilderatlas*.)

qu'en 763 qu'apparaît pour la première fois le nom d'Aargau. Ce comté ne répondait du reste nullement au canton actuel, le terme géographique Argovie ayant subi dans le cours des siècles les changements les plus variés. L'Argovie alémanne embrassait tout le territoire de la rive droite de l'Aar et s'étendait à l'Est jusqu'à la chaîne de montagnes qui sépare aujourd'hui les cantons d'Unterwald et de Lucerne et jusqu'au cours inférieur de la Reuss. La partie supérieure de ce comté se sépara vers 861, sous le nom d'*Argovie supérieure*, de la partie inférieure. La frontière était formée par la rivière Rot-Murg qui sépare encore aujourd'hui l'Argovie de Berne. La partie orientale du canton actuel d'Argovie sur la rive droite de la Reuss et de l'Aar inférieur appartenait à la *Thurgovie*, tandis que le Fricktal était compris dans l'*Augstgau*. La région située sur la rive gauche de l'Aar répondait assez exactement au Frickgau, sauf que Kienberg et Rotenfluh étaient également situés dans le Frickgau, tandis que Rheinfelden et la plus grande partie des terres qui en dépendaient étaient situés dans le Sigau. Dans le traité de partage de Verdun (843), les territoires alémannes qui s'étendaient à l'Ouest jusqu'à l'Aar furent attribués au royaume franc-oriental. Mais lorsque, peu de temps après, à la mort de Lothaire, son royaume se désagrégea, un comte Rodolphe, de la famille des Guelphes, fonda sur les deux versants du Jura le royaume de Bourgogne supérieure et en recula les frontières à l'Est jusqu'à la Reuss ou même jusqu'au lac de Zurich. Au début du X^e s., le premier duc du nouveau duché d'Alémanie, appelé la Souabe, arracha au royaume de Bourgogne l'Argovie jusqu'à la frontière orientale du canton actuel de Berne. A partir de ce moment, les deux parties de l'ancienne Argovie franque eurent des destinées politiques séparées. L'Argovie supérieure resta pour le moment soumise à l'influence bourguignonne et se divisa plus tard en plusieurs domaines qui finalement tombèrent tous aux mains de l'envahissante Berne. L'Argovie inférieure, ou Argovie proprement dite, partagea pendant près de deux siècles les destinées du duché de Souabe. Mais sous l'influence de la puissante famille de Zähringen, les territoires alémannes de la rive



□ Castels et tours d'observation. ○ Localités actuelles.
Fortifications romaines sur le Rhin, d'après W. Merz : *Bilderatlas*.

grande partie des pays de la rive gauche dépendait du royaume de Bourgogne, qui bientôt après était conquis par les fils de Clovis. Sous l'influence des chrétiens francs, le christianisme se répandit dans le courant du VI^e s. dans les pays alémannes. Dans la période suivante, les dio-

gauche du Rhin se séparèrent peu à peu du duché de Souabe et, lorsqu'en 1218 la dynastie des Zähringen s'éteignit, les pays suisses passèrent sous la dépendance directe de l'empire. Dès 1100, chez nous comme en Allemagne, l'ancienne division en comtés tomba en

désuétude. Les principales causes en furent le développement de la féodalité et l'immunité des domaines ecclésiastiques. Une noblesse guerrière, des familles de grands propriétaires fonciers s'emparèrent des droits des comtes et ne se désignèrent plus d'après les comtés, mais d'après leurs châteaux. En Argovie ce furent surtout les comtes de Lenzbourg, qui souvent s'intitulaient comtes d'Argovie. Pendant la querelle des investitures, ils devinrent comtes du Zurichgau, qui jusqu'alors avait appartenu aux Nellenbourg. La famille se divisa en deux branches : la branche cadette, dans laquelle passa le Zurichgau, hérita de Baden, élevé par là au rang de comté. En 1172-1173, les deux branches de cette puissante famille s'éteignirent. Les terres allodiales des comtes de Lenzbourg-Baden échurent à la maison de Kibourg qui acquit bientôt aussi le comté du Zurichgau sur la rive droite de la Limmat et le réunit au landgraviat de Thurgovie. L'empereur Frédéric 1^{er} donna une partie des fiefs échus à l'Empire ainsi que des terres allodiales de la branche aînée au comte Albert de Habsbourg, c'est-à-dire le bailliage de Säckingen, le landgraviat d'Argovie et le landgraviat du Zurichgau sur la rive gauche de la Limmat (sauf Baden et ses dépendances) et du lac de Zurich, et les propriétés des Lenzbourg à Lucerne et dans l'Unterwald. Le château de Lenzbourg lui-même avec ses dépendances fut donné en 1254 au comte Hartmann-le-jeune de Kibourg. Dans le Fricktal, nous trouvons les comtes de Rheinfelden, les comtes de Alt-Homberg et de Alt-Tierstein. Laufenbourg appartenait au couvent de Säckingen. Rheinfelden passa par voie d'héritage aux Zähringen (1090), devint immédiat de l'empire en 1218, puis fut donné par le pape en 1252 à l'évêque de Bâle, redevint terre immédiate en 1273 et échut en 1330 à la maison de Habsbourg (Autriche). Les possessions et les droits des autres familles nobles du Fricktal passèrent également peu à peu par voie d'héritage à la maison de Habsbourg, ainsi que l'avouerie de Säckingen et le château de Laufenbourg qui en dépendait.

Les Habsbourg sont probablement originaires du Haut-Rhin. Ils avaient acquis en alleu le pays près de Brugg, y construisirent au commencement du XI^e s. le château de Habsbourg et fondèrent en 1027 le couvent de Muri. Mais ils ne prennent le titre de comtes de Habsbourg qu'au commencement du XII^e s. Dans les parta-



Assaut d'un château fort, d'après la chronique de Schodoler.

ges de 1232 et 1238-1239, la terre des Habsbourg, le landgraviat d'Argovie, Säckingen, l'avouerie de Muri, les villes de Meienberg, Brengarten et Brugg passèrent au frère aîné Albert, tandis que Rodolphe reçut la part des Habsbourg au landgraviat du Zurichgau, Laufen-

bourg, Sempach, Willisau et les propriétés de la famille dans les Waldstätten. Le fils d'Albert, Rodolphe III, fit en quelques dizaines d'années, de sa maison une des



Reddition de la ville d'Aarau, d'après la chronique bernoise de Diebold Schilling.

plus puissantes de l'empire. Après l'extinction de la famille de Kibourg (1264), il acquit sous forme d'héritage ou par achat la plus grande partie de la succession, Baden, Mellingen, Lenzbourg, Aarau, Sursee, Zoug, Arthl, Willisau, Sempach. En 1273, il fut élu roi d'Allemagne, et profita de toute occasion pour arrondir son domaine dans le territoire suisse, de sorte que celui-ci s'étendit presque sur toute la Suisse moyenne et du Nord-Est. Ses héritiers agirent dans le même esprit. Vers 1280 les comtes de Frobourg furent forcés de vendre à Albert, fils de Rodolphe, la ville de Zofingue. Lorsqu'en 1338 la ville de Rheinfelden passa elle aussi aux mains du petit-fils de Rodolphe, tout le territoire du canton actuel d'Argovie était réellement sous la domination de la maison des Habsbourg d'Autriche, sauf Laufenbourg qui ne dut être cédé qu'en 1386 par les Habsbourg-Laufenbourg à la branche aînée, et Zurzach, Kaiserstuhl et Klingnau (environ le district actuel de Zurzach), appartenant à l'évêque de Constance et qui ne furent soumis à la souveraineté de l'Autriche que peu de temps avant la conquête de l'Argovie par les Confédérés.

Lorsque le roi Albert eut été assassiné en 1308 à Windisch, la vengeance de sa mort pesa lourdement sur la noblesse d'Argovie. La noblesse et la bourgeoisie répandirent leur sang pour les seigneurs autrichiens dans la guerre de Morgarten, ensuite dans la longue lutte du duc Albert II contre les Zuricois vers le milieu du siècle, mais surtout dans la guerre de Sempach. La maison d'Autriche perdit alors de vastes territoires qui avaient appartenu à l'Argovie, surtout l'Entlebuch et Sempach, qui passèrent à Lucerne, tandis que les Bernois s'emparèrent du reste des possessions autrichiennes dans l'ancienne Argovie supérieure. Peu à peu le terme Argovie prit une signification nouvelle au point de vue géographique et politique. Vers 1350, le bailliage autrichien de Baden, entre la Limmat et la Reuss, fut incorporé au Landgraviat d'Argovie. Les *bailliages dans le Waggental* — ils ne furent qualifiés qu'à partir du commencement du XVI^e s. du nom de bailliages libres, *Freiamt*, terme encore aujourd'hui en usage — avaient de tout temps été considérés comme faisant partie de l'Argovie.

L'Argovie autrichienne comprenait donc dorénavant le canton actuel d'Argovie, sauf le Fricktal et le district de Zurzach, mais en plus la partie septentrionale du canton actuel de Lucerne, d'où le comté de Willisau avait été détaché au XIV^e s. par hypothèque. La frontière orientale était assez mal définie, le landgraviat d'Argovie dépassant la Reuss et la frontière cantonale actuelle et englobant depuis le XIII^e s. un fragment de l'ancien Zurichgau, c'est-à-dire le Freiamt sur la rive droite de la Reuss, avec le Kelleramt Lunckhofen.

4. **Conquête de l'Argovie 1415.** Lorsque le duc Frédéric IV d'Autriche eut aidé le pape Jean XXIII à s'enfuir du concile de Constance, le roi Sigismond le mit au ban de l'empire, le 30 mars 1415, et ordonna à tous ses voisins de s'emparer des possessions du duc, qui lui aussi avait pris la fuite. Les Confédérés avaient déjà été poussés à pénétrer dans l'Argovie. Le roi réussit à gagner les hésitants et à apaiser leurs scrupules. Après s'être soigneusement garantis de tous côtés, ils pénétrèrent en Argovie le 15 avril 1415. Ils n'avaient pas à craindre de



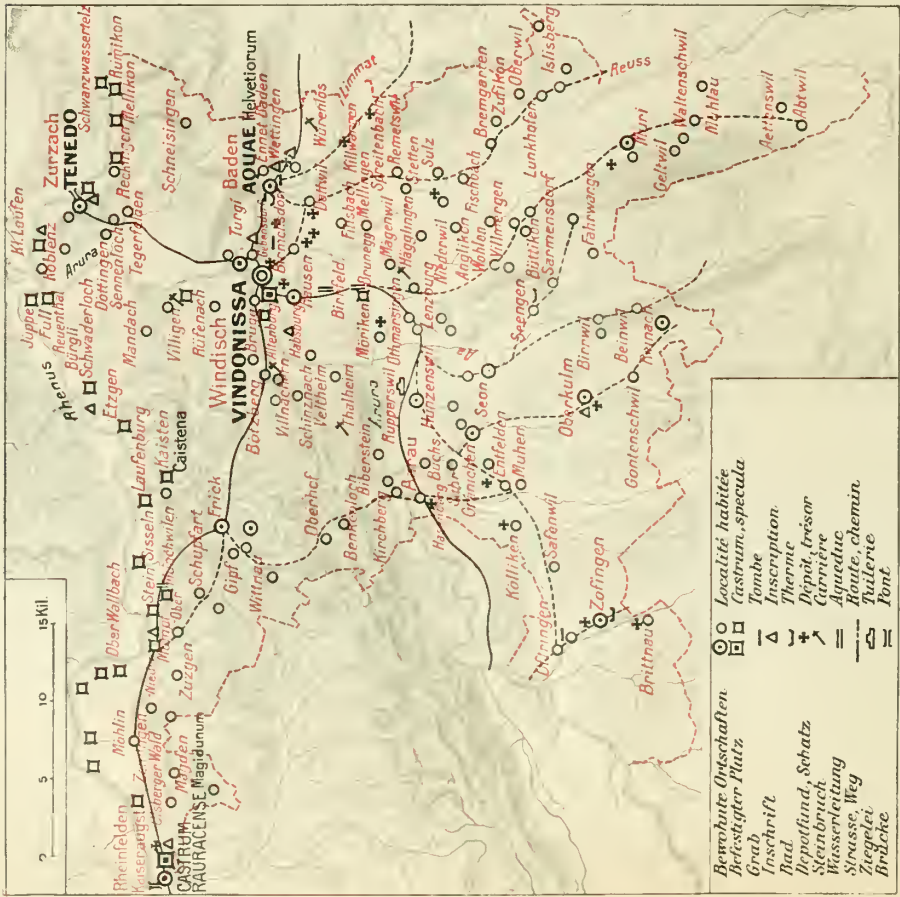
Pillage des environs de Bremgarten par les Zuricois, d'après la chronique de Schodoler.

résistance sérieuse. Les Bernois se mirent les premiers en marche, renforcés par des troupes de Soleure et de Bienne, et s'emparèrent facilement des villes de Zofingue, Aarbourg, Aarau, Lenzbourg et Brugg, ainsi que des nombreux châteaux de la contrée. Le 17 avril, les Lucernois aussi entrèrent en campagne et s'emparèrent de la petite ville de Sursee, puis du bailliage de Saint-Michel. Ils avancèrent vers le Nord à travers les bailliages de Reichensee et de Meienberg vers Villmergen et Melligen. Les Zuricois suivirent un jour plus tard. Ils prirent d'abord le village de Dietikon et le Freiamt (Affoltern) sur la rive droite de la Reuss; puis ils marchèrent sur Melligen qui se rendit le 21 avril. L'armée réunie remonta alors vers Bremgarten, où les autres troupes des cantons confédérés, sauf Berne et Uri, se joignirent à elle. Sans résistance sérieuse, cette ville se rendit à des conditions favorables. L'armée entière attaqua ensuite la forteresse de Baden, et l'obligea à capituler le 17 mai, après que les Bernois eurent tiré sur le « Stein » avec leurs bombardes. Les vainqueurs emportèrent les archives de l'Autriche antérieure, qui étaient conservées dans cette ville, démolirent les murs et mirent le feu aux constructions de bois. Ainsi finit la domination autrichienne en Argovie. Entre temps, le duc Frédéric IV s'était humilié devant le roi et avait obtenu de lui qu'il ordonnerait aux Confédérés de rendre le pays conquis. Mais les Confédérés tinrent tête à la colère du roi, ayant bien vite compris qu'il avait plus à cœur de se procurer de l'argent que d'aider au duc à recouvrer ses possessions. Sigismond céda, en effet, aux Bernois leurs conquêtes contre une hypothèque de 5000 fl. et le 22 juillet 1415, le reste du pays conquis à Zurich, contre une

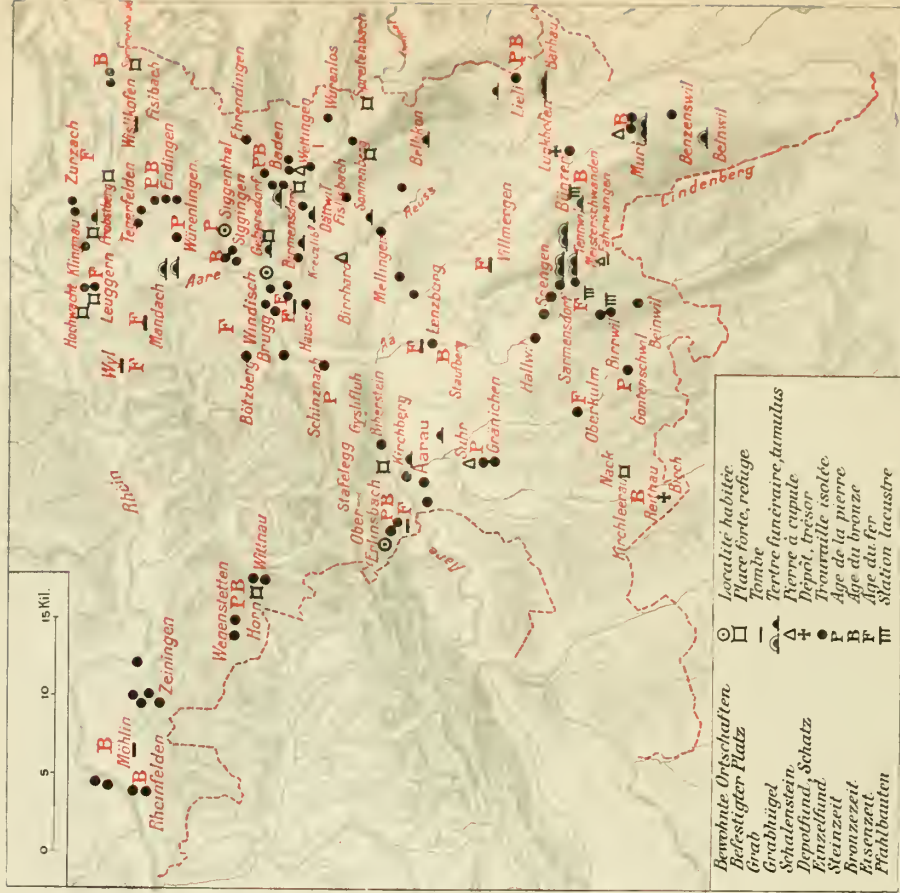
autre de 4500 fl. ; il autorisa également les autres cantons à participer à cette opération financière. Auparavant déjà, il avait confirmé les droits et privilèges traditionnels de quelques-unes des villes conquises d'Argovie. Ainsi ce pays n'était au point de vue juridique qu'un gage de l'empire ; mais comme les circonstances ne permettaient pas de songer à une restitution, ce pays passait définitivement aux mains des Confédérés.

5. **Période de sujétion, 1415-1798.** Tandis que le territoire occupé par les Bernois resta dès le début leur propriété incontestée, dans les autres contrées la situation ne fut définitivement réglée qu'après de longues négociations. Zurich proposa d'abord que toutes les conquêtes fussent la propriété commune des cantons. Mais finalement le principe opposé prévalut, chacun ne devant garder que ce qu'il avait conquis seul, sans l'aide des autres, sauf quelques exceptions. Le 18 décembre 1415 Zurich accepta de partager avec les cantons de Lucerne, Schwyz, Unterwald, Zoug et Glaris le gouvernement du territoire qu'il tenait en hypothèque, et partagea avec Berne celui de Baden. Ainsi avait été créé le premier bailliage commun. Mais il y eut bientôt toutes sortes de difficultés qui ne furent réglées définitivement que dix ans plus tard. Zurich garda seul le Freiamt d'Affoltern avec le Kelleramt Lunckhofen ; Lucerne le bailliage de Saint-Michel avec Sursee ; par contre Zurich, Schwyz, Unterwald et Glaris prétendirent à une part du gouvernement des bailliages de Meienberg, Richensee et Villmergen, également conquis par Lucerne seul et qui furent incorporés dans le bailliage commun des six cantons, à la suite d'une sentence arbitrale de Berne. La situation dans les bailliages communs d'Argovie était la suivante à partir de 1450 : a) La ville et le comté de Baden appartenaient aux VIII cantons, et étaient administrés par un bailli nommé alternativement tous les deux ans par les cantons souverains ; b) Les villes de Melligen et de Bremgarten dépendaient également depuis 1443 des VIII cantons et du bailli de Baden ; c) Le bailliage du Waggental, appelé aussi bailliages en Argovie (*Aemter im Aargau*) et depuis le commencement du XVI^e s. *Freiamt* ou bailliages libres, fut soumis jusqu'en 1532 à six cantons. Le bailli n'y résidait pas, mais se rendait dans son bailliage deux fois dans l'année et lorsque les circonstances l'exigeaient. Les Bernois n'avaient pas passé sur la rive gauche de l'Aar en 1415, sauf que le seigneur de Wildenstein avait été contraint à leur prêter hommage. Ils divisèrent le pays conquis en bailliages d'Aarbourg et de Lenzbourg. Mais les 4 « villes libres » Zofingue, Aarau, Lenzbourg et Brugg gardèrent leur autonomie communale et ne furent pas soumises aux baillis. On avait accordé aussi des privilèges spéciaux à beaucoup de domaines seigneuriaux. A l'époque de la Réformation (1528), lorsque les couvents bernois furent sécularisés, Berne fit du chapitre (*Stiftschaffnerei*) de Zofingue (sans la ville) et de Königsfelden, deux bailliages spéciaux et attribua à ce dernier, appelé *Hofmeisteramt*, en outre le *Am* *im Eigen*. Du pays de la rive gauche de l'Aar inférieur, les Confédérés n'avaient occupé qu'une petite partie qui fut attribuée au comté de Baden, comme bailliage de Leuggern. Le reste, maintenu sous la souveraineté des ducs d'Autriche, souffrit cruellement pendant l'ancienne guerre de Zurich, parce que les Confédérés ravagèrent le pays. Plus tard, une série de seigneuries de la rive gauche de l'Aar, qui étaient fiefs des ducs, passèrent aux mains des Bernois. Ils occupèrent en 1460 Schenkenberg et en firent un bailliage propre, auquel ils ajoutèrent (1502-1503) la seigneurie récemment acquise d'Urgiz. En 1535, la maison de Biberstein avec la seigneurie de Künzstein et en 1732 Kasteln avec Auenstein furent également acquis par Berne, qui en fit des bailliages. La maison d'Autriche n'eut finalement plus que le pays désigné aujourd'hui généralement sous le nom de Fricktal, administré depuis Ensishheim.

La Réforme fut d'abord bien accueillie en Argovie, surtout à Zofingue, et lorsque Berne adopta les idées nouvelles, l'introduction de la Réforme ne rencontra en Argovie qu'une résistance insignifiante. Dans le Freiamt et dans le comté de Baden, les cantons primitifs réussirent



Carte de l'Argovie à l'époque romaine.



Carte de l'Argovie à l'époque préhistorique.



L'Argovie au Moyen Age.

CANTON D'ARGOVIE



L'Argovie jusqu'en 1798.

rent d'abord à entraver tout mouvement de réforme, mais après la première paix publique de 1529, elle s'imposa dans ces contrées et prit pied surtout à Bremgarten. Après la deuxième paix publique de 1531, la situation changea complètement. Le Freiamt, ainsi que Mellingen et Bremgarten, en furent exclus et livrés aux cinq cantons pour être jugés et punis (*in Recht und Strafe*). Les deux villes perdirent le droit d'être leurs avoyers ; de fortes amendes furent imposées partout et l'ancienne foi rétablie. En outre, les cantons admirent aussi Uri dans le gouvernement commun du Freiamt et renforcèrent ainsi la majorité catholique des cantons coseigneurs. L'Argovie bernoise maintint par contre la nouvelle foi, tandis qu'elle ne put prendre pied dans le Fricktal. La guerre des paysans de 1653 ébranla profondément les pays d'Argovie. Le mouvement s'étendait surtout dans la partie bernoise et dans le Freiamt. Le 28 mars, 500 hommes de Bâle et de Mulhouse, sous les ordres du colonel bâlois Zörnlin, entrèrent en Argovie, à la demande de Berne ; mais ils se retirèrent le lendemain devant l'attitude menaçante de la population. A l'assemblée des paysans de Sumiswald, du 23 avril, l'Argovie était représentée par Hans-Jacob Wägeler, de Rued ; Hans Schürmann, d'Unterentfelden ; Rudolf Frei, de Gontenswil ; Peter Fallmann, de Wittwil ; Hans-Jakob Dubler, de Burg ; Hans Hess, de Brittnau. Les paysans adressèrent à la ville d'Aarau un ultimatum lui ordonnant de se déclarer pour ou contre le mouvement. La réponse ne les satisfaisant pas, les paysans, sur l'avis de leur chef Nicolas Leuenberger, cernèrent les villes d'Argovie et occupèrent le gué de Windisch et les ponts de Mellingen. Alors des troupes confédérées, sous les ordres du général Werdmüller, de Zurich, pénétrèrent en Argovie et occupèrent le 31 mai la ville de Mellingen. Les paysans lucernois et bernois accourus au secours furent vaincus dans le combat sanglant de Wohlenswil et contraints à la paix de Mellingen, qui ne fut pas ratifiée par les gouvernements parce que trop douce. Un châtement terrible frappa partout les vaincus, en Argovie comme dans les autres cantons. Les gouvernements et les tribunaux militaires fédéraux de Zofingue et de Mellingen prononcèrent un grand nombre d'exécutions, de lourdes amendes, de peines d'emprisonnement et corporelles. Tandis que plusieurs chefs purent se réfugier dans l'Argovie inférieure, ceux que l'on appelait les trois Tell du Freiamt, Jacob Hartmann, de Sarmenstorf, Andreas Meier et Ulrich Koch, de Villmergen, furent décapités. On imposa les frais de guerre aux bailliages rebelles ; le Freiamt dut payer à lui seul la somme relativement très considérable de 24 000 florins.

Les deux guerres de Villmergen, 1656 et 1712, eurent aussi en grande partie le Freiamt pour théâtre ; la première fortifia la situation prépondérante des cantons catholiques dans la Confédération, la seconde fit au contraire triompher le principe de l'égalité des deux confessions. La paix d'Aarau du 14 août 1712 changea aussi la situation politique dans les bailliages communs d'Argovie. Le comté de Baden et la partie Nord du Freiamt jusqu'à une ligne allant de Lunghofen à Fahrwangen, avec Mellingen et Bremgarten durent être cédés à Berne, Zurich et Glaris. Berne reçut également une part au gouvernement du Freiamt supérieur.

On comprend que les idées de la Révolution française aient été bien reçues d'abord dans les pays sujets de la Suisse, ainsi en Argovie. A peine la dernière Diète de l'ancienne Confédération eut-elle été dissoute à Aarau et les députés eurent-ils quitté la ville (le 1^{er} février 1798), que la révolte éclata dans l'Argovie bernoise. On refusa la mobilisation des troupes ordonnée par Berne. Alors le colonel de Buren attaqua Aarau avec des troupes bernoises ; la ville se rendit et fut occupée militairement. Après la chute de Berne, les Français victorieux marchèrent vers l'Est et occupèrent Aarbourg, Zofingue, Aarau et les autres parties de l'Argovie. On saluait les « libérateurs » avec enthousiasme, avec des arbres de liberté et des cocardes françaises. Mais bien vite l'enthousiasme se refroidit lorsque l'on reconnut que des maîtres sévères avaient été remplacés par d'autres encore pires. Le général en chef français Brune et le Directoire de Paris décidaient dorénavant du sort

de la Suisse et l'affranchissement du Freiamt et du comté de Baden, par les cantons, le 19 et le 28 mars, n'eut au fond qu'une valeur formelle.

6. **Sous la République Helvétique, 1798-1803.** — Tous les privilèges et sujétions disparurent dans l'Etat unitaire qu'était la République Helvétique ; l'égalité de droits et un code civil suisse furent introduits. Parmi les 19 cantons, nous trouvons aussi le canton d'Argovie. Il n'embrassait que l'Argovie bernoise jusqu'à la Wigger à l'Ouest. Le Freiamt et le comté de Baden furent d'abord réunis en un canton avec Zoug, mais lorsque ce dernier se fut joint à l'opposition de la Suisse centrale contre le nouvel état de choses, ils formèrent un canton spécial de Baden avec Baden comme capitale. Le canton d'Argovie était divisé en districts d'Aarau, Brugg, Lenzbourg, Kulm et Zofingue. Les citoyens ayant droit de vote élurent aussitôt une « assemblée nationale provisoire » qui se réunit le 22 mars à Aarau, mais se sépara cinq jours après, pour faire place aux autorités helvétiques. Aarau fut désigné pour capitale de la République Helvétique une et indivisible et les députés des cantons (provisoirement 10 seulement, parmi lesquels Argovie) se réunirent dans cette ville. Le gouvernement fut constitué définitivement le 12 avril et dès le mois de septembre le siège fut transporté d'Aarau à Lucerne. En 1799, le canton d'Argovie et surtout celui de Baden eurent beaucoup à souffrir. Pendant plusieurs mois, les Français faisaient front aux Autrichiens d'abord, puis aux Russes sur l'Aar inférieur et sur la Limmat. Lorsque l'invasion étrangère se fut retirée, les luttes constitutionnelles intestines commencèrent. Lorsqu'en août 1802 le premier Consul retira les troupes françaises de la Suisse, la révolte éclata partout, mais c'est en Argovie qu'elle sévit avec le plus de violence (*Stecklikrieg*). Dans beaucoup d'endroits du canton un mouvement en faveur de la réunion avec Berne se manifesta de nouveau. Bonaparte intervint encore une fois ; des troupes françaises occupèrent de nouveau la Suisse, tandis que la Consulta helvétique se réunissait à Paris, pour élaborer une nouvelle constitution. Le canton d'Argovie y était représenté par Gottlieb Krauss, de Lenzbourg ; Gottlieb Hunziker, d'Aarau ; l'ancien sénateur Melchior Lüscher, d'Entfelden ; Peter Suter, de Zofingue ; et Johann-Heinrich Rothpletz, d'Aarau ; on y comptait de plus : de Zurzach, l'ancien lieutenant baillival Abraham Welti ; de Bremgarten, l'ancien lieutenant du gouvernement Heinrich Weber ; de Muri, le commandant Emanuel Jauch. Stapfer était délégué du gouvernement helvétique, de l'Argovie et de la Thurgovie. Johann-Rudolf Meyer, d'Aarau, se rendit spontanément à Paris, tandis que le Fricktal déléguait Baptist Jehle, d'Olsberg, et Josef Friedrich, de Laufenbourg. La nouvelle constitution de la Suisse, connue sous le nom d'Acte de Médiation, créa une Confédération d'Etats composés de 19 cantons avec égalité de droits, parmi lesquels le canton d'Argovie. La République Helvétique prit fin le 10 mars 1803.

[§ 3-6. Pl. BÜTLER.]

7. **Le canton d'Argovie de 1803 à 1848.** — Une proclamation adressée au peuple d'Argovie déterminait les frontières du nouvel Etat. Lucerne céda le district de Merenschwand qui lui appartenait depuis le XIV^e s., et



Sceau du Petit Conseil d'Argovie, 1803.

reçut en retour le district de Hitzkirch, appelé autrefois Richensee ; Zurich perdit le Kelleramt, Lunghofen et reçut Dietikon, Schlieren, Ettwil et Huttikon. La frontière occidentale, au Sud de l'Aar, fut portée en avant de la Wigger jusqu'à la Murg et la Roth. La première constitution du canton d'Argovie, divisait celui-ci en 11 districts : Zofingue, Kulm, Aarau, Brugg, Lenzbourg, Zurzach, Bremgarten, Muri, Baden Laufenbourg et Rheinfelden. Ces districts étaient subdivisés en 48 cercles.

Aarau devint capitale. La constitution établissait comme pouvoir législatif un Grand Conseil de 150 membres, mais le droit de vote du peuple était considérable-

ment restreint par un système électoral compliqué et par l'introduction du cens électoral. Le Grand Conseil



Johann-Rudolf Dolder, landammann d'Argovie.

élisait dans son sein le pouvoir exécutif, un Petit Conseil de 9 membres qui était investi de droits étendus, nommait tous les fonctionnaires, disposait de l'armée et possédait seul le droit d'initiative en matière de législation. Le pouvoir judiciaire était confié à des tribunaux spéciaux.

Le 25 avril, le premier Grand Conseil du nouveau canton se réunit : le lendemain, le gouvernement fut élu : Joh.-Rud. Dolder, ancien landammann de la Suisse; l'ancien landammann Karl Reiding, de Baden; Karl Fetzler, président de la Chambre administrative du Fricktal à Rheinfelden; Peter Suter, de Zolingue, pré-

de troupes pour la défense de l'indépendance. L'agitation ne se calma que lorsqu'une décision de la Diète, du 29 décembre, abrogea l'Acte de Médiation, mais conserva les six nouveaux cantons et parmi eux l'Argovie. Tandis que l'on discutait à Vienne et à Zurich l'organisation nouvelle de la Suisse, le canton d'Argovie se donna, le 4 juillet 1814, une seconde constitution. Le point principal qui la distinguait de la première était la restriction des droits populaires. Le Pouvoir était dorénavant entièrement dans les mains du Petit Conseil dont la durée des fonctions, comme celles de la plupart des autres administrations, était prolongée à 12 ans. De plus, le cens électoral, actif et passif, fut très sensiblement élevé. L'introduction de la parité des droits des deux confessions était une innovation importante : le Petit et le Grand Conseil et la Cour d'appel devaient être composés par moitié de réformés et de catholiques.

Le Congrès de Vienne confirma finalement la décision de la Diète de maintenir les nouveaux cantons. L'existence du canton d'Argovie avait été sauvée et défendue contre les intrigues des Bernois, surtout grâce aux efforts de Rengger à Vienne et de Stapfer à Paris.

Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe occasionna un nouveau passage des Alliés qui cette fois pesa lourdement sur Rheinfelden et le Fricktal. Les troupes argo-

Wir Präsident, Klein und Große Räte des eidgenössischen Standes Argau,

erfüllen eine unsrer ersten und angesehensten Pflichten, indem wir uns bemühen, euch unsern lieben, theuren Mitbürgern, durch diese öffentliche Kundmachung anzuzeigen, dass nun auch unser Kanton durch die in Ruhe und Eintracht vorgegangene Einigung der Kantons-Vereinigten seine schöne Bestimmung erreicht habe, ein Mitglied des erneuerten eidgenössischen Bundes zu sein.

D! Daß Wir mit den ersten Worten, die Wir an euch richten, einen Herzen auch die Empfindungen mittheilen könnten, von denen die Unsrigen in dem rühmlichvollten Augenblick durchdrungen waren, wo Wir die gegen das Vaterland übernommenen heiligen Verbindungen mit einem feierlichen Eide beschworen — und dem allmächtigen Beherrscher aller Länder und Staaten gelobten, euer Wohl und das Wohl unsrer Kantons nach

liebe durch ihre Mund-Kraft Wölter von verschiedenen Karaktern und Sitten, Religionen und Sprachen mit einander verbunden haben, und ihr werdet mit uns an die Möglichkeit glauben, daß selbst die ansehendsten Mißverhältnisse wohlthätige Quellen neuer Fortschritte für uns werden können.

Von dieser Ueberzeugung durchdrungen, werden Wir unsrerseits mit vereinter Anstrengung unser Kräfte die übernommene theure Pflicht zu erfüllen trachten, unserm Kanton die Festigkeit und das Ansehen zu verschaffen, die er nach seiner Lage und seinen Hülfquellen sich zu verschaffen berechtigt ist.

Empfanget, liebz theure Mitbürger, heute die erste heilige Versicherung von den Bestimmungen, die alle unsere Handlungen und Maasregeln leiten

Wir empfinden in seinem ganzen Umfang, wie viel Klugheit erfordert werde, um durch eine genaue Verbindung der Interessen alle diese Ungleichheiten auszubehenen; wie viel Mäßigung, um durch Unparteilichkeit und Schonung, Mißtrauen, Rückerminnerungen und Verurtheile auszutreiben; wie eine sanft anziehende Kraft, um durch einen schnell zu belebenden Gemeinschaft alle diese Theile zu einem gemeinsamen Zwecke zu verbinden. Doch diese Schwereigkeiten sollen uns nicht schecken, lest in der Geschichte unsrer Väter, wie eng und glücklich Eintracht und Vaterlands-

Möge endlich doch der Tag, wo wir in die durch unsren mächtigen Vermittler erhaltene und gewährtestete Verfassung eintreten, der glückliche Tag unsrer aufrichtigen Versöhnung, und dadurch unsrer theuren Vaterland, wie wir so vielen Grund haben es zu hoffen, durch Gottes mächtige Hülf auf immer geehret sein! —

Geben in unserer großen Rathesversammlung in Aarau den 23. Aprils 1803.

Kanzley
des Kantons Argau.

Première proclamation des autorités législatives et exécutives du canton d'Argovie, le 28 avril 1803.

sident de la Chambre administrative d'Aarau; le régisseur Attenhofer, de Zurzach; Joh.-Friedrich de Laufenbourg; Ludwig May, de Schöftland; Placid Weissenbach, président du tribunal de district de Bremgarten; le colonel Gottlieb Hünerwadel, de Lenzbourg. Dolder fut nommé landammann. C'est alors aussi que Henri Zschokke occupa les fonctions publiques d'inspecteur des forêts et des mines.

Après la bataille de Leipzig, les Alliés préparant l'invasion de la France, violèrent la neutralité suisse. Du 21 décembre 1813 à fin janvier 1814 ils passèrent le Rhin; environ 70 000 hommes, des Autrichiens surtout, traversèrent l'Argovie où des ambulances furent installées à Klingnau, Leuggern, Bernau et à Rheinfelden. Sous la protection des baïonnettes autrichiennes, Berne éleva des prétentions à la domination du Pays de Vaud et de l'Argovie. Mais dans les deux pays, le peuple repoussa avec indignation cette tentative, car en Argovie aussi l'idée d'un Etat indépendant avait fait des progrès et personne ne souhaitait plus le retour à la domination bernoise. Le 26 décembre 1813, le Grand Conseil d'Argovie repoussa avec dignité les prétentions de Berne et ordonna des levées

viennes prirent également part à la campagne peu glorieuse de l'armée suisse en Bourgogne, et au siège de Huningue. Le Pacte fédéral, juré le 7 août 1815 dans le Grossmunster de Zurich par les 22 cantons suisses, inaugura la période de la Restauration; celle-ci, qui dura jusqu'en 1830, fut en Argovie aussi une époque de mise sous tutelle du peuple, mais moins dure que dans d'autres cantons parce qu'il n'existait pas de vieille aristocratie. Le gouvernement était donc assez absolu mais sans dureté. L'homme le plus remarquable du gouvernement à côté de Rengger, qui se retira bientôt dans la vie privée, était Johann Herzog, d'Essingen (1773-1840), premier bourgmestre dès 1819 et représentant permanent de l'Argovie à la Diète. Le nouveau gouvernement fit tous ses efforts pour relever et affermir le commerce et l'industrie et le bien-être du pays. En 1816, organisation d'une milice cantonale; 1817, ordonnance concernant l'école cantonale; 1823, loi organisant les écoles primaires; création d'une Chambre de commerce; 1825, concordat monétaire entre les Etats de Berne, Fribourg, Soleure, Bâle, Argovie et Vaud; 1830, transformation du système postal. Sous la pression de la Diète influencée par les grandes puissances

ces, l'Argovie édicta le 10 mai 1823 une loi sur la censure. Mais il y eut aussi des hommes qui protestèrent contre cette tutelle, ainsi Henri Zschokke, le poète Abraham-Emmanuel Fröhlich, de Brugg (1796-1865), l'avocat Karl-Rud. Tanner, d'Aarau (1794-1849), etc.

Une assemblée d'hommes de confiance, réunie à Lenzbourg le 12 septembre 1830, et plus tard, l'assemblée populaire de Wohlenswil (7 novembre), à laquelle assistèrent 4000 citoyens d'Argovie, demandèrent une nouvelle constitution. Le 2 décembre, le Grand Conseil approuva un décret du Petit Conseil ordonnant la convocation immédiate d'une Constituante, en ajoutant, il est vrai, que toute modification de la constitution devait être approuvée par lui. Cette restriction des droits de la Constituante provoqua une grande indignation parmi le peuple. Le 6 décembre, 6 à 8000 hommes armés se rassemblèrent à Wohlén. Le soir, les rebelles commandés par Heinrich Fischer, membre du Grand Conseil et propriétaire de l'hôtel du Cygne à Merenschwand, entrèrent à Aarau qu'ils occupèrent. Cette armée populaire obtint le 10 décembre une décision du Grand Conseil ordonnant l'élection immédiate de la Constituante, dont les résolutions devaient être soumises sans modifications quelconques à la votation populaire. La Commission se réunit à Aarau le 3 janvier 1831 et désigna Hein-



Écu argovien de 1842.

rich Fischer comme président. La votation populaire eut lieu le 6 mai 1831 et confirma à une grande majorité le projet de constitution qui lui fut soumis. Le Grand Conseil était dorénavant prépondérant. Un nombre important de droits populaires étaient introduits; liberté de conscience et de la presse, liberté de commerce et d'industrie, égalité devant la loi, droit de pétitionnement et de remontrance, liberté personnelle, admission du public aux délibérations des autorités, réduction de la durée des fonctions, service militaire obligatoire pour tous. La parité confessionnelle fut maintenue et enfin on décida que la constitution devait être révisée par le Grand Conseil dans les 10 années suivantes et soumise à une votation populaire.

Au lieu d'assurer à l'Argovie une période de tranquillité et de progrès, les nouveaux droits du peuple provoquèrent des luttes acharnées, politiques et religieuses, qui, se répercutant au-delà des frontières cantonales, devaient bientôt diviser la Suisse entière en deux camps. Le 17 mars 1832, l'Argovie entra dans le concordat dit des Sept (*Siebner Konkordat*), en vue de résoudre les questions religieuses. Dans les cantons libéraux, le mot d'ordre était de soumettre l'église à l'Etat. Dans ce but, Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Campagne, Argovie, Thurgovie et Saint-Gall établirent entre eux les 14 articles dits de Baden en vertu desquels l'Argovie introduisit aussi la confirmation des décrets officiels de l'église par l'Etat, retira l'autonomie aux couvents de Muri, Wettingen, Fahr, Hermetswil, Gnadental et Baden, et les plaça sous l'administration de l'Etat. Enfin le Grand Conseil exigea de tous les prêtres catholiques le serment de fidélité. L'agitation commença et se répandit, lorsque l'évêque de Bâle et le pape Grégoire XVI condamnèrent tous deux les Articles de Baden. Le gouvernement mit les troupes de piquet et les plaça sous les ordres du colonel David Zimmerli. Finalement le Grand Conseil menaça de mettre la main sur les revenus de l'évêque ou même de déclarer la séparation du canton du diocèse de Bâle. Le serment de fidélité du clergé

dut être obtenu de force en novembre 1835 par l'occupation des districts de Muri et de Bremgarten.

Cependant le terme prescrit pour la revision de la Constitution approchait.

La grande assemblée populaire catholique du 2 février 1840 à Meltingen fut suivie de plusieurs autres, tant réformées que catholiques, jusqu'à ce que le peuple rejetât dans la votation du 5 octobre, la Constitution révisée qui lui fut proposée par le Grand Conseil, compromis entre les exigences des deux partis.

De nouvelles assemblées populaires, entre autres la plus importante celle de Baden du 29 novembre 1840, accrurent encore l'agitation. La votation au sujet du nouveau projet de constitution établi entre temps et qui ne tenait plus compte de la parité confessionnelle pour le Grand Conseil, eut lieu le 5 janvier 1841. La 4^{me} constitution du canton d'Argovie ayant été adoptée par 16 000 voix contre 11 500, un soulèvement violent se produisit dans le Freiamt et une rencontre eut lieu près de Villmergen avec les troupes gouvernementales; les insurgés eurent 7 tués et 13 blessés; les troupes gouvernementales, 2 gravement blessés; finalement, les insurgés furent dispersés. Les couvents furent rendus moralement responsables des troubles et supprimés par le Grand Conseil, le 13 janvier 1841, sur la proposition du directeur de séminaire, Augustin Keller. Lorsque l'Argovie eut annulé la suppression des couvents de femmes de Baden, Fahr et Gnadental, le 19 juillet 1841, et celle du couvent d'Hermetswil, le 29 août 1843, il se trouva en Diète une petite majorité de 13 voix pour déclarer, le 31 août 1843, que l'affaire des couvents d'Argovie était terminée.

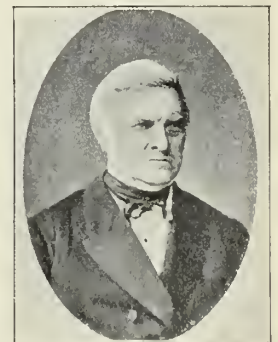
Mais la Suisse resta divisée en deux camps qui se séparèrent encore plus sur la question des Jésuites. Le 29 mai 1844, Augustin Keller proposa au Grand Conseil que le canton d'Argovie exigeât de la Diète l'expulsion des Jésuites du territoire de la Confédération. Le Grand Conseil approuva cette proposition, qui fut repoussée par la Diète le 20 août. Les libéraux lucernois firent appel à la force et cherchèrent à renverser leur gouvernement en deux expéditions de corps francs auxquelles des gens armés d'Argovie prirent une part importante; mais elles échouèrent.

Le 4 novembre 1847 éclata la guerre du Sonderbund, pour laquelle l'Argovie mit toutes ses troupes sur pied. L'attaque du Freiamt argovien, entreprise le 12 novembre par le général en chef du Sonderbund. Salis-Soglio, échoua sur tous les points. Avec la prise de Lucerne, le 24 novembre, la cause fédérale triomphait.

8. Le canton d'Argovie depuis 1848. — Après l'introduction de l'Etat fédératif par la Constitution fédérale de 1848, les constitutions cantonales durent être mises en harmonie avec la nouvelle confédération. En Argovie, un premier projet fut rejeté le 13 octobre 1850, un second le 18 mai 1851 et un troisième le 20 juillet 1851, enfin le quatrième fut adopté dans la votation populaire du 22 février 1852 par 22 753

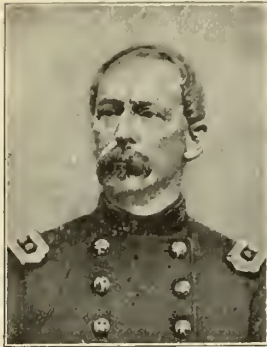


Philippe-Albert Stapfer.



Portrait d'Augustin Keller. D'après une photographie.

voix⁷ contre 4064. Par cette constitution, la durée des fonctions publiques fut abaissée de 6 à 4 ans, et le cens électoral supprimé ; le peuple obtint le droit de dissolution du Grand Conseil ; le droit d'initiative pour la modification des lois et l'introduction de cours d'assises. La parité confessionnelle fut maintenue dans le gouvernement et le tribunal cantonal ; mais le nombre des membres de ces deux magistratures furent réduit de deux. Les années suivantes furent calmes, sauf l'affaire de Neuchâtel qui occasionna au début de 1857 la mobilisation des troupes fédérales, sous les ordres du général Dufour. Par suite du déploiement de l'armée fédérale le long du Rhin, de grandes masses de troupes entrèrent dans l'Argovie : la 4^e division sous les ordres du colonel Kurz, de Berne, était campée de Rheinfelden à l'embouchure de l'Aar avec son quartier général à Frick ; la 1^{re} division, sous les ordres du colonel Veillon, de Lausanne, avait son aile gauche dans le district de Zurzach.



Le général Hans Herzog, d'après une photographie de 1870.

En vertu de la Constitution de 1852, la question d'une révision éventuelle de la Constitution devait être soumise en 1862 au peuple. Les propositions du Grand Conseil furent adoptées le 6 avril 1863. Les principales innovations étaient les suivantes : l'élection directe des pasteurs par les paroisses ; l'Etat contribue pour une part aux frais d'assistance publique des communes ; le Grand Conseil ou 6000 citoyens peuvent en tout temps exiger une révision totale ou partielle de la Constitution. Une seconde votation, le 15 décembre 1863, étendit encore les droits du peuple en lui accordant le droit de veto contre des décisions légales du Grand Conseil ou des décisions dont les conséquences financières dépassaient un million (referendum financier facultatif). De plus, les prescriptions en matière d'impôt étaient modifiées et la représentation dans le Grand Conseil fixée à un député pour 1100 habitants ou fraction de plus de 550. Parmi les hommes remarquables de l'époque, nous citerons outre Augustin Keller, membre du gouvernement de 1856 à 1881, surtout le conseiller d'Etat et colonel Sam. Schwarz (1814-1868), de Mulligen ; Emile Welti (1825-1899), de Zurzach, conseiller d'Etat de 1856 à 1866, puis conseiller fédéral, successeur de Frey-Hérosé ; le conseiller national Feer-Herzog (1820-1880), d'Aarau, et le poète Jak. Frey (1824-1875), de Gontenswil.

Les droits populaires furent progressivement étendus : en 1869 élection des ammanns et des juges de districts par le peuple et en 1870 introduction du referendum obligatoire pour la promulgation de lois et de l'initiative législative. Lorsqu'éclata la guerre franco-allemande en juillet 1870, l'Argovie fournit 5 bataillons de fusiliers, 3 compagnies de chasseurs, 2 compagnies de cavalerie, une batterie de campagne, 4 compagnies de sapeurs et du génie et un train de parc. L'Assemblée fédérale nomma commandant en chef de l'armée fédérale le colonel d'artillerie Hans Herzog (1819-1894), d'Aarau, petit-fils du bourgmestre Joh. Herzog, d'Effingen. Lors de l'internement des Français sur le territoire suisse, l'Argovie eut à hospitaliser 8612 internés. A partir de ce moment, les troupes d'Argovie n'ont plus fait de service actif jusqu'au moment où la mobilisation générale de toute l'armée fédérale, le 1^{er} août 1914, les appela, elles aussi, sous les drapeaux.

Le *Kulturkampf* des années 1870 provoqua des luttes graves dans le domaine religieux. Lorsque l'évêque de Bâle, Eugène Lachat, se déclara partisan du dogme de l'infailibilité du pape, les gouvernements de Berne, Soleure, Bâle-Campagne, d'Argovie et de Thurgovie défendirent la publication du nouveau dogme et soutinrent

les prêtres catholiques qui ne voulaient pas admettre l'infailibilité. L'évêque résista et ne fut plus reconnu par les autorités cantonales. En mars 1874, l'Argovie se retira du diocèse. Le 1^{er} septembre 1884, le Conseil fédéral obtint du pape la nomination d'un évêque reconnu par le gouvernement de notre pays. Les décisions du Concile du Vatican de juillet 1870 eurent comme conséquences la création de l'église chrétienne catholique ou vieille catholique. En 1876, un évêché de cette église fut institué pour la Suisse ; le premier évêque, Ed. Herzog, prêta serment à Rheinfelden le 8 septembre.

En 1883, la révision totale de la Constitution fut décidée et le projet élaboré par la Constituante approuvé par le peuple, le 7 juin 1886, par 20 038 voix contre 13 766. Les points principaux de cette sixième constitution sont les suivants : vote obligatoire ; facilités introduites dans l'exercice du droit d'initiative qui n'exige plus que 5000 citoyens au lieu de 6000 ; le Grand Conseil est autorisé à percevoir un demi-impôt d'Etat ; réduction du nombre des membres du Conseil d'Etat à 5 membres ; suppression définitive de la parité dans l'idée qu'une représentation au gouvernement doit être assurée à la minorité politique, l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit. Les affaires ecclésiastiques sont abandonnées aux synodes des différentes confessions, mais sous le contrôle de l'Etat. Le 7 juin 1903, l'élection des conseillers d'Etat et aux Etats par le peuple fut introduite, et en 1905 les communes dites de referendum (c'est-à-dire des assemblées communales, dans lesquelles avant une votation cantonale les citoyens devaient être éclairés sur la question) supprimées. En 1903, le canton d'Argovie célébra par des fêtes brillantes le souvenir de ses cent ans d'existence.

Les hommes remarquables de la dernière période sont, outre le général Hans Herzog, le colonel Emile Rothpletz (1824-1897), d'Aarau, le conseiller aux Etats et colonel Olivier Zschokke (1826-1898), d'Aarau, le conseiller aux Etats Joh. Haberstich (1823-1890), d'Entfelden, le colonel Aug. Rudolf (1834-1899), de Rietheim, le colonel Arn. Künzli (1834-1908), de Riken, le conseiller national Erwin Kurz (1846-1901), d'Aarau, le peintre Ad. Stäbli (1842-1901), de Brugg, le conseiller fédéral Edm. Schulthess (* en 1868), de Villnachern, le juge fédéral Alb. Ursprung (* 1862), d'Ueken et Zurzach.

9. Développement de la civilisation.

a) *Agriculture, chasse, pêche.* L'agriculture est aujourd'hui encore avec l'industrie une des principales ressources du canton. Aux XVI^e et XVII^e s. on a obtenu, grâce à de grands défrichements de forêts, du terrain pour la culture. La pomme de terre ne fut introduite qu'au XVIII^e s. Dès les temps les plus anciens la culture des arbres fruitiers était florissante. Le vignoble n'a pris de l'extension qu'à partir des XV^e et XVI^e s., mais dans les derniers temps, l'étendue en a sensiblement diminué. Les sections d'Aarau et d'autres localités de la société économique fondée en 1759 à Berne ont fait faire de grands progrès à l'agriculture. L'activité de la société d'agriculture d'Argovie a été bienfaisante. L'école d'hiver (*Winterschule*), fondée en 1887 à Brugg, et des cours organisés par l'Etat forment les agronomes. La législation agricole est constituée principalement par la loi rurale du 24 novembre 1875 et la loi complémentaire du 28 mai 1894. La chasse est réglée actuellement par la loi du 23 février 1897 d'après le système des districts de chasse. Avant cette loi, la chasse était encore affermée par districts. La pêche est réglée par la loi fédérale du 21 décembre 1888 et l'ordonnance d'exécution cantonale du 11 novembre 1889. — Voir S. Heuberger : *Die Bedeutung des Getreidebaues in der aargauischen Geschichte. — Die Landwirtschaft im Kt. Aargau.*

b) *Commerce et métiers, système monétaire ; forces hydrauliques.* En dépit du développement des métiers dans les villes, les corporations n'ont pas acquis en Argovie la puissance politique qu'elles ont eue dans d'autres villes de Suisse (Bâle, Zurich, Schaffhouse, etc.). Le commerce fut d'abord limité aux villes qui avaient obtenu de leurs fondateurs le droit de tenir marché. Le marché le plus important d'Argovie était Zurzach avec

CANTON D'ARGOVIE

Costumes du Fricktal.

Costumes du Freiamt.



Dessinés et peints par Reinhard, édit. par Birmann et Huber (Bâle).

Dessinés et peints par Joseph Reinhard 1791. Musée hist. Berne.

Costumes du Fricktal, Canton d'Argovie. — Jusque vers 1840, les femmes du Fricktal portaient un bonnet dont le fond était en métal ou formé d'une broderie de soie bigarrée ; il était orné au-dessus du front d'un nœud noir. Le col blanc recut, après 1830, deux ou trois fraises droites. Le corsage, de forme empire, était court.

Costumes du Freiamt. (Henri Lundzy Burkart et sa fille). Le costume de Lunziod, Leonz Burkart, de Merenschwand dans le vieux Freiamt, présente un genre de veste tout à fait spécial. Pendant que, sur le devant, elle descendait sur les culottes portées bas, la veste s'arrêtait, derrière, immédiatement au-dessous des omoplates. Elle était faite de grosse toile ou de futaine de coton teinte. Les points de couture devaient orner le vêtement et se faisaient souvent en couleur. Sur le pan droit, on voyait la date de la confection du costume, marquée avec du fil rouge, ainsi que les initiales brodées du propriétaire. La veste n'avait pas de boutons ; les deux pans étaient retenus, le dimanche, par un long ruban de soie de couleur. On ne rencontre ce costume que dans le Freiamt et les contrées limitrophes, les cantons d'Argovie, Lucerne, Zoug et dans les régions frontières de Zurich. Les culottes de lin plissées et les gilets rouges étaient portés par la plupart des paysans en Suisse. Les femmes du Freiamt se distinguaient des autres paysannes suisses par leur corsage tout particulièrement orné et leur ceinture du dimanche, spéciale à cette contrée et ne se rencontrant nulle part ailleurs : elle était faite de fils de cuivre tressés et des pierres de couleur y étaient enchâssées.



Infanterie argovienne en 1803

Cavalerie argovienne, hussards, 1805



Vitrail de Königsfelden.

Réduction de l'original d'après le carton de R. A. Nuescheler, Boswil. (Le vitrail mesure 81 : 54,5 cm.)

Vitrail de gauche du triptyque rappelant la naissance du Christ dans le chœur de l'église de Königsfelden (Argovie) (auteur inconnu). — L'inscription latine est tirée de saint Luc II, 10 : * Ecce Evangeliso vo * bis (la fin de ce dernier mot se trouve dans le vitrail du centre du triptyque).

ses foires célèbres, qui avaient lieu le 1^{er} septembre (jour de Sainte-Vérene) et à la Pentecôte. On y vendait surtout du cuir, du drap et des chevaux. Les moyens de communication modernes enlevèrent à Zurzach de son importance et en 1836 la foire du cuir fut transportée à Zurich. Zofingue et Laufenbourg avaient le droit de battre monnaie, la première de ces villes depuis le commencement du XII^e s., la seconde depuis 1363. Sous la République Helvétique, le monnayage était un monopole de l'Etat centralisé ; en 1803, ce monopole passa aux cantons. Mais la Diète du 11 août 1803 décida que tous les cantons suisses devaient introduire le même titre dans leurs monnaies. Dans le Pacte fédéral de 1815 toute restriction du droit des cantons de battre monnaie fut supprimée. Une confusion incroyable se produisit, à laquelle la majorité des cantons chercha à mettre fin à partir de 1819 par des conventions dites concordats. Le canton d'Argovie institua en 1805 un atelier monétaire à Aarau, mais il ne se maintint que jusqu'en 1825. L'Argovie se rattacha ensuite au concordat monétaire et fit frapper ses monnaies à Berne en 1826, 1829 et 1831. En 1848, le droit de battre monnaie passa à la Confédération. — Voir B. Reber: *Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie*. — Corragioni: *Münzgeschichte der Schweiz*.

c) *Industrie*. Les commencements de l'industrie textile (soie et coton), qui aujourd'hui encore est importante, remontent aux premières années du XVIII^e s., où le tissage du coton au métier à main se développa dans le Winental, le Seetal et le Wiggertal. En 1810, Joh. Herzog, d'Effingen, fonda à Aarau le premier tissage mécanique de coton. Le tissage de rubans de soie, qui existait déjà au XVIII^e s., est aujourd'hui un métier exercé à domicile surtout dans le Fricktal. Le siège principal de la broderie est Zurzach, où elle a été introduite vers 1870. Le tissage de la paille est une vieille industrie locale du Freiamt. Vers la fin du XVIII^e s., Jakob Isler, de Wohlen, réussit à trouver des débouchés importants aux tressages de paille et aux chapeaux de paille. Dans la suite, le tissage de la paille et plus tard encore l'emploi du chanvre indien, de la soie, du coton et des crins de chevaux se répandit dans cette branche de l'industrie. Elle fut introduite vers 1840 à Meisterschwanden et Wildegg et plus tard à Aarau. La fabrication du ciment à Aarau date de 1830 et passa de là à Wildegg et dans d'autres endroits. Au XVIII^e s., on découvrit les mines de sel près du Rhin, mais on n'a commencé à les exploiter sérieusement qu'à partir de 1840 environ ; la saline de Kaiseraugst fonctionne depuis 1843, celle de Ribourg depuis 1844 et 1846 ; une seconde saline est installée à Kaiseraugst, depuis 1863. L'industrie chimique fut introduite dans la seconde moitié du XIX^e s. Auparavant on utilisait déjà l'oolithe de fer (Fricktal, Erlinsbach) et le fer en grains éocène au Hungerberg près d'Aarau, pour la production du fer. La fonderie de cloches d'Aarau est une des plus anciennes industries métallurgiques du canton. En 1803, l'Alsacien Esser introduisit à Aarau la fabrication des étuis de mathématiques et des instruments géodésiques. La plus importante parmi les fabriques de machines électriques est la fabrique de Brown, Boveri & Cie, à Baden. La fabrication des chaussures fut introduite à Schönenwerd (Soleure) par Karl-Franz Bally vers 1850 ; bientôt après elle passa en Argovie. L'industrie du tabac dans le Winental supérieur date des années 1840 (Reinach, Menziken) et se répandit de là dans le Seetal (Beinwil) et à Rheinfelden, l'industrie des conserves à Lenzbourg depuis 1886. Exposition industrielle cantonale d'Aarau en 1880. Le commerce et l'industrie furent soutenus au XIX^e s. surtout par les banques qui apparurent en Argovie au milieu du siècle. En 1854, la banque de crédit d'Argovie fut fondée sous la direction de Feer-Herzog. La plus ancienne des nombreuses caisses d'épargne est celle d'Aarau (1812).

Les forces hydrauliques sont de plus en plus mises au service de l'industrie. La première loi sur les installations hydrauliques date de 1856. — Voir DGS VI, 739.

d) *Moyens de communication*. La construction des routes a été très négligée pendant des siècles. Encore en

1569, on se plaignait à la Diète de Baden de ce que les routes et les chemins des bailliages communs fussent en si mauvais état que l'on ne pouvait en bien des endroits ni y marcher, ni aller à cheval ou en voiture. La navigation sur l'Aar, la Limmat et la Reuss devint florissante à cette époque et s'est maintenue pour le transport des personnes et des marchandises jusqu'au XVIII^e s. Les foires de Zurzach devaient une bonne partie de leur importance au trafic des marchandises par voie d'eau. Depuis 1850 à nos jours, le trafic des bateaux a presque entièrement disparu. (Navigation fluviale de Rheinfelden à Bâle.) Au XVIII^e s., on recommença à construire des grandes routes et les Bernois ont bien mérité du pays à cet égard ; ainsi furent créées les routes de Zurich à Berne et celle de Zurzach. Vers la fin du XVIII^e s., on commença à construire la route du Bözberg et de 1803 à 1811, on fit la route qui traverse la Staffelegg. Les constructions de routes ultérieures appartiennent presque toutes à la première moitié du XIX^e s. Les ponts, en partie très anciens, ont joué un grand rôle dans le mouvement commercial ; ceux de Kaiserstuhl, Laufenbourg, Säckingen et Rheinfelden sur le Rhin ; d'Aarau et de Brugg sur l'Aar ; de Baden et depuis 1765 de Wettingen sur la Limmat ; de Sins, Bremgarten, Mellingen et de Windisch sur la Reuss. Windisch reçut en 1835 un nouveau pont sur la Reuss ; le pont suspendu d'Aarau a été construit en 1850 ; le pont de la Fridau à Murgental en 1863 ; le pont sur la Reuss à Ottenbach en 1864 ; le grand pont sur l'Aar à Wildegg en 1869-1870 ; le pont sur l'Aar à Döttingen en 1891 ; le pont sur l'Aar au-dessous de Turgi en 1893.

Les chemins de fer amenèrent le changement le plus complet. Dès 1841, le Grand Conseil eut à s'occuper de cette question. La première ligne de Suisse fut celle de Baden-Zurich (dite *Spanischbrötlibahn*), inaugurée le 7 août 1847. Elle fut suivie des lignes Baden-Brugg en 1856, Brugg-Aarau 1858. D'Olten la voie ferrée avait été prolongée en 1856 jusqu'à Aarau et la liaison avec Lucerne par Zofingue avait été constituée. En 1858 Aarau fut relié à Berne et par le Hauenstein à Bâle. En 1877 la ligne Baden-Lenzbourg-Zofingue de la Nationalbahn fut ouverte à l'exploitation. Les communes des bords du Rhin jusqu'à Koblenz furent reliées par Winterthur, après que déjà en 1859 la ligne Koblenz-Turgi eut été rattachée à la ligne Aarau-Zurich. En 1875 la voie ferrée de Brugg à Bâle par le Bözberg fut construite, en 1883 et en 1887, celle du Seetal ; en 1892, la dernière voie ferrée normale Stein-Koblenz fut inaugurée. Depuis le commencement du XX^e s., on a ajouté des tramways électriques : Bremgarten-Dietikon 1900, Aarau-Schöftland 1901, Aarau-Reinach-Menziken 1903, etc.

e) *Organisation judiciaire*. Les tribunaux régionaux étaient les tribunaux de première instance pendant l'époque de sujétion avec un sous-bailli comme président. Le bailli représentait l'instance suivante, tandis que des délits graves pouvaient être traduits jusque devant le Conseil de Berne ou devant la Diète. Beaucoup de basses justices étaient en outre dans les mains de seigneurs laïques ou ecclésiastiques. Les villes aussi avaient leurs propres tribunaux. La République Helvétique a posé les bases du système juridique moderne : tribunaux de district et un tribunal cantonal. La Constitution de 1803 institua un juge de paix par cercle, des tribunaux de districts et une Cour d'appel. Les juges de paix et les juges de district étaient nommés par le Petit Conseil (les juges de district sur proposition de trois candidats désignés par la Cour d'appel), les 13 juges de la Cour d'appel par le Grand Conseil. La Constitution de 1814 maintint en général ces dispositions, celle de 1831 introduisit la séparation nette des pouvoirs et établit que le tribunal cantonal devait se composer de 9 membres ; le Grand Conseil nommait aussi les juges de district sur la proposition du tribunal cantonal, tandis que les juges de paix étaient nommés par le tribunal cantonal sur la proposition des communes du cercle. La Constitution de 1852 introduisit les Cours d'assises dans la juridiction civile et militaire. D'après la Constitution de 1885, le Grand Conseil élit le tribunal cantonal (9 membres), la Cour d'assises, la Chambre de mises en accu-

sation et les procureurs ; mais les membres des tribunaux de districts et les juges de paix de chaque cercle sont élus par le peuple.

La torture fut appliquée pour la dernière fois à Aarau en 1779 ; la dernière exécution capitale eut lieu en 1863. En été 1864, la maison de correction moderne de Lenzbourg fut inaugurée. Depuis 1893, il existe dans le château d'Aarbourg une maison d'éducation pour jeunes criminels.

f) *Assistance publique.* Le Grand Conseil vota des lois d'assistance publique en 1804 et en 1825. Aujourd'hui l'assistance publique est confiée aux communes sous la surveillance de l'Etat. Chaque district possède une société d'éducation des indigents, presque toutes fondées de 1855 à 1865. Les établissements privés pour indigents sont ceux de Friedberg près de Seengen (1852), de Kasteln (1855), l'établissement du Couronnement de la Vierge à Baden (1869), de Saint-Jean à Klingnau (1894). Les *Heimatlose* ont eu définitivement le droit de bourgeoisie en 1847. La société argovienne d'utilité publique (*Aargauische gemeinnützige Gesellschaft*), qui a pu fêter en 1911 le centième anniversaire de sa fondation, a joué un rôle important dans les questions sociales.

g) *Ecoles.* L'Argovie est redevable de ses premières écoles aux moines de Muri et de Wettingen, aux chanoines de Rheinfelden, de Zofingue et de Zurzach. Les premiers textes relatifs à l'organisation de l'enseignement dans ces fondations pieuses remontent généralement aux premiers temps de leur existence. Lorsque dans le courant du XIII^e s. le bien-être et l'importance des petites villes grandirent, les autorités laïques s'occupèrent aussi de l'enseignement ; c'est ainsi qu'alors déjà Mellingen, Aarau, Klingnau, Laufenbourg, probablement aussi Bremgarten eurent leurs écoles latines ; Brugg et Kaiserstuhl les imitèrent plus tard. La Réforme provoqua la création d'écoles publiques ; les catholiques suivirent cet exemple ; dans les villes (à côté des écoles latines) et dans les villages les plus importants, se fondèrent des écoles communales où les enfants apprenaient à lire, à écrire, à calculer et le catéchisme. La fin du XVIII^e s. et la République Helvétique leur donnèrent une nouvelle impulsion. En 1802 l'école cantonale fut inaugurée, depuis 1896 elle est installée dans un bâtiment magnifique. En 1822. l'école normale cantonale d'Aarau, dirigée par le directeur Nabholz, fut inaugurée et transportée en 1836 à Lenzbourg sous la direction d'Augustin Keller et en 1846 dans les bâtiments du couvent sécularisé de Wettingen. On relia avec le collège municipal de jeunes filles d'Aarau une école normale de jeunes filles pour laquelle l'Etat fournit des fonds. Zofingue fonda la première école de district en 1815, combinaison de l'école secondaire et du progymnase ; Aarau suivit cet exemple en 1816 ; en 1845, il existait déjà 13 de ces écoles et aujourd'hui il y en a 33. Les lois scolaires de 1805, 1822, 1835 et 1865 sont des dates importantes dans l'histoire de l'enseignement. Le nombre des écoles s'éleva de 259 au commencement du XIX^e s. à 482 en 1845. Aujourd'hui, il n'y a pas moins de 631 écoles communales ; en outre, les écoles de district, de nombreuses écoles professionnelles, écoles ménagères pour jeunes filles, des maisons d'éducation et de relèvement, une école d'agriculture ouverte l'hiver (Brugg), etc. La riche bibliothèque cantonale, le musée des arts et métiers (1896), etc., contribuent à répandre la culture intellectuelle. — Voir O. Hunziker : *Gesch. der Schweiz. Volksschule*, III, p. 338. — Hans Müller : *Die aarg. Fortbildungsschule*, 1865-1915.

h) *L'Eglise.* — 1. *Eglise catholique.* Les deux diocèses de Vindonissa et d'Augst remontent sans doute à l'époque romaine. Vindonissa n'est toutefois désigné comme siège d'un évêque qu'en 511. Le diocèse de Vindonissa fut ensuite rattaché à celui de Constance, connu depuis la deuxième moitié du V^e s.

Dans le courant du moyen âge s'est formée la division ecclésiastique du territoire du canton d'Argovie faisant partie de l'évêché de Constance.

L'archidiaconat d'Argovie se divisait en décanats de : Aarau, Altshofen (plus tard Willisau), Esch (plus tard Pfäffikon, puis Sins et Hochdorf) (les paroisses catho-

liques furent détachées en 1805 du chapitre de Hochdorf et réunies au chapitre de Bremgarten) ; Woldenswil (plus tard, 1324, Windisch et 1360 Staufen ou Ammerswil, puis Mellingen et Lenzbourg). A l'occasion de la Réforme, les églises réformées de Holderbank, Stauffenberg, Ammerswil, Brugg et Windisch se séparèrent et formèrent avec Birr et (1873) Othmarsingen le chapitre Brugg-Lenzbourg. De l'archidiaconat de Bourgogne, décanat de Rot (plus tard Winau), dépendait Riken ; de l'archidiaconat de Zurichgau dépendaient les décanats de Rapperswil et de Klotten (plus tard Regensberg). Enfin de l'archidiaconat de Klettgau, décanat de Tengen (plus tard Neunkirch, Egglisau), dépendait l'église de Kaiserstuhl.

L'évêché d'Augst fut transféré à Bâle lors des invasions. Pent-être les deux évêchés ont-ils existé simultanément pendant un temps, car Ragnachar, au commencement du VII^e s., avait le titre d'évêque de Bâle et d'Augst. Ensuite l'évêché d'Augst disparaît et l'n'est plus question que de Bâle.

Les territoires argoviens de la rive gauche de l'Aar, qui firent par conséquent de tout temps partie de l'évêché de Bâle, formaient à la fin du moyen âge les deux décanats de Frickgau et de Sisgau. Dans la seconde moitié du XVII^e s., on réunit le Sisgau et le Frickgau dans le chapitre rural de Sisgau et Frickgau.

En 1814 un vicaria apostolique fut institué pour les parties suisses du diocèse de Constance et plus tard (1819) l'administration en fut confiée à l'évêque de Coire. En 1827 enfin un traité, auquel l'Argovie aussi se rallia en 1828, fut conclu par plusieurs cantons avec le Saint-Siège, par lequel les territoires argoviens sur la rive droite de l'Aar furent également rattachés au diocèse de Bâle. A diverses reprises, les évêques de Bâle entrèrent en conflit avec les cantons de leur diocèse, et aussi avec l'Argovie. A l'époque du Kulturkampf, il y eut, en particulier, rupture avec l'évêque Eugène Lachat (voir KULTURKAMPF). En mars 1874, l'Argovie sortit du diocèse. En 1884 seulement, après la retraite de Lachat, et grâce à l'intervention du Conseil fédéral, un arrangement eut lieu entre les sept cantons du diocèse et la Curie romaine. Par la Constitution cantonale de 1885, l'église d'Argovie recut un organe officiellement reconnu, le Synode. En 1906 et 1907 enfin, les biens ecclésiastiques furent séparés des biens de l'Etat, ce qui était déjà prévu par la Constitution, et furent attribués aux paroisses.

La division ecclésiastique a été sensiblement modifiée par suite du passage de la Basse-Argovie bernoise à la Réforme. Depuis 1828, l'Argovie catholique se divise en 4 chapitres : Sisgau et Frickgau, avec 28 paroisses ; Mellingen, avec 20 ; Bremgarten, avec 15, et Regensberg, avec 23 paroisses. (V. DCS V, 301.) Il n'existe plus qu'un seul des 22 couvents : le couvent des bénédictines de Fahr sur la Limmat, enclavé dans le canton de Zurich. Les autres ont été sécularisés à l'époque de la Réforme, par l'empereur Joseph II (Fricktal), dans la période de médiation, à la suite de l'affaire des couvents d'Argovie (1841) et depuis, par des décisions du Grand Conseil.

2. *Eglise protestante.* L'introduction de la Réforme dans la Basse-Argovie bernoise se fit sans difficulté. Les 5 (plus tard 6) bailliages formaient les 3 chapitres d'Aarau (Biberstein entièrement, Lenzbourg en grande partie), de Brugg-Lenzbourg (Schenkenberg, Königsfelden, Kasteln entièrement et l'extrémité Est de Lenzbourg) et de Langenthal dans la Haute-Argovie (seulement Zofingue et Aarbourg). Aarau comptait 19 paroisses, Brugg-Lenzbourg 17 (et les deux communes de Gebistorf et Baden dans le Freiamt), Langenthal trois communes dans la Basse-Argovie ; en tout, la Basse-Argovie bernoise comptait donc 39 paroisses. Chaque chapitre avait à sa tête un doyen ; sa chancellerie était tenue par le camérier. Les écoles latines d'Aarau, Brugg, Lenzbourg et Zofingue dépendaient d'eux. Les 3 chapitres se réunissaient une fois à Aarau et une fois à Langenthal, et dans l'espace de trois ans, deux fois à Brugg et une fois à Lenzbourg, pour discuter des affaires du Corps ecclésiastique. Le Grand Conseil de Berne, par contre, prenait toutes les dispositions légales, après avoir con-

sulté le *Ministerium*, c'est-à-dire l'ensemble du Corps ecclésiastique.

Le nouveau canton d'Argovie chargea un Conseil d'Église de la direction de l'Église évangélique. Plus tard, cette dernière s'est aussi développée dans le sens démocratique et l'Église d'Argovie est aujourd'hui un mélange d'église d'Etat et d'église populaire. Un synode ayant un comité synodal à sa tête a la direction de l'église évangélique. Les pasteurs sont élus par les paroisses pour une durée de 6 ans et soumis à réélection ; ils sont rétribués par l'Etat. L'Argovie a adhéré au concordat intercantonal concernant l'admission à partir de 1862 de pasteurs évangéliques réformés dans le service de l'Église. [F. W.]

3. *Vieux catholicisme et église chrétienne catholique* (*christlich-Katholische Kirche*). Le dogme de l'infaillibilité du pape, proclamé le 18 juillet 1870, se heurta en Argovie à la résistance de l'Etat, qui interdit la publication de ce dogme, en se fondant sur la loi du placet de 1834 et sur la décision du Grand Conseil du 18 février 1867. Dans beaucoup de paroisses aussi, en particulier dans le Fricktal aux tendances libérales, les décisions du Concile du Vatican ne furent pas approuvées. A Olsberg, Rheinfelden, Möhlin, Magden, Kaiseraugst, Obermumpf, Wallbach, Wagenstetten, Hellikon, Zuzgen, Aarau, Lenzbourg et Laufenbourg, des paroisses et des associations vieilles-catholiques se formèrent, qui se rattachèrent à l'évêché chrétien-catholique suisse fondé en 1875. Le 18 septembre 1876 eut lieu à Aarau la consécration d'un évêque que les gouvernements cantonaux assermentèrent. Certaines paroisses, comme Rheinfelden et Aarau, avaient déclaré presque à l'unanimité leur réunion à l'église nationale chrétienne-catholique ; d'autres se divisèrent en paroisse catholique romaine et paroisse chrétienne-catholique. Dans ces dernières, les biens de l'église et les prébendes furent partagés, par voie de décret, d'après le nombre des paroissiens ayant droit de vote et les églises furent abandonnées, par un partage purement idéal, aux deux partis qui devaient s'en servir indifféremment. On maintenait ainsi au point de vue juridique le principe de l'utilisation simultanée des églises, établi par la quatrième paix publique. Les catholiques romains par contre en appelèrent au Tribunal fédéral en se fondant sur l'article 50, III, de la Constitution fédérale. Celui-ci rejeta le recours et déclara les mesures prises par les autorités d'Argovie justifiées.

La Constitution du 23 avril 1885 régla à nouveau les affaires ecclésiastiques et des synodes spéciaux composés d'ecclésiastiques et de laïques furent institués pour les confessions chrétiennes reconnues par l'Etat et pour les associations libres qui s'y rattachent. Le synode chrétien-catholique, duquel dépendent les paroisses chrétiennes-catholiques d'Aarau, de Kaiseraugst, Magden, Möhlin, Olsberg, Rheinfelden, Obermumpf-Wallbach, Wegenstetten, Hellikon, Zuzgen et l'association de Lenzbourg, s'est organisé le 15 septembre 1886 avec l'approbation de l'Etat. [Seb. BURKART.]

i) *Les Israélites* en Argovie. Les Israélites ont leurs lieux de résidence primitifs à Endingen et à Lengnau, dans l'ancien comté de Baden, seuls endroits où il leur fut accordé de s'installer librement dès la seconde moitié du XVII^e s. sans avoir, il est vrai, le droit d'y posséder des maisons et des terres. Là, il leur était permis d'exercer leur culte et ils y avaient leur cimetière. Pendant la République Helvétique, la question des droits de bourgeoisie des Israélites fut débattue, mais ne put être résolue ; toutefois, ils jouissaient de la liberté du culte. Le canton nouvellement fondé régla leur situation par une loi en 1809, mais ne leur accorda pas le droit de bourgeoisie. Ils en demeurèrent exclus même alors que peu à peu d'autres droits leur étaient accordés. La loi de 1862, motivée par un arrêté fédéral de 1856, voulut leur accorder ce droit aussi, mais le Grand Conseil fut révoqué par le peuple, qui à une grande majorité exigea la modification de cette loi. La nouvelle loi de 1863, qui annulait l'ancienne, n'eut pas l'approbation des Autorités fédérales ; une troisième loi (1863) rétablit en fait les droits politiques des Israélites. Mais ce ne fut qu'en 1877 que

les corporations juives de Lengnau et d'Endingen devinrent communes bourgeoises et furent réunies aux communes politiques. L'émancipation des Juifs était réalisée. Entre temps la loi sur les paroisses de 1868 avait créé pour les Juifs aussi des paroisses et des consistoires, dans lesquels siégeaient le rabbin ou un administrateur et des membres laïques. Il existait des prescriptions particulières au sujet de la circoncision et de l'abatage selon le rite juif (qui fut interdit en 1893 par la Constitution fédérale révisée). Outre les deux paroisses juives il existe des associations culturelles à Baden et Bremgarten. (DGS VI, 744.)

k) *Arts et Arts industriels*. — 1. *Architecture*. La plupart des anciennes églises ont été souvent remaniées. Parmi les édifices conventuels encore existants, on remarquera particulièrement Muri, consacré en 1064, Wettingen (église construite de 1227 à 1256), Königsfelden (1309-1320), Zurzach (de la fin du X^e s.), église reconstruite en 1294 et consacrée en 1347. Zofingue (église incendiée en 1396, presque entièrement reconstruite en 1515 et consacrée en 1520). Les autres églises du canton n'ont pas de grande valeur artistique. Les églises paroissiales d'Aarau, Baden, Bremgarten, Brugg, Kaiserstuhl, Laufenbourg, Rheinfelden et Zurzach (ne pas confondre avec l'église du couvent) sont entièrement ou en partie gothiques.

En fait d'édifices profanes, l'Argovie se distingue surtout par ses nombreux châteaux. A citer : Aarbourg, Brunegg, Biberstein, Habsbourg, Kastelen, Lenzbourg, Liebegg, Trostbourg, Wildegg, Wildenstein. Nombre de petites villes étaient importantes pour la défense des passages de rivières, par exemple Aarau, Brugg, Bremgarten, Mellingen, Baden, Kaiserstuhl, Laufenbourg, Rheinfelden.

La simplicité de l'architecture ne favorisait guère le développement de la sculpture. On ne peut citer que quelques sculptures sur pierre, surtout celles qui ornent des fontaines publiques : ainsi la fontaine de la Justice à Aarau 1643 et les 7 fontaines de Bremgarten érigées de 1650 à 1700. Rares sont aussi les monuments funéraires anciens ayant une valeur artistique : Zurzach (église du couvent) ; Wettingen (chapelle de Marie et nef principale) ; Königsfelden (tombeaux des chevaliers morts à Sempach) ; église de Rheinfelden (pierre tombale) ; Lenzbourg (tombeaux de Villmergen).

Les sculptures sur bois sont plus importantes : A Bremgarten un beau crucifix de jubé, de 1600 environ ; à Muri, une mise au tombeau de 1500, les « Monts des Oliviers », de Baden et de Bremgarten. Un volet d'autel gothique provenant de Herznach se trouve au musée historique d'Aarau ; des fragments d'un autre autel de Baden au musée historique de Bâle. Muri possède plusieurs autels, décorés avec un luxe particulier et dorés, en style rococo. Les stalles de chœur et les bancs d'églises sont de remarquables travaux de sculpture sur bois, particulièrement ceux de Zofingue, Aarau, Beinwil près de Muri, Frick, Wettingen et Muri. Une chaire gothique se trouve à Königsfelden, six belles chaires plus récentes à Zofingue, Bremgarten, Wettingen et Muri. Les églises de Königsfelden, Rapperswil, Rheinfelden et le château de Habsbourg ont des plafonds de bois gothiques. La salle du Conseil de Mellingen (aujourd'hui au Musée national) est également gothique ; deux salles de l'hôtel de ville d'Aarau sont dans le style de la première Renaissance.

En fait de céramique, on trouve les briques de Saint-Urbain et des poêles à Zofingue.

Travaux en métal : grilles du chœur à Muri, Wettingen, Zurzach, Laufenbourg et Rheinfelden. 83 cloches datent d'avant la Réformation ; la plus ancienne, datée de 1397, se trouve à Bremgarten. L'orfèvrerie est richement représentée à Königsfelden, Muri, Bade et Bremgarten. Parmi les ostensoirs, il faut mentionner ceux de Baden, Klingnau, Laufenbourg, Rheinfelden. Parmi les reliquaires, ceux de Zurzach (Sainte-Vérene), Muri, Baden.

Dans la *peinture*, il faut citer les églises de Königsfelden, de Zurzach, Kulm, Gebenstorf, Birmensdorf, Windisch, Bremgarten, Zofingue et Fahr. Des façades

peintes existent à Aaran (halle des marchands et hôtel de ville), à l'hôtel de ville de Zofingue, à une maison d'école construite à Brugg en 1515, à la maison du Saumon de Rheinfelden.

Le canton d'Argovie possède de tous les cantons le plus précieux trésor en fait de vitraux, à Königsfelden, Stauffberg, Wettingen, Gebenstorf, Auenstein, Kirchleerau, Zofingue, Uerkheim, Brittnau, Reitnau, etc. On connaît environ 25 peintres-verriers en Argovie, dont les plus importants sont Hans Ulr. Fisch I (1583-1647), Hans Balthasar Fisch (1608-1656) et Hans Ulr. Fisch II (1613-1686).

L'art de la miniature occupe une place modeste. Des ouvrages d'église nous sont parvenus de Wettingen et de Muri. Clément Specker (1479-1480), Werner Schodoler (1490-1541), frère Jakob Roch, de Muri († 1613), et Jakob Hofmann, de Baden (1576) ont composé des chroniques illustrées d'Argovie. Le père Winterlin, de Muri, Samuel Amstler, de Schinznach (1791-1849), Wilh. Suter, de Zofingue (1806-1882), et Johann Burger, de Burg (1829-1912) se sont distingués comme graveurs en taille douce. [J.G.]

Bibliographie. — *Historische Festschrift für die Zentenarfeier des Kantons Aargau 1903*. — Franz Xaver Bronner : *Der Kanton Aargau*. — Emil Zschokke : *Geschichte der Entstehung des Kantons Aargau*. — Joh. Müller : *Der Aargau*. — Alois Wind : *Geschichte des Kantons Aargau*. — Walter Merz : *Wie der Aargau an die Eidgenossen kam*. — Hans Schmid : *Bundesrat Frey-Herosé*. — Placid Weissenbach : *Placid Weissenbach*. — Erwin Haller : *Bürgermeister Joh. Herzog von Effingen*. — Ad. Maurer : *Der Freiämtersturm und die liberale Umwälzung im Aargau 1830 u. 1831*. — Walter Merz : *Die mittelalterlichen Burgenanlagen und Wehrbauten des Kantons Aargau*. — Walter Merz : *Bildatlas zur aarg. Geschichte*. — Walter Merz : *Die Burgen des Sisgaus*. 4 vol. — *Argovia*, I et ss. — *Taschenbuch der historischen Gesellschaft des Kantons Aargau*. — *Festschrift, hgg. von der aarg. naturforschenden Gesellschaft*. — Ernst Zschokke : *Geschichte des Kadettenkorps der aargauischen Kantonschule*. — Emil Zschokke : *Geschichte der Gesellschaft für vaterländische Cultur im Aargau*. — Rud. Wernly : *Geschichte der aargauischen Gemeinnützigen Gesellschaft 1811-1911*. — *Die Landwirtschaft im Kanton Aargau* ; *Festschrift zur Feier des 100jährigen Bestehens der aarg. landwirtschaftl. Gesellschaft*. — Emil Schulz : *Reformation u. Gegenreformation in den Freien Aemtern*. — *Aargauisches Dichterbuch. Festschrift zur aarg. Zentenarfeier 1903*. — Jak. Stammler : *Die Pflege der Kunst im Kant. Aargau (Argovia 30)*. — Sam. Heuberger : *Die Bedeutung des Getreidebaues in der aarg. Geschichte*. — Clara Müller : *Gesch. des aargauischen Schwesens vor der Glaubensstrennung*. — Karl Heuberger : *Die aargauischen Pfrundgüter u. ihre Herausgabe an die Kirchgemeinden*. — E. Haller : *Die rechtliche Stellung der Juden im K. Aargau*. — Die-rauer. [H. Br.]

ARGUEL, d'. Famille noble. Voir ERGUEL, d'.

ARGUN, PETER von. * 1413 ou 1414, de la famille augsbourgeoise DER EGEN ; en 1442, il prit, en même temps que d'autres armoiries, le nom de VON ARGUN. Il était bourgmestre d'Augsbourg lorsqu'il fut appelé comme surarbitre du tribunal de Kaiserstuhl qui n'avait pu arriver à un accommodement entre Zurich et les Confédérés ; il trancha à Lindau le 28 février 1447 dans le sens des arbitres des Confédérés après être intervenu le 12 décembre 1446 entre les Confédérés et Hans Wilhelm von Fridingen sur Krayen. — *Chronik des Burkard Ziuk*, dans *Die Chroniken der deutschen Städte V*, p. 196 et suppl. ; VI, p. 395-420. — *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine*, 1918, nos 1 et 2, col. 26-31. — AS 1, 2. [C. BRUN.]

ARIANA. Musée de Genève. Voir MUSÉES.

ARIANISME. L'arianisme, condamné au concile de Nicée en 325, parce qu'il fait du Christ non la deuxième personne de la divinité, mais une créature de Dieu, quoique la première et la plus importante, se répandit chez les Wisigoths, les Longobards et les Burgondes et ainsi dans le territoire de la Suisse actuelle, sans

cependant pouvoir y supplanter le culte orthodoxe, appuyé sur l'épiscopat et les convents. Quoique le roi burgonde Gondobaud (vers 480-516) se fût converti à l'arianisme, l'orthodoxie remporta la victoire grâce à l'activité de l'archevêque Avitus de Vienne, de l'évêque Maxime de Genève et du couvent d'Againe. Le fils de Gondobaud, Sigismond, qui entreprit la reconstruction d'Againe en 515, embrassa la religion orthodoxe avant son couronnement Avitus de Vienne célébra la défaite de l'arianisme dans un prêche tenu le 22 septembre 515 à Namacue (Annemasse). — Voir E. Egli : *Kirchengesch. der Schweiz*. — Marius Besson : *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion*. [E. B.]

ARIG (OBER) (autrefois ARCHEGG). (C. Lucerne, Com. Ruswil). Ham. A la fin du XII^e s., il est compté parmi les revenus du couvent d'Engelberg, et fut vendu le 6 octobre 1296, comme alleu de Diethelm von Wolhusen. Dès lors, Archegg est divisé en Ober, Mittler et Unter Arig. Ces deux derniers hameaux sont sur le territoire de la commune de Buttisholz. — Archegg donna son nom, jusqu'au XV^e s., à la famille très florissante des VON ARCHEGG ou ARCHEGGER. A partir du XV^e s. elle se nomme tantôt ARIGER, bourgeoise de Ruswil, Rotenburg, Malters, Littau, Rickenbach, etc., et tantôt AREGKER, AREKER et AREGGER. Sous ce dernier nom, le plus employé, elle est établie en partie depuis des siècles à Ruswil, Wertenstein, Geiss, Willisau, Hergiswil, Ufhusen, Ronioos, Hasle, Schüpfheim, Escholzmatt, Kriens, Winikon, etc. [P.-X. W.]

ARIGER. Voir ARIG.

ARISDORF (C. Bâle-Campagne, D. Liestal, V. DGS). En 1154 *Arnoldstorf* (c'est-à-dire *Arnoldsdorf*), en 1265 *Arlstorf*, en 1266 *Arnstorf*, en 1269 *Arnesdorf*. Dans le voisinage se trouve une pierre à écueles appelée le Kindlistein. Au XIII^e s. Arisdorf appartenait aux comtes de Froburg et de Tierstein qui y avaient chacun leur maire. Vers 1300, la propriété des Froburg avait passé à la maison de Tierstein. En 1319 le chevalier Heinrich von Hertenberg acquit du comte Ulrich de Tierstein le quart des droits de justice d'Arisdorf ; après 1352 la famille de Hertenberg acheta un second quart et, plus tard, celle de Bärenfels le huitième de l'ancienne propriété des comtes de Tierstein. Après diverses mutations, les Bärenfels devinrent en 1446 seigneurs d'Arisdorf. Le dernier de la famille, Adelberg von Bärenfels, vendit en 1532 le village avec tous ses droits à la ville de Bâle pour 2000 florins. Il n'est pas possible de déterminer si Arisdorf a vraiment joué un rôle dans la marche d'Aldringen en 1633 (voir DGS). Les registres de baptêmes datent de 1558, ceux de mariages de 1566 et ceux de décès de 1585 (avec quelques lacunes). — Voir Merz : *Burgen des Sisgaus*. — BJ, 1890. [A. B.]

ARISTAU (C. Argovie, D. Muri, V. DGS). Com. et village. En 1153 *Arnestowe*, 1285 *Arnustowe*, 1358 *Aristow* = près d'*Arnust*. Le rentier des Habsbourg indique ce village dans le bailliage de Muri, Freiamt supérieur, paroisse de Muri. *Armoiries* : d'azur à une colonne d'or entourée d'une corde. En 1027, peu après la fondation du couvent de Muri, sous le prévôt Gottfried, des colons slaves appelés Wendes s'établirent dans la région des villages actuels d'Aristau, Althäusern, Birri et Rüti (Grüte) ; protégés par les comtes de Habsbourg, ils défrichèrent les marais et les forêts. Une famille de ministériaux des Lenzbourg prit le nom d'Aristau ; le premier nommé est HENRI (1153). Cette famille s'éteignit très tôt. Les chevaliers von Barre (Baar, C. Zoug) avaient dès 1285 des possessions à Aristau. Ses frères Rudolf et Arnold von Barre s'en dessaisirent en 1304, mais conservèrent le château et ses alentours. Un arbitrage du duc Rodolphe d'Autriche confirma en 1358 les possessions du couvent de Muri et attribua le château en fief à Hartmann von Heidegg qui revendit en 1387 une partie de ses biens d'Aristau au couvent de Muri. Lors de la guerre de Sempach, les Lucernois détruisirent



le château; il ne fut pas rebâti. Dès le commencement du XII^e siècle, il existait une chapelle à Aristau, rebâtie en 1621 et agrandie en 1735 par l'adjonction d'un chœur. Le village forme une commune politique avec Althäusern et Birri, et une commune bourgeoise depuis 1912. — *Acta Murenica* 27, a et b. — *Argovia* 18, p. 141. — Kurz et Weissenbach: *Beiträge* 1, p. 138. — P.-M. Kiem: *Gesch. des Klosters Muri*, I, p. 119. — F.-X. Bronner: *Der Aargau* I, p. 57. [G. WIEDERKEHR.]

ARISTE. Voir GUEFFIER.

ARISTOCRATIE. L'aristocratie, telle qu'elle a existé jusqu'en 1798, peut se définir ainsi : une classe sociale dont les membres jouissent de certains privilèges héréditaires, à raison de leurs richesses, de leur rôle politique ou de l'illustration de leurs ancêtres; mais ce ne sont que des privilèges moraux ou, tout au moins, que des privilèges de fait.

La communauté politique, telle qu'elle nous apparaît dans les chartes urbaines, s'étend à toute la bourgeoisie. Il en a dû être ainsi à l'origine; mais par la force même des choses, par suite du mouvement économique, le pouvoir passa aux mains des plus riches. Ces riches ne sont, pour la plupart, autre chose que des marchands enrichis; ce sont aussi des propriétaires fonciers. Ils détiennent les droits politiques jadis diffus dans l'ensemble de la population. Ce mouvement de concentration des pouvoirs qui exista toujours à des degrés divers, prit une forme définitive au cours du XVI^e s. L'accession à la bourgeoisie fut rendue plus difficile et souvent impossible. Les revenus, les emplois communaux, civils et militaires, appartenant à un certain nombre de familles déterminées. La naissance l'emportait sur la condition sociale.

Cette classe dominante régna dans tous les cantons de l'ancienne Confédération, avec des pouvoirs plus ou moins étendus. Elle prit dans les villes, au cours du XVII^e s., le nom de *patriciat* et ses membres s'intitulèrent *patriciens*. Dans les cantons campagnards, le même mouvement aristocratique se manifesta parmi les propriétaires fonciers. Des luttes et des troubles éclatèrent naturellement entre le peuple et les aristocrates.

Ce régime sombra en 1798 et prit fin définitivement en 1848. — Voir NOBLESSE et PATRICIAT, où est donnée toute la bibliographie. [L. K.]

ARLAC. Voir ERLACH.

ARLAUD. Famille genevoise originaire de Marignies en Auvergne. — ANTOINE vint à Genève et acquit la bourgeoisie le 26 décembre 1617. Son petit-fils — *Jacques-Antoine* est le premier et le plus connu des peintres sortis de cette famille qui en a produit plusieurs. Il naquit à Genève le 18 mai 1668 et fit ses études au Collège. Il renonça à la théologie où voulait l'engager ses parents, pour suivre ses goûts artistiques. Agé de vingt ans, il partit pour Paris; ses miniatures y furent vite célèbres. Le Régent prit de lui des leçons de dessin et le logea à Saint-Cloud. Le duc de La Force lui offrit 12 000 livres de sa *Léda*, grande miniature conçue d'après un bas-relief de Michel-Ange. Il dut à ces honneurs et à son mérite personnel, un succès très rapide et très grand. Comme Genevois, il eut à remplir un petit rôle diplomatique : le Conseil de Genève le chargea de rechercher pourquoi la Cour de France n'avait point répondu aux lettres de condoléance sur la mort de Louis XIV. Il fit en 1721 un voyage en Angleterre et resta dès lors en relation avec Newton. Des raisons de santé déterminèrent son retour au pays, où il s'établit définitivement. En 1736, le duc de Médicis lui demanda son portrait pour la « Galerie des peintres célèbres » à Florence. Il mourut à Genève en 1746. — ANDRÉ, médecin, 1692-1762, agrégé le 24 août 1716 et visiteur des morts, laissa un mns. contenant ses recherches sur l'histoire de Genève; l'exactitude en est sujette à caution. — FRANÇOIS, cousin de Jacques-Antoine, est connu comme inventeur d'un instrument à engrenages dont la description se trouve dans les Mémoires de la Société des Arts. Ses deux fils, LOUIS-AMI (1751-1829) et JÉRÉMIE (1758-1827), furent peintres à leur tour. — LOUIS-AMI Arlaud-Jurine fut élève de Liotard et de Vivien, à Paris. Il fit du pastel, de l'huile, de la peinture sur émail,

mais il est connu surtout par ses miniatures sur ivoire. Il voyagea en Italie et en Angleterre et habita à

Genève dès 1802. Jérémie accompagna Saint-Ours à Rome. Dessinateur honorable, il fut maître surnuméraire des écoles de dessin. — MARC-LOUIS, d'une autre branche, établie à Orbe. * à Orbe en 1772, † à Lausanne en 1845, étudia à Paris avec David; il fut directeur de l'école de dessin de Lausanne et dota le canton de Vaud d'un musée de peinture (Musée Arlaud). — Voir Arch. d'État Genève; Galiffe mns.; PH 4241. — B Bodmer: *Louis Ami Arlaud dans Nos Anciens et leurs œuvres*, 1901. — de Montet: *Biographie des Genevois et des Valdois.* — France protestante. — A. Massé: *Les parrains illustres des rues de Genève* — MDG V. — DAS. — J.-J. Rigaud: *Recueil de renseignements sur la culture des Beaux-Arts à Genève.* — L. Gautier: *Médecine.* — Sordet: Mns. — E. Bonjour: *Le Musée Arlaud.* [H. REVILLIOD.]



L.-A. Arlaud-Jurine. D'après une miniature sur ivoire.

ARLENS (C. Fribourg, D. Glâne, Com. Blessens. V. DGS). Groupe de maisons du village de Blessens. Anciennes formes : *Allens, Aslens, Erlin*. Aux Crottes (*cruptæ*) on a découvert des tombes anciennes près du ruisseau dit Rio d'Arges. Au X^e s. un nommé Engeron échange des biens à Arlens avec l'abbé de Saint-Maurice. La dime de froment et d'avoine appartenait au XI^e s. à Richard de Prez. En 1403, Antoine Champion et Jean de Prez possèdent la dime d'Arlens en fief du comte Amédée de Savoie; en 1516, Georges Maillardoz, de Rue, était coseigneur d'Arlens. Le 21 octobre 1784, le fief d'Arlens et la dime de Vaud (Invaud) sont inféodés à Julie-Catherine May d'Huningue; cet acte donne l'historique de la dime d'Invaud, Mossel et Corbeyrier avant et après la Réforme. A la fin du XVIII^e s., le fief d'Arlens appartenait à la famille Cazenove d'Arlens. — Voir MDR 29, 35. — ASHF VI 17^{bis}, 96; VII 300; X 2, 4, 83. — Kuenlin: *Dictionnaire.* — *Cartulaire de Promasens* (mns aux Arch. d'Etat Fribourg). — Voir aussi *Hist. patr. mon.* II 62. [F. D.]

ARLESHEIM (C. Bâle-Campagne, D. Arlesheim. V. DGS). 1239 *Arlesheim*; 1245 *Arlosheim*; 1267 *Arlesheim*; 1285 *Arlesheim*; 1292 *Arlesheim*; 1332 *Arlesheim*; 1478 *Arlassen*; 1500 *Arlassen*; demeure de *Arolf* ou *Arnolf*. Les grottes d'Arlesheim ont servi de demeure à l'homme dans la période néolithique et à l'âge du fer. A l'origine, Arlesheim était une possession du duc d'Alsace, Etico Cathicus ou Adalricus. Vers 708 sa fille Odilia, abbesse du couvent de Hohenbourg, fit don d'Arlesheim avec dépendances à son couvent, qui l'eut en sa possession jusqu'en 1239. Quoique situé dans le Sigsau, Arlesheim ne ressortissait pas au landgraviat du même nom. La haute justice était au contraire exercée par les avoués du couvent de Hohenbourg, soit les Habsbourg et plus tard Ludwig von Froburg-Homberg, époux de Gertrude de Habsbourg. L'abbesse Willebirgis de Hohenbourg vendit en 1239 le domaine et en même temps les droits de souveraineté à l'évêque Lutold de Bâle. Le 21 octobre 1245 le comte Ludwig von Froburg renonça à tous ses droits sur Arlesheim et les deux citadelles de Birseck, et son fils Hermann vendit à l'évêque son allen d'Arlesheim. L'évêque fit don du château et des domaines achetés du couvent de Hohenbourg à Rudolf Reich qui nomma le château Reichenstein. Arlesheim et Birseck furent mis en gage aux frères Hanneman et Ulrich de Ramstein du 15 mars 1373 au 23 mai 1386. A l'occasion de l'investiture du fief l'évêque s'était réservé le droit de collation de l'église de Sainte-Odile qu'il conserva jusqu'en 1792.

Lors de la guerre des paysans, en 1525, la « pauvre

commune d'Arlassen », de même que les villages de Birseck, présentèrent à l'évêque leurs griefs et réclamèrent pour la commune entre autres le droit de parti-



Arlesheim vers 1750. (Dessin de E. Buchel dans la *Topographie* de Herrliberger.)

ciper à l'élection du prêtre. Après l'établissement de la Réformation à Bâle, quelques paysans d'Arlesheim brisèrent l'image placée au-dessus de la porte de l'église et la toiture; le prêtre fut obligé de céder la place. Pendant longtemps, Arlesheim n'ayant pas de pasteur en propre, fut desservi par celui de Pfeffingen. Le 22 septembre 1553, les Soleurois attaquèrent les trois villages d'Arlesheim, d'Ettingen et de Therwil pour s'en emparer et les ramener à la confession catholique; quelques jours plus tard, les Bâlois arrivèrent et mirent en liberté les habitants prisonniers. En 1569 un pasteur réformé, Paul Scherb, vint à Arlesheim, toutefois le 29 octobre 1581 l'évêque Jacob Christophe Blarer de Wartensee introduisit de nouveau la religion catholique dans le village parce que quelques habitants d'Arlesheim étaient allés au printemps à la messe à Dornach. En 1678, le chapitre de Bâle, qui s'était enfui en 1529 à Fribourg-en-Brigau, obtint de Louis XIV de pouvoir rentrer dans l'évêché. Il alla se fixer à Arlesheim comme à l'endroit le plus approprié, parce que situé dans le voisinage des localités d'où le chapitre percevait ses revenus; en outre, ce village était soumis aux tribunaux ecclésiastiques et laïques de l'évêque et distant seulement d'une heure de Bâle et de l'église-mère, où l'on espérait toujours que, avec le temps, le catholicisme serait rétabli et le chapitre réinstallé. Le 25 mars 1680, on posa la première pierre d'une nouvelle église, qui fut consacrée le 26 octobre 1681; peu après on bâtit aussi les maisons pour les chanoines. A l'exception de la tour, l'église du village, dédiée à Sainte-Odile, fut reconstruite de 1625 à 1629 et exhauscée de trois pieds en 1682; lorsque la commune eut acheté l'église cathédrale en 1814, Sainte-Odile fut démolie. En 1792, Arlesheim adhéra à la République rauracienne et fut réuni en 1793 à la France; en 1815, le congrès de Vienne l'adjugea au canton de Bâle, après que d'Andlau, gouverneur de l'ancien évêché de Bâle pour les alliés, y eut résidé pendant un an. En 1833, après la séparation de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, Arlesheim devint chef-lieu de district; les anciennes maisons du chapitre furent occupées par le secrétariat et le tribunal du district ainsi que par la préfecture. Ce fut en quelque sorte une compensation pour la vie et l'animation qui avaient pris fin en 1792, lors de la destitution du prince-évêque et du départ du chapitre. La chapelle réformée, construite en 1856 par la famille Alioth, fut mise hors

de service en 1912, et remplacée par une église plus spacieuse, construite avec le produit d'une collecte faite en Suisse lors de la fête de la Réformation. Registres de

baptêmes depuis 1596, de mariages depuis 1696 et de décès depuis 1659. — Voir : Trouillat. — Fritz Sarasin : *Die steinzeitlichen Stationen des Birstales zwischen Basel und Delsberg.* — H. Boos : *Urkundenbuch von Baselland.* — Walter Merz : *Die Burgen des Sisgau.* — Jakob Burckhardt : *Die Gegenreformation in den ehemaligen Vogteien Zwingen, Pfeffingen und Birseck.* — Markus Lutz : *Neue Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel.* — G. Sütterlin : *Heimatkunde des Dorfes und der Pfarrei Arlesheim.* — Karl Gutzwiller : *Geschichte des Birsecks.* — Archives de Bâle et de Liestal. [K. GAUSS.]

ARLESHEIM, ERMITAGE D'. Voir ANDLAU, HOTELS D'.

ARLOD, d', ARLO, ARLOZ ou DARLO.

Nom de famille noble et de lieu très anciennement répandu en Savoie, en Bresse, en Bourgogne, à Saint-Claude et dans le pays de Vaud. Sur la rive droite du Rhône, à une demi-lieue de Bellegarde, existe un village du nom d'Arlo (*Arlaudus*) avec un château dont les ruines subsistent encore. L'on trouve à Genève, Reymond d'Arlo chanoine en 1188, et Guillaume, en 1264, mais il n'est pas possible de faire remonter les d'Arlo de Genève au delà de maître Pierre, alias de Arlo, dont l'origine est inconnue, mais qui venait peut-



être du village d'Arlo précité. *Armoiries*: d'azur à la rose d'or surmontée en chef de trois étoiles du même. — 1. MAITRE PIERRE, alias de Arlo, reçu bourgeois de Genève en 1464, couturier. — 2. JEAN, fils du n° 1, du Conseil des CC en 1535. Il épousa en 1537 Françoise Bergier. Prisonnier à Chillon, il fut délivré en même temps que Bonivard. — 4. DOMAINE (Dominique), fils du n° 1, du Conseil des CC en 1535, lieutenant de justice, châtelain de Cartigny en 1536, syndic en 1540, 1541, 1545, 1549 et 1553; il fut l'un des deux juges envoyés par Genève à la marche de Lausanne (30 mai 1540) à la suite de l'affaire des Articulants. Le 14 mai 1553, il fut arrêté à l'occasion du meurtre du chanoine Werly, puis relâché; ami de Calvin, il fit partie, en 1558, du Conseil qui condamna Servet. — 5. PIERRE, fils du n° 4, du Conseil des CC en 1555, testa en 1568. Il acheta en 1568 de Charles-Jacques-Claude et Louis d'Arerex, seigneurs de la Tour, la moitié du fief de Vège, Arerex, Confignon et Vallet, dont l'autre partie fut vendue en 1598 par Louise de Vernan, veuve d'Abram Dentand, à Michel, fils de Pierre d'Arlo, d'où la dénomination de fief d'Arlo. Ce fief n'a rien de commun avec celui de Bursins dit d'Arlo (région Bernex-Confignon). — 6. MICHEL, précité, fils du n° 5, † 29 juillet 1613, du Conseil des CC en 1590. — 7. PAUL, fils du n° 5, possédait en indivis avec son frère les fiefs de son père. Par contrat entre vifs du 9 mai 1623, il céda à Pierre de Langin tous ses biens situés en Savoie; ces derniers furent rétrocédés le 30 septembre 1642 à son fils Pierre par Claude de Langin. La famille d'Arlo s'éteignit au début du XVIII^e s. — Voir Arch. d'Etat Genève, T et D; *Fief d'Arlo*, reg. I. — Benoit : *Hist. Abb. de Saint-Claude.* — Covelle : *LB.* — *Répert. des familles vaudoises qualifiées.* — Foras : *Armorial de*

Savoie. — *Regeste genevois.* — Galiffe: Mns et *Armoiral.* — Galiffe: *Notices généalog.* — Piccard: *Noms propres de la Suisse romande* (Mns. aux Arch. d'État Lausanne). [D^e d'ETERNOB.]

ARMAGNACS. Bandes de mercenaires, ainsi nommés d'après leur premier chef, le comte BERNARD D'ARMAGNAC, de Gascogne, qui les recruta dans les années 1420 pour la maison d'Orléans en lutte contre la Bourgogne. Appelés aussi ÉCORCHEURS au siècle qui vit leurs exploits. En 1439 déjà, forts de 12000 hommes, ils avaient dévasté l'Alsace, mais cependant sans paraître aux frontières des VIII cantons, ni à celles des postes avancés de Bâle et de Soleure. Ce ne fut que lorsqu'en août 1443 l'ancien ennemi des Suisses, le roi Frédéric III, sollicita le secours de la France contre les Confédérés pendant la guerre de Zurich, que le roi de France, Charles VII, saisit l'occasion de se débarrasser une bonne fois de ces redoutables bandes tout en cherchant à réaliser ses plans d'occupation de l'Alsace et si possible de Bâle. Après l'armistice de Tours, le 28 mai 1444, avec les Anglais, il concentra les Armagnacs sur le plateau de Langres en Champagne et les dirigea contre les frontières suisses. Quarante mille hommes à pied et à cheval, et non pas 5000 comme le roi d'Allemagne l'avait demandé, se mirent en marche sous le commandement du Dauphin Louis (le futur roi Louis XI) et de son banneret, Jean de Breuil; ils remontèrent l'Alsace et leurs avant-postes furent en vue des tours bâloises le 21 août; je les premières nouvelles de l'approche de l'immense armée étaient déjà parvenues à Berne le 27 juillet.

Les Armagnacs venaient ouvertement dans le but de détruire les armées des Confédérés assiégeant la Farnsbourg et Zurich, mais le danger le plus pressant menaçait d'abord Bâle. Le 23 août, les cavaliers du comte Antoine de Dammartin passèrent la Birse et occupèrent le Birseck et les villages entre Bâle et Pratteln, tandis que des Autrichiens se rassemblaient près de Säckingen et se disposaient à marcher au secours de la Farnsburg assiégée par 2700 Confédérés. A la nouvelle de l'approche des Armagnacs, les chefs confédérés devant la Farnsburg envoyèrent 1300 hommes en reconnaissance contre le nouvel ennemi et leur ordonnèrent de s'arrêter à la Birse. Accompagnés de 200 Bâlois de la campagne, ces 1500 hommes partirent le 26 août 1444 de Liestal et se heurtèrent les uns après les autres près de Pratteln et de Muttentz à un ennemi beaucoup plus considérable, qui les anéantit finalement vers la léproserie de Saint-Jacques sur la Birse. La nouvelle de la bataille poussa les Confédérés à lever le siège de la Farnsburg encore le jour même, et, quelques jours après, celui de Zurich. Les Armagnacs occupèrent immédiatement la rive droite du Rhiu jusqu'à Schaffhouse et ravagèrent le pays comme des barbares, pendant que leur chef, l'héritier du trône de France, investissait Bâle toujours plus étroitement. La sanglante résistance que les 1500 soldats lui avaient opposée à Saint-Jacques lui conseilla cependant la prudence, et le poussa, le 20 septembre, à conclure un armistice avec les Confédérés, puis à faire la paix le 21 octobre à Zofingue, paix qu'il signa le 28 à Ensisheim et étendit le 25 novembre à Bâle.

Par la paix d'Ensisheim et de Bâle, le dauphin renonçait à son attaque contre la Suisse, et retirait son armée des frontières suisses. Les Armagnacs saccagèrent encore pendant plusieurs mois l'Alsace et le Sundgau, jusqu'à ce que le roi Charles VII et son fils, en vertu du traité du 13 février 1445, les rappelassent, délivrant ainsi le pays de cette plaie. Les Armagnacs sont avant tout importants pour l'histoire suisse parce que ce sont eux qui mirent en relation les Confédérés avec Louis XI et furent ainsi l'origine des alliances qui réglèrent pendant trois siècles les rapports réciproques entre la France et la Suisse. — Dierauer II. [Az.]

ARMAILLI. Ce mot, usité dans le canton de Fribourg, dérive du patois *Armaille*, pièce de gros bétail, qui provient lui-même du pluriel latin *Animalia*. Primitivement, Armailli désignait le gardien de bovidés sur les pâturages alpestres; aujourd'hui, ce mot au pluriel s'applique à tout le personnel de l'alpe, tandis que le singulier armailli est pris plutôt dans le sens

de fromager. Les plus connus des armaillis sont les Armaillis des Colombettes que célèbre le Ranz des vaches. [E. FRAGNIÈRE.]

ARMAN. Prieur du Grand Saint-Bernard. Son portrait au prieuré de Saint-Jacques à Aoste porte la date de 1192. Il fut en fonctions probablement jusqu'en 1199; cette année-là, un Petrus est mentionné comme prieur. Sous son administration, l'hospice acquit par dons ou achats diverses terres à Aoste, Saint-Oyen et Jablo. — Duc: *La maison du Grand Saint-Bernard.* [D. I.]

ARMAND, Eugène-Alphonse, avocat, * à Marseille le 6 septembre 1802, † à Marseille le 9 février 1875. Professeur de droit commercial dans sa ville natale, il fut destitué en 1829 pour ses opinions libérales et vint à Neuchâtel briguer la chaire de belles-lettres nouvellement créée. Il ne fut pas nommé, mais resta à Neuchâtel où il fit des cours libres de droit naturel et de littérature française. Il étudia avec intérêt la constitution et les lois de la Principauté et proposa de grandes réformes: l'élaboration d'un code civil, la liberté de la presse, la fusion des deux tribunaux souverains de Neuchâtel et de Valangin, etc. L'avocat marseillais, qui était monarchiste constitutionnel, passa dès lors pour un émissaire dangereux à la solde de la France. Rédacteur du *Messenger neuchâtelois*, il devint l'un des chefs des libéraux neuchâtelois de la première moitié de 1831. Il fut expulsé au mois de juin 1831. — Voir A. Piaget: *Hist. de la Révolution neuchâteloise II*, p. 310. — MN 1920, p. 81. [A. P.]

ARMBRESTER, ARMBROSTER. Famille bourgeoise de Lucerne. Voir RATZENHOFER.

ARMBRUSTER ou **ARMBROSTER** (ARBALÉTRIÈRE). Famille noble de Berne, faisant partie de l'Abbaye du Mittelueu (abbaye du Lion Rouge). *Armoiries*: de gueules à un lièvre d'or terminé en queue de poisson d'azur. — 1. NIKLAUS, du Grand Conseil en 1407. — 2. NIKLAUS, fils du n° 1, du Grand Conseil en 1457. — 3. *Johann (Balistarius)*, fils du n° 2, chanoine en 1476, curé de Chaley jusqu'à 1479, de Naters de 1479 à 1480, puis doyen du chapitre de Sion

1479-1500, vicaire général de Lausanne en 1483 et chanoine en 1484, dernier prévôt du prieuré clunisien de Rueggisberg en 1484. Il se rendit à Rome en automne 1484 par ordre du gouvernement bernois, et conduisit habilement avec la Curie les négociations qui aboutirent le 14 décembre 1484 à la fondation du chapitre de Saint-Vincent à Berne, dont il fut le premier prévôt. Il devint prévôt titulaire d'Amoldingen en 1485, abbé de Payerne de 1490 à 1492 et 1491 administrateur de l'évêché de Lausanne et candidat au siège épiscopal au mois de mai 1491. Titulaire d'une quarantaine de prébendes, il fut accusé de cumul par Valerius Anshelm. En 1503 il édifia une chapelle dans l'angle inférieur de la plateforme de l'église, mais dut la transférer en 1506 au-dessus du cimetière, sur le Münsterplatz. Il mourut le 30 juillet 1508 et fut enterré dans le chœur de la collégiale. — 4. BERNHARD, frère du n° 3, du Grand Conseil en 1488, bailli de Grandson 1495-1496, d'Echallens 1496-1499, il assigna son droit de bourgeoisie sur la maison de son frère au Münsterplatz, et reçut en 1490 celle que ce dernier possédait à la Gerechtigkeitsgasse c'est-à-dire l'hôtel de la Couronne; il fut membre du tribunal de la ville en 1510 et mourut en 1527. — 5. FRANZ, fils du n° 4, prit du service à l'étranger, fut puni en 1519 comme agent recruteur du duc Ulrich de Wurtemberg, devint néanmoins membre du Grand Conseil en 1520, capitaine à la solde du pape en 1521 et 1526, fut fait prisonnier à Pavie en 1525, et tomba devant Alexandrie en 1527. Son portrait figure, avec celui de son père, dans la Danse des morts, de Mannel. Peter l'arbalétrier et sa descendance s'appellent Schenkschücher et n'appartiennent pas à la famille noble des Armbuster. — Reynmond: *Dignitaires de l'église de Lausanne.* — Zesiger: *Mittelueu*, p. 125. — Anshelm: *Berner-Chronik*, I, II. — BT II 1893, 1894, 1900, 1901. — BWC



I, 199. — Wirz: *Reg. zur Schweizer Geschichte* IV. — [E. B.]

La famille Armbruster, établie aujourd'hui à Berne, est originaire de Gadmen et de Berne, et vint dans cette ville avec — 1. REINHART, * 1842, † 1915. Celui-ci fonda et dirigea une lithographie et un établissement artistique sous la raison sociale R. A. de 1884 à 1897, puis R. A. und Sohn de 1897 à 1906, A. Söhne 1906 à 1917, depuis lors *A. Graphische Anstalt*. Depuis sa mort, le propriétaire en est — 2. ERNST, * 1871, lieutenant-colonel en 1913, conseiller général de 1913 à 1920, grand-conseiller de 1916 à 1918. — *Armoiries*: d'azur à un lièvre d'or terminé en queue de poisson d'argent. [Az.]

ARMÉE. SOMMAIRE: 1. Période héroïque 1291-1515; 2. Période patricienne 1515-1798; 3. Période démocratique 1798 à nos jours.

I. Période héroïque, 1291-1515. L'armée est la plus ancienne et la plus originale des institutions de la Suisse, le fondement de l'union fédérale. Le principe du service obligatoire a toujours été à la base de notre organisation militaire. Tout habitant libre des cantons suisses, de leurs alliés et sujets, paysan libre, bourgeois ou noble, était tenu de servir de 16 à 60 ans. Les infirmes payaient un impôt. Les réfractaires étaient déclarés infâmes et parjures. Leur maison était rasée. Il était rare cependant que les forces entières du pays fussent appelées sous les armes; les effectifs étaient déterminés par le but de la campagne. A côté des hommes désignés régulièrement, il se présentait, surtout pour les guerres à l'étranger, une foule de volontaires dont le nombre suffisait souvent à lui seul. Dans les guerres de Bourgogne, les Confédérés ne mirent en ligne que le tiers de leurs forces, les guerres d'Italie se firent presque entièrement avec des volontaires. Les cantons fixaient les détails de leur organisation militaire; cependant, des principes généraux furent énoncés dans une série de décisions et de règlements adoptés par la Diète. Le *Convenant de Sempach*, 1393, a posé les premiers principes du droit de la guerre et de l'instruction tactique. Il exprime d'une façon péremptoire la nécessité d'une discipline stricte dans l'armée, punit sévèrement le pillage, l'abandon du drapeau, les outrages aux églises, aux femmes et aux vieillards. L'esprit d'humanité qui anime ce *Convenant* honore les Suisses à une époque où, partout ailleurs, on ne songeait aucunement à adoucir les maux de la guerre. Ce code resta en vigueur jusqu'en 1798. Il fut complété par le *Concordat de Stans*, de 1481, qui insistait sur la nécessité de l'action militaire commune, et par une série d'ordonnances ultérieures de 1499 à 1521, qui fixaient les détails de l'armement, de l'équipement et de la préparation à la guerre. Les cantons développèrent ces codes par des ordonnances militaires, ainsi Berne en 1410, Lucerne en 1481.

Instruction militaire. La période d'instruction militaire était précédée, chez les garçons de 8 à 16 ans, d'exercices de tir à l'arbalète, de maniement de la pique et de l'épée, sous le contrôle des magistrats. L'enthousiasme guerrier était si grand qu'on dut souvent interdire aux enfants de se joindre aux troupes qui partaient. En 1477 plus de mille enfants qui avaient suivi l'armée en route pour Nancy, durent être ramenés de force dans leurs familles. Les jeunes gens en âge de servir étaient instruits par les vieux soldats. Des concours de tir, de course, de saut, de natation, d'équitation entretenaient l'adresse et la vigueur corporelles. L'entraînement s'acquerrait par des expéditions continues sur les terres ennemies; ainsi de 1307 à 1311, les Schwyzois ne firent pas moins de 30 incursions dans les domaines des Habsbourg.

Les cantons nommaient leurs officiers. Un Conseil de guerre exerçait le commandement suprême. En 1512, pour la première fois, la Diète confia le commandement à un chef unique, le baron Ulrich de Hohensax, qui fit la conquête du duché de Milan. La solde était de 120 florins par mois pour le service hors des frontières; dans le pays chaque soldat vivait à ses frais, mais les communes devaient avoir une réserve de numéraire équivalente à 3 mois de solde, soit 15 à 18 couronnes par homme et par mois. Seuls les porteurs d'armes à feu recevaient de leurs gouvernements une solde qui

constituait plutôt une sorte de prime pour l'acquisition d'armes coûteuses.

Armement et équipement. Les Suisses étaient mieux armés et équipés que leurs adversaires. L'infanterie comprenait des piquiers et des halberdiers. La lourde pique de frêne avait 16 à 18 pieds de long; son maniement était difficile et exigeait de l'apprentissage. La halberde était longue de 8 à 9 pieds; elle servait à frapper d'estoc et de taille. Le fantassin portait, en outre, la hache d'armes, l'épée suisse et le poignard. L'épée à deux mains, l'espadaon, disparut après les guerres de Bourgogne. Le *morgerstern* est une arme improvisée, qui apparut déjà dans les premiers temps, mais surtout plus tard, en 1622, lors de la révolte du Prätigau et des guerres des paysans et de Villmergen. En 1653 et 1656. Comme arme de jet, on peut citer l'arbalète et, dès 1500, l'arquebuse. Les piquiers et les sous-officiers (*Rottmeister*) portaient la demi cuirasse, les officiers souvent l'armure complète. Les soldats fournissaient eux-mêmes leur équipement; cependant les cantons entretenaient des réserves d'armes et de cuirasses dans les arsenaux. Des inspecteurs s'assuraient du bon entretien des armes, à intervalles réguliers. La cavalerie, peu nombreuse, se composait surtout d'archers à cheval, de gens d'armes (*Reisige*) et d'estafettes pour le service de liaison. Elle était fournie par Zurich, Berne et Soleure, ainsi que par les couvents et les seigneurs alliés et combourgeois (prince-abbé de Saint-Gall, comtes de Neuchâtel, de Gruyère, etc.). L'artillerie, introduite à la fin du XIV^e s. (Bâle 1371, Saint-Gall 1377) s'augmenta ensuite du butin des guerres de Bourgogne et de Souabe. Vers 1500, les Confédérés possédaient un millier de pièces: bombardes, couleuvrines et fauconneaux.

La rapidité de la mobilisation assurait aux Confédérés un avantage décisif sur leurs adversaires. Un système de signaux optiques très ingénieux, placés sur les collines, faisait communiquer en quelques heures les parties les plus éloignées du pays. En cas d'alarme, on sonnait le tocsin, on hissait la bannière sur les églises et on allumait les feux. Les contingents se rassemblaient sur les places prescrites, chacun ayant pour trois jours de vivres. Le serment prêté en grande solennité, les hommes partaient pour le lieu prévu et le soir du deuxième jour, l'armée confédérée était concentrée pour entrer en campagne. Tous portaient, depuis Laupen, par ordre de la Diète, une croix blanche cousue sur leurs pourpoints ou clouée sur leurs harnais. C'était l'insigne commun à toute l'armée.

Tactique. En marche, on formait une avant-garde, un corps principal et une arrière-garde. Une fois les chefs renseignés sur la position de l'ennemi, on établissait l'ordre de bataille. Les corps de troupes étaient disposés, les uns par rapport aux autres, de front ou en profondeur. Dans le premier cas, on formait un centre et deux ailes, dans le second plusieurs échelons placés les uns derrière les autres, débordants, avec des intervalles et des distances proportionnées aux effectifs. Le dernier échelon servait de réserve. Dans chaque corps de bataille ou carré (*Gevierthausen*), les piquiers sur trois rangs encadraient les halberdiers, les arbalétriers et arquebusiers se tenaient sur les flancs, l'artillerie dans les intervalles, la cavalerie aux ailes. Les bannières des cantons et alliés étaient réunies au centre des carrés. On cherchait à agir sur les flancs de l'adversaire tout en l'attaquant de front. Contre les charges de cavalerie on employait la formation « en hérisson ».

La tactique des Suisses fit école. Leur infanterie avait détrôné la chevalerie et restauré la discipline du rang et les évolutions en ordre serré, perdues depuis les Romains. Les Suisses furent successivement les premiers maîtres et les instructeurs de l'infanterie de France (1480 camp de Pont de l'Arche), des « lanceros » espagnols de Ferdinand le Catholique (1483-1487) et des lansquenets allemands. Le roi de Hongrie, le duc de Savoie, le doge de Venise et les États italiens leur confièrent l'instruction de leurs armées et adoptèrent leurs méthodes de combat. A Marignan, 1515, la tactique suisse sombra cependant devant la formidable artillerie de François I^{er} — Bibliographie: Häne: *Zum Wehr-*

und Kriegswesen in der Blütezeit der alten Eidgenossenschaft. — G. de Reynold: *L'armée suisse, origines, évolution, méthodes.* — Feldmann: *Institutions militaires de la Suisse jusqu'en 1907.* — Carl von Elgger: *Kriegswesen und Kriegskunst der alten Eidgenossen.* — Vallière: *Les Suisses en Italie (1331-1515).* — Feiss: *L'armée suisse.* — Escher: *Das schweiz. Fussvolk im 15. und im Anfang des 16. Jahrh.* — Ed. von Rodt: *Gesch. der Kriege Karls des Kühnen.* — E. Frey: *Die Kriegstaten der Schweizer.* — *Histoire militaire de la Suisse*, publiée par l'Etat-Major.

2. **Période patricienne, 1515-1798.** Les alliances, les influences étrangères, le service capitulé, les guerres civiles, l'absence de pouvoir central désorganisèrent les milices cantonales. Elles vécurent sur le passé, leur instruction devint routinière, tandis que sur tous les champs de bataille de l'Europe, les régiments suisses au service étranger se couvraient de gloire. Ils furent une excellente école de guerre pour nos officiers rentrés au pays : les généraux Johann-Ludwig von Erlach, Jean de Sacconay, Robert-Scipio Lentulus, Aloïs de Reding mirent leur expérience au service de leur canton. Dans son ensemble, l'organisation de l'ancienne armée subsistait : service de 16 à 60 ans, mobilisation extrêmement rapide, préparation de la jeunesse. Dès 1615, date de la première ordonnance imprimée à Berne, nous trouvons les traces d'une instruction régulière en temps de paix, appelée plus tard le *Trüll*, et qui n'est pas autre chose que l'apprentissage de la discipline du rang. Déjà auparavant on avait commencé à instituer des exercices de tir, d'abord dans les villes, puis dans la campagne ; on construisit des stands et on décerna des prix aux bons tireurs.

La frontière ayant été violée et les Grisons dévastés pendant la guerre de Trente ans, la Diète adopta, en 1647, sous l'impulsion du général J.-L. von Erlach-Kastelen, le *Défensional de Wyl*, qui fixait les contingents de chaque canton, pays allié ou sujet, en proportion de la population. L'armée fut répartie en 3 classes de 12000 hommes chacune. Un conseil de guerre exerça le haut commandement. Une compagnie de 200 hommes se composait alors de 120 mousquetaires, 60 piquiers et 20 hallebardiers. On imposait aux cantons l'obligation de fournir 3 cavaliers par 100 hommes de leur contingent et les cantons-villes de Zurich, Berne, Lucerne, Bâle, Fribourg et Soleure fournissaient l'artillerie lourde avec les chariots de munitions, les grenades à mains, d'autres les convois de subsistances.

Cette organisation trouva une application immédiate : de Bregenz, les Suédois menaçaient les frontières Est. Une mobilisation partielle suffit à empêcher une nouvelle violation du territoire.

En 1668, la loi de 1647 fut transformée en *Défensional fédéral* à la nouvelle de l'attaque de Louis XIV contre la Franche-Comté, province placée sous le protectorat du Corps helvétique. On forma 3 divisions de 13400 fantassins, 402 cavaliers et 16 canons, correspondant à peu près à nos classes actuelles de l'élite, de la landwehr et du landsturm. Les cantons fournissaient aussi, à tour de rôle, le haut état-major général du colonel-général au waguemestre. Le Défensional a contribué à unifier l'organisation et l'instruction de l'infanterie et de la cavalerie. Les cantons-villes, surtout, se conformèrent aux décisions de la Diète de Baden. Ils adoptèrent le calibre normal des mousquets d'une once. Les ordonnances de 1647 et 1673 créèrent la cavalerie bernoise et zuricoise. Par contre, ces efforts d'unification échouèrent pour l'artillerie. Jusqu'à la fin de l'ancien régime, Berne n'admit que les calibres de 2, 4, 6, 8, 12 et 24 pour les pièces de campagne (système français de Vallière), tandis que les canons de Zurich étaient construits d'après le système prussien. Les drapeaux étaient aux couleurs cantonales, avec une croix blanche traversante. En 1673, 1674 et 1678, la Diète adopta des articles additionnels sur la justice militaire et l'administration ; mais les petits cantons négligèrent leur état militaire, de sorte que, depuis 1700, seuls les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Glaris protestant, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse et Appenzell-Rh. E. faisaient encore

partie du Défensional. Celui-ci, malgré ses imperfections, protégea la Suisse pendant les guerres de Louis XIV ainsi qu'en 1707 (succession de Neuchâtel) et en 1709. Puis il tomba peu à peu en désuétude, certains cantons, par indifférence ou égoïsme, refusant de se soumettre à leurs obligations. En 1743, on rassembla avec peine 2000 hommes, alors qu'à la même date plus de 60000 Suisses servaient à l'étranger. En 1792, 2 bataillons occupèrent Bâle, troupe bigarrée, inégalement instruite et armée, formée de 16 contingents différents. En même temps, Berne seule pouvait mettre sur pied une armée de 14 bataillons, 4 escadrons et 6 batteries, sous le général de Murali, pour couvrir Genève et sa frontière du Jura.

Les ressources des cantons en hommes restaient considérables, grâce à une très forte natalité : lors de la deuxième guerre de Villmergen, en 1712, 100000 hommes firent campagne plusieurs mois, et tout autant en 1798.

Zurich et Berne, surtout, maintinrent leurs milices sur un pied satisfaisant. Le territoire de Zurich, depuis 1713, était divisé en 20 arrondissements de régiment qui, avec 8 escadrons de dragons, 8 compagnies d'artillerie et 4 de chasseurs, formaient une armée de 30000 hommes. L'infanterie portait l'habit gris à revers bleus, les bas bleus et le tricorne bordé de blanc. Le « piquet » de 1500 hommes était toujours prêt à partir, conformément au Défensional.

L'armée bernoise réorganisée en 1760-1768 fournissait 63697 enrôlés, dont 27218 destinés à l'armée de première ligne (28 régiments d'infanterie dont 7 du pays de Vaud, 18 escadrons de dragons, 3 compagnies de cuirassiers vassaux, 24 compagnies d'artillerie, 14 compagnies de chasseurs, 8 de carabiniers et 600 matelots de la flotte du Léman). L'arsenal de Berne contenait 30000 fusils et 500 canons de 6, 8, 12 et 24 livres, obusiers de 16 et 25 livres et mortiers de 50 à 300 livres.

Le fusil à pierre avait remplacé le mousquet depuis 1690. Les soldats emportaient leur équipement chez eux et devaient se présenter en uniforme devant le pasteur pour se marier.

Le général, subordonné au Conseil des Deux-Cents, ne pouvait rien entreprendre sans consentement préalable ; ingérence du pouvoir civil qui paralysa l'action d'Erlach sur ses troupes, en 1798, et précipita la ruine finale de la République. L'uniforme était gris, à parements rouges. En 1757, on adopta l'habit bleu de roi qui s'introduisit, de plus en plus, dans la plupart des cantons. Les dragons seuls portaient l'habit rouge à Zurich et à Berne ; les chasseurs avaient la casaque verte à Zurich, bleue à Berne.

Instruction. Dans la plupart des cantons le régiment était considéré comme un dépôt où l'on puisait suivant les besoins. Les compagnies de grenadiers et de mousquetaires, formées des plus jeunes classes, marchaient au premier appel, les fusiliers restaient « de piquet ». L'instruction se donnait dans chaque arrondissement de recrutement par un major de département assisté d'aides-instructeurs. On exerçait 12 à 15 jours par an, un mois pour l'artillerie. Des revues générales se tenaient au printemps et en automne, des « camps » d'instruction de 8 à 15 jours en été, où des troupes de toutes armes manœuvraient ensemble. Les premiers règlements d'exercice imprimés ont paru à Genève 1603 et 1609, Berne 1615 et 1619, Zurich 1651 et 1656, Bâle 1666, Zurich 1667 et 1673, Lucerne 1682, Bâle 1683, Genève 1686, Berne 1689 et 1695. Dès 1703 les règlements suisses s'inspirèrent de « l'Exercice de toute l'infanterie de France », à partir de 1770, les instructions du Grand Frédéric firent règle. Certains corps étaient réputés : l'artillerie zuricoise et bernoise, les chasseurs-carabiniers bernois, le régiment fribourgeois de Gruyère. Mais, en général, l'instruction était trop formelle, le service en campagne insuffisant, la discipline laissait à désirer, la cavalerie manquait de souplesse. La « Société militaire helvétique », fondée en 1779, proposa des réformes, mais elles n'eurent aucun résultat pratique. Pourtant le système militaire des cantons était proposé en exemple à l'étranger. Cette armée avait belle apparence. Le comte du Luc, ambassadeur de France, vit passer à Soleure, en 1712, une

partie des troupes mobilisées. Il écrivait au roi son maître : « Nous avons vu hier passer à Soleure une compagnie de dragons du Pays de Vaud qui est des plus belles. Tous ces dragons sont uniformes et bien faits ; ils paraissent tous avoir servi ».

Les principales villes suisses (Zurich, Berne, Bâle, Genève) avaient une troupe permanente « garde d'État » ou « garde soldée » pour le service de place de la capitale, et Berne tenait une garnison permanente dans sa forteresse d'Aarbourg. En cas de danger pressant, les cantons pouvaient rappeler leurs officiers et même leurs régiments à l'étranger. En 1792, l'État de Berne rappela son régiment du service de France et l'incorpora, sous le nom de régiment de Watteville dans son armée qui couvrait les frontières de Genève et du pays de Vaud. Malgré tout, l'esprit militaire subsistait. Le noyau et les cadres des milices étaient formés de soldats rentrés des régiments suisses de France, de Hollande ou d'Espagne. Lorsque les armées du Directoire français envahirent la Suisse, en 1798, elles trouvèrent à Berne, dans la Suisse primitive et en Valais, une résistance inattendue qui aurait pu être victorieuse, si les cantons eussent réuni leurs forces, au lieu de combattre séparément. Les généraux français rendirent d'éclatants témoignages à leurs adversaires de Neuenegg, du Rotenthurm, de Stans et de Sion. — *Bibliographie* : Fried. Pieth : *La Suisse pendant la guerre de Trente ans dans Hist. militaire de la Suisse* VI. — Ed. von Rodt : *Gesch. des Bernerischen Kriegswesens*. — G. de Charrière : *La campagne de 1712, étude historique et militaire*. — Le même : *L'armée zuricoise dans la guerre du Toggenburg*. — Pochon et Zesiger : *Schweizer Militär vom Jahre 1700 bis auf die Neuzeit*. — Max de Diesbach : *La garnison de Fribourg (AF 1914-1915)*. — Dinner : *Zur eidg. Grenzbesetzung 1792-1795 (JSG XII, 102)*. — E. Muret : *L'invasion de la Suisse en 1798*. — P. de Vallière : *La part de la Suisse romande dans l'histoire militaire de la Suisse (RMS 1916-1917)*. — R. v. Erlach : *Zur bernischen Kriegsgeschichte des Jahres 1798*. — Steinemann : *Reformen im bernischen Kriegswesen (1560-1653)*.

3. Période démocratique, de 1798 à nos jours. Après l'effondrement de 1798, le Directoire français imposa à la République helvétique un système militaire centralisé. Mais l'entretien des armées françaises qui vivaient sur le pays, la guerre européenne en Suisse après les ruines de l'invasion anéantirent les ressources financières et rendirent impossible l'application de la loi de 1798. L'armée nationale comprenait :

1) La *Légion helvétique*, troupe permanente à recrutement volontaire (dissoute en 1799).

2) Les 6 *Demi-brigades auxiliaires* ; au lieu des 18000 hommes prévus, il ne se présenta que 4000 conscrits qui furent incorporés de force dans les troupes françaises.

3) La *Milice sédentaire* : Service obligatoire de 20 à 45 ans. Le pays fut divisé en 8 départements militaires sans égard aux frontières cantonales. Ce système très impopulaire devait donner 60000 hommes, mais on ne put en rassembler que 10000 environ. — Sous l'Acte de médiation, Napoléon accapara les forces militaires des cantons pour ses régiments suisses toujours maintenus au complet. Pendant son règne, la Suisse dut lui fournir 4 régiments permanents de 4000 hommes qui périrent en grande partie en Calabre, en Espagne et surtout en Russie. L'armée nationale instituée par le *Règlement général de 1807* n'existait que sur le papier. Les mobilisations partielles de 1805 et de 1809 montrèrent l'insuffisance des milices. Cependant, ces campagnes pacifiques fortifièrent le lien fédéral, elles firent revivre l'esprit de corps. On diminua les inconvénients du système fédératif par un contrôle central permanent de l'instruction des troupes cantonales.

En 1813, un faible cordon de 20000 hommes gardait le Rhin, sous le général de Wattenwyl et 160000 alliés menaçaient Bâle. Malgré des protestations, la Diète ordonna aux troupes de livrer le passage et les Autrichiens et les Russes traversèrent le pays. Pendant les Cent-Jours, la Confédération sortit pour la première fois depuis des siècles de sa neutralité. En juillet 1815, 40000 Suisses sous les ordres du général Bachmann pénétrèrent

en Franche-Comté ; 5000 hommes sous le colonel d'Affry prirent part au siège d'Huningue. Le brassard fédéral comme autrefois la croix blanche, fut alors institué comme insigne commun à toute l'armée. Cette campagne révéla une fois de plus l'extrême inégalité d'instruction des contingents cantonaux.

Après la chute de Napoléon, la Suisse reconstituée redevint maîtresse de ses destinées. Le *règlement militaire fédéral de 1817* tint compte des expériences de 1815. L'armée, élite, réserve et landwehr, eut un effectif de 67000 hommes, soit 4% de la population. On institua l'État-major fédéral et l'École centrale de Thoune pour amener l'unité d'instruction et de doctrine. Des « camps fédéraux » furent, à partir de 1820, l'origine des grandes manœuvres. La frontière fut de nouveau occupée en 1831, et dans l'affaire de Louis-Napoléon en 1838, les cantons romands mobilisèrent 27000 hommes sous le général Guiguer de Prangins, sans attendre les ordres de la Diète qui nit de piquet toutes les forces de la Confédération. En 1845, lors des expéditions des « corps francs », 2 divisions (général de Donatz) préludèrent à la guerre du Sonderbund qui, en 1847, mit sur pied 180000 hommes sous les ordres des généraux Dufour et Salis-Soglio. Le drapeau fédéral, adopté en 1840, remplaça les anciens drapeaux aux 25 couleurs cantonales. Enfin, la loi d'organisation militaire de 1850 chercha à corriger les défauts dénoncés par Dufour. On fit un pas de plus vers l'unification par la création du Département militaire fédéral. Mais le vice fondamental du système restait le dualisme entre la Confédération et les cantons, en outre, le temps de présence sous les armes était trop court. L'école de recrues durait de 28 à 42 jours, les cours de répétition de 3 à 10 jours. En 1856-1857, le soulèvement des royalistes neuchâtelois et l'intervention de la Prusse nécessitèrent la mobilisation de 30000 et la mise de piquet de 100000 hommes sous les ordres de Dufour. L'armée concentrée sur le Rhin était forte de 9 divisions de 15 600 hommes, 1400 chevaux et 24 canons chacune, plus une réserve de cavalerie, d'artillerie et du génie et 3 brigades indépendantes.

En 1859, 1860 et 1866, des corps d'observation de 10000 hommes occupèrent la frontière, tantôt au Sud, tantôt au Nord, suivant la situation internationale. Chacune de ces mobilisations était suivie de réformes. En 1842, le fusil à percussion remplaça le fusil à pierre. Le chargement par la culasse fut introduit en 1859 et le calibre réduit de 18 à 10.4 mm. En 1865 le canon d'acier de 10 cm., se chargeant par la culasse, succéda aux pièces de bronze lisses se chargeant par la bouche et en 1869, l'armée suisse fut la première en Europe à posséder un fusil à répétition, invention de Friedrich Vetterli à Neuhausen.

La couverture de la frontière du Jura en 1870-1871, sous le général Herzog, dévoila l'insuffisance de la préparation à la guerre. La mobilisation fut lente, les munitions et le matériel de réserve manquaient ; le soldat montrait de la bonne volonté, mais l'instruction défectueuse et le peu d'entraînement des troupes les rendaient incapables d'efforts prolongés. Le général Herzog dans son rapport officiel, critiqua sans ménagements les points faibles du système et demanda la centralisation complète de l'instruction et la prolongation du temps de service. *L'organisation militaire de 1874* attribua à la Confédération l'instruction et l'armement. 8 divisions et 16 brigades de landwehr donnèrent un total de 202479 hommes. La durée des écoles de recrues et des cours de répétition fut prolongée à 48-60 jours. On augmenta le service effectif des cadres. Les derniers vestiges de l'uniforme cantonal disparurent, excepté les cocardes. De 1874 à 1907, on créa successivement : la section des sciences militaires à l'École polytechnique, le landsturm, l'artillerie de forteresse, les fortifications du Gothard et de Saint-Maurice, les corps d'armée, les aérostiers, les mitrailleurs à cheval. On renforça la cavalerie, remarquablement entraînée et remontée ; l'artillerie adopta en 1889 la pièce de campagne 8.4 cm. en acier, et en 1903 le canon 7.5 à tir rapide et recul sur affût. Le fusil de 1889 (calibre 7.5 mm) et 1889-1896 représentait un pro-

grès considérable. Il a été transformé en modèle 1911 à balle conique. L'instruction militaire préparatoire se développa ainsi que le tir obligatoire en dehors du service.

Le 3 novembre 1907, le peuple vota la loi militaire de 1907. Sous ce régime, en quelques années, grâce à un travail intensif, une transformation, très remarquée par nos voisins, s'est opérée. L'organisation des troupes de 1912 a réparti l'armée en 6 divisions, créé les brigades de montagne, les mitrailleuses d'infanterie, la cavalerie d'armée, les obusiers de campagne, l'école militaire pour instructeurs. Les écoles de recrues et d'aspirants prolongées à 2 ½ et 3 mois, les cours de répétition annuels permirent une instruction moins superficielle du soldat et de l'officier. La force totale de l'armée fut portée à 281 000 hommes, 45 000 chevaux et 800 canons plus 200 000 hommes des services complémentaires. L'enseignement remarquable des cours d'État-major général, de l'école de tir de Wallenstadt et de l'École centrale entretint le goût des recherches scientifiques et des études historiques dans le corps d'officiers.

La mobilisation générale d'août 1914, général Wille et chef d'état-major général Sprecher-de Bernegg se fit avec ordre et rapidité. La longue attente à la frontière mit le « moral » des troupes à une rude épreuve dont elles sortirent victorieuses. La discipline ne se relâcha pas. Le manque d'expérience et de routine de beaucoup d'officiers s'atténua avec les mois et les années. L'entraînement des troupes à la marche, au tir, au service en campagne, leur belle tenue sous les armes, donnèrent confiance au peuple et imposèrent le respect aux belligérants. Les manœuvres d'armée de mars 1917, auxquelles prirent part près de 100 000 hommes dans des circonstances particulièrement difficiles, permirent de constater l'excellent fonctionnement des états-majors supérieurs et des services de l'arrière, la mobilité des troupes dans tous les terrains, leur endurance et leur dévouement. La solde du simple soldat fut portée de fr. 0,80 à fr. 8,50 par jour et ramenée en 1919 à fr. 2.—. En 1915-1916, l'armée reçut l'uniforme gris-vert et, en 1917-1918, le casque d'acier. Le renforcement des mitrailleuses, le développement de l'aviation, la pratique des nouvelles méthodes de combat tinrent les divisions constamment en haleine.

L'histoire de notre armée qui se confond avec celle de la nation est loin d'être achevée. De nouvelles tâches l'attendent. Elle doit rester l'éducatrice du peuple, l'expression suprême de notre volonté de vivre.

Bibliographie: (Echli: *Die Schweiz vor hundert Jahren 1798-99.* — Leemann: *Denkschrift über die Ereignisse im Jahre 1838.* — Muret et B. de Céréville: *La Suisse en 1815. Le second passage des alliés et l'expédition de Franche-Comté.* — Ed. Secretan: *L'armée Suisse depuis 100 ans (La Suisse au XIX^e s. I).* — G.-H. Dufour: *Rapport général sur l'armement et la campagne de 1847.* — Jacky: *L'occupation des frontières suisses en 1870-71.* — Feyler: *La Suisse sous les armes.* — Egl: *L'armée suisse.* — Feiss: *Das Wehrwesen der Schweiz.* [Major P. de Vallière.]

ARMÉE DU SALUT (HEILSARMÉE, SALVATION ARMY). Communauté religieuse organisée militairement, fondée en 1865 par William Booth (1829-1912). Née des besoins religieux et sociaux modernes, basée sur le méthodisme, l'Armée du Salut a un caractère international chrétien-syncretique; son but est le salut des classes négligées de la société. A la tête des officiers, sous-officiers et soldats des deux sexes se tient un général, à pouvoirs monarchiques, qui est, depuis la mort du fondateur, son fils Bramwell Booth. Journal principal: *The War Cry, Le Cri de guerre.* Méthode d'action: Évangélisation par le moyen de réunions à cachet militaire avec sollicitations à la conversion immédiate; travail de relèvement social.

L'Armée du Salut se répandit en Suisse dès 1882 grâce à l'Irlandais Clibborn et à Kate Booth. Elle fut en butte les premières années à l'hostilité du public. Plusieurs cantons interdirent les réunions (1883: Genève, Neuchâtel, Vand, Berne — 1885: Zurich — 1888: pétition d'Appenzell-Rh.-I. pour l'application de la loi sur les jésuites à l'Armée du Salut). La conclusion du rapport

du conseiller fédéral Ruchonnet à l'Assemblée fédérale le 2 juin 1890 et la circulaire du Conseil fédéral du 14 février 1893 jointe à l'arrêté définitif abrogeant les lois contre l'Armée du Salut (Berne 1897, Genève 1898) provoquèrent un changement d'opinion. Aujourd'hui cette communauté jouit de l'estime générale et de l'appui des autorités. Elle comprend 119 corps d'armée avec 400 officiers en service permanent; le quartier général et le commissariat sont à Berne. Il existe trois maisons de relèvement pour femmes et jeunes filles (Zurich 1894, Bâle 1900, Vevey 1904); 4 asiles de nuit pour femmes (Zurich 1907, Genève 1908, Bâle 1909, Neuchâtel); 3 asiles de nuit pour hommes (Zurich 1899, Genève 1904, Bâle 1906); un asile pour mères et enfants (Zurich); 2 postes de travail pour hommes (Zurich, Bâle); 2 colonies agricoles pour détenus libérés et sans-travail (Köniz près de Berne, Devens près de Saint-Aubin, Neuchâtel); 4 postes de secours (Zurich, Berne, Genève, Bienne). — *The Salvation Army, 1917.* — P.-A. Clasen: *Der Salutismus.* [E. B.]

ARMENSEE. Village. Voir ERMENSEE.

ARMES. Les différentes armes se divisent d'après leur destination en *armes défensives* et *armes offensives*. Parmi les premières, on compte: le *bouclier*, l'*armure* et la *cuirasse*, le *casque*; parmi les dernières, l'*épée* sous toutes ses formes: le glaive, la dague, le sabre, le poignard; puis les *armes d'hast* telles que la hallebarde, la lance, la pique, l'esponton, la hache d'armes, le marteau d'armes, le morgenstern; les *armes de jet*, qui comprennent l'arbalète, l'arc, les machines de siège; enfin les *armes à feu*, qui se divisent à leur tour en artillerie et en armes portatives: l'arquebuse, le mousquet, le fusil. Les *armes d'ordonnance* du XIX^e s. forment un groupe particulier; elles ont été et sont encore fabriquées en grande quantité pour le compte de l'État et sont uniformes pour l'armée.

A. Armes défensives. 1. Bouclier. Des garnitures de boucliers, umbos, se trouvent fréquemment dans les tombeaux de l'époque des invasions. Dans le haut moyen âge le bouclier rectangulaire, oblong et plus tard arrondi, était en usage au Nord des Alpes; en Italie et en Orient on se servait du bouclier rond. Nous ne tenons pas compte ici du bouclier ou écu de chevalerie écus de chevalerie de Seedorf, du XIII^e s., au Musée national à Zurich; de Rarogne, datant du XIV^e s., à Sion). Dans les boucliers de fantassin on distingue suivant la grandeur: le pavois d'assaut, d'une hauteur d'environ 2 mètres, pour la guerre de siège, et le pavois, d'environ 1 ½ mètre de haut, qui couvrait un fantassin jusqu'à la poitrine, enfin le petit pavois qui abritait un homme agenouillé. Les grands et les petits pavois étaient souvent ornés de peintures (armoiries). Les boucliers du Musée historique de Berne (des XIV^e et XV^e s.) appartiennent à ces trois catégories et sont en bois de sapin; sur le devant est collée une traverse en chêne, et les deux faces sont recouvertes de peau de truie sous laquelle se trouve une couche d'étoiles. Les lourds boucliers en fer, souvent richement ornés, (exemplaires à Zurich et à Berne) n'ont qu'une valeur décorative. On trouve dans la plupart des musées suisses d'une certaine importance des boucliers pris à la guerre; c'est à Zurich et à Lucerne (butin de la bataille de Giornico) qu'ils sont le plus nombreux.

2. Armures et cuirasses. Au moyen âge, on portait pour la protection du corps des cottes de mailles, *broignes*, hauberts, ou des tuniques de toile ou de peau recouvertes d'anneaux. L'emploi de la cotte de mailles persista jusque dans le courant du XVI^e s. Déjà au moment des invasions et plus tard, le haubert était une arme défensive des nobles; toutefois, à mesure que l'armure de plates prit de l'importance, il fut supplanté comme arme de chevalerie (pendant un certain temps on le porta sous la cuirasse) et fit partie de l'équipement des fantassins. Les armuriers étaient des employés des villes et ne disparurent que dans la seconde moitié du XVI^e s.: à Berne, en 1574, à Zurich, en 1582. Le tissu de mailles était formé d'anneaux soudés, rivés ou découpés en fil de fer forgé, et souvent combinés ensemble; le bord était sou-

vent entouré d'un cercle en laiton, recouvert fréquemment d'ornements et d'inscriptions (de provenance orientale ou de Nuremberg).

Les chevaliers portaient la cotte de mailles sur un vêtement de cuir (*gambison*). Le cou et la tête étaient protégés par une sorte de capuchon appelé *caumail*. Avec l'emploi du heaume, le *caumail* disparaît, et le cou est garanti par le gorgerin suspendu au casque lui-même; au XV^e et XVI^e s., on plaçait sur les épaules des ailettes. Au XIII^e s., on vise déjà à mieux garantir certaines parties du corps en adaptant des renforcements sous forme de plaques de fer ou de corne (coquilles aux coudes et aux genoux, rondelles mobiles aux aisselles, plaques de renforcement sur la poitrine et le dos). Dans le cours du XIV^e s., ces essais aboutirent à l'armure de plates, dont la composition s'acheva vers 1420. Les pourpoints cousus, sans manches, se composaient de plusieurs couches de toile superposées de façon à former une texture impénétrable. Ils étaient renforcés soit par des anneaux de métal cousus, soit par des lamelles de fer placées l'une sur l'autre comme les tuiles d'un toit (*corazin* lorsque les lamelles sont en dedans, *brigantine* lorsqu'elles sont en dehors).

C'est à Milan que furent fabriquées les premières armures de plates. L'atelier des Negrolis (Missaglia) était surtout célèbre dans ce genre; le Musée historique de Berne en possède une armure complète datant de 1440-1450 (d'autres pièces d'armures se trouvent à Zurich et à Aarau). Plus tard, Augsburg et Nuremberg devinrent des centres de fabrication. Les premières armures étaient lourdes et manquaient de souplesse (poids de l'armure Missaglia à Berne 27,78 kilos). En bombant la poitrine et en cannelant la surface plane (armures de Maximilien) on obtint une diminution sensible de poids sans altérer la solidité. Au XVI^e s., le costume influença la forme des armures. L'armure du fantassin est de beaucoup plus simple que celle des chevaliers. On laisse de côté les jambières et les brassards sont fort simplifiés. C'est ainsi qu'on est arrivé à la demi-cuirasse qui se trouve encore dans les arsenaux suisses et dans les musées en plusieurs centaines d'exemplaires (la plus belle collection est à Soleure). On a réussi à réduire le poids d'une armure pour fantassins jusqu'à 8,1 kilos. Pour les sièges de forteresses, on se servait d'armures de tranchées, d'une construction spécialement solide. L'armure perdit son importance avec l'apparition des armes à feu dont le tir était beaucoup plus juste. Elle s'est conservée jusqu'à nos jours comme cuirasse. Les armures de nos collections proviennent presque toutes de l'étranger (Allemagne et Italie). Toutes les villes importantes avaient un ou plusieurs employés chargés de l'entretien des armures. Vers la fin du XVI^e s., il existait à Frauenfeld un atelier d'armurier (Hofmann); on ne trouve en Suisse qu'un seul autre armurier: H. M. à Bâle; ses initiales sont données par une armure datant du milieu du XVI^e s.

3. *Casque*. Le casque est de date plus ancienne que l'armure. Ceux dont on se servait lors des invasions et dans le haut moyen âge sont coniques, d'abord formés de côtes garnies de plaques (casque à côtes), plus tard emboutis d'une seule pièce (casque normand des X^e et XI^e s.). Pendant les croisades, on construisit un heaume lourd, en forme de pot, que l'on posa d'abord sur le sommet de la tête, puis sur les épaules (le seul exemplaire trouvé en Suisse est au Musée National). Au XIV^e s., le casque conique fut transformé en bacinet; les parois furent sensiblement allongées, le tissu de mailles du colletin se fixa au casque par du fil de fer. Plus tard on ferma l'ouverture ménagée pour le visage par une visière proéminente. Avec l'introduction de l'armure de plates, le casque devint une pièce de l'armure, et se modifia avec l'emploi du bacinet. La forme du timbre devint hémisphérique, garnie d'une crête plus ou moins haute. La nuque est rentrée et garantie par des cercles de métal. Dans le casque bourguignon le gorgerin et le casque sont réunis par un bourrelet et ne font qu'un. La visière, en deux ou trois pièces, est mobile. Au XV^e s., le fantassin porte le chapeau d'armes, hémisphérique, à ailes plates ou fortement rabattues (chapeau d'armes de Zwingli au Mu-

sée National). Le chapeau d'armes se transforma au XV^e et début du XVI^e s. en salade portée aussi par les chevaliers, avec un large couvre-nuque, et en armet au XVI^e s. Le timbre de ce dernier est pourvu d'une crête très haute ou d'une pointe; sur le devant se trouve la visière, fixe ou mobile, et derrière un couvre-nuque. Les oreilles sont garanties par des oreillers tournant dans des charnières ou fixés par des courroies de cuir. Dans la deuxième moitié du XVI^e s., on introduisit d'Espagne le morion, qui se rapproche également du chapeau d'armes, mais dont les parois sont droites; il est pourvu d'une crête très élevée et d'un rebord étroit, se terminant en pointe devant et derrière. Le cabasset, piriforme, pointu à la partie supérieure, se rapproche du morion. Dans le cours du XVII^e s., on vit apparaître le casque hongrois, de type oriental, ou Bourguignote à nasal mobile.

B. *Armes offensives*. 1. *Épées, dagues, poignards*. Les armes d'estoc et de taille sont les épées et les poignards. L'épée des chevaliers du moyen âge dérive de la spatha de la période des invasions, et celle-ci procède de l'épée celtique. Les trouvailles faites dans des tombeaux alémaniques et burgondes fournissent des données sur la forme de l'épée à deux tranchants en usage lors des invasions. C'était une épée à large lame, creusée d'une rainure. On remarque déjà à la poignée un essai de protection de la main consistant en une mince plaque de fer adaptée entre celle-ci et la lame; on voit aussi un commencement de pommeau. Dans l'épée carolingienne, ce genre de poignée est parvenu à un entier développement. La main se place entre deux fortes barres; l'une, antérieure, un peu plus longue, mais ne dépassant guère la lame; l'autre, postérieure, surmontée d'un renflement, le pommeau. Au X^e et au XI^e s., la forme de la poignée subit une modification décisive. La barre antérieure, plus mince et plus longue, se transforme en garde. On donne au pommeau, forgé d'une seule pièce, la forme d'un chapeau, d'un champignon ou d'une lentille. Dès le XII^e s., la poignée s'allonge. Vers 1300 la garde et la poignée sont de longueur égale, dans la suite la proportion change au détriment de la garde. Au XV^e s. la poignée s'est tellement allongée que la main droite ne suffit plus à manier l'épée et qu'on est obligé de s'aider de la main gauche. On obtient alors les épées « à une main et demie »; puis vient l'épée à deux mains qui a déjà atteint son entier développement vers 1480. Lors de l'apparition de l'armure de plates, on forge la lame de façon à pouvoir frapper d'estoc. Les épées des chevaliers tués à Sempach sont de véritables types d'épées d'estoc. Dès le XV^e s. la poignée se complique. On munit la garde d'anneaux latéraux avec ou sans feuilles d'arrêt. On y adjoint des sous-gardes recourbées le long des tranchants, de sorte que l'épée du XVI^e et du XVII^e s. a tout un système de branches et d'anneaux artistement construits. Dans l'épée d'estoc, l'appareil destiné à protéger la main, ordinairement en forme de cloche, est placé en avant de la garde. Dès le XV^e s. on voit apparaître l'épée à lame recourbée, soit le sabre. Les épées des époques précarolingienne et carolingienne sont pourvues d'ornements damassés. Les épées carolingiennes ont déjà des inscriptions, qui deviennent plus fréquentes dans la suite, et qui sont incrustées dans la lame en différents métaux. On trouve déjà des marques de fabrication sur les épées celtiques et, çà et là, sur des lames carolingiennes. Dès le XIV^e siècle les cas se multiplient.

Le scramasax des invasions a donné l'arme domestique du moyen âge (*Hauswehre*), qui fut portée par les bourgeois et les paysans jusque dans le courant du XVII^e s. Cette arme n'a qu'un tranchant et le pommeau manque. La poignée en bois n'est pas, comme c'est la règle pour l'épée à deux tranchants, enfoncée sur la soie, mais fixée sur celle-ci en deux plaques retenues par des chevilles — Une épée courte, à deux tranchants, permettant de frapper d'estoc et de taille, était en usage au XV^e siècle.

Les formes d'épées caractéristiques pour la Suisse sont la dague, l'épée et le sabre suisses.

La dague suisse dérive du poignard, dont la lame

a été allongée. La forme de la poignée est caractéristique en ce sens qu'au lieu de la garde et du bouton, elle a des broches saillantes, recourbées l'une contre l'autre. Dans le dernier quart du XV^e s., on portait fréquemment la dague. Vers la fin du XVI^e s., elle tomba en désuétude. Rare dans les collections suisses, elle est représentée à Berne en cinq exemplaires.

L'épée suisse se distingue de la dague par la forme de la lame qui est, ou bien large et à un tranchant (cette forme peut être considérée comme spécifiquement suisse), ou aussi à deux tranchants. Cette arme est actuellement très rare.

Le sabre suisse était l'arme des gens de qualité et souvent, vers la fin du XVI^e s., orné de gravures ou d'incrustations en argent ; jusqu'au milieu du XVI^e s. sa forme primitive est caractérisée par la lame légèrement recourbée et à un tranchant, et le dos, affilé sur un quart de sa longueur, à partir de la pointe ; la poignée est terminée par un pommeau en forme de nœud. Au milieu du XVI^e s. la lame a une courbure plus forte, le dos est muni de plusieurs rainures ; le pommeau présente la forme d'une tête de lion ou de braque.

Le poignard est une arme spécialement faite pour frapper de la pointe et pour cette raison on en a fait usage en tout temps. Lors des invasions il n'en existait pas de forme spéciale dans le pays. Dès lors, et jusqu'au XI^e s., c'est le couteau (*sax*) qui sert de poignard et l'on use indifféremment de cet instrument comme ustensile et comme arme. Ce n'est qu'au XI^e et au XII^e s. que le couteau-poignard, à un tranchant et à dos très fort, et au XIII^e s. que le poignard à double tranchant font leur apparition. Dès lors les deux formes se rencontrent simultanément, puis le poignard à un tranchant devient plus rare et finit par disparaître presque entièrement. Comme pièce de l'armement d'un chevalier, le poignard se porte au XIII^e s. au moyen d'une chaînette sur la poitrine ou plus bas à la ceinture.

Les illustrations des chroniques font une différence rigoureuse entre le poignard suisse et le poignard à disque. Le premier se distingue par la poignée, qui est munie en avant et en arrière de saillies latérales, enchâssées dans du métal et plus ou moins recourbées l'une contre l'autre. Primitivement cette arme n'est pas exclusivement d'origine suisse, toutefois ce n'est que sur le territoire suisse qu'elle s'est transformée en dague suisse, par l'allongement de la lame ; les fourreaux artistement ornés, dont on fit d'abord usage au commencement du XVI^e s., ne se trouvent que chez nous. Des artistes comme Hans Holbein ont fait pour ces fourreaux des dessins qui sont très importants en matière d'art industriel. On en voit des exemplaires remarquables dans les musées de Zurich, de Berne et de Bâle.

Dans les illustrations des chroniques le poignard à disque est porté par les Savoyards et les Bourguignons ; au lieu de la garde et du pommeau, il est muni de disques en fer. On trouve au Musée historique de Berne un certain nombre de ces poignards qui sont du reste assez rares.

Les poignards du XVI^e s. sont souvent aussi munis de gardes fort saillantes, çà et là d'un anneau, et les pommeaux sont semblables à ceux des épées. On nomme *miséricordes* et par erreur aussi *perceurs de cuirasses*, des poignards à lame très pointue, ordinairement quadrangulaire. La *langue de bœuf* est un poignard à longue lame très large. On en faisait usage en Italie et elle n'a jamais servi chez nous. La *main gauche* est un poignard dont la garde est pour l'ordinaire pourvue de riches ornements ; dans le combat à l'épée on s'en servait pour parer. Dans ce but, on faisait aussi usage du poignard à ressort dont la lame était divisée en trois ; les deux lames latérales s'écartaient au moyen d'un ressort.

2. *Armes d'hast* : a) à longue hampe. Les armes qui rendent l'infanterie suisse si redoutable et avec lesquelles elle obtint des succès si étonnants, furent la pique et la hallebarde. La maîtrise avec laquelle ils maniaient ces armes devint cependant inutile lorsque les progrès réalisés dans l'emploi des armes à feu eurent

révolutionné la tactique. Toutefois, encore en 1656, les Bernois attribuèrent leur insuccès dans la bataille de Villmergen à la supériorité de leurs adversaires dans le maniement des armes à hampe.

La pique est pourvue d'une courte pointe en fer fixée à la hampe au moyen de deux brides plus ou moins longues ; cette pointe était ordinairement en forme de feuille ou plus tard quadrangulaire. La hampe, arrondie, en bois de frêne, avait une longueur de 15 à 18 pieds (4,5 à 5,5 mètres).

Les chroniques illustrées, des dessins et des vitraux, nous renseignent sur la manière dont on se servait de la pique. En marche, le soldat portait son arme sur l'épaule, au combat, il la tenait en arrêt des deux mains, qu'il changeait de places suivant la hauteur du but qu'il voulait atteindre. Pour accroître l'effet du choc et peut-être aussi pour mieux s'assurer contre un recul dans un assaut, il plaçait l'avant-bras gauche sous la hampe, lorsque la pique était abaissée. Les fers de piques se fabriquaient dans le pays ; quant aux hampes, on était obligé de les importer.

La pique du cavalier est beaucoup plus courte et plus forte que celle du fantassin. La main était protégée par une rondelle de garde auquel on donna peu à peu la forme d'un entonnoir.

L'épieu, arme courte des fantassins, était déjà en usage à l'époque des carolingiens comme pique à ailerons. Ces deux sortes de piques sont caractérisées par une douille portant latéralement deux proéminences en forme d'ailes.

L'emploi de la hallebarde (de *Halm*, hampe, et de *Barte*, hache) est plus varié ; elle permet de frapper d'estoc et de taille. Le chroniqueur Jean de Winterthour atteste qu'on en fit déjà usage lors de la bataille de Morgarten : « Les Suisses avaient certains instruments meurtriers, nommés dans leur langage *Helmbarten* (hallebardes), au moyen desquels ils mettaient en pièces les adversaires les mieux cuirassés. »

Dans les commencements, la hallebarde s'emploie surtout pour porter des coups. La hache aplatie à sa partie supérieure a un long tranchant, parallèle au dos, auquel on a forgé deux anneaux servant à fixer la hampe. Telle est l'arme que l'on désigne comme hallebarde de Morgarten et que l'on nomme habituellement *vouge* dans la science des armes. Dans la seconde moitié du XIV^e s., les deux anneaux disparaissent et on enfonce la hampe dans une douille de moitié aussi longue que le fer. Une pointe adaptée au dos, le crochet, rend cette arme encore plus redoutable.

Vers la fin du XV^e s., l'extrémité du fer, qui était aplatie, se transforme peu à peu en une pointe quadrangulaire et la hallebarde devient ainsi une arme d'estoc. Le tranchant subit aussi des modifications de forme et de position. Dans la première moitié du XVI^e s., il était recourbé en dehors ou incliné (forme connue de Tschachtlan déjà en 1470) et dans la suite même plus ou moins rentré, ce qui est un signe de décadence. Au milieu du siècle, il en est résulté la hache en forme de croissant, ordinairement ornée de dessins à jour ; le tranchant était fortement rentré et la pointe démesurément longue. De la sorte, la hallebarde est devenue plus ou moins impropre à servir d'arme de guerre. Au XVII^e s., le fer est orné de jolis dessins à jour et on fait usage de la hallebarde comme d'une arme de luxe ou d'insigne distinctif ; au XVIII^e s., ce développement rétrograde finit par l'esponton. Il est difficile de dater les hallebardes, parce que certaines formes ont été en usage à deux reprises. La hampe était ordinairement en bois de frêne à pans coupés, fixée au moyen de deux longues brides adaptées à la douille. Deux contre-brides fixées devant étaient destinées à renforcer les deux autres. Comme autres formes de hallebarde, il faut encore citer : la hallebarde de Sempach, déjà mentionnée sous ce nom dans l'inventaire de l'arsenal de Zurich en 1651, une arme à large fer (portant souvent une croix à jour) ; le tranchant est passablement raccourci et légèrement recourbé, la pointe quadrangulaire est forte. On en trouve de nombreux exemplaires dans tous les arsenaux, qui ont probablement été exécutés après coup au XVII^e s. La hallebarde de Berne appartient par sa

forme au XV^e s., mais les exemplaires existants proviennent probablement d'une commande faite au XVII^e s.; elle est caractérisée par un fer étroit avec tranchant long et droit, les côtés sont contournés. La partie qui relie la pointe, aplatie et pourvue d'un renforcement quadrangulaire au crochet, est aussi contournée.

Le fer de la hallebarde de Soleure, du XVI^e s., est fortement rentré sur les côtés. Le tranchant est recourbé, la pointe, fort longue, renforcée antérieurement, le crochet partagé en deux pointes recourbées.

Les *hallebardes-pertuisanes* sont des hallebardes avec fer large où la forme de hache est moins visible.

Les *guisarmes* ont une longue hampe et un fer en forme de serpette avec pointe au dos. Le canton de Zurich en commanda à Kempten en 1583.

Les *hallebardes-sabres* ont une pointe très longue en forme de sabre.

La *hache d'armes* n'est pas moins redoutable que la hallebarde; dans les inventaires des arsenaux, on la nomme hache meurtrière. La forme du fer varie. Le plus souvent la partie tranchante est combinée avec un marteau dont le dos est lisse ou pourvu de pointes. La hache d'armes à longue hampe est connue dans le pays sous le nom de marteau de Lucerne; elle est pourvue de quatre longues pointes et d'un fort crochet.

Le *morgenstern* (gourdin de Fidelis, gourdin de l'Entlebuch, *trüffel*, baillon du Prätigau, baillon des Grisons) est encore considéré à tort comme l'arme de prédilection des Suisses et mis au même rang que la hallebarde. De fait, il n'a jamais joué un rôle de ce genre et ce n'est que lors du soulèvement du Prätigau, en 1622, contre les Autrichiens (où le père gardien des Capucins, Fidelis de Sigmaringen, fut tué avec une arme de ce genre) qu'il acquit de l'importance comme arme du landsturm. On en fit usage dans la guerre des paysans en 1653 (gourdin de l'Entlebuch), dans les combats contre les Français et en dernier lieu dans la guerre du Sonderbund. Il n'est question nulle part du *morgenstern* dans les listes d'armes du XV^e et du XVI^e s.; de même on ne l'aperçoit nulle part aux mains d'un Suisse dans les chroniques illustrées avec leurs innombrables représentations de Confédérés en armes. Tschachtlan (1470) connaît bien cette arme, mais en pourvoit un Autrichien; de même Schilling, de Lucerne (1507), équipe des envoyés étrangers avec le *morgenstern*. Au moyen âge, le *morgenstern* est assez fréquemment reproduit dans les scènes de la Passion en même temps que d'autres armes existantes, mais d'origine étrangère ou d'un usage restreint; c'est ainsi que cela se voit sur le vitrail biblique de la collégiale de Berne, datant du milieu du XV^e s. Un manuscrit d'Einsiedeln du XII^e s. relate que saint Meinrad avait été tué au moyen d'une massue garnie de clous, et le rudiment de cette arme se trouve déjà dans les illustrations des manuscrits carolingiens. Le *morgenstern* est une massue à longue hampe, dont l'extrémité est renflée, recouverte de clous et munie généralement d'une pointe. Outre cette forme, généralement connue, on en trouve dans les arsenaux une autre, construite avec soin, dont la tête est munie de cercles en métal garnis de pointes. La reproduction qui se trouve sur le vitrail biblique de Berne se rapproche de cette forme.

b) à *courte hampe*: la massue, le marteau d'armes et la hache d'armes.

L'arme primitive, c'est la massue, un bâton de bois renflé à l'une de ses extrémités. Au XV^e s., elle devient un signe de distinction (bâton de commandement); la tête est munie de clous, comme cela se voit dans la chronique illustrée de Tschachtlan, en 1470. Pour briser des casques à fortes parois, on chercha à augmenter l'intensité du coup en faisant la poignée et la tête en fer. Afin de reculer le centre de gravité, on fit un assemblage de plaques pour la tête. Cette forme du bâton de commandement ou masse s'est conservée jusqu'au XVIII^e s. comme sceptre de justice.

Le marteau d'armes à manche court n'est connu que comme arme de distinction, et se trouve à titre de rareté dans quelques collections (bec de perroquet).

La hache d'armes à manche court est représentée

dans les illustrations des chroniques postérieures à 1470. On la trouve fréquemment dans la chronique du Bernois Schilling (1474-1478), tandis qu'il n'en est pas encore question dans Tschachtlan. Schilling arme de la hache toutes les sortes de troupes à l'exception de la cavalerie; d'après lui, elle se portait suspendue à la ceinture.

3. *Armes de jet*. Il faut comprendre sous ce nom: l'arc, l'arbalète et les machines de siège.

a) *L'arc* était construit en bois d'if. Au moyen âge, on s'en servait surtout dans la Suisse occidentale, toutefois l'usage s'en était répandu dans le Nord de la Suisse, jusqu'à Schaffhouse, ainsi que le prouvent les étroites meurtrières, pratiquées à hauteur d'homme, dans les fortifications. Dans les chroniques illustrées, ce sont surtout les soldats étrangers qui sont armés de l'arc. En 1388, les Fribourgeois avaient à leur solde des archers étrangers. En 1546, un Zuricois exporta des arcs en Angleterre, ce qui était interdit. Cysat dit des Soleurois: « Ils ont dans leurs montagnes des ifs en abondance, dont on fait des arcs pour la guerre. » L'arc, comme arme, fut supplanté par l'arbalète qui avait une plus longue portée et qui lançait un projectile d'un effet plus grand.

Des sociétés de tir à l'arc, avec le traditionnel tir au pagagai, existent encore dans différentes localités de la Suisse occidentale et à Berne.

b) *L'arbalète*. Les premières miniatures carolingiennes ne connaissent pas l'arbalète; ce n'est qu'à la fin du X^e s. qu'on en trouve un dessin dans la bible de Saint-Germain. Lors de la première Croisade, les peuples occidentaux se servirent d'arbalètes. Les trouvailles faites dans les châteaux font remonter l'introduction de l'arbalète en Suisse avant le commencement du XIV^e s. Dans le courant du siècle, les autorités favorisèrent le tir en accordant des subventions pour la fréquentation de fêtes de tir au dehors (dans les comptes de la ville de Berne, de 1378, il est fait mention de ceux qui sont allés tirer à Soleure et ailleurs). Il faut en conclure que les tirs étaient depuis longtemps organisés, ce qui, en effet, était le cas pendant tout le moyen âge. De nos jours, il existe, dans plusieurs endroits, des sociétés de tir à l'arbalète pour hommes et pour jeunes garçons, lesquelles proviennent évidemment de cette organisation.

Pour tendre l'arbalète, on se servait d'une ceinture (*Geserf*), formée d'une courroie nouée autour du corps et d'un crochet double; le tireur tendait l'arbalète en pressant avec le pied gauche sur l'étrier adapté à l'arbrrier et en se redressant ensuite lentement. On peut aussi tendre l'arbalète plus simplement au moyen d'un grappin en bois ou en fer qui fait l'office de levier; toutefois, il n'est pas applicable partout.

Ce procédé fut perfectionné par les Allemands et les Anglais. Les premiers se servirent d'un cric à manivelle, cranequin, et les seconds d'une sorte de moufle. Un procédé plus simple, mais qu'on ne pouvait employer partout, consistait à bander l'arbalète au moyen d'un pied de biche.

La carreau se compose de la pointe et de la tige. Primitivement, la pointe était fixée à la tige au moyen d'une cheville, plus tard, on y forgea une virole, dans laquelle on introduisait la tige; cette dernière est souvent pourvue d'ailes en copeaux de bois ou en languettes de cuir. On obtenait un mouvement de rotation en adaptant les ailes de façon qu'elles fissent un angle déterminé avec l'axe du trait. Dans la guerre de siège, on se servait de traits à feu, pourvus de crochets et d'une masse incendiaire.

L'arbalète laissait beaucoup à désirer quant à la vitesse du tir. Par le programme du tir de Soleure, en 1461, nous savons que le tir à la cible avait lieu à une distance de 125 pas. En campagne, on admet un tir encore efficace à 250-350 pas. Les arbalètes de chasse possédaient un fût en fer et pouvaient lancer des galets ou des balles de plomb.

c) *Machines de siège*. L'arbalète est, en raison de sa construction, la première arme mécanique. En augmentant ses dimensions, on obtint une pièce qui ne pouvait servir d'arme à mains pour la guerre et la chasse,

mais qui convenait pour la guerre de siège. Les comptes de la ville de Berne mentionnent au XIV^e s., outre l'arbalète, le *Springolf* et l'arbalète montée sur un banc, qui étaient desservis par l'arbalétrier. Le *Springolf* est une arbalète montée sur un char. En Suisse, aucune de ces grandes arbalètes n'a été conservée ; toutefois, il existe à Sion deux bancs à tendre les arbalètes, qui en laissaient partie, et servaient à tendre l'arc de façon à permettre d'y adapter une corde neuve. Des bancs de cette espèce ont été constatés à Berne en 1383.

Les carreaux de ces grandes arbalètes étaient munis de lourdes pointes carrées, en fer ; on se servait aussi de pierres et de balles de plomb comme projectiles. C'est sur les personnes que les arbalètes faisaient le plus d'effet ; elles n'étaient pas en état de faire de véritables brèches, mais elles pouvaient entamer les murailles et les créneaux ; on s'en servait aussi contre les portes.

Les arbalètes sont des pièces à trajectoire tendue, tandis que les balistes du moyen âge ont une trajectoire parabolique. Ces dernières reposent sur le principe de la force impulsive du levier à bras inégaux.

La *baliste* ou *catapulte* est un levier à deux bras avec contrepoids. Le bras le plus long servait à lancer le projectile, dont la portée était augmentée par une fronde adaptée à l'extrémité antérieure. Comme cela se voit dans l'ouvrage de Tschachtlan en 1470, les hommes de service abaissaient le bras de levier le plus court, ou bien, lorsqu'il s'agissait de machines plus fortes, on l'abaissait au moyen d'un caisson lourdement chargé qui se remontait avec un treuil. Au moyen de la baliste, reproduite dans Tschachtlan, on ne pouvait lancer que des boulets en pierre peu lourds ; en revanche, la baliste, dont il est déjà question dans le manuscrit de poésies de Manesse, du commencement du XIV^e s., et plus tard dans la chronique bernoise de Schilling (1474-1478), avait une force impulsive considérable. Outre des pierres, on lançait aussi des cadavres d'animaux et de petits fûts remplis d'excréments humains. Comme plus tard les pièces d'artillerie à poudre, ces machines avaient chacune leur nom. L'emploi des catapultes persista, à côté des canons, jusque dans le XVI^e s. D'anciens modèles de balistes, mues à ressort, se trouvent dans les musées de Zurich et de Berne : une baliste à 2 et une à 7 arcs, à un bras en fer.

Dans les sièges, on utilisait encore le *béliier*, soit une forte poutre ferrée, que plusieurs hommes lançaient avec force contre les murs et les portes, ou que l'on suspendait à un échafaudage pour la mettre en mouvement ensuite ; des *tours mobiles* à plusieurs étages, montées sur roues, et le *chat*, c'est-à-dire un toit muni de roues, que les assiégeants approchaient des murailles pour y exécuter leurs travaux.

4. *Armes à feu. a) Artillerie.* L'emploi d'un mélange de salpêtre, de soufre et de charbon pour lancer des projectiles est mentionné pour la première fois en 1326, à Florence, puis en 1346 en Allemagne à Aix-la-Chapelle et, de 1361-1371, à Bâle en Suisse. A Berne, on avait déjà des canons avant 1377.

Les premières pièces d'artillerie furent des canons de petites dimensions et d'un effet médiocre. Ils étaient en fer fretté ou coulés en bronze. On construisit déjà au XIV^e s. des canons plus forts pour des projectiles en pierre, les canons à pierres, nommés *bombardes* dans les pays romans. Ils se composaient d'un tube court, fixé à une chambre allongée. Le mot italien pour chambre est *cannone*. Les Français désignèrent par le mot de canon le tube tout entier et c'est de là que cette expression se répandit au XVII^e s. en Allemagne et en Suisse.

Le procédé de fabrication est le même, seulement vers la fin du XIV^e s. on ajouta de la fonte aux canons en fer forgé et en bronze. Les *bombardes* étaient souvent de grandes dimensions. Les *obusiers* étaient des canons à pierres raccourcis. La nécessité d'obtenir un tir plus rapide provoqua la construction de pièces se chargeant par la culasse. On sépara la chambre à feu de la bouche, et on en adapta plusieurs à un canon. En même temps, on augmenta passablement le calibre du canon. L'invention du chargement par la culasse eut lieu déjà dans les dernières années du XIV^e s. On a aussi donné le nom de *bombardes*, que portaient les canons à pierres, à de

grosses pièces servant à lancer des boulets en pierre d'un quintal et plus. Au commencement du XV^e s., on construisit des pièces de siège vraiment énormes qui étaient fort difficiles à transporter et à manier. Ces gros canons étaient fornés de douves en fer forgé. On ne s'en servit que dans la première moitié du XVI^e s. Outre ces colosses, on avait au XV^e s. une artillerie de siège plus légère avec pièces de 25 à 100 livres que l'on trouve dans les arsenaux (*veuglaire* et gros canons à pierres). Les bombardelles étaient d'un calibre plus faible.

Les *mortiers* sont des canons dont les projectiles ont une trajectoire parabolique ; ils apparaissent à Bâle en 1385, et sont mentionnés à plusieurs reprises dans la guerre d'Appenzell.

Les pièces de campagne (le mot artillerie ne s'emploie pas au moyen âge pour des canons, mais signifie simplement tout l'armement de guerre) destinées principalement à tirer sur la troupe, ne commencent à jouer un rôle que dans la première moitié du XV^e s., après l'invention de l'affût sur roues. A côté de canons de gros calibre, il y en avait de moyens et d'autres, longs et étroits, nommés *couleurines* et enfin les canons de Tarras, dont il est fait mention pour la première fois, de 1426 à 1427, à Bâle et qui sont la plus petite pièce de campagne munie de roues ; on les ajustait aussi sur des chevaux (canons sur cheval). Au XVI^e s., ils se sont transformés en *fauconneaux*. Au milieu du XV^e s., on fit usage des embrasseurs, venus de la Bourgogne. On les fixait en passant un cercle sur le canon ; ils ne servaient pas à pointer le canon, mais à le fixer à l'affût. Vers 1500, l'artillerie légère ne se composait que de couleurvines et de gros canons. A la même époque, on se servait aussi de boulets en fonte. A la fin du XV^e s., les canons en fer forgé furent généralement abandonnés. Pour les canons de calibre moyen, on employa la fonte, pour les gros calibres le bronze. Jusqu'à cette époque, il est impossible de coordonner en un système les innombrables calibres en usage. L'empereur Maximilien a complètement réorganisé l'artillerie. La pièce du plus gros calibre lançait des projectiles en fer de 100 livres ; la demi-bombarde, de 50 livres, et la *Viertelbüchse* ou *Kartaune* (de *quartana*), de 48 livres.

Plusieurs canons, réunis sur un affût, formaient une pièce à grenaille ou orgue à serpentin tirant plusieurs coups à la fois. A Soleure et à Schaffhouse, on en voit de constructions diverses, ne datant toutefois pas du moyen âge. En 1742, un Bernois, Johannes Welten, de Gessenay, construisit un nouveau modèle de pièce à tir accéléré, qui se trouve aujourd'hui au Musée National de Zurich.

Depuis le XVI^e s., jusqu'à l'introduction des canons rayés et des canons modernes, se chargeant par la culasse, on n'a pas réalisé de progrès importants en dépit des nombreuses tentatives faites dans ce but. Pendant la guerre de Trente Ans, en Suède et à Zurich, on fonda des canons en cuivre autour desquels on enroulait de la corde que l'on recouvrait de cuir ; toutefois, l'invention de ces canons en cuir, dont quelques-uns se trouvent encore au Musée National, ne répondit pas à ce qu'on en attendait. En revanche, l'invention de la machine à forer les canons par Johannes Maritz à Berthoud, laquelle permettait d'obtenir un alésage bien centré, réalisa un sensible progrès, tandis que le procédé de forage au cabestan, usité dès le XV^e s., ne donnait que des résultats défectueux.

Au début, les lourds canons de siège n'étaient point montés sur des affûts, mais on les couchait sur le terrain ou sur un échafaudage qui devint plus tard le brancard à canon (*Legestücke*). On pointait le canon au moyen de coins. Les canons mis en place étaient abrités sous un toit en bois solidement construit. De bonne heure déjà, on a fait des essais pour monter les affûts des canons de campagne sur des roues. L'affût à bloc se composait d'un bloc soigneusement adapté au canon ; le côté inférieur pouvait être renforcé d'un autre bloc, destiné à supporter le recul. On rendit cet affût transportable en le montant sur des roues. Dans la première moitié du XV^e s., on fit usage de l'affût bourguignon, composé d'un affût supérieur et d'un affût inférieur avec deux branches servant de mire. Par suite de l'invention

des tourillons, vers 1460, on arriva à construire des affûts à parois ou à cadre ; c'est ainsi que le canon devint une arme vraiment propre à la guerre. Les deux parois, réunies par des traverses, ont sur le devant le palier des tourillons au moyen duquel elles subissent le recul et facilitent beaucoup le pointage de la pièce.

Au commencement du XV^e s., on était obligé d'importer les gros calibres (de Strasbourg, de Nuremberg) ; plus tard, on fut à même de se pourvoir dans le pays.

Les canons étaient desservis par le maître-canonnier et ses aides ; dans les commencements, il devait aussi s'entendre au métier de fondeur. De même que les balistes, les premiers canons lançaient non seulement des pierres, mais aussi de grosses flèches. Les gros canons ne lançaient que des boulets en pierre, ceux de calibre plus faible des boulets en plomb ou en fer. Vers la fin du XV^e s., on se servit de boulets en fonte. Le tir de plusieurs boulets à la fois au moyen d'un seul canon, ou tir à mitraille, était déjà connu au milieu du XV^e s. Déjà cent ans auparavant, on employait des boulets incendiaires creux et remplis d'une masse incendiaire. Des bombes en pierre ou en bois sont mentionnées à Francfort s/M. en 1400. On peut admettre qu'au milieu du XV^e s., la portée d'une grosse pièce de siège était à l'ordinaire de 1000 mètres. Les canons de campagne de gros calibre avaient la même portée.

b) *Armes à feu portatives.* En 1364, la ville de Pérouse fit construire 500 *haquebuses* ou traits à poudre, avec lesquelles on pouvait transpercer toutes les cuirasses. Cette indication historique sur les armes à feu portatives est en parfait accord avec les deux arquebuses les plus anciennes du Musée historique de Berne. Elles sont toutes deux en fer forgé et fermées à la culasse par un coin en fer solidement fixé. L'arquebuse de Berne est montée sur un fût en chêne dans lequel est fixé sous le canon un gros crochet destiné à recevoir le recul. D'autres canons d'haquebuses de la même époque sont en bronze.

Déjà à la fin du XIV^e s., on allongea le canon et l'on donna à la culasse la forme d'une douille dans laquelle on enfonçait une hampe. Ces haquebuses emmanchées furent en usage jusqu'au milieu du XV^e s. Dans la seconde moitié du siècle, on inventa la culasse vissée et une autre sorte de fût que l'on perfectionna toujours davantage pour en arriver à la crosse du fusil moderne.

Ces armes portatives fonctionnaient au moyen d'une mèche ; il était presque impossible de viser, attendu que le tireur était obligé de tenir l'arquebuse d'une main et d'avoir l'œil plutôt fixé sur le bassinnet que sur le but. Ce n'est qu'après l'invention de la platine, qui produisait le feu mécaniquement et qui contenait sur une plaque de fer tout l'appareil à feu, qu'il put être question de tirer juste. Au commencement la platine à mèche était construite de telle façon que la mèche se pinçait dans un crochet recourbé, ou chien, que le tireur abaissait avec la main sur le bassinnet. En allongeant la base du chien, on put s'en servir comme de détente. Un ressort maintenait le chien en place avant que le coup partit et au moyen d'un second ressort le chien s'abaissait d'un seul coup. Les arquebuses à mèche furent en usage jusqu'à la guerre de Trente Ans.

En partant du briquet, qui donne des étincelles lorsqu'on le bat sur une pierre à feu, on arriva à inventer la platine à rouet et celle à silex. La platine à rouet, inventée probablement à Nuremberg en 1515, se compose d'une roue en acier, pourvue à la circonférence d'encoches et tournant très vite, en frottant un morceau de pyrite ; des étincelles sont ainsi projetées sur le bassinnet. Cette nouvelle invention avait sur la platine à mèche l'avantage de rendre l'arme indépendante du temps, mais elle avait un inconvénient : la roue s'encrassait rapidement des résidus de poudre, et cela déjà même au bout de quelques coups. On voit aussi assez souvent pour cette raison des arquebuses du XVI^e s. munies d'une combinaison de platines à rouet et à mèches. L'infanterie ne fit pas bon accueil à la platine à rouet, mais bien la cavalerie. Cette dernière avait déjà au XV^e s. une arme à feu portative spéciale, l'escopette. Le cavalier portait l'arme à une courroie autour du cou et la plaçait

sur une fourche pour tirer. L'arquebuse courte à roue (carabine, pistolet) fut généralement admise dans la cavalerie dès la moitié du XVI^e s.

A peu près en même temps que l'invention de la platine à rouet en Allemagne, une nouvelle construction, venant d'Espagne, se propagea, en passant par la France et les Pays-Bas, savoir la platine à dé clic. Elle se distingue de la platine à mèche surtout par l'emploi de la pierre à fusil. En face du chien est adaptée une surface raboteuse sur laquelle s'abat le chien portant la pierre à feu. En combinant cette surface avec le couvercle mobile du bassinnet, on inventa la batterie (vers 1580). Un nouveau perfectionnement fut encore réalisé par l'adaptation d'un second cran d'arrêt pour le chien.

La batterie à silex (batterie de fusil) dérive de la platine à chenapan ; c'est une invention française du milieu du XVII^e s. ; à Zurich, Félix Werder fabriquait en 1652 des batteries de fusil. La partie caractéristique de cette batterie, c'est la noix avec deux crans d'arrêt qui fait agir le ressort sur le chien. La batterie de fusil supplanta tous les autres systèmes et resta en usage jusqu'au XIX^e s., où eut lieu l'introduction de l'arme à percussion (les capsules furent inventées en 1818 par Jos. Egg).

On fixe la date de l'invention de la double détente à l'an 1543. Il est déjà fait mention de canons de fusil rayés en 1498 ; il s'agit vraisemblablement de rayures droites. On dit que les rayures en hélice ont été inventées en 1560 à Nuremberg. Il est probable que l'usage de munir d'ailes les carreaux d'arbalète a été le point de départ de cette invention.

Les arquebuses à hampe du XV^e s. étaient déjà munies de petits crochets fondus ou soudés, qui servaient à suspendre l'arme au parapet du mur et à recevoir le recul. Dès la seconde moitié du XV^e s., les dimensions du canon subirent une augmentation et on le nomma arquebuse, de l'allemand *Hackenbüchse*, canon à crochet. L'arquebuse, d'une longueur d'un mètre et plus, avait un poids d'environ 15 kilos et lançait des balles de 40 grammes à peu près. La double arquebuse avait presque 2 mètres de longueur. En campagne, on la plaçait sur une fourche, qui, depuis Maximilien, était susceptible d'être démontée. Le poids de la double arquebuse était d'environ 30 kilos, les balles pesaient 110-120 grammes.

Vers 1520, on voit apparaître en Espagne le *mousquet*, dont le canon était un peu plus long, mais les parois moins fortes et sans crochet ; il était facile à transporter et on le plaçait sur une fourche (fourquine) pour tirer. Il fut introduit en 1585 dans la milice bernoise. Dans la suite, on distingua deux sortes de mousquets : les mousquets de campagne, dont le canon était lisse, et les mousquets de cible, dont le canon était rayé. Dans les premières années de leur apparition à Berne (1563), les mousquets ne furent pas admis dans les tirs, parce qu'ils feraient trop des autres armes.

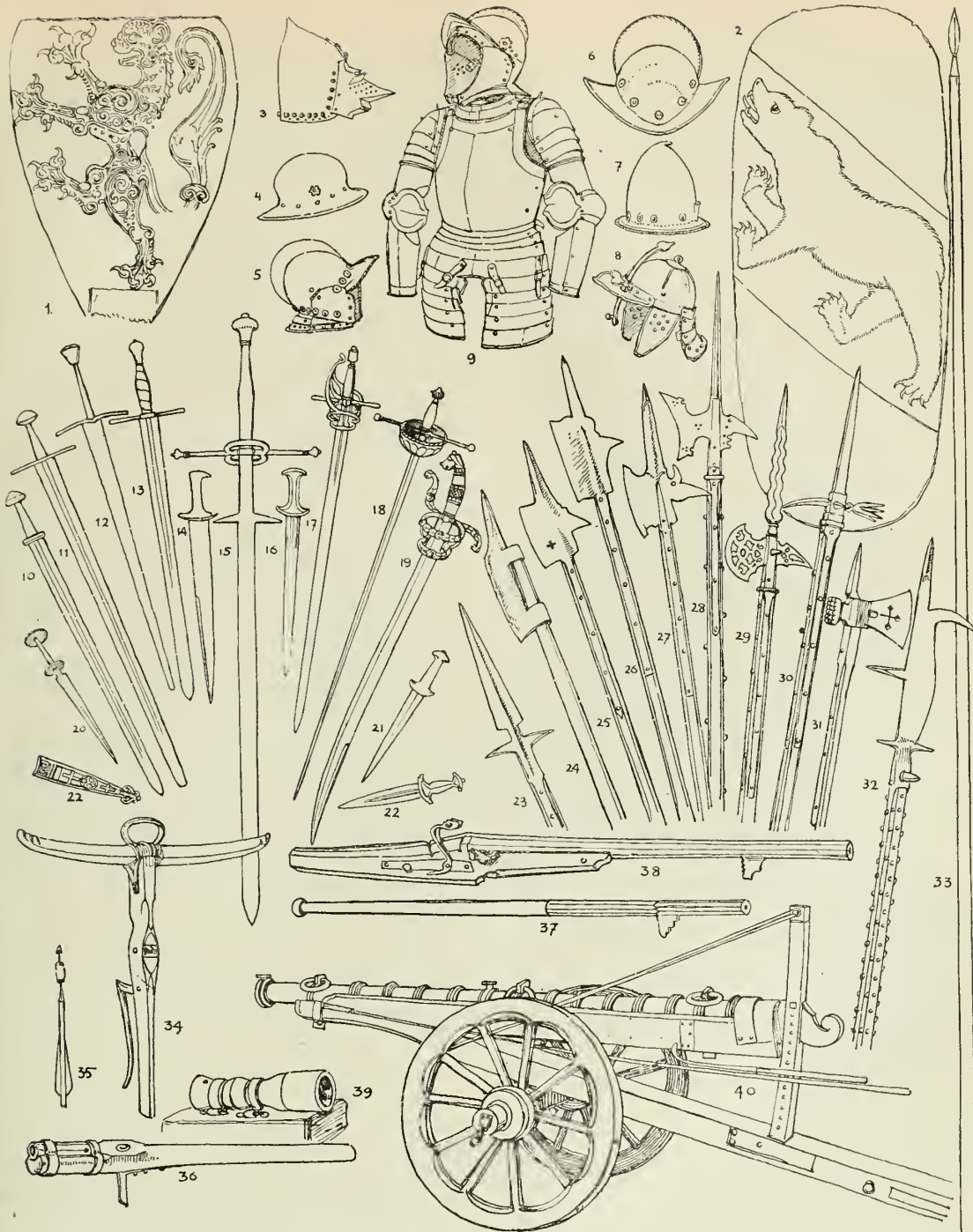
Le fusil du XVIII^e s. a un canon à parois encore moins fortes que le mousquet. Sa légèreté permit de l'employer comme arme d'assaut en le munissant d'une baïonnette qu'on enfonçait primitivement dans le canon. La baïonnette à douille fut inventée en 1698.

Dans la première moitié du XVI^e s., on inventa en Espagne le *tromblon*, dont le canon est court et a un orifice évasé en entonnoir, rond ou ovale.

De bonne heure, on a combiné les armes à feu avec d'autres armes. Comme exemple on peut citer l'arquebuse de Zwingli qui est combinée avec une courte hache d'armes. Souvent, on adaptait des lames d'épée ou de sabre à des armes à feu. [R. WEGEL.]

Voir W. Böheim : *Handbuch der Waffenkunde*. — M. Jähns ; *Entwicklungsgeschichte der alten Trutzwaffen*. — E. Haenel : *Alte Waffen*. — *Zeitschrift für historische Waffenkunde*. — *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich* (1918-1920). — M. Thierbach : *Die geschichtliche Entwicklung der Handfeuerwaffen*. — *Jahresberichte des bern. histor. Museums*.

c) *Armes d'ordonnance.* Les armes fabriquées sur commande en grandes quantités d'après un modèle uniforme, sont appelées armes d'ordonnance. Le premier pays qui en fit faire est la France avec son fusil modèle



ARMES ET CUIRASSES ($\frac{1}{20}$ DE LA GRANDEUR NATURELLE, N° 40 LE $\frac{1}{40}$).

1. Bouclier d'un chevalier de Brienz, XIII^e s. — 2. Pavois bernois, XIV^e s. — 3 à 8 Casques: 3. Bacinet, XIV^e s. — 4. Chapeau d'armes de Zwingli en 1531. — 5. Bourguignote, XVI^e-XVII^e s. — 6. Morion XVI^e-XVII^e s. — 7. Cabasset, fin du XVI^e s. — 8. Bourguignote à nasal mobile, XVII^e s. — 9. Demi-armure de Frauenfeld, fin du XVI^e s. — 10 à 22 Epées et poignards: 10. Carolingien. — 11. Fin du XII^e s. — 12. XIV^e s. — 13. Vers 1500. — 14 et 16. Epées suisses, XV^e s. — 15. Epée à deux mains, XVI^e s. — 17. Epée vers 1600. — 18. Rapière, XVI^e s. — 19. Sabre suisse, XVI^e s. — 20. Miséricorde, XV^e s. — 21 et 22. Poignards suisses, XIV^e et XVI^e s. — 23 à 29 Hallebardes: 23. Pertuisane, XVI^e s. — 24. Type du XIV^e s. (Vouge). — 25. Hallebarde dite de Sempach. — 26. Hallebarde bernoise. — 27. Hallebarde soleuroise. — 28. Milieu du XVI^e s. — 29. XVII^e s. — 30. Marteau d'armes lucernois, XV^e-XVI^e s. — 31. Hache d'armes, XVI^e s. — 32. Guisarme, XV^e s. — 33. Lance, XVI^e s. — 34. Arbalète, XV^e s. — 35. Carreau incendiaire, XV^e s. — 36 à 40 Armes à feu: 36. Canon à main bernois, XIV^e s. — 37. Haquebute emmanchée, XV^e s. — 38. Arquebuse à croc, XVI^e-XVII^e s. — 39. Obusier, XIV^e s. — 40. Canon bourguignon, milieu du XV^e s.

Les nos 1 et 4 sont tirés du Musée national à Zurich, les nos 2 et 5 à 39 du Musée historique de Berne, le n° 40 de celui de la Neuveville.

1717 : son second modèle de 1778 fut adopté ou imité par le monde entier. En Suisse, les armes d'ordonnance ne sont connues que d'une façon assez restreinte, car les moyens financiers réduits dont on disposait ne permettaient de se les procurer qu'en petit nombre, et la prescription partout en vigueur obligeait le soldat à fournir son arme les rendait en grande partie superflues. Les grands cantons comme Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg, et la ville de Genève avaient à la vérité un certain stock d'armes dans leurs arsenaux, mais ils s'en tenaient aux modèles étrangers, dont ils possédaient une véritable collection et qu'ils vendaient aussi sans réflexion à ceux qui étaient astreints au service militaire. Cet état de choses dura même encore après 1803 et ne prit fin que le 13 avril 1842 lorsque la Diète introduisit le fusil à percussion pour l'infanterie et le fusil de chasseurs modèle 1842, auxquels succéda en 1851 la carabine (Stutzer) de campagne, en 1856 le nouveau fusil de chasseurs et en 1859 le fusil d'infanterie système Prélaz-Burnand, se chargeant tous par la bouche et à amorce. En 1863 et 1864, la Suisse introduisit les premiers fusils et carabines se chargeant par la culasse, et fut le premier pays qui adopta le petit calibre (Milbank-Amsler). De 1717 jusqu'à cette année-là tous les fusils avaient eu le calibre usuel d'une once ou de 18 mm.; on les diminua alors à 10,4 mm. Les carabiniers reçurent en même temps les carabines américaines Peabody dont le système est encore en usage pour certaines carabines de stand et armes privées. En 1868, la Suisse fut de nouveau la première à adopter pour son armée un fusil à répétition, le Vetterli, muni d'un magasin à 8 cartouches et culasse mobile; il fut construit jusqu'en 1881 en quatre modèles divers chaque fois améliorés, et constitua jusqu'en 1889 (sous les quatre formes du fusil, du mousqueton, et de la carabine pour les carabiniers et pour la cavalerie) le fusil uniforme de l'armée. Lors du nouvel armement de 1889, l'arme des carabiniers disparut et le modèle ne fut plus établi que comme fusil, mousqueton et carabine de cavalerie; il possède un magasin à 12 cartouches, réduit un peu en 1896, une culasse droite, et son calibre n'est plus que de 7,5 mm. En 1911 vint enfin le dernier modèle, d'une manière générale un perfectionnement du modèle 1889-1896, avec balle conique et magasin réduit à 8 cartouches, fabriqué en deux types : le fusil et la carabine ou mousqueton.



Pendant la guerre européenne on introduisit dans l'armée suisse, le casque d'acier qui rappelle dans son ensemble le casque d'autrefois. Les premiers essais remontent à 1911; le modèle définitif est de 1917, et en 1920 il a été adopté pour toute l'armée d'une façon définitive, entre autres parce qu'il coûte moins que le képi de feutre et de cuir. Cependant il doit rester au matériel de corps. Les soldats porteront pour sortir une casquette de drap à côté du bonnet de

police au cantonnement. [Az.]

ARMES-RÉUNIES. Nom d'une société de tir et d'une société de musique de La Chaux-de-Fonds. La première fut fondée le 12 juin 1820 par 56 patriotes montagnards; elle était composée d'éléments républicains, en opposition à la Société des Mousquetaires, plus ancienne, formée de partisans du roi de Prusse. Les Armes-Réunies, par leur participation aux tirs fédéraux, notamment à Soleure en 1840, contribuèrent à fortifier les sentiments républicains des Chaux-de-Fonnières. A la suite d'une manifestation patriotique, la société fut dissoute le 15 août 1840, mais ce ne fut pas pour bien longtemps; reconstituées en 1845, les Armes-Réunies purent reprendre leur nom en 1848 avec l'avènement de la république.

La société de musique s'appela d'abord Musique des carabiniers. Fondée vers 1828, elle partageait les idées politiques des Armes-Réunies et accompagna celle-ci au tir de Soleure où elle joua la marche désormais connue sous le nom de *Marche de Soleure*. La sentence de dissolution de 1840 frappa aussi la musique des carabiniers. Ayant été reçue membre honoraire des Armes-

Réunies, en 1840, la musique des Carabiniers porta ce nom quelquefois, puis d'une façon continue à partir de 1848. — A. Robert : *Souvenirs historiques* (MN 1906). — *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent*, p. 140. — Lucien Landry : *Trois causeries sur La Chaux-de-Fonds d'autrefois*. — M. Laracine : *Souvenirs de la Fête fédérale de gymnastique et du tir des Armes-Réunies*. — A. Matthias : *La musique militaire les Armes-Réunies, son passé, son présent*. [A. R.]

ARMIN (et non ARNIM), SIXT von, Secrétaire de légation du ministre de Prusse en Suisse, Justus von Gruner 1816-1819, et chargé d'affaires depuis la mort de ce dernier, 1^{er} septembre 1819, jusqu'à la nomination du comte de Meuron, le 8 février 1820. Le 3 décembre 1820 il se présenta avec le ministre d'Autriche devant le Vorort de Lucerne pour réclamer des mesures contre un club de réfugiés allemands à Coire. De 1824 à 1831, pendant la mission du baron d'Otterstedt, il dirigea la légation de Prusse en Suisse à titre de conseiller, car Otterstedt étant également ministre prussien dans le grand-duché de Bade, habitait d'ordinaire Karlsruhe. — Dierauer. — Echsli : *Schweizerische Gesch. im XIX. Jahrh.* — Pieth : *Die Mission Justus von Gruners in der Schweiz.* — Pieth : *Zur Flüchtlingshetze in der Restaurationszeit.* — ASN 1070. [F. P.]

ARMORIAL. Les recueils d'armoiries, manuscrits ou imprimés, sont nombreux en Suisse, de composition et de valeur très diverses. Les plus anciens sont la *Wappenrolle* ou l'*Armorial de Zurich*, du XIV^e s., connue autrefois sous le nom de *Membrana heraldica*, publiée en 1860 par la Société des Antiquaires de Zurich; l'*Armorial de l'Abbaye des boulangers de Lucerne*, de la première moitié du XV^e s. et le *Livre des fiefs* des évêques de Bâle, de 1441.

Les armoriaux sont de deux sortes : ou bien ils ont été dressés par des amateurs curieux d'héraldique, d'après des sceaux, des fresques, des pierres tombales ou des vitraux; ou bien ils sont dus à une décision des Autorités et sont destinés à compléter des rôles de noblesse ou de bourgeoisie. Consacrés d'abord aux seules familles nobles ou patriciennes, ils ont englobé aussi la simple bourgeoisie à partir des XVII^e et XVIII^e s. Mais à ce moment-là, la méconnaissance des graveurs et dessinateurs en matière de blason enlève beaucoup de valeur héraldique et artistique aux armoiries. Trop souvent, jouant sur les noms de famille, on s'est plu à faire des « armes parlantes ».

L'essor pris par les études héraldiques dans la deuxième moitié du XIX^e s. a permis la publication de nombreux armoriaux, soit partiellement, soit complètement. Il a favorisé aussi l'élaboration de nouvelles collections d'armoiries d'après les documents, sceaux et cachets entre autres, que les recherches d'archives ont mis au jour. Ces publications conservent, en raison même des nombreuses particularités de notre pays, un caractère local ou régional. Seuls les quelques ouvrages consacrés aux armoiries des Etats et communes suisses ont un caractère national.

Indépendamment des armoriaux proprement dits, quelques publications historiques ou généalogiques, par l'abondance de l'illustration, peuvent prendre rang parmi les recueils d'armoiries : ainsi la *Chronique de Stumpf*, qui donne les armes des nombreuses familles, villes ou Etats dont le texte fait mention ; ainsi encore, les deux tableaux que Jean Grellet a consacrés à la généalogie des familles régnantes sur Neuchâtel, etc. Nous donnons ci-après la liste des principaux armoriaux suisses manuscrits classés d'après le lieu de leur dépôt :

BALE. A la Bibliothèque universitaire : l'*Appenbuch*, de 1480 environ (O I 13) : *Kochisches Wappenbuch*, 1490 env. (O I 13); *Wannenuetschisches Wappenbuch*, de la deuxième moitié du XVI^e s. (O I 11); *Blez von Rotensteinisches l'Appenbuch*, de la deuxième moitié du XVI^e s. (O III 46); *Jörg Brendels Wappenbuch*, copie ms. de la fin du XVI^e s. (O I 17); Johann Ulrich Fisch : *Berner l'Appenbuch*, de 1621 (II I 5); *Insignia Facultatis medicæ Basiliensis*, XVII^e-XVIII^e s. (A A V 10).

Aux Archives de l'Etat : Konrad Schmitt : l'*Appenbuch*, 1530-1539 (F f 4); Christian Würstisen : l'*Appenbuch*, de la deuxième moitié du XVI^e s. (F g 14); Hiero-

nymus Vischer : *Wappenbuch*, de la fin du XVI^e s. (F 3) ; *Wappenbuch des Direktoriums der Kaufmannschaft*, 1716-1832 (F f 5) ; *Wappenbuch der Schlüsselzunft*, 1514 environ.

BERNE. A la Bibliothèque de la ville : Jakob Bucher : *Regimentsbuch « Theatrum Reipublicae Bernensis »*, 2 vol. 1223-1661 (Mss. Hist. Helv. XII, 10 et 11) ; Niklaus Gatschet : *Wappenbuch des Alten und neuen Adels*, 2 vol. 1799 (Mss. Hist. Helv. XIV, 58 et 59) ; Joh. Rud. Gruner : *Wappenbuch*, 2 vol. vers 1730 (Mss. Hist. Helv. XI, 63 et 64) ; J.-R. Gruner : *Wappenbuch der ausgestorbenen Berner Geschlechter*, vers 1730 (Mss. Hist. Helv. XII, 93) ; *Thesaurus topographicus historicus Bernensis*, 4 vol. 1729-1730 (Mss. Hist. Helv. XIV, 13-16) ; Heinrich Hess : *Wappenbuch der Stadt Zürich*, 5 vol. 1734 (Mss. Hist. Helv. VI, 1-5) ; Jakob Kull : *Wappenbuch der löblichen Bürgerschaft in Zürich*, 1844 (Kp. VI 121) ; Dietrich Meyer : *Wappenbuch der wohlgeborenen Geschlechter von Zürich 1605* (Kp. IV 72) ; G. K. Stauffer : *Wappenbuch gesammter Bürgerschaft der Stadt Bern auf das Jahr 1836* (Kp. VI, 170) ; Bendicht Rufer : *Wappenbücher*, vers 1800 (Mss. Hist. Helv. XV, 61-66) ; Joh.-Jak. Sinner : *Bernisches Regiments- und Regionenbuch*, 2 vol., vers 1750 (Mss. Hist. Helv. IV, 81 et 82) ; Wilhelm Stettler : *Wappenbuch der Regimentsfähigen Bürgern der Stadt Bern*, 1700 (Mss. Hist. Helv. XVI, 135) ; B. A. Dunker : *Wappenbuch der Stadt Bern*, 1795 (Kp. VI, 170*) ; Matthias Walther : *Gereimte Chronik von Bern*, 1640-1650 (Mss. Hist. Helv. 79) ; Thüring Walther : *Wappenbuch 1612* (Rar. 37) ; *Wappenbuch der Berner Geschlechter*, XVII^e s. (Mss. Hist. Helv. I, 119) ; Joan Caspar Winterlin : *Wappenbuch « Arma Gentilitia »*, 1633 (Mss. Hist. Helv. XIV, 11) ; (Em. Wyss) : *Wappenbuch sämtlicher in der Stadt Bern verbürgerten Geschlechter*, 1829 (Kp. IV, 126).

BIENNE. Archives de la ville. 75 armoiries des familles biennoises dans la chronique de Verresius.

GENÈVE. Aux Archives de l'Etat : J.-A. Galiffe : *Armorial* (Genève, Suisse, étranger) ; Je même : *Armorial national* (Genève, Savoie, Suisse).

A la Bibliothèque publique et universitaire : Ch. Ph. Du Mont : *Armorial genevois*.

A la Bibliothèque de la Soc. d'histoire : *Nobiliaire des familles genevoises*, 1788 ; *Blasons de familles genevoises*.

LAUSANNE. Les Archives cantonales vaudoises ont en dépôt la bibliothèque de la Soc. vaudoise de généalogie, qui possède de plusieurs armoriaux :

J.-E. d'Angreville : *Armorial historique du Vallais*, copie mss. de 1868 par Chs-Ph. Du Mont ; *Armorial fribourgeois* ; Jean Pasche : *Armorial du Pays de Vaud*, 1654 ; copie par Chs-Ph. Du Mont ; Jean Pasche : *Armorial du Pays de Vaud*, original (?) ; *Nobiliaire du Pays de Vaud*, copie par Samuel Olivier ; *Armorial des Nobles Fusilliers*, Abbaye de Lausanne, 1654-1838 ; *Armorial suisse*, par Chs-Ph. Du Mont ; Christoph Silberysen : *Wappenbuch der Schweiz*, 2 vol., XVI^e s. ; *Regiment Buch der Stadt Zürich*, XVII^e s., complété jusqu'à 1798 ; E. de Mellet : *Bailliage de Chillon en 1660*, avec armorial, 1861 ; Chs-Ph. Du Mont : *Armorial de la Suisse romande* ; *Recueil des armes des familles estintes du Pays de Vaud* ; *Recueil de blasons des familles des cantons de Berne et Fribourg*, commencé le 1^{er} janvier 1698 ; Sterky : *Nobiliaire du Pays de Vaud*, copie par Chs-Ph. Du Mont ; Clavel de Ropraz : *Recueil de Blason, des armes des bonnes familles du Pays de Vaud*.

A la Bibliothèque cantonale : *Armorial de familles vaudoises et fribourgeoises* (F 737) ; *Armorial vaudois*, par Mandrot et Bacon de Seigneux, 1855 (F 985) ; Aurelian zur Gilgen : *Armorial des familles de Lucerne* (F 637) ; Fr. de Gingins : *Armorial des familles nobles ... du Pays de Vaud* (F 1094).

NEUCHÂTEL. J. Huguener : *Abrégé d'armoiries et principe héraldique de plusieurs familles tant de noblesse que de bourgeois*... XVII^e s. (Arch. de l'Etat).

Livres des familles bourgeoises de la ville de Neuchâtel, dit *Rolle Baillod* (Arch. de la ville de Neuchâtel) ; J.-J. Berthoud : *Recueil d'armoiries de diverses familles de la principauté de Neuchâtel*... 1779 (propriété privée) ; Louis Benoît, fils : *Armoiries de familles neuchâteloises*,

1791 (Propriété de MM. Mauler à Môtiers) ; *Rolle général et alphabétique de Bourgeois de Neuchâtel, dès 1550 à ce jour*... par A. S. Wavre, 1830 (Arch. de la ville de Neuchâtel) ; *Armoiries des familles neuchâteloises* (Bibl. de la ville) ; *Armorial neuchâtelois. Galerie historique du château de Neuchâtel*, par Félix Bovet, 1857.

ZÜRICH. Aux Archives de l'Etat : *Wappenbuch der Spital-Pfleger-Meister und Schreiber*, 1260-1847, établi jusqu'en 1701 par Johann Jakob Bodmer (H I 410) ; Escher vom Luchs : *Familien- und Wappenbuch*, XVII^e s., jusqu'en 1696 (Dépôt de la Soc. des antiquaires de Zurich).

A la Bibliothèque centrale : Aeg. Tschudi (?) : *Wappenbuch*, copie d'après un original d'Engelberg ; XVII^e s. (M A 53) ; Joh. Stumpf : *Wappenbuch schweiz. und ausländischer Geschlechter*, XVI^e s. (Ms. A. 4) ; *Wappenbuch du XVI^e s.*, attribué autrefois par erreur à J. Stumpf (Ms. A. 42) ; Joh. Leu : *Sammlung sehr vieler Adel- und Bürgerlicher Wappen*, 5 vol. 1770 (Ms. Leu, 116-120) ; Joh. Fried. Meiss : *Lexikon geogr. ... urbis et agri Tigurini*, 15 vol. XVIII^e s. (Ms. E. 53-67) ; Erhart Dürsteler : *Stemmatalogia Tigurina*, 14 vol. (Ms. 16-29) ; Heinrich Schweizer : *Zürcherisches Geschlechterbuch* (Ms. P. 137-140) ; *Armorial des familles nobles tant anciennes que nouvelles de la Suisse*, première moitié du XIX^e s., 2 vol. (Ms. K. 1-2) ; *Underschiedliche Adeliche genealogische Familien der Stadt Schaffhausen*, env. 1735 (Ms. T 552) ; *Regimentbuch der Stadt Zürich*, 1716 (Ms. T 604).

Bibliographie : AHS, 1913, 1915, 1918. — *Deutsche Herald*, 1891, n^{os} 11 et 12.

LUCERNE. A la Bibliothèque bourgeoise : *Wappenbuch österreichischer Ritterschaft*... par F. N. 1722 (Ms. 136) ; *Wappenbuch des alten ... Helvetisch- oder Schweizerischen Adels* (Ms. 32) ; *Wappenbuch. Mit ausgehaltenen Wappen und Notizen* (Ms. 138) ; *Wappenbuch, enthaltend die Ämter und Stände und Vogtei-Wappen von Basel, Zürich, Bern*... (copie d'après un original du XVIII^e s.) (Ms. 339*) ; *Stammbuch des Aargau's*, par Hans Ulrich Fisch, 1634 (Ms. 234) ; *das Luzernische Wappenbuch*, 2 vol. (Ms. 37) ; Fr. Karl Rusconi : *Wappenbuch*, 1730, 2 vol. et 1 vol. répertoire (Ms. 87) ; Wilhelm Dörfli : *Abschilderung und Abschrift aller Figuren, Wappen und Gemälden... welche in der Schlachtkapelle bei Sempach zu sehen* (Ms. 28) ; *Sempacher Schlacht*. A la fin se trouve un recueil d'armoiries par Cysat, avec répertoire (Ms. 124) ; *Viridarium Nobilitatis Lucernensis*, doit avoir été dressé par Joh. Baptist Rusconi, et les armoiries peintes par son fils ; *Wappenbuch*, de familles suisses, en grande partie lucernoises (Ms. 127) ; Joseph de Fleckenstein : *Namen, Geschlechter und Wappen aller Herren Schultheissen von Luzern, nachdem das Regiment von... Murbach an die Stadt gekommen 1315. 1793* (Ms. 303*) ; *Wappenbuch enthaltend illuminierte Wappen von bei Sempach erschlagenen Eidgenossen* (Ms. 88) ; *Wappenbuch von Luzern* (Ms. 102) ; *Wappenbuch enthaltend d. gem. Wappen der Familien Cloos von Luzern* (Ms. 190) ; *Wappenbuch der Schultheissen von Luzern* (Ms. 102) ; *Wappen von Adel und Geschlechtern von Luzern, Bern, Zürich und Thurgau* (Ms. 111) ; *Wappen : « Alter Adel in Kt. Luzern »* (Ms. 304) ; *Wappen der Schultheissen von Luzern* (Ms. 303) ; Hans Jakob Krüsi : *Wappen etlicher Fürsten, Grafen, Freiherren und Adel so Luzern und seine Landschaft bewohnt*, 1647 (Ms. 302) ; *Wappenbuch von Luzern*, 1865 (Ms. 43) ; *Zürcher Wappenbuch* (Ms. 303*).

FRIBOURG. A la Bibliothèque cantonale : 1. *Armorial Techtermann*, du début du XVII^e s., par Wilhelm Techtermann ; 2. *Armorial Pithon*, 1685. Copie faite en 1763 par François de Diesbach ; 3. *Armorial anonyme*, XVIII^e s. ; 4. *Armorial Combaz*, n^o 1 ; début du XIX^e s., par le notaire Jean-Joseph Combaz ; 5. P. Apollinaire Dellion : *Armorial historique du canton de Fribourg* (minute de son armorial publié en 1865). Une copie faite en 1875, par L. G. se trouve à la Bibliothèque du Musée industriel à Fribourg ; 6. *Armorial Ammann*, 1760 (propriété de M. Alfred d'Amman à Fribourg) ; 7. *Armorial anonyme* (variante du n^o 3) (propriété du capitaine de Muller à Belfaux) ; 8. *Armorial Combaz*, n^o 2, copie du n^o 4 (propriété de M^{me} Ch. Joye, à la Tête Noire, Fri-

bourg); 9. *Armorial Grangier*, commencé par Louis Grangier († 1891) et continué par sa fille, M^{me} Louise Ellgass-Grangier, à Estavayer-le-Lac. [L. S.]

ARMOURIN, jadis *Armurin*, *Armerin*, au XV^e s., 1580 *Armorin*, 1682 *Ermerin*. Ce nom, qui semble particulier à Neuchâtel, se rencontre dans les acceptions suivantes: 1^o Armurier; 2^o Bourgeois revêtu d'une armure (cuirasse et casque) et armé d'une hallebarde et d'une épée, faisant fonction de garde dans les foires, et, avant la Réformation, dans les fêtes d'origine ecclésiastique (la plus ancienne mention au Landeron en 1463). La présence d'armourins aux quatre foires de Neuchâtel est bien établie dès le XVI^e s. Ils marquaient leur entrée en fonction par un cortège de la ville au château, la veille de chaque foire, et par la suite la veille de la foire de novembre seulement. Dès le XVII^e s., ils furent remplacés par de simples gardes de police. Le cortège de la veille de la foire de novembre s'est toutefois maintenu avec une certaine ampleur et a pris le nom de Fête des Armourins. On la célébrait le soir du premier mardi de novembre.

Au nombre d'une vingtaine, les Armourins, accompagnés chacun de deux *éclaireurs* ou pages portant des flambeaux et de *novices* portant une écharpe blanche et des fleurs à leur casque, déambulaient par les rues, de l'Hôtel de Ville au Château, aux sons des fifres jouant la *Marche des Armourins*, et s'arrêtaient pour le « salut de la hallebarde » à certaines places déterminées. Arrivés dans la cour du Château, leur capitaine, un membre du Petit Conseil, complimentait le Gouverneur ou le Président du Conseil d'État; après la réponse on présentait à boire et des santés étaient portées. Le cortège redescendu, on enlevait les cuirasses — provenant du butin de Grandson, dit la tradition — et la fête se terminait par un souper et par un bal. La présence des pages avec leur flambeau, leur écharpe et leur toque à trois plumes, a été expliquée par une légende: au XIV^e ou XV^e s., des Savoyards cachés dans des tonneaux seraient parvenus à s'introduire dans la cour du Château, mais des enfants qui y jouaient ayant remarqué des bruits insolites, seraient venus donner à temps l'alarme en ville. En fait, on ne sait rien de précis sur l'origine de cette fête, qui fut supprimée après les événements de 1848.

Période moderne. De 1863 à 1871, dans diverses occasions, des reconstitutions de la fête des Armourins eurent lieu, grâce surtout au peintre Bachelin. En 1898, lors du Cinquantenaire de la République et du Tir fédéral, la pièce historique *Neuchâtel suisse* ayant remis en faveur la marche des Armourins, une société de jeunes musiciens fut constituée sous le nom d'Armourins. Ce n'est qu'en 1902 toutefois que fut définitivement fondée, sous la tutelle de la Corporation des tireurs de la ville de Neuchâtel, la société appelée *Musique des Armourins*. Elle est formée d'une cinquantaine de garçons de 10 à 13 ans. Les instruments sont le fifre et le tambour; le costume et le béret sont aux couleurs de la Ville. — Voir *Etrennes historiques concernant le Comté de Neuchâtel*, 1796. — *Alpenrosen* 1820 (avec estampe de Ch. Girardet). — S. de Chambrier: *Description de la Mairie de Neuchâtel*. — *Le Neuchâtelois*, novembre 1835. — *Rapports du Conseil de Bourgeoisie*, 1850. — *MN*, 1866 (article Alph. Wavre); 1868 (Aug. Bachelin); 1917 et 1918 (W. Pierrehumbert). — *Almanach de la République*, 1872. — Ph. Godet: *La Marche des Armourins*. — Quartier-la-Tente: *Le Canton de Neuchâtel I*. — *Statuts de la Musique des Armourins*. — *Pages illustrées*, février 1911. [W. PIERREHUMBERT.]

ARMOY. Village de la Haute-Savoie, canton Thonon, où Genève a eu, ainsi qu'à Draillant, des droits de dîmes et de patronat. En 1494, le pape Alexandre VI unit l'église d'Armoay au Chapitre de Genève; Draillant, par contre, qui possédait un prieuré rural de bénédictins, dépendait de Saint-Victor, près Genève. Tous ces droits furent recueillis par la seigneurie de Genève, qui y percevait des dîmes, des noales et avait un droit de patronat des cures, mais dont la souveraineté absolue a toujours été difficile à prouver. Au moment de la prise du Chablais par les Bernois, il y eut de grandes difficultés au sujet des cures d'Armoay et Draillant, car les Ge-

nevois les avaient pourvues de pasteurs. De 1541 à 1589, les ministres y exercèrent leur charge et les dîmes furent perçues régulièrement. Le traité de Saint-Julien, en 1603, rendit aux Genevois les dîmes, sans l'exercice de la religion dont ils avaient été spoliés en 1589. Pendant tout le XVII^e et le XVIII^e s., de multiples difficultés surgirent au sujet des dîmes. Les revenus diminuaient peu à peu et l'on avait de la peine à trouver quelqu'un pour les percevoir. Enfin, le traité de Turin, en 1754, priva définitivement les Genevois des droits qu'ils avaient sur cette région. Mentionnons, parmi ceux-ci, le cens dû par les Dames de la Visitation de Thonon à la Seigneurie de Genève. — Voir Arch. d'État Genève *PH* nos 84, 788, 1553, 2287, etc.; *Reg. des dîmes* n^o 63, Savoie, n^o 28. — Dubois-Melly: *La Seigneurie de Genève*. — Galiffe: *Genève II et A.*, supp. [Louis BLONDEL.]

ARMS. Famille. Voir DARMS.

ARMÜHLI. Voir AARMÜHLE.

ARN. Famille bourgeoise de Buetigen (Berne); du ahd. *Arn(o)*, nom de personne très répandu (abréviation de noms en *Arn-* = aigle). — 1. JOHANN, 1730-1779, fut administrateur de l'église et juge. — 2. JOHANN, 1825-1899, fondateur de l'institution Arn pour enfants pauvres. — 3. NIKLAUS, * 1833 à Ottiswil, † 1905, étudia la théologie à Berne, devint pasteur d'Habkern en 1859, de Signau en 1864, et se retira en 1888. [E. B.]

ARNAUD, ARNAUDI, ARNAULD. Différentes familles de ce nom, d'origine suisse ou française (Dauphiné, Languedoc, etc.) apparaissent dès le XV^e s. à Genève. — 1. ROLET Arnaud, de Strabor (Strasbourg?), bourgeois le 15 janvier 1443, trésorier de la ville en 1466 pour les contributions d'un emprunt destiné à obtenir le retour des foires, prieur de la confrérie de l'Eucharistie, recteur de l'Hôpital des pauvres honteux, conseiller dès 1473. Il fut un des fondateurs de la Chapelle de la Trinité à Saint-Gervais et de la confrérie de l'Assomption. — Voir Sordet mns. — Galiffe mns. — *RC*. — Covelle: *LB*. [H. D.]

ARNAUD, Henri, * 1641 à Embrun (Hautes-Alpes), d'une famille protestante, † le 8 septembre 1721 à Dürrenz, pasteur et conducteur des Vaudois du Piémont. Sa famille émigra très tôt dans les vallées vaudoises. Il fréquenta en 1664 la faculté de théologie de l'Université de Bâle, devint dès 1670 pasteur dans les vallées vaudoises. Il participa à l'émigration de ses compatriotes, vaincus le 31 janvier 1686 par le duc de Savoie. Déportés vers la plaine du Pô à proximité des places fortes piémontaises, pendant l'hiver 1686-1687, un certain nombre d'entre eux, 3324 personnes, se rendirent en Suisse avec l'autorisation du duc. Au lieu de s'en aller en Brandebourg comme il avait été prévu, les exilés entreprirent en août 1687 et juillet 1688 deux tentatives inutiles pour rejoindre leurs vallées. Arnaud, qui joua un certain rôle dans ces pérégrinations, était en avril 1687 à Neuchâtel avec sa famille, et se rendit en Hollande où il intéressa Guillaume d'Orange au projet de retour des Vaudois dans leurs vallées. Il prit le 26 août 1689 le commandement de l'expédition qui partit de Prangins (Nyon), et la ramena après des durs combats dans ses vallées. Le 3 avril 1692, il prit part à un synode comme pasteur de Vignes-Pora, fut appelé par la commune de Saint-Jean quand l'édit du 1^{er} juillet 1698 exilait des vallées tous les protestants qui n'en étaient pas originaires, le chassa du Piémont. Il se rendit à Genève, Zurich, Francfort et Londres, aida aux colonies vaudoises établies dans le Wurtemberg et devint en 1699 pasteur de la communauté de Dürrenz-Schönenberg près de Pforzheim. — E. Combe: *Henri Arnaud*; *E. Arnaud, pastore e duce dei Valdesi*. [E. B.]

ARNEGG (OBER et NIEDER) (C. Saint-Gall, D. Gossau, V. DGS). Ober-Arnegg est un hameau de la commune d'Andwil; Nieder-Arnegg appartient à la commune de Gossau. Anciennes formes du nom: en 730 *Ahornineswanc* (Ahornwiese = prairie de l'érable); en 887 *Ahurwang*; 904 et 926 *Aranach*; 1395 *Arniang*; cette forme donna *Arnig*, puis *Arnegg*. — A l'origine, l'abbaye de Saint-Gall paraît comme propriétaire foncier à Arnegg. En 1396, la dime de Nieder-Arnegg était

ARMOURINS



L'entrée des Armourins au Château de Neuchâtel en 1836.
Peinture à l'huile de W. Moritz fils au Musée de Neuchâtel



Vue d'Arth vers 1840.

Aquarelle colorisée de Joh. Hurlimann d'après un dessin de K. Corradi.

un fief de Saint-Gall, qui fut racheté dans la seconde moitié du XV^e s. par l'abbé Ulrich Rösch. En 1510, Nieder-Arnegg appartenait à la juridiction de Gossau, et devint une commune autonome au XVIII^e s. — Ober-Arnegg, mentionné pour la première fois en 1417, était un bailliage des seigneurs d'Andwil et portait ordinairement le nom de Neu-Andwil; c'était un fief de l'abbaye de Saint-Gall. Le petit château de Neu-Andwil paraît être identique à Reckenhub et doit avoir été bâti en 1508 par Fritz-Jakob von Andwil. En 1669, les droits de justice sur Ober-Arnegg furent vendus par les enfants de Barbara von Andwil au capitaine Franz Meili et à son frère Marx pour 11 800 florins. A leur mort, en 1701, ces droits passèrent au chapitre de Saint-Gall pour 10 800 florins. La même année, le prince-abbé Leodegar confirma à la juridiction les coutumes que Hans-Kaspar von Andwil lui avait accordées en 1536. Le bailliage de Ober-Arnegg appartient à l'abbaye de Saint-Gall jusqu'en 1798, puis, en 1806, ce hameau fut rattaché à la commune politique et civile d'Andwil, dont il dépendait aussi pour l'école et l'église. Nieder-Arnegg, par contre, fut érigé en commune et rattaché à Gossau, mais dépendit aussi d'Andwil pour l'école et l'église. — Gmür: *Rechtsquellen des Kts. St. Gallen* I, 458. [Pl. BUTLER.]

ARNEN. Village. Voir **ARNEN**.

ARNET. Famille répandue dans le canton de Lucerne à Ebikon, Gettnau, Hellbühl, Kriens, Menzberg, Root, Ruswil, Schlierbach, etc. dont le nom dérive du ahd. *Arn-olt* (ou *Arn-wart* nom qui est cependant rare). Un des Arnet de Ruswil, maître Fridli, s'établit dans le canton d'Uri et y obtint la bourgeoisie en 1645 pour 600 florins et un baril de vin. — 1. JOST, chapelain de St. Peter à Lucerne 1612, curé de Winikon 1621, mort 1669. — 2. UBALD, d'Ebikon, capucin, père gardien à Schüpfheim 1710, † 1732. — 3. SIGISMOND, de Root, provincial des franciscains en 1674. — 4. HEINRICH, de Root, ammann, maître-banneret en 1686. — 5. NIKODEM, de Root, * 1763, chapelain en ce lieu en 1789. — 6. JAKOB, maître des eaux à Lucerne en 1765. — 7. XAVER, de Gettnau, * 1844, † 1906, professeur de physique à l'école supérieure de Lucerne de 1870 à 1906; directeur de la station météorologique 1880-1906, publia des travaux de physique, de météorologie et des études sur les lacs. — 8. THADDEUS, de Root, * 1850, vicaire à Altshofen, chapelain de Meierskappel 1879, inspecteur scolaire de district 1880, curé à Egolzwil 1883, à Buron 1888, inspecteur cantonal des écoles 1889, chanoine de Munster 1890, prévôt 1914. [P.-X.W.]

ARNEX (C. Vaud, D. Nyon. V. DGS). Cette localité avait dès le XII^e siècle des seigneurs particuliers vassaux des seigneurs de Prangins. Ils s'éteignirent au XIV^e siècle, et les comtes de Savoie exercèrent les droits de justice à Arnex, où l'abbaye de Bonmont et les seigneurs de Gingins avaient des biens. Les princes de Savoie réunirent Arnex à la seigneurie de Coppet, mais en 1432 Mainfroy, marquis de Saluces et seigneur de Coppet, échangea cette localité avec le prieur de Ripaille contre des cens à Coppet. A la Réforme, Berne confisqua les biens du prieur, et inféoda (1642) le village d'Arnex à J.-J. Quisard, seigneur de Crans; et les descendants de ce dernier vendirent à leur tour en 1763 la seigneurie d'Arnex à Antoine Saladin, de Genève, qui la possédait en 1798. Arnex est le lieu d'origine de l'historien de la Réformation, Merle d'Aubigné. — *Armoiries* des nobles d'Arnex sur Nyon: d'azur semé de petits triangles de sable, au lion du même. — Voir **DHV**. [M. R.]

ARNEX (C. Vaud, D. Orbe. V. DGS). Ce village était habité à l'époque romaine, et l'on y a trouvé en 1898 dix-huit sépultures de l'époque burgonde. En 1049, le seigneur Adalbert de Grandson donna au couvent de Romainmôtier tout ce qu'il possédait à Arnex. Ce fut sans doute l'origine des biens du couvent dans ce lieu, qu'il fit administrer dès le XII^e s. par un mayor: office héréditaire dont la famille prit le nom d'Arnex. Au XIII^e s., Conon d'Arnex affranchit de la main-morte tous les tenanciers. Après la Réforme, Arnex fut uni au bailliage de Romainmôtier, tandis que l'office de la mayorie passa plus tard à différentes

familles, entre autres aux Mayor de Romainmôtier, aux Chaillet d'Arnex, et à Maurice Gleyre, le futur directeur de la République helvétique. C'est ainsi que la demeure des mayors, remaniée au XVII^e s., et appelée dès lors le château d'Arnex, devint la propriété de Gleyre et par sa fille des de Lerber qui l'ont vendu en 1919. L'église d'Arnex, dédiée à Saint-Martin, a un chœur que l'on date du XIV^e s. — Voir **DHV**. [M. R.]

ARNEX, ARNAY, d'. Famille noble vaudoise

Elle remonte à Wibert, chevalier, vivant en 1109, se fixa dès le XIV^e s. à Orbe où elle exerça différentes charges. — CLAUDE d'Arnex était écuyer d'Hugues de Châlons, prince d'Orange et seigneur d'Orbe en 1476 au moment des guerres de Bourgogne. — Son fils, CLAUDE, châtelain d'Orbe en 1533, fut mêlé à la Réformation. — Un fils de Claude, PIERRE, fut co-seigneur de Lussy et de Disy; un autre, FRANÇOIS, co-seigneur de Montagny-le-Corboz et de Mollundin. Cette famille vint finalement se fixer à Lausanne, et donna dès lors des officiers, des professeurs, des ministres. Le plus connu est JEAN-RODOLPHE, 1710-1765, professeur d'éloquence à l'Académie de Lausanne. Cette famille s'est éteinte au XIX^e s. — *Armoiries*: d'argent à la croix de sable. — Voir Dumont: *Collection gén.* — *Répertoire des familles qualifiées*. [M. R.]

ARNEX, MARIE d'. Voir GLÉRESSE.

ARNI (C. Argovie, D. Brengarten, Com. Arni-Islisherg. V. DGS). En 1246: *Arne*, comme les suivants, dérive probablement de *Ahorn-ahi* = forêt d'érables. Ce village faisait partie du Zurichgau, et appartient dès 1415 à l'Oberkelleramt (Zurich), paroisse de Lunkhofen. Il y avait un château, aujourd'hui disparu entièrement, propriété d'une famille de ministériaux des Kibourg et des Habsbourg. — CUNRADUS DE ARNEI, chevalier à Wildegg, est mentionné comme témoin près du comte Rodolphe de Habsbourg, le 23 avril 1242. Parmi les chevaliers opposés à un accommodement de l'amiable entre Rodolphe de Habsbourg et les Zurichois d'une part et les seigneurs de Regensberg d'autre part, en 1246, on trouve RUDOLFUS VON ARNE. En 1320, le couvent de Frauental acquit deux fermes à Arni, qui s'ajoutèrent à ce qu'il y possédait déjà; en 1409 et 1430, il y acquit la dime de divers biens. Un différend entre les couvents de Frauental et Muri et leurs tenanciers, au sujet d'une dime, fut tranché le 5 mai 1686 à Frauental par le gouvernement zuricois en faveur des couvents. Le différend au sujet de la dime sur les pommes de terre fut terminé dans le même sens en 1767. La dime d'Arni fut rachetée en 1807 pour 1033 fr. Arni forme avec Islisherg une commune politique; elle n'a pas d'armoiries, et celles des ministériaux de Kibourg sont inconnues. — W. Merz: *Burgen und Wehranlagen* I, p. 75. — UZ. — P. Weisenbach: *Schlussbericht der Schulen von Bremgarten*, 1849-1850, 1851-1852. — E. Suter: *Das Kloster Frauental*. — P.-M. Kiem: *Gesch. des Klosters Muri* II, p. 171. [G. WIEDERKEHR.]

ARNI (C. Berne, D. Konolfingen. V. DGS). Commune avec de nombreux hameaux et fermes de la paroisse de Biglen. C'est probablement là qu'était la ferme d'ARNE que le père de l'abbé Egelolf, de Saint-Jean près Cerlier, donna à ce couvent, selon la bulle du pape Lucius III, du 2 octobre 1185. Des démêlés éclatèrent en 1359 entre les paysans d'Arni et le dîmeur de Biglen. Le droit de justice d'Arni passa en 1424 de Petermann von Krauchtal aux Englisberg, puis aux Hetzel et en 1449 aux Schöni. La dime appartenait à l'hôpital du Bas à Berne. Jusqu'en 1798, Arni faisait partie avec Biglen de la seigneurie de Signau. Une école fut construite près de la scierie d'Arni en 1734. [E. B.]

ARNI. Ferme près de Kussnach (Schwyz) à environ 1 km. au Nord de la station du chemin de fer. Elle appartenait à la juridiction de Kussnach et fut donnée par *Rucho* au couvent de Murbach. Elle se trouvait parmi les biens que l'abbé de Murbach céda en 1291 à la maison des Habsbourg. En 1303, elle est mentionnée dans le rentier dressé par Burkhardt von Frick, puis redevint propriété du couvent de Lucerne. — Voir: *Habsburg*.

Urbar. — Gfr. 50, 69. — *Kammeramtsrodel Luzern*. — *Hofrecht Küssnach*. — Arch. de Schwyz. doc. concernant Küssnach, n° 14. — *Urbar der Kirche Küssnach*. — *Grundbuch Küssnach*. [ALT.]

ARNOLD. Nom porté par plusieurs familles des cantons d'Uri, Saint-Gall, Lucerne, Soleure, Valais, Zoug et Zurich et par plusieurs ecclésiastiques au moyen âge.



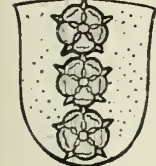
A. **Canton d'Uri.** Famille issue de HANS, de Spiringen, mentionné la première fois le 24 avril 1365. Elle est originaire de Spiringen, Altdorf, Attinghausen, Bürglen, Erstfeld, Fluellen, etc.; des rameaux s'établirent aussi dans les cantons de Lucerne, Schwyz et Nidwald. *Armoiries*: de gueules à un cavalier tenant une hallebarde. — 1. HEINRICH, de Spiringen, membre de la confrérie des Lazaristes; le 22 mai 1402, il est arbitre à Urseren et, le 26 avril 1408, membre du tribunal arbitral appelé à trancher entre le couvent d'Engelberg et les paroissiens de Küssnach. — 2. HEINRICH, probablement fils du n° 1, député à la Diète 1430-1464, fut sept fois landammann et l'un des arbitres qui tranchèrent, en 1437, entre Zurich et la comtesse de Toggenbourg d'une part, et Schwyz et Glaris de l'autre; second plénipotentiaire à Lucerne le 4 août 1441 à la conclusion de la paix avec le duc de Milan, chef des Uranais dans la guerre de Zurich de 1444. — 3. JAKOB, fils du n° 2, représenta le canton d'Uri à la Diète de 1468 à 1494, landammann 1474-1476 et 1490-1492, premier capitaine de la garnison de Giornico 1479. — 4. HEINRICH, d'Altdorf, membre du Conseil, bailli de la Riviera 1552, de Bellinzone 1554, administrateur de l'église 1556-1558, député d'Uri en Bourgogne, le 2 mai 1557, pour la ratification de l'alliance avec le roi de France, capitaine de 248 hommes à la solde du pape sous les ordres de Melchior Lussy 1557, assista le 27 juillet 1557 à la défaite de Palliano, vivait encore le 18 février 1563. — 5. JAKOB, d'Altdorf, frère du n° 4, greffier en 1536, bailli du Freiamt 1540, député à la Diète 1544-1573, vice-landammann 1544-1549, landammann en 1549-1551, 1559-1561 et 1569-1571, dès 1554 membre du Conseil secret ou Conseil de guerre, dès 1564 membre du Conseil de l'hôpital à Altdorf, arbitre à la conférence de Neuchâtel, les 11-19 février 1561, entre Berne et la Savoie; le 10 août 1565, unique député uranais à l'alliance des V cantons catholiques avec le pape Pie IV, mentionné la dernière fois le 16 décembre 1578. — 6. KATHARINA, † 1626, la première conventuelle uranaise du couvent de bénédictines de Seedorf et abbesse de ce couvent. — 7. JAKOB, d'Altdorf, dès 1591 capitaine de la garde papale à Bologne, donna à l'église du couvent de Seedorf un tableau de Denis Calvaert, pour le maître-autel, † 1634. — 8. JOHANN-KASPAR, d'Altdorf, * 1590, † le 23 décembre 1637; chevalier, d'abord greffier, dès 1618 député à la Diète, 1624 bailli de la Riviera, 1626 commissaire de Bellinzone, 1631-1633 vice-landammann, 1633-1635 landammann, puis landeshauptmann, premier député d'Uri, le 20 septembre 1634, à Milan pour la conclusion de l'alliance avec Philippe IV d'Espagne. — 9. ARNOLD, d'Altdorf, fils du n° 7, succéda à son père comme capitaine à Bologne, décédé en 1654. — 10. JOHANN-ANTON, d'Altdorf, capitaine, administrateur de l'église de 1638 à 1640, député à la Diète 1639-1662, bailli de Thurgovie 1648, vice-landammann 1651-1653, landammann 1653-1655, puis banneret; † le 11 avril 1663. — 11. JOHANN-FRANZ, d'Altdorf, frère du n° 10, lieutenant-colonel au service de l'Espagne, député à la Diète 1651-1671, dès 1656 banneret, 1659-1661 trésorier, 1662-1664 bailli de Thurgovie, † 7 novembre 1673. — 12. JOHANN-KASPAR, d'Unterschächen, membre du Conseil, tomba à Villmergen 1712. Il est l'ancêtre de la branche encore existante de Seedorf. — 13. MARTIN-HIERONYMUS, d'Altdorf, * 1642, † 24 décembre 1719, chapelain d'Unterschächen 1675-1681, principal promoteur de la construction de l'église et de la séparation d'avec Spiringen, devint en 1681 curé de Schattdorf et sextar du chapitre des quatre Waldstätten. — 14. KARL-

JOSEPH, * 14 mars 1657 à Altdorf, chapelain d'Unterschächen de 1681 à 1687, et curé de 1687 à 1716, dès 1712 fut secrétaire du chapitre d'Uri; 1716-1721, curé d'Amden (Saint-Gall); 1721-1733 de Schännis, camérier de son chapitre et commissaire épiscopal, protonotaire apostolique, finalement obligé de se retirer en 1733, puis chapelain d'Altdorf jusqu'à sa mort, 8 novembre 1736. — 15. JAKOB-JOSEF, d'Altdorf, dès 1697 capitaine de la garde à Bologne, membre du Conseil d'Uri 1717, et baron, † 1728. — 16. JOSEF-LEONZ, d'Altdorf, 1700-1760, en 1728 capitaine-lieutenant au service d'Espagne, puis capitaine de la garde royale à Naples, bailli de Sargans 1753-1755, fut membre du Conseil. — 17. JOSEF-ANTON, d'Altdorf, * 1712, † à Altdorf le 17 janvier 1780, greffier, bailli de la Riviera 1756, commissaire de Bellinzone 1758, membre du Conseil, 1763 lieutenant de la garde à Bologne et 1766 capitaine de la garde papale à Ravenne. — 18. MARTIN-ANTON, d'Altdorf, * 1714, † 6 août 1761, capitaine au service espagnol, membre du Conseil, major, directeur du sel. Les archives d'Uri conservent de lui un rôle de guerre de 1755. — 19. FIDEL-AUGUSTIN, d'Altdorf, fils du bailli Johann-Josef, servit au régiment Bessler, fit la guerre d'Italie, devint lieutenant-colonel et capitaine des grenadiers en Sicile, † 1793. — 20. KARL-MARTIN, d'Altdorf, * 1731, † 31 janvier 1812, étudia à Altdorf, Lucerne et Milan, devint vicaire à Spiringen en 1755, curé de ce lieu en 1766, chapelain d'Altdorf, un certain temps professeur de rhétorique et secrétaire du chapitre d'Uri, commissaire épiscopal 1803. — 21. JOSEF, d'Altdorf, * 10 février 1738, † 13 mai 1819, profès au couvent de Pfäfers en 1755, doyen en 1768 et 1786, abbé dès le 10 décembre 1805; comme tel, il ne put empêcher la disparition du couvent de Disentis. Ses lettres à son frère Karl-Martin, la plupart en latin, de 1799 à 1812, sont presque toutes conservées aux archives d'Uri. — 22. HEINRICH, de Bürglen, * 1740, † 28 novembre 1819, 1785 curé de Bürglen, en 1796 prévôt de Bischofszell, et membre de la Commission scolaire centrale. Son portrait est à la sacristie de Bürglen. — 23. FRANZ-MARIA-JOSEF, d'Altdorf, aubergiste du Lion noir, * 1751, † 8 juin 1811, fils de Josef qui était venu en 1750 de Bürglen à Altdorf, fut vice-landammann 1792-1796, puis hanneret et député à la Diète 1784-1807. — 24. ALOIS, de Spiringen, * 1761, † 21 décembre 1831, curé de Spiringen; il laissa un Registre manuscrit des familles du Schächenthal 1600-1830, et un *Urbarium* de l'église de Spiringen. — 25. JOSEF-MARIA, de Spiringen, * 21 mai 1768, † 10 février 1849, chapelain de 1792 à 1805 à Selva, Somvix et Curaglia, dès juillet 1805 à sa mort chapelain et maître d'école à la Göschenalp. — 26. JOSEF-ANTON, d'Altdorf, * 1769, † 18 novembre 1821, hanneret, 1808-1814 député à la Diète, 1809-1811 vice-landammann, 1811-1813 landammann, 1815 commissaire des Confédérés dans l'Unterwald; il fut comme son père un des chefs du parti anti-français. Lorsque les Uranais formèrent un bataillon avec les Obwaldiens et se rendirent en 1815 à la frontière française, il leur donna un drapeau de soie qui est encore aujourd'hui celui de la landsgemeinde. — 27. FRANZ-XAVER, d'Altdorf, 1774-1841, frère du n° 26, membre du Conseil 1821, vice-landammann 1829-1832, landammann 1832-1834. — 28. KARL-FRANZ-MARIA, d'Altdorf, * 30 septembre 1778, † 28 janvier 1868, hôtelier du Lion noir, membre du Conseil secret, banneret dès 1820, et vice-landammann de 1833 à 1835. — 29. KASPAR, de Bürglen, * 25 juin 1788 à Altdorf, † 21 octobre 1817, fils du lieutenant Franz-Josef, servit au rég. espagnol Reding, puis sous Joseph Bonaparte et en France sous les Bourbons où il devint capitaine au 4^e rég. suisse. Il reçut la médaille «Honneur et Fidélité», devint capitaine de la garde et fut tué dans un duel à Paris. — 30. FRANZ-MARIA, de Bürglen, * 27 novembre 1797, † à Maddaloni le 2 décembre 1855, adjudant-major à Naples, fit la campagne contre la république romaine et recut l'ordre de Saint-Georges. — 31. HANS, de Bürglen, 1801-1866, 1832 membre du Conseil secret, devint le 3 octobre 1847 membre du gouvernement provisoire et le 19 décembre de la même année fut confirmé conseiller d'Etat par la landsgemeinde extraordinaire.

— 32. JOST-ANTON, de Bürglen, * 22 février 1814, † à Altdorf le 3 avril 1875, prêtre et professeur de philosophie à Lucerne de 1841 à 1847, à Londres en 1848 et dans divers diocèses de l'Amérique du Nord de 1849 à 1866. — 33. JOSEF, * Altdorf le 18 mars 1825, † le 10 avril 1891, participa au combat de Gislikon, 1847, comme adjudant du colonel Schmid, et à la campagne du Rhin de 1856 comme capitaine des troupes uranaises ; il fut commandant de place à Genève 1864, colonel 1868, conseiller d'Etat 1850, conseiller national 1865-1890, dès 1858 landeshauptmann et en 1866-1870, 1878-1880 landammann. Il fonda et soutint de 1878 à 1884 l'*Urner Zeitung*, de 1884 à 1885 l'*Urner Volksfreund* et l'*Urnerblatt*. Il fut aussi juge-suppléant au Tribunal fédéral. — [E. WYMAN.] — 34. GUSTAV, d'Altdorf, * 1^{er} septembre 1831, † 28 septembre 1900, débuta en 1850 comme pianiste, fut organiste et directeur de chœur à Lancaster 1850-1854, puis à Manchester ; de 1865 à 1883 directeur de la musique de la ville de Lucerne, et professeur de musique à l'école supérieure de cette ville 1870-1878, composa la cantate de Winkelried 1886, la cantate du Rütli 1891. La ville de Lucerne lui décerna la bourgeoisie d'honneur en 1883 ; il devint inspecteur des écoles de Lucerne, président du Conseil de bourgeoisie 1888-1891, et membre du Conseil de ville. — [E. WYMAN et P.-X. W.] — 35. JAKOB-ANTON, de Spiringen, * 1839, † le 7 juillet 1898, curé d'Unterschächen, publia dans l'*Historisches Neujaarsblatt von Uri*, 1897, des notices historiques sur la paroisse d'Unterschächen. — 36. FRANZ, d'Altdorf, aubergiste du Lion noir, * 18 octobre 1849, † 1912, conseiller de corporation, grand conseiller, président de commune d'Altdorf, lieutenant-colonel. — 37. KARL, d'Altdorf, professeur à l'Université de Washington, prêtre depuis 1912. — Voir Archives d'Etat Uri ; *JZB* de Spiringen, Altdorf, Bürglen ; arbres généalogiques de V. Schmid et J.-A.-V. Imhof. — *Hist. Nbl. Uri* III, XVIII, XXI. — *Gfr.* XVI, XV, XX. — Obituaire du couvent de Seedorf. — *SGB* II, IV. — *LL.* — Girard : *Nobiliaire militaire suisse*. — Oechsli : *Origines de la Confédération suisse*. — *ZSK.* — *ASMZ* 1891. — *Urner Wochenblatt* 1916, 1918. — *KSB* 1900. — *SM* 1900. [J. MÜLLER.]

B. Canton de Saint-Gall. Famille mentionnée à Saint-Gall au début du XIV^e s. *Armoiries* : parti d'azur et de gueules à un quartefeuille d'argent. — 1. KONRAD, était bourgeois de Saint-Gall en 1313. — 2. HEINRICH, peut-être celui qui fut décapité en 1350 à Zurich pour avoir pris part au massacre du 23 février, était bourgeois de Saint-Gall en 1349. — 3. JOHANN, était bourgeois de Saint-Gall en 1361 ; l'abbé Georg lui remit en fief le château de Falkenstein qu'il racheta en 1380 de ses fils Johann et Laurenz, avec tous les droits afférents. Dans la seconde moitié du XIV^e s., la famille Arnold était très riche et considérée à Saint-Gall, mais au début du siècle suivant, elle était installée dans l'Allemagne du Sud. [P. Bt.]

C. Canton de Lucerne. Familles de Buron, Dagmersellen, Grosswangen, Gunzwil, Kulmerau, Langnau, Lucerne, Munster, etc. — 1. HEINRICH, fut ammann de Root 1564. — 2. URBAN, de Reiden, * 1785, vétérinaire en 1807, grand conseiller 1824-1845 et membre du Petit Conseil 1831. — 3. MARTIN, de Mehlsacken, * 1794, grand conseiller 1832, conseiller d'Etat 1847, et juge au tribunal cantonal 1849. — 4. Le père AUGUSTIN, de Mehlsacken, 1798-1880, fut moine à Saint-Urbain 1822, président d'un district scolaire 1835, curé de Saint-Urbain 1849-1874. — 5. ENGELBERT, de Schlierbach, 1856-1911, étudia à l'Ecole polytechnique de Zurich 1874-1878, fut assistant à celle de Riga, puis professeur à Carlsruhe. — *Gfr.* 1901, XIX. — *NZZ* 1901, 337. [P.-X. W.]



D. Canton de Soleure. Les ARNOLD-OBRIST sont une vieille famille bourgeoise de la ville de Soleure, descendante d'un JOHANN venu d'Aarau, qui acquit la bourgeoisie en 1546. *Armoiries* : d'or à trois roses de gueules posées en pal. — 1. JOHANN, † avant 1562, du Grand Conseil 1547, Jungrat 1557. — 2.

JOHANN, † 1608, fils du n° 1, membre du Grand Conseil, Jungrat 1579, Altrat 1583, bailli de Flumental 1585, de Lebern 1589, de Kriegstetten 1597. — 3. HIERONIMUS, 1630-1700, curé à Seewen 1655, Buren et Saint-Pantaleon 1656, Buren 1682. — 4. JOSEF-THEODUL, * à Fribourg 1700, † à Soleure 1754, chapelain à Dornach 1726, puis à Soleure, curé à Zuchwil 1728, à Bettlach 1731, à Bärschwil 1744 ; se retira en 1753. — 5. FRANZ-JOSEF, 1783-1856, vicaire à Obergösgen, chapelain de Schöne-werd 1806, curé de Gretzenbach 1809, de Trimbach 1811. — 6. KARL, 1796-1862, vicaire de Cap-pel, curé de Hägendorf 1820, chanoine à Soleure 1828, prédicateur à la collégiale 1831. Malgré les difficultés soulevées par le diocèse, il fut nommé évêque de Bâle par le chapitre, le 4 août 1854 et confirmé par Rome le 16 septembre. Il introduisit un nouveau catéchisme en 1859 et fonda un séminaire de prêtres qui s'ouvrit en 1860. Il fut aussi écrivain. — *Leu* I, 345 — *Holzhalb* I, 83 — F. A. Halfner : *Geschlechterbuch*. — P. Wirz : *Bürgergeschlechter*. — P. Schmid et L. Schmidlin : *Kirchensätze*, 1859, 1908. — *KKZ* 1854, 1855, 1862, 1863. — *Leipziger Illustrierte Zeitung*, 1855. [v. v.]



Karl Arnold-Obrist, évêque de Bâle. D'après une aquarelle de 1854 de J. F. Dietler.

E. Canton du Valais. Famille encore existante à Simplon, dont sortirent beaucoup de prêtres. — ALOÏS, * à Brigue le 27 août 1803, † 19 mai 1865, fils du médecin Josef, étudia à Brigue, entra là dans l'ordre des Jésuites le 24 septembre 1823. A cette occasion, il légua une partie de sa fortune considérable à l'école primaire et à l'église de Brigue. Jusqu'à l'expulsion des Jésuites, en 1847, il fut professeur au collège de Schwyz, et retourna en 1848 à Brigue, dont il reprit l'école primaire en 1857 ; il mourut confesseur des Ursulines. — *BWG* I. [D. I.]

F. Canton de Zoug. La famille Arnold est éteinte dans la ville de Zoug. RUDOLPH et HANS tombèrent à Novarre 1513. — KONRAD (Cuoni) renouvela 1514 son droit de bourgeoisie à Zoug. [W.-J. M.]

G. Divers. ARNOLD, FRIEDRICH, * le 8 janv. 1803 à Edenkoben (Palatinat), † le 5 juillet 1890, prof. et directeur de l'Institut anatomique de l'Université de Zurich de 1835 à 1840. Il fut ensuite professeur à Fribourg en Brigau, à Tubingue et à Heidelberg. Pendant son séjour à Zurich, il a publié : *Lehrbuch der Physiologie des Menschen* ; *Tabulae anatomicae*, et plusieurs travaux sur l'anatomie du cerveau et de la moelle épinière. Son frère, JOHANN-WILHELM, fut professeur de pharmacologie et d'histoire de la médecine à Zurich de 1835 à 1841. — Voir J. Pagel : *Biographisches Lexikon*. — E. Gurlt et A. Hirsch : *Biographisches Lexikon*. — [G. W.] — ARNOLD, DANIEL-WILHELM, fut d'abord maître à l'Institut de sourds-muets de Pforzheim, puis dès le 17 mai 1839, à celui que Christian F. Spittler avait fondé à Riehen près de Bâle. Dans la suite, il en devint directeur, et fit de Riehen un lieu de pèlerinage pour tous les spécialistes dans l'éducation des sourds-muets. La ville de Bâle lui accorda la bourgeoisie d'honneur ; il mourut le 16 septembre 1839. — Voir *Zur 75. Jahresfeier der Taubstummen-Anstalt Riehen, 1839-1914* (avec portrait).

ARNOLD I, évêque de Coire, succéda à Heinrich II von Arbon en 1193 ou 1194. En mai 1198, il reconnait le roi Philippe pour successeur de Henri VI, mais son nom de famille n'est pas indiqué. Le 7 mai 1200, son successeur Reinher est mentionné pour la première fois. — J.-G. Mayer : *Gesch. des Bistums Chur* I, 222-223. — [L. J.] — ARNOLD, abbé de Muri 1222-1240 ?, paraît souvent

comme témoin dans des affaires importantes, entre autres dans le conflit entre les comtes de Kibourg et le chapitre de Beromünster. — P. M. Kiem : *Gesch. des Klosters Muri* I, 94-98. — *Gfr.* 28, 315. — [G. W.] — ARNOLD, doyen de Risch. Le 7 mai 1255, il décida, au nom de l'évêque de Constance Eberhard II, que Scheuren (*Orreum*) et Rattlsberg (aujourd'hui Bruder Albis) dépendraient de la paroisse de Baar et non de celle de Cappel. Le 27 novembre 1257, il trancha un différend au sujet de la dime sur les fruits due par quelques paroissiens de Baar au couvent de Cappel, en faveur de ce dernier. — *Gfr.* 24, p. 3-4, 183-184. [W.-J. M.]

ARNOLD VON BRESCIA. Voir BRESCIA, DE.

ARNOLDI, Henri, de Alfeld (Saxe), neuvième prieur des chartreux de Bâle. Il naquit vers la fin de 1407, se rendit très jeune à Rome où il vécut à la Cour pontificale et obtint la charge de notaire. A l'occasion du Concile, il se rendit à Bâle et fut notaire de cette assemblée. En 1437, il se retira au couvent des chartreux de Bâle, dont il devint prieur en 1449, et mourut le 5 juin 1487. Arnoldi est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont deux seuls ont été imprimés de son vivant : *Tractatus de modo proveniendi ad veram et perfectam dei et proximi dilectionem, habens fundamentum ex theologia mystica*, et une prière contre les Turcs : *Contra Turcos specialis Ictania et preces flexis genibus dicende*. Il a en outre écrit une chronique du couvent des Chartreux du Petit-Bâle, depuis la fondation, 1401, jusqu'en 1480, qui a été publiée en 1872, dans les *Bâster Chroniken* I, p. 248-305, sous le titre : *Chronica fundationis Carthusiae in Basilea minori*. — *Voir Bas C.* I, p. 239. [A. B.]

ARNOLLET ou **VOURLETT**. Famille d'imprimeurs lyonnais. C'est par erreur que les biographes, depuis La Caille jusqu'à Gaullieur et N. Rondot, ont cru que JACQUES ARNOLLET, établi à Lyon, à la fin du XV^e et au commencement du XVI^e s., avait imprimé aussi à Genève. L'erreur a été expliquée et rectifiée par Baudrier, dans sa *Bibliographie lyonnaise* (10^e série, p. 1 ss). Le petit-fils de Jacques, BALTHAZAR, également imprimeur à Lyon, fut en relation avec Calvin et d'autres Genevois. Il fut poursuivi à Lyon, en 1553, pour avoir fait imprimer, à Vienne, en Dauphiné, la *Christianismi restitutio* de Michel Servet. Son rôle, dans cette affaire, est exposé en détail par Baudrier (op. cit., p. 91 ss.). Au dossier du procès intenté, à Genève, contre Michel Servet, figure une lettre de Balthazar à Jacques Berthet, dans laquelle il cherche à se disculper et demande la destruction des exemplaires envoyés à Francfort ; il charge Berthet de le défendre dans le procès en règlement de comptes que lui avait intenté, à Genève, son beau-frère et collaborateur, Guillaume Guérout. Cette lettre a été publiée par Rilliet de Candolle dans *MDG III*, p. 142 ss. — Voir Gautier : *Hist. de Genève III*, 476, n° 3. [F. G.]

ARNOULD. Famille originaire des Pommerats (Jura bernois), venue de France après la révocation de l'Édit de Nantes. Une branche s'est établie aux États-Unis vers le milieu du XIX^e s. et une autre à Bienne. — HENRI, ingénieur des Ponts et Chaussées à Paris, a publié un ouvrage : *Christianisme républicain*. [G. A.]

ARNOUX, CHARLES, d'origine française, tondeur de cloches à Estavayer-le-lac depuis 1872. Il a lyré de nombreuses cloches dans les cantons de Fribourg et de Neuchâtel. — *Voir MN* 1915, p. 186. [L. M.]

ARNULF II, archevêque de Milan de 996 à 1018. Quelques historiens lui attribuent la donation des vallées ambrosiennes tessinoises de la Léventine, Blenio et Riviera au chapitre des chanoines du dôme de Milan ; d'autres, par contre, l'attribuent à Atto, évêque de Verceil. Le calendrier de Beroldus, du début du XII^e s., publié par Magistretti, contient sous la date du 25 février : *obit Arnulfus archiepiscopus, qui dedit valles presbiteris decumanis et cardinalibus*. L'on ne connaît pas la nature de cette donation ; était-ce une concession de territoires appartenant à Arnulf, hors du domaine de l'évêque Atto, ou bien était-ce la remise des droits de juridiction sur les trois vallées ? — Voir Meyer : *Blenio und Leventina*. — *BStor.* 1910 (avec bibliographie). — Voir aussi l'art. ATTO. [C. TREZZINI.]

AROGNO (C. Tessin, D. Lugano. V. DGS). Com. et

paroisse. Anciennes formes : *Rognium, Aronium, Rogno, Aurogno, Arognio*. En 810, l'église de Saint-Nicolas est déjà mentionnée ; en 870, celle de Saint-Vital. L'église de Saint-Michel, et non pas de Sainte-Croix comme l'affirme à tort Rahn, remonte, au moins pour certaines parties de style roman, au XIII^e et même au XII^e s. Vers la fin de 1797, un conflit territorial s'éleva entre Arogno et l'enclave italienne de Campione, et, après de longues négociations entre les autorités suisses, lombardes et italiennes, ne prit fin que par la convention du 5 octobre 1861. En 1798, le 24 février, Arogno adhéra à la république de la « Pieve de Riva San Vitale » qui venait d'être proclamée. Au point de vue ecclésiastique, Arogno fit partie de la paroisse de Riva San Vitale jusqu'au 11 mars 1581, époque où il en fut détaché et constitué en paroisse indépendante. L'église paroissiale de San Stefano n'est que l'agrandissement, fait de 1581 à 1630, d'une très vieille chapelle que l'on voudrait faire remonter au XI^e s. Suivant la relation de la visite pastorale de Mgr. Ninguarda, Saint-Blaise aurait été la première église paroissiale. Cette chapelle, qui n'existe plus, s'élevait peut-être sur l'emplacement où, au XVII^e s., on bâtit l'église de Saint-Roch. Les registres paroissiaux datent de 1592. Pendant quelque temps, on a exploité à Arogno une mine de houille, aujourd'hui abandonnée. L'industrie horlogère y a été introduite en 1873 par Alexandre Manzoni et son fils Romeo.

Arogno est la patrie de plusieurs artistes : ADAMO d'Arogno, ses fils et ses petits-fils, ARAMOLO, ARASMINO, etc. ; parmi les bienfaiteurs du village, il faut citer Andrea Colombo qui y fonda et dota une école élémentaire pour 10 enfants pauvres. *Population* : 4591, environ 380 hab. ; 1900, 1075 ; 1910, 1009. — *Voir BStor.* 1881 et 1890. — Monti : *Atti...* — Rahn : *I monumenti artistici nel C. Ticino*. — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. — Lavazzari : *Escursioni nel C. Ticino*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. [C. TREZZINI.]

AROLA. Voir AAR.

ARONA (PAIX D'). Le traité de paix d'Arona (Italie) signé le 11 avril 1503 entre les délégués de la France et des Confédérés, assura définitivement à ces derniers la possession du comté de Bellinzone. Il fut l'exécution d'une promesse faite aux Suisses par Louis XII, encore dauphin, le 13 juin 1495, de leur donner Bellinzone, Lugano et Locarno, et même, disent les AS I, le comté d'Arona, s'ils l'aidaient à prendre Milan. Cette ville ayant été prise avec le secours des cantons, le roi de France ne tint pas sa promesse. Le canton d'Uri s'empare alors, le 14 avril 1500, de Bellinzone au nom des Confédérés. Louis XII déclare en mai 1501, qu'il cède aux Suisses leur conquête de Bellinzone, mais à la condition d'évacuer le duché de Milan. Les préliminaires d'une trêve de deux ans sont acceptés par la Diète de Schwyz le 30 septembre 1501 ; ils assurent à Bellinzone le commerce et l'exemption des douanes. Mais le roi de France affame cette ville dont il revendique la propriété ; la trêve est rompue et de côté et d'autre on se prépare énergiquement à la guerre, janvier et février 1503. Le 26 février, les Uranais sont en campagne, suivis le 10 mars par les contingents des autres cantons et des pays alliés (Saint-Gall, Rottweil, Appenzel, Constance, Valais et Grisons), en tout au moins douze à quatorze mille hommes. Ils dépassent les défenses de Gordola, grâce à l'aide des habitants du Val Maggia révoltés contre la domination française, et occupent tout le pays, de Bellinzone à Arona, à l'exception des châteaux et des villes fortifiées.

A ce moment, Louis XII pensa à traiter sérieusement avec les Confédérés. Les négociations commencèrent pendant le siège de Locarno, à Ascona ; c'est pourquoi la paix d'Arona est appelée aussi dans les AS I paix de Locarno. Le 9 ou le 10 avril 1503, les négociateurs suisses Ulrich de Saxe et Matthieu Schinner partirent pour Arona afin d'y rencontrer Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, gouverneur de Milan, chargé par le roi de négocier. Le traité fut conclu le 10 et signé le 11 avril ; les signataires étaient : du côté suisse, Matthieu Schinner, évêque de Sion, et Ulrich, baron de Hohensax, chef du contingent grison ; du côté français,

Charles d'Amboise et Antoine de Bessey. Louis XII le ratifia à Lyon le 16 juin de la même année.

Par le traité d'Arona, Louis XII, comme duc de Milan, céda, sous réserve de l'investiture impériale, la ville et le comté de Bellinzone avec Isonne et Medeglia aux trois cantons d'Uri, Schwyz et Unterwald. En outre, les privilèges commerciaux dont les Confédérés jouissaient dans le Milanais étaient confirmés et étendus à Bellinzone. — Voir AS I. — Dierauer II. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. [C. TREZZINI.]

AROSA (autrefois EROSA ou EROSEN) (C. Grisons, D. Plessur, Cercle Schanfigg, V. DGS). Arosa vient du bas latin *arrogium* (cours d'eau). La contrée fut colonisée au commencement du XIV^e s., probablement par des Walser de Davos. En 1384, les gens «*in Sapunne, in Venden und in Arasen*» résolurent de bâtir ensemble une chapelle à Langwies. En 1492, Arosa et les gens de Prätisch construisirent à Inner-Arosa la petite église de mon-

quaient. Lorsqu'au milieu du XVI^e s. Arosa s'endetta et qu'il fallut lui accorder en 1571 un délai de paiement à cause des temps chers et difficiles, les habitants de la commune extérieure, la plus pauvre des deux, prirent la résolution d'émigrer ; le 7 novembre 1575, les gens du Sattel vendirent leur avoir à la ville de Coire pour 12400 florins. L'alpe de Schönboden passa aussi morceau par morceau à Coire et Maienfeld. En 1596, Coire y possédait 273 *Stoss* (droits de pacage), Maienfeld 139 et Arosa seulement 47 $\frac{3}{4}$. En 1625 Coire acquit les propriétés de Maienfeld, 152 $\frac{1}{4}$ *Stoss* pour 2968 florins. Par la disparition de leurs pâturages, les habitants de la commune intérieure auraient été aussi obligés de s'expatrier, si la ville de Coire ne s'était engagée contre une faible redevance à laisser paître dans le Schönboden tout le bétail qu'ils pourraient entretenir l'hiver durant par le produit de leurs propres prairies (droits d'hivernage).

Les bonnes relations qu'entretenaient Coire et Arosa au début du XVII^e s. se gâtèrent et firent place à de l'animosité au milieu du XVIII^e s. Alors que le conflit était à l'état aigu, Arosa put racheter pour 3806 florins, à la suite d'un arbitrage, en 1780, les 152 $\frac{1}{4}$ *Stoss* que possédait autrefois Maienfeld. Les bourgeois de Coire réunirent à l'alpe de Sattel ce qui leur restait de l'alpe de Schönboden, dont l'autre partie, propriété des habitants d'Arosa, prit le nom d'alpe d'Arosa. La sentence de 1780 sépara les ayants droit à l'alpe, mais la lutte continua entre les bourgeois de Coire et les habitants d'Arosa, les premiers ne reconnaissant plus aux seconds le droit d'hivernage. En 1791, le tribunal de Davos décida que tout habitant avait le droit de faire estiver sur l'alpe d'Arosa, pour 1 $\frac{1}{3}$ florins, le bétail qu'il pouvait hiverner avec le foin de sa propre récolte. Le droit d'hivernage fut encore confirmé par l'accord de 1809 d'a-



L'église d'Inner Arosa, d'après une photographie.

près les principes suivants : A chaque bourgeois et habitant devait être attribué un pâturage qui serait définitivement et inséparablement joint à son domaine ; les bourgeois recurent chacun gratuitement la part qui leur était nécessaire, et les habitants durent acheter la leur au prix de 38 florins le pâquier. Cette détermination du droit d'hivernage qui relia inséparablement un droit d'alpage à la possession d'une terre de prairies s'est parfaitement conservée jusqu'à nos jours.

La concession du chemin de fer électrique à voie étroite Coire-Arosa date de 1905, la ligne fut ouverte le 11 décembre 1914. En 1907, inauguration de la chapelle catholique, pose de la première pierre de la nouvelle église évangélique sur le Piz Erika, adoption des plans de l'église anglaise. 1907-1909, construction de l'hôpital. La population d'Arosa avait fortement diminué au commencement du XIX^e s., quoiqu'il y eût bien assez de prairies et de pâturages pour le nombre d'habitants. En 1806, il restait 98 âmes, en 1831 encore 51. Le pasteur de 1837 craignait que par suite d'une dépopulation complète, le nom même d'Arosa disparût. Le tourisme, la cure d'altitude et l'extension prise par les sports d'hiver ont sauvé le village de l'oubli. Il est devenu l'une des stations climatiques les plus connues de l'Europe et sa population comptait 3700 âmes en 1918. — *Arosa, Europäische Wanderbilder*, 225 et 226. — C. Fischer : *Land und Leute im Tale Schanfigg*. — P. Met-

tagne qui existe encore et au-dessus de laquelle se trouvaient alors beaucoup d'habitations. La toiture voûtée en bois en est très remarquable, on y voit les armes d'Autriche et d'Heinrich IV, évêque de Coire. En 1649, la juridiction de Davos se racheta de la dépendance autrichienne, avec Arosa, et en 1669 céda, pour 800 florins, Arosa, Obersee et Untersee à la ville de Coire pour amortir en partie un emprunt contracté pour son rachat. Les tentatives de séparation religieuse de Langwies à la fin du XV^e s. réussirent, mais les essais d'émancipation politique échouèrent (1542). Arosa forma jusqu'à la division du canton en districts (1851) une communauté de la région de Davos ; à ce moment, il fut incorporé au district de Schanfigg. Il est établi qu'une mine fut exploitée autrefois à Arosa ; la tradition lui fait jouer un grand rôle, mais en réalité, elle est peu importante. Arosa ne vécut, jusqu'à l'introduction de l'industrie des étrangers, que de l'élevage du bétail et d'un peu de tonnelerie. Au XVI^e s., une grande partie des forêts qui s'étendaient jusqu'au Schwelisee furent transformées en pâturages. La fin du XV^e s. et le commencement du XVI^e furent le beau temps d'Arosa ; 60 familles environ y habitaient. Le village se divisait en commune intérieure et en commune extérieure, et si les habitants de la première (ayants droit à l'alpe de Schönboden) avaient en 1508 plus de pâturages qu'ils n'en pouvaient utiliser, ceux de la seconde (ayants droit à l'alpe de Sattel) se plaignaient dès cette époque qu'ils en man-

tier : *Geschichtliches über Arosa*, dans *Fremdenliste von Arosa* VIII, 20 et 21. — R. Just : *Die Gemeinde Arosa*. — A. Jenny : *Arosa Wanderbilder*, 372-374. — A. Hold et R. Just : *Vom alten Arosa*. [Dr R. JUST.]

AROSIO (C. Tessin, D. Lugano, V. DGS). Com. et paroisse. On a découvert récemment à Arosio une quantité de monnaies romaines ; d'après la tradition, une voie romaine montait de Ponte Tresa et Novaggio à Arosio d'où elle descendait au col du Monte Ceneri. Anciennes formes du nom : *Arosium, Alozio, Arosio, Rosco, Rosio*. La première mention du village est de 1180. En 1217, l'église Sainte-Marie de Côme possédait des immenses à Arosio, de même que le monastère de Saint-Abondio de Côme. L'évêque de Côme avait la dime sur les châtaignes, qui fut rachetée au commencement du XIX^e s. Sous les ducs de Milan, Arosio devait fournir aux armées duciales, dans la première moitié du XV^e s., 30 hommes d'armes. Arosio appartenait anciennement à la paroisse d'Agno, mais on ne sait pas quand il en a été séparé. En 1571, il formait déjà une sous-paroisse ; cependant, le 30 septembre 1599, Arosio demandait encore à être séparé d'Agno. Jusqu'en 1910, Arosio fit partie du décanat d'Agno ; depuis 1910, du nouveau décanat de Breno. L'église de Saint-Michel est citée pour la première fois le 1^{er} juin 1217. L'édifice actuel comprend des adjonctions postérieures : les deux chapelles latérales datent de la fin du XVI^e s. et du commencement du XVII^e s. Une restauration générale eut lieu de 1640 à 1647. Sur la route d'Arosio à Gravesano s'élève la chapelle très ancienne de Ronco, aujourd'hui de Cimaronco, qui est un lieu de pèlerinage fréquenté. A l'origine, ce n'était qu'une petite chapelle ouverte et la partie ancienne — le maître-autel actuel — a encore une fresque, qui remonte probablement au XV^e s. Les registres de baptêmes datent de 1760, ceux de mariages de 1695 et ceux de décès de 1824. Arosio a été dévasté par un incendie en 1584. *Population* : 1591, environ 300 hab. ; 1801, 221 ; 1910, 189. — *BStor*, 1885, 1890, 1904 et 1915. — Brentani : *Lugano e il Ceresio*. — Maspoli : *La pieve d'Agno*. — Meyer : *Die Capitanei von Locarno* : AS 1. — Monti : *Atti...* — Borrani : *Ticino Sacro*. — Galli-Tamburini : *Guida del Malcantone*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. [C. TREZZANI.]

AROUW, AROUWER, AROVIA. Anciennes formes d'AARAU.

ARPAGAUS. Ancienne famille bourgeoise de Cumbels (Grisons). — 1. CHRISTIAN, * 1613 à Cumbels, curé à Ruschein, doyen du chapitre de l'Oberland, vicaire épiscopal, † à Lumbrein le 15 octobre 1681. — 2. CHRISTIAN, de Tersnaus, 1650-1664 curé à Cazis, 1664-1666 à Neukirch (Lugnez), 1675 chapelain à Vals, 1677-1681 curé du même lieu, 1682 de Lumbrein, 1684 chanoine, dut se rendre à Wyl (C. Saint-Gall) où il devint curé et doyen ; † 25 novembre 1706. Il avait obtenu à Dillingen son doctorat en philosophie en 1671 et celui en théologie en 1679. Il publia deux volumes de sermons. — 3. MORITZ, landamann à Lugnez, importante personnalité politique. Il signa à Ilanz avec Anton Salis et Anton Orsi du côté catholique, avec Paul Beeli, de Belfort, du côté protestant, le 12 juillet 1704, au nom des trois Ligues, une ordonnance qui mit fin à l'affaire de Sagens. Il participa aussi à l'affaire Massner. — 4. JOHANN BARTHOLOME, * le 3 octobre 1810 à Cumbels où il mourut le 3 février 1882. Il étudia la médecine à Paris et Heidelberg, s'établit à Ilanz, devint préfet en 1848, remplaça l'année suivante Carlo a Marca au Petit Conseil, devint conseiller national de 1851 à 1854, puis membre du Petit Conseil en 1866-1867 et 1870-1871. Il a rendu de grands services à la langue romanche par ses publications et comme rédacteur de la *Ligia Grischa*. — F. Robbi : *Unterhaltungsblätter zum Graub. Generalanzeiger*, 1918, n° 6. — *Gassetta Romonscha*, 1882, n° 7. — *Bündner Tagblatt*, 1882, n° 36. — J.-J. Simonet : *Die Weltgeistlichen Graubündens* (mms). — A. Sprecher : *Gesch. der Republik der 3 Bünde* I, 31 et 162. [L.J.]

ARPEAU. Famille noble vaudoise, originaire d'Anancy. *Armoiries* : de gueules à trois rencontres de cerf d'argent, au chef du même chargé de trois tourteaux d'azur (variante chef de gueules à trois besants d'or) : — JEAN, marchand à Lyon, acheta en 1550 la sei-

gneurie de Troches en Savoie, qu'il revendit ensuite. Il se fixa à Genève. — Son fils, SAMUEL, 1580-1610, s'établit à Rolle, fut coseigneur du Rosey du chef de sa mère, une Senarelens, châtelain de Bursins et de Perroy. Ses descendants occupèrent de nombreuses charges locales. — EM-MANUEL joua un rôle politique en vue dans la région en 1798-1815 ; il avait épousé une Gallatin. — Son fils CHAR-LES-BENJAMIN prit du service au Wurtemberg où il fut créé comte Arpeau de Gallatin. — Dumont : *Coll. gén.* [M.R.]



ARQUEBUSE. Voir ARMES.

ARRAGON. Famille vaudoise fixée à Corsier sur Vevey, dès le XVI^e s. [M.R.]

ARRAGOSIUS, WILHELM, * 1513 à Toulouse, médecin très savant et considéré à Paris, médecin particulier du roi de France et de l'empereur d'Allemagne, vint à Bâle vers 1585 comme réfugié religieux et habita jusqu'à sa mort, survenue en 1610, dans la maison Zwinger. Il était disciple de Paracelse et s'occupa beaucoup d'expériences chimiques. Il désigna Jakob Zwinger comme héritier de sa bibliothèque et de ses instruments. — A. Burckhardt : *Gesch. der medizinischen Fakultät zu Basel*. [A.B.]

ARREGGER VON WILDENSTEG. Famille bourgeoise éteinte, de la ville de Soleure, venue probablement du bailliage de Ruswil par Martin et son frère Niklaus Arhegger reçus bourgeois en 1495. *Armoiries* : coupé d'azur, plus tard d'argent, à une aigle issante de sable et échiqueté de sable et d'or — 1. LORENZ, † 1616, grand conseiller 1555, bailli de Gösgen 1569, porte bannière 1567 et capitaine 1576 au régiment Pfyffer, bailli de Flumental 1581, de



Kriegstetten 1585, Altrat et trésorier 1585, banneret 1586, colonel au service de France 1589, chevalier français 1591, bailli de Buchegg 1593, avoyer 1594 ; il fut seigneur de Wartenfels en 1591, terre qu'il céda en 1600 à Jost Greder. — 2. JOHANN-JAKOB, * 1607, † 1675, grand conseiller 1633, capitaine au régiment de Stavy-Mollondin en 1635, au régiment de Roll en 1641, Jungrat 1638, bourgmestre 1647, bailli du Lebern 1649, gentilhomme de la chambre du roi de France, propriétaire d'une demi-compagnie du régiment suisse de la garde 1653, chevalier de Saint-Michel 1655, Altrat 1663, bailli de Kriegstetten 1665. — 3. JOHANN-MARTIN, * 1658, † 1689 en Negroponte, fils du n° 2, lieutenant en France 1678, capitaine au service de Venise 1687, lieutenant-colonel. — 4. FRANZ-ANTON-JOSEF, * 1689, † 1764, du Grand Conseil 1715, lieutenant au régiment des gardes suisses en France 1719, chevalier de Saint-Louis 1727, capitaine-commandant 1733, brigadier 1744, démissionnaire 1746. — 5. PETER, * 1691, † 1737, frère du n° 4, lieutenant au régiment des gardes suisses en France 1717, capitaine au service de l'Espagne 1721, colonel 1733. — 6. JOHANN-VIKTOR-LORENZ, * 1699, † 1770, frère du n° 5, grand conseiller 1725, capitaine en Espagne 1728, fut prisonnier à Alger de 1732 à 1738, colonel du régiment Arregger 1736, Jungrat 1743, Altrat en 1764, trésorier et banneret en 1765, bailli du Bucheggberg en 1766. De 1749 à 1750, il reçut le titre de baron autrichien sous le nom de Arregger von Wildensteg. — 7. VIKTOR-JOSEF-AUGUSTIN-HERMENE-GILD, * 1746, † 1834, fils du n° 6, enseigne en Espagne, grand conseiller 1767, capitaine de 1768 à 1769, Jungrat 1771, bailli de Flumental 1783, Altrat 1797, du Petit Conseil et avoyer 1814. Dernier de sa famille et dernier avoyer du canton de Soleure. — Une famille Arregger existe aussi dans le canton de Lucerne, à Schüpfheim, Ruswil etc. — Voir LL. — LLII. — Girard : *Nobiliaire militaire suisse* I, 136. — May de Romainmôtier : *Histoire militaire de la Suisse* VI, VII. — *SGB* III, 22. — A. Haffner : *Geschlechterbuch*. — P. Wirz : *Bürgergeschlechter*. [v. v.]

ARRICUS. Evêque de Lausanne, figura au concile de Chalon le 24 oct 650. — Maasen : *Concilia* I, 208. [M.R.]

ARRIGO I, DE CAMPIONE, architecte et sculpteur, fils d'Otacio et petit-fils d'Anselmo. Le 30 novembre 1244, il renouvela la convention faite par son grand-père, suivant laquelle celui-ci et ses héritiers devaient être employés à la construction du dôme de Modène, moyennant un traitement fixe. Petrocchi voudrait identifier Arrigo I avec le *magister Henricus*, qui était directeur des travaux pendant la première période de construction de la cathédrale de Massa Marittima (1228-1267). — *ALBK.* — *SKL.* — Petrocchi : *Massa Marittima*. — **ARRIGO II**, petit-fils du précédent, architecte et sculpteur à Modène. En 1319, il achevait le couronnement octogonal de la tour Ghirlandina; en 1332, il sculptait la chaire en bois, ornée de nombreuses statues de la cathédrale. — *ALBK.* — *SKL.* [C. T.]

ARRIGONI (autrefois NARIGIONUS). Famille bourgeoise de Vezia. — I. EMILIO, fut gouverneur de la vallée de Lugano pour le duc de Milan vers le milieu du XV^e s. — 2. PIETRO, capitaine dès 1822, adjudant-major en 1828; en 1836 membre de l'état-major fédéral. — *BStor.* 1879. — *Annuario del C. Ticino*, 1824 et 1836. — Dotta: *I Ticinesi*. [C. T.]

ARRISSOULES (C. Vaud, D. Yverdon, V. DGS). Anciennes formes : *Aressules* 1146; *Aresloules*, *Aressoles*, *Arisoles* au XII^e s. L'abbaye d'Hauterive possédait à Arrissoules, dès sa fondation, un domaine important qui lui venait peut-être des seigneurs de Font ou des sires de Glâne et qui lui fut confirmé par l'évêque Gui de Merlen en 1142. Le chapitre de Lausanne y possédait aussi des biens. Mais le village lui-même paraît avoir fait partie jusqu'à la Réforme de la grande seigneurie de Saint-Martin du Chêne. Les gens d'Arrissoules étaient et sont encore paroissiens de Rovray. — Voir *DHV*. [M. R.]

ARRUFFENS (C. Fribourg, D. Glâne, Com Romont, V. DGS). Ce hameau formait à la fin du moyen âge une seigneurie relevant du château de Romont et du comté de Savoie et appartenant aux seigneurs de Billens. Le premier d'entre eux fut le chevalier Humbert de Billens, seigneur de Palézieux. En 1341 et 1342, il accensa des terres d'Arruffens à des bourgeois de Romont; le 3 janvier 1346, il vendit en franc alleu à Jacques de Billens, son parent, une partie de ses possessions d'Arruffens pour 1201 florins de Florence. Arruffens semble avoir appartenu aux de Billens jusque vers la fin du XIV^e s., puis aux seigneurs d'Ilens. Par mariage, cette seigneurie passa ensuite à Jacques Mestral, donzel de Mont, vers la fin du XV^e s., et resta dans cette famille jusqu'en 1798, époque où les droits féodaux furent supprimés. Arruffens fit d'abord partie de la commune et paroisse de Billens, puis fut réunie à celle de Romont par décret du 20 mai 1868. — Voir *Arch. d'Etat Fribourg*: *Arch. de la Fille Dieu*. — Kuenlin: *Dict. hist. du canton de Fribourg*, p. 13. — *DHV* p. 948. [G. CORPATAUX.]

ARSENAL. Les arsenaux des villes n'apparaissent qu'avec l'introduction de l'artillerie, qui appartenait seule à la collectivité, tandis que chaque bourgeois conservait son armement complet chez lui et le produisait seulement à l'inspection annuelle. Le plus ancien arsenal est mentionné à Berne en 1383, d'abord appelé *Werkhaus*, reconstruit en 1526 dans l'Aarberggasse, et transféré en 1598 à la rue qui encore aujourd'hui porte le nom de Zeughausgasse; il ne fut démoli qu'en 1880 et transféré dans les nouvelles installations militaires sur le Beundenfeld; le plus ancien inventaire ne date que de 1687. Le deuxième arsenal semble être celui de Fribourg, qui fut installé dans la Mauvaise Tour en 1403; deux autres suivirent en 1443 et en 1500 au Belluard et à l'Hôtel de ville; celui de la Mauvaise Tour fut démoli en 1848. Les deux autres transférés en 1896 à Péroles; les rôles commencent déjà en 1465 et comptent, jusqu'en 1802 dix remaniements. A Bâle le premier arsenal fut construit en 1438, mais l'on possède l'inventaire d'une collection d'armes daté de 1415. Après l'incendie de 1775, l'arsenal, détruit lui aussi, fut reconstruit l'année suivante. De 1912 à 1914, un nouvel arsenal fut érigé près de la gare aux marchandises des CFF. L'arsenal de Schaffhouse est mentionné pour la première fois en 1484; le bâtiment fut transféré en 1515 en atelier monétaire. Un autre arsenal

avait été édifié à la fin du XV^e s.; il fut utilisé jusqu'en 1854. L'arsenal actuel date de 1871-1873. Genève eut son premier dépôt d'armes dans la maison de ville au XV^e s., en 1507 à la grande «grotte». En 1557, la maison de Saint-Aspre, dans la rue actuelle des Grauges, fut acquise pour y serrer l'artillerie. Une salle d'armes installée au-dessus de la halle en face de l'Hôtel de ville devint en 1783 le principal dépôt d'armes de Genève et le resta jusqu'au transfert de l'arsenal aux casernes de Plainpalais. La «salle des armures et collections historiques» fut installée en 1910 au Musée d'Art et Histoire. Zurich bâtit son plus ancien arsenal en 1487 seulement près du Katzentor. Lucerne enfin vit son arsenal érigé au XV^e s. et rebâti en 1547, s'écrouler dans la Reuss en 1568 — Soleure rebâtit le sien en 1610. Lausanne a eu un arsenal dans l'ancien hôtel de ville du Pont au XV^e s. et l'on en a un inventaire de 1450; au XVI^e s. l'arsenal de la ville fut transféré dans l'ancienne église de Saint-Etienne, tandis que le bailli en avait un autre au château. En 1836, le canton de Vaud établit son arsenal au château de Chillon, d'où trente ans plus tard il fut transféré au château de Morges où il est encore.

Tous ces arsenaux, petits ou grands, ont formé le noyau de nos collections historiques actuelles, car leurs directeurs commencèrent chacun à rassembler des pièces rares, de sorte qu'ils les transformèrent peu à peu en musées. Les arsenaux jouent dans l'étude des antiquités suisses un rôle appréciable; ils ont en particulier contribué à doter nos musées historiques d'armes et d'insignes militaires authentiques, la plupart très anciens.

Il faut mettre à part les arsenaux des fonderies, où l'on fondait les pièces d'artillerie. Ce n'étaient sans doute à l'origine que de simples hangars avec un four utilisé seulement pour la fonte de l'artillerie ou d'autres objets. De telles fonderies sont mentionnées à Berne en 1445. A Zurich, la famille de fondeurs Füssli, fournit jusqu'en 1830 l'artillerie nécessaire à la ville; à Berne et à Genève, ce furent les Maritz, de Berthoud, ainsi que des bourgeois. Les petits cantons remirent leurs commandes aux possesseurs de fonderies existantes, jusqu'à ce que la Confédération prit la place des fournisseurs privés de l'armée et exploitât en régie la fabrique d'armes, installée dès 1875 par le canton de Berne, et acquise par elle en 1889.

Depuis 1917 cette fabrique a été considérablement agrandie et transférée sur le Wylerfeld. Toutes les places d'armes un peu importantes possèdent aujourd'hui leurs arsenaux fédéraux, dont les directeurs ont assez fréquemment constitué de petites collections d'armes privées, qui ont formé à l'occasion la base de plus grandes ou qui ont été réunies à la grande collection fédérale de modèles à Thoune. — Voir *Türler* : *Bern, Bilder aus Vergangenheit und Gegenwart*. — *Zürcher Feuerwerkerblätter* 1850 ss. — *SKL.* — *Anshelm Chronik.* — *Arch. d'Etat Genève*; *RC.* — *MDG* en 4^o 111, p. 36 et 118. — *BJG XXXI*, p. 60. — *BSG I*, p. 128-133. — A. Cartier: *Le Musée d'Art et d'Histoire*. [Az.]

ARSENT. Ancienne famille éteinte de Fribourg. *Armoiries*: parti d'argent et de gueules à deux roses de l'un en l'autre. La famille existait déjà à Fribourg au début du XIV^e s. avec Hugo, bourgeois de cette ville en 1301. A citer: — 1. MARMET, reçu bourgeois de Fribourg le 4 avril 1400, † le 12 octobre 1444. Il était probablement fabricant de drap et fut banneret du quartier des Hôpitaux de 1424 à 1427, puis conseiller. — 2. JAUQUET, fils du n^o 1, banneret des Hôpitaux de 1436 à 1439, trésorier 1440-1443, puis conseiller. Emprisonné sur l'ordre du duc Albert d'Autriche en octobre 1449, il fit partie du nouveau Conseil établi par ce dernier. — 3. JACOB, fils du n^o 2, apothicaire. Il fit partie du Conseil des Deux-Cents de 1465 à 1468, du Conseil des Soixante 1468-1481; maître de la fabrique de la collégiale de Saint-Nicolas de Fribourg. C'est à ce titre que ses armoiries sculptées figurent dans l'escalier qui conduit au sommet de la tour, avec la date de 1481 qui est l'année de sa mort. — 4. FRANÇOIS, fils du n^o 3, * vers 1457. Du Conseil des Deux-Cents de 1483 à 1485, du Conseil des Soixante 1485 à 1494, banneret du bourg 1491-1494, conseiller dès 1494, bourgmestre en 1502 et

avoyer de 1507 à 1509. En 1506, il avait fait le voyage de Terre-Sainte et avait été créé chevalier. Arsent était le chef du parti français à Fribourg et recevait en cette



Vitraill aux armes de François d'Arment donné vers 1500 dans l'église de Barbereche.

qualité une pension importante de la France. Lorsqu'en sept. 1510, Georges Supersaxo fut arrêté et jeté en prison à Fribourg, à l'instigation du cardinal Schinner, Arsent fut désigné à son corps défendant et sous la pression de ses ennemis politiques pour être son avocat. Convaincu de l'innocence de son client, Arsent n'eut pas le courage de tenir tête à la passion populaire. Il chercha à gagner du temps pour permettre à diverses influences de se faire sentir, puis, sentant le chef valaisan perdu, il consentit à fermer les yeux lorsqu'on lui révéla la tentative d'évasion organisée par le doyen Loubli, curé de Fribourg, et la femme de Supersaxo. Partagé entre son désir de sauver un innocent et celui de ménager ses intérêts, il laissa faire. Supersaxo s'étant évadé dans la nuit du 10 au 11 janvier 1511, la fureur populaire se tourna contre Arsent qui, réfugié d'abord à Saint-Nicolas, puis au couvent des Cordeliers, fut incarcéré à la Mauvaise Tour, lorsque le portier de la maison de ville, mis à la question, eut révélé la complicité de l'ancien avoyer. Rien ne pouvait plus le sauver, et les démarches entreprises par ses parents et amis, ainsi que par divers Etats confédérés, restèrent vaines. Le 17 fév. il reconnut ouvertement la part passive qu'il avait prise à l'évasion; le 18 mars 1511, il comparut devant le tribunal et fut condamné, ainsi que son complice Pierre Jänny, portier de la maison de ville, à avoir la tête tranchée. La sentence fut exécutée le même jour. L'histoire a voulu

faire porter à Pierre Falk le poids de cette injuste condamnation, mais il semble que c'est à tort. Falk remplit dans cette affaire le rôle principal d'accusateur d'Arsent en sa qualité de banneret du Bourg. — 5. PIERRE, fils du n° 3, du Conseil des Deux-Cents 1495-1506, du Conseil des Soixante 1506-1511, conseiller, † après 1533. On lui a attribué, à tort, la traduction en vers français des distiques latins de Dyonisius Caton. Il ne fut que le copiste ou le propriétaire du manuscrit que possèdent les Archives d'Etat de Fribourg. — 6. THIÉBAUD, † 1525-1526, fils du n° 4, protonotaire apostolique et chanoine de Neuchâtel dès 1518, fut nommé doyen de Fribourg pour les paroisses de la campagne en 1509, puis curé de Môtier et prieur commandataire de Grandson. En 1510, le cardinal Schinner offrit de lui faire obtenir des bénéfices pour une valeur de 1000 ducats de revenus si son père voulait abandonner la cause de Supersaxo, mais Arsent refusa. Il devint chanoine de Saint-Nicolas en 1515, mais ne revint pas à Fribourg après la mort de son père. — 7. GUILLAUME, fils du n° 4, du Conseil des Deux-Cents 1518-1519, du Conseil des Soixante 1519-1520, conseiller 1520-1524 et bourgmestre 1520-1523. Mis à l'amende et exilé pour son attachement à la Réforme, il entra comme capitaine au service de France et eut d'interminables démêlés avec le roi au sujet de sa solde qui ne lui était pas payée. Pour se venger, il attaqua de jeunes Français étudiants à Bâle, et l'un d'eux fut tué. La Diète eut à s'occuper à maintes reprises de cette affaire. Réfugié en Lorraine, et trahi par son domestique, il fut saisi par les émissaires de François 1^{er} et eut la tête tranchée. La famille Arsent s'éteignit avec lui. — 8. PIERRE, frère du n° 7, du Conseil des Deux-Cents 1519-1520, du Conseil des Soixante et bailli de Grandson 1520-1525, conseiller 1525-1533 † 1533. Les n° 7 et 8 firent en 1519 le voyage en Terre-Sainte avec Pierre Falk, l'auteur soi-disant responsable de la mort de leur père. — Voir *AHS* 1897, 1905. — *AF* 1913, 1918. — *ASHF* IV, V, VI. — *FG* 1900. — *MF* IV. — Berchtold : *Hist. du canton de Fribourg*. — *Recueil diplomatique de Fribourg* II. — Alt : *Hist. des Helvétiques* VI. — *Geschichtsforscher* 1812. — *Arch. SG* I — Arch. d'Etat Fribourg. [Pierre de ZÜRICH.]

ARSES (LES) (C. Fribourg, D. Gruyère, Com. Charmey, V. DGS). Étymologie: *arses* vient de l'ancien français *ardre* (latin: *ardere*), brûler, et désigne des



Les Arses près de Charmey d'après une photographie.

terrains défrichés par le feu. Les Arses sont un petit hameau de la commune de Charmey, qui ne compte que 4 maisons. Au-dessus du hameau, on voit une masse de rochers dite *Pierre de la Baume*, parce

qu'elle supportait un château qui appartenait aux sires de la Baume, originaires de la Savoie. Selon Kuenlin, on voyait encore les vestiges de ce château à la fin du XVIII^e s. En 1319, le donzel Pierre de Gruyère, co-seigneur de Corbières, affranchit les hommes de Charmey et des Arsens (46 chefs de famille, dont 4 femmes) et leurs héritiers de toute taille moyennant paiement de 80 livres de Lausanne. A une époque indéterminée, les sires de la Baume vendirent leur château à une famille Remy de Charmey, qui s'appela dès lors Remy de la Baume et dont le dernier rejeton, Louis Rime, dit « le Pia », mourut en 1864. On voit au hameau des Arsens une chapelle dédiée à N. D. de Lorette et fondée en 1645, probablement par Georges et François Remy de la Baume. — Voir Kuenlin : *Dict. géographique du canton de Fribourg*. — Hisely : *Hist. du comté de Gruyère* (MDR X, 177). — Jaccard : *Essai de toponymie*. [G. C.]

ARSINA, de. Famille de notaires d'Estavayer-le-Lac, éteinte dans la première moitié du XVI^e s. — 1. ANDRÉ, notaire de 1479 à 1540, secrétaire du Conseil d'Estavayer en 1482. — 2. PIERRE, membre du Conseil d'Estavayer de 1509 à 1515, notaire de 1508 à 1528. — Voir Grangier : *Annales d'Estavayer*. — Arch. de la famille de Vevey. [H. V.]

ARSINAC. Voir RAVRÉE.

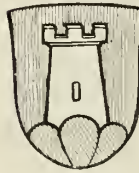
ART. Village. Voir ARTH.

ARTARI, ARTARIA, ARTARIO. Vieille famille bourgeoise d'Arogno, que l'on rencontre aussi à Blevio (Italie) et à Lugano. — 1. GIAN-BATTISTA, * à Arogno en 1660, architecte et stucateur. Il sut donner à ses travaux en stuc l'apparence de la solidité du marbre de Carrare, de sorte qu'ils conservent encore à notre époque une merveilleuse fraîcheur. Avec son compatriote Genone, il construisit de 1704 à 1712 la cathédrale de Fulda, fit d'autres travaux dans cette ville et plusieurs grands édifices à Rastadt. Plus tard, il voyagea en Hollande, dans l'Allemagne du Nord et en Angleterre et laissa dans ces pays ses œuvres les meilleures. Il travailla aussi dans son village natal, où il mourut dans la force de l'âge. — 2. GIUSEPPE, fils aîné du n^o 1, * à Arogno en 1697, comme son père stucateur et architecte. Il étudia d'abord sous la direction de son père et alla ensuite se perfectionner dans son art à Rome. Il travailla avec son père en Allemagne, en Hollande et en Angleterre, où il laissa partout des œuvres remarquables. Ayant conquis les faveurs du prince électeur de Cologne, il fit pour lui de très beaux travaux de plâtrerie et mourut à Cologne en 1769. L'ALBK lui attribue la construction du château de Falkenlust, de 1729 à 1737, et celle de la cage d'escalier du château de Brühl, de 1743 à 1748. — 3. GIOVANNI-BATTISTA, d'Arogno, * dans ce village le 13 février 1796, † à Moscou en 1874. Peintre et stucateur de renom, il travailla dans les palais impériaux de Moscou, où il fut aussi professeur de dessin à l'école impériale. A Arogno, il laissa un tableau de l'Annonciation suivant les symboles orientaux, que l'on admire dans l'église paroissiale. Il représenta le cercle du Ceresio au Grand Conseil tessinois de 1855 à 1859 et de 1863 à 1867. — 4. ALBERTO, topographe et professeur, * à Arogno le 21 juillet 1814, fit ses études d'architecture à Milan. En 1844, il fut nommé professeur de dessin à Bellinzone, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort. En 1845 il fut chargé par le général Dufour de

dresser le plan de Bellinzone avec ses fortifications — c'est le seul plan connu du vieux Bellinzone — dont une copie se trouve à la maison de ville. On a encore d'Artari le palais des postes, qui va être transformé en maison d'école, et la réduction du grand escalier de la collégiale de Bellinzone. — Voir SKL. — ALBK. — Bianchi : *Artisti ticinesi*. — Weiss : *Die tessinischen Landvogteien*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — BStor. 1885, 1889, 1907. — Dotta : *I Ticinesi*. — Oldelli : *Dizionario*. [C. TREZZINI.]

ARTER, Paul-Julius. Peintre et graveur en taille-douce, * à Zurich en 1797, † à Munich en 1839. On ne sait rien de sa personne, de ses études ni des œuvres de ses dernières années ; il semble cependant s'être formé par lui-même. Son travail principal, publié en 1853, une *Sammlung zürcherischer Altertümer in Baukunst und Freskomalerei*, est une illustration de *Das alte Zürich historisch und topographisch dargestellt*, par Sal. Vögelin. Son œuvre se compose en outre de perspectives architecturales peintes à l'aquarelle, de paysages qu'il a lui-même gravés sur cuivre, et de dessins, reproduits en lithographie par J. Brodtmann. — Voir SKL.

ARTH (C. et D. Schwyz. V. DGS). *Armoiries* : de gueules à une tour d'argent sur trois monts de sinople. Ce nom vient du ahd. et du mhd. *art*, prim. labourage (du ahd. *erien* = labourer, lat. *arare*) puis terrain cultivé (SII, 473). L'endroit doit avoir été colonisé très anciennement ; il est possible qu'il y ait eu des lacustres et une colonie romaine, il est certain que les Alamans s'y établirent en nombre comme le témoignent beaucoup de noms de lieux. Le christianisme y fut introduit de bonne heure, l'église paroissiale est une des plus anciennes du pays. Arth fut une terre royale ; sous l'empereur Frédéric II, probablement, le bailliage en fut cédé aux seigneurs de Sax et Misox, qui le remirent en fief aux seigneurs de Grünenfels. Le chapitre de Beromunster possédait aussi de grands biens à Arth, dont les comtes de Lenzbourg et plus tard les Kybourg furent avoués. Rodolphe de



Vue d'Arth en 1755. D'après une gravure sur cuivre de Daniel Düringer.

Habsbourg réussit à acquérir le bailliage et l'avouerie, dans le but principalement d'enfermer les cantons primitifs, surtout Schwyz. Ils virent le danger et construisirent leurs fortifications sur le propre sol de l'ennemi ;

ce furent les *letzli*. L'une allait du lac au Rülberg, tandis que l'autre, s'étendant du lac au Rigi, fermait la vallée. Toutes deux étaient munies d'une tour et d'une porte ; elles étaient reliées le long de la rive par une solide muraille et dans le lac par une double palissade. Une muraille de même nature fut aussi édictée à Oberarth. Ces travaux paraissent avoir été terminés avant la bataille du Morgarten. Les Schwyzois durent à leurs bonnes relations avec les habitants d'Arth et avec les seigneurs de Hünenberg, vassaux de l'Autriche à Arth, de pouvoir les édifier sans difficulté. Heinrich von Hünenberg aurait, dit-on, averti, par une flèche, les Schwyzois de l'entrée des Autrichiens par le Morgarten. La conséquence immédiate du Morgarten fut que Arth tomba entre les mains des Schwyzois ; l'Autriche n'y garda que le droit de collature, qui passa à Schwyz en 1448. Arth fut d'abord une sorte de pays sujet de Schwyz, mais devint bientôt partie intégrante du canton avec sa propre représentation au Conseil, et prit une part active aux guerres des Schwyzois. La Réformation trouva un facile accès, grâce au curé d'alors, Balthasar Trachsel. Elle s'y maintint après sa fuite. Les procédés employés à l'égard des réformés provoquèrent en 1655 l'affaire d'Arth.

C'étaient surtout des membres de l'ancienne famille von Hospenthal qui s'étaient tournés vers la nouvelle foi. Ils tenaient leurs réunions la nuit en secret, de sorte qu'on les appela *Nicodémistes*, et à cause du nom de la ferme où ils se retrouvaient, l'affaire s'appela *Hummelhandel*. En janvier 1655, le Conseil de Schwyz décida d'agir énergiquement contre eux. Mais ils furent avertis et s'enfuirent, d'abord les cinq chefs de la famille Hospenthal, puis dans la nuit du 23 septembre, leurs familles elles-mêmes, en tout quatre ménages et environ 40 personnes. Ils se rendirent par Zoug à Cappel, puis à Zurich où ils furent très bien recus et soignés. Schwyz agit avec la plus grande sévérité envers les suspects et ceux qui ne s'étaient pas enquis ; quatre qui ne voulurent point abjurer leur foi furent mis à mort, les autres privés de leurs biens. Les fugitifs, protégés par le Conseil de Zurich, s'adressèrent à Schwyz pour rentrer en possession de leurs biens. Schwyz n'en voulut pas entendre parler, et accusa Zurich de n'être pas resté fidèle à l'alliance en accueillant les fuyards. L'affaire s'envenima rapidement et mit en opposition les cantons catholiques et les cantons protestants. Les tentatives de conciliation ne manquèrent pas, mais toutes échouèrent. Les exécutions du 13 novembre 1655 à Schwyz furent le coup décisif ; au début de l'année suivante éclatait la guerre de Villmergen.

Le danger couru par l'ancienne foi provoqua l'érection d'un couvent de capucins à Arth, 1656, près de la chapelle de Saint-Zenon. L'inauguration de l'église de ce couvent eut lieu en 1667. Johan-Sebastian Zay bâtit en 1689 sur le Rigi la chapelle de *Maria zum Schnee*, à côté de laquelle fut édictée une maison pour les capucins qui tiennent encore aujourd'hui un hospice au sommet (voir RIGI-KLÖSTERLI). Au cours des années 1694 à 1696, fut bâtie l'église paroissiale actuelle. La tour est encore celle de l'ancienne église Saint-Georges qui datait de 1312. L'église nouvelle fut inaugurée le 13 octobre 1697 par le nonce Michael-Angelo Conti qui devint en 1721 le pape Innocent XI. Vers 1890, elle fut complètement restaurée. A part l'église paroissiale, il y a encore plusieurs anciennes chapelles : — 1. Saint-Georges, église paroissiale d'Arth jusqu'en 1312, reconstruite en 1654. — 2. Saint-Zenon mentionnée déjà en 1290, aujourd'hui chapelle des capucins. — 3. Saint-Adrian am Rülfbach, bâtie en 1480, réédifiée en 1889. — 4. La chapelle d'Oberdorf, de 1466, rebâtie en 1753.

Arth formait autrefois un des six districts du canton de Schwyz, l'*Arther Viertel* ; il avait à sa tête un *Siebner* et était représentée au Conseil par 10 conseillers. Les registres de paroisse datent de 1635.

Arth subit plusieurs catastrophes ; les plus terribles furent l'incendie de 1719 qui détruisit 77 maisons, celui de 1759 qui anéantit le village presque entier, et l'éboulement de Goldau du 2 septembre 1806.

Arth est la patrie des Reding d'Arth, des Hospenthal, Zay, Mettler, Rickenbach. *Population* : 1910, 5145 hab.

— Voir A. Blum : *Alter Klang aus alten Gassen*. — *Schweiz. Merkur St. Gallen*, 1832, 1833. — *Zeitschrift für historische Theologie*, 1873. — A. Denier : *Die Nikodemiten von Arth oder der Hummelhandel*. Gfr 36. [R.-r.]

ARTH-RIGIBAHN. Voir RIGI, CHEMINS DE FER DU.

ARTHUS, Maurice, * à Angers le 9 janvier 1862.

Il fut assistant de physiologie, puis chargé de conférences à la Sorbonne (1887-1896), professeur de physiologie à la faculté des Sciences de Fribourg (1896-1900), chef de service à l'Institut Pasteur de Lille (1900-1903), professeur à l'École de médecine de Marseille (1903-1907) et professeur de physiologie et directeur du laboratoire de physiologie de l'Université de Lausanne depuis 1907. Il a publié deux ouvrages classiques : *Précis de chimie physiologique* (9 éd.), traduit en allemand, russe et espagnol ; et un *Précis de physiologie* (6 éd.). Ses travaux, publiés dans environ 200 notes et mémoires, se rapportent à la coagulation du sang, caséification du sang, aux venins, sérums antitoxiques, etc. Titulaire du grand prix de l'Académie des Sciences de Paris, il est membre et correspondant de nombreuses sociétés et académies. [L. K.]

ARTHÜSER Voir ARDÜSER.

ARTICLES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS.

A la mort de la Duchesse de Nemours, l'Association des corps et communautés de la principauté de Neuchâtel soumit à l'approbation des prétendants à la souveraineté, un certain nombre de garanties constitutionnelles, les unes applicables à tout le pays, les autres intéressant spécialement soit la bourgeoisie de Neuchâtel, soit celle de Valangin. Ratifiées en 1708 par le roi de Prusse, devenu prince de Neuchâtel, elles formèrent ce qu'on a appelé : 1° *Les articles généraux* ; 2° *Les articles particuliers pour la ville et bourgeoisie de Neuchâtel* ; 3° *Les articles particuliers pour la bourgeoisie de Valangin*.

Les premiers, en neuf articles, contiennent des garanties pour l'exercice de la religion, les prérogatives de la compagnie des pasteurs, les nominations aux emplois publics, sauf à celui de gouverneur, réservés aux régnicoles et aux personnes nées sujettes de l'Etat ; le droit de sortir du pays et de s'enrôler à l'étranger, sauf sous un prince en guerre avec le roi de Prusse ; la garantie d'une bonne administration judiciaire, etc.

Dans les Articles particuliers, les bourgeoisies de Neuchâtel et de Valangin obtiennent des garanties pour leurs intérêts propres. En outre, à la demande de la bourgeoisie de Valangin, le titre de Comté fut substitué à celui de Seigneurie de Valangin. Les Articles généraux furent remplacés en 1814 par la Charte constitutionnelle. — *Recueil de pièces officielles concernant la principauté de Neuchâtel et Valangin I.* — Boyve : *Annales*, V, p. 232-240, 379. [L. M.]

ARTICLES D'ILANZ. Voir ILANZ.

ARTICULANS ou ARTICHAUTS. Noms donnés aux trois ambassadeurs de Genève, Aimé de Chapeaurouge, Jean Lullin et Jean-Gabriel Monathon qui conclurent au nom des syndics et conseils, avec l'avoyer et conseil de Berne, au mépris de leurs instructions, le traité du 30 mars 1539, par lequel la République de Genève se laissait dépouiller d'une grande partie de ses droits sur les terres de Saint-Victor et du Chapitre. Le traité fut rejeté par le Conseil général le 25 janvier 1540 ; les trois Articulans prirent la fuite et furent décrétés d'arrestation par le Conseil général le 22 avril suivant ; le 5 juin, les syndics et Petit Conseil les condamnerent à mort comme faussaires et rebelles. Les trois condamnés, eux-mêmes membres du Petit Conseil, avaient été d'entre les adversaires les plus déclarés de Farel et de Calvin ; ils comptaient un grand nombre de partisans dans la ville, si bien que leur faction, dirigée par le capitaine-général Jean Philippe, provoqua, le 6 juin, un tumulte vite réprimé. Jean Philippe fut condamné à mort et exécuté le 10 juin malgré le mécontentement des Bernois. La dénonciation du traité de 1540 et les intrigues de la cabale des Articulans furent l'occasion de démêlés sans fin entre Genève et Berne, de démarches et de conférences. Finalement, le débat relatif à la souveraineté sur les terres de Saint-Victor et Chapitre fut tranché par six arbitres du Conseil de Bâle,

admis par les deux parties en février 1544. Ce traité entraîna l'amnistie des fugitifs compromis dans le parti des Articulans qui rentrèrent à Genève le 29 février 1544. Le 7 mars suivant, les deux Articulans survivants, Jean Lullin et Jean-Gabriel Monathon, soutenus par Berne, obtinrent de rentrer à leur tour dans la ville, sous la réserve de payer une amende de 200 écus et d'abandonner les prises de leurs fonds à la Seigneurie. — Voir Gautier : *Histoire de Genève* 3, p. 38-189 [P.-E. M.]

ARTIKELBRIEF. Nom de tout document dont le contenu est coupé en subdivisions ou articles. Cette dénomination, fréquente dans l'ancienne littérature historique, est employée au gré de l'auteur. Elle fut surtout usitée pour les LETTRES DE CAPPEL (voir cet article) des années 1531 et 1532, par lesquelles Berne et Zurich durent accorder certaines libertés à leurs sujets rebelles après la deuxième guerre de religion. L'expression *Capitulatio* particulièrement courante dans les relations militaires et mercenaires avec l'étranger, possède à peu près la même signification : un document divisé en chapitres ; elle a remplacé depuis environ 1650 l'ancienne dénomination d'Artikelbrief. Un des derniers emplois de ce mot dans l'allemand officiel fut probablement l'*Articles-Brieff* (intitulé dans l'édition française : *Articles nouveaux*) que Berne fit imprimer en 1708 et 1711, mais qui n'est pas autre chose que le règlement de service pour la garnison de Berne de ce temps. — *LL I*, 353. — Dierauer. — Tillier. [Az.]

ARTILLERIE. Voir ARMES.

ARTILPHUS, HIERONYMUS, de Coire, maître es arts à Bâle, étudia plus tard la médecine, mais ne parvint qu'au grade de *candidatus medicinae*, titre qu'il conserva lorsqu'il devint recteur de l'Université de Bâle en 1538, professeur de logique en 1540. Il mourut de la peste l'année suivante. — A. Burckhardt : *Gesch. der medizinischen Fakultät zu Basel*. [A. B.]

ARTOPEOUS, Nicolas. Nom grecisé de NICOLAS PFISTER, † 15 décembre 1553, de Balingen, dans la Forêt-Noire, appelé aussi pour cette raison BALING. En 1527, il était maître de l'école allemande de Coire, et refusa la même année un appel de Wesen, en 1528 un autre de Berne et en 1529 de Königsfelden. Appelé à Thoune en 1535, il retourna à Coire en 1539, y devint recteur de l'école latine nouvellement fondée, fut destitué en 1542 pour avoir été un des promoteurs des poursuites criminelles intentées aux partisans de la France. Il devint maître d'école à Brugg et succéda en 1546 à Grynaeus comme directeur du collège des Cordeliers à Berne, où il enseigna le grec et l'hébreu, et devint en 1553, peu avant sa mort, directeur de l'école latine. Ses publications ne nous sont pas parvenues. — Voir *QSG* 23, p. 38. — Fr. Haag : *Die hohen Schulen zu Bern*. [E. B.]

ARTORE (C. Tessin, D. et Com. Bellinzone. V. DGS). Au moyen âge, le chapitre de la collégiale de Bellinzone y possédait des droits de dime, dont il investit, le 3 juin 1383, l'archiprêtre de Bellinzone, Giovanni de Mazzo. Primitivement rattaché à la paroisse de Bellinzone, Artore en fut séparé, avec Daro et Pedemonte, pour former la paroisse de Daro, par décret de l'évêque de Côme, Lazaro Carafino, du 29 janvier 1631. Jusqu'en 1907 Artore faisait partie de la commune de Daro. Population en 1900 : 163 hab. — Franscini : *La Svizzera italiana*. — Monti : *Atti...* — Borrani : *Bellinzona e i suoi arcipreti*. — *BStor.* 1909. [C. T.]

ARTS (SOCIÉTÉ DES). Société d'utilité publique fondée à Genève en 1776 par Horace-Bénédict de Saussure et Louis Faizan. Dès le début, elle est dirigée par trois comités : le comité général, qui s'occupe de l'entreprise elle-même ; le comité des Arts, chargé du département de l'horlogerie, de la bijouterie ainsi que des autres professions mécaniques ; le comité de l'économie rurale auquel revient l'agriculture et l'économie domestique. En 1798, la Société s'organise en quatre comités : dessin, chimie, mécanique, agriculture. Après des jours critiques, elle connaît des temps meilleurs et, de 1820 à 1822, se constitue en trois classes définitives de vingt membres chacune : Beaux-Arts, Industrie, Agriculture. On doit à la Société des Arts la fondation d'écoles industrielles ; l'ouverture de cours de méca-

nique, d'horlogerie, de dessin ; des concours, des expositions de produits agricoles ou industriels. La classe d'agriculture publie un *Bulletin* ; celle d'industrie en a édité un pendant longtemps, et la classe des beaux-arts organise annuellement deux concours de peinture, le concours Diday et le concours Calame. — Voir Jules Crosnier : *La Société des Arts* (avec bibliographie). [A. B.]

ARTUS. Famille originaire de Bobi (Piémont), genevoise par Jean-Pierre, tanneur à Carouge, reconnu Genevois, le 25 avril 1823. — 1. JEAN-FRANÇOIS, l'un de ses fils, * à Carouge le 14 octobre 1823, fut un dessinateur-lithographe estimable. — 2. EMILE, 1861-1916, fils de ce dernier, fut peintre et cultiva le portrait avec un certain talent. — Voir *SKL* ; dans cet ouvrage, la mention d'un Emile Artus, * en 1823, doit être erronée et le lieu de naissance de François (Jean-François), inexact. [C. R.]

ARUFFENS, d'. Nom sous lequel sont connus plusieurs membres de la famille vaudoise de Mestral de Mont, seigneur d'Aruffens. Voir MESTRAL. [M. R.]

ARVE. Cette rivière torrentueuse qui prend sa source au col de Balme, est, après le Rhône, le cours d'eau le plus important de toute la région. Il n'emprunte le territoire genevois qu'à la fin de son parcours, à partir de Sierne. Les formes les plus connues du nom de l'Arve sont : *Arva* (1083), puis *Alva*, et aux XIII^e et XIV^e s., *Arar*. Il faut rapprocher l'origine de ce nom de celle de l'Aar, de l'Aire (Laire), dénominations extrêmement anciennes, déjà formulées à l'époque celtique. Le rôle historique de l'Arve a été considérable, surtout comme ligne de démarcation entre les Etats et les circonscriptions ecclésiastiques. Dans toute la première partie de son cours, l'Arve traverse l'ancien Faucigny. En aval de Bonneville, elle formait limite entre le Faucigny et le Genevois et, depuis le pont d'Etrembières, entre le Chablais et le Genevois. Dans sa partie inférieure, elle limitait sur sa rive droite le bailliage de Gaillard, sur la rive gauche, celui de Ternier ; enfin, l'ancien territoire épiscopal de Genève : les Franchises, de Champel au Rhône, s'arrêtaient, au moyen âge, à l'Arve. Depuis 1815, la rive gauche de l'Arve a été cédée à Genève, de Sierne à Carouge ; la rive droite, du Foron à la Seimaz. Toute la partie française dépend du Département de Haute-Savoie.

L'Arve, qui avait son cours entier dans le diocèse de Genève, séparait aussi les décanats d'Annemasse et de Vuillonnex.

Il y a, actuellement, six ponts et passerelles sur le parcours genevois de l'Arve. Ce sont : le pont de Sierne, établi en 1782 ; la passerelle de Vessy (1866) ; le pont de Carouge, le pont des Acacias (1596) ; le pont de Saint-Georges (1884) et la passerelle de la Jonction (1873).

Le pont de Carouge, autrefois dit le pont d'Arve, est le plus ancien de tous ; il existait déjà à l'époque romaine. C'est par là que passait la grande voie antique de Vienne à Genève. Par le fait du déplacement de l'Arve, ce premier pont se trouverait, actuellement, entièrement, sur la rive droite. On en a trouvé les substructions dans la campagne Prevost-Martin. Le pont du moyen âge, construit en bois, était en aval du pont actuel, en face de la rue du Cheval-Blanc. Il est cité pour la première fois en 1265. Le pontonnage se percevait au profit de l'évêque. Les bourgeois de Genève, de Crusilles, de Rumilly et d'Aubonne étaient seuls exemptés de ce droit, à la condition de fournir un bœuf pour le transport des matériaux en cas de réparation. Nous connaissons ces péages par un acte de 1310. Souvent détruit par les inondations, ce pont fut remplacé par un bac ou « *traille* », ce qui souleva des difficultés en 1374 entre le châtelain de Ternier et l'évêque. Le pont fut rétabli en 1408 et fortifié en 1528. En 1596, on le démolit complètement et le transporta sur l'emplacement actuel du pont des Acacias. Ce ne fut qu'en 1818, que l'on construisit le pont de pierre actuel, en amont de l'ancien passage.

L'évêque de Genève a, de tout temps, été considéré comme possesseur des rivages de l'Arve et de la pêche faite dans cette rivière. Cela nous est confirmé par une lettre de Guillaume de Conflans (1292). L'évêque amoindrait le revenu de la pêche qui s'étendait spécialement

entre le pont de Carouge et le Rhône. En 1505 et 1512, il y eut des contestations à ce sujet entre le duc de Savoie et l'évêque. En 1527, l'évêque Pierre de la Baume inféoda cette pêche ainsi que celle du Rhône et du lac, à Besançon Hugues. Après la Réforme, ces droits revinrent à la Seigneurie, qui acquit aussi des Bernois, en 1538, leur droit de pêche dans l'Arve. La maison de Savoie contestait cependant ces droits et le roi de Sardaigne en revendiqua encore la souveraineté en 1787.

Le régime torrentiel de l'Arve a, pendant des siècles, causé de graves désagréments aux Genevois. Pendant les crues violentes, l'eau recouvrait fréquemment la Plaine de Plainpalais, abîmant jardins et maisons. Au XIV^e s., les eaux coulaient près du couvent des Dominicains, sous les murs de la ville et la jonction du Rhône et de l'Arve avait lieu en face de Sous-Terre. Les Dominicains établirent des digues et provoquèrent ainsi de violentes disputes avec les hommes de la Bâtie-Mellier. Une transaction intervint entre les deux parties en 1396. Les inondations les plus célèbres, depuis le XVI^e s., sont celles de 1530, 1570-71, 1573, 1599, 1602, 1651, 1673, 1711, 1733, 1770, 1773, 1778, 1787. En 1570, 1651 et 1711 le courant des eaux fut si violent qu'il refoula le Rhône dans le lac et fit tourner les moulins de ce fleuve à rebours.

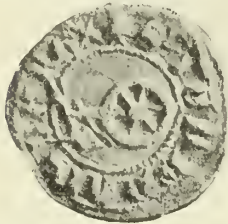
Une profession qui a longtemps été pratiquée sur les rives de l'Arve était celle des *tireurs d'or*. Elle se développa après la Révocation de l'Edit de Nantes, où de nombreux ouvriers vinrent se réfugier à Genève. Ce métier consistait à laver les sables de l'Arve pour en extraire les paillettes d'or, il était peu profitable et disparut au début du XIX^e s. — Voir Arch. d'Etat Genève : P. H. — *Regeste*. — Galiffe : *Genève*, H et A. — *Rec. des lois*. — *BIG* VI. — *MDG* V, in-4. — Grillet. — *Dictionnaire hist. des Départements du Mont-Blanc*. — L.-E. Piccard : *Hist. de Thonon et du Chablais*. — *ASG* 1917, p. 61. — Doumergue : *J. Calvin* III. — A. Babel : *Les métiers dans l'ancienne Genève* (*MDG* XXXIII).

[Louis BLONDEL.]

ARWANGEN. Voir AARWANGEN

ARX, von ou von ARGX. Famille bourgeoise de Bâle, dont une branche alla se fixer à Soleure et une autre à Fribourg au XV^e s. On les trouve à Soleure, Olten, Egerkingen, Neuendorf, Walterswyl, Stüsslingen, Dornach, Utzenstorf. *Armoiries* : A l'origine, un soc de charrue (1372). Plus tard : taillé d'or et d'azur, à une fleur de lys d'azur mouvante du trait du taillé. Variantes : à deux fleurs de lys de l'un en l'autre, Branche de Fribourg : d'or aux trois lettres de sable A R X, mantelé de gueules à deux fers de lance d'or et trois monts de sinople en pointe.

A. Branche de Bâle. — 1. THUM, fut témoin en 1348 — 2. JOHANN, bailli de Fridau, porte dans son sceau un soc de charrue, le 13 février 1372. Il fit partie en 1367 et 1368, ainsi que — 3. ERHARD, de Härkingen, du tribunal du Buchsgau. — 4. HENZMANN ou HERMANN, d'Egerkingen, bailli de Fridau,



Sceau de Johann v. Arx à Fridau en 1372.



Sceau du bailli Diebold v. Arx à Homburg en 1514.

fut membre du tribunal du Buchsgau en 1371. — 5. CONRA, était en 1429 membre de la corporation des merciers de Bâle. — 6. HEINRICH, marchand à Bâle, fut bailli de Homburg en 1485. — 7. THEOBALD, succéda au n^o 6 comme bailli de Homburg en 1514. — 8. DIEBOLD, potier d'étain à Bâle, fut bailli de Homburg 1514-1522, † 1534.

B. Branche de Soleure. L'ancienne famille bourgeoise de Soleure s'est éteinte en 1718 ; une nouvelle famille s'est fixée dans cette ville au XIX^e s. — 1. **Ferdinand**, de Soleure, * 1^{er} novembre 1842 à Niederbuchsiten, étudia à Neuchâtel et à Munich, fut de 1888 à 1914 professeur à l'école cantonale de Soleure, inspecteur des écoles primaires et des écoles de district, membre de la Commission de rédaction du *Fortbildungsschüler*, président de la Société cantonale d'histoire. Ses principales publications, surtout historiques, sont : *Illustrierte Schweizergesch. für Schule und Haus* (6^e éd.). — *Die Restauration im Kt. S.* — *Die Regeneration im Kanton S.*, 1830. — *Die Schlacht bei Dornach 1499.* — *Der Einfall der Franzosen in den Kanton Solothurn 1798.* — 2. **Rudolf**, * 29 août 1851 à Erschwil, où son père était instituteur. Il devint maître d'école à Inkwil, secrétaire du Département de l'Instruction publique, substitut du greffier du tribunal cantonal en 1874. Il poursuivit en même temps ses études de droit et passa les examens de greffier de tribunal et de notaire. En 1879, il s'établit à Dornach comme avocat, et plus tard à Balsthal. En 1885, il devint membre du Grand Conseil et la même année entra au Conseil d'Etat après le krach de la Banque Cantonale qui coûta 2 millions et demi au canton. Comme chef du Département des finances, von Arx eut pour tâche de rétablir les finances cantonales. Le 1^{er} janvier 1909, il passa vice-directeur de la Banque Cantonale soleuroise. Lieutenant-colonel, il a fait partie du Comité de la Société suisse des tireurs, dont il est membre honoraire.

[A. L.]

C. Branche d'Olten. — 1. HEINRICH, était aubergiste à la Couronne et bourgeois d'Olten en 1470. — 2. CHRISTIAN, d'Egerkingen, teinturier, devint en 1632 nouveau bourgeois à Olten. — 3. JOHANN-ULRICH, * 1764, menuisier, s'expatria en Hongrie où il doit avoir fait souche. — 4. **P. Idephons**, **O. S. B.**, * 3 octobre 1755 à Olten, sous le nom de URS-JOSEF-NIKLAUS, † 16 octobre 1833 à Saint-Gall. Dès l'an 1773, il se voua à l'étude de la bibliothèque de Saint-Gall et de anciens manuscrits ; devenu prêtre en 1781, il travailla à introduire la méthode de l'école normale d'Autriche, sur l'ordre de l'abbé Bêda. Adversaire de ce dernier, il fut nommé curé en 1788 à Hemberg, en 1789 à Ebringen en Brigau, mais rappelé en 1796 à Saint-Gall par le successeur de Bêda pour le contrôle des archives de l'Etat. Lors de l'invasion française, il s'en-



Idephons von Arx. D'après une lithographie contemporaine tirée de l'ouvrage : *Der Kanton St. Gallen 1803-1903*.

fuit au couvent de Notkersegg et après avoir été un moment lieutenant de Wil en 1799, il devint curé de Wasserburg, au bord du lac de Constance. Il employa son temps à classer les archives de sa ville d'origine, Olten, et à en préparer l'histoire. Il écrivit aussi l'histoire du canton de Saint-Gall, qui consacra son renom d'historien. En 1824, il fut appelé à l'administration de la *Stiftsbibliothek* de Saint-Gall, où il travailla à l'établissement d'un catalogue des manuscrits. En 1813, il avait été nommé directeur du Séminaire ecclésiastique, et était en outre membre du Conseil ecclésiastique et du Chapitre. Principales œuvres : *Geschichte der Stadt Olten.* — *Geschichte des Kts. St. Gallen.* — *Geschichte der Landgrafschaft Buchsgau.* — *Reimchronik des Appenzeller-Krieges.* — 5. HEINRICH, * 12 septembre 1802 et † 30 janvier 1858 à Berne, dessinateur et caricaturiste. Il avait un talent indiscutable, et mourut dans les soucis et la misère. Il fournit des illustrations au *Guckkasten*, revue satirique, au *Neuer Berner Kalender*, de Jérémias Gotthelf, aux *Phantasien im Berner Kornhauskeller*.

d'Adrian von Arx, son cousin; il doit aussi avoir collaboré dès 1845 au *Postheiri*. — 6. **ADRIAN**, * 28 février 1817 à Olten, † 17 mars 1859 à Valencia (Vénézuéla). Il fut successivement secrétaire d'Etat à Soleure en 1841, membre du Comité des Corps francs à Soleure, et prit part à leur expédition, capitaine d'artillerie, secrétaire du Conseil de guerre des Confédérés à Berne 1847, membre de la mission militaire suisse dans la guerre russo-turque 1854; il se rendit dans l'Amérique du Nord en 1856, collabora à la *New-Yorker Abendzeitung* et au *Journal de l'Etat de New-York*, passa en 1859 au Vénézuéla avec son ami le général Paez, rappelé par la révolution. Comme adjudant du général, devenu président du Vénézuéla, il devait en organiser l'armée, mais le climat le terrassa. Von Arx est l'auteur de plusieurs drames et poésies encore très populaires en Suisse. — 7. **ADRIAN**, fils du n° 6, * 15 nov. 1847 à Soleure, † 16. sept. 1919, étudia le droit à Zurich, Heidelberg, Leipzig et Genève; fut secrétaire de ville à Olten, 1872-1876, où il pratiqua comme avocat et notaire; membre du Grand Conseil de 1881 à 1917, qu'il présida à plusieurs reprises, et du Conseil national de 1908 à 1917. Il publia en 1875 *Der Unabhängige* et en 1881 *Die Monatszeitung*. Il est l'auteur de: *Die Schlacht bei Dornach* et *Die Ratsenburger*. — 8. **URS**, * 1849 à Olten, † 3 mai 1910, étudia le droit à Heidelberg, Vienne et Paris, et fut avocat et notaire.



Casimir von Arx, conseiller aux Etats. D'après une photographie.

Il fut pendant quelque temps suppléant du tribunal cantonal et président de la Cour d'assises. — 9. **CASIMIR**, * 30 octobre 1852 à Olten, dès 1881 membre du Grand Conseil, provoqua la fusion des deux banques privées, la *Solothurnische Bank* et l'*Hypothekar-Kasse des Kts. Solothurn* en une banque d'Etat, la *Banque cantonale soleuroise*, dont il fut président dès la fondation, 1886. Ammann de la ville d'Olten 1890-1902, membre du Conseil des Etats, il prit une part prépondérante à la nationalisation des chemins de fer suisses et fut dès 1898 président du Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux. Il fut aussi membre de la Commission de direction de la Société suisse de surveillance. — 10. **WALTHER**, * à Olten le 4 déc. 1852, étudia à Leipzig, Genève et Paris de 1872 à 1875, devint en 1876 maître à l'école de district d'Olten et au printemps 1878 professeur de langue et littérature allemandes au gymnase de Soleure. Il publia en 1884 *Der deutsche Unterricht in unsern Bezirksschulen* et en 1902 *Alfred Hartmann. Sein Leben und seine Schriften. Albrecht von Hallers erste Alpenreise*. — 11. **ANTON**, * 1856 à Olten, † 3 mars 1912. Maître d'école à Subingen et Fehren, il quitta l'enseignement pour cause de santé, étudia le droit, fut greffier à Dorneck-Thierstein de 1877 à 1886, puis membre du tribunal cantonal et de la Cour d'Assises, 1895-1907 président du tribunal du district de Soleure-Lebern. De 1887 à 1892, il rédigea le *Solothurner Volksfreund*, organe du parti radical. Il fut aussi président de la Commission scolaire du district de Dorneck, inspecteur de plusieurs écoles primaires et d'écoles de district. — 12. **MAX-JOHANN**, médecin, * 12 mai 1857 à Olten, fils du médecin Alexander. Il étudia à Zurich, Leipzig, Heidelberg, Vienne et Paris, dès 1884 médecin en second et dès 1893 médecin chef de l'hôpital cantonal soleurois. De 1904 à 1908, il fut médecin de la III^e division. — 13. **ADRIAN**, fils du n° 7, avocat et notaire, 1919 membre du conseil national.

[A. L. et M. von Arx.]
D. Branche de Fribourg. — 1. **HENSILINUS DE ARX**, d'Olten, boulanger, fut reçu bourgeois de Fribourg en 1422. Il habitait le quartier de l'Auge. — 2. Son fils, **BENOÎT**, reçu bourgeois le 17 septembre 1467, rempli

diverses fonctions publiques. Membre du Conseil des CC de 1466 à 1468 et de 1470 à 1487, du Conseil des Soixante de 1487 à 1494, banneret de l'Auge de 1489 à 1492, conseiller de 1494 à 1502, puis de nouveau du Conseil des Soixante et banneret de l'Auge de 1504 à 1505 et conseiller de 1505 à 1516, date de sa mort. — 3. **ULINUS**, reçu bourgeois le 21 décembre 1467, fit partie du Conseil des CC dès 1487, et mourut en 1502. — 4. Son fils, **NICOLAS**, reçu bourgeois le 11 octobre 1516, fut membre du Conseil des CC de 1519 à 1521. — 5. **HANS**, fit partie du Conseil des CC de 1544 à 1562. Avec lui, les von Arx disparaissent de Fribourg. — [Pierre de Zurich.] — *Zofinger Stiftsjahrzeitbuch*. — *Bas. C. VII*, p. 355. — *Solothurner Wochenblatt* 1813, p. 333. — *Buchner: Basler Merkur* 1786 — F. Haffner: *Schauplatz* 1666 — *Tschudi: Wappenbuch*, f° 387. — P. I. von Arx: *Gesch. der Landgrafschaft Buchsgau und Olten*. — *FRB*, — W. Merz: *Die Burgen des Sisgau*. — *Oberrheinische Wappen und Siegel*, p. 78. — P. A. Schmid: *Familienbücher im Stadtarchiv von Olten*. — F. Haffner: *Chronik*. — Vonwiller: *Jahrbücher der Stadt St. Gallen*. — P. F. Weidmann: *Gesch. der Bibliothek St. Gallen*. — Meyer von Knouau: *P. Ildefons von Arx*. — *Inventare Schweiz. Archive* I, 89, II, 125. — *ADB* I, 615. — H. Dietschi: *Oltner Biographien*, mns. — *SKL* I, 53. — J.-J. Honegger: *Nationalliteratur* IV, 260. — J.-J. Honegger: *Im Schweizerhaus* 1876. — *Solothurner Tagblatt* 1910, 103, 1912, 53. — *St. Ursen Kalender* 1912, 80.

ARZET. Voir ARTZEV.

ARZIER (C. Vaud, D. Nyon. V. DGS). Ce village paraît avoir été un domaine privé de l'époque mérovingienne. Il y subsista sans doute quelques habitants que la chartreuse d'Oujon groupa en 1304 en communauté, y attirant de nouveaux agriculteurs par la concession de vastes pâturages dans le Jura, jusqu'au lac des Rousses, et par l'affranchissement de toute servitude de taille et de mainmorte. Le 26 février 1306, l'évêque de Genève constitua la terre d'Arzier en paroisse, groupée autour d'une église, Saint-Nicolas. Il définit les droits et les obligations du prieur de la chartreuse d'Oujon, du curé et des paroissiens. Après la Réforme, privés de l'appui de la chartreuse, les habitants d'Arzier laissèrent aller leurs terres en friche. Pour rentrer dans ses droits fiscaux, le gouvernement bernois concéda en 1664 les droits seigneuriaux à la municipalité, à charge pour elle d'assumer toutes les charges légales. La nef de l'église actuelle est du XIV^e s. Une famille noble d'Arzier est citée dans l'Armorial de Mandrot avec ces armes: de sable à trois aléris d'or. Les registres de baptêmes et de mariages datent de 1710 et ceux de décès de 1728. — Voir *DHV*. [M. R.]

ARZILLIERS ou **ARZILIERS**, GASPARD PERRINET, marquis d'. 1645-1740. Issu d'une famille noble protestante du Dauphiné, il fut agent de Guillaume III d'Orange à Aarau en 1690, enrôlant des troupes avec l'agent hollandais Convenant pour une expédition du Piémont en France. A Berne en 1691, il devint l'année suivante membre de la direction de la colonie française, puis s'établit, au début du XVIII^e s., à Genève, où il fut l'homme de confiance de la France et de l'Angleterre. — Voir *France protestante*, art. Perrinet. — *Rott: Inventaire*. [E. B.]

ARZO (C. Tessin, D. Mendrisio. V. DGS). Com. et paroisse faisant partie de la *pieve* de Riva San Vitale, dont elle suivit les destinées politiques. Anciennes formes du nom: *Artio*, *Arzio*, *Artium*. Arzo fit partie du territoire de Lugano sous les Visconti et sous la domination suisse, et du district de Lugano jusqu'en 1814. En 1798, il était compris dans la république indépendante de Riva San Vitale et ses délégués participèrent le 23 février à l'élaboration de la constitution provisoire. Déjà connu au moyen âge par ses carrières de marbre Arzo fournit les matériaux pour la construction du dôme de Côme, pour la restauration de la façade du « Broletto » de la même ville en 1435 et pour les parties en relief de la façade monumentale de la cathédrale de Lugano. Le village exerçait un droit de douane sur les marbres que l'on extrayait de ses carrières. Dans la première moitié du XV^e s., Arzo devait fournir aux

ducs de Milan huit hommes d'armes. Au point de vue ecclésiastique, Arzo appartient à la paroisse de Riva San Vitale, dont il fut détaché le 15 octobre 1630 pour être constitué en paroisse indépendante. Au XVIII^e s., il devait encore à l'église-mère de Riva San Vitale une redevance de 415 livres, qui fut rachetée plus tard. Aujourd'hui encore, il fait partie du décanat de Riva San Vitale. Arzo est le lieu de naissance de Salvatore Allio, de Antonio et Giovan Maria Rossi. — Population : 1594, environ 260 hab. ; 1801, 418 ; 1900, 703 ; 1910, 741. — Voir Baroffio : *Dell' Invasione francese in Svizzera*. — Monti : *Atti...* — Weiss : *Die tess. Landvoeteien*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — *BStor.* 1885 et 1890. [C. TREZZINI.]

ASAM. Famille de la haute Bavière. — 1. KOSMAS DAMIAN, * 28 septembre 1686 à Benediktbeuren en haute Bavière, † 11 mai 1739 à Weltenburg, fils du peintre Hans Georg, étudia la peinture à Rome avec son frère Aegidius, chez Giuseppe Ghezzi, de l'école de Pietro da Cortona. La décoration de l'église d'Einsiedeln, 1724-1726, est son œuvre maîtresse ; elle le place parmi les meilleurs artistes des XVI^e et XVII^e s. — 2. AEGIDIUS, frère du n^o 1, s'occupa surtout de plastique ; * 1^{er} septembre 1692 à Tegernsee, † 1759. Il se forma à Rome chez Bernini. Tandis que son frère peignait les fresques de l'église d'Einsiedeln, Aegidius en exécuta les décorations en stuc et se montra dans ce domaine aussi génial que son frère. — Voir P. Kuhn : *Der jetzige Stiftsbau Maria Einsiedeln*. — SKL I. [R.-F.]

ASCENSION (en allemand : AUFFAHRT, HIMMELFAHRT). L'Église ne célèbre pas ce jour autrement que les autres grandes fêtes. Le missel romain prescrit seulement qu'après le chant de l'Évangile dans la messe ardente, les cierges de Pâques, consacrés le samedi saint, doivent être éteints. Dans quelques églises de la Suisse existe encore aujourd'hui l'usage d'élever une statue du Christ jusqu'au toit en symbole de ce jour, ainsi dans la Hofkirche de Lucerne. Il est de coutume, dans le district saint-gallois du Lac, de bénir des couronnes à l'église ; elles sont ensuite pendues dans la maison pour préserver des maladies. A Saas (Prätigau) les jeunes filles apparaissent couronnées à l'église. A Beromünster (Lucerne), a lieu le jour de l'Ascension une procession à cheval avec le saint sacrement ; en tête se tiennent le sautier du chapitre portant la lance de saint Michel et un manteau rouge, les porteurs de la croix et de la bannière en robes de chœur blanches, ainsi que le curé, le prédicateur et au moins quatre ecclésiastiques ; puis viennent quatre laïques à cheval en manteaux rouges et une partie des suivants en manteaux noirs ; en chemin, la procession fait quatre haltes avec évangiles, répons et bénédictions ; dans les hameaux et dans les fermes sont dressés 14 arcs de triomphe et les maisons situées le long du chemin sont décorées ; tous les participants récitent le rosaire à haute voix. La cavalcade compte 250 à 350 cavaliers et toujours plusieurs milliers de piétons. Ce cortège est mentionné comme visite des terres vers 1420, comme procession en 1509 ; l'itinéraire est toujours resté le même à quelques exceptions près. — Voir *BLS*, fasc. V 5, cahier 4, 72. — Estermann : *Stiftsschule* 194, et *Topographie* 61. — Herzog : *Schweiz. Volksfeste* 243. — M. Schnyder : *Im Sonnenschein* 137. — *Sonntagsblatt* du *Vaterland* 1916, 172 (avec illustration). — *JSG* 19, 30. — *ZT* 1918, 162. — P. Grellet : *La vieille Suisse* 3. [J. T.]

A côté des usages religieux de l'Ascension, les coutumes populaires sont assez nombreuses. Dans quelques régions de la Suisse (Canton de Thurgovie), la course aux œufs a lieu ce jour-là, tandis qu'ailleurs elle se fait généralement à Pâques. L'antique coutume de faire le tour de ses terres tombe le plus souvent sur ce jour, en particulier à Sempach et dans le canton de Bâle-Campagne, tandis qu'elle a lieu à Liestal au *Bann-tag*, soit le lundi avant l'Ascension. Dans le canton de Lucerne, règne la croyance populaire que l'ordre de la nature détruit à Pâques se rétablit à l'Ascension et que les petits garçons auraient régné au ciel dans l'interval. En Thurgovie, les œufs pondus ce jour protègent contre le mauvais temps ; dans le Knouneramt, le bonheur entre à l'écurie si le bétail boit ce matin-là.

La croyance est encore répandue en beaucoup de lieux que le soleil se lève en trois bonds à l'Ascension, comme on le dit ailleurs du soleil de Pâques. Dans le canton de Schwyz, les orages doivent venir en été de la région du ciel vers laquelle se tourne l'image du Christ élevée ce jour-là dans l'église. Les mets du jour de l'Ascension sont en particulier le beurre et le miel, à Zofingue le sêret. — Voir O. Ringholz : *Wallfahrtsgeschichte U. L. F. von Einsiedeln*. — *SH*, 1030. — E. Hoffmann-Krayer : *Feste und Bräuche*, p. 159. [G. M. et E. H.-K.]

ASCHWANDEN (am SCHWANDEN, an SCHWANDEN). Famille du canton d'Uri qui comptait, lors du recensement de 1910, 609 représentants dans le canton, dont 148 établis à Aaldorf. *Armoiries* : d'or à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent. — 1. JAKOB, de Seelisberg, paraît le 5 juillet 1436, premier de la famille. L'obituaire de l'église paroissiale de Seelisberg mentionne dès le XV^e s. un grand nombre de personnes de cette famille, qui tire son nom d'une terre, Schwand, qu'elle y possédait. Au



XVI^e s., la famille se répandit à Aaldorf et à Schattdorf, au XVII^e à Bauen, Fluelen, puis à Seedorf, Sisikon, Erstfeld, à la fin du XVIII^e à Paris et au XIX^e à Zoug. — 2. ANDREAS, de Seelisberg, du Conseil, de 1514 à 1516 bailli de la Léventine ; il fit faire, le 6 février 1517, comme administrateur de l'église de Seelisberg, par Hans Sibener, de Zoug, un tableau pour 30 fl. ; il représente encore Uri le 27 mai 1538 à une conférence des trois cantons à Bruenen. — 3. MELCHIOR, de Seelisberg, du Conseil, second député le 5 mai 1555 à la reddition des comptes de Faido ; de 1559 à 1561 membre du tribunal des Quinze, † vers 1574. — 4. HANS, de Schattdorf, du Conseil, paraît souvent dans les documents de 1552 à 1576 ; recteur d'une léproserie en 1562, il donna à Schattdorf un vase de baptême qui a été conservé. — 5. BERNHARD, de Seelisberg, du Conseil, le 1^{er} décembre 1577 second député au tribunal d'appel de Stans ; bienfaiteur de la chapelle de Maria Sonnenberg, il donna en 1581 la grande cloche de Burglen. — 6. JOSEF-ANTON, greffier, se distingua à la bataille de Villmergen. — 7. JOHANN-GEORG, de Bauen, notaire apostolique, * 1759, † 20 juin 1829, étudia la philosophie et la théologie à Soleure ; de 1784 à 1788 curé chapelain et maître d'école à Bauen ; dès 1788 curé de Erstfeld, secrétaire du chapitre des Waldstätten, membre de la Commission scolaire uranaise et de la



Johann-Georg Aschwenden. D'après un portrait à l'huile de 1790 environ se trouvant à la cure d'Erstfeld.

Commission de l'assistance publique ; l'un des plus actifs adversaires des Français et de la Constitution helvétique ; en 1799 instigateur du malheureux soulèvement uranaise contre le joug français. Philanthrope, il ne fut surpassé par aucun de ses contemporains dans son dévouement pour les pauvres et l'école. Son portrait est à la cure d'Erstfeld ; un calice à ses armes se trouve dans l'église du même lieu. — 8. SEBASTIAN-HEINRICH-ANTON, de Sisikon, * 1766, † 18 septembre 1834, sacristain et secrétaire de la municipalité, rédigea une description de l'éboulement de Sisikon des 14 et 15 mai 1801, et un intéressant protocole de la période de la République Helvétique (publiée par A. Schaller, dans *Hist. Nbl. Uri*, 1919). — 9. FRANZ-JOSEF, de Bauen, * 1793, † 1848 à Seelisberg ; il étudia la philosophie et la théologie à Soleure, devint chapelain du chapitre des chanoines de Bischofszell où ses services rendus à la jeunesse étaient estimés ; 1820-1821 professeur de syntaxe à Aaldorf, 1821-1825 curé à Attinghausen, puis

à Flums, Jonschwil, Sargans. — Voir Wymann : *Das Schlachtjahrzeit von Uri*, p. 40. — *Hist. Nbl. Uri*, VI, XII, XIV, XXIII. [Jos. MÜLLER, E. W. et A. SCH.]

ASCLEPIODOTUS. Voir PONTIUS ASCLEP.

ASCONA (C. Tessin, D. Locarno. V. DGS). Com. et paroisse, chef-lieu du cercle « delle Isole » et du décanat d'Ascona. Anciennes formes du nom à partir du XIII^es. : *Scena*, *Schona*, *Ascona*, *Aschona*. On ne sait rien des origines du village, que Vegezzi fait remonter à l'époque gauloise. En 754, un Guido, comte de

Lomello et de Sparavaira, faisait donation à l'abbaye de Disentis de plusieurs terres dans l'Insubrie, entre autres le domaine d'*Anchsona*. Cette donation fut confirmée en 1154 par Frédéric Barbe-rousse et en 1181 par le pape Lucius III. D'après la tradition, le village s'étendait autrefois du côté de la colline de Castel-letto. Ascona suivit les mêmes destinées politiques que Locarno jusqu'à l'érection du canton du Tessin. En 1497, il est mentionné, avec Locarno et plusieurs autres localités, dans la liste des terres du comté d'Angera, mais cette dépendance ne dura pas longtemps. Dès le moyen âge, il formait avec Ronco sur Ascona une *communitas* ou *territorium* avec des biens communs (la *pieve* de Locarno était divisée en *territoria* ou communautés). En 1368, Ascona, Ronco et Castelletto se donnaient des statuts particuliers. Vers la même époque, le premier de ces villages était le siège de la Cour de justice. Des familles nobles entre autres les Duni, l'évêque de Côme et l'église locale de Saint-Pierre jouissaient de droits féodaux à Ascona, relevant pour la plupart de l'empire. Le village avait droit de marché, conféré le 22 avril 1428 par Philippe-Marie Visconti et confirmé en 1720 par les Suisses. D'après les statuts généraux de 1365, Ascona avait 3 représentants dans le Conseil de la *pieve* ; sous la domination suisse, il n'en eut plus que 2, alternativement tous les deux ans avec Ronco. Vers 1540, il nommait aussi deux membres du collège des *faculterii*, sorte de Commission fiscale de 14 à 15 membres qui fixait pour toute la *pieve* la quote-part d'impôt à payer par chaque commune. L'école d'Ascona existait déjà en 1512, ses maîtres venaient quelquefois de loin et elle recrutait des élèves jusqu'à Milan. Le 10 novembre 1798, les troupes françaises de Lecourbe occupèrent Ascona, mais elles durent céder la place aux Austro-Russes au mois de mai de l'année suivante. A l'arrivée des impériaux dans le Tessin, tandis que les anciens baillages tessinois renvoyaient les organes de la République Helvétique et proclamaient des gouvernements provisoires, Ascona se donna une régence et un tribunal autonomes qui subsistèrent jusqu'à la fin de l'occupation des impériaux. La paroisse d'Ascona existait déjà en 1332 ; primitivement le village dépendait de Locarno, mais on ne sait quand il s'en est séparé. Les curés étaient au nombre de trois ; dès 1894, il n'y en a plus qu'un avec le titre d'archiprêtre. Le 2 juillet 1709, Ascona devint une paroisse prévôtale. Il est le chef-lieu du décanat du même nom, qui remonte probablement à saint Charles Borromée.

Le village eut à souffrir de nombreuses inondations, entre autres en 1477, 1566, 1570, 1640, 1705, 1868. Suivant Rahn, il existait autrefois près du hameau de Moscia une carrière de marbre d'où, en 1639, on extraya les cinq paires de belles colonnes qui séparent les trois nefs de l'église de San Francesco de Locarno. Au début du XIX^e s., Ascona était une station de douane et exerçait, malgré la loi du 22 novembre 1803, sur les péages et pontonnages, une régle de poids, sorte de droit d'en-

trée surtout sur le fromage, les graisses et le beurre. — *Personnages marquants.* Nous citerons : les Abondio, Giovanni Serodino, Della Gaia, Gaetano Matteo et Paolo Antonio Pisoni, Pier Francesco Pancaldi-Mola, tous artistes ; le bienheureux Pietro Berno, les Caglioni, Raffaele Pancaldi, etc. — *Population* : en 1591, environ 1000 hab. ; 1804, 772 ; 1900, 942 ; 1910, 1153. — *Édifices remarquables* : le palais Serodino, aujourd'hui Borrani, dont la façade fut bâtie et décorée par le célèbre



La maison Borrani à Ascona, construite de 1595 à 1633. D'après une photographie.

artiste Giovanni Serodino : la maison de ville qui est l'ancien palais Bartolomeo Papio.

LES CHATEAUX. Ils étaient au nombre de quatre : *San Michele*. Il s'élevait à l'Occident du bourg, sur un rocher dominant le lac, et, d'après la tradition, remonterait à l'époque gauloise ; il aurait été achevé par les Lombards. En 1186, l'évêque de Côme, Anselmo dei Raimondi, en investissait Pietro Duni ; le château resta dès lors dans cette famille dont il porta le nom. En 1518, il fut démantelé par les Suisses, qui laissèrent subsister une partie des tours ; actuellement quelques rares vestiges du château sont encore visibles, entre autres une grande muraille soutenant un terreplein. Le *château des Grilioni* s'élevait à l'Est du village et aurait été édifié vers 1250 par la famille Grilioni. Le dernier propriétaire de cette famille fut Giovanni-Antonio Grilioni. D'après Rahn, le château se composait de trois édifices rectangulaires égaux ; au XVIII^e s., il en subsistait encore une bonne partie, entre autres deux des quadrilatères, une partie des fossés et la porte d'entrée Nord. La *Tour*

des *Carcani* (*Torre dei Carrani*) se dressait à peu de distance du château Grilioni, près du palais Duni. Monti l'appelle aussi château de Saint-Georges à cause du voisinage de cette église. La tour fut démolie il y a environ un siècle. *San Materno*. Ce château s'élevait sur une colline au Nord-Est d'Ascona et dominait la route de Locarno et du Val Maggia. D'après la tradition, il remonterait aux Lombards ; il appartient à la famille de Castelletto, de Milan, puis aux Orelli. La chapelle, encore ouverte au culte en 1619, est aujourd'hui désaffectée. Elle est à deux étages, dont le second constituait probablement seul la chapelle ; dans l'abside on voit les restes d'une *Majestas Domini*, qui date du XII^e ou XIII^e s. Elle a été malheureusement mal restaurée en 1902.

LES EGLISES. *San Pietro e Paolo*. L'édifice actuel remonte à la première moitié du XVI^e s., mais, quoi qu'en dise Rahn, il est hors de doute qu'une église de Saint-Pierre existait auparavant avec rang d'église collégiale. Cette église paroissiale renferme des peintures remarquables de Pier-Francesco Pancaldi-Mola et de Serodino. *San Sebastiano*. Cette chapelle fut celle de la famille Duni. On fixe la date de sa construction au XIII^e s. ; au XVII^e, elle subit des modifications importantes et fut agrandie. Les Duni y avaient fondé deux bénéfices en 1451 et 1687 ; le patronage passa plus tard à la famille Berno. Les vestiges de l'édifice roman ont été déposés au Musée historique de Locarno. *San Giorgio* était une chapelle qui fut démolie en 1897 ; elle dépendait du château des Carcani. D'anciens disent que c'était l'édifice religieux le plus ancien d'Ascona. *San Michele*. L'édifice actuel fut bâti en 1626 par Cristoforo Simoni, d'Ascona, sur l'emplacement d'une chapelle plus ancienne appartenant au château du même nom. La *Madonna della Fontana* existait déjà en 1428. D'après la tradition, une bergère muette aurait, en 1428, recu la parole en priant près de la chapelle, et obtenu qu'une source jaillit pour abreuver ses moutons. De là vient la dénomination de *Madonna della Fontana Parlengora* (qui fait parler) donnée par le peuple à ce sanctuaire. Ce serait en souvenir de ce fait miraculeux que les gens d'Ascona auraient décidé d'ériger une église en cet endroit. Le 12 mars 1617, le nonce Sarego posait la première pierre de l'édifice actuel, dont la dédicace eut lieu en 1677. On attribue généralement les plans à Giovanni Serodino, qui y aurait exécuté aussi des travaux de peinture et de sculpture, entre autres la belle statue de pierre du maître-autel. L'église souffrit beaucoup d'un incendie en 1789, mais fut restaurée tôt après. *Santa Maria della Misericordia*. C'est le nom de l'église annexée au collège pontifical. L'édifice primitif, construit probablement par les bénédictins, était de style gothique ; le bâtiment actuel fut commencé en 1399. Il présente un grand intérêt par ses peintures. A l'extérieur on voit la fresque d'une madone de la miséricorde, de la fin du XV^e s., ou du commencement du XVI^e ; dans le chœur, des fresques du XV^e s. devaient représenter l'histoire de l'ancien et du nouveau testament. Sur les parois de la nef on a découvert un cycle de peintures qui, suivant Rahn, est le plus grand de toute la Suisse. En 1510, la chapellenie étant vacante, les habitants d'Ascona firent don de l'église aux dominicains à la condition d'y bâtir un couvent. De petites dimensions, ce dernier fut construit après 1514 au Sud du chœur de l'église et subsista jusqu'à la fondation du collège pontifical en 1584.

Le *Collège pontifical*. Cet établissement d'éducation, le premier qui ait été fondé au Tessin, est dû à la munificence du chevalier Bartolomeo Papio. Le 20 août 1580, il légua sa maison d'Ascona et 25 000 écus d'or pour fonder un séminaire, dont la propriété était réservée au Saint-Siège. A cette somme vinrent s'ajouter 3000 écus d'or, que la population d'Ascona s'engageait à payer en douze ans, et 2000 écus d'or légués par Lorenzo Pancaldi. La maison Papio étant peu propre à en faire un collège, on utilisa dans ce but l'église *Della Misericordia* et le couvent des dominicains. L'établissement fut canoniquement érigé par saint-Charles Borromée le 30 octobre 1584 ; dès sa fondation, il embrassait un internat avec étude des langues classiques, hébraïque et italienne, et une école élémentaire,

gratuite pour les enfants d'Ascona. Dès 1616, et pendant plus d'un siècle et demi, l'enseignement fut donné par les oblats du Saint-Sépulcre de Milan. En vertu de la loi de sécularisation de l'enseignement, du 28 mai 1852, le personnel enseignant ecclésiastique fut chassé, l'évêque de Côme privé du droit d'administration, et le canton du Tessin installa dans les bâtiments de l'école un pensionnat de jeunes filles. En 1879, le collège fut rendu à sa destination primitive et son administration, confiée à l'évêque de Côme, passa en 1885 à celui de Lugano. Depuis 1919, le collège est provisoirement fermé. Registres paroissiaux depuis 1600.

Bibliographie. Meyer : *Die Capitanei von Locarno*. — Monti : *Atti*. — Pometta : *Come il Ticino...* — AS I. — *BStor.* 1879, 1881, 1883, 1885, 1889, 1892, 1893, 1894. — Rahn : *Monumenti...* — Rahn : *Wanderungen im Tessin*. — Simona : *Note di arte antica del C. Ticino*. — Mazzucchi : *Le chiese dell'attuale C. Ticino*. — Borrani : *Ticino Sacro*. — Buetti : *Note storiche religiose*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — Cantù : *Storia della città ... di Como*. — Weiss : *Die tessinischen Landvoegeien*. — Frascini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. — Francini : *La Svizzera italiana*. — Tartini-Respini : *Storia politica del C. Ticino*. — Lavizzari : *Escursion...* — *Hidber* 11, n° 2013. — [Célestin TREZZINI.]

ASCONIO, P. Voir **ABBONDIO**.

ASHER, LEON, * 13 avril 1865 à Leipzig, étudia la médecine à Leipzig, fit son doctorat en 1890, fut médecin-assistant de la clinique de l'Université de Heidelberg 1891-1894, assistant à l'Institut physiologique de Berne 1894, privat-docent 1895, professeur titulaire 1901, extraordinaire 1906, professeur ordinaire de physiologie et directeur de l'Institut physiologique de l'Université de Berne depuis 1914. Il publia annuellement dès 1902 la revue : *Ergebnisse der Physiologie*. [E. B.]

ASILE (DROIT D'). I. **Dans l'église**. A. *Définition, historique*. Le droit d'asile de l'église est un droit réservé aux églises et à d'autres lieux sacrés, en vertu duquel ceux qui s'y réfugient ne peuvent en être emmenés de force et condamnés à mort ou à quelque autre peine corporelle, à moins qu'ils ne se soient rendus coupables d'un délit que les lois ecclésiastiques déclarent expressément incompatible avec le droit d'asile. Toutefois, il est permis aux autorités ecclésiastiques de livrer les délinquants indignes du droit d'asile si le juge s'engage à ne pas faire subir au coupable la peine de mort ou quelque autre peine corporelle.

Le droit d'asile de l'église chrétienne est fondé sur le fait que les lieux consacrés à la Divinité jouissent d'une vénération particulière. Comme institution légale, il remonte à l'époque romaine du christianisme et dérive du droit d'asile attaché aux temples grecs et romains et aux statues des empereurs romains. Dès le début, le droit d'asile fut très précieux à l'église chrétienne en lui procurant un moyen fort opportun d'intervenir dans l'exercice de la justice, surtout lorsqu'il s'agissait de mettre une sentence à exécution. L'église, déjà alors et plus tard, en opposant le droit d'asile à une application trop rigoureuse du droit pénal, a rempli sans aucun doute une mission civilisatrice de grande importance ; de même, il ne faut pas méconnaître que la protection des asiles a été d'un grand secours aux débiteurs en détresse et aux esclaves. Mais dès le début, l'église a aussi étendu sa protection à des personnes coupables de crimes prémédités, ce qui était dangereux au point de vue judiciaire et politique.

D'après le droit canon, le droit d'asile est attaché : 1. à toutes les églises, et aux bâtiments et places qui en dépendent ; 2. aux cimetières ; 3. aux couvents, à la demeure de l'évêque et, à l'occasion, à d'autres locaux religieux. Les criminels exclus du droit d'asile sont : 1. les brigands ; 2. ceux qui dévastent la campagne de nuit ; 3. les assassins ; 4. ceux qui ne craignent pas de commettre un homicide ou une mutilation dans des lieux sacrés ; 5. les hérétiques ; 6. les juifs convertis, qui renient ensuite leur croyance. Les délits déclarés incompatibles avec le droit d'asile sont très importants à connaître, parce qu'à la suite des instances des gouvernements séculiers les papes furent obligés d'exclure un nombre toujours grandissant de crimes.

La violation du droit d'asile constituait un sacrilège et était punie de l'excommunication.

Au moyen âge et dans la suite, le droit d'asile, tel qu'il avait été institué par l'Église, ne fut jamais reconnu en Suisse ni dans d'autres pays. Au moyen âge, il fut constamment violé.

Les peines décrétées par la loi ecclésiastique, l'excommunication et l'interdit, ne suffisant pas à faire respecter le droit d'asile, les églises réclamèrent au moyen âge des privilèges impériaux, attendu que, suivant les notions juridiques du temps, c'était une prérogative de l'empereur de conférer à un endroit le droit d'asile. Ces privilèges contenaient une sanction pénale et étaient, de cette manière, plus aptes à protéger le droit d'asile. D'autres églises et couvents considéraient par contre le droit d'asile comme suffisamment garanti par des privilèges impériaux d'immunité.

Les couvents, qui jouaient dans ce domaine un rôle plus important que les églises, fondaient leurs droits d'asile surtout sur les privilèges de l'empereur et se nommaient lieux de refuge impériaux ; leurs droits étaient délimités par le contenu du privilège ou bien d'après ceux des autres asiles impériaux séculiers. Outre les asiles d'églises, le moyen âge a eu des lieux de refuge séculiers, soit des endroits dont le droit d'asile reposait entièrement sur le droit séculier. Ces asiles connaissaient beaucoup plus de délits incompatibles avec le droit d'asile que ceux de l'église. Les lieux de refuge séculiers refusaient leur protection aux délits que l'on comprend sous la dénomination de crimes capitaux, soit le meurtre, l'incendie, la trahison, la sédition, le sacrilège, le vol avec effraction, etc., mais l'accordait aux affaires d'honneur, telles que l'homicide involontaire, les blessures, etc. Dans les XI^e, XII^e et XIII^e s., le droit d'asile répondait à un véritable besoin, mais vers la fin u moyen âge, il s'opéra peu à peu un changement, surtout dans les villes, lorsqu'on jouit de plus d'ordre et de tranquillité et qu'on fut convaincu qu'il était dans l'intérêt de tous que la justice s'exerçât d'une manière régulière et sûre. C'est pourquoi de fréquents conflits éclatèrent à ce sujet entre les autorités séculières et ecclésiastiques.

B. *Le droit d'asile dans la Suisse protestante.* Dans les contrées protestantes de la Suisse, le droit d'asile de l'église disparut avec l'introduction de la Réforme. Mais quoique celle-ci eût mis fin à la vénération et au caractère surnaturel des lieux de refuge, les asiles purement séculiers continuèrent non seulement à exister, mais le droit d'asile se maintint aussi pour un certain nombre de couvents, de maisons religieuses, de prieurés et d'établissements de ce genre, qui avaient été sécularisés et remis à un administrateur laïque. Cela s'explique parce que peu à peu le droit d'asile avait pris corps et s'était tellement enraciné dans les sentiments du peuple, que les autorités séculières furent obligées d'en tenir compte, même après le changement de religion. Avec le temps, ces lieux de refuge tombèrent en désuétude, de même que les asiles séculiers, dont ils subirent le sort ; toutefois, il est possible que quelques-uns d'entre eux aient continué à exister jusqu'au XVIII^e s.

C. *Le droit d'asile dans la Suisse catholique et la Constitution de Grégoire XIV «Cum alias».* Une ère nouvelle commença pour le droit d'asile comme institution de droit canonique et, partant, pour les cantons restés catholiques, avec l'édit concernant la constitution de Grégoire XIV : *Cum alias*, du 24 mai 1591, et son application. Cette Constitution, la *Gregoriana*, contenait la codification du droit d'asile formel et matériel, telle que le concile de Trente n'avait pas réussi à l'élaborer. Elle avait d'abord pour but de mettre le droit d'asile en harmonie avec les besoins d'une époque nouvelle, à laquelle elle fait d'importantes concessions, en augmentant le nombre des délits incompatibles avec le droit d'asile, puis elle voulait maintenir l'autorité de l'église relativement à cette institution, surtout en précisant exactement la procédure d'extradition des délinquants indignes du droit d'asile. Au sujet de la procédure à suivre, la *Gregoriana* déclare qu'un délinquant, indigne du droit d'asile, ne peut être saisi qu'en vertu d'une

autorisation formelle de l'autorité ecclésiastique compétente. Ces innovations, apportées au droit d'asile par Grégoire XIV, rencontrèrent une vive opposition dans le monde séculier, surtout à cause des conditions auxquelles l'extradition devait avoir lieu. On acceptait volontiers l'augmentation du nombre des délits indignes de l'asile, mais on n'approuvait pas que Grégoire réservât au juge ecclésiastique de décider dans chaque cas de cette indignité, et partant de la livraison de l'accusé au tribunal séculier. Les papes qui lui succédèrent n'ont fait de concessions au pouvoir temporel qu'en déclarant encore d'autres délits et crimes incompatibles avec le droit d'asile, mais jamais en modifiant d'une manière sensible les principes fondamentaux de l'extradition telle que les précise la *Gregoriana*.

La *Gregoriana*, dans son ensemble, ne fut admise que peu à peu dans la Suisse catholique et d'une manière définitive seulement à la fin du XVII^e ou au commencement du XVIII^e s.

Les conflits relatifs au droit d'asile, qui eurent lieu dès le second quart du XVIII^e s. dans les bailliages communs où, à l'exception des bailliages italiens, la parité confessionnelle existait et où les cantons protestants et catholiques avaient part au gouvernement, sont plus importants que ceux qui surgirent dans les contrées entièrement catholiques. La lutte concernant le droit d'asile ecclésiastique atteint son apogée en 1751 et dans les années suivantes. Pendant 30 ans des négociations eurent lieu pour la limitation de l'immunité ecclésiastique entre les cantons administrant les bailliages communs, d'une part, et les cantons catholiques, le nonce ou la curie, d'autre part, qui n'aboutirent à aucun résultat. En 1785, on cessa de s'occuper de la question de l'immunité dans les Diètes.

Les tentatives faites par les Etats confédérés pour restreindre le droit d'asile ecclésiastique dans les pays sujets n'ayant pas eu de résultats, ce droit resta en vigueur dans ceux-ci et dans les cantons catholiques, de fait et de droit. De même que d'autres institutions qui s'étaient survécues, le droit d'asile de l'église et quelques refuges séculiers encore existant furent balayés sans miséricorde par le mouvement helvétique de 1798. On ne jugea pas même nécessaire d'en ordonner la suppression. Il contrastait si fort avec les idées nouvelles, qu'il ne pouvait être question de le tolérer plus longtemps.

Dès le premier quart du XIX^e s., le droit d'asile de l'église a presque entièrement perdu son importance pratique dans les autres Etats de l'Europe. Conformément à sa politique traditionnelle, qui ne renonce jamais définitivement à ses prétentions, même lorsque les circonstances ont changé et qu'il n'y a pas de succès à espérer pratiquement, l'église catholique maintient encore en principe le droit d'asile, ainsi qu'en témoigne le *corpus juris canonici*, entré en vigueur en 1918, à Pentecôte. — Voir R.-G. Bindschedler: *Kirchliches Asylrecht (Immunitas ecclesiarum localis) und Freistätten der Schweiz* (avec bibliographie).

II. **Droit public.** A. *Signification et histoire.* L'asile est le lieu d'où personne ne peut être emmené. A notre époque de civilisation, le droit d'asile fait partie du droit des peuples. Il n'y a que les étrangers, non les indigènes, qui cherchent asile dans un Etat ; ces derniers possèdent le droit d'entrer et de demeurer dans leur patrie. Le bannissement de citoyens ne saurait avoir lieu que par le moyen d'une loi, et ne paraît pas, pour la Suisse du moins, légalement admissible. L'Etat donne asile sur son territoire à deux catégories de personnes, à certaines conditions et sans y être tenu juridiquement : aux délinquants en fuite, à la condition qu'ils ne tombent pas sous le coup d'une loi d'extradition, et aux personnes qui ne possèdent pas de papiers suffisants. Les exilés politiques, auxquels le droit d'asile est garanti en tout premier lieu, mais pas d'une manière exclusive, ne sont pas toujours poursuivis pour délits politiques ; au contraire, ils ont dû, pour la plupart, abandonner leur patrie à cause de leurs opinions politiques et trouver l'hospitalité (asile) à l'étranger, sans être en possession de passeports réguliers, que les autorités de leur pays leur ont refusés. Abstrac-

tion faite du droit d'asile des ambassadeurs, qui ressort au droit international d'extraterritorialité, et qui consiste en une immunité locale très réduite (franchise de l'hôtel), le droit d'asile qui comprend l'ensemble des dispositions juridiques concernant les lieux de refuge, appartient à l'histoire du droit. Ce droit d'asile, qui n'est plus en pratique, a son origine dans l'Église et se développa surtout dans le droit canon. Le droit d'asile moderne n'est pas un droit à l'asile; l'individu ne peut exiger juridiquement que celui-ci lui soit accordé. Le droit d'asile moderne n'est ainsi pas un droit de l'individu, mais au contraire un droit souverain de l'Etat qui donne ou refuse asile, qui reçoit des étrangers à titre d'hôtes et les tolère; il l'exerce sous sa responsabilité, en considérant d'un côté son autonomie et son indépendance vis-à-vis des autres Etats, de l'autre ses devoirs de membre d'une communauté internationale d'Etats.

B. Le droit d'asile en Suisse. a. Les compétences des autorités fédérales. La police des étrangers, comme la police des personnes, est tout d'abord une affaire cantonale, aussi en ce qui concerne la police politique des étrangers. C'est donc le canton qui décide s'il admettra un réfugié étranger sur son territoire, ou s'il lui en interdira l'accès et sur quelles présomptions. Les expériences faites en Suisse dans la première moitié du XIX^e s. démontrèrent qu'il était souhaitable d'accorder aussi à la Confédération une certaine compétence dans ce domaine, et c'est pourquoi l'article 57 de la Constitution de 1848, maintenant article 70 de la Constitution de 1874, dit : La Confédération a le droit de renvoyer les étrangers qui compromettent la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse. La sanction de cette prescription de la Constitution est la peine pour rupture de banissement, article 63 lit. a. du Code pénal fédéral.

b. Les rapports entre la Confédération et les cantons peuvent être exprimés ainsi : Le droit d'asile est avant tout une compétence cantonale; dans la règle, la Confédération ne saurait y obliger un canton, mais elle peut restreindre ce droit dans la mesure où le lui permet l'article 70 de la Constitution fédérale. Dans l'intérêt supérieur de l'ordre et de la sécurité publics, il fallut cependant s'écarter de ces principes dans certains cas. En 1849, entre autres, lorsque le nombre des réfugiés d'Allemagne et d'Italie dépassa dix mille. A cette occasion, la Confédération prescrivit exceptionnellement de leur accorder asile, organisa une direction centrale et astreignit les cantons à tolérer un certain nombre de réfugiés en prenant à sa charge une partie des dépenses. Quand il s'agit par contre de l'internement de fugitifs isolés, la Confédération ne les adresse jamais à de certains cantons, mais leur ordonne simplement de se rendre dans l'intérieur de la Suisse et non dans les cantons frontières.

Les événements politiques des années 1880 démontrèrent clairement ce qu'avait alors d'inadmissible l'absence d'organisation en matière de police des étrangers et conduisirent l'opinion publique à demander la création d'un bureau fédéral spécial chargé de la police des étrangers et de surveiller les agissements menaçant la sécurité intérieure ou extérieure du pays. Ce bureau, créé le 28 juin 1889, ne remplaça pas les autorités cantonales, mais s'occupa de la police des étrangers à côté d'elles et en relation avec elles.

c. L'exercice du droit d'asile repose sur le principe que la Suisse accorde asile aux réfugiés politiques de tous les partis, s'ils s'en montrent dignes en se tenant tranquilles, mais non s'ils poursuivent leurs agissements et leurs attaques contre l'existence et la sécurité légale d'autres Etats. Furent renvoyés entre autres des réfugiés qui protestèrent publiquement contre leur internement, des espions et des agents provocateurs; ceux qui par un abus du droit de presse mirent en danger les bonnes relations de la Suisse avec les Etats voisins, ceux qui cherchèrent à préparer sur le sol suisse une révolution politique dans leur pays. Dans ces trente dernières années en particulier, des anarchistes, en premier lieu ceux qui excitaient à la propagande par le fait ou la pratiquaient, puis tous ceux qui se rendaient coupables de propagande anarchiste par leurs discours

ou leurs écrits ou qui devaient être surveillés comme anarchistes dangereux. Avant la guerre mondiale, les déserteurs et les réfractaires étrangers trouvaient aussi asile en Suisse, car ils ne pouvaient être extradés pour des délits militaires. Pendant la guerre, leur nombre augmenta extraordinairement et plusieurs ordonnances durent être édictées à leur sujet. Pendant un certain temps un décret du Conseil fédéral, du 1er mai 1918, interdit aux déserteurs et réfractaires l'accès du territoire suisse; d'après un autre, du 29 octobre 1918, c'est le Département fédéral de police qui décide si les déserteurs ou réfractaires entrant en Suisse doivent être internés dans un établissement ou s'il y a lieu de leur accorder le droit d'établissement à la condition de se conduire correctement. Il est à regretter que l'asile ne soit pas refusé aux spéculateurs et aux usuriers dépourvus de passeports, qui vivent en grand nombre depuis la guerre dans nos grandes villes et dans nos stations climatiques. Le fait que la Suisse accorde aux mêmes conditions qu'autrefois un asile hospitalier aux exilés politiques, parmi lesquels se trouvent les princes détrônés et leur suite, résulte de sa mission historique, et elle ne devrait jamais y manquer. La question de l'ouverture de la frontière suisse aux étrangers, devenue actuelle avec la fin de la guerre, n'a pas de rapport avec le droit d'asile; elle touche à la question alimentaire et au problème de l'envahissement de la Suisse par l'étranger. — Voir Lammasch : *Austlieferungsrecht u. Asylrecht*. — J. Langhard : *Das Recht der politischen Fremdenausweisung*. — Salis : *Droit féd. suisse* 1903, IV, n^o 1943-1951, 2035-2088. [BINSCHEDLER et L. R. V. SALIS.]

ASIMO. Premier évêque de Coire connu. En 452, Abundantius, évêque de Côme, signa et approuva une pièce au nom de son frère Asimo, évêque de Coire. — Mayer : *Gesch. des Bistums Chur* I, 41; II, 373. — *LL* I, 363. [L. J.]

ASINARI, ARSINARI, ASINERI, ASINEIR. Famille originaire d'Asti, dont plusieurs membres s'établirent dans certaines villes de Suisse, où ils firent le commerce d'argent. Comme la plupart des marchands et « changeurs » italiens du moyen âge, ils sont généralement appelés *lombards*. — C'est à Fribourg que les Asinari ont eu leur établissement (*casana*) le plus important. On y constate leur présence dès la fin du XIII^e s., et par un acte de 1303, on voit que Georges Asinari avait été reçu bourgeois de la ville. Au milieu du XIV^e s., cette famille est, avec les Thoma, les Saliceto et les Medici, à la tête d'une banque importante. Ils prêtent de l'argent non seulement aux Fribourgeois, mais aux villes et seigneurs du pays, notamment aux comtes de Gruyère et de Neuchâtel. — En 1397, un ODDONINO ASINEIR, qualifié de *domicellus*, était châtelain de Morat. Son fils qui portait le même nom fut, en 1411, nommé châtelain d'Aubonne et de Coppet. — Sur leur situation juridique dans les villes, voir art. *Lombards*. — Bibliographie : Amiet : *Celdwucherer des Mittelalters*, JSG I-II. — *Codex Astensis* I, 230. — Schulte : *Gesch. des mit. Handels...* — Matile : *Monuments...* — [L. K.]

— A Genève, un AYMNET ASINARI est mentionné en 1358 comme banquier et associé avec un Medici. Son petit-fils, BARTHELEMI, fut syndic en 1435 et 1448. *Armes* : d'azur à la tour d'or, à la bordure composée de gueules (ou d'azur) et d'argent. — Voir Galiffe : *Not. gen.* II, 32 ss. — Foras I, 76. — Galiffe et Gantier : *Armorial*. — *RC* I et II. — Borel : *Les foires de Genève*, p. 109 et 135. — Arch. cant. vaudoises. — JSG I-II. [F. G.]

ASKETISCHE GESELLSCHAFT (depuis 1913 : PFARRVEREIN) du canton de Zurich. En 1768, les expectants d'alors, c'est-à-dire les candidats en théologie attendant une nomination de pasteur, et parmi eux J.-C. Lavater, fondèrent une société qu'ils appelèrent *Theologisch-moralisch-kasuistische Gesellschaft*, et depuis 1771 *Asketische Gesellschaft*. Leur but était de s'exercer à préparer à la mort les criminels condamnés au dernier supplice. Leurs premiers présidents furent Johann Jakob Breitinger et J. J. Simmler. Au début, la société



se réunissait le premier jeudi de chaque mois, plus tard une fois par an dans la deuxième semaine après Pentecôte. Dès 1864, elle publia chaque année ses *Verhandlungen*. La présidence changea tous les trois ans dès 1837. Depuis 1913 son nom officiel est : *Pfarrverein (Asketische Gesellschaft) des Kantons Zürich*. — W. WUHRMANN : *Verhandlungen des Pfarrvereins (Asketische Gesellschaft) des Kts. Zürich*, 1918, p. 20. [W.-L. W.]

ASNENS ou **AGNENS** (C. Fribourg, D. Broye. Voir *DGS* sous Delley). Village et seigneurie situés autrefois entre Saint-Aubin et Delley. La première mention d'Asnens est de 1085 ; un nommé Willencus donne un chesal et des terres, sis dans ce village, à l'abbaye de Payerne. Le 22 août 1239, Pierre d'Estavayer son hommage au chapitre de Lausanne pour sa seigneurie d'Asnens. Au XIV^e s., celle-ci passa aux barons de Grandson. Pierre de Grandson donna en acensement perpétuel en 1335, aux habitants d'Asnens, toute la messellerie et les pâquiers du village. Le duc de Savoie eut à son tour la seigneurie d'Asnens, mais il la remit, avec celle de Saint-Aubin, à Antoine Anglais, au XV^e s. Ce dernier demanda en 1447 au Conseil d'Estavayer son admission et celle de ses sujets au ressort militaire de cette ville, sous certaines réserves. A la fin du XVI^e s., de longues difficultés surgirent entre les cantons de Berne et de Fribourg au sujet de la métairie, de la messellerie et de la dime d'Asnens. Cette dernière fut délimitée en 1719 à la demande de Berne. La dernière mention d'Asnens est de 1759 et a encore trait à la dime de ce village. — Voir Hidber : *Schweiz. Urkundenregister* I, 385. — M. de Diesbach : *Regeste fribourgeoise*. — Grangier : *Annales d'Estavayer*. — Dellion : *Dictionnaire* XI, p. 10 et 16. — *ASHF* VI 344. — Arch. d'Etat Fribourg : *Bailliage de Montagny et de Saint-Aubin*. [G. CORPATAUX.]

ASNENS. Famille de seigneurs du village de ce nom, ministériels des comtes de Neuchâtel en 1215, connus déjà au XI^e s. — GISLAMARUS d'Asnens et son fils Guillaume sont témoins dans des actes passés en 1162, 1184 et 1195 en faveur du couvent d'Hauterive (Fribourg). En 1268, les d'Asnens étant devenus seigneurs de Delley, réunirent leurs deux noms dans leurs titres et bientôt ne gardèrent que celui de DELLEY. *Armoiries* : d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, à deux cotices d'or brochant sur le tout. — FRANÇOIS, aurait pris part à la croisade de 1217 et serait mort en 1219 devant Damiette. Son écusson se trouve à la salle des croisades du château de Versailles. — PIERRE, prêta hommage au chapitre de Lausanne, en 1239, pour sa seigneurie d'Asnens. — HENRI, fils



d'Aymon, donna en août 1322, au couvent des dominicaines à Estavayer, tous ses droits sur le devin d'Agnes situé près de la terre de son frère Renaud. — Au XVI^e s., la famille passa en France où elle existe encore sous le nom d'Asnens de Delley. — Voir *AHS* 1895, p. 9. — P. Justin Gury : *Regeste d'Hauterive*. — Matile. — Diesbach : *Regeste fribourgeoise*. — Grangier : *Annales d'Estavayer*. [G. CORPATAUX.]

ASPARI, DOMENICO, d'Olivone, peintre et graveur sur cuivre, * à Milan le 4 août 1745, † le 8 avril 1831. Sous les auspices du P. Venini, il suivit pendant huit ans à Parme les leçons du peintre et professeur Boldrighi. Pendant cette période, il fit plusieurs travaux de décoration au palais ducal. De retour à Milan, il se mit à la gravure sur cuivre, et pendant plus de trente ans fut professeur à l'Académie de la Brera, à Milan. Entre autres tableaux, on a de lui une madone et des saints dans l'église d'Osagno (Italie) et son auto-portrait à la Brera : parmi les gravures, 23 vues d'édifices de Milan (1786-1792), la *Cène*, de Léonard de Vinci, et la *Fuite en Egypte* attribuée au Corrège. — CARLO-ANTONIO, fils du précédent, * à Milan, † 1834, s'adonna à l'architecture : après un prix extraordinaire au concours de l'Académie de la Brera, il fut nommé professeur-adjoint à l'Académie royale de Bologne où il resta plusieurs années. Il construisit dans cette ville le théâtre de l'*Arena del Sole*, qui fut ouvert en juillet 1810. — Voir Bianchi : *Artisti ticinesi*. — *SKL*. — *ALBK*. — *BStor*. 1904. [C. T.]

ASPELT, Peter von, * à Appelt près de Luxembourg, fut d'abord médecin du roi Rodolphe de Habsbourg, ensuite prévôt de la cathédrale de Trèves et en 1296 chancelier du roi Wenceslas II de Bohême. De 1296 à 1306, il fut évêque de Bâle, et de 1306 à sa mort, en 1320, archevêque de Mayence. Comme tel, il fut le chef de la politique allemande. Sa pierre tombale dans la cathédrale de Mayence le montre couronnant trois rois. Comme évêque de Bâle, il fit mettre par écrit les statuts du synode de 1297 et de 1299 et créa la collection de documents et de titres juridiques de l'évêché connue sous le nom de *Codex Basiliensis*. C'est aussi lui qui acheta en 1305, pour l'évêché, de la comtesse Ita von Toggenburg, née comtesse de Homberg, dernière de sa famille, les seigneuries de Liestal et Homberg pour 2100 florins. Il était connu comme grand adversaire du roi Albert — *Bas C. VII*. [A. B.]

ASPER. Famille d'artistes zuricois, mentionnée déjà avant 1500 avec HANS, père et fils, tous deux orfèvres. Le plus célèbre représentant de la famille est : — 1. HANS, * 1499, † 21 mars 1571, peut-être élève de Hans Leu, attesté par ses œuvres de 1524 à sa mort, grand conseiller de sa corporation, la *Meise*, en 1545. Il resta pauvre et fut même assisté dans ses dernières années : c'est un de nos meilleurs portraitistes, dont on possède 24 portraits. Son Zwingli (1549), son capitaine Fröhlich (1549), Froschauer (1556), Bullinger (vers 1559), et son autoportrait (1571) sont célèbres ; presque toutes ses œuvres sont à Zurich. — 2. RUDOLF, * le 12 janvier 1552, † de la peste en 1614, fils du n° 1, entra à la *Meise* en 1570, peintre comme son père ; plus artisan, il n'a pas laissé d'œuvres dignes de mention. — 3. ANDREAS, * le 18 août 1581, † 1638, fils du n° 2, peintre, entré à la *Meise* en 1600 ; il ne fut guère qu'artisan. — [Az.] — HANS-KONRAD, bourgeois de Constance, peintre, sculpteur et architecte. Il travailla en Suisse à Einsiedeln de 1630 à 1633 où il termina le revêtement de marbre noir de la chapelle de la grâce, et l'orna de statues pour le comte Kaspar von Hohenems. Il est aussi l'auteur de 37 planches sur cuivre dans *Helvetia sancta* de Heinrich Murer. — *SKL*. [R.-r.]

ASPER, ASPERLIN, ESPERLIN, ESPER.

Famille originaire du val Baltschieder. Au XIII^e s., elle avait des propriétés de Turtig à Mörel dans la vallée du Rhône, et compta toute une dynastie de majors de Rarogne, d'où le nom de Rarogne qu'on lui donne quelquefois. *Armoiries* : d'or au lion d'azur lampassé et couronné de gueules. — 1. **Henri**, fils du major Rodolphe, chanoine de Sion dès 1436, doyen l'année suivante, fut désigné par le chapitre, le 15 janvier 1451, pour succéder à Guillaume VI de Rarogne sur le siège épiscopal de Sion. Le pape Nicolas V refusa de confirmer cette élection et chargea, le 3 mars 1452, le cardinal français Guillaume d'Estaing de l'administration perpétuelle de l'église de Sion. Les Valaisans n'abandonnèrent point leur candidat, et à la suite de négociations à Rome, l'élection d'Asperlin fut confirmée le 11 septembre 1454. Asperlin renouvela l'ancien traité avec les Sforza de Milan en 1454, et adhéra à l'alliance du duc François avec Venise et Florence. Il mourut le 15 décembre 1457 à peine âgé de 50 ans. — 2. **Rodolphe**, frère du n° 1, s'établit à Sion dont il devint bourgeois. Sous l'épiscopat de son frère Henri, il revêtit les premières charges du pays. En 1464, il était établi à Bex, où une bande de Bernois mit sa maison à sac le 11 oct. Ayant à faire reconnaître ses droits sur le vidomnat d'Anniviers, dont s'était emparé l'évêché, Rodolphe recourut à la Savoie. Après la victoire de la Planta, il fut cité, avec ses fils, à comparaître devant le tribunal de Sion, pour répondre du crime de lèse-majesté. Sur leur refus, ils furent condamnés publiquement et leurs biens confisqués, le 8 février 1482. — 3. **Rodolphe**, fils du n° 2, chanoine de Sion 1445, doyen de Valère en 1459, de Sion en 1466, échange sa charge contre une prébende de chanoine de Sion en 1478, pour laquelle il est en procès en 1481, † en 1496 à Rome. — 4. **PETERMANN**, petit-fils du n° 2, major de Rarogne épousa en 1505 Colette de Gléresse.



lille unique de Jacques de Gléresse, seigneur de Bavois au pays de Vaud, qui lui apporta cette seigneurie. Son fils — 5. LAURENT (1510-1596) acquit les seigneuries de Ballaigues et de Lignerolles par son mariage, le 3 janvier 1526, avec Marie Champrou, fille de Benoît Champrou, seigneur de Cheseaux, Ballaigues et Lignerolles — La descendance mâle de cette branche s'éteignit en 1738 par la mort de JEAN-SALOMON Asperlin. — Voir Gremaud. — Rameau : *Le Vallais historique*. — Gingins : *Indépendance du Haut-Vallais*. — Furrer : *Gesch. über Wallis*. — *DHV* — Collection Dumont. — *AHS* 1906, p. 30 ss. — *LL*. — *Wirz : Regesten*. [Ta. et M. R.]

ASPERMONT, von. Ministériaux de l'évêque de Coire, appelés quelquefois chevaliers, l'une des familles les plus anciennes et les plus considérées de la Rhétie. Elle tire son nom de deux châteaux-forts près de Zizers et de Jenins. Au milieu du XIV^e s., elle disparut du pays pour apparaître encore quelque temps dans la campagne zuricoise, dans la Marche de Schwyz et dans le Vorarlberg. *Armoiries* : de sable à la fasce d'argent. — 1.

SWICARDUS I, 1120, envoyé en 1153 de l'empereur Frédéric I à Milan. Dans les guerres qui suivirent contre Milan, il rendit d'importants services à l'empereur comme général en chef. — 2. ULRICUS, jura en 1219, pour l'évêque Arnold de Coire, la paix avec la ville de Côme. — 3. EBERHARD II, fils d'Eberhard I, fut capitaine au service de l'évêque Friedrich I, de Coire, et tomba en 1288 à la bataille de Balzers. — 4. EGOLF II, frère du n° 3, et — 5. ULRICH VIII, fils du n° 4, furent excommuniés en 1300 pour avoir commis de grands dommages au détriment du chapitre de la cathédrale de Coire. Une des branches de la famille s'éteignit en 1333 avec — 6. ULRICH VI. Ses cousins — 7. EBERHARD III et — 8. ULRICH IX furent ses héritiers; ils vendirent leur part du Prätigau en 1338 au comte Friedrich von Toggenbourg, et au bailli Ulrich von Matsch. — 9. ULRICH X, en 1318 commandeur de l'ordre de Saint-Jean à Feldkirch, fut le dernier de la lignée qui s'était établie au Vorarlberg. — 10. ULRICH XII, alla habiter Gruningen (Zurich) vers 1350. Avec son fils — 11. ULRICH XIII, il habita un château qu'on appela Aspermont. En 1368, ils vendirent le village de Rickenburg dans la Marche. — 12. EBERHARD IV épousa Elisabeth von Riet qui lui apporta les châteaux de Riet près de Tettmang, de Bleiach près d'Immenstadt et plusieurs autres biens seigneuriaux. Ayant été ruiné, probablement dans le démêlé Montfort-Werdenberg, il dut vendre la dot de sa femme. — 13. ULRICH XI, fils du n° 12, renonça en 1376 à tous ses droits au tombeau de ses pères dans la cathédrale de Coire et se servit désormais du nom germanisé RAUENBERG. Son père avait déjà renoncé à ses armoiries familiales et adopté celles de sa femme. Les Rhomberg du Vorarlberg et de Bavière sont considérés comme les descendants des Aspermont. — Voir *AHS* 1889, 311. — Mohr : *Coder*. — Regestes de Pfäfers. — Wartmann et Thommen : *Urkunden*. — Jecklin : *Burgen und Schlösser*. [A. MOOSER.]

ASPERMONT (ALT) (C. Grisons, D Fünf-Dörfer, Com. Trimmis. V. DGS). Château appelé aussi RAU- et RUCH-ASPERMONT, dont la tour est d'origine romaine. En 1258, Johann Peter von Sax, à Mosax, vendit le château « que ses ancêtres avaient hérité des von Belmont » pour 3350 fl. à l'évêque Heinrich III de Coire, après quoi Ulrich von Aspermont le reçut en fief viager de l'évêque. En 1275, Walther IV von Vaz en fut inféodé. L'évêque Johann I hypothéqua le château à Ulrich von Aspermont en 1328, pour 800 marks, et l'évêque Ulrich IV en 1347 aux deux frères Walther et Ludwig von Stadion. Dès que l'évêché exerça la juridiction temporelle dans les IV villages (Zizers, Igis, Trimmis et Untervaz), il la confia à des administrateurs qui habitèrent le château; ceux-ci furent, de 1349 à 1526 : Ulrich von Aspermont, Marquard, vicomte de Sargans, Johann von Planta. Hans von Marmels, Otto von Capaul, et le dernier : Jörg Rink von Baldestein. Quand les droits et l'administration épiscopale sur les IV vil-

lages prirent fin, Alt-Aspermont resta inhabité et marcha à sa ruine; cependant la tour était encore bien conservée du temps de Stumpf (1548) et de Campell (1570). Lors des troubles des Grisons, au commencement du XVII^e s., le colonel autrichien Baldiron installa une garnison et de l'artillerie dans le château et fit établir un retranchement depuis le rocher du château jusqu'au Rliin, mais les gens des Liges, conduits par Stephan This, l'eurent bientôt délogé. Le 11 avril 1878, la tour s'écroula dans les profondeurs du Hagtobel. — Voir Kraneck : *Ritterburgen*. — D. Jecklin : *Burgen und Schlösser*. — *AHS* 1889, p. 311. [A. MOOSER.]

ASPERMONT (NEU) (C. Grisons, D. Maienfeld, Com. Jenins. V. DGS). Second château familial des nobles von Aspermont, mentionné la première fois en 1299. Après leur départ, vers 1350, le château passa successivement au chevalier Rudi von Rankwil, de Feldkirch, au bourgeois de Coire Straiff, puis aux chevaliers von Siegherg. Par Ursula, fille du dernier chevalier von Siegherg, le château et la seigneurie d'Aspermont passèrent entre 1465 et 1477 à Diebold von Schländersberg, du Tyrol. En 1499, les gens des Liges et les Confédérés s'emparèrent du château et l'incendèrent, mais il fut bientôt rebâti. Ulrich von Schländersberg le vendit pour 16 000 fl., en 1522, à son cousin, Josua von Beroldingen, qui le revendit en 1536 à Valentin Compar, d'Uri, greffier et bourgeois de Maienfeld; la même année, le château changea trois fois de propriétaire. Finalement les III Liges l'obtinrent pour 10 000 fl. et le cédèrent avec la collation de l'église de Jenins à la commune de Jenins, à laquelle Hans von Marmels racheta de nouveau le tout pour 4478 fl. En 1538, il revendit le château et les terres attenantes à Peter Finer, bailli autrichien des 8 juridictions à Castels. De celui-ci, l'ensemble passa finalement en 1540 à Gregor-Karli von Hohenbalken et par la fille de ce dernier, Margaretha, à Andreas von Salis, de Jenins, vers 1600. Violanda von Salis l'apporta en dot à son mari, le chevalier Anton von Molina qui fut le dernier habitant de ce château. — Voir Kraneck : *Ritterburgen*. — D. Jecklin : *Burgen und Schlösser*. — Reg. de Jenins. [A. MOOSER.]

ASPREMONT. Voir SURY D'ASPREMONT.

ASSEMBLÉES NATIONALES. La chute de l'ancienne Confédération, en 1798, a vu surgir dans la plupart des cantons et pays sujets des assemblées de délégués qui, sous le nom d'assemblées provisoires, assemblées primaires, etc., eurent à s'occuper de la nouvelle organisation à donner à leur pays, et des élections aux *assemblées nationales*. — Voir HELVÉTIQUE, RÉPUBLIQUE.

ASSENS (C. Vaud, D. Echallens. V. DGS). *Assens* en 1154 et *Hascens* en 1269. On a trouvé dans ce village en 1901 un tumulus de l'âge du fer, et en 1880-1881 et 1914 près de la gare, des tombes burgondes. Au moyen âge, cette localité appartenait à plusieurs seigneurs, entre autres celui de Cheseaux. L'église paroissiale dédiée à saint Germain appartenait en 1154 déjà à l'abbaye d'Abondance en Savoie. Un de ses curés, Jean Barre, prieur de Ripaille (1440-1473) reconstruisit l'église et l'orna de peintures très intéressantes qui subsistent encore. Un autre curé, Jean Musard, devint prévôt de la collégiale de Fribourg (1539-1549). Sous son administration, les protestants tentèrent d'introduire le *plus* à Assens, mais n'y obtinrent pas la majorité, de telle sorte que la messe y a été maintenue jusqu'à nos jours. Un pasteur y fut cependant établi et jusqu'en 1845, l'église servit aux deux cultes. En 1845, une nouvelle église catholique a été construite. On y voit les tombeaux de la princesse russe Marie Plescheyeff († 1807) et de la baronne d'Oleap († 1815), fondatrice de la paroisse catholique de Lausanne. Assens est en outre le lieu d'origine d'un ingénieur H.-S. Bermont (1823-1870), réputé pour ses travaux hydrauliques en France et en Italie. — *DHV*. — *Echo vaudois* 1919. [M. R.]

ASSENTI. Surnom d'une des branches de la famille noble vaudoise de Cheseaux au XIV^e s. Nom d'une famille bourgeoise d'Estavayer éteinte à la fin du XV^e s. — 1. HUBERT, fut député en 1454 auprès du bailli de Vaud pour protester, au nom d'Estavayer, contre l'ordre donné de venir au secours du duc de Savoie attaqué

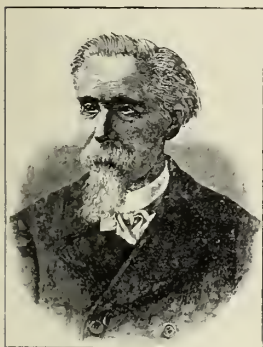
en Bresse par le Dauphin. Gouverneur d'Estavayer 1457-1459 ; capitaine dans le contingent 1465. — 2. JEAN, chapelain à Estavayer puis à la cathédrale de Lausanne en 1454 ; recteur de l'hôpital de Notre-Dame à Lausanne de 1458 à 1466 ; curé de Corcelles sur Chavornay 1458 à 1463 ; chanoine de Lausanne 1467 ; doyen de Valère 1468 ; curé de Saint-Prex et en 1472 de Chexbres. En 1487, il fit rebâtir et agrandir à ses frais la chapelle de Rivaz à Estavayer et mourut le 21 mars 1492. Comme chanoine, Assenti siégea au Conseil de ville de Lausanne en 1481, après la fusion de la Cité et du Bourg. — Voir Grangier : *Annales d'Estavayer*. — Wirz : *Regesten*. — Reymond : *Les dignitaires de l'église de Lausanne*. — [M. R. et H. V.]

ASSERANS. Le prieuré rural d'Asserans, paroisse de Farges dans le Pays de Gex, relevait de l'Abbaye de Saint-Pierre de Nantua. Les biens de ce prieuré, qui fut détruit par les Bernois à la fin du XVII^e s., s'étendaient sur une partie du territoire genevois, en particulier à Malval, Essertines et Russin. En 1300, le prieuré d'Asserans et celui de Malval furent unis, semble-t-il, et dès le XIV^e s., ces deux prieurés bénédictins sont toujours mentionnés ensemble. La Seigneurie de Genève racheta en 1759 leurs droits aux religieux. — Voir Arch. d'Etat Genève : *Registres de la Chambre des fiefs*. — RC. — *Regeste*. — Guigue : *Topographie historique du Département de l'Ain*. — Galiffe : *Genève H. et A.*, supp. — [LOUIS BLONDEL.]

ASSESSORE. Pendant la domination des Suisses sur le Tessin, les *assessori* composaient avec les *abati* dans chaque bailliage la Commission chargée d'examiner les candidats au notariat sous la présidence du chancelier du bailliage. Ils étaient nommés par le Collège des notaires. Lugano nommait deux *assessori*, Mendrisio de même, Locarno en nommait trois qui s'appelaient *periti*. — Voir Weiss : *Die tessinischen Landvogteien*. — [C. T.]

ASSIGNAC, PIERRE DE. Voir ROVRÉE.

ASSINARE, Henri, Architecte vaudois, * à Lausanne en 1826, † le 22 août 1899. Il étudia à Genève chez Blavignac, ouvrit un bureau à Lausanne, puis fut nommé en 1870 inspecteur des bâtiments de l'Etat de Vaud. Il construisit les casernes de la Pontaise (1882) et l'Hôpital cantonal (1883), et quitta, en 1891, la direction du Service cantonal des bâtiments. Assinare avait été nommé en 1872 suppléant de Viollet-le-Duc pour la restauration de la cathédrale de Lausanne. Il le remplaça à sa mort en 1879, et dirigea spécialement les travaux de restauration du grand portail et de la rose. En 1891, il prit le titre officiel d'architecte de la cathédrale qu'il conserva jusqu'à sa mort. — Voir SKL. — L. Gauthier : *La cathédrale de Lausanne*.



Henri Assinare. Tiré de L. Gauthier : *La cathédrale de Lausanne*.

ciel d'architecte de la cathédrale qu'il conserva jusqu'à sa mort. — Voir SKL. — L. Gauthier : *La cathédrale de Lausanne*. — [M. R.]

ASSIS. Monnaie frappée par les cantons de Bâle, Obwald et Zoug. Le nom signifie en bas-latin généralement monnaie ou argent ; il est dérivé de l'ancienne unité monétaire romaine, l'As. Strasbourg fut la première à frapper, vers 1500, des *assis* qui correspondaient au sol de 12 deniers ; le demi-assis se nommait *semissis*. Bâle employa en 1623 le terme d'*assis* pour le sol de 12 heller = 24 deniers = 6 rappen ; elle frappa des doubles *assis* datés de 1623, 1624, 1634 et 1638, à la taille de 72 au marc et à 6 lots de fin. En 1638, elle frappa aussi, sur le conseil de son maître monnayeur J.-J. Schultheis, une quantité de doubles *assis*, non datés, au même titre, mais d'1/36^e à 1/24^e plus légers (74 à 75 au marc) et qui de ce fait furent bientôt décriés partout. Le monnayeur Georg Wessenburger fit un se-

cond essai d'*assis* simple en 1663, à la taille de 168 au marc et à 5 lots de fin ; la frappe en fut reprise en 1695, 1697, 1698 et 1708 puis abandonnée définitivement en



1. Double Assis = 2 sols de la ville de Bâle (1623).
2. Assis = 1 sol de la ville de Bâle (1663).

partie à cause du décri général de cette monnaie et de sa dépréciation hors de la ville de Bâle. Obwald frappa également, en

1728, un *assis* à titre d'essai, de la valeur d'un sol. Zoug, par contre, appela dès 1650 ses *angster* non datés 1/6 d'*assis* ; il en émit aussi datés de 1746 à 1782.

Le maître monnayeur zougais, Fridolin Weisenbach, frappa en 1714, à Fribourg-en-Brigau, pour 1000 florins d'1/6 *assis* pour le compte de son canton. — Voir Coraggioni. — Archives d'Etat Bâle — [E. H. et A. RUEGG.]

ASSISTANCE PUBLIQUE.

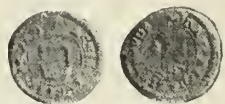
Au moyen âge, l'assistance fut avant tout exercée par l'église, en particulier par les couvents et les ordres hospitaliers, chevaliers de Saint-Jean, Lazaristes, Antonins. Le développement pris par les bourgeoisies et les cités permit à ces dernières de construire des hôpitaux ou des léproseries. Après la Réformation, les couvents, dans les cantons protestants, furent sécularisés ; quelques-uns d'entre eux transformés en hôpitaux, par exemple à Berne, et parfois leurs biens servirent à constituer les fonds des pauvres.

La mendicité avait pris à cette époque un grand développement. Aux vrais indigents se joignaient les rôdeurs, les vagabonds, les anciens soldats découvrés, rentrés de l'étranger. Ces gueux, comme on les appelait, menaçaient la sécurité des routes ; à différentes reprises, la Diète et les cantons prirent des décisions à leur égard ; ils organisèrent même de véritables chasses aux gueux qui duraient jusqu'à trois jours et qui avaient lieu simultanément dans plusieurs cantons. Cette façon de débarrasser le pays des rôdeurs ne s'appliquait pas aux indigents reconnus, auxquels les communes accordaient des attestations ou des « marques pour pauvres » leur permettant de se livrer à la mendicité.

L'entretien des indigents incombait aux communes, mais elles n'y pouvaient suffire malgré les impôts spéciaux prélevés à cet effet. L'assistance privée est alors venue en aide à l'assistance officielle sous des formes multiples : fonds spéciaux, chambres de charité, con-



Essai d'Assis d'Obwald (1728).



1/6 Assis = 1 Angster de Zoug (sans date).

sistoires dans la Suisse française, Waisenamt dans la Suisse allemande. Quelquefois aussi des corporations de métiers ou des confréries religieuses se chargeaient de l'assistance des bourgeois indigents, comme à Berne par exemple.

Actuellement, l'assistance privée est exercée par un grand nombre de sociétés à buts très divers : sociétés d'assistance, sociétés en faveur de l'enfance abandonnée, sociétés auxiliaires, etc. Les nombreuses colonies de Suisses à l'étranger ont également fondé des sociétés de secours ou de bienfaisance, subventionnées par la Confédération et les cantons, dont le but est de venir en aide aux compatriotes indigents et de favoriser leur rapatriement.

Assistance officielle. A. Confédération. Dès le XV^e s. la Diète eut à prendre des mesures contre le paupérisme. En mai 1491, elle décidait que chaque canton devait prendre soin de ses pauvres. Cette décision est renouvelée en 1551 : chaque canton, y compris les III Liges et le Valais, les bailliages communs, chaque localité et paroisse doit entretenir ses indigents selon ses propres ressources. Dans les Diètes suivantes, il fut entendu que les pauvres indigènes ne devaient pas rôder et que les étrangers seraient chassés ; seules les localités qui n'avaient pas le moyen d'entretenir leurs pauvres étaient autorisées à les laisser mendier hors de leur lieu d'origine munis de lettres de mendicité. (Décisions des 7 février 1560, 14 mars 1563 et 24 mars 1591.) Sous la République Helvétique, la loi du 13 février 1799 déclara que nulle commune n'était autorisée à partager son fonds des pauvres et qu'aucun habitant non bourgeois ne pouvait être astreint à payer un impôt d'assistance. Un concordat, du 10 juillet 1819, auquel treize cantons se rattachèrent, exigeait de toute personne désirant un permis de domicile la preuve qu'elle était en état de pourvoir à sa propre existence et d'entretenir sa famille. Le canton de domicile pouvait la renvoyer dans sa commune d'origine si elle tombait à charge de l'assistance. La Constitution fédérale de 1848 soumit dans l'article 41 le droit d'établissement des citoyens suisses à l'intérieur de la Confédération à de certaines conditions, entre autres à la preuve qu'ils étaient capables de s'entretenir eux et leur famille par leur fortune, leur métier ou leur profession. Lors de la révision partielle de la Constitution en 1865-1866, l'obligation de fournir cette preuve fut supprimée, par contre le droit de renvoi à la commune d'origine par suite d'appauvrissement fut maintenu. La question de l'assistance fut précisée dans la Constitution de 1874, puis complétée par les lois du 22 juin 1875 et 25 juin 1903. Le Code civil suisse, du 1^{er} janvier 1912, prescrit l'assistance par les parents, et définit la protection à accorder à l'enfance. Au début de la guerre européenne, sept cantons conclurent un accord, le 26 novembre 1914, au sujet de l'assistance à domicile pendant la durée de la guerre. Ce concordat, auquel s'étaient ralliés onze autres cantons jusqu'en 1919, prit fin le 31 mars 1920. Il prescrivait que les communes de domicile, obligées de secourir des Suisses tombés dans le dénuement par le fait de la guerre, étaient en droit de porter le 50 % de leurs frais d'assistance au compte du canton d'origine. Un projet de concordat concernant l'assistance intercantonale fut présenté le 29 janvier 1917 aux gouvernements cantonaux. Les cantons concordataires prennent à leur charge l'assistance des ressortissants d'autres cantons, mais le canton d'origine doit en payer une certaine part : deux tiers quand le séjour hors du canton ne dépasse pas dix ans, la moitié jusqu'à vingt ans et le quart s'il est plus ancien. Le concordat n'est pas applicable lorsqu'il s'agit de personnes établies au dehors depuis moins de deux ans. Le partage des dépenses entre le canton de domicile et les communes est l'affaire de chaque canton. Le Conseil fédéral fait fonction d'instance arbitrale. Jusqu'à la fin de 1919, adhèrent au concordat les cantons de Schwyz, Berne, Appenzel Rh.-Int., Appenzel Rh.-Ext., Tessin, Bâle-Ville et Grisons.

B. Cantons. Zurich. Un office de l'assistance (*Almo-senamt*) fut créé par la vente en 1525 de cinq maisons de chanoines. En outre, le chapitre du Grossmünster dut lui remettre des biens importants, censes et dîmes des

chapelles et confréries, revenus annuels des prébendes et des maisons. Cet office, placé sous la direction des autorités, s'occupait de l'assistance des pauvres à la ville et à la campagne. Il avait à sa tête un président, deux ecclésiastiques et quatre laïques. Le pain dit des pauvres était distribué en ville le samedi à l'ancien couvent des Augustins, à la campagne le dimanche après le service du matin. L'office fut supprimé par la loi du 21 octobre 1834. Sa fortune constitua le fonds cantonal de l'assistance et ses bâtiments furent utilisés pour l'université nouvellement créée.

En 1525 également, Zwingli publia une ordonnance concernant les aumônes. La mendicité fut interdite aux gens du pays comme aux étrangers.

Le couvent des frères prêcheurs devint un hôpital et celui d'Obenbach une maison d'isolement pour lépreux. Un mandement de 1530 et une ordonnance de 1572 demandèrent que les biens d'église et de chapelle des communes ne fussent pas détournés de leur destination, mais employés à l'adoucissement du sort des pauvres. Des impôts d'église furent introduits à Zurich en 1558 en faveur des pauvres. Le Conseil décida en 1585 que chaque commune devait entretenir ses pauvres du revenu annuel des biens d'église, en 1634, il introduisit un impôt sur le blé et sur le vin, et recommanda en 1667, à l'exemple de la ville, le prélèvement chaque dimanche d'un impôt d'église, qui fut déclaré obligatoire en 1689. Une première loi sur l'assistance en 1630, fit de celle-ci une affaire communale. L'ordonnance de 1767 ordonna qu'au moins une fois par mois une collecte fût faite dans l'église en faveur des pauvres, ainsi que les jours de fête et de jeûne. De là sortirent les fonds des sachets, qui devinrent avec le temps les fonds des pauvres des communes. Le XIX^e s. vit deux lois sur l'assistance, l'une de 1836 et l'autre, encore en vigueur, de 1853.

Berne. L'assistance dans la ville fut réglée au temps de la Réformation par l'*Ordnung der Mushafen und Spenden, husarmen Lütten uszeteilen*, de 1528. Les employés désignés devaient aller de maison en maison et dresser un rôle des bourgeois réellement dans le besoin. Le couvent de l'île, supprimé, fut transformé en hôpital et dans la léproserie du Breitenfeld, les lépreux recevaient un asile et des soins. Quelques mandements généraux furent édictés pour la campagne de 1530 à 1571. L'Etat participa déjà alors à l'assistance par des distributions de céréales, des bons de vêtements, etc. Les couvents supprimés furent transformés en établissements de bienfaisance. La charité privée était très développée. De 1571 à 1690 furent édictées toute une série d'ordonnances sur la mendicité, qui avait pris un grand développement par suite de la mauvaise situation économique. L'*erneuerte Ordnung dess frömbden und heimischen Bättelvolks halb, und wider den Müssiggang* de 1628 prescrivait que l'assistance des pauvres devait se faire au moyen du revenu annuel des biens des communes et des églises, ainsi que par des impôts et par les contributions des paroissiens riches. Dans toutes ces ordonnances, les secours étaient limités aux enfants, vieillards, malades et infirmes. Celle de 1690 resta en vigueur pendant tout le XVIII^e s. L'Etat participa à l'assistance par ses hospices. De nouveaux bâtiments agrandirent l'hôpital des bourgeois et celui de l'île. L'assistance par les paroisses diminua toujours plus d'importance et celle des communes, surtout celle des communes bourgeoises, passa au premier plan. L'ordonnance de 1807 ayant eu pour conséquence une forte augmentation des charges de l'assistance, la loi de 1847 préconisa l'assistance libre et par les communes de domicile. L'assistance officielle devait prendre fin en l'an 1851. Elle devait dorénavant être confiée à des sociétés privées organisées par l'Etat dans les paroisses. L'Etat fonda une série d'hospices et d'établissements d'éducation. Cette réforme manqua complètement son but. L'assistance bernoise tomba dans une illégalité complète et dans le désordre dont la tira la loi de 1857-1858. Celle-ci se base sur le principe de l'assistance par la commune de domicile. Les pauvres sont classés en deux groupes : les indigents et les nécessiteux. Les étrangers sont assistés par l'Etat. La loi sur l'assistance

et sur l'établissement, de 1897, n'a rien changé à ces principes.

Lucerne. Une ordonnance régla l'assistance d'une façon générale en 1590. Chaque commune devait établir une liste de ses pauvres et leur remettre une plaquette de laiton en signe de leur droit à être assistés. Les sommes nécessaires étaient fournies par le produit annuel des dons, les aumônes des églises, les contributions libres, etc. Le soin des pauvres fut confié au curé et à deux laïques. En 1665, l'assistance passa des paroisses aux communes. Une ordonnance de 1718 préconisa les impôts pour subvenir à l'entretien des pauvres. Une autre de 1783 dispensa les familles de remplir leur devoir d'assistance, renvoya à leur commune les mendiants vagabonds et institua dans chaque commune un commissaire des orphelins chargé du soin des ayants droit à l'assistance, mais qui n'était lui-même soumis à aucune surveillance. Les conséquences de cette ordonnance furent que les pauvres se rassemblèrent dans leurs communes et qu'en bien des endroits ils assiégèrent les maisons des riches pour obtenir des secours. La réorganisation de l'administration communale de 1803, conserva le commissaire des orphelins ; la mendicité fut interdite et les enfants pauvres durent fréquenter l'école comme les autres. Les impôts communaux d'assistance étaient déjà alors obligatoires. Une loi de 1804 autorisa le partage des pâturages de l'Allmend entre les ayants droit et leur mise en culture, ce qui donna de l'occupation à beaucoup d'indigents. Une nouvelle ordonnance, en 1818, institua dans chaque commune une chambre des orphelins, et pour le canton, un conseil d'assistance et de tutelle. La loi de 1819 défendit la mendicité et classa les nécessiteux en trois catégories : les malades, les personnes âgées et les infirmes, les enfants. La loi de 1857 préconisait la répartition des indigents et leur mise en condition. Vers 1850 existaient un grand nombre de sociétés d'assistance privée dans les communes, et aujourd'hui encore, le canton en possède beaucoup. La loi en vigueur date de 1889.

Dans le canton d'**Uri**, il ne fut jamais question de véritable paupérisme. La cause en est l'existence des biens communs et des *Allmend*, qui sont propriété indivise des communes et auxquels ont part les plus pauvres bourgeois. Des hôpitaux d'étrangers existaient déjà aux XV^e et XVI^e s. à Andermatt, Erstfeld, Wassen et Atdorf pour les voyageurs pauvres traversant le Gotthard. La landsgemeinde résolut en 1805 d'organiser l'assistance publique. En 1812, il fut établi que les bourgeois du district d'Uri avaient droit à être assistés dans une commune du district après 15 ans de domicile. La haute surveillance était confiée à une autorité centrale d'assistance. De 1810 à 1815 furent dressées des listes d'impôts pour les familles chargées de l'entretien d'un des leurs. La loi de 1843 prévoyait l'assistance par les communes de tous les indigents qui y étaient domiciliés depuis plus de 15 ans. La Constitution de 1888 contient des précisions au sujet de l'assistance : la loi actuelle date de 1897.

Schwyz. L'assistance obligatoire par la famille fut décidée déjà en 1671 et précisée en 1685. Le *Landrat* ordonna en 1808 que chaque commune prit elle-même soin de ses pauvres. Cette décision souleva des difficultés dans les districts à plusieurs communes, car il n'existait aucun droit de bourgeoisie communale. Le *Landrat* de 1818 renouvela sa décision de 1808 en ajoutant que dans les districts à plusieurs communes, les pauvres originaires du district auraient droit à l'assistance dans la commune où ils auraient habité 25 ans sans interruption. Le gouvernement schwyzois introduisit en 1824 des loteries en faveur des pauvres de tout le canton. La loi organique des conseils de district, de 1835, leur confia l'assistance. La Constitution de 1848 en fit une compétence communale. Seule la loi sur l'assistance de 1851, encore en vigueur, introduisit le droit de bourgeoisie communale.

Obwald. L'assistance obligatoire par la famille fut introduite en 1578 déjà. Jusqu'au milieu du XIX^e s., l'assistance tirait ses ressources des fonds des pauvres, assez riches dans quelques communes, et du produit de

l'impôt sur les familles. La mendicité dans les rues était florissante quoique théoriquement interdite. Le gouvernement décida en 1848 que chaque commune eût à créer un service d'assistance pour que les pauvres ne fussent plus obligés de vivre de la mendicité. La loi de 1851 supprima l'impôt sur les familles et obligea les communes à prélever un impôt sur la fortune des particuliers et des corporations pour l'entretien de leurs pauvres, et à leur fournir davantage de travail que jusqu'alors.

Nidwald. L'assistance obligatoire par la famille exista depuis 1623 et fut renforcée encore en 1704 et 1731. La loi de 1811 supprima l'assistance par la famille et introduisit l'assistance par la paroisse. Les Nidwaldiens habitant en 1811 hors du canton et qui ne pouvaient plus prouver les droits de bourgeoisie de leurs ancêtres, ainsi que les personnes tolérées dans le Nidwald, furent soumis à une administration cantonale des pauvres. La loi actuelle de l'assistance a été adoptée par la landsgemeinde de 1912.

Glaris. Le *Landbuch* de 1448 contient une disposition concernant le retour à l'Etat de ses frais d'assistance et le *Landbuch* de 1629 connaît l'assistance par la famille et les amis. La landsgemeinde évangélique de 1770 institua l'assistance des pauvres victimes d'accident et des malades par les soins du trésor de la partie évangélique du pays ; celle des honnêtes étrangers pauvres devait être confiée dans chaque commune à un homme ou à un curateur spécial. En 1806 le Conseil évangélique ordonna aux paroisses de nommer des commissions d'assistance et institua une caisse nationale évangélique pour l'assistance des indigents. Il fut décidé la même année que les personnes aisées qui ne donnaient pas de contribution volontaire en faveur des pauvres pourraient être astreintes au paiement d'impôts proportionnés. La première loi sur l'assistance date de 1840. Elle confie l'assistance dans les paroisses au *Stillstand* (curateur d'église), dans les communes civiles au Conseil communal. Les révisions de la loi en 1849 et 1877 limitèrent les obligations de la famille et augmentèrent la part de l'Etat. La loi de 1903 est encore en vigueur.

Zoug. L'assistance fut d'abord une affaire d'église ; peu à peu elle passa aux mains de l'administration civile. A côté de l'assistance par la famille, déjà mentionnée en 1645, l'autorité civile pratiquait le système du placement des indigents. L'ordonnance du Grand Conseil de 1845 sur la mendicité et l'assistance tenta la première organisation de l'assistance. C'est en première ligne à la famille, puis à la commune d'origine qu'incombait l'assistance. Les communes développèrent encore le système du placement et soignèrent aussi les pauvres dans les établissements communaux créés à leur intention entre 1812 et 1877. La Constitution de 1848 plaça l'assistance sous le contrôle de l'Etat. La loi de 1880 marqua un progrès important ; sa révision, en 1918, déchargea les communes pauvres et apporta quelques améliorations à l'assistance.

Fribourg. Une ordonnance de 1580 prescrivait aux paroisses et communes de chasser de leur territoire tous les mendiants et pauvres ne leur appartenant pas, afin de pouvoir plus facilement entretenir les leurs. Deux ordonnances de 1630 invitaient les communes à remplir leurs devoirs envers les pauvres et à employer les intérêts de leurs biens à l'entretien de ceux qui y ont vraiment droit. Outre ces intérêts, l'assistance disposait encore du revenu bourgeois et des dons en nature provenant de la dime sur la propriété foncière. Un règlement de 1749 interdit l'entrée des cabarets aux pères de famille oublieux de leurs devoirs et ordonna de faire une liste des personnes autorisées à mendier, et de les munir d'un insigne. En 1747, la confrérie de Saint-Martin fut chargée de l'entretien de tous les mendiants de la ville de Fribourg. Elle édicta un règlement pour les visiteurs des pauvres et les médecins. La première loi, de 1811, confia l'assistance aux paroisses pour leurs bourgeois respectifs ; une Commission spéciale présidée par le curé était instituée à cet effet. La loi de 1850 sur le paupérisme fut un progrès ; elle renouvela l'interdiction de la mendicité et admit la réunion de plusieurs communes en

matière d'assistance. La loi actuelle, de 1869, n'a rien changé à ces principes.

Soleure. La première tentative d'organiser l'assistance est la décision du Grand Conseil, du 17 décembre 1813; elle posait les principes suivants: 1. Interdiction de mendier dans les rues; 2. Obligation pour les communes d'instituer des fonds des pauvres; 3. Nomination d'administrateurs communaux de l'assistance pour l'entretien des indigents; 4. Participation proportionnée de l'Etat à l'entretien des fous, des idiots, des infirmes et des incurables pauvres. La première loi concernant l'assistance fut votée par le peuple en 1912.

Bâle. Dans la ville un office de l'assistance fut fondé lors de l'introduction de la Réforme en 1527; diverses recettes lui furent attribuées ainsi que le droit de percevoir des collectes à l'église. Des administrateurs furent appelés à la direction et à la surveillance des aumônes journalières. Au bout de quelques années déjà, pour éviter les abus, on décida que seuls les pauvres habitant en ville auraient part aux aumônes et que pour les distinguer des autres, ils porteraient un écu au bras. Les aumônes devaient être limitées aux bourgeois de la ville. Une réorganisation eut lieu en 1758. Quatre classes furent instituées d'après l'âge, les besoins et la situation, en vue des distributions d'argent. L'office actuel de l'assistance s'occupe, d'après la loi de 1897 et le statut de 1898 des bourgeois adultes pauvres; l'Orphelinat bourgeois s'intéresse aux enfants et aux familles à enfants mineurs.

Dans la campagne, 17 mandements furent publiés aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e s. pour lutter contre la mendicité. Les ordonnances de 1608, 1679 et 1714 prescrivirent que chaque commune eût à prendre soin de ses pauvres. Celle de 1727 obligea les communes à créer des fonds des sachets. En 1728 et 1730 des contributions volontaires furent recueillies en leur faveur et on leur donna comme recette: les offrandes d'églises, les taxes d'héritages, une part de la finance de réception des nouveaux bourgeois, le tiers des impôts payés par les bourgeois externes. Ainsi se formèrent dans toutes les communes des biens des pauvres, parfois considérables. Le fonds des pauvres du pays fut constitué en 1816 et l'impôt en sa faveur décidé en 1818. La loi actuelle, de 1850, introduisit une nouvelle organisation dans le canton de Bâle-Campagne.

Schaffhouse. Le Conseil décida, déjà en 1491, que les secours ne devaient pas être réservés aux bourgeois de la ville, mais accordés aussi aux habitants pauvres qui avaient payé l'impôt de l'année. Une ordonnance de 1524 interdit la mendicité. Les mendiants étrangers étaient logés et entretenus à l'*Elendenherberge*, mais deux fois seulement par an. Le fonds des sachets, fondé au XIV^e s., avait tellement grossi lors de l'entrée de Schaffhouse dans la Confédération que le droit de juridiction de Beringen put être acheté par son moyen. L'ordonnance de 1542 introduisit pour la première fois les communes de la campagne dans l'organisation de l'assistance publique. Le soin des pauvres reposait en premier lieu sur les communes. En 1609, l'assistance fut réorganisée; elle pouvait se faire par la commune ou par l'Etat, dans ce dernier cas, la commune avait à payer une contribution annuelle au fonds des pauvres de la ville. La distribution aux pauvres sans distinction de bourgeois et d'habitants se faisait dans chaque endroit par les pasteurs et les autorités. Une loi de 1693 obligea les communes à prendre soin de leurs pauvres. En 1851, le canton se donna une nouvelle loi sur l'assistance qui est encore en vigueur.

Appenzell. Le *Landbuch* de 1409 contenait déjà des indications sur l'assistance. Au XVI^e s., les décisions suivantes furent prises: 1570, les riches doivent assister les pauvres et surtout ceux de leur parenté; 1571, interdiction à ceux qui reçoivent des aumônes de fréquenter les auberges; 1579, décret sur les impôts pour le sachet des pauvres dans les paroisses et pour celui de tout le pays. Il existait déjà alors un trésorier de l'assistance. Une ordonnance de 1592 posa en principe que chaque Rhode eût à prendre soin elle-même de ses pauvres et il fut décidé en 1594 que seuls les indigents munis d'une attestation des autorités pourraient avoir

droit aux secours des sachets. Appenzell conclut en 1580 une convention avec le prince-abbé de Saint-Gall pour une action commune contre la mendicité. Diverses mesures furent prises aux XV^e et XVI^e s. pour améliorer le sort des pauvres; plus tard, pour empêcher l'accès du pays aux étrangers, l'obtention de la bourgeoisie fut rendue plus difficile. D'après la Constitution de 1829, la landsgemeinde avait à élire un trésorier et un curateur de l'assistance. Hirsberg et Oberegg reçurent leurs fonds des pauvres particuliers et leurs propres curateurs. Lors de la révision de 1852, des commissions d'assistance communales ou de district furent aussi instituées. Le règlement de 1897 est encore en vigueur.

Saint-Gall. Le service mercenaire et les guerres de Bourgogne augmentèrent le nombre des pauvres. La Réforme provoqua la suppression de l'assistance par l'église et sa remise aux autorités laïques. En 1580, le gouvernement du prince-abbé conclut avec Appenzell et la ville de Saint-Gall une convention pour la lutte contre la mendicité. Les pauvres indigènes devaient être entretenus par des aumônes basées sur une liste des pauvres établie quatre fois par an. Lorsqu'en 1681 la Diète décida à nouveau que chaque autorité devait prendre soin de ses propres pauvres, le gouvernement du prince-abbé ordonna que chaque commune devait entretenir ses pauvres et ne pas les laisser mendier dans les autres communes. En 1795 existaient déjà toute une série de fonds communaux d'assistance. Dans la ville de Saint-Gall existait déjà vers 1530, dans l'église de Saint-Laurent, un tronc des pauvres. La loi d'organisation de 1803 obligea les communes civiles à secourir leurs pauvres, soit au moyen du bien des pauvres, soit par une contribution des biens communaux, soit par des impôts d'assistance. La loi de 1816 attribua l'assistance aux Conseils communaux. La loi encore en vigueur, de 1835, ne reconnaît l'obligation d'assistance qu'envers les bourgeois nécessiteux et parle pour la première fois d'asiles pour indigents.

Grisons. L'assistance était confiée aux XVI^e et XVII^e s. aux communes. La Constitution de 1839 limita leur autonomie et introduisit une autorité cantonale d'assistance. Le Grand Conseil décida en 1847 que les communes devaient séparer le bien des pauvres de leurs autres biens. La dernière ordonnance est de 1857.

Argovie. La loi de 1804 sur l'assistance est encore en vigueur malgré les nombreuses tentatives de réorganisation. Un fonds cantonal d'assistance fut institué et alimenté par des taxes d'établissement, des amendes, etc. D'après une loi de 1809, les impôts d'assistance ne pouvaient être perçus à l'extérieur et dans le canton que sur les ayants droit au bien des pauvres. En 1826 le Petit Conseil édicta un règlement communal sur l'assistance.

Thurgovie. La première paix générale (*Landfriede*) et l'édit de Brunner de 1530 chargèrent l'église du soin des pauvres. Dès la Réformation, ce furent donc les paroisses qui s'en occupèrent et leurs biens subvinrent en même temps à l'assistance, à l'église et à l'école. Une loi de 1817 prescrivit que si les ressources de l'assistance ne suffisaient pas, elles seraient complétées par des collectes. Les fonds des pauvres ne furent fondés qu'à la fin du XVIII^e s. par des impôts d'église, des legs et des taxes de mariage. La première organisation de l'assistance thurgovienne date de 1819. Elle oblige les communes d'origine à donner un asile à leurs pauvres. Le reste de l'assistance incombe à la paroisse d'origine et si ses finances n'y suffisent pas, c'est à la commune de contribuer à couvrir le déficit. L'ordonnance de 1833 remit le soin de l'assistance aux paroisses. La loi actuelle date de 1861 et se base sur le principe de l'assistance par la commune d'origine, et, seul canton où le cas se présente, sur la confession.

Tessin. Il possédait déjà dans sa première Constitution de 1803 le principe de l'assistance publique obligatoire par la commune d'origine. Plus tard, des caisses communales d'assistance furent prévues auxquelles les bourgeois du canton qui n'étaient membres d'aucun patriciat avaient à payer une redevance. Aux patriciens appauvris et à ceux qui avaient payé cette

redevance ou une certaine somme était assurée l'aide des communes. La caisse des pauvres devait être administrée par la municipalité. La loi de 1841 institua un fonds de secours cantonal. La loi sur l'organisation des communes de 1854 désigna comme autorités communales d'assistance les Conseils communaux, régla le droit à l'assistance, la forme de celle-ci et ses ressources. D'après la loi du 27 novembre 1855, la commune de domicile était chargée du soin des non-bourgeois malades qui ne pouvaient être transportés dans leur commune d'origine ; elle pouvait se faire rembourser par cette dernière. La loi actuelle fut édictée en 1903 et un règlement y fut ajouté en 1904.

Vaud. Un règlement de 1817 ordonnait aux communes de prendre soin de leurs pauvres. Des fonds des pauvres existaient dans presque toutes les communes, et les impôts d'assistance étaient interdits. Le soin des indigents, des orphelins et des enfants abandonnés a été réglé par la loi de 1888. La charge de l'assistance incombe d'abord à la famille, puis à la commune d'origine, puis à l'Etat.

Valais. Le Landrat décida en 1714 que l'assistance dépendrait des dizains, éventuellement des communes. Une loi sur la mendicité fut publiée en 1803. Une autre loi sur la suppression de la mendicité, en 1827, obligea en premier lieu la famille à l'assistance ; si la commune de domicile n'accordait pas volontairement des secours, ceux-ci incombait à la commune d'origine. Chaque commune dut créer une chambre de charité, chargée d'établir un état et un budget des pauvres pour chaque année. La loi de 1827 fut complétée par un décret de 1850, dans lequel l'obligation d'assistance par la famille fut accentuée. Un Comité de bienfaisance devait remplacer la chambre de charité. La loi de 1898, encore en vigueur, réorganisa l'assistance.

Neuchâtel. Plusieurs communes constituèrent aux XVI^e et XVII^e s. des fonds des sachets en faveur des indigents. En 1773, l'autorité ordonna aux communes de pratiquer l'assistance. Les communes ne furent tenues à secourir leurs pauvres que dans la mesure où le revenu du bien des pauvres le leur permettait. La plupart des communes constituèrent des fonds des pauvres et des chambres de charité. Le canton institua l'assistance par la commune de domicile pour les Neuchâtois établis dans le canton, par la loi de 1889, encore en vigueur. Les biens des ressortissants durent subvenir aux frais d'assistance des communes d'habitants. L'Etat accorde des subventions aux communes, tirées du fonds de réserve cantonal.

Genève. Calvin institua à côté de l'assistance par le Conseil de la ville, une assistance par l'église. Toutes deux existent encore aujourd'hui, la dernière sous forme de *diaconies* ou comités de bienfaisance, qui utilisent en faveur des pauvres le produit des troncés et des collectes d'église, et qui sont des organisations libres ; la première, dans l'Hospice général, qui remonte à l'ancien hôpital de Genève fondé en 1535, et que les lois de 1868 et de 1869 ont chargé de l'assistance publique des malades, vieillards, orphelins, invalides et en général de tous ceux qui y ont droit.

La décision de la Diète de 1491 mentionnée plus haut, eut une influence certaine sur l'organisation de l'assistance cantonale. 21 cantons ont basé leur assistance sur le principe de l'indigénat (entretien des pauvres par leur commune d'origine) et 4 seulement (Berne, Appenzell Rh.-Int., Tessin et Neuchâtel) sur le principe du domicile (entretien des habitants par la commune de domicile). Dans divers cantons, des efforts ont lieu depuis des années dans le but de tenir compte des circonstances actuelles et de passer au principe du domicile. Des 25 cantons, Appenzell Rh.-Ext. seul n'a pas de loi sur l'assistance. La plus ancienne est celle d'Argovie (1804 et 1826), la dernière en date, celle de Zoug. L'assistance est confiée dans tous les cantons à des administrateurs ; dans quelques-uns ce sont des magistrats spéciaux, dans d'autres des Conseils communaux ou bourgeois, dans le canton de Genève l'Hospice général. Les cantons sont unanimes à classer les ayants droit à l'assistance dans les catégories suivantes : 1. les orphelins pauvres et les enfants abandonnés ; 2. les adultes incapables de tra-

vailler par suite de l'âge ou d'autres infirmités ; 3. les malades incurables. Dans la plupart des cantons s'y ajoute un quatrième groupe : les chômeurs involontaires et les familles tombées dans le besoin par suite d'accident survenu à leur chef ou de son décès. Des impôts directs en faveur des pauvres existent dans les cantons de Zurich, Lucerne, Uri, Obwald, Nidwald, Glaris, Zoug, Soleure, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Saint-Gall et Thurgovie. L'Etat participe à l'assistance par des subventions aux communes dans les cantons de Zurich, Lucerne, Uri, Glaris, Schaffhouse, Vaud et Neuchâtel.

Voir W. Köhler : *Armenpflege und Wohltätigkeit in Zürich zur Zeit Ulrich Zwinglis*. — Uhlhorn : *Die christliche Liebestätigkeit*. — W. Roscher : *System der Armenpflege und Armenpolitik*. — A. Weber : *Armenwesen und Armenfürsorge*. — J. Beck : *Die kirchliche Armenpflege*. — J. Conrad : *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*. — C.-W. Kampli : *Das Verhältnis von bürgerlicher und territorialer Armenpflege*. — H. Anderegg : *Geschichte des Armenwesens, dans Handwörterbuch der Schweizerischen Volkswirtschaft*. — C.-A. Schmid : *L'assistance légale des indigents en Suisse*. Trad. par John Jaques. — A. Wild : *L'assistance volontaire organisée*. Trad. par Paul Monnerot. — Le même : *Soziale Fürsorge in der Schweiz*. — E. et H. Anderegg : *Bibliographie der schweizerischen Landeskunde. Armenwesen und Wohltätigkeit*. — *Statistique suisse de l'assistance officielle*. — G. Finsler : *Zürich in der 2. Hälfte des XVIII. Jahrh.* — *Kulturhistorische Skizzen aus dem Gebiete des Zürcher Armenwesens, dans Zürcher Jahrbuch für Gemeinnützigkeit*. — A. Wild : *50 Jahre zürcherisches Armenwesen*. — K. Geiser : *Geschichte des Armenwesens im Kanton Bern*. — J. Krauer : *Das Armenwesen im Kt. Luzern*. — G. Heer : *Das Armenwesen des Kts Glarus*. — L. Genoud : *L'Assistance dans le canton de Fribourg*. — Heiz : *Armen- und Armenziehungsanstalten der Stadt Basel*. — E. et H. Anderegg : *Die Schweizerische Philanthropie anfangs des XX. Jahrh.* Appenzell et Wallis. — Hungerbühler : *Geschichtliches über das St. Gallische Armenwesen*. — E. Näf : *Das Armenwesen im Kt. Aargau und die Reformbestrebungen*. — U. Dickenmann : *Die Praxis des thurg. Armenwesens*. — Pour l'assistance dans les cantons de Lucerne, Uri, Nidwald, Obwald, Zoug, Soleure, Bâle-Campagne, voir SZG XVI, 433, XXXIII, 345, XXVI, 399, II, 7, XIX, 682, XXXIX, 401, XXVII, 352, II, 453. — Schmid et Wild : *L'assistance en Suisse*. — *Les lois cantonales sur l'assistance*. — Paul Flückiger : *Die bürgerliche Armenpflege im Kanton Bern*. [A. WILD.]

ASSOCIATION DES CORPS ET COMMUNAUTÉS. Groupement des quatre bourgeoisies, des communes et de la Compagnie des pasteurs de la principauté de Neuchâtel, constitué à la fin du XVII^e s. Il avait pour but de maintenir les droits de la duchesse de Nemours à la principauté contre les menées du prince de Conti. Le premier acte d'association fut signé le 24 avril 1699, puis renouvelé en 1703. A la mort de la duchesse de Nemours, les corps et communautés renouvelèrent, le 11 août 1707, leur association et décidèrent : 1. de veiller à la conservation des lois et constitutions de l'Etat, des libertés et franchises de l'Etat et de chacun des corps en particulier ; 2. de travailler à obtenir les articles généraux et particuliers, soumis à l'approbation des prétendants ; 3. de prêter assistance à tous ceux, corps ou même particuliers, qui pourraient être inquiétés du fait de l'association.

Le roi de Prusse devenu prince de Neuchâtel, les articles généraux furent ratifiés, et les bourgeoisies et communautés décidèrent, en 1709, vouloir continuer leur association pour le maintien et la conservation de la domination du roi de Prusse. Véritable fédération nationale, l'association a joué un rôle considérable dans le XVIII^e s. neuchâtois, en particulier lors des troubles de 1767-1768 et à la mort de Frédéric II, en obtenant de son successeur une nouvelle prestation de serment.

Elle était composée de députés des corps intéressés à sa composition, chacun de ceux-ci n'ayant droit qu'à une voix. Elle était présidée par le maître-bourgeois en chef de Neuchâtel. L'association se réunissait, au début,

lorsque les circonstances l'exigeaient, mais, en 1761, il fut convenu d'assemblées périodiques entre les délégués des quatre bourgeoisies et de la compagnie des pasteurs. Quoique les premiers actes d'association eussent été sanctionnés par le Conseil d'Etat, l'existence du groupement des corps et communités ne fut officiellement reconnu qu'après les troubles de 1767-1768. — Voir Archives d'Etat Neuchâtel. — Boyve : *Annales* — Borel : *Le conflit ... sur la question de la ferme des impôts*. — Tribolet : *Histoire de Neuchâtel et Valangin*.

ASSURANCES EN SUISSE (LES). [L. M.] Le besoin de se prémunir contre les conséquences économiques du décès, de la maladie, des accidents, de l'incendie, — pour ne citer que les principaux risques assurables — s'est surtout fait sentir, en Suisse comme à l'étranger, dans le cours du XIX^e s. Seule l'assurance contre les risques de transport (assurance maritime) remonte à une époque beaucoup plus reculée. On a coutume de diviser les assurances en deux catégories principales : Les assurances privées d'une part et les assurances sociales d'autre part. Cette division n'est cependant pas rigoureusement exacte, certains types d'assurances participant à la fois des assurances privées et des assurances sociales.

1. Assurances privées. Le droit de légiférer en matière d'assurance privée a été donné à la Confédération par l'art. 34, al. 2 (côté administratif) et par l'art. 64 (droit privé) de la Constitution fédérale.

En exécution de l'art. 34 précité a été édictée la loi fédérale du 25 juin 1885 concernant la surveillance des entreprises privées en matière d'assurance, qui assujettit les sociétés privées au contrôle de la Confédération.

Cette surveillance est exercée par le Conseil fédéral et, plus spécialement, par le *Bureau fédéral des assurances*. Les entreprises désireuses de travailler en Suisse doivent en demander l'autorisation au Conseil fédéral et satisfaire aux exigences de la législation sur les assurances privées. Les Sociétés autorisées à opérer sont ou des compagnies anonymes ou des sociétés à forme mutuelle. 112 entreprises se trouvaient, à fin 1919, soumises à la surveillance du Conseil fédéral. 14 d'entre elles ont renoncé à la concession. Les 98 sociétés restantes, dont 33 sont suisses et 65 étrangères, opèrent dans les branches suivantes : vie, accidents et responsabilité civile, incendie, chômage, pertes de loyer, bris de glaces, dégâts d'eau, inondations, vol avec effraction, cautionnement, crédit, machines, automobiles, mortalité du bétail, grêle, transport, réassurances.

En dehors de ces sociétés soumises au contrôle de la Confédération, il y a de nombreuses sociétés mutuelles qui échappent à cette surveillance parce que leur champ d'activité est localement restreint (art. 1, al. 2, de la loi précitée). Ces mutualités font surtout l'assurance au décès, l'assurance individuelle contre les accidents et l'assurance du bétail.

Une loi récente, du 4 février 1919, qui a également pour base constitutionnelle l'art. 34 de la Charte fédérale, impose aux sociétés privées d'assurances l'obligation de constituer un *cautionnement*. Celui des sociétés étrangères d'assurance-vie doit correspondre au montant de la réserve mathématique de leur portefeuille suisse. Le cautionnement des sociétés étrangères autres que celles d'assurances-vie doit s'élever à la moitié au moins de leur encaissement annuel de primes en Suisse. Le cautionnement doit être constitué pour les trois quarts au moins en valeurs suisses.

Quant au *droit privé* en matière d'assurance, domaine où la souveraineté législative appartient à la Confédération en vertu de l'article 64 de la Constitution fédérale il a fait l'objet d'une loi spéciale : *loi fédérale du 2 avril 1908 sur le contrat d'assurance*. Cette matière forme une partie intégrante du droit fédéral des obligations.

Chaque année, depuis 1886, le Conseil fédéral publie un rapport circonstancié sur la situation des entreprises d'assurances soumises à son contrôle. Cette publication paraît sous le titre de *Rapport du Bureau fédéral des assurances sur les entreprises privées en matière d'assurance en Suisse*. En outre, le Bureau fédéral édite, dans la

régle tous les cinq ans, un recueil des arrêts de tribunaux civils suisses dans des contestations de droit privé en matière d'assurance.

11. Assurances sociales. Le 26 octobre 1890 le peuple suisse a accepté un art. 34^{bis} de la Constitution fédérale permettant à la Confédération d'introduire, par voie législative, l'assurance en cas d'accident et de maladie et de déclarer la participation à ces assurances obligatoire en général ou pour certaines catégories de citoyens. En exécution de cet art. 34^{bis} les Chambres votèrent, le 5 octobre 1899, une « loi sur l'assurance contre les maladies et les accidents et sur l'assurance militaire ». Le referendum fut demandé et à la votation populaire du 20 mai 1900, la loi en question fut rejetée. Une nouvelle loi, du 13 juin 1911, a été acceptée par le peuple le 4 février 1912. Elle est intitulée : loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents et a été complétée par une loi du 18 juin 1915 et deux ordonnances de 1916 et 1917. L'assurance militaire, qui n'a d'ailleurs pas été la cause du rejet de la loi de 1899, a été détachée de la loi de 1911 pour réserver cette matière à une réglementation spéciale. Il est question de procéder à une révision générale de la loi de 1911 et d'introduire aussi l'assurance-accidents volontaire.

Par arrêté fédéral du 19 décembre 1912, il a été créé un *Office fédéral des assurances sociales*, dont le siège est à Berne. Cet office est chargé de la surveillance des caisses-maladie et sert d'intermédiaire entre le Conseil fédéral et la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, à Lucerne. Il est en outre autorisé de recourir contre les décisions de la Caisse nationale en matière de soumission à l'assurance-accidents obligatoire.

ASSURANCE-MALADIE. Le législateur de 1913 a abandonné le principe de l'assurance obligatoire contre les maladies, que consacrait le projet de 1899. Cette assurance continue à être pratiquée par les caisses déjà existantes, qui sont des caisses de secours mutuels, mais la Confédération leur alloue des subventions et encourage et favorise ainsi l'assurance-maladie volontaire. Ces caisses, pour avoir droit aux subsides fédéraux, doivent satisfaire aux exigences légales. Les caisses subventionnées sont dites « reconnues » et sont placées sous la surveillance de la Confédération.

L'art. 2 de la loi prévoit que les cantons peuvent rendre obligatoire l'assurance-maladie, en général ou pour certaines catégories de personnes, et créer aussi des caisses publiques d'assurance, en tenant compte des caisses de secours existantes. En application de cette disposition, plusieurs cantons de la Suisse allemande ont rendu l'assurance-maladie obligatoire. Dans la Suisse romande, Genève et Vaud ont introduit l'assurance infantile. Celle-ci est à l'étude dans le canton de Neuchâtel.

ASSURANCE-ACCIDENTS. La même loi du 13 juin 1911 a institué une *Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents* dont le siège est à Lucerne.

L'assurance est obligatoire pour tous les employés et ouvriers des exploitations soumises à la loi fédérale du 23 mars 1877 sur le travail dans les fabriques (loi remplacée par celle du 18 juin 1914), pour les employés et ouvriers des entreprises de transport et des postes, pour les ouvriers du bâtiment, etc. Suivant décision du Conseil fédéral du 30 novembre 1917, l'assurance obligatoire est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1918.

Il a été créé un *Tribunal fédéral des assurances*, dont le siège est à Lucerne, et auquel peuvent être déferés les prononcés de l'instance cantonale.

ASSURANCE-INVALIDITÉ VIEILLESSE ET DE SURVIVANTS. *Confédération.* En date du 21 juin 1919, le Conseil fédéral a soumis à l'assemblée fédérale un message concernant l'attribution à la Confédération du droit de légiférer en matière d'assurance-invalidité, vieillesse et survivants, et la création des ressources nécessaires pour les assurances sociales. Il y aura lieu de compléter la Constitution fédérale sur divers points.

Le 16 mai 1919, le Conseil fédéral a soumis à l'Assemblée fédérale un projet de loi sur la *caisse d'assurance des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération*. L'Assemblée fédérale a adopté cette loi le 30 septembre 1919 et le délai référendaire qui expirait le 30 décembre 1919, n'a pas été utilisé. La caisse d'as-

surance du personnel fédéral doit entrer en fonction le 1^{er} janvier 1921. Une première loi concernant les pensions de retraite aux fonctionnaires et employés fédéraux a été rejetée par le peuple le 15 mars 1891. Cet échec fut attribué au fait que la loi mettait toute la dépense à la charge de la Confédération, au lieu d'appeler le personnel à y participer par le paiement de cotisations.

Les fonctionnaires et employés des chemins de fer fédéraux sont au bénéfice d'une caisse spéciale de retraite et de secours. Les statuts qui régissent cette caisse datent du 19 octobre 1906 et ont été modifiés à plusieurs reprises.

Cantons. Le canton de **Neuchâtel** a, le premier, créé un établissement officiel d'assurance-vie appelé « Caisse cantonale d'assurance populaire » (loi du 29 mars 1898). La caisse est basée sur le principe de la mutualité; elle est gérée avec le concours de l'Etat qui accorde des subsides. L'assurance est facultative. La loi du 15 mai 1906 prévoit l'assurance au décès, l'assurance mixte et l'assurance de rentes. — Dans le canton de **Vaud** la loi du 2 mars 1907 (modifiée par celle du 1^{er} septembre 1910) a créé sous le nom de « Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires », une caisse d'assurance mutuelle en cas de vieillesse. L'assurance est facultative. — A **Glaris**, le 7 mai 1916, la Landsgemeinde a accepté la « loi sur l'assurance-vieillesse et invalidité par l'Etat », qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1918. La Caisse jouit de la garantie de l'Etat. L'affiliation à la Caisse est obligatoire pour toutes les personnes domiciliées dans le canton, de 17 à 50 ans révolus.

Des fonds cantonaux d'assurance-vieillesse et invalidité existent dans les cantons de Saint-Gall, Appenzell Rh.-Ext., Zurich et Soleure. En outre, dans plusieurs cantons, des caisses de retraite ont été créées en faveur des fonctionnaires et employés de l'Etat : Bâle-ville 1888; Genève 1893; Grisons 1902; Vaud 1906; Argovie 1903; Glaris 1909; Zoug 1916; Lucerne 1918; Neuchâtel 1920.

Communes. Les villes de Lausanne, Saint-Gall, Berne, Zurich et Lucerne ont fondé pour leurs fonctionnaires des institutions de prévoyance en cas de vieillesse et d'invalidité, ainsi que des caisses de veuves et d'orphelins.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE CRÉÉES PAR L'EMPLOYEUR. Comme la Confédération et les cantons mettent, faute de fonds, peu d'empressement à mener à chef les assurances sociales, un certain nombre d'établissements commerciaux et industriels, de leur propre mouvement, ont créé des caisses assurant leurs employés pour le cas de décès, de vieillesse et d'invalidité. Il résulte d'une enquête faite en 1916 que sur 82 entreprises de tous genres 41 possédaient des caisses d'assurances au profit de leur personnel. Dans 36 de ces 41 caisses, c'est exclusivement le chef de l'établissement qui fournit l'argent nécessaire aux secours et qui alimentent les fonds de prévoyance.

ASSURANCE MILITAIRE. Il y a lieu de mentionner aussi l'assurance militaire, qui n'est pas une assurance au sens technique du mot, mais une institution reposant sur le principe de la responsabilité civile de la Confédération. Cette assurance est régie par la loi fédérale du 28 juin 1901. La nouvelle loi sur le même objet, du 23 décembre 1914, n'a pas encore été promulguée. Quelques dispositions d'icelle seulement sont entrées en vigueur.

III. Assurance immobilière et mobilière dans les cantons. ASSURANCE IMMOBILIÈRE. L'assurance des immeubles contre l'incendie est, en principe, affaire de cantons. Elle y est obligatoire, sauf dans les cantons d'Uri, du Tessin, du Valais et de Genève. Dans ces quatre cantons, les propriétaires de bâtiments ont la liberté de ne pas conclure d'assurance, mais de fait, à peu d'exceptions près, ils assurent leurs immeubles auprès des entreprises privées, parce qu'ils en reconnaissent la nécessité. Cinq cantons (Uri, Schwyz, Tessin, Valais et Genève) et deux demi-cantons (Appenzell Rh.-Int. et Unterwald-le-Haut) ne possèdent pas d'établissement cantonal d'assurance immobilière contre l'incendie.

ASSURANCE MOBILIÈRE. L'assurance des biens meu-

bles contre l'incendie est restée du domaine privé et facultative. Cependant, dans le canton de Vaud, l'assurance mobilière a été monopolisée (loi du 17 janvier 1905). Les entreprises privées ne sont pas admises, dans ce canton, à assurer le mobilier contre l'incendie. — Dans le canton de Glaris, l'Etat, sans avoir introduit un monopole exclusif, a cependant créé un établissement cantonal, mais les sociétés privées d'assurance-incendie sont admises à opérer concurremment avec l'établissement de l'Etat. — Dans les cantons de Fribourg et d'Argovie, l'assurance mobilière est bien obligatoire, mais les sociétés privées sont seules à couvrir ce risque d'incendie. Ainsi l'assurance des biens meubles contre l'incendie a été déclarée obligatoire dans les cantons de Glaris, de Fribourg, d'Argovie et de Vaud. Tous les autres cantons ont laissé à l'initiative privée le soin de se garantir contre le risque d'incendie du mobilier.

En 1903 a été fondée l'Association des établissements cantonaux suisses d'assurance contre l'incendie. Au sein de cette Association s'est constituée en 1910 l'Union de réassurance d'établissements cantonaux suisses d'assurance contre l'incendie.

Bibliographie : *Rapports de gestion du Conseil fédéral.* — *Rapports du Bureau fédéral des Assurances.* — J.-J. Kummer dans le *Handwörterbuch der Schweiz. Volkswirtschaft* du Dr Reichsberg, III, 2^e partie, p. 1198. — O. von Waldkirch: *Die Staatsaufsicht über die privaten Versicherungsunternehmen in der Schweiz.* — A. Dubois: *Du contrôle des entreprises privées d'assurances sur la vie d'après la législation suisse.* — Th. Bucclin: *Les assurances agricoles.* — H. Rölli: *Kommentar zum Bundesgesetz über den Versicherungsvertrag 1.* — F. Ostertag: *Das Bundesgesetz über den Versicherungsvertrag.* — *Rapports de la Caisse nationale d'assurance.* — Th. von Dymowski: *Die Alters- und Invalidenversicherung in der Schweiz.* — A. Guise: *Die Alters- und Invalidenfürsorge im schweizerischen Handel und in der schweizerischen Industrie.* — Giorgio et Nabholz: *Die schweizerische obligatorische Unfallversicherung.* — Gelpke et Schlatter: *Unfallkunde für Aerzte, Juristen und Versicherungsbeamte.* — A. Gutknecht: *Commentaire de la loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie, I.* — Ed. Niederer: *Das Krankenkassenwesen der Schweiz.* — *Revue suisse des accidents du travail.* — Rapports de gestion des gouvernements cantonaux. — Rapports des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie. [E. M.]

ASTANO (C. Tessin, D. Lugano, V. D.G.S.). Com. et paroisse du décanat de Sessa. Anciennes formes : *Stano*, *Astanum*. En 1914, on a trouvé à Astano des monnaies romaines. L'abbaye de San Pietro in Cielo d'oro, de Pavie, y avait des biens avant 1244. Un couvent de l'ordre des Humiliés fut réuni en 1272 à la prévôté de Saint-Antoine de Lugano. Il continua à subsister jusque dans la seconde moitié du XV^e s., où les religieux durent quitter Astano pour se rendre à Lugano. Leurs biens passèrent au couvent des Humiliés de Sainte-Catherine de Lugano, qui les garda jusqu'à sa suppression par le gouvernement tessinois en 1848. Astano fit d'abord partie de la paroisse et du décanat d'Agno; il fut érigé en paroisse le 30 novembre 1612 et rattaché, en 1769, au décanat nouvellement fondé de Sessa. La paroisse comprend encore le hameau de la Costa, de la commune de Sessa. Une chapelle de Saint-Pierre est mentionnée à Astano le 2 juillet 1444. Elle fit place à l'église actuelle, achevée après 1654, qui fut restaurée en 1706. Le maître-autel, de 1706-1707, est dû au ciseau d'Andrea Manni, de Rovio. Registres de paroisse depuis 1685.

Le terrain des environs d'Astano contient de la pyrite de fer mélangée à d'autres minéraux. En 1785, Giovanni Battista Trecini demanda aux cantons l'autorisation d'y exploiter une mine d'or, ce qui lui fut refusé pour des considérations d'ordre politique. Ce minerai fut exploité au XIX^e s. jusque vers 1880. — Population : 1591, 200 habitants environ ; 1804 : 356 ; 1901 : 384 ; 1910 : 396. — Personnes marquantes : plusieurs membres de la famille de Marchi, Domenico, Giuseppe et Angelo Trezzini; Giacomo et Carlo Donati. — Voir Meyer: *Blenio und Leventina.* — Maspoli: *La pieve d'Agno.* — *BStor.* 1885, 1890, 1900. — AS I. — Borrani:

Ticino sacro. — Monti : *Atti...* — Lavizzari : *Escursioni nel C. Ticino*. — Galli-Tamburini : *Guida del Malcantone*. — Francini : *La Svizzera italiana*. — Baroffio : *Memorie storiche*. — *Rivista arch. comense 1917-1918*. [C. TREZZINI.]

ASTE, MARCELLO D', archevêque d'Athènes, once papal en Suisse du 23 mars 1692 au 6 juin 1695. — Voir Steimer. [P.-X. W.]

ASTER. Ministériaux de l'abbé de Saint-Gall et du comte de Toggenbourg. *Armoiries* : une tête d'oiseau (d'après les sceaux). — 1. RUDOLF, 1347, bourgeois de Wil et caution de l'abbé Hermann. Il doit avoir été châtelain de Lutisburg pour le comte de Toggenbourg en 1355. Son sceau se trouve dans un acte de 1365 et 1368. — 2. HANS, fils du n° 1, ministériel du couvent de Saint-Gall 1398, avoyer de Wil 1405. [Bt.]

ASTHEIMER, famille bourgeoise de Fribourg. — 1. JOSEPH-PROTAIS, * 1727, chapelain d'Alterswil 1755, du clergé de Notre-Dame de Fribourg 1757-1781, curé-doyen d'Arconciel 1781-1800. — 2. ROMAIN, frère du n° 1, * 1728, jésuite 1746, lors de la suppression de l'ordre en 1775 il était professeur de théologie au collège de Fribourg et aumônier du couvent des Ursulines de cette ville. Il résigna ces dernières fonctions en 1784 et mourut à Munich le 15 mars 1791. Il a publié : *Machina corporis humani* ; *Microcosmus, commentatio physica* ; *Phylogologia generalis*. — Voir Dellion : *Dictionnaire des paroisses* I, p. 81, VI, p. 425, XI, p. 199. — Mulinen : *Helvetia sacra* II, p. 55. — Holzhalb. — Arch. d'Etat Fribourg. [REMY.]

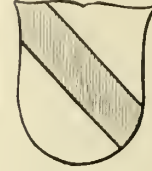
ASTI, von (ou de LAYOLI), GALVAN, marchand et cahorsin mentionné à Lucerne de 1296 à 1333, année de sa mort. Il devint bourgeois de Lucerne en 1298, fut en conflit avec des négociants de Bâle, emprisonné à Zurich en 1308, et prêta aux ducs d'Autriche une somme d'argent garantie par des terres et des revenus à Malters et à Gersau. — Voir JSG I, 194, II, 144. [v. V.]

ASTIÉ, Jean-Frédéric, * à Nérac en France 1822, † 1894, étudia la théologie à Genève, Berlin et Halle. Pasteur à New-York de 1848 à 1853, il devint en 1856 professeur à la Faculté de l'Eglise libre à Lausanne et y professa jusqu'à sa mort les histoires de la philosophie, de la théologie moderne, des religions et de la symbolique. Il adopta entre l'orthodoxie traditionnelle et le « libéralisme » une position intermédiaire, qu'il n'a jamais abandonnée. Deux principes qu'il proclamait avec prédilection étaient celui du spiritualisme absolu, à la façon des Quakers, et celui de l'individualisme, dont il faisait honneur à Vinet. Dès 1872, Astié dirigea avec Dandiran le *Compte-rendu*, plus tard intitulé *Revue de théologie et de philosophie*. Outre un grand nombre de brochures, souvent anonymes, on lui doit entre autres : *L'esprit d'Alexandre Vinet* ; *Histoire de la république des Etats-Unis* ; *Les deux théologies nouvelles dans le sein du protestantisme français*. [Ph. BRUDEL.]

ASUEL (all. HASENBURG) (C. Berne, D. Porrentruy. V. DGS). Vge dominé par les ruines du château du même nom. Anciennes formes : *Hasuel* en 1260, *Asleuel, Esuel, Hasunbruck* en 1279, *Haselburg, Hasenburg, Asuel*. — *Armoiries* : celles des sires d'Asuel, d'argent à la bande de gueules. Asuel formait une des quatre grandes seigneuries de l'évêché de Bâle, avec le comté de Ferrette, Ribeaupierre et Zwingen. Le château, qui remonte probablement au X^e s., fut détruit par le grand tremblement de terre du 18 octobre 1356. Le dernier des sires d'Asuel fit don de ses propriétés à l'évêque et à l'église de Bâle en 1479. L'année suivante, Oswald, comte de Tierstein, éleva des prétentions à la seigneurie d'Asuel. En 1497, la seigneurie d'Asuel, avec ses vassaux et toutes ses dépendances, était toute entière dans les mains de l'évêque et de l'église de Bâle. L'église, dédiée à saint Etienne, a été construite en 1839, date de sa séparation de la paroisse de Charmoille. *Population* : 1818, 361 hab. ; 1846, 453 ; 1860, 446 ; 1900, 373 ; 1910, 342. — Voir Vautreux : *Notices historiques*. — Daucourt : *Dictionnaire historique*. — Trouillat. [P.-O. B.]

ASUEL, d'. Famille de grands vassaux de l'évêque de Bâle à la fin du moyen âge. Ils portèrent aussi le nom germanisé de Hasenburg, qu'ils donnèrent, à Neu-Hasen-

burg, près Willisau, où la famille avait des terres dès la fin du XIII^e s. On n'a apporté jusqu'ici aucune preuve des prétendues relations des Asuel avec la famille de



Fenis dont le château prit plus tard le nom de Hasenburg. Bourcard, évêque de Bâle de 1072 à 1107, connu sous le nom d'Asuel doit être rattaché à la famille de Fenis-Neuchâtel. *Armoiries* : d'argent à la bande de gueules.

La famille des sires d'Asuel descend de Iluges de Montfaucou, seigneur de Charmoille. Outre Asuel, elle possédait l'avouerie de Saint-Ursanne, Pfelfingen, Pfetterhausen, Hérimontcourt, la dime de l'église de Bonfol, des droits sur l'église de Boécourt, des terres dans la région de Willisau, etc. A la cour de l'évêque, les Asuel faisaient fonctions d'écuyers-tranchants (*Truchsess*). Les premiers connus sont les deux frères BOURCARD et HENRI, 1036, † avant 1159. Ce dernier eut plusieurs fils dont — 1. BOURCARD, avoué de Saint-Ursanne 1152, † avant 1175, et — 2. REGNIER, 1136-1175, fondateur de l'église de Glovelier. — 3. Un BOURCARD d'Asuel est cité en Franche-Comté de 1145-1175. A cette date, il était légat impérial en Bourgogne. — 4. HUGUES, chanoine de Saint-Ursanne 1146, prévôt 1173, évêque de Bâle 1179, † 15 mai 1180. — 5. HENRI, évêque de Strasbourg 1181, prit part à la troisième croisade, † 25 mars 1190. — 6. AYMON et — 7. THIÉBAUD, frères, font le partage de leurs possessions le 18 juillet 1285.

Aymon reçoit Neu-Hasenburg, avec la collation de l'église et les terres en deçà du Hauenstein jusqu'à l'Aar, et 20 feux à Miécourt. — 8. HENRI, frère des nos 6 et 7, chanoine de Saint-Ursanne, recteur de l'église de Willisau 1283, chanoine de Moutier-Grandval 1296. — 9. HUGUES, écuyer, avait donné à l'abbaye de Cerlier des biens sis dans la paroisse de Willisau. Il les reprend de celle-ci en



Sceau de Walther d'Asuel 1255.

emphythéose le 5 décembre 1309. — 10. JEAN, dit de Charmoille, 21^e abbé de Lucelle, † 1362. — 11. JEAN-BERNARD, tenait en fief de l'église de Bâle, en 1424, le village et le château d'Asuel, Montgremay, la Combe et Charmoille ; le château de Pleujouse, Miécourt, Vendincourt. la haute justice à Saint-Ursanne, la basse justice à Glovelier, et le village de Courtedoux. — 12. JEAN-LUTOLD, dernier de sa famille, chanoine de Besançon en 1438, avec ANTOINE et THIÉBAUD d'Asuel, et prévôt de Saint-Ursanne. En 1479, il donne tout ce qu'il possédait à Gaspar, évêque de Bâle, et à l'église de cette ville, et meurt en 1481. — Voir Trouillat. — Vautreux : *Histoire des évêques de Bâle* I. — FRB. — MN 1867. p. 139 et volume 33. — AHS 1916, p. 32. — Daucourt : *Dictionnaire historique*. — Le même : *Les derniers sires d'Asuel*. — Merz : *Burgen des Sisgau*. — Gfr. 58 (v. Liebenau : Willisau). [P.-O. B.]

ATAMES, abbé de Disentis. D'après le *Synopsis*, il est le 19^e abbé de Disentis et doit avoir été en fonctions de 1058 à 1083. Il ne paraît dans aucun document. — Eichhorn : *Episcopatus Curiensis*, 228. — Schumacher : *Album Desertinense*, 9. [N. C.]

ATHENAZ, ATTENAZ ou **ATINAZ** (C. Genève, Rive gauche, Com. Avusy. Voir DGS). Ce hameau appartient à la partie genevoise de la « Champagne ». Il est cité pour la première fois en 1302 comme propriété du prieuré de Saint-Victor près Genève. Jusqu'au XVIII^e s., il se trouvait dans la paroisse de Chaney et ses destinées suivirent celles des villages d'Avusy et de Lacconnex. Outre Saint-Victor, la seigneurie de Rougemont et les barons de la Grave y possédèrent des terres et des maisons. Par lettres patentes du 10 mars 1756,

François Perrin obtint la vente du fief et de la juridiction d'Athenaz qui devint baronnie ; il en reçut l'investiture le 28 août suivant. En 1754, à la suite du traité de Turin, Athenaz, terre de Saint-Victor, fut cédé par Genève, en toute souveraineté, au roi de Sardaigne. En 1816, il redevint terre genevoise. A Athenaz se rattache le souvenir de vexations des gardes savoyards, vexations qui nécessitèrent, en 1688 entre autres, une mission du procureur général de la République à Chambéry pour protester. — Voir Arch. d'Etat Genève : *T et D.* — *Regeste.* — Foras : *Armorial*, art. Perrin. — Gaudy-Le Fort : *Promenades historiques dans le canton de Genève*, II, p. 112.

[Louis BLONDEL.]

ATLAS TOPOGRAPHIQUE. VOIR CARTOGRAPHIE. ATTALENS

(C. Fribourg, D. Veveysse. V. DGS). *Armoiries* : d'argent au lion de gueules, à une bande de sinople brochante. En 1068 : *Attalenges* = auprès des *Attalinge* (gens d'Atto ou *Attilo*) ; voir Förstemann I, 2^e éd. p. 151. En 1829-1830, on découvrit à Attalens des tuiles, des monnaies et des plaques de marbre romaines ; plus tard des tombes burgondes. Le village se trouvait sur la route romaine de Vevey à Moudon. En 1068, Bourcard et Anselme,



abbé et prévôt de Saint-Maurice, concédèrent la *villa d'Attalenges* à la femme d'Otton, avoué de la même abbaye. L'histoire d'Attalens est intimement liée à celle de Bossonens. En 1274, ces deux villages appartiennent à Amédée I d'Oron ; son fils Rodolphe devint seigneur d'Attalens, tandis qu'un autre fils, Guillaume V, le devenait de Bossonens. En 1374, Amédée de Savoie, devenu seigneur d'Attalens, inféoda celui-ci à Aymon II d'Oron, de la branche de Bossonens, qui réunit ainsi les deux seigneuries dans sa main pour une année. En 1376, Amédée VI de Savoie, dit le Comte vert, obtint Attalens en vertu d'un jugement du bailli de Vaud, et l'inféoda en 1382 à Antoine de la Tour-Châtillon, pour 3000 fl. d'or. Par alliance le village passa peu après dans la famille de la Baume. En 1476, à la suite des guerres de Bourgogne, il fut livré aux flammes par les Fribourgeois et fit retour à la Savoie lors de la conclusion de la paix. Les sires de la Baume se qualifièrent de nouveau de seigneurs d'Attalens, et, en 1495, l'un d'eux porta plainte devant le Conseil de Fribourg contre Adrien de Bubenbergh, qui s'était emparé de force du village. On ne sait quand ce dernier fit retour à la Savoie, mais, en 1523, Charles III le vendit au chapitre de Lausanne pour 9300 fl. en se réservant le droit de rachat. Il transmit son droit de rachat en 1531 à Charles de Challant, qui, deux ans après, entra en possession d'Attalens. Lors de la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, 1536, Fribourg obtint entre autres de Berne Bossonens et Attalens, et érigea le premier en bailliage. La suzeraineté d'Attalens passait ainsi à Fribourg, mais Charles de Challant conservait la propriété de la seigneurie. En 1615, Fribourg acquit cette dernière pour 6000 écus bons ou 30 000 fl. et l'érigea immédiatement en bailliage qui subsista jusqu'en 1798. En 1804, le château et le domaine cantonal d'Attalens furent vendus à la commune d'Attalens pour 6000 livres. Les registres de paroisse datent de 1821 (?). — Voir : *ASHF X* (avec bibliographie).

[G. Ca. et G. Cx.]

ATTELWIL

(C. Argovie, D. Zofingue. V. DGS). Cette commune fait depuis longtemps partie de la paroisse de Reinnau. Elle est mentionnée dans le *Habsburger Urbar* de 1300 sous le nom d'Attelwiler (= ferme d'Attilo) et appartenait à l'*officium Willisowe*. Les ducs d'Autriche y avaient les droits de ban et de corvée et exerçaient la justice. En 1415, devenue possession bernoise, elle fit partie de la juridiction de Kölliken dans le bailliage de Lenzbourg.

Armoiries : d'or à une aigle de sable. —

QSG 14. — *AHS* 1915, n° 3. [Gr.]

ATTENHOFER. Famille originaire des cantons d'Argovie, de Lucerne et de Zurich.

A. Canton d'Argovie. — 1. PETER, curé à Gerwil

dans la Forêt-Noire, chanoine 1492, doyen 1494 et prévôt du chapitre de Zurzach en 1496. En 1502, il eut un différend très sérieux avec son chapitre, relativement à leurs droits réciproques, et vit encore triompher la Réformation à Zurzach le 17 octobre 1529. Il mourut le 19 février 1532 à Waldshut. La famille s'est répandue de Zurzach dans les cantons de Lucerne et de Zurich.

B. Canton de Lucerne. — 1. JOSEF-BLASIUS, de Zurzach, médecin à Sursee, bourgeois en 1777, secrétaire communal de 1794 à 1798, médecin du district en 1804. — 2. HEINRICH-LUDWIG, fils du n° 1, * le 2 avril 1783, † le 26 juin 1856 ; fit son doctorat à Vienne en 1803, médecin militaire en Autriche, dès 1808 médecin militaire à Saint-Petersbourg, conseiller impérial de la Cour en 1814, médecin et conseiller de commune à Sursee depuis 1815, conseiller d'Etat en 1820, préfet de 1831 à 1847, conseiller de santé de 1819-1840, auteur d'écrits sur la médecine et l'histoire. — 3. HEINRICH, fils du n° 2, juge criminel 1836, juge cantonal 1841, député à la Diète 1845, administrateur des domaines du couvent de Muri, dans le canton de Lucerne, de 1814 à 1842, grand-juge dans l'état-major de l'armée du Sonderbund. — 4. KARL, fils du n° 2, * 1811, † le 21 mai 1891, médecin à Sursee, médecin du district en 1845, médecin de division en 1847. — 5. AUGUST, * le 8 août 1828, † le 18 septembre 1862 à Zurzach, peintre, étudia à Munich. On a de lui deux retables, Madone et saint Georges, dans l'église d'Unterendingen. — 6. KARL, fils du n° 4, * le 28 février 1836, † le 10 octobre 1906, D^r en droit, étudia à Munich et à Heidelberg, avocat à Sursee en 1863, juge cantonal de 1871 à 1893, juge fédéral de 1893 à 1906, auteur de plusieurs ouvrages de droit historique. — 7. HEINRICH, fils du n° 4, * le 13 juin 1837, † le 13 novembre 1911, médecin à Sursee en 1861, conseiller de santé de 1871 à 1911, dès 1896 à Lucerne, juge de district en 1897, conseiller de commune de 1899 à 1911. Il fut un des fondateurs de l'asile d'enfants à Maria Zell. — Voir : *Luz. Volksblatt*, n° 135. — *Vaterland* 1906, n° 235 ; 1908 n°s 71, 73, 75 ; 1911 n° 266. — *Gfr.*, 3, 6, 14. — SKL

[P.-X.W. et O. M.]

C. Canton de Zurich. — 1. ADOLF, * le 14 mai 1879 à Zurich, écrivain. — Voir *Schweiz Schriftsteller Lexikon* 1918. — 2. KARL, * en 1837 à Wetztingen, † en 1914 à Zurich. Il montra très tôt des dispositions musicales ; à 17 ans, il dirigeait la section de chant de la Société du Grutli à Neuchâtel ; à 20 ans, il entra au Conservatoire de Leipzig et devint en 1859 maître de chant et de musique à Muri. En 1863, il s'établit à Rapperswil et fut appelé trois ans plus tard à Zurich où il dirigea le *Männerchor* de Zurich, celui d'Aussersihl et la Société de chant des étudiants. Attenhofer dirigea les chœurs d'ensemble aux fêtes fédérales de chant de Bâle 1875, Zurich 1880, Winterthur 1887, Bâle 1893 et Zurich 1905. Sous son habile direction, le *Männerchor* de Zurich remporta de grands succès. De 1872 à 1900, il fut maître de chant à l'école secondaire des filles, dès 1875 à l'école supérieure et à l'école normale ; de 1876 à 1913, des classes de chant à l'école de musique fondée par Hegar ; de 1879 à 1885 organiste et directeur du chœur d'église *Melodia* à Zurich. En 1896, il devint deuxième directeur du Conservatoire de Zurich, où il dirigea, de 1898 à 1913, la classe d'orchestre. En 1904, il passa à V. Andreae la direction du *Männerchor*, et en 1913 celle de la Société de chant des étudiants, mais se chargea, en 1906, de celle du *Lehrerinnenchor*. Attenhofer fut le véritable fondateur du chant moderne pour chœurs d'hommes ; comme com-



Karl Attenhofer, d'après une photographie de 1905.



positeur, il atteignit la perfection dans le lied. — Voir E. Isler : *Karl Attenhofer* (Nbl. der allgemeinen Musikgesellschaft in Zürich, 1915). — *Zürcher Freitagszeitung* 1914, n° 22 (avec portrait). — *Vereinsblatt des Männerchors Zürich* 1914, n° 6 (avec portrait). — [E. I.] — 3. EDUARD, * 1842 à Wettingen, † 1912. Il fut jusqu'en 1885 rédacteur du *Limmat*, fonda cette année-là le *Stadboten* qui parut jusqu'en 1902. — Voir *ZWChr.* 1912, n° 16. [F. H.]

ATTIKON (C. et ville de Zurich, ancienne com. Oberstrass). Ancien nom des fermes d'Hinterhub et Hlubacker à la frontière de Schwamendingen, dérive de *Atting-hovun* près des fermes des *Attinge*, c'est-à-dire des gens d'*Atto*. — Voir *UZ IV* et *XI*. — *Ortsnamen*, n° 1034. — Vögelin : *Altes Zürich II*, p. 582. [F. H.]

ATTIKON (C. Zurich, D. Winterthour, Com. Wiesen-dangen, V. DGS). Petit village formant la commune civile d'Attikon-Wallikon, qui appartenait au XIV^e s. aux Kibourg-Habsbourg. Une famille von Attikon apparaît dès 1317, elle aurait porté les armoiries des seigneurs von Altikon. — Voir *Habsburger Urbar*. — *Mem. Fig. I-IV*. — *MAGZ XXIII*, p. 298. [F. H.]

ATTINGER. Famille d'Attikon, ancienne Com. Oberstrass, de Dubendorf, Seebach, Winterthour et Zurich, et de Neuchâtel et Villiers; dérive de *Atting-hovun* comme Zollinger de *Zolling-hovun* = Zollikon. Armoiries de la famille neuchâteloise : d'or à la herse de sable soutenue de deux bras armés, mouvants des francs cantons, et à la terrasse de sinople. — La famille zuricoise est mentionnée à Attikon en 1325. — 1. LEONHARD ACTINGER, en 1482 chanoine de Saint-Pierre à Embrach, fut excommunié. — 2. THOMAS ATTINGER, sous-bailli à Dubendorf en 1513. — 3. HANS, de la corporation des bouchers, de Dubendorf, devint bourgeois de Zurich le 23 janvier 1567. — 4. HANS-WILPERT, de Dubendorf, architecte de l'hôpital de Zurich, bourgeois de cette ville le 9 septembre 1618. — La famille neuchâteloise est établie depuis la fin du XVIII^e s. à Neuchâtel où elle a fondé une imprimerie au début du siècle suivant et une maison d'édition en 1885. De Villiers en 1819; de Neuchâtel en 1869. — Voir *Wirz: SI II*, 1025. *Regesten IV*. — *Bürgerbuch Zürich II*. — *Hoppeler: Zürich. Öffnungen*. [F. H.]

ATTINGHAUSEN (C. Uri, V. DGS). Com. et paroisse. Nom : près des maisons des *Attinge* (gens d'*Atto*). Le rôle des cens de l'abbaye du Fraumunster à Zurich est le premier à mentionner des habitations à Attinghausen. Ce village appartient au moyen âge à la paroisse d'Altdorf; en 1485, il eut son propre prêtre, et un second bénéficiaire y fut fondé de 1809 à 1810. Attinghausen obtint le droit de baptême le 3 septembre 1547, mais sa complète séparation ne suivit que plus tard. Il existe encore une tour et une partie de la muraille de l'ancienne chapelle romane. Cette église, inaugurée le 15 mai 1546, brûla en 1769 avec la cure. Celle qui fut rebâtie a été complètement rénovée en 1895 par le curé A. Denier. En 1546 fut inauguré l'ossuaire à côté de l'église paroissiale, et en 1723 la chapelle de saint Onophrio. L'obituaire commence en 1501; le registre des baptêmes en 1624. Le conseiller Jakob Plätteli fonda en 1608, dans sa propriété, un couvent de femmes du tiers ordre de saint François. Le bâtiment brûla le 20 décembre 1676 et l'établissement fut transféré à Altdorf. Les murs d'enceinte du domaine et la cure sont encore debout. Une école est mentionnée au XVIII^e s., mais Attinghausen ne possède un collège que depuis 1909. En 1910 : 596 habitants. — Voir *Gfr.* 17, 48, 37, 47. — *ASA* 1896, 1897. — *ZSK* 1919, p. 112. — *Historisches Nbl. von Uri* 1897, 1902, 1919, 1920. — Zeller : *Denkmäler aus der Feudalzeit im Land Uri*. [E. WYMAN.]

ATTINGHAUSEN-SCHWEINSBERG (von) (DE



ATTINGHUSEN, ATTINGHUSEN, DE SWEINSBERG). Cette famille, qui se rattache étroitement aux origines de la Confédération, n'est certainement pas originaire d'Uri, où elle joua son rôle historique. C'est peut-être une branche de la très ancienne famille des seigneurs de Signau dans l'Emmental. Armoiries : coupé d'or à une

aigle issante de sable et de sable à deux fasces d'or. Le berceau des Attinghausen est le château emmentalais de Schweinsberg près d'Eggwil dont les premiers membres ainsi qu'une branche collatérale prirent le nom; il resta en possession de la famille uranaise. D'anciennes notices du couvent de Saint-Urbain mentionnent un WERNIER VON SIGNAU dans les années 1212-1224, possédant des biens dans la région de la future seigneurie de Schweinsberg. Des raisons sérieuses font de ce personnage le constructeur du château de Schweinsberg et l'ancêtre de la famille qui en prit le nom. Le baron ULRICH paraît de 1240 à 1253, premier de cette famille; il se nommait alternativement, selon qu'il était en territoire burgonde ou dans les Waldstätten, VON ATTINGHAUSEN ou VON SCHWEINSBERG. Les possessions uranaises de la famille étaient ainsi contemporaines ou même un peu antérieures au château familial de l'Emmental. On a jusqu'ici attribué l'établissement de la noblesse burgonde dans le pays à la politique des Zähringen et on l'a placée entre 1173 et 1218, quand le duc Berchtold V. recteur de la Bourgogne, réunit, à l'extinction de la famille des Lenzbourg, l'avouerie de Zurich et du pays d'Uri à son pouvoir ducal. Mais peut-être cet établissement a-t-il une origine plus ancienne. Le château d'Attinghausen était certainement en 1240 le centre d'un important domaine, limité par les seigneuries d'autres nobles burgondes. — WERNHER I VON ATTINGHAUSEN-SCHWEINSBERG est mentionné de 1248 à 1288; son frère RUDOLF en 1249. La famille se divisa à la troisième génération en deux branches principales dont l'une habita Uri, l'autre l'Emmental. — *Wernher II*, 1264-1321, seigneur d'ATTINGHAUSEN, portait aussi, sur son sceau, le nom de Sweinsberg, tandis que son frère DIETHELM, à qui étaient échues les terres de l'Emmental laissa en conséquence tomber le nom d'Attinghausen dès 1299. Wernher II fut l'un des fondateurs historiques de la Confédération. Déjà, lors de la première alliance perpétuelle, en 1291, il conserva dans son château le sceau du pays d'Uri. Il fut à la tête des représentants uranais au Conseil confédéré institué pour l'exécution de l'alliance d'Uri et Schwyz avec Zurich, du 16 octobre 1291. En 1294, il fut élu landammann par la landsgemeinde et conserva cette haute dignité toute sa vie; il est encore mentionné comme tel le 20 novembre 1321. Les premières manifestations de l'indépendance des Suisses eurent lieu pendant qu'il était au pouvoir : les assurances diplomatiques données par les privilèges du roi Adolphe en 1297, de l'empereur Henri VII en 1311, de Louis de Bavière en 1316; la sécurité militaire obtenue par la victoire du Morgarten, les démêlés avec Lucerne, le renouvellement de l'alliance des trois Waldstätten le 3 décembre 1315. Il fit passer la route du Gothard sous le pouvoir uranais en se faisant hypothéquer le péage impérial de Fluelen. On ne saurait assez estimer la valeur personnelle de cet homme de souche dynastique, pour son rôle dans la victoire de la démocratie dans la Suisse primitive. Son fils JOHANNES, connu comme landammann de 1331 à 1357 sans interruption, fut sans doute le successeur immédiat de son père. La position de Johannes, qui voulait étendre encore sa puissance sur le Haut-Valais et avait été nommé recteur du Valais par l'empereur Louis, apparaît clairement dans l'alliance perpétuelle avec Zurich le 1^{er} mai 1351 où, seul avec Rodolphe Brun, de Zurich, il est mentionné personnellement parmi les contractants. Son pouvoir eut une fin tragique. Il fut élu landammann la dernière fois le 29 novembre 1357, mais dut tomber peu après victime d'un soulèvement populaire, et son château fut détruit. Ce dernier existait encore le 3 février 1357. Les fouilles exécutées en 1898 ont démontré qu'il fut démoli dans un siège. Le seul fils mineur du landammann, JAKOB, fut, selon la coutume de l'époque, nommé recteur paroissial d'Altdorf par l'abbesse de Zurich, sans avoir reçu l'ordination; il disparut en 1359 dans un voyage à Avignon, auprès du pape. Les descendants des sœurs de Johannes, les seigneurs de Simplan, dans le Valais, et de Rudenz, dans l'Unterwald, ne purent sauver une partie de l'héritage que par des concessions et la reconnaissance expresse du préjudice que Johannes avait porté aux gens d'Uri.

La branche désignée alors comme cadette, retournée en 1299 au château familial de Schweinsberg, se maintint encore pendant un demi-siècle. Le personnage le plus important était THÜRING I, fils du susnommé Diethelm. Il fut moine à Einsiedeln dès 1314 et devint en 1349 abbé de Disentis. Comme tel, il résolut heureusement et définitivement le long démêlé entre Schwyz et Einsiedeln au sujet de la Marche. Il mourut en 1353, et la famille s'éteignit en 1415 avec THÜRING II. — JOHANN, 1443-1478, collateur d'Illöchstetten, était probablement un rejeton illégitime. L'héritage des Schweinsberg de l'Emmental passa au mari de BENIGNA, fille de Thüring, soit à Ulrich von Balmoos qui prit les armoiries des Attinghausen-Schweinsberg et les conserva dans sa famille. — Voir Th. von Liebenau: *Gesch. der Freiherren von Attinghausen und Schweinsberg*. — Gfr. XXII, 145. (Tous deux vieilliss.) — Echsli: *Les origines de la Confédération suisse* — Durrer: *Die Ruine Attinghausen*, dans ASA 1898. — Le même: *Opeltingen im Lande Uri*, dans JSG XXIV. — Le même: *Der letzte Attinghausen*, dans ASG 1913. [R. DURRER.]

ATTISHOLZ (BAINS D') (C. Soleure, D. Lebern, Com. Riedholz. V. DGS). Ce nom vient de *Attines-holz* = bois d'*Atti*, diminutif de *Atto* (nom). On y trouvait une vaste construction romaine à l'Errbächli, et une fastueuse villa de la même époque dans la Scharlenmatte, non loin l'une de l'autre, qui avaient excité la curiosité des dilettantes dès le XVIII^e s. Une route très ancienne a certainement conduit de Soleure à Ensingen par Vögelisholz, Attisholz-Bad, Flumental, et le Sud d'Attiswil. Au moyen âge et jusqu'au XIX^e s., la grande route de Soleure à Bâle n'avait pas le tracé actuel, mais passait par les bains. Les villas romaines doivent avoir été bâties sous les Antonins. La région fut colonisée dès le haut moyen âge, mais il est impossible de savoir si les bains étaient déjà utilisés par les Romains. La première mention d'une concession pour la recherche de sources chaudes aux environs de la ville de Soleure date de 1395; ces recherches n'eurent aucun résultat, car la source d'Attisholz est froide (12,5° Réaumur). Les bains, connus depuis 1445, appartirent à Soleure, qui les fit administrer en régie jusqu'en 1798; ils furent rebâti de 1508 à 1513. Les bains furent bientôt réputés, surtout chez les familles bourgeoises de Soleure. Leonhard Thurneisser les décrit dans *Von kalten, warmen, mineralischen und metallischen Wassern*. Bartolomé Buttiker acquit en 1840 l'établissement, qui appartient aujourd'hui à Ernst Probst-Otti. — Voir Meisterbans: *Älteste Gesch. von Solothurn*. — Tatarinoff: *Das Twingherrenschloss im Attisholzwald*. — Haffner: *Schauplatz*. — Strohmeier: *Der Kt. Solothurn*. — Archives d'Etat Soleure. — Förstemann I 152. [E. TATARINOFF.]

ATTISWIL (C. Berne, D. Wangen. V. DGS). Vge, Com. d'habitants et Com. bourgeoise, dépendant de la paroisse d'Oberbipp. En 1364 *Attenswile* = ferme d'*Atti* (*Attulwile*, mentionné en 1285, est *Ætenschwil* du C. d'Argovie). *Armoiries*: de gueules à trois monts de sinople d'où croissent deux feuilles de trèfle du même surmontées d'une croix d'or ou d'argent accompagnée de deux étoiles du même. C'était un établissement allemande sur la route romaine Aventicum-Augusta



Raurica et Vindonissa. On a mis au jour à Attiswil plusieurs bâtiments romains d'une certaine étendue, le plus important est à la Scharlenmatte. A la Bettlerküche on a découvert des monnaies romaines. Non loin du cimetière se trouve le *Freistein*, un des rares menhirs du canton de Berne; et des tessons d'un récipient romain et des fragments de silex furent trouvés auprès de cette pierre. Attiswil passa avec la seigneurie de Bipp en 1413 à Berne et Soleure, et, par le partage de 1463, à Berne seul. Des conflits au sujet de la frontière ayant éclaté entre Attiswil et les paysans des villages soleurois de Niederwil, Rohr et Flumental, celle-ci fut fixée à nouveau en 1466 entre Attiswil et la seigneurie de Flumental. La haute justice de cette seigneurie soleuroise s'étendait à la Sigger sur le territoire de la commune d'Attiswil.

Par un accord du 11 décembre 1545, Soleure s'engageait à faire cesser cet état de choses. Le village dépendit jusqu'à la Réforme de la paroisse de Flumental; le



La pierre protégée d'Attiswil, bloc erratique.

curé de ce lieu percevait la dîme; en outre, Attiswil payait des cens à Bipp et Bechburg. Les franchises des bourgeois d'Attiswil datent de 1560, 1575 et 1581 et concernent des droits de pâturage, liés au droit de domicile. La taxe d'établissement était au XVI^e s. de 10 couronnes, au XVII^e s. de 30 couronnes. Le collège, bâti en 1707, sert aujourd'hui d'hôtel de ville, mais il était question d'une école déjà en 1633. La maison d'école actuelle date de 1879. Depuis 1918, le village est une station du chemin de fer électrique Soleure-Niederbipp. *Population*: 1558: 40 feux; 1653: 73; 1764: 115 et 563 hab.; 1800: 518 hab.; 1850: 965; 1910: 977. — A. Jahn: *Chronik*. — v. Mülinen: *Heimatkunde: Der Oberaargau*. — J. Leuenberger: *Chronik des Amtes Bipp*. — H. Freudiger: *Die politisch-wirtschaftliche Entwicklung des Amtes Bipp*. — FRB. — AHVB 3 et 17 — Wiedmer-Stern: *Archäologisches aus dem Oberaargau*, p. 327-334. [H. M.]

ATTISWILE, HEINRICH VON. Avoyer de Soleure mentionné de février 1250 à novembre 1252. Il est le troisième avoyer de Soleure connu par son nom. — Voir SW 1823, 460. — *Urkundio* 255

ATTO, OTHO ou **OTHON**, évêque de Verceil de 925 à 960 environ, d'origine longobarde suivant les uns, d'origine franque ou burgonde suivant d'autres. Par testament de 948, il fit don des trois vallées ambrosiennes tessinoises — qui étaient dans ses biens allodiaux — aux chanoines du dôme de Milan. On peut dire que cette donation fut l'origine de la domination temporelle et spirituelle des chanoines sur les vallées de la Léventine, Blenio et Riviera. Le testament d'Atto n'existe qu'en trois copies, dont deux sont évidemment apocryphes, et la plus ancienne, faite vers 1120, est fort discutée par les historiens. Gerolamo Biscaro publia dans le *BStor.* 1910 un travail où il refusait toute authenticité à la copie de 1120. Pour lui, le donateur des vallées ambrosiennes aux chanoines de Milan est Arnulf II, archevêque de Milan de 996 à 1018. Mais Karl Meyer, de Lucerne, par contre, dans *Blenio und Leventina*, défend l'authenticité du testament d'Atto. — Voir *BStor.* 1884 et 1910 (avec bibliographie). — Meyer: *Blenio und Leventina*. [C. TREZZINI.]

ATZENHOLZ. Voir AZENHOLZ.

AU ou **AUGE** (aussi EI, EU). Ce mot, qui vient du ahd. *auwa*, *ouwa*, latinisé en *augia*, est employé dans toute la Suisse tel quel ou en formes composées pour désigner des lieux-dits. Sa racine est le ahd. *aha* (ruisseau) et il s'applique à toute terre proche de l'eau, ainsi les îles d'Ufenau, Lützelau, Reichenau, Schwanau, les pres-

qu'elles d'Au près de Fribourg et près de Wädenswil, les innombrables lieux-dits terminés en *-au* qui désignent des terres riveraines de ruisseaux ou de cours d'eau et simplement des prairies humides. Dans le canton de Berne se rencontre isolément la forme modifiée *Oey, Eu* (ainsi *Oey* près de Diemtigen). La forme *Ei, Ey* tient une grande place à côté de *Au* dans tous les cantons de l'Ouest (Eimatt près de Berne, Ramsey dans l'Eminenttal, les noms de famille Eymann, Eyer), elle ne se rencontre que dans des dénominations relativement récentes, jamais dans les noms de grandes localités ou de villes. La forme *Au*, au contraire, fait partie des dénominations alémanniques les plus anciennes. Les premières mentions sont entre autres : UFENAU (Au d'Uvo), en 741 *Hupinavia*, en 965 *Uvinova* ; ILLNAU (Au d'Illlo), en 745 *Illenavia* ; LÜTZELAU (petite Au), en 745 *Lucicunavia*, vers 1200 *Lüzelnowe* ; DEGENAU (grande Au), en 898 *Tegerunouwa* ; ALTNAU (Au d'Alto), en 787 *Althinoua* ; GOSSAU (Au de Gôz), en 824 *Cozesouwa* ; HÉRISAU (Au d'Herwini), en 837 *Herinisouwa* ; RHEINAU (Au près du Rhin), en 844 *Rinaugia* ; SOSSAU (Au avec Säss, maison d'habitation), en 841-872 *Sazouwa* ; LANGNAU (longue Au), en 840-876 *Langenowa*. Le dialecte a souvent modifié *au* en *en* dans les mots de deux syllabes, forme qui se rencontre aussi dans la langue écrite, ainsi RAMSEN, en 1324 *Ramsouwe* ; RËMSEN, vers 1200 *Ramisouwe* ; WILEN, en 897 *Wilouwa* ; il n'y a cependant aucune règle dans cette formation qui doit pour chaque cas être attestée par des documents. — Voir UZ I. — UStG I-III. — FRB I. — SII 6. — Förstemann II 1, 3^e éd. [K. St.]

AU (restaurant à Bevers). Voir AGNAS, ALLAS.

AU (C. Saint-Gall, D. Unterrheintal, V. DGS). En 1316 *Dickenau*, et plus tard *Au*. Peu avant 1529, il n'existait encore aucune maison à *Dickenau*. *Au* appartenait avec *Monstein*, *Zwingenstein*, *Haslach* et quelques autres terres à l'ancien domaine royal de *Widnau-Haslach*. En 1775 les trois *Rhodes* de *Widnau*, *Au-Haslach* et *Schmitten* se séparèrent pour des questions d'administration et de juridiction sans cesser d'appartenir à la seigneurie de *Widnau-Haslach*. En 1803, lors de l'érection des communes du canton de Saint-Gall, *Au* fut attribué à la commune politique de *Berneck* ; il en fut séparé déjà en 1805 pour former une commune autonome. En 1832, lors de la division en communes politiques et civiles, *Au* resta commune civile.

Au point de vue religieux, *Au* faisait partie de la paroisse de *Berneck*. Lors de la Réformation, la population adopta les nouvelles croyances comme presque tout le *Rheintal*, mais après la bataille de *Cappel* 1531, une réaction se produisit et seule une minorité resta réformée. En 1721 les catholiques d'*Au* et de *Haslach* élevèrent leur propre chapelle ; la paroisse fut érigée en 1803 et l'église achevée et inaugurée en 1804. Les protestants d'*Au* dépendent aujourd'hui encore de *Berneck*. *Daniel Schobinger*, de Saint-Gall, bâtit en 1595 un petit château au *Monstein*, qui lui fut remis en fief par l'abbé de Saint-Gall. Plus tard, il passa à un *Zollikofer* puis à la famille *Salis-Soglio* ; il brûla en 1853. Population : 1850, 875 hab. ; 1910, 2437. Registres de la paroisse catholique : baptêmes, mariages et décès depuis

1802 ; ceux de la paroisse protestante sont les mêmes que ceux de *Berneck*. [B.]

AU. Couvent de religieuses OSB près d'Einsiedeln



Maison de campagne à l'Au près de Wädenswil en 1791. D'après un dessin de H. Füssli.

(*vordere Owe, Aw, Augia, zu Allenheiligen in der Au*) Il date probablement du XI^e ou du XIII^e s. et faisait partie dans l'origine des quatre maisons de religieuses situées près d'Einsiedeln. Les trois autres s'appelaient *Alpegg*, *Hagenrüti* et *Hintere Au*. *Hagenrüti* et *Hintere Au* cessèrent peu à peu d'exister dans le XV^e et le XVI^e s. De 1526 à 1536, les religieuses qui restaient furent transférées d'Alpegg à *Vordere Au*, qui subsistait seul de ces quatre couvents de religieuses. Ces dernières furent incorporées en 1703 à l'Ordre des Bénédictins. *Vordere Au*, nommée simplement *Au*, ou dans le langage populaire *Klösterti*, pour le distinguer du couvent d'Einsiedeln, prospéra et devint le couvent, encore florissant de nos jours, de *Allenheiligen*. L'édifice actuel a été érigé après l'incendie de 1684, et dès lors agrandi par diverses adjonctions. L'église, la troisième depuis le XV^e s., fut reconstruite de 1880 à 1882 en style de basilique et décorée de peintures par le P. Rudolf Blättler du couvent d'Einsiedeln. — Voir Ringholz : *Geschichte des Benediktinerinnen Klosters zu Allen Heiligen in der Au bei Einsiedeln*. [P. Odilo Ringholz.]

AU. Couvent de cisterciennes, puis de dominicaines près de *Steinen* (Schwyz), fondé vers 1250 ; à l'origine il suivait la règle de *Saint-Benoît* et était placé sous la direction spirituelle des religieux de *Frienisberg* ; En 1262, l'évêque de *Constance* autorisa les religieuses à bâtir un couvent et une église avec cimetière. En 1267 il les libéra de la juridiction épiscopale et les autorisa à s'incorporer à l'Ordre de *Cîteaux*. La consécration de l'église eut lieu en 1277. Par des donations pieuses, le couvent acquit de grands biens, non seulement dans la contrée, mais aussi sur le territoire de *Zurich* et d'*Unterwald*. Toutefois, comme il dépendait du duc d'*Autriche*, il eut beaucoup à souffrir des *Schwyzois*. Au XIV^e s., les couvents de *Cappel*, puis celui de *Saint-Urbain*, furent chargés de la direction des religieuses. A la suite d'une épidémie (1507-1510) les cinq religieuses qui restaient se rendirent auprès de l'abbé de *Saint-Gall*. Le couvent resta fermé pendant plus de 60 ans. En 1570 on y fit venir des dominicaines et en 1610 la maison fut incorporée à l'ordre de *Prêcheurs*. En 1576,

un incendie avait détruit le couvent. La nouvelle église fut inaugurée en 1590, mais le couvent ne put être habité que plus tard. A la suite d'un second incendie en 1640, le Conseil de Schwyz décida que les religieuses eussent à se rendre au couvent de St. Peter auf dem Bach, à Schwyz, auquel les biens du couvent d'Au furent aussi attribués. L'église, rebâtie en 1690, existe encore. — Voir *Gfr.* 7. — Müllinen: *Helv. sacra* II, 132. [R.-r. et L.K.]

AU (C. Zurich, D. Horgen, Com. Wädenswil, V. DGS). Colline formant presque île dans le lac de Zurich. En 1832 on y découvrit des armes de l'âge du bronze. La presqu'île est mentionnée pour la première fois le 17 mars 1316. Une maison, *in der Au*, y fut érigée en fief héréditaire en 1484. Le colonel et futur général Johann-Rudolf Werdmüller acheta en 1651 pour 5000 fl. le domaine et la maison, et son frère transforma celle-ci en villa italienne. A la mort de Werdmüller le domaine passa en mains de son beau-fils Bräm, puis de Heinrich Lavater, qui y reçut Klopstock le 30 juillet 1750. — *L'Oberer Au*, grande forêt de chênes de 27 ha., a fourni pendant des siècles le bois des palissades, fortifications et bateaux de guerre de Zurich. Le gouvernement se défit de ce domaine en 1835 pour 30 150 fl. — *Le Mittlere Augut*, comprenant 10 ha. et une villa, fut acquis en 1911 pour 171 000 fr. par un consortium qui en fit un restaurant. — Voir *MAGZ* I, 3. — Klopstock: *Der Zürichsee*. — K.-F. Meyer: *Der Schuss von der Kanzel*. — E. Stauber: *Die Halbinsel Au im Zürichsee*. [E. STAUBER.]

AU (OWE), Johannes von, greffier de la ville de Zurich, 1358-75. Il figure en troisième rang sur le tableau armorié des greffiers de la ville de Zurich. Il acquit en 1370 la moitié d'un domaine à Glatfelden, ce qui fait penser qu'il a probablement tiré son nom d'Eglisau (Owe), devint percepteur d'impôts à Niederdorf en 1375. Il est peut-être identique à Johannes Binder qui était greffier de Zurich encore en 1358 car il a le même sceau. — Voir *Zürcher Stadtbücher* I, p. X. — P. Schweizer: *Original des ewigen Bündnisses von 1351*, p. 17. — Wöber: *Die Müller* IIB, col. 223-225 (contient des erreurs). [F. H.]

AU (IN DER). Le plus ancien établissement provisoire de l'Ordre des Franciscains à Lucerne fut fondé en 1240; en 1269, il fut transféré à *in der Au* (Petit Lucerne). Le couvent lui-même est mentionné en 1272 et la construction de l'église fut entreprise en 1290. Parmi les hommes marquants de ce couvent, on trouve: Heinrich von Isni, Johannes von Blatten, Thomas Murner, frère Illuminat Rosengart, Franz Geiger et Gregor Girard. Il fut supprimé par le Grand Conseil lucernois en 1838. — P.-X. Weber dans *Gfr* 1917. [P.-X. W.]

AUBAINE (DROIT D') (en allemand *Fremdingtrecht*, en latin *ius albinagii*). L'aubaine, que l'on confond quelquefois avec la Traite foraine (en all. *Abzug*), est le droit en vertu duquel le souverain recueille la succession d'un étranger qui meurt dans ses Etats. On contestait autrefois aux étrangers le droit de disposer de leurs biens par testament, de sorte que s'ils décédaient sans enfants légitimes, leur succession revenait, en tout ou partie, à l'Etat. Le terme d'étranger n'avait pas la même signification qu'aujourd'hui: de canton à canton, l'on était étranger. Cependant, les cantons entre eux avaient renoncé par des traités spéciaux au droit d'aubaine. Ce dernier fut supprimé graduellement dès le XVIII^e s. Le 7 décembre 1771, les IV cantons protestants, Saint-Gall, Mulhouse et Bienne, signaient un traité avec la France pour la suppression du droit d'aubaine et de la Traite foraine. Ces deux droits furent abolis par l'Acte de médiation de 1803, et par le Pacte fédéral de 1815. Au XIX^e s., des traités spéciaux avec les Etats étrangers mirent fin au droit d'aubaine. Voir aussi *TRAITE FORAINE*. [L. M.]

AUBANEL. Famille de Marsillargues (Languedoc) venue à Genève au XVII^e s. en la personne de Jacob, reçu habitant le 31 juillet 1689. Elle a donné à Genève plusieurs fonctionnaires, dont CHRISTOPHE, 1789-1871, commissaire de police en 1814. — Voir Ed. Chappuisat: *La municipalité de Genève*. [R. B.]

AUBÈRES, d'. Famille originaire de Sallanches (Haute-Savoie). — PIERRE, damoiseau, fut notaire à Genève en 1389, lieutenant du vidoune 1405, syndic en

1428 et 1441, conseiller en 1429, 1439, 1440, 1442. Son fils était greffier du vidonant en 1430. Famille éteinte au XV^e s. — Voir Arch. d'Etat Genève, inventaires. — Galiffe et Gautier: *Armorial*. [Th. Fœx.]

AUBERJONIS, AUBERJONAY. Famille d'Yverdon dès le XIV^e s. *Armoiries*: de gueules à un éperon d'argent, la pointe en haut. — 1. HENRI, notaire à Lausanne et à Yverdon au XVI^e s. — 2. ISAAC-LOUIS, * 1741, passa en Pologne avec P.-M. Glayre, où il devint lieutenant-colonel d'artillerie. Rentré au pays, il fut conseiller puis banneret d'Yverdon. En 1798, député d'Yverdon à la représentation des villes puis membre de la Chambre administrative du canton du Léman. Il acheta en 1799 l'ancien château seigneurial de Montagny-le-Corboz. — 3. ANTOINE-FRANÇOIS-LOUIS, 1787-1837, fut capitaine au service de la Compagnie anglaise des Indes orientales dès 1809. — 4. VICTOR-WILHELM-LOUIS, 1805-1874, préfet du district de Lausanne de 1837 à 1845. — 5. GUSTAVE, 1837-1917, député au Grand Conseil et agronome. Il fut président de la Société d'agriculture de la Suisse romande et de la Société vaudoise d'horticulture, président d'honneur de l'exposition nationale d'agriculture, 1910. Ses constructions rurales et sa laiterie modèle de Beau-Côdre ont acquis un renom même à l'étranger. Il fut un des fondateurs du théâtre de Lausanne en 1871. — 6. RENÉ-VICTOR, fils du n° 5, * 1872, artiste-peintre. — 7. MAURICE, 1875-1902, s'occupa d'entomologie, de sériciculture et d'agronomie. Il avait résolu le problème de produire une belle qualité de soie en nourrissant les vers à soie avec des feuilles de chêne, et obtint une médaille d'or à Vevey en 1900. [G.-A. BRIDEL.]

AUBERT. Nom de famille très répandu dans les cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève. Plusieurs de ces familles sont autochtones; d'autres, par contre, sont venues de France. Dérive du nom germanique *Ala-bercht*.

A. Canton de Neuchâtel. Famille bourgeoise de Neuchâtel au XV^e s., vers la même époque on trouve des Aubert à Savagnier, Fontaines, Engollon, Cortaillod et Saint-Aubin. *Armoiries*: de gueules à une cotte de maille (haubert) d'argent. — JACQUES, curé du Locle en 1496. — ANTOINE, notaire en 1555, des Quatre-Ministralux de Neuchâtel en 1560, nommé maire de Neuchâtel pour deux ans en 1572, roi des merciers en 1578. — LOUIS, * 1856, pasteur de l'Eglise indépendante aux Planchettes 1880-1894, à Bôle-Colombier 1895-1904, professeur à la faculté indépendante de théologie, bibliothécaire de la bibliothèque des pasteurs, auteur du dernier catalogue de cette bibliothèque (1919). Arch. d'Etat Neuchâtel. [L. M.]

B. Canton de Vaud. Famille d'horlogers très réputés de la vallée de Joux. *Armoiries*: parti, au 1^{er} coupé de deux traits; au 1^{er} d'azur à une étoile d'or; au 2^e de gueules; au 3^e d'argent à 4 cotices en barre de sinople; au second d'or à une clarinette d'argent en pal, le pavillon ouvert contre le chef. — 1. JEAN et — 2. PIERRE sont au nombre des hommes du Lieu qui, le 13 décembre 1382 se reconnaissent hommes taillables de l'abbaye du Lac de Joux. — 3. ETIENNE est, le 9 juillet 1458, syndic et gouverneur du Lieu. — 4. DANIEL, régent au collège de Lausanne, professeur honoraire de poésie au début du XVIII^e s. Auteur de: *Trois lettres ... contre la découverte de la ville d'Antre en Franche-Comté*. — Au moment de la séparation de la commune du Chenit de celle du Lieu, en 1466, les Aubert furent répartis entre les deux communes. La branche du Lieu, qui remonte à Vaucher en 1570, subsiste encore, ainsi que plusieurs branches du Chenit. L'une de ces dernières s'est fixée à Genève. — Voir *Annales de l'abbaye de Joux*. — II. Goly: *Armoiries des anciennes familles de la vallée de Joux*. — Gindroz: *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Vaud*. — De Montet: *Dictionnaire*. — E. Aubert: *Lignée généalogique*. [M. R.]

C. Canton de Genève. Trois familles d'origines diverses jouèrent un rôle intéressant à Genève:

I. Les Aubert, de Langres, genevois par la réception



de Jean à la bourgeoisie en 1493. *Armoiries* : de sable à la colonne d'or surmontée d'une flamme et accompagnée de trois étoiles mal ordonnées, deux d'argent et une d'or. — 1. HENRI, fils de Jean, du Conseil des Deux-Cents en 1536, conseiller 1537 et de 1542 à 1556, syndic 1549, 1555, 1563, 1567 et 1571. — 2. JEAN, fils du n° 1, du Conseil des Deux-Cents 1560, auditeur 1562 et 1573, procureur général 1568, conseiller 1588. Il commandait la garnison genevoise du fort de Bonne lors de la reprise par les Savoyards en 1589; blessé, il parvint à s'enfuir mais mourut peu de temps après. — 3. PIERRE, fils du n° 2, † 1636. Imprimeur dès 1598. Il fut nommé imprimeur de la république en 1626; du Conseil des Deux-Cents en 1613 — Voir Galiffe : *Not. Gen.* I, 137-139 — Arch. d'Etat Genève.

II. Les Aubert, originaires du Chenit et du Lieu, vallée de Joux, venus à Genève aux XVI^e et XIX^e s. — 1. LAURENT-MARCEL, * 1836, du Grand Conseil 1876-1878 et 1880-1884, maire de Chêne-Bougeries 1882-1885. — 2. EMILE-AUGUSTE, * 1839, imprimeur à Genève et auteur de : *Lignée généalogique de Guillaume Aubert*. — Voir Aubert-Schuchardt : *Lignée généalogique de Moïse Aubert*. [Th. F.]

III. Les Aubert, de Crest en Dauphiné. Famille de robe connue à Crest dès le XVI^e s. L'ancêtre auquel remonte la filiation ininterrompue en est VINCENT I (* avant 1530. † vers 1604), qui habitait Manas près Crest. Une partie de la famille embrassa la Réforme. Des branches se répandirent à Londres, Turin, Genève,



etc. *Armoiries* : d'or à trois têtes de limiers (alias chiens braques) de sable, arrachées de gueules A des branches actuellement éteintes se rattachent PIERRE II et JEAN LOUIS. — 1. PIERRE II, * à Genève le 29 juillet 1715, † à Genève le 9 avril 1784, négociant en cette ville puis à Gènes, membre du Conseil des Deux-Cents (1752-1753 et 1771-1784) et Secrétaire de la Chambre des comptes (1760-1769) à Genève. — 2. JEAN-LOUIS, l'un de ses fils, * à Genève le 20 juin 1756, banquier et membre du Conseil des Deux-Cents. — 3. JACQUES II, arrière-petit-fils de VINCENT I^{er}, * à Crest en 1677, réfugié pour cause de religion à Genève vers 1699-1700, reçu bourgeois le 4 décembre 1708, † à Genève le 26 octobre 1743, est l'ancêtre commun des deux branches genevoises qui représentent actuellement la famille Aubert issue de VINCENT I^{er}. — 4. GUILLAUME-LOUIS, petit-fils du n° 3, * à Turin le 5 octobre 1759, † à Genève le 8 juillet 1847. Banquier à Turin puis à Genève, il fit partie du Bureau des finances en l'an VI, après l'annexion de Genève. Il devint membre, et président (30 mai 1799), de l'administration municipale de Genève. Il fut du nombre des négociants ou banquiers appelés à seconder l'administration préfectorale et fit partie du Tribunal de commerce et du Conseil Représentatif, dès la Restauration de la république : membre du Consistoire. — 5. ANTOINE, dit TONIN, frère du n° 4. * à Turin le 11 juin 1772, † à Genève le 15 décembre 1820, docteur en médecine à Göttingue en 1797. Agrégé à la Faculté de Genève en 1799, il se rendit la même année à Paris, et s'intéressa à la découverte de la vaccine. Traduisit en français l'ouvrage de Woodville (*Rapport sur le cow-pox...* 1799). Il entra ensuite comme élève à l'hospice des varioleux de Londres, sous la direction du Dr. Woodville, et rédigea en l'an IX (1800) un *Rapport sur la vaccine...* Rentré à Genève, il se voua



D^r Aubert, d'après une miniature de M^{lle} Rath, 1801.

spécialement à la pratique des maladies mentales, et fut nommé en 1808 médecin des aliénés. Fut médecin de l'impératrice Joséphine et de la reine Hortense. — 6. Jean-Louis-Hippolyte, neveu du n° 4, * à Turin le 15 octobre 1813, † à Genève le 11 novembre 1888, fit une belle carrière militaire. Collaborateur du général Dufour dans l'œuvre de réorganisation de l'Ecole Centrale de Thoune et de l'arme du génie. Capitaine et instructeur du génie en 1842, il donna sa démission de major lors du Sonderbund. Rentré dans l'armée en 1855 avec le grade de lieutenant-colonel, il passe colonel et inspecteur du génie en 1858. Lors de la campagne du Rhin, 1856, il dirigeait le bureau d'état-major du génie installé à Zurich. En 1860, chargé par le Conseil fédéral d'étudier les routes militaires des Alpes dans la Suisse centrale, il dirigea la construction des routes de l'Axenstrasse, de la Furca et de l'Oberalp. Il dirigea le rassemblement de troupes de 1861. Nommé commandant de la 9^e division en 1866, puis de la 3^e en 1870, il participa à l'occupation des frontières de 1870-1871. Colonel divisionnaire en 1875, prit sa retraite l'année suivante. Aubert, qui avait fait un doctorat en mathématiques, est l'auteur de *Leçons sur le calcul des probabilités et ses principales applications* (1839). Il fut appelé vers 1848 à occuper la chaire de mathématiques du gymnase libre (Institution d'enseignement littéraire et scientifique). Vers la même époque, il fonda une institution préparatoire pour l'Ecole centrale des Arts et Manufactures de Paris, qui acquit une réputation européenne. En 1852, il devint administrateur, et en 1856 directeur de la compagnie de chemins de fer l'Ouest-Suisse, plus tard Suisse-Occidentale. Démissionnaire en 1872, il passa l'année suivante administrateur-délégué de la compagnie d'assurances *La Genevoise*, dont il fut président du conseil d'administration de 1880 à sa mort. En 1862, le duc d'Aumale, Henri d'Orléans, lui avait confié l'éducation militaire de son fils aîné Louis. — 7. Antoine-Edouard, arrière-petit-fils du n° 3, * à Marseille le 10 septembre 1820, † au Petit-Saconnex (Genève) le 15 août 1877, avocat, juge à la Cour dès 1864, puis président de la Cour de Justice 1875 à 1876; de 1858 à 1860 et de 1862 à 1872 député au Grand Conseil qu'il présida en 1865 et 1868. Membre du Consistoire (1855-1859). Présida le Comité d'organisation du cinquanteaire, projeté d'abord pour 1864, de l'entrée de Genève dans la Confédération; administrateur de plusieurs sociétés financières. Au Grand Conseil, il appartenait à l'opposition libérale et soutint la cause d'une politique modérée; il combattit les méthodes financières du régime fazyste, et fut un des premiers partisans de la représentation proportionnelle. Membre de la Commission de la Constituante de 1862. Parmi ses fils, nos 8 à 10. — 8. CHARLES-Hippolyte, * le 28 janvier 1848 † le 12 novembre 1910, avocat à Genève 1872-1892, juge au tribunal de première instance 1892-1900, puis juge d'instruction 1900-1910. Membre du Consistoire etc. Activité artistique et philanthropique. — 9. ALFRED-Albert, * 24 avril 1855, † 31 août 1891. L'un des architectes de la nouvelle Sorbonne, etc. — 10. HIPPOLYTE-Victor, * le 31 mai 1865, archiviste-paléographe à Paris, directeur de la Bibliothèque de Genève 1900-1906, auteur de travaux et publications historiques (descriptions de manuscrits, études sur la réforme calvinienne etc.). — 11. FERNAND-Jean, fils du n° 8, * 30 août 1879. Bibliothécaire à la Bibliothèque de Genève. Parmi ses travaux en collab. avec le D^r Charles Julliard : *Catalogue des ouvrages...* publ. par les prof. et priv.-doc.

spécialement à la pratique des maladies mentales, et fut nommé en 1808 médecin des aliénés. Fut médecin de l'impératrice Joséphine et de la reine Hortense. — 6. Jean-Louis-Hippolyte, neveu du n° 4, * à Turin le 15 octobre 1813, † à Genève le 11 novembre 1888, fit une belle carrière militaire. Collaborateur du général Dufour dans l'œuvre de réorganisation de l'Ecole Centrale de Thoune et de l'arme du génie. Capitaine et instructeur du génie en 1842, il donna sa démission de major lors du Sonderbund. Rentré dans l'armée en 1855 avec le grade de lieutenant-colonel, il

se rattachent PIERRE II et JEAN LOUIS. — 1. PIERRE II, * à Genève le 29 juillet 1715, † à Genève le 9 avril 1784, négociant en cette ville puis à Gènes, membre du Conseil des Deux-Cents (1752-1753 et 1771-1784) et Secrétaire de la Chambre des comptes (1760-1769) à Genève. — 2. JEAN-LOUIS, l'un de ses fils, * à Genève le 20 juin 1756, banquier et membre du Conseil des Deux-Cents. — 3. JACQUES II, arrière-petit-fils de VINCENT I^{er}, * à Crest en 1677, réfugié pour cause de religion à Genève vers 1699-1700, reçu bourgeois le 4 décembre 1708, † à Genève le 26 octobre 1743, est l'ancêtre commun des deux branches genevoises qui représentent actuellement la famille Aubert issue de VINCENT I^{er}. — 4. GUILLAUME-LOUIS, petit-fils du n° 3, * à Turin le 5 octobre 1759, † à Genève le 8 juillet 1847. Banquier à Turin puis à Genève, il fit partie du Bureau des finances en l'an VI, après l'annexion de Genève. Il devint membre, et président (30 mai 1799), de l'administration municipale de Genève. Il fut du nombre des négociants ou banquiers appelés à seconder l'administration préfectorale et fit partie du Tribunal de commerce et du Conseil Représentatif, dès la Restauration de la république : membre du Consistoire. — 5. ANTOINE, dit TONIN, frère du n° 4. * à Turin le 11 juin 1772, † à Genève le 15 décembre 1820, docteur en médecine à Göttingue en 1797. Agrégé à la Faculté de Genève en 1799, il se rendit la même année à Paris, et s'intéressa à la découverte de la vaccine. Traduisit en français l'ouvrage de Woodville (*Rapport sur le cow-pox...* 1799). Il entra ensuite comme élève à l'hospice des varioleux de Londres, sous la direction du Dr. Woodville, et rédigea en l'an IX (1800) un *Rapport sur la vaccine...* Rentré à Genève, il se voua



Louis Aubert, colonel fédéral. (Collection Maillart).

passé colonel et inspecteur du génie en 1858. Lors de la campagne du Rhin, 1856, il dirigeait le bureau d'état-major du génie installé à Zurich. En 1860, chargé par le Conseil fédéral d'étudier les routes militaires des Alpes dans la Suisse centrale, il dirigea la construction des routes de l'Axenstrasse, de la Furca et de l'Oberalp. Il dirigea le rassemblement de troupes de 1861. Nommé commandant de la 9^e division en 1866, puis de la 3^e en 1870, il participa à l'occupation des frontières de 1870-1871. Colonel divisionnaire en 1875, prit sa retraite l'année suivante. Aubert, qui avait fait un doctorat en mathématiques, est l'auteur de *Leçons sur le calcul des probabilités et ses principales applications* (1839). Il fut appelé vers 1848 à occuper la chaire de mathématiques du gymnase libre (Institution d'enseignement littéraire et scientifique). Vers la même époque, il fonda une institution préparatoire pour l'Ecole centrale des Arts et Manufactures de Paris, qui acquit une réputation européenne. En 1852, il devint administrateur, et en 1856 directeur de la compagnie de chemins de fer l'Ouest-Suisse, plus tard Suisse-Occidentale. Démissionnaire en 1872, il passa l'année suivante administrateur-délégué de la compagnie d'assurances *La Genevoise*, dont il fut président du conseil d'administration de 1880 à sa mort. En 1862, le duc d'Aumale, Henri d'Orléans, lui avait confié l'éducation militaire de son fils aîné Louis. — 7. Antoine-Edouard, arrière-petit-fils du n° 3, * à Marseille le 10 septembre 1820, † au Petit-Saconnex (Genève) le 15 août 1877, avocat, juge à la Cour dès 1864, puis président de la Cour de Justice 1875 à 1876; de 1858 à 1860 et de 1862 à 1872 député au Grand Conseil qu'il présida en 1865 et 1868. Membre du Consistoire (1855-1859). Présida le Comité d'organisation du cinquanteaire, projeté d'abord pour 1864, de l'entrée de Genève dans la Confédération; administrateur de plusieurs sociétés financières. Au Grand Conseil, il appartenait à l'opposition libérale et soutint la cause d'une politique modérée; il combattit les méthodes financières du régime fazyste, et fut un des premiers partisans de la représentation proportionnelle. Membre de la Commission de la Constituante de 1862. Parmi ses fils, nos 8 à 10. — 8. CHARLES-Hippolyte, * le 28 janvier 1848 † le 12 novembre 1910, avocat à Genève 1872-1892, juge au tribunal de première instance 1892-1900, puis juge d'instruction 1900-1910. Membre du Consistoire etc. Activité artistique et philanthropique. — 9. ALFRED-Albert, * 24 avril 1855, † 31 août 1891. L'un des architectes de la nouvelle Sorbonne, etc. — 10. HIPPOLYTE-Victor, * le 31 mai 1865, archiviste-paléographe à Paris, directeur de la Bibliothèque de Genève 1900-1906, auteur de travaux et publications historiques (descriptions de manuscrits, études sur la réforme calvinienne etc.). — 11. FERNAND-Jean, fils du n° 8, * 30 août 1879. Bibliothécaire à la Bibliothèque de Genève. Parmi ses travaux en collab. avec le D^r Charles Julliard : *Catalogue des ouvrages...* publ. par les prof. et priv.-doc.

de l'Univ. de Genève... 1896 à 1907. — 12. HENRI-Louis, fils du n° 6, * 1849, agent de change (1876-1902), administrateur, puis directeur (1902-1913) de *La Genevoise*; membre du consistoire etc. Parmi ses fils nos 13 et 14: — 13. Louis-Henri-Gustave, * le 10 janvier 1877, médecin-chirurgien à Genève. Publications médicales, dont la traduction de la 6^e éd. du *Précis d'opérations obstétricales*, d'A. Döderlein. — 14. THÉODORE-William, * le 8 septembre 1878, avocat à Genève. Délégué du gouvernement suisse en France, 1917-1918, et par le comité international de la Croix-Rouge à Berlin en 1918, dans les régions dévastées en 1919, et à Paris en 1919 pour visiter les prisonniers et internés. — *Bibliographie*: AGS IV. — Notes sur la famille Aubert de Genève, originaire de Crest en Dauphiné (par Hippolyte-V. Aubert). — F. Barbey: *Félic Desportes*. — Ed. Jacky: *L'occupation des frontières suisses en 1870-1871*. — Galiffe: *L'occupation des frontières... 1870-1871*. [F. A.]

AUBERY, Claude, originaire de Triancourt en Champagne, étudia dès 1563 à Genève et à Bâle. En 1576, il fut nommé *professor artium* à l'Académie de Lausanne. Il y défendit avec ardeur la philosophie d'Aristote et publia un *Organon* en 1584. Son livre, *De Fide catholica*, qui parut en 1587, fit scandale dans les milieux protestants; il y cherchait, par le moyen de sa doctrine de la justice inhérente, un compromis entre les deux religions catholique et protestante. Cet ouvrage fut condamné par le colloque de Berne en 1588, et son auteur dut se rétracter. L'albérisme recrutait néanmoins de nombreux adhérents dans la Suisse romande, Aubery rentra en France en 1593 et retourna dans le giron du catholicisme. Il semble être mort à Dijon en 1594. — Voir *France protestante*, 2^e éd. — A. Bernus: *Annoire de Chandieu*. — Heubi: *L'Académie de Lausanne*. [† W. HEUBI.]

AUBIGNÉ, d'. Famille éteinte de réfugiés français établie dans la Suisse romande dès le XVII^e s. *Armoiries*: de gueules au lion d'hermine, armé, lampassé et couronné d'or. La descendance de Nathan porte la barre brochant sur le tout. — 1. **Théodore-Agrippa**, célèbre homme de guerre, écrivain, maréchal de camp des armées d'Henri IV, * le 8 février 1552 près de Pons en Saintonge, † le 29 avril 1630 à Genève. Compagnon de lutttes d'Henri IV, il entra dans l'opposition dès l'abjuration de ce monarque et s'établit en septembre 1620 à Genève, où il avait déjà passé deux ans à l'âge d'écolier. D'Aubigné mit ses talents au service de



Théodore-Agrippa d'Aubigné, d'après le portrait à la Bibliothèque publique de Genève.

cette ville et fit ajouter de nouvelles fortifications du côté de Saint-Victor et de Saint-Jean. Il avait formé le projet de « faire des cités helvétiques un camp protestant au service d'une fédération des puissances réformées ». Berne l'appela et le reçut avec de grands honneurs, Bâle le consulta à son tour et sur son avis construisit quatre nouveaux bastions. D'Aubigné acquit en 1620 la terre du Crest et, sur l'emplacement de l'antique manoir des de Rovorée, il bâtit le château actuel. Là, il recevait l'élite de la société genevoise et l'on a comparé le Crest de ce temps à un Ferney protestant. D'Aubigné est l'auteur des *Traïques* et d'une *Histoire universelle*, etc. Il fut inhumé dans le cloître de Saint-Pierre. — 2. NATHAN, fils légitimé d'Agrippa, médecin, astrologue et géomètre, seigneur de la Fosse, * le 16 janvier 1601 à Nancray en Gâtinois, † le 11 avril 1669 à Genève. Il est la souche de la famille MERLE D'AUBIGNÉ. — 3. THE, fils du n° 2, * le 31 janvier 1634 à Genève, médecin de la princesse à Neuchâtel dès 1666;

bourgeois de cette ville en 1678, il y mourut en novembre 1688. — 4. SAMUEL, frère du n° 3, * à Genève en 1657, pasteur à Renan 1679-1695, puis à Bévilard, † à Renan en 1710. — Voir d'Aubigné: *Vie à ses enfants*. — S. Rocheblave: *La vie d'un héros*. — Galiffe: *Not. gén.* III. — Heyer: *Théodore-Agrippa d'Aubigné à Genève*. — MDG XVII, 153-327. — Arch. d'Etat Genève. [A. CORBAZ et E. K.]

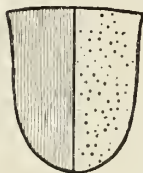
AUBIN. Famille genevoise établie à Chêne dès le milieu du XVII^e s. — 1. NAPOLÉON, * 1813, † 1890, consul général de Suisse au Canada et journaliste; il fonda en 1837 le *Fantasque* et collabora plus tard au *Pays* et au *National*, journaux canadiens. — 2. LOUIS, * 1837, † 1902, neveu du précédent, fut pasteur au Bullet, à Brenles et Chesalles (Vaud), puis à Avully (Genève) de 1875 à 1900. — Voir Arch. d'Etat Genève: *Etat-civil*. — JG 7 août 1890. [Th. F.]

AUBONNE. Bailliage du pays de Vaud à l'époque bernoise. Il fut constitué le 2 février 1701 à la suite du rachat de la baronnie d'Aubonne par le gouvernement bernois du dernier seigneur Henri du Quesne. Il comprenait le district actuel moins les villages d'Apples, Bérilles, Bière, Mollens, Saint-Georges, Saint-Oyens et Bougy-Villars; en plus Burtigny, Chardonney, Etoy, Lavigny et Yens. — Voir *DHV*. [M. R.]

AUBONNE (C. Vaud). Décanaat du diocèse de Genève, comprenant toute la partie occidentale du canton de Vaud, dès l'Aubonne, la rive droite du Rhône au canton de Genève et le Pays de Gex. En 1444, le siège du doyenné fut transféré d'Aubonne à Gex. — Voir *Regeste genevois*. — Reymond: *Dignitaires*. — *DHV*. [M. R.]

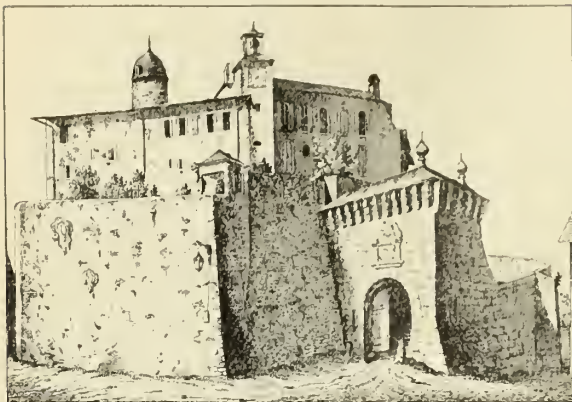
AUBONNE (C. Vaud) District constitué en 1803 et formé de 17 communes réparties dans les trois cercles d'Aubonne, Gimel et Ballens. Voir *DHV* et *DGS*. [M. R.]

AUBONNE (C. Vaud, D. Aubonne, V. DGS). *Armoiries*: parti de gueules et d'or. On y a trouvé un tombeau de l'époque de Hallstatt, des vestiges romains et des tombes burgondes. La ville actuelle paraît avoir été édifée au XI^e et au XII^e s. par les seigneurs d'Aubonne à l'ombre de leur château. Ils y attirèrent notamment les habitants des deux localités voisines de Trévelin et de Bougy-Saint-Martin qui furent désertées à tel point qu'il ne restait plus



que trois familles dans cette dernière paroisse en 1276. Les seigneurs d'Aubonne donnèrent au nouveau bourg des franchises importantes en avril 1234. Dès le XIV^e s., la ville fut administrée par deux syndics ou gouverneurs et par un conseil qui finit par être fixé à 12 membres. En 1476, les gens d'Aubonne prirent le parti des Suisses par le fait qu'ils étaient sujets du comte de Gruyère allié des Confédérés. Pour ce motif, ces derniers les épargnèrent dans leurs incursions au Pays de Vaud. L'histoire de la ville se confond au surplus avec celle de ses seigneurs. Aubonne avait été construit sur le territoire de la paroisse de Trévelin. L'église de Trévelin, dédiée à Notre-Dame, quoique désertée par les voisins immédiats, resta cependant le centre paroissial d'Aubonne; elle fut démolie en 1577. L'église de Saint-Etienne, construite au XIII^e s. près du château, sert maintenant encore d'église paroissiale. Elle est de style gothique avec des stalles du XIV^e s. et des restes intéressants de chapelles latérales dédiées à Sainte-Catherine et à Saint-François (celle-ci fondée par les Bégos). Aubonne avait en outre un vieil hôpital fondé avant 1225 et un hôpital du Saint-Esprit fondé en 1314 par le curé Jaques Marchand et administré par la ville. Cet hôpital fut reconstruit en 1600. Les habitants d'Aubonne accueillirent avec joie la révolution et on brûla solennellement en 1802 les titres féodaux. Les monuments principaux d'Aubonne sont: le château formé de deux corps de bâtiments qui furent plus tard réunis. Le seigneur habitait le côté du lac, le coseigneur la partie antérieure. Au XVII^e s., Taverrier, puis du Quesne, transformèrent l'intérieur de l'édifice. Taverrier fit construire la grande tour actuelle qui a 23 mètres de circonférence. Le château appartient de-

puis 1835 à la ville ; il abrite les écoles, le musée, le tribunal et les prisons. Depuis la Réforme, Aubonne a eu un pasteur et un diacre. Une chapelle libre a été construite en 1862. Le culte catholique est célébré depuis



Le château d'Aubonne vers 1840. D'après une lithographie de J.-F. Wagner.

1918 dans une salle privée. Aubonne avait une Société des Arquebusiers datant de 1550, une Société des Arbalétriers de 1575. Elles ont été réunies en 1838 en une Abbaye des amis d'Aubonne. La ville a deux journaux : le *Journal d'Aubonne* et le *Jura vaudois*. Aubonne est la patrie de L. Bégoz, membre du Directoire Helvétique, du colonel Bégoz, des généraux Béricod et de Mestral d'Aruffens. Les registres de baptêmes et de mariages datent de 1629 et ceux de décès de 1712 ; les registres de baptêmes de la paroisse allemande datent de 1711. — Voir *DHV*. — Du Quesne : *Aubonne à travers les âges*. — *Echa vaudois* 1919. [M. R.]

AUBONNE (L') (C. Vaud, D. Aubonne. V. DGS). Rivière descendant des environs de Bière au lac. Citée au X^e s. sous le nom d'*Albinna* (*Albuna*). Sous la domination romaine, elle sépara la *Civitas Equestris* de la *Civitas Helvetiorum* ; ensuite le comté des Equestres de celui de Vaud et enfin le diocèse de Genève de celui de Lausanne. En 1365, l'empereur Charles IV concéda à Guillaume de Grandson seigneur d'Aubonne, le droit de construire (ou plus exactement de reconstruire) un pont sur l'Aubonne près d'Allaman, sur la grande route, et d'y percevoir un péage. Cette taxe étant extrêmement gênante, l'empereur en dispensa en 1386 tous les sujets de l'évêque de Lausanne et plusieurs seigneurs du pays de Vaud rachetèrent l'imposition pesant sur leurs sujets. Cette exemption fut reconnue plus tard par le gouvernement bernois et étendue par eux aux ressortissants des bonnes villes du pays de Vaud. Ce pont porta aussi le nom de pont d'Allaman et de pont de Genève. — Voir *DHV*. [M. R.]

AUBONNE (SEIGNEURS d'). Les premiers seigneurs d'Aubonne apparaissent en 1001 au plaid d'Eysins, dans l'entourage du roi de Bourgogne Rodolphe III. Ce sont TURIMBERT et DODON, frères. HUBERT, qui vivait au milieu du XII^e s., fut un des bienfaiteurs des couvents de la région, mais il était en même temps en guerre avec l'évêque de Lausanne saint Amédée, auquel il avait enlevé le village de Saint-Livres. GUERRY, chevalier, 1177-1261, donna aux bourgeois leurs franchises en 1234 et vendit en 1259 et 1261 sa part de la seigneurie — la plus importante — à Pierre de Savoie. Il demeura dans la région et sa branche s'éteignit avec ses petits-enfants. Il avait deux frères, PIERRE-PUTHOD, dont les enfants et les petits-fils conservèrent des droits à la seigneurie, et JACQUES, qui fut la souche d'une lignée de coseigneurs d'Aubonne, laquelle s'éteignit en 1458 avec Marguerite dont les Menthon héritèrent. D'Humbert 1^{er}, que nous avons mentionné, descend une autre branche qui se fixa à Lausanne, elle donna des magistrats et des chanoines et s'éteignit avec le XIV^e s. Pierre de Savoie légua Aubonne à sa femme Agnès de

Faucigny de laquelle hérita en 1271 sa sœur Béatrix mère d'Humbert, sire de Thoire et Villars. Aubonne passa ensuite par alliance à Guillaume Alleman de Valbonnais en 1314 et en 1357 à Guillaume de la Baulmes qui mourut en 1362. Le comte de Savoie inféoda en 1364 la seigneurie d'Aubonne à Guillaume de Grandson, seigneur de Sainte-Croix, dont le fils Othon épousa l'une des héritières des Alleman. Othon ayant péri dans son fameux duel avec Jean d'Estavayer, sa veuve céda ses droits au comte de Savoie. Mais son neveu, le comte Antoine de Gruyère, revendiqua la seigneurie et finit par l'emporter en 1425. Le comte Michel parvint à conserver Aubonne en 1536 en admettant la suppression du culte catholique sur ses terres, mais ses biens furent saisis en 1553. Ils furent achetés par François de Lettes, ex-évêque de Montauban, qui fut convaincu en 1583 de haute trahison et vit ses biens confisqués. La terre d'Aubonne passa ensuite par des ventes successives à Guillaume Villermin de Montricher (1586), à J. H. Lochmann (1586) ainsi qu'à François Villain (1592), à Théodore Mayerne (1620), à Jean-Baptiste Tavernier (1670), à Henri du Quesne, fils de l'amiral Abraham du Quesne, qui la vendit enfin au gouvernement bernois le 1^{er} février 1701. Quant à la co-seigneurie d'Aubonne, que Marguerite, fille d'Antoine, avait léguée à son cousin Henri de Menthon, bailli de Vaud, elle échut au fils cadet de ce dernier, Jean, seigneur de Dusilly et vidonne de Morges, dont les descendants possédèrent les droits jusqu'en 1579, date à laquelle Prosper de Menthon et son oncle Jaques en furent privés pour avoir refusé de rendre hommage au baron d'Aubonne, François de Lettes. Celui-ci réunit ainsi les deux parties de la seigneurie. — *Armoiries* : les sires d'Aubonne portaient un croissant accompagné de trois étoiles, 2 et 1 ; les co-seigneurs : de gueules à deux pals d'azur, au chef d'or chargé d'un lion issant de sable ; les citoyens de Lausanne : d'azur à trois pals alézés d'argent, celui du milieu en bande. — Voir *DHV*. — de Charrière : *Les dynastes d'Aubonne*. — Sceaux des seigneurs d'Aubonne, AHS 1920, 5. [M. R.]

AUBORANGES (C. Fribourg, D. Glâne. V. DGS). Com. et vge. Anciennes formes du nom : *Alburengens*, *Alburenges*, *Arborenges*, *Alborengis*, *Alborengins*, *Arbo-renges*, *Auborenges*, *Aulbrenge*, *Borenges*, forme primitive *Albhar-inges* dérivant d'un nom propre germanique *Alb-hari* (*Alb*=démon, elfe, *hari*=Herr, seigneur ; comparer *Albe-rich*). Le 21 juillet 1317, Louis de Savoie céda à l'abbaye de Saint-Maurice tous ses droits à Auboranges, ne retenant pour lui que le dernier supplice des condamnés à mort, contre les droits que celle-ci possédait à Vuadens. Le gouvernement de Fribourg succéda au duc de Savoie dans ses droits de suzeraineté sur Auboranges et réclama des abbés de Saint-Maurice, qu'il considérait comme des vassaux, prestation d'hommage. Cette cérémonie ne se faisait pas toujours sans difficulté. En 1649, l'abbé Odet, et en 1655, l'abbé de Quartery, refusèrent de prêter hommage-lige. Les deux prélats voulurent de plus annuler l'échange fait en 1317 et recouvrer Vuadens ; ils avancèrent que le contrat n'avait pas été libre, que les religieux y avaient été obligés par des menaces et que le Pape ne l'avait jamais ratifié. Le monastère protestait aussi contre une redevance en blé exigée par les Fribourgeois depuis 1566 et faisait remarquer qu'Auboranges était un fief franc, donné en échange par le prince sans condition aucune. Le gouvernement dut céder sur ce dernier point et renoncer au cens perçu jusqu'alors. Auboranges fit partie de la paroisse de Châtilliens jusqu'à la Réforme ; il en fut détaché alors, et réuni à celle de Promasens. Au XVII^e s. cependant, les paroissiens d'Auboranges devaient encore contribuer au traitement du pasteur réformé de Châtilliens. — Voir Kuenlin : *Dictionnaire du Canton de Fribourg*. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*, IX, p. 276-278. — Ch. Pasche : *La contrée d'Oron*. — Jaccard : *Essai de toponymie*. — Stadelmann : *Etudes de toponymie romande*, ASHF VII, p. 302. [J. NIQUILLE.]

AUBORT. Famille vaudoise mentionnée aux Planches (Montreux) dès le XV^e s. Elle a donné autrefois

des châtelains, des notaires, des juges, des conseillers, puis des professeurs et des commerçants. [M. R.]

AUBRY. Très ancienne famille des Franches-Montagnes (Jura bernois) qui a donné des hommes marquants dans la magistrature, l'armée et le clergé. Nom dérivé d'un prénom germanique: *Albe-rich* = seigneur des elfes. — 1. PIERRE, surnommé le grand curé, * en 1598, † en février 1636, fut le premier curé résidant à Montfaucon; il avait fait ses études à Porrentruy. — 2. AUGUSTIN, * à Montfaucon en 1741, entra au service de France en 1759. Lors de la visite du prince de Wangel en Franches-Montagnes (1766), il fut un des trois cavaliers auxquels échut l'honneur d'accompagner cet hôte illustre. Lieutenant en 1767, il fut tué à Merosaglia en Corse en 1769 lorsque les Français s'emparèrent de cette île. — 3. ETIENNE-JUSTIN, * en 1801, fit ses études au collège Saint-Michel à Fribourg, puis à Rome où il obtint les grades de D^e en philosophie et en théologie; nommé curé aux Bois, il y bâtit la belle église actuelle; de 1833 à 1835, il professe au séminaire de Porrentruy, revient en 1836 dans sa première paroisse où il meurt en 1853. — 4. **Pierre-Ignace**, * le 16 décembre 1796 au Prais-salet, Com. du Bémont (Franches-Montagnes). † à Saignelégier le 10 avril 1878. Studia à Soleure, à Berne et à Vienne, fut précepteur en Pologne. Rentré au pays il fut tour à tour maire de Saignelégier, député à la Constituante de 1830, juge à la Cour d'appel du canton de Berne, membre du conseil d'Etat et député au Conseil national. Il négocia avec l'ancien landammann Blösch et le landammann Näf de Saint-Gall, député de la Diète, le rachat des corps-francs prisonniers à Lucerne. Il se retira à Saignelégier en 1850, où il s'occupa d'affaires juridiques comme procureur en droit, prit part à la fondation de la Caisse d'épargne et de l'orphelinat du district. — Voir *SBB* IV. p. 611. [E. K. et G. A.]

AUDANGER. Famille neuchâteloise. Voir GUY D'AUDANGER.

AUDEMARS, HODMAR, ORDEMARS. Famille vaudoise de la vallée de Joux. Nom dérivé du prénom germanique *Audamari* = Oumar (*aud* = riche, *mâri* = célèbre). *Armoiries*: parti d'azur à une colombe et trois étoiles d'argent, et d'argent à une tour de... sur un mont de sinople. — 1. JACOB, figure en 1609 parmi les chefs de famille qui ont contribué à la construction de l'église du Chenit. Dans la seconde moitié du siècle, le chef de cette famille paraît être un Pierre Ordemar, dont les enfants Pierre, Joseph et David sont appelés de 1699 à 1710 Hodmar et Ordemars. L'orthographe Odemars apparaît en 1744, celle Audemars au milieu du XVIII^e s. — 2. LOUIS-BENJAMIN, 1781-1833, réforma la construction mécanique des montres dans la vallée de Joux et fonda en 1814 la maison Ls Audemars, au Brassus, qui a introduit à La Vallée la fabrication complète de la montre. — 3. LOUIS, * en 1815. † à Lausanne en 1906, consacré en 1838, pasteur de l'église suisse de Londres 1839-1846, puis à Lausanne 1848-1891. Adhérent convaincu et militant du christianisme libéral, il collabora à l'alliance libérale de Genève. [M. R., G.-A. B., et H. Vr.]

AUDÉOUD. Famille originaire de Saint-Laurent du Cros en Champsaur (Dauphiné), dont deux membres, Pierre-Frédéric et son frère Charles vinrent en Suisse en 1685 à la révocation de l'Édit de Nantes. Ils séjournèrent d'abord à Lausanne, à Moudon puis à Payerne, dont ils furent bourgeois le 12 mars 1701. — *Armoiries*: d'azur à l'ancre d'or flanquée de deux besants du même, — 1. PIERRE-FRÉDÉRIC, * 1664 à Saint-Bonnet, devint bourgeois de Cudrefin le 22 mars 1701, puis bourgeois de Genève le 13 février 1704. — 2. MICHEL, * à Genève le 3 décembre 1743, membre du Conseil des Deux-Cents 1782-1784, auditeur dès 1785. Agent de change puis banquier et ami quelque temps de Necker, il passa pour avoir été l'inventeur du système des *billets solidaires* qui causèrent tant de ruines à Genève à la suite de la baisse des assignats. En 1788, étant auditeur, il obtint du gouvernement l'expulsion d'une actrice, M^{lle} Dulac, qui avait une



liaison avec son fils, et devint ainsi la cause des troubles de cette année-là au théâtre, qui furent le prélude de la révolution de 1792. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, il fut exécuté le 9 août 1794. — 3. LOUIS, fils du n^o 2, * 1774. Il s'établit en France, retourna au catholicisme, et fit une carrière comme inspecteur général des contributions indirectes dans le Département du Gers et à Strasbourg. — 4. THÉODORE, frère du n^o 3, * 1779, fut successivement officier de l'état-major du comte d'Artois, membre du Conseil de préfecture du Bas-Rhin et employé à diverses missions par les princes émigrés jusqu'au moment où il fut arrêté et détenu au Temple, à Paris, puis déporté en Hollande par ordre de Bonaparte. — 5. JEAN-FRANÇOIS, plus connu sous le nom de JAMES, * à Genève le 3 octobre 1793, † le 12 mars 1857, peintre sur émail. Il est l'auteur d'un *Traité de la peinture sur émail* qui ne fut pas publié parce qu'il contenait une description détaillée des procédés de l'émaillerie genevoise. Il s'occupa longtemps de l'administration du Musée Rath, des expositions et concours de peinture, présida la classe des Beaux-Arts de la Société des Arts, et passe pour avoir exercé une certaine influence sur le mouvement artistique de son époque. — 6. THÉODORE, * le 25 février 1824, † le 18 février 1892, avocat de 1847 à 1857, puis notaire. Il fut l'exécuteur testamentaire du prince Napoléon. On lui doit un certain nombre de brochures sur des questions morales, politiques ou religieuses, entre autres la liberté de conscience et la séparation de l'Église et de l'État. — 7.

Alfred, * le 16 août 1853, † le 1^{er} novembre 1917. Après avoir fait des études de droit, il entra dans l'armée. Lieutenant en 1876, il était chef d'état-major de la II^e division et instructeur en chef de la 1^{re} en 1896. Trois ans plus tard, il succédait au colonel E. de la Rive comme directeur des Ecoles centrales de Thoune. En 1908, il devint commandant de la I^{re} division, puis de la IV^e en 1912, et la même année, était placé à la tête du 1^{er} corps d'armée. Dans la guerre russo-japonaise de 1904-1905, il fut délégué pour suivre les opérations de l'armée russe en Mandchourie. Audéoud fut également professeur à la section des sciences militaires de l'École polytechnique fédérale. Il collabora à la *Revue militaire suisse*, publia *Notre armée*, et traduisit l'ouvrage de Fejss: *L'Armée suisse*. Le colonel Audéoud a laissé le souvenir d'un conducteur d'hommes, au caractère ferme et bienveillant, en même temps que d'un excellent tacticien et d'un grand professeur militaire. — Voir Galiffe: *Not. gen.* IV. — Cornuau: *Mémoires*. — Thourel: *Hist. de Genève*. — II. Fazy: *Genève, de 1788 à 1792*. — SKL. — JG 23 février 1892-2 novembre 1917. — RMS 1917. [J. BOUVIER.]

AUDÉTAT. Famille originaire des Verrières (Suisse). Le 30 juillet 1357, Louis, comte de Neuchâtel, affranchit de la taille plusieurs de ses sujets des Verrières, parmi lesquels « Estevenin fil Perrin Audeta ». — Matile. [L. M.]

AUDIBERT, d', JEAN-PIERRE, de Montpeller, réfugié à Vevey, * 1689, † 10 octobre 1763. Ingénieur distingué, travailla à l'établissement de forteresses au Piémont, devint lieutenant-général dans l'armée sarde en 1745. Se fixa en 1745 à Vevey, mourut à Renens, où il avait acquis des droits seigneuriaux. Voir de Montet: *Dictionnaire*. [M. R.]

AUDIENCES, appelées aussi *Plaits de mai*, *Grands Etats*, *Grands jours* ou *Trois Etats*, ancien tribunal sou-



Le colonel Alfred Audéoud.

verain et Corps législatif du Comté de Neuchâtel. Elles étaient formées de représentants, en nombre varié, de chanoines, de vassaux et de bourgeois. Après la Réformation, les représentants du clergé furent remplacés par des officiers civils. Les Audiences comprenaient alors de 15 à 16 nobles pour le premier Etat, de 4 à 7 officiers pour le deuxième Etat et de 4 conseillers de Neuchâtel, auxquels se joignirent pendant quelques années les bannerets des quatre bourgeoises, pour le tiers Etat. En 1565, les 4 bannerets furent éliminés des Audiences. Dans la Seigneurie de Valangin, il y eut aussi des Audiences, calquées sur celles de Neuchâtel. A partir de 1618, les Audiences cessèrent d'être convoquées. — Voir G.-A. Matile : *Travaux législatifs des Plaits de mai, Etats et Audiences*. — Le même : *Hist. des Institutions judiciaires*. [A. P.]

AUDIENCES GÉNÉRALES. On désigne sous ce nom le Corps législatif institué en 1814 dans la Principauté de Neuchâtel. Elles étaient formées de 48 membres (10 conseillers d'Etat, 14 notables et 24 chefs de juridiction) nommés par le Prince, et de 30 députés nommés par les districts. La composition des Audiences générales donna naissance de 1814 à 1816 à un conflit aigu entre le Conseil d'Etat et les Quatre bourgeoises, ces dernières estimant que le peuple neuchâtelois n'était pas suffisamment représenté dans ce « Conseil de la nation ». *Les Procès-verbaux des Audiences générales (1816-1830)* ont été publiés en 1904 dans les *Inventaires et Documents publiés par les archives de l'Etat de Neuchâtel*. — Voir A. Piaget : *Hist. de la Révolution neuchâteloise II*, p. 18-44. [A. P.]

AUDOIN. Evêque de Constance de 708 (?) à 736. Il est connu par des renseignements sur sa mort. — Voir *Regesta episcoporum Constantiensium I*, n° 22-23. [F. H.]

AUE, Hartmann von. Poète du moyen âge dont l'origine est encore discutée parce que dans les pays de langue allemande les lieux appelés *Aue, Ouwe*, ainsi que les familles du même nom sont nombreux. On peut cependant rattacher avec vraisemblance Hartmann, qui se disait ministériel d'Ouwe, à la famille Westerspul établie près d'Eglisau, autrefois Owe. *Armoiries* : de sable à trois têtes de vautour d'argent, posées 2 et 1, languées de gueules. La vie d'Hartmann

est peu connue. On peut conclure de ses œuvres qu'il fréquenta l'école d'un couvent vers 1180, et que par des études personnelles, il atteignit une culture rare pour son temps. Il connaissait le droit et était familiarisé avec les littératures latine, française et allemande. Il fut créé chevalier vers 1195. Son œuvre principale *Der arme Heinrich*, fut écrite entre 1194 et 1197. Cette dernière année, il partit en croisade. Auparavant, il avait écrit *Erec* (1190), puis *Gregorius*, et termina, en 1202, *Iwein*. Ces quatre poèmes narratifs sont plus ou moins des remaniements libres d'originaux étrangers : *Erec*, *Gregorius* et *Iwein* du français ; *Der arme Heinrich*, d'un modèle latin disparu, *Erec* et *Iwein* sont des romans du cycle d'Artus d'après le roman de Chrétien de Troyes. Hartmann a débuté par quelques lieder et un petit livre, sorte de lettre d'amour rimée à une dame, rédigée sous forme de dialogue entre le corps et le cœur. Hartmann a été célébré par ses contemporains pour la beauté de sa langue, et déclaré un modèle insurpassable. Toute l'époque qui lui succéda fut sous son influence directe ou indirecte. — Voir Schönbach : *Ueber Hartmann von Aue*. — Piguet : *Etude sur Hartmann d'Aue*. — ZT 1897. — *Zeitschr. für deutsches Altertum* 41, p. 261, et 44, p. 303. — GHS III, 154. — Dictionnaires spéciaux de *Iwein* par Benecke, nouv. éd., par Borchling, et de *Armer Heinrich*, par Riemer. [S. SINGER.]

AUENSTEIN, aussi **GAUENSTEIN** (C. ARGOVIE, D. Brugg, V. DGS). Vge paroissial : 1212-1226 et 1300 *Gowenstein*, 1317-1327 *Göwenstein*. *Armoiries* (à l'enquerre) : d'argent à un mont de sinople surmonté d'un sapin du même. Auenstein doit avoir possédé sa propre noblesse dont les armoiries étaient : parti de gueules à deux roses d'argent, et d'argent. En 1300, le

château avec la contrée environnante, y compris tous les droits sauf la juridiction criminelle, était l'alleu des nobles von



château avec la contrée environnante, y compris tous les droits sauf la juridiction criminelle, était l'alleu des nobles von Rinach. Après la guerre de Sempach, en 1389, les Bernois assiégèrent et détruisirent le château. Il ne fut jamais rebâti, mais les ruines ainsi que les droits de juridiction restèrent aux Rinach. Après avoir passé entre diverses mains, Auenstein fut acquis en 1491 par les von Mülinen et en 1644, avec Wildenstein et Kastelen, par Hans-Ludwig von Erlach. Ses héritiers vendirent en 1732 toute la seigneurie de Kastelen à Berne qui en fit un bailliage avec Auenstein. En 1803, Auenstein passa au nouveau canton d'Argovie. Le château devint propriété privée et fut rendu habitable. L'église, du XIII^e siècle, a un chœur gothique. La nef fut refaite en 1676. Registres paroissiaux depuis 1636. — Voir W. Merz : *Burganlagen und Wehrbauten im Aargau*. — W. Merz : *Die Gemeindevappen des Kts Aargau — Argovia XXIII*. [F. W.]

AUER. Familles des cantons d'Appenzell, Saint-Gall et Schaffhouse.

A. Canton d'Appenzell. Nom de famille répandu à Gais, Teufen et Hérisau ; d'après Eugster, les Auer seraient originaires de Gais ; en 1409 existait aussi au Rietli, près de Gais, un KONRAD IN DER OW, d'où le nom d'Auer pourrait provenir. Un ULI IN DER AU, d'Appenzell, où la famille existe encore aujourd'hui, devint en 1379 bourgeois de Saint-Gall (voir plus bas). A Hérisau, des Auer originaires de Gais ne sont bourgeois que depuis 1835 ; d'autres, de l'Allemagne du Sud, ont acquis la bourgeoisie de Teufen. — Voir A. Eugster : *Die Gemeinde Herisau — Appenzeller Monatsblatt 1840*. — *Bürgerbuch der Stadt St. Gallen*. [A. M.]

B. Canton de Saint-Gall. — 1. ULI IN DER OW, d'Appenzell, devint en 1379 bourgeois de Saint-Gall.

— 2. Joss, originaire du Sennwald, devint bourgeois en 1597. Les bourgeois actuels de cette famille à Saint-Gall viennent également du Sennwald et furent reçus en 1844. — 3. *Hans-Wilhelm*, * 1847

à Wädenswil, † à Constance le 29 août 1906, étudia à l'Ecole polytechnique de Zurich de 1864 à 1867, et dès 1869 à l'Académie des Beaux-Arts de Vienne, où il fut élève de Théophile Hansen, 1874-1884 assistant de Hansen. 1885-1888 professeur d'architecture et de construction à la K. K. Staatsgewerbeschule. A Berne, il construisit de 1882 à 1892 l'aile Est et de 1893 à 1901 le bâtiment central du Palais fédéral. En 1890, il devint professeur d'histoire de l'architecture et de la plastique à l'université de Berne et quitta définitivement en 1891 son poste en Autriche. Il fit les projets des hôtels des postes de Soleure et de Liestal, du bâtiment du chemin de fer du Gothard à Lucerne et des constructions pour les fêtes de 1891. Dès 1890, il fut membre et président de la Commission fédérale des Beaux-Arts, en 1891 vice-président de la fondation Gottfried Keller, en 1892 président du comité des Beaux-Arts de Berne, et président de l'école d'art de cette ville ; en 1877, titulaire de la croix d'or du mérite, en 1884 de l'ordre de François-Joseph, en 1902 docteur honoraire de l'université de Bâle et bourgeois d'honneur de la ville de Berne. — SKL. — SB 1902. — ASG 10, 1907, 4., 218 avec Bibliographie. — PJ 18. — [Bl. et E. B.] — 4. GRETHE, fille du n° 3, * le 25 juin 1871 à Vienne, fréquenta les écoles de cette ville, puis l'université de Berne. Après un séjour de plusieurs années à Casablanca



Hans Auer, Professeur.
D'après une photographie
de 1902.

elle épousa le Dr Bruno Güterbock à Berlin. Oeuvres : *Marokkanische Erzählungen* 1905 ; *Marokkanische Sittenbilder* 1906 ; *Djemshid*, poème dramatique 1906 ; *Bruchstücke aus den Memoiren des Chevalier von Roquemont*, roman 1907 ; *Marraksch* 1910. Collaboratrice de divers journaux.

[G. T.]

C. Canton de Schaffhouse. — 1. HANS, originaire de Schaffhouse, bourgeois de Bâle en 1440, puis messager de la ville de Lucerne. Il est l'auteur d'un lied sur la bataille de Ragaz du 6 mars 1446. — 2. EMIL, * 1860 à Unterhallau, † 25 février 1912, étudia à l'École polytechnique de Zurich. 1883-1885 ingénieur aux travaux de correction du Rhin près de Rheinach, 1885-1888 ingénieur-assistant au chemin de fer du Central, 1888-1889 ingénieur du chemin de fer du Nord-Est, 1889-1891 chef d'exploitation du chemin de fer de Waldenburg, 1891-1893 du chemin de fer de la vallée du Birsig ; 1893-1897 des chemins de fer du Sud-Est suisse et de la compagnie de navigation des services de l'exploitation de la compagnie franco-algérienne, 1899 directeur des chemins de fer bernois et de la navigation sur les lacs de Thoune et de Brienz. — SB 1912. — 3. **Johann-Konrad**, * le 19 mars 1863 à Hallau, † le 28 décembre 1911 à Schwanden, devint en 1885 maître secondaire à Schwanden, 1889-1911 président de la société pédagogique glaronnaise. Il fonda en 1895 la conférence des maîtres secondaires glaronnais et en 1900 la société cantonale des professeurs de gymnastique. En 1895, il fit le recensement des faibles d'esprit du canton de Glaris. Son rapport présenté en 1896 à Lucerne aux délégués de la société pédagogique suisse provoqua un dénombrement des enfants anormaux de la Suisse. Dès lors, il s'occupa inlassablement et avec succès des faibles d'esprit, et pendant de longues années présida la conférence suisse pour les anormaux. A sa demande, la société d'utilité publique du canton de Glaris ouvrit au « Halthli » à Mollis un Asile pour anormaux — *Oberländisches Volksblatt* 1912, 33. — Bächtold. — ASG 1873, 279. — Tobler : *Schweizer Volkslieder* II, 36. — Lilienkron : *Die historischen Volkslieder der Deutschen I*, 398. — SKL I, 61 — *Bürgerbuch der Stadt St. Gallen.* — *Appenzeller Monatsblatt* 1840. — A. Eugster : *Die Gemeinde Herisau.* — SZG 1912, 33-35. — SPZ 1913, 137-153. — SL 1912, 1. — F. Knobel : *Johann-Konrad Auer.* [E. B. et Nz.]

AUFDEREGGEN, uff der EGGEN, SUPRA CRISTAM. Famille mentionnée en 1322 à Obergesteln et à Biel (Valais). — ANSELM, de Biel, prit part à la bataille de la Planta en 1475 comme chef des gens de Conches. En sa qualité de grand-bailli, il eut une part dans l'alliance entre l'évêque Walther Supersaxo et Berne le 7 septembre 1475 et reçut le 16 mars 1476 le serment de fidélité du Bas-Valais conquis. En 1484 et 1485, il joua au même titre un rôle important dans les conflits entre l'évêque Jost de Silinen et le duc de Milan. Il fut député par l'évêque et le pays à la journée de Zurich de 1486 chargée de prononcer sur ces démêlés. Dans les années suivantes, jusqu'au 14 décembre 1490, il fut plusieurs fois député du pays ou du dizain de Conches au Landrat. — Voir Furrer : WG II et III — BW G. [D. I.]

AUF DER MAUR, uf der MUR, AUFDERMAUR, super MURUM. Famille des cantons de Schwyz, Unterwald et Lucerne.

A. Canton de Schwyz. Ancienne famille bourgeoise que l'on rencontre déjà au XIII^e siècle à Oberschönenbuch, dans la commune de Schwyz. De là, elle

s'est répandue à Schwyz, Unterschönenbuch, Feld, Ingenbühl et Brunnen. Oberschönenbuch se trouve encore le domaine de *Mur. Armoiries* : de sable à un mur crénelé d'argent. —



1. ULRICH, de Ingenbühl, bailli d'Uznach 1478-1480, landammann 1486-1490 et 1492-1494. En 1490, il conduisit 1300 Schwyzois au secours de l'abbé de Saint-Gall contre la ville de Saint-Gall et les Appenzellois. † vers 1511. — 2. MARTIN, bailli de Bellinzone en 1520, 1524-1526, vice-landammann en 1533. — 3. ULRICH, vice-landammann en 1543 et 1550. — 4. JOST, vice-landammann en 1569. — 5. ULRICH, de Ingenbühl, *Landeshauptmann* (capitaine commandant) à Wil 1584-1586, vice-landammann 1592-1594, landammann 1598-1600. † 1627. — 6. BALTHASAR, bailli d'Uznach en 1600 et du Freiamt en 1611 ; vice-landammann de 1613 à 1615. — 7. HANS-GILG, * vers 1585, fils du n° 5, secrétaire d'État 1612-1616, bailli de Baden 1623-1625 *landeshauptmann* de 1632 à 1644. Comme tel, il fut à la tête de 1200 Schwyzois, en 1632, pour protéger les frontières contre les incursions des Suédois. — 8. GEORG, de Ingenbühl, * vers 1590, † 1673, fils du n° 6, bailli d'Uznach de 1630 à 1632 et de 1638 à 1640, vice-landammann 1646-1648.

— 9. BALTHASAR, bailli de Baden 1623 et de Bellinzone 1652. — 10. JOSEF-AUGUSTIN, vice-landammann 1779-1781. — 11. **Ludwig**, * 1779 à Naples, † 1836, fils du capitaine JOSEF-FRANZ au service de Naples, fut capitaine au Piémont. Il était au pays sous la République helvétique et fut envoyé, avec Alois Reding, comme otage à Aarbourg. En 1802, il entra avec 1600 hommes dans le canton de Berne pour renverser le gouvernement helvétique Auf der Maur remplit les fonctions de vice-landammann en 1813, 1814 et 1824 ; de 1815 à 1820 il prit du service en Hollande en qualité de général et en 1822 obtint de la landsgemeinde l'autorisation de lever deux compagnies pour le roi de Naples. Léon XII fit de lui un comte palatin. Auf der Maur ayant acquis en 1808 l'île de Schwanau dans le lac de Lowerz, se fit appeler chevalier de Schwanau et ajouta un cygne à ses armoiries. — 12. FRANZ, * 1807, curé de Sisikon 1831-1851, professeur à Schwyz 1831-1854, aumônier du 3^e régiment suisse à Naples 1854-1859, puis curé de Riemenstalden. — 13. **Xaver**, * 30 juin 1822, † 18 février 1904, membre du Conseil de guerre des sept cantons en 1844, capitaine en 1845, membre du Conseil de guerre du Sonderbund, participa au combat de Schindellegi ; lieutenant-colonel en 1851, prit part à l'occupation des frontières de 1856-1857 comme commandant de bataillon. Il fut président de commune 1846-1848 et 1852-1854, membre du Grand Conseil pendant 44 ans, conseiller d'État en 1854, et



Ulrich Aufdermaur. D'après un portrait à l'huile de 1600 environ.



Ludwig Auf der Maur. D'après un portrait à l'huile de 1820 environ.

comme tel vice-landammann 1856-1858 et landammann 1858-1860, conseiller aux États 1854-1862. Il participa à la construction de la route de l'Axenstrasse, fut un des fondateurs de la filature de coton de Hinter-Ibach, et le promoteur de l'industrie des étrangers à Brunnen, propriétaire de l'Hôtel Adler dans cette localité. — 14. FRANZ, fils du n° 11, prit du service à Naples puis fut colonel schwyzois ; lors du Sonderbund, il commandait un bataillon de landsturm et fut assassiné dans la Marche en 1847. — 15. KARL, * 21 novembre 1845, † 1^{er} juillet 1900, ingénieur, prit part à la construction du chemin de fer du Gothard et fut landammann de 1886 à 1888. — Voir F.-D. KYD : *Genealogie der Familie Aufdermaur* (mns). — M. Dettling : *Schwyzerische Chronik*. — J.-B. Kälin : *Die Landammänner von Schwyz* (Gfr. 32 et *Mitteilungen des hist. Vereins des Kts Schwyz* 1918). — SKL. — Renseignements de P. Auf der Maur à Brunnen et de A. Auf der Maur à Bâle. [R.-r.]

B. Canton d'Unterwald. UF DER MUR, MURER. Ancienne famille de l'Obwald, des communes de Kerns, Sarnen et Sachseln. Le berceau de la famille est le domaine de Mur dans le Melchtal. — 1. ULRICH, témoin en 1408, bailli de la Léventine 1415, député à la Diète, tomba à Arbedo en 1422. — 2. WOLFGANG, construit à ses frais, en 1738, la chapelle de Schild dans le Melchtal. — Voir KÜCHLER : *Chronik von Kerns*. — R. Durrer : *Einheit Unterwaldens*. [R.-r.]

C. Canton de Lucerne. A Lucerne, la famille AUF DER MAUR, SUPERMUR, UF DER MURE, est mentionnée de 1238 à 1344. Le droit de bourgeoisie de la famille actuelle de ce nom remonte à la République helvétique. [P.-X.W.]

AUFEGG. Voir ABEGG.

AUFERSTEHUNGSSKTE. Secte religieuse fondée dans la Suisse allemande au XIX^es. par DOROTHEA BOLLER, voir ce nom.

AUFFENBERG, Franz-Naver von. Général autrichien, commandant des troupes autrichiennes dans les Grisons à la suite du traité du 17 octobre 1798, par lequel l'Autriche s'engageait à occuper les passages et frontières des Liges et à protéger l'ancien gouvernement contre toute agression. Dès le lendemain, 4000 Autrichiens entrèrent par le Luziensteig et occupèrent Maienfeld et la région du Rhin. Le 13 octobre, Zschokke demanda à Lucerne, alors siège du gouvernement helvétique, l'intervention des Français dans les Grisons, en faveur des patriotes et amis de la réunion à la Suisse. Le 6 mars 1799, Masséna, qui avait remplacé Schauenbourg, fit sa célèbre attaque stratégique du Luziensteig, qui réussit pleinement. Auffenberg dut se retirer sur Coire où il fut pris avec toute son armée. Dans la campagne de 1799, Auffenberg combattit sous les ordres de l'archiduc Charles. — Voir *Bünd. Monatsblatt* 1914, p. 231. — Dierauer V, 1. [L. J.]

AUFGAU, UFGAU. Partie de la Suisse entre l'Aar et la Sarine. Voir OGOZ.

AUF IBERG. Famille de Schwyz. Voir AB YBERG. **AUFNAU.** Voir UFENAU.

AUFRANC. Famille bourgeoise d'Orvin, mentionnée pour la première fois en 1447. Elle a donné les notaires PIERRE (1568), PETERMANN, 1666-1694, et JEAN-HENRI, reçu notaire en 1699. [Al. M.]

AUFRITT. Cérémonie de l'entrée en fonctions des baillis en particulier, et aussi d'autres fonctionnaires temporels ou ecclésiastiques ; elle se faisait à cheval à l'origine, et plus tard en voiture, mais toujours avec une suite plus ou moins nombreuse et une fête de réception. L'installation des baillis dans les cantons et leurs bailliages était d'une importance particulière, car elle était accompagnée d'une revue de la milice et de toutes sortes de festivités. L'Aufritt prit fin avec l'ancien régime.

1. **Canton de Zurich.** Les élections des baillis avaient lieu à l'assemblée du printemps avant la Saint-Jean (24 juin) ; l'entrée en fonctions, dès 1536, dans la première moitié de l'année suivante, le plus souvent en mai. Un des trésoriers participait à la cérémonie comme représentant du gouvernement et installait le nouveau bailli. A l'origine, celui-ci devait porter dans ses comptes les frais de l'Aufritt, mais comme la suite devenait tou-

jours plus nombreuse et les dépenses plus grandes, celles-ci furent mises à la charge du nouvel élu. L'Aufritt pouvait revenir fort cher ; Ludwig Meiss, de Zurich, ne paya pas moins de 1500 florins en 1784 pour son entrée à Kibourg. L'événement, qui se reproduisait tous les six ans, n'était pas non plus une petite charge pour les sujets à cause des diverses dépenses qu'il leur occasionnait, car partout on était tenu de recevoir le nouveau fonctionnaire en armes et de lui prêter ensuite le serment de fidélité. — Voir LL. — Pupikofcr : *Gesch. der Stadt Frauenfeld*. — Stauber : *Schloss Hâden* [E. Sr. et Az.]

2. **Canton de Berne.** Les élections des baillis avaient lieu à la Saint-Jacques, c'est-à-dire dans les semaines autour du 25 juillet, jusqu'à ce que, le 28 mars 1690, le second jeudi de mai fut désigné à cet usage. L'Aufritt par contre n'avait lieu qu'en automne, le jour des saints Simon et Jude (28 octobre), et il fut déjà établi le 21 septembre 1512, que le magistrat entrant en fonctions devait être accompagné de deux conseillers aux frais du gouvernement, chargés de présider à la remise des affaires. Le nouveau titulaire avait le droit de prendre 2 à 4 hommes de ses amis avec lui, mais à ses propres frais. Les sujets étaient tenus de se présenter à l'Aufritt complètement armés et de prêter serment de fidélité. En 1561, la suite du nouveau bailli fut limitée à 16 personnes. En 1562, le trésorier allemand dut rembourser au bailli les frais du cortège, sur terre ou sur l'eau, d'après un tarif déterminé. La ville de Morat édicta en 1714 un règlement particulier, confirmé en 1735, pour la réception des baillis de Berne ou de Fribourg, d'après lequel un certain nombre de conseillers devaient chevaucher à sa rencontre, tandis que le reste de la bourgeoisie le recevrait en armes près des portes et que trois salves étaient tirées.

Une particularité bernoise est l'Aufritt de l'*Aeusserer Stand* (État extérieur) (voir cet article). Un cortège des *junger Gesellen* est déjà mentionné le 15 avril 1551, le nom d'Aufritt de l'*Usseren Regiment*, le 11 juin 1569. C'était un cortège plus ou moins pompeux à travers la ville de Berne suivi d'un simulacre de combat sur le Kirchenfeld ou d'une cavalcade jusqu'à un village voisin. Jusqu'en 1626, il se célébrait tous les deux ans avec l'autorisation du gouvernement et une subvention du trésor de la ville ; à l'origine, le plus souvent un dimanche, dès 1579, un jour de la semaine. Le 10 avril 1626, le Conseil défendit l'Aufritt, mais autorisa le cortège de l'État extérieur le lundi de Pâques. Le Conseil fit le dernier pas le 10 avril 1673 en déclarant obligatoire le cortège de l'État extérieur pour tous les hommes d'armes, et en décidant qu'il aurait lieu chaque année. Il se faisait d'habitude un mercredi, dès 1716 un jeudi d'avril ou de mai, et devint peu à peu une véritable fête populaire à laquelle participaient jeunes et vieux. 80 Soleurois y furent invités en 1683 ; en 1690, l'envoyé anglais Philibert Herwart, qui donna en souvenir deux coupes d'argent sur l'ordre de son souverain ; en 1695, 1776 hommes de toutes armes et 18 canons y prirent part, en 1711, 2406 hommes. A partir de 1716 apparaît la dénomination de *Schützenmattumzug* et le magnifique Aufritt de 1758 fut appelé *Schüsselkrieg* par les contemporains. En 1782, les autorités cherchèrent à former un corps-frac de l'État extérieur afin de ranimer un peu le zèle pour l'Aufritt. Mais les temps étaient peu favorables et l'orage de 1798 emporta l'État extérieur et son Aufritt. — Voir Haller et Müsli : *Chronik* (mns. à la bibliothèque de la ville de Berne) — Manuels du Conseil et registres de police aux archives d'Etat de Berne. — Archives des 13 abbayes. — K.-I. Durheim : *Beschreibung der Stadt Bern*, p. 104. — BT 1862, p. 40. — B.-E. v. Rodt : *Kriegswesen* III, 293. — J.-R. Gruner : *Deliciae*, p. 482. [Az.]

3. **Canton de Lucerne.** Dans ce canton, il n'y avait d'Aufritt que pour les baillis de Willisau, de Wykon et de Sempach, qui seuls habitaient dans leur district administratif, tandis que les autres habitaient à Lucerne et ne se rendaient dans leurs bailliages que tous les deux ans quand il leur convenait pour recevoir la prestation du serment (voir l'article SCHWÖRTAG.) Par contre, le prévôt de Beromunster, élu ou plutôt présenté

par le Conseil lucernois, faisait son entrée peu après son élection. Accompagné d'une nombreuse cavalcade, il entrait dans le district de Saint-Michel où il était reçu par les hommes en armes. Le 6 novembre 1611, 127 cavaliers de la ville prirent part à l'entrée du prévôt Ludwig Bircher; les frais se montèrent à plus de 1250 florins (environ 10 000 francs de monnaie actuelle), à la charge du prévôt. Le Conseil lucernois diminua en 1707 le nombre des participants de la ville de 150 à 60 cavaliers. — Voir *Vaterland* 1911, 294. — Actes concernant Beromunster aux Arch. d'Etat Lucerne. — LL. [J. Tr.]

4. **Canton de Glaris.** Il n'avait de baillis, en dehors des bailliages communs, qu'à Werdenberg, et avec Schwyz à Uznach et Gaster. Le premier avait son installation tous les trois ans peu après son élection par la landsgemeinde de mai, le second tous les deux ans à la Saint-Antoine (17 janvier), le troisième aussi tous les deux ans à la Sainte-Véronique (1^{er} septembre). L'expression Aufritt n'était pas en usage pour les autres fonctionnaires. — LL. [A. Nz.]

5. **Canton de Zoug.** L'expression Aufritt n'était usitée que pour les bailliages communs. (Voir plus bas.)

6. **Canton de Fribourg.** L'Etat de Fribourg nommait ses baillis à la Saint-Jean (24 juin) et la cérémonie d'installation avait lieu à la Saint-Michel (le 29 septembre).

7. **Canton d'Appenzell.** Les deux landsgemeinde élisaient l'unique bailli du Rheintal tous les 16 ans pour deux années, en mai, il entrait en fonctions immédiatement après. [R.B.]

8. **Canton de Soleure.** Les baillis des sept bailliages extérieurs étaient nommés de coutume tous les six ans, le 26 juin, et l'entrée en fonctions avait lieu en décembre. — LL. [Az.]

9. **Bailliages communs.** Les 16 bailliages communs, qui changeaient de baillis tous les deux ans, souffraient beaucoup des cérémonies si fréquentes

de l'Aufritt qui avaient généralement lieu en juin. Pour les bailliages de Baden, du Freiamt et la Thurgovie, la Diète recevait le serment du nouveau bailli, de sorte qu'une installation officielle n'eût pas été nécessaire; à Sargans, elle avait lieu huit jours après l'ouverture de la Diète par des envoyés spéciaux. Le bailli entrant en charge à Frauenfeld recut encore en 1698 et 1716 le droit de recevoir l'hospitalité pour lui, les conseillers de sa suite et 8 chevaux chez l'abbé de Wettingen. L'installation du bailli de Baden était une lourde charge pour les cantons aussi bien que pour leurs sujets et les baillis eux-mêmes, et provoquait de nombreuses plaintes. Aussi décida-t-on, en 1729, de le nommer pour sept ans au lieu de deux. Le 8 nov. 1479, un accord fut conclu

entre les quatre cantons protecteurs Zurich, Lucerne, Schwyz et Glaris et le couvent de Saint-Gall, d'après lequel les premiers envoyaient tous les deux ans un landeshauptmann à Wil, pour les représenter auprès de l'abbé et aider ce dernier dans le gouvernement temporaire de son pays. Ce fonctionnaire était installé en mai, et à cette occasion, l'abbé lui prêtait serment de combourgeoisie, puis les sujets de l'Alte Landschaft le serment de fidélité. Cette cérémonie fut appelée plus tard



Carton de vitrail de 1640 avec le bailli Vinzenz Wagner arrivant à cheval dans son bailliage de Moudon. (Collection Wyss au Musée historique de Berne.)

la prestation du serment et avait lieu à Gossau aux frais de l'abbé.

Le bailli du couvent d'Engelberg, nommé par les IV Waldstätten, protecteurs de ce dernier, eut son installation jusqu'à ce qu'en 1642 Schwyz et Unterwald proposassent de le supprimer. L'abbaye fut vraisemblablement délivrée de cette obligation à partir de ce moment. — LL. — *Abschiede.* — P. Kasser : *Aarwangen.* — Tillier. — Actes dans les diverses archives cantonales. [Az.]

AUGE. Voir AU.
AUGSBOURG (CONFESSION, INTÉRIM et PAIX D'). Les dissensions provoquées dans l'empire par l'introduction de la Réforme ont donné naissance à trois actes importants, datés d'Augsbourg, qui inté-

ressent indirectement la Suisse. — I. CONFESION D'AUGSBOURG. Rédigée par les théologiens luthériens Mélancton, Agricola, Jonas et Spalatin, elle fut lue devant la Diète à Augsbourg le 25 juin 1530. La Confession d'Augsbourg n'a jamais été admise en Suisse; Zwingli l'avait repoussée dans sa *Fidei ratio ad Carolum imperatorem*. — II. INTÉRIM D'AUGSBOURG. Il fut décrété à la Diète d'Augsbourg par l'empereur, en mai 1548, après la guerre de Sinalcalde Rédigé par les catholiques Pilug et Helling avec la collaboration du protestant Agricola, il représente la doctrine catholique sur la justification, l'église, les sacrements, la messe, le carême, les excommunications, et concède aux protestants l'usage de la coupe de communion et le mariage des pasteurs. Il fut vivement combattu par Bullinger et Calvin, mais, ayant été imposé aux villes de l'Allemagne du Sud, quantité d'ecclésiastiques et de laïques de ces régions se réfugièrent en Suisse. Dans le nombre nous trouvons Ambroise Blarer, Jakob Funkli, Wolfgang Musculus (Muslin), etc. — III. PAIX D'AUGSBOURG. La paix religieuse, conclue dans cette ville en septembre 1555 ne proclama pas la liberté religieuse moderne, mais donna aux souverains le droit d'embrasser l'une des deux confessions, et les populations devaient se conformer à la foi de leurs princes (*cujus regio ejus religio*). Comme la paix d'Augsbourg ne comprenait pas les adhérents de Zwingli, elle contribua à relâcher les liens qui unissaient les églises protestantes de l'Allemagne aux églises réformées suisses. [E. B.]

AUGSBURGER. Famille patricienne de Berne. Voir OUGSPURGER.

AUGSBURGER, Nikolaus, de Grosshöchstetten, devint président de sa commune pendant la Révolution française, dont il partageait les idées. Le 17 décembre 1797 il réunit une assemblée de commune dans le but de demander au gouvernement pourquoi il levait des troupes. Aucune décision ne fut prise, mais Augsburg et quelques autres furent arrêtés le 22 janvier 1798 et condamnés à six ans de réclusion. Cette condamnation en fit un martyr, et Mengaud exigea son élargissement avec menaces. Relâché le 4 mars, il devint huit jours après président de la municipalité provisoire de Grosshöchstetten et le 24, député au Grand Conseil helvétique. Il appartint à ce corps jusqu'au 7 août 1800 sans y jouer un rôle important. Augsburg termina sa carrière comme hôtelier de l'Ours à Konolfingen. — Voir H. Türlér : *Beiträge zur Berner Revolutionsgeschichte* dans *Helvetica* (*Monatschrift der Studentenverbindung Helvetica*) 1894, 240. — F. Bühlmann : *Das Landgericht Konolfingen zur Zeit des Übergangs und der helvet. Republik*, dans *AHVB* 1919 et *JA*. [H. T.]

AUGST. Voir AUGUSTA RAURICORUM, BASELAUGST et KAISERAUGST.

AUGSTGAU. La première mention concernant l'Augstgau date de 752. Il s'était formé autour de l'ancienne *Colonia Augusta Raurica* lorsque les Alamannes se furent définitivement établis vers 450 sur la rive gauche du Rhin après la ruine de l'empire romain. Nous ne possédons pas de témoignages contemporains de l'ancien Augstgau. A cause de l'importance que l'Aar eut de tout temps comme rivière frontière, entre autres entre la Rauracie et l'Helvétie, l'on peut être certain que l'Augstgau ne doit pas son existence à une séparation d'avec l'Aargau, comme on l'a cru, mais qu'il s'est formé d'une manière indépendante. Par contre, il s'est lui-même divisé avec le temps en *Gau* plus petits durant l'époque carolingienne. Les documents attestent en 835 l'existence du Sissgau, en 926 du Frickgau, en 1080 du Buchsgau. L'on a mis en doute que ce dernier ait fait partie de l'Augstgau; à notre avis c'est à tort et cela en considération de sa dépendance du diocèse de Bâle et de l'habituelle coïncidence des frontières des diocèses avec celles des anciens *Gau*. L'étendue de l'Augstgau peut être déterminée grâce aux descriptions postérieures des *Gau* qui en résultèrent. Sa forme était celle d'un triangle limité à l'Ouest par la Birse, la Lucelle et la Siggern, au Sud-Est par l'Aar et au Nord par le Rhin. On ne peut admettre à notre avis que l'Augstgau se soit étendu à l'Ouest jusqu'au Birsig. Le document d'Henri II, de

1004, sur lequel repose cette hypothèse, concerne la Hardt d'Alsace (*in Alsatia saltus*). Deux descriptions de la frontière, du XIV^e s., font passer celle-ci par la Birse aussi bien pour le Sissgau que pour le Landgraviat de



L'Augstgau au VIII^e siècle et ses subdivisions : le Sissgau, le Frickgau et le Buchsgau depuis l'an 1000 environ. (D'après Merz : *Burgen des Sissgaus*.)

Haute-Alsace. Quand les Francs eurent rejeté les Alamannes vers la fin du V^e s., ils introduisirent dans le pays conquis leur organisation en comtés, en plaçant à la tête de chaque *Gau* un comte, juge et administrateur royal, dont la charge devint avec le temps héréditaire. Il y a de fortes raisons de croire que les comtes de Homberg furent les successeurs des anciens comtes de l'Augstgau. La division de l'ancien *Gau* aurait eu pour conséquence celle de la première famille comtale en plusieurs branches. Celle qui avait son siège à Homberg aurait possédé le Sissgau et le Frickgau, celle de Froburg le Buchsgau. — Voir A. Heusler : *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel im Mittelalter*. — A. Burckhardt-Finsler : *Die Gauerhältnisse im alten Bistum Basel* dans *BVG Bas.* XI. — Th. Burckhardt-Biedermann : *Die Kolonie Augusta Raurica*. — Le même : *Gaukarte* dans *QSG* 111. — Merz : *Sissgau IV*. [Carl Roth.]

AUGST-WYHLEN, usine électrique de 15 à 20000 HP construite de 1908 à 1912 par Bâle-ville sur la rive gauche du Rhin en aval de l'embouchure de l'Ergolz. Elle utilise la chute du fleuve entre Baselaugst et Rheinfelden, en commun avec l'usine de Wyhlen édifée à la même époque par les usines de transmissions de Rheinfelden et fournit l'énergie électrique à Bâle-ville et à Bâle-campagne. [C. Roth.]

AUGUSTA, de (D'AOSTA). Ces seigneurs étaient une branche des vicomtes d'Aoste (Italie); ils acquirent des biens importants notamment à Naters où ils sont mentionnés pour la première fois en 1249. Leur résidence était la tour près du cimetière actuel, et qui passa plus tard par héritage aux d'Ornavas. Entre 1249 et 1275, ils ont possédé le vicomtat de Naters. — 1. GUILLAUME chevalier, 1249-1256. — 2. NORMAND, fils du n° 1, paraît du 15 janvier au 6 mai 1285 comme chancelier et chantre du chapitre cathédral de Sion. — 3. PIERRE I^{er}, fils du n° 1, 1249-1275 chevalier et vicomte de Naters. — 4. PIERRE II, fils du n° 3, vicomte de Naters. Pour raison d'inceste, puis de félonie envers son suzerain, l'évêque Boniface de Challant, il fut emprisonné et en 1312 privé de son fief. — Voir *BWG* II. — Imesch : *Gesch. von Naters*. [D. I.]

AUGUSTA RAURICORUM ou **RAURICA (COLONIA)**. I. Histoire. En 43 avant notre ère, Munatius Plancus, nommé par César, quelque temps avant sa mort, au poste de gouverneur de la Gaule nouvellement conquise, fonda deux colonies : celle de *Lugdunum* (Lyon) et celle de *Raurica* (Baselaugst). Cette dernière s'élevait sur le territoire d'un petit peuple celtique de 23000 âmes, les *Raurici* ou *Rauraci* établis entre le Rhin et le Jura. Quelques années plus tard, la nouvelle colonie reçut d'Auguste le nom d'*Augusta Rauricorum*,

lors d'une réorganisation entreprise par ordre de l'empereur.

Nous ignorons tout de l'histoire de cette colonie : les inscriptions, rares et fragmentaires, ne nous fournissent



Plan de situation d'Augusta Rauricorum (Basel) et de Castrum Rauracense (Kaiseraugst).

que l'indication de quelques magistratures et fonctions religieuses. Il est probable que, comme ceux de Lugdunum, ses habitants jouirent du droit de cité romain ; les nouveaux citoyens furent inscrits dans la tribu Quirina. Mais nous ne pouvons dire avec certitude si la colonie comprenait tout le territoire des Raurici, ou seulement celui de la ville. Cette dernière hypothèse est cependant la plus vraisemblable.

Nous ignorons aussi si des troupes y furent cantonnées, tout ce que nous savons, c'est que, vers la fin du I^{er} s. ; sous Vespasien ou ses successeurs, quelques détachements des légions I Adjutrix et VII Gemina Felix, établies à Mayence, y séjournèrent, sans doute dans le but d'effectuer quelques grands travaux d'édilité.

Durant près de trois siècles, la ville se développa en paix. On admet qu'au temps de sa prospérité, elle devait compter 30 à 40 000 âmes : mais ce chiffre est des plus hypothétiques, basé seulement sur le nombre de places que devait contenir le théâtre.

Augusta fut détruite une première fois lors de la grande invasion germanique de 260 ; elle se releva cependant de ses ruines sans retrouver toutefois son ancienne prospérité.

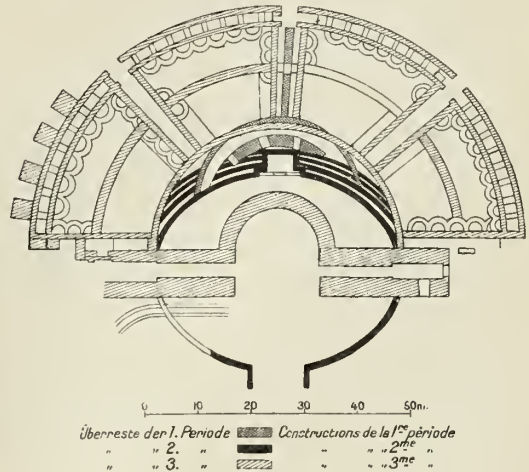
Vers 300, Dioclétien, ayant fortifié la ligne du Rhin, éleva une forteresse sur le bord du fleuve, le Castrum Rauracense (Kaiseraugst), destiné à protéger les habitants contre les hordes d'outre-Rhin, et en 370 Valentinien compléta ce système de fortifications. Néanmoins au début du V^e s., les Romains furent contraints d'abandonner la région aux Alamans. Une de leurs bandes s'établit dans les ruines de la colonie. Leur principal cimetière se trouvait sur un plateau à l'Est du castrum ; il comptait plus de 1300 sépultures ; la plupart sont construites avec des matériaux empruntés aux ruines de la ville voisine.

Très tôt déjà, les ruines d'Augusta attirèrent l'attention des savants, et en 1544, Sébastien Munster en donna la première description dans sa *Cosmographie*. Le chroniqueur et commerçant bâlois, Andreas Ryff, fit faire des fouilles au théâtre et au Castel de 1582 à 1586, et en 1590-Basilien Amerbach publia une dissertation illustrée sur Augst. Pour empêcher des fouilles clandestines, le gouvernement de Bâle interdit en 1700 de faire des recherches dans les ruines d'Augusta Raurica. Cet état de choses dura jusqu'à la reprise des travaux, en 1850. Depuis 1877 la Société des antiquaires de Bâle a entrepris de nouvelles fouilles, mais elle dispose de ressources insuffisantes pour les mener à chef.

Th. Burckhardt-Biedermann : *Die Kolonie Augusta Raurica, ihre Verfassung u. ihr Territorium*, Basel 1910.

II. **Topographie.** Nous n'avons que des renseignements assez sommaires sur la topographie de la ville. La ville paraît avoir été entourée d'un mur d'enceinte dont on ne connaît pas encore exactement tout le tracé et qui peut-être même ne fut jamais construit en entier. Le plateau sur lequel s'élevait la colonie se termine au Nord près du confluent de l'Ergolz et du Violenbach par un promontoire élevé qui porte le nom de Castelen. On a voulu y voir la *citadelle* de la colonie, car suivant d'anciens rapports, il aurait été séparé de la ville par un double fossé aujourd'hui comblé. Il est possible que ce point, d'où l'on domine toute la vallée, ait été fortifié à l'origine, mais il est certain que de bonne heure il perdit son caractère militaire et se couvrit d'habitations : on y a en effet trouvé les ruines de plusieurs demeures, entre autres d'une maison avec hypocaustes et planchers en mosaïques. En arrière du Castelen s'élevaient les deux plus importants monuments de la cité, ceux dont les ruines attirent plus spécialement l'attention des visiteurs.

Situé dans un pli de terrain, le théâtre étale la masse imposante de ses murailles sur un front de 162 m. et sur plus de 20 m. d'élévation. La partie réservée au public (la *cavea*), formait un demi-cercle soutenu par de puissants massifs de maçonnerie sur lesquels s'élevaient les gradins couronnés par une galerie couverte. Des bâtiments de la scène, il ne reste que deux couloirs latéraux, limités par des murs de 3 m. d'épaisseur. Ce théâtre n'est pas le premier élevé en ce lieu : les fouilles ont mis à découvert les restes d'un théâtre plus ancien,



Plan du théâtre romain d'Augst. D'après le DGS I, 103.

et de dimensions moins imposantes, qui avait lui-même cédé la place à un amphithéâtre dont une partie des gradins a dû être de bois. Le plan de ces deux édifices est encore très nettement reconnaissable sur le sol.

En face du théâtre s'élevait un temple dont il ne reste que le soubassement recouvert de buissons. Des fouilles

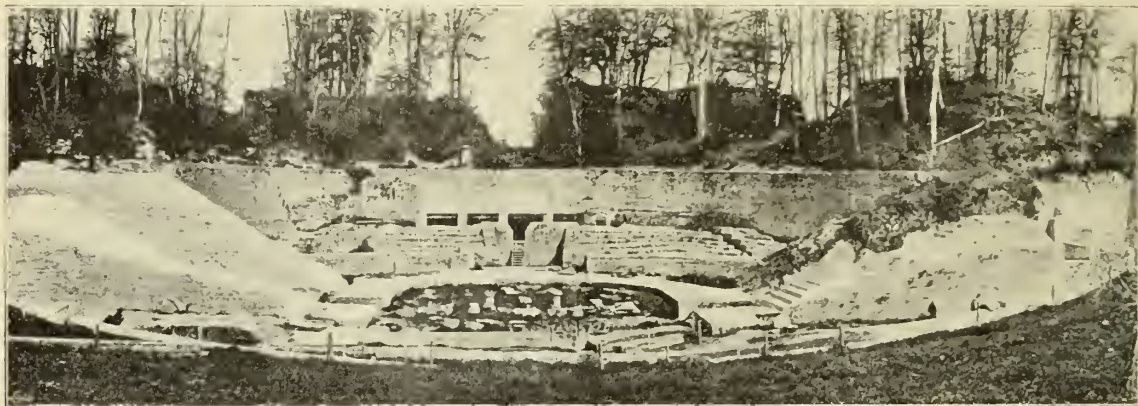
partielles ont permis de se rendre compte des dispositions générales de cet édifice qui présentait 6 colonnes de face et 9 sur les côtés. Des fouilles récentes ont démontré que les ruines du Heidenloch sont celles d'un temple de mêmes dimensions que celui du Schönbühl, avec 6 colonnes de face.

Non loin de là, la muraille dominant le Violentbach est flanquée d'une grosse tour ronde à l'intérieur de laquelle on trouva, au niveau du sol de la ville, une construction dont l'usage est encore inexplicable: le long des parois s'étagent en amphithéâtre quatre gradins revêtus de marbre blanc, en face desquels est placé un petit podium; c'était évidemment une *salle de réunion* pour un corps de 80 à 100 personnes.

Tout le plateau au Nord du théâtre, jusqu'au mur d'enceinte, est couvert de constructions privées, formant des îlots rectangulaires entre lesquels courent des rues; sous celles-ci sont établis des égouts fort soigneusement construits. Une maison située au bord du plateau, à côté de la tour ronde, communiquait avec la vallée par un escalier fort bien conservé, sur les parois

faces par d'autres tours plus petites. La porte d'entrée de ce castrum se trouvait à l'endroit où, aujourd'hui, la rue du village franchit la muraille. — Voir: *Basler Zeitschrift*, II (1903), p. 81-105. — F. Frei: *Augusta Raurica*, Liestal 1907. — La bibliographie concernant Augst a été dressée par K. Stehlin, *Basler Zeitschrift*, X (1914), p. 38-179. Sur les dernières fouilles, on consultera les rapports de la Soc. suisse de préhistoire, I-XI (1908-1918). — Th. Burckhardt-Biedermann: *Die Kolonie Augusta Raurica*. [D. V.]

AUGUSTINI DE ANTON, Maria-Félix, * à Macugnana (Piémont) le 4 août 1742, fut naturalisé Valaisan dans sa jeunesse et prit du service au régiment de Courten en France, puis au régiment Ehrler, en Espagne, comme commandant de la légion «Schleswig-Holstein». Rentré au Valais, il devint notaire, avocat, puis mayor d'Ardon-Chamoson, et en 1786-1787 gouverneur de Monthey. Il brigua la charge de capitaine du dixain de Brigue, ce qui provoqua un véritable soulèvement à Naters à fin janvier 1793, et obligea Augustini à se cacher dans la sacristie de Môrel. Pendant la période de



Théâtre romain d'Augst. D'après une photographie du *Guide* de F. Frey (1907).

duquel on a découvert une peinture murale représentant deux hommes portant, suspendue à une perche, une grande amphore; cette peinture est aujourd'hui transportée au musée de Bâle.

Tous les grands édifices ne se trouvaient pas réunis sur le plateau. Au pied du temple, dans la plaine de l'Ergolz, les fouilles ont révélé de *grands thermes*. Cet imposant édifice comprend un vestibule, deux chambres de chauffe et cinq salles de bains, dont trois chauffables. Toutes ces pièces étaient recouvertes de voûtes faites de tubes de terre cuite emboîtés les uns dans les autres. Un système d'égouts fort bien compris servait à l'écoulement des eaux. A côté de ces thermes s'élève un édifice dont les ruines ont longtemps intrigué les archéologues. Des fouilles récentes ont démontré qu'il avait existé en cet endroit un *temple à trois cellae*, précédé d'une cour ornée de portiques, qui, sous les Flaviens, fut transformé en un château d'eau ou *nymphée*: au centre d'un bassin rectangulaire s'élevait une construction ornée de colonnes et de douze niches d'où jaillissaient des jets d'eau. Pour fournir de l'eau en abondance à une population nombreuse, les Romains avaient construit des aqueducs amenant de loin le précieux liquide. Un de ces aqueducs suivait la vallée de l'Ergolz sur plusieurs lieues jusqu'aux environs de Bökten.

La route venant du Hauenstein traversait la colonie et franchissait le Rhin sur un pont à l'île de Gewert, où l'on a découvert une tête de pont en maçonnerie.

Le *Castrum Rauracense*, dans les ruines duquel est blotti le village de Kaiser-Augst, s'élève au bord du Rhin. C'était un rectangle irrégulier de 234 m. sur 142 m. entouré de murs de 3 à 4 m. d'épaisseur, flanqué aux angles de grosses tours polygonales et défendu sur les

l'occupation française, il joua un rôle politique important. Au printemps 1798, il faisait partie de la députation chargée de négocier avec le résident français Mangourit et le général Brune l'admission du Valais dans la République helvétique. Il appartenait également au Directoire valaisan provisoire et entra le 14 mai dans le Sénat helvétique comme représentant de son canton. Comme secrétaire, puis président de cette autorité, il acquit une grande influence, et plus d'une fois son nom fut mis en avant pour le Directoire helvétique. Augustini prit aussi une grande part aux négociations qui aboutirent à la proclamation de la république du Valais, le 30 août 1802. Le 5 septembre, il devint grand-bailli et en 1803 fut placé à la tête du nouvel Etat en qualité de général, charge qu'il occupa jusqu'en 1807. Pendant l'incorporation du Valais à la France, 1810-1814, il fut jugé à Sion et conseiller général du Département du Simplon. De 1817 à 1821, il fut premier représentant de son canton à la Diète, et travailla avec l'ancien grand bailli L. de Sepibus et A. de Courten à l'élaboration du code civil et du code pénal du Valais. Le 2 mai 1821, il fut élu de nouveau grand bailli pour deux ans, et mourut le 18 juin 1823 à Louèche. Son portrait est au Musée historique de Brigue. — Voir Kämpfen: *Freiheitskämpfe der Walliser*. — Grenat: *Hist. du Valais*. — de Rivaz *Mémoires historiques*. — ASH. [D. I.]

AUGUSTINS (AUX) (C. Fribourg, D. Glâne, Com. et paroisse Rue, V. DGS). Ce hameau doit son nom à l'acquisition qu'en avaient faite les Ermites de Saint-Augustin en 1585-1588. Cette propriété fut revendue par les religieux en 1629; elle passa en différentes mains et finalement fut acquise par la famille Maillardoz à qui elle appartient encore. Le château et la chapelle ont été construits par Jules de Maillardoz (1829-

1909) et sa femme — Voir Arch. d'Etat Fribourg. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses* IX, 267. [R.É.M.V.] **AUGUSTINS** Ordre religieux des frères ermites de saint Augustin, un des quatre ordres mendiants.

La règle dite de saint Augustin, fut constamment employée au moyen âge par toutes sortes de groupements. C'est pourquoi il faut distinguer soigneusement cet ordre des *chanoines réguliers* de saint Augustin (v. au mot CHANOINE) et ne pas lui rattacher les nombreuses maisons d'*augustines* qui étaient soumises à l'évêque du diocèse dans lequel elles étaient situées. Les ermites de saint Augustin vécurent tout d'abord à l'état isolé, puis en groupements. Ils formèrent des congrégations érémitiques suivant, dans des couvents indépendants les uns des autres, la règle de saint Augustin. La diversité de leurs observances engendrait de la confusion. Pour y remédier, Alexandre IV, par bulle du 13 avril 1256, réunit définitivement la plupart de ces groupements en un seul ordre dépendant directement du Saint-Siège et ayant à sa tête un général nommé par le chapitre général, assisté de quatre définiteurs et des représentants des provinces. Chaque établissement était dirigé par un prieur. Les religieux portaient un habit noir avec une ceinture de cuir. La Suisse appartenait à la Province rhénane-souabe de l'ordre.

A Fribourg, des frères ermites de saint Augustin s'établirent un peu avant 1255 dans le quartier de l'Auge. En 1274, ils commencèrent à construire une nouvelle église, placée, comme la première, sous le vocable de Saint-Maurice. Ils prirent une grande part à la vie urbaine. Parmi les religieux de cette maison, il faut mentionner le P. Conrad Tornare qui intervint dans la dispute de Berne (1528). Le couvent fut supprimé en 1848.

Les Augustins arrivèrent à Zurich vers 1270. Ils construisirent leur couvent de 1274 à 1284, dans la

ractère plus ou moins officiel. Dans le réfectoire se tenaient des séances du Grand Conseil. Il fut également supprimé lors de l'introduction de la Réforme.

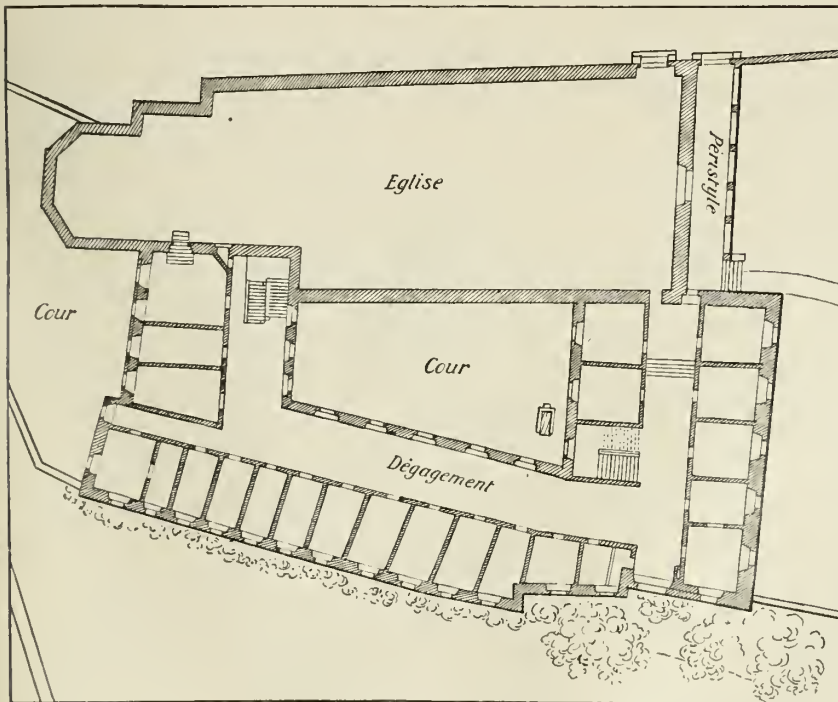
Vers le milieu du XV^e s., des Augustins furent appelés à Bellinzone et installés dans un hôpital dédié à saint Jean-Baptiste. Ce couvent fut supprimé en 1812.

Un couvent d'Augustins aurait également existé à Berne; on ne possède sur son compte que deux documents de 1287 (FRBIII, 435 et 438).

Un couvent fut fondé près de Genève en 1480 sur l'emplacement d'un ermitage mentionné en 1461, à l'extrémité de l'ancien faubourg de Saint-Léger, tout près du pont de l'Arve. Il paraît avoir joui de la faveur des princes de Savoie; les libéralités du bâtard René permirent aux religieux d'élever dès 1498 une chapelle



Ermite Augustin. Gravure sur bois de Jost Ammann en 1585 dans son *Recueil des costumes d'éclésiastiques catholiques*.



Plan du couvent des Augustins à Fribourg vers 1750.

rue conduisant au *Kätzistörli*. Celui-ci fut supprimé lors de la Réformation.

A Bâle, les frères ermites s'établirent au centre de la ville, entre la cathédrale et l'église de saint Martin (1276). Leur couvent, agrandi au XIV^e s. avait un ca-

neuve dans laquelle ils placèrent un tableau de la Vierge qui acquit une grande renommée. On lui attribuait des guérisons miraculeuses. La démolition générale des faubourgs de Genève, entreprise dès 1530, et bientôt après la Réformation, portèrent le coup de mort au dernier couvent fondé à Genève. Le 9 août 1535 une troupe de citoyens se rendit à l'église du couvent, Notre-Dame de grâce, pour achever la destruction des images. La peinture de la Vierge fut livrée aux flammes, trois ans plus tard, la grande cloche fondue et les objets d'orfèvrerie sacrée vendus pour subvenir aux nécessités de la ville. — Voir FG III, 79.

— AF 1917, 23. — Dändliker : *Gesch. Zürich* 1. — Wackernagel : *Gesch. der Stadt Basel* I et II, 2. — Borroni : *Il Ticino sacro*, 320. — L. Blondel : *Les faubourgs de Genève au XV^e s.* — Höhn : *Chronologia provinciae Rheno-Suevicæ ordinis FF, Eremitarum S. P. Augustini*. — Wetzler et Welte : *Kathol. Kirchenlexicon* I. —

Buchberger : *Kirchl. Handlexikon* I, 409 — Mullinen : *Helvetia sacra* II. — Buchi : *Die kathol. Kirche in der Schweiz*. [L. K. et V. v. B.]

AUGUSTINES. Religieuses suivant la règle de saint Augustin, vivant dans des couvents indépendants les

uns des autres et placées sous la juridiction de l'évêque du diocèse. Voir aux mots AARAU, FRAUENKAPPELEN, INTERLAKEN, LOCARNO, LUGANO, MONTE CARASSO, POSCHIAVO, SCILENNIS et FIESCH. [L. K.]

AUMONT (C. Fribourg, D. Broye. V. DGS). Primitivement, Aumont formait une seigneurie du ressort d'Estavayer; en 1385 ses habitants durent participer aux frais occasionnés par l'entretien des fortifications de cette ville. Aumont appartenait aux sires d'Estavayer. En 1321, Conon d'Estavayer, coseigneur du dit lieu, vendit à l'église de Saint-Laurent d'Estavayer, pour le prix de 90 livres lausannoises, la moitié des terres d'Aumont et lieux circonvoisins. Dès la seconde moitié du XVII^e s., cette seigneurie passa, par héritages, en mains diverses. Rattaché anciennement à la paroisse de Cugy, le village d'Aumont en fut séparé en 1586 déjà, année où il fut lui-même érigé en paroisse. Registres paroissiaux depuis 1761. Population: 453 hab. en 1832; 496 en 1900; 462 en 1918. — Voir Dellion: *Dictionnaire des paroisses*. — Grangier: *Annales d'Estavayer*. [H. V.]

AURELIO. Voir ORELLI.

AURELIUS PROCULUS. Il ne nous est connu que par une inscription provenant de Vitodurum (Ober Winterthur), aujourd'hui à Constance, et disant que les Augustes Dioclétien et Maximien, ainsi que les Césars Constance (Chlore) et Galère, en l'an 294, ont fait construire, ou reconstruire, le mur de Vitodurum, sous la surveillance de Aurelius Proculus, lequel était alors *praeses* (gouverneur civil) de la province (probablement de Rhétie), avec le titre de *vir perfectissimus*. — Voir Mommsen: *Inscr. Helv.*, 239. [† William CART.]

AUREOLUS. Voir PARACELSUS.

AURESSIO (C. Tessin, D. Locarno. V. DGS). Com. et paroisse du décanat de l'Onsernone depuis le 25 juin 1803. Anciennes formes: *Auressium*, *Orès*, *Oressio*, *Oressio*. Auressio comprend aussi les deux hameaux de Giardino et de Baldogno. Dès le moyen âge, il formait avec Verscio, Cavigliano et jusqu'en 1464, avec Tegna, la commune de Pedemonte. Il avait cependant une certaine autonomie. Au XVIII^e s., Auressio envoyait tous les sept ans un représentant au Conseil de la *pieve* de Locarno. En septembre 1800, c'est d'Auressio que partit le signal du soulèvement de l'Onsernone contre le régime helvétique et contre les troupes françaises d'occupation au Tessin. Le préfet de Lugano, ordonna l'occupation militaire d'Auressio et la livraison de huit citoyens. Un détachement de 50 hommes, parti pour exécuter cet ordre, fut reçu par une pluie de grosses pierres que les villageois faisaient rouler de la montagne. Un deuxième échoua à cause des grandes pluies, et quand le premier occupa enfin le village, les auteurs de la révolte étaient en lieu sûr.

Auressio faisait partie de la paroisse de San Fedele de Pedemonte (Verscio), mais on ignore quand il en a été détaché. L'église paroissiale a été consacrée en 1526; elle fut restaurée, et peut-être agrandie, dans le XVIII^e s. Population: 1801, 272 hab.; 1900, 164; 1910, 139 — Voir *BStor.*, 1894, 1898, 1901, 1909, 1910, 1911. — Meyer: *Die Capitanei von Locarno*. — Weiss: *Die tessin. Landvogteien*. — Monti: *Atti...* — Francini-Peri: *Storia della Svizzera Italiana*. — Baroffio: *Dell'invasione francese in Svizzera*. — Buetti: *Note storiche religiose*. [C. TREZZINI.]

AURIGENO (C. Tessin, D. Locarno. V. DGS). Com. du cercle de Maggia et paroisse du décanat de Valmaggia. Anciennes formes du nom: *Aurigenum*, *Urigeno*, *Oerigeno*, *Aurizzono*, *Aurigano*, *Aurigane*. Au moyen âge, Aurigeno faisait partie de la commune de Lodano-Moghegno. La *vicinanza* est connue depuis 1431; le 15 juin de cette année, elle envoyait un représentant au Conseil général de la vallée à Cevio. Au début du XV^e s., Aurigeno prit une part active aux luttes qui déchirèrent le Val Maggia vers cette époque. Un traité de paix fut signé le 20 novembre 1404 entre Aurigeno et les communes de la vallée, et Cevio et Bosco. Sous la domination suisse, Aurigeno désignait le chancelier du bailliage lorsque Unterwald nommait le bailli; il envoyait trois députés au Conseil de la vallée inférieure, et nommait à tour de rôle un des sept juges,

conjudices, élus par les communes et chargés d'assister le bailli dans l'administration de la justice criminelle. Les gens d'Aurigeno émigraient très volontiers à Rome, où ils fondèrent une confrérie le 1^{er} février 1695, à laquelle l'église paroissiale doit ses plus beaux ornements, la chapelle du Rosaire et le maître-autel. Aurigeno faisait primitivement partie de la paroisse de Locarno. On ne sait quand il en fut séparé pour constituer, avec Lodano et Moghegno, la paroisse de Saint-Barthélemy; cette dernière existait en 1591. La tradition fait remonter la construction de l'église au XII^e s. Elle fut transformée et agrandie au XVI^e s., et Pancaldi-Mola, d'Ascona, y exécuta la fresque représentant la gloire de Saint-Barthélemy; les autres peintures sont de Jean-Antoine Vanoni. Registres de paroisse depuis 1691. Population: 1591, environ 325 hab.; 1900, 219; 1910, 211. — Voir *BStor.* 1880 et 1911. — Monti: *Atti*. — Weiss: *Die tessin. Landvogteien*. — Buetti: *Note storiche religiose*. — Pometta: *Come il Ticino...* [C. TREZZINI.]

AURIOL, d'. Famille originaire du Languedoc établie à Genève (1738) en la personne de Jean-Louis. — PIERRE-ELIZÉE, écuyer, colonel au service de Sardaigne, bourgeois de Genève en 1770. Son fils, CHARLES-JOSEPH, 1778-1834, fut un peintre de talent. *Armoiries*: d'argent au figuier planté, de sinople, chargé en chef d'un loriot d'or, deux lacs d'or suspendus. — Voir Arch. d'Etat Genève. — SKL. — Galiffe: *Not. gen.*, t. IV, 2^e éd., p. 436-443. [H. d'A.]

AUSBUND. Recueil de chants des anabaptistes suisses, imprimé avant 1571; deuxième édition en 1583, d'autres suivirent. Certains chants sont d'origine suisse et spécialement zuricoise. — Voir R. Wolkan: *Die Lieder der Wiedertäufer* — *NZZ* 1911, n^o 33. — C. Bergmann: *Die Täuferbewegung im Kt. Zürich bis 1660*. [F. H.]

AUSLIKON (C. Zurich, D. et Com. Pfäffikon. V. DGS). Vge, com. civile et scolaire. En 1310: *Austlikon*. L'abbaye de Saint-Gall y possédait des biens en 1392, Einsiedeln paraît aussi y avoir eu des serfs. Le bailliage appartenait aux seigneurs von Landenberg et fut vendu en 1369 aux comtes de Toggenbourg. Sous la domination de Zurich, Auslikon faisait partie de la seigneurie de Greifensee et sous la République Helvétique, du district de Fehraltorf. La maison d'école date de 1811. — Voir *UZ VIII*. — Hoppeler: *Zürcher Öffnungen II*. — *Habsburger Urbar*. — *Memorabilia Tig.* I, III-IV. [F. H.]

AUSICENSIS PAGUS. Voir OGOZ.

AUSSAYS (C. Valais, D. Saint-Maurice. V. DGS). Vge principal de la com. et paroisse de Vérossaz, où le roi Sigismond de Bourgogne se serait retiré vers 523, fuyant les soldats vainqueurs du franc Clodomir. Aussays relevait sans doute primitivement de l'abbaye de Saint-Maurice, puis au XI^e s. des de Cor, possessionnés à la Tête du Lac. Pierre de Lutry, chanoine d'Agaune, racheta en 1295 de Rodolphe de Cor tous ses droits à Vérossaz, au Haut (Aussays) et au Plan, tant sur les hommes que sur les terres. Au XIV^e s., la Savoie éleva des prétentions sur Aussays, mais une sentence du juge du Chablais l'adjudgea définitivement à l'abbaye, ainsi que Basseys et Miéville. Aussays resta dès lors à l'abbaye jusqu'en 1798. Pour administrer la justice sur le mont de Vérossaz, le prince-abbé nommait un châtelain amovible à volonté. Quand 1798 eut supprimé les titres et droits seigneuriaux, Aussays fit partie de Saint-Maurice jusqu'en 1822, où tout le mont s'en détacha pour former la commune de Vérossaz. Au spirituel, ce village releva d'abord de l'église de Saint-Maurice, et il n'y eut longtemps à Aussays que la chapelle de Saint-Sigismond, qui fut reconstruite en 1470 en l'honneur de saint Sigismond et de sainte Marguerite. Après 1840, Vérossaz fut érigé en paroisse, avec un chanoine de Saint-Maurice pour la desservir. — Voir de Rivaz: *Hist. du Valais*. — Grenat: *Hist. du Valais*. — Gremaud I. — Hoppeler. — Archives locales. [Ta.]

AUSSERAMT. Nom du district d'Andelfingen. Voir cet article.

AUSSERRHODEN. Voir APPENZELL.

AUSSERSIHL. Voir ZURICH.

AUSSET. Nom de plusieurs familles vaudoises, de

Vevey et d'Yverdon, mentionnées dès le XVIII^e s. — Voir Henrioud : *Libre d'Or*. [M. R.]

AUTAFOND (C. Fribourg, D. Sarine. V. DGS). En 1236 déjà, l'église de Lausanne possédait la dime d'Autafond qui, plus tard, fut détenue par la Grande Confrérie de Fribourg; cette dernière la vendit en 1678 à François Carrel contre un cens annuel. La juridiction d'Autafond fut donnée, le 24 septembre 1453, au couvent de Payerne qui la posséda jusqu'en 1538, année où elle fut définitivement adjugée à l'Etat de Fribourg. De tout temps Autafond fit partie de la paroisse catholique de Belfaux. *Population* : 1870, 98 hab. ; 1885, 92 ; 1900, 98 ; 1918, 112. — Voir Kuenlin : *Dictionnaire du C. de Fribourg*. [H. V.]

AUTAN (C. Valais, D. Martigny). Autan (*Octanis, Autanis*) situé au-dessous de Martigny, est mentionné pour la première fois en 515 dans la donation du roi Sigismond en faveur de l'abbaye de Saint-Maurice. Ce village servit dès le X^e s. de limite entre le comté du Valais, cédé à l'évêque de Sion par Rodolphe III en 999, et le comté du Vieux-Chablais, possédé d'abord par les princes-abbés de Saint-Maurice. C'était à la croix d'Autan que commençaient les droits régaliens de l'évêché sur la route d'Italie jusqu'au Simplon. Autan appartint primitivement à l'abbaye, puis, sous le régime savoyard, fit partie de la châtellenie de Saint-Maurice. Les d'Arbignon y avaient plusieurs fiefs que Henri et Pierre d'Arbignon cédèrent, en 1200, aux de Martigny pour 1050 sols. Au XVI^e s., Autan fut détruit par une inondation. — Voir Gremaud I et V. — Rameau : *Le Vallais historique*, 20. — Hoppeler, 2, 43. — Grenat : *Hist. du Valais*. — Bonard, Cibrario et Promis : *Documenti*, 48. [Ta.]

AUTANELLE (PETITAUTAN) (C. Valais, D. Martigny). Cette localité, qui était située à l'endroit où s'élève aujourd'hui Vernayaz et Miéville, est mentionnée en 515 dans la donation du roi Sigismond en faveur de l'abbaye de Saint-Maurice. L'abbaye semble en avoir conservé la possession jusqu'à ce que, dans le cours du XII^e s., les d'Allinges s'en emparèrent à la suite d'un démêlé. Il fallut l'arbitrage des évêques de Tarentaise, de Sion et d'Aoste, et toute l'autorité de la Savoie pour faire restituer cet ancien domaine à l'abbaye, 1138. — Voir Gremaud I et V. — Rameau : *Le Vallais historique*, 20. — Grenat : *Hist. du Valais*. [Ta.]

AUTAVAUX (C. Fribourg, D. Broye. V. DGS). Village cité pour la première fois en 1350 dans les franchises d'Estavayer, dont il dépendait. Au début du XVI^e s., la dime appartenait à la famille de Treytorrens, d'Estavayer. Le 3 mars 1505, François de Treytorrens la vendit au clergé d'Estavayer pour 473 fl. et un cens annuel, sous réserve du droit de rachat. Les deux tiers des communiens d'Autavaux relevaient de la paroisse d'Estavayer; l'autre tiers de celle de Morens. En 1714, une supplique d'une partie des habitants d'Autavaux à l'évêque de Lausanne demandant de rattacher le village à la paroisse d'Estavayer échoua devant l'opposition des paroissiens de Morens. Une nouvelle supplique, en 1746, eut plus de succès. La séparation se fit le 7 septembre 1749; une indemnité de 80 écus fut versée à la paroisse de Morens par les paroissiens qu'on lui enlevait. En 1907, Autavaux fut rattaché à la paroisse de Montbrelloz. *Population* : 1711, 26 hab. ; 1832, 93 ; 1900, 167 ; 1918, 139. — Voir Grangier : *Annales d'Estavayer*. — Kuenlin : *Dictionnaire du C. de Fribourg*. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*. — *La Liberté*, numéros des 10 au 27 avril 1909. [H. V.]

AUTIER, HAUTIER, AUTHIER. Famille vaudoise originaire de l'Abbaye (Vallée de Joux) au XVI^e s., dont un rameau se fixa à Saint-Livres au XVIII^e s. [M. R.]

AUTIER, JOSEPH. Pseudonyme de Louise Cornaz, femme de lettres. Voir cette famille.

AUTIGNY (C. Fribourg, D. Sarine. V. DGS). Ce nom dérive probablement d'un ancien *fundus Altiniacus*; anciennes formes du nom : au XII^e s. : *Altinieî, Altinie, Altignei*; du XIII^e au XVII^e s. : *Autignye, Autinie*; formes allemandes : *Aultenachen, Ottonachen, Autenach*. La contrée d'Autigny est très riche en ruines romaines, tumuli, etc., et certains lieux dits sont d'origine romaine : *Montjovin, Sumi*, etc. D'après les constitutions synodales de 1665, l'église aurait été bâtie ou

consacrée déjà en 510, mais il n'existe aucune preuve authentique de ce fait. Par contre, la paroisse existait en 1228 et appartenait au décanat d'Ogo. En 1545, un incendie détruisit une partie du village; l'église souffrit aussi probablement du désastre, car en 1555 on en construisit une nouvelle qui fut remplacée au XIX^e s. par l'église actuelle, bâtie de 1816 à 1831. En 1437, le droit de collature fut revendiqué par le chevalier Guillaume d'Avenches et d'autres, mais dans la suite les droits de l'évêque ne furent plus contestés jusqu'en 1513, où la cure d'Autigny fut incorporée au Chapitre de Saint-Nicolas de Fribourg. Registres paroissiaux depuis 1659 — Voir Kuenlin : *Dictionnaire du canton de Fribourg*. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*, I. — Stadelmann : *Etude de toponymie romande*. — ASHF XII. [Aug. Sch.]

AUTIGNY. Famille des seigneurs du village de ce nom, connue en 1171 par Uldricus de Altinei. Elle était probablement une branche de la maison de Bennewil. — Voir *Etrennes fribourgeoises*, 1806. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*, I. [Aug. Sch.]

AUTMARUS. Voir OTHMAR.

AUTOMOBILISME. Le moteur à benzine, inventé par Lenoir, de Paris, en 1863, trouva son application en Suisse quelques années plus tard. Deux jeunes mécaniciens de Genève, R. Thury et J. Nussberger, construisirent en 1878-1879 un tricycle à vapeur, qui circula pendant plusieurs années. Il a été exposé à Berne en 1914, puis déposé au musée de Genève. Lors de l'exposition de Genève, 1896, la Société Helvétia, de Genève, exposa trois voitures automobiles; l'année suivante, la Société Martini présenta au public sa première voiture automobile. Puis les frères II. et A. Dufaux créent la bicyclette à moteur, dénommée par la suite motosacoche; la fabrique Saurer, d'Arbon, se spécialise dans la construction des camions, suivie de près par la maison Orion, de Zurich, par Dufour et Tissot, à Nyon, et la maison Picker-Moccand, à Genève. Le premier « salon suisse de l'automobile » est ouvert à Genève en 1905; le deuxième a lieu aussi dans cette ville en 1906 et le troisième à Zurich. L'exposition nationale de Berne en 1914 accorda à l'industrie de l'automobile un bâtiment entier.

L'*Automobile Club de Suisse*, fondé en novembre 1898, compte en 1920 15 sections et 2350 membres. Son organe officiel est le *Journal ACS*. On lui doit la création en 1907 du Corps des automobilistes volontaires de l'armée, qui rendit de grands services pendant la période de mobilisation 1914-1918. Fin 1920 il circule en Suisse 9050 voitures, 3430 camions, et 8346 motos, soit un véhicule à moteur par 180 habitants. La Chambre syndicale suisse de l'automobile, du cycle, etc., a été fondée en 1904 à Genève. Elle groupe tous les fabricants d'automobiles, de motosacoches et de pièces détachées. [M^gGEVET.]

AUTOUR ou **AUTORT**, ETIENNE, seigneur de Beaugard en Bourbonnais et natif de Saint-Fiault en la Haute-Marche (Saint-Fiel, Creuse), fut reçu habitant de Genève le 2 décembre 1550. En 1565, il fut chargé d'une mission par la Seigneurie de Genève auprès de l'amiral de Coligny. Il obtint de lui et de la reine de Navarre l'assurance de secours en argent pour la défense de la ville. Il apporta également une lettre de la reine à Théodore de Bèze remplie de plaintes contre Jacques Spifame. — Voir *France protestante*, 2^e éd., t. I. — Gautier : *Hist. de Genève*, IV, p. 517-519, 550. [P.-E. M.]

AUTRAN. Nom de plusieurs familles du Dauphiné venues à Genève aux XVII^e et XVIII^e s. *Armoiries* : écartelé, aux 1 et 4, d'argent au lion de gueules, aux 2 et 3, coupé d'azur et de gueules à l'arbre arraché d'argent, brochant. — A la plus ancienne se rattachent : AMI-JULES-GUILLEAUME, soit WILLIAM-LOUIS, ingénieur et architecte, * le 23 janvier 1806 à Naples, † au Petit-Saconnex le 21 mars 1882. A Naples, il s'occupa de travaux industriels. Rentré à Genève, il se consacra à des œuvres de philan-



thropie et d'économie sociale, fut entre autres un des fondateurs de la Société coopérative suisse de consommation. Il appartient au Grand Conseil de 1854 à 1856. — GEORGES, son fils, * à Genève le 19 juin 1857, ingénieur. Sorti de l'École polytechnique de Zurich en 1880, il se partagea entre les travaux géodésiques, la construction des ponts et celle des usines. Il est un des initiateurs du mouvement en faveur de la navigation fluviale en Suisse, et à ce titre, a été nommé en 1909 directeur du syndicat suisse pour l'étude de la voie navigable du Rhône au Rhin. Il fit partie du Grand Conseil de Genève de 1916 à 1919, et a siégé au Conseil municipal de cette ville de 1898 à 1902. — EUGÈNE-JOHN-HENRI-BENJAMIN, frère aîné du précédent, 1855-1912, s'est fait un nom comme botaniste. — Aux autres appartiennent : ABRAHAM, dit CAPABLE, horloger, * à Genève le 27 février 1763, † le 23 mars 1808. En 1793, il faisait partie du Club des Marseillais et fut mêlé à tous les troubles provoqués par cette association remuante. Pendant l'insurrection de 1794, il fut membre du premier tribunal révolutionnaire genevois. — DANIEL-EUGÈNE, * à Genève le 19 avril 1838, peintre sur émail, élève de Menn et de Glardon. Il a obtenu des récompenses à divers salons de Paris, aux expositions universelles de 1878, 1889 et 1900 et à l'Exposition nationale de Genève en 1896. Le Musée des Arts décoratifs de Genève possède quatre émaux de lui, entre autres un portrait de James Fazy. — Voir *JG* 23 mars 1882. — *Procès-verbaux de la Soc. des Arts*, 1882. — SKL. — J. Lupold : *Le problème de la navigation intérieure en Suisse*. — Rapports du Syndicat pour l'étude de la voie navigable du Rhône au Rhin, et du Comité franco-suisse du Haut-Rhône. [E.-L. BURNET.]

AUTRICHE. Seules les relations de la Suisse avec le duché, depuis 1804 empire d'Autriche, sont étudiées dans cet article ; celles avec la maison de Habsbourg et avec l'Empire se trouveront sous HABSBOURG et EMPIRE GERMANIQUE.

Relations politiques. Elles commencèrent en 1278 et 1282 lorsque le roi Rodolphe de Habsbourg eut donné en fief héréditaire à ses fils, Albert et Rodolphe, l'Autriche qu'il avait obtenue après la bataille du Marchfeld. Les tentatives incessantes des Habsbourg d'étendre leurs possessions dans l'Argovie et la Thurgovie d'alors devaient les mettre aux prises avec la confédération naissante dès qu'ils chercheraient à faire valoir leurs droits dans les trois cantons. La lutte commença en 1291, à la mort de Rodolphe ; elle eut son apogée à la bataille de Morgarten et pour conséquence l'entrée de Lucerne dans la Confédération en 1332. Cette première défaite de l'Autriche suscita de nouveaux combats lorsque la réunion de la puissance autrichienne en une seule main, en 1339, eut donné une nouvelle impulsion aux visées expansionnistes des Habsbourg. Un contrepoids à ces tentatives fut l'accession de Zurich, Glaris, Zoug et Berne, 1351-1353, dans la Confédération. Celle-ci fut reconnue, non par les paix de Brandebourg 1352 ou de Regensburg 1355, mais par celle de Torberg 1368. Le partage de l'Autriche de 1379 n'aurait pas intéressé les Confédérés, si précisément l'ambitieux duc Léopold III n'avait obtenu pour sa part le territoire de l'Autriche dans la Suisse actuelle. Il reprit immédiatement les anciens plans d'expansion territoriale. La décision intervint à Sempach 1386 et à Naefels 1388 ; ces batailles furent suivies d'un armistice maintes fois prolongé et l'existence des VIII cantons fut reconnue. Dès lors la situation des Confédérés changea complètement : ils devinrent agresseurs. En 1415, malgré l'armistice renouvelé en 1412, ils conquièrent l'Argovie, et, en 1460, la Thurgovie, la ville de Rapperswil et le Rheintal. Entre temps, dans les journées de Saint-Jacques sur la Sihl et sur la Birsle et de Ragaz, 1443-1444, ils avaient rompu l'alliance conclue en 1442 entre Zurich et l'Autriche et obligé le duc à une reconnaissance tacite de la situation. Les deux pays ne vivaient pas sur un pied de paix parfaite, mais continuèrent le régime des armistices temporaires ; encore en 1461, ils en renouvelèrent un dans lequel entrèrent non seulement les VIII cantons, mais aussi les alliés : Soleure, Schaffhouse, Saint-Gall, Fribourg et Appenzell.

Mais sept ans plus tard déjà, les deux contractants se retrouvaient en présence dans la guerre de Waldshut. En 1474 seulement, la diplomatie française parvint, après de longues négociations, à faire aboutir entre l'Autriche et les Suisses la *Paix perpétuelle*, arrêtée le 30 mars à Constance et sanctionnée le 11 juin à Senlis par le roi de France Louis XI en sa qualité de médiateur. Cette première paix, dans le sens actuel du mot, apportait la reconnaissance réciproque et complète des territoires des deux parties contractantes ; le duc Sigismond renonçait pour lui et ses successeurs à reconquérir les territoires appartenant autrefois à l'Autriche antérieure situés au Sud du Rhin, et les Confédérés promettaient de ne pas conclure de nouvelles combourgeoises avec des sujets autrichiens. Schaffhouse et Mulhouse conservaient leurs relations avec la Confédération ; en outre les sujets autrichiens de la Forêt-Noire devaient jurer le traité de paix, et les quatre villes de Waldshut, Laufenbourg, Säckingen et Rheinfelden rester en tout temps ouvertes aux Confédérés.

Un obstacle se dressait cependant entre les deux signataires de la paix perpétuelle : l'Empire germanique où la maison d'Autriche revêtit de nouveau en 1436 et en 1496 la dignité royale. Cette réunion de deux pouvoirs sur la même tête fut pour la Confédération le germe de nouveaux conflits tant que, contre son gré, elle fut considérée comme partie intégrante de l'Empire. La difficulté ne pouvait être tranchée que par l'épée, car les deux parties prétendaient avoir le droit et la force pour elles. La guerre de Souabe de 1499 fut la conséquence immédiate des efforts du roi Maximilien, de la maison d'Autriche, pour obliger les Suisses à lui obéir comme ressortissant à l'empire. Cette campagne apporta en même temps une décision au sujet des derniers territoires en contestation : la Ligue grise et celle de la Maison-Dieu dans les Grisons, alliées des confédérés depuis 1497 et 1498. La guerre éclata lorsque le gouvernement d'Innsbruck, en janvier 1499, eut fait occuper le couvent de Münster. Après les défaites de la Hard, de Schwaderloo, de Frastenz, de Calven et enfin de Dornach, Maximilien dut admettre tacitement, dans la paix de Bâle du 22 septembre 1499, la séparation de la Suisse d'avec l'Empire. Il dut également reconnaître l'alliance des Grisons avec les confédérés et se contenter de certains droits dans la Ligue des Dix-Juridictions. Deux ans plus tard, il ne put empêcher l'entrée de Bâle et de Schaffhouse dans la Confédération.

Le 7 février 1511 fut conclue l'*Alliance héréditaire*, qui stipulait la reconnaissance des territoires des parties contractantes et l'obligation pour elles de se porter secours réciproquement. Cette stipulation, étendue à la Bourgogne, fut importante par les droits qu'elle donnait aux Suisses sur cette région, et la possibilité qu'elle accordait à l'Autriche de pouvoir compter sur le secours des cantons pour défendre une contrée menacée par la France. Jusqu'en 1557, l'Alliance héréditaire fut confirmée quatre fois expressément par l'Autriche, puis elle passa à l'arrière-plan, remplacée par les alliances séparées des cantons catholiques, les *capitulations de Milan*. Après la Réformation, la Paix perpétuelle resta la seule alliance de l'Autriche avec tous les confédérés, et conserva son importance jusqu'en 1678, où la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV lui enleva toute valeur pratique.

À la Réformation, la maison d'Autriche devint la principale puissance catholique de l'Empire ; aussi les cantons catholiques cherchèrent-ils du secours auprès d'elle, quoique depuis 1499, la Suisse prétendit ne plus appartenir à l'Empire. Le 22 avril 1529, les V cantons conclurent avec Ferdinand d'Autriche, en opposition à la « Combourgeoisie chrétienne », l'« Alliance chrétienne » qui fut à la vérité déjà rompue par la *Paix nationale* du 26 juin suivant. Mais c'était néanmoins le début de relations étroites avec la maison de Habsbourg, d'un caractère purement confessionnel et politique, dans lesquelles l'Autriche traitait seulement avec les cantons catholiques favorables à l'Empire, soit les cinq cantons, l'abbé de Saint-Gall et un peu avec le Valais, cependant que l'Alliance héréditaire avec tous les cantons était encore offi-

ciellement en vigueur. Avec la crise religieuse, l'intérêt de l'Autriche et de l'Espagne fut de pousser de plus en plus à une rupture entre protestants et catholiques, tandis que celui de la France, à cause des besoins de son recrutement, demandait le maintien de la Confédération. La Suisse fut ainsi, pendant le XVI^{me} siècle, un théâtre des plus importants de la lutte diplomatique conduite par la France contre la puissance des Habsbourg, dans laquelle la première triompha par l'alliance de 1602.

La situation la plus critique était dans les Grisons, où, depuis 1499, l'Autriche avait gardé la suzeraineté dans les huit juridictions des vallées du Prätigau, de Davos, Alvaneu, Churwalden et Schanfigg, de la Ligue des Dix-Juridictions, et dans celles de la Basse-Engadine et de Münster, de la Ligue de la Maison-Dieu. Depuis que Milan avait passé à l'Espagne, en 1535, la Valteline grisonne formait le seul passage neutre entre les possessions espagnoles et autrichiennes. Au Sud, la *Terra ferma* de la République de Venise avec son territoire bergamasque formait un obstacle qu'il n'était pas facile d'écarter. Lorsque commença en 1618, en Allemagne, la lutte décisive sur la question religieuse, l'Autriche, d'accord avec l'Espagne, mit tout en œuvre pour s'emparer des passages grisons. Le massacre des protestants dans la Valteline en juillet 1620 en fut le premier acte, suivi des articles de Milan et du traité de Lindau en 1622. Le résultat fut la séparation des huit juridictions de Seewis, Schiers, Kastels, Klosters, Davos, Belfort, Churwalden et Schanfigg d'avec la Ligue des Dix-Juridictions, et de celles de la Basse-Engadine et de Münster d'avec la Ligue de la Maison-Dieu, et leur incorporation au Tyrol autrichien. Pendant les troubles des années 1622-1639, les Grisons appartirent tantôt à l'Autriche et à l'Espagne, tantôt à la France, ou bien restèrent autonomes. En 1639 eut lieu l'accord avec l'Espagne, suivi de celui avec l'Autriche en 1649 et 1652. Ce dernier fut rendu possible par le besoin d'argent de la cour d'Innsbruck, qui préféra la vente de ses droits sur les Dix-Juridictions et la Maison-Dieu à une solution par les armes. Le 27 juin 1652, l'Autriche renonça pour 100 000 fl. à ses droits sur les Dix-Juridictions; peu après, à ceux qu'elle avait sur la Basse-Engadine pour 26 000 fl. en faveur des juridictions intéressées; pour la vallée de Münster, elle ne prétendit à aucune indemnité. De toutes les possessions de l'Autriche en 1499, seul Tarasp dans la Basse-Engadine et le Fricktal lui restèrent jusqu'à la paix de Lunéville du 9 février 1801, qui les donna à la France, puis à la République Helvétique. La seigneurie de Rätzens, désignée souvent comme autrichienne, appartenait de droit à la Ligue grise, mais fut jusqu'en 1815 propriété privée de la maison de Habsbourg.

D'une façon générale on peut dire que les relations des Confédérés avec l'Autriche ont été bonnes à partir de 1650. A la vérité, il y eut encore des frottements; ainsi pendant les guerres contre Louis XIV à cause des troupes suisses au service de France. Les ministres et envoyés autrichiens firent à ce propos le reproche à la Diète d'avoir rompu les conditions de la capitulation. Mais ce reproche cessa, quand les XIII cantons et l'abbé de Saint-Gall accordèrent en 1691 à l'empereur, pour protéger ses pays de la Forêt-Noire, le régiment Burkli, qui resta à son service jusqu'en 1698. De 1702 à 1717 il y eut même deux régiments capitulés au service de l'Autriche: le régiment protestant d'Erlach, plus tard Tillier, et le régiment catholique Niederöst, plus tard de Diesbach. En outre, de nombreux Suisses des deux confessions prirent du service en Autriche à titre de capitaines libres ou occupèrent de hautes charges. On ne peut cependant pas ignorer que sous le comte von Trauttmansdorff, envoyé autrichien de 1701 à 1715, les relations furent plusieurs fois tendues, parce que celui-ci poussait à élever toutes sortes de prétentions surannées. L'alliance néfaste avec l'abbé de Saint-Gall, du 28 juillet 1702, les prétentions des années 1702, sur Ramsen, et 1709, sur la Thurgovie, et en outre sa très imprudente intervention dans la deuxième guerre de Villmergen en faveur de l'abbé de Saint-Gall fugitif, furent autant de défaites

diplomatiques pour l'Autriche. Les relations s'améliorèrent avec le rappel de Trauttmansdorff et ne furent plus troublées jusqu'à la fin de l'ancienne Confédération. En 1802, la République Helvétique saisit avec plaisir l'occasion d'acquiescer le Fricktal, et en 1815, la nouvelle Confédération celle d'incorporer la seigneurie de Rätzens. C'était une consolation de la perte de la Valteline, Bormio et Chiavenna, rattachés en 1797 à la République Lombarde, et dont l'Autriche s'empara en 1814.

La République Helvétique ayant violé sa neutralité par son alliance avec la France, la guerre fut portée en 1799 sur son territoire. La première bataille de Zurich, gagnée par l'archiduc Charles sur Masséna, détacha pour un moment la Suisse orientale de la République Helvétique. Mais la séparation fut courte, puisque, la même année, la seconde bataille de Zurich donnait la victoire à la France.

A la chute de Napoléon, et pendant toute la première moitié du XIX^e siècle, la Suisse aura à lutter contre la tutelle des puissances étrangères, de l'Autriche en particulier. Déjà sous la République Helvétique et pendant la période de médiation, l'Autriche soutint de sa diplomatie les partisans du retour à l'ancien régime. Vienne fut le séjour, en 1798 comme en 1848, de nombreux réactionnaires suisses. Après la bataille de Leipzig, 1813, la Suisse dut en bonne partie à Metternich de voir passer sur son territoire 130 000 Autrichiens. En 1815 encore, ayant adhéré au «système» des alliés, elle devra accéder à une demande de l'Autriche de laisser passer de nouvelles troupes. Le 18 juin 1815, 60 000 hommes pénétrèrent dans le Valais, et huit jours plus tard, 100 000 Autrichiens passaient par Rheinfelden et Bâle. Metternich travailla de tout son pouvoir à abolir l'Acte de médiation et à restaurer l'ancien régime. Pendant le Congrès de Vienne, 1815, la politique autrichienne réactionnaire ne fut pas modifiée. Le manque de cohésion entre les diverses députations, de la Diète et des cantons, obligea le Congrès à prononcer sur des questions territoriales. L'Autriche en profita pour s'assurer de la Valteline, de Bormio et de Chiavenna. Au mois d'août 1815, les troupes suisses coopérèrent au siège et à la prise d'Huningue sous les ordres de l'archiduc Jean. Au mois d'octobre suivant, l'empereur François visita Bâle, la Habsbourg, Zurich et Saint-Gall. Pendant le long parlement de Zurich, 1815, le manque d'entente entre confédérés les fit tomber sous la tutelle des puissances. L'Autriche était représentée en Suisse par le baron de Schraut, mais toute la politique réactionnaire de l'Europe jusqu'en 1848 était inspirée par Metternich. Metternich, qui reprochait à la Suisse de protéger les éléments révolutionnaires auxquels elle donnait asile, chercha constamment, à l'aide de nombreux espions et agents provocateurs, à s'ingérer dans les affaires du pays; entre autres lors des tentatives de revision du pacte fédéral et dans l'affaire des réfugiés politiques, allemands ou italiens, 1830-1831. Pendant le Sonderbund, l'Autriche favorisa les cantons catholiques, et leur promit même du secours armé. Cependant, la Suisse resta neutre dans la lutte du Piémont contre l'Autriche en 1848, malgré la demande du roi Charles-Albert de coopérer par l'envoi de 30 000 hommes à la libération de l'Italie. Les menées des réfugiés politiques faillirent amener une rupture en 1853 entre la Suisse et l'Autriche. Mazzini ayant cherché à provoquer, du Tessin, le soulèvement de la garnison de Milan, l'Autriche répliqua en expulsant 5 000 Tessinois de la Lombardie. La situation fut un moment très tendue, puis en 1855, les Tessinois furent de nouveau autorisés à rentrer en Lombardie. En 1856, la position que prit l'Autriche dans le conflit avec la Prusse lui valut bien des sympathies en Suisse; cependant, elle ne joua pas le rôle prépondérant qu'on lui a quelquefois attribué. En 1859, la délimitation de la frontière du Samnaun, vallée de Münster, put être menée à chef. Cette même année, le 10 novembre, la paix entre l'Autriche et la Sardaigne et la France était signée à Zurich. Pendant la guerre que terminait la paix de Zurich et pendant celle de 1866, la Suisse observa la plus stricte neutralité et fit border ses frontières. Cette attitude loyale ne fit que renforcer les dispositions amicales du gouvernement

de François-Joseph. Les bonnes relations des deux pays ne furent pas rompues par l'assassinat de l'impératrice Elisabeth, à Genève, le 10 septembre 1898. Le 31 août 1909, François-Joseph vint rendre visite au Conseil fédéral à Rorschach. Après la chute des Habsbourg, en novembre 1918, rien ne fut changé dans les relations avec les Etats de la couronne. La légation de Vienne, installée en 1802, continua à subsister sous la république de l'Autriche allemande. L'empereur Charles 1^{er} vint chercher un asile en Suisse.

Empereurs d'Autriche : FRANÇOIS 1^{er}, * 12 février 1768, † 2 mars 1835, empereur germanique 5 juillet 1792, empereur d'Autriche, 11 août 1804, renonce à l'Empire germanique, 6 août 1806. — FERDINAND, * 19 avril 1793, † 29 juin 1875 ; empereur 2 mars 1835-2 décembre 1848. — FRANÇOIS-JOSEPH 1^{er}, * 18 août 1830, † 21 novembre 1916, empereur dès le 2 décembre 1848. — CHARLES 1^{er}, * 17 août 1887, empereur 21 novembre 1916-20 novembre 1918 (Proclamation de la République).

Services autrichiens. Les premiers mercenaires au service des Habsbourg furent ceux qu'enrôla l'empereur Maximilien pour les campagnes de Bourgogne, des Pays-Bas et d'Italie. En 1620 fut constitué un grand contingent suisse que les Suédois anéantirent en 1631. Pendant les années 1690-1750, les catholiques comme les protestants conclurent diverses capitulations pour la formation de huit régiments. En 1704 commença le recrutement de troupes grisonnes pour le service d'Autriche. Un bataillon de chasseurs volontaires était au XIX^e s. le seul corps de troupes suisses au service de l'Autriche.

Relations commerciales. Les routes militaires et commerciales reliant la Suisse à l'Autriche étaient déjà fréquentées du temps des Romains. Au moyen âge on rencontre souvent des commerçants suisses dans l'Arberg. En 1773, le gouvernement de Vienne s'occupait d'une grande route commerciale dans l'Engadine, pour le trafic direct avec la Lombardie. Le trafic de montagne comprenait surtout un commerce de frontière, tandis que le gros trafic passait par Lindau et Bregenz. A Lindau se trouvait aussi le dépôt des salines de Hall qui fournissaient la Suisse de sel depuis le moyen âge. Des mines du Tyrol la Suisse tirait le minerai, du Tyrol du Sud, la pierre. L'importation de cette dernière prit une certaine importance avec l'ouverture du chemin de fer de l'Arberg. Au XVIII^e s., la Suisse exporta du vin par le Vorarlberg, et plus tard de la soie, de la toile et des montres. A cette époque, de nombreux Tyroliens étaient occupés dans l'industrie textile à Saint-Gall et à Glaris. Les prescriptions douanières ne furent pas rares. En 1561, 1587, 1654, la « paix perpétuelle » fut complétée par des dispositions concernant la douane. Au début du XIX^e s., le trafic subit un arrêt, conséquence de la guerre, qui fit sentir ses effets pendant toute la première moitié du siècle. Le commerce suisse avec l'Autriche souffrit alors des nouvelles prohibitions du système douanier. Le premier traité de commerce avec l'Autriche fut conclu en 1868. D'autres suivirent en 1891 et 1906. Ces traités avaient un avantage restreint pour notre pays par suite des tendances protectionnistes du gouvernement de Vienne. Les relations commerciales entre les deux pays se développèrent beaucoup à la suite de l'Exposition de Vienne 1873, et de l'ouverture du chemin de fer de l'Arberg 1884. Dans ces dernières années, la Suisse a engagé de gros capitaux en Autriche : banque, industrie du bois, chemins de fer.

Relations littéraires et artistiques. Les relations littéraires durent débiter avec la belle période du couvent de Saint-Gall. Plus tard on trouve des troubadours de même que des chroniqueurs suisses en relations avec l'Autriche : Albert de Bonstetten, l'auteur de l'*Historia domus Austriae*, et le chanoine zuricois Félix Hemmerli. Depuis un certain nombre d'années, il se fait un échange de professeurs entre les Universités autrichiennes et suisses, entre autres avec l'Ecole polytechnique de Zurich et l'Université de Fribourg.

Les relations artistiques remontent au XVIII^e s., au temps de l'épanouissement du style baroque. De nombreux artistes ont exercé leurs talents dans le pays voisin. C'est au Tessinois Gian-Baptista Ricca que les

Autrichiens doivent le château de Schönbrunn : par contre, maints Tyroliens et Vorarlbergeois, architectes ou stucateurs, ont construit ou orné chez nous des églises et des couvents : Saint-Gall, Einsiedeln, Pfäfers, etc. Enfin, rappelons que le peintre Segantini, natif d'Arco en Tyrol, a trouvé dans les Grisons une seconde patrie. [A. ZESTIGER.]

Relations diplomatiques. — A. *Envoyés et chargés d'affaires suisses à Vienne.* Dans les siècles passés, la Suisse envoyait à la cour de Vienne des agents particuliers. Les principaux sont : 1566, B. von Cham, bourgmestre, et Christoph Schorno, landammann ; 1650, Johann-Rudolf Wettstein, bourgmestre, et Seb. Pergrin Zwyer von Evibach ; 1700, Johann Ludwig-Werdmüller, et Johann Antou Puntiner ; 1712, Johann-Heinrich Hirzel, bourgmestre, et Christof von Steiger.

Une légation permanente fut installée en 1802 :

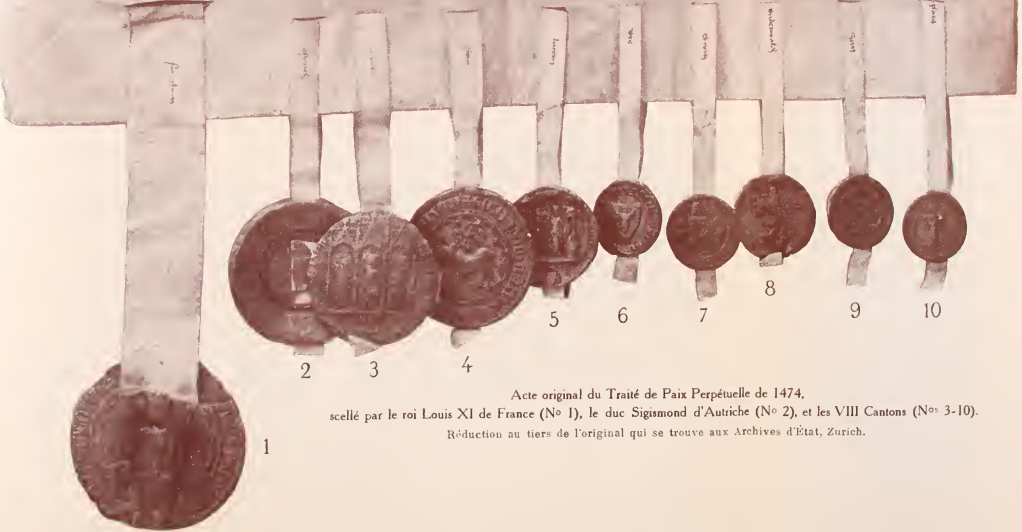
Bernhard G.-J. von Diesbach, ministre, 1802 dont les lettres de créance ne furent pas acceptées. — Ferd. von Muller-Muhlegg, chargé d'affaires, 1802-1824. — Johann-Heinrich von Geymuller, chargé d'affaires, 1824-1826. — Alb. von Elfinger-Wildegg, chargé d'affaires, 1826-1848. — Johann-Konrad Kern, chargé d'affaires, 1848. — J.-Edouard Steiger, chargé d'affaires, 1848-1866. — Arnold-Otto Aepli, ministre plénipotentiaire, 1866 et 1883-1893. — Johann-Jakob von Tschudi, ministre plénipotentiaire, 1866-1883. — Alfred de Claparède, ministre plénipotentiaire, 1894-1904. — Ferdinand Du Marteray, ministre plénipotentiaire, 1904-1910. — Joseph Choffat, ministre plénipotentiaire, 1910-1915. — Charles-D. Bourcart, ministre depuis 1915.

B. *Envoyés, ministres plénipotentiaires et chargés d'affaires autrichiens.* L'Autriche a également envoyé autrefois des missions spéciales auprès de la Diète ou des cantons, tantôt en son nom propre, tantôt au nom de l'empire. (Voir aussi EMPIRE GERMANIQUE pour les envoyés qui ne se trouvent pas dans la liste ci-dessous). Une représentation permanente, qui résida d'abord à Baden, puis à Bâle et depuis 1848 à Berne, servait presque exclusivement les intérêts autrichiens. Outre ces missions auprès de la Diète ou des cantons, l'Autriche eut des envoyés spéciaux dans les Ligues Grises jusqu'à leur entrée dans la Confédération. La plupart d'entre eux appartenait à la famille Salis.

Johann-Melchior Heggenzer, 1557-1584. — Gall Hager, janvier 1584. — Hans-Christoph Schnabel et Georg von Altmannshausen, 11 mars 1584. — Hans-Rudolf von Schönau, 1619. — Christian Schmidlin, 1619, 1620, 1623, 1624. — Johann-Christoph von Station, 1620. — Johann Reinhard von Schauenburg, 1620, 1621, 1622, 1627. — Johann Locher, 1624. — Isaak Volmar, 1630-1640. — Ulrich von Ramschwag, envoyé de l'archiduchesse Claudia aux Grisons, 30 mars 1641. — Leo-Marquard Schiller, plénipotentiaire 1642, envoyé 1643. — Humprecht von Wessenburg, accrédité 2 janvier 1653 et 1^{er} septembre 1654. — J.-Theobald Zeller, 2 janvier 1653 et 1^{er} septembre 1654. — Reinprecht Thurner, 2 janvier 1653. — Johann-Gaudenz von Rost, 18 juin 1658. — Georg-Wilhelm von Gollen, 1666. — Johann-Philipp Sommervogel, 1678, 1683. — Johann-Franz von Landsee, 1688-1691. — Franz-Josef Hermann, chargé d'affaires, 1716-1725. — Blasius Bender, abbé de Saint-Blaise, chargé d'affaires, 1725-1727. — Paul von Reichenstein, 1727-1732. — Jean-Antoine Turinetti, marquis de Prié, 1733-1746. — Karl von Marschall, ministre résident, 1746-1767. — Josef von Nagel, 1767-1783. — Emmanuel von Tassara, 1783-1791. — Karl von Buol-Schauenstein, 1792-1794. — Ignaz von Degelmann, 1794-1797. — Hermann von Greifenegg, chargé d'affaires, 1797-1798. — Innozenz von Steinherr, chargé d'affaires, 1798-1799. — Heinrich von Crumpfen, 1803-1806. — Franz Alban von Schraut, 1806-1825. — Franz Binder von Kriegelstein, 1826-1837. — Ludwig von Bombelles, 1837-1843. — Eug. von Philippsberg, chargé d'affaires, 1843-1846. — Max von Kaisersfeld, 1846-1849. — Ludwig R. von Thom, 1849-1852. — Ludwig Kamiki, chargé d'affaires, 1852-1854. — Alois von Kubeck, 1854-1856. — Ferdinand von Mensshengen, 1856-1867. — Niklaus Zulauf



Main body of the original manuscript, containing dense Latin text in two columns, written in a historical cursive script.



Acte original du Traité de Paix Perpetuelle de 1474,

scellé par le roi Louis XI de France (No 1), le duc Sigismond d'Autriche (No 2), et les VIII Cantons (Nos 3-10).

Réduction au tiers de l'original qui se trouve aux Archives d'Etat, Zurich.

von Pottenburg, chargé d'affaires, 1867-1868. — Moritz von Ottenfels, 1868-1887. — Konstantin von Trauttenberg, 1887-1888. — Alois von Seiller, 1888-1895. — Karl von Kuefstein, 1895-1903. — Karl von Heidler, 1903-1909. — Max von Gagnern, 1909-1917. — Alex. Musulin von Gomirje, 1917-1918. — Stefan von Haupt Buchenrode, chargé d'affaires, 1918. — Léon de Vaux, chargé d'affaires, 1919. — République d'Autriche : Jean de Seidler, chargé d'affaires 1920. [BENZIGER.]

AUVERGNE. Famille originaire de Ravel (Drôme), devenue genevoise par Claude (1776-1852), le 25 avril 1823. — LINA, peintre sur émail, * à Genève le 29 novembre 1871. Elle a exposé et obtenu des récompenses au concours Galland en 1895 et 1896, aux expositions de Genève 1896, de Bruxelles 1898 (médaillon d'or) et à celle de Paris (1900) où elle fut déléguée par l'Etat de Genève; le compte-rendu de sa mission a été publié dans les *Rapports professionnels* sur la dite exposition. — Voir SKL. [R. B.]

AUVERNIER (all. AVERNACH) (C. Neuchâtel, D. Boudry. V. DGS). *Armoiries*: d'azur à un poisson (perche) d'argent posé en asc.



Préhistoire. La baie d'Auvernier, où abondent les stations lacustres, a été occupée dès le début de la période néolithique et jusqu'aux dernières phases de l'âge du bronze. Les fouilles, opérées dès 1860 d'abord par Edouard Desor puis par de nombreux particuliers, ont livré quantité d'objets que se disputent les musées de l'Europe. Exondée par les travaux de correction

des eaux du Jura, la station d'Auvernier est en partie couverte par une ligne de tramway et des jardins. Depuis 1919, de nouvelles fouilles y ont été entreprises systé-

récente de ces phases que se place le fameux tombeau découvert le 21 janvier 1876 près des bains de Colombier. Ed. Desor avait signalé alors l'intérêt archéologique



Sépultures préhistoriques découvertes à Auvernier, d'après une photographie faite au moment de l'exhumation, le 21 janvier 1876.

qu'il présentait au point de vue de la construction, des caractères anthropologiques des squelettes et du mobilier qu'il renfermait. C'est un coffre de pierre formé de dalles verticales recouvertes d'une grande pierre plate, à l'instar des dolmens de la Bretagne. Le mobilier funéraire est peu abondant mais significatif par le fait qu'il compte à la fois des objets de l'époque néolithique et de l'âge du bronze. Tandis qu'Edouard Desor voyait dans ce monument la sépulture des populations habitant sur les pilotis voisins, il semble plus juste d'y reconnaître un ossuaire où l'on déposait des os décharnés. Ce tombeau a été reconstruit dans les jardins du Musée des Beaux-Arts à Neuchâtel. [P. V.]

Histoire. La première mention d'Auvernier date de 1011. Cette année-là, Rodolphe III, roi de Bourgogne, donne à sa fiancée Irmengarde Neuchâtel, *Aver-*



La station lacustre d'Auvernier en 1875, d'après un dessin de Maurice Borel.

matiquement par la Commission neuchâteloise d'archéologie. Elles ont permis de constater quatre occupations successives du même emplacement, caractérisées chacune par un mobilier typique qui permettra peut-être de distinguer quatre phases dans la civilisation lacustre néolithique. C'est immédiatement après la plus

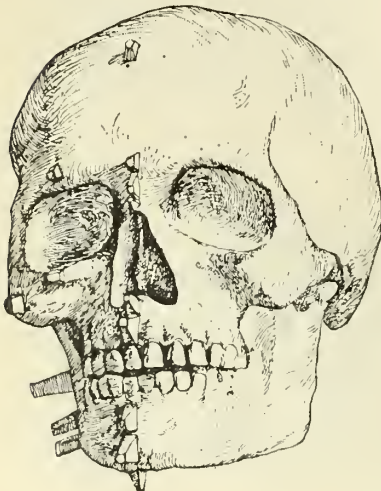
niacum et d'autres localités. Peu après, entre 1039 et 1088, Auvernier est donné par l'évêque de Lausanne au chapitre de ce lieu. Avec les villages de Peseux, Corcelles et Cormondrèche, il forma jusqu'en 1848 la mairie de *la Côte*, compétente en matière civile tandis que les causes criminelles se jugeaient à Colombier.

Au point de vue spirituel, Auvernier se rattachait à la paroisse de Colombier et cela jusqu'en 1878 ; il avait cependant une chapelle, érigée en 1477, et transformée



Reconstitution d'un buste de femme lacustre par le prof. Kollmann d'après le crâne d'Auvernier en 1898. L'original se trouve au Musée d'histoire naturelle de Berne, une copie au Musée historique de Neuchâtel.

en temple en 1709. Depuis la République, Auvernier formait une Justice de paix et un Collège électoral



Crâne de femme lacustre d'Auvernier avec les repères établis par le prof. Kollmann indiquant l'épaisseur des parties molles.

AUW (C. Argovie, D. Muri. V. DGS). En 893 *Owa*, *Houva*. En 1300, *Owe* appartenait au bailliage de Meienberg ; conquis par les Confédérés en 1415, il fut

incorporé au Freiamt supérieur, bailliage de Meienberg, paroisse de Sins. Le couvent de Muri y possédait déjà des propriétés en 1064. La chapelle de Saint-Nicolas est mentionnée en 1331. En 1637, Auw, ainsi que Rüstenschwil se sépara de la paroisse de Sins, et, avec l'assentiment de l'abbé d'Engelberg, construisit son église qui fut remplacée en 1705 par une nouvelle construction. Pendant le combat de Sins, 20 juillet 1712, 800 Neuchâtelois bivouaquèrent à Auw sous les ordres du colonel Petitpierre et se retirèrent ensuite sur Wohlen. Le 24 juillet se réunit à Auw un conseil de guerre des catholiques qui décida d'attaquer les Bernois le 25. En 1715, un incendie détruisit 43 bâtiments. Auw forme une commune politique, et depuis 1908 une commune civile avec Rüstenschwil. La commune n'a pas d'armoiries. Les registres de paroisse datent de 1638. — Voir P.-M. Kiem: *Gesch. des Klosters Muri*, I, 28, 148. — *UZ* I, 71. — *Gfr.*, 26, 287. — A. Nüscherer: *Die Aarg. Gotteshäuser*, 13. — G. Wiederkehr: *Denkwürdigkeiten aus der Gesch. des Freiamtes*, 88, 91. — F. X. Bronner: *Der Kant. Aargau*, I, 234. [G. W.]

AUW, JOHANN-KONRAD von, * 21 septembre 1796, † 12 janvier 1854, étudia à Lucerne, Landshut, Heidelberg et Coire. Chapelain à Birnensdorf et Sarnensdorf, puis en 1834 curé de Wohlenschwil ; inspecteur des écoles du district de Baden, membre du Conseil d'église catholique argovien. Son ouvrage principal est *Christliche Philosophie*. — Voir A. Keller: *Joh. Konr. von Auw*. [G. W.]

AUX, d'. Famille lausannoise. Voir DAUX.

AUZIÈRE, Georges, d'une famille de Saint-Laurent en Languedoc, reçue habitante à Genève en 1697, * le 4 février 1735, † à une date et un lieu encore inconnus. Il joua un rôle très marqué dans la lutte des Natifs dont il fut un des principaux chefs. C'est lui qui rédigea la requête demandant l'entrée de son groupe dans le Conseil général. Il fut arrêté à cette occasion en avril 1766, puis de nouveau lors de la prise d'armes du 15 février 1770, et banni à perpétuité. Après l'édit de 1781, il revint à Genève et fut reçu bourgeois le 10 juin 1783, gratuitement. Membre dès 1790 du cercle du Tiers-Etat, cercle d'égaliseurs, il fut emprisonné le 4 avril 1791 sous l'accusation d'avoir excité à la révolte les habitants du mandement de Peney et condamné à la perte de la bourgeoisie et à un bannissement de vingt ans. Il était monteur de boîtes de son métier. Très actif, très intelligent, il fut en relation avec Voltaire et travailla avec Grenus qui, dans une brochure, a écrit son histoire. — Voir *Gfr.*, vol. 80, 82, 162. — Arch. d'Etat Genève, R. C., P. C. — Sordet, mns. — Rivoire: *Bibliographie*, I, nos 1226, 1232, 2313, 3622 ; II, 3831, 4099, 4147, 4167. — *Mémoires d'Isaac Cornaud*. — Fazy: *Genève de 1788 à 1792*. [C. R.]

AVANZINI, de **VANZINO**, de **AVANZINO**, de **AVANZINIS**. Famille de Curio connue dès le XV^e s.

Ses armoiries portent une triangle abaissée sous une croix pattée. Une famille du même nom est fixée à Meride depuis le XVIII^e s. — 1. ADAM, de Lugano, maître-maçon à Milan de 1453 à 1480. — 2. PIETRO, médecin. * à Curio le 25 juin 1807, † le 21 février 1891, étudia à Côme et à Pavie. Il fut député au Grand Conseil de 1839 à 1845, de 1860 à 1867 et de 1887 à 1891 ; lors des élections de 1859, il fut emprisonné par ses adversaires politiques. Catholique convaincu, il fut un des meilleurs soutiens du *Credente cattolico* et de la Société Pie X. Promoteur zélé de l'instruction publique, Avanzini fut un des fondateurs de la première école secondaire du Tessin, instituée à Curio en 1850 ; il contribua aussi à la fondation du



Pietro Avanzini, d'après une photographie.

collège Saint-Joseph à Locarno et aida beaucoup d'ecclésiastiques dans leurs études. — 3. **ACHILLE**, * à Bombinasco en 1843, † à Astano le 12 septembre 1890. Il fut élève de Don Bosco à Turin, de 1869 à 1877, directeur de l'école normale de Pollegio et de Locarno, puis professeur de belles-lettres italiennes et latines au lycée de Lugano jusqu'en 1889. Correspondant de revues italiennes, il publia entre autres *Francesco Soave e la sua scuola*, qui obtint en 1881 la médaille d'or de la Société pédagogique italienne. — 4. **JOSEPH**, fils du n° 2, * à Curio le 16 mars 1848, † le 15 mai 1896, avocat et notaire 1878, député au Grand Conseil 1891-1895, président de ce corps 1891, membre de la Constituante de 1891. — Voir *BStor*. 1889, 1890, 1891. — Maspoli: *La Pieve d'Agno*. — Galli-Tamburini: *Guida Malcantonese*. — *Educatore* 1890. — Dotta: *I Ticinesi...* — Mondada: *Il Dr° Pietro Avanzini di Curio*. — *Il Dovere*, 1898 n° 44. [C. TREZZINI.]

AVARAY, CLAUDE-THÉOPHILE DE BÉZIADE, marquis d'. Fut nommé en 1714 par Louis XIV comme ambassadeur et successeur de du Luc auprès des cantons suisses. La mort du roi, 1^{er} septembre 1715, retarda son départ et après que le régent eut ratifié sa nomination, le nouvel ambassadeur arriva enfin à Soleure le 5 novembre 1716. Il y resta jusqu'au 30 octobre 1726 et fut remplacé en 1727 par le marquis de Bonnac. — Voir *Saint-Simon: Mém.* VII, chap. XVI, XI, cbap. XXV, XIV, chap. II. — Dörlfliger: *Franz. Politik in Solothurn zur Zeit des Schanzenbaues*, p. 311. [H. D.]

AVEGNO (C. Tessin, D. Valle Maggia. V. DGS). Vge et Com. Anciennes formes: *Avenium*, *Vegnio*, *Avigno valis Madie*. Au moyen âge les *capitanei*, ou nobles de Locarno, y jouissaient de droits féodaux, ainsi que l'évêque de Côme. Le 1^{er} janvier 1284, Avegno et Tegna achetaient de la bourgeoisie de Locarno des terrains et des moulins dans le voisinage de Ponte Brolla. Au début du XV^e s., le village devait une redevance annuelle au célèbre sanctuaire de la *Madonna del Monte*, au-dessus de Varese. En janvier 1412, Avegno fut une des communes qui prêtèrent serment de fidélité au capitaine savoyard Pierre de Chevron, après la descente des Suisses dans le val d'Ossola. En 1484, il envoya aussi des hommes à la défense des passages conduisant dans le val d'Ossola, contre une éventuelle incursion des gens de l'évêque de Sion descendus pour combattre les comtes d'Arona. Sous la domination suisse, Avegno nommait le chancelier du bailliage lorsque le bailli était désigné par Zoug; il élisait à tour de rôle un des sept juges qui, dans le Val Maggia inférieur, devaient assister le bailli dans l'administration de la justice criminelle; il envoyait aussi trois députés au Conseil général de la vallée inférieure. En 1747 le village fut presque entièrement enseveli et détruit par l'inondation de la Maggia. Au spirituel, Avegno dépendit primitivement de Locarno, mais il dut s'en détacher assez tôt pour former une paroisse avec Gordevio. Ces deux villages se séparèrent à leur tour, mais en conservant un même curé jusqu'au milieu du XVII^e s., à cause de leur pauvreté et du peu de distance des deux églises. En 1333, l'évêque Benedetto degli Asinari octroya à Avegno et Gordevio le droit d'élire leur recteur. L'église existait déjà au XII^e s. D'abord à une seule nef à plafond de bois, on lui ajouta deux nefs latérales voûtées en 1591, et en 1857, on rehaussa la nef centrale et remplaça le plafond par une voûte. L'ancien édifice fut consacré le 27 novembre 1516 sous le patronage de Sant'Abondio, auquel on ajouta peu après celui de Saint-Luc. L'église renferme une croix de procession du XV^e s. et un tabernacle à face et bas-reliefs en pierre, qui peut remonter, suivant Buetti, à l'époque de la construction de l'église primitive. Le clocher est daté de 1527 et fut rebâissé en 1852. La paroisse a encore deux chapelles: celle de la Trinité, construite en 1727, et Notre-Dame du Rosaire, bâtie dans la seconde moitié du XVII^e s. *Population*: 1591, env. 400 hab.; 1801, 400; 1900, 322; 1910, 253. — Voir *BStor*. 1880, 1885, 1886, 1911. — Monti: *Atti...* — Buetti: *Note storiche religiose*. — Weiss: *Die tessin. Landvogteien*. — Meyer: *Die Capitanei von Locarno*. — Meyer, dans *Hist. militaire suisse* III. — Pometta: *Come il Ticino...* [C. TREZZINI.]

AVENARIUS, RICHARD-HEINRICH-LUDWIG, allemand, * à Paris le 19 novembre 1843, † le 18 août 1896, professeur de philosophie inductive à l'Université de Zurich, de 1877 jusqu'à sa mort. — *ADB XLVI*. — *Avenarische Chronik*, édit. par Ludwig Avenarius 1912. [F. H.]

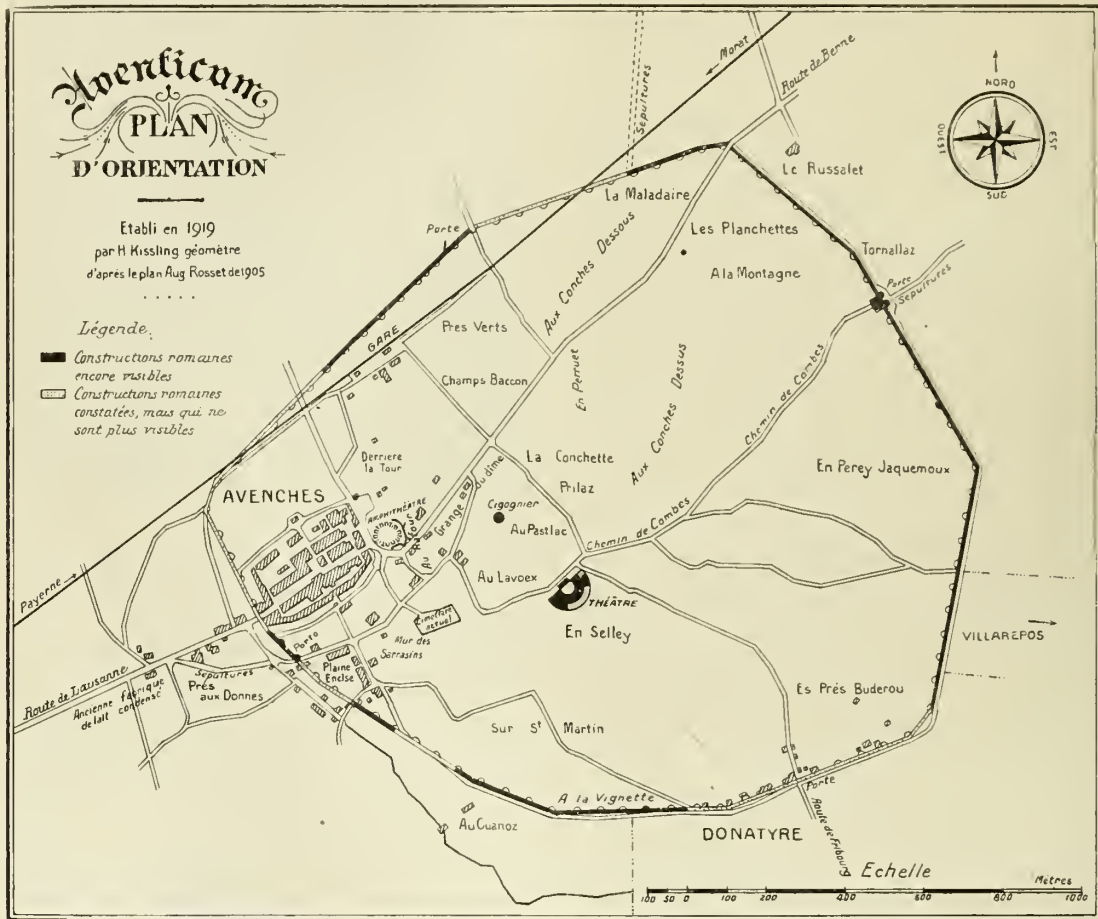
AVENCHES (all. WIFELSBURG) (C. Vaud, D. Avenches. V. DGS).

1. **Période helvète et romaine**. Le nom Aventicum est celtique, dérivé de celui d'*Aventia*, probablement déesse protectrice d'une source. Le premier historien qui mentionne Aventicum est Tacite, dans son récit des événements de l'an 69 ap. J.-C. Strabon, qui emprunte la plupart de ses récits à Posidonius († 51 av. J. C.) parle des Helvètes à plusieurs reprises, mais sans nommer leur chef-lieu. De même César. Comme Tacite qualifie Aventicum de *gentis caput* ou capitale de tribu, on peut être sûr qu'elle était du nombre des 18 villes que les Helvètes incendièrent lors de leur départ pour la Gaule et qu'ils furent obligés de reconstruire après leur retour. Nous savons en outre que Aventicum était la capitale des Tigorins, dont le *pagus* comprenait en tout cas les vallées de la Broye et de l'Aar moyen et Aventicum en était la ville principale. Mais de la cité gauloise d'Aventicum, rien ne subsiste; on n'en connaît pas même la situation exacte. Le Musée d'Avenches possède en grande quantité des poteries de provenance locale aisément reconnaissables à leur couleur grisâtre ou noirâtre, dont quelques-unes remontent à l'époque de l'indépendance celtique. Le même Musée possède une pièce datant sans conteste de cette période et bien autrement rare; c'est le fameux coin monétaire qui se compose d'un disque de fer dans lequel est incrustée une rondelle de bronze. A Avenches même, on n'a pas retrouvé de monnaies frappées sur ce coin, mais il en existe ailleurs notamment à Zurich. Le revers présente un char attelé de deux chevaux. Des premiers temps de l'Aventicum romain, il nous reste, outre de nombreuses monnaies, quelques inscriptions. La plus ancienne est certainement celle qui mentionne un esclave d'Auguste, collecteur des impôts. Avenches courut un grave danger au moment des troubles de l'an 69. Les Helvètes, ignorant la mort de Galba, lui restaient fidèles et refusaient de reconnaître Vitellius. Ils arrêtèrent des soldats qui portaient un message des légions de Germanie à celles de Pannonie; Cecina, le principal lieutenant de Vitellius, se vengea en pillant la ville florissante de Baden et, secouru par les Rhétiens, battit complètement les Helvètes, dont des milliers furent égorgés ou vendus comme esclaves. Le vainqueur marcha droit sur Aventicum qui capitula pour éviter les horreurs d'un assaut. Cecina se contenta de faire mettre à mort Julius Alpinus comme principal auteur de la révolte et abandonna la cité à la merci de Vitellius. Celui-ci se laissa fléchir par l'éloquence de Claudius Cossus, l'un des délégués d'Aventicum, et accorda à ses prières «le salut et l'impunité de sa ville». Avec l'avènement de T. Flavius Vespasienus, la situation d'Aventicum changera complètement: dorénavant elle ne sera plus une *civitas* périgrine plus ou moins alliée ou sujette, elle deviendra une *colonie*. Le nouvel empereur avait de bonnes raisons pour porter un intérêt spécial à la cité des Helvètes; son père y avait exercé la profession de banquier et y était mort; lui-même doit y avoir passé une partie de son jeune âge; il n'y est pas né, quand même on le répète souvent; Suétone nous dit expressément que Vespasien naquit dans un petit bourg du pays Sabin et fut élevé chez son aïeule dans son domaine en Etrurie. Mais le futur souverain doit avoir vécu dans son enfance à Aventicum, car une modeste inscription trouvée dans les fouilles de l'association *Pro Aventico*, et qui ne peut se rapporter qu'à lui, mentionne les «éducatrices de notre Auguste». En raison de ses souvenirs, et sans doute aussi pour dédommager les Helvètes des souffrances que leur avaient infligées les troupes de Cecina, Vespasien donna à la *civitas* des Helvètes le rang de colonie. Elle eut donc son organisation autonome comme les municipes et les colonies sur toute l'étendue de l'empire.

INSTITUTIONS. L'autorité appartenait à l'*ordo decu-*

rioum, correspondant à peu près à ce que le Sénat était à Rome. A la tête de ce conseil fonctionnaient les *duumviri*, préposés à la direction de l'administration et spécialement à la justice. Comme les inscriptions nous font connaître des personnages *omnibus honoribus functi*, il est évident que d'autres magistratures devaient mener au grade suprême du *duumvirat*. Mais quelles étaient ces magistratures ? Contrairement à ce qui était l'habitude, *Aventicum* n'eut pas d'édiles. Leurs fonctions étaient remplies par le *praefectus operum publicorum* que mentionnent les inscriptions, lequel était inférieur en

vêtus des plus hautes fonctions impériales, qui évidemment durent représenter les intérêts d'*Aventicum* auprès du souverain. Le premier de ces illustres patrons fut, comme de juste, le fondateur de la colonie : Vespasien. La longue nomenclature qui désigne la colonie est caractéristique ; elle s'appelle officiellement *Colonia pia Flavia constans emerita Helvetiorum foederata* ; *Flavia* puisqu'elle doit son élévation à Flavius Vespasianus ; *pia constans* à cause de sa fidélité envers Galba ; *emerita* parce qu'elle reçut comme colons d'anciens soldats. Le dernier des noms, *foederata*, est plus difficile à ex-



Plan d'Avenches d'après le Guide d'Eugène Secrétan (1919).

rang aux *duumviri* (*iuri dicundo*) et en revanche supérieur aux questeurs. Il est vrai qu'aucun document ne mentionne ces derniers ; mais il est plus probable qu'ils n'ont pas fait défaut. Ces trois fonctions étaient donc les honneurs auxquels pouvaient aspirer ceux d'entre les décurions qui présidaient à l'administration de la colonie. Les décurions étaient une sorte d'aristocratie régionale héréditaire qui se recrutait parmi les grands propriétaires. Au-dessous de ces « riches » nous voyons, comme intermédiaire entre eux et les « petites gens », les *seviri Augustales*, voués spécialement au culte des empereurs et souvent d'origine libertine. Une fois devenu colonie, la ville eut son *flamen*, son prêtre local, assisté de sa *flaminica* ; auparavant, ce grand prêtre d'Auguste portait simplement le titre de *sacerdos*. Mais il se peut que ces deux désignations, de même que celle de *magister*, aient été employées indifféremment. En outre, la colonie a eu, mais non pas d'une manière constante, des *patrons*. Ce titre était en général porté par de hauts dignitaires, re-

plier ; on s'accorde à y voir un souvenir de l'ancienne alliance imposée aux Helvètes après la victoire par César. Depuis qu'*Aventicum* est devenu colonie, il n'est plus fait mention des *pagi*, on ne trouve plus que des *vici*. Les habitants s'appellent *Aventicensens* ou *Helvetii*. Ceux d'entre eux qui devinrent citoyens romains, après l'érection en colonie, furent inscrits dans la tribu *Quirina* qui était celle de Vespasien. C'est à son élévation au rang de colonie que la ville d'*Aventicum* dut d'avoir gardé son nom individuel au lieu de prendre celui du peuple dont elle était le chef-lieu. Si *Aventicum* n'était pas devenue colonie, elle aurait certainement pris le nom d'Helvètes ou d'*Helvetices*. *Aventicum* est-il devenu colonie romaine ou colonie latine ? Est-ce tout le territoire des Helvètes qui est devenu colonie ou seulement la ville d'*Aventicum* ? Ces deux problèmes sont connexes et ont été résolus de façon bien différentes si ce n'est contraires. Mommsen se prononce carrément pour la colonie latine comprenant tout le territoire des

Helvètes; Pomot, au contraire, après Kornemann, admet qu'Aventicum a été colonie romaine et restreint cette application à la ville seule. Charles Morel plaide pour la latinité de la colonie, mais ne l'applique qu'à la ville et non à tout le territoire. C'est aussi à peu près l'opinion de Holder qui admet le droit latin pour la ville seule d'Aventicum, laquelle devenant colonie, cessa de faire partie de la *civitas*. Pour nous, nous voyons les *duumviri* de la colonie exercer leurs fonctions en dehors d'Aventicum, c'est un *duumvir* de la colonie des Helvètes qui a dirigé les travaux du fameux tunnel de la Pierre Pertuis; le nom du même Dunius Paternus se retrouve sur des tuiles à Niedergösgen (entre Olten et Aarau). Puis nous voyons les *vicani* d'Yverdon, élever un monument en récompense de services rendus, à un *duumvir* de la colonie. Nous ne comprenons guère ce

nom de *coloni* désigne les nouveaux venus à Aventicum, celui d'*incolæ* les anciens habitants; Mommsen identifie les deux catégories.

La SITUATION GÉOGRAPHIQUE d'Aventicum en fit une place importante à tous égards. Il était sur la grande voie militaire qui, venant d'Italie par le Grand Saint-Bernard, le bas Valais, Vevey, les collines au-dessus de la vallée de la Broye, conduisait par Soleure à Vindonissa, ainsi qu'à Augst et de là descendait le Rhin; deux routes partant de Genève, l'une par le pied du Jura, l'autre par le bord du Léman et Lousoinium, la rejoignaient à Aventicum même. Une autre voie menait à Yverdon et franchissait le Jura pour aller chez les Séquanais à Vesontio, devenu également colonie. Les itinéraires et la table de Peutinger mentionnent quelques-unes de ces voies, mais pas toutes, dont les plus im-



Le théâtre romain d'Avenches. D'après la photographie du *Bulletin de l'Association pro Aventico* (X).

que les magistrats d'Aventicum auraient eu à voir à Yverdon et à Pierre Pertuis si ces régions n'avaient pas fait partie de la colonie. D'autre part, nous rencontrons plusieurs fois des personnages qualifiés de *Curatores civium Romanorum conventus Helvetii*. Si la colonie avait possédé le droit romain complet, il est difficile de comprendre pourquoi des citoyens romains, habitant son territoire, auraient eu besoin de curateurs spéciaux, alors que les magistrats de la colonie auraient certainement suffi. Il est à remarquer qu'aucun de ces curateurs n'est Helvète. Nous arrivons à conclure que tout le territoire des Helvètes formait la colonie et que celle-ci était de droit latin et non romain. Les magistrats sont naturellement citoyens romains, quand même ils n'ajoutent pas toujours à leurs noms la mention de leur tribu; juristes et historiens sont d'accord pour dire qu'en pays de droit latin quiconque revêtait une magistrature devenait par le fait même citoyen romain. D'autres problèmes encore se posent. Que sont les *curatores colonorum* qui n'apparaissent qu'à Avenches? D'après Julian ces curateurs auraient été, non pas des magistrats municipaux, mais les anciens curateurs du groupe des citoyens Romains domiciliés à Aventicum et transformés en colons sous Vespasien. Enfin les *incolæ* et les *coloni* sont-ils identiques? Et s'ils sont différents, en quoi consiste cette différence? Ch. Morel admet que le

portantes étaient desservies par les postes impériales. Les communications par eau, c'est-à-dire par un canal et par les lacs de Morat, de Neuchâtel et de Bienne ainsi que par l'Aar, avaient une importance considérable, si bien que les bateliers de la région étaient constitués en corporation puissante et avaient un centre de réunion, une *schola*, à eux au chef-lieu.

Depuis Vespasien jusqu'au milieu du III^e s., Aventicum a joui d'une paix profonde et d'une longue prospérité. C'est certainement pendant cette période paisible que furent construits les monuments dont les restes subsistent aujourd'hui font d'Avenches la place la plus riche de toute la Suisse en antiquités romaines. Vers 260 les Alamannes réussirent une première fois à envahir le territoire romain; ils traversèrent le pays des Helvètes, pour se rendre en Italie, ravageant et détruisant tout sur leur passage, entre autres Aventicum. Il est intéressant de suivre le long retentissement de cette expédition dévastatrice dans les traditions locales. Le chroniqueur connu sous le nom de Frédégaire (vers 660) la rappelle, à moins qu'il ne la confonde avec la destruction finale et paraît, pour autant que son latin barbare et le texte corrompu soient compréhensibles, attribuer aux Alamannes comme chef le Wibili duquel dériverait le nom allemand d'Avenches, Willisburg: *Atamani vastatum Aventicum preventiore Wibili cui mo-*

mento et plurima parte Galliarum in Aetalia transiunt. Aventicum doit avoir cruellement souffert de cette première invasion barbare, car les monuments subsistant encore portent généralement les traces d'une destruction voulue. Cette destruction fut suivie d'une réparation qui a dû commencer déjà sous Dioclétien et continuer sous Constantin. Sous Dioclétien le territoire helvète fut réuni avec celui des Séquanais (Franche-Comté) et forma la province appelée d'abord *Sequania* puis *Maxima Sequanorum*, avec Vesontio comme chef-lieu. Ainsi s'explique le fait qu'au moyen âge le diocèse épiscopal d'Avenches-Lausanne relevait de l'archevêché de Besançon. Le nom même des Helvètes disparaît alors. Sous Constantin et ses premiers successeurs, Aventicum dut, à juger d'après les nombreuses monnaies de cette époque, avoir joui d'un moment de nouvelle vie. Mais une seconde invasion, vers 354, vint mettre fin à cette renaissance éphémère. Pour la première fois, après une longue interruption, le nom d'Aventicum revient sous la plume d'un historien, Ammien Marcellin qui, vers 355, traversa notre pays : *Aventicum, desertam quidem civitatem, sed non ignobilem quondam, ut aedificia semirutata nunc quoque demonstrant.* Avec le V^e s. vient la débâcle définitive; les Alamannes, les Burgondes occupent tout le pays des Helvètes. C'est alors qu'Aventicum est détruit, consciencieusement et systématiquement, avec une fureur telle qu'il ne reste pas un seul monument entier au-dessus du sol et qu'il est rare qu'on trouve aujourd'hui un objet qui ne soit pas brisé. Les dernières monnaies romaines qui se trouvent à Avenches sont de Magnus Maxime, l'usurpateur d'Occident, de Théodose I et de son fils Arcadius. Il y a bien encore au Musée une *triens* d'or de Justinien; mais il n'est pas du grand Empereur d'Orient; c'est une de ces pièces que frappèrent les rois francs, alors qu'ils n'osaient pas encore mettre leur propre effigie sur leurs monnaies.

MONUMENTS. Il n'en reste plus que quatre au-dessus du sol : le mur d'enceinte, avec ses portes et ses tours; le Cigonnier, le Théâtre et l'Amphithéâtre.

LE MUR D'ENCEINTE. En transformant la cité des Helvètes en colonie, Vespasien a dû évidemment la fortifier. Le mur d'enceinte dont il la munit existe encore aujourd'hui sur presque tout son pourtour. Ce rempart forme un polygone irrégulier de 6 à 7 kilomètres de tour, englobant un espace dont la ville actuelle n'occupe qu'environ un dixième. Le mur d'enceinte d'Aventicum est un des mieux conservés de toutes les Gaules, et offre de ce chef un intérêt tout particulier. Du côté de la plaine marécageuse, il est par places construit sur pilotis de chêne; ailleurs il est fondé sur un épais lit de pierrailles. Son épaisseur devait être d'environ 3 mètres; l'intérieur est un blocage consistant en pierres de toutes espèces et de toutes formes, noyées dans le fameux ciment, dont la réputation ne date pas d'aujourd'hui. Sur les deux faces, du côté de la ville comme à l'extérieur, on constate au contraire un parement des plus soignés, composé de moellons régulièrement taillés, sensiblement de même grandeur, et soigneusement jointoyés. Aujourd'hui l'épaisseur n'est plus guère que de 2 mètres. Sa hauteur primitive a été de 5.60 m. D'après M. Naf, archéologue cantonal, et M. Bosset, architecte à Payerne, on a dû le commencer un peu partout à la fois, jusqu'à ce qu'il eut atteint une certaine hauteur, la même sur toute la ligne. Puis on a repris de la même façon une seconde et une troisième fois. C'est ce que montrent les couches horizontales qui se sont succédé, encore aujourd'hui différentes d'aspect et de matériaux. Quant à l'époque de la construction, une découverte précieuse est venue donner un renseignement aussi précis qu'inattendu : dans les fondations d'une tour, entre la Tornallaz et la Porte de l'Est, on a trouvé une monnaie de bronze de Vespasien presque à fleur de coin. C'est donc, sinon sous le règne de cet empereur même, en tout cas sous celui d'un de ses successeurs immédiats, qu'a eu lieu la construction. Un chemin de ronde, auquel donnaient accès des escaliers de bois, régnait sur tout le parcours du mur. A l'extérieur, le rempart était couronné de puissants merlons taillés en retour d'équerre dans de gros blocs de grès et derrière lesquels les dé-

fenseurs pouvaient s'abriter. Ces merlons étaient recouverts de dalles bombées. Les fortifications du bois de Châtel sont venues, probablement du temps de Dioclétien, compléter l'ensemble de la défense.

LES PORTES. Sur toute cette immense enceinte, on n'a pu reconnaître que peu de portes : une dans le village de Donatyre, une seconde un peu au Sud de l'entrée de la ville moderne, une ou peut-être deux dans la direction des marais; les routes sortant de ces trois dernières étaient, suivant l'habitude romaine, bordées de sépultures. La porte la plus importante est celle de l'Est, appelée Porte des Combes ou simplement Porte de l'Est. Si un assaillant avait réussi à forcer la herse ou la porte extérieure, il se trouvait engagé dans une sorte de cour circulaire fermée, mais non couverte, qui formait un véritable *propugnaculum*; il pouvait y être pris comme dans un piège, criblé de projectiles lancés du haut des galeries qui entouraient cette cour. A droite et à gauche des larges voies, il y a des couloirs pour les piétons. En dehors de la porte, de chaque côté, s'élève une tour polygonale à l'extérieur, circulaire à l'intérieur, en fortes saillies sur le rempart. Selon M. Naf ces deux tours, semblables à celles du palais de Dioclétien à Spalato, auraient été ajoutées à l'époque de cet empereur au plan primitif. Le long de la route aboutissant à cette porte, on a découvert en 1904 des tombes renfermant des squelettes de grandeur au-dessus de la normale, probablement des Barbares, avec quelques débris de boucles de ceinturons.

LES TOURS. Le rempart était flanqué sur tout son parcours d'épaisse tourelles, disposées à distance inégale les unes des autres. On a calculé qu'il y a dû en avoir au moins 80, mais il s'en faut de beaucoup qu'elles aient été toutes dûment constatées. Ce qui est certain, c'est que beaucoup ont disparu depuis le commence-



La Tornallaz, tour d'enceinte romaine à Avenches.
D'après une photographie.

ment du XVIII^e s. Ces tours sont édifiées sur plan semi-circulaire, et font saillie sur le rempart du côté intérieur, comme cela se voit dans d'autres places romaines. Une seule de ces tours est encore assez bien conservée, la *Tornallaz*, à environ 140 m. au Nord de

la Porte de l'Est, et visible de loin, dominant tout le paysage. Elle s'élève d'environ 12 m. et dépasse ainsi considérablement le rempart. Toute la partie qui dépasse le



Le Cigognier à Avenches. D'après une photographie.

rempart date du moyen âge, ainsi que la porte et la fenêtre qui ont été percées. Le crénelage actuel date d'une restauration exécutée vers 1855; il a cependant remplacé un crénelage médiéval attesté par les anciennes gravures. Le contrefort qui se voit extérieurement à la base de la tour, dissimulant l'angle du rempart, est également du moyen âge. Quant à l'intérieur, on n'y voit pas trace d'escaliers, la maçonnerie romaine ne présentant aucun vestige de jointoyage, tandis que tous les murs d'Avenches destinés à être vus sont régulièrement jointoyés. La conclusion s'impose que cette maçonnerie ne devait pas être vue et que par conséquent l'intérieur de la tour devait être rempli de terre jusqu'à la hauteur du rempart que la tour ne dépassait pas. C'était ainsi un emplacement, une plateforme pour les machines de guerre.

Il y a quelques années déjà un consortium, présidé par M. Næf, a entrepris, avec des subsides de la Confédération, du canton et de la commune, de reconstruire une partie du rempart entre la Porte de l'Est et la Tornallaz. Ce travail est bien près d'être terminé.

LE CIGOGNIER. De tous les monuments d'Avenches, le plus célèbre, le plus souvent reproduit par la gravure, est le Cigognier. Ce nom populaire lui a été donné parce que pendant des siècles, des cigognes y avaient établi leur nid; il doit être extrêmement ancien, car en 1336, il y avait à Avenches deux ou trois familles s'appelant du Cigognier. C'est un puissant pilier, d'environ 12 m. de haut, composé de plusieurs tambours de calcaire du Jura. En 1919, l'Etat de Vaud et l'Association *Pro Aventico* ont pu commencer des fouilles qui ont déjà donné d'importants résultats. D'abord le Cigognier n'a fait partie ni d'un arc de triomphe, ni d'un temple, comme on l'avait imaginé. Nous avons devant nous, selon toute vraisemblance, un portique, ou un cryptoportique dont le Cigognier est un des piliers d'angle; de là ses énormes dimensions. L'entrée se trou-

vait au Nord et se voit encore bien. La façade méridionale regardait le Forum que l'on s'accorde sans preuves positives à placer dans la dépression qui s'étend dans la direction du théâtre. On y descendait par un escalier monumental de trois marches, qui règne sur toute la longueur du mur, bien conservé, sauf que son dallage a disparu. De nombreux fragments sculptés et les morceaux de marbre rouge foncé et vert attestent la richesse de la décoration architecturale dans laquelle la polychromie devait avoir un rôle important.

LE THÉÂTRE. En partie enfoui sous des amas de terre, en partie exploité comme carrière, il a été longtemps lamentablement traité. Dès sa fondation, l'Association *Pro Aventico* a eu à cœur de remettre en honneur cet infortuné monument; elle a pu acheter la partie centrale, et la commune lui a fait don des deux pourtours. L'ensemble du théâtre a la forme d'un hémicycle, de 106 m. de diamètre total, y compris les murs extérieurs. Notre théâtre est au-dessus de la moyenne; on estime à 10 ou 12000 le nombre des spectateurs qui pouvaient y trouver place; mais ces chiffres n'ont rien de certain. La scène est large de 15 m.; quatre bornes en marquent aujourd'hui la place. L'*orchestra* mesure un diamètre de 20.60 m. Au centre de la large *proedrie* réfectionnée sur presque toute son étendue s'ouvre une niche voûtée (profondeur 3 m. largeur 2.50 m.) ouverte et accessible par support à la loge des magistrats

L'AMPHITHÉÂTRE. Situé à l'entrée même de la ville, à côté de la route de Morat, il a été aussi maltraité que le théâtre; son exploration systématique n'a commencé que tout récemment. La première chose qu'on y voit, c'est un enfoncement gazonné, en forme d'ellipse (103 m. sur 93), à l'extrémité duquel se dresse la tour du Musée. La tour même passa jusqu'à nos jours pour être un grenier élevé par les Bernois au milieu du XVII^es. Mais en mars 1907, on découvrit *in situ*, reposant sur un dallage bien authentiquement romain, un piédestal formé de trois rangées de blocs, qu'on reconnut d'emblée comme ayant fait partie d'une entrée monumentale des arènes. Dès octobre 1914, on constata que jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, la tour était de l'époque romane, peut-être du temps de l'évêque Bourcard d'Ollingen vers 1070, le reste de l'époque ogivale, comme le prouve la différence de maçonnerie et encore mieux la jolie porte près de l'angle Sud-Est. Le percement de



Musée d'Avenches établi dans une tour ayant servi de grenier sous la domination bernoise, de Musée depuis 1838. D'après une photographie du *Bulletin de l'Association Pro Aventico* (XII).

quelques fenêtres, l'aménagement intérieur, la toiture, c'est tout ce qui peut être attribué aux baillis bernois. Les matériaux sont presque partout les moellons bien connus, enlevés à des constructions antiques. Des fouilles au Nord du «caveau de la pirogue» existant

sous la tour ont mis au jour une seconde arcade, puis non loin une troisième arcade, et enfin la grande entrée orientale de l'amphithéâtre à trois portes. Un examen attentif a permis de conclure que l'amphithéâtre a subi des transformations considérables dès les temps anciens. A un moment qu'on ne peut que supposer, peut-être lors de la première invasion de 260, les arènes ont dû être fortement endommagées. Quand on a voulu les réparer, peut-être sous Dioclétien, peut-être aussi seulement sous Constantin, les abords de l'édifice à l'Est avaient changé; les trois portails étaient détruits, les gros blocs qui les avaient formés étaient entassés pêle-mêle devant les entrées, et ces débris avaient notablement exhaussé tout le terrain. C'est alors probablement que fut établie, en guise de contrefort, la rangée d'hémicycles dont la fondation est à un niveau bien supérieur au dallage primitif et peut-être aussi le mur d'appui de maçonnerie irrégulière, qui a été découvert entre la tour et le piédestal monumental. Les portes primitives étant obstruées, l'entrée principale fut reportée à un emplacement moins

dite en Perruet et près de Prilaz. Enfin, des fouilles exécutées non loin de là, en Prilaz, dans les hivers de 1913 à 1917, ont amené la découverte d'un ensemble considérable de bâtiments trop vastes et trop dépourvus de moyen de chauffage pour qu'ils aient pu être des maisons particulières. Cet édifice est orné de colonnes, de balustrades sculptées, d'un piédestal maçonné, portant ou une colonne milliaire monumentale ou une statue d'empereur; en effet, tout près de là, a été extraite une inscription, portant le nom de Septime Sévère, accompagnant un monument élevé par les Helvètes en l'honneur de ce souverain, ainsi que plusieurs fragments où reviennent les noms des princes de sa famille.

LE MUSÉE. Le Musée a été installé en 1838 dans la tour qui domine les Arènes; il est propriété cantonale. Le commandant de Dompierre, aux méritoires instances duquel est due cette création, en fut le premier conservateur. En 1844, il eut pour successeur Em. Dolevres. Mais à la mort de celui-ci, en 1852, le Musée resta sans direction, soi-disant surveillé par un concierge; ce fut



Vue d'Avenches vers 1640. (Gravure sur cuivre de la Topographie de Merian, de 1642).

endommagé, probablement au Sud en face de l'endroit où débouche le « chemin de Saint-Etienne ». L'amphithéâtre a passé par une dernière tribulation quand, vers le milieu du XVIII^e s., a été construite la route actuelle de Morat. Toute la partie méridionale fut alors cruellement écornée.

Dans l'hiver 1905-1906, des fouilles opérées en face de la Grange du Dime, sur la route de Morat, un peu au-dessous du Rafour, ont amené la découverte d'un temple, présentant un intérêt spécial, puisque, au lieu du plan ordinaire allongé usité chez les Romains, il est élevé sur plan carré, le sanctuaire lui-même, la *cella*, étant entourée d'un mur d'enceinte également carré. A quelle divinité était-il dédié? Était-ce à Aventus, la déesse éponyme de la ville? C'est possible, car il y a une source non loin de là; il est toutefois plus prudent de ne rien affirmer. C'est sur les ruines de ce temple gallo-romain, et en partie avec ses matériaux, qu'a été érigée la chapelle de Saint-Symphorien. On peut admettre sans autre qu'Aventicum a possédé des Thermes. Mais jusqu'ici on n'en a pas retrouvé. On a bien reconnu des bains dans des maisons particulières, peut-être même de simples bains publics, mais non pas de Thermes proprement dits. Les habitants d'Aventicum semblent avoir eu un goût spécial pour les *scholæ*, sorte de maisons de confréries ou de casinos, élevées par une corporation (ainsi celle des bateliers) ou par des particuliers, ou en l'honneur des bienfaiteurs de la colonie. Les inscriptions attestent la présence de plusieurs de ces *scholæ*, groupées dans la même région,

une triste déchéance. Heureusement en 1862 le Conseil d'État appela comme conservateur Auguste Caspari auquel succédèrent Louis Martin (1880), François Jomini (1900) et F. Grau (1913). Un inventaire sommaire du Musée a été publié par L. Martin dans les *Bulletins Pro Aventico*; un *Guide illustré* par E. Duvant (1900). [† William CART.]

II. **Période moderne.** L'assertion d'Ammien Marcellin disant qu'Avenches était déserte, et que seules ses ruines attestaient sa splendeur passée, doit être comprise dans un sens large, celui d'une grande diminution de l'activité d'autrefois puisque l'on a retrouvé dans cette ville des monnaies de presque tous les empereurs romains du V^e s. et même du VI^e. C'est de cette époque apparemment que date le verre avec l'inscription *Vivas in Deo*, trouvé en 1873 dans la tombe d'une jeune fille, verre qui est le seul témoin matériel de l'ancienneté du culte chrétien à Avenches. La question a été souvent discutée de savoir s'il y a eu un évêché à Avenches et dans quelles conditions il a fonctionné. Son existence est formellement attestée par des textes du VI^e s. Grammatius est qualifié d'évêque d'Avenches en 535; Marius l'est de même en 585. Entre ces deux dates il semble que l'évêché ait été transporté à Windisch d'où il est venu à Lausanne; c'est à cette dernière solution que s'arrête Mgr Duchesne. Mais Grammatius n'est probablement pas le premier évêque d'Avenches. Il y avait des évêques à Besançon et à Augst en 346, à Octodure en 381, à Genève en 400. Il est donc vraisemblable qu'il y en avait aussi à Avenches à cette



1.



2.



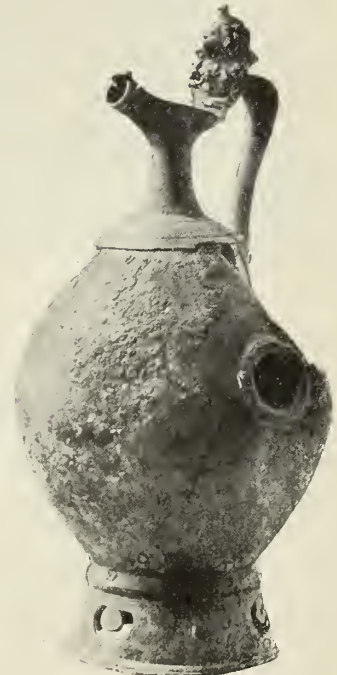
3.



4.



5.



6.



7.

QUELQUES OBJETS ROMAINS TROUVÉS A AVENCHES

1 et 2. Statue de Silène en bronze trouvée en 1896 (d'après une photographie du Musée national suisse à Zurich) — 3. Statue de Minerve en bronze trouvée en 1916, d'après une photographie tirée du *Bulletin de l'Association pro Aventico XI*. — 4 et 5. Main votive en bronze, trouvée en 1845 (d'après une photographie du Musée national à Zurich). — 6. Samovar en bronze, trouvé en 1910 (d'après une photographie du *Bulletin de l'Association Pro Aventico XI*). — 7. La Louve avec Romulus et Remus. Relief en pierre calcaire trouvé en 1862 (d'après une photographie du *Guide illustré*.)

époque, malgré l'état de délabrement de la ville. Après les invasions du IV^e s., les habitants d'Avenches paraissent s'être concentrés au pied de la colline où se trouve la ville actuelle, sur l'Étraz autour de l'église Saint-Martin qui devint paroissiale et plus au Sud, autour de l'église Saint-Symphorien sous la tour du Musée. Au moyen âge, cette église jouissait de privilèges particuliers, et la tradition rapporte que là furent enterrés de nombreux évêques, vingt-deux au dire du vieillard Matthieu dont on rapporte le témoignage en 1228, sept suivant une supplique au pape de 1447. Ces évêques étaient-ils antérieurs ou postérieurs à Grammatius et à Marius ? On n'en sait rien. Toute trace de leurs



Château d'Avenches, rebâti en 1567. (D'après une photographie.)

tombeaux avait déjà disparu en 1228, et les documents écrits font totalement défaut. Il n'y a cependant pas de raison suffisante pour mettre en doute le principe même de l'inhumation d'évêques dans l'église Saint-Symphorien. Cette église a reçu son nom de l'évêque Marius qui venait d'Autun et probablement du monastère de Saint-Symphorien de cette ville. Mais les fouilles opérées de 1905 à 1906 sur son emplacement (la grange du Dime) ont permis d'établir que ce n'était qu'un temple gallo-romain carré et à double enceinte qui avait été transformé en sanctuaire chrétien. Cette transformation est sûrement postérieure au milieu du IV^e s., soit au triomphe définitif du christianisme. Date-t-elle de ce siècle et Marius n'aurait-il fait que donner un nouveau vocable à une église existante ou la transformation date-t-elle de lui-même ? C'est ce que ni l'état des ruines ni les documents ne permettent de discerner.

L'ÉVÊQUE DE LAUSANNE SEIGNEUR D'AVENCHES. — La ville même d'Avenches paraît être demeurée la propriété personnelle de l'évêque alors même que celui-ci eût transféré sa résidence à Lausanne, car il semble bien qu'Avenches avec Bulle et Curtille compte parmi les biens primitifs de l'évêché. C'est ce qui ressort des franchises

de Lausanne qui, quoique datées du temps de l'évêque Amédée au milieu du XII^e s., sont vraisemblablement d'un siècle plus anciennes. L'évêque Bourcard d'Oltingen de Lausanne agit vers 1070 comme souverain d'Avenches, lorsqu'il déplaça la ville jusqu'alors massée autour des églises Saint-Martin et Saint-Symphorien pour la transférer sur la colline qu'il ceignit d'un rempart. Comme souverain temporel, l'évêque avait à Avenches la haute juridiction. Il percevait le cens, les corvées, le pacage, le fenestrage et le fourrage. Il percevait en outre toute la dime de la ville et du territoire d'Avenches, y compris celle de l'église paroissiale, sauf celle de la chapelle Saint-Symphorien. L'évêque gouvernait Avenches au moyen d'un mayor dont l'office, devenu héréditaire, fut racheté en 1279 et 1339, puis par l'intermédiaire d'un châtelain amovible. Il accorda de très bonne heure des libertés aux bourgeois puisque l'on voit ceux-ci s'allier en 1239 à ceux de Fribourg. Le plus ancien texte connu des franchises particulières d'Avenches est du 6 octobre 1259 et il s'inspire visiblement des franchises de Lausanne. Il se termine par ces mots : « Et sous ces droits et conditions nous (l'évêque) avons fondé et faite la ville d'Avenches ». Cette phrase peut se rapporter à la reconstruction d'Avenches par Bourcard d'Oltingen et l'on peut se demander si les franchises primitives ne datent pas de cette époque, soit de la seconde moitié du XI^e s. Un nouveau texte de franchises, complètement remanié et développé fut donné à la ville d'Avenches par l'évêque Jean de Rossillon le 20 mars 1338. Elles furent reconnues par les évêques postérieurs jusqu'à Sébastien de Montfalcon le 24 juillet 1524. En 1349 les habitants d'Avenches se soulevèrent contre l'autorité de l'évêque se plaignant de l'inobservation des franchises par ce dernier et se donnant de nouveaux statuts. Ils furent traduits devant le tribunal séculier de l'évêque qui condamna quelques mutins à mort, d'autres à la confiscation de leurs biens et à l'interdit. Cependant les dames de Vaud (princesses de Savoie) et les villes de Berne et de Fribourg intervinrent, et rendirent le 12 mars 1351 une sentence arbitrale suivant laquelle les bourgeois se soumettaient et voyaient d'autre part leurs peines commuées. Les gens d'Avenches demeurèrent dès lors de fidèles sujets de l'évêque. Cependant en 1511, lorsqu'il fut question de renouveler le traité de combourgeoisie entre Avenches et Fribourg, Aymon de Montfalcon s'inquiéta. Mais le conseil de Fribourg lui répondit que cette alliance ne lui était point hostile, qu'elle avait pour but « dans les dangereux cours qui sont à présent de lui conserver des fidèles sujets ».

AVENCHES AU MOYEN ÂGE. — La construction de la ville haute au XI^e s. modifia profondément la physiologie de la région. La ville romaine et le vieux bourg chrétien massés autour des deux anciennes églises furent à peu près complètement abandonnés, ainsi qu'en témoignent les textes du XIV^e s. Les monuments antiques déjà aux trois quarts renversés achevèrent de s'effriter. De nombreuses pierres servirent à élever de nouveaux édifices au loin jusqu'à Payerne et Yverdon ; d'autres marbres servirent à faire de la chaux. Les deux églises, un vieil hôpital, avec deux reclusages et le cigognier restaient seuls debout.

La ville haute était dominée par trois monuments : l'église Sainte-Marie-Madeleine, la tour et le château. Celui-ci, d'après M. Naef, a été construit au XV^e s., peut-être sur l'emplacement d'une maison achetée par l'évêque en 1362 et presque entièrement réédifiée à partir de 1565. La tour du Musée, qualifiée de tour de l'évêque en 1336 et en 1481, a été édifiée sur les bases de l'amphithéâtre romain. Quant à l'église, l'abside et le gros œuvre du clocher roman peuvent être de la fin du XI^e s. ; elle a été remaniée au XV^e s. et au XVI^e s. et décorée alors de fresques, dont le seul fragment conservé représente le martyr de sainte Apolline. Non loin, la tour octogonale du Montauban, ancienne résidence probable des nobles d'Avenches, puis la maison des nobles de Bennenwyl qui fut transformée en hôtel de ville de 1438 à 1618. Les dessins du XVIII^e s. montrent encore les remparts avec les tours dont deux seulement, celles du Vully et celle de Ben-

newyl subsistent. Un hôpital neuf fut construit en 1323 près des remparts. On signale l'existence d'écoles à Avenches dès 1336.

La population d'Avenches paraît avoir été au surplus assez belliqueuse. Nous la voyons assez souvent en guerre avec les voisins immédiats. En 1344, Berne et Fribourg avaient déjà eu à apaiser un conflit entre elle et les gens de Bienne. En 1381, à la suite d'hostilités entre la ville d'Avenches et le seigneur de Montagny, des arbitres l'obligèrent à payer 3000 fl. de dommages-intérêts à ce dernier. Avenches paraît avoir eu ses édiles propres dès le début du XIV^e s. ce qui diminua d'autant les compétences des fonctionnaires de l'évêque et spécialement du mayor, dont l'office fut d'ailleurs aboli à cette époque. En 1363 l'évêque Aymon de Cossonay établit à Avenches quatorze conseillers qui siégeaient sous la présidence du châtelain. En 1402 il leur concéda le droit, qu'il s'était réservé jusqu'alors, de nommer les 12 membres de la cour séculière. Le doyen d'Avenches jugeait au nom de l'évêque les causes ecclésiastiques du ressort de l'officialité, entre autres les causes matrimoniales. Une disposition intéressante des franchises de 1259, est que les gens d'Avenches devaient aider à défrayer l'évêque s'il se rendait outre-mer, à Rome, ou en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle ou aux Trois-Rois de Cologne.

La Réforme. — Avenches ne paraît pas avoir souffert en 1476 au cours de la guerre de Bourgogne. En 1536, elle se soumit sans difficulté à l'armée bernoise. Elle avait réservé sa fidélité à la foi catholique et malgré les prédications de Farel en 1531 deux bourgeois seulement étaient protestants, mais Berne ne l'entendit pas ainsi et invita les autorités à laisser prêcher librement la réforme. Au mois de novembre suivant le culte catholique fut complètement aboli. Une partie des biens du clergé furent cédés à la ville en 1539; la majeure partie demeura aux mains de Leurs Excellences qui en tiraient en 1540 un revenu de 322 livres. Le premier prêchant fut Georges Grivat, d'Orbe, qui mourut de la peste en 1550. L'église paroissiale de Saint-Martin fut démolie de 1658 à 1659, et l'église Sainte-Marie-Madeleine, à l'intérieur de la ville, demeura seule affectée au culte.

L'intérêt aux recherches historiques. — La première personne qui se soit intéressée aux anciens monuments d'Avenches est le chroniqueur Tschudi qui a relevé nombre d'inscriptions; Stumpf vient ensuite; Sébastien Munster dans la *Cosmographia* (1559, p. 382) mentionne le cigognier. A la fin du XVII^e s. (1697) un jésuite bourguignon, le P. Dunod, ayant prétendu qu'Aventicum était la ville d'Antre en Franche-Comté, la réplique lui fut victorieusement donnée par un régent lausannois David Aubert, en 1709, puis par Marquard Wild, 1710. Leurs écrits attirèrent l'attention sur les antiquités d'Avenches, qui furent dès lors étudiées par de nombreux auteurs : Schmidt de Rossens 1760, Ritter 1780, etc.

Les armoiries d'Avenches. — Les armoiries d'Avenches, une tête de Maure à bandeau blanc, sur fond de gueules, ont beaucoup intrigué les érudits. Le plus ancien sceau, du XV^e s., représente, au centre d'un trilobe, une tête aux traits anguleux, ceinte d'un bandeau; au bas du cou se distinguent les plis d'un vêtement. Cette figure archaïque rappelle les bulles de Charles-le-Chauve, ou celle du sceau de Conrad I. Le buste de nègre apparaît pour la première fois sur un sceau de 1540. L'opinion de M. A. Kohler est qu'il s'agit d'une déformation d'un sceau primitif, représentant non pas l'empereur Vespasien, comme on l'a dit, mais un évêque de Lausanne.



ASSOCIATION PRO AVENTICO. Fondée le 3 septembre 1885 à Fribourg sous les auspices de la Société d'histoire de la Suisse romande, cette association a pour but de déterminer par des fouilles la topographie de la ville romaine d'Avenches, et de maintenir et de restaurer les vestiges d'Aventicum subsistant encore. Elle a été dirigée dès sa fondation jusqu'en 1918 par Eugène Secret-

tan, avec le concours du professeur William Cart. L'association a consigné le résultat de ses fouilles dans treize *Bulletins*, de 1886 à 1918; elle a publié en 1888 un plan d'Aventicum et inspiré le *Guide d'Avenches*, de Eug. Secretan (3 éditions), le *Guide du Musée*, d'Emile Dunant, et le *Catalogue du Médaillier*, de L. Martin. — Voir DHV (avec bibliographie). [M. R.]

AVENCHES, d' Famille issue des mayors d'Avenches. **Armoiries :** de gueules à un sanglier passant d'or, ou d'or à un sanglier de sable. — SONELICUS, NANTELME chevalier et CONON sont cités vers 1158; le dernier est l'ancêtre des branches qui suivent. — PIERRE, mayor, 1289-1338, souche des Mayor, qui s'éteignirent avec Nicod Mayor, seigneur de Donatyre, au XIV^e s. — OTTON, frère du n° 1, chanoine de Lausanne en 1310 et de Verdun, vicaire général de Bâle en 1314, archidiacre puis prévôt de Bâle de 1320



à 1325. — BURCARD, mayor, 1329-1357, tige des Boccard. — JEAN, frère du n° 3, 1334-1364, tige des Chastellain. — PIERRE, d'une ligne collatérale des Chastellain, châtelain de Lucens et de Villarzel; 1379-1403, acquit par mariage la seigneurie de Combremont-le-Grand. — GUILLAUME, d'une branche cadette des Chastellain, reçu à la bourgeoisie de Fribourg au XIV^e s., membre du Conseil de cette ville en 1432, fit un pèlerinage à Jérusalem de 1437 à 1438, où il fut créé chevalier du Saint-Sépulcre. Du 16 avril au 11 mai 1443 il commanda les 400 Fribourgeois qui marchèrent contre les Armagnacs en Bresse. Avoyer de Fribourg, 24 juin 1445-20 avril 1446, vassal et conseiller du duc de Savoie, il fut l'un des plus opulents bourgeois de Fribourg. Déposé et emprisonné pour concussion et oublié des devoirs de sa charge, il fut remis en liberté après six jours de détention et se retira auprès du duc de Savoie qui le nomma châtelain d'Yverdon. Avec son aide et celle de bourgeois et de seigneurs, Guillaume d'Avenches entreprit une guerre de partisans acharnée contre Fribourg de 1446 à 1450. Grâce à la médiation de l'évêque de Lausanne, il se réconcilia avec cette ville après l'arbitrage du 3 décembre 1450, en vertu duquel ses biens confisqués lui furent rendus avec une indemnité de 600 florins. De son côté, il s'engageait par écrit à cesser les hostilités. Il mourut à Fribourg en 1476. — ANTOINE, genre de Guillaume, 1439-1475, seigneur de Villarpos, lieutenant-général du pays de Vaud et trésorier pour le comte de Romont 1473-1475. La famille s'est éteinte au début du XVII^e s. — CONRAD d'Avenches, avoyer de Fribourg de 1295 à 1305, appartenait à une famille bourgeoise différente. — Voir Fr. Girard dans *Etrennes fribourgeoises*, 1802. — *Chronique de du Chastel et de Hans Greierz*, dans ASG 1920, Indicateur XVIII et FGB X. — A. Buchi: *Freiburgs Bruch mit Oesterreich.* — DHV I, 139. — Arch. d'Etat Lausanne. — *Généalogie d'Avenches* dressée par M. R. [A. Buchi et M. R.]

AVENIÈRES, des. Nom d'une famille et d'un fief au XV^e s. à Genève. **Armes :** de gueules à l'écu d'argent chargé d'hermines, accompagné de trois gerbes de blé. — JEAN DES AVENIÈRES, originaire d'Aix en Provence, bourgeois de Genève, secrétaire ducal au XV^e s., était possesseur de nombreuses terres et judicatures. En 1467, il acheta des frères « de Crose » la judicature de toute la terre et baronnie de Gex, pour quatre ans. En 1441, lors du partage du fief de la famille Lombard, il en eut une part, qui porta son nom, par Guillemette Lombard sa femme. Ces droits concernaient des maisons et terres dans les franchises de Genève, à Cointrin, Fernex, Genthod et Corsinge. — Voir Arch. d'Etat Genève: E et D. — Galiffe: Mns. — Galiffe: *Not. Gen.* I, art. Lombard. [Louis BLONDEL.]

AVENNIER, LOUIS, * à Genève le 10 avril 1872, étudia dans cette ville et à Paris, enseigna à Breslau et à Lausanne où il dirigea l'École Ferrer. Il fit de nombreuses conférences en Suisse et en Allemagne et collabora à plusieurs journaux et revues. Auteur d'études littéraires et de romans. [O. K.]

AVENT (ADVENTUS DOMINI), désigne, dans l'église

catholique, les quatre dimanches et les quatre semaines qui précèdent Noël. Il est connu depuis l'an 380 et commence chez nous à la *Saint-André*, 30 novembre. Pendant cette période religieuse, certains jours comme la *Sainte-Barbe*, 4 décembre; *Nicolas*, 6 décembre; *Conception* de N.-D., 8 décembre; *Thomas*, 21 décembre, et le *Jeûne des Quatre-Temps*, ont un caractère populaire. Parmi les coutumes caractéristiques de l'Avent, surtout pendant les trois jeudis précédant Noël, il faut citer les cortèges bruyants et burlesques, les charivaris, les claquements de fouets pour chasser les démons de l'hiver, le frapement aux portes, les cortèges d'hommes ou d'animaux travestis en démons. A l'Avent se rattache aussi la croyance superstitieuse que durant cette période, de même qu'après Noël, les démons sauvages parcourent la terre et hantent les hommes. Enfin, selon un usage religieux, des enfants et des adultes se promènent en exécutant des chants. — Voir *SV I*, 89.

AVENTIA, déesse gauloise, probablement protectrice d'une source, qui a donné son nom à Aventicum. On ignore la forme celtique du nom *Aventia* ou si les Romains l'ont emprunté aux Helvètes sans le modifier. Le culte de cette déesse est attesté à Avenches par trois inscriptions lapidaires au musée de cette ville. En outre, une quatrième a été découverte le 30 novembre 1920 dans les fondations de l'église abbatiale de Payerne. C'est une pierre votive élevé à la *Dea Aventia* par Gnaeus Julius Marcellinus, chevalier. — Voir Dunant : *Guide du Musée d'Avenches*, nos 41, 45-46. — Renseignements de M. A. Burmeister. [L. M.]

AVENTICENSIS PAGUS. Après la chute de l'empire romain, l'unité administrative de la cité des Helvètes fut rompue par l'établissement des Alamannes dans la partie orientale du pays. La *civitas aventici* devint le *pagus Aventicensis* (ou *Ultrajuranus*), avec des limites plus restreintes : au Nord, à l'Ouest et au Sud, l'établissement des diocèses de Bâle, Besançon, Nyon (?), Octodure montre que les limites ne variaient pas. Il en fut autrement dans l'Est, du côté de l'Alémanie. On peut inférer de la présence de l'évêque de Windisch-Avenches, Bubulcus, au concile d'Epaone en 517, et de Grammatius au concile d'Orléans en 549, que Vindonissa faisait encore partie de la Burgondie et par là même que le *pagus Aventicensis* s'étendait jusqu'à la Reuss, comprenant ainsi une partie des cantons actuels d'Argovie et de Lucerne. Plus tard, en 610-611, d'après Frédégaire, les Alamannes envahirent ce *pagus* et le ravagèrent. Les comtes Abbelenus et Herpinus tentèrent de les arrêter à Wangas, mais ils furent battus. Les Alamannes dévastèrent la majeure partie du territoire d'Avenches, l'incendierent et se retirèrent librement chargés de captifs et de butin. Wangas est Wangen, la localité soleuroise de ce nom, ou l'une des localités bernoises. Elle est en tout cas sur la rive droite de l'Aar, et P.-E. Martin en tire la conclusion que cette rive était restée rattachée au pays d'Avenches; il croit que ce n'est qu'après cette déprédation qu'un évêché nouveau fut constitué à Constance; toutefois, le texte de Frédégaire n'implique pas nécessairement que Wangen fût en Burgondie. Les comtes susnommés auraient tenté d'arrêter l'envahissement à la frontière du pays. On pourrait alors maintenir que la séparation de l'évêché de Constance de celui d'Avenches eut lieu au lendemain de l'avènement du roi Gontran. Au surplus, il est fort possible que pendant toute cette période tourmentée le territoire entre l'Aar et la Reuss soit devenu un champ clos entre les deux races qui se le disputaient. Les Alamannes finirent par triompher, et les textes de 762 et de 778, qui mentionnent pour la première fois l'Argovie (*Argouwe*), prouvent que le recul de la Burgondie à l'Ouest de l'Aar était alors devenu définitif. L'expression de *pagus Aventicensis* ne se retrouve d'ailleurs plus dans les textes; elle est remplacée par celle de *pagus Lausannensis* ou de *comitatus Waldensis*, et le territoire plus restreint encore ainsi dénommé ne s'oriente plus vers Avenches, mais vers Lausanne. [M. R.]

AVENTICUM. Voir AVENCHES.

AVERS (C. Grisons, D. Hinterrhein, V. DGS). En

1372 *vallis Averi* (du romanche *ava* = eau). Cette vallée comprend dans sa partie inférieure les villages d'Ausser- et Innerferrera (Canicül), Campsut et Cresta. La vallée proprement dite d'Avers forme une commune de dix hameaux dont Cresta est le centre politique. Juff ou Giuf à 2133 m. est l'endroit des Alpes le plus élevé qui soit habité toute l'année.

On sait peu de chose sur l'histoire de la vallée pendant le moyen âge. La vallée fut colonisée par des Walser au XIV^e ou au XV^e s. à l'exception de Ferrera. Les von Marmels dans l'Oberhalbstein, et les Salis du Val Bregaglia

yaient des biens; les premiers tenaient en fief de l'évêque bailliage de cette vallée. L'hospice de St. Peter en avait à Ausser- et Inner-Cresta et à Juff. Comme ce fut le cas ailleurs, les Walser conservèrent leurs usages et leur organisation juridique. Ils nommaient librement leur ammann et leurs juges; peu à peu la haute justice devint aussi une compétence de l'ammann. Ce dernier était choisi parmi les délégués des communautés et de la famille von Marmels. Le bailli épiscopal était nommé sur une triple présentation. En 1396, Avers avait déjà son propre sceau. En 1525, il passa à la réforme, à l'instigation de son curé Joh.-Rudolf Salis. En 1607, les habitants d'Avers furent condamnés par le tribunal de Coire et Ilanz à payer trente couronnes d'amende parce qu'ils avaient, avec quelques autres juridictions, signé la convention de Milan à l'insu et sans l'autorisation des trois Ligues.

La landsgemeinde se réunissait à l'origine le premier dimanche de septembre. Elle élisait un landammann, un vice-landammann, dix jurés et douze suppléants, qui étaient appelés les vingt-quatre lorsqu'ils fonctionnaient comme tribunal (*Appelaz*). Pour les affaires criminelles, le tribunal ne se composait que du landammann et de douze jurés. Après la conquête de la Valteline, Avers et Stalla furent rattachés à la juridiction de Remus, mais seulement en matière de vote, d'impôts et d'émoluments. Depuis la loi du 1^{er} avril 1851, Avers forme un cercle autonome. — Voir Caviezol : *Landschaft Avers*. — *Neuer Sammler* 1872, p. 184. — Planta : *Herrschaften*, p. 370. — Muoth : *Aemterbücher*. — *JSAC XXXIV*. — Sprecher : *Chronik*. — Nüscherer : *Gotteshäuser*, p. 115-116. — Sererhard, p. 43. — Mohr : *Codex III*, n° 163. — Gatschet : *Orts-etymologische Forschungen*. — Lemnius : *Ræteis*. — A. Porta : *HR I*, p. 77. — Branger : *Walserrecht*, p. 36-37. — *JHGG* 1914, p. 246. — Anhorn, 190. — *Statuten von Avers*. — *Der freie Rätter* 1914, nos 100-103. [L. J.]

AVIANO, P. Marc, * à Aviano (Italie), le 17 novembre 1631, † à Vienne, le 13 août 1699, capucin, prédicateur d'une très grande renommée. En 1681 il traversa la Suisse, visita l'abbaye de Muri et passa trois jours à Lucerne. Il revint en Suisse en 1686, visita Lucerne et se rendit à Fribourg, où son passage, le 28 octobre, prit les proportions d'un véritable événement. La bibliothèque cantonale de Fribourg possède deux portraits et deux vies d'Aviano. Le couvent des capucins d'Altdorf un portrait. — Voir *AF* 1916. — J. Gummy de Matran : *Le P. M. d'A. à Frib* dans *Rev. des St. Fidelis Glöcklein*, 1915-1916. — Heyret : *P. M. von A.* — *Le palmier sépharique ou Vie des Saints et des hommes et femmes illustres des Ordres de Saint-François*, VIII. — *AS I VI*, 2. — *ZSK* 1914, p. 44. — *Hist. Nbl. von Uri*, 1914, p. 9. — *Chronica Provinciae helv. capucinorum*, 1884, p. 425, 741. — Küchler : *Chronik von Sarnen* 441. [CORPATAUX.]

AVIATION. A. Avant le 1^{er} août 1914. L'horloger Jakob Degen, mentionné si souvent comme Viennois et qui, en 1808 à Vienne et 1812 à Paris, étonna le monde par ses tentatives de vol, serait originaire



Sceau de la commune d'Avers de 1650 environ.

d'Oberwil (Bâle-Campagne). Il serait ainsi le premier Suisse qui se soit occupé pratiquement du problème de l'aviation. Après lui, nous trouvons notamment les peintres Böcklin et Steiger, l'architecte Chiodera et les frères Dufaux qui ont cherché la solution du problème. Ses derniers en particulier exposèrent en 1904 à l'Aéro-club de France un modèle d'appareil à hélice qui doit avoir donné à Santos-Dumont l'idée de ses essais. Les fameux vols libres de 60 et 220 m. exécutés par Santos-Dumont les 23 octobre et 12 novembre 1906 ne rencontrèrent aucune confiance dans notre pays. Seuls les succès de W. Wright, en août 1908, éveillèrent un intérêt général pour l'aviation et, le 22 novembre, fut fondée une *Association suisse pour la navigation aérienne*. En janvier 1909 Auff'm Ort fit en vain des essais de vol sur le lac gelé de Saint-Moritz avec un monoplan monté sur des skis au lieu de roues. En mars, Riedweg et Döpfner cherchèrent à installer à Lucerne des aéroplanes pour la saison des étrangers. Du 1^{er} au 3 octobre 1909, Jaboulin exposa un biplan français d'une surface portante de 55 m² avec moteur Gnôme de 35 HP, mais ne vola pas. Le 14 octobre 1909, dans le but de développer l'aviation, il se fonda un *Club suisse d'aviation* qui n'obtint cependant pas plus de succès que l'Association fondée l'année précédente, car l'argent manqua aux deux sociétés. Le sport de l'aviation resta à l'initiative privée, car l'Etat ne fit à peu près rien pour le soutenir. A la vérité, Affolter à l'Ecole polytechnique de Zurich et Liwentaal à l'Université de Lausanne firent un cours sur la théorie de la navigation aérienne. Du 9 au 11 janvier 1910 eut lieu, à Planeyse près de Colombier, le premier meeting d'aviation suisse; trois machines y furent détruites, mais aucun aviateur ne réussit à s'élever. Par contre le Suisse Audemars fit parler de lui avec ses vols en France sur son appareil « Demoiselle ». Pour stimuler les constructeurs suisses, le Genevois Eynard fonda la « Coupe Eynard » de 10000 fr., en faveur du premier qui survolerait le Léman dans le sens de la longueur sur une machine entièrement suisse. Deux ans après, René Grandjean gagna le prix. Le premier vol réussi dans notre pays était effectué à Saint-Moritz le 25 fév. 1910 par le capitaine Engelhardt qui avait utilisé une sorte de skis au lieu des roues ordinaires. De même en février 1910 se fonda à Lucerne la *Société Aero* qui ouvrit le 24 juillet suivant la première station suisse d'aviation et de navigation aérienne. Le 28 août 1910 A. Dufaux survola le Léman et gagna ainsi le prix de 5000 fr. des industriels Perrot et Duval. Dès lors, les meetings d'aviation rencontrèrent plus de succès. Dans celui du 8 au 10 octobre 1910, près de Berne, Failloubaz obtint le premier brevet suisse d'aviateur. On créa aussi des places d'aviation. Ainsi l'aérodrome de Dubendorf fut inauguré fin octobre 1910 par une grande semaine d'aviation, mais déjà à fin décembre 1911 eut lieu la liquidation de cette place d'aviation sur laquelle on avait fondé tant d'espérances. Le terrain de Collex près de Genève n'eut pas plus de succès. Une école de navigation aérienne, que Schæck projetait de fonder à Fribourg, n'éveilla aucun intérêt et manqua aussitôt d'argent: les premières délibérations restèrent sans lendemain. L'Etat, qui jusqu'alors n'avait rien fait pour l'avia-

tion, accorda exceptionnellement de modestes subventions à des officiers qui se rendaient à l'étranger pour leur instruction ou qui allaient s'y spécialiser en service commandé. C'est ainsi que le premier-lieutenant de cavalerie Réal étudia l'aviation à Darmstadt et le lieutenant du génie Santschi la navigation aérienne l'année



Type d'avion utilisé en Suisse en 1914.

suivante également en Allemagne. Le 9 mai 1911, Réal entreprit un vol de Darmstadt à Berne par Bâle; près de Läufelfingen, dans un atterrissage forcé, il brisa son appareil mais s'en tira indemne. L'année 1912 fut une période de stagnation. Cependant grâce à l'initiative de l'Aéro-Club suisse, la Société suisse des Officiers et l'Association de la presse suisse proposèrent au Département militaire fédéral d'instituer une collecte nationale à l'instar de ce qui s'était fait dans les Etats voisins. Parmi les records de 1912 mentionnons : *Hauteur*, 1200 m. par Maffei à Lugano; *durée*, 1 h. 7' par Blanc à Dubendorf; *distance*, 110 km. par Durafour, trajet Avenches-Genève; *distance et durée avec un passager*, 80 km. en 48' par Burri à Bienne.

L'année 1913 devait être celle de la Collecte nationale, aussi les aviateurs rivalisèrent-ils à l'envi. Les principales performances furent celles d'Oscar Bider, breveté le 8 décembre 1912 à Pau. Il acquit une célébrité universelle par sa traversée des Pyrénées et des Alpes. Ses records sont : *Hauteur*, 3050 m. le 13 juillet; *durée*, 3 h. 9' le 26 juillet; *distance*, 250 km., Milan-Liestal. La collecte produisit vers la fin de l'année plus d'un million et demi de francs, somme qui fut portée le 30 juin 1914, clôture de la collecte, à un million sept cent mille francs.

B. Du 1^{er} août 1914 à la fin de 1918. Au moment où éclata la guerre européenne, le capitaine Réal, qui peu de jours auparavant avait été chargé d'organiser un corps d'aviateurs militaires, saisit aussitôt d'office tout le matériel privé d'aviation se trouvant dans le pays; ainsi toute activité civile dans ce domaine fut arrêtée sauf à l'Ecole supérieure aéronautique de Lausanne, ouverte à la suite d'une permission spéciale au printemps 1915, et dont l'activité fut très modeste. Notre aviation militaire profita heureusement du fait que plusieurs maisons étrangères renommées avaient envoyé leurs produits à notre Exposition nationale ouverte en mai 1914. L'élite des aviateurs volontaires comprenait les noms de Bider, Audemars, Burri, Cuenet, Parmelin, Durafour, pendant que les officiers aéroliers observateurs comptaient notamment Messmer, Santschi et d'autres. La troupe se composait d'engagés volontaires de toutes les armes et d'hommes des services auxiliaires. Des étrangers furent aussitôt engagés avec de hauts traitements comme mécaniciens spécialistes. Néanmoins le tout gardait un caractère bien modeste et provisoire, et n'eut suffi que pendant peu de jours en cas de combat. Des rapports de service adressés à l'état-major général et au département militaire insistèrent de diverses manières sur le fait que le moment était venu d'utiliser la somme de 1700 000 fr. produit de la collecte en faveur de l'aviation. Avec beaucoup de peine cependant on se mit enfin à construire des avions dans les ateliers fédéraux de Thoun vers la fin de 1915. Des tentatives privées pour introduire une industrie suisse des aéroplanes furent



L'avion de Degen en 1808.

tion, accorda exceptionnellement de modestes subventions à des officiers qui se rendaient à l'étranger pour leur instruction ou qui allaient s'y spécialiser en service commandé. C'est ainsi que le premier-lieutenant de cavalerie Réal étudia l'aviation à Darmstadt et le lieutenant du génie Santschi la navigation aérienne l'année

contrecarrées de toute manière par les établissements de l'Etat. Ceux-ci durent mettre hors de service en juin 1918 une série de 30 appareils sortis des ateliers de Thonne, des vices de construction tout à fait inattendus ayant été constatés, de sorte que les aviateurs refusèrent de s'en servir. Malgré d'énormes efforts et la dépense de nombreux millions, on ne disposait, le 1^{er} novembre 1918, que de 20 avions d'école et d'entraînement nullement équipés pour la guerre. Comme appareils de guerre, nous possédions 5 avions d'observation de construction suisse et 5 Nieuport de chasse achetés en France et considérés depuis longtemps comme vieillissants dans les armées belligérantes. Le reste de notre parc d'aviation, en tout 36 machines, était en réparation dans les ateliers fédéraux. Les capitaux engagés à ce moment-là dans l'aviation militaire s'élevaient à plus de 7 millions de francs.

C. Du commencement de 1919 au milieu de 1920. Le 1^{er} janvier 1919 on institua, pour remplacer le commandement militaire de la place de Dubendorf, une direction fédérale avec un caractère plus civil. Par raison d'économie, on avait déjà licencié vers la fin de 1918 trente-deux aviateurs militaires sur les 62 dont on disposait. Les trente qui restaient formèrent dès lors, avec un certain nombre d'auxiliaires, en tout 128 hommes, le personnel subordonné à la nouvelle direction. Le corps des officiers observateurs comptait alors à peine une douzaine d'hommes. Ils restèrent attachés à la division d'aviation et se virent astreints à exécuter huit heures de vol par mois pour lesquelles ils recevaient une indemnité de 50 fr. par heure. Pour susciter un trafic aérien civil, on institua à Dubendorf la poste aérienne entre cette place et Berne. Elle ne fit pas ses frais, le trajet étant trop court; prolongé jusqu'à Lausanne, il ne produisit pas de meilleurs résultats, de sorte que la poste aérienne fut supprimée le 1^{er} novembre 1919; le déficit mensuel s'élevait à environ 5000 fr. Le licenciement de tous ces aviateurs militaires eut pour conséquence immédiate la fondation d'une série de petites et de grandes sociétés d'aviation. Citons entre autres : l'*Aéro S.-A.*, fondée à Zurich en janvier 1919 au capital de 200 000 fr.; elle se proposait comme but de créer des communications aériennes entre l'Engadine et les plus grandes villes du pays et la vente de vues photographiques aériennes. Le 15 décembre 1919 la société aérienne *Ad Astra S.-A.*, au capital de 300 000 fr., avec siège à Zurich, vit le jour. Elle fusionna le 24 février 1920, avec l'*Avion tourisme*, fondée à Genève, qui se proposait de relier par les airs au moyen d'hy-



Biplan Wild de 1915, jusqu'en 1918 la meilleure construction de provenance suisse.

droavions: toutes les grandes villes suisses situées au bord de l'eau. Le 1^{er} mars 1919 une commission fut nommée et sur la base de ses travaux on essaya, durant cette année-là, de réglementer quelque peu la circulation aérienne. Par décision du Conseil fédéral, les ordonnances du Département militaire des 18 juillet et 1^{er}

août 1919 furent abrogées par une *Réglementation de la circulation aérienne en Suisse*, du 27 janvier 1920. Par les conventions provisoires des 6 novembre et 9 décembre 1919, les relations aériennes entre la Suisse, l'Angle-



Type 4 avion utilisé en Suisse en 1920.

terre et la France furent réglées. Le 1^{er} avril 1920, on institua un Office aérien fédéral adjoint au Département fédéral des Postes et Chemins de fer; le major Isler, de Dubendorf, fut appelé à le diriger. Le 20 septembre 1920 une convention aérienne entre la Suisse et l'Allemagne entra aussi en vigueur. A la suite des critiques publiques qui s'élevaient jour après jour de la mise hors de service d'une série d'appareils fabriqués à Thonne, la fabrique de wagons de Schlieren entreprit à titre d'essai la construction des avions en automne 1918. Le premier appareil sorti des ateliers au milieu de mars 1919. Malheureusement il arrivait trop tard; la cessation des hostilités fit supprimer la fabrication des avions en série par la fabrique de Schlieren; on n'en avait plus besoin et les crédits accordés furent attribués aux ateliers fédéraux pour la construction des nouveaux avions. Par contre la fabrique suisse de locomotives à Winterthur et la fabrique de moteurs Saurer à Arbon, à la demande de la division de l'aviation, entreprirent dès 1915 la construction de moteurs d'aéroplanes. Parmi les prouesses accomplies après la guerre, il faut mentionner surtout le vol de Bider qui, le 22 juin 1919, fit une double traversée des Alpes. Cette performance est la plus belle qui ait été accomplie dans notre pays jusqu'au milieu de 1920. Le 7 juillet 1919, Bider fit une chute mortelle à Dubendorf. [E.-T. SANTSCHI.]

AVICULA MONS. Voir SAINT-BERNARDIN.

AVIOLAT. Famille vaudoise originaire d'Aigle où elle est citée dès 1426. Elle s'est ramifiée dans toute la région et a fourni plusieurs fonctionnaires locaux. *Armoiries*: d'argent à trois fleurs de violettes au naturel, tigées et feuillées de sinople, mouvant d'un mont à trois coupeaux de même. — Voir Henrioud : *Livre d'or*. [M. R.]

AVISE. Famille originaire d'Aoste, dont plusieurs membres s'établirent dans le Valais, alliés aux familles de Collombey, de Mar, de Leytron, etc. — ANSELME, chanoine de Sion 1290. — VIONIN, seigneur de la Molte, notaire, stipula en 1348 un arrangement entre l'évêque Guichard Tavelli et la commune de Sion. — Voir Tillier : *Le duché d'Aoste*. — Gremaud I-IV. — Rameau : *Châteaux*. [Ta.]

AVITUS, Alcimus-Ecdicius, issu d'une famille notable de la Province romaine, évêque de Vienne vers 494, † vers 526. Il fut propagateur du catholicisme dans le royaume arien des Burgondes sous Gondebaud et exerça une grande influence sur le fils et successeur de ce roi, Sigismond, qui embrassa le catholicisme. Il laissa des lettres, des poésies et des homélies; quelques-unes de ces dernières, prononcées lors de la consécration des basiliques de Genève et de Saint-Maurice, sont importantes pour l'histoire de ces villes; de même, quelques

lettres se rapportent sûrement ou vraisemblablement à Genève ou à ses environs. — Voir *MDG* XV, 265-284; XVI, 1-64. — H. Fazy : *Revue archéologique* 1867, 377. — *MIG* XII, 60. — *ASA* II, 369. — *ASG* IX, 275-287. — Egli : *Kirchengeschichte der Schweiz bis auf Karl den Grossen*, p. 15-17.

[C. B.]

AVOCAT (du latin *ADVOCATUS*). Le terme d'*advocatus* a donné naissance à : I. AVOYER, qui désignait le premier magistrat de certains cantons suisses, et, dans le droit coutumier, le tuteur, le curateur, celui qui détenait la puissance paternelle ; II. à AVOUÉ ; III. à AVOCAT.

Dans le droit germanique, comme chez les Romains, l'on ne connaissait pas à l'origine l'avocat, soit le représentant d'une des parties devant le tribunal. Au contraire, les parties devant se présenter elles-mêmes devant la cour de justice, elles choisissaient un *avant-partier* ou *pourpartier* parmi les juges ; celui-ci, après avoir pris connaissance de la cause, portait la parole, puis reprenait sa place au tribunal et participait à l'élaboration du verdict. Toutefois les discours de l'*avant-partier* n'avaient de valeur que pour autant que la partie le reconnaissait pour sien ; elle pouvait toujours refuser son assentiment à ce qu'il avait dit et même demander un autre porte-parole. Cette procédure, contenue dans le *Miroir de Souabe*, était également appliquée en Suisse, où l'institution du porte-parole se maintint longtemps encore. Aujourd'hui, dans les cantons de Berne, Soleure, Argovie et Uri, l'expression *Fürsprecher* obtient encore la préférence sur celle d'avocat. A Zurich, les assesseurs au tribunal baillival portèrent le titre de *Fürsprecher* jusqu'à la fin du XVIII^e s. Schaffhouse, par la loi du 1^{er} décembre 1849, enleva aux parties en matière civile le droit de se choisir un porte-parole parmi les juges. Cette mission de porte-parole devint par la suite une profession. Dans les villes commencèrent à paraître au XV^e s. les « orateurs du conseil » qui faisaient métier de représenter des tiers devant les conseils, alors la plus haute autorité judiciaire. A Lucerne on en trouve en 1431, à Zurich en 1495, à Berne à partir de la Réforme. Aucune étude ni connaissance spéciale n'était exigée en Suisse pour pouvoir être juge ou avocat. Afin de réprimer les abus, en particulier les honoraires exagérés des avocats, l'on prit des mesures protectrices. Lucerne ordonna, en 1431, que quatre personnes honorables de la ville seraient seules chargées de porter la parole, moyennant un salaire modeste. A Zurich, les « orateurs du conseil » devaient subir un examen et prêter serment ; leur nombre était limité de 5 à 7, et en 1544 ils furent soumis à un règlement et leurs honoraires fixés. Avec l'introduction du droit romain en Suisse, vers la fin du XVII^e s., les termes de « procureur » et d'avocat devinrent toujours plus usuels. Ce dernier paraît pour la première fois dans le *Miroir de Souabe*. Dans les statuts de Bellinzona, des XIV^e et XV^e s., le procureur a déjà les attributions de son confrère moderne. En 1697 Berne édicta une loi sur les avocats réglant leur situation, leurs droits et leurs devoirs. Les procureurs furent soumis à un examen par ordonnance de 1741. Dans le canton de Vaud les avocats sont mentionnés au XIII^e s. dans les statuts de Pierre de Savoie. On possède les statuts de la corporation des avocats de la curie de Lausanne en 1375. Sous le régime bernois diverses mesures furent prises à leur égard par les ordonnances de 1613, 1615, 1645, 1666, 1673, 1703, 1706. Pendant la République helvétique l'ordonnance du 24 septembre 1798 prescrivit un examen pour les avocats en matière civile. Le 21 décembre suivant le Sénat prit même la résolution de ne plus admettre d'avocat pour les causes civiles, ce que le Grand Conseil n'accepta pas.

Sous l'Acte de Médiation, les cantons tentèrent de faire dépendre la profession d'avocat de la réussite d'un examen (Zurich et Argovie 1804, Lucerne 1814). La nature de leur activité et le tarif des honoraires furent de même définis dans les trois cantons précités, et dans celui de Saint-Gall en 1813. Afin de relever la profession d'avocat, Zurich, Argovie et Lucerne séparèrent les avocats, qui pouvaient plaider devant tous les tribunaux, des

procureurs, limités aux tribunaux de première instance. Zurich limita les avocats à 6 et les procureurs à 20.

L'introduction de la liberté de commerce dans la Constitution de 1848 fit tomber la plupart des restrictions. Toutefois presque tous les cantons firent de la profession d'avocat une profession soumise à un examen de capacité. La liberté du barreau n'existe que pour la Confédération et pour les cantons de Glaris, Zoug, Soleure, Schaffhouse, Appenzel Rhodes-Extérieures et Grisons. Le brevet d'avocat est accordé dans la règle par l'autorité judiciaire supérieure (Haute Cour, tribunal cantonal, cour d'appel) ou par le Conseil d'Etat ; dans Uri par la *landsgemeinde*. La principale restriction imposée aux avocats concerne le tarif, qui ne peut être dépassé sous peine de sanction par l'autorité surveillante à Zurich, Berne, Lucerne, Bâle-Ville. Appenzel Rhodes-Intérieures, Saint-Gall, Argovie, Thurgovie. La loi, les statuts du barreau, la coutume condamnent les mêmes abus que le droit romain, soit le *quota litis*, ou honoraires fixés en proportion de l'objet en litige, et le *palmarium*, prime en sus des honoraires. Les moyens disciplinaires sont le blâme, l'amende, et la suspension momentanée ou la révocation. Le barreau exerce en outre une surveillance sur ses membres. Les détails sur l'organisation actuelle se trouveront dans les travaux ci-dessous mentionnés d'Ott, Wäber et Zürcher.

Bibliographie : J.-C. Bluntschli : *Staats- und Rechtsgeschichte der Stadt und Landschaft Zürich* I, 201, 392. — J.-J. Blumer : *Staats- und Rechtsgeschichte der schweizerischen Demokratien* I, 293, 377, 399, 543, 549, 593. — H. Brunner : *Deutsche Rechtsgeschichte* II, 349. — T. Lindegger : *Die Anwaltschaft im Gebiete des Kts. Aargau*. — G.-A. Matile : *De l'autorité du Droit romain dans la Principauté de Neuchâtel* 43, 66. — F. Ott I. : *Die Rechtsverfolgung in der Schweiz*. — Cas. Pfyffer : *Kurze historische Darstellung des Advokatenstandes* dans *Zeitschrift der juristischen Gesellschaft des Kts. Luzern* 1860. — A.-Ph. Segesser : *Rechtsgeschichte der Stadt und Republik Luzern* I, 76, II, 206. — A. Tilletier : *Gesch. Bern* II, 496, IV, 418, — P. Wäber : *Advokatur*, dans *Handwörterbuch der schweizerischen Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung*. — A. Weisser : *Gesch. der Rechtsanwaltschaft*. — E. Zürcher dans *Festgabe der Universität Zürich für den Schweizerischen Juristenverein* 1908. — DHV. — E. Zürcher : *Grundriss zur Vorlesungen über das schweizerische Anwaltsrecht*. — Le même : *Schweizerisches Anwaltsrecht*. [L. M. d'après des notes de H. WEISFLOG.]

AVOCATS (PROCÈS DES). Procès intenté en 1839-1840 à C. Siegwart-Muller, à Lucerne, qui avait adressé différents reproches aux avocats lucernois dans la *Schweizer. Bundeszeitung* de 1839, n^o 30. Acquitté sur un des chefs d'accusation, mais condamné pour diffamation, Siegwart-Muller publia en 1840 : *Der Advocat-Prozess, ein Beitrag zur Gesch. der Pressfreiheit*.

[P.-X. W.]

AVOGADRO, AVVOCATO, ADVOCATUS. Avocat spécial aux trois vallées ambrosiennes, et qui ne se rencontrait pas dans la partie du Tessin dépendant de Côme. Il y avait deux sortes d'avogadri ; ceux du temps des premiers Hohenstaufen, et ceux des chanoines de Milan. Les premiers ne différaient pas des baillis du Nord des Alpes, tandis que les derniers avaient des compétences beaucoup plus limitées. L'avogadro des chanoines n'avait pas, au début surtout, dans les vallées ambrosiennes, le droit de rendre la justice, qui était réservé aux vicaires ou podestats. Il n'était d'ordinaire que l'assistant juridique des chanoines auxquels il prêtait serment et dont il défendait les intérêts. Lorsque les chanoines perdirent la seigneurie foncière dans les trois vallées, la charge de l'*avogadria* ou *advocatia* perdit de son importance. Son titulaire, cependant, continua à faire fonction d'avocat général et à jouer un grand rôle dans les *placita donnegalia* ou tribunaux bisannuels de Blenio et de la Léventine. Vers 1230, lorsque les chanoines nommèrent un podestat pour chacune des vallées ambrosiennes, celui de Blenio remplissait en même temps la charge d'avogadro. Voici la liste des avogadri connus : LÉVENTINE : Bernard de Giornico, env. 1162-1168 ; Loterius, 1168-1198, le premier des

avogadri des chanoines ; Carnevarius de Busnengo, près Quinto, 1198-1223 ; Werner I de Chiggiogna, 1223-1262 ; Jacques, son fils, 1262-1270 ; Albert Cerro, probablement 1270-1290 ; Werner II de Chiggiogna, 1290-1331 ; Johannes, son fils, † av. 1371 ; Werner III, fils de Johannes. — BLENIO : Alcherius de Torre, avant et sous les Hohenstaufen ; Guifred Orello, vers 1190 ; Guido, son fils, 1205-1210 ; Henri, fils de Guido, 1214-1237 ; Matteo, fils probable d'Henri, 1250-1273 ; Guido, fils du précédent, 1282-1313 ; Gruo, fils de Guido, 1316-1325 ; Matteo II, neveu de Guido, 1329-1342 ; Giovanni Visconti d'Oleg, 1343. L'avogadria passa ensuite aux Pepoli, de Bologne, et resta dans cette famille jusqu'en 1402. — BIASCA. Sont connus seulement : Stramadecius de Magistro, 1292-1300 ; Petracus de Florio, 1317-1326 ; Zifredus, 1365. — Aucun avogadro n'est connu ni pour la Riviera ni pour Claro. — Voir Meyer : *Blenio und Leventina*. — Le même : *Die Capitanei von Lotarno*.

[C. TREZZINI]

AVOUIERIE (latin *advocatia*, all. VOGTEI). L'avouerie désigne en Allemagne le droit de domination qui, dès le début du IX^e s., appartenait au roi sur les évêchés, les couvents, les églises et les territoires relevant de l'empire. Ce droit était fondé sur le *mundiburdium*, c. à d. la tutelle qu'exerçait autrefois le roi sur ces territoires et ces institutions, et qui faisait de lui leur seigneur. A ce droit était liée l'obligation pour le roi de leur accorder sa protection. Mais comme le roi ne pouvait exercer lui-même son autorité, il désigna des comtes pour le remplacer ; chacun de ceux-ci avait la faculté de désigner un sous-avoué. Les droits royaux furent très tôt contestés par la papauté et diminués, notamment à la suite de la querelle des Investitures ; de même les évêques en guerre avec les avoués l'emportèrent peu à peu. — Le droit d'avouerie appartenait aussi au propriétaire ou fondateur d'un couvent ou d'une église. Il se composait à l'origine de l'autorité complète sur l'établissement, du droit de justice dans les propriétés de celui-ci et de la représentation devant les tribunaux. Dès le XII^e s., les couvents arrivèrent peu à peu à s'émanciper dans une large mesure de la tutelle de leurs avoués et les propriétaires d'églises ne furent plus par la suite que les patrons de celles-ci, avec quelques droits seulement. Le roi plaça également des avoués pour le représenter dans les territoires de l'empire comme le Oberhasle et la vallée d'Urseren. Dans le Sud de la France, le droit d'avouerie procède des *defensores* et du patronat romains. — Voir Ad. Waas : *Vogtei und Bede in der deutschen Kaiserzeit, dans Arbeiten zur deutschen Rechts- und Verfassungsgesch.* de Haller, Heck et Schmidt, 1919. — Luchaire : *Manuel des institutions françaises. Période des Capétiens directs*, p. 285. — F. Senn : *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France, 1903*. — Arch. SG XV, 3 et XVI, 37. [H. T.]

AVOUSON. Le village d'Avouson, situé à 6 km. au Sud de Gex, ainsi que les terres voisines, appartenait à l'église de Genève, déjà au XII^e s. Le prieuré de Saint-Victor y possédait aussi des droits. Un accord de 1258 entre Simon de Joinville, seigneur de Gex et le prieuré de Saint-Victor indique que chaque partie possédait une moitié de ce village, mais que la haute juridiction en appartenait au sire de Gex qui le tenait en fief de l'évêque de Genève. — Voir *Regeste*. — Gallifé : *Genève H et A*, supp. — Arch. d'Etat, Genève : T et D. [L. B.]

AVOYER (du latin *advocatus* ; en allemand *Schultheiss*, latinisé en *scultetus*). Titre de fonctionnaires politiques employé exclusivement en Suisse. Il était porté par le premier magistrat de l'Etat ou de la ville à Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure, le président du Grand Conseil à Zoug, le président des villes municipales de Winterthour (Zurich), Aarau, Brugg, Lenzbourg, Zofingue, Payerne, Huttwil, Cerlier (sous le régime bernois), Sempach, Sursee, Willisau (Lucerne), Liestal (Bâle), Baden, Bremgarten, Mellingen, Kaiserstuhl, Wallenstadt, Sargans, Frauenfeld, Diessenhofen (bailliages communs), Wil (Saint-Gall) et Rapperswil (ville sous le protectorat des cantons), les baillis de Buren, Berthoud, Thoune, Unterseen (Berne), Estavayer (Fribourg), Olten (Soleure)

et Morat (Berne et Fribourg), Wil (abbé de Saint-Gall), enfin le président du tribunal de ville ou du tribunal de poursuites à Zurich, Kibourg, Bulach, Regensberg, Stein et Bâle. Le terme de Schultheiss que l'on rencontre dans tous les dialectes germaniques occidentaux (ahd. *scultheizo*, ancien saxon : *scultheeto*, ancien anglais : *scyldehela*, lombard : *sculdhais*), désigne selon son étymologie celui qui impose une obligation ; *Schuld*, dans son sens primitif, est une obligation ; *heizo*, celui qui commande. Les fonctions les plus anciennes de l'avoyer étaient d'ordre exécutif et judiciaire, la première qualité ayant probablement la priorité. L'avoyer est aussi souvent le fonctionnaire appelé (d'où *advocatus*) à veiller aux intérêts du fisc, celui qui perçoit les amendes et redevances ; c'était une charge se rapprochant apparemment de celle d'intendant seigneurial (*villicus*, *meier*). C'est en cette qualité du moins que l'avoyer de Winterthour apparaît dans le terrier des Habsbourg vers 1305 : « Les intérêts et revenus qui sont inscrits ici sont perçus par l'avoyer. » Dans le droit municipal de Bulach de 1483 il est dit également : « L'avoyer va de maison en maison pour toucher les redevances ». D'autre part, des fonctions judiciaires sont déjà attribuées au XIII^e s. à l'avoyer de l'évêque de Bâle dans le manuel des charges des ministériaux de Bâle : « L'avoyer prononce sur les créances, les dettes et les torts ».

Le titre d'avoyer est particulier aux villes à constitution aristocratique jusqu'en 1798, c'est-à-dire aux quatre premières des villes précitées où les Grand et Petit Conseils étaient élus par toute la bourgeoisie et n'étaient pas composés de députés des corporations comme à Bâle, Zurich, Schaffhouse, Saint-Gall ou Coire. A l'origine, l'avoyer, ainsi que l'appellation latine *advocatus* = avoué l'indique, était nommé par le seigneur de la ville (empire ou une dynastie comme l'Autriche et la Savoie) Après que les communautés se furent constituées, il en resta le premier magistrat, comme le landammann dans les petits cantons. Des fonctions primitives, il ne conserva que la présidence du Conseil et du Tribunal de ville et fut toujours soumis à la réélection par le Grand Conseil ; dès 1500 environ il porta le sceptre, comme insigne de sa charge, et eut la garde du sceau et de la bannière. Jusqu'à une époque récente, il fut aussi le chef militaire en temps de guerre et représenta en tout temps l'Etat à l'extérieur. Dans les cantons aristocratiques le nom de consul lui fut aussi donné, et, à cause de sa charge, le titre d'Excellence (*Ilro Gnaden*). Dès le XVI^e s., la durée de ses fonctions fut limitée dans les villes à un ou deux ans ; en fait, elle était à vie, car il alternait simplement avec l'ancien avoyer jusqu'à sa mort.

Supprimé en 1798, le titre d'avoyer, comme chef d'Etat, reparut sans autre en 1803 dans les quatre villes sus-mentionnées et ne fut supprimé à Berne qu'en 1846, à Fribourg en 1848, à Soleure en 1831 ; à Lucerne il est encore porté par le président du Conseil d'Etat.

Le titre d'avoyer pour les chefs de villes municipales ainsi que pour les baillis et les présidents des Tribunaux de ville disparut définitivement en 1798. — Voir Grimm : *DWB IX* 1892. — *SI II*, 1683. — Hoops : *Reallexikon der germanischen Altertumskunde IV*, 144. — Du Cange I, 103. [K. St. et Az.]

AVRY-DEVANT-PONT (C. Fribourg, D. Gruyère. V DGS). Avry faisait partie de l'ancienne seigneurie de Pont. Dès le milieu du XV^e s., un co-seigneur de Pont, Charles de Challant, partageait avec l'Etat de Fribourg les droits qu'il possédait à Avry. En 1482, Fribourg acheta d'Antoine de Menthon la plus grande partie de la seigneurie de Pont et l'érigea en un bailliage dont Avry fit partie. En 1578, les statuts communaux furent confirmés. En 1798, Avry fut occupé par les gens de la Gruyère, soulevés contre le gouvernement fribourgeois, qui y établirent un petit camp retranché surnommé « le poste invincible ». Le gouvernement, après une tentative de répression, s'engagea à ne pas inquiéter les insurgés qui avaient pactisé avec les Vaudois (février 1798). La paroisse est mentionnée dans un document du 18 juin 1177 par lequel le pape Alexandre III incorpore l'église d'Avry au Saint-Bernard. Le droit de collation appartient au Saint-Bernard jusqu'en 1522. Il fut revendiqué cette année-là par le

chapitre de Saint-Nicolas, de Fribourg, soutenu par le gouvernement. Les difficultés avec le Saint-Bernard durèrent jusqu'en 1602 et se terminèrent à l'avantage du chapitre. Registres des baptêmes depuis 1761, des mariages depuis 1705 et des décès depuis 1703. — Voir Kuenlin : *Dictionnaire du canton de Fribourg*. — *Mémorial de Fribourg*, I (article PONT EN OGOZ). — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*, I. [G. C.]

AVRY-SUR-MATRAN (C. Fribourg, D. Sarine. V. DGS). Com. politique dans la paroisse de Matran. — *Armoiries* : celles de la famille d'Affry, chevronné d'argent et de sable de six pièces. 1150 *Avri* ; 1173 *Aprilis* ; 1177 *Abril* ; vers 1200 *Aurici*, *Avril* ; 1202 *Avrie* ; 1228 *April* ; 1425 *Avryez*. Le nom dérive de *fundus Apriacus*, domaine d'Aprius, gentilice romain. D'après Kuenlin on a trouvé dans les tourbières d'Avry des antiquités romaines. Ce village est le berceau de la famille d'Affry, qui s'établit à Fribourg vers 1300 et deux siècles plus tard changea son nom Avry en Affry. Le couvent d'Hauterive possédait des biens à Avry qui lui avaient été donnés par différents membres de la famille d'Avry : en 1293 et 1294 par Jean d'Avry et en 1320 par Mariola d'Avry. Une chapelle, dédiée à sainte Anne y fut érigée. — Voir Jaccard : *Essai de toponymie*. — ASHF VII, X. — Kuenlin : *Dict. du canton de Fribourg*. [C. M.]

AVULLY (C. Genève, Rive gauche. V. DGS). Com. et paroisse mentionné pour la première fois en 1220. Anciennes formes du nom : *Avulie* 1220, *Awyllie* 1302, *Awyllie* 1326 : = (*fundus*) *Apuliacus* « domaine d'Apulius ». Avully et les villages environnants de la Champagne furent cédés dès avant le XIII^e s. au prieuré de Saint-Victor de Genève, par les comtes de Genevois qui se réservèrent le droit de haute justice. A l'avènement de la Réforme, Avully prêta serment de fidélité à la seigneurie de Genève, 26 février 1536. Aux XVI^e et XVII^e s., ce village changea plusieurs fois de maître. De genevois il devint bernois et fut incorporé au bailliage de Ternier ; en 1567, ce dernier passa au roi de Sardaigne, qui le céda, en 1601, par le traité de Lyon, à la France. Avully fut alors incorporé au bailliage français de Gex. Trois ans plus tard Henri IV le céda, avec deux autres villages à Genève, mais le parlement de Dijon refusa d'entériner l'acte de donation. Ce dernier ne fut confirmé que 145 ans plus tard. Avully redevint terre genevoise en 1749, et cinquans plus tard la Savoie reconnut l'entière souveraineté de Genève sur ce village. A la Révolution, il forma une commune avec les hameaux d'Epeisses et Eaux-Mortes. Pendant le temps où Avully fut terre gessienne, Genève continua à y percevoir les dîmes, et il y eut de nombreux conflits à propos de religion. La Réformation y fut introduite en 1536. Lors de la contre-réforme du bailliage de Ternier, Avully conserva le culte réformé et se rattacha à la paroisse de Cartigny ; il en fut détaché en 1738 et constitué en paroisse autonome. L'église a été bâtie en 1716. *Population* : 1914 309 hab. — Voir Arch. d'Etat, Genève : P. H. n° 4070 ; RC. — Gautier : *Traité historique des Terres de Saint-Victor et Chapitre* (mns). — Duval : *Ternier et Saint-Julien*. [A. C.]

AVUSY (C. Genève, Rive gauche. V. DGS). Vge composé de deux agglomérations distinctes, l'une sur la route d'Athenaz, l'autre près de l'ancienne route de Chancy, appelée Champlong. Il est cité pour la première fois en 1302, comme terre de Saint-Victor. Le comte de Genevois n'y avait que le droit de haute justice. A la fin du XIV^e s. les familles d'Avusy, de la Grave et Mestral y avaient des biens. En 1758, Joseph-Alexis de la Grave obtint investiture et érection d'Avusy et Sézegnin en baronie. Le château a été en partie détruit par les habitants de Cartigny en 1564 et par les Bernois en 1590. Après la domination bernoise, Avusy suivit les mêmes destinées qu'Athenaz, Sézegnin et Laconnex comme terre de Saint-Victor. La république genevoise y avait des droits de juridiction importants, mais les ducs de Savoie se réservaient

encore l'exécution des criminels. De là une multitude de difficultés qui ne prirent fin qu'en 1754 par le Traité de Turin, qui remit Avusy en toute souveraineté à la Savoie. En 1816, Avusy redevint une commune genevoise avec les villages de Laconnex et Soral, qui en furent détachés en 1847. Au moyen âge, Avusy avait une chapelle sous le vocable de Saint-André, filiale de Chancy. La paroisse, catholique, fut fondée en 1754 et l'église consacrée en 1758. Registres de paroisse depuis 1759. — Voir Arch. d'Etat Genève : T et D ; Saint-Victor ; *Visites épiscopales* ; P. H. — Foras : *Armorial*. [Louis BLONDEL.]

AVY, Giov. Federigo DI MADRUZZO, comte d'Avy, marquis de Soriana et d'Ammeville, seigneur piémontais, neveu du cardinal Madruzzo. *Armoiries* : écartelé, au premier et quatrième bandé d'argent et d'azur de six pièces ; aux deuxième et troisième, de sable à un mont à trois coupeaux d'argent chargé d'un chevron de gueules ; sur le tout d'or à un gonfanon de gueules. Avy épousa à Milan, en 1557, Isabelle, fille cadette de René

de Challant, seigneur de Valangin ; il était alors gouverneur de Pavie. Par ce mariage, il fut mêlé aux prétentions de sa femme et de sa belle-sœur, Philiberte, femme du comte de Torniel, sur Valangin (voir art. VALANGIN). Il eut trois fils, dont Ferdinand d'Aarberg de Madruz, comte d'Avy, qui émit des prétentions sur Valangin à la fin du XVI^e s. et au commencement du suivant. Sa fille Christine épousa Marc-Claude de Rye, marquis d'Ogliani, dont le fils fut aussi prétendant à la souveraineté de Valangin au XVII^e s. Avy mourut le 11 avril 1586 à Rome. — Voir Matile : *Hist. de la Seigneurie de Valangin*. — Chambrier : *Hist. de Neuchâtel et Valangin*. — MN 1901, p. 54, et 1904, p. 243. — Arch. d'Etat Neuchâtel. [L. M.]

AYCARDIS ou **AYCARD, JEAN-BAPTISTE DE**. Prêtre du diocèse de Gênes, fut choisi par l'évêque de Lausanne, Benoit de Montferrand, pour son official et vicaire général en 1477. Il remplit ce dernier poste sous les évêques suivants d'Aimon et de Sébastien de Montfalcon, jusqu'à sa mort, causée par la peste, le 8 août 1517. Official de 1477 à 1491 et de 1508 à 1517. Chanoine de Lausanne, de Berne et de Fribourg, curé de Saint-Laurent à Lausanne, de Crissier et de Peney, Vuitebœuf. Personnage fort considéré à son époque. — Voir Reymond : *Dignitaires de Lausanne*, 264. — Dupraz : *Cathédrale de Lausanne*. — Wirz : *Regesten IV* à VI. [M. R.]

AYENT (C. Valais, D. Hérens. V. DGS). Vge et ancienne seigneurie comprenant Arbaz et peut-être Grimisuat. Aux Places, on a découvert des tombeaux de l'âge du bronze et peut-être du premier âge du fer. Ancienne forme : *Aent, Ayenta, Argenta, Ayentum*. Les comtes de Granges y possédèrent une seigneurie, dont une partie était encore en leurs mains vers 1200. Le reste aurait passé par alliance aux comtes de Lenzbourg, puis aux comtes de Savoie. Ulrich, comte de Lenzbourg, donna sa part d'alleu à son neveu Aymon de Savoie, évêque de Sion, qui à son tour en fit don à son chapitre cathédral en 1053, avec la part apportée à sa famille par sa mère, comtesse de Lenzbourg. A la fin du XII^e s. la seigneurie d'Ayent, de laquelle semble relever Hérens, était divisée en deux parties. L'une appartenait aux dynastes d'Ayent, l'autre à la Savoie et passa aux nobles de Bex. Par alliance, ce fief passa à la famille de la Tour. En 1229, Guillaume d'Ayent reprit sa terre en fief de l'évêché moyennant 100 sols de cense. En 1294, son neveu, Rodolphe, remit définitivement la part des sires d'Ayent à l'évêque Boniface de Challant. Ayent appartient alors à la mense épiscopale, représentée par un métral, et, à titre de fief savoyard, aux de la Tour, qui y avaient un intendant appelé le métral de Bex. Il y avait deux châteaux : celui de l'évêque, près de l'église, et celui des de la Tour, appelé Hasenbourg, situé au village de la Place, construit après 1260. Ce dernier fut détruit en 1378, après le meurtre de l'évêque Guichard Tavelli,



perpétré, disait-on, à l'instigation d'Antoine de la Tour. Les biens des de la Tour ayant passé à Edouard de Savoie, successeur de Guichard Tavelli au siège de Sion, Ayent se trouva entièrement réuni à la mense épiscopale. Mais, lors de la nouvelle intervention de la Savoie dans les affaires du Valais à l'expulsion de l'évêque Edouard, le château de l'évêque à Ayent fut pris et démantelé par Amédée VII, le Comte Rouge, en 1384. Après la suppression des prérogatives seigneuriales, en 1798, les habitants d'Ayent rachetèrent les dîmes et les fiels de l'évêque en 1806, et plus tard, les propriétés du chapitre. Ayent formait une commune avec Arbaz dans laquelle ce dernier village comptait pour un tiers. Des conflits ayant éclaté à propos de pâturages et de juridiction, une première division du territoire eut lieu en 1780, mais sans réussir à calmer les esprits. L'on revint à l'ancien état de choses en 1753, et, en 1877, eut lieu la séparation définitive. Au spirituel, la chapelle d'Arnion dut desservir primitivement Ayent, Arbaz et Grimisuat. Au XI^e s. fut fondé le prieuré bénédictin de Saint-Romain, dépendant de l'abbaye d' Ainay près de Lyon. Ce prieuré fut réuni en 1378 à celui de Granges et vendu en 1620 au chapitre de Sion. L'église, située au Sud du clocher actuel, dont la partie inférieure, avec la date de 1143, lui servait de tour, était du commencement du XII^e s. Elle fut reconstruite en 1514 et en 1862; cette dernière fois au Nord du clocher. Outre celle d'Arnion, il existait des chapelles dans les villages; celle de la Place, vouée à saint Michel, semble n'être que l'ancienne chapelle du château mentionnée en 1268. — Voir Gremaud II, III, IV. — MDR XVIII. — *Chartes séduinoises*. — van Berchem : *Jean de la Tour*, 50, 59. — Rameau : *Les châteaux du Vallais* 66 — *Gallia Christiana*. — Arch. locales.

AYENT, d'. Famille des seigneurs de ce village, dont elle a pris le nom; elle apparaît au début du XII^e s. *Armoiries*: d'azur au lion d'or et de gueules, lampassé de gueules, tenant un sabre d'or. — 1. GUILLAUME, fils d'Amédée, vassal des de la Tour, convertit en 1229 son alleu d'Ayent en fief de l'évêché, moyennant 100 sols de redevance. — 2. PIERRE, chevalier, fonda en 1268 la chapelle de Saint-Michel dans le château d'Ayent. — 3. RODOLPHE, remit en 1294 tous ses droits sur Ayent à l'évêque Boniface de Challant. — 4. JACQUES, prince abbé de Saint-Maurice de 1292 à 1313, vendit au chapitre de Sion ses possessions du Val d'Hérens. — 5. PIERRE, chevalier, était au milieu du XIII^e s. vassal du comte de Savoie pour plusieurs fiefs dans la vallée de Bagnes, au Levron, à Volège, à Etier, à Verney. — La famille d'Ayent, qui a compté aussi des chanoines du Grand Saint-Bernard et de Sion, s'est éteinte vers le milieu du XIV^e s. Elle avait des biens à Granges, Bramois, Saxon, Bagnes, etc., et possédait la majorité d'Ayent vers 1260 et la souste de Loèche depuis 1336. — Voir Gremaud I-V. — Rameau : *Le Vallais historique*. — Hoppeler : *Beitrag*. — *Chartes séduinoises*. — V. van Berchem : *J. de la Tour*.

AYER (C. Valais, D. Sierre. V. DGS). Com. politique composée des hameaux de Zinal, Mission, Quimet et Combaz. Monuments mégalithiques, *Heidenschüsselchen*. Anciennes formes : *Ayer*, 1296; *Ayert*, 1300; *Ayers*, 1301; *Ayeir*, 1303. Les deux premières formes sont identiques avec l'ancienne orthographe d'Agarn et font supposer que ces deux noms ont même origine; ils auraient désigné des colonies d'une tribu alémanique. Ayer avait une cour de justice au XIII^e s. et porta le nom de Quartier de la vallée. En 1916, la chapelle fut agrandie et un rectorat institué. Ayer est le lieu d'origine de la famille de Torrenté. *Population* : 1798, 443 hab.; 1850, 700; 1910, 536. — Gremaud II. — Reg. de Sed.

AYER, Nicolas-Louis-Cyprien, * 1825 à Sorens, dans la Basse-Gruyère, commença à Fribourg des études juridiques auxquelles il dut renoncer pour se vouer à l'enseignement. Il fut d'abord précepteur à Cracovie,

puis maître de français à l'institution Keller, à Zurich. Après un séjour en Allemagne, consacré presque exclusivement à l'étude du vieux français et de la littérature du moyen âge. Ayer revint en Suisse en 1847, comme rédacteur du *Patriote jurassien*, de Delémont. L'année suivante, dès la chute du gouvernement sonderbundien, il est à Fribourg, à la fois rédacteur du journal radical *Le Confédéré* et professeur à l'Ecole cantonale. Il collabore à *L'Emulation*. Radical fervent et militant, Ayer perd sa place de professeur lors de la restauration conservatrice de 1857; il s'occupe alors surtout de politique et de polémique. En 1859, il est appelé à la rédaction du journal *L'Union démocratique* de Neuchâtel, et vient se fixer dans cette ville où il reprend l'enseignement au Gymnase. En 1866, il est nommé professeur de géographie, de français et d'économie politique à l'Académie de Neuchâtel; il assume la charge de recteur de cette Académie en 1873 et en 1878 et meurt à Neuchâtel le 8 septembre 1884. Estimé comme géographe et comme grammairien, Ayer a laissé des travaux de valeur qui jouissent d'une grande considération : *Grammaire française*, — *Manuel de géographie statistique*, — *Cours gradué de langue française*, 1^{re} partie, — *Phonologie de la langue française*, — *Grammaire comparée de la langue française*, — *Introduction à l'étude des dialectes du pays romand*. [Aug. SCH.]

AYMON. Voir AÏMON.

AYMON IV, abbé de Saint-Maurice 1204-23. Il renoua les relations de l'abbaye avec Notre-Dame de Châtillon de Langres et fit un arrangement avec le comte Thomas I de Savoie au sujet de Bagnes en 1219. Le prélat fut reconnu comme seigneur en temps ordinaire, mais si le comte se trouve entre le lac et le Saint-Bernard, les droits de juridiction lui sont réservés. — Voir Aubert : *Trésor de Saint-Maurice*. — Cibrario : *Documenti*. — Gremaud. — Hoppeler : *Beitrag*.

AYMON, JEAN, 1661-1720, prêtre et protonotaire apostolique originaire du Dauphiné, se rendit à Genève et à Berne, en 1696, et embrassa le protestantisme. A Berne, il écrivit, en réponse au cardinal Le Camus, évêque de Grenoble : *Métamorphoses de la religion romaine*, qui parut en 1700 à La Haye, où Aymon s'était établi. Aymon est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'église catholique grecque, le concile de Trente, etc. — Voir *France protestante*, 2^e éd. [E. B.]

AYMONIER, JEAN-CHARLES, * 1803, † 1892, d'une famille originaire de Bullet (Vaud) et fixée à Genève depuis 1719. Elève de la classe de dessin de la Société des Arts, il obtint une bourse pour visiter l'Italie. De retour à Genève, il fit surtout du dessin architectural et collabora assidûment à l'Album pittoresque de la Suisse romande. Il fut pendant 36 ans dessinateur de l'Administration municipale. *Lithographies*: Intérieur de la porte de Rive; extérieur de la même porte; frontispice de l'ancien temple de Saint-Pierre; arcade du Bourg de Four. — Voir SKL. — Brandstetter II, 198. — Arch. d'Etat de Genève. — Etat-civil. [Th. F.]

AYMONOD. Famille noble vaudoise, citée à Romainmôtier dès 1350 et qui disparut à la fin du XVI^e s. [M. R.]

AZELINE. Voir BOVET, ALBERT.

AZEMAR. Famille originaire de La Carrère, en Languedoc, venue à Genève en 1715. — JEAN-JACQUES, * 1760, fut membre du Comité de sûreté en 1792 et de l'Assemblée nationale en 1793 et envoyé par le gouvernement genevois dans le Valais en 1794 pour obtenir des denrées. Il siégea au Conseil législatif en 1795-1796. — Voir Sordet, mns. — Rivoire : *Bibliographie*. [Th. F.]

AZENHOLZ (AZENHOLZER). Famille de bourgeois de Constance qui s'enrichirent durant le Concile par le commerce du change, achetèrent ensuite des propriétés dans le pays de Saint-Gall et acquirent la bourgeoisie de la ville de Saint-Gall. *Armoiries*: parti de sable et d'argent à une aigle de l'un en l'autre. — 1. KONRAD, surnommé le changeur, reçut en fief en 1420, de l'abbé de Saint-Gall, la grande et la petite ferme de



cellier d'Englishofen. — 2. JOHANN, est en 1420 bourgeois de Saint-Gall. — 3. KONRAD, fils de Jakob bourgmestre de Constance, commerçant, reçut la bourgeoisie en 1569 et devint en 1578 trésorier du Notenstein. Il possédait le castel de Dottenwil ; fort riche, il fit don en 1600 au Gymnase de Saint-Gall, fondé en 1598, de 2000 fl. — 4. JOHANN, possédait la juridiction de Dottenwil et était bourgeois de Saint-Gall et Zurich. — Voir W. Hartmann : *Stadt-St. gall. Bürgergeschlechter* (mss. à la bibliothèque de Saint-Gall). — Naef : *Chronik*, p. 847. — Kinder von Knobloch : *Oberbad. Geschlechterbuch* sous *Atzenholz*. [Bt.]

AZMOOS (C. Saint-Gall, D. Werdenberg, Com. Wartau. V. DGS). Vge et paroisse situé autrefois dans la seigneurie de Wartau. En 1466 : *Azmaus* (ou = *ô*) = marais d'*Atzo*. Une armée des Confédérés y campa en 1499 pendant la guerre de Souabe, dans sa marche contre les troupes allemandes installées dans le château de Gutenberg ; elle franchit alors le Rhin, le 11 février, près de

Triesen. Par suite de l'éloignement de l'église paroissiale de Gretschins, Azmoos chercha plusieurs fois inutilement (1670 et 1715) à obtenir du gouvernement glaronnais et de la Diète l'autorisation de remettre en état la chapelle délabrée de Saint-Nicolas afin d'y célébrer le culte évangélique. Azmoos ne construisit son église qu'en 1734-1736 et conclut en 1743 un accord avec Glaris, d'après lequel le pasteur devait être Glaronnais, mais nommé par Azmoos. L'entrée des Français en Suisse en février 1798 fut saluée avec allégresse, et les arbres de liberté dressés jusqu'au moment où Hotze parut avec les Autrichiens le 8 mai 1799. Deux grands incendies sévirent le 4 mars 1819 et le 22 décembre 1831. Azmoos forma en 1803 avec Wartau, Malans, Oberschan, Fontnas, Trübbach, Gretschins, Murris, Weite et Matug la commune politique, civile et scolaire de Wartau. Il existe par contre deux paroisses depuis 1736 : Azmoos-Trübbach et Wartau-Gretschins. Registres de paroisses depuis 1736. [Chr. BEUSCH et P. BL.]

B

BAADER. Voir **BADER**.

BAAGUE, P. CHARLES. Jésuite, * à Berne 5 août 1809, prêtre en 1840, enseigna de 1836 à 1847 dans les classes inférieures des collèges d'Estavayer, Brigue, Notre-Dame d'Ay (province de Lyon), Sion et Fribourg (Coll. Saint-Michel et pensionnat) ; chassé de Fribourg en novembre 1847, missionnaire à Cincinnati, † à Washington, le 24 sept. 1877. — Voir *Catalog. soc. Jesu prov. Germ. Super.* — *Livre d'or pensionnat Frib.*, p. LII. [F. D.]

BAAL, J.-J. Chancelier épiscopal à Coire, * en 1754 à Tschagguns. Ordonné prêtre le 19 septembre 1778, il entra à la chancellerie épiscopale le 3 janvier 1780 d'abord comme registrateur, puis comme fiscal ; chancelier de 1802 à fin 1838 ; conseiller ecclésiastique de 1839 à sa mort, le 3 janvier 1844. [L. J.]

BAALI (BALI, PALI). Ancienne famille de l'Unterwald. En 1537 HANS BALI est reconnu par le tribunal du Nidwald bourgeois (Uertner) de Dallenwil. Depuis la fin du XVI^e s., la famille fait partie de la bourgeoisie de Buochs. — JOH.-MELCHIOR est bailli du Blenio en 1678, et vice-landammann 1687-1696. Son fils JOH.-MELCHIOR, * en 1660, membre du Conseil, devint bailli du Blenio en 1725, mais se noya par accident dans le lac avant d'entrer en charge le 15 octobre 1725. — *Armoiries* : de gueules à une équerre d'argent à dextre enveloppant un croissant d'or surmonté d'une étoile du même. [R. DURRER.]



Sous la domination autrichienne, Baar possédait un siège de justice. Une tradition attribue à Charles-le-Chauve la construction de la première église en l'honneur de saint Martin. Nous ne possédons aucun document certifiant le fait ; toutefois, pour le rappeler, on a gra-

vé sur le portail de l'église paroissiale, probablement vers 1500, la date de 876. La tour est plus ancienne et remonte, à en juger par ses formes romanes, au XIII^e s., tandis que la nef a subi des transformations en 1666, 1760, 1771 et 1900. La première mention certaine de Baar se trouve dans un document du 30 janvier 1045.



Intérieur de l'église paroissiale de Baar, d'après une photographie.

Avec l'église, il passa à ce moment-là au couvent de Schännis ; plus tard aux comtes de Habsbourg, puis au couvent de Cappel jusqu'en 1512 ; en 1513, la commune racheta tous les droits de Cappel. Les quatre corporations d'allmend : Baar-village, Blickenstorf, Deinikon et Inwil, qui se sont conservées, avec leur administration indépendante, remontent sans aucun doute à l'époque alémanne. Seule la localité voisine d'Allenwinden ne constitue point une communauté semblable. A l'origine, tous les habitants de Baar avaient droit à la jouissance des biens de l'allmend. La commune bourgeoise engloba jusqu'au XIX^e s. tous les habitants de la commune sans exception. En 1850 les deux adminis-

trations, politique et corporative, furent séparées et devinrent des communes distinctes. En 1873, la séparation fut encore accentuée ; la paroisse réunissant les catholiques et la commune d'habitants englobant tous les habitants de Baar. Le pacte d'admission dans la Confédération, de 1352, avait placé la ville de Zoug et le bailliage extérieur sur un pied d'égalité réciproque. Cependant, des différends devaient naître entre la campagne démocratique et la ville aux tendances aristocratiques ; ils devinrent si vifs, qu'en 1404 la première guerre civile entre Confédérés ne fut évitée qu'à grand-peine grâce à la condescendance du bailliage extérieur. Baar qui avait été occupé, ainsi que les deux autres communes rurales, par les troupes confédérées, renonça à ses prétentions et se soumit d'avance au verdict des six cantons. Ceux-ci tranchèrent le différend en donnant en somme raison à la ville, puisqu'ils lui laissèrent la garde de la bannière et du sceau et n'accordèrent aux communes extérieures que le droit de participer à la charge d'ammann. Dans l'histoire locale, mentionnons que les relations entre Baar et le territoire zuricois voisin furent de tout temps les meilleures. La différence même des confessions ne les troubla point. La fameuse « soupe au lait » de Cappel fut mangée sur le territoire de Baar près de la frontière zuricoise ; et, après Cappel et le Gubel, ce fut aussi sur le terrain de Baar que fut conclue la paix de 1531. L'ammann fut choisi, depuis la seconde moitié du XVI^e s. jusqu'en 1815, alternativement dans les différentes communes suivant un ordre établi ; en 1549 apparaît comme premier ammann de Baar un certain Hartmann Utiger. Baar envoyait aussi siéger au conseil et au tribunal un nombre déterminé d'assesseurs. Les prérogatives des trois communes extérieures disparurent avec la promulgation de la constitution cantonale de Zoug. La paroisse de Baar embrassait au début plusieurs communes zuricoises voisines, de même que nombre de communes et de localités zougises. Toutes se détachèrent avec le temps de l'église-mère. A côté de l'antique église paroissiale s'élevèrent en 1666 la chapelle de l'Ange gardien et en 1750 celle de la Sainte-Croix ; depuis 1865, Baar possède un temple protestant. Les écoles latines fondées en 1754 furent transformées en 1860 en écoles secondaires de l'État. Les écoles moyennes de Baar se sont aussi développées depuis lors par l'adjonction de classes professionnelles.

Depuis les temps les plus anciens, Baar partageait au trafic qui empruntait le chemin muletier entre le lac de Zurich (pont de la Sihl) et le lac des Quatre-Cantons en passant par Baar où il bifurquait ; un chemin menant directement à Lucerne pendant que l'autre s'arrêtait d'abord à la souste de Zoug. Les plus anciennes traces d'activité industrielle à Baar remontent au commencement du XVII^e s. En 1618, il y avait un moulin à papier qui existe encore aujourd'hui, mais transformé en une fabrique de carton. Le couvent de Cappel possédait à Baar déjà en 1239 un moulin ; c'est l'Obermühle actuelle. En 1885, fut fondée la grande filature de coton au bord de la Lorze. Toutefois, la majeure partie de la population s'adonne encore à l'agriculture. *Population* : 1798 : 1757 hab. ; 1817 : 1855 ; 1836 : 2209 ; 1850 : 2339 ; 1870 : 3409 ; 1910 : 5240. — Voir Stadlin : *Gesch. v. Zug*, III. — Staub : *Kl. Zug Baar*. — C.-M. Widmer : *Gesch. d. Pfarrei Baar*. — A. Andermatt : *Patronatsrecht der Kirche Baar*. — Ch. Schumacher : *Das geistliche Baar*. — Ph. Andermatt : *Korp. Bürger von Baar*. — Ruttimann : *Zug. Korporationen*. — A. Weber : *Horgener und Sihlstrasse*. — *ZNbl* 1886. [A. W.]

BABAULT. Famille de l'Orléanais dont une branche vint se fixer à Genève et fut admise à la bourgeoisie en 1728 ; elle s'est éteinte à la fin du même siècle. *Armoiries* : un chevron chargé sur chaque bras d'une moucheture d'hermine, accompagné en chef, à droite, d'un eroissant, à senestre, d'une étoile et en pointe d'une hure de sanglier. — JACOB, fixé à Genève dès 1689, est l'auteur d'un journal mns. relatant les circonstances de son départ de France (publié par Louis Dufour dans *Etrennes religieuses*, 1880, p. 172-196). — Voir Covelle : *LB*. — Galiffe et Gautier : *Armorial*. — *France protestante*. [H. D.]

BABEL. Famille établie à Bardonnex (Genève) dès

le XV^e s., et encore fortement représentée dans ce village. Plusieurs de ses membres vinrent s'établir à Genève, où ils acquirent la bourgeoisie dès le XV^e s. — 1. PIERRE, fils de Claude, * 1819, député au Grand Conseil de 1858 à 1867, date de sa mort. — 2. Jean-ADRIEN, 1857-1907, conseiller administratif de 1899 à 1907. — 3. ANTONY, * 1888, auteur de l'*Histoire corporative de l'horlogerie, de l'orfèvrerie et des industries annexes*. [C. R.]

BABEL ou **BABLE**, JOHANN-BAPTIST. Probablement d'origine française, il vint à Einsiedeln dans les années 1760 et fit seize statues en stuc pour le chœur, puis les sculptures de molasse de la Kramgasse. Il travailla de 1772 à 1775 à la décoration intérieure de l'église Saint-Urs à Soleure. — *SKL*. [Az.]

BABENBERG. Famille éteinte de la ville de Soleure. *Armoiries* : une marque de maison (un pal croisé d'un bâton posé en barre) à une épée en fesse, la poignée à droite, brochante, le tout sur trois monts en pointe, émaux inconnus. — 1. HEINRICH Burkhardt von Babenberg, bourgeois de Soleure en 1441, du Conseil en 1457 sous le nom d'Heinrich BABENBERG. — 2. DANIEL, son fils, du Conseil en 1493, bailli de Gösgen en 1497, trésorier en 1498, chef des Soleurois le 22 mars 1499 au Bruderholz, avoyer de 1500 à 1504 et de 1512 à 1517. † 1517, dernier de sa famille. — Voir *LL*, XVII, 305. — *Bestallungsbuch*. — Franz Haffner : *Chronik*. — Le même : *Geschlechterbuch*. — Amiet : *St. Ursus-Pfarrstift*, 384-385. — Tatarinoff : *Schlacht bei Dornach*. [v. v.]

BABENBERG. Voir SIHLBRUGG.

BABINHOVA. Voir BENKEN.

BABST. Famille fribourgeoise. Voir BAPST.

BACCÈE, **BACIUM**, **BACTIACUM**. Voir BEX.

BACCIARINI, *Aurelio*, évêque titulaire de Baulia et administrateur apostolique du Tessin, * à Laverizzo (Tessin), le 9 novembre 1873. Il étudia à Pollegio, Côme, Lugano et Milan, docteur en théologie à Milan 1897, et fut ordonné prêtre le 12 juin de la même année ; curé de Arzo 1897-1903, directeur spirituel du séminaire de Pollegio 1903-1906. En 1906, il entra dans la nouvelle Congrégation des Serviteurs de la charité, fondée par Don Luigi Guanella, à Côme, dont il devint le bras droit, et remplit pendant quelques années les fonctions de curé de l'importante paroisse de Saint-Joseph à Rome. Lors du tremblement de terre des Abruzzes, 1915, il se prodigua en faveur des sinistrés, au péril de sa propre vie. A la mort de Don Luigi Guanella, 24 octobre 1915, il fut nommé supérieur général de la Congrégation des Serviteurs de la charité, et, le 12 janvier 1917, fut appelé au diocèse de Lugano pour remplacer Mgr. Perimorosini. Le sacre eut lieu à Rome le 21 janvier suivant. — *Armoiries*: Bacciarini a ajouté à ses armoiries celles de la Congrégation des Serviteurs de la charité, à senestre ; parti au 1^{er} d'azur à la croix d'argent chargée d'un cœur de gueules et placée sur un mont d'or au 2^e de gueules au pélican d'argent, en sa piété ensanglantée du premier, dans son aire. Devise : *in omnibus charitas*. [C. TREZZINI.]



Aurelio Bacciarini, d'après une photographie.

BACCUET, **BAGGUET**. Famille originaire de Nangy en Faucigny, reçue à la bourgeoisie genevoise en 1597 en la personne de CLAUDE ; éteinte à Genève, mais un rameau subsiste à Marseille. *Armoiries* : coupé, au 1^{er} d'azur à la flèche d'or en pal, la pointe en bas ; au 2^e pallé de six pièces d'argent et de gueules à la corne d'abondance d'or posée en barre. — 1. AUGUSTIN, orfèvre, 1599-1664, fut maître de la Monnaie de 1638 à 1640, de 1644 à 1646, de 1651 à

1652. — 2. PAUL, frère du précédent, 1594-1669, pasteur à Besse (Dauphiné) 1617, à Divonne 1622-1626, pasteur à Genève et professeur de philosophie 1632-1644, pasteur à Lyon 1653-1654, puis à Delft. Il publia plusieurs opuscules de métaphysique : *Disputatio logica de causis*. — *Disputatio physica de mundo*. — 3. OSÉE, 1636-1676, apothicaire, pharmacien de l'Hôpital, 1673, publia un petit traité intitulé : *Hoseas ou l'apothicaire charitable*. — Voir *France protestante*. — Gautier : *Médecine*. — Montet : *Dict. des Vaudois et des Genevois*. — Heyer : *Hist. de l'église de Genève*. [H. D.]

BACH, nom de famille répandu dans plusieurs cantons de la Suisse.

A. **Canton de Berne**. *Armoiries* : de gueules à une patte ailée d'argent. — 1. JOHANNES, né en 1808, d'une famille de Gessenay (Saanen), connue depuis 1559, notaire, greffier et président de justice de Gessenay, puis grand-conseiller et de 1862 à 1866, préfet de Schwarzenburg, de Konolfingen membre de la Constituante en 1846, commandant de la landwehr dans le Haut-Simmenthal en 1847, député au Conseil national, 1854-1857, † le 15 juin 1866 à Gessenay.

— Voir *Berner Zeitung*, 1866, 147. — 2. MARIE-LOUISE-HENRIETTE, * le 26 juin 1836, † le 25 août 1904, fille du professeur de théologie bernois Gelpke ; elle épousa en 1860 Karl. Heinrich-Andreas Bach, vécut dès 1871 à Bâle, dès 1886 à Berne où elle fonda une école privée et se voua aux lettres. — Voir Reclam : *Lex. der deutsch. Dichter des 19. Jahrh.* [R. M.-W.]

B. **Canton de Zurich**. — 1. CHRISTOPH-ERNST, médecin à Zurich, * le 15 mars 1810 à Schweinfurt (Bavière), depuis 1859 bourgeois de Zurich, auparavant de Pfungen. Il étudia à Wurzburg, Heidelberg et Zurich où il obtint son doctorat en 1834. Il s'établit à Zurich où, après plusieurs années d'activité dans la division des aliénés de l'ancien hôpital, il mourut le 11 décembre 1873. — Voir aussi art. ZUMBACH. [G. W.]

BACH, *vom* (DE RIVO, DE RIPA). Famille de ministériaux de la seigneurie d'Unspunnen. — GERHARD, chanoine et *magister* d'Amsoldingen de 1296 à 1309, patron de l'église de Balm en 1306, prévôt d'Amsoldingen de 1310 à 1318 ; il légua en 1306 ses biens au couvent d'Unterlaken. — Voir *FRB*. — v. Müllinen : *Helvetia sacra* I, 30. — Le même : *Beiträge* III, 270. — Löhner : *Kirchen*, 125-181. — Stettler : *Genealogien*, Bibliothèque de la ville de Berne. [R. M.-W. et H. T.]

BACH, *Zum*. Voir ZUMBACH.

BACHELARD. Nom de plusieurs familles genevoises. L'une, des XIV^e et XV^e s., a donné un syndic de Genève en 1389 ; les autres ont été reçus bourgeois aux XVI^e et XVII^e s. La famille actuelle était originaire de Pampigny (Vaud) et a été admise à la bourgeoisie en 1821. — Voir Arch. d'État Genève, — Covelle : *LB*. [C. R.]

BACHELIN. Famille originaire d'Auvergnier, bourgeoise de Neuchâtel, connue dès le début du XV^e s. *Armoiries* : d'or à un rencontre de bœuf de sahle. — 1. Rodolphe-Auguste, * à Neuchâtel le 27 septembre 1830, fit ses classes à Neuchâtel, où il reçut les premiers principes du dessin de l'aquarelliste F.-W. Moritz. En 1850, il alla étudier la peinture à Paris, d'abord dans l'atelier de Gleyre, puis, en 1852, dans celui de Couture. Il expose à Neuchâtel dès 1851, à Paris dès 1857. Il partage sa vie quelques années entre Paris et Marin près Saint-Blaise, où ses parents lui ont fait construire un atelier. Il peint de nombreux paysages, ainsi que des tableaux militaires inspirés par les événements (*La Suisse au bord du Rhin*, 1858 ; *L'Attaque du cimetière de Magenta*, 1861, etc.). Rattaché plus étroitement, avec les années, au pays natal, il fonda la Société d'histoire et le *Musée neuchâtelois*, revue dont il fut pendant trente ans le plus actif collaborateur ; il participe à toutes les manifestations artistiques ou patriotiques, dont

il est l'âme et la cheville ouvrière. La guerre de 1870 fait de lui le peintre de la neutralité suisse. Il publie ses albums de croquis autographiés, expose d'importantes compositions militaires. Fixé complètement à Marin, il remplit les vingt dernières années de sa vie par ses travaux les plus divers, iconographiques, historiques, littéraires ; il devient romancier, écrit *Jean-Louis*, donne diverses nouvelles villageoises à la *Bibliothèque Universelle* et au *Magasin pittoresque*, et un dernier roman, *Sarah Wemyss*, posthume. Il mourut à Berne le 3 août 1890, à la suite d'une grave opération. — Voir Philippe Godet : *Art et Patrie*. — *BU*, 1889, III et IV. — *Livre d'or de Belles-Lettres de Neuchâtel*. — [Ph. G.] — 2. CH.-A.-LÉOPOLD, * à Neuchâtel le 17 décembre 1857, professeur de latin et de grec au gymnase cantonal 1883-1888, de littérature française de langue et de littérature grecque à l'Académie de Neuchâtel pendant la même période, bibliothécaire du roi de Roumanie à Bucarest 1888-1893, professeur à Bucarest. Il est l'auteur de plusieurs poèmes et de publications d'art et d'histoire dont *Hans Makart et les cinq sens*. — Voir *Livre d'or de Belles-Lettres de Neuchâtel*. [L. M.]



Auguste Bachelin, d'après une photographie.

BACHENBÜLACH (C. Zurich, D. Bulach. V. DGS). Com. politique dont la première mention remonte à 1150 environ : *Bahchenboulacho* ; 1278 : *Bachenbulach*, probablement « Bülach de Bacho ». Quelques tombes de la période de Hallstatt, découvertes sur le Höhragen, prouvent que la contrée était habitée à l'époque préhistorique. Parmi les propriétaires fonciers au moyen âge l'on trouve : vers 1150, la prévôté de Zurich ; au XIII^e s. et plus tard, les barons de Tengen et d'autres seigneurs ; les dominicaux d'Etenbach et de Töss obtinrent de ces derniers, en partie comme fief héréditaire, certains fonds de terre. En 1396 le chevalier Wilhelm im Thurm possédait la dime qui fut partagée plus tard entre Zurich et Schaffhouse. Dès 1412, et jusqu'en 1798, Bachenbulach fut compris, avec Bulach et Nussbaumen, dans le haut-bailiage zuricois de Bulach. Il porta le titre de commune, et aussi de « commune extérieure » en opposition à Bulach qui était la « commune intérieure » et exerçait une sorte de souveraineté sur Bachenbulach et Nussbaumen. Ces deux dernières localités demandèrent en vain, en 1624, à être représentées dans l'administration des biens communs, et à avoir part à la nomination des fonctionnaires de Bulach. Les Allmends étaient possédés en commun, les uns par Bachenbulach, Rütli, Winkel et Oberglatt ; les autres par Bulach, Bachenbulach, Niederflachs, Ober-, Nieder-, et Endhöri. Dans un différend avec le haut-bailiage de Bulach, le comté de Kibourg fit valoir en vain des droits à Bachenbulach en 1708. De 1798 à 1814, Bachenbulach fut compris dans le district de Bulach ; de 1814-1831 dans le bailliage d'Embrach, et depuis 1831 de nouveau dans le district de Bulach. Le village fut élevé au rang de commune politique en 1849. En 1860 eut lieu le rachat définitif des cens fonciers et des dîmes. *Population* : 1634 : 186 hab. ; 1711 : 314 ; 1850 : 569 ; 1910 : 535. — Voir : *ASA* 21, 35. — *Archäol. Karte Zürich*, p. 34. — *UZ*. — *Urk. Reg. Schaffhausen*, n° 1323 — *Mem. Tig.* — *Zürcher Ratsmanuale*. [C. BRUN]

BACHER, BACH, von, ZUMBACH, BACHMANN. Ancienne famille d'Unterwald. Le berceau de la famille semble être Lungern où l'on trouve les Bacher et les zum Bach déjà au commencement du XVI^e s. Vers 1335, un WERNHER ZE DEM BACHE paraît comme propriétaire dans la vallée de Stans. En 1572 et 1639 des



membres de cette famille acquièrent la bourgeoisie de Stans ; en 1591 celle de Sachseln où ils portèrent dans la suite et jusqu'à leur extinction vers 1755 le nom de BACHMANN. A Lungern, ils existent encore sous le nom de Bacher. [R. DURRER.]

BACHER, Jacques-Augustin-Théobald, baron de, * à Thann (Alsace), le 17 juin 1748, † le 15 novembre 1813 à Mayence. Secrétaire de l'ambassade de France à Soleure (avril 1777-mars 1792) puis agent de la République à Bâle jusqu'en janv. 1798. Cédant à la pression des émigrés, le gouvernement de Soleure prit contre lui un décret d'expulsion le 24 mars 1792, décret qui fut rapporté, avec l'appui d'autres cantons, en novembre de la même année, comme mal fondé. Un arrêté du Comité de salut public en date du 4 août 1795 le nomma commissaire pour négocier à Bâle l'échange des prisonniers de guerre autrichiens et français et celui de Madame Royale, fille de Louis XVI, contre les conventionnels retenus par l'Autriche. Fonctionnaire aux capacités étendues, Bacher sut se faire apprécier aussi bien de l'ambassadeur Barthélemy que des Suisses avec lesquels il avait à traiter. Chargé d'affaires à Ratisbonne en l'an VI, il s'enfuit lors de la retraite de l'armée française (1813) et mourut de fatigue dans un fossé entre Francfort et Strasbourg. — Voir *Papiers de Barthélemy I et VI.* — H. Ströhlin : *La mission de Barthélemy en Suisse.* — Francis de Crue : *Barthélemy, ambassadeur en Suisse* dans *Pages d'histoire* (Mélanges Pierre Vaucher). [Ed. Ch.]

BACHERACHT, BASIL von, * 13 avril 1851, † 18 octobre 1916, chambellan du tzar Nicolas II. De 1894 à 1897 secrétaire de la légation russe à Berne, il fut nommé le 2 août 1906 envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Russie près de la Confédération suisse, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. — Voir *Patrie suisse*, 1916. — *Bund*, 1916. [E. MEYER.]

BACHIE, ROLET, d'Épandes, notaire impérial 1400-1421, secrétaire de Guillaume d'Aarberg, seigneur de Valangin, a dressé les reconnaissances du Val-de-Ruz en 1401 et du Locle en 1416. [L. M.]

BACHMANN. Nom de famille répandu dans presque tous les cantons de langue allemande, mais plus spécialement dans Argovie, Berne, Glaris, Lucerne, Thurgovie et Zurich.

A. Canton d'Argovie. — 1. **CHRISTOF**, originaire de Schneisingen, fut abbé de Wettingen de 1633 à 1641 où il établit une discipline sévère et fit refondre les cloches ; il était connu pour sa bienfaisance. Sous sa direction le couvent reçut en donation les derniers vitraux du cloître. — 2. **SIMON**, * à Muri vers 1600, vécut à l'étranger jusque peu avant 1650, vint au pays et fut au service des trois abbés de Muri, Dominik Tschudi, Bonaventure Heidegger et Aegidius von Waldkirch, pour lesquels il construisit en 1650 et 1651 dans l'église du couvent les magnifiques stalles du chœur qu'il orna jusqu'en 1665 de 26 statues de bois. Parmi ses autres œuvres, on ne connaît que deux petites statues à Sarmenstorf. En 1662, il fit un don de 1800 fl. au couvent où il mourut, à une date inconnue. — Voir *LL.* — *SKL.* — *ASA*, 1880. [Az. et G. W.]

B. Canton de Berne. *Armoiries* : de sable à une rivière d'azur accompagnée de deux croissants d'or. La famille était représentée au Grand Conseil de 1629 à 1700 et existe encore. A citer : 1. **SAMUEL**, pasteur à Ferenbalm 1662, à Berthoud 1669, vicaire 1672, en 1691 pasteur et en 1696 doyen de la collégiale de Berne. — 2. **FRANZ-LUDWIG**, frère du n° 1, pasteur à Schangnau 1663, à Seeburg 1671, à Sigriswil en 1696 et la même année doyen du chapitre de Thoune. Il se fit un renom littéraire en traduisant des auteurs anglais † 1704. — **ISIDOR**, * 4 avril 1837 à Winikon (Lucerne), étudia à Bâle et à Zurich, devint en 1863 maître de sciences naturelles à l'école cantonale à Berne, en 1868 privat docent et en 1873 prof. ord. de géologie à l'Université. Il se noya dans l'Aar le 4 avril 1884. Bachmann a publié différents travaux géologiques. — *Bern. Schulblatt*, 17-73. [H. T.]

C. Canton de Glaris. Famille catholique venue de Benken (Gaster) à Näfels en 1659 où elle s'éteignit en 1831 ; il en existe encore aujourd'hui un rameau à

Paris sous le nom français de PACQEMENT, élevé à la dignité comtale en 1714. *Armoiries* : d'argent à une rivière d'azur en bande, accompagnée en chef d'un croissant renversé d'or, surmonté d'une étoile du même à six rais et accompagné de deux autres du même également à six rais et trois copeaux de sinople en pointe. — 1. **JOH. GEORG**, * le 21 oct. 1621 à Benken, † 1703 à Näfels, acquit le 15 mai 1651 la bourgeoisie glaronnaise et fut affranchi de la main morte le 25 déc. 1651 par le chapitre de Schänis. Il quitta en 1659



Wesen pour Näfels, où il devint la même année vice-capitaine, puis banneret du pays, en 1672 bailli de Sargans, puis vice-landammann, et landammann de 1684 à 1686.

— 2. **Karl-Leonhard**, fils du n° 1, * le 25 févr. 1682, † le 15 oct. 1749. Il entra le 19 déc. 1701 au service de la France comme enseigne et monta dans les II^e et IV^e régiments et dans le régiment de la Garde jusqu'au grade de maréchal des camps. Il possédait l'ordre de Saint-Louis depuis 1719 et depuis 1743 n'avait pas moins de quatre compagnies, dans les II^e, IV^e, VII^e régiments et dans le régiment de la Garde. Le 11 avril 1746, il reçut comme lieutenant-colonel le grade de maréchal des camps et une pension de 1000 livres à son départ. Il se rendit à Näfels où il fut encore élu au Landrat catholique. Il avait pris part aux deux grandes batailles de Ramillies 1706 et de Denain 1712, ainsi qu'à six sièges. — Voir *May* : *Histoire militaire*, VI. — *LL.* — Heer : *Gesch. des Landes Glarus.* — *Glerner Volksblatt*, 1915, 139. — 3. **Karl-Joseph-Anton-Leodegar**, fils du n° 2, * le 12 mars 1734, † le 3 septembre 1792, entra en 1749 au service de France. Major au IV^e régiment suisse en 1764, au régiment de la Garde en 1766, il reçut le 3 mai 1778 la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Louis et devint le 1^{er} mai 1780 maréchal des camps. Il commandait aux Tuileries le 10 août 1792 et fut arrêté après la prise du château ; malgré les capitulations qui garantissaient à chaque régiment suisse son propre droit de juridiction, il fut peu après traduit devant un tribunal révolutionnaire et condamné à mort pour atteinte à la majesté du peuple. Le 3 septembre 1792, il gravit l'échafaud sur la place du Carrousel.

— 4. **Niklaus-Franz**, fils du n° 2, * le 27 mars 1740, † le 11 février 1831, entra en 1758 au service de France, commanda une compagnie en 1759 et fut nommé en 1778 aide-major général de l'armée ; dès 1779, il commanda avec distinction le II^e régiment. Après l'orage des Tuileries, l'Assemblée Nationale l'accusa d'incivisme ; son régiment fut dissous et lui-même put regagner la Suisse. En 1793, il reprit un régiment au service de la Sardaigne et devint le 11 avril 1794 général-major. Mais en 1797, ce régiment fut désarmé par Bonaparte et Bachmann fut emmené à Milan comme prisonnier de guerre et livré comme suspect au Directoire helvétique à Lucerne. Celui-ci lui rendit la liberté dans sa patrie, mais le mit sous la surveillance du préfet. Lorsque les Autrichiens entrèrent en 1799 dans le pays de Glaris, Bachmann se mit en relation avec le général Hotze et l'archiduc Charles, obtint le commandement suprême des Suisses au service de l'Autriche et forma la légion Bachmann qui fut dissoute après la paix de Lunéville, le 24 mai 1801. Le 27 septembre 1802, la Diète de Schwyz lui confia l'organisation et le commandement suprême des troupes confédérées qu'elle levait contre le gouvernement de Berne. Il repoussa l'ennemi jusqu'à Lausanne lorsque survint la médiation de Napo-



Niklaus-Franz Bachmann-Anderletz, d'après une lithographie de Hassler de 1868.

léon. Il s'enfuit à Constance, et refusa décidément l'offre du landammann d'Affry et du général Ney d'organiser les régiments suisses au service de la France. En 1803, il retourna à Nâfels où il vécut tranquille jusqu'à la chute de Napoléon. Louis XVIII lui fit offrir le commandement des nouvelles gardes suisses ainsi que de toutes les troupes au service de la France. Le 1^{er} juillet 1814, il fut fait général-lieutenant. Quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, la Diète fédérale leva des troupes pour couvrir la frontière et nomma Bachmann général en chef le 20 mars 1815, avec pleins pouvoirs pour franchir au besoin la frontière. Après que le général Barbanègre eut bombardé Bâle, Bachmann fit investir la Franche-Comté par les troupes fédérales le 3 juil. 1815. Les difficultés d'approvisionnement, des émeutes et des désordres dans l'armée lui firent bientôt retirer ses troupes sur le sol suisse, d'autant plus que la Diète s'était prononcée contre une offensive en France. A la suite de désaccords avec elle, il abandonna le commandement suprême le 26 juillet. Dans son rapport de clôture, il insistait sur les défauts de l'armement et sur le manque de compétences du commandement de l'armée. La Diète lui décerna le 12 juillet 1816 une lettre de remerciements et une épée d'or. Il se retira à Nâfels, où il mourut âgé de 91 ans, dernier de sa famille. — Voir : *Grabesblumen von General N. v. B.* — E.-F. Fischer : *Zum Andenken des Freiherrn N. Fr. v. B.* — *JHVG*, 10 et 14. — Heer : *Geschichte des Landes Glarus*, II, 174. — J. Hefti : *Gesch. des Kts. Glarus*, 1770-1798. — Oechsl : *Geschichte der Schweiz*, I, 256, 401. — Die-rauer, V, p. 75, 141, 374. — Dändliker : *Schweiz. Gesch.* III, p. 445, 542. — *Glarner Volksblatt*, 1915, 142. — Blumer et Heer : *Gem. Kt. Glarus*, 342. — *Bürkli : Nbl. der Zürcher Feuerwerker*, 1882. [NABHOLZ.]

D. Canton de Lucerne. — A Munster : Famille mentionnée dès le commencement du XVI^e s. *Armoiries* : d'azur à une rivière d'argent accompagnée de deux étoiles à six rais. — 1. JAKOB, ancêtre de la famille, était en 1544 ammann du chapitre. — 2. JOSEF, 1848-1902, capucin depuis 1866, fut le dernier rejeton mâle de sa famille. — Voir *Münsterer Zeitung*, 1912, n^{os} 8 et 9. — A Ruswil : 1. JAKOB, juge cantonal 1799, membre de la Chambre d'administration 1801, grand conseiller 1814. — 2. JOHANN, de Hunkelen, fut un des chefs des insurgés en 1799 dans le *Käferkrieg* ; membre du Conseil de guerre de Ruswil, condamné à mort et fusillé le 16 mai sur la Sentimatte à Lucerne. — Voir *Gfr.* 26, p. 155. — A Winikon : 1. JOHANN, de Säckingen, peintre à Beromünster dans les années 1608, 1609 et 1633 ; il orna de peintures quelques parties de l'église. — 2. EDOUARD, 1834-1907, premier directeur de l'établissement de relèvement pour garçons catholiques, fondé par la Société suisse d'utilité publique sur le Sonnenberg près de Lucerne, vice-président du *Schweiz. Armenzähverein* de 1892 à 1907. — 3. HANS, frère du précédent, 1852-1917, étudia à l'Académie de peinture de Dusseldorf, obtint la médaille d'or aux expositions internationales des beaux-arts de Londres 1887, Berlin 1896, Anvers 1894, fut professeur à l'École d'art industriel à Zurich. [P.-X. W.]

E. Canton de Thurgovie. Famille répandue dans les districts de Münchwilen, Frauenfeld et Steckborn. *Armoiries* : celles de la famille bernoise. — 1. JOHANN-ULRICH, de Stettfurt, membre du Comité d'indépendance 1798, suppléant à la Chambre d'administration 1802, grand conseiller 1803, † 1804. — 2. JOHANN-JAKOB, fils du n^o 1, 1833 capitaine et grand conseiller, 1846 juge criminel, 1866 juge cantonal. — 3. JOHANN-HULDRICH, fils du n^o 2, * 1843, docteur en droit 1872, président de tribunal de district et grand conseiller, conseiller national 1881, juge fédéral 1895-1904, † 1915. Il a publié : *Grundzüge eines Betreibungs- und Konkursgesetzes.* — [F. SCH.] — 4. ALBERT, de Huttwilen, * 1863, germaniste. Professeur extraordinaire 1896 et 1900 professeur ordinaire de langue allemande à l'université de Zurich ; collaborateur dès 1896 du *Schweiz. Idiotikon* ; éditeur dès 1910 des *Beiträge zur schweizer-deutschen Grammatik*. Il a publié entre autres : *Deutsche Volksbücher* (avec S. Singer) ; *Morgant der Riese* ; *Die Haimonskinder* ; *Mitteldesches Lesebuch.* [C. B.]

F. Canton de Zoug. Famille connue depuis 1473 à Menzingen, où, jusqu'en 1650, elle remplit les fonctions d'ammann pour le couvent d'Einsiedeln. *Armoiries* : de gueules à une rivière d'argent en barre accompagnée en chef et en pointe d'un croissant d'or. — 1. ADAM, dit le *Rouge*, secrétaire d'État à Zoug 1581, 1582-1584 bailli de Locarno, où la reddition de ses comptes traîna tant qu'il reçut un avertissement des cantons. De retour dans son canton, il sollicita la place de secrétaire de ville, et fut nommé par le Conseil. Cette nomination provoqua du tumulte dans la bourgeoisie qui prétendait que le droit d'élection lui appartenait. Cette « affaire Bachmann » souleva l'opinion publique à un tel point que la médiation des confédérés fut demandée. Les confédérés donnèrent raison à la bourgeoisie qui, aussitôt, nomma Adam secrétaire de ville. Il remplit cette



fonction jusqu'à sa mort, 1588. — 2. ADAM, peut-être fils du n^o 1, connu dès 1602 comme premier peintre verrier zougais ; sous-secrétaire en 1611. — 3. HANS-GEORG, * 23 novembre 1628, maître d'école 1679, s'intéressa beaucoup à l'enseignement du chant, mais fut destitué en 1687 parce qu'à côté de son école il faisait le métier de boucher. — 4. FRANZ-GEORG, * 1^{er} septembre 1685, † 24 août 1737, orfèvre. — 5. KLEMENS-OSWALD, * 1731, trésorier de Menzingen, du Conseil 1761, à plusieurs reprises député de Zoug à la Diète, dernier ammann pour Einsiedeln 1779-1798. — 6. JOHANN-PETER-JOSEF, * 27 avril 1807, étudia à Einsiedeln et Soleure, 1830 vicaire, puis curé de Risch, chanoine et camérier jusqu'à sa mort, le 28 septembre 1895. — 7. JOACHIM (nom de baptême JOHANN-KASPAR), frère du n^o 6, * 27 octobre 1810, enseigna l'histoire de l'église à Einsiedeln 1842-1846, curé de Freienbach 1846-1871, 1871-1879 confesseur au couvent de femmes de Seedorf, † le 16 mai 1896 doyen des conventuels d'Einsiedeln. — Voir W.-J. Meyer : *Zuger Biographien.* — *SKL.* — R. Henggeler : *Zuger Konventualien in Einsiedeln.* — A. Weber : *Die Eigenleute des Gotteshausgerichtes am Menzingerberge.* [W.-J. MEYER.]

G. Canton de Zurich. — I. Ancienne famille de Hinwil, mentionnée déjà avant 1400 ; elle est actuellement représentée dans la plupart des communes du district de Hinwil. — II. Famille de Richterswil, connue dès le milieu du XV^e s. — III. Famille de Wiesendangen, originaire de Thurgovie ; elle est connue à Wiesendangen depuis le milieu du XV^e s. et est encore assez répandue dans la région. — Leurs armoiries portent une rivière. [J. FRICK.]

— 1. KASPAR, * le 1^{er} janvier 1800 à Zurich, apprit la peinture, et se voua finalement à la gravure sur bois. Il travailla spécialement aux calendriers de ce temps-là (de Disteli, Ziegler et d'autres) ; ses œuvres firent longtemps concurrence à la lithographie naissante. Il acquit une certaine importance comme illustrateur de livres et dessinateur politique dans les années 1840. — *SKL.* — 2. GOTTLIEB, * 20 juillet 1874, étudia à Zurich, Strasbourg, Berlin, Leipzig et Paris de 1893 à 1901. Docteur en droit 1898, professeur extraordinaire en 1906 et en 1910 professeur ordinaire à l'université de Zurich ; de 1912 à 1919 membre du Conseil général de Winterthur, corps qu'il présida de 1918 à 1919, membre du Comité et président de la Chambre du commerce de Winterthur. En 1918, il entra à la direction de la Banque nationale suisse ; il est en outre membre de la Cour de cassation zuricoise depuis 1909, de la Commission de la Bourse depuis 1913 et de la Commission du timbre fédéral. [H. M.]

BACHMÜHLE (C. Berne, D. Seftigen, Com. Obermuhlenen. V. DGS). Moulin qui faisait partie des domaines de sainte Adelaïde donnés par le roi Otton III, à l'abbaye des bénédictins de Selz en Alsace. Il fut racheté par la ville de Berne, avec une partie de ces domaines, en 1479 et 1481, et remis à titre de fief masculin au noble Thuring de Ringoltingen. Ce fief était aux mains de la famille Willading dans la première moitié du XVI^e s. ; plus tard il appartient à des paysans des villages voisins.

Les droits féodaux du moulin furent rachetés en vertu de la Constitution bernoise du 31 juillet 1846. [K. G.]

BACHOFEN, BACHOFNER. Familles des cantons de Zurich, de Bâle, de Genève et de Lucerne

A. **Canton de Zurich.** Famille mentionnée à Freudwil avant 1400, répandue dès le XVI^e s. dans les districts d'Uster, Pfäffikon et Hinwil. Elle tenait en fief du conseil de Zurich, dès 1514 et en partie jusqu'en 1769, le bailliage de Freudwil. On distingue trois branches de la famille Bachofen à Zurich. *Armoiries* des bourgeois de Zurich: tiercé en bande, au 1 de gueules, au 2 d'azur à trois fours de sable flammés d'or, au 3 de gueules à deux cotices d'or.

I. — 1. KONRAD, de Greifensee, cordonnier, bourgeois de Zurich 1472, prévôt des cordonniers 1490, député à la Diète 1493, capitaine pour les cantons protecteurs à Saint-Gall 1503, du Petit Conseil 1503, intendant de Pfisterbach, † 1517. — Voir AS I 3, 1 et 2. — US n° 3741. — *Nova-Turic*, 156, 163. — 2. NIKLAUS, chanoine du Grossmunster 1519, partisan zélé de la Réformation, † 19 juillet 1530. — Voir Egli : *Actensammlung*. — Le même: *Reformationsgesch.* I. — Bullinger: *Reformationsgesch.*

II. (Branche éteinte en 1767). — 1. FÉLIX, de Wermatswil, bourgeois de Zurich en 1556. — 2. HANS-KASPAR, 1697-1755, V. D. M. chantre du Grossmunster, compositeur de musique religieuse, important au point de vue du chant figuré. — Voir *Biographisch-Bibliograph. Quellen Lexikon der Musiker I.* — Hunziker : *Gesch. der Schweiz. Volksschule I.*, 278.

III. (Branche éteinte à la fin du XIX^e s.). — 1. BEAT, de Wermatswil, bourgeois de Zurich 1523, prévôt de la corporation du Chameau, 1532-1536 et 1550, amman d'Ettenbach 1536-1540, bailli d'Eglisau 1542, député à la Diète 1536, 1541 et 1552. † 1557. — Voir Bullinger : *Reformationsgesch.* III. — AS I, 4, 1. — 2. MATTHIAS, 1543-1598, pasteur de Steckborn 1568, Glaris 1574, Hërisau 1580, Dielsdorf 1592. En 1589 il écrivit une histoire des troubles d'Appenzell de 1588, imprimée dans l'*Helvetische Bibliothek IV*, et en 1590 une chronique d'Appenzell. — Voir Haller : *Bibliothek der Schweiz. Gesch.* IV, V. — Wirz : *Etat*. — 3. JOHANN-ULRICH, 1598-1670, fabricant de tables et ingénieur; construisit en 1627 un remarquable cadran solaire et publia la même année : *Beschreibung eines neuen Instruments durch welches man... Sonnen Uhren samt den 12 Himmelschen Zeichen auffressen kan.* — Voir Wolf : *Biographien zur Kulturgesch. der Schweiz IV.* — SKL. — 4. JOHANN-ULRICH, 1643-1700. V. D. M., membre de la *Deutschgesinnte Gesellschaft* de Philipp von Zesen, poète lauréat en 1669, pasteur à Burg près Stein 1674, Bischofszell 1678, Rickenbach 1691. Il publia des poésies, des sermons et autres écrits religieux. — Voir Wirz : *Etat*. — Bächtold : *Gesch. der Deutsch. Lit. in der Schweiz*. — 5. HEINRICH, construisit vers 1730 la grande horloge de la tour du Fraumunster pour 3600 fl.

IV. (Autre B.) — JOHANN-HEINRICH, de Nänikon, * 1821, collabora en 1840 à la carte d'Argovie de E.-H. Michælis, puis travailla à Genève au bureau Dufour, publia en 1848 une carte de Suisse et en 1849 une du pays de Genève. Il mourut dans cette ville comme entrepreneur. — HEINRICH * le 19 mai 1828 à Fehraltorf, instituteur à Lausanne 1847, à l'orphelinat de Zurich en 1848, en 1850 à l'école secondaire de Fehraltorf, en 1862 à celle de Zurich; de 1869 à 1897 directeur de l'école normale évangélique d'Unterstrass. † le 15 juin 1897 à Zoug. — Voir ZT 1909. [C. B. et Az.]

B. Canton de Bâle. Famille originaire du canton de Zurich, dont HEINRICH BACHOFNER, tailleur, fut reçu bourgeois de Bâle en 1586. *Armoiries*: de gueules à un four à pain d'or flammé de gueules. — 1. JOHANN, * 1587, orfèvre, reçu en 1614 de la corporation des *Hausgenossen*; † 1629. — 2. JOHANN-JAKOB, probablement petit-fils du n° 1; il fut le premier de sa famille à entrer au Grand Conseil, en 1669; † 1689. — 3. JOHANN-JAKOB, 1701-1784, associé dans la maison de son beau-père Martin Strub, devint



chef de la plus importante fabrique de soieries de Bâle. Celle-ci prit fin en 1909 après deux siècles d'existence. — 4. MARTIN, 1727-1814, fut le créateur de la célèbre collection de tableaux Bachofen. — 5. JOHANN-JAKOB, * vers 1720, devint instituteur en 1741, directeur (*Gymnasiarich*) du gymnase en 1750, pasteur à Pratteln en 1767, † 1796. — 6. JOHANN-JAKOB, fils du n° 5, * vers 1745, précepteur au Gymnase en 1768, pasteur à Reigoldswil 1778. — 7. MATTHIAS, * 1776 à Reigoldswil, peintre à Paris en 1803, puis professeur de dessin et paysagiste à Bâle, où il mourut en 1829. — 8. JOHANN-JAKOB, * le 22 déc. 1815, étudia le droit à Bâle, Berlin et Göttingue, devint en 1841 professeur de droit romain et en 1843 juge d'appel à Bâle. Historien du droit, il inaugura les recherches sur le droit comparé (1861 *Mutterrecht*); historien, il écrivit une *Gesch. der Römer* (1851) et des études archéologiques (*Römische Grabblampen*); † le 25 nov. 1887. — Voir LL. — LLH. — SKL, I et IV. — ADB. — *Chronik der Familie Bachofen.* [A. B. et Az.]



Johann-Jakob Bachofen, d'après un dessin de Paul Deschwanden de 1843.

C. **Canton de Genève.** Famille originaire de Nänikon (Zurich), devenue bourgeoise de Genève. — CHARLES, * 1865 a été successivement pasteur à Chancy, au Grand-Saconnex; à Livourne, puis secrétaire-adjoint du Consistoire; enfin depuis 1906, pasteur à Cartigny. — Voir Heyer : *Hist. de l'église de Genève.* [A. G.]

D. **Canton de Lucerne.** Elle est répandue à Beromunster, Gunzwil, Neudorf et Sempach. Elle descend de HANS, venu en 1551 d'Uster à Neudorf. — Voir *Münsterer Zeitung*, 1912, n° 26. [P.-X. W.]

BACHS (C. Zurich, D. Dielsdorf. V. DGS). Com. politique et village. Le village de Bachs est séparé par le Fisibach en deux parties, l'une au Sud, Fisibachs ou Altbachs, et l'autre au Nord. Dans les plus anciens documents toujours appelé *Fisi* ou *Füsibach*, par exemple en 1100 Fiusipach. L'adjonction de l's final, comme à Niederflachs près de Büllach (1521: in *Niderun Flach*) n'est pas très compréhensible; la première partie du nom, qui est tombée pour le différencier du



Fisibach argovien, appartient peut-être à un nom ahd. *Fiso* (Förstemann II 1, 891). *Armoiries*: d'après l'armorial de Krauer, les armes sont celles de Zurich avec étoile de sable et d'argent à huit rais dans l'argent. Il existe près de Thalmühle un refuge d'une époque indéterminée et sur la pente droite du vallon arrosé par le Fisibach une grotte, l'*Erdmannliloch*, qui présente des traces d'habitation.

Le lieu dit de *Tiergarten*, au Sud de Bachs, ne doit se rapporter qu'à un ancien enclos pour le bétail. Bachs s'appelait autrefois toujours Fisibach, ou Ober-Fisibach pour le distinguer de Nieder-Fisibach situé en aval, en Argovie. Les premiers propriétaires fonciers connus sont les comtes von Nimburg, à la fin du XI^e s.; plus tard les barons von Regensberg (1281); les propriétaires ecclésiastiques furent le couvent de Sainte-Agnès à Schaffhouse, la prévôté de Zurich et l'abbaye de Saint-Blaise en Forêt-Noire. Bachs dépendait pour la haute juridiction de la seigneurie de Regensberg, qui passa en 1409 de l'Autriche à Zurich; la basse juridiction était partagée par moitié entre Zurich qui l'exerçait par un sous-bailli de Regensberg, et l'évêque de Constance à titre de propriétaire du château de Rötteln. De 1798 à 1814, Bachs fit partie du district de Bulach, ensuite du haut bailliage (plus tard district) d-

Regensberg; depuis 1871 du district de Dielsdorf. Bachs possède un rôle coutumier de 1509. Il dépendit jusqu'en 1730 de la paroisse de Steinmaur, et remplaça en 1715 l'ancienne chapelle par une église. La collation de la paroisse, attribuée au chapitre d'Eglisau, dépendait du Petit Conseil de Zurich. Registres de paroisse depuis 1714. L'école était à la cure encore sous la République helvétique, et n'eut son propre local qu'en 1821. Il existe actuellement deux communes scolaires primaires, Bachs et Thal (avec Hägeln et Waldhausen; le bâtiment d'école date de 1833). En 1634: 143 habitants; à la fin du XVIII^e s.: 457; en 1836: 596; en 1850: 617; en 1910: 491. — Voir UZ. — SSR I, 338. — QSG 14, 239. — *Urkundenregister für den Kt. Schaffhausen*. — Vogel et Escher: *Memorabilia Tigurina*. — Klinke: *Das Volksschulwesen des Kts Zürich zur Zeit der Helvetik*. [C. BRUN.]

BACHSCHMID, FERDINAND * 21 mars 1848, à Kempten (Bavière), † 12 mars 1914, fabricant d'horlogerie à Bienne. Elève d'Ingold, de La Chaux-de-Fonds, il s'adonna, vers 1880, à la fabrication de la montre Roskopf. Ils'occupa également de la construction de chemins de fer de montagne et de diverses industries. Il est l'auteur d'une notice sur Bienne et ses chemins de fer funiculaires. Reçu bourgeois de Bienne en 1895. [A. K.]

BACHTAL, von. Famille éteinte de Sachseln, Unterwald. *Armoiries*: un ruisseau ondé posé en bande. Le berceau de la famille est certainement la propriété de Bachtal qui doit être cherchée aujourd'hui dans le voisinage des propriétés de Dorni et de Hochfluh près Melchi au pied du Sachslerberg. — 1. HANS, bailli de la Léventine; c'est lui, ou son fils du même nom, qui paraît souvent jusqu'en 1444 comme conseiller. — 2. PETER, 1442-1462, représentant des paroissiens de Sachseln et conseiller. — 3. PETER, probablement fils du n° 2; 1482, premier chapelain de la prébende fondée par Nicolas de Flue au Ranft; il paraît encore comme témoin en 1488 dans le premier procès de canonisation. Avant 1491, il avait échangé sa chapellenie contre la paroisse de Meiringen. — Le dernier du nom — 4. HANS, paraît encore en 1528 et 1547. — Voir Kùchler: *Gesch. von Sachseln*. — R. Durrer: *Bruder Klaus*. [R. DURRER.]

BACHTEL (C. Zurich. V. DGS). Montagne dans la commune d'Hinwil. La carte de Gyger en 1643 donne: *Bachtalberg*: *Bach-tal* = ravin. L'ancien nom de *Badachtal*, a été attribué à tort au Bachtel. Il y avait un signal à Orn sur la pente Sud; un restaurant existe au sommet depuis 1853 avec une tour d'orientation rebâtie en fer en 1893. La section Bachtel du C. A. S., fondée en 1876 dans l'Oberland zuricois, tire son nom de cette montagne, ainsi que le *Volksblatt vom Bachtel*, journal démocratique fondé en 1860. — Voir J. Heer: *Der Bachtel*. — Näf: *Gesch. der Kirchgemeinde Hinwil*, p. 89-96. — Hegi: *Tössstal*, p. 204. — Strickler: *Das Zürcher Oberland*, p. 32-36. [E. Hsr.]

BACHTELTEN (BAINS DE) (C. Soleure, D. Lebern, Com. Granges. V. DGS). Etablissement fondé en 1820 qui acquit un certain renom en 1834-1836 par le séjour de Joseph Mazzini et des frères Ruffini. Il fut transformé en pensionnat de 1864 à 1889, puis rouvert jusqu'en 1904. Depuis 1916, les bâtiments abritent l'orphelinat Saint-Joseph de Granges. — Voir *Beschreibung des Bachtelen- oder Allerheiligenbades*. — Prospectus et rapports annuels [E. N.]

BACHTOBEL (C. Thurgovie, Com. et D. Weinfelden. V. DGS). Propriété et château sur la pente Sud de l'Ottenberg, qui fut autrefois le siège des nobles de Boltshausen. L'ancien château fut remplacé au XVII^e s. par une maison seigneuriale appartenant à un Göldli von Tiefenau, de Lucerne, avec droit de juridiction sur la contrée entre le Schellbergertobel et le Bachtobel. Elle fut plus tard en possession de la famille von Ebing et vendue en 1783 pour 33 000 fl. à la famille Kesselring, à qui elle appartient encore. [F. Scu.]

BACILIERI. Famille de Casale Monferrato, établie à Locarno au XVI^e s. et bourgeoise de Bellinzone le 27 avril 1681. *Armoiries*: d'azur au griffon de sinople, becqué, langué, ailé et armé de gueules, barré d'une jumelle d'or. En 1439, BAZELERIUS DE THEBALDIS est capitaine et commissaire du duc de Milan à Bellinzone,

mais il n'est pas l'ancêtre de la famille Bacilieri. — THOMAS, * 16 nov. 1770, fit partie, en février 1798, de la délégation des Locarnais chargée de communiquer aux représentants des cantons à Lugano la déclaration d'indépendance du peuple de Locarno. — Un membre de la famille Bacilieri de Locarno s'établit à Vienne, et de lui descend le cardinal Bacilieri, évêque de Vérone. Au début du XVI^e s., des Bacilieri, des environs de Varese, s'établirent à Lugano. — Voir BStor. 1879, 1889, 1901, 1903. — Motta: *Nel primo centenario della indipendenza del Ticino*. — AHS. [C. TREZZINI.]

BACIOCCHI ou BACCIOCCHI, BAGIOCCHI, BERGIOCHO. Ancienne et puissante famille de Brissago venue de Canobio (Italie) au XIV^e s. *Armoiries*: d'azur à un château à deux tours de gueules ouvert du champ, à une rivière sortant de la porte et s'écoulant en trois ramifications; le château surmonté d'une cloche avec battant d'argent; au chef d'azur chargé de trois lys d'or rangés en fasce. — ANGELO, acquit des dîmes dans la plaine de Magadino le 25 janvier 1538, et le 15 février 1547 céda son droit de dîme sur le territoire de Tegna aux gens de ce village. — Le 29 janvier 1567, ANTONIO et GIOFFREDO devinrent bourgeois de Milan. — Vers la fin du XVI^e s., les Baciocchi formaient une faction rivale des Rainaldi ou Rinaldi, aussi de Milan et Brissago. Aux deux familles s'étaient joints de nombreux bandits milanais, qui rendaient même dangereuse la navigation sur le lac Majeur. Il y eut des luttes longues et sanglantes qui amenèrent même l'intervention de l'ambassadeur espagnol du gouverneur de Milan à la Diète de Baden le 9 novembre 1597. A la suite de conflits entre la faction et Locarno, les cantons envoyèrent des commissaires et même une compagnie de 120 hommes. Pour payer les frais, la Diète de Baden du 15 novembre 1598 imposa une taille de 3000 couronnes à Lugano, une de 1500 à Locarno, de 300 à Mendrisio et de 200 au Val Maggia. Bien que les pertes aient été considérables, il est exagéré de dire qu'elles ont coûté 400 morts à Brissago et 100 000 écus à Locarno. Les principaux membres de la famille Baciocchi impliqués dans ces luttes furent JEAN, CÉSAR, JEAN-BAPTISTE, JEAN-PIERRE et OLIVIER. Ce dernier était depuis longtemps greffier de justice du bailli de Locarno et démissionna en 1598. En 1591, il fut créé chevalier de l'épéron d'or par Grégoire XIV et mourut en 1600. Chassées de Locarno, les deux familles Baciocchi et Rainaldi s'établirent en 1598 à Bellinzone et en 1599 dans la vallée de Misox. La puissance des Baciocchi aurait été détruite par César Rainaldi aidé du chancelier de Milan, Diego de Salazar. — Voir BStor. 1880, 1899, 1902, 1908 et 1911. — Meyer: *Die Capitanei von Locarno*. — Weiss: *Die tess. Landvogteien*. — AS I. — Baroffio: *Memorie*. — AHS 1914, p. 14. [C. TREZZINI.]

BACLE, BACLE, BASCLE, BACLOZ. Famille genevoise originaire de Preully (Cher). *Armoiries*: Une épée en pal la pointe en chef, accompagnée de trois étoiles, une en chef, une à dextre, une à senestre. — 1. JOSEPH, reçu habitant de Genève en janvier 1698, chirurgien à Jussy, puis à Genève; † le 24 fév. 1725. Un de ses fils fut ami de J.-J. Rousseau pendant l'apprentissage de ce dernier (de 1725 à 1728) et à Turin (1729). Voir *Confessions*... — Ritter: *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*. — MDGXX, 293, 502. — 2. JEAN, petit-fils du n° 1, * le 13 janv. 1732, soutint avec ardeur la cause des Natifs, dont il était, dans leurs revendications politiques. Il fut l'auteur de brochures et de chansons contre les Représentants; appelé à témoigner dans un procès civil, il refusa de se reconnaître Natif dans sa déposition et réclama la dénomination de « Jean Bacle de Genève ». Le Conseil le condamna, le 13 mai 1768, à 10 ans de bannissement pour avoir voulu usurper la qualité de citoyen. Cette affaire et la publication de la procédure sous le titre de *Le Citoyen exilé*, exercèrent une certaine influence sur les troubles politiques du début de 1770. Bacle revint à Genève en 1794, mais l'Assemblée souveraine refusa par deux fois, en 1793 et 1795, la pension demandée en sa faveur. — J. Cornuand: *Mémoires*, 88-93. — *Revue des Deux Mondes*, 78, p. 886-887. — Rivoire: *Bibliographie*, n°s 1198, 1131, 1184, 1233, 4926, 4933, 5090. — 3. JACQUES, frère du n° 2, dit Bacle de Saint-Loup,

* à Genève le 20 janvier 1733, reçu bourgeois le 20 mai 1771, maître horloger et marchand. Il acquit en 1776 le château et le domaine de Saint-Loup sur Versoix, prit, le 1^{er} juin 1780, du service dans le régiment de Meuron de la compagnie hollandaise des Indes orientales ; capitaine 1785-1786, major 1790. † le 4 février 1814 à Champel. — *Régiment suisse de Meuron, Etat nominatif des officiers*, 1781-1816. — 4 CÉSAR-HIPPOLYTE, fils du n° 3, * à Versoix le 16 février 1794, établi à Buenos-Ayres, y publia en 1833: *Relation du naufrage de la .. Vigilance*. — Sa femme, ANDRIENNE-PAULINE, née Marcuire, 1796-1855, peintre miniaturiste. — SKL I. — 5. ÉTIENNE-AUGUSTE-ISAAC-CHARLES, fils du n° 4, * à Genève le 24 février 1817, avocat du Sultan, † à Constantinople le 16 décembre 1873. — Notes mns. de M. Eug. Ritter. — Arch. d'État Genève. [P. E. M.]

BACON, HUMBERT, serrurier, originaire de Delémont. Vers 1714, il confectionna la magnifique grille en fer forgé qui séparait le chœur du reste de l'église de Bellelay. Aujourd'hui, cette grille se voit à l'entrée du jardin de l'ancienne propriété Wildermett à Bienne. — Voir Schwab : *L'art et les artistes du Jura bernois*. — SKL I. [G. A.]

BACTOCHI. Voir BACIOCHI.

BADE. Voir BADIUS.

BADE. I. **Bade-Durlach**. Vers 1530 le margraviat de Bade se divisa en deux : Bade-Bade, qui resta catholique, et Bade-Durlach, où le margrave Karl II introduisit la Réforme. Bade-Durlach touchait à la Suisse au Sud par les seigneuries de Rothelin, Badenweiler et Sausenberg. Lors de la guerre des paysans en 1525, Bâle servit de médiatrice entre le margrave Ernst, le fondateur de la branche Bade-Durlach, et ses sujets révoltés. En 1531, c'est le margrave qui était parmi les médiateurs dans la deuxième guerre de Cappel. Le 29 août 1612, Berne et Zurich conclurent avec le margrave Georg-Friedrich une alliance défensive pour douze ans. Elle n'eut jamais à déployer ses effets. En 1667, une proposition du margrave Friedrich VI de renouer et d'étendre l'alliance aux autres cantons évangéliques fut repoussée. Dès 1677, pendant la guerre des Pays-Bas, les margraves s'efforcèrent de neutraliser leur territoire limitrophe de la Suisse, soit le haut margraviat, en le plaçant sous la protection des Confédérés. Ce projet donna lieu à des discussions entre Bade-Durlach, les Confédérés, la France et l'Autriche en 1678 ; pendant la guerre de succession du Palatinat en 1689 et 1691 ; avant et pendant la guerre de succession d'Espagne, où on aboutit à la nomination d'un « Représentant » des Confédérés, et à décider une « Salvegarde » d'un ou deux députés de chacun des XIII cantons. Elle fut reconnue par le général des impériaux et l'ambassadeur de France, ce qui n'empêcha pas Villars de dévaster le margraviat en 1702. Les négociations furent reprises vers 1720 et pendant la guerre de succession de Pologne. Un des motifs des margraves pour demander cette neutralisation était de libérer ces territoires de la dépendance de Bâle. Les margraves possédèrent des propriétés dans cette ville, entre autres, de 1648 au XIX^e s., les hôtels Bärenfels et Eptingen. A plusieurs reprises les villes et cantons suisses servirent de parrains à des membres de la famille Bade-Durlach en 1658, en 1675, en 1701 et en 1728.

En 1771, Bade-Durlach et Bade-Bade formèrent un seul Etat sous Karl-Friedrich. Ce dernier eut quelques mésintelligences avec la Suisse sous la République helvétique ; ainsi en 1799 à cause de menées révolutionnaires parties de Bâle. Parmi les Suisses qui furent en relations avec Karl-Friedrich de Bade, il faut citer Lavater.

II. **Electorat**. Par décret d'empire du 25 février 1803, une série de territoires d'empire furent incorporés à Bade et le margrave prit le titre d'Electeur. Parmi ces territoires se trouvait l'évêché de Constance. Par accord signé le 6 février 1804 à Schaffhouse entre la Confédération et l'Electeur, les cantons obtinrent les possessions et les droits que l'évêché de Constance avait en Suisse. Le 28 avril suivant, l'Electeur renonçait également aux propriétés du prince-évêché de Bâle situées en Suisse. Par la paix de Presbourg, du 26 décembre 1805, le Brisgau fut cédé à l'Electeur de Bade, avec qui furent continuées les négociations de la part des Confé-

dérés au sujet de leurs prétentions sur les biens du clergé en Brisgau, entre autres sur le couvent de Saint-Blaise. Quelques cantons continuèrent de leurs côtés les pourparlers. En 1806, le gouvernement badois pensa sérieusement à s'agrandir aux dépens de la Suisse. Après que l'Electeur Karl eut épousé Stéphanie Beauharnais, la fille adoptive de Napoléon, il demanda à ce dernier la Suisse entière à titre de « Royaume d'Helvétie ».

III. **Grand-Duché**. Créé en 1806, le grand-duché de Bade fut en 1810 parmi les Etats auxquels Napoléon ordonna le blocus commercial contre la Suisse. En 1818 survint un différend sérieux entre la Confédération et Bade au sujet des prétentions de ce dernier dans le Fricktal, qui avait été incorporé à l'Argovie, et du séquestre mis sur les biens des cantons dans le grand-duché. Une députation particulière de l'ancien bourgmestre Escher, de Zurich, ne parvint pas à obtenir la levée du séquestre, qui fut, cependant, accordée beaucoup plus tard. Un autre différend fut soulevé par une loi douanière badoise en 1825 ; elle était contraire aux traités et fut remplacée l'année suivante par un traité provisoire, défavorable à la Suisse. Les 5 et 6 avril 1832, les troupes bâloises violèrent le territoire badois ; l'incident fut liquidé à la suite des regrets exprimés par la Confédération. Après l'expédition de Savoie de 1834, Bade se joignit à la campagne diplomatique menée contre la Suisse pour exiger l'expulsion des fugitifs, et interdit aux ouvriers de se rendre en Suisse. En outre, il fit border de troupes sa frontière Sud. Les soulèvements badois de 1848 et 1849 obligèrent la Suisse à faire occuper la frontière. De nombreux insurgés trouvèrent asile en Suisse, ce qui provoqua un échange de notes avec le gouvernement badois au sujet des inquiétudes que lui causaient ces réfugiés. Bade fit partie de la Confédération germanique de 1815 à 1866 et de l'empire allemand dès 1871. A la suite de la révolution allemande de novembre 1918, la république fut proclamée dans le grand-duché, et le souverain abdiqua formellement le 22 novembre. — Vergl. Fr. von Weech : *Badische Gesch.* — Obser : *Die Reise einer eidg. Gesandtsch. nach Durlach und Strassburg 1612* dans ZGO nouv. série XXIX. — Vierneisel : *Neutralitätspolitik unter Markgraf Karl Wilhelm von Baden-Durlach*, dans ZGO nouv. série XXXIII-XXXV. — Oechsli. — Fr. von Wyss : *Leben des Bürgermeisters David von Wyss*. — Carl Roth : *Der ehemalige Basler Besizer der Markgrafen von Baden*, dans BJ 1912. — Funk : *Die Schweizerreise des Markgrafen K. F. von Baden im Juli 1783...* dans ZGO nouv. série 29. — Gustav Steiner : *Rheinbund*. — *Königreich Helvetien* dans BZ XVIII. [C. B.]

BADÉL. Famille des cantons de Genève et Vaud. **A. Canton de Genève**. Famille originaire de Certoux, connue dès le XV^e s. — 1. DENIS, du Conseil des L en 1457, conseiller en 1458. — 2. CHARLES, 1823-1905, député au Grand Conseil de 1876 à 1880 et de 1882 à 1884. — 3. FRANÇOIS, 1833-1900, aussi député au Grand Conseil de 1892 à sa mort. — Voir : Arch. d'État Genève. — *Recueil des Lois*, Genève. [C. R.]

B. Canton de Vaud. Famille originaire de Bassins, où elle est qualifiée de noble en 1484. Elle acquit au XVI^e s. la seigneurie de Moinsel près Begnins, puis au XVII^e s. celle du Martheyay près Rolle. Cette famille essaima à Genève et en France. — Voir J.-L. Badel-Grau : *Les familles Badel*. [M. R.]

BADEN (latin AQUAE)

(C. Argovie, D. Baden. V. DGS). Ville. Vient du ahd.

Badon (ancien datif du pluriel de Bad) « près des bains ».

Baden se forma au XIII^e s. entre les châteaux supérieur et inférieur, où la Limmat

coupe la chaîne de la Lägern, et non sur l'emplacement de l'ancienne Aquae près des grands bains. *Seau* : un couple de baigneurs dans

une baignoire de pierre entourée d'un cep de vigne.

Armoiries : dès le commen-



Premier seau de la ville de Baden.

cement du XVI^e s., celles attribuées aux comtes de Baden, d'argent au chef de gueules soutenu d'un pal de sable.

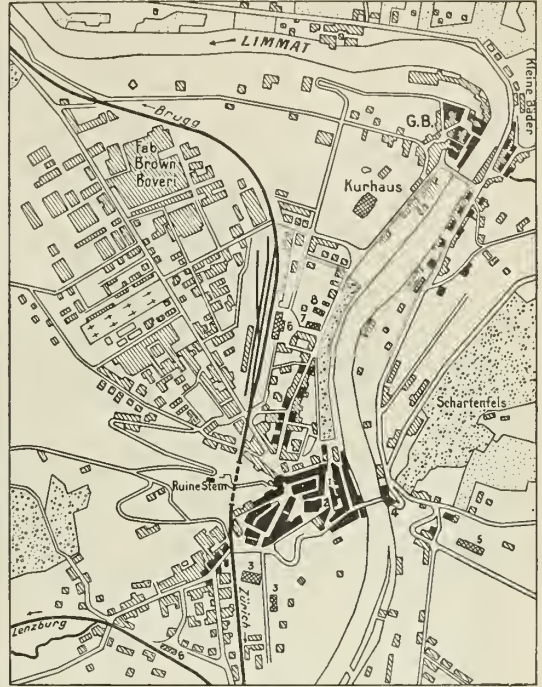
Histoire jusqu'en 400. Baden et ses environs furent sans doute l'une des premières contrées colonisées de la Suisse; partout aux environs se trouvent des tumulus et des débris d'ustensiles et d'armes. Nous ne pouvons savoir si les sources thermales étaient déjà connues dans la période préromaine. Tacite (*Histoire*, I, chap 67), dit qu'« Aquae est comparable à une ville et très fréquentée pour ses bains. Baden prit une grande importance par suite de la proximité de Vindonissa, dont elle devint le faubourg. Un grand pont de bois traversa le Limmat près des grands bains. Des petits bains, une route conduisait par Wettingen, Würenlos et Kloten à Winterthur. Différentes routes secondaires s'en détachaient encore. La participation des Helvètes au soulèvement contre

Vitellius (69 après J.-C.) leur fut fatal ainsi qu'à Baden.

VI^e-XII^e s. — Durant les invasions Baden disparut complètement de l'histoire, et c'est seulement sous les carolingiens que ce nom réapparait. Après diverses péripéties, sous les empereurs saxons, les Zähringen administraient l'Aargau et les Nellenbourg le Zurichgau. En 1077, ces derniers perdirent leurs droits de gau-graves du Zurichgau par suite de la querelle des investitures, ces droits passèrent aux Lenzbourg. A l'extinction de cette famille et de la branche collatérale, les comtes de Baden, la ville passa aux Kibourg qui y envoyèrent leurs avoués (procurateurs). Ceux-ci habitaient au *Niderhus*. Les avoués connus sont Ulrich († 1244), représentant des deux comtes Hartmann de Kibourg, et son successeur Rudolf de Hettingen; ils portaient les titres de *minister*, *procurator*, *officialis*. A l'extinction de l'ancienne branche des Kibourg par la mort de Hartmann l'Ancien (1264), les terres de sa maison passèrent à son neveu Rodolphe de Habsbourg. Par suite de l'extension des propriétés des Habsbourg vers l'Est, la Reuss cessa d'être la frontière entre l'Aargau et le Zurichgau et Baden passa dans l'Argovie habsbourgeoise. De cette époque, milieu du XIII^e s., date la dénomination de *Baden im Aargau*. La ville de Baden jouit constamment de la faveur du futur roi. Quand Rodolphe alla habiter Vienne, ses fils administrèrent les « hauts pays », mais lui-même s'arrêta souvent encore à Baden; ainsi en mai 1288, lorsqu'il conclut la paix avec Berne.

Baden sous la domination autrichienne (1291-1415). — Mentionné encore comme village dans un rôle du roi Rodolphe en 1281, Baden est déjà nommé *notre nouvelle ville* dans un acte du 10 avril 1298. Il obtint peut-être ses franchises en cette année-là, en même temps que Mellingen, ou peu après, car les deux villes ont à peu près les mêmes franchises que Winterthur. Le successeur de Rodolphe, le roi Albert (1298-1308), soutenu par les Argoviens et les bourgeois de Baden dans sa lutte contre Adolphe de Nassau s'y arrêta souvent, y signa des actes encore le 25 avril 1308; c'est de là qu'il partit le 1^{er} mai 1308. Le soulèvement général attendu contre la maison d'Autriche échoua, car les villes argoviennes, Baden la première, restèrent fidèles. La présence du jeune duc Léopold à Baden dans les années suivantes fut motivée par les luttes pour le trône et par les préparatifs contre les Waldstätten, qui eurent au Morgarten une si malheureuse fin. Le duc Léopold recourut souvent à l'aide financière de Baden. Pendant la guerre de Zurich, la ville fut la place d'armes et la porte de sortie de l'armée autrichienne; le duc y tenait 16 otages zuricois sous une étroite surveillance. Le 25 décembre 1351, Rodolphe Brun entreprit sa razzia dans le Siggental jusqu'à l'Aar; les Zuricois incendièrent les petits bains, mais furent entourés et violemment attaqués au retour près de Dättwil; le combat se termina à leur avantage devant la porte du haut de Baden, après le coucher du soleil; Baden déplora la perte de 31 bourgeois. En 1396, un incendie détruisit beaucoup d'anciens documents, de chartes et de sceaux. Le duc confirma cependant les anciens droits de Baden dans la même année. La ville

eut, ainsi que Wettingen, beaucoup à souffrir de l'invasion des Gugler en 1375 et 1376. En 1386, le duc Léopold y réunit sa puissante armée qui fut défaite près de Sempach le 9 juin 1386. La chanson d'Albert Suter parle aussi « de ceux de Baden »; la ville avait de nouveau à regretter la mort de quelques-uns des siens, comme aussi après Nâfels, mais sa bannière put être sauvée à Sempach. Après la trahison de Weesen, la guerre prit un caractère sauvage. Les incursions des Schwyzois et des Zuricois causèrent de grands dommages à Baden; les grands et les petits bains furent incendiés en grande partie et les deux corps dévastèrent complètement la cam-



0		500 M.	
Baden 1712	■	Baden en 1712	
Baden 1920	▨	Baden en 1920	
Grosse Bader	GB	Grands bains	
Stadthaus	1	Hôtel de ville	
Kath. Kirche	2	Egl. catholique	
Schulhäuser	3	Ecoles	
Landvogteischloss	4	Anc. château baillival	
Spital	5	Hôpital	
Bahnhof	6	Gare	
Post	7	Poste	
Ref. Kirche	8	Egl. réformée	

Plan de la ville de Baden.

pagne environnante. Baden soupirait en outre sous la charge croissante des impôts et les emprunts répétés de la maison d'Autriche épuisèrent ses finances. On ne peut donc pas accuser Baden d'infidélité si elle conclut avec le chevalier Hermann de Sulz et sept villes argoviennes une alliance de combourgeoise avec Berne. Cette alliance n'empêcha pas, le 25 avril 1415, les troupes des VIII anciens cantons, moins Berne, de paraître sous les murs de la ville. Burckhart de Mansberg était déterminé à défendre le *Stein* et la cité, bien que celle-ci eût préféré capituler à de bonnes conditions comme Mellingen et Bremgarten. Une partie des murailles ayant été démolies, la ville et le fort du bas se rendirent le 8 mai à la condition que leurs anciens droits et franchises fussent confirmés. Mansberg s'enferma dans le *Stein* et repoussa toutes les demandes de reddition. Ce château ne put être pris que grâce à la grosse bombe de Bernois, et fut incendié le 20 mai 1415. Les archives autrichiennes ainsi que l'important *Habsburger Urbar* de Burckhart de Frick furent emportés à Lucerne. L'année suivante, l'empereur abandonna le territoire occupé à ti-



La ville de Baden vers 1640. (D'après une gravure sur cuivre de M. Merian).



La ville de Baden vers 1835. (D'après un dessin rehaussé de couleurs de J. B. Isenring).

tre de gage d'empire. Celui-ci ne pouvait être racheté par l'empereur qu'avec l'assentiment de Zurich et moyennant 10 500 fl. La ville de Baden fut l'objet d'un acte spécial qui punissait d'une amende de 20 marcs d'argent celui qui la molesterait dans ses droits et libertés. Le 2 décembre 1421, l'Autriche remit formellement aux Confédérés, à Aarau, les territoires qu'ils occupaient, Aarau, Baden, Mellingen, etc.

Baden sous la domination des Confédérés (1415-1798). — Le passage de Baden aux VIII cantons (Berne eut part à son administration en 1426 et Uri seulement en 1445) valut à la ville des avantages et des inconvénients. En 1424, les Confédérés décidèrent de tenir toutes les années à Baden, le jour de Pentecôte, une Diète pour la

en 1529, les cantons catholiques surveillèrent attentivement Baden. Les gardes de la ville furent renforcées, car on craignait une attaque de la part des Zuricois. Une demande de Berne et Zurich de leur accorder un prédicant, à leurs frais, pendant la Diète de Baden, fut repoussée par le conseil. Après la deuxième paix nationale, 1531, la politique de Baden fut dirigée par les V cantons. Baden prit peu de part à la guerre des paysans : dans ses murs siègeait la Diète d'une façon presque ininterrompue ; 40 hommes accoururent au secours de Mellingen menacée par les paysans. Baden se tint également aux côtés des catholiques pendant la première guerre de Villmergen, et, malgré la protestation de Zurich, accepta une garnison de 300 hommes. C'est



Baden, vue prise en avion à l'altitude de 600 m. au-dessus du sol par l'Aéro-Zurich, Comte, Mittelholzer et Cie, en juillet 1919.

reddition des comptes. Les droits de la ville furent respectés, et même au début Baden fut intéressé par les cantons dans leurs conflits ; ainsi en 1437 dans la succession du Toggenbourg. Baden fut souvent le siège de tribunaux arbitraux (en 1469 à l'occasion de l'alliance des cantons avec l'évêque de Constance) et d'une façon permanente dans les conflits entre Bâle, Schaffhouse et Appenzel ; plus tard entre Rottweil et les Confédérés. Pendant la guerre de Zurich, la ville reçut une garnison et devint une place importante pour l'armée des cantons. La garnison répondit parfois courageusement aux incursions des Zuricois. Les conditions de paix, négociées à Baden en mars 1444, furent repoussées avec passion par Zurich. Seule la paix du 12 juin 1446 déchargea Baden et la campagne d'un lourd fardeau. En 1499, pendant la guerre de Souabe, Baden servit de nouveau de place de rassemblement contre le Fricktal autrichien.

Les progrès de la nouvelle religion à Zurich firent impression sur Baden. Une émeute fut provoquée par le curé Stähli à Weiningen ; poursuivi par le bailli, il fut défendu vaillamment par les paysans de sa commune. Après la conversion de Bremgarten au protestantisme,

encore à Baden que fut signée la troisième paix nationale des 26 février-7 mars 1656. Malgré la protestation de Berne et de Zurich à la Diète, la reconstruction du *Stein* fut poussée énergiquement et, en 1670, cette fière forteresse était de nouveau debout. Pendant la deuxième guerre de Villmergen, 1712, les Bernois et Zuricois commencèrent le 25 mai le siège de la ville et de la forteresse, défendues par plus de 1000 hommes des V cantons et du Freiamt et 63 canons. Le 1^{er} juin, elles se rendirent ; la garnison sortit avec les honneurs de la guerre, en conservant ses bannières et ses armes, mais non l'artillerie. Baden fut occupée par 800 hommes sous les ordres du colonel Hackbrett, de Berne. Après de longues négociations, Berne se rendit le 9 juin à la demande de Zurich de démolir le *Stein*, et le même mois déjà la forteresse était réduite en ruines. La ville prêta serment le 3 juin aux deux cantons et dut livrer son artillerie. Le 5 juin eut lieu le premier service divin réformé. Après la défaite des catholiques à Villmergen, les V cantons durent renoncer, dans la quatrième paix nationale du 25 juin, à la ville et au comté de Baden en faveur des protestants. A la suite du refus des catholiques de siéger

à Baden, la Diète fut transférée à Frauenfeld, ce qui causa un grand tort à la ville. Le 16-19 mars 1798, la souveraineté des cantons prit fin, Zurich, Berne et Glaris y



Le Stein de Baden d'après une gravure sur cuivre de 1700 environ. D'après W. Merz. *Burgoulagen*.

ayant renoncé formellement. Baden cessa ainsi d'être pays sujet et devint, tôt après, la capitale du nouveau canton, qui exista jusqu'en 1803. L'Acte de médiation créa le canton d'Argovie dans ses limites actuelles. Baden, après qu'on lui eut enlevé les communes protestantes de Schlieren, Dietikon, (Ettwil, devint le chef-lieu du district du même nom, et il l'est resté jusqu'à présent.

Divers. Le plus ancien document concernant l'église date de 1300; elle appartenait alors à l'archidiaconat de Zurich, décanat de Rapperswil. En 1363, elle fut donnée par l'Autriche aux von Hewen; en 1408, le couvent de Wettingen en obtint la collation. La cure date de 1617, et en 1624 fut décidée la construction d'une église collégiale, agréée par l'évêque en 1649. La paroisse fut détachée du chapitre de Regensberg, mais incorporée à nouveau en 1875. Cinq chapelles existent encore : la chapelle Saint-Nicolas, primitivement chapelle du château des Habsbourg, celles de Maria de Wyl, de Saint-Sébastien (autrefois ossuaire), des Trois Rois et de Sainte-Anne. Le couvent des capucins fut érigé en 1593, reconstruit en 1654 et supprimé en 1841, il fut démoli peu après. Jusqu'en 1612 exista un couvent de femmes; en 1618 fut construit dans le faubourg une petite église et couvent du couronnement de Marie, agrandi en 1623, supprimé en 1841, réouvert l'année suivante et définitivement supprimé en 1876. C'est aujourd'hui un asile catholique privé pour enfants nécessiteux. L'église réformée a été bâtie en 1713 avec les matériaux du *Stein*, et la cure acquise en 1726. L'hôpital fut fondé par la reine Agnès, la fille du roi Albert, et en 1351 déclaré franc d'impôts. En 1677, il possédait toutes les dîmes du Rohrdorferberg. Sa fortune dépassait le million en 1810; en 1819, à l'occasion de la séparation de Baden et d'Ennetbaden, on en préleva près d'un demi-million en faveur de différents fonds. Un maître d'école est mentionné en 1400; en 1650 trois ecclésiastiques remplissent ces fonctions. Une nouvelle maison d'école fut construite en 1857 sur l'emplacement de l'ancien couvent des capucins; le nouveau collège primaire date de 1903. Les registres de paroisses datent pour les catholiques : naissances 1573, mariages 1586, décès 1588; pour les protestants : naissances 1718, mariages 1792, décès 1716.

INSTITUTIONS. La ville de Baden avait déjà de grandes franchises sous la domination autrichienne. Sa situation privilégiée lui fut confirmée par Zurich et Berne qui déclarèrent qu'elle conserverait tous ses droits de juridiction civile et criminelle ainsi que son administration. Les premiers étaient aussi applicables à Ennetbaden. L'organisation civile de Baden avait pris avec le temps un caractère aristocratique. A la tête de la ville il y avait un Petit Conseil de 12 membres et un Grand Conseil de 40 membres, chacun avec un avoyer

à la tête. Les fonctions de conseiller étaient à vie au XVIII^e s.; le Petit Conseil se recrutait lui-même. L'avoyer du Petit Conseil était confirmé chaque année; cette confirmation, ou éventuellement nomination, avait lieu par le Grand Conseil et 60 représentants de la bourgeoisie. L'avoyer du Grand Conseil, dit avoyer des Quarante, était désigné par le Grand Conseil lui-même. Le Petit Conseil détenait la plus grande partie des pouvoirs; c'est parmi ses membres que les deux conseils choisissaient les principaux fonctionnaires de Baden.

TRIBUNAUX. Baden avait trois sortes de tribunaux. 1. Le tribunal pour dettes (6 membres du Grand Conseil et 2 représentants de la bourgeoisie). 2. Le tribunal pénal, sous la présidence de l'avoyer. Les instances de recours étaient le Petit et le Grand Conseil, puis le « Syndicat » et enfin les cantons. 3. Le tribunal criminel, composé des deux conseils réunis. Dès 1712, la ville dut prêter serment tous les dix ans, le plus souvent avec Breimgarten et Mellingen, à Baden même. Dès cette époque aussi, les cantons exercèrent une certaine surveillance sur la ville, le bailli possédait un double de la clef de la tour et devait assister à toutes les séances du Grand et du Petit Conseil.

Le Niderhus ou le château du bas (appelé aussi « Stein ») plus tard château du bailli, était à l'origine un petit château sur la rive droite de la Limmat. Il commandait le passage du fleuve et fut le siège des baillis des Lenzbourg, des Kibourg et des Habsbourg. Il fut construit de 1363 à 1486, agrandi en 1579, et servit de bâtiment de l'école secondaire de 1807 à 1857. Il abrite aujourd'hui le musée historique. Sur l'emplacement du *Stein*, forteresse du haut ou ancien château, les Romains avaient déjà une tour d'observation. Le Stein fut brûlé le lundi de Pentecôte 1415, reconstruit de 1635 à 1670 et définitivement démantelé en 1712. La porte supérieure (*Obertor*), fut démolie en 1874; la porte inférieure, appelée aussi porte de Brugg, aujourd'hui Stadtturm, fut manifestement reconstruite en 1440 avec d'anciens matériaux, et rénovée en 1509, 1572, 1755, 1823 et 1899.



Le château baillival de Baden d'après une photographie.

Le pont près du château baillival était connu déjà en 1242; en 1649 fut élevé un pont suspendu, brûlé par les Français en 1799 et reconstruit en 1809-1910. Baden était relié à Ennetbaden au moyen d'un bac; le pont existe

depuis 1819 et a été remplacé en 1879 par un autre à tablier métallique. La Linmat était autrefois une route commerciale très fréquentée à cause des foires de Zurich et des bains de Baden. Dans les années 1830 encore, le bateau des bains faisait tous les jours le trajet jusqu'à Zurich. En 1847, la ligne Baden-Zurich, la *Spanisch-Brüthli-Bahn*, la première ligne de chemin de fer de Suisse, fut ouverte. Baden comptait en 1920 9600 habitants.

Voir Welti et Merz : *Die Stadtrechte von Baden und Brugg*. — J.-J. Höchle : *Gesch. der Reformation und Gegenreformation in... Baden*. — H.-K. Kreis : *Die Grafschaft Baden im 18. Jahrh.* — K. Landolt : *Der Wiederaufbau des Steins zu Baden*. — J.-G. Guggenbühl : *Zürichs Anteil am zweiten Villmergerkrieg*. — A. Maurer : *Der Freiämtersturm, 1830-1831*. — *Festschrift zur Eröffnung des neuen Krankenhauses... Baden*. — W. Merz, pasteur : *1714-1914. Zur Gesch. der reformierten Kirche*. — W. Merz, Oberrichter : *Burganlagen und Wehrbauten des Aargaus*. — Le même : *Wappenbuch der Stadt Baden*. — Fricker : *Gesch. der Stadt und der Bäder zu Baden*. — Le même : *Gesch. der Badener Stadtschulen*. — Gebensdorfer : *Chronik*, III — Fritz Albrecht : *Rechtsgesch. der Bäder zu Baden im Aargau*. — David Hess : *Die Badenfahrt*, Zurich 1817. — *Badener Kalender*, 1916, 1918. — *Argovia* V, XIX. — *KSB* IV et 1898. — *AHS* 1889, 1895, 1900, 1902. [O. Z.]

BADEN, von. I. Famille de Baden qui remonte à l'amtman Ulrich mentionné en 1244 au *Niderhus* ou château inférieur de Baden et s'éteint avant le XIV^e s. Ses membres ne se rattachaient pas du tout aux « comtes » de Baden, mais étaient des ministériaux des Kibourg. L'avoué WERNHER VON BADEN, dont le sceau de 1293 porte une tête de taureau, appartenait à la famille de Wolen, selon Merz, tandis que son successeur l'avoué Heinrich (1304) s'appelait Henricus Villicus (maire). [Az.]

II. Famille de ministériaux des Zähringen, puis des comtes de Fribourg, qui tirait son nom du château de Badenweiler. *Armoiries* : échiqueté de sable et d'argent. Elle posséda pendant quelques années, avant 1384, le château de Wildenstein ; à la fin du XIV^e s. ou au début du XV^e s. elle devint bourgeoise de Bâle et le resta jusqu'en 1499. Elle s'éteignit en 1830 à Fribourg en Brisgau. — Voir Tableau généalogique dans Merz : *Sisgauer Burgen* IV, sous Wildenstein. [H. T.]

III. A Mellingen, Thoune et aussi ailleurs l'on trouve des familles bourgeoises VON BADEN ; leur nom est une désignation d'origine et n'a pas de rapport avec la famille des ministériaux. Il est possible que la forme BADER dérive de von Baden, mais elle signifie plutôt tenancier de bains. — Voir Merz : *Burganlagen*. — *Wappenbuch der Stadt Baden*. — *FRB*. — *ZUB*. [Az.]

BADEN (ARTICLES DE). Sur l'initiative de GALLUS-JAKOB BAUMGARTNER, de Saint-Gall, et de EDOUARD PFYFFER, de Lucerne, les cantons de Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Campagne, Argovie, Thurgovie et Saint-Gall se réunirent à Baden, du 20 au 27 janvier 1834, pour régler en commun les rapports de l'État et de l'Église. Le résultat de la conférence fut les 14 articles dits de Baden. Ils réclamaient : la transformation de l'évêché de Bâle en archevêché ; éventuellement, le rattachement des évêchés suisses à un archevêché étranger ; des réunions synodales sous la surveillance de l'État pour permettre une inspection de l'État dans les affaires d'Église ; la protection des évêques dans leurs droits pastoraux (contre la papauté) ; le placet de l'État pour les mandements de l'Église ; le contrôle de l'État sur les séminaires de prêtres et sur les ordres religieux ; l'imposition des couvents ; la limitation de la juridiction ecclésiastique en matière de mariages ; l'établissement de faibles taxes de dispense de mariage ; la garantie des mariages mixtes et la limitation des jours de fête.

Les articles furent d'abord ratifiés par les Grands Conseils de Lucerne, Bâle-Campagne, Saint-Gall, Argovie et Thurgovie. Mais l'on ne parvint pas à les introduire dans les législations cantonales. Ils furent célébrés dans le camp radical comme « la barrière protégeant la liberté contre le despotisme de l'Église ». Le clergé

catholique libéral avait pris une grande part à l'établissement des Articles de Baden, mais lorsque l'encyclique papale du 17 mai 1835 prononça leur condamnation, une tempête générale s'éleva contre eux dans le camp catholique, et des associations catholiques dé-



Le Stadtturm de Baden, d'après une photographie.

fenses se constituèrent. L'Argovie dut employer les armes contre le Freiamt en 1835, Berne contre le Jura en 1836, ce qui mit en mouvement la diplomatie étrangère. Le Grand Conseil bernois chercha alors à nouer des relations avec le Saint-Siège au lieu d'appliquer les articles de Baden. Les autres cantons firent de même, de sorte que les Articles de Baden disparurent dans l'espace de quelques années. En 1841, l'Argovie dut aussi les abandonner. La papauté demeura victorieuse. — Voir Dierauer V. — Schwyder : *Gesch. der Badener-*

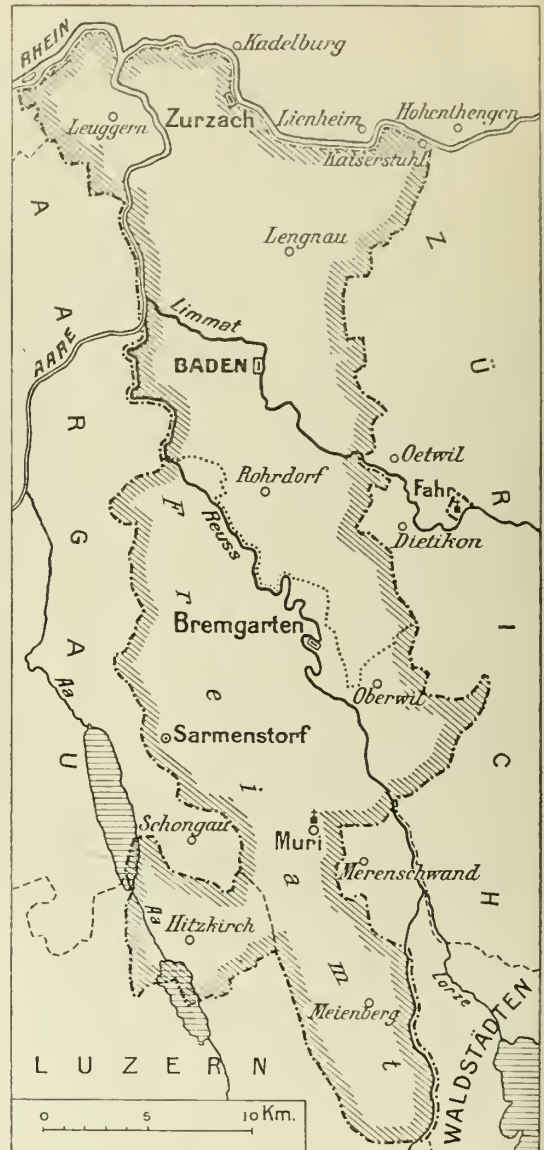
konferenzartikel. — Baumgartner : *Die Schweiz in ihren Kämpfen* 11, 55-57. — E. Zschokke : *Gesch. des Aargaus*, p. 249. — *Katholische Schweizer-Blätter* 1871, 1896, 1898. [L.-U.]

BADEN (BAILLIAGE COMMUN DE). Lors de la conquête de l'Argovie par les Confédérés, Baden fut la dernière place forte autrichienne qui tomba entre leurs mains. Le 22 juillet 1415, l'empereur Sigismond hypothéqua Baden et les terres conquises en commun aux Zuricois pour la somme de 4500 fl. en leur permettant de s'adjointre comme créanciers hypothécaires les autres cantons intéressés. Cette participation des Confédérés fut décidée le 18 décembre 1415. Ainsi fut institué pour la première fois un bailliage commun, c'est-à-dire un territoire gouverné en commun par des baillis pris tous les deux ans dans l'un des VIII anciens cantons dans l'ordre suivant : Zurich, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug, Glaris et Berne. Uri, qui refusa en 1415 de prendre part au gouvernement, revint plus tard à d'autres sentiments et envoya en 1445 son premier bailli à Baden ; pendant la première guerre de Zurich, le tour de ce canton fut omis en 1443 ; à part cela, l'ordre fut exactement observé de 1415 à 1712. La quatrième paix publique, de 1712, exclut les cantons catholiques du gouvernement commun et le bailliage ne fut plus dès lors soumis qu'à Zurich, Berne et Glaris, et même de telle façon que le tour de Glaris ne revenait que tous les 16 ans comme auparavant et pour deux ans. Berne et Zurich, par contre, se partagèrent les quatorze années restantes en périodes de 2-3 ans jusqu'en 1729, puis de 3-4 ans et dès 1747 en deux périodes de sept ans. Cette sujétion prit fin le 19 mars 1798 par la proclamation des anciens cantons coseigneurs qui déclarèrent Baden libre et affranchi de leur souveraineté.

Le bailliage de Baden se composait de la ville de ce nom et de onze districts, 8 intérieurs : Birmenstorf, Dietikon, Ehrendingen, Gebistorf, Leuggern, Rohrdorf, Siggental et Wettingen, et 3 extérieurs : Kaiserstuhl, Klingnau et Zurzach. Dans les districts intérieurs, le bailli avait la haute et la basse juridiction ; dans les districts extérieurs, il n'avait que la haute juridiction, la basse revenant à l'évêque de Constance. Comparé à la division territoriale actuelle, le bailliage de Baden comprenait les districts de Baden et de Zurzach, les paroisses zuricoises de Dietikon-Urdorf, Schlieren et Uitikon, et sur la rive droite du Rhin les paroisses badoises de Hohenthengen, Kadelburg et Lienheim. — Voir Dierauer. — LL. — LLH. [Az.]

BADEN (BAINS DE). Les sources de presque 40° R. qui jaillissent au coude de la Limmat à Baden étaient déjà connues des Romains comme le prouve le nom d'*Aquae Helvetiae* ou de bains helvétiques. Ces sources étaient si proches du grand camp de Vindonissa que la visite en était facile, d'autant plus que la grande route militaire du lac de Constance à Vindonissa franchissait la Limmat à cet endroit. Tacite mentionne les bains de Baden pour la première fois en 68. Ils disparaissent de l'histoire avec les Romains en 450, sans qu'ils aient été pour autant tout à fait oubliés. Grâce à la proximité des deux châteaux, le Stein et le Niederhus, et peut-être plus encore de Zurich, les bains prirent dès le XIII^e s. un nouvel essor ainsi qu'en témoigne la décision de 1346 qui autorise les chanoines du Grossmunster de Zurich à y faire deux cures par an. Le camérier papal, Francesco Poggio, au Concile de Constance (1414-1418) parle déjà du train très luxueux de la vie des bains. Le véritable développement ne date cependant que de l'année 1426, à partir de laquelle les Diètes pour la reddition des comptes annuels se tinrent régulièrement à Baden. L'image que nous en donnent les chroniqueurs est toujours la même : la ville d'eaux était chaque été le lieu de réunion de la meilleure société de toute la Suisse, et partant était connue aussi pour ses mœurs légères. C'étaient de nouveau les « bains suisses » comme au temps des Romains. Un séjour aux bains était de bon ton pour les personnes en santé et le remède universel des malades. Toute la ville vivait de ses hôtes qui rapportaient aux leurs les cadeaux traditionnels, *Badenkram*, et recevaient de leur côté des *Badenschenken* de la maison ou de leurs amis pendant la

cure ; il en résultait un trafic constant qui ne diminuait un peu que pendant l'hiver. La décision prise en 1712 par les cantons catholiques de ne plus assister aux Diètes de Baden parce qu'ils n'avaient plus part à l'administration de ce bailliage, sembla devoir mettre fin à cette vie brillante. Mais l'usage était trop bien enraciné



Carte du canton de Baden.

de sorte que la mode d'aller aux eaux de Baden persista, comme le témoigne Hess dans sa *Badenfahrt* en 1818. La cure de bains s'est maintenue en général au cours du siècle passé et Baden compte encore aujourd'hui, en Suisse du moins, pour l'un des bains les plus à la mode et les plus fréquentés. — Voir B. Fricker : *Gesch. der Stadt und Bäder zu Baden*. — F.-E. Welti : *Stadtrecht von Baden*. — F. Albrecht : *Rechtsgesch. der Bäder von Baden*. [D. FRETZ et Az.]

BADEN (CANTON DE). Ce canton doit son existence à une proclamation du général Brune, du 16 mars 1798. Le 19 mars Zurich et Berne affranchirent de la sujétion l'ancien bailliage commun de Baden. La constitution

helvétique du 12 avril 1798 prévoyait à la vérité la fusion de ce nouvel État avec Zoug en un seul canton, mais le jour précédent déjà, le commissaire du gouvernement, Lecarlier, avait confirmé la première décision, Zoug s'étant joint aux cantons opposés à la République helvétique. Les choses en restèrent là et les 19 et 20 avril, les électeurs réunis à Mellingen nommèrent leurs députés au Grand Conseil helvétique, au Sénat et à la Cour suprême. Le 27 mai, sous la pression des baïonnettes françaises, le Freiamt fusionna avec le

1149-1169, est appelé une fois en 1155 frère du *marchio* ou *comes Werner de Baden*. — 4. ARNOLD IV, 1127-1172, paraît en 1130 sous le nom de *Arnold de Baden* et en 1169 de *comes de Baden*. Dernier des comtes de Baden, il eut pour héritier le comte Hartmann III de Kibourg. Sur leurs steaux, les quatre frères portaient le château des Lenzbourg, mais la tradition, vieille du XV^e s., leur attribua les armoiries actuelles de la ville.

Un comté de Baden n'a jamais existé; ce nom a été donné dès 1173 sous les Kibourg et plus tard sous la



Le Congrès de Baden, d'après un tableau de Huber se trouvant au Musée de Versailles.

1. Maréchal de Villars. — 2. de Saint-Contest. — 3. Le comte du Luc. — 4. Secrétaire d'ambassade Butheil. — 5. Secrétaire de légation Bendenvieth. — 6. Le comte de Seilern. — 7. Le comte de Goës. — 8. Le prince Eugène de Savoie.

canton de Baden qui se trouva définitivement constitué en cinq districts : Baden, Bremgarten, Muri, Sarmenstorf et Zurzach, avec Baden comme chef-lieu. Il comprenait l'ancien bailliage de Baden moins les villages de la rive droite du Rhin : Kadelburg, Lienheim et Hohenlengen, auxquels on renonçait tacitement ; mais il conservait l'ancienne frontière zuricoise et le district de l'ancien Freiamt, comme avant 1798. Le canton de Baden partagea le sort de la République helvétique jusqu'à sa transformation. L'Acte de Médiation le réunit le 19 février 1803 au canton d'Argovie dont il fait partie depuis.

[Az.]
BADEN (COMTES DE). Cette famille était une branche collatérale de la puissante famille des comtes de Lenzbourg ; elle a porté ce nom à cause du château supérieur de Baden, le *Stein*. Ce sont les quatre fils du landgrave Arnold II du Zurichgau qui ont porté le titre de comtes de ou à Baden, soit : — 1. ULRICH V, 1127-1134, *comes de Baden* 1130. — 2. WERNER, 1127-1165, *comes de Baden* 1127-1155, *marchio de Baden* 1155, et en 1145 *Wernherus de Baden*. — 3. KUNO,

domination autrichienne à l'ancien bailliage de Baden. Depuis la conquête de 1445 par les Confédérés, l'expression comté a été seule employée. — Voir Merz *Burganlagen* — FRB. — ZUB. [A. ZESIGER.]

BADEN (CONGRÈS DE). Lors de la guerre de la succession d'Espagne, une coalition européenne s'était formée contre Louis XIV et les prétentions françaises. Elle commença à se disloquer après la mort de l'empereur Joseph I^{er}, survenue le 17 avril 1711, lorsque Charles, le prétendant habsbourgeois, eût de nouveau réuni toutes les terres autrichiennes et espagnoles sous le même sceptre. L'Angleterre fut la première à se retirer, les Pays-Bas, la Prusse, la Savoie et le Portugal suivirent son exemple (Paix d'Utrecht, 14 avril 1713) et même enfin l'empereur pour lui et sa maison (Paix de Rastatt, 7 mars 1714). Il ne restait en présence que la France et l'empire allemand. Ils envoyèrent le 5 juin 1714 leurs plénipotentiaires à Baden, pour y rétablir la paix de l'Europe. Le prince Eugène de Savoie, le comte de Seilern, et le comte Goës représentaient l'Empire ; le maréchal de Villars, le comte du Luc et le

sieur de Saint-Contest, la France. La paix qu'ils signèrent le 7 sept 1714 ne lit que confirmer les résultats de la guerre, et remplaça par l'équilibre européen la domination devenue insupportable de Louis XIV. Pendant trois mois Baden fut un petit Paris ; les fêtes succédaient aux fêtes et les envoyés, du Luc en particulier avec sa suite de 300 personnes, dépensaient l'argent à pleines mains.

La paix de Baden a une certaine importance pour la Suisse, car les négociateurs s'entendirent pour reconnaître sa neutralité, comme ils l'avaient fait à Utrecht. Une seule difficulté surgit : à Utrecht, Louis XIV avait reconnu Neuchâtel parmi les pays alliés de la Suisse : à Baden, il se refusa absolument à une déclaration explicite et s'en tint à l'expression générale d'*alliés et coalisés du Corps helvétique*. Il se vengea à Utrecht et à Baden de la défaite diplomatique de 1707, mais n'en retira rien sinon que l'Angleterre reconnut expressément, déjà avant les négociations de Baden, dans une déclaration particulière du 20 août 1713, que la principauté de Neuchâtel faisait partie de la Suisse. — Voir Dierauer, IV. — Henry Mercier : *Le Congrès de Baden et la Suisse* dans ASG, 1917. [Az.]

BADEN (DÉFENSIONAL DE). Organisation militaire fédérale. Voir DÉFENSIONAL.

BADEN (DISPUTE DE). Dispute religieuse organisée par les adhérents à l'ancienne confession pour endiguer les progrès croissants de la nouvelle foi dans la Confédération et pour réduire Zwingli au silence au moyen de la scolastique et de la théologie. L'initiative de cette réunion vint de Johann Faber, vicaire général de l'évêché de Constance, qui se présenta dans ce but à la Diète et se mit en Allemagne en relations avec le Dr Eck, d'Ingolstadt, le célèbre champion de la papauté en Allemagne. Elle devait avoir lieu à Bâle qui déclina cet honneur ; Baden fut alors proposé. Tous les cantons et leurs alliés devaient y assister, les évêques suisses et les universités des environs furent invités. La dispute ne devait pas s'occuper d'innovations ni de modifications, mais soumettre des vœux éventuels au prochain concile. Il ne fut pas possible d'obtenir la participation de Zurich et de Zwingli. L'invitation venait de la même Diète qui avait exclu Zurich des débats, et Zwingli, malgré un sauf-conduit, se refusa à paraître à Baden, où les V cantons catholiques étaient en force. La réunion perdit ainsi d'avance de son importance pour les deux partis.

Le lundi de Pentecôte, le 21 mai 1526, les débats furent ouverts ; ils se prolongèrent jusqu'au 8 juin. Les adhérents de la nouvelle confession, peu nombreux, étaient naturellement dans une position difficile. Seul Écolampade de Bâle, qui disputa sept jours durant sans résultat avec le Dr Eck au sujet de la première thèse de ce dernier, concernant la Sainte-Cène, gagna la considération des catholiques. La dispute tourna autour des sept thèses d'Eck, sur la Sainte-Cène, l'intercession des saints, l'adoration des images, le purgatoire ; les deux dernières thèses d'Eck sur le péché originel et le baptême ne furent pas discutées. Par contre, l'on ne permit pas à Écolampade de présenter une thèse, tandis que le pamphlétaire Thomas Murner put le faire et clore la dispute par un discours injurieux pour Zwingli. Celui-ci était renseigné journellement à Zurich sur le cours des débats par de jeunes amis. Environ 90 auditeurs se prononcèrent en faveur des thèses d'Eck et 11 seulement, quelques-uns encore avec des restrictions, en faveur d'Écolampade.

Le parti catholique croyait avoir définitivement vaincu ; des rumeurs coururent en Allemagne sur la défaite de la nouvelle foi à Baden. La dispute excita pendant un certain temps le plus vif intérêt chez les Confédérés. Les cantons catholiques, dans l'assurance de leur victoire, allèrent trop loin : Zurich affermit la nouvelle foi, Berne et Bâle, eux, se fâchèrent car l'examen des protocoles officiels de la réunion ne leur fut pas permis et les rapports privés avaient été interdits pendant la durée des débats. Berne fut ainsi poussé à avoir ses propres discussions religieuses, qui furent par la suite de la plus grande importance. — Voir ASIV, I, a. — Wiedemann : *Joh. Eck* 1865 p. 206-48. — Fleisch-

lin : *Schweiz. Ref. Gesch.* III, 599-691. — Stähelin : *Zwingli* II. — (Dierauer III. [L-t.]

BADEN (TRAITÉS DE PAIX DE). Trois traités de paix ont été signés dans cette ville et en portent le nom. Ce sont :

1. LA PAIX DE BADEN, ou troisième paix nationale, signée entre les deux cantons réformés de Zurich et Berne d'une part, et les cinq cantons catholiques de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald et Zoug, d'autre part, après la première guerre de Villmergen, le 26 février-7 mars 1656. Voir PAIX NATIONALE, TROISIÈME

2. LA PAIX DE BADEN, du 7 septembre 1714, conclue entre la France et l'empire allemand après la guerre de la succession d'Espagne. Voir BADEN, CONGRÈS DE.

3. LA PAIX DE BADEN, du 15 juin 1718, conclue entre Zurich, Berne et l'abbé de Saint-Gall, dernière conséquence de la deuxième guerre de Villmergen ou guerre du Toggenbourg de 1712. Cet important traité, dû surtout aux efforts de l'avoyer bernois Johann-Friedrich Willading, réglait avant tout les rapports entre l'abbé et le Toggenbourg, accordant au premier la souveraineté sur ce pays, mais reconnaissant d'autre part au second la constitution de 1707 qui lui donnait une autonomie presque complète avec son propre landrat et son propre tribunal. En outre, ce traité appliquait le principe de la parité confessionnelle prévu dans la quatrième paix nationale, non seulement au Toggenbourg mais aussi à toutes les possessions de l'abbé en Thurgovie et dans le Rheintal, à l'exception de l'Alte Landschaft. Finalement les difficultés éventuelles entre l'abbé et les gens du Toggenbourg devaient être soumises à un tribunal arbitral formé de trois cantons protestants et de trois cantons catholiques. Cette paix abrogea l'ancien *Bauernlandrecht* entre le Toggenbourg et les cantons de Schwyz et Glaris. Zurich et Berne remplacèrent dès lors ces deux derniers cantons dans leur rôle de protecteurs du Toggenbourg, jusqu'en 1795. — Voir Dierauer. — AS VII, 1381. [Az.]

BADEN-HOCHBERG (COMTES DE). Voir HOCHBERG.

BADER, BAADER. Familles répandues dans les cantons de Bâle, Lucerne, Soleure et Zurich, encore actuellement florissantes

A. **Canton de Bâle** (Bader, Baader) La famille Baader est mentionnée à Gelterkinden dès 1515, à Liestal vers 1600. — 1. SAMUEL, * 1721, était chirurgien de campagne au service de la Hollande et rap-

porta quelques connaissances chirurgicales et médicales à Gelterkinden, où il acquit un certain renom de praticien. — 2. SAMUEL, 1780-1843, petit-fils du n° 1, médecin. Il étudia à Bâle, Genève et Würzburg, s'établit à Gelterkinden en 1806 où il acquit bientôt une grande pratique. Son fils — 3. **Johann-Jakob**, 1810-1879, étudia la médecine à Bâle, Fribourg et Heidelberg, fit son doctorat à Zurich et pratiqua longtemps dans son village avec beaucoup de dévouement. Président de la société de médecine de Bâle-Campagne, il proposa le 27 décembre 1865 la fondation d'une société suisse des médecins et fut le fondateur de l'*Aerztlicher Zentralverein* et le promoteur du *Correspondenzblatt für Schweizerärzte*, publié plus tard par le professeur Klebs. Il fut président de la Commission scolaire de son district, membre du Conseil sanitaire et du Grand Conseil, conseiller national. Comme président du Grand Conseil, il fit rebâtir un établissement pénitentiaire et un hôpital cantonal. On lui doit aussi la fondation d'une école secondaire de jeunes filles, de la société de lecture et de la Caisse d'épargne. — 4. ARNOLD, 1842-1888, fit son



Johann-Jakob Bader, d'après un dessin de L. Wagner en 1843.

doctorat en médecine à Berne et dès 1872, rédigea avec Albert Burckhardt le *Correspondenzblatt*. Il cessa de pratiquer à la campagne en 1879 pour raison de santé, et s'établit à Bâle, où il fonda avec Albert Burckhardt la caisse de secours pour les médecins suisses. [Werner NAEF.]

B. Canton de Lucerne. Familles de Knutwil, Lucerne, Reiden, Ruswil, Willisau, etc. La branche lucernoise est mentionnée dès 1349. De 1396 à 1509 sept membres de la famille firent partie du Grand Conseil, dont NIKLAUS, excommunié le 25 septembre 1392 avec 25 autres Lucernois, pour avoir pris le parti des Uranais mis à l'interdit pour leurs démêlés avec le Fraumunster de Zurich. — Le peintre JOHANN, mentionné en 1774 à Beromunster, est d'origine bavaroise. — SKL. — Actes aux Archives d'État de Lucerne. [P.-X. W.]

C. Canton de Soleure (Baader et Bader). Famille encore existante. — 1. HUGO, de Winterthour, chanoine du chapitre de Schönenwerd dès 1365, et prévôt dès 1388 ; il rebâtit en 1386 l'église incendiée du chapitre. L'année de sa mort est inconnue. — 2. JOSEF, père, et — 3. JOSEF, fils, achevèrent avant 1770 le modèle en bois de l'église de Saint-Urs dont ils avaient été chargés par le constructeur Pisoni. Tous deux habitaient à Büttlau près de Soleure. — 4. URS-JOSEPH, de Holderbank, * le 18 mai 1797 à Soleure, devint le 16 août 1819 professeur de français au collège de la ville, prêtre en 1821 et plus tard professeur au gymnase, puis à l'école cantonale du 8 juillet 1833 à sa mort, le 25 février 1861. Il écrivit des livres scolaires de français, de latin et d'histoire, ainsi que des brochures d'édification. — Voir Ferdinand von Arx : *Gesch. der höhern Lehranstalt in Solothurn*, 1914, 107. — SW, 1824, p. 458. — P. Strohmeier : *Der Kl. Solothurn*. [J. M.]

D. Canton de Zurich. 1. Famille mentionnée à Affoltern près Zurich vers 1430, mais originaire de Erlikon. Elle tenait du couvent d'Etenbach une grande ferme à Affoltern. — II. Famille bourgeoise d'Eglisau, mentionnée dès 1560 ; elle a compté des bouchers et des conseillers de ville. [J. F.]

BADI, BADDI, de BADIS, BADIO. Famille éteinte de Locarno. *Armoiries* : de gueules à une branche de sinople accompagnée de deux lys d'or. — 1. GIOVANNI-PIETRO, dit Pietro de Badis, maître verrier. En 1568, il tenta, avec un Vénitien, d'introduire à Locarno l'industrie du verre ainsi que les procédés des fameuses verreries de Murano. Le 13 septembre 1568, il obtint du gouvernement d'Unterwald le privilège exclusif de la fabrication du verre dans le bailliage de Locarno pendant 15 à 20 ans. — 2. GIOVANNI-BATTISTA, chef de la députation de Locarno au congrès des bailliages des XII cantons, à Bironico en 1653, où l'on devait décider de l'aide en hommes et en argent des bailliages tessinois pour la guerre des paysans. — Voir BStor. 1884, 1890. — SKL. — Veguzzi : *Esposizione storica*. — AHS 1914, p. 14. [C. TREZZINI.]

BADIUS (BADE), CONRAD, * à Paris en 1510, imprimeur comme son père Jodocus Badius. Ayant embrassé la foi réformée, il se retira à Genève où il fut reçu habitant en 1550 et bourgeois en 1555. Il fut collaborateur de Jean Crespin et de Robert Estienne et travailla aussi pour son propre compte. Il fut un des imprimeurs de Calvin dont il traduisit du latin et imprima en 1555 le *Chant de victoire*. Polémiste religieux très ardent et parfois violent, il a traduit du latin et imprimé *L'Alcoran des Cordeliers* et *Les vies des évêques et papes de Rome*. Il serait aussi l'auteur de la *Comédie du pape malade et tirant à sa fin*, publiée en 1561 sous le pseudonyme de Thrasibule Phénice, et dont le Conseil de Genève autorisa la représentation cette année-là. En mars 1562, Badius quitta Genève pour se rendre à Orléans où il mourut de la peste quelques mois plus tard. — Voir *France protestante*, 2^e éd. I, 680. — Maittaire : *Annales typographici*, III, 137. — Senebier : *Hist. littéraire*, II, 50. [FRÉDÉRIC GARDY.]

BADOLLET. Famille originaire de Serraval (Haute-Savoie) admise à la bourgeoisie de Genève en 1555, existant actuellement à Genève, Paris, Londres, Berlin, aux Etats-Unis. Elle a donné dès 1578 toute une dynastie d'horlogers. *Armoiries* : d'azur au lion d'argent tenant une badelaire de même. — 1. JEAN, 1635-1718,

ministre 1663, régent au collège de Genève 1678-1718. Il publia : *La Harangue de Frédéric Spanheim* ; *Geneva restituta* ; *De l'excellence de l'horlogerie*, etc. — 2. JÉRÉMIE, 1746-1809, ministre de l'Hôpital 1769, pasteur de l'église française de Francfort s.M. 1779-1809. — 3. JEAN-LOUIS, émigra aux Etats-Unis en 1785. Il fonda avec son ami Albert Gallatin, sur le Potomac, une ville qu'ils nommèrent *New-Geneva*. — 4. JEAN-MOISE, * 1811, créateur en 1837 de la manufacture J.-M. Badollet et C^{ie} ; président du Grand Conseil en 1860. — Voir Galiffe : *Not. gen.* III, 20. — AGS IV, 763 — Senebier : *Hist. litt.* — *France protestante*. — Heyer : *L'église de Genève*, 421. — BIG IX — Montet : *Dictionnaire — Journal suisse d'horlogerie*, 1914. — Babel : *Les métiers dans l'ancienne Genève*. [H. D.]

BADOU. Famille bourgeoise de Fribourg, Romont, Prévondavaux, Siviriez, et d'autres localités des districts de la Broye et de la Glâne. — 1. P. MAXIMILIEN, capucin, supérieur à Romont 1745, † à Fribourg 1769. Prédicateur réputé, il séjourna plusieurs années en France. Il fit établir à l'église des Capucins de Romont, en 1755, les deux belles chasses qu'on y voit encore, et publia en 1741 une vie de saint François d'Assise, en vers latins, composée par un Père Apollinaire. — 2. GEORGES, avocat, député de Fribourg au Sénat helvétique 1798-1800, membre du Conseil législatif de la République helvétique 1801, 1802, membre du tribunal du canton ; 24 août 1802, préfet national du canton de Fribourg. — [Remy.] — 3. ADOLPHE, * 1837 à Romont, directeur de l'école secondaire d'Estavayer 1863-1866, professeur et préfet de discipline au collège de Schwyz pendant vingt-cinq ans, chapelain, puis curé de Tavel 1893-1899, chanoine à Saint-Nicolas de Fribourg, grand chantre 1902-1911, doyen de Fribourg 1911 à sa mort, 18 nov. 1916. — 4. ALFRED, * à Romont 1^{er} nov. 1842, prêtre 1867, vicaire à Siviriez et à Broc, prieur de Broc 1868, inaugura les pèlerinages à Notre-Dame des Marches, auteur d'une notice sur cette chapelle et d'une autre sur Saint-Othmar. † 27 janv. 1887. — 5. EMILE, médecin, étudia à Fribourg-en-Brigau, Wurzburg et Heidelberg, s'établit à Romont. † 16 avril 1896. — Voir *Etrennes fribourgeoises*, 1917. — *Liberté*, 18 nov. 1916. — Dellion : *Dictionnaire*. — *Almanach catholique*, 1918. [F. D.]

BADOUX, HENRI, forestier, * 22 mai 1871 à Cremin (Vaud), étudia à Zurich et Munich, inspecteur forestier à Montreux 1898-1915, professeur 1915, puis principal de l'École forestière de l'École polytechnique de Zurich 1919. Il a publié : *Les beaux arbres du canton de Vaud*, et rédige le *Journal forestier suisse* depuis 1915. [C. B.]

BADRUTT. Famille grisonne de Pagig dans le Schanfigg, répandue aussi à Coire-Masans et ailleurs sous le nom de PADRUTT, dérivé du prénom romanche *Padruott* = Pierre. — 1. JOHANN vint en 1815 à Samaden, fut architecte et père de la famille d'hôteliers de Saint-Moritz. Ses fils aînés, CASPAR et PETER, étudièrent à l'École polytechnique de Paris et bâtirent plusieurs maisons remarquables en Engadine (Josty à Madulein et Sils, Lorsa et Frizzoni à Cresta-Celerina) ; ils émigrèrent plus tard en Amérique où Peter devint professeur. — 2. JOHANN, fils du n° 1, fondateur de l'hôtellerie à Saint-Moritz, * le 2 avril 1819 à Samaden, acheta à Saint-Moritz, en 1858, la pension Fallier qui devint au cours des années le célèbre hôtel Kulm de Saint-Moritz-Dorf. Il est aussi l'initiateur des sports d'hiver et reçut les premiers hôtes d'hiver à Kulm déjà vers 1860. — 3. CASPAR, fils du n° 2, * en 1846, ouvrit en 1878 une usine électrique au Kulm qui fut l'une des premières entreprises d'éclairage de ce genre ; il fonda également le tramway des bains et l'usine électrique communale, à la sortie du lac de Saint-Moritz. En 1883, il construisit l'hôtel Caspar Badrutt (Hôtel Bernet) et le Palace Hôtel (auparavant Beau-Rivage), notablement agrandi par son fils qui le dirigea après la mort du père (1904). Il écrivit un livre sur *l'Assunzione della Madonna*, qui fut transportée en 1887 de Ferrare à l'hôtel Kulm, et en faveur de l'authenticité de laquelle il se prononça. — 4. PETER, fils du n° 2, * le 24 janvier 1850 à Samaden, collaborateur de ses parents et plus tard directeur de

l'hôtel Kulm. Président de commune, grand conseiller, il travailla en faveur d'une ligne de chemin de fer à voie normale dans l'Engadine. En 1896 il s'établit en Autriche; revenu en Suisse, il mourut à Coire en 1905. [C. CAMENISCH.]

BADUEL, CLAUDE, * à Nîmes vers 1505, † à Genève en 1561, humaniste et pédagogue. Après avoir été professeur de philosophie à Paris en 1539 et professeur à Nîmes en 1540, il fut obligé de quitter la France à cause de ses tendances protestantes. Il se réfugia à Genève en 1553, fut reçu bourgeois en 1555 et devint professeur à l'Académie. Il publia de nombreux ouvrages de philosophie, de pédagogie et d'éducation. — Voir *France protestante* I. — Herminjard : *Correspondance des réformateurs*. [D. L.]

BÆBLER. Ancienne famille glaronnaise du Sernftal. — 1. JOHANN-JAKOB, * le 7 avril 1807 à Schwanden, † le 25 mai 1874 à Glaris, dirigea de 1829 à 1843 l'école réelle de Schwanden, puis fut maître secondaire à Glaris 1843-1868. D'idées libérales, il prit une grande part à la régénération de son canton vers 1830; il était aussi poète et compositeur et écrivit une série de brochures historiques et pédagogiques. — Voir *Neue Glarner Zeitung*, 26 mai 1874. — Nabholz : *Gesch. der Höhern Stadtschule Glarus*, p. 31. — [Nz.] — 2. JOHANN-JAKOB, * le 3 mai 1836 à Schwanden, fils du n° 1, fit son doctorat à Bâle, fut instituteur à Brugg, où il fonda la bibliothèque de la ville en 1864 avec le Dr Rohr et le juge Wildy. A partir de 1866, maître au collège cantonal de Berne et à l'établissement de Bächtelen et privat-docent à l'université de Berne. En 1876, il entra au collège d'Aarau, fut de 1879 à 1882 inspecteur scolaire; il fut également bibliothécaire de la ville et du canton, à Aarau. † à Baden, le 14 juillet 1900. — Voir : *Programm der Aargauer Kantonsschule*, 1900-1904. — [F. W.] — 3. JOHANN, * le 13 février 1845 à Matt, administrateur 1869 et président communal de Matt de 1872 à 1878 et de 1879 à 1917, et dès 1908 membre du tribunal cantonal. — Voir : *Staatskalender des Kts. Glarus*, 1887 ss. [Nz.]

BÆCH. Voir SAFIEN.

BÆCH (C. Schwyz, D. Höfe, Com. Freienbach. V. DGS). *Bachiu* (= près du ruisseau) dans un document d'Otto I, en 972. D'importantes carrières y existent, autrefois propriété de la ville de Zurich. Une fabrique de papier s'y trouvait avant 1780, transférée plus tard à Wollerau. Une filature de laine existe depuis 1858, une fabrique de soieries 1852, une brasserie 1870 et une fabrique d'objets en ciment 1906. Le lieu, situé à la frontière de Schwyz et de Zurich, avait autrefois une certaine importance. Une famille de chevaliers VON BÆCH y est mentionnée au milieu du XIII^e s. [R.-r.]

BÆCH, von (BECHE). I. Famille de ministériaux des comtes de Rapperswil, originaire de Bäch, Haut-Lac de Zurich. — ULRICH, devint en 1256 vassal du couvent d'Einsiedeln. — II. Famille bourgeoise de Zurich du XIV^e s., peut-être originaire de Schwyz. — ULRICH, domicilié à Dorf, prévôt de la corporation des bateliers, 1336-1360. En 1358 le bateau qu'il conduisait à Bâle eut un accident et deux cents personnes y perdirent la vie. — La famille s'éteignit en 1373. — Voir UZ. — *Zürcher Steuerbücher* I. — Dursteler : *Geschlechterbuch* (avec deux armoiries). [F. H.]

BÆCHI (CHARTREUSE) (C. Berne, D. Thoune, Com. Hilterfingen, V. DGS). Propriété avec château et parc dont les premiers possesseurs connus sont les barons de Strätlingen. Elle fut léguée par Anna von Felschen aux chartreux de Thorberg et lors de la Réformation passa à l'État de Berne, qui la vendit en 1807 à l'avoyer Niklaus-Friedrich von Mulinen. Ce dernier fit construire une maison de campagne munie d'une tour qu'il appela la *Chartreuse*; dans la forêt de Bächli, il fit élever un banc de pierre à la mémoire du minnesänger Heinrich von Strätlingen. La Chartreuse fut acquise en 1831 par le Neuchâtelois Denis de Rougemont, et en 1900 elle passa au baron prussien von Zedwitz, qui la démolit et fit construire à la place un nouveau château. Le nom de Bächli, répandu dans toute la Suisse, vient du abd. *baehin*, ancien locatif de Bach et signifie « près du ruisseau ». — Voir J.-G. Schräml : *Chron. der Stadt-*

und Kirchgemeinde Thun (mss. 1837). — Egbert Fr. von Mulinen : *Beiträge zur Heimatkunde des Kts Bern I* (avec bibliographie). — W.-F. von Mulinen : *Die Chartreuse bei Thun*, dans *Die Schweiz* 1903. [P. HOFER.]

BÆCHLE, JAKOB, de Buchs près d'Aarau. * le 30 mai 1844, † le 12 novembre 1899, géomètre. Il travailla au bureau topographique fédéral sous les ordres du colonel Siegfried, fut chef de bureau de la société internationale pour les chemins de fer de montagne, et fit à ce titre les projets des lignes : Arth-Rigi, Schynige Platte, Monte Generoso. Après la dissolution de la société, il s'occupa surtout de constructions hydrauliques à Ruppoldingen et Rheinfelden, et fut membre du Grand Conseil, du tribunal de commerce cantonal et président de la société des architectes et ingénieurs argoviens. — *Schweizerische Bauzeitung* 1899. [F. W.]

BÆCHLER. Familles des cantons de Fribourg, de Lucerne et de Thurgovie.

A. **Canton de Fribourg** (franç. DURIAUX). Ancienne famille bourgeoise de nombreuses communes des districts de la Sarine, Singine et de la Broye; elle a fourni plusieurs religieux capucins, des prêtres et des agronomes distingués. A citer LOUIS, député, † 1919. [F. D.]

B. **Canton de Lucerne**. Familles de Littau (1352), Berghöfe (1456), Ruswil et Malters (dès 1400), Neudorf, Oberkirch, etc. — 1. JENNI, et — 2. HANS, son fils, tombèrent au Buttisholz le 19 décembre 1375. — 3. SEBASTIAN, * 1562, juge ecclésiastique à Ruswil en 1580. — 4. Père DEODAT, de Ruswil, * 1796, supérieur du Rigi-Klösterli en 1835. [P.-X. W.]

C. **Canton de Thurgovie**. — *Emil*, naturaliste, * le 10 février 1868 à Frauenfeld. Instituteur primaire de 1890-1893, il étudia les sciences naturelles à Neuchâtel et Zurich de 1894 à 1897, fut de 1897 à 1902 assistant au musée d'histoire naturelle de Saint-Gall, puis conservateur et directeur scientifique dès 1902. Il publia de nombreux travaux zoologiques, minéralogiques, géologiques et botaniques, surtout en préhistoire paléolithique. Il découvrit en 1904 la station moustérienne du Wildkirchli, et en 1918 la station préhistorique de l'*Ursus spelaeus*, au Drachenloch sur Vättis. Il fit beaucoup pour populariser les sciences naturelles et pour la protection de la nature. Il reçut en 1917 le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de Zurich. [Bt.]

BÆCHLI, HERMANN, * le 4 février 1850 à Buchs (Argovie), fut instituteur à Zoug, puis à l'école réelle de Schaffhouse en 1875 et maître de gymnastique dans cette ville. Devenu inspecteur cantonal de gymnastique, membre du Comité et président, 1901-1903, de la Société fédérale de gymnastique, il écrivit une *Geschichte des Stadtturnvereins*. — Voir Wechsler : *Festschrift des Stadtturnvereins — Katalog der Stadtbibliothek Schaffhausen* II. [WANNER-KELLER.]

BÆCHLI, PROCÈS. Voir BACHMANN, KASPAR.

BÆCHTÉLEN (C. et D. Berne. V. DGS). Domaine dans la Com. de Köniz. Jusqu'en 1821 propriété de Friedrich-Emanuel Jenner, camérier bavarois; il fut transformé à cette date en établissement privé d'éducation pour garçons sourds-muets subventionné par l'État, puis repris par lui en 1834 et transféré dans l'ancien couvent de Frienisberg. La Société suisse d'Utilité publique racheta le domaine en 1840 et y fonda le 1^{er} avril un asile pour garçons, qui existe encore. On y a trouvé en 1916 des objets de l'âge du bronze. — Voir Durheim : *Beschreibung*, p. 342, 346. — Rapports annuels de l'établissement. — ASA 69 et s. [AZ.]

BÆCHTIGER. Famille saint-galloise, originaire des communes de Mosnang et Jonswil; le nom vient probablement de la ferme de Bechten, commune de Mosnang. En 1510 HANS et HEINI BÆCHTINGER sont mentionnés dans l'accord conclu à Libingen au sujet de l'impôt du bailli. Dans la branche de Jonswil, mentionnons : — 1. FRANZ-KARL, * 28 août 1831, † 3 mai 1897. Ordonné prêtre le 11 avril 1857, il devint maître à l'école réelle de Rapperswil, curé à Bütswil en 1860, à Thal en 1874, catéchiste de la cathédrale et chanoine de Saint-Gall en 1878. Il se retira en 1886, prit la cure de Magdenau et devint doyen du chapitre du Bas-Toggenbourg. — 2. JOSEPH, * 1876, instituteur à Bazen-

heid en 1895, rédacteur du *Fürstentländer* en 1904, du *Wiler Bote* en 1919. de l'*Ostschweiz* en 1921 et homme de lettres — 3. AUGUSTE-MEINRAD, * 12 mai 1888, artiste-peintre et dessinateur, — Voir S. Gmür : *Rechtsquellen des Kts. St. Gallen II*, 286. — *St. Gall. Nbl.* 949, p. 100. — *SKL IV*, p. 18. [J. M.]

BÄCHTOLD. Familles des cantons de Schaffhouse et de Zurich.

A. Canton de Schaffhouse. Famille de Schleithem connue dès le XV^e s. De l'ancien prénom *Bercht-olt* (*bercht* = rayonnant, *olt* pour *walt* = celui qui gouverne). L'ancêtre de la famille actuelle est — 1. NIKLAUS, préposé au péage vers 1650, à la frontière du Fürstenberg. — 2. JOHANNES, * le 27 sept. 1778 à Schleithem, étudia à Zurich et s'établit comme médecin dans son village. Membre du Grand Conseil et juré, il travailla avec succès au progrès de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi qu'au développement de l'instruction populaire. Membre de la Constituante en 1831, plus tard président du tribunal de district de Schleithem et membre de la Commission financière cantonale, il mourut en 1860 à Merishausen. — 3. JOHANN-CASPAR, fils du n° 2, * 1807 à Schleithem, † 1896 à Schaffhouse, fut élevé chez les frères Moraves de Königfeld (Baden) et de Niesky, fréquenta les universités de Berlin, Bonn et Tubingue, administra la petite paroisse de Neuhausen 1832-1837, celle de Merishausen-Bargen 1837-1883, 1834-1847 membre de la Commission scolaire cantonale,

de 1847 à 1872 inspecteur d'école des districts de Schaffhouse et de Hegau, prit une part prépondérante à l'élaboration de la loi scolaire de 1851. — 4. **Karl-August**, fils du n° 3, * 1838 à Merishausen, étudia à Bâle, Tubingue et Zurich. Pasteur de Gächlingen 1862, de la *Steiggemeinde* à Schaffhouse 1869-1912 ; longtemps aussi chapelain d'un asile d'aliénés et temporairement maître de religion et d'histoire à l'école des garçons de la ville ; membre de la Commission scolaire pendant plusieurs années. En 1876, il devint bibliothécaire de la bibliothèque des pasteurs, plus tard de celle de la ville et archiviste. Il se retira de toutes ses fonctions en 1918 pour cause de maladie. Parmi ses nombreux travaux d'histoire locale, citons : *Schaffhauser Urkundenregister* von 978-1336. Il reçut en 1903 le titre de docteur *honoris causa* de la Faculté de philosophie de l'Université de Zurich. † 5. févr. 1921. — Voir *Familienchronik* (mns). — Catalogue de la bibliothèque de la ville. — Wanner-Keller : *Pfarrer Dr Bächtold, Intell Blatt* 7 fév. 1921. — [WANNER-KELLER.] — 5. **Jakob**, * 27 janv. 1848 à Schleithem, † 8 août 1897, étudia à Heidelberg, Munich et Tubingue. Pendant la guerre franco-allemande il fut correspondant de guerre de la *Neue Zürcher Zeitung*, et après un séjour à Paris et en Angleterre, devint en 1872 maître de langue allemande au gymnase de Soleure. En 1878 professeur d'allemand et d'histoire à l'école supérieure des jeunes filles de Zurich ; 1879-1884, rédacteur du feuilleton de la *Neue Zürcher Zeitung*. En 1880 il se fit agréger à l'université de Zurich, y devint en 1887, professeur extraordinaire et en 1888 ordinaire, d'histoire de la littérature allemande. Bächtold est surtout connu pour son histoire de la littérature dans la Suisse allemande. Il collabora à l'*ADB*, pour laquelle il écrivit 30 articles. Ses principales publications sont : *Deutsche Handschriften aus dem Britischen Museum*, 1873 ; *Biographie und Ausgabe des Hans Salat*, 1876 ; dans la *Bibliothek älterer Schriftwerke der deutschen Schweiz* : *Strellinger Chronik* (1877), et *Niklaus Manuel* (1878) ; *Briefwechsel Mörikes mit Hermann*



Karl-August Bächtold, d'après une photographie.

de Bullinger. — 2. DAVID, fils du n° 1, suffragant à Interlaken en 1547 et pasteur à Reutigen, en 1550 à Rueggisberg, en 1558 à Thurnen, † 1573. — Une branche des Bähler de Blumenstein devint bourgeoise de Thoune en 1653. — 3. DAVID, 1766-1812, membre de la municipalité en 1800, du Petit Conseil en 1802, administrateur de l'hôpital en 1803. — 4. NIKOLAUS, de Wimmis, président de commune, membre du Grand Conseil et préfet du Bas-Simmenthal, rédigea en 1817 une chronique du Simmenthal. — 5. JAKOB-BERNHARD, 1757-1837, de Längenbühl, établi à la Rütli près de Bremgarten, lieutenant du tribunal de ce lieu de 1814 à 1832. — Voir *BJ* 1912. — 6. RUDOLF-ALBRECHT, * le 3 mai 1795 à Bremgarten, † le 27 novembre 1850 à Neueneegg, fils du n° 5, consacré en 1818, pasteur à Lauenen 1820, à Neueneegg 1822, d'où il prit soin des protestants disséminés dans le district fribourgeois de la Singine ; on lui doit la fondation d'écoles protestantes dans le canton de Fribourg et celle de la paroisse protestante du chef-lieu. Il participa aux mouvements de 1831 et de 1846, et publia divers écrits. — Voir *SBB III*, 43-48. — 7. KARL-WILHELM, * le 8 juillet 1825 à Neueneegg, † le 24 janvier 1891 à Oberburg, fils du n° 6, consacré en 1848, pasteur de Morat en 1852, d'Oberburg en 1868. Il s'occupa de l'œuvre des protestants disséminés, et fut depuis 1868 président de la société de secours de l'Emmental ; il prit part à la fondation des écoles de Gurnels, Courtepin 1860 et de la paroisse de Cordast ; en 1883 premier président de la société de bienfaisance religieuse nouvellement fondée, inspecteur d'assistance publique, membre de la Commission du gymnase de Berthoud, député au Synode bernois. — Voir *Zur Erinnerung an Pfarrer K. W. B.* 1891. — *Kirchliches Jahrbuch für den Kt. Bern*, 1892. — *SBB V*. — 8. Traugott-Philipp-EDUARD, * le 13 mars 1832 à Neueneegg, † le 24 janvier 1910 à Bienne, fils du n° 6, étudia la médecine à Berne, Strasbourg et Paris, pratiqua

Kurz, Moritz von Schwind und Storm, 1885, 1890, 1891 ; *Gesch. der deutschen Literatur in der Schweiz*, 1892 ; *Gottfried Kellers nachgelassene Schriften und Dichtungen*, 1892 ; *Gottfried Kellers Leben*, 1894-1896. — Voir *NZZ* 1897, n°s 226-230. — *ADB* 47. [C. B.]

B. Canton de Zurich. I. Ancienne famille d'Uster, mentionnée vers 1450. Pendant trois siècles au moins elle resta fixée à Wil près Uster. — II. Famille de Wil sur le Rafzerfeld, encore existante. [J. F.]

BÄCHTOLD, HERMANN, * 3 février 1882, étudia à Neuchâtel, Bâle, Fribourg en Brisgau et Berlin, D^r phil. 1909-1912 maître secondaire, 1912-1915 administrateur des Archives économiques à Bâle, 1912-1915 privat docent, 1915-1920 professeur extraordinaire et dès 1920 professeur ordinaire d'histoire à l'université de Bâle. — Voir *Dictionnaire suisse des contemporains*.

BÄCK, THEODORICH, d'Ueberlingen, 1598-1676, jésuite, maître de mathématiques au collège de Lucerne, du 5 janvier 1633 au 23 janvier 1636. [P.-X. W.]

BÄHLER. Famille bourgeoise des communes de Blumenstein, Wattenwyl, Längenbühl, Uebeschi, Thoune, Buchholterberg, Wimmis. — *Armoiries* : d'azur à une étoile à six rais d'or surmontée d'un croissant renversé du même et trois monts de sinople en pointe. — 1. BENDICHT, chanoine à Interlaken, fut pasteur à Thurnen en 1525, signa les actes de la dispute de 1528, † en 1558. Il est probablement identique à celui qui mentionne en 1549 la correspondance



de Bullinger. — 2. DAVID, fils du n° 1, suffragant à Interlaken en 1547 et pasteur à Reutigen, en 1550 à Rueggisberg, en 1558 à Thurnen, † 1573. — Une branche des Bähler de Blumenstein devint bourgeoise de Thoune en 1653. — 3. DAVID, 1766-1812, membre de la municipalité en 1800, du Petit Conseil en 1802, administrateur de l'hôpital en 1803. — 4. NIKOLAUS, de Wimmis, président de commune, membre du Grand Conseil et préfet du Bas-Simmenthal, rédigea en 1817 une chronique du Simmenthal. — 5. JAKOB-BERNHARD, 1757-1837, de Längenbühl, établi à la Rütli près de Bremgarten, lieutenant du tribunal de ce lieu de 1814 à 1832. — Voir *BJ* 1912. — 6. RUDOLF-ALBRECHT, * le 3 mai 1795 à Bremgarten, † le 27 novembre 1850 à Neueneegg, fils du n° 5, consacré en 1818, pasteur à Lauenen 1820, à Neueneegg 1822, d'où il prit soin des protestants disséminés dans le district fribourgeois de la Singine ; on lui doit la fondation d'écoles protestantes dans le canton de Fribourg et celle de la paroisse protestante du chef-lieu. Il participa aux mouvements de 1831 et de 1846, et publia divers écrits. — Voir *SBB III*, 43-48. — 7. KARL-WILHELM, * le 8 juillet 1825 à Neueneegg, † le 24 janvier 1891 à Oberburg, fils du n° 6, consacré en 1848, pasteur de Morat en 1852, d'Oberburg en 1868. Il s'occupa de l'œuvre des protestants disséminés, et fut depuis 1868 président de la société de secours de l'Emmental ; il prit part à la fondation des écoles de Gurnels, Courtepin 1860 et de la paroisse de Cordast ; en 1883 premier président de la société de bienfaisance religieuse nouvellement fondée, inspecteur d'assistance publique, membre de la Commission du gymnase de Berthoud, député au Synode bernois. — Voir *Zur Erinnerung an Pfarrer K. W. B.* 1891. — *Kirchliches Jahrbuch für den Kt. Bern*, 1892. — *SBB V*. — 8. Traugott-Philipp-EDUARD, * le 13 mars 1832 à Neueneegg, † le 24 janvier 1910 à Bienne, fils du n° 6, étudia la médecine à Berne, Stras-



Edouard Bähler, d'après une photographie.

depuis 1856 à Laupen, depuis 1866 à Bienne. lieutenant du préfet 1867-1872 président de la ville 1869-1872, président du Conseil d'administration du progymnase 1869-1888 et membre du Conseil du technicum 1890-1905. député au Grand Conseil 1872-1879, membre de la Constituante 1883, du Conseil national 1887-1908, orateur populaire connu, collaborateur au *Seeländerbote*, auteur de nombreuses monographies historiques dont la liste se trouve dans *Eduard Bähler, Lebenserinnerungen*. — 9. ARNOLD. * le 6 avril 1859 à Laupen, † le 1^{er} déc. 1918 à Bienne, fils du n° 8, pharmacien en 1883 à Bienne, professeur de chimie au technicum de cette ville, membre des autorités, administrateur de l'hôpital des enfants, conservateur du musée Schwab, président de la section biennoise du C. A. S. de 1892-1910, auteur d'études de préhistoire, d'alpinisme et d'histoire de Bienne et de ses environs. — Voir JSAC. — SAGA. — *Biel vor 100 Jahren*. — 10. Albert-Edouard, * le 14 juin 1870 à Bienne, fils du n° 8, étudia la théologie et l'histoire à Genève, Berne, Jena et Paris, fut consacré en 1892, pasteur à Thierachern en 1895, à Champion depuis 1914, reçut en 1893 la médaille de Haller, en 1911 le doctorat *honoris causa* de l'université de Lausanne; 1909 privat-docent et 1912 professeur extraordinaire d'histoire de l'Église à l'université de Berne. — Voir la liste de ses œuvres jusqu'en 1904 dans G. Grunau: *Die Hallermedaille*. Il a publié depuis: *Nikolaus Zerkinden* (JSG 36, 37); *Der Freischarenzug nach Savoyen 1698 und sein Anführer J.-J. Bourgeois* (JSG, 42); *Eduard Bähler (1832-1910), Lebenserinnerungen*; *Das Tagebuch Johann Hallers 1548-1561* (AHVB 23); il a collaboré à SBB, BT II, BBG, JSAC, Nbl. des *historischen Vereins Bern*, 1908; *Bernische Kunstdenkmäler*, DGS, DIIBS. — 11. RODOLPHE, * 19 janvier 1851 à Thoune, † 17 septembre 1918 à Berne, petit-fils du n° 6, chef d'une maison de commerce et membre de commissions administratives, scolaires et ecclésiastiques de la ville de Berne. [E. B.]

BÄHNI, JEAN, * 11 janvier 1863 à La Chauv-de-Fonds, fabricant d'horlogerie à Bienne dès 1883. Député au Grand Conseil dès 1902 et la même année membre du Conseil municipal de Bienne où il siégea jusqu'en 1913; il mourut le 13 juillet 1915. [E. K.]

BÄLDI (BELDI). Ancienne famille glaronnaise éteinte en 1768. Ce nom vient d'un prénom ahd. formé du préfixe Bald = téméraire, comme *Baldheri, Baldwin* etc. — 1. FRIDOLIN, greffier et chroniqueur, † avant 1560. Il participa au *Glückshafen* du tir de Zurich en 1504 et se rendit dans les États du pape en 1521 comme capitaine de mercenaires suisses. Il est l'auteur d'une chronique du pays de Glaris, de 1488 à juin 1529 (publ. dans ZSK 1907). — 2. JOACHIM, passa au protestantisme en 1529, devint en 1539 secrétaire d'État tout en exerçant le métier d'aubergiste, fut bailli de Locarno de 1542 à 1544. Il se défendit énergiquement de l'accusation d'avoir été acheté par Milan et la Diète de Baden de 1544 l'en releva complètement. Après avoir répandu de nombreuses bibles dans les bailliages transalpins, il y provoqua un mouvement en faveur de la Réforme. Il fut landamann de 1548 à 1553, et mourut en 1571. — 3. MICHAEL, fils du n° 2, fut souvent député glaronnais à la Diète et devint en 1582 bailli de la Valle Maggia. Il entra ensuite au service de France et devint capitaine au régiment Wichser. Quand Henri IV monta sur le trône, la plupart des officiers suisses se déclarèrent en sa faveur et envoyèrent Böldi à Berne, à la Diète d'automne 1589, pour en informer leurs supérieurs. Le roi l'envoya en 1597 à Berne et Zurich pour obtenir de l'argent et des hommes. Après son retour dans sa patrie, il fut landamann de 1601 à 1604 et de 1609 à 1611. En 1611, il fut l'un des quatre arbitres dans l'affaire de Gachnang; il mourut la même année. — Voir Trümpy: *Glärner-Chronik*. — J.-H. Tschudi: *Chronik*. — JHV XVI, p. 33. — Rott: *Inventaire*. — J.-J. Müller-Kubly: *Gen. Samlung*. — de Vallières: *Honneur et Fidélité*. [Nz.]

BÄLI, JOHANNES, * à Berne vers 1400, fréquenta en 1433 l'université d'Heidelberg où il devint bachelier en 1435 et *magister* en 1437; notaire à Bremgarten (Argovie) en 1439, en même temps que greffier de la ville

et maître d'école; il reçut les ordres mineurs et devint notaire impérial. Il s'établit à Thoune le 21 sept. 1444 en qualité de greffier de la ville et maître d'école, puis alla comme étudiant à Bâle en 1460. De là, il se rendit pour le compte des Bernois à Cologne, où il déroba la tête de saint Vincent, puis deux fois à Rome pour obtenir l'indulgence nécessaire, ce qui lui réussit. Sa situation ne fut cependant jamais brillante et il mourut le 14 mars 1465 dans le besoin. — Voir Nbl. der *Literarischen Gesellschaft Bern* 1852. [Az.]

BÄLZINGER. Voir BELZINGER.

BÄNDLIKON. Voir BENDLIKON.

BÄNNINGER, BENNINGER. Famille d'Embrach, mentionnée déjà au XIII^e s., répandue actuellement dans plusieurs communes du district de Bulach. Elle tire son nom de la ferme Bänikon à Ober-Embrach. — Voir UZ VII, 421. — QSG XIV, XV. — 1. MICHAEL, premier pasteur de Niederflaach, participa au premier synode zuricois de 1528, † 1544. — Voir Egli: *Actensammlung*. — 2. JOHANN-JAKOB, instituteur, publia vers 1860-1870 plusieurs ouvrages pédagogiques, entre autres: *Der Schulfreiformater Doktor Thomas Scherr*. — 3. KONRAD, écrivain, * 1890 à Zurich, publia trois petits volumes de poésies. — Voir *Dict. suisse des contemporains*. [J. F. et C. B.]

BÄNZIGER. Famille. Voir BENZIGER.

BÄPPEL. Famille biennoise. Voir BEPPEL

BÄR, BEER. Nom de famille répandu certainement dans toute la Suisse aujourd'hui encore. Il faut mentionner particulièrement les familles des cantons d'Argovie, Bâle, Thurgovie et Zurich, ainsi qu'une famille d'artistes venue du Vorarlberg qui travailla dans diverses régions de la Suisse.

A. **Canton d'Argovie**. Famille de fondeurs à Aarau. — 1. FRIEDRICH-JAKOB, * le 4 avril 1741, fondit en 1770 à Berthoud, avec Samuel Imhof, la grande cloche de l'église; en 1783, il installa une fonderie de canons d'Aarau sous la raison sociale *Bär und Gewis*, en 1785 *Bär, Gewis und Sutermeister*. † vers 1790. — 2. FRIEDRICH-JAKOB, fils du n° 1, * le 7 août 1770, fondit des cloches et en 1793 des canons pour Berne sous la raison sociale *Gebrüder Bär und Sutermeister*, † le 25 mars 1845. — 3. JOHANN-HEINRICH, fils du n° 1, * le 14 octobre 1773, fondeur de cloches et de canons, † le 9 février 1826. — 4. THEODOR, * le 9 mai 1844, élève de Kaulbach en 1861 et peintre à Paris de 1864 à sa mort, le 29 janvier 1895. — Voir SKL I et IV. — v. Rott: *Gesch. des bernischen Kriegswesens* III. 404. — Manuels du Conseil de guerre aux Arch. d'État Berne. [Az.]

— A Zofingue, la famille Bär remonte à HEINRICH (1459) et à son fils ULRICH (1465); elle a donné des bouchers et des tenanciers d'établissements de bains. — *Armoiries*: d'or à un ours rampant de sable. — 1. SAMUEL, 1749-1796, membre de la Corporation des teinturiers, du Petit Conseil des Douze en 1786. — 2. SAMUEL, fils du n° 1, 1781-1839, greffier du Conseil de guerre et lieutenant-colonel. — 3. JOHANN-JAKOB, 1792-1860. — 4. SAMUEL, 1818-1889, — 5. JAMES, 1820-1910 et — 6. JAKOB-AUGUST, 1843-1893, furent tous fabricants dans l'industrie textile. — Voir archives de la ville de Zofingue. — SKL I. — LLH [Th. G. G.]

B. **Canton de Bâle**. Famille de Saverne, dont: — 1. HANS, changeur, acquit la bourgeoisie de Bâle en 1468. Gérant, puis associé dans la maison de banque Zschegenburlin, il acquit une grande fortune qu'il augmenta encore par d'heureuses spéculations et des relations de famille; sa deuxième femme était une fille du changeur Mathias Eberler zum Agtstein. Il fit partie du Conseil et mourut en 1502. — 2. FRANZ, fils du n° 1, 1497-1543, drapier, membre du Conseil; avec son frère Ludwig et ses beaux-frères Meyer et Bischoff, il fut un des chefs du parti catholique, avec lesquels il se retira en 1529 à Fribourg-en-Brigau. — 3. HANS, fils du n° 1, tomba à la bataille de Marignan, 1515, comme banneret de Bâle. — 4. LUDWIG, fils du n° 1, chanoine, docteur et professeur de théologie à l'université, représentant de la



scolastique à Bâle. † 1554 à Fribourg-en-Brigau — 5. FRANZ, petit-fils du n° 2, † 1611 comme évêque suffragant de Bâle. — Voir A. Burckhardt : *Basler Biographie* I. — W. Staehelin : *Basler Wappenbuch* I, 1. [A. B.]

C. Canton de Zoug. BÆR (BER, BERO). Famille éteinte de la ville de Zoug. — 1. HANS, de Merenschwand, renouvelle la combourgeoisie en 1542. — 2. SEBASTIAN, d'Epikon, est reçu habitant en 1657 pour 100 fl. Ses descendants quittèrent la ville vers 1768 et s'établirent à Cham. Parmi ceux-ci, mentionnons : — 3. FRANZ-MICHAEL, 4 février 1800-10 juin 1880, bon graveur de portraits. — Voir *Gfr.* XXIII, p. 297. — SKL I, 71. [W.-J. MEYER.]

D. Canton de Thurgovie. — FRIEDRICH, * le 12 novembre 1852, pasteur d'Avers et de Castiel, en 1904 maître à l'institut de Schiers, fut aussi historien, † le 17 août 1912. — Voir *Jahresbericht Schiers*, 1912. [SCH.]

E. Canton de Zurich. — KASIMIR-HERMANN, * 1870, rédacteur de la *Schweizer Bauzeitung* 1902-1908, éditeur du *Schweizer Kunstkalender* 1905 et 1906, depuis 1908 à Stuttgart. — JOHANN-JAKOB, écrivain populaire et poète, maître secondaire à Männedorf, † 1841. Il publia entre autres des calendriers et une biographie populaire de Pestalozzi. — Voir Meyer von Knonau : *Der K. Zürich*, 2^e éd., II, 72, 105 et 427. — J.-P. Aebli : *Leichenrede bei der Beerdigung... Bär*. — AUGUST, * 1853, † 1 janvier 1920, vétérinaire du district de Winterthur, lieutenant-colonel, vétérinaire de corps d'armée et officier de la remonte. — Voir *Oberstl. A. Bär Bezirks-Tierarzt* (suppl. au *Zürcher Bauer* n° 4, 1920). — NZZ 1920, n° 4. [C. B.]

F. Famille d'artistes issue du Vorarlberg (Bregenzerwald) et dont divers membres travaillèrent en Suisse. — Le plus important est — 1. FRANZ, souvent nommé VON BEZAU d'après le lieu de sa naissance, * vers 1680, mentionné en Suisse de 1691 à 1719, construisit l'église de Rheinau, terminée en 1707, celles de St. Urban 1715, de Katharimental près de Diessenhofen 1719, les couvents de Munsterlingen 1716 et de Rheinau 1717 ; il fit les plans du grand grenier (bâti de 1711-1716) et de l'hôpital de l'île (1718-1724) à Berne ; dès 1717 conseiller à Constance, anobli en 1722 sous le nom de BÆR VON BLEICHTEN, † le 20 janv. 1726 à Bezaud. Il fut l'un des plus grands architectes en style baroque en Suisse — 2. JOHANN-MICHAEL, * vers 1696 à Au (Vorarlberg), peut-être neveu du n° 1, construisit de 1726 à 1753 divers bâtiments pour le couvent de Rheinau (bâtiment du Mühlesaal, hôtel pour femmes, église de Félix et Régula) ; travailla de 1760 à 1769 à l'église du couvent de Saint-Gall (chœur et façade Ouest), bâtit en 1765 l'église de Nieder-Büron, célébra en 1767 le cinquante-neuvième de son compagnon et mourut en 1780 à Bildstein (Vorarlberg). Il a donné à l'église de Saint-Gall sa façade à deux tours si caractéristique. — 3. JOHANN-FERDINAND, frère du n° 2, * 1731, rejoignit en 1763 son frère à Saint-Gall où il construisit vers 1770 la Pfalz, aujourd'hui bâtiment du gouvernement, chef-d'œuvre de décoration intérieure. Il construisit en outre 13 églises de campagne dans les terres de l'abbé, parmi lesquelles celles de St. Fiden (1776) et de Bernhardzell (1778) sont particulièrement réussies. — 4. JAKOB, originaire de Bregenzerwald, fut stucateur à Einsiedeln de 1741 à 1744, le dernier de sa famille en Suisse. — Voir SKL I et IV. [A. Z.]

BÆR. OSWALD, 1482-1567, originaire de Brixen, apothicaire. Il vint à Bâle en cette qualité avant 1507 ; 1512 docteur en médecine, 1523 professeur de médecine et quelques années plus tard médecin de la ville. Recteur de l'université 1529 et 1532. L'on ne sait rien de son activité scientifique, mais il était un praticien très estimé ; il donna le premier cours public d'anatomie à Bâle. — Voir A. Burckhardt : *Gesch. der medicin. Facultät*. — W. Staehelin : *Basler Wappenbuch* I. [A. B.]

BÆR ou Z'BÆREN. Famille éteinte de l'Unterwald, qui paraît être originaire de Dallenwil et s'être fixée à Sachseln. En 1408 paraissent dans les rôles d'impôts de Dallenwil CLAUD BERN, ERNI et HEINI BER. Jakob était domicilié en 1520 à Siebeneich, près Kerns. Son fils est ANDREAS Z'BÆREN (nom latinisé URUS),

curé de Sachseln de 1559-1587, de Stans le 15 février 1587, où à cause d'une cécité progressive, il résigna ses fonctions en 1593. † 13 décembre 1613. Il est l'auteur d'une légende de Bruder Klaus, presque sans valeur. Son fils HANS devint en 1595 bourgeois de Sachseln où ses descendants vécurent jusque dans la seconde moitié du XVII^e s. — La famille Bär, de Schwändi, avait peut-être une autre origine ; elle compta, aux XVI^e et XVII^e s., plusieurs de ses membres dans le Conseil. MELCHIOR fut reçu en 1609 membre de la corporation du village à Sarnen. La famille paraît s'être éteinte vers la fin du XVII^e s. — Voir Durrer : *Bruder Klaus*. — *Kollektaneen von Kaplan Odermatt*. — *Kuchler : Chroniken von Kerns und Sarnen et Gesch. von Sachseln*. [R. DURRER.]

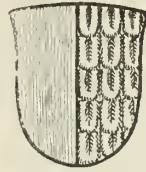
BÆRENBURG (C. Grisons, D. Hinterrhein, Cercle Schams, Com. Andeer. V. DGS). En 1257 *Berenburch*, 1258 *Berinburch*, 1275 *Berenburch*, 1277 *Berenburch*, 1320 *Bernburch*. Ce nom doit venir de ce que l'endroit commande l'entrée de la route du Bärenberg-Ursler, nom que portait au moyen âge le passage du Splügen. L'origine du château est inconnue ; il fut détruit en 1451. Sous les barons de Vaz et les comtes de Werdenberg-Sargans, Bärenburg était le centre de l'administration et aussi le siège de la justice pour les deux parties de la vallée. Les cens pour les biens des Werdenberg dans le Rheinwald, avant 1472 et après la destruction du château et la séparation de Bärenburg d'avec Schams, furent payés à Bärenburg où le comte Jörg von Werdenberg-Sargans possédait encore une ferme en 1492. La juridiction de Bärenburg comprenait surtout le fond de la vallée de Schams. Un ammann de Bärenburg est nommé en 1322. — Voir Moor : *Regesten* I. — Thommen : *Regesten* I, 276. [J. C.]

BÆRENBURG, von. Famille de ministériaux des Grisons. *Armoiries* : parti de gueules et d'hermine. — 1. BARTHOLOMÆUS, mentionné en 1257 et 1277 dans la suite des Sax et des Vaz, et — 2. KONRAD, son frère, témoin en 1257, sont les premiers membres connus de la famille. Celle-ci s'éteint ou s'expatrie avec — 3. SIMON, le troisième du nom, mentionné encore en 1424. Leur château fut détruit en 1451 et jamais rebâti. — Voir Th. Moor : *Codex Diplomaticus*. — R. Thommen : *Regesten zur Schweizergeschichte* I. [J. C.]

BÆRENFALLER, BÆRFALLER, BÆRENFALLER. Ancien nom de famille du Brigerberg. Un ANGELINUS Berrofaller est aussi mentionné à Saas en 1461. Dans la commune de Saas-Fee se trouve encore un lieu dit portant le nom de Bärenfalle. La famille tire son nom de l'alpe Berenfall dans le Gantertal. — Voir BWG. — *Wall. Sagen*. [D. I.]

BÆRENFELS, von. Famille bâloise de ministériaux dont l'ancêtre est *Albertus miles, vicarius in Brambach* (Brombach dans le Grand-duché de Bade), mentionné de 1259 à 1265. *Armoiries* : d'or à un ours rampant sur de sable lammassé de gueules sur trois monts de gueules. — 1. WERNER, paraît dès 1287 comme avoyer du Petit Bâle, fonction que la famille remplira d'une façon presque ininterrompue pendant près d'un siècle. — 2. JOHANNES, 1294-1311,

filis du n° 1, fut également avoyer ; chevalier et procureur épiscopal pour les affaires temporelles. Il fut le premier à porter le nom de Bärenfels, qui provenait d'un petit château au-dessus d'Esch ; un deuxième château du même nom fut élevé au XIV^e s. au-dessus de Wehr dans la vallée de la Wiesen (Grand-duché de Bade). — A la place des fonctions d'avoyer, les von Bärenfels reçurent en 1377 la charge d'échanson du chapitre de la cathédrale de Bâle, charge honorifique qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution française. Six membres de la famille revêtirent les fonctions de bourgmestre, soit : — 3. KONRAD, 1321-1371, puis ses trois fils : — 4. WERNER, 1344-1386, tombé à Sempach, — 5. AR-



plomaticus. — R. Thommen : *Regesten zur Schweizergeschichte* I. [J. C.]

BÆRENFALLER, BÆRFALLER, BÆRENFALLER. Ancien nom de famille du Brigerberg. Un ANGELINUS Berrofaller est aussi mentionné à Saas en 1461. Dans la commune de Saas-Fee se trouve encore un lieu dit portant le nom de Bärenfalle. La famille tire son nom de l'alpe Berenfall dans le Gantertal. — Voir BWG. — *Wall. Sagen*. [D. I.]

BÆRENFELS, von. Famille bâloise de ministériaux dont l'ancêtre est *Albertus miles, vicarius in Brambach* (Brombach dans le Grand-duché de Bade), mentionné de 1259 à 1265. *Armoiries* : d'or à un ours rampant sur de sable lammassé de gueules sur trois monts de gueules. — 1. WERNER, paraît dès 1287 comme avoyer du Petit Bâle, fonction que la famille remplira d'une façon presque ininterrompue pendant près d'un siècle. — 2. JOHANNES, 1294-1311,

filis du n° 1, fut également avoyer ; chevalier et procureur épiscopal pour les affaires temporelles. Il fut le premier à porter le nom de Bärenfels, qui provenait d'un petit château au-dessus d'Esch ; un deuxième château du même nom fut élevé au XIV^e s. au-dessus de Wehr dans la vallée de la Wiesen (Grand-duché de Bade). — A la place des fonctions d'avoyer, les von Bärenfels reçurent en 1377 la charge d'échanson du chapitre de la cathédrale de Bâle, charge honorifique qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution française. Six membres de la famille revêtirent les fonctions de bourgmestre, soit : — 3. KONRAD, 1321-1371, puis ses trois fils : — 4. WERNER, 1344-1386, tombé à Sempach, — 5. AR-



NOLD, 1371, † 1414. — 6. LUTOLD, 1364-1386, ton. bé à Sempach. — 7. ARNOLD, fils du n° 5, 1414-1451, fut d'abord chanoine, mais sans doute parce que la famille menaçait de s'éteindre il quitta les ordres. Il fut l'ancêtre de tous les Bärenfels qui suivirent. — 8. JOHANNES, 1453-1495. — 9. LUTOLD, 1453-1512, fils du n° 7, lieutenant de l'archiduc Sigismond et seigneur d'Arisdorf, Hegenheim et Grenzach. Au début du XVII^e s. la famille se sépara en deux branches, d'Hegenheim et de Grenzach, tandis que la branche d'Arisdorf avait cédé ses biens à Bâle avant le milieu du XVI^e s. La famille ne joua plus aucun rôle à Bâle où elle s'éteignit dans le premier tiers du XIX^e s. — Voir Merz : *Sisgauer Burgenbuch*, tableau généalogique 7. [A. B.]

BÄRENHOLD. Voir KUHN, JOH.-JOS.

BÄRENHOLDEN. Voir OURS (ORDRE DE L').

BÄRENSTOSS, von. Famille d'écuyers des barons von Wollhusen, mentionnée de 1273 à 1426 et connue par ses riches donations aux couvents du voisinage. *Armoiries* : d'argent à un demi-ours de sable. — Voir AHS. — FRB. — Gfr. [P.-X. W.]

BÄRETZWIL (C. Zurich, D. Hinwil, V. DGS). Com. et paroisse comprenant plus de 80 villages, hameaux et fermes isolées. *Armoiries* : d'or à un ours rampant de sable lampassé de gueules. 745 *Perolfswilari* et *Berolfswilari*, 1259 *Berolthswiler*, 1279 *Beroltswile*, 1324 *Beretswile*, 1448 *Berenswil* ; la forme primitive *Berolteswilare* ou *Bernolteswilare* signifie hameau de *Bernolt*. En 741, Beata, propriétaire à Bâretswil, si l'identification est juste, donna un



serf au couvent de Lützelau sur le lac de Zurich. Son fils Lambert remit en 745 ses propriétés du village à l'abbaye de Saint-Gall. A côté de cette dernière, paraît également, comme propriétaire, plus tard, l'abbaye des prémontrés de Ruti. La plus grande partie de la paroisse appartenait à la seigneurie et bailliage de Gruningen ; Adetswil et quelques hameaux au comté de Kibourg. La basse justice sur la commune, la plus grande partie de la paroisse de Bauma, et une partie de celle d'Hinwil, formaient un bailliage avec le château de Greifenberg. Au XIII^e s., les comtes de Rapperswil le tenaient en fief de l'abbaye de Saint-Gall. Il passa ensuite en différentes mains jusqu'à sa suppression en 1798. De 1798 à 1803, Bâretswil appartenait au district de Wald, en 1803 à celui d'Uster, 1815 à Gruningen, 1831 à Hinwil. Jusqu'au milieu du XIX^e s., la commune politique de Bâretswil comprenait sept communes civiles : Bâretswil, Adetswil, Bettswil, Berg, Hof, Thal et Wappenswil. Les cinq dernières ne furent pas reconnues comme telles.

D'après la tradition, Hohlenstein, au-dessus de Wappenswil, était un lieu où se réunissaient autrefois les Anabaptistes. En 1799, les Français brûlèrent Lauperswil. Sous la conduite du président J.-F. Schoch, le chef des « patriotes », Bâretswil prit une grande part au soulèvement de 1804.

Au spirituel, Bâretswil appartenait primitivement au décanat de Illnau dans l'évêché de Constance, plus tard à celui de Wetzikon ; depuis 1830 au chapitre de Hinwil. L'église est mentionnée pour la première fois en 1279 ; la collation, exercée d'abord par l'abbaye de Saint-Gall, passa successivement ou simultanément aux mains des Hohenlandenberg, Hinwil, von Ulm, Meiss et Breitenlandenberg. Le 30 déc. 1837, ces derniers la vendirent au gouvernement zuricois. Les deux étages inférieurs du clocher appartiennent à l'édifice primitif qui était dédié à saint Denis ; l'église a été reconstruite en 1502-1504, sous le vocable de Saint-Michel, et en 1825-1827. Un ossuaire exista au cimetière jusqu'au début du XXI^e s. En 1651, Bauma se sépara de Bâretswil pour former une paroisse autonome. Bâretswil compte cinq communes scolaires ; dans le village même l'ancienne maison d'école datait de 1653, la nouvelle de 1836

Actuellement, Bâretswil compte trois filatures de coton, une broderie mécanique et une fabrique de machines. *Population* : 1634, 791 hab. ; 1649, 1273 ; 1670 (après la séparation de Bauma), 932 ; 1700, 1110 ; 1836, 3462 ; 1850, 3237 ; 1900, 2698 ; 1920, 2607. — Voir

USTG. — UZ. — SSR I, 1, 1. — Studer : *Gesch. der Kirchgemeinde Bâretswil*. — Meyer : *Die Ortsnamen des Kts Zürich*, n° 1647. — *Mem. Tigur.* [C. BRUN.]

BÄRFISCHEN. Voir BARBERÈCHE.

BÄRI, DOCTEUR. Pseudonyme de Wilhelm König, journaliste et écrivain satirique à Berne, 1834-1891. — Voir KENIG, famille bernoise.

BÄRISWIL (C. Berne, D. Berthoud, Com. et paroisse Hindelbank, V. DGS). En 861 *Perolteswilare* dans la Haute-Argovie ; en 894 dans le comté d'*Haberhardus* ; en 1348 *Beroltswyl* = ferme de *Ber-olt*. Bâriswil était déjà habité aux temps préhistoriques, comme le prouvent quatre tombes de l'époque de Hallstatt, avec bûchers, découvertes en 1908. En 861, il faisait partie des possessions saint-galloises de la Haute-Argovie. Vers 1300, c'était une seigneurie de la famille bernoise Münzer, ensuite des von Ergöw, puis elle passa en 1531 aux von Erlach d'Hindelbank qui la transmittent par héritages en ligne féminine. En 1720, Bâriswil fut acquis par Hieronymus von Erlach, et réuni à Hindelbank ; les droits seigneuriaux s'éteignirent en 1798. Avant 1850 existait à Bâriswil une véritable dynastie de potiers qui produisaient de nombreuses pièces de vaisselle artistique. En 1827, 120 habitants ; en 1850 : 462 ; en 1910 : 505. — Voir Jahn : *Chronik*. — JHMB 1908. — JSJU 1909. [O. T. et Az.]

BÄRISWIL. Famille fribourgeoise, probablement originaire du petit hameau de ce nom dans la paroisse de Guin. — XAVIER, * à Fribourg le 11 juil. 1861, entra à 16 ans au Crédit gruyérien à Bulle, dont il devint directeur en 1895. Il fit de cet établissement l'une des meilleures banques du pays. Il fut l'un des promoteurs des chemins de fer électriques gruyériens, et pendant plusieurs années fit partie du Conseil de direction. † 18 janv. 1911. — Voir *Fribourgeois*, 20 janv. 1911. — *Liberté*, 19 janv. 1911. [F. D.]

BÄRLOCHER. Famille des cantons d'Appenzell et de Saint-Gall, probablement originaire des trois hameaux de Bärloch, Bärlochen (Bärenloch) dans le Vorderland d'Appenzell d'où elle s'est répandue à Thal (C. Saint-Gall) et à Rheinegg. *Armoiries* : d'argent à un ours de sable sortant d'une caverne du même.

A. **Branches catholiques de Thal.** — 1. JAKOB, † 1656, capitaine, de Buchen, s'occupa de politique. — 2. JAKOB, capitaine, de Buchen, fils du n° 1, fut juge entre 1660 et 1670. — 3. JAKOB, fils du n° 2, greffier du tribunal 1664, et dès 1666 ammann du tribunal, ancien d'église et juge, † 1697. — 4. SANKTUS-EMANUEL, à Buchen, petit-fils du n° 2, * 1693, fut en son temps l'homme le plus influent de Thal, lieutenant 1738, capitaine 1752, juge, receveur et administrateur du territoire du Gstaldbach de 1732 à 1768 ; remplit souvent les fonctions d'avocat. Un de ses fils, JAKOB-FRANZISKUS mourut en 1785 capitaine au service de Ferdinand IV à Barletta. — 5. JOSEF-ANTON, conseiller et receveur de 1792 à 1799, avocat 1796, conseiller de commune de 1799 à 1800. — 6. JOSEF-SANKTUS-ANDREAS, petit-fils du n° 4, * 1768, maître d'école, greffier du tribunal à Thal, membre du Grand Conseil 1809-1832. — 7. JOHANN-CHRISTOF, bénédictin à Einsiedeln sous le nom de P. STEPHAN, orateur sacré apprécié, directeur de plusieurs missions populaires, prêtre en 1878, professeur, économiste de Freudenfels, finalement prévôt du couvent de Fahr, † 1914. — 8. REMIGIUS, * 1848, titulaire de nombreuses fonctions communales, juge de district, commissaire cantonal pour les impôts, membre du Grand Conseil, homme de confiance de la commune et du district. — 9. JOSEF-FINTAN, fils de l'ammann communal Johann-Anton, 1835-1914, médecin à Thal puis à Kirchegg, chef des conservateurs du canton de Saint-Gall ; il émigra en 1882 en Amérique.

B. **Branches réformées de Thal.** — 10. HANS, passa à la nouvelle confession vers la fin du XVI^e s. — 11. SEBASTIAN, 1792-1879, devint en 1817 bourgeois de la ville de Saint-Gall. Il fut en 1813 pasteur à Grönenbach près de Memmingen, en 1823 professeur de philosophie et d'histoire à Saint-Gall, en 1835 pasteur à Rheinegg. — 12. JOHANNES, médecin à Thal, orthopédiste capable, devint ammann communal, juge de district, puis du canton et membre du Grand Conseil,

† 1888. — 13. SEBASTIAN, 1838-1903, fut successivement membre du Conseil communal, remplaçant de l'ammann du district, membre de la Commission de l'école du district, en 1880 membre du Grand Conseil. Par son mariage, il entra en possession de la belle propriété du Löwenhof à Rheinegg.

C. Branche réformée de Rheinegg. — 14. LORENZ, secrétaire de la ville de 1641 à 1660. — 15. HANS-JAKOB, ammann de Rheinegg de 1717 à 1732, † en 1732. Il n'y a plus aujourd'hui de membres de cette famille établis à Rheinegg. Les Bärlocher de Rheinegg sont devenus bourgeois de Saint-Gall.

D. Branche de Saint-Gall. — 16. BARTHOLOMEUS, 1738-1812, fils du chirurgien Georg-Niklaus à Rheinegg, grand commerçant. Il vint en 1784 à Saint-Gall, fut reçu bourgeois et devint l'ancêtre d'une nombreuse lignée. Il fut bientôt conseiller municipal et communal et l'un des 21 membres du gouvernement intérimaire nommé en 1799 par la bourgeoisie réunie. Il demeurait dans la maison *zur Flasche* à la Speisergasse où il reçut pendant quelques jours le feld-maréchal Friedrich von Hotze en mai 1799 et vers la fin de la même année le général français Loison. — 17. JOHANN-KONRAD, fils du n° 16, 1784-1856, fit partie des autorités de la ville de 1820 à 1839, membre, puis président du Directoire commercial. — 18. JOHANN-KONRAD, fils du n° 17, 1807-1877, fut aussi membre, puis président du Directoire commercial, conseiller scolaire et communal. Il dirigea le commerce paternel avec son frère — 19.

BARTHOLOME, 1813-1897. Quand ce dernier se retira des affaires, de nombreuses fonctions communales lui furent attribuées. — 20. *Bartholome-Friedrich-Albert* * le 28 mai 1831, † le 12 janvier 1903, D^r jur. Il étudia le droit en Allemagne et à Paris, revint à Saint-Gall en 1853, fut avocat jusqu'en 1867, ammann de sa commune de 1867 à 1873, membre du tribunal cantonal de 1873 à 1901, qu'il présida de 1883 à 1901, membre du Grand Conseil de 1873 à 1891 et président en 1885, plusieurs fois arbitre dans des questions de droit suisse. Il déploya une grande activité lors de l'élaboration des codes civil et pénal du canton, de la loi sur les droits de mutations, fut arbitre entre les chemins de fer du Nord-Est et du Centre dans la question de l'utilisation de la gare de Bâle et entre le chemin de fer du Nord-Est et la ville de Zurich. Il élabora de 1877 à 1881 un projet de loi sur les poursuites et les faillites, travail dont le Conseil fédéral l'avait chargé, et publia : *Verfahren gegen schweizerische Emissionsbanken bei Nichtentlösung der Noten*; *Referat über die Zwangsliquidation von Eisenbahnen am schweizerischen Juristentag in Basel*, 1879. — 21. BARTHOLOME-KONRAD-KARL, 1821-1891, fut l'un des fondateurs et président de 1859 à 1891 de la Société d'assurance Helvétia; de 1855 à 1880 membre et quelquefois vice-président du directoire commercial. [A. BÆRLOCHER.]

BÆRSCHIS, BERSCHIS (C. Saint-Gall, D. Sargans, Com. Walenstadt. V. D.G.S.). Paroisse et com. civile. Anciennes formes du nom : *Berganis, Bersinz* 1253. On y a trouvé des murailles et des pièces de monnaie romaines qui laissent supposer l'existence d'un poste d'observation. Au *hl. Bungert*, on mit à jour en 1916 et 1917 plusieurs tombeaux de l'époque franque-alemannique. Le village est mentionné pour la première fois en 766 dans le testament de Tello, évêque de Coire, comme appartenant, sous le nom de *Berganis*, à Flums où était l'église-mère. Mais il eut son propre curé en 1253, et un chapelain de la chapelle Saint-Georges y est



Bartholome-Friedrich-Albert Bärlocher, d'après une photographie.

mentionné en 1491. Cette chapelle, à deux nefs, qui existe encore, dut être élevée sur le Saint-Georgenberg au XII^e s. A l'origine, elle était destinée aux sœurs forestières (*Waldschwwestern*) qui se rendirent plus tard à Walenstadt. Bærshis eut plus tard sa propre église et deux chapelles. Il dépendait politiquement de Flums et eut à plusieurs reprises des différends avec cette localité et avec Tschlerlach au sujet des biens de l'almend, de la forêt de St. Georg et des obligations à l'endiguement de la Seez et du Schilzbach, etc. La Réforme pénétra aussi à Berschis; les images et la messe furent supprimées le 21 juillet 1529, mais on revint en 1532 à l'ancienne foi. De nombreux petits démêlés éclatèrent par la suite avec les communes voisines ainsi qu'avec les propriétaires des mines de fer du Gonzen, au sujet de leurs droits sur les bois de ban. La séparation d'avec la paroisse de Flums eut lieu en 1702, une double paroisse Berschis-Tschlerlach fut érigée avec un seul prêtre desservant. Berschis et Tschlerlach furent réunis en 1803 à la commune de Walenstadt. L'ancienne église fut démolie en 1870 et rebâtie en 1880. La chapelle de Saint-Georg fut restaurée en 1900 sous la direction de la Société suisse des monuments historiques. — D'après le mss. du D^r A. Hardegger. [Bl.]

BÆRSCHWIL (C. Soleure, D. Dornach-Thierstein. V. D.G.S.). En 1275 *Berneswile, Bermiswiler* (français *Bermeveiller*). On a découvert près du Fringeli des traces d'une exploitation préhistorique du fer. En 1441, Bærschwil était un bénéfice du décanat de Leimental et appartint jusqu'en 1527 à l'évêque de Bâle, puis fut attribué à Soleure. Le Conseil de cette ville nomma un curé en 1528, mais de 1533 à 1619, la paroisse fut rattachée à Breitenbach par suite du manque de prêtres. Une fabrique de chaux et de gypse, à force hydraulique, est exploitée depuis 1887. Sur le territoire communal se trouve encore la nouvelle fabrique de ciment de la vallée de la Birs, fondée en 1908 et rachetée en 1918 par la Société des forces motrices bernoises. Personnages marquants : Amanz Gressly, géologue (1814-1865); Urs-Jos. Stegmüller, juriste, procureur général (1816-1888). — Registres de paroisse dès 1741. [F. E.]

BERTISWIL (C. Lucerne). Voir BERTISWIL. **BÆRSCH**. Famille de l'Oberland saint-gallois. Voir BERTSCH.

BÆRSCHI. Familles de divers cantons. Voir BERTSCHI.

BÆRWART ou **BERWART**. Ancienne famille de Schwändi dans l'Obwald. En 1484, KLAUS, propriétaire de la « Gwand ». Dans le tribunal des Quinze siègent : en 1578, HEINI; 1590, BALZ; 1665, KLAUS; 1685 et 1694, BASCHI; 1700 et 1704, JOS; 1721, KLAUS. — JOS, maître de poste à Schwändi, est élu en 1882 au Conseil communal et au Grand Conseil et en 1894 au tribunal cantonal. — Ecclésiastiques : — 1. JOHANN-FRANZ, 1674-1710, chapelain à Kägiswil. — 2. NIKLAUS, curé à Alpnach, 1735, † 1753. — Voir Küchler : *Chronik von Sarnen*; *Genealogische Notizen*. — *Mannschaftsrolle des Vilmerger Krieges*. — *Gerichts- und Rathsprotokolle Obwalden*. — Durrer : *Die Einheit Unterwaldens*. [Al. T.]

BÆRWEGER ou **BERWEGER**. Nom de famille répandu dans les deux Appenzel, mentionné la première fois à Appenzel en 1490. La famille était en 1840 bourgeoise de Hérisau, Hundwil et Stein. — BARTHOLOMEUS, d'Appenzel, capitaine, commanda les mercenaires appenzellois au service des papes Jules II et Léon X de 1512 à 1521 et participa à la bataille de Novare 1513. De zélé papiste, il devint chaud partisan de la Réforme et travailla à l'introduire dans l'Appenzel. — Voir G. Walser : *Appenzeller Chronik I*. — LL. — Schäfer : *Materialien*. — *App. Monatsbl.* 1840. [A. M.]

BÆSCHLIN. Ancienne famille bourgeoise de Schaffhouse dont on ne connaît pas l'origine. *Armoiries* : de gueules à une pointe ployée d'or, chargée d'une marque de maison de sable, accompagnée en chef d'un croissant d'or à dextre et d'une étoile à six rais du même à senestre. — 1. GEORG-PETER entra en 1424 pour 10 fl. dans la corporation *zum Rügen*. — 2. LUDWIG, membre de la même corporation, tomba en 1531 à la bataille du Zugerberg. — 3. BALTHASAR, * 1628

membre du Grand Conseil 1672, juge baillival 1684, prévôt de corporation 1687, † 1689. — 4. MARTIN, fondateur de cloches, * en 1665, vivait encore en 1708. — 5. EMANUEL, * 1687, fut capitaine au service de Venise, ammann de Paradis en 1718. — 6. JOHANN-CONRAD, marchand, * 1727, conseiller 1754, juge baillival 1758, prévôt de corporation 1760, haut-bailli du Reiat 1762, juge matrimonial 1777, délégué dans les bailliages tessinois 1785, directeur de la chasse, directeur des signaux et du



pois public, membre du Conseil de guerre, lieutenant-colonel 1786, † 1794. — 7. JOHANN-JAKOB, * vers 1720, juge 1757, architecte de la ville et commissaire des guerres 1773, bailli impérial 1790, prévôt de corporation et membre du directoire commercial 1794, † 1800. — 8. ADAM, * 1734, lit la généalogie de diverses familles de Schaffhouse ainsi qu'une chronique de la ville, † 1814. — 9. JOHANN, * 1748, juge 1772, recteur de l'hôpital 1777, conseiller 1783, † 1819. — 10. JOHANN-JAKOB, peintre et graveur, * 1745; il travailla quelque temps à Nuremberg, Augsburg et finalement à Lyon. De là, il retourna dans sa patrie et mourut en 1789 à l'hôpital. — 11. JOHANN-HEINRICH, * en 1840 à Bâle, 1859 maître d'école à Yverdon, en 1860 à Illeggen, 1863-1908 à Schaffhouse, auteur de nombreuses études historiques et collectionneur de notices sur des familles de Schaffhouse; il tint les registres de la commune bourgeoise. — 12. LORENZ, * 1851, vint en 1871 à Zurich comme peintre verrier, travailla de 1872 à 1875 à Vienne et dès 1876 à Paris. — 13. JOHANN, devint bourgeois de Berne en 1889 et transplanta sa famille dans cette ville, où elle subsiste encore. — Voir SKL. — Mägis: *Schaffhauser Schriftsteller*. — Catalogue de la collection de la Société des antiquaires. — R. Harter: *Gesch. der geneal. Forschung in Schaffhausen* (mns.). — J.-H. Bäschnli: *Selbstbiographie* (mns.). — Bartenschlager: *Genealogisches Register der Stadt Schaffhausen* (mns.). — H. Wanner: *J.-H. Bäschnli als Geschlechtsforscher* (mns.). — A. Zesiger: *Mittellere*, p. 126. [H. W. et Az.]

BÄTSCHELI, JOHANN, * le 25 mai 1864 à Davos, sa patrie. Il étudia à Leipzig, Berlin et Zurich, devint avocat à Davos, membre du Grand Conseil de 1895 à 1899 et dès 1901; président en 1905. — Voir J. Robbi: *Die Ständes- u. Vizepräsidenten des Kts. Graubünden*. [L. J.]

BÄTTERKINDEN (C. Berne, D. Fraubrunnen. V. DGS). Com. et paroisse. En 1261: *Beturchingen*; 1275: *Beterchingen*; 1335: *Beterkingen* près des gens de *Baturich* (*Batu-rich*, du nom de personne ahd. des VIII^e et IX^e s., de *badu* = combat et *rich* = puissant, voir Förstemann I, 229). Bätterkinden est une mauvaise formation du XVIII^e s., semblable à Gelterkinden (Bâle-Campagne). Bätterkinden faisait partie en 1261 comme propriété des comtes de Kibourg du district (*officium*) d'Utzenstorf. En 1406 Heinrich von Ringoltingen acquit la seigneurie de Bätterkinden, hypothéquée par les comtes de Kibourg à Mathias Bogkes. Son fils Rudolf la réunit à Utzenstorf, acheté en 1415 et 1417, et en forma la seigneurie de Landshut, qui passa en 1456 au petit-fils Thüring et en 1479 par achat au gendre de celui-ci, Louis de Diesbach. Ce dernier vendit Bätterkinden en 1511 à la ville de Berne, qui, en 1514, acquit aussi Landshut et Utzenstorf, et les réunit de nouveau. De 1514 à 1798, Bätterkinden fit partie du bailliage de Landshut et dès 1803 du haut bailliage, puis district actuel de Fraubrunnen. L'église est mentionnée pour la première fois en 1275; le droit de collation était attaché au domaine de Gächliwil dans le Bucheggberg; il fut hypothéqué en 1365 par Burkart Senn, seigneur de Buchegg, au couvent de Fraubrunnen. Sa fille Elisabeth von Bechburg, vendit le dit domaine, en 1395, au curé de Bätterkinden, Christian Reinolt, et lui donna le droit de collation. Reinolt céda ses droits en 1399 à la léproserie de Berne qui se libéra vis-à-vis de Fraubrunnen. En 1595 le gouvernement conféra le droit de collation au bailli de Landshut; la dime, par contre, resta à la léproserie jusqu'à ce que le gouvernement l'échangea contre d'autres dîmes, en 1687 et 1689, et la remit à la chambre des grains.

L'église fut reconstruite en 1509 et par Abraham Dünz en 1664, la cure en 1728, et le clocher rénové en 1919. Bätterkinden était relié avec Utzenstorf dès 1550 environ par une passerelle jetée sur l'Emme; elle fut remplacée en 1747 par un pont que les hautes eaux emportèrent en 1831 et en 1910. En 1779, l'Urtenenbach fut dérivé à son embouchure dans l'Emme et, pour l'utilité des habitants, conduit par le village dans le Limpbach. Dans la nuit du 21 au 22 août 1882, un incendie détruisit dix-huit maisons, parmi lesquelles les auberges de la Couronne et de la Croix. *Population*: 1838, paroisse, 1064 hab.; 1850, 1216; 1888, village, 629; commune 1293; 1910, 1432. — Voir FRB. — v. Mülner: *Heimatkunde V.* — Jahn: *Chronik.* — LL. — Lolmer: *Kirchen.* — GHS. — BBG XIV, 262. — BT II, 1920, p. 272. — SBB II, 174. — Haller: *Bern. Ratsmanuale*. [Az. et H. T.]

BÄTTIG ou **BETTING**. Famille lucernoise du district de Willisau et des environs de Rotenbourg, qui paraît pour la première fois en 1370. Nom du ahd. *Battinga* descendant de *Batto* (nom de personne formé de *Badu* = combat). — 1. HANS, péager de la porte inférieure, reçut la bourgeoisie de Lucerne en 1454. — 2. PETER, de Willisau, membre du Conseil 1518, avoyer de Willisau 1526. — 3. ROSA, d'Ohmstal, 19 décembre 1825-24 septembre 1855, fit son noviciat au couvent de Wonenstein le 15 août 1849, fit bâtir de 1851 à 1853 l'église et le petit cloître «Leiden Christi» près Gonten (Appenzell), dont elle rédigea la règle et la constitution; professe sous le nom de sœur JOHANNA le 21 novembre 1853. — 4. NIKOLAUS, de Reiden, 1854-1903, curé de Vitznau depuis 1899, relata ses pèlerinages en Terre-Sainte. — 5. JOHANN, d'Ohmstal, * 1869, bibliothécaire cantonal à Lucerne depuis 1901; critique littéraire. [P.-X.W.]

BÄUMLER aussi **BEUMLER** et **BEUMLER**. Famille zuricoise de Volketswil, mentionnée déjà en 1417; en 1611, un rameau s'établit à Aesch près de Birmensdorf. — MARKUS (Marx), * 1555, recteur de l'école de Neuhausen dans le Palatinat 1587, 1592 pasteur de Alzey; en 1594, il fut appelé comme deuxième pasteur (archidiaacre) au Grossmünster à Zurich. Il occupa plusieurs places de professeur à Zurich: de langue latine, théologie du Nouveau Testament, langue grecque. En 1609, il rénova le catéchisme zuricois de Leo Jud. Il publia de nombreux ouvrages de philologie et de théologie et mourut de la peste le 30 juillet 1611. — Voir LL et LLH. — Hottinger: *Schola Tigur.* 70. — Sal. Hess: *Gesch. des Zürcher-Catechismus*, 84. — Wurz: *Etat des Zürcher Ministeriums*, 72. — Arch. d'Etat Zurich. [C. B. et J. F.]

BÄUMLI, HEINRICH, fut nommé par le Conseil de Schwyz curé le 4 novembre 1519. Il était docteur en théologie et doyen du chapitre des quatre Waldstätten. Il resta fidèle à l'ancienne foi. En 1524, il fut député à une conférence religieuse des quatre cantons à Lucerne et prit part l'année suivante à la dispute de Baden, avec Gilg Reichmuth, comme député de Schwyz. † vers 1552. [R.-r.]

BAGGE, SELMAR, * 30 juin 1823 à Cobourg, étudia à Prague et à Vienne. En 1868, il fut appelé pour diriger la nouvelle École de musique de Bâle, où il déploya une activité musicale féconde jusqu'à sa mort le 16 juillet 1896. Dès 1876, il donna un cours sur la musique à l'Université de Bâle, et devint professeur extraordinaire en 1894; docteur *honoris causa* en 1880. — Voir Rapport de l'école de musique de Bâle 1897. — SM 1896. — Riemann: *Musik-Lexikon.* — W. Merian: *Gedenkschrift für Musikschule und Konservatorium*. [M.]

BAGGENSTOSS. Ancienne famille de Gersau (Schwyz). *Armoiries*: de gueules à trois monts de sinople surmontés d'une pelle dressée au naturel accompagnée de deux étoiles d'or. — MARTIN, fut cinq fois landammann de la république de Gersau de 1750 à 1766. — Son fils JOSEF-MARZELL, 1748-1818, entra dans l'Ordre des capucins sous le nom de P. Marzell. — MARZELL fut ammann de district de 1821 à 1823. [R.-r.]

BAGGENSTOS, ADALBERT, peintre, * à Stans le 31 mai 1863, † 28 octobre 1897. Il étudia à Munich de 1880 à 1885, et après un court séjour à Florence s'établit à Stans. — Voir SKL. [L. S.]

BAGGESEN, JENS, poète danois, * le 15 février 1764 à Korsør, † le 2 octobre 1826 à Hambourg. Il vint à plusieurs reprises en Suisse où il épousa en 1790 Sophie de Haller, petite-fille d'Albert de Haller, et en 1799 Fanny Reybaz. Une course dans les Alpes lui fournit le sujet de *Parthenais*. — Voir Richard Petersen : *Jens Baggesen und Sophie von Haller*, traduit du danois par Elisabeth Rohr pour le feuilleton du *Bund*, 1905, n°s 75-107. — *Die Berner Woche*, 1917, n°s 17 et 38. — [A. LECHNER.] — KARL-ALBRECHT-REINBOLD, fils du précédent, * 27 septembre 1793 à Berne, où il mourut le 10 mars 1873, étudia la théologie à Berne et à Göttingue. Consacré 1815, diacre 1825, pasteur à la Collégiale de Berne 1860. Pendant sa jeunesse, il fut un représentant du modernisme en matière religieuse ; plus tard, il s'occupa des protestants dissimés, de philanthropie et de la formation de la jeunesse chrétienne. Il devint peu à peu le porte-parole du parti évangélique dans les luttes religieuses de 1840, 1860 et 1870. Il édita les œuvres de son père et publia quelques brochures de circonstance et des sermons. — Voir D.-A. Rytz : *K. A. R. Baggesen*. [E. B.]

BAGGI ou **BAGGIO**. Famille de Malvaglia (Tessin), que l'on prétend originaire de Baggio près Milan, vge qu'elle aurait eu en fief dès l'époque des Langobards. Vers 1412, les Baggio se seraient dispersés en Italie et une branche s'établit à Malvaglia. De cette dernière, un rameau se fixa en France vers 1750. *Armoiries* : de ... à un lion rampant d'or tenant un bâton, à une fasces d'azur brochant chargée de trois étoiles de... — 1. ANTONIO, fut chef de l'inquisition dans le val Blenio en 1750. — 2. GIACOMO-ANTONIO, nommé en 1798 au Grand Conseil helvétique comme représentant du canton de Bellinzone ; du Grand Conseil tessinois de 1807 à 1814, un des députés qui, le 30 juillet 1811, votèrent la cession, demandée par Napoléon, du Sud du Tessin au royaume d'Italie. † le 21 juin 1814. [C. TREZZINI.]

BAGGWIL (C. Berne, D. Aarberg, Com. Seedorf. V. DGS). Vge mentionné déjà en 1180. Dans le voisinage, on a découvert des traces d'établissement préhistorique ; ainsi des palafittes néolithiques sur le lac de Lobsingen et une pointe de lance en bronze. Jahn présume, sans raisons, qu'il y avait là un castel romain qui devint au moyen âge un établissement burgonde. Baggwil appartient à l'abbaye de Friesenberg jusqu'à la réforme et fit ensuite partie du bailliage de ce nom jusqu'en 1798 ; de 1798 à 1803 du district de Zollikofen et dès lors du district d'Aarberg. Le droit de justice fut vendu en 1380 par Friesenberg à la ville de Berne qui le fit exercer par le bailli d'Aarberg. — v. Müllinen : *Heimatkunde* VI. — Voir Jahn : *Kt. Bern* 358. [O. T. et H. T.]

BAGNATO, GIOVANNI-GASPARE, architecte. * à Côme, † 1757 à l'île de Mainau. De 1744 à 1749, il construisit le bâtiment de la commanderie de l'Ordre teutonique à Hitzkirch pour 8000 fl. L'ancien bâtiment fut transformé en 1780-1786 par son fils F.-A. BAGNATO (1732-1810). En 1756, il fit les plans pour la nouvelle église de Saint-Gall, mais à l'exécution on s'en écarta beaucoup. Cependant, la façade Est peut être considérée comme son œuvre. — Voir SKL. [P.-X. W.]

BAGNES (C. Valais, D. Entremont. V. DGS). Commune comprenant plusieurs localités disséminées dont le siège administratif et paroissial est au Châble. Aucune d'elles ne porte le nom de Bagnes. Au moyen âge, l'abbaye de Saint-Maurice, seigneur de la vallée, avait pour la représenter à Bagnes un vidomme et un métrel. Chabert de Morestel paraît revêtir la première de ces charges vers la fin du XII^e s. Vers 1200, sa fille l'aurait apportée en dot à Aymon de la Tour, famille où elle resta jusqu'en 1366. Se succédèrent dès lors dans la charge de vidomme : Chabert, Pierre, Guillaume, les frères Jean et Perrod de la Tour. Ce dernier étant mort sans postérité, sa veuve Antonie Sarro, d'Aoste, vendit cet office à l'abbaye pour 300 fl. le 15 juillet 1366. Les nobles de Bagnes détenaient dès le XII^e s. la métairie en fief de l'abbaye de Saint-Maurice. Cette charge et une partie de leurs biens passèrent aux Montheolo, majors de Monthey ; en 1526, une branche de cette famille la vendit à Pierre Troilleti, au siècle suivant elle fit retour

à l'abbaye. L'abbé de Saint-Maurice fit plusieurs concessions à ses sujets de Bagnes : en 1535, il les affranchit de la main-morte ; il consentit ensuite à la suppression des lods, et, le 17 juin 1665, renonça à ses droits féodaux contre paiement de 8000 fl. et la livraison annuelle de 96 moutons gras. Au XV^e s. surgit un conflit entre Bagnes et Aoste à propos de la Montagne de Durand, appelée depuis Charmoutana. Après diverses voies de fait et négociations, les Valaisans adjugèrent définitivement l'Alpe à Bagnes, avec charge d'indemniser les tenants déboutés et de défendre la frontière en temps de guerre (1551). La paroisse de Bagnes existait déjà au XII^e s. L'édifice primitif au Châble fut remplacé vers 1500 par l'église actuelle en style gothique. Le clocher porte la date de 1488. L'abbé de Saint-Maurice nomme à trois bénéfices : à la cure, au vicariat, fondé en 1692, à la chapelle de la Vierge, érigée en 1278 par Nicolas de Bagnes, chanoine de Sion. Registres de paroisse depuis 1853. — Voir Cibrario et Promis : *Documenti, storia di Savoia* — Guichenon : *Hist. de Savoie* — Gremaud. — Charrière : *Les sires de la Tour*. — Hoppeier : *Beiträge* — Rameau : *Le Vallais historique*. — Wirz : *Regesten* IV, 30 — Rivaz : *Topographie* — Histoires du Valais par Bocard, Gay, Furrer et Grenat. — Arch. Bagnes. — Arch. locales. [Ta.]

BAGNES (VALLÉE DE) (C. Valais, D. Entremont. V. DGS) *Banies* 1150, *Bannes* 1177, *Bagnii* 1177. *Bagnes* 1177 et 1208, *Banes* 1232, provenant du latin *balnea* = bains. Ce nom proviendrait d'une source sulfureuse très fréquentée au moyen âge et détruite au XVI^e s. par un éboulement. *Armoiries* : d'azur à la baignoire d'argent, de laquelle émergent deux baigneurs de carnation, homme et femme, surmontés d'un soleil d'or, deux étoiles du même en chef. La vallée de Bagnes est extraordinairement riche en pierres à



écuelle (Chable, Vilette, Cotter, Paquier, Verbier et Lourtier). A Bruson on a trouvé des tombes de l'âge du fer avec de lourdes boucles de fer. En 1149, Humbert III de Savoie remit à plusieurs reprises à l'abbaye de Saint-Maurice divers avantages dans la vallée de Bagnes en reconnaissance d'une somme empruntée par son père, Amédée III, pour participer à la croisade. Ces cessions donnèrent lieu à des difficultés, tranchées en 1198 et 1219. Les droits de l'abbaye furent confirmés, mais le comte de Savoie conserva la juridiction seigneuriale quand il se trouvait entre le pont de Brest et le Saint-Bernard, ainsi que la cavalcade et des prestations y relatives. La vallée de Bagnes proprement dite commence au pont de Sembrancher et s'étend au Midi jusqu'aux frontières de l'Italie. Elle comprenait au moyen âge la seigneurie d'Etiez, le vidomnat de Vollèges-Levron et la communauté de Bagnes avec la petite seigneurie de Montagnier dont le dernier détenteur, François de la Tour de Collombey, fut brûlé vif en 1462 comme hérétique et sorcier. Actuellement, elle renferme deux communes : Vollèges et Bagnes, où l'abbaye de Saint-Maurice se faisait autrefois représenter par un vidomme et un métrel.

La vallée de Bagnes était défendue au moyen âge par le château de Verbier, construit sur les crêts de Saint-Christophe, près duquel aurait existé un village qui fut enlevé par un éboulement. Après la conquête du Bas-Valais par les sept dizains, Bagnes, fidèle à la Savoie, essaya de résister et tenta un coup contre la maison abbatiale. L'abbé appela les dizains à son secours et les Bagnards firent leur soumission et payèrent un tribut, 1476. Mais l'abbé eut à défendre ensuite ses droits contre les Hauts-Valaisans. Il dut subir en 1501 les clauses d'un arrangement imposé par l'évêque Matthieu Schinner, dont voici les principales : 1. L'évêque jouit des droits régaliens, avec la cavalcade, et dispose des mines et cours d'eau. 2. L'abbé conserve la juridiction, qu'il peut faire exercer par ses officiers. 3. Il choisira désormais son châtelain au-dessus de la Morge. L'évêque et les dizains conservèrent la vallée de 1476 à 1798. A ce moment, la révolution rendit l'indépendance au Bas-Valais et supprima les prérogatives seigneuriales. En

1807, une convention intervint entre la vallée et l'abbaye au sujet du rachat des fiefs et des dîmes. Dès lors, Saint-Maurice ne conserva que la nomination aux cures de Bagnes et de Vollèges. La vallée fut incorporée au district d'Entremont.

Des gisements d'or, d'argent, de fer et de plomb existent à Vollèges et à la forêt de Peilloz. Au XIV^e siècle ces mines furent exploitées par un de Monthéolo; vers 1490, elles furent données en fief par l'abbé de Saint-Maurice aux Bernois Peter Steiger et Werner Löubli. Vers 1497 l'évêque, en tant que suzerain, les leur enleva, ce qui provoqua une très vive dispute avec Berne au sujet des dédommagements. Assignés en 1499 aux dizains, ils furent inféodés à Georges Supersaxo, capitaine général. Plus tard, Matthieu Schinner, moyennant une indemnité de 1000 fl. servis annuellement à chaque dizain assura à sa famille l'exploitation de ces mines pendant quelques années. Mais, à l'instigation de Georges Supersaxo, qui prit et brûla la Bâtiaz, on enleva cette entreprise au châtelain Pierre Schinner. Depuis, les mines mal dirigées rapportèrent peu à l'État, qui les abandonna au XVIII^e s. La vallée de Bagnes subit plusieurs catastrophes: en 1545, un éboulement de montagne aurait détruit les bains; le 25 mai 1595, un glissement du glacier de Giéroz provoqua une inondation faisant 70 victimes; en 1818, nouvelle descente du même glacier, qui aurait occasionné la destruction de 500 habitations et la mort de 40 personnes. — Voir Cibrario et Promis: *Documenti*. — Gremaud. — Hoppeler: *Beiträge*. — BWG V. — Rameau: *Le Vallais historique*. — RHV 1886. — Grenat: *Hist. du Valais*. — Boccard: *Hist. du Valais*. — Gay: *Hist. du Valais*. — SBB I 85. — Anshelm II. — Archives locales. [Ta.]

BAGNES, de. Famille noble, connue à Bagnes dès le XII^e s., où elle tenait la métairie en fief de l'abbaye de Saint-Maurice. — 1. ODON, témoin en 1150. — 2. NICOLAS, chanoine de Sion, testa en 1278 en faveur du chapitre de Sion. Il fit un legs pour envoyer en Palestine trois habiles arbalétriers. Une branche de la famille s'établit avec Conon et Jaques, à Saint-Maurice, où elle acquit le droit de bourgeoisie en 1274. — 3. ETIENNE, écuyer, servit sous le comte de Savoie en Picardie. La famille s'éteignit dans la seconde partie du XIV^e s. [Ta.]

BAGNETTI, LEONARDO, de Ronco, stucateur en Italie. Le 5 février 1592, il est à Rieti, où il s'engage avec le vénitien Andrea Toretto à faire pour 25 écus les stucs de la chapelle de Saint-François. — Voir *BStor*. 1885. — SKL. [C. T.]

BAGNOUD, BAGNODA, BAGNYO, BAGNIOD.



Famille du village valaisan d'Icogne où un nommé de la Bagnoda se reconut vassal des seigneurs Albi de Granges en 1339. Elle se répandit ensuite à Lens et dans les mandements de Bex et de Monthey au XV^e s. *Armoiries*: d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles du même, au chef de gueules chargé d'une croix tréflée accostée de deux roses d'argent. — 1. GUILLAUME, représentant du châtelain de Sierre à Lens en 1449.

— 2. JEAN-CHRÉTIEN, colonel au service de l'Espagne, † 1822 à Lens. — 3. ETIENNE, * à Icogne le 8 janvier 1803, chanoine de Saint-Maurice 1826, professeur au collège 1829, élu en 1834 abbé mitré et crosé de Saint-Maurice, avec le titre de comte des SS. Maurice et Lazare, créé premier évêque titulaire de Bethléem le 26 juil. 1840. Il célébra son jubilé d'abbé en 1884 et mourut le 2 nov. 1888. — 4. ADRIEN, cousin du n° 3, * à Lens le 18 oct. 1847, étudia à Sion, Besançon et Innsbruck. Nommé curé de Miège, il construisit l'église actuelle en 1877; curé de Vissoye 1880, chanoine de Sion et procureur du chapitre 1886, professeur et directeur du séminaire épiscopal 1888, grand doyen 1902, † le 24 mars 1918. [Ta.]

BAGNYON, BAIGNON, Jean, bachelier en droits, citoyen de Lausanne et de Genève, originaire de Bretonnières (Vaud), notaire à Lausanne dès 1463. Pen-

dant quinze ans il n'y joua qu'un rôle effacé. En 1479, il se mit à la tête du mouvement ayant pour but de réunir la Cité de Lausanne à la Ville inférieure (Bourg, Palud) et de secouer l'autorité de l'évêque. Il fut nommé en 1481 syndic de Lausanne et parvint à obtenir l'union des deux villes. Pendant deux ans, il exerça à Lausanne les pouvoirs d'un véritable dictateur. Mais il avait chargé la ville de dettes et d'impôts et son étoile pâlit vite. Il quitta Lausanne en mai ou juin 1484, et alla se fixer à Genève, où en 1487, il écrivit, à la demande du Conseil de Genève: *Tractatus potestatum dominorum et libertatum subditorum* (imprimé en 1493), qui lui valut, le 6 avril, la bourgeoisie gratuite. L'auteur s'attache à démontrer dans cet écrit que Genève est une ville libre qui n'est soumise ni au duc de Savoie, ni même à l'empereur. Bagnyon est également le compilateur du roman de *Fierabras le géant*. — Voir *Catalogue de la Bibl. Strahlén*, 253-254. — 11. Bordier: *Jean Bagnyon*, dans *MDG XVII*. — *GL* 19-20 mai 1881 — Covelle: *LB*. — Montet: *Dictionnaire*. — E. Chavannes: *Manuaux du conseil de Lausanne*. — Reymond: *Lausanne*. [E. Tr. et M. R.]

BAGRATION, PIERRE-IWANOWITCH. Général russe, 1765-1812. En septembre 1799 il commanda l'avant-garde de l'armée de Souwaroff dans sa campagne de Suisse. Lors de la retraite par le Panix il était à la tête de l'arrière-garde et rejoignit le gros de l'armée russe à Hanz le 10 octobre. — Voir R. von Reding-Biberegg: *Der Zug Suwaroffs durch die Schweiz*. — E. Gachot: *La campagne d'Helvétie*. [Nz.]

BAGUERET. Famille originaire de Fontenay en Vosges, reçue à la bourgeoisie genevoise (1627) en la personne de PIERRE. Eteinte vers la fin du XVIII^e s., elle compta plusieurs membres du Conseil des Deux-Cents. — 1. JEAN-PIERRE, 1630-1686, qui contribua à faire fleurir à Genève l'industrie de la soie. — 2. ISAAC, fils du précédent, qui développa cette industrie. *Armoiries*: d'or au treillis de gueules, au chef d'azur chargé de trois grenades d'or. — Voir Galiffe: *Not. gen III*, 24. — Galiffe et Gautier: *Armorial*. — Arch d'État, Genève: *R. C.*; analyses des actes notariés. — Manuscrits Roget, à la Société d'Histoire. [H. Da.]

BAGUTTI. Famille de Rovio et de Medeglia (Tessin). *Armoiries*: chapé à trois étoiles posées 2 et 1; au chef chargé d'une aigle; d'après un sceau du XVII^e s. — 1. BERNARDO, de Medeglia, fut un des syndics et procureurs de la commune d'Isoine, qui signèrent l'acte d'annexion d'Isoine à la ville et au comté de Bellinzone, le 14 avril 1500. — 2. GIOVAN-BATTISTA, de Rovio,



Mgr. Étienne Bagnoud, d'après une photographie.

peintre, * en 1744, † le 28 nov. 1823. On a de lui plusieurs tableaux d'église à Mendrisio et à Riva San Vitale. Il travailla aussi à la cour de Wurtemberg et reçut, le 26 juin 1768, le prix de l'Académie de Parme. En 1798, il devint membre du gouvernement provisoire de la république de la *Pieve* de Riva San Vitale. — 3. PAOLO, de Rovio, médecin. Il fut impliqué dans les affaires de l'indépendance tessinoise en 1798 et l'un des deux délégués de la république de Riva San Vitale auprès du Directoire de la Cisalpine à Milan pour traiter de l'annexion de la petite république à la Cisalpine. A la restauration de 1799 il figure sur la liste des Jacobins; la même année, il devint médecin-major du quartier militaire de Lugano. Député au Grand Conseil 1813-

1815, 1824-1830. — 4. GIUSEPPE, fils du n° 2, * 15 décembre 1776, † 23 août 1837 à Rovio, prêtre et éducateur. Il fonda une école populaire à Cassano d'Adda, puis devint archiviste de la congrégation de la charité à Milan; ami du P. Girard de Fribourg, il publia en 1820 divers travaux de pédagogie, entre autres le *Saggio sulle scuole di mutuo insegnamento*, qui jouit d'une grande autorité en Italie. Bagutti fut le fondateur et le premier directeur de l'institut de sourds-muets à Milan. Il avait été ordonné prêtre en 1799. — 5. ABONDIO, fils du n° 2, * 1788, † 4 octobre 1850, élève de son père et de l'Académie de Milan. Il a peint plusieurs fresques dans les églises de Mendrisio et de Rovio; à l'Académie de Milan, il a laissé un tableau représentant le héros Pietro Micca qui lui valut la médaille d'or. En 1830-1832, il décora la salle du Grand Conseil dans l'ancien palais du gouvernement à Locarno. — 6. GAETANO, ingénieur, fils du n° 2, * 1791, † 1855, un des fondateurs de la typographie helvétique de Capolago. Ingénieur cantonal jusqu'en 1837, il prit une part très active à la construction des routes; premier auteur du projet de chemin de fer reliant le lac Majeur à celui de Constance par le Lukmanier, en 1845; fit en 1847 le projet de chemin de fer de la Camerlata (Côme) à Lugano. Il fut mêlé à la révolution tessinoise de 1839 et aux troubles qui suivirent, dont il eut beaucoup à souffrir. — 7. GIOVANNI, fils du n° 2, chirurgien dans l'armée de Napoléon, mourut à Vienne en 1805. — Voir *BStor.* 1886, 1893, 1898, 1909. — *SKL.* — *ALBK.* — Bianchi: *Artisti ticinesi.* — Pometta: *Come il Ticino...* — Baroffio: *Storia del C. Ticino.* — Vegezzi: *Esposizione storica.* — Weiss: *Die tessin. Landvogteien.* — Curti: *Racconti ticinesi.* — Gubler: *Gesch. des Kts. Tessin.* — Dotta: *I Ticinesi.* — *AHS* 4914, p. 14. [C. TREZZINI.]

BAHNMAIER, Joh.-Christoph. Fils d'un libraire wurtembergeois, * le 23 octobre 1834 à Bâle, fréquenta de 1852 à 1856 l'École polytechnique de Karlsruhe et de 1857 à 1858 l'Académie des arts de Munich. Il travailla ensuite comme architecte à la construction de la ligne ferrée Wallenstadt-Coire. De 1859 à 1860, il fit un voyage d'étude en Italie et s'établit ensuite comme architecte à Schaffhouse. En 1865, il fut nommé architecte cantonal, charge qu'il occupa pendant 53 ans. Pendant plusieurs décades il fut président de la Société des Arts, de la Société d'Histoire et des antiquaires, de l'*Imthurneum*, membre zélé du Club alpin suisse, enfin membre fondateur et pendant plusieurs années président de la section Randen. Il mourut le 17 novembre 1918. — Voir: Nécrologie dans le *Tagblatt für den Kt. Schaffhausen* 1918, n° 271, et *Schaffhauser Intelligenzblatt* 1918, n° 271. — *SKL.* [WANNER-KELLER.]

BAILLET (LES) (C. Genève, Rive droite, Com. Russin). Hameau appelé quelquefois Desbaillets, faisant partie au XV^e s. du village de Malval, et plus tard, rattaché à Russin. C'est là que s'élevait le célèbre château de Malval dit le château de la Motte. — Voir Arch. d'Etat Genève: T et D: *Evêché, Dardagny et Château vieux, de Lugrin.* — *BHG* IV. [L. B.]

BAILLI, BAILLIAGE. Sous le titre de bailli, on désignait sous l'ancien régime le représentant du souverain, au nom duquel il agissait et gouvernait. Le bailliage était le territoire dans lequel il exerçait ses fonctions.

I. BAILLI, en allemand *Vogt*. Tandis que *Vogt* dérive du latin (*ad*)-*vocatus*, bailli vient probablement du vieux français *baillir*, forme du verbe *bailler* = administrer. Le bailli était avant tout le gouverneur placé par la ville ou le canton souverain; il avait ainsi toute l'administration sous ses ordres. Il nommait les fonctionnaires, pour autant que les franchises locales ne s'y opposaient pas, percevait les redevances et les amendes, et en rendait compte aux cantons intéressés. Il était également le juge en première et même en dernière instance, dans la mesure des privilèges locaux; dans les *Landgerichte* (plaids généraux) il prononçait les peines capitales avec le concours de jurés, c'est-à-dire d'assesseurs assermentés, et comme juge unique sur les délits de peu d'importance. Il avait encore la charge de l'exécution des ordres du souverain et des sentences judiciaires. Cette dernière attribution lui valait

la plus grande partie de ses revenus, qui, dans bien des endroits, se composaient surtout du produit des amendes et pour une petite partie seulement de taxes fixes, foncières ou de métiers. L'on ne connaissait en général pas de traitement fixe pour les baillis, qui étaient ainsi laissés à eux-mêmes pour tirer de la répartition des impôts un salaire plus ou moins élevé. A ce point de vue, les baillis les plus mauvais furent ceux des Bailliages communs. Dans les deux années de leurs fonctions, ils prétendaient vouloir s'enrichir, lorsqu'une surveillance étroite, comme celle qui était exercée par les bourgeois des cantons-villes, ne les en empêchait pas. Cependant les postes de baillis, même ceux des cantons-villes, passaient pour rémunérateurs et étaient réservés aux familles patriciennes. Les quelques exceptions où les sujets pouvaient élire eux-mêmes leurs baillis concernaient les villes dites municipales et quelques territoires privilégiés, comme le Oberhasli bernois ou le Hunenberg zougais.

Avec le temps, l'office de bailli acquit une réputation d'arbitraire et de mauvaise administration, de sorte qu'en 1798, on s'empressa de le supprimer. Lorsqu'on restaura l'ancien état de choses dans les années 1803-1815, l'on n'osa pas reprendre le terme de bailli. Il a donc disparu avec l'ancien régime, et sert aujourd'hui à caractériser l'époque où leurs Excellences régnaient en Suisse. A titre de curiosité, notons encore que les Confédérés désignaient au XV^e s. le bailli de Vaud sous le nom de *Beli*. — Voir *LL.* — Dierauer.

II. BAILLIAGE. On appelait bailliage le district administré par un bailli. En opposition au district actuel, le bailliage n'était pas toujours une expression géographique. Outre un certain territoire, déterminé par des frontières politiques, il comprenait plusieurs autres droits situés parfois en dehors du territoire. D'autre part, les compétences du bailli étaient également limitées dans son propre district. L'on avait ainsi des bailliages « incomplets » portant des noms divers: à Zurich, bailliage; à Berne, bailliage sans juridiction; Lucerne avait une *Schlossvogtei* (Wikon) et une *Seevogtei* (Sempach); Fribourg, les bailliages extérieurs (Illens, sans territoire); Soleure, le bailliage intérieur du Bucheggberg, où la haute juridiction, soit la souveraineté en propre, appartenait à Berne; enfin l'évêque de Bâle était le seigneur nominal de Bienne, et ses droits sur le Val de Moutier étaient limités.

Dans son district, le bailli devait tenir compte non seulement des droits de l'Etat, mais aussi des droits privés. Au premier rang de ceux-ci, il faut citer les couvents dans les cantons catholiques, et les barons, qui tous deux ne reconnaissaient que le suzerain au-dessus d'eux; ils possédaient la juridiction criminelle, le droit de lever les impôts et même l'armée. Ensuite venaient les détenteurs de droits judiciaires, qui avaient la basse-justice et quelquefois la moyenne, et des droits de chasse et de pêche, la perception de petites redevances et amendes, etc. Sur tous ces droits, seuls les *Terriers* (*Urbar*) ou les *Rôles* (du latin *rotulus*) tels que les dressaient autrefois tous les baillis, peuvent donner des renseignements exacts. Parmi les rentiers, les deux plus importants à nommer sont le *Kiburger Urbar*, de 1260 environ, et le *Habsburger Urbar*, de 1305 environ. Les rôles, par contre, sont très nombreux et remontent très haut, en particulier ceux des couvents. — Pour la *Bibliographie*, voir les articles des cantons. [A. ZESIGER.]

BAILLI DE VAUD. Les comtes de Savoie conquièrent la plus grande partie du pays de Vaud de 1150 à 1292. Ils placèrent tout d'abord à la tête de l'administration des châtellains établis dans différentes villes. Puis, au milieu du XIII^e s., Pierre de Savoie ayant réorganisé l'administration du comté sur le modèle anglais, institua à Moudon un bailli de Vaud pour l'ensemble du pays. Le plus ancien, Hugues de Palézieux, apparaît en 1263. Vevey et la région à l'Est de cette ville, jusqu'à Villeneuve et Bex, ne furent pas rattachés à ce bailliage, mais à celui du Chablais dont le titulaire s'installa au château de Chillon. Le premier bailli du Chablais connu est Guillaume de Septème en 1256. En outre, Lausanne, ville indépendante, sous la souveraineté de l'évêque, eut dès 1313 un bailli épiscopal spé-

cial ; le premier fut Pierre d'Estavayer. En 1475, les Bernois et les Fribourgeois enlevèrent à la Savoie : Morat, Grandson, Orbe et Echallens, puis Aigle et Cerlier furent pris par les Bernois seuls.

Au premier moment de la conquête bernoise, en 1536, les nouveaux souverains désignèrent à leur tour un bailli de Vaud dans la personne de Claude de Glâne. Mais quelques mois plus tard, ils divisèrent le pays en cinq baillages : Moudon, Lausanne, Chillon, Avenches et Yverdon, auxquels ils ajoutèrent en 1537 ceux de Romainmôtier, de Morges et de Nyon. Un bailli fut institué à Oron en 1555, et un autre à Aubonne en 1701 à la suite du rachat de seigneuries particulières. Les baillis de Payerne, d'Aigle et de Bonmont portèrent le titre de gouverneur. Fribourg forma avec les territoires conquis par lui les baillages de Saint-Aubin, Bossonens, Bulle, Clâtel-Saint-Denis, Cheires, Estavayer, Romont, Rue, Surpierre et Vaulruz.

Les baillis avaient la haute direction militaire, administrative et judiciaire du pays, sous réserve d'appel au Conseil de Chambéry (pendant le régime savoyard), puis tard au Conseil de Berne (sous le régime bernois). Les titulaires des baillages furent choisis exclusivement dans le patriciat bernois, et l'on évalue à 50 000 francs par an les revenus que tiraient, à la veille de la révolution, les baillis de Lausanne et de Romainmôtier. En 1798, au moment de la proclamation de l'indépendance du pays de Vaud, aucun bailli ne résista par la force à l'installation du régime nouveau. La plupart se retirèrent gardant pour leur personne les sympathies de leurs ex-sujets. — Voir *DHIV* 152-157. [M. R.]

BAILLI IMPÉRIAL. Au moyen âge, l'empereur était représenté dans les territoires immédiats de l'empire par des fonctionnaires spéciaux, avoués ou baillis. Ils avaient, en général, pour mission d'administrer les villes, châteaux et domaines impériaux, avec pleins pouvoirs de nommer et destituer les fonctionnaires subalternes et d'exercer toutes les fonctions que le souverain, à cause de son absence, ne pouvait remplir lui-même : exercice de la haute justice, perception des impôts d'empire, levée des hommes astreints au service impérial. En Suisse, on trouvait des baillis impériaux dans les petits cantons, les villes d'empire et dans la Suisse romande. A **Zurich**, les fonctions du bailli impérial furent réunies vers 880 à celles des avoués des maisons religieuses. Ce fut l'origine de l'avouerie de Zurich, qui fit de cette ville une ville d'empire, et dont les terres s'étendaient jusque dans les petits cantons, d'abord remplies, à titre héréditaire, par des nobles, les Lenzbourg, les Züringen, les fonctions de bailli impérial devinrent temporaires et furent attribuées à des bourgeois de Zurich. Ses compétences furent alors bien réduites ; aux XIII^e et XIV^e s., il n'était plus qu'un simple membre du Conseil auquel était confié la haute justice. En 1400, le roi Wenceslas vendit à la ville de Zurich le droit de faire nommer le bailli impérial par le Conseil. Celui-ci devint un fonctionnaire de la ville, mais conserva son titre jusqu'en 1798.

Dans la Suisse centrale, les baillis impériaux ne paraissent pas avoir joué un rôle important. **Uri**, devenu terre immédiate de l'empire, en 1231, eut pour bailli Arnold von Aquis (von Aa ?). Avant 1472, il avait eu des baillis de la famille de Lenzbourg. En même temps qu'Uri, Henri VI fit de la vallée du **Hasli** un bailliage impérial. Pendant la lutte des guelfes et des gibelins, la politique impériale tendit à placer sous son influence immédiate les terres au Nord et au Sud des passages des Alpes. **Schwyz** eut probablement, de 1241 à la mort de Frédéric II, 1250, le comte Hartmann de Froburg comme bailli impérial.

Les trois Waldstätten furent réunis en 1309 par le roi Henri VII en un bailliage d'empire sous le comte Werner von Homberg. Après lui, vinrent comme baillis Jean d'Aarberg, 1323, et le comte Albert von Werdenberg, 1331-1332. Les trois cantons prêtèrent même serment de fidélité à ce dernier. Le bailli impérial disparut des cantons primitifs en 1332 ; dès lors, ils furent laissés à eux-mêmes, Louis de Bavière ayant formellement renoncé à eux dans sa réconciliation avec l'Autriche.

A **Berne**, la puissance royale fut exercée pendant tout

le XIII^e s., par le bailli impérial de Bourgogne. En 1358, Rodolphe IV d'Autriche obtint sa nomination comme bailli de Berne, de Zurich et de Soleure, mais cette nomination ne fut pas maintenue. Avec lui disparurent le bailli et le tribut d'empire. La ville de Berne eut, en outre, son propre bailli impérial jusqu'en 1218. Cette année-là, les fonctions de bailli et d'avoyer furent réunies sur une même tête, celle de l'avoyer Kuno Munzer.

Soleure était aussi soumis au bailli de Bourgogne. Pendant que Berne s'en émancipait, Charles IV nomma en 1353 un bailli ou ammann spécial pour Soleure en la personne du chevalier Bourcard Münch von Landskron. La charge consistait seulement dans la perception du tribut d'empire. A Bourcard Münch succéda en 1399 son fils du même nom. En 1409, Soleure se racheta de cette sujétion.

A **Bâle**, Rodolphe de Habsbourg substitua, peu après son avènement au trône, un bailli impérial au bailli de l'évêque. Cette nouvelle charge subsista jusqu'en 1386, où, après la bataille de Sempach, les Bâlois achetèrent du roi Wenceslas le droit de faire nommer le bailli impérial par leur Conseil.

Dans la Suisse romande, le roi Henri IV créa, en faveur de son beau-frère, Rodolphe de Rheinfelden, les fonctions de recteur de Bourgogne (plus tard bailli impérial, *procurator Burgundiæ*). Cette charge prit fin en 1090, puis fut confiée aux Züringen de 1156 à 1218. Au XIV^e s., le comte de Savoie obtint, de 1356 à 1376, d'être le représentant de l'empereur dans ses États avec le titre de vicair impérial. A cette occasion, il entra en conflit avec l'évêque de Lausanne, comme l'avaient été déjà plus tôt les ducs de Züringen — Voir aussi l'art. **AVOUIERIE** et les art. des cantons cités ici. — Voir Echsli : *Die Beziehungen der Schweiz. Eidgenossenschaft zum Reiche*, dans *PJ V*. — Le même : *Les origines de la Confédération suisse*, 127. — Dändliker : *Gesch. der Stadt... Zürich. — Zürcher Stadtbücher I*. — K. Geiser : *Gesch. der bernischen Verfassung*, dans *Festschrift zur VII. Säkularfeier*. — R. Durrer, dans *Hist. militaire suisse I*. [H. Tr.]

BAILLAGES COMMUNS. On entend sous ce nom les baillages administrés en commun par les Confédérés par opposition aux baillages possédés par un canton seulement. Ils se distinguent des baillages ordinaires en ce qu'ils ont plusieurs souverains qui, à tour de rôle, désignent le bailli. Les premiers baillages communs furent créés le 18 décembre 1415 dans le Freiamt et à Baden (ci-devant possessions autrichiennes) ; les derniers en 1512 à Locarno, Lugano et Mendrisio et Val Maggia. Mendrisio ne devint définitivement bailliage qu'en 1521. Les premières tentatives d'administrer en commun certains territoires ne furent pas de longue durée et n'entrent pas en ligne de compte ici : la Léventine de 1403 à 1422 ; le val d'Ossola de 1410 à 1414. Neuchâtel fut également occupé et administré en commun de 1512 à 1529 par les douze cantons.

D'après le nombre des cantons souverains, les baillages communs se divisent en baillages appartenant à la majorité des cantons et en baillages appartenant à quelques cantons seulement.

I. Baillages communs appartenant à la majorité des cantons : Locarno, Lugano, Mendrisio, Valle Maggia (aux XIII cantons sauf Appenzell) ; Baden (aux VIII anciens cantons) ; Rheintal (aux VII cantons orientaux et Appenzell) ; Thurgovie (aux VII cantons orientaux, et pour la ville de Diessenhofen, aussi à Schaffhouse) ; Freiamt et Sargans (aux VII cantons orientaux).

II. Baillages communs appartenant à quelques cantons : Bellinzone, Riviera, Val Blenio (aux 2 cantons et 1 demi-canton d'Uri, Schwyz et Nidwald), Echallens, Orbe, Grandson, Morat, Schwarzenbourg (à Berne et Fribourg), Gams, Gaster, Uznach (à Schwyz et Glaris).

La quatrième Paix nationale du 13 août 1712 changea la situation en ce sens que Berne eut part à l'administration du Rheintal, de Sargans et de la Thurgovie ; que Baden appartint désormais aux seuls cantons de Zurich, Berne et Glaris, et que le Freiamt fut divisé : la partie supérieure devint un bailliage des VIII anciens

cantons, la partie inférieure resta à Zurich, Berne et Glaris. Comme curiosité, il faut encore mentionner que Zurich et Berne avaient fait du petit village de Hurden près de Rapperswil une sorte de bailliage commun administré par le bailli zuricois de Wädenswil.

Les baillis étaient changés tous les deux ans, à l'exception de ceux des bailliages bernois-fribourgeois, dont la durée des fonctions était de cinq ans. Ils n'étaient pas élus par la Diète, mais par les cantons à tour de rôle. Le chapitre de l'administration des bailliages communs n'est malheureusement pas une des pages les plus glorieuses de l'histoire suisse; particulièrement pour les petits cantons, où la charge de bailli était adjugée au plus offrant. La situation resta sans changement jusqu'en 1798, où les cantons souverains donnèrent « volontairement » la liberté à leurs sujets. — Voir LL. — Dierauer.

[A. ZESIGER.]

BAILLIFARD. Famille de Bruson (Bagnes); elle existe encore nombreuse dans la commune et surtout dans ce village; une branche s'établit à Sion dont elle devint bourgeoise le 26 janvier 1641. *Armoiries*: d'argent à la bande de gueules chargée de trois besants d'argent, accompagnée de deux étoiles à six rais d'or. — 1. ETIENNE, notaire et huissier de la ville, † 1695. — 2. JEAN-CHRÉTIEN, fils du n° 1, notaire, syndic de Sion, châtelain de Granges 1728. —



3. JOSEPH, fils du n° 1, abbé, professeur au collège, † 13 janvier 1742. — 4. JOSEPH-ARNOLD, fils du n° 2, curé-doyen d'Ardon 1743, † chanoine de Sion en 1743. — Cette branche s'éteint au début du XIX^e s.; une autre, venue également de Bagnes, existe à Troistorrents. — Voir H. Furrer: *Statistique*. — Rivaz: *Hist. du Valais*.

[Ta.]

BAILLOD, BAILLODS, BAILLOT. Nom de trois familles neuchâteloises originaires de Travers, Bôle et Saint-Aubin. C'est à Travers que l'on trouve la plus ancienne mention de ce nom: WILLERMET, fils de BAILLOD des ouches est reçu en commandise par Louis de Neuchâtel en 1351. Cette famille, fixée à Môtiers au XV^e s., s'est éteinte au XIX^e s. Un rameau illégitime existe encore à Couvet. *Armoiries*: de gueules aux deux chevrons entrelacés d'argent, dont l'un renversé.

La tradition a enrichi la famille Baillo d'un personnage légendaire: un nommé Baillo, ou Bellenot, aurait défendu seul en 1476 le pont de Saint-Jean au Landeron contre une bande de pillards du comte de Romont. Créé chevalier après cet exploit, Baillo aurait reçu une médaille portant un porc-épic avec cette devise: *Vires agminis unus habet*. Un tableau dans la salle du Grand Conseil neuchâtelois illustre cet exploit. A citer dans la famille de Môtiers: — 1. PERROD. * vers 1410 à Travers, receveur et châtelain du Val-de-Travers de 1458 à sa mort 1478. — 2. ANTOINE, fils du n° 1, notaire impérial et receveur de Neuchâtel 1466, notaire de l'officialité de Lausanne 1467, commissaire de Rodolphe de Hochberg 1474, succède à son père comme châtelain du Val-de-Travers en 1478. Secrétaire des comtes Rodolphe et Philippe de Hochberg, Baillo fut encore receveur de Neuchâtel jusqu'en 1484 et maire de cette ville de 1489 à 1501. En 1508, il était encore châtelain du Val-de-Travers, † 1509. En 1470, il avait fondé la chapelle Baillo dans l'église de Môtiers. Antoine Baillo n'avait qu'une fille, tandis que sa sœur Jeanne, femme de Girard Petitpierre, laissait un fils Claude, auquel son oncle laissa sa fortune et son nom. — 3. CLAUDE, neveu du n° 2, notaire dès 1512, secrétaire d'État pendant l'occupation de Neuchâtel par les Confédérés, châtelain du Val-de-Travers, conseiller d'État dès 1530, anobli en 1538, † 1558. — 4. JACQUES, fils du n° 3, maire de la Côte de 1554 à 1558, année de sa mort. Il est peut-être identique au chanoine du même nom cité en 1537, et qui aurait laissé, d'après l'auteur des Mémoires attribués au chancelier de Montmolin, un manuscrit sur l'histoire de Neuchâtel. — 5. BAL-



THASARD, fils du n° 3, notaire 1559, du Petit Conseil de Neuchâtel 1593, lieutenant de cette ville 1601, maître bourgeois 1605, maire 1607, conseiller d'État 1611, † 1621. — 6. JEAN, fils du n° 3, notaire 1577, greffier de la justice de Neuchâtel, capitaine au service de France, † avant 1598. — 7. JONAS, fils du n° 5, notaire, maire et greffier de Bevaix en 1595, † avant 1614. — 8. DAVID, * vers 1570, fils du n° 6, notaire 1587, greffier de Neuchâtel, du Petit Conseil 1601, maître bourgeois 1610, 1615, 1619, 1623, 1627, lieutenant 1630. † 16 avril 1632. Baillo est l'auteur d'un coutumier conservé à la Bibliothèque des pasteurs. On attribue en outre à un David Baillo, mais sans raison apparente, la chronique dite les *Entreprises du duc de Bourgogne*. — 9. ABRAM, du Conseil des Quarante 1623, du Petit Conseil 1635, maître bourgeois de Neuchâtel 1642, 1650, † 1^{er} mars 1661. — 10. JEAN, maire de Lignièrès 1638-1645, procureur général de Valangin 1643, maire de Valangin 1655 à sa mort 1660. — 11. CLAUDE, major de la milice neuchâteloise, maire des Verrières 1671-1680 et 1682-1694, destitué. — 12. DANIEL, maire de Travers 1704-1731. — 13. HENRI, fils du n° 12, succède à son père comme maire de Travers le 13 août 1731, démissionne 1742. — 14. CHARLES-HENRI, maire de Travers de 1742 à sa mort 1755. — Dans la famille de Bôle: 15. CHARLES-PHILIPPE, * 17 juillet 1821, † 18 avril 1897, notaire à Boudry dès 1845. — 16. CHARLES-EMILE, fils du n° 15, * 1^{er} juin 1850, † 28 août 1891, étudia à Heidelberg, notaire à Boudry, député au Grand Conseil 1877-1883, membre de la Cour de cassation pénale 1879-1886, juge de paix de Boudry 1886-1891. Il appartint également au Conseil municipal puis communal de Boudry de 1876 à sa mort. — Voir *Biographie neuchâteloise*. — Quartier-la-Tente: *Les familles bourgeoises de Neuchâtel*. — Arch. d'État Neuchâtel. [L. M.]

BAILLOD, JEAN. Chapelain 1379, chanoine de Lausanne 1387, chanoine de Sion 1394, curé de Gressy 1419, † le 20 septembre 1419. — Voir Reymond: *Dignitaires de Lausanne*. [M. R.]

BAINS. La Suisse doit à sa configuration géologique de posséder de nombreuses sources thermales. Les plus anciennement connues paraissent devoir être celles de Saint-Moritz en Engadine; des transformations faites en ce lieu en 1853 et 1897 amenèrent au jour de nombreux objets de l'âge du bronze. Des trouvailles préhistoriques ont été faites aussi à Louèche, Baden et Yverdon. Les Romains développent beaucoup les bains et en firent un usage méthodique; leurs principales stations, Baden, Louèche, Yverdon, Worben et Stabio, disparurent presque complètement lors des invasions, à tel point que certaines sources durent être redécouvertes plus tard (Baden et Ragaz). Les premiers documents du moyen âge datent de l'époque de Charlemagne. Le couvent de Saint-Gall possède dans ses archives le dessin d'une installation balnéaire avec hypocaustes. Les bains étaient employés dans le traitement de la lèpre et des épidémies. Leur usage se développa au point que l'Église dut interdire les bains à titre de punition ecclésiastique. La description que Le Pogge donne des bains de Baden en 1417 montre la place qu'ils tenaient dans la vie de la société du temps. On trouve la première mention de Pfäfers en 1038 et 1382, Louèche 1315, Yverdon 1385, Lorstorf 1412, Fideris 1464, Alvaneu 1474, Tarasp, Nuloten et Le Prese avant 1550, Wengi 1553, Bex source saline 1554, source sulfureuse 1717, Gurnigel 1561, Tenigerbad 1580, Weissenbourg 1604, Schinznach 1658, Rheinfelden, source minérale 1664, Meltingen 1666, Eptingen 1693, Stachelberg 1714, San-Bernardino 1717. Certains établissements autrefois célèbres ont disparu, tels celui d'Urdorf près de Dietikon et celui de Brigue. Le développement des sciences, de l'analyse physique et chimique des eaux, eut la plus heureuse influence sur la balnéothérapie. La douceur du climat et la beauté des sites eurent aussi leur part dans le renom qui s'attacha aux bains suisses dans toute l'Europe au XIX^e s. De nouvelles stations furent découvertes, Lavey 1819, Bex eaux-mères et Rheinfelden 1846, Val Sinestra 1853 (connue déjà cependant au XV^e s.), Passugg redécouverte en 1863, Surley 1873, Chasellas 1898, Ardez 1911. Des

sources gypseuses furent découvertes lors du percement du Simplon et en 1914 près de Zurich. La source de Rheinfelden décrite en 1664 a été utilisée à nouveau depuis 1918 sous le nom de « Source des Capucins ».

Les principales sources « indifférentes » sont Aigle, Bex, Pfäfers et Ragaz ; Passugg, Tarasp et Henniez ont des eaux alcalines ; Montreux, Louèche et Weissenbourg des eaux sulfatées ; celles de Bex, Rheinfelden, Schweizerhall, sont chlorurées sodiques ; celles de Champéry, Gurnigel, Heustrich, La Lenk, Baden, Schinznach et Yverdon sont sulfureuses ; celles d'Acquarossa, Blumenstein, Gimel, Rothbad, Rotenbrunnen, Saint-Moritz, Schuls et Tarasp sont ferrugineuses. Les détails intéressants au point de vue historique seront donnés aux différents noms que nous venons de rappeler. — Voir H. Keller : *Zur Gesch. der schweizer. Heilquellen*. — Le même : *La Suisse balnéaire*. [L.S.]

BAISSEY ou **BESSEY**, *Antoine* de, sieur de Longecourt, baron de Thil-Châtel, * au milieu du XV^e s. † 1508. Ecuyer de Charles-le-Téméraire, il passa, à la mort de celui-ci, au service de la couronne de France, devint bailli de Dijon, capitaine général des Suisses, gouverneur de Côme. A plusieurs reprises, il fut ambassadeur extraordinaire auprès de la Confédération, et prit part aux négociations qui aboutirent à l'alliance du 1^{er} novembre 1495. Il revint en Suisse en 1498 et en 1499, où il recruta une armée de 12 000 Confédérés qu'il conduisit par le Gothard pour conquérir la Valteline. En 1500, il conclut avec les dizains du Valais le traité de Lyon (9-20 mai) et conduisit par le Saint-Bernard une nouvelle armée suisse à Novare. Il négocia en 1503, à Arona, avec les représentants des Confédérés, la cession de Bellinzona à Uri, Schwyz et Unterwald. Mécontents de ses enrôlements clandestins, les Suisses l'arrêtèrent peu après à Aldorf et lui interdirent formellement en 1507 l'entrée de la Confédération. — JEAN, baron de Beaumont, sieur de Charmes, gouverneur de Côme, frère du précédent, * au milieu du XV^e s. † 1516. Il fut également chargé de plusieurs missions diplomatiques auprès des Confédérés. D'août à octobre 1510, il assista à la Diète de Lucerne, où sa proposition d'alliance fut écartée ; de même en janvier 1511. En février 1513, il retourna en Suisse pour conclure la paix entre son maître et les Confédérés, mais ne put réussir. Après la campagne de Dijon, lorsque les Confédérés contraignirent Louis de la Trémoille, lieutenant-général du roi, au traité du 13 décembre, Baissey eut pour mission d'obtenir des conditions plus douces, mais il échoua dans ses négociations. — Voir AS I, III, 2. — Rott : *Représentation diplomatique*. — Gagliardi : *Der Anteil der Schweizer an den italienischen Kriegen I*. [A. R.]

BAITER. Famille originaire de Elingen (Wurtemberg), bourgeoisie de Stallikon (Zurich) en 1810 et de la ville de Zurich en 1852. — [J. F.] — JOHANN-GEORG, philologue, * 31 mai 1801, † 10 oct. 1877 à Zurich, étudia à Tubingue, Munich, Göttingue et Königsberg. Vicaire au *Collegium Humanitatis* à Zurich en 1830 ; 1833-1876 professeur de grec à l'école cantonale, 1833-1849 professeur extraordinaire à l'université de Zurich. C'était un critique de textes distingué qui publia de bonnes éditions de classiques anciens. — Voir ADB 46 p. 190. [C.B.]

BAJOIRE. Terme de numismatique donné à des monnaies et médailles portant deux têtes accolées, c'est-à-dire deux têtes superposées, celle de dessous se profilant seulement, ou deux têtes affrontées. Ce nom viendrait de l'ancien français *bajouere*, corruption de *baisoïre* et signifierait baiser. Il a été employé pour désigner des monnaies hollandaises, françaises et savoyardes. En Italie, il a été donné à des écus de Genève d'une valeur de 13 fl. 1 1/2 sols. Dans les AS I, on trouve la mention de *bachoir* de 1667, trop légers, que quelques cantons voulaient décrier. — Voir Schmieder : *Handwörterbuch*. — Halke : *Handwörterbuch*. — Martiniari : *La moneta*. — AS I, VI, 2, p. 548. [E. H.]

BAJOL. Ancienne famille de Delémont. — 1. JEAN-HENRY, châtelain de Saint-Ursanne, † 1630. — 2. JACQUES-CHRISTOPHE, chanoine et prévôt du chapitre de Moutier-Grandval à Delémont de 1660 à sa mort 1662. — 3. GEORGES-JOACHIM, 1726-1800, major au régiment Eptingen au service de France. — 4. GERMAIN,

1726-1822, continuateur de la *Basilea sacra*. — 5. JEAN-GEORGES-JOSEPH, bourgmestre de Delémont 1748-1754 — 6. JOSEPH, grand bailli de Moutier-Grandval 1763. — Un Bajol du XVIII^e s. est l'auteur d'une carte de l'évêché de Bâle. — Voir Chèvre : *Hist. de Saint-Ursanne*. — Folletète : *Régiment de l'évêché de Bâle au service de France*. [G.A.]

BAKOUNINE, MICHEL, 1814-1876, d'une famille noble russe. Il vint en Suisse vers 1840 et dans les années 1860-1870, il fut à la tête de la propagande anarchiste en Suisse. Il séjourna le plus souvent à Genève et à Locarno. — Voir art. ANARCHISME. — Voir Langhard : *Die anarchistische Bewegung in der Schweiz*. [R.W.]

BALANDRET, CHARLES, jésuite, * à Grandfontaine s/Creuse (Doubs) le 17 décembre 1782, professeur à Trograde et à Polotsk, enseigna la philosophie, les mathématiques, la théologie et le droit canonique à Fribourg de 1828 à 1840, † à Lyon le 7 juillet 1861. — Voir Sommervogel I, 790. [F. D.]

BALARD. Famille reçue à la bourgeoisie de Genève en 1487. — 1. JEAN, * à Genève vers 1490, marchand de fer, du Conseil des Cinquante de 1515 à sa mort en 1555 ; il entra au Petit Conseil et fut syndic en 1525 et 1530. En 1527, il fut nommé trésorier ou contrôleur et en 1529 auditeur des comptes et assesseur du lieutenant destiné à remplacer le vidomme. Balard écrivit un *Journal* qui offre un intérêt historique de premier ordre, en particulier pour la période d'avril à juillet 1526. Ce journal, qui comprend les années 1525 à 1531, a été publié par J.-J. Chaponnière. — 2. JEAN, fils du n° 1, marchand de fer ; auditeur en 1543, il fut chargé d'intimer dans le Dauphiné des lettres du roi de France supprimant la traite foraine. Elu au Conseil des Deux-Cents en 1549, nommé chapelain du chapitre, il devint en 1553 juge aux procès criminels et procureur de l'hôpital. Il mourut peu de temps après son père. — 3. JEAN, fils du n° 2, périt en 1582 sur l'échafaud, accusé d'avoir participé à un complot tendant à faire rentrer le duc de Savoie dans Genève. — 4. BAUDISSART, fils du n° 2, prit part à la prise du château d'Etrembières, 1589, et se fixa dans le pays de Gex. Ses descendants restèrent en France. — Voir *Journal du syndic J. Balard*, publ. par J.-J. Chaponnière. — MDG X. [Paul CHAPONNIÈRE.]

BALASTER, GIAN-P. Poète rhéto-romanche, 1833-1894. * à Zuoz, sa commune d'origine, il partit pour l'Italie dès l'âge de 16 ans, fut employé, puis directeur dans plusieurs commerces jusqu'en 1879, puis revint à Zuoz. Il se fit connaître comme poète lyrique et épique et a publié entre autres : *Avanti 6 secoli, o patria mia ; O mia chera Engiadina ; Bened. Fontana*. [L. J.]

BALBANI. Famille originaire de Lucques, connue dès le XII^e s., émigrée à Genève, éteinte au XVII^e s. — NICOLAS, 1524-1587, réfugié à Genève en 1557, reçu à la bourgeoisie en 1560 ; pasteur de l'église italienne à Genève de 1561 à 1587. Il est l'auteur d'une vie de Galeas Caracciolo, écrite en italien, dont le Petit Conseil autorisa l'impression en 1587. Plusieurs membres de cette famille prirent part aux affaires publiques comme officiers, membres du Conseil des Deux-Cents, députés, etc. *Armoiries* : d'argent à trois bandes d'azur chargées chacune de trois aiglettes d'or. — Voir Galiffe : *Not. gen.* III, 26. — Heyer : *Eglise de Genève*, 421. — Galiffe et Gautier : *Armoirial*. — Gautier : *Hist. de Genève*. [H. D.]

BALBER, ancienne famille de la ville de Zurich, éteinte en 1890. *Armoiries* : d'or à une croix potencée de sinople, le pied fourchu et terminé par des feuilles. La famille est originaire ou de Ufenau, dont quatre *ab der Balb* furent reçus bourgeois de Zurich en 1423, ou de Rapperswil dont un *Balber* devint également bourgeois de Zurich en 1447. — 1. HEINRICH, intendant de Küssnacht 1609-1614, et Obmann des couvents 1625-1629. — 2. HANS-HEINRICH, fils du n° 1, bailli d'Eglisau 1635-1640, d'Andelfingen 1651-1652. La famille a donné aussi toute une série de pasteurs. — Voir LL. — Keller-Escher : *Promptuarium genealogicum*. [E. Hsr.]

BALCONUM ALTUM. Voir HOHENBALKEN.

BALCUS. Auteur, aujourd'hui inconnu, d'une description de la Suisse de 1500 à 1504. Originaire de Milan, où il faisait partie du Sénat et devint chancelier en

1504 ; il descendait vraisemblablement de la famille des Calci. Sa *Descriptio Helvetiae* suit de très près celle d'Albrecht von Bonstetten, qui porte le même titre, et avait visiblement pour but de renseigner son roi et son pays sur le caractère et la puissance des Confédérés en s'appuyant sur ses observations personnelles et les rapports des ambassadeurs milanais en Suisse. — Voir QSG VI, 73.

BALDAMUS, GUSTAV. Musicien, * le 15 novembre 1862 à Brunswick, fréquenta le Conservatoire de Leipzig et devint en 1886 maître de piano et de théorie musicale à l'école de musique de Winterthour, et en 1889 à l'École cantonale de St.-Gall. Il est connu pour ses compositions chorales. Membre de la Commission fédérale de

trouve à Venise en 1463-1464 travaillant à l'église de Saint-Zacharie ; en 1480, il achève, avec son compatriote Alberto di Pietro, la façade de l'église de Saint-Venace à Camerino ; en 1492, il travaille à la basilique de Loreto avec son frère Bernardino et un Gasparino de Carona. — 5. BALDASSARE, de Lugano, stucateur. Il travailla à la chapelle de Saint-Grégoire dans Saint-Pierre de Rome ; pour ses travaux, il est payé le 23 juil. 1580 — Voir *BStor.* 1885. — Karl Meyer : *Die Capitanei von Locarno.* — Baroffio : *Memorie.* — Simona : *Note di arte antica.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* [C. TREZZINI.]

BALDEGG (C. Lucerne, D. Hochdorf. V. DGS). *Eck* = arête, crête depuis le XII^e s. environ s'emploie comme nom de château ; *bald* = téméraire. Le château,



Baldegg en 1832 (d'après un dessin de J. Schwegler).

musique, il est depuis 1905 bourgeois de St.-Gall. [P. Bt.]

BALDAMUS, KARL, D^r en droit, * 1784 à Rossla dans le Harz, vint en novembre 1834 à Berne après avoir été employé d'administration et écrivain à Kassel, Hambourg, Leipzig, Vienne, Stuttgart et Munich. Il sollicita la place de professeur d'histoire à la nouvelle université de Berne, mais sans succès. En juin suivant, il dut quitter Berne et se vengea en publiant immédiatement après, à Leipzig, sous le pseudonyme de Eugen von St. Alban, un pamphlet intitulé *Bern, wie es ist*, qui souleva l'indignation des cercles gouvernementaux. Le nom véritable de l'auteur fut découvert immédiatement par le professeur Kortum. — Voir *ADB I*, 780. — Arch. d'Etat Berne. [H. T.]

BALDASSARE ou **BALDESSARE**. Nom de différents personnages tessinois, dont on ignore la famille. — 1. BALDASSARE, de Riva San Vitale, notaire et chancelier de l'évêque Lucchino de Côme ; en 1397 il rédigea l'acte d'investiture aux Muralti des fiefs que l'évêque avait à Locarno et dans les alentours. — 2. BALDASSARE, de Bellinzone, fit partie de la conjuration qui aboutit à l'assassinat du duc Galeazzo-Maria Sforza dans l'église de Saint-Etienne à Milan, le 25 décembre 1476. — 3. Un BALDASSARE, peintre du XV^e s., nous a laissé, avec Thomas, les fresques de l'abside de l'église de Croglia. Les deux artistes finirent leur œuvre le 24 juillet 1440. — 4. BALDASSARE, de Carona, sculpteur ; on le

mentionné pour la première fois en 1236 sous le nom de *Baldecke*, était le berceau des nobles de Baldegg. En 1386, Rudolf von Hüenenberg possédait le château principal, auquel il donna son nom ; le Vorbourg, par contre, était en mains des Markwart von Baldegg. Les deux bâtiments furent détruits cette année-là. Les Baldegg vendirent probablement alors leurs biens à Hans von Wildberg, qui reconstruisit le château et la chapelle. En 1491, Balthasar von Hertenstein était propriétaire du château, puis ce fut l'avoyer Peter Thammann. Il passa dès lors en différentes mains jusqu'à ce qu'en 1719, Johann-Rudolf Mayr von Baldegg le vendit au duc Léopold I de Lorraine, qui le donna en 1725 au capitaine de sa garde, Johann-Kaspar an der Allmend. Un institut y fut installé en 1830 et en 1865, le reste des ruines fit place à de nouveaux bâtiments. La chapelle qui avait été bâtie en 1327, fut détruite en 1352, reconstruite en 1401 et 1511, transformée en 1680. — Voir Th. von Liebenau : *Urk. Gesch. der Ritter von B.* — Estermann : *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf.* — *Gfr.* 67, 118. [v. V.]

BALDEGG. Institut d'éducation et école normale d'institutrices, fondé en 1830 dans l'ancien château de Baldegg par les sœurs de Saint-Jost, du troisième ordre de Saint-François. Cet établissement, confirmé par le Petit Conseil de Lucerne en 1833 et par l'évêque de Bâle en 1844, fut supprimé en 1848-1849 et transféré

en 1853 à Cham. Il revint à Baldegg en 1864. En 1894, un asile pour la vieillesse fut fondé. Les nouveaux statuts de la congrégation furent agréés en 1877 par l'évêque de Bâle et en 1901 par le pape. — Voir Estermann : *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf.* — Gfr. 67, 123. — Prospectus de l'institut de Baldegg, 1916. [v. V.]

BALDEGG-VOM SEE, von. Famille de ministériaux des Habsbourg, éteinte vers 1513, habitant le château du même nom à l'extrémité Sud du lac de Baldegg. Elle apparaît en 1199 avec HARTMANN MILES DE LACU. Son fils probable, HARTMANN VON BALDEGG, vivait en 1236; son sceau portait HARTMANN VOM SEE. Le château familial fut détruit pendant la guerre de Sempach en 1386 et ne fut plus habité. *Armoiries* :



de gueules à deux demi-vols d'argent. — 1. HARTMANN, 1236-1256, fils de l'ancêtre sus-nommé, chevalier en 1238. — 2. MARKWART, 1238-1265, frère probable du n° 1, chanoine de Beromunster 1257, custode 1265, dut mourir au couvent de Wettingen. — 3. HARTMANN, 1256-1292, fils du n° 1, chevalier 1256, fut au service des comtes de Kibourg et de Habsbourg, bailli d'Empire à Bâle, burgrave de Rheinfelden et administrateur des Pays supérieurs 1275-1289, bailli en Bourgogne 1282, dirigea en 1287 le siège de Rappoldstein et la guerre contre l'abbé de Saint-Gall, † 1295. — 4. MARKWART, 1256, † 1287, frère du n° 3, chanoine de Munster 1257, quitta l'église en 1264 et devint chevalier en 1271. — 5. HARTMANN, 1264-1329, fils du n° 3; par son mariage avec Gega von Elgg, il reçut le château d'Elgg qu'il tint en fief de l'Autriche en 1289, chevalier avant 1294, arbitre à Zurich en 1310, député du duc Léopold auprès du pape en 1324, en 1330 ou 1331. — 6. JOHANN, 1323-1360, chanoine de Beromunster 1323, curé de Neudorf et de Kirchberg, doyen du chapitre du Frickgau. — 7. MARKWART, 1338, † 1386, survivancier à Beromunster 1338, capitaine des *Sternen* en 1371, chevalier, tomba à Sempach. — 8. MARKWART, 1440-1474, fils de Rudolf, créancier hypothécaire de Thann en 1445, prisonnier de Pierre de Hagenbach 1448, chevalier et seigneur de Schenkenberg en 1451, conseiller autrichien en 1453, créancier hypothécaire du château et du bailliage de Rheinfelden en 1455, de la ville de Rheinfelden et de la Farnsburg en 1457, † en 1476. — 9. HARTMANN, mentionné dès 1431, † 1462, frère du n° 8, professeur de droit canon et de droit impérial en 1452, chanoine de Constance en 1453, de Coire en 1454, de Bâle en 1462. — 10. JOHANN, 1457-1513, fils du n° 8, capitaine à Tungen pendant la guerre de Souabe, dernier de sa famille. — 11. JOHANN, fils de Johann, chanoine de Bâle en 1468 et de Beromunster en 1486. — Voir von Liebenau : *Urkundliche Geschichte der Ritter von Baldegg.* — Estermann : *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf.* — GHS III, 293. — Merz : *Herren von Baldegg.* [v. V.]

BALDEGGER. Famille uranaise éteinte, établie à Altdorf et à Burglen du XV^e au XVII^e s. — 1. JAKOB, grand-sautier dès 1544, bailli de la Léventine en 1565. — 2. SEBASTIAN, fils du n° 1, prit part à l'expédition de Rome en 1557, bailli de la Léventine 1567-1568, puis grand-sautier, bailli de Locarno 1580-1582 où il eut à lutter contre des bandits, fut membre du Conseil de guerre, député à la Diète dès 1583 — 3. WALTHER, son fils, capitaine, bailli de Bellinzone 1608-1610, député à la Diète, banneret du pays, vice-landammann 1633; député au Valais en 1608, il fit un rapport aux cantons catholiques en 1609 sur les troubles religieux de ce pays. † 1634. — Voir Archives paroissiales d'Altdorf : *Nekrologium der Gryszen und Straussengesellschaft.* — Obituaire d'Altdorf — AS I. — Wymann : *Die Schlachtjahrzeit von Uri.* — *Historisches Nbl. von Uri*, 1910, 149; 1918, 10-11. [Joseph MÜLLER.]

BALDENSTEIN (C. Grisons, D. Heizenberg, Com. Sils. V. DGS). Château près du confluent de l'Albula et du Rhin postérieur, il commande les routes du Splügen et du Septimer. On ne sait rien de précis sur la date de sa construction ni sur celui qui le fit bâtir. Le nom permet de croire qu'il date de la fin du moyen âge : *stein* = château ne remonte pas au-delà du XI^e s. ;

bold (comme dans Baldegg) = hardi. EBO VON BALDIN-STAIN paraît en 1246 dans un contrat entre l'évêque Volkard von Nuwinburch (près d'Untervaz) et Walter



Le château de Baldenstein, d'après une photographie.

von Vaz; en 1252, il remplaça l'évêque Hugo von Montfort dans ses négociations de paix avec Egon von Matsch. Baldenstein fut en 1289 en possession du chevalier Hartwig von Luvenstein, et en 1349 de Wilhelm von Uebercastels qui doit l'avoir hérité du précédent. La haute juridiction de Baldenstein, qui faisait partie du comté de Schams, appartenait aux Werdenberg-Sargans, tandis que les Uebercastels dépendaient de l'évêque. Cette situation fit, le 10 juillet 1349, l'objet d'une convention entre Wilhelm et le vicaire épiscopal Ulrich von Montfort, qui fit de Baldenstein une maison ouverte de l'évêché. Le château passa ensuite par mariage ou par vente, dans les familles vom Stain ou de Petra, Ringg (1412), Ruinelli (1562), Rosenroll (1627), Salis-Sils (1739), Courado (1782). Il est encore en possession de la famille Conrado. Un violent incendie détruisit à peu près tout en 1877, bâtiment, meubles et documents. — Voir Mohr : *Urbar des Domcapitels.* — Thommen : *Urk. aus österreich. Archiven.* — QSG X. — LL. — LLH. — Arch. épiscopales de Coire. [U.-C.B.]

BALDENSTEIN, Thom.-Conrad von. * 28 janvier 1784 à Chiavenna, † à Baldenstein le 14 septembre 1878. Il étudia à Reichenau et Erlangen, prit du service au régiment sarde Christ et y resta jusqu'au licenciement en 1818. A la mort de son père, il s'établit au château de Baldenstein. Grand connaisseur des oiseaux des Alpes, il en réunit une riche collection et publia sur eux, entre autres dans la *Neue Alpina*, une série de monographies intéressantes. Il a laissé deux volumes manuscrits de notices illustrées sur nos oiseaux. — Voir *Jahrbuch der Naturforsch. Ges. Graubünden*, XXII, 13. [L. J.]

BALDERN (C. Zurich, F. Affoltern, Com. Stallikon. V. DGS). Ruines de château et commune civile Medikon-Baldern. Suivant la tradition, rapportée par la chronique de Brennwald, Louis-le-Germanique aurait résidé au château de Baldern; un cerf portant des cerfes allumés entre ses bois aurait éclairé un jour la route devant ses deux filles. Cette légende est illustrée par un tableau du Fraumunster, et le cerf porteur de cerfes figure sur le sceau du chapitre déjà en 1316. L'avoué impérial de Zurich, le comte Cuno de Lenzbourg-Baden, est appelé dans l'obituaire de la prévôté, le 5 janvier 1268-1269, *comes Chuono de Baldern*. Les *Zürcher Geschlechterbücher* lui donnent pour armoiries d'azur à deux bois de cerf et une étoile d'or. On ne sait rien sur l'histoire ultérieure du château. Le *castellum in monte Albis* des barons de Regensburg, détruit en 1267 ou 1268, était d'après Vitoduran l'Uetliburg et non, comme l'ont cru les chroniqueurs zuricois postérieurs, le château de Baldern. — Voir F. Losch : *Balder und der weisse Hirsch.* — F. Kauffmann : *Balder-Mythus.* —

A. Boissier : *Le culte de Diane en Suisse et l'origine du Fraumünster à Zurich.* — *MACZ XXV.* — *SAV 1913.* — *Mon. germ. Neer I.* — *ASG 1887, 3 et 43.* — *UZ 1,*



Partie d'une fresque dans l'église du Fraumünster représentant la légende de Baldern.
(D'après G. Wyss : *Gesch. der Abtei Zürich.*)

n° 301 — W. Merz : *Die Lenzburg.* — Le même : *Burgen des Aargaus* [F. HEGI.]

BALDESCHI, FRÉDÉRIC. Archevêque de Césarée, nonce auprès de la Confédération du 15 juillet 1665 au 30 janvier 1668. Il intervint en 1666 pour éviter un conflit entre les Confédérés et le gouvernement milanais au sujet des bailliages ultramontains. Il représenta et assista en 1669 les députés des cantons catholiques à Rome à la béatification de Nicolas de Flue. Il devint cardinal en 1674. — Voir Balthasar : *Helvetia VIII*, 150. — *AS I.* [P.-X. W.]

BALDINGEN (C. Argovie, D. Zurzach, V. DGS). En 972 *Baldinga* = près des gens de *Baldo* (diminutif formé de *bald* = audacieux). La haute justice appartenait aux landgraves du Zurichgau, c'est-à-dire aux comtes de Kibourg puis aux Habsbourg, et dès 1415 aux Confédérés. Baldingen fit partie du bailliage commun de Baden, district Ehrendingen. Les Habsbourg inféodèrent l'avouerie de Baldingen à leurs ministériaux, les seigneurs de Liebegg, qui en devinrent propriétaires par la suite ; en 1390 Henmann von Liebegg remit Baldingen à titre de fief masculin à Claus Eschlin, de Kaiserstuhl. En 1407, le fief était tenu par Hans et Kaspar Eschlin, de Klingnau, en 1418 par Hans Huser, de Klingnau. L'avouerie passa en 1486 à Ulrich von Sonnenberg et en 1506 au couvent Sion de Klingnau. Ce dernier l'acquit en 1600 pour 600 fl. du successeur des von Liebegg, Augustin von Luternau, et l'inféoda au haut bailli Zwyer de Klingnau. A sa mort, elle passa à des personnes de Bâle. L'église appartenait en 1275 au décanat de Klotten, évêché de Constance ; en 1365, elle était en possession du couvent de Rheinau qui la vendit cette année-là, avec les terres, le cimetière et le droit de patronat, au chapitre de Sainte-Vérene à Zurzach pour 172 fl. d'or. Elle fut incorporée à la chapellenie des S. Martyrs. Depuis 1828, elle fait partie de l'évêché de Bâle et forme une paroisse depuis 1883. — Voir Merz : *Die Gemeindegewappen des Kts. Aargau.* — Huber : *Die Urkunden des Stiftes Zurzach.* [F. W.]

BALDINGEN, ALWIN von. Voir MEIER, P. GABRIEL.

BALDINGER. I. Famille éteinte de la ville de Zurich, de laquelle HANS VON BALDINGER s'est distingué dans la guerre de Zurich. *LL.* — II. Famille de la ville de Baden (Argovie), dont DIEBOLT, chirurgien herniaire, de Tägermoos (Lengnau) acquit la bourgeoisie en 1580. *Armoiries* : d'or à 3 feuilles de tilleul de sinople, 2 et 1. — 1. BERNHART, 1604-1672, docteur en théologie, chanoine et custode à Baden. Il est l'auteur de *Fides tum Catholica tum Aetholica resoluta* (1654). — 2. CARL, 1626-1678, frère du n° 1, docteur en théologie, curé, puis prévôt de Ba-

den, protonotaire apostolique. Auteur de deux disputations latines. — 3. JOHANN-LUDWIG, 1661-1727, fondateur de la bourse et fidéicommiss Baldinger en 1727 Le seul ayant droit à cette bourse est Joseph Baldinger, à Hambourg, * 1840, qui en 1889 renonça à la bourgeoisie de Baden. A sa mort, le fidéicommiss prendra fin. — 4. CARL, auteur de la fondation *Carl Baldinger*, destinée à faciliter les études aux membres de la famille. Elle subsista jusqu'en 1866. — 5. HANS-LUDWIG, 1760, — 6. FRANZ-JOSEPH, 1772, et — 7. JOS.-DOM. (1788), furent tous trois avouers de la ville de Baden. — 8. JOHANN-LUDWIG-ALOYS, 1769-1860, juge à la Cour d'appel, membre du Sénat helvétique ; il fut envoyé en missions diplomatiques en Hollande et à Paris. — 9. CARL-LUDWIG, 1800-1881, fut pendant 55 ans juge cantonal et conseiller national pendant quelques années. — 10. WILHELM, 1810-1881, avocat et conseiller national. — 11.

EMIL-ALBERT, 1838-1907, ingénieur, puis forestier, chef forestier du canton d'Argovie dès 1887 et rédacteur du *Praktischer Schweiz. Forstwirt.* Vers 1880, le canton du Tessin fit appel à lui pour résoudre la question de la protection de ses forêts. Il déclina un appel de maître général des forêts royales à Athènes. En 1876 Baldinger succéda à Welti au Conseil national, auquel il appartint jusqu'à sa mort. En 1880, il devint colonel d'infanterie. — Voir Merz : *Wappbuch der Stadt Baden.* — *Vaterland 14-15 janv. 1907* [O. Z.]

BALDIRON, Aloïs, général autrichien. A la tête d'une forte armée, il envahit la Basse-Engadine le 26 octobre 1621 pendant que le colonel Brion attaquait Klosters et que les Espagnols sous les ordres du duc de Féria marchaient sur Chiavenna et le val Bregaglia. De l'Engadine, Baldiron traversa la Fluela et contraignit les gens de Davos et du Prätigau à livrer leurs armes. En avril 1622, ces derniers se soulevèrent et lui infligèrent une défaite. le 26 mai, à la Molinara près Trimmis. Le 17 juin, Baldiron fut obligé de capituler avec ses troupes à Coire, mais obtint de pouvoir se retirer librement dans la Basse-Engadine. Le 8 juillet, les gens de Davos infligèrent encore une défaite à Baldiron à Sas, de sorte qu'il fut contraint de se retirer par l'Ofen dans la vallée de Münster ; mais il reçut là un renfort de vingt compagnies, et le 31 août il reprit l'offensive. La Basse-Engadine, Davos et le Prätigau furent reconquis, tous les villages pillés et réduits en cendres ; les vieillards, les femmes et les enfants même ne furent pas épargnés. Le traité de Lindau, du 30 septembre 1622, arrêta pour quelque temps les hostilités et mit un terme à l'activité de Baldiron. — Voir P.-C. Planta : *Gesch. von Graubünden*, 3^e éd., p. 238. — Dierauer III. [L. J.]

BALDUFF, BALDAUF, BALELOF, *Michael*, fondeur de cloches de 1454 à 1487. Originaire de Berne, il était cependant domicilié à Lucerne vers 1454, mais peu après, il revint dans sa ville natale. En 1471, il fonda des cloches pour Gessenay et Rougemont, et en 1479 pour Auvernier ; en 1477, il entra au Grand Conseil. Le Conseil de Berne le recommanda en 1480 au gouvernement de Fribourg. En 1487, il fut chargé de livrer les deux petites cloches de l'église de Thoune. Ce fut probablement son dernier travail, car depuis l'on ne sait plus rien de son activité ni de sa vie. — Voir *SKL.* — *MN 1915*, p. 163. [J. K.-R.]

BALDUIN. Famille bourgeoise éteinte de Zofingue, venue probablement de Hollande. A citer les peintres-verriers suivants : PETER, l'ainé, 1575-1602. — BERNHARD, 1578. — JOSUA, dès 1595 ; était mort en 1625. — PETER, le jeune, 1601-1602. — JÖRG, 1608. — HANS, 1702, membre du Petit Conseil de Zofingue, † 1713. — HEINRICH est mentionné en 1712 dans le livre de la corporation d'Akerleuten. [GRÉNICHER.]

BALDUIN, FRANZ. Voir BAUDOIN.
BALDUNG, HIERONYMUS, D^r ès-arts et en médecine.

cine. Mentionné comme médecin zuricois par Conrad Gessner et Leu, il vécut à la fin du XV^e s. Il était probablement originaire de Gmünd en Souabe et frère aîné du peintre Hans Baldung, dit Grien. Immatriculé en 1473 à Heidelberg, il séjourna aussi à Strasbourg et fut appelé à Berne en 1497 comme médecin de la ville. Il aurait composé de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *Aphorismi compunctionis theologicales* et *De Podagra*, parus tous deux en 1497 à Strasbourg. — Voir C. Gessner : *Biblioth. universalis*, p. 328. — LL. — *Diction. des sciences médicales*, Paris 1820, p. 526. — F.-A. Fluckiger : *Beitrag zur älteren Geschichte der Pharmacie in Bern*, 15. — Meyer-Ahrens, dans *Arch. für path. Anatom.* XXIV (2^e série, IV), p. 477. — Ober-



Coupe et schéma d'habitations souterraines découvertes à Bâle dans le gravier près de l'usine à gaz. (D'après ASA, 1913).

bad. *Geschlechterbuch* I, p. 38. — A. Tillier : *Gesch. des eidgen. Freistaates Bern* II, 579. [G. W.]

BALDWIL. Voir BALLWIL.

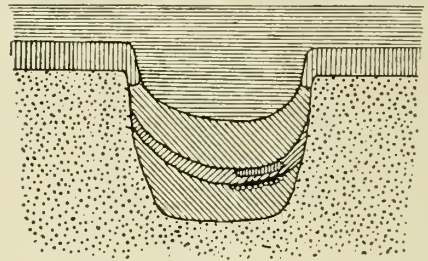
BALE. CANTON ET VILLE (V. DGS). Onzième canton de la Confédération depuis 1501, Bâle se réduisit primitivement à la ville et à son territoire immédiat qui, sous Charlemagne, s'étendait jusqu'à Buschweiler et Hagental (Alsace). A partir du XIV^e s., elle s'agrandit aux dépens de l'évêque de Bâle, mais le territoire du canton ne fut définitivement constitué qu'en 1815. A ce moment, la réunion de l'ancien évêché de Bâle au canton de Berne lui valut l'incorporation, par le congrès de Vienne, de neuf communes des anciennes seigneuries de Birseck et de Pfeffingen. En 1833, la campagne se sépara de la ville, et dès lors existent les deux demi-cantons actuels.

I. Époques préhistorique et romaine. Bâle est situé sur une très ancienne voie de communication. Le Rhin qui fait ici un coude vers le Nord, a perdu son caractère sauvage et une coupure naturelle dans ses rives escarpées permet de le traverser facilement. Dès les temps les plus reculés un service de bac a dû exister pour relier les différentes routes du Jura, de la Bourgogne et de l'Alsace à celles de la Forêt-Noire. Le long d'une de ces anciennes routes commerciales, hors de ce qui sera plus tard la rue Sainte-Elisabeth, on découvrit en 1858, lors de la démolition du Hirtenturm, un dépôt d'objets de l'âge du bronze, outils, armes, objets de parure (au Musée historique de Bâle).

La concentration du trafic que provoquait le passage du bac (à l'endroit où se trouve aujourd'hui le pont

central du Rhin), ainsi que les conditions naturelles de la contrée devaient inviter très tôt à habiter près de l'embarcadère. Une vallée flanquée de deux collines et dans laquelle coule le Birsig, débouche ici sur le Rhin. C'est dans l'espace entre le Birsig et la colline à droite (sur laquelle s'élève aujourd'hui la cathédrale) qu'il faut chercher les premières habitations des passeurs, des charretiers, des pêcheurs et des bateliers. Ce n'est certainement pas un hasard, si précisément dans le fond de cette vallée l'on a trouvée une inscription gallo-romaine dédiée à Epona, la déesse protectrice des chevaux et du trafic (au Musée historique de Bâle).

Un deuxième établissement se trouvait du II^e au I^{er} s. av. J.-C. plus en aval, près de la frontière d'Alsace. Les découvertes faites depuis 1911 sur l'emplacement de l'usine à gaz et des fabriques voisines ont fourni de précieux renseignements sur cette bourgade gallo-romaine. Cet établissement, placé près du Rhin, se composait d'habitations creusées dans le sol de graviers et recouvertes de toits. Tout autour courait une forte palissade de pilotis entourée d'un fossé. Près du village de vastes enclos contenaient le bétail : bœufs, porcs, brebis, chèvres et chevaux, tandis que les poules et les oies couraient autour des huttes. Les habitants s'adonnaient à l'agriculture, à la chasse et principalement à la pêche. L'importance de la localité résidait dans le fait qu'elle servait de lieu de transbordement aux vins rouges que la Gaule centrale expédiait dans des amphores ; celles-ci étaient chargées sur des bateaux et conduites à destination du Rhin moyen et inférieur. Parmi les industries, la poterie

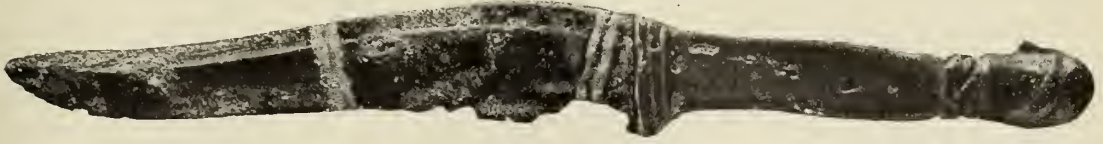


venait en première ligne. Un gisement argileux exploitable fournissait la matière première pour la grossière vaisselle de cuisine confectionnée à la main, comme pour la poterie polie faite au tour. Ces vases les plus divers, de l'époque de la Tène III, témoignent d'une richesse de forme surpassée à peine par l'abondance de l'ornementation, obtenue cependant par des procédés les plus simples. A côté de la poterie indigène brillèrent les vases peints importés de Séquanie, dont les fougueux dessins géométriques sont inconnus ailleurs en Suisse. De nombreux objets de parure, retirés en partie des habitations, en partie, en 1917, du cimetière au Nord de l'établissement : bracelets et anneaux en verre de couleurs, bracelets, bagues, boucles d'oreilles, fibules et pendants en bronze, ainsi qu'un joli couteau recourbé en bronze, dont la poignée se termine par une tête d'homme, attestent la richesse de la population. Comme toutes ces trouvailles appartiennent à l'époque de la Tène III, sans aucun mélange d'objets romains, et que diverses circonstances témoignent d'un abandon volontaire de l'établissement détruit par les flammes, après enlèvement de tout ce qui était utilisable, il est permis de supposer que ces habitants étaient une tribu des Rauriques qui en 58 av. J.-C. se joignirent aux Helvètes pour pénétrer en Gaule.

Lorsque les habitants revinrent après la bataille de Bibracte, diminués en hommes et en biens, ils ne s'établirent plus sur le terrain ouvert près de l'usine à gaz ; par contre, l'établissement qu'ils avaient probablement fondé eux-mêmes en face, sur la rive droite du Rhin, à Klybeck (Petit-Bâle), subsista jusque vers l'an 30 av.

J.-C. Mais comme leur nouvel emplacement devait leur offrir les mêmes conditions d'existence que le précédent, on est tenté d'admettre qu'ils se réunirent avec les restes de leurs compagnons d'armes fixés entre le

terie qui y fut trouvée et les types des fibules appartiennent aux dernières manifestations de la Tène III telles qu'elles apparaissent encore à côté des types romains pendant les premiers temps de l'époque impériale.



Couteau gaulois en bronze, trouvé près de l'usine à gaz de Bâle. (Musée historique de Bâle.)

Birsig et la colline de la cathédrale. Là ils pouvaient se livrer à la pêche non seulement dans le Rhin, mais aussi dans le Birsig, ils trouvaient l'eau nécessaire à leur subsistance et à leur industrie, et, à la place nommée plus tard « Schifflände » (débarcadère), un excellent endroit pour amarrer leurs bateaux.

La pénétration continue des Romains ne manqua pas de faire naître une nouvelle colonie dans la vallée du Birsig. La grande route militaire menant d'*Augusta Raurica* à *Argentoratum* (Strasbourg) longeait le pied de la colline de la cathédrale, franchissait le Birsig non loin du Rhin, grimpait sur la colline à gauche et continuait droit son chemin par *Cambete* (Kembs). Bientôt la rive droite du Birsig se couvrit le long de la route de maisons romaines qui ne tardèrent pas à former une localité ; celle-ci s'étendit au pied de la colline de la cathédrale et peu à peu se mélangea avec l'ancien établissement

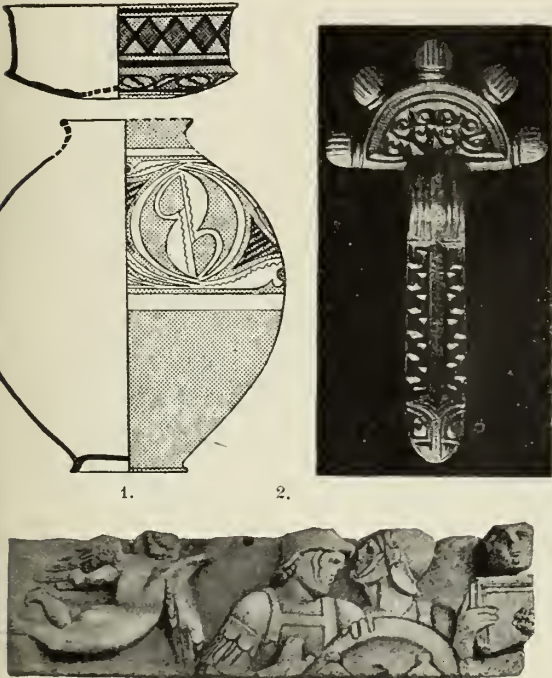
Cette fortification gauloise protégée au Sud-Est par un large fossé devint à l'époque gallo-romaine la résidence des magistrats, l'acropole de la nouvelle ville, et fut ornée de bâtiments publics dont quelques fragments nous sont parvenus. Cet établissement eut pour couronnement le castel de *Robur* que l'empereur Valentinien fit construire en 374 ap. J.-C. et qu'il habita temporairement. Rectangulaire comme les castels romains en général, celui-ci était bordé sur un côté par un mur longeant le sommet de la colline escarpée vers le Rhin ; du côté opposé deux portes s'ouvraient vers la bourgade, et les deux côtés étroits avaient chacun une porte par où passait le chemin traversant la colline.

Ce fort, dominant le passage du Rhin et servant de refuge à la population de *Basilia*, était très à sa place alors que, de l'autre côté du fleuve, une riche tribu alémanique, exercée à la guerre, avait fixé sa résidence, ainsi qu'on en peut juger par les magnifiques objets de parure en argent doré et les armes garnies d'argent et de pierres trouvées en 1916 dans les sépultures du *Gotterbarmweg* (Petit-Bâle). A ce moment, les Romains pouvaient encore braver les attaques des Germains. De plus en plus l'ancien établissement raurique se transformait en ville romaine, de sorte que vers 400 la *ciuitas Basiliensium* pouvait rivaliser avec *Aventicum*, *Noviodunum* et *Vesontio*.

Lorsque la domination romaine prit fin et que les Alamannes de la rive droite du Rhin et de l'Alsace eurent conquis le pays, les Rauriques romanisés de *Basilia* se mêlèrent aux conquérants, dans lesquels ils se fondirent lentement. De cette époque date le cimetière romain-alémanique qui s'étend sur la hauteur entre le faubourg d'Esch et l'Elisabethenstrasse.

Bibliographie : K. Stehlin : *Bibliographie von Augusta Raurica und Basilia*, dans BZ X. — R. Wacker-nagel : *Gesch. der Stadt Basel I. — Die prähistor. (gall.) Ansiedelg. bei d. Gasfabrik Basel* dans ASA XVI, XIX, XX, XXI, XXIII. — E. Major : *Basel*, dans *Stätten der Kultur* n° 28. — Le même : *Im Gallischen Basel*, dans *Die Schweiz* 1918, p. 437. — Le même : *Auf den ältesten Spuren von Basel*, dans *Anz. für Schweiz. Gesch.* 1919, p. 144. — K. Schumacher dans *Prähistorische Zeitschrift* VI, p. 240. [E. MAJOR.]

II. **Histoire de 374-1501.** Bâle est mentionnée pour la première fois en 374, sous le nom de *Basilia*, à l'occasion d'un séjour qu'y faisait l'empereur Valentinien I. *Basilia* signifie probablement ville au bord de l'eau (Wasserstadt), de même que Wesel. Le transfert du siège de l'évêché, au VII^e s., d'August, détruit par les Alamannes, à Bâle, fut important et décisif pour le développement ultérieur de la ville. Dès lors, celle-ci prit le rang et l'aspect d'une cité. Mais auparavant déjà, Bâle comptait une population chrétienne ; la plus ancienne église, l'église paroissiale, dédiée à saint Martin, était située sur la colline vers le Rhin, où fut également placé le siège épiscopal. Au pied de la colline se trouvait la ville ; le tout fut entouré d'un mur et appelé *auf Burg*. De profondes ténèbres recouvrent les siècles suivants. Nous savons cependant qu'en 917 Bâle fut victime d'une *razzia* des Hongrois. La ville fut saccagée et l'évêque, avec une grande partie de la population, fut tué. C'est à l'empereur Henri II que l'on doit la reconstruction de l'église de Bâle. De même, c'est par lui que la domination temporelle de l'évêque sur la ville fut sinon fondée du moins rétablie dans ses principaux



1. Vase gaulois peint de l'époque de la Tène III trouvé près de l'usine à gaz de Bâle. — 2. Objet de parure alémanne en argent du IV^e s. ap. J.-C. trouvé dans les sépultures du *Gotterbarmweg* au Petit-Bâle. — 3. Bas-relief romain en calcaire du II^e s. ap. J.-C. (Musée historique de Bâle).

gaulois. La route militaire devint l'artère vivifiante de la florissante cité gallo-romaine *Basilia*.

Pour se protéger contre les irruptions des ennemis, la population gauloise avait établi en son temps un refuge fortifié sur le sommet de la colline de la cathédrale. Dans la suite ce refuge porta le nom latin de *Robur*. Ses huttes subsistèrent jusqu'à l'époque romaine ; la po-

droits. Dès lors, l'évêque apparaît comme le seigneur de la ville ; il nomme les juges ; l'avoué pour la justice criminelle, l'avoyer pour la justice civile. Les ressources nécessaires à l'administration de la ville, il les tire du droit de monnayage et du produit des péages ; il perçoit l'impôt d'empire sur ceux des bourgeois qui ne sont plus astreints au service militaire de l'empire.

Le XI^e s., particulièrement la deuxième moitié, fut une période d'agrandissements pour la ville. Dans tout l'empire, la guerre faisait rage entre l'empereur Henri IV et le pape Grégoire VII au sujet de la querelle des Investitures. L'évêque d'alors, Bourcard, prit le parti de l'empereur, attitude qui valut à la bourgeoisie de gros avantages. La ville s'était considérablement accrue à cette époque ; sous les murs du bourg une nouvelle ville de négociants et de marchands avait surgi dans la vallée du Birsig. Elle fut entourée d'un mur par l'évêque Bourcard. Peu après cette grosse entreprise, il fonda en 1083 le couvent de Saint-Alban, le premier de Bâle. Ce monastère, destiné à favoriser la vie spirituelle de la cité, devait en outre lui apporter de nouvelles forces au point de vue économique. En 1118 eut lieu la construction de l'église Saint-Léonard, avec maison de chanoines dans le voisinage, comme cela avait été le cas pour Saint-Alban. Ainsi se constitua un nouveau quartier de la ville, soumis tout d'abord à l'autorité du couvent, et habité primitivement par des artisans non libres.

À côté des négociants et marchands, d'une part, et des artisans de l'autre, la population de la ville comprenait encore deux catégories d'habitants, d'un côté le clergé ayant à sa tête le chapitre de la cathédrale, et de l'autre les ministériaux de l'évêque. Ce dernier groupe se mélangea très tôt aux riches et puissants commerçants, surtout depuis que ces derniers eurent obtenu du roi, en 1227, le privilège d'acquérir des terres en alleu. Bâle fut entraîné par ses évêques dans la vie politique allemande et apprit ainsi à jouer un rôle politique. Parmi les évêques du XII^e s., deux sont importants, Adalbero et Ortlieb, 1137-1164, de la puissante maison des comtes de Frobourg. Ils acquirent une place en vue dans l'histoire politique de l'empire et jouirent d'une haute considération auprès du souverain à titre de conseillers fidèles et éprouvés.

Une conséquence de cet élargissement de l'horizon politique fut la création d'un conseil de ville et sa transformation lente en organe de l'administration bourgeoise autonome. Les origines de ce conseil sont entourées d'obscurité ; il n'est mentionné qu'occasionnellement. Le Conseil du XII^e s. était un Conseil de l'évêque ; il était nommé par lui et consulté, à côté des chanoines et de la noblesse, sur les affaires du chapitre et de la ville. Et, au début du XIII^e s., lorsque le Conseil voulut étendre ses compétences et gouverner par lui-même, il fut maîtrisé par l'évêque aidé de l'empereur et de l'empire. En 1218, l'évêque Henri de Thoune obtint de l'empereur Frédéric II et de l'assemblée des princes à la Diète d'Ulm, que le privilège accordé par ce même souverain six ans auparavant à la ville de Bâle d'avoir un Conseil indépendant de l'évêque, fût cassé. Il en fut de même de l'impôt, appelé *Ungeld*, que la ville, en vertu de ce privilège, avait immédiatement levé à son usage exclusif. L'évêque laissa subsister le Conseil, mais comme Conseil épiscopal placé sous les fonctionnaires du chapitre et présidé par l'avoué du chapitre et l'avoyer, qui tenaient tous deux leurs fonctions de l'évêque. Son activité était en conséquence limitée aux intérêts de l'évêque. Bâle dut à Henri de Thoune la construction du premier pont sur le Rhin et l'extension des murs de la ville englobant les faubourgs. Cet évêque enrichit encore la ville par la fondation d'une maison de chanoines à l'église de Saint-Pierre, par l'établissement des ordres des pénitentes au couvent de Marie-Madeleine, des cordeliers et des dominicains. C'est par lui également que furent créées les premières corporations.

Un an après sa mort, 1239, éclata la lutte entre l'empereur et le pape. À Bâle, l'évêque Lutold de Rothelin prit le parti du pape ; la bourgeoisie, imitant celles d'autres villes, tenait pour l'empereur. Elle fut constamment menacée de ban et d'interdit et à l'occasion

entra en campagne contre les nobles du voisinage. En 1247, les bourgeois attaquèrent même l'hôtel de l'évêque et le détruisirent. L'année suivante, la cause de l'empereur était perdue et la bourgeoisie, matée par un interdit, dut se soumettre. Le chapitre de son côté avait beaucoup souffert. C'est dans ces circonstances difficiles que, en 1262, Henri de Neuchâtel fut élevé à la dignité d'évêque. Il acquit au chapitre la seigneurie de Rheinfelden ainsi que de nombreuses possessions et droits, ce qui le fit entrer en conflit avec le comte de Habsbourg. La guerre qui s'alluma entre eux prit dès le début une mauvaise tournure pour l'épiscopat, car dans la ville même une scission se produisit parmi la noblesse, paralysant ainsi l'action de l'évêque. Ce fut la lutte entre les deux clans de l'*étoile* et du *perroquet*. Le premier, qui avait à sa tête les seigneurs von Eptingen, comprenait d'anciens nobles devenus ministériaux de l'évêque ; dans le second se rencontraient les familles des anciens fonctionnaires de la cour épiscopale, élevées à la noblesse. Les Schaler et les Münch étaient à leur tête. Les « Perroquets » vainquirent leurs adversaires et les chassèrent de la ville ; ces derniers se réunirent à l'armée avec laquelle Rodolphe de Habsbourg menaçait l'évêque et la ville. Pendant le siège de la ville, Rodolphe de Habsbourg fut élu roi, sur quoi Bâle conclut immédiatement un armistice. Les proscrits rentrèrent en ville et dès lors, des représentants des deux partis revêtirent alternativement la charge de bourgmestre.

Bâle fit alors retour à l'empire, et le roi fit du bailli de l'évêque un bailli d'empire. Le règne de Rodolphe de Habsbourg fut pour la ville une période heureuse et brillante. Cependant, la bonne entente avec l'Autriche prit fin sous l'évêque Pierre d'Aspelt à l'occasion d'un différend avec le duc au sujet de la seigneurie de Frobourg-Homberg dans le Sisgau, c'est-à-dire de Liestal et Homberg. Le roi Albert les convoitait pour relier ses terres d'Argovie à ses bailliages du Sundgau, mais l'évêque le prévint et les acquit d'Ita, la dernière des Homberg, pour 2100 marks. Là-dessus, Albert acheta aussi des Homberg la seigneurie de Wartenberg avec Muttenz et le Hardwald. La ville ne voyait pas sans appréhension l'Autriche s'établir dans son voisinage immédiat ; aussi se tint-elle délibérément aux côtés de l'évêque, à qui le roi refusait l'investiture des droits régaliens, forma le projet d'assassiner Albert ; son interprète, grâce à sa présence d'esprit, l'empêcha d'en arriver aux actes. Après l'assassinat du roi Albert par son neveu, dans les environs de Brugg, la lutte continua de plus belle entre les partisans de l'évêque et la noblesse du parti de l'empereur. Dans les années suivantes, la ville commença à s'émanciper de la domination de l'évêque ; le mouvement fut encore accéléré par le fait qu'elle ne prit pas le même parti que celui-ci dans la lutte entre Frédéric d'Autriche et Louis de Bavière pour la couronne royale. Finalement la ville qui avait pris le parti du duc de Bavière fut mise en interdit. Mais précisément ces temps troublés renforcèrent la bourgeoisie et lui valurent une grande prospérité, qui ne fut interrompue que par deux effroyables catastrophes très rapprochées : la peste et le grand tremblement de terre du 18 octobre 1356 qui anéantit une grande partie de la ville.

Quelques années plus tard, la ville acquit les principaux droits souverains de l'évêque, soit le droit de péage et de monnayage et l'office d'avoyer, à l'exception de la charge de bailli qui, depuis Rodolphe de Habsbourg, dépendait de l'empire. En 1375, l'Autriche s'établit aux portes de la ville, l'évêque ayant dû hypothéquer Petit-Bâle au duc Léopold pour payer des dettes de guerre. La tension entre la bourgeoisie et la noblesse favorable à l'Autriche s'accrut encore, de sorte que la plus petite occasion pouvait servir de prétexte aux deux parties pour en venir aux mains. Cette occasion se trouva la veille de mercredi des cendres de l'année suivante. Le 26 février 1376, le duc et les siens firent un tournoi sur la place de la Cathédrale ; après le



Bâle en 1493 d'après Hartmann Schedel : *Weltchronik*.



Vue de Bâle du Sud Ouest, à l'vol d'oiseau. (D'après une gravure de M. Merian entre 1615 et 1622).

tournois, ils se tournèrent, par plaisanterie, contre les spectateurs, lance en avant, dans le but de les effrayer. La bourgeoisie crut à une attaque sérieuse, courut aux armes et sonna le tocsin. Dans la mêlée, quelques nobles autrichiens furent tués. Le duc exigea des peines sévères pour les coupables et de lourdes satisfactions ; douze des principaux coupables furent exécutés, le Conseil dut s'humilier et s'obliger à le servir, lui payer l'impôt et en outre 10 000 fl. à titre d'amende et de dédommagements.

La ville devenue sujette de l'Autriche, les nobles expulsés y rentrèrent avec leurs anciens privilèges et usèrent de tout leur pouvoir pour faire exécuter et poursuivre les chefs du peuple. La noblesse gouverna de nouveau dans la ville, et se lia d'une étroite amitié avec les seigneurs autrichiens du voisinage.

Cependant, la bourgeoisie regagnait peu à peu la confiance et en 1382, les prévôts des corporations furent admis dans le Conseil. Celui-ci se composa dès lors de quatre chevaliers, huit bourgeois, d'où l'expression *Achtbürger*, 15 membres et 15 prévôts de corporations. Le président du Collège des prévôts, appelé *Oberzunftmeister*, était à côté du bourgmestre la deuxième tête de la ville. A la mort de Jean de Vienne, survenue à cette époque, le chapitre de la Cathédrale procéda à son remplacement. Une scission se produisit. Les partisans de l'Autriche choisirent l'archiprêtre Werner Schaler, tandis que leurs adversaires élisaient Imer de Ramstein, qui, après une lutte passionnée, obtint l'appui du pape et de la ville. Les conséquences de cette élection furent la reprise des relations avec les villes du Rhin ; en 1384 une alliance fut conclue avec la ligue des villes de Souabe et la même année encore avec celles du Rhin et la Confédération. La réaction contre l'Autriche et la noblesse relevait la tête. Le bourgmestre ayant essuyé le reproche de trahir les décisions du Conseil et de violer la correspondance que d'autres villes adressaient à l'Autriche, on voulut soumettre son activité publique à un contrôle sévère. Le Conseil créa donc en 1385 la charge d'*Ammeister*, en présence de qui le bourgmestre devait ouvrir toutes les lettres. Tandis que ce dernier était très souvent un vassal de l'Autriche, l'*Ammeister* ne devait être vassal ni de cette puissance, ni de l'évêque, ni d'aucun autre noble. Il était nommé pour une année par le Conseil et choisi soit dans le Conseil soit parmi les bourgeois ou les corporations ; il avait la milice à sa disposition. Le premier *Ammeister* fut Heinrich Rosegg.

En juillet 1386, le duc Léopold d'Autriche rassemble au Petit-Bâle une brillante armée de chevaliers, venus du Brisgau, d'Alsace ou de Bourgogne, qui devait succomber à Sempach. Le Conseil de Bâle s'empessa de profiter de cette défaite. Au 1^{er} août suivant, il obtint la concession de la charge de bailli impérial de Bâle, devenue vacante par la mort du duc, et en 1392 il acquit le Petit-Bâle.

Le Petit-Bâle appartenait à l'évêque de Bâle qui en était le seigneur foncier et le souverain avec droits de justice et de péages. Il les avait probablement reçus du roi. Après la fondation du couvent de Saint-Alban, l'évêque Bourcard céda à ce dernier ses droits fonciers sur le Petit-Bâle. Ceux-ci se composaient des cens et des prestations dus par les habitants. L'évêque était le maître de la ville ; il lui donnait un avoyer pour l'exercice de la justice et l'administration locale. Un conseil, issu du tribunal de l'avoyer, s'empara peu à peu de l'administration et eut son propre sceau, au nom de *Minren Basel*. Après la mort de Léopold d'Autriche, à qui l'évêque avait hypothéqué le Petit-Bâle, le Conseil de Bâle racheta cette hypothèque des fils du duc pour 7000 fl. (13 octobre 1386). Cette transaction fut un sujet de regrets pour l'Autriche, qui, en 1393, fit valoir encore des prétentions au sujet du carnaval de 1376 ; elle obtint du Conseil 10 000 fl. En 1392, l'évêque renonça à tous ses droits sur le Petit-Bâle moyennant une indemnité de 7300 fl. que lui payait la ville de Bâle. Les deux localités ne formèrent plus qu'une commune ; le Conseil du Petit-Bâle cessa d'exister, mais non le tribunal de l'avoyer.

Quelques années plus tard, Bâle posa les fondements de son extension territoriale. Il acquit en 1400 de l'évêque Humbert, à titre d'hypothèque et pour 22 000 fl.,

la ville et le château de Waldenburg, la forteresse de Homburg et la ville de Liestal. Depuis Jean de Vienne, les évêques de Bâle, écrasés de dettes, marchaient à la banqueroute. La ville chercha à sauver du naufrage tout ce qui était possible, en faisant des prêts à l'évêque ; en 1407, elle dégagea Olten de l'hypothèque du duc Frédéric d'Autriche, et reçut le serment et l'hommage de ses habitants ; la même année, elle admit au nombre de ses bourgeois externes les habitants de la ville et de la vallée de Delémont et du val de Moutier.

Le début du XV^e s. fut une époque de conflits intérieurs. La noblesse et quelques riches familles bourgeoises étaient non seulement autrichiennes de cœur, mais encore entretenaient des relations secrètes avec l'ennemi. Les corporations étaient inquiètes et méfiantes ; elles prétendaient que la noblesse estimait trop bas les impôts, tandis que les artisans les trouvaient trop élevés ; qu'elle soutenait le duc d'Autriche par des prêts d'argent, que le bourgmestre et l'*Oberzunftmeister* terrorisaient le Conseil, etc. Une émeute s'ensuivit, dont le Conseil fut maître à grand-peine. Mais la situation devenait toujours plus tendue sous le régime autocratique du bourgmestre et de l'*Oberzunftmeister*, qui s'étaient rendus odieux. En 1410, la charge d'*Ammeister* fut rétablie par les prévôts de corporation ; immédiatement après, le tribunal prononça l'expulsion du bourgmestre et de l'*Oberzunftmeister*.

Le rétablissement de la charge d'*Ammeister* provoqua le départ pour Rheinfelden de la noblesse et d'une partie de la bourgeoisie, qui renoncèrent à leur qualité de bourgeois jusqu'au rétablissement de leurs anciens droits. Sur la médiation de Strasbourg et de Rodolphe de Hochberg, un accord intervint et les exilés rentrèrent à Bâle. La charge d'*Ammeister* fut supprimée par l'empereur et disparut pour toujours en 1417.

En 1422, Jean de Fleckenstein fut nommé évêque par le pape Martin V ; il devait être le restaurateur du chapitre de Bâle. Son premier soin fut de dégager les parties de l'évêché qui avaient été hypothéquées par Jean de Vienne. Parmi les créanciers se trouvait le comte Thiébaud de Neuchâtel en Bourgogne, qui détenait Saint-Ursanne et les Franches-Montagnes. Sur son refus d'accepter le rachat de sa créance, l'évêque lui fit la guerre, aidé de la ville de Bâle qui lui fournit des troupes et de l'artillerie de siège. Héricourt fut pris et le château détruit, ainsi que les villages voisins (1423). Dans la paix qui suivit, Bâle n'obtint rien. Au contraire, en 1434 une sentence de la cour impériale annula sa combourgeoisie avec Delémont.

En 1431 s'ouvrit à Bâle un concile qui devait durer jusqu'en 1447. En 1439, il élut à la papauté Amédée, duc de Savoie, qui prit le nom de Félix V. Le 24 juin de l'année suivante, ce dernier fut couronné en grande pompe dans la cathédrale de Bâle. Pendant ce temps, une armée de mercenaires français, les Armagnacs, avaient pénétré en Alsace et la dévastaient. Bâle menacée fit alliance avec Berne en 1440 ; l'année suivante, l'alliance fut étendue à Soleure et renouvelée pour vingt ans. En 1444, les Armagnacs s'approchèrent de Bâle, et le 26 août eut lieu la bataille de Saint-Jacques sur la Birse. Les Français victorieux renoncèrent à poursuivre leur campagne contre les Confédérés, mais non à leurs visées sur Bâle. Le Conseil envoya au dauphin une députation à laquelle s'étaient joints les membres les plus influents du concile, mais les généraux français avaient des exigences que la ville ne pouvait admettre. Dans une deuxième conférence à Bâle même, ils parlèrent de soumettre la ville par la force ; ils voulaient qu'elle rendit hommage au dauphin puisqu'elle avait toujours appartenu à la France. Les négociations furent reprises à Ensisheim, où s'était retiré le dauphin. Les députés de Bâle étaient entourés de ceux du concile, des ambassadeurs de Berne et de Soleure, et de l'évêque Frédéric vu Rhein. Leur attitude résolue, l'intervention de Louis de Savoie et du seigneur de Valangin, et le fait que le roi Frédéric ordonna au dauphin de quitter le pays, finirent par déterminer ce dernier à céder. Un armistice de vingt jours fut accordé le 20 sept., puis la paix fut signée le 21 oct. à Zofingue, mais acceptée par Bâle le 25 nov. seulement.



Bâle. Vue du pont avec la terrasse de la cathédrale, d'après la Topographie de M. Merian (1612).



Bâle. Vue perspective de l'Est en 1612. Partie d'une gravure de la Topographie de Merian.



Vue perspective en 1575. (D'après une gravure sur cuivre de Braun et Hogenberg : *Urbes Totius Universi*.)



Vue de Bâle du Nord-Est, à vol d'oiseau, de 1642. (D'après une gravure de la Topographie de M. Merian.)

La lutte de la noblesse autrichienne contre Bâle reprit alors, plus violente que jamais. Une puissante coalition se forma, ayant à sa tête le duc Albert d'Autriche, et la guerre fut déclarée en 1445. Ce fut une guerre de razzia et de dévastations. Le seul fait d'armes important fut la prise du château de Rheinfelden, le *Stein*, par Bâle, Soleure et Berne. Mais les deux adversaires épuisés convinrent de se soumettre à un arbitrage. L'Autriche estimait ses pertes à 600 000 fl. et Bâle à un million de florins. Pendant que le tribunal arbitral siégeait à Colmar, le baron de Grünenberg s'empara de Rheinfelden par la violence. Ce fut le signal de la reprise des hostilités, pendant lesquelles Bâle détruisit le château de Blochmont appartenant à Hermann von Eptingen. La paix put être définitivement conclue le 14 mai 1449 à Brisach et fut complétée par une alliance de dix ans entre Bâle et le duc d'Autriche.

La présence du concile à Bâle avait éveillé chez beaucoup d'habitants des besoins intellectuels et le goût des études supérieures. C'est alors que surgit la première idée de l'université de Bâle qui allait être inaugurée le 4 avril 1460, grâce à la persévérance et à l'énergie de quelques bourgeois et prélats. En même temps qu'il s'occupait de l'université, le conseil poursuivait une autre affaire politique, vitale pour la ville : l'acquisition de la seigneurie de Farnsbourg avec le comté du Sissgau. Ce comté avait été donné à l'évêque de Bâle en 1041 par l'empereur Henri III, avec tous les droits souverains. L'évêque avait fait exercer ses droits par des comtes de Homberg, de la branche aînée, aux mains desquels le comté était devenu un fief héréditaire ; celui-ci passa aux comtes de Thierstein qui avaient formé la seigneurie de Farnsbourg de terres héritées des Homberg et des Frobourg, et construit le château. Farnsbourg avait été un solide point d'appui pour toutes les attaques autrichiennes parties de Rheinfelden contre Bâle, aussi la ville désirait-elle en faire l'acquisition. Son propriétaire était en 1461 Thomas von Falkenstein qui, très endetté, vendit la seigneurie de Farnsbourg et le comté à Bâle, le 13 août, pour 10 000 florins.

Dans les années suivantes, Bâle acquit encore Zunzgen, Sissach, Böckten et Ittingen pour 6670 fl., et en 1470 et 1479, Mönchenstein ; mais il hésitait à se rendre possesseur du village et château de Dornach qui passa à Soleure.

Le milieu du XV^e s., marque pour la ville de Bâle une époque de transition. De ville industrielle et commerçante qu'elle était, elle tendait à devenir aussi un centre intellectuel. Le Concile n'y avait pas séjourné impunément 17 ans et l'Université allait être créée. Dans son organisation intérieure, des changements profonds s'étaient introduits peu à peu. Au milieu du XIV^e s., la noblesse et les bourgeois notables (*Achtburger*) étaient prépondérants dans le Conseil. Mais les guerres que Bâle eut à soutenir contre l'Autriche nécessitèrent de gros sacrifices financiers ; la ville commença alors à lever des impôts auxquels la noblesse, en vertu de ses privilèges, prétendit ne pas se soumettre. Les corporations répondirent que quiconque habitait la ville et jouissait de sa protection devait en supporter les charges. La méfiance s'éleva entre les deux parties de la population, d'autant plus que les nobles tenaient des fiefs de l'Autriche. Les nobles quittèrent peu à peu Bâle et renoncèrent à leur bourgeoisie, de sorte que, vers 1450, la plupart de leurs sièges étaient vacants au Conseil. A ce moment-là, on peut dire que Bâle était devenu une ville à régime corporatif. Dans le domaine politique, la guerre contre l'Autriche eut encore pour conséquences une nouvelle orientation de Bâle dans ses relations et ses alliances. Jusqu'alors tournée vers les villes d'Alsace et du Rhin, elle se rapprocha dorénavant des Suisses, de Soleure et de Berne surtout, qui était devenu son voisin immédiat depuis la conquête de l'Argovie. A l'égard de l'évêque, la ville avait une tendance de plus en plus marquée à l'indépendance. La charge d'avoyer lui ayant été concédée, le tribunal de l'avoyer était devenu celui de la ville ; dès lors un conflit avait surgi entre ce tribunal et celui de l'officiel, au sujet de leurs compétences respec-

tives. En 1462, il entra à l'état aigu, et en 1466 fut soumis à un arbitrage. Entre autres motifs de plaintes, l'évêque voulait contester à Bâle le droit de lever des impôts. Mais les guerres de Bourgogne allaient reléguer toutes ces petites querelles à l'arrière-plan. Placée entre les deux adversaires, la ville de Bâle était très menacée ; elle ne devait pas jouer un rôle en vue dans ce duel, mais son sort était lié à l'issue de la guerre.

Par le traité de Saint-Omer, 9 mai 1469, le duc Sigismond d'Autriche hypothéquait à Charles-le-Téméraire le Sud de la Forêt-Noire, Laufenbourg, Rheinfelden, Säckingen et Brisach, le landgraviat de la Haute-Alsace et le comté de Ferrette pour 50 000 fl. Le voisinage immédiat de la Bourgogne suscita des difficultés à Bâle peu après l'occupation de l'Alsace par le bailli bourguignon, Pierre de Hagenbach. En vertu de la paix de Brisach, Bâle devait avancer à l'Autriche 26 000 fl., dont 4 000 étaient déjà payés. Le duc d'Autriche offrit alors à Bâle la ville de Rheinfelden en hypothèque pour le solde de 22 000 fl., mais à condition de rembourser encore 14 000 fl., à Marquard von Baldegg pour sa créance sur Rheinfelden.

Bâle déclina l'offre. L'Autriche offrit alors les villes de Säckingen, Laufenbourg, Waldshut et Hauenstein avec la Forêt-Noire. La ville fut très désireuse, un moment, de s'agrandir par l'acquisition de ces territoires importants, mais au dernier moment elle y renonça. L'Autriche hypothéqua alors à la Bourgogne ces pays, ainsi que des droits sur Rheinfelden. Il fallut discuter à ce sujet avec Bâle, ce qui provoqua un conflit et, de la part de Pierre de Hagenbach, des menaces contre la ville.

Dans ces circonstances, le Conseil de Bâle projeta une grande coalition des villes d'Alsace, de l'Autriche et des Confédérés dans le but de libérer les territoires aliénés à la Bourgogne. Le 4 avril 1474 fut ainsi constituée la *Basse-Ligue* par opposition à la *Haute-Ligue* des Confédérés. Le 6 avril, le traité de Saint-Omer était dénoncé, et le duc de Bourgogne informé que la somme nécessaire au rachat de sa créance était déposée à Bâle. Cependant cette ville s'était préparée à la guerre. Pendant toute l'année 1473, elle avait fait de gros approvisionnements, remis en état son artillerie et ses murailles. Le 3 septembre, elle avait reçu l'empereur qui se rendait à Trèves pour une entrevue avec Charles-le-Téméraire ; elle lui avait fait une magnifique réception, quoiqu'il eût hésité à venir et exigé que Bâle lui prêtât serment. La ville ne s'y était pas soumise, disant qu'elle était libre sous la suzeraineté de l'évêque. Pendant son séjour à Bâle, l'empereur eut une entrevue avec le duc d'Autriche et les députés des Confédérés. La paix ne fut pas encore signée, mais la bonne entente qui régna entre les deux adversaires fut sans doute le prélude de la « paix perpétuelle » signée un an plus tard.

Quelques jours après la dénonciation du traité de Saint-Omer, la population de Brisach se soulevait contre Pierre de Hagenbach et le faisait enfermer, 11 avril 1474. Sitôt la nouvelle connue à Bâle, le Conseil donnait au comité des « Treize » les pleins pouvoirs d'un Conseil de guerre. Le 20 avril, le duc Sigismond avec 400 Confédérés à sa solde entra à Bâle pour aller prendre possession de ses biens engagés à la Bourgogne. Sa présence entraîna la décision du Conseil, qui, le 22 avril, déclara la guerre au duc de Bourgogne en qualité d'allié du duc Sigismond.

Les Confédérés ne déclarèrent la guerre que le 25 octobre 1474 et entrèrent aussitôt en campagne. Le 31 octobre et jours suivants leurs troupes, à l'exception de celles de Berne et Soleure qui passaient par le Porrentruy, se réunirent à Bâle aux forces autrichiennes des villes du Rhin et de la Forêt-Noire. En tout 10 000 hommes, dont environ 2 000 Bâlois. Quelques jours plus tard eut lieu l'expédition d'Héricourt qui prit fin le 17 novembre par la reddition de la ville.

Le 11 avril 1475, Bâle envoya 200 hommes à l'empereur qui se préparait à libérer Neuss. Quelques jours plus tard, environ 500 Bâlois rejoignaient à Neuchâtel les Confédérés qui, le 28 avril, marchèrent sur le pays de Vaud savoyard. En juillet suivant était décidée l'expédition contre Blamont, à laquelle participèrent 600

hommes et l'artillerie de Bâle. Cette ville se rendit le 9 août, laissant un riche butin aux assiégeants qui la détruisirent. Le 6 octobre suivant, les Bâlois étaient de nouveau sur pied, 600 fantassins et 50 cavaliers, pour aller au secours de René de Lorraine.

Pendant les années 1476 et 1477, qui devaient être fatales au duc de Bourgogne, les troupes de Bâle se rencontreront dans toutes les batailles aux côtés des Confédérés. A Grandson, 800 Bâlois se trouvaient dans l'arrière-garde ; à Morat, ils étaient 1500 fantassins et 100 cavaliers, et enfin à Nancy au nombre de 500.

Pendant les guerres de Bourgogne, le Conseil et la bourgeoisie de Bâle avaient montré beaucoup de décision à consentir les sacrifices en hommes et en argent qu'exigeaient les circonstances. Dans les années qui suivirent, ce bel entrain tomba, en même temps que disparaissaient les circonstances qui l'avaient fait naître. La grande coalition : villes du Rhin, Autriche et Confédération suisse, se disloqua et Bâle se retrouva isolée entre les villes du Rhin, avec lesquelles elle désirait rester en étroites relations, les Suisses qui étaient sur le point de se diviser, et l'Autriche. A la fin de 1478 mourut l'évêque Johann von Venningen, qui fut remplacé par Gaspar zu Rhein. Celui-ci reprit immédiatement le procès que son prédécesseur avait engagé contre la ville et prétendit entre autres vouloir racheter la charge d'avoyer qui avait été aliénée pour 2000 fl. La question devenait importante pour Bâle qui non seulement aurait dû renoncer à nommer son avoyer, mais encore à légiférer en matière de basse justice. La ville refusa l'offre de l'évêque qui porta l'affaire devant l'empereur. Elle fit de même et accusa l'évêque d'avoir voulu la détourner de son devoir envers l'empire.

Bâle était une des sept villes libres qui ne payaient point de tribut et ne devaient point de service à l'empire, excepté pour le couronnement du souverain et la guerre contre les infidèles. En 1488, l'empereur Frédéric III décréta une levée générale pour punir la ville de Bruges qui détenait son fils Maximilien prisonnier. Bâle refusa d'abord parce que ville libre, puis, se ravissant, envoya 150 hommes sous les ordres de Peter Offenburg. Celui-ci reçut pour instruction d'obtenir de l'empereur qu'il garantît à la ville le droit d'imposer tous les habitants, et que le tribunal de l'avoyer ne fût plus soumis à l'appel de la Cour impériale. L'empereur se rendit aux désirs de la ville et lui accorda ce qu'elle demandait le 19 août 1488. A cette époque, Bâle, ainsi que la basse Ligue d'Alsace, s'éloignait de plus en plus des Confédérés. La cause de la séparation résidait dans leurs vues opposées sur les affaires de Bourgogne et leur situation à l'égard de la France. La ville souffrait d'un malaise général dû en partie aux forts contingents en hommes et en argent que réclamait l'empereur au nom de l'empire à toute occasion, à sa situation mal définie à l'égard des villes du haut Rhin et à son procès avec l'évêque. Il en résulta du mécontentement contre la direction des affaires publiques et contre la tendance oligarchique de quelques membres du Conseil. Un parti se forma qui, par opposition à ces derniers, était hostile à l'empire et poursuivait la reprise des bonnes relations avec les Confédérés. La guerre de Souabe (1499) mit les deux partis en présence. Bâle reçut l'ordre de se rallier à l'empire, et les Confédérés, après le combat du Bruderholz, lui offrirent l'entrée dans la Confédération avec des droits égaux à ceux des VIII anciens cantons. Entre les partisans de l'empire et ceux de la Confédération, un grand nombre de bourgeois restaient neutres et attendaient de voir comment les choses tourneraient. Ils l'emportèrent, et le Conseil proclama la neutralité de la ville. Ses raisons furent les suivantes : à l'empereur, elle déclara que si elle prenait le parti de l'empire son territoire serait la proie des Confédérés qui auraient ainsi une porte ouverte sur le Sundgau ; aux Suisses, que son honneur l'empêchait de prendre les armes contre l'empire dont la ville était membre, pour un parti envers qui elle n'avait aucune obligation. Après la victoire de Dornach, les Confédérés demandèrent encore à Bâle de prendre part à une expédition projetée dans le Sundgau, mais la ville conserva fidèlement sa neutralité. Au début de septembre commencèrent à Bâle les pourparlers de

paix, et celle-ci fut signée le 22 septembre. Bâle y était compris, mais les hostilités contre la ville et son territoire ne cessèrent pas cependant. La garnison autrichienne de Rheinfelden continuait ses déprédations aux environs de Bâle ; de nouveaux péages, très élevés, étaient prélevés aux frontières, la navigation sur le Rhin et l'importation des produits alimentaires entravées. La campagne bâloise, à l'instigation de Soleure, inclinait pendant la guerre à se séparer de la ville et à s'affranchir de son autorité.

Grâce à ces circonstances et au sentiment d'isolement où se trouvait alors la ville, le parti suisse gagna du terrain. Les deux nobles qui siégeaient encore au Conseil furent éloignés ou s'en allèrent volontairement. Le bourgmestre Hans Imer von Gilgenberg, suspect de relations secrètes avec l'Autriche, fut déposé, et son collègue Hartung von Andlau résigna ses fonctions. Leurs charges furent remplies dès lors par des lieutenants : Leonhard Grieb et Ludwig Kilchmann. Ces deux hommes avec Peter Offenburg, *Oberstzunfmeister*, menèrent à bien les négociations pour l'entrée de Bâle dans la Confédération. Le 14 février 1501, les Confédérés entendirent en diète extraordinaire, les députés de Bâle leur exposer la situation critique de leur ville ; ils ne paraient pas d'entrer dans la Confédération, mais de conclure une alliance avec elle. A la Diète du 9 mars, la plupart des députés des cantons apportaient une réponse favorable à l'inclusion de Bâle, et le 17 mars une nouvelle Diète discuta des conditions de cette admission. Les Bâlois ne voulaient pas, en effet, entrer sans autre dans la Confédération ; ils demandaient à être mis sur le même pied que les anciens cantons, ce qui souleva de l'opposition de la part de Soleure et de Fribourg qui ne jouissaient pas de pareils avantages. Les négociations se poursuivirent jusqu'en été, et le 13 juillet 1501 fut juré l'entrée de Bâle dans la Confédération. [A. B.]

III. Histoire de 1501 à 1921. — I. XVI^e SIÈCLE. L'entrée de Bâle dans la Confédération marque une date importante de son histoire. Dès lors la ville, limitée dans sa politique extérieure, par suite de sa nouvelle alliance, concentra son activité sur le développement de sa vie intérieure. Celle-ci, à la vérité, avait atteint au milieu du XV^e s. un degré que la ville ne devait plus guère connaître dans la suite. La profonde influence du Concile et de la fondation de l'Université a déjà été mentionnée. Elle valut à la ville le renom d'une cité intellectuelle et d'un centre de haute civilisation, et fit de Bâle le rendez-vous de savants et de représentants des arts industriels, surtout de l'imprimerie. Tôt après la mort de Gutenberg, si ce n'est auparavant déjà, des adeptes du nouvel art s'établirent à Bâle, et dans l'espace de quelques années leurs produits atteignirent un degré de perfection qui les mettaient de pair avec ceux des plus célèbres imprimeurs. Bâle subit fortement l'influence de l'humanisme. Un grand nombre de savants remarquables, porteurs des idées nouvelles, s'y rencontrèrent dans des séjours plus ou moins longs : l'helléniste Johannes Reuchlin, le réorganisateur de la faculté des Arts de Bâle et futur recteur de l'Université de Paris Johannes Heynlin, le Strasbourgeois Sebastian Brant, le poète de la *Nef des fous*, et le plus illustre de tous, Erasme de Rotterdam, autour de qui s'était formé tout un cercle d'admirateurs parmi la bourgeoisie de Bâle. Au premier rang de ces derniers figuraient Johannes Amerbach et ses fils Boniface et Basile.

Le culte des beaux-arts, les arts industriels et l'architecture reçurent également une impulsion féconde de cette riche vie intellectuelle.

Par suite de son entrée dans la Confédération, Bâle put s'occuper de la question toujours plus urgente du règlement de ses affaires intérieures. Les bases de la constitution du Conseil étaient depuis longtemps reconvenues insuffisantes, et le procès avec l'évêque au sujet de son droit de souveraineté devait arriver à sa fin. Tout d'abord de longues négociations avec l'évêque Christoph von Utenheim, élu en 1502, aboutirent en 1506 à la confirmation provisoire des franchises. Puis ce fut la suppression du privilège de la « Chambre Haute » (*hohe Stube*), c'est-à-dire des familles des *Achtburger*, pour

la nomination des fonctionnaires. En 1521, la ville s'affranchit de l'obligation de prêter serment à l'évêque et lui enleva toute participation dans la nomination du Conseil. Ce fut en vain que l'évêque s'opposa à ces mesures. La Réformation qui s'annonçait allait bientôt reléguer à l'arrière-plan ces questions litigieuses, en présence d'un danger autrement plus grand. Lors des discussions soulevées par la Réforme, le Conseil agit avec prudence et circonspection, car il n'y avait pas que des intérêts spirituels en jeu, mais aussi beaucoup d'intérêts matériels, entre autres la liquidation des biens des convents et des chapitres. Le parti des modérés eut d'abord la haute main, et obtint une déclaration de tolérance dans les deux mandements des 21 octobre 1527 et 28 février 1528. Mais les partisans de la Réforme l'emportèrent. Un mandement du 5 janvier 1529 remit la décision sur l'introduction de la nouvelle foi à une dispute publique et à un vote des corporations. Mais le 8 février déjà, une assemblée des bourgeois au couvent des Cordeliers imposa la Réformation par des menaces et voies de fait ; la foule se livra à une sauvage destruction d'images à la cathédrale et dans les églises de Saint-Ulrich et de Saint-Alban, puis dans toute la ville. Une quantité d'œuvres d'art, bâloises ou du haut-Rhin, d'une valeur inestimable, furent ainsi anéanties. Le chapitre de la Cathédrale se transporta à Fribourg-en-Brisgau, où Erasme et quelques professeurs de l'Université le rejoignirent. L'ordonnance de Jean Geolampade du 1^{er} avril 1529 fixa la forme et l'organisation de la nouvelle église. A la demande de Zurich, Bâle fournit un contingent de 500 hommes lors des luttes religieuses entre Confédérés ; 14 jours après la bataille de Cappel, il perdit le 24 octobre 1531 sur le Zugerberg 140 hommes et 4 pièces d'artillerie.

Par suite du départ de la plus grande partie des professeurs, restés attachés à l'ancienne foi, une réorganisation de l'Université s'imposait. Elle fut dirigée par Boniface Amerbach. Le 15 septembre 1532, l'Université regut de nouveaux statuts et son corps enseignant fut complété par des hommes comme Sebastian Munster, Simon Grynaeus, Oswald Myconius. Dans la seconde moitié du XVI^e s. l'Université posséda encore le célèbre juriste français François Hotmann, le Lombard Cœlius Secundus Curio, le chroniqueur Wurstisen, le médecin Félix Platter, ainsi que les premiers représentants des célèbres familles de savants Bauhin et Zwinger.

Cependant les rapports avec l'évêque ne s'étaient pas éclaircis. De nouveaux griefs s'étaient ajoutés aux anciens. Le grand soulèvement des paysans allemands eut aussi sa répercussion sur le territoire bâlois, mais le Conseil de Bâle s'entendit aussitôt avec ses sujets. Il chercha aussi à conclure un traité de combourgeoisie avec les bailliages épiscopaux de Birseck et de la vallée de la Birse, favorables à la Réforme, et obtint d'eux, le 27 septembre 1525, malgré les protestations de l'évêque, un serment de fidélité, qui fut immédiatement suivi du passage à la nouvelle foi. Les négociations avec l'évêque, occasionnées par cette affaire, traîneront jusqu'au 15 août 1547 où fut conclu un accord appelé nouvelle charte. Ce dernier cependant ne dura pas. L'évêque, Jakob-Christoph Blarer von Wartensee, ordonna à ses sujets réformés de retourner à l'ancienne foi. A ce propos et au sujet d'autres exigences démesurées de la part de l'évêque, un tribunal arbitral composé de six arbitres désignés moitié par Bâle et moitié par l'évêque fut convoqué sur l'ordre de la Diète. La sentence, sévère et humiliante, rendue le 11 avril 1585, fut acceptée par le Grand Conseil de Bâle dans le sentiment que la continuation de la lutte serait sans profit. La ville dut rompre sa combourgeoisie avec les communes du Birseck, et partant abandonner entièrement leur administration à l'évêque. L'évêque promit de laisser les habitants dans la foi réformée, et dès lors toutes les tentatives de la ville pour modifier cette situation demeurèrent infructueuses.

Le payement des indemnités dues à l'évêque pour le rachat de ses droits, imposé par la sentence, obligea la ville à élever ses impôts. Invités à se soumettre à cette mesure, qui concernait les seuls intérêts de la ville, les campagnards s'y refusèrent. Une émeute, le *Rappen-*

krieg, eut lieu lorsqu'on leur augmenta de un rappen, l'ancien ohmgeld du vin (1594). Ce n'est que grâce à la sage intervention d'Andreas Ryf que le danger d'un soulèvement général put être écarté.

Le long différend entre le Conseil et l'évêque exerçait de fâcheux contre-coups sur la politique de la ville et sa position dans la Confédération. La faiblesse de Bâle se manifesta particulièrement dans ses relations avec la France et à propos du traité d'enrôlement conclu avec cette puissance. La ville n'osa pas, à l'exemple de Zurich, rompre ce traité, de peur des cantons catholiques qui pouvaient devenir un danger pour elle dans son différend avec l'évêque. Elle oscilla ainsi constamment entre des permissions et des défenses d'enrôler et renouvela finalement le traité, en 1564, avec la réserve que ses soldats ne pouvaient être astreints par le roi à servir contre les huguenots. Le passage constant de troupes que les princes allemands envoyaient au secours des huguenots par la Haute-Alsace obligeait Bâle d'être constamment sous les armes. Puis après la Saint-Barthélemy (24 août 1572) de nombreux réfugiés huguenots, parmi lesquels le prince Henri de Condé, affluèrent à Bâle. Par leurs menées et leur conduite, ils mirent la ville dans une situation désagréable ; mais à d'autres égards, ces réfugiés furent un bienfait pour Bâle. Des représentants de la haute culture et d'habiles artisans s'établirent ainsi dans la ville et l'enrichirent au point de vue intellectuel et économique. Il est vrai que les corporations, à qui la concurrence d'éléments étrangers était très désagréable, commençaient à se fermer et qu'elles avaient obtenu du Conseil, en 1546, que seules les personnes riches ou exerçant un art seraient reçues à la bourgeoisie. Aux pauvres gens on n'accordait qu'un séjour de courte durée. Mais après les atrocités de la Saint-Barthélemy, la bourgeoisie fit bon accueil aux réfugiés. Elle leur accorda l'exercice du culte dans leur langue maternelle et leur céda en 1614 l'église des Prêcheurs. Les réfugiés n'étaient pas tous Français ; il y avait parmi eux des Hollandais, des Italiens, des Locarnais. Ils donnèrent à l'industrie de la soie un grand essor.

2. XVII^e SIÈCLE. L'histoire de Bâle au XVII^e s. est dominée par la guerre de Trente Ans. La ville même ne connut pas les horreurs de la guerre, mais sa campagne eut à souffrir du passage et des irrptions des différentes armées. C'est pourquoï Bâle, dans sa situation exposée aux confins de la Confédération, vécut dans le souci constant de maintenir sincèrement sa neutralité entre ses voisins en guerre. De la Confédération divisée par la religion, elle ne pouvait guère espérer de secours.

L'intérêt propre de Bâle, en même temps que son devoir de confédéré, était de ne pas pousser à la division entre cantons protestants et catholiques. C'est dans ce sens que travaillèrent à la Diète après 1630 le conseiller Johann-Rudolf Fäsch et le directeur de l'arsenal Johann-Rudolf Wettstein ; ce dernier allait bientôt prendre une grande influence comme homme d'État. Afin d'augmenter la sécurité, les fortifications de la ville furent renforcées et étendues ; mais on renonça à la reconstruction projetée des fortifications, par manque d'argent et aussi parce que des experts mettaient en doute son utilité. Lorsque, dans la deuxième partie de la guerre, le théâtre des opérations se rapprocha et que les belligérants se disputèrent violemment Brisach et Rheinfelden, la ville de Bâle courut un très grand danger. Il est vrai qu'elle put échapper au péril, mais les souffrances et les privations, conséquence des réquisitions opérées dans le voisinage, furent très sensibles à la bourgeoisie. En outre, après la défaite des Suédois à Nördlingen, 1634, de nombreux fugitifs apportèrent dans Bâle des épidémies qui causèrent, avec la famine, de grands ravages parmi la population. La ville, qui avait rempli loyalement ses devoirs d'humanité, se vit alors dans la nécessité d'exercer un contrôle sévère sur les étrangers.

Lorsque les pourparlers de paix commencèrent à Munster et à Osnabruck, Bâle engagea la Confédération, quoique n'étant pas belligérant, à envoyer une députation à Munster afin de régler la situation du pays vis-à-vis de l'empire et de la Chambre impériale. Car

Bâle et les Confédérés devaient se considérer comme partie de l'Empire, suivant la réserve expresse du pacte de 1501. Pour la Suisse primitive, cette dépendance de l'Empire n'avait, en pratique, qu'une importance minime ; pour Bâle, au contraire, elle était la source de maintes difficultés. La ville et la bourgeoisie entretenaient avec l'Alsace et le Brisgau des relations économiques très suivies, d'où résultaient des assignations devant la Chambre et le Conseil impérial et devant le tribunal royal de Rottweil.

Le Conseil de Bâle fondait sa demande sur la nécessité d'obtenir dans le traité de paix la séparation de la Suisse d'avec l'empire et partiellement la Chambre impériale. Les cantons évangéliques consentirent à l'envoi d'une députation et laissèrent à la ville de Bâle le soin de désigner le délégué. Celle-ci choisit son bourgmestre, Johann-Rudolf Wettstein, dont les efforts furent couronnés d'un plein succès. Même la Chambre impériale, récalcitrante au premier abord, dut finalement cesser son opposition.

Le malaise économique continuant après la guerre et même augmentant par suite de l'élévation des impôts, un soulèvement des paysans suisses se produisit en 1653. La campagne bâloise fut entraînée dans le mouvement, mais il n'y eut pas à regretter de rencontres entre gouvernement et paysans, ces derniers s'étant soumis volontairement après la défaite des Lucernois et des Bernois. Le gouvernement, cependant, estima qu'il ne fallait pas user de clémence envers les chefs du mouvement et confirma sept condamnations à mort.

Depuis la Réformation, l'organisation du Conseil reposait uniquement sur les corporations. En fait, mais non légalement, il se renouvelait par moitié chaque année, par simple confirmation. Il comptait en tout 30 conseillers (*Ratsherren*) et 30 prévôts de corporations, et nommait quatre magistrats, les deux bourgmestres et les deux *Oberstzunftmeister*. Chaque corporation avait à sa tête des *Sechser*, nommés non par elle, mais par les deux conseillers et les deux prévôts qui la représentaient au Conseil, et par douze *Sechser* (six anciens et six nouveaux). Les *Sechser* formaient le Grand Conseil, qui, à cause de son effectif de 180 membres, était très rarement convoqué. Le Petit Conseil avec ses 64 membres était déjà lui-même trop nombreux pour l'expédition des affaires journalières ; c'est pourquoi les branches les plus importantes de l'administration étaient confiées à des commissions et des collèges. Le plus important de ceux-ci était au XVII^e s. celui qu'on appelait les *Treize* ou Conseil secret, le véritable gouvernement, sous la présidence des quatre magistrats. Il possédait un pouvoir presque autocratique. Le Petit Conseil avait, à ses côtés, peu d'importance, et le Grand Conseil, grâce à son système d'élection, manquait trop d'indépendance pour avoir une opinion. Dans les nominations des conseillers, le choix des magistrats et des *Treize*, les quatre corporations de la Clef (grands négociants), de l'Ours (banquiers), de la Cuve (négociants en vin) et du Safran (grands commerçants en denrées alimentaires) acquirent peu à peu une influence prépondérante. Sur les 73 magistrats nommés de 1529 à 1798, plus des deux tiers appartenaient à ces quatre corporations, et sur ces deux tiers, presque la moitié à la seule corporation de la Clef.

Ces tendances oligarchiques devinrent un danger lorsque, au milieu du XVII^e s., le pouvoir public fut concentré en mains de quelques familles, entre autres les Burckhardt et les Socin. L'on en était arrivé, en effet, à considérer toute élection et toute nomination de fonctionnaire du point de vue de l'intérêt des familles, ce qui conduisait à la corruption et autres pratiques illicites.

Le clergé ne manquait pas d'attaquer violemment ce système, et contribua par là à provoquer les troubles de 1691 qui avaient pour but d'y mettre fin. Des comités particuliers de *Sechser*, sous la direction de Jakob Henric-Petri et de Johann Fatio exigèrent non seulement des modifications à la Constitution, mais encore l'expulsion d'un grand nombre de conseillers impopulaires. Ils retirèrent le Conseil prisonnier à l'hôtel de ville jusqu'à ce qu'il eut fait droit à leurs demandes. Mais dans les comités mêmes se produisit une scission ; on trouvait

que les nouveaux conseillers n'étaient pas meilleurs que les anciens. La désillusion provoqua un revirement de l'opinion : Fatio, son beau-frère Johann-Konrad Mosis, et le mégissier Johann Müller, furent exécutés ; d'autres condamnés à des amendes, au bannissement ou aux travaux forcés. Le résultat de tout ce mouvement fut pitoyable. Le Compromis du 23 juillet 1691 apporta il est vrai quelques améliorations à la Constitution ; il spécifiait que dans les affaires de grande importance, les alliances, les traités avec d'autres États, les lois nouvelles, le Grand Conseil devait être l'autorité suprême. Mais ces concessions, arrachées pendant la période de trouble, furent bientôt limitées et même retirées. D'une manière générale, tout resta sur l'ancien pied.

On chercha à remédier au scandale des corruptions par l'ordonnance des ballotages de 1718, renforcée en 1740, qui rendait les nominations dépendantes du sort. On obtint un certain succès qui fut considéré comme une amélioration sur la situation antérieure.

Si la bourgeoisie n'offre à ce moment qu'un spectacle peu réjouissant, il n'en est pas de même de l'immigration des familles de réfugiés qui donnèrent à la vie économique et intellectuelle de la cité une nouvelle impulsion. Parmi les étrangers reçus au XVII^e s. se trouvent les fondateurs de nombreuses familles encore existantes de commerçants, d'industriels ou de savants : les Miville, Sarasin, Vischer, de Bary, Bernoulli, Buxtorf.

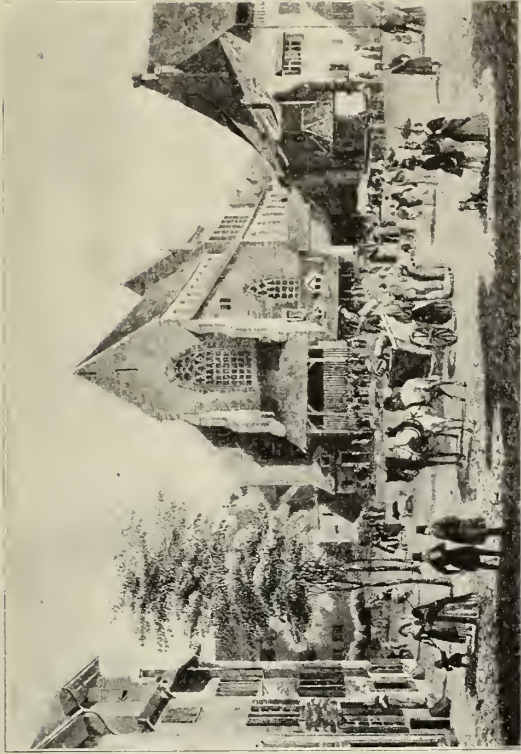
3. XVIII^e SIÈCLE. L'issue des troubles de 1691 paraît avoir complètement paralysé les derniers ressorts de la bourgeoisie. La vie publique, et même la vie privée, présentera peu d'intérêt au XVIII^e s. ; il est vrai que la situation extérieure y contribuera beaucoup. La guerre de succession d'Espagne se déroula aux environs de Bâle et interrompit complètement, au début du siècle, les relations que la ville entretenait avec le Sundgau. Celle-ci d'ailleurs avait déjà passablement souffert de l'incorporation de l'Alsace à la France. À l'intérieur de la Confédération, la tension entre catholiques et protestants, même après la paix d'Aarau conclue sur la médiation de Bâle, offrait un spectacle peu réjouissant. Bâle ne pouvait trouver un grand secours dans la Confédération, et ne pouvait d'autre part en qualité de canton poursuivre une politique propre. L'intérêt pour la chose publique et les grandes questions disparut de plus en plus pour faire place à un esprit corporatif très étroit, qui cherchait à conserver leur situation aux bourgeois de la ville, en éloignant non seulement les étrangers mais aussi les bourgeois de la campagne ou en ne leur accordant aucun droit. Les tribunaux, l'Université et l'église témoignaient également de l'influence de cette baisse de l'esprit public.

Dans quelques petits cercles cependant, riches et instruits, subsistaient, encore vivaces, des besoins supérieurs. Ils trouvèrent leur expression dans un nouvel essor de l'architecture. Dans les autres arts, la musique avait la préférence, mais la poésie et la littérature n'étaient pas complètement négligées. Elles avaient trouvé dans la maison de Jakob Sarasin, au Rheinsprung, un centre de ralliement. Le représentant le plus remarquable de cet état d'esprit fut au XVIII^e s. Isaac Iselin. Par son exposé sincère des défauts de la vie publique et de l'absence d'esprit civique, par ses propositions d'améliorer les institutions publiques et son attitude en faveur d'une bourgeoisie rendue plus accessible, mais surtout par la fondation de la Société d'utilité publique et sa participation à celle de la Société helvétique, il a été l'instigateur d'une nouvelle vie intellectuelle de Bâle.

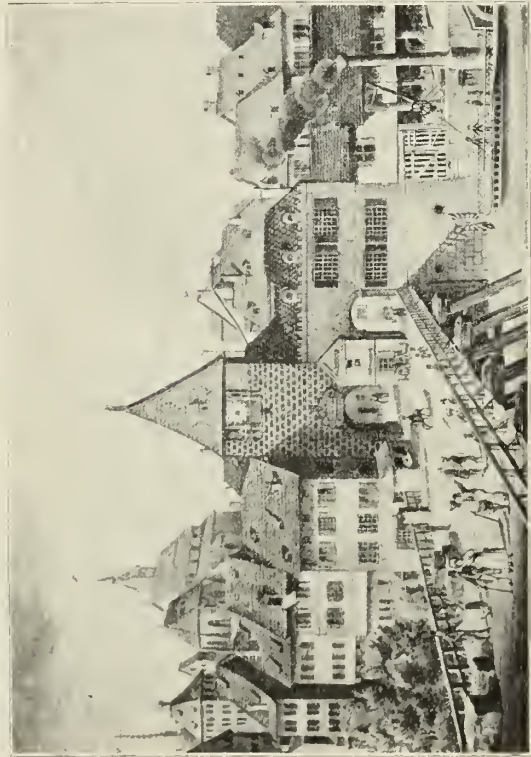
4. RÉVOLUTION FRANÇAISE ET RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE. Dès le début, la Révolution française secoua les esprits. Grâce à l'influence que s'était acquise la France au XVIII^e s., les nouvelles idées venues de ce pays trouvèrent également à Bâle un terrain propice. Lorsque la campagne commença à s'agiter, le Grand Conseil proclama, le 20 décembre 1790, la suppression de la main-morte. Comme le servage n'existait plus, il faut entendre par là que les finances de sortie et d'établissement imposées aux sujets qui passaient d'un bailliage dans un autre étaient supprimées. D'une égalité



La place de Saint-Pierre à Bâle, d'après un dessin de Em. Buchel, 1761.



L'Eglise des Cordeliers à Bâle, d'après une lithographie d'un dessin de Guise de 1815 environ.



Le « Rheinthor » à Bâle, d'après une lithographie d'un dessin de P. Toussaint, 1839.



Bâle. Le «Steinethor» et ses environs en 1805 d'après une copie d'une aquarelle de Winterlin.

de droits entre sujets et bourgeois de la ville il n'était pas encore question. A la tête des hommes qui cherchèrent à réaliser à Bâle les idées de la révolution, il faut citer Pierre Ochs que les pourparlers avec la France à propos d'anciennes réclamations de Bâle et en 1794-1795 les préliminaires de la paix de Bâle entre la France et la Prusse avaient mis en vedette. Le long séjour à Bâle de diplomates français pendant les préparatifs de cette paix, et en 1795 lors de l'échange de la duchesse d'Angoulême contre des conventionnels contribua beaucoup à renforcer l'influence française dans la ville. A la vérité, le Directoire français n'était pas bien disposé en sa faveur ; il lui faisait de violents reproches pour son accueil aux émigrés et pour la violation de frontières commise par les Autrichiens, de sorte que son autonomie même courut un grand danger. Le passage de Bonaparte en novembre 1797 fut important pour Bâle ; il fut reçu dans la campagne avec un grand enthousiasme et en ville par la bourgeoisie avec les honneurs militaires. Sur une allusion de Bonaparte qui, avec le Directoire, paraissait disposé à négocier pour Bâle l'acquisition du Fricktal, le gouvernement députa Pierre Ochs à Paris. Dans une entrevue qui eut lieu le 8 décembre entre Ochs, Reubell et Bonaparte, ce dernier exigea que les patriotes de Suisse fissent une révolution. Après avoir d'abord refusé, Ochs promit de tenter une révolution par des moyens pacifiques. Il entraîna son beau-frère, le conseiller Peter Viseher, à faire au Grand Conseil la proposition d'accorder aux sujets les mêmes droits qu'aux bourgeois de la ville. Le Grand Conseil refusa avec indignation de discuter cette proposition.

Les amis de la liberté ne se calmèrent toutefois pas. Ils formèrent le club du Rheineck, et trouvèrent en ville et à la campagne de nombreux partisans, entre autres Hans-Georg Stehlin, de Benken, qui fut le chef prudent et avisé du mouvement. Liestal érigea un arbre de liberté ; dans la crainte que Berne et Soleure n'occupassent les châteaux des baillis pour protéger la ville, les paysans brûlèrent Waldenbourg, Farnsbourg et Hombourg. Le 20 janvier 1798 le Grand Conseil adopta une nouvelle constitution tenant compte des vœux des paysans. Cet événement fut célébré par une grande fête. Pour mettre à exécution les principes généraux de la Constitution, une Commission composée de 15 citoyens et 15 campagnards fut chargée d'établir un projet. Elle fut remplacée par une « assemblée populaire » de 60 membres de la ville et de la campagne. Mais avant que cette assemblée nationale eût commencé son activité l'Ancienne Confédération tombait sous les coups des Français et la nouvelle Constitution helvétique mettait fin à l'autonomie des cantons. Bâle devint un district administratif de la République une et indivisible et eut l'honneur d'être représenté au Directoire en la personne de Johannes-Lukas Legrand. Pierre Ochs, qui se considérait avec raison comme le créateur de la nouvelle république, entra plus tard, avec Laharpe, dans le Directoire.

Bâle devait avoir sa part des maux que la République Helvétique apporta au pays. De petits soulèvements dans le territoire bâlois, dus à une fausse interprétation des nouvelles libertés et égalités, furent promptement étouffés. Mais les plus gros désagréments étaient provoqués par les passages répétés des troupes françaises, surtout depuis la conclusion de l'alliance offensive et défensive avec la France, en été 1798. En octobre suivant Bâle reçut une garnison française. Au printemps 1799 la ville fut mise en état de siège après la bataille de Stockach et les fortifications de la rive droite du Rhin augmentées de nouvelles installations. Une importante armée française fut réunie dans Bâle et quantité de blessés y furent transportés pour être soignés. De nombreux Bâlois eurent aussi à souffrir des mesures de rigueur que crut devoir prendre le Directoire pour assurer le maintien du nouvel état de choses. Lorsque le général Masséna exigea des villes commerçantes de Suisse des sommes importantes pour son armée épuisée, Bâle dut payer 1 400 000 fr. sous menace de déportation de ses plus riches bourgeois. Puis la crainte que la ville ne fût incorporée à la France pesa

lourdement sur les esprits jusqu'à la paix de Lunéville, février 1801. Les troubles constitutionnels et les coups d'État qui remplirent les dernières années de la République Helvétique eurent également leur contre-coup à Bâle, jusqu'à ce qu'enfin Napoléon imposât son Acte de Médiation par lequel le canton de Bâle fut aussi rétabli.

5. SOUS L'ACTE DE MÉDIATION. Le canton de Bâle, divisé en trois districts : la ville, Waldenbourg et Liestal, fut doté d'un Grand Conseil de 135 membres nommés suivant un système mixte de vote direct et indirect. Ce Conseil nommait à son tour un Petit Conseil, le gouvernement, et deux bourgmestres alternant chaque année comme présidents du Grand et du Petit Conseil. Suivant les prescriptions de l'Acte de Médiation, une fortune particulière de la ville fut constituée sur la fortune de l'État ; elle se composait : des bâtiments nécessaires à l'administration de la ville, de certains revenus du montant de 60 000 fr., et des fondations de l'hôpital, de l'assistance publique et de l'orphelinat. La période de médiation fut pour Bâle comme pour la Suisse une époque de tranquillité et de rétablissement pendant laquelle le commerce et l'industrie recommencèrent à fleurir. Mais l'ancienne indépendance était passée et la main de Napoléon, qui levait toujours de nouveaux soldats, pesait lourdement sur le pays, particulièrement sur les villes commerçantes, comme Bâle, dont le florissant trafic avec l'Angleterre eut beaucoup à souffrir du blocus continental.

La chute de Napoléon entraîna celle de l'Acte de Médiation. Lorsque à la fin de 1813 les Alliés se présentèrent devant Bâle et exigèrent le passage sur territoire suisse, la résistance était impossible. Le 21 décembre, les Alliés passèrent le pont du Rhin et 20 000 hommes prirent leurs quartiers en ville. Le 13 janvier 1814, les souverains alliés, les empereurs Alexandre de Russie et François d'Autriche, et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, entrèrent dans Bâle ; Alexandre se logea au Segerhof, François à la Maison Bleue, et Frédéric-Guillaume à la Maison de l'Ordre Teutonique. De lourdes réquisitions accompagnèrent ces événements, puis une épidémie de typhus, apportée par les troupes, régna dans la ville. Cependant le Congrès de Vienne remaniait la carte de l'Europe et décidait du sort de la Suisse. Les intérêts de Bâle y étaient défendus par le bourgmestre Johann-Heinrich Wieland. L'espoir, caressé par les Bâlois, qu'à cette occasion l'évêché de Bâle serait réuni au canton ne fut pas réalisé. Seules neuf communes du Birseck échurent à la ville.

Les efforts faits en faveur de la cause libérale rencontrèrent également l'opposition de la France et de l'Autriche qui avaient pris le parti des aristocrates. Au milieu des négociations de paix se répandit tout à coup la nouvelle de la rentrée en scène de Napoléon. Pour Bâle ce fut le signal d'une nouvelle période agitée. En vertu du traité d'alliance, la ville était tenue de participer au siège de la forteresse française de Huningue située à ses portes. A titre de représailles, celle-ci fit pleuvoir sur la ville des bombes et des grenades, mais dut capituler le 24 août 1815 après une vaillante défense. La deuxième paix de Paris apporta à Bâle la nouvelle rassurante que Huningue serait rasé et qu'aucune autre forteresse ne devait être élevée dans un rayon de trois heures de la ville.

6. DE 1814 À 1833. Avant que l'Acte de Médiation eût été remplacé par un pacte fédéral, qui rencontra de grosses difficultés et ne fut adopté que le 7 août 1815 sous la pression des puissances étrangères, Bâle avait déjà mis la main à une constitution cantonale qu'elle acheva assez rapidement. Afin de prévenir une forte réaction, le chef du mouvement libéral de la campagne, Hans-Georg Stehlin, avait proposé lui-même de maintenir la révision dans des limites très précises. Ainsi la nouvelle constitution, du 4 mars 1814, modifia la composition du Grand Conseil en fixant le nombre des représentants de la ville à 90 et ceux de la campagne à 60. De ces députés, 30 de la ville et 30 de la campagne étaient élus directement, les 90 autres par contre étaient nommés par le Grand Conseil sur un nombre triple de candidats présentés par une commission. La campagne

accepta la constitution sans conteste ; en ville, elle souleva une opposition, qui fut bientôt apaisée, et Bâle put alors passer pour un des cantons libéraux, comme il le demeura par opposition aux anciens cantons aristocratiques, Berne en particulier.

Dans la période tranquille, qui débutait alors, toute une génération de jeunes hommes capables chercha à ranimer la vie publique dans tous les domaines. Il faut citer en particulier le bourgmestre Johann-Heinrich Wieland, qui eut tant à cœur la réorganisation de l'école et de l'Université. Cette dernière, qui avait fait appel à des savants étrangers comme le théologien Leberecht De Wette, le germaniste Wilhelm Wackernagel, le philologue classique Franz-Dorotheus Gerlach et d'autres, et qui avait su attirer les forces du pays, le théologien Karl-Rudolf Hagenbach, le juriste Andreas Heusler, le naturaliste Peter Merian, connut une nouvelle ère de prospérité. Le président du tribunal civil et futur bourgmestre, Karl Burckhardt, réforma l'administration de la justice, et la vie spirituelle reçut une nouvelle impulsion de la Société chrétienne du Wurtemberg. Ainsi s'affermir peu à peu la situation intérieure et se fortifia le civisme des habitants qui purent s'opposer avec succès aux exigences insupportables de l'étranger, entre autres de la Prusse qui demandait l'expulsion, soi-disant pour cause de menées démagogiques, des deux professeurs allemands Wilhelm Snell et Karl Follen. Il est vrai que, d'autre part, en matière d'industrie, les corporations manifaient de nouveau une étroitesse d'esprit qui provoqua toutes sortes de plaintes de la part des habitants de la campagne et de nombreux bourgeois de la ville. Il se forma ainsi, vers 1820, une opposition libérale qui tendit à obtenir une réforme du droit de suffrage dans le sens de l'égalité entre la ville et la campagne, plus d'autonomie du Grand Conseil vis-à-vis du Petit Conseil, la séparation des pouvoirs judiciaire et exécutif, une plus grande publicité des finances de l'État et la liberté de la presse. La discussion parut tout d'abord rester sur un terrain pacifique, mais, sous l'influence de la révolution française de juillet 1830, la situation devint rapidement critique. Une proposition de la campagne, d'octobre 1830, d'accorder l'égalité des droits fut rejetée par une constituante, composée par moitié de bourgeois de la ville et de la campagne. Cette dernière s'insurgea en janvier 1831 et nomma un gouvernement provisoire ayant à sa tête Stephan Gutzwiller. Le mouvement fut cependant rapidement étouffé et la nouvelle Constitution acceptée le 28 février, à l'unanimité dans la ville et à une majorité des deux tiers dans le reste du pays. Mais le refus d'accorder une amnistie aux chefs de la révolution provoqua de nouveaux conflits. L'idée de la séparation fut lancée, mais elle fut repoussée dans une votation populaire de la ville et de la campagne. Toutefois les troubles continuèrent, et lorsque, le 15 mars 1832, le Grand Conseil suspendit l'administration de 46 communes des districts inférieurs et moyens pour les obliger à céder, celles-ci se constituèrent en canton autonome, tandis que le territoire supérieur tenait encore pour la ville. Elles obtinrent à la Diète, où l'on n'était pas plus favorable à la ville que dans la presse libérale de la Suisse, la reconnaissance de leur décision. La ville protesta vainement et chercha, par une alliance avec les trois cantons primitifs, Valais et Neuchâtel, conclue dans la conférence dite de Sarnen, à faire triompher son point de vue. La tension entre les communes séparatistes et les communes fidèles ne fit qu'augmenter, de sorte que la ville tenta finalement de trancher la question par les armes. Le 3 août 1833 ses troupes subirent une défaite lamentable. La Diète intervint alors. Le canton fut occupé par 10 000 hommes de troupes fédérales ; la séparation définitive de Bâle en deux demi-cantons fut prononcée. La ville ne conserva que les trois communes de Petit-Huningue, Riehen et Bettingen sur la rive droite du Rhin ; la fortune de l'État fut partagée et le 64 % attribué à Bâle-Campagne.

7. DE 1833 à 1848. Après l'issue lamentable du conflit avec la campagne, la question se posa pour la ville de savoir si elle aurait la force morale nécessaire pour surmonter son malheur. Tout d'abord, en butte aux mo-

queries de la plupart des cantons, elle se replia sur elle-même dans le sentiment d'avoir subi une injustice. Mais les événements ayant eu pour conséquence de grouper la bourgeoisie, les circonstances vinrent encore favoriser Bâle. Dans les conseils entra une nouvelle génération d'hommes aux aspirations libérales comme Karl Burckhardt, Peter et Rudolf Merian, H.-G. Fürstenberger, Felix Sarasin, Andreas Heusler, et d'autres, dont les efforts en vue d'affermir l'esprit public et d'améliorer les institutions de la ville purent être soutenus financièrement grâce à la prospérité du commerce et de l'industrie.

Leur programme était le suivant : avec Bâle-Campagne, relations empreintes de dignité, exemptes de toutes tracasseries ; dans les affaires fédérales, respect constant du droit. A la Diète, leur attitude inflexible était peu goûtée. Dans la bourgeoisie, l'accomplissement de ce programme était rendu très difficile par la haine que nourrissaient certains cercles de population à l'égard de la campagne victorieuse. Quelques années après la séparation, quelques communes, auparavant favorables à la ville, formulèrent le vœu d'une nouvelle réunion à celle-ci, mais elles ne trouvèrent pas d'écho à Bâle. Dans la question importante de la révision du pacte fédéral de 1815, Bâle fut adversaire des idées nouvelles. Il voulait tout au plus consentir à une révision partielle, mais lorsqu'en 1836, on perdit l'espoir d'aboutir à une réforme légale, il proposa de renoncer entièrement à la révision. Il s'opposa aussi carrément à la publicité des délibérations de la Diète, à laquelle s'était ralliée la majorité des cantons en 1834. Bâle prit par contre une part active aux affaires non politiques comme le concordat sur les monnaies et les délibérations sur l'ordonnance concernant les poids et mesures. A l'intérieur, la séparation avait rendu nécessaire une révision de la constitution de Bâle-Ville. Celle du 3 octobre 1833 donnait à l'État la forme d'une démocratie représentative avec égalité des droits politiques pour tous les citoyens, la liberté de la presse (avec de sévères dispositions pénales contre les abus) et le droit de pétition. Les droits électoraux n'étaient accordés toutefois qu'aux bourgeois âgés de plus de 24 ans et répartis dans les corporations, mais non aux domestiques, aux condamnés, aux faillis et aux indigents. Seuls les protestants pouvaient devenir bourgeois ; on tolérait l'établissement des catholiques, mais, à quelques exceptions près, on le refusa aux Juifs jusqu'en 1864, où, à la suite du traité d'établissement avec la France, ce droit dut leur être concédé. Les élections n'étaient directes que partiellement : les 119 membres du Grand Conseil étaient élus en partie dans les corporations, en partie dans six cercles électoraux. Un cens électoral privait du droit de vote environ un sixième des bourgeois. Le Petit Conseil, un comité issu du Grand Conseil, était composé de 15 membres qui touchaient un traitement dérisoire ; ils revêtaient plutôt des fonctions honorifiques. A la tête se trouvaient deux bourgmestres, dont l'un, en charge pour une année, présidait les deux conseils. Une grande influence du Petit sur le Grand Conseil était assurée par le fait que beaucoup de conseillers faisaient en même temps partie des collèges gouvernementaux. Une séparation nette des pouvoirs juridique et exécutif n'existait pas encore. Les partis politiques n'étaient pas encore constitués vers 1840 et les luttes électorales ne datent que de 1843.

Une opposition libérale s'était formée, fondée sur le mécontentement de beaucoup de bourgeois, des artisans et des employés entre autres, à cause de leur dépendance politique des « Messieurs ». On était mécontent aussi du népotisme qui régnait dans les nominations aux emplois, de l'influence des *Tugendbündler* (membres de la ligue de la vertu), des « nouveaux messieurs » et des piétistes. En 1840 on entendit pour la première fois au Grand Conseil un discours dans la note radicale prononcé par Karl Brenner, le futur rédacteur de la *Nationalzeitung*. De leur côté, les conseillers Oswald et Minder travaillèrent à rapprocher leur ville des cantons libéraux. Minder conduisit, pour la première fois depuis 1830, les carabiniers bâlois, au nombre de 200, au tir fédéral de Soleure. Ils furent re-

eus avec enthousiasme et une joie sincère. A cette occasion une tentative de réconciliation avec la campagne fut esquissée, et continuée en 1844 lors du tir fédéral qui eut lieu à Bâle à l'occasion des fêtes du quatrième centenaire de la bataille de Saint-Jacques.

Durant toute cette période le gouvernement bâlois conserva le caractère d'une aristocratie modérée, cultivée et riche. Lorsque par la suite la proportion des bourgeois et des habitants se fut déplacée au désavantage des premiers, ceux-ci conservèrent néanmoins une prédominance importante dans les relations politiques et sociales. Les habitants étaient presque exclusivement des ouvriers de fabrique, des employés de commerce, des domestiques, des journaliers et des ouvrières. Ils ne pouvaient exercer aucune industrie ; les métiers étaient réservés aux seuls bourgeois, et c'est avec un soin jaloux que les membres des corporations veillaient au maintien de leurs privilèges. Ils ne trouvèrent pas de meilleur moyen pour y arriver que d'établir un blocus industriel contre l'étranger et contre Bâle-Campagne. Cette tracasserie douanière, et l'interdiction d'importer et d'exporter rallumèrent la haine entre la ville et la campagne. Après de longues négociations qui ne purent aboutir à un accord, Bâle-Campagne prit des mesures de représailles. La contrebande qui en résulta eut pour conséquence la fondation de Birsfelden aux portes de Bâle et son rapide développement. A partir de 1840 régnait chez les jeunes artisans une opposition toujours plus forte contre l'obligation d'entrer dans les corporations. La révision de la Constitution, en 1846-1847, donna lieu à une lutte violente, dans laquelle, cependant, l'on osa à peine demander dans la presse, et encore moins au Grand Conseil, la liberté complète d'industrie. Cette dernière fut écartée définitivement en 1847. Mais les principes de la Constitution fédérale de 1848 concernant le commerce et le droit d'établissement préparèrent l'opinion à la décision du Grand Conseil de 1854 qui facilitait l'obtention de la maîtrise et supprimait entre autres la limitation du nombre des compagnons.

La diminution du crédit de la ville, prédite par les pessimistes, ne se produisit pas. Il est vrai que pour l'amortissement des frais provoqués par la séparation et l'occupation fédérale, elle dut contracter des emprunts qui, à la fin des années 1830, s'élevaient à 1 600 000 fr. Avant 1830, le canton n'avait point de dettes. Mais à partir de 1835, les recettes excédèrent les dépenses et la situation s'améliora d'année en année. En 1840 furent introduits l'impôt progressif sur les revenus et l'impôt sur les successions.

Dans le domaine de la justice et de la police d'importantes réformes furent opérées. Les anciens mandements sur les mœurs restèrent encore en vigueur sur plusieurs points, notamment en ce qui concernait l'observation du dimanche. Le repos de ce jour-là n'était pas envisagé comme un bienfait social, mais comme une occasion de faire une profession de foi extérieure ; les portes de la ville étaient en conséquence fermées le dimanche. Ces dispositions et le fait que la plupart des bourgeois de Bâle affichaient une plus grande piété qu'ailleurs, contribua à donner à la ville la réputation d'être la plus dévote des villes de la Suisse allemande. Cependant la tradition et les formes extérieures y étaient pour beaucoup. Dès 1830 la société des Missions prit un grand essor sous l'inspecteur Wilhelm Hoffmann.

L'Université parut un moment menacée par la sentence de séparation du canton, qui prévoyait aussi le partage de sa fortune. Mais un arrangement financier eut lieu qui exigea cependant des sacrifices considérables. Le découragement fut surmonté et en 1835 l'Université réorganisée. Une société académique, fondée par Andreas Heusler, permit à l'Université d'enrichir ses collections et lui facilita le recrutement de son corps professoral (voir ACADÉMIQUES, SOCIÉTÉS). L'Université avait toutefois à lutter constamment contre deux adversaires : un esprit public étroit qui ne voyait aucune utilité pratique immédiate dans cette institution, et le parti d'opposition auquel les opinions conservatrices de la plupart des professeurs déplaisaient.

En 1850, un radical osa même proposer au Grand Conseil la suppression de l'Université.

Les changements les plus remarquables de ces années-là se produisirent dans les domaines de l'industrie, du commerce et des moyens de transport. En 1832 arrivait le premier bateau à vapeur au débarcadère de Bâle ; le 1^{er} septembre 1838, baptême de deux nouveaux vapeurs ; en 1840 la société *Adler des Oberrheins* vint faire concurrence à la Société de Navigation, mais toutes deux cessèrent d'exister en 1843. Entre temps un nouveau concurrent s'était présenté dans une ligne de chemin de fer français, qui, au début, se terminait à Saint-Louis, Bâle, grâce à sa situation exceptionnelle, devait bientôt devenir un nœud de voies ferrées des plus importants. En 1845 se constitua à Bâle la Société du chemin de fer du Central qui, par le tunnel du Hauenstein, devait relier la ville à Olten et au centre de la Suisse. Mais la crise économique et les événements politiques ne permirent pas d'exécuter le projet. Une nouvelle société du Central fut fondée, et le 19 décembre 1854 circula le premier train régulier de Bâle à Liestal ; deux mois après, le tronçon Halingen-Bâle, permettant le raccordement avec la ligne badoise du Rhin, fut ouvert à la circulation. Le moment avait sonné pour Bâle de sortir de son isolement. Dans le mouvement social il faut mentionner la fondation de l'*Allgemeine Arbeitergesellschaft* en 1847, qui paraît avoir été la première société coopérative de consommation de Bâle, et le premier emploi de la grève et du boycottage comme moyen de combat entre passementiers et fabricants en 1848.

Dans les conflits confessionnels qui aboutirent au Sonderbund et à la guerre civile, Bâle chercha en vain à défendre le point de vue du droit vis-à-vis des intérêts politiques. Lorsqu'il renonça à son attitude pour tenter un rapprochement entre des adversaires irréconciliables, sa position en Diète n'en fut pas renforcée. Lorsque la guerre fut devenue inévitable, Bâle obtint que seule sa batterie d'artillerie y prendrait une part active — elle n'eut pas à tirer un seul coup de feu — et que le contingent d'infanterie resterait dans la ville pour la garde de la frontière. Bâle chercha à alléger le sort des vaincus en s'opposant à ce qu'on leur imposât les frais de guerre de la Confédération. Il ne fut pas suivi, mais en 1852 l'Assemblée fédérale fit abandon du reste des frais aux cantons du Sonderbund, quoique la moitié n'eût pas encore été payée.

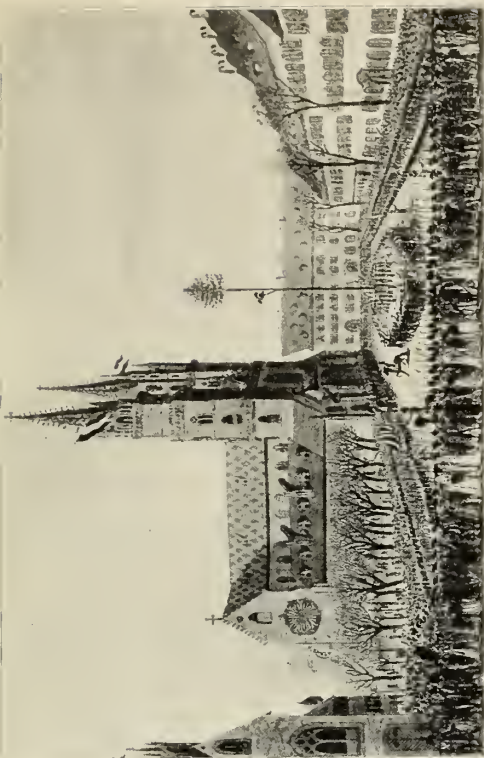
Lorsque la révolution de 1848 ébranla l'Europe, de nombreux proscrits se réfugièrent en Suisse et notamment à Bâle ; ils causèrent de graves soucis aux autorités fédérales et cantonales. Puis des soulèvements dans le grand-duché de Bade avec des combats dans le voisinage de la ville et des violations de frontières provoquèrent beaucoup d'inquiétude à Bâle.

Le projet de constitution fédérale fut accepté par le Grand Conseil le 7 août 1848 en l'absence de presque la moitié de ses membres par 66 voix contre 5, et par le peuple le 17 août par 1364 voix contre 168. Que la nouvelle constitution n'ait pas plu aux conservateurs bâlois, il n'y a rien de surprenant, les radicaux eux-mêmes n'en étaient pas enthousiasmés. Ils auraient voulu une plus grande centralisation, un droit et une armée uniques et que l'instruction fût remise à la Confédération. A première vue, la position de Bâle dans la nouvelle Confédération, avec sa députation composée d'un conseiller national et d'un conseiller aux États, n'était pas des plus imposantes. Mais si l'on considère le rôle qu'ont joué plusieurs Bâlois dans le domaine fédéral, l'opinion se modifie. Il faut citer entre autres : B. La Roche-Stähelin et Achille Bischoff dans la réorganisation des douanes fédérales ; Geigy, Aug. Stähelin et Speiser pour les constructions de chemins de fer ; Speiser a rendu de grands services en matière de finances fédérales et lors de la réforme monétaire ; Hans Wieland à l'instruction militaire fédérale.

8. DE 1848 A 1875. Avec la Constitution fédérale de 1848 commença une nouvelle période de l'histoire de Bâle. L'assimilation des Suisses aux bourgeois de Bâle dans les affaires cantonales provoqua une immigration favorisée par la situation de la ville au centre d'un réseau de chemins de fer. La population, trop à l'étroit dans



Le marché aux grains à Bâle, d'après une gravure sur cuivre de Jakob Meyer de 1651.



Cérémonie de la plantation de l'arbre de la liberté sur la place de la cathédrale à Bâle le 22 janvier 1798, d'après une gravure coloriée de F. Kaiser de 1798.



Bâle. Vue prise hors de la porte Saint-Alban, d'après un dessin de Em. Buchel, 1771.



Bâle. Vue prise hors de la porte Saint-Jean, publiée par Ch. de Mechel dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

ses murs du XVII^e s., augmenta rapidement. Afin de pouvoir donner plus facilement satisfaction aux besoins les plus urgents de la ville, le Grand Conseil décida, le 24 janvier 1859, de charger l'Etat des travaux publics qui incombaient encore à la ville, à l'exception des fontaines, moyennant une subvention annuelle de la ville de 150 000 fr. Une loi sur l'extension de la ville, du 27 juin 1859, autorisa le remplissage des fossés, l'aménagement de nouvelles voies d'accès, et la démolition totale ou partielle des murs et des remparts. La démolition des murs commença en 1861 entre la porte Saint-Alban et le Fröschenbollwerk (Schützenmattstrasse); les autres murailles disparurent dans les années suivantes. Il ne subsista que trois portes : celles de Saint-Alban, de Saint-Jean et du Spalen. Les remparts et les fossés firent place à de belles promenades. Bâle-Campagne, se basant sur le traité de séparation, émit des prétentions sur le produit de la vente des terrains des fortifications. La ville n'admettant pas cette réclamation, il s'ensuivit un long procès, le *Schanzenprozess*, qui prit fin par un accord ratifié les 2 mars-20 avril 1863.

D'autres institutions désuètes furent également supprimées. Déjà en 1833, la milice de Bâle dut être licenciée sur un ordre de la Confédération. Mais tôt après une nouvelle milice, la *Standestruppe*, forte de 201 hommes, fut reconstituée avec une partie de l'ancienne et placée sous les ordres du lieutenant-colonel Joh. Burckhardt. Elle avait en particulier à faire le service de police. Elle jouissait de peu de considération dans la population et fut supprimée en 1856; ses attributions furent remises à un corps de police mieux organisé.

Le brillant essor du commerce et de l'industrie et partant l'accroissement et l'extension de la ville furent interrompus quelquefois par des événements extérieurs. En 1855 une épidémie de choléra fit de nombreuses victimes. Puis vint l'affaire de Neuchâtel; la ville fut occupée par les troupes fédérales du 26 décembre 1856 au 2 février 1857. Un chômage prolongé dans l'industrie bâloise de la soie, causé par la guerre de sécession en Amérique, provoqua l'émigration de nombreux rubanniers. Mais la plus grande perturbation fut apportée par la guerre franco-allemande de 1870-1871. Les fréquents arrêts du trafic sur les lignes de chemins de fer, françaises ou allemandes, débouchant à Bâle, ne faisaient pas seulement obstacle au commerce en général, mais rendaient plus difficile le ravitaillement de la ville en denrées alimentaires et en combustible. Le passage de nombreux Allemands chassés du midi et du centre de la France, l'immigration en masse des habitants de Strasbourg, l'arrivée de milliers de blessés français à peine guéris et enfin l'internement à Bâle d'une partie de l'armée de Bourbaki, tout cela causa une pénurie de logements très sensible. Mais le commerce et l'industrie débarrassés de la concurrence de Saint-Etienne et, pendant plusieurs mois du cordon douanier à la frontière de la haute Alsace reflourirent bientôt. La conclusion de la paix fut suivie d'une nouvelle immigration assez importante, composée surtout d'Alsaciens fortunés.

Les modifications qui se produisirent peu à peu dans la composition de la population eurent pour résultat de renforcer le parti radical. Dès 1850 il eut pour chef, à côté de Karl Brenner, Wilhelm Klein, qui en 1863 fut élu au Conseil national et en 1867, avec Nikolaus Halter et Samuel Bachofen, au Petit Conseil. Le premier grand succès du parti radical fut obtenu sur le terrain religieux. Le point de départ du mouvement de réforme de l'église fut l'entrée en scène de Johann-Wilhelm Rumpf, dont le nom fut biffé, le 26 mai 1857, de la liste des pasteurs candidats à cause de ses opinions anticléricales. Le conflit provoqua la fondation d'une Société pour la réforme de l'église qui, en 1873, obtint une modification de la liturgie du baptême. La loi du 5 janvier 1874 sur l'organisation de l'église nationale évangélique tint compte des vœux des radicaux.

9. De 1875 à 1921. Le parti radical arriva à ses fins politiques par suite de l'entrée en vigueur de la Constitution fédérale du 29 mai 1874. Celle-ci assure l'égalité des droits aux habitants suisses causée aux ressortis-

sants du canton, non seulement en matière cantonale, mais aussi en matière communale, à l'exception des affaires purement bourgeoises; elle accorde également la liberté complète d'industrie. La Constitution bâloise de 1847, révisée en 1858, dut être mise en harmonie avec la nouvelle Constitution fédérale. De profondes modifications y furent apportées touchant le système électoral, la formation du gouvernement et la participation du peuple à la direction des affaires de l'Etat. Pour l'élection du Grand Conseil, on adopta le vote direct et secret, par quartiers, et au lieu du renouvellement partiel un renouvellement total. Les deux bourgmestres, le Petit Conseil de 45 membres et les divers collèges gouvernementaux furent remplacés par un Conseil d'Etat de sept membres, responsables de leurs départements. Les droits populaires furent étendus par l'introduction du referendum et du droit d'initiative. La nouvelle constitution fut adoptée par le peuple le 9 mai 1875. En vertu de celle-ci, ce qui subsistait de l'administration communale passa, le 1^{er} octobre 1876 à l'Etat; seules les trois communes rurales conservèrent encore provisoirement leur propre administration. La commune d'habitants prévue par la Constitution fédérale ne fut pas instituée, mais les autorités de la ville mirent leurs compétences en matière municipale à l'Etat pour ne plus conserver que les attributions d'une commune bourgeoise. En conséquence, un Grand Conseil de bourgeoisie fut institué le 9 octobre 1876. La séparation de la fortune de la bourgeoisie d'avec celle de l'Etat fut réglée par un accord le 6 juin 1876.

L'élection du Grand Conseil, le 30 mai 1875, faite sur les bases de la nouvelle constitution, donna pour la première fois une majorité radicale et une représentation correspondante au Conseil d'Etat. Le parti radical conserva dès lors la majorité sauf dans la période 1878-1881. Avec l'appui des conservateurs, il a apporté d'importantes réformes et améliorations: gratuité de l'enseignement et du matériel scolaire, corrections de rues et canalisations d'eau, installations de bains publics, d'une policlinique générale, d'une caisse cantonale de maladie, réforme de l'impôt progressif. La loi du 19 juin 1902 ouvrit largement les portes de la bourgeoisie, mais elle eut peu de succès auprès des étrangers domiciliés à Bâle; jusqu'en 1914, un petit nombre d'entre eux seulement avait profité des nouvelles facilités d'acquiescer la bourgeoisie.

Vers 1870, le parti socialiste, recruté uniquement dans la classe ouvrière, entra en scène aux côtés du parti radical; il commença à prendre un peu d'importance dans les années 1880. En 1885, un candidat socialiste fut admis pour la première fois sur la liste radicale lors de l'élection du Grand Conseil, mais sans succès. L'année suivante, une élection partielle permit à un représentant ouvrier de prendre place dans cette autorité. L'Union ouvrière, fondée le 29 avril 1886, eut tout d'abord un programme limité: encouragement à former des syndicats professionnels et création d'un journal ouvrier. Dans la suite, le parti socialiste s'efforça principalement de mettre fin au régime dit patriarcal, en enlevant à l'initiative privée et à la bonne volonté des patrons, pour la remettre aux mains de l'Etat et des grandes associations ouvrières, le soin de pourvoir aux besoins intellectuels et matériels des ouvriers. Son programme portait encore: extension de la protection légale à toutes les catégories de travailleurs; lutte contre le chômage; prise en considération des intérêts des ouvriers dans les soumissions; création d'un office permanent de conciliation; institution de comités d'employés et d'ouvriers; création d'asiles de vieillards; augmentation de la propriété foncière de l'Etat afin de lutter contre la spéculation sur les terrains; construction de logements à bon marché.

Les droits populaires furent encore étendus: La loi du 3 mars 1890 remit au peuple la nomination directe du Conseil d'Etat et du député au Conseil des Etats, jusqu'alors élus par le Grand Conseil. Le 10 mai 1891 une initiative demandant l'élection des juges par le peuple fut acceptée. Une première initiative concernant l'introduction du système proportionnel pour la nomination du Grand Conseil fut re-

poussée les 22-23 novembre 1890 ; une deuxième aboutit les 25-26 février 1905. Le système proportionnel n'a pas encore été appliqué à l'élection du Conseil d'Etat.

A la suite de la forte augmentation de la population catholique, un parti catholique populaire put être créé. Les catholiques se plaignaient avec raison du traitement dont leur école avait été l'objet dans les années 1883-1884. Sur la proposition de la majorité du gouvernement, le Grand Conseil avait décidé, le 22 janvier 1883, la suppression de cette école ; le 5 février 1884, il adopta par 66 voix contre 50 une loi excluant de l'enseignement tout membre d'un ordre religieux ou d'une congrégation, c'est-à-dire la presque totalité du corps enseignant de l'école catholique. Cette loi fut confirmée par le peuple le 24 février suivant. La loi d'organisation de l'église catholique nationale ne s'appliquait qu'aux catholiques-chrétiens ; les catholiques romains, n'ayant pas voulu se soumettre à ses dispositions, avaient préféré se constituer en communauté libre. L'Etat subvenait aux frais des cultes protestant et catholique-chrétien, tandis que l'église catholique romaine n'avait que les contributions de ses adhérents. En 1906 le Conseil d'Etat fut invité par le parti socialiste à présenter un rapport sur la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La votation eut lieu les 5-6 mars 1910 ; la séparation fut acceptée par 7413 voix contre 1036. Une loi, du 9 février 1911, règle la haute surveillance de l'Etat sur les églises officielles. Les églises protestante et catholique chrétienne reçurent chacune une nouvelle constitution, adoptées en votations populaires en décembre 1910 et février 1911. La communauté catholique romaine reste une institution privée.

L'introduction de la représentation proportionnelle et la réduction des circonscriptions électorales de 9 à 3 (loi du 27 novembre 1913) modifièrent toujours davantage la composition du Grand Conseil. Le parti socialiste progressa tout particulièrement ; de 43 représentants en 1908, il passa à 67 (avec les Grutléens) sur 130 sièges, en 1920. Les radicaux et les libéraux perdirent du terrain au profit des partis catholique et bourgeois-progressiste ; les premiers tombèrent de 40 (1908) à 18 (1920), et les seconds de 25 (1908) à 17 (1921). En vue de défendre l'organisation sociale actuelle, les partis non socialistes se sont groupés, à l'occasion des grèves de novembre 1918 et août 1919, en un bloc national. En 1921 une divergence d'opinions au sujet de la révolution russe s'est manifestée dans le parti socialiste, aboutissant à une scission entre socialistes démocrates et communistes.

De grandes simplifications furent apportées dans l'administration de l'Etat : les territoires des communes de Riehen et de Bettingen furent incorporés au domaine de l'Etat (11 mai 1891) ; l'administration de la municipalité de Petit-Huningue, fut remise aux autorités du canton (21 avril 1892). Cette localité fusionna avec la ville de Bâle le 10 octobre 1907. Bâle ne peut songer, comme d'autres grandes villes, à absorber les localités voisines, parce qu'elles appartiennent soit à Bâle-Campagne, soit à l'Allemagne ou à la France. Les difficultés résultant de cet état de choses sont nombreuses et ne feront que grandir à l'avenir. Elles ont, entre autres, ramené sur le tapis l'idée d'une fusion avec Bâle-Campagne. En attendant, des conventions sur quelques points spéciaux ont été passés avec ces communes. Ainsi Binningen est alimenté d'eau par la ville depuis 1896, et dès 1902 rattaché à son réseau de canalisation ; en 1910 Birsfelden, Allschwil, Bottmingen et Oberwil furent reliés au service du gaz de Bâle. L'énergie électrique nécessaire à la ville est fournie par une usine construite sur le Rhin près d'Augst. Les tramways de Aesch, de la vallée du Birsig, de Dornach et Muttenz, utilisent les lignes et les installations appartenant à la ville. Les tramways bâlois passent la frontière jusqu'à Saint-Louis et Huningue en Alsace, et Lörrach dans le pays de Bade.

L'accroissement de la ville repose sur la prospérité du commerce et de l'industrie. Celle-ci subit des atteintes sensibles pendant la guerre européenne. La ville eut à souffrir plus qu'en 1870, et plus qu'aucune autre cité suisse. Les maux de 1870 se répétèrent, mais consi-

dérablement grossis. Il est vrai que quelques industries bénéficièrent de l'absence de concurrence, mais cela ne compensa pas les pertes occasionnées par le ralentissement des affaires et la dépréciation des valeurs allemandes. La navigation naissante sur le Rhin reçut un coup sensible du fait de l'interruption du trafic pendant la guerre et le traité de Versailles a remis son avenir en question. Mais Bâle ne s'est pas découragée et pendant la guerre encore, elle a su donner une forte impulsion à la vie économique en instituant la foire annuelle d'échantillons. — *Population* : Canton : 1775, 17537 (ville 15720, com. rurales 1817) ; 1815 : 18357 (ville 16674, com. 1683) ; 1850, 29555 (ville 27170, com. 2385) ; 1880, 64207 (ville 60500, com. 3657) ; 1900, 112227 (ville 109161, com. 3066) ; 1910, 135918, (ville 132276, com. 3642) ; 1920, 140708 (ville 135980, com. 4728), dont 102200 Suisses et 38344 étrangers. — Voir pour l'époque depuis 1779, les publications sur les recensements.

Bibliographie : Rud. Hotz : *Basels Lage und ihr Einfluss auf die Entwicklung... der Stadt* (progr. du gymnase de Bâle 1894). — Alb. Burckhardt : *Gesch. der Stadt Basel*, dans *Die Stadt Basel und ihre Umgebung*. — R. Wackernagel : *Gesch. der Stadt Basel*. — A. Heusler : *Gesch. der Stadt Basel*. — *Festschrift z. 400. Jahrestage des ewigen Bundes zwischen Basel und den Eidgenossen*. — *Neujahrsblatt*, (publ. par la Soc. d'utilité publique, spécialement : W. Vischer : *Basel in der Zeit der Restauration 1814-1830*. — Aug. Bernoulli : *Basel in den Dreissigerjahren*. — Paul Burckhardt : *Gesch. der Stadt Basel von der Trennung... 1833-1848*.) Karl Weber : *Die Revolution im Kanton Basel 1830-1833*. — Alfred Wieland : *Die militärischen Massnahmen von Basel-Stadt in den Dreissigerjahren des 19. Jahrh.* — Karl Meyer : *Die Stadt Basel von 1848-1858*, dans *BJ* 1906 et 1908. — R. Wackernagel : *Denkschrift z. Feier der Enthüllung des Strassb. Denkmals*. — Fritz Baur : *Vor 25 Jahren (1870-1871)*, dans *BJ* 1896. — Adolf Im Hof : *Verfassung und Verwaltung der Stadt Basel*, dans *Schriften des Vereins f. Sozialpolitik* 121. — Eugen Wullschlegel : *Die Stadt Basel*. — Eug. Wullschlegel : *Aus der Geschichte der Arbeiterbewegung in Basel*. — Fried. Speiser : *Staatl. Neuordnung des Verhältnisses von Kirche und Staat in... Genf und Basel*, dans *Archiv für Kath. Kirchenrecht* 93. — Heinr. Reese : *Die bauliche Entwicklung Basels 1851-1897*. — *Beiträge zur vaterländischen Geschichte 1839-1901*. — *Basler Zeitschr. f. Gesch. u. Altertumskunde*. — *BJ* 1879 ss. — *Ratschläge der Regierung an den Grossen Rat*. — O.-H. Jenny : *Die Bevölkerung des Kts. Basel-Stadt am 1. XII. 1910 (Mitt. des Statist. Amtes)*. — Alb. Burckhardt : *Demographie und Epidemiologie der Stadt Basel*. [G. Binz.]

IV. **Armoiries.** L'évêque de Bâle portait d'argent à la crosse de gueules ; la ville adopta cette armoirie au XIV^e s., mais avec la crosse de sable.



En 1512 le pape Jules II concéda à Bâle une crosse d'or qui fut portée jusqu'à la Réformation. Le sceau de la ville paraît dès 1256 ; il représentait le chœur de la cathédrale avec les deux tours qui tombèrent lors du tremblement de terre. En 1778, le graveur Samson en exécuta un autre aux armes de la ville ; sous la République helvétique, le sceau portait Tell et son fils. En 1904 un nouveau sceau fut gravé aux armes de la ville. Le sceau secret représentait dès 1367 le couronnement de la Vierge Marie. [E.-A. St.]

V. **Bourgmestre et Oberstzunfmeister.** Dès que l'évêque de Bâle eut, comme suzerain de la ville, vers le milieu du XIII^e s., conféré à la bourgeoisie, par la charte de franchises, le droit de former des corporations on vit apparaître à leur tête un bourgmestre. Jusqu'au premier tiers du XVI^e s., il fut désigné par l'évêque lui-même (par l'intermédiaire de son représentant) ; il devait avoir rang de chevalier et était choisi presque exclusivement parmi les ministériaux de l'évêché. Le premier bourgmestre, choisi au sein des corporations, et qui n'était donc pas chevalier, fut Jakob Meyer zum Hasen ; toutefois, c'est encore

l'évêque qui le nomma. Son successeur, Adalbert Meyer zum Pfeil, fut élu par les corporations elles-mêmes. Comme ailleurs, on distinguait aussi à Bâle entre le bourgmestre en charge et son prédécesseur l'ancien bourgmestre, tous deux alternaient dans cette charge. Quant aux Oberstzunftmeister, que l'on voit apparaître pour la première fois au commencement du

XIV^e s., et qui au début étaient choisis parmi les *Achtbürger*, ils étaient les magistrats de la ville. Nous donnons ci-après la liste des bourgmestres et des Oberstzunftmeister; cette dernière charge fut supprimée en 1798 tandis que la dignité de bourgmestre se maintint, sauf une interruption de 1798 à 1803, jusqu'en 1875, où l'on nomma un Conseil d'Etat.

A. Bourgmestres :

1252 et 1257 : Heinrich Steinlin.
 1254 : Peter Schaler.
 1256 et 1258 : Heinrich Reich.
 1260 : Rudolf von Kornmerkte.
 1262 et 1265 : Rudolf Reich.
 1263 : Werner von Strassburg.
 1267 et 1268-1280, 1281 et 1282 : Heinrich Münch.
 1269, 1273-1278, 1281, 1288, 1298, 1304 et 1307 : Peter Schaler le Jeune.
 1270 et 1272 : Jakob Marschalk.
 1271, 1273 et 1294 : Konrad Münch.
 1274-1275 : Matthias von Eptingen.
 1276 et 1289 : Günther Marschalk.
 1277 : Burkhard von Strassburg.
 1279, 1293 et 1295 : Burkhard Vitzum.
 1285, 1306, 1308 et 1310 : Matthias Reich.
 1286, 1290, 1292 et 1299 : Johannes zer Rhein.
 1291 et 1297 : Hugo von Lörrach.
 1300 et 1302 : Konrad Schaler, surnommé Rummelher.
 1301 : Johannes Macerel.
 1305 : Konrad Schaler de Benken.
 1309 et 1321 : Thüring Marschalk.
 1313 et 1325 : Burkhard Münch.
 1314, 1318, 1320, 1324, 1326, 1328, 1330 et 1332 : Burkhard Werner von Ramstein
 • 1315 : Konrad Münch von Münchsberg.
 1316 et 1317 : Konrad Münch von Landskron.
 1319 et 1323 : Götzmann Münch.
 1327 : Ulrich von Ramstein.
 1327 : Konrad Münch dit Schlegel.
 1329 et 1331 : Hartmann Münch.
 1334 et 1338-1364, dans les années paires, Konrad von Bärenfels.
 1335, 1337, 1355, 1359 et 1368 : Peter Schaler.
 1336 : Peter Reich.
 1339-1349, dans les années impaires : Konrad Münch.
 1357, 1361 et 1363 : Burkhard Münch.
 1365 et 1367 : Ottmann Schaler.
 1366, 1370, 1372 et 1384 : Henman von Ramstein.
 1369, 1373 et 1381 : Henman von Rotberg.
 1374 : Hartmann Rot.
 1375, 1379, 1383, 1385 et 1389-1397, dans les années impaires : Joh. Puliant von Eptingen.
 1376, 1378 et 1382 : Werner von Bärenfels.
 1380 : Lüthold von Bärenfels.
 1386, 1390 et 1392 : Heinrich Reich.
 1387 : Konrad zer Sonnen.
 1388 : Burkhard Ziboll.
 1394-1408, 1411 et 1413 : Arnold von Bärenfels.
 1399 et 1401, 1410 et 1412 : Günther Marschalk.
 1403-1411, 1418 et 1420 : Hans Ludmann von Rotberg.

1414 et 1416, 1422-1432 : Burkhard ze Rhein.
 1415-1419 : Gmzmann von Ramstein.
 1421-1425, 1429 et 1433 : Hans Reich.
 1427 et 1431 : Henman von Ramstein.
 1434-1442, 1445 et 1447 : Arnold von Rotberg.
 1444-1450 : Hans Rot.
 1449-1453 : Bernhard von Rotberg.
 1452 : Jakob ze Rhein.
 1454-1462 : Hans von Flachslanden.
 1457-1493 : Hans von Bärenfels.
 1464-1486 : Peter Rot.
 1488-1495 et 1497-1499 : Hartung von Andlau.
 1496 et 1498 : Hans Imer von Gilgenberg.
 1500 : Ludwig Kilchmann.
 1501, 1502-1514 : Peter Offenburg.
 1503-1519 : Wilhelm Zeigler.
 1516-1520 : Jakob Meyer zum Hasen.
 1521-1547 : Adelberg Meyer zum Pfeil.
 1522-1528 : Heinrich Meltinger.
 1530-1542 : Jakob Meyer zem Hirzen.
 1542-1545 : Henman Offenburg.
 1544-1558 : Theodor Brand.
 1549-1558 : Bernhard Meyer zum Pfeil.
 1559-1579 : Kaspar Krug.
 1560-1562 : Franz Oberriet.
 1563-1570 : Sebastian Doppenstein.
 1570-1591 : Bonaventura von Brunn.
 1579-1599 : Ulrich Schultheiss.
 1592-1593 : Lukas Gebhard.
 1594-1601 : Hans-Rudolf Huber.
 1601-1608 : Jakob Oberriet.
 1602-1610 : Remigius Faesch.
 1609-1619 : Melchior Hornlocher.
 1612-1614 : Jakob Götz.
 1615-1630 : Joh.-Wernhard Ringler.
 1620-1644 : Sebastian Spörlin.
 1630-1634 : Johann-Friedrich Ryhiner.
 1635-1655 : Johann-Rudolf Faesch.
 1655-1666 : Joh.-Rudolf Wettstein.
 1660-1666 : Niklaus Rippel.
 1666-1683 : Joh.-Rudolf Burckhardt.
 1667 : Andreas Burckhardt.
 1668-1683 : Johann-Ludwig Krug.
 1683-1717 : Emanuel Socin.
 1684-1690 : Joh.-Jakob Burckhardt.
 1690 : Franz-Robert Brunschweiler.
 1691-1705 : Lux Burckhardt.
 1705-1722 : Joh.-Balthasar Burckhardt.
 1717-1724 : Joh.-Jakob Merian.
 1722-1731 : Andreas Burckhardt.
 1724-1734 : Johann-Rudolf Wettstein.
 1731-1760 : Samuel Merian.
 1734-1760 : Emanuel Falkner.
 1760-1767 : Felix Battier.
 1760-1762 : Joh.-Rudolf Faesch.
 1762-1777 : Isaak Hagenbach.
 1767-1796 : Johannes De Bary.
 1777-1789 : Daniel Mitz.

1789 : Johannes Ryhiner.
 1790-1798 et 1811-1815 : Peter Burckhardt
 1796-1798 : Andreas Buxtorf.
 1803-1811 : Andreas Merian.
 1803-1812 : Bernhard Sarasin.
 1812-1832 : Joh.-Heinrich Wieland.
 1815-1818 : Christoph Ehinger.
 1818-1830 : Martin Wenk.
 1830-1849 : Johann-Rudolf Frey.
 1832-1847 : Karl Burckhardt.
 1847-1862 : Felix Sarasin.
 1849-1858 : Joh.-Jakob Burckhardt.
 1858-1868 : Joh.-Jakob Stehlin.
 1862-1875 : Karl-Felix Burckhardt.
 1868-1875 : Karl Burckhardt.
 Voir *Bas. C. VI*, 554 ; *VII*, 475. — Schönberg, p. 774, et les différents registres officiels.

B. Oberstzunftmeister.

1305 : Conrad zer Sonnen.
 1331 : Kuno zer Sonnen.
 1359 : Conrad von Efringen.
 1365 : Henman Rot.
 1366 et 1374 : Hartmann Fröweler.
 1367, 1369, 1371, 1373, 1383 et 1385 : Werner Erimann.
 1368 : Jakob Fröweler.
 1372, 1394 et 1396 : Konrad zer Sonnen (plus tard bourgmestre).
 1375, 1391-1401, dans les années impaires : Jakob Ziboll.
 1380, 1382 et 1384 : Peter von Laufen.
 1386 : Heinrich Rosegg, ancien *Ammeister*.
 1388 : Burkhard zem Haupte.
 1389 : Dietrich Sürlin.
 1398 et 1400-1408 : Henman von Erenfels.
 1402 : Cünzlin von Laufen.
 1403-1409 : Peter zem Angen.
 1410 : Volmar von Utingen.
 1411 : Oswald Wartenberg (en 1412 *Ammeister*).
 1412 : Henman Spitz.
 1413, 1415, 1417 et 1421 : Henman Offenburg.
 1414 et 1416 : Klaus Murer.
 1418 et 1424 : Werner Murnhart.
 1419, 1423 et 1425 : Hug zer Sonnen.
 1422 : Götzmann Rot.
 1426 : Johann Wiler, ancien *Ammeister*.
 1427 et 1429 : Burkhard Ziboll.
 1428, 1430 et 1432 : Henman von Tunsel.
 1431-1443, dans les années impaires et en 1447 : Hans Sürlin.
 1434 et 1438 : Peter von Hegenheim.
 1436 et 1440, 1442 et 1444 : Andreas Ospennell.
 1445 : Eberhard von Hiltaligen.
 1446-1454, dans les années paires : Werner Erimann.
 1449, 1451-1453 : Heinrich Zeigler.
 1455 : Friedrich Tichtler.
 1456, 1458, 1460 et 1464 : Balthasar Schilling.

1457, 1459, 1461 : Hans Bremenstein.
 1462 : Bernhard von Laufen.
 1463, 1465 et 1467 : Kaspar von Regesheim.
 1466-1474, dans les années paires : Heinrich Iselin.
 1469, 1471 et 1473 : Hans Zscheggbürlin.
 1475, 1477 et 1479, 1485-1493 : Heinrich Rieher.
 1476 et 1478, 1488 et 1490 : Thomas Sürlin.
 1480 : Anton von Laufen.
 1481 : Oswald Holzach.
 1482 : Bernhard Schilling.
 1484 et 1486 : Leonhard Grieb.
 1492 et 1494 : Jakob Iselin.
 1495 : Hans Jungermann.
 1496, 1498 et 1500 : Peter Offenburg (plus tard bourgmestre).
 1497, 1499, 1503 et 1505 : Niklaus Rüschi.
 1501 : Friedrich Hartmann.
 1502 : Lorenz Sürlin.
 1504-1514 : Leonhard Grieb, le jeune.
 1507-1517 : Hans Truttmann.
 1516-1520 : Heinrich Meltinger (plus tard bourgmestre).
 1519 et 1521 : Ulrich Falkner.
 1522-1528 : Jakob Meyer zem Hirzen (plus tard bourgmestre).
 1525-1527 : Lux Zeigler.
 1529-1533 et 1545-1553 : Marx Heidelein.
 1530-1533 : Balthasar Hiltprand.
 1533-1544 : Theodor Brand (plus tard bourgmestre).
 1545-1555 : Bläsi Schöllli.
 1554-1558 : Andreas Keller.
 1556-1560 : Franz Oberriet (plus tard bourgmestre).
 1557-1559 : Kaspar Krug (plus tard bourgmestre).
 1559-1573 : Jakob Rüdlin.
 1560-1564 : Sebastian Doppenstein (plus tard bourgmestre).
 1564-1570 : Bonaventura von Brunn (plus tard bourgmestre).

1570-1577 et 1591-1594 : Bernhard Brand.
 1575-1579 : Ulrich Schultheiss (plus tard bourgmestre).
 1578-1592 : Lukas Gebhard (plus tard bourgmestre).
 1579-1589 : Franz Rechburger.
 1592-1595 : Hans - Rudolf Huber (plus tard bourgmestre).
 1594-1602 : Remigius Faesch (plus tard bourgmestre).
 1595-1601 : Jakob Oberriet (plus tard bourgmestre).
 1601-1609 : Melchior Hornlocher (plus tard bourgmestre).
 1602 : Christian Fürfelder.
 1604-1612 : Jakob Götz (plus tard bourgmestre).
 1609-1611 : Sebastian Beck.
 1611-1616 : Hieronymus Mentelin.
 1612-1616 : Joh.-Wernhard Ringler (plus tard bourgmestre).
 1616-1628 : Johann Heer.
 1617-1618 : Bonaventura von Brunn.
 1619-1621 : Sebastian Spörlin (plus tard bourgmestre).
 1621-1624 : Hans-Heinrich Steiger.
 1625-1629 : Joh.-Jakob Burckhardt.
 1628-1630 : Joh.-Friedrich Ryhiner (plus tard bourgmestre).
 1630-1636 : Joh.-Rudolf Faesch (plus tard bourgmestre).
 1631-1634 : Leonhard Lützelmann.
 1635-1645 : Joh.-Rudolf Wettstein (plus tard bourgmestre).
 1636-1643 : Joseph Socin.
 1644-1650 : Bernhard Brand.
 1645-1654 : Joh.-Jakob Hummel.
 1650-1655 : Leonhard Wentz.
 1655-1661 : Hans-Heinrich Falkner.
 1656-1683 : Joh.-Rudolf Burckhardt (plus tard bourgmestre).
 1658-1660 : Niklaus Rippel (plus tard bourgmestre).
 1660-1664 : Benedikt Socin.
 1663-1667 : Andreas Burckhardt (plus tard bourgmestre).
 1666-1684 : Joh.-Jakob Burckhardt (plus tard bourgmestre).

1667-1669 : Joh.-Ludwig Krug (plus tard bourgmestre).
 1669-1683 : Emanuel Socin (plus tard bourgmestre).
 1683-1691 et 1691-1705 : Christoph Burckhardt.
 1684-1690 : Franz-Robert Brunschweiler (plus tard bourgmestre).
 1690-1691 et 1695-1705 : Johann-Balthasar Burckhardt (plus tard bourgmestre).
 1691 : Hans-Heinrich Zäslin.
 1691 : Martin Staehelin.
 1705-1722 : Andreas Burckhardt.
 1705-1717 : Joh.-Jakob Merian (plus tard bourgmestre).
 1717-1724 : Joh.-Rudolf Wettstein (plus tard bourgmestre).
 1722-1730 : Niklaus Harder.
 1724-1734 : Emanuel Falkner (plus tard bourgmestre).
 1730-1731 : Samuel Merian (plus tard bourgmestre).
 1731-1740 : Dietrich Forcart.
 1734-1735 : Joh.-Heinrich Beck.
 1735-1760 : Joh.-Rudolf Faesch (plus tard bourgmestre).
 1740-1760 : Felix Battier (plus tard bourgmestre).
 1760-1767 : Johannes De Bary (plus tard bourgmestre).
 1760-1762 : Isaak Hagenbach (plus tard bourgmestre).
 1762-1777 : Johannes Faesch.
 1767-1784 : Achilles Leissler.
 1777 : Daniel Mitz (plus tard bourgmestre).
 1777-1789 : Johannes Ryhiner (plus tard bourgmestre).
 1784-1796 : Andreas Buxtorf (plus tard bourgmestre).
 1789-1790 : Peter Burckhardt (plus tard bourgmestre).
 1790-1798 : Andreas Merian (plus tard bourgmestre).
 1796-1798 : Peter Ochs.
 Voir *Bas. C.* VI, 534 ; VII, 481. — Schönberg, p. 774, et les registres officiels. [A. B.]

VI. Développement de la civilisation. — 1. COMMERCE, INDUSTRIE ET TRAFIC. Le point où le Rhin abandonnait sa direction vers le centre de la France pour aller vers le Nord, point où fut fondée la ville de Bâle, devint rapidement un carrefour important des routes de l'Europe centrale. Cette place prit particulièrement de l'importance avec la conquête romaine. Deux routes militaires y passaient : l'une venant de Vindonissa par le Bötzbürg, l'autre d'Aventicum et Soleure à Argentoratum (Strasbourg) se rencontrant à Augusta Raurica. La politique clairvoyante des évêques contribua beaucoup au développement de la ville de Bâle : Henri de Thoune construisit, dans le premier quart du XIII^e s., l'un des plus anciens ponts du Rhin ; de Constance à la mer il n'y avait alors aucun autre pont fixe sur le fleuve. Cette circonstance donna à Bâle le monopole du trafic transrhénan. Le même évêque créa le marché aux grains de Bâle en jetant un pont sur le Birsig. Pont du Rhin et marché furent le trait d'union commercial entre le Brisgau riche en vins, et le Sundgau aux abondantes récoltes. Bâle devint aussi un entrepôt de transport sur le Rhin, une étape importante sur la route des Alpes. Vers la fin du moyen âge, elle joua un rôle prépondérant dans le trafic de l'Italie avec les pays rhénans, la Hollande, les Flandres et le Brabant, ainsi que dans le grand commerce de l'Allemagne du Sud avec la France et l'Espagne. Le concile tenu dans ses murs de 1431 à 1448 fit naître une activité et un luxe inaccoutumés qui se traduisaient par un commerce plus intense et un grand

développement dans la construction. L'industrie prospéra aussi. Heinrich Halbysen introduisit la fabrication du papier, afin de répondre aux besoins extraordinaires du concile. Une période critique pour l'œuvre de Halbysen suivit la clôture de cette assemblée, mais l'inauguration de l'Université, après 1460, par le pape Pie II, et l'introduction de l'imprimerie la sauvèrent. L'imprimerie fit probablement son apparition vers 1460 et, dès 1470, Bâle devenait la plus importante place d'imprimerie de l'Allemagne jusqu'à la fin du moyen âge, et au delà. Ces deux industries, non soumises aux obligations corporatives, donnèrent à la ville le bien-être et une culture plus raffinée. Le moment décisif du développement économique de Bâle fut la seconde moitié du XVI^e s. lorsque les fugitifs de la contre-réformation quittèrent Chiavenna, Locarno, la Lorraine, le Brabant et même l'Angleterre pour y chercher asile. Le Grand Conseil accorda alors l'hospitalité à plusieurs savants illustres, à de grands commerçants et industriels dont les descendants forment aujourd'hui une grande partie du patriciat de la ville. Ils introduisirent le commerce et la teinture de la soie, la fabrication des satins et passementeries et posèrent ainsi les bases de la principale industrie actuelle : la fabrication des rubans. La bonneterie, déjà pratiquée à domicile dans la campagne durant la guerre de Trente Ans, acquit aux XVII^e et XVIII^e s. une importance à peu près aussi grande. Une très forte impulsion fut donnée à la rubannerie par l'introduction, vers les années 1660-1670, du métier à seize trames, qui rendit Bâle sans rivale. La révo-

cation de l'Edit de Nantes, en 1685, provoqua l'émigration d'un certain nombre d'industriels français en pays allemands, ne parvint pas à ôter à la ville sa suprématie.

Outre les soieries, d'autres industries prospérèrent à Bâle aux XVII^e et XVIII^e s., tissage de la laine, teinturerie, tannerie et impression des indiennes. Cette dernière industrie s'étendit après la révocation de l'Edit de Nantes à Genève, Neuchâtel, dans le Nord et l'Est de la Suisse, dans les cantons de Zurich, Argovie et Bâle ; entre 1740 et 1745 aussi à Mulhouse. Bâle y joua un rôle prépondérant et ce ne fut point un hasard si l'ouvrage publié en 1766 sur les procédés de cette fabrication eut pour auteur un représentant de la principale famille bâloise d'imprimeurs d'indiennes, Jean Ryhiner.

Ces grandes industries d'exportation ont créé en grande partie la base solide de la richesse actuelle de Bâle. Lors de la chute du système corporatif, elles assurèrent l'existence et le développement des petites industries telles que la joaillerie et la poterie d'étaim. Certaines de ces industries ont complètement disparu ; ainsi la bonneterie, le tissage de la laine et les toiles peintes. Il en est de même pour le tissage des soieries et des velours, branche où la maison bâloise Bischoff tenait le premier rang dans l'exportation aux Etats-Unis au milieu du XIX^e s. Seule la rubanerie est restée prospère à Bâle.

Une série d'industries nouvelles sont nées au XIX^e s. ; sans l'industrie textile : la filature de la soie, la fabrication du crêpe ; pendant un certain temps aussi la filature et le tissage du coton. La première, fondée vers 1820, a pris un tel essor que Bâle tient le premier rang en Europe avec Lyon et Novare. La construction des machines s'est développée parallèlement à l'industrie textile et s'est maintenue active malgré quelques crises. L'électrotechnique prit une grande importance dès son origine par l'invention de la dynamo Burgin en 1875 et la fondation de la société d'électricité Burgin & Alioth en 1881, aujourd'hui fusionnée avec Brown Boveri & C^{ie} à Baden. En outre une série de fabriques spéciales et de maisons d'installation ont été créées. La chimie des colorants, elle aussi en rapport étroit avec l'industrie textile, s'est développée beaucoup depuis 1850 et a atteint son épanouissement depuis la guerre européenne qui a supprimé la concurrence allemande chez les Alliés. Elle doit son origine à la transformation de la droguerie Geigy & C^{ie} en établissement pour la préparation de l'indigo et l'extraction des couleurs de bois, en 1856. En 1859-1860, un an après la première fabrique anglaise de couleurs d'aniline, il en fut installé une à Bâle. Une conséquence de cette industrie fut la fabrication de produits pharmaceutiques, tels que les remèdes contre la fièvre dès 1889 (phénacétine, antipyrine, antifébrine), les calmants, anesthésiques, antiseptiques (salol, lysol, airol, etc.), de la saccharine et de la vanilline. La plus grande entreprise de Suisse pour la préparation des alcaloïdes purs de plantes se trouve à Bâle. La guerre européenne a exigé de nombreux produits antiseptiques et galéniques : sels d'argent, préparations à l'ichtyol, sels de quinine et autres remèdes contre la fièvre, reconstituants, toniques ou antituberculeux. Les salines de Schweizerhalle, forcées en 1836, ont fait naître la fabrique de soude de Zurzach et celle d'acide de Schweizerhalle.

La Suisse n'a besoin que du 5 à 10% de la production de ces industries. L'exportation, qui absorbe le reste, a produit en millions de francs :

	Rubans de soie	Scheppe	Couleurs d'aniline	Indigo	Produits pharmaceut.	Saccharine	Alco- loïdes
1912	41.47	27.7	25.75	1.54	4.83	0.7	1.—
1913	42.06	28.3	24.84	3.91	5.08	0.8	1.—
1914	47.55	22.92	26.55	5.07	4.66	0.9	1.59
1915	60.02	29.—	29.—	2.25	8.82	1.5	1.52
1916	73.11	61.—	52.—	5.82	13.27	1.1	1.4
1917	54.78	52.72	86.67	10.93	18.56	2.1	1.75
1918	52.88	38.74	91.18	6.86	13.28	3.55	1.41
1919	104.06	55.36	123.66	12.18	11.1	3.1	4.8
1920	135.14	57.1	195.52	15.39	11.1	4.65	11.75

Ces chiffres concernent l'exportation de toute la Suisse, non de Bâle seul, mais pour les produits pharmaceutiques et la schappe la production du reste du pays est insignifiante. L'indigo ne se fabrique qu'à Monthey,

par la Société bâloise d'industrie chimique. L'exportation du ruban est aussi très réduite dans le reste du pays. Les couleurs d'aniline et la saccharine se fabriquent uniquement et entièrement à Bâle. Pour juger des chiffres, il faut tenir compte de l'augmentation des prix durant la guerre ; les quantités de marchandises exportées n'ont que peu ou pas augmenté. Quoi qu'il en soit, ces chiffres témoignent de l'intensité de la vie industrielle et commerciale de Bâle.

Les industries d'exportation dans lesquelles la ville n'occupe pas la place prépondérante sont la fabrication du crêpe, la construction des machines, certaines branches de l'électrotechnique moderne : la fabrication des dynamos, compteurs, interrupteurs, bobinages, isolateurs, lampes à incandescence, etc. D'autres industries produisent uniquement pour le pays : tuilerie, poterie, confection de blouses et tabliers, menuiserie, manufacture du tabac. La brasserie a ses principaux centres en Suisse à Bâle et à Rheinfelden. La guerre a développé un grand nombre d'industries et en a fait naître beaucoup ; toutes ne sont pas destinées à durer.

La situation de Bâle au point de vue du transit s'affermira au XIX^e s. par la construction des grandes routes alpines et celles du Hauenstein supérieur et inférieur. Le chemin de fer les remplaça bientôt et fit de Bâle un des centres du trafic avec l'Europe centrale. La guerre mondiale lui fit beaucoup de tort à cause de sa proximité de la frontière et de sa situation excentrique par rapport au commerce intérieur. Le trafic international reprit un peu depuis l'armistice ; la gare alsacienne fut rouverte aux voyageurs le 3 mars 1919 et la gare badoise le 14 septembre de la même année. Le transfert des douanes françaises de Saint-Louis à la gare des C. F. F. et allemandes à la gare badoise, le 1^{er} juin 1921, fut un nouveau progrès important.

La situation actuelle de la ville sur la frontière de trois pays, recouverte après une interruption de cinquante ans, est pleine de promesses pour l'avenir. Les maisons internationales d'expédition et de transport ont augmenté ; deux banques de commerce importantes, une de Suisse romande, l'autre de Suisse allemande, se sont établies. Toutes les grandes banques du pays y sont représentées, sauf la maison Leu & C^{ie} de Zurich.

La navigation sur le Rhin fut arrêtée entièrement durant la guerre européenne, jusqu'à fin avril 1919, date à laquelle elle fut de nouveau libre. Elle ne put, depuis, se développer que peu et passe actuellement par un moment critique, la France désirant accaparer le fleuve en vue d'en utiliser l'énergie. La construction du nouveau port, sur la rive droite, entre l'embouchure de la Wiese et la frontière près du Petit-Huningue, progresse rapidement et doit être terminée en 1921. Seule la régularisation du Rhin entre Strasbourg et Bâle permettra le développement de la navigation fluviale suisse, en reliant directement le pays à la mer. [T.GEERING.]

Le réseau des tramways bâlois, construit par l'Etat, a été inauguré le 6 mai 1895. Il mesure 55,6 km et a franchi la frontière en plusieurs endroits : Saint-Louis 1899, Allschwil 1904, Riehen 1907-1908, Grand-Huningue 1910, Bruderholz 1915, Lössach 1919, Muttenz 1921. [F.M.]

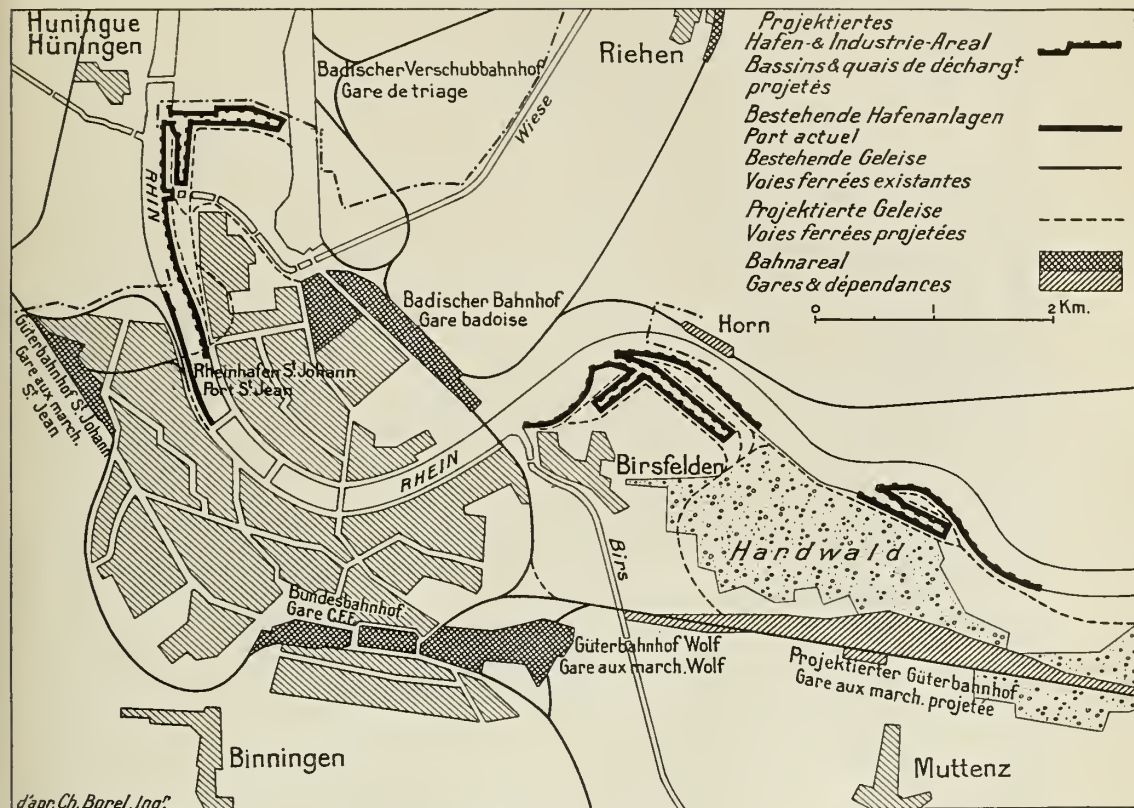
2. ECOLES. Nous sommes peu renseignés sur les écoles de la ville de Bâle au moyen âge. D'après ce que l'on sait, elles ne devaient que peu différer de celles d'ailleurs. Il existait des écoles de chapitre, de couvent et de paroisse dans la Cathédrale, à St. Pierre, St. Leonhard, chez les cordeliers, les dominicains, à St. Martin, St. Theodore et peut-être aussi à St. Alban. Elles préparaient au service de l'église, mais recevaient aussi des élèves laïques externes. Plus tard, ce fut la ville qui dut s'occuper de ces derniers. Au XV^e s., il y eut des écoles allemandes privées à côté de ces écoles latines ; elles recevaient les enfants d'ouvriers et de bourgeois, garçons et filles, moyennant un écolage fixe. Les écoliers étrangers, ou bachants, doivent parfois avoir été très nombreux, surtout quand ils trouvaient des maîtres capables, comme Glaréan et Myconius.

La situation changea après la Réforme, quand la direction des écoles, des églises et de l'assistance échet

à l'Etat. Trois membres du Petit Conseil et le secrétaire de la ville furent désignés en 1529 pour exercer la haute surveillance des églises et des écoles de la ville et de la campagne ; ils étaient dénommés députés (*Deputaten*). Au XVIII^e s., ils eurent à leur tête le nouveau ou l'ancien bourgmestre comme haut inspecteur. Des commissions ou des conseils scolaires furent en outre institués pour l'étude des questions d'école ; la surveillance des diverses écoles fut confiée à des inspecteurs.

Les écoles latines furent à l'origine celles de la cathédrale, de Saint-Pierre et de Saint-Théodore. Ces deux dernières devinrent en 1589 des écoles communales

deliers, de Saint-Théodore, et les écoles de filles de Saint-Martin (transférées en 1604 aux cordeliers) et du Lindenberg dans le Petit-Bâle. Les écoles de garçons et l'école de filles du Grand-Bâle étaient desservies par un précepteur et un proviseur travaillant dans la même salle ; l'école de filles du Petit-Bâle n'avait qu'un maître. Pendant la troisième heure de classe du matin, les enfants d'ouvriers, qui ne payaient pas d'écolage recevaient un enseignement gratuit (école des pauvres ou école libre). Dans les deux classes, l'enseignement comprenait la lecture, l'écriture et la religion. L'âge d'entrée et de sortie n'était pas fixé.



Projet du port de Bâle.

et seule la *Schule auf Burg* ou gymnase, comme elle s'appela dès lors, resta une école latine sans cesser de donner l'enseignement élémentaire aux enfants de la paroisse de la Cathédrale. Les élèves de latin furent séparés des autres en 1690 et une école allemande ou école d'arithmétique fut instituée et confiée au calligraphe J.-J. Spreng. Dans le gymnase proprement dit, on enseignait le latin, le grec, la dialectique, la rhétorique, la religion et le chant ; l'histoire, la géographie et les mathématiques s'y ajoutèrent en 1715 ; l'allemand, le français et les sciences naturelles en 1796. Au XVI^e s., il n'y avait que 19 heures obligatoires par semaine : de 7 à 9 heures ou de 8 à 10 heures le matin et de 1 à 3 heures l'après-midi, avec jeudi et samedi après-midi libre. La loi scolaire de 1796 fut la première à prévoir 32 à 34 heures de leçons par semaine. Les meilleurs pédagogues de ce temps furent : l'organisateur de l'école de la Cathédrale, Thomas Platter, † 1582, Beatus Helius, † 1620, Johannes Bernoulli, inspecteur en 1725 et en 1726 enfin, promoteurs d'une nouvelle tendance, Isaac Iselin et Pierre Ochs.

En dehors de l'école de la Cathédrale qui se composait du gymnase et de l'école primaire, il exista jusqu'en 1817 les écoles de garçons de St. Pierre, des cor-

A l'origine, au temps de la Réforme, la jeunesse de la campagne était réunie par les pasteurs trois ou quatre fois l'an, puis une fois par mois à l'église. Les écoles officielles succédèrent à ces leçons, puis les écoles de second ordre (*Nebenschulen*) instituées et soutenues par les gens de la campagne. Quand, en 1799, Stapfer, ministre de l'instruction publique, fit une enquête générale sur les écoles, Riehen n'avait pour instituteur qu'un ex-vicaire ; Bettingen n'avait qu'un ancien soldat qui tenait la classe dans une chambre à coucher, et Petit-Hünzingue qu'un imprimeur d'indiennes.

La législation scolaire du XIX^e s. connaît des écoles de garçons, de filles, et de campagne. Par la loi de 1817, celle de la Cathédrale conserva ses deux classes, celles des paroisses en reçurent trois et deux divisions, formant six années de fréquentation obligatoire. Le *pædagogium* fut rattaché au gymnase, avec trois classes, l'obligation d'apprendre le latin fut supprimée, l'école réelle devint une section réelle, puis en 1841 une école autonome nommée, dès 1880, école secondaire de garçons.

En 1852 fut créé le gymnase réel, l'école réelle actuelle, continuée en 1858 par l'école des arts et mé-

tiers, aujourd'hui école réelle supérieure, divisée en sections réelle et commerciale. Cette dernière porte depuis 1908 le titre d'école de commerce cantonale.

Le développement des écoles de jeunes filles se fit plus lentement. Les deux établissements de la ville recurent chacun en 1822 une division élémentaire et une division réelle, chacune de trois années d'études. La loi de 1840 prévoyait quatre écoles communales chacune de quatre ans, auxquelles s'ajoutait une école réelle de deux ans. Cette dernière forma en 1870 l'école secondaire des jeunes filles avec trois ans d'études. Pour la population des fabriques exista de 1838 à 1861 l'école de Klingental, école municipale de répétition pour garçons et filles. Elle fut remplacée en 1862 par une école des pauvres ou école libre, au Silberberg, complète, destinée aux enfants des deux sexes. Ils ne payaient pas d'écolage et recevaient en outre du pain le soir, des habits, et, de janvier à mars, la soupe à midi. En 1869, ces enfants furent transférés dans les écoles publiques.

L'école des jeunes filles, fondée par la Société d'utilité publique, fut ouverte en 1813 après quelques essais malheureux au cours du XVIII^e s., pour les classes aisées qui n'envoyaient ordinairement pas leurs enfants à l'école publique; elle fut reprise par l'Etat en 1818. Elle fut constituée en 1825 en cinq classes faisant suite aux quatre années primaires.

Les trois écoles de campagne étaient en 1817, comme celles du district inférieur, sous l'inspection du pasteur Bischoff à Muttenz. Dès 1839, elles comprenaient toutes trois une division élémentaire de six ans, une classe de répétition durant jusqu'à l'instruction religieuse, une école d'ouvrages féminins et une section facultative de perfectionnement. La classe de répétition dura deux ans dès 1860, les leçons ne durant qu'une demi-journée. Le village de Riehen la remplaça partiellement en 1875, par une école secondaire. Bettingen n'eut son école secondaire qu'en 1896. Depuis la fusion du Petit-Huningue avec Bâle en 1893, les écoles de la campagne sont soumises à un inspecteur spécial. Les caisses scolaires créées en 1860 pour les communes rurales existent encore comme fonds scolaires.

Depuis la loi de 1880, trois autres institutions privées furent reprises par l'Etat: l'école enfantine, l'école des arts et métiers et l'école de travaux féminins; en outre, des cours spéciaux furent institués pour la formation de maîtres primaires.

La loi du 18 avril 1895 régle l'organisation et la conduite des classes enfantines officielles et le contrôle des écoles privées. En 1919, il y en avait 104 de la première catégorie et 10 de la seconde.

Le 27 juin 1884 parut le décret fédéral sur l'enseignement professionnel et en décembre 1886, le Grand Conseil créa une école des arts et métiers. Elle se subdivise depuis 1918 en cinq sections: 1. classes générales de dessin et de peinture; 2. construction; 3. arts industriels; 4. mécanique et technique; 5. alimentation et vêtement. Des 599 classes de 1919, 362 étaient des cours d'apprentis. Cette institution continue l'école de dessin fondée en 1796 par la Société d'utilité publique et à laquelle était attachée depuis 1851 une école de modelage, que la Société céda en 1887 à l'Etat.

Par la loi du 11 octobre 1894, l'Etat acquit aussi l'école de travaux féminins fondée par la même Société en 1878. Elle comprenait en 1919 317 classes avec 5127 élèves. Les cours spéciaux pour le perfectionnement des maîtres primaires commencèrent en automne 1892; ils comprennent trois semestres. Toute la formation des instituteurs doit être réglée par une loi spéciale.

Depuis la publication de la loi scolaire actuelle, des classes complémentaires ont été ajoutées à l'école secondaire; elles sont libres et gratuites, et subventionnées par la Confédération pour le développement de l'enseignement commercial et économique; c'est ainsi que l'école supérieure des jeunes filles possède une section générale de commerce de quatre classes, une section pédagogique et de gymnase de cinq années, enfin un cours fröbelien. Les écoles secondaires de garçons et de filles ont une cinquième et une sixième année, qui

dans l'école des filles sont divisées en classes de commerce et de ménage et de vendues.

La loi scolaire de 1839 recommandait déjà les écoles complémentaires libres, qui acquirent une grande importance avec l'introduction des examens de recrues. Il fut décidé en 1882 d'organiser ces écoles, facultatives en ville et, à titre d'essai, obligatoires dans la campagne. Toutefois, un enseignement complémentaire obligatoire n'a pas encore pu être créé. D'ailleurs, des cours commerciaux populaires doivent être institués par la ville en faveur des jeunes gens ayant quitté les écoles. La plupart de ceux qui existent déjà sont soutenus par la Société d'utilité publique.

L'écolage a été supprimé partout, sauf à l'Université. Dans les classes inférieures et moyennes, le matériel de dessin et d'écriture a été distribué gratuitement depuis 1881 et les manuels imprimés depuis 1888. Un administrateur du matériel scolaire fonctionne depuis 1914.

Tout ce qui concerne l'éducation fut confié de 1798 à 1832 à un Conseil d'éducation, de 1832 à 1874 à un Collège d'éducation, et depuis, à un département auquel est adjoint un Conseil d'éducation de 9 membres. A la tête de chaque établissement se trouve une commission d'inspection et un directeur d'école nommé aussi recteur, inspecteur ou préposé. Les organes du personnel enseignant sont les conférences officielles et les synodes scolaires libres. Les maîtres ont droit à une pension et sont tenus depuis 1918 de faire partie de la Caisse des veuves et des orphelins des employés de l'Etat bâlois. Une caisse centrale de remplacement existe depuis 1920.

La nouvelle loi scolaire, qui va être présentée sous peu au Grand Conseil (1921), prévoit les modifications suivantes: l'école primaire, de quatre années, est suivie d'une école générale moyenne de deux ans, puis le gymnase classique et moderne, les écoles réales, de jeunes filles, de jeunes gens. L'école secondaire des filles, l'école primaire prolongée et les classes de perfectionnement. Une école de commerce cantonale, inférieure et supérieure, réunira tous les jeunes gens des deux sexes étudiant actuellement cette branche dans les écoles réales de filles, et à l'école secondaire des garçons et des jeunes filles. Alors que les deux gymnases, l'école réelle, celle des jeunes filles et l'école de commerce auront leurs inspecteurs particuliers, les classes populaires de garçons et de filles, les degrés primaire, moyen et secondaire des trois cercles de Grand-Bâle Est, Grand-Bâle Ouest et Petit-Bâle dépendront d'inspecteurs locaux; la direction des écoles de ces cercles sera confiée à six recteurs dont l'un aura, en outre, la responsabilité des écoles de la campagne. Des délégués du personnel enseignant siègeront à l'inspectorat avec le droit de vote, les compétences des conférences seront augmentées, le synode scolaire deviendra institution officielle. De grandes sommes sont dépensées chaque année pour l'éducation (plus de 6 millions et demi de francs en 1919).

La bienfaisance en faveur des écoliers indigents consacre chaque année des sommes importantes pour des distributions de soupe, de pain, de lait, de chaussures, de drap scolaire, pour des séjours de vacances, etc.

Voir Fechter: *Gesch. des Schulwesens in Basel.* — Hies: *Gesch. des Schulwesens der Landschaft Basel bis 1830*, dans *BVG* Bas. 1896. — Burckhard-Biedermann: *Gesch. des Gymnasiums in Basel.* — Zingg: *Das Schulwesen auf der Landschaft Basel nach den amtlichen Berichten an das Erziehungs-Comité im März 1798.* — Le même: *Das Schulwesen der Stadt Basel bis Ende des 18. Jahrhunderts*, dans *Bericht der Töchterschule in Basel 1899.* — P. Burckhardt: *Gesch. der Töchterschule in Basel*, annexe au *Bericht der Töchterschule 1906.* — *Gesch. der obern Realschule in Basel*, dans *Schulbericht 1905.* — H. Frey: *Die Knabensekundarschule in Basel.* — K. Schneider: *Unsere Schulen vor 100 Jahren*, dans *Bericht der Realschule 1869.* — *Kleinkindererziehung und der Fröbel'sche Kindergarten*, dans *Grenzpost 1878.* — *Entstehung und Entwicklung der staatlichen Kleinkinderanstalten in Basel.* — Largiadèr: *Das Schulwesen von Baselstadt, 1880-1895.* — X. Wetterwald: *Die freiwillige Schulsynode.* — Miaskowski: *Die Gesell-*

BALE



Entrée du Général Bonaparte dans la ville de Bâle, le 24 novembre 1797, arrivant d'Italie pour se rendre au Congrès de Rastatt.
Publié par Chr de Mechel, à Bâle.



Costumes de Bâle-Campagne.
J.-C. Althaus de Bülchen et Maria Mohler de Diegten,
peints par J. Reinhard en 1792. Mus. hist., Berne.



Costumes de Bâle-Campagne.
Hans Jacob Mohler d'Eptingen et Verena Schaub de Rumligen,
peints par J. Reinhard. Mus. hist., Berne.



Costumes de Bâle-Campagne.
J. Schäfer et Salomé Mohler de Diegten,
peints par J. Reinhard en 1792. Mus. hist., Berne.



Uniformes bâlois de 1830.
Flanqueur, grenadier, tirailleur, infanterie.
D'après la collection de E. Pochon-Demme, Berne.

stein de Karlstadt, y mourut en 1541 comme pasteur et professeur ; c'est de là que Sébastien Castellion adressa à l'humanité cette question : *De hæreticis, an sint persequendi*. Après le massacre de la Saint-Barthélemy eut lieu la fondation de la paroisse française de Bâle.

Pendant que ces hommes et d'autres comme Sébastien Franck, Jakob Acontius, Fausto Sozzini et David Joris jouissaient de l'hospitalité de Bâle, l'Église avait à subir une violente tourmente. Le troisième antistes, Simon Sulzer, qui était en même temps superintendant de la partie supérieure du margraviat de Bade, chercha à rapprocher Bâle des luthériens. Il fit échouer l'adhésion de Bâle à la deuxième confession helvétique, mais travailla en faveur du concordat de Wittenberg. Le successeur de Sulzer, Grynäus, fit rentrer l'Église dans sa tradition réformée et la consolida définitivement en rééditant, en 1590, la confession de Bâle.

b) *Période orthodoxe*. Dans les cent vingt années suivantes, on s'efforça de conserver rigoureusement les fruits de la Réformation. En 1610 Amandus Polanus de Polansdorf, écrivit son célèbre *Syntagma theologiae christianæ* et prit la défense de l'orthodoxie de la Faculté de théologie. En 1618-1619, Wolfgang Meyer et Sébastien Beck contribuèrent à préciser le dogme calviniste au synode de Dordrecht. L'antistes Gernler lutta avec le professeur Johannes Buxtorf contre l'universalisme de Saumur et de Sedan. Le premier dota l'Église de Bâle d'une liturgie qui fut employée jusqu'en 1826 ; il prit en outre part aux travaux préparatoires de la *Formula consensus*. Avant et après la révocation de l'Édit de Nantes, Bâle s'efforça de venir en aide de toutes manières aux coreligionnaires de France. A l'intérieur, l'Église s'efforça de dénoncer la corruption du haut de la chaire, ce qui provoqua le soulèvement de 1691.

c) *Piétisme et influence philosophique*. Dès 1686, l'Église de Bâle n'exigea plus l'adhésion à la *Formula consensus*. Un esprit nouveau se faisait jour parmi les théologiens à l'instar de ce qui se passait à Neuchâtel et à Genève. Les efforts des piétistes, qui voulaient pour eux la plus grande part des biens célestes, conquièrent les Bâlois, de sorte que Joh.-Friedrich Rock, qui se disait inspiré, trouva en 1736 un groupe d'adhérents prédisposés. Dans la suite, le mouvement s'accrut sous l'influence de deux hommes, le comte de Zinzendorf, le fondateur des Frères moraves en 1740, et Hieronymus Annoni, pasteur à Muttenz en 1749. Dans leur entourage, Joh. Aug. Urtsperger trouva des partisans, de sorte que Bâle, après la fondation de la *Deutsche Christentumsgesellschaft*, en 1780, devint le véritable centre piétiste du continent. Mais la ville d'Isaac Iselin, le fondateur de la société d'utilité publique, ne pouvait se fermer à l'influence de l'esprit philosophique. Cette tendance nouvelle atteignit son point culminant au moment de la République Helvétique.

d) *1803-1921*. Les XIX^e et XX^e s. sont dominés par la lutte entre les tendances de régénération et de destruction qui avaient pris naissance dans les périodes précédentes. A Bâle, on se libéra de l'étroitesse dogmatique et rompt les liens qui unissaient l'Église et l'État en même temps que se manifesta une vie et une foi chrétienne plus intense.

La confession de foi fut battue en brèche par Joh.-Wilhelm Rumpf et Franz Hörler, et malgré de puissants défenseurs tels que le professeur Christoph-Johann Riggenbach, l'antistes Immanuel Stockmeyer, les pasteurs S. Preiswerk, E. Stæhelin et Jacob Riggenbach, elle cessa d'être obligatoire en 1873. L'année suivante, le premier pasteur réformiste fut installé. Trente ans plus tard, la question de la séparation de l'Église et de l'État fut posée à l'occasion d'une demande de subvention annuelle par les catholiques romains. Après sept ans de luttes pénibles, la séparation fut acceptée. Elle n'est pas complète en ce sens que, en vertu de la constitution de 1910, l'État conserve la haute surveillance sur l'Église qui s'administre elle-même. La nouvelle organisation est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1911.

La vie religieuse prit un grand essor pendant le

XIX^e s. En 1804 fut fondée la Société biblique de Bâle ; en 1815, la Société des Missions de Bâle. Différents instituts furent également créés : celui de Beuggen en 1820 ; de Riehen, pour sourds-muets, 1830 ; de Chrischona, 1840 ; la maison des diaconesses de Riehen, 1852 ; la Société évangélique de la ville, 1859 ; l'école de prédicateurs, 1876.

De nombreuses sectes ont fait leur apparition à Bâle : les Nazaréens, à la suite des révélations de Johann-Jakob Wirz ; les Mennonites en 1847, successeurs des anabaptistes du temps de la Réforme ; les Darbystes, les Fröhlichianer, les Baptistes, les Adventistes, les Sabbatistes et d'autres. Le séjour à Bâle de William Caird en 1849 donna naissance à la communauté catholique-apostolique des Irvingiens, actuellement existe encore à côté de cette dernière une communauté néo-apostolique ; puis on trouve encore l'Église des saints des derniers jours, l'Église méthodiste, fondée en 1860, l'Armée du salut, les Scientistes, 1911, et les Etudiants de la Bible. — Voir : Ed. Blösch : *Gesch. der Schweiz. reformierten Kirchen*. — Wilh. Hadorn : *Kirchengesch. der reformierten Schweiz*. — Herm. Henrici : *Die Entstehung der Basler Kirchenverfassung*, dans STZ 1918. [ERNST STÆHELIN.]

2. *Église catholique romaine* (après la Réformation). La paroisse catholique romaine compte dans la ville de Bâle environ 41 000 membres dépendant de l'évêché de Bâle-Lugano (siège épiscopal à Soleure). Le libre établissement dans la ville fut interdit aux catholiques depuis la Réformation jusqu'en 1848 et le droit de bourgeoisie leur fut refusé jusqu'en 1860 s'ils ne s'engageaient pas à faire baptiser leurs enfants protestants. Un culte catholique eut lieu pour la première fois de nouveau en 1766 dans la chapelle particulière du résident impérial. On toléra par la suite tacitement que les 400 catholiques établis en ville y assistassent. Les sacrements pouvaient également y être administrés ; le premier baptême eut lieu en 1768, le premier mariage en 1784, le premier enterrement en 1798. Le Conseil céda en 1792 l'église de Saint-Martin au culte catholique ; le service était fait par les capucins de Dornach. La jeune communauté s'augmenta de nombreux émigrés lors de la Révolution française, et parmi les troupes suisses complétant la garnison se trouvaient aussi nombre de catholiques des petits cantons. En 1798, le nouveau gouvernement assigna comme lieu de culte le magasin du Clarahof, local contenant environ cent personnes. La même année encore, les catholiques eurent part à l'église de Sainte-Claire (*Clarikirche*) qui leur fut définitivement abandonnée en 1817. Les protestants y tirèrent cependant leurs cultes hebdomadaires jusqu'en 1853. De 1814 à 1817, cette église ayant servi de magasin militaire, les catholiques durent retourner à l'église de Saint-Martin. A la suite de deux agrandissements, il devint possible en 1859 de reprendre Sainte-Claire, après avoir utilisé en 1858 la *Predigerkirche*. La paroisse s'organisa en 1797, avec Roman Heer, comme premier curé. Elle a construit trois églises avec leurs cures : Sainte-Maria, à la Holbeinstrasse, 1885 ; Saint-Joseph, dans l'Amerbachstrasse, 1901 ; l'église du Saint-Esprit, dans la Thiersteinallee, 1912.

La paroisse avait décidé en 1875 de demeurer libre et indépendante de l'État. Elle a constitué ainsi une société privée au sens de l'article 28 du Code fédéral des obligations, sous le nom de Paroisse catholique romaine de Bâle. Les statuts et leurs modifications datent de 1876, 1903, 1919. Le comité est formé de 12 à 20 membres élus en nombre à peu près égal par les diverses paroisses.

La paroisse a fondé des asiles, des homes, des orphelins, ainsi qu'une école privée catholique qui comptait lors de sa suppression en 1884 : 792 garçons, 929 filles, 40 maîtres et maîtresses. L'hôpital catholique, 1880-1909, dut être fermé pour des raisons sanitaires et financières. Journaux : *Basler Volksblatt* (1873), *Pfarrblatt* (1913). [I. A. H.]

3. *Église catholique-chrétienne*. Les décrets du concile du Vatican du 18 juillet 1870 au sujet de l'infailibilité du pape et de sa haute autorité épiscopale provoquèrent dans la paroisse catholique de Bâle, comme en d'autres

lieux, une forte opposition. Les opposants se groupèrent en Union des catholiques libéraux ; ils organisèrent des conférences et entrèrent en relations avec leurs coreligionnaires du reste de la Suisse. Ils crurent tout d'abord pouvoir s'opposer au nouveau dogme avec l'appui de l'État. Quand cet espoir dut être abandonné, ils émirèrent des prétentions sur l'église et la fortune de la paroisse catholique afin de célébrer un culte régulier. Mais exclus des services religieux et des sacrements, ils se décidèrent à s'organiser pour leur propre compte. 350 signatures des deux sexes ayant été réunies, la paroisse fut constituée le 18 octobre 1873, et le 1^{er} mars 1874 eut lieu le premier culte, à l'église de Saint-Martin, cédée dans ce but par le gouvernement pour trois ans. Le 14 octobre de la même année, le D^r Watterich en fut élu curé. Quelques réformes furent introduites dans le service et dans la vie religieuse ; la langue allemande fut employée pour la messe et toutes les cérémonies cultuelles, la confession obligatoire remplacée par une contrition commune, le célibat des prêtres supprimé. La paroisse prit une part très active à la constitution de l'église catholique-chrétienne suisse et se rattacha à l'évêché constitué par cette église. En 1877, la paroisse obtint son propre lieu de culte : la *Predigerkirche* restaurée par l'État. Elle fut inaugurée le 23 décembre par un service solennel célébré par l'évêque E. Herzog. La loi du 24 juillet 1878 reconnut officiellement à la paroisse la qualité d'église nationale-catholique. L'État se chargea des frais du culte. Dès 1879, le curé Otto Hassler s'occupa avec tant de zèle de l'extension de la paroisse que bientôt un second curé devint nécessaire ; à sa mort, en 1896, Karl Weckerle lui succéda, puis Adolf Küry. La réorganisation des relations entre l'Église et l'État bâlois, en 1911, fut d'une importance capitale. La suppression du budget des cultes fut compensée par la munificence de l'État qui paya 150 000 francs à la paroisse. L'église et la cure devinrent sa propriété. Les quelque 3000 membres de la paroisse payent en 1920, 18 394 francs de contributions et la fortune, non compris l'église et la cure, se montait à 209 910 francs. [A. K.]

4. *Juifs. Communauté israélite.* La présence des Juifs à Bâle est signalée dans la première moitié du XIII^e s. Il est cependant probable qu'ils s'établirent dès la fin du XII^e s., lors des émigrations qui conduisirent les Juifs vers le haut Rhin après les premières croisades.

L'histoire des Juifs à Bâle se divise en quatre périodes nettement délimitées : — I. Des origines aux persécutions de 1348-1349. — II. De 1362 à 1397. — III. Période de séjours temporaires, 1397-1800. — IV. De 1800 à nos jours.

I. Les Juifs habitaient presque tous des maisons dépendant du chapitre de Saint-Léonard, au *Rindermarkt* (actuellement *Untere Gerbergasse*) et aux environs ; quelques-uns étaient établis même au petit-Bâle. Il n'existait pas de quartier juif (*ghetto*). La synagogue se trouvait dans la maison *Zum alten Safran* ou dans la *Kürsnerlaube*, au *Rindermarkt*. Le cimetière était situé hors de la ville : *Judengarten zu Spalou*, sur une partie du futur *Werkhof*, près de la place de Saint-Pierre. Les Juifs étaient alors prêteurs d'argent, mais s'occupaient aussi du trafic des terres. En droit public, ils étaient sous la protection, non de l'évêque, mais de l'empereur. La communauté fut victime des persécutions suscitées par l'accusation d'avoir empoisonné les fontaines lors de l'épidémie de peste qui ravagea l'Europe en 1348 et 1349. Le 16 janvier 1349, les Juifs furent livrés au feu sur une île du Rhin près de l'embouchure du Birsig.

II. Quoique les bourgeois et le Conseil eussent juré de ne plus recevoir de Juifs durant des siècles, ceux-ci furent admis à nouveau dès 1362 et on ne s'opposa pas à leur établissement jusqu'à la fin du XIV^e s. Ainsi se constitua la seconde communauté. Ses membres habitaient les mêmes lieux que précédemment et leur situation sociale et juridique resta la même. La synagogue était dans la maison qui s'appela encore longtemps *Judenschule*, au *Grünpfahlgässlein*. On se trouve actuellement la Banque populaire suisse. La communauté ne put recouvrer son ancien cimetière. Pendant quelque temps, elle enterra probablement dans une autre ville ; dans la der-

nière décade du XIV^e s., un nouveau cimetière fut créé hors des murs, à *Spitalscheuren*, entre *Äschengraben* et *Sternengässlein*. Plusieurs Juifs furent médecins, ainsi maître Gutleben qui devint médecin de la ville. En 1397, accusés à nouveau d'avoir empoisonné les fontaines, les Juifs quittèrent spontanément la ville.

III. De 1397 au commencement du XIX^e s., il n'y eut plus de Juifs établis à Bâle. Des textes qui semblaient affirmer le contraire ont été reconnus inexacts. Quelques personnes furent parfois tolérées temporairement ; mais il n'est pas fait mention d'établissements durables. Au XVII^e s., de nouvelles colonies juives se formèrent dans le Sundgau, probablement comme conséquence de la guerre de Trente ans. Par la suite, Bâle entra avec elles en relations étroites qui durèrent sans interruption pour



Le Spalentor à Bâle.
D'après une lithographie de A. Merian.

ainsi dire jusqu'à la dissolution de ces communautés. La ville leur servit en quelque sorte de centre commercial et plus tard aussi d'asile, surtout en 1789, lors des persécutions en Alsace. La Révolution française provoqua de grands changements ; le péage personnel, en particulier, imposé aux Juifs, fut supprimé en 1797.

IV. Le droit de libre établissement reconnu aux Juifs par la constitution helvétique ne provoqua d'abord à Bâle que l'arrivée de quelques personnes isolées. Les arrivées devinrent plus nombreuses sous l'Acte de Médiation, qui ne connaissait pourtant plus ce droit, mais on n'osait s'y opposer à cause des accords conclus avec la France. 41 familles s'établirent ainsi dans la ville jusqu'en 1814, et la troisième communauté se fonda en 1803 ou 1804. Le culte eut lieu successivement dans la maison *Zum Venedig* au *Schlüsselberg* et à la *Lys* ; puis dans une maison de l'*Unterer Heuberg*, et enfin, dans la synagogue de la même rue. La communauté dut lutter dès 1815 contre de nombreuses difficultés ; elle fut menacée d'expulsion totale ou d'extinction. Même sous les gouvernements réactionnaires de Louis XVIII et Charles X, la France intervint en sa faveur et exigea que les Israélites français établis fussent tolérés ; mais elle renonça pour le moment à exiger l'ad-

mission de nouveaux établissements. Dans ces circonstances, la communauté diminua sans cesse. Elle ne comptait plus, en 1847, que 11 familles et 104 personnes. Les tentatives faites pour faciliter l'émancipation des Juifs demeurèrent d'abord sans résultat visible et ne trouvèrent aucun appui dans la Constitution fédérale de 1848. La France, et après elle l'Amérique du Nord et l'Angleterre, intervinrent activement en leur faveur. En 1864, lors de la conclusion du traité de commerce avec la France, la liberté d'établissement fut accordée aux Juifs Alsaciens-Français, et en 1865, lors de la révision partielle de la Constitution fédérale, également à ceux d'Argovie. Depuis lors, la population israélite a constamment augmenté.



Le Spahlenschribogen à Bâle. D'après un dessin de Guise.

Après la paix de 1871, la communauté composée jusqu'alors d'éléments exclusivement alsaciens augmenta par l'arrivée d'émigrants argoviens et allemands. En 1872, les Juifs furent pour la première fois recrus bourgeois. La communauté occupa en 1868 une synagogue nouvellement construite, au coin des rues Euler et de Leimen ; elle fut notablement agrandie en 1893. L'élément russo-polonais qui a augmenté beaucoup dans la dernière décennie, forma des communautés religieuses séparées. Le rabbin de Hegenheim en Alsace fonctionna à Bâle jusqu'en 1883 ; un rabbinat fut institué en 1886. Actuellement la communauté israélite de Bâle forme une association au sens du Code civil suisse. — Voir M. Ginsburger : *Die Juden in Basel*, dans *BZ* VIII, 315. — A. Nordmann : *Geschichte der Juden in Basel 1397-1875*, dans *BZ* XIII, 1. [A. NORDMANN.]

4. ARTS ET ARCHITECTURE. — C'est avec la reconstruction de la cathédrale, de 1006 à 1019, par l'empereur Henri II qui la dota d'un trésor magnifique que commence l'histoire artistique de Bâle. Les restes de l'église de cette époque sont la base de la tour de Saint-Georges ; le « retable d'or », un devant d'autel avec figures en lamelles d'or et décorations de filigrane (aujourd'hui au musée de Cluny à Paris) ; une superbe croix d'autel (au musée des arts industriels de Berlin), ainsi que

deux intéressantes plaques sculptées provenant de la décoration des XI^e-XII^e s. Après l'incendie de 1185, l'aménagement intérieur dura jusque vers 1220 ; de cette époque, datent le chœur avec la crypte et la galerie (la partie supérieure a été reconstruite en style gothique après le tremblement de terre de 1356) ; du début du XIV^e s. les chapelles des nefs latérales, le jubé, aujourd'hui galerie de l'orgne, de 1361 ; la voûte de la nef centrale du commencement du XV^e s. Celle-ci, avec ses lourds faisceaux de piliers et ses tribunes, rappelle les constructions lombardes. L'ancien portail principal, la porte de Saint-Gall, d'influence lombarde et française méridionale, est avec la « porte d'or » de Freiberg (Saxe) le plus important portail d'église romane de l'Allemagne. Il faut encore signaler parmi les parties intéressantes : les figures d'une Roue de la Fortune ornant une fenêtre ronde, les reliefs des chapiteaux et des frises, les portraits en ronde bosse de deux architectes, et quelques figures fantaisistes d'anneaux destinées primitivement dans l'art de la haute Italie, à supporter les colonnades d'un portail (Musée historique).

De la première période gothique, vers 1260-1280, datent notamment les deux églises des ordres mendiants ; celle des cordeliers possède un chœur d'une hauteur inusitée. Un des plus beaux morceaux de sculpture de l'époque, la pierre tombale de la reine Anna à la cathédrale, est postérieure à 1281 ; peu après apparurent les quatre statues du portail et les chevaliers de la façade (le Saint-Georges a été restauré au XIV^e s.), ainsi que de nombreuses pierres tombales et autres sculptures du XIV^e s., à la cathédrale et à Saint-Léonard.

L'architecture et la sculpture ont connu au XV^e s., particulièrement pendant le concile, de 1433 à 1447, et au début du siècle suivant, un magnifique épanouissement. A citer notamment : les églises de Saint-Théodore (1420) ; de Saint-Léonard (1489 par Hans Niesenberger) ; l'achèvement de la cathédrale : élévation de la voûte de la nef centrale, construction des tours de Saint-Georges (1420-1440), de Saint-Martin (1488-1500) par Hans von Nussdorf, transformation du cloître roman (1430-1460) et de la petite tour à côté (1470-1480) ; en outre, comme travaux décoratifs, signalons les stalles du chœur (vers 1430), les fonts baptismaux (1465) et la chaire en pierre (1486). Jacob Sarbach construisit la jolie fontaine du marché aux poissons (1486) et l'avant-cour du Spalenter (1473, la tour elle-même date de 1400 environ). Parmi les maisons d'habitation ont été conservés, au moins en grande partie : l'hôtel de l'évêque (1450-1460) et celui de la corporation de la Clef (1480-1483) par Ruman Fäsch.

Le début du XVI^e s. est marqué par la construction de l'hôtel de ville de 1501 à 1512. Le hall ouvert du rez-de-chaussée est d'un type qui ne se rencontre ailleurs qu'en Italie. La décoration, commencée en gothique tardif, fut terminée après 1530 en charmante renaissance allemande. Deux portails et en outre quelques fontaines de cette époque et un peu postérieures, notamment celle dite de Holbein, furent les premières applications du style nouveau à des monuments de pierre. Un superbe spécimen de gothique tardif est la chambre dite *Zscheckenburli* de l'ancien couvent des Chartreux (1509). La « destruction des images » par les réformés a laissé subsister peu de sculptures : des statues à la fontaine du marché au poisson (1380 environ), au Spalenter (1410 environ), et quelques bonnes sculptures sur bois aujourd'hui au Musée historique. Dans le domaine de la peinture monumentale du XV^e s. les principales œuvres ne nous sont connues que par des mentions dans les documents ou de rares copies. Ainsi les célèbres Danses des morts ; l'une se trouvait au couvent de Klingental (fin du XIV^e s.), l'autre, la plus connue, était peinte sur les murs du cimetière des dominicains (1440 environ). En revanche, l'on possède d'un des pionniers de la peinture réaliste, Konrad Witz, qui devint Bâlois pendant le Concile, plusieurs tableaux, fragments importants de décoration d'autel ; des spécimens des ateliers de miniaturistes de cette époque. La tapisserie dont Bâle était un centre important de production au XV^e s. est forte-

ment représentée au musée historique de cette ville. Signalons enfin parmi les illustrations de livres imprimés à Bâle la gravure d'un saint Jérôme, premier travail de ce genre qu'on connaisse d'Alb. Durer, qui vint à Bâle en 1491, dans son voyage d'apprentissage. Vingt-cinq ans plus tard arrivait dans la même ville le jeune Augsbourgeois Hans Holbein, qui devait y passer la partie la plus fructueuse de sa vie de 1515 à 1531. Il y déploya une activité artistique des plus variées et des plus intenses, dont on peut se rendre compte encore aujourd'hui grâce au zèle collectionneur de quelques bâlois du XVI^e s. Gravures sur bois au nombre de plus de 1200, cartons pour

peintures de Hans Bock (qui travailla de 1572 à 1623) entre autres la décoration de la façade de l'Hôtel de Ville. Au XVII^e s., Bâle produisit de nouveau un artiste de grande renommée, Matthäus Merian (1543-1650).

Le XVIII^e s. fut une époque particulièrement florissante pour l'architecture bâloise. On lui doit entre autres l'hôtel du Margrave (Hôpital bourgeois), de nombreuses maisons patriciennes et des maisons de campagne. A ces édifices en style rococo, dont les plus importants sont l'Hôtel Ramstein (1730); le « Delphin », la Maison Blanche et la Maison Bleue, et l'Hôtel His sur la place Saint-Pierre (vers 1765), succédèrent



La Dause des Morts, d'après une aquarelle de Rod. Feyerabend, 1805, reproduisant une fresque du XV^e s. se trouvant sur les murs du cimetière du couvent des dominicains (Musée hist. de Bâle).

vitraux à sujets profanes et religieux, projets de pièces d'orfèvrerie et peinture, peinture dans tous les genres, depuis l'enseigne d'un maître d'écriture jusqu'aux portraits d'un Erasme, d'un Boniface Amerbach, au retable de la passion et de la madone pour le bourgmestre Meyer zum Hasen, aux peintures murales (malheureusement détruites) de la salle de l'hôtel de Ville et de la façade de la maison *zum Tanz*, et au buffet d'orgue de la cathédrale. Après la Réformation les commandes se firent plus rares, de sorte que Holbein, après un séjour momentané en Angleterre, se fixa définitivement dans ce pays. Son départ paralysa longtemps le développement de la vie artistique de Bâle, d'autant plus que le seul artiste de valeur parmi ses contemporains, l'orfèvre et dessinateur Urs Graf, était mort en 1527. Ce n'est que vers la fin du siècle que reparurent des travaux importants d'architecture: les façades de la maison de la *Gellenzunft* (1573) et du *Spießhof*, qui sont des modèles intéressants de la haute Renaissance. De la même époque et du même style l'on possède de magnifiques travaux en bois (chambre au musée historique, encadrements de portes à l'Hôtel de Ville), ainsi que les

en style Louis XVI, la maison « zum Kirschgarten » (1782) et tôt après le « Sommerkasino » en pur style classique. Parmi les peintres du XVIII^e s. citons : R. Huber, Esperlin, J.-H. Keller, M. Neustück, et Emanuel Büchel. Peter Birmann et son fils Samuel, Nahl et Hieronymus Hess († 1850) furent leurs successeurs au XIX^e s. Puis Bâle a produit en même temps que son meilleur critique d'art, Jacob Burckhardt, un des plus grands peintres de l'époque moderne, Arnold Böcklin. Quoique celui-ci n'ait passé, pendant l'âge mûr, que quelques années à Bâle, la ville peut se flatter de posséder ses peintures murales du musée et du pavillon Sarasin et d'avoir rassemblé au musée une collection de ses tableaux qui, comme celle de Holbein, n'a sa pareille nulle part. Deux collègues plus jeunes que Böcklin, H. Sandreuter et E. Stückelberg, ont également connu une renommée au delà des frontières de Bâle. L'on peut dire d'eux et du très grand nombre des artistes bâlois actuels que malgré leur dépendance inévitable des grands centres artistiques, de Paris notamment, ils ont su se créer un art bien à eux où domine la note du pays. [M. W.]

5. LITTÉRATURE. Le goût de la poésie paraît avoir existé à Bâle très anciennement. Les noms des héros et les reproductions de scènes tirées des légendes héroïques, qui se trouvent dans le chœur et dans la crypte de la cathédrale, en font foi. A l'époque des Minnesänger on rencontre entre autres *Walther von Klingingen*, le fondateur du convent de Klingenthal. Le premier poète important est *Konrad von Würzburg*, † 1287 ; parmi ses œuvres, les légendes d'*Alexius*, de *Sylvester* et de *Pantaleon* ont été composées à l'instigation de mécènes bâlois haut placés. Il a habité longtemps la Spiegelgasse, actuellement Augustiner-gasse. Le coloris et le ton de ses brillants tableaux de la vie des chevaliers ont probablement été empruntés à la vie de Bâle au temps de l'empereur Rodolphe. Jusqu'à la Réformation on ne voit plus à Bâle de poète de quelque importance. Le premier littérateur de renom au début des temps nouveaux est *Sébastien Brant*, † 1521 ; son *Narrenschiff* parut à Bâle en 1494. Cet auteur satirique, venu de Strasbourg, a vécu près de 30 ans à Bâle où il entretenait des relations avec les humanistes les plus célèbres. On peut citer après lui *Pamphilus Gengenbach*, imprimeur et auteur dramatique de l'époque de la Réformation ; il était originaire de Nuremberg et fut le seul lien entre Bâle et les *Meistersinger*. L'auteur satirique *Valentin Bolz*, † 1560, de Rufach (Alsace), était prédicateur à l'église de l'Hôpital et à celle des Cordeliers. Ses pièces nous font connaître la civilisation de Bâle à cette époque. Le *Glückhaft Schiff* de *Joh. Fischart* est rempli d'allusions à la région des environs de Bâle et à des faits locaux. La guerre de Trente ans inaugure une époque de silence et de stérilité qui dura presque sans interruption jusqu'au XVIII^e s. où l'on peut citer le professeur *J. Spreng* (1699-1768) qui fut couronné comme poète par l'empereur Charles VI pour ses brillantes traductions des psaumes. Son *Hilikon Rauracum* est son œuvre maîtresse. Le jeune *Pierre Ochs* (1752-1821) fit bientôt oublier ses poésies de jeunesse par son histoire de *Bâle*. Ce n'est qu'au XIX^e s. que Bâle eut ses propres poètes. *J.-P. Hebel* fraya une nouvelle voie en faisant usage du dialecte indigène. Le développement intellectuel fut favorisé bientôt par une renaissance de la vie scolaire et universitaire, par la poésie classique d'Allemagne, par la création d'un théâtre permanent et surtout par les travaux de *Wilhelm Wackernagel*, germaniste et premier professeur de littérature moderne. *Philippe Hindermann*, instituteur primaire, se fit le poète chroniqueur plein d'humour de son lieu d'origine, le Petit-Bâle. Le poète lyrique, *K.-R. Hagenbach* occupe un rang plus élevé. *Balth. Röber* composa des tableaux historiques. Avec *Wackernagel*, qui appartient à la littérature de l'Allemagne, on voit se former une véritable école de poètes bâlois. Th. Meyer-Merian, Jonas Breitenstein et Fr. Oser lui doivent beaucoup. En premier lieu il faut citer *Jacob Burckhardt*, le plus grand historien et historien de l'art, de Bâle, qui a publié deux petits volumes de poésies lyriques. *Jacob Mihly* a publié des ouvrages en dialecte et en haut allemand. Les ouvrages de *Th. Meyer-Merian* (1818-1857) sont fortement influencés par Jérémias Gotthelf ; il excelle surtout dans l'idylle et dans de courts morceaux épiques, peintre hors ligne de scènes de la vie bâloise. *Jonas Breitenstein*, pasteur à Binningen, est, de tous les poètes bâlois, celui qui a le plus de chaleur et de sentiment. Cependant quant au succès, ils sont tous surpassés par *Fr. Oser*, pasteur-chansonnier, le préféré de tous les compositeurs de chœurs pour voix d'hommes et de chœurs mixtes. A côté de lui on peut citer les poètes lyriques et dramatiques *Immanuel Stockmeyer*, *Jacob Probst* et *Arnold von Salis*. Un élément épique s'introduit dans la littérature bâloise avec trois noms féminins : *Selma* (pseudonyme d'une Bâloise), *Emma Kron* (M^{me} C. Brenner), et *Elis. Hetzel-Hetzel* qui cultiva le roman historique local. Tous ces auteurs furent influencés par Goethe et Hebel. C'est le cas aussi pour *R. Kelterborn* qui publia des pièces bouffonnes de couleur locale et une idylle. Cette prédilection pour la poésie idyllique s'explique par le caractère bâlois qui est en général contemplatif. On a tenté de donner un aperçu de l'activité des poètes bâlois dans une collection de poésies lyriques, la

Basilea poetica (parue pour la première fois en 1874).

Le développement général de la ville donna naissance à un nouvel essor littéraire favorisé par les représentations théâtrales, la vie scientifique, un commerce de librairie florissant et de fécondes relations avec l'étranger. Dans le cours des vingt ou trente dernières années, nous voyons surgir un grand nombre de poètes de talent. *Rudolf Wackernagel*, l'historien de la ville, * en 1855, montre qu'il a hérité du talent de son père en composant des festivals. *C.-A. Bernoulli*, * 1868, ouvre la série des écrivains plus jeunes ; il cultive à la fois les genres dramatique et épique et le roman. *Jacob Schaffner*, * 1878, *Hermann Kurz*, * 1880 et *Felix Möschlin*, * 1882, ont écrit des romans locaux. Parmi les contemporains, on peut encore citer : *Albert Gessler*, *Emile Beurmann*, le peintre, *Alfred Sarasin*, *Emanuel Stückelberger*, *Rud. Schwarz*, *Ruth Waldstätter*, *Paul Kaegi*, *Fritz Liebrich*, *Theobald Bärwart*, *Willy Schalch*, *Franszka Stœcklin*, *Paul Siegfried* et avant tout *Dominik Müller*, l'écrivain satirique bâlois par excellence. La Société d'utilité publique et la Société *Quodlibet* travaillent actuellement à répandre la culture littéraire. — Voir pour plus de détails les articles consacrés aux noms ci-dessus. [Ernst JENNY.]

6. MUSIQUE Les plus anciens renseignements sur la musique à Bâle concernent l'exercice du chant sacré par le clergé, les œuvres chorales du convent des dominicains et des chartreux, l'introduction de l'orgue à la cathédrale (Pentecôte 1303). Plus tard sont mentionnés des constructeurs d'orgues, ainsi Hans Tugi ; puis les fibres de la ville, petit orchestre d'instruments à vent subventionné par le Conseil, chargé de fournir les hérauts, de jouer à ses banquets et de donner des sérénades, l'été, sur le pont du Rhin. Ces fibres furent dans la suite des musiciens employés comme *Turmbläser* jusque dans le XVIII^e s. — Au XVI^e s., la musique fit son apparition dans les grands spectacles populaires et dans des réunions privées, chez Félix Platter, Bon. Amerbach, Ludwig Iselin. (Partitions à la bibliothèque publique.) Le chant protestant se développa ; Samuel Mareschall, organiste de la cathédrale, publia un recueil de cantiques. Au XVIII^e s. apparurent les concerts privés. Un *Collegium musicum* organisa des concerts pour ses membres et ses invités, dans lesquels chantaient des cantatrices italiennes ; un orchestre d'amateurs et de professionnels y joua les nouvelles symphonies. Les directeurs furent Pfaff, Dömmelin, Kachel, etc. La musique instrumentale était aussi appréciée dans la vie privée. Lukas Sarasin, à la « Maison Bleue », possédait des collections d'instruments et d'œuvres musicales et donnait des concerts dans sa salle de concert. Au XIX^e s. les amateurs furent peu à peu remplacés dans l'orchestre par des professionnels. La société des concerts, plus tard *Allgemeine Musikgesellschaft*, donna au casino, et dès 1876 à la salle de musique, des concerts d'abonnement, aujourd'hui accessibles à chacun. Les directeurs furent : Tollmann, Wassermann, Reiter, Volkland, Suter. Les trois derniers dirigèrent aussi le *Gesangverein* fondé en 1824 et la *Liedertafel* fondée 1852. Des auditions régulières de musique de chambre eurent aussi lieu et des chœurs d'hommes furent constitués ; le plus ancien est le *Basler Männerchor* (1825). Les exécutions des œuvres de Bach ou Beethoven à la cathédrale sont réputées. (Première exécution de la Passion de saint Jean 1861 ; Jubilé de Beethoven 1894.) Il faut mentionner encore le chœur populaire de la société d'utilité publique, très nombreux, ainsi que le *Bachchor* qui exécute des cantates à la cathédrale. De grandes fêtes musicales eurent lieu en 1820, 1840, 1860 (Société suisse de musique), 1852, 1875, 1893 (Fête fédérale de chant), 1903 (Allgemeiner Deutscher Musikverein), 1917 (Société des musiciens suisses).

L'opéra (théâtre de la ville) n'acquiesça que tardivement une réelle valeur, le système du fermage usité jusqu'à la fin du XIX^e s. s'y opposant. Sous la direction du maître de chapelle Gottfried Becker, les exécutions sont devenues irréprochables.

L'école de musique, fondée en 1867 par J.-J. Schäublin, et le conservatoire (1905), autrefois dirigé par S. Bagge, ont surtout été développés par Hans Huber.

directeur de 1896 à 1918 ; puis par son successeur, Hermann Suter et depuis l'automne 1921, par Willy Rehberg. L'école comptait 1256 élèves en 1920, elle réunit tout l'enseignement musical et théâtral. Il existe, en outre, nombre d'écoles de musique privées.

L'Université possède une chaire de musique (prof. Nef) ; cette branche figure aussi au programme de l'université populaire.

Les principaux compositeurs bâlois sont Hans Huber et Hermann Suter ; au XIX^e s., Auguste Walter. — Voir K. Nef : *Die Musik in Basel*. — W. Merian : *Basels Musikleben im 19. Jahrh.* ; *Gedenkschrift der Allgemeinen Musikschule*. — Bernoulli, dans *Schweizerische Musikzeitung*, 1905. — Riggenbach et Wölfli, dans *Basler Beiträge*, vol. 7 et 9. — Meyer, Probst, Refardt, dans *BJ* 1884, 1890, 1905, 1920, 1921. — Publications jubilaires du Männerchor, de la Liedertafel et du Gesangverein. [E. REFARDT.]

7. ORGANISATION MILITAIRE. A Bâle, comme dans d'autres villes, le service militaire reposait au moyen âge essentiellement sur la bourgeoisie. Les unités de troupes étaient formées par les quinze corporations et la Chambre haute (*Hohe Stube*), collègue des chevaliers et Achtburger, auxquelles vinrent s'ajouter en 1392 les trois sociétés du Petit-Bâle. Jusqu'à la suppression de la Chambre haute en 1515, celle-ci fournissait la cavalerie tandis que l'infanterie était recrutée dans les corporations, auxquelles incombait aussi le service de garde dans la ville. L'obligation de porter les armes commençait à 14 ans révolus ; au XVI^e siècle à 16 ans. Dans les expéditions, les quinze corporations étaient divisées en quatre corps, bannières, auxquels s'ajoutèrent dès 1392 les trois bannières de la bourgeoisie du Petit-Bâle. Dans chacun de ces corps, les corporations et sociétés conservaient leurs emblèmes particuliers tandis que l'emblème général était la bannière de la ville. Dans le service impérial, celle-ci était accompagnée de la bannière d'empire. Pour la défense de la ville, les corporations étaient également divisées en quatre corps, dès 1411 en cinq corps, qui avaient chacun la garde d'un secteur de murailles. Le lieu de rassemblement de toute la milice était le marché aux grains. Dès 1400, par suite de l'accroissement territorial de Bâle, les contingents des bailliages vinrent s'ajouter à ceux de la ville. Vers 1460, les troupes bâloises comptaient environ 2000 h. de pied fournis par les corporations (dont environ 200 arbalétriers et 50 coulevriniers) et 80 cavaliers ; en outre 600 h. d'infanterie pris dans les quatre bailliages. Peu à peu on fit appel à des mercenaires, notamment des archers et des cavaliers. Chaque bourgeois devait s'équiper à ses frais. L'artillerie de défense de la ville se composait à l'origine de *Springolfe* (arbalètes montées sur un banc) ; celle de siège, de balistes. Le premier canon employé par la ville fut fondu en 1378 ; les pièces de campagne, *Tarrasbüchsen*, firent leur apparition dans l'expédition de 1425. Le soin de l'artillerie incombait au maître canonnier. La direction des affaires militaires était en mains du Conseil, dès 1373 d'une commission du Conseil. Toutes les affaires importantes de la ville étaient confiées à une sorte de Conseil secret, appelé d'abord *Heimlicher*, puis dès 1406 les *Neuf* et à partir de 1445 les *Treize*.

Tandis qu'à l'origine chaque bourgeois, à l'exception des conseillers, devait personnellement accomplir ses devoirs militaires, l'usage s'implanta peu à peu dans la suite de se trouver des remplaçants rétribués. Ce qui était exception d'abord devint la règle au XVII^e s. pour tous les bourgeois aisés. On aboutissait ainsi de plus en plus à la troupe soldée, lorsque la guerre de Trente ans fournit l'occasion d'enrôler sur une plus grande échelle. Cette troupe soldée atteignit en 1622 le chiffre de 400 h. divisés en quatre compagnies de 100 h. ; à la conclusion de la paix son effectif fut considérablement diminué. De cette troupe sortit la première garnison de la ville de Bâle, qui avait pour principal service la garde des portes. La caserne était au *Blömlin*, un bâtiment de l'ancien couvent de Steinen. Les soldats ne devaient pas être Bâlois ; seules les places de sergents et d'officiers étaient confiées à des bourgeois. La garnison subsista jusqu'à la fin du

XVIII^e s. L'entrée d'une garnison française, en octobre 1798, qui prit immédiatement le service de garde des portes, dépouilla la garnison de la ville de ses principales fonctions. Un an après elle fut dissoute. Pendant la République Helvétique Bâle fut ainsi sans garnison. En 1804, la garnison fut rétablie sous une autre forme et sous le nom de *Standescompagnie*. Son effectif légal était de 200 h., et son principal devoir était de monter la garde sous les portes de la ville. La caserne était également au Blömlin. La compagnie était sous les ordres d'un commandant qui était en même temps commandant de place. Elle prit part aux actions militaires de 1831 à 1833 et dans la journée du 3 août 1833 elle couvrit, comme arrière-garde, la retraite de la milice bâloise. La conséquence de cette défaite fut l'occupation du canton par les troupes fédérales et la dissolution de la Standescompagnie. Après la constitution du canton de Bâle-Ville, les autorités militaires s'occupèrent à fin 1834 de reconstituer une nouvelle garnison. Elle reçut le nom de *Standestruppe*. Elle fut bientôt cependant au-dessous de sa tâche. Les désertions ne faisaient que se multiplier, provoquées surtout par le bureau d'enrôlement français de Saint-Louis. Le service de place devenait plus difficile d'année en année. La mauvaise discipline obligea même en 1848 à un licenciement partiel de la troupe. On pensait de plus en plus à la supprimer, lorsque, après maintes désertions, toute la garde de la porte Saint-Jean abandonna son poste dans une nuit de décembre 1855 pour aller s'enrôler pour la guerre de Crimée au bureau anglais de Huningue. En conséquence le Grand Conseil, dans une séance extraordinaire de janvier 1856, supprima la garnison de Bâle. Avec elle disparaissait aussi la dernière troupe permanente de Suisse.

Dans la campagne les hommes étaient aussi astreints au service de 16 à 60 ans ; les rôles étaient tenus par le bailli. Chacun avait à se procurer les armes et l'équipement ; on en faisait même une condition pour l'autorisation de mariage. Dès 1619, on fit annuellement des inspections. Jusqu'en 1700 environ la troupe se composa de deux divisions ; 600 hommes, l'élite, devaient se tenir toujours prêts ; les autres seulement en cas de besoin. Toutefois une organisation militaire plus complète fit défaut jusqu'à la conclusion du défensif de 1688. Tous les hommes des XIII cantons astreints au service, furent divisés en trois contingents et chaque canton eut à fournir un nombre d'hommes déterminé. Pour le premier contingent, Bâle dut fournir 400 hommes et une pièce de six livres ; pour le second et le troisième, le double. De cette manière, Bâle fut aussi forcé d'introduire une discipline plus sévère. La division en compagnies date de 1688 ; ensuite on partagea la campagne en huit districts militaires, chacun de deux compagnies. Le recrutement et la répartition eurent lieu par le bailli. En 1713 et en 1714 on forma deux régiments d'infanterie, chacun de neuf compagnies. En 1735, on ajouta une compagnie de grenadiers par régiment. Ce n'est qu'en 1795 environ qu'on adjoignit à chaque régiment une compagnie de chasseurs. Chaque régiment était commandé par un colonel, un lieutenant-colonel et un major ; chaque compagnie avait trois officiers ; on les choisissait tous sans exception parmi les bourgeois de la ville. Dès le début, l'artillerie fut complètement négligée ; ce n'est qu'en 1781 qu'on créa un parc d'artillerie de deux compagnies de 60 hommes et deux canons. L'effectif d'un régiment d'infanterie était peut-être de 2100 à 2200 hommes en moyenne. Comme instructeurs, on employait des soldats d'âge mûr qui avaient servi. Un officier, le *Landmajor*, était commandant en chef. On faisait l'exercice le dimanche après le service divin, ce qui occasionna des conflits avec le clergé. Deux inspections avaient lieu annuellement, sur lesquelles on possédait des rapports lamentables.

Pour terminer, citons encore la Compagnie de volontaires de la ville de Bâle, créée par le major Nicolas Miville et composée de 80 jeunes gens. En 1746 on porta l'effectif à 250 hommes, de sorte qu'on fut à même de former une section d'artillerie et une de cavalerie. Dès 1745 la compagnie porta l'uniforme. Dans la suite, sa

tâche consista surtout à fonctionner lorsqu'il y avait des fêtes ou des revues. Elle survécut à la Révolution et ne fut dissoute que lorsque tous les bourgeois furent astreints au service militaire en vertu de l'organisation militaire adoptée sous l'Acte de Médiation. — Voir Auguste Bernoulli dans *BZ* 1918. — Paul Kölner dans *BZ* 1907 et 1909. — Carl Wieland : *Ueber das baslerische Militärwesen*. — L.-A. Burckhardt : *Gemälde der Schweiz XI : Der Kanton Basel*. — A. Heuser : *Mitteilungen aus den Basler Ratsbüchern z. Z. des 30jäh Krieges*, dans *BVG Bas.* VIII. — Le même : *Der Bauernkrieg*. — Hans Wieland : *Einiges über die... Militärgesellschaft von Basel*, dans *Schweiz. Mitteilungschrift*, 1854. — Barth. — Rud. Wackernagel : *Geschichte der Stadt Basel II*, 1, p. 294-313. [C. R. et H. Tr.]

8. ORGANISATION JUDICIAIRE. Deux faits sont particulièrement importants dans l'histoire de l'organisation judiciaire de la ville de Bâle : 1^o Que la ville comme place de marché formait un district judiciaire spécial. 2^o Que dès le XII^e s. la juridiction sur la ville n'était pas remise à l'avoué de l'évêque, mais à un bailli épiscopal spécial. Cette fonction était exercée par des ministériaux de l'évêque. Le tribunal du bailli de Bâle était en concurrence avec celui de l'évêque, dont il dépendait et à qui revenait une part des amendes qu'il infligeait. Cependant le tribunal de l'évêque a rarement fonctionné à côté de celui du bailli. Ce dernier, sous la présidence du bailli, prononçait sur les crimes graves, particulièrement sur ceux qui demandaient des peines sévères, et sur les procès en matière immobilière. Quelquefois des contrats de vente d'immeubles étaient passés devant le bailli.

En 1273, Rodolphe de Habsbourg transforma, contre tout droit, le bailliage de la ville en un bailliage impérial, c'est-à-dire que dès lors le bailli fut nommé par lui, avec l'arrière-pensée de pouvoir un jour incorporer la ville aux biens que sa maison possédait en Alsace et en Argovie. Mais en 1386, c'est la ville elle-même qui acquit, à titre d'hypothèque, la charge de bailli. Le tribunal du bailli perdit de plus en plus d'importance ; comme tribunal criminel il ne siègea plus que rarement, en 1468 par exemple. Il était devenu surtout un tribunal de police sous la présidence d'un sous-bailli.

A côté du tribunal du bailli existait celui de l'avoyer, dont la charge dépendait de l'évêque. L'avoyer, à l'origine probablement l'administrateur des biens d'empire remis à l'évêque à Bâle et autour de la ville, siégeait d'abord au tribunal du bailli et présidait en outre celui qui portait son nom. Il prononçait sur les causes civiles, particulièrement sur les conflits nés des transactions du marché, et, dans les premiers temps, aussi sur les délits de peu d'importance. Dès la fin du XIII^e s. les contrats de vente d'immeubles étaient passés devant lui. En 1385, la ville acquit la charge d'avoyer, qui devint ainsi le centre de son administration judiciaire. Tous les jours l'avoyer tenait séance avec ses dix jurés à l'hôtel de ville, et quatre fonctionnaires spéciaux qui avaient seuls le droit de parler pour les parties devant le tribunal. Ceux-ci étaient instruits avant la séance des affaires de leurs clients. La procédure se réduisait à une plainte et réponse ; dans les cas compliqués avec réplique et duplique. Les jurés pouvaient également poser des questions. Puis le tribunal délibérait et le jugement était prononcé, après un court exposé de l'affaire, mais sans considérants.

A côté des tribunaux de l'avoyer et du bailli, le conseil de ville obtint aussi un droit de justice. Le conseil n'était d'abord qu'une délégation de la communauté, mais ses membres eurent à fonctionner dans les deux tribunaux précités. De la sorte, il entra très tôt déjà en contact avec l'administration judiciaire. Vers 1270 il obtint que les contrats immobiliers seraient passés seulement devant lui, à l'exclusion du tribunal du bailli ou de celui de l'avoyer. En 1286 Rodolphe de Habsbourg érigea le conseil en tribunal spécial pour juger des délits contre la tranquillité publique. Ces compétences furent étendues lors du

deuxième *Stadtfriede*, du milieu du XIV^e s. Une nouveauté était introduite, c'est que le conseil pouvait poursuivre d'office les délits soumis à sa compétence. La juridiction du conseil entra naturellement en conflit avec celle du bailli, mais un arrangement de 1366 régla leurs compétences respectives. Il y avait en outre l'*Unzüchter-Gericht*, choisi parmi les membres du tribunal du conseil qui, dès le milieu du XIV^e s., punissait les délits de police. Les droits de juridiction de la ville furent complétés, surtout dans la deuxième moitié du XIV^e s. par divers privilèges qui interdisaient de recourir à des tribunaux étrangers.

Le Petit-Bâle, incorporé à la ville en 1392, avait son organisation judiciaire particulière. Les causes importantes étaient jugées par le tribunal de l'avoyer, qui subsista après 1392. La communauté des sujets du couvent de Saint-Alban, comprise dans les murs de Bâle dès la deuxième moitié du XIII^e s., resta soumise à la juridiction particulière du prieur de ce monastère jusqu'en 1383. Il faut encore mentionner : tribunal de l'officiel de l'évêque, qui punissait les délits ecclésiastiques (parjure, usure), et prononçait sur les conflits matrimoniaux et les testaments ; après la Réformation, ce tribunal fut remplacé en partie par une Cour matrimoniale. On lui soumettait parfois des poursuites pour dettes pour obtenir plus facilement satisfaction, ce qui n'était pas sans porter préjudice aux compétences de l'avoyer ; les compétences judiciaires et disciplinaires des organes des corporations sur leurs membres, en particulier en matière professionnelle ; les tribunaux du doyen de la cathédrale et de l'archiprêtre ; la cour féodale des ministériaux de l'évêque, présidée par le comte palatin bâlois ; le tribunal dit du *Kohlenberg* des gens sans aveu, et le tribunal rural appelé *Gescheid*.

Dans la suite, différentes instances judiciaires furent créées, correspondant aux diverses branches du trafic, entre autres, pour les négociants et les marchands de céréales, les marchés au bois, aux poissons, aux légumes et aux fruits. Tout cela témoigne d'une grande activité dans le domaine judiciaire, mais ainsi qu'ailleurs, l'exercice de la justice tomba dans l'engourdissement dès le XVII^e s. On ne soutenait plus un procès civil jusqu'au bout, la coutume, plus commode, s'étant introduite, d'amener les parties à conclure un compromis, sans quoi le défendeur avait toujours l'occasion, par le renvoi de délai en délai, de faire traîner le procès en longueur. Une nouvelle ordonnance judiciaire de 1719 n'apporta pas de grandes améliorations, mais bien celle de 1848, après que de sérieuses modifications eurent été introduites à la fin du XVIII^e s.

En matière pénale, l'introduction successive de l'ordonnance criminelle de Charles-Quint, la Caroline, apporta plusieurs innovations, entre autres l'application de la torture dans la production de la preuve. Ce fut dès lors une pratique constante de recevoir des juristes au conseil, notamment de la Faculté de droit. La législation de la République Helvétique et de la période de Médiation introduisit également des changements. La torture ayant été supprimée par le Code pénal fédéral de 1799, la procédure criminelle fut rendue plus humaine et reçut une forme moderne dans le Code de procédure pénale de 1824. L'organisation des tribunaux fut également modernisée au début du XIX^e s. [J. W.]

VII. Corporations. La population laïque de Bâle se divisait au moyen âge en trois groupes sociaux : les chevaliers, les bourgeois et les artisans. Si les chevaliers et les artisans étaient issus des sujets de l'évêque, les bourgeois descendaient des commerçants libres venus s'établir, dans le haut moyen âge, proche de la ville, sous la protection de la paix et de la liberté impériales. Cependant les chevaliers qui, primitivement n'étaient pas libres, pendant que les marchands l'avaient été de tout temps, s'élevèrent bientôt au-dessus de ces derniers au point de vue social par le noble service des armes, tandis que les artisans à côté d'eux, demeurèrent dans leur servitude et formèrent la classe sociale inférieure. Au point de vue corporatif, les chevaliers et les bourgeois consti-

taient la Chambre haute (Hohe Stube). Les artisans de leur côté, en leur qualité de sujets, furent groupés à l'origine en corporations féodales, mais se réunirent dans la suite en corporations de métiers. L'activité des artisans bâlois s'exerça d'abord dans le cercle étroit des services journaliers de la seigneurie, ainsi que ce fut le cas partout, mais il en fut autrement dès le XII^e s., lorsque par suite du développement de la ville et de l'accroissement du nombre des artisans venus en grand nombre, la production commença à dépasser les besoins de la cour épiscopale. A la suite de cette évolution, les artisans se virent obligés de chercher des débouchés à leurs produits, et ils se présentèrent ainsi au marché dont le maître était l'évêque. Tous deux, évêque et artisans, avaient intérêt à organiser les transactions au marché. Le premier veilla au bon ordre au moyen de la police du marché, pendant que les artisans prirent leurs mesures pour former des corporations de métiers dont les statuts, sanctionnés par l'évêque, réglaient leur travail, les achats et les ventes. C'est ainsi que naquirent les corporations dans la période de 1160 à 1260. Elles avaient d'abord pour but l'organisation du métier, et, en outre, aussi le caractère de confréries religieuses pratiquant la solidarité chrétienne. D'autre part, quoiqu'elles se fussent complètement séparées des anciens groupements féodaux, elles conservèrent cependant diverses obligations seigneuriales. Comme dans les associations primitives, les nouvelles corporations, dans les premiers temps de leur existence, eurent à leur tête un prévôt choisi parmi les ministériaux. La ville comptait quinze corporations : celles de la *Clef* (marchands), de l'*Ours* (monnayeurs, changeurs, orfèvres, potiers d'étain), de la *Cuve* (marchands de vin), du *Safran* (épiciers), des *Vignerons* (laboureurs et vigneronns) ; les *Boulangers*, les *Forgers*, les *Cordonniers*, les *Tanneurs*, les *Tailleurs*, les *Fourreurs*, les *Jardiniers* (jardiniers, aubergistes, revendeurs, charretiers, cordiers), les *Bouchers* ; celles du *Spywetter* (constructeurs et ouvriers du bois), de l'*Etoile* (tondeurs), du *Ciel* (peintres), les *Tisserands*, les *Pêcheurs*, les *Bateliers*. A la tête de chaque corporation se trouvaient le prévôt et le comité, appelé les « Six » (*Sechser*). Au XIV^e s., chaque corporation élisait encore son prévôt. En 1401, elles perdirent ce droit par décision du Conseil qui remettait cette nomination exclusivement aux Six. Dès 1521, ces derniers firent les nominations avec les deux représentants de la corporation au Conseil. Les Six eux-mêmes, élus à l'origine par la corporation entière, le furent depuis le XV^e s., par le collège des Six ; les Six sortant de charge désignaient les nouveaux ; ainsi, en définitive, ils se nommaient alternativement les uns les autres. Les représentants au Conseil, étaient élus aux XIV^e et XV^e s., par les corporations et dès 1521 parle Conseil lui-même ; le conseiller sortant élisait le nouveau.

A l'origine, les deux classes supérieures, chevaliers et bourgeois, étaient seules représentées dans le Conseil de ville. Après la formation des corporations et leur accroissement, on appela les prévôts à participer aux délibérations dans des cas importants. Les corporations en profitèrent pour revendiquer toujours plus vivement le droit d'avoir une représentation permanente dans le Conseil ; ce mouvement dura jusqu'à la révolution de Brun à Zurich. En 1337, entrèrent définitivement au Conseil, à côté des quatre chevaliers et des huit bourgeois, quinze représentants des corporations, auxquels s'ajoutèrent en 1382 encore les quinze prévôts. Avec l'entrée des prévôts des corporations au Conseil, le président des prévôts, l'Oberstzunftmeister, fut le second magistrat de la ville après le bourgmestre. A côté du Petit Conseil, on institua, dans la seconde moitié du XIV^e s., un Grand Conseil à la suite du fait que l'appel, d'abord purement accidentel, des chefs de corporations (Sechser) au Conseil, devint à la fin une institution permanente. Les quatre corporations des marchands, des banquiers et des commerçants, les *Herrenzünfte*, s'élevèrent bientôt au-dessus des Corps d'artisans, de telle sorte qu'elles prirent une position intermédiaire entre les corporations et la Chambre Haute. Il fut dès lors possible à l'artisan de s'élever de sa condition à celles du patriciat et de la chevalerie ; car, devenu riche, il pouvait se livrer au

commerce où, après avoir réussi, il entrait dans la Chambre Haute comme « rentier ». Dès lors, suivant les circonstances, il pouvait être créé chevalier. Cependant, même après l'entrée des corporations dans le Conseil les chevaliers et les bourgeois conservèrent la prépondérance dans l'administration de la ville. Une transformation se produisit toutefois dans la seconde moitié du XIV^e s., lorsque la lutte ayant éclaté entre la ville et l'Autriche, les chevaliers et le patriciat entrèrent en conflit avec les corporations, conflit qui fut aggravé par le fait que les membres des classes aristocratiques détenaient pour la plupart des fiefs de l'Autriche. La conséquence fut que durant le XV^e s., les familles dirigeantes quittèrent Bâle en nombre toujours croissant. En 1480, la Chambre Haute était presque déserte et ceux qui restaient encore furent totalement écartés du gouvernement par la Réformation en 1529. Déjà en 1516, Jacob Meyer zum Hasen, fut le premier bourgmestre choisi parmi les corporations, mais élu encore par l'évêque ; puis en 1521, d'après la nouvelle constitution du Conseil, l'élection du bourgmestre et de l'Oberstzunftmeister fut de la compétence du Conseil. Le premier bourgmestre élu selon le nouveau principe fut Adalberg Meyer zum Pfeil. Les Oberstzunftmeister n'étaient déjà plus choisis au XV^e s., exclusivement dans la Chambre Haute.

La Constitution de 1521 servit de base pour l'élection du Conseil jusqu'à la Révolution de 1798. Les corporations furent aussi victimes des troubles de la Confédération. Elles se reconstituèrent avec la restauration du canton de Bâle en 1803, en vertu de l'Acte de Médiation, mais n'eurent plus aucun privilège politique ; il leur resta toutefois l'administration de leurs biens, la tutelle des veuves et des orphelins de confrères décédés, la protection des intérêts professionnels, en leur qualité de Corps de métiers régulièrement organisés. Enfin, on leur laissa la surveillance de la conduite morale et économique de leurs membres, domaine dans lequel à la vérité l'ancienne juridiction des maîtrises et des jurandes n'a plus à intervenir, les différends étant aujourd'hui tranchés par les autorités judiciaires ordinaires.

Tous les bourgeois qui avaient vingt-quatre ans révolus, qui étaient mariés ou exerçaient un métier, devaient entrer dans une corporation. Au point de vue politique, les corporations constituaient des corps électoraux. C'est pour cette raison qu'en vertu de la Constitution de 1803 on vit naître à côté des quinze anciennes corporations de la ville, quinze nouvelles corporations électorales dans les deux districts de la campagne. Ces dernières n'avaient aucun caractère professionnel. La Constitution de 1814 conserva ce mode d'élection, avec la différence que les corporations d'électeurs se divisaient dans la campagne en quatre districts. La séparation de 1833 supprima les électeurs de la campagne, et la nouvelle Constitution établit, comme Corps électoraux, pour la ville, seize corporations et pour la banlieue, deux. La seizième corporation était composée des bourgeois appartenant aux professions libérales et reçut son organisation par la loi de 1836.

Abstraction faite de modifications apportées en 1855, 1860 et 1868 en vertu de la Constitution fédérale de 1848, les corporations conservèrent à Bâle leur importance comme Corps de métiers et Corps électoraux jusqu'en 1874. La nouvelle Constitution cantonale de cette année-là supprima l'obligation de faire partie de ces associations, qui cessèrent aussi de fonctionner comme Corps électoraux. Dès lors, les élections se font par quartiers et par communes. On laissa encore quelques années aux corporations la tutelle des veuves et des orphelins de confrères décédés jusqu'au moment où cette attribution leur fut aussi enlevée pour être confiée par la loi de 1880 à la Chambre des orphelins.

Les corporations de Bâle subsistent toutefois comme abbayes. Elles conservent encore pour la plupart leurs belles maisons de société. Leur activité s'est bornée depuis 1880 à l'administration de leur importante fortune, dont les revenus sont donnés chaque année en grande partie à des œuvres de bienfaisance et à des institutions de la ville. En outre, les confrères s'assemblent chaque année pour le repas tradi-

tionnel de la corporation, puis pour les élections trisannuelles des autorités de l'association, ainsi que pour les grandes festivités où elles paraissent en corps. L'organisation actuelle des corporations repose sur un décret du Conseil de la bourgeoisie de 1881, autorité à laquelle elles sont soumises.

Il ne faut pas confondre avec les corporations les sociétés des faubourgs du Grand-Bâle et les trois *Ehrengesellschaften* du Petit-Bâle. Les premières remontent à l'époque où les faubourgs n'étaient pas encore compris dans l'enceinte des fortifications, donc avant le XIV^e s. Ils avaient, par rapport à la ville, une situation spéciale que l'on entrevoit bien dans les mesures prises par le Conseil en temps de guerre et d'incendie. Les habitants des faubourgs n'étaient pas astreints au service de garde générale, mais devaient veiller à leur propre sécurité. Telle est la raison de la fondation de ces sociétés des faubourgs, qui n'avaient donc qu'un caractère militaire et de police, pendant que pour tout ce qui concernait les métiers, les faubourgiens devaient entrer dans les corporations. Lorsque les faubourgs furent compris dans l'enceinte des fortifications, on laissa aux sociétés de ces quartiers, chacune sous sa bannière, le soin de veiller à la sécurité de son faubourg. Ces associations subsistent encore, chacune avec son immeuble sis dans les faubourgs : à Saint-Alban la société *zum Hohen Dolder*, dans l'Eschen celle *zum Ruff*, dans les Steinen celle *zu den drei Eidgenossen*, dans le Spalen celle *zur Krähe*, à Saint-Jean celle *zur Mägd*.

Les trois *Ehrengesellschaften* du Petit-Bâle eurent une plus grande importance et remontent probablement à 1300 environ. Leur origine est une conséquence de la transformation du Petit-Bâle en ville au XIII^e s. Si elles ne furent pas essentiellement des corporations de métier, elles formaient cependant au début des associations d'intérêts des bourgeois du Petit-Bâle. La société *zum Hären* (tenant de l'écu : un sauvage) groupait les propriétaires fonciers, les chasseurs et les pêcheurs, celle *zum Rebhaus* (tenant : un lion) réunissait les vigneronniers, celle *zum Greifen* (tenant : un griffon), les anciens artisans des couvents du Petit-Bâle : meuniers, tanneurs et tisserands. A l'instar des corporations, ces associations avaient aussi leur immeuble et obéissaient à un comité et à un prévôt. La réunion du Petit-Bâle à la ville de Bâle, en 1392, plaça, au point de vue politique, ces sociétés sur le même pied que les corporations. Les habitants du Petit-Bâle prêtaient serment de bourgeois à leurs sociétés qui, comme les corporations, agissaient en qualité d'autorités tutélaires. Elles marchaient en guerre sous leur propre bannière ; au point de vue militaire, elles jouaient au Petit-Bâle le même rôle que les sociétés des faubourgs à Bâle. Cependant comme elles ne formaient pas de véritables corporations, tout artisan du Petit-Bâle devait entrer dans un corps de métier de Bâle. Elles furent supprimées aussi par la République helvétique en 1798, mais se reconstituèrent en 1803. En 1833 les trois *Ehrengesellschaften* acquirent collectivement de l'État l'ancienne maison du tribunal du Petit-Bâle et la transformèrent en maison de société, laquelle fut encore agrandie en 1857. Les anciennes maisons corporatives *zum Löwen*, *zum Greifen* et *zum Hären* furent vendues. Une loi de 1874 enleva aux trois sociétés leurs droits en matière de tutelle. Actuellement encore, un repas, combiné avec un cortège, où sont portés les trois insignes d'honneur, les tenants de l'écu des trois sociétés, réunit chaque année en janvier les membres de ces confréries. De même que les corporations de métier et les associations des faubourgs, les trois sociétés du Petit-Bâle disposent d'une fortune importante dont les intérêts annuels servent à faire des dons à des institutions d'utilité publique de la ville. — Voir Andreas Heusler : *Vfassungsgeschichte der Stadt Basel im Mittelalter*. — Traugott Geering : *Handel und Industrie der Stadt Basel*. — Ed.-Fritz Knuchel : *Die Umzüge der Klein-Basler Ehrenzeichen*. — *Basler Gesetzsammlung*, 1803 ss. [Carl Roth.]

VIII. **Monnayage.** A Bâle neuf souverains ou États différents ont frappé monnaie.

1. Les monnayeurs des rois mérovingiens y ont frappé des triens d'or.

2. Les roi et empereur Louis le Pieux et Conrad II, des deniers d'argent.

3. Le roi de Bourgogne Conrad, des deniers d'argent.

4. Le roi de Bourgogne et l'évêché au X^e siècle, des deniers d'argent.

5. Les évêques de Bâle, du XI^e au XIV^e s. : Adalbero III, Udalrich, Théodoric, Berenger, Rodolphe de Hombourg, Lutold de Rothelin, Henri de Thoune, Henri de Neuchâtel, Henri d'Isny, Pierre Reich de Reichenstein ou Pierre d'Aspelt, Gérard de Vuipens, Jean de Chalon, Jean Senn de Munsingen, ou Jean de Vienne, des demi-bractées et des bractées d'argent.

6. La ville de Bâle de 1373 à 1826, argent, or, billon.

7. Le pape Félix V, 1440 ; or et argent.

8. Les empereurs Sigismond, Albert II, Frédéric III et Maximilien I, or.

9. La République Helvétique de 1798 à 1803.

Durant cinq siècles et demi, la ville n'a pas émis moins de 45 sortes de monnaie, dont 16 étaient encore en circulation en 1851. On y relève les types suivants : la crose de Bâle, l'écu seul ou supporté par un ou deux basilies ; la patronne de la cathédrale, la madone ; une vue de la ville, avec le Rhin ; l'aigle impériale ; l'aigle à deux têtes ; plus rarement l'écu entouré des armoiries des huit bailliages. Du XIV^e au XVII^e s. la ville a frappé des bractées, carrées d'abord, puis rondes. Dès le XV^e s. l'écu de Bâle est entouré d'un cordon perlé ; ce type existe à une centaine de variétés au moins. — Voir A. de Belfort : *Description générale des monnaies mérovingiennes*. — Coraggioni : *Münzgesch. der Schweiz*. [E.-A. St.]

IX. **Historiographie.** Bâle n'a pas eu, comme Berne et Strasbourg, de chronique racontant tout l'histoire de la ville dans la période de transition du moyen âge aux temps modernes. Ce qui concerne les XIV^e et XV^e s. se réduit à des récits partiels, à la narration de faits personnels. Des rudiments d'histoire officielle sont disséminés dans les livres du Conseil : *Rotes Buch*, *Leistungsbuch*, *Kleines Weissbuch*, *Rufbuch*, etc. Les registres des corporations contiennent aussi des notices historiques ; dans celui des boulangers Hans Brüglinger a raconté la guerre de Saint-Jacques, 1444-1446. Sur le XIV^e s., Bâle possède deux chroniques que, suivant leur étendue, on appelle les grandes annales de Bâle, 1380-1412, et les petites annales de Bâle, 1360-1388. Seuls parmi les religieux de Bâle, les chartreux ont décrit certains événements de leur temps. A côté des chroniques du couvent par le prieur Heinrich Arnoldi von Alveld et Georg Carpentarii, on possède de ce dernier un récit des événements locaux à l'époque de la Réformation. Les plus importantes chroniques sont des récits privés de laïques ou d'ecclésiastiques contenant des renseignements précieux en raison de la situation de leurs auteurs. Le chapelain Erhard Appenwiler a laissé une chronique comprenant la période de 1444 à 1471 ; la chronique de Heinrich von Beinheim se rapporte également à la guerre de Zurich et aux années suivantes. D'Hermann Offenburg, l'on possède un récit de 1413 à 1445. Le chanoine Hans Knebel est l'auteur d'un journal (*diarium*) comprenant les années 1473 à 1479 et constituant une source importante de l'histoire des guerres de Bourgogne. Pour la période de la Réformation, il existe une chronique anonyme de 1514 à 1541, attribuée par erreur au conseiller Fridolin Ryff. Un pendant à cette chronique est celle du peintre et prévôt de la corporation *zum Himmel*, Konrad Schnitt. Elle comprend les années 1518 à 1533 ; après la mort de son auteur, le Conseil la fit déposer aux archives de la ville. Le soulèvement des paysans de 1525 dans le territoire bâlois a été décrit par le secrétaire de ville Heinrich Ryhiner. Parmi les sources de l'histoire de la Réformation, il faut encore citer le journal du pasteur Johann Gast, le compagnon d'Écolampade. (L'original n'existe plus, mais seulement les extraits dus au pasteur Tryphius, † 1617.) Avec les autobiographies de Thomas Platter, 1499-1582, et de son fils Félix Platter, 1536-1614, les mémoires de caractère personnel font leur entrée dans l'historiographie. Elles sont toutes deux précieuses pour l'étude des mœurs du XVI^e s. Le conseiller et maître tireur Andreas Ryff a également laissé un commencement d'autobiographie et un récit du

« Rappenkrieg », mais son œuvre principale est le *Circe der Eidgenossenschaft*, histoire illustrée des XIII cantons, bailliages et alliés, de 1597. Ce n'est qu'à la suite de l'impulsion donnée aux études historiques par l'humanisme et la Réformation, qu'un historien entreprit d'écrire une histoire de Bâle depuis les origines : ce fut Christian Wurstisen. Sa *Basler Chronik*, richement documentée, parut en 1580 ; elle avait été précédée en 1577 d'une petite chronique en latin *Epitome historiae Basiliensis*. En 1624, parut encore la *Kurtze Basler Chronik* de Johannes Gross, mais pendant le reste du XVII^e s. l'on ne trouve plus à Bâle que des annales de moindre importance, sans grande valeur historique, présentant surtout de l'intérêt pour l'histoire des mœurs. Ce sont de petites peintures de la vie du temps. L'on peut citer entre autres, celles de Matthias Rippel († 1619), de Friedrich Linder (* 1657) ; pour la période de la guerre de Trente ans celles de Nikolaus Brombach, de Rudolf Hotz et de son fils Johann Caspar. Du XVII^e au XVIII^e s. nous avons les chroniques de l'épicier Rudolf Schorendorf et de Samuel Von Brunn, bedeau de l'Université ; pour le premier tiers du XVIII^e s. celle de Daniel Bachofen, fabricant de chapeaux bâlois ; pour les années 1760 à 1770, celle du bourgmestre Johann Ryhiner ; pour tout le XVIII^e s. une chronique de J.-J. Müller, secrétaire du Consistoire. La fin du XVIII^e s. et le début du XIX^e s., ont été racontés dans la *Hauschronik* de Johann-Heinrich Munzinger († 1829) et dans la *Pack'sche Chronik*, du maître charpentier Jacob-Christoph Pack († 1841). La création d'une chaire d'histoire à l'Université, en 1659, eut peu d'influence sur l'historiographie ; la fondation de la *Deutsche Gesellschaft*, au milieu du XVIII^e s., en eut davantage. Elle avait pour programme de répandre le bon goût et entre autres de cultiver la langue allemande par la publication d'anciennes œuvres nationales. Dans cette intention Spreng publia en 1752 la chronique du Lucernois Petermann Etterlin ; la même année parurent aussi les *Scriptores rerum Basiliensium minores* de Johann-Heinrich Brucker. Jacob-Christoph Beck dédia à la *Deutsche Gesellschaft* en 1757 un *kurtzer Begriff der Geschichte Basels*, traduction allemande de l'*Epitome historiae Basiliensis* de Wurstisen, tandis que la grande chronique de cet auteur était rééditée en 1765 par Daniel Bruckner. En 1734-1736 déjà, J.-R. Iselin avait, dans un but analogue, édité la chronique d'Aegidius Tschudi. A Daniel Bruckner l'on doit aussi un *Versuch einer Beschreibung historischer und natürlicher Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel*, 1748-1763, tandis que Jacob-Christoph Iselin publiait en 1726-1727 un encyclopédique *Historisch- und geographisches allgemeines Lexicon*, complété par Jacob-Christoph Beck et August-Johann Buxtorf en 1742-1744. La fin du siècle fut signalée par l'apparition des huit volumes de la *Geschichte der Stadt und Landschaft Basel*, 1788-1822, de Pierre Ochs, qui mettait en œuvre une quantité de documents d'archives jusque-là inconnus. Au début du XIX^e s., l'historien le plus en vue est Marc Lutz, auquel on doit à côté de diverses descriptions du canton de Bâle : *Neue Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel*, 1805 ; *Chronik von Basel*, 1809 ; *Baslerisches Bürgerbuch*, 1819 et les *Moderne Biographien*, 1826. En 1836 fut fondée la société d'histoire de Bâle, qui fusionna en 1875 avec celle des antiquaires. C'est sous les auspices de cette société que furent faites la plus grande partie des études et des recherches historiques du XIX^e s. En 1839, elle entreprit la publication des *Beiträge zur vaterländischen Geschichte* et en 1901 celle de la *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde* ; la société des antiquaires a publié des *Mitteilungen* de 1843 à 1882. La société *zur Beförderung des Guten und Gemeinnützigen* donne chaque année, depuis 1821, un *Neujahrsblatt*. Les publications historiques se multipliant dès lors, il convient de ne citer que les principaux recueils de sources : *Basler Chroniken*, dès 1872, 7 vol. ; *Urkundenbuch der Stadt Basel*, dès 1890, 11 vol. ; *Concilium Basiliense*, dès 1895, 6 vol. ; le périodique *Rauracis*, publié par Lutz de 1826 à 1831, auquel succéda le *Basler Taschenbuch*, 1850-1858 et 1862-1864, et

le *Basler Jahrbuch* dès 1881 ; enfin trois ouvrages capitaux : la *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel im Mittelalter*, d'Andreas Heusler (1860), *Handel und Industrie der Stadt Basel bis zum Ende des 17. Jahrh.*, par Traugott Geering, et la monumentale *Geschichte der Stadt Basel*, publiée dès 1907 par Rudolf Wackernagel, résumé des recherches historiques bâloises au XIX^e s. — Voir *Barth*. [Carl Roth.]

BALE (CONCILES DE). En octobre 1061 se réunit à Bâle un concile ou synode, en présence du roi Henri IV et de sa mère, afin de désigner un successeur au pape Nicolas II († 27 juillet 1061). L'évêque de Parme, Cadaloüs, fut élu et prit le nom d'Honorius II ; mais l'année suivante, il fut condamné au concile d'Osbor par tous les évêques d'Allemagne et d'Italie. Le deuxième concile de Bâle fut provoqué par le célèbre décret *Frequens* du concile de Constance, suivant lequel la prochaine réunion devait avoir lieu dans l'espace de cinq ans et la suivante dans l'espace de sept après ce concile. Le concile de Sienne prit fin sous de futiles prétextes, mais le vœu fut émis d'en réunir un autre hors d'Italie afin de résoudre une série de problèmes relatifs à l'Eglise. Le pape Martin IV accéda à la demande générale et convoqua un concile à Bâle. Il mourut en 1431, et son successeur, Eugène IV, dut confirmer cette décision dès son élection. Il adressa la bulle de convocation à Julian Cesarini, cardinal de Sant' Angelo ; celui-ci donna pleins pouvoirs aux prélats Jean Palomar et Jean de Raguse, qui ouvrirent le concile le 27 août 1431. Les princes de l'église ne parurent qu'avec Cesarini lui-même et l'empereur Sigismond envoya son protecteur à Bâle en promettant des sauf-conduits aux participants à l'assemblée. L'état des esprits fit d'abord entrevoir les plus belles espérances, mais à peine le pape Eugène, ennemi des réformes, connut-il le succès du concile, qu'il envoya une bulle de dissolution au cardinal Cesarini. La lutte éclata entre Rome et l'assemblée, dont le principal but devint la défense de ses droits. Malgré l'ordre reçu, elle ne songea d'abord pas à se dissoudre. L'organisation du travail était très bonne. A l'encontre de ce qui avait été fait à Constance, on évita le vote par nationalités. Les affaires furent remises à quatre députations chargées respectivement des questions de foi, de la paix temporelle, des réformes dans l'Eglise, et des questions générales. L'assentiment unanime était nécessaire pour valider les décisions et décrets. Mais dans sa lutte contre le pape, le concile épuisa ses meilleures forces. Eugène IV ne reconnut ses édits qu'en 1433 ; le procès ouvert contre lui eut déjà alors abouti à sa destitution si l'empereur Sigismond en personne ne fût intervenu à Bâle en sa faveur.

On s'occupa tout d'abord de faire la paix avec les Hussites. Prokopius et Jean Rokyczana, députés de la Bohême, parurent le 4 janvier 1433. Après une série de disputes, les choses s'arrangèrent sur la base des *Compactat* qui leur accordaient quelques-unes de leurs prétentions à la condition qu'ils rentrassent dans le sein de l'église. Ce ne fut qu'une paix apparente, car aucune des deux parties ne tint ses engagements ; elle fut cependant considérée comme le plus beau résultat du concile.

Les décisions prises au sujet de la réforme de l'Eglise ne répondirent pas à l'attente du monde catholique, car elles étaient inspirées par la haine et la lutte contre Rome. Elles visaient surtout à diminuer la puissance temporelle du pape, à limiter ses bénéfices, elles s'occupèrent aussi des onéreuses appellations à Rome. Des décrets isolés de toutes sortes contre les désordres des moines et des prêtres furent considérés comme accessoires, ce qui n'augmenta pas la popularité de l'assemblée. Il se forma un parti d'opposition au Concile. Les orthodoxes se retirèrent laissant le champ aux radicaux. La scission interne du concile devint inévitable et s'accomplit quand fut agitée la question de l'union des Eglises d'Orient et d'Occident.

L'empereur byzantin Jean Paléologue, menacé par les Turcs, s'était adressé dans ce but en même temps au concile et au pape. Des deux côtés, on rivalisa pour aboutir à la fusion des églises, mais le concile se sépara

sur la question de savoir où seraient reçus les délégués byzantins, à Bâle, ou, comme le désirait le parti du pape, dans une ville de France ou d'Italie. Après bien des intrigues et des négociations, les séances devinrent si orageuses en mars 1437 que les bourgeois de la ville s'interposèrent afin d'éviter une effusion de sang. Des

rare, transféré bientôt à Florence où le pape s'enfuit devant les Romains soulevés. Là il arrangea l'accord des délégués byzantins avec l'Eglise d'Occident. Ce fut une paix apparente, comme celle avec les Hussites.

Pendant ce temps, on procéda à Bâle à l'élection d'un nouveau pape, malgré l'opposition des députés de

divers pays, et le duc Amédée de Savoie fut choisi. Il fut nommé par un conclave de 39 pères du concile, réunis dans la maison Zur Mürke à Bâle, et prit le nom de Félix V. Il éleva ses principaux électeurs au rang de cardinaux, mais n'ouvrit pas ses riches trésors comme on l'espérait. Il ne fut pas confirmé ni reconnu d'aucun pays, même de l'Allemagne. Le trouble et l'incertitude régnaient partout. Aucune combinaison politique du concile n'aboutit. Eugène IV avait depuis longtemps soumis la ville de Rome et il reçut encore sur son lit de mort en 1447 le serment d'obéissance des princes allemands et du roi.

Le sauf-conduit fut retiré au concile en 1448 ; il décida de se transporter à Lausanne où Félix V siégeait. L'année précédente déjà, le reichstag avait obligé les cardinaux créés par Félix V à se désister de leurs fonctions, et déterminé ce dernier à en faire autant. Lassé de ces luttes éternelles, le concile de Bâle donna enfin à Eugène IV un successeur en la personne de Martin V, d'accord avec les cardinaux romains. Il vota sa propre dissolution le 25 avril 1449. [L. S.]

BALE (CONFESSION DE FOI DE). Elle fut rédigée en 1534 par Oswald Myconius, chef de l'église de cette ville après la mort de Jean Ecolampade. On pensait autrefois que ce dernier en était le véritable auteur, mais Kirchofer démontra le

contraire dans sa biographie de Myconius (Zurich 1813). La confession de foi de Bâle tendait surtout à définir le credo de l'église bâloise vis-à-vis des adhérents secrets du catholicisme, encore nombreux, et des anabaptistes. L'acte fut publié le 21 janvier au nom du Conseil et proposé à l'adoption de la bourgeoisie de la ville et de la campagne.

La confession ne fut pas acceptée sans difficultés. Le point de vue radical et antiluthérien adopté au sujet de la Sainte-Cène souleva une forte opposition ; le maître imprimeur Bonifacius Amerbach opposa même un texte de sa main à la confession proposée. Les réformés strasbourgeois soutinrent les Bâlois dans leurs critiques. Cependant, malgré l'opposition, la bourgeoisie jura la



Carte du Diocèse de Bâle. D'après le DGS I, 155.

deux côtés, on avait amené des tiers aux assemblées afin d'augmenter le nombre des voix. Le schisme était complet. Cesarini et son groupe quittèrent le concile dans lequel les éléments radicaux purent prendre contre Rome toutes les mesures qu'ils voulurent. Ludovic, archevêque d'Arles, était à leur tête.

Le procès contre Eugène IV fut repris en 1437 et 1438 et sa suspension et destitution décidées. Mais plus les décisions du concile contre Rome étaient énergiques et unanimes, plus elles lui enlevaient de partisans et d'autorité chez les chrétiens d'Occident. L'empereur Sigismond mourut et ses tentatives de rapprochement cessèrent. Eugène IV qualifia le concile de bande de Satan et convoqua un contre-concile à Fer-

confession, qui parut en plusieurs éditions accompagnées de gloses et de citations de la Bible. Jusqu'en 1826, elle fut lue chaque année du haut de la chaire, le mercredi avant Pâques; dès cette époque, elle ne fut imposée qu'au seul clergé. Le parti de la Réforme de l'église, né vers 1860, réussit en 1873 à obtenir du Grand Conseil la suppression définitive de la confession. Un fort parti, adversaire d'une église sans confession, existe cependant encore. — Voir Hagenbach : *Kritische Gesch. der ersten Basler Confession*. — Le même : *Johannes Oecolampad und Oswald Myconius*. — Niemeyer : *Coll. Conf. in eccl. reform.* — Burckhardt-Biedermann : *Bonifazius Amrnbach und die Basler Reformation*. — Le même : *Zur Publikation des ersten Basler Glaubensbekenntnisses*, dans ASG 896, 1359. — E.-F.-K. Müller : *Symbolik*. — Pour la polémique des années 1860 et 1870, voir Brandstetter et Barth.

BALE (DIOCÈSE DE). Le siège épiscopal de Bâle remonte à l'époque romaine; il paraît avoir alterné entre cette ville et Augst. Augusta Raurica fut probablement la résidence primitive, mais Bâle est cependant mentionnée la première comme résidence vers l'an 400. Le castrum d'Augst (Kaiseraugst) abrita l'évêque au commencement du VII^e s., pour peu de temps; dès 618 au plus tard, ce dernier s'établit de nouveau et définitivement à Bâle. L'ancien diocèse, relevant de l'archevêché de Besançon, comprenait avant la Réforme onze chapitres ruraux, dont six en Haute-Alsace, les autres dans les cantons actuels de Berne, Soleure et Bâle, et dans le Fricktal (v. DGS); il est à remarquer que l'Erguel, Bienne et la Neuveville faisaient partie non pas du diocèse de Bâle, mais de celui de Lausanne; il faut donc corriger dans ce sens la carte de la page 556). Après la Réforme, introduite à Bâle en 1529, Porrentruy devint la résidence permanente de l'évêque, tandis que le chapitre s'établit à Neuenburg sur le Rhin, puis à fin 1529 à Fribourg-en-Brisgau et enfin en 1679 à Arlesheim, Altkirch devint le siège de l'officialité. La Réforme s'était étendue de Bâle au Birseck et au val de Laufon, mais l'évêque Christophe Blarer von Wartensee réussit à y rétablir le catholicisme, de sorte que le diocèse ne fut diminué que des terres protestantes bâloises et bernoises. La résidence de Porrentruy était bien dans les limites des terres du prince-évêque, mais hors de son diocèse, de sorte qu'il n'y jouissait que du pouvoir temporel, la ville et l'Ajoie environnante relevant de l'archevêché de Besançon. Pour faire cesser cet état de choses, les deux prélats convinrent d'échanger en 1779 les paroisses des districts de Delle et Belfort, relevant de l'évêché de Bâle, contre Porrentruy et l'Ajoie où le prince-évêque acquit ainsi le pouvoir spirituel. L'ancien diocèse prit fin avec la Révolution française. Le prince-évêque perdit une partie de sa principauté temporelle en 1792 et le reste en 1797. Joseph-Sigismond de Roggenbach, prince-évêque, s'enfuit en 1792 à Bienne, puis à Constance sous la protection de l'empire. A sa mort, le chapitre de la cathédrale, réuni en 1794 à Fribourg-en-Brisgau, choisit pour son successeur François-Xavier de Neveu, dernier prince-évêque. Privé de tout pouvoir temporel et de la meilleure partie de son pouvoir spirituel, celui-ci vécut successivement à Constance, Saint-Urbain, Passau, Rheinfelden, et enfin dès 1805 à Offenbourg, résidence de sa famille. En vertu de la Constitution civile du clergé, de 1790, un évêché

du Haut-Rhin fut créé; il comprenait toutes les paroisses du diocèse de Bâle situées dans ce département; de sorte qu'après l'annexion complète de la principauté de Bâle à la France en 1797 il ne resta au diocèse de Bâle que les paroisses situées dans le Buchsgau, dans le Sisgau et le Frickgau. Le diocèse de Bâle perdit définitivement la Haute-Alsace lorsque celle-ci fut réunie au diocèse de Strasbourg par le concordat de 1802. Dès lors, l'évêché de Bâle fut définitivement supprimé. Les tentatives de rétablir l'ancien état de choses, en 1814 et 1815, ayant échoué, de Neveu se résolut en 1827 à renoncer à l'épiscopat. Durant l'Acte de Médiation déjà, il avait été question de créer un archevêché suisse réunissant aux régions catholiques les décaunats suisses de l'évêché de Bâle. Le projet n'ayant pas réussi, Lucerne entra en pourparlers d'abord avec Berne, puis avec Soleure et Argovie en vue de la création d'un nouvel évêché de Bâle. Les bases d'un accord furent signées les 1-3 mars 1820. L'entente avec Rome ne s'établit que le 26 mars 1828 (Zoug avait remplacé Argovie). Après la publication de la bulle papale du 7 mai, Argovie en décembre 1828, Bâle en 1829, Thurgovie en 1830 et Schaffhouse entrèrent dans le concordat. Ses principales dispositions étaient: transfert de la résidence épiscopale et du chapitre à Soleure; élévation de l'église Saint-Urs au rang de cathédrale. Le nouveau chapitre se composera de 12 chanoines résidents et 5 non-résidents. Berne et Lucerne fourniront chacun trois chanoines et Zoug un. Avec le prévôt de la cathédrale et deux chanoines soleurois, ils formeront le sénat épiscopal ayant le droit d'élire l'évêque. Les cantons diocésains se chargeront des dépenses et des honoraires de l'évêque à raison de leur population.

Le premier évêque du nouveau diocèse fut Joseph-Antoine Salzmann, prévôt de Saint-Leodegar à Lucerne. Une crise éclata de 1872 à 1873 sous l'évêque Eugène Lachat, un grand nombre de catholiques s'étant rattachés à l'église catholique-chrétienne. Le 29 janvier 1873, l'évêque lui-même fut déposé par tous les cantons de son diocèse sauf Lucerne et Zoug. Le chapitre fut dissous le 21 décembre 1874. Une période d'interim commença; elle dura jusqu'à la retraite de Lachat qui devint vicaire apostolique du Tessin. Le D^r Fiala, prévôt de la cathédrale, lui succéda en 1885, mais mourut déjà en 1888.

Le Tessin s'étant détaché de son alliance diocésaine avec Côme et Milan, un évêché de Lugano fut créé par la bulle de circonscription du 7 septembre 1888, et rattaché à celui de Bâle. Celui-ci n'est qu'apparent. L'évêque porte le titre d'évêque de Bâle et de Lugano, mais ne possède aucun droit de juridiction dans le Tessin. Ce droit est exercé par un administrateur apostolique nommé par le pape d'entente avec l'évêque. Léonard Haas fut le premier évêque du nouveau diocèse, auquel il donna de nouveaux statuts synodaux en 1896.

Le chapitre est formé actuellement de cinq chanoines résidents et neuf non résidents ayant à leur tête un prévôt élu par le gouvernement soleurois et un doyen nommé par le pape. Le diocèse bâlois se divise en 21 chapitres ruraux: 6 dans le canton de Berne, 3 dans celui de Soleure, 4 dans Lucerne et dans Argovie, 2 dans Thurgovie, 1 dans Zoug et 1 dans Bâle-Campagne. L'évêché est de tous ceux de la Suisse celui qui a la plus grande superficie et comprend le plus grand nombre de catholiques, environ la moitié.

Liste des évêques de Bâle :

[Justinien, 346.]
Ragnachaire, vers 615-620.
Walanus, 741-744.
Baldeburtus, 751-778.
Haito, 802-823, † 836.
Udalric I, 823-843.
Wichard I, 847.
Fredebert, 858-860.
Adalwin, vers 870.
Hartwig.
Rodolphe I, 872.
Iringue, 884-898

Adalbero I, 900-915.
Rodolphe II, † 917 (?)
Wichard II, 930-948.
Landelaus, 961.
Adalbero II, 999, † 1025.
Udalric II, élu 1025, † 1040.
Thierry, élu 1040 († 1056 ?)
Berenger, élu 1057, † 1072.
Bourcard de Fenis-Neuchâtel, élu 1072, † 1107.
Rodolphe III de Hombourg, élu 1107, † 1122.
Berthold de Neuchâtel, élu 1123. se retire 1133, † 1137.

Henri I, élu 1133, déposé 1133.
Adalbero III, élu 1133, † 1137.
Ortlieb de Frobourg, élu 1137, se retire 1164, † 1167.
Louis de Frobourg, élu 1164, suspendu 1179.
Hugues d'Asuel, élu 1179, † 1180.
Henri II de Hornberg, élu 1180, † 1190.
Lütold I d'Aarbourg, élu 1192, † 1213.
Walther de Röteln, élu 1213, déposé 1215.
Henri III de Thoune, élu 1216, † 1238.

Lütold II de Röteln, élu 1238, † 1249.
 Berthold II de Ferrette, élu 1249, † 1262.
 Henri III de Neuchâtel, élu 1262, † 1274.
 Henri IV d'Isny, élu 1275, nommé archevêque de Mayence 1286, † 1288.
 Pierre I Reich de Reichenstein, élu 1286, † 1296.
 Pierre II d'Aspelt, élu 1297, archevêque de Mayence 1306, † 1320.
 Othon de Grandson, élu 1306, † 1309.
 Lütold de Röteln, nommé par les chanoines, élu 1309, se retire 1311, † 1316.
 Gérard de Vuipens, nommé par Avignon, élu 1309, † 1325.
 Hartung Munch von Landskron, nommé par les chanoines, élu 1325, se retire 1326, † 1332.
 Jean I de Chalon-Arly, nommé par Avignon, élu 1325, † 1335.
 Jean II Senn de Munsingen, élu 1335, † 1365.
 Jean III de Vienne, élu 1365, † 1382.
 Wolfhard von Erenfels, nommé par Rome, élu 1381, se retire 1385.
 Wernher Schaler, nommé par les chanoines, confirmé par Avignon, élu 1382, † 1391.
 Imier de Ramstein, nommé par les chanoines, confirmé par Rome, élu 1382, se retire 1391, † 1395.

Frédéric I de Blankenheim, élu 1391, nommé évêque d'Utrecht 1393, † 1423.
 Conrad Munch von Landskron, nommé par les chanoines, élu 1393, se retire 1395, † 1402.
 Guillaume de Froidmont, nommé par Rome, élu 1393, élu évêque de Tournay en 1399.
 Humbert de Neuchâtel-Bourgogne, élu 1395, † 1417.
 Hartmann Munch von Munchenstein, nommé par les chanoines, élu 1417, se retire 1422, † 1424.
 Konrad Hel, nommé par Rome, élu 1417, se retire 1418, † 1423.
 Jean IV de Fleckenstein, élu 1423, † 1436.
 Frédéric II ze Rin, élu 1437, † 1451.
 Bernhard von Ratsamhausen, élu 1437, se retire 1440, † 1450.
 Arnold von Rotberg, élu 1451, † 1458.
 Jean V de Venningen, élu 1458, † 1478.
 Gaspard ze Rin, élu 1479, † 1502.
 Christophe von Utenheim, élu 1502, † 1527.
 Jacques-Philippe von Gundelsheim, élu 1527, † 1553.
 Melchior de Lichtenfels, élu 1554, † 1575.
 Jaques-Christophe Blarer de Wartensee, élu 1575, † 1608.
 Guillaume Rinck de Balenstein, élu 1608, † 1628.

Jean-Henri d'Ostein, élu 1628, † 1646.
 Béat-Albert de Ramstein, élu 1646, † 1651.
 Jean-François de Schönau, élu 1651, † 1656.
 Jean-Conrad I de Roggenbach, élu 1656, † 1693.
 Guillaume-Jacques Rinck de Balenstein, élu 1693, † 1705.
 Jean-Conrad II de Reinach-Hirtzbach, élu 1705, † 1737.
 Jacques-Sigismond de Reinach-Steinbrunn, élu 1737, † 1743.
 Joseph-Guillaume Rinck de Balenstein, élu 1743, † 1762.
 Simon-Nicolas de Montjoie, élu 1762, † 1775.
 Frédéric de Wangen de Géroldseck, élu 1775, † 1782.
 Joseph-Sigismond de Roggenbach, élu 1782, † 1794.
 François-Xavier de Neveu, élu 1794, se retire 1827, † 1828.
Nouveau diocèse de Bâle réorganisé
 Joseph-Antoine Salzmann, élu 1828, † 1854.
 Charles Arnold, élu 1854, † 1862.
 Eugène Lachat, élu 1863, déposé 1873, † 1884.
 Frédéric Fiala, élu 1885, † 1888.
Diocèse de Bâle-Lugano
 Léonard Haas, élu 1888, † 1906.
 Dr Jacques Stammli, élu 1906.

Voir August Bernoulli: *Verzeichnis der Basler Bischöfe bis Ende 16. Jahrh.* dans *Bas. C. VII*, p. 463 ff. — E.-F. v. Müllinen: *Helvetia sacra* I p. 1. — Beson: *Les premiers évêques de Bâle* dans *ZSK* 12. — Trouillat. — A. Büchi: *Die katholische Kirche in der Schweiz.* — Vautre: *Histoire des évêques de Bâle.* — Th. Burckhardt-Biedermann: *Die Kolonie Augusta-Raurica.* [C. R. et H. Tr.]

BALE (ÉVÊCHÉ DE). La principauté temporelle des évêques de Bâle commence en fait en 999 par le don de l'abbaye de Moutier-Grandval que fit le roi de Bourgogne Rodolphe III à l'évêque Adalbert II. Elle prit fin en 1815, quand le congrès de Vienne attribua le territoire de l'évêché au canton de Berne. Cette période seule est étudiée ici. Tout ce qui précède l'an 999, périodes préhistorique, romaine et burgonde, se trouve sous RAURACIE; l'époque moderne, dès 1815, sous BERNE.

I. **Formation du territoire et constitution de l'évêché.** L'évêque de Bâle était le suzerain de la ville du même nom; il nommait au début le conseil, ainsi que tous les fonctionnaires civils. La donation de 999, confirmée en 1032, jeta les bases d'une principauté temporelle qui s'accrut rapidement dans les siècles suivants, soit par dons, soit par achats. L'évêque devint un prince relevant de l'empire, mais les territoires soumis à son autorité ne l'étaient pas tous au même titre. Dans certains cas il possédait tous les droits, souverains et seigneuriaux, dans d'autres une partie d'entre eux étaient exercés par des seigneurs auxquels il les avait remis en fiefs.

Les possessions des évêques de Bâles s'étendaient, aux XIII^e et XIV^e s., dans les cantons actuels de Bâle-Campagne, Soleure et Berne, ainsi qu'en Alsace et dans le Grand-Duché de Bade. Des domaines situés sur la rive droite du Rhin, seule la seigneurie de Schliengen (comprenant le bourg de ce nom, les villages de Mauchen, Steinstadt, Istein, Huttingen et des droits de juridiction à Binzen) ne fut séparée de l'église de Bâle qu'en 1803. Ceux d'Alsace, par contre, furent perdus beaucoup plus tôt, les derniers lors de l'incorporation de cette province à la France en 1648. Dans le territoire suisse, les évêques durent hypothéquer successivement à la ville de Bâle plusieurs des seigneuries qui forment actuellement le canton de Bâle-Campagne. Les prin-

cipaux agrandissements territoriaux de la principauté furent les suivants:

A. EN SUISSE. I. *L'abbaye de Moutier-Grandval*, donnée en 999, avait de grandes possessions et territoires. Avec elle passèrent à l'évêque: Le Sornegau, dans lequel se trouvait la dite abbaye, la courtine de Bellelay, comprenant quelques fermes et hameaux autour de l'abbaye du même nom, la Prévôté de Saint-Ursanne. Dépendante primitivement de l'archevêché de Besançon, cette dernière passa sous la juridiction spirituelle de l'évêque de Bâle en 1139. L'Ergeul et Orvin, et enfin quelques localités au bord du lac de Bienna. Ces territoires forment les districts actuels de Moutier, des Franches-Montagnes, de Courtaury, de La Neuveville et une partie du district de Porrentruy.

II. *Le château de Pfeffingen*, donné probablement dans le cours du XII^e s. à l'église de Bâle par l'empereur Henri II.

III. *Le comté d'Augusta*, donné en 1041 par le roi Henri III. Ce fut l'origine du droit de suzeraineté des évêques sur le Sisgau, comprenant les seigneuries de Hombourg, Liestal et Waldenbourg. En 1400, celles-ci furent hypothéquées à la ville de Bâle pour 22 000 fl.

IV. *Le Buchsgau (comté d'Herkingen)*, fut donné en 1080 par l'empereur Henri IV à l'église de Bâle.

V. *La ville de Bienna*, dont le droit d'avouerie parvint à la même église, sans doute au XII^e s., par l'évêque Bourcard de la maison de Fenis-Neuchâtel.

VI. *La Montagne de Diesse*, où les droits souverains étaient partagés entre l'évêque et les comtes de Neuchâtel. Ceux des Neuchâtel passèrent à la branche de Nidau et plus tard à Berne.

VII. *La seigneurie de Laufon*. Le 13 avril 1444, l'évêque Ortlieb de Frobourg renonça à ses prétentions sur l'abbaye de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire, dont l'avouerie appartenait à l'église de Bâle depuis le XI^e s. Innocent II l'en avait détaché en 1130. L'évêque reçut en retour de celle-ci les domaines de Laufon, Sierentz, Oltigen et Vilnachern.

VIII. *La seigneurie de Birseck*. En 1339, la courtine d'Arlesheim fut acquise par Lütold d'Aarbourg pour 80 marcs d'argent. Les deux châteaux de Birseck, sur lesquels les comtes de Frobourg émettaient des prétentions, furent reconnus à l'évêque en 1245.

IX. La seigneurie d'Asuel, acquise en 1241.

X. La seigneurie d'Ajoie. Les prévôtés de Moutier-Grandval et de Saint-Ursanne possédaient plusieurs domaines dans l'Ajoie, qui passèrent avec elles aux évêques de Bâle, en 999. A la suite de contestations

B. EN ALSACE. I. La seigneurie de Ribeaupierre, donnée en 1084 à l'évêque Bourcard. Elle fut échangée avec l'empereur en 1114 contre l'abbaye de Pfäfers.

II. L'abbaye de Massevaux et celle de Münster au Val Saint-Grégoire. La première était une possession de



Carte de l'ancien évêché de Bâle.

entre les maisons de Ferrette et de Montbéliard, et les évêques, une sentence de 1271 attribua l'avouerie de cette région à ces derniers ; une autre sentence, en 1288, leur adjugea définitivement la possession de l'Ajoie et de Porrentruy.

XI. La seigneurie de Chauvillier, reçue vers 1300.

XII. La seigneurie de Franquemont, conquise par l'évêque Jean de Venningen le 23 novembre 1474.

XIII. La seigneurie de Valangin. En 1295 et 1296, l'évêque Pierre Reich reçut en franc-alleu des seigneurs de Valangin (Neuchâtel) la Bonneville, Valangin et le Val-de-Ruz, mais ni lui ni ses successeurs n'entrèrent jamais en possession de cette seigneurie. Ils reçurent toutefois l'hommage de quelques-uns des membres de la famille d'Aarberg-Valangin, et en 1524, de René de Challant.

l'église de Bâle en 1146 déjà à la suite d'un don probable de l'empereur Frédéric I^{er}. Elle fut réunie à la France en 1648. La possession de la seconde fut confirmée à l'évêque en 1262.

III. Dirlinsdorf et Wolschwiller, don de Frédéric II, comte de Ferrette, en 1232 à l'église de Bâle. Ces villages furent inféodés à l'Autriche au XIV^e s. et passèrent à la France en 1648.

IV. Les châteaux de Landser et de Biedertal, acquis en 1269 par Henri de Neuchâtel.

V. Le comté de Ferrette. En 1272, Ulric, comte de Ferrette, vendait à Henri de Neuchâtel, pour 850 marcs d'argent, le château et le bourg de Ferrette, les châteaux de Soyhières, de Blochmont, de Löwenbourg, Noirmont, Altkirch, et d'autres localités en Alsace, et reprit tous ces biens en fief de l'église de Bâle. Ce fief

passa à la Maison d'Autriche et y resta jusqu'à l'annexion du Sundgau à la France en 1648.

VI. *La seigneurie de Florimont*. Elle parvint à l'église de Bâle en 1309 et fut incorporée à la France en 1648.

C. SUR LA RIVE DROITE DU RHIN. I. *Brisach*. Les évêques de Bâle exerçaient un droit de propriété sur cette ville en 1139 déjà, mais la souveraineté ne leur fut dévolue qu'en 1185, de moitié avec l'empire. Brisach retourna à l'empire au XIV^e s.

II. *Le Petit-Bâle*, donné aux évêques au XI^e s., fut vendu à la bourgeoisie de Bâle en 1392 pour 29 800 fl.

III. *La seigneurie de Schliengen*, appartient à l'évêché dès le XI^e s.

Avant la Réformation, la principauté-évêché n'a dans son ensemble d'autre histoire que celle de ses évêques. Ceux-ci, préoccupés tout d'abord du soin d'étendre leurs possessions, eurent ensuite à lutter contre la bourgeoisie de Bâle et contre des difficultés financières toujours croissantes. Diminué avec les siècles de la presque totalité des domaines sis hors de la Suisse, l'évêché formait une mosaïque d'États, aux constitutions et aux franchises très diverses, dont l'histoire sera étudiée sous le nom de chacun d'eux. Il se divisait en deux parties, l'une relevant de l'empire et l'autre rattachée à la Suisse par des traités de combourgeoisie avec l'un ou l'autre des cantons.

A. *Partie germanique*, comprenant : 1. L'Ajoie (Els-gau), 29 communes. 2. La seigneurie de Delémont (Salsgau), avec 13 francs villages et 20 mairies. 3. La Prévôté et seigneurie de Saint-Ursanne, 7 communes. 4. Les Franches-Montagnes, 5 paroisses. 5. L'abbaye de Bellelay et sa Courtime, combourgeoise de Soleure, 4 com. 6. Les bailliages allemands de Zwingen, 10 communes, de Pfelfingen, 5 com., de Birseck, 7 com., et les enclaves de Schliengen etc., sur la rive droite du Rhin, 6 com. 7. La Prévôté de Moutier-Grandval divisée en prévôté Sur-Jes-Roches, protestante, et Sous-les-Roches, catholique, combourgeoise de Berne, 22 mairies. Elle était dans une situation politique singulière, relevant de la neutralité helvétique, mais tenue à payer une contribution à l'empire.

B. *Partie helvétique*. 8. La seigneurie d'Erguel, sur laquelle Bienne possédait le droit de bannière, 8 mairies. 9. La mairie de Bienne, combourgeoise de Berne et de Soleure, sur laquelle les évêques n'avaient qu'une faible autorité (nomination du maire), 5 com. 10. La seigneurie de La Neuveville, combourgeoise de Berne, dont l'évêque nommait le châtelain, 2 com. 11. La Montagne de Diesse, 4 com. 12. La seigneurie d'Orvin, où les Bernois possédaient la justice criminelle et ecclésiastique, tandis que l'évêque n'avait que la juridiction civile et quelques revenus, 1 com. 13. Les petites seigneuries de Franquemont, de Chauvilier et de La Bourg.

II. *Histoire. De la Réformation à 1792*. La Réforme ayant été introduite à Bâle, l'évêque Philippe de Gundelsheim se retira le 10 juillet 1528 à Porrentruy qui devint ainsi la capitale de la principauté. Son prédécesseur, Christophe d'Utenheim, avait déjà quitté son antique résidence pour aller mourir à Delémont (16 mars 1527). Quant au chapitre, il s'établit d'abord à Neuchâtel-sur-le-Rhin, puis à Fribourg-en-Brésgau (8 novembre 1529) et revint en 1678 à Arlesheim ; l'officialité alla habiter Altkirch qui appartenait alors à l'évêché. Bienne fut évangélisé par Thomas Wyttenbach et adopta la Réforme en 1528 ; en 1530, ce fut le tour de la vallée de Laufen, combourgeoise de Bâle. Guillaume Farel prêcha la nouvelle doctrine dans la prévôté de Moutier-Grandval, Sur-Jes-Roches (1530-1531), en Erguel et à La Neuveville en 1533. Le chapitre de Moutier se réfugia à Delémont en 1534. A Porrentruy, aux Franches-Montagnes, à Delémont eurent lieu en vain diverses tentatives de conversion. Aux disputes religieuses s'ajoutèrent des difficultés financières. A la mort de Ph. de Gundelsheim (1553), une vacance d'une année se produisit : Melchior de Lichtenfels lui succéda, mais il ne fut sacré évêque qu'en 1559. En 1554, il confirma les franchises de Porrentruy. La vallée de Delémont et les Franches-Montagnes demandèrent à être reçues dans la combourgeoisie de

Bâle et l'évêque ne put l'empêcher. Le chapitre de Bâle avait hypothéqué la seigneurie d'Erguel aux Biennois pour 7000 couronnes d'or, parce que les Erguéliens avaient formé, l'année précédente, une alliance de combourgeoisie avec Soleure. En 1554, l'évêque dégagea l'Erguel et signa en 1556, avec les habitants de ce pays, sous la médiation de Soleure, un traité dénommé *Franchises d'Erguel*. A la mort de Melchior de Lichtenfels, 17 mai 1575, la principauté était dans une situation très critique : divisions entre catholiques et protestants, revenus de l'État absorbés par les dettes, indécision du peuple devant les nouvelles doctrines, éloignement du chapitre, ruine de la résidence épiscopale, placée sous la juridiction spirituelle de l'archevêque de Besançon.

C'est dans ces conjonctures que fut élu, le 22 juin 1575, Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, « le restaurateur de l'évêché ». A peine nommé, il se mit à l'œuvre avec ardeur : en 1579 déjà, il conclut, à Lucerne, une alliance avec les VII cantons catholiques, afin de s'assurer un appui dans la lutte qu'il allait entreprendre contre la Réforme. En 1581, il publia les décrets du concile de Trente et les nouveaux statuts diocésains qui lui donnaient l'autorité nécessaire pour combattre le protestantisme. Il s'attaqua d'abord aux Réformés de sa capitale et, après quelque temporisation, il les expulsa. Puis il s'occupa de faire rompre les alliances particulières de Delémont, des Franches-Montagnes et des bailliages allemands avec Bâle, ainsi que de l'Erguel, de La Neuveville et de Moutier-Grandval avec Berne. Au traité de Baden, en 1585, il obtint une indemnité de 200 000 fl. en dédommagement des droits qu'il possédait encore sur la ville de Bâle, ainsi que la suppression des traités de combourgeoisie de cette ville avec les diverses contrées de ses États. Puis il réussit, à force d'énergie et de ténacité, grâce aussi aux missionnaires jésuites, à ramener au catholicisme les habitants du Lauffonais (1595). Il fit les mêmes tentatives dans les vallées de Moutier et de Tavannes et proposa à Berne d'abandonner ses droits sur Bienne, si l'État bernois renonçait à sa combourgeoisie. Un traité d'échange connu sous le nom de *Bieler Tauschhandel* fut signé en 1598.

Mais Bienne ne l'entendait pas ainsi, car elle aurait été privée de son droit de députation à la Diète. Elle s'adressa donc à ses combourgeois, Fribourg et Soleure, qui intervinrent et le traité d'échange resta sans effet. Pour asseoir plus solidement encore la religion catholique dans ses États, Christophe Blarer installa un couvent de Jésuites à Porrentruy en 1591 et construisit un collège à leur usage en 1604. Puis il fit rebâtir et fortifier son château. En 1592, une imprimerie fut établie à Porrentruy, afin d'aider à la lutte contre le protestantisme en imprimant surtout des ouvrages liturgiques ou classiques. Le château de Roche d'Or, sur le Lomont, qui pouvait devenir une menace pour sa sûreté, fut démolé en 1595. Pour fortifier son autorité, il refondit la constitution de la ville de Porrentruy et détermina exactement les droits de tous : prince et sujets, magistrats et bourgeois. Enfin il n'oublia pas les finances : il fallait payer les dettes de la principauté et les dépenses causées par ses institutions nouvelles ; avec bien des difficultés, il fit rentrer dans la mense épiscopale tous les fiefs de l'évêché menacés de caducité et dont, jusque-là, les bénéfices étaient perdus pour le trésor de l'État. Il reprit un privilège vendu au XIV^e s. à la ville de Bâle, celui du monnayage, et mourut en 1608. Sous son successeur, Guillaume Rinck de Baldestein, la peste éclata à Porrentruy et dans la vallée de Delémont, et elle fit une centaine de victimes. Un nouveau traité fut signé avec Bienne qui reconnut l'autorité du prince comme seigneur territorial et qui dut renoncer à toutes ses prétentions sur l'Erguel, sauf le droit de bannière. Un couvent de sœurs Ursulines fut établi à Delémont (1609) et un pareil à Porrentruy (1619).

Mais une catastrophe vint fondre sur l'évêché : la guerre de Trente ans. Le prince de Baldestein adhéra à la Ligue catholique et renonça ainsi à sa neutralité. C'est dans ces circonstances que Henri d'Ostein monta sur le trône (1628). L'empire imposa à l'évêque

une contribution de guerre de 30 000 fl. et une conscription de 3000 hommes (1629). Les impositions accablèrent la principauté : 4000 fl. durent être versés chaque mois. Réunis en 1629 et en 1636, les États du pays procédèrent à la répartition de ces charges énormes pour l'époque et surtout pour une contrée si pauvre. La famine et d'autres calamités s'ajoutèrent à la guerre ; l'évêché lui-même devint le théâtre des opérations et le Rhingrave Othon-Louis, venant de Belfort, assiégea Porrentruy. Le 20 mars 1634, il réclama la reddition de la ville. Grâce à l'intervention de la France, l'armée se retira enfin, non sans avoir mis le feu à quelques villages : Alle, Fontenais et Courtedoux.

Le marquis de Bourbonnès soupçonnait le prince-évêque d'être favorable aux Espagnols et il l'obligea à entretenir une garnison française. Enfin des bandes pillardes de Hongrois, de Lorrains, de Croates, d'Écossais et d'Allemands ravagèrent le pays. En 1635, le marquis de la Force, général des armées françaises du Rhin, assiégea Porrentruy avec 20 000 hommes. La ville se rendit au bout de deux jours. On évalua les frais de l'occupation qui s'ensuivit à plus de 80 000 lb. bâloises. Les habitants des Franches-Montagnes et de la vallée de Delémont souffrirent aussi de cette guerre. Quant à ceux de la partie helvétique, ils furent moins atteints. Bernard de Saxe-Weimar avait établi son quartier-général au château d'Angenstein. En 1646, le prince Henri d'Ostein, qui avait erré de Dornach à Birseck et à Delémont, mourut ; il avait assisté impuissant à la ruine de ses États. Son successeur Béat-Albert de Ramstein ne put prendre possession de sa résidence qu'en 1650, après que le capitaine de Vignancourt eut abandonné Porrentruy, conformément au traité de paix ; cette ville avait été occupée par l'ennemi pendant seize ans.

Le prince de Ramstein ne régna que deux ans et il fut remplacé par Jean-François de Schönau, à qui incombait le soin de relever l'évêché. Le château de Porrentruy fut restauré et un couvent de capucins construit en 1655 à Porrentruy. Delémont en possédait un depuis 1628, et, non sans difficultés, il en bâtit un autre pour les sœurs Annonciades en 1666. Pour couvrir les dettes de l'évêché provenant de la guerre de Trente ans, une assemblée des États décida, en 1659, d'instituer un impôt extraordinaire, l'*accise*, perçu sur certaines denrées, qui fut supprimé déjà en 1668, grâce à l'administration sage et prévoyante du prince Jean-Conrad de Roggenbach, élu en 1659. Un autre impôt, celui des *petits mois*, fut aussi établi ; il devait servir à l'entretien de la garnison suisse du prince. La conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, en 1666 et 1675, ramena les Français dans l'évêché. Ils traversèrent le pays en y faisant de nouvelles réquisitions et en y commettant des déprédations de toutes sortes. Lors de la révocation de l'Édit de Nantes, de nombreux réfugiés traversèrent le Sud de la principauté et l'une ou l'autre famille s'établit à la Neuveville, à Bienne, dans l'Erguel ou la Prévôté.

Pour renouveler l'alliance avec les VII cantons catholiques, le prince Guillaume-Jacques Rinck de Balenstein, élu en 1693, fit voter 30 000 fl. et des fêtes brillantes furent célébrées à Porrentruy en l'honneur des délégués suisses. L'évêque envoya deux délégués à la paix de Ryswick (1697), afin d'obtenir la restitution des fiefs de Ribeauviller et de Ferrette, retenus illégalement par Louis XIV. Le premier seulement lui fut rendu. Une contestation s'éleva en 1705 entre l'évêque et ses sujets de Moutier-Grandval. Le bandelier Wisard ayant réservé d'un ton hautain la combourgeoisie de Berne lors de la prestation du serment de fidélité, le nouvel évêque, Jean-Conrad de Reinach, refusa d'accepter le serment et Wisard fut révoqué ; il recourut alors à Berne qui envoya 4000 hommes aux frontières. On négocia à Nidau (1706) : l'ancien état de choses fut reconnu et le bandelier dut s'humilier devant le prince. Peu de temps après (1711) fut conclu le traité d'Aarberg qui sépara la prévôté en deux régions bien distinctes pour éviter tout nouveau conflit religieux : celle de Sous-les-Roches fut attribuée aux catholiques et celle de Sur-les-Roches aux protestants.

L'évêque Jacques-Sigismond de Reinach fit construire à Porrentruy (1716) le séminaire du diocèse avec une pagerie pour les jeunes nobles. Il fit aussi édifier le vaste château de Delémont (1719-1728) dont les plans sont dus à l'architecte Racine, de Renan. C'est ce prince qui édicta l'ordonnance de 1726, cause des troubles de l'évêché (1730-1740) (voir AJOIE). L'agitation commença en Ajoie s'étendit partout, dans la vallée de Delémont, aux Franches-Montagnes, à Laufon et dans l'Erguel. Les habitants de l'Ajoie furent soutenus par ceux des bailliages de Delémont et de Zwingen, par les abbés de Saint-Ursanne et de Bellelay. Le dénouement de cette lutte de dix ans eut lieu le 26 octobre 1740 ; les *commis* d'Ajoie furent décapités et écartelés et de nombreuses condamnations prononcées. C'est ainsi que les fils de Pierre Péquignat, Etienne et Laurent, furent condamnés à quinze et cinq ans de galères, Jean-Georges Bruat, secrétaire de la ville, eut le poing coupé et la tête tranchée, le maître bourgeois Pierre-François Choulat, convaincu d'avoir été favorable aux rebelles, ne dut la vie sauve qu'à de nombreuses interventions, entre autres à celle de l'archevêque de Besançon. Le clergé ne fut pas plus épargné : dix-huit prêtres de l'Ajoie subirent différentes peines, l'abbé de Bellelay, Sémon fut destitué de sa charge de président des États de l'Évêché. Ces condamnations impitoyables ont fait sur le peuple une impression profonde et qui n'est pas étrangère au mauvais souvenir laissé dans le pays par les princes-évêques en général. A ces châtiments s'ajouta le paiement des frais de l'occupation française ; 230 000 lb. bâloises furent mises à la charge des États plaignants. L'*accise* fut rétablie et il fallut près d'un quart de siècle pour rembourser cette dette.

Le règne de Joseph-Guillaume Rinck de Balenstein fit oublier le précédent. Prince doux et pacifique, il établit à Porrentruy une manufacture de coton et une de fer à Bellefontaine et rendit d'excellentes ordonnances de police et d'administration, fit construire des routes, rebâtit l'hôtel de ville et l'hôpital de Porrentruy. Simon-Nicolas de Montjoie fut un homme lettré et ami des arts ; il fit construire l'Hôtel des halles à Porrentruy, et c'est à cette époque que fut institué le régiment de l'évêque de Bâle au service de la France (1768 - 1792). En 1770, la principauté comptait 55 235 hab., 87 paroisses, 333 villes, villages et hameaux. Devenu vieux, l'évêque de Montjoie se choisit comme coadjuteur J.-B. Gobel qui devait jouer un si grand rôle dans la suite. Le prince Frédéric de Wangen de Gérolsdorff le remplaça et sut se faire aimer comme lui. Mais une grande disette causa d'innombrables misères en Ajoie, de 1770 à 1775. En 1776, Fréd. de Wangen fit une tournée triomphale dans ses États où il fut accueilli avec enthousiasme. A cette époque, la cour de Porrentruy reçut à diverses reprises la visite de la princesse Christine de Saxe, sœur de la dauphine de France, mère de Louis XVI. C'est à Fréd. de Wangen qu'on doit l'échange des paroisses dépendant de l'archevêché de Besançon contre celles d'Alsace (voir AJOIE). Le prince Joseph-Sigismond de Roggenbach fut moins heureux. Il promulgua diverses ordonnances concernant les incendies, les écoles, la vente du blé et il établit un orphelinat à Delémont, mais ces mesures n'apaisèrent pas le mécontentement du peuple. En 1790 déjà, à l'instar de ce qui s'était passé en France, les syndics et députés des États de l'Évêché rédigèrent un mémoire de doléances, dû à la plume de l'abbé Lémane, dans lequel étaient exposés les griefs et réclamations du pays. Ce mémoire fut transmis aux États généraux de France le 19 avril 1791. Le mouvement révolutionnaire prenait corps. En tête se trouvait l'évêque Gobel, élu député aux États généraux de 1789 par le clergé de la Haute-Alsace, d'où il était originaire, et son neveu Joseph-Antoine Rengguer, ancien membre du Conseil aulique et syndic des États de l'évêché depuis 1784. Le 20 mars 1791, 500 Autrichiens, appelés par le prince, arrivaient à Porrentruy. Les États se réunirent le 16 mai et critiquèrent ouvertement Joseph-Sigismond pour avoir fait venir des troupes étrangères à son secours. La mort de Léopold 1^{er} d'Autriche (1^{er} mars 1792) précipita les événements. La France déclara la guerre à l'Autriche et lit occuper

la partie germanique de l'évêché par 2000 soldats, sous les ordres du général Custine. Les Autrichiens se retirèrent et le prince-évêque s'enfuit à Bienne (nuit du 28 au 29 avril 1792), après avoir institué un Conseil de régence pour expédier les affaires. Rengguer qui s'était sauvé en France, revint aussitôt à Porrentruy, protégé par les soldats français. Il tenta vainement de s'emparer du château (17 mai) et se réfugia de nouveau en France d'où il lança une proclamation au peuple d'Ajoie. Des arbres de liberté furent plantés partout (21 octobre). Le 25 octobre arrivèrent trois commissaires de la Convention qui déclarèrent que la troupe appuierait le vœu des habitants, libres de se donner une constitution. Le lieutenant-colonel Delmas, appelé à Porrentruy, y arriva le 27 et se fit le complice des intrigues de Rengguer et de Gobel devenu archevêque constitutionnel de Paris.

III. La République rauracienne (27 novembre 1792-23 mars 1793). Ne se sentant plus en sûreté à Bienne, l'évêque Roggenbach alla se fixer le 3 décembre à Constance où il mourut en 1794. Le 27 novembre, Rengguer et les anciens députés s'érigèrent en assemblée constituante au château de Porrentruy. Le 9 décembre, proclamation du général Biron, annonçant au peuple qu'il pouvait destituer ses anciens maîtres et se choisir telle forme de gouvernement qu'il lui plairait. Des simulacres d'élections eurent lieu le 16 décembre et l'assemblée des États se réunit pour la première fois le lendemain. Le 18, on proclama définitivement la République rauracienne qui comprenait l'Ajoie, Saint-Ursanne, la vallée de Delémont et Laufon. On vota une constitution copiée sur celle de la France. Mais des rivalités mesquines et des jalousies provoquèrent des discussions au sein de la jeune république. On en voulait surtout au Triumvirat qui exerçait sa tyrannie, soit à Rengguer, Gobel et Demars. Une députation de leurs amis fut envoyée à Paris, soi-disant pour remercier la république de sa protection, en réalité pour lui demander une alliance et des subsides. Dès lors, on organisa la république; on imita toutes les institutions de la grande sœur voisine, on réduisit à 48 les membres de l'assemblée nationale devenue la Convention. Bref, Rengguer et Gobel régnaient en maîtres. Mais, le 7 janvier 1793, Gobel fut rappelé à Paris. Les luttes continuèrent à Porrentruy et bientôt un club des patriotes soutenus par les volontaires nationaux, mit les triumvirs en accusation. Demars proclama alors l'état de siège dans le pays et faussa les nouvelles élections qui eurent lieu, en privant du droit de vote les trois quarts des citoyens. Ses excès le firent rappeler (4 février) et il fut remplacé par le général Desprez-Crassier et plus tard par Mieskowski. Le 7 février, trois commissaires de la Convention française arrivèrent en Ajoie pour informer au sujet de la réunion de Porrentruy à la France. Un vote fut organisé; sur 115 députés, 77 en furent exclus et 38 seulement admis à voter. Avec 3 autres qui se rallièrent à la France, la réunion fut votée par 41 voix. Là-dessus, la Convention rendit un décret acceptant «le vœu librement émis par le peuple souverain de Porrentruy» (23 mars).

IV. Le Département du Mont-Terrible (23 mars 1793-17 février 1800). Le pays forma le 84^e département français sous le nom de Département du Mont-Terrible. L'Ajoie, réunie à la prévôté de Saint-Ursanne et aux Franches-Montagnes, forma le district de Porrentruy avec 8 cantons: Porrentruy, Cornol, Chevenez, Cœuve, Saint-Ursanne, Epauvillers, Saint-Brais et Saignelégier, tandis que la vallée de Delémont et celle de la Birse formèrent le district de Delémont comprenant 5 cantons: Delémont, Vicques, Glovelier, Laufon et Reinach. Le nouveau département fut occupé par des volontaires de la Drôme sous les ordres du général Ferrières et la Convention envoya trois commissaires: Laurent, Monnot et Ritter, qui, le 4 avril, lancèrent une proclamation prescrivant d'organiser des élections en assemblées primaires, des autorités municipales, administratives et judiciaires et rendant obligatoires pour le pays les lois de la république française. Les élections eurent lieu le 23 avril et donnèrent une majorité aux partisans de Rengguer qui devint procureur-général-syndic. Des fêtes furent organisées pour animer le zèle

des patriotes; un Comité de salut public et un club jacobin furent créés à Porrentruy; enfin, la guillotine arriva elle aussi. Mais la rareté des vivres et une réglementation du commerce causèrent un grand mécontentement. Bientôt la lutte éclata entre le Directoire départemental et la municipalité de Porrentruy; Delémont appuya les jacobins ajoulots.

Dans la vallée de Laufon, éclata une insurrection de même qu'à Delémont; elles furent durement réprimées. La Constitution de 1793 fut acceptée par 1597 oui contre 1007 non. Ignace Rougemont et Antoine Lémane furent élus députés à la Convention. Un bataillon de 1000 volontaires devait être constitué, mais les Rauraciens préférèrent désertier et l'on n'arriva pas à trouver un nombre suffisant de soldats. De nombreux émigrés complotaient un coup d'état à la frontière pour rétablir le prince-évêque, mais celui-ci refusa d'y prêter la main. Bientôt Rengguer et Lémane, suspects aux commissaires français, furent mis en accusation. Ils triomphèrent cependant et Rengguer obtint une indemnité. De nouveaux événements se produisirent; c'est d'abord la Terreur avec son cortège de persécutions, d'intrigues et de condamnations à mort. Le culte de la déesse Raison est introduit partout, les biens du clergé et les objets du culte sont confisqués et vendus comme bien de la nation. Mais Gobel tomba à son tour, entraînant son neveu avec lui: il fut exécuté à Paris le 24 avril 1794. Le représentant Bernard crée le tribunal révolutionnaire qui juge sans pitié les gens prévenus de «délit public». Rengguer veut imposer sa domination au Comité de surveillance. Il ne réussit pas et se fait nommer commissaire des grains. Comme il avait touché 133 000 lb. sans rendre aucun compte, il prit le parti de s'enfuir. Il mourut dans la misère en 1818.

L'évêque Xavier de Neveu, successeur de J.-S. de Roggenbach dès le 2 juin 1794, reçut une indemnité pour la perte de ses États. Le rôle politique des évêques de Bâle était fini! Le 9 thermidor marque aussi la fin du Comité de Porrentruy. Le Directoire réussit à rétablir l'ordre et la paix religieuse, puis il réforma l'administration. Les déserteurs furent amnistiés, les églises rouvertes, les prisons vidées ou presque. Enfin, le 23 mars 1795, le bataillon du Mont-Terrible fut dissous. Le département s'accrut, le 29 février 1797, du pays de Montbéliard avec trois arrondissements: Montbéliard, Audincourt et Dessendans, au total 47 communes.

Jusqu'à cette époque, le reste de l'ancien évêché était resté dans une situation politique assez incertaine; comprises dans la neutralité helvétique, les différentes régions formèrent des républiques assez indépendantes. Le traité de Campo-Formio (17 oct. 1797) eut pour conséquence l'annexion de ces différentes contrées au Mont-Terrible: Erguel, La Neuveville, Bienne, Montier-Grandval, Bellelay, Orvin et la Montagne de Diessé formant cinq cantons: Montier Malleray, Courtelary, Bienne et Neuveville, en tout 22 communes, et 27 000 âmes. Le département entier comprenait 210 communes, 24 cantons et 77 000 hab. Une nouvelle administration fut imposée; on supprima les droits féodaux, on accorda la liberté civile, la liberté du commerce et de l'industrie, on abolit les corporations d'artisans, on réforma l'enseignement, le pays fut compris dans le concordat, les communes municipalisées et enfin les bourgeoisies supprimées. A Porrentruy, l'école centrale remplaça l'ancien collège des Jésuites et un jardin botanique fut créé. Mais les impôts directs et indirects accablèrent le peuple; des emprunts forcés furent émis, les frais d'administration étaient élevés, le papier-monnaie déprécié. Malgré les agrandissements de 1797, le département était considéré comme trop peu étendu. Le commissaire Perrot envoyé à Porrentruy en 1799 fit un rapport très défavorable sur l'état d'esprit de la population, si bien que le premier consul supprima le département par une loi du 17 février 1800 et le réunit au département du Haut-Rhin.

V. Le Département du Haut-Rhin (17 février 1800-27 janvier 1814). Chef-lieu: Colmar; Porrentruy, devenu sous-préfecture, forma le 3^e arrondissement (4 cantons: Ajoie, Saint-Ursanne, Franches-Montagnes et

Montbéliard) et Delémont le 4^e arrondissement (5 cantons : Delémont, Laufon, Moutier, Courtelary et Biemme). L'histoire de cette période comporte peu d'événements politiques et se réduit à des conscriptions et à des réquisitions. Le pays donna à Napoléon les généraux et officiers : Voïrol, de Tavannes, Comman, de Courgenay, Hoffmeyer, de Bassecourt, Gressot, Theubet et Jaquet, de Porrentruy, Samuel-Gottlieb Gross, de la Neuveville qui servit aussi en Prusse et à Naples. En 1813-1814, il connut le passage des Alliés. Napoléon tombé, une nouvelle destinée attendait l'ancien évêché : le 27 janvier 1814, le baron d'Andlau-Birseck en prit possession au nom des puissances alliées, en attendant que le sort en fût fixé.

VI. Gouvernement du baron d'Andlau-Birseck. (27 janvier 1814-23 août 1815). L'évêque Xavier de Neuve crut pouvoir à ce moment reprendre possession de l'ancien évêché, appelé le plus souvent pendant cette période Principauté de Porrentruy. Il envoya un mémoire aux puissances alliées pour revendiquer ses droits sur les bailliages protestants ; on ne l'écouta point. On a attribué au baron d'Andlau l'ambition de garder ce pays pour lui. Quoi qu'il en soit, il en transforma complètement l'administration, bouleversa la législation civile et pénale et fit rentrer les impôts avec une grande dureté. Dans la partie catholique, son gouvernement fut accepté sans trop de récriminations, mais dans la Prévôté, dans l'Erguel, à Biemme et à la Neuveville, il fut très combattu. Du reste, Berne cherchait à rétablir ses droits sur ses anciens combourgeois. Dans le pays même, de grosses divergences existaient au sujet du sort futur de l'ancien évêché ; les uns demandaient à rester unis à la France, d'autres voulaient former un nouveau canton suisse ; d'autres enfin demandaient sa réunion à Berne ou à Bâle. Sans consulter la population, le Congrès de Vienne décida, le 23 mars 1815, de réunir la plus grande partie de l'ancienne principauté épiscopale au canton de Berne. Un petit territoire à Lignières fut donné à Neuchâtel et un district d'environ trois lieues à Bâle (Birseck). Le 23 août 1815, le commissaire fédéral Jean-Conrad Escher, de Zurich, en prit possession au nom de la Diète fédérale. L'acte de réunion fut discuté et signé à Biemme, le 14 novembre et le 21 décembre de la même année, à Delémont, Berne prenaît possession de son nouveau territoire.

VII. Institutions. Les institutions de ce pays étaient aussi compliquées que ses États étaient bigarrés. Les princes-évêques possédaient le droit de souveraineté sur toute la principauté, mais les coutumiers de chaque région y apportaient bien des restrictions. L'évêché relevant de l'empire, la nomination de l'évêque devait être agréée par l'empereur. Le prince recevait de l'empereur l'investiture féodale pour les « fiefs ecclésiastiques, les mines et minerais, les pays, les gens, bourgs, châteaux, villes, villages, hameaux, haute et basse justice, le droit de prononcer dans le cas de peine capitale, les droits de chasse et de pacage », etc. Il s'engageait à respecter les droits, statuts, privilèges, libertés, de même que les biens et les personnes. Du reste, de tout temps, mais surtout depuis Christophe Blarer, les évêques cherchèrent à concentrer le pouvoir entre leurs mains et à se détacher le plus possible de l'empire. Ils avaient le droit de faire la paix, de déclarer la guerre, de conclure des alliances, de lever des troupes, de décréter les droits d'entrée, de sortie et de transit, de s'attribuer la régle de la chasse, de la pêche, de battre monnaie, du sel, etc. Les lois, ordonnances, règlements de police administrative émanaient du prince, ou des conseils ou officiers. Les lois financières étaient préparées en collaboration avec ses États ; mais elles devaient respecter les privilèges et constitutions de chaque région. Les lois civiles étaient, en général, basées sur le droit romain ; pour celles qui régissaient la partie germanique, il y avait droit d'appel devant la cour d'empire à Wetzlar ou celle de l'empereur à Vienne. Les bailliages avaient à leur tête des baillis, des châtelains ou des maires. Quant à l'administration même du pays, elle comprenait le haut Chapitre qui comptait 24 membres avant la Réformation et 18 après. Les titulaires en étaient nommés par le pape lorsque la vacance

se produisait dans les mois impairs et par le chapitre lui-même dans les autres cas. L'évêque était choisi parmi les chanoines en présence d'un commissaire impérial. Les candidats devaient faire preuve de seize quartiers de noblesse. Le haut Chapitre fournait la cour du prince ; les dignitaires en étaient le prévôt, le doyen, le chantre, le gardien et l'archidiacre. Sans l'assentiment du Chapitre, l'évêque ne pouvait aliéner les domaines et les droits de l'Église par rente ou engagement hypothécaire. Après le haut Chapitre venaient les grands officiers héréditaires ; c'étaient des nobles qui remplissaient dans la maison du prince les fonctions d'écuycrs tranchants, chambellans, échantons. La principauté avait en outre quatre conseils : 1^o *Le Conseil intime* ou Conseil des ministres de 4 ou 5 membres ecclésiastiques ou séculiers, choisis parmi les trente-deux familles nobles encore vassales de l'évêché et dont l'un présidait le Conseil ecclésiastique, un autre le Consistoire et un troisième le Conseil d'État ; 2^o *La Cour épiscopale* ou Tribunal consistorial, composé de 19 membres dont le président était le suffragant de l'évêque ; 3^o *Le Conseil aulique* ou Conseil de justice, de 18 membres, dont le nombre fut réduit plus tard à 7, et formé d'hommes de loi, bourgeois pour la plupart ; 4^o *Le Conseil de la Chambre des comptes* ou des finances. Le président ou le secrétaire de ces conseils ainsi que les autres fonctionnaires étaient nommés et rétribués par le prince. De nombreuses commissions étaient rattachées à ces conseils (par ex. celles des fiefs, du commerce et des péages, des limites territoriales, des tabellions et des notaires, des eaux et forêts, de la chasse, de la pêche, des forges, de police, etc.). Le siège de ces différents conseils ou commissions était à Porrentruy.

ÉTATS DE L'ÉVÊCHÉ. L'origine de cette Assemblée n'est pas connue ; les États de l'Évêché datent probablement de la fin de la féodalité et ils se sont constitués à travers les siècles. La présidence en revenait d'habitude à l'abbé de Bellelay. Ils furent réunis assez régulièrement pour discuter des affaires importantes de l'évêché, en particulier pour voter les impôts et autres charges. A la suite de contestations entre le prince et ses États, la cour impériale de Vienne décida le 18 janvier 1736 que ceux-ci ne pouvaient s'assembler ni formuler aucune proposition sans l'autorisation du souverain, que l'évêque avait seul le droit de convoquer les États et de fixer les objets à traiter. Des statuts furent élaborés de 1744 à 1752 pour en régler l'organisation intérieure. En voici quelques dispositions : le prince nomme le président, choisi dans le haut clergé, mais il est libre dans son choix ; il peut ratifier ou rejeter les décisions de l'assemblée ; les États ecclésiastiques, ceux de la noblesse et du tiers-état, les villes et les bailliages ne peuvent nommer chacun qu'un ou deux députés. Les États de l'Évêché furent réunis pour la dernière fois le 25 avril 1791.

COMPOSITION ET ORDRE DE PRÉSENCE. — I. *État ecclésiastique* : 1^o Chapitre de Moutier-Grandval, un député occupant la première place ; 2^o Chapitre de Saint-Ursanne ; 3^o Chapitre de Saint-Imier (avant la Réformation) ; 4^o Abbaye de Bellelay ; 5^o Chapitre ou Confrérie de saint Michel à Porrentruy ; 6^o Prévôt d'Isteim ; 7^o Chapitre de Salignon, district du val de Delémont — II. *Noblesse* : Toutes les familles nobles possédant des terres dans la principauté nommaient un député qui ne devait pas être un des officiers assermentés du prince. — III. *Tiers-États* : 1^o Ville de Biemme ; 2^o La Neuveville ; 3^o Ville de Delémont ; son député votait indépendamment de celui des treize francs villages ; 4^o Porrentruy ; 5^o Saint-Ursanne (rien de commun avec la Prévôté de ce nom) ; 6^o Laufon (indépendant de celui de Zwillingen) ; 7^o Château et seigneurie de Pfeflingen ; 8^o Château et seigneurie de Birseck ; 9^o Château et seigneurie d'Erguel ; 10^o Seigneurie d'Ajoie ; 11^o Vallée de Delémont ; 12^o Prévôté de Moutier-Grandval (Sur-les-Roches et Sous-les-Roches) ; 13^o Franches-Montagnes ou Montagne des Bois ; 14^o Bailliage de Schliengen. La Montagne de Diesse et la petite seigneurie d'Orvin ne figuraient pas aux États. Quand ceux-ci ne comprenaient pas la partie helvétique, ils comptaient seulement 18 députés.

IMPÔTS. Les parties du pays dépendant de l'empire devaient payer au souverain un impôt spécial ; les États alliés aux divers cantons suisses en furent exonérés par le traité de Westphalie, sauf la Prévôté de Moutier-Grandval qui ne réussit pas à s'en affranchir. Un impôt spécial, l'*accise*, fut institué à certaines époques sur les denrées, mais dans la partie germanique seulement. Les *mois romains* ou *petits mois* étaient une contribution d'empire servant en partie à l'entretien de la garde du prince, au paiement des frais d'investiture de l'empire, des bulles de confirmation d'élection de la cour de Rome, des traitements des ministres accrédités près des cours étrangères, etc. L'*angal* était un impôt sur les boissons. Le total des impôts et des redevances féodales procurait à l'évêque un revenu d'environ 300 000 fr.

MILITAIRE. Les États suivants seulement avaient une bannière, avec leurs propres armoiries : 1. Ville de Porrentruy ; 2. Pays d'Ajoie (Bailliage de Porrentruy) ; 3. Ville de Delémont ; 4. Vallée de Moutier ; 5. Ville de Saint-Ursanne et les Franches-Montagnes ; 6. La Neuveville ; 7. Ville de Laufon ; 8. District ou bailliage de Zwingen ; 9. District ou bailliage de Pfeflingen ; 10. Ville de Bienne et l'Érguel ; 11. Bailliage de Birseck. Le prince-évêque avait le droit de lever des hommes seulement dans les bailliages catholiques. Dans les bailliages protestants, il ne pouvait exiger des troupes que pour la défense de l'évêché. Enfin, les cantons alliés pouvaient y recruter des soldats, sauf lorsqu'ils étaient en guerre avec la principauté. Les troupes de Moutier-Grandval marchaient sous leur propre bannière ; celles de l'Érguel, sous la bannière de Bienne ; celles de la Montagne de Diesse, sous la bannière de La Neuveville. Il y avait un arsenal au château de Porrentruy. Cette résidence avait une garde de 42 hommes, dont 28 recrutés dans les VII cantons catholiques. Plus tard, elle fut portée à 60 hommes, originaires de l'évêché. Les princes-évêques conclurent des capitulations avec les rois de France : en 1744, pour la levée d'une compagnie des États de l'évêché, à incorporer dans un régiment suisse. En 1758, un traité autorisa la France à recruter dans la principauté un régiment qui porta successivement le nom de régiment d'Eptingen, de Schönau et de Reinach, et qui se distingua à Corbach, en 1760, et dans l'île de Corse en 1768 et 1769. Le traité fut renouvelé en 1768 et le régiment licencié le 25 septembre 1792.

VIII. **Alliances et combourgeoisies.** Les princes-évêques de Bâle conclurent, à partir du XV^e s., diverses alliances avec les Suisses. C'est ainsi qu'au début des guerres de Bourgogne, le 31 mars 1474, fut fondée, à l'instigation de l'archiduc Sigismond d'Autriche, une ligue entre les évêques de Bâle et de Strasbourg, les villes de Colmar, de Schlestadt, de Bâle, de Strasbourg et les Confédérés. Cette ligue fut renouvelée pour 50 ans en 1493.

A partir de la Réforme, les évêques de Bâle cherchèrent à se rapprocher des VII cantons catholiques, et le 28 septembre 1579, Jacques-Christophe Blarer signa avec ces derniers une alliance à Lucerne. Dès lors, une garde suisse de 28 hommes fut installée au château de Porrentruy. Le traité de 1579 fut renouvelé le 5 juin 1610 à Porrentruy, sous le prince Guillaume Rinck de Balenstein, le 28 septembre 1632 à Delémont sous Jean-Henri d'Ostein, le 18 octobre 1655 à Porrentruy sous Jean-François de Schönau, le 20 octobre 1674 à Lucerne, sous Jean-Conrad de Roggenbach, le 11 octobre 1695 à Porrentruy, sous Guillaume-Jacques Rinck de Balenstein. Le dernier renouvellement eut lieu en 1715 pour une durée de 20 ans, sous Jean-Conrad de Reinach. Quoique allié des sept cantons catholiques, l'évêché de Bâle fit partie du *Défensional* de Wil, conclu en 1647 et renouvelé en 1652 pour cinq ans. Les alliances suisses n'ayant pas eu pour les princes-évêques les résultats qu'ils en attendaient, ils se tournèrent résolument vers la France. C'est ainsi que pendant les troubles d'Ajoie, en 1739, Jacques-Sigismond de Reinach conclut avec Louis XV un traité qui fut renouvelé en 1780. En outre, Joseph-Guillaume Rinck de Balenstein signa, en 1744, avec Louis XV, une capitulation militaire renouvelée en 1768.

De leur côté, quelques États de l'évêché conclurent

des traités de combourgeoisie avec des cantons suisses. En 1279, la ville de Bienne avec Berne ; le 11 septembre 1388, La Neuveville avec Berne ; en 1414, l'abbaye de Bellelay avec Berne et Soleure ; le 14 mai 1486, Moutier-Grandval avec Berne ; en 1525, la vallée de Laufon avec Bâle ; en 1554, la ville avec les treize francs villages du val de Delémont et les Franches-Montagnes avec Bâle ; en 1610, au traité de Baden, les droits de l'évêque sur Bienne et l'Érguel furent déterminés définitivement. Enfin, en 1706, une convention fut signée à Nidau entre les Bernois et l'évêque Jean-Conrad de Reinach au sujet de la combourgeoisie de Moutier-Grandval ; en 1711, à Narberg, un nouveau traité divisa cette contrée en Prévôté Sur-les-Roches, protestante, et Prévôté Sous-les-Roches, catholique.

Bibliographie. — Trouillat. — V. Rossel : *Hist. du Jura bernois*. — Vautrey : *Hist. des évêques de Bâle*. — Morel : *Abbrégé de l'hist. du ci-devant Evêché de Bâle*. — Quiquerez : *Hist. des Institutions*. — Chèvre : *Hist. abrégée du Jura bernois*. — Gautherot : *La République rararacienne*. — Le même : *Le Département du Mont-Terrible*. — Junod : *L'ancien évêché de Bâle à l'époque napoléonienne*. — Beuchat : *L'évêché de Bâle sous le gouvernement général du baron d'Andlau*. — Arthur Daucourt : *Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien évêché de Bâle*. — Folletête : *Le régiment de l'évêché de Bâle*. — Stouff : *Pouvoir temporel des évêques de Bâle*. — H. Rohr : *Die Entstehung der weltl. — insbesondere der grundherrl. — Gewalt d. Bischofs v. Basel, 1915*. [G. AMWEG.]

IX. **Monnayage des princes-évêques de Bâle.** Le droit de battre monnaie fut une des plus anciennes prérogatives des évêques de Bâle. Le premier acte qui en fasse mention date de 1146 ; mais bien antérieurement ils avaient déjà obtenu ce droit ou l'avaient plutôt usurpé, ainsi que beaucoup de seigneurs laïques ou ecclésiastiques, lesquels avaient profité, soit pendant la vieillesse de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, soit pendant le désarroi qui accompagna le partage des États de Charlemagne, de s'arroger certains droits régaliens. M. Eug. Demole : *Les débuts probables du monnayage épiscopal bâlois au X^e s.* envisage un denier frappé à Bâle au nom de Conrad le Pacifique (937-993) avec un temple accompagné des lettres S-S (*sancta sedes* ?) comme le point de départ du monnayage épiscopal bâlois. Peu après, l'évêque Adalbero II (999-1025) frappa des pièces à son nom et inaugura les *demi-bractéates* sur lesquelles nous relevons encore les noms d'Adalric ou Udalric II (1025-1040), Théodoric (1041-1055), Bérenger (1057-1072) et Rodolphe de Homburg (1107-1122).

A partir du XII^e s. apparurent les bractéates unificaces qui caractérisent la seconde période monétaire. Ces petites pièces portent la tête mitrée de l'évêque accompagnée de différents signes : étoiles, anneaux, roses, lis, calices, crosses, globes, tours, etc. Ces monnaies sont presque toutes anépigraques : quelques-unes portent des lettres indicatrices de noms d'évêques comme P-E (Peter), I-O (Iohan), II-S (Henricus), d'autres B-A (Basilea) ou B-R (Brisach) lieux de la frappe. Un seul nom figure en toutes lettres, celui de Lutold. On désignait ces bractéates ou deniers sous le nom vulgaire de *Mönchskappen* à cause de la tête mitrée. On en frappa jusque vers la fin du XIV^e s., mais il n'est pas possible de les classer avec certitude à tel ou tel règne.

Les évêques de Bâle, dans leurs embarras financiers, durent à maintes reprises engager et même aliéner certains de leurs revenus temporels. En 1373, Jean de Vienne engagea son droit de monnaie à la ville de Bâle pour 4000 fl., avec droit de rachat. Le droit fut racheté, mais en 1385 l'évêque Imier de Ramstein l'engagea de nouveau pour la somme de 1000 fl., puis il fut racheté une seconde fois et aliéner définitivement dans le cours du XV^e s., ou même plus tôt, à la ville, qui dès lors le conserva exclusivement.

Après la réforme religieuse, le siège épiscopal ayant été transféré à Porrentruy, l'évêque Jacques-Christophe Blarer considérant qu'il n'y avait eu renonciation du droit de monnayage que dans la ville de Bâle, fit battre de nouveau des monnaies dans sa principauté, à Delémont et à Saint-Ursanne. Les plus anciennes pièces

datées de cette troisième période sont des groschen de 1595. Après lui frappèrent encore monnaies : Guillaume Rinck de Balenstein, Jean-François de Schönau, Jean-Conrad de Roggenbach, Jean-Conrad de Reinach et Joseph-Sigismund de Roggenbach, dont les dernières pièces furent frappées à Soleure et à Porrentruy en 1786 et 1788. — *Bibliographie* : Trouillat. — Quiquerez : *Institutions*. — H. Meyer : *Die Denare und Bractaten der Schweiz*. — Berstett : *Münzgesch. des Zürcher-Badischen Fürstenhauses*. — H. Dannenberg : *Die Münzen der deutschen Schweiz zur Zeit der sächs. und fränk. Kaiser*. — A. Michaud : *Les monnaies des princes-évêques de Bâle*. — Eug. Demole : *Les débuts probables du monnayage épiscopal bâlois*, dans *RSN XXII*, [Ab.M.]

BALE (HEURE DE). Du moyen âge à la fin du XVIII^e s., l'heure de Bâle avançait de 60 minutes sur l'heure généralement employée. Sur les causes de cette singularité, Stumpf et Wursten jusqu'à Pierre Ochs et Jean de Muller entre autres, ont émis deux hypothèses. Les uns faisaient remonter l'origine de l'heure de Bâle à une mesure prise autrefois pour déjouer une attaque de l'ennemi ; les autres l'attribuaient à un événement du Concile de Bâle. Elles ne sont pas plus soutenables l'une que l'autre. L'explication des savants du XVIII^e s., de Jacob-Christoph Beck et Daniel Bernoulli notamment, est plus fondée quoique également fautive : le premier cadran solaire avançait d'une heure, avance qui se répercuta sur les autres cadrans, puis sur les horloges calculées d'après ceux-ci. En réalité, l'heure de Bâle procède de la façon de compter et de frapper les heures au moyen âge.

Au début de l'année 1779, on tenta vainement de supprimer l'heure bâloise, mais elle subsista jusqu'à la Révolution. Lorsque, le 5 février 1798, le Grand Conseil de l'ancien Bâle se réunit pour la dernière fois, il décida l'introduction de l'heure générale dans la ville. — Voir M. Fallet-Scheurer : *Die Zeitmessung im alten Basel*, dans *BZ XV*. [C. R.]

BALE (MISSIONS DE). (*Société évangélique des missions de Bâle*.) La Société évangélique des missions fut fondée le 25 septembre 1815 à la cure de Saint-Martin, à Bâle, par un comité de six membres sous la direction du pasteur von Brunn et à l'instigation de Christian-Friedrich Spittler, alors secrétaire de la *deutsche Christentumsgesellschaft*. On songea d'abord à instituer seulement une école missionnaire, destinée à former des missionnaires pour d'autres sociétés. Elle fut ouverte le 26 août 1816, avec sept élèves sous la direction de l'inspecteur Blumhardt. Les premiers qui en sortirent furent envoyés à la société néerlandaise des missions, à Rotterdam, et un plus grand nombre à la mission anglicane à Londres. Dès 1821 cependant, la mission de Bâle envoya elle-même ses missionnaires chez les Arméniens et Tartares de *Transcaucasie*, puis en Perse jusqu'à ce qu'un ukase du tsar Nicolas I^{er} le lui interdît, en 1835. Une mission envoyée dans la république de *Liberia* en 1827 fut supprimée en 1832. Malgré des pertes importantes, la mission de la *Côte d'Or* eut de meilleurs résultats ; commencée en 1828 sur les territoires alors danois, elle fut reprise en 1843 après une courte interruption. On pénétra de proche en proche dans l'intérieur du pays jusque chez les *Achantis* ; de grandes communautés furent créées au cours des années, des écoles s'ouvrirent, deux dialectes du pays furent étudiés, ceux d'Akra et des Achantis, dans lesquels les missionnaires Zimmermann et Christaller traduisirent la Bible et publièrent des ouvrages scolaires et religieux. L'enseignement fut systématiquement organisé depuis l'école primaire à l'école normale pour instituteurs et évangélistes, et un excellent personnel indigène fut ainsi constitué. Le pays fut développé par l'agriculture, l'élevage du bétail et l'industrie. Les ateliers de menuisiers, charrons et serruriers édifiés sur la côte, et dirigés par des maîtres européens, permirent de former un grand nombre d'ouvriers dont la renommée s'étendit le long de l'Ouest africain. Des routes commerciales furent même ouvertes par la mission entre la côte et l'intérieur. La mission lutta également contre les misères sociales du peuple, la paresse et l'immoralité païenne, et chercha à élever le niveau écono-

mique du pays. Pendant plusieurs dizaines d'années, avant que le gouvernement anglais introduisit une administration régulière, elle fut ainsi le seul élément de civilisation de la Côte d'Or. En 1885 fut encore ajoutée une mission médicale. Lorsqu'éclata la guerre européenne, l'église missionnaire bâloise de la Côte d'Or comptait plus de 25 000 fidèles répartis en 11 stations principales et 185 stations annexes. Les écoles et établissements d'éducation étaient fréquentés par 7800 élèves. Les 55 membres européens de la mission étaient secondés par 266 indigènes dont 21 évangélistes. La mission, malgré la reconnaissance officielle du gouvernement anglais, vit en 1918, à la suite de la guerre européenne, ses missionnaires purement et simplement chassés du pays, et son œuvre eut ainsi une fin lamentable.

Dès 1834, la mission de Bâle ouvrit un champ d'activité sur les côtes Sud-Ouest de l'Inde, où elle occupa avec les années les territoires de *Malabar*, *Canara*, les *Mahrattes du Sud*, *Courg* et les *Montagnes Bleues*. Parmi les nombreux ouvriers de la mission, il faut citer le prédicateur Heibich, les linguistes Gundert, Weigle et Mögling. En 1914 existaient 26 stations principales et 128 stations secondaires ; le nombre des chrétiens était de 20 000. La mission bâloise s'intéressa ici aussi beaucoup aux écoles. La même année, 211 établissements d'instruction étaient fréquentés par plus de 21 000 élèves. A côté des écoles élémentaires, il y avait 6 instituts pour jeunes filles, 6 pour jeunes gens, 4 écoles supérieures, 3 écoles normales d'instituteurs et 2 pour évangélistes. Le Collège de Calicut était fréquenté par environ 300 élèves. La mission bâloise en Inde est caractérisée par ses grandes entreprises industrielles qui ont fourni du travail et une existence assurée aux Hindous chrétiens exclus de leurs castes et de leurs familles. Il faut mentionner d'importantes tuileries, une fabrique de tuyaux, des filatures, un atelier de mécanique, une imprimerie et une teinturerie. Les produits de ces industries sont connus et recherchés dans l'Inde entière ; les tuiles ont même été utilisées pour la couverture des bâtiments du chemin de fer de l'Ouganda en Afrique orientale. La mission a encore atteint de beaux résultats par ses publications en langue indigène. Des vocabulaires, grammaires, traductions de la Bible, livres d'école et de piété ont été rédigés en dialectes canara, malayalam et en tulu ; la publication et la diffusion en sont assurées par une librairie missionnaire. Deux hôpitaux missionnaires sont en rapport avec la mission de Bâle, et desservis généralement chacun par un de ses médecins. Au commencement de 1914, 53 missionnaires consacrés, 2 instituteurs, 1 médecin missionnaire, 33 ouvriers de la mission, 53 dames missionnaires, 15 sœurs pour la mission parmi les femmes, en tout 157 européens travaillaient dans l'Inde. Ils étaient secondés par 1112 collaborateurs hindous. Quand éclata la guerre européenne, tous les ouvriers de la mission de nationalité allemande furent faits prisonniers de guerre ; les Suisses purent continuer le travail, mais non plus sous la direction de la mission bâloise pour laquelle ce champ d'activité est dès lors resté fermé.

La mission de Bâle s'établit en *Chine* en 1846, dans la province de Canton, parmi les Hakka. L'île de Hong-Kong forma la base et le point de départ des postes dans l'intérieur et sur la côte Nord-Est. 19 stations principales furent fondées au cours des années, et 115 stations annexes. Le nombre des fidèles se montait au 1^{er} janvier 1920 à 14 355. Les écoles furent aussi beaucoup développées. A la même date, on en comptait 94, réunissant 3786 élèves. Il existe en outre 12 instituts pour jeunes gens et 9 pour jeunes filles, 7 établissements supérieurs d'instruction, une école normale d'instituteurs et une de prédicateurs. Deux stations reçurent chacune un hôpital missionnaire. La mission étudia le dialecte hakka et enrichit la littérature chinoise de livres d'école et de piété, enfin d'une excellente traduction de la Bible. Le missionnaire D. Schaub, originaire de Bâle, s'est acquis de réels mérites par son activité littéraire. La mission comptait en Chine, au début de la guerre européenne, 52 missionnaires consacrés, 2 instituteurs, 2 médecins missionnaires, 1 missionnaire non

consacré et 3 sœurs ; en outre 348 indigènes dont 11 pasteurs. La décision prise pendant la guerre par le gouvernement chinois d'expulser les missionnaires allemands et suisses ne fut pas exécutée à la suite des protestations qu'elle souleva dans le peuple.

En relation avec son œuvre en Chine, la mission bâloise exerça son activité dans le *Bornéo britannique* du Nord, où 2 missionnaires allèrent s'installer à Kudat parmi les Hakkas chrétiens qui y avaient émigré. Cette œuvre fut supprimée par la guerre européenne ; elle comptait le 1^{er} janvier 1918 une station principale, 9 annexes, avec en tout 1631 chrétiens.

En 1886, la mission de Bâle s'établit au *Cameroun*. Du port de Duala, elle étendit rapidement son champ d'activité sur les côtes et à l'intérieur jusqu'au haut plateau. La statistique mentionne du 1^{er} janvier 1914 à l'origine de la guerre 16 stations principales, 388 annexes avec plus de 15 000 chrétiens réunis en communautés plus ou moins grandes. Les 384 écoles étaient suivies par 23 000 élèves environ. Tout en travaillant à l'évangélisation des peuplades païennes, la mission cherchait à introduire la civilisation. Elle installa des ateliers et développa les plantations. Un hôpital pour les indigènes fut bâti à Duala. Les bases d'une littérature indigène furent posées et le Nouveau Testament fut traduit en langue duala. Une grammaire était en préparation. Le personnel européen, qui fut fait prisonnier par les Français et les Anglais et conduit hors du pays peu après le commencement de la guerre, comptait au 1^{er} janvier 1914 : 61 missionnaires consacrés, 8 non consacrés et 10 sœurs. Ils étaient aidés par 370 collaborateurs indigènes. Ce champ d'activité est aussi perdu pour la mission de Bâle.

Une nouvelle œuvre fut fondée en 1912 dans le *Togo* du Nord, et deux missionnaires s'y rendirent. Durant leur séjour à la station de *Yendi*, à 21 jours de la côte, ils apprirent la langue du pays et rendirent des services médicaux aux indigènes. Le gouvernement anglais les fit interner en Angleterre en août 1916.

Pour remplacer la perte de tous ses anciens champs d'activité en Inde et en Afrique, la mission de Bâle entreprit en 1921 une nouvelle œuvre parmi les Dajaks dans le Sud-Est de *Bornéo*.

La direction de la mission de Bâle appartient à un comité qui se recrute lui-même. L'Institut missionnaire est desservi par un personnel enseignant sous les ordres d'un directeur. Parmi les anciens directeurs, tous théologiens wurtembergeois, Josenhans, qui fonctionna de 1849 à 1879, eut une grande influence par la solide organisation qu'il donna à la mission tant à Bâle que sur les champs d'activité. Le président du comité directeur, formé en partie de théologiens, en partie de laïques, est toujours un Suisse, actuellement le pasteur W. Burckhardt, de et à Bâle. Parmi les anciens présidents, il faut mentionner le conseiller bâlois Adolf Christ. Les cercles missionnaires soutenant la mission de Bâle ne se recrutent pas seulement en Suisse, mais encore dans l'Allemagne du Sud et en Alsace, en Hesse et en Thuringe, car la mission est depuis son origine une fédération suisse et allemande pour l'évangélisation parmi les païens. Au point de vue religieux, elle réalise une union pratique entre réformés et luthériens. Parmi les journaux périodiques servant à la propagande, il faut citer le *Evangelischer Heidenbote* et le *Evang. Missions-Magazin*. [P. St.]

BALE (PAIX DE). La ville de Bâle a donné son nom à trois traités de paix, les 22 septembre 1499, 5 avril 1795 et 22 juillet 1795.

I. La paix de 1499 mit fin au sanglant conflit entre l'empereur Maximilien et la Confédération des X cantons, dénommé guerre de Souabe. Les Suisses luttaient pour obtenir de fait leur indépendance vis-à-vis de l'empire, qu'aucun acte ne reconnaissait encore. Ludovic-le-More, duc de Milan, fut un des grands artisans de la paix, car il désirait obtenir l'appui militaire des Suisses et de son neveu par alliance, Maximilien, contre le roi de France Louis XII. Les efforts du duc commencèrent en mars, peu après l'ouverture des hostilités, et augmentèrent dans la mesure où la France devenait plus menaçante pour lui. Les premiers pour-

parlers à Schaffhouse au commencement d'août demeurèrent sans résultat à cause des propositions inacceptables de l'empereur. Les Suisses, quoique aussi lassés de la guerre que leurs ennemis, se préparèrent à continuer la lutte dans laquelle ils avaient jusqu'alors été vainqueurs. Galeazzo Visconti, l'envoyé milanais, sut provoquer de nouvelles conversations à Bâle et comme les préliminaires de paix ne lui suffisaient pas, il parvint par son habileté à mener les choses à bonne fin. La guerre de Souabe n'avait été pour la Suisse qu'une lutte défensive ; aussi la paix ne leur apporta-t-elle aucun gain territorial, mais par contre la juridiction de la Thurgovie et la reconnaissance tacite de leur complète indépendance de l'empire et de l'empereur. — Voir Dierauer II. — Le traité de paix est reproduit dans *AS I*, 3/1, 758. [R. THOMMEN.]

II. La deuxième paix de Bâle, conclue le 5 avril 1795 entre la Prusse et la France, mit fin pour la Prusse à la première guerre de la Révolution, commencée en 1792.

III. Le 22 juillet suivant une troisième paix de Bâle fut signée entre l'Espagne et la France. [A. B.]

BALE-CAMPAGNE. Demi-canton de la Confédération dès 1833.

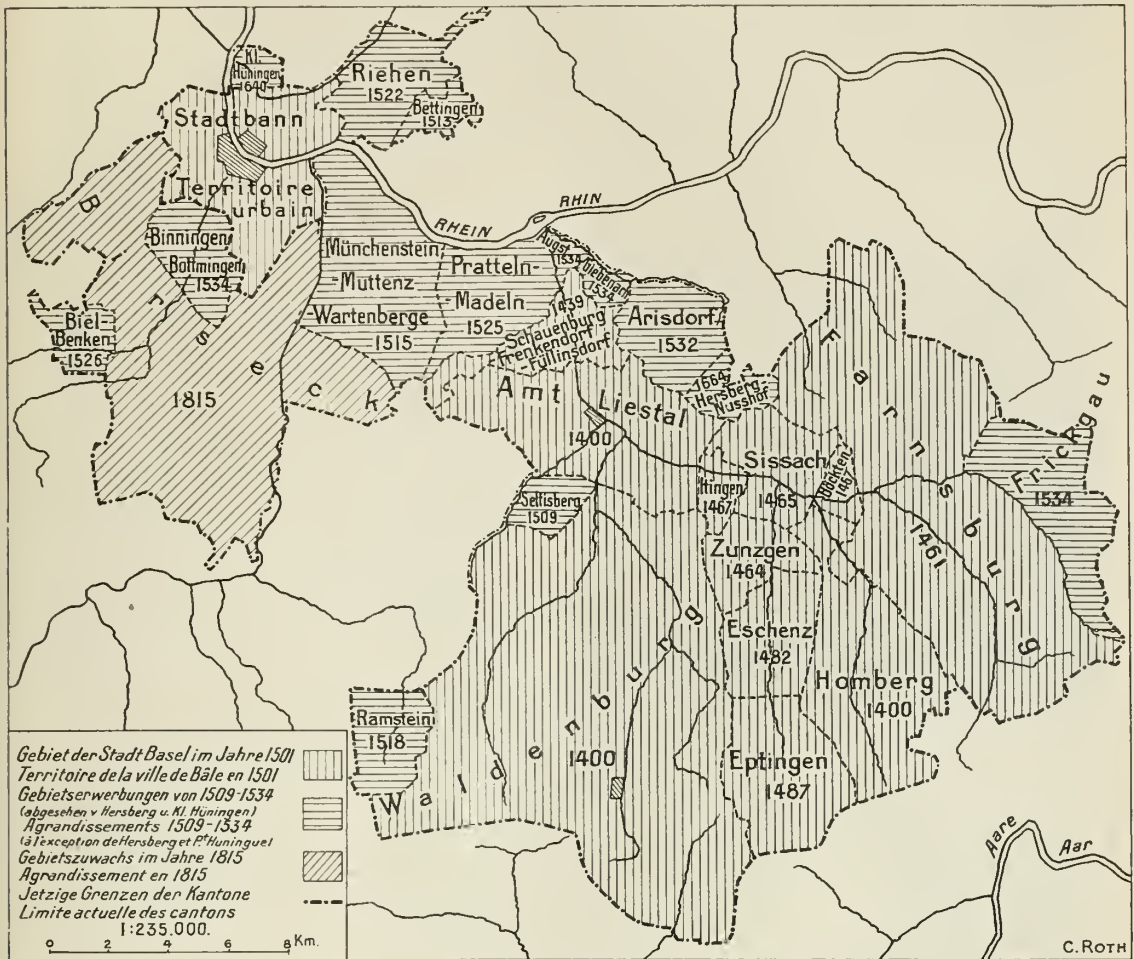
I. **Armoiries** : d'argent à une crosse d'évêque de gueules, la volute tournée à gauche et entourée de sept tourteaux du même. Pour le peuple, ces tourteaux rappellent les anciens bailliages bâlois ou même les sept héros de la guerre des paysans de 1653. En réalité, ce n'était à l'origine que les ornements de la courbure, telles qu'on les voit sur le sceau de Liestal en 1407 et 1569. Bâle-Campagne a adopté pour armoiries celles de Liestal.

II. **Histoire depuis 1798.** Le canton de Bâle-Campagne est né de la division du canton de Bâle en ville et campagne. Ce canton, comme plusieurs autres États suisses avant 1798, connut les luttes entre la ville et la campagne, celle-ci gouvernée par celle-là. Une révolution sans effusion de sang suivit immédiatement la chute de l'ancien régime en 1798. Sous l'influence de la Révolution française, le peuple bâlois demanda la liberté, l'égalité et une constitution accordant au peuple une représentation. La ville s'y étant montrée favorable, la tension disparut ; le 20 janvier, le Grand Conseil décida de rédiger une charte de liberté. L'assemblée nationale qui succéda au Grand Conseil cessa ses travaux peu après, à la suite de la fondation de la République Helvétique. L'année 1815 ramena pour Bâle aussi la restauration de l'ancien état de choses. La situation des sujets ne fut pas rétablie, mais les droits politiques accordés à la population de la campagne ne répondirent ni à son attente ni aux espérances des années de révolution. La constitution de 1814 disposait que sur les 150 sièges du Grand Conseil, 90 étaient à la nomination du Conseil lui-même. Il en résultait une prépondérance de la ville au détriment de la campagne. Cette dernière ne consentit pas à admettre une limitation de la liberté d'industrie en faveur des artisans de la ville. L'ordonnance forestière de 1818 lui retira aussi le droit d'utiliser les forêts de l'État ; elle était en outre mécontente de divers impôts. Le mécontentement grandit peu à peu et il suffit de la révolution de juillet 1830 en France pour mettre le feu aux poudres. Les assemblées populaires aux bains de Bubendorf les 18 octobre et 29 novembre 1830 demandèrent une prompte révision de la constitution. Le Grand Conseil la préparait déjà, mais son projet ne fut pas agréé par la campagne, parce qu'il écartait le principe de la représentation basée sur le chiffre de population. La ville prit des mesures militaires et de police. La campagne s'impatientait, ne comprenant pas qu'un projet de constitution ne pouvait combler d'avance les vœux de chacun, de sorte que l'irritation grandit des deux côtés. La feuille officielle indiqua à la fin de l'année les impôts pour 1831, mais les campagnards n'y ayant pas trouvés les allègements espérés, une série de réunions populaires commença dès le Nouvel-An. Les délégués de la ville à une *landsgemeinde* tenue à Liestal ne parvinrent pas à calmer les esprits. Stefan Gutzwiler, le chef des campagnards, quitta Bâle qu'il habitait,



et sans songer d'abord à une séparation, fonda à Liestal un gouvernement provisoire de 14 personnes soutenu par la majorité des communes de la campagne. Reigoldswil et la vallée de Gelterkinden, dépendant des fabricants de rubans de la ville par l'industrie de la passementerie, firent exception. La Diète envoya des commissaires, la ville de Bâle prit des mesures militaires. Après l'occupation des localités proches de la ville, les opérations militaires commencèrent. Le 16 jan-

gouvernement provisoire en étaient exclus ; ainsi Stefan Gutzwiller fut condamné à 6 ans de prison. Le peuple de la campagne était soutenu moralement par les radicaux suisses. 32 grands-conseillers de la campagne démissionnèrent et le soulèvement reprit en août sous la conduite de Emile Frey, de Münchenstein. Une propagande fut faite en faveur de la séparation de la ville et de la campagne ; un projet de constitution imprimé à Mulhouse. Une déclaration à la Diète fit connaître



Carte historique du Canton de Bâle.

vier les troupes de la ville, commandées par le colonel Wieland, entrèrent à Liestal. La tranquillité et l'ordre furent rétablis, mais les chefs du soulèvement ne purent être saisis.

La révision de la constitution cantonale se poursuivit. Le projet du Grand Conseil ne préconisait pas la représentation basée sur le nombre d'habitants ; il fixait le nombre des représentants de la ville à 74 et ceux de la campagne à 79. Le droit de vote était subordonné à un certain chiffre de fortune. Le projet spécifiait à dessein que toute révision constitutionnelle devait être demandée par une majorité de la ville aussi bien que de la campagne. Cette constitution fut adoptée par 6497 voix contre 2583 ; 4994 bourgeois de la campagne votèrent pour et 2579 contre. Les élections qui suivirent furent assez mouvementées, elles ne ramènèrent cependant pas de troubles. Ceux-ci reprirent lors de l'exécution de la loi d'amnistie du 8 février 1831, concernant les troubles de janvier. Les membres du

les prétentions de la campagne : complète égalité de droits, transfert des autorités au centre du canton (c'est-à-dire dans la campagne), démolition des murs et remparts de la ville, suppression de sa garnison. On ne voulait pas laisser à la ville le moyen d'entreprendre des opérations militaires, auxquelles la présence de ses députés à la campagne n'eut pas manqué de fournir un motif. Une nouvelle expédition eut lieu sous les ordres du colonel Wieland ; les citoyens perdirent 2 morts et 27 blessés ; les campagnards 9 morts et 10 blessés. Les troupes de la ville se retirèrent tôt après sans avoir pu rétablir l'ordre. Les chefs de la campagne formèrent une organisation indépendante sous le nom de Commission administrative. Ni les résolutions ni l'intervention armée de la Diète ne purent éclaircir la situation. Le 23 novembre, le gouvernement bâlois organisa une votation populaire sur la séparation. Elle ne fut pas le reflet fidèle de l'opinion : 802 voix votèrent pour et 4667 contre ; la plupart de ceux qui

la désiraient s'abstenir. Les autorités cantonales et fédérales ne savaient que faire. Le Grand Conseil décida le 22 février 1832 que dans toutes les communes où la majorité des votants ne s'était pas prononcée contre la séparation, l'administration publique serait supprimée provisoirement au 15 mars. A cette date, les communes « séparatistes » s'administrèrent elles-mêmes et s'unirent sous le nom de canton de Bâle-Campagne. Le 4 mai, elles adoptaient une constitution comportant : liberté de la presse, de conscience, d'enseignement et d'établissement, et remettant le pouvoir législatif à un *landrat*, composé d'un député pour 500 habitants. Ce canton ne formait pas encore un tout géographique et dans les mois suivants les deux partis, ville et campagne, travaillèrent activement à augmenter le nombre de leurs adhérents et à les protéger. La vallée de Gelterkinden formait une enclave favorable à la ville, aussi celle-ci voulut-elle, au début d'avril, lui porter secours. Faisant le tour par Baden et le Fricktal, sa petite



Bannière peinte de 1525, des paysans de Liestal.

armée descendit de la Schafmatt sur Gelterkinden. Les troupes d'intervention fédérales étaient au repos et ne purent s'opposer à la fusillade autour du village, qui coûta la vie à 3 hommes de la ville et 4 de la campagne. Quand les citadins furent repartis sans avoir pu ramener le calme, les campagnards se vengèrent en se livrant à des attaques sur Gelterkinden, ce qui augmenta la haine réciproque.

Au 14 septembre, la Diète prononça la séparation partielle tout en réservant la possibilité d'une nouvelle fusion des deux parties du canton. Dans 12 localités dont l'opinion était douteuse, une votation populaire fut ordonnée. La fortune de l'État devait être partagée et les contingents en hommes et en argent (prévus par le pacte de 1815) répartis entre les deux partis. Une demi-voix fut attribuée en Diète à chaque demi-canton.

Bâle-Ville déclara ne pas se considérer comme engagée par ces décisions. Les cantons conservateurs l'appuyaient, étant eux aussi adversaires d'une révision de la constitution fédérale, alors en discussion. Bâle-Campagne en revanche travaillait à la séparation complète. Durant l'hiver 1832-1833, les sentiments s'exaspérèrent ; des deux côtés on vivait sous les armes. La situation en Suisse en était d'autant plus tendue : les cantons qui avaient formé le *Sarnerbund* n'envoyaient plus de députés à la Diète et tenaient des conférences séparées.

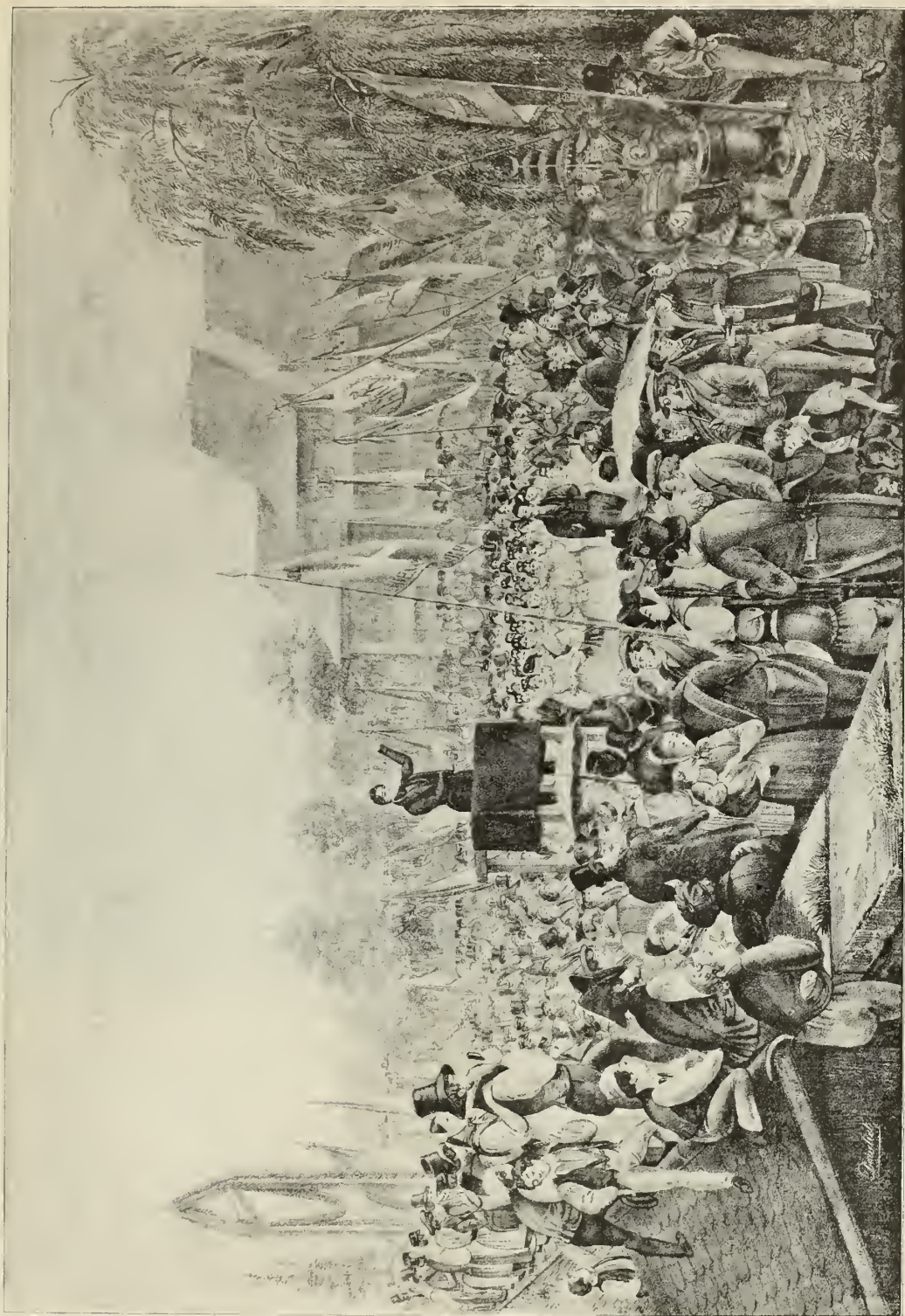
Le gouvernement zuricois chercha à s'entremettre entre la ville et la campagne, et provoqua une confé-

rence pour le 5 août 1833. Les gouvernements des deux parties étaient prêts à y envoyer des délégués quand un revirement se produisit peu avant le jour fixé. Les troubles et les chicanes tournèrent subitement en guerre ouverte. Le canton de Schwyz, en proie aux mêmes difficultés, avait fait occuper militairement Kussnach le 31 juillet par le colonel Abiberg et cette nouvelle fit craindre à Bâle-Campagne une tentative pareille de la ville. Chaque parti craignit une agression de la part de l'autre. La situation très tendue dans la vallée de Reigoldswil poussa le Petit Conseil de Bâle à accorder aux communes restées fidèles la protection qu'elles demandaient. Au matin du 3 août 1833, environ 800 hommes, et 6 canons, sous les ordres du colonel Benedikt Vischer, marchèrent par Mutteuz et Pratteln sur Liestal. Un combat s'engagea près de la sablière entre Pratteln et Frenkendorf. Il se termina par la retraite des troupes de la ville dans la forêt de la Hard, poursuivies par les gens de la campagne. Alors que ceux-ci n'avaient que 4 morts, les premiers en laissaient 63, dont plusieurs officiers. A la suite de cette défaite, les communes jusqu'alors fidèles, se voyant sans protection, se rallièrent à Bâle-Campagne. La Diète prononça le 26 août la séparation complète sous la réserve d'une réunion volontaire. La ville et la campagne eurent à nommer une Commission pour opérer le partage des biens de l'État. L'arbitrage en attribua les deux tiers à la seconde et le tiers à la première.

Bâle-Campagne eut encore bien des difficultés à vaincre. Il manquait d'hommes capables pour le gouvernement, l'administration et l'école, la bourgeoisie n'avait aucune expérience politique ; pourtant ce canton parvint à faire un excellent usage de ses droits démocratiques nouvellement acquis. Quelques chefs du pays comme Stefan Gutzwiller et Emil Frey, ainsi que des réfugiés politiques exercèrent une grande influence. Les troubles révolutionnaires auxquels le pays devait son existence exercèrent leur influence encore bien des années sur la vie publique. Les libéraux et les radicaux se livrèrent à de violentes polémiques, mais il s'agissait au fond plutôt de personnalités que d'opinions.

Une première révision constitutionnelle en 1838 se passa assez calmement. Peu après, quelques radicaux, inspirés par le « putsch » zuricois de 1839 et aiguillonnés par des mécontentements personnels, provoquèrent un mouvement populaire qui obligea le Landrat à faire occuper militairement, en avril 1840, le village de Gelterkinden. Quelques meneurs insignifiants parmi lesquels l'ancien greffier de district Martin et Jakob Freivogel, de Gelterkinden (appelé *Gemeindejoggeli*, d'où le nom du putsch), se servirent des critiques adressées à l'administration cantonale, des sentiments hostiles aux étrangers, et de quelques tendances à une réunion avec la ville, pour provoquer des assemblées populaires et faire nommer des comités dans les communes. Six de ces chefs furent punis de 6 mois à 6 ans de prison.

Dans les années suivantes éclatèrent les troubles suisses : les expéditions de corps francs, auxquelles le canton participa, et le Sonderbund, suivi d'une refonte de la Confédération en 1848. Après une période calme de 1850 à 1860 consacrée à des œuvres législatives, un mouvement démocratique ranima la vie politique vers 1860 au sujet de la révision de la constitution qui donna au canton, le premier en Suisse, le referendum obligatoire. Ce mouvement fut dirigé par Christoph Rolle, huissier et ancien instituteur à Lausen. Son mot d'ordre : *Plus de liberté, une justice plus bienveillante, et des économies*, lui créa un grand parti. Profitant habilement de toutes les causes de mécontentement, Rolle recueillit des signatures en 1861 en vue d'obtenir une révision constitutionnelle. Le Landrat prit les devants et fit voter, le 23 mars 1862, sur la nécessité de cette révision. Le résultat en fut négatif, car ceux qui la désiraient, les *Revi*, s'abstinrent de voter. Ils atteignirent leur but plus tard grâce à leur initiative, et le 18 mai, le peuple décida la révision. L'élection de la Constituante suivit aussitôt. Les révisionnistes obtinrent une forte majorité. Leurs adversaires, qui avaient presque tout Liestal pour eux, réussirent pourtant à faire tomber en automne 1862 le premier projet de constitution, rédigé



Fête commémorative du 21 août 1832 donnée à Liestal en l'honneur des victimes tombées en combattant le 21 août 1831. D'après une lithographie de A. Doudiet.

entièrement selon les vœux des revisionnistes. Un second projet fut adopté le 24 mars 1863 ; il stipulait le referendum obligatoire et l'élection du gouvernement par le peuple. Les élections au Landrat et au gouvernement eurent lieu peu après. Les anciens conseillers d'État furent tous remplacés par des partisans de Rolle qui prit lui-même la direction de l'exécutif.

Le régime de Rolle ne dura qu'une période législative. Dès 1866 la réaction se fit ; les revisionnistes et Rolle surtout ayant abusé de leur situation. Plusieurs fois les autorités fédérales avaient dû intervenir dans ces années agitées, tant le peuple était excité. Le referendum obligatoire et le referendum financier survécurent à Rolle, sous le régime duquel avait été fondée la banque cantonale.

Vers 1890, les luttes pour la revision de la constitution ranimèrent les passions. Une constitution fut adoptée en 1892, instituant l'impôt direct comme ressource principale de l'État. L'administration resta sur ces bases jusqu'à la guerre européenne.

Les principales occupations des habitants de Bâle-Campagne sont l'agriculture et la fabrication des rubans de soie (industrie à domicile). Diverses industries s'introduisirent avec les années dans les grandes localités de la partie basse du canton et l'horlogerie dans la vallée de Waldenburg. Cette orientation économique modifia l'organisation politique. Les élections du printemps 1920, basées pour la première fois sur la représentation proportionnelle en témoignèrent. Le landrat fut composé de 55 représentants du parti démocratique progressiste (radicaux), 7 conservateurs catholiques, 24 socialistes, 7 grutléens et 3 communistes. [Karl WEBER.]

II. Développement de la civilisation. — 1. AGRICULTURE, CHASSE, PÊCHE. Dans la partie plate du canton, on pratiquait depuis un millier d'années l'assolement triennal et cela jusqu'en plein XIX^e s., ainsi du reste que dans toute la Suisse du Nord-Ouest. Les céréales constituaient le produit principal. Dans les régions montagneuses, par contre, les prés et les pâturages dominèrent de tout temps. Le tiers de la surface du canton était couvert de forêts, et cette proportion s'est peu modifiée depuis les défrichements du moyen âge. Des changements profonds se produisirent dans l'exploitation agricole au XVIII^e s. par l'introduction de la culture de la pomme de terre, du trèfle et de la luzerne, qui firent disparaître les terres en friche. En 1795, une Société économique fut fondée à Bâle dans le but de développer l'agriculture, mais elle disparut bientôt au milieu des troubles de la Révolution. La transformation des conditions politiques depuis 1798 et l'émancipation des paysans par le rachat des anciennes redevances provoquèrent une transformation de l'agriculture. En 1818, grâce à la Société d'utilité publique de Bâle, fut fondée une Société d'agriculture, qui introduisit nombre d'innovations et réalisa maints progrès. L'agriculture cependant traversa les mêmes phases que dans les autres cantons. Depuis le milieu du siècle passé, c'est la culture des fourrages qui s'accroît sans cesse. L'élevage du bétail fut constamment développé et amélioré et la production du lait occupa peu à peu la première place. De tout temps, la vigne fut activement cultivée dans les districts d'Arlesheim, Liestal et Sisach ; en 1868 le vignoble couvrait 650 hectares, mais depuis lors il s'est considérablement réduit. La culture des fruits, notamment des cerises, a toujours eu une grande importance dans Bâle-Campagne.

L'État favorise l'agriculture en encourageant l'élevage du bétail, la régularisation des terres et l'amélioration du sol, en subventionnant l'assurance du bétail et en développant l'instruction professionnelle ; pour atteindre ce dernier but, il a fondé en 1918 une École d'agriculture ouverte l'hiver seulement. Voici les lois les plus importantes : sur l'élevage du bétail, du 18 février 1895, la régularisation des champs, du 2 septembre 1895, et l'assurance du bétail, du 25 avril 1903.

La chasse et la pêche, constituées en districts, sont affermées par les communes ; la première est réglée par l'ordonnance d'exécution du 23 avril 1906 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des oiseaux. La pêche est soumise à la loi fédérale du 21 décembre

1888 et au règlement cantonal d'exécution du 5 octobre 1889. [M. HOFER.]

2. ÉGLISES. La Réformation fut le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de l'église de Bâle-Campagne, mais non une rupture complète avec le passé. Les anciens usages furent adaptés simplement aux circonstances nouvelles. L'organisation du chapitre du Sigauw servit de base à la nouvelle. Les communes soleuroises de Büren, Seewen, Nuglar et Wisen, ainsi que celles de la seigneurie de Rheinfelden (Rheinfelden, Magden, Möhlin, Zeiningen) sortirent du chapitre du Sigauw. D'autres y entrèrent : Rotenfluh, du chapitre du Frickgau, Oltingen déjà réunie au chapitre de Bâle, Munchenstein, Muttentz et Pratteln qui avaient autrefois fait partie de celui du Sigauw ; Benken-Biel de celui du Leimental, Riehen du diocèse de Constance. En 1529, toute l'église de la campagne fut de nouveau placée sous l'autorité d'un doyen, et divisée l'année suivante en trois chapitres : Liestal-Munchenstein, Waldenburg-Ramstein et Farnsbourg, dirigés chacun par un superintendant. Le décanat fut vacant de 1541 à 1562. De 1562 à 1582 le doyen du chapitre de Waldenburg fut aussi premier doyen. La fonction fut transférée en 1588 à l'antistès de Bâle qui s'appela archidoyen du pays. Les doyens exerçaient la surveillance sur leurs chapitres. Cette organisation dura jusqu'à la séparation en 1833. Le Conseil de Bâle succéda à l'évêque dans ses droits. Il s'adjudgea les collations qui dépendaient de ce dernier (Arisdorf, Biel, Binningen, Bubendorf, la moitié de Läuelfingen et de Liestal, Munchenstein, Oltingen, la seconde moitié de Pratteln, Reigoldswil, la moitié de Rotenfluh). Il acquit dans les années suivantes les patronages de Ziefen (1535), la seconde moitié de Rotenfluh (1545), et Munzach, c'est-à-dire Fullinsdorf et Frenkendorf (commencement du XVII^e s.). Six églises conservèrent des collateurs catholiques : Sankt Hilarius de Lauwil, Soleure ; Diegten, le couvent d'Olsberg ; Kilchberg, le chapitre de chanoines de Rheinfelden ; Wintersingen, Buus et Gelterkinden, la maison de l'Ordre teutonique de Beuggen. Elles ne s'en rachetèrent que beaucoup plus tard (Diegten et Kilchberg en 1807 ; Wintersingen, Buus et Gelterkinden en 1821). Les biens des églises furent gérés par des administrateurs et plus tard réunis en biens ecclésiastiques et scolaires. Des paroisses ont été fusionnées pour des raisons financières : Diegten et Eptingen 1529, Buus et Maisprach 1534, Bubendorf et Ziefen de 1535 à 1810, Bretzwil et Reigoldswil de 1555 à 1765. Les paroisses suivantes devinrent indépendantes : Binningen 1604, par séparation d'avec Sainte-Elisabeth à Bâle, Ormalingen 1740, détachée de Gelterkinden, Petit-Huningue 1809.

Par l'ordonnance du 1^{er} avril 1529, le Conseil de Bâle remplaça officiellement l'ancienne foi par le protestantisme. La Confession, de 1534, fut la base dogmatique de l'église bâloise. L'ordonnance ecclésiastique, faite surtout au point de vue de la ville, fut souvent complétée par des mandements. Deux *Bannbrüder* furent élus dans chaque paroisse, chargés de surveiller et d'admonester au besoin leurs concitoyens. Le second avertissement était donné par le haut-bailli, le pasteur et les deux *Bannbrüder*. En cas de récidive, l'accusé comparait devant les quatre pasteurs principaux, à Bâle, et devant les *Bannbrüder* de la cathédrale. En 1540, les hauts-baillis, avoyers et prédicants de la campagne réunirent et unifièrent les divers mandements et ordonnances. Ce furent les *Acta Liechstalensia*, renouvelés en 1582, 1595, 1660 et 1725. Ils servirent de base aux ordonnances de 1659 et 1809 ; cette dernière fut en vigueur jusqu'à la séparation de 1833. Sous le couvert de la confession de Bâle, l'antistès Simon Sulzer entraîna l'église de la campagne, au milieu du XVI^e s., vers le luthéranisme, mais en 1597, Johann-Jakob Grynäus ramena l'église à la foi réformée et à la confession susdite ; celle-ci fut lue du haut de la chaire les dimanches avant Pentecôte et Noël jusqu'en 1826. Les synodes généraux de la ville maintenaient l'ordre dans l'église et entretenaient la vie religieuse des paroisses. D'abord réguliers, ils cessèrent de l'être par la suite. Les réunions de chapitre et les visites reprises de temps à autre après

de longues interruptions, servaient au même but.

La séparation de la ville et de la campagne abrogea l'ancienne ordonnance. La Constitution de 1832 en prévoyait une nouvelle. Malgré divers projets (1839, 1858), elle ne vit pas le jour. Encore actuellement, l'église de Bâle-Campagne n'est régie par aucune constitution ou ordonnance. Seule, la Constitution cantonale de 1892 confère à l'État le droit d'exercer la haute surveillance sur les églises dans la même mesure que précédemment. L'église de Bâle-Campagne ne possède pas non plus de confession de foi. La formule officielle d'as-

tophe Blarer von Wartensee les ramena à l'église catholique : Arlesheim en 1581, Pfflingen en 1588, Therwil et Ettingen en 1590, Oberwil en 1591, Reinach en 1598. Allschwil suivit en 1627 sous l'évêque Guillaume Rinck de Baldenstein. L'annexe d'Allschwil forma en 1837 une paroisse autonome. Des paroisses catholiques ont encore été créées à Liestal 1835, Birsfelden, 1869, Binningen 1890, Sissach 1898 et Munchenstein (station missionnaire depuis 1906). Un vicaire s'occupe depuis 1918 des paroissiens disséminés de Liestal. L'ensemble des curés du canton forme le chapitre du Birseck.



Combat du 21 août 1831 à Liestal. D'après une aquarelle du Cabinet des Estampes, à Berne.

sermentation des pasteurs, de 1832, les oblige uniquement à prêcher l'Évangile de Jésus-Christ tel qu'il est contenu dans les saintes Écritures. La nomination des pasteurs au scrutin secret fut confiée aux communes le 21 septembre 1832. De ceux qui fonctionnaient avant la révolution, deux seuls restèrent : Marcus Lutz à Läufelingen, et Wilhelm Hoch qui passa du Petit-Huningue à Ormalingen. Riehen et Petit-Huningue sortirent à cette époque de l'église de la campagne. De nouvelles paroisses se formèrent : Birsfelden, 1867, qui se détacha de Muttentz ; Arlesheim 1856 et Allschwil 1878. De nouveaux postes de pasteurs furent créés à Liestal, 1858, pour les établissements cantonaux (Hôpitaux, pénitencier), à Binningen 1899 et 1914, à Sissach 1910.

Une église catholique existe depuis le Congrès de Vienne 1815 qui attribua au canton de Bâle les anciennes seigneuries de Pfflingen et Birseck (Arlesheim, Pfflingen, Allschwil, Oberwil, Therwil, Ettingen et Reinach). Elles avaient adopté la Réforme en 1529 en même temps que Bâle-Ville. L'évêque Jakob-Chris-

Une communauté catholique-chrétienne se forma en 1871 à Allschwil. Disposant de la majorité, elle occupa l'ancienne église du village. Une autre naquit en 1899 dans le Birsigtal, et fut reconnue par l'État en 1906. L'église de Sainte-Marguerite lui fut attribuée. — Voir K. Gauss : *Gesch. des Kammergutes der reformierten Landpfarrer des ehemaligen Gesamtkantons Basel.* — *Reformierte Baselbieter Kirchen unter katholischem Patronate*, dans BJ 1913. — *Die Pfarrer im Baselbiet in der Zeit der Trennung von Basel-Stadt*, dans BJ 1916. [K. GAUSS.]

3. ÉCOLES. Les origines des écoles de Bâle-Campagne remontent au moyen âge. Celle de Liestal est mentionnée en 1492 à propos d'un démêlé entre le maître et la bourgeoisie, mais elle devait exister depuis longtemps déjà. L'enseignement avait surtout un caractère religieux. Quelques jeunes garçons particulièrement doués trouvaient en outre l'occasion de se développer dans les cures, ainsi que la chose est attestée pour Sissach en 1504. Une nouvelle période commença avec la Réforme. L'école de Liestal

ne fut cependant d'abord suivie que par les garçons ; elle fut ouverte aux filles dans le dernier quart du XVIII^e s. L'idée qu'on se faisait de l'éducation changea aussi. Jerg Haas, ancien moine dominicain de Bâle, fut envoyé en 1527 à Muttentz pour y instruire la jeunesse des choses chrétiennes, de l'écriture et de la lecture. L'école de Riehen naquit peu après ; celles de Buckten en 1583 et 1624, Waldenburg 1589, Sissach 1589 et 1624, Bubendorf 1626 ; elles sont dites *Deputatenschulen* parce que le collège des députés fut pour beaucoup dans leur création et leur entretien. Puis vinrent les écoles de Benken 1627, Munchenstein 1659, où un maître avait fonctionné dès 1609 sans traitement fixe, et celle d'Arisdorf. D'autres communes organisèrent elles-mêmes leurs écoles, recevant une contribution du fonds d'église pour payer le maître ; ainsi Gelterkinden en 1583, Buus 1607, Frenkendorf et Pratteln 1619, Ollingen 1621, Bretzwil avant 1624, Wintersingen 1629, Anwil 1633, Kiltberg 1635, Diegten, Rotenfluh et Ormalingen 1637. La première école du Birseck fut fondée à Therwil par testament de Hans Geschwind-Stöcklin, en 1572, et ouverte en 1579. A la même époque, une autre naquit à Pflellingen ; bientôt fermée, elle fut rouverte en 1615. Oberwil eut son école en 1601, Allschwil en 1613. Toutes avaient pour but d'affermir la jeunesse dans la foi catholique adoptée à nouveau.

L'organisation scolaire était fort diverse, les maîtres étant très inégalement préparés. A Liestal, où l'école dépendait administrativement de la paroisse de Lausen, des religieux étaient chargés de l'enseignement, ailleurs, c'étaient parfois de simples ouvriers. Dans certains endroits, la salle était louée, ailleurs l'école possédait sa propre maison. Les salaires étaient très variés, ils n'avaient en commun que leur insuffisance ; même le maître d'école de Liestal devait à l'occasion aller demander du pain à Bâle. Liestal édicta en 1614 la première ordonnance scolaire, fixant clairement le programme d'études. L'installation d'un proviseur à côté du maître d'école nécessita une nouvelle organisation, promulguée en 1622.

Après la guerre des paysans, en 1653, le Conseil de Bâle sentit le besoin de renforcer chez ses sujets le sentiment de leurs devoirs envers Dieu et les autorités. Il le fit par l'ordonnance sur les églises, de 1660, qui dans le chapitre *Von Fortpflanzung der wahren Religion und Gottesfurcht*, contenait déjà le plan d'une législation scolaire complète. L'école dépendait entièrement de l'église. Sa seule tâche était de procurer à la jeunesse le moyen de connaître Dieu. Le maître était serviteur de l'église, c'est pourquoi les fonctions de sacristain lui étaient dévolues, ou bien on choisissait comme sacristains des hommes sachant lire, écrire, et capables de tenir une école. Les pasteurs avaient le contrôle des classes à titre de visiteurs. Les communes édictèrent des ordonnances scolaires particulières basées sur celles de l'État, à Liestal en 1670, peu après à Sissach, au Petit-Huningue en 1682.

La réorganisation de l'école d'Arisdorf en 1670 eut une importance particulière. Le pasteur d'alors, Jakob-Maximilien Meyer, obtint que le salaire du maître fût payé non plus à la semaine mais à l'année, qu'un impôt scolaire fût levé et que la commune prit la location de la salle d'école à sa charge. Benken et Reigoldswil suivirent cet exemple.

L'ordonnance scolaire de 1759 apporta de nouveaux progrès. Elle différait nettement de l'ancienne par son allure indépendante à l'égard de l'ordonnance générale sur les églises. Elle définît le but de l'école : faire des enfants non seulement de bons chrétiens, mais aussi des hommes honnêtes et de fidèles sujets ; elle fixait ainsi, du moins en principe, le rôle civique de l'école.

La République Helvétique renouvela l'enseignement. La Commission d'éducation était arrivée à la conviction que, pour régénérer l'État et élever le niveau des citoyens, il était indispensable de vouer des sommes plus importantes à l'éducation nationale et surtout à l'instruction publique dans les campagnes. Les soulèvements de mars 1798 concernant les écoles des campagnes ne firent que renforcer cette idée. Les bâtiments scolaires et la préparation des maîtres laissaient encore

beaucoup à désirer. A côté des théologiens, on trouvait dans le corps enseignant des paysans, pasementiers, journaliers, potiers, cloutiers, boulangers, tailleurs, fabricants d'indiennes, etc. A la même époque se fit sentir l'influence de Pestalozzi. Plusieurs maîtres furent envoyés auprès du grand pédagogue pour apprendre à connaître sa méthode. L'an 1808 vit paraître l'Ordonnance scolaire des districts campagnards du canton de Bâle, première loi scolaire entièrement indépendante de l'église, rédigée par Pierre Ochs : elle préconisait l'instruction non seulement religieuse mais encore rationnelle de la jeunesse. Une école normale s'ouvrit la même année, le 18 avril 1808, à Sissach. Sebastian Spörlin la dirigea comme pasteur et Erhard Schneider de Thurnen, élève de Pestalozzi, y enseigna comme maître. Les éléments incapables ou bornés purent ainsi être exclus de l'enseignement. Une école réelle s'ouvrit à Liestal au commencement du siècle, mais se ferma en 1804 pour être rouverte en 1820.

L'institut de Sissach s'étant fermé après la mort de Spörlin et la retraite de Schneider, un autre s'ouvrit en 1824 à Muttentz pour maîtres d'écoles de campagne, dirigé par le pasteur J.-J. Bischof. Deux ans après fut édictée une nouvelle loi scolaire pour la campagne, à laquelle collabora le père Girard de Fribourg. Le Birseck catholique avait obtenu une ordonnance spéciale le 15 avril 1820 déjà. Elle posait en principe pour la première fois qu'un enfant doit fréquenter l'école au moins de 6 à 12 ans, s'occupait de la formation professionnelle des maîtres, et renouvelait enfin l'organisation de l'inspection. L'inspecteur scolaire Kettiger put ainsi déclarer qu'en 1830 aucun canton n'était aussi avancé que Bâle en législation scolaire et dans l'organisation moderne de l'école.

Après le 3 août 1833, le jeune État dut s'occuper lui-même de ses affaires scolaires. La loi sur l'organisation des écoles dans le canton de Bâle-Campagne, du 6 avril 1835, fut un pas vers la démocratisation de l'école ; le maître, dont on exigeait seulement une préparation suffisante, fut nommé par les communes. L'école devint laïque, indépendante de l'église, et le maître cessa d'être le subordonné du pasteur, la surveillance de l'école et du maître fut confiée à une Commission scolaire nommée par la commune, et à l'inspection scolaire. Cependant l'enseignement public devait comprendre les principes du christianisme. La constitution assumait l'obligation de créer et d'entretenir des écoles publiques et des écoles normales. Des écoles de district furent ouvertes à Liestal, Waldenburg, Bökten et Therwil. L'école réelle de Liestal fut fermée et remplacée par l'école de district. On ne put créer une école cantonale. Des écoles d'ouvrages féminins furent ouvertes pour les jeunes filles (loi du 8 décembre 1840). La première école secondaire de jeunes filles à Liestal dut son existence à l'initiative privée (1856). Gelterkinden suivit bientôt. Trois autres furent encore créées : Sissach 1894, Oberwil et Waldenburg 1900. Des écoles secondaires mixtes furent ouvertes : Binningen et Birsfelden 1897, Pratteln 1898, Muttentz 1900, Arlesheim 1901, Sissach 1906 et Allschwil 1910. Les écoles complémentaires furent introduites en 1882, la constitution de 1892 prescrivit la gratuité du matériel scolaire.

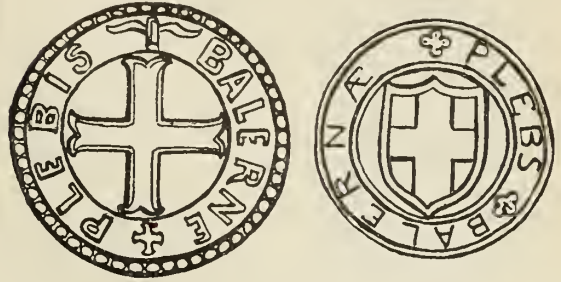
La nouvelle loi scolaire, du 8 mai 1911, qui remplaça celle de 1835, introduisit une septième et une huitième année à la place des mauvaises classes de répétition ; elle améliora la situation du personnel enseignant, répartit les charges financières de façon plus adéquate aux circonstances, incorpora et organisa les écoles secondaires, organisa de même nettement toute l'administration scolaire. Les communes eurent le droit d'introduire une neuvième année d'école, de créer des classes spéciales pour enfants faibles d'esprit, des écoles ménagères pour jeunes filles et des cours de travaux manuels pour garçons, éventuellement obligatoires. Les autorités scolaires furent chargées de développer les écoles enfantines et de les surveiller ; il en existait un grand nombre depuis 1851. — Voir J.-W. Hess : *Gesch. des Schulwesens der Landschaft Basel bis 1830*. — K. Gauss : *Schulgeschichte der Stadt Liestal*. [Karl GAUSS.]

BALEN (C. Valais, D. Viège, V. DGS). En 1304 *Balm*; forme dialectale suisse-allemande dérivée de *Balm*. Balen était vers 1250 une commune bourgeoise ou un quartier de la vallée de Saas. Au XVI^e s., une petite chapelle de l'Assomption y fut érigée; elle fut remplacée en 1710-1712 par une église, ornée en 1744 d'autels très riches. Gravement endommagée par des chutes de pierres, elle était presque tombée en ruine en 1796, et fut démolie en 1809. On construisit alors sur un emplacement mieux protégé, sur le « Lehn », l'église actuelle, dont les travaux furent dirigés par J.-J. Andenmatten, de Balen, bourgeois et architecte de Sion. L'édifice fut consacré le 13 septembre 1812. Détaché de Saas-Grund, Balen devint paroisse en 1907. *Population* : 1798 : 176 hab. ; 1850 : 162 ; 1910 : 280. — Voir Saas : *Chronik des Thales Saas* et Archives de l'État à Sion. [L. MR.]

BALENA (C. Tessin, D. Mendrisio, V. DGS). Vge et paroisse. Anciennes formes : *Barerna* et *Barernna*. Les premières mentions sont de 786 et 844 ; au IX^e s., Balerna était une possession du monastère de Saint-Ambroise de Milan. Les *decimani* (probablement une classe du clergé de Côme) y avaient des terres et des droits fonciers en 1190 et 1275, de même que le couvent de Sant'Abondio de Côme en 1115. Balerna eut un château à Castellazzo, près de Pontegana, dont il reste les traces d'une tour. Ce château, que Ballarini fait remonter aux Gaulois, fut probablement restauré par Boniface, évêque de Côme 1340-1352. D'après Cantù, il existait encore en 1403. L'église collégiale actuelle remonte au XVII^e s., mais son abside est probablement du XIII^e s. Elle contient des fresques attribuées à Morazzone ; la façade, date de 1709 d'après un projet de Agostino Silva ; le clocher est de 1658-1661. Le palais épiscopal fut construit par l'évêque Francesco Bonesana († 1709), d'après le plan de Carlo Silva. De 1893 à 1905, il abrita un collège de garçons et dès 1919 une école professionnelle de jeunes filles. C'est dans le bâtiment de la nunciature que les nonces étaient reçus par les autorités suisses. La paroisse est administrée par un archiprêtre nommé directement par le pape. Le chapitre comptait déjà 8 chanoines en 1591. En 1804, plusieurs syndics et curés de la *pieve* demandèrent, sans l'obtenir, la suppression ou la réduction du chapitre. La Confrérie du Saint-Sacrement remonte à 1575. *Population* : 1643, 766 hab. ; 1801, 518 ; 1840, 762 ; 1870, 972 ; 1900, 1612 ; 1910, 1906 ; 1920, 2067. — *Bibliographie* des art. *pieve* et vge : *BStor.* 1879, 1882, 1883, 1889, 1893, 1895, 1917. — Wirz : *Requsten*. — AS I. — Pometta : *Come il Ticino*. — Pometta : *Sunto di Storia Ticinese*. — C. Meyer : *Die Capitanei von Locarno*. — Baroffio : *Memorie*. — Baroffio : *Dell'invasione francese*. — Weiss : *Die tess. Landvogteien*. — Vegezzi : *Esposizione Storica*. — Francini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. — Cantù : *Storia della città e diocesi di Como*. — Francini : *La Svizzera italiana*. — Simona : *Note d'Arte*. — Monti : *Atti*. — Rahn : *I monumenti artistici*. — Borani : *Ticino Sacro*. [C. TREZZINI.]

BALENA (PIEVE DI) (C. Tessin, D. Mendrisio). Elle embrassait, au point de vue ecclésiastique, tout le district actuel de Mendrisio, à l'exception de Chiasso, qui n'en fit partie que depuis la constitution du Tessin en diocèse, et des paroisses de Riva San Vitale, Rancate, Besazio, Arzo, Meride et Tremona, qui appartiennent à la *pieve* de Riva San Vitale. Politiquement, la *pieve* de Balerna ne comprenait que Balerna, Chiasso avec Bufalora, Pedrinato, Novazzano, Coldrerio avec Villa, Castel San Pietro, la vallée de Muggio, Ganeggio, Morbio Superiore, Morbio Inferiore, Vacallo et Sagno. La circonscription de Mendrisio fut gouvernée avec Balerna dès le XIV^e s. par un seul podestat et plus tard par un seul bailli. La *pieve*, comme circonscription ecclésiastique, a une origine très ancienne qui remonte sans doute à l'établissement des paroisses rurales. Dans son ressort se sont formées dix paroisses et six sous-paroisses, et dans le décanat de Mendrisio sept paroisses. Avec les *pievi* de Riva San Vitale et d'Uggiate (Italie), Balerna formait un consortium qui possédait des biens en commun au XII^e s. Au point de vue politique, la *pieve* de Balerna appartenait dès le IX^e s. aux comtes de Seprio ; au XIII^e, elle dépendait de Côme (Quartier de Porta-Sala). Dans

le cours de ce siècle, Balerna, avec Mendrisio, se fit reconnaître l'immédiateté impériale, et dans les luttes des guelfes et des gibelins, prit le parti de l'empereur. La



Sceaux de la pieve de Balerna.

pieve devint un fief des évêques de Côme, qui fut confirmé en 1311 par Henri VII de Luxembourg. En 1335, tout le territoire de Côme, avec Balerna, tombe au pouvoir des Visconti, mais deux ans plus tard Franchino Rusca, seigneur de Côme, fit valoir ses droits sur la *pieve* qui, en 1412, retomba sous la domination des ducs de Milan. Balerna fut alors gouverné par un podestat résidant à Mendrisio, mais tenant une cour de justice à Balerna. La séparation d'avec Mendrisio eut lieu en 1477. De 1412 à la domination suisse, Balerna eut toute une série de seigneurs : les Rusca, de 1416 à 1432 ; les Sanseverino, de Lugano, de 1432 à 1447 ; en 1447 la république ambrosienne qui, le 24 août, céda Balerna à Côme, puis de nouveau les Rusca. Le 5 octobre 1448, Franchino Rusca, pour se rendre indépendant de Milan, se fit donner Balerna et d'autres territoires en fief par l'empereur Frédéric III. Ce furent ensuite les Sanseverino, les Bologna, de Locarno, en 1467 ; les Sanseverino en 1475 ; Ottaviano Sforza en 1477 ; les Sanseverino en 1479 ; Ascanio Sforza en 1482 ; les Sanseverino en 1483. Ils furent dépossédés la même année ou l'année suivante par Ludovic Sforza, qui, le 5 août 1499, investit le comte Bartolomeo Crivelli de Balerna. La même année, la *pieve* est occupée par l'armée française, et en 1512 par les Suisses. En 1521, Balerna est constitué en bailliage avec Mendrisio.

Sous la domination suisse, Balerna conserva ses franchises qui furent confirmées en 1513, 1653, 1677, 1718 et 1782. Le bailli tint Cour de justice à Balerna jusqu'en 1573. Balerna nommait deux *plebani* et Mendrisio deux *regents*, qui étaient les charges les plus hautes de l'administration intérieure. Lors de la révolution française, Balerna et Mendrisio faillirent être incorporés à la République cisalpine. Une requête fut même envoyée dans ce but à Milan le 25 février 1798, mais la votation qui suivit se prononça unanimement pour la Suisse. Le décret d'Aarau, du 30 mai 1798, incorpora Balerna et Mendrisio à la Suisse. — Pour la bibliographie, voir l'art. BALENA, vge. [C. TREZZINI.]

BALESTRA. Famille du Gambarogno, dont une branche se transporta, il y a environ 150 ans, à Bioggio. — 1. ANTONIO, architecte. En 1634, il fit le projet du maître-autel de l'église de San Giorgio à Losone. — 2. Serafino, * 1831 à Bioggio, † 26 octobre 1886 à Buenos-Ayres. D'abord apprenti tailleur, il étudia ensuite à Lugano et Côme ; prêtre en 1856, professeur



Serafino Balestra, d'après une photographie.

au collège Gallio à Côme, puis au séminaire de Sant'Abondio à Côme. Archéologue, on lui doit, entre autres, la découverte d'un autel romain à Carasso, la restauration de la basilique de Sant'Abondio (1863), de l'église de San Fedele à Côme. Il était membre de plusieurs sociétés d'archéologie d'Italie et d'autres pays, et reçut la grande médaille d'or de la Soc. d'archéologie de France et une médaille spéciale de Napoléon III. Dès 1871, il collabora à la *Rivista archeologica della provincia... di Como*. Cependant, sa plus grande gloire fut d'avoir été l'apôtre de la méthode phonétique dans l'éducation des sourds-muets. Après de longs voyages d'études, il fonda en 1865 un institut pour sourds-muets à Côme et un autre pour sourds-muets à Bergame. Il fit accepter sa méthode par l'Institut national de Milan en 1870, puis par les instituts de Rome, Pavie, Gènes, etc. Il voyagea ensuite en France, en Angleterre, en Amérique, en Espagne et en Autriche, et partout sa méthode fut acceptée. C'est sur son initiative que furent tenus les Congrès de Chartres, Châlons, Poitiers et Paris. Au Congrès international de Milan en faveur des sourds-muets, en 1880, elle fut universellement admise. En 1885, Balestra fut appelé par le gouvernement argentin, et fonda l'institut argentin des sourds-muets à Buenos-Ayres où il mourut. Balestra avait été fait chevalier des SS. Maurice et Lazare, et en 1882, il avait reçu la croix de la Légion d'honneur. — 3. LUIGI, neveu du n° 2, * 18 juillet 1873, avocat, membre dès 1897 du Grand Conseil, qu'il présida en 1920 ; conseiller national depuis 1919. Il fut un des promoteurs du chemin de fer Lugano-Ponte-Tresa et de l'assainissement de la plaine du Vedeggio, président de ces deux administrations. — Voir SKL. — *BStor*. 1886, 1887, 1890, 1893, 1915. — Simona ; *Note d'Arte antica*. — Vanoni : *All'apostolo della parola Can. D. Serafino Balestra*. — Borroni : *Ticino Sacro*. — Dotta : *I Ticinesi*. [C. TREZZINI.]

BALET, BALLET, BAULET. Familles des cantons du Valais et de Genève.

A. Canton du Valais. Famille connue au XIV^e s. à Sion et à Loèche, où elle est éteinte, et plus tard à Grimisuat. *Armoiries* : coupé d'azur à deux étoiles d'or et trois roses d'argent, et barré de gueules et d'or de six pièces. — 1. ETIENNE, à Loèche, est donné comme otage au comte de Savoie en 1393. — 2. THÉODULE, bourgeois et châtelain de Sion, reçut en fief de l'administrateur André de Gualdo, le 13 août 1423, la salterie de Sion, qu'il revendit le 26 juillet

1426. — 3. JEAN, de Grimisuat, chanoine de Sion en 1607, curé d'Ayent et prieur de Granges 1610, † 1638. — 4. BARTHELEMY, * à Grimisuat, professeur au collège de Sion 1714, curé de Grimisuat, † à Rome 1730. — 5. JEAN-BAPTISTE, capitaine du dîzain de Loèche de 1725 à 1738. — 6. FRANÇOIS-JOSEPH, de Loèche, grand banneret de Loèche en 1740. — 7. JEAN-ADRIEN, de Grimisuat, curé de Saint-Léonard 1742, de Savièse 1743, de Conthey 1761, † 1766 chanoine de Sion. — Voir Gremaud. — LL. [Ta.]

B. Canton de Genève. Famille genevoise des XV^e et XVI^e s., dont GUILLAUME, reçu bourgeois le 27 janvier 1464, conseiller de 1483 à 1500. — Voir Galiffe : *Not. Gen.* II, 39-40. — Sordet : *Dictionnaire des familles genevoises* (mns). [C. R.]

BALBERT. Famille originaire du Pays de Gex, dont le nom primitif était Bellecerfs, reçue à la bourgeoisie de Genève en 1471 en la personne de Guillaume ; éteinte à la fin du XVIII^e s. *Armoiries* : d'argent au chevron de gueules accompagné de trois trèfles de sinople. La famille Balbert a compté plusieurs membres du Conseil des Deux-Cents : PIERRE 1561 ; GABRIEL 1563 ; FRANÇOIS 1587 ; PIERRE 1589. — 1. DAVID, 1698-1778, *représentant*, fut em-

prisonné avec Jacques Massé le 13 décembre 1730 parce qu'ils avaient parlé dans des assemblées contre les

nouveaux règlements militaires et les impôts et refusé de prêter serment. Avant leur interrogatoire, le peuple força le Conseil à les remettre en liberté. Du Conseil des Deux-Cents en 1752. — 2. JACQUES, 1726, † à Paris 1774, médecin. Il disputa à Rousseau, qui l'accusa de plagiat dans ses *Confessions*, l'avantage d'instruire les hommes sur les moyens d'avoir une postérité vigoureuse. Il a publié : *Dissertation sur l'éducation physique des enfants*, qui fut couronnée en 1762 par la Société des sciences de Harlem et imprimée l'année suivante à Yverdon. *Dissertation sur cette question : Quelles sont les causes principales de la mort d'un aussi grand nombre d'enfants*, couronné en 1772 par l'Académie de Mantoue, imprimé en italien en 1773 et traduit en français deux ans plus tard. — Voir Senebier : *Hist. littéraire de Genève* III, 226, 227. — Rousseau : *Confessions*, part. II, livre IX. — Galiffe : *Not. gen.* II, 48. — Sordet : *Dictionnaire des familles genevoises* (mns). — Galiffe et Gautier : *Armorial*. [H. Da.]

BALFREI. Voir MALIX.

BALGACH (C. Saint-Gall, D. Unter-Rheinthal. V. DGS). Village, paroisse et commune. En 890 *Palgaa*. En 1904, on découvrit près de Balgach une hache de bronze et des monnaies romaines, de 259 à Dioclétien. Le domaine royal y possédait des forêts et le couvent de Saint-Gall des droits de jouissance. En 1166 un certain Wetzel von Balgach et ses fils Heinrich et Eberhard, et en 1210 un Eberhard von Balgach sont mentionnés. Ces personnages descendent peut-être les nobles von GRÜNENSTEIN, qui paraissent peu de temps avant 1266. Balgach devint, on ne sait comment, propriété du couvent de femmes de Lindau et l'avouerie passa aux barons de Sax qui toutefois la remit en 1347 à cette maison religieuse. L'abbesse installa à Balgach un cellier, appelé plus tard ammann. En 1405, Balgach entra dans la « Ligue au-dessus du lac » ; il fit en 1410, avec les von Grünenstein, auxquels l'abbesse avait remis l'avouerie de Balgach, un traité de courtoisie avec la ville de Saint-Gall, et en 1469 se plaça sous la protection du pays d'Appenzell. En 1510, le couvent de Lindau vendit ses droits de haute et basse justice sur Balgach, avec tous les revenus qui en dépendaient, au couvent de Saint-Gall et n'y conserva guère que ses biens-fonds. A l'origine, Balgach était compris dans la paroisse de Marbach ; il eut une chapelle en 1419, et un chapelain en 1437 ; paroisse autonome en 1521. En 1527, Balgach embrassa la réforme, mais après la bataille de Cappel le tiers de la population retourna à l'ancienne foi. En 1787, les catholiques y sont en majorité ; l'église paroissiale servit alors aux deux cultes jusqu'en 1825 où les catholiques édifièrent leur église ; la collation des deux cultes appartient jusqu'en 1798 à l'abbé de Saint-Gall. Les droits d'avouerie de Balgach furent souvent, aux XV^e et XVI^e s., la cause de graves difficultés. En 1558, les gens de Balgach rachetèrent ces droits avec de nombreuses propriétés en dépendant ; ils durent cependant laisser à l'abbé la souveraineté judiciaire et le droit d'infliger les amendes. En 1803, Balgach devint une commune du canton de Saint-Gall, comprenant Grünenstein et la moitié de Herbrugg. — Registres de paroisse dès 1836. [P. BÜTLER.]

BALISTARIUS, JOH. Voir ARMBRUSTER, JOH.

BALISTERII ou **BALISTIER.** Famille. Voir ARBÉTRIÉRIE.

BALL, JOHN, 1818-1889, alpiniste. En 1845, il séjourna à Zermatt pour y étudier les glaciers ; il fut le premier président du Club alpin anglais, 1858-1860. Le résultat de ses nombreuses explorations fut l'ouvrage classique : *The Alpine Guide*, 3 vol. 1863-1868. — Voir *Alpine Journal* XIV, 469 ; XV, 16, avec portrait. — *Dictionary of National Biography*, 1^{er} supplément I, 115. [G. SCH.]

BALLAIGUES (C. Vaud, D. Orbe. V. DGS). *Balleui* en 1228, *Bella aqua* en 1358, nom probablement tiré de la source de Fontanasson, qui jaillit près du village. Ce village relevait du fief des Clées et fut inféodé en 1302 par Louis II de Savoie à Nicolas, mayor de Lignerolles. Les Champion dès 1325, les Asperlin dès 1526, les de Gingins en 1759, puis les de Sinner possédèrent ensuite cette seigneurie jusqu'à la Révolution.

Il y avait en outre à Ballaigues, sur la route des Clées en France, un péage de quelque importance qu'en 1358 l'empereur Charles IV inféoda au comte de Neuchâtel et qui devint plus tard la propriété des Asperlin. Le château de Ballaigues fut vendu en 1788 ; c'est aujourd'hui l'auberge de la Croix-d'Or. L'église actuelle date de 1711. — Voir *DHV*. [M. R.]

BALLAMAN. Famille fribourgeoise, originaire de Vallon et de Wallenried, répandue surtout dans la Broye, à Estavayer, Gletterens, etc. [F. D.]

BALLANCHE. Famille neuchâteloise, mentionnée en 1425, originaire d'Auvernier et Peseux, bourgeoise de Neuchâtel au XVI^e s. — 1. ANTOINE, maître maçon. Il fut appelé à Avenches où il entreprit la reconstruction partielle du château de 1565 à 1568. Son œuvre peut être considérée parmi les plus remarquables monuments suisses de cette époque. Son buste, sculpté en ronde bosse, a été conservé sur la façade, ainsi que celui de son frère J(ACOB). Ballanche fut chargé de la réfection du vieux moulin de Colombier en 1571 ; en 1579, il travaillait encore pour la ville de Neuchâtel, mais était mort en 1582. — 2. SIMON, probablement fils du n° 1, capitaine au service de France, acquit le fief de Bellevaux en 1594 et fut anobli l'année suivante. † 1596. Ses *armoiries* étaient : d'azur au chevron (alias à la fasce) d'argent accompagné en chef d'une molette d'or, en pointe d'un croissant du second. — Voir A. Nœf : *Le château d'Avenches*. — *MN* 1904, p. 120. — *Biographie neuchâteloise* 1. — *AHS* 1897, p. 16 [L. M.]

BALLARINI, BALLARINO ou **BALLERINI.** Ancienne famille de Côte. — 1. GIOVAN-BATTISTA, avocat, gouverneur de la vallée de Lugano en 1477 pour le comte Pietro Rusca. — 2. GIOVAN-BATTISTA, petit-fils du précédent, * 1480 et † 1585 ; participa avec les Français à la prise de Lugano, à la prise du château de Capolago et défendit le château de Locarno attaqué par les Suisses. — 3. FRANCESCO, petit-fils du n° 2, * 1546 ou 1569 à Côte, † à Locarno 1627 ; doyen et l'un des plus illustres archiprêtres de Locarno, docteur en droit, dès 26 mars 1611 protonotaire apostolique, comte palatin, abbé-commandeur de S. Marie de Prozero, vicaire général de l'inquisition à Locarno. Il laissa un *Compendio delle cronache della città di Como*. — Voir Ballarini : *Compendio*. — Cantù : *Storia della città e diocesi di Como*. — Borroni : *Ticino Sacro*. — *BStor.* 1880, 1901 et 1911. [C. TREZZINI.]

BALLEI. Voir ORDRE TEUTONIQUE.

BALLENHERREN. Voir LUCERNE.

BALLENS (C. Vaud, D. Aubonne. V. DGS). *Barlens* en 1139 ; origine du nom controversée à rapprocher de Berlens (Fribourg). On a trouvé à Ballens des ruines romaines ainsi que des sépultures du moyen âge. Le village dépendait du couvent de Romainmôtier. Son église, dédiée à saint Maurice, était dès 1158 filiale de l'église de Mollens. Un pasteur y fut installé en 1592, mais de 1597 à 1849, Ballens fut annexe de Bière. Une partie du village appartenait aux seigneurs d'Aubonne d'où elle passa en diverses mains ; en 1694 un Monod se qualifiait de seigneur de Ballens. Ballens forme un des trois cercles du district d'Aubonne et comprend les communes de Ballens, Apples, Bière, Berolle et Mollens. Les registres de paroisse datent de 1834. — Voir *DHV*. [M. R.]

BALLET. Famille, Voir BALET.

BALLETTA. Ancienne famille libre du village de Brigels (rom. Breil). — 1. GIENARD (Leonard), auteur de nombreuses poésies en romanche, dont la satire politique *Il gats* (les chats). — 2. JAKOB, * 1756, prêtre 1779, docteur en théologie, chanoine 1784, curé à Brigels 1783-1800, à Schaan (Liechtenstein) 1800-1810 ; † 1814. Il composa un bréviaire : *Cudisch ed oraziuns per la cumminagliant*. — 3. LUDWIG, † 1842, frère du n° 1, prit du service en France au régiment d'Affry. Il est l'auteur d'intéressantes relations sur le retrait des troupes suisses du service de France et sur la déportation des otages grisons en France, à Salins, en 1799 ; elles ont été publiées dans l'ouvrage de son petit-fils Alexandre : *Aus meines Grossvaters Tagebüchern* — 4. ALEXANDRE, * le 19 août 1842 à Bologne où son père était en garnison, † 13 mai 1877 à Coire.

Il étudia le droit à Lausanne, Munich, Heidelberg et Zurich. Il sympathisa avec le mouvement libéral qui s'était produit dans l'Oberland grison et entra

en conflit avec la population. Il s'établit alors à Coire où il revêtit diverses fonctions cantonales et communales et collabora à plusieurs journaux allemands et romanches et rédigea de 1869 à 1871 le journal *Ligia grischia*, à Ilanz. Ses *Novellen und Aufsätze* ont été recueillis par J. B. Derungs. On trouve un certain nombre de ses publications en romanche dans les *Annalas*. — Voir : *Die Amtsleute in den bündnerischen Untertanenlanden* dans *JHGG* 1890. — Ch.-M. Tuor : *Reihenfolge der residierenden Domherren* dans *JHGG* 1904. — Fr. Rätier 1887, n° 1131. [L. J.]



Alexandre Balletta, d'après une lithographie.

BALLEXERT. Famille. Voir BALEXERT.

BALLEYS, BASILE, 6 mars 1770-6 mars 1837. Né à Bourg-Saint-Pierre, docteur en théologie, curé à Evolène de 1797 à 1811, à Ardon de 1811 à 1823, chanoine titulaire de Sion le 13 décembre 1802 et chanoine résident le 26 novembre 1822, grand chantre le 26 juillet 1830 et doyen de Valère le 4 décembre 1833. Il donna en 1822 20 000 fr. pour un fonds en faveur des pauvres de sa commune d'origine et pour faciliter les études aux membres de sa famille. — Voir Archives de Valère. — Registres de paroisse de Bourg-Saint-Pierre, Evolène et Ardon. — GASPARD, 5 mars 1837-avril 1912, médecin à Bourg-Saint-Pierre, étudia à Lyon, Strasbourg et Munich, puis s'établit dans son village et fut doyen du Grand Conseil. Il fit aussi de l'alpinisme et servit de guide à de nombreux touristes. — DANIEL et EMILE guides. [D. I.]

BALLI. Famille de Caveragno, peut-être originaire de la Toscane ; en 1500 on trouve la famille Balli à Fusio ; elle s'établit dans la suite à Locarno où elle jouissait avec la famille Rusca du patronage de l'église de l'Assomption (*Chiesa nuova*), droit qui lui venait de la famille Orelli. A Leitmeritz (Tchéco-Slovaquie), on trouve au XVI^e s. une famille Balli qui se rattachait probablement à celle du Tessin. Elle a donné plusieurs architectes, entre autres AM-



BROGIO, † assassiné le 7 mai 1576 à Leitmeritz, où il avait construit le Kelkhaus. *Armoiries* : tiercé en fasce ; d'argent à une aigle de sable, de gueules à deux besants d'argent et d'argent à une tourteau de gueules. — 1. VALENTINO, de Caveragno, 1764-1825, fondateur de la maison de commerce Balli à Groningen (Hollande). — 2. GIACOMO-MARIA, de Caveragno, membre de la Diète du Tessin en 1801, où il représentait le canton de Lugano. — 3. GIACOMO-ANTONIO, de Caveragno, député au Grand Conseil 1808-1815, vota en 1814 pour la cession du Sud du Tessin à Napoléon. — 4. ALESSANDRO-VALENTINO, neveu du n° 1, * 1796 † 8 sept. 1863, député au Grand Conseil 1839-1848, au Conseil national 1852-1854. — 5. FRANCESCO, fils du n° 4, * 20 septembre 1852 à Locarno, étudia à Monza et Turin. Membre de la municipalité de Locarno 1879-1913, syndic de la ville 1896-1913 ; député au Grand Conseil 1879-1881 et 1905-1912 ; député au Conseil des États 1885-1893, au Conseil national 1911-1917, membre du Conseil d'administration des C. F. F. 1909-1914 ; promoteur des lignes de chemin de fer du Val Maggia, de Locarno-Intra, de Locarno-Domodossola en construction ; dès 1909 président de la Société tessinoise des chemins de fer régionaux. Auteur de nombreuses brochures, entre autres de *Documenti per servire alla storia delle ferrovie locarnesi*. — 6. FEDERICO, fils du n° 4, * 1854, † 21 août 1889,

député au Grand Conseil 1879-1889, président 1883. Il a écrit entre autres : *La valle Muggia a volo d'uccello*; *Valle Bavana*; *L'ing. Antonio Zanini*. — 7. EMILIO, fils du n° 4, * 27 avril 1855, député au Grand Conseil 1889-1890, 1894-1897, membre de la première Constituante tessinoise de 1891 ; un des fondateurs de la Société cantonale d'agriculture, dont il fut président pendant douze ans ; fondateur du musée de Locarno. — 8. ARTILIO, de Locarno, * 1852, † 27 janvier 1896, ingénieur, député au Grand Conseil 1893-1896, a relevé le mouvement des hôtels à Locarno. — 9. GIACOMO, fils du n° 8, * 1882, professeur de droit à l'Université de Berne, secrétaire de la légation suisse à Bruxelles. — Voir *BStor*. 1896. — Dotta : *I Ticinesi...* — Barollo : *Dell'invasione francese*. — Barollo : *Storia del cantone Ticino*. — *Monatrosen*, 24. — *AHS*, 1914. [C. TREZZINI.]

BALLIF. Famille de La Neuveville et depuis 1840 de Berne, qui compte du XVII^e s. au XIX^e s. plusieurs médecins, pasteurs et notaires. — AUGUSTE, 1833-1899, grand conseiller et fabricant à Bolligen. — Germiquet : *Neuveville*. [H. T.]

BALLIF, JEAN-FRANÇOIS-LOUIS, de Lucens, * en 1726, régent du collège de Lausanne en 1765, professeur de grec et de morale à l'académie 1785. Partisan zélé du mysticisme de M^{me} Guyon, il se lia avec Dutoit-Membrini et fut avec lui l'un des chefs de la petite congrégation lausannoise des « Ames-Intérieures ». C'est dans sa maison à la Cité que se trouvait la chambre de Dutoit qui servit longtemps d'oratoire aux mystiques. Après sa mort, en 1790, on a publié de lui : *La religion chrétienne, Instruction pour connaître les principes du christianisme*. — Son fils aîné, JEAN-FRANÇOIS-FRÉDÉRIC, allié



Jean-François Ballif, d'après une miniature de A. Gillet.

Bègue (1775-1843), fut secrétaire du duc de Richelieu et gouverneur de la Russie méridionale. [A. de M. et G.-A. B.]

BALLOUFF, HANS, peintre, du Conseil de Bâle, 1451, † 1492. Il venait probablement d'Isny et fut reçu bourgeois de Bâle en 1461. — Voir W. Staehelin : *Basler Wappenbuch* 1, 41. [A. B.]

BALLWIL (C. Lucerne. D. Hochdorf. V. DGS). En 893 *Paldiswilare*, plus tard *Paldinwilare* « ferme de Baldo ». Siège de la famille du même nom, qui y possédait un château dans le voisinage de l'église actuelle. A l'extinction de cette famille, le château doit avoir passé au XV^e s. à la famille Sonnenberg de Lucerne ; il a aujourd'hui complètement disparu. La paroisse remonte au XIII^e s. ; un curé y est mentionné en 1246. En 1453, elle était réunie à la prébende de la sainte Croix à Hochdorf et redevint paroisse autonome en 1671. La collation appartenait à l'origine au chapitre de Beromunster et depuis 1678 à la famille von Sonnenberg. Une nouvelle église fut bâtie en 1711, l'actuelle date de 1847. Registres de décès dès 1712. — Voir *Gfr.* 57, 110. — Estermann : *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf*. [v. V.]

BALLWIL, BALDWILE, von. Famille éteinte de ministériaux des Kibourg qui tirait son nom du château dans le village du même nom. Elle apparaît avec HARTMANN en 1210 et s'éteint avec BRUNO, 1374-1381. *Armoiries* : d'azur à une licorne d'argent. — 1. HARTMANN, 1210-1240, chevalier en 1236. — 2. WALTHER, 1238-1271, fils du n° 1, chevalier en 1269. — 3. HARTMANN, 1259-1281, frère du n° 2, chevalier, avoyer de Soleure 1271. — 4. ULRICH, probablement frère du n° 2, clerc 1245, *scolaris* 1246, peut-être chanoine de Beromunster, † en 1260. — 5. BRUNO, 1269-1311, fils du n° 2, chevalier, acquit à la fin du XIII^e s. le château de Hedingen. — 6. HARTMANN, 1331-1355, chevalier de l'Ordre teutonique, commandeur de Hitzkirch en

1331, de Fribourg en 1333, de Köniz en 1345, de Lorraine en 1354. — 7. JOHANNES, 1323-1346, chanoine de Beromunster en 1323. — 8. PETER, 1359-1389, fils du n° 6, bénéficiaire de Beromunster en 1359, chapelain de St. Katharina et curé de Birwil, curé d'Emmen, doyen du chapitre des quatre Waldstätten en 1367. — Voir *Merz* : *GHS* III. — Estermann : *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf*. — Riedweg : *Gesch. des Kollegialstiftes von Beromunster*. [v. V.]

BALLY. Famille fribourgeoise établie à Bössingen, Montbovon et Cheyres ; elle serait originaire de La Joux (Glâne) — Voir *Etat des noms de famille*. [C. D.]

BALLY. Famille d'industriels, établie à Schönenwerd (Soleure), venue du Vorarlberg au XVIII^e s. — 1. FRANZ-ULRICH, * en 1748 à Uebersaxen, près de Rankwil (Vorarlberg), se rendit à Aarau en 1778 comme maçon. Le fabricant Joh.-Rud. Meyer l'engagea à rester

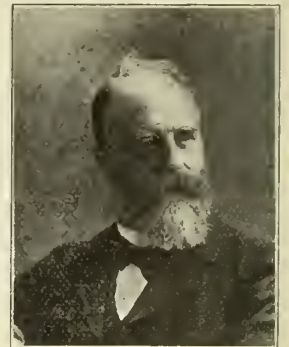
Il entreprit la vente de rubans et d'articles de mercerie produits par ce dernier et s'établit à Schönenwerd où il mourut en 1810. — 2. PETER, fils du précédent, 1783-1849, travailla d'abord dans la fabrique Meyer. Il introduisit en 1823 la fabrication des rubans à Schönenwerd et y joignit en 1841 celle des bretelles élastiques. Lors de la constitution du Zollverein, en 1836, il fonda une succursale à Säckingen, devenue plus tard une grande manufacture de rubans de soie. Il s'intéressa beaucoup aux affaires scolaires de Schönenwerd. — 3.

Carl-Franz, * le 24 octobre 1821, † le 5 août 1899, un des 11 fils du n° 2. Il reprit en 1847 le commerce de son père avec son frère Fritz. Un voyage à Paris, en 1850, lui suggéra l'idée de fonder une fabrique de souliers dont les débuts furent difficiles. Il parvint aussi à produire les tissus élastiques venus jusqu'alors d'Angleterre, et donna une grande extension à ses affaires. Il fut grand conseiller et conseiller national, et joua un rôle important lors du Kulturkampf, vers 1870. Il contribua à fonder l'église catholique-chrétienne, dont il fut membre du synode, et à ériger une paroisse de cette confession à Schönenwerd. Il restaura à ses frais l'ancienne église collégiale. — 4. **Eduard**, * le 11 août 1847 à Schönenwerd, fils du n° 3, se forma chez son père, puis à Genève, en Angleterre et aux Etats-Unis. Il prit la direction technique de la fabrique de souliers où il introduisit des machines et des méthodes de travail américaines, ouvrit des succursales à Aarau et aux environs, devint

président du Conseil d'administration quand la maison fut transformée en société par actions. Il fut président de la Commission scolaire du district de Schönenwerd, de la Société industrielle et commerciale de Soleure et de l'Association des fabricants suisses de chaussures ; conseiller national de 1902 à 1917. Collectionneur et connaisseur, surtout en géologie, il possédait un musée privé, ouvert au public. — 5. **ARTHUR**, * le 6 décembre 1849, † le 31 déc 1912, second fils du n° 3, reprit la fabrication des tissus élastiques. Il fut grand conseiller, fondateur de la Société d'Utilité



Carl-Franz Bally, d'après une photographie.



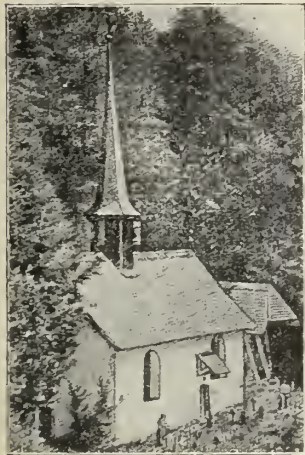
Arthur Bally, d'après une photographie.

publique d'Olten-Gösgen, contribua à la lutte contre la tuberculose et à la construction du sanatorium d'Alberheiligen. Il laissa par testament au Musée national une riche collection de monnaies et un million de francs pour des buts d'utilité publique et pour l'assurance-invalidité de sa fabrique. — 6. FRITZ, * le 10 octobre 1858 à Aarau, † le 30 mars 1913 à Berlin. Il travailla quelque temps dans la succursale de son frère à Piesing près de Vienne, se rendit ensuite à Bâle pour terminer ses études, et fut médecin à Ragaz de 1891 à 1911. — Voir A. Furrer : *Historische Gedenkblätter der Familie Bally*. — *50 Jahre der Firma C.-F. Bally Söhne*. — *Worte der Erinnerung*, 1899 et 1913. — *BJN* 4. — *Fils de leurs œuvres*. — *SZG* 1913, 52, p. 56. — H. Keller : *Annalen der schweiz. balneologischen Gesellschaft* 10, 1914.

BALM (C. Berne, D. Oberhasli, Com. Meiringen. V. DGS). Ancien village dans le voisinage du groupe de maisons de ce nom à 30 m. au N. de Meiringen. Il fut emporté par une avalanche le 5 avril 1650 avec le village voisin de Falcheren — Voir Andr. Willi : *Verschwendene Ortsch. im Oberhasli*. [H. T.]

BALM (C. Berne, D. Thoune, Com. Oberhofen). Ruines de château-fort près Oberhofen à la Burghalde. Il appartient aux XIII^e et XIV^e s.; avec Oberhofen, Unterseen et Unspunnen, aux seigneurs d'Eschenbach, puis aux ducs d'Autriche; enfin, successivement par hypothèque, aux seigneurs de Weissenbourg, au couvent d'Interlaken, au comte Hartmann von Kiburg, à sa fille, femme de Thüring von Brandis, à la nièce de cette dernière, la comtesse Sophie von Zollern. La ville de Berne ayant obtenu la souveraineté de l'Oberland par la paix de 1389, racheta l'hypothèque en 1397. Dès lors, ce château, situé dans l'évêché de Constance, tomba complètement en ruines. — Voir Jahn : *Chronik*. [H. T.]

BALM (C. Soleure, D. Bucheggberg-Kriegstetten. V. DGS). Anciennes formes : *Balmon, Palm*. Com. protestante dans la paroisse de Messen; c'était autrefois une paroisse fondée par les comtes de Buchegg. Ruines romaines. La collation passa en 1395 par Elisabeth von Bechburg à Matthias von Altreu, en 1419 à Saint-Urbain, plus tard à Soleure. A mi-hauteur de la montagne existe une très ancienne chapelle, qu'une inscription date de l'an 800, mais rebâtie en 1522 et dédiée à la Trinité. Une des cloches est de 1514. Cette église est actuellement une filiale de Messen; elle possède ses biens propres et un Conseil de paroisse auquel Oberramsen et

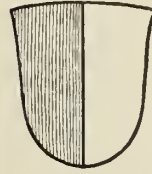


Chapelle de Balm d'après une photographie.

Gächliwil, de la même paroisse, envoient chacun un représentant. Au sommet de la montagne était le château des von Balmegg. — H. DE BALMEGGE miles est mentionné en 1241; Gertrud, veuve, entra en 1266 au couvent de Fraubrunnen. Le château et la seigneurie retournèrent aux comtes de Buchegg. Le comte Heinrich donna en 1276 cette possession à sa femme Adelheid von Strassberg en bien propre. Par sa fille, elle passa au chevalier Burkard Senn, de Münsingen. Les Soleurois et les Bernois brûlèrent le château en novembre 1311 parce que Burkard avait pris sous sa protection Kunz Hagi. Il rentra cependant en possession de ses biens par la paix du 13 avril 1314, et rebâtit sa demeure. En 1347, tous les biens des Buchegg, dont Balmegg, passèrent par héritage aux Senn. Le château fut détruit une seconde fois durant la guerre des Kibourg en 1383, et en 1391, Balm

et Buchegg furent vendus à Soleure. Il ne reste presque rien du château. — Voir F. Eggenschwiler : *Die territoriale Entwicklung des Kts. Solothurn*, p. 85. [F. E. et E. S.]

BALM (C. Soleure, D. Soleure-Lébern. V. DGS). Vge et commune. Balm formait au



moyen âge une seigneurie appartenant à une famille du même nom et comprenant Balm, Günsberg, Niederwil, Hubersdorf et Flumental. *Armoiries* de la seigneurie : parti de gueules et d'argent. On a trouvé à Balm des ruines et des monnaies romaines et sous la Balmfluh dans les rochers une muraille des païens. En 1308, Rodolphe de Balm ayant participé à l'assassinat d'Albert I à Windisch, ses biens furent confisqués. La seigneurie passa comme fief impérial à Otto von Strassberg, en 1336 à Rodolphe de Nidau, en 1374 à Peter Schriber, de Soleure, et par ses héritiers en 1411 à la ville de Soleure. La haute justice passa en 1309 à Hugo von Buchegg, avoyer de Soleure, qui la remit en 1344 avec sa charge à la ville. Le bailliage de Balm subsista jusqu'en 1487, puis fit partie de celui de Flumental jusqu'en 1798. L'église paroissiale, fondée par les nobles de Balm, était à Flumental. Le haut et moyen Balm sont des stations climatiques. La Sigger qui descend de cette montagne formait autrefois la limite entre le comté de Bârgen et le Buchsgau, entre les évêchés de Lausanne et de Bâle. — Voir F. Eggenschwiler : *Die territoriale Entwicklung des Kantons Solothurn*. [F. E.]

BALM, von. Nom de trois familles des cantons de Berne, Schaffhouse et Soleure.

A. Canton de Berne. Famille éteinte d'Oberbalm dans l'ancienne juridiction de Sternenberg. *Armoiries* : d'argent à une branche de houx de sinople fruitée de gueules. — PETER était en 1336 du Grand Conseil de Berne, 1339 banneret à la bataille de Laupen, 1348 arbitre entre Berne et Eberhard de Kiburg, avoyer de Berne 1350-1352, 1353-1354, 1357-1358, 1361-1362, représentant de Zurich en 1351 avec Philipp von Kien dans l'arbitrage entre cette ville et le duc Albert d'Autriche, avoué du couvent d'Interlaken 1356, bailli d'Aarberg 1359 et 1362. Il est encore arbitre dans l'alliance de dix ans de Berne avec l'Autriche en 1363. Il était seigneur d'Utzig et possédait une part de la dime de Wabern et de Beitenwil. Il testa en 1358 et mourut en 1364. — Voir LL. — AS 1. — FRB. — Fetscherin : *Gemeindeverhältnisse von Bern im 13. und 14. Jahrh.*, dans AHVB 28. — v. Wattenwyl : *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern*. — Zesiger : *Bernische Schulheissen*. — Dierauer. — Arch. d'Etat Berne : *Testamentbücher et Besatzungsbücher*. [E. MEYER.]

B. Canton de Schaffhouse. BALM ou BALB, von. Ancienne famille noble, bourgeoise de Schaffhouse; elle tire son nom du château de Balm, dans la paroisse de Lottstetten. Elle paraît au commencement du XIII^e s. et s'éteint 200 ans après. — 1. ULRICH, fut en 1239 arbitre au partage des biens entre les comtes Albert et Rodolphe de Habsbourg; témoin en 1243 et 1257. — 2. OTTO, 1285-1331, caution pour le comte Mangold von Nellenburg, conseiller suprême de l'abbesse de Paradis et avocat d'Adelheid, veuve de Berthold von Opfertshofen, dans son acte de renonciation à un héritage en faveur du couvent de Katharinental. — 3. LÜTOLD, 1286, appelé aussi von Regensberg, vend en 1294 le château de Balb au comte Rodolphe de Habsbourg pour 624 marcs d'argent. — Voir Rüeger : *Chronik*. — Harder : *Beiträge* II. — Kirchofer : *Neujahrs-geschenke für die Jugend des Kts. Schaffhausen*. — Van der Meer : *Geschichte von Rheinau*. — *Urkundenregister für den Kt. Schaffhausen*. [WANNER-KELLER.]

C. Canton de Soleure. Famille des seigneurs du village soleurois de ce nom. *Armoiries* : palé d'argent et d'azur de six pièces à un lion couronné de gueules brochant. — 1. BURKHARD, était en 1201 collateur

de Buchsiten et fit de grands dons à Saint-Urbain. — 2. ULRICH, chevalier, 1266-1299, et — 3. RUDOLF, tous deux petits-fils du n° 1, fondèrent en 1274 le couvent d'Ebersecken dans la paroisse d'Altshofen; leur sœur MECHTILD en fut la première abbesse. — 4. RUDOLF, participa à l'assassinat d'Albert 1^{er} à Windisch en 1308. Il s'enfuit à Altbüren, Falkenstein, puis à Bâle, où il mourut dans un couvent en 1314. — Les seigneurs de Balm avaient construit au XII^e s. leur château près de la Balmfluh et une demeure plus simple dans une grotte difficilement accessible de la montagne; cette dernière était, croit-on, un poste de retraite. Plus tard, ils quittèrent leur château pour de meilleures résidences à Altbüren et Altshofen, où ils possédaient de grandes terres et forêts, le droit de pêche dans les eaux de la vallée de la Wigger, des cous fonciers dans de nombreuses communes, ainsi que la basse justice. Ils furent les bienfaiteurs des couvents et églises de Saint-Urbain, Interlaken et Ebersecken. — Voir F. Eggenschwiler : *Die territoriale Entwicklung des Kts. Solothurn*. [F. E.]

BALM (LA) (C. Berne, D. Interlaken), à Rotenfluh, château mentionné aux XII^e et XIV^e s., près de Wilderswil (Interlaken), mais dont toute trace a disparu. [H. T.]

BALMAT. Famille fribourgeoise établie à Fribourg, La Tour, Semsales. [F. D.]

BALMBERG. Voir BALM (D. Soleure-Lebern).

BALME, BAULMES, BALMAZ (alem. BALM) Nom de lieu répandu dans la Suisse centrale et occidentale, dérivée d'une racine celtique *balm* = rocher, abri sous roche. [K. St.]

BALMER. Nom de famille répandu à Abtwil (Argovie) ainsi que dans les cantons de Bâle, Berne et Lucerne

A. **Canton de Bâle.** — Famille mentionnée depuis 1542 à Lausen (Bâle-Campagne). — 1. J.-J. BALMER-RINCK, mathématicien et physicien, * 1^{er} mai 1825 à Lausen, † 12 mars 1898 à Bâle. Il étudia à Bâle, Karlsruhe et Berlin, et fut reçu docteur à Bâle; maître à l'école des filles et privat docent à l'université. Il est l'auteur de recherches et de découvertes dans les domaines de la physique et des mathématiques (calculs de nouvelles formules d'analyse spectrale). Membre du Grand Conseil et du synode de l'Eglise; auteur d'écrits apologétiques. Bourgeois d'honneur de Bâle. — 2. CHRISTOPH, constructeur de routes et de ponts, * 13 janvier 1830 à Lausen, † 6 février 1911 à Liestal; conseiller d'Etat de Bâle-Campagne 1874-1876, directeur des travaux publics. — 3. WILHELM, maître de dessin à Bâle, * 12 juin 1837 à Lausen. — 4. IMMANUEL, fils du n° 1, pasteur, * 2 juin 1853 à Bâle, † 14 décembre 1898. Pasteur à Waldenburg 1877-1884, à Bâretswil (Zurich) 1884-1896, deuxième pasteur de la maison des diaconesses de Riehen 1896-1898. Il a publié les cours du professeur Steffensen sur l'histoire de la philosophie. — 5. Paul-Friedrich-Wilhelm, peintre portraitiste, * 18 juin 1865 à Bâle, étudia à Munich puis voyagea à Paris, en Angleterre, en Hollande et en Italie, vécut à Munich 1897-1902, à Florence 1902-1908 et dès cette date à Rörswil (Berne). Outre de nombreux portraits, on lui doit la restauration des peintures de la façade de l'hôtel de ville de Bâle 1900-1901 et de l'hôtel de ville de Liestal en 1902. Il travailla également à la décoration de la salle du Conseil des États à Berne, où il exécuta notamment la Lands-gemeinde de Welti. Il est encore connu comme graveur à l'eau forte. Vice-président de la commission fédérale des Beaux-Arts. — 6. WILHELM, maître de dessin et céramiste, * 5 mars 1872 à Lausen (Bâle-Campagne). Il a exposé dans diverses expositions suisses d'art et d'art industriel, entre autres aux expositions bâloises de Noël 1907, 1910, 1911 et 1912. — Voir SKL I et IV. — *Dict. suisse des contemporains*. [C. R.]

B. **Canton de Berne.** — I. Famille éteinte de la ville de Berne, représentée au Conseil en 1348. — 1. PETER, premier bailli de Buren 1383 et 1388. — 2. BERNHARD, du Petit Conseil 1412, trésorier 1428. Il avait part au château et à la seigneurie de Burgistein. — II. Familles encore existantes, originaires de Mühleberg et de Laupen. — Voir LL. [L. S.]

C. **Canton de Lucerne.** — 1. JOSEF, 27 novembre 1828-21 janvier 1918, peintre d'histoire. Il étudia à Lucerne et Düsseldorf, 1850-1853, travailla alternativement à Stans et à Karlsruhe jusqu'en 1865, s'établit à Lucerne en 1865. En 1878, il obtint le deuxième prix pour la décoration de la chapelle de Tell, et dès lors il s'occupa surtout de peinture d'église. Il fit également des gravures sur bois pour la *Schweizergeschichte in Bildern*, 1872. En 1914, il devint bourgeois d'honneur de Lucerne. — Voir la liste de ses œuvres dans SKL. — *Gfr.* 73. — 2. JOSEF-ANTON, * 25 avril 1859 à Schupfheim, négociant, député au Grand Conseil 1887, président de ce corps 1902, 1907 conseiller national; président du tribunal de district de l'Entlebuch 1889-1909 et de la Commission cantonale des comptes 1891-1911. — 3. ALOIS, fils du n° 1, * le 28 novembre 1866 à Lucerne, peintre-héraldiste. Il étudia à Munich et Paris, vécut à Florence, puis à Munich et dès 1914 à Lucerne. — Voir SKL. [P.-X. W.]



Josef Balmer, d'après une photographie.

BALMES, Des. Famille noble ayant donné plusieurs magistrats à Genève dont un syndic, HENRI DE BALMES (1391-1399). — Voir Galiffe, mns. [C. R.]

BALMFLUH (GROTTE DE LA) (C. Berne, D. Interlaken). Elle est située au-dessus des grottes de Saint-Béat au bord du lac de Thoun. Lorsqu'on la redécouvrit, en 1911, on trouva un tesson qui doit être contemporain des tombes de l'époque glaciaire de Oberhofen. — Voir G. Buchmüller : *St. Beatenberg. Gesch. einer Berggemeinde* 26, 593. — *Bund* 1911, n° 412. [G. B.]

BALMOOS, BANMOOS, von. Ministériaux des comtes de Kiburg; plus tard bourgeois de Berthoud, de Soleure, de Berne et de Thoun. Ils tiraient leur nom du hameau de Ballmoos (Berne). *Armoiries*: voir art. ATTINGHAUSEN, von. — 1. HEINRICH, 1270-1274. — 2. ULRICH, châtelain de Wangen 1390, maître de la monnaie de Wangen 1388-1425; il porta les armoiries de sa femme Benigna de Schweinsberg. — 3. HANS-HEINRICH, fils du n° 2, gentilhomme 1443, du Conseil de Berne 1451-1478, seigneur de Wartenstein et de Wildegg. — 4. HANS, fils du n° 3, seigneur de Wartenstein, Lauperswil et Ruederswil, bailli d'Aarburg 1475; † 1493. Il avait un fils illégitime du nom de HANS, qui est peut-être l'ancêtre de la famille actuelle de Balmoos, à moins qu'elle ne tire son nom du hameau du même nom. Voir l'art. ATTINGHAUSEN-SCHWEINSBERG. — von Müllinen : *Heimatkunde* 2, p. 9. — *AHV B* 17. — SKL IV, p. 19. [R. W.]

BALP. Château encore mal localisé dans la région de Künacht (Zurich), situé selon la tradition entre le château de Wulp et le village, ou, selon la carte de K. Gyger, Zurich 1667, au-dessus d'Erlenbach, *im Kapf*. Une famille de ministériaux de Regensberg en avait pris le nom. *Armoiries*, d'après Stumpf: d'or à un perroquet de sinople colleté, armé et membré de gueules, accompagné de deux étoiles du même. — Voir J. C. Fäsi: *Staats- und Erbschreibung* I, 321. — Johannes Vitoduranus (édition Wyss), p. 106. — Lutz: *Beschreibung des Schweizerlandes* V, 38. — J.-J. Reithard: *Gesch. und Sagen aus der Schweiz*, p. 49. [D. F.]

BALSAMO, JOSEPH. Voir CAGLIOSTRO.

BALSIGER, EDUARD, * 8 déc. 1845, dès 1891 directeur de l'école des filles à Berne, dès 1908 lecteur de pédagogie pratique à la *Lehrmittelschule*. — Voir la liste de ses œuvres dans *Dict. suisse des contemporains*. — [L. S.] — HERMANN, * 1876 à Münchenbuchsee, depuis 1909 bourgeois de Zurich, secrétaire au département des travaux publics de la ville de Zurich 1905-

1910, avocat 1910-1917, depuis 1917 président du tribunal. Député socialiste au Grand Conseil 1909-1918 et au Conseil de la ville de Zurich. [E. H.]

BALSTHAL (C. Soleure, D. Balsthal, V. DGS). Com. politique avec Klus et St. Wolfgang. *Armoiries* : d'azur à deux serpents entrelacés et affrontés d'argent. On a trouvé à Balsthal des objets des âges de la pierre et du bronze, des monnaies gauloises, des ruines, des briques et des monnaies romaines, des tombeaux alémaniques. La route militaire pour Augusta Rauricorum y passait. Balsthal était le siège du tribunal de la seigneurie et

de 1420 à 1798 bailliage de Falkenstein. C'est là que fut conclue en 1368 la paix entre Berne et l'évêque de Bâle, et en 1531 entre Soleure et Bâle (Galgenkrieg). Des assemblées populaires s'y réunirent aussi : le 3 août 1513 pour demander la punition des « Kronenfresser », pensionnaires de la France, et l'affranchissement des mainmortables ; le 22 décembre 1830 eut lieu une « lands-gemeinde » sous la présidence de Josef Munzinger, d'Oiten, une des plus importantes assises du libéralisme suisse. La paroisse de Balsthal est une fondation des comtes de Bechburg ; en 1402 le patronat passa par Hans von Blauenstein à Soleure. Un vicariaire y est établi depuis 1901, et le culte réformé a été introduit en 1869. Balsthal eut à souffrir d'un gros incendie en 1461, et d'inondations en 1830, 1831 et 1910. Deux marchés lui furent concédés en 1580. Une mine de fer, connue depuis 1330, fut remise en exploitation au début du XIX^e s. après une longue interruption. Le minerai était conduit au haut fourneau de la Klus, érigé en 1812. Une fabrique de cellulose et de papier fut fondée en 1870. La ligne Oensingen-Balsthal fut ouverte le 16 juillet 1899. [F. E.]

BALTENSBERGER. Ancienne famille de la commune zuricoise de Brütten, qui apparaît déjà vers 1450 ; aujourd'hui elle est répandue dans diverses communes du canton de Zurich. — [J. F.] — JOHANN-JAKOB, de Schwamendingen, et de Zurich depuis 1875, * 30 avril 1831, † 13 janvier 1901. Député au Grand Conseil 1862-1868 et 1874-1893, secrétaire 1881-1893 ; 1874-1892 Conseiller communal de Zurich où il remplit les fonctions de président de la chambre pupillaire. Il entra en 1892 au Conseil général de Zurich, mais l'année suivante un accident l'obligea à renoncer à toutes fonctions publiques. Président de la paroisse réformée de St. Peter 1877-1895. — EMIL, facteur de violons, de Schwamendingen, * 18 février 1859. Il fut d'abord peintre, puis vers 1900 il fabriqua des violons à Coire ; actuellement à Malans. Il travaille suivant les procédés de Stradivarius et de Guarneri. [E. H.]

BALTENSCHWEILER. Famille bourgeoise de la ville de Zurich depuis 1468, originaire de Baltenswil (Argovie), éteinte au XIX^e s. Elle a donné toute une série de pasteurs. — 1. SUIDERIUS, premier pasteur de Brütten près Winterthour, † 1549. Son fils RUDOLF, † 1560, lui succéda ainsi que son petit-fils SUIDERIUS, † 1590. — 2. HANS-LUDWIG, fils de ce dernier, pasteur à Hundwil 1599, à Scherzingen 1601, à Brütten 1611, † 1626. — 3. LUDWIG, fils du n^o 2, 1609-1676, pasteur à Basadingen 1631, à Zurzach 1636, à Dielsdorf 1668. — Voir Egli : *Actensammlung zur Gesch. der Zürich. Reformation*. — LL. — Wirz : *Etat*. — H.-G. Sulzberger : *Biogr. Verzeichnis der Geistlichen des Kt. Thurgau*. [J. F. et W.-L. W.]

BALTHASAR. Une des familles autrefois dirigeantes de la ville de Lucerne, et qui remonte à JÖRG (Georges), négociant, originaire de Peccia dans le val Maggia, probablement fils de Théodorie. Jörg fut reçu habitant à Lucerne en 1544 et bourgeois en 1547. *Armoiries* : d'azur à un triangle d'or chargé de quatre petits triangles d'azur, les trois extérieurs à une étoile du second. — 1. WILHELM, † 1620, fils de Jörg, du Grand

Conseil 1580, du Petit Conseil et bailli de Habsbourg 1589, de l'Entlibuch 1599, capitaine de la garde papale à Avignon. — 2. JOHANN-KARL, 1652-1703, du Grand Conseil 1669, greffier baillival 1671, sous-secrétaire 1673, secrétaire de la ville 1689, fut cause des démêlés au sujet de l'impôt en 1692, membre du Petit Conseil 1699, intendant des bâtiments en 1700, avoyer 1702. Il rédigea des mémoires au sujet des impôts d'État en 1690, des troubles glaronnais et des affaires avec l'Espagne, la France et Neuchâtel. — 3. JAKOB, 1658-1733, du Grand Conseil 1678, greffier baillival 1685, bailli de Baden 1699, du Petit Conseil 1704, général-major dans la guerre de Villmergen 1712, avoué des couvents de Bruch, Saint-Urbain, Beromunster et Ratshausen, directeur du sel 1713, banneret et avoyer 1714, se retira en 1731. Il fut d'abord partisan de la France, puis de Rome et de l'empereur. — 4. ANNA-MARIA-SIBILLA, 1660-1737, sœur du n^o 3, religieuse à Eschenbach sous le nom de S. MARIA-BARBARA-FRANCISKA, abbesse en 1712. — 5. BEAT-FRANZ, 1673-1730, du Grand Conseil 1693, du Petit Conseil 1702, receveur du péage 1714, député à Soleure pour l'alliance avec la France en 1715, intendant du grenier, banneret, receveur de l'hôpital de St. Jakob 1725. — 6. IGNAZ, 1674-1751 (en religion P. ROBERT), frère du n^o 3, cistercien de Saint-Urbain, curé de Knutwil 1698, vicaire à Herderen en 1718, abbé en 1726, reconstruisit l'abbaye et enrichit la bibliothèque et le cabinet des monnaies. — 7. FRANZ-UBS, 1689-1763, étudia à Lucerne et en Italie, du Grand Conseil 1713, greffier de Willisau 1718, de Lucerne 1723, prit part à l'affaire d'Udligenschwil en 1725, du Petit Conseil 1727, intendant des bâtiments 1735, avoué du couvent de Bruch 1743, député à Bâle, recteur de l'hôpital 1745, fondateur en 1761 et président en 1762 de la Société Helvétique ; auteur de *Patriotische Träume eines Eidgenossen* et de divers écrits sur le droit public et sur le service mercenaire. — 8. JOHANN-ANTON, 1692, † 1763 à Mexico, frère du n^o 7, jésuite-missionnaire en 1720, puis recteur à Mexico ; supérieur de la province mexicaine de l'ordre. — 9. FRANZ-LEONZ-NIKLAUS, 1701-1775, fils du n^o 5, du Grand Conseil 1723, bailli de Knutwil, du Petit Conseil, bailli de Beromunster 1730, député aux baillages tessinois 1736, intendant des bâtiments 1746, intendant du grenier 1758, banneret de la ville 1762, avoyer 1767, démissionnaire en 1772, bailli de Sempach, Grossdietswil et Wangen. — 10. JOSEF-LEODEGAR, 1706-1784, chanoine de Beromunster 1732, seigneur de Tannenfels, Gattwil et Göslikon. — 11. JAKOB-KARL-MARTIN, † 1790, frère du n^o 10, curé à Neudorf en 1750, à Zell, camérier, chanoine à Beromunster. — [v. V.] — 12. FRANZ-JAKOB, en religion P. BASILIUS, fils du n^o 5, * 22 juil. 1709, † 20 nov. 1776. Aide aux archives et à la bibliothèque de Saint-Gall de 1733 à 1735, prof. de rhétorique, préfet des écoles de Saint-Gall 1735, archiviste du chapitre et notaire apostolique 1745 ; maître des novices à l'école des frères laïques 1751, sous-prieur de 1761 à sa mort. Il fut également vice-secrétaire 1748 et de 1754 à 1776 secrétaire de la congrégation suisse des Bénédictins et comme tel rédigea le tome V des *Actes*. Ce fut le plus fécond des écrivains du couvent de Saint-Gall en son temps. — Voir *Verhandlungen der st. gallischen Gemeinnützigen Gesellschaft*, p. 67. — Haller : *Bibl.* III n^{os} 812 et 1330. — Scherrer : *Katalog der Stiftsbibliothek*. — Archives du chapitre. — [J. M.] — 13. JOST-ADAM-JOSEF-ANTON, 1736-1792, en religion P. MARTIN, à Saint-Urbain ; sous-bibliothécaire, sous-prieur, adjoint à



Franz-Urs von Balthasar, d'après une lithographie de Robert Wallis, 1840 environ.

Herderen, prieur 1777, abbé 1781, se retira en 1787. — 14. JOSEF-ANTON-FELIX, 1736-1810, fils du



Josef-Anton-Felix
von Balthazar, 1736-1810,
d'après un tableau à l'huile.

n° 7, étudia à Lyon; du Grand Conseil 1755, bailli de Buren 1759, du Petit Conseil 1763, recteur de l'hôpital 1765, administrateur de Nergiswald 1768 de Werthenstein 1770, juge du Conseil 1770 et 1773, bailli de l'Entlebuch 1771, trésorier 1775, président du Conseil de la ville en 1798, se retira en 1807. Historien, il donna sa bibliothèque à la ville; elle forma le noyau de la bibliothèque bourgeoise actuelle. — 15. JOSEF-ANTON, 1761-1837, fils du n° 14, étudia à Londres, Paris et Rome, greffier du Conseil, chef de bureau du Grand Conseil Helvétique, bibliothécaire cantonal à Aarau, puis de la Bibliothèque bourgeoise à Lucerne, du Grand Conseil 1824, du Petit Conseil 1826. Il a fondé en 1823 une revue historique intitulée *Helvetia*, qui a paru jusqu'en 1833. Sa bibliothèque, cédée en 1832 au canton de Lucerne, fut l'origine de la bibliothèque cantonale. — 16. ROBERT-ALOÏS, 1832-1910, étudia à Fribourg et Lucerne. Lieutenant au premier régiment suisse au service de la Sicile 1852, co-rédacteur à l'*Eidgenössische Zeitung* à Berne 1859, chancelier de la nomenclature à Lucerne, collectionneur d'antiquités. — Voir *LL.* — *LLH.* — *Gfr.* — von Vivis, dans *AHS* 1908. — *SGB* 1907. — *ADB.* — Riedweg : *Gesch. des Kollegiatstiftes Beromünster. — Besatzungsbuch.* — von Mulinen : *Helvetia sacra.* — *SKL.* — *Familienschriften.* — *Zürcher Nbl.* 1832. — A. Saxer : *J. A. F. Balthasar als Staatsmann und Geschichtschreiber.* — *Hintersässenrodol* I, 4. [v. V.]

BALTHAZAR, de. Famille de Transylvanie fixée à Genève et dans le Pays de Vaud dès le milieu du XVII^e s.; elle se continue actuellement en France. *Armoiries* : coupé d'or à un lion naissant de gueules et d'azur à deux guivres entrelacées et adossées d'argent. — 1. JEAN, 1600-1668, major dans l'armée suédoise 1625, puis colonel, il passa au service de France 1634 avec le grade de général-major, servit en Catalogne et devint ambassadeur extraordinaire auprès des cours de Brunswick et Lunebourg. Mécontent de n'avoir pu obtenir le bâton de maréchal, il quitta le service de France en 1655 pour accepter les offres de l'Electeur palatin, qui le nomma généralissime de ses troupes et ministre d'Etat en 1657. Le 15 juillet 1657, il fut reçu bourgeois de Genève et



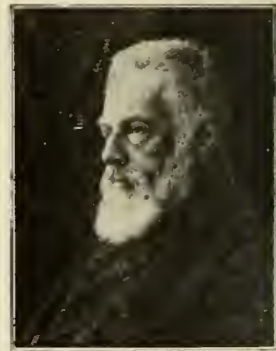
l'année suivante, il acquit la baronnie de Prangins où il mourut. — 2. ISAAC-GENÈVE, baron de Prangins, 1657-1735, fils du n° 1, filleul de la république de Genève, capitaine dans la garde à cheval du roi de Danemark 1683, colonel au service de Venise, colonel de dragons en Piémont, commandant général de la cavalerie anglaise sous le roi Guillaume. — 3. ISAAC-GENÈVE, fils du n° 2, baron de Prangins, du Conseil des Deux-Cents 1728, capitaine au régiment Diesbach, tué à Claus en 1735. — 4. ARMAND, oncle du n° 3, seigneur de Vesancy, lieutenant-colonel au service de Venise, capitaine aux Suisses pour le roi de France, commandant du roi dans le pays de Gex. — 5. MARC-LOUIS-ISAAC, fils du n° 4, 1688, † 1742 à Dunkerque, seigneur de Vesancy, colonel, commandant le régiment Diesbach 1742, chevalier de Saint-Louis. — 6. SAMUEL-BERNARD-ETIENNE, frère du n° 5, † 1712 à 25 ans au siège de Quesnoy, commandant les grenadiers du régiment de Hesse-Suisse. — 7. JEAN-ALEXANDRE, frère du n° 6, 1689-1754, seigneur de Vesancy, officier au service de

France; capitaine 1711, colonel 1742, brigadier 1744, se couvrit de gloire à la bataille de Plaisance (10 juin 1746), maréchal de camp 1748, la même année propriétaire du régiment de Grandvillars. — Voir *Rec. gen. suisse* II, 10. — May : *Hist. militaire de la Suisse.* — Zurlauben : *Hist. militaire des Suisses.* — Armoriaux genevois et vaudois. [H. D.]

BALTISCHWEILER, WILHELM, de Laufenbourg (Argovie), depuis 1889 bourgeois de Zurich, * en 1856 à Saint-Gall. Commissaire des guerres du canton de Zurich de 1876 à 1917 et colonel dès 1900. † 1918. — Voir *ZWChr.* 1918. [E. St.]

BALTRAM, duc de Lenzbourg. D'après une légende, rapportée pour la première fois par le chroniqueur bernois Justinger, il aurait fondé Berthoud avec son frère Sintram, à l'endroit où tous deux auraient tué un dragon. Johann-Léopold Cysat donne une variante de cette légende vers 1645, d'après Jac. Man. (Jacobus Manlius ?), dans son *Est. History.* — Voir Singer : *Schweizer Märchen*, nouv. série, p. 159. [S. SINGER.]

BALTZER, Richard-Armin, géologue, * le 16 janvier 1842 à Zwöschau (Prusse), † le 4 novembre 1913 à Berne, étudia à Bonn et à Zurich. De 1864 à 1884 il fut successivement assistant, professeur, puis recteur de la section industrielle à l'école cantonale de Zurich; dès 1873 privat-docent de géologie à l'Université. Bourgeois de Zurich en 1880. De 1884 à sa mort, il fut professeur de géologie et de minéralogie à l'Université de Berne. Il publia un grand nombre de travaux scientifiques, entre autres dans les *Matériaux pour la carte géologique de la Suisse*, livr. 20, 24, 30 et dans le t. 33 des *Nouveaux Mémoires de la Soc. helvétique des sciences naturelles.* — Son fils FRIEDRICH, professeur extraordinaire à Fribourg en Brigau, fut nommé professeur ordinaire de zoologie à Berne en février 1921. [A. St.-B.]



Richard-Armin Baltzer,
d'après une photographie.

BALZER ou BALTZAR. Voir CABALZAR.

BALZENWIL (C. Argovie, D. Zofingue, Com. Murgental. V. DGS). Hameau *Armoiries* : parti de sable et d'azur. En 1209 *Balzeviler*, « fermes de Balzo ». On y a trouvé des objets de la période préromaine. Balzenwil passa en 1415 à Berne et fit partie du bailliage d'Aarvangen. Il formait alors une commune, qui le 14 mars 1803 fut réunie à Ryken, jusqu'au 2 août suivant. Depuis 1900, Balzenwil forme avec Ryken et Murgental la commune de Murgental. Jusqu'en 1817, il dépendit de la paroisse de Roggwil et dès lors, avec Ryken et Murgental, de celle de Ryken (Rothrist). — Voir Heerli : *Archäologische Karte.* — *FRB.* [Gr.]

BALZER. Famille établie dans l'Albula, peut-être à Schmitten d'abord. — PETER, de Schmitten, acquit en 1707 la bourgeoisie d'Alvaneu. Les Balzer se répandirent ensuite à Mühlen. Alvaschein et Schännis dans le cours du XIX^e s. *Armoiries* : d'azur à une étoile d'argent à six rais. — 1. CHRISTIAN-ANTON, landammann, d'Alvaneu, acheta en 1806 l'établissement de bains, du commissaire Auton-Hercules Sprecher von Bernegg à Davos, pour 13 000 fl. Sa famille est aussi bourgeoisie de Lenz. — 2. JOSEPH-ANTON, préfet, fils du n° 1, 1815-1868. A la mort de ses frères, il reprit les bains d'Alvaneu, l'auberge qui existait depuis 1838, et la poste de Mühlen. Il fonda le Kurhaus de Tarasp avec A. Planta et Peterelli; acquit et capta en 1860 la source minérale de Tiefencastel et afferma plus tard la source indurée



de Solis, transforma en 1866 et 1867 les bains d'Alvaneu et l'hôtel de Mühlen. — 3. JOHANN, hôtelier, émigra à Buenos-Ayres. — 4. PETER, médecin, frère du n° 3, 1856-1911, pratiqua à Alvaneu. — Engelberg, Pallanza et Ajaccio; grand connaisseur de l'histoire des Liges. — Voir *Freier Rätler* 1911, 305. — [L. J.]



Jos. Anton Balzer.
D'après un portrait à l'huile de
J. Rizzi de 1860 environ.

— 5. PAUL, d'Alvaneu, * à Coire 1874, jésuite, prêtre 1907, chassé du Portugal par la révolution, il se rendit en Colombie comme professeur de sciences et mathématiques. — 6. JAKOB-MATHIAS, d'Alvaneu, * 21 novembre 1854, prêtre 1878, chapelain d'Ems 1879-1882, chapelain de la cour épiscopale 1882-1888, curé de Brienz 1888-1909, vicaire épiscopal 1900-1909, doyen du chapitre de Schyn, rédacteur du calendrier religieux, le *Directorium*, depuis 30 ans, chanoine 1907, secrétaire épiscopal en 1909, censeur. — [S.] — 7. SIMON, d'Alvaschein, * 1812, prêtre 1837, professeur au séminaire de St. Luzi à Coire, trois ans et demi vicaire à Bendern, curé de Triesenberg 1843, chapelain de la cour à Vaduz 1862, curé de Triesen 1864, où il mourut le 2 mai 1887. Il fut l'un des premiers champions de l'apiculture rationnelle, et publia en 1859 et 1860, avec les célèbres apiculteurs H.-C. Hermann et le curé Burr, de Ravensburg, le *Rätischschwäbischer Bienenfreund*. Il inventa les ruches qui portent son nom. — Voir *Schweizerische Bienenzeitung* 1911, p. 457-458. [L. J.]

BAMATTER, BANTMATTER. Voir JOSSEN.

BAMBERGER, EUGEN, chimiste, * 19 juillet 1857 à Berlin, professeur de chimie à l'École polytechnique fédérale de 1893 à 1905, auteur de nombreuses publications scientifiques. — Voir Poggendorf : *Biographisch-literar. Handwörterbuch* IV. — *Festschrift eidg. Polytechn.* 1, 354. [C. B.]

BAMERT, BAMBERT, BANNWART. Ancienne famille de Tuggen (Schwyz) où elle est encore très répandue. Elle se divise en deux branches, les Weingarten, dont les *armoiries* sont une grappe de raisin, et les Holleisch, dont les *armoiries* sont trois petits sapins. Forme primitive du nom *Bannwart* = forestier. — 1. HANS BANNWART, 1577 greffier dans la Marche. — 2. SEBASTIAN, 1657 curé à Tuggen. — 3. GEORG, 1830 landamann de la Marche. — 4. LEONZ, conseiller d'État. [R.-R.]

BAN, BANNISSEMENT (all. ACHT, OBERACHT). Aussi longtemps que la Confédération fut un membre de l'Empire germanique, les dispositions, grosses de conséquences, du ban de l'empire la concernaient aussi. Mettre quelqu'un au ban de l'empire, c'était le placer hors de la protection des lois sur tout le territoire impérial. Il en résultait immédiatement pour le banni la privation de tout droit, la destruction totale de la personnalité juridique et la perte du corps et des biens. Parfois cependant la perte de la protection légale se produisait au début à un moindre degré; mais lorsque le banni persistait dans sa désobéissance, après un laps de temps déterminé, la mise hors la loi complète lui était notifiée et il tombait sous le ban aggravé. De tout temps, le roi s'est servi de ce moyen efficace de punition et de contrainte; cependant la mise au ban de l'empire ne fut régulièrement appliquée qu'à partir de la seconde moitié du XII^e s. L'expression latine est *proscriptio regia* ou *proscriptio regis*; on trouve cependant aussi le mot *bannum*. La notification du ban s'appelait *forbannire*. A côté de l'empereur, la cour ou tribunal de l'empire, et quelques tribunaux royaux avaient aussi le droit de bannir, ainsi la cour de justice de Rottweil et celle de Nuremberg. En 1362, l'empereur Charles IV institua à Zurich, sur le modèle de la cour de Rottweil, une cour royale de justice et mit à sa tête Rudolf von

Aarburg. De nombreux verdicts de ce tribunal se trouvent dans les recueils de jugements, *Achtbücher*, aux Arch. d'Etat de Zurich. Ce tribunal fut supprimé au début du XV^e s., mais la ville se fit confirmer son privilège impérial encore par l'empereur Charles-Quint en 1521.

Après l'assassinat d'Albert I^{er}, le roi Henri décréta, le 18 septembre 1309, le ban de l'empire contre Jean de Souabe, Rodolphe de Wart, Rodolphe de Balme, Walter d'Eschenbach, le chevalier Conrad de Tegervelt, ainsi que contre tous ceux qui logeraient ou hébergeraient les meurtriers. De même, pour lèse-majesté, les conseillers de l'archiduc Sigismond d'Autriche furent bannis le 1^{er} octobre 1487; quelques-uns étaient en relations de droits avec les Confédérés ou entrèrent en relation avec eux par suite de leur opposition à l'empire; ainsi le comte Jörg von Werdenberg-Sargans, le bailli Gaudenz von Mätsch, seigneur du Prättigau, le comte Oswald von Thierstein. Leur protection par les Confédérés et les Grisons a été une des causes de la guerre de Souabe et de la séparation effective de la Suisse d'avec l'empire. Plus tard encore, la Suisse a accueilli souvent des bannis, ainsi les paysans révoltés et proscrits du « pauvre Conrad » en 1544, et en 1517, le duc Ulrich de Wurtemberg.

Il ne faut pas confondre la mise au ban de l'empire avec le bannissement que prononçaient de simples tribunaux, et qui n'avait d'effet que sur le territoire de leur juridiction. Ainsi en 1318 à Rifferswil, dans le Freiamt, un verdict semblable fut prononcé. Après le moyen âge, il n'y eut plus que le tribunal thurgovien qui fit usage de ces méthodes judiciaires et le recueil de ses jugements, de 1463-1498, est conservé aux archives de la ville de Constance. Le privilège de recevoir des bannis, tel qu'il fut concédé en grand nombre aux XIV^e et XV^e s. par les empereurs luxembourgeois à des villes et à des seigneuries ecclésiastiques de Suisse, ne créa nullement un droit d'asile sans restriction. — Voir Eberh. v. Künzberg : *Acht. Eine Studie zur älteren deutschen Rechtsprache*. — Joseph Pötsch : *Die Reichsacht im Mittelalter (Untersuchungen z. Deutschen Staats- und Rechtsgeschichte, von Gierke, 105, 1911)*. — A. Meier : *Die Geltung der peinl. Gerichtsordnung Kaiser Karls V. in der Schweiz*, 230. — F. Hegi : *Die geächteten Räte des Erzherzogs S. von Oesterreich*. [F. Hegi.]

BAN, BAAN et PAN. Famille de peintres et de peintres-verriers, d'origine inconnue. — 1. ULRICH, reçu bourgeois de Zurich 1513, travailla comme peintre-verrier pour le gouvernement zuricois. — 2. ULRICH, fils du n° 1, * vers 1510, livra plus de 100 vitraux dès 1532; en 1566, il travailla pour l'abbé de Wettingen. Du Grand Conseil 1571, † avant 1576. — 3. HEINRICH, * avant 1525, se rendit jeune à Berne; bourgeois et peintre-verrier de la ville de Fribourg en 1541, retourna à Zurich vers 1550 où il décora des édifices et fit des tableaux. Orateur du Conseil 1576, huissier du tribunal matrimonial 1592, † 1599. — 4. HANS-HEINRICH, * 1536, livra 18 vitraux au gouvernement zuricois de 1569 à 1582 † après 1583. — 5. CHRISTOFFEL, * 17 décembre 1554, peintre et graveur sur bois, à Francfort s/Mein en 1596. — Voir SKL. [C. B.]

BANALITÉ. La banalité était le droit qu'avait un seigneur d'interdire à ses sujets, en sa faveur, l'exercice de certaines industries dans un territoire déterminé. Les moulins, les fours à pain, ainsi que les boucheries pouvaient être soumis à la banalité.

La banalité des moulins avait pour effet : 1. de contraindre les habitants d'un certain district de venir moulin leur grain au moulin du seigneur, appelé moulin banal; 2. d'interdire à toutes personnes de construire des moulins particuliers dans l'enclave de la banalité; 3. d'empêcher l'entrée de la farine étrangère, autrement qu'en transit, dans ce même territoire.

La banalité des fours comportait également interdiction de cuire le pain ailleurs qu'au four banal. Des concessions permettant l'érection de fours particuliers furent peu à peu accordées et dans bien des endroits la banalité des fours fut remplacée par un droit de *fournage*. Les boucheries banales étaient en mains des communes qui les affermaient périodiquement aux meilleures conditions.

Indépendamment de ces trois banalités, la vente du vin était aussi soumise, dans certains endroits, à des restrictions : Le seigneur pouvait interdire aux aubergistes la vente de vins autres que le sien pendant un laps de temps déterminé, ordinairement un mois, ou six semaines. C'était ce que l'on appelait le *banvin*. Il était appliqué dans les évêchés de Coire et de Bâle, et à la fin du moyen âge par les comtes de Neuchâtel.

L'origine de la banalité est controversée. Des uns l'attribuent aux seigneurs fonciers qui, étant maîtres du sol, ont obligé leurs paysans à se servir uniquement du moulin ou du four domanial, moyennant un droit à payer en argent ou en nature. D'autres, par contre, font du four et du moulin des établissements créés par les communautés d'habitants sur lesquels les seigneurs auraient mis la main.

En Suisse les seules banalités qui subsistaient encore, celles du four et du moulin, furent supprimées avec les autres droits féodaux en 1798. Mais quelques années plus tard, elles réapparurent dans les cantons de Berne et de Soleure où elles se maintinrent jusqu'en 1834. A Neuchâtel, un arrêté du 30 juin 1828 abolit la banalité des moulins tandis que la redevance du fournage n'était supprimée qu'en 1831. — Voir E. Eichholzer : *Ueber Zwangs- und Bannrecht*. — A. Ribeaud : *Le moulin féodal*. — H.-F. Calame : *Droit privé d'après la coutume neuchâteloise*. — DHV. [L. M.]

BANCHINI. Famille de Curio et Neggio. *Armoiries* : coupé, au premier d'argent à une aigle de gueules ; au deuxième d'azur à un banc d'or. — FRANCESCO, de Neggio, ingénieur, * 1823, † 26 juillet 1893. Etudia au collège des Bénédictins à Bellinzone et aux universités de Pise et Pavie ; député au Grand Conseil de 1863 à 1867 ; travailla aux études préparatoires de la ligne du Gothard ; de 1877 à sa mort, ingénieur cantonal. — Voir *BStor.* 1908. — SKL. — AHS 1918. [C. T.]

BANCO (C. Tessin, D. Lugano, Com. Bedigliora.



1 a pierre de Banco avec l'inscription étrusque, d'après une photographie.

V. DGS). Anciennes formes : *Bancho* 1416, *Bango* 1421. En 1852 et 1886, on y découvrit des tombes préhistoriques (époque du fer) avec une inscription nord-étrusque, et en 1913 une hache de l'âge de la pierre. Banco fut le chef-lieu de la circonscription ecclésiastique (plus tard paroisse de Bedigliora) jusqu'en 1599. Suivant Tamburini, le village fut ravagé par la peste en 1595. L'ancienne église a disparu et l'édifice actuel remonte au XVI^e s. ; il a été restauré en 1757 et 1841. Banco faisait partie avec Bedigliora, Curio et Novaggio de la *castellanza*, c'est-à-dire bourgeoisie ou *vicinanza* générale du même nom. *Population* : 1900, 174 hab. — Voir : *Rivista archeol. della città e antica diocesi di Como*, 1916. — Maspoli : *La pieve d'Agno*. — Tamburini-Galli : *Guida del Malcantone*. [C. T.]

BANCO, ALBERTUS de, prêtre, connu plus tard sous le nom de ALBERTUS de Togninis de Pura. Le 11 mai

1479, Sixte IV ordonna de lui confier les églises de Vezio, Aranno, Miglieglia, Novaggio, Saint-Sauveur de Bedigliora, Caslano, Curio, Pura et Mugena. En 1509, il était titulaire de l'église de Saint-Martin de Sessa. — Voir Wirz : *Regesten*. — Maspoli : *La pieve d'Agno*. [C. T.]

BANDIT BANDINELLI, François, professeur des arts et du dessin à l'École centrale de Porrentruy de 1795 à 1802. C'est en 1792 qu'il changea son nom en Bandinelli. A la fermeture de l'École centrale, 1802, il fut occupé à la restauration de l'église Saint-Pierre à Porrentruy ; c'est lui qui reconstruisit les deux autels latéraux et remit en état plusieurs peintures abîmées pendant la révolution. Bandinelli fut le premier maître de Negelen et de Léopold Robert, dont il a laissé un portrait. On lui doit en outre une remarquable galerie d'oiseaux peints, à Porrentruy, et la reproduction par le dessin des châteaux et ruines du Jura bernois ainsi que des anciens costumes de la contrée. Il mourut en 1813. — Voir SKL. [E. K.]

BANDELIER, famille de Sornetan (Berne). — 1. Simon-Pierre-ALPHONSE, * 1800, † 20 juin 1860 à Berne. Il fut pasteur à Gênes de 1823 à 1831, à Bienna (diacre) de 1831 à 1834, à Saint-Imier de 1834 à 1848, à Gorgemont de 1848 à 1853. En 1853 et 1854 il était membre du Conseil d'État de Berne et puis du conseil communal de Berne. — 2. ADOLPHE-EUGÈNE, * 1813, † 10 févr. 1897. Conseiller d'État du canton de Berne de 1844 à 1846, puis consul suisse à Highland aux États-Unis, où il fonda un institut de crédit. — [H. T.] — 3. ADOLPHE-FRANÇOIS-ALPHONSE, son fils, ethnologue et archéologue, * 6 août 1840 à Berne, † 7 mars 1914 à Séville (Espagne). Il fut emmené encore jeune en Amérique où il fit une brillante carrière scientifique. En 1877, il se rendit à Mexico et dans l'Amérique centrale pour l'étude des indigènes et de l'archéologie du Vieux-Mexique ; de 1881 à 1883, il fit partie de l'expédition Lorillard dans les mêmes contrées. En 1892, il se rendit avec l'expédition Villard au Pérou et en Bolivie, et en 1913, il fut chargé par l'Institution Carnegie des études préliminaires d'une *Spanish documentary history of the Pueblo Indians*. — Voir sa biographie, par Hodge, dans *American Anthropologist* 16, n° 2, 1914. [R. ZELLER.]

BANDERA, ANTONIO, prêtre. D'abord curé dans la Léventine, probablement à Airolo ou à Quinto, puis banni de la vallée pour avoir travaillé à la réforme des mœurs du peuple et du clergé, il dut se retirer à Altdorf. En 1567, on le trouve à Bellinzone. En 1572, il est à Giornico comme visiteur, c'est-à-dire vicaire général de Saint-Charles Borromée pour les trois vallées ambrosiennes. — D'Alessandri : *Atti di San Carlo*. [C. T.]

BANDERET. Familles des cantons de Fribourg et Neuchâtel.

A. **Canton de Fribourg**. A Fribourg, une branche, originaire de Montagny, a été reçue bourgeoise en 1409 ; une autre, originaire de Vuissens, en 1693. [RÉMY.]

B. **Canton de Neuchâtel**. Famille de Fresens (Neuchâtel), issue de Abraham Gaccon dit Banderet, juré à Saint-Aubin en 1662. — 1. PIERRE, notaire 1674-1708, greffier de Vaumarcus. — 2. JEAN-JACQUES, fils du n° 1, notaire 1709-1762, lieutenant de Vaumarcus. [L. M.]

BANDIÈRES. Famille originaire de Corly en Faucigny, reçue à la bourgeoisie de Genève en 1445 en la personne d'Étienne. Elle s'éteignit au début du XVII^e s. — 1. JEAN. En 1525, à la tête d'une centaine de citoyens, il protesta devant le Conseil de Genève en faveur des exilés Eidguenots et le força à reconnaître leur innocence. Il protesta aussi contre le Conseil des Hallebardes tenu la même année. Conseiller 1527-1528. — 2. AMI, fils du n° 1, Eidguenot zélé, il travailla contre les intérêts du duc de Savoie en 1525 lors de l'affaire du trésorier Boulet et fut obligé de quitter Genève. Il se réfugia à Fribourg où, avec ses compagnons d'exil, il travailla à renouveler l'alliance entre Fribourg et Genève. Rentré dans sa patrie, il fut envoyé à la Diète de Berne les 22 et 23 août 1527 à l'occasion des bannis mamelus. Il fut envoyé encore deux fois en mission à Berne en 1536. En 1529, il fut blessé dans l'arrestation de M. de Pontverre, chef des gentilshommes de la Cuiller. Capitaine de quartier et conseiller 1532, syndic 1535 et 1541 ; capitaine général 1540. † 1544. — 3. HUGUES, du

Conseil des Deux-Cents 1552, auditeur 1573, devint bourgeois de Strasbourg, † 1589. — 4. ETIENNE, du Conseil des Deux-Cents 1555, auditeur 1570, † 1572. — 5. LOUIS, fils du n° 3, * 1536, du Conseil des Deux-Cents 1590, auditeur 1597. Il fut tué à l'Escalade le 12 décembre 1602. — Voir Galiffe : *Not. gen.* — *MDG I.* — Sordet : *Dict. des familles genevoises* (mns.). — Galiffe et Gautier : *Armorial*. [M. L. G.]

BANDIÈRES GRISONNES. Dans le territoire des 111 Lignes grisonnes, les hautes juridictions, et çà et là aussi les juridictions inférieures, avaient chacune un drapeau autour duquel se rassemblaient les hommes en état de porter les armes, lors des mobilisations. Elles donnèrent lieu à la cérémonie du *Fähnliupf*. Les hommes groupés autour de leurs bannières se rendaient en cortège à Coire ou ailleurs ; un tribunal populaire était constitué et prononçait des sentences sur les chefs politiques dont on était mécontent dans le pays. Des tribunaux de ce genre siégèrent en 1572 et en 1607 à Coire, en 1618 à Thousis, en 1621 à Hanz, etc. La *landsgemeinde* nommait le hanneret dont la charge était inamovible. La dernière expédition avec les drapeaux de l'Oberland eut lieu lors du soulèvement de 1799 contre les Français et se porta jusqu'à Reichenau. Une relation sur le tribunal qui siégea à Coire en 1607 énumère 22 drapeaux et donne une description de la plupart d'entre eux. — Voir C. Muoth : *Banner u. Bannerherren im Lugnez*, dans *JHGG* 1888, p. 57. — M. Valer : *Die Bestrafung von Staatsvergehen in der Republik der drei Bünde*, 7. [L. J.]

BANDINELLI. Voir BAND.

BANDLIN, Johann-Baptist, écrivain et pédagogue, * 1801 à Untervaz, son village d'origine, † 1871. Il étudia le droit à Heidelberg, y fit son doctorat et se fixa à Coire comme avocat. De concert avec Ludwig Christ, il publia en 1825 les *Gedichte aus Rhätien*. Après avoir abandonné la pratique du droit, il devint professeur à l'institut de Niederer à Yverdon. Il fonda ensuite lui-même un institut à Schoren près de Langentol et le transféra en 1849 à Wettingen. Sous le pseudonyme de JOH. BALDINO, il publia un recueil de nouvelles peignant la nature et le peuple des Grisons. A 50 ans il quitta son institut et vécut à Zurich et à Glaris. Bandlin a publié seul ou en collaboration avec Vogel de nombreux ouvrages, entre autres : *Pestalozzi u. seine Zeit*, et *Der Genius von Vater Pestalozzi*. Il collabora aux *Allg. schweiz. Schulblätter* et à l'*Helvetia* où parut en 1863 : *Pestalozzi und Fellenberg*. Le nom doit être dérivé de Pantaleon, peu probablement du nom ahd. *Banto*. — Voir *JHGG* 1917, 233-245. [L. J.]

BANDOL. Famille originaire de Veynes en Provence, bourgeoise de Genève en 1741, éteinte au commencement du XIX^e s. *Armoiries* : d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois étoiles d'argent. — 1. JAKUES, pasteur à La Mure en Dauphiné, professeur d'hébreu à l'Académie de Die, vint à Genève où il fut reçu habitant et mourut à 85 ans en 1714. — 2. JEAN-JAQUES, 1685-1726, fils du précédent, reçu gratuitement à la bourgeoisie en considération de son emploi en 1711, ministre 1708, pasteur à l'hôpital 1710, de Céligny 1713, de Saconnex 1718-1726. — 3. CHARLES, fils du n° 2, * 1718, du Conseil des Deux-Cents en 1758, auditeur en 1770. — Voir *Rec. gen. suisse* I, 23. — Heyer : *Eglise de Genève*, 421, 422. — Sordet : *Dict. des familles genevoises* (mns.). [H. Da.]

BANEA VALLIS. Voir BAGNES.

BANETI. Voir RIVETI, GIRARDUS

BANGA. — Famille de Münchenstein dont l'ancêtre JAKOB vint de Riehen en 1681. — 1. BENEDIKT, étudia le dessin et la peinture à Genève ; lors de la révolution bâloise de 1830, il se rangea du côté de Bâle-Campagne et fonda en 1832, pour ce canton, la première imprimerie à Liestal. Le 1^{er} juillet, il fit paraître le premier journal cantonal : *Der unerschrockene Rauracher*. Second secrétaire d'État 1832, puis premier secrétaire d'État de Bâle-Campagne 1839, conseiller d'État 1845, directeur de l'Instruction publique. Après la révision de 1863, il redevint secrétaire d'État ; † 5 juillet 1865. Il fut un des fondateurs de la bibliothèque cantonale, du musée, de l'*Armenerzie-*

hungsverein et de l'école secondaire des jeunes filles — Voir *BJ* 1919, p. 65. — *Landschäftler* 1865, n° 84. — *Baselland. Zeitung* 1865, n° 80. — K. Gauss : *Schulgesch. der Stadt Liestal*, 110. — 2. HEINRICH, médecin, fils du n° 1, * 14 février 1848 à Liestal, étudia à Prague et à Heidelberg, médecin-assistant dans la guerre franco-allemande. En 1879, il prit la direction du grand *Michael Reese Hospital* de Chicago. † 25 décembre 1913. Il a légué 100 000 francs à l'hôpital cantonal de Liestal. — Voir *Baselland. Zeitung* 1914, n° 8. — *Landschäftler* 1914, n° 11. [K. GAUSS.]



Benedikt Banga, d'après une lithographie.

BANGERTEN (C. Berne, D. Fraubrunnen, S. GLS). Village. En 1840 environ, on y trouva des bractéates provenant des évêques de Bâle. — *AHVB* 3, page 56. [R. W.]

BANKHAU (PANKAU). Famille de la ville de Berne, éteinte vers 1700. — KONRAD, de Danzig, reçut en 1616 la bourgeoisie à titre de premier maître d'armes. *Armoiries* : écartelé de gueules, d'or, d'azur et d'argent ; aux 1 et 2 à deux mains unies tenant une flèche ; aux 3 et 4 à deux épées ailées posées en sautoir. [H. T.]

BANKVEREIN SUISSE (SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE). La Banque fut fondée sous le nom de *Basler Bankverein* à Bâle le 12 février 1872. Des maisons suisses (Bâle, Zurich, Genève, etc.) et étrangères participèrent à sa fondation. Au début, la durée de la Société était limitée à 50 ans. Depuis 1898, cette durée est indéterminée.

DÉVELOPPEMENT. Jusqu'en 1896, le Basler Bankverein limita son activité à son siège de Bâle. Il fusionna, en 1896, avec le Zürcher Bankverein sous le nom de *Basler und Zürcher Bankverein*. En 1897, nouvelle fusion avec la *Banque de Dépôts* de Bâle et avec la *Banque suisse de l'Union* de Saint-Gall. C'est de cette série de fusions que sortit, le 5 février 1897, le *Bankverein suisse*. En 1898, le siège de Londres fut érigé en vue surtout de favoriser les relations économiques entre l'Angleterre et la Suisse. Le 1^{er} janvier 1901, la maison *Blake, Boissevain & Co* fut absorbée. En 1906, érection du siège de Genève, la maison *d'Espine, Fatio & Cie* étant absorbée à cet effet. La Banque de Bâle (*Bank in Basel*), ancienne banque d'émission, entrant en liquidation en 1907, le Bankverein Suisse reprit la succession de ses affaires commerciales, en tant qu'elles ne rentraient pas dans le cadre d'activité de la Banque nationale suisse.

Voici les principaux développements enregistrés dans la suite : En 1907, création de l'agence de Rorschach ; 1908 agence de Chiasso ; 1909, la *Banque d'Appenzell Rhodes-Extérieures* à Hérissau devient une agence du Bankverein. En 1911, ce dernier prend pied dans le canton de Berne (succursale de Bienne). En 1912, l'ancienne maison *de Speyr & Cie*, de Bâle, dont la fondation remontait à 1825 et qui avait été transformée en société anonyme en 1904, fut absorbée. La même année, un siège est créé à Lausanne, la *Banque d'Escompte et de Dépôts de Lausanne* disparaissant à son tour. En 1917, succursale de Nyon (absorption de la *Banque de Nyon*, ci-devant *Baup & Cie*) ; 1908, érection du siège de La Chaux-de-Fonds, la banque *Reutter & Cie* étant reprise à cet effet ; 1919, succursale du Locle, la Banque du Locle fusionnant. Deux autres sièges ont été érigés en 1920, savoir à Neuchâtel (absorption de la maison *Pury & Cie*, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds) et à Schaffhouse (fusion avec la *Banque de Schaffhouse*).

En juin 1921, la Société de Banque Suisse disposait donc de neuf sièges, de cinq succursales et de six agences.

La Société s'est intéressée à plusieurs trusts financiers, etc. : *Société Fiduciaire Suisse* (1906), *Société Suisse pour Valeurs de Placement* (1907), *Banque Suisse de Chemins de fer, Bâle, et Société d'Applications Industrielles*, Paris, *Crédit Foncier de Bâle* (1909), *Société Suisse pour Valeurs de Métaux* (1910), *Société Suisse pour Valeurs de l'Amérique du Nord* (1912).

CAPITAL-ACTIONS. Parallèlement au développement des affaires, la Société accrut ses moyens d'action en portant graduellement son capital social de 6 à 120 millions de francs. [STUCKLI.]

BANMOOS ou **BANNMOOS.** Voir BALMOOS.

BANNERET. Le terme de banneret, ou banderet (en all. *Venner*), désignait à l'origine le porte-drapeau dans la milice (*Fährnich*). A cette charge d'honneur était attaché très souvent le contrôle des affaires militaires et de la troupe, ainsi qu'un siège au conseil de guerre. Dans la suite les compétences du banneret furent étendues, et ses fonctions devinrent parmi les plus importantes de l'administration civile.

A **Berne**, les quatre bannerets furent probablement introduits lors de la révision de la constitution en 1295. Chacun d'eux avait dans l'un des quatre quartiers de la ville ayant bannière, le contrôle de la milice, la perception de l'impôt et la direction de la police du feu. Ils formaient jusqu'au XVI^e siècle une sorte de commission militaire permanente. Au conseil ils prenaient place immédiatement après l'avoyer, plus tard après les trésoriers et jouissaient dans les anciens temps de compétences en matière de finances et de construction. Les bannerets étaient nommés pour quatre ans ; chaque année, le lundi de Pentecôte, ils devaient toutefois être reconfirmés comme les autres hauts fonctionnaires. Plus tard ils furent choisis exclusivement dans les quatre corporations des boulangers, des bouchers, des forgerons et des tanneurs. Après la conquête du pays de Vaud les compétences financières des bannerets furent augmentées. Avec les trésoriers des pays allemands et français ils formaient la chambre des bannerets (*Vennerkammer*), une commission financière permanente. Enfin les bannerets étaient chargés chacun de l'administration d'un des quatre *Landgerichte* de Konolfingen, Seftigen, Sternenberg et Zollikofen. — Voir LL. — *Festschrift zur VII. Säcularfeier Berns*. [H. Tr.]

Dans l'ancien **EVÊCHÉ DE BALE**, Porrentruy, Delémont, Saint-Ursanne et La Neuveville avaient des bannerets dont les fonctions étaient purement militaires. Dans la Prévôté de MOUTIER-GRANDVAL, par contre, le bandelier était le chef militaire du pays. C'est lui qui levait les troupes, convoquait et présidait l'assemblée des députés du pays où l'on traitait des intérêts généraux de la Prévôté. Mais il était surtout chargé de veiller à la conservation des droits du peuple, de ses coutumes, franchises et libertés, de faire respecter les traités et de repousser les empiètements des fonctionnaires de l'évêque. Dans l'exercice de ses fonctions, il était indépendant du prince-évêque. Il était nommé à vie.

A **BIENNE**, le banneret, nommé par la bourgeoisie réunie, était le commandant des milices de la ville et de celles de l'Erguel. Il était le gardien des clefs de l'arsenal, recevait le serment des milices et prêtait, de son côté, celui de défendre les droits du peuple dont il était le tribun. — Voir Quiquerez : *Institutions*. — Bridel : *Course de Bâle à Bienna*. [G. A.]

Fribourg avait également quatre bannerets placés à la tête de chacun des quartiers du Bourg, de l'Auge, des Hôpitaux et de la Neuveville. Ils furent nommés dès 1347 par la communauté, dès 1553 par le Grand Conseil et choisis parmi les membres du Petit Conseil, puis dès 1566 parmi les Soixante. Ils assistaient aux séances du Petit Conseil, exerçaient la police de la ville et présidaient la chambre secrète ; mais un seul d'entre eux siégeait au conseil de guerre. — Voir AF 1919 et 1920.

ESTAVAYER-LE-LAC avait trois bannerets, institués par Fribourg en 1576. Ils étaient les représentants de la Communauté au sein des Conseils et de la Justice ; ils devaient faire « serment d'avoir égard et soin sur

les revenus, finances et affaires de la ditte Ville et Communité, procurer le bonheur et le profit d'icelle, et ne permettre rien être au dit Conseil passé, ny fait à son désavantage et sans son consentement ». Les bannerets devaient être choisis dans la Grande Bourgeoisie et étaient nommés pour trois ans et rééligibles. [H. v.]

Glaris. La charge de banneret, mentionnée pour la première fois en 1456, était à vie ; dès le traité de 1623 elle dut être occupée alternativement par un protestant et un catholique. Chez les protestants depuis 1638 et chez les catholiques depuis 1646, ce fut le sort qui décida entre les concurrents. Le nouvel élu devait acquitter diverses taxes envers l'arsenal et envers chacun des habitants. La bannière lui était remise en une fête particulière appelée *Pannertag*. Le banneret venait le troisième en rang des fonctionnaires, immédiatement après le landammann et le vice-landammann, et siégeait au Conseil ainsi que dans le comité appelé *Schranken*. La charge de banneret fut supprimée par la constitution de 1837. — Voir JHV, cahier. [Nz.]

Grisons. Voir l'art. BANDIÈRES.

Lucerne avait deux bannerets, dont les attributions étaient purement militaires. [H. Tr.]

A **Neuchâtel**, le banneret était le chef de la milice et le chef des bourgeois. *Homme du peuple*, il exerçait un droit de veto lorsque les droits des bourgeois étaient attaqués ou menacés dans les conseils. Il faisait partie des Quatre-Ministres et présidait le Petit Conseil dans certains cas ; c'était également un des juges aux audiences. La durée de ses fonctions, de trois ans au XVI^e s., fut fixée à six ans dès 1690. Le banneret présidait encore la chambre des orphelins. — Voir Chambrier : *Mairie de Neuchâtel*. [L. M.]

Schwyz. Le banneret était toujours le landammann en charge ou un ancien landammann. Il avait la garde de la bannière du pays et la portait au combat — Voir A. v. Reding-Bibereg : *Die Landesämter Schwyz*. [R.-r.]
Soleure avait un banneret de la ville qui prenait rang immédiatement après l'avoyer. Il siégeait au conseil de guerre, présidait le conseil de l'orphelinat, la direction du sel et la chambre du commerce. Il exerçait la surveillance des pauvres, de l'hôpital, du Thüringerhaus, et avec le secrétaire de ville, celle des écoles. En temps de guerre, il portait la bannière de la ville. — Voir LL. [H. Tr.]

Valais. Chaque dizain avait son banneret, qui siégeait au conseil et au tribunal du dizain.

Vaud. LAUSANNE était aussi divisé en cinq quartiers ayant un banneret à la tête de chacun d'eux. Ceux-ci, désignés en 1483 sous le nom de *capitanei*, devaient porter la bannière de leur quartier et tenir un contrôle des habitants. En 1529, ils obtinrent de siéger au conseil des 24 avec voix consultative, et en 1592 ils firent partie de la Cour des soixante pour les extrêmes appellations. Pendant la première partie du XVIII^e s. les bannerets étaient nommés à vie, dès 1774 pour douze ans.

A **PAYERNE**, le banneret était à la tête du Conseil de ville et fonctionnait comme syndic, tandis que l'avoyer, nommé par le gouvernement bernois, représentait celui-ci.

A **VEVEY**, le banneret, jusqu'alors simple chef militaire, devint au XVI^e siècle le chef de l'administration communale. De même à NYON et dans plusieurs autres villes du Pays de Vaud. — Voir DHV. [M. R.]

A **Zurich**, le banneret, sorte de chef d'état-major, avait siège au conseil de guerre. Il ne devait porter la bannière que dans les cas très importants. [E. H.]

BANNERHANDEL. Voir PANNERHANDEL.

BANVILLE, GASTON-ROBERT MORIN, marquis de. Diplomate français, * 26 avril 1818, † 13 juin 1884. Il prit part, comme deuxième plénipotentiaire, aux négociations de Zurich en 1859, entre la France, la Sardaigne et l'Autriche, et fut ambassadeur de France en Suisse du 2 décembre 1866 au 16 septembre 1868. [A. R.]

BANNHOLZER. Ancienne famille éteinte de l'Obwald, paroissienne de Lungern et mentionnée dans les documents du XV^e au milieu du XVIII^e s. — Voir

Kuchler : Manuscrit. — *Gerichts- und Rathsprotokolle von Obwalden.* [Al. T.]

BANNWART. Ancienne famille bourgeoise établie dans plusieurs cantons de la Suisse allemande et dont diverses branches sont éteintes. Ce nom signifie forestier.



A. **Canton de Lucerne.** Cette famille fut répandue aux XIV^e et XV^e s. à Lucerne, Willisau, Sursee, Reiden et dans les villages voisins.

B. **Canton de Soleure.** Famille bourgeoise de Soleure depuis 1688. *Armoiries* : d'or à trois monts de sinople surmontés de trois sapins du

même, à une fasce d'argent brochant. — 1. PETER, 1798-1871, étudia à Soleure et Fribourg, prêtre et professeur à Zoug 1824, Lucerne 1841, chapelain dans le Muottatal 1848, professeur à Baar 1851, chapelain de l'hôpital de Soleure, auteur de *Die St. Oswaldskirche in Zug*, Gfr. 1845; *Geschichte der Schweiz*, 1837; *Maria zum Schnee auf dem Rigi*, Gfr. 1859; en collaboration avec Fiala et Scherrer-Boccard : *Salats Chronik*, dans *Archiv für Schweiz. Reform. Gesch.* 1868; membre fondateur de l'*Historischer Verein der V. Orte.* — 2. HEINRICH, 1827-1881, conseiller communal 1864, du Grand Conseil 1866, major à l'état-major du commissariat helvétique, fabricant de blouses. — Voir P. Protas Wirz : *Bürgergeschlechter.* — P. Alex. Schmid et L. Schmidlin : *Kirchensätze* 1857 et 1908. — Gfr. [v. v.]

C. **Canton de Schwyz.** Ancienne famille éteinte de Küssnach. — HANS, ammann de Küssnach 1473; il conclut le 20 déc. 1473 le rachat de toutes les redevances et dîmes dues au couvent de Lucerne pour 820 fl. — Voir *Kameramtsrodel St. Leodegar*, à Lucerne. — Rôle d'impôts de la ville de Lucerne. — Archives du district de Küssnach. — Berglade Küssnach. — Gfr. 21, 35. [Al. T.]

D. **Canton d'Unterwald.** Famille de l'Obwald, à Schwändi. La famille a donné jusqu'à nos jours six conseillers et trois religieux. — JOHANN, prieur de Klingnau 1622-1631, puis maître d'école et sacristain à Sarnen, curé de ce lieu 1637-1638, † 1644. — Voir Kuchler : *Chronik von Sarnen.* — Obituaire de Sarnen. — *Gerichts- und Rathsprotokolle Obwalden.* — Durrer : *Die Einheit Unterwaldens.* [Al. T.]

E. **Cantons de Thurgovie et de Saint-Gall.** Diverses familles, les unes de Kirchberg en Toggenbourg, les autres de Bichelsee en Thurgovie. Les Bannwart sont mentionnés au XIV^e s. comme sujets saint-gallois à Rohrbach (Berne) et à Schwänberg (Com. Hérisau); nombreux dans le Toggenbourg au XV^e s., dans l'Alte Landschaft, surtout à Uzwil, ainsi qu'à Amtzell (Heiligkreuz, C. Thurgovie). — JOSEF-SEBASTIAN, * 20 janvier 1840, † 6 août 1916, avocat en 1866 à Wil, plus tard ammann de cette ville, membre du tribunal du district, qu'il présida de 1891 à 1899, membre du collège catholique. — Voir *St. gall. Nbl.* 1917, 75. [Bl.]

BANNWART (AFFAIRE). Emeute survenue en 1803 à Aarwangen parce que le *bannwart* (= garde-champêtre ou forestier) nommé par cette commune ne fut pas confirmé par le nouveau grand bailli Sigm. Em. Hartmann. La commune décida de refuser le serment de fidélité. Le gouvernement envoya immédiatement le conseiller réactionnaire Mutach; en qualité de commissaire investi de pleins pouvoirs. Les chefs du mouvement furent arrêtés et conduits à Berne; ils durent faire une rétractation publique et furent exilés. — Voir Paul Kasser : *Gesch. des Amtes und des Schlosses Aarwangen*, dans *AB* 1909, p. 337-339. — Emil Güder : *Die Kirche von Aarwangen*, dans *BBG* 1916, p. 231-233. [H. Br.]

BANNWIL (C. Berne, D. Aarwangen. V. DGS)

Vge et com. politique. *Armoiries* : de gueules à une étoile d'or surmontant une feuille de trèfle de sinople. Rüchi-hölzli, Moosbaun et Bännliwald sont particulièrement riches en tumuli de la période de Hallstatt. Vers 1850, Albert Jahn et G. de Bonstetten y avaient déjà entrepris des fouilles, poursuivies en 1893 et 1900 par Edmond de Fellenberg. Les tumuli ren-



fermaient des foyers d'incinération et des objets typiques de l'époque de Hallstatt, tels des urnes, bracelets de bronze et quelques épées et poignards en fer. La juridiction de Bannwil passa par succession de Johann von Aarwangen aux Grünenberg, et, par suite de l'achat de la seigneurie d'Aarwangen, à Berne en 1432. Le patronage de l'église, donné en 1320 par les comtes Johann et Hermann von Froburg au couvent de Schöntal, passa, probablement peu avant la Réformation, à Berne, qui avait déjà des droits sur elle. Bannwil devint en 1577 une annexe d'Aarwangen; l'église fut reconstruite en 1494, 1528 et 1678-1679. Le maître d'école Ulrich Marti, à Bannwil, a laissé une petite chronique des années 1659 à 1707. *Population* : 1653, 25 ménages; 1764, 333 hab.; 1800, 402; 1818, 485; 1850, 686; 1880, 643; 1920, 593. — Voir A. Jahn : *Grabhügel bei Langenthal und Bannwil*, dans *AHVB* I. — *Bericht ans Museum Bern* 1893. — *Jahresbericht Historisches Museum Bern* 1900. — *BBG* XI. — v. Müllinen : *Heimatkunde* V. — Jahn : *Chronik*. — Lohner : *Kirchen.* — *AHVB* XI. — *BBG* XI (*Chronik v. B.*). [O. T. et H. M.]

BANQUE (MONOPOLE DES BILLETS DE).

Provoquée par un mouvement économique déjà intense, l'apparition des billets de banque en Suisse remonte à la 3^e et à la 4^e décade du XIX^e s. Le premier billet de banque suisse fut émis en 1826 par la *Depositokasse* de la ville de Berne. Dans la suite, à côté de quelques banques officielles nouvellement fondées, des banquiers privés émirent également des billets (bons au porteur). Alors que la *Depositokasse* cherchait à faciliter la circulation de l'argent sur la place grâce à son émission, les banquiers privés, avec leurs billets, visaient plutôt la facilité des paiements d'une place à l'autre. Les émissions de billets furent au début des essais timides qui se limitaient à de petites coupures et à des sommes tout à fait modestes. Ces billets jouissaient du reste d'un crédit également fort restreint, d'une circulation toute locale et d'une durée très courte. Les premières banques d'émission (*Zettelbanken*) donnèrent quelque essor à l'émission des billets. La Banque Cantonale de Berne, fondée en 1834, fut en Suisse le premier établissement public qui émit des billets. En 1836 l'exemple fut suivi par la Banque de Zurich, 1837 par la Banque de Saint-Gall, 1844 par la Banque de Bâle, etc. Malgré l'apparition de ces institutions, la circulation fiduciaire resta relativement faible; il faut en rechercher la raison surtout dans la confusion monétaire de cette époque. En 1850, avec huit banques d'émission, la circulation du papier ne dépasse pas encore le montant de 7 ½ millions de francs. On ne vit pas encore une amélioration après l'unification des monnaies 1851-1852, quoique la Suisse économique fût déjà régie par la Constitution de 1848 et travaillât vigoureusement au développement de son réseau de voies ferrées. En 1864, vingt banques avaient une circulation fiduciaire de 15,7 millions seulement. Mais avec l'essor du commerce et de l'industrie qui suivit la guerre franco-allemande, la circulation du papier s'accrut en Suisse. Elle était en 1870, avec 24 banques, de 18,1 millions (soit 6 fr. 90 par tête de population), en 1881, avec 36 banques, de 99,4 millions (34 fr. 85 par tête).

Depuis l'apparition des billets de banque en Suisse jusqu'en 1881, date de la promulgation de la loi fédérale sur l'émission et le remboursement des billets de banque, l'émission ne fut soumise à aucune prescription spéciale de la part de l'État. Au reste, les cantons n'y voyaient qu'un intérêt fiscal. Et quand on prenait des dispositions légales en la matière, elles étaient généralement diverses et insuffisantes. Elles visaient la limitation de l'émission, la quantité et la nature de la couverture métallique, le non-remboursement des billets, les impôts sur ceux-ci, la participation de l'État aux bénéfices de la banque, etc. Jusqu'en 1881, dans aucun canton, l'émission des billets ne dépendait de l'assentiment de l'État. Et faute d'unité dans les dispositions légales, les prescriptions sur les billets étaient aussi diverses que le formulaire et le texte de ces papiers de valeur. Avant l'unification monétaire, on voyait circuler en Suisse des billets représentant toutes les mon-



5



9



6



10



7



11



8



12

Spécimens d'anciens billets de banque.

5. Billet de 500 fr. de la Banque Cantonale Neuchâteloise. — 6. Billet de 100 fr. de la Banque Cantonale du Valais. — 7. Billet de 100 fr. de la Caisse d'épargne du Canton d'Uri. — 8. Billet de 50 fr. de la Banque de Commerce de Genève. — 9. Billet de 50 fr. de la Banque de Bâle. — 10. Billet de 50 fr. de la Caisse d'épargne et de Prêt du Canton d'Unterwald. — 11. Billet de 50 fr. du Crédit Agricole et Industriel de la Broye. — 12. Billet de 25 fr. de la Banque Cantonale Fribourgeoise.



13 16



14 17



15



18

Spécimens de billets de banque suisses.

13. Billet de 20 fr. de la Banque Populaire de la Broye. — 14. Billet de 20 fr. de la Caisse de Prêt de Glaris. — 15. Billet de 20 fr. de la Banque Cantonale Neuchâtelaise. — 16. Billet de 20 fr. de la Banque populaire de la Gruyère. — 17. Billet de 10 fr. de la Banque du Toggenbourg. — 18. Billet de 1 Thaler de la Banque Cantonale Bernoise.

naies ayant cours. On voit d'ici la difficulté de leur remboursement. Aussi presque dès l'origine des voix s'élevèrent pour demander une transformation systématique de cet état de choses bigarré.

A la Diète de mai-juin 1848, la députation du canton de Fribourg proposa d'introduire dans la nouvelle Constitution fédérale l'article suivant : La Confédération est autorisée à fonder une Banque nationale. La proposition n'obtint pas la majorité. Vers 1850 et 1860 l'idée d'une réforme fut vivement discutée, car on s'efforçait de donner en Suisse au billet de banque sa véritable fonction économique. La discussion porta sur les trois points suivants : 1. la réforme que les banques d'émission elles-mêmes cherchaient à réaliser en écartant toute imixtion de l'État ; 2. la demande d'une surveillance de l'État sur les billets de banque ; 3. la création d'une banque centrale d'émission. Au sein des Conseils de la Confédération, c'est en 1865 que fut discutée pour la première fois la question d'une législation fédérale sur les billets de banque ; mais la proposition fut rejetée

par le Conseil des États en 1869. Il fallut la crise de 1870 pour faire voir aux cercles jusqu'alors indifférents l'insuffisance de la loi suisse en matière de banque et de monnaie. Depuis lors, la question des billets de banque forma constamment l'objet de discussions dans les autorités et les partis politiques. Le projet de constitution fédérale révisé, rejeté par le peuple en 1872, permettait à la Confédération d'édicter des prescriptions générales sur l'émission et la circulation des billets de banque. Ces dispositions ont été acceptées en 1874 avec la nouvelle Constitution, dont elles forment l'art. 39. La Confédération ne devait toutefois créer aucun monopole d'émission, ni assumer aucune obligation légale touchant l'acceptation des billets. En 1876 la première loi sur les billets de banque fut rejetée par le vote populaire. Aussitôt les banques d'émission se rallièrent à un premier concordat proprement dit qui chercha à réaliser les progrès visés par certaines dispositions de la loi récemment repoussée. Ce concordat, fondé en 1876, amélioré en 1879, dura jusqu'en 1881. Des 36

banques d'émission, 11 n'étaient pas entrées dans le concordat, qui ne pouvait ainsi apporter une amélioration fondamentale à la situation. En 1879, le Département fédéral des finances prépara un second projet de loi. En même temps, une nouvelle offensive des partisans du monopole, menée par Joos et Th. Curti, aboutit à une initiative populaire tendant à réviser l'art. 39 de la C. F., mais elle fut repoussée à fin octobre 1880 lorsque le peuple se prononça contre une révision de la Constitution. En 1882 entra en vigueur la loi fédérale du 8 mars 1881, sur l'émission et le remboursement des billets de banque. Cette loi n'apportait pas une solution radicale, mais elle mit fin à l'autonomie des cantons en matière de billets de banques, plaça l'émission sous la surveillance fédérale, unifia le formulaire des billets, imposa aux banques d'émission le remboursement réciproque de leurs billets, augmentant ainsi leur facilité de circulation, supprima les coupures inférieures à 50 fr. et posa des règles uniformes sur l'imposition des billets de banque. Toutefois, la nouvelle loi ne diminua pas le nombre des banques d'émission. Cet état de choses dura jusqu'en 1900, moment où les banques d'émission dans leur ensemble comprirent qu'en face de la circulation monétaire du pays, elles devaient admettre une certaine solidarité de leurs obligations. Cette conception s'affirma dans les nouveaux concordats. Cependant, après comme avant, la circulation fiduciaire des anciennes banques d'émission présentait deux côtés angoissants : le manque d'élasticité et la faiblesse de la couverture métallique moyenne. D'autre part, une politique uniforme en matière d'escompte et de change dans l'intérêt du pays faisait complètement défaut. A la fin de 1906, 36 banques d'émission avaient lancé dans la circulation des billets pour un total de 242 millions de francs.

Aussitôt après l'entrée en vigueur de la loi de 1881 la campagne contre la multiplicité des billets de banque recommença. La crise de 1887 donna un argument nouveau aux partisans d'une banque centrale, car l'on vit clairement que les conditions de la circulation fiduciaire en Suisse n'étaient guère meilleures qu'en 1870, surtout en ce qui concernait le paiement à vue des billets. Deux propositions faites à l'Assemblée fédérale, motions Cramer-Frey, 1885, et Keller, 1888, n'eurent aucun succès jusqu'au moment où, sous la forte pression d'un mouvement populaire provoqué par Joos, l'article 39 de la Constitution fédérale fut révisé à la suite de la votation populaire du 18 octobre 1891. Le nouvel article concédait à la Confédération le droit exclusif de l'émission des billets de banque. Elle pouvait exercer ce droit au moyen d'une banque d'Etat placée sous une administration spéciale ou le remettre à une banque centrale par actions, administrée avec sa collaboration et sous sa surveillance. Les deux tiers du bénéfice net seraient attribués aux cantons. La Confédération ne pouvait cependant s'engager légalement à l'acceptation des billets, sauf en cas de force majeure en temps de guerre. La banque d'émission ne devait être soumise à aucun impôt dans les cantons. L'exécution de l'art. 39 ne se fit pas sans de vives oppositions. Le 28 février 1897, la loi sur la création d'une banque d'Etat pure fut rejetée par le peuple. Le 24 mars 1899, le Conseil fédéral présenta un projet de loi créant une banque nationale. C'était un compromis entre une banque d'Etat et une banque privée. Les conseils n'ayant pu s'entendre au sujet du siège du nouvel établissement, le projet sombra. Le 13 juin 1904, le Conseil fédéral présenta à l'Assemblée fédérale un nouveau projet de loi en faveur d'une banque nationale. La question du siège fut enfin réglée par un compromis et les cantons obtenaient de nouvelles concessions financières. Il n'y eut pas de referendum, et le 16 janvier 1906 la *Loi fédérale sur la Banque nationale suisse*, du 6 octobre 1905, fut promulguée.

La *Banque nationale suisse* est une société par actions au capital de 50 millions de francs, dont la moitié a été versée. La Confédération n'a eu aucune part à la formation du capital, qui a été fourni 2/5 par les cantons, 2/5 par les anciennes banques d'émission, et le reste par les particuliers. Le privilège d'émission est de 20 ans et

devra être renouvelé par une loi fédérale. La Confédération peut reprendre la banque à l'expiration du privilège. En compensation de l'abandon à la Banque nationale du monopole de leurs billets, les cantons reçoivent la plus grosse part du bénéfice net.

La Banque nationale ouvrit ses guichets le 20 juin 1907. Les trois premières années constituèrent la période transitoire vers le monopole des billets, durant laquelle les anciennes banques d'émission renoncèrent successivement à leur droit d'émission en faveur de la Banque nationale. La circulation fiduciaire moyenne annuelle de notre établissement central s'élevait en 1907 à 89 millions de francs sur un total général de 211 millions ; en 1911 (première année du monopole complet) à 254 millions ; en 1915 (premier exercice complet de la guerre) à 410 millions ; en 1919 (première année transitoire) à 906 millions. Durant ces mêmes années, la couverture, constituée par l'encaisse métallique légale, l'or en lingots et les monnaies d'or étrangères, était en moyenne de 65,74 ; 68,35 ; 70,57 et 57 %. Durant toute son existence, de 1907 à fin 1920, la banque réalisa un bénéfice net de 64 millions de francs ; de cette somme, 4,94 millions furent versés au fonds de réserve, 13,8 millions aux actionnaires, et 45,68 à la Confédération. De ce dernier montant, conformément aux dispositions de la loi sur la banque, 40,06 millions ont été remis aux cantons.

Le nouveau régime fiduciaire fut incontestablement un bienfait pour le pays. Durant les années 1910-1914 où, à la suite d'une série de faillites bancaires, un profond mécontentement s'était manifesté contre les banques, la Banque nationale contribua puissamment à sauver les finances et le crédit du pays d'une panique financière. Son utilité s'affirma tout spécialement au moment où éclata la guerre européenne et pendant toute sa durée. Il est impossible de se représenter comment le pays aurait pu traverser cette période sous le régime fiduciaire ancien, car la Banque nationale se trouva en face des problèmes les plus ardues qui soient.

Abstraction faite des mesures particulières de politique fiduciaire prises par notre établissement central en 1914 quand éclata la guerre et encore durant la conflagration, il a été démontré au cours de son activité qu'il était nécessaire de réviser la loi sur la banque. En 1911, son cercle d'opérations fut quelque peu élargi et les sévères prescriptions concernant sa couverture métallique adoucies ; ces dernières subirent en 1918 une nouvelle transformation. Durant les années 1920-1921, les Chambres fédérales ont procédé à une révision totale de la loi sur la Banque nationale. — *Bibliographie* : Messages du Conseil fédéral. — Procès-verbaux et rapports des Commissions des Chambres fédérales. — *Bulletin sténographique de l'Assemblée fédérale*. — *Lois fédérales*. — Ernst : *Banknotenwesen und Diskontopolitik*, dans *Reichsberg, Handwörterbuch der Schweiz. Volksw.* — Landmann : *Das schweizerische Bankgesetz*. — Jöhr : *Die Schweiz. Notenbanken 1826-1913* (avec bibliographie). Voir aussi les monographies sur quelques banques d'émission et quelques travaux sur la Banque nationale.

Année de fondation.	Banques d'émission autorisées depuis 1881:
1834	Kantonalbank von Bern, Berne.
1836	Bank in Zürich, Zurich.
1837	Bank in St. Gallen, Saint-Gall.
1837	Ersparniskasse des Kantons Uri, Altdorf.
1844	Bank in Basel, Bâle.
1845	Banque du commerce de Genève, Genève.
1845	Banque cantonale vaudoise, Lausanne.
1848	Banque de Genève, Genève.
1850	Kantonale Spar- und Leihkasse Luzern (Kantonalbank depuis 1891), Lucerne.
1850	Banque cantonale fribourgeoise, Fribourg.
1851	Thurgauische Hypothekenbank, Frauenfeld.
1853	Banque populaire de la Gruyère, Bulle.
1854	Aargauische Bank, Aarau.
1856	Bank in Luzern, Lucerne.
1857	Solothurnische Bank (depuis 1882 Solothurnische Kantonalbank), Soleure.
1860	Banca cantonale ticinese, Bellinzone

- 1862 Bank in Schaffhausen, Schaffhouse.
 1863 Toggenburger Bank, Lichtensteig.
 1864 Basellandschaftliche Kantonalbank, Liestal.
 1866 Créd. agric. et indust. de la Broye, Estavayer.
 1867 St. Gallische Kantonalbank, Saint-Gall.
 1867 Caisse d'amortissement de la dette publique, Fribourg (depuis 1893 Banque de l'Etat de Fribourg).
 1870 Thurgauische Kantonalbank, Weinfelden.
 1870 Graubündner Kantonalbank, Coire.
 1870 Zürcher Kantonalbank, Zurich.
 1873 Banca della Svizzera italiana, Lugano.
 1873 Crédit gruyérien, Bulle.
 1876 Appenzell A.-Rh. Kantonalbank, Hérिसau.
 1879 Kantonale Spar- und Leihkasse von Nidwalden, Stans.
 1883 Banque cantonale neuchâteloise, Neuchâtel.
 1883 Banque commerciale neuchâteloise, Neuchâtel.
 1883 Schaffhauser Kantonalbank.
 1884 Glarner Kantonalbank, Glaris.
 1887 Obwaldner Kantonalbank, Sarnen.
 1888 Banca popolare di Lugano, Lugano.
 1889 Kantonalbank Schwyz, Schwyz.
 1890 Credito ticinese, Locarno.
 1892 Zuger Kantonalbank, Zoug.
 1899 Basler Kantonalbank, Bâle.
 1900 Appenzell I.-Rh. Kantonalbank, Appenzell.

Banques dont l'émission a été supprimée en 1831-1882 :

- Bank für Graubünden, Coire.
 Caisse hypothécaire du canton de Fribourg, Fribourg.
 Banque cantonale neuchâteloise (ancienne), Neuchâtel.
 Bank in Glarus, Glaris.
 Banque populaire de la Broye, Payerne.
 Banque fédérale, Berne.
 Leihkasse Glarus, Glaris. [H. SCHNEEBELL.]

BANQUES EN SUISSE (LES). Les banques suisses ont cela de caractéristique qu'elles se sont développées relativement tard. La cause en est que l'industrie et les autres branches de l'économie nationale n'ont commencé à fleurir et à prendre de l'essor qu'au milieu du XIX^e s. Ce n'est que depuis la constitution de la Confédération, en 1848, que le commerce et l'industrie furent affranchis des innombrables péages et octrois. A partir de 1850 les principales voies ferrées furent construites dans notre pays, qui de cette manière s'unit plus étroitement au trafic mondial. Il est vrai qu'en Suisse on connaissait déjà au moyen âge le commerce d'exportation, surtout dans les soieries ; les transactions en argent et en billets de change s'effectuaient au XV^e et au XVI^e s. par ce qu'on appelait « les banques de change » (à Zurich et à Bâle). Elles disparurent au XVIII^e s. parce que le commerce privé n'en voulait pas. On les remplaça par des banques de prêts, établies par les villes, lesquelles accordaient des crédits à l'industrie et au commerce, ou bien par des banques concessionnées par l'Etat, telle que la maison Leu & C^{ie} à Zurich, qui s'occupait spécialement de prêter l'argent des particuliers soit à des souverains, soit à des Etats étrangers. Les capitalistes se faisaient une telle concurrence que le taux des placements ordinaires sur hypothèques du pays avait considérablement baissé et n'était plus profitable. Au XVIII^e s. et au commencement du XIX^e, des *banques privées* s'établirent en grand nombre dans toutes les villes commerçantes ; dans la plupart des cas, elles avaient leur origine dans des maisons de commerce, d'expédition ou même des fabriques. Le commerce d'exportation nécessitait une section de banque, qui devenait peu à peu une institution indépendante de l'entreprise. Jusqu'à la fin des années 1830, ces banques privées effectuèrent pour la Suisse toutes les transactions relatives aux paiements et aux crédits.

Au début du XIX^e s. furent fondées des *caisses d'épargne* dans un grand nombre de localités situées souvent dans des contrées industrielles. La transition de l'agriculture à l'industrie avait fait naître un prolétariat auquel on voulait fournir l'occasion d'économiser un petit pécule pour les temps difficiles ; la plupart des caisses d'épargne fondées dans cette période sont dues à un but philanthropique. Dans bien des cas,

la fondation eut lieu par des sociétés d'utilité publique, et dans les commencements, les fonctions d'administrateurs étaient des postes honorifiques. Avec le temps, la plupart des caisses d'épargne se transformèrent en établissements à but lucratif.

Cependant, l'origine de la banque moderne en Suisse doit être cherchée dans la création des banques d'émission. Abstraction faite de quelques émissions de billets par des banques privées, la première banque d'émission fut la Banque Cantonale de Berne, fondée en 1834. En 1836 fut créée la banque de Zurich, société par actions au capital d'un million de florins, s'occupant d'émission et de virements. Un an plus tard eut lieu l'ouverture de la banque de Saint-Gall, et en 1844 celle de la banque de Bâle. A partir du milieu du siècle passé, le commerce et l'industrie prirent en Suisse un essor inattendu auquel les banques existantes ne purent plus suffire. Il manquait le type du crédit mobilier, qui a pour but de créer de nouvelles entreprises et de les soutenir dans leur développement en leur accordant des crédits à découvert plus ou moins considérables. Cette lacune fut comblée par l'établissement des grandes *banques de crédit* dont la fondation fut en partie favorisée par des groupes de banques allemandes et françaises. Le premier établissement de ce genre fut l'Institut de Crédit suisse ; viennent ensuite la Banque de Crédit suisse-allemande à Saint-Gall, la Banque de Winterthur, la Banque Commerciale à Bâle, la Banque Fédérale et beaucoup d'autres. Tout cela ne se passa pas sans une certaine fièvre de spéculation, sans crises et réorganisations.

L'agriculture vint aussi réclamer des conditions de crédit plus favorables, parce que les hypothèques, comme placement de capital, avaient perdu beaucoup de terrain en raison des emprunts considérables émis par les Etats, les chemins de fer et l'industrie. En créant des *banques cantonales*, on s'efforça de parer aux difficultés du crédit agricole. Ces établissements devaient aussi fonctionner comme caisses d'épargne garanties par l'Etat, en offrant une sécurité plus grande à la petite épargne. Au début, les banques cantonales furent des sociétés par actions avec participation et même garantie de l'Etat. Dès 1860 environ, on tendit à faire des banques cantonales des banques d'Etat pures, ce qui est actuellement le cas pour toutes, à l'exception de deux d'entre elles. Dans tous les cantons, sauf à Genève, existent des banques cantonales. Quoique les banques cantonales s'occupassent aussi de crédit sur hypothèques, on fonda cependant des *banques hypothécaires*, dont plusieurs précédèrent les banques cantonales. A peu d'exceptions près, comme par exemple les Caisses hypothécaires de Berne et de Genève, ce sont des établissements privés. Leur champ d'activité consiste principalement en prêts sur des immeubles urbains. On fonda aussi des établissements spéciaux destinés à fournir des crédits aux artisans et aux petits commerçants, soit des caisses de prêt. Lors des crises des années 1860 et 1870, elles poussèrent comme des champignons. De 1861 à 1870, on fonda 71 *caisses d'épargne et de prêts*, les unes dans un but d'utilité publique, en connexion avec les caisses d'épargne ; d'autres par des sociétés coopératives d'artisans ou d'industriels ; ou enfin comme sociétés par actions à but lucratif ; ce dernier genre a prévalu de plus en plus, et les coopératives ne sont plus qu'un nombre très restreint. Les petites banques locales, de même que celles de moyenne importance, ont de la peine à soutenir de nos jours la concurrence des grandes banques. C'est pourquoi il y en a beaucoup qui cherchent à s'affilier à une grande banque, soit en mettant leurs intérêts en commun, soit en fusionnant entièrement avec elle. C'est surtout dans ces dernières années qu'un grand nombre d'établissements locaux ont été transformés en succursales de grandes banques. Le dernier genre de banque en Suisse sont les *banques financières* ; elles ont été fondées pour soutenir d'importantes entreprises industrielles situées en grande partie à l'étranger. Depuis le commencement du siècle, toute une série d'établissements de ce genre a pris naissance.

La grande concurrence que se faisaient les grandes banques commerciales les a engagées à se coaliser. Les

premiers essais de ce genre datent des années 1860, mais ce n'est qu'à partir du XX^e s. que surgit le *cartel des Banques Suisses*. En 1907, les banques cantonales se coalisèrent de même en *Association des Banques Cantonales Suisses*, et en 1911 les deux associations en vinrent à une union. Le cartel a pour but, tout en stipulant un tarif minimum pour commissions et taxes, de placer les grands emprunts de la Confédération, des cantons, des villes et des grandes entreprises privées. Jusqu'à présent, on a tenté sans succès de fonder un *Syndicat de Banques Suisses* des petites et moyennes banques, destiné à servir de bureau de renseignements et à négocier des émissions.

Quoiqu'il existe différents types de banques, la division du travail parmi les banques suisses est relativement peu développée. Outre l'émission de billets, laquelle, en vertu de la loi fédérale de 1905, est un monopole de la Banque Nationale, fondée en 1907, et le prêt sur hypothèques, qui est surtout du ressort des banques cantonales et des banques hypothécaires, les grandes banques commerciales font tous les genres d'affaires de banque. La table suivante fournit des renseignements sur le développement actuel des banques suisses (d'après la statistique de la Banque Nationale Suisse) :

BANQUET. Famille originaire de Bourg d'Angles près Castres (Tarn) éteinte à la fin du XVIII^e s., reçue à la bourgeoise genevoise en 1710. *Armoiries* : d'azur à une banquette d'argent. — 1. ETIENNE, 1661-1732, reçu bourgeois en 1710, du Conseil des Deux-Cents 1721. En 1713, il acquit le château construit par Michel Roset entre Sécheron et les Pâquis. — 2. JAKUES, fils du n° 1, 1715-1787, lieutenant-colonel au régiment de Diesbach, du Conseil des Deux Cents 1764 — Voir Galiffe : *Not. gen.*, IV, 40. — Armorial genevois. [H. Da.]

BANQUETTE ou **BANQUETTAZ**, famille bourgeoise de Payerne citée en 1437, éteinte en 1756. Elle a fourni deux bannerets de Payerne, dont l'un CLAUDE en 1572, légua à la ville en 1579 une somme de 3000 fl., dont l'intérêt annuel devait être partagé entre trois descendants mâles de sa famille, ou à leur défaut, entre trois jeunes bourgeois de Payerne, étudiants à l'Académie de Lausanne ou dans d'autres écoles supérieures. Ces dispositions sont encore en vigueur aujourd'hui. Une fontaine de Payerne porte une statue qui serait celle de Claude Banquette. [B.]

BANSI, Heinrich (rom. ANDRY), * le 19 mars 1754 à Camogask, succéda en 1776 à son père comme pasteur de Fläsch. En 1778, il entra en relation avec les Zuricois Lavater, Pestalozzi, Salomon Gess-

ETAT DES BANQUES SUISSES A FIN 1919 (SANS LA BANQUE NATIONALE).

	Etaoissements officiels avec dotation	Sociétés par actions	Banques cooperatives	Autres établissements	Total	Capital nominal de chaque groupe (en milliers de francs)
1. Banques cantonales	22	2	—	—	24	337 500
2. Grandes banques	—	8	1	—	9	539 184
3. Banques locales et moyennes	—	76	8	—	48	196 563
4. Caisses d'épargne et de prêts	—	52	6	9	67	24 236
5. Banques Raiffeisen	—	—	1	—	1	1 251
6. Banques hypothécaires	3	14	—	—	17	174 500
7. Caisses d'épargne	1	23	77	14	115	22 054
8. Banques financières	—	24	—	—	24	424 850
9. Banques transatlantiques	—	1	—	—	1	10 000
Totaux	26	200	93	23	342	1 730 138

Voir Jöhr : *Die Schweiz. Notenbanken.* — Stämpfli : *Die Schweiz. Kantonalbanken.* — Weber-Schurter : *Die Schweiz. Hypothekenbanken.* — Wetter : *Die Lokal- und Mittelbanken der Schweiz.* — Jenne : *Die Spar- und Leihkassen der Schweiz.* — Burckhardt : *Zur Geschichte der Privatbankiers in der Schweiz.* [MAX WEBER.]

BANQUES SUISSES (UNION DES) (all. SCHWEIZERISCHE BANKGESELLSCHAFT). Le 1^{er} janv. 1912, après cinquante ans d'existence, la banque de Winterthur et la banque du Toggenbourg fusionnèrent sous le nom de Union des Banques suisses. Le capital-action fut porté à cinquante millions. D'autres banques furent peu à peu absorbées par cette nouvelle institution, ainsi : la maison *Ch. Masson & C^{ie}*, à Lausanne, 1916 ; l'*Aargauische Credit-Anstalt*, 1918 ; la maison *William Cuénod & C^{ie}* S. A., à Vevey et Montreux, 1919 ; le *Comptoir d'escompte du Val-de-Travers* (Weibel & C^{ie}), à Fleurier, 1919 ; la banque *H. Rieckel & C^{ie}*, à La Chaux-de-Fonds, 1919 ; l'*Unionbank*, à Genève, 1919. En 1920, l'Union fonda une succursale à Bâle, et créa des sièges à Lugano et Locarno par sa fusion avec la *Banca Svizzera Americana*. A cette date, le capital-action était de 70 millions de francs. L'Union des banques suisses a des succursales à Zurich, Winterthur, Saint-Gall, Aarau, Liechtensteig ; des agences à Bâle, Baden, La Chaux-de-Fonds, Flawil, Fleurier, Genève, Laufenburg, Lausanne, Liestal, Montreux, Rapperswil, Rorschach, Vevey, Wil, Wohlen, des caisses de dépôts à Aadorf, Couvet, Gossau, St. Fiden, Rüti (Zurich) et Zurich — Voir E. Wetter : *Die Bank in Winterthur, 1863-1912.* — E. Walder : *Die Toggenburger Bank 1864-1912.* — E. Wetter : *Die Bank in Baden 1863-1913* — Rapports financiers de l'Union des Banques suisses. [KERN.]

ner, Füssli, etc. En 1782 il écrit une notice contre Schiller, qui avait touché aux Grisons dans les Brigands. Pasteur à Haldenstein en 1786. Ayant combattu l'influence et la domination de la famille Salis, il fut congédié à Haldenstein, puis le rôle qu'il joua dans la question de l'émigration des protestants de la Valtelline lui rendit impossible l'exercice du pastorat dans les Grisons. Lorsque les Autrichiens occupèrent les Grisons en 1798, il dut s'enfuir, avec 600 compatriotes, et entra au service de France. Il a publié : *Der Grundriss der Geschichte gemeyner drey Bündten Lande*. Il laissa aussi une collection d'actes d'Etat de 1618 à 1797, qui se trouve dans les archives de Tschärner à Coire. Il est également l'auteur de : *Geschichtliche Nachrichten über den Julier und seine Altertümer*, dans *Jahrbuch der Neuen Bündner Zeitung* 1906. Il collabora à la fondation de la Société d'histoire et d'archéologie des Grisons. — Voir Martin Trepp : *Heinrich Bansi*. [M. S.]



Heinrich Bansi, d'après un portrait à l'huile de Wilhelm Tischbein en 1780.

BANTLI. Ce nom dérive de Pantaleon. Famille de la campagne zuricoise, originaire de Seegräben, répandue dans de nombreuses communes des districts

de Uster et Hinwil. Elle portait à l'origine le nom de STADTMANN. En 1470 PANTALEON Stadmann reçut en fief du couvent de Rütli le moulin d'Aathal. Sa descendance porta le nom de BANTLI. [J. F.]

BANVIN. Voir BANALITÉ.

BANZ. Famille lucernoise établie dans diverses communes de l'Entlebuch et du centre, mentionnée dès 1583 à Russwil dont elle est ressortissante depuis 1636. Ce nom dérive du altd. *Banzo*, apparenté *Banto*. — 1. JOSEPH-EMAN., de Russwil, 1784-1838, curé à Hildisrieden dès 1824. — Voir *Erinnerungen an J. E. Banz, Sextar und Pfarrer in Hildisrieden*. — 2. JOHANN-BAPTIST, de Russwil, 1804-1847, curé à Hildisrieden depuis 1839. — 3. PETER, de Hasle, 1847-1914, conventuel d'Einsiedeln depuis 1870 (P. PLACIDUS), vicaire à Willerzell 1874-1888, puis curé à Schnifis (Vorarlberg) jusqu'à sa mort. — 4. VIKTOR, d'Entlebuch, 1863, avocat 1888, procureur général du canton de Lucerne depuis 1904. — 5. ROMUALD, de Russwil, * 26 juin 1866, D^r phil., conventuel d'Einsiedeln, où il est recteur du gymnase depuis 1916. [P.-X. W.]

BAPST. Famille de Pont-la-Ville (Fribourg). — 1. JOSEPH, * à La Roche le 11 février 1813, jésuite le 29 sept. 1836, professeur au collège Saint-Michel à Fribourg 1841-1847. Expulsé par le gouvernement radical en 1847, il se rendit à Lyon où il fut précepteur et professeur. Rappelé en 1856 par le gouvernement conservateur, Bapst fut nommé professeur de philosophie et de littérature comparée, et, en septembre 1859, recteur du collège Saint-Michel. Il donna sa démission de recteur en 1873 et de professeur en 1878. † 6 avril 1879. — Voir Jaccoud : *Notice sur le collège Saint-Michel*, p. 97. — *Ami du peuple*. — *Liberté*. — *Chroniqueur*, 9-18 avril 1879. — 2. P. JEAN, frère du n° 1, * à La Roche le 7 décembre 1815, jésuite, professeur à Fribourg. Expulsé en 1847 par le gouvernement radical, il reçoit de ses supérieurs l'ordre de se rendre aux Etats-Unis. Il est placé à Oldtown à la tête d'une mission d'Indiens Abanakis, dont il se met à étudier la langue. En 1854 il passe à Ellsworth où il subit le cruel supplice du *taring and feathering* : on lui enduit le corps d'une couche de goudron bouillant pour le rouler ensuite sur un tas de plume ; il est promené ainsi, à cheval sur un poteau, à travers la ville jusqu'à une mare dans laquelle il est jeté. Le P. Bapst est à Boston en 1862 et sept ans plus tard à la tête des missions de l'ordre, à New-York et au Canada. † 2 novembre 1877. — Voir *Liberté*, 30 déc. 1887. — Strea : *Hist. des missions indiennes* (avec portrait de Bapst). — Sommervogel : *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus I*, 875. — *Livre d'or du pensionnat de Fribourg*, 1827-1847, 2^e éd., p. 411. — 3. PIERRE-LOUIS, * 11 décembre 1828, prêtre 1853, vicaire à Genève 1853, à Châtel-Saint-Denis 1854-1857, curé de Riaz 1857-1880, aumônier du collège Saint-Michel 1880-1882, curé de Vuisternens-en-Ogoz 1882-1886. † 7 novembre 1886. [F. D.]

BAPTÊME. Le baptême a lieu, encore dans plusieurs cantons, si possible peu de temps après la naissance, soit le lendemain, soit au moins le dimanche suivant ; la raison en est la croyance très répandue que l'enfant non-baptisé est exposé aux influences de démons malfaisants. D'après l'opinion générale, les enfants morts avant le baptême n'entrent pas dans la béatitude complète ; ils vont dans un lieu où il n'y a ni joie ni peine, et sont appelés « enfants sans joie ». Selon la tradition populaire du canton de Schwyz, ces mêmes enfants sont soignés par « dame Zälti », un génie bienfaisant ; d'après celle de Sargans, ils sont changés en feux-follets. Dans nombre d'endroits, ces malheureux sont enterrés de nuit et non en terre bénie. Les membres de ces enfants possèdent un pouvoir magique. — Le parrain et la marraine (*Götti* et *Gotte*) sont généralement choisis parmi les proches parents ; pour les premiers-nés, ce sont de préférence les grands-parents. Souvent les parrains et les marraines sont des jeunes gens que l'on aimerait voir s'épouser. Les pauvres, pour des raisons matérielles, s'adressent fréquemment aux riches pour remplir ces charges. Le nombre des parrains et marraines varie beaucoup. Autrefois il était très grand ; ainsi à Oberglatt il s'élevait jusqu'à 16 ; et aujourd'hui

encore dans le canton de Vaud le nombre en est illimité. Le minimum est une marraine, cas très rare que l'on rencontre seulement dans la Suisse romande ; le plus souvent l'on a un parrain et une marraine, mais l'on trouve aussi fréquemment pour un garçon, deux parrains et une marraine ; pour une fille, deux marraines et un parrain ; parfois même, ces proportions sont renversées. Dans plusieurs endroits, on adjoint à la mar-



Certificat de baptême de 1816 d'après un dessin de la Collection des traditions populaires à Bâle.

raine une jeune assistante, ou bien elle se fait remplacer par une suppléante (dans le Jura bernois la *lieutenantane*). — Les vœux de baptême sont généralement formés par le père dans un discours solennel composé d'ordinaire par l'instituteur. Les parrains et marraines doivent donner à l'enfant un cadeau consistant souvent encore aujourd'hui en une grande pièce d'or (autrefois une médaille spéciale) enveloppée dans un certificat de baptême artistement exécuté. Ces dernières années, le cadeau consiste ordinairement en objets pratiques. La mère reçoit également un cadeau de la part des parrains et marraines. Sur le chemin de l'église, l'enfant, revêtu d'un costume et coiffé d'un bonnet de circonstance, couvert d'un voile richement brodé, est porté par la marraine, parfois par la garde ou la sage-femme, et, à Gryon, par le parrain ; il est rarement placé dans un berceau ou un moïse. Dans le Bas-Valais, on marque en cette circonstance le sexe du poupon : sur le voile d'un garçon est fixé un bouquet, sur celui d'une fille, une couronne. De même, on place à côté de l'enfant du pain et du fromage pour qu'il n'en manque jamais du-

rant sa vie. En plusieurs endroits pendant que le cortège se rend à l'église, on tire avec des armes à feu et l'on sonne les cloches de l'église ; souvent des cloches différentes désignent le sexe du nouveau-né. Dans le canton de Zoug, la route est balayée avant le passage du cortège ; dans le Prätigau, on se découvre devant le parrain. Quelquefois le baptême ne se fait pas dans, mais devant l'église, ou bien le prêtre asperge l'enfant d'eau bénite avant son entrée dans l'église. Ce cortège

fortunés font présenter l'enfant baptisé à leurs parents et amis, lesquels offrent des cadeaux à la garde. — Voir E. Hoffmann-Krayer : *Feste und Bräuche*. — Gauchat, dans *Bulletin du Glossaire*, 9, 7. [E. H.-K.]

BAPTISTA, de. Famille originaire de Messine en Sicile, reçue à la bourgeoisie de Genève en 1537, éteinte à la fin du XVII^e s. *Armoiries* : un cœur en abîme accompagné de deux étoiles en chef et d'une rose en pointe (émaux inconnus). — 1. AIMÉ, 1545-1590, librair-



Un baptême au canton de Berne, d'après un tableau de R. König (1765-1832).

baptismal a donné lieu à de nombreuses superstitions. On marche d'un pas alerte afin que l'enfant ne devienne pas paresseux ; on ne doit prendre aucun chemin de traverse, sans cela il deviendra voleur ; si le porteur se retourne, l'enfant louchera. Pendant la cérémonie, il faudra tenir le nouveau-né haut au-dessus des fonts baptismaux, et il deviendra grand. S'il neige, il sera bon chanteur ou mourra prématurément. La mère de l'enfant, si elle s'est déjà relevée de ses couches, n'assistera pas, en plusieurs endroits, au baptême ; ailleurs, il lui est interdit de franchir le seuil de l'église avant six semaines à partir de ses couches ou de sortir de la maison avant le baptême. Lorsque plusieurs enfants sont présentés au baptême, les garçons sont baptisés les premiers ; si cette coutume n'est pas observée, ils n'auront point de barbe. — Après la cérémonie à l'église, mais les samedis ou les dimanches seulement, on célèbre, dans plusieurs endroits, chez le père, le parrain ou à l'auberge, le repas de baptême où certains mets doivent être servis. Dans le Kurzenberg (Appenzell), les parents

re, du Conseil des Deux Cents, 1576, 1582, auditeur 1583 ; il périt d'un coup d'arquebuse à la prise du fort de l'Ecluse par les Genevois. — 2. ABRAHAM, 1562-1602, neveu du précédent, capitaine commandant des Genevois à la prise du château de Monthoux (1589), fut tué à l'Escalade en cherchant à empêcher les Savoyards de pénétrer dans la ville par la maison Piaget. — 3. JAKUES, 1570-1589, frère du précédent, tué d'un coup d'arquebuse au combat de Pinchat. — Voir Galiffe : *Not. gen.* V, 331. — Galiffe et Gautier : *Armorial*. [H. Da.]

BAPTISTES. Communauté religieuse libre, soumise à une stricte discipline et admettant le baptême des adultes, fondée en 1640 à Londres et répandue en Amérique. Les baptistes allemands (une paroisse fut fondée à Hambourg en 1834) firent des adeptes dans les pays voisins, un millier environ en Suisse. Dans tout le continent, les baptistes, qu'il ne faut pas confondre avec les anabaptistes, comptent 71 509 communautés, 47 937 prédicants et 6 995 929 adhérents. — Voir : *Die Religion in Geschichte und Gegenwart* I, 910-911. [E. B.]

BARA, JÉRÔME de, peintre et vitrier, * à Paris vers 1540, réfugié à Genève dès 1569. Il a publié à Lyon, en 1579, un *Blason des armoiries* qui a eu au moins six éditions. Il a collaboré à la peinture de monuments destinés à célébrer l'alliance de Genève avec Zurich et Berne. — Voir SKL I et IV. [A. Ch.]

BARABAN. Famille originaire d'Aubusson reçue à la bourgeoisie genevoise en 1636, éteinte au XIX^e s. Armoiries : d'azur à la barre d'or, chargée de deux compons de sinople, accompagnée de deux étoiles d'argent. — 1. FRANÇOIS, du Conseil des Deux-Cents 1677. — 2. LOUIS, fils du n° 1, des Deux-Cents 1704. — 3. ANDRÉ-JACQUES, fils du n° 2, des Deux-Cents 1752, syndic 1774, 1778, 1782, 1786, grand forestier de la République, chargé de l'entretien des plantations et des boulevards. — Voir Galiffe : *Not. gen.* III, 30. — *Armorial genevois*. — Sordet : *Dict. des familles genevoises* (mns.). [H. Da.]

BARAGIOLA. Famille établie au Tessin depuis 1852. — 1. JOSEPH, professeur de langue italienne au gymnase de Mendrisio 1852 ; de 1863 à 1877 il dirigea cet établissement en même temps qu'un collège à Côme. — 2. EMILIO, 1852-6 août 1916, fils du n° 1, professeur à Mendrisio jusqu'en 1877 ; il fonda ensuite, avec son frère Paul, le collège international pour garçons qui porte son nom à Riva San Vitale. Il fut un des fondateurs de l'Association Dante Alighieri. — Voir *BStor.* 1902. — *NZZ*, 11 août 1916. [C. T.]

BARAGIOLA, WILHELM-ITALO, Chimiste, * 23 juillet 1879 à Strasbourg d'un père italien, bourgeois de Zurich en 1912. Dès 1908 directeur de la division de chimie à la station d'essais viticoles et horticoles à Wädenswil, 1917 secrétaire de l'Association suisse des marchands de vin, 1919 chimiste cantonal zuricois. [C. B.]

BARANDUN, JOHANNES, * en 1787 à Feldis, pasteur en 1847 à Ortenstein am Berg. Il écrivit *La giuventegna di gl. J. Barandun*, contenant des souvenirs de jeunesse ; il a aussi écrit sur Guillaume Tell dans la *Chrestomathie* de Decurtins, vol. I. [P.]

BARAZETTI, CÉSAR, * à Mannheim 1844 d'une famille italienne, avocat à Mannheim, professeur à Heidelberg, puis professeur de droit romain à l'Université de Fribourg dès 1898. † à Fribourg le 5 juillet 1907. Il avait acquis la nationalité suisse et la bourgeoisie de Nierlet-les-Bois (Fribourg). — Voir *Biographisches Jahrbuch* XII, 230. [F. D.]

BARBANÈGRE, JOSEPH, général français, * à Pontacq (Basses-Pyrénées) le 22 août 1772, † à Paris le 9 novembre 1830. Pendant les Cent-Jours, il reçut de Napoléon le commandement de la forteresse d'Huningue aux portes de Bâle. Le 28 juin 1815 ce fort fut investi par les Autrichiens sous les ordres de l'archiduc Jean ; Barbanègre répondit en bombardant Bâle. Il lança de nouveau 40 à 50 projectiles sur la ville le 26 juillet, et le 30, il somma les autorités de Bâle de lui remettre 30 000 fr., s'engageant à ce prix à cesser le bombardement. Le 24 août Huningue capitula et le 27 Barbanègre en sortit avec les honneurs de la guerre. — Voir Dierauer V. — Muret et Cérenville : *La Suisse en 1815*. [L. M.]

BARBARIGO, GREGORIO, diplomate vénitien, * 27 mars 1579, † 1616. Après avoir représenté Venise à Turin, de 1608 à 1612, il fut chargé, d'octobre 1613 au 17 août 1615, d'une mission diplomatique près des Ligues Grises et de la Confédération. Il chercha à renouer l'alliance de 1603 avec les III Ligues, qui avait été dénoncée par elles en 1602, mais celles-ci lui interdirent toute activité. De retour en Suisse, Barbarigo réussit à conclure une alliance avec Zurich et Berne, mais ses efforts pour y faire entrer Glaris échouèrent. Les Grisons, de leur côté, refusèrent d'accorder le passage aux troupes de Zurich et de Berne. — Voir LL. — Cérésole : *La République de Venise et les Suisses* — AS I. — Rott : *Représentation diplomatique* III. [A. R.]

BARBARIN, THOMAS DE LA PLANCHE dit BARBARIN. Pasteur et réformateur, natif de la Coste, en Dauphiné, † à Boudry (Neuchâtel) après le mois de mai 1551. Il fit ses études à Paris et à Bâle, puis devint le premier pasteur de Boudry, en 1536, après avoir prêché la réforme dans le Chablais et dans les bailliages

de Ternier et de Gex. En 1539, il fut élu doyen de la Compagnie des pasteurs du Comté de Neuchâtel, et présida la conférence qui eut lieu à la Neuveville, en cette année, entre Farel, Viret et d'autres et Pierre Caroli. Il fut sans doute réélu doyen en 1543. Ses tentatives d'introduire la réforme à Cressier (Neuchâtel) échouèrent, et l'on raconte même qu'il mourut des suites des blessures qu'il avait reçues dans cette localité en 1546. — DANIEL, son fils, pasteur à Engollon et Boudevillers 1561-1563, à Valangin 1563-1574 et à Fontaines 1574-1587, année de sa mort. Des descendants de Thomas Barbarin ont subsisté à Boudry jusqu'à la fin du XVIII^e s. — Voir Herminjard : *Correspondance des réformateurs*. — Piaget : *Documents inédits sur la Réformation*. — MN, 1875, p. 123 ; 1880, p. 285 ; 1881, p. 15 et 43. [L. T.]

BARBARO, GIACOMO DEL, fut en 1517 nonce du pape en Suisse et aux Grisons, séjourna quelque temps auprès de l'évêque Paul Ziegler à Coire. — J.-G. Mayer : *Gesch. des Bistums Chur* II, p. 14. [L. J.]

BARBE, BARBA, BARBAZ. Nom porté par des familles bourgeoises de Genève originaires de pays différents. 1^o du Pays de Gex ; c'est des Barbe gessiens que descend la lignée d'orfèvres citée dans le SKL et à laquelle il faut ajouter ABRAHAM orfèvre, au milieu du XVII^e s. ; 2^o de Provence ; 3^o d'Italie : les Barbe dit CAILLATE (voir ce nom). — JOSEPH-MARIE, 1835-1910, qui fit une carrière de dessinateur et de peintre aux États-Unis, était originaire de Presinges. — Voir SKL I et IV. [C. R.]

BARBEN. Famille éteinte de Gessenay, mentionnée en 1574. Au commencement du XVIII^e s. NIKLAUS était *Obmann* à Aigle et JOHANNES notaire et chapelain à Orbe. [R. M.-W.]

BARBENGO (C. Tessin, D. Lugano, V. DGS). Com. et sous-paroisse du décanat de Lugano. Ancienne forme : *Barbengho* 1591. Au début du XX^e s., on découvrit des tombes romaines à Casoro et Cernesio, deux hameaux de Barbengo. La chapelle de Saint-Ambroise est mentionnée au XV^e s. En 1472, Barbengo qui dépendait au spirituel de Lugano, en fut détaché avec San Pietro Pambio pour former une paroisse autonome ; on ne sait pas quand il se sépara de ce dernier village. En 1591, Barbengo était une sous-paroisse comprenant aussi la paroisse actuelle de Agra. Population : 1591, environ 120 hab. ; 1643, 302 (avec Agra) ; 1801, 425 ; 1870, 475 ; 1900, 481 ; 1910, 496. Registres de paroisse dès 1749. — Voir Magni : *Notizie archeologiche della Provincia di Como*. — Monti : *Atti...* — *BStor.* 1896. [C. T.]

BARBERÈCHE (alem. BERFISCHEN) (C. Fribourg, D. Lac. V. DGS). Commune et paroisse. Anciennes formes : *Barberesche, Barbereschi, Barbarochem* (XII^e s.), *Barbarica* (XIII^e s.), *Barbareche* (XIV^e s.), *Berverschen* (XIII^e s.), *Berverschîn* (XIV^e s.), *Berferschen* (XV^e s.), *Berfischen* (XVI^e s.). Armoiries : Barberèche avait pour emblème au XV^e s. une rose rouge ; les armoiries, adoptées en 1915, portent : de gueules à la fasce onlée d'argent, chargée d'un poisson au naturel et abaissée sous une croix de Saint-Maurice du second. On a trouvé à Barberèche des tumuli de l'époque de Hallstatt et de la Tène. A l'origine, c'était une villa gallo-romaine dont le nom paraît dériver, avec le suffixe locatif gaulois *isca* du gentile *Bar, barius* ou du cognomen *barbarus* (Jaccard : *Toponymie*). Au XIII^e s., le village appartenait à une famille de Barberèche ; il passa à la famille de Mettlen puis, au milieu du XIV^e s., à Aymon de Chastonaye. A ce moment, 1342, Barberèche était pour les trois quarts terre allodiale et pour un quart fief des comtes de Tierstein. La propriété passa ensuite successivement à Huguet Chinuz, aux Mossu, Diesbach, Arsent, Falk et Praroman. De 1662 à la fin du XVIII^e s. elle appartint à la famille d'Estavayer-Mollondin ; en 1799, elle fut vendue à David et Jacob Burnand, puis acquise en 1829 par Emmanuel-Amédée-Charles Hartmann, de Berne, qui la revendit, le 15 juin 1836, à Alexis de Zurich, dont les descendants la possèdent actuellement. Le château, construit entre 1522-1528 par Petermann de Praroman et restauré au début du XIX^e s., a remplacé une ancienne maison forte mentionnée en 1507 et 1519. Après

avoir été compris dans les « Anciennes Terres », Barberèche fut incorporé dans le district allemand de Fribourg, et à partir de 1848 dans celui du Lac. La commune ne date que du début du XIX^e s. La paroisse est



Le château de Barberèche d'après un ancien plan de 1715 (propriété de M. P. de Zurich).

mentionnée pour la première fois en 1228 dans le décanat de Fribourg, mais l'existence d'un curé est prouvée dès la seconde moitié du XII^e s. L'église, placée sous le vocable de saint Maurice, date des XI^e-XII^e s.; elle possède une abside romane et de beaux vitraux aux armes de Fribourg, Arsent, Falk, Praroman, Gléresse, Diesbach et Techtermann. La collation, au début un fief des comtes de Tierstein, fut vendue en 1506 à l'État de Fribourg par Oddet de Trey. Fribourg fut collateur jusqu'en 1865, moment où ce droit passa à l'évêque de Lausanne. Registres de naissances depuis 1797, de mariages 1626, de décès 1761. — Voir Dellion : *Dictionnaire des paroisses* II, 9. — Hauser : *Courte notice sur Barberèche*. — Kuenlin : *Dictionnaire*. — ASHF IX, 261. — FA 1914, XII. — AF 1914. — Pierre de Zurich : *Les fiefs Tierstein et le Terrier de 1442* (ASHF XII, 1). — P. de Zurich : *Barberèche, histoire d'une terre et de ses propriétaires* (en préparation). [Pierre de Zurich.]

BARBERINI. Famille des cantons du Tessin et du Valais.



A. **Canton du Tessin.** BARBERINI, BARBERINO, famille de Mendrisio, très influente au XVI^e s., dont une branche s'est fixée à Lugano. Dans ces deux localités, les Barberini ont joui pendant plusieurs siècles, et jusqu'en 1827, de la régale des poids et mesures. *Armoiries* : d'or à trois pals de gueules, à une fasce d'argent abaissée sous un chef d'azur chargé de trois abeilles d'or. — 1. ANDREA, * vers 1561, docteur en théologie, religieux des Serviteurs de Marie au couvent de Mendrisio ; sous-prieur 1599, prieur jusqu'en 1631. Sa mort survenue à la suite de blessures vers 1641 occasionna l'intervention des cantons souverains et du nonce apostolique. — 2. GIOV.-BATTISTA, de Mendrisio, probablement neveu du n° 1, sculpteur et stucateur, † à Crémone 1666. Il travailla à Mantoue au palais des Sordi, à Bologne à l'église de San Petronio et à Crémone à l'église de Saint-Augustin. — Voir AHS 1914 — *Atti del Gran Consiglio*. — ZSK 1917. — BStor. 1890. — SKL. [C. TREZZINI.]

B. **Canton du Valais.** BARBERINI, BARBARINI, BARBELLINI. Famille connue dans la vallée de Salvan au XIV^e s.; elle tirait sans doute son nom du hameau de Barberine au Nord de Salvan. Une autre famille, parente peut-être, est originaire de Vionnaz d'où elle s'est répandue à Vouvry (XVII^e s.), à Sion (XVII^e s.), à Bramois

(XIX^e s.) et à Brigue. A citer dans la famille de Vionnaz : — 1. et 2. ETIENNE et JACQUES, successivement curés de Saxon de 1531 à 1548. — 3. PIERRE I, adjoint du châtelain de Vionnaz et Bouveret en 1630. — 4. PIERRE II, fils du n° 3, s'établit à Sion où il acquit la bourgeoisie en 1643. — 5. PIERRE III, fils du n° 4, fut grand-châtelain de Sion en 1672, de même que PIERRE IV, † 1704, et PIERRE V, † 1786. — 6. JACQUES-EMMANUEL, grand-châtelain 1786, fit souche à Bramois. — Voir Furrer : *Statistique*. — Ritz : *Etats de service du clergé*. — A. de Rivaz : *Topographie*. — *Généalogie* (aux Arch. de Sion). [Ta.]

BARBEY. Nom de famille répandu dans les cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel, ainsi qu'à l'étranger.



A. **Canton de Vaud.** Famille mentionnée à Vuarrens en 1405 et un siècle plus tard à Chexbres. Elle se subdivise en de nombreuses branches établies notamment à Vuarrens, Chexbres, Chardonne et Valleyres-sous-Rances.

Une autre s'est fixée à Neuchâtel en 1825. *Armoiries* : écartelé aux 1 et 4 d'azur, aux 2 et 3 d'or, à la croix onnée d'argent. Variante : coupé, de gueules au barbeau denté et ailé d'argent, et d'argent aux quatre cours d'eau ondoyants d'azur. — 1. GEORGES, 1750-1822, pasteur à Begnins et à Rolle. — 2. William, petit-fils du n° 1, * à Genthod 14 juillet 1842, † à Chambésy 18 novembre 1914, fit des études d'ingénieur à Genève et Paris. Après avoir séjourné de 1862 à 1869 à New-York et travaillé avec son frère Henri, il rentra à Genève où il épousa le 3 juillet 1869 Caroline, fille du botaniste Edmond Boissier. Le mariage décida de la carrière de William Barbey. Initié à la botanique par son beau-père, il s'adonna avec passion à cette science et fit des voyages scientifiques en Espagne, en Palestine, en Grèce et en Asie Mineure. A la mort de son beau-père en 1885, il transféra l'herbier de ce dernier à Chambésy et en fit un centre d'études et de consultation visité par les botanistes du monde entier. A Valleyres-sous-Rances, il cultiva et développa le jardin botanique fondé en 1850 par Edmond Boissier. Barbey fonda et publia à ses frais le *Bulletin de l'herbier Boissier*, 1893-1908, dont la collection forme 16 gros volumes. L'herbier Barbey-Boissier, complété par une importante bibliothèque, fut donné par les héritiers de William Barbey à l'Institut botanique de l'Université de Genève. Membre zélé de l'Église libre vaudoise, il voua une grande sollicitude à l'œuvre des missions, des écoles du dimanche et des bibliothèques publiques. Il soutint presque entièrement à ses frais, en 1893, la construction du chemin de fer Yverdon - Sainte - Croix, dont le trafic fut complètement suspendu le di-



William Barbey, d'après une photographie.

William Barbey. Initié à la botanique par son beau-père, il s'adonna avec passion à cette science et fit des voyages scientifiques en Espagne, en Palestine, en Grèce et en Asie Mineure. A la mort de son beau-père en 1885, il transféra l'herbier de ce dernier à Chambésy et en fit un centre d'études et de consultation visité par les botanistes du monde entier. A Valleyres-sous-Rances, il cultiva et développa le jardin botanique fondé en 1850 par Edmond Boissier. Barbey fonda et publia à ses frais le *Bulletin de l'herbier Boissier*, 1893-1908, dont la collection forme 16 gros volumes. L'herbier Barbey-Boissier, complété par une importante bibliothèque, fut donné par les héritiers de William Barbey à l'Institut botanique de l'Université de Genève. Membre zélé de l'Église libre vaudoise, il voua une grande sollicitude à l'œuvre des missions, des écoles du dimanche et des bibliothèques publiques. Il soutint presque entièrement à ses frais, en 1893, la construction du chemin de fer Yverdon - Sainte - Croix, dont le trafic fut complètement suspendu le di-



Caroline Barbey-Boissier, d'après une photographie.

manche pendant les 25 premières années d'exploitation. Barbey représenta Baulmes au Grand Conseil vaudois de 1885 à 1909; il fut nommé bourgeois d'honneur de Valleyres-sous-Rances et de Sainte-Croix. Il a publié de nombreux et importants ouvrages botaniques, entre autres: *Herborisation au Levant*, 1882; *Flora Sardoa compendium*, 1884; *Lydie, Lycie, Carie*, 1890; *Samos*, 1892. — Voir R. Chodat: *William Barbey-Boissier*. — *JG* 19 nov. 1914. — *GL* 19 nov. 1914. — *Bull. Soc. botanique Genève*, 1914. — *Bull. Soc. Helv. sc. nat.*, 1915. — *Semaine Religieuse de Genève*, 20 fév. 1915. — 3. CAROLINE, née Boissier, femme du n° 2, * 4 août 1847 à Genève. † à Chambésy 18 janvier 1918. Elevée par sa tante, la comtesse Agénor de Gasparin, elle a écrit ou traduit divers ouvrages littéraires et scientifiques, notamment: *La comtesse A. de Gasparin et sa famille*. Elle collabora aux travaux botaniques et philanthropiques de son mari et s'intéressa spécialement à l'œuvre de l'Amie de la jeune fille. — 4. CAMILLE-Adrien, fils du n° 2, * à Chambésy 21 septembre 1870, ingénieur, fut directeur de la compagnie Yverdon-Sainte-Croix. — 5. AUGUSTE-Agénor fils du n° 2, * à Chambésy 11 mars 1872, docteur ès sciences, expert forestier. Il s'est spécialisé dans les études d'entomologie forestière et a publié: *Les scolybides de l'Europe centrale*, et un *Manuel d'entomologie forestière*. — 6. MAURICE-Isaac, fils du n° 2, * 21 juin 1874 à Chambésy, avocat, président de l'Union des chemins de fer secondaires suisses 1917-1919. — 7. FRÉDÉRIC-William, fils du n° 2, * 18 juin 1879 à Chambésy, archivist-paléographe, depuis 1918 chargé d'affaires de Suisse à Bruxelles, ministre plénipotentiaire depuis le 18 décembre 1920. Il a publié divers travaux historiques, dont: *Essai sur Louis de Chalon, prince d'Orange*, 1903; *Félix Desportes et l'annexion de Genève à la France*, 1916. [M. B. et F. B.]

B. Canton de Fribourg. Famille très répandue dans les districts de la Gruyère et de la Glâne, mentionnée à Bulle au XIV^e s. — 1. JEAN, curé de Gruyère 1492. — 2. PIERRE, recteur de la chapelle Saint-Jaques à Bulle 1514. — 3. PIERRE, curé de Vaulruz 1540. — 4. CLAUDE, curé de Bulle 1560. — 5. BLAISE, maître-esarts, doyen de Bulle 1590.

C. Canton de Neuchâtel. — 1. JACQUES, * à Lausanne le 3 juin 1806, † 11 avril 1866, se fixa à Neuchâtel en 1825. sonche de la branche neuchâteloise. — 2. LOUIS, fils du n° 1, * à Neuchâtel le 20 mai 1839, † 6 février 1913, membre du Grand Conseil et du Conseil général de Neuchâtel pendant plusieurs années. — 3. ALBERT, fils du n° 1, * à Neuchâtel le 16 mars 1852, se fixa à Lausanne en 1878. Président puis membre d'honneur de la section des Diablerets du C.A.S., il publia en 1896 la carte de la chaîne du Mont-Blanc, avec la collaboration de X. Imfeld et de Louis Kurz. Membre fondateur et président de la première société suisse d'aérostation, fondée à Lausanne en 1900, président de la commission sportive de l'Aéro Club suisse et de la section romande de cette association; membre d'honneur de l'Aéro Club suisse 1921. Il obtint le premier brevet civil de pilote-aéronaute de l'A.C.S. et fit de nombreuses ascensions en ballon libre avec passagers. [J. H.]

D. A l'étranger. — JACQUES-HENRI, * à Lausanne le 31 décembre 1801, se rendit vers 1825 en Russie où il fonda à Rézan une fabrique de condensers; † 29 juin 1865. Sa descendance a acquis la nationalité russe. — TIMOTHÉE-EMILE, * à Lausanne en 1801, † 1874, fonda une filature de laine à Mazamet (Tarn). Son fils, EDOUARD, * à Mazamet le 28 août 1831, officier de marine, puis sénateur 1882 et ministre de la marine 1887 et 1889-1891. [J. H.]

BARBEYRAC, Jean, 1674-1744, d'une famille noble de Saint-Martin de Castillon (Languedoc), réfugiée à Lausanne à la révocation de l'édit de Nantes. Né à Béziers, étudia à Lausanne, puis à Francfort-sur-l'Oder; professeur au Collège des Réfugiés de Berlin. Se voua à la jurisprudence et y acquit une réputation européenne. Professeur de droit à l'Académie de Lausanne dès 1711, recteur en 1714. Refusa de signer le Consensus et accepta en 1717 la chaire de droit public à Groningue. Publia de nombreux ouvrages qui traitent

surtout du droit de la nature et des gens et font preuve d'une grande érudition; traduit Puffendorf. Son *Traité du jeu*, paru à Amsterdam en 1709, et sa *Préface du droit de la nature et des gens*, 1712, sont ses ouvrages les plus remarquables. — Voir *France protestante*. — A. Girod: *Hist. de l'instruct. publ. dans le pays de Vaud*. [A. de M. et G.-A. B.]

BARBEZAT. Famille des Bayards (Neuchâtel), mentionnée en 1357. *Armoiries*: d'azur à une brebis d'argent passante et paissante sur une terrasse de sinople, surmontée en chef de trois quintefeuilles d'or rangés en fasce. — 1. CHARLES-HENRI, 1809-1889, notaire 1840, juge de paix des Verrières, 1850-1860, secrétaire de commune du Grand Bayard 1840-1878. — 2. PAUL-ÉMILE, 1824-1905, directeur des écoles du Locle 1858-1878, de celles de Neuchâtel 1878-1896, professeur à l'école supérieure des jeunes filles 1896-1905. — Voir Quartier-la-Tente: *Le Val-de-Travers*, 251. — *Mes. boiteur de Neuchâtel*, 1907. [L. M.]

BARBIER. Familles de Genève et de Neuchâtel. **A. Canton de Genève.** Dès le XIV^e s., il y eut des réceptions à la bourgeoisie genevoise de nombreuses personnes du nom de BARBIER, BARBERI, venant de Savoie, du Pays de Gex, du Pays de Vaud, de France. On compte au moins vingt-deux familles créées ainsi. Parmi les Barbier réfugiés à Genève au XVI^e s.: JEAN, de Baillecourt en Artois, fut reçu bourgeois « gratis » le 23 janvier 1561 parce qu'il était régent principal du collège. Parmi les familles autochtones, celle de Vernier a donné un député au Grand Conseil: ANTOINE-ETIENNE, * 1826, grand-conseiller de 1871 à 1874, et celle de Soral un député aussi dans la personne de PIERRE-LOUIS, * 1835, grand-conseiller de 1884 à 1889. — Voir Covelle: *LB*. — *Rec. lois*, Genève. [C. R.]

B. Canton de Neuchâtel. Famille bourgeoise de Boudry, mentionnée au XV^e s. *Armoiries*: de gueules à la fasce d'or accompagnée de trois croisettes du même. — ABRAM, maître-bourgeois de Boudry, s'enrichit dans le commerce à Paris et fut anobli par le roi de Prusse en 1727. — Voir *AHS* 1891, 430. — *Biographie neuchâteloise* I. [L. M.]

BARBIERI. Famille des Grisons et du Tessin. **A. Canton des Grisons.** Famille de Roveredo dans le Misox — 1. MARTIN, architecte, construit à partir de 1627 avec son frère Albrecht le chœur de l'église du couvent de Weissenau en Wurtemberg. — 2. ALBRECHT, frère du n° 1. D'après un acte de 1642, il construisit l'église du couvent de Neu-St. Johann dans le Toggenbourg. — 3. JULIUS, frère du n° 1, dirigea à partir de 1660 avec ses deux frères la reconstruction de l'église du couvent d'Isny dans l'Allgäu. — 4. PIETRO, 1845-1900, prêtre en 1871, puis curé en divers lieux du Calanca. — Voir *SKL*. [L. J.]

B. Canton du Tessin. Famille de Meride. *Armoiries*: coupé, d'argent à un lion passant de gueules, et d'azur à un dextrochère de carnation vêtu de gueules et tenant un rasoir ouvert au naturel, accompagné au canton dextre du chef d'une étoile d'or à huit rais. — VIN-CENZO, sculpteur, travailla dans la grande salle de la Loggia de Brescia, qui remonte à la première moitié du XVI^e s. — Voir *AHS*, 1916. — *Vegezzi: Esposizione Storica*. [C. T.]

BARBISCH, J.-GEORG, premier imprimeur établi à Coire où il est mentionné de 1669 à 1675. Il a imprimé notamment la chronique du chevalier F. von Sprecher en 1672. — Voir J.-A. Sprecher: *Gesch. der Republik der 3 Bünde* II, 501. [L. J.]

BARBLAN. Ancienne famille de Manas-Remüs dans l'Engadine, actuellement aussi bourgeoise de Zuoz et de Sils-Maria, fixée à Scharans et à Coire, à Genève et à Lausanne. — 1. OTTO, * 1787, † 1870 à Manas, pasteur dans le Prätigau, à Zillis, à Hinterrhein et à Scharans de 1824 à 1869. — 2. FLORIAN, fils du n° 1, instituteur et forestier à Scans, plus tard inspecteur des écoles. En 1886, il publia avec son fils Otto un recueil de 81 chants ladins à trois voix (tombé dans l'oubli aujourd'hui): *Vuschs della patria*. — 3.

DOMENIC, fils du n° 1, * 1815 à Hinterrhein, consacré en 1840 à Ilanz, pasteur à Pontresina et en dernier lieu à Santa Maria dans la vallée de Münster.



Otto Barblan, d'après une photographie (coll. Maillart).

posé notamment la cantate d'ouverture de l'Exposition de Genève en 1896, la musique pour les Fêtes de Calven. 1899, la cantate *Post tenebras lux* pour le Jubilé de la Réformation à Genève en 1909. — [L. J.] — 5. GAUDENZ, 1860-1916, instituteur à Sent et à l'école d'agriculture de Plantahof. Il collabora au *Bündner Bauernblatt*, et aux *Annalas*, et en 1908 publia des *Poesias ladinias*. — Voir BM 1916, p. 400. [Ch. B.]

BARBLETTA, JOH.-SIMON, de Lavin, un des 36 otages que les impériaux emmenèrent à Meran après l'expédition des incendiaires, de mars 1499, en garantie d'une indemnité d'incendie de 2000 florins (fr. 46 000). Il y périt avec tous les autres otages qui furent mis à mort par les Tyroliens, furieux de leur défaite de Calven (22 mai 1499). — Voir LL. — Campell : *Zwei Bücher rätscher Geschichte* II, p. 187-188. [L. J.]

BARCA ou **BARCHI**. Famille d'Arosio, Gravesano et Bioggio. — 1. GIOV.-ANTONIO, d'Arosio, archiprêtre de Montroivio (Valtelline), fonda le bénéfice de la Madonna di Cimaronco (Arosio) par testament du 16 octobre 1636. — 2. GIACOMO, de Bioggio, prit une part active à l'expédition des Cisalpins, le 15 février 1798, contre Lugano et Mendrisio. Il dut se réfugier à Milan où il entra au service du gouvernement français. Lors du soulèvement du district de Lugano contre la République Helvétique et de la constitution du gouvernement provisoire, 29 septembre 1802, il fut nommé commandant de la garde nationale ; comme tel il négocia, avec le commandant de place Comte la reddition de la ville et en prit possession le 5 octobre. — Voir Monti : *Atti...* — Maspoli : *La pierre d'Agno*. — Francini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. — Baroffio : *Dell'Invasione francese*. [C. TREZZINI.]

BARCHETTA, GIOV. BATTISTA, de Barca (Tessin), maître-constructeur, * vers 1728, † à Milan le 15 avril 1807 ; bienfaiteur du grand hôpital de Milan, auquel il légua la moitié de sa fortune. — Bstor. 1906. [C. T.]

BARDE. Famille genevoise originaire de Valence en Dauphiné. Le premier du nom établi à Genève est Pierre, * 1646 à Valence, † 1731. Il dut quitter Valence en 1685 pour cause de religion et s'établit dans le pays de Vaud *Armoiries* ; d'argent au château de trois tours crénelées de sable, accompagné en pointe de trois copeaux de simple, au chef barré d'or et d'azur. Bourgeoisie genevoise le 22 août 1731 par François, fils de

Pierre, reçu avec ses fils. — 1. JEAN, 1737-1819, l'un des vingt-quatre commissaires élus le 14 avril 1766 par les citoyens et bourgeois pour les représenter auprès des plénipotentiaires des puissances médiatrices. France, Zurich et Berne, membre du Conseil dit « illégal » de 1782. — 2. JEAN-FRANÇOIS, dit Barde-Jolivet, 1771-1842, avocat, secrétaire de la

Chambre des appellations en 1798, greffier du tribunal de commerce, membre du Conseil Représentatif 1814, conseiller d'État 1824, juge puis président de la Cour suprême. — 3. FRANÇOIS, dit Barde-Bordier, 1775-1848, fils du n° 1, membre du Conseil Représentatif 1814, conseiller d'État 1831-1841. — 4. CHARLES-PIERRE, dit Barde-Viollier, 1777-1862, fils du n° 1, membre du Conseil Représentatif 1814, maire de Vernier 1824-1839. — 5. PIERRE-AUGUSTE, 1800-1860, fils du n° 3, employé de commerce à Livourne 1819, rentra au pays en 1830. Il fut successivement secrétaire de la Chambre des comptes 1832, membre du tribunal de commerce, conseiller municipal de Genève 1833, du Conseil Représentatif 1833, député à l'Assemblée constituante 1841, conseiller d'État 1842 et chargé des finances jusqu'en 1846. Deux fois syndic en 1844 et 1846, il déploya une



Jean-Charles Barde, d'après une photographie (coll. Maillart).

grande activité. La révolution de 1846 l'éloigna des affaires publiques. De 1832 à 1839 il rédigea le journal le *Fédéral*. — Voir JG du 11 septembre 1860. — 6. JEAN-CHARLES, 1803-1878, frère du n° 5, ministre du saint Evangile, consacré en juillet 1827. Après divers séjours et suffragances en France et en Angleterre, il accepta en décembre 1831 la direction de la paroisse de la Fusterie. Démissionnaire en 1852, il reprit au bout de quelques mois un ministère non officiel non moins important qui dura plus d'un quart de siècle.

Il se consacra plus spécialement à l'instruction religieuse de la jeunesse, au comité des Missions, qu'il présida pendant plus de 40 ans, à l'Alliance et à l'Union évangéliques, à l'Union chrétienne de jeunes gens, et à un grand nombre d'autres institutions religieuses. — Voir *Une jeunesse d'autrefois*. — F. Chaponnière : *Pasteurs et laïques de l'Eglise de Genève au XIX^e s.* — 7. JEAN-ALPHONSE, dit Barde-Vernet, 1804-1848, fils du n° 4, du Conseil Représentatif 1839, maire de Vernier 1840-1847, député à l'Assemblée constituante en 1841 et au Grand Conseil, auteur d'un manuel à l'usage des maires, adjoints et conseillers municipaux (1845). — 8. HÉLÈNE, 1834-1907, fille du n° 6, s'est consacrée entièrement à l'École du dimanche de l'Église libre. Elle a publié : *Le culte du dimanche pour les enfants*. — 9. *Jean-Edouard*, 1836-1904, fils du n° 6, pasteur et professeur. Il étudia la théologie à Genève, Berlin et Tubingue, et fut successivement rédacteur de la *Semaine religieuse*, de Genève, 1863-1865 et pasteur à Vandœuvres 1865-1879. En 1869, il prit une grande part à la défense du christianisme évangélique et soutint contre Ferdinand Buisson une discussion publique et contradictoire restée fameuse. Dès juin 1879, il professa l'exégèse du Nouveau Testament à l'École libre de théologie, et reprit en même temps le service d'études bibliques ou « catéchisme supérieur » de l'Union nationale évangélique. Dès 1881, membre du comité central international des Unions chrétiennes de jeunes gens, vice-président puis président de 1895 à sa mort. Rédacteur du *Missionnaire*, organe du comité bâlois des Missions, président du comité des Missions de Genève. Barde a publié une foule de sermons, traités, brochures de circonstances, ainsi que des études bibliques. Son ouvrage principal est son *Commentaire sur les Actes des Apôtres* (1898). — Voir F. Chaponnière : *Edouard Barde, pasteur et professeur*. — *Trait d'Union*, 20 novembre 1904. — Le *Missionnaire*, octobre 1904. — 10. JULES-AUGUSTE, 1841-1914, fils du n° 6, oculiste. Il étudia à Berlin et Paris et ouvrit à Genève la première clinique ophthalmologique, puis accepta la direction de l'hôpital ophthalmologique Rothschild à Genève. Privat-docent à l'Université, président de la Société médicale en 1882. Il fut

président du Comité des « Concerts classiques » qui devinrent les « Concerts d'abonnement », de 1879 à 1884, puis de 1889 à sa mort. — Voir *JG* 28 novembre 1914. — *Revue médicale de la Suisse romande*. — 41. CHARLES, * 1848, fils du n° 6, architecte et hygiéniste, député au Grand Conseil 1892-1895. Il a mené de vigoureuses campagnes pour la salubrité publique et l'amélioration des logements ; a publié : *La salubrité des habitations et l'hygiène des villes*. — 42. PAUL-HENRI, * 1866, fils du n° 9, étudia la théologie à Neuchâtel et Montauban. Pasteur suffragant à Aubenas (Ardèche) 1891-1892, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), puis à Sin-le-Noble (Nord), dès 1904 directeur-adjoint puis directeur de la Société centrale d'évangélisation en France. — 43. CHARLES-LOUIS-EDMOND, * 1874, fils du n° 10, avocat, rédacteur au *Journal de Genève* dès 1899. — Voir Galiffe : *Not. gen.* VI. [E. Be.]

BARDE DE RIVA. Voir BERNOLD, F.-J.-B.

BARDET. Nom de famille répandu dans les cantons de Fribourg, Genève et Vaud.

A. Canton de Fribourg. Famille d'origine bourguignonne, reçue bourgeoise d'Estavayer-le-Lac en la personne de JACQUES, le 1^{er} août 1653, pour le prix de 50 écus ; éteinte au XIX^e s. — 1. JACQUES, prêtre, desservant de la cure de Crignan 1676-1677, membre du clergé d'Estavayer 1689. — 2. JACQUES, grand sautier, puis gouverneur d'Estavayer 1745. — Voir Grangier : *Annales d'Estavayer*. — Dellion : *Dictionnaire*. [H. V.]

B. Canton de Genève. Nom porté par des familles genevoises autochtones ou réfugiées. — 1. JEAN, originaire des environs de Genève, membre du Conseil des Cinqante en 1512. — 2. CLAUDE (ou Clément), orfèvre, de Lyon, bourgeois de Genève 1572, † 1627. — 3. ISAAC, orfèvre, * 26 février 1646, † 16 janvier 1698. — Voir Covelle : *LB*. — *SKL*. [C. R.]

C. Canton de Vaud. Familles de Villars-le-Grand et de Villeneuve, mentionnées en 1420, de Lausanne au XIX^e s. [L. S.]

BARDIN. Famille originaire de Puisieux en Gâtinois (France), reçue à la bourgeoisie de Genève en 1583, éteinte au milieu du XIX^e s. Elle s'est presque exclusivement vouée au commerce de la librairie. *Armoriaux* : d'azur au chevron d'or accompagné de trois têtes de daims d'or. Variante : d'azur au daim d'argent à la barre d'or brochant. A citer parmi les libraires : 1. NOEL I, 1508-1588. — 2. NOEL II, son fils, 1556-1595. — 3. NOEL III, fils du précédent, 1590-1618. — 4. JACQUES, † 1659, frère du précédent. — 5. FRANÇOIS, 1607-1678, fils de Jacques. — 6. JACQUES-FRANÇOIS, 1653-1730, petit-fils de Jacques. — 7. ISAAC-MARC, 1688-1762, fils du précédent. Il édita une gazette, paraissant deux fois par semaine, dont le résident d'Angleterre à Genève se plaignit en 1748. — 8. JACQUES, frère du précédent, docteur en médecine à Reims 1721, agrégé 1725, médecin de l'Hôpital de Genève 1730. Il collabora avec Manget à la *Bibliotheca medico-practica* et publia plusieurs poésies dans le *Mercur de France* et dans le *Journal helvétique* de 1735. — Une autre famille Bardin, venue de Seyssel, fut reçue à la bourgeoisie de Genève en 1487 et 1499 ; elle s'éteignit après deux générations. — Voir Galiffe : *Not. gen.* V, 242. — de Montet : *Dictionnaire*. — Gautier : *Médecine*, 323, 330, 435, 507. — *Journal helvétique*, mai 1747, p. 468. — Galiffe et Gautier : *Armorial*. [H. Da.]



Caspar Bardola, d'après une photographie.

BARDOLA. — 1. CASPAR, poète populaire romanche * 7 déc. 1831, † 16 juin 1919 à Manas (Basse-Engadine) Il fut 30 ans instituteur dans son village natal et 10 ans à Sent ; en outre agriculteur, juge, président du

cercle et député au Grand Conseil pour le cercle de Remis. Il a publié des poésies épiques et dramatiques, des drames, des pièces de circonstance, des sonnets, des légendes, des contes, des morceaux en prose, etc. Quelques-unes se trouvent dans la *Roman. Christomathie* de Decurtius, vol. XI. — 2. CHRISTOPHEL, fils du n° 1, * le 28 déc. 1867 à Manas, instituteur à Sûs, à Angri près de Naples, et à l'institut de Schiers, à Davos-Platz et depuis 1900 à Samaden Il publia dans les *Annalas*, vol. XXVII, un recueil de poésies et de chants ladins sous le titre de *Dasper la via* ; en outre des narrations et les biographies de Andrea Vital et de Gaudenz Barblan, ainsi qu'une étude historique sur la *Reformaziun in Engiadina*. [Ch. BARDOLA.]

BARDONNEX (C. Genève, Rive gauche, V. DGS). Com. et vge. Sa chapelle, qui dépendait du couvent de Saint-Jean près Genève est mentionnée en 1153 et 1250 ; elle était dans le décanat de Vuillonex. A la fin du XV^e s., l'église de Bardonnex possédait comme annexe une chapelle fondée par les nobles de Veyrier. Les restes en sont encore visibles au premier étage de la maison forte de Bardonnex. Celle-ci, construite au XV^e s., fut vendue avec le cimetière par les Bernois au bailli de Ternier lors de la conquête du pays en 1536. Au XVIII^e s., la maison forte appartenait aux nobles de Brune. Bardonnex, dès son retour à la Savoie, 1564, fit partie de la paroisse de Compièrès. Au XVIII^e s., ses habitants s'efforcèrent de rassembler des fonds pour reconstruire une église, en ayant obtenu l'autorisation de l'évêque d'Annecy. En 1816, Bardonnex était compris dans la commune de Compièrès, réunie à Genève à cette date, mais s'en sépara en 1851. Registres de naissances depuis 1754, de mariage depuis 1755, de décès depuis 1754. — Voir Arch. d'Etat Genève : *Grosse de Peney I* ; *Tabellion de St. Julien*. [F. FOSSÉ.]

BARENGO, MICHELE, de Milan, nommé archiprêtre de la collégiale de Bellinzona en 1460. En 1476, il fut accusé d'avoir trempé dans l'assassinat du duc Galeazzo-Maria Sforza à Milan, le 26 décembre. Emprisonné à Milan, il est probable qu'il réussit à se laver de cette accusation puisqu'on le trouve encore comme archiprêtre à Bellinzona jusqu'en 1483. — Voir *BStor*, 1883, 1906, 1915. — Borroni : *Bellinzona e i suoi arcipreti*. — Wirz : *Regesten*. [C. T.]

BARETTLITUCHTER. La barette était la coiffure officielle des membres du Conseil des Deux-Centx à Berne, dont il était indispensable de faire partie pour arriver aux hautes fonctions publiques. Tous les dix ans on procédait à des élections pour combler les vides, et cela sur présentation du Petit Conseil et des Seize. Ceux-ci faisaient naturellement nommer leurs fils ou leurs proches parents ; mais lorsqu'il n'y avait pas de fils, leurs filles, les Barettlütöchter, étaient très recherchées par les jeunes gens des familles patriciennes. Les mariages avec les filles des membres du Petit Conseil ou des Seize n'étaient pas rares avant les élections. Une Barettlütöchter représentait une fiancée ayant 30 000 livres de dot. — Voir J. Bosshart : *Die Barettlütöchter*. — Echsli. [W.-J. M.]

BARGEN (C. Berne, D. Aarberg, V. DGS). Village, a donné son nom à l'ancien comté de Barga. Il est fait mention de l'église en 1228. Le droit de patronage appartenait au XIV^e s. aux von der Fluh (de la Roche) ; en 1415 il passa à Frenisberg et, lors de la Réformation, à Berne. La paroisse de Barga fut réunie à celle d'Aarberg de 1806 à 1832 et de 1879 à 1897. On y a trouvé sur le Bargaufeld et dans la Bargaufschanze des haches de l'âge du bronze moyen. Dans une grotte de la Rappenufluh, vis-à-vis de Barga, sur la rive droite de l'Aar, ou a découvert des squelettes d'un âge indéterminé. A l'époque romaine, la route d'Aveticum à Petinesca passait sur le Bargaufeld (en 1846, trouvaille de monnaies d'argent de Marc-Aurèle). La colonie romaine d'une certaine importance et la plus rapprochée se trouvait à Radelfingen. Registres de naissances depuis 1627, de mariages 1638, de décès 1733. On y voit encore des vestiges des trois remparts qui y furent construits en 1831 et 1832. 1764 : 74 feux, 243 hab., 1818 : 95 mais., 488 hab., 1850 : 673 hab., 1920 : 692 hab. — Voir A. Jahn : *Kt. Bern*, p. 357.

— v. Mülinen : *Heimatkunde* VI, 69. [R. W. et O. T.]

BARGEN (G. et D. Schaffhouse. V. DGS). Ce nom, comme le précédent, est d'origine romane (râto-roman *bargia*, dialecte français *barge* = loges à foin) et pourrait signifier cabane, abri (voir *SI IV* 1549; — Meyer-Lübke : *Etymol.-roman.* WB p. 66, n° 958). Barga était primitivement propriété du couvent de Saint-Gall, qui en 884 échangea avec le comte Péringier ses propriétés à Paragen contre d'autres situées à Merishausen, ancien passage du Randen. Aux XIV^e et XV^e s., les Roten von Randenburg, les Wiechser Imthurn, Fulach et Winkelsheim furent également possessionnés à Barga. C'est d'eux que l'Hôpital du Saint-Esprit à Schaffhouse acheta peu à peu la localité tout entière avec prairies, forêts,

revenus et dîmes. De la fin du moyen âge et jusque dans le cours du XIX^e s., l'hôpital fut le seigneur foncier de Oberbarga et Niederbarga. Il y possède encore aujourd'hui de grandes propriétés, entre autres 300 hectares de forêts. L'avouerie (basse justice) d'Oberbarga et d'Unterbarga passa peu à peu, en 1375, 1378 et 1510, à l'hôpital, et après la Réformation aux mains du Conseil de Schaffhouse. Jusqu'en 1798 Barga fit partie du haut bailliage de Merishausen. Primitivement Barga faisait partie du comté du Hegau, puis landgraviat de Nellenburg; après la fondation du couvent de Allerheiligen à Schaffhouse, il fut compris dans le territoire de son immunité qui, au XV^e s., passa à la ville de Schaffhouse. Au XIII^e s., Barga était une paroisse indépendante. Le patronage en fut donné à l'hôpital en 1373 par les Roten von Randenburg; en même temps l'évêque de Constance incorpora l'église à l'hôpital. Après la Réformation, la chapelle de Barga fut délaissée et dès lors le village dépendit de Merishausen au spirituel. Des questions de frontière concernant le « district en litige », au Nord et à l'Est de Barga, furent réglées en 1839 par une convention avec le Grand-Duché de Bade. On a trouvé à Barga des traces d'ancienne exploitation du fer. Le sceau de la commune porte un niveau de maçon surmonté du chapeau de la liberté helvétique. — Voir Baumann : *Forsch. z. schwäb. Gesch.* 387. — *UstG II*. — Rüeger : *Chronik. — Schaffhauser Festschriften* 1901. — Bächtold : *Schaffh. Pfarrpründen. — Schaffh. Bauer* 1919, n° 74-76. — *Schaffh. Intelligenzblatt* 1902, 192-201. [H. WERNER.]

BARGEN (COMTÉ DE). Il s'étendait depuis le Jura moyen jusqu'à Stockhorn. En 965, Rodolphe II de Bourgogne confirme à l'abbaye de Moutier-Granval la possession de terres dans le comté de Barga (Nugeroi, Ilfingen, Sombeval, Tavannes, Saint-Imier, Courtelary, Péry, Reconwilliers). En 1019, Königiz est mentionné dans le comté de Barga, et en 1076 l'église de Rueggisberg, dans un acte de confirmation, qui est contesté. — Voir FRB. — v. Mülinen : *Heimatkunde* VI, 69. — Poupardin : *Royaume de Bourgogne*. [R. W.]

BARGEN, von. † Famille de la ville de Berne, mentionnée dès 1318. — Voir FRB. — v. Mülinen : *Heimatkunde* VI, 73. [R. W.]

BARGENBRÜCK. Prieuré clunisien, fondé à Barga, près d'Aarberg, par Bertold de Douanne, qui le remit en 1139 au Saint-Siège et en 1140 à l'abbaye de Glunz. Dans la suite, l'hôpital, de même que celui de Leuzigen, fut réuni au prieuré de Hettiswil. — Voir l'art. AARBERG. — v. Mülinen : *Helvetia sacra*, 135. — *BT* 1921, p. 174. — *ASG* 8, p. 425. [L. K.]

BARGETZI, OSWALD, ingénieur, * 15 mai 1856, † 27 mai 1914 à Soleure, studia à l'École polytechnique de Zurich 1875-1879, travailla à la construction de la ligne du Gothard jusqu'en 1882, en Italie 1885-1890, à Aarau 1890-1908. Dès 1908 ingénieur à Soleure et conseiller de commune. — Voir SB 63, 1914, p. 341 (avec portrait) [H. Br.]

BARILLIER, BARELLIER. Famille bourgeoise de Neuchâtel, mentionnée au XV^e s. et fixée à Corcelles au siècle suivant. *Armoiries* : d'azur au compas de tonnelier d'or. — 1. PIERRE, † av. 1534, lieutenant du maire de Neuchâtel 1521-1522. — 2. PIERRE, banne-

ret de Neuchâtel 1530, châtelain du Landeron 1536, † aux Verrières le 21 mai 1537 au retour d'un voyage auprès de Jeanne de Hochberg. —



3. JEAN, frère du n° 2, notaire 1525, assiste aux Audiences générales de 1532 en qualité de commissaire général du comté, secrétaire d'État 1529-1553, receveur 1544 et châtelain de Boudry 1546-1550, conseiller d'État avant 1548, † 1553. Il fut anobli en 1550. — 4. LOUIS, fils du n° 3, maire de La Côte 1579, receveur de Colombier 1582, conseiller d'État

1583, † 1599. — 5. JONAS, fils du n° 4, notaire 1588, des Quatre-Ministres de Neuchâtel 1599, maire de Cortaillod la même année, maire de La Côte 1601, maître bourgeois de Neuchâtel 1610, conseiller d'État 1611, † 1620. Il a laissé un manuscrit sur les *Monuments parlans de Neuchâtel*, dont on ne possède que quelques fragments qui ont été publiés dans *MHN I-II*, et dans *MN* 1899-1900. — 6. LOUIS, fils du n° 5, maire de Lignières 1648-1684. La famille Barillier s'est éteinte au XVIII^e s. — Voir *Biographie neuchâteloise*. — Quartier-la-Tente : *Les familles bourgeoises*. — *MN* 1904, p. 120. — Piaget : *Doc. inédits sur la Réformation*. [L. M.]

BARINE, ARVÈDE. Pseudonyme de M^{me} Ch. VINCENT. Voir ce nom.

BARISCOURT, de. Famille noble qui tirait son nom du village de Bariscourt, ancien nom de Bassecourt; elle porta aussi le nom de VON ALTDORF. *Armoiries* : d'or emmanché de sable à trois pièces mouvantes de dextre. — MANGOLD et CONO sont mentionnés en 1181. — HENRI, prieur puis abbé de Bellelay de 1337 à sa mort 1350. — JEAN, abbé de Bellelay 1358-1365. — JEAN-HENRI, châtelain du Schlossberg 1399. La famille s'éteignit en 1535. Une branche de la famille, les BLAYER DE BARISCOURT, a joué un certain rôle dans le comté de Neuchâtel au XV^e s. — V. Art. BLAYER. — Trouillat. — Notes de A. Daucourt, archiviste à Delémont. [L. M.]

BARLATAY, BARLATHAY. Famille d'Outre-Vieze dans la Châtellenie de Monthey (Valais). — CYPRIEN, * 1827 à Monthey, juge de sa commune, président du tribunal de district, député au Grand Conseil, conseiller aux Etats, juge, puis président de la Cour d'appel du canton du Valais. Il prit part en qualité de capitaine à la campagne du Rhin en 1856. Dans l'industrie hôtelière, il contribua à faire connaître le vallon de Morgins, où il construisit le grand hôtel. † le 22 fév. 1891. [Ta.]

BARMAN. Famille de Saint-Maurice (Valais), Daviaz (Massongex) et Vérossaz, qui a compté plusieurs officiers au service étranger. — 1. MAURICE, chanoine de Saint-Maurice, * à Saint-Maurice le 26 juillet 1785, curé de Bagnes 1815, puis de Choëx où il mourut en 1858. — 2. Joseph - Hyacinthe, * 1800, docteur en droit à Turin, président du tribunal du district de Saint-Maurice et député au Grand Conseil. Après les événements de 1839-1840,



Cyprien Barlatay, d'après une photographie.



Joseph Barman, d'après une photographie.

il présida le nouveau corps législatif élu selon le système proportionnel. Mais après la défaite du Trient, de 1844, il fut forcé de s'exiler et se retira à Vevey puis à Lausanne, où il ouvrit un cours à l'académie. Il se rendit ensuite à Paris où il entra en relations avec Lamartine et Thiers. Le 22 mai 1848, la Confédération suisse le nomma chargé d'affaires auprès de la République française et le désigna comme commissaire à l'Exposition universelle de 1855. Promu colonel fédéral le 31 janvier 1852; auteur d'un opuscule : *Les chemins de fer à bon marché*. En 1856, il publia un rapport sur l'affaire de Neuchâtel. Le 26 juin 1856 il devint ministre de la Confédération à Paris, mais fut rappelé le 23 septembre 1857 et remplacé par Kern. Il quitta Paris à la veille du siège de 1870. Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur. — 3. LOUIS-GASPAR, frère du n° 2, 1805-



Maurice Barman,
d'après une photographie.

Valaisans jusqu'à Sierre après le combat de Saint-Léonard, ce qui entraîna la chute du gouvernement sécessionniste haut-valaisan de 1839 à 1840. Devenu, avec Joris, l'âme du soulèvement de 1844, il dut quitter le pays après la défaite du Trient et se retira à Vevey où il écrivit *La contre-révolution en Valais*. Rentré dans son canton en 1847, après la chute du Sonderbund, il ouvrit l'Assemblée populaire du 2 décembre 1847, fit partie du nouveau Conseil d'Etat dont il fut le chef autorisé jusqu'à 1853. Conseiller national de 1848 à 1857, colonel en 1851. Il mourut le 5 août 1878 à Saillon. [Ta.]

BARMES, BARMAZ. Famille genevoise originaire de la région de Vétraz (Haute-Savoie) ayant donné un membre du Conseil des cinquante en 1513, reçu à la bourgeoisie en 1487, et un membre du Conseil des CC en 1528, reçu à la bourgeoisie en 1525, tous deux nommés CLAUDE. — Voir Covelle : *LB.* — Galiffe et Gautier : *Armorial*. [C. R.]

BARMETTLER, (an BARMETTLEN, an PARMETTLEN). Famille du Nidwald, éteinte à Engelberg, originaire de Barmettlen, propriété dans la vallée d'Engelberg. La famille se répandit déjà au XV^e s. dans le Nidwald; avant 1498 à Ennetmoos, dès 1537 à Stans, 1555 et 1580 à Wolfenschiessen, 1636 à Buochs. *Armoiries* : d'or à un bouquetin rampant sur trois monts de sinople. — 1. HEINRICH, du Nidwald, représente en 1498 Ennetmoos dans un différend avec le gouvernement; il est probablement l'ancêtre de la branche d'Ennetmoos. — 2. PETER, représentant de la vallée d'Engelberg, est nommé administrateur du couvent d'Engelberg en 1558 par les cantons protecteurs. — 3. PHILIPP, de Wolfenschiessen, trésorier du pays 1614-1623, bailli de Baden 1624, † de la peste le 14 décembre 1629. — 4. MATHIAS, d'Ennetmoos, chapelain à Stans 1604, curé à Geïss (Lucerne) 1607-1614, à Löttschen (Valais) 1615, vicaire 1620, puis curé à Stans 1626. Il entra en conflit avec les capucins pour avoir osé s'élever

contre les nombreuses persécutions infligées aux sorciers. Il dut résigner ses fonctions en 1632, rentra dans la vie privée en devenant le confesseur du nouveau couvent de femmes de Santa Klara et fonda de ses deniers la prébende du chapelain de cette maison en 1654. † le 8 janvier 1658. (Voir *Nidwaldner Kalender* 1882.) — 5. KASPAR, prêtre et chapelain à Beckenried 1661-1684, construisit la chapelle de Dallenwil et de ses propres ressources l'église du couvent de Seedorf, où il fut enterré; † le 19 juillet 1703. Son portrait est au couvent de Seedorf. — Voir Collections du chapelain A. Odermatt (an Musée hist. de Stans). — *Stamm-bücher von Nidwalden*. [R. DURRER.]

BARMIS von, de BALMIS, de BAUMES, PETER, d'abord moine à Ruggisberg, puis de 1383 env à 1429 prieur du prieuré clunisien de Hettiswil. — Voir *AHVB* XI, 356. — *BT* — *KF* II, 194. [H. T.]

BARNAUD, BARTHÉLEMY, 1692-1747, de La Mure en Dauphiné, d'une famille réfugiée pour cause de religion à Lausanne. Pasteur à Rossinières 1725, à la Tour 1728-1747, il refusa de signer la formule du *Consensus*. Il a écrit des *Mémoires pour servir à l'histoire des troubles arrivés en Suisse à l'occasion du Consensus*, 1726, puis des commentaires sur le *Nouv. Test.* — BARTHÉLEMY-ABRAM-LOUIS, 1732-1775, neveu du précédent, chirurgien à Lausanne. Dans la descendance de celui-ci se trouvent trois pasteurs : SAMUEL-LOUIS, 1765-1845, past. à Bière, Commugny et Etoy; CH. FRANÇOIS-LOUIS, 1808-1864, past. à Apples, et EUGÈNE, 1840-1915, past. de l'Église libre à Coppet, Moudon, Yverdour; auteur de diverses brochures de circonstance. [G.-A. B.]

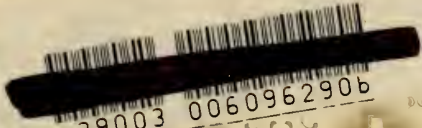
BARNI, Jules-Roman, * à Lille le 30 mai 1818, fut nommé le 25 juin 1861 prof. d'histoire générale à l'Académie de Genève. L'année suivante il souleva de violentes protestations pour avoir attaqué Calvin et fait l'apologie de Servet. Il démissionna de ses fonctions et fut nommé professeur honoraire le 2 juin 1868; il continua cependant ses conférences publiques très fréquentées, faites à l'Hôtel de Ville. En 1867, Barni fonda la *Ligue internationale de la paix et de la liberté*, et du 9 au 12 septembre 1868 il présida à Genève le Congrès international de la paix. Après la chute de Napoléon III il retourna en France, devint inspecteur général de l'instruction publique et député. † le 4 juillet 1878 à Mers (Somme). De ses œuvres écrites à Genève, les principales sont : *Les martyrs de la libre pensée*; *Napoléon et son historien, M. Thiers*; *Histoire des idées morales et politiques en France au XVIII^e s.*; *La morale dans la démocratie*. — Voir A. Dide : *Jules Barni*. — Otto Karmin : *Jules Barni und seine Verdienste um die Ausbreitung der deutschen Philosophie in Frankreich* (avec bibliographie). [† O. K.]

BARNI, JEAN-BAPTISTE de, de Lodi, archevêque d'Edesse, nonce du pape près la Confédération du 23 avril 1731 au 3 mars 1739. Il ramena d'abord le siège de la nonciature d'Altdorf à Lucerne, ville qui avait été abandonnée par son prédécesseur le 28 octobre 1725 à la suite de l'affaire de Udligenswil. Le 27 octobre 1731, il obtint du Conseil de Lucerne la levée du bannissement prononcé contre le curé d'Udligenswil six ans auparavant. En 1732, il prit part à la consécration des reliques de Nicolas de Flue à Sachseln. Il devint cardinal en 1743 et mourut à Ferrare le 26 janvier 1754. — Voir Balthasar : *Helvetia*. — Steimer : *Die päpstlichen Gesandten in der Schweiz*. — AS I. [P.-X. W.]

BARO ou BARRO. Voir TORRICELLA.

BAROCHE (C. Berne, D. Porrentruy). Région comprenant le village de Charmoille, qui en était autrefois le chef-lieu, ainsi que ceux de Miécourt, Fregiécourt, Pleujouse et Asuel. Sous les évêques de Bâle elle formait une seule paroisse. Il est possible que ce fut l'évêque Bourcard de Fenis qui, en sa qualité de souverain de cette partie de l'Ajoie, en fit don à l'église de Bâle. Elle était la seule paroisse de l'Ajoie relevant du diocèse de Bâle et ne fut donc pas comprise dans l'échange de 1779 — Voir art. AJOIE et CHARMOILLE. — Vautrey : *Notices* I. [G. A.]





a39003 006096290b

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	09	01	03	06	02	1